
3 3433 00032065 9

BIOGRAPHIE

BRETONNE.

Tout exemplaire non revêtu de ma signature sera réputé contrefait.

P. Levot

Rennes, imprimerie de A. Marteville et Lefas.

BIOGRAPHIE

BRETONNE,

RECUEIL DE NOTICES SUR TOUS LES BRETONS

QUI SE SONT FAIT UN NOM,

SOIT PAR LEURS VERTUS OU LEURS CRIMES, SOIT DANS LES ARTS, DANS LES SCIENCES, DANS LES LETTRES, DANS LA MAGISTRATURE, DANS LA POLITIQUE, DANS LA GUERRE, ETC., DEPUIS LE COMMENCEMENT DE L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'A NOS JOURS,

PAR P. LEVOT,

Conservateur de la Bibliothèque du port de Brest, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, membre de l'Institut des provinces, l'un des rédacteurs de la *Biographie universelle*, etc.,

AVEC LA COLLABORATION

de MM. Bizeul, Aymar de Blois, Aug. Burnel, Cayot-Délandre, Pol de Courcy, Ch. Cunat, Eug. Carissan, de Rostaing de Rivas, Du Chatellier, Dugast-Matifeux, A. Guéraud, Th. Hersart de la Villemarqué, R. Kerambrun, J. A. de Kergaradec, Ch. Laënnec, Lecourt de la Villethassetz, G. Le Jean, Lemoyne de la Borderie, Marteville, Léon Maupillé, J. Penguern, L's Roumain de la Rallaye, P. Saulnier, E. Talbot, etc., etc.

TOME I.

VANNES,

CAUDERAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR;

PARIS,

J. LE DOYEN ET P. GIRET, LIBRAIRES-COMMISSIONNAIRES, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 7;

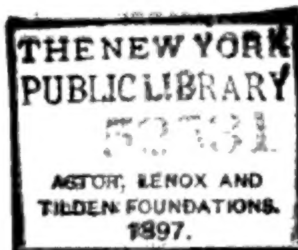
DUMOULIN, LIBRAIRE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 9,

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE BRETAGNE.

1852.

SIGNATURES DES AUTEURS.

A. B............	MM. Burnel (Aug.), de Rennes.
A. D............	Du Chatellier (Armand), de Quimper.
A. D. B.........	De Blois (Aymar), de Quimper.
A. L. B.........	La Borderie (Arthur Lemoyne de), de Vitré.
A. M...........	Marteville (A.), de Rennes.
And. G.....d......	Guéraud (Armand), de Nantes.
Biz..............	Bizeul, de Blain.
C. D...........	Cayot-Délandre, de Vannes.
C. D. M.........	Dugast-Matifeux (Ch.), de Nantes.
Ch. C...t	Cunat (Charles), de Saint-Malo.
Ch. L...........	Laennec (Ch.), de Nantes.
D. M............	Maillet (Dominique), de Rennes.
E. C............	Carissan (Eugène), de Nantes.
E. T............	Talbot (Eugène), de Nantes.
F. S-LN-R......	Saulnier (Frédéric), de Rennes.
G. L. et G. L. J.	Le Jean (G.), de Morlaix.
J. P.......... ..	Penguern (J.), de Lannion.
Lce R.n. d. l. R...	Roumain de la Rallaye (Léonce), de Rennes.
P. L...t.........	Levot (Prosper), de Brest.
R. K............	Kerambrun (René), de Lannion.
Z...............	Anonyme.



AVANT-PROPOS.

« Sœur cadette de l'histoire, la biographie concourt au même but que son aînée. Leurs moyens seuls diffèrent. L'une, procédant par la voie de la synthèse, groupe et condense les faits généraux ; l'autre, les reprenant en sous-œuvre, les étend et fait ressortir les détails personnels aux individus. Mais si elles varient quant à la forme, leurs devoirs sont les mêmes : scruter et comparer soigneusement les sources authentiques ; se tenir en garde contre les rivalités de partis ou de corporations ; ne se mettre à la remorque d'aucune d'elles ; élaguer tout ce qui peut raviver ou éveiller les passions ; s'étudier au contraire à les calmer ; peser les témoignages ; n'admettre les conjectures, en l'absence des preuves écrites, qu'alors qu'à l'exemple des présomptions légales, elles sont tout à la fois graves, précises et concordantes ; n'affirmer que ce qui est certain ; présenter avec réserve, et sous la forme du doute, ce qui n'est pas complètement démontré ; n'omettre, en un mot, aucun des moyens de faire jaillir la vérité et rien que la vérité, tels sont les devoirs communs à l'historien proprement dit et au biographe. Envisagée sous toutes ces faces, une composition historique quelconque exige donc un examen sérieux et réfléchi. Heureux son auteur s'il peut être guidé sûrement dans le labyrinthe trop souvent obscurci de nos annales contemporaines ! Moins heureux celui qui, réduit à se défier également de l'ardeur des sympathies ou des préventions, ne peut rassembler qu'à grand'peine les moyens de déterminer le point précis où les unes et les autres doivent s'arrêter ! » (1)

C'est ainsi qu'il y a quatre ans nous donnions un aperçu des devoirs du biographe et des dangers dont sa route est semée.

Ces devoirs, la *Biographie bretonne* les a-t-elle toujours accomplis? Ces dangers, les a-t-elle toujours évités? La réponse à ces questions ne peut se trouver que dans ses colonnes.

Commencée en 1847, à une époque où la France était calme, la *Biographie bretonne* avait plus de chances de voir sanctionnée par tous son équitable distribution de l'éloge et du blâme aux hommes de tous les partis. Aujourd'hui il n'en est pas ainsi. Quand les passions politiques sont ardentes, et que chaque parti se disant le seul possesseur de la vérité, ne reconnaît de bien et de légitime que ce qui a été fait en vue du triomphe de ses croyances ou de ses désirs ; quand les espérances déçues substituent des paroles de haine et de colère à la voix si désirable de la mansuétude et de la conciliation, l'impartialité la plus résolue est parfois mise en état de

(1) P. 229—230 de nos *Essais de Biographie maritime*, etc. Brest, Ch. Le Blois, 1847, in-8°.

suspicion. Faut-il, pour complaire aux uns ou aux autres, se faire, au détriment de la vérité, le panégyriste ou l'adversaire quand même d'une opinion exclusive? Faut-il, adoptant une *couleur*, — c'est l'expression consacrée, — ne voir d'hommes honnêtes que dans ceux de tel ou tel camp? Nous ne l'avons pensé dans aucun temps, et maintenant moins que jamais. L'historien soucieux de ses devoirs et de l'estime publique ne doit, en effet, se faire le séïde d'aucun parti, pour qu'il puisse être plus sûrement impartial envers tous, et obtenir ainsi des hommes sages des opinions les plus diverses les sympathies qu'ils refusent toujours aux aveuglements de l'esprit de parti.

Cette pensée, prédominante chez les fondateurs de la *Biographie bretonne*, a reçu de nombreuses et bien flatteuses adhésions, attestées par le concours spontané de ceux de nos compatriotes qui se recommandent le plus et par leur caractère et par leur talent. Si nous n'écoutions que notre désir, trop bien justifié, de leur témoigner la profonde reconnaissance dont nous pénètre leur infatigable dévouement, nous ferions ici l'énumération des divers travaux dont ils ont bien voulu doter la *Biographie bretonne*, les uns par des articles, les autres par des notes, et les éloges dont cette mention serait accompagnée n'éveilleraient chez qui que ce soit la moindre idée de complaisance ou de flatterie de notre part, parce que nous serions l'écho d'un assentiment général. Mais leur modestie s'offusquerait, nous le savons, de la plus simple expression d'une gratitude laudative. Bornons-nous donc à dire qu'animés d'une même pensée, les auteurs de la *Biographie bretonne* l'ont considérée comme un terrain neutre que nul d'entre eux n'a voulu transformer en une arène où une attaque intempestive pût provoquer des représailles. Que si parfois des sentiments personnels se sont laissé apercevoir, ce sont là des faits presque impossibles à éviter dans une œuvre due à une collaboration nécessairement multiple telle qu'une biographie. Un talent, quelque flexible qu'on veuille le supposer, ne pourrait accomplir un travail de cette nature, impuissant qu'il serait à reproduire à lui seul l'infinie variété des caractères et des aptitudes qui doivent composer la galerie historique d'un pays. Quelques dissidences de détail ne sauraient donc porter atteinte à l'unité, à l'harmonie de l'ensemble, parce que les auteurs de la *Biographie bretonne*, quelles que fussent d'ailleurs leurs opinions sur certaines matières, devaient être et ont été unanimes à flétrir les actes condamnés par les lois imprescriptibles de la religion, de l'ordre social et de la morale publique ou privée. Quant aux faits d'un ordre comparativement secondaire, chacun, sans abdiquer ses croyances personnelles, a apporté sa part de conciliation et a prouvé que, dans beaucoup de cas, il était raisonnable de tenir compte des imperfections humaines, des circonstances au milieu desquelles les hommes ont vécu et des mobiles sous l'influence desquels des actes, intentionnellement généreux, sont devenus funestes. Au milieu de divergences, souvent causées par l'amour du bien, en présence des luttes animées qu'elles produisent, il a semblé que la justice devait être plutôt indulgente que passionnée, parce que la critique qui ne sait pas graduer sa censure blesse plus qu'elle ne persuade, irrite plus qu'elle ne ramène, et propage ainsi le mal qu'elle veut prévenir ou réprimer.

Une sévérité systématique ou hors de propos n'est pas, ce nous semble, le seul péril contre lequel ait à se prémunir le biographe consciencieux. Il en est un autre, moins sensible et moins funeste, il est vrai, dans ses conséquences, mais propre cependant à altérer la verité : c'est l'extension abusive donnée de nos jours à la philosophie de l'histoire. Sage et utile, quand elle se renferme, selon sa mission, dans l'appréciation des causes et des conséquences des événements pour en déduire un enseignement moral, elle a souvent faussé son but en le dépassant. Loin de nous, sans doute, la pensée de méconnaître l'action réciproque des faits sur les hommes et des hommes sur les faits; c'est là une des lois nécessaires, inévitables, du mouvement des sociétés, et le nier, ce serait se montrer gratuitement rebelle à la raison, à

l'évidence. Mais, si cette méthode d'appréciation se justifie, se commande même, quand il s'agit d'histoire générale, il est bien rare qu'il en soit de même en matière de biographie, où chacun doit, avant tout, être jugé selon ses œuvres. Qu'un individu subisse l'action des événements ou leur impose la sienne, c'est incontestable, nous le répétons; mais nous ne saurions admettre — à de très-rares exceptions près — qu'il puisse être représenté comme la personnification des passions diverses qui s'agitent autour de lui. A force d'idéaliser plus ou moins les caractères, de créer des types, on a trop fréquemment condensé, sous forme d'unité humaine, des choses disparates ou inconciliables, et l'homme vrai a disparu pour faire place à un homme de convention. Là aussi il y a exagération, parce qu'on est trop absolu, et c'était assez pour que notre attention veillât à ne pas se heurter à cet écueil.

Convaincus de la sagesse de l'adage *Stat in medio virtus*, convaincus aussi que la vérité s'expose à être méconnue quand elle s'affuble d'ornements inutiles, nous continuerons donc de marcher d'un pas ferme dans la route que nous avons suivie jusqu'à ce jour; et nous avons la confiance qu'aux nombreuses sympathies que nous ont déjà accordées des personnes d'opinions opposées, mais modérées et prévoyantes, viendront se joindre celles de tous les hommes ennemis de l'exagération, de quelque part qu'elle vienne.

Parvenus vers la moitié de la carrière que nous avons à parcourir, nous devons faire connaître les obstacles qui se sont invinciblement opposés à ce que notre marche fût plus rapide. Si la *Biographie bretonne* n'avait dû être qu'une simple reproduction, plus ou moins dissimulée, des articles consacrés aux Bretons dans les biographies générales, elle serait achevée depuis long-temps; mais ainsi conçue et exécutée, elle n'aurait eu aucune raison d'être. Pour que sa publication fût justifiée, il était de toute nécessité qu'un contrôle sévère s'exerçât sur ces biographies, aussi bien que sur les articles encore inédits, et cela au moyen d'enquêtes locales, souvent contradictoires. Une vaste correspondance a dû conséquemment être organisée dans ce but, et si un échange de plus de deux mille lettres démontre que nous n'avons épargné ni veilles ni dépenses pour arriver à l'entière découverte de la vérité, d'un autre côté aussi, le dévouement incessant d'un nombre considérable de correspondants dépose de l'intérêt qu'ils portent à notre œuvre. Mais, on le conçoit, si des investigations pratiquées sur une échelle de cette étendue doivent tourner au profit d'une rédaction assurée de ce qu'elle avance, ce ne peut être qu'au prix d'une certaine lenteur. Bien des fois nous avons acquis la certitude qu'en nous hâtant trop, nous aurions eu à nous repentir de n'avoir pas pu tenir compte de certains renseignements. Que l'impatience se modère donc. S'il y a retard (1), il n'est dû ni à la négligence, ni à l'inactivité; il n'a d'autre cause qu'un surcroît de travail destiné à procurer la plus grande somme possible d'exactitude, et à nous donner le droit de dire comme Montaigne : *Ceci est un livre de bonne foi*. Du reste, loin de redouter aucun rapprochement entre nos articles et ceux des biographies antérieures, nous l'appelons au contraire de tous nos vœux. Si chez nos devanciers on

(1) Comme preuve caractéristique de la lenteur inhérente à l'exécution de tout travail biographique qui aspire à être complet et sincère, nous citerons l'exemple de la *Biographie universelle*. Lorsque les éditeurs de ce recueil en arrêtèrent la publication, ils s'entendirent avec M. Barbier, le savant auteur du *Dictionnaire des Auteurs anonymes et pseudonymes*, lequel demanda un délai de dix-huit mois pour mener à bonne fin cette entreprise, qui, dans les prévisions primitives, ne devait embrasser que dix-huit volumes. Le délai fut jugé trop long de six mois. On sait ce qui est arrivé. Dix-sept ans (1811—1828) ont été employés à la publication des cinquante-deux volumes, formant la première partie de ce recueil, et quinze ans (1834—1849) aux vingt-sept volumes du *Supplément*, parus jusqu'à ce jour. Là pourtant n'ont manqué ni la science ni l'activité; mais la difficulté de rassembler et de réviser les matériaux a suscité entraves sur entraves. — Disons, en ce qui concerne la *Biographie bretonne*, qu'une grande partie des notices dont se composera le second volume étant rédigées, la publication en sera beaucoup plus prompte que celle du premier.

trouve plus de talent, — et en ce qui nous concerne personnellement nous nous empressons de reconnaître leur supériorité,—du moins croyons-nous que, grâce aux communications de toute espèce qui nous ont été faites, nous avons sur eux l'immense avantage d'être plus vrais, et cet avantage l'emporte, à nos yeux, sur tous les autres.

Nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de répondre ici aux observatious bienveillantes qu'a suggérées le développement donné à quelques articles de la *Biographie bretonne*. Recueil spécial et destiné, avant tout, aux départements formés de l'ancienne Bretagne, il nous a toujours paru que cette destination lui commandait d'entrer dans beaucoup plus de détails que les biographies générales, nécessairement obligées de se restreindre. Toutefois, nous l'avouerons sans difficulté, quelques-unes de ces observations nous ont semblé mériter d'être prises en considération, et quoique beaucoup de personnes nous aient vivement engagés à ne pas modifier le plan de nos premières livraisons, nous tiendrons compte, dans une juste mesure, des désirs contraires. Aussi espérons-nous que, sans omettre rien d'essentiel, on pourra, dans certains cas, ou supprimer, ou condenser des détails accessoires. Tous nos efforts y tendront, comme ils y ont visiblement tendu dans les dernières livraisons.

Deux mots encore, avant de terminer, en réponse aux personnes qui nous ont témoigné leur étonnement de ne pas voir figurer dans la *Biographie bretonne* des personnages auxquels M. de Kerdanet a donné place dans ses *Notices chronologiques*. Notre réponse sera courte et péremptoire. Ces personnages ne sont pas Bretons. Ainsi, *Alcimus* est né à Agen; *Atius Patera*, à Bayeux; *Bouthilliers*, l'auteur de la *Somme rurale*, à Mortagne, près Valenciennes; Adrien *Cardinal*, c'est-à-dire le cardinal *Adrien*, à Corneto, près de Viterbe; *Charnacé* et le dominicain *Guiard*, en Anjou; *Guillemard*, à Rouen; *Grou*, le traducteur de Platon, dans le Calaisis; *Harscouet de Longeville* et *Hervé*, le savant auteur de la *Théorie des matières féodales*, en Normandie; *Hodic*, seigneur de Annoc, en Picardie, etc., etc. Des recherches persistantes nous ont convaincus que ces personnages, et d'autres que nous omettons, n'étaient pas Bretons. Or, la Bretagne est assez riche de son propre fonds pour qu'elle n'ait pas besoin de dérober leur bien aux autres provinces. Les lacunes de la même nature qui se reproduiront ultérieurement auront la même cause.

P. Levot.

Brest, 30 novembre 1851.



BIOGRAPHIE

BRETONNE.

A

AARON (Saint). — Il vivait au VIe siècle. Le lieu de sa naissance est inconnu ; on sait seulement qu'il était Breton, et qu'il habitait une petite île voisine de l'ancienne ville d'Aleth. Il appartenait à l'une de ces familles qui embrassèrent le Christianisme au temps de la conversion de Clovis. Au milieu des guerres et des crimes dont la Bretagne fut le théâtre sous les fils d'Hoël-le-Grand, Aaron déploya toute l'ardeur de son zèle religieux pour la propagation de la nouvelle loi. Il fut infatigable dans ses efforts, et ne contribua pas peu à la conversion de cette partie de l'Armorique. La fin de sa vie se passa dans la retraite; il fonda le premier monastère qui ait été établi en Bretagne, y vécut au milieu de quelques religieux qui l'avaient choisi pour supérieur, et mourut en 580. L'île qu'il habitait a porté son nom jusqu'à l'époque où l'évêque Jean, surnommé la Grille, y ayant transporté le siége épiscopal d'Aleth, donna ainsi naissance à la ville de Saint-Malo, qui couvre aujourd'hui l'ancienne île d'Aaron. Il existe, dans le diocèse de Saint-Brieuc, une paroisse sous son invocation. C. D.

ABAILARD, ABEILARD ou ABÉLARD (Pierre), — le plus illustre représentant, ou, pour mieux dire, la personnification de la scolastique du XIIe siècle, naquit en 1079, au Pallet (1), petit bourg à quatre lieues de Nantes, et non, comme l'ont dit, par erreur, quelques-uns de ses biographes, à Palais, l'une des quatre communes de Belle-Ile-en-Mer. Le nom d'Abailard lui fut donné, dit-on, par pressentiment, ou, ce qui nous semblerait plus vraisemblable, en mémoire de cette éloquence persuasive et abondante qui fut le principal caractère de son génie, et dont la douceur a été comparée à celle du miel de l'abeille. Peut-être saint Bernard a-t-il donné cours à cette tradition, ou n'en a-t-il été que l'écho, en le nommant *Apis de Franciâ*. Au surplus, quelle que soit la véritable origine de ce nom, elle nous semble trop peu importante pour que nous nous arrêtions plus long-temps à la rechercher.

Nul peut-être ne s'est acquis des titres plus nombreux et plus divers à la renommée. Novateur en théologie, comme en philosophie, chef d'école poursuivi par deux saints, condamné dans deux

(1) En suivant, pour ce nom, l'orthographe généralement adoptée aujourd'hui, nous n'entendons nullement la représenter comme rigoureusement exacte. Ce que nous avons voulu établir, c'est qu'Abailard naquit au Pallet, Palet ou Palais, près de Nantes, et non dans la commune du même nom dépendant de Belle-Isle. Aller au-delà, c'eût été téméraire, en présence des curieuses observations que nous a adressées sur ce point notre savant collaborateur, M. Bizeul, et que nous nous empressons de reproduire ici : « On a dit et répété partout qu'Abailard était né au Palet, petit bourg à cinq lieues de Nantes, sur la route de » Clisson, en 1079, et l'on montre aux voyageurs les ruines » encore apparentes d'une petite maison-forte, comme étant » celles du château de Bérenger, père d'Abailard. J'ignore » où ont été pris ces renseignements, qui passent aujourd'hui pour articles de foi historique.

» Cependant D. Morice, dans son catalogue des abbés » de Vertou, nous apprend que le Palet, ou plus exactement le Palais, était en 1066 une chastelainie. Vers la » même époque, on voit figurer, comme témoin d'une donation faite par Hoël, comte de Nantes, à l'abbaye de » Quimper-lé, Daniel du Palais *(de Palatio)*, avec Allain, fils » de Rivallon, Gaufrid le Normand, Werin le Sénéschal et » autres Nantais. Le même Daniel, vers 1090, fait don à » l'abbaye de Marmoustier des droits de navigation qu'il » exerçait à Nantes et à Chasteau-Ceaux, sur les bateaux » de cette abbaye. Daniel était donc seigneur du Palais, et » c'est le seul dont il soit fait mention dans les chartes de » Bretagne. Il l'était à l'époque même de la naissance d'Abailard, et il devient alors assez difficile de croire à la » possession simultanée de la même seigneurie par Bérenger. » Biz...

conciles, accueilli et consolé par le Vincent de Paule de son temps, amant de son élève, époux de cette femme ardente, spirituelle et éclairée qu'il entraina dans l'abime, de cette femme célèbre elle-même comme abbesse, théologienne, poète et écrivain éloquent; fondateur d'un monastère, et directeur de congregations des deux sexes; tantôt admiré, tantôt pris en pitié : tel fut, tel est encore Abailard.

Comme tous les nobles de son temps, Bérenger, son père, avait porté les armes. Assez instruit lui-même, il voulait que tous ses enfants reçussent une éducation savante avant d'embrasser la carrière militaire. Abailard, l'ainé d'entre eux, doué de plus d'audace dans l'esprit que d'intrépidité dans le caractère, préféra les luttes de la parole à celles de la guerre. Formé par des maitres habiles dont, néanmoins, il eut bientôt épuisé le savoir, il se sentit, dès l'enfance, agité du besoin de trouver à son intelligence l'aliment que ne pouvait lui offrir la paisible bourgade qu'il habitait. Abandonnant donc à ses frères son droit d'ainesse, il quitta, à seize ans, le manoir paternel, avec le pressentiment que son habileté à manier les armes de la dialectique ne pouvait manquer de lui procurer de prochains triomphes dans les tournois de la polémique et de la controverse. Les circonstances devaient contribuer à mettre en relief la puissance de sa parole. Une rénovation s'annonçait dans le monde intellectuel. Les cloitres, les écoles, les universités régularisaient l'enseignement des lettres. Abailard s'associa à ce mouvement, qu'il ne devait pas tarder à dominer. Mais, rebelle à la paix claustrale, il préféra demander au tumulte du monde les émotions que convoitait son caractère ardent et mobile. Missionnaire de la scolastique, il se mit à courir le monde, errant de ville en ville, d'école en école, maniant partout, avec un succès prodigieux, ses armes favorites, le syllogisme et le dilemme. Cette campagne dura environ cinq ans.

Lorsqu'il arriva à Paris, en 1100, précédé de sa réputation, déjà grande, chacun s'attendait à voir un athlète redoutable s'avancer dans l'arène. Guillaume de Champeaux, archidiacre de Notre-Dame, et le professeur le plus renommé de l'Université, dirigeait alors l'école du cloitre, où son ascendant faisait régner exclusivement l'enseignement du réalisme. Abailard, qui avait reçu, soit dans sa première enfance, soit plutôt quelque temps avant son arrivée à Paris, les leçons de Roscelin, champion éclairé du nominalisme, Abailard était l'adepte de cette doctrine, dont il rejetait toutefois les extravagances. Que Champeaux ait cherché à en faire un prosélyte, ou qu'Abailard, avide d'acquérir de nouvelles armes, se soit spontanément assis sur les bancs d'une autre école, toujours est-il qu'il devint le disciple du chef des réalistes, et qu'accueilli par lui avec distinction, et même bienveillance, il capta bientôt sa confiance. Docile d'abord, il ne tarda pas, lorsqu'il eut pénétré les principes de son maitre, à le harceler de ses doutes, à le fatiguer de son opposition. La question du réalisme était le texte naturel de leurs discussions. « Cette question fondamentale, dit M. Ch. Winter » *(Biog. univ., 2e édit., t. 1, p. 10)*, se retrouve » sous des formes diverses à toutes les grandes » époques de la philosophie; elle avait partagé » l'antiquité en deux grandes écoles rivales. Platon et Aristote l'avaient résolue contradictoirement. Transmise au moyen-âge par Porphyre » et Boëce avec l'une et l'autre solution, elle fut » pour l'esprit humain un nouveau point de départ vers une philosophie nouvelle. Le XIe siècle sut tirer des conséquences nouvelles du » problème de Porphyre. Roscelin, l'un des premiers, professa que les universaux, c'est-à-dire les genres et les espèces, ne sont que des » mots, et qu'il n'y a de réalité que dans les individus; il allait jusqu'à dire que les parties » d'une chose n'ont qu'une valeur verbale : voilà » le nominalisme. Ce système, qui dérivait de la » solution péripatéticienne, ne pouvait se concilier avec le dogme de la Trinité. L'Eglise le » comprit et se rapprocha aussitôt de la solution » platonicienne, qui était plus conforme aux principes du Christianisme. Saint Anselme soutint » contre Roscelin que les genres et les espèces » existent par eux-mêmes; que les individus, » identiquement semblables, ne diffèrent que par » les accidents; de plus, il attribua l'existence à » de pures abstractions, par exemple, à la couleur séparée du corps coloré : voilà le réalisme. » Cette doctrine allait plus loin que Platon et » aboutissait au panthéisme. Le nominalisme fut » vaincu dans cette première rencontre. Roscelin » fut condamné par le concile de Soissons, et le » réalisme régna à peu près sans partage jusqu'à » l'arrivée d'Abailard à Paris. Champeaux était le » successeur de saint Anselme. Le réalisme avait » reçu de lui une formule plus précise. Abailard, » qui avait étudié sous Roscelin, s'était approprié » ses opinions, mais en les dégageant des exagérations qui les avaient décriées. »

Jeune, beau, éloquent, entrainant par la hardiesse de ses inspirations, Abailard éclipsa bientôt Guillaume de Champeaux. Le maitre et le disciple devinrent ennemis. Fier de sa renommée, Abailard, alors âgé de vingt-deux ans, s'éloigna de Paris, et alla ouvrir une école à Melun, ville importante, et, en ce temps, résidence royale. Les protections qu'il trouva à la cour lui aidèrent à déjouer les obstacles que lui suscita son rival, et bientôt la foule accourut à ses leçons. Enivré de ses succès, excité par ses élèves, avides eux-mêmes de jouter avec ceux de Champeaux, Abailard vint s'établir à Corbeil, afin, dit-il avec la franchise de son orgueil, d'être plus importun à son maitre.

Cependant, l'ardeur immodérée de la gloire avait obligé Abailard à de si pénibles veilles, qu'il dut, pendant deux ans, demander au sol natal le rétablissement de sa santé. A son retour

» et le réalisme était victorieux sur tous les points. » Abailard renouvela la lutte; il força le parti » vainqueur à compter avec le parti vaincu; il » maintint sous un autre nom les droits du nominalisme; il le sauva en le tempérant, et, d'un » autre côté, sans le vouloir, en combattant le » réalisme, il l'épura. On ne peut donc nier qu'il » n'ait par là servi d'une manière mémorable la » cause de la philosophie et celle de l'esprit humain. »

A peine en possession de la chaire de Champeaux, Abailard agrandit le cercle de son enseignement. Ses doctrines philosophiques, il les transporta dans la théologie, et, pendant plusieurs années, environ cinq mille auditeurs, accourus de l'Angleterre, *du pays des Suèves et des Teutons*, de Rome, etc., se pressèrent sur les bancs de cette école célèbre, d'où, suivant M. Guizot, sont sortis un pape, dix-neuf cardinaux, plus de cinquante évêques ou archevêques de France, d'Angleterre et d'Allemagne, et un bien plus grand nombre encore de ces hommes auxquels eurent souvent affaire les papes, les évêques et les cardinaux, comme Arnaud de Brescia, et beaucoup d'autres.

Au faîte des honneurs et de la richesse, Abailard exerçait donc une véritable royauté intellectuelle, et il pouvait se dire, dans son fol orgueil, qu'il était le seul philosophe qui restât sur la terre. Mais Dieu, qui exalte les humbles, sait aussi, quand il lui plaît, abaisser les superbes. Abailard l'éprouva cruellement : précipité dans l'abîme, celui qui se croyait supérieur à tous les hommes en devint le plus misérable et le plus humilié. Lui-même, dans l'histoire de ses malheurs, nous fait connaître toutes les phases de la déplorable passion qui amena sa chûte. Laissant de côté les détails minutieux dans lesquels l'a entraîné un besoin d'épanchement qu'explique son malheur, nous extrairons de son récit les seuls faits qui se rattachent essentiellement à cette période de sa vie.

A Paris vivait alors (1116 ou 1117), dans la Cité, une jeune fille d'environ seize ans, nommée Héloïse, nièce du chanoine Fulbert, chez qui elle demeurait; elle tenait, dit-on, par sa mère, à l'illustre maison de Montmorency. Héloïse, dont l'enfance s'était écoulée dans un couvent d'Argenteuil, était plus renommée pour son esprit que pour sa beauté; elle savait le grec, l'hébreu, et écrivait le latin comme ne l'écriraient pas aujourd'hui nos plus brillants professeurs. Abailard se fit de l'ardeur d'Héloïse pour la science un moyen calculé de séduction. Il lia d'abord avec elle un commerce épistolaire. Simple, sans défiance, la jeune fille ne vit dans les empressements de maître Pierre qu'un zèle ardent pour les progrès d'une élève avide d'apprendre; mais lui ne songeait qu'à satisfaire sa passion. Spéculant sur l'avarice de Fulbert, il s'offrit à lui comme commensal; le haut prix qu'il proposa pour sa pension, et aussi le désir qu'avait le chanoine de voir une nièce dont il était fier se perfectionner dans les lettres, déterminèrent son facile consentement. Dans son aveuglement, Fulbert mit Héloïse à la discrétion d'Abailard, le conjurant, lorsqu'il serait libre de son école, de donner tous ses soins à sa nièce, de nuit comme de jour, et, s'il la trouvait rebelle à ses leçons, de ne lui épargner ni menaces, ni coups. Tout entier à son amour, Abailard rejeta promptement les livres, et négligea l'école : « C'était pour moi, dit-il, un ennui mortel de me rendre à mes exercices. J'étais réduit à répéter mes » anciennes leçons; mon esprit ne produisait plus » rien... Je ne parlais plus d'inspiration, mais de » mémoire; je me bornais à être l'écho des anciennes traditions, et, s'il m'arrivait de composer des vers, c'étaient des chansons d'amour, » et non des maximes de philosophie. »

Depuis long-temps le déshonneur d'Héloïse n'était un mystère pour personne. Les élèves d'Abailard, gémissant du changement qui s'était fait en lui, en proclamaient la cause. Fulbert seul l'ignorait. Averti plusieurs fois, il avait toujours refusé de croire, tant était grande sa confiance dans la vertu d'Héloïse et dans l'austérité des mœurs de son amant; mais quand les chansons d'Abailard, retentissant dans tous les carrefours, divulguèrent la honte de sa nièce, d'autant plus furieux qu'il avait été plus crédule, il expulsa Abailard, et corrigea fortement Héloïse.

La séparation des deux amants dura peu. Une nuit que Fulbert était absent, Abailard s'introduisit furtivement dans sa maison, et enleva Héloïse, qu'il conduisit au Pallet, où, confiée à la sœur de son ravisseur, elle donna le jour à un fils, qui fut nommé Pierre *Astrolabe*. Cet enfant, comme nous l'apprennent les lettres de sa mère, survécut à son père, mais sans justifier le nom brillant que lui avaient donné ses parents, dans l'espérance, sans doute, qu'il eût un jour réfléte l'éclat dont ils brillaient eux-mêmes. Il mourut chanoine de la cathédrale de Nantes. (Dict. d'Ogée, 2e édit., t. 1er, p. 489.)

Le départ d'Héloïse avait jeté Fulbert dans une fureur qui tenait de la démence. Abailard, ému de sa douleur, lui offrit d'épouser sa nièce, à condition que le mariage resterait secret, afin que sa réputation n'en souffrît aucune atteinte. Abailard, chez qui l'amour n'avait pas amorti l'ambition, mettait cette restriction, soit parce qu'il se flattait d'arriver aux hautes dignités de l'Eglise, soit parce que, dans l'opinion du temps, le mariage était contraire à la dignité d'un philosophe, et incompatible avec le silence et les méditations solitaires qu'exige la science. Fulbert accepta le compromis; mais Héloïse, aussi sublime de tendresse et d'abnégation qu'Abailard était dominé par le sentiment de la personnalité, Héloïse se refusa long-temps à racheter son honneur aux dépens de la gloire de son époux. Vaincue enfin par les instances d'Abailard, elle revint à Paris avec tristesse, et peu de jours après, à la suite d'une nuit passée en prières, les deux amants reçurent

la bénédiction nuptiale, en présence de Fulbert et de quelques amis communs.

Peut-être leur mariage fût-il resté secret, si Fulbert, qui tenait avant tout à une réparation ostensible, n'eût violé sa foi. Héloïse, indignée, protesta contre ce qu'elle appelait une fausseté, et Abailard, pour la soustraire au ressentiment de son oncle, dut la faire entrer au couvent d'Argenteuil, où elle prit l'habit, mais non le voile. A cette nouvelle, Fulbert crut qu'Abailard avait trompé Héloïse, et que, pour s'en débarrasser, il lui faisait embrasser la vie monastique. Il ne rêva alors que vengeance, et une nuit qu'Abailard était profondément endormi, il gagna son domestique, et, aidé de quelques parents ou amis, il pénétra jusqu'à lui. On sait en quel état le laissèrent ses infâmes bourreaux. Deux d'entre eux, punis de la loi du talion, eurent en outre les yeux crevés.

Paris s'éveilla au bruit de ce tragique événement, et la ville entière, émue d'horreur et consternée, accourut dans le voisinage de la demeure d'Abailard, en faisant retentir l'air de ses cris d'indignation. Foudroyé dans son orgueil, et se jugeant frappé de la main de Dieu, en punition de ses déportements, Pierre résolut d'aller expier ses fautes et cacher son humiliation dans l'ombre d'un cloître. Avant de s'y enfermer, il ordonna à Héloïse de prendre le voile, et, quoiqu'elle en fût vivement détournée par ses parents, quoiqu'elle ne se sentît aucune vocation pour la vie claustrale, épouse résignée, elle marcha à l'autel et reçut le voile des mains de l'évêque.

Peu de jours après, Abailard se faisait religieux à Saint-Denis. Lorsqu'il fut entré en convalescence, l'abbé et ses moines le sollicitèrent de reprendre l'enseignement, et de faire désormais pour l'amour de Dieu ce qu'il avait fait jusqu'alors pour l'amour de la gloire et de l'argent. Mais, quand il voulut s'ériger en réformateur des désordres et des vices qui s'étaient introduits dans l'abbaye, il devint pour eux un hôte importun. Aussi s'empressèrent-ils de lui faciliter les moyens de s'éloigner, en acquiesçant au vœu de ses anciens élèves qui étaient venus redemander leur maître. Autorisé par l'abbé à se retirer dans le monastère de Deuil, prieuré dépendant de Saint-Denis, il y ouvrit une école où se porta une si grande foule de disciples que les bâtiments ne pouvaient les contenir.

Croyant qu'il convenait à sa nouvelle profession de reprendre l'enseignement théologique qu'il avait déjà ébauché, il y prépara ses auditeurs par quelques leçons sur la dialectique, puis il aborda l'explication rationaliste des mystères de la religion. Cette tentative hardie produisit, sous le titre d'*Introduction à la Théologie*, son *Traité sur l'Unité et la Trinité en Dieu*, ouvrage dans lequel il appliqua à la démonstration du dogme fondamental de la religion chrétienne des comparaisons et des arguments tirés de l'ordre humain et philosophique. Condamnée par l'Église, la doctrine contenue dans ce livre l'est aussi par la philosophie. Elle minait les bases du Christianisme, en ce qu'Abailard, au lieu de reconnaître la réalité de l'unité de Dieu et la réalité des trois personnes, sacrifiait la seconde à la première, notamment lorsque, dans sa comparaison de la Trinité chrétienne à celle de Platon, il fait du Saint-Esprit l'âme du monde.

Ses ennemis, ceux dont il avait dépeuplé les écoles, l'accusèrent d'hérésie. Champeaux et Anselme étaient morts; mais Albéric et Lotulfe, qui s'étaient portés héritiers de leurs écoles, et qui gouvernaient celles de Reims, circonvinrent l'archevêque de cette ville, Raoul-le-Verd; et ce prélat, après s'être concerté avec le légat du pape (Conan, évêque de Préneste), convoqua, sous le nom de concile, à Soissons (1121), ce qu'Abailard appelle un *conventicule*. L'accusé y fut mandé avec injonction d'apporter son livre. A son arrivée dans la ville, il faillit être lapidé par le peuple à qui l'on avait persuadé qu'il avait *enseigné et prêché trois Dieux*. Il alla d'abord trouver le légat, président du concile, et lui remit son ouvrage, offrant de se rétracter s'il avait écrit quelque chose contre la foi catholique. Cette offre ne sembla pas à ses adversaires un triomphe suffisant. Dominé par eux, le légat, homme faible et pauvre théologien, exigea qu'il portât son livre à l'archevêque et qu'il le déférât à ses adversaires, « afin, dit Abailard, que s'accomplît contre moi ce passage de l'Écriture : Et nos ennemis sont nos juges. (Deut. c. XXXII, v. 31.) »

Le concile s'ouvrit et le livre fut examiné. Pendant son examen, Abailard, que la crainte du danger avait rappelé au soin de sa défense, expliqua sa doctrine aux grands applaudissements de la foule. Ses adversaires, embarrassés par son argumentation, ne savaient que répondre. Les juges inclinaient visiblement pour l'indulgence. Aussi, lorsque l'évêque de Chartres, qui déclarait n'avoir rien trouvé de répréhensible dans le livre, demanda, le dernier jour du concile, qu'Abailard fût admis à s'expliquer et à se justifier devant les évêques et les plus savants docteurs, réunis dans un concile plus nombreux que celui de Soissons, l'assemblée et le légat se rangèrent-ils d'abord à cet avis. Mais, dans une nouvelle réunion qui eut lieu dans la journée, sur la provocation de l'archevêque, Abailard fut déclaré hérétique sabellien, et, sans qu'il pût obtenir de répondre ni de prononcer un seul mot pour sa défense, il fut amené devant le concile et condamné à jeter lui-même son livre dans les flammes, puis livré comme coupable et convaincu à l'abbé de Saint-Médard, qui l'emmena pour l'enfermer dans son monastère « comme dans une prison. »

La condamnation du livre, juste en elle-même, devait être et fut généralement considérée comme rigoureuse en tant qu'appliquée à la personne de l'auteur, alors surtout qu'il avait spontanément offert de se rétracter. Tel fut le sentiment

à Paris (1108), il trouva Champeaux réfugié dans l'abbaye de Saint-Victor, où il avait ouvert une école publique avec l'espoir qu'en l'absence de son rival, il pourrait ressaisir le sceptre. Abailard, reprenant le rôle d'élève, vint de nouveau s'asseoir parmi ses auditeurs; mais la trève fut de courte durée. Impatient de sa réserve, il renouvela bientôt ses attaques contre le réalisme, et pressant vivement son adversaire, il le força de modifier, puis d'abandonner sa doctrine.

Champeaux, vaincu, fut réduit à déserter l'abbaye, et à se faire remplacer par un autre professeur, bientôt contraint lui-même de céder sa chaire à Abailard. L'archidiacre, n'écoutant que son ressentiment, fit, de son côté, destituer son heureux rival, et le força de r'ouvrir pour quelque temps son école de Melun. Le triomphe de Champeaux souleva contre lui des murmures devant lesquels il dut s'éloigner à son tour. Abailard reparut alors aux portes de Paris (1115), et, comme il le dit lui-même, assit le camp de ses écoles sur la montagne de Sainte-Géneviève. Champeaux accourut en toute hâte, et essaya un moment de recommencer la lutte; mais l'école de Saint-Victor restant déserte, il désespéra désormais de toute gloire mondaine et se fit moine.

Abailard, demeuré maître du champ de bataille, allait recueillir le fruit de sa victoire, lorsqu'une lettre de sa mère Lucie le rappela en Bretagne. Elle voulait revoir son fils avant d'embrasser la vie monastique, comme Bérenger, qui l'avait précédée dans le cloître. Dans l'intervalle de ce voyage, Champeaux était devenu évêque de Châlons, de sorte qu'Abailard aurait pu régner sans partage sur les écoles de Paris; mais, fier d'avoir terrassé Champeaux, il voulut s'attaquer à celui dont le nouveau prélat était le plus célèbre disciple; c'était Anselme de Laon ou de Loudun (1), archidiacre de Laon, où il enseignait la théologie avec beaucoup d'éclat. Un double appât tentait Abailard: de nouvelles connaissances à acquérir et une vieille réputation à ébranler. Quelles que fussent la science et l'autorité d'Anselme, son orgueilleux disciple ne lui épargna ni dédains, ni sarcasmes : « La vieille réputation » d'Anselme, dit-il dans un portrait qu'il nous a » laissé de lui, le recommandait plus que son génie. Si quelqu'un, venant le consulter, arrivait » incertain, il s'en retournait plus incertain encore. Il faisait un merveilleux usage de la pa- » role; mais ses discours étaient vides de sens et » de raison. Lorsqu'il allumait le feu, il remplis- » sait sa maison de fumée, et non de lumière: c'é- » tait un arbre qui, de loin, présentait un beau » feuillage, mais qui, lorsqu'on approchait, ne » montrait aucun fruit. Je reconnus en lui ce figuier stérile, maudit par le Seigneur, ou ce » vieux chêne auquel Pompée est comparé par » Lucain dans la *Pharsale* :

« ..... *Stat magni nominis umbra;*
» Et je ne m'arrêtai pas long-temps sous cet ombrage. »

Un nouveau triomphe d'Abailard décida la rupture. Provoqué par les élèves d'Anselme à aborder l'interprétation des écrivains sacrés, dont ils ne pensaient pas qu'il se fût jamais occupé, il releva le gant, et déclara que le lendemain il ferait une leçon sur la prophétie d'Ezéchiel, renommée pour son obscurité. Ses adversaires, qui croyaient sa défaite assurée, lui demandaient combien de jours, combien de semaines il lui fallait pour se préparer. « Ce n'est point ma coutume, répon- » dit-il, de suivre l'usage, mais d'obéir à mon es- » prit. » Le caractère d'Abailard est tout entier dans ces paroles, fait judicieusement observer M. de Courson. *(Histoire des peuples bretons, t. 2, p. 182.)*

La téméraire gageure d'Abailard fut pour lui l'occasion d'un triomphe sans réserve. Le vieil Anselme, ne pouvant le vaincre par le raisonnement, recourut au grand moyen de la faiblesse; il lui interdit la parole. Fier d'avoir terrassé dans Champeaux le représèntant de la philosophie, et dans Anselme celui de la théologie, Abailard, désormais passé maître en ces deux sciences, revint à Paris, et, dans la chaire même de Champeaux, reprit et acheva son commentaire sur Ezéchiel, en même temps qu'il exposa le système philosophique auquel il a attaché son nom, le *conceptualisme*. Quel est ce système? Incomplètement connu jusqu'à ces dernières années, il n'a pu être apprécié que depuis la publication, par M. Cousin, des *Œuvres inédites d'Abailard*. C'est à la savante introduction qui les précède qu'il faut recourir pour se faire une idée nette et exacte des doctrines du péripatéticien du moyen-âge. Voici, d'après M. Cousin (p. CLV), l'exposition de son système :

« Abailard, dans sa polémique contre les deux » écoles qu'il rencontra au commencement du » XIIe siècle, eut pour tactique de les combattre » l'une par l'autre. Au nominalisme, il emprunte » son principe fondamental que rien n'existe que » le particulier et l'individu; et ce principe, il » l'oppose au réalisme. La première division du » réalisme, l'école de Guillaume de Champeaux, » disait : L'universel, le genre et l'espèce sont » l'essence même de l'individu, et l'individu, la » forme; la différence n'est qu'un accident. Abai-

(1) Deux personnages du nom d'Anselme ont vécu simultanément, l'un saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, né en 1033, à Aost, en Piémont; l'autre, Anselme, archidiacre et doyen de l'église de Laon, né vers 1030, dans cette ville, suivant la Biographie universelle, ou à Loudun, suivant M. de Courson. Le premier, depuis le 6 mars 1093, jour de son élévation sur le siége épiscopal de Cantorbéry, jusqu'à sa mort, arrivée le 21 avril 1109, ne vint pas en France. Cette raison, et plus encore la date de sa mort, prouvent donc qu'il ne put avoir de discussions avec Abailard en 1115. Ce fut conséquemment avec Anselme de Laon que notre philosophe guerroya. Ce qui a pu faire confondre ces deux personnages, c'est la similitude de leurs travaux : en effet, saint Anselme brilla aussi dans l'enseignement de la scolastique, à l'abbaye du Bec, en Normandie, avant son épiscopat; mais seul il a été canonisé. Anselme de Laon est mort en 1117.

» lard répond avec le nominalisme qu'au contraire l'individu est sa propre substance à lui-même. La seconde division de l'école réaliste, la doctrine de la non différence, en acceptant le principe que rien n'existe que l'individu, trouvait dans l'individu même l'espèce, le genre, l'universel, comme états divers de l'individu, lesquels états étant absolument les mêmes au sein de toutes les différences, sont les fondements des espèces ou des genres. Abailard répond encore avec le nominalisme que, dans l'individu, tout est individuel, et qu'il n'y a point d'état universel dans aucune chose particulière. Ainsi, l'espèce, le genre, l'universel ne sont pas l'essence des individus, et ils n'en sont pas non plus des états, des éléments intégrants. D'un autre côté, sont-ce de purs mots, comme le veut l'école nominaliste? Ici, Abailard, après avoir tourné les principes du nominalisme contre le réalisme, invoque les arguments de celui-ci contre celui-là ; il soutient que les universaux ne sont pas non plus de purs mots, car de purs mots ne sont rien, et assurément les universaux sont quelque chose. Voilà pour le raisonnement. Quant aux autorités, il oppose au platonisme traditionnel de l'école réaliste les inductions qui se tirent de l'*Organum* d'Aristote, et les explications positives de Boëce ; et contre le péripatétisme de l'école nominaliste, il s'arme encore de ce même Aristote et de son interprète, Boëce, qui, en effet, n'a jamais dit que les universaux ne sont que des mots. Mais, entre ces deux écoles, qui se réfutent et se détruisent réciproquement, quel système élèvera donc Abailard? Un seul est possible encore. Si les universaux ne sont ni des choses ni des mots, il reste qu'ils soient des conceptions de l'esprit. C'est là toute leur réalité ; mais cette réalité est suffisante. Il n'existe que des individus, et nul de ces individus n'est en soi ni genre ni espèce ; mais ces individus ont des ressemblances que l'esprit peut apercevoir, et ces ressemblances, considérées seules et abstraction faite des différences, forment des classes plus ou moins compréhensives qu'on appelle des espèces ou des genres. Les espèces et les genres sont donc des produits réels de l'esprit ; ce ne sont ni des mots, quoique des mots les expriment, ni des choses en dehors ou en dedans des individus : ce sont des *conceptions*. De là ce système intermédiaire qu'on a nommé le *conceptualisme*. »

Après avoir ainsi expliqué et défini le système philosophique d'Abailard, M. Cousin se pose à lui-même ces questions : « Quelle est la valeur de l'école intermédiaire qu'Abailard prétendit élever entre le réalisme et le nominalisme? Cette école est-elle, en effet, également éloignée des deux écoles qu'elle combattait? A-t-elle un caractère qui lui soit propre? Quel service a-t-elle rendu à la philosophie et à l'esprit humain? »

« Cette école, répond le savant professeur, n'est point éclectique. L'éclectisme, s'il est profond, doit être positif ; il doit emprunter aux écoles rivales toutes leurs parties positives, et ne leur laisser que leurs parties négatives, leurs contradictions et leurs querelles. L'éclectisme, au XIIe siècle, dans la querelle des universaux, eût consisté à discerner dans le réalisme et le nominalisme les vérités essentielles sur lesquelles ces deux systèmes reposaient, et à les réunir et à les organiser dans le sein d'un système plus vaste. Ce n'est pas là le moins du monde ce que fit Abailard. Au lieu de mettre à profit les trésors de l'école réaliste, dépositaire de tant de vérités toujours anciennes et toujours nouvelles, il se borna à la combattre, et il ne lui emprunta aucune maxime positive. Il n'eut guère de réaliste que la négation du nominalisme. Il est vrai qu'il emprunta davantage à l'école nominaliste ; il y avait été formé, et s'il était d'un parti, il était de celui-là. A l'égard du réalisme, il n'est qu'adversaire ; à l'égard du nominalisme, il est adversaire sans doute, car il le combat dans ses conséquences excessives ; mais il en garde l'esprit et le principe fondamental, à savoir que rien n'existe que dans l'individu, et dans l'individu, rien que d'individuel. On pourrait donc avancer que l'école fondée par Abailard est une branche nouvelle, un développement du nominalisme ; développement où les principes nominalistes, dégagés des extravagances qui les décriaient, ont pu reparaître à la lumière, se soutenir contre les principes de l'école opposée, et faire leur chemin à travers les siècles. Ce rapport du prétendu système intermédiaire d'Abailard avec le nominalisme est attesté par l'histoire ; car, dans l'histoire, le rôle le plus marqué d'Abailard, comme philosophe, est sa querelle avec Guillaume de Champeaux. Or, l'adversaire public, constant et sans réserve de Guillaume de Champeaux était, qu'il le sût ou qu'il l'ignorât, un allié de Roscelin ; et c'est peut-être par le sentiment confus de cette vérité qu'à une certaine distance, et quand le temps eut mis en oubli les intentions et fait paraître les choses sous leur véritable jour, plus d'un historien (entre autres les auteurs de l'*Histoire littéraire*, t. XI, p. 359), a rangé Abailard dans l'école nominaliste.

» Quant au caractère de la philosophie d'Abailard, il est le même que celui de sa théologie, ni tout-à-fait orthodoxe, ni tout-à-fait hérétique ; mais beaucoup plus près de l'hérésie que de l'orthodoxie, et cela par une conséquence nécessaire de l'esprit du nominalisme. »

Maintenant si, sauf les réserves que commandent de telles conséquences, on se demande quel bien ont pu produire les doctrines mixtes d'Abailard, il faut, pour répondre équitablement, se reporter au temps où ils les développa. « Quand il descendit dans l'arène, poursuit M. Cousin, le nominalisme ne pouvait plus soutenir la lutte,

du légat qui, peu de jours après, permit à Abailard de retourner à Saint-Denis.

Le ressentiment des moines de ce couvent contre lui n'était qu'assoupi. Il le réveilla par l'imprudence qu'il eut de contester l'identité de Denis l'aréopagite avec le saint patron de l'abbaye. Cette négation méritait un sévère châtiment ; il ne se fit pas attendre. Le chapitre se rassembla, et Abailard allait être renvoyé à la justice du roi, comme coupable de lèse-majesté et d'outrage à la gloire de son règne et de sa couronne, lorsqu'il profita de la nuit pour se sauver à Provins, dans le prieuré de Saint-Ayoul. L'abbé de Saint-Denis et plusieurs de ses moines l'y poursuivirent eux-mêmes, et, malgré l'intervention et les prières du comte de Champagne, sur les terres duquel était situé le prieuré de Saint-Ayoul, il fut contraint, sous peine d'excommunication, de quitter cet asile et de revenir à Saint-Denis, d'où il ne put sortir, plus tard, que sur un ordre exprès du roi. Ce fut alors qu'accompagné d'un seul clerc, il se retira près de Provins, dans un désert qu'il avait déjà visité, et là, sur les bords de l'Arduzon, à une lieue de Nogent-sur-Seine, il obtint la concession d'un terrain sur lequel il construisit, vers 1131, un oratoire, fait de roseaux et de chaume, qu'il appela *l'Oratoire de la Trinité*. Tel fut le berceau de la fameuse abbaye du Paraclet.

Abailard, qui avait alors cinquante ans, s'était retiré dans cette Thébaïde, persuadé qu'il pourrait y finir dans la paix et la solitude sa vie jusque là si tourmentée. Son espoir fut déçu. Lorsque ses anciens disciples connurent sa retraite, ils accoururent de toutes parts et se bâtirent des huttes auprès de la sienne. « On les vit » abandonner des couches de duvet pour des lits » de feuillages, les mets délicats pour de gros» siers herbages. » Le nombre de ses auditeurs s'éleva bientôt à trois mille. Les cellules, désormais insuffisantes, furent remplacées par un monastère auquel Abailard donna le nom de *Paraclet* (esprit consolateur), en mémoire du repos et des consolations qu'il trouvait dans ce lieu désert.

Les noms qu'il avait donnés à son oratoire et à son monastère, fournirent à ses adversaires un nouveau prétexte de persécution. Ils étaient, disaient-ils, la preuve de sa persistance dans l'hérésie que révélaient son Traité sur la Trinité et sa définition du Saint-Esprit. Ses doctrines furent dénoncées à saint Bernard et à saint Norbert, son infatigable auxiliaire dans les combats contre les ennemis de la foi. Ce dernier, il paraît, ne se tut pas. Mais l'abbé de Clairvaux, qui ne voulait pas encore attaquer Abailard publiquement, lui adressa des remontrances, et telle fut la modération de son langage que celui-ci, touché, promit de suivre désormais la voie qui lui était tracée. Abailard, après cela, eût pu vivre en paix ; mais, cédant aux terreurs qui l'assiégeaient, il se croyait, à chaque instant, l'objet d'une persécution nouvelle. « Dans cette dis» position d'esprit, dit M. de Courson (t. 2, » p. 190), l'infortuné alla chercher un refuge en » Bretagne. L'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, » fondée au VIᵉ siècle sur les côtes sauvages du » Morbihan, par le Jérémie des deux Bretagnes, » avait perdu son abbé. Abailard fut nommé par » la communauté. Comme saint Jérôme allant » chercher dans l'Orient un refuge contre l'in» justice de l'Occident, Pierre, c'est lui qui s'ex» prime ainsi, alla demander à sa patrie un abri » contre l'inimitié de la France.

» C'est dans ce lieu sauvage, sur les bords » d'une mer agitée, au milieu d'une population » *dont la langue barbare lui était tout à fait* » *inconnue*, que l'amant d'Héloïse espérait trou» ver la paix après laquelle il soupirait. Mais ce » poète de la scolastique, cet esprit faible et in» décis n'était point fait pour gouverner une ar» mée de moines bas-bretons, dont les mœurs » grossières, la férocité et l'incontinence ne re» connaissaient aucun frein. Il eût fallu un saint » Bernard, et un saint Bernard *bretonnant*, pour » dompter ces Vénètes au caractère de fer. Le » doux Abailard comprit, dès l'abord, que cette » tâche était au dessus de ses forces. Pour com» ble d'ennuis, l'un des *tyerns*, ou seigneurs du » pays, à la faveur de l'inconduite des religieux, » s'était rendu maître d'une grande partie des » biens du couvent, etc., etc. »

Abailard, convaincu de son impuissance à opérer aucune réforme dans ce repaire du vol et de toutes les passions brutales, cherchait dans l'étude une diversion à ses nouveaux chagrins. Ce fut alors qu'il écrivit l'*Historia calamitatum*, éloquente, mais triste confession, où, à l'exemple de saint Augustin, il met à nu ses erreurs et ses faiblesses, ses pensées les plus intimes comme ses chagrins les plus amers. A travers la profonde mélancolie dont elle est empreinte, percent ses angoisses et le sentiment d'une supériorité intellectuelle protestant contre le châtiment qui l'a frappé. Destinée à un ami, la lettre qui contenait ce récit tomba, on ne sait comment, entre les mains d'Héloïse, à qui son époux n'avait point écrit depuis leur séparation, et elle devint l'origine de la correspondance célèbre qui a plus fait, pendant long-temps, pour la réputation d'Abailard, que ses travaux philosophiques. Paraphrasées par Pope et ses imitateurs français du XVIIIᵉ siècle, ces lettres nous peignent Héloïse se consumant dans la double flamme de Sapho et de sainte Thérèse. Plus calme, plus comprimé, l'amour d'Abailard, sous la triple influence de l'âge, du malheur et de la résignation, s'élève à une hauteur platonicienne et chrétienne. Consoler Héloïse, l'arracher au désespoir, la rappeler à ses devoirs, telle est son unique pensée.

Sans nul doute, l'abbé de Saint-Gildas dut trouver, dans les épanchements affectueux d'Héloïse et dans les instructions religieuses par lesquelles il y répondit, quelque adoucissement à

ses peines. Il ne supportait néanmoins qu'à grand'peine le séjour de son abbaye, où l'injure et la violence accueillaient ses représentations. Une grande consolation lui fut offerte vers le même temps. Suger, devenu abbé de Saint-Denis, fit valoir quelque antique droit de son abbaye sur le monastère d'Argenteuil, et en chassa violemment Héloïse, qui en était prieure, et ses compagnes. A cette nouvelle, Abailard accourut au Paraclet, y offrit un refuge à Héloïse, et lui fit de ce monastère une donation que confirmèrent l'évêque et Innocent II. Depuis onze ans, les deux amants ne s'étaient pas revus. Les fréquentes visites que fit Abailard au Paraclet pour que ses prédications appelassent sur cette maison les dons de la charité, fournirent un aliment incessant à l'envie. On disait qu'il ne pouvait supporter l'absence de celle qu'il avait tant aimée. Indigné, il revint se confiner à Saint-Gildas « pour se river à son tourment. » Un nouveau genre de persécutions l'y attendait. Les moines, impatients de tout frein, lui tendirent des embuches, et essayèrent de s'en délivrer par le poison. Après une longue lutte, et grâce à l'appui d'un légat du Saint-Siége, il croyait que les moines restés sous son obédience auraient fidèlement observé leurs serments de régularité et de soumission, lorsqu'ils recoururent contre lui au poignard. Force lui fut de s'enfuir une seconde fois. »

Ce qu'il devint pendant plusieurs années, on ne saurait le préciser; tout ce qu'on sait de positif, d'après le témoignage de Jean de Salisbury, son disciple, c'est qu'en 1136 il enseignait avec un succès prodigieux sur cette montagne de Sainte-Geneviève, théâtre de son ancienne gloire. Séduit par l'ambition de tout expliquer dans la foi, il la dénaturait en cherchant à l'éclaircir : « Il se » mesla d'entrer si avant aux hauts secrets, dit » d'Argentré *(Histoire de Bretagne)*, qu'il y per» dit le fonds. » Sa théologie, ses livres intitulés *Scito te ipsum* et *Sic et non*, circulaient en même temps dans les écoles. De tous côtés alors s'éleva contre lui l'accusation d'hérésie. Guillaume, abbé de Saint-Thierry, le dénonça à saint Bernard, qu'il stimula en lui disant que son silence, dangereux pour l'Église, l'était aussi pour lui-même. L'abbé de Clairvaux avait depuis long-temps les yeux ouverts sur le philosophe théologien. Déjà, nous l'avons vu, il l'avait exhorté à rétracter ses erreurs. Abailard avait promis. Effrayé du succès croissant qu'obtenaient des doctrines téméraires, parées qu'elles étaient de toutes les séductions de l'éloquence, il adressa de nouveaux conseils, qui, cette fois, ne furent pas écoutés. Alors se leva le gardien vigilant de la foi, le vivant rempart de l'orthodoxie, « pour opposer, dit Bossuet, à ce » charme trompeur de la nouveauté la pierre sur » laquelle nous sommes fondés, et l'autorité de » nos traditions, où tous les siècles sont renfer» més, et l'antiquité qui nous réunit à l'origine » des choses. » Mettant un terme à sa longanimité, saint Bernard appela donc sur les doctrines d'Abailard la censure du pape et des évêques L'accusé, qui comptait sans doute sur son habileté dans l'art de la dispute, se déclara prêt à défendre ses livres dans un concile où son adversaire serait appelé à joûter avec lui. La demande d'Abailard fut accueillie, et le concile s'ouvrit à Sens, le 2 juin 1140. Louis VII, le comte de Nevers, les principaux seigneurs de la cour de France, et un nombreux clergé, s'étaient rendus à ce tournoi théologique, où certains spectateurs étaient peut-être plus attirés par l'attrait d'une curiosité mondaine que par les dangers de la foi.

Abailard s'avança pour se défendre, convaincu qu'il userait librement de ces armes du raisonnement qu'il savait si bien manier; mais saint Bernard n'entendait pas que les dogmes de la foi fussent discutés. Désignant donc dans les écrits du philosophe les passages incriminés, il lui donna le choix, soit de désavouer les livres qui les renfermaient, soit, s'il les reconnaissait comme siens, de rétracter les erreurs signalées, ou de répondre aux preuves tirées des saintes Écritures qu'on lui opposerait. Abailard refusa le combat sur un terrain où la défaite était inévitable, et, laissant le champ libre à ses adversaires, il se retira, en déclarant qu'il en appelait au Saint-Siége. Le concile passa outre et le condamna unanimement.

Certes, cette sentence ne fut pas moins juste que celle de Soissons; certes, saint Bernard était fondé à dire d'Abailard : « Il sent Arius sur la Tri» nité, Pélage sur la grâce, Nestorius sur la per» sonne du Christ. » Mais si cette décision fut juste, comme celle de Soissons ne fut-elle pas oppressive dans la forme? Quel danger y avait-il pour les éternelles vérités de la foi, alors surtout qu'elles avaient saint Bernard pour défenseur, à ce qu'Abailard ne fût pas circonscrit dans ses moyens de défense? Le résultat eût été infailliblement le même; mais il n'en eût été que plus éclatant. Qui sait, d'ailleurs, si une rétractation solennelle d'Abailard n'aurait pas été la suite du débat? Il est permis de le supposer; car, s'il était hérétique, du moins l'était-il de bonne foi; et l'on peut croire qu'il n'était pas irrévocablement plongé dans l'erreur, celui qui, au moment où il minait les fondements qu'il croyait affermir, écrivait à Héloïse : « Je ne veux pas être philosophe, » si je suis en désaccord avec saint Paul; je ne » veux pas être Aristote, si je suis séparé du » Christ; car il n'est pas sous le ciel d'autre nom » que le sien en qui je doive trouver mon sa» lut. » Ces sentiments, nous les retrouvons dans sa prompte soumission à la sentence du concile.

Abailard avait plus de soixante ans lorsque cette sentence le frappa. Sa santé était altérée. Quoi qu'il en soit, il se mit en route, à pied, pour aller suivre lui-même, par-delà les monts, l'appel qu'il avait déjà interjeté avant de sortir du concile; mais, avant de se présenter devant le Saint-Siége, poussé par l'inspiration de la grâce, il vint ouvrir son âme au saint abbé de Cluny, à ce Pierre-le-Vénérable que ses lumières, sa man-

suétude et sa piété ont rendu si digne de ce nom. Pierre le loua de son dessein, et l'encouragea à le poursuivre, lui disant que la justice, ou, au besoin, l'indulgence apostolique, ne lui ferait pas défaut. Abailard ne s'était pas encore remis en route lorsque Raynard, abbé de Citeaux, vint à Cluny, et, après s'être concerté avec Pierre-le-Vénérable, proposa à son hôte de ménager sa réconciliation avec l'abbé de Clairvaux. Abailard consentit et promit, en outre, de retrancher de ses discours et de ses ouvrages, d'après les avis de saint Bernard et des autres hommes sages, tout ce qui aurait pu blesser les oreilles catholiques. Les deux antagonistes se revirent donc et se réconcilièrent. Dans le même temps, le pape Innocent II confirmait la sentence du concile, et condamnait Abailard, comme hérétique, à un silence perpétuel. Il se soumit sans murmurer, et dit adieu au monde dans une dernière lettre qu'il écrivit à Héloïse, lettre qui ne laisse aucun doute sur son repentir. Pierre le Vénérable obtint facilement du pape, avec l'absolution d'Abailard, la permission qu'il finit ses jours à Cluny. Il y vécut deux ans, « lisant continuellement, priant souvent, et « gardant un silence perpétuel, si ce n'est quand « il était forcé de le rompre, dans les conférences ou dans les sermons qu'il faisait à la communauté. Presque tous les jours il offrait le « saint sacrifice depuis que, par mes lettres et « par mes sollicitations, je l'avais réconcilié avec « le Saint-Siége. Enfin, il n'était occupé que de « méditer ou d'enseigner les vérités de la religion « ou de la philosophie. Il avait ainsi vécu quelque « temps à Cluny, lorsque, voyant que ses infirmités augmentaient, je l'envoyai respirer un « air plus salubre dans la plus agréable situation « de la Bourgogne, au prieuré de Saint-Marcel, « près de Châlons-sur-Saône. Il y continuait ses « lectures et ses exercices pieux, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie qui ne laissa bientôt aucun « espoir de le conserver. Tous les religieux de ce « monastère ont été témoins avec quelle grande « piété il a fait sa confession de foi, puis celle de « ses fautes; avec quelle sainte aspiration vers « le ciel il a reçu le viatique des mourants. C'est « ainsi que le docteur Pierre a fini ses jours. » *(Lettre de Pierre le Vénérable à Héloïse.)*

A la lettre qui précède, l'abbé de Cluny avait joint une épitaphe en vers latins, où il dit qu'Abailard mourut le 21 avril 1142, et où il l'appelle *le Socrate des Gaules, le grand Platon de l'Occident, notre Aristote; égal ou supérieur aux logiciens de tous les temps; connu dans l'univers comme le prince des écoles; génie varié, subtil et pénétrant, qui pouvait tout surmonter par l'art du raisonnement et l'art de la parole. Mais tout cela,* ajoute Pierre le Vénérable, *fut surpassé, lorsque, devenu moine de Cluny, il eut embrassé la vraie philosophie, celle du Christ*(1).

(1) Gallorum Socrates, Plato maximus Hisperiarum,
Noster Aristoteles, logicis, quicumque fuerunt,
Aut par aut melior, studiorum cognitus orbi
Princeps, ingenio varius, subtilis et acer,
Omnia vi superans rationis et arte loquendi,
Abælardus erat; sed tum magis omnia vincit,
Cum Cluniacensem monachum moremque professus,
Ad Christi veram transivit philosophiam,
In quâ longævæ bene complens ultima vitæ,
Philosophis quandoque bonis se commemorandum
Spem dedit, undenas maio revocante Kalendas.

Voici une autre épitaphe composée par Pierre-le-Vénérable, en l'honneur d'Abailard, et qui, comme la précédente, dépose de son admiration pour cet homme célèbre :

Petrus in hâc petrâ latitat, quem mundus Homerum
Clamabat; sed jàm sydera sydus habent;
Sol erat hic Gallis, sed eum jàm facta tulerunt;
Ergò caret regio Gallia sole suo
Ille sciens quidquid fuit ulli scibile, vicit
Artifices, artes absque docente docens
Undecimæ maii Petrum rapuere Kalendæ,
Privantes logices atria rege suo.
Est satis; in tumulo Petrus hic jacet Abælardus,
Cui soli posuit scibile quidquid erat.

Héloïse demanda le corps de son époux, pour l'ensevelir dans le chœur ou *Petit-Moustier* du Paraclet, où elle-même devait reposer avec lui. Cette triste dépouille lui fut renvoyée furtivement par Pierre le Vénérable, qui la lui remit en personne le 16 novembre 1142. Le pieux abbé de Cluny célébra les obsèques et prononça un éloge funèbre qui, au dire d'Héloïse, ranima ses forces. Elle mourut elle-même le 17 mai 1164, à l'âge de soixante-trois ans. On lit dans de vieilles chroniques que, quand elle sentit sa fin approcher, elle ordonna que son corps fût enseveli avec celui de son époux; que le cercueil d'Abailard fut ouvert, et que le mort, élevant les bras, reçut la morte, l'embrassa et la serra sur son sein.

Ce cercueil fut transféré, en 1497, dans la grande église de l'abbaye; mais alors une piété sévère sépara les restes des deux amants, et, en 1630, ils furent déposés dans la chapelle de la Trinité. En 1766, Marie de Roye de la Rochefoucauld, vingt-troisième abbesse du Paraclet, conçut le projet d'un monument qui ne fut érigé qu'après sa mort. On y voyait le groupe en pierre de la Trinité, qu'Abailard avait fait sculpter lui-même dans le XIIe siècle. Enfin, en 1779, Charlotte de Roucy, dernière abbesse du Paraclet, fit graver, sur un marbre noir, une épitaphe qu'on croit avoir été rédigée par Marmontel, et qui prouve que les corps des deux amants avaient été réunis de nouveau dans un seul monument. Le Paraclet ayant été vendu, en 1792, comme domaine national, les restes d'Abailard et d'Héloïse furent solennellement déposés dans l'église de Nogent, puis envoyés, le 16 février 1800, au Musée des monuments français. Là, Alex. Lenoir leur fit élever, en style du XIIe siècle, et avec les débris d'une chapelle de l'abbaye de Saint-Denis, le tombeau qui en a été déplacé en 1815 pour être transféré au cimetière du Père la Chaise.

Celui que Pierre le Vénérable appelait le Socrate des Gaules, l'Aristote de son temps; celui que ses contemporains désignaient sous le titre

d'*universel*, est, avec saint Bernard, dans l'ordre intellectuel, le plus grand personnage du XIIe siècle. Comme prosateur, il rendit à la langue latine cette pureté, cette simplicité, cette harmonie, cette éloquence même dont la tradition s'était perdue. Ces qualités se révèlent dans l'*Historia calamitatum*, où l'auteur peint avec une heureuse fidélité ses diverses impressions. Brillant et pittoresque lorsqu'il raconte les luttes animées de son heureuse jeunesse ; tendre et voluptueux dans le récit de ses amours ; triste et résigné après son malheur, tel Abailard se montre successivement. Poète, amant surtout, il avait composé des chansons qui, comme il nous l'apprend dans la relation de sa vie, et comme Héloïse le rappelle dans ses lettres, étaient chantées dans diverses contrées ; philosophe, il fonda un système dont l'influence ne saurait être méconnue. En effet, dégagée des subtilités ainsi que des disputes frivoles et oiseuses, ridicules même, qui étaient dans le goût du temps, la scolastique, par l'impulsion qu'elle donna à l'esprit humain, prépara les voies au système que Descartes devait faire prévaloir au XVIIe siècle. De là ce parallèle que M. Cousin a établi entre ce philosophe et son devancier : « Abailard et Descartes sont » incontestablement les deux plus grands philo- » sophes qu'ait produits la France ; elle a donné » à la fois à l'Europe la scolastique au XIIe siècle » par Abailard, et au commencement du XVIIe, » dans Descartes, le destructeur de cette même » scolastique et le père de la philosophie mo- » derne. Et il n'y a point là d'inconséquence, car » le même esprit qui avait élevé l'enseignement » religieux ordinaire à cette forme systématique » et rationnelle qu'on appelle la scolastique, pou- » vait seul surpasser cette forme même, et pro- » duire la philosophie proprement dite. Le même » pays a donc bien pu porter, à quelques siècles » de distance, Abailard et Descartes. Aussi, re- » marque-t-on entre ces deux hommes une simi- » litude frappante à travers bien des différences. » Abailard a essayé de se rendre compte de la » seule chose qu'on pût étudier de son temps, » la théologie ; Descartes s'est rendu compte de » ce qu'il était enfin permis d'étudier du sien, » l'homme et la nature. Celui-ci n'a reconnu » d'autre autorité que celle de la raison ; celui-là » a entrepris de transporter la raison dans l'au- » torité. Tous deux ils doutent et ils cherchent ; » ils veulent comprendre le plus possible et ne se » reposer que dans l'évidence. C'est là le trait » commun qu'ils empruntent à l'esprit français, » et ce trait fondamental de ressemblance en » amène beaucoup d'autres ; par exemple, cette » clarté de langage qui naît spontanément de la » netteté et de la précision des idées. Ajoutez » qu'Abailard et Descartes ne sont pas seulement » Français, mais qu'ils appartiennent à la même » province, à cette Bretagne, dont les habitants » se distinguent par un si vif sentiment d'indé- » pendance et une si forte personnalité. De là, » dans les deux illustres compatriotes, avec leur » originalité naturelle, une certaine disposition à » médiocrement admirer ce qui s'était fait avant » eux et ce qui se faisait de leur temps, l'indé- » pendance poussée souvent jusqu'à l'esprit de » querelle, la confiance dans leurs forces et le » mépris de leurs adversaires ; plus de consé- » quence que de solidité dans leurs opinions ; » plus de vigueur dans la trempe de l'esprit et du » caractère que d'élévation ou de profondeur dans » la pensée ; plus d'invention que de sens com- » mun ; abondants dans leur sens propre plu- » tôt que s'élevant à la raison universelle, opi- » niâtres, aventureux, novateurs, révolution- » naires. »

La France ne possède pas encore une édition complète des travaux d'Abailard. M. Cousin a exprimé le vœu que quelque jeune professeur, auquel il a offert son concours, suivît l'exemple patriotique qu'il a donné en publiant une partie des œuvres inédites du philosophe breton. Le conseiller d'État François d'Amboise et l'historiographe André Duchesne ont les premiers publié les principaux écrits d'Abailard, dans un recueil devenu rare, et intitulé : *Petri Abælardi et Heloïssæ opera, ex MM. SS. codd. Fr. Amboesii, cum ejusdem præfatione apologeticâ (curante Andr. Duchesne.) Parisiis*, 1616, petit in-4°. Les exemplaires de ce livre sont de deux sortes : les uns, et ce sont les plus communs, portent sur le dos le nom de Fr. d'Amboise, auteur de la préface apologétique pour Abailard, que ce même titre annonce ; les autres, avec le nom d'André Duchesne, n'ont plus la préface apologétique, mais renferment une épître dédicatoire, une préface et des *testimonia* qui ne sont pas dans les premiers. Les éditions de 1606 et 1626, que citent plusieurs bibliographes, d'après quelques catalogues inexacts, n'existent pas. (Voyez à ce sujet le Dictionnaire de Bayle, article Amboise (Fr.), note D.) Ce volume contient, 1° les *Lettres d'Abailard à son ami Philinthe*, contenant l'histoire de ses malheurs ; 2° des *Lettres à Héloïse*, contenant l'*Histoire de l'origine de la Vie monastique*, composée à la demande d'Héloïse, et une *Constitution pour le Paraclet :* c'est la première règle qui ait été faite pour des communautés de femmes ; 3° une *Lettre à l'abbé Adam*, sur la vie de saint Denis l'aréopagite ; 4° une *Lettre contre saint Norbert*, sur les préséances canoniques ; 5° une *Apologie de la Dialectique ;* 6° une *Exposition de l'Oraison dominicale*, adressée à saint Bernard ; 7° plusieurs savantes *Lettres aux religieuses du Paraclet*, sur l'amour de l'étude et sur divers points de doctrine ou de morale religieuse : Abailard exhorte les compagnes d'Héloïse à suivre son exemple dans la culture des langues hébraïque et grecque ; 8° un *Eloge de saint Etienne, martyr ;* 9° une *Profession de Foi en forme d'apologie ;* 10° une *Lettre à l'Evêque de Paris ;* 11° une *Exposition du Symbole des Apôtres* et de celui d'*Athanase ;* 12° une *Réponse à quarante-*

deux Questions d'Héloïse sur divers points de Controverse et de Théologie; 13° un *Traité des Hérésies*, divisé en dix-sept livres; 14° *Cinq livres de Commentaires sur l'Epître de saint Paul aux Romains;* 15° *Trente-deux Sermons, dont cinq sur la Pentecôte et un sur la chaste Suzanne*, pour l'usage des religieuses du Paraclet; 16° une *Prose de la Vierge;* 17° *Trois livres d'introduction à la Théologie :* ce dernier ouvrage est incomplet; on ignore s'il diffère du *Traité de la Trinité*, brûlé au concile de Soissons, ou des deux petits Traités théologiques, d'où furent principalement tirées les quatorze propositions condamnées au concile de Sens. Dom Martène et dom Durand pensent que c'est le même ouvrage sous des titres différents. Les deux savants bénédictins ont publié, dans le t. 3 de leur *Thesaurus novus Anecdotorum*, les deux ouvrages d'Abailard, intitulés *Hexameron in Genesim*, commentaire sur le premier livre de la Genèse, et la *Theologia christiana*, en cinq livres. On lit dans le voyage littéraire des mêmes écrivains (Paris, 1717, in-4°, 1re partie, p. 215) qu'étant dans la bibliothèque de Tamied, en Savoie, ils y trouvèrent des manuscrits, « parmi lesquels il y a un ouvrage de Pierre Abailard qui a pour titre : *Petri* ABÆLARDI *de Universalibus et Singularibus, ad* OLIVARIUM, *filium suum, tractatus;* » mais les deux bénédictins n'en disent pas davantage sur ce manuscrit ni sur cet OLIVARIUS, fils d'Abailard. Dans le même ouvrage (p. 94), les auteurs se contentent aussi de rapporter que, visitant la bibliothèque de l'Oratoire, à Troyes, on leur montra, parmi les manuscrits, « qui sont fort beaux, un pastoral de » saint Grégoire, écrit il y a plus de mille ans, les *Lettres de Pierre Abailard*, les lettres du pape Clément IV, etc. » Le t. 3 du *Thesaurus Anecdotorum novissimus*, de Bernard Pez (1721—1729), contient le traité de morale d'Abailard, intitulé : *Ethica, seu liber : Scito te ipsum.*

On cite comme ouvrages inédits d'Abailard, et disséminés dans diverses bibliothèques publiques de France et de l'étranger, 1° à Sens, des cahiers gothiques en parchemin, que l'on croit avoir appartenu à Abailard ou à Guillaume de Champeaux, et où sont traitées quelques-unes de ces questions théologiques pour lesquelles on se faisait brûler au XIIe siècle *(Moniteur du 28 juin* 1836); 2° des *Chansons*, découvertes, au mois de juillet 1838, dans la bibliothèque du Vatican : notées suivant la musique du temps, elles devaient être publiées par un Allemand résidant à Rome *(Courrier français du 20 juillet* 1838); mais, ou la découverte est fausse, ou elle est restée jusqu'à ce jour sans résultat connu ; 3° à la bibliothèque royale de Bruxelles, un recueil d'Hymnes d'autant plus précieux que, distribué par Abailard lui-même en autant de parties qu'il avait distingué de catégories d'hymnes, il forme un véritable traité d'hymnographie. Parmi les autres ouvrages inédits d'Abailard, on cite encore, mais sans pouvoir aussi exactement préciser les lieux où ils sont déposés, une *Prose sur la Trinité*, un *Commentaire sur les Psaumes*, des *Gloses sur Ezéchiel* et des *Elégies sur les Mœurs*, adressées à son fils Astrolabe.

En 1831, un fragment philosophique d'Abailard, découvert dans la bibliothèque de Vienne, a été publié sous ce titre : *P. Abælardi Dialogus inter Philosophum judæum et christianum, ex cod. biblioth. Cæs. Vindob; nunc primùm edidit F. G. Rheinwald. Berolini*, Enslin, 1831, in-8° de 144 p. Trois ans plus tard, deux manuscrits du *Sic et non*, existant à Avranches et à Tours, ont été conférés par M. Cousin, et publiés avec d'autres manuscrits provenant des bibliothèques de Saint-Germain et de Saint-Victor, dans la collection des Documents inédits sur l'histoire de France. (*2e série, Histoire des Lettres et des Sciences.*) Ces divers ouvrages sont réunis en un fort volume intitulé : *Ouvrages inédits d'Abailard, pour servir à l'Histoire de la Philosophie scolastique en France, publiés par Victor Cousin.* Paris, imp. roy., 1836, in-4°. Les ouvrages d'Abailard sont en latin; mais l'introduction, excellent morceau écrit par l'éditeur, est en français. Ce volume contient, 1° le *Sic et non*, recueil d'autorités contradictoires concernant les principaux points du dogme. L'auteur conclut de la divergence des écritures entre elles, et de celle des Pères entre eux, qu'il faut douter, parce que le doute appelle l'examen, et l'examen la vérité. 2° La *Dialectique*, divisée en cinq parties, dont la première traite des éléments ou parties de la proposition, la seconde des propositions simples, dites propositions catégoriques, et des syllogismes qui en dérivent; la troisième, des lieux communs, ou principes de toute argumentation; la quatrième, des propositions et syllogismes hypothétiques; la cinquième, de la division et de la définition. « Nous » pouvons affirmer, dit M. Cousin, que cet ouvrage, jusqu'alors inconnu, contient un monument de dialectique d'une vaste étendue, parfaitement ordonné, composé avec le plus grand soin, qui peut représenter à nos yeux les autres écrits d'Abailard sur les mêmes matières, » et qui nous donne une idée exacte et complète de » ses idées et de ses travaux dialectiques. » 3° Un fragment sur les genres et les espèces : « Nous le » publions en entier, avec la conviction que nous » ne possédons rien de plus important sur la philosophie de cette époque, et qu'une fois mis en » lumière, et livré aux historiens de la philosophie, ce fragment sera désormais la pièce la » plus intéressante du grand procès du nominalisme et du réalisme dans le siècle d'Abailard. » 4° Des fragments de gloses sur l'introduction de Porphyre, sur les Catégories et sur l'interprétation d'Aristote et sur les Topiques de Boëce.

Indépendamment des divers ouvrages qui précèdent, Abailard, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, avait composé sur la *grammaire* et la *logique* des écrits vraisemblablement perdus. Quant au fameux livre des *Sentences*, que saint Bernard

lui a attribué, il n'est point d'Abailard, mais de Pierre Lombard, son disciple.

La correspondance d'Abailard et d'Héloïse a donné lieu à un grand nombre de publications, parmi lesquelles nous citerons les suivantes : I. *Petri Abœlardi et Heloïsœ Epistolœ, cum cod. ms. collatœ curâ Ricardi Rawlinson. Londini*, 1714, 1718, in-8°; Oxford, 1728, in-8°. Ce recueil est recherché. II. *Véritables Lettres d'Abailard et d'Héloïse, trad. en français par dom Gervaise*. Paris, 1723, 2 vol. in-12.—*Les mêmes, en latin et en français (de la trad. de dom Gervaise), précédées d'une Vie d'Abailard* (par M. de l'Aulnaye). Paris (Fournier), imprimerie de Didot jeune, 1796, 3 vol. grand in-4°, fig. de Moreau. La traduction, ou plutôt la paraphrase de dom Gervaise, assez médiocre, est tout-à-fait dépourvue du sentiment de l'original. L'édition in-4°, exécutée avec un appareil de luxe aussi inutile que mal entendu, n'est nullement recherchée. III. *Lettres d'Abailard et d'Héloïse, nouvelle trad., avec le texte à côté, par J. Fr. Bastien*. Paris, 1782, 2 vol. in-12. Cette traduction se rapproche plus que la précédente du texte latin, dont elle ne reproduit pourtant ni l'élégante simplicité, ni l'admirable précision. IV. *Ancienne Héloïse, manuscrit nouvellement retrouvé des lettres d'Abailard et d'Héloïse, publié par M. de Longchamps, avec des notes historiques, par A. de Puyberland*. Paris, 1823, 2 vol. in-8°. V. *Lettres d'Abailard et d'Héloïse, trad. du latin sur le manuscrit n° 2923 de la Bibliothèque royale, par M. E. Oddoul, précédées d'un Essai sur la Vie et les Ecrits d'Abailard et d'Héloïse, jusqu'au concile de Sens, par M*me *Guizot, et continué par M. Guizot;* édition illustrée par J. Gigoux. Paris, Houdaille, 1839. 2 vol. grand in-8°. Cette traduction reproduit si fidèlement les lettres latines qu'elle en est une sorte de contre-épreuve. Elle est malheureusement incomplète, en ce que M. Oddoul a supprimé toute la règle des religieuses, sans doute dans la crainte de déplaire aux gens du monde, en leur offrant un cours de doctrine monastique dans une correspondance amoureuse. VI. *Lettres d'Abailard et d'Héloïse, traduction littérale par le bibliophile Jacob* (Paul Lacroix), *précédée d'une notice littéraire, historique et bibliographique, par M. Villenave*. Paris, Ch. Gosselin, 1840, grand in-18; traduction d'une fidélité que l'on pourrait appeler minutieuse, et plus complète que la précédente.

Il nous reste à mentionner les divers travaux littéraires dont la vie d'Abailard et d'Héloïse a été le sujet. Dans l'impossibilité de les citer tous, nous nous bornerons aux principaux; ce sont : I. *La Vie d'Abailard et d'Héloïse, son épouse, par dom Gervaise*. Paris, 1720, 2 vol. in-12. II. *Abailard et Héloïse, avec un aperçu du* XII*e siècle, comparé sous tous les rapports avec le siècle actuel, et une vue de Paris tel qu'il était alors, par M. Turlot*. Paris, 1822, in-8° III. *Abélard, par M. Charles de Rémusat*. Paris, Ladrange, 1845, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage contient quelques erreurs historiques que M. de Courson a signalées dans son *Histoire des peuples bretons*. IV. L'Anglais Jos. Berington a publié une *Vie d'Héloïse et d'Abailard*, 1784, in-4°, ouvrage qui a eu en peu de temps trois éditions. La dernière est de 1787, 2 vol. in-8°. Deux Allemands se sont aussi occupés des deux amants. Tessler a publié, à Berlin, un ouvrage intitulé : *Abâlard und Heloïsa*, 1806, 2 vol. in-8°. L'historien Schlosser a fait paraître, l'année suivante, à Gotha, un vol. in-8° intitulé : *Abalard und Dulcin, Leben und Meinungen e. Schwärmers u. e. Philosophen*. Il s'est principalement attaché à développer les opinions philosophiques et religieuses d'Abailard, comparées aux idées de Platon.

Une foule de recueils contiennent l'histoire d'Abailard et l'appréciation de ses travaux. Un des plus curieux est celui qui a pour titre : *Nouveau Recueil contenant la vie, les amours, les infortunes et les lettres d'Abailard et d'Héloïse*, etc. Anvers, Samuel Lenoir, 1722, in-12. Ce recueil contient : 1° *Une Histoire abrégée de la vie d'Abailard*, par un anonyme; 2° *les Amours d'Abailard et d'Héloïse*, par Alluis; 3° *Histoire des infortunes d'Abailard, ou Lettres d'Abailard à Philinthe* (trad. littéralement du latin par un anonyme); 4° *Lettre d'Héloïse à Abailard* (trad. littéralement du latin par Rémond); 5° *Réponse d'Abailard à Héloïse* (par le même Rémond); 6° *Seconde, troisième lettre d'Héloïse et seconde réponse d'Abailard* (par un anonyme). Les autres pièces du recueil sont étrangères aux deux infortunés amants. — Après les laborieuses recherches des bénédictins dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. 9, et dans les Vies de saint Bernard et de Pierre le Vénérable (par D. Clémencet), on lit avec fruit et intérêt l'article que M. de Gérando a consacré à Abailard dans son *Histoire comparée des systèmes de philosophie*, 2e édit., t. 4, p. 399-408; la *Vie d'Abailard*, insérée dans les *Archives littéraires de l'Europe* (t. 8, 1805), et composée d'après celle de Berington, trad. en allemand par Hahnemann, Leipsick, 1789, in-8°; les articles de M. O. Vidal, dans l'*Encyclopédie catholique;* de M. d'Eckstein, dans l'*Encyclopédie des gens du monde;* de M. P. Leroux, dans l'*Encyclopédie nouvelle;* de M. Gerbet, dans son *Coup-d'œil sur la controverse chrétienne;* de Tenneman, dans son *Manuel de la philosophie;* de M. Géruzez, dans ses *Nouveaux Essais d'histoire littéraire*. Paris, L. Hachette, 1846, in-8°; de M. Ch. Winter, dans la 2e édit. de la *Biog. univ*. Beaucoup de ces travaux, mais surtout les deux derniers, la notice de M. Villenave, placée en tête de l'édition des lettres d'Abailard et d'Héloïse, et celle que M. de Courson a insérée dans son *Histoire des peuples bretons*, nous ont puissamment aidé dans notre propre travail. Mais de tous les ouvrages que nous avons consultés, nul ne nous a plus servi que l'é-

loquente et savante introduction dont M. Cousin a fait précéder sa publication des *Œuvres inédites d'Abailard*. P. L...t.

ABEL, — religieux dominicain, du couvent de Rennes, né à Saint-Brieuc, dans le xvᵉ siècle, expliquait, en 1474, le livre de la Genèse, et avait pris, dit-on, pour texte de ses explications, ces paroles : *Respexit Dominus ad Abel et ad munera ejus.* (Gen., chap. 4, v. 5). Il fut ensuite maître de la Faculté, et fut reçu licencié le 27 janvier 1478. P. L...t.

ABOVILLE (**François-Marie, comte d'**), — né à Brest (Finistère) le 23 janvier 1730. Il appartenait à une famille qui a fourni de nombreux défenseurs à l'État. La *Biographie universelle* cite notamment un chevalier Michel d'Aboville, capitaine d'une compagnie d'ordonnance sous le roi Jean, tué, le 19 septembre 1356, à la bataille de Poitiers; elle ajoute qu'un oncle paternel du comte d'Aboville périt à la bataille de Luzara, en 1702; un autre à celle de Ramillies, en 1706; un autre encore au siége de Fribourg, en 1744. L'année qui le vit naître vit mourir son père, Bernardin d'Aboville, chevalier de Saint-Louis et commissaire provincial d'artillerie à Brest. Dès l'âge de quatorze ans, d'Aboville entra dans l'artillerie en qualité de surnuméraire. A quinze ans, il assista à la célèbre bataille de Fontenoy, et, en 1747, à celle de Laufeld; il était alors aide-de-camp de son oncle, Julien d'Aboville, général d'artillerie. Il prit une part active à la guerre de Sept-Ans, combattit, en 1759 et en 1762, au siége de Munster, et se distingua ensuite dans cette ville, où il fut lui-même assiégé deux fois. En 1779, il fit partie de l'expédition envoyée par Louis XVI au secours des Américains du nord pendant la guerre de l'indépendance. Au siége de Yorck-Town, il partageait, comme colonel, le commandement de l'artillerie avec le général Knox, sous les ordres du général Rochambeau, et contribua puissamment à la conquête de cette place, dans laquelle on fit prisonniers 8,000 hommes et le général anglais Cornwallis. D'Aboville, devenu maréchal-de-camp en 1788, entra, l'année suivante, au comité militaire; il y fit deux propositions importantes qu'il développa savamment : la première avait pour but de réunir l'arme de l'artillerie et celle du génie; elle fut rejetée, malgré le talent avec lequel son auteur la soutint. Par la seconde, il demandait la création d'un corps d'artillerie à cheval; création qui fut résolue et dont les résultats ont si bien justifié les prévisions de d'Aboville. A la nouvelle de l'arrestation de Louis XVI à Varennes, il adressa à l'Assemblée constituante les expressions de son dévoûment. Nommé lieutenant-général en 1792, il commanda en cette qualité l'artillerie des armées du Nord et de la Moselle, sous les ordres du général Rochambeau, son ancien chef dans la campagne d'Amérique. Il se trouvait à la bataille de Valmy, où son artillerie décida la victoire. A l'époque de la défection de Dumouriez, en 1793, il publia contre ce général une proclamation violente datée de Sarre-Louis; ce qui ne l'empêcha pas d'être arrêté en qualité de noble et jeté en prison, où il resta jusqu'au 9 thermidor. De retour à l'armée, il fut chargé, en 1795, de la reprise de quelques places fortes de la frontière du nord; puis il alla inspecter l'artillerie des places de la Belgique et de la Hollande. A son retour, il fut nommé président du comité central d'artillerie. Après le 18 brumaire, il devint successivement directeur de l'arsenal de Paris et premier inspecteur-général de l'artillerie. Il entra au Sénat le 15 décembre 1802, et devint titulaire de la sénatorerie de Besançon au mois de mai 1804. La même année, il reçut la mission de se rendre à Alexandrie au devant du pape Pie VII, qui venait à Paris pour la cérémonie du sacre de l'Empereur. En 1805, il fut chargé du commandement des gardes nationales des départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura. En 1807, il fut envoyé, en qualité de gouverneur, dans la ville de Brest, qu'on venait de déclarer en état de siége. Enfin, en 1809, il commanda, malgré son grand âge, un corps destiné à secourir Anvers menacé par les Anglais, qui venaient de s'emparer des îles de la Zélande. Cependant, quand vint la chûte de l'Empire, le général d'Aboville, qui se trouvait à Paris le 3 avril 1814, adhéra sans hésiter à toutes les mesures qui furent prises pour amener la déchéance de l'Empereur et le retour des Bourbons. Le 4 juin suivant, Louis XVIII le nomma pair de France et commandeur de l'ordre de Saint-Louis; il était déjà grand-officier de la Légion-d'Honneur. A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon le maintint au nombre des pairs de France; mais il allégua ses infirmités et se dispensa de siéger. La seconde rentrée de Louis XVIII ne changea rien à sa position; il resta à la Chambre des pairs, où il ne siégea que rarement, à cause de son extrême vieillesse et de ses infirmités. En 1817, il fut nommé grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, et mourut le 1ᵉʳ novembre de cette même année. Il était âgé de 87 ans. Les connaissances du général d'Aboville étaient profondes et étendues; il appartenait à plusieurs sociétés savantes. On lui doit l'invention des roues à moyeu de métal, dites *roues à voussoir*, qui figurèrent avec distinction à l'exposition des produits de l'industrie française en 1802. C. D.

ACIGNÉ. — Le P. Augustin du Paz fait descendre les seigneurs d'Acigné de Martin de Rennes, fils du comte Juhaël Bérenger, et frère de Conan, tué à la bataille de Conquereuc, en 992. Renaud, fils de Martin, eut en partage la terre d'Acigné, et en prit le nom. On ignore sur quelles autorités s'appuie le savant dominicain; mais le nom d'Acigné ne paraît dans les chartes recueillies par les bénédictins bretons que dans la donation faite au Mont-Saint-Michel par Alain III, vers l'an 1040,

de laquelle Hervé d'Acigné (*Herveus de Acigneo*) est témoin. (D. Mor., Pr., 1, 381, *tit. du Mont-Saint-Michel.*) Cette illustre maison a produit plusieurs hommes célèbres :

I. **Alain D'ACIGNÉ**— fut au nombre des seigneurs bretons qui prirent les armes une première fois pour remettre en liberté la duchesse Constance, veuve de Geoffroy Plante-Genest, que son beau-frère, Richard-Cœur-de-Lion, détenait prisonnière, et une seconde fois pour venger la mort du jeune Arthur, fils de Constance, légitime héritier de la couronne d'Angleterre et du duché de Bretagne, lâchement assassiné, en 1205, par son oncle Jean-sans-Terre (V. Arthur Ier).

II. « **Pierre D'ACIGNÉ**,—second fils de Jean d'Acigné et de Jeanne de la Lande, fut vaillant et adroit aux armes, sage et prudent, et parvint à grands honneurs, dignitez et richesses; fut de la maison de Louys de France, duc d'Anjou, fils et frère de roys, et le suivit, servit et accompagna ès guerres qu'il eut contre les Anglais en la Guyenne, au Poictou et ailleurs, esquelles il se porta si valeureusement qu'il y fut honoré du nom et tiltre de chevalier. Il l'accompagna encore à la conqueste du comté de Provence et du royaume de Naples et de Sicile; mais ledit Louys son maistre y étant décédé l'an 1385, il s'en revint en France vers la duchesse d'Anjou, Marie de Bretagne, veufve du deffunct roy Louys, laquelle connaissant sa valeur et expérience aux affaires, le fist tenir auprès de son fils aisné, Louys second du nom, duc d'Anjou et comte de Provence, qu'il servit fort fidèlement... Il s'en retourna encore (après un voyage fait en Bretagne en 1398, près de son père et de son frère ainé, pour réglement de partage) au service de Louys II du nom, duc d'Anjou, comte de Provence et roy de Naples, Sicile et Hiérusalem, pour le servir en ses guerres; se trouva à la conqueste de Naples contre Lancelot, usurpateur du royaume, où il eut grosses charges du roy son maistre, et s'y employa de telle sorte et manière que, par sa vaillance et prouesse, fut conquis ledit royaume, ledit Lancelot, usurpateur, vaincu et débouté,..., et fut fait celuy messire Pierre d'Acigné, par le roy son maistre, pour sa haulte prouesse et vaillance, et à cause de sa grande prudence, sagesse et autres vertus qui le rendaient recommandable aultant ou plus qu'autre de son siècle, grand séneschal de Provence, qui est le plus hault et honorable estat d'iceluy pays; et tant fist ledit M. Pierre, en plusieurs et innumérables lieux, tout le temps de sa vie, et sans avoir une seule reproche, qu'il fut nommé et réputé de son temps le chevalier sans reproche et sans peur. » (*Hist. généal. d'Aug. du Paz, p.* 598 *et suiv.*) Pierre d'Acigné fit son testament à Avignon, le 20 mai 1416, et mourut dans la même année, laissant pour héritiers Jean Ier d'Acigné, son père, qui ne mourut que le 8 novembre 1421, et Jean IV d'Acigné, son petit-neveu.

Pierre fut inhumé en l'église de Saint-Antoine de Vienne, en Dauphiné, sous la chapelle qu'il y avait fait construire. Il avait épousé Hélène d'Enghien, de laquelle il n'eut pas d'enfants.

III. **Judith D'ACIGNÉ**, — fille de Jean VIII et de Jeanne du Plessis. En elle finit la branche ainée de sa maison. Elle porta la terre d'Acigné dans celle de Cossé, en épousant Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, et son lieutenant-général au gouvernement de Bretagne. Elle avait hérité de son père en 1573, et mourut le 11 janvier 1598.

IV. **Louis D'ACIGNÉ**. — Il était fils de Guillaume, qui a formé une branche cadette sortie de Jean V d'Acigné. Il fut évèque de Nantes en 1532, abbé commandataire du Relec, et prieur de Lehon et de Combourg. Il mourut le 22 ou 23 mars 1542. Biz...

ADAM, — né en Basse-Bretagne, et non à Paris, comme l'avance Duverdier dans sa *Bibliothèque française*, vivait dans le XIIe siècle, et appartenait à l'abbaye de Saint-Victor en qualité de chanoine régulier. Il passa sa vie dans ce monastère, et y mourut le 18 juillet 1177. Il laissa un *Traité sur saint Jérôme*, des *Rythmes*, des *Séquences* et le *Grand Marial de la Mère de vie*, composé en latin. Ce dernier ouvrage, traduit depuis en français, fut imprimé à Paris en 1537 et 1539, en un vol. in-4°. C. D.

ALAIN Ier, — roi de Bretagne, fils d'Hoël II, né en 535, était connu sous le nom de Judual, lorsque son père fut assassiné par Canao, comte de Nantes, en 547. (Voyez Hoël II). Ce jeune prince, âgé de douze ans, poursuivi par le meurtrier d'Hoël, se réfugia auprès du roi de France Childebert, tandis que Canao, après avoir forcé la veuve de sa victime à l'épouser, après avoir massacré trois de ses frères, obligeait Macliau, le quatrième, à renoncer à ses droits et à s'enfermer dans un cloitre. Maître alors de toute la Bretagne, Canao prit le titre de roi. Pendant ce temps-là, le prince Judual sollicitait vainement les secours de Childebert pour rentrer en possession de son domaine. La reine Ultrogothe éprouvait, disent les chroniqueurs, une vive passion pour ce jeune prince, et s'opposait de tout son pouvoir à son éloignement de la cour. Ce ne fut qu'à la mort de Childebert, lorsque Clotaire Ier lui eut succédé, que Judual put espérer que ses intérêts seraient sérieusement soutenus; encore fallut-il que le roi y fût déterminé par une circonstance qui lui était personnelle, et qui rendit son intervention terrible. Chramne, son fils, deux fois révolté, avait été obligé de quitter la France, et était allé chercher un asile en Bretagne, sous la protection de Canao, qui avait avidement saisi cette occasion de se venger de l'intérêt qu'on accordait en France à son compétiteur. Clothaire fit une invasion en Bretagne (560). Deux armées

y entrèrent à la fois : l'une s'empara de Rennes et mit Judual en possession du comté; l'autre alla livrer bataille aux troupes de Canao dans les environs de Saint-Malo. L'armée de ce prince fut complètement défaite, et lui-même perdit la vie dans ce sanglant combat. Chramne, ce fils révolté du roi de France, fut obligé de prendre la fuite; mais il ne voulait pas abandonner sa femme et ses enfants, qu'il avait laissés dans une chaumière voisine du champ de bataille. Il n'eut pas le temps de se sauver avec eux; tous ensemble tombèrent entre les mains des soldats de Clothaire, et tous ensemble périrent dans un horrible et commun supplice : on les renferma dans la chaumière où ils avaient été pris; on y mit le feu par ordre de Clothaire, et mari, femme et enfants devinrent à la fois la proie des flammes.

La mort de Canao, qui aurait pu assurer la possession de la Bretagne à Judual, ne produisit qu'une longue anarchie. Ce prince prit cependant le titre de roi, sous le nom d'Alain Iᵉʳ (577); mais il ne possédait réellement que le comté de Rennes, car on trouve, de son temps, un Conobert, comte de Nantes, un Comor, comte de Léon, un Théodoric, comte de Cornouaille, et un Waroch, comte de Vannes. Ce Waroch était fils de Macliau, frère de Canao, que celui-ci avait obligé à se faire moine. Il se ligua avec Alain Iᵉʳ pour résister aux attaques des rois de France Chilpéric Iᵉʳ et Clotaire II, qui prétendaient avoir des droits sur la Bretagne, et parvint à les repousser hors du territoire breton qu'ils avaient envahi. Cette guerre dura huit ans (de 586 à 594).

Alain Iᵉʳ mourut en 594. C. D.

ALAIN II, — roi de Bretagne, surnommé *le Long*, naquit vers l'année 630; car les historiens disent que lorsqu'il succéda à son père, le roi Judicaël, en 638, il était âgé de huit ans. L'histoire de Bretagne de cette époque est tellement confuse qu'il est impossible d'y suivre d'une manière certaine la marche des événements. Tout ce qu'on peut y démêler, c'est qu'Alain fut un prince faible, incapable de comprimer l'ambition des grands, qui cherchaient continuellement à se soustraire à son autorité, et remplirent son règne de trouble et d'anarchie. On dit pourtant que ce prince fut le premier qui s'intitula « roi par la grâce de Dieu; » mais le titre sur lequel s'appuie cette assertion est considéré comme apocryphe par la plupart des historiens : c'est une ordonnance portant la date de 683, extraite d'une ancienne copie de la *Chronique de Saint-Brieuc*.

Alain II mourut en 690; son règne fut marqué par une peste qui désola la Bretagne en l'année 664. C. D.

ALAIN III, dit le Grand, premier duc de Bretagne. — Après l'assassinat du roi Salomon III (voy. ce nom), les deux principaux chefs de la conjuration à la suite de laquelle il avait perdu la vie, Pasquiten, son gendre, et Gurvand, qui avait épousé la fille d'Erispoé, assassiné lui-même par Salomon III (voy. Erispoé), se partagèrent la plus grande partie de la Bretagne (874). Pasquiten eut le comté de Vannes, Gurvand prit le comté de Rennes; quelques petites seigneuries indépendantes se formèrent dans la partie occidentale de la presqu'île. Le roi de France, Charles-le-Chauve, voulut profiter de la mort de Salomon III pour faire valoir ses prétentions à la souveraineté de la Bretagne, et publia à cet effet un Capitulaire, dans lequel il annonce que ce royaume doit être réuni à la France, puisque la postérité masculine des rois bretons se trouve éteinte par la mort de Salomon. Cette ordonnance n'eut aucune suite; mais la rivalité de Pasquiten et de Gurvand ne tarda pas à bouleverser la Bretagne. Pasquiten appela les Normands à son secours; ils envahirent deux fois le comté de Rennes. Gurvand périt en combattant contre ces barbares, et, peu de temps après, Pasquiten mourut assassiné par eux.

Le roi de France saisit cette occasion de renouveler ses prétentions sur la Bretagne; mais lui-même avait à se défendre contre les Normands, qui l'assiégeaient alors dans Paris. Alain III, frère de Pasquiten, et Judicaël, fils de Gurvand, leur succédèrent dans leur souveraineté (877), et se liguèrent bientôt, malgré leur rivalité, pour résister plus efficacement aux incursions des Normands, qui, après avoir assiégé le roi Charles-le-Gros dans sa capitale, avaient envahi la Bourgogne, et venaient maintenant ravager la Bretagne. Judicaël les attaqua le premier, les mit en fuite, et fut tué en les poursuivant. Sa mort leur donna le temps de se rallier; mais Alain les atteignit bientôt entre Redon et Vannes, à peu de distance de la petite ville de Questembert, et remporta sur eux une victoire si complète que leur armée fut réduite de 15,000 hommes à 400, qui parvinrent à regagner la côte et à s'embarquer (888). Alain avait, dit-on, fait le vœu de donner à Saint-Pierre de Rome la dîme du butin, s'il était vainqueur.

Ce fut après cette journée mémorable, qui lui fit donner le surnom de *Grand*, qu'Alain prit le titre de duc de Bretagne; il n'avait eu jusque là que celui de comte de Vannes. Il laissa le comté de Rennes à Bérenger, fils de Judicaël, et s'empara de presque tout le reste de la Bretagne. Il repoussa encore une fois les Normands en 891, s'occupa de réparer les ravages causés par ces barbares, rétablit la ville de Nantes, qu'ils avaient pillée et brûlée, y rappela l'évêque, le clergé, les habitants dispersés, et mourut en l'année 907, au château de Rieux, qu'il avait fait construire. Il laissa cinq enfants, dont aucun ne lui succéda. C. D.

ALAIN IV, duc de Bretagne, surnommé *Barbe-Torte*. — A la mort d'Alain III (voyez ce nom), l'ordre de succession fut interrompu sans qu'on sache à quelle cause attribuer ce changement. Quoi qu'il en soit, Gurmailhon, comte de Cornouaille, et Mathuédoi, comte de Poher, le pre-

mier, neveu d'Alain-le-Grand, et le second, son gendre, se partagèrent son héritage; mais cet état dura peu. Les Normands, débarrassés d'un ennemi redoutable par la mort d'Alain, rentrèrent encore une fois en Bretagne, s'emparèrent de la ville de Nantes, qu'ils saccagèrent et ruinèrent, envahirent presque tout le pays, que l'épouvante dépeupla, et semblèrent avoir l'intention de s'y fixer définitivement. Le comte Mathuédoi, qui avait épousé, comme nous venons de le dire, une des filles d'Alain-le-Grand, se réfugia en Angleterre avec sa femme et son jeune fils Alain. Dans le même temps, les rois de France, hors d'état de repousser par la force les Normands qui pillaient et brûlaient leurs villes, et venaient les assiéger jusque dans Paris, en étaient venus au point de leur payer tribut à chacune de leurs incursions, pour les déterminer à se retirer. Il arriva enfin qu'un de ces rois, Charles-le-Simple, plus faible encore que ses prédécesseurs, leur donna des provinces au lieu d'or. Il leur céda toute la contrée dont ils s'étaient emparés à l'embouchure de la Seine; il donna sa fille en mariage à leur chef Rollon, auquel il abandonna le droit qu'il prétendait avoir à la suzeraineté de la Bretagne. Cette session se fit par un traité conclu à Saint-Clair-sur-Epte (912).

Ces événements plongèrent la Bretagne dans la plus grande confusion. L'histoire des trente années qui suivirent la mort d'Alain-le-Grand est couverte de ténèbres. Enfin, Alain-Barbe Torte, qui avait suivi sa famille en Angleterre, reparaît en Bretagne (937), y rapportant le titre de comte de Vannes, qui avait été celui d'Alain-le-Grand, son aïeul, l'exterminateur de l'armée normande à Questembert; mais Guillaume Longue-Epée, fils et successeur du duc normand Rollon, le défait et l'oblige à retourner dans son exil. L'année suivante, Alain débarque à Cancale, appelle à lui tous les Bretons, se forme bientôt une armée et renouvelle les exploits de son grand-père; il bat les Normands à Saint-Brieuc et à Dol, marche rapidement sur Nantes, et délivre cette malheureuse ville de la présence des barbares qui en avaient fait un monceau de ruines. La victoire le fit proclamer duc de Bretagne. Les chroniqueurs prétendent que, pour parvenir à la cathédrale dévastée, où personne n'avait osé pénétrer pendant la domination des Normands, il fut obligé de se frayer un chemin parmi les ronces qui en obstruaient l'entrée, avec son épée teinte du sang des barbares. Pour repeupler cette grande cité déserte, Alain fut obligé de déclarer libre tout serf qui viendrait s'y établir. Il y fixa lui-même son séjour. Il parvint à rétablir l'indépendance nominale de la Bretagne, et alla même jusqu'à tenter de s'affranchir de l'hommage envers le duc de Normandie; mais Guillaume Longue-Epée ressaisit ses avantages et le contraignit à le reconnaître pour suzerain. Un traité rétablit la paix, qui ne fut pas de longue durée, car nous voyons bientôt après (944) les Normands envahir de nouveau la Bretagne et massacrer l'archevêque de Dol sur les marches de l'autel. Alain mourut à Nantes en 952. Les dernières années de son règne paraissent avoir été exemptes de troubles et de guerres. Il est le premier exemple, en Bretagne, de la transmission de la souveraineté par les femmes. C. D.

ALAIN V, duc de Bretagne, fils de Geoffroi Ier (voy. ce nom). — Lorsque son père mourut (1008), les campagnes, poussées à bout par les exactions des seigneurs, étaient en pleine insurrection. Cette révolte n'eut son terme que pendant la minorité du jeune duc, qui, aidé des conseils de sa mère, la duchesse Havoise, et de l'épée de ses nobles, extermina, disent les chroniques, « toute cette paysantaille hardie et sauvage. » Le jeune duc fit ensuite une expédition heureuse contre le comte d'Anjou, Foulques-Néra, son grand-oncle, qu'il assiégea dans le château du Lude, et qu'il força de restituer à Herbert, comte du Maine, des terres qu'il lui avait enlevées (1029). Alain Cagnard, comte de Cornouaille, qui l'avait suivi dans cette expédition, désirant obtenir de lui la restitution de plusieurs domaines dont le duc Geoffroi l'avait dépouillé pendant sa minorité, voulut d'abord l'obliger à la reconnaissance, en lui procurant l'épouse qu'il désirait. Il enleva donc la jeune Berthe, enfant de treize ans, fille d'Odon, comte de Chartres et de Blois, et la conduisit à Rennes, où Alain l'épousa en grande pompe. Les domaines du comte de Cornouaille lui furent restitués, et, entre autres, l'île de Guédel, ou Belle-Ile, que le duc Geoffroi avait donnée aux moines de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, en faveur de Catuallon, son frère, qui en était abbé, et qu'Alain Cagnard donna à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, qu'il fonda le 14 octobre 1029.

Alain v se crut assez fort pour risquer une tentative d'affranchissement; il refusa l'hommage au duc de Normandie, Robert-le-Diable, qui se jeta comme un furieux sur la Bretagne, l'inonda de ses soldats, la dévasta, et força le duc à faire acte de vassalité devant l'archevêque de Rouen, dont Alain avait réclamé la médiation (1030). La paix fut rétablie entre ces deux princes.

Alain fonda en 1032 l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, pour sa sœur Adèle, qui en fut la première abbesse.

A la mort de la duchesse Havoise, qui arriva en 1034, Eudon, frère d'Alain, réclama son apanage; on lui assigna les diocèses de Saint-Malo, de Dol, de Saint-Brieuc et de Tréguier, dont le duc se réserva seulement les principales villes. Ce partage ne satisfit point Eudon; il prit les armes, et, soutenu par quelques seigneurs, il s'empara des villes de Dol et Saint-Malo; mais bientôt Alain, suivi des évêques de Nantes et de Rennes, de l'archevêque de Dol et d'un grand nombre de vassaux, alla mettre le siége devant Lehon, qui appartenait au vicomte de Dinan, pour punir ce sei-

gneur de l'appui qu'il prêtait à la révolte de son frère. Un combat sanglant eut lieu devant Lehon, entre les troupes d'Eudon et celles du duc Alain (1034); celui-ci resta maître du champ de bataille, et Eudon fut obligé de se soumettre. Robert, duc de Normandie', fut, dans cette occasion, le médiateur entre les deux frères.

La même année, le duc de Normandie, voulant expier tous les criminels excès qui lui avaient valu le surnom si expressif de Robert-le-Diable, partit pour la Terre-Sainte, laissant son fils naturel, Guillaume-le-Bâtard, sous la tutelle du duc de Bretagne, et désigna cet enfant comme son successeur au duché de Normandie, s'il mourait dans son pélerinage, ce qui arriva (1035). A la nouvelle de sa mort, qui avait eu lieu à Nicée, en Bythinie, les seigneurs de Normandie se soulevèrent, les uns parce qu'ils ne voulaient pas, disaient-ils, reconnaître pour duc un enfant illégitime; les autres parce qu'ils refusaient de se soumettre à l'autorité temporaire du duc de Bretagne, nommé tuteur du jeune Guillaume. Robert de Toisné se distinguait entre tous ces feudataires révoltés; il avait un grand parti en Normandie, et sans doute il espérait que la couronne ducale deviendrait sa conquête. Alain marcha contre ces turbulents seigneurs, força la plupart d'entre eux à la soumission, et n'eût pas tardé à comprimer l'insurrection des autres, si la mort ne l'eût surpris au milieu de cette expédition, le 1er octobre 1040. Il fut enterré dans l'église de l'abbaye de Fécamp, qui renfermait déjà les tombes des deux Richard de Normandie, l'un son oncle, l'autre son aïeul.

On attribue la mort d'Alain à l'empoisonnement, et la cause de ce crime au projet que les seigneurs normands lui supposaient de ne travailler avec tant d'ardeur à étouffer l'insurrection, qu'afin de s'emparer plus facilement de ce puissant duché de Normandie. « Le fait est, dit Daru, « que le duc de Bretagne protégea le jeune Guillaume, et dispersa les seigneurs qui voulaient « s'emparer de la couronne; que, vainqueur et « investi de l'autorité, il ne fit aucun acte apparent pour s'approprier ce bel héritage. Et ce « ne fut pas le temps qui lui manqua; car Robert « était mort le 2 juillet 1035, et lui-même survécut à son parent jusqu'au 1er octobre 1040. « On convient assez généralement qu'il périt empoisonné; mais conclure de ce qu'on lui ôta la « vie par un crime qu'il était coupable, il y a dans « cette manière de raisonner une légèreté peu digne de l'impartialité de l'histoire; c'est supposer l'équité des empoisonneurs, et, pour les « absoudre d'un crime réel, en admettre un autre qui n'est pas prouvé. » C. D.

ALAIN VI, connu sous le nom d'ALAIN FERGENT, duc de Bretagne. — La destinée de ce prince fut singulière. Quand il succéda à son père Hoël V (1084), la guerre civile et la guerre étrangère avaient tellement épuisé le pays, que le nouveau duc fut obligé de céder une de ses terres aux moines de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé « pour mille sous et un cheval. » Cet état de dénûment ne l'empêcha pas de refuser l'hommage à Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, qui l'avait déjà réclamé vainement du duc Hoël. Il y avait de l'audace à braver ainsi le conquérant de l'Angleterre; mais Alain avait déjà fait ses preuves à la guerre, et, dans une insurrection de seigneurs bretons, son père, le duc Hoël, étant tombé entre les mains des révoltés, le jeune Alain s'était mis en campagne, avait battu les confédérés et leur avait enlevé leur prisonnier. Sur son refus de rendre hommage, le duc de Normandie envahit le nord de la Bretagne et mit le siége devant Dol. De son côté, Alain se hâta de rassembler une armée, se rendit à marches forcées vers le point menacé, et tomba à l'improviste sur son ennemi, qui se retira avec tant de précipitation, qu'il abandonna tous ses bagages, qui étaient considérables, s'il est vrai, comme le disent les historiens, qu'ils furent estimés à 15,000 liv. sterling; somme énorme pour cette époque.

Le résultat de cette campagne fut le mariage d'Alain avec Constance, fille du duc de Normandie. Les noces furent célébrées à Caen avec une grande magnificence (1085). Il est probable toutefois que le duc de Bretagne se soumit à l'hommage réclamé par Guillaume, car ses successeurs le rendirent, et on ne voit pas qu'ils se soient appuyés sur le refus d'Alain pour essayer de s'y soustraire. Constance mourut le 13 août 1090, sans laisser d'enfants; elle fut inhumée dans l'église de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes. Alain Fergent contracta, trois ans après, un nouveau mariage avec Ermengarde, fille de Foulques Réchin, comte d'Anjou. En ce temps-là, les prédications de Pierre l'Hermite commençaient à retentir dans toute l'Europe, et à émouvoir la chevalerie en faveur des chrétiens d'Orient, persécutés par les sectateurs de Mahomet. Alain Fergent fut du nombre des seigneurs qu'entraîna l'enthousiasme; il prit la croix et s'achemina vers la Terre-Sainte, non comme prince, mais comme simple pélerin (1096). Beaucoup de chevaliers bretons l'accompagnèrent; on cite parmi eux Raoul de Montfort et son fils Alain; Conan, fils de Geoffroi Botterel, comte de Lamballe; Riou de Lohéac; Alain, sénéchal de Dol; Hervé, fils de Guiomarch, comte de Léon; Chotard d'Ancenis.

Alain Fergent passa cinq années dans la Terre-Sainte; puis il revint en Bretagne, où il s'appliqua à introduire des améliorations dans l'administration de la justice. Il établit une cour d'appel à Rennes, et institua un Parlement pour juger des causes d'appel des sénéchaux de Rennes et de Nantes. « Ce Parlement, dit d'Argentré, « n'estoit cour ou séance ordinaire, ains une « compagnie d'hommes de toutes robes et de « touts estats; laquelle estoit assemblée quand il

« plaisoit au duc, et par commission de luy. » La guerre ayant éclaté entre les fils de Guillaume-le-Bâtard, le conquérant de l'Angleterre, qui se disputaient la possession de ce royaume, Alain Fergent prit le parti d'Henri, élu roi d'Angleterre, contre son frère, Robert II, dit Courte-Cuisse, duc de Normandie, et lui fournit des troupes qui contribuèrent au gain de la bataille de Tinchebray, dans laquelle Robert fut fait prisonnier par Guillaume d'Aubigné, chevalier breton; événement qui mit fin à cette guerre de famille (1106). Robert fut conduit en Angleterre et renfermé au château de Cardiff, dans le Clamorgan; il y resta détenu jusqu'à sa mort, qui n'arriva que vingt-huit ans après (1134). Vers l'époque de cette bataille de Tinchebray, le duc de Bretagne maria son fils Conan à la princesse Mathilde, fille du roi d'Angleterre. Enfin, lassé des soucis du trône, étant tombé malade à Redon, en 1112, il se fit porter à l'abbaye de Saint-Sauveur, avec l'intention d'y passer le reste de sa vie, s'il ne succombait pas à sa maladie. C'était alors un usage parmi les princes de se retirer dans un monastère, lorsqu'ils se croyaient près de mourir, afin d'obtenir par de riches offrandes le privilége de rendre le dernier soupir revêtus de l'habit religieux; mais chez Alain Fergent, il y avait une vocation sincère pour la vie claustrale. Il guérit et resta dans l'abbaye de Redon, d'ou il envoya son acte d'abdication en faveur de son fils Conan. Il n'y était cependant pas soumis à toute la rigueur de la règle de l'ordre, car nous voyons qu'il conserva auprès de lui un grand nombre d'officiers et de domestiques, et qu'une rente assez considérable était assurée à l'abbaye de Saint-Sauveur, dans le but de pourvoir à ses dépenses. Alain Fergent mourut le 13 octobre 1119; il fut enterré dans l'abbaye de Redon, où il avait passé sept ans. Les évêques de Dol, de Rennes, de Nantes et de Léon, ainsi qu'un grand nombre de seigneurs, assistèrent à ses funérailles. La duchesse Ermengarde, son épouse, s'était aussi retirée dans un monastère de l'ordre de Fontevrault; puis au prieuré de Larré, près de Dijon, qui était une maison de l'ordre de Citeaux. Elle en sortit pour se rendre dans la Terre-Sainte, où son frère Foulques, comte d'Anjou, avait succédé à Baudouin II sur le trône de Jérusalem. Enfin, elle revint en Europe et resta auprès du duc de Bretagne, son fils, jusqu'à sa mort, qui arriva en 1147. Son corps fut transporté à l'abbaye de Redon, où reposaient déjà les restes d'Alain Fergent, son mari. C. D.

ALBERT DE SAINT-GILLES, de l'ordre des Carmes, né à Dol (Ille-et-Vilaine). — Il est connu par une *Oraison funèbre de Louis* XIII; il est aussi l'auteur d'un écrit intitulé : *Paulus prædicans resurrectionem mortuorum;* Rhedonis; 1654. Albert de Saint-Gilles mourut à Auray le 14 octobre 1670. C. D.

ALEXANDRE DE VILLEDIEU, plus connu sous le nom d'Alexander Dolensis, parce qu'il était né à Dol (Ille-et-Vilaine). — Il vivait dans le XIIIe siècle, et appartenait à l'ordre de Saint-François ou à celui de Saint-Dominique. Il enseigna à Paris, et fut docteur de la célèbre Université de cette ville. Il écrivit en vers léonins un livre intitulé : *Doctrinale puerorum ;* c'était une méthode pour enseigner la grammaire. On s'en servit jusqu'en 1514, époque à laquelle il fut décidé, dans une assemblée tenue à Malines, qu'on adopterait à l'avenir, comme plus commode et plus facile, la grammaire de Despautère. Outre le *Doctrinale*, qui a eu un grand nombre d'éditions, ou attribue encore au P. Alexandre les traités suivants : *De Spherâ; — De Computo ecclesiastico; — De Arte numerandi.* C. D.

ALLAIN, — d'abord aumônier de l'évêque d'Aire, et ensuite chanoine de Saint-Brieuc, que l'on croit né en Bretagne, était très-versé dans les matières liturgiques et de discipline ecclésiastique. Il est auteur d'un ouvrage intitulé : *Devoirs et fonctions des Aumosniers des Evesques, divisez en deux parties, où l'on trouvera toutes les cérémonies épiscopales, tant ordinaires qu'extraordinaires, avec la pratique qui est la plus en usage, et les psaumes et les prières, sans renvoi,* etc. Paris, Delaulne, 1701, un vol. in-12 en deux parties, de 231 pages. P. L...t.

ALLAIN (François-Cosme-Damien), — né le 16 février 1743, au bourg d'Yvignac, canton de Broons (Côtes-du-Nord), fit ses études au collége de Rennes, sous la direction des Jésuites. Quand ses humanités furent terminées, il entra dans cette célèbre Société, vers laquelle le portaient sa piété et son goût pour l'éloquence de la chaire. Lors de la suppression de l'ordre, il n'était encore que minoré ou novice; il quitta Paris, se fit prêtre et devint, en 1774, recteur de Notre-Dame-du-Roncier, principale paroisse de la ville de Josselin, qui dépendait, comme Yvignac, de l'évêché de Saint-Malo.

L'estime publique, dont il jouissait à juste titre, le fit choisir, ainsi que l'abbé Rathier, pour représentant du clergé de son diocèse aux Etats-Généraux de 1789. Comme la grande majorité des députés de son ordre, il se réunit au Tiers; mais, dès le 19 novembre 1790, il adhéra à l'*Exposition des principes de l'Eglise sur la constitution civile du clergé*, et, peu après, tous les prêtres de Josselin, ainsi que beaucoup d'autres ecclésiastiques du diocèse de Saint-Malo, envoyèrent une semblable adhésion, ou souscrivirent celle de M. Rathier, conçue à peu près dans les mêmes termes.

Les principes d'Allain ne lui permettant pas de prêter serment à la constitution civile du clergé, il le refusa. Les autorités du Morbihan l'ayant dénoncé à l'Assemblée nationale comme intrigant contre les lois, l'Assemblée, dans sa séance du 6 juin 1791, renvoya cette dénonciation au pou-

voir exécutif pour qu'il informât. L'abbé Allain, que son refus de serment condamnait à la déportation, passa en Angleterre. Il y établit une maison de missionnaires, qu'il dirigea constamment, et au moyen de laquelle il procura à ses compatriotes d'abondantes sources d'instruction, et à ses collègues d'honorables moyens d'existence. Plusieurs de ses élèves ou confrères s'attachèrent à porter la parole de Dieu, et à faire pénétrer l'enseignement catholique dans les régions de l'Ecosse et les églises d'Irlande. Ils jetèrent ainsi les premiers germes de cet immense progrès que le catholicisme a fait de nos jours dans ces contrées, comme le reconnaissait naguère un prédicateur écossais visitant la Bretagne.

L'abbé Allain et M. Bourgault, ancien recteur de Languenan, étaient ordinairement, en Angleterre, les intermédiaires auxquels on adressait les sommes destinées aux prêtres ou aux autres émigrés, et que leurs familles leur envoyaient, en grande partie, du département des Côtes-du-Nord. Une somme considérable, ainsi expédiée à M. l'abbé Bourgault par plusieurs familles bretonnes des environs de Dinan, avait été confiée à Marie Eballard, mère du recteur (desservant) de Pleslin. Mais la cousine de l'abbé Allain, qui l'avait remise, avait omis de prendre une décharge de cette fille vertueuse et fidèle, chargée ordinairement de ces sortes de transports. Le bâtiment qui portait Marie Eballard se perdit corps et biens. Un des prêtres réfugiés en Angleterre, l'abbé N....., qui devait toucher une partie de la somme, étant venu à mourir, ses héritiers, qui ne pensaient pas tous comme lui, ou qui peut-être étaient poussés par des besoins impérieux, ses héritiers, disons-nous, sachant que la somme n'était pas parvenue à sa destination, insistaient pour qu'elle leur fût remise, et allaient intenter un procès. L'abbé Allain, pour éviter un éclat qui aurait compromis beaucoup de monde et dévoilé les moyens de correspondance des partisans royaux et des émigrés, proposa à sa cousine de rembourser la somme, de moitié avec lui, ce qui eut lieu.

L'abbé Allain prit une grande part aux premières conférences ecclésiastiques qui eurent lieu en Angleterre, à l'occasion du Concordat, et aux réunions des évêques non démissionnaires, lorsqu'ils adressèrent leurs humbles remontrances à S. S. Il était lié avec l'abbé Cathenos, auteur d'une brochure publiée à cette époque, sur le refus de serment ou l'anti-concordatisme, et avec son compatriote, Monseigneur Le Mintier, regardé comme le principal rédacteur des *Observations à N. S. P. le pape*. (Voy. Lequien de la Neuville).

Rentré en France à la sollicitation de ses anciens paroissiens, l'abbé Allain reprit sa place à Josselin, dont la cure était vacante. Napoléon, à qui son mérite avait été signalé, lui fit offrir un des plus beaux évêchés de France, et, malgré un premier refus, il le nomma, après le Concordat de 1801, à celui de Tournay. Son nom, malgré son second refus, figura, pendant une partie de l'année 1802, sur la liste des nouveaux évêques. Il refusa ces deux évêchés, en disant qu'il voulait rester à Josselin par goût et par inclination. Il pensait aussi que sa nouvelle dignité aurait trop contrasté avec son ancienne position d'émigré. Bientôt pourtant il accepta les titres de chanoine et de vicaire-général de Vannes. Malgré sa simplicité et son désintéressement, ses intimes amis ont soupçonné qu'il aurait accepté l'évêché de Vannes ; mais Monseigneur de Pancemont, qui en était le titulaire, lui survécut. Il remplit pendant sept ans les fonctions de vicaire-général, et mourut à Vannes le 18 juin 1809.

L'abbé Allain se distinguait par les plus brillantes qualités ; il joignait à une instruction solide une affabilité rare et les manières les plus prévenantes. Son physique avantageux le faisait souvent appeler, dans l'Institut des Jésuites et dans les sociétés qu'il fréquentait depuis qu'il avait charge d'âmes, *le beau jésuite* ou *le beau Damien*. Doué d'un organe magnifique, d'un grand esprit d'à-propos et d'un vrai talent d'improvisation, il réunissait toutes les conditions nécessaires pour constituer un prédicateur remarquable. Aussi, pendant l'émigration, fut-il appelé plusieurs fois à prêcher devant les princes français. Cet esprit d'à-propos et cette facilité d'improvisation dont nous venons de parler furent remarqués dans une circonstance où elle frappa ses auditeurs. Il se trouvait à la Rougerais, chez Mme L....., quand cette dame reçut une lettre lui annonçant que son beau-frère avait succombé dans le désastreux rassemblement de Boulogne, où il commandait un bâtiment. On écrivait du camp que cet officier s'était, au refus de beaucoup d'autres, chargé d'une mission périlleuse, et qu'on l'avait présenté à Bonaparte en disant qu'il ne connaissait ni la désobéissance ni la peur. L'abbé Allain ayant réuni tous les gens de la maison et quelques voisins, il récita, au milieu de la famille, la prière pour le défunt ; puis, s'emparant de ces mots : *ni désobéissance ni peur*, il fit voir qu'ils renfermaient en quelque sorte tous les devoirs du christianisme et de la société ; il fit sortir du tombeau, de l'Océan qui avait englouti cet officier, comme il avait naguère englouti Marie Eballard et le dépôt dont elle était chargée, des antécédents du défunt et de son dévoûment à la patrie, des motifs de consolation et des gages d'espérance ; il fut sublime d'inspiration, et chacun se retira ému de sa pénetrante éloquence et de son attachement au malheur. Aussi charitable qu'éloquent, l'abbé Allain légua, en mourant, sa bibliothèque, son argent et tout son mobilier, au chapitre de Vannes, aux hôpitaux et aux pauvres de Josselin. Son patrimoine retourna à ses parents habitant les environs de Plancoët. P. L...t

ALLAIRE (Julien-Pierre), — né à Saint-

Brieuc (Côtes-du-Nord), le 20 janvier 1742, n'avait que vingt-quatre ans lorsqu'il fut nommé receveur général des domaines et bois de la généralité de Limoges. La Révolution l'ayant privé de l'emploi d'administrateur général, qu'il exerçait alors, il se retira dans un domaine qu'il possédait dans le département de la Marne, et il s'y occupa d'agriculture. Lors de l'organisation de l'administration forestière, il en fut nommé l'un des administrateurs généraux, et chargé spécialement du contentieux et du repeuplement des bois. Très-versé dans les mathématiques, la jurisprudence et l'administration, il rendit de très-grands services dans ses fonctions, qu'il remplissait encore lorsqu'il mourut, le 26 janvier 1816. Cet habile agronome n'a laissé aucun ouvrage imprimé. Il est à regretter qu'il n'ait pas publié la relation d'un voyage qu'il avait fait en 1814, dans les forêts qui bordent le Rhin. Il était membre de la société d'agriculture du département de la Seine depuis sa fondation, et c'est à ce titre que M. Silvestre lui a consacré une notice insérée dans les *Mémoires* de cette société, année 1816.

P. L...t.

ALLEMAND (Zacharie-Jacques-Théodore, comte) — né au Port-Louis en 1762, entré comme mousse, dans la marine, à l'âge de douze ans, en avait dix-sept lorsqu'il embarqua, en qualité de volontaire, sur le vaisseau le *Sévère*, faisant partie de l'escadre de Suffren. Le brevet de lieutenant de frégate fut la récompense du courage qu'il montra dans les sept combats auxquels il assista pendant la guerre de 1778, et dans le dernier desquels il reçut trois blessures graves. Après diverses campagnes, comme sous-lieutenant et lieutenant de vaisseau, de 1784 à 1792, dans l'Inde, à Saint-Domingue, à la Nouvelle-Angleterre, dans l'Océan, aux Iles-du-Vent et dans la Manche, Allemand fut promu capitaine de vaisseau, et nommé commandant de la frégate la *Carmagnole*. Dans plusieurs croisières qu'il fit de Ouessant à Dunkerque, il prit un grand nombre de bâtiments de commerce, et la frégate le *Thames*, de 32, dont le capitaine James Cote amena le pavillon après une seule bordée de la *Carmagnole*. Nommé, en 1795, chef de division et commandant du vaisseau de 74 le *Duquesne*, il participa aux combats du cap Nollis et de Fréjus, et contribua à la prise d'un riche convoi anglais. Après avoir secondé le contre-amiral Richery dans une campagne à Terre-Neuve, il commanda une division de deux vaisseaux et une frégate, destinés pour la Baie-aux-Châteaux, sur la côte de Labrador. Contrarié par les vents, il ne put prendre qu'une partie du riche convoi qu'il avait mission de capturer, et tout ce qu'il réussit à faire dans la baie fut de raser un fort de 14 canons, le seul qui la défendit.

En 1799, il commanda le vaisseau la *Tyrrannicide*, qui fit, sous les ordres de l'amiral Bruix, la campagne de la Méditerranée et de l'Océan.

Deux ans après, il prit part à l'expédition de Saint-Domingue. Le vaisseau l'*Aigle*, qu'il commandait, fut spécialement chargé d'attaquer la ville de Saint-Marc, qu'il réduisit en peu de temps. Envoyé ensuite pour combattre par terre les nègres révoltés, il les força à s'éloigner, et ramena à son bord un grand nombre de colons qu'il avait sauvés. Lorsque l'*Aigle* revint en France, en 1803, pour se réparer, des griefs malheureusement trop fondés furent articulés contre Allemand. Sur la plainte transmise par le préfet maritime, une commission fut chargée d'examiner la conduite qu'il avait tenue pendant la traversée. Il était accusé d'avoir traité ses officiers avec une dureté sans exemple; d'avoir, au mépris de l'inviolabilité du sceau, ouvert le portefeuille de M. Bénézech, mort préfet colonial à Saint-Domingue; enfin, d'avoir outragé, par les gestes et les propos les plus obscènes, les filles de cet administrateur, qu'il ramenait en France. L'enquête prouva qu'Allemand avait souvent manqué d'égards, et même de justice, envers ses subordonnés. Quant aux faits concernant les demoiselles Bénézech, la commission se contenta de la simple dénégation de l'accusé, qui put bien, grâce à cet expédient, se soustraire à l'application d'une peine, mais qui n'en fut pas moins considéré, au tribunal de l'opinion publique, comme d'autant plus coupable, que sa conduite contrastait avec l'urbanité et la bienveillante hospitalité qu'on a, de tout temps, rencontrée à bord des bâtiments de l'État.

Nommé, en 1804, au commandement du *Magnanime*, sur lequel il coopéra à la prise de la Dominique, il fut fait chevalier de la légion d'honneur, et bientôt après officier. Promu, en janvier 1805, au grade de contre-amiral, il commanda pendant trois ans une escadre qui fit essuyer de grandes pertes aux Anglais, soit en s'emparant du vaisseau le *Calcutta*, soit en interceptant bon nombre de convois richement chargés. L'habileté que mit Allemand à dérober sa marche aux escadres ennemies envoyées à sa poursuite fit donner à la sienne le nom d'*Invisible*.

Après avoir, en 1808, commandé en second l'armée navale de Toulon, plus une division de cinq frégates, avec lesquelles il remplit une mission à l'île d'Elbe et à Corfou, il fut nommé, l'année suivante, vice-amiral et commandant de l'escadre de Rochefort, composée de la division de ce port, sous les ordres du capitaine de vaisseau Bergeret, et de celle conduite de Brest par le contre-amiral Willaumez. Allemand, nommé au commandement de cette escadre le 9 mars, avait arboré son pavillon sur le vaisseau l'*Océan*, le 17 du même mois, lorsque, le 3 avril, arriva lord Cochrane, commandant de la frégate l'*Impérieuse*, et porteur de l'ordre sollicité par l'amiral James Gambier de détruire l'escadre française au moyen de brûlots; entreprise dont le capitaine de l'*Impérieuse* devait être chargé, sous la direction de l'amiral. L'escadre anglaise était composée de

onze vaisseaux, un vaisseau rasé, cinq frégates, onze bricks ou corvettes, une goëlette, deux cutters, deux bombardes, plus un grand nombre de transports et de brûlots. Le 11, tous ces bâtiments prirent les postes qui leur avaient été assignés pour l'attaque, que commencèrent les brûlots, le même jour, à huit heures trente minutes du soir. L'escadre française, formée de onze vaisseaux et quatre frégates, était, depuis une vingtaine de jours, embossée sur deux lignes endentées. L'estacade qu'Allemand avait établie était disposée de même. Les brûlots ennemis ayant franchi cette estacade, tous les capitaines de l'escadre française, pour les éviter, filèrent ou coupèrent spontanément leurs câbles. Le lendemain, au jour, on vit neuf des vaisseaux et les quatre frégates échoués sur les Palles. Deux vaisseaux, encore à flot, avaient conservé leurs postes sur la rade de l'île d'Aix. La frégate l'*Indienne* fut incendiée le 16, par l'ordre de son capitaine. Le vaisseau le *Tonnerre* l'avait été dès le 12. Trois autres vaisseaux, le *Calcutta*, la *Ville de Varsovie* et l'*Aquilon*, avaient été pris et détruits par les Anglais. Telle fut l'affaire des brûlots, où Allemand montra fort peu de prévoyance et de capacité.

Appelé ensuite à commander, de 1809 à 1812, l'armée navale de la Méditerranée et l'escadre de Lorient, il prit encore un assez grand nombre de bâtiments anglais. Chargé, en 1813, par une lettre close de l'empereur, du commandement des divisions de flotille réunies à Anvers et à Flessingue, dans le but de défendre les îles de Cassand et de Walcheren, Allemand, par suite de son caractère insociable, fut bientôt révoqué de ses fonctions. C'est alors que, comme dédommagement, il reçut le cordon de grand-officier de la légion d'honneur. Mis une première fois en retraite en 1814, et la seconde fois en 1816, il vécut quelques années à Paris. S'étant affilié à l'ordre du Saint-Sépulcre, il en publia l'histoire sous ce titre : *Précis historique sur l'ordre royal et militaire du Saint-Sépulcre*. Paris (Delaunay), 1815, in-12. Il s'occupa ensuite, avec une activité qui fut loin, a-t-on prétendu, d'être désintéressée, des affaires de cette association, dont Louis XVIII l'avait nommé grand administrateur, ce qui lui fournit pendant quelque temps l'occasion de paraître aux Tuileries affublé des insignes de sa nouvelle dignité. Retiré plus tard à Toulon, il y mourut le 2 mars 1826, laissant une réputation de bon manœuvrier. Une épitaphe fastueuse, qui, d'après ses dernières volontés, a été gravée sur sa tombe, est loin, comme on le pense, d'abaisser son mérite. Ses états de service présentent un total de 445 mois, dont 318 sous voiles. Dans le cours de cette longue carrière, plus active que brillante, il avait exercé neuf commandements généraux, rempli dix-huit missions, et assisté à dix-sept combats. P. L...t.

ALLOUEL, — habile chirurgien, né à La Guerche (Ille-et-Vilaine), le 4 février 1706, mort à Nantes en 1782, avait une connaissance approfondie de l'anatomie, qu'il enseigna long-temps avec succès à Paris, où ses cours étaient suivis par des élèves venus de diverses provinces, et même des pays étrangers. Appelé à Gênes par le Sénat de cette ville, il y ouvrit des cours publics qui ne furent pas moins suivis que ceux qu'il avait professés à Paris. Mais, dix ans après, l'amour de son pays le rappela en France. A son retour à Paris, il fut nommé prévôt des chirurgiens, et il recommença des leçons d'anatomie. Il a fourni un grand nombre d'observations utiles à l'Académie de chirurgie, quoiqu'il n'en fût pas membre. Il y eût été admis sans quelques personnes qui redoutaient sa franchise et ses lumières. Revenu à Nantes, il y exerça sa profession, pendant quelques années, avec zèle et habileté. Il a laissé : I. *Etymologie des termes d'usage en anatomie et en chirurgie*. Paris, 1776, in-12; II. Un *Abrégé d'Ostéologie*, dans lequel la précision ne nuit pas à la clarté; III. *Diverses Observations insérées dans les Mémoires de l'Académie de médecine*. P. L...t

AMAND (Saint), né à Herbauges (Loire-Inférieure), le 7 mai 594. — Dès sa première jeunesse, il se sentit destiné à la vie religieuse, et, à peine âgé de dix-huit ans, il quitta la maison paternelle pour se retirer dans un monastère de l'île d'Yeu. Son père, désespéré de son absence, se rendit auprès de lui et le supplia, mais vainement, de renoncer à son projet de retraite. La vocation d'Amand était si puissante, qu'elle le détermina à s'éloigner davantage du lieu de sa naissance, et à s'en exiler pour jamais. Il alla prier sur le tombeau de saint Martin de Tours, et fut admis dans le clergé de cette ville, dont il devint bientôt l'admiration et l'exemple. Pendant quinze ans qu'il appartint à cette illustre église, il vécut dans la plus austère pénitence, soumettant son corps à de continuelles macérations, tandis qu'il fortifiait son esprit par la méditation et par l'étude. Au bout de ce temps il part pour Rome, où il voulait visiter le tombeau des apôtres. Là, une révélation le détermine à revenir en France pour s'y livrer à la prédication. Il avait alors trente-trois ans. La dignité d'évêque lui fut conférée, mais sans qu'il fût attaché à aucun siége épiscopal; il put donc entreprendre l'œuvre de prédication à laquelle il se vouait. A partir de ce moment, son existence prend un caractère d'activité qui contraste avec la vie studieuse et contemplative qu'il avait menée jusque là. Il se rend d'abord dans les contrées du nord de la France, qui n'étaient pas encore complètement converties au christianisme. Son éloquence et son zèle sont d'abord payés par des injures; mais enfin sa persévérance l'emporte, et il ne quitte ce pays qu'après en avoir opéré la conversion. De là, il passe dans la Carinthie; mais ses efforts y sont moins heureux qu'en Flandre. Alors il revient en France,

où Dagobert Ier, qui régnait alors, et dont il voulut réprimer les désordres, commença par le persécuter, puis le rappela auprès de lui, et finit par régler sa conduite d'après les conseils du saint évêque. Quelques années après, en 647, le siége épiscopal de Maëstricht étant devenu vacant, il fut, d'une voix unanime, désigné pour l'occuper. Il se refusa long-temps, par esprit d'humilité, à accepter cet honorable mais lourd fardeau, dont il ne tarda pas à sentir tout le poids. Pendant trois ans, il parcourut son diocèse, allant de ville en ville, de village en village, semant la parole divine et ne recueillant qu'injures et railleries. Convaincu que son zèle ne rapporterait aucun fruit sur cette terre ingrate, il se rendit à Rome (650), et y renonça à son siége entre les mains du pape Martin Ier, dont les efforts furent vains pour le retenir. Avant de rentrer en France, il voulut tenter la conversion des habitants de quelques cantons des Pyrénées; mais il ne put y réussir. Alors il renonce à la prédication, et, sous la protection du roi Childéric II, il va fonder le monastère de Nantz, dans le Rouergue; puis il retourne en Flandre, pour se fixer dans le couvent d'Elnon, qu'il avait fondé sous le règne de Dagobert. Cette maison, établie sur la Scarpe, dans le diocèse de Tournay, était pour lui un lieu de prédilection; il avait recommandé qu'on y rapportât son corps, dans le cas où la mort le surprendrait en voyage. Il expira le 6 février 684, à l'âge de 90 ans. Son tombeau fut érigé, selon ses vœux, dans l'église du monastère d'Elnon. C. D.

AMYS (Pierre), né à Rennes (Ille-et-Vilaine), fils de Salomon Amys, conseiller au Parlement de Bretagne. – La mort de son père l'ayant laissé sans fortune, il prit le parti des armes. Son mérite seul le fit connaître, et lui procura de l'avancement. Il assista, en qualité de secrétaire, au traité de paix signé à Munster, le 24 octobre 1648, entre l'Allemagne, la cour de Rome et le roi de France. Il est auteur d'un petit traité qui fut imprimé à Angers en 1667, sous ce titre : *Discours de la Noblesse qui s'acquiert par la pourpre des Parlements de ce royaume.* Son fils, nommé comme lui Pierre Amys, était Jésuite, et fut l'un des fondateurs des *Mémoires pour servir à l'histoire des Sciences et des Beaux-Arts :* c'est le fameux *Journal de Trévoux.* C. D.

ANCENIS (maison d'),—était une des grandes baronnies de Bretagne. Sous ce rapport, nous avons cru intéressant d'en rappeler les premiers seigneurs connus, qui, bien que sans actions mémorables, sont des personnages historiques pour la province. Les chroniques de Saint-Brieuc et de Nantes disent qu'Aremburge ou Aremberge, femme de Guerech, à la fois évêque et comte de Nantes, construisit le château d'Ancenis en 987, et que son fils Alain, mort sans postérité, en garda la jouissance pendant sa vie. Il est à croire que la seigneurie d'Ancenis appartenait en propre à Aremburge, et le nom teutonique de cette princesse ferait conjecturer qu'elle tirait son origine de quelqu'un de ces hommes du Nord qui, après de longues dévastations, avaient fini, en assez grand nombre, par s'implanter sur les belles rives de la Loire, et y former de grandes seigneuries. Les chroniques ne disent plus ce que devint celle d'Ancenis après la mort d'Alain; mais nous trouvons dans les titres de Marmoutiers, recueillis par les bénédictins bretons, qu'un Wiheno ou Guihenoc, *de castro Anceniso,* fut témoin, vers 1065, d'une donation faite à cette abbaye par Rivallon de Combourg, et dans une autre charte, rapportée sous l'année 1178, que ce Guihenoc était fils d'un Alfred, qu'on peut considérer comme étant le plus ancien seigneur d'Ancenis dont on puisse avoir connaissance depuis Alain, fils d'Aremburge; et l'on remarquera qu'Alain étant probablement mort dans les premières années du XIe siècle, Alfred pourrait bien lui avoir succédé dans la possession de cette seigneurie, comme parent d'Aremburge; conjecture d'autant plus admissible que le nom d'Alfred est certainement aussi du plus pur teutonique. Après Alfred, nous trouvons Maurice en 1104, 1106, 1110, puis Guihenoc ou Guethenoc, en 1127, 1132; puis Gaufrid ou Geoffroy, et Marguerite, sa femme, en 1149. La même charte nous fait connaître leur fils Guihenoc partant alors pour la croisade, et Mahot ou Mathilde, sa femme, qui était sœur de Brient, seigneur de Chasteau-Brient. Nous retrouvons Mathilde et Guithenoc dans la charte de 1178, et leurs trois enfants, Gaufrid, Rainald et Aliénor. Enfin, ce dernier, Gaufrid, en 1225, signe comme témoin, avec la majeure partie des seigneurs bretons, l'acte de fondation des ville et château de Saint-Aubin-du-Cormier par Pierre de Dreux. On ne sait pas bien si c'est de ce Gaufrid, ou Geoffroy, que la Chesnaye des Bois (*Dict. de la Nobl.*, t. 1), a fait partir la courte généalogie qu'il donne de la maison d'Ancenis. Le Geoffroy qu'il présente comme souche vivait, dit-il, en 1269, et avait pour femme Eléonore de Taillebourg; il lui donne pour fils un Geoffroy II, qui eut deux femmes, la première dont le nom est inconnu, la seconde Isabeau de Beaumont. Il eut du premier lit Geoffroy III, qui suit, et Marie, qui épousa successivement Renaud de Montrelais et Bonabes de Rochefort, et du second Jean, seigneur de Martigné-Briand, et Renaud, seigneur d'Avrillé. Geoffroy III épousa, 1° Jeanne de Pressigny, dont il eut Jeanne, mariée en premières noces à Guillaume de Rochefort, et en secondes à Charles de Dinan; 2° Isabeau d'Avaugour, dont il eut Catherine, femme de Renaud de Vivonne. Ainsi finit la branche aînée. Il en fut de même de celle formée par Renaud, seigneur d'Avrillé. Toutes deux s'éteignirent dans le XIVe siècle. Quant à la branche de Jean, seigneur de Martigné, le généalogiste que j'ai cité ne s'explique, ni sur sa durée, ni sur la suite des personnages; il se contente de dire que Jean Ier, marié à Agnès

de Graçay, en eut Jean II, qui épousa Isabeau d'Amboise, mais dont on ne connaît point la postérité. Il est à croire que la maison d'Ancenis s'éteignit entièrement vers la fin du XIVe siècle. Elle portait pour armes : *De gueules, à trois quintefeuilles d'hermine*, 2 *et* 1. Les bénédictins bretons ont donné un sceau de Gaufrid, ou Geoffroy d'Ancenis, tiré d'une charte de 1276. Biz....

ANDRÉ (le P. Yves-Marie), — né le 22 mai 1675, à Châteaulin (Finistère), entra, en 1693, chez les Jésuites. Venu à Paris, dans les premières années du XVIIIe siècle, il étudia la théologie au collége de Clermont, devenu plus tard celui de Louis-le-Grand. Le temps qu'André pouvait dérober au collége, il le consacrait à entendre les conférences où l'abbé de Cordemoy enseignait la philosophie cartésienne. Ce fut là qu'il forma avec un autre cartésien, le P. Malebranche, une liaison intime, entretenue dans une correspondance régulière jusqu'à la mort de l'illustre oratorien, en 1715. André avait une âme droite et élevée, un esprit sage, modéré et élégant. La philosophie nouvelle se présentait par conséquent à lui avec l'attrait d'une doctrine injustement attaquée, s'appuyant d'un côté sur une géométrie profonde et sur une physique claire et ingénieuse, et de l'autre sur une métaphysique sublime, parée des charmes d'un admirable langage. Il devint donc cartésien. Mais le cartésianisme fait de libres penseurs, et l'obéissance passive à laquelle le soumettait la règle de son ordre est exclusive de la liberté d'émettre sa pensée. De ce moment commencèrent donc contre lui les tracasseries obstinées auxquelles il ne cessa d'être en butte jusqu'à la suppression de l'ordre des Jésuites. Résolus à le tenir toujours éloigné de Paris, ses supérieurs l'envoyèrent, en 1706, achever ses études à La Flèche, dans ce même collége qui avait servi de berceau à Descartes, et qui servait maintenant de lieu d'exil à l'un de ses derniers disciples. Il partageait paisiblement son temps entre ses études et sa correspondance avec ses amis de Paris, lorsque, vers la fin de 1708, il fut envoyé, comme régent d'une classe inférieure, au petit collége d'Hesdin, en Artois. Chargé, l'année suivante, de professer la philosophie à Amiens, il déclara à ses supérieurs que, ne trouvant aucun ancien cours philosophique qui fût à son gré, il en ferait un nouveau dans lequel il n'enseignerait pourtant rien qui choquât leur dernier *Elenchus*. Ils approuvèrent son dessein, et il garda sa parole. Il évita avec soin toutes les matières sur lesquelles il avait des sentiments particuliers, cartésiens ou malebranchistes. Son cours se passa fort tranquillement ; mais, à la fin, sa thèse générale fut incriminée comme entachée de malebranchisme, non pas tant par ce qu'il avait dit, que par ce qu'il n'avait pas dit. Il n'avait en effet parlé ni d'accidents absolus, ni de formes substantielles, ni d'état de pure nature. Sa thèse fut donc censurée par deux ou trois de ses confrères de Paris, dont un fut même assez pénétrant pour y trouver le *monothéisme*.

Transféré à Rouen vers la fin de l'année 1711, il fut contraint de souscrire par écrit l'engagement de réformer sa philosophie, c'est-à-dire de parler des choses sur lesquelles il s'était tu jusques là. Il croyait avoir paré tous les coups de ses adversaires, lorsqu'une subtilité raffinée découvrit, dans les propositions les plus innocentes, matière à accusation d'hétérodoxie et même d'athéisme. Condamné à rétracter des opinions qu'il n'avait pas ou qu'il n'avait point avancées, il reçut, pour le dicter à ses élèves, un formulaire où il lui était imposé de proclamer vraies des choses qui lui semblaient fausses. Sur sa déclaration énergique de préférer la mort à un mensonge, le formulaire fut réformé. Cédant aux suggestions de quelques casuistes de l'ordre, il le dicta, en faisant toutefois précéder chaque proposition imposée de la formule *auctor scripti, non ego.* Malgré la satisfaction qu'on lui témoigna de sa docilité, le P. provincial ne lui en ôta pas moins sa chaire de philosophie à la fin du cours, en 1713.

Relégué alors à Alençon, dans l'emploi de père spirituel ou confesseur de ses confrères, André se résigna à ces fonctions, assez mal assorties du reste avec son esprit actif. C'est à cette époque que parut la bulle *Unigenitus*. Convaincu, par des textes de l'Écriture, qu'on peut se damner aussi bien en défendant la foi qu'en la combattant, il voulut être et fut chrétien et catholique tout ensemble : catholique, en se soumettant à la constitution dans le sens que les prélats y avaient donné ; chrétien, en ne se laissant pas trop prévenir contre ceux qui suspendaient encore leur acceptation. Il parla, il agit en conséquence, ne prodiguant à personne ni les noms d'hérétique, ni ceux de schismatique. Loin de colporter et d'approuver les libelles dont la France était inondée, il les condamna tous sans distinction, persuadé qu'une médisance ou une calomnie moliniste n'était pas plus agréable à Dieu qu'une médisance ou une calomnie janséniste. Cette modération le fit regarder comme janséniste. Au fond pourtant personne ne l'était moins que lui. Déjà Malebranche, dans le *Traité de la Nature et de la Grâce*, avait combattu la doctrine d'une grâce efficace par elle-même et qui ne laisse pas à l'âme humaine le mérite d'y coopérer, ni, par une conséquence forcée, le pouvoir d'y résister. André était encore bien plus exact que Malebranche sur la théorie de la liberté humaine, comme on peut le voir dans sa profession de foi sur le formulaire, et comme le reconnaissaient les philosophes eux-mêmes de sa Compagnie (Voir l'*Introduction placée en tête de ses œuvres philosophiques*, par M. Cousin, p. 114 et 185.)

L'accusation de jansénisme ne pouvait donc lui être appliquée avec le moindre fondement ; mais la vérité est qu'il connaissait et honorait plusieurs

personnes de cette opinion, et qu'il était d'avis de les combattre par des réfutations solides et modérées, au lieu d'en appeler à l'autorité temporelle. Cette modération le fit envoyer, en 1718, à Arras, pour y être chargé du ministériat des pensionnaires. Plus que jamais soupçonné de jansénisme, il lui était facile de se disculper, en publiant, comme il en était sollicité, un libelle contre l'évêque d'Arras. Deux ans plus tard, ce prélat ayant cru devoir blâmer, dans un mandement, une farce bouffonne et satirique jouée au collége, en plein carême, les véritables coupables le dénoncèrent comme auteur de cette ignoble comédie. André eût pu les faire connaître; il préféra se laisser jeter à la Bastille. Il en sortit, et fut envoyé de nouveau à Amiens, en 1722, l'on ne sait dans quelle fonction. Ce fut en 1726 qu'il fut transféré à Caen, pour y enseigner les mathématiques. Eclairé par l'expérience, André, sans renoncer à ses deux études de prédilection, la philosophie et la théologie, s'y livra avec plus de réserve, et partagea son temps entre les mathématiques et la littérature. A une époque antérieure, il avait songé à la carrière de la prédication. Pendant son long séjour à Caen, il prononça avec succès plusieurs panégyriques, des exhortations, des sermons d'Avent et de Carême; il acquit même, dans cette carrière, dit l'abbé Guyot, une célébrité qui parvint jusqu'à Paris. Quoi qu'il en soit, la ridicule accusation de jansénisme le poursuivit encore, et, à deux reprises, en 1730 et en 1749, il ne put obtenir grâce qu'en se soumettant à des exigences qui n'avaient aucun motif. Membre de l'Académie des Belles-Lettres de Caen, dont l'évêque de Bayeux était le protecteur, il y lut des pièces de vers et des discours qui le firent remarquer de Fontenelle, avec lequel il entretint une correspondance dont l'abbé Guyot a donné des extraits. En 1759, parvenu à l'âge de 84 ans, il renonça à l'enseignement. Quand la suppression de la Compagnie de Jésus, en 1762, entraina celle de leur collége de Caen, il se retira chez les chanoines réguliers de l'Hôtel-Dieu de cette ville. Non seulement il y fut comblé d'égards et d'attentions, mais le Parlement de Rouen pourvut à sa subsistance bien au-delà de ses désirs, en prescrivant au lieutenant-général de Caen de lui accorder sans restriction ce qu'il demanderait. André mourut à Caen le 26 février 1764, à l'âge de 89 ans. Le 7 juin suivant, M. Rouxelin, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen, prononça, en séance publique, un éloge du P. André, imprimé à Caen, 1764, in-8°. On trouve un autre éloge du P. André, par M. Castillon, dans le *Nécrologe des hommes célèbres de* 1765, ou p. 129 du même recueil pour 1767. L'abbé Guyot a aussi payé tribut à sa mémoire dans un éloge historique placé en tête de l'édition des *Œuvres diverses du P. André*. Paris, Ganeau, 1766-1767, 4 vol. in-12. Enfin, lorsque parurent les deux premiers volumes de cette édition, Fréron, qui était du même pays qu'André, et qui avait appartenu quelque temps à la Société de Jésus, tout en critiquant, d'après les maximes de la Société, le malebranchisme d'André, se complut à faire de notre philosophe un portrait qui semble d'une vérité frappante, et qui résume fidèlement les traits épars dans les correspondances récemment retrouvées. « J'ai connu » particulièrement le P. André, dit Fréron (Année littéraire 1766, t. 4, p. 77 et 78), et j'ai » vécu pendant une année entière avec lui. Comme j'étais de la même province, et, pour ainsi » dire, de la même ville où il reçut le jour, il » m'avait pris en amitié. M. l'abbé Guyot l'a peint » tel qu'il était : un très-bel esprit, un galant » homme, un philosophe honnête, un chrétien » régulier, un prêtre exemplaire, un bon religieux, aimant les lettres et les sciences, encourageant par ses exemples les jeunes gens de » son ordre qui les cultivaient avec succès, les » échauffant par les peintures vives du bonheur » et de la considération qu'elles procurent, les » éclairant par ses conseils, leur indiquant les » meilleures sources, les exhortant surtout à étudier la langue grecque, qu'il possédait parfaitement. Il me semble que je le vois encore plein » de feu, de sagacité, de raison, de sagesse, de » christianisme, d'un caractère égal, d'une humeur enjouée, d'une conversation agréable, » l'honneur, l'exemple, l'ami de tous ses confrères.... »

Le P. André a laissé les ouvrages suivants : I. *L'Art de converser, poëme*. Rouen, Besogne, et Paris, Despilly .... in-8°. Cet opuscule est reproduit dans le 2° vol. des Œuvres du P. André, édition de 1766. II. *Essai sur le beau*. La première édition, qui parut en 1741, ne contenait que les quatre premiers discours. — Deuxième édition (publiée par l'abbé Guyot). Paris, Ganeau, 1763, ou Paris, Crapart, 1770, 2 vol. in-12. Elle renferme dix discours reproduits dans l'édition des *Œuvres philosophiques*, publiée par M. Cousin. L'édition de Formey, Amsterdam, 1758, in-12, n'est qu'une réimpression de celle de 1741, à laquelle l'éditeur a ajouté deux discours qui ne sont pas du P. André. Quant à celles de 1820 (*Lyon*, *Rivoire*, *in*-12), et de 1824 (*Paris*, *Delalain*, *in*-12), bien qu'elles soient annoncées contenir six nouveaux discours, elles ne font que reproduire l'édition de 1763. L'*Essai sur le beau* est l'ouvrage auquel est attaché le nom du P. André. Quoique composé pour une Académie de province, il porte néanmoins, dit M. Cousin, ainsi que le *Traité de l'homme*, la vive empreinte de la pensée et de la langue du XVII° siècle. On y reconnaît partout le philosophe cartésien, le disciple de saint Augustin et de Malebranche. III. *Œuvres, contenant un Traité de l'homme, selon les différentes merveilles qui le composent* (publiées par l'abbé G. G. Guyot, avec un éloge historique). Paris, Ganeau, 1766, in-12. Elles ont été réimprimées avec l'*Essai sur le beau*, sous le titre d'*Œuvres mêlées*. Berne, Soc. ty-

pogr. 1768, 2 vol. in-12. IV. *Les mêmes*, etc. Paris, Ganeau, 1766-1767, 4 vol. in-12. Les deux premiers volumes contiennent le *Traité de l'homme;* les deux derniers traitent d'un assez grand nombre de sujets dont on trouve l'énumération dans la *France littéraire* de M. Quérard. V. *Œuvres philosophiques, avec notes et introduction par M. Victor Cousin*. Paris, Charpentier, 1843, in-12.

M. Cousin, dans cette édition, a réuni à l'*Essai sur le Beau*, un certain nombre de morceaux extraits des œuvres posthumes du P. André, dans le but d'en faire un cours de philosophie cartésienne digne d'être mis entre les mains de la jeunesse de nos écoles et des gens du monde. La savante introduction dont il a fait précéder cette édition fait connaître de nombreux fragments de la correspondance du P. André. La présente notice n'est qu'un résumé, aussi fidèle que possible, de cette introduction et des pièces dont elle est accompagnée. Cette même introduction nous donne le détail des œuvres inédites, la plupart autographes, du P. André, trouvées à Caen, au mois de décembre 1841, par MM. Mancel, Trébutien et Le Flaguais, conservateurs de la bibliothèque publique de cette ville. Ce sont : I. *La Géométrie pratique*, un fort vol. in-4°; II. *Traité de l'Architecture civile et militaire*, in-4°; III. *Traité de l'Architecture*, *etc.* (mise au net du précédent), in-fol.; IV. *l'Art de bien vivre*, poëme en quatre chants, in-4°; V. *Une vingtaine de Sermons sur différents sujets*, in-4°; VI. *Un fort volume de Notes sur Descartes et Malebranche*, in-4°; VII. *Metaphysica, sive Theologia naturalis*, in-fol. Cette métaphysique est le cours qu'il enseigna à ses élèves. VIII. *Instruction chrétienne pour un enfant qui est dans les études*, in-fol.; IX. *Deux cartons considérables de cahiers et de feuilles volantes, contenant des opuscules en vers et en prose, des maximes, des pensées, des notes, etc.*; X. Un fragment considérable de la seconde partie de l'*Essai sur le Beau*, in-4°; XI. Trois cahiers, de 166 feuillets, renfermant une correspondance du P. André avec les PP. Guimont, Hardouin, Porée et Dutertre, lors de sa persécution comme malebranchiste; des lettres autographes de Fontenelle avec les réponses d'André, et d'autres de Malebranche avec le jésuite breton. Indépendamment des manuscrits retrouvés à Caen, le P. André avait laissé ceux des ouvrages suivants : I. *Une traduction d'Euclide*, qu'il avait éclairci par des commentaires et complété par des propositions nouvelles; II. *Un Traité d'Arithmétique, composé sur un plan nouveau, et d'après la méthode de saint Augustin*. C'était celui de ses ouvrages scientifiques auquel le P. André accordait la préférence. (Voir son *Eloge historique*, p. 12, et *son Discours sur l'arithmétique*, t. 4 de ses œuvres posthumes.) III. *Une Vie de Malebranche*, 999 pages in-fol., laquelle, après avoir passé par diverses mains, non sans avoir été défigurée, semble malheureusement perdue. Cette perte est d'autant plus regrettable, que l'ouvrage du P. André présentait l'état de la philosophie au moment de l'apparition de Descartes et la rénovation qu'elle produisit dans l'étude des sciences philosophiques. La dispute avec M. Arnauld lui avait fourni l'occasion de parler du jansénisme, du thomisme, du molinisme, etc. Le quiétisme, les affaires de Chine, enfin toutes les questions palpitantes du temps y étaient examinées avec l'impartialité qu'on devait attendre de l'homme que ni les menaces, ni les séductions n'avaient pu, un seul instant, faire dévier de sa modération naturelle.

P. L...t.

ANGE DE LA PASSION (**BERITAU**, connu en religion sous le nom d'), — carme, né à Ploërmel (Morbihan), ne nous est connu que par les ouvrages suivants : I. *Le Disciple pacifique de saint Augustin*. Paris, 1715, 2 vol. in-4°; *ibid.*, 1718, 2 vol. in-4°. II. *Inquisitor canonum*. Rhedones, 1724, 1726. III. *La Théologie des Pères des premiers siècles de l'Eglise*, 1728, 3 vol in-8°. Il mourut à Rennes en 1734.

P. L...t.

ANGLIC (Yves), né à Saint-Pol-de-Léon (Finistère). — C'était un religieux de la maison des Carmes de cette ville. Il mourut en 1574. On a de lui des *Commentaires sur les Pseaumes de la Pénitence*.

C. D.

ANNE, duchesse de Bretagne, fille du duc François II (voy. ce nom), et de Marguerite de Foix, sa seconde femme. — Elle naquit au château de Nantes (Loire-Inférieure), le 25 janvier 1477, au moment où le duc, son père, privé de son plus puissant allié, le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, qui venait de périr devant Nancy, se trouvait exposé aux attaques du roi de France Louis XI. Ces deux princes, qui s'étaient maintefois juré alliance et fidélité, se trompaient réciproquement et sans scrupule, quand l'occasion s'en présentait; et à ce moment-là même, Louis XI ayant surpris une correspondance secrète entre le duc François et le roi d'Angleterre, se préparait à marcher sur la Bretagne, quand survint entre eux une nouvelle réconciliation. Néanmoins, le duc François sentait le besoin de s'assurer d'une puissante alliance contre son suzerain, et la jeune princesse Anne, n'ayant encore que quatre ans, fut promise en mariage au prince de Galles, enfant de onze ans, fils du roi d'Angleterre Edouard IV; mais Edouard étant mort deux ans après (1483), le jeune prince, exclu du trône, fut assassiné par son oncle le duc de Glocester. Les circonstances dans lesquelles se trouvait la Bretagne étaient graves : Louis XI était mort; mais son fils Charles VIII, ou plutôt la régente, Anne de Beaujeu, pouvait reprendre les projets du vieux monarque sur le duché. François II se hâta d'assembler les États et de

leur faire déclarer que ses deux filles, Anne et Isabelle, étaient aptes à lui succéder, à défaut d'héritiers mâles. Cette déclaration irrita tellement la régente, qu'elle fit immédiatement de grands préparatifs de guerre contre la Bretagne. Le duc d'Orléans, mari de Jeanne de France, seconde fille de Louis XI et sœur cadette d'Anne de Beaujeu, ayant succombé dans ses prétentions à la régence du royaume, était en butte aux persécutions de sa belle-sœur, et vint chercher un asile auprès de François II. Alors la régente n'hésita plus à exécuter son projet d'invasion; elle mit le jeune roi Charles VIII, son frère, à la tête d'une armée qui s'empara d'une partie de la Bretagne, poursuivit le duc François de ville en ville, et finit par écraser ses troupes à Saint-Aubin-du-Cormier. Le duc d'Orléans, qui combattait dans les rangs de l'armée bretonne, y fut fait prisonnier et envoyé dans la tour de Bourges. La Bretagne et son souverain se trouvèrent à la discrétion de la France. Le duc ne sortit de cette position désespérée qu'en signant le traité du Verger, qui, entre autres clauses humiliantes, lui imposait l'obligation de ne marier ses filles qu'avec l'agrément du roi. Quelques jours après, François II mourut (1488).

La princesse Anne, sa fille aînée, se trouvait duchesse de Bretagne à l'âge de onze ans. Son père, en mourant, lui avait institué un conseil, composé du maréchal de Rieux, son tuteur, du sire d'Albret, des comtes de Dunois et de Comminges, et du chancelier de Montauban. Son règne s'ouvrait sous les plus tristes auspices; la Bretagne était ruinée, épuisée d'hommes et d'argent; on y était réduit à frapper des monnaies de cuir. Les troupes françaises continuaient à la traiter en pays ennemi, comme si le traité du Verger n'eût pas dû mettre fin aux hostilités. Brest et plusieurs autres places furent assiégées et prises, et quand le conseil de la duchesse Anne protesta, Charles VIII répondit en envoyant une ambassade pour réclamer la garde noble des deux jeunes princesses et de leur fief jusqu'à leur majorité, et en défendant à l'aînée de prendre le titre de duchesse avant que les commissaires nommés pour examiner leurs droits et ceux de la France eussent fait connaître leur décision. Effrayée de ces injonctions, la duchesse demanda des secours de tous côtés. Elle consentit avec le roi d'Angleterre un traité par lequel elle s'engageait à lui remettre deux places de sûreté, et à ne pas se marier sans son consentement. Henri VII promettait en retour un secours de 6,000 hommes. Cette convention blessa vivement Charles VIII, qui devait, d'après le traité du Verger, être seul à intervenir dans le choix du mari de la duchesse. Quatre concurrents se disputaient alors la main d'une princesse qui n'était pas nubile. Le maréchal de Rieux appuyait les prétentions du sire d'Albret, vieux seigneur ruiné, qui, malgré son âge et ses douze enfants, voulait réaliser une union qui lui avait été promise par le feu duc. La comtesse de Laval, sa sœur, gouvernante des deux princesses, le secondait dans ce projet. Maximilien d'Autriche, roi des Romains, se présentait aussi, et la jeune duchesse paraissait pencher pour lui. Le vicomte de Rohan, qui guerroyait pour la France contre la Bretagne, réclamait audacieusement l'honneur d'épouser sa souveraine. Enfin, le duc d'Orléans, depuis long-temps marié à la sœur du roi de France, nourrissait, dit-on, en secret le projet de briser les liens qui le retenaient, pour s'asseoir à côté d'Anne sur le trône ducal de Bretagne.

Si l'on en croit les chroniqueurs, le grand nombre des prétendants à la main de la duchesse était dû autant aux charmes de son esprit et de sa personne qu'à son rang de souveraine : « Si la duchesse Anne, dit Brantôme, a été tant désirée » pour ses biens, elle ne l'a pas été moins pour » ses vertus et mérites; car elle était toute charmante, ainsi que j'ai ouï dire aux anciens qui » l'ont vue, et, selon son portrait, que j'ai vu au » vif, ressemblait à la belle damoiselle de Chasteauneuf, qui a été, à la cour, tant renommée » en beauté. Sa taille était moyenne et bien prise; » il est vrai qu'elle avait un pied plus court l'un » que l'autre le moins du monde; mais malaisément s'en apercevait-on : pour cela sa beauté » n'était point gâtée. » Douée de beaucoup d'esprit et d'une prudence précoce, elle s'était livrée de bonne heure à l'étude, et, au milieu des troubles et des guerres qui signalèrent les dernières années du règne de son père, elle cultivait les lettres, en même temps qu'elle se préparait à gouverner elle-même. D'Argentré nous apprend qu'elle avait composé, sur la bataille de Saint-Aubin et sur divers autres événements, des Mémoires qui malheureusement ne nous sont point parvenus.

Les sollicitations du maréchal de Rieux et de la comtesse de Laval, en faveur du sire d'Albret, devinrent tellement pressantes que la duchesse, qui ressentait une invincible aversion pour ce prétendant, fut obligée de prononcer un refus formel. Le maréchal quitta la cour, et se renferma dans Nantes, dont il refusa d'ouvrir les portes à la duchesse. La Bretagne était en proie à de terribles calamités; les paysans de la Cornouaille, révoltés contre les seigneurs, ravagèrent et incendièrent le pays de Quimper; il fallut les exterminer par milliers. La guerre contre la France continuait toujours; le traité de Francfort (1489) amena pourtant un moment de répit; la duchesse en profita pour offrir sa main à Maximilien d'Autriche, qui envoya le comte de Nassau, chargé de sa procuration pour l'épouser. La cérémonie se fit si secrètement que les domestiques mêmes de la duchesse l'ignorèrent complètement, et qu'aujourd'hui encore il serait impossible d'en assigner la date précise. La jeune mariée se mit au lit, et l'ambassadeur autrichien, tenant à la main la procuration de Maximilien, introduisit la jambe nue jusqu'au genou dans la couche nuptiale,

afin d'imprimer à l'union le caractère d'indissolubilité qu'elle acquiert par la consommation. Anne prit dès lors le titre de reine des Romains, et Maximilien ajouta aux siens celui de duc de Bretagne. Un acte inséré aux Preuves de l'Histoire de Bretagne, de dom Morice, commence ainsi : « Maximilien et Anne, par la grâce de Dieu, » roi et reine des Romains, duc et duchesse de » Bretagne, à notre bien-aimé et féal conseil- » ler, etc » Ce mariage ralluma la guerre. Le sire d'Albret, voyant ses espérances renversées, dépêcha un agent secret à la cour de France, pour offrir à Charles VIII de lui livrer le château de Nantes, dont les Bretons lui avaient confié le commandement. Le roi s'engagea à lui payer une somme de 110,000 écus, et lui acheta, au prix de 25,000 liv. de rente, le droit qu'il prétendait avoir au tiers de la Bretagne. Il prit alors possession de Nantes, le 19 février 1491, et se trouva ainsi avoir la clef de la Bretagne. Il fit immédiatement acte de souveraineté; il convoqua les États à Vannes, et alla assiéger dans Rennes la duchesse, qui fut obligée de signer, le 15 novembre 1491, un traité par lequel ses droits et ceux du roi étaient soumis à l'arbitrage de vingt-quatre commissaires, dont on prévoyait si bien que la décision serait favorable à la France, qu'on avait préalablement stipulé une pension de 40,000 écus pour « Ma- » dame Anne de Bretagne; » qu'il était convenu qu'elle pourrait traverser librement l'armée française, avec sa suite, pour se rendre en Allemagne auprès du roi des Romains, son mari, et que Charles VIII lui ferait l'avance de 120,000 fr. pour les frais de ce voyage. Mais, tandis que ce traité se discutait ostensiblement, il s'en préparait un autre en secret : Charles VIII, qui voulait à tout prix s'assurer de la Bretagne, s'offrait à son tour pour épouser Anne, bien qu'il fût fiancé à la fille de Maximilien d'Autriche, et que cette jeune princesse, élevée à la cour de France, y fût regardée comme reine. Anne résistait; alors on gagna son conseil; on se servit du duc d'Orléans lui-même, qui était détenu à Bourges depuis la bataille de Saint-Aubin, et à qui le roi venait de rendre la liberté, malgré l'opposition de sa sœur, la dame de Beaujeu. Le duc d'Orléans renonça à ses propres projets pour servir ceux de Charles VIII, et fut l'un de ceux qui démontrèrent à la jeune duchesse que l'impérieuse raison d'État exigeait qu'elle se soumît aux circonstances. Charles VIII prétexta un pèlerinage près de Rennes, et Molinet assure « que, sa dévotion faite, accom- » pagné de cent hommes d'armes et de cinquante » archers de sa garde, il entra dedans Rennes, » salua la duchesse, et parlementa long-temps » avec elle. Trois jours après se trouvèrent en une » chapelle, où, en présence du duc d'Orléans, de » la dame de Beaujeu, du prince d'Orange, du sei- » gneur de Dunois, du chancelier de Bretagne et » d'autres, le roi fiança ladite duchesse. » Aussitôt après, Charles VIII alla s'établir au château de Langeais, en Touraine; Anne s'y rendit aussi presque immédiatement, et le mariage y fut célébré, en présence de toute la cour, le 6 décembre 1491. Cette union, contractée entre deux personnes, dont l'une était déjà légalement mariée et l'autre fiancée, ne fut sanctionnée que le 14 du même mois, par une dispense du pape.

Ainsi la politique des rois de France était arrivée à ses fins; le duché de Bretagne allait devenir une de leurs provinces. Une clause du contrat de mariage était ainsi conçue : « Au cas que » madame Anne meure avant le roi, notre sei- » gneur, sans enfants légitimement engendrés » dans leur mariage, elle cède et transporte, dès » à présent comme pour lors, au roi notre sei- » gneur, tous les droits de propriété, de posses- » sion et de domaine, noms, raisons et obliga- » tions appartenant à ladite dame; constituant » comme elle constitue, pour plus de force, dans » tout ce qui est dit ci-dessus, le roi, notre sei- » gneur, son procureur perpétuel, comme en » une chose à lui appartenant; corroborant et » fortifiant, en tant que de besoin, le droit du » roi notre seigneur, sur ce qui est précédem- » ment énoncé, sans préjudicier en rien ou dé- » roger à ce droit. » Par un autre article, le roi, prévoyant le cas où il mourrait le premier et sans laisser d'enfants, cède à madame Anne tous ses droits sur la Bretagne, à condition qu'elle se remariera avec le nouveau roi ou avec le plus proche héritier de la couronne de France.

Ce contrat n'était pas la réunion irrévocable de la Bretagne à la France, mais il y conduisait presque inévitablement. Il avait été rédigé dans un esprit si évidemment opposé aux intérêts bretons, qu'on n'y faisait aucune mention des priviléges de la province, et que ce ne fut que sur les réclamations des villes, que le roi, ayant convoqué les États, y fit une déclaration portant que ses sujets de Bretagne ne pourraient être appelés en jugement que devant les juges du pays, et que les impôts continueraient à être levés de la même manière qu'ils l'étaient sous les ducs, c'est-à-dire avec le consentement des États.

Du moment où elle fut devenue reine de France, Anne cessa d'exercer la souveraineté sur la Bretagne, que Charles VIII gouverna seul jusqu'à sa mort. La reine vécut en femme soumise et résignée, ne prenant aucune part aux affaires, et se renfermant dans les soins de sa maison, qu'elle administrait sévèrement. Charles VIII avait eu une éducation si négligée qu'on doute s'il savait lire; son corps était difforme, son esprit si borné qu'il ne distingua pas la supériorité de sa femme, et que celle-ci n'exerça jamais aucun ascendant sur lui. De leur mariage naquirent trois fils et une fille, qui moururent presque au berceau. Pendant les sept années que dura cette union, le duc d'Orléans, réconcilié avec la cour, y voyait chaque jour la reine retenue comme lui dans les liens d'un mariage mal assorti. Cette conformité dans leur destinée les rapprochait naturellement l'un de l'autre, et c'est

à ce temps, sans doute, qu'il faut rapporter la naissance de leur amour réciproque, que les historiens ont fait remonter sans vraisemblance au premier voyage du duc d'Orléans en Bretagne, c'est-à-dire à une époque où Anne n'était encore qu'une enfant.

Le rêve de Charles VIII fut de renouveler les exploits des anciens paladins; il se comparait d'avance à Charlemagne, et résolut de faire valoir, les armes à la main, les prétentions qu'il tenait de Louis XI sur le royaume de Naples, en vertu du testament de Charles IV, roi de Sicile et de Jérusalem. Entouré de courtisans qui flattaient ses goûts belliqueux, il se voyait déjà maître de l'Italie entière, s'emparait de Constantinople et repoussait les Turcs hors de l'Europe. Avant d'entreprendre cette expédition, il désigna Pierre de Bourbon comme lieutenant-général du royaume, et nomma des gouverneurs dans toutes les provinces. Le baron d'Avaugour, frère naturel de la reine, eut, avec le vicomte de Rohan, le gouvernement de la Bretagne; mais la reine resta sans aucune autorité; elle ne fut même pas nommée dans les ordonnances qui réglèrent l'administration du royaume. L'expédition d'Italie commença par des triomphes et finit par des revers. Charles VIII fut bientôt obligé d'évacuer le royaume de Naples; il repasse les Apennins avec 9,000 hommes, écrase à Fornoue une armée de 35,000 hommes qui lui disputait le passage, et revoit enfin la France, après des dangers sans nombre et des pertes immenses. Ces malheureux résultats ne corrigèrent pas Charles VIII de sa manie des conquêtes lointaines, et il préparait une seconde expédition en Italie, quand la mort le surprit à vingt-huit ans. Il se trouvait à Amboise avec la reine. Un jour qu'il se rendait dans une des galeries du château pour voir jouer à la paume, il se heurta violemment la tête en passant sous une porte basse. Quelques heures après il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, et mourut le jour même (17 avril 1498). « Ce fut, dit d'Argentré, chose impossible à dire combien ceste » bonne princesse print de déplaisir de la mort du » roy, car elle se vestit de noir, combien que les » reynes portent le deuil en blanc, et fust deux » jours sans rien prendre, ny manger, ny dormir » une seule heure, ne respondant aultre chose à » ceulx qui parloient à elle, sinon qu'elle avoit » résolu de prendre le chemin de son mary. »

Daru fait remarquer que le chemin qu'elle prit fut celui de la Bretagne. Elle y convoqua immédiatement les États, publia des édits, fit frapper monnaie, comme pour proclamer et constater qu'elle reprenait tous ses droits de souveraine. Elle avait d'ailleurs des espérances dont Brantôme va nous rendre compte : « Ainsi que ses » plus privées dames, comme je tiens de bon lieu, » la plaignoient de la voir vefve d'un si grand roy, » et malaisément pouvoit retourner à un si haut » estat, car le roy Louis estoit marié avec Jeanne » de France, elle respondoit qu'elle demeureroit » plustôt toute sa vie vefve d'un roy, que de s'a» baisser à un moindre que luy; toutefois qu'elle » ne désespéroit pas tant de son bonheur, qu'elle » ne pensast estre un jour reyne de France ré» gnante, comme elle avoit esté, si elle vouloit. » Ses anciennes amours luy faisoient dire ce mot, » qu'elle voudroit rallumer en sa poitrine es» chauffée encore un peu; car malaisément se » peut-on défaire d'un grand feu quand il a une » fois saisi l'âme. » Le duc d'Orléans, en effet, devenu le roi Louis XII, ne dissimulait plus son désir de rompre le lien qui l'unissait à Jeanne de France, et sollicitait vivement le pape Alexandre VI de prononcer son divorce. Anne, cette veuve inconsolable, donnait les mains à ce projet, ainsi que cela résulte du texte de la promesse qu'elle adressa au roi le 18 août 1498, c'est-à-dire quatre mois après la mort de Charles VIII; et, pour gage de sa parole, elle remit entre ses mains la ville et le château de Nantes pour un an. Le roi, de son côté, s'engagea à les lui restituer si, dans le délai d'un an, le mariage proposé ne pouvait s'accomplir. La garde en fut laissée au sire de La Trimouille, que Charles VIII en avait fait gouverneur. Il promit par serment de les rendre à la souveraine de Bretagne, si, dans le délai fixé, le roi ne l'épousait pas. Ici commence une nouvelle période dans la vie d'Anne de Bretagne : après avoir subi la loi de Charles VIII, elle va dicter des lois à Louis XII. Elle commence par exiger, même avant de s'être engagée par la promesse que nous venons de rappeler, que le roi lui remette les places fortes qu'il tenait en Bretagne; mais il fallait surtout faire répudier la reine Jeanne de France. Le pape fut l'instrument auquel on eut recours. Il répugnait peut-être à Louis XII de se servir d'un si méprisable auxiliaire; mais l'amour et la politique l'emportèrent, et Alexandre VI devint l'arbitre de son sort. Il fut convenu que le pape nommerait, pour prononcer sur le divorce, des évêques dont le vote était assuré d'avance, et qu'il seconderait ensuite le roi dans son projet de conquête du Milanais et du royaume de Naples. De son côté, Louis XII promit au pape 30,000 ducats, et à son fils, César Borgia, le duché de Valentinois, avec 20,000 livres de pension et une compagnie de cent lances; enfin, il s'engageait à aider le Saint-Siége à soumettre à son autorité tous les petits princes de la Romagne. Ces arrangements pris, le pontife expédia les bulles qui nommaient les commissaires qu'il chargeait de prononcer sur la validité du mariage. Louis XII en demanda l'annulation, et fonda sa demande sur la parenté qui existait entre lui et Jeanne de France; sur l'affinité spirituelle qu'il avait avec cette princesse, dont le père, Louis XI, avait été son parrain; sur la violence dont Louis XI avait usé pour accomplir cette union; sur la conformation physique de la reine, qu'on disait tellement contrefaite, qu'elle ne pouvait espérer donner des héritiers au trône; enfin, sur la non consommation. Toutes ces prétentions

étaient sans fondement, et, après une union de vingt-deux ans, elles étaient ridicules. Le scandale de ce procès ne rebuta cependant ni Louis XII, ni les commissaires; on poussa jusqu'au bout l'indécence; on ne ménagea ni l'amour-propre, ni la pudeur de la reine; on la força à des explications qui durent la faire rougir; mais, malgré le calme et la douceur de son caractère, lorsqu'il fut question de la faire examiner par des matrones, elle repoussa énergiquement cette dernière humiliation. Indignée de tant d'audace et de mensonges, elle invoqua solennellement le témoignage de son mari, et déclara s'en référer à son serment. Il hésita, mais finit par répondre en prenant Dieu à témoin que toutes les assertions qu'elle avançait étaient fausses, et que la consommation n'avait jamais eu lieu. Les commissaires nommés par le pape, assistés des officiaux du siége de Paris, étaient parfaitement décidés d'avance à se conformer à la volonté du roi. Ils prononcèrent la cassation du mariage le 17 décembre 1498, dans l'église Saint-Denis d'Amboise, en présence du cardinal de Reims, de l'archevêque de Sens, de quatre évêques, de deux présidents au Parlement de Paris, et d'un grand nombre de docteurs et de jurisconsultes. La reine Jeanne se soumit à ce jugement, et se retira à Bourges, chez les religieuses de l'Annonciade, dont elle avait fondé l'ordre; elle y mourut en 1505.

La cour de Rome savait si bien quelle serait l'issue de ce procès, qu'elle attendit à peine le commencement de l'instruction pour accorder, le 13 septembre, les dispenses qui autorisaient le nouveau mariage. Lorsqu'il s'agit de dresser le contrat, la duchesse n'oublia pas cette fois de faire garantir les priviléges de la province, dont elle se réserva l'administration. Anne s'intitule dans cet acte : « Vraye duchesse de Bretagne. » On y lit : « qu'afin que le nom de la principauté « de Bretagne ne soit et demeure aboli pour le « temps à venir, le second enfant provenant du- « dit mariage, masle, ou fille, à défaut de masle, « et aussi ceux qui issiront respectivement et par « ordre, seront et demeureront princes dudit « pays, pour en jouir et user comme ont de cous- « tume faict les ducs ses prédécesseurs, en fai- « sant par eux au roi les redevances accoustu- « mées; et s'il advenoit que d'eux, en ledit ma- « riage, n'issit ou vint qu'un seul enfant masle, « et que cy-après ississent ou vinssent deux ou « plusieurs enfants masles et filles, audit cas ils « succéderont pareillement audit duché, comme « dit est. Et si icelle dame alloit de vie à trespas « avant le roy très-chrestien, sans enfants d'eux, « ou que la lignée d'eux procréée audit mariage « défaudroit; en ce cas, ledit roy très-chrestien « jouira, sa vie durant seulement, desdits duché « de Bretagne et autres pays et seigneuries que « laditte dame tenoit à présent; et après le décès « d'iceluy roy très-chrestien, les prochains vrais « héritiers de laditte dame succéderont auxdits « duché et seigneuries, sans que les autres roys « ses successeurs en puissent quereller, ne au- « cune chose demander. »

Le mariage de Louis XII et d'Anne de Bretagne se fit à Nantes, dans la chapelle du château, le 17 janvier 1499, neuf mois après la mort de Charles VIII. Anne conserva toute sa vie le gouvernement de la Bretagne. Le roi lui en avait abandonné l'administration, « tout ainsi que si elle « n'estoit point sa femme. » Elle y séjournait souvent, y réunissait les États, rendait les ordonnances et arrêtait les réglements d'administration publique. Elle fut toujours extrêmement jalouse de son autorité. Elle exigea une soumission complète de la ville de Saint-Malo, que les ducs ses prédécesseurs n'avaient jamais pu réduire, et elle fit élever dans cette ville une forteresse qui l'assura de l'obéissance des Malouins. Cette forteresse fut construite malgré l'opposition de l'évêque et des échevins. Anne, pour punir leur résistance, fit placer sur la porte de la tour cette inscription hautaine : *Qui qu'en grogne, c'est mon plaisir*. Elle avait à la cour une garde composée de Bretons, qui faisait le service auprès d'elle. Non seulement elle gouvernait la Bretagne, mais elle exerçait encore une très-grande influence sur les affaires du royaume et disposait des principales charges. Le roi l'aimait au point qu'il ne lui refusait rien. Il poussait la galanterie pour elle jusqu'à faire placer son chiffre et les armes de Bretagne sur les portes des villes dont il s'emparait dans ses guerres d'Italie. L'amour mutuel du roi et de la reine était si officiellement connu et déclaré, que les poëtes de la cour étaient chargés de composer des lettres ou espèces d'héroïdes en vers latins, que les deux époux s'adressaient lorsqu'ils se trouvaient éloignés l'un de l'autre. Voici ce que le poëte royal Fausto Andrelin de Forli fait dire à la reine Anne, au commencement de l'une de ses épîtres : « Une épouse tendre et ché- « rie écrit à son époux encore plus chéri, l'objet « à la fois de ses regrets et de son estime, con- « duit par la gloire loin de sa patrie. Amante in- « fortunée, il n'est pour elle aucun instant sans « alarmes. Quel malheur affreux d'être privée « d'un prince plus amant qu'époux! » Ces lettres sont ornées de miniatures analogues au sujet, et remarquables par la représentation des costumes du temps. On y voit, entre autres, la reine, le front en partie couvert, un voile sur la tête à la manière des religieuses, la poitrine un peu découverte, sa jupe surmontée d'une robe de drap d'or.

La reine Anne avait de brillantes et solides qualités; mais elle avait aussi de grands défauts : elle était altière, intolérante et vindicative. Son caractère impérieux lui faisait un besoin de la domination, et, dès le commencement de son union avec Louis XII, « elle prit souvent un air de maî- « tresse. » Le roi, dont la condescendance pour ses volontés allait jusqu'à la faiblesse, se contentait, le plus souvent, de faire allusion à son opiniâ-

treté en l'appelant « ma Bretonne, » et de dire à ceux qui étaient dans son intimité « que l'on doit » savoir souffrir beaucoup de choses d'une fem- » me quand elle aime son mari et son honneur.» Toutefois, Louis XII « prenait quelquefois le haut » ton. » Dans son démêlé avec le violent pape Jules II, qui avait abandonné l'alliance de la France pour entrer dans une confédération contre elle, il résolut de le punir de sa trahison en se servant des armes spirituelles. Un concile fut convoqué à Pise, et prononça la déchéance du pontife. Anne s'était opposée de toutes ses forces à la tenue de ce concile, dont l'objet révoltait ses scrupules religieux; mais le roi ne s'arrêta point devant ses craintes superstitieuses, et Mézerai rapporte qu'à cette occasion, il lui donna une sévère leçon, en lui rappelant cet apologue : « Autrefois les biches » étaient armées de cornes comme les cerfs; elles » tentèrent de s'en prévaloir pour dominer; le ciel » les en punit en les privant de leurs armes. Pen- » sez-vous, ajouta-t-il, être plus savante que » toutes les Universités, qui sont d'accord avec le » concile? Vos confesseurs ne vous ont-ils pas » appris que les femmes n'ont pas voix dans l'E- » glise? » Mais, dans la plupart des cas, Louis XII subissait complètement l'influence de son altière épouse. Ce fut à son instigation qu'il prononça le bannissement ou plutôt l'extermination des Juifs. C'était elle aussi qui tenait éloignée de la cour, et reléguée au château d'Amboise, Louise de Savoie, mère du jeune comte d'Angoulême, qui devait hériter de la couronne de France, puisque la reine n'avait eu que des filles de son mariage avec Louis XII. Claude, l'aînée, était fiancée avec ce jeune prince; mais l'aversion d'Anne pour Louise de Savoie était telle qu'elle ne voulut jamais consentir au mariage, et qu'il n'eut lieu qu'après sa mort. Mais ce fut surtout dans la circonstance suivante que le caractère absolu et vindicatif d'Anne de Bretagne se montra dans tout son jour. Louis XII étant tombé malade à Blois, et paraissant près de mourir, la reine, effrayée de l'idée de se trouver, après la mort de son mari, sous l'autorité de Louise de Savoie, qu'elle avait toujours traitée en rivale et en ennemie, et à qui la régence allait naturellement appartenir pendant la minorité de son fils, prit la résolution de se retirer en Bretagne, et fit charger sur des bateaux tout ce qu'elle possédait de plus précieux. Le maréchal de Gié, qui remplissait les fonctions de premier ministre en l'absence du cardinal d'Amboise, prévoyant que ce départ précipité et cette retraite en Bretagne pouvaient devenir préjudiciables aux intérêts du successeur de Louis XII, n'hésita pas à envoyer à Angers l'ordre d'arrêter les bateaux. La reine considéra comme une insulte et un crime de lèse-majesté ce qui n'était qu'un acte de dévoûment envers la France. Le roi, entré en convalescence, approuva ce qu'avait fait le maréchal; mais Anne de Bretagne n'était pas femme à reculer devant un tel obstacle : elle éclata en plaintes, et bientôt une foule de flatteurs joignirent leurs efforts aux siens. Le roi céda enfin, et se laissa arracher l'ordre d'arrêter le maréchal et d'instruire son procès. Cette instruction dura deux ans, pendant lesquels on fit subir au maréchal toutes sortes d'humiliations. Poursuivi d'abord devant le grand conseil, où l'on demanda hautement sa tête, il fut ensuite traduit devant le Parlement de Toulouse, qui prononça, le 9 février 1506, un arrêt de condamnation, portant que, « pour au- » cuns excès et fautes desquels il a apparu à la » cour, par le procès, le défendeur être chargé, » et pour certaines grandes causes et considéra- » tions à cela mouvant, » ladite cour le prive du gouvernement et garde du comte d'Angoulême, des gouvernements d'Amboise, Angers et autres qu'il tient du roi; le suspend pendant cinq ans de l'office de maréchal, et lui ordonne de se tenir éloigné de la cour pendant le même temps. La reine, en apprenant ce jugement, affecta de dire qu'elle était satisfaite, et qu'elle ne désirait pas le supplice du maréchal : « Elle voulait, dit Brantô- » me, qu'il vécût bas et ravalé, ainsi qu'il avoit été » paravant grand, afin qu'il vécût en marissons, » douleurs et tristesses, qui lui feroient plus de » mal cent fois que la mort même. » Anne de Bretagne avait poursuivi ce résultat pendant deux ans, et avait dépensé, pour l'obtenir, 32,000 liv. de son épargne. Il faudrait pouvoir arracher cette page de son histoire. (Voy. Gié.)

C'est à la reine Anne qu'on doit l'introduction des femmes à la cour. Elle fixa auprès de sa personne un grand nombre de jeunes filles prises dans les familles qui avaient le mieux servi l'État; elles reçurent le nom de *filles d'honneur de la reine*, et cette institution a subsisté jusqu'en 1673, époque à laquelle elle fut remplacée par celle des *dames du palais*. « Anne, dit Brantô- » me, fut la première reyne de France qui com- » mença à dresser la cour des dames, que nous » avons veües depuis elle jusqu'à cette heure; car » elle en avoit une très-grande suite, et de da- » mes et de filles, et n'en refusa aucunes, tant » s'en faut, qu'elle s'enquéroit des gentilshom- » mes, leurs pères, qui estoient à la cour, s'ils » avoient des filles, et quelles elles estoient. Elle » élevoit ses filles d'honneur bien et sagement, » et toutes à son modelle se faisoient et se façon- » noient très-sages et vertueuses. Et d'autant » qu'elle avoit le cœur grand et haut, elle voulut » avoir aussi ses gardes, et institua la seconde » bande de cent gentilshommes; car auparavant » n'y en avoit qu'une, et la plus grande part de » ladite garde estoient Bretons, qui jamais ne » failloient, quand elle sortit de sa chambre, fust » pour aller à la messe ou s'aller promener, de l'at- » tendre sur cette petite terrasse de Blois, qu'on » appelle encore la *perche aux Bretons*, elle- » mesme l'ayant ainsi nommée. Quand elle les y » voyoit : « Voilà mes Bretons, disoit-elle, sur » la perche, qui m'attendent. » Ajoutons qu'Anne de Bretagne eut la gloire de préparer la renaissance des lettres qui allait illustrer la fin de son

siècle; sa cour de Blois fut le rendez-vous de tout ce que la France possédait de poëtes et de savants, « qu'elle charmoit par son doux accueil et « son parler gracieux, » et dont plusieurs furent honorés de son amitié.

La reine Anne mourut de la gravelle, au château de Blois, le 9 janvier 1514; elle avait trente-sept ans. Son corps, revêtu des habits royaux, resta exposé, la figure découverte, pendant onze jours. La salle était tendue d'une tapisserie d'or et de soie; le lit mortuaire était couvert d'un drap d'or brodé d'hermines trainant jusqu'à terre. Aux côtés de la reine, sur des carreaux de velours, étaient le sceptre et la main de justice. On lui fit de magnifiques obsèques. Elle avait exprimé le désir d'être inhumée dans le tombeau qu'elle avait fait élever par Michel Columb, à son père et à sa mère, dans l'église des Carmes de Nantes (voy. *Columb* et *François II)*; mais le roi voulut qu'elle le fût à Saint-Denis. Son cœur fut porté à Nantes dans un cœur d'or, orné d'une couronne; il fut déposé aux Chartreux, sur le tombeau du duc Arthur III, jusqu'au 19 mars, qu'il fut porté aux Carmes et mis dans le tombeau de son père avec une grande solennité. Sur la boite d'or qui renfermait ce cœur furent gravés les vers suivants :

« En ce petit vaisseau de fin or pur et munde,
« Repose un plus grand cueur qu'oncque dame eust au [munde;
« Anne fut le nom d'elle, en France deux fois royne,
« Duchesse des Bretons, royale et souveraine,
« Ce cueur fut si très hault, que de la terre aux cieulx,
« Sa vertu libéralle accroissoit mieulx et mieulx;
« Mais Dieux en a reprins sa portion meilleure,
« Et ceste part terrestre en grand deuil nous demeure.
IX° janvier M.V°.XIII.

L'intérieur de la boite était revêtu d'un émail blanc, et présentait ces deux distiques, dont chacun était gravé sur l'un des côtés :

« O cueur caste et pudique, ô juste et benoist cueur,
« Cueur magnanime et franc, de tout vice vainqueur;

« Cueur digne entre tous de couronne céleste,
« Ores est ton cler esprit hors de paine et moleste.

Cette curieuse boite, qui avait disparu pendant les troubles révolutionnaires, est aujourd'hui déposée à l'hôtel-de-ville de Nantes.

Lors de la translation de cette précieuse relique de l'église des Chartreux aux Carmes, toutes les rues de la ville traversées par le cortége étaient tendues de noir; des cierges ornés d'écussons aux armes de la reine étaient placés de distance en distance. Un hérault, vêtu de velours noir et portant quatre écussons sur sa robe, ouvrait la marche; il sonnait à chaque carrefour des deux sonnettes qu'il avait à la main, et criait à haute voix : « Dites vos patenostres à Dieu; « c'est pour l'âme de très chrestienne reyne la « duchesse nostre soubveraine dame naturelle et « maîtresse, de laquelle on porte le cœur aux « Carmes. » Cent pauvres, habillés de noir aux dépens de la ville, et cent bourgeois, habillés de leur veuvage, c'est-à-dire en robe et chaperon noirs, avec le béguin sous le chaperon, précédaient le convoi, tenant à la main des torches de cire du poids de deux livres. Venaient ensuite la noblesse, la magistrature, le clergé séculier et régulier, marchant au son de toutes les cloches de la ville. Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne, portait le cœur de la reine; il marchait sous un poële de drap d'or. Quatre mille cierges illuminaient la chapelle ardente où fut déposé le cœur. On célébra deux cents messes pour le repos de l'âme de la reine. La ville fit tous les frais, qui montèrent à sept cent quatre-vingt-quatorze livres six sous trois deniers, somme considérable pour ce temps, non compris quatre-vingts livres de cire que les frères de la Véronique fournirent, parce que la reine faisait partie de leur confrérie.

« Il existe à la Bibliothèque royale un monument remarquable du goût qu'avait cette princesse pour tout ce qui se rattachait aux sciences et aux arts; c'est son livre d'*Heures*, en manuscrit in-4°. Les marges en sont ornées de riches miniatures représentant trois cents espèces de plantes et un grand nombre d'insectes. Cette suite de dessins, exécutés pour la plupart avec une grande exactitude, est regardée comme l'herbier le plus complet que l'on possède de la fin du XV° siècle.
C. D.

ANSQUER DE LONDRES (Théophile-Ignace), né à Quimper (Finistère), le 1er octobre 1728. — Jésuite et voyageur. Il publia, en 1762, un ouvrage intitulé : *Variétés philosophiques et littéraires*. Voici en quels termes l'abbé Sabathier s'exprime sur le livre et sur l'auteur : « Avec une imagination vive, une âme « sensible, un esprit nourri de la bonne littéra- « ture, le talent de rendre avec intérêt ses idées, « il eût été en état d'enrichir notre littérature de « plusieurs excellentes productions. L'auteur s'est « proposé dans celle-ci d'instruire et de plaire. « Il y a réussi sans tomber, d'un côté, dans la « morgue du pédantisme, presque toujours insé- « parable de l'instruction, et sans rien sacrifier, « de l'autre, au ton de frivolité qui règne aujour- « d'hui dans tout ce qu'on appelle production « agréable. Il a eu l'art d'y semer des traits his- « toriques et légers, qui donnent du ressort à la « morale et n'ôtent rien à sa solidité. Ce qu'il y « a de mieux, ce sont des morceaux contre les « philosophes, dont il fait connaitre avec énergie « les travers et les inconséquences. »

Ansquer de Londres donna, en 1768, une édition des *Sermons du P. Le Chapelain*, Paris, 2 vol. in-12. La *France littéraire* de 1778 lui attribue aussi une *Lettre sur le Conclave*, Paris, 1774, in-8°.
C. D.

ANSQUER DE PONÇOL (Henri-Simon-Joseph), né à Quimper (Finistère), le 24 septembre 1730, et jésuite comme son frère, l'abbé Ansquer de Londres. — Parmi les ouvrages assez

nombreux qu'il a laissés, on remarque celui qui porte pour titre : *Code de la Raison, ou Principes de Morale;* il fut composé à la demande du comte de Saint-Germain, et parut en 1778, 2 vol. in-12. Deux ans auparavant, il avait publié l'*Analyse des Traités des Bienfaits et de la Clémence, de Sénèque, précédée d'une Vie de ce philosophe*, 1776, in-12. Cet ouvrage, sorti des presses de Barbou, se recommande par une grande rectitude de pensées. Naigeon en cite quelques phrases dans l'une de ses notes sur l'ouvrage de Diderot, intitulé : *Essai sur les règnes de Claude et de Néron.*

On connait encore de cet auteur les écrits suivants : *Lettres sur les Prix académiques et sur les ouvrages de Duhamel du Monceau*, insérées dans l'*Année littéraire; — Romance de la Pucelle d'Orléans; — Dictionnaire des Traits de bienfaisance; — Analyse latine et française de tous les ouvrages de Sénèque;* — enfin une traduction de Martial. M. Beuchot, dans la notice qu'il a consacrée à Ansquer de Ponçol, dans la *Biographie universelle*, s'exprime ainsi au sujet de cet ouvrage : « L'abbé Ponçol avait consacré » douze ans à une traduction en prose de Martial. » Il avait collationné le texte sur plusieurs ma- » nuscrits anciens, avait noté les diverses leçons, » rédigé ses notes et sa traduction, classé tout » son travail en reportant les notes à la fin de » chaque livre, et en séparant les épigrammes » libres; il avait recueilli les meilleures traduc- » tions et imitations en vers français. Le libraire » Lacombe avait déjà obtenu l'approbation, et » avait même commencé l'impression, lorsque le » dérangement de ses affaires le fit renoncer à » cette entreprise. Le manuscrit fut rendu à » l'abbé de Ponçol, qui n'avait touché que 1,200 » francs, le tiers du prix convenu. Ce manuscrit, » formant 6 vol. in-folio, est entre les mains de » M. Eloi Johanneau. »

Après la suppression de la Société de Jésus, l'abbé Ansquer de Ponçol s'était retiré au château de Bardy, dans l'Orléanais; il y mourut le 13 janvier 1783. C. D.

ARADON, seigneur de QUINIPILY (Jérôme d'), — l'un des plus zélés partisans du duc de Mercœur pendant la Ligue, était gouverneur d'Hennebon en 1590, lorsque le prince de Dombes résolut d'en faire le siége. Ce projet semblait téméraire, parce que la ville, bien fortifiée pour le temps, était en outre défendue par une assez forte garnison, et que, pour y arriver, il fallait que le prince traversât une grande étendue de pays ennemi et laissât sur ses derrières Redon, Vannes et Auray, occupées par les ligueurs. Voulant néanmoins empêcher, à tout prix, les Espagnols de descendre sur ce point, où le duc leur avait accordé une place de sûreté en échange de leur secours, le prince vint mettre le siége devant la place, le 14 avril, à la tête de 2,500 arquebusiers et de 300 chevaux. Gui de Rieux, gouverneur de Brest, lui ayant envoyé par mer douze pièces d'artillerie et d'abondantes munitions, la ville fut investie, et d'Aradon sommé de se rendre. Sur son refus, la place fut attaquée le 24 et le 25. Dans la seconde journée, les assiégeants tirèrent plus de 700 coups de canon, de sept heures du matin à quatre heures du soir. La brèche étant faite, ils se présentèrent à l'assaut au nombre de 1,200 hommes. Quoiqu'il n'eût que douze hommes à leur opposer et qu'il eût été renversé deux fois, d'Aradon lutta pendant trois heures, et força l'ennemi à la retraite avec une grande perte, tandis que la sienne, s'il faut l'en croire, n'aurait été que de quatre hommes. Cette assertion d'Aradon n'est pas la seule qui porte à douter de la véracité de son récit. Tous les historiens du temps s'accordent à dire que la garnison était nombreuse; Aradon lui-même, dans le *Journal* dont nous parlerons tout à l'heure, fait mention de divers renforts qui lui arrivèrent avant l'investissement de la place, et qui ne permettent pas de croire que douze hommes seulement eussent pris part à sa défense. Le désir d'augmenter le mérite de sa conduite en cette circonstance a pu seul l'égarer. Quoi qu'il en soit, il ne tint pas au-delà du 2 mai. Les habitants d'Hennebon, effrayés, le forcèrent à capituler. Le prince de Dombes, admirant son courage, lui accorda des conditions honorables et le fit conduire à Vannes, dont un des frères d'Aradon était gouverneur. Celui-ci étant allé, le 5 novembre suivant, faire le siége d'Hennebon avec Saint-Laurent, le successeur d'Aradon fut à son tour obligé de se rendre le 1er décembre suivant. Le premier soin du duc de Mercœur fut de rétablir Aradon dans son gouvernement, qu'il conserva jusqu'à la paix. Henri IV lui accorda alors des lettres d'abolition et un brevet de capitaine de 50 hommes d'armes, et, pour mieux se l'attacher, ainsi que ses trois frères, d'Aradon, Montigny et Camor, il leur donna une somme de 64,000 écus à se partager entre eux. Aradon n'est pas seulement inexact, il est partial et fanatique. Sa partialité pour les ligueurs l'a rendu injuste envers les royalistes. Quant à son fanatisme, on peut en juger par ce passage de son *Journal :* « Le mesme jour, dit-il, j'entendis » comme de certain le roi de Navarre estoit » mort.... dont je loue le bon Dieu de tout mon » cœur. » Le *Journal* que ce brave capitaine nous a laissé des opérations militaires de la Ligue dans le Morbihan, avait été promis par D. Lobineau. D. Taillandier l'a inséré dans le t. II de l'*Histoire de Bretagne* (Supp., col. CCLVIII—CCLXVI). Il commence au 18 juin 1589 et finit au 15 août 1593. P. L...t.

ARADON (Georges d'), — l'un de ses frères, né en 1562, mort le 1er juin 1596, et qui avait, à la sollicitation du duc de Mercœur, été promu à l'évêché de Vannes, en récompense de son zèle pour la Ligue, avait aussi laissé une

Histoire manuscrite de ce qui s'était passé en Basse-Bretagne pendant les troubles de religion. D. Lobineau avait également promis de l'insérer dans ses Preuves ; mais, ni lui ni D. Taillandier ne l'ont publiée. P. L...t.

L'un de nos collaborateurs nous a adressé une note dans laquelle le caractère de Jérôme d'Aradon est présenté sous un nouveau jour ; nous l'insérons ici, pour compléter l'étude de ce ligueur célèbre.

ARADON (seigneur de Quinipily d').—C'est sous ce nom que les bénédictins, auteurs de l'histoire de Bretagne, et les biographes qui les ont copiés, ont fait connaître un gentilhomme fort attaché au parti du duc de Mercœur, et dont on a retrouvé une sorte de journal, ou *memorandum*, depuis 1589 jusqu'au mois d'août 1593, qui a été inséré au tome 2 de l'histoire de D. Morice, supplément des Preuves. Ce qui ferait douter que le nom de sa famille fût *Aradon*, c'est que son père, dont il parle comme vivant en 1590, s'appelait M. de Kardréan, et que quatre frères avaient chacun un nom particulier : du Plessis, d'Aradon, de Camors et de la Grand-Ville, et que lui-même portait le nom de Quinipily. Son prénom était Jérôme. On ignore le lieu et la date de sa naissance. On peut croire qu'il était du diocèse de Vannes, dans lequel étaient situées toutes les terres dont sa famille avait pris les noms que nous venons de rappeler. Il était marié quand il commença son journal. Ce journal est fort loin d'être une œuvre littéraire : ce sont des notes jetées à la hâte, et, certes, l'auteur ne se doutait pas qu'un jour elles recevraient les honneurs de l'impression. Elles sont cependant très-curieuses, en ce qu'on y retrouve l'esprit de parti sans aucun déguisement. Cette nature, prise sur le fait, a semblé autoriser D. Taillandier à juger le seigneur de Quinipily avec une rigueur qui me parait aller au-delà des bornes. Suivant le continuateur de D. Morice, c'était une façon de dévot, un ligueur fanatique, séduit par de faux principes de religion. Tout cela est faux ou exagéré. Quinipily n'était point un faux dévot, ni un homme séduit par de faux principes de religion ; c'était un fervent catholique, qui poussait à ses dernières conséquences le principe : « Hors de l'Eglise point de salut ! » et devait regarder un huguenot comme un ennemi : c'était l'esprit de son temps ; et la qualification de fanatique doit nous paraître une absurdité, à nous qui avons connu tant de sortes de fanatisme. Quinipily était ligueur, et c'était encore la conséquence de son zèle pour le catholicisme : de là sa haine pour Henri III et surtout pour Henri IV. C'était là toute sa politique. Combattant pour Mercœur, il ne se doute pas des projets et des prétentions de ce prince sur la Bretagne. Il accepte pour roi le cardinal de Bourbon, le duc de Mayenne, peu lui importe, pourvu que ce ne soit pas un huguenot. On a cité comme une preuve de son fanatisme ce passage de son journal : « Le même jour, j'entendis comme de certain le roi de Navarre était mort,... dont je loue » le bon Dieu de tout mon cœur. » C'était tout simplement l'expression de la pensée qui le préoccupait en défendant le parti qu'il avait embrassé. Au reste, ces élans de gratitude et d'invocation à Dieu, terminés par un *ainsi soit-il* ou un *amen*, se représentent fréquemment dans son récit. Ses quatre frères étaient aussi du parti de la Ligue. Camors, l'un d'eux, quelque temps après son mariage avec la dame de Kermeno, fille du seigneur de Noyant, changea de bannière au mois de novembre 1592, et vint à Hennebon l'annoncer à son frère; ce que celui-ci raconte d'une manière plus modérée qu'on ne devait s'y attendre : « Mon frère de Camors arriva en ceste ville de » Hennebon, et se vint déclarer qu'il estoit du » party contraire, de quoi je fus très-marry. Je » prie le bon Dieu de tout mon cœur l'en vouloir » retirer et amender, ou bien luy donner la bonne » mort. Ainsi soit-il. Lequel s'en alla le lende- » main après diner. » Certes, ce changement dut être un très-grand déplaisir pour un homme tel que Quinipily. On sourit en l'entendant raconter, quelques jours après, comment deux de ses lieutenants prirent deux chevaux que l'on menait à son frère de Camors, et des chapons, « desquels, » ajoute-t-il, je fus bien aise. » —On ignore l'époque de la mort de Quinipily. Sa famille parait éteinte dès la première moitié du XVIIe siècle; car la réformation de 1668 ne mentionne aucun seigneur d'Aradon. Les armes de cette maison étaient de sable, à sept macles d'argent ; elles sont données dans le Catalogue des évêques de Bretagne, placé à la suite de la Vie des Saints de cette province, par le P. Albert le Grand, à l'article de Georges d'Aradon, évêque de Vannes, qu'on croit être le frère de Quinipily, celui-là même qu'il désigne sous le nom de du Plessis. D. Morice, au Catalogue des évêques de Vannes, donne beaucoup de détails sur la biographie de ce prélat, qu'il dit né en 1562, de René, seigneur d'Aradon, et de Claude de Queho, et mort à Vannes, le 1er juin 1596. Biz....

ARASTAGNE ou ARASTAGNUS (ARGANT, surnommé). — Vers la fin du VIIIe siècle, la Bretagne armorique, successivement envahie par Pépin et par Charlemagne, faisait de violents efforts pour se soustraire à la domination française, et pour recouvrer son indépendance. Au milieu de l'extrême confusion qui règne dans cette partie de l'histoire de Bretagne, on a peine à distinguer la succession des chefs qui tour à tour dirigent ces insurrections nationales ; mais il en est pourtant quelques-uns dont le nom s'est fait jour à travers les obscurs récits des chroniqueurs. Argant est de ce nombre ; c'était un chef de la Cornouaille armoricaine, que les Bretons élurent, dit-on, pour roi, lorsque Charlemagne envoya une puissante armée, commandée par son lieutenant Andulphe, pour comprimer un nouveau soulèvement de l'Armorique. Ce général,

ayant soumis une grande partie du pays, Arastagnus reconnut l'autorité de Charlemagne et suivit ce prince en Espagne, à la tête de 8,000 Bretons. Hoël, comte de Nantes, suivit son exemple, et tous deux se distinguèrent par de si éclatants faits d'armes, que le peuple chantait, dit-on, leurs exploits comme ceux de Roland. Charlemagne récompensa leurs services en leur faisant une part dans ses conquêtes : il leur donna la Navarre et la Biscaye; mais tous deux périrent peu de temps après sur le champ de bataille de Roncevaux.

Argant fut inhumé à Blaye; le corps d'Hoël fut transporté à Nantes. C. D.

ARBRISSEL (Robert d') — naquit, vers l'an 1047, au village d'*Arbrissel*, aujourd'hui *Arbresec*, près La Guerche (Ille-et-Vilaine). Son père, qui, dans la suite, devint prêtre, se nommait Damalioc, et sa mère, Orguende ou Orvende. Destiné, dès son enfance, au service des autels, le jeune Robert, qui était sans fortune, trouva, en parcourant diverses villes de Bretagne, les moyens de recevoir de l'instruction. Mais, comme les maîtres habiles étaient rares, à cette époque, en Armorique, il quitta, bien jeune encore, la terre natale, et vint à Paris, où ses éclatants succès dans la science théologique le firent bientôt recevoir docteur. Vers le même temps, sur la réputation de sa vertu, Sylvestre de La Guerche, évêque de Rennes, l'appela près de lui, le fit son archiprêtre, et lui confia le soin de réformer les abus qui s'étaient introduits dans son diocèse. L'attente du prélat ne fut pas trompée. Robert combattit avec une énergique persistance la simonie et l'incontinence des prêtres. Mais, au bout de quatre ans, son protecteur étant mort, et ayant été remplacé par Marbode, archidiacre d'Angers, le saint homme, en butte aux persécutions de ceux dont son zèle et sa vertu lui avaient suscité la haine, se démit de ses fonctions et se retira, d'abord à Angers, puis ensuite dans une espèce de désert, au milieu de la forêt de Craon. Cette âpre solitude lui semblait s'accorder mieux qu'une ville avec les austérités que lui suggérait sa ferveur. Là, en effet, le nouveau Pacôme renouvela les prodiges des anciens ermites de la Thébaïde. Doux et humble pour tous, il se faisait à lui-même une guerre implacable. L'éloquence, l'immense charité de l'anachorète breton, attirèrent dans son ermitage une foule de pécheurs qui, sollicités par la grâce, avaient soif d'entendre la parole de vie. Comme d'ailleurs tous les discours de Robert exhalaient les parfums du ciel (*Boll.*, 25 *feb.*, *col.* 604), il eut bientôt pour coadjuteurs un certain nombre de disciples, animés ainsi que lui du zèle de la maison de Dieu, et décidés à vivre désormais sous la discipline du saint homme.

Renaud, seigneur du pays, lui abandonna une partie assez considérable de la forêt de Craon, pour y établir une abbaye de chanoines réguliers, qui a subsisté jusqu'à la révolution, sous le nom d'abbaye de la Roë. Plus tard, il lui en confirma la donation dans une brillante solennité qui eut lieu à Angers, en 1096, pour la dédicace de l'église de Saint-Nicolas, solennité qui avait attiré une foule de pèlerins, accourus de toutes les provinces de l'Ouest. Le pape Urbain II, qui présidait la cérémonie, et qui avait entendu parler des nombreuses conversions opérées par Robert, l'invita à monter en chaire. Robert s'éleva, ce jour-là, à une si haute éloquence, que le pape lui ordonna de quitter sa solitude, et lui conféra le titre de *prédicateur apostolique*, avec la permission de prêcher *per universum mundum*.

Bien que la donation du seigneur de Craon et le titre d'abbé de La Roë eussent été confirmés dans le concile tenu à Tours, au mois de mars 1096, Robert, fidèle aux commandements du Saint-Père, se mit à parcourir les villes et les campagnes, prêchant partout la parole de Dieu, et partout entraînant après lui une foule d'auditeurs de tout âge et de tout sexe, que son éloquence attachait à sa personne. L'un des disciples qui accompagnaient le saint missionnaire dans ses pérégrinations apostoliques nous a transmis sur son maître deux anecdotes qui peignent au vif et les mœurs du temps et l'angélique charité de Robert. Un jour qu'accompagné du frère Pierre, il traversait à cheval une forêt du Poitou, il tomba tout à coup au milieu d'une troupe de voleurs, qui se précipitèrent sur lui et le jetèrent à bas de son cheval. Robert se releva tout meurtri; mais, ne songeant qu'au salut de ceux qui venaient de l'attaquer, il se mit à prêcher doucement aux brigands l'amour de Dieu et celui du prochain. Les bandits écoutaient tout surpris, lorsque frère Pierre, moins patient que son abbé, s'écria : « Vous ignorez donc, misérables, que c'est sur Robert d'Arbrissel que vous avez porté les mains! » A ce nom vénéré, les voleurs, saisis de repentir, se jetèrent aux pieds du saint homme, qui les releva avec bonté et les pressa sur son cœur avec la tendresse d'un père.

Une autre fois, étant venu prêcher dans la ville de Rouen, il entra dans un mauvais lieu et s'assit au foyer commun pour se réchauffer les pieds. Les filles de joie, croyant avoir affaire à quelque débauché, l'entourèrent aussitôt. Mais lui, se levant, se mit à leur annoncer la parole de vie et à leur promettre la miséricorde du Christ. Alors, l'une des courtisanes, celle qui commandait aux autres, lui dit, toute saisie : « Qui donc es-tu, toi qui prononces de telles paroles? Voici vingt-cinq ans que je suis entrée dans cette maison pour m'y livrer au crime, et nul n'y a jamais prononcé le nom de Dieu et ne nous a parlé de sa miséricorde. Oh! si ce que tu dis était vrai!... » Subjuguées par l'éloquence de Robert, ces pauvres créatures sortirent avec lui de la ville et le suivirent dans un monastère, où elles firent pénitence et embrassèrent plus tard la vie religieuse.

Cette sainte audace de la charité attira sur Robert d'Arbrissel le blâme de quelques ecclé-

siastiques. Marbode se joignit à eux en adressant au fervent missionnaire une lettre rapportée par D. Morice (t. Ier des Preuves, col. 499—503). Dans cette longue exhortation, le prélat énumère les diverses accusations que la calomnie et la crédulité avaient propagées contre Robert. Il dit qu'on lui reproche de trop aimer la cohabitation de femmes naguère grandes pécheresses; de s'asseoir pendant le jour, avec elles, à la table commune; de passer la nuit entre elles et ses disciples, pour prescrire aux uns et aux autres les moments où ils devaient, soit veiller, soit dormir; d'avoir placé dans un grand nombre d'hospices ou d'hôtelleries des femmes qui, mêlées ainsi aux pauvres et aux voyageurs, ne pouvaient pas l'être impunément. Il lui fait ensuite observer que, s'il n'a pas encore péché de corps, il ne pourra assurément être long-temps chaste d'esprit en continuant d'habiter parmi ces femmes. Ce n'est qu'à grande peine, ajoute-t-il, qu'il est possible, même en leur absence, de triompher de certains désirs. Que sera-ce donc si le feu s'approche de la paille? L'incendie sera inévitable, ou, tout au moins, la lutte n'en sera que plus difficile. Il déduit ensuite toutes les raisons qui doivent le porter à ne braver, même par esprit de pénitence, aucun danger inutile, et qui n'aurait d'autre résultat que de fournir des prétextes d'accusation aux ennemis de la religion. Il lui reproche aussi sa longue barbe et la négligence de ses vêtements, qui ne convenaient ni à un chanoine, ni à un prêtre. Les reproches dont Marbode s'était fait trop facilement l'interprète n'étaient certes pas fondés; néanmoins, on ne peut s'empêcher de reconnaître que sa lettre renferme de judicieux conseils sur l'imprudence et l'inutilité des pratiques religieuses qui imposent à la nature humaine des luttes outrées.

Geoffroi, abbé de Vendôme, crut aussi devoir prémunir Robert contre les calomnies que l'hérétique Roscelin s'était efforcé de propager à son sujet. « Le bruit court, dit-il (47e *lettre du livre 4 du Recueil publié par le P. Sirmond)*, que vous permettez aux femmes de vivre familièrement avec vous, et que vous ne rougissez pas de coucher fréquemment la nuit avec elles et parmi vos disciples. Si vous faites, ou si vous avez fait ainsi, vous avez trouvé un genre de martyre nouveau et inoui, mais infructueux. » Cette lettre, qui a été démentie par plusieurs auteurs, ou attribuée à d'autres qu'à Geoffroi, a été réellement écrite par lui. Elle existe encore à la bibliothèque de Vendôme. Quoi qu'il en soit, l'innocence de Robert fut reconnue de tous, et Geoffroi, après la fondation de Fontevrault, devint l'un des protecteurs les plus dévoués de ce monastère, auquel il fit, entre autres donations, celle d'une maison, appelée depuis l'hôtel de Vendôme, qu'il avait fait construire, pour n'être point à charge aux pieux cénobites dans les fréquentes visites qu'il leur rendait.

Cependant Robert, tenant compte des sages conseils qui lui avaient été donnés, songeait aux moyens de ne plus fournir d'aliment à la malignité de ses ennemis, lorsque, se trouvant, vers 1101, dans le vallon désert de Fontevrault, près de Saumur, la vue de cette solitude lui inspira, selon l'énergique expression de Bayle, l'idée d'y *fixer ses tabernacles*, et d'y fonder pour ses nombreux prosélytes un lieu de refuge, où les hommes seraient séparés des femmes. Dans ce but, il environna les cellules des recluses d'une forte clôture, et leur interdit toute communication avec le dehors. Trois mille personnes, hommes et femmes, y embrassèrent la vie monastique, et en peu de temps, dit la légende, ce lieu sauvage, habité naguère par des bêtes féroces et des voleurs, se transforma en une sorte d'Edèn, où nobles et serfs, jeunes vierges, filles perdues, lépreux même, étaient indistinctement accueillis.

La règle établie pour les femmes était celle de Saint-Benoit; Robert y ajouta seulement quelques réglements, tels que ceux-ci: silence absolu hors du chœur et du confessionnal, défense de voir qui que ce soit sans la permission de l'abbesse et sans témoins. Aucun homme ne pouvait être admis dans l'intérieur de la communauté, pas même l'aumônier. Les derniers sacrements étaient administrés aux malades dans l'église du monastère.

Quant aux hommes, il voulut que, serviteurs perpétuels des femmes, ils fussent occupés à dessécher les marais, à défricher des landes, à labourer les terres qu'ils avaient conquises sur les eaux et sur le désert. Leurs devoirs religieux consistaient à réciter l'office canonial, à n'avoir rien en propre, à ne point se mêler d'affaires séculières, enfin à se considérer comme étant sous la dépendance de l'abbesse, comme étant leur mère à tous. Cette dépendance était sans doute un hommage à la Vierge, sous la protection de laquelle l'abbaye était plus particulièrement placée. Pour expliquer les motifs de cette dépendance, dit M. Aurélien de Courson *(Histoire des Peuples bretons*, t. 2, p. 174), certains historiens modernes ont entassé chimères sur chimères: l'un de ces écrivains (M. Michelet, *Histoire de France*, t. 2, p. 300), est même allé jusqu'à dire que Dieu, à la fin du XIe siècle, avait pour ainsi dire changé de sexe, et que la Vierge devint le Dieu du monde. Cette phrase, ajoute notre savant compatriote, a fait fortune dans les écoles: il faut reconnaître pourtant qu'il n'en a jamais été écrit de plus vaine.

Grâce au travail des religieux et aux libéralités pieuses dont elle fut l'objet, l'abbaye de Fontevrault devint, en peu de temps, assez célèbre pour que, de toutes les parties du royaume, l'on voulût en fonder de nouvelles, qui fussent dirigées par des disciples de Robert. Quant à lui, lorsqu'il jugea que son établissement pouvait se passer de sa présence, il recommença ses prédications, et les continua jusqu'à sa mort. Il assista, en 1104,

au concile de Beaugency, et prit place parmi les prélats. L'évêque de Poitiers fut si satisfait de sa doctrine et des lois qu'il avait données à ses disciples, qu'il sollicita les bulles de confirmation. Le pape Pascal II confirma, en 1106, l'ordre de Fontevrault, qui fut placé sous la protection de la Vierge et de saint Jean l'évangéliste. D'autres bulles confirmatives de 1113 portent que, « comme Jésus-Christ, en mourant, avait donné pour fils à sa mère le disciple bien-aimé, l'abbesse et les religieuses auraient de même, dans le nouvel ordre, la suprématie sur les religieux, et seraient exemptes de la juridiction de l'évêque. » Le pieux fondateur fut le premier à se soumettre à la supérieure, qui devait toujours être choisie parmi les femmes élevées dans le monde, « parce » qu'une vierge de cloître, ne connaissant que les » choses spirituelles et la contemplation, ne saurait gouverner les affaires extérieures et se reconnaître au milieu du tumulte du monde. »

Ce fut en accomplissant ses travaux apostoliques que Robert tomba malade et mourut, le 25 février 1117, au prieuré d'Orsan, dans le diocèse de Bourges. L'archevêque de cette ville, son clergé, la noblesse des environs et une foule de laïques accompagnèrent son corps jusqu'à l'abbaye de Fontevrault, où on lui fit des obsèques magnifiques. En 1633, Louise de Bourbon, abbesse de Fontevrault, fit placer les restes de Robert dans un superbe tombeau de marbre, sur lequel on lisait l'épitaphe qu'Hildebert, évêque du Mans, avait faite en son honneur, et dont voici quelques vers :

Attrivit lorica latus, sitis arida fauces,
  Dura fames stomachum, lumina cura vigil
Indulsit raró requiem sibi, rarius escam,
  Guttura pascebat gramine, corda Deo.
Legibus est subjecta caro dominæ rationis;
  Et sapor unus ei, sed sapor ille Deus.

« L'angélique fondateur de Fontevrault, dit » M. de Courson, dans le parallèle qu'il établit » entre lui et Abélard, le héraut du Christ, comme l'appelle Abélard lui-même, quoiqu'il vécût, » pour ainsi dire, d'oraison et de mysticisme, » n'en était pas moins l'un des hommes les plus » actifs de son siècle. Ni obstacles, ni calomnies, » ni dangers, ne purent jamais affaiblir son zèle. » De là, l'influence immense qu'il exerça sur ses » contemporains. Le savant comme l'ignorant, le » prince comme le mendiant, la vierge comme » l'impure courtisane, venaient s'agenouiller devant le pauvre cénobite, et tous, dit l'hagiographe, tous, après l'avoir entendu, s'en retournaient contents, humbles et charitables. »

L'ordre de Fontevrault était divisé en quatre provinces. Celle de Bretagne comptait seize prieurés, qui étaient : Notre-Dame de Bégars, du Relec, de Buzai, de Langouët, de Boquen, de Saint-Aubin-des-Bois, de Lanvaux, de la Vieuville, de Coatmalouen, de Mellerai, de Carnoët, de Bonrepos, de Villeneuve, de Prières, de la Joie et de Kerlot. On y suivait la règle de saint Bernard, introduite en Bretagne, vers 1130, par la duchesse Hermengarde, femme d'Alain Fergent. L'habit des hommes consistait en une robe noire, une chape, un chaperon, ou grand capuce, auquel étaient attachées, par derrière et par devant, deux petites pièces de drap, qu'ils nommèrent des *Roberts*. L'habit des femmes consistait en une robe blanche, une cuculle noire, un surplis blanc et une ceinture de laine noire. En prononçant leurs vœux, les hommes et les femmes promettaient stabilité, conversion de mœurs, chasteté pure, pauvreté nue et obéissance.

La vie de Robert d'Arbrissel fut écrite peu de temps après sa mort par Baldric, d'abord abbé de Bourgueil, ensuite archevêque de Dol, et par André, religieux de Fontevrault et confesseur de Robert. L'une et l'autre ont été publiées dans la collection des Bollandistes (t. 3 de février). Dans le XVIIe siècle, elle a été également écrite par le P. Niquet, jésuite, le P. Ganeau, religieux de l'ordre, et Pavillon, aumônier du roi. L'ouvrage de ce dernier est estimé. Le P. de la Mainferme a publié, sous le titre de *Clypeus fonteblardensis ordinis*, une apologie de son pieux fondateur. On peut encore consulter le P. Helyot, Histoire des Ordres monastiques, t. 6 ; les Vies des Pères et des Martyrs, par Adam Butler, au 24 février, et les notes d'un poème dont Robert est le sujet, par un religieux fontevriste, le P. Chaudeau. Paris, 1779, in-8°. A tous ces documents, on peut joindre la Vie de Robert d'Arbrissel, par D. Lobineau, la Biographie universelle, la Vie de Robert, par M. E. Mesnard, mais surtout les belles pages de M. de Courson, dans son *Histoire des peuples bretons*. Nous leur avons fait trop d'emprunts pour ne pas nous empresser de les proclamer. P. L...t.

AREL ou ARREL. — Dans le poème de la Bataille des Trente (Man. de la Bibl. du roi, n° 7595 bis), au 109° vers, on trouve le nom d'Olivier Arel parmi ceux des dix chevaliers choisis par Beaumanoir, à qui le poète fait dire :

Je prends Tinténiac. . . . .
. . . .
Et Olivier Arel, qui est hardy Breton.

On le retrouve vers la fin du poème, au 445° vers, avec Tinténiac, Raguenel, Guillaume de la Marche et Gui de Rochefort, tous nommés par Geoffroy du Bouays à Beaumanoir, que le courage désespéré des Anglais, même après la mort de Bamborough, faisait douter de la victoire. Arel et ses cinq compagnons avaient encore *lance, espée et coultel*, et paraissent être sortis de la bataille sans aucune blessure. Cette famille Arrel était d'ancienne noblesse. Un Olivier Arrel est nommé comme expert noble avec Eon de Treal et George Charlet, dans l'échange fait entre le duc Jean III et Brient de Chasteaugiron, en 1316. C'était apparemment le père du

compagnon de Beaumanoir. Un autre Olivier Arrel, *Oliverus Arrel, chivaler*, est mentionné avec Tanneguy du Chastel, comme prisonnier en Angleterre, en 1404, dans une charte recueillie par Rymer et rapportée par D. Morice, Pr. t. II. 741. Il est difficile de croire que ce soit le même qui combattait à Mi-Voie, en 1351. Il aurait eu alors près de 75 ans. Ce serait plutôt un troisième Olivier Arrel qui signa, aux Etats de Dinan, en 1422, le traité conclu avec le duc de Bourgogne, et, en 1427, la ratification faite par les Etats de Bretagne du traité de Troyes. Cet Olivier porte, comme celui de 1404, le titre de chevalier. Le dernier du nom mentionné dans les chartes de l'histoire de Bretagne est un Guillaume Arrel, dit de Kermarquer, qui, en 1464, était homme d'armes *à la grant* paye du duc, et, en 1482, l'un des 50 hommes d'armes de la garde du même prince. Il est probable que cette famille s'éteignit dans le cours du XVIe siècle. Il n'en est fait aucune mention dans la réformation de 1668. Guy Leborgne ne l'a pas oubliée dans son Armorial breton : « Arel, dit-il, jadis à Kermarquer-lez-ar-Drieux, en Ploe-meur-Gautier, evesché de Treguier..... *escartelé d'argent et d'azur*. » Il donne, probablement à tort, le prénom de Robert au combattant des Trente, contrairement au texte formel du manuscrit du Roi. Cependant l'auteur, fort instruit de tout ce qui concerne les maisons nobles de Tréguier, qui était son pays, a pu être aidé par des documents domestiques que nous n'avons plus, et dans lesquels il aura puisé ce qu'il dit de notre héros, qui, suivant Leborgne, « rendit des preuves glorieuses de son zèle au service de son prince naturel Charles-de-Blois, au siége de la Roche-Derrien (1347), et en plusieurs autres importantes occasions. » Biz...

ARGENTRÉ (Bertrand d'), — issu d'une famille noble et ancienne, naquit à Vitré le 19 mai 1519. Son père, Pierre d'Argentré, sénéchal de Rennes, fut l'un des commissaires à la réformation de la Coutume de 1539; sa mère se nommait Jeanne Hagomar.

Son éducation fut dirigée en vue de la carrière du barreau. Après avoir fini son cours de droit à Bourges, dont l'université était alors l'une des écoles les plus célèbres, et où il se trouvait en même temps que son ami Noël Dufail, il revint dans sa famille, et se livra à ses goûts pour l'étude. Il n'avait que vingt-trois ans lorsqu'il traduisit l'Histoire de Bretagne de Pierre Le Baud. Il eut, en abrégeant cet auteur, le bon esprit d'en élaguer quelques-unes des fables qu'il avait accueillies; mais le principal mérite de son travail, resté inédit, est l'élégance de sa latinité. Ce manuscrit fait partie du fonds Colbert, à la Bibliothèque royale.

La jurisprudence devint ensuite l'objet des soins de d'Argentré; il se préparait, par une étude sérieuse du droit coutumier et en particulier de celui de la Bretagne, à remplir avec honneur la charge exercée par son père, sur la résignation duquel il fut pourvu en 1547.

Pierre d'Argentré étant mort en 1548, Bertrand se maria l'année suivante, et épousa Jacquemine de Littré, fille unique et héritière d'une maison distinguée du pays. De cette union naquirent six fils, dont deux ont appartenu à la magistrature, deux ont tenu un rang honorable dans l'Eglise, et un autre a marqué dans les affaires de la Ligue.

Bertrand d'Argentré avait conçu l'heureuse pensée de transmettre les fruits de son érudition et de son expérience, en écrivant un Commentaire sur notre droit municipal. Ce fut en 1568 qu'il en fit paraître, sans nom d'auteur, les premiers titres, qui concernent les *Justices*, les *Droits du prince et des procureurs*. Deux ans après, en 1570, il publiait, également sous l'anonyme, un traité étranger à ce plan; c'est l'*Advis sur le Partage des Nobles*. Il s'efforce d'éclaircir, en remontant aux plus anciens monuments de la législation bretonne, et en particulier à l'assise du comte Geffroi, diverses questions ardues qui s'élevaient dans le réglement des successions nobiliaires. Dans ses annotations sur Frain, Hévin a souvent occasion de revenir sur cet ouvrage, et de critiquer les doctrines de l'auteur. Personne ne met en doute que ces observations ne soient fondées à plusieurs égards; mais il est permis de croire que cette censure n'est pas elle-même exempte de reproches, lorsque l'on voit d'Aguesseau, qui a laissé un mémoire approfondi sur le régime de notre assise, se prononcer en faveur du sentiment de d'Argentré.

Telle était la réputation de ce magistrat, que Charles IX, passant cette même année à Châteaubriant, le fit mander *pour le voir*. On dit qu'il lui offrit la charge de maître des requêtes de l'hôtel, et qu'il ne tint aussi qu'à d'Argentré de succéder à André Guillard, premier président au Parlement; il préféra s'en tenir à l'office que lui avait transmis son père.

S'il est vrai que d'Argentré ait négligé l'occasion de monter sur le premier siége de cette cour souveraine, ce refus a d'autant plus de mérite que la création du Parlement de Bretagne, création postérieure à l'époque de son entrée en fonctions, diminuait l'importance de sa charge, quoique, par une institution récente, la barre royale de Rennes eût été érigée en juridiction présidiale. La fermeté de sa compagnie à défendre ses attributions lui attira des démêlés avec le Parlement, et, en 1575, une réprimande fort aigre, comme on le voit par les registres de la Cour.

D'Argentré poursuivait toujours ses travaux sur notre législation provinciaire. En 1576, il publia, cette fois en y inscrivant son nom, son Commentaire sur le titre des *Appropriances, des Bannies et des Prescriptions;* quatre ans après, il mettait au jour son Commentaire sur les *Donations*.

Cette même année, 1580, se réalisa le vœu formé depuis long-temps en Bretagne de voir corriger les défauts qui s'étaient glissés dans la première réformation de la Coutume. Cette nouvelle réformation eut lieu aux États assemblés à Ploërmel. D'Argentré, l'un des cinq commissaires, exerça une grande influence sur cette dernière rédaction. Il a laissé un précieux souvenir de son concours dans les notes sur ce travail qu'il a publiées sous chacun des articles de la Nouvelle Coutume. C'est le livre qu'il a intitulé du nom grec d'*Aitiologie*, ou compte-rendu, qui parut en 1584.

Ces ouvrages de jurisprudence, les seuls publiés du vivant de d'Argentré, étaient loin d'embrasser toutes les matières de notre droit coutumier. Soit que la perspective des changements attendus dans le texte de la Coutume, soit que d'autres soins eussent empêché le savant sénéchal de mettre au jour les traités destinés à combler ces lacunes, ils ne furent imprimés que quinze années après sa mort. Charles d'Argentré, son fils, président aux enquêtes du Parlement, les publia, en 1605, au grand applaudissement de la magistrature et du barreau, avec le traité de *Laudimiis*, c'est-à-dire des Lods et Ventes.

Rien ne marque mieux la faveur avec laquelle ces œuvres furent accueillies, que les trois éditions qui parurent en moins de treize ans, sous les dates de 1608, 1613 (*aliàs* 1614) et 1621, à Paris, chez Buon, in-f°.

Quoique l'on ait reproché à d'Argentré de l'exubérance d'érudition, et que Mornac l'ait comparé au cyprès, qui abonde en feuilles et ne porte que peu de fruits, on est d'accord que, suivant l'expression d'Hévin, « tous ses ouvrages » ont cela de commun que ce sont les productions d'un grand génie, qui joignait à une profonde connaissance du droit civil beaucoup » d'expérience. »

Chacun d'eux ne porte pas au même degré l'empreinte de ces belles qualités; suivant ce jurisconsulte, les titres des *Justices, des Droits du Prince et des Procureurs*, qui furent son coup d'essai, n'ont été qu'ébauchés. Les titres des *Appropriances, Bannies et Prescriptions*, doivent être comptés parmi ses meilleurs travaux. Le titre des *Donations* est son chef-d'œuvre. Quant aux ouvrages posthumes, ils sont en général moins bien élaborés; on y distingue toutefois les titres des *Mariages et Droits appartenant à gens mariés*, celui des *Bâtards* et celui des *Successions et Partages*.

Tous ces ouvrages, à l'exception de l'*Advis sur les Partages des Nobles*, qu'il a donné en français, sont écrits en latin avec une élégance qui fait dire à Hévin « que son style surpasse » celui de tous ceux qui ont écrit sur les coutumes. » Et quant à leur utilité pratique, il suffit de rappeler que le résumé du commentaire de d'Argentré fait le fond de celui que Duparc-Poullain a publié, au milieu du siècle dernier, sur notre Coutume.

Les opinions du grand jurisconsulte Charles Dumoulin, mort deux ans environ avant que d'Argentré ait commencé à publier, ont trouvé dans cet auteur un critique fort animé. La science a gagné à ces controverses, qui n'ont cependant pas empêché les sentiments de Dumoulin de prévaloir le plus souvent; mais d'Argentré s'est par là attiré le reproche de céder plutôt à l'esprit de rivalité qu'à l'amour du vrai : *Æmulatione magis quàm studio veri*. On a aussi, quoiqu'avec moins de raison peut-être, accusé Hévin d'avoir montré le même esprit à l'égard de d'Argentré.

Les dissentiments entre d'Argentré et les principaux jurisconsultes ont été relevés par un auteur breton, Michel Sauvageau, et se rencontrent, sous forme d'observations sommaires, dans les éditions de la Coutume qui portent son nom.

On a récemment rendu hommage à la science de d'Argentré, en plaçant sa statue à l'entrée du palais de la Cour royale de Rennes.

Les États de la province, aussi jaloux de consacrer ses antiques souvenirs que d'en assurer la perpétuité, avaient adressé, en 1580, à d'Argentré, la prière d'écrire l'histoire de Bretagne. Le langage suranné de Pierre Le Baud et la sécheresse de ses récits, quelquefois fabuleux, faisaient désirer ce nouveau travail. Cette tâche semblait ne pouvoir être mieux remplie que par le sénéchal de Rennes, arrière-neveu de cet historien, dont Jean d'Argentré, son aïeul, avait épousé la sœur. Il avait en sa possession ses mémoires et ses recherches sur nos annales, qui étaient pour lui d'un patriotique intérêt.

Cette histoire, à laquelle il consacra trois années, parut à la fin de 1582, pendant les États tenus à Vannes, auxquels il en fit hommage. Il reconnaît dans sa dédicace que cet ouvrage a été composé avec trop de précipitation, et il exprime le désir de pouvoir le retoucher quelque jour (1).

C'est ce qu'il fit dans sa deuxième édition, publiée à Paris, chez Dupuis, en 1588, in-f°. Les sentiments de la vieille indépendance bretonne n'étaient pas plus du goût de la cour de Henri III que du goût du Parlement de Paris, toujours occupé de l'extension des prérogatives royales, à l'exercice desquelles il s'était fait une si belle part.

L'ouvrage fut saisi dès son apparition. Cette poursuite, retardée probablement par les événements de la Ligue, finit, quatre ou cinq ans après, par un arrêt de suppression. Le procureur-gé-

(1) On renvoie M. d'Argentré fils, pour les six mille livres promises à son père, au temps qu'il aura fait paraître une nouvelle édition de l'*Histoire de Bretagne*. (Voy. la note extraite d'un précis des délibérations des États de Bretagne, par Monteil, t. 6, *Histoire des Français*, p. 546). — Les États avaient promis une gratification de 6,000 livres à l'auteur ; ils la donnèrent au fils avec six autres mille livres pour la troisième édition.

néral de la Guesle y signalait *des faits contre la dignité de nos rois, du royaume et du nom français*, et il y traitait d'Argentré de *faciendaire* du duc de Mercœur. Ce qu'il y avait de vrai dans le premier grief, c'est que l'auteur, glissant fort légèrement sur la conquête du pays par Charlemagne, méconnaissait l'un des événements dont on voulait faire sortir la vassalité des princes bretons; le second grief, celui d'avoir écrit dans l'intérêt du prétendant à la couronne de Bretagne, était mieux fondé, en ce sens que les opinions historiques de d'Argentré se trouvaient aussi d'accord avec le système sur lequel Mercœur devait naturellement baser ses prétentions comme héritier des titres de la maison de Penthièvre, et en ce sens aussi que d'Argentré était partisan de la Ligue.

En même temps que le Parlement condamnait l'Histoire de Bretagne de d'Argentré, Vignier, historiographe de France, était chargé d'en écrire une réfutation. Il montre beaucoup d'érudition dans son *Traité de l'ancien Etat de la Petite-Bretagne*. « Mais, malgré les autorités nombreuses que Vignier appelle à son secours, dit M. Daru, je suis forcé d'avouer que la plupart des questions historiques qu'il traite ne paraissent pas suffisamment éclaircies. » Ce livre, dont les événements devaient détourner l'attention, ne parut qu'en 1619. C'est le début de cette querelle de la mouvance de Bretagne que l'abbé de Vertot agitait encore un siècle après.

D'Argentré a suivi, pour le fond, Pierre Le Baud dans son histoire; il s'est égaré avec lui, et plus encore, disent les bénédictins, quand il s'en est éloigné. Il aurait fallu, pour faire une œuvre plus parfaite, faire la recherche de beaucoup de titres et de documents dont l'auteur ne s'était pas entouré, et pouvoir y consacrer plus de temps. On trouve aussi que son style s'est ressenti de la pesanteur de son âge et de la nature des travaux auxquels il avait consacré la meilleure partie de sa vie. Ces reproches n'empêchent pas qu'on y rencontre souvent des morceaux traités avec une verve originale et piquante qui rappelle la manière de Montaigne, et que d'Argentré ait mérité d'être lu et consulté par tous ceux qui ont écrit après lui sur le même sujet.

La première édition de l'*Histoire de Bretagne* ne se rencontre plus guère; la seconde, frappée de suppression, est devenue au moins aussi rare; celle de 1618 a paru avec quelques changements, faits par le président d'Argentré, son fils. En 1695, Lesconvel en publia un abrégé.

La mort de d'Argentré suivit de trop près l'impression de son histoire pour qu'il vit plus que les commencements de l'orage qu'elle venait de soulever. Il était ligueur, comme on vient de le faire remarquer. Les appréhensions qu'il était permis de concevoir alors sur le sort de la religion catholique en France, et peut-être aussi un secret désir de voir revivre la nationalité bretonne, l'avaient fait passer dans ce parti. Il s'était prononcé vivement lors de l'entreprise qui mit le duc de Mercœur en possession de la ville de Rennes, au mois de mars 1589, peu après l'assassinat du duc de Guise; mais, quelques jours après, cette cité retomba, par une autre insurrection, sous l'obéissance du roi. Au mois de juin suivant, l'on crut prudent de faire sortir de ses murs les hommes les plus influents de la Ligue; tels furent le président Brullon, le sieur de Pontbriant, son gendre, et, suivant un des historiens de cette époque, Bertrand d'Argentré, qui venait, dit-il, de quitter depuis peu sa charge de sénéchal pour finir ses jours loin des affaires du monde, après une profession de quarante années. Que ce départ fût forcé, ou qu'il ait été volontaire, comme d'autres l'ont écrit, ce qui est certain, c'est que le vieux magistrat se retira chez son ami Mathurin Bouan, au château de Tizé, paroisse de Cesson. Les informations qu'il avait été obligé de faire, au commencement de cette même année, contre les ligueurs, pour satisfaire aux devoirs de sa charge, lui avaient attiré des inimitiés, et lui causaient des chagrins. Ces peines, jointes à l'affliction avec laquelle il envisageait l'état du pays, déchiré par la guerre civile, altérèrent sa santé, qui jusque là s'était conservée ferme et robuste : il mourut, entouré des soins de l'amitié, le 13 février 1590. D'autres jurisconsultes célèbres, Cujas, Despeisses et François Hotman, furent enlevés cette même année à la France. Ce dernier décéda à Basle, le lendemain de la mort de d'Argentré.

Les restes de d'Argentré furent déposés dans l'église des Cordeliers de Rennes, le quatrième jour après son décès. Lorsqu'on démolit cette église, en 1820, la châsse en plomb formant son cercueil fut reconnue à l'inscription dont elle était marquée, et elle fut solennellement transférée dans l'église paroissiale de Saint-Germain. Déposée d'abord à côté de la porte principale d'entrée, sous l'orgue, elle en fut ensuite retirée, et placée dans la chapelle de Saint-Michel, sous une tombe de marbre noir, portant l'inscription suivante : *Hic jacet Bertr. Argentræus, senescallus Rhedonensis et celeberrimus jurisconsultus, cujus anno 1590, vitâ defuncti reliquiæ priùs in ecclesiâ fratrum minorum servatæ, sub hoc marmore depositæ fuerunt, sumptibus supremæ curiæ Rhedonensis, anno 1821*.

Bertrand d'Argentré était d'une taille au-dessous de la moyenne, d'une figure grave et d'une physionomie qui peignait la vivacité de son esprit et la fermeté de son caractère. Il avait le teint brun et la barbe et les cheveux noirs, même dans sa vieillesse. Passionné pour le bien public, il sut faire marcher de front, avec ses goûts pour l'étude, une application constante aux fonctions de sa charge et aux affaires de la province. Affable dans les habitudes de la vie, il aimait à offrir aux savants, aux hommes distingués et aux étrangers, un digne accueil dans sa maison, où tout annonçait le luxe d'une existence brillante, et en particulier sa bibliothèque, composée d'un

grand nombre d'ouvrages précieux. Cette bibliothèque, pour l'acquisition de laquelle d'Argentré avait dépensé six mille ecus d'or, *sex aureorum millia*, avait passé à Calliope d'Argentré, sa petite-fille, qui la transmit à Henri de Bourgneuf, son époux, seigneur de Cucé, baron d'Orgères et premier président au Parlement de Bretagne, mort le 27 août 1660. Calliope mourut elle-même le 17 juillet 1680, après avoir légué aux Capucins établis à Rennes depuis 1604, le trésor littéraire de son aïeul, et ce riche dépôt est entré, en 1794, dans la bibliothèque publique de Rennes, où l'on voit (n° 217 des manuscrits) le catalogue de la collection de d'Argentré, sous ce titre : *Inventaire de la librairie de Messire Bertrand d'Argentré, Senneschal de Rennes, sieur de Gosnès*, etc., petit in-f°., rel. en peau verte cham. Ce manuscrit, exécuté sur papier, à longues lignes, et contenant 95 feuillets, a été donné à la bibliothèque, le 15 décembre 1826, par M. Beschu, juge de paix de Mauron. Il est de la main de d'Argentré, à la date de 1582, et contient 2,943 titres d'ouvrages rares. Tous ceux qui portent la signature de Cucé avaient appartenu à d'Argentré.

Nous terminerons cette notice par l'énumération bibliographique des divers travaux de d'Argentré. Nous les diviserons en trois parties : 1° ceux qui concernent l'Ancienne Coutume; 2° ceux qui ont rapport à la Coutume réformée en 1580; 3° ses travaux historiques.

Ses ouvrages sur l'Ancienne Coutume sont : I. *Coustumes générales des pays et duché de Bretagne, revues et corrigées sur l'original des Commissaires réformateurs de l'an* 1539; adjectæ sunt Cl. et Pr. v, perque eruditæ ex jure civili et foro notæ. Rennes, Julien Duclos, 1568, in-4°. C'est, dit le Catalogue de la bibliothèque publique de Rennes (art. 2761), la 1re édition des Commentaires de d'Argentré sur les quatre titres de l'Ancienne Coutume. M. de Kerdanet, *Vie de d'Argentré*, p. 11, dit, d'après un passage de la préface d'une édition des Commentaires, que d'Argentré fit imprimer à Rennes, pour la première fois, en 1566, ses Commentaires sur les trois premiers titres de l'Ancienne Coutume. Outre que cette indication ne s'accorde pas avec celle, si positive, du Catalogue de Rennes, elle est contredite par Hévin (p. 4 de la préface des Arrêts de Frain), qui, lui aussi, fixe à 1568 la première édition des Commentaires Nous ajouterons que, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu parvenir à découvrir l'édition de 1566. II. *Advis et Consultations sur les Partages des Nobles de Bretagne, et l'Interprétation de l'Assise du comte Geoffroy*. Rennes, Julien Duclos, 1570, in-4°. III. *Commentaires latins sur le titre des Appropriances par Bannies et Prescriptions, contenu au Coutumier de Bretagne*. Rennes, Jul. Duclos, 1576, in-f°. IV. *Commentaire sur le titre des Donations de l'ancienne Coutume*. Paris, 1584, in-f°.

Ses ouvrages sur la nouvelle Coutume sont : I. *Coutumes générales des pays et duché de Bretagne*. Rennes, Jul. Duclos, 1581, in-4° II. *Aitiologia, sivè ratiocinatio de reformandis causis*. Paris, J. Dupuys, 1584, in-4°.; *ibid.*, 1585, in-4°. Nantes, Dorion, 1620.

Dans la suite, tous les ouvrages de d'Argentré publiés de son vivant, et quelques autres traités posthumes, tels que ceux sur les *Mariages*, *Bâtards*, *Successions*, *Partages*, etc., ont paru par les soins de son fils, Charles d'Argentré, conseiller et président des enquêtes au Parlement de Bretagne, sous les titres suivants : I. *Commentarii ad præcipuos juri Britannici titulos*. Parisiis, 1605, in-4°. II. *Commentarii in patrias Britonum leges*. Parisiis, 1608, in-f°; *ibid.*, 1613, *aliàs*, 1614, in-f°; *ibid.*, Buon, 1621, in-f°; *ibid.*, 1628, in-f°; *ibid.*, 1646, in-f°; *ibid.*, 1660, in-f°; Amsterdam, 1664, in-f°. Dans l'édition de 1613 ou 1614, on a joint au Commentaire, sous un frontispice séparé, les *Priviléges de la Bretagne*, avec le texte de la Coutume réformée en 1580, et l'*Aitiologia*, imprimé à part à Nantes, en 1620. A la suite du commentaire sur l'ancienne Coutume sont l'Avis sur le partage des Nobles, le Traité de *Laudimiis* et six consultations. L'édition de 1621, qu'Hévin recommande comme la meilleure, est la plus rare et la plus recherchée.

D'Argentré, comme nous l'avons dit, avait d'abord traduit en latin l'histoire de Le Baud. Cette traduction, restée manuscrite, existe à la Bibliothèque royale, sous ce titre : *De Origine ac Rebus gestis Armoricæ britanniæ regum, ducum ac principum, ab excessu Conani Meriodaci ad Francisci usque postremi ducis et Annæ ejus filiæ tempora, cujus matrimonio in Francorum regiam ducatus concessit*. Son histoire française est intitulée : *L'Histoire de Bretaigne, des roys, ducs, comtes et princes d'icelle; l'Establissement du royaume; Mutation de ce titre en duché, continué jusqu'au temps de Madame Anne, dernière duchesse, et depuis royne de France, par le mariage de laquelle passa le duché en la maison de France; mise en escrit par N. H. messire d'Argentré, seigneur de Gonès, Forges, etc., conseiller du roi et président du Présidial de Rennes*. (Paris), 1582, in-fol. de 1,174 pag., chiffrées aux r° et v°. Selon M. Brunet et M. Baron du Taya, cette édition a été faite à Rennes. Elle se rencontre presque toujours avec faux-titres, dit le Catalogue de Rennes, art. 10,838; ce qui a fait croire à sa rareté. C'est cette édition qui fut poursuivie par le procureur-général La Guesle. (Voir, pour les passages incriminés, p. 268, sur Philippe-Auguste; 331, sur saint Louis; 562 et 632, sur Charles V; 948 sur Charles VII, et, p. 1169, l'Advis des opiniâtres qui s'opposaient à l'union de la Bretagne à la France.) Les faux-titres de l'édition de 1582 portent les dates de 1605 et 1612; nous avons même vu un exemplaire, avec faux-titre, de 1588; mais il suffit de retrouver le nom-

bre de pages indiqué ci-dessus, et les 470 chapitres qui se trouvent du commencement à la fin, pour reconnaitre cette première édition et la distinguer de la seconde, qui porte la date de 1588, Paris, Jacques Dupuys, in-fol, 831 pag. chiffrées, de 41 lig. à la page; 10 ff. lim., y compris le titre; 18 ff. de table alphabétique non chiffrée, quelquefois un 19e à l'écusson herminé, et l'inscription *Deo Voliano* (fo 56, vo). Cette édition se reconnait encore de la première à plusieurs signes, en ce qu'elle est encadrée, en ce qu'elle n'a de pagination qu'au vo, et que les chapitres, au lieu de former une série unique, sont distribués par livres. Elle porte aussi presque toujours son titre gravé à l'*image du temps*, avec le privilége du 15 juillet 1587, derrière le titre. Pour reconnaitre exactement la différence de ces deux éditions, on peut consulter le *Traité de la Petite-Bretagne*, de Vignier, qui cite et confronte ces éditions de 1582 et 1588. La 3e édition de l'histoire d'Argentré, revue et publiée par le fils de l'auteur, a été imprimée à Paris, chez Nicolas Buon, en 1618, in-fo. C'est l'édition *au Portique*. On trouve, en tête, l'Epitre (de la 1re édition) à MM. des États, et à la page 38, une Vue de Rennes en 1616 : *G. Closche fecit*. La quatrième édition, Rennes, Vatar, 1668, in-fo de 727 pag. de texte, 67 lig. à la page, et 13 feuillets non chiffrés de table alphabétique, se trouve souvent habillée de faux-titres de vente, sous les dates de 1669, 1681 et 1684. Telle est celle indiquée par M. Brunet : Rennes, Pierre Garnier, 1681, in-fo, que nous avons sous les yeux. Quant aux dates de 1604, 1605, 1611 et 1612, elles sont fausses, comme le prouvent surabondamment le registre des séances des Etats de Bretagne de 1613, 1616 et 1618, p. 150; celui de 1610 à 1620, p. 287 et 120, et celui de 1620, fo 75, vo. (Bibliothèque de Rennes). — Il résulte de tout ce qu'on vient de dire qu'il n'y a que quatre éditions de l'*Histoire de Bretagne* de d'Argentré, celles de 1582, 1588, 1618 et 1668. — Il existe un *Abrégé* de cette histoire, par Lesconvel; Paris, Ch. Coignard. 1695, in-12.

Ce ne fut qu'après l'édition de 1618 de la grande histoire que fut publié l'ouvrage suivant, composé dès 1582 : *Traité de l'ancien Etat de la Petite-Bretagne, et du Droit de la Couronne de France sur icelle, contre les faussetés et calomnies de deux Histoires de Bretagne, composées par le sieur Bertrand d'Argentré, président au siége de Rennes, par Nic. Vignier, historiographe du roi* (publié par le fils de l'auteur); Paris, Perier, 1619, in-4o.

M. Miorcec de Kerdanet a publié une *Vie de Bertrand d'Argentré, jurisconsulte et historien breton*; Rennes, Cousin-Danelle, 1820, in-8o de 31 pages. L'édition en est épuisée; mais nous savons que l'auteur en a préparé une seconde beaucoup plus étendue. A. D. B.

D'ARGENTRÉ (Charles d'), — fils du président, président aux enquêtes du Parlement de Bretagne, né le 18 juillet 1551, n'est connu que par la publication des ouvrages de son père. (Voir l'article précédent.) P. L...t.

ARGENTRÉ (Charles du Plessis d'), — dont le père mourut doyen de la noblesse de Bretagne, naquit, le 16 mai 1673, au château du Plessis, paroisse d'Argentré, près Vitré (Ille-et-Vilaine). Destiné à l'état ecclésiastique, il alla, après avoir terminé ses études dans sa province, faire son cours de philosophie au collège de Beauvais, à Paris. Il étudia ensuite la théologie à la Sorbonne, où il soutint plusieurs thèses brillantes, qui lui firent obtenir le bonnet de docteur, le 29 mars 1700. L'année précédente, il avait été reçu prêtre et pourvu de l'abbaye de Sainte-Croix de Guingamp. Il fut ensuite nommé doyen de Laval et vicaire-général de l'évêché de Tréguier, puis aumônier du roi, et il fut le premier auquel cette charge fut conférée gratuitement. Nommé évêque de Tulle au mois d'octobre 1723, il mourut en cette ville le 27 octobre 1740. Ce savant prélat faisait ses délices de l'étude de la théologie, et il y consacrait tous les moments que lui laissaient libres ses devoirs épiscopaux, qu'il remplissait avec zèle et exactitude. On a de lui :

I. *Apologie de l'amour qui nous fait désirer véritablement de posséder Dieu seul, par le motif de trouver notre bonheur dans sa connaissance et son amour; avec des remarques sur les principes et les maximes que M. de Cambrai établit sur l'amour de Dieu dans son livre de l'Explication des Maximes des Saints*. Amsterdam, 1698, in-8o. Ce livre parut anonyme. II. *Analyse de la Foi divine, avec un Traité de l'Eglise*. Lyon, 1698, 2 vol. in-12. III. *Elementa theologica, in quibus de auctoritate ac pondere cujuslibet argumenti theologici diligenter et accuratè disputatur : cum appendice de auctoritate Ecclesiæ in condemnandis hæreticis et perversis quibuscumque scriptis*. Parisiis, 1702, in-4o. Quelques propositions contenues dans ces éléments motivèrent une réfutation qui n'est autre chose que le précis d'une conversation entre d'Argentré et M. Le Tellier, archevêque de Reims, réfutation qui parut sous le titre de : *Mercuriale à M. d'Argentré, ou Extrait d'une lettre écrite de Paris le 27 décembre* 1702, in-12. IV. *Appendix posterior ad elementa theologica in quæstionem de auctoritate Ecclesiæ*. Parisiis, 1705, in-4o. L'auteur se justifie, dans cet *Appendix*, des prétendues erreurs qu'on lui reprochait. V. *Lexicon philosophicum, sive Index latinorum verborum*. La Haye, 1706, in-4o; Hagæ-Comitis, 1716, in-4o. VI. *De Supernaturalitate, seu de propriâ ratione, quâ res supernaturales à rebus naturalibus differunt*. Parisiis, 1707, in-4o. VII. *Martini Grandini doctoris et professoris Sobornici Opera theologica*. Parisiis, 1710-1712, 6 vol. in-8o. D'Argentré ne s'est pas borné à être l'éditeur de cet ouvrage; il y a joint

plusieurs de ses propres dissertations. VIII. *Variæ disputationes theologicæ*. Parisiis, 1710, in-4°. IX. *De Numine Dei, ut rerum omnium effectoris*. Parisiis, 1720, in-4°. X. *Collectio judiciorum de novis erroribus qui ab initio duodecimi sæculi post incarnationem Verbi usque ad annum 1732 in Ecclesiâ proscripti sunt et notati*. T. 1er, Parisiis, Lambert, Coffin, 1724, in-f°; t. 2e, André Cailleau, 1728, in-f°; t. 3e, Parisiis, André Cailleau, 1736, in-f°. Cette collection renferme un grand nombre de pièces curieuses et importantes pour l'histoire des schismes et des hérésies. XI. *Collectio effatorum divinæ scripturæ, quibus mysteria fidei catholicæ et dogmata explicantur, contrariique errores refelluntur*. Parisiis, 1725, 2 vol. in-4°. XII. *Oraisons et prières tirées mot à mot de l'Ecriture-Sainte*. Paris, 1726, in-24. XIII. *Remarques sur la version française de Saci, touchant les livres de l'ancien Testament, pour rendre cette version plus exacte*. Paris, 1730, in-4°. XIV. *Instruction pastorale sur la juridiction qui appartient à la hiérarchie de l'Eglise*. 1731, in-4°. XV. *Dissertation pour expliquer en quel sens on peut dire qu'un jugement de l'Eglise qui condamne plusieurs propositions de quelque écrit dogmatique est une règle de foi*. Tulle, 1733, in-12. Un arrêt du Conseil supprima cette dissertation trop hardie. XVI. *Explication des sept Sacrements de l'Eglise instituée par N. S. J.-C.* Tulle, 1734, 3 vol. in-12. XVII. *Méthode de l'oraison mentale*. Tulle, 1735, in-12. XVIII. *Explication de la prémotion physique*. Tulle, 1737, in-4°. XIX. *Mandement sur la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus*. Tulle, 1738, in-4°. XX. *Sermons*. Tulle, 1739, in-12. XXI. Divers petits livres de piété qui ont laissé peu de traces.

Il a aussi annoté l'ouvrage d'Holden, intitulé *Divinæ fidei Analysis*, ouvrage classique qui contient une excellente méthode pour apprendre à distinguer un dogme de foi de ce qui doit être rangé dans la classe des simples opinions théologiques. Les notes de d'Argentré, jointes à l'édition de 1698, ont été reproduites dans celle qu'a donnée Godescard. Paris, 1767, in-12. Il avait composé et fait imprimer un long mandement en latin sur la bulle *Unigenitus;* mais il le supprima, d'après le conseil de ses amis. Lorsqu'il mourut, il était à la veille de faire imprimer un ouvrage considérable, intitulé : *Theologia de divinis litteris expressa*. P. L...t.

ARGENTRÉ (JEAN-BAPTISTE **DU PLESSIS D'**) naquit au château du Plessis, paroisse d'Argentré, le 1er novembre 1720, et non à Fougères, le 20 avril de la même année, comme quelques personnes l'ont prétendu. Parent et ami de M. de Coetlosquet, évêque de Limoges, il lui dut d'être nommé aumônier de Monsieur, depuis Louis XVIII, qui le chargea en même temps de la feuille des bénéfices de son apanage. Sacré d'abord évêque de Tagaste *in partibus*, le 20 mars 1774, il passa en 1775 à l'évêché de Séez. A ce riche évêché, il joignait, comme abbé commendataire, le bénéfice de Saint-Germain d'Auxerre, auquel il avait été nommé en 1761, et celui de Saint-Aubin d'Angers, dont il fut pourvu en 1782; il fut en outre nommé abbé d'Evron en 1771; il l'était aussi d'Olivet. Il profita de son crédit pour faire réunir, en 1784, ce dernier bénéfice à son évêché. Cette fortune brillante lui procura les moyens de satisfaire un des premiers besoins de son cœur, la bienfaisance. Il existait dans le diocèse de Séez, sur tous les bénéfices-cures, un droit de déport, qui formait une partie considérable des revenus de l'évêque et la seule dotation des archidiacres : il était fort onéreux aux curés, qui, presque tous, appartenaient à des familles peu riches. D'Argentré fit supprimer ce droit et en remplaça le produit par la réunion qu'il obtint à son évêché, en 1784, de l'abbaye de Saint-Martin de Séez, à dater de la mort de son titulaire, l'abbé de Foy, qui mourut seulement pendant la révolution.

La fin du XVIIIe siècle était déjà une époque de réformes, même avant la révolution, et les moines étaient peu en faveur auprès du clergé séculier. Depuis le milieu de ce siècle, on avait supprimé un assez grand nombre de monastères et d'autres établissements religieux. Suivant cet exemple, l'évêque de Séez fit réunir au séminaire de cette ville les biens du prieuré de Chêne-Galon, près Bellesme : ces revenus servirent à donner de l'instruction aux jeunes gens pauvres qui se destinaient à la prêtrise.

C'est à ce sage prélat que la ville de Séez et son diocèse sont redevables d'un beau palais épiscopal, édifice du meilleur goût, que les évêques nommés depuis le concordat ont retrouvé parfaitement conservé. Il avait aussi commencé un vaste séminaire à Séez, et à Fleurai une belle maison de campagne, que la révolution ne lui permit pas de terminer. Joignant ainsi l'utile à l'agréable, il faisait de sa grande fortune le plus noble comme le plus charitable emploi.

Il était tellement aimé et respecté dans son diocèse, qu'au commencement de la révolution, lors de la création du nouveau régime municipal, il fut élu le premier maire de la ville de Séez, et que, quand le serment fut exigé, les autorités lui proposèrent de ne le prêter qu'avec toutes les restrictions qu'il jugerait à propos d'y mettre et qu'elles accepteraient. Il ne crut pas devoir accepter cette offre bienveillante. Ayant adhéré, dès le 26 novembre 1790, à l'*Exposition des Principes*, il adressa, le 15 décembre suivant, aux administrateurs du département de l'Orne, qui lui avaient signifié leur arrêté relatif au serment, une réponse solide, à laquelle son chapitre, les curés de Séez et beaucoup d'autres ecclésiastiques donnèrent leur adhésion. S'étant d'abord retiré à Paris, en 1791, il le quitta au mois de septembre 1792, prit un passe-port à Rouen le 24 du même mois, et partit le lendemain pou

l'Angleterre. De là il passa en Allemagne, et rejoignit son frère, l'évêque de Limoges, à Munster, où il mourut le 24 février 1805. P. L...t.

ARGENTRÉ (Louis-Charles DU PLESSIS D'), frère cadet du précédent, né à Argentré le 10 juin 1723, fut sacré évêque de Limoges le 1er janvier 1759. Il fut depuis nommé premier aumônier de Monsieur, frère du roi, en survivance de son frère, l'évêque de Séez. Élu député aux États-Généraux, il y siégea constamment avec le parti qui s'opposait à la révolution. Les temps de la persécution étant arrivés, il se réunit, à Paris, à l'évêque de Clermont, pour ordonner les ecclésiastiques qui restaient fidèles à leur vocation. Les circonstances le forcèrent à quitter la France; il se réfugia à Munster, d'où il correspondait avec les grands-vicaires auxquels il avait confié l'administration de son diocèse. Le concordat de 1801 lui fit prendre une autre disposition. Il signa d'abord, avec trente-sept autres évêques français, les Remontrances qui furent adressées à Pie VII; mais, craignant un schisme qui serait devenu fatal à l'Église, il fit passer, le 20 février 1802, aux fidèles de son diocèse, un avertissement, avec des instructions pour les vicaires-généraux et pour le clergé, où il disait que le nouvel évêque étant entré en fonctions avec l'autorisation du pape, il retirait ses pouvoirs aux vicaires-généraux que lui-même avait institués. Par suite de cette détermination, il n'y eut plus de dissidents dans ce diocèse, et le nouvel évêque fut constamment en relation avec son prédécesseur. Il mourut à Munster le 28 mars 1808. P. L...t.

ARMERYE, prêtre, né dans les environs de Vannes (Morbihan). — Il fut long-temps curé de Grandchamp, bourg situé à quatre lieues de cette ville. Il publia un *Dictionnaire français-breton ou français-celtique du dialecte de Vannes*. Leyde, 1744, et La Haye, 1756, in-8°. Il est aussi l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Réflexions critiques sur les observations de M. l'abbé D....* (Dordelu du Faix), *où l'on fait voir la fausseté des conjectures de l'observateur sur l'origine; la puissance et la valeur des Gaulois; où l'on démontre aussi la distinction des deux Brennus, les plus fameux conquérants des Gaulois*. Paris, 1747, in-12. C'était un homme instruit, laborieux et modeste. C. D.

ARREL (Yves), — doyen de Lanmeur, prieur de Notre-Dame de Kernitroun, grand-vicaire de Dol-ès-Enclaves de Tréguier, Léon et Cornouaille. Il a publié à Morlaix, en 1627, une *Vie de saint Melaire, martyr en Bretagne*. Cet ouvrage forme un volume in-12. C. D.

ARTHUR Ier, — duc de Bretagne, fils posthume du duc Geoffroi, troisième fils du roi d'Angleterre, Henri II, et de Constance de Bretagne. Il naquit au château de Nantes (Loire-Inférieure), le 30 avril 1187. Philippe-Auguste, roi de France, et Henri II, roi d'Angleterre, réclamèrent à la fois l'administration du duché pendant la minorité du jeune prince. Les Etats de la province la conférèrent à la duchesse Constance. Henri II fit alors enlever cette princesse, et l'obligea à épouser le comte de Chester, qui voulut gouverner et prit le titre de duc de Bretagne; mais le mécontentement des nobles le força bientôt de se retirer en Angleterre, et la duchesse resta seule souveraine pendant la minorité de son fils; elle est le premier exemple, en Bretagne, d'une femme gouvernant par elle-même. En 1196, Arthur fut proclamé duc de Bretagne par les soins de sa mère, dans une assemblée de seigneurs tenue à Rennes. Richard Ier, roi d'Angleterre, qui avait succédé à son père Henri II, et se rendait en Palestine, l'institua son héritier, et arrêta son mariage avec la fille de Tancrède, roi de Sicile. Arthur fut en même temps reconnu roi d'Ecosse : ainsi trois couronnes devaient ceindre sa tête. Cependant Richard, qui venait de le désigner pour son successeur, voulut bientôt le dépouiller de ses Etats; il entra tout à coup en Bretagne, et ravagea horriblement cette province. Avant de tenter cette expédition, il avait fait enlever la duchesse Constance par le comte Chester, qui la retint prisonnière dans le château de Saint-Jacques-de-Beuvron, en Normandie. Le jeune duc Arthur, cet enfant à qui Richard avait enlevé sa mère, fut obligé de s'enfermer dans le château de Brest, d'où l'épouvante le fit bientôt sortir pour aller, sous la conduite de Guihenoc, évêque de Vannes, son gouverneur, chercher un refuge auprès du roi Philippe-Auguste, l'ennemi de Richard d'Angleterre. Les Anglais ayant éprouvé des échecs en Bretagne, la paix fut conclue (1197), et Constance revint gouverner le duché au nom de son fils, encore mineur. Deux ans après, Richard mourut; il avait fait un testament en faveur de son frère, Jean-sans-Terre, qu'il appelait au trône d'Angleterre, au préjudice d'Arthur. Celui-ci résolut de disputer son héritage les armes à la main : c'était à lui, en effet, que devait revenir cette couronne, puisqu'il était le fils du frère puiné de Richard, et que ce dernier était mort sans enfants. Il s'empara d'une partie de la Normandie; l'Anjou, le Maine et la Touraine se déclarèrent pour lui. Philippe-Auguste, dont il venait d'épouser la fille, reçut son hommage, et prit la défense de ses droits; mais il ne lui accorda toutefois qu'une protection intéressée. Il l'abandonna même bientôt, et ne lui rendit ses secours qu'à condition qu'Arthur lui céderait la partie de la Normandie qu'il venait de conquérir sur Jean-sans-Terre, « et celle qu'il pourrait prendre encore avec l'aide de Dieu. » La duchesse Constance mourut sur ces entrefaites (1201); Arthur perdit en elle son meilleur appui. Cependant Philippe-Auguste venait de déclarer la guerre à Jean-sans-Terre, et le jeune duc de Bretagne agissait

de son côté avec la plus grande ardeur. Il assiégea et prit la ville de Mirebeau, dans le Poitou, et se préparait à de nouvelles conquêtes, quand la trahison le livra à son compétiteur. Vingt-deux seigneurs de son parti, saisis en même temps que lui, furent conduits au château de Corf, où le cruel Jean-sans-Terre les fit mourir de faim. Arthur fut enfermé dans le château de Falaise; on essaya de lui arracher par l'épouvante une renonciation à ses droits; mais il repoussa cette proposition avec une fermeté qui remplit de rage l'âme féroce de son spoliateur. Jean-sans-Terre envoya alors trois scélérats chargés de lui crever les yeux; mais, cet atroce projet ayant révolté le gouverneur de la forteresse, Arthur fut transféré au château de Rouen : c'était là que devait s'accomplir sa destinée. Une nuit du mois d'avril 1203, on entre dans sa prison, on le réveille en sursaut, et on l'oblige à descendre au pied de la tour, baignée par les eaux de la Seine. A la vue de Jean-sans-Terre, qui l'attend dans une barque, il hésite à y entrer; on l'y contraint. A quelques pas du rivage, Jean-sans-Terre ordonne à son écuyer, Pierre de Maulac, de poignarder Arthur; celui-ci, tout éperdu, saisi de la plus terrible épouvante, se jette aux pieds de son oncle, le conjure de lui laisser la vie, lui promet obéissance, lui offre de renoncer à l'instant à tous ses droits; mais il faut qu'il meure : Jean-sans-Terre l'a décidé, et Jean-sans-Terre ne recule devant aucun crime, quelque atroce qu'il soit. Pierre de Maulac refuse de consommer un si épouvantable forfait; Jean-sans-Terre va s'en charger lui-même : d'une main il saisit Arthur par les cheveux, et lui jette la tête en arrière; de l'autre il lui plonge à plusieurs reprises son épée dans la poitrine; puis il rejette son cadavre dans le fleuve, et regagne le rivage. Arthur n'avait pas encore seize ans quand il périt ainsi. Philippe-Auguste cita devant la Cour des pairs ce vassal homicide, qui ne comparut point. La Cour prononça contre lui l'arrêt suivant : « Jean, duc de Normandie, ayant violé son serment envers le roi Philippe, son seigneur, tué le fils de son frère aîné, vassal de la couronne de France, cousin du roi, et commis ce crime dans l'étendue de la seigneurie de France, il est déclaré coupable de félonie et de trahison; toutes les terres qu'il tient à hommage seront confisquées. » Cet arrêt fut exécuté par Philippe-Auguste à la tête d'une armée. C. D.

ARTHUR II, — fils de Jean II et de Béatrix d'Angleterre, né le 25 juillet 1262, devint duc de Bretagne le 18 novembre 1305, à la mort de son père, qui périt à Lyon, écrasé par la chute d'un mur, pendant la cérémonie de l'intronisation du pape Clément V.

Le règne d'Arthur II, qui ne dura que sept ans, offrit peu d'événements remarquables. L'un des principaux fut la confiscation des biens des Templiers. Le roi de France Philippe-le-Bel, qui, de concert avec le pape, poursuivait l'abolition de l'ordre, et envoyait un très-grand nombre de chevaliers au bûcher, délégua deux commissaires pour s'emparer des biens meubles et immeubles que cette redoutable milice religieuse possédait en Bretagne. Malgré l'état de dépendance dans lequel se trouvait le duché, par rapport à la France, les habitants de Nantes chassèrent les commissaires, et la confiscation eut lieu par le duc lui-même, qui transmit ensuite la plus grande partie des biens des Templiers aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Arthur II convoqua les Etats de la province dans la ville de Ploërmel, en l'année 1309. Il s'agissait d'y donner connaissance d'une bulle du pape Clément V, qui réglait l'affaire du *tierçage et du past nuptial*, entamée sous le duc Jean II (voy. ce nom), et réduisait considérablement ces deux taxes, qui se prélevaient au profit du clergé, à l'occasion des successions et des mariages. On vit pour la première fois, dans cette assemblée, des députés qui n'appartenaient ni à l'ordre du clergé, ni à celui de la noblesse; ils étaient de cette classe moyenne qu'on a depuis nommée tiers-état. Les intérêts de cette classe étant surtout engagés dans la question, il est présumable que ce fut là la cause de cette nouveauté.

Arthur II mourut au château de l'Isle, près de la petite ville de la Roche-Bernard, le 27 août 1312. Il fut inhumé à Ploërmel, dans l'église des Carmes; ses entrailles furent déposées aux Cordeliers de Vannes. C. D.

ARTHUR III, duc de Bretagne, plus connu sous le nom de comte de Richemont, connétable de France. — Il naquit au château ducal de Sucinio (Morbihan), au mois d'août 1393. Ce prince était le second des trois fils du duc Jean IV et de Jeanne de Navarre, son épouse. Lorsque Jean IV mourut (1399), le plus âgé de ses enfants avait à peine douze ans. L'administration du duché fut confiée à la duchesse-mère, qui, bientôt après (1402), abandonna la Bretagne et la garde de ses fils, pour épouser le roi d'Angleterre Henri IV. L'intérêt de la France fut alors d'intervenir; et comme le jeune duc Jean V avait été marié, par suite du traité de Tours (voy. Jean IV), à Jeanne de France, fille du roi Charles VI, le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, lieutenant-général du royaume, oncle de ce monarque et grand-oncle de Jean V, se hâta de se rendre en Bretagne pour y réclamer la tutelle du duc et la régence du duché, qui lui furent accordées. Les trois jeunes princes furent donc conduits à la cour de France pour y attendre la majorité de Jean V (voy. ce nom). Arthur avait à peine huit ans; « il estoit encore si petit, dit un historien, que guère ne pouvait chevaulcher. »

En 1404, Jean V, ayant été déclaré majeur, retourna en Bretagne pour y prendre le gouvernement du duché; son jeune frère Gilles resta à Paris. Quant à Arthur, il fut envoyé en Angleterre pour y faire hommage à Henri IV du comté

de Richemont, puis il fut ramené en France, et placé auprès du duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, pour apprendre le métier des armes; mais, ce prince étant mort peu de mois après, Arthur fut conduit à la cour de France et confié au duc de Berri. Le duc de Bretagne ayant eu à réprimer des tentatives hostiles de la part de la maison de Penthièvre, qui avait des prétentions au duché, Arthur, alors âgé de seize ans, prit part à l'expédition qui fut dirigée contre quelques places fortes appartenant à cette famille, et se distingua à la prise de Châteaulin (1409). L'année suivante, le duc Jean V lui donna le commandement d'un corps de 6,000 Bretons, formant le contingent qu'il s'était engagé à fournir à la confédération des princes ligués contre le duc de Bourgogne. La France avait alors pour roi l'infortuné Charles VI, monarque en démence; le royaume était déchiré par les factions; les Bourguignons et les Armagnacs, c'est-à-dire les partisans du duc de Bourgogne et ceux du duc d'Orléans, qui reconnaissaient alors pour chef le comte d'Armagnac, entretenaient la guerre civile et se disputaient le pouvoir par l'intrigue et par l'assassinat. Arthur de Richemont s'attacha au parti des Armagnacs et guerroya pour leur cause. Il vivait à la cour de France dans l'intimité du dauphin Louis, duc de Guyenne, prince débauché, qui, après avoir épousé Marguerite, fille du duc de Bourgogne Jean-sans-Peur, l'éloigna de lui pour s'entourer plus librement de ses maîtresses. Ce fut Arthur qui se chargea d'enlever cette princesse, qui se trouvait au Louvre, où sa présence gênait le dauphin, et de la conduire à Saint-Germain, où il lui plut de la réléguer.

Bientôt les affaires de France prirent un caractère alarmant et arrachèrent le comte de Richemont à cette vie d'intrigue et de mollesse. Le jeune roi d'Angleterre Henri V réclamait, comme héritier de Jean-sans-Terre, les provinces autrefois confiquées sur ce prince par le roi de France Philippe-Auguste. Il s'agissait de réunir toutes les forces du royaume pour résister à l'invasion. Une réconciliation avait été amenée entre le duc de Bourgogne et le jeune duc d'Orléans, dont il avait fait assassiner le père; mais ce rapprochement n'inspirait pas assez de confiance pour qu'on osât permettre à ces deux princes de combattre à côté l'un de l'autre. Aussi, lorsque l'armée anglaise eût opéré son débarquement, et que le roi Charles VI se vit obligé d'appeler aux armes tous ses vassaux, le duc de Bourgogne reçut l'ordre de ne pas marcher en personne. Vivement blessé d'une pareille interdiction, ce prince prit le parti de rester neutre, et augmenta ainsi les embarras de la situation. L'armée française fut taillée en pièces dans la désastreuse journée d'Azincourt (25 octobre 1415); Arthur de Richemont, qui y combattait à la tête de 300 chevaliers bretons, y fit des prodiges de valeur. Couvert de blessures et refusant de mettre bas les armes, il fut laissé pour mort sur le champ de bataille. Ce ne fut qu'après la victoire qu'on le trouva parmi les cadavres, lorsque le roi d'Angleterre fit faire la recherche de tous les seigneurs qui avaient été tués. Les hermines qui ornaient sa cotte-d'armes le firent reconnaître; on le transporta dans la tente d'Henri V, et, lorsqu'il fut guéri de ses blessures, on le conduisit en Angleterre, où il resta prisonnier pendant six ans, malgré l'offre que firent spontanément les Etats de Bretagne de racheter sa liberté par une forte rançon. A Londres, il retrouva sa mère, veuve du duc de Bretagne Jean IV et du roi d'Angleterre Henri IV. Lorsqu'elle apprit l'arrivée de son fils prisonnier, elle voulut mettre sa tendresse filiale à l'épreuve; elle le fit introduire auprès d'elle et le reçut au milieu de plusieurs dames, dont l'une s'annonça au prince comme sa mère. Arthur, n'ayant aucun souvenir de ses traits, ne s'aperçut pas de la tromperie et baisa respectueusement la main de la dame qui venait au devant de lui. « Malheureux enfant! s'écria sa mère, ne me reconnais-tu donc pas? » Cette entrevue fut sans doute la seule qui eut lieu entre la mère et le fils, car Henri V s'opposa toujours à ce qu'ils se vissent.

Arthur était depuis six ans en Angleterre, lorsque son frère, le duc Jean V, ayant été enlevé par les Penthièvre, qui n'abandonnaient pas leurs prétentions à la souveraineté de la Bretagne, la duchesse, les barons et les Etats de la province envoyèrent une ambassade au roi d'Angleterre, pour demander que Richemont vînt se mettre à la tête des troupes bretonnes et délivrer le duc, retenu prisonnier. Ils s'engageaient à le rendre ensuite « mort ou vif » au monarque anglais, ou à lui payer une rançon considérable. Henri V, qui assiégeait alors la ville de Melun, fit venir Arthur; mais, dans l'intervalle, le duc de Bretagne ayant été relâché par les Penthièvre, il n'y avait plus de motifs pour demander que Richemont sortît de prison. Toutefois, le roi d'Angleterre lui accorda l'autorisation de séjourner en Normandie, sous la garde du comte de Suffolk. Une fois si près des états de son frère, il lui eût été facile de recouvrer sa liberté, et les Bretons insistèrent vivement auprès de lui pour qu'il se laissât enlever; mais il voulut rester fidèle à sa parole. Bientôt même il alla trouver Henri V devant Meaux, dont ce prince faisait le siége, et embrassa son parti. Voici en quels termes le chroniqueur Monstrelet raconte ce fait : « En après, en ces mêmes » temps, retourna, par certain traité, des prisons » du roy d'Angleterre, Artus, comte de Riche- » mont, frère au duc de Bretagne, en France; » et, après sa délivrance, vint à tout grand nom- » bre de gens d'armes audit siége de Meaux, ser- » vir ledit roy d'Angleterre, auquel service il de- » meura durant la vie d'iceluy roy. »

Monstrelet s'exprime inexactement, quand il parle de la *délivrance* d'Arthur : ce prince était toujours prisonnier, bien que volontairement entré au service de l'Angleterre; mais, pendant son premier séjour auprès d'Henri V, au siége de

Melun, il s'était approché du duc de Bourgogne, alors allié de ce monarque; et comme il avait le désir d'épouser l'une des sœurs du duc, ce fut probablement ce qui le détermina à embrasser le parti anglais. Cela le mettait, en effet, en rapport avec le duc, dont il avait intérêt à gagner l'amitié. Il lui fit, peu de temps après, sa proposition de mariage avec l'une de ses sœurs : « J'en » serais très-joyeux, répondit le duc; j'en ai trois » à marier, et de deux je me fais fort de vous don- » ner à choisir; mais pour Mme de Guyenne, qui » a été la femme du dauphin Louis, je ne puis en » répondre; — il faut son consentement. Quant » à Mme Anne et à Mme Agnès, cela se peut faire; » et même, bien que la dernière soit promise à » M. de Clermont, à peine de 100,000 écus, ce » ne me serait pas un empêchement. » Malheureusement, Mme de Guyenne était la seule des trois sœurs que connût Richemont, et c'était elle qu'il voulait. Le duc de Bourgogne se rendit immédiatement à Dijon, pour faire part à sa sœur de cette proposition. Il lui représenta que le comte de Richemont était un noble prince et un vaillant guerrier, et que la noblesse et les Etats de Bretagne désiraient vivement que ce mariage vînt fortifier l'alliance des deux maisons. Mme de Guyenne répondit à son frère qu'elle ne pouvait pas épouser un prisonnier; mais que, si le roi d'Angleterre voulait délivrer le comte de Richemont, elle pourrait se rendre aux désirs de ses amis. Les choses en étaient là, quand mourut Henri V. Le comte de Richemont se regarda dès lors comme libre. Le duc de Bedfort, régent anglais, qui allait épouser Anne de Bourgogne, et devenir ainsi beau-frère d'Arthur, ne s'arrêta point à remontrer à celui-ci qu'un prisonnier ne devenait pas libre par la mort de son vainqueur; il trouva qu'il valait mieux profiter de la circonstance pour attacher la Bretagne à la cause de l'Angleterre par le mariage du comte de Richemont avec Marguerite de Bourgogne. Ce mariage fut célébré à Dijon, avec une grande magnificence (1423). Peu de mois auparavant, les ducs de Bedfort, de Bourgogne et de Bretagne, ainsi que le comte de Richemont, avaient signé un traité d'alliance plus important pour l'Angleterre que la rançon d'un prince de la maison de Bretagne.

Cependant, ce traité, si fortement cimenté en apparence, devait être de peu de durée. Les capitaines anglais affectaient, en toute occasion, un grand mépris pour les talents militaires de leurs alliés français. — Le comte de Richemont demandait le commandement d'un corps d'armée. Le duc de Bedfort, doutant de sa capacité ou de sa fidélité, s'y refusa, en faisant observer que ce prince, n'ayant pas commandé depuis la bataille d'Azincourt, pouvait avoir perdu l'habitude de la guerre. Un tel refus devait blesser profondément Arthur; il rompit avec l'Angleterre, quitta précipitamment l'armée, s'embarqua dans un port de Flandre et rentra en Bretagne. Ici commence une nouvelle phase de la vie du comte de Richemont.

La mort du roi de France Charles VI avait suivi de près celle du roi d'Angleterre Henri V. Charles, le troisième de ses fils, lui avait succédé sous le nom de Charles VII. Ce jeune et indolent monarque, qui, toute sa vie, fut dominé par des favoris et par des maîtresses, ne possédait plus alors que quelques villes et quelques châteaux, et ne faisait aucun effort pour reconquérir son royaume, envahi par l'Angleterre. Yolande d'Arragon, sa belle-mère, qui exerçait sur lui beaucoup d'empire, sentit qu'il était temps d'éloigner de lui les vieux chefs Armagnacs, qui s'étaient déshonorés par l'assassinat du duc de Bourgogne Jean-sans-Peur, sur le pont de Montereau. (Voy. Tanneguy du Châtel). Elle agit auprès du comte de Richemont, dont elle songea à faire le restaurateur de la royauté française. Richemont se sentait entraîné vers la France, où il voyait une grande renommée à acquérir. L'Angleterre, qui regrettait de l'avoir perdu, lui offrait, pour le rattacher à sa cause, une grosse pension et le comté d'Yvri. La reine Yolande vint en Bretagne, et plaça devant lui, de la part du roi, l'épée de connétable de France, que venait de laisser tomber le comte de Buchan, tué à la bataille de Verneuil. Dès lors, le parti de Richemont fut pris : il accepta; mais, comme il connaissait le caractère de Charles VII, et qu'il se défiait de ceux qui l'entouraient, il imposa des conditions : il exigea que Tanneguy du Châtel et plusieurs autres personnes fussent éloignés. Il déclara qu'il ne leur pardonnerait ni la part qu'ils avaient prise au meurtre de Jean-sans-Peur, ni l'assistance qu'ils avaient prêtée aux Penthièvre, lorsque ceux-ci s'étaient emparés du duc de Bretagne, son frère, dans le but de l'assassiner aussi. Il exigea de plus que le bâtard d'Orléans, qui fut depuis le comte de Dunois, et le sire d'Albret, lui fussent donnés comme ôtages; enfin, il demanda quatre places de sûreté, qui lui furent accordées. Il se rendit alors à Angers; Charles VII l'y reçut avec de grands honneurs, et lui promit d'éloigner de sa personne les assassins du pont de Montereau. Tanneguy du Châtel devait être fait sénéchal de Beaucaire; le président Louvet retournerait à son Parlement de Provence, et les autres sortiraient du royaume. Tanneguy du Châtel dit à Richemont « que jà à Dieu ne plust que pour luy demeurast » à faire un si grand bien comme la paix entre le » roy et Monseigneur de Bourgogne. »

Satisfait de ces assurances, Richemont courut en Bretagne pour disposer le duc, son frère, à entrer dans le parti du roi, et pour obtenir de lui que les paroisses du duché lui fournissent chacune cinq ou six hommes, qu'on se hâta d'exercer au maniement des armes, et dont il forma un corps avec lequel il se mit en marche pour rejoindre le roi; mais Charles VII était plus que jamais retombé sous la domination de ses conseillers-courtisans; le président Louvet l'entraîna successivement à Poitiers, à Tours, à Bourges, toujours poursuivi par Arthur, qui le rejoignit enfin dans

la petite ville de Selles, où Louvet, Tanneguy du Châtel et les autres partisans les plus fougueux de l'ancienne faction des Armagnacs se décidèrent à quitter la cour. Le roi revint alors à Chinon avec Arthur, et lui donna publiquement et solennellement l'épée de connétable dans une prairie voisine du château (7 mars 1425). Dès lors Richemont put se croire l'arbitre des destinées de la France. Il songea d'abord à s'emparer de l'esprit du roi; mais, comme il savait qu'il fallait que ce faible monarque eût toujours auprès de lui un favori de cour, il voulut lui en présenter un lui-même. Son choix tomba sur Giac; choix étrange, puisque Giac était fils d'une maîtresse du duc de Bourgogne Jean-sans-Peur, et que cette femme avait été l'un des instruments les plus puissants dont s'étaient servis les Armagnacs pour déterminer ce prince à consentir à l'entrevue du pont de Montereau, où il fut assassiné, sinon par les ordres, du moins sous les yeux de Charles VII, encore dauphin, qui ne fit rien pour s'opposer à ce meurtre.

Quoi qu'il en soit, Richemont n'eut plus désormais que deux objets en vue : sauver la France, et la gouverner sous le nom du roi. Sa dignité de connétable lui conférait un grand pouvoir; il l'étendit à toutes les parties de l'administration, en s'appuyant sur la nécessité d'appliquer aux besoins de la guerre toutes les ressources dont le roi pouvait disposer. Il professait un grand mépris pour le caractère efféminé de Charles VII, et ne se reposait que sur lui-même du soin d'arracher la France des mains des Anglais, qui l'occupaient presque entière. Il commença par faire rentrer son frère, le duc de Bretagne, dans le parti de la France; il amena une conférence entre ce prince et Charles VII. L'entrevue eut lieu à Saumur (septembre 1425), et le duc Jean V, malgré son caractère irrésolu et son penchant naturel pour l'Angleterre, rendit hommage au roi pour son duché de Bretagne. Richemont fut moins heureux dans la tentative qu'il fit pour réconcilier le duc de Bourgogne, son beau-frère, avec Charles VII, non que ce faible monarque s'y refusât; il protestait, au contraire, qu'il n'avait pas de plus grand désir que celui de se rapprocher de « son cousin de Bourgogne ; » mais déjà les projets du connétable commençaient à porter ombrage aux courtisans, qui redoutaient l'inflexibilité de son caractère et ses vues ambitieuses. Tous se liguèrent donc contre lui ; Yolande d'Arragon, belle-mère du roi, qui avait été la première cause de l'élévation de Richemont, craignait maintenant de voir sa propre influence effacée par celle du connétable; elle se joignit à ses ennemis. Le favori Giac était surtout opposé à ce qu'une réconciliation eût lieu entre le roi et le duc de Bourgogne, parce qu'il craignait qu'elle fût suivie d'une enquête sur la conduite que sa mère et lui avaient tenue, en ce qui concernait la fatale entrevue du pont de Montereau.

Le régent Bedfort, en apprenant la défection du duc Jean V, envoya au comte de Suffolk, qui commandait en Normandie, l'ordre d'envahir la Bretagne. Richemont oublia toutes ses négociations et toutes les intrigues de cour pour s'opposer à cette invasion. Il se hâta de prendre l'offensive, se jeta en avant à la tête d'un corps de 15,000 hommes, réuni à la hâte, s'empara de Pontorson, et assiégea Saint-James-de-Beuvron, place importante qui formait la clef de la Basse-Normandie.

Ce siége devait être long; car la place était vigoureusement défendue par une nombreuse garnison anglaise. Il fallait conséquemment des vivres et de l'argent pour nourrir et solder les troupes : or, les convois attendus et tous les jours réclamés par Richemont n'arrivaient pas ; Giac et les autres courtisans avaient obtenu du roi des contre-ordres, et dépensaient en fêtes la plus grande partie des sommes destinées à approvisionner l'armée. Les troupes de Richemont se mutinèrent, mirent le feu à son logement et se dispersèrent. Tout le fruit de la campagne fut perdu.

Le connétable, furieux de cette défaite, ne sut d'abord à qui attribuer le dénûment dans lequel il s'était trouvé. Ses soupçons tombèrent sur le chancelier de Bretagne, qu'il supposait avoir été gagné par les Anglais. Il le fit enlever, le conduisit à Chinon, l'accusa de haute trahison et fit instruire son procès; mais son innocence fut promptement reconnue, et Richemont vit alors que le coup devait venir de ses ennemis de la cour. Lorsqu'il fut de retour auprès du roi, il s'éleva contre les abus et les dilapidations ; il attaqua surtout l'aliénation d'un grand nombre de domaines que Giac faisait prononcer en faveur de ses amis, et obtint l'annulation de ces actes arrachés à la faiblesse du roi. La violence et l'inflexibilité du caractère du connétable imposèrent silence à ses ennemis ; mais leur haine s'en accrut. Giac surtout, qui pourtant lui devait sa fortune, était son adversaire le plus constant et le plus acharné dans toutes les mesures de réforme, et ne laissait échapper aucune occasion de lui nuire dans l'esprit du roi.

Richemont était un homme de fer qu'il était dangereux d'irriter ; il résolut de se venger de cet insolent parvenu. D'accord avec Yolande d'Arragon, qui commençait à souffrir aussi des prétentions du sire de Giac, le connétable alla trouver le roi à Issoudun. Arrivé là, il se rendit de grand matin, accompagné de ses archers et de quelques seigneurs, au logis du sire de Giac, et en fit enfoncer les portes. Giac était au lit avec sa femme : « Qu'est-ce donc? s'écria-t-il. — C'est » le connétable, lui répondit-on. — Ah! je suis » mort, dit-il. » A peine avait-il eu le temps de prononcer ces mots qu'on l'arracha de son lit ; on lui jeta une robe de chambre sur les épaules et on le fit monter à cheval. Le roi, qui s'était éveillé au bruit, avait envoyé sa garde. « Ne bougez pas, » leur dit le connétable, et retournez ; ce qui se » fait est pour le service du roi. » Giac fut aus-

sitôt entraîné au galop jusqu'au château de Dun-le-Roi, qui appartenait au connétable, et où se trouvait un bailli chargé de rendre la justice en son nom. Richemont lui ordonna de commencer immédiatement le procès du favori, d'obtenir l'aveu de ses crimes et de le faire mettre à mort. Giac fut aussitôt mis à la torture, et confessa, dit-on, qu'il avait participé au meurtre du duc de Bourgogne; qu'il avait empoisonné sa première femme pour épouser la comtesse de Tonnerre; qu'il avait dilapidé les finances de l'État; qu'il avait donné une de ses mains au Diable, et il demanda avec instance qu'on la lui coupât, ce qui signifie peut-être que cette main, martyrisée par la torture, lui causait d'intolérables douleurs dont il cherchait à se délivrer. Il offrit 100,000 écus pour se racheter, promettant de ne plus approcher de la cour, et donnant pour otages sa femme, ses enfants et tous ses biens. Pour toute réponse, Richemont le fit immédiatement coudre dans un sac et jeter à la rivière. Peu de temps après, la veuve du sire de Giac épousa La Trémouille, l'un des seigneurs qui assistaient le connétable dans cette barbare expédition. Cet acte audacieux irrita d'abord Charles VII; mais on lui mit sous les yeux les aveux de son favori, et son courroux s'apaisa. Le connétable et la reine Yolande s'empressèrent de donner un successeur à Giac dans la faveur du roi; ils jetèrent les yeux sur un écuyer d'Auvergne nommé Le Camus de Beaulieu, qui promit à ses protecteurs de leur rester toujours soumis; ils le firent aussitôt agréer à Charles VII.

Le duc Jean V était alors menacé de nouveau par l'armée anglaise, qui, sous les ordres du comte de Warwick, assiégeait Pontorson, et se préparait à envahir la Bretagne. Le connétable, n'étant pas assez fort pour faire lever le siége, plaça 1,500 Bretons au Mont-Saint-Michel, pour intercepter les convois anglais, et tenta une diversion dans le Maine. Il s'empara de quelques châteaux et se présenta devant la ville du Mans, qui lui ouvrit ses portes, mais qui lui fut aussitôt enlevée par Talbot, l'un des plus vaillants chefs de l'armée anglaise. Dans le même temps, Pontorson capitulait. Le duc Jean V, voyant ses intérêts compromis, signa un nouveau traité avec l'Angleterre, et reconnut Henri VI pour roi de France.

A son retour auprès de Charles VII, Richemont trouva le nouveau favori aussi puissant et aussi détesté que l'était Giac quelques mois auparavant. La vieille reine Yolande d'Arragon et plusieurs autres personnages de la cour pressèrent le connétable de les débarrasser de ce nouveau tyran. Le projet fut aussitôt exécuté que résolu. On gagna l'un des affidés de Beaulieu, qui l'attira hors de la ville de Poitiers, où se trouvait alors la cour. Il s'agissait, lui dit-il, d'une aventure galante. Il le conduisit dans une petite prairie au-dessous du château, en sorte que le roi put les voir de sa fenêtre. Deux assassins apostés se jetèrent sur Beaulieu; l'un lui abattit la main d'un coup de dague; l'autre lui fendit la tête, et tous deux prirent la fuite en abandonnant là le cadavre du favori. Richemont se présenta aussitôt devant le roi pour l'apaiser. Charles VII lui demanda quel ministre il lui plaisait enfin de placer auprès de sa personne. Le connétable lui conseilla de prendre le sire de La Trémouille : « Beau cousin, vous me le baillez, dit » le roi, mais vous vous en repentirez; je le con» nois mieux que vous. »

On comprend que La Trémouille, qui avait aidé Richemont dans l'exécution de Giac; La Trémouille, qui succédait à deux favoris assassinés dans l'espace de six mois, ne dut pas négliger de prendre ses précautions contre le caractère absolu et féroce du connétable. Son principal soin fut donc d'employer tout son crédit sur l'esprit du roi pour le perdre sans retour. Richemont s'était rendu à l'armée, où il eut des succès. Il força les Anglais à lever le siége de La Gravelle; il ravitailla les places de Laval, d'Angers et de Craon. De retour à Loudun, après cette expédition, il y reçut l'avis que les comtes de Clermont et de La Marche lui donnaient rendez-vous à Châtellerault, pour s'y concerter sur la manière de se défaire de La Trémouille, qui se montrait le digne successeur de Giac et de Beaulieu. Mais La Trémouille avait prévenu ses ennemis : lorsqu'ils se présentèrent devant Châtellerault, ils trouvèrent les portes de cette ville fermées par ordre du roi. Le fier connétable jeta sa masse d'armes par dessus les barrières, en signe de menace et de haine éternelle contre les habitants. Les comtes de Clermont et de La Marche se rendirent ensuite avec lui à Chinon, où l'évêque de Tours vint les trouver de la part de La Trémouille, qui leur faisait proposer une réconciliation, à condition qu'ils renonceraient à reparaître à la cour. A cette insolente prétention, les trois alliés délibérèrent s'ils attaqueraient le roi à force ouverte; mais, la nouvelle de la mort du seigneur de Parthenay, dont Richemont était l'héritier, leur étant parvenue sur ces entrefaites, le connétable se rendit en toute hâte dans cette ville, et leurs projets furent ajournés. A peine arrivé à Parthenay, il apprit que Charles VII s'était présenté devant Chinon immédiatement après son départ, s'était emparé du château et y avait établi une nouvelle garnison. Peu de temps après, le roi supprima ses pensions et lui fit notifier défense d'entrer dans aucune place forte française; sa disgrâce était complète.

Les Anglais étaient les maîtres des trois quarts du royaume. Charles VII, plongé dans la mollesse, voluptueux par nature, soldat par nécessité, avait de la valeur sans persévérance; et, malgré la bravoure des Dunois, des La Hire, des Xaintrailles et de quelques autres chefs qui s'étaient si vaillamment associés à sa fortune, chaque jour voyoit diminuer le nombre de ses soldats et celui de ses forteresses. Une fois délivré

de la gênante surveillance du connétable, il se livra tout entier à ses penchants efféminés; il donnait des fêtes dans les châteaux de la Touraine, tandis que l'armée anglaise, pénétrant au cœur de la France, formait le siége d'Orléans. Alors parut Jeanne d'Arc, dont on sait les exploits. Aux premiers bruits des succès de la Pucelle, Richemont rompit son ban; il mit en gage sa couronne de comte pour lever un corps de troupes, et fut bientôt à la tête de 2,000 cavaliers nobles et de 800 archers. Tout enflammé du désir de contribuer à délivrer la France, il se mit en marche pour rejoindre l'armée; mais la haine de La Trémouille surveillait ses démarches. Le connétable rencontra à Loudun le sire de La Jaille, qui lui remit de la part du roi l'ordre de ne pas aller plus loin. Il répondit à La Jaille que rien ne l'empêcherait d'aller combattre les ennemis de la France, et que, quand un roi était assez aveugle pour méconnaître ses plus fidèles serviteurs, leur devoir à eux était de le servir malgré lui. Il continua donc sa route et rejoignit l'armée royale devant Beaugency; le duc d'Alençon, qui la commandait, refusa de le recevoir. Jeanne d'Arc proposa de lui livrer bataille; mais les amis du connétable n'eurent pas de peine à la convaincre qu'une réconciliation vaudrait mieux qu'une bataille entre Français. Alors elle s'avança au devant de lui : « Jeanne, dit le connétable, on m'a » dit que vous vouliez me combattre. Je ne sais » si vous êtes de par Dieu ou non; si vous êtes » de par Dieu, je ne vous crains en rien, car » Dieu sait mon vouloir; si vous êtes de par le » Diable, je vous crains encore moins. » Dès lors l'armée royale reçut la troupe de Richemont; la ville de Beaugency capitula le lendemain; quelques jours après les Anglais furent écrasés à Patay, où la Pucelle combattit à côté du connétable. Mais La Trémouille, redoutant de plus en plus la présence de Richemont, retenait le roi loin de l'armée. Les Anglais, battus et poursuivis par le connétable, laissaient le pays libre, et Jeanne d'Arc pressait le roi d'aller se faire sacrer à Reims. Richemont espérait que Charles VII le recevrait enfin et lui permettrait de l'accompagner avec son armée de Bretons; il fit dire à La Trémouille qu'il était prêt à tout faire pour regagner la grâce du roi, « jusqu'à le baiser aux » genoux. » La réponse du roi fut qu'il aimerait mieux n'être sacré de sa vie, que de le voir assister à son sacre. Richemont fut donc obligé de se retirer; il alla combattre les Anglais en Normandie (1429).

Après les éclatants succès de la Pucelle et du connétable, qui lui avaient ouvert le chemin de la ville de Reims, Charles VII était retombé dans la langueur voluptueuse qui causa tant de malheurs à la France. Jeanne d'Arc avait payé de sa vie sa prophétique inspiration et son sublime dévoûment; les Anglais étaient redevenus plus redoutables que jamais; ils occupaient Paris et la plupart des provinces. La Trémouille se maintenait en grande faveur; mais ses ennemis avaient résolu sa mort. Ce fut encore à Richemont qu'ils eurent recours dans cette occasion. Le connétable se chargea de trouver un homme disposé à les délivrer de leur ennemi; cet homme fut le sire de Rosnivinen, chevalier breton. A la tête de 50 hommes d'armes, il se rendit à Chinon, où se trouvait la cour. Il pénétra pendant la nuit dans la chambre du favori, se précipita sur lui et le frappa d'un coup d'épée dans le ventre. Le coup ne fut pas mortel; mais il suffit pour amener La Trémouille à promettre de se retirer de la cour. Pour plus de certitude, on le conduisit au château de Montrésor, où il fut retenu quelque temps prisonnier. (1433.) Le comté du Maine, frère de la reine, et l'un des principaux ennemis de La Trémouille, lui succéda dans la confiance du roi; il ne tarda pas à faire rappeler le connétable. Richemont reprit aussitôt le commandement des armées. Il négocia, en 1435, le traité d'Arras, qui amena la soumission du duc de Bourgogne. L'année suivante, Paris lui ouvrit ses portes, et il rétablit Charles VII dans sa capitale. Cependant, ces succès ne terminèrent point la guerre : il restait à arracher une à une aux Anglais les provinces dont ils s'étaient emparés. En 1442, le connétable était occupé à les combattre en Guyenne, quand il reçut la nouvelle de la mort de son frère, le duc de Bretagne, Jean V. Il se rendit au couronnement du nouveau duc, François Ier, qu'il disposa en faveur de la France, et qui marcha avec l'armée royale, à la tête d'un corps de 6,000 Bretons, quand il s'agit, en 1449, d'expulser les Anglais de la Normandie. Toute cette province fut reconquise en un an; l'action la plus brillante de cette campagne fut la bataille de Fourmigny, où le connétable et le comte de Clermont écrasèrent l'armée anglaise.

Richemont, que ses éminents services avaient enfin porté à la plus haute puissance à la cour de Charles VII, allait se trouver appelé au trône ducal de Bretagne. En 1457 mourut le duc Pierre II, qui avait succédé à son frère François Ier. Tous deux étant morts sans laisser d'enfants, la couronne revenait à Richemont, comme frère de Jean V, père des deux derniers ducs. Arthur III était âgé de 64 ans, quand il succéda à Pierre II; il y en avait plus de trente qu'il était connétable de France. Il conserva cette charge en prenant la couronne ducale : « Je veux et je dois, dit-il, » honorer dans ma vieillesse une dignité qui m'a » fait honneur dans ma jeunesse. » Lorsqu'il se rendit auprès du roi, il fit porter devant lui deux épées, l'une comme insigne du duché de Bretagne, l'autre comme attribut de la dignité de connétable. Appelé à rendre hommage à Charles VII, il refusa de le faire avant d'avoir consulté les États; il retourna donc en Bretagne, espérant éluder ainsi cette obligation de l'hommage, qui pesait tant aux ducs bretons. Cependant il fut, bientôt après, appelé à siéger, comme pair de France, dans le Parlement qui allait s'assembler

pour juger son neveu, le duc d'Alençon, accusé d'avoir voulu livrer plusieurs places fortes aux Anglais. Le désir de contribuer à sauver son parent l'emporta sur la répugnance qu'il éprouvait pour rendre hommage; il alla donc trouver le roi à Vendôme, et y accomplit ce devoir; il obtint ensuite du roi la grâce du duc d'Alençon, que le Parlement venait de condamner à mort. A la suite de ce voyage, Arthur tomba malade, languit pendant trois mois, et mourut au château de Nantes, le 26 décembre 1458. Gruel, biographe de ce prince, exprime un soupçon d'empoisonnement : « Pleust à Dieu! dit-il, que jamais » n'eust esté à Vendosme, car oncques puis ne » fust sain jusqu'à la mort, et plusieurs font » grand doubte qu'elle fust avancée; Dieu en sait » la vérité. » Rien n'autorise à penser que ce crime ait été commis.

Richemont ne fit que passer sur le trône ducal, et son règne de quinze mois n'a laissé aucun souvenir politique. Son biographe rapporte que son zèle religieux était si grand, « que oncques » hommes ne hayt plus toutes hérésies et sorciers » et sorcières, qu'il hayoit; et bien y parut, car » il en fist plus brusler en France, en Poictou et » en Bretaigne, que nul autre en son temps. » Arthur partageait en cela les idées intolérantes et superstitieuses de son siècle, et cette ardeur trouve son explication dans l'étude morale de son époque; mais ce qu'on a peine à comprendre, et ce qui est attesté pourtant, c'est que ce prince, qui avait toujours témoigné l'affection la plus vive à la pieuse Françoise d'Amboise, épouse de son prédécesseur, changea entièrement à son égard, dès qu'il fut devenu duc de Bretagne. Ecoutons à ce sujet Albert-le-Grand : « Il luy retrancha son » doüaire, qui estoit de huit mil livres de rente, » et lui osta tous ses joyaux et bagues, mesme les » présens que les villes de Bretaigne lui avoient » faict à ses entrées ducales, jusques à une petite » boëte d'argent qu'elle portoit sur soy, et tous » ses meubles, tant siens que de la communité » de son mary, qui, par droit et coustume du pays, » lui appartenoient, lesquels il fit en partie ven- » dre, partie aprécier à tel prix que bon lui sem- » bla, et luy en rendre l'argent, disant qu'il n'ap- » partenoit à une veuve d'avoir tant de biens, ny » à une nonne d'avoir un cabinet si riche en » joyaux. » Mais les défauts du caractère de Richemont, ses emportements, ses violences, les excès même auxquels il se livra pour se venger des favoris qui lui enlevaient la confiance du roi, ne doivent pas empêcher de reconnaître qu'il fut un grand homme; qu'il contribua autant que Jeanne d'Arc à sauver la France, et que, s'il eut de l'ambition, il ne lui sacrifia jamais, même dans la disgrâce la plus complète, les intérêts du pays, dont il voulait être et dont il fut, pendant trente ans, le représentant le plus fier et le plus absolu. Ajoutons que la France lui doit la première idée de l'organisation d'une armée permanente, idée qu'il réalisa par l'établissement des *Compagnies d'Ordonnance*, et que la fermeté qu'il ne cessa de déployer pour maintenir la discipline dans ses armées l'avait fait surnommer le *Justicier*. C. D.

ASSI (D') ou **ASSY** (FRANÇOIS D'), — Breton, contrôleur du bris de la marine en Bretagne, secrétaire de Jean d'Albret, roi de Navarre, et de la duchesse de Valentinois, a traduit de l'italien de Jacques Caviceo, prêtre de Parme, le roman intitulé : *Dialogue treselegant intitule le Peregrin, traictant de lhonneste ꝛ pudicq amour concilie par pure ꝛ sincere vertu, traduict du vulgaire Italien en langue frãcoyse par maistre Frãcoys dassy, cõterouleur des Briz, de la maryne en Bretaigne*. Imprimez à Paris par Nicolas Couteau.... pour Galliot Dupre.... Mil cinq cent vingt-sept, pet. in-4° goth. — *Le Peregrin. Dialogue treselegãt intitule le Peregrin, traictãt de lhonneste ꝛ pudique amour cõcilie par pure ꝛ sincere vertu, traduict de vulgaire Italien en langue Frãcoyse par maître Frãcoys dassy...., et nouuellement imprime a Lyon. On les vend a Lyon, en la maison de Claude nourry, dict le Prince, pres Nostre-Dame-de-Confort.* (Au dern. f. recto). *Cy finẽt les trois livres du Peregrin trãslatez de vulgaire Italien en langage Francoys, nouuellemẽt imprimez a Lyon par Claude nourry, dict Le prince. Lan de grace Mil cinq cens vingt et huyt. Le. xx. du moys Dauril.* in-4° goth. de 6 et CXLVIIJ ff. à longues lignes. Les pièces liminaires renferment le titre, la table des chapitres, la dédicace du traducteur et celle de l'auteur original. Cette édition est une réimpression de celle de *Paris*, 1527. — *Le même dialogue.... reueu au long et corrige oultre la premiere impression, auec les Annotatiõs ꝛ cottes sur chascun chapitre, par Jehan martin...., secretaire de... maximilian sforce visconte...* Imprimez a Paris par Nicolas couteau, pour Galliot du Pre, et fut acheue le premier io^r du moys Daoust lan mil cinq cens vingt ꝛ huyt, in-8° goth. de 12 ff. prélim. et CCCXLVI ff. de texte (le dern. f. coté par erreur CCCXLVII). — Réimprimé à *Paris, Jean S. Denis*, 1529, in-4° goth. — *Dialogue treselegant intitule le Peregrin* (comme ci-dessus), *reueu au long et corrige oultre la premiere impression, auec les annotations et cottes sur chaque chapitre, par Jehan Martin.* (XLVIII cah.) On les vend à Paris, en la rue neuve-nostre-dame, a lenseigne de lescu de frence, 1534 (pár Alain Lotrian, et fut acheue dimprimer le unzieme de mars 1530), in-4° goth. — *Le Peregrin* (comme ci-dessus). *On les vend a Lyon en la maison de feu Claude nourry, dict le prince....* (Au recto du dernier f.) *Cy finissent les trois liures du Peregrin...., imprimez a Lyon par Claude Carcand, relaissee de feu Claude nourry, dict le Prince, demourant auprès de Nostre-dame-de-Confort. Lan de grace Mil cinq cens trente-troys, Le vingtiesme iour du moys doctobre, in-4° goth.*,

de 6 et CXLVIII ff. Cette édition, faite page pour page et ligne pour ligne, sur la précédente, de Lyon, 1528, est celle qui a été annoncée par erreur sous la date de 1503, dans le catal. de La Vallière, en 3 vol., n° 4183. — Le même dialogue a été réimprimé à Paris, chez Jean André, 1535, in-8°, et aussi avec cette souscription : *On les vend a Paris, en la rue Sainct-Jacques par Nicolas Gilles*, 1540, *in-8° goth., de 12 et* CCCXXVII *ff.* Dans cette édition ne se trouve plus la dédicace de l'auteur.

Le Peregrin, ou Pélerin, porte ce titre, parce que le cavalier Peregrin, amant de la belle Genièvre, y fait le récit des voyages pénibles qu'il entreprit pour complaire à sa maîtresse, voyages qu'il poussa jusqu'aux enfers. Cet insipide roman faisait, sous le règne de François Ier, les délices de la jeunesse, à qui les prédicateurs en interdisaient la lecture comme dangereuse. Les éditions nombreuses qui en ont été faites n'ont aujourd'hui quelque valeur que quand les exemplaires s'en trouvent bien conservés. P. L...t.

AUBIGNÉ, maison de Bretagne. — Un vieux château fort, actuellement ruiné, situé près du bourg d'Aubigné, à quelques lieues au nord de Rennes, a donné son nom à cette maison illustre par le rang qu'elle tint en Bretagne. Le premier seigneur d'Aubigné, nommé dans les Preuves de D. Morice, I, 491, est Radulf ou Raoul, qui attesta et scella de son sceau une donation faite à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, par Guillaume Boterat, en 1095, à l'instant du départ de celui-ci pour la croisade. Le titre était conservé au chartrier de l'abbaye, et il portait encore le sceau qui a été donné par nos bénédictins, ayant pour légende : *Sigillum Radulfi de Albineio*, avec l'écusson de *gueules à 4 fusées d'or posées en fasce*.

Un seigneur d'Aubigné, qui vivait dans le même temps, et que les chroniques de Robert du Mont et de Mathieu Paris nomment Guillaume, paraît être de la même famille, puisqu'on le donne comme chevalier *du pays de Dol*. Il se trouvait parmi les Bretons qui, sous les ordres d'Hélie, comte du Mans, combattirent, à la bataille de Tinchebray, pour Henri Ier, usurpateur du trône d'Angleterre, contre Robert, duc de Normandie, son frère aîné, qui devait légitimement succéder à Guillaume-le-Roux, leur frère commun. Cette bataille fut donnée, dit-on, le 27 septembre 1106. Guillaume d'Aubigné s'y distingua tellement, qu'on assure qu'il eut la meilleure part à la victoire que Henri remporta.

On trouve successivement, dans nos chartes bretonnes, Juhel d'Aubigné, en 1122; Radulf d'Aubigné, en 1149; Guillaume d'Aubigné, en 1151, 1162 et probablement en 1183, date d'un titre de l'abbaye de la Vieux-Ville, portant que, par suite d'accord sur toutes leurs querelles, ledit Guillaume reçoit d'Arsculf de Soligné cent soldées, *centum solidatas*, de rente.

On trouve, sous la même année 1183, Radulf d'Aubigné, qui paraît être le fils de Guillaume. Il devint seigneur de Landal, en la paroisse de La Boussac, par son mariage avec Mahaud de Mont-Sorel, unique héritière de Guillaume de Mont-Sorel. Le P. Augustin Du Paz, p. 453, nous apprend que Radulf *fit le voyage de la Terre-Saincte et alla en Hierusalem*, apparemment avec Philippe-Auguste, en 1190, mais il ne nous dit point s'il en revint. Sa veuve, remariée à Jean Paynel *(Paganellus)*, d'une ancienne et noble maison de Normandie, était veuve une seconde fois en 1228. (Voy. *Du Paz*, p. 453.)

Le P. Du Paz donne pour fils à Radulf un autre Radulf, IIe du nom; mais je crois qu'il se trompe. On trouve, en 1199, 1200 et 1204, un Guillaume d'Aubigné, qui avait dès lors deux enfants, Radulf et Guillaume (D. Morice, Pr., I, 776), et qui devait être fils du Radulf marié à Mahaud de Mont-Sorel. Son sceau, portant un écusson de *gueules aux 4 fusées d'or posées en fasce*, comme celui du premier Radulf, que nous avons mentionné ci-dessus, mais *brisé de 6 besants d'or*, 3 *en tête et* 3 *en pointe*, était joint à un acte de 1200 tiré des archives de Marmoustier. (*Ibid.*, 784.) Ces besants pourraient donner à penser qu'il aurait suivi son père à la croisade. (Voy. D. Morice, *ibid.*, 784, et n° LXV des sceaux.)

Radulf, que je crois fils aîné de Guillaume, se trouve dans les mêmes chartes en 1226, 1247, 1267 et 1272. Cependant je serais porté à croire qu'il y a eu successivement deux Radulf; car, en 1247, Radulf d'Aubigné, seigneur de Landal, qui présenta à l'ost du duc deux chevaliers pour cette terre, n'était pas alors lui-même chevalier; .... *qui tunc non erat miles*, ce qui prouve qu'il était encore fort jeune. (Voy. D. Morice, Pr., I, 931.)

Ce doit être de ce dernier Radulf que sortit Guillaume d'Aubigné, en qui paraît s'être éteint le nom de sa maison. Il n'eut qu'une fille, Mahaud ou Mathilde, qui épousa Olivier, sire de Montauban, et lui porta les terres de Landal et d'Aubigné.

Ce fut Mahaud qui, en 1388, dans l'acte de partage donné par Olivier de Montauban à Jeanne de Montauban, sa sœur, consentit à ce que la seigneurie d'Aubigné fût concédée en propre à celle-ci. Ce même acte nous apprend que Jeanne de Montauban était alors veuve de messire Jean de La Tailleie. On ne sait si elle eut des enfants qui possédèrent après elle cette châtellenie, qui relevait du sire de Chastillon, ni comment cette terre fut réunie à celle de la Magnanne, qui en est voisine. Je présume qu'Aubigné passa, avec la Magnanne, dans la maison de Mont-Bourchier, par le mariage de René de Mont-Bourchier avec *la dame de la Magnanne*. C'est tout ce que nous apprend la généalogie tres-incomplète jointe à la réformation de 1668.

D'après ce que je viens de dire, on peut placer

l'extinction de la maison d'Aubigné dans la dernière moitié du XIVe siècle. Les seigneurs de Chevaigné, paroisse presque limitrophe de celle d'Aubigné, connus aujourd'hui sous le nom de Chevigné, sembleraient se rattacher aux d'Aubigné par la similitude presque identique de leurs armoiries avec celles de Guillaume d'Aubigné. Ils portent, comme lui, *de gueules à 4 fusées d'or posées en fasce*, *et 8 besants d'or*, au lieu de 6, *4 en tête et 4 en pointe*. BIZ...

AUBIN (saint),—né à Languidic (Morbihan), en l'année 469. Il alla, dès sa jeunesse, s'enfermer dans un monastère situé près d'Angers, et s'y fit tellement remarquer par ses vertus et son zèle évangélique que ses frères l'appelèrent à les gouverner, en qualité d'abbé, dès l'âge de trente-cinq ans. Il en exerça les fonctions pendant vingt-cinq années, après lesquelles sa réputation de sainteté le fit choisir comme évêque d'Angers. Une nouvelle carrière de charité s'ouvrit à lui, et il la remplit avec une piété et une douceur inaltérables. Il apporta le plus grand zèle dans les discussions des conciles provinciaux dont il fit partie; il y combattit de grands abus, et, entre autres, les mariages incestueux, qui, à cette époque, étaient devenus très-fréquents. Ce fut sur sa proposition que fut adopté le dixième canon du troisième concile d'Orléans, tenu dans l'année 538, canon par lequel cette assemblée de prélats, renouvelant les dispositions des anciens conciles, prononça l'excommunication contre les incestueux au premier et au deuxième degré de consanguinité ou d'alliance.

Saint Aubin mourut à Angers, le 1er mars 550. C. D.

AUBRÉE DE KERNAOUR (Louis-Anne-Marie), — ancien président de chambre à la Cour royale de Rennes, doyen de la Faculté de droit, président du collége électoral de Rennes et du conseil général du département, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 14 novembre 1753. Il prit ses degrés dans l'ancienne Faculté de droit de cette ville, fut reçu avocat au Parlement de Bretagne, et s'y fit distinguer par ses talents. En 1780, il obtint au concours une place de docteur agrégé de la Faculté de droit, et l'occupa jusqu'à la suppression des Universités. A l'époque de subversion générale, qui avait pris et qui a conservé le nom de « temps de terreur, » Aubrée fut détenu pendant huit mois comme suspect; la journée du 9 thermidor le rendit à la liberté, et, sous un régime qui s'annonçait comme réparateur, il accepta des fonctions publiques. Nommé d'abord commissaire près le tribunal de district, les élections suivantes le portèrent comme juge au tribunal du département, et, en l'an V, il fut élu au Conseil des Anciens du Corps législatif. Le 18 fructidor ayant amené l'annulation de l'élection du département d'Ille-et-Vilaine, Aubrée revint à Rennes reprendre sa profession d'avocat, et obtint aussitôt la confiance générale, que lui méritaient ses études, son expérience, déjà longue, et les traditions d'honneur qu'il avait puisées dans son ordre. En 1806, lorsque les écoles de droit fussent rétablies, Aubrée fut choisi pour professeur de droit civil de cette Faculté, et s'y montra le digne émule de Carré et de Toullier; il en fut nommé doyen en 1819, et le fut constamment jusqu'en 1830, à l'exception d'un intervalle de six ans. Il entra à la Cour d'appel en 1813, et en 1824 il fut nommé l'un des présidents de chambre de cette Cour. En 1821, Aubrée avait reçu la décoration de chevalier de la légion d'honneur. Il fut appelé, en 1823, à l'honneur de présider le collége électoral du deuxième arrondissement du département d'Ille-et-Vilaine; déjà, en 1822, il avait rempli les mêmes fonctions, et la manière dont il s'en était acquitté avait, à tous égards, justifié la confiance du roi et mérité celle des électeurs; aussi se vit-il honoré, en 1824 et 1825, du titre de président du conseil général du département, dont il n'avait pas cessé d'être membre depuis sa première formation, et, en 1825, du grade d'officier de la Légion-d'Honneur. A la révolution de 1830, Aubrée abandonna volontairement tous ses emplois par refus de serment, emportant dans sa retraite l'estime et la considération universelles, que lui avaient acquises et ses vertus et son savoir profond. Il a terminé à Rennes, le 2 février 1842, une carrière de quatre-vingt-neuf ans, toute remplie d'honorables travaux; ses sentiments religieux et politiques ont toujours servi de règle à sa conduite, qui fut sans ostentation comme sans faiblesse, dans des temps difficiles, et ont recommandé sa longue vie à la mémoire des gens de bien. D. S. L.

AUBRÉE (René-François-Jean), né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 23 juin 1763, fils de René-Antoine Aubrée de La Porte, procureur au Parlement de Bretagne, et de Jeanne-Madelaine Bigot. — Il était frère consanguin du précédent. Il partit, en 1791, dans le 1er bataillon de volontaires du département d'Ille-et-Vilaine, amalgamé, le 1er fructidor an II, dans la 31e demi-brigade de bataille, devenue 42e régiment de ligne, lors de l'organisation du 27 ventôse an IV. Il fit toutes les campagnes de 1792 à l'an IX, aux armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, de Batavie et du Rhin. Il assista, en qualité de chef de bataillon, au siége d'Ypres, en l'an IV, sous les ordres du général Vandamme, et fit, avec la plus grande distinction, la campagne de l'an VII, en Hollande, sous le général en chef Brune. A la bataille de Berghen, gagnée le 19 septembre par ce général sur les Anglo-Russes, Aubrée, alors chef de brigade, déploya des talents si remarquables, et se battit avec une telle intrépidité, qu'il excita l'admiration de toute l'armée, et fut nommé général de brigade sur le champ de bataille. Confirmé dans ce grade, le 4 vendémiaire an VIII, il se distingua de la manière la plus brillante à la ba-

taille de Castricum, ville de Hollande, dont les Anglo-Russes s'étaient emparés, et qui fut reprise par Brune. Il prit le commandement d'une brigade de l'armée du Rhin, le 13 pluviôse suivant. Il rentra en France après la cessation des hostilités, et fut mis en non activité le 1er vendémiaire an X. Aubrée était l'ami de Moreau, et subit une sorte de disgrâce pendant plusieurs années, comme partisan de ce général. Toutefois il avait été appelé, dès le 29 messidor an X, au commandement du département du Pô. Il fut nommé commandant de la Légion-d'Honneur, le 25 prairial an XII, et passa au département de la Stura, le 29 floréal an XIII. Employé à l'armée de Dalmatie, le 13 juillet 1806, sous le général Marmont, il se distingua, le 1er octobre 1806, à la tête du 11e régiment de ligne, au combat de Castel-Novo, où il culbuta deux bataillons russes et dispersa un corps de Monténégrins, qui laissèrent 400 des leurs sur le champ de bataille. Rentré en France par congé, en octobre 1807, il commanda une brigade de l'armée rassemblée sur les côtes de l'Océan, le 16 mars 1808; passa ensuite au 3e corps de l'armée d'Espagne, et périt glorieusement au siége de Sarragosse, le 1er décembre de la même année. L'attachement qu'il avait toujours manifesté pour Moreau décida sans doute le gouvernement impérial à ne faire aucune mention de sa mort. Aujourd'hui son nom est inscrit sur les tables de bronze du palais de Versailles. D. M.

AUBRÉE (Alexandre, baron), né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 3 novembre 1767, frère du précédent. — Il entra au service en qualité de sergent-major dans le 1er bataillon d'Ille-et-Vilaine; il devint sous-lieutenant le 26 mars 1792, et fut élu capitaine le 13 octobre de la même année. Il fit les campagnes de 1792 et 1793 à l'armée du Nord, passa ensuite à l'armée de l'Ouest, fut successivement incorporé dans le 7e bataillon de la formation d'Orléans, dans le 15e de la réunion d'Angers, et dans la 144e demi-brigade d'infanterie de bataille, qui devint le 52e de ligne. Il passa ensuite, le 5 germinal an V, dans le 42e de ligne, dont son frère René était alors colonel. De l'an V à l'an IX, il fit avec ce régiment les campagnes de Batavie et du Rhin. Dans la nuit du 29 au 30 prairial an VIII, il se présenta l'un des premiers pour passer le Danube à la nage, et repousser les ennemis qui occupaient une tête de pont sur l'autre rive. Il fut nommé chef de bataillon le 16 germinal an VIII. Le 10 frimaire an IX, avant-veille de la bataille de Hohenlinden, il couvrit, à la tête de trois bataillons de grenadiers, une division de l'armée qui se trouvait compromise, exécuta une retraite de plusieurs heures devant des forces très-supérieures, et soutint, sans être entamé, trois charges de cavalerie. Le général Moreau le félicita devant toute l'armée sur ce fait d'armes, « le plus vigoureux, dit-il, qu'il connût. » Aubrée rentra en France après la cessation des hostilités; mais le repos ne fut pas long pour lui; dès l'an XI il faisait partie de l'armée d'Helvétie; de l'an XII à 1806, il était à l'armée de Naples; il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 25 prairial an XII. Le 11 juillet 1806, il fut fait prisonnier par les Anglais à Reggio, et rendu au mois d'août suivant. Nommé major le 12 juillet 1807, il entra en cette qualité dans le 11e de ligne, et fit successivement les campagnes de 1807 et 1808 à l'armée d'Italie, et celle de 1809 en Italie et en Allemagne. Il dut à sa brillante conduite dans cette dernière guerre le grade de colonel, qui lui fut conféré le 20 juin 1809. Le 15 août suivant, il reçut le titre de baron de l'Empire. Nous le retrouvons, en 1810, à l'armée d'Illyrie, et, en 1811, à celle de Catalogne. Le 6 septembre de cette dernière année, l'empereur lui donna la décoration de la Couronne de fer. L'état de sa santé l'ayant obligé à demander sa rentrée en France, il ne retourna à son régiment qu'au mois d'avril 1813. L'année suivante, il fit la campagne de France. Sous la Restauration, il conserva son régiment, et reçut la croix de Saint-Louis le 8 juillet 1814. Pendant les Cent-Jours, le colonel Aubrée, toujours à la tête du 11e de ligne, fit partie de la 19e division d'infanterie au 6e corps de l'armée du Nord. Il fut mis hors de combat à la sanglante bataille de Mont-Saint-Jean, et mourut, le 26 juin 1815, des suites de ses blessures. C. D.

AUBRY (Jean-Charles-Gilles), docteur en médecine, né à Vannes (Morbihan), le 23 septembre 1751. — A l'époque où furent créées les écoles centrales, il fut nommé professeur d'histoire naturelle, et spécialement de botanique, à celle du département du Morbihan. Par ses soins, le jardin du collége fut converti en jardin des plantes; un grand nombre d'élèves suivaient son cours. Aubry publia, en l'an IX et en l'an X, sous le titre d'*Exercices d'Histoire naturelle à l'Ecole centrale du département du Morbihan*, deux catalogues de plantes recueillies par lui et par ses élèves dans le département. Si quelques erreurs se sont glissées dans ce travail, on n'en doit pas moins savoir gré au professeur de l'Ecole centrale de ce premier essai d'une *Flore Morbihannaise*. L'inventaire dressé par Aubry, d'après le système sexuel de Linné, est sans doute loin d'être complet; cependant les botanistes qui, depuis sa publication, se sont livrés à des herborisations dans cette partie de la Bretagne, ont été heureux de le prendre pour guide dans leurs recherches.

Quelques années après la publication de ces catalogues, le savant M. de Candolle, auteur de la *Flore française*, vint visiter la Bretagne; il préparait alors le supplément à son ouvrage. Il parcourut le littoral de notre département en compagnie du docteur Aubry, et les indications de ce dernier firent découvrir au botaniste de Genève un nombre considérable de plantes, ou

nouvelles pour la *Flore française*, ou qui, jusqu'alors, avaient paru exclusivement propres à nos provinces méridionales.

Aubry mourut à Vannes, le 14 avril 1810.

A. T.

AUDREIN (Yves-Marie), — naquit en octobre 1741 à Goarec, paroisse de Plouguernevel, qui appartenait alors au diocèse de Quimper, et qui se trouve aujourd'hui enclavée dans celui de Saint-Brieuc. Ses parents, quoique peu aisés, purent néanmoins lui procurer de l'éducation au collége qui existait dans leur paroisse. Lorsque les jésuites furent expulsés de celui de Quimper, Audrein y obtint la chaire de régent de quatrième et y enseigna les humanités pendant quatorze ans. Il suivit à Paris M. Berardier, lorsque celui-ci devint grand-maître du collége de Louis-le-Grand, et il y fut employé comme préfet des études, jusqu'à ce qu'il passât à celui des Grassins, dont il était vice-gérant, lorsque commença à poindre l'orage révolutionnaire. A cette époque il s'était acquis par ses prédications une réputation qui lui avait fait conférer, par plusieurs évêques, le titre de vicaire *ad honores*. Trois écrits qu'il publia vers ce temps achevèrent de le mettre en évidence. Le premier a pour titre : *Recueil de Discours propres à la jeunesse, dont le but est de former le citoyen par les principes de la morale et de la religion.* Paris, 1790, in-12. Cet ouvrage n'est pas dépourvu d'un certain mérite ; mais il respire une morale facile, telle qu'on devait du reste l'attendre du professeur qui répétait à ses élèves,—Robespierre et Camille Desmoulins étaient du nombre — : « Vive la liberté, mes amis ; au diable la cagoterie ! » Le second écrit d'Audrein est intitulé : *Mémoire sur l'éducation nationale française, précédé d'un projet de décret, présenté à l'Assemblée nationale le 11 décembre* 1790. Paris, Volland, 1791, in-4° de 100 p. Il y proposait de retirer l'enseignement aux corporations religieuses et de soumettre tous les élèves à un même mode d'instruction nationale. Un titre spécial était consacré à l'éducation du dauphin ; deux commissaires de l'Assemblée devaient la surveiller, de concert avec le roi, et, selon les progrès de l'élève, ou des félicitations ou des couronnes civiques lui auraient été décernées par l'Assemblée. Le troisième ouvrage est un *Discours prononcé à l'occasion du serment civique.* Paris, 1790, in-8°. Ces publications, empreintes de l'esprit qui commençait à dominer, faisaient trop bien présumer du concours d'Audrein à l'œuvre de réformation politique ou religieuse qui allait s'accomplir, pour qu'il pût rester à l'écart. Aussi, dès que le Masle (*voyez ce nom*) eut été sacré, le 8 mai 1791, évêque constitutionnel du Morbihan, il choisit pour premier vicaire Audrein, qui, de son côté, se hâta de se rendre à Vannes, où il prononça, le 14 juin, au club des Amis de la Constitution, un discours, véritable pamphlet politique, dans lequel il est parlé de tout, excepté de la religion. On peut juger, par le passage suivant, de l'esprit de ce factum, imprimé à Vannes, chez L. Bizette, 1791, in-4° : « On » sentit le besoin d'une coalition citoyenne ; et » semblable à l'aurore qui promet les beaux » jours, on vit paraître, au grand étonnement » des méchants, et au milieu des transports » d'une joie universelle, cette importante société, » ce CLUB DES JACOBINS, je dirais mieux, cet » auguste laboratoire où devaient se travailler » dans la suite les graves décisions qui, tant de » fois depuis, ont sauvé notre empire. » Il paraît qu'Audrein écrivit et parla beaucoup à cette époque, car, indépendamment du pamphlet qui précède, nous avons sous les yeux les deux suivants : I. *Tableau rapide de l'état de la France, lu au club des Amis de la Constitution de Vannes, ce 26 juin* 1791. Vannes, L. Bizette, 1791, in-8° de 4 p. II. *Troisième discours patriotique, sur l'établissement d'une Association des Amis de la piété civique, prononcé le dimanche* 31 *juillet* 1791, *dans l'église cathédrale et paroissiale du département du Morbihan, M. l'évêque officiant.* Vannes, L. Bizette, 1791, in-8° de 40 p.

Ces divers discours valurent à Audrein, au mois de septembre suivant, son élection, par le département du Morbihan, à l'Assemblée législative. A peine eut-il pris place dans cette Assemblée, qu'il coopéra activement à ses travaux. Le 8 octobre, il développa les inconvénients résultant de l'organisation des comités, et présenta à ce sujet un projet de décret, qui fut mal accueilli. Le 15, il signala l'ambassadeur d'Espagne comme entretenant des intelligences avec les ennemis de la constitution. Le 19, il vota l'admission, par l'Assemblée, des adresses de toutes les sociétés populaires. Le 23, à l'occasion d'une pétition des professeurs de l'Oratoire, il fit décréter qu'aucun des membres de l'instruction publique, attaché à des congrégations non supprimées, ne pourrait être destitué qu'en vertu d'un arrêté de son département. Le 3 novembre, il parla contre les prêtres insermentés, les appela perturbateurs, et demanda qu'ils fussent privés d'une partie de leur traitement. Nommé membre de la commission chargée d'examiner les papiers trouvés aux Tuileries et chez M. de Laporte, il fit, le 20 août, un rapport énumérant les dépenses qu'avait faites la liste civile pour payer les écrits publiés contre l'Assemblée nationale. Elu député à la Convention, il y vota la mort du roi, avec la restriction du sursis. S'étant éloigné peu après de la Convention, il vécut dans un prudent oubli jusqu'au mois de juillet 1795, époque où il publia, en faveur de la fille de Louis XVI, un Mémoire qui eut pour effet d'adoucir la captivité de cette princesse, et de contribuer même à lui faire rendre la liberté. En 1797, une réaction s'étant manifestée en faveur de la religion, Audrein, dans le but sans doute de réchauffer le zèle des

prêtres constitutionnels, publia son *Apologie de la religion contre les prétendus philosophes*. Paris, 1797, in-8°. Au mois de mai de l'année suivante, quelques prêtres et évêques s'étant assemblés en concile à Notre-Dame, Audrein monta en chaire, et, dans un sermon contre la philosophie, à laquelle il attribua les horreurs de la révolution, il déplora la mort de Louis XVI. Cette rétractation indirecte de son vote détermina ses confrères à le nommer évêque de Quimper, où il fut sacré le 22 juillet 1798. Il inaugura son installation par une lettre pastorale. Quimper, Y. J. L. Derrien, an VI, in-4°. L'année suivante, il en publia une autre *Sur les Moyens de perpétuer le sacerdoce parmi les catholiques*. Quimper, Y. J. L. Derrien, an VII, in-4°. La même année, il fit paraître un hommage funèbre à la mémoire de Bonnier et Roberjot, assassinés à Rastadt. Un synode, qu'il avait convoqué par son mandement du 28 mai 1800, et auquel assistèrent cinquante-neuf prêtres, s'assembla à Quimper le 15 juillet, et arrêta diverses mesures de discipline. Audrein publia les actes de ce synode et les accompagna d'un nouveau mandement, suivi bientôt d'une lettre dans laquelle, s'adressant aux catholiques qu'il appelait dissidents, il soutenait que les évêques de France n'ont pas besoin de bulles pour gouverner leurs diocèses. Toutefois, Audrein semblait annoncer un retour vers de meilleurs principes, lorsqu'un déplorable événement vint lui ôter les moyens d'expier ses erreurs.

Au mois de novembre 1800, il avait résolu d'aller à Morlaix administrer la confirmation et prêcher. Quoique averti des dangers qu'il pouvait courir dans ce voyage, il n'en persista pas moins à l'entreprendre, et crut se mettre à l'abri en faisant route par la diligence. Lorsqu'il y monta, à neuf heures du soir, le 21, on criait sur la place publique : « Bon soir, Audrein : nous ne te reverrons plus. » La diligence était à peine parvenue à une lieue et demie de Quimper, près de la chapelle de Saint-Hervé, dans la commune de Briec, que douze hommes armés commandent au conducteur d'arrêter. La voiture était en ce moment au haut d'une descente rapide, et celui-ci ne pouvait retenir ses chevaux. Bientôt on lui tire un coup de fusil. Il s'arrête alors, et les hommes armés, s'approchant de la diligence, obligent les voyageurs à mettre pied à terre, leur assurant qu'il ne leur sera fait aucun mal. Audrein n'avait pas obéi à l'injonction; il s'était bloti dans un coin de la voiture. Un des hommes y monte, et veut le forcer à descendre; mais Audrein résiste, et le *mord au doigt* assez fortement. Cet homme, *se sentant blessé*, se plaint; ses compagnons viennent alors arracher le malheureux évêque, lui reprochent son vote homicide dans le procès de Louis XVI, vote qu'il ne chercha pas, dit-on, à excuser; ils le conduisent vers un fossé, et, après lui avoir donné un demi-quart-d'heure pour recommander son âme à Dieu, ils le fusillent. Ses meurtriers lui mirent dans une main une boite à saintes huiles, et dans l'autre un mandement qu'il venait de publier, puis ils se retirèrent. Le corps d'Audrein fut porté à Quimper, et inhumé avec solennité. Quatre de ses meurtriers ayant été arrêtés deux mois plus tard, on reconnut l'un d'eux à la morsure qu'il avait reçue. Tous étaient du pays et de la classe du peuple, à l'exception de leur chef Lecat et d'un déserteur, qui ne parlait qu'allemand. On a attribué à Audrein l'idée mise à exécution de répandre dans toutes les provinces la fausse nouvelle que des brigands innombrables marchaient, la torche et le fer à la main, pour tout mettre à feu et à sang. Ce récit, reproduit partout, ne contribua pas peu à accélérer la révolution. La conduite d'Audrein mérite sans doute le blâme; mais il serait injuste, en l'absence de preuves, de faire peser sur sa mémoire la responsabilité d'une si machiavélique combinaison. Indépendamment des écrits d'Audrein, que nous avons déjà mentionnés, il en avait publiés d'autres, parmi lesquels nous citerons : I. *Mémoire à l'Assemblée nationale sur l'importance de maintenir les lois qui organisent le culte catholique*. Paris, 1790, in-4°. II. *De l'Importance de l'Éducation publique, et de son influence sur toute la vie*. Paris, 1798, in-8°. — M. Henriquez, professeur de belles-lettres à l'École centrale du Finistère, est auteur d'un *Précis historique sur la mort de l'abbé Audrein*.

P. L...t.

AUDREN, roi de Bretagne, né vers l'année 408, fils de Salomon Ier (voy. ce nom), et successeur de Gralon. — Son règne commença en 445. A cette époque, les Gaules étaient occupées par quatre peuples : les Francs au nord, les Visigoths au sud, les Bourguignons à l'est, et les Alains sur la Loire. Ces derniers venaient d'opérer une descente sur la côte méridionale de la Grande-Bretagne et y avaient jeté l'épouvante. Les Bretons insulaires, hors d'état de se défendre eux-mêmes, implorèrent le secours des Romains, et s'exprimèrent ainsi en s'adressant au patrice Aetius : « Les Barbares nous poussent » vers la mer; la mer nous renvoie vers les Barbares. Si nous voulons éviter d'être égorgés, » nous sommes engloutis par les flots, et, pour » ne pas périr dans les abimes, nous tombons » entre les mains de nos plus cruels ennemis; » enfin, nous trouvons la mort de quelque côté » que nous nous tournions. » Mais le représentant de la puissance romaine expirante était dans l'impossibilité de les secourir. Alors ils députèrent vers le roi Audren; à la tête de l'ambassade était l'évêque de Londres. Les envoyés le supplièrent, « par la conjonction de sang qui estoit » entre les deux pays, de vouloir prendre et accepter le royaume de l'isle et le collier d'or, » lui faisant, avec toutes les pitiés qui se puissent représenter, un incroyable conte de leurs » malheurs. Mais le roi Audren estoit homme de

» repos, à son aise en son pays; il refusa tant » d'honneur, et bailla aux insulaires quelques soldats et troupes de cheval, avec son frère Constantin, lequel accepta très-volontiers cette charge et titre de roy. » Pour se venger d'Audren, les Alains lui déclarèrent la guerre; et bientôt après, l'empereur Honorius, voulant rétablir l'autorité romaine dans l'Armorique, y envoya Litorius Celcus à la tête d'une armée (448). Ce général s'empara des villes de Nantes, de Guérande et de Saint-Malo; mais Audren, suivi de ses Bretons, rentra bientôt en possession de tout ce territoire, et poursuivit les troupes romaines jusque dans l'Orléanais. Audren mourut en 464, ou, selon quelques auteurs, en 471. C'est d'un château construit par ce prince que la petite ville de Châtel-Audren, située entre Guingamp et Saint-Brieuc, a tiré son nom. C. D.

AUDREN DE KERDREL (Jean-Maur), bénédictin, l'un des supérieurs de son ordre qui ont montré le plus zèle pour les progrès des études historiques, naquit, en 1650 ou 1651, à Landunvez (Finistère). — Il était issu d'une famille noble du diocèse de Léon, dont les derniers rejetons témoignent par leurs travaux que l'amour de la science est héréditaire dans cette maison. Audren n'avait que dix-huit ans lorsqu'il fit profession dans l'abbaye de Saint-Melaine, à Rennes, le 17 janvier 1669. Son mérite l'éleva bientôt à la supériorité. Le premier monastère qu'il fut appelé à gouverner fut celui de Landévennec. Pendant qu'il en était prieur, M. de Coëtlogon, évêque de Quimper, lui conseilla de publier une nouvelle Histoire de Bretagne. Quoique Audren s'attendit à rencontrer de grandes difficultés dans cette entreprise, il n'en fut pas effrayé, et lorsqu'en 1687, il devint prieur de Saint-Sauveur de Redon, il choisit D. Antoine Gallois, D. Joseph Rougié, D. Denis Briant et D. Lobineau, pour travailler, concurremment avec lui, à la nouvelle histoire, dont il traça le plan dans un écrit qu'il publia sous ce titre : *Avis au Public pour une nouvelle Histoire de Bretagne.* « On est assez » heureux, y est-il dit, pour pouvoir s'assurer » de l'approbation et de l'agrément de Sa Majesté; » ce grand roi ayant eu la bonté de dire à des » personnes de distinction qui lui en ont parlé, » qu'il était bien aise que l'on entreprît ce dessein. »

Munis des instructions d'Audren, ses quatre coopérateurs mirent six ans à visiter les archives de la province. Audren nommé, en 1693, abbé de Saint-Vincent du Mans, y fit transporter tous les documents recueillis en Bretagne et ceux qui lui étaient parvenus d'ailleurs. Afin de ne rien omettre de ce qui pouvait compléter et éclaircir l'histoire de son pays, il chargea deux de ses religieux de visiter les archives des églises et des monastères de l'Anjou, de la Touraine, du Perche et du Maine, qui avaient des maisons en Bretagne, et, comme il restait encore à consulter les archives de Dol et du Mont-Saint-Michel, il y envoya D. Briant et D. Gallois. Ce dernier, doué d'une mémoire prodigieuse et d'une grande érudition, était spécialement chargé de la rédaction de l'histoire, et il l'avait conduite jusqu'au VIIe siècle, lorsqu'une attaque d'apoplexie l'enleva, le 5 décembre 1695. D. Lobineau et D. Briant lui succédèrent. Le premier corrigea le style diffus de D. Gallois, qui se ressentait de la prédication et de la controverse qui avaient été les principales occupations de sa vie. Dans ce travail, comme dans la rédaction du reste de l'ouvrage, il fut utilement aidé par D. Briant, dont l'esprit sagace sut distinguer le vrai du faux, et rétablir ainsi la vérité altérée par les fables et les préjugés. Enfin, en 1707, Audren eut la satisfaction de voir cette grande entreprise terminée.

En 1714, Audren, alors assistant du P. Général, avait obtenu de M. d'Aguesseau la permission de tirer des copies de plusieurs des manuscrits de sa belle bibliothèque, et il en dota les bibliothèques de Saint-Vincent du Mans et de Saint-Germain-des-Prés. Il enrichit aussi celle de Saint-Vincent de beaucoup de livres rares, imprimés en France ou à l'étranger. Ayant su que M. Daquin, évêque de Séez, avait laissé une bibliothèque riche en manuscrits importants, il obtint de M. Turgot, son successeur, la facilité d'en faire copier quelques-uns.

En 1717, il proposa à M. d'Aguesseau le plan d'une nouvelle édition de la *Collection des Historiens de France*, de Duchesne. Ce magistrat, qui avait goûté ce plan, le communiqua à plusieurs savants, réunis chez lui, et tous furent d'avis de recommencer et de continuer la collection, dont la direction devait être confiée à D. Martène.

D. Audren, qui avait été élu prieur de l'abbaye de Marmoutier, au chapitre général de 1723, y mourut le 7 avril 1725, laissant la réputation méritée d'un savant aussi modeste que laborieux. P. L...t.

AUFFRAY (François), — chanoine de la cathédrale de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), né, vers la fin du XVIe siècle, d'une famille noble de Bretagne. Il publia, dans sa jeunesse, une tragi-comédie morale, intitulée : *Zoantropie, ou de la Vie de l'homme, embellie de feintes appropriées au sujet.* Paris, 1614, in-8°. Cette pièce est accompagnée d'une ode dédicatoire au cardinal de Bouzas, évêque de Béziers et grand-aumônier de la reine. On dit que son canonicat fut le prix de cette dédicace. Quoi qu'il en soit, son ouvrage est complètement dépourvu de mérite. Auffray dut être un homme de bien peu de talent, puisque Colletet, qui n'était pas un juge sévère, dit : « qu'il s'exprime si rustiquement et avec un style » si contraint et si barbare, qu'il semble tenir un » peu plus de l'air de l'antique langage des Goths » et des Vandales que de l'air de notre langue » française. » Colletet ajoute qu'Auffray publia,

en 1625, à Saint-Brieuc, *les Hymnes et les Cantiques de l'Eglise, traduits en vers français sur les plus beaux airs de ce temps-là*, et qu'à la fin de ce livre, il se trouve un assez grand nombre de quatrains et sentences morales, tirés de saint Grégoire de Nazianze. C. D.

AUFFRAY DE LESCOET, né dans le pays de Léon (Finistère). — Il vivait dans le XVII[e] siècle. Il a publié des *Remontrances prononcées aux ouvertures de la Chambre des Comptes de Bretagne*. Paris, 1620, in-8°. C. D.

AUFFRET QUOATQUEVRAN, — chanoine de Tréguier, est auteur ou l'un des auteurs de l'ouvrage suivant : Cy est le Catholicon en troye langaiges scauoir est breton francoys et latin selon l'ordre de la b. c. d. etc. — *Cy finist ce presant libure nome le Catholicon lequel contient trois langaiges, savoir breton francois et latin lequel a este construit cōpile et intitule par..... maistre Auffret Coatqueuran en son temps chanoine de Treguier.... et imprime a la cite de lātreguier par Jehan Caluez le cinquiesme iour de novembre lan mil* CCCC.IIII. *vingtz e dix-neuf*, in-fol. goth. de 210 pp. en petit papier. Cette édition, fort rare, est imprimée sur deux colonnes et a des signatures depuis *a* jusqu'à *r*, IIII, non compris le feuillet de titre, qui porte quatre lignes avec le nom de *J. Caluez*, et sa marque reproduite dans la dernière édition du *Manuel du libraire*, t. 1, p. 824. Ce feuillet de titre manque dans une partie des exemplaires, et il augmente de beaucoup la valeur de ceux où il se trouve. L'ouvrage commence par une préface latine et finit par un avis en français, suivi de trois vers bretons. On pense généralement que trois auteurs ont eu part à ce *Catholicon* : Dom J. Lagadec, prêtre, pour le latin ; maître Auffret Quoatquevran, pour le français, et Yves Roperz, pour le breton. L'exemplaire que Ducange a consulté pour son *Glossaire* porte seulement le nom de Lagadec : *Catholicon armorico-franco-latinum à Johanne Lagadec compositum ad utilitatem clericorum novellorum Britanniæ, editum* Lantrigueri, per Johannem Casnez (Calvez), V nov. 1499. Le P. Grégoire de Rostrenen, dans la liste des ouvrages qu'il a consultés pour son *Dictionnaire*, parle aussi d'un exemplaire qui aurait porté le nom de Lagadec. Panzer affirme que, nonobstant la différence des titres, l'édition est la même.

Le même ouvrage, mais un peu abrégé, a été réimprimé sous le titre suivant : CATHOLICON. *Artificialis dictionarius* tripharjam partitus : britonice scilicet, gallice et latine.... — (in fine) *explicit Catholicon... expensis honesti viri Yvonis Quilluere parisius cōmātis rursus impssus. ternon opera ac ipsius industria diligenter termon et emendatus anno.... millesimo (quinquagentesimo) primo....* Petit in-8° goth. de 160 ff., titre compris.

M. Brunet (*Manuel du libraire*, t. 1, p. 212) a vu aussi un exemplaire d'une autre édition de ce *Catholicon* abrégé, in-4° goth. de 100 ff., dont il n'a pu connaître ni la date, ni le lieu de l'impression, parce que la suscription y manquait. Cette édition in-4°, qui est peut-être antérieure à la précédente, commence ainsi : *Incipit dictionarius Britonum cōtinēs tria ydiomata : videlicet britanicum.... gallicum et latinum superraddita ; a mgrō Johē trecoreñ correctus et revisus.* P. L...t.

AUGUSTE DE VIERGE MARIE (GUILLAUME DU **GOASMOAL**, connu en religion sous le nom d'), — carme, né à Saint-Pol-de-Léon, mort en 1689, laissant la réputation d'un homme recommandable par ses mœurs pures, sa prudence et sa grande érudition, est auteur des ouvrages suivants : I. *Theologiæ Thomisticæ cursus in sex tomos divisus*. Parisiis, 1660, in-12. II. *Privilegia omnium religiosorum*, 1660, in-8°. III. *Philosophiæ Aristo-Thomisticæ cursus*, 1664, in-12. IV. *Breviaire du droit canon*. P. L...t.

AVAUGOUR. — C'était la première des anciennes baronnies de Bretagne, et une branche du comté de Penthièvre. Le nom en a été porté par plusieurs personnages distingués.

I. Henri, I[er] du nom, fils d'Alain II et d'Alix d'Aragon, succéda à son aïeul Alain I aux comtés de Penthièvre et de Goello, et à la baronnie d'Avaugour, dont il prit le nom, après avoir été dépouillé du comté de Penthièvre par Pierre Mauclerc, en 1222, après la bataille de Chasteau-Brient, où ce dernier vainquit les barons de Bretagne révoltés contre lui. Henri d'Avaugour suivit le roi Saint-Louis au voyage de la Terre-Sainte, et, à son retour, fonda le couvent des Cordeliers de Dinan, où il se retira par la suite, y mourut moine, en 1281, et y fut inhumé. Il avait épousé Marguerite de Mayenne, fille de Juhel, baron de Mayenne, et de Gervaise de Dinan, dont il eut deux fils, Alain et Juhael d'Avaugour.

II. Jean d'Avaugour, fils de Henri, III[e] du nom, et arrière-petit-fils du précédent, fut élu évêque de Saint-Brieuc, en 1320, et fut transféré à Dol, le 8 juillet 1329 ; il mourut à Senlis, le 8 mai 1340.

III. Jeanne d'Avaugour, fille aînée de Henri, IV[e] du nom d'Avaugour, dans la personne duquel finit la branche aînée de la première maison de Penthièvre ; elle épousa Guy de Bretagne, à qui le duc Jean III, son frère, avait donné le comté de Penthièvre, usurpé en 1222 sur les héritiers naturels par Pierre Mauclerc, et ce comté, par ce mariage, se trouva reconstitué à peu près comme il était anciennement, par l'apport que fit Jeanne des seigneuries d'Avaugour et de Goello, qui étaient restées dans sa famille. En sorte qu'à la mort de sa mère, en 1327, et de son père, Guy de Bretagne, en 1330, Jeanne-

la-Boiteuse hérita de cette grande et belle seigneurie et la porta en mariage à Charles-de-Blois, en 1338. Le comté de Penthièvre et ses dépendances semblent avoir été prédestinés à de longues et successives confiscations. Resté aux mains de Jeanne après que le funeste résultat de la bataille d'Auray lui eut fait perdre le duché de Bretagne, dont elle était légitime héritière, Penthièvre fut confisqué sur ses petits-fils à la suite de la tentative faite par eux, en 1420, pour reconquérir sur Jean V les droits de leur aïeule. Cette confiscation eut son effet jusque sous le roi François Ier, que les beaux yeux de la duchesse d'Etampes déterminèrent, peut-être plus que la justice, à opérer cette restitution. Le dernier duc de Bretagne, François II, pensait que ce qui était bon à prendre était bon à garder, et il avait donné à son bâtard François, non seulement la seigneurie de Clisson, dont celui-ci portait le nom, mais encore la baronnie d'Avaugour, en présence et du consentement des Etats, rassemblés à Vannes en 1480. — Il avait fait épouser à ce bâtard Marguerite de Brosse, fille cadette de Jean, légitime héritier de Penthièvre, apparemment pour ôter un peu de l'odieux d'une confiscation qu'il voulait maintenir. Les enfants provenus de ce mariage ont formé la ligne des modernes barons d'Avaugour, et, après six générations, cette famille, sortie de bâtardise, mais alliée aux premières maisons de Bretagne, a fini dans la personne de

IV. Avaugour (Henri-François, comte de Vertus, seigneur de Clisson et baron d'), mort sans postérité le 2 septembre 1746. Il s'était marié, le 15 août 1715, à Marie-Madeleine-Gabrielle Charete de Mont-Bert, alors veuve de Louis de Sérent, et qui convola en troisièmes noces avec le baron de Montmorency. Le prince de Soubise, duc de Rohan-Rohan, en qualité de petit-fils de Marie de Bretagne-Avaugour, femme d'Hercule de Rohan, IIe duc de Mont-Bazon, hérita des biens paternels du baron d'Avaugour. — Les armes de l'ancienne maison d'Avaugour étaient *d'argent au chef de gueules*. Biz....

B

BACHELIER (Jean-Marguerite), — ancien président du Comité révolutionnaire de Nantes, naquit en cette ville, le 4 décembre 1751, sur la paroisse de Sainte-Croix. Issu d'une ancienne famille bourgeoise, fils d'un procureur au *siége présidial et comté de Nantes*, qui se qualifiait de sieur de Préclos, il se destinait à l'état ecclésiastique, et avait même déjà reçu la tonsure (décembre 1771), lorsque, par suite de la mort d'un frère aîné, et peut-être d'un changement de vocation, il rentra dans le monde, succéda à son père et se maria (avril 1781). Il joignit bientôt à ses fonctions de procureur celles de notaire dans le fief de l'évêque, appelé le fief des Reguaires, et il les exerçait cumulativement, lorsque la révolution éclata. D'abord, il se contenta de la suivre de ses vœux; ce ne fut que plus tard qu'il l'embrassa avec ardeur et qu'il se jeta dans le mouvement. Il fit partie, dès le principe, de la *Société des amis de la constitution*, dont une fraction forma plus tard le *club Saint-Vincent*, lieu de réunion des plus fougueux révolutionnaires. L'influence de ce club prédomina bientôt. Lorsque l'insurrection de la Vendée et la fédéralisation de la Bretagne déterminèrent la création, à Nantes, d'un premier comité de salut public, Bachelier, l'un des notables de la commune, fut appelé par la municipalité à en faire partie. Ce comité ayant, comme tous ceux de ce nom établis dans les départements, été transformé, le 11 octobre 1793, en comité révolutionnaire par les représentants Philippeaux, Gillet et Ruelle, en vertu du décret du 25 septembre précédent, Bachelier et l'évêque Minée furent les seuls anciens membres conservés dans la réorganisation. Supérieur, par son instruction et son habitude pratique des affaires, à la plupart des membres du Comité, Bachelier dut à ces avantages le malheur d'être maintenu dans ses fonctions, et de coopérer à des actes dont le souvenir fait tressaillir d'horreur.

Toutefois, quelques faits prouvent que Bachelier, membre dirigeant avant l'arrivée de Carrier, perdit de son influence pendant la dictature du farouche représentant, et que, s'il s'associa le plus souvent aux actes de la majorité, parfois pourtant il fit assez d'opposition, sinon pour que sa mémoire soit complètement absoute, du moins pour que sa culpabilité soit atténuée, et qu'on ne le confonde pas, de tous points, avec les Lamberty, les Fouquet et autres sicaires de celui que Lanjuinais stygmatisa plus tard du nom de *Tigre de l'Ouest*. (Voir sa lettre du 1er frimaire, an III, à la Convention; *Moniteur de l'an III*, n° 77). Ainsi, sans l'intervention de Bachelier, un citoyen, M. Chevas, aurait été incarcéré pour avoir osé invoquer la pitié du Comité révolutionnaire; une autre fois, il encourut la colère de Carrier auquel il témoignait l'effroi que lui causaient les noyades. Dans une troisième circonstance, il s'émut à la vue de trois religieuses offrant de prêter serment si les noyades cessaient. Un témoin déposa plus tard, il est vrai, que Bachelier, complimenté sur la sensibilité qu'il avait montrée en cette occasion, aurait répondu qu'elle n'était que feinte, et que, ses

collègues et lui s'étant distribué les rôles, l'un faisait le méchant, l'autre le débonnaire. Nous voulons croire, pour l'honneur de l'humanité, ou que Bachelier se fit alors fanfaron de crime, ou plutôt, en nous reportant aux faits précédents, qu'on lui a gratuitement prêté une barbarie raffinée. Il s'opposa aussi à ce que Julien Leroy, échappé lui deuxième à une noyade de 129 détenus, fût de nouveau précipité dans les flots de la Loire. Enfin, il est juste de reconnaître que si, dans son Mémoire du 30 juillet 1794, Phelippes Tronjolly l'accusa d'avoir, dans la fameuse nuit du 14 au 15 frimaire an II (4 décembre 1793), appuyé la proposition de Carrier de faire périr tous les détenus en masse et sans jugement, cette accusation n'est pas reproduite dans la déposition que l'ex-président du tribunal révolutionnaire de Nantes fit devant le tribunal criminel révolutionnaire de Paris. (*Moniteur* du 21 décembre 1794.)

Lors de son procès, Bachelier, se prévalant de l'omnipotence de Carrier et de la terreur qu'il inspirait, rejeta sur lui seul la responsabilité du sang qui avait grossi les flots de la Loire. « Nous » sommes, dit-il, comme des soldats à qui un » général a ordonné de fusiller tous les habitants » d'une ville : on fait la guerre aux soldats, et on » laisse tranquille le général. Pourquoi nous ac- » cuser plutôt que les autres autorités... .? *Le* » *peuple était enfiévré, fanatisé, craignait pour* » *lui-même*.... *Tout se passait sans notre par-* » *ticipation*..... *Ce n'est point le Comité qui a* » *donné des ordres*... On invoque contre nous de » simples défauts de formes; mais il ne faut point » perdre de vue que le Comité révolutionnaire de » Nantes n'était point composé de *plumistes*; que » les trois-quarts de ses membres étaient des ou- » vriers peu propres à une administration .. Car- » rier voulait être obéi de suite; il n'y avait pas à » lui répliquer. Sur la fin, il fut impossible d'avoir » avec lui des explications. Il crut que les bri- » gands et les conspirateurs ne méritaient aucun » ménagement, que toute modération serait un » crime; il crut tout sauver par une excessive » sévérité, et il entraina dans l'abime beaucoup » d'ardents patriotes qui, fanatisés par lui, ne » virent dans les ordres dont on leur commanda » l'exécution que des mesures de sûreté.... Celui » qui n'agissait que secondairement et qu'entrai- » nait la véritable puissance motrice n'a pas pu » devenir coupable, lorsque, comme le soldat » resserré dans les rangs, il n'a fait qu'obéir. En » démasquant les haines du royalisme, protégez » donc les patriotes, et excusez le zèle ardent de » quelques-uns, parce qu'il fut un temps où, loin » de le contenir, on l'excita au nom puissant du » danger de la patrie! »

Ce langage, il faut le dire, n'était ni timide, *ni hypocrite*; de plus, il était vrai en ce qui concerne la part de Bachelier dans les actes du Comité. En effet, depuis sa réorganisation, son véritable directeur était Goullin, agent et ami de Carrier, dont il avait été un moment le secrétaire. Goullin lui-même le déclara à plusieurs reprises devant le tribunal criminel révolutionnaire de Paris. « J'avoue de bonne foi, dit-il, que c'est » moi qui conduisais presque tous les travaux du » Comité. Je n'hésite point à déclarer que si le » Comité a mal opéré, s'il est un coupable parmi » ses membres, c'est moi seul qu'il faut recon- » naître, c'est moi seul qu'il faut frapper, etc. » (Paroles de Goullin dans le *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, VIᵉ *partie*, *n°* 90, *p.* 360). « Je ne puis dissimuler que j'étais l'agent prin- » cipal du Comité. » (*Ibid.*, *n°* 100, *p.* 399). Quant à Bachelier, il était, à bien dire, le secrétaire du comité, dont il formulait les arrêtés, dont il rédigeait les rapports, la correspondance, etc. « Que de fois, écrit-il dans un Mémoire jus- » tificatif inédit, j'ai mangé un morceau de pain » sec au Comité et même passé des nuits entiè- » res pour accélérer le travail et essayer de met- » tre de l'ordre. » Il n'avait donc, en réalité, participé que collectivement (c'est malheureusement trop!) aux noyades et aux tueries. Aussi, lors du procès, ne put-on produire aucun ordre signé de lui seul.

Le système de défense de Bachelier, plusieurs fois reproduit dans le cours des débats, fut couronné de succès; il fut acquitté, comme n'ayant pas eu d'intentions criminelles. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée le 10 août 1843, Bachelier vécut dans un complet isolement, demandant chaque jour le pardon de ses fautes à la religion, pour laquelle il professa toujours du respect. Veuf, depuis quinze ans, d'une femme qu'il avait beaucoup aimée, il habitait, dans les faubourgs de Nantes, une petite maison qu'il avait fait bâtir avant la Révolution, et n'avait d'autres commensaux qu'une famille de jardiniers. Lors de son arrestation, en 1794, l'inventaire qui fut dressé chez lui par l'ordre de Bo et Bourbotte constata que, depuis son entrée aux affaires, il avait été obligé de contracter des emprunts pour vivre. Depuis, ses seuls moyens d'existence furent une rente viagère de 1,100 fr., produit de l'aliénation de son patrimoine, amoindri par la Révolution; et, lorsqu'il mourut, la vente de son mobilier ne s'éleva pas à 500 fr. La cupidité ne fut donc pas son mobile. Un amour ardent, fanatique, de la liberté l'entraina seul. Pour lui, l'Evangile, qu'il adaptait à ses opinions démocratiques, était synonyme de liberté et d'affranchissement, et de cette conviction il fit la base d'une conduite sincère et désintéressée dans son but, mais déplorable dans ses conséquences.

Une remarquable notice, publiée par notre savant et consciencieux collaborateur, M. Dugast-Matifeux, dans le *National de l'Ouest*, du 13 septembre 1843, et reproduite avec quelques augmentations dans le *Nantais*, almanach pour 1847, a corrigé la trop grande sévérité de Mellinet (*Commune et milice de Nantes*, passim), à l'égard de Bachelier. Nous ajouterons aux nom-

breux emprunts que nous avons faits à cette notice les détails suivants, que nous a récemment transmis M. Dugast-Matifeux lui-même :

Bachelier, durant le cours de la détention arbitraire qu'il subit après son acquittement dans le procès du Comité de Nantes, publia deux écrits pour sa justification et celle de ses coincarcérés : I. *Mémoire pour les acquittés par le jugement du tribunal révolutionnaire séant à Paris, le 26 frimaire an III de la République*; in-8° de 48 pages. Angers, imprimerie de Jahyer et Geslin, an III (1795). II. *Dialogue entre un royaliste et un patriote de 89, servant de supplément au mémoire des Nantais acquittés par le jugement, etc.*; in-8° de 46 pages. *Ibid.*, an IV (1795). III. Il a également laissé une longue défense manuscrite, sa correspondance et beaucoup d'autres papiers sur la révolution à Nantes, entre autres de précieuses notes d'audience, à l'aide desquelles on peut rectifier les fautes qui fourmillent dans tous les comptes-rendus de l'affaire célèbre où il fut impliqué. IV. Des *Cantiques et paraphrases d'hymnes de l'église, en vers français, également manuscrits*. Bachelier n'était même pas un versificateur. Ces poésies, œuvre de sa vieillesse, sont donc tout à fait médiocres, et ne méritent d'être indiquées que parce qu'elles constatent les sentiments qui l'animaient depuis plus de trente ans, lorsqu'il est mort. P. L...t.

BACO DE LA CHAPELLE (René-Gaston), —né à Nantes (Loire-Inférieure), le 25 avril 1751, avocat au Parlement et procureur du roi au siége du Présidial de sa ville natale, y exerçait ces fonctions, lorsque, le 20 décembre 1788, ses concitoyens le nommèrent leur député aux Etats de la province. Elu ensuite député aux Etats-Généraux, il n'y prit la parole qu'une seule fois, le 13 novembre 1790, pour accuser l'abbé Maury d'être la première cause de l'émeute par suite de laquelle le peuple avait pénétré dans l'hôtel de Castries et jeté les meubles par les fenêtres. Rentré dans la vie privée après la clôture de l'Assemblée constituante, il ne put jouir d'un long repos. Ses concitoyens l'ayant choisi pour maire, il abandonna ses champs et se rendit à leur appel. Grandissant avec les circonstances, il sut, pendant les neuf mois que dura son administration, montrer un patriotisme sincère, un zèle infatigable, un courage inébranlable.

Il débuta, dans sa mairie, par provoquer une délibération de la commune portant que deux de ses membres iraient assurer l'administration départementale de la Loire-Inférieure, que la municipalité nantaise prendrait toutes les mesures propres à effectuer l'armement demandé par le Finistère, dans le but de maintenir la liberté de la Convention nationale, où dominaient les factions anarchiques. Lorsqu'on eut connaissance, au mois de mars suivant (1793), de la marche des Vendéens sur Nantes, la classe bourgeoise, fatiguée des désordres intérieurs, s'abandonna à une sorte de désespoir que contribuaient à entretenir les craintes semées et propagées dans les sociétés ou chambres littéraires de la ville. Baco les fit fermer, et, ayant pris ses mesures pour effectuer un prompt armement de la garde nationale, il voulut déterminer son chef, Wieland, à marcher à sa tête, pour repousser, dans une sortie générale, les Vendéens, qui occupaient toutes les issues de la ville à une lieue de circuit. Wieland combattit ce projet, qui lui semblait trop hasardeux, et conseilla de se borner à une surveillance sévère, mais sans dégarnir la ville de ses seuls moyens de défense. Son avis prévalut, et des postes nombreux furent établis à toutes les entrées de la ville, pour contenir les Vendéens, qui venaient tirer jusque sur les sentinelles. Sur l'appel que Baco fit en même temps aux membres de l'administration pour que tous leurs efforts convergeassent à un même but, on institua un comité directorial de cinq membres, dont il fut nommé président. Lorsqu'au mois de mai suivant, les représentants du peuple Merlin, Sevestre, Gillet et Cavaignac, envoyés par la Convention, vinrent accuser les Nantais de lâcheté, Baco indigné leur tint tête, et, non content d'avoir énergiquement repoussé la calomnie, il osa s'attaquer à ses auteurs : « D'où vient, dit-il, d'où vient cette multitude de commissaires, les uns sous une dénomination, les autres sous une autre, pour lesquels on prodigue jusqu'à l'indécence les trésors de l'État et les sueurs du peuple, tous ces agents inutiles quand ils ne sont pas dangereux, et qui viennent dans nos départements semer les agitations, le désordre, l'inquiétude et les défiances....? » Les missionnaires de la Convention n'étaient pas habitués à entendre un semblable langage; aussi Merlin, ne pouvant se contenir, se hâta-t-il d'interrompre Baco, en disant : « La Convention nationale connaîtra votre dénonciation. »

En attendant que cette menace se réalisât, les représentants nommèrent, le 22 mai 1793, un nouveau Comité, et substituèrent à Baco un autre président. Un mois plus tard, un manifeste de l'armée vendéenne lui fut remis par deux prisonniers nantais parlementaires. Il portait sommation à la ville de remettre, dans trois jours, ses clefs, ses armes; faute de quoi elle serait assiégée, sa garnison passée au fil de l'épée, et les habitants traités conformément aux lois de la guerre pour les villes prises d'assaut. La réponse de Baco fut un refus énergique; mais ce refus devait être ratifié par les divers corps administratifs rassemblés au département. Il s'y rend aussitôt, et y trouve Merlin et Gillet. On délibérait sur la possibilité d'une défense. Le mot de capitulation est prononcé. Baco s'écrie que livrer Nantes, c'est mettre la patrie en danger, c'est donner une capitale à l'insurrection et faire renaître le royaume catholique dans la République. Donnant ensuite lecture des propositions des chefs vendéens, il termine en disant à ses audi-

teurs stupéfaits : « J'ai répondu en votre nom » que nous péririons tous, ou que la liberté » triomphera! » Ramenés par ses paroles, les Nantais se lèvent, l'entourent et jurent de mourir à ses côtés plutôt que de livrer Nantes. L'enthousiasme succède à une terreur momentanée, et le conseil, sur la motion de Baco, fait afficher dans la ville un arrêté qui appelle tous les habitants aux armes, et prononce la peine de mort contre quiconque parlera de capitulation. Lorsque la réponse de Baco parvint à Angers, le 24 juin, le conseil de l'armée vendéenne décida que Nantes serait investi et attaqué de toutes parts, le 29 du même mois. Quand cette attaque eut lieu, Baco, conduisant en personne une colonne de la garde nationale, se porta sur tous les points menacés, excitant par son ardeur celle de ses concitoyens. Atteint d'un coup de feu à la cuisse, il fut bientôt emporté dans un tombereau et ne put être témoin du triomphe que sa vigilance et son courage avaient si bien préparé.

Nantes était délivré de ses ennemis extérieurs; il lui restait à combattre ses ennemis intérieurs. Ceux-ci, plus redoutables, comptaient les représentants dans leurs rangs. Ils signalèrent Baco à la Convention, comme fédéraliste et adversaire, ce qui était vrai, du 31 mai. Leur lettre, datée d'Ancenis, le 14 juillet 1793, fut lue à la Convention le 17. Après une protestation énergique et unanime du conseil de la commune contre cette dénonciation, Baco fut député extraordinairement à la Convention, pour demander le rapport du décret qui avait mis hors la loi lui, ses collègues et toute la ville.

Lorsque la députation nantaise se présenta, le 2 août, à la barre de la Convention, Baco, son organe, se disculpa par un simple exposé des faits accomplis et exprima hautement le vœu que l'autorité des comités de la Convention et celle de ses commissaires fût plus restreinte, et que, sa mission remplie, la Convention remit les rênes du gouvernement dans des mains plus heureuses. La hardiesse de ce langage devait peu disposer en faveur des députés nantais; aussi le débat auquel il donna lieu fut-il des plus animés. Baco, ferme et inébranlable, tint tête à tous ses adversaires. Aux invectives de Thuriot, de Chabot, de Collot d'Herbois se joignirent celles de Fayau, qui termina sa philippique en le signalant comme le chef des *contre*-révolutionnaires de Nantes et en disant *que, député* à l'Assemblée constituante, il *était un ferme* appui de la constitution de 1789 *et un ennemi* de la République. Jusque là Baco *s'était contenu*; mais, lorsque Fayau prétendit *qu'il avait su que*, dans une maison dont les *fenêtres n'avaient pas été* ouvertes pendant le siége, *il y avait* 1,200 couverts préparés pour les *rebelles*, il ne put plus se modérer. « Tu en as » *menti!* s'écria-t-il. » Aussitôt, sur la motion de Legendre, il fut décrété d'accusation et envoyé à l'Abbaye. A la nouvelle de sa détention, Nantes s'émut, et les corps constitués, comme les particuliers, signèrent une adresse à la Convention pour demander sa liberté. Au mois de mai 1794, Legendre l'accusa de nouveau, sous prétexte d'une certaine liberté dont il jouissait, et Carrier alla jusqu'à dire qu'ayant menacé de l'échafaud les députés Gillet et Cavaignac, pendant leur mission à Nantes, il pourrait bien y monter lui-même. Les actives démarches que ne cessaient de faire les officiers municipaux Douillard et Nouel, porteurs de l'adresse de la municipalité de Nantes, auraient échoué devant la haine de la Montagne, si le 29 thermidor n'était venu ouvrir à Baco les portes de sa prison. Revenu à Nantes, il cessa de faire partie de l'administration municipale. Dans le courant de 1796, il fut nommé, avec Burnel, agent français aux îles de France et de la Réunion. Lorsqu'ils arrivèrent à leur destination, les généraux Malartic et de Sercey refusèrent de les reconnaître et les firent exporter aux Manilles. Au mois de décembre 1796, Baco adressa au gouvernement le rapport de sa mission, et il publia une lettre contre le gouverneur Malartic et le contre-amiral de Sercey. L'assemblée coloniale fit parvenir, de son côté, un exposé de sa conduite; et le Directoire, qui ne se sentait pas en état de dicter la loi si loin de lui, qui craignait d'ailleurs que les Anglais ne profitassent du coup d'autorité qu'il aurait pu tenter, se contenta de l'espèce de soumission que les colons offraient à la mère-patrie, et sacrifia ses agents. A son retour en France, Baco, nommé directeur de l'Opéra, en remplit quelque temps les fonctions avec zèle et intelligence. Il se rendit ensuite, en qualité de commissaire du gouvernement, à la Guadeloupe, et y mourut le 29 novembre 1800. P. L...t.

BADIER (dom Jean-Étienne), — né à Dol (Ille-et-Vilaine), au mois de mai 1650, se consacra à Dieu, par la profession religieuse, dans l'abbaye des Bénédictins de Saint-Melaine de Rennes, le 12 août 1668. Après avoir fait de bonnes études dans la congrégation, il enseigna avec succès, pendant plusieurs années, la philosophie et la théologie dans l'abbaye de Saint-Denis. Nommé en 1690 prieur de Lehon-sur-Rance, près Dinan, puis ensuite de Saint-Julien de Tours et de Corbie, il mourut dans cette dernière abbaye, le 6 juillet 1719. L'abbé Gervaise, prévôt de l'église collégiale de Saint-Martin de Tours, ayant publié une vie de ce grand saint, dans laquelle il avançait qu'il n'avait jamais été moine, et qu'en aucun temps les moines n'avaient desservi l'église placée sous son invocation, dom Badier entreprit de réfuter ces deux paradoxes historiques. C'est ce qu'il fit dans l'ouvrage suivant, dont la lecture est plus solide qu'agréable : *La sainteté de l'État monastique, où l'on fait l'Histoire de l'Abbaye de Marmoutier et de l'église royale de Saint-Martin de Tours, depuis leur fondation jusqu'à notre temps, pour servir de réponse à la Vie de saint Martin, composée par M. l'abbé Gervaise,*

prévôt de l'église de Saint-Martin. Tours, Jean Barthe et H. Michel Duval, 1700, in-12. L'abbé Gervaise se trouva si bien réfuté qu'il n'osa pas répliquer. P. L...t.

BAGOT (Jean),— jésuite, né à Rennes, suivant quelques biographes, et, selon d'autres, à Saint-Brieuc. En l'absence des registres de baptême de Saint-Brieuc, antérieurement à 1593, M. Tresvaux *(Vies des Saints de Bretagne*, t. 4, p. 344) a néanmoins considéré le P. Bagot comme Briochain, en se fondant sur ce qu'il existait à Saint-Brieuc, à la fin du XVIe siècle, une famille de ce nom, dont l'un des membres, que l'on croit le père de Bagot, était, en 1579, syndic de la ville. Bagot naquit vraisemblablement en 1590. Entré à l'âge de dix-neuf ans dans la Compagnie de Jésus, il enseigna la théologie ou la philosophie dans plusieurs colléges, et dirigea ensuite celui de Clermont, connu depuis sous le nom de Louis-le-Grand. Il aida M. de Meur dans la fondation de l'œuvre charitable qui fut le berceau de l'institution des missions étrangères, et qui se composa, dans l'origine, d'une douzaine de jeunes gens qui se préparaient à l'apostolat par des exercices de piété faits en commun. Bagot, sur sa réputation de sagesse, avait été nommé confesseur de Louis XIV, alors enfant; il résigna promptement cet emploi, le séjour de la cour ne lui convenant pas. Il mourut le 22 août 1664, à l'âge de soixante-quatorze ans, dans la maison professe de Paris, dont il était recteur. Ses principaux ouvrages sont : I. *Apologeticus fidei, sive Institutio theologica de verâ religione et demonstratio dogmatum Christi. Parisiis,* Buon, 1644—1645, 2 vol. in-f°; livre savant, mais diffus. II. *Libertatis et Gratiæ defensio adversùs Calvinum et Pelagium in Cornelio Jansenio redivivos. Parisiis,* 1653, in-4°. Il a publié cet ouvrage sous le pseudonyme de Thomas Augustin. III. *Dissertatio de veritate unius religionis christianæ. Parisiis*, 1661, in-12. Cette dissertation parut sous le voile de l'anonyme. IV. *Defensio Juris episcopalis*, etc. *Parisiis*, 1655, in-8°; *Romæ*, 1659, in-8°. L'auteur en fait lui-même une traduction française sous ce titre : *Défense du Droit épiscopal et de la liberté des fidèles, touchant les messes et les confessions d'obligation. Parisiis*, 1655, in-8°. Les curés de Paris déférèrent ce livre à l'assemblée du clergé de 1655, au sujet de quelques propositions ultramontaines sur la hiérarchie et l'administration du sacrement de Pénitence. L'auteur s'étant rétracté, mais insuffisamment, l'assemblée rédigea contre les propositions incriminées des articles « dont la publication, dit Bossuet, fut arrêtée par des intrigues de cour. » Le nonce fit agir le cardinal Mazarin, parce qu'on disait, dans un de ces articles, « que les évêques « tiennent leur juridiction immédiatement de J.-« C., » ce qui n'empêcha pas l'assemblée d'adresser à tous les évêques de France une circulaise où elle déclarait qu'elle avait supprimé le livre du P. Bagot comme contenant des propositions contraires à la hiérarchie, à l'autorité épiscopale, à la discipline ecclésiastique, et susceptibles de troubler la paix de l'Eglise. Le P. Bagot a, en outre, composé plusieurs autres écrits pendant les longues controverses que les Jésuites engagèrent, à propos du jansénisme, avec les savants religieux de Port-Royal. De ce nombre est le suivant : *Advis aux Catholiques pour juger de la bonne Doctrine sur la matière de la Grâce, et servir de réponse à la première partie de la Lettre d'un Abbé à un Evêque.* Paris, 1650, in-4°. La lettre que réfutait Bagot avait paru sous ce titre : *Lettre d'un Abbé (Claude de Sainte-Marthe) à un Evêque, sur la conformité de saint Augustin avec le Concile de Trente, dans la doctrine de la Grâce.* 1650, in-4°. P. L...t.

BAGOT (Jean-Louis), — né, en 1728, aux Meauchamps, commune de Trégueux (Côtes-du-Nord), se fit, dès son enfance, remarquer du meilleur pharmacien du pays par son goût tout particulier pour la médecine. Ses parents, peu favorisés de la fortune, habitaient une chambre dans la maison de cet homme de talent, M. Ferrary, qui le prit en affection, et, après l'avoir préparé quelque temps, lui obtint une place à l'hôpital de la Garaye, alors en grand renom. Il vint ensuite à Brest, où il servit dans les hôpitaux de la marine, et où, lui deuxième de tous les officiers de santé du port, il échappa aux ravages d'une maladie pestilentielle importée du Levant. De là, le jeune Bagot s'embarqua en qualité de chirurgien, et fit diverses campagnes aux Indes et à la côte de Guinée, sur un navire employé à la traite des nègres. Ceux-ci s'étant révoltés, il descendit dans la cale pour les calmer, et en reçut trois coups de couteau dans la gorge. De retour en Europe, il consacra ses économies à suivre les cours des écoles de médecine, et fut reçu docteur en 1772. L'année suivante, il épousa Françoise-Anne Lenormand de la Hunelaye, de laquelle il eut onze enfants. Comme médecin, il reçut plusieurs distinctions honorables. De ce nombre, fut sa nomination par Louis XV aux fonctions de médecin des épidémies de Bretagne, fonctions dans l'exercice desquelles il obtint une médaille d'or, conservée, ainsi que plusieurs attestations des plus flatteuses, par son fils, J.-L. Bagot, ancien médecin des armées et ancien référendaire à la Cour des comptes.

De 1765 à 1789, il fut élu trois fois maire de Saint-Brieuc, qui a gardé le souvenir de son administration vigilante et éclairée. Grâce à ses efforts persistants, le port du Légué fut mis en état de recevoir des navires d'un fort tonnage. Il en facilita l'entrée en faisant pratiquer une saignée dans le canal. En 1776, par suite de ses démarches réitérées, la ville obtint du Conseil un arrêt qui lui accordait la franchise de son port et la liberté d'armer pour les îles et les colonies fran-

çaises, en conformité des lettres-patentes du roi de 1717. On lui doit aussi l'établissement du bureau de la marque aux toiles.

En 1790, il fut nommé membre de l'administration départementale des Côtes-du-Nord, et, l'année suivante, député du même département à l'Assemblée législative, où il se fit remarquer par la modération de ses opinions. La mort de son épouse, arrivée en 1792, et celle de Louis XVI, qu'il aimait sincèrement, lui causèrent un chagrin qui altéra profondément sa santé. Bagot était droit, juste, foncièrement religieux, ami du bien et ennemi des abus. Il était membre associé de l'Académie royale de médecine de Paris et médecin de l'hôpital civil et militaire de Saint-Brieuc. C'est dans cet hôpital qu'il fut atteint de la contagion d'une fièvre putride et maligne dont il mourut le 28 février 1794. Ardent à propager la pratique de son art, il en avait enseigné les premières notions à la congrégation naissante des Filles-du-Saint-Esprit. On trouve dans l'*Annuaire des Côtes-du-Nord de* 1847, une notice de M. de Garaby sur Bagot. Nous en avons fait usage, en la reproduisant presque textuellement, et en rectifiant les dates de naissance et de décès de Bagot, au sujet desquelles il s'est glissé, lors de l'impression, des fautes que M. de Garaby lui-même nous a signalées, lors de l'envoi d'une série de notes par lesquelles il concourt à notre travail.

P. L...t.

BAILL, curé de Saint-Jean-du-Doigt (Finistère), dans le XVIIIe siècle. — Il est auteur de quelques poésies légères, en langue bretonne, parmi lesquelles on remarque le *Meulidiguez Keguin*, ou Eloge du Geai, petit poème évidemment inspiré par la muse délicate et coquette qui dicta *Vert-Vert*. Nous ignorons la date de la naissance et celle de la mort de ce poète.

C. D.

BARBEDETTE CHERMELAIS (Joseph-Jean), — président du tribunal civil de Fougères, était né le 11 octobre 1784, au village des Faucheries, dans la commune de Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine). Les solides qualités qui faisaient le fond de son caractère se développèrent de bonne heure, et les brillants succès qu'il obtint dans le cours de ses études présagèrent ceux qu'il devait obtenir plus tard.

Après avoir terminé son cours de droit, qu'il alla suivre à Paris, il exerça pendant quelque temps la profession d'avocat. Les circonstances le conduisirent ensuite à accepter une place de sous-chef dans l'administration de la guerre; mais son goût pour les matières judiciaires lui rouvrit bientôt une carrière dont il ne s'était éloigné qu'avec regret. Il songea donc à entrer dans la magistrature. Les députés de son département et M. Favard de Langlade, qui, témoin de ses premiers essais, avait apprécié la rectitude et la profondeur de son jugement, firent valoir auprès du ministre de la justice tout l'intérêt qu'ils lui portaient, et le présentèrent pour la place de président du tribunal de Fougères, vacante par décès; il y fut nommé en 1816. C'est alors qu'on put vraiment apprécier l'étendue de ses connaissances. Les décisions qu'il prononçait comme organe de la loi semblaient avoir d'autant plus d'autorité qu'elles sortaient de sa bouche. Chez lui, ce n'était pas le rang qui donnait du poids aux paroles, mais l'homme qui leur imprimait un caractère plus sacré. A ses yeux, l'administration de la justice ne consistait pas seulement dans le devoir, utile sans doute, mais quelquefois pénible, de prononcer comme magistrat sur les contestations soumises à son appréciation impartiale : il avait mieux compris les devoirs du juge; il aimait mieux prévenir les différends que les juger. Il savait combien il faut peu de chose pour arrêter à leur naissance des procès longs et dispendieux, et combien il est difficile de les terminer quand ils sont commencés. Aussi cherchait-il toujours à rapprocher les parties, et bien souvent on vit son éloquence douce et persuasive, par de légers sacrifices, de faibles concessions, qu'il obtenait de part et d'autre, rétablir entre elles l'union et la bonne harmonie. Tel il fut comme magistrat public et comme magistrat privé, s'il est permis de s'exprimer ainsi, et il serait difficile de dire dans laquelle de ces deux magistratures il rendit le plus de services à ses concitoyens et à la société toute entière. Une manière si honorable de comprendre et de remplir ses fonctions ne pouvait manquer d'attirer sur lui l'attention royale. Aussi, quelques mois avant sa mort, fut-il nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, en récompense des services qu'il avait rendus pendant dix années dans l'administration de la justice

Le temps qu'il ne consacrait pas à ses devoirs de juge, il l'employait à enrichir la science du droit des connaissances que lui avaient fait acquérir des études longues et laborieuses. Il était un des collaborateurs les plus assidus d'un ouvrage bien connu, le *Répertoire de la nouvelle législation civile, commerciale et administrative*, publié par M. le baron Favard de Langlade, conseiller d'État et à la Cour de cassation. Il n'y a peut-être pas dans cet ouvrage un seul article important qui ne lui ait passé par les mains. « Je » dois beaucoup, dit M. Favard, dans l'avertis- » sement qui précède le *Répertoire*, je dois beau- » coup à mes honorables collaborateurs, et sur- » tout à M. Barbedette-Chermelais, président du » tribunal civil de Fougères, qui s'est associé à » toutes mes pensées et à tous mes travaux avec » le zèle et la persévérance de l'amitié. »

Au sortir de la révolution de 1789, et sous l'Empire, la séparation des pouvoirs administratif et judiciaire n'était pas encore bien établie sur beaucoup de points. Le Conseil d'État et les jurisconsultes de cette époque avaient une assez grande tendance, dans les questions douteuses,

à favoriser la compétence de l'autorité administrative : de là les conflits que la volonté de l'empereur avait rendus si fréquents. M. Barbedette protesta souvent, dans sa correspondance et dans l'exercice de ses fonctions, contre cette jurisprudence transitoire qui avait sa source dans l'inconstitutionnalité de beaucoup de décrets impériaux, et il s'attacha à restituer à la magistrature la connaissance de toutes les questions de propriété, comme à rendre toute son indépendance à l'autorité judiciaire.

Comme homme privé, il n'était pas moins recommandable que comme magistrat. Bon époux, bon père, fils respectueux, il accomplissait dans toute leur étendue les devoirs qu'imposent ces trois titres.

L'épitaphe suivante, qui est gravée sur sa tombe et que l'on attribue à M. Delatouche, greffier du tribunal de Fougères, retrace fidèlement ce que le président Barbedette fut sur la terre :

Esprit profond, magistrat révéré,
Modèle des époux, bon fils et tendre père,
A tous les cœurs si ta mémoire est chère,
C'est qu'aux vertus le lien fut consacré.

Il mourut à Louvigné-du-Désert le 28 janvier 1826. Il est auteur de l'ouvrage suivant : *Traité des attributions des juges de paix et de leurs différentes fonctions*. Paris, Clament frères (A. Bavoux), 1810, in-8°. On dit qu'avant de se livrer à une étude sérieuse de la jurisprudence, il s'était essayé dans quelques compositions dramatiques, mais qu'il avait promptement renoncé à ces travaux pour se livrer exclusivement à la carrière qu'il a si honorablement parcourue.

P. L...t.

BARON (Eguiner), — célèbre jurisconsulte du XVIe siècle, né dans le diocèse de Léon, professa le droit à Angers, à Poitiers et à Bourges, où il eut pour collègue et pour rival son compatriote François Duaren. (*Voy. ce nom.*) On manque de détails sur sa vie; on sait seulement qu'il mourut le 22 août 1550, à Bourges, et que ses funérailles se firent en grande pompe dans l'église de Saint-Hyppolite de cette ville. Il a laissé les ouvrages suivants : I. *Institutionum civilium à Justiniano Cæsare edictarum, libri* IV. Pictaviis, apud Joan. et Enguilbertum Marneflos, 1555, in-4°. II. *Variæ Quæstiones ad Digesta, methodus ad Obertum Orteensium de beneficiis, de nobilitate*. Lutetiæ, Vascosanus, 1562, in-f°. Ces divers traités sont souvent réunis à l'édition des œuvres complètes de Baron, dont ils forment alors le second volume. III. *Commentarii in consuetudines feudorum Oberti Orteensii*;.... in-4°. IV. *De dividuis et individuis obligationibus*. Cette dissertation a été imprimée dans la deuxième partie du t. 6 (vol. 8, *de Contractibus licitis*) de la collection des illustres jurisconsultes du droit impérial et pontifical, par François Ziletti. Venise, 1584, 18 tomes en 25 volumes de Traités et 3 de tables, in-f°. V. *Opera omnia de Jure*. Parisiis, Vascosanus, 1562, 3 tomes en 1 vol. in-folio. VI. *Eadem, ibid.*, 1595, in-f°.

Brodeau et Ragueau appellent Baron un savant jurisconsulte, en même temps qu'un habile praticien. Antoine Govea, ce rival redouté de Cujas, a renchéri sur cet éloge, en disant qu'il connaissait peu de jurisconsultes qui pussent être comparés à Baron, et aucun qui le surpassât. Cujas lui-même, par allusion sans doute aux vastes connaissances de Baron en droit, en littérature et en philosophie, l'a nommé le *Varron* français.

Du Fail, qui fut vraisemblablement disciple de Baron, a tracé de lui un portrait pittoresque, souvent cité comme une appréciation élégante et judicieuse. « Eguinaire Baron, dit-il (*Contes d'Eutrapel*, *chap.* 4), grand et notable enseigneur de lois, s'il en fut oncques, lisoit en l'Université de Bourges, avec une telle majesté, dignité et doctrine, que vous l'eussiez jugé promptement un Scévola, tant il estoit sententieux, solide et de grace poisante et faconde gravité; et l'ay veu avec son compagnon Douarenus, tous deux Bretons, avoir tiré des universitez et nations, tant de ça que de là des monts, tous ceux qui vouloient apprendre le droit en sa netteté et splendeur. Il se courrouçoit asprement contre ceux qui avoient obscurci la beauté des lois par une infinie multitude et amas de commentaires; et, entre autres, un jour que M. L'Hospital, lors conseiller au Parlement de Paris, et depuis chancelier de France, allant aux Grands Jours de Rion, le vint escouter et voir si le bruit et reputation qu'il avoit respondoit à la vérité et rapport du subjet. Le bonhomme estant dans sa chaire, accoustré d'une robe de taphetas, avec sa barbe grise, longue et époisse, voyant qu'en son eschole y avoit des auditeurs non accoustumez, commence à plaindre les deffenses que l'empereur Justinien avoit foit de non escrire et faire commentaires sur le droit civil, disant à ce propos, comme il estoit facetieux et riche en tous ses discours, que si un chien a pissé en quelque lieu que ce soit, il n'y aura mastin, levrier, ne briquet, d'une lieue à la ronde, qui là ne vienne lever la jambe, et pisser comme ses compagnons. Ainsi, si Bartole, Balde ou autre protenotaire du droit, ait en quelque passage, voire tout esloigné et hors bord qu'il soit, traité un point et disputé, toute la tribale et suite des autres docteurs viendront illec compisser l'œuvre et mesme passage, y escrire par conclusions, limitations, notables raisons de douter et décider, ampliations, intellectes répétitions et autres aparats du mestier. »

Scévole de Sainte-Marthe a confirmé tout ce qui précède, en disant (*Eloges*, liv. 1er) que le mérite de Baron éclata surtout à Bourges; qu'il doit être compté parmi ceux qui eurent des premiers l'adresse de joindre les belles-lettres à la jurisprudence; que Baron et Duaren se firent la guerre touchant leur profession; qu'enfin, ils se

réconcilièrent, et que Duaren, qui survécut à Baron, ordonna, par son testament, de l'inhumer auprès de lui, comme pour éteindre jusqu'à l'idée de leur ancienne inimitié par le mélange de leurs cendres, et pour marquer, autant qu'il se pourrait, à la postérité, une réconciliation sincère et une union parfaite. Duaren composa, en outre, l'épitaphe de son ami; elle est rapportée par Taisand, dans les *Vies des plus célèbres jurisconsultes*, p. 33. Outre le droit, Baron possédait les langues et la philosophie; et même, quoi qu'en aient dit quelques écrivains, il avait fait une étude particulière des belles-lettres, comme on le voit par son travail sur Quintilien, intitulé : *Tabulæ in Quintiliani institutiones oratorias*. Paris, 1557, in-8°. P. L...t.

BARRIN (JEAN), — issu d'une famille qui porte le nom d'un château situé dans la commune de Monière (Loire-Inférieure), et qui a fourni à la France plusieurs hommes distingués, notamment le marquis Barrin de la Galissonnière, lieutenant-général des armées navales, né à Rochefort. — Barrin, fils d'un doyen du Parlement de Bretagne, naquit à Rennes (Ille-et-Vilaine), en 1640. Les écarts d'une jeunesse trop prolongée et les écrits licencieux qu'il publia l'empêchèrent de parvenir aux dignités ecclésiastiques. S'étant repenti de ses erreurs, il fut ordonné prêtre en 1703, à l'âge de soixante-trois ans, et fait aussitôt chanoine et grand-chantre de la cathédrale de Nantes. Quelque temps après, il fut choisi pour grand-vicaire du diocèse. Ses dernières années furent particulièrement consacrées à la prédication, où il obtint de grands succès, et à l'expiation de ses fautes, qu'il déplorait amèrement. Il mourut à Nantes le 7 septembre 1718. Il a laissé : I. *Les Epîtres* (six) *et toutes les Elégies amoureuses d'Ovide, traduites en vers français*. Paris, Barbin, 1666; *ibid.*, Audinel, 1676. Rouen, 1676, 1686, 1696, in-12. La Haye, 1692 et 1701, 2 vol. in-12. Bruxelles, G. de Backer, 1736, in-12. — Sous ce titre : *Les Œuvres galantes et amoureuses d'Ovide*. A Cythère, aux dépens du loisir, 1756, in-8°. Cette traduction ou plutôt cette paraphrase d'Ovide se fait remarquer par l'harmonie et la facilité de la versification. Michault assure, dans le t. 1er de ses *Mélanges* (p. 185), que le gouverneur de l'abbé Barrin en est le véritable auteur. Il proposa, dit-il, à son élève de laisser croire dans le monde qu'elle était de lui. L'abbé accepta la proposition, sans prévoir que ses vers galants indisposeraient fortement Louis XIV, et l'empêcheraient de parvenir à l'épiscopat. L'auteur, quel qu'il soit, a dit, en tête des élégies, que, quand il les traduisit, il était, comme Ovide, *perdu d'amour*; que, comme le poète latin, il ne voyait, n'entendait rien que ce qui pouvait nourrir et enflammer *ses passions*. Aussi, son cœur se montre-t-il à nu dans cette traduction et dans la préface, *remplie* de préceptes et de maximes de galanterie très-reprochables. Il y fait lui-même le procès aux Élégies d'Ovide, en disant que ce poète a si bien humanisé la vertu, que le jugement s'est trouvé d'accord avec le plaisir et la pudeur avec la galanterie. L'abbé de Marolles donne à entendre, dans son *Dénombrement*, que l'abbé Barrin avait fait d'autres poésies de ce genre, et qu'il avait mis en vers l'*Astrée* d'Honoré d'Urfé. II. *Vénus dans le cloître, ou la Religieuse en chemise, entretiens curieux*. Cologne, 1683, 1692. Londres, 1739, 1740, 1761, in-12. Pékin, 1776, in-8°. Cet ouvrage, l'un des plus obscènes qui aient été écrits en français, parut sous le pseudonyme de l'abbé Duprat. Lenglet Dufresnoy, dans son *Usage des Romans*, t. 2, p. 267, l'appelle un livre infâme, et c'est à lui qu'on attribue l'édition de 1739. III. *La Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, fondatrice des Carmélites*. Rennes, 1704, in-12. On a souvent confondu l'abbé Barrin avec Jean Barrin, ministre protestant, mort à Amsterdam en 1709, qui a coopéré aux *Nouvelles de la République des Lettres*, et qui les a même rédigées seul, du mois de septembre 1687 au mois d'avril 1689. P. L...t.

BASTIOU (YVES), — né à Pontrieux (Côtes-du-Nord), le 19 mai 1751, docteur en droit et en théologie, fut successivement principal du collége de Tréguier et ensuite official de ce diocèse. M. de Garaby (*Annuaire des Côtes-du-Nord de* 1837) dit qu'il fut aussi grand-vicaire du même diocèse. La *Biographie universelle* (t. 57) dit au contraire que ce fut le chagrin de n'avoir pas obtenu cet emploi qui le porta à quitter son pays pour entrer, le 18 mai 1788, dans la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Il y devint bientôt sous-prieur et maître des novices. En 1790, il était prieur de Dammartin. Il refusa le serment, et continua secrètement et avec beaucoup de zèle l'exercice de son ministère. Après le concordat de 1801, il fut quelque temps aumônier de l'Hôtel-Dieu, puis ensuite du Prytanée, appelé plus tard Lycée impérial et collége Louis-le-Grand. L'abbé Bastiou est mort à Paris, le 8 mai 1814, d'une maladie contractée dans les hôpitaux militaires, où sa charité le portait à faire spontanément le service. On lui doit : I. *Association aux saints Anges, proposée à tous les fidèles zélés pour la gloire de Dieu*. Paris, Berton, 1780, in-12. II. *Exposition des principes de la langue française*. Paris, an VI (1798), in-12. Cet ouvrage fut publié sous le nom du citoyen Yves. III. *Eléments de logique, pour servir d'introduction à l'étude de la grammaire et de l'éloquence*. Paris, Laurens jeune (vers 1804), in-12. IV. *Extraits des quatre Evangélistes*. Paris, Laurens jeune, 1809, in-18; réimprimés depuis dans le *Manuel des jeunes Demoiselles*, etc. V. *Grammaire de l'Adolescence, augmentée de 220 questions grammaticales et de 65 questions faciles sur la logique*; 4° édition. Paris, Brunot-

Labbe, 1810, in-12. VI. *Grammaire de l'Enfance, par demandes et par réponses;* 4ᵉ édition. Paris, le même, 1814, in-12. VII. *Manuel chrétien des jeunes Demoiselles, contenant des règles de conduite, des exercices pendant la Messe, pour la confession et la communion, les Vêpres, avec 103 extraits des quatre Evangélistes en français.* Paris, Laurens jeune, 1824, in-12. VIII. *Manuel chrétien des Etudiants, livre d'offices et de prières à l'usage de toutes les maisons d'éducation*, etc.; 3ᵉ édition, corrigée et augmentée par Mar.-Nic.-Sil. Guillon. Paris, Méquignon-Havard, 1825, in-18. P. L...t.

BAUDEVILLE, prêtre et maître d'école à Ploërmel (Morbihan), au commencement du XVIIᵉ siècle. — Si l'on s'en rapporte à la tradition et à quelques vagues indications écrites, cette ville est l'une des plus anciennes de l'ancien duché de Bretagne. Au VIᵉ siècle, à cette époque de ferveur et de prosélytisme où tant de saints personnages propageaient la foi chrétienne dans la vieille Armorique, le pays ou *peuple* de Ploërmel (*Plœbs Armel*, comme l'appelle le cartulaire de Redon), formant déjà une bourgade d'une certaine importance, avait placé son église sous l'invocation de saint Armel, venu de la Grande-Bretagne pour remplir sa mission apostolique dans la Gaule. La tradition des prédications et des miracles de saint Armel s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans cette ville, par la célébration de la fête annuelle du saint patron. Baudeville imagina de mêler à cette fête une représentation dramatique dans le genre des anciens *mystères;* il composa, sur le modèle de la tragédie de *Saint-Alexis*, une pièce intitulée : la *Vie de Saint-Armel*, et la fit jouer par ses élèves. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette œuvre, ce n'est ni le style plein de trivialité, ni l'ignorante bonhomie qui perce d'un bout à l'autre de la pièce ; mais bien l'audace, innocente à coup sûr, avec laquelle l'auteur brave la loi tyrannique des unités. La scène s'ouvre en Angleterre, se continue à Paris, où le roi donne audience à saint Armel, monté sur sa haquenée, et vient se terminer à Ploërmel. La représentation de ce drame moitié touchant, moitié bouffon, avait lieu ordinairement, dans cette ville, le jour de la fête du patron. Il fut, pendant près de deux siècles, en possession d'arracher des larmes aux bons Ploërmelais, et d'exciter leur enthousiasme et leurs applaudissements; il n'a cessé d'être représenté qu'à l'époque de la Révolution. C. D.

BAUDORY (JOSEPH DU), — né à Vannes (Morbihan), le 16 février 1710. Il entra chez les jésuites à l'âge de dix-sept ans. Ses supérieurs reconnurent aussitôt les heureuses dispositions de ce jeune élève, et ne négligèrent rien pour en favoriser le développement. La mort du P. Porée, arrivée en 1741, laissa vacante la place de professeur de rhétorique au collége de Louis-le-Grand. Baudory fut jugé digne de la remplir et ne démentit point cette opinion. Il conserva cet emploi jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 4 mai 1749.

Baudory écrivait avec beaucoup de pureté, d'élégance et de jugement. L'un de ses biographes s'exprime ainsi en parlant de lui : « On peut » juger par ses écrits combien il avait l'esprit élé» gant et facile; il répand à pleines mains les » fleurs de l'éloquence, les beautés du style, les » grâces de la diction ; en un mot, il partage avec » les PP. Hardouin, Tournemine et Bougeant, la » gloire d'avoir illustré la Bretagne par d'excel» lents ouvrages de littérature et de goût. » Ses écrits furent publiés en un volume et ont été réimprimés plusieurs fois. La dernière édition est de 1809; Paris, in-12. Elle comprend quatre *Discours latins*, quatre *Plaidoyers français* et une *Ode au Roi sur sa convalescence.* On lit ses discours avec plaisir, quoiqu'ils soient déparés par l'abus des antithèses et des jeux de mots. Ses Plaidoyers, genre d'exercice que les jésuites employaient dans leurs colléges, sont ingénieux, mais un peu diffus. Le Plaidoyer des *Quatre Ages* remplace, dans la seconde édition, une tragédie latine intitulée : *Sanctus Ludovicus in vinculis*, pièce faible, et qui ne pouvait rien ajouter à la réputation de l'auteur. C. D.

BAUDOUIN DE MAISONBLANCHE (JEAN-MARIE), né à Lannion (Côtes-du-Nord), et non à Châtelaudren, comme le dit M. de Kerdanet. — Ayant embrassé la profession d'avocat, le principal objet de ses études fut le domaine congéable, soumis à divers usements, et dont la législation, extrêmement confuse, était un véritable dédale. Il porta le premier la lumière dans ce cahos, et publia son utile travail sous le titre d'*Institutions convenancières, ou Traité raisonné des domaines congéables, et spécialement à l'usement de Tréguier et de Goëlo;* 2 vol. in-12, Saint-Brieuc, Mahé, 1776. Ce fut un vrai service rendu à un demi-million d'hommes, ou à peu près, qui vivaient alors sous l'empire de cette coutume, dont l'origine remonte bien haut dans l'histoire de notre province, puisque l'opinion qui paraît la mieux fondée en rapporte la naissance au milieu du Vᵉ siècle, époque à laquelle des fugitifs de la Grande-Bretagne, abandonnant leur patrie envahie par les Angles, vinrent chercher un asile dans l'Armorique, où de terres incultes leur furent données à fertiliser à des conditions franches et libres. Peu d'années après la publication de cet ouvrage, quand éclata la Révolution française, l'opinion publique en Bretagne réclama de nouvelles dispositions législatives à l'égard des rentes convenancières. Les lois des 6 août 1791 et 9 brumaire an VI, qui régissent encore aujourd'hui la matière, furent précédées de la publication d'une foule de brochures, dont quelques-unes répandirent la clarté sur cette question jusque là si inconnue

la presque totalité de la France et aux nouveaux législateurs eux-mêmes. Baudouin de Maisonblanche, alors député de Lannion et de Morlaix à l'Assemblée nationale, présenta, les 6 et 9 décembre 1789, un *Rapport au Comité féodal sur les usements de la Basse-Bretagne;* Paris, 1790, in-8°. Peu de temps après, il publia un *Projet de décret sur les domaines congéables.* Les jurisconsultes estiment ces productions.

Baudouin de Maisonblanche est mort à Lannion, en 1812. C. D.

BAZIN (François-Marie). — né le 21 septembre 1770, à Lorient (Morbihan), entra dans la marine, comme mousse, en 1780. Parvenu, après plusieurs campagnes, au grade de premier pilote, il embarqua en cette qualité, le 17 juillet 1790, sur le vaisseau le *Tourville,* et passé, le 30 octobre suivant, sur la corvette la *Mouche,* en croisière dans le golfe de Gascogne et dans la Manche, il y exerça provisoirement, jusqu'au 7 novembre 1791, les fonctions de commis aux revues et d'officier. Enseigne de vaisseau le 8 mai 1792, il embarqua, le 21 du même mois, sur la corvette l'*Ariel*. Ce bâtiment, après avoir exploré les côtes de l'Islande et du Groënland, combattit avec succès, dans la Manche, des corsaires qui voulaient s'emparer d'un convoi qu'il avait mission de protéger. Il se fit encore remarquer, en 1792 et 1793, sur la *Thétis*, dans l'escadre aux ordres du vice-amiral Morard de Galles, qui enleva plusieurs navires ennemis à la hauteur des Sorlingues. Nommé lieutenant de vaisseau le 14 juin 1793, tandis qu'il servait à bord de la *Sémillante*, il se montra digne de cet avancement rapide dans un engagement de trois heures que soutint cette frégate contre une frégate anglaise d'une force supérieure. Embarqué en l'an II sur le vaisseau l'*Indomptable,* il prit part à la bataille du 13 prairial. Promu capitaine de frégate le 28 ventôse an IV, il embarqua peu après sur la frégate la *Tribune*, que montait le capitaine de vaisseau Moultson, commandant d'une division composée de la *Tribune,* la *Tamise*, capitaine Fradin, la *Proserpine*, capitaine Pévrieu, et la corvette la *Légère*, capitaine Carpentier. Tous ces bâtiments furent pris successivement, la *Tribune* le 20 prairial an IV (8 juin 1796), par l'*Unicorn;* la *Tamise*, le même jour, par la *Santa-Margaretta;* la *Proserpine,* le 11, par la *Dryade*, et la *Légère*, le 22, par l'*Apollo*. Rendu à la liberté le 25 ventôse an VII, et attaché au port de Brest, il servit, en l'an VIII et en l'an IX, sur les vaisseaux le *Fougueux* et la *Constitution*, tant dans la Méditerranée que dans l'Océan, et il revint ensuite à Brest, où il se rembarqua le 16 ventôse an X, comme second, sur le *Fougueux*, capitaine Beaudouin. Il se trouvait à bord de ce vaisseau lorsqu'il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, le 12 juin 1804. Au combat de Trafalgar, le 21 octobre 1805, le *Fougueux*, de 74 canons, entama l'action, vers midi, par un coup de canon tiré contre le *Royal-Sovereign,* de 100 canons, que montait le contre-amiral Collingwood. Le vaisseau anglais se dirigeant vers notre arrière-garde pour la couper, le *Fougueux* essaya, par un feu nourri d'écharpe, de l'arrêter. Ses efforts furent inutiles. A une heure, Collingwood était parvenu à son but, mais non sans que le *Royal-Sovereign* eût beaucoup souffert du feu du *Fougueux*, qui l'avait démâté de son mât d'artimon. Alors s'engagea dans cette partie de la ligne un combat meurtrier dans lequel le *Fougueux* eut à lutter pendant plus d'une heure contre le *Royal-Sovereign* et le *Belle-Isle*, de 74. A deux heures, le *Fougueux* cherchait à se dégager, lorsqu'un nouvel adversaire, le *Téméraire*, de 98 canons, l'aborda après lui avoir lâché, à 100 mètres de distance, sa bordée de tribord. L'intrépide commandant Beaudouin venait d'être tué. Bazin, qui jusque là avait spécialement dirigé le feu et la manœuvre, lui succéda dans le commandement, et soutint bravement l'attaque des ennemis, qui avaient envahi le pont du *Fougueux;* mais, blessé lui-même, et luttant avec un équipage qui comptait quatre cents hommes hors de combat, il fut obligé de céder au nombre. Au bout de dix minutes, le *Fougueux*, totalement désemparé, amena son pavillon. Ce vaisseau, au dire de tous les témoins de ce funeste combat, partagea avec le *Pluton*, l'*Algésiras* et le *Redoutable*, l'honneur d'une héroïque défense, honneur qui rejaillit justement sur le capitaine Bazin, ainsi que sur les braves qu'il dirigeait et animait de son exemple. Conduit à Algésiras, il fut échangé quelques jours après. Nommé capitaine de vaisseau le 12 juillet 1808, il fit le service du port de Brest jusqu'au 17 mars 1811; il prit alors le commandement du 24° équipage de haut-bord et d'une flotille qui fit éprouver des pertes combreuses aux croiseurs anglais sur les côtes de la Méditerranée. Bazin, employé, à la paix, dans le port de Toulon, et nommé chevalier de Saint-Louis le 18 août 1814, fut mis en non activité le 30 septembre 1815. Il est mort à Brest le 2 avril 1836. P. L...t.

BEAUCORPS, BEAUCORS ou BEAUCOURS (Geffroy de); — il est nommé parmi les écuyers qui combattirent, sous Jean de Beaumanoir, à la bataille des Trente, dans le vieux poème contemporain où ce fait d'armes est raconté :

« Et Mórice du Parc, un escuyer hardy,
» Et Guiffray de Beaucorps, qui est moult son amy. »

M. Crapelet, dans ses notes sur ce poème, dont il donna une édition en 1827, dit qu'il n'a pu découvrir les armoiries de la maison de Beaucorps, qui paraît s'être éteinte masculinement, très-peu d'années après le combat des Trente, dans la personne même de Geoffroy. Il ne laissa, ajoute-t-il, qu'une fille unique, mariée, en 1351, à Jean Gouyon, seigneur de Miniac et de Beaucorps à cause d'elle, second fils de Bertrand Goyon, III° du nom, sire de Matignon, et de Jeanne de Dinan.

Nous ne savons où M. Crapelet a puisé ces détails. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'ayant consulté un tableau généalogique de la maison de Gouyon, fait avec beaucoup de soin, et qui, d'ailleurs, est une pièce judiciaire présentée au Parlement de Bretagne en 1778, ce Jean de Gouyon y paraît comme fils d'Alain, IIIe du nom, et frère de Bertrand, IIe du nom, mari de Jeanne de Dinan; qu'il n'est nullement parlé du mariage de ce Jean avec une fille de la maison de Beaucorps, et qu'au contraire on donne Louis de Gouyon, le même qui assista au combat des Trente, comme étant le chef de la branche de *Gouyon-Beaucorps*. (Voy. Gouyon (Louis). Il n'est peut-être pas non plus très-exact de dire que le nom de Beaucorps s'éteignit dans la personne de Geoffroy; car on trouve un Jean *Beaucours* nommé parmi les seigneurs bretons qui accompagnèrent Charles de Blois en Angleterre. (Voy. Rymer, V, 861, et D. Mor., Pr., 1, col. 1508.) Le sauf-conduit donné par le roi Edouard est du 7 août 1356. Tout porte à croire que ce Jean était de la même famille que Geoffroy. Dans les registres de la chancellerie de Bretagne, de 1458, on trouve un sire de *Beaucours* de l'évêché de Saint-Malo, à qui assignation est donnée pour les *monstres* ou revues militaires fixées au 1er septembre. (D. Mor., Pr., 2, 1716.) Enfin, dans les comptes des trésoriers de Bretagne, de 1464, 1481, 1491 et 1498, on rencontre les noms de *Prégent de Beaucours*, archer à la grand'paye: *Yvon Beaucours*, archer; *Olivier de Beaucours*, l'un des cent hommes d'armes, gentilshommes de la maison de la royne; *Guillaume de Beaucours*, homme d'armes. Ces noms indiquent que cette famille a subsisté jusqu'au commencement du XVIe siècle; mais, soit qu'elle ait quitté la Bretagne, soit qu'elle se soit éteinte, elle n'a plus reparu dans les armoriaux bretons. Biz...

BEAUGEARD (Pierre-Jean-Baptiste), — né à Vitré (Ille-et-Vilaine), le 18 février 1764, exerçait, à Rennes, la profession d'avocat, lorsqu'au mois de septembre 1792, il dut à la confiance de ses concitoyens d'être élu à la Convention nationale, où il vota la mort du roi sans appel et sans sursis. Après la session, le Directoire le nomma commissaire près de l'administration centrale d'Ille-et-Vilaine. Réélu membre du Conseil des Cinq-Cents en 1798, il cessa d'en faire partie au 18 brumaire. Lors de la création des préfectures, il cessa toute fonction publique, et vint habiter Vitré, où il consacra ses loisirs et son zèle à l'administration des hospices civils et de la commune. Rappelé en 1815 sur la scène politique par l'arrondissement de Vitré, qui le nomma son représentant à la Chambre des Cent-Jours, il se trouva, au retour de Louis XVIII, frappé par l'ordonnance qui condamnait à l'exil les régicides qui avaient accepté des fonctions et prêté serment au gouvernement impérial. Il chercha alors un asile en Belgique, et ne revit qu'en 1830 sa ville natale, où il succomba le 3 octobre 1832, après une très-longue et très-douloureuse maladie, un ulcère à l'estomac.

Beaugeard apporta dans ses fonctions un désintéressement incontesté et l'absence de toute ambition. Il a très-peu accru son médiocre patrimoine. Son obligeance était extrême. Bien que membre du parti dominant de la Convention, il a protégé et arraché à l'échafaud plus d'un de ses ennemis. Parmi ceux qui lui durent la vie, nous citerons l'abbé Breteau de la Gueretterie. (Voy. ce nom). Il conserva jusqu'à sa dernière heure les opinions politiques et religieuses de toute sa vie; elles restèrent vives et entières, parce qu'elles étaient consciencieuses. Il avait été secrétaire de Pestalozzi dans un assez long séjour qu'il avait fait à Paris avant 1792. Barbier (*Dict. des Anonymes*) lui attribue les deux ouvrages suivants: I. *Résumé général des principaux écrits sur la prochaine convocation des États-Généraux*, 1798, in-8°. II. *Les Frontières de la France, considérées sous un point de vue politique et militaire*. Rennes, 1795, in-8°. — Sa bibliothèque, vendue à l'enchère, en 1833, renfermait une foule de pièces et de titres précieux que M. Dubois, alors sous-préfet de Vitré, acheta et sauva de la destruction. P. L...t.

BEAUMANOIR. — Le premier connu des seigneurs de cette illustre maison est Hervé, que le vieil historien Lebaud nomme parmi les nobles bretons qui s'assemblèrent à Vannes, en 1202, pour venger l'assassinat de leur jeune duc Artur par son oncle Jean-sans-Terre, usurpateur du trône d'Angleterre. Hervé était accompagné de Geffroy, son fils; on ne sait d'eux rien autre chose.

II. Robert de **BEAUMANOIR**, — quatrième descendant de Hervé, et fils de Jean, Ier du nom, et de Jeanne, héritière de la Hardouinaye et de Merdrignac, suivant le P. Anselme, devint maréchal de Bretagne sous Charles de Blois, dont il avait embrassé la cause, à l'exemple de tous les hauts barons et seigneurs de Bretagne. Lebaud se contente de citer la part que le maréchal prit au siége de Vannes, défendu par Robert d'Artois et la comtesse de Montfort, et qui fut forcé de se rendre; puis à la belle défense de la même ville, assiégée par Edouard, roi d'Angleterre, jusqu'à une trève entre les parties belligérantes, en 1346, procurée par l'intervention de deux cardinaux envoyés à cet effet en Bretagne. L'année suivante, Robert de Beaumanoir se trouva à la sanglante et malheureuse affaire de la Roche-Derrien, où Charles de Blois fut fait prisonnier avec son maréchal, ainsi qu'on le voit dans le poème de Guillaume de Sainct-André:

« Prisonnier fut Charles pour voir (vrai),
» Et le sire de Beaumanoir. »

Depuis cette bataille, il n'est plus fait mention de Robert, qui mourut probablement en Angleterre, où Charles de Blois fut conduit.

III. Jean de BEAUMANOIR. — Il était fils de Jean, II[e] du nom, et de Marie de Dinan, et neveu du maréchal, auquel il succéda dans cette dignité, comme dans sa fidélité à une cause malheureuse, à laquelle il se dévoua, et qu'il ne dépendit pas de ses efforts et de son courage de faire triompher. C'est le héros de son illustre maison, c'est le capitaine des Trente, c'est le premier des Beaumanoir, *Bois-ton-Sang!* noble devise criée pour la première fois au combat de Mi-Voie. On ne sait précisément ni le lieu ni la date de sa naissance. Il est à croire cependant que le château de Beaumanoir, près d'Evran (Côtes-du-Nord), fut son berceau, comme celui de ses aïeux. Il parait pour la première fois dans l'histoire comme commandant, en 1350, le château de Josselin pour Charles de Blois, pendant que celui-ci était prisonnier, et que durait une trève qui allait bientôt expirer. A trois lieues de Josselin, l'anglais Richard Bamborough tenait la place de Ploërmel pour Jean de Montfort. Ce voisinage amena entre des guerriers impatients de combattre, et probablement ennuyés de la trève, une rencontre de trente contre trente, au chêne de Mi-Voie, ainsi nommé parce qu'il se trouvait à moitié chemin entre Josselin et Ploërmel. Beaumanoir choisit pour compagnons dix chevaliers : Tinténiac, — Gui de Rochefort, — Yves Charuel, — Guillaume de la Marche, — Robin Raguenel, — Huon de Saint-Yvon, — Caro de Bodega, — Geffroy du Bouays, — Olivier Arel, — Jean Rousselot; puis dix-neuf écuyers : Guillaume de Montauban, — Alain de Tinténiac, — Tristan de Pestivien, — Alain de Ker-an-Rays, — Olivier de Ker-an-Rays, — Louis Gouyon, — Olivier de Fontenay, — Hugues Capus, — Geffroy de la Roche, — Geffroy Poulart, — Maurice de Tresiguidy, — Guyon de Pont-Blanc, — Maurice du Parc, — Geffroy Beaucorps, — Geffroy Mellon, — Jean de Sérent, — Guillaume de la Lande, — Olivier Monteville, — Simon Richard. Nous en donnons ici les noms, d'après le poème dont nous allons bientôt parler. Il nous a paru convenable de les réunir à l'article de leur illustre chef, bien que nous devions les reproduire dans leur ordre alphabétique, parce que la leçon que nous donnons de cette liste, et que nous croyons très-exacte, a subi plusieurs variantes que nous ne pouvons admettre.

Le combat tourna à l'avantage des Bretons. Bamborough fut tué, ainsi que plusieurs des Anglais, dont le reste fut emmené prisonnier à Josselin, et bientôt mis à rançon, suivant l'usage de ce temps-là.

Cette affaire, qui n'était, en définitive, qu'un duel de trente contre trente, et qui n'eut aucun résultat politique, parait avoir eu, dans le peuple breton, un très-grand retentissement. Un poète, encore inconnu (1), célébra le triomphe de nos chevaliers dans un poème d'environ cinq cents vers alexandrins; et son œuvre, composée un certain nombre d'années après la bataille, puisque l'auteur fait entendre que la plupart des combattants ne vivaient déjà plus; son œuvre, dis-je, est devenue la source où Pierre Lebaud a puisé pour donner les noms des compagnons de Beaumanoir et les détails du combat, et après lui d'Argentré, copié par tous nos historiens modernes; mais ce poème, composé en l'honneur des partisans de Charles de Blois, n'a pas dû, sous les règnes de l'ombrageux Montfort et de ses successeurs, recevoir une bien grande publicité. Il s'est, pour ainsi dire, perdu, et l'histoire de Lebaud étant restée en manuscrit jusqu'en 1638, il en est résulté que d'Argentré a été le premier à parler du combat des Trente avec quelque détail, mais sans citer d'autre autorité historique qu'un *très-ancien livre traitant de ce combat, fait en mauvaises rimes dès le même temps,* livre que l'on peut croire avoir été le poème en question, mais auquel, comme on le voit, l'historien ne semble accorder aucun crédit.

D'Argentré a été à peu près copié par les bénédictins, qui n'ont recueilli aucun nouveau document; en sorte qu'en 1778, lors de la publication du *Dictionnaire d'Ogée*, on en était venu au point de contester, non seulement les détails du combat des Trente, mais même sa réalité. Ogée accueillit dans son ouvrage une dissertation de M. de Pommereul, où le scepticisme historique est poussé fort loin. Il est vrai qu'il donna en même temps une réponse de M. Toustain de Richebourg; mais ces deux écrits ne nous prouvent aujourd'hui guère autre chose qu'un défaut presque absolu de critique dans la discussion de ce point historique. Les deux auteurs ne connaissaient nullement le poème du XIV[e] siècle. M. de Pommereul se contenta de mentionner un manuscrit de 1470, cité en marge par D. Lobineau, et dont nous parlerons bientôt; et enfin le vieux Froissart fut complètement mis en oubli, bien que Lebaud et d'Argentré eussent cité quelques passages de ses *Chroniques*, où il rappelle très-explicitement un souvenir de la bataille des Trente.

Les choses en étaient là, quand, en 1813, MM. de Penhouët et de Freminville découvrirent le vieux poème parmi les manuscrits de la Bibliothèque du Roi. Il faut dire toutefois que cette découverte n'était pas excessivement difficile à faire, car la *Bibliothèque historique de France* avait, depuis long-temps, mentionné ce manuscrit, au n° 35,413, ainsi qu'il suit : « La Bataille » de 30 Anglais et de 30 Bretons, en vers. — » *Elle est conservée parmi les manuscrits de la* » *Bibliothèque du Roi*, n° 7,595.» , et finit ainsi : » Cy finit la bataille.... qui fut faite en Bretagne

(1) L'identité de l'époque et l'analogie du style m'ont fait croire que ce poème sur la bataille des Trente pourrait être attribué à l'auteur du *Roumant en vers* de Duguesclin, cavalier. Cette opinion demande des développements qui ne peuvent trouver place ici.

» l'an de grâce 1350, le samedi devant *Letare* » *Jherusalem.* »

M. de Freminville publia cette pièce en 1819, et M. Crapelet en donna, en 1827, une excellente édition. M. Buchon en a donné une autre à la suite de son Froissart; enfin, M. Forest, libraire à Nantes, a placé notre poème dans les notes de son édition de l'*Histoire des Evêques de Nantes*, par l'abbé Travers.

Ce poème, très-curieux, et évidemment écrit par un contemporain de l'action qu'il raconte, contient une foule de détails intéressants, et que la naïve simplicité du récit porte naturellement à considérer comme historiques. La véracité du poète se trouva confirmée, lorsque, peu de temps après la découverte du manuscrit, M. Buchon retrouva le chapitre entier des *Chroniques* de Froissart, où cet excellent historien raconte aussi le combat des Trente, et dans lequel il affirme que, depuis, « il vit seoir à la table du roi Char- » les de France un chevalier breton qui été y » avoit, messire Yvain Charruel, dont le viaire » (visage) détaillé et découpé montroit bien que » la besogne fut bien combattue. » Froissart nomme le chef des trente Bretons *Robert* de Beaumanoir. C'est une erreur qui a été partagée par quelques historiens modernes. D'Argentré le nomme Jean, et ce prénom est confirmé par la généalogie des Beaumanoir, donnée par le P. Aug. Du Paz, par le P. Anselme et par les chartes recueillies par les Bénédictins.

Nous avons vu que le maréchal Robert avait disparu de la scène historique, depuis sa prise à la Roche-Derrien, et que son titre était passé à son neveu Jean. Le poème vient d'ailleurs à l'appui de notre opinion, en disant :

« Tant qu'advint la journée que Dieu oust ordonné,
» Que Beaumaner le bon; qui tant fut alosé,
» *Messire Jehan* le sage, le preux et le sené, etc. »

Les mots *messire Jehan* me paraissent évidemment se rapporter à Beaumanoir. — C'est aussi ce même poème qui a été la source de la devise : ***Bois ton sang!*** que nous avons rappelée en commençant. Je ne puis résister au plaisir de citer les vers très-remarquables d'où elle a été tirée :

« Grande fut la bataille et longuement dura.
» . . . .
» Forment se combattoient, l'un l'aultre n'espargna;
» La chaleur fut moulte grande, chacun s'y tressua.
» De sueur et de sang la terre rosoya.
» A ce bon samedy Beaumanoir si jeusna.
» Grand soif oust le baron : à boire demanda.
» Messire Geffroy du Bouays tantost respondu a :
» Bois ton sang! Beaumanoir, la soif te passera. »

Le poème et le chapitre de Froissart doivent donc être considérés comme les preuves originaires du fait d'armes auquel est glorieusement attaché le nom de Jean de Beaumanoir. Tout ce qu'on en a dit postérieurement en découle, et même cette prétendue chronique de Jean de Saint-Paul, citée par D. Lobineau, en marge de son récit de la bataille des Trente, comme ayant été écrite en 1470. Nous croyons l'avoir retrouvée parmi les manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, *n°* 263, *hist.* C'est un volume contenant beaucoup de chapitres, ou plutôt de cahiers, sur l'histoire de Jean de Montfort et de ses enfants. Le second cahier, de quatre feuillets, traite du combat des Trente; mais on n'y trouve autre chose qu'un abrégé très-succinct du poème contemporain. Ce second cahier porte en tête : *Chronicque de Jean de Saint-Paul, escuyer l'autheur Jean sieur de Saint-Paul en l'an* 1473.

Ce document a pu paraître intéressant à D. Lobineau, qui semble n'avoir connu ni le poème, ni le chapitre de Froissart; il est peu de chose aujourd'hui.

Une dernière preuve de la véracité du vieux poème, c'est que, dans plusieurs *monstres* ou listes des gens d'armes placés sous le commandement de Jean de Beaumanoir, nous retrouvons les noms de quelques-uns des chevaliers et écuyers qui furent choisis pour combattre avec leur capitaine. Dans la *monstre* du 10 octobre 1351, entre autres, on voit : Geffroy du Bois, Tristan de Pestivien, Alain de Keranrays, Louis Gouyon, Olivier de Fontenoye, Guyon Monteville.

Jean de Beaumanoir fut choisi par Jeanne-la-Boiteuse pour aller en Angleterre traiter de la délivrance de Charles de Blois, son mari, retenu prisonnier depuis la bataille de la Roche-Derrien. Les lettres en furent signées aux Etats de Dinan, le 29 novembre 1352. Il eut pour collègues l'évêque de Vannes, Yvain Charuel, l'un des Trente, Robert de Saint-Père (Saint-Pern), chevaliers; l'archidiacre de Rennes et le conseiller Olivier de Morzelles (Mordelles). En 1363, il concourut au traité d'Evran, conclu entre Charles de Blois et Jean de Montfort, et fut l'un des otages donnés par le premier pour en assurer l'exécution, qui n'eut pas lieu, par le refus de Jeanne de Bretagne. Ce refus amena, l'année suivante, la bataille d'Auray, où Charles de Blois fut tué. Beaumanoir, qu'on retrouve dans tous les conseils et sur tous les champs de bataille, y fut fait prisonnier. Bientôt, au mois de mars 1365, la malheureuse veuve, forcée par une lâche politique de traiter avec le vainqueur de son mari, quand les droits sur le duché de Bretagne lui provenaient de son chef, et qu'elle pouvait les défendre avec autant de raison et de justice qu'avant la mort de Charles, dont ce n'était point l'héritage; Jeanne, dis-je, exigea de Jean de Beaumanoir une dernière preuve de dévoûment; ce fut de la représenter au traité de Guérande.

Nous n'avons pu trouver la date précise de la mort de Jean de Beaumanoir. Une charte, tirée des archives de Blain et insérée aux Preuves de D. Morice, 1, 1621, nous apprend que Marguerite de Rohan, sa seconde femme, était veuve depuis quelque temps. Or, cet acte est daté du

9 février 1367, c'est-à-dire, suivant l'usage actuel, 1368. D'un autre côté, le P. Du Paz, à l'article de Robert de Beaumanoir, mort en 1407 ou 1408, et qui était fils puîné de Jean III, nous apprend qu'il survécut de quarante-deux ans à son père ; ce qui placerait la mort de celui-ci à 1365 ou 1366. Il avait épousé, en premier mariage, Tiphaine de Chemillé, dont il eut Jean de Beaumanoir qui suit.

IV. **Jean de BEAUMANOIR**, IVe du nom, fils du précédent. — Il combattit pour Charles de Blois, et fut fait prisonnier à la bataille d'Auray, à la suite de laquelle, refusant de servir Jean de Montfort, il accompagna en Espagne Bertrand Duguesclin, allant au secours de Henri de Transtamare. Il revint en Poitou, avec le connétable, faire la guerre aux Anglais ; puis en Bretagne, d'où il contribua à expulser Jean de Montfort, qui passa en Angleterre, où il resta sept ans. Mais le roi de France ayant manifesté l'intention de s'emparer de la Bretagne, Beaumanoir s'empressa de quitter son service et de se réunir aux seigneurs bretons, qui, quelques griefs qu'ils eussent contre Jean de Montfort, en firent généreusement le sacrifice, plutôt que de souffrir que leur pays devint une province française. Il fut un de ceux qui sollicitèrent le retour du duc, qui, toujours partisan des Anglais, et ayant peut-être excité de nouveaux mécontentements, envoya Jean de Beaumanoir et Eustache de la Houssaye en Angleterre, en 1380, demander secours au roi Édouard. La paix se fit l'année suivante avec Charles VI, qui venait de succéder à Charles V, son père. Beaumanoir, député par le duc, signa le traité à Guérande, dans la chapelle de N.-D. la Blanche, le 4 avril 1381. En 1382, il fit la campagne de Flandre, et combattit à Rosebeque, sous les ordres du connétable de Clisson.

« Estant de retour en son pays, après tant de « guerres et de batailles, esquelles il s'estoit « trouvé, et vivant en oisiveté, mere et nourrice « de tout vice, il s'amoura de la fille d'un sien « metayer, nommé Roland Moysan, lequel s'en « estant apperceu, s'irrita fort.... » (Du Paz, généal., p. 101.)

Ce père outragé tua Beaumanoir, à l'instigation de Pierre Tournemine, frère du seigneur de la Hunaudaye. Ce meurtre fut poursuivi et puni, ainsi qu'on le verra dans l'article suivant.

BEAUMANOIR (**Robert de**) — était le fils puîné de Jean, IIIe du nom, et de Tiphaine de Chemillé. Il succéda à Jean IVe, son frère, mort sans postérité, et voulut tirer vengeance de l'assassinat commis sur sa personne. Il crut que le coup *venait de plus haute main que de celle qui avait frappé*, et il obtint de Roland Moysan l'aveu *de l'instigation* et de la complicité de Pierre *Tournemine*. De là un appel en champ-clos *devant le duc*, qui autorisa le combat à outrance. Il eut lieu à Nantes, sur la place du Bouffay, le 20 décembre 1386. Tournemine fut vaincu, et, selon la coutume usitée en pareil cas, devait être traîné sur la claie et pendu. Beaumanoir sollicita sa grâce et l'obtint.

On trouve au t. 2, p. 498 des Preuves de D. Morice, une curieuse relation de ce duel, écrite à l'époque même, et tirée des archives de la Chambre des Comptes de Nantes, *Arm. N. Cass. C. n°. 8.* — Robert de Beaumanoir, ennemi, comme tous les siens, de Jean de Montfort, embrassa naturellement la cause d'Olivier de Clisson dans ses débats et ses guerres contre le duc. Présent à Vannes lors du lâche guet-à-pens de celui-ci contre le connétable, au château de l'Hermine, il osa faire à Jean de Montfort les plus courageuses représentations, qui lui valurent l'honneur de partager la captivité de son illustre chef, auquel il fut fidèle jusqu'à la fin ; étant mort la même année que lui, le 16 juillet 1407, suivant le P. Du Paz, et le 16 février 1408, suivant La Chesnaye des Bois (*Dict. de la Nob.*, art. Beaumanoir). Le connétable, dans son testament du 6 février 1407, le chargea de l'honorable mission de porter et rendre au roi l'épée qu'il avait reçue quand il avait été placé à la tête de la milice française.

Robert de Beaumanoir mourut sans postérité, et en lui finit la branche aînée de son illustre maison, dont les terres et seigneuries furent portées dans celle de Dinan par sa sœur consanguine, Jeanne de Beaumanoir, qui avait épousé Charles de Dinan, baron de Châteaubriant et seigneur de Montafilan.

La maison de Beaumanoir s'est éteinte dans la branche de Lavardin, au Maine, en la personne d'Emmanuel-Henri, marquis de Lavardin, tué à la bataille de Spire, le 13 novembre 1703. Trois de ses sœurs étaient mariées dans les maisons de la Chastre, d'Ailly de Chaulnes et de Beringhen. Cette branche de Lavardin, qui avait quitté la Bretagne, sortait de celle des Beaumanoir-du Besso, qui tirait elle-même son origine de Robert de Beaumanoir, frère de Jean IIIe, le héros des Trente.

— Les Beaumanoir avaient une chapelle funéraire dans l'une des chapelles de l'église du couvent de Lehon. Leurs tombes ont été violées dans des jours déplorables, leurs cercueils de plomb vendus, leurs ossements dispersés sur le sol de la chapelle, ainsi que leurs statues, qui y sont long-temps restées dans la fange, mais qui enfin, et assez récemment, ont été transportées au musée de Dinan.

On ne croit pas que le baron de Beaumanoir, traducteur d'Homère, ait rien de commun avec la maison de Beaumanoir dont nous venons de parler. *(Voyez Beaumanoir, baron de).* Biz...

BEAUMANOIR (**Toussaint de**), — vicomte du Besso, baron du Pont et de Rostrenen, eut pour père Jacques de Beaumanoir, échanson

de Henri II et gentilhomme ordinaire du dauphin, et pour mère Jeanne du Quélenec. Il fut baptisé à Jugon (Côtes-du-Nord), le 1er septembre 1554.

Sa valeur et ses services le firent créer chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et maréchal de ses camps et armées en Bretagne.

Dans la guerre de la Ligue, il embrassa le parti d'Henri IV, fut chargé du commandement de toute l'infanterie en Bretagne, et se signala dans différentes affaires. Le 9 février 1590, il passa par Rennes à la tête de plus de trois cents gentilshommes de Basse-Bretagne et d'un grand nombre de cavaliers et fantassins, qui allaient rejoindre l'armée du prince de Dombes, au siége d'Ancenis. Il se distingua dans plusieurs escarmouches ; mais, vers la fin du mois, il fut grièvement blessé au bras d'une arquebusade, et on le rapporta à Rennes, escorté des braves qui l'avaient suivi. Cette retraite fit lever le siége d'Ancenis et enhardit les ligueurs à surprendre la ville de Châteaubriant. Malgré tous les soins donnés à Beaumanoir, il mourut le 12 mars. On lui fit, à l'église Toussaint de Rennes, de magnifiques funérailles, auxquelles assistèrent la noblesse, le Parlement, le Présidial et la communauté de la ville. Ses dépouilles restèrent exposées dans l'église pendant plusieurs jours, et on les transporta ensuite dans la collégiale de Rostrenen, où elles furent inhumées. P. L...t.

BEAUMANOIR (Hervé de), — né à Evran (Côtes-du-Nord), vers le milieu du XVe siecle. Il a laissé un ouvrage de jurisprudence intitulé *Codes romains.* C. D.

BEAUMANOIR (le baron de), — littérateur, que tous les biographes s'accordent à faire naître en Bretagne vers 1720, mais dont nous n'avons pu découvrir ni le lieu ni l'époque précise de naissance, n'avait encore que quinze ans, lorsqu'à la suite d'études brillantes et solides, il embrassa la profession des armes. Il entra dans la 2e compagnie des mousquetaires, et fit avec distinction plusieurs campagnes en Flandre et en Allemagne. Admis à la retraite, à la paix de 1763, il se maria, vers cette époque, avec une jeune personne qui, bien qu'âgée de quinze ans seulement, fit tout son bonheur. Depuis son mariage, il partagea ses loisirs entre la culture des lettres et celle des arts et des sciences. La poésie, la peinture, la musique, la physique, la mécanique, furent l'objet de ses études. Il ne publia que fort tard néanmoins le résultat de ses travaux, sous ce titre : *Œuvres diverses de M. de B**** (de Beaumanoir), *contenant diverses tragédies, comédies et opéras, avec une justification d'Enguerrand de Marigny et les Mémoires de la jeunesse de l'auteur*. Londres et Paris, Le Jay, 1770, 2 vol. in-8e. Le premier contient deux tragédies en cinq actes, *Osman III* et *Laodice, reine de Carthage*, sujet déjà traité par Thomas Corneille ; deux comédies, *les Ressources de l'Esprit*, en cinq actes et en vers, et *les Mariages*, en un acte et en prose; *Zéliane*, tragédie lyrique, et *Sidonis*, pastorale. Il y a de l'esprit et de la gaité dans les comédies; mais les autres pièces, dont aucune d'ailleurs n'a été représentée, sont au-dessous du médiocre. Le second volume renferme *la Justification d'Enguerrand de Marigny*, morceau d'une assez grande étendue et plein de recherches intéressantes, et les *Mémoires de la jeunesse de l'auteur*, où les jeunes gens peuvent trouver de solides réflexions sur les démarches inconsidérées auxquelles ils se livrent trop souvent. Exalté par la lecture d'Homère, et présumant trop de ses forces, Beaumanoir tenta une traduction de l'*Iliade* en vers. Paris, 1781, 2 vol. in-8e. Cette traduction ne reproduit pas en entier l'auteur original; les retranchements que lui avait fait subir Beaumanoir, et plus encore l'infidélité de sa version, nuisirent au succès de l'ouvrage, et le détournèrent de publier la traduction de l'*Odyssée*, qu'il devait faire paraître l'année suivante. On croit qu'il mourut en émigration. Il était chevalier de Saint-Louis. P. L...t.

BEAUMONT (Jean-Marie-Charles), — fils de Mathieu Beaumont et de Charlotte Le Mérer, naquit à Morlaix (Finistère), sur la paroisse de Saint-Melaine, le 24 mars 1756. Maire de sa ville natale sous l'Empire et la Restauration, il l'a dotée, en 1810, d'un beau cours qui porte son nom. Le souvenir de cette création est consigné sur une table de marbre posée, en 1822, par suite d'un vote du conseil municipal, et incrustée dans le schiste qui borde cette promenade.

Les opinions de Beaumont, royalistes sous l'Empire, se modifièrent pendant son administration. Ce revirement fut produit par la réaction de 1815. En 1830, le jour où le drapeau de juillet flotta, pour la première fois, sur les édifices publics de Morlaix, Beaumont, épuisé par de pénibles souffrances, se traina de son lit à la croisée, et, après avoir contemplé avec bonheur l'étendard qui lui rappelait les gloires de la France, il revint tomber sur ses coussins pour ne plus se relever. Il mourut le 31 août 1830. P. L...t.

BEAUMONT (Joseph-Gabriel-Marie), — fils du précédent, né à Morlaix (Finistère), paroisse de Saint-Melaine, le 18 avril 1782, mort à Paris le 12 février 1844, fut un militaire très-brave et très-original. Il était parvenu au grade d'officier supérieur, attaché comme aide-de-camp à l'état-major du duc de Bellune, lorsque, grièvement blessé au siége de Cadix, il fut réduit à se laisser amputer la jambe, qu'il fit embaumer; puis il présida ensuite lui-même à l'enterrement de cette jambe ; cérémonie à laquelle il avait convoqué tout le clergé de Port-Sainte-Marie. Beaumont n'était pas seulement excentrique dans sa conduite ; son esprit vif était empreint d'une

causticité toute militaire. « N'allez pas chez « M. ***, disait-il un jour au curé de Morlaix, « qui allait porter les derniers sacrements à un « moribond connu par d'insignes tours de gobe- « let; il vous volera votre saint-ciboire. » Il disait encore d'un pieux, mais peu scrupuleux personnage : « Je tremble quand je vois M. *** se mettre « à genoux, car jamais ses mains ne sont plus « près de ma poche que quand elles se joignent « pour prier. »

Beaumont, que sa blessure avait forcé de renoncer à la carrière militaire, entra dans l'administration, devint auditeur au Conseil-d'Etat, et fut successivement sous-préfet de Calvi, en Corse, de Die et de Savenay. Pendant son séjour dans cette dernière ville, il adressa à M. Poumier, médecin et maire de Savenay, qui l'avait soigné dans une maladie, une pièce de vers, dont le *Lycée armoricain* de 1828 (t. 11, p. 84-87) a publié des fragments. Le caractère de l'auteur perce dans ses vers. Au lieu de ce poli minutieux et souvent recherché que l'on remarque dans les productions d'un auteur qui travaille ou croit travailler pour la postérité, on trouve dans l'*Épître au docteur Poumier* un abandon, un laisser-aller, qui attestent que Beaumont menait la poésie militairement et sans façon. On lui doit encore : I. *Observations sur la Corse*. Paris, Pélicier, 1822, in-8° de 13 ff. 1/2. — 2° édition (l'auteur était alors sous-préfet de Die). Paris, Pélicier, 1824, in-8° de 13 ff. 3/4. Malgré l'augmentation apparente de ce volume, il pourrait bien n'être que celui de la 1re édition, avec nouveaux titres. Beaumont prouva par cette brochure qu'il était capable d'approfondir les hautes questions d'administration; elle est semée de réflexions et de traits piquants. II. *Errata de l'écrit intitulé : « Siége de Cadix par l'armée française, en 1810, 1811, 1812, par Eugène de Monglave, » par le baron de Beaumont, ancien aide-de-camp de M. le maréchal duc de Bellune*. Paris, Pélicier, 1824, in-8° d'une feuille.

P. L...t.

BEAUVAIS (le P. Gilles-François), né en Bretagne en 1695. — Après avoir terminé ses études, il entra dans la Société de Jésus, et fut chargé de l'enseignement des humanités dans divers colléges. Fort jeune encore, lorsque Louis XIV mourut (1715), il publia plusieurs élégies latines sur cet événement. Ces poésies annonçaient un talent facile. L'auteur concourut, en 1716, pour le prix de poésie latine, au Palinod de Rouen, et son *Hymne sur l'Immaculée Conception* fut couronné. Il parait que la carrière de l'enseignement ne convenait pas au P. Beauvais; car il la quitta de bonne heure pour se consacrer entièrement à l'étude et à la direction des consciences. Lorsque la suppression de l'ordre des Jésuites fut prononcée (1762), il se trouvait à Paris; son âge avancé lui fit obtenir l'autorisation de continuer à y résider; il ne fut point soumis aux mesures rigoureuses qui condamnèrent ses frères à l'exil et à la dispersion, et passa doucement ses dernières années dans la capitale, où il mourut vers 1773. Nous n'avons pu déterminer d'une manière précise ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort.

Les ouvrages du P. Beauvais sont : I. *Retraite pour les Religieuses*. Paris, 1746, in-12. — II. *Epîtres et Evangiles, avec des Réflexions*. Paris, 1752, 2 vol. in-12. — III. *L'Education d'un grand Roi*. Paris, 1718, in-4°, et 1759, in-12. Cet ouvrage est un poème latin, que l'on pense avoir été composé pour Louis XV enfant. — IV. *Vie du P. Azevedo, jésuite*. Paris, 1744, in-12. — V. *Vie du P. Brito, jésuite*. Paris, 1746, in-12. — VI. *Vie de M. de Brétigny*. Paris, 1747, in-12. — VII. *Considérations et élévations affectives envers N.-S. J.-C. au Très-Saint-Sacrement de l'Autel*. Paris (1753), in-12. — VIII. *Lettres de M*** ... à sa Fille, sur les motifs et les moyens de mener une vie plus chrétienne*. Paris, 1755, in-12. Cet ouvrage a été réimprimé sous le titre suivant : *Lettres morales et chrétiennes d'une Dame à sa Fille, sur les moyens de se conduire avec sagesse dans le monde*. Paris, 1758, in-12. On pense que le P. Beauvais fut chargé, de 1764 à 1768, de la rédaction de la *France ecclésiastique*, ou *Almanach du Clergé*. C. D.

BEC-DE-LIÈVRE. — Ce nom, qui dans l'origine fut un sobriquet, prouve par cela même l'ancienneté de la maison noble et distinguée à laquelle il a été attribué. Cette maison remonte à Pierre Bec-de-Lièvre, seigneur du Bouexic, paroisse de Guipry, en 1350; elle a produit plusieurs personnages qui méritent de trouver place dans une biographie bretonne.

I. Raoul **BEC-DE-LIÈVRE**, — seigneur du Bouexic, embrassa la carrière des armes sous le dernier duc de Bretagne, François II, et fut chargé de missions diplomatiques près de Charles VIII, roi de France, et de Maximilien, roi des Romains, pour la négociation difficile du mariage d'Anne de Bretagne. Il fut nommé, en 1496, lieutenant de la ville de Rennes, emploi dans lequel il fut remplacé par Etienne Bec-de-Lièvre, son fils, en 1527. Raoul vivait encore en 1544.

II. Jean **BEC-DE-LIÈVRE**, — conseiller au Parlement de Bretagne, comme son père François, obtint du roi Louis XIII, en 1637, l'érection de la seigneurie du Bouexic en vicomté.

III. Charles-Prudent **BEC-DE-LIÈVRE**, né à Nantes en 1705, fut grand-vicaire de Périgueux en 1736, et sacré, deux ans après, évêque de Nismes. Il mourut le dernier de la branche aînée des Bec-de-Lièvre, peu d'années avant la Révolution. Ce prélat a laissé dans son diocèse l'exemple d'une vie sainte et vénérée, remplie, pendant cinquante ans, d'œuvres de bienfaisance. Plusieurs établissements de charité, fondés

par lui, y subsistent encore. Il était fils puîné de Pierre Bec-de-Lièvre.

IV. François BEC-DE-LIÈVRE, — fils de Jean, seigneur de la Maultais, qui forma la branche de la Bunelaye ou Brunelaye, devenue branche aînée en 1766, fut conseiller au Parlement de Bretagne en 1620, et premier président de la Chambre des comptes de Nantes le 3 janvier 1638. Cette charge importante passa, après sa mort, à Jean Blanchard, seigneur de l'Essongère, conseiller d'État, son beau-père; mais elle revint, en 1678, à son petit-fils.

V. Jean-Baptiste BEC-DE-LIÈVRE, — IIe du nom, né à Nantes, en 1651, de Jean-Baptiste, Ier du nom, et de Jeanne Harrouys, dame de la Seilleraye; sœur du malheureux trésorier Harrouys, l'ami et l'hôte, dans la cité nantaise, de Mme de Sévigné. Conseiller au Parlement de Bretagne en 1677, il devint premier président de la Chambre des comptes le 5 septembre 1678. Il déploya, dans l'exercice de cette charge, de profondes connaissances et un grand caractère. Le chancelier d'Aguesseau en parle en ces termes: « Les trois Arnauld ont contribué à révéler à » Louis XIV la force de M. de Bec-de-Lièvre, » magistrat intègre et éclairé. Il exerça la plus » honorable des magistratures, celle qui constitue arbitre dans les circonstances les plus délicates. M. de Bec-de-Lièvre fut consulté sur » les affaires privées et sur celles d'une province » jalouse de ses privilèges. Le roi lui rendit aussi » ce témoignage: « L'intégrité, la sagesse et le » caractère inflexible d'un seul ramènent les têtes exaltées, et il concilie ce qu'il me doit avec » ce que les Bretons attendent de son impartialité. » Il pourra être piquant de mettre en regard de ces honorables et sérieux éloges le gracieux portrait de ce magistrat et de sa femme, tracé par Mme de Sévigné dans sa lettre du 27 mai 1680, en revenant à Nantes du château du Buron, où elle avait déploré la destruction de futaies magnifiques, vendues par son fils:

« Le souper que me donna le premier président et sa femme ne fut point capable de me réjouir. Il faut que je vous conte ce que c'est que » ce premier président. Vous croyez que c'est une » barbe sale et un vieux fleuve comme votre Ragusse; point du tout: c'est un jeune homme de » vingt-sept ans, neveu de M. d'Harrouys, un petit de la Brunelaye, fort joli, qui a été élevé » avec le petit de la Seilleraye, que j'ai vu mille » fois, sans jamais imaginer que ce fût un magistrat. Cependant il l'est devenu par son crédit, et, moyennant 40,000 fr., il a acheté toute » l'expérience nécessaire pour être à la tête d'une compagnie souveraine, qui est la Chambre des comptes de Nantes. Il a, de plus, épousé » une fille (Renée de Ses-Maisons) que je connais » fort, et que j'ai vue, pendant cinq semaines, » tous les jours aux États de Vitré. De sorte que » ce premier président et cette première présidente sont, pour moi, un jeune petit garçon » que je ne puis respecter, et une jeune petite demoiselle que je ne puis honorer. Ils sont revenus pour moi de la campagne où ils étaient; ils » ne me quittent point. » Jean-Baptiste Bec-de-Lièvre mourut le 17 décembre 1736 (1). Madame de Lafayette cite Renée de Ses-Maisons comme la plus belle femme du royaume, et ajoute que la solidité de ses vertus surpassait encore l'éclat de sa beauté.

VI. Guillaume-Jean-Baptiste-François BEC-DE-LIÈVRE, — fils aîné des précédents, fit ériger en marquisat, en 1717, la terre de Tre-an-Ber, en Saint-Molf, près de Guérande, qu'il tenait de sa mère, Renée de Ses-Maisons, et il obtint en même temps l'autorisation de nommer cette terre *Bec-de-Lièvre*, « Attendu, disent les » lettres-patentes, qu'il nous aurait été représenté par ledit sieur Bec-de-Lièvre que dans sa » famille, fort étendue dans nos provinces de Bretagne et de Normandie, *il ne se trouve aucune* » *terre de son nom.* » Ce qui n'est pas surprenant, puisque ce nom était, comme nous l'avons déjà dit, un très-ancien sobriquet, auquel on ne peut raisonnablement accoler la particule *de*, comme on doit nécessairement le faire au nom d'une terre. Ces lettres-patentes, conférant aux Bec-de-Lièvre le titre de marquis, sont conçues dans les termes les plus honorables, et contiennent de curieux détails. Le premier marquis de Bec-de-Lièvre mourut, avant son père, le 7 novembre 1733, au château de Tre-an-Ber. Son fils Hilarion-François et son petit-fils Hilarion-Anne-François-Philippe furent, comme lui, premiers présidents de la Chambre des comptes, charge pour ainsi dire héréditaire dans leur maison, et qui périt aux mains de ce dernier, à l'époque où la Révolution détruisit tous les grands corps de la magistrature. Hilarion-Anne survécut peu à ces événements, et mourut à Nantes, le 7 mai 1792. Il laissa six enfants, dont l'aîné, Anne-Christophe, marquis de Bec-de-Lièvre, après avoir émigré et fait les premières campagnes de l'armée de Condé, rentra en France, à la fin de 1794, pour servir dans les armées royales de l'ouest. Devenu major-général de celle qui occupait la rive droite de la Loire, sous les ordres de Scépeaux, il se laissa entraîner par son courage, en se portant seul à cinquante pas en avant de sa troupe, dans une rencontre près d'Oudon et fut atteint d'une balle qui lui traversa la poitrine. Il expira des suites de cette blessure, le 10 août 1795, au village de la Chaise, peu éloigné du château de la Seilleraye, qu'habitait sa malheureuse mère. Il n'avait que vingt et un ans. M. Michaud lui a consacré un article dans le *Supplément de la Biographie universelle*, t. 57.

Marie-Madelaine-Julienne de Bec-de-Lièvre

(1) Il fut inhumé dans l'église de Saint-Vincent de Nantes, où Fournier a recueilli son épitaphe. (Voy. *Histoire lapid. de Nantes*, manuscrit, t. II. 176.)

sœur du précédent, avait épousé le maréchal de Bourmont, qui lui a peu survécu. Biz...

BECHENNEC (Jacques) — naquit à Brest, côté de Recouvrance, le 26 octobre 1726, de parents honnêtes, mais peu favorisés de la fortune. Il était encore sur les bancs de l'école, quand, entraîné par un penchant irrésistible, il commença, dès l'âge de douze ans, à former la belle bibliothèque dont l'accroissement fut sa préoccupation de tous les jours, jusqu'à sa mort, arrivée à Brest le 2 décembre 1804. Lorsqu'il lui fallut faire choix d'un état, il embrassa la carrière ecclésiastique, et s'adonna en même temps à l'étude des lois. Ordonné prêtre en 1751, et attaché à la paroisse de Saint-Louis de Brest, il reçut, quatre ans après, le diplôme d'avocat en droit civil et canon au Parlement de Paris. Enfin, en 1765, le roi le nomma aumônier de la chapelle de la marine, à Brest, et il en remplit les fonctions jusqu'à l'époque de la Révolution.

A côté d'un petit nombre de ces *incunables* et de ces *éditions princeps* dont les amateurs opulents peuvent seuls être abondamment pourvus, la bibliothèque de l'abbé Bechennec offrait les meilleures éditions en tout genre. Bibliographe judicieux et éclairé, il s'était attaché à réunir le plus qu'il lui avait été possible d'ouvrages recommandables par leur mérite intrinsèque comme par la fidélité des textes. C'est dire que sa bibliothèque renfermait une assez grande quantité de livres sortis des presses des Elzevirs, des Plantins, des Aldes, des Etiennes, des Barbous, des Crapelets, des Didots, et autres imprimeurs célèbres. Le *Catalogue* qui en fut rédigé, en 1807, par M. Michel, imprimeur et bibliographe distingué de Brest, forme un volume grand in-8° de 24 ff. $^1/_2$, comprenant 5,842 articles, indépendamment d'un assez grand nombre d'ouvrages incomplets ou dépareillés qui ne furent pas catalogués. Si le propriétaire d'une si riche collection eut à s'imposer de longues privations pour parvenir à la rassembler, du moins eut-il la récompense de ses sacrifices, lorsque, pendant les mauvais jours de la Révolution, sa bibliothèque devint pour lui un asile paisible, en même temps que respecté, où il put, loin des orages publics, se consacrer à l'étude de la littérature, de l'histoire naturelle et de la science héraldique, entre lesquelles il partageait ses loisirs. Le goût, l'ordre et le bon choix qu'on admirait dans le superbe coquillier qu'il laissa aussi à sa mort, prouvèrent que la conchyliologie ne lui était pas moins familière que la bibliographie et le blason, dans lequel il était assez versé pour avoir été souvent utile à plus d'une famille.

P. L...t.

BÉGAIGNON (Yves ou Even de), — né à Plestin, dans le diocèse de Tréguier (Côtes-du-Nord), appartenait à l'illustre famille des Rumen-Bégaignon. Entré fort jeune dans l'ordre de Saint-Dominique, il y acquit bientôt une grande réputation de science et de piété. Le pape Innocent VI le choisit, en 1357, pour être son grand-pénitencier, et, vers 1360, le nomma évêque de Tréguier. On trouve dans le quatrième volume du *Thesaurus Anecdotorum*, de D. Martenne, les *Statuts synodaux* d'Yves de Bégaignon, donnés en 1365, par lesquels on voit qu'il avait déjà tenu d'autres synodes. Il paraît que le pape Urbain V l'appela aussi auprès de lui, à Avignon, en qualité de grand-pénitencier. Quelques écrivains disent qu'il mourut dans cette ville en 1371; d'autres prétendent qu'il vécut jusqu'en 1378, et que son décès eut lieu à Rome.

C. D.

BÉGON (Scipion-Jérôme), — évêque de Toul, naquit à Brest le 30 septembre 1681. Michel Bégon, son père, issu d'une des premières familles de Blois, était conseiller du roi et président au Présidial de cette ville, lorsque le marquis de Seignelay, qui avait apprécié ses talents, le fit entrer, en 1677, dans l'administration de la marine, où il servit d'abord en qualité de commissaire-général au Hâvre et à Brest. Nommé en 1682 intendant-général des îles françaises de l'Amérique, il les parcourut pendant trois ans et y affermit, par de sages règlements, la religion et la police. En 1685, il fut fait intendant des galères et fortifications de Marseille, et passa, en 1688, à l'intendance de la marine de Rochefort et de la généralité de La Rochelle, érigée en 1694. Il conserva ces deux places jusqu'à sa mort, arrivée le 14 mars 1710. Lorsque Bégon fut chargé de l'importante mission de rendre Rochefort digne du rang auquel voulait l'élever Louis XIV, son fondateur, cette ville ne faisait que de naître. La tâche était difficile; elle exigeait un grand dévoûment, beaucoup de fermeté et une capacité supérieure. Elle devait être dévolue à un homme comme lui. Il consacra à cette glorieuse occupation vingt-deux années de sa vie. Il avait trouvé une ville de bois; il la laissa de pierres. *Nascentem hanc urbem ligneam invenit, lapideam reliquit*, telle est l'épitaphe que la reconnaissance publique a inscrite sur son tombeau. Michel Bégon n'était pas seulement un administrateur éclairé; ami des hommes de lettres et des savants, il les protégeait, s'intéressait à leurs succès, mettait sa bibliothèque à leur disposition. Un jour, sur l'observation que lui faisait son bibliothécaire, qu'en communiquant ses livres à tout le monde, il en perdait beaucoup, il répondit : « J'aime beaucoup mieux perdre mes livres que de paraître me défier d'un honnête homme. » Il avait fait graver les portraits des hommes les plus célèbres du XVII° siècle, et c'est avec les mémoires qu'il rassembla sur leurs vies que Perrault composa l'*Histoire des Hommes illustres de France*. C'est encore à lui qu'on est redevable des découvertes qui ont été faites, de son temps, sur les plantes de nos co-

lonies d'Amérique ; celles surtout que le P. Charles Plumier, minime, a décrites dans son ouvrage imprimé à l'Imprimerie Royale, 1693, in-f°.

M. Bégon avait laissé de son mariage avec Madelaine Druillon, femme d'une piété exemplaire, trois fils et cinq filles. Scipion-Jérôme, son second fils, se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique. Il fit, avec la plus grande distinction, ses humanités à Paris, dans le collège de Louis-le-Grand. Son application et ses succès allèrent en augmentant dans son cours de Sorbonne, en même temps qu'il édifiait le séminaire de Saint-Sulpice par l'innocence de ses mœurs et la régularité de sa conduite. L'année suivante, il fut ordonné prêtre, et reçut, au mois de juin 1708, le bonnet de docteur en théologie. En 1709, le chapitre de la cathédrale de La Rochelle le choisit pour son doyen. En 1710, il fut nommé député du second ordre de la province de Bordeaux, à l'assemblée générale du clergé de France, qui, par sa délibération du 12 mai, le députa à Limoges, avec M. de Puget, évêque de Digne, à l'effet d'y régler les impositions de ce diocèse. Cette mission fut exécutée avec un succès qui mérita aux deux députés l'approbation de l'assemblée. En 1713, Louis XIV nomma Bégon abbé de Saint-Germer-de-Flay, et M. de Beauvillier de Saint-Aignan, évêque de Beauvais, le choisit pour son vicaire-général. Elu, trois ans après, doyen de l'église cathédrale de cette ville, il se démit de son premier doyenné, dont il ne pouvait concilier les obligations avec celles que lui imposait sa dernière nomination. L'habileté qu'il déploya dans ses rapports administratifs fut si remarquable, que Louis XV le choisit, en 1720, pour faire accepter la bulle *Unigenitus* dans les provinces de Bordeaux et d'Auch. Tous les prélats avec lesquels il eut ordre de conférer reçurent et approuvèrent cette bulle. Quelques années après, il remplit avec un égal succès la même mission auprès de D. Anselme de Bavay, abbé régulier de Beaupré, et auprès de quelques religieux de la congrégation de Saint-Vanne, de la province de Champagne, qui témoignaient de la répugnance à recevoir purement et simplement la constitution *Unigenitus*, sans une explication du sens dans lequel on condamnait les propositions. Dans ces diverses missions, son esprit conciliant, son langage persuasif, aplanirent toutes les difficultés au-delà des espérances de la cour, et le roi, pour lui témoigner sa satisfaction, l'éleva, le 11 janvier 1721, au siége épiscopal de Toul, vacant par la nomination de M. Blouet de Camilly à l'archevêché de Tours. Celui-ci n'ayant pu obtenir ses bulles avant 1723, Bégon ne put être sacré que le 25 avril de la même année. La consécration fut faite dans l'église des Minimes par M. de la Tour-d'Auvergne, archevêque de Vienne, en présence de plusieurs abbés, évêques, archevêques, et de M. Massey, nonce du pape. Reçu à Toul, le 31 août 1723, avec les honneurs dus à sa dignité, Bégon justifia promptement, par son zèle, sa sagesse et sa modération, la brillante réputation qui l'avait précédé. A la tête du diocèse alors le plus considérable de France, et dont l'évêque prenait le titre de prince du Saint-Empire, il ne jouissait pourtant que d'un revenu de 15,000 livres, dont la première année fut absorbée par le prix de ses bulles. Quoi qu'il en soit, il trouva moyen de consacrer 120,000 livres à la reconstruction de son palais épiscopal, qui tombait en ruines, et qui fut reconstruit sur les plans de Nicolas Pierson, frère convers de l'ordre des Prémontrés. Il concourut encore, de ses propres deniers, à la reconstruction des casernes de Toul et à celle de plusieurs édifices diocésains. Obéré par ces dépenses, il demanda, en 1737, mais sans qu'il paraisse les avoir obtenues, l'abbaye de Trois-Fontaines, qui ne possédait pas moins de 17,000 arpents de terre et de bois, et la primatie de Nancy, dignité qui procurait au titulaire 10,000 livres, « et qui n'avait été érigée que pour offusquer et » contre-carrer les évêques de Toul. »

Dès son arrivée à Toul, Bégon commença la visite de son diocèse, et, dans les fréquentes tournées pastorales qu'il fit ensuite, malgré la rigueur des saisons et le mauvais état de sa santé, le sage prélat voulut tout voir et tout faire par lui-même, afin de bien connaître le caractère, les mœurs, la capacité de ses prêtres, l'état des paroisses, des écoles, des églises et des fabriques, qu'il mit sur un meilleur pied. On le vit, pendant des jours entiers, conférer le sacrement de la confirmation, s'entretenir avec chacun des curés en particulier, visiter les malades, secourir et consoler les pauvres, pourvoir à l'éducation de la jeunesse, consacrer un grand nombre d'églises, faire réparer et décorer celles qui en avaient besoin. Il présidait lui-même à l'examen de ceux qui se destinaient au saint ministère, veillait attentivement au bon ordre de son séminaire, l'un des plus grands et des plus nombreux de France, procurait aux séminaristes pauvres des secours proportionnés à leurs besoins, dispensait les pensions gratuites avec équité, et mettait tous ses soins aux progrès des études. Grâce à cette vigilance éclairée, le séminaire de Toul acquit une grande renommée ; des jeunes gens y accoururent de tous les points de la France ; une foule d'hommes distingués en sortirent ; jamais peut-être les études religieuses n'avaient été dirigées avec autant de sagacité dans la province des trois évêchés.

Ce fut par les ordres et les soins de Bégon que M. de Clévy, l'un de ses vicaires-généraux, rédigea un nouveau Bréviaire, qui fut imprimé en 1748, et un nouveau Missel, approprié, comme le Bréviaire, aux besoins du diocèse. Ce fut encore à sa recommandation que dom Ambroise Collin, religieux de la célèbre abbaye de Senones écrivit une vie des saints nés dans le diocèse de Toul, ouvrage demeuré manuscrit, et pour l[a]

composition duquel Bégon semble avoir lui-même fourni des notes.

Tant de soins si divers ne l'empêchèrent pas de prendre part aux grands événements dont la Lorraine fut le théâtre, vers le milieu du XVIIIe siècle. Dévoué aux intérêts de la France, il justifia la confiance de Louis XV, qui lui avait recommandé d'user de tous ses moyens d'influence sur l'esprit de la noblesse lorraine pour la rendre moins hostile à Stanislas. Bégon répondit le plus qu'il lui fut possible aux désirs de la cour; mais ses démarches; ses discours rencontrèrent bien des oppositions, et ses derniers jours ne furent pas sans amertume. Il eut aussi à lutter contre le chapitre de Saint-Diez, parce que, contrairement aux usages reçus, Stanislas l'avait pourvu des titres de grand-prévôt de cette collégiale, et que, depuis long-temps, les évêques de Toul élevaient des prétentions sur la seigneurie de Saint-Diez. Autant par reconnaissance des services qu'il lui avait rendus qu'en considération de son mérite personnel et de l'insuffisance des revenus de l'évêché de Toul, eu égard aux grandes dépenses qu'entraînaient les devoirs de l'hospitalité dans une ville de grand passage, Stanislas réunit en outre à l'évêché de Toul l'abbaye d'Etival, ordre de Prémontré. Les bulles de l'union furent expédiées par Benoît XIV, le 5 juin 1747, et enregistrées au greffe de la cour souveraine de Nancy, le 4 septembre suivant. Bégon mourut à Toul, le 28 décembre 1753, honoré des larmes et des regrets de ses diocésains. Son oraison funèbre fut prononcée par l'abbé Clément, et publiée sous ce titre : *Oraison funèbre de Scipion-Jérôme Bégon, évêque de Toul, prince du Saint-Empire, prononcée en l'église cathédrale de Toul, le* 30 *janvier* 1754. Nancy, 1754, in-4°.

Indépendamment d'un grand nombre de mandements, lettres pastorales et discours sur diverses matières, tous empreints de la véritable éloquence chrétienne, on a de Bégon : I. *Discours prononcé à Nancy, en* 1729, *aux obsèques du duc Léopold, mort à Lunéville, âgé de cinquante ans*. Ce discours, qui a été imprimé, fut accueilli par des applaudissements unanimes. II. *Discours prononcés à la cérémonie de la béatification du vénérable Pierre Fourrier, et à l'exhumation de ses reliques à Mattaincourt, au mois de septembre* 1732; — *lors du* Te Deum *chanté à Nancy pour l'avènement du roi de Pologne, au mois de mars* 1737, *et lors de sa réception à la cathédrale de Toul, au mois d'avril suivant;* —*au mariage du roi de Sardaigne avec la princesse de Lorraine, au mois de mars* 1737, *et enfin aux obsèques de Madame Royale, duchesse de Lorraine, à Commercy, en* 1745.

D. M. — P. L...t.

BELAIR (**E. H. POULLAIN DE**) — né à Moncontour (Côtes-du-Nord), en 1661, suivant le *Dict. d'Ogée*, 2e édit., t. 2, p. 41, succéda aux d'Argentré, aux Hévin, au barreau de Rennes, où il a laissé le souvenir d'une profession éclairée. Versé dans les sciences ainsi que dans plusieurs langues mortes ou vivantes, il fut lui-même l'instituteur de ses enfants, Duparc-Poullain et Saint-Foix (Poullain de), dont il sera parlé plus tard. Il mourut à Rennes le 2 février 1740. « Cet honnête vieillard, dit M. Miorcec de Kerdanet (*Notices Chronologiques*, etc., p. 260), » venait un jour d'apprendre que son fils Saint-Foix, encore fort jeune, avait formé, avec » quelques-uns de ses camarades, le projet d'attaquer ouvertement les objets les plus sacrés » de notre culte. Il le fit venir, lui parla de cette » entreprise avec beaucoup d'indulgence et de » douceur, l'engagea même à lui faire part des » motifs qui l'avaient déterminé à des mesures » qu'il comptait prendre; et après l'avoir écouté » avec beaucoup de patience : « *Mon fils*, lui » dit-il, *regardez ce crucifix : cet homme fut* » *juste; voyez comme on le traita, et rentrez* » *en vous-même*. » Ce discours d'un père tendre » et vertueux fit sur le jeune Saint-Foix la plus » vive impression. »

Belair a laissé, sous le titre de *Traduction abrégée du Commentaire de d'Argentré sur l'ancienne Coutume de Bretagne*, un travail tenant le milieu entre une traduction et un extrait, et contenant la substance du *Commentaire de d'Argentré* avec des notes qui sont presque toutes liées au corps de l'ouvrage. Duparc-Poullain, qui a intercalé cette traduction dans sa grande *Coutume*, en 3 vol. in-4°, nous apprend qu'elle n'était pas destinée à voir le jour. « C'est, » dit-il, le travail d'un père pour la seule instruction de ses enfants, qui suivaient la même » carrière que lui. En 1711, il en fit une première, qui fut perdue pendant l'incendie dont » la ville de Rennes fut désolée, au mois de décembre 1720. Croyant que son ouvrage avait » été brûlé, il eut le courage d'en faire un nouveau en 1721; et, cinq ans après, le premier » manuscrit fut retrouvé. J'ai conféré les deux » manuscrits avec l'original de l'édition de 1621 » de d'Argentré; le dernier manuscrit est plus » étendu, et c'est celui que je donne au public, » après y avoir fait les corrections qui m'ont » paru nécessaires. J'y ai ajouté ce qui est » mieux traduit et mieux expliqué dans le premier manuscrit, et j'ai disposé le *Commentaire* » suivant l'ordre de la nouvelle *Coutume*. »

P. L...t.

BELLANGER (**CLAUDE-RENÉ**), né au Faouët (Morbihan), le 28 août 1768. — Il avait commencé des études pour entrer dans l'état ecclésiastique, auquel le destinait sa famille; mais, entraîné par goût vers la vie militaire, il profita de la réquisition pour s'enrôler et partit pour la frontière, en 1794, avec le grade de sous-lieutenant, qu'il dut à l'élection. L'un des premiers à courir aux armes pour la défense de la patrie, Bellanger se fit remarquer plus d'une fois parmi

les plus braves, et le grade de général eût sans doute été le prix de ses brillants services, s'il n'eût partagé l'opinion de cette partie de l'armée qui, à l'époque du Consulat à vie et de l'établissement de l'Empire, se prononça ouvertement contre ces institutions. La franchise avec laquelle il s'exprima dans ces circonstances le fit malheureusement remarquer, et il ne put jamais dépasser le grade de chef de bataillon.

Parmi les actions les plus remarquables de Bellanger, il faut citer sa conduite au siége de Dantzick, en 1813. Le 4 septembre, il commandait les postes avancés de Schidlitz et du Stolzenberg, lorsque l'ennemi, fort de 600 hommes d'infanterie et de 100 chevaux, surprit le premier de ces deux postes, et s'empara de la position qu'il occupait. Bellanger ayant rallié en toute hâte une centaine de soldats, reprit l'offensive et débusqua l'ennemi. Le feu consumait les maisons voisines; Bellanger, s'en apercevant, renonça aussitôt à la gloire qu'il pouvait acquérir en poursuivant l'ennemi en déroute, et employa sa troupe à éteindre l'incendie et à préserver ainsi de la ruine les propriétés voisines. Deux heures après, l'ennemi, ayant dirigé une nouvelle attaque contre lui, fut encore repoussé; enfin, une troisième fois dans la même journée, les postes avancés furent attaqués par 200 cosaques et par une nombreuse troupe de tirailleurs; Bellanger s'avança intrépidement contre eux et les mit en fuite. Aussi long-temps que dura le siége de Dantzick, presque toutes les journées furent marquées par des actes de brillant courage de la part du chef de bataillon Bellanger. Au dernier combat dont les bulletins de ce siége aient fait mention, on vit ce brave, quoique grièvement blessé, continuer à combattre aux premiers rangs, et ne quitter le champ de bataille qu'avec le petit nombre d'intrépides soldats qui l'avaient si vaillamment secondé.

Bellanger rentra dans ses foyers en 1814; le retour de Napoléon le détermina bientôt à reprendre du service, et il se rangea de nouveau sous les drapeaux de celui auquel son vote avait autrefois refusé l'autorité souveraine. Il reçut le commandement de la place de Vannes.

Retiré définitivement du service après les Cent Jours, il alla se fixer dans le lieu de sa naissance, qu'il n'a plus quitté depuis. Sous la Restauration, il se fit constamment remarquer par la hardiesse de ses opinions libérales. Aussi, à la révolution de 1830, fut-il unanimement désigné par ses concitoyens pour les fonctions de maire, fonctions qu'il a long-temps et dignement remplies.

Bellanger est mort le 8 avril 1845, emportant les regrets de tous ceux qui l'ont connu. Il a été inhumé, suivant son désir, dans le tombeau qu'il avait fait élever au milieu d'un petit jardin, sur le sommet de la montagne de Sainte-Barbe, voisine de la ville du Faouët. C. D.

BELLEC (Yves), prêtre. — Il était aumônier de Monseigneur de Bourgneuf, évêque de Nantes, qui gouverna ce diocèse de 1598 à 1617. On lui doit une traduction, en langue bretonne, du *Catéchisme de Bellarmin*. Nantes 1616; — Morlaix, 1628, in-12. Cette traduction est, dit-on, écrite d'un style pur et élégant. C. D.

BELLEGARDE (Jean-Baptiste **MORVAN** de), connu sous le nom d'Abbé de Bellegarde, — naquit à Piriac, dans le diocèse de Nantes, le 30 août 1648. Entré dans la Société des Jésuites, après avoir terminé ses études, il la quitta seize ou dix-sept ans plus tard, par suite, a-t-on dit, des tracasseries que lui suscita son adhésion à la philosophie de Descartes, improuvée alors par les théologiens et l'Université. Disciple du P. Bouhours, il forma son goût et son style sous ce maître habile, qui a porté de son élève un jugement assez exact en l'appelant un écrivain pur, facile et agréable. Ajoutons toutefois que cette dernière qualité est contestable, la diffusion de son style produisant une monotonie trop fréquente. Rentré dans le monde, l'abbé de Bellegarde s'y fit aimer et estimer par sa charité, sa modestie, ses mœurs régulières et l'aménité de son caractère. Préférant sa liberté à toute sujétion, il ne rechercha aucun emploi; mais, son casuel comme prêtre étant insuffisant, il lui fallut écrire pour vivre. De là, cette multitude d'ouvrages sortis de sa plume, ouvrages écrits, pour la plupart, avec une précipitation et une négligence qui ont nui à la réputation qu'il aurait pu acquérir. Devenu très-âgé et infirme, il prit la résolution de ne plus écrire et de s'occuper uniquement de son salut. Dans cette vue, il envoya ses livres à un de ses amis, ecclésiastique en Bretagne, et se retira dans la communauté de Saint-François-de-Sales, établie à Paris pour les pauvres prêtres; il y mourut le 26 avril 1734. Le P. de Tournemine a fait son éloge dans le *Mercure* du mois de novembre 1735. On a de ce laborieux écrivain les ouvrages suivants : I. *Les Devoirs de l'honnête homme et du chrétien, ou Office de saint Ambroise*. Paris, Seneuse, 1689, in-12. Composés principalement pour les ecclésiastiques, auxquels saint Charles Borromée en a recommandé la lecture dans le 7ᵉ chap. de la 3ᵉ partie du 4ᵉ concile de Milan, ces offices peuvent être consultés avec fruit par les laïques. II. *Sermons choisis de saint Jean Chrysostôme*, trad. du grec. Paris, Pralard, 1690, 2 vol. in-8°. III. *Opuscules de saint Jean Chrysostôme*, trad. du grec. Paris, Pralard, 1691, in-8°. IV. *Sermons de saint Basile-le-Grand et Sermons de saint Astère*, trad. du grec. Paris, Pralard, 1691, in-8°. V. *Lettres de saint Basile-le-Grand*, trad. du grec. Paris, Pralard, 1693, in-8°; N. Pepie, 1701, in-8°. VI. *Sermons de saint Grégoire de Nazianze*, trad. du grec. Paris, Pralard, 1693, 2 vol. in-8°. Ces diverses traductions, comme celle de saint Léon ci-après, ne sont pas dépourvues de mérite; mais elles n'ont ni la force, ni

l'élégance, ni surtout l'exactitude de celle du discours de saint Grégoire de Nazianze contre Julien, que l'on doit à M. Troïat, ecclésiastique de Grenoble. Le peu que M. de Maucroix a traduit d'Astère est également supérieur en élégance et en fidélité à la traduction de l'abbé de Bellegarde. VII. *Réflexions sur l'élégance et la politesse du style.* Paris, Pralard, 1695, in-12. C'est un recueil qu'avait suggéré à l'auteur la lecture des meilleurs auteurs français. Il contient des réflexions généralement judicieuses sur l'art d'écrire. D'Artis, ministre protestant, en a réfuté quelques-unes dans son *Journal de Hambourg*, t. 1, p. 209 et suiv. VIII. *Réflexions sur le ridicule et sur les moyens de l'éviter, où sont représentés les mœurs et les différents caractères de ce siècle.* Paris, J. Guignard, 1696. Ces réflexions n'ont ni profondeur ni finesse. IX. *Apparat de la Bible, ou Introduction à la lecture de l'Ecriture-Sainte*, trad. du latin du R. P. Lamy, prêtre de l'Oratoire. Paris, Pralard, 1697, in-8°; traduction faite dans le but de populariser la lecture des livres sacrés, et de faire connaître les institutions civiles et religieuses des Juifs. X. *Modèles de conversations pour les personnes polies.* Paris, Guignard, 1697, in-12. Les sujets y sont empruntés à la morale, à l'histoire, à la politique, etc. XI. *Sermons de saint Léon, pape*, trad. en français. Paris, Pralard, 1698, in-8°. XII. *Sentiments que doit avoir un homme de bien sur les vérités de la religion et de la morale, tirés des plus beaux passages de l'Ecriture-Sainte.* Paris, Guignard, 1699, in-12. C'est un choix des endroits de l'Ecriture-Sainte les plus propres à entretenir la dévotion des fidèles. Il commence à la Genèse et s'arrête au second livre des Machabées. XIII. *Les Caractères d'Epictète, avec l'explication du tableau de Cébes.* Paris, J. Boudot, 1700, in-12. A cette traduction, plus élégante que fidèle, se trouvent jointes des réflexions du traducteur sur les mœurs de son temps et la *Vie d'Epictète* de Boileau. XIV. *De l'Imitation de J.-C., trad. nouvelle, plus ample que toutes les traductions précédentes, avec les notes d'Horstius.* Paris, Jacques Collombat, 1698, in-12; *ibid.*, 1702, in-12. Le traducteur a suivi l'édition latine qu'Horstius a commentée comme la plus correcte, et il a joint à sa version une méthode pratique qui facilite beaucoup l'intelligence de ce livre admirable. XV. *Traduction des Odes d'Horace.* Paris, Pralard, 1700, in-12. Version fort négligée, jointe à une traduction des Satyres, des Epîtres et de l'Art poétique du P. Tarteron. La traduction que ce dernier a faite, plus tard, des *Odes d'Horace*, a fait oublier celle de Bellegarde. XVI. *Livres moraux de l'Ancien Testament, contenant les Proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique, où sont renfermées les maximes de la sagesse divine avec les devoirs de la vie civile.* Paris, Jean et Michel Guignard, 1701, in-8°. Ces cinq livres sont accompagnés d'un commentaire explicatif. XVII. *Les Métamorphoses d'Ovide, avec des explications à la fin de chaque fable.* Paris, P. Emery et M. David, 1701, 2 vol. in-12. A cette traduction sont jointes celles du Jugement de Pâris, de l'Episode d'Aristée (*Virgile*, liv. IV *des Géorgiques*), et de quelques épîtres d'Ovide. Ces diverses traductions sont si peu fidèles, qu'on peut tout au plus les appeler des imitations. XVIII. *Pensées chrétiennes, en forme de méditations, pour tous les jours du mois.* Paris, Jean et Michel Guignard, 1701, in-8°. Elles devaient être suivies de méditations pour chaque jour de l'année. XIX. *La Découverte des Indes-Occidentales par les Espagnols, trad. de l'espagnol de Las-Casas.* Paris, P. de Bats, 1701, in-12. Cette traduction avait d'abord paru sous le titre de : *Relation des Voyages et Découvertes que les Espagnols ont faits dans les Indes-Occidentales (traduite en français par l'abbé de Bellegarde), avec la relation curieuse des Voyages du sieur de Montauban en Guinée, l'an 1695.* Amsterdam, 1698, in-12. XX. *Lettres curieuses de littérature et de morale.* Paris, Jean et Michel Guignard, 1702, 2 vol. in-12. L'auteur ayant écrit *au hasard ce qui lui venait à la pensée*, il n'est pas étonnant qu'il se soit contredit lui-même dans certains passages. XXI. *Homélies ou Sermons de saint Jean Chrysostôme sur la Genèse*, trad. du grec. Paris, Pralard, 1702, 2 vol. in-8°. XXII. *Homélies ou Sermons de saint Jean Chrysostôme, sur les actes des Apôtres*, trad. du grec. Paris, 1703, in-8°. XXIII. *Le Sublime des auteurs, ou Pensées choisies par matière.* Paris, J. Guignard, 1705, in-12. XXIV. *Histoire universelle des Voyages (publiée par Du Périer).* Paris, Giffart, 1707, in-12. XXV. *Eloge historique du Roi sur la conclusion de la paix générale.* Paris, Jacques Colombat, 1714, in-12. L'auteur y passe en revue les principaux événements du règne de Louis XIV, depuis 1688. XXVI. *Maximes, avec des exemples tirés de l'Histoire sainte et profane, ancienne et moderne, pour l'instruction d'un Roi.* Paris, 1718, in-12. XXVII. *Les Pseaumes de la confession du sérénissime prince don Antoine, roi de Portugal, pour demander à Dieu le pardon de ses péchés, avec des prières du même roi sur différents sujets; le tout traduit en français, avec le latin en regard.* Paris, J.-B. Lamesle, 1718, in-16. XXVIII. *Histoire romaine, par demandes et par réponses.* Paris, 1720, 2 vol. in-12. XXIX. *Histoire générale d'Espagne, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent, tirée de Mariana et des auteurs les plus célèbres.* Paris, G. Cavelier, 1723, 9 vol. in-12. Cette traduction, très-peu fidèle, pèche en outre par le défaut de critique, en ce qui concerne le choix des documents, généralement inexacts, que Bellegarde a mêlés au récit de l'auteur espagnol. XXX. *Nouvelle Histoire poétique du P. Gautruche, etc., revue et augmentée par l'abbé de Bellegarde.* Paris, Le-

gras, 1735, in-12. L'éditeur s'est particulièrement attaché, dans ses révisions, à expliquer le sens moral des allégories mythologiques. XXXI. *Vies de plusieurs hommes illustres et grands capitaines de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent.* Paris, 1726, 2 vol. in-12. XXXII. *Éléments de l'Histoire de France et romaine, de la Géographie, de la Fable et du Blason.* Paris, Legras, 1729, 2 vol. in-12.

Les Œuvres de Bellegarde, contenant ses divers ouvrages moraux, ont été publiées à La Haye, chez Gosse jeune, 1761, en 15 vol. in-12. On lui a attribué, mais à tort, les *Mémoires* dont s'est servi Larrière pour composer la *Vie d'Arnauld*. Ces mémoires sont de Du Parc de Bellegarde, écrivain janséniste. C'est avec aussi peu de fondement qu'on l'a regardé comme l'auteur de *l'Art de connaître les Hommes*, publié sous son nom. Jacques Bernard, qui avait rendu compte dans la *République des Lettres* (décembre 1708) de la 3ᵉ édition de cet ouvrage, portant le nom de Bellegarde, fit connaître (mai 1709) que l'*Art de connaître les Hommes* n'était autre chose qu'un abrégé presque littéral de l'ouvrage publié par M. Esprit, de l'Académie française, sous le titre de *la Fausseté des Vertus humaines*, et que Louis Des Bans, homme obscur et inconnu d'ailleurs, était le plagiaire qui s'était attribué l'ouvrage dans une première édition. P. L...t.

BELORDEAU (Pierre), — avocat au Parlement de Bretagne, était, à ce que l'on croit, originaire de Rennes. Il devait être encore fort peu avancé dans sa carrière, lorsqu'en 1598 Henri IV vint dans cette province arrêter les derniers mouvements de la Ligue. A cette occasion, il écrivit sa *Polyarchie*, ou *de la Domination tyrannique usurpée par plusieurs durant la Ligue*, qu'il dédia au roi. Cet opuscule, imprimé à Lyon, 1598, in-8ᵉ, n'est qu'un panégyrique de la paix et de la soumission, composé avec toutes les prétentions à la science qui étaient de mode à cette époque. Si l'on y trouve à peine quelque allusion aux événements contemporains, on peut, en revanche, s'y édifier à loisir de tous les beaux faits et autorités de l'antiquité sacrée et profane.

En 1617, à environ vingt ans de là, Belordeau commença à faire part au public des fruits de son travail et de son assiduité au barreau. Ses *Observations forenses*, où sont contenues, porte le titre; « diverses Questions tirées du Droit civil, des Ordonnances et des Coutumes, et partie d'icelles confirmées par les Arrêts du Parlement de Bretagne, » parurent cette même année, en un volume in-4ᵉ, à la fin duquel la *Polyarchie* est réimprimée. La même année, il publia un *Epitome*, ou *Abrégé* de ses *Observations forenses*, suivi, quatre ans après, d'une réédition avec changements et augmentations. Paris, Buon, 1621, in-4ᵉ.

Dans les années 1619 et 1620, il donna, sous le titre de *Controverses agitées en la cour du Parlement de Bretagne*, un recueil de décisions plus étendu, en deux volumes de pareil format, qui obtinrent une seconde édition, avec changements et augmentations. Paris, Buon, 1626, 2 vol. in-4ᵉ. Les corrections et augmentations de cette édition ne s'appliquent qu'au premier volume, qui fut seul réimprimé, le second étant celui de l'édition de 1620. Si Belordeau ne rapporte dans ce recueil ni les noms des parties, ni ceux des avocats, c'est que « plusieurs, dit-il, en parlant » de ses confrères, ne veulent être reconnus que » par eux-mêmes et par leurs propres mérites, » qui ne se peuvent assez exprimer par une bou» che balbutiante. » Ce trait, que Belordeau se hasarde à lancer aux avocats les plus renommés de son temps, ne nous paraît devoir retomber que sur lui. Des hommes parvenus au premier rang du barreau ne pouvaient être dominés par un si puéril amour-propre. La mission de recueillir les arrêts, estimée alors si importante qu'Hévin exprime le regret qu'elle n'ait pas été plus souvent partagée par les magistrats, cette mission était, à ce qu'il semble, réservée aux avocats qui s'étaient placés en tête de leur ordre. Le rang qu'y occupait Belordeau, surtout lorsqu'il jouissait de la satisfaction de compter trois de ses fils parmi ses confrères, pouvait être fort honorable; mais il ne lui donnait pas sans doute l'autorité qu'on désirait dans un arrêtiste: de là des difficultés qui témoignaient peu de bienveillance.

Il aborda toutefois une tâche encore plus difficile en écrivant son *Commentaire sur la Coutume*, qu'il donna en un volume in-4ᵉ, sous la date de 1624. Si nous l'en croyons, rien n'égala la rapidité avec laquelle il composa ce livre, si ce n'est l'extrême empressement avec lequel le public le reçut, ou, pour mieux dire, le déroba. « C'est l'ouvrage de trois mois, écrit-il, qui mé» ritait bien trois ans de temps pour le rendre » parfait et accompli, et encore puis-je dire avec » vérité qu'il m'a été ôté des mains lorsqu'il était » encore mi-ourdi comme la toile du tisserand. » On sait ce que vaut cette allégation de violence pour justifier la publication prématurée d'un ouvrage où le mérite de la facilité s'efface tellement devant celui de l'exactitude. Si ce n'est pas un détour pour faire excuser les défauts de son livre, ou un expédient de l'amour-propre pour relever sa capacité, on ne conçoit rien à cette présomption de la part d'un homme qui se plaint qu'on eût mis en doute ses talents comme arrêtiste, et qu'on dénigrât injustement ses travaux. Belordeau promettait à ses lecteurs deux autres livres, l'un intitulé : *Traité des vanités*, l'autre, *l'Entrée du temple*. Ces ouvrages ne paraissent pas avoir vu le jour. Le P. Le Long (*Biblioth. hist. de la France*, t. 2, art. 26,342) lui attribue un récit de *l'Entrée de la royne mère à Angers, le 16 octobre* 1619. Angers, Hervault, 1619, in-4ᵉ.

Le *Commentaire* de Belordeau, qu'on aurait tort toutefois de considérer comme un livre sans valeur, se recommandait surtout par son utilité; il remplissait une lacune bien marquée dans la bibliothèque des praticiens. On n'avait pas jusque là d'explication française, même abrégée, de la Coutume, et l'on comprend que beaucoup de légistes fussent rebutés de n'avoir à feuilleter que les volumineuses gloses de d'Argentré. Aussi la *Coutume* de notre auteur a-t-elle eu sept éditions, Paris, 1624, 1628, 1634 (avec frontispice gravé), 1635 (frontispice imprimé), 1643; Rennes, 1656 et 1674, in-4°. Ces deux dernières sont les plus recherchées. L'édition de 1674 fut bientôt suivie de la Coutume de M. de Perchambault, qui traita de ce sujet avec une incontestable supériorité. L'instruction, la clarté et le style ne manquent pas aux écrits de Belordeau; ce qui paraît leur faire défaut, c'est cette solidité, cette pénétration de jugement qui distinguent les jurisconsultes des hommes simplement versés dans l'étude des lois. Nous avons vu que cette qualité de l'esprit eût été à désirer ailleurs que dans sa doctrine. Voici, du reste, l'opinion d'Hévin sur les ouvrages de cet auteur :

« Depuis l'an 1584, dit-il en tête de ses *Annotations sur Frain*, que M. d'Argentré fit imprimer son *Aitiologie*, ou Notes sur la Coutume qui venait d'être réformée, personne n'a pris de dessein la plume en faveur du public que Mᵉ Pierre Belourdeau, qui, environ 1615, commença de donner un Commentaire sur notre Coutume, entreprise qui surpassait ses forces, et trois volumes d'observations qui n'ont pas eu beaucoup d'approbation au palais. »

Le jugement de ce savant homme sur la Coutume de Belordeau est répété dans la préface de celle publiée sous le nom de Pierre Abel, qui est, comme l'on sait, le premier essai de M. de Perchambault sur cette matière. A. D. B.

BENOIST (MARIE-GUILLELMINE **LEROUX DE LAVILLE**, dame), — née à Nantes (Loire-Inférieure), en 1771. Son père fut ministre des contributions publiques en 1792. Dès sa plus tendre jeunesse, elle montra pour l'art de la peinture des dispositions remarquables, qui se développèrent rapidement sous la direction du grand peintre David. Ornée de tous les dons de l'esprit et de la beauté, elle reçut l'hommage de plusieurs poètes du temps, et, entre autres, du froid Laharpe, qui lui consacra aussi des vers. C'est elle que Demoustier a célébrée dans ses *Lettres à Émilie sur la Mythologie*. Elle fut pour lui l'objet d'un culte qui ne se démentit jamais; mais, bien que son affection fût partagée par Mˡˡᵉ Leroux de Laville, il ne l'épousa pourtant point, et mourut, jeune encore, en 1801.

Mˡˡᵉ Leroux de Laville fut mariée à M. Benoist, qui a été successivement chef de division au ministère de l'intérieur, — conseiller d'Etat, — directeur général de la comptabilité des communes, — membre de la chambre *introuvable* de 1815, — directeur général de l'administration des contributions indirectes. A certaines époques de sa vie, M. Benoist fut obligé de faire ressource de sa plume, et, dans ces circonstances, le talent distingué de son épouse lui fut d'un précieux secours. Un grand nombre de tableaux estimables furent produits par ses pinceaux, notamment la *Diseuse de bonne aventure*, achetée pour le château de Compiègne; — la *Tireuse de cartes*, achetée pour le château de Saint-Cloud; — la *Négresse*, achetée pour la galerie du palais du Luxembourg. Son *Portrait du docteur Gall* acquit une grande célébrité. Sa famille possède encore l'une de ses dernières, et peut-être la plus parfaite de ses productions, les *Deux Ages*, tableau représentant un enfant dans tout l'éclat de la fraîcheur, endormi sur les genoux d'une femme arrivée au dernier degré de la décrépitude.

Mᵐᵉ Benoist, élève de David, a formé elle-même plusieurs élèves distingués. On cite, entre autres, M. Apparicio, espagnol, auteur d'un tableau représentant Joas interrogé par Athalie. Cette femme, aussi remarquable par ses vertus que par ses talents, mourut à Paris, le 7 octobre 1826. C. D.

BENOIT, abbé breton, très-versé dans la connaissance de l'Écriture sainte. — Il vivait dans le VIIᵉ siècle. Il écrivit sur la règle de saint Benoît un ouvrage intitulé : *Concordia Regularum sanctorum Patrum cum Regulâ Benedicti*. Trithème cite cet écrit comme une œuvre remarquable : « *Insigne opusculum*. » C. D.

BENOIT (JEAN), cordelier breton, qui vivait dans le XVIᵉ siècle. — Il fit un voyage à la Terre-Sainte, et ce fut à Jérusalem qu'il composa un livre intitulé : *Somme des Péchés, des Vices et des Vertus*, ouvrage qu'on dit très-savant, et qui est recherché par les théologiens. Lyon, 1593. Il est aussi l'auteur d'un autre écrit portant pour titre : *Victoire triomphante de la B. Vierge Marie sur sept esprits immondes chassés du corps d'une femme*. Lyon, 1582, in-8°. C. D.

BÉRARDIER (DENIS), surnommé FÉNÉLON-BÉRARDIER, — docteur et syndic de la Faculté de théologie de Paris, grand-maître du collége de Louis-le-Grand, né à Quimper (Finistère), paroisse de Saint-Mathieu, en l'année 1735.

Il était l'aîné de quatre enfants issus de Pierre Bérardier, négociant à Quimper, dont la famille tirait son origine de Saint-Etienne-en-Forez, et de Marie-Elisabeth Bousquet, dont l'aïeul, Jean-Baptiste Bousquet, industriel marseillais, d'une haute capacité, s'était fixé à Quimper, en 1708.

Il fit, avec succès, ses premières études à Quimper, chez les Jésuites. Au sortir des humanités, il vint faire à Paris ses cours de philosophie et de théologie, et se lia intimement avec le célèbre prince Louis de Rohan, son condisciple

en Sorbonne, et qui était du même âge que lui.

Après avoir été reçu docteur en Sorbonne, il revint à Quimper. Son savoir, son intelligence supérieure, le placèrent au premier rang parmi le clergé. Sa distinction native, ses qualités aimables, la grâce et la vivacité de son esprit, lui ouvrirent tous les salons aristocratiques. Enfin, l'évêque de Quimper, monseigneur de Cuillé, lui fit l'accueil le plus flatteur et le combla de bontés.

En 1762, le Parlement de Bretagne, ayant expulsé les Jésuites, chargea son procureur-général d'aviser au remplacement de ces Pères dans les colléges du ressort. Sur les instances de monseigneur de Cuillé, le célèbre auteur des *Comptes-rendus de la constitution des Jésuites*, M. de la Chalotais, nomma l'abbé Bérardier principal du collége de Quimper; il avait alors vingt-sept ans. Sous sa direction, les études prirent une nouvelle force. Les sciences physiques, qu'il possédait à fond, furent surtout l'objet de sa sollicitude. Il monta un cabinet de physique très-riche pour l'époque, et dont nous avons vu au collége de Quimper, bien déchu de son ancienne splendeur, quelques débris rongés par le temps. Dès lors, ses élèves lui portaient l'attachement le plus vif. A l'occasion d'une maladie très-grave, qui mit ses jours en péril, le collége entier fit une neuvaine à l'église du Guéodet, pour demander à Dieu le rétablissement de son cher principal.

L'abbé Bérardier perdit un véritable protecteur dans la personne de monseigneur de Cuillé, qui mourut en 1771, laissant le siége épiscopal à monseigneur de Flammarens. Ce dernier, transféré à Périgueux, eut pour successeur l'abbé Conen de Saint-Luc, en 1773.

Sous ce prélat, l'administration diocésaine fut influencée par le parti jésuite, qui avait contre l'abbé Bérardier ses motifs de haine, et le jugeait, avec raison, attaché aux doctrines gallicanes. Le digne principal eut à éprouver quelques tracasseries.

Monseigneur de Saint-Luc, qui regrettait les Jésuites, avait formé, avec ceux de son parti, une congrégation qui s'assemblait à l'église de Saint-Nicolas, remplacée aujourd'hui par la maison de M. Le Normand d'Etioles. L'abbé Bérardier avait aussi sa congrégation, dont le lieu de réunion était l'église du collége, à la porte de laquelle des placards injurieux furent collés, un dimanche, pendant l'office divin, et généralement attribués au parti de l'évêque. La querelle s'envenimait, lorsqu'un jeudi saint, monseigneur Saint-Luc fit demander au principal l'un de ses prêtres régents, pour compléter le clergé de la cathédrale. L'abbé Bérardier ne crut pas devoir s'exécuter, et donna pour motif de son refus que ses professeurs n'étaient pas sous la juridiction épiscopale. Le prélat, exaspéré, lança une interdiction sur le principal du collége. Une entrevue, qui eut lieu entre les deux chefs de parti, ne laissa aucune chance d'opérer une réconciliation. Alors l'abbé Bérardier prit Quimper en dégoût, et s'ouvrit au prince Louis de Rohan, avec lequel il avait continué d'entretenir des relations. Le cardinal venait d'être promu à la dignité de grand-aumônier de France, et, par le crédit de sa maison, se trouvait bien en cour. Le principalat du collége de Louis-le-Grand était vacant; l'abbé Bérardier y fut appelé en 1778. Le 1[er] mai 1780, il prêta le serment comme administrateur du même collége, et en devint le grand-maître en 1787.

Le collége de Louis-le-Grand fut le théâtre de sa gloire. Pour qu'il fût possible de se faire une idée de l'enthousiasme que ses talents et les rares qualités de son cœur inspirèrent à tous ses élèves, aux Luce de Lancival, aux Camille Desmoulins, aux d'Auriol de Lauraguet, les plus illustres d'entre eux, ainsi qu'à tous ceux qui furent à même d'apprécier un si noble caractère, il faudrait citer en entier un volume manuscrit, doré sur tranche, couvert en maroquin, avec le chiffre de l'abbé Bérardier et le cachet de Louis-le-Grand, estampé en or, et ayant pour titre : *Les Tributs de l'estime et de l'amour*, offert à l'abbé Bérardier par MM. Luce de Lancival, Camille Desmoulins, d'Auriol de Lauraguet (1787). Sur le premier feuillet, on lit cette épigraphe :

Vivet extento *Dyonisius* ævo,
Notus in fratres animi paterni.
Illum aget pennâ, metuente solvi
Fama superstes! (1) (Hor. II. 2.)

Et la dédicace suivante :

A M. BÉRARDIER.

Oui! ce recueil doit plaire à ton âme attendrie;
De tous nos sentiments c'est le dépôt flatteur :
Nous ne t'offrons qu'une copie;
L'original reste dans notre cœur!

Nous avons choisi pour citations, dans cette couronne poétique, quelques vers qui peignent avec une grande vérité le caractère de l'abbé Bérardier, et la nature des sentiments dont ses élèves étaient animés à son égard.

Extrait d'une Epître de Luce de Lancival à l'abbé Bérardier, le jour de sa fête, en 1784.

Pour t'aimer, Bérardier! on n'attend point ta fête :
Toi-même, idole de nos cœurs,
Attends-tu qu'à nos vœux l'aurore favorable
Annonce, en souriant, ce jour si désirable,
Pour nous en faire à tous éprouver les douceurs?
Ce front, ces traits chéris où la bonté respire,
Nous les contemplons chaque jour;
Nous voyons sur ta bouche errer un doux sourire;
Chaque jour tes bienfaits attestent ton amour,
Et ta main, de ton cœur libérale interprète,
Sur nous incessamment se plait à les verser.
Ainsi donc, tes enfants n'ont, le jour de ta fête,
Qu'un doux plaisir de plus, celui de t'embrasser!

Fragment d'une Epître à MM. les Administrateurs de Louis-le-Grand, par Camille Desmoulins.

L'auteur dit, en finissant, qu'il abandonne la

(1) Il vivra dans un long avenir, ce *Denis*, connu pour son cœur paternel envers ses frères, et, quand il ne sera plus, son nom sera porté sur les ailes infatigables de la Renommée.

poésie pour courir la carrière des Cochin et des Gerbier :

Dès ce jour, ô ma lyre ! à jamais détendue,
Tu ne charmeras plus mes maux et mon ennui :
Mais, cher à l'innocence et du faible l'appui,
Je pourrai quelquefois goûter ce bien suprême,
Ce bien, le seul qu'un sage envie au diadème :
Je ferai des heureux ! Eh ! qui, dans ce séjour,
Elevé près de toi, n'en veut faire à son tour,
Bérardier ? Ce lieu même où, sur les rives sombres,
Gresset, avant le temps, crut voir errer nos ombres,
Je l'ai vu, sous tes lois, *trop tard pour mon bonheur!*
Retracer, bien plus tôt, le séjour enchanteur
Des bosquets d'Académe ou l'heureux Elysée.
Que dis je ? Près de toi, doucement abusée,
L'enfance ici se croit sous le toit paternel :
O Bérardier ! reçois cet adieu solennel !

Cette pièce, nerveuse et noble, contient ces mots : « Trop tard pour mon bonheur, » qui sont une révélation profonde. Ah ! sans doute, l'abbé Bérardier eût donné aux talents du jeune Camille une meilleure direction, si le hasard avait placé plus tôt le maître et l'élève vis-à-vis l'un de l'autre.

Fragment des Adieux au Collége de Louis-le-Grand, par l'abbé d'Auriol de Lauraguet.

Enfin Bérardier vint : depuis cet heureux jour,
La raison nous parla sur le ton de l'amour.
Tous les bosquets du Pinde avec lui refleurirent,
Et, pour le couronner, les lauriers reverdirent ;
Sur nos fronts abattus reparut la gaîté ;
Où régnait la terreur triompha la bonté.
Oh ! comme alors, brûlant d'une ardeur studieuse,
Nous parcourions des arts la carrière epineuse !
Le sourire d'un père enflammait ses enfants,
Et, plus fort qu'Apollon, réveillait les talents !

Nous citerons encore les deux couplets suivants, chantés par un enfant au nom de son réfectoire :

Reçois des enfants de mon âge,
Denis, les petits compliments :
Le nom qui te plaît davantage
Est celui d'*ami des enfants !*

Notre cœur, sans qu'un Dieu l'inspire,
Est assez grand pour le chérir :
Je suis un enfant pour le dire ;
Je suis homme pour le sentir !

Aussi tendrement chéri de ses élèves par sa douceur inaltérable que respecté d'un corps (la Faculté de théologie) dont sa sagesse le fit nommer le chef, presqu'à l'insu de sa modestie, il reçut de ses contemporains le surnom de Fénélon Bérardier. « Il serait difficile, dit Beffroy de « Reigny, dans le *Dictionnaire néologique des* « *Hommes et des Choses*, de citer, dans tout le « cours d'un siècle, même parmi les membres les « plus illustres de l'Université de Paris, un hom- « me qui joignit plus de vertus chrétiennes à plus « de qualités sociales. Je ne dis rien de trop, en « avançant que l'abbé Bérardier fut *adoré* de tous « les jeunes gens que la sollicitude paternelle avait « confiés à sa vigilance..... Doué d'une sagacité « *qui ne le cédait* à la pénétration d'aucun hom- « *me en place*, il embellissait cette qualité bien « *rare par* des connaissances littéraires, politi- « ques, historiques et physiques, dont la réu- « nion ne se trouve pas communément parmi les « hommes. »

Lorsqu'en 1778 l'abbé Bérardier prit les rênes de la maison de Louis-le-Grand, Camille Desmoulins, qui y obtint une bourse du chapitre de Laon, avait seize ans, et Maximilien Robespierre, que le crédit de M. de Conzié, évêque d'Arras, avait placé au même collége, touchait à sa dix-neuvième année.

Camille, dont l'ardente imagination était remplie des souvenirs d'Athènes et de Rome, se rallia un instant à son ancien condisciple Maximilien ; mais bientôt, saisi de dégoût et d'horreur, il écrivit les six numéros du *Vieux Cordelier*, qui restent comme une terrible protestation contre les décemvirs du Comité de salut public. On sait que Robespierre ayant dit à la tribune des Jacobins qu'il fallait brûler son pamphlet, Camille s'écria : « Brûler n'est pas répondre ! » Alors le tyran l'abandonna à la vengeance personnelle de Barrère et de Saint-Just, qui l'enveloppèrent dans la chûte de la faction de Danton, avec lequel il succomba le 5 avril 1794. Lorsque Camille épousa la fille naturelle de l'abbé Terrai, la bénédiction nuptiale ne lui fut pas donnée par l'abbé Bérardier, comme l'ont répété tous les biographes, mais bien par l'abbé de Pancémont, alors curé de Saint-Sulpice, et mort évêque de Vannes en 1807. Il fut marié, selon l'auteur de l'*Histoire des Événements*, en présence de Pétion, du général Montesquiou et de Robespierre.

Robespierre ! on connait ce décemvir dont Marat lui-même disait, dans l'*Ami du Peuple*, qu'il manquait également des vues et de l'audace d'un homme d'État ; on connait cet homme aux passions haineuses et jalouses qui, après avoir, par système, fauché la France pendant dix-huit mois, ne se trouva pas à la hauteur du rôle des Sylla et des Octave, et justifia ce mot heureux de Condorcet : « Il n'a ni une idée dans la tête, « ni un sentiment dans le cœur ! »

On conçoit facilement ce que dut souffrir l'abbé Bérardier en voyant ses deux anciens élèves de Louis-le-Grand, Camille et Maximilien, pratiquer sous ses yeux le plus monstrueux des systèmes politiques. Au milieu de leurs erreurs, tous deux, comme nous le verrons ci-après, avaient conservé pour le grand-maître la plus profonde vénération.

Nommé, en 1789, député suppléant du clergé à l'Assemblée constituante, l'abbé Bérardier y remplaça l'abbé Le Gros, qui mourut en 1790.

Dès le vote fatal du 10 septembre 1789, qui établissait une chambre unique, l'abbé Bérardier prévit les conséquences inévitables de ce premier pas dans la carrière révolutionnaire ; il connaissait la solidarité qui unit, en politique, toutes les questions, et dès lors l'État lui parut ébranlé. « Ma fortune est bornée, écrivait-il, le « 27 juin 1790, à son frère ; l'Assemblée natio- « nale vient encore de la diminuer ; elle me fait

» perdre 550 livres sur la pension de 2,100 li- » vres, produit net, que le roi m'avait accordée. » *Comme l'Assemblée est en train de tout dé-* » *truire*, il est possible qu'elle détruise aussi » l'Université de Paris; tous les corps lui font » ombrage; il est donc possible que je perde » aussi ma place. Je suis résigné à tout, et comme » j'ai appris à me contenter de peu, il en restera » toujours assez pour moi; je regretterai seule- » ment de ne pouvoir vous faire du bien. » Cette phrase significative : « l'Assemblée est en train » de tout détruire, » donne la clef de sa conduite à la Constituante, où il vota constamment avec le côté droit. Il souhaitait, comme les esprits justes et indépendants de cette époque, d'amener une transaction amiable entre les intérêts anciens et les intérêts nouveaux; mais, au sein de la fermentation qui gagnait toutes les têtes, sur la surface de la France, ce vœu ne pouvait recevoir son accomplissement.

L'abbé Bérardier refusa son adhésion aux projets du Comité ecclésiastique de la Constituante, et publia, sous le titre de *Principes de la foi sur le Gouvernement de l'Eglise, en opposition avec la Constitution civile du Clergé, ou Réfutation du développement de l'opinion de M. Camus*, Paris, 1791, in-8°, un livre fortement pensé, qui eut quatorze éditions en très-peu de mois. Quelques-unes des éditions de cet opuscule portent le titre de *Vrais Principes de la Constitution du Clergé*. La septième, revue et augmentée par l'auteur, a 190 pages. C'est en faisant allusion à cet écrit remarquable que Mirabeau s'écriait, dans la séance du 14 janvier 1791 : « On dénonce de toutes parts la constitu- » tion civile du clergé, décrétée par vos repré- » sentants, comme dénaturant l'organisation di- » vine de l'église chrétienne, et ne pouvant sub- » sister avec les principes consacrés par l'anti- » quité ecclésiastique, etc. »

L'année suivante, l'abbé Bérardier composa, avec l'abbé Blandin, depuis chanoine d'Orléans, un nouvel ouvrage intitulé : *L'Eglise constitutionnelle confondue par elle-même*. Paris, Crapart, 1792, in-8°.

Par l'établissement de deux pouvoirs seulement, sans contre-poids, la Constitution de 91 portait en elle le germe de sa destruction. Louis XVI, dans le mémoire qu'il laissa lors de sa fuite à Varennes, déclare cette constitution inexécutable, et ce jugement, qui a devancé celui de la postérité, dénote chez cet infortuné monarque beaucoup de justesse et de pénétration.

Le principe monarchique entièrement paralysé au profit du principe démocratique, dans les bases de la nouvelle constitution politique; les décrets de l'Assemblée sur les biens de l'Eglise, sur l'organisation civile du clergé; tous ces motifs suffisaient pour que l'abbé Bérardier signât les protestations du côté droit, en faveur de la religion et de la monarchie.

Louis XVI, qui avait daigné remarquer l'abbé Bérardier, lui fit offrir l'évêché de Quimper; mais, fidèle à ses principes, le grand-maître de Louis-le-Grand ne crut pas devoir accepter un rang dans la constitution nouvelle du clergé, qu'il réprouvait, ni se soumettre au décret du 27 novembre 1790, qui prescrivait aux ecclésiastiques fonctionnaires de prêter serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi.

Ayant appris que l'abbé Le Coz, qui lui avait succédé en qualité de principal du collége de Quimper, venait de prendre possession du siége épiscopal de Rennes, il écrivait, le 9 mars 1791, à son frère : « On m'a dit que M. Le Coz était évêque de Rennes. Je lui en fais mon compliment, mais j'aime mieux que ce soit lui que moi. »

Le 29 novembre 1791, l'abbé Bérardier mandait à Mme Bérardier, sa belle-sœur : « J'aurais » désiré solliciter, pour mon frère, la croix de » saint Louis. Dans ce moment, elle n'est pas » difficile à obtenir : on la prodigue; *mais nous* » *autres, ecclésiastiques non jureurs*, nous avons » si peu de crédit, que notre recommandation se- » rait plus nuisible que profitable. Nous sommes » plus occupés à nous garantir de la persécution » qu'à solliciter des faveurs. »

Cependant, les événements se précipitaient. On était en 1792; le roi venait d'apposer son *veto* sur le décret de l'Assemblée législative qui frappait de la déportation les prêtres insermentés; d'un autre côté, la cour avait impolitiquement causé la retraite de Roland, Clavière et Servan, ministres girondins, et alors populaires. Ce coup fut vivement senti par le parti de la Gironde, qui, par représailles, fit la journée du 20 juin, terrible prélude de celle du 10 août, qui vit crouler la monarchie.

Après le 20 juin, l'abbé Bérardier fut arraché du collége de Louis-le-Grand et transféré aux Carmes, comme prêtre insermenté.

A la fin d'août, Camille Desmoulins annonçait, dans son journal, qu'il se préparait une expédition importante contre les ennemis de la patrie; que les bons citoyens n'avaient rien à craindre; que tout se passerait avec ordre.

En effet, le 2 septembre au soir, au bruit lugubre du tocsin, sonné par la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois, par cette même cloche qui donna le signal de la Saint-Barthélemy, les massacres commencèrent à l'Abbaye, et se répétèrent successivement aux Carmes, à la Conciergerie et dans les autres prisons de Paris. Pendant sept jours et sept nuits, le sang fuma sous le sabre de deux cents assassins, qui partagèrent, avec la commune, les dépouilles de dix mille victimes. Manuel, procureur de la commune, Billaud-Varennes, son substitut, Danton, ministre de la justice, et le Comité de salut public de la commune, organisèrent ces affreuses tueries. Fabre d'Eglantine, Desmoulins et Robespierre, prirent aussi part au complot.

Ces deux derniers chargèrent Manuel de veiller sur les jours de l'abbé Bérardier, et de le pré-

server de la Saint-Barthélemy populaire. Le procureur de la commune, après avoir requis la sortie des prisonniers pour dettes, dans la matinée du 2 septembre¹, parvint, par de courageux efforts, à faire élargir, entre autres personnages marquants : Beaumarchais, Mme de Staël et l'abbé Bérardier.

Sorti de prison, le grand-maître fut amené au collége de Louis-le-Grand, où la commune l'établit aux arrêts jusqu'à ce que l'on eût apuré ses comptes d'administration collégiale. Ce moyen de le soustraire à la déportation avait été imaginé par Camille et Maximilien, qui venaient de lui sauver la vie. Tels étaient ces temps déplorables que les régulateurs du mouvement révolutionnaire eux-mêmes devaient ruser pour accomplir une bonne action.

A l'avénement de la république, on lui donna le titre de grand-maître du collége de l'Égalité.

C'est en partie à l'abbé Bérardier que l'on doit la fixation définitive du chef-lieu du département du Finistère à Quimper, et voici à ce sujet un extrait de sa lettre du 27 frimaire an II (17 décembre 1793) à son frère :

« Quant à ce qui regarde la fixation définitive » du chef-lieu du département, je fais aussi tout » mon possible auprès des députés à la Convention » que je connais, pour les déterminer en » faveur de la ville de Quimper, mais il faut de » la patience : les choses ne vont pas ici aussi » vite que l'on voudrait; il paraît que cette affaire » ne sera terminée qu'après celle qui concerne » les administrateurs du département du » Finistère. Les députés de Landerneau, présentés » par les Jacobins de Paris, ont sollicité » fortement le Comité de salut public de fixer le » chef-lieu dans leur ville. La réponse du Comité » n'a pas été, dit-on, aussi favorable qu'ils l'espéraient. » Le Comité est juste : il aura sans » doute égard aux motifs qui avaient déterminé » l'Assemblée constituante. »

Pendant les saturnales de 93, Camille Desmoulins ayant rencontré dans la rue Saint-Jacques une bande de forcenés qui menaçaient d'arracher l'abbé Bérardier de sa retraite, leur dit, en leur montrant le collége Louis-le-Grand : « N'entrez pas là, car il s'y trouve un honnête » homme ! » et les *brigands* se retirèrent. Ce mot est sublime dans de telles circonstances, et dans une telle bouche ; il suffit pour caractériser l'abbé Bérardier et faire vivre son nom dans la postérité!

N'est-il pas inouï que le grand-maître de Louis-le-Grand, prêtre insermenté, constituant monarchique, ancien pensionnaire de Louis XVI, invariable dans ses principes, n'ait subi que quelques mois de détention aux Carmes, et ait vu passer *dans un* calme parfait, du seuil du collége de *l'Égalité*, les années effrayantes de 92, 93, 94?...

C'est que, pour Camille Desmoulins et *Robespierre, il était* l'honnête homme ! — c'est qu'il leur apparaissait, à travers les souvenirs purs de leur adolescence, comme le type du beau moral ! c'est qu'enfin il était resté pour eux :

« Le maître aux traits chéris où la bonté respire. »

Que l'histoire, ce juge sévère, leur tienne compte de ces sentiments de vénération et de gratitude, seuls parfums célestes qui brûlaient encore dans leur âme orageuse!

Le 6 mai 1794, le frère de l'abbé Bérardier reçut de Paris la lettre qui va suivre, écrite par le citoyen Hébert, contrôleur du collége de l'Égalité :

Au citoyen Bérardier, capitaine d'artillerie, à Quimper.

« Citoyen,

» Je m'acquitte d'un devoir bien pénible en » vous annonçant que nous avons perdu hier, » 12 floréal an II (1er mai 1794), monsieur votre » frère, grand-maître temporel du collége ci-devant » Louis-le-Grand, après une maladie très-longue » et très-douloureuse. J'ai fait apposer » les scellés chez lui, après son décès, pour la » conservation des droits de ses co-héritiers, » etc. »

Le grand-maître venait de succomber, comme Bossuet, aux atteintes de la pierre, à l'âge de 59 ans. Il fut inhumé le lendemain 13 floréal, dans le champ de repos du Panthéon, et l'on grava sur sa tombe ce seul vers d'Horace :

« *Justum ac tenacem propositi virum !* »

Lorsque Maximilien Robespierre apprit la mort de l'abbé Bérardier, il se hâta de lancer contre lui un mandat d'arrêt, afin de cacher la ruse dont on s'était servi en 1792 pour le mettre à l'abri de la déportation. Les agents du Comité de salut public se présentèrent au moment où le convoi se mettait en marche, et produisirent ainsi l'effet désiré aux yeux de la faction des terroristes, qui aurait pu incriminer l'indulgence dont paraissait avoir usé la commune à l'égard du grand-maître du collége de l'Égalité.

Nous possédons un excellent portrait de l'abbé Bérardier ; il a un très-bel air de tête; sur le front, plein de calme et de sérénité, se dessinent surtout les organes de l'esprit de saillie et de la bienveillance; la physionomie rayonne d'un doux et fin sourire ; l'ensemble produit une impression délicieuse ; c'est la force intellectuelle unie à la bonté, à la grâce, à l'amabilité.

Resserré dans les limites d'une notice, nous n'avons pu esquisser que bien imparfaitement l'un des plus beaux caractères de la Révolution française; mais nous nous proposons de dédier la vie complète de l'abbé Bérardier à l'illustre maison qui se glorifie, encore aujourd'hui, de son ancien grand-maître, et de mettre au jour, en même temps, cette couronne poétique déposée sur sa tombe par Luce de Lancival, Camille Desmoulins et d'Auriol de Lauraguet.

Alphonse Darnault.

BERGEVIN (Olivier), — dont le père était procureur du roi à la sénéchaussée royale de Brest, naquit en cette ville le 26 novembre 1750. Bergevin fils était, depuis le 1er décembre 1774, conseiller-lieutenant particulier au siége de l'amirauté de Brest, lorsqu'au commencement de 1777, il acquit de M. Labbé de Lézergant la charge de sénéchal et premier magistrat civil et criminel au siége royal de Brest et de Saint-Renan, charge pour laquelle il sollicita et obtint du Conseil des lettres de compatibilité. La communauté de Brest ayant eu connaissance des démarches de Bergevin, mais trop tard pour s'y opposer au Conseil, présenta requête au Parlement, qui, au lieu d'enregistrer la commission du nouveau magistrat, renvoya les parties à se pourvoir devant le roi. L'opposition de la communauté avait pour cause et le cumul de deux charges incompatibles entre les mains d'une même personne, et la concentration dans sa famille de toutes les charges de judicature de la ville. Les avocats, les procureurs protestèrent, comme la ville, dans des mémoires imprimés. Toutes les raisons qui furent alléguées dans ces diverses oppositions étaient si énergiques et si concluantes, que le chancelier, tout protecteur qu'il était de Bergevin, n'osant faire plaider l'affaire au Conseil, pria, mais inutilement, le Parlement d'enregistrer les lettres de compatibilité. Force lui fut, pour ne pas en avoir le démenti, d'extorquer un arrêt au Conseil.

Le cumul reproché à Bergevin s'accrut, le 3 juin 1780, d'une troisième place, celle de conseiller et premier assesseur de la prévôté ou cour souveraine de la marine, qu'il remplit jusqu'au 25 janvier 1793. Le siége royal de Brest ayant été supprimé en 1790, Bergevin avait conservé ses deux autres emplois. Le 4 janvier 1791, il fut nommé premier juge au tribunal du district de Brest, et il en remplit les fonctions jusqu'au mois de septembre 1795, époque où il fut élu député au conseil des Cinq-Cents. Il se borna à parler, dans cette assemblée, sur les questions concernant la marine. Un message du Directoire ayant proposé de modifier l'organisation de la marine, arrêtée par la loi du 3 brumaire an IV, Bergevin fit sur ce message, le 25 janvier 1796, un rapport contenant l'historique des réglements d'administration de la marine militaire, et il démontra que la loi du 3 brumaire ne renfermait aucun des vices qui lui étaient reprochés, tandis qu'au contraire le projet incohérent du Directoire, en concentrant dans les mêmes mains les fonctions civiles et militaires, ou, en d'autres termes, la recette et la dépense, était destructif de tout contrôle et de toute comptabilité régulière. L'opinion de Bergevin prévalut, et un message spécial chargea le Directoire de mettre à exécution la loi du 3 brumaire, dont la suspension fut levée. Dans deux opinions développées les 16 février et 14 avril 1796, il appuya Defermont, qui, dans son rapport sur le message du Directoire, concernant le mode de jugement des prises maritimes, avait proposé de porter aux tribunaux civils les appels des jugements des tribunaux de commerce, d'attribuer aux consuls et vice-consuls dans les ports étrangers le jugement des prises, et d'appeler de leurs jugements à divers tribunaux français institués à cet effet. Le projet que soutint Bergevin fut adopté avec les amendements de Riou-Kersalaun, pour lesquels il avait voté. Le 28 juin suivant, il fit appliquer aux veuves des officiers civils de la marine les lois sur les pensions accordées aux veuves des officiers militaires, et, le 1er septembre, il fit adopter un projet accordant des secours, soit aux marins blessés, soit aux veuves et enfants de ceux morts pour la patrie. Ayant cessé ses fonctions législatives au mois de mai 1799, il fut nommé, le 2 juin suivant, à celles de commissaire-rapporteur près des tribunaux maritimes du port de Brest; il les remplissait encore à l'époque de sa mort, arrivée dans cette ville le 4 septembre 1818. P. L...t.

BERLAND D'HALOUVRY, avocat à Rennes. — Il n'est connu que par une traduction du *Prædium rusticum* de Vanière, qu'il publia sous le titre d'*Economie rurale*; Paris, Estienne, 1756, 2 vol. in-12. Cette traduction est estimée. Berland donna aussi, en 1758, une bonne édition latine du *Prædium rusticum*.
C. D.

BERNARD DE MORLAIX, chanoine de Cluny. — Il vivait dans le XIIe siècle et était sans doute né dans la ville de Morlaix (Finistère). Il a laissé un poème en vers léonins intitulé : *De Contemptu mundi*, qui a été imprimé pour la première fois en 1483, et a eu trois autres éditions, en 1537, en 1626 et en 1640. On a de lui un autre poème : *De vitâ æternâ;* un *Hymne en l'honneur de la Vierge* et plusieurs opuscules en prose sur la *Parabole de l'Économe fidèle*, sur *l'Instruction des prêtres*, ou *la Perle du Crucifix, etc.* C. D.

BERNARD (Jean), né à Nantes (Loire-Inférieure), le 14 mai 1702. Il étudia la médecine à Montpellier et y fut reçu docteur à l'âge de trente ans. Peu de temps après il fut nommé professeur d'humanités à Saumur; mais il ne remplit pas long-temps ces fonctions, et les quitta pour s'adonner entièrement à la médecine, qu'il exerça d'abord à La Rochelle, puis à Paris, où il s'appliqua spécialement à l'anatomie sous le célèbre Ferrein. Il avait le désir de se fixer dans sa ville natale, mais il ne put réussir à s'y faire agréger au collége de médecine. Il reprit avec ardeur ses travaux anatomiques, et se fit distinguer dans cette science. A cette époque, le ministre d'Argenson, voulant ajouter à l'importance de la faculté de Douai, qui n'avait qu'un seul professeur, y créa une chaire d'anatomie et de physiologie, dont Bernard fut nommé titulaire. Il y transporta son cabinet ana-

tomique, qui contenait une collection curieuse de pièces, et professa long-temps dans cette ville. Il devint membre correspondant des Sociétés royales de médecine de Paris et de Londres. Homme de talent et de probité, il donna une sorte de célébrité à la faculté de Douai; mais sa renommée personnelle ne franchit guère les limites du pays dans lequel il enseignait, parce qu'il recherchait peu l'éclat. Il mourut, en 1781, des suites d'une hernie étranglée.

Les idées et les principes de Bernard en physiologie sont exposés dans un assez grand nombre de dissertations peu connues, et dont la principale a pour titre : *Problema physiologicum, cum tabula figurativa ipsius solutionem exhibente, seu hydraulice corporis humani, variis tabulis figurativis demonstrata*. Douai, 1758, 1759, in-4°. C. D.

BERTHAULT (PIERRE), — prêtre oratorien, né à Nantes (Loire-Inférieure); auteur d'un savant traité sur les religions, imprimé sous ce titre : *Petri Berthaldi de ará*. Nannetis, 1636, in-12. Cet écrivain a été quelquefois, mais à tort, confondu avec un autre Berthault, chanoine de Chartres, auteur d'un ouvrage intitulé : *Forus gallicus*. C. D.

BERTHE (JEAN), — né à Morlaix (Finistère), au commencement du XVII siècle. Il a publié un ouvrage intitulé : *Commentarii in Evangelium*, Parisiis, 1650, dans lequel il a fait preuve d'une érudition profonde et d'un esprit de critique des plus remarquables. C. D.

BERTHELOT (JULIEN-JEAN), né à Auray (Morbihan), le 14 mars 1768. Le registre des naissances de cette ville indique la sienne en ces termes : *Julien-Jean......, fils naturel d'inconnus*. L'état de bâtardise de cet enfant fut effacé huit jours plus tard par le mariage de son père et de sa mère, ainsi que cela résulte du registre des mariages de la même ville, portant, à la date susdite :

« 22 mars 1768. — Mariage. — Berthelot » (Jean-François), employé dans les devoirs, » fils de François Berthelot et d'Armelle Pilorget, » de Saint-Etienne de Rennes, — et demoiselle » Angélique Le Métayer, fille d'écuyer Julien-» François, seigneur de La Garde, buraliste des » devoirs à Auray, et de dame Jacquette Au-» theuil, d'Auray; lesquels ont été mariés en » vertu d'un arrêt de la Cour du 12 mars 1768. »

Il était nécessaire de rapporter ces détails pour bien établir l'individualité de Berthelot, que tous les biographes ont confondu avec un autre personnage, le comte Dubois-Berthelot. (*Voy. Dubois-Berthelot*).

Nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement sur la manière dont s'écoulèrent les vingt premières années de Berthelot. Il paraît qu'il était passé très-jeune aux colonies, car il reparut à Auray en 1791, venant de l'Ile-de-France. Dès les premiers soulèvements qui eurent lieu en Bretagne, il courut aux armes, s'attacha à Georges Cadoudal, et acquit bientôt une certaine importance dans les bandes insurgées, puisque nous voyons que, dans l'organisation faite par Georges, en 1795, il eut le commandement de la petite troupe de cavalerie attachée à l'armée royale du Morbihan. Après la pacification de 1796, il revint à Auray, où il établit un petit commerce d'épicerie; mais quand les hostilités recommencèrent, il suivit de nouveau le drapeau de l'insurrection, et ne reparut plus dans sa ville natale. Après la dispersion des insurgés, il fut long-temps fugitif et caché. Ce ne fut qu'après la mort de Georges Cadoudal (1804), qu'il fut arrêté dans les environs de la petite ville de Locminé. On le transféra à Bicêtre, où il resta prisonnier jusqu'à sa mort, arrivée en 1808. C. D.

BERTIER (JULIEN-JACQUES), — né le 21 février 1756, au village de la Chevaille, paroisse de Saint-Séglin, qui faisait autrefois partie du diocèse de Saint-Malo, et qui est enclavée aujourd'hui dans le département d'Ille-et-Vilaine, fut porté de bonne heure, par vocation, vers l'état ecclésiastique. En 1779, n'étant pas encore dans les ordres sacrés, il se fit remarquer, par ses talents et sa bonne conduite, de l'évêque de Saint-Malo, monseigneur Deslaurents, qui lui confia la direction de la classe de troisième de l'école ecclésiastique qu'il venait de fonder dans la maison de *la Victoire*, à Dinan. C'est là que l'abbé Bertier commença à manifester, à l'âge de vingt-trois ans, ce zèle pour l'instruction religieuse dont il fut animé pendant toute sa vie. Lorsque la Révolution frappa les établissements religieux et dispersa les prêtres, l'abbé Bertier était régent de rhétorique. Forcé de quitter l'établissement de *la Victoire*, il exerça d'abord secrètement son ministère dans les environs de Dinan; mais, bientôt découvert chez M. de Lavie, au Vaugrée, il fut arraché de cet asile et conduit enchaîné au château de Dinan. Après avoir été détenu quelque temps dans cette citadelle, qui renfermait beaucoup de prêtres insermentés du département, il fut envoyé sur les pontons de Rochefort, où se trouvait alors M. de la Romagère, depuis évêque de Saint-Brieuc. Lorsqu'un régime plus doux eut ouvert les portes des prisons aux débris du clergé, l'abbé Bertier revint à Dinan, et il fut nommé, en 1801, vicaire de la paroisse de Saint-Sauveur de cette ville. Trois ans plus tard, monseigneur Caffarelli, évêque de Saint-Brieuc, le nomma supérieur d'une école ecclésiastique qu'il le chargea d'organiser dans l'ancien couvent des Cordeliers de Dinan, fondé par le connétable d'Avaugour; couvent que l'abbé Berthier avait acquis de M. Ch. Beslay, lequel en était devenu acquéreur national pendant la Révolution. Les ressources que sa charité avait su ménager lui

avaient permis, non seulement d'acquérir cet établissement, mais encore de le réparer et le remettre en état de recevoir un grand nombre d'élèves. Nommé ensuite curé de Saint-Malo de Dinan, l'abbé Bertier prit possession, le 6 mai 1808, de ces fonctions, qui ne l'empêchèrent pas de continuer à diriger le petit séminaire de *la Victoire*. En 1811, les lois et réglements de l'Université réunirent ses élèves à ceux du collége de la ville, et les classes des Cordeliers restèrent fermées jusqu'en 1814, époque où l'abbé Bertier les rouvrit pour les humanistes, les philosophes et les théologiens qui se destinaient à l'état ecclésiastique. La prospérité du grand et du petit séminaire de Dinan allait toujours croissant, et lorsqu'en 1828, les ordonnances du ministère Martignac interdirent l'externat aux écoles ecclésiastiques, l'institution de l'abbé Bertier comptait cinq cent soixante élèves. L'abbé Bertier est mort vicaire-général pour l'arrondissement de Dinan, le 22 janvier 1837, à l'âge d'environ 81 ans, léguant à l'évêché, par son testament du 17 mars 1832, au rapport de Mᵉ Alberge, notaire à Dinan, le bel établissement des Cordeliers. Il continua ainsi de réaliser, après sa mort, la double et constante pensée de toute sa vie : l'éducation ecclésiastique et le soulagement des pauvres.

Nous tenons d'une personne respectable et digne de foi qui fut, pendant plusieurs années, le conseil et le dépositaire des confidences et des opinions les plus intimes de ce vertueux ecclésiastique, que jamais homme ne fut plus pur ni plus inébranlable dans ses principes : c'était la vertu et le caractère d'un autre âge.

Deux ans avant sa mort, l'abbé Bertier avait rédigé une sorte de testament religieux qu'il avait publié sous le titre d'*Exposition des vrais Principes de la Religion*, Dinan, Huart, 1834, in-12; ouvrage succinct, mais substantiel, qui développe les doctrines qu'il mit en action pendant toute sa vie, et qu'on peut regarder comme le dernier mot d'une existence employée à bien faire. M. Quérard (*Littérature française contemporaine*, t. 1ᵉʳ, p. 386) attribue à l'abbé Bertier une *Oraison funèbre de Louis XVI, roi de France et de Navarre, prononcée à Saint-Hélier, île de Jersey, le 21 janvier 1794, par un ecclésiastique alors réfugié dans cette ville.* Paris, Adr. Leclère, 1814, in-8° Quoiqu'il soit très-douteux que l'abbé Bertier soit allé à Jersey à aucune époque de la Révolution, surtout à celle qu'indique le titre du dernier ouvrage, il est fort possible que cette *Oraison funèbre* soit de lui. Les rapports entre la France et Jersey étaient très-fréquents sous la République, et un discours *composé* par l'abbé Bertier a pu être *prononcé* à l'étranger par un de ses élèves. Les mots prononcés ou imprimés ne doivent pas, d'ailleurs, être pris à la rigueur; ils étaient quelquefois employés pour détourner l'attention et ne pas rendre suspects les imprimeurs français. Ce qui contribue à nous faire admettre ces diverses hypothèses, c'est que nous tenons de personnes bien informées que l'abbé Bertier composa et distribua, pendant la Révolution, un écrit dont on n'a pu nous préciser ni le titre ni le but, et qui pourrait bien être ou l'ouvrage ci-dessus ou le *Catéchisme d'un intrus*. L'*Annuaire Dinannais de* 1838 contient sur l'abbé Bertier une notice dont l'auteur a gardé l'anonyme, mais que nous avons quelque raison de croire due à la plume consciencieuse et élégante de M. Lecourt de la Villethassetz, de Dinan, dont l'infatigable concours nous a été, en outre, si utile pour la rédaction de cette notice et d'un grand nombre de celles qui la précèdent ou la suivront. P. L...t.

BERTIN (Jean), — poète, né à Nantes, contemporain de d'Argentré, n'est connu que par quelques épigrammes, toutes restées inédites, à l'exception d'une seule, qui se trouve en tête de quelques exemplaires de l'histoire de d'Argentré. P. L...t.

BERTIN (Exupère-Joseph), — savant anatomiste français, naquit, le 21 septembre 1712, à Tremblay, arrondissement de Fougères, département d'Ille-et-Vilaine. François Bertin, son père, médecin très-éclairé, était issu d'une famille très-considérée de Bretagne. Resté orphelin sans fortune, à l'âge de trois ans, le jeune Bertin commença ses études dans le lieu de sa naissance, et vint les achever à Rennes. Pendant son cours de philosophie, il sentit naître en lui un grand amour pour les sciences physiques; mais, la situation pécuniaire de sa famille ne lui permettant pas d'aller faire à Paris les études qu'elles exigeaient, il fut contraint de rester un an à Tremblay. Ce fut alors que, s'étant procuré une Anatomie de Verheyen, il la dévora, pour ainsi dire, et parvint à la si bien apprendre, qu'ayant eu occasion d'assister à une autopsie, il étonna de vieux praticiens qu'on y avait appelés, et qui furent forcés de reconnaître sa supériorité. Arrivé à Paris, il travailla avec une ardeur infatigable, et se concilia bientôt l'attachement, resté invariable, de son maître Hunauld, qui l'associa à ses travaux et le chargea, quoiqu'il ne fût encore que simple bachelier, de présider avec lui aux examens des autres bacheliers.

Bertin reçut le bonnet de docteur-médecin à Reims, en 1737, et à Paris en 1741. Ayant épuisé, pour obtenir ce titre, ses ressources et celles de ses amis, il se vit obligé de profiter d'une occasion de se procurer les avances nécessaires pour exercer sa profession d'une manière convenable. Tel fut le motif qui le détermina à accepter la place de premier médecin de l'Hospodar de Valachie et de Moldavie. Ce prince, rappelé à Constantinople environ deux ans après, voulut l'emmener avec lui ; mais Bertin, effrayé par les actes de despotisme aveugle et sanguinaire dont il avait souvent été le témoin, et résolu à retourner dans son pays, refusa toutes les offres bril-

lentes qui lui furent faites. Après avoir heureusement traversé la Hongrie, il se rendit à Vienne, où il obtint de l'impératrice, alors en guerre avec la France, une escorte pour l'accompagner jusqu'à la frontière. Faible de caractère, et d'une organisation des plus impressionnables, Bertin s'imagina que ses gardes, dont il ne comprenait pas le langage, en voulaient à sa vie, et, entraîné par une sorte de vertige, il alla se cacher dans un marais, où il resta long-temps plongé jusqu'au cou. Ses gardes l'ayant retrouvé, après bien des recherches, ne parvinrent qu'à grand'peine à le rassurer.

Revenu sain et sauf à Paris en 1744, Bertin fut élu associé anatomiste de l'Académie des sciences, sans passer par le grade d'adjoint, suivant l'usage consacré. Il devait cette distinction aux recherches qu'il avait communiquées, dès 1737, à cette compagnie, sur les nerfs récurrents du cœur et sur l'anastomose des veines épigastriques et mammaires. Dans un mémoire qu'il lui soumit en 1746, mais dont une grave maladie le força d'ajourner la publication, il expliqua l'organisation de l'estomac du cheval, et reconnut que l'impossibilité du vomissement chez cet animal n'est pas due à une valvule, mais à un sphincter, qui s'oppose à la sortie des aliments, et que les plans musculeux de son estomac offrent la même disposition que chez l'homme. Ses observations sur ce point d'anatomie, confirmées plus tard par Haller, devinrent l'objet d'une contestation entre lui et ce savant physiologiste, qui ne put enlever à notre compatriote la gloire de la première découverte.

Epuisé par l'excès de travail, tourmenté par des querelles littéraires, Bertin vit sa santé s'altérer, et ce fut au sein même de l'Académie qu'il sentit la première atteinte de sa maladie. Buffon, à côté duquel il était assis, lui porta les premiers secours. La maladie débuta par un accès de délire, suivi d'un accès de léthargie qui dura trois jours, et qui se répéta ensuite à des intervalles plus ou moins longs, pendant trois années consécutives. Dans le cours de cette affection, Bertin offrit tous les phénomènes de la monomanie, caractérisée par un état habituel de crainte et de frayeur, état qui n'était, à vrai dire, qu'une exagération de son caractère naturellement méticuleux. Lorsque cette maladie eut cessé, en 1750, toutes les facultés de Bertin reprirent leur force, ainsi que leur netteté, et sa mémoire, qui était prodigieuse, lui retraça, avec la même fidélité qu'auparavant, les détails immenses de l'anatomie.

Le premier travail qu'il publia après son rétablissement traitait de la circulation du sang dans le foie du fœtus. Nulle part plus que dans ses trois mémoires sur ce sujet, il n'a fait preuve de talent. Ses remarques, relatives aux effets de la respiration sur les veines du foie, renferment des vues physiologiques dignes d'attention.

En 1748, un an après l'invasion de la maladie qui vint interrompre sa carrière, Bertin fut nommé associé-vétéran de l'Académie. Depuis plusieurs années, il travaillait à un cours complet d'anatomie. En 1754, il en publia la première partie, restée classique, sous le titre d'*Ostéologie*. La seconde partie, qui avait été soumise à l'Académie, et qui renfermait la description des artères, n'a pas été publiée. Il se retira à Gahard, arrondissement de Rennes, où il était entièrement occupé de l'éducation de ses enfants, lorsqu'il fut atteint, le 21 février 1781, d'une fluxion de poitrine, à laquelle il succomba en peu de jours.

Le *Dictionnaire de la Médecine ancienne et moderne*, auquel nous avons emprunté presque tous les détails qui précèdent, dit « qu'on trouve » dans tous les ouvrages de Bertin une érudition » exacte et profonde, et l'art si important de dé» crire avec méthode et avec clarté, porté au plus » haut degré; des vues grandes, mais toujours » sages, et qui ne s'étendent jamais au-delà de » ce qu'il est possible de savoir et de prouver. Il » se livra souvent à une critique un peu sévère » des travaux des autres; mais cette critique fut » toujours dictée par l'impartialité et l'amour du » vrai. Toutes ses recherches prouvent une at» tention scrupuleuse à laquelle les plus petits dé» tails ne peuvent échapper, une adresse singu» lière dans les moyens de forcer les parties qui » semblent les plus imperceptibles à découvrir et » à laisser voir les secrets de leur organisation. »

Nous terminerons cette notice par la nomenclature des ouvrages de Bertin, extraite du Dictionnaire que nous venons de citer, ainsi que les analyses de chacun d'eux par les auteurs de ce recueil savant et impartial :

I. *Ergò causa motûs alterni cordis multiplex*. Paris, 1740, in-4°.—Dans cette dissertation, qui fait partie de la collection des thèses anatomiques de Haller, Bertin fait voir que le sang n'afflue dans les artères coronaires que lors des mouvements de systole du cœur. II. *Ergò non datur imaginationis maternæ in fœtum actio*. Paris, 1741, in-4°. III. *Lettre à M. D. sur le nouveau système de la voix*. La Haye (Paris), 1745, in-8°. Bertin, partisan de la théorie de Dodart, rejette l'opinion de Ferrein, qui attribuait les modulations de la voix aux vibrations des ligaments de la glotte, produites par l'action de l'air. Il fait remarquer que les lèvres de la glotte ne sont pas des cordes tendues, mais des replis membraneux, souples et mous; que l'ouverture de la bouche, chez l'homme, dans les parois de laquelle il n'y a rien de tendu, peut, dans l'action de siffler, produire des sons très-différents. Ferrein ayant répondu, Bertin fit paraître l'écrit suivant : IV. *Lettres sur le nouveau système de la voix et sur les artères lymphatiques*. Paris, 1748, in-12. V. *Ergò specificum morsûs viperæ antidotum alcali volatile*. Paris, 1749, in-4°. VI. *Ergò condimenta sanitati noxia*. Paris, 1751, in-4°. VII.

Traité d'Ostéologie, etc., suivi de trois mémoires de M. Hérissant, sur différents points d'ostéologie. Paris. 1754, 4 vol. in-12. Cet ouvrage est remarquable par la méthode et la précision avec lesquelles chaque partie est décrite, par l'exposition détaillée et complète de beaucoup d'objets peu connus jusqu'alors, soit sous le rapport de la conformation des parties, soit sous celui de la structure du tissu osseux. L'auteur y a joint un grand nombre d'observations nouvelles, et qui lui sont propres; on y trouve décrits, pour la première fois, avec la plus grande exactitude, les cornets sphénoïdaux, qui n'avaient encore été que vaguement indiqués : de là le nom sous lequel on a depuis désigné ces os *(cornets de Bertin)*. VIII. *Consultation sur la légitimité des naissances tardives.* Paris, 1764, in-8°. Bertin admet que la gestation peut offrir des différences notables dans sa durée.

Indépendamment de ces différents écrits, publiés séparément, Bertin a consigné encore de nombreux mémoires dans le recueil de l'Académie des sciences, et quelques articles dans l'ancien *Journal de Médecine*. L'un de ces derniers, inséré dans le t. IV, p. 66, et intitulé : *Nouvelles Découvertes en Anatomie*, renferme une description détaillée des canaux osseux qui livrent passage aux artères et aux nerfs des dents de la mâchoire supérieure. Un autre article (t. V, p. 48), qui a pour titre : *Conséquences relatives à la pratique, déduites de la structure des os pariétaux*, renferme des observations fort intéressantes sur la gravité des fractures de ces os, et sur le mécanisme de la fracture de leur portion inférieure, lorsque le coup a été porté à leur partie supérieure.

Les travaux qu'il a communiqués à l'Académie des sciences sont les suivants : *Description des cornets sphénoïdaux; — Recherches sur la structure des reins.* Il admet des grains glanduleux interposés entre les canaux urinifères, et que l'urine est sécrétée en partie par ces organes glanduleux et par des conduits émanés directement des artères (année 1744). — *Mémoire sur la structure de l'estomac du cheval.* On l'a fait connaître plus haut. On trouve ce mémoire, ainsi que des remarques de notre auteur, *sur l'insertion et les mouvements des muscles droits de l'abdomen*, dans le volume de l'année 1756. — Dans les mémoires de l'année 1753 : *Mémoires sur la circulation du sang dans le foie du fœtus.* — Année 1759 : *Mémoire sur le cours des esprits animaux.* Il compare la substance corticale du cerveau à celle des reins, et, considérant leur organisation comme analogue, il pense que la première est aussi l'agent sécréteur des esprits animaux. — Année 1763 : *Mémoire sur l'effet de la respiration sur les veines du foie*, dans lequel il fait voir que, pendant l'inspiration naturelle, la pression exercée sur les veines hépatiques fait gonfler les veines jugulaires, les deux veines caves et leurs sinus; que ce gonflement cesse dans l'expiration naturelle, tandis que dans l'inspiration et l'expiration forcées, le gonflement a lieu également. — Année 1765 : *des Remarques sur la circulation du sang dans le foie*, dans lesquelles il signale plusieurs particularités remarquables des vaisseaux qui sont les agents de ces fonctions. — Année 1766 : *Mémoire sur la comparaison de l'appareil lacrymal chez l'homme et les animaux*, où notre auteur prouve qu'il savait apprécier toute l'importance de l'anatomie comparative; il a trouvé que, dans un grand nombre d'espèces, les points et les conduits lacrymaux n'existent pas, et qu'une ouverture du sac nasal remplit les fonctions de ces organes. (*Hist. de l'Acad. roy. des sciences*, année 1781, — Haller, *Bibl. anat.)* P. L...t.

BERTIN (René-Joseph-Hyacinthe), — fils aîné du précédent, né le 10 avril 1767, à Gahard, arrondissement de Rennes, fit ses humanités dans cette dernière ville, et, après avoir étudié la médecine à Paris, fut reçu docteur-médecin à Montpellier, en 1791. Il servit, en 1793, à l'armée des côtes de Brest, d'où il passa à celle d'Italie. En 1798, il fut envoyé en Angleterre comme inspecteur général du service de santé des prisonniers français, et, pendant l'année qu'il séjourna dans cette île, il rendit de nombreux services à ceux de ses compatriotes qui furent confiés à ses soins. En 1807, il fut employé quelque temps, comme médecin, dans les armées françaises en Prusse et en Pologne. De retour en France, il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur, et fut nommé médecin en chef de l'hôpital Cochin et de celui des Vénériens. En 1822, M. de Corbière, son ancien condisciple et son ami, le chargea de la chaire d'hygiène, vacante à la Faculté de médecine de Paris par la mort de Hallé, et, lors de la dissolution violente et imprévue de ce corps savant, l'année suivante, le ministre qui l'avait nommé le déroba à la proscription qui frappa Pinel, Vauquelin, Chaussier, Desgenettes. Atteint, vers le commencement de 1827, d'une inflammation de poitrine qui devint chronique, Bertin se rendit dans sa famille, à Fougères, avec l'espoir d'y trouver une guérison plus prompte; mais, au mois d'août de la même année, il fut attaqué d'une encéphalite à laquelle il succomba en très-peu de jours.

On lui doit les ouvrages suivants, dont le troisième et le plus important, est, en grande partie, l'œuvre de M. Bouillaud, alors élève interne dans le service de Bertin à l'hôpital Cochin :

I. *Quelques observations critiques, philosophiques et médicales sur l'Angleterre, les Anglais et les Français détenus dans les prisons de Plymouth.* Paris, 1801, in-12. II. *Traité de la maladie vénérienne chez les nouveau-nés, les femmes enceintes et les nourrices.* Paris, 1810, in-8°. III. En 1811, dit le *Dictionnaire historique de la Médecine ancienne et moderne*, Bertin présenta à l'Institut un premier mémoire sur le

maladies organiques du cœur, dans lequel il démontre que la dénomination d'anévrisme ne donnait pas une idée exacte de la dilatation du cœur; que l'hypertrophie des parois du cœur ne coexistait pas toujours avec leur dilatation; que souvent, au contraire, les cavités de cet organe sont alors très-diminuées, disposition que Bertin paraît être le premier à avoir signalée. Les trois autres mémoires présentés plus tard à l'Institut par notre auteur, peuvent être considérés comme le développement des idées et des observations consignées dans le premier : ainsi, le deuxième établit l'existence de l'*épaississement sans dilatation du ventricule gauche;* le troisième a pour but de faire connaître et de déterminer les signes caractéristiques et les altérations organiques propres aux *hypertrophies du ventricule gauche et du ventricule droit, avec diminution de la cavité;* enfin, le quatrième a pour objet l'*hypertrophie des parois du cœur jointe à leur dilatation*. Ces recherches ont été réunies à d'autres observations analogues, et non moins intéressantes de M. Bouillaud, et publiées sous le titre suivant : *Traité des maladies du cœur et des gros vaisseaux, par R. J. Bertin, rédigé par J. Bouillaud.* Paris, 1824, in-8° avec planches. Cet ouvrage, essentiellement clinique, est empreint du caractère propre aux productions médicales de notre époque; l'observation rigoureuse des faits est la seule source où les auteurs puisent les argument qu'ils font valoir à l'appui des diverses opinions qu'ils émettent, relativement à la nature et au traitement des maladies dont ils tracent l'histoire.

Bertin est aussi l'auteur d'une traduction française de la traduction italienne que J.-P. Franck a donnée de l'ouvrage de Melchior-Adam Weickard, *sur la doctrine de Brown*. Paris, 1798, 2 vol. in-8°. On lui doit encore la traduction française des *Elementa Medicinæ*, *de Brown*, sous ce titre : *Eléments de Médecine de Brown*, *avec les Commentaires de l'auteur et les Notes du docteur Beddoes, traduits du latin et de l'anglais.* Paris, 1805, in-8°. P. L...t.

BERTIN (Joseph-Marie Eusèbe), — de la même famille que les précédents, naquit le 18 janvier 1774, à Fougères, où son père, Jacques Bertin, sieur de la Hautière, était lieutenant de cavalerie et exempt de maréchaussée. Depuis deux ans il avait terminé ses études au collége de Rennes, lorsqu'il commença, au mois de juillet 1792, à suivre les cours du collége de chirurgie de cette ville. Au mois de juin de l'année suivante, il interrompit ses études médicales pour prendre part, comme sergent-major, à l'expédition que les départements de la Bretagne et quelques-uns de ceux du midi tentèrent, après le 31 mai, contre la majorité oppressive et sanguinaire de la Convention. Après l'avortement de cette tentative mal dirigée, Bertin, revenu à Rennes, obtint au concours une place d'élève en chirurgie à l'hôpital militaire de cette ville, appelé alors l'hôpital des Sans-Culottes. Peu après sa réception, il fut chargé d'accompagner un convoi de malades que l'on transférait à Nantes, et il fut employé pendant quelques mois dans les hôpitaux de cette ville. De là, il fut dirigé, en qualité d'officier de santé de 3e classe, sur une ambulance établie à Montaigu, puis envoyé à l'hospice de l'Egalité, à Pontivy. En décembre 1795, sur l'ordre de M. Galée, chirurgien en chef de l'armée des côtes de Brest, il se rendit au quartier-général établi dans le Morbihan. Au mois de mars 1796, il fut nommé à l'emploi de chirurgien de 2e classe dans la division de l'ouest de l'armée des côtes de l'Océan, et, licencié peu après, il se retira à Fougères. S'étant ensuite rendu à Paris, il y consacra quatre années à compléter ses études médicales. Après avoir obtenu, en 1801, le premier prix à l'école de médecine, il soutint, en 1802, sa thèse sur l'emploi des incisions dans le traitement des plaies d'armes à feu. Attaché à cette époque, comme médecin et professeur, au pensionnat fondé à Paris sous le nom d'École Polymatique, par Butel (de la Sarthe), il donna dans cet établissement, où il resta deux ans, des leçons de latin, de chimie et de mathématiques.

Ce fut en 1804 qu'il vint se fixer à Rennes, où il ne tarda pas à épouser Mlle Sophie de la Fruglaye. Depuis son retour à Rennes jusqu'à sa mort, il enseigna et pratiqua la médecine avec un égal succès, dans les hospices civils, dont il fut nommé médecin en 1804, notamment à l'Hôtel-Dieu et aux Incurables, dont il fut plus particulièrement chargé en 1808. A l'époque où le service médical de l'Hôtel-Dieu lui fut confié, il commença à professer la clinique et la pathologie internes; il continua cet enseignement pendant plus de trente ans, soit dans cet hôpital, soit à l'École secondaire de médecine, avec une activité et un désintéressement dont les exemples sont bien rares, et, de plus, il donna gratuitement, pendant plusieurs années, aux nombreux élèves que sa réputation et le zèle de ses collègues attiraient à l'École de médecine, des leçons de chimie, pour la préparation desquelles il suppléait, avec une industrie et une adresse remarquables à l'insuffisance des appareils et des instruments.

En 1823, sur la demande spontanée de ses confrères de Paris, il reçut, comme récompense de ses travaux, le titre d'associé régnicole de l'Académie royale de médecine, sans avoir adressé aucun mémoire à cette Société savante. En 1827, il fut nommé membre du jury pour la réception des officiers de santé; en 1833, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur; en 1834, membre honoraire de la Société des sciences et arts de Rennes, et, en 1837, directeur de l'Ecole secondaire de médecine et membre du Conseil académique. Doué d'un esprit pénétrant, en même temps qu'exact et positif, Bertin, au lit du malade comme dans son enseignement, a professé et appliqué des doctrines propagées par ses

élèves dans presque toutes les localités de la Bretagne, où elles font école. Il est mort à Fougères, le 6 novembre 1839, ne laissant d'autre ouvrage imprimé que sa thèse, intitulée : *Dissertation sur l'emploi des incisions dans les plaies d'armes à feu*. Paris, 1802, in-8°; dissertation que le *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne* a, par erreur, attribuée à René-Joseph-Hyacinthe Bertin, son cousin. Il avait cependant commencé à rassembler les matériaux d'un ouvrage qui eût contenu le résultat de ses observations, et dont l'absence est atténuée par les excellents cahiers que ses élèves rédigeaient d'après ses leçons.

Bertin a rendu en outre des services à son pays dans l'administration publique. Appelé, en juillet 1830, à concourir à l'organisation de la garde nationale de Rennes, il contribua puissamment à prévenir tout trouble dans cette ville. Il fut ensuite, pendant plusieurs années, membre du conseil municipal et du conseil général, où la rapidité de son coup-d'œil et la sûreté de son jugement lui assuraient une influence. Il était versé dans plusieurs langues vivantes. M. le docteur J. Aussant a publié sur lui une *Notice biographique*, Rennes, 1846, A. Marteville, in-8°, de 21 pages, dans laquelle nous avons puisé tous les détails qui précèdent. Cette notice est suivie du discours que M. Aussant avait prononcé sur la tombe de Bertin.

Bertin a laissé un fils, M. Amédée Bertin, lequel, après avoir exercé quelque temps la médecine près de son père, y a renoncé pour accepter les fonctions de sous-préfet de Fougères, qui lui furent offertes. M. Amédée Bertin est auteur, conjointement avec M. Léon Maupillé, d'une Monographie, aussi bien pensée que bien écrite, publiée sous le titre modeste de : *Notice historique et statistique sur la baronie, la ville et l'arrondissement de Fougères, par MM. Amédée Bertin, docteur en médecine, sous-préfet, membre de la Légion-d'Honneur, et Léon Maupillé, conservateur de la Bibliothèque de Fougères*. Rennes, A. Marteville et Lefas, 1846, in-8° de 518 pages. La partie statistique est plus particulièrement l'œuvre de M. A. Bertin, et la partie historique et biographique, celle de notre confrère M. Léon Maupillé, auquel nous saisissons cette occasion d'exprimer notre reconnaissance des nombreuses obligations que nous lui avons, soit pour les utiles renseignements que nous avons trouvés dans son travail imprimé, soit pour les documents manuscrits que nous a en outre procurés son infatigable dévoûment. P. L...t.

BERTIN (Jean), — né à Guignen, arrondissement de Rennes, vers 1750, d'une famille d'agriculteurs qui n'avait aucun lien de parenté avec la précédente, fut d'abord employé dans l'administration des domaines, et fit partie, au commencement de la Révolution, de l'administration départementale d'Ille-et-Vilaine. Ayant voulu s'opposer aux premiers excès de la Révolution, il paya d'une longue captivité sa courageuse résistance. Il fut nommé, en 1801, membre du Corps législatif, et mourut à Paris en mars 1803. Ami des arts et passionné pour l'agriculture, il naturalisa dans ses propriétés plusieurs arbres exotiques, et contribua à la propagation du châtaignier dans l'Ille-et-Vilaine, en publiant, sous les auspices de la Société d'Agriculture et des Arts de Rennes, dont il était membre fondateur, une brochure intitulée : *Essai sur la culture de la châtaigne dans le département d'Ille-et-Vilaine*. Rennes, Robiquet, 1801, in-8°. Cette instruction, fort bien accueillie de ses compatriotes, lui valut le titre de correspondant des Sociétés d'Agriculture de la Haute-Saône, du Rhône, etc. Il était, en outre, associé de l'Académie de législation de Paris. P. L...t.

BERTRAND (Nicolas). — Il exerçait à Rennes la profession de médecin, et y jouissait à juste titre d'une grande réputation. Il publia un ouvrage intitulé : *Nova philosophandi ratio de urinis, accessit dissertatio singularis de paralysi biliosâ; Rhedonis, apud Durantum*, 1630, in-12. La date précise de la naissance de cet habile médecin nous est inconnue, ainsi que celle de sa mort. C. D.

BERTRAND (François-Séraphique), avocat, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 30 octobre 1702. — La faiblesse de sa santé ne lui permit pas de suivre long-temps la carrière du barreau. Il se fit connaître au Conseil d'Etat par un Mémoire en faveur du commerce de Nantes contre la place de Saint-Malo, qui réclamait la franchise de son port. D'Aguesseau tenta vainement d'exciter son ambition et de l'attirer auprès de lui. L'étude de la poésie et des belles-lettres remplissait sa vie. Il est auteur de poésies fugitives: il a traduit plusieurs odes d'Horace. Le recueil de ses œuvres a été publié en un volume in-16, imprimé à Leyde (Nantes), 1749, sans nom d'auteur, avec cette épigraphe : *Longi solatia morbi*. Il fut aussi l'éditeur du *Ruris deliciæ*, Nannetis, 1736; — Parisiis, Barbou, 1757, in-12, collection de vers latins et français composés par divers auteurs, et que déparent quelques pièces faibles. Livré à des infirmités continuelles, quoiqu'il fût encore dans toute la force de l'âge, Bertrand oubliait ses douleurs dans la société d'amis aimables et instruits, qui l'entouraient sans cesse et soutenaient sa douce philosophie. Il fut enlevé à leur amitié le 15 juillet 1752. C. D.

BERTRAND (Alexandre-Jacques-François), — érudit médecin, naturaliste et physicien, docteur-médecin de la Faculté de Paris, naquit à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 25 avril 1795. Ses études au lycée de sa ville natale ne furent marquées par aucun succès; indifférent aux le-

çons des maîtres, il suivait les classes presque machinalement. En lui germait pourtant une exaltation latente, produite par la lecture prématurée de J.-J. Rousseau, exaltation qui se traduisait souvent par des actes et des paroles présageant déjà une certaine supériorité morale. Quoi qu'il en soit, son aptitude intellectuelle ne se révéla que quand il commença à étudier les mathématiques. Admis en 1814 à l'Ecole Polytechnique, il la quitta après les Cent-Jours, une conviction politique fortement arrêtée faisant obstacle, dans sa pensée, à ce qu'il suivît aucune des carrières dépendant du gouvernement. Il s'était à peine voué à l'étude de la médecine que, porté d'abord par le hasard, ensuite par la nature même de son esprit, vers l'examen des phénomènes du magnétisme animal, il en fit l'objet d'une étude ardente. Pour lui le magnétisme était un monde nouveau de connaissances à acquérir, en même temps qu'une cause de persécution pour ses partisans; ce double attrait ne pouvait manquer de stimuler son cœur généreux et ami du vrai. Bertrand fut reçu docteur à la suite d'une thèse brillante qu'il soutint sur cette question : *Examen de l'opinion généralement admise sur la manière dont nous recevons par la vue la connaissance des corps*. Peu après sa réception, il ouvrit des cours où, bravant les anathèmes des savants constitués, comme les railleries des esprits forts, il expliqua éloquemment les phénomènes, soit de l'extase, soit du magnétisme. Sa profondeur métaphysique, sa science, son érudition, la vivacité de ses attaques contre les incrédules, commencèrent à faire revenir bien des esprits sur une cause que l'on croyait jugée sans retour. Si les phénomènes du somnambulisme sont aujourd'hui assez généralement admis, c'est certainement à lui qu'on le doit. Mais ses efforts pour faire connaître la vérité lui coûtèrent la santé : des attaques violentes d'hémoptysie mirent deux fois sa vie en danger, et affaiblirent pour toujours sa constitution. Sa fin prématurée fut ainsi marquée d'avance dès le début de sa carrière; car, quoiqu'il ait survécu plusieurs années, sa mort fut certainement causée par l'intensité et l'énergie de son premier effort : le *Traité du Somnambulisme*, qui parut en 1823, fut le résultat de cet enseignement. Dès cet ouvrage, Bertrand distinguait soigneusement du magnétisme animal les phénomènes observés par les magnétiseurs. Plus tard, de nouvelles recherches et des observations continues l'amenèrent à être convaincu que ces phénomènes n'avaient nullement pour cause la volonté du magnétiseur, et que le magnétisme n'était qu'une chimère. S'appuyant sur l'histoire, il le considéra comme une loi permanente de l'humanité, et, avec la même bonne foi qu'il avait mise à défendre le magnétisme quand il lui avait paru défendable, il se prononça contre lui quand il fut *bien convaincu* que c'était une erreur. Seul *de son opinion*, entre les savants qui rejetaient *aveuglément* les phénomènes du somnambulisme, uniquement parce qu'ils leur semblaient inexplicables, et des magnétiseurs qui mêlaient à ces phénomènes une foule de faits controuvés, de rêveries absurdes et d'explications chimériques, il continua en silence ses observations, dont il a consigné le résultat dans sa belle théorie de l'*Extase*. L'idée générale qu'il y développe, c'est que la nature humaine est susceptible de présenter, sous l'influence de diverses causes morales, un état différent dans l'état de veille, différent dans l'état de sommeil, et dans lequel se manifestent des facultés également diverses, dont il précise les véritables limites. Mais, pour pouvoir exposer ses vues nouvelles dans toute leur étendue, Bertrand savait qu'il avait à faire d'immenses recherches historiques. Toutefois, lorsqu'en 1826, l'Académie de médecine nomma une commission chargée de lui présenter un rapport sur la question du magnétisme, il crut devoir résumer l'ensemble de ses vues et de ses travaux dans un volume intitulé : *Du Magnétisme en France, etc., suivi de Considérations sur l'Extase*. La commission de l'Académie, partageant l'opinion première de Bertrand, se prononça pour le magnétisme, sans distinguer en aucune façon les phénomènes de la cause à laquelle on les attribuait. Ce rapport, vivement combattu et défendu dans le sein de l'Académie, ne fut suivi d'aucune solution réelle : quant à Bertrand, plus jaloux que jamais de la trouver, il s'absorba de nouveau dans ses méditations, se contentant seulement de donner à l'occasion quelques aperçus de son grand ouvrage. C'est ainsi qu'il écrivit pour l'*Encyclopédie progressive* un article fort remarquable qu'on intitula de l'*Extase*, mais qui ne concerne spécialement qu'une des facultés de l'extase, l'inspiration.

Bertrand s'était marié jeune à l'une des filles de M. Blin (*voy. ce nom*), de ce patriote breton qui, au Conseil des Cinq-Cents, protesta le plus énergiquement contre Bonaparte; le même qui, en 1815, se mit à la tête de la fédération bretonne, et, plus tard, exposa sa tête à l'enjeu du carbonarisme. Forcé de travailler pour nourrir sa jeune famille, Bertrand écrivit alors ses *Lettres sur les révolutions du globe*, ouvrage simple, intéressant et éminemment propre à populariser l'étude de la géologie. Le succès de ce livre, attesté par cinq éditions, détermina Bertrand à faire pour la physique ce qu'il avait fait pour la géologie; de là, ses *Lettres sur la physique*. L'un des fondateurs du *Globe*, en 1825, il fut constamment, pendant cinq ans, le rédacteur de la partie scientifique de ce journal, et il y inséra une foule d'articles substantiels, empreints d'un cachet philosophique qui les a fait survivre aux productions ordinaires de la presse quotidienne. On lui doit une heureuse innovation qui, du *Globe*, s'est étendue aux autres feuilles périodiques, le compte-rendu des séances des Académies, auxquelles le public était rarement et incomplètement initié. Il fit, dans un grand nombre

d'articles, l'application de sa théorie de l'*Extase*, à l'occasion des miracles swedenborgistes de Mme de Saint-Amour, de ceux du prince de Hohenlohe, des supplices volontaires de certains extatiques de la Suisse, de quelques phénomènes pathologiques, tels que la rage et les effets de la piqûre de la tarentule, de diverses maladies nerveuses, de la nature du sommeil, etc., etc. Dans d'autres, il rendit un véritable service à l'humanité, en protestant contre les arrêts de mort qui atteignaient trop souvent de véritables fous, les monomanes. De ses efforts persistants est résulté un commencement de réforme judiciaire, l'une des plus belles conquêtes de notre temps. Enfin, au plus fort de la vogue du *Broussaissinianisme*, Bertrand, tout en rendant justice au génie aventureux qui avait inventé cette théorie médicale, s'en déclara l'adversaire dans une série d'articles destinés à en démontrer la faiblesse et les erreurs.

Le noble caractère de Bertrand et son profond savoir, attestés par tous ces travaux, l'avaient mis en rapport avec la plupart des savants. Il était lié particulièrement avec M. Maine de Biran, dont il était le médecin, et avec M. Fourier, le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. M. Fourier, voulant populariser ses recherches sur la chaleur, pria Bertrand de se charger de ce travail. Bertrand s'en acquitta à la satisfaction de ce célèbre géomètre; il dégagea des formules la série des idées et les résultats du calcul, et le public non mathématicien connut alors toute l'importance des profondes recherches mathématiques de M. Fourier. Il aida aussi ce savant dans la rédaction des *Eloges* des académiciens morts, éloges qui furent si favorablement accueillis du public et de l'Académie. De ce nombre fut l'*Eloge historique de Charles*, écrit en entier de la main de Bertrand, et imprimé dans le t. 8 de la nouvelle série des *Mémoires de l'Académie royale des sciences*, 1829.

Toutefois, ni ces travaux si divers, ni les soins qu'exigeait sa clientelle médicale, ne lui faisaient perdre de vue l'objet principal de toute sa vie. Parvenu, à force de persévérance, à rassembler les matériaux de son *Traité de l'Extase*, qui ne devait pas embrasser moins de huit volumes, il en avait arrêté le plan et écrit quelques parties. Deux volumes, contenant les observations recueillies dans les ouvrages des médecins les plus recommandables, auraient servi de base pour introduire solidement dans la science cet état particulier que Bertrand appelait *Extase*. Dans les deux volumes suivants, il devait examiner, analyser, expliquer, autant qu'elles sont explicables, dans l'état actuel de nos connaissances, les différentes facultés ou modifications des facultés ordinaires que lui semblait présenter l'affection de l'extase. S'étayant, dans les quatre derniers volumes, de toutes les données historiques, il eût appliqué sa théorie à l'histoire du genre humain, et restitué leur véritable physionomie à plus d'un personnage méconnu ou incompris, depuis Mahomet jusqu'à Swedenborg, depuis Jeanne-d'Arc jusqu'à Mme Guyon ou à Mme Krudener. Qui pourrait assigner la somme de lumières que la publication d'un tel livre eût jetée sur l'histoire du passé, quelles voies nouvelles il eût préparées à l'humanité!

Souffrant, depuis 1830, des suites d'une luxation de la cuisse, occasionée par une chûte, Bertrand, dont la constitution, comme nous l'avons vu, était minée par l'excès de travail, languit environ un an. Mais, conservant intactes, jusqu'à sa dernière heure, ses croyances et ses facultés, il ne cessa de les appliquer aux petits détails journaliers de la science, dictant ses feuilletons, qu'il ne pouvait plus écrire lui-même, et travaillant pour nourrir sa famille. Il mourut le 21 ou le 22 janvier 1831, n'étant pas encore âgé de trente-sept ans.

L'article qui précède est résumé d'une notice, remarquable à tous égards, que M. Quérard a publiée dans le t. 1er, p. 402 et suiv. de sa *Littérature contemporaine*, notice que ce savant bibliographe avait lui-même abrégée de celle de M. P. Leroux, insérée dans l'*Encyclopédie nouvelle*, t. 2, p. 641 et suiv. A la notice de M. Quérard est jointe la liste suivante des ouvrages de Bertrand :

I. *Examen de l'opinion généralement admise sur la manière dont nous recevons par la vue la connaissance des corps.* Paris, de l'imprim. de H. Didot, 1819, in-4° de 52 pages. Thèse pour le doctorat en médecine. II. *Traité du Somnambulisme et des différentes modifications qu'il présente.* Paris, J.-G. Dentu, 1823, in-8°. III. *Lettres sur les Révolutions du Globe*, *par M. Alex. B.* Paris, Bossange frères, 1824, in-18, avec une planche. — Deuxième édition *(avec le nom de l'auteur)*. Paris, Furne, Sautelet, 1826, in-18. — Quatrième édition, *revue et augmentée.* Paris, Ch. Gosselin, Furne, 1832, in-18, avec deux planches. Dans l'introduction, l'auteur expose les principaux systèmes sur la théorie de la terre, depuis le commencement du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours. Les seize lettres qui suivent ont pour objet la masse interne du globe, les tremblements de terre, les volcans, l'écorce minérale, le sol de transport et de sédiment, les débris fossiles, les éléphants, les mastodontes, l'hippopotame, etc.; les ruminants, les brèches osseuses et les cavernes qui servaient de refuge aux animaux féroces dans l'ancien monde, etc.; la masse des eaux, l'atmosphère et son action sur le continent. La critique fit l'éloge de la première édition, tout en relevant des erreurs peu importantes. Dès la deuxième édition, l'auteur fit des changements qui se réduisent à quelques coupures de lettres trouvées trop longues, à la correction d'inexactitudes, à l'explication de plusieurs termes techniques et à quelques additions nécessitées par les progrès de la science et le système alors récent sur les créations successives des êtres. Dès lors, cet ouvrage a obtenu le suc-

cès que devait attendre son auteur. (*Revue encyclopédique*, t. 33, p. 491). — *Les Mêmes*, cinquième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, enrichie de nouvelles notes par MM. Arago, Elie de Beaumont, Al. Brongniart. Paris, Teissier, 1836, in-8°, avec trois planches. IV. *Lettres sur la physique*. Paris, Bossange frères, 1836, in-8°, avec trois planches. Entravé par son plan, Bertrand n'a pas également réussi dans toutes les parties de son livre. En voulant mettre une science exacte à la portée de ceux qui ne possèdent pas les connaissances mathématiques nécessaires pour la comprendre, il a dû, parfois, être obscur pour la plupart d'entre eux. Il a traité d'une manière satisfaisante une partie de la théorie de la combustion. Il ne réussit pas aussi bien dans l'explication de la théorie du calorique, de l'électricité, de la lumière; et cela parce que les notions fondamentales n'ont pu être assez développées à des lecteurs que l'on suppose dépourvus de connaissances en mécanique et en géométrie. Il serait facile de justifier la rigueur de ce jugement en discutant quelques-unes des lettres sur les points les plus importants des théories physiques. (*Revue encyclopédique*, t. 26, p. 493). — Le même ouvrage, en espagnol, sous ce titre : *Recreaciones fisicas, o la Fisica al alcance de todos*. Paris, fratres Bossange, 1825, 4 vol. in-18. V. *De l'Extase*. (Extrait de l'*Encyclopédie progressive*). Paris, Coste, Ponthieu, Treuttel et Würtz, 1829, in-8° de 54 pages. VI. *Du Magnétisme en France et des Jugements qu'en ont portés les sociétés savantes, avec le texte des divers rapports faits en 1784, par les commissaires de l'Académie des Sciences, de la Faculté et de la Société royale de médecine, et une analyse des dernières séances de l'Académie royale de médecine et du rapport de M. Husson; suivi de Considérations sur l'apparition de l'extase dans les traitements magnétiques*. Paris, J.-B. Baillière, 1826, in-8°. P. L...t.

BESLAY (Charles-Hélène-Bernardin), — fils d'un notaire de Dinan (Côtes-du-Nord), naquit dans cette ville le 1er septembre 1768. Il était déjà pourvu d'un diplôme d'avocat lorsqu'éclata la Révolution. La position de sa famille et son éducation le rangèrent naturellement du parti de ceux qui acceptèrent toutes les espérances que fit naître dans les esprits les plus généreux cette époque de rénovation. Un de ses parents, M. Noël de la Vigne, porté par ses concitoyens à la tête de la nouvelle municipalité de Dinan, contribua à faire nommer le jeune Beslay au commandement supérieur de la garde nationale, qui venait aussi de se former. M. Beslay ne resta d'ailleurs que fort peu de temps à la tête de cette milice, et fut promu aux fonctions bien autrement délicates d'agent national du district de Dinan. Il occupa ce poste difficile aussi long-temps que la République, aux prises avec ses ennemis, eut à se défendre de leurs vives attaques, et à relever une à une les institutions, qui tombaient chaque jour sous la fureur des partis. On a dit que M. Beslay n'avait pas toujours apporté la modération nécessaire dans l'accomplissement des missions délicates qu'il dut ordonner ou diriger lui-même dans les cruelles circonstances où l'on se trouvait alors. Nous ne savons ce que ces accusations, qui ne furent peut-être pas toujours désintéressées, peuvent avoir de vrai ; mais nous savons, pour l'avoir appris dans les documents mêmes de l'époque, par les pièces officielles de sa correspondance, que M. Beslay, constamment à la hauteur des pénibles fonctions qu'il exerça avec courage et fermeté, en face de l'ennemi et des bandes armées qui menaçaient incessamment la vie et les propriétés de ses concitoyens, sut préserver son district de malheurs imminents, tout en protégeant, autant qu'il dépendit de lui, ceux que la loi et les proconsuls auraient pu frapper. Ainsi nous voyons, par plusieurs dépêches de Beslay aux représentants du peuple (germinal an III), qu'avisé alors des menées secrètes du parti royaliste, il n'en persista pas moins dans les mesures de pacification qui étaient à l'ordre du jour, tout en priant les représentants de ne pas renoncer aux mesures de sûreté qui pouvaient seules garantir la tranquillité publique. « Je crains, dit-il dans une de ses dépêches, qu'une longue impunité n'habitue les » chouans au crime, et que la bonne volonté de » leurs chefs ne soit impuissante pour empêcher » les attentats qui se commettent journellement » contre la sûreté des personnes et des propriétés. »

Et quelle n'était pas, en effet, la difficulté des circonstances où Beslay et ses amis du district faisaient ainsi tête à l'orage qui avait éclaté de toutes parts ! « Nous n'avons plus d'officiers mu» nicipaux dans les communes rurales, disait le » district dans une délibération du 27 germinal » an III; tous ont abdiqué leurs fonctions et se » refusent à les exercer. Ceux nouvellement nom» més en exécution de vos arrêtés (des représen» tants) déclarent formellement qu'ils ne les exer» ceront jamais. Toutes représentations sont in» utiles. Nulle réquisition ne s'exécute et lors» qu'il est nécessaire d'avoir une voiture, il faut » envoyer à deux ou trois lieues un détachement » pour l'aller chercher. Les soldats sont contraints » de courir les campagnes, de prendre les che» vaux et les harnais, d'atteler eux-mêmes et de » conduire les voitures, faute de trouver les pro» priétaires et les conducteurs..... »

Voilà une partie des faits qui rendirent alors l'administration si difficile, et, suivant nous, l'énergie des hommes qui sauvèrent le pays des mains de l'étranger et de la guerre civile, si remarquable et si digne d'éloges. Sous l'administration de M. Beslay, comme sous celle de tous les hommes de cette époque, plus d'un excès sans doute fut commis ; mais, à en juger par le soin que sa correspondance révèle en faveur de la sû-

reté des prêtres insermentés, que la loi frappait de ses plus excessives rigueurs, nous avons tout lieu de penser qu'il ne mit jamais en oubli les devoirs que l'humanité lui imposait.

Nommé membre du Corps législatif sous l'Empire, Beslay obtint l'entreprise d'une partie des travaux du canal d'Ille-et-Rance, dont la construction avait été arrêtée par les États de Bretagne dès 1783. Depuis long-temps il poursuivait, par tous les moyens à sa disposition, l'exécution de ce projet, et nul n'avait mis plus d'insistance que lui à la réalisation de cette pensée, des l'époque du Consulat.

Représentant du département des Côtes-du-Nord, dans les assemblées législatives de l'Empire et de la Restauration, Beslay se fit constamment remarquer comme un homme pratique, doué de qualités incontestables pour l'appréciation des intérêts commerciaux et administratifs. Faisant partie, en 1815, de la Chambre des représentants, il fut chargé d'un rapport sur les subsistances et les transports militaires à fournir par réquisition. Les douanes, le budget, ont été plusieurs fois pour lui le motif d'opinions circonstanciées; ce qui ne l'empêcha pas de prendre une part très-active aux votes politiques de ses collègues. Dans les sessions de 1818 et 1819, notamment, il se leva avec les dix-huit ou vingt députés qui, au sujet d'une pétition pour le rappel des proscrits de 1815, s'inscrivirent contre l'ordre du jour que la majorité prononça. Dans les sessions de 1819 et 1820, il vota constamment contre les lois d'exception, et fut l'un des quatre-vingt-quinze députés qui combattirent en vain la nouvelle loi d'élections sur laquelle la Restauration fondait ses plus vives espérances.

Mais le fait capital de la vie politique de Beslay fut, sans contredit, d'avoir eu, au commencement de l'année 1830, la pensée de renouveler l'énergique résolution de Campden, au sujet du refus de l'impôt. Un projet d'association, à la tête duquel il plaça son nom, fut, à cet effet, publié dans les journaux de Paris, et notamment dans le *Courrier français*. A la seule annonce de ce fait, l'alarme fut grande au ministère et à la cour, et des ordres, expédiés en toute hâte de Paris, mirent sur pied tous les parquets de la Bretagne, chargés de saisir, partout où ils les trouveraient, les listes d'association qu'on disait se former. Mais, soit que l'effet moral de la résolution eût de beaucoup dépassé le fait lui-même, soit que son habile auteur se fût heureusement arrangé pour déjouer les perquisitions du pouvoir, rien ne put être saisi, ni chez lui, ni ailleurs. La Restauration reçut ainsi, de la main de notre compatriote, l'un des coups les plus sûrs et les plus décisifs pour sa ruine. Cette circonstance grandit beaucoup Beslay dans l'opinion de ses concitoyens, et il lui dut, après la révolution de 1830, d'être nommé simultanément par trois ou quatre arrondissements de la Bretagne, qui tinrent à honneur de l'envoyer à la Chambre des députés.

Retiré des affaires et fatigué de ses longs travaux, Beslay mourut à Dinan, au mois de juillet 1840. A. D.

BESNARD (Charles), maître d'escrime. — Il exerçait son art à Rennes, et ne se bornait pas à en enseigner la pratique; il en exposa les principes dans un ouvrage dont les États de Bretagne acceptèrent la dédicace, et dont voici le titre : *Maistre d'armes libéral, traitant de la théorie de l'art et de l'exercice de l'espée seule, ou fleuret, et de tout ce qui s'y peut faire et pratiquer de plus subtil*. Rennes, Herbert, 1653, petit in-4°. On voit, par la date de ce livre, que l'auteur vivait vers le milieu du XVIIe siècle. C. D.

BESNARD (Pierre-Joachim), né à Rennes (Ille-et-Vilaine), en 1741. — A seize ans, il avait terminé ses études classiques, et entra immédiatement, en qualité d'élève, à l'École des ponts-et-chaussées de Bretagne, alors établie à Rennes, pour former les ingénieurs destinés au service de cette province. Ses connaissances dans les mathématiques, la physique et le dessin, le firent bientôt remarquer, et dès 1759, deux ans après son entrée à l'École, il fut envoyé à Vannes pour y remplir, par intérim, la place d'un ingénieur qui s'était retiré. Le duc d'Aiguillon, alors gouverneur de Bretagne, avait distingué le jeune Besnard; il s'en faisait accompagner dans les tournées qu'il entreprenait pour l'établissement des grandes routes, dont la construction fut l'œuvre remarquable de son administration. Cette haute protection et le talent précoce de Besnard le firent nommer sous-ingénieur à l'âge de vingt ans. Sa carrière, qui s'ouvrait si belle, fut interrompue à l'occasion d'une thèse de philosophie qui se soutenait au collége de Rennes, et où Besnard eut l'imprudence d'aller se mêler à l'argumentation entamée entre le maître et l'élève. Il paraît qu'il y parla d'une manière très-brillante, et qu'il confondit le professeur, qui ne le lui pardonna pas. Tout le corps enseignant s'en mêla; une plainte fut portée contre Besnard, qui fut destitué. Pendant plusieurs années, il resta étranger aux travaux de l'administration des ponts et chaussées; en 1770, il se présenta pour lui l'occasion d'y rentrer. A cette époque, les États de Bretagne ayant décidé que les emplois d'ingénieurs seraient mis au concours, et la place d'ingénieur à Landerneau s'étant trouvée vacante, Besnard fut autorisé à concourir, et fut nommé. Un an après, il fut reçu ingénieur en chef, à la suite d'un autre concours qui avait pour juges le célèbre Peyronnet et les inspecteurs généraux des ponts-et-chaussées de France. A partir de cette époque, il fut constamment chargé de la direction des plus importants travaux qui s'exécutèrent dans la province. L'un des plus remarquables fut le redressement de la tour de Saint-Louis,

à Brest, opération hardie dont le succès fut dû aux habiles procédés qu'il employa pour soutenir en l'air cette tour très-élevée, tandis qu'on reconstruisait en sous-œuvre les piliers qui la supportent. La ville de Brest lui dut aussi l'établissement de la conduite des eaux pour ses fontaines publiques. A ces travaux il faut ajouter la construction de la belle église de Saint-Martin de Morlaix, des prisons de Lesneven, des fontaines de Landerneau, de deux ponts, l'un sur la rivière d'Aune, sujette à des crues considérables; l'autre entre Saint-Pol-de-Léon et Morlaix, sur un bras de mer où la marée montait de 7 à 8 mètres au dessus des fondations. Ce fut lui qui établit des voies de communication faciles entre la ville de Fougères et celles de Rennes et de Saint-Malo. Il prit part aux projets qui eurent lieu pour détourner le cours du Couësnon à son entrée sur les grèves du Mont-Saint-Michel, et pour garantir de ses débordements le territoire des marais de Dol. Il est en partie l'auteur de plusieurs des projets qui furent présentés pour perfectionner la navigation de la Vilaine au dessous de Rennes, pour opérer la jonction de cette rivière à la Mayenne, et pour établir une communication intérieure entre Quimper et Châteaulin. Il travailla aussi aux projets de réunir la Loire à la Vilaine, la Vilaine au Blavet et le Blavet à la rivière d'Aune, qui a son embouchure dans la rade de Brest. Lorsque la Révolution éclata, les privilèges des provinces disparurent, et le corps des ingénieurs de Bretagne fut réuni à celui des ingénieurs de France. Une réorganisation générale eut lieu, peu de temps après, dans l'administration des ponts-et-chaussées; Besnard fut promu au grade d'inspecteur général, et chargé spécialement de l'inspection de l'ancienne Bretagne. Ce fut lui qui, quelques années après, fut chargé d'arrêter sur les lieux les plans nécessaires à l'exécution du décret impérial du 20 floréal an XIII, qui ordonnait qu'une ville nouvelle serait construite au sud de celle de Pontivy, dont il changeait le nom en celui de *Napoléonville*. Dans sa brillante carrière administrative, les travaux de son état ne l'occupaient cependant pas tout entier. Pendant son séjour à Landerneau, il s'était appliqué à l'étude de la langue bretonne : cette étude lui fut très-utile pour réunir les éléments de l'excellent travail qu'il publia sous le titre de *Topographie raisonnée des dépendances de Landerneau*, description très-soignée et très-étendue du département des ponts-et-chaussées dont cette ville était le chef-lieu. Il faisait partie de l'Académie celtique, et se livrait avec zèle à la recherche et à la description des monuments gaulois. Ce fut au milieu de ces études que la mort le surprit à Rennes, le 27 février 1808. C. D.

BEURRIER (Vincent-Toussaint), — né à Vannes (*Morbihan*), le 1er novembre 1715, d'une famille d'artisans. Son goût l'ayant porté vers l'état ecclésiastique, il fut nommé professeur de théologie au Petit-Séminaire de Rennes, et devint bientôt, quoique très-jeune, supérieur de cette maison, qu'il dirigea pendant sept ans. En 1755, il fut nommé économe de l'hospice des Eudistes, à Paris, puis supérieur de cet établissement, et revint ensuite à Rennes, où il fut mis à la tête du Grand-Séminaire. Pendant un grand nombre d'années, il fut employé à des missions dans la Bretagne, dans la Normandie, dans les diocèses de Blois, de Senlis, de Chartres et de Paris. Sa première production fut un *Traité de la dévotion au Sacré-Cœur de Marie*. Cet ouvrage fut suivi de *Méditations pour les fêtes et octaves du Divin-Cœur de Jésus et du Saint-Cœur de Marie*. Rennes, Jacques Vatar, 1764, in-12. Il publia ensuite des *Sermons*. Paris, Bertin, 1784, et des *Conférences ecclésiastiques, ou Discours contre les ennemis de notre sainte Religion*. Paris, 1779, in-8°. Ces conférences ou discours roulent sur la dignité et les devoirs du sacerdoce, sur les fêtes, les mystères et la morale. On regrette que le P. Beurrier se soit écarté, dans quelques parties de cette dernière composition, de la tolérance religieuse que recommandent les préceptes du Christ. Du reste, le P. Beurrier était un homme aussi vertueux qu'instruit. Nommé, en 1780, prieur de Montigny, il termina sa laborieuse carrière dans la ville de Blois, au mois d'octobre 1782. C. D.

BIENVENUE (Louis-René), — vice-président du tribunal de Saint-Brieuc, né à Plancoet le 29 janvier 1760, mort à Saint-Brieuc le 4 avril 1835, a laissé un petit écrit fort bien fait sur l'*Instruction primaire*, un Mémoire remarquable sur l'*Instruction secondaire*, un *Almanach républicain* et quelques opuscules. P. L...t.

BIET (Bonabes), procureur-général syndic des Etats de Bretagne, depuis 1598 jusqu'à 1612. — C'était un homme d'un rare mérite. Il présida sept fois l'ordre du Tiers dans les Etats de la province, et fut élu député du même ordre aux Etats-Généraux du royaume qui se tinrent à Blois en 1588.

Dans ces temps difficiles, qui se ressentaient encore des désordres de la Ligue, il déploya la plus grande fermeté de caractère. Henri IV, excité par ses conseillers, écrivit aux Etats de Bretagne qu'il souhaitait que Biet fût destitué, et que l'on procédât à l'élection d'un nouveau procureur-syndic. Le roi ne parlait que des plaintes de sa noblesse de Bretagne, indignée, disait-il, de voir un homme d'origine plébéienne pourvu de fonctions qui ne devaient être exercées que par un gentilhomme. Cette lettre royale est du 8 novembre 1599. Les Etats n'en eurent pas plus tôt pris lecture, que l'ordre de la noblesse, désavouant les plaintes portées en son nom au pied du trône, invita les deux autres ordres à se réunir à lui, et tous ensemble déclarèrent que Biet, qualifié de tout temps du titre de noble, n'était

pas moins digne par sa naissance que par son mérite d'exercer la charge de procureur-syndic des Etats de Bretagne.

Voici en quels termes l'abbé de Pontbriand parle de Biet, dans son *Projet d'une Histoire des Etats de Bretagne :*

« Les délibérations qu'on prit de son temps » aux Etats sont écrites et dressées dans une » forme digne d'être à jamais proposée pour mo» dèle. Au fait, établi avec toute la précision et » la clarté possibles, succède l'exposition des dif» ficultés qu'il fait naitre, et cette exposition est » suivie des réflexions du procureur-syndic, qui » balance les motifs de détermination avec un ju» gement et une sagacité qui feraient honneur » aux ouvrages les plus travaillés des meilleurs » avocats-généraux. Si l'on veut voir un chef» d'œuvre de Biet, on n'a qu'à lire le Mémoire » qu'adressèrent, en 1608, les Etats aux juges » du racquit du domaine; rien de mieux écrit, » rien de si fortement raisonné. Ce grand homme » fit encore quelques ouvrages pour les Etats; » tel fut, entre autres, un écrit qu'on n'a plus, » et dont le dépôt au greffe fut vainement or» donné : c'était un long mémoire fait en 1616, » et par lequel Biet instruisait D'Harouis, le se» cond de ses successeurs dans le syndicat, de » toutes les affaires des Etats. » C. D.

BIGARRÉ (Auguste-Julien, baron de), né à Belle-Isle-en-Mer (Morbihan), le 1er janvier 1775, se destina d'abord à la marine. — Parti de Belle-Isle comme novice sur un bâtiment marchand, il entra au service militaire comme marin volontaire, aux Cayes de Saint-Louis, le 1er avril 1791. Le bâtiment sur lequel il s'était engagé étant revenu en France, le jeune Bigarré, qu'une vocation irrésistible entrainait vers la carrière des armes, comprit que les événements qui agitaient l'Europe offraient un bel avenir à quiconque avait en lui ce qu'il faut pour être un bon soldat. Les jeunes officiers manquaient; il fut donc bien accueilli et entra, le 8 février 1793, comme sous lieutenant, dans le 9e régiment d'infanterie de ligne, l'un de ceux qui composaient l'armée de l'Ouest. Robuste de corps, énergique de volonté, renommé comme brave dans une armée que Hoche citait avec orgueil, Bigarré ne tarda pas à monter en grade. Lieutenant le 13 septembre 1795, il était capitaine dès le 12 octobre 1796. Ce fut en cette qualité qu'il fit partie de l'expédition d'Irlande. Marin et soldat, Bigarré était là doublement dans son élément; aussi se distingua-t-il entre tous dans le terrible et admirable combat qu'eut à soutenir le vaisseau *les Droits de l'Homme* sur les côtes de Bretagne, en janvier 1796.

Désemparé et forcé de se jeter à la côte, après vingt-quatre heures d'un combat acharné, ce vaisseau vint échouer, le 14 janvier, à sept heures du matin, dans la redoutable baie d'Audierne. Presque tous les officiers de marine avaient été mis hors de combat; bien que blessé lui-même légèrement, le capitaine Bigarré redevint marin pour arracher à la mort l'équipage et les soldats qui encombraient le pont des *Droits de l'Homme*. Tous exposés, sans eau et sans vivres, aux fureurs de la mer, sentaient le désespoir s'emparer de leurs âmes. La chaloupe, mise à l'eau avec tous les blessés, avait été brisée sur les rochers; mais des embarcations d'Audierne étaient venues à bout d'aborder le bâtiment, et 300 hommes environ avaient pu être sauvés. Bigarré, sentant que peu de chefs pouvaient comme lui maintenir le moral des 400 malheureux qu'il avait été impossible d'enlever, et qui tombaient de fatigue et de faim, voulut rester à bord. La nuit était venue pour la seconde fois; le désespoir des naufragés était à son comble. Quelques-uns entreprirent de mettre le feu à la sainte-barbe, pour échapper enfin à leurs souffrances. Bigarré les suivit, et, leur arrachant la mèche des mains : « Si vous voulez mou» rir, dit-il, jetez-vous à l'eau : on dira que vous » n'avez pas eu le courage de supporter quelques » heures de souffrances; mais n'assassinez pas » vos camarades!.... » Enfin, après cinq jours terribles et cruels à la fois, des embarcations sauvèrent les derniers débris du noble vaisseau, et Bigarré s'embarquait dans celle qui emportait le contre-amiral Lacrosse, s'arrachant le dernier à cette scène d'horreurs!

Hoche, qui se connaissait en hommes, appela Bigarré avec lui à l'armée de Sambre-et-Meuse, où il soutint noblement la réputation de valeur qu'il avait déjà acquise par plusieurs actions d'éclat. Le 2 mars 1799, à la prise de Soleure, aidé de deux chasseurs de sa compagnie, il s'empara d'une pièce de canon, en tuant de sa main un des hommes qui la servaient. Quelques mois plus tard (novembre 1799), il s'offrait de bonne volonté pour enlever, avec quelques hommes décidés, un poste que l'ennemi avait sur les bords du lac de Lucerne. Son expédition réussit, mais il en revint la mâchoire fracassée d'un coup de feu. L'année suivante, à Hohenlinden, il était encore blessé à la tête de sa compagnie, en enlevant aux Autrichiens une pièce de canon et un obusier.

En 1802, Bigarré fut appelé à faire partie de la garde des Consuls, et en 1804 il fut nommé major du 4e régiment de ligne, dont Joseph Bonaparte était colonel. A peine Bigarré venait-il d'obtenir ce nouveau grade, quand, en 1805, à l'affaire de Lambach, il facilita, par un coup hardi, un passage heureux à la division Richepanse, dont il faisait partie, en sauvant le pont de la Tranceo, auquel l'ennemi avait mis le feu et dont il protégeait l'incendie par ses batteries. A la bataille d'Austerlitz, Bigarré commandait le même 4e régiment. Le premier bataillon eut le malheur de perdre son aigle. Quatre jours après, l'Empereur, passant le régiment en revue, dit à ce bataillon : « Qu'avez-vous fait de l'aigle que je vous » avais confiée? — Sire, répondit Bigarré, le porte» drapeau a été entouré et tué dans la mêlée; sa

» chûte n'a pas été aperçue au milieu de la fumée; » la division ayant fait un mouvement sur la » droite, le bataillon l'a appuyé, et ce n'est que » quelque temps après qu'il s'est aperçu de la perte » qu'il avait faite... Mais il l'a réparée noblement » en se jetant sur deux bataillons russes et en leur » enlevant leurs drapeaux..... Les voici.... le bataillon espère que vous leur en rendrez un en » échange.— C'est bien, répondit Napoléon en » souriant, je vous rendrai votre aigle! » Bigarré fut en même temps nommé officier de la Légion-d'Honneur.

En 1806, Joseph Bonaparte, devenu roi de Naples, choisit pour être un de ses aides-de-camp Bigarré, devenu colonel; et plus tard, quand ce prince quitta Naples pour monter sur le trône d'Espagne, celui-ci le suivit dans ses nouveaux Etats, où il obtint immédiatement le grade de général et le commandement de l'infanterie de la garde. Bientôt ses honorables services lui méritèrent les épaulettes de lieutenant-général et le titre de commandeur de l'ordre royal d'Espagne. Cependant le nouveau roi voyait sa position empirer de jour en jour; son pouvoir, qui n'était reconnu qu'aux lieux où l'armée française le faisait respecter, lui semblait trop lourd; son plus ardent désir était que son frère le rappelât en France, et lui permit, si l'on peut ainsi dire, d'abandonner une couronne qui n'était plus que nominale. Ce fut Bigarré que Joseph choisit, en 1812, pour aller exposer à l'Empereur et ses craintes et ses espérances. Le jeune général, jusque là plus soldat que diplomate, sortit heureusement de cette épreuve difficile. S'il ne réussit pas complètement a persuader Napoléon de la nécessité absolue d'évacuer l'Espagne, du moins ébranla-t-il ses convictions contraires, et lui fit-il accepter plus aisément la retraite de 1813. L'aide-de-camp de Joseph avait été créé baron en 1810 et comte en 1812.

Bigarré, revenu en France à la suite du roi Joseph, entra dans la jeune garde avec le grade de général de brigade, et ne tarda pas à être chargé d'une division. Il commandait dans ce grade à La Fère-Champenoise, quand, en mars 1814, il fut blessé de nouveau à la jambe droite. Cette campagne, si malheureuse pour la France, vint interrompre momentanément la vie guerrière de Bigarré. Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion-d'Honneur, et lui confia le commandement du département d'Ille-et-Vilaine.

Les événements du 20 mars le rappelèrent bientôt à son ancienne activité; en même temps que l'Empereur le nommait lieutenant-général et lui confiait la 13e division militaire, ses concitoyens le députaient à la chambre des représentants. Au moment où il allait partir pour Paris, l'Ouest s'insurgea; Bigarré organisa des colonnes mobiles, et se mit à la tête de l'une d'elles. Les insurgés royalistes s'étaient emparés de Redon; Bigarré les en repoussa, et les suivant dans leur retraite vers la Basse-Bretagne, il leur livra combat près d'Auray, le 21 juin 1815, à la tête d'environ 800 hommes de la ligne et des fédérés de Rennes et de Nantes. Les insurgés succombèrent dans cette triste lutte de Français contre Français, et Bigarré fut rapporté à Rennes, grièvement blessé d'une balle qu'il avait reçue dans le corps. Il avait commencé sa carrière militaire dans l'armée de l'Ouest, contre les insurgés de 1795; il la termina dans l'insurrection de 1815. Waterloo avait brisé l'épée de Napoléon, et le colosse entraînait dans sa chûte tous ceux qui, une dernière fois, s'étaient attachés à sa fortune: le 21 juillet 1815, le baron de Bigarré (1) fut mis en retraite, et se retira près de Fougeray (Ille-et-Vilaine).

Quand, en 1830, une nouvelle révolution détrôna la branche aînée des Bourbons, le lieutenant-général de Villiers, qui commandait la 13e division militaire, abandonna Rennes. La commission qui avait pris l'administration des affaires publiques voulut que celui qu'elle choisirait pour remplacer provisoirement cet officier supérieur eût l'autorité d'un nom honorable et d'une vie dévouée à la gloire de son pays. Elle députa donc vers M. de Bigarré, et celui-ci n'hésita pas à quitter sa paisible retraite pour reprendre le commandement de cette division, qui jadis lui avait été confié par Napoléon. Il savait que si la révolution nouvelle succombait il jouait sa tête; mais depuis long-temps il avait fait à ses opinions le sacrifice de sa vie. Le nouveau gouvernement, de son côté, ne tarda pas à confirmer le choix de la commission rennaise.

M. de Bigarré, qu'une santé robuste semblait devoir long-temps soutenir, fut subitement atteint, en 1838, d'une maladie qui se compliqua par ses anciennes blessures, et qui l'enleva le 14 mai. La ville de Rennes, voulant donner un témoignage de l'estime qu'elle avait conçue pour cet officier général, ouvrit à sa dépouille mortelle l'un des caveaux qu'elle a destinés, dans la chapelle funéraire du cimetière municipal, à recevoir les restes des citoyens dont le nom mérite d'être transmis à la postérité. Son nom est aussi inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile (côté sud). A. M.

BIGOT DE PRÉAMENEU (Félix-Julien-Jean, comte), — naquit à Rennes, le 26 mars 1747. Son père, avocat au Parlement de Bretagne, était issu d'une famille honorable répandue dans plusieurs provinces de l'Ouest (Bigot de Morogues, Bigot des Jonchères, etc), et dont une partie (Bigot de Villandry) avait émigré, lors de la révocation de l'édit de Nantes. Comme il y avait une chapellenie dans la famille, le jeune Bigot fut d'abord destiné à la cléricature et mis, à cet effet, au séminaire de Rennes, où il fit ses premières études. Il montra dès lors, par de pré-

(1) Nous ignorons pourquoi il ne prit jamais le titre de comte.

coces talents, ce qu'on devait attendre de lui, et l'on raconte qu'un jour, ayant à peine atteint l'âge de sept ans, il fut présenté à l'évêque de Rennes qui visitait les séminaires de son diocèse. Ce prélat, après l'avoir interrogé pendant plus d'une heure, lui mit sa mitre sur la tête en disant : « Tu l'auras plus jeune que moi ! »

Ayant perdu son père en 1762, et étant devenu par cette mort le véritable chef de la famille, il abandonna tout projet de carrière religieuse pour se préparer à suivre la profession paternelle; et, en même qu'il y travaillait, il s'occupait avec activité de l'éducation de ses trois frères, qui respectaient en lui bien moins la supériorité de l'âge qu'une sorte de dignité naturelle, tempérée par la douceur. Il fit son droit avec distinction, et fut reçu avocat au Parlement de Rennes, le 16 octobre 1767, à l'âge de 20 ans. L'année suivante, il prit le grade de docteur. Bientôt l'estime qu'inspirèrent sa probité et ses talents ajouta, à la clientèle que lui avait laissée son père, une clientèle nombreuse et brillante. Ayant, en 1778, rendu un service important à la famille de Rohan, par le gain d'un procès très-difficile et très-compliqué qu'elle eut à soutenir contre le gouvernement et la ville de Lorient, et ayant fait à cette occasion un projet de liquidation qui fut généralement admiré, cette famille, par reconnaissance, lui offrit de le faire recevoir avocat au Parlement de Paris.

Bigot, en quittant Rennes, y laissa de vifs regrets; aussi aimé pour son caractère qu'estimé pour ses talents, il emporta les témoignages d'affection de tout le barreau. Sa réception, qui eut lieu en 1779, à celui de Paris, ne se fit pas sans obstacles. Il était précédé d'une réputation qui offusquait une partie de ses nouveaux confrères.

En 1780, M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, et, comme tel, président-né des États de Provence, le fit nommer agent général de cette assemblée à Paris. Bigot, que ses relations avec M. de Boisgelin avaient mis en rapport avec la personne chargée à Paris de ces fonctions, ne crut pas pouvoir les accepter à son détriment, et exprima les motifs de son refus. Le Conseil des Etats en apprécia la délicatesse, mais, ne voulant pourtant pas se priver de ses services, il créa exprès pour lui l'emploi de conseil de la Provence, avec un traitement de 2,000 liv. qui, dès l'année suivante, fut porté à 4,000 liv., C'est à cette époque que Bigot commença avec Portalis, avocat au Parlement de Provence, et membre du conseil des Etats, ces relations de confiance et d'estime réciproque qui ne cessèrent depuis d'exister entre ces deux hommes honorables.

La Révolution étant venue, Bigot salua avec empressement les améliorations qu'elle promettait; mais ses illusions se dissipèrent promptement. L'Assemblée constituante ayant, par son décret du 5 décembre 1790, prescrit la réorganisation de l'ordre judiciaire, Bigot fut, en vertu de ce décret, élu juge du quatrième arrondissement de Paris. Ce fut en cette qualité qu'au mois de mars de l'année suivante, il fut nommé l'un des trois commissaires que le gouvernement envoya à Uzès pour y apaiser des troubles occasionnés par l'intolérance religieuse. Cette mission fut courte et sans résultats importants.

Nommé, au mois de septembre 1791, député de Paris à l'Assemblée législative, il fit preuve, dans ses diverses opinions, d'un esprit modéré et sagement progressif. Le 24 novembre 1791, il exprima l'avis que Delâtre fils ne pouvait pas être déclaré complice des projets dont son père était accusé, par cela seul qu'on avait trouvé sur lui, au moment où il émigrait, une lettre par laquelle son père le recommandait à M. de Calonne. Le 7 janvier 1792, il démontra que le Roi partageant avec l'Assemblée le pouvoir législatif, il fallait que les décrets relatifs à la création de la Haute-Cour nationale fussent sanctionnés par lui comme les autre décrets. Le 9 du même mois, il fit décréter la prompte organisation à Paris de l'institution des jurés d'accusation, et, le 29, l'Assemblée, sur sa motion, prononça l'incompatibilité de leurs fonctions avec celles de député. Le même jour (29 février), il demanda, mais sans succès, que l'Assemblée improuvât ou renvoyât au pouvoir exécutif un arrêté du département de Loir-et-Cher qui assujettissait tout les prêtres non assermentés de ce département à se rendre sous huitaine au chef-lieu; faute de quoi ils y seraient conduits par la gendarmerie et incarcérés. Il ne fut pas plus heureux lorsqu'il demanda, le 22 mars, au milieu des murmures de l'assemblée et des tribunes publiques, que les émigrés qui rentreraient avant un mois ne fussent passibles ni du séquestre ni de l'amende. Il était président de l'Assemblée le 19 avril 1792, et répondit laconiquement, en cette qualité, au discours par lequel Louis XVI vint annoncer, en personne, qu'il déclarait la guerre au roi de Hongrie et de Bohême. Le 15 mai, malgré les interruptions continuelles des tribunes, il demanda l'ajournement du décret portant que tout voyageur français ou étranger, venant à Paris, serait tenu de remettre à la police, dans les vingt-quatre heures, un bulletin signé de deux citoyens et contenant son nom, son état, sa demeure, sous peine de détention jusqu'à la fin de la guerre; trois jours après, il parvint à faire substituer à ce projet un décret prescrivant des mesures de police bien moins oppressives. Le 19 mai, il s'opposa à deux reprises à ce que l'un des juges de paix de Paris fût traduit devant l'Assemblée pour avoir, dans l'exercice légal de ses fonctions, décerné des mandats d'amener contre Bazire, Chabot et Merlin. Le 21 juin, sous l'impression des souvenirs affligeants de la veille, il fit adopter, toujours au milieu des murmures, le décret, tant de fois violé depuis, d'après lequel aucune réunion de citoyens armés ne devait désormais, et sous quelque prétexte que ce pût être, se présenter à la

barre de l'Assemblée, défiler dans la salle de ses séances, ni paraître devant les autorités constituées.

Après le 10 août, Bigot se retira à Rennes, où il fut visité par Bailly, au mois de juillet 1793. C'est là qu'il fut arrêté chez son beau-frère, le 1 février 1794, en vertu d'un ordre du comité de sûreté générale, comme coupable d'avoir voulu sacrifier des membres de l'Assemblée législative, en appuyant la proposition que M. de Joly, ministre de la justice, avait faite, le 10 août, d'envoyer des députés aux Tuileries pour protéger le Roi. Transféré à Sainte-Pélagie, Bigot y fut détenu six mois. Chaque jour menacé de l'échafaud, il chercha dans le travail une diversion aux angoisses de cette cruelle situation, et, ayant pu se procurer quelques livres, il rédigea, sur les établissements des Européens dans les deux Indes, un long travail dont sa famille conserve le manuscrit, portant cette simple suscription : « Composé pendant ma détention à Sainte-Pélagie. »

Mis en liberté à l'époque du 22 août 1794 (9 fructidor an II), sur l'attestation des représentants Sévestre et Baudin, et sur celle de la section de la Montagne de Rennes, il revint dans cette ville, et, pendant les trois années suivantes, il resta étranger aux affaires politiques, partageant son temps entre la composition d'un ouvrage également resté manuscrit, sur le papier monnaie, et l'organisation des Écoles primaires de Rennes, à laquelle il concourut avec MM. Thébault et Legraverend.

Quoique absent de Paris, il n'y était pas oublié. Il en eut la preuve, lorsque, les Académies ayant été rétablies sous le nom d'Institut, il fut nommé, le 2 germinal an IV (22 mars 1796), associé non résident de la classe des sciences morales et politiques.

Ses amis l'ayant décidé à revenir à Paris, il fut nommé, le 25 germinal an V (14 avril 1797), à l'une des quarante-huit places de juges du tribunal civil de la Seine (à la majorité de 640 voix sur 644), et, le lendemain, ses collègues le choisirent pour président de l'une des sections de ce tribunal.

Peu de jours après le 18 brumaire, l'Institut le nomma membre résident. Cette distinction (c'en était une, car il avait des concurrents redoutables), cette distinction appela sur lui l'attention du premier consul, qui ne manqua pas de demander quel pouvait être ce M. Bigot, objet d'une préférence si marquée. Les renseignements qu'on lui donna furent tels que, six semaines après, 19 pluviôse an VIII (8 février 1800), ayant à réorganiser le tribunal de cassation, il nomma Bigot procureur-général près ce tribunal.

Lorsque, le 10 août suivant, il voulut réaliser le projet de réunir en un seul Code toutes les lois françaises, il chargea Tronchet, Bigot et Portalis d'en rédiger le projet préliminaire, avec injonction de le présenter aux consuls au bout de quatre mois.

Le travail fut achevé à l'époque prescrite. Bigot fut récompensé de la part qu'il y avait prise, par sa nomination, le 30 frimaire an X (21 décembre 1801) aux fonctions de conseiller d'État, et le 27 fructidor an X (20 août 1802), à celle de directeur-général du contentieux des domaines nationaux. C'est en sa qualité de conseiller d'Etat qu'il coopéra avec Tronchet, Cambacérès, Portalis, Malleville, etc., à la rédaction de ce Code civil, monument des progrès de la raison humaine, et qu'il exposa au Corps législatif les motifs des titres des *Absents*, des *Sommations respectueuses*, de *la Paternité et de la Filiation*, des *Donations entre vifs et des Testaments*, des *Contrats et Obligations conventionnelles en général*, du *Contrat d'échange*, des *Transactions* et de la *Prescription*. Ce fut encore en la même qualité que, plus tard, il présenta les motifs du troisième et du quatrième livre du Code de procédure civile, à la préparation duquel il avait coopéré comme président de la section de législation du Conseil d'Etat.

Pendant tout l'intervalle qui s'écoula depuis l'époque où il avait été nommé conseiller d'Etat jusqu'en 1808, qu'il fut nommé ministre des cultes, Bigot ne fut détourné que deux fois, et pour de courts instants, de ses utiles travaux : la première, en 1805, pour organiser l'ordre judiciaire dans la Ligurie ; la seconde, en 1808, pour présider le collège électoral de sa ville natale. Ayant, dans le premier de ces voyages, poussé jusqu'à Naples, il eut occasion d'assister à une éruption du Vésuve, dont il transmit les détails à Cambacérès, dans des lettres qui furent publiées par les journaux.

Lorsque Bigot fut nommé ministre des cultes, le 5 janvier 1808, les affaires religieuses étaient graves et difficiles. En effet, une mésintelligence sourde régnait depuis long-temps entre le cabinet des Tuileries et la cour de Rome. Le pape, lors du sacre de Napoléon, n'avait pu obtenir de lui la restitution de la Romagne et des trois Légations que le Directoire avait enlevées aux Etats romains. Depuis, Napoléon, craignant, pendant la campagne d'Austerlitz, que l'Italie ne fût coupée en deux par les Anglais, avait fait occuper militairement le poste d'Ancône, qu'il avait refusé de rendre à la paix, parce que le pape, de son côté, refusait l'institution canonique à quelques évêques français. L'irritation de Napoléon fit explosion, et, le jour même où il nomma Bigot ministre des cultes, il ordonna au général Miollis de prendre possession de Rome et des Etats romains. Toutefois, cet ordre ne fut pas immédiatement exécuté. Les embarras simultanés de la campagne de 1809, en Allemagne, et de la guerre d'Espagne, en firent différer l'accomplissement jusqu'au mois de mai 1809, qu'un décret du 17 du même mois, daté d'Ebensberg, déclara les Etats romains réunis à l'Empire fran-

çais. D'autres complications se manifestèrent pendant le ministère de Bigot. Des dissentiments entre les deux cours, sur la délimitation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel du pape, entraînèrent la captivité du Souverain-Pontife ; mesure que Bigot, essentiellement modéré et conciliant, n'eût jamais conseillée, et dont il atténua, autant qu'il fut en lui, l'impolitique et injuste rigueur. C'est par allusion à la difficile situation de Bigot, dans ces circonstances, que le duc de Montmorency, son successeur à l'Académie, a dit qu'il ne fallait pas l'accuser de tout le mal qu'il n'avait pas été en son pouvoir d'empêcher, mais le louer du peu de bien qu'il avait pu faire.

Bigot était encore ministre lors de l'invasion de 1814, et, dans les délibérations du Conseil de régence, il appuya fortement l'opinion de ceux qui voulaient que l'Impératrice restât à Paris, et que, prenant son fils entre ses bras, elle parcourût les faubourgs et soulevât la population contre les alliés. Cette opinion n'ayant pas prévalu, il suivit la Régence à Blois; mais, redoutant les suites de la commotion politique de cette époque, il jugea prudent de ne pas attendre, pour revenir en Bretagne, la déchéance du gouvernement impérial.

Bigot, qui était à Paris lors du 20 mars, reprit ses fonctions sous le titre de directeur-général des cultes. Aux dignités de comte de l'Empire et de grand-officier de la Légion-d'Honneur, que lui avaient valus ses travaux sur le Code civil, Napoléon ajouta, au mois de juin 1815, celle de membre de la Chambre des Pairs. Le 26 juin, il combattit, dans cette assemblée, le projet de loi suspensif de la liberté individuelle, en se fondant sur ce qu'il était suffisamment pourvu par le Code pénal à la répression des délits et des crimes.

La seconde Restauration le rejeta définitivement dans la vie privée. Il ne s'occupa plus désormais que de botanique dans son cabinet, de littérature à l'Académie, dont il suivait assidument les séances, et de philantropie dans le Conseil général des prisons, dont M. de Corbière l'avait nommé membre en 1820.

Il mourut à Paris, après une courte maladie, le 31 juillet 1825. Daru prononça sur sa tombe un éloge funéraire qui a été inséré au *Moniteur* du 10 août 1825. On peut, en outre, consulter le discours de M. de Montmorency (*Moniteur* de 1826, premier semestre, p. 191), et la *Notice sur la Vie et les Travaux de M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes sous l'Empire, et l'un des trois rédacteurs du projet de Code civil, par Auguste Nougarède de Fayet, son petit-fils*. Paris, Crapelet, 1843, in-8° de 71 pages. Cette notice nous a été fort utile pour la rédaction de celle qui précède.

Indépendamment des *Exposés des motifs* précédemment mentionnés, nous connaissons de Bigot de Préameneu : I. *Discours sur la tombe de l'abbé Sicard* (*Moniteur* du 23 mai 1822). II. *Réponse au discours de réception de M. de Frayssinous, le 8 novembre 1822* (*Moniteur* du 10 décembre suivant). Le *Moniteur* du 3 octobre 1820 fait, en outre, connaître qu'il avait lu à l'Académie, dans la séance de ce jour, un *Discours sur l'instruction morale et religieuse dans les prisons*. On a publié un *Catalogue de la Bibliothèque de M. le comte Bigot de Préameneu*, Paris, Méquignon-Junior, in-8° de 150 pages, renfermant près de 1,600 articles, dont plus de 400 de droit et de jurisprudence, formant environ 3,000 volumes. P. L...t.

BILIUS, — évêque de Saint-Malo, dans le VII° siècle, et auteur d'une histoire du patron de son diocèse, sous le titre de : *Vita sancti Marchutis britannensis*. Maclovii, 1555, in-12. Bilius mourut en 672. C. D.

BIRÉ (PIERRE), — sieur de la Doucinière, était, en 1593, avocat du roi au siège présidial de Nantes, où il naquit probablement de 1562 à 1565. Il appartenait en effet à une famille nantaise, qui, lors de la réformation de la noblesse de Bretagne, en 1668, ne fut regardée que comme anoblie par les charges de la mairie de Nantes, mais qui, sur pourvoi contre cette décision, obtint du Parlement de Rennes un arrêt, du 9 août 1718, par lequel les Biré sont reconnus comme gentilshommes d'ancienne extraction, et remontant à Antoine Biré, qui vivait en 1240, et avait pour femme Anceline Bastard. (Voy. La Chesnaye des Bois. *Dict. de la Nob.*, in-4., t. 2).

Pierre Biré était le dixième descendant d'Antoine, dans la branche aînée. Il était fils cadet de Michel Biré et de Jeanne Leroy, fille du comte de Rouville. Son frère aîné, Jean Biré, sieur de la Grenotière, mourut jeune, laissant un fils et trois filles, dont Pierre Biré fut le curateur. Il paraît avoir été le premier de sa famille qui entra dans la magistrature ; mais on ignore à quelle époque. Il publia à Nantes, en 1593, un ouvrage intitulé : *Alliences généalogiques de la maison de Lorraine, illustrées des faits et gestes des princes d'icelle, ensemble de ceux de Bar, Vaudemont, Luxembourg, Louvain, Haynault, Mosellane, Boulongne et autres, et le sommaire des guerres qui ont esté en France depuis l'an* 1560 *jusques en l'an* 1593; *par Pierre Biré, advocat du roy au siège presidial de Nantes. A Nantes, par Nicolas Desmarestz et François Faverye, imprimeurs. cio. io. xciij., in fol.* Ce livre, dont il existe un exemplaire à la bibliothèque publique de Nantes, et qui, je crois, est peu commun, a été composé en l'honneur du duc de Mercœur, à l'époque où on peut dire qu'il *régnait* en Bretagne. Biré était son zélé partisan, et la partie la plus curieuse de son ouvrage n'est pas la généalogie des princes Lorrains, qu'il fait descendre de Francus, en répétant les rêveries de nos vieux historiens sur les origines troyennes, mais bien les articles particuliers concernant Sébastien de

Luxembourg, vicomte de Martigues, et le duc de Mercœur, son gendre. C'est là que, seul peut-être entre tous les historiens français, Biré a raconté, non seulement dans le sens du parti de la Ligue, mais aussi dans celui des prétentions très-réelles de Mercœur au duché de Bretagne, les événements qui se sont passés dans la province, et surtout à Nantes et dans le comté nantais.

On sait que Sébastien de Luxembourg était fils de Charlotte de Brosse, dite de Bretagne, sœur de Jean de Brosse, duc d'Étampes, mort sans postérité. Or, Biré n'hésite pas à dire que « cette Charlotte était du sang *royal des vrais « et légitimes ducs de Bretagne*, representante « le fils aisné de Charles de Blois et de Jeanne « de Bretagne dicte la Boiteuse, héritière de la « duché de Bretagne, sa femme. » Ce vieux procès non jugé et que les Valois eux-mêmes, descendants directs d'Anne de Bretagne, craignaient tant de voir relever, qu'ils demandaient, à chaque règne, des ratifications aux descendants vaincus de Jeanne-la-Boiteuse; ce procès, disons-nous, ne pouvait-être reproduit avec plus de faveur et peut-être de justice qu'à l'époque même où Henri IV venait de succéder à ces mêmes Valois, très-légitimement pour la France, mais non pour la Bretagne, car il ne descendait ni de la duchesse Anne ni de la femme de Charles de Blois. Mercœur, au milieu des troubles qui agitaient alors la France, et des prétentions de ceux qui en disputaient même le trône au roi de Navarre, pouvait donc assez naturellement rappeler et faire valoir des droits héréditaires concentrés sur la tête de sa femme, et qui ne lui avaient été enlevés que par une longue prescription, maintenue par la force. On sait comment l'intrigue qui présida au mariage de la fille de Mercœur les a fait se perdre pour toujours.

Après ce dernier résultat, il est aisé de concevoir comment l'ouvrage de Biré, écrit pour la défense de ces droits, n'a point été réimprimé, et qu'il soit devenu rare. L'exemplaire de Nantes, qui provient de l'ancienne bibliothèque de l'Oratoire, n'est même complet que par de nombreuses feuilles ajoutées, et soigneusement écrites à la main. L'épitre dédicatoire au duc de Mercœur manque, à l'exception du titre.

Quarante-quatre ans après ce premier ouvrage, Biré publia : *Episemasie, ou Relation d'Aletin le Martyr, concernant l'origine, antiquité, noblesse et sainteté de la Bretaigne armorique, et particulièrement des villes de Nantes et de Rennes, avec l'explication d'une épigraphe ou inscription en l'honneur de Volianus, gravée sur une pierre de marbre blanc trouvée dans les vieux fossés de l'enceinte dudit Nantes, l'an 1580, où sont contenues plusieurs recherches rares et curieuses, concernant les vieilles fondations des Gaulois et Bretons, et quelques remarques utiles les fautes et erreurs des chimiques de ce temps. A messieurs les Maires et Eschevins, Nobles, Bourgeois et Habitants de la ville de Nantes. A Nantes, par Sébastien de Hucqueville, imprimeur et libraire, rue de la Juifverie*, 1637, *avec approbation*. Le titre contient en outre l'écusson plein de Bretagne, accompagné de ce vers d'Horace (lib. 1, Épist.) : *Quidquid sub terrâ est in apricum proferet œtas*. In-8°.

Ce petit livre, fort rare, et dont je ne connais d'exemplaire que dans la bibliothèque de M. de la Jarriette, bibliophile très-éclairé de Nantes, n'a réellement, malgré ce long titre, d'autre objet que l'explication de cette inscription célèbre, où s'est rencontré le nom du dieu *Volianus*.

Pierre Biré suppose qu'un personnage nommé Aletin le Martyr, sieur de Créance, son *intime amy*, après avoir eu connaissance d'un de ses ouvrages intitulé *Basylique Voliane*, et l'avoir même transcrit *en un tournemain*, vient à Nantes au mois d'août 1633, pour lui faire une visite et lui demander des explications sur l'inscription de Volianus. Ils se rencontrèrent au logis du sieur de « Launay-Padioleau (voy. Padioleau), conseiller « du roy et auditeur en la Chambre des comptes « dudit Nantes, homme d'estude, proche voisin « et inthime amy dudit Biré. »

Là, l'auteur fait se trouver « un religieux jacobin, nommé frère Albert-le-Grand, lequel « tenoit en sa main une feuille d'espreuve, fraischement tirée de la presse de l'imprimerie de « Doriou, qu'il avait receu du compagnon imprimeur, contenant le chapitre 17 d'un livre latin « intitulé *de Arâ*, recentement composé par le « susdit père Berthaut. »

C'est-à-dire que Biré rassemble dans un même lieu, à peu près tous ceux de ses contemporains qui avaient jusque là essayé d'interpréter l'inscription et d'expliquer ce qu'était le dieu Volianus. Dès lors il développe, avec une effrayante érudition et un inextricable désordre d'inductions, les divers systèmes des dissertateurs et le sien, qui consiste à dire que « Volianus n'est autre que le patriarche Noé, qui aborda au même « lieu auquel est à présent située cette ville (la « ville de Nantes), sur la rivière de Loire, en « devint le fondateur et y fut adoré sous le nom « de Volianus. »

On croira facilement qu'une saine critique, appliquée à la même question, ne trouvera aucune sorte de secours dans la dissertation de Pierre Biré, si ce n'est un Index des auteurs qui, de près ou de loin, ont quelque rapport à la matière qu'il traite. C'est en cela que Biré prouve combien il a recherché les sources, et quels soins ce long travail a dû exiger. Bien différent en cela de quelques-uns de nos érudits, qui font grand étalage des vieux auteurs qu'ils prétendent avoir consultés, et qui n'ont fait que copier les notiuncules qui couvrent les marges de leurs devanciers, sans s'occuper de la vérification des textes, Biré, dans un passage de l'*Episemarie*, nous fait entendre qu'il avait 74 ans, soit en 1633, soit en 1637. On ignore la date de sa mort. Sa famille existe encore à Nantes. Biz...

BISSON (**Hippolyte-Magloire**), — né à Guémené (Morbihan), le 3 février 1796. Son père, industriel aisé, avait établi une fabrique de savon dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de La Joie, située aux portes de la ville d'Hennebont, puis une verrerie au village de Kernevel, près de Lorient. Sa mère, fille de M. Duchélas, ancien capitaine au régiment de Lyonnais, mourut en lui donnant le jour. Hippolyte Bisson resta dans la petite ville de Guémené, auprès de son aïeule, jusqu'à l'âge de dix ans. Il fut ensuite envoyé au collége de Vendôme pour y faire ses études.

Lorsque Bisson eut atteint l'âge de quinze ans, son père songea à lui procurer un état, et le destina à la marine. La France était alors au temps de sa plus grande gloire; mais elle n'exerçait pas sur l'Océan la même suprématie que sur terre; sa marine était malheureuse et négligée; la Grande-Bretagne jouissait de l'empire des mers. Napoléon voulut tirer la marine de cet état d'infériorité; il créa pour cet objet des écoles spéciales, et Brest vit bientôt, dans sa vaste et magnifique rade, le vaisseau le *Tourville* recevoir près de trois cents élèves, presque tous enfants de la Bretagne, destinés à rester trois ans dans cette école pour y faire le rude apprentissage de la vie de marin, et n'ayant pour délassements de leurs sévères études que les exercices du bord. Ce fut là que Bisson fut envoyé, et, le 26 septembre 1811, il fut conduit à bord du *Tourville*. Il y était encore lorsque les événements de 1814 arrivèrent. Son père, croyant que la paix, qui allait rouvrir tous les ports au commerce français, lui présentait une carrière plus avantageuse à parcourir, le retira de l'école pour le faire entrer dons la marine marchande; mais, quelques semaines après, ce projet ayant été abandonné, Bisson revint à bord du *Tourville*, et en sortit au mois de février 1815, avec le grade d'aspirant de première classe.

Bisson était recommandable par ses excellentes qualités, aussi bien que par ses connaissances. Il avait un grand esprit d'ordre, d'austères principes de discipline, le sang-froid, la rapidité et la sûreté de jugement qui constituent l'homme de mer, et il en donna de nombreuses preuves dans les diverses campagnes auxquelles il prit part. Le 1er mars 1821, il fut promu au grade d'enseigne de vaisseau, parcourut les mers de l'Inde, visita les côtes d'Afrique, d'Amérique et d'Asie, et se fit constamment remarquer par son zèle pour ses devoirs, ainsi que par un ardent désir d'illustration. Il exerça les fonctions d'aide-de-camp du contre-amiral Molini, commandant de la marine au port de Lorient, depuis le 1er mai 1823 jusqu'au 6 décembre 1824; mais la vie active et périlleuse du bord convenait mieux à son ardeur que cet emploi monotone et sédentaire. Embarqué successivement sur le brick l'*Oiseleur*, sur la gabarre la *Ménagère* et sur la frégate la *Magicienne*, il faisait partie de l'équipage de cette dernière en 1827, sous les ordres de M. de Rigny, chargé alors du commandement d'u[n] escadre dans le Levant. Les forces que la Fran[ce] entretenait dans ces mers avaient pour objet [de] protéger le commerce, qu'inquiétaient les nom[-] breux et hardis pirates grecs qui écumaient da[ns] l'Archipel. C'était là que la carrière de Biss[on] devait se terminer par une mort glorieuse aut[ant] que prématurée. Les détails de cet événeme[nt] se trouvent exposés dans le rapport qui en f[ut] adressé par le commandant de l'escadre. No[us] reproduisons textuellement cette pièce authe[n-] tique, qui renferme le plus honorable témo[i-] gnage du sublime dévoûment de Bisson.

Rapport adressé à S. E. le ministre de la m[a-] rine et des colonies, par M. le vice-amiral [de] Rigny, *commandant les forces navales d[es] Français dans le Levant.*

« A bord du *Trident*, le 15 décembre 1827.

» J'ai à rendre compte à Votre Excellence d'[un] » de ces événements qui caractérisent la situati[on] » actuelle d'une grande partie des Grecs, et q[ui] » justifient trop malheureusement toutes les a[c-] » cusations dont ils sont l'objet sur toutes les p[la-] » ces du commerce de la Méditerranée.

» La corvette de S. M. la *Lamproie* chassa » prit, sur les côtes de Syrie, un brick pira[te] » grec ayant soixante-six hommes d'équipag[e.] » Ce pirate, conduit d'abord à Alexandrie, f[ut] » reconnu par plusieurs bâtiments marchan[ds] » pour les avoir pillés, les uns à Scarpanto, d'a[u-] » tres sur la côte de Caramanie, et divers obje[ts] » leur appartenant furent reconnus et réclam[és] » à Alexandrie.

» La frégate la *Magicienne* partant d'Alexa[n-] » drie pour venir à Smyrne, prit à bord l'équ[i-] » page du corsaire, moins six hommes qu'on » laissa. Elle y mit un officier et quinze homm[es] » de son bord, et rentra dans l'Archipel avec » brick grec. Le 4 novembre, dans la nuit, l[es] » deux bâtiments se séparèrent; le mauvais tem[ps] » survint, et la prise fut obligée de relâcher » l'île de Stampalie.

» Deux des Grecs restés à bord parvinrent à s[e] » sauver à terre. Cette circonstance condui[t] » M. Bisson, enseigne de vaisseau, qui comma[n-] » dait la prise, à se mettre sur ses gardes; ca[r] » ayant servi long-temps dans la station, il n'[i-] » gnorait pas que toutes les îles de l'Archip[el] » fourmillent de pirates qui maitrisent parto[ut] » quelques pauvres villages, dont les habitan[ts] » n'osent même les dénoncer, à cause de la so[-] » lidarité et de l'organisation que ces bandits o[nt] » établie entre eux. M. Bisson et ses quinze hom[-] » mes se préparèrent à une défense vigoureus[e.] » Cet officier, s'assurant de la détermination d[u] » pilote qui lui servait de second, résolut av[ec] » lui que celui qui survivrait à l'autre ferait sa[u-] » ter le bâtiment, si les pirates parvenaient à s'e[n] » rendre maitres.

» Le même soir, à dix heures, deux grand[s] » *misticks* grecs, chargés de soixante à soixant[e]

» dix hommes chacun, vinrent avec furie attaquer ces quinze Français. Ils abordèrent le brick par l'avant, après la plus vive résistance, que l'enseigne de vaisseau Bisson dirigeait avec le plus grand courage. Neuf Français furent tués et le pont envahi. M. Bisson lui-même, blessé grièvement, parvint à se tirer du milieu des pirates; il se jeta dans la chambre où les poudres avaient été déposées, et, ordonnant au pilote, qui combattait encore sur le pont, d'avertir les Français qui survivaient de se jeter à la mer, il s'écria : Adieu! pilote; voilà le moment de nous venger! mit le feu aux poudres et se fit sauter. Le pilote Trémentin, fidèle à son serment, sauta avec le navire; mais, plus heureux que son brave capitaine, il fut jeté sans connaissance sur le rivage, ayant un pied fracassé et le corps meurtri. Les quatre matelots français qui s'étaient jetés à la mer à son commandement, arrivèrent à terre sans blessures graves. Le lendemain matin, on trouva gisants sur le rivage les corps de trois Français et soixante-dix cadavres grecs, qui attestaient que la résolution héroïque du brave Bisson avait eu son plein effet.

» Je joins ici la déposition du pilote Trémentin. La conduite de ce pilote, qui était informé de la résolution de M. Bisson, est digne d'être citée comme un modèle de courage et de dévoûment. DE RIGNY. »

La relation du pilote Trémentin mentionne tous les faits constatés dans le rapport de M. de Rigny. Elle fait connaître de plus un trait qui caractérise parfaitement les pirates grecs. Trémentin rapporte que, lancé sur le rivage, où il était presque mourant, il vit s'approcher de lui l'un des brigands échappés du désastre, et qui, lui mettant la pointe de son poignard sur le cœur, lui enleva tout ce qu'il portait sur lui, et notamment la montre que son brave capitaine lui avait donnée.

Aussitôt que la nouvelle de cet événement parvint en France, la ville de Lorient, qui comptait Bisson au nombre des officiers de son port, voulut avoir l'initiative des honneurs rendus à sa mémoire; elle fit frapper une médaille pour perpétuer le souvenir de son héroïque action, et lui érigea un monument sur l'une de ses places publiques, qui reçut le nom de *Place-Bisson*. C'est une simple colonne d'ordre corinthien en granit, surmontée d'une statue en bronze exécutée par M. Gatteaux, et représentant Bisson au moment où il va mettre le feu aux poudres. Cette statue fut exposée au Louvre en 1833, et l'inauguration en eut lieu à Lorient, le 24 juillet de la même année.

Le gouvernement aussi avait dignement honoré le dévoûment de Bisson. Dès le 11 février 1828, un service religieux avait eu lieu en grande pompe à Paris, et, sur la proposition faite aux chambres par M. Hyde de Neuville, alors ministre de la marine, une loi, rendue le 17 mai suivant, accorda une pension de 1,500 fr. à mademoiselle Marie-Antoinette Bisson, sœur du héros. Cette mesure faisait exception à la législation générale, qui n'accordait de pension, à raison des services d'un officier, qu'à son père, à sa mère ou à sa veuve. Trémentin, cet autre enfant de la Bretagne, reçut aussi la récompense due à son courage : il fut fait chevalier de la Légion-d'Honneur comme pilote, ce qui lui donnait droit à la pension, et on lui conféra aussitôt après le grade d'enseigne de vaisseau.

La petite ville de Guémené, lieu de la naissance de Bisson, s'empressa aussi de rendre honneur à son héros. Elle lui éleva un monument dont l'inauguration eut lieu dès le 28 août 1831, et qui consiste, comme celui de Lorient, en une simple colonne, mais non surmontée d'une statue. Le dé du monument et le chapiteau de la colonne sont en granit; le fût est en marbre noir; les tablettes sur lesquelles sont gravées les inscriptions sont en pierres ardoisines du pays, incrustées à six lignes de profondeur sur les quatre faces du dé.

Voici le texte de ces inscriptions :

DEVANT.

—

A

BISSON,

L'ORGUEIL DE SON PAYS!

Hippolyte-Magloire Bisson, enseigne de vaisseau, né à Guémené, le 3 février 1796; mort en vue de l'île de Stampalie, en Grèce, le 4 novembre 1827.

DERRIÈRE.

—

Bisson, commandant la prise grecque le Panayoli. *Elle allait tomber au pouvoir des pirates, dont une nuée couvrait déjà le pont. Bisson, blessé, veille au salut des braves qui lui restent et dévoue sa vie; il met le feu aux poudres; le navire saute; les brigands et le héros périssent; mais un autre fils de la Bretagne, le pilote Trémentin, survit pour apprendre au monde que Bisson ne vit plus que dans l'immortalité.*

CÔTÉ DROIT.

—

Gloire à celui qui enrichit ainsi d'une belle page les annales de sa patrie!

CÔTÉ GAUCHE.

—

Mort en héros pour son roi et pour sa patrie. Ses amis le pleurent; la France le regrette, et ses frères d'armes envient son sort.

La ville de Guémené possède, en outre, le tableau qui fut exécuté aux frais du gouvernement, et qui représente le combat du *Panayoli*. Ce tableau est de Mme Rang, épouse d'un officier de marine, l'un des amis de Bisson. Le héros est sur le pont du bâtiment; il a un pied sur le premier degré de l'escalier qui conduit à la soute aux poudres; il tient à la main droite une mèche allumée; de l'autre il presse son épée sur sa poitrine. Un grand nombre de pirates grecs abordent le navire et examinent le brave, dont le regard

est fixé au ciel. Son habit entrouvert laisse voir sa chemise ensanglantée; deux cadavres gisent à ses côtés; la mer est houleuse et le ciel est en feu. Ce beau tableau fut accordé, en 1829, à la ville de Guémené, sur la demande de ses habitants. C. D.

BLAD (Claude-Antoine-Augustin), — fils d'un pharmacien de Brest, naquit en cette ville le 20 août 1760. Il était employé dans l'administration du port de Brest, lorsque la commune le choisit, au mois de janvier 1790, pour la représenter à la fédération de Pontivy. Comme membre du bureau de cette réunion, qui imprima un mouvement si énergique à toute la Bretagne, Blad coopéra à la rédaction de l'acte fédératif et de toutes les mesures qui furent arrêtées pour assurer le maintien et le développement de la nouvelle constitution. (Voy. le t. 5, p. 212-224 de l'*Histoire de la Révolution en Bretagne*, par M. Duchâtellier.) Élu député à la Convention, il prit place parmi les Girondins, et vota la mort du roi avec sursis, jusqu'au moment où tous les princes de la famille royale auraient évacué le territoire de la République. Comme signataire de la protestation du 6 juin 1793 contre les journées des 31 mai, 1er et 2 juin, il fut du nombre des soixante-treize députés mis en état d'arrestation. Réintégré après le 9 thermidor (27 juillet 1794), il fut nommé secrétaire le 7 mars suivant. Lorsque la ville de Brest envoya des députés extraordinaires à Paris pour dénoncer à la Convention les crimes de l'ex-tribunal révolutionnaire, il se joignit à eux pour accuser Donzé-Verteuil, accusateur public près ce tribunal. Lecointre, de Versailles, ayant fait, le 18 mars 1795, l'apologie du 31 mai, Blad protesta énergiquement. Devenu thermidorien, il appuya toutes les mesures réactionnaires; ce qui lui valut d'être nommé membre du Comité de salut public, et, au mois de juillet 1795, d'être envoyé en mission dans les départements de l'ouest. La *Biographie universelle et portative des Contemporains* de Rabbe et Boisjolin dit qu'il montra, après l'affaire de Quibéron, autant de modération que son collègue Tallien avait fait éclater de férocité. Cette assertion est complètement démentie par les faits. Hoche et Tallien, on le sait, s'éloignèrent de Quibéron, laissant à Blad et au général Lemoine le soin d'organiser les massacres juridiques qui suivirent cette catastrophe. Blad nomma les commissions qui instrumentèrent à Vannes et à Auray, et il ne se fit pas faute de stimuler leur zèle. Passé au Conseil des Cinq-Cents, il s'y fit remarquer par son opposition aux mesures arbitraires du Directoire; cette opposition le fit suspecter d'incliner au royalisme. Sorti du Conseil des Cinq-Cents en mai 1798, il n'occupa plus de fonctions publiques, et se retira à Bruxelles, où l'on croit qu'il est mort, sans qu'on sache à quelle époque. P. L....t.

BLANCHARD DE LA MUSSE (François-Gabriel-Ursin), — né à Nantes au mois de décembre 1752, fit ses études avec le plus grand succès au collége de cette ville, et les termina sous Delisle de Sales, auteur de nombreux ouvrages de littérature et de philosophie. Le maître et le disciple se convenaient; aussi se lièrent-ils d'une amitié qui a subsisté, sans altération, pendant plus d'un demi-siècle, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Delisle de Sales.

Destiné par sa famille à la magistrature, Blanchard de la Musse alla faire son droit à Rennes, et, quelques années après, il entra au Parlement de Bretagne, où son oncle, le marquis du Bois de la Musse, avait long-temps siégé en qualité de conseiller. Proscrit, à la Révolution, en sa double qualité de noble et de membre du Parlement, il parvint bien pendant quelque temps à se soustraire aux recherches des agents révolutionnaires; mais, enfin, il fut arrêté et jeté dans les prisons de Nantes. Le 9 thermidor le sauva.

Un emploi qu'il obtint dans le service des subsistances assura sa tranquillité jusqu'au moment où le rétablissement de l'ordre lui permit de rentrer dans la magistrature. Nommé, sous le Consulat, commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de Trèves, il exerça ces fonctions pendant un ou deux ans, et contribua beaucoup, par son esprit de conciliation, à rallier au gouvernement les autorités de ce pays, nouvellement réuni à la France. Une place de juge étant venue à vaquer dans sa ville natale, il la sollicita, l'obtint et la remplit jusqu'en 1815, époque à laquelle il fut éliminé, comme les autres membres du tribunal, parce qu'ils n'avaient pas abandonné leurs siéges pendant les Cent-Jours. En même temps, une politique ombrageuse faisait fermer les portes de l'Institut départemental de la Loire-Inférieure, dont Blanchard de la Musse avait été l'un des fondateurs en 1798. Exilé du Palais et de l'Académie, il trouva dans le commerce des Muses une consolation à sa double disgrâce. Lorsqu'en 1816, les passions politiques se calmèrent, le gouvernement sentit la nécessité de rappeler les hommes utiles que l'esprit de parti avait écartés, et Blanchard de la Musse fut envoyé au Mans pour y remplir les fonctions de juge d'instruction, qu'il avait exercées à Nantes de 1811 à 1815. Il s'en acquittait avec le même zèle que par le passé, quand, un commencement de surdité lui faisant un devoir de les résigner, il donna sa démission et obtint sa retraite. Plongé, en 1821, dans un douloureux isolement par la mort de son épouse, il voulut, l'année suivante, revoir la ville de Rennes, où il n'était pas allé depuis long-temps. Après avoir habité quelque temps la petite ville de Montfort-sur-Meu, il se fixa à Rennes et y mourut en mars 1837, à l'âge de 84 ans.

Porté par ses goûts vers la poésie, Blanchard de la Musse la cultiva de bonne heure et lui resta constamment fidèle. Les nombreuses compositions légères qu'il a semées, depuis sa jeunesse

jusqu'aux derniers jours de sa vie, dans l'*Almanach des Muses*, le *Chansonnier des Grâces*, le *Lycée armoricain*, la *Muse bretonne*, etc., etc., exclusives par elles-mêmes des grandes inspirations poétiques auxquelles son talent semblait d'ailleurs se refuser, attestent un poète facile, gracieux et d'un goût irréprochable. Parmi les productions de Blanchard de la Musse, insérées dans les divers recueils que nous venons de citer, on remarque particulièrement des *Stances sur l'Influence des Arts*, *sur la Fatalité*, *sur les Délateurs;* des *Epîtres philosophiques* à un très-grand nombre d'hommes de lettres; des *Madrigaux;* des *Chansons*, et, parmi celles-ci, ses couplets *Sur les Genoux*, *sur les diverses périodes de la vie d'une femme*. Ses *Stances sur l'Influence des Arts*, *sur le Bonheur et la Civilisation des hommes*, et quelques autres, prouvent la souplesse de son talent.

Blanchard, qui, en 1818, avait réussi, avec MM. Fréteau, Fouré et autres anciens membres de l'Institut départemental, à le faire rétablir sous le titre de Société royale académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, envoyait encore à cette Société, quatre mois avant sa mort, une pièce de vers intitulée : *Regrets d'un nonagénaire*, vers empreints d'une douce mélancolie, et dans lesquels cet aimable vieillard exprimait les regrets que lui inspiraient un regard jeté sur le passé de sa vie et la revue des amis qu'il avait perdus. M. de Lorgeril, jeune poète breton, essaya de ranimer le courage du vieux prêtre d'Apollon dans des stances dictées par les sentiments affectueux que lui avait inspirés sa bienveillance.

L'érudition sans pédanterie de Blanchard de la Musse, son élocution facile, son urbanité, les agréments de son commerce, l'avaient mis en rapport avec Florian, Parny, Bertin, Andrieux, Daru, Fontanes, Picard, etc. Tous appréciaient l'élévation de son cœur, la pureté de son goût. Edouard Richer, son ami, s'était chargé de faire un choix de ses œuvres et d'en surveiller l'impression; mais l'éloignement du poète, qui vivait alors à Rennes, les travaux importants de Richer et l'état de souffrance où se trouvait continuellement cet estimable écrivain, enlevé si jeune encore à la science et à ses amis, ont empêché l'exécution de ce projet.

Indépendamment de ses divers travaux disséminés dans un grand nombre de recueils périodiques, Blanchard de la Musse a laissé les opuscules suivants, imprimés séparément :

I. *Promenades à Carq*** (Carquefous), département de la Loire-Inférieure* (en prose et en vers), *adressées à Madame****. Nantes (s. d.), in-8° de 31 pages. II. *De l'Influence des Arts sur le bonheur et la civilisation des hommes*. Paris, Solvet, 1801, in-8°. III. *Notice sur M. Graslin* (l'un des bienfaiteurs de la ville de Nantes). Nantes, 1816, in-8°. M. Quérard (*De la Littérature française contemporaine*, t. 1er, p. 600) dit que Ersch (t. 2, p. 442 de sa *France littéraire*), cite d'un comte de la Musse un *Stanislas-Auguste*, drame en trois actes, qu'il présente comme ayant été imprimé en 1775, in-8°. Sans nier que Blanchard de la Musse soit l'auteur de ce drame, M. Quérard se fonde, pour en douter, sur ce que M. Guillet, de Nantes, dans la notice sur son compatriote (*Annales de la Soc. acad.*, t. 8, p. 331-337), notice à laquelle nous avons fait de nombreux emprunts, n'eût pas manqué de rappeler le premier et le plus capital des ouvrages de Blanchard de la Musse. Cette opinion nous semble assez fondée. P. L...t.

BLIN (François-Pierre), — naquit à Rennes en 1756, et y fit ses études classiques, à la suite desquelles il se fit recevoir docteur-médecin à Montpellier. Lorsqu'il vint s'établir à Nantes, vers 1783, l'ancienne Faculté de médecine de cette ville, fidèle à cet esprit d'exclusion tant reproché aux corporations scientifiques, ne voulait pas laisser exercer dans son ressort les médecins qu'elle n'avait pas reçus. Elle exigea donc que Blin subît les épreuves d'une nouvelle réception, et, non contente de cette prétention, elle entreprit de lui interdire l'exercice de sa profession pendant la durée de ces épreuves, auxquelles il s'était d'abord soumis. Il en résulta un procès, dans lequel Blin et deux de ses collègues, Laënnec et Chauvière, comme lui reçus à Montpellier, et comme lui astreints à une nouvelle réception, demandèrent à la justice qu'on leur appliquât le bénéfice de la maxime *Non bis in idem*. Le procès fut jugé en leur faveur par arrêt du Parlement de Rennes, qui admit les trois réclamants à l'agrégation dans la Faculté de médecine de Nantes, à la charge de soutenir aux écoles de Rennes une thèse probatoire.

Partisan des réformes qui étaient dans l'esprit du temps, Blin fut élu, au mois de mars 1789, député des communes de Nantes aux Etats-Généraux. A son arrivée à Paris, il fut l'un des fondateurs du Club breton, devenu successivement Société des amis de la Constitution et Société des Jacobins, parce que ses séances se tenaient dans la bibliothèque du couvent de cet ordre, rue Saint-Honoré. Les opinions de Blin à l'Assemblée constituante déposent de l'ardeur avec laquelle il avait embrassé les idées nouvelles. Le 28 octobre 1789, il s'opposa à ce qu'on ajournât la proposition d'exclure de l'éligibilité les enfants, héritiers ou donataires d'un failli. Mirabeau ayant demandé, le 6 novembre, que les ministres du roi fussent invités à venir prendre place dans l'Assemblée, avec voix consultative, jusqu'à ce que la Constitution eût fixé les règles qui seraient suivies à leur égard, Blin fit décréter qu'ils ne pourraient ni siéger, ni être choisis parmi les législateurs, en s'appuyant sur l'exemple du Parlement anglais, ou la présence du lord chancelier a toujours été, disait-il, plus nuisible à la liberté qu'utile à l'administration publique. Le 1er décembre suivant,

il s'opposa à la formation d'un comité qui eût dressé un plan de constitution coloniale, et émit l'avis que les colonies devaient se constituer elles-mêmes, leurs représentants n'ayant aucun droit de voter sur cette constitution, attendu les vices de leur nomination. Le 18 janvier 1790, il combattit la motion de l'abbé Maury tendant à la suppression des aides, impôt désastreux, et à leur remplacement par des octrois dans les villes. Lorsque l'Assemblée décréta, le 13 février 1790, la suppression des congrégations et ordres religieux, Blin appuya la motion de Le Chapelier, convertie en un décret portant qu'il serait accordé des pensions convenables aux individus des deux sexes qui feraient aux municipalités la déclaration qu'ils quittaient leurs monastères; qu'on indiquerait des maisons où pourraient se retirer ceux qui ne voudraient pas profiter des dispositions du décret; qu'enfin les maisons chargées de l'éducation publique et les établissements de charité étaient provisoirement maintenus sans changement. Le 22 février 1790, Cazalès ayant demandé que le pouvoir exécutif fût autorisé à envoyer dans les provinces des commissaires chargés de prévenir et de réprimer les désordres qui les affligeaient, Blin s'écria que ceux qui demandaient qu'on accordât la dictature au Gouvernement voulaient qu'on envoyât dans les provinces des assassins pour réprimer des assassinats. Rappelé à l'ordre, sur la demande de Menou, il demanda, comme une grâce, que le procès-verbal contînt les explications qu'il donna, et dans lesquelles il s'excusa d'avoir prononcé des paroles contraires à sa pensée. Il avait seulement voulu rappeler que les gardes nationales de sa province, requises dans un moment inopportun, avaient, de nuit, et par un déplorable mal-entendu, tué plusieurs personnes.

Le fougueux libéralisme que montrait Blin à cette époque le rendit l'objet de la verve satyrique des malins auteurs des *Actes des Apôtres*, qui dirent de lui, dans une chanson :

Blin le *nason* hurle du nez,

faisant ainsi allusion à sa voix nasillarde, par suite d'un polype qu'il avait dans le nez.

Il semblerait toutefois que l'incident du 22 février exerça quelque influence sur les sentiments de Blin; car ses opinions devinrent plus modérées. Le 31 juillet 1790, dans la discussion sur les récompenses à accorder aux savants, artistes et hommes de lettres, il exprima l'avis qu'on leur assurât un traitement digne d'une nation célèbre dans les sciences et dans les arts. Le 16 août 1791, il défendit le système de Champagny sur l'organisation de la marine. Le 11 mai suivant, lors de la discussion sur l'esclavage des noirs, Malouet ayant déclaré que si l'Assemblée persistait à vouloir élever un trophée à la philosophie, elle devait s'attendre à le composer des débris de ses vaisseaux et du pain d'un million d'ouvriers, il fut réfuté par Blin et Lafayette, auquel d'Eprémesnil reprocha d'avoir lui-même vendu des nègres. Blin, négrophile ardent, mais sincère, cédait à des idées généreuses, mais intempestives. Dans les diverses séances où l'Assemblée s'occupa des colonies, il défendit la cause des hommes de couleur; il présenta une adresse du commerce de Nantes contre le décret du 15 mai sur les colonies, et, le 24 septembre, il proposa un projet de décret destiné à le remplacer.

Pendant qu'il siégea à l'Assemblée constituante, il travailla à plusieurs journaux, notamment, avec Régnault de Saint-Jean d'Angély et Adrien Duquesnoy, à l'*Ami des Patriotes*, feuille hebdomadaire dans le sens de la Constitution de 1791, imprimée aux frais de la liste civile. Cette collaboration explique les modifications qu'avaient subies les opinions de Blin.

L'Assemblée constituante s'étant séparée, il revint à Nantes, où il continua d'exercer la médecine. En 1793, il se fit fédéraliste. Comme tel et comme ex-constituant, il fut forcé d'abriter momentanément sa liberté menacée. Etant allé chercher à Noirmoutiers un asyle contre la terreur, il s'y trouvait lors de la prise de cette île par Charette, qui le fit conduire, avec tous les autres réfugiés ou habitants et tous les prisonniers militaires, à Bouin, sous la surveillance d'un marchand de poissons, nommé Pageot, l'un des officiers de son armée, que sa férocité n'a que trop fait connaître, et auquel le commandant royaliste avait confié l'exécution de ses ordres. Tous les prisonniers, volontaires du bataillon de la Manche, au nombre de 180, et quelques habitants de l'île, furent impitoyablement fusillés. Cette exécution eut lieu au mois d'octobre, et précéda par conséquent les premières représailles exercées à Nantes. (Tous ces détails sont extraits des *Mémoires à mon Fils*, par Piet, historien de Noirmoutiers, liv. 3 et 4, p. 234 et 521, imprimés à Noirmoutiers, par l'auteur lui-même, au nombre de seize exemplaires seulement, in-4°.)

Ce fut peu après que Blin écrivit à Robespierre la lettre (anonyme) d'un ex-constituant, datée de Nantes, le 20 mars 1794 (30 ventôse an II), lettre qui se trouve p. 245 du *Rapport de Courtois sur les papiers trouvés chez Robespierre et ses complices*. M. Dugast-Matifeux, notre collaborateur, qui, dans sa curieuse *Bibliographie révolutionnaire de Nantes*, n° 114, p. 99, avait d'abord attribué cette lettre, soit à Blin, soit à Giraud-Duplessix, nous a écrit depuis qu'il est maintenant porté à l'attribuer exclusivement à Blin, lequel fut nommé, sur ces entrefaites, médecin en chef de l'armée de l'ouest. Pour obtenir, à l'époque, une place semblable, il fallait être, comme on disait, dans *les solides principes*. Toutefois, la lettre de Blin ne respire que de bons sentiments, et elle témoigne de la bonne opinion qu'on avait alors de Robespierre, à Nantes, dont il avait en effet bien mérité, dans l'affaire de Carrier, en le faisant rappeler par le Comité de salut public, malgré l'opposition de Collot-d'Herbois et de Billaud-Varennes.

Lors de l'établissement de l'hôpital militaire de la Visitation, fondé l'année suivante, et supprimé le 31 décembre 1801 (10 nivôse an X), Blin y fut chargé du service médical.

Admis l'un des premiers à l'Institut départemental des sciences et arts de la Loire-Inférieure, section des sciences mathématiques et physiques, il lut à cette Société, dans la séance du 6 décembre 1800 (15 frimaire an IX), la traduction du rapport fait par un médecin espagnol, et inséré dans la *Gazette de Madrid* du 22 octobre précédent, sur la maladie épidémique qui régnait à Cadix. Ce travail, plein de vues neuves et intéressantes, parut à l'Institut mériter une faveur particulière, et il en vota l'impression.

De cette époque, et même auparavant, jusqu'à la première Restauration, Blin eut la plus belle clientèle de Nantes. Il devint administrateur des hôpitaux et professeur d'hygiène et de thérapeutique à l'Ecole secondaire de médecine organisée en 1808; il fit ce cours jusqu'en 1822, époque où il fut remplacé par son suppléant.

En 1815, devenu royaliste réactionnaire, il fut nommé aux fonctions de conseiller de préfecture de la Loire-Inférieure, qu'il exerça jusqu'en 1830. Lors de l'établissement des cours prévôtales, le commissaire Cardaillac, à son instigation, fit fermer l'Institut départemental de la Loire-Inférieure, sous prétexte qu'il recélait dans son sein des idées libérales défavorables au nouveau pouvoir. Il eut, à la même époque, des démêlés, regrettables pour lui, avec le chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, Darbefeuille (*voy. ce nom*), et avec son ancien confrère Laënnec, qui, exaspéré d'une injuste destitution, reprocha publiquement à Blin d'avoir retourné le bonnet rouge qu'il portait pendant la Révolution. Blin en convenait, et quand, lui objectant sa conduite passée, on le mettait en contradiction avec ses propres actes, il répondait en riant qu'il avait bien mérité d'être pendu. Cité, dans les dernières années de sa vie, pour la ferveur de ses sentiments politiques et religieux, il laissa néanmoins, après sa mort, la réputation d'un pratiquant douteux. Voici à ce sujet une anecdocte bien connue à Nantes. Pendant sa dernière maladie, qui fut très-courte (il mourut de la dysenterie), le médecin qui lui donnait des soins ayant prévenu la famille qu'il était fort mal et qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour lui administrer les secours de la religion, on courut chez M. Morel, supérieur du Grand-Séminaire, que l'on supposait être son confesseur. M. Morel répondit que ce n'était pas lui, et renvoya à un autre prêtre de l'évêché, et celui-ci à un troisième, d'où l'on conclut que Blin n'avait pas de directeur spirituel.

Blin était un médecin habile. Il était en outre très-versé dans les langues anciennes, qu'il parlait même avec facilité, et possédait plusieurs langues modernes, telles que l'anglais, l'italien et l'espagnol. Il lisait continuellement Horace et en avait transcrit les passages qu'il goûtait le plus sur de petites cartes qu'il portait sur lui. Disciple émérite de Brillat-Savarin, son ancien collègue à la Constituante, il vivait grandement. Aussi a-t-il justifié le proverbe que, « quand la cuisine est grasse, le testament est sec », car, malgré les produits de sa clientèle, il ne laissa pas de fortune. Il est vrai qu'il avait élevé six enfants, deux fils et quatre filles. Sa place de conseiller de préfecture l'ayant éloigné de la pratique, et son âge ne lui permettant plus de s'y livrer, il s'était retiré depuis quelque temps à Chantenay, près de Nantes; il y est mort le 4 novembre 1834.

On a de Blin: I. *Lettre à M. Mounier, député du Dauphiné, sur l'ouvrage intitulé: « Considérations sur les gouvernements et particulièrement sur celui qui convient à la France. »* Paris, Baudouin, 1789, in-8° de 46 pages. « Dans cet » écrit, que j'ai, nous dit M. Dugast-Matifeux, » dans ses notes manuscrites, l'auteur se montre » très-prévenu contre le pouvoir exécutif, dont il » redoute la prépondérance et les empiétements. » « Presque toujours, dit-il, la monarchie s'est » convertie en despotisme, et rarement, pour ne » pas dire jamais, en démocratie. (p. 8). » Selon Blin, le *Veto* royal ne doit pas être arbitraire, absolu, mais seulement un appel au peuple, qui décidera en dernier ressort. « Autrement, ajou» te-t-il, vous êtes dans la fâcheuse nécessité, » pour rétablir l'équilibre et la balance, de créer » une chambre de pairs, un sénat, une aristocra» tie enfin, sous tel nom qu'il vous plaira de la » nommer; pour rajuster tant bien que mal la » machine, il ne vous reste d'autre parti à pren» dre que de placer, entre le roi et le peuple, un » corps qui les fasse disparaître l'un et l'autre, et » qui, les rendant tous les deux nuls, change la » monarchie en une aristocratie d'autant plus » détestable, que c'est la forme de gouvernement » qui convient le moins à la France (p. 15) ». L'auteur, comme on voit, veut une chambre unique. Le reste de la brochure, qui n'est pas sans mérite, est consacré à une critique de la Constitution anglaise, dont Mounier était partisan. II. *Opinion sur les réclamations adressées à l'Assemblée nationale par les députés extraordinaires du commerce et des manufactures de France, relativement aux colonies.* Paris, les marchands de nouveautés, 1790, in-8° de 39 pages. III. *Quelques Remarques sur l'Epidémie varioleuse qui a régné à Nantes en l'an VI; par F.-P. Blin, docteur-médecin, correspondant de la Société de médecine de Paris, et membre de celle de Nantes, insérées dans le Recueil périodique de la Société de médecine de Paris*, t. VI, p. 436 et suiv., an VII de la Rép. IV. *Rapport sur la maladie épidémique de Cadix, traduit de l'espagnol, suivi de quelques réflexions sur la nature de la maladie, etc.*; in-8° de 54 pages, Nantes, 15 frimaire an IX (6 décembre 1800). Les réflexions du traducteur occupent la moitié de la brochure. On lit à son sujet les réflexions

suivantes dans le compte-rendu de la séance publique de l'Institut départemental des sciences et des arts de la Loire-Inférieure pour l'an X (1802): « C'est ici le lieu où je dois vous rappeler le » mémoire du citoyen Blin sur l'épidémie de Cadix ; intéressant par la manière même dont » l'objet y est traité, il le fut surtout dans les circonstances, parce qu'indiquant avec justesse la » nature du mal, il put, sans inspirer une imprudente sécurité, dissiper les terreurs et faire naître une confiance raisonnée (p. 11). » V. *Traité complet du Choléra-Morbus de l'Inde, ou rapport sur le choléra épidémique, tel qu'il s'est montré dans les territoires soumis à la présidence du fort Saint-Georges; rédigé par ordre du gouvernement, sous l'inspection du bureau médical, par William Scot, chirurgien, secrétaire dudit bureau; traduit de l'anglais, par F.-P. Blin, docteur en l'Université de médecine de Montpellier, ancien médecin en chef des armées, professeur honoraire de l'École de médecine de Nantes, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.* Nantes, imprimerie de Merson, septembre 1831, in-8° de XX et 252 pages, plus un tableau. — Le journal royaliste *l'Hermine* du 7 novembre 1834 renferme un article nécrologique sur Blin. P. L....t

BLIN (Joseph-Marie-Jacques), frère du précédent, — est une de ces belles et simples physionomies dont l'histoire de la Révolution française nous a légué le souvenir, et qui planent sur cette grande époque, comme pour en rafraîchir les sombres tableaux.

Né à Rennes, le 31 mars 1764, Blin, dont le père était maître en chirurgie et démonstrateur royal à Rennes, fut destiné par lui à la carrière médicale. Mais les événements d'Amérique, qui avaient été pour la France une occasion de développer contre l'Angleterre sa haine, souvent assoupie, jamais apaisée, faisaient alors fermenter toutes les têtes ; et Blin rêvait à s'illustrer plutôt dans les armes que dans l'art de guérir. Un soir, au sortir d'un bal, lui et un de ses camarades, nommé Nourry, partirent, en bas de soie et en habit carré, pour Avranches, où ils s'engagèrent tous deux dans un régiment qui tenait garnison en cette ville. A cette nouvelle, son père fut indigné ; mais bientôt il comprit qu'il valait mieux ramener son fils par la douceur, et il le décida à se laisser rédimer du service militaire.

Rentré dans la vie civile, Blin ne reprit qu'à contre-cœur ses études médicales. Aussi, peu de mois après avoir quitté le métier des armes, il s'engageait de nouveau dans le régiment d'Auvergne, qui se préparait à partir pour les Antilles. De là à passer sous les ordres de Lafayette ou de Rochambeault il n'y avait qu'un pas : la gloire, les combats étaient en Amérique; Blin y courut. Mais à peine était-il arrivé à Saint-Domingue que déjà l'Angleterre avait cédé aux justes exigences des États-Unis, et renoncé à une guerre qui désormais ne pouvait plus ramener à elle une colonie à jamais séparée de la mère-patrie. Blin était soldat; il suivit avec résignation la carrière désormais pacifique qu'il s'était ouverte. Son esprit indépendant, hardi, apprit, dans cette rude carrière, à s'assouplir aux événements; les privations et la fatigue formèrent son corps pour de plus rudes misères, et le préparèrent à jouer, dans la révolution qui s'approchait, un rôle en harmonie avec ses mœurs, aussi pures qu'énergiques. En 1784, Blin rentra en France; le temps de son engagement venait d'expirer. Son père, comprenant enfin qu'il ne ferait pas de son fils un médecin, obtint pour lui un emploi dans les fermes de Bretagne.

Alors les fermes étaient. en quelque sorte, une armée civile. Les employés, appelés sans cesse à repousser la force par la force, ne marchaient qu'armés. Blin porta dans cette nouvelle carrière toute son énergie et toute son activité. Aussi, entré surnuméraire en juin 1788 (1), parvenait-il dès le mois de septembre au grade d'employé, et, un an plus tard, à celui de contrôleur ambulant.

Les fermes ne tardèrent pas à disparaître dans les réformes qu'enfantait la Révolution française à son début. Mais Blin avait été apprécié comme il le méritait, et, le 31 mai 1791, il fut appelé au poste de receveur du timbre extraordinaire.

Il exerçait encore cet emploi, quand, en août 1792, un corps prussien ayant envahi la frontière de France, de tous côtés il se forma des compagnies franches qui s'élancèrent à la défense du territoire. Rennes ne fut pas la dernière à fournir ce contingent patriotique : 150 jeunes gens s'enrôlèrent en moins de deux jours, et offrirent à Blin de les commander. Nommé capitaine par acclamation, l'ancien soldat du régiment d'Auvergne partit donc pour la frontière, après avoir fait jurer à tous les siens de ne pas rentrer dans leurs foyers tant qu'il y aurait un seul Prussien sur le sol de la France (2).

Patriote pur et sincère, Blin ne comprenait pas qu'on s'égorgeât entre Français, pour se convertir réciproquement. « Détruire le despotisme, mais non les despotes », telle était sa maxime. Il eut bientôt occasion de prouver qu'en lui les principes et les actions étaient toujours d'accord. Dans les premiers jours de septembre

(1) Il était donc employé de l'Etat, lorsqu'éclatèrent à Rennes les troubles des 26 et 27 janvier 1789. Plus d'un se fût prudemment abstenu de paraître alors sur la place publique ; mais Blin ne put voir ses amis d'enfance compromis dans des luttes sanglantes, sans accourir auprès d'eux. Mêlé dans un des groupes qui soutenaient la cause du Tiers-Etat, Blin reçut un coup de feu tiré par M. de Rotherel, dit-on ; la balle lui fracassa un doigt et lui déforma la main pour toujours.

(2) Faire confectionner des habits c'eût été trop long : les chasseurs rennais partirent, ayant pour tout uniforme des blouses en toile grise, avec un collet rouge ; au chapeau la cocarde nationale, et sur le dos deux jours de vivres. Rien ne devait leur manquer tant qu'ils seraient en France; l'ennemi suffirait à fournir le nécessaire, s'il fallait dépasser la frontière !

1792, il entrait à Reims, suivi de sa compagnie de chasseurs, quand un spectacle désolant frappe ses yeux. Une populace exaltée par les dangers qui menaçaient le pays, quelques soldats enivrés par une colère aveugle, avaient élevé un bûcher, et se préparaient à brûler un malheureux vieillard, un prêtre que cette foule accusait d'avoir trahi la nation.

A cette vue, Blin s'élance au milieu des groupes; il parle à ces furieux; il les supplie de ne pas se souiller d'un crime inutile... Vains efforts, cette multitude aveugle repousse les instances de l'officier patriote. « Eh bien, dit-il enfin, « puisque je vous parle en vain au nom de la « patrie et de la raison, voyons, puisqu'il le « faut, qui sera le plus fort! » A la voix de leur capitaine, les chasseurs bretons croisent la bayonnette, arrachent le prêtre au bûcher, lui font un rempart de leurs corps, et la foule naguère rugissante recule devant eux.

A cette nouvelle, la municipalité, qui n'avait pu s'opposer aux projets cruels de la multitude, accourt vers les Bretons; elle les remercie, et les supplie d'achever leur œuvre en l'aidant à rétablir l'ordre dans une ville désolée. Ainsi la petite troupe de Blin n'était pas encore arrivée à la frontière, et déjà elle avait fait honorer le nom breton par une de ces actions qui valent bien un combat meurtrier.

Rentré dans ses foyers avec sa brave compagnie, Blin, que l'amour de ses concitoyens avait suivi à la frontière, trouva à Rennes une place plus avantageuse que celle qu'il avait quittée pour courir contre les ennemis de son pays : il était, depuis plusieurs mois, nommé directeur des postes du bureau de Rennes.

Mais alors le service des armes devait souvent passer avant les services civils. Bientôt la compagnie de grenadiers de la garde nationale de Rennes dut partir pour la Vendée. Quoiqu'il regrettât de se battre contre des Français, Blin ne put se refuser au vœu de cette compagnie, qui l'appelait à être son capitaine. Il partit avec elle, vers la fin d'avril, et, le 9 mai suivant, il fut gravement blessé, en combattant à la tête de sa compagnie, dans l'affaire qui eut lieu entre Légé et Palluau.

Quand Blin reprit son service civil, le trop célèbre Carrier, ce farouche représentant du peuple, qui décima plus tard la ville de Nantes, était arrivé à Rennes et voulait y faire la première application de ses odieuses boucheries. Peut-être cette ville eût-elle, comme Nantes, tendu la gorge au coutelas de Carrier, si quelques citoyens généreux ne se fussent jetés entre elle et son bourreau. Leperdit, maire de Rennes, Pongerard, Blin, et quelques autres citoyens de la compagnie d'artillerie, furent pour Carrier une barrière insurmontable, et qu'il trouva toujours dressée toutes les fois qu'il tenta de faire couler le sang rennais.

Proconsul véritable, investi de pouvoirs illimités, Carrier avait reçu pour mission de mettre un terme aux résistances que l'Ouest de la France opposait à la Montagne. Les partisans des Girondins, les patriotes modérés, étaient alors plus odieux peut-être aux hommes comme Carrier et Robespierre, que les anciens royalistes. Ce fut donc contre eux que le proconsul voulut d'abord animer la populace. Chaque jour on le voyait, présidant le club des Cordeliers, s'efforcer de façonner la commune de Rennes sur le modèle de la trop fameuse commune de Paris. Mais là aussi les généreux citoyens que nous venons de désigner se donnaient fidèlement rendez-vous, et, opposant leur popularité si bien méritée aux farouches insinuations du patriote Auvergnot, les Bretons le tenaient continuellement en échec. Ils n'avaient pas pour eux l'éloquence de Vergniaud, de Brissot, de Gensonné; mais ils avaient l'énergie d'action qui, dans les grandes crises politiques, fait toujours pencher la balance en faveur d'un homme ou d'un parti.

Une autre fois, Carrier faisait au club le procès des fédérés bretons qui, après le 2 juin, avaient marché au secours des Girondins, et les représentait comme des traitres, des ennemis de la patrie, des émules de Dumouriez. Debout au bas de la salle, Blin interpelle le proconsul et lui crie : « Tu en as menti, Carrier! tous ces braves « jeunes gens sont de bons patriotes, et même « de meilleurs patriotes que toi! » Un maitre d'armes, dont le nom nous échappe, était près de Blin. Fidèle compagnon du proconsul, cet homme, ainsi que plusieurs autres affidés placés çà et là dans le club, avait pour mission de surveiller les opinions, et de rendre compte à Carrier de ce qui se disait à demi-voix. A peine Blin avait-il parlé, que, lui mettant la main au collet, le maitre d'armes s'écria : « Je le tiens! Carrier! « je le tiens! »

«Tu ne tiens rien, répondirent aussitôt dix citoyens, faisant à Blin un rempart de leur corps! Blin a raison, et Carrier a tort de parler ainsi de nos frères et de nos amis. » Carrier comprit, aux murmures du club, que Blin serait plus fort que lui : il céda et rendit hommage au patriotisme du directeur des postes.

Le lendemain, cinq citoyens de la compagnie d'artillerie entrèrent chez Carrier. « Tu veux, lui « dirent-ils, mettre notre ville au régime de la « guillotine; tu n'y réussiras pas.... Crois-nous, « Carrier, quitte Rennes....; il t'y arrivera mal-« heur! » Carrier suivit le conseil; il alla à Nantes, et les Rennais apprirent bientôt, par les noyades et les mariages républicains, à quel danger ils avaient échappé. Mais, tout en fuyant, le proconsul fit arrêter Blin comme suspect d'indulgence envers les ennemis de la patrie. Les patriotes rennais réclamèrent vivement et obtinrent d'abord qu'au lieu d'être détenu, Blin reprendrait le service des postes, et serait gardé à son bureau par deux gendarmes. Enfin, le 20 novembre 1793, le général Rossignol fit lever les arrêts, sur l'ordre que lui en avait transmis Car-

rier (1). Blin prouva que Carrier avait bien raison de croire à son civisme. A peine libre, il se mit de nouveau en opposition avec lui, et empêcha que 300 détenus politiques fussent envoyés à Nantes, présageant bien le sort qui les y attendait. Ainsi, fonctionnaire, citoyen naguère mis aux arrêts comme trop indulgent envers les ennemis de la Convention, Blin ne se souvenait pas, le 29 frimaire, que, le 27, il était prisonnier comme suspect, et que Carrier était encore à Nantes!

Le 26 germinal an VI (5 septembre 1797), l'assemblée électorale d'Ille-et-Vilaine, réunie pour procéder à l'élection d'un membre du Conseil des Cinq-Cents, en remplacement de M. Corbière, atteint par la loi du 19 fructidor an V (2), nomma Blin, qui accepta et se rendit immédiatement à Paris. Patriote intègre, et persuadé que la France n'avait pas détruit l'ancienne monarchie pour en créer une nouvelle dans la personne de Bonaparte, le directeur des postes de Rennes se montra ouvertement opposé aux projets du premier consul.

Le Directoire croulait sous ses fautes, et le vainqueur de l'Egypte, jugeant le moment favorable pour se substituer à ce faible gouvernement, s'était mis à la tête des clubs militaires. Réunis à Saint-Cloud, les membres du conseil des Cinq-Cents se débattaient déjà sous l'étreinte du futur consul, et s'attendaient à tout moment aux violences dont on les menaçait. Blin monta à la tribune et proposa de décréter que les 6,000 hommes de troupes réunis à Saint-Cloud, à l'exception de la garde du Directoire, feraient partie de la garde du Corps législatif. Le président, Lucien Bonaparte, s'opposa vivement à une proposition qui, disait-il, était injurieuse pour son frère. Blin allait répondre, quand la séance fut interrompue par l'expulsion des députés.

Le lendemain, le conseil des Cinq-Cents, cédant à l'influence irrésistible de Bonaparte, remplaçait le Directoire par une commission consulaire exécutive, comme pour se dissimuler sa propre faiblesse, et frappait d'un arrêt d'exclusion plusieurs de ses membres, en les taxant de s'être livrés, la veille, à des excès blâmables. Blin fut du nombre des exclus. Peu de jours après, il reprenait, à Rennes, ses fonctions (3), et, sans trembler ou se roidir inutilement contre le premier Consul, on le vit discuter avec calme, au milieu de ses concitoyens, tout ce qu'il crut trouver en lui de bon ou de mauvais. Peu à peu, cependant, et surtout en 1815, il s'était habitué à voir en Napoléon le continuateur de la Révolution française, et lorsque l'Empereur revint de l'île d'Elbe, Blin accepta la mission de présider la fédération bretonne. Le 29 avril, il reçut des mains de Napoléon la croix de la Légion-d'Honneur, dont les événements politiques ne tardèrent pas à le dépouiller. Blin se montra, du reste, peu flatté de cette distinction, et l'on doute qu'il en ait porté les insignes. Il ne reprit pas du moins la décoration dans l'intervalle qui s'écoula entre la révolution de 1830 et sa mort.

Un jour, Blin, se rendant au club, trouva son vieux père qui, nu-pieds, s'efforçait de gagner sa demeure. Des soldats venaient de l'arrêter, et, conformément au décret de la Convention, ils lui avaient enlevé ses souliers pour les mettre à leurs pieds. Après avoir reconduit son père, Blin vint au club, et, interpellant Carrier, il se plaignit vivement de cet acte barbare. — « Depuis quand, dit celui-ci, la ville refuse-t-elle de donner des souliers aux défenseurs de la patrie? » — « C'est, lui répondit Blin, depuis que les représentants du peuple vont au club avec des rubans et des escarpins! Le peuple souffre, dites-vous; qui le croirait en vous voyant, toi et Lavallée, afficher l'exemple du luxe?... J'en rougis pour vous! » — « Sais-tu que je pourrais te faire couper la tête pour t'apprendre à insulter le représentant de la Convention? » — « Je sais cela, répondit Blin; je sais aussi que tu ne l'oseras pas! »

Peu de jours après, passant sous les fenêtres de la prison, Blin y aperçut son oncle : « Eh! que fais-tu là? dit-il. » — Je suis occupé à mourir de faim, répondit celui-ci, car, depuis deux jours, l'on ne nous a rien donné. » Blin court chez Carrier; il parle énergiquement en faveur des prisonniers, et il obtient que plusieurs soient mis en liberté et que l'on donne du pain aux autres.

La chute définitive de Napoléon atteignit Blin dans sa seule fortune; il perdit cette place de directeur des postes dans laquelle il s'était toujours montré administrateur zélé (1) autant que bon et pur citoyen. Père d'une nombreuse famille et

(1) La lettre de Rossignol n'était que la reproduction de celle de Carrier. Nous ne pouvons nous empêcher de donner celle-ci, parce qu'elle contient une parole qui seule vaut pour Blin la meilleure notice biographique : « Lève la consigne posée chez Blin, directeur des postes.... Il a fallu réduire ce patriote, trop généreux envers les fédéralistes, à l'impuissance de s'intéresser pour eux. *Tu n'as pas besoin de lui recommander de servir sa patrie*; *recommande-lui seulement d'être moins indulgent envers ses ennemis!* » Oh non! à de tels citoyens il ne faut jamais recommander d'aimer la patrie!

(2) Cette loi avait annulé les opérations des assemblées électorales de divers départements, au nombre desquels était celui d'Ille-et-Vilaine.

(3) Alors, un député ne songeait pas à profiter du mandat électoral dans son propre intérêt. Blin n'avait usé de son influence, comme membre du Conseil des Cinq-Cents, que pour rendre service à ses concitoyens. Mme de C..... était menacée d'être classée parmi les émigrés, bien que jamais elle n'eût quitté Rennes. Sa fortune était considérable : c'était là son principal tort. Blin courut au ministère, et, toujours fidèle au rôle que Carrier lui avait reproché, il fit rayer Mme de C..... de la fatale liste.

(1) Pendant les Cent-Jours, on voulut s'emparer de la poste aux lettres, sous prétexte que les lettres de Paris contenaient des détails que l'on cachait à la ville. Blin, qui n'avait pas permis à Carrier de violer le secret d'un seul cachet, arma ses employés, s'enferma dans son bureau, et jura qu'il s'y ferait tuer, plutôt que de souffrir qu'on y pénétrât un seul moment.

possesseur d'une médiocre fortune, il supporta l'adversité avec cette force d'âme qu'on retrouve toujours chez les cœurs qui ont été retrempés dans les grandes secousses sociales. Pourquoi d'autres épreuves durent-elles abréger le cours de cette belle vie?

La Restauration, en succombant le 29 juillet 1830, avait ramené au pouvoir les hommes dont Blin avait partagé les combats et les travaux. Il dut espérer que sa modeste place lui serait rendue. Il n'en fut rien. On lui offrit l'équivalent, mais dans une autre localité. Blin ne voulait pas vivre ailleurs qu'à Rennes. Il y avait ses enfants, ses amis et ses souvenirs; hommes faits et jeunes gens, tout le monde le connaissait et l'honorait. Pouvait-il aller chercher ailleurs des visages froids ou des cœurs indifférents!

L'inflexible volonté de l'administration des postes fut pour Blin un coup mortel. Accablé par la mort de deux fils chéris, désolé de voir sa dernière espérance s'évanouir, il tomba malade, et le chagrin fit ce que le malheur n'avait pu faire;... il le tua. Le 23 juillet 1834, Blin mourut à l'âge de 70 ans, laissant à ses enfants, pour héritage, un nom pur, une mémoire entourée du respect de tous. A. M.

BOAISTUAU ou BOISTUAU (Pierre), — surnommé *Launay*, naquit à Nantes (Loire-Inférieure), dans la première moitié du XVIe siècle. « C'était, dit La Croix-Dumaine, un homme » très-docte et des plus éloquents orateurs de son » siècle, lequel avoit une façon de parler autant » douce, coulante et agréable, qu'autre duquel » j'aye lu les écrits. »

Voici la liste de ses ouvrages :

1° *Histoires prodigieuses, les plus mémorables qui ayent été observées depuis la nativité de J.-C. jusqu'à notre siècle, extraites de plusieurs auteurs grecs et latins, et mises en françois par P. Boaistuau, surnommé Launay.* Paris, Jehan Longis et Robert Le Mangnier, 1560, petit in-4°, fig. en bois. Edition imprimée par Anet Brière, et dont il y a des exemplaires au nom et à l'adresse de différents libraires. Elle a été réimprimée : Paris, Estienne Grouleau, 1561, et chez Vincent Norment, en 1564 et en 1566, petit in-8°; — avec une deuxième partie, par Claude de Tesserant, en 1567 et 1568; — avec une troisième partie par Fr. de Belleforest, en 1571, in-16, *et augmentée, outre les précédentes impressions, de six histoires aduenues de nostre temps adiousteez*, par F. de Belleforest. Paris, Ch. Macé, 1576, petit in-8°, fig.; — avec une quatrième partie, par Rod. Hoyer, en 1578; — avec une cinquième partie contenant la traduction du *Traité des Monstres*, d'Arnaud Sorbin, par Fr. de Belleforest. Paris, 1583, 2 vol. in-16. Ces cinq parties ont été réimprimées à Anvers, chez Guislain-Janssens, en 1594 et 1595, petit in-8° avec fig. — L'édition la plus estimée et la plus complète est celle de Paris, veuve Guillaume Cavellat, 1597-1598, 6 tomes in-16, fig. en bois. Ce qui forme la sixième partie de cette édition, c'est le *Recueil mémorable d'aucuns cas merveilleux aduenus de nos ans*, par Jean de Marcouville, ou Marconville, mais différent d'un premier recueil du même auteur, imprimé à Paris, chez Jean Dallier, en 1563 et 1564, petit in-8°. C'est dans les *Histoires prodigieuses* que La Fontaine a puisé le sujet de son *Paysan du Danube*.

2° *Théâtre du monde discourant des misères humaines et de l'excellence et dignité de l'homme.* Paris, 1568 et 1598, 6 vol. in-16. Cette dernière édition est la meilleure. L'auteur composa d'abord cet ouvrage en latin, puis le traduisit en français; il eut un si grand succès qu'il fut réimprimé plus de vingt fois à Paris, à Lyon, à Rouen, à Anvers.

3° *Histoire de Nicéphore.* Paris, Marnef et Cavelat. Boaistuau n'a traduit qu'une partie de cet ouvrage.

4° *Histoire de Chelidonius Tigurinus sur l'institution des princes chrétiens,* traduite du latin. Paris, 1557, in-8°.

5° *Les Amants fortunez.* Paris, 1558.

6° *Histoire des Persécutions de l'Eglise chrétienne.* Paris, 1572.

7° *Histoires tragiques*, extraites des œuvres italiennes de Bandel, et mises en langue française; les six premières par P. Boaistuau, surnommé Launay; et les suivantes par F. de Belleforest. Paris, 1568. — Rouen, et Turin, 1570 et suiv. — Paris, Jean de Bordeaux, 1580, 7 tomes in-16. — Lyon, Rigaud, 1616 et années suiv. 7 vol. in-16. « Pour dire ce qui me semble touchant ces deux auteurs, dit La Croix-Dumaine, » les six premières (histoires) dudit Boaistuau sont » si excellentes et traduites si heureusement, que » quand l'on sort de sa traduction pour entrer » dans celle de Belleforest, le changement est » estrange; car celui-ci (Boaistuau) avoit rendu » son œuvre bien polie et limée pour ne l'avoir » précipitée à l'impression, et Belleforest avoit » fait ses traductions à mesure que l'on imprimoit son œuvre, qui est cause que les premières sont plus élabourées que les dernières. »

Guimar attribue à Boaistuau un *Traité des Pierres précieuses* et une traduction de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin; mais il est douteux que ces deux ouvrages soient de lui.

Boaistuau mourut à Paris, en 1566. La Monnoye s'exprime ainsi à son sujet, dans une note qui se rattache à l'article *Boaistuau* de la *Bibliothèque française*, de La Croix-Dumaine : « Il a » passé dans son temps pour un beau parleur, » avoit quelque lecture; du reste, fort superficiel, ne sachant absolument point de grec et » n'entendant qu'assez médiocrement le latin. » C. D.

BODEGAT (Caro de), — l'un des Trente. Frappé d'un coup de *martel*, ou masse d'armes,

au commencement du combat et fait prisonnier avec Charruel et Tristan de Pestivien, la mort de Bamborough le délivra et il retourna aussitôt combattre près de Beaumanoir, qu'il aida à remporter la victoire. Le nom de Bodegat lui venait d'un petit château situé au milieu de la rivière de Ninian, en la paroisse de Mohon, et dont il ne reste aujourd'hui que l'emplacement, entouré de fossés assez larges. On peut présumer que c'est là le lieu de naissance de Bodegat; mais rien ne nous apprend la date de cette naissance, ni celle de sa mort. Le nom de *Caro* n'est point un nom de famille; c'est l'abrégé de *Carolus*, Charles. Dans le troisième partage de la succession d'Eudon III, comte de Porhoet, de l'an 1248, tiré du chartrier de Blain, et inséré aux Preuves de D. Morice, 1. 933, il est fait mention de *monseignor Carou*, de la paroisse de Mohon, vassal de Raoul de Fougères, à qui Mohon avait été attribué dans ce partage. Il semblerait résulter, d'un passage de cet acte que Carou était un juveigneur de la maison de Coëtlogon, et, en effet, il portait les mêmes armes : *de gueules à trois tourteaux d'hermines*, *2 et 1*. En 1255, le même Carou, fils d'Eudon, chevalier, seigneur de Bodegat, rend aveu à Raoul de Fougères, de divers droits dans la forêt de Lanouée (D. Mor., Pr. 1. 960); et, en 1257, le même personnage, sous le nom de *Karolus de Boudigat*, suivant le texte de la charte (D. Mor., Pr. 1. 968), traite avec Hugues de Lezignan. Raoul de Fougères était mort; Charles de Bodegat avait épousé sa veuve, Isabelle, fille du comte Eudon III de Porhoet, et se trouvait ainsi beau-père de Hugues de Lezignan, marié à Jeanne, fille de Raoul et d'Isabelle de Porhoet. — Carou ou Charles de Bodegat est le plus vieil ancêtre connu de notre chevalier. On voit, par ses alliances, qu'il tenait un rang distingué, que cette maison paraît avoir conservé jusque dans la première moitié du XVIe siècle, époque à laquelle elle a dû s'éteindre; car, depuis Caro de Bodegat, nommé, en 1518, comme témoin du testament de Pierre de Rohan, baron de Pont-Chasteau, on ne retrouve plus ce nom dans les chartes bretonnes recueillies par les Bénédictins. — On peut conjecturer que le Caro de Bodegat, sujet de cet article, a eu pour père *Monsour Caro de Bodegat*, dont la femme, Aaliette ou Aliénor, était morte en 1320. (D. Mor., Pr. 1. 1279.) — La terre de Bodegat, au XVIIe siècle, était passée, on ne sait comment, aux Sévigné, et le marquis la reçut en dot en 1684. Sa mère en a parlé plusieurs fois dans ses lettres. Biz...

BODIN (**Félix**), avocat, né à Rennes le 21 février 1819, mérite, par sa bienfaisance chrétienne, d'être mis au nombre des hommes recommandables de la Bretagne. — Mme Bodin, demoiselle de la Morvonnais, sa mère, restée veuve peu de temps après la naissance de son fils, abandonna Rennes et vint avec ses deux enfants habiter Saint-Malo, sa ville natale. Près de sa vertueuse mère, le jeune Bodin reçut une éducation solide, et les principes religieux qu'il y puisa furent, dans toutes les circonstances de sa vie, la règle de sa conduite.

Lorsque le jeune Félix fut en état de faire son droit, sa mère, qui venait de perdre l'aîné de ses enfants, accompagna son fils à Rennes, où elle s'établit pendant les trois années exigées pour suivre les cours. Ce fut le mardi 20 juillet 1841 que l'élève en droit soutint sa thèse de la manière la plus brillante. Reçu avocat, Bodin se rendit à Paris avec le dessein d'y faire une étude plus approfondie du droit et de se former, près de nos grands orateurs, dans la carrière qu'il avait embrassée. Il publia même, sur la jurisprudence, quelques belles pages auxquelles les journaux de la capitale ouvrirent leurs colonnes.

Félix Bodin, à vingt-quatre ans, possédait une belle fortune, qui lui permettait de jouir des plaisirs de Paris et d'y satisfaire ses goûts pour l'étude; mais tout à coup, et par une vocation anticipée, au moment où il s'apprête à se faire recevoir docteur ès-sciences, il obéit à la providence qui dirige ses penchants vertueux, abandonne Paris, renonce aux prix que lui assuraient ses travaux et revient auprès de sa mère, qui habitait, sur la rive droite de la Rance, sa maison de campagne du Bas-Champ, voisine du bourg populeux de Pleudihen. C'était l'habitation de ses ancêtres maternels, dans laquelle il avait passé les plus belles années de son adolescence.

Là, l'esprit de charité s'empare de ce jeune homme compatissant; dès qu'on lui expose les souffrances des malheureux, son cœur s'émeut, son attention s'éveille, et c'est lorsqu'il songe à exécuter le généreux projet qu'il a conçu que le germe d'une affreuse maladie se développe en lui! Atteint d'une phtisie pulmonaire que dévoilent les traits altérés de son visage, il n'en peut dérober les progrès à ses parents, à ses amis.

Loin d'agir comme ces hommes qui ne pensent qu'à eux et à prolonger leurs jours quand ils approchent du terme de la courte période de la vie, Bodin, chez qui la souffrance n'émousse point la sensibilité, se hâte, au contraire, de remplir d'œuvres de charité une vie qui va bientôt lui échapper : il s'occupe donc de ses dispositions testamentaires. Sa vertueuse mère est instituée sa légataire universelle; mais il la prie d'élever en son nom un établissement de charité où les petites filles pauvres du bourg de Pleudihen recevront une éducation chrétienne, en même temps que les malades et les infirmes y trouveront des secours de toute nature. Son testament achevé, il le dépose dans l'étude d'un de ses oncles, notaire à Saint-Malo, et annonce l'intention de se rendre à Rome, où il veut passer l'hiver.

Bodin parvint sans accident dans la capitale du monde chrétien; les soins affectueux de sa mère et la douceur du climat contribuèrent à pro-

longer ses jours. Mais le terme de sa vie s'avançait à grands pas! Dans les commencements du printemps, après avoir obtenu la bénédiction du Saint-Père, et reçu de ses mains, pour l'église de Pleudihen, les reliques de saint Maxime, le pieux jeune homme ne pensa plus qu'à venir mourir aux lieux témoins de son enfance, où les œuvres de sa charité devaient perpétuer sa mémoire.

En effet, après avoir puisé dans la religion les consolations qu'elle procure, il rendit le dernier soupir au Bas-Champ, le 29 juin 1844, et ses dépouilles mortelles furent inhumées dans le cimetière de Pleudihen, le 1er juillet suivant. Les jeunes paysans, compagnons de son enfance, se disputèrent la faveur de porter le cercueil jusqu'au lieu de sa sépulture.

Mme veuve Bodin, cette mère affligée, abandonnant ses droits au riche héritage de son fils, qu'avait encore augmenté le décès de sa grand'mère paternelle, a religieusement rempli les intentions de Felix Bodin. Autorisé par le préfet des Côtes-du-Nord, l'établissement de charité a été élevé et bénit par l'évêque de Saint-Brieuc, sous le nom de la *Consolation :* c'est là qu'en répandant des bienfaits au nom de son fils, avec quatre sœurs de l'ordre du *Saint-Esprit*, cette vertueuse mère espère en partager avec lui la récompense dans le sein de l'éternelle miséricorde. Ch. C...t.

BODIVIT (Guillaume), cordelier.—Il vivait vers la fin du XVe siècle. On a de lui un *Discours* prononcé à Rome, le jour de la Trinité de l'année 1485. Deux éditions gothiques de ce discours parurent, la même année 1485, dans le format in-4°, sous le titre suivant : *Sermo habitus in missâ papali*, Rome, MCCCCLXXXV, *in die Trinitatis, anno primo Innocentii Octavi, per sacre theologie doctorem mgrum* Guilelmum Bodivit, *ord. minor.* C. D.

BOFFRAND (Germain), né à Nantes (Loire-Inférieure), le 7 mai 1667. — Il était fils d'un sculpteur peu connu et d'une sœur du poète Quinault. Envoyé à Paris à l'âge de 14 ans, il y étudia d'abord la sculpture sous le célèbre Girardon, mais se voua définitivement à l'architecture. Il reçut les leçons de Jules Mansard, dont il sut dès l'abord gagner l'amitié. Cet artiste lui fit suivre plusieurs constructions importantes, et obtint pour lui la commission du bureau des dessins des bâtiments du roi. Jeune encore, et ami des plaisirs, Boffrand composa et fit représenter au Théâtre-Italien plusieurs pièces bouffonnes, qui ont été imprimées dans le recueil de Ghérardi. Ce fut par suite de ce goût pour les spectacles qu'il conçut le plan d'une grande salle d'Opéra, savamment disposée d'après les règles de l'acoustique. Elle devait être construite rue Saint-Nicaise. Le projet de Boffrand était de la faire communiquer avec le palais des Tuileries par le moyen d'une galerie; il se rapprochait ainsi, du moins en partie, du plan qu'on a exécuté depuis. En 1719, l'Académie d'architecture le reçut au nombre de ses membres. Il fut dès lors employé à des constructions considérables, tant en France qu'à l'etranger; mais il ne put jamais satisfaire son désir d'aller compléter ses connaissances en face des monuments de l'Italie. Jeune, les moyens lui manquèrent; plus tard, ses nombreuses occupations ne lui en laissèrent pas le temps. En 1728, il fut nommé architecte de l'Hôpital général, et exerça cet emploi jusqu'à sa mort. Ayant dirigé, dans sa jeunesse, les travaux de la place Vendôme, il fit paraître en 1743 la *Description de ce qui a été pratiqué pour fondre en bronze, d'un seul jet, la figure équestre de Louis XIV, élevée par la ville de Paris dans la place de Louis-le-Grand, en* 1699. Paris, 1 vol. in-f°, avec 19 planches. Cet ouvrage, écrit en latin et en français, fut dédié au roi de Portugal, qui offrit à l'auteur une boîte d'or renfermant son portrait. Boffrand publia ensuite un ouvrage intitulé : *Livre d'Architecture, contenant les principes généraux de cet art et les plans, élévations et profils de quelques-uns des bâtiments faits en France et dans les pays étrangers.* Paris, 1745, in-f°, avec 70 planches. L'ouvrage précédent en fait la dernière partie; la première est un discours en latin et en français, contenant des observations sur l'architecture, à laquelle l'auteur applique un grand nombre de préceptes de l'*Art poétique.* Ce rapprochement, qui paraît bizarre au premier aspect, était pourtant fondé sur le génie de l'observation. Tous les arts, en effet, ont entre eux des affinités nombreuses que les esprits exercés savent reconnaître. En 1749, Boffrand eut une attaque d'apoplexie, qui lui occasiona des infirmités auxquelles il opposait constamment l'inaltérable gaîté de son humeur. Il mourut à Paris, le 18 mars 1754, à l'âge de 87 ans. Il était alors doyen de l'Académie d'architecture, pensionnaire des bâtiments du roi, et inspecteur général des ponts-et-chaussées. Il avait été l'une des nombreuses victimes du système financier de Law, et ne laissa point de fortune, quoique ses travaux lui eussent rapporté des sommes considérables.

Le style architectural de Boffrand se rapproche de celui d'André Palladio, qu'il paraît s'être proposé pour modèle. Il était pur et correct dans les profils, majestueux et savant dans l'ordonnance, mais trop souvent négligé dans les détails. Comme l'architecte vicentin, il recherchait les formes pyramidales, et tombait parfois dans la pesanteur. Parmi les nombreux édifices qu'il construisit, on cite principalement le beau palais élevé à Nanci par le duc Léopold; — une maison de chasse, à deux lieues de Bruxelles, pour l'électeur de Bavière; — le château de Lunéville; — le château de Harroué, en Lorraine; — la résidence de Wurtzbourg; — la Favorite, près de Mayence; — l'hôpital des Enfants trouvés, à Paris, dont l'entablement est un morceau des plus remarquables; — les hôtels de Guerchy, — de Voyer, — de Duras, — de Tingry; — la porte de

l'hôtel de Villars ; — la maison de Lebrun, premier peintre de Louis XIV, rue des Fossés Saint-Victor ;—le château de Bossette, près de Melun; — le puits de Bicêtre, monument de génie, qui suffirait pour immortaliser son auteur ; — enfin, il avait fait exécuter à sa maison de Cachan, près d'Arcueil, une machine très-curieuse, qui, par le moyen du feu, élevait une grande quantité d'eau.

Boffrand eut pour élèves ses deux fils, auxquels il survécut : l'aîné mourut en 1732, l'autre en 1745. Il fut aussi le maître de Patte, qui devint architecte du duc de Deux-Ponts.

M. de Beauchamp, dans ses *Recherches sur les Théâtres*, t. 2, p. 293, édition de 1735, attribue à Boffrand une vie de Quinault, placée en tête du *Théâtre* de ce poète, et signée Bo***. Paris, Ribou, 1715, 5 vol. in-12. Cette conjecture de M. de Beauchamp semble d'autant mieux fondée que Boffrand était neveu de Quinault. C. D.

BOHAN (Alain), — avocat, né au village de Perros, commune de Hanvec (Finistère), fut élu, en septembre 1792, député à la Convention, où il vota la mort du roi, avec appel au peuple. Signataire de la protestation du 6 juin 1793, contre les journées des 31 mai, 1er et 2 juin, il fut un des 73 députés mis en état d'arrestation et réintégrés après la chûte de la Montagne. En septembre 1795, il entra au Conseil des Cinq-Cents, d'où il sortit en 1798, pour y rentrer en vertu d'une nouvelle élection. Au 18 brumaire, il disparut de la scène politique, et vint se fixer à Rennes, où il exerça, jusqu'à sa mort, et avec une rare distinction, la profession d'avocat consultant. Non seulement les clients et le barreau réclamèrent souvent l'appui de ses lumières, mais la magistrature elle-même eut souvent recours à sa science de jurisconsulte. En 1815, la seconde Restauration produisit une telle commotion de frayeur sur son esprit, qu'il mourut instantanément.

Bohan, dans toute sa carrière législative, n'a eu qu'un but, celui de favoriser les colons des domaines congéables au détriment des propriétaires fonciers. Le rapport qu'il fit en 1792, et qui fut imprimé séparément (Paris, Baudouin, 1792, 55 pages in-8°), eut pour résultat l'abolition du domaine congéable et la spoliation des propriétaires, dont Tronchet et les plus estimables jurisconsultes bretons avaient démontré, sous la Constituante, que les droits étaient étrangers au régime féodal. Mais la loi qu'avait provoquée Bohan était tellement inique, que l'abrogation en fut prononcée, sous le Directoire, malgré les efforts qu'il fit pour la faire maintenir dans son *Opinion du 25 pluviôse an V* (Paris, Baudouin, an V, in-8° de 207 pages), et dans *celle du 16 fructidor an VI* (*ibid.*, 74 pages). Ces trop funestes opinions, reproduites dans une *Lettre à Tronchet*, et un *Avis au Corps législatif, au Directoire*, etc., ont été victorieusement réfutées, au Conseil des Cinq-Cents, par M. Boullé (*voy. ce nom*), et dans deux écrits de M. Desnos de la Grée (*voy. aussi ce nom*), mort après avoir donné sa démission de président du tribunal civil de Rennes. P. L...t.

BOHIC (Henri ou Hervé), — désigné quelquefois sous les noms de *Boich*, *Boych*, *Bouhic*, ou même de *Bouenco*, célèbre jurisconsulte du XIVe siècle, né en 1310 dans la paroisse de Saint-Mathieu (Finistère), n'est connu que par ses écrits. Tout ce qu'on sait de sa vie publique, c'est qu'il fut l'un des conseillers de Jean IV, duc de Bretagne. On le voit figurer comme témoin dans le testament de ce dernier, daté de Paris, en 1340 (Dom Morice, Preuves, t. 1er, col. 1411). Il professa le droit à Paris, vers 1335, comme on le voit par ce que dit Dumoulin, dans son *Commentaire sur l'ancienne Coutume de Paris*, art. 13, gl. 1, n° 72, et par les premières lignes du commentaire même de Bohic : « Venerabilibus et discretis viris, doctoribus, licentiatis, baccalariis et aliis scolaribus auditorium suum lecturæ decretalium de manè Parisiis intrantibus, Henricus (vel Herenus) Bohic, Leonensis diœcesis in Britanniâ, inter alios utriusque juris professores minimus. » Ce commentateur est un des plus estimés parmi les anciens jurisconsultes ; mais il peut bien être aussi un des plus grands exemples de la fureur des citations.

L'ouvrage sur lequel est fondée la réputation de Bohic est intitulé : *In quinque decretalium libros commentaria*. Lugduni, Vincent de Portonariis, 1520, in-4°, goth ; Venetiis, H. Scot, 1576, in-f°. La première de ces éditions est divisée en trois parties, dont chacune porte sur le titre : *Volumen aurei ac pene divini operis, luculentissimarum ac utilissimarum distinctionum jurium monarchæ consummatissimi D. Henrici Bouhic*. M. de Kerdanet mentionne une édition de *Lyon*, 1498, in-f°, goth. Camus (*Lettres sur la profession d'avocat*, t. 2, p. 276, art. 1247) croit que celle de 1520 est la première; quant à nous, malgré toutes nos recherches, nous n'avons trouvé dans aucun bibliographe la mention de l'édition de 1498. On a inséré en marge de l'édition de 1520 des additions de Henri Ferrandat, Nivernais.

Bohic acheva son commentaire (dont le manuscrit se conservait dans la cathédrale de Cambray) le jour de la Saint-Mathieu, 1349. Il s'était hâté de le finir « dans la crainte, dit-il lui-même, que la mortalité générale qui, pendant cette année, désola la France, et particulièrement Paris, ne lui eût fait payer le tribut commun avant de l'avoir terminé. » C'est vraisemblablement ce manuscrit qui se trouve mentionné p. 112, n° 573 du *Catalogue des mmss. de la Bibliothèque de Cambray*, par M. A. Le Glay, 1831, in-8°, sous ce titre : *Distinctiones Mri. Boyc de Decretalibus*, in-f°, 2 vol., reliure en bois ; ms. du XVe siècle sur vélin, à 2 colonnes,

capitales enluminées avec plusieurs vignettes rehaussées d'or.

Bohic a laissé en outre un *Traité sur le patronage*, inséré avec d'autres traités de divers auteurs, sur le même sujet, dans une collection intitulée : *Lecturæ et tractatus de jure patronatûs, excellentissimorum et clarissimorum juris utriusque luminum*, imprimée à Francfort, pour la seconde fois, en 1581, in-f°.

Felin appelle Bohic : *Celeberrimum canonistam gallum*, et d'Argentré (Consuet., art. 218, n° 14) dit de lui : « *Provincialis olim noster præstanti ingenio et eruditione cui homini paucos ex turbâ posterioris jurisprudentiæ comparaverim, ut non sine causâ eum valentissimum canonistam quidam* (Fulgosius), *et ipse de illustribus canonistis appellet* (Ibid, n° 33), *tantissimus vir ingenii et conditionis.* » D'Argentré a encore ajouté à cet éloge, en disant, dans son *Histoire de Bretagne* : « Le premier des excel- » lents en la jurisprudence fut Henri Boich, » natif de Léon..... Ce fut l'homme le plus résolu » et le plus frais des textes que canoniste qui » ait jamais esté. Car, à la vérité, ceux qui ont » vescu depuis n'ont fait que des extensions sur » ses theoremes. Il est vray que ce sont toutes » distinctions mal propres pour servir à la mé- » moire, et desquelles on s'est mieux esclaircy » depuis par règles et limitations; mais les sui- » vants s'en sont servis, comme Galien des » aphorismes d'Hippocrates : et non sans cause » l'appelle Fulgose, très-vaillant canoniste, et » Panorme parle de luy honorablement. »

P. L...t.

BOHIER (Pierre), — bénédictin de l'abbaye de Saint-Mathieu, dans le pays de Léon. Il vivait au commencement du XIIIe siècle, et écrivit un *Traité sur la règle de Saint-Benoit, le Miroir des Moines*, et un autre ouvrage intitulé : *Signa verborum*.

C. D.

BOHIER (François), — évêque de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), vers le milieu du XVIe siècle. Joachim Périon, traducteur des *Morales* d'Aristote, lui dédia cet ouvrage. Bohier a laissé une traduction de la *Conjecture*, du cardinal de Cusa, *sur les derniers jours*. Paris, Michel Vascosan, 1562, in-8°. — Mort à Paris, au mois de septembre 1569.

C. D.

BOISBILLY (Jean-Jacques-Archibald **PROVOST DE LA BOUEXIÈRE** de), — docteur en Sorbonne, chanoine de Quimper, vicaire-général de Rennes, puis de Quimper, abbé de Notre-Dame du Tronchet, naquit à Morlaix (Finistère), en 1726. Son père, lieutenant-général de l'amirauté de Morlaix, puis président à la Chambre des comptes de Bretagne, était un homme d'un mérite distingué. Il avait voyagé en Espagne, en Hollande, en Angleterre, pour en étudier les intérêts commerciaux et les langues, et il s'était fait remarquer aux Etats de Bretagne par ses connaissances en économie politique. La province dut à son zèle un Mémoire contre le projet de ressusciter un impôt, du temps des ducs, sur les entrées et sorties des ports de Bretagne. Ce Mémoire, imprimé à Paris, chez Coignard fils, en 1730, fit complètement avorter cette tentative des fermiers-généraux. C'est à ses sollicitations que la ville de Morlaix fut alors redevable de sa manufacture royale des tabacs, et, plus tard, de la reconstruction de son hôpital.

L'abbé de Boisbilly était député du chapitre de Quimper aux Etats tenus à Nantes en 1767. Une lettre, fort maladroite, concernant cette assemblée, adressée par M. le contrôleur-général de Laverdy à M. le duc d'Aiguillon, commandant de la province, avait été lue au sein de l'ordre de la noblesse. Dès le lendemain, cette même lettre circulait traduite en chanson, et excitait le rire par toute la province.

Cette chanson fut attribuée à l'abbé de Boisbilly. Sans autre preuve, le ministre piqué le fit mettre à la Bastille. Il y passa six mois et fut exilé à Clermont, en Auvergne, jusqu'en 1769. Délégué ordinaire de son chapitre aux Etats de la province, il en était l'un des membres les plus éminents pour la connaissance qu'il s'était acquise de ses intérêts et pour l'élégance de son élocution, qualités qui l'avaient fait nommer de la commission intermédiaire centrale, qui avait son siége à Rennes. Il était aussi très-versé dans les antiquités, soit historiques, soit généalogiques du pays, et il cultivait avec succès la poésie. Sa douceur, son aménité, son esprit, faisaient rechercher son commerce.

Dans la pensée de réparer une injustice du règne précédent, Louis XVI l'avait nommé abbé commendataire du Tronchet, au diocèse de Dol. Il y ajouta un prieuré après la brillante oraison funèbre des Bretons morts dans la guerre d'Amérique, que l'abbé de Boisbilly prononça devant l'assemblée des Etats, en 1781. La modestie de l'orateur le fit refuser de se rendre aux vœux de ceux qui en réclamaient l'impression. Ses poésies fugitives, qui étaient fort appréciées dans les salons et les châteaux de la province, sont aussi conservées en manuscrit par MM. de Blois, ses héritiers. C'est à tort que M. de Kerdanet lui attribue un livre intitulé : *Preuves de la pleine Souveraineté du Roi sur la province de Bretagne*, et une brochure critique sur la légende des onze mille vierges. Cette dernière est du Père Sirmond. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, par Jacques Bernard, mois de juillet 1705, p. 97 : « Le Père Sirmond ôte onze mille saints » d'un trait de plume à l'église romaine, en re- » marquant qu'on avoit trouvé, dans quelque » martyrologe, SS. Ursula et Undecimilla V. M., » c'est-à-dire, Undécimille, Vierges et martyres, » et qu'on s'est allé imaginer qu'Undécimille

« avec le V et l'M, étoit une abréviation pour « dire onze mille vierges. »

L'abbé de Boisbilly est mort, à Quimper, d'une hydropisie, en 1786, à l'âge de cinquante ans. Son frère, établi dans la même ville, faisait agréablement les vers; il était en correspondance avec Gresset et d'autres poëtes du temps.

A. D. B.

BOISBOISSEL (le comte de), — né à Tréguier (Côtes-du-Nord), poëte et auteur dramatique. Il cultiva les lettres par désœuvrement, et ne sut pas s'élever au dessus du genre insignifiant et fade que quelques beaux esprits des premières années du XVIIIe siècle avaient mis à la mode. Il publia successivement les ouvrages suivants : *Prose et Rimes d'un Bas-Breton*, ou *Fadaises et Fariboles*, Lahaye, 1770 ; — la *Constance couronnée*, pastorale en un acte, 1782, in-12;— *Constantin*, tragédie ; — enfin l'*École des Vieillards*, comédie, 1784, in-8°, sujet dont notre grand poëte, Casimir Delavigne, s'est emparé depuis pour en faire un chef-d'œuvre. C. D.

BOISGELIN DE LA TOISE (Yves), — jurisconsulte du XVIe siècle, né à la Toise, commune de Taden, arrondissement de Dinan, est auteur des ouvrages suivants : I. *Traité des brefs et sauf-conduits de la province de Bretagne*. Dinan, 1594 ; II. *Droit de bris et de naufrage*. Dinan, 1597. P. L....t.

BOISGELIN DE CUCÉ (Jean-de-Dieu-Raymond de), — prélat, orateur et littérateur distingué, issu d'une ancienne famille de Bretagne, naquit à Rennes, le 17 février 1732. Il fut destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, et fit ses études avec distinction. La mort d'un frère aîné, guidon des mousquetaires, qui fut tué au combat de Saint-Cast, l'ayant rendu, très-jeune encore, l'aîné de la famille, il abandonna son droit d'aînesse à son frère le comte Louis Bruno de Boisgelin (*voyez ce nom*), et continua la carrière qu'il avait commencée. Nommé d'abord grand-vicaire de Pontoise, puis, en 1760, grand-vicaire de Rouen, il fut promu, en 1765, évêque de Lavaur. Les États de Languedoc, auxquels il siégea un moment en cette qualité, durent à son crédit et à ses sollicitations la construction d'un pont dont l'architecture savante et hardie a servi ensuite de modèle à des ouvrages du même genre.

Elevé en 1770 (1), à l'archevêché d'Aix, qui lui donnait la présidence perpétuelle et inamovible des Etats de Provence, Boisgelin, pendant les vingt années qu'il présida cette assemblée, se montra administrateur habile. Dès le début de son administration, il fit réaliser le projet, sans cesse remis en question depuis un siècle, d'un canal destiné à fertiliser une grande partie de la Provence, que la sécheresse brûlante du climat condamnait à la stérilité. Mais les frais de construction eussent épuisé les ressources de la province. Boisgelin, par ses instances et ses actives démarches, fit décider qu'il serait fait aux frais de l'Etat. De trois projets qui se croisaient, il obtint la préférence pour celui qui devait unir la Durance au Rhône, en passant par Aix. Les travaux de ce canal, interrompus pendant la révolution, ont été repris et achevés depuis.

Ce ne fut pas là le seul service que Boisgelin rendit à son pays d'adoption. L'abbé Terray, contrôleur-général des finances, avait pris de fausses mesures pour l'approvisionnement de la Provence, menacée d'une disette totale. Boisgelin, après avoir démontré l'urgence du péril et l'insuffisance du remède, la prohibition d'exporter, était parvenu, à force d'art et de persuasion, à arracher aux ministres la permission qu'il sollicitait pour les Etats, de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins. On y mit une condition effrayante, celle de rendre Boisgelin personnellement responsable des conséquences de l'autorisation.

Une sédition terrible avait éclaté dans la ville d'Aix. Le peuple des campagnes s'était joint à celui de la ville pour piller les greniers publics. Les subsistances d'un mois avaient été dissipées en un jour ; toutes les autorités civiles et militaires étaient méconnues, insultées, menacées. Au milieu de l'effervescence générale, Boisgelin, se créant un pouvoir extraordinaire, convoqua chez lui, dans cette nuit menaçante, toutes les autorités tremblantes, tous les commerçants épouvantés : « Messieurs, leur dit-il, il faut « pourvoir aux besoins de la semaine ; si les « fonds vous manquent, je m'engage pour cent « mille francs. » Les ministres de la religion et les citoyens les plus recommandables, devenus ses auxiliaires, passèrent la nuit à visiter tous ceux que des craintes mal fondées avaient égarés. Au jour, tout était rentré dans l'ordre, et les grains pillés étaient réintégrés dans les magasins, que la vigilance active et paternelle du prélat sut toujours maintenir en état de satisfaire à tous les besoins.

Pendant qu'il assurait ainsi le service régulier de la subsistance publique, il trouvait les moyens de pourvoir à d'autres exigences, telles que le reboisement de la Provence ; la création d'une pépinière, d'un jardin de botanique ; celle d'un corps spécial d'ingénieurs des ponts-et-chaussées ; les encouragements au commerce et aux manufactures ; les secours aux hommes de lettres ; l'appui donné à la publication de leurs travaux ; enfin, la fondation à Lambesc, où elle subsiste encore, d'une maison d'éducation pour les demoiselles nobles et sans fortune.

Le principe, le mot habituel de Boisgelin était « qu'on peut tout attendre des hommes par la « douceur, la raison, la confiance, et que la « maladresse seule peut sentir le besoin des mou- « vements irréguliers de la force. » Ces paroles

(1) En 1776, il obtint encore le bénéfice d'abbé de Vauluisant.

que répétait souvent monseigneur Dombideau de Crouseilhes, grand-vicaire et ami de Boisgelin, et plus tard évêque de Quimper; ces paroles expriment exactement quelle fut la règle constante de l'archevêque d'Aix dans son administration de la Provence. Son esprit insinuant et conciliateur, sa parole séduisante, aplanirent les obstacles et le firent triompher des oppositions de caractère et d'intérêt. L'ascendant qu'il savait obtenir faisait prévaloir aux Etats les justes demandes du gouvernement; auprès des ministres, les justes réclamations de la province.

Ce caractère de sagesse et de modération, Boisgelin le déploya à l'Assemblée des notables, dont il fit partie en 1787, et aux Etats-Généraux de 1789, où il siégea comme député du clergé de la sénéchaussée d'Aix. Il n'en pouvait être autrement : préludant aux réformes que les vices de l'administration publique rendaient nécessaires, il avait allégé, autant qu'il avait pu, le fardeau qui pesait sur la Provence, écrasée, en matière d'impôts, sous les priviléges du clergé, de l'ordre de Malte et de la noblesse. D'autres sacrifices lui semblaient nécessaires, et il vint aux Etats-généraux avec l'intention d'y adhérer dans les limites qu'autorisait le maintien de la religion et de la monarchie.

Le 17 juin 1789, il soutint, dans un discours fort étendu, la distinction des trois classes. Le 1er juillet, tout en déclarant qu'il ne voulait pas se séparer de la majorité du clergé, à laquelle il s'était réuni, il fit ses réserves contre la réunion des trois ordres. Le 29 du même mois, il prononça un discours couvert d'applaudissements, dans lequel il demanda que les décisions de l'Assemblée fussent prises à la simple pluralité des voix des membres présents. Dans la nuit du 4 août, il dépeignit avec énergie les maux que causaient les priviléges féodaux et l'extension arbitraire des impôts. Le 9, il demanda que l'emprunt décrété fût hypothéqué sur les biens du clergé. Le 21, il vota la punition de tous ceux qui obtiendraient, solliciteraient ou exécuteraient, soit des lettres de cachet, soit des ordres arbitraires, hors des cas prévus par la loi. Le 6 octobre, il demanda que les contributions fussent votées annuellement, et supportées également par tous les citoyens et sur tous les biens et revenus sans distinction. Le 8, il appuya la motion de Mirabeau, qui proposait de promulguer les lois avec la formule : *Par la grâce de Dieu et la loi constitutionnelle de l'État*. Le 30 octobre, à l'occasion d'un décret concernant la propriété des biens du clergé, il prononça un discours divisé en trois parties : les *droits des églises*, les *intérêts de la nation*, les *devoirs du clergé*, et il termina en exprimant le vœu que les curés obtinssent 1,500 livres de traitement, les vicaires 600 livres, et que le clergé aidât à payer le déficit. L'Assemblée nationale ayant reçu de la Société des Amis de la Révolution anglaise une lettre de félicitations sur celle qui s'accomplissait en France, Boisgelin fut chargé de lui répondre; ce qu'il fit, le 7 décembre, dans une lettre adressée à lord Stanhope et communiquée à l'Assemblée. On en trouve des fragments dans le *Moniteur* du 7 décembre 1789 (*Introduct.*, p. 435), jour où Boisgelin quitta le fauteuil de la présidence, et prononça, à cette occasion, un discours qui fut très-applaudi. Le 15 mars 1790, il développa son opinion, tendant à ce que le paiement de la gabelle fût remplacé par un emprunt sur les pays précédemment soumis à cet impôt. Le 9 avril, il combattit le projet de mettre à la disposition de l'Assemblée tous les biens du clergé, afin d'inspirer de la confiance dans les assignats. Le 12 avril, dans un discours qui décela plus d'une fois son émotion, il offrit, au nom du clergé, un emprunt qui eût été hypothéqué sur les biens de cet ancien ordre, se réservant, si la nation en était déclarée propriétaire, de réclamer pour les droits de la puissance ecclésiastique, suivant les conciles, les canons et les lois de l'Eglise gallicane. Le 15, il émit le vœu que le comité des finances cherchât les moyens de faire des assignats libres. Le 21 mai, il opina pour que le droit de paix et de guerre fût réservé au Roi, mais circonscrit dans de justes bornes, qu'il indiqua dans un projet de décret. Le 29 mai, lors de la discussion du projet de constitution civile du clergé, il protesta contre les changements projetés, et demanda la convocation d'un concile national, ajoutant que, si cette proposition était rejetée, les membres ecclésiastiques de l'Assemblée ne participeraient pas à la délibération. Cette proposition, renouvelée le 21, ayant été rejetée, Boisgelin ne se fit plus entendre dans l'Assemblée, mais il protesta une dernière fois par la publication de l'écrit intitulé : *Exposition des principes sur la constitution du clergé*, etc. Trente évêques de l'Assemblée signèrent cet écrit, et cent des autres évêques français ou ayant des extensions de leurs diocèses en France y adhérèrent. Cet ouvrage, devenu célèbre, est écrit avec une modération qui n'exclut pas la solidité. L'*Exposition* réclamait la juridiction essentielle à l'Eglise, le droit de fixer la discipline, de faire des réglements, d'instituer des évêques et de leur donner une mission; droit que lui ravissaient les nouveaux décrets. Elle se plaignait de la suppression des monastères et demandait qu'on admît le concours de la puissance ecclésiastique pour légitimer tous les changements qui pourraient se faire; que le pape fût consulté; qu'on autorisât la convocation d'un concile national ou de conciles provinciaux, etc.

La nomination d'un évêque constitutionnel d'Aix, par suite de son refus de serment, et la persécution dirigée contre le clergé, le déterminèrent, au mois d'octobre 1792, à se réfugier en Angleterre. Les loisirs de son exil furent employés à consoler et à soulager ses compagnons d'infortune, au profit desquels il fit vendre son *Psalmiste*. Après l'adoption du Concordat de

1801, il revint en France. Nommé, le 16 avril 1802, à l'archevêché de Tours, il prononça, à Notre-Dame, le dimanche de Pâques 1802, un discours sur le rétablissement du culte, et publia, le 9 août suivant, un mandement à l'occasion de la nomination du premier Consul au Consulat à vie. En 1804, il fut décoré de la pourpre romaine, et désigné, par les électeurs des Bouches-du-Rhône, candidat au Sénat conservateur. Nommé, en 1776, membre de l'Académie française à la place de l'abbé de Voisenon, il avait repris, à son retour en France, sa place à l'Institut, où Dureau de la Malle lui succéda. Il mourut à Angervilliers, près Paris, le 23 août 1804. L'évêque de Versailles prononça l'oraison funèbre du cardinal de Boisgelin, au service de ce prélat, célébré le 12 septembre 1804. Le cardinal de Bausset, qui avait été son grand-vicaire, lui consacra une *Notice historique* (1804, in-12). On trouve aussi des détails intéressants sur Boisgelin dans les *Discours prononcés* (par MM. Dureau de la Malle et François de Neufchâteau), *dans la séance publique tenue par la classe de la langue et de la littérature française de l'Institut national, le 11 floréal de l'an XIII, pour la réception de M. Dureau de la Malle*. Paris, Baudouin, 1805, in-4°. Nous y avons utilement recouru pour la rédaction de cette notice.

L'activité du cardinal de Boisgelin était vraiment extraordinaire. Les procès-verbaux du clergé attestent ses immenses travaux pour son ordre. Les constantes occupations de l'administrateur ne dérobaient rien aux soins assidus de l'archevêque. Toutes les semaines, il se faisait un devoir d'assister aux exercices publics de son séminaire. Pour suffire à ces diverses obligations et se livrer, en même temps, à ses nombreux travaux littéraires, il travaillait depuis six heures du matin jusqu'à l'heure de son diner ; et, ce qui est plus extraordinaire, il reprenait son travail une heure après, grâce à son extrême sobriété, d'autant plus remarquable, qu'elle avait à résister aux séductions d'une table splendide que la représentation l'obligeait à tenir. Un de ses amis lui témoignait un jour son étonnement de ce qu'il pût soutenir ses forces en mangeant si peu : « Je vis de ce que je ne mange pas, lui répon- » dit-il. »

Si le cardinal de Boisgelin fut recommandable comme administrateur et homme politique, il ne le fut pas moins comme littérateur. Il s'est exercé avec succès dans plusieurs genres, et dans tous il a fait preuve d'un goût fin et délicat, d'un esprit brillant et facile. En 1765, il prononça *l'Oraison funèbre* (non imprimée) du *Dauphin, fils de Louis XV*. L'année suivante, il prononça celle de *Stanislas, roi de Pologne*. Ce discours, dont l'exorde manque d'une certaine fermeté, devient de plus en plus intéressant à mesure que l'orateur pénètre dans son sujet; l'émotion s'accroît, et le lecteur ne peut retenir ses larmes. En 1769, il fut chargé de *l'Oraison funèbre de Mme la Dauphine*. Son *Discours, lors du sacre de Louis XVI*, avait pour texte les bornes que doit se prescrire l'autorité royale. Sans égard pour le lieu et la circonstance, l'orateur fut interrompu deux fois par de nombreux applaudissements involontaires et unanimes. Son *Discours de réception à l'Académie française*, le 22 février 1776, contient un bel éloge de la littérature, considérée dans ses rapports avec l'utilité publique. Tout ce discours, empreint, comme ses oraisons funèbres, d'une éloquence gràcieuse et persuasive, annonce un orateur bien convaincu que le véritable homme de lettres ne doit rien écrire que réprouvent la morale et le bien public. Pourquoi faut-il gémir que Boisgelin ait, plus tard, manqué lui-même aux préceptes qu'il avait si éloquemment tracés? Pourquoi des ecrits, incompatibles avec son caractere, avec son âge, sont-ils sortis d'une plume qui devait être exclusivement employée à prêcher les lois de la morale publique et privée? Déplorons ces erreurs, erreurs d'autant plus regrettables qu'elles n'ont pour excuses ni l'âge de leur auteur, ni l'influence de la contagion dont le haut clergé n'avait pas toujours su se préserver, sous le règne de Louis XV, alors que les princes de l'Église, loin de protester contre les désordres scandaleux de la cour, se faisaient les adulateurs des royales prostituées!

Boisgelin, en effet, avait cinquante ans lorsqu'il écrivit les ouvrages qu'on est fondé à lui reprocher, et les mœurs, sous l'influence de l'exemple donné par Louis XVI, s'épuraient de jour en jour. Les écrits érotiques de Boisgelin furent donc tout à la fois un anachronisme de temps et un anachronisme de position personnelle. Toutefois, disons-le, si ces écrits obligent envers lui à une juste sévérité, cette sévérité deviendrait une véritable injustice, si elle allait jusqu'à le maintenir à la place que Sylvain Maréchal et Lalande lui ont assignée, sans doute pour grossir leur volume, dans le *Dictionnaire des Athées anciens et modernes* (1800, in-8°). Si Boisgelin était fondé à protester contre cette assimilation, il est vrai néanmoins qu'il se condamnait lui-même à certains égards. On en peut juger à l'espèce de mystère dont il s'enveloppa lorsqu'il publia ses œuvres érotiques. Après une imitation du *Temple de Gnide*, de Montesquieu (1782), un *Recueil de Pièces diverses en vers* (1783), l'archevêque d'Aix fit imprimer sans bruit, et pour ses amis intimes, comme il l'avait fait pour les deux précédents ouvrages, la traduction des *Héroïdes d'Ovide*, en vers français (1786). L'abbé Garnier, historiographe de France, fut l'éditeur de cet ouvrage, qui ne fut d'abord tiré qu'à douze exemplaires, mais dont il fut fait, quelques années après, une nouvelle édition, tirée aussi à un très-petit nombre. Dans ces derniers temps, M. L. G. Michaud a fait réimprimer cette traduction pour compléter la traduction en vers des œuvres d'Ovide, par de Saint-Ange. Les beautés et les défauts d'Ovide sont

également bien appréciés dans le discours préliminaire de cette traduction. Lors de la réimpression du travail de Boisgelin, le savant Raynouard fit connaître assez longuement, dans le *Journal des Savants* (avril 1823, p. 213-221) cette version, si peu connue, que Dureau de la Malle et François de Neufchâteau, lors de la réception du premier à l'Académie, purent s'abstenir, volontairement ou involontairement, d'exhumer le souvenir de ce titre littéraire de Boisgelin. « Cette » traduction, dit Raynouard, est digne d'être com» parée et de rivaliser heureusement avec les tra» ductions de Saint-Ange, qui n'avait, du reste, » traduit qu'une seule Héroïde d'Ovide. » — « Je » ne rechercherai point, dit le même académi» cien, si toutes les Héroïdes traduites par de » Boisgelin sont véritablement d'Ovide : c'est le » travail de cet académicien, ce sont ses vers que » j'examine en ce moment. Or, de Boisgelin a » souvent réussi à rendre en vers élégants et pit» toresques les endroits où Ovide a eu l'occasion » de prodiguer plus particulièrement son talent » poétique. En général, la traduction de Boisge» lin est fidèle, exacte, et il a semblé affecter » d'être plus précis que son original; mais quel» quefois aussi il s'est permis des latinismes que » notre langue repoussait. On pourrait aussi re» procher à cette traduction des formes trop pré» tentieuses; on ne doit pourtant pas en rendre » Boisgelin responsable. A l'époque où il travail» lait à sa traduction, on commençait à recher» cher ces expressions hardies, qu'on nommait » créées, ces alliances de mots qui rendent le style » neuf et piquant, lorsqu'elles sont heureuses, et » qui le déparent tant, lorsqu'elles sont impro» pres; les poètes s'évertuaient à transporter de » pareilles figures dans notre langue, et de Fon» tanes lui-même, dont le goût a toujours été si » pur, s'était laissé aller à l'entraînement. Faut» il s'étonner si l'on trouve dans de Boisgelin des » traces de ces formes prétentieuses? »

On a cité de Boisgelin des *Observations sur Montesquieu*, restées manuscrites; mais cet ouvrage n'est pas le seul que ce prélat a dû laisser, comme lui-même l'indique dans une lettre écrite d'Angleterre, le 24 mai 1801, à la comtesse de Boisgelin, qui était alors en Moravie (l'un et l'autre attendant leur radiation de la liste des émigrés); on lit dans cette lettre : « Je me » suis amusé à faire deux ou trois grands ouvra» ges, qu'en ferai-je? je n'en sais rien. Je satis» fais mon goût, ou même mon besoin; je passe » des moments dans des rêves agréables. La jeu» nesse et la vieillesse ont quelque chose de com» mun : l'une et l'autre ne jouissent que du pré» sent. Il n'y a d'avenir que pour l'âge mûr. Ces » ouvrages auront doucement occupé mes loi» sirs (dans l'exil) ». Dans un autre passage de sa lettre (dont l'original fait partie de la riche collection de M. Villenave), le prélat dit : « Vous » avez donc été contente de mon envoi poétique » (du *Psalmiste*, vraisemblablement); c'est le » goût de mon enfance, de ma jeunesse, de ma » vie entière. Ce ne fut jamais un travail pour » moi. S'il fallait travailler des vers, je n'en fe» rais jamais. »

Nous terminerons cet article par l'indication des nombreux ouvrages du cardinal de Boisgelin, et, sur ce point, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire l'excellent travail que M. Quérard, aidé de M. Villenave, a inséré dans sa *Littérature contemporaine* (t. 2, p. 406-409), à la suite de la notice biographique qu'il a lui-même consacrée à Boisgelin, notice où nous avons, de notre côté, puisé d'utiles renseignements :

I. LITTÉRATURE.

I. *Oraison funèbre de Stanislas Ier, roi de Pologne, etc., prononcée dans l'église de Paris, le 12 juin* 1766. Paris, Hérissant fils, 1766, in-4°, et sur grand papier. II. *Oraison funèbre de Mme la Dauphine, prononcée dans l'église de Paris, le 3 septembre* 1767. Paris, Hérissant, 1767, in-4°. III. *Discours sur le sacre de Louis XVI, prononcé dans l'église de Paris*. Paris, 1774, in-8°. IV. *Discours prononcés dans l'Académie française, le jeudi 29 février 1776, à la réception de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix*. Paris, Demonville, 1776, in-4°. V. *Le Temple de Gnide, poème imité de Montesquieu*, par *L. de L.* (l'évêque de Lavaur). Paris, 1782, in-8°. Tous les biographes et bibliographes ont cité cette imitation si vaguement que l'on aurait pu douter de son existence; ni les uns ni les autres n'ont précisé la date de sa publication. VI. *Recueil de pièces diverses en vers*. Philadelphie (Paris, Prault), 1783, petit in-8° de 172 pages sur papier vélin. Ce recueil n'a été tiré qu'à dix ou douze exemplaires. M. Brunet, dans son *Manuel du Libraire*, au mot *Recueil*, etc., dit : « Ce volume » contient des poésies diverses, la plupart éroti» ques et même un peu libres. C'est cependant » l'ouvrage d'un prélat, d'ailleurs fort respectable, » Jean-de-Dieu Raymond de Cucé de Boisgelin; » il a été imprimé à Paris, chez Pierres, et tiré à » un si petit nombre d'exemplaires, qu'il y a peu » de livres modernes aussi rares que celui-ci. » VII. *Les Héroïdes d'Ovide, traduites en vers français, avec le texte et un discours préliminaire (publiées par l'abbé Garnier, historiographe)*. Philadelphie (Paris, Pierres), 1786, in-8° de 519 pages sur papier vélin. — *Autre édit., sans le texte*. Paris, de l'imp. de Pierres, 1786, in-8° de 368 pages. Ces deux éditions n'ont été tirées qu'à douze exemplaires chacune. Quelques-uns de ceux de l'édition avec texte portent pour titre, dit M. Brunet : *Les Héroïdes du galant Ovide*. L'édition avec le texte a été vendue 46 fr., salle Sylvestre, en 1805. Nous n'avons point vu, ajoute M. Quérard, l'édition sans le texte, mais nous avons tenu entre les mains un exemplaire de celle avec le texte, et en voici la composition : le *Discours préliminaire* a LXX pages ; *le texte*

et la traduction ont 449 pages, en tout 519 pages. Dans le long discours préliminaire qui accompagne cette traduction, on trouve des idées ingénieuses et des principes littéraires singuliers. Une chose remarquable dans cette traduction, c'est que l'auteur y a suivi de si près son original qu'il a rendu 3,972 vers latins par 3,976 vers français. Un grand nombre de notes en français accompagnent le texte et la traduction. — *Les mêmes, avec le texte en regard.* Paris, L. G. Michaud, 1824, in-18. Il a déjà été parlé de cette édition. VIII. *L'art de juger par l'analyse des idées.* Paris, Moutard, 1789, in-8°. IX. *Le Psalmiste, trad. des psaumes en vers, précédée d'un discours sur la poésie des Hébreux.* Londres, 1799, in-8°. Cet ouvrage a été réimprimé par les soins de M. Auguis, dans les œuvres de l'auteur (1818, in-8°), sur un exemplaire surchargé de changements et de corrections de la main de Boisgelin, et qui devaient servir pour une nouvelle édition. X. *Réfutation du système développé par Bailly, dans ses lettres sur l'Atlantide de Platon* (ouv. posth). 1818, imprimée dans les œuvres de l'auteur.

II. — DISCOURS RELIGIEUX.

XI. *Mandement qui ordonne des prières pour le rétablissement de la tranquillité publique* (s. d.), in-8°, après les troubles d'Aix. XII. *Discours pour la bénédiction de la chapelle de King-Street.* Londres, 1799, in-8°. XIII. *Discours pour la première communion à la chapelle de King-Street, Porthman-Square.* Londres, 1799, in-8°. XIV. *Discours pour la renovation des vœux du baptême.* Londres, 1799, in-8°. XV *Discours pour une association de prières et de charité.* Londres, 1800, in-8°. XVI. *Discours à la cérémonie de la prestation de serment des archevêques et évêques.* Paris, 1802, in-4°. XVII. *Discours sur le rétablissement de la religion, prononcé à Notre-Dame, le jour de Pâques* 1802. Paris, Le Clere, 1802, in-8°, de 16 pages. Ce discours est très-rare; il a été réimprimé dans «l'Encyclopédie religieuse, ou Cours de morale.» XVIII. *Sermon pour la dédicace de l'église paroissiale de Saint-Martin, dans l'église métropolitaine de Tours* (s. d.), in-8°.

III. — ÉCRITS SUR LES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES ET DISCOURS PARLEMENTAIRES.

XIX. *Précis des conférences des commissaires du clergé avec les commissaires du Conseil, concernant la demande faite aux bénéficiers de la prestation de foi et hommage.* Paris, Desprez, 1786, in-4° et in-8°. On trouve quelquefois joint à cet écrit un autre écrit sur la même question, qui avait été imprimé l'année précédente, sous le titre: *Défense des droits du roi contre les prétentions du clergé de France, sur cette question: Les ecclésiastiques doivent-ils à S. M. la foi et hommage, l'aveu et le dénombrement, ou des déclarations du temporel pour les biens qu'ils possèdent dans le royaume?* Paris, Cellot, 1785. Ce dernier écrit n'est point de Boisgelin, mais de Saint-Genis, auditeur des Comptes. XX. *Mémoires pour le clergé de France au sujet de la prestation de foi et hommage, avec la réponse de l'inspecteur du domaine,* 1785, in-8°. XXI. *Discours prononcé dans l'Assemblée des Etats de Provence.* Paris, Née de la Rochelle, 1788, in-4°. XXII. *Discours sur les principes des droits des ordres dans les Etats-généraux,* 1789, in-8°. XXIII. *Discours à l'assemblée de l'ordre du clergé de la sénéchaussée d'Aix.* Aix, Pierre-Joseph Calmon, 1789, in-4°. XXIV. *Défense de la protestation de l'ordre du clergé dans l'Assemblée des trois ordre réunis le 1er juillet* 1789; 1789, in-8°. C'est une justification des prétentions du clergé dissident. XXV. *Discours sur la propriété des biens ecclésiastiques.* Paris, G. Desprez, 1789, in-8°. L'archevêque établit le droit de propriété du clergé, l'intérêt de la nation à lui conserver ses biens, et la nécessité d'en réformer la distribution. XXVI. *Lettre au lord Stanhope, président de la Société révolutionnaire de Londres, insérée au* Moniteur, *année* 1789, p. 435. XXVII. *Mémoire et réponse à la demande des députés de Marseille, concernant la division des départements de Provence.* Aix, Joseph Calmon, 1790, in-8°. XXVIII. *Opinion sur la suppression des ordres monastiques.* Aix, Pierre-Joseph Calmon, 1790, in-8°. XXIX. *Discours de monseigneur l'archevêque d'Aix, sur la vente des biens du clergé, prononcé dans l'Assemblée nationale le 12 avril.* (Paris, Roze, imprimeur national, 1790), in-8°. XXX. *Opinion sur le droit de faire la paix et la guerre, prononcée le 21 mai.* Paris, 1790, in-8°. XXXI. *Discours sur le rapport du comité ecclésiastique, concernant la constitution du clergé, prononcé le 29 mai* 1790. Paris, 1790, in-8°. XXXII. *Observations sur l'opinion de MM. Camus et Treilhard.* Paris, 1790, in-8°. L'opinion des deux constituants était relative au plan de constitution du clergé, proposé par le comité ecclésiastique. XXXIII. *Opinion de monseigneur l'archevêque d'Aix sur la suppression et le remplacement des gabelles, imprimée par ordre de l'Assemblée nationale.* (Paris, Baudoin, 1790, in-8° de 32 pages. XXXIV. *Exposition des principes sur la constitution du clergé, par les évêques députés à l'Assemblée nationale,* 1791, in-8°. Il existe deux éditions de cet écrit; l'une de 95 et 31 pages in-8°, sans nom d'imprimeur; l'autre, de 72 pages, de l'imprimerie de la veuve Hérissant. Cette *Exposition* porte la date du 30 octobre 1790, et est revêtue de la signature de trente archevêques et évêques. Elle fut rédigée par l'archevêque d'Aix. On publia séparément une liste contenant, à la suite de trente évêques députés signataires, l'adhésion de quatre-vingt-treize autres évêques de France, et l'adhésion donnée, le 10 novembre, à la même exposition, par quatre-vingt-treize

ecclésiastiques (curés, docteurs de Sorbonne, prêtres, chanoines), membres de l'Assemblée nationale. XXXV. *Considérations sur la paix publique, adressées aux chefs de la révolution.* Paris, les marchands de nouveautés, 1791, in-8°. XXXVI. *Lettre des évêques députés à l'Assemblée nationale, en réponse au bref du pape, en date du 10 mars 1791*, in-8°. XXXVII. *Observations sur le décret de déportation.* Paris, Guerbart, 1792, in-8°. XXXVIII. *Lettre en réponse au bref de S. S. Pie VII, en date du 15 août 1801.* (Londres, 1801), in-8°. Presque aussitôt, il parut un écrit intitulé : *Réflexions sur la lettre de monseigneur l'archevêque d'Aix.* Londres, A. Duleau, 1801, in-8° de 17 pages. Cet écrit est signé d'*Osoir*, prêtre. XXXIX. *Observations d'un Français fidèle à son roi, sur un point historique de sa réponse à un écrit intitulé :* « Eclaircissements demandés à monseigneur l'archevêque d'Aix » (par M. l'abbé de Châteaugiron, du diocèse de Rennes), et *sur quelques autres ouvrages du même genre.* Londres, L. Nardini, in-8° de 35 pages. L'écrit de Châteaugiron avait été imprimé aussi à Londres, l'année précédente, sous ce titre : « Eclaircissements demandés à monseigneur l'archevêque d'Aix, par un prêtre catholique français. » Boisgelin ne fut pas le seul qui répondit à l'écrit de Châteaugiron : aussi ce dernier se détermina-t-il à répliquer à ses réfutateurs par un nouvel écrit intitulé : *Examen impartial et paisible des objections proposées à l'auteur des Eclaircissements*, in-8°. XL. *Lettre à monseigneur l'archevêque de Narbonne* (s. d.), in-8°. XLI. *Lettre à MM. les maires et officiers municipaux* (s. d.), in-8°. XLII. *Lettre à MM. les électeurs du département des Bouches-du-Rhône* (s. d.), in-8°, à l'occasion de la candidature de l'auteur au Sénat conservateur. D'après Ersch, t. V, p. 64, il existe du cardinal de Boisgelin un recueil de ses écrits et de ses discours prononcés et publiés durant l'Assemblée constituante; mais, ce ne peut être qu'un de ces recueils factices formés par des amateurs, de la réunion de toutes les pièces d'un auteur publiées à diverses époques. XLIII. *Œuvres (ses) contenant ses oraisons funèbres, discours, traités philosophiques et politiques;* savoir : *la Réfutation du système développé par Bailly, dans ses lettres sur l'Atlantide de Platon;* les *Considérations adressées aux chefs de la révolution;* la *Traduction en vers français des psaumes de David*, et le *Compte-rendu par Delille de cette traduction*, etc., etc.; précédées d'une *Notice historique sur la vie et les écrits de ce prélat* (par le cardinal de Bausset, 1804, le tout publié par M. Auguis). Paris, F. Guitel, 1818, in-8°. P. L...t.

BOISGELIN (le comte Louis-Bruno de), frère du précédent — Il naquit à Rennes en 1733, eut d'abord le titre de chevalier, puis celui de comte de Cucé, et devint le chef de la famille, après la mort de son frère aîné, en 1758, lorsque le puîné eut fait abandon de ses droits pour se consacrer à la carrière ecclésiastique, qu'il suivait déjà. Le comte Louis prit du service dans les Gardes-Françaises, en 1748; il entra dans ce corps en qualité d'enseigne. Dix ans après, il fut nommé cornette dans les Mousquetaires, avec rang de colonel. En 1762, il devint colonel des Gardes-Lorraines; enfin, en 1780, il était maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis et du Saint-Esprit, maître de la garde-robe du roi, ministre de France à Parme et baron des États de Bretagne. Il avait épousé la sœur du chevalier de Boufflers, femme de beaucoup d'esprit et d'un caractère plein de courage; elle était attachée en qualité de dame d'honneur à Mme Victoire, l'une des filles de Louis XV. Le comte de Boisgelin présida plusieurs fois l'ordre de la noblesse aux États de Bretagne, notamment dans l'orageuse session de 1789, où l'énergie de son caractère eut plus d'une occasion de se manifester. Il refusa constamment de siéger aux États-Généraux, où la cour le faisait instamment inviter à se rendre. Professant des opinions opposées à la Révolution, il ne fut cependant point entraîné jusqu'à protester, par l'émigration, contre un ordre de choses qui renversait les principes auxquels il était attaché. Il resta en France et paraissait vivre en dehors des nombreuses tentatives projetées par son parti pour sauver ou rétablir la royauté. Il fut pourtant compris sur une liste de conspirateurs, arrêté à Paris et traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort le 7 juillet 1794. Sa femme, arrêtée et jugée en même temps que lui, partagea son supplice.

Un autre membre de cette famille, le vicomte Gilles-Dominique de Boisgelin, ancien colonel du régiment de Béarn, retiré au Hâvre depuis 1792, avec le grade de maréchal-de-camp, fut arrêté dans cette ville, conduit à Paris, accusé aussi de conspiration, condamné à mort et exécuté en même temps que le comte et la comtesse de Boisgelin. C. D.

BOISGELIN DE KERDU (le chevalier Pierre-Marie-Louis de), — frère de l'abbé et du colonel de Béarn, né en 1758 à Plélo, diocèse de Saint-Brieuc, fut destiné à l'état ecclésiastique, et passa une partie de sa jeunesse au séminaire de Saint-Sulpice. Quelques arrangements de famille l'ayant déterminé à embrasser la carrière militaire, il fut nommé officier dans le régiment du roi, infanterie, où il se lia d'une étroite amitié avec M. Fortia de Piles, alors lieutenant dans le même corps. Ils visitèrent ensemble le nord de l'Europe de 1790 à 1791; mais Boisgelin n'eut aucune part à la relation de ce voyage publiée par Fortia de Piles, sous le titre de : *Voyage de deux Français en Allemagne, en Danemarck, en Suède, en Russie et en Pologne, fait en 1790 et 1791.* Paris, 1796, 5 vol. in. 8°; ouvrage estimé pour son exactitude et dans lequel on

trouve de curieux détails sur les forces, le commerce et les établissements industriels des peuples du Nord, l'état de leurs bibliothèques, etc. Ce ne fut qu'en 1810 que Boisgelin publia lui-même, en anglais, une relation non moins estimée que la précédente, de son voyage dans une partie des pays qu'il avait visités avec Fortia de Piles. Boisgelin, qui appartenait à l'ordre de Malte, se trouvait dans cette île en 1793, et il se rendit à Toulon lorsque cette place fut livrée au Anglais. Il y commanda, pendant l'occupation, le régiment de Royal-Louis, seul corps qui fut levé au nom de Louis XVII, et, après l'évacuation, il le conduisit en Corse. Il passa ensuite en Angleterre et ne retourna pas à Malte. Il ne s'y trouvait donc pas, comme on l'a prétendu, lorsque les Français s'en emparèrent en 1798; et si, dans sa description de cette île, il a peint en traits énergiques les fâcheux résultats de cette occupation pour les habitants, ce n'a pu être que d'après les récits de témoins oculaires. Il fit pendant la révolution plusieurs voyages sur le continent, et plus tard il fit connaître ses judicieuses observations sur les pays qu'il avait parcourus. Revenu en France, en 1814, il mourut, le 10 septembre 1816, à Pleubihan (Côtes-du-Nord). Son immense érudition et l'aménité de son caractère le faisaient rechercher par les personnes les plus distinguées par leurs talents. Il a été l'un des éditeurs, et probablement des auteurs, de l'ouvrage intitulé : *Correspondance de M. M*** (Mesmer) sur les nouvelles découvertes du baquet octogone, de l'homme baquet et du baquet moral, recueillie et publiée par MM. de F. (Fortia de Piles), J*** (Jourgniac de Saint-Méard), et B. (Louis de Boisgelin).* Libourne et Paris, Prault, 1785, in. 12. On a en outre de lui : I. (avec Fortia de Piles): *Correspondance de Caillot-Duval, rédigée d'après les pièces originales, et publiée par une société de littérateurs lorrains.* (Nancy, juillet 1795, in. 8°). Pendant qu'ils servaient à Nancy, Fortia de Piles et Boisgelin s'amusèrent, pour se distraire des ennuis de leur garnison, à écrire à toute la France au nom d'un personnage imaginaire. La mystification fut complète ; ils reçurent des réponses de toutes sortes qu'ils ont réunies plus tard dans cette correspondance amusante II. *Ancient and modern Maltha, containing the description of this island,* etc. London, 1804, 3 vol. in. 4°. Cet ouvrage, accompagné de planches et d'une bonne carte géographique, a été publié en français, par Fortia de Piles, sous ce titre : *Malte ancienne et moderne, contenant la description de cette île, son histoire naturelle, celle de ses différents gouvernements, la description de ses monuments antiques, un traité complet des finances de l'ordre, l'histoire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1800, et la relation des évènements qui ont accompagné l'entrée des Français dans Malte, et sa conquête par les Anglais.* Marseille, Achard fils et Cie. Paris, Desenne, Petit, Hocquart, 1805 — 1809, 3 vol. in. 8°. Le 1er volume a été imprimé a Marseille en 1805 et les deux autres à Paris en 1809. Il y a des exemplaires dont les trois volumes portent cette dernière date. Cette traduction ne put paraître en France que cartonnée et devait être suivie d'une plus complète. Boisgelin provoquait dans son ouvrage le rétablissement de l'ordre de Malte. Il y manque un chapitre intitulé : *Malte métallique et littéraire,* dont Boisgelin s'était occupé, et dont les matériaux, comme tous ceux du reste de l'ouvrage, existent dans les vingt volumes in-folio ou in-4° de manuscrits, avec plans et dessins, dont Boisgelin a fait don à la bibliothèque publique d'Aix. III. *Travels through Denmark and Sweden. To which is prefixed a journal of a voyage down the Elbe from Dresden to Hamburg, including a compendions of historical account of the hanseatic leagne; with views from drawings taken on the spot, by Dr Charles Parry.* London, Wilkie and Robinson, 2 vol. grand in-4° IV. *Histoire des révolutions de Portugal, par l'abbé de Vertot, continuée jusqu'au temps présent, enrichie de notes historiques et critiques, d'une table historique et chronologique des rois de Portugal, et d'une description du Brésil.* Londres, impr. par et pour R. Juigné, 1807, in-12. Outre les additions indiquées sur le titre, l'éditeur a joint au livre de Vertot, pages VIII à XV, un *catalogue raisonné, historique et critique des principaux ouvrages écrits sur l'histoire de Portugal, et des noms des principaux auteurs qui ont écrit sur le Brésil.* Au nombre des manuscrits déposés à la bibliothéque publique d'Aix, sont deux volumes qui formeraient un appendice intéressant à l'*Histoire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem* de Vertot. Ils sont intitulés : *Mausolées des grands-maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui était en Rhodes* etc., avec l'explication des mots grecs, par M. Jean-Jacques Rousseau. Une lettre du bailli de Froullay, avec lequel Rousseau eut des rapports vers 1750 (*Confessions*, liv. VIII), atteste en effet que c'est le célèbre citoyen de Genève qui transcrivit le manuscrit dont le nôtre est une copie faite en 1781 ; qu'il traduisit aussi les inscriptions grecques, etc Il nous semble, dit M. Quérard (*Littérature française contemporaine*, t. 2, p. 110), que rien n'indiquait jusqu'ici que Jean-Jacques connût le grec. P. L...t.

BOISGELIN DE KERDU (Thomas-Pierre-Antoine), — né dans le diocèse de Saint-Brieuc, frère du précédent, grand-vicaire de l'archevêque d'Aix, agent-général du clergé de 1780 à 1785, et abbé de Mortemer depuis 1784, périt lors des massacres de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, en septembre 1792, à côté de l'abbé Lenfant, qui lui administra dans ce moment suprême les derniers secours de la religion.

P. L...t.

BOISGUY (Aimé-Casimir **PICQUET** du), — neveu de La Motte Picquet et fils d'écuyer Alexandre-Marie Picquet du Boisguy, greffier en chef au Parlement de Bretagne, et de dame Bonne-Joséphine du Bois-Lebon, naquit à Fougères (Ille-et-Vilaine), le 15 mars 1776. Les exemples de fermeté et de courage que lui avaient donnés son père et son oncle, l'un par sa longue opposition aux coups d'état dirigés contre le Parlement de Rennes, l'autre dans une suite de combats qui en ont fait un de nos premiers hommes de mer, ces exemples, disons-nous, ne furent pas stériles pour lui. Mûr avant le temps, il annonça, dès sa plus tendre jeunesse, un caractère résolu et réfléchi, qui avait déterminé La Rouërie à lui confier ses projets et à le choisir pour un de ses futurs lieutenants. La mort du chef de l'association bretonne, loin d'ébranler le courage de du Boisguy, ne fit que l'affermir. Il fut bientôt mis à l'épreuve.

M. Crétineau-Joly (*Histoire de la Vendée militaire*, t. III, p. 247), et, après lui, M. Pitre-Chevalier (*Bretagne et Vendée*, p. 613 et suiv.), nous apprennent qu'au mois de mars 1793, des paysans, se rendant à un rassemblement qui se formait à Fleurigné, pour protester contre les actes de la Convention, rencontrèrent du Boisguy et s'écrièrent, aussitôt qu'ils l'aperçurent : «Voilà notre petit seigneur! Il sera notre chef». Aimé accepte sans hésiter, et, se mettant à la tête des paysans armés de bâtons, il fond sur 200 gardes nationaux, sortis de Fougères avec deux pièces de canon pour s'opposer au rassemblement de Fleurigné, et les force à mettre bas les armes.

Sans contester l'exactitude de ce récit, nous nous bornerons à dire qu'il est incomplet. Voici les faits qui se passèrent le 19 mars, faits que nous tenons d'une personne attachée à l'état-major de du Boisguy pendant tout le temps qu'il commanda les bandes des environs de Fougères. Il y eut, le 19 mars 1793, à l'occasion de la conscription, quelques rassemblements de paysans dans plusieurs communes de l'arrondissement de Fougères. A Parcé, un rassemblement se porta chez MM. du Ronceray, dont l'un était maire de la commune, et il fut massacré. Un grand nombre de jeunes gens appartenant à des familles distinguées du pays furent soupçonnés d'avoir été, sinon les auteurs, du moins les fauteurs du meurtre, et, pour se dérober aux poursuites des autorités républicaines, ils s'éloignèrent. Aimé et son frère aîné, Louis-Marie, considéré comme un homme d'une capacité supérieure, furent soupçonnés, ainsi que MM. Le Tanneur des Villettes, de la Tuolais, Brossard, maire de Landéan, Larcher des Louvières, etc. M. des Villettes, traduit devant un conseil de guerre, aurait pu se sauver facilement. Le président du conseil, qui lui portait un vif intérêt, lui en procura les moyens. Il lui demanda, à plusieurs reprises, s'il était bien vrai qu'il eût fait partie du rassemblement qui s'était porté chez les frères du Ronceray. M. des Villettes aima mieux sacrifier sa vie que de la racheter par un mensonge. Il paya cette loyauté de sa tête, ainsi que Brossard et douze autres des accusés.

Plus heureux, les deux frères du Boisguy étaient parvenus, en échappant aux perquisitions faites dans le château de leur famille, à se soustraire à l'arrêt de condamnation qui les avait frappés par contumace, ainsi que leur mère et leur sœur, punies ainsi de n'avoir pas révélé leur asile. Grâce à l'humanité du maire et des municipaux de Parigné, Mme du Boisguy et sa fille purent trouver une retraite sûre dans leur château, mis sous le séquestre national.

Aimé et son frère menaient, depuis six mois, une vie errante, harcelant sans cesse les républicains, lorsqu'ils apprirent, le 20 octobre 1793, le passage de la Loire par l'armée vendéenne. Aussitôt ils firent un appel aux royalistes des environs, et, cinq jours après, ils joignirent les Vendéens à Laval avec un corps de 800 hommes, un convoi d'armes et de munitions et 32 chevaux. Enrôlés dans le corps des volontaires manceaux et bretons connu sous le nom de *Petite-Vendée*, les deux frères prirent part à toutes les opérations militaires des Vendéens jusqu'à leur rentrée à Laval, après le désastre du Mans. Ils contribuèrent puissamment à la prise de la ville et du château de Fougères, défendus par 6,000 républicains, ainsi qu'au succès de la première bataille de Dol, où ils méritèrent les éloges publics du prince de Talmont et de La Rochejaquelein. Tandis qu'à côté de ce dernier, Aimé du Boisguy, lors de la retraite vendéenne, se battait vaillamment sous les murs d'Angers, où il voyait tomber vingt des siens, son frère Louis pénétrait avec un de ses officiers, nommé Louvières, jusqu'à la porte de Laval, qu'il essaya longtemps de briser à coups de hache. Il finit par se retirer, sur les ordres de Stofflet; ce qui ne l'empêcha pas d'emporter l'admiration de toute l'armée. Après s'être battus pendant un jour et une nuit dans les rues du Mans, les deux frères n'en sortirent que quand les débris de la grande armée se dirigèrent sur Laval. C'est dans cette dernière ville qu'Aimé dit adieu à La Rochejaquelein et reprit, avec environ 80 hommes, seuls restes de sa colonne, la route de Fougères, où il vint retrouver sa mère et sa sœur, qui y étaient restées depuis le second passage des Vendéens.

Réduit, pendant tout l'hiver, à se cacher dans une retraite souterraine où le froid, l'humidité et les privations de tout genre le condamnaient à la vie la plus misérable, du Boisguy voulut, à tout prix, y mettre un terme. Apprenant que les patriotes de Saint-Brice, de Mellé et de Saint-Georges se livrent à des excès contre les paysans, il s'empresse de former un rassemblement, devenu le noyau de la formidable insurrection qu'il dirigea, jusqu'à la fin de la guerre, avec une habileté, une énergie et un courage qu'on ne peut

s'empêcher d'admirer, tout en regrettant qu'ils aient eu pour résultat l'effusion du sang français. Le 14 février 1794, à minuit, deux cents fugitifs se réunissent à sa voix sur les confins des paroisses de Parigné et de Villamée, et le lendemain, à six heures du matin, il investit le bourg de Mellé, en chasse la garnison, puis, le 17, à cinq heures du matin, il attaque et force le bourg de Saint-Brice, où campent 200 républicains, auxquels il fait essuyer une perte de 35 hommes. Maître du bourg, il y trouve un tambour, le premier qu'on entendit battre dans sa colonne, et, ce qui valait peut-être mieux alors pour lui, quatre cents paquets de cartouches dans la chambre du capitaine républicain. Le bruit de ce succès s'étant répandu, les bleus cantonnés à Fougères s'avancent contre les blancs. Du Boisguy va attendre l'ennemi aux buttes de la Houlette, à une demi-lieue de la ville. Les patriotes marchent en bon ordre; mais, lorsqu'ils sont à trente pas des paysans embusqués sur la route, du Boisguy ordonne de faire feu. Malgré leur surprise, les républicains se mettent en défense.

L'affaire menaçait de se prolonger, et du Boisguy pouvait craindre que le bruit de la fusillade n'amenât des renforts à l'ennemi. Alors, à la tête de 50 chouans, son frère Louis et lui se précipitent au milieu du bataillon républicain, et, par cette brusque attaque, le forcent à se replier en désordre.

Jusque là, la troupe de du Boisguy n'avait reçu aucune organisation régulière. Sentant que la continuité du succès y était attachée, il se détermina à lui en donner une, et, pour y parvenir, il décida que chaque paroisse qui aurait fourni vingt hommes concourrait à l'élection d'un capitaine, qui serait lui-même chargé de la formation de sa compagnie. Parmi les premiers capitaines choisis furent Louis du Boisguy et Tuffin de la Rouërie, neveu du chef de l'association bretonne. Mais cette troupe n'avait ni armes ni munitions. Pour s'en procurer, elle était sans cesse obligée de faire le coup de feu. Chaque jour donc, les insurgés s'exposaient à mille périls, tantôt pour en acheter dans les villes, tantôt pour en arracher aux républicains ou pour les recevoir de la main des femmes qui dérobaient des cartouches dans les gibernes des soldats. Du Boisguy, qui avait le talent de se faire aimer des siens, auxquels sa mémoire est restée chère, trouva les moyens de suffire à tout dans ces circonstances difficiles; et, malgré l'insuffisance de ses forces, qui, au plus fort de l'insurrection, c'est-à-dire en 1795 et 1796, n'excédèrent jamais 5,000 hommes, il sut lutter avec des succès répétés dans cette guerre d'embuscades et de coups de main. Profitant habilement de tous les accidents de terrain, il disséminait ses *gars* dans les lieux les plus propres à tenir en échec les républicains attardés ou marchant en petit nombre. Se présentaient-ils, les chouans, embusqués de nuit comme de jour, les fusillaient avant qu'ils eussent pu soupçonner la présence de ces ennemis invisibles et insaisissables. « Si cet officier, » dit M. Dubreil de Marzan (*Notice biographique sur M. le vicomte de Pontbriand*, Paris, » Amyot, 1846, grand in-8°), si cet officier eût » été nommé général en chef des armées catholiques et royales de l'Ouest, à la place du comte » de Puisaye, personnage plus recommandable » par son esprit que par sa bravoure, et qui, depuis sa défaite de Pacy, en 1793, où il commandait l'armée départementale de l'Eure, » n'osa plus guère regarder l'ennemi en face, il » y a lieu de penser que les opérations des divers » chefs de division et de canton eussent reçu l'impulsion d'ensemble et d'unité qui seule pouvait » en assurer le succès. Mais, obligé de reconnaître l'homme qui continua d'être investi de » la confiance des princes, même après l'affaire » de Quibéron, où l'ancien membre de l'Assemblée constituante ne gagna, comme on sait, » qu'une célébrité des plus équivoques, du Boisguy se contenta toujours de défendre le territoire des paroisses royalistes de Fougères et » de Vitré, dont il fit une division sous le commandement de M. de Couësbouc, après avoir » gardé pour lui celle de Fougères, qui marcha » spécialement sous ses ordres. »

Notre intention, on le pense bien, n'est pas de donner ici le récit circonstancié des combats ou engagements, à bien dire quotidiens, que du Boisguy eut à soutenir de 1793 à 1800. Aussi bien, dans ce pêle-mêle d'affaires — les états de services officiels de du Boisguy les portent à 300 — serions-nous exposé à une confusion que toutes nos investigations n'ont pu complètement éclaircir. Nous nous bornerons donc à mentionner rapidement quelques-unes de ces affaires, persuadé qu'elles suffiront pour bien faire apprécier et l'importance du rôle que du Boisguy joua à cette époque, et l'influence qu'il exerça sur la prolongation de la guerre civile. Laissant de côté la campagne de 1794, dans laquelle il ne semble pas s'être livré de combats bien sérieux, nous passerons de suite à celle de l'année suivante.

Du Boisguy, qui avait refusé d'adhérer au traité souscrit à La Mabilais, le 19 avril de cette année, reçut dans ses cantonnements la visite du général Humbert, qui le pressa, au nom de Hoche, de donner son adhésion. Le chef de partisans ayant persisté dans son refus, Hoche voulut l'attirer dans un piège. Du Boisguy, averti à temps, rassembla sa division (M. Crétineau-Joly, t. III, p. 284 et 285), et le 28 mai 1795, le lendemain même du jour où il devait être saisi, il attaqua, entre Romagné et Saint-Jean, une colonne d'infanterie et un détachement de hussards. L'infanterie fut mise en fuite, et des 25 hussards un seul parvint à s'échapper. Le général Humbert est alors envoyé à sa poursuite; du Boisguy l'attend près d'Argentré. Le 20 juin 1795, le combat s'engage. Les chouans attaquent la chaussée de l'étang des Rochers, et la passent

malgré les grenadiers républicains. Louis du Boisguy, pour tomber sur la droite d'Humbert, traverse le marais au bout de l'étang, marais que les patriotes regardaient comme impraticable, et il fond sur eux avec une telle impétuosité qu'ils se retirent au delà du bourg d'Argentré. Couësbouc, retranché dans le village du Bois-de-Béziers, se défendait vaillamment contre Humbert, qui, avec des forces supérieures, lui faisait néanmoins perdre du terrain. Humbert occupait déjà la moitié du bois ; mais Louis et Aimé opèrent leur jonction avec Couësbouc, et chaque arbre devient l'objet d'une attaque. L'affaire dura ainsi jusqu'à deux heures après midi. En ce moment, le feu cessa tout à coup. La fatigue obligeait de part et d'autre à une trève d'un moment. Humbert était à la tête de son avant-garde ; à vingt pas, il reconnait Aimé, posté près d'un chêne. Les deux généraux, après de justes éloges donnés aux troupes qu'ils commandent réciproquement, s'abordent à la façon des chevaliers, et font entre eux un échange de paroles courtoises et généreuses, suivies d'un toast qu'ils portent à l'honneur de la France. (*Notice de M. Dubreil de Marzan*, p. 29, et *M. Crétineau-Joly*, t. III, p. 286.) Une demi-heure après, l'affaire recommençait avec une nouvelle ardeur; et le soir, en faisant sa retraite sur Vitré, après avoir essuyé une perte de 300 hommes, le général Humbert disait publiquement : « Camarades, il n'y a pas » de honte pour nous; nous avons abandonné le » champ de bataille à des Français ». (*M. Dubreil de Marzan*, ibid.)

Le 27 du mois suivant, du Boisguy, qui, quatre jours auparavant, avait battu 200 républicains à la Vieux-Ville, eut un nouvel engagement à la Bâzouges-du-Désert. Informé que la garde nationale de Pont-Dom-Guérin avait arrêté le prince de Talmont, qui s'était caché, et qui avait été trahi et livré par son hôte au nommé Caillière et à deux de ses cousins, portant le même nom, du Boisguy voulut en tirer vengeance. Après avoir battu les gardes nationales de la Bâzouges, du Loroux et du Pont-Dom-Guérin, il chassa les républicains du presbytère et de la sacristie, où ils s'étaient retranchés; puis, s'étant emparé des trois Caillière et du curé constitutionnel, M. de Lesquen, oncle de l'ancien évêque de Rennes, il les fit fusiller à quelque distance de là.

Quinze jours s'étaient à peine écoulés, lorsque la garnison de Saint-Georges, qu'il avait mise en déroute, au commencement de juillet, entre Mellé et Louvigné-du-Désert, s'étant renforcée de plusieurs détachements arrivés de Normandie, vient, le 16 du même mois, surprendre à Parigné le chouan, dont la colonne est disséminée dans la campagne. Prévenu à temps, du Boisguy convoque les paroisses voisines, celle du Châtelier entre autres, dresse une embuscade près de la Vieux-Ville, et au moment ou les bleus se disposent à cerner sa maison, il les pousse avec tant de vigueur, qu'entrainés par les gardes nationaux, ils ne peuvent se rallier que dans leurs retranchements de Saint-Georges. Le 22 juillet, le général Chérin connait à Rennes les événements de Quibéron; sachant que Hoche n'a plus besoin de troupes nouvelles, il envoie du renfort aux cantonnements que du Boisguy tient en échec. L'intrépide partisan est au village de la Chaine, en la Chapelle-Saint-Aubert. Il apprend, le 24, l'arrivée de ces nouveaux adversaires. Il marche à leur rencontre, tandis que Hay de Bonteville s'avançant à son secours avec sa colonne de 600 insurgés, prend en flanc les républicains, qui se débandent. Une colonne de 800 hommes sortis de Fougères pour les rallier, recommence le combat. Il durait encore lorsqu'une voiture venant de Rennes parait sur la route. Un homme en descend; c'était M. de Ruan, officier républicain. Il prend le commandement des bleus, qui commençaient à se démoraliser, rétablit le combat et force les chouans à se retirer sur Saint-Sauveur, laissant la victoire indécise, les bleus n'ayant éprouvé qu'une perte de quelques hommes au lieu de 300, comme l'indique l'historien de la Vendée militaire (T. III, p. 401.)

A quatre jours de là, les du Boisguy sont encore en ligne. Ils guettent au Rocher de la Plochais un convoi parti de Fougères sous l'escorte de la légion nantaise, pour Louvigné-du-Désert. Les bleus sont obligés de s'engager dans une route que des marais semblent rendre impraticable. Guy du Boisguy, récemment revenu d'émigration, commande la gauche des blancs, Aimé est au centre, et Bonteville occupe la droite. L'arrière-garde républicaine est déjà au milieu des blancs sans avoir soupçonné d'embuscade. Du Boisguy s'écrie : Feu! Aussitôt, plus de 80 soldats tombent morts. La nature du terrain empêchant les autres de se mettre en bataille, leurs officiers cherchent à les rallier, afin de couvrir la retraite. Leur courage devient inutile, la mort était partout, et les bleus reculaient. Du Boisguy l'aîné s'élance à leur poursuite ; il a bientôt devancé les volontaires, il veut seul couper la retraite à un peloton républicain qui s'avançait dans le marais. Ce peloton s'arrête, et dans son étonnement, il semble attendre ce que ce jeune homme va entreprendre. Guy se jette jusqu'à la ceinture dans la vase, les patriotes l'ajustent et, trois heures après, il va mourir au village de la Charbonnelais.

Pendant ce temps, Aimé continuait à poursuivre l'ennemi sur la grande route avec deux chouans, Salmon et Le Blond de la Morinais, et faisait mettre bas les armes à une compagnie entière; mais là, il apprend que son frère est blessé mortellement. Il courait le rejoindre quand une fusillade plus vive que les précédentes le fait revenir sur ses pas. C'était Bonteville qui attaquait la garnison de Fougères, sortie de la ville au premier bruit du combat. Aimé culbute cette colonne, et il allait enfin presser une dernière

fois la main de son frère, lorsque sa mort lui est annoncée.

Après s'être de nouveau mesuré avec les républicains, le 21 août, à la Bataillière, ou le drapeau blanc flotta pour la première fois, et, au mois d'octobre, près de Fougères, où, supérieur en forces à ses adversaires, il fit éprouver une perte de 300 hommes aux carabiniers commandés par l'intrépide chef de bataillon Jozé, du Boisguy se vengea cruellement, au mois de novembre suivant, de la mort de son frère. Les républicains étaient retranchés dans l'église de Tremblay, située sur la route de Rennes à Antrain. Du Boisguy et Saint-Gilles s'avançant à l'assaut des fortifications élevées autour de l'église, firent marcher en tête de leurs colonnes, afin d'arrêter la fusillade de l'ennemi, les femmes et les enfants qu'ils avaient pris dans les maisons du bourg, puis, voyant que les assiégés ne voulaient écouter aucune de leurs sommations, ils firent lancer sur les redoutes une grande quantité de paille et de fagots, lesquels ayant pris feu, produisirent un effroyable incendie qui dévora en peu d'instants l'église, pleine de combattants et de victimes.

Du Boisguy, nommé par Puisaye, dans le courant du mois de décembre, brigadier des armées royales, eut, à la fin du même mois, une seconde affaire au rocher de la Plochais, près Landéan, où Jozé et lui se mesurèrent en bataille rangée et à forces à peu près égales. Voici, d'après M. Dubreil de Marzan (*Notice*, p. 21), les détails de cette affaire : « Du Boisguy, qui » avait réuni une partie de la division de Vitré à » celle de Fougères, comptait, ce jour-là, » 2,800 combattants sous ses drapeaux. M. du » Boisgny, admirablement secondé par ses no» bles compagnons d'armes, tels que MM. de la » Tuolais, du Pontavice, et surtout M. Hay de » Bonteville, et le brave chevalier de Saint» Gilles, justement surnommé *Duguesclin*, fut » assez habile pour paralyser les manœuvres de » son adversaire, sur un terrain déjà glorieux » pour lui, et arrosé plus d'une fois pendant cette » guerre par le sang des serviteurs du roi. Tout » en présentant à l'ennemi un front imposant et » hérissé de baïonnettes, il prit soin de dérober » une partie de ses gens, en les plaçant à l'abri » des haies qui environnaient les abords du » champ de bataille. Déjà quelques-uns des pelo» tons de Jozé avaient été détruits, lorsque ce » chef de bataillon ayant massé son corps d'ar» mée et formé, sous le feu de l'ennemi, un » carré qui semblait impénétrable, s'avança en » bon ordre, en foudroyant à droite et à gauche » tous les voltigeurs qui essayaient de l'entamer. » Alors M. du Boisguy démasque ses batteries, » et les royalistes, postés de l'autre côté du che» min, ouvrent, sans perdre un seul de leurs » coups, de larges trouées dans le bataillon ré» publicain, pendant que MM. de Bonteville et de » Saint-Gilles, qui commandent le centre et la » droite, descendent des hauteurs, et chargent » impétueusement à la baïonnette. Ce mouve» ment décide le succès de la journée. Une co» lonne du carré républicain, forte de 1,400 » hommes, est presque complètement anéantie ; » le soir, il ne rentra pas à Fougères 200 soldats » sans blessures. Les royalistes perdirent 90 » hommes tués ou blessés, principalement dans » les charges à la baïonnette. Jozé laissa sur le » champ de bataille 1,300 morts et presque tous » ses carabiniers, ce qui força le général Humbert » de venir précipitamment à Fougères, pour » réorganiser la garnison de cette ville, où » il amena 800 hommes de troupes fraiches. »

Un nouveau succès signala, au printemps suivant (1796), la rentrée en campagne de du Boisguy. Ayant fait une diversion dans la Basse-Normandie avec M. de Bonteville, il fit essuyer aux républicains, à la Croix-Avranchine, une perte de 1200 hommes. Ce fut peu de jours après cette affaire que se passa un trait d'héroïsme dont du Boisguy fut l'objet, trait qui ne doit pas être passé sous silence, parce qu'en même temps qu'il pénètre d'admiration pour son auteur, il prouve à quel point le chef de chouans avait su se concilier l'affection des siens, soit en leur donnant l'exemple du courage, soit en vivant avec eux, hors des combats, dans une familiarité bien propre à les captiver. Il se promenait seul avec un de ses officiers, le capitaine Poirier, dit *Sans-Chagrin*. Tout-à-coup, ils sont surpris par un nombreux détachement d'infanterie qui les accueille par une décharge à vingt pas. Attirant sur lui seul l'attention de l'ennemi, *Sans-Chagrin* parvient à se faire saisir seul, et donne ainsi à du Boisguy le temps de se sauver. « Qui es-tu? lui demande-t-on. — Le général du Boisguy, répond-il, cet homme qui s'échappe est mon domestique. » Ce sublime artifice sauva du Boisguy, mais il fut fatal à *Sans-Chagrin* : conduit au bourg de la Selle, il y fut fusillé.

Dans le courant du mois suivant (mai 1796), du Boisguy et Saint-Gilles mirent en déroute, au village de Villechien, dans la commune de Carnet, un détachement du corps de 5,000 hommes, commandé par le général Quantin, envoyé pour pacifier la Normandie, et firent prisonnier, avec six des siens, le chef de ce détachement. A cet engagement succédèrent, dans les premiers jours de juin, ceux de Varennes et de Saint-James, suivis, le 18 du même mois, d'une affaire plus sérieuse, celle de Saint-Christophe, où, après un combat recommencé quatre fois, il força le général Labarolière à se replier sur le bourg de Saint-Hilaire, avec une perte d'environ six cents hommes.

Trois jours après cette affaire eut lieu la pacification conclue entre Hoche et les principaux chefs royalistes. Du Boisguy, qui ne croyait ni à la sincérité ni à la durée de la paix, refusa longtemps d'y adhérer. Convaincu enfin de son impuissance à soutenir désormais la lutte, il se dé-

cida à souscrire le traité. Il en observait les conditions, épiant toutefois le moment où il aurait à reprendre les armes, lorsque, saisi dans son château, le 1er janvier 1797, il est conduit à celui de Saumur, comme prisonnier d'Etat. Parvenu, le 1er juillet 1799, à s'en échapper miraculeusement, malgré une chûte qu'il avait faite du haut des remparts, il reparait dans ses anciens cantonnements et se joint aux compagnons dont il a été séparé pendant près de trois ans. Avec eux il recommence ces attaques incessantes qui l'ont rendu la terreur des bleus. « Dix jours après avoir conquis sa liberté, dit M. Crétineau-Joly (t. 4, p. 28), il se » précipitait sur un détachement qui avait reçu » ordre d'escorter deux convois de munitions destinés pour l'arsenal de Rennes. Les bleus et les » blancs sont en présence. Du Boisguy donne le » signal du combat; mais les insurgés, inférieurs » en nombre, hésitent; ils commencent même à » plier. Du Boisguy est témoin de cette hésitation; il comprend qu'il faut la faire cesser au » péril même de sa vie. Jeune, leste et vigoureux, il s'élance sur le commandant républicain, qui a froidement pris ses mesures. A la » vue du chouan, cet officier fait feu. Du Boisguy » se courbe vers la terre, puis tout-à-coup il » bondit, saute sur les épaules de son adversaire » et lui enfonce son poignard dans la poitrine. » Par un brusque mouvement, il se rejette en » arrière, et, d'une voix terrible, il ordonne à » ses compagnons de charger à la baïonnette. » Les paysans obéissent; ils se précipitent avec » de grands cris sur les bleus, intimidés par la » mort de leur commandant; ils les culbutent. » Bientôt du Boisguy, resté maître des convois, » lance sur les fuyards cette division, que son » audace a préservée d'une défaite inévitable. » Se portant ensuite entre la Vilaine et la Loire, il intercepte toutes les communications et bat tour à tour les généraux républicains Schildt, Taponnier et Harty, qui, en manœuvrant vers les bords de l'Océan, voulaient mettre une barrière entre la mer et Cadoudal. S'attaquant aux convois d'armes et d'argent du gouvernement, mais respectant les citoyens inoffensifs, il mérite bientôt que le général Taponnier écrive à Hédouville la lettre suivante : « Le chouan nommé Aimé » Boisguy, qui est devenu redoutable à tous nos » cantonnements, s'est mis sur le pied de ne laisser jamais passer tranquillement une voiture » chargée de trésors publics; il les arrête toutes, » saisit les fonds destinés au gouvernement, respecte les individus qui voyagent, et quelquefois » même offre aux plus pauvres des secours. Il » prétend que la République a assez volé pour se » laisser voler à son tour. »

Cette lettre porte la date du 3 frimaire an VIII (24 novembre 1799). Le lendemain, une proclamation du général Hédouville annonçait, au nom du gouvernement consulaire, la suspension des hostilités dans les départements de l'Ouest. La plupart des chefs royalistes acceptèrent sur-le-champ cette suspension. De Boisguy ne crut pas devoir faire autrement. Dans l'attente des événements, il observait la trêve lorsque, le 21 janvier 1800, une vive fusillade, qu'il entend du côté du bourg de Saint-James, le décide à marcher à la tête de 1,100 hommes, sur la Croix-Avranchine. Son frère Louis commandait l'avant-garde. Il disperse d'abord les bleus; mais au village de Vanzel, le général Dumoulin se présente avec la 24e demi-brigade légère et la 72e. Le combat change de face, et il eût vraisemblablement été favorable aux républicains sans l'arrivée opportune de Bonteville, qui, amenant un renfort de 900 hommes, dégagea M. de Saint-Gilles. Aidé de ces deux amis et de MM. Louvières et de Lambilly, du Boisguy tua au général Dumoulin 600 hommes, et lui en blessa 300, tandis que sa perte se borna à 80 royalistes. Quinze jours après, aux Tombettes, le général Dumoulin prit sa revanche, et du Boisguy, manquant de munitions et cerné par un corps de 4,500 hommes, dut s'estimer heureux d'avoir échappé à la déroute des siens.

Ce combat fut le dernier. Comprenant l'inutilité d'une plus longue résistance, il se décida à répondre aux ouvertures que lui avait fait faire le général Brune. Il se rendit le 18 février à Rennes, où Brune lui fit l'accueil le plus flatteur, et lui proposa, au nom du premier consul, le grade de général de brigade, équivalant a celui de maréchal-de-camp que Louis XVIII venait de lui conférer. Ni cette proposition, ni la perspective des indemnités qui l'eussent dédommagé du sacrifice de 200,000 fr. employés à lever, solder et équiper des troupes pour la défense de la cause royale, ne purent séduire du Boisguy : comme son beau-frère, le vicomte de Pontbriand, qui l'avait présenté à Brune, et auquel le grade de colonel était offert, il ne stipula aucun avantage personnel. Tout ce qu'ils demandèrent, ce fut la liberté, qu'ils obtinrent, de leurs camarades détenus dans les prisons de Fougères, de Rennes et de Vitré. Ce désintéressement valut à du Boisguy l'admiration de Lanjuinais, à qui, long-temps après, il dut son mariage avec Mlle Charton.

En 1805, après la conspiration de Cadoudal, le gouvernement impérial, qui redoutait l'influence possible de du Boisguy, bien qu'il ne cherchât pas à en user, le mit en surveillance, d'abord à Reims, ensuite à Paris, jusqu'en 1814. Confirmé le 30 décembre 1814, dans le grade de maréchal-de-camp que Louis XVIII lui avait conféré, en 1800, il fit partie, au mois de janvier 1815, de la commission instituée, le 20 décembre précédent, dans le but de déterminer les récompenses ou indemnités que le gouvernement de la Restauration projetait d'accorder à ceux qui avaient défendu sa cause pendant les guerres de l'Ouest. Les travaux de la commission produisirent à Rennes une effervescence dont du Boisguy aurait vraisemblablement été victime, s'il n'avait prévenu la lutte imminente entre les

deux partis, en s'éloignant de cette ville pour se rendre à Paris. A la nouvelle du débarquement de Napoléon, il se mit, dès le 10 mars, à la disposition du prince de la Trémouille, pour aller combattre sur les côtes de Bretagne ; mais une maladie qui le retenait chez lui, le 20 mars, l'empêcha de donner suite à ce projet. Arrêté, le 23 mai suivant, sur un ordre du préfet de police Réal, il fut détenu comme prisonnier d'Etat jusqu'au 3 juillet 1815. La seule faveur qu'il obtint de la Restauration, ce fut d'être nommé, le 9 mars 1816, au commandement de la subdivision des Ardennes, commandement qu'il exerça jusqu'au 7 août 1830, jour où il fut mis en disponibilité. Il fut en traitement de réforme de 1831 à 1838, et mourut à Paris, le 25 octobre 1839. Fait chevalier de Saint-Louis, par Louis XVIII le 2 novembre 1795, il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 18 mai 1820, officier le 1er mai 1821, et commandeur le 23 mai 1825. Il était, en outre, chevalier de l'Aigle-rouge de Prusse.

Du Boisguy a laissé parmi ses anciens compagnons d'armes la réputation d'une bravoure à toute épreuve et d'une aptitude toute particulière, soit à organiser les corps de partisans qu'il commandait, soit à combiner leurs mouvements. Sa division, pourvue de bons officiers, fut celle de la Haute-Bretagne qui remporta toujours le plus d'avantages sur les républicains. On a reproché avec fondement à cette division des excès auxquels son chef lui-même ne resta pas assez étranger. Il est vrai de dire que les républicains, exaspérés des échecs répétés qu'il leur faisait essuyer, se portèrent de leur côté à des actes de cruauté qui entraînèrent à des représailles, et que d'ailleurs, comme nous le démontrerons en parlant de Boishardy *(voyez ce nom)*, les chefs de la chouannerie, tiraillés par leurs propres officiers et commandant des volontaires à bien dire indépendants, n'avaient sur les uns et sur les autres qu'une action très-limitée, et se trouvaient fréquemment contraints de ne les point contrarier dans leurs vengeances, sous peine d'en être abandonnés.

Des deux frères de du Boisguy dont nous avons plusieurs fois eu occasion de parler dans l'article qui précède, l'un, Guy-Marie-Alexandre, tué à la première affaire du Rocher de la Plochais, le 28 juillet 1795, était né à Fougères, le 21 octobre 1772 ; l'autre, Louis-Marie, également né à Fougères, le 11 janvier 1774, y est mort d'une affection de poitrine vers 1801 ou 1802. Il avait eu le bras droit fracassé par une balle à l'attaque du bourg du Châtellier, le 2 juillet 1794, et en était resté estropié. P. L...t.

BOISHAMON (Henri-Marie du), — né, le 4 mai 1776, à Montauban (Ille-et-Vilaine), fut admis à l'Ecole d'artillerie de Metz, et y resta comme élève jusqu'au 1er septembre 1791, époque à laquelle il émigra. Entré alors comme volontaire gentilhomme dans l'infanterie du corps de la noblesse de Bretagne, réunie à Witlich, dans l'électorat de Trèves, il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes français, et assista au siége de Thionville. Après le licenciement de l'armée dont il faisait partie, il se rendit à Bruxelles. Se trouvant jeté, à seize ans, et sans ressources, sur une terre étrangère, et ne pouvant rentrer en France, il prit du service comme cadet volontaire dans l'armée autrichienne, commandée par le prince de Cobourg. Il y fit les campagnes de 1793 et de 1794 dans le régiment de Beaulieu, infanterie, et assista au combat d'Arlon, près de Liége, au combat d'Asselt, près de Maëstricht, à l'affaire de Tongres, à la bataille de Nerwinde, à celle du camp de César et à la bataille de Fleurus.

Au mois de mars 1795, il entra, comme lieutenant d'artillerie, dans un corps formé à Guernesey, et commandé par le comte d'Allianson, corps dans lequel il servit jusqu'à l'époque de l'expédition de Quibéron, dont il fit partie. Après le désastre, il se joignit à M. du Boisguy (*voy. ce nom*), qui commandait un corps royaliste dans les environs de Fougères.

Le 10 mars 1796, il reçut du conseil général des armées royales en Bretagne l'ordre d'aller prendre le commandement de l'un des trois bataillons de la division royaliste de Vitré, qui était alors sous les ordres de M. Dubouays de Couësbouc, et le brevet de lieutenant-colonel lui fut délivré au nom des princes français. Une page entière suffirait à peine pour rappeler, ne fût-ce que par un nom et par une date, tous les engagements auxquels il prit part à cette époque. Dans deux circonstances, néanmoins, il se distingua particulièrement : à Domalain, près Vitré, il enfonça un bataillon républicain à la tête de quelques hommes, et, sur cette même lande de Toucheneau, fatale aux insurgés de 1832, il tint en échec, avec 200 hommes, 1,500 républicains, pendant une demi-heure.

Exclu, comme émigré, de la pacification du 14 juillet 1796, il resta passible de la peine de mort. Pour se soustraire aux poursuites dont il était l'objet, il se réfugia à Versailles, où il resta caché, pendant quinze mois, sous un nom supposé. Mais, traqué par la police, et craignant d'être découvert, il partit comme volontaire pour l'armée d'Italie, et fut incorporé le 10 brumaire an VI (30 octobre 1797), dans la 30e demi-brigade, commandée alors par le colonel Valterie. Il fit la campagne de l'an VI comme simple volontaire, celles des années VII, VIII et IX, comme sergent-major, et se trouva aux batailles de la Trebia, de Novi, de Marengo, de la Volta, du Mincio et de Montebello. A Marengo, il était dans la division Desaix, qui eut les honneurs de cette grande journée.

Il résulte de documents authentiques que le volontaire de la 30e demi-brigade servit avec honneur et loyauté ; qu'il montra en plusieurs occa-

sions une intrépidité et un sang-froid peu ordinaires, et qu'il eût pu, comme tant d'autres, parvenir à des grades supérieurs. Sa véritable position d'émigré condamné à mort n'était connue, à l'armée d'Italie, que du quartier-maître de la 30e demi-brigade et de l'adjudant-général Mériage, qui, par un singulier jeu de la fortune, avait pour aide-de-camp, à cette même armée d'Italie, le capitaine Pierre du Boishamon, frère cadet de Henri, et qui, parvenu au grade de chef de bataillon, fut tué, à l'âge de vingt-deux ans, en Prusse, dans une bourgade de la Poméranie. L'adjudant-général Mériage avait proposé plusieurs fois à Henri du Boishamon de lui procurer l'avancement qu'il avait mérité; mais un rare sentiment de délicatesse avait toujours empêché l'ancien officier royaliste d'accepter aucune faveur d'un pouvoir qu'il se sentait appelé à combattre plus tard.

Réformé le 3 nivôse an X (24 novembre 1801), il revint en France, fut rayé de la liste des émigrés, par arrêté consulaire du 6 ventôse an X (25 février 1802), et put alors rentrer chez son père, près Montauban. Quoique, pendant son absence, sa portion d'héritage eût été réunie au domaine national, par arrêté du 21 floréal an VI (10 mai 1798), il n'en persista pas moins à ne vouloir occuper aucun emploi public pendant toute la période impériale.

En 1810, il épousa Mlle de Bédée de la Bouëtardaye, nièce de notre illustre Châteaubriand.

Le 26 mai 1815, il reçut, au nom du roi Louis XVIII, l'ordre de lever un corps royaliste dans l'arrondissement de Montfort, et d'en prendre le commandement, avec le rang de colonel. C'est à la tête de ce corps, devenu promptement fort de 1,800 hommes, qu'il livra, à forces égales, au pont de l'Isle, près Saint-Jouan, un combat à un corps composé d'un détachement du 86e régiment de ligne et d'un détachement d'infanterie de marine. Il fit prisonniers le major du 86e régiment, 18 officiers et 96 soldats. Du Boishamon se fit remarquer, en cette circonstance, par son humanité. Après que ses adversaires, à la suite d'une fusillade meurtrière, eurent demandé à se rendre, on tira au chef royaliste deux coups de feu qui ne l'atteignirent pas; mais, dans le même moment, sur un autre point, un officier royaliste tombait grièvement atteint. Plusieurs cris de : fusillez-les! s'élevèrent alors dans les rangs royalistes, et un sous-officier avait déjà appuyé le canon de son fusil sous le menton du major qui était à cheval, lorsque du Boishamon défendit qu'on fit aucun mal aux prisonniers. Il se contenta de les faire désarmer, et encore ordonna-t-il de rendre aux officiers leurs épées. S'adressant alors au major du 86e : « Allez, » monsieur, lui dit-il, allez raconter à ceux qui » nous *traitent* de brigands la manière dont ces » *brigands* se sont conduits aujourd'hui envers » vous. *Si nous* fussions tombés entre vos mains, » *comme vous êtes* tombés entre les nôtres, vous » nous eussiez probablement tous fait fusiller. » — « Sans aucun doute, répondit le major. »

Une ordonnance du 20 mars 1816 appela du Boishamon au commandement des gardes nationales de l'arrondissement de Montfort (Ille-et-Vilaine), avec le rang de colonel, et le 17 juillet suivant, il fut nommé chevalier de Saint-Louis. Le 25 décembre de la même année, le roi lui conféra le grade de chef de bataillon dans la légion de la Somme, à prendre rang du 1er janvier 1800. Ayant permuté avec le chef de bataillon Cavaignac (le même qui est aujourd'hui général en Afrique), il passa à la légion de l'Oise. Mais le ministre de la guerre ayant voulu lui faire perdre dix ans du grade que le roi lui avait accordé, du Boishamon, qui avait, à deux reprises, et par l'ordre de ce même prince, exercé avec distinction un commandement supérieur à celui de chef de bataillon, du Boishamon, qui voyait ses longs et nombreux services méconnus, et son dévouement si étrangement récompensé, donna sa démission le 30 juin 1819, et abandonna à son grand regret le service militaire.

Nommé membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, par ordonnance royale du 10 mai 1822, il fut appelé, le 20 août suivant, à la sous-préfecture de Ploermel (Morbihan), qu'il échangea le 14 mai 1826, contre celle de Saint-Malo, après avoir reçu dans l'intervalle (19 mai 1825), la décoration de chevalier de la Légion-d'Honneur.

Ce fut dans le cours de ses fonctions de sous-préfet de Saint-Malo que du Boishamon reçut Mme la duchesse d'Angoulême sur les limites de la Bretagne, et apprit de la bouche même de cette princesse que la famille royale tout entière avait conservé le souvenir de ses longs services. L'ancien vendéen trouva dans ce témoignage, d'ailleurs si mérité, la récompense suffisante d'une vie toute de dévouement et de sacrifices.

Ce fut encore pendant que du Boishamon était sous-préfet de Saint-Malo qu'il fit voir, par un trait des plus honorables, combien il savait allier l'humanité à ses devoirs. En 1819, trois ou quatre constitutionnels espagnols, réfugiés à Jersey, tentèrent de repasser dans leur pays. Jetés par la tempête sur les côtes de Bretagne, ils arrivèrent à Saint-Malo dans le dénuement le plus complet, et furent bientôt réduits à mettre leurs vêtements en gage pour ne pas mourir de faim. Un honorable habitant de Saint-Malo fut informé de leur détresse. Quoique connu pour professer des opinions opposées au gouvernement de la Restauration, il eut assez de confiance dans l'humanité du sous-préfet pour aller le trouver et lui exposer franchement la misère des réfugiés. Sa confiance ne fut pas trompée : sur-le-champ du Boishamon procure un asile à ces malheureux, fait dégager leurs vêtements et acquitter leur dépense. Il annonce, en outre, qu'il va, sans délai et par le télégraphe, rendre compte au gouvernement, et que, si sa conduite n'est pas approuvée, il prend d'avance tous les frais à sa

charge personnelle. Le ministre répondit par une approbation pleine et entière. Il ordonna qu'on embarquât les réfugiés pour Jersey ; mais que l'on pourvût jusqu'à leur départ à tous leurs besoins.

En juillet 1830, quand le gouvernement duquel il tenait ses pouvoirs ne fut plus reconnu, fidèle aux convictions politiques et religieuses auxquelles il avait payé un si large tribut et qu'il conserva jusqu'à sa mort, du Boishamon rentra dans la vie privée et se retira dans sa terre de Monchoix, près Plancoët (Côtes-du-Nord), où il est mort le 26 janvier 1846, emportant dans la tombe l'estime et les regrets de tous les hommes, amis ou adversaires politiques, qui l'avaient connu. P. L...t.

BOISHARDY (Charles **BRAS-DE-FORGES** du), — né vers 1762 ou 1763, au château du Boishardy, dans la commune de Bréhan-Moncontour (Côtes-du-Nord), servit d'abord comme officier dans le régiment de Royal-Marine. Ayant quitté le service au commencement de la révolution, il entra dans la conspiration de La Rouërie, qui le nomma commandant des forces militaires de la coalition bretonne dans le département des Côtes-du-Nord. Parvenu à se soustraire par la fuite à la condamnation à mort dont il fut frappé pour sa participation à cette entreprise, il se tint caché pendant un mois dans la commune de Bréhan-Moncontour et dans les environs, sous divers déguisements, dans le but de décider les paysans à l'insurrection. Lorsqu'il les trouva résolus à le suivre, il se rendit, le 23 mars 1793, à sept heures du matin, dans le cimetière de Bréhan, habillé en paysan et armé d'un fusil à deux coups. Des murs du cimetière il harangua les paysans, mit en pièces le rôle des jeunes gens qui devaient tirer au sort, et leur fit prendre l'engagement de le suivre et de délivrer les prisonniers, s'il en était fait.

Se mettant à leur tête, il les conduisit de suite à la lande du Gras, dans la commune et à une demi-lieue du bourg de Meslin, où il ne tarda pas à être rejoint par les habitants de quatorze ou quinze communes coalisées, notamment par ceux de Saint-Aaron, Quessoy, Plaintel, Andel, Coëtmieux, Meslin, Maroué, ayant leurs maires en tête. Des cocardes de papier blanc ayant été substituées aux cocardes tricolores, les insurgés marchèrent sur Pommeret, au nombre de quatre mille hommes armés de fusils, de faux, de fourches, de massues ou de marottes. Après s'être portée à des actes de vengeance contre ceux des habitants de Pommeret qu'elle soupçonnait d'avoir secondé le détachement envoyé pour arrêter la municipalité de cette commune, soupçonnée elle-meme d'avoir fomenté la résistance des réfractaires, la troupe de Boishardy se rendit sur la grand'route de Saint-Brieuc, où son chef et l'ex-capucin Morin arrêtèrent et pillèrent la malle-poste. Un détachement de la garde nationale de Lamballe, envoyé contre Boishardy, fut obligé, à Saint-René et à Sainte-Anne-des-Pontz-Garniers, de battre en retraite et de se replier sur Lamballe, les munitions lui ayant manqué après une heure de combat.

Ces succès exaltèrent les insurgés. Fort du prestige qu'il exerçait sur les paysans, prestige tel qu'ils l'appelaient le *Sorcier*, Boishardy en profita pour les tenir presque constamment sous les armes. Quoiqu'il fît des excursions jusque dans le Morbihan, les Côtes-du-Nord étaient pourtant le but principal de ses attaques. Entouré d'un grand nombre de réfractaires, qu'il exerçait lui-même au maniement des armes, et de boisseliers de la forêt de la Hunaudaye, dont il avait fait des tirailleurs insaisissables, il interceptait les routes, rançonnait les campagnes, enlevait les convois, pillait les courriers, harcelait les détachements, etc.

Cet état de choses se prolongeant, le Comité de surveillance de Saint-Brieuc, ému des dangers d'une insurrection que l'influence bien connue de Boishardy ne pouvait que propager, chargea, le 27 octobre 1793, M. Hello, administrateur du département, de se rendre à Moncontour avec une pièce de canon, vingt-cinq canonniers de Guingamp et des volontaires de Lamballe, Hénon, Plestan et Quintin, pour s'emparer de Boishardy. Le lendemain, l'audacieux partisan, accompagné de quatre hommes seulement, désarma un des postes qui le cernaient, et se sauva pendant que l'on procédait à l'interrogatoire du maire et des officiers municipaux, soupçonnés d'entretenir avec lui des intelligences. Il se remit à parcourir les campagnes, tombant à l'improviste sur les détachements républicains ou sur les localités hostiles aux bandes dont il était le chef, et dont les attaques étaient le plus souvent fatales à ceux qui en étaient l'objet.

L'amnistie proclamée, le 17 octobre 1794, par le représentant du peuple Boursault, fit naître un moment l'espoir que cette déplorable guerre civile allait cesser. Mais la trêve convenue entre les deux partis fut bientôt rompue. Soit que, de part et d'autre, on doutât de la sincérité de cette convention, soit que le système des *faux chouans*, introduit par les républicains, fût considéré par lui comme une violation de la trêve, Boishardy, excité d'ailleurs par Chantereau, Solilhac et Cormatin, alors retirés à Bréhan, d'où ils répandaient de tous côtés de faux assignats, Boishardy, disons-nous, reprit les armes au commencement du mois suivant. Sa rentrée en campagne fut marquée par quelques engagements qui se succédèrent rapidement. Les pertes qu'il fit essuyer aux républicains furent telles que le général Charlery crut devoir écrire, le 30 novembre 1794, la lettre suivante au Comité de salut public : « Il (Boishardy) a pris une singulière » tactique : il fait parcourir les campagnes par » des détachements de 25 à 50 hommes, qui har-

« cèlent nos postes et attaquent nos convois de la « manière la plus fatale. Il est devenu impossible « de tenir contre un ennemi qui tombe sur nous « comme la grêle, disparait avec la rapidité de la « foudre, et se range en bataille où et quand il « lui plait. »

La Convention et Hoche jugèrent qu'il fallait en finir avec un si redoutable adversaire. On voulut d'abord tenter la voie des négociations. Le représentant Bollet se mit directement en rapport avec lui, et le général Humbert, qui commandait à Moncontour, fut chargé de lui porter des paroles de paix. Humbert, brave et adroit, avait conservé quelques-unes des habitudes de finesse de son ancien état de maquignon. Il entra en pourparlers avec Boishardy, lui fit part des dispositions conciliantes de la République, lui communiqua le décret d'amnistie, ainsi que les proclamations qui le confirmaient, et lui demanda une entrevue officielle. Elle eut lieu, le 12 décembre 1794, dans la lande de Gaussons. Boishardy s'y rendit avec 50 hommes. En apercevant Humbert, qui arrive seul et sans escorte, le chouan s'élance vers lui, et, lui prenant les mains avec effusion : « Ce témoignage de con« fiance, lui dit-il, me touche vivement ; je vous « en remercie. Je renvoie ma troupe et suis prêt « à vous suivre pour traiter de la paix. »

Malgré cet élan chevaleresque, l'intrigant Cormatin étant venu se jeter à la traverse des négociations, les propositions d'Humbert ne furent accueillies que le 3 janvier 1795, jour où une suspension d'armes fut conclue entre les deux chefs, et ratifiée par Cormatin. Aussitôt Boishardy s'empressa d'envoyer trois de ses officiers dans les communes insurgées, pour les engager à déposer les armes ; mais, comme ses émissaires exécutaient mal ses ordres, ils furent arrêtés et transférés à Saint-Brieuc. Cette arrestation causa dans leur parti une fermentation que Boishardy ne put maitriser. La sincérité de ses dispositions nous est attestée par une lettre confidentielle (1) du chef de bataillon Le Paige, commandant la force-armée à Moncontour, lettre adressée, le 24 nivôse an III (13 janvier 1795), au représentant Boursault. On y lit les passages suivants : « Sen« tant l'importance d'assurer le repos des cam« pagnes par tous les moyens possibles, j'ai été « chercher un citoyen qui avait procuré aux gé« néraux des entrevues avec Boishardy. Chargé « de mon billet à une heure après midi, il est venu « chez moi à six heures et demie, avec un offi« cier de Boishardy, qui m'a conduit à une ferme « à un quart de lieue de cette ville. J'y ai trouvé « Boishardy, qui a fait retirer son monde (il y « avait huit personnes), pour rester avec moi, « mon adjudant et un de ses officiers. Il m'a « paru fort affecté, et même tristement, de la « détention de trois de ses officiers, qui sont en « prison à Port-Brieuc, ainsi que des événements « qui en ont été la suite. Il m'a assuré que ses « officiers allaient, par ses ordres, annoncer la « trêve. Je lui ai parlé de l'affaire de Plœuc (1) ; « il m'a protesté qu'il n'en avait pas eu connais« sance ; qu'il avait employé tous les moyens « qui étaient en son pouvoir pour faire connai« tre qu'on était en accommodement ; que je ne « devais pas douter des obstacles qu'il devait trou« ver parmi plusieurs de son parti, comme par« mi les malveillants du nôtre. Il m'a prié de lui « donner connaissance des désordres, *pour les « faire punir sur-le-champ*. Il m'a dit, en outre, « que l'arrestation de ses officiers causait une « grande fermentation ; que plusieurs chefs s'é« taient plaints de sa manière de traiter, et que, « notamment hier, plusieurs lui avaient dit qu'*ils « demanderaient un autre chef de division, s'il « continuait à marquer tant de désir d'accom« modement*. Il résulte de tout ceci que Boishardy « m'a paru, ainsi que plusieurs de ses chefs, dé« sirer un accommodement ; *mais qu'il est con« trarié par plusieurs*, etc. etc. »

Boishardy disait vrai ; malgré son désir personnel de faire respecter la trêve, il fut débordé, et lorsque, deux jours après, quatre ou cinq cents des siens se portèrent sur Jugon, impuissant à les contenir, il se crut obligé à ne se point séparer d'eux. Jugon fut surpris à l'improviste à neuf heures du matin, l'arbre de la liberté coupé, les archives enlevées et tous les habitants désarmés. Le but probable de cette attaque était le pillage d'une voiture venant de Paris et chargée de 400,000 fr. destinés au port de Lorient. Un retard occasioné par la difficulté de se procurer des chevaux de réquisition avait empêché le détachement qui l'escortait d'arriver à Jugon avant neuf heures. Le chef de l'escorte, informé, à deux lieues en avant de Jugon, que les chouans étaient dans cette ville, fit rétrograder la voiture et parvint à la conduire intacte à Dinan. Il n'en fut pas de même de quatre tonneaux d'effets militaires expédiés de Saint-Malo à la 17e demi-bri-

(1) Cette lettre fait partie de l'immense collection manuscrite que possède M. Duchâtellier sur les événements dont il a présenté la substance dans son *Histoire de la Révolution dans les départements de l'Ouest*. Cette collection, que nous avons dépouillée, se compose des lettres et rapports quotidiens, généralement autographes, des représentants en mission, des généraux, des districts, des municipalités, des papiers saisis sur les insurgés, des rapports des agents secrets des deux partis, etc. etc. On y trouve la preuve que, si de graves excès furent commis de part et d'autre, bien souvent les chefs furent impuissants à les prévenir ou à les réprimer, et que les jugements portés sur plusieurs d'entre eux jusqu'à ce jour doivent être modifiés. Rien ne serait plus propre, selon nous, à donner une idée exacte de l'état des esprits dans l'Ouest pendant la tourmente révolutionnaire, que la publication textuelle et sans commentaires de cette collection : en regard du langage officiel se trouve, en effet, la pensée intime des personnages qui prirent part aux affaires de cette déplorable époque, et dont la plupart, tels que Guermeur et Guezno, dont il sera parlé plus tard, s'étudièrent, dans la limite de leurs opinions et de leurs devoirs, à atténuer les maux de la guerre civile, et à amener une solution pacifique.

(1) Dans la nuit du 10 au 11 janvier.

gade, cantonnée à Saint-Brieuc. Deux voitures de transports militaires, qui s'en retournaient à Lamballe, étaient arrivées la veille à Jugon, et n'en étaient pas encore parties lors de l'arrivée des chouans, qui s'en emparèrent, coupèrent les habits et se revêtirent des vestes, culottes, chapeaux, guêtres, souliers, etc. C'est cette affaire que M. Crétineau-Joly (*Histoire de la Vendée militaire*, t. 3, p. 232) indique comme s'étant passée dans le courant du mois de décembre 1794. Nous avons sous les yeux le rapport du citoyen Raffrai, commissaire des guerres, écrit à Dinan, le 15 janvier 1795, et portant que cette affaire a eu lieu le matin du même jour. Quant aux attaques de Guémené et du Faouët, dont parle ensuite M. Crétineau-Joly (*ibid.*), et qui eurent lieu, non en décembre, mais aussi dans le courant de janvier, rien, dans les rapports que nous avons consultés, ne nous donne la certitude qu'elles furent dirigées par Boishardy. Ce qui est plus positif, c'est que, s'étant porté, vers la fin de janvier, sur la lisière du district de Loudéac, il attaqua, avec environ 1,200 hommes, dans la nuit du 31 de ce mois, les forges des Salles, y détruisit un atelier de fabrication de salpêtre, fit raser tous les patriotes qui lui tombèrent sous la main, surtout les ouvriers des forges, pilla la maison du maire, qui trouva heureusement son salut dans la fuite, et s'empara de toutes les armes qu'il put trouver, dont quarante fusils aux forges, deux pièces de canon d'une livre et un baril de poudre. Vint, un mois plus tard (4 mars 1795), l'affaire de la Ville-Mario, où les républicains firent avorter un débarquement de munitions et de renforts expédiés d'Angleterre. Boishardy fut soupçonné d'y avoir pris part, soit en commandant lui-même les insurgés, soit seulement en fomentant l'insurrection et en prenant les mesures propres à faciliter le débarquement des émigrés. Malgré ces infractions nombreuses à la trêve du 3 janvier, Hoche, résolu à faire réussir à tout prix son projet de pacification, se rendit, le 20 mars, avec le général Danycan, à Moncontour, où il eut une entrevue avec Boishardy, Chantereau et Cormatin, entrevue où fut ratifié le traité de la Jaunais. Le 31 du même mois, Boishardy assista aux conférences de la Mabilais et adhéra au traité qui en fut la suite.

Ce traité s'observant mal de part et d'autre, les hostilités recommencèrent promptement. Hoche, convaincu que l'heure de la pacification n'avait pas encore sonné, résolut de poursuivre à outrance ceux des chefs de chouans qui y mettaient le plus d'obstacles. On recommença donc des deux côtés une guerre d'extermination. Le général Lemoine, qui commandait le camp formé par Hoche sur la lande de Meslin, eut ordre de cerner Boishardy et de lui courir sus. Quoique obligé de fuir devant des forces supérieures, il est à croire que l'intrépide partisan eût réussi à déjouer les efforts du général Lemoine, si la trahison n'était venue en aide à ce dernier. Un de ces personnages dont les partis acceptent les services dans les temps de révolution, mais que l'histoire marque du sceau de l'infamie, offrit de livrer Boishardy. Ce misérable, nommé Charles, faux-chouan ou espion que le chef royaliste avait recueilli et attaché à sa personne, ne doit pas être confondu avec un autre Charles, du Morbihan, dont il avait peut-être pris le nom à dessein. Celui qui livra Boishardy, exploitant la trahison sous toutes ses formes, eut plus tard des relations avec le cuisinier qui fut soupçonné d'avoir empoisonné Hoche, au moyen de poison introduit dans des carottes. Ce n'était pas chose facile que de s'emparer de Boishardy, qui, chaque nuit, changeait de retraite. Il couchait, tantôt dans une grotte que l'on montre encore près du château de Boishardy, tantôt dans les champs, où il attachait un hamac aux arbres. Dans la nuit du 27 prairial an III (15 juin 1795), ce hamac était suspendu aux genêts en fleurs d'un courtil ou jardin situé près de la Villegourio, où Boishardy, avant de partir pour Quibéron, avait donné rendez-vous à une demoiselle aussi spirituelle que jolie, sa fiancée suivant les uns, sa maîtresse suivant d'autres. Elle était au rendez-vous. Dans le courtil couchaient en outre l'aide-de-camp de Boishardy, Richard, son secrétaire, Le Borgne, son valet de chambre, et deux de ses soldats. Vers trois heures du matin, Le Borgne, qui faisait sentinelle, vint avertir Boishardy qu'il apercevait de la troupe sur la route qui mène de Lamballe à Moncontour. Boishardy lui-même voit la troupe, mais ne soupçonnant pas qu'il est trahi, il la prend pour un détachement qui se rend de l'une à l'autre de ces villes. Les mouvements des soldats ne lui laissant plus de doute qu'il va être cerné, il conseille à sa compagne de ne pas s'éloigner, dans l'espoir qu'elle ne sera pas découverte, ou qu'il ne lui sera pas fait de mal, puis il s'élance hors du courtil avec ses cinq hommes. Bientôt ils sont hors de tout danger; mais Boishardy, inquiet du sort de son amie, se glisse de fossé en fossé jusqu'auprès du courtil. Un soldat qui l'aperçoit lui tire un coup de fusil qui l'atteint dans les reins. Boishardy tombe, se relève, court encore quelque temps, et au moment où il veut franchir un fossé, il est frappé mortellement de trois nouveaux coups de fusil. On lui coupa la tête qui, le même jour, fut portée au bout d'une pique dans tout Moncontour, et exposée à la porte d'un membre du comité de surveillance qui, ce jour-là, avait du monde. On la promena ensuite dans les rues de Lamballe, où les soldats firent des stations sous les fenêtres d'une sœur de Boishardy et d'une trentaine de citoyens qu'ils voulaient effrayer. En s'en retournant de Lamballe à Saint-Brieuc, les soldats, craignant que la vue de cette tête sanglante ne les fit attaquer par les chouans, la jetèrent dans l'étang de Launay, près de Lamballe. Elle en fut retirée plus tard

quand on écoula l'étang, et M. Lemintier, propriétaire de la terre de Launay, la fit inhumer dans la chapelle de son château. Le corps de Boishardy avait été jeté dans une douve marécageuse, d'où il fut retiré peu de jours après et porté au cimetière de Bréhan par les soins d'un médecin, son intime ami, auquel, dans la prévision qu'il trouverait la mort à Quibéron, ou à la suite de cette expédition, il avait remis, quelques jours auparavant, sa flûte et une bague, en le priant de les conserver comme un souvenir. Son cœur fut long-temps conservé par son ami qui, plus tard, l'a remis à sa famille.

« Telle fut, dit M. Souvestre (*Revue des » Deux-Mondes de 1840, t. XXII, p.* 997), telle » fut la fin de cet homme, qui eût dû naître au » temps du Cid et succomber dans quelque no- » ble guerre contre l'étranger. » Hoche, quelque satisfait qu'il fût d'être délivré d'un si redoutable adversaire, fut tellement indigné au récit des actes de stupide férocité qui suivirent la mort de Boishardy, qu'il écrivit à l'adjudant-général Crublier de faire arrêter et punir tous ceux qui avaient pris part à ce crime *contre l'honneur*. — « Lan- » gage étrange et nouveau sans doute, après les » massacres de la Vendée, ajoute M. Souvestre, » mais qui annonçait que le règne des folies san- » glantes était passé, et que si la révolution était » une tempête, ce n'était plus du moins une » *tempête dans un égoût*. » Cette réflexion, vraie en ce qui concerne Hoche, ne saurait néanmoins être généralisée, quand on songe à la longue tuerie à froid qui, six semaines plus tard, succéda au désastre de Quibéron.

D'une taille moyenne, mais svelte et bien prise, d'une figure régulière à laquelle ses cheveux blonds donnaient un aspect de douceur que ne démentait pas son caractère, Boishardy joignait à ces avantages une franchise et une simplicité de manières qui lui avaient gagné le cœur de ses partisans. Naturellement humain, il tempéra bien souvent les excès malheureusement inséparables de la guerre qu'il faisait. Parmi les traits de générosité et de courtoisie qu'on cite de lui, nous nous bornerons aux suivants. L'acquéreur de ses biens étant un jour tombé en son pouvoir, il le renvoya sans lui faire aucun mal. Une autre fois, lors de la prise de Jugon, le 15 janvier 1795, sa bande ayant arrêté un convoi de bœufs destiné au port de Brest, il remit un sauf-conduit aux soldats qui l'escortaient, en leur disant : « Passez, messieurs, passez sans crainte ; la Ré- » publique est pauvre, elle a plus besoin de ces » bœufs que les chouans. » L'influence de Boishardy sur ses partisans était immense, nous l'avons dit ; elle était telle que malgré leur répugnance bien connue à combattre loin de leurs foyers, il aurait pu en conduire 3 ou 4,000 bien exercés à Quibéron, où leur concours aurait peut-être pesé dans la balance des événements. C'est contre son avis, exprimé à Londres par un de ses officiers, envoyé à cet effet, que les prisonniers faits par les Anglais dans le combat du 13 prairial an III furent enrôlés parmi les troupes qui débarquèrent à Quibéron. Il avait fait ressortir tous les inconvénients qui devaient résulter de cet imprudent amalgame ; les faits justifièrent ses prévisions. P. L...t.

BOISMORAND (Claude-Joseph-Chiron de), né à Quimper (Finistère) ou dans les environs, vers l'année 1680. Il était fils d'un avocat de cette ville. Il entra dans l'ordre des Jésuites, professa la rhétorique au collége de Rennes, y encourut le mécontentement de ses supérieurs pour quelques fautes dont la nature ne nous est pas connue, et fut envoyé, par punition, à La Flèche, où il abandonna l'habit ecclésiastique pour se livrer plus librement au jeu, qui fut la passion dominante de sa vie. Collé prétend qu'il passait « pour le plus beau et le » plus grand jureur de son temps. » On le connaissait dans le monde sous le nom de l'abbé *Sacredieu*, parce que *sacredieu* était son juron favori. On cite de lui des accès d'emportements très-caractéristiques et très-plaisants, entre autres celui-ci : Un jour qu'il avait perdu beaucoup d'argent et qu'il s'était épuisé en jurements nouveaux, n'en pouvant plus inventer, il regardait le ciel avec fureur, en s'écriant : « Mon Dieu ! » mon Dieu ! je ne te dis rien ; — je ne te dis rien, » mais je te recommande à Passavant. » Or, il faut savoir que Passavant était un jureur dont Boismorand lui-même reconnaissait la supériorité.

L'abbé de Boismorand joignait à beaucoup d'esprit une imagination vive et un style plein de chaleur ; mais sa plume était vénale, et l'on sait que dans la grande querelle entre les *Jansénistes* et les *Molinistes*, il avait établi une spéculation lucrative, en publiant contre les Jésuites des *Mémoires* qu'il allait leur dénoncer ensuite comme l'ouvrage des Jansénistes, et qu'ils le chargeaient de réfuter en le payant largement. Collé raconte encore, à cette occasion, que la traduction du *Paradis perdu*, de Milton, publiée sous le nom de Dupré de Saint-Maur, est tout entière de Boismorand, qui ne savait pourtant pas l'anglais. « Dupré de Saint-Maur, dit-il, assisté de » son maître d'anglais, lui rendait les phrases, » et cet abbé mettait leur français en français » véritable, et y donnait cette âme, cette vie et » cette chaleur que Dupré était incapable d'y » mettre. » Ajoutons que Mme Necker, dans ses *Mélanges*, confirme par son témoignage la curieuse assertion de Collé. On dit que Boismorand, devenu vieux, se corrigea et mena une vie de pénitence jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Paris, en 1740.

L'abbé de Boismorand est aussi l'auteur, 1° de plusieurs mémoires dans lesquels il se trouve des pages d'une véritable éloquence ; l'un pour le baron Hoguer, son ami ; un autre pour les Etats d'Artois contre l'évêque d'Arras ; un troisième pour les Jésuites, dans l'affaire de la

Cadière et du père Girard. On a encore de lui : l'*Histoire amoureuse et tragique des princesses de Bourgogne*, 1720, in-12. On lui attribue aussi les *Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste*, ainsi que plusieurs autres ouvrages, qui parurent sous le nom de M[lle] de Lussan.

C. D.

BOISSEAU (François-Gabriel), officier de santé des armées, docteur en médecine de la faculté de Paris, considéré avec raison comme l'un de nos meilleurs écrivains en médecine, naquit à Brest (Finistère) le 12 octobre 1791. Tout jeune encore il servit dans l'armée d'Espagne en qualité de sous-aide, et fit les campagnes de 1810, 1811 et 1812. En 1813, il fut attaché au même titre, aux ambulances de la vieille garde impériale. Retenu prisonnier avec la garnison de Dresde, il revit la France en 1814, prit part au drame sanglant des Cent-Jours, puis, entra comme sous-aide, au Val-de-Grâce, après le désastre de Waterloo. Replacé sur les bancs d'où la guerre l'avait arraché au sortir de l'enfance, il reprit avec l'ardeur la plus vive ces fortes études médicales qui devaient lui procurer une estime méritée. En 1817, il remporta des prix au Val-de-Grâce, et, le 8 août de la même année, il obtint le titre de docteur Sa dissertation inaugurale sur les *Classifications en médecine*, révélait déjà cet esprit judicieux et cette finesse d'analyse qui, depuis, caractérisèrent tous ses écrits. Bientôt après, quoiqu'il ne fût encore qu'élève, il prit une part active et féconde à la polémique animée que souleva la révolution médicale introduite par Broussais. Également opposé aux exagérations des novateurs irréfléchis et à la résistance qu'opposaient les partisans des doctrines anciennes, il saisit avec une rare sagacité le vrai point du débat, et l'envisagea sous toutes ses faces, dans un grand nombre d'articles critiques et analytiques insérés, sous le voile de l'anonyme, dans divers recueils de médecine, articles que l'on attribua dans le temps aux plus hautes notabilités médicales, tant l'auteur se faisait remarquer par ses vues larges, sa clarté d'exposition, sa vigueur de logique et son style, tout à la fois vif, facile et spirituel. De 1817 à 1829, il fut le principal rédacteur du *Journal universel des sciences médicales*, fondé en 1816 par M. J.-B.-B. Regnault. Il a été l'un des rédacteurs de la *Biographie médicale* (1820-1825, 7 vol. in-8°), dans laquelle il a donné un grand nombre de notices bio-bibliographiques, parmi lesquelles on remarque celles sur *Achillini*, *Bichat*, *Bordeu*, *Bouvard*, *Broussais*, *Chirac*, *Cullen*, *Fernel*, *F. Hoffmann*, *Mongagni*, *Pinel*, *Sauvages*, *Sydenham*, etc. Il a été aussi l'un des rédacteurs du *Dictionnaire abrégé des sciences médicales* (Paris, 1821-1826, 15 vol. in-8°), pour lequel il a fait tous les articles de pathologie médicale. Il a fourni un certain nombre d'articles au *Dictionnaire des termes de médecine, chirurgie, etc.* (1823); l'article *Nostalgie* à l'*Encyclopédie méthodique*; d'autres articles à l'*Encyclopédie moderne*, au *Journal hebdomadaire*; des mémoires au *Recueil de mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires, etc., etc.*

A ces productions fugitives, Boisseau joignit bientôt des travaux plus sérieux et de plus longue haleine : la *Pyrétologie physiologique* (1823), parvenue à sa quatrième édition, et la *Nosographie organique* (1828-1830), ouvrage consciencieux, qui aurait suffi autrefois, dit M. Bégin, pour assurer une immortalité médicale. Ennemi de toute intrigue et de tout industrialisme littéraire ou scientifique, Boisseau ne pactisa jamais avec ses convictions, et satisfait de la position, malheureusement précaire, que son labeur quotidien procurait à sa famille, il ne prostitua jamais sa plume ni à la flatterie ni à la complaisance. Un si noble caractère était peu propre à lui frayer la voie des honneurs et des emplois. L'heure de la justice sonna enfin pour lui après la révolution de 1830. Revendiqué alors par l'armée, il fut nommé, sans sollicitation aucune, professeur et médecin-adjoint à l'hôpital militaire d'instruction de Metz. C'est là que succomba prématurément, le 2 janvier 1836, à une affection cérébrale occasionnée par l'excès et la continuité du travail, une des illustrations de la France médicale, et en particulier du corps des officiers de santé militaires. Boisseau comptait alors vingt-une années de services, dont sept campagnes. Tout entier à la science et à ses amis, qui invoquaient souvent ses conseils, sa coopération même, il avait négligé la fortune, et laissé dans la plus profonde détresse une veuve et trois enfants. Une souscription ouverte parmi les médecins et les officiers de santé de l'armée, souscription dont l'initiative appartient à M. L.-J. Bégin, a pu seule assurer les moyens de donner aux fils de Boisseau une éducation qui leur permette de porter honorablement le nom de leur père. Boisseau était chevalier de la Légion-d'Honneur, secrétaire-général de la Société médicale d'émulation de Paris, membre de l'Académie royale de médecine de Paris, de celle de Madrid, des Sociétés académiques et médicales de Louvain, Marseille, Metz et Tours.

L'article qui précède est résumé d'une excellente notice que M. J. Bégin a consacrée à son savant confrère dans la *Littérature contemporaine* de M. Quérard, t. II, p. 115. Elle y est suivie de la nomenclature ci-après des ouvrages de Boisseau : I. *Notice sur les écrits de J. Feyjoo Montenegro, moine espagnol du* XVIII*e siècle.* Imp. dans le Journal universel des sciences médic., t. VI, 1817. II. *Réflexions sur la nouvelle doctrine médicale*, *ibid.*, t. VII, VIII, X et XI, 1817. III. *Considérations générales sur les classifications en médecine.* Paris, imp. de Didot jeune, 1817, in-4° IV. *Réflexions sur les principes généraux de Paul-Jos. Barthez.* (Extr. du

Dict. abr. des Sciences médic.). Paris, 1819, in-8°. V. *Notice sur E. Darwin.* (Extr. de la Biogr. méd.) Paris, 1821, in-8°, tirée à petit nombre. VI. *Recherches historiques et Considérations générales sur les fièvres.* (Extr. du Dict. abr. des Sciences médic.) Paris, Baillière, 1822, in-8°. VII. *Inductions physiologiques et pathologiques sur les différentes espèces d'excitabilité et d'excitement, sur l'irritation et sur les puissances excitantes, débilitantes et irritantes, par L. Rolando, professeur royal d'Anatomie en l'Université royale de Turin; trad. de l'italien, avec une introduction et des notes, dans lesquelles la doctrine médicale est mise en parallèle avec la doctrine physiologique française, par A.-J.-L. Jourdan et F. G. Boisseau*, etc. Paris, Caille et Ravier, 1822, in-8°, avec quatre tableaux imp. VIII. *Pyrétologie physiologique, ou Traité des fièvres considérées dans l'esprit de la nouvelle doctrine médicale.* Paris, 1823, in-8°, — IV° édition, revue et augmentée. Paris, J.-B. Baillière, 1831, in-8°. C'est un tableau détaillé et raisonné des fièvres essentielles, dans lequel sont comparées les anciennes théories des fièvres à celle que leur a opposée dernièrement la médecine physiologique. « Dans ce travail, le » docteur Boisseau a montré combien était fé» conde en résultats heureux l'application de la » physiologie à l'étude des fièvres, et dans quel» les erreurs sont tombés les pyrétographes qui » l'ont précédé, pour l'avoir négligée. Aussi est» ce toujours en tenant compte de la condition » physiologique des fonctions, qu'il fait connaî» tre, avec autant d'ordre que d'exactitude, les » diverses nuances des irritations fébriles, et » qu'il discute la valeur des phénomènes morbi» des, en même temps qu'il tâche d'indiquer à » quelle lésion d'organe ils appartiennent et de » quelle cause ils sont l'effet. Ce n'est jamais » qu'après avoir déterminé le siége et la cause » de telle espèce de fièvre admise par les auteurs, » qu'il établit le mode de traitement qui lui est » le mieux approprié. En général, tout ce qui se » rattache à l'étude des fièvres a été traité par » Boisseau avec le plus grand soin. La *Pyréto» logie physiologique* est d'ailleurs l'expression » de la nouvelle doctrine médicale française. » (Georget, *Revue encyclop.*, t. XVII, p. 601). IX. Avec M. A. J. L. Jourdan, *Notice historique et critique sur la vie, les écrits et la doctrine d'Hippocrate.* (Extrait de la Biogr. méd.) Paris, 1823, in-8°, Notice tirée à petit nombre. X. *Sur la Nature et le Traitement de la Goutte.* Paris, J.-B. Baillière, 1823, in-8°. XI. *Inflammation (de l')* (Extr. du Dict. abr. des Sciences médic.) Paris, Baillière, 1824, in-8°. XII. *Nosographie organique*, ou *Traité complet de Médecine pratique*. Paris, J. B. Baillière, 1823-1830, 4 forts vol. in-8°. « Cet ouvrage, dit M. Rigollot fils, » docteur-médecin (*Revue encycl.*, 1828, p. 701), » fait d'après les vues étroites d'une théorie exclu» sive, est écrit d'un ton dogmatique et senten» cieux; et l'auteur, que de meilleures produc» tions avaient fait connaître d'une manière avan» tageuse, n'y épargne pas les imputations contre » les médecins qui se dirigent dans leur pratique » d'après d'autres principes que les siens. » A ce jugement, acerbe dans la forme et plus que sévère au fond, nous opposerons celui déjà cité de M. Bégin et l'opinion suivante de M***, rapportée par M. Quérard : « L'introduction de la physio» logie dans la pathologie, le rappel à l'étude des » organes, la découverte des signes de la gastro» entérite, le renversement des fièvres essen» tielles, enfin, la révolution opérée par Brous» sais dans la science et dans la pratique médi» cale, faisaient vivement désirer une nouvelle » nosographie, où l'état des connaissances mé» dicales actuelles fût exposé avec méthode, avec » clarté. Telle est la tâche que s'est imposée » Boisseau, auteur de la *Pyrétologie physiolo» gique*, dont quatre éditions attestent le succès. » Versé dans l'étude de la médecine antique, » disciple indépendant du réformateur, il s'est » proposé de tracer un tableau exact et complet » des causes et des signes des maladies *considé» rées dans les organes*, d'unir les vérités an» ciennes aux vérités nouvelles, de présenter les » véritables indications thérapeutiques dans cha» que affection; en un mot, de résumer, dans » l'intérêt des étudiants et des praticiens, l'état » présent de la pathologie, de la thérapeutique » médicale. » XIII. *Traité médico-chirurgical de l'inflammation, par J. Thomson, trad. de l'anglais, sur la 3° édition, avec des notes, par A.-J.-L. Jourdan et F.-G. Boisseau.* Paris, J.-B. Baillière, 1827, in-8°. XIV. *Notice sur M. le professeur Chaussier.* Paris, de l'imprim. de Thuau, 1828, in-4°. XV. *Traité du Choléra-Morbus, considéré sous le rapport médical et administratif, ou Recherches sur les symptômes, la nature et le traitement de cette maladie, et sur les moyens de l'éviter; suivi des instructions concernant la police sanitaire, publiées par ordre du gouvernement.* Paris, Baillière, 1831, in-8°. On doit, en outre, aux soins de Boisseau, de nouvelles éditions des ouvrages suivants : XVI. *Robinson Crusoé (de Daniel de Foé), trad. de l'anglais, entièrement revue et corrigée (par le docteur Boisseau).* Paris, Crevot, 1825, 2 vol. in-12, avec titres gravés et fig. (10 fr. sur pap. vélin, fig. avant la lettre, 16 fr.; et 2 vol. in-8° sur pap. gr. raisin, 18 fr.; sur pap. gr. raisin superfin, fig. avant la lettre, et eaux fortes, in-4°, sur papier de chine, 60 fr.) XVII. *Œuvres de médecine pratique de Poujol, avec une notice sur la vie et les travaux de l'auteur, et des additions (de l'éditeur).* Paris, 1823. 4 vol. in-8°. XVIII. *Anatomie pathologique, dernier cours de Xavier Bichat, d'après un manuscrit autographe de P.-A. Béclard, avec une Notice sur la vie et les travaux de Bichat, par l'éditeur.* Paris, J.-B. Baillière, in-8°, avec 5 planches. XIX. *De la Santé des gens de let-*

tres, par S.-A.-D. Tissot, nouv. édit., augmentée d'une Notice sur l'auteur et de notes. Paris, J.-B. Baillière, 1825, in-18. P. L...t.

BOMPARD (Jean-Baptiste-François), — issu d'une famille du Languedoc, naquit à Lorient le 12 juillet 1757. Embarqué sur des corsaires pendant toute la guerre de l'indépendance américaine, il donna de fréquentes preuves de courage et passa, comme sous-lieutenant de vaisseau, dans la marine royale, le 26 août 1787. Il était capitaine de vaisseau et commandait, en 1793, la frégate de 36 l'*Embuscade*, lorsque, peu de jours après son retour à New-York, à la suite d'une croisière pendant laquelle il avait capturé une soixantaine de navires, il aperçut au large, sous pavillon français, une frégate qu'il prit pour la *Concorde*, et à laquelle il envoya un officier. Ce bâtiment était la frégate anglaise de 32 *Boston*, capitaine George Courtenay. En l'approchant, l'officier français eut des soupçons sur sa nationalité, et il ne l'accosta qu'après qu'un bateau pilote lui eut assuré n'avoir vu à bord que des Français. Le fait est que le capitaine Courtenay, voulant induire en erreur les Américains et les Français, avait réuni sur la dunette de sa frégate toutes les personnes de l'équipage qui parlaient la langue de ces derniers, et que le pilote, en passant le long du bord, avait lui-même été trompé. L'embarcation française accosta, et tout son armement fut fait prisonnier. La présence de la *Boston* dans ces parages avait pour but une singulière provocation : à la suite d'une fête qu'il avait reçue à Halifax, le capitaine Courtenay s'était engagé à y ramener l'*Embuscade*. Un pilote américain, chargé de porter au capitaine français un défi dans lequel George Courtenay lui disait qu'il l'attendrait pendant trois jours, remplit scrupuleusement son message, et, probablement d'après la recommandation du capitaine anglais, il en afficha une copie dans un café. Bompard, après avoir consulté l'état-major et l'équipage de l'*Embuscade*, sortit le 30 juillet 1793. La frégate anglaise était à quelques milles de Long-Island. Le combat n'eut lieu que le lendemain à la pointe du jour. Il durait depuis deux heures avec un égal acharnement de part et d'autre, lorsque la *Boston*, très-maltraitée, se décida à prendre chasse. L'*Embuscade*, après l'avoir poursuivie pendant une heure et demie, rentra à New-York aux acclamations des habitants de cette ville, spectateurs du combat. En commémoration de son succès, la ville offrit à Bompard une médaille en or dont l'effigie représentait la Liberté assise sur l'*Embuscade*, tenant d'une main une pique, et foudroyant de l'autre la frégate anglaise, qui fuit devant elle. Sur le revers on lisait : « *Par les habitants de New-York au citoyen Bompard, pour sa brave conduite*, etc. » Quant au capitaine Courtenay, il avait payé de la vie son imprudente provocation.

Peu de jours après, le chargé d'affaires de la République, Genêt, nomma Bompard au commandement du vaisseau le *Jupiter*, arrivé à New-York depuis le commencement de juillet, et faisant partie de la division qui mit à la voile, à quelque temps de là, pour aller reprendre les îles de Saint-Pierre et Miquelon. Mais, quelques jours après sa sortie, le *Jupiter*, entré en pleine insurrection, obligea son capitaine à faire route pour France.

Bompard commanda ensuite, pendant les journées des 29, 30, 31 mai et 1er juin 1794 (10, 11, 12 et 13 prairial an II), le vaisseau de 74 le *Montagnard*, faisant partie de l'armée navale du contre-amiral Villaret-Joyeuse. Lorsque, le 29 mai, le commandant en chef fit signal, à neuf heures quinze minutes du matin, à l'avant-garde, de serrer l'ennemi au feu, le *Montagnard*, qui tenait la tête de la ligne, laissa arriver, et, à dix heures, il commença le feu. Combattu par plusieurs vaisseaux anglais, il ne tarda pas à être désemparé, et, à midi trente minutes, il demanda à être remorqué hors du feu. La vergue de son petit hunier était coupée et son gréement haché. A une heure trente minutes, il n'avait plus d'ennemi à combattre.

Lorsqu'à deux heures trente minutes, le commandant en chef fit à l'avant-garde le signal de virer vent devant par la contre-marche, Bompard répondit ne pouvoir le faire, et demanda une remorque que la frégate la *Seine* lui donna. La mâture du *Montagnard* était tellement transpercée, que son capitaine continua de travailler à l'assujétir, et ne vira qu'à quatre heures. La brume était alors assez épaisse, et il ne voyait plus l'armée. Vers six heures, quelques vaisseaux ayant été aperçus, il les envoya reconnaître par la *Seine*. Le capitaine Cornic, qui ne rallia qu'à deux heures du matin, déclara que cela ne lui avait pas été possible. La brume ne se dissipa que le 3. Aucun bâtiment n'étant plus en vue, Bompard gagna le rendez-vous indiqué par les instructions, et y rencontra le contre-amiral Vanstabel, qui lui ordonna de le suivre. Jeté en prison à son retour à Brest, il n'en sortit qu'après la chute de Robespierre.

Nommé chef de division le 22 septembre 1796, Bompard fut appelé, deux ans après, au commandement d'une division composée d'un vaisseau, huit frégates et une goëlette, destinés à transporter en Irlande 3,000 hommes de troupes de débarquement. Quelques heures avant celle fixée pour le départ, les équipages s'étant soulevés en alléguant le dénuement auquel ils étaient réduits, Bombard se rendit à bord le pistolet au poing, reprocha aux mutins leur lâcheté, réveilla leur ardeur et profita de leurs dispositions favorables pour donner immédiatement l'ordre du départ qui eut lieu le 16 septembre. Le 11 octobre, à midi 30 minutes, la division française aperçut sous le vent celle du commodore anglais sir Borlase Waren, composée de trois vaisseaux et d.

cinq frégates. A deux heures, dans un grain, le *Hoche*, que montait Bompard, démâta de son grand mât de hune et de son mât de perruche, et la vergue de son grand hunier déchira, en tombant, sa grande voile, qui fut emportée par le vent. Le lendemain, à six heures du matin, les vents étant N. N. O., Bompard fit signal de former l'ordre de retraite et de gouverner au sud. A 7 heures, les bâtiments anglais les plus avancés commencèrent à tirer sur la division française. Une demi-heure après, l'ordre ayant été donné de se former en bataille, tribord amures, sans égard aux postes, *le Hoche* se trouva à la queue. Attaqué par deux vaisseaux et deux frégates (*Robust*, *Canada*, de 74, *Magnanime*, de 44, et *Amelia*, de 38), il ne fut en quelque sorte pas soutenu par les frégates de sa division, qui cependant ne s'astreignirent pas à conserver leur poste de bataille. A 10 heures 30 minutes, *le Hoche* avait cinq pieds d'eau dans la cale; vingt-quatre de ses canons étaient démontés, les sabords de la seconde batterie n'en formaient plus qu'un; il avait perdu sa vergue de petit hunier et sa vergue barrée, qui était tombée sur le pont; son grément était haché; trois fois ses gaillards avaient été complètement balayés. Enfin, après 3 heures 45 minutes de la lutte la plus opiniâtre et la plus meurtrière, Bompard, averti pour la seconde fois qu'il n'y avait plus de place au poste des blessés pour les recevoir, se détermina à amener le pavillon qu'il avait si bien défendu. Echangé bientôt sur parole, il fut, à son retour en France, traduit devant un conseil martial qui l'acquitta à l'unanimité. Il fut nommé, au mois de frimaire an VII, au commandement de l'un des vaisseaux de l'armée navale réunie à Brest sous les ordres du contre-amiral Delmotte, et, au mois de frimaire an XI, à celui du *Formidable*. Nous ignorons les résultats de ces deux commandements. L'opposition ouverte du chef de division Bompard au gouvernement impérial fut cause qu'il cessa d'être employé, qu'il fut même mis en retraite en 1807. Retiré depuis cette époque, à Bagnols, il y fut en butte, en 1815, à l'attaque d'une bande de forcenés qui violèrent son domicile, et, à défaut de sa personne, fusillèrent son portrait, en criant : *Mort aux bonapartistes!* Il est mort à l'âge de 84 ans, le 6 mars 1841, dans son domaine de Brisquet, canton de Bagnols (Gard).

P. L...t.

BONAMY (François), — médecin et naturaliste distingué, issu d'une famille patricienne de Florence, qui était venue s'établir à Nantes au commencement du XVI° siècle, naquit en cette ville le 10 mai 1710. Après avoir fait ses études médicales à Montpellier, il alla passer trois années à Paris pour y perfectionner ses connaissances, et revint, en 1735, à Nantes, où il fut reçu docteur. Passionné, dès son enfance, pour la botanique, il voulut en inspirer le goût à ses compatriotes, et, dans ce but, il ouvrit des cours publics et gratuits auxquels il consacra presque tout son temps et sa fortune, sans que son zèle et son dévoûment lui aient jamais valu d'autre récompense que les stériles compliments des Etats de la province. S'étant marié en 1754 à une riche héritière, il put donner à ses sentiments généreux et bienfaisants toute l'extension qu'il désirait. Il entretenait une correspondance suivie avec les premiers naturalistes de son temps, et, par l'aménité de son caractère, son zèle et son désintéressement, il était vénéré de ses concitoyens. Il fut l'un des fondateurs de la Société d'Agriculture de Bretagne, la première qui ait existé en France. Il mourut à Nantes en 1786. On a de lui : I. *Floræ nannetensis prodromus*. Nantes, 1782, in-12. Ce n'est pas seulement une Flore du pays nantais; on y trouve la description de quelques plantes qui croissent dans d'autres lieux de la Bretagne et dans les cantons limitrophes du Poitou et de l'Anjou. II. *Addenda ad Floræ nannetensis prodromum*. Nantes, 1785, in-12. « Cet » ouvrage, dit M. du Petit-Thouars, est intéres- » sant, malgré son peu d'étendue, parce qu'il est le » premier qui ait fait connaître les végétaux d'une » partie de la Bretagne, et qu'il s'en trouva près » de soixante espèces qui n'étaient point encore » connues en France. » Il avait été aidé dans ses recherches par le P. Louis, capucin de Nantes, très-versé en botanique. Bonamy avait naturalisé un grand nombre de plantes étrangères dans un jardin qu'il entretenait à ses frais, pour suppléer à l'absence de celui dont la création avait été ordonnée en 1726, dans le but d'en faire un entrepôt de celui de Paris. Aucuns fonds n'ayant été votés ni par les Etats, ni par le gouvernement, Bonamy, n'écoutant que son zèle pour la science, avait consacré une partie de sa fortune à cet utile établissement, qui, malheureusement, fut détruit pendant nos troubles révolutionnaires Il a consigné dans l'ancien *Journal de Médecine*, t. XXIII, p. 37, des *Observations sur une fille sans langue, qui parle, avale et fait toutes les autres fonctions qui dépendent de cet organe*. Cette jeune fille, après avoir perdu la langue à la suite de la petite vérole, et avoir cessé de parler pendant quelques années, recouvra peu à peu la faculté de prononcer assez distinctement les mots pour se faire comprendre. Ce cas extraordinaire n'est pas le seul que l'on connaisse.

Vicq-d'Azir a rendu un hommage mérité à la mémoire de ce savant modeste et généreux, dont M. du Petit-Thouars a donné le nom, *Bonamia*, à un nouveau genre de plantes, découvert par lui à Madagascar.

P. L...t.

BONAVENTURE DE SAINTE-ANNE (**D'HEREDIE**, Bonaventure, **connu en religion sous le nom de**), né à Oudon, près d'Ancenis, (Loire-Inférieure). — Il entra dans l'ordre des Carmes, et s'y fit remarquer par son goût pour l'étude et par la régularité de sa vie. Il est auteur d'un livre intitulé : *Défense de l'autorité de N. S. Père*

contre les erreurs de ce temps; Metz, 1658, un vol. in-4°. Cet ouvrage, dans lequel l'auteur combat les libertés de l'Eglise gallicane, et pousse très-loin l'esprit d'ultramontanisme, fit un certain bruit lorsqu'il parut. Les idées de ce religieux étaient empreintes d'une telle exagération, que la Sorbonne crut devoir censurer son livre. Le P. Bonaventure mourut en 1667. C. D.

BONHOMME, en latin BONUS HOMO,— religieux dominicain né en Bretagne, dirigeait depuis deux ans les écoles de la Faculté de Paris, lorsque, en 1255, l'Université, mécontente des priviléges que les souverains pontifes avaient accordés aux Franciscains et aux Dominicains, ne voulut plus admettre ces religieux dans son sein. Guillaume de Saint-Amour, docteur de Sorbonne et chanoine de Beauvais, composa à ce sujet un ouvrage intitulé : *Les Périls du temps*, dans lequel, sous prétexte de soutenir l'Université, il attaqua l'institution même des ordres mendiants. Bonhomme fut dépossédé de sa chaire à l'instigation de Saint-Amour ; mais saint Thomas ayant triomphé des attaques de ce dernier, le pape Alexandre IV ordonna de réintégrer Bonhomme ; ce qui ne put néanmoins avoir lieu avant le mois d'octobre 1257. Bonhomme ne fut plus troublé dans son enseignement. Il vivait encore en 1269, année où il assista à l'assemblée de son ordre qui eut lieu à Paris. Il y concourut, avec saint Thomas-d'Aquin, Pierre de Tarentaise, etc., à la solution de plusieurs points de doctrine relatifs au secret de la confession. Pierre Pelican a publié ces solutions, d'après le manuscrit de saint Victor, n° 635, dans les *Opuscules de saint Thomas,* 1656, in-folio. Quoiqu'on ne connaisse de Bonhomme que sa coopération aux solutions contenues dans ce recueil, tout porte à croire que, lié comme il l'était avec saint Thomas, il a dû prendre part aux controverses théologiques de son temps, et composer d'autres ouvrages. P. L...t.

BORDAGE (René de MONBOURCHER, marquis du),—issu d'une ancienne famille de Bretagne qui tenait aux ducs de cette province par la maison de Vitré, dont le premier seigneur de Monbourcher était puîné, entra comme enseigne au régiment d'infanterie de Turenne, dans la compagnie de Puisieux, le 9 mai 1668, et y resta jusqu'au 9 août 1671, qu'il leva une compagnie de cavalerie qu'on incorpora dans le régiment du comte d'Auvergne. Il fit la campagne de Hollande et s'y trouva à plusieurs siéges, en 1672. Il assista, en 1673, à celui de Maëstrich. Passé en Allemagne, il combattit à Sintzeim, à Ensheim, en 1674, et obtint, par commission du 11 novembre, un régiment de cavalerie de son nom (depuis, du Maine), qu'il commanda à la bataille de Mulhausen, au mois de décembre ; à celle de Turckeim, au mois de janvier 1675 ; au combat d'Altenheim, où son régiment et celui de Grignan défirent deux bataillons, et où il fut dangereusement blessé ; au secours d'Hagueneau et de Saverne, dont les ennemis furent contraints, la même année, de lever le siége. Il se trouva aux siéges de Condé et d'Aire, en 1676.

Brigadier de cavalerie, par brevet du 25 février 1677, il servit au siége de Valenciennes, et se trouva à la bataille de Cassel, à la prise de Saint-Omer, aux siéges de Gand et d'Ypres, et à la bataille de Saint-Denys, près Mons, en 1678 ; au combat de Minden, en 1679 ; au camp de la haute Alsace, en 1682 ; à celui de la Saône, en 1683 ; et, en 1684, à l'armée de Flandre, qui couvrit le siége de Luxembourg. Ayant voulu sortir de France, en 1685, pour cause de religion, il fut enfermé dans la citadelle de Lille, par ordre du 25 juin 1686.

Maréchal-de-camp, par brevet du 24 août 1688, il fut employé à l'armée d'Allemagne sous Monseigneur. Lors du siége de Philipsbourg, il faisait combler le fossé de l'ouvrage à corne, quand il reçut un coup de mousquet dont il mourut le 18 octobre 1688. P. L...t.

BOSCHER (Aimé), — né à Landéhen, commune voisine de Lamballe, est le premier Français qui ait été général des capucins. Il apporta de Rome à Lamballe, en 1762, les reliques d'un saint inconnu que, de son nom et en son honneur, les Lamballais qualifièrent du nom de saint Amateur.

M. de Garaby, à qui nous empruntons les détails qui précèdent (*Annuaire des Côtes-du-Nord*, de 1836, p. 61), ajoute que, le 15 novembre de la même année, les Etats de Bretagne chargèrent leurs présidents d'écrire à Sa Sainteté pour la supplier de faire travailler juridiquement à la béatification de Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, morte en odeur de sainteté, et d'employer à cette négociation le P. Aimé de Lamballe, assistant-général à Rome. P. L...t.

BOSQUET, — avocat, né à Gourin (Morbihan), mort au mois de février 1778, directeur des correspondances dans la régie des domaines.

Bosquet était un jurisconsulte érudit ; il est auteur du *Dictionnaire raisonné des Domaines*. Rouen, 1762, 3 vol., et Rennes, 1782, 4 vol. in-4°. Une autre édition de cet ouvrage a été publiée à Paris en 1775, 2 vol. in-4° ; mais elle est peu estimée, et surtout très-inférieure à celle de 1782, qui contient les corrections et augmentations de Bosquet et d'Hébert. C. D.

BOSSARD (Clément), — né à Rennes en 1763, remplissait à Paris les fonctions de directeur du séminaire de Saint-Louis, lorsque fut décrétée la constitution civile du clergé. Il refusa de prêter le serment, et fit connaître dans un journal les motifs de son refus. La même année, il publia un livre très-curieux qui a pour titre : *Histoire du Serment à Paris, suivie de la liste de ceux qui ne l'ont pas prêté, et d'observations*

critiques sur le tableau des jureurs. Paris, 1791, in-8° de 211 pages. Nommé en 1808 supérieur du grand séminaire de Grenoble, puis chanoine de l'église de cette ville, il y mourut le 4 avril 1833. M. Tresvaux (*Histoire de la Persécution religieuse en Bretagne*, t. 1er, p. 187) dit que ce pieux et courageux ecclésiastique a encore publié en 1816 une relation de la rentrée des chartreux dans la grande Chartreuse, rentrée à laquelle il avait beaucoup contribué. P. L...t.

BOTHEREL (**René-Jean, comte de**),—de la famille de Botherel du Plessix, né le 6 mai 1745, au Plessix-Botherel, en la commune de la Chapelle-du-Loup (Ile-et-Vilaine), embrassa fort jeune le service militaire, et se distingua au siége de Belle-Isle, où il perdit un frère. Devenu l'aîné de la famille par la mort d'un second frère, il rentra dans la vie privée. Une grande activité et un zèle ardent à défendre les droits et les franchises de la Bretagne ayant, à plusieurs reprises, attiré sur lui l'attention des États de la province, cette assemblée lui conféra successivement plusieurs commissions importantes, et le pourvut, en 1786, de la charge de procureur-général syndic.

Déjà il avait donné, dans ces fonctions, des preuves de son caractère résolu, opiniâtre même, lorsqu'une occasion solennelle, la suppression projetée du Parlement de Bretagne, lui fournit les moyens de le mettre encore plus en saillie. Dès le 5 mai 1788, il vint déposer sur le bureau du Parlement une protestation dans laquelle il demanda l'exécution littérale du contrat de mariage de Louis XII et de la duchesse Anne, du contrat d'union passé entre les Etats de la province et François Ier, stipulant au nom du dauphin, son fils, et des contrats postérieurement intervenus entre les rois et les mêmes Etats. Continuant de parler et d'agir au nom de la commission intermédiaire, il adressa au roi, le 10 mai, jour même de l'enregistrement forcé des lettres de cachet qui supprimaient le Parlement, une lettre où il se plaignait énergiquement de l'atteinte portée aux immunités de la province. Le 31 mai, le comte de Botherel et le procureur-général de Caradeuc déterminèrent le Parlement à décréter la résistance aux ordres de la cour. Les protestations, réquisitoires ou motions que de Botherel formula pendant toute la durée de la crise sont consignés dans le recueil publié par le conseiller Du Couédic, sous le titre de *Précis historique de ce qui s'est passé à Rennes depuis l'arrivée de M. le comte de Thiard*. Rennes (s. d.) 2 parties in-12.

Après la suppression du Parlement et la dispersion de ses membres, les commissions intermédiaires et de navigation continuèrent à rester pourvues d'une autorité légale dont l'influence était d'autant plus grande qu'en elles se résumaient les derniers pouvoirs de la province. Le procureur-général écrivit en leur nom à tous les bureaux de correspondance institués dans les neuf évêchés, pour que chaque sénéchaussée, chaque juridiction, les chapitres, les communautés, et généralement tous les corps constitués, adhérassent aux mesures décrétées par le Parlement et les représentants intermédiaires des Etats. Les adhésions furent nombreuses et énergiques. Toutes reconnurent que les franchises nationales avaient été violées, et plusieurs, comme celles de Nantes, Saint-Malo, Saint-Pol, Saint-Brieuc, Pontivy, Lorient, Lannion, Lesnevèn, Landerneau et Quimper, appuyèrent fortement le projet d'envoyer au roi un mémoire qui lui serait remis par une députation. Fort de ces témoignages d'assentiment, de Botherel rédigea la lettre du 20 juin 1788, que douze députés de la noblesse allèrent porter au roi. Cette députation ayant été enfermée à la Bastille, la commission intermédiaire désigna aussitôt dix-huit nouveaux députés, pris dans les trois ordres, et les chargea d'aller à Paris suppléer la première députation, poursuivre la mise en liberté des douze gentilshommes détenus, et obtenir le redressement des griefs de la province. Le gouvernement ayant empêché la seconde députation de dépasser Pontchartrain, l'infatigable procureur-général obtint de la commission intermédiaire qu'elle nommât une troisième députation, composée de cinquante-trois membres, dont l'avènement de Necker contribua à faire réussir la mission.

Pendant ce temps, le comte de Botherel recevait les adhésions des sénéchaussées et des bailliages. Celle du diocèse de Cornouailles lui ayant donné lieu de croire que cette partie de la province pourrait, au besoin, devenir le foyer d'une résistance opiniâtre, il résolut de venir à Quimper, autant pour activer les mesures énergiques du bureau de cette ville, que pour contre-balancer l'opposition influente de Le Goazre de Kervélégan, sénéchal au présidial. Cette opposition, gagnant de proche en proche, trouva de nombreux partisans dans le peuple, auquel la faiblesse du pouvoir commençait à donner la conscience de sa force, et à qui l'opposition de la magistrature et de la noblesse n'apparaissait que comme une lutte entre la cour et les corps privilégiés, lutte dont l'issue serait sans aucun profit pour lui. Aussi, au lieu de servir d'appoint à l'un ou a l'autre des partis, sentait-il qu'il avait plus d'intérêt à s'isoler et à agir pour son propre compte.

Arrivé à Quimper le 15 août 1788, de Botherel se rendit, à sa descente de voiture, au bureau de la commission intermédiaire, et, réglant à l'instant sa visite au Présidial pour le lendemain 16, il s'y présenta ce jour, afin de renouveler les protestations qu'il avait faites à Rennes. Les choses se passèrent sans résistance à l'intérieur du tribunal, et toutes les inscriptions possibles se firent sans la moindre opposition; mais à l'issue de l'audience, au moment où de Botherel montait en voiture, il fut assailli et couvert de huées par la foule amassée sur la place Saint-Corentin, et poussant les cris de *vive le roi et le grand bailliage! au diable le Parlement!* Kervélégan était bien parti

la veille, avec son greffier, pour aller, de son côté, demander au roi le maintien des bailliages; mais l'opposition qu'il avait organisée était désormais assez forte pour qu'elle pût se passer de sa direction. Une fois l'impulsion donnée, l'orage alla croissant. Les journées des 16 et 17 furent signalées par des troubles, moins sérieux en eux-mêmes peut-être que par ce qu'ils présageaient. Le peuple envahit les rues et les places publiques, où des saltimbanques et des joueurs de gobelet, l'agaçant de leurs propos, l'excitèrent à manifester son opposition. Des tambours et des musettes étaient à la tête des groupes; des placards sous le titre d'*Arrêts du conseil du peuple* se lisaient à la porte même de la cathédrale, et si quelques citoyens défendaient encore les parlementaires, les masses et la bourgeoisie applaudissaient à leur défaite, et demandaient les États généraux.

Vainement le bureau de la commission intermédiaire fit-il tous ses efforts pour comprimer l'élan populaire; de Botherel fut obligé de céder devant les démonstrations hostiles. Toutefois, son caractère ferme ne lui fit pas défaut. Un domestique de l'un des opposants du Présidial l'ayant poursuivi de ses invectives, et étant allé jusqu'à lui jeter son bonnet de laine à la figure, l'impassible procureur-général le lui remit froidement, en disant : *Prenez garde, mon ami, vous allez vous enrhumer!*

Ces espiègleries bas-bretonnes (1) furent vivement applaudies dans plusieurs villes de Bretagne, qui témoignèrent leurs sympathies pour l'opposition de Quimper par des feux de joie, et en brûlant l'effigie du procureur-général. Quant à ce dernier, ces démonstrations ne purent un instant ébranler sa persistance, et lorsque, le 20 décembre suivant, les États furent convoqués à Rennes, il ne laissa passer aucune occasion de fulminer un réquisitoire, une dénonciation contre les atteintes que le cours des événements lui faisait de plus en plus redouter de voir porter aux privilèges de la province.

Lorsque les actes de l'Assemblée nationale ne lui laissèrent plus de doute sur l'issue de la lutte engagée entre le pouvoir et le peuple, de Botherel fit des efforts sans nombre pour provoquer la Bretagne à rester en dehors du mouvement général. Les écrits qu'il publia dans ce but, sous forme de protestations ou de comptes-rendus, furent répandus à profusion dans les bailliages, où il les distribua lui-même. Si un tel adversaire, son cousin se prolongea. L'Assemblée nationale, malgré son énergie, était impuissant à opposer une digue efficace au triomphe de la cause populaire, il était néanmoins redouté, et le mettre dans l'impossibilité d'agir sembla nécessaire. Sur le prétexte, bien ou mal fondé, d'un projet d'émigration en Angleterre, il fut arrêté, le 1er août 1789, avec M. Visdelou de Bédée, son cousin, en plein marché de Dol, par le maire de cette ville, lequel, accompagné de cinq jeunes gardes nationaux, conduisit lui-même les prisonniers à Saint-Malo. Ils furent interrogés par le conseil permanent de la commune, et, tout en protestant contre une entrave quelconque à leur droit d'aller partout où bon leur semblerait, les deux détenus déclarèrent qu'ils voyageaient pour leurs affaires, notamment pour percevoir leurs fermages (1). Aucun motif sérieux d'arrestation ne put donc être allégué contre eux; mais, attendu que leur nom seul excitait dans la ville beaucoup de fermentation (*Délibération du conseil permanent de Saint-Malo, du 1er août* 1789), de Botherel fut constitué prisonnier chez le traiteur Hardy, avec une double sentinelle à sa porte, et son cousin au château, avec aussi une garde à sa porte. Ils furent ainsi resserrés jusqu'au 5, jour où, par ordre de la commune assemblée, la liberté de leurs personnes leur fut rendue dans l'enceinte des murs seulement, et sur leur parole qu'ils n'en sortiraient pas avant qu'il eût été statué sur leur sort par les autorités supérieures. En cédant à la force, de Botherel, en sa qualité de procureur-général des États, protesta, le 6, qu'il ne pouvait regarder comme un tribunal le conseil permanent devant lequel il avait comparu. L'arrestation des deux gentilhommes eut, du reste, assez de retentissement pour que, dès le 8 août, l'assemblée générale de Rennes envoyât à Saint-Malo quatre députés chargés de demander leur réintégration dans le château. Malgré l'insistance de ces envoyés, l'assemblée de Saint-Malo, à la majorité de 66 voix contre 7, décida qu'on s'en rapporterait à l'engagement d'honneur des deux gentilshommes.

Justement émue de la position de son mari, Mme de Botherel avait demandé, le 4 août, à partager sa captivité, afin de lui donner quelques soins que réclamait sa santé. Cette demande, favorablement accueillie par le conseil de la commune de Saint-Malo, n'eut pas de suite, de Botherel ayant témoigné le désir qu'elle restât au château de Gouillon. « Quelque plaisir que j'eusse » à voir Mme de Botherel, porte sa lettre du 5 août, » je craindrais, vu la fermentation qui existe, » qu'elle ne courût quelque danger sur la route » ou en arrivant. »

La semi-captivité du procureur-général et de

(1) « L'arrêt du Conseil évoque à S. M. la connaissance » de l'affaire où se faisaient les informations contre nos » opérations populaires des mois de juillet et d'août, et » contre quelques petites espiègleries de bas-bretons que » nous avons fait faire au procureur-général-syndic des » États. » (*Lettre* (datée de Quimper, le 17 novembre 1788) *de M. Le Goazre de Kervélégan, sénéchal de Quimper-Corentin, à M. Balais, subdélégué, à Nantes, de M. Bertrand de Molleville*, EXCONS *intendant de Bretagne.*) In-8° de 47 pages. (s. l. s. n. s. d.)

(1) Nous voyons, dans l'interrogatoire subi par les détenus, que Botherel s'étant trouvé pris d'une crise nerveuse, on cessa pendant quelques instans de lui adresser des questions, mais que, s'étant promptement remis, il déclara être prêt à répondre à toute nouvelle question qui lui serait adressée.

sollicitée par la commune de Saint-Malo de prononcer sur le sort des prisonniers, renvoya cette décision au pouvoir exécutif, lequel, de son côté, n'osa prendre aucun parti, bien que le décret de l'Assemblée eût émis l'avis que les deux gentilshommes détenus ne pouvaient l'être plus longtemps. (*Lettre du 17 août 1789, de M. Stanislas de Clermont-Tonnerre, président de l'Assemblée nationale, à M. le comte de la Tour du Pin*). Les détenus demandèrent énergiquement qu'un jugement solennel vînt mettre un terme à un état de choses si arbitraire, et leurs lettres des 24 août et 3 septembre 1789, que nous avons sous les yeux, sommèrent le conseil de la commune d'articuler les faits qui pouvaient leur être reprochés.

Enfin, le conseil ayant reçu, le 8 septembre, une lettre de M. le comte de Saint-Priest, annonçant que le roi ne s'opposait pas à l'élargissement des gentilshommes détenus à Saint-Malo, et qu'il autorisait à les mettre en liberté, des copies certifiées de cette lettre leur furent aussitôt remises, leur consigne levée et des passeports délivrés, pour qu'ils pussent aller où bon leur semblerait. Les membres de l'Assemblée générale de Rennes, mécontents de ces décisions, donnèrent alors à Saint-Malo le nom de *Petit-Coblentz*. (M. Cunat, *Histoire inédite de Saint-Malo*).

Rendu à la liberté, de Botherel reprit sa guerre de plume, et la continua avec activité pendant les deux années suivantes. La division du territoire, l'organisation judiciaire, la constitution civile du clergé, etc., lui fournirent maintes occasions de s'élever contre le nouvel ordre de choses. Une *Protestation au roi et au public*, brochure de 29 pages in-4°, sans nom et sans lieu d'imprimeur, mais évidemment sortie des presses anglaises, fut distribuée en Bretagne en 1791. L'exemplaire que nous avons sous les yeux porte la signature, *manu propriâ*, du comte de Botherel, avec cette date imprimée : *Au Plessix-Botherel, le 13 février 1790*. Il est précédé d'un tableau comparatif des impôts que payait la Bretagne, lorsqu'elle s'administrait elle-même, et de ceux qu'elle devait payer d'après les décrets de l'Assemblée nationale, tableau dont M. Du Châtellier a donné des extraits dans son *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, t. 1, p. 122-131. D'après la balance de ce tableau, l'augmentation de charges qui devait peser annuellement sur la Bretagne, par suite du nouveau régime, était évaluée à 16,172,234 livres 4 sous 11 deniers. Mais cette augmentation, en admettant comme exacts les calculs de l'ancien procureur-général, n'était qu'apparente; elle était le résultat d'une plus équitable répartition de l'impôt. La *Protestation*, qui embrasse 17 pages, est un résumé énergique des divers réquisitoires que de Botherel avait précédemment adressés aux Etats, à la commission intermédiaire, au Parlement, etc. Un document assez curieux termine cette brochure. C'est l'extrait de 134 protestations que firent, au mois de mai 1788, le Parlement, la Chambre des comptes, les juridictions diverses, les corporations des avocats et des procureurs, les chapitres, les municipalités, etc., à l'occasion de la suppression du Parlement. Les administrateurs du district de Saint-Malo écrivirent à toutes les municipalités de leur ressort, pour qu'elles eussent à opérer la saisie de la *Protestation*, dont l'effet fut assez redouté pour que le député Coroller, au nom de la députation de Bretagne, la dénonçât à l'Assemblée nationale, ainsi que la lettre d'envoi aux trésoriers de toutes les paroisses de la province. Le renvoi de ces deux pièces au Comité des recherches ne semble pourtant avoir été qu'une mesure purement comminatoire, car rien n'annonce qu'elles aient donné lieu à des poursuites contre leur auteur.

De Botherel, pressentant la chûte du trône, s'adjoignit, vers ce temps, au marquis de La Rouërie, dont le projet de coalition avait pour but de prévenir cette catastrophe. Il fut convenu entre eux que le marquis se chargerait de l'organisation militaire, et le comte de Botherel de l'organisation civile. L'activité de ce dernier, l'influence que lui donnait sa position sociale, procurèrent bientôt à la coalition bretonne un grand nombre d'adhérents; une grande partie de la noblesse s'y fit admettre, et bientôt la conspiration étendit ses ramifications dans les départements voisins.

Quand l'organisation leur parut complète, les deux amis se rendirent ensemble, au commencement du mois de décembre 1791, à Coblentz, où ils reçurent des princes les pouvoirs les plus étendus. La Rouërie revint ensuite en Bretagne, pour stimuler le zèle de son parti, et le comte de Botherel alla à Londres, afin d'y acheter des armes et des munitions. Déjà il en avait rassemblé à Jersey de nombreux dépôts qu'il se disposait à faire passer en France, lorsque Loaisel, secrétaire du marquis, lui apprit la mort de ce dernier. Le chef de la coalition, craignant que sa mort n'entraînât la dissolution de son parti, avait, à ses derniers moments, chargé son secrétaire de se rendre auprès du comte de Botherel et de lui remettre des blanc-seings, afin qu'il pût continuer de donner des ordres en son nom jusqu'à ce que les princes eussent désigné son successeur.

La trahison anéantit la coalition. Dès lors, le rôle du comte de Botherel changea. Il fut nommé commissaire du roi auprès du gouvernement anglais. Ses liaisons particulières avec le ministre de la guerre Windham et les témoignages d'estime qu'il reçut de Pitt lui fournirent plus d'une occasion d'être utile à ses compatriotes, pour lesquels il sollicita et obtint des secours qui leur furent continués pendant toute l'émigration. Il parvint aussi par ses instances à obtenir souvent des armes et des fonds.

Bien que ces fonctions diplomatiques servis-

sent la cause royale, elles ne suffisaient pas à la bouillante activité du comte de Botherel. Ses écrits, qui se succédaient presque sans interruption, passaient promptement des presses de Soupthampton en Bretagne.

Faisant alterner les négociations et la polémique avec l'action de sa personne, Botherel, intermédiaire des princes, allait sans cesse de Ham à Blackembourg, de Mittau à Edimbourg, et, bravant les dangers inhérents à sa position d'émigré, il faisait de fréquentes apparitions en Bretagne. Déjà, au mois de mars 1794, il était venu à Rennes avec Tinténiac, et, sans prendre une part directe aux conférences de la Mabilais, il en avait observé la marche, et avait pu rendre compte à Londres de la situation des esprits et des choses. Lorsque, au mois de mai de l'année suivante, une première expédition se forma à Jersey, à Portsmouth et à Southampton, de Botherel et Tinténiac furent particulièrement chargés d'entretenir et de seconder les relations entre les chefs de l'intérieur et ceux de l'émigration.

Vers la fin de 1795, il revint en Bretagne avec la double mission de se concerter avec les principaux chefs, au sujet d'une nouvelle expédition qui se préparait en Angleterre, et de ménager une réconciliation entre Puisaye et Cadoudal, dont la mésintelligence pouvait faire avorter cette expédition. Il se rendait dans le Morbihan avec le marquis de Bey, le chevalier de Montmuran et son propre domestique, lorsqu'en traversant une grande route ils aperçurent un fort détachement de hussards. Voulant les éviter, ils se jettent dans un chemin de traverse qui se trouve être une impasse, ou n'avoir pour issue qu'une barrière donnant sur un grand clos. Poursuivis dans ce défilé par les hussards, ils sont obligés de fuir dans le champ; mais à peine y sont-ils qu'ils voient sur la lande, de l'autre côté de l'enclos, un détachement de cavalerie. Rétrogradant alors, ils passent, à quelque distance de là, sous le feu du détachement, qui s'était ébranlé. Une première décharge tue le marquis de Bey. Ses compagnons se retournent vivement vers la barrière, où trois cavaliers étaient déjà rendus; de Botherel en tue deux, et le chevalier de Montmuran le troisième; mais M. de Montmuran, grièvement blessé, s'était traîné dans une haie où il fut tué par les soldats. Le cheval du comte de Botherel reçut plusieurs coups de sabre, et lui plusieurs coups de feu; ôtant la selle de son cheval, il se cacha, et, franchissant les talus, il se faufila dans les blés, puis, ayant rencontré des paysans, mais ne sachant pas s'ils étaient de faux chouans, il les força, le pistolet au poing, à lui servir de guides.

Ses deux missions terminées, le comte de Botherel repassa en Angleterre dans les premiers jours du mois de janvier 1796. Arrivé le 5 de ce mois à Lamatz, commune de Plouer, avec MM. de Bourmont (depuis maréchal), de la Ferronnière, de Verdun de la Crenne et Payen, il s'embarqua avec eux, dans la nuit du 6 au 7, sur un bateau que leur avait procuré Mlle de Villars.

Au printemps de la même année eut lieu l'expédition que de Botherel était venu préparer; elle avait pour but de s'emparer de Saint-Malo, et d'y conduire un prince de la maison de Bourbon. Le lougre la *Daphné* et quatre embarcations mirent à la voile de Southampton le 15 mars. Le 16, elles débarquaient sur les côtes de Bretagne un certain nombre d'émigrés parmi lesquels se trouvaient le comte de Sérent, adjudant-général de Monsieur; le vicomte de Sérent, son frère; MM. de Piré, de Bourmont, de la Ferronière, de Pinto, le comte de Botherel, son fils Constant, etc. etc. Leur mission était de venir arrêter avec les chefs de division de l'Ouest les mesures qu'ils avaient à prendre pour combiner leurs mouvements avec ceux de l'expédition anglaise. Les émigrés, conduits par le malouin Prigent, avaient à passer entre les sentinelles d'un cantonnement que Hoche, prévenu de la déscente, avait établi sur les digues voisines. On était convenu de ne pas tirer. M. de Piré viola cette convention, et tira sur une sentinelle. L'alarme se répandit, et le canon gronda sur la côte. M. de Piré ayant disparu avec Prigent, ses compagnons, dans le plus grand embarras, furent réduits à errer toute la nuit dans la campagne. Epuisés de fatigue, ils entrèrent le matin, pour déjeûner, dans úne ferme de la commune de la Gouesnière. Les Républicains, qui ne les avaient pas perdus de vue, les cernèrent, et quand ils voulurent sortir, ils virent, dans toutes les directions, des troupes qui ne leur laissaient d'autre issue que du côté d'un marais dont ils prirent le chemin. S'étant fiés à une femme occupée à cueillir, dans un bateau, des joncs de ce marais, ils se cachèrent dans les roseaux, et restèrent dans l'eau, jusqu'à la ceinture, pendant plusieurs heures, tout en se défendant et en faisant retraite devant des forces considérables. M. de Pinto et treize autres chefs royalistes furent tués, mis hors de combat ou arrêtés et détenus, et ensuite fusillés. Le comte de Botherel, parvenu à échapper aux poursuites des républicains, se retira, après l'affaire, dans un moulin auprès de Châteauneuf; les autres partisans et lui prirent le chemin des différentes divisions vers lesquelles ils étaient dirigés, et chacun d'eux remplit sa mission.

Cette rencontre, généralement désignée sous le nom d'affaire des marais ou des digues de Dol, ayant été diversement et inexactement racontée par divers écrivains, nous croyons utile de reproduire ici deux lettres dans lesquelles le comte de Botherel rend compte des principales circonstances de la journée. Elles sont extraites de l'ouvrage intitulé : *Mémoires d'Olivier d'Argens, et Correspondances chouaniques*, 2e édition. Paris, Ladvocat, 1824, in-8°. Si ces documents ajoutent peu aux détails dans lesquels nous venons d'entrer, leur caractère confidentiel et la sincérité dont ils sont empreints, permettent de se faire une idée exacte des projets des émigrés, de leurs ressour-

ces comme de leurs embarras, de la nature de leurs rapports avec l'Angleterre, et de l'influence qu'exerça sur la marche des événements la parole cauteleuse de Puisaye, par lequel le comte de Botherel s'était, comme tant d'autres, laissé captiver. Persuadé que toutes ces considérations feront excuser la longueur de ces documents, nous les reproduisons ici textuellement :

Lettre du comte de Botherel à S. A. R. MONSIEUR, *comte d'Artois.*

« Il est fâcheux pour moi d'annoncer à Votre Altesse Royale une nouvelle faite pour lui donner de l'inquiétude, et qui m'en donne beaucoup. Débarqués sur les côtes de Bretagne le mercredi 16 de ce mois, nous rencontrâmes une patrouille de cinq hommes sur laquelle nous fûmes obligés de faire feu. On pense que nous en tuâmes quatre ; le cinquième cria : Aux armes ! Nous fûmes obligés de faire fausse route, et nous n'arrivâmes à la Goasnière, dans le marais de Dol, qu'à huit heures du matin. Les républicains eurent connaissance de notre arrivée, et comme ils avaient su que, peu de temps auparavant, on avait fait un débarquement de poudre, ils avaient fait venir, pour faire des fouilles dans le Clos-Poulet, beaucoup de troupes qu'on rassembla pour venir nous surprendre. Nous en fûmes instruits vers midi ; nous fîmes route vers l'Ile-Mer. Au moment où nous allions passer le marais, nous aperçûmes sur notre chemin une colonne républicaine de 200 hommes, une autre derrière nous, une troisième sur notre droite, toutes à peu près de même force. Nous n'avions devant nous qu'un marais très-aquatique qu'il nous était impossible de traverser. Cependant, nous allâmes tant que nous pûmes. Les patriotes nous tirèrent plus de mille coups de fusil pendant les trois heures qu'ils nous poursuivirent. Ils ne nous tuèrent personne ; ils blessèrent seulement un domestique et cassèrent le fusil d'un de mes fils que j'ai amené avec moi. Nous rencontrâmes fort heureusement une rivière que dix-sept d'entre nous passèrent à la nage, et qui nous sépara des troupes de la république. Le comte de Sérent, ne pouvant plus aller, m'avait communiqué son embarras. Je lui avais conseillé de se cacher dans un des fossés qui séparait les deux pièces de terre ; s'il l'a suivi, il peut s'être sauvé ; mais nous n'en avons pas entendu parler depuis. J'ai pris des informations, et les troupes de Dol ont dit n'avoir arrêté que M. Langlois, chirurgien. Nous avons perdu le comte de Sérent, le marquis de la Féronnière, M. Tufin de la Royrie, M. Pinto et un domestique du marquis de la Féronnière : c'est celui qui avait été blessé ; il est possible qu'il se soit échappé.

« Nous avons trouvé le portefeuille du comte de Sérent, et nous l'avons remis à M. son frère. Ce portefeuille renfermait les pouvoirs que Votre Altesse Royale avait donnés à l'aîné, et une lettre de son écriture, où étaient référées les grâces que Votre Altesse accordait aux différentes armées. M. de Bourmont partant pour celle de Scepeaux, nous avons cru qu'il serait dangereux pour la cause et préjudiciable à l'intérêt du Roi de ne pas faire annoncer les brevets et de ne pas donner les croix de Saint-Louis à ceux que l'intention de Votre Altesse était d'en décorer. En conséquence, croyant remplir vos intentions, le vicomte de Sérent, M. le comte de Puisaye et moi, nous avons été d'avis que M. le comte de Bourmont reçût M. le vicomte de Scepeaux chevalier, et que M. le vicomte de Scepeaux reçût ensuite et les chefs de divisions de son armée et les quinze officiers qu'il croira avoir le mieux mérité cette récompense. Notre décision n'a eu pour objet que de servir plus utilement le Roi et de remplir les intentions de Votre Altesse Royale.

« Le marquis de la Féronnière portait sur lui environ 4,000 livres sterlings en billets de banque pour l'armée de Stofflet. S'il a été pris, cette somme est prise aussi. J'ai écrit à Dol, à Châteauneuf et à Saint-Malo d'acheter ces billets ; les soldats, les prenant pour des assignats, pourront les donner à vil prix. Si je puis les avoir, je les renverrai à M. d'Autichamp, qui remplace Stofflet. J'avais, pour les armées de Bretagne, 4,500 livres sterlings ; je les ai sauvées, comptées à M. de Puisaye, et MM. de Bourmont et de Suzanet ont aussi sauvé ce qu'ils avaient reçu pour les armées de Scepeaux et de Charette.

« Je vous dois un nouveau témoignage de ce que j'ai aperçu dans M. le comte de Puisaye ; et c'est en conséquence que je puis attester à Votre Altesse Royale que tout ce que peuvent le zèle, le dévoûment et l'activité, il l'emploie pour faire triompher votre cause et rétablir le Roi dans ses droits. Il a parcouru toutes les divisions, et y a mis de l'ensemble ; il les a organisées, et avant un mois je crois qu'on aura au moins 30,000 hommes soldés, sans y comprendre l'armée du Morbihan. Après avoir calculé ce qu'on pouvait faire avec le peu de fonds qu'on nous a donnés, nous avons pensé qu'il ne fallait donner que trois sols par jour au soldat et vingt sous à chaque officier. Nous n'en dirons rien au gouvernement anglais, afin d'en obtenir davantage. Avant-hier, M. de Puisaye, recevant cinq chevaliers de Saint-Louis à l'armée de Boisguy, assembla cette armée ; il y fit un discours dans lequel il dit que M. le comte de Sérent, votre représentant, avait été chargé par Votre Altesse d'apporter à cette armée ce témoignage de sa satisfaction. Il ne parla qu'en votre nom et au nom du Roi ; et dans tout ce qu'il dit, je vis le plus entier dévoûment pour la personne du Roi et la vôtre. Je crois que vous avez bien fait de ne pas le rappeler ; il est fort aimé des troupes et même des habitants des pays où il passe.

« Je suis, etc. Le comte DE BOTHEREL. »

Près Fougères, le 25 mars 1796.

« *P. S.* Je vais partir pour le Morbihan avec

le vicomte de Sérent. *Nous tâcherons de pacifier.* (1) J'ai trouvé dans M. de Puisaye les meilleures dispositions, et je ne doute pas que nous ne réussissions. M. le comte de Puisaye est si surchargé d'affaires, qu'il ne peut vous écrire aujourd'hui. »

Le comte de Botherel au duc d'Harcourt.

Près Fougères, le 26 mars 1796.

« MONSIEUR LE DUC,

» Je ne vous répéterai pas ce qui nous est arrivé lors de notre débarquement; je le marque à MONSIEUR. Veuillez lire la lettre que je lui écris : vous saurez tout. Je crains bien pour le comte de Sérent. Dès que j'aurai des nouvelles, je vous en ferai part. Le vicomte se porte très-bien. Il a été fort fatigué de nos courses.

» Il nous sera bien difficile de faire changer les billets de banque qu'on nous a donnés, et malheureusement nous n'avons pas reçu un sou en argent, et encore, au lieu de 30,000 livres sterlings que nous devions recevoir à Jersey, nous n'avons eu que 9,000 livres. J'ai reçu pour les armées de Bretagne 4,500 livres, et MM. de la Féronnière, de Bourmont et de Suzanet, 1,500 livres chacun. Je crains bien que le débarquement de Quibéron ne puisse pas se faire. On a retiré les 5,000 hommes de garnison qui étaient à Belle-Ile, et ils sont dans le Morbihan. Jugez combien nous allons être embarrassés, si nous ne recevons pas promptement de nouveaux secours, et si nous ne les recevons pas en numéraire. Il est donc pressant qu'on fasse frapper des louis et qu'on nous en envoie. Nous aurons, bien avant un mois, de 28 à 30,000 hommes soldés; mais avec quoi les paierons-nous? On a annoncé la solde à l'armée de Fougères, où je suis; tout le monde veut l'avoir. On aura seulement de cette division de 1,800 à 2,000 hommes. Jugez ce que nous pourrions faire si nous avions des moyens! Avec les deux millions sterlings que j'avais demandés, nous n'aurions pas trop; nous pourrions faire de grandes choses. Avec peu nous ferons peu. On fera marcher sur nous des troupes qui nous feront peut-être *succomber*, faute de pouvoir avoir un nombre suffisant de forces disponibles, faute d'argent pour payer les déserteurs. Réfléchissez-y bien, Monsieur, et faites ensuite, je vous en supplie, ce que votre attachement pour le Roi et pour la cause que nous défendons vous dictera. Ne vous lassez point de répéter à lord Grenville cette vérité, que nous avons été reçus d'une armée innombrable, mais qu'il nous faut de l'argent pour la faire agir. Dites-lui qu'il nous faut toujours quatre mois en caisse et des traites pour huit mois, payables tous les trente jours. Dites-lui qu'il paraît que les débarquements partiels sont presque impossibles actuellement, et que d'ailleurs, une fois débarqués, il est presque impossible de les faire parvenir aux lieux pour lesquels ils sont destinés sans courir les plus grands risques de les faire prendre. M. de Puisaye projette de réunir des forces considérables, et de protéger un débarquement en grand, si l'Angleterre veut le faire. Il faudrait des fusils, de la poudre, de l'argent, des uniformes, deux canons de 8, six de 4, deux obusiers de sept pouces, avec les caissons garnis et les traits nécessaires pour l'attelage. Il faudrait aussi des tentes et effets de campement pour 6,000 hommes, des haches, des pelles, pioches, etc., pour les pionniers, quinze cents selles, schabraques, brides, etc.

» Nous ne vous donnerons pas une certitude pour le projet dont je vous avais parlé pour Saint-Malo, Châteauneuf et Châteauricher; mais nous avons de grandes espérances de vous les faire livrer. On parle beaucoup d'une nouvelle trève, et même de la paix entre la république et les puissances coalisées. Tâchez de la prévenir; peut-être que si nous avions le Clos-Poulet, l'Angleterre ne ferait pas la sienne et nous secourrait d'une manière efficace.

» M. de Puisaye vous marquera en chiffres, ou je vous marquerai le lieu où l'on projetterait de faire le débarquement. Le général à qui j'ai remis la lettre de lord Grenville en fera l'usage convenu.

» Je suis, etc.,

» Comte de BOTHEREL. »

Diverses missions, semblables à celles que nous venons de rapporter, furent encore confiées par les princes au comte de Botherel, soit dans les pays insurgés, soit auprès des puissances étrangères, et il les remplit toutes avec le même zèle, quelque périlleuses qu'elles fussent.

Le comte d'Artois lui donna un témoignage bien mérité de sa satisfaction, en déclarant, par un acte authentique revêtu de sa signature et de son sceau, qu'il le prenait, ainsi que toute sa famille, *sous sa protection spéciale et royale, en considération de son zèle, de son dévoûment, de son désintéressement et des services importants rendus par lui et sa famille*, et en promettant à l'aîné de ses fils la propriété d'une charge de 200,000 fr. Une attaque d'apoplexie enleva le comte de Botherel, à Londres, le 6 août 1805. La famille royale devait, le même jour, dîner chez lui. Elle se fit un devoir d'assister à ses obsèques.

On peut, sur beaucoup de points, ne partager ni les principes ni les opinions du comte de Botherel; on peut croire qu'il s'abusa sur les vrais intérêts de la Bretagne, en cherchant à l'isoler du mouvement qui devait aboutir à l'unité de la France; mais on sera unanime à rendre justice à la loyauté de son caractère et de ses convictions, comme aux nombreuses preuves de courage civil ou militaire qu'il donna dans le cours de sa carrière quelque peu aventureuse.

Toute sa famille suivit son exemple. Trente-deux de ses plus proches parents et trois de ses

(1) Allusion à la mésintelligence entre Puisaye et Cadoudal.

fils périrent victimes de leur fidélité à la cause royale. Henri, l'un d'eux, fut tué à Quibéron. Un autre, Félicité, mort à Rennes, commanda une division royaliste du côté de Saint-Méen et de Bédée, après avoir servi dans la division de Guenroc avec M. Henri Baude de la Vieuville, et dans la division de la Rance, commandée par le chevalier de Saint-Pern. Nous ne savons si c'est Félicité de Botherel ou son frère Constant qui eut une rencontre avec les républicains cantonnés dans une prairie dépendant de l'abbaye de Saint-Méen. De Botherel avait formé le projet de s'emparer des armes, presque toutes en faisceau, de ces militaires ; mais un de ses soldats ayant tiré trop tôt, une affaire sérieuse s'engagea, et, l'avantage étant resté à de Botherel, il entra dans la ville de Saint-Méen, qu'il mit à contribution.

P. L...t.

BOTHEREL, juveigneur de Quintin, sieur de la Ville-Geffroy, etc., d'une autre famille que les précédents, naquit à Saint-Brieuc, ou au château de la Ville-Geffroy, ou à celui du Rustang. Nous croyons que c'est le membre de cette famille, maintenant éteinte, qui, suivant M. Pol de Courcy (*Nobiliaire de Bretagne*, p. 40), fut reçu page du roi en 1725, et qui, plus tard, fut son premier veneur. Il est auteur des *Découvertes gastronomiques*, ouvrage qui eut une seconde édition en 1776 (1). P. L...t.

BOTIDOUX (Jean-François **LE DEIST de**), — né au château de Beauregard, près d'Uzel (Côtes-du-Nord), vers 1750. Jusqu'à l'époque de la Révolution, sa vie fut celle d'un propriétaire aisé qui partage son temps entre la culture des lettres et la surveillance de ses terres. En 1789 commença pour lui une nouvelle existence. Le tiers-état de la sénéchaussée de Ploërmel le nomma député aux Etats-Généraux. De ce moment, il se jeta dans le tumulte des affaires publiques. Sa carrière politique est une de celles qui ont offert le plus de discordances et de versatilité. Il commença par se montrer favorable à la cause de la noblesse, et combattit les réformes financières proposées par Necker, jusqu'au point de traiter d'*insolences* les observations de ce ministre. Ainsi, député du tiers-état, il débutait par se faire le champion des priviléges. Dans la séance du 18 septembre 1790, il s'éleva avec force contre le projet de loi tendant à obliger les émigrés à rentrer en France et à prêter le serment civique, sous peine d'encourir la confiscation de leurs biens, attendu, disait-il, qu'il est rationnel et juste que chacun puisse librement quitter son pays et transporter sa propriété où bon lui semble. Cette profession de foi ne l'empêcha pas d'appuyer la création des assignats, dont la valeur reposait pourtant en partie sur les immenses propriétés enlevées aux émigrés et déclarées nationales. Après ces discours contradictoires, Botidoux cessa de monter à la tribune ; mais il vota désormais avec le côté gauche. Lors de la dissolution de l'Assemblée nationale, dont les membres ne pouvaient faire partie de l'Assemblée législative, il demanda et obtint du service militaire. Il alla rejoindre l'armée de Lafayette sur la frontière, en qualité de capitaine au 34e régiment d'infanterie. Ce général, continuellement en butte aux accusations de certains membres de l'Assemblée législative, comptait aussi dans son armée grand nombre d'opposants à ses opinions et à ses actes, et cette opposition se traduisit plus d'une fois en dénonciations. Ses ennemis de l'Assemblée avaient des intelligences autour de lui, et Botidoux est soupçonné d'avoir été du nombre de ceux qui, par des correspondances intéressées, rendaient compte, à Paris, de tout ce qui se passait à l'état-major. Il est sûr au moins qu'il s'était rangé parmi les officiers qui blâmaient plus ou moins ouvertement la plupart des mesures prises par Lafayette. Quoi qu'il en soit, lorsque, après le 20 juin (1792), l'armée envoya des adresses à l'Assemblée législative, adresses dans lesquelles on protestait contre l'invasion du palais du monarque, contre les atteintes portées à l'autorité constitutionnelle dans la personne de Louis XVI, et où l'on réclamait la rigoureuse répression de pareils attentats, Botidoux et quelques autres officiers refusèrent de signer. Ce refus le rendit personnellement l'objet des sarcasmes de ses camarades. On en vint à des provocations qui rendirent sa position intolérable. Il se décida alors à quitter l'armée et offrit sa démission, qui fut immédiatement acceptée. Il courut à Paris, où il arriva quelques jours après la journée du 10 août, se présenta à la barre de l'Assemblée, se plaignit des persécutions dont il était la victime, et accusa le général Latour-Maubourg, l'un des lieutenants et des

(1) Le catalogue de la bibliothèque de Rennes mentionne l'ouvrage suivant : *Les Pourquoi, ou Questions sur une grande affaire pour ceux qui n'ont que trois minutes à y donner*, par B. (Botherel), D. L., au Plessis, près Rennes, ce 31 mai 1761, in-8° de 32 pag., 1762, s. l. s. n. Un second exemplaire de cet écrit existe à la même bibliothèque, dans un recueil d'opuscules en faveur des jésuites, 4 vol. in-8°, n° 9,997 du catalogue méthodique, numéros de classement, L. 1,008 et K' decem. Dans cet opuscule : *les Pourquoi*, pag. 1—18 ; les Conclusions de M. de la Chalotais, procureur-général du Parlement de Rennes, pag. 19—22 ; Lettre de madame la présidente de B... D.... L..., à nosseigneurs les évêques assemblés à Paris, pag. 22 à 32. A la souscription, pag. 32, on lit :

Votre très-humble et très-obéissante servante,

B... D... L.

Au Plessis, près Rennes,
ce 31 mai 1761.

M. Baron du Taya, dont l'érudition nous vient si souvent en aide dans le cours de notre travail, ne voit dans ces initiales ni l'ancien procureur-général Botherel, ni le premier veneur du roi, mais bien la présidente de Langle, protectrice déclarée des jésuites, auxquels elle écrivit une lettre datée du Plessis, près Rennes, ce 25 mars 1764, in-8° de 16 pag. Il resterait à expliquer le B. Mme de Langle était née Gardin ; mais parmi les seigneuries on trouve Boishamon, Boisdulier et la Bourdonnaye, que cette initiale pourrait bien désigner.

amis de Lafayette, d'être le principal auteur de sa disgrâce. L'Assemblée législative saisit avec empressement l'occasion de frapper de son blâme le général Lafayette dans la personne de l'un des hommes qui lui étaient dévoués, et décréta, le 22 août, que Botidoux était réintégré dans son grade. Peu de temps après, il obtint un emploi de commissaire aux revues; puis il fut nommé commissaire-ordonnateur en chef à l'armée des Alpes. Ce fut là que, dans son zèle à servir le parti le plus avancé de la Convention, il dénonça le régiment des *hussards de la Liberté* comme une réunion d'ennemis de la République. Comme il entretenait ouvertement des relations avec les Girondins, il reçut le contre-coup des journées du 31 *mai* et du 2 *juin*, qui furent pour la Gironde des journées de mort ou de proscription. Compromis aux yeux du parti jacobin, il fut destitué et se réfugia en Normandie, où il retrouva plusieurs des députés proscrits et errants dans le Calvados. Il employa toutes ses ressources et toute son activité pour les soustraire aux dangers imminents qui les menaçaient. Il se mit en relation avec les généraux royalistes Wimpfen et de Puisaye. Le premier commandait l'armée dite *départementale*, qui devait marcher sur Paris, et qui fut battue à Vernon; le second était à la tête des Vendéens et n'éprouvait aucune sympathie pour des proscrits qui s'étaient montrés si ardents proscripteurs. Ces deux chefs firent peu de chose pour les Girondins, bien que Wimpfen, chef des forces rassemblées dans le Calvados, se fût ouvertement déclaré pour eux; mais, comme nous venons de le dire, il fut battu à Vernon; et d'ailleurs les proscrits le soupçonnèrent d'intelligences secrètes avec leurs ennemis.

A cette époque, Botidoux, resté jusque là attaché au parti républicain, l'abandonna pour passer dans les rangs des royalistes. La Bretagne et une partie de la Normandie se soulevaient déjà; ses liaisons avec Puisaye le conduisirent à se charger d'organiser l'insurrection dans le Morbihan. Il fut nommé secrétaire du comité général insurrecteur établi dans le voisinage de la petite ville de Locminé, et devint l'un des agents les plus actifs du parti. Ceci se passait en 1794. L'année suivante, nous le voyons intervenir dans les propositions d'amnistie adressées aux bandes royalistes, servir d'intermédiaire entre le général Hoche et les principaux chefs des insurgés, Boishardy, Labourdonnaye, Lantivy, Solihac, etc., et se montrer aussi actif, aussi remuant pour amener la pacification, qu'il l'avait été pour organiser et hâter le soulèvement. Il fut l'un des signataires du traité de la Mabilais, qui suspendit un moment la guerre civile, et se retira ensuite dans ses propriétés, où il demeura désormais étranger aux événements politiques. Mais les chefs de l'insurrection ne lui pardonnèrent pas sa défection, et lui tendirent plus d'une embûche; entre autres celle-ci, que nous trouvons racontée par M. Habasque, dans l'*Annuaire Dinannais* de 1836: « Peu de temps après la paix de la Mabilais, au mois de prairial an III, Botidoux, qui » avait coopéré aux négociations qui amenèrent » cette paix, résolu de vivre désormais tranquille, » s'était fait amnistier et habitait sa terre de » Beauregard, quand un soir, vers dix heures, » comme il allait rentrer, après avoir soupé chez » l'un de ses amis, six hommes armés l'enveloppent et l'obligent à sortir d'une avenue, sous » prétexte de le conduire à une entrevue avec les » chefs royalistes, ses anciens amis; mais, les » sachant mécontents de la nouvelle ligne qu'il » suivait, Botidoux ne se souciait en aucune façon de se rendre à cette conférence. Il avait la » vue basse, et son escorte, qui ne l'ignorait pas, » lui avait permis de briser, pour s'en faire un » appui, l'un des roulons de la barrière. Arrivés » sur le pont de Saint-Hélo, les six hommes l'entourent; Botidoux, qui avait une force musculaire remarquable, se précipite sur eux à l'improviste, les culbute, les disperse et se sauve. »

Botidoux vécut paisiblement dans son pays, sans intrigues, sans emploi, uniquement occupé de travaux historiques, jusqu'à la Restauration. A cette époque, il sollicita et obtint une place de messager d'État près la Chambre des Pairs; il en remplit les fonctions pendant plusieurs années, se retira de nouveau en Bretagne, et mourut le 19 novembre 1823, à l'hospice de Saint-Brieuc, où il vivait d'une pension qu'il recevait du gouvernement.

Botidoux avait employé une grande partie de ses années de retraite à des traductions d'auteurs latins. Dès l'année 1795, il avait publié quelques *Satires d'Horace* en vers français; en 1804, il en donna une édition plus complète; et plus tard, il fit paraître des fragments de l'*Art poétique*, aussi en vers français; Paris, 1812. On lui doit encore les traductions suivantes: les *Commentaires de César*, avec des notes critiques et littéraires; Paris, 1809, 5 vol. in-8°, avec planches. C'est, selon nous, la meilleure interprétation qui ait été donnée des écrits du conquérant de la Gaule, et les notes curieuses dont elle est ornée rendent cette traduction bien préférable à celles qui ont été publiées depuis, bien que plusieurs de celles-ci lui soient supérieures sous certains rapports. — *Lettres de Cicéron à Brutus et de Brutus à Cicéron*; Paris, 1812, in-12. — *Lettres de Cicéron à son frère Quintus*, avec des notes; Paris, 1813, in-12. — *Conciones* (ou Discours choisis) de Salluste. — Il est aussi l'auteur d'une *Esquisse de la carrière militaire de F.-Chr. de Kellermann, duc de Valmy, pair et maréchal de France*; Paris, 1817, in-8°. C'est l'éloge de ce général, écrit sous sa dictée, ainsi que l'avoue l'auteur; il ne faut donc lui attribuer d'autre importance que celle d'un mémoire apologétique. La traduction des *Commentaires* serait le principal titre littéraire et scientifique de Botidoux, s'il n'avait publié l'ouvrage intitulé: *Des Celtes antérieurement aux temps historiques*; Paris,

1817, in-8°. Dans cet écrit plein de recherches, il y a beaucoup à apprendre, et si l'auteur s'égare quelquefois, on ne saurait nier du moins qu'il se soit heureusement servi de la connaissance de la langue celtique, et d'un remarquable esprit d'observation et de discussion, pour déterminer d'une manière, sinon certaine, du moins très-spécieuse, la marche de la grande famille celtique, jusqu'au jour où elle couvrit de ses populations la Gaule et l'île de Bretagne. Cet ouvrage est plein de rapprochements curieux et de savantes observations. De tous les systèmes présentés jusqu'à ce jour sur cette grande question de l'antiquité, du gouvernement et de la religion des Celtes, celui-ci est peut-être le plus propre à fixer les idées, ou du moins à écarter de l'esprit du lecteur les exagérations auxquelles on se laisse trop facilement entrainer, quand on s'occupe de pareilles études. C. D.

BOUCHARD ou BOUCHART (Alain). — On ignore le lieu et la date de sa naissance et de sa mort. Notre honorable et savant ami M. Baron du Taya a écrit, dans ses Additions à *Broceliande*, 1839, que « Alain Bouchart, fils de Jean » et frère de Jacques Bouchart, était de noble race; qu'il était parent de l'amiral Nicolas Bouchart; que son manoir et le hameau de *Kerbouchart* étaient à Saint-Guénolé-de-Batz (près du » Croisic), où l'auteur vivait en 1513. » Il indique comme preuves le *Nobiliaire* des xve et xvie siècles à la Bibliothèque de Rennes, les *Annales nantaises* de M. Meuret, et l'écusson *chargé de trois dauphins*, 2 *et* 1, au premier folio de texte de la chronique; enfin les chartes dont nous allons parler. On peut adopter en toute confiance ces premiers renseignements, et si ce qui nous manque avait pu être retrouvé, il n'eût certainement point échappé à la vaste et saine érudition de l'investigateur.

Le titre de l'édition des chroniques dont nous allons bientôt parler, donnée à Paris en 1531, nous apprend que Bouchart était mort à cette époque, et qu'il était *advocat en la Court du Parlement*. Mais il parait que, sous le duc François II, il exerça des fonctions publiques. Dans l'état nominatif de tous ceux qui, suivant l'usage du temps, reçurent des présents à l'occasion du deuil ou, comme on le disait alors, du *béguin* de ce prince, on trouve notre *maistre Alain Bouchart* parmi les conseillers et maitres des requêtes à l'extraordinaire. C'était apparemment en la même qualité qu'en 1484 il fut envoyé à Saint-Malo, avec Jacques Bouchart, pour informer de la dissipation du nombre de pastels. (Voy. D. Morice, Pr., III, 457 et 607.) Nous dirons en passant, pour n'y plus revenir, que Jacques Bouchart était secrétaire du duc *(ibid.*, 781), et que le savant Pierre Hévin (Cons. 7) nous apprend qu'il était frère d'Alain et greffier du Parlement.

Les deux frères semblent avoir présidé à l'édition de la très-ancienne Coutume de Bretagne, donnée en 1485, et imprimée à Bréhan-Loudéac par Robin Foucquet et Jehan Crez, *maistres en l'art d'impression*. C'est du moins l'induction qu'on peut tirer du titre, annonçant qu'on y a joint les *constitutions, establissements et ordonnances faictes en Parlement de Bretaigne, ès temps passez et jusques à ce jour, pareillement visitées et correctées par Jacques Bouchart, greffier au Parlement, et maistre Alain Bouchart.* On ignore si ce dernier continua de prendre part aux affaires publiques sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII. Ce qui parait certain, c'est qu'il exerça la profession d'avocat au Parlement, et qu'il consacra quelques loisirs à l'étude de l'histoire de la province.

La reine Anne lui donna des encouragements, et lui procura la facilité de prendre aux archives la connaissance des titres originaux, et l'ouvrage d'Alain Bouchart était achevé et allait être présenté à la princesse quand elle mourut, au mois de janvier 1514. Dans le cours de cette même année, notre auteur fit paraitre *les Grandes Cronicques de Bretaigne, parlans de très-preux, nobles et très-belliqueux roys, ducs, princes, barons et aultres gens nobles, tant de la Grande-Bretaigne, dicte à présent Angleterre, que de nostre Bretaigne, de présent érigée en duché, et aussi depuis la conqueste de Conan-Mériadec, Breton, qui lors estoit appellé le royaulme d'Armorique, jusques au temps et trespas de François, duc de Bretaigne, dernier trespassé.* Paris, Galliot du Pré, 1514, pet. in-fol. gothique.

Quatre éditions ont suivi cette première. 2, Caen, Michel Augier, 1518, pet. in-fol.—3, Paris, Galliot du Pré, 1531, assez grand in-fol. : elle est la seule qui porte le nom de l'auteur. — 4, Caen, Michel Augier, 1532, pet. in-fol.—5. Caen, Michel Augier, 1541, petit in-fol. Les éditions de Caen contiennent des additions qui se sont successivement augmentées, mais qui diffèrent de celles que contient l'édition de Paris de 1531. M. du Taya, qui a donné *(Loc. cit.)* les détails bibliographiques les plus intéressants sur ces cinq éditions, regarde comme la plus belle celle de 1531. Le titre de l'édition de 1532 indique que les additions commencent *depuis le roy Charles huictiesme*, ce qui ferait croire que le premier travail d'Alain Bouchart ne serait pas allé au-delà du mariage de ce prince avec la duchesse Anne. Les *Cronicques de Bretaigne* sont la première histoire un peu étendue qui ait été donnée de la province. Pierre Lebaud en avait, à la vérité, composé une antérieure, qu'il présenta à Jean de Châteaugiron, vers 1480, et dont le manuscrit existe, suivant dom Morice, à la bibliothèque du roi. Devenu aumônier et conseiller de la reine Anne, il retoucha son premier travail, et le dédia à cette princesse. On ne sait pourquoi cet ouvrage, auquel son auteur avait mis la dernière main, est resté manuscrit jusqu'en 1638, qu'il fut imprimé par les soins du célèbre généalogiste d'Hozier. Ce retard dans la publication a fait que

les *Cronicques* d'Alain Bouchart sont venues les premières en date, et ont été, jusqu'à ce que d'Argentré ait fait paraître la sienne, la seule histoire de Bretagne pendant la plus grande partie du XVIe siècle. D. Lobineau a jugé son vieux devancier avec une grande sévérité, et D. Morice a répété, avec assez peu de critique, cette rigoureuse sentence : « On peut dire de son style, dit » le grave bénédictin, qu'il est aussi gothique que » les caractères dont il s'est servi pour le donner » au jour, et, pour ce qui est des faits, il passe » assez légèrement sur les véritables, et s'arrête » beaucoup aux faux... Il y a plus de recherches » dans Pierre Lebaud, et beaucoup plus de dis- » cernement. » Alain Bouchart s'est servi du style de son époque comme Galliot du Pré de ces caractères gothiques, aujourd'hui très-recherchés. On pourrait trouver dans les *Cronicques* plusieurs narrations dont le style a du charme. Quant aux faits historiques, l'auteur n'a fait ni pis ni mieux que les historiens de son temps, alors qu'il n'existait pas l'ombre de la critique en pareille matière, et, certes, Pierre Lebaud, préféré par D. Lobineau, n'est point exempt des mêmes reproches. Il est encore plus singulier que ces reproches soient accueillis et répétés par D. Morice, qui, en plein XVIIIe siècle, a adopté Conan-Mériadec et toute la kyrielle des personnages de Geoffroy de Monmouth.

L'ouvrage d'Alain Bouchart étant assez peu connu, attendu que toutes ses éditions sont rares et chères, j'ai cru à propos d'en donner ici une courte analyse. Le livre commence par une épître adressée par l'imprimeur *aux clercs et nobles esperitz*. Dans le prologue placé en tête du premier livre, l'auteur explique comment il a été amené à écrire ses chroniques : « Or est-il que » en lysant et examinant plusieurs cronicques et » histoires ou j'ay par aulcun temps voulu vac- » quer pour eviter ociosité, qui est marratre de » vertu, après avoir vacqué à l'estude de ma va- » cation, en les temps et saisons disposez a repos, » j'ay veu et leu plusieurs cronicques, etc. » Et considérant d'après Cicéron et Macrobe, que » nous sommes naturellement tenus et obligez au » pays auquel nous avons prins nostre nativité,... » je, qui suys breton, natif du pays de Bretai- » gne, ay bien voulu examiner plus avant les an- » ciennes histoires et cronicques des vieulx volu- » lumes et registres involver, que j'ay quis et » serchez ès lieux où l'on a coustume de guarder » lettres de perpetuelle memoire, de ce que jen » ay peu trouver et extraire j'ay, par escript, ré- » digé succintement et en brief, car briefveté est » amye de memoire, qui fut le premier breton, » comment Angleterre fut prémierement appellée » Bretaigne, la manière et le temps que les Bre- » tons conquirent es Gaulles le royaulme d'Ar- » moricque, lequel des lors ils appellerent Bre- » taigne, et dresser par ordre le nom des roys, » ducs et princes d'iceluy noble pays, jusques au » temps du feu Francoys deuxiesme de ce nom, » dernier duc de Bretaigne, pere de tres haulte, » tres excellente, tres puissante et tres chrestienne » princesse Anne, qui, premierement par le tres- » pas de son susdit pere, fut duchesse de Bretai- » gne et depuis royne de France par le mariage » de feu le roi Charles huictiesme, et, par apres, » elle espousa Loys douziesme de ce nom, roy » de France, a present regnant par le moyen des- » quelz deux mariages a bon droit estoit appellée » royne de France, la quelle est puis nagueres » trespassée de ce mortel siecle, toute pleine de » jours, delaissée ma tres redoubtée, excellente » et puissante princesse Claude, par la grace de » Dieu, duchesse de Bretaigne, son aisnée fille » et heritiere, femme et compagne espouse de » tres excellent et puissant prince Francoys, duc » de Valois, comte d'Angoulesme. » L'auteur pose ensuite comme principe « qu'il n'est permis a » personne de composer cronicque, s'il n'y a esté » ordonné et deputé. » Il avoue pourtant que cette charge ne lui aurait, du commencement de cette œuvre, été commise. « Toutes foys, ajoute-t-il, » depuis que nous avons ce present ouvrage en- » treprins et iceluy poursuivy jusques au temps » du premier duc Jehan de Bretaigne, la dessus » dicte dame, royne de France et duchesse de » Bretaigne, a veu et fait lire en sa présence, ce » que jà en avions fait, et puis apres nous a ex- » pressement enchargé et commandé, tant de bou- » che que par ses lettres missives, iceluy ouvrage » parfaire en toute diligence. Lequel avions inten- » cion luy presenter, si son dolant et tres dom- » mageable mortel trespas ne fust si tost sur- » venu. »

Il résulte de ces extraits que Bouchart commença ses chroniques depuis qu'Anne de Bretagne fut devenue reine de France ; qu'il en reçut des encouragements, et que son ouvrage était terminé à la mort de cette princesse, car on voit que son prologue a été écrit entre cette mort et celle de Louis XII, c'est-à-dire en 1514, François Ier n'étant encore que comte d'Angoulême.

L'auteur divise son ouvrage en quatre parties : « Au premier livre, sera faicte mention de Brutus, » premier Breton, et de ses successeurs, roys de » la Grande-Bretaigne, depuis l'an 60e après la » destruction de Troyes, jusques au temps que » Conan-Mériadec conquist le royaulme d'Armo- » ricque, qui fut CCCLXVI (366) ans apres l'ad- » venement de Nostre-Seigneur. »

« Le second livre traictera des roys de nostre » Bretaigne armoricque, depuis Conan-Mériadec » jusques a sainct Salomon, dernier roy, qui » mourut tout plein de saincteté par cruel mar- » tyre, l'an de grace IX cens (900) »

« Le tiers livre fera mention des ducz de Bre- » taigne, qui, en droit de souveraineté, ont re- » gné en cette Bretaigne depuis Alain le grant » premier, jusques au duc Pierre Mauclerc, envi- » ron l'an M. CC. et XIII (1213), »

« Et le IIIIe livre contiendra les noms et au- » cuns faictz et gestes des ducz qui, depuis ce-

« luy temps, ont regné jusques au dernier duc « Françoys, lequel trepassa au moys de septem- « bre l'an de grace M. CCCC. LXXX et VIII (1488). »

Ce plan, assurément, en vaut bien un autre : il est simple et naturel, et tel dépréciateur de Bouchart s'en sera fait honneur sans dire où il l'avait pris.

Le Ier livre reproduit, en effet, toute cette série de rois descendus de Brutus, imaginée par Geoffroy de Monmouth, ou prise par lui dans des documents plus anciens, mais tout aussi fabuleux.

Notre auteur ajoute au récit de Geoffroy quelques particularités locales. Ainsi, il dit que, quand Brutus fut parvenu à l'entrée de la Loire, « il fi- « cha ses ancres *ou a présent est Sainct Nazare,* « et y fut par sept jours a l'ancre, puis apres « descendit a terre *du costé du clos de Rais* (le « pays de Retz). » Ceci est probablement un souvenir de son pays natal, Saint-Nazaire étant peu éloigné du bourg de Batz.

Après avoir raconté la prise de Rome par Brennus, roi des Senones, et Bélinus, roi des Bretons, il interrompt sa narration pour déduire les raisons par lesquelles *la nation britannique doibt principalement participer à la gloire de cette victoire,* et reproche vivement aux historiens de n'avoir parlé que de Brennus et des Senonois.

Il supplée au silence de Geoffroy en racontant l'expédition de César contre Vannes, et, pour cela, il copie les *Commentaires;* puis il y ajoute le retour de César à Rome, son assassinat; la sainte nativité de la glorieuse Vierge Marie; l'incarnation et la naissance de Jésus-Christ; la cathédration de saint Pierre, qui *fut pape pendant 25 ans 7 mois et 8 jours;* l'institution du Carême et de l'Avent par saint Paul, et reprend la suite des rois bretons, conjointement avec celle des empereurs de Rome, en y mêlant une foule d'événements plus ou moins en rapport avec son sujet.

Le second livre est un inextricable mélange des histoires de Geoffroy de Monmouth, des romans de la Table-Ronde, des légendes et de la chronique de l'archevêque Turpin. On y trouve jusqu'à l'histoire de la papesse Jeanne.

Le troisième livre commence par l'histoire des Normands, depuis le premier Hasting jusqu'à Rou et sa postérité; puis, quelque chose d'Alain-Barbe-Torte; la conquête d'Angleterre par Guillaume; la croisade de Godefroy de Bouillon; une longue histoire des Tartarins et de Gengis-Kan; enfin, celle de Pierre de Dreux, dit Mauclerc.

Le quatrième livre traite autant de l'histoire de France que de celle de Bretagne; mais on y rencontre d'intéressants récits dans lesquels on retrouve quelque chose de la grâce naïve de Froissard : tels sont ceux de la bataille d'Auray, de la trahison de Jean IV à l'égard du connétable de Clisson, au château de l'Hermine, de l'assassinat de Gilles de Bretagne, etc. Le règne de François II, sous lequel Alain Bouchart a vécu, est riche de détails locaux et anecdotiques.

L'expédition de Charles VIII à Naples est en quelque sorte racontée jour par jour, et nul autre que notre auteur n'a fait un aussi long récit du voyage qu'Anne de Bretagne fit dans sa province, en 1505, quand elle voulut exécuter un pélerinage à Saint-Jean-du-Doigt et au Folgoët. Ce récit est d'un grand intérêt pour une foule de localités visitées par la princesse. C'est aussi dans ce quatrième livre que Bouchart nous apprend que l'amiral Nicolas Bouchart exécuta avec empressement l'ordre que lui donna Jean de Montfort de fortifier le Croisic, *pour ce qu'il estoit natif dudit Croisic.* Ceci confirmerait l'opinion de ceux qui pensent que l'historien était originaire du même pays, et probablement parent ou même descendant de l'amiral. D. Morice, Pr., II, 708, mentionne, comme tirée des Archives de Nantes, une obligation de Nicolas Bouchart et de Jean, son fils, pour la capitainerie de Conq en Cornouailles (Concarneau), de l'an 1378, et on trouve dans la même volume des Preuves, et au n° 269 des Ecussons, le *scel* de Nicolas Bouchart, portant les *trois dauphins,* dont nous avons parlé au commencement de cet article, d'après M. du Taya, avec cette différence qu'ils sont posés en face, et non 2 et 1. On lit autour : *S. Nicholas Bouchart.* Ces armoiries, reproduites au premier folio des Chroniques, prouvent une identité de famille, et il serait possible que Jean, *fils de Nicolas*, fût le même que Jean, *père d'Alain.*

On a vu, par l'analogie qui précède, que les *Grandes Cronicques* sont fort loin d'être un modèle historique; mais, nous le répétons, elles sont de leur époque, et les cinq éditions (1) qui les ont reproduites prouvent manifestement qu'elles eurent un très-grand succès. Le savant Pierre Hévin les citait encore au XVIIe siècle, dans ses Consultations sur la Coutume de Bretagne, longtemps après l'apparition des histoires de Lebaud et de d'Argentré, parce qu'il y trouvait des points historiques qu'il avait vainement cherchés dans ces derniers ouvrages. (*Voy. Consult., p. 7 et* 508). Une réimpression des *Chroniques* pourrait donc être accueillie favorablement. BIZ....

BOUCHET (PIERRE-MICHEL), né à Port-Louis (Morbihan), le 3 mars 1756, — entra dans la marine en 1771. Parvenu, après plusieurs campagnes, au grade de lieutenant de frégate, il embarqua en cette qualité sur le vaisseau l'*Artésien,* le 5 mai 1778. Passé, le 19 juin suivant,

(1) Le savant biographe critique a dû tenir compte des cinq dates à cause des quatre continuations; mais le texte de Bouchart s'arrêtant à la mort de François II, il n'y a que quatre éditions de ce texte, parce que, jusqu'à cette époque, l'édition de 1541 est (sauf le titre) le même tirage que l'édition de 1532.

Toutes les éditions de Caen sont à deux colonnes; et, comparées aux éditions de Paris à longues lignes, elles présentent des variantes et des interpolations;... au moins une très notable au fol. 103 de l'éd. de 1532.

Voyez, au surplus, Additions à Brocéliande, p. 325-329.

B. D. T.

sur le *Vengeur*, il participa aux combats d'Ouessant et de la Grenade, les 27 juillet 1778 et 6 juillet 1779, à celui du 10 décembre suivant dans la baie du Fort-Royal, enfin à trois autres sous le vent de la Dominique et au vent de la Martinique, du 17 avril au 19 mai 1789. Chargé du commandement du grand canot de son vaisseau pendant l'attaque de la Grenade, il prit part à la réduction de cette île et au siége de Savanah. Le 3 avril 1781, il passa sur le *Lion*, et fit ensuite quelques campagnes au commerce, depuis le 2 février 1782 jusqu'au 25 février 1793, époque où il rentra dans la marine militaire avec le grade d'enseigne de vaisseau non entretenu. Promu lieutenant de vaisseau le 1er août de la même année, il fut attaché au service de la direction du port de Brest. Il occupait encore ce poste, lorsqu'un violent incendie se déclara, le 20 messidor an III (8 juillet 1795), à bord du navire l'*Anna-Suzanna*, mouillé sur la rade de Brest, au centre de l'armée navale, et non loin d'un autre navire chargé de poudres. L'*Anna-Suzanna* contenait 40,000 boulets, que l'incendie projetait dans toutes les directions. La perspective d'un embrasement général était imminente. Bouchet et le capitaine d'artillerie Godebert (*voyez ce nom*), se jetant avec quelques hommes dans une chaloupe, parvinrent, malgré une pluie de mitraille, à amariner le navire embrasé, et à éloigner ce foyer d'incendie. Nommé capitaine de vaisseau le 26 septembre suivant, en récompense de cet acte de courage, Bouchet devint en même temps chef des mouvements du port et dirigea ce service jusqu'au 9 mars 1803, qu'il passa au port de Cherbourg. Lors du combat de la frégate anglaise la *Minerve*, sur la rade de Cherbourg, le 3 juillet suivant, Bouchet, que son service n'obligeait pas à y prendre part, s'embarqua sur la canonnière la *Chiffonne*, et arriva à deux heures du matin sur le théâtre de l'action. Quoique les canons de la *Minerve* n'eussent pas pu être dirigés sur les canonnières, et que sa reddition eût été due au feu des batteries de terre plutôt qu'à celui des navires, le commandant Bouchet n'en fut pas moins félicité par le ministre de la marine du zèle qu'il avait montré en s'exposant bénévolement au feu de l'ennemi. En non activité du 7 septembre 1814 au 31 décembre 1815, il prit postérieurement sa retraite, et vint se fixer à Brest, où il est mort le 11 janvier 1824. Nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, le 6 février 1804, il avait été fait officier de l'ordre le 14 juin suivant.

P. L...t.

BOUGEANT (Guillaume-Hyacinthe), — né à Quimper (Finistère), le 4 novembre 1690. Il entra au noviciat des Jésuites en 1706, et, quatre ans après, il fut envoyé à Caen pour y enseigner les humanités; puis à Nevers, où il professa la rhétorique. Il fut attaché depuis au collége de Louis-le-Grand, à Paris, et y passa la plus grande partie de sa vie. Il se fit de bonne heure une haute réputation dans la république des lettres par la publication de l'*Histoire des Guerres et des Négociations qui précédèrent le traité de Westphalie*. Paris, 1727, in-4°, ou 2 vol. in-12. Cet ouvrage, qu'il composa sur les Mémoires du comte d'Avaux (Claude de Mesmes), l'un des plénipotentiaires de France, fut complété plus tard par l'*Histoire du Traité de Westphalie*, ou *des Négociations qui se firent à Munster et à Osnabrug*, histoire à laquelle le P. Bougeant travailla longues années, et qui ne fut publiée qu'après sa mort. Paris, 1744, 2 vol. in-4° ou 4 vol. in-12. Ces deux compositions, qui révèlent un véritable talent d'historien et ne présentent que de légers défauts parmi des qualités remarquables, constituent à elles seules la gloire littéraire de leur auteur. Il n'est pourtant pas exact de dire, comme le prétend La Chalotais, dans son Réquisitoire contre les Jésuites, que ces deux productions sont les meilleures qui soient dues à cet ordre célèbre. Ces deux ouvrages ont été réimprimés ensemble sous ce titre : *Histoire des Guerres et des Négociations qui précédèrent le traité de Westphalie, sous le règne de Louis XIII et les ministères des cardinaux de Richelieu et de Mazarin*. Paris, 1751, 6 vol. in-12, et 1767, 3 vol. in-4°.

Parmi les autres écrits du P. Bougeant, celui qui a fait le plus de bruit est *les Amusements philosophiques sur le Langage des Bêtes*. Paris, 1739, in-12. Badinage hardi et spirituel que l'Allemagne et l'Angleterre s'empressèrent de traduire, et contre lequel s'élevèrent, en France, toutes les âmes dévotes, alarmées d'un pareil scandale. La plaisanterie du P. Bougeant, qui n'était que le rajeunissement d'un ancien apologue indien, dans lequel les démons sont supposés faire une sorte de purgatoire dans le corps des bêtes, pour expier le crime de s'être révoltés contre Dieu, excita assez de haine pour le faire exiler à La Flèche, où il formula une demi-rétractation dans une lettre adressée, le 1er avril 1739, à l'abbé Savalette, et qui a été imprimée, en 1783, à la suite d'une nouvelle édition des *Amusements philosophiques*, édition publiée par M. Née de La Rochelle. Dès l'apparition de l'ouvrage, les critiques l'avaient assailli. Un capucin réfugié en Hollande, Aubert de la Chesnaye, en publia une sous le titre de *Lettre à Mme la comtesse D***, pour servir de supplément à l'Amusement philosophique sur le Langage des Bêtes*. D'autres réfutations furent insérées dans la *Bibliothèque française* et dans le *Mercure suisse*. Ces nombreuses attaques jetèrent beaucoup d'amertume sur la vie du P. Bougeant, qui, pour se faire pardonner cette débauche d'imagination, se mit à composer une *Exposition de la Doctrine chrétienne*. Paris, 1741, in-4°, ou 1746, 4 vol. in-12. Réimprimée encore à Paris, Sagnier et Bray, 1844, 2 vol. in-8°. Il participa, pendant plusieurs années, à la rédaction des *Mémoires de Trévoux*,

et y inséra plusieurs dissertations intéressantes. Son esprit actif, qui l'entraînait toujours, lui avait fait prendre part aux démêlés du Parlement et du clergé. La fameuse bulle *Unigenitus* était le sujet de la querelle. Les Jésuites, soutiens de la bulle, jouaient leurs adversaires dans des comédies qu'ils faisaient représenter par leurs élèves. Le père Bougeant en composa trois : *la Femme docteur, ou la Théologie tombée en quenouille*. La Haye (Lyon), 1730.—*Le Saint déniché*. 1732. —*Les Quakers français*. 1732. On assure que la première de ces pièces eut au moins vingt-cinq éditions dans un an (1).

Les autres ouvrages de Bougeant sont : 1° *Anacréon et Sapho*; dialogues en vers grecs. Caen, 1712, in-8°.—2° *Observations curieuses sur toutes les parties de la Physique, tirées des meilleurs écrivains*. Paris, 1719, 1730, 3 vol. in-12; nouvelle édition, augmentée. Paris, Jombert, 1771, 4 vol. in-12. Le P. Grozellier, de l'Oratoire, est l'éditeur des 2e et 3e volumes.—3° *Traité théologique sur la Consécration de l'Eucharistie*. Paris, 1729, 2 vol. in-12.—4° *Voyage mystérieux du prince Fanférédin dans la romancie, contenant plusieurs observations historiques, géographiques, physiques, critiques et morales*. Paris, P. G. Le Mercier, 1735, in-12. Cet ouvrage est une critique moitié ironique, moitié sérieuse des romans, et surtout de l'*Usage des Romans*, de Lenglet-Dufresnoy; il a été réimprimé dans la collection des *Voyages imaginaires*.—5° *Lettre du P**** (Guill. Hyac. Bougeant, jésuite) *à M. l'évêque de Marseille, sur la mort du P. Porée*, datée de Paris, 13 janvier 1741. Paris, Bordelet, in-12 de 31 pages. Réimprimée dans le t. 9 des *Amusements du Cœur et de l'Esprit*.—6° *Relation des Miracles de saint Pâris, avec un Abrégé de la Vie du Saint et un Dialogue sur les Neuvaines, suivie d'une chanson sur ce sujet, avec des Remarques du docteur Mathanasius*. Bruxelles, in-12 (sans date). Le P. Lelong, le seul bibliographe qui attribue cet article au P. Bougeant, dit que cet ouvrage n'est qu'un tissu de basses plaisanteries.—7° On lui doit aussi la publication des *Mémoires de François de Paule de Clermont, marquis de Montglas*. Amsterdam (Paris), 1727, 4 vol. in-12. Enfin on lui attribue les *Lettres philosophiques sur les Physionomies*. Lyon, 1748, in-12. M. Thiébaut raconte, dans le 2e volume de ses *Souvenirs*, que Bougeant est le véritable auteur de cet ouvrage, que l'on disait être de l'abbé Pernetti; mais que la crainte de se voir exiler une seconde fois l'empêcha de l'avouer, et le détermina à donner son manuscrit. Cette assertion de M. Thiébaut est fondée sur celle de l'abbé Matte, ex-jésuite, qui avait connu Bougeant au collége de Louis-le-Grand.

Bougeant mourut à Paris, le 7 janvier 1743.

C. D.

(1) On lit dans les *Nouvelles ecclésiastiques* (année 1731, p. 16), relativement à cet ouvrage : « Le prévôt des marchands (de Lyon) en a fait saisir 200 exemplaires ; mais les Jésuites avaient eu soin de s'en fournir auparavant, et d'en faire part à leurs amis. Leur P. Danton a présidé à l'impression, et l'imprimeur a allégué pour excuse, au prévôt, que ce Jésuite s'était chargé de tout, et lui avait promis de le tirer d'affaire, si on l'inquiétait. »

BOUGUER (Jean), — professeur d'hydrographie au Croisic, est l'auteur de l'ouvrage suivant : *Traité complet de la navigation, contenant les propositions et pratiques de géométrie, de la sphère et d'astronomie ; les tables du mouvement du soleil, celles de sa déclinaison, et plusieurs autres nouvellement calculées, etc.* Paris, Jean Jombert, 1698, in-4°. — Paris, Heuqueville, 1706, in-4°. Il était né à Saint-Molf, village éloigné d'un demi-myriamètre du Croisic.

P. L...t.

BOUGUER (Pierre), fils du précédent, naquit au Croisic, le 10 février 1698. Les premiers mots qu'il entendit prononcer, furent des termes de mathématiques ; les premiers objets qui s'offrirent à ses regards, furent des instruments d'astronomie et d'hydrographie. La langue des sciences fut donc, pour ainsi dire, sa langue maternelle, et les amusements de son enfance, des travaux arides. Par une rare exception, cette tension prématurée de ses facultés ne nuisit pas à leur développement. Il le prouva, alors que, très-jeune encore et simple élève de cinquième au collége de Vannes, il fut choisi par le régent de sa classe pour professeur de mathématiques de ce dernier. A deux ans de là (Bouguer n'en avait encore que treize), une nouvelle occasion lui fut offerte de prouver sa capacité. Un professeur de mathématiques avait avancé une proposition peu exacte ; Bouguer, alors élève de troisième, osa lui contester sa démonstration. Le professeur, offensé et se croyant assuré de terrasser un si chétif adversaire, eut l'imprudence d'engager une lutte dont le résultat fut sa défaite.

Bouguer n'avait pas terminé ses études lorsque son père mourut, ne laissant à son frère et à lui qu'une fortune médiocre. Résolu à chercher dans le travail les moyens d'y suppléer, il se présenta, quoiqu'il n'eût que quinze ans, comme candidat à la place que son père laissait vacante. L'examinateur, attribuant sa démarche à un fol orgueil, ne consentit qu'à grand'peine à l'entendre. Bouguer lui ayant objecté qu'il n'y avait aucun âge prescrit pour le savoir, et ayant demandé à n'être affranchi d'aucune des difficultés de l'examen, celui qui était chargé de le faire l'interrogea, et les réponses du jeune candidat furent si satisfaisantes, que son juge le combla d'éloges et n'hésita pas à le déclarer digne de succéder à son père.

Mais ses talents l'appelaient sur un théâtre moins étroit. Il avait entendu parler de l'Académie des sciences, et s'il ne pensait pas à en pouvoir jamais devenir membre, du moins aspirait-il

à mériter par ses travaux l'estime de cette compagnie. L'occasion lui en fut bientôt offerte. Le P. Reyneau, de l'Oratoire, et membre de l'Académie, l'ayant rencontré à Angers, conçut de lui une haute estime. Dans divers entretiens qu'il eut avec M. de Mairan, au sujet du jeune mathématicien et de la manière dont il occupait ses loisirs, il lui fit part de l'étonnement qu'il avait éprouvé à la lecture de ses recherches sur la mâture des vaisseaux. Ce récit piqua la curiosité de M. de Mairan, et, après avoir pris connaissance du travail de Bouguer, il engagea ceux de ses collègues qui devaient indiquer avec lui le sujet du prix de 1727, à proposer la meilleure manière de mâter les vaisseaux, sûrs qu'ils devaient être d'avoir au moins une pièce excellente. Il ne s'était pas trompé dans son jugement. La pièce de Bouguer, alors âgé de vingt-neuf ans, obtint le prix de l'Académie, et fut accueillie par des éloges unanimes, lorsqu'elle fut publiée sous ce titre : *De la Mâture des Vaisseaux* (Pl.). Paris, Cl. Jombert, 1727, in-4°. M. de Mairan, qui en rendit compte lui-même (*Journal des savants* de 1728, p. 432 et suiv.), dit que l'auteur est toujours maître de son sujet, que la géométrie y est maniée avec art, et qu'il en fallait beaucoup pour l'appliquer à une matière aussi compliquée que la construction et la manœuvre des vaisseaux.

Ce premier succès stimula l'ardeur de Bouguer. Deux ans après, il remporta un nouveau prix sur la *Méthode d'observer exactement sur mer la hauteur des astres* (Pl.). Paris, Cl. Jombert, 1729, in-4°. Cette méthode, dit Lalande (*Hist. des mathématiques de Montucla*, t. IV, p. 131), est la première qui ait été utile à l'astronomie. Bouguer, lors de son voyage au Pérou, en 1735, fit un grand nombre de recherches utiles et curieuses sur la réfraction, et elles lui fournirent les moyens de démontrer plusieurs faits importants de sa théorie.

La même année, il publia son *Essai d'optique sur la gradation de la lumière*. Paris, Jombert, 1729, in-12. Voici comment M. Biot (*Biograph. univ.*, t. V, p. 302) s'exprime au sujet de cet ouvrage : « Bouguer y examine la proportion dans » laquelle la lumière est absorbée par les corps » que nous nommons diaphanes ou transparents, » et qui ne sont réellement tels qu'en partie. Pour » fixer cette proportion, il fallait imaginer de » nouveaux instruments propres à mesurer l'intensité de la lumière avant son entrée dans les » corps, et après son passage à travers leur substance. Bouguer réussit dans cette invention » délicate, et il l'employa d'une manière fort ingénieuse pour comparer les intensités de la » lumière émise ou réfléchie par les différents » astres. Il fit, entre autres, cette curieuse remarque, que la lumière du soleil est plus intense au centre de son disque que sur les bords, » tandis que le contraire a lieu sur le disque de » la lune ; ce qui indique que le soleil est enveloppé d'une épaisse atmosphère, au lieu que la » lune n'en a point ou n'en a qu'une dont la densité est insensible dans ces observations. Le » génie de Bouguer pour la physique se montre » partout dans cet ouvrage rempli de recherches » fines, ingénieuses, toujours dirigées et soutenues par un heureux accord du calcul avec l'art » de l'observation. » Toutefois, cet *Essai*, malgré sa supériorité, ne contenait pas le dernier mot de Bouguer sur la matière ; il n'était que le commencement d'un travail plus étendu dont il s'occupa toute sa vie, comme nous le verrons plus loin.

En 1730, Bouguer fut nommé professeur d'hydrographie au Hâvre. Cette nouvelle résidence, qui le rapprochait de Paris, permit à l'Académie de se l'attacher, le 5 septembre 1731, en qualité d'associé géomètre, à la place de M. de Maupertuis, nommé pensionnaire. Avant sa nomination, il avait remporté le prix proposé par l'Académie, pour 1731, sur la *Méthode d'observer en mer la déclinaison de la Boussole*, Paris, Cl. Jombert, 1731, in-4°, et il lui avait adressé un mémoire sur la question mise au concours pour les années 1732 et 1734. Ce sont les *Entretiens sur les Causes de l'Inclinaison de l'Orbite des Planètes, où l'on répond à la question proposée par l'Académie des sciences pour le sujet des prix des années* 1732 *et* 1734. Paris, Cl. Jombert, 1734, in-4°; 2e édit., Paris, Cl. Jombert, 1749, in-4°. Bouguer y émet l'opinion que la cause de l'inclinaison de l'orbite des planètes s'explique très-bien par les tourbillons qui expliquent également la précession des équinoxes. Ce mémoire, où l'auteur examinait les questions les plus difficiles de la physique, et où il se montrait profond géomètre, ne put être admis au concours, Bouguer étant devenu académicien avant la proclamation de son résultat.

Depuis plusieurs années, l'Académie des sciences songeait à déterminer la grandeur et la figure de la terre. Elle crut, avec raison, ne pouvoir mieux y parvenir qu'en mesurant deux degrés de latitude, l'un à l'équateur, l'autre près du pôle, pour en comparer ensuite les longueurs respectives. L'Académie désigna pour le voyage à l'équateur Godin, Bouguer et La Condamine, et, autant pour récompenser le second de ses travaux passés que pour le dédommager de la perte de son emploi au Hâvre, il fut nommé à la place de pensionnaire-astronome, vacante par le décès de M. Lieutaud. Les académiciens, accompagnés d'une suite assez nombreuse, partirent de La Rochelle, le 16 mai 1735, sur un vaisseau du roi, et abordèrent à Saint-Domingue vers le milieu de juillet. Ils passèrent de là à Carthagène, où ils arrivèrent en novembre, et où ils trouvèrent D. George Juan et D. Antonio de Ulloa, que S. M. catholique avait désignés pour prendre part aux opérations des académiciens français. Tous se rendirent à Quito, lieu indiqué pour le commencement des opérations, et ils y mesurèrent une première base. Ce ne fut pas sans peine que,

dans ce pays hérissé de montagnes, ils trouvèrent un lieu propice à cette opération. Ils y réussirent cependant avec assez de bonheur dans une plaine appelée Yarouqui, peu éloignée de Quito, et s'étant divisés en deux bandes, l'une formée de Godin et de George Juan, l'autre de Bouguer, La Condamine et Verguin, ingénieur hydrographe, ils mesurèrent une ligne droite un peu inclinée, et qui, réduite au plan de l'horizon, fut trouvée de 6.272 toises 4 pieds 7 pouces 1/2. La différence entre les deux mesures était à peine de 2 pouces 1/2; les deux extrémités de cette base ont depuis été marquées par deux pyramides, avec des inscriptions, qui furent le sujet d'un singulier procès dont on peut voir la relation dans l'ouvrage de La Condamine.

Mais les difficultés qu'on essuya dans la mesure de cette base n'étaient qu'un léger prélude de celles qu'on rencontra à former les triangles nécessaires pour la mesure de l'arc du méridien. On ne peut lire sans étonnement le détail des pénibles incommodités qu'il fallut supporter pour y parvenir. Qu'on se représente une chaine de montagnes dont les sommets, quoique sous la zône torride, sont couverts d'une glace perpétuelle, dont les parties un peu moins élevées sont couvertes d'une neige aussi froide que la glace, ou de pluies pénétrantes : c'est là qu'il fallut établir ses stations, quelquefois séjourner des mois entiers pour attendre un moment de beau temps qui permit d'apercevoir les signaux placés sur d'autres montagnes. Tant d'incommodités locales, jointes à celles que causa plus d'une fois la mauvaise volonté ou l'indolence des gens du pays, gens dont on pouvait à peine tirer quelque service, malgré de grandes dépenses, prolongèrent cette opération. Godin et D. Juan terminèrent la leur à Cuença, pris d'abord pour le terme le plus central de l'arc à mesurer, et ils le prolongèrent ensuite de près d'un demi-degré au-delà du côté sud, jusqu'au lieu nommé *Pueblo-Viejo-de-Mira;* de sorte qu'il comprenait une étendue de près de 3 degrés et demi.

L'arc dont la mesure était entreprise par Bouguer et La Condamine était un peu moins long, et s'étendait, par le moyen de trente-deux triangles, de la ligne équinoxiale jusqu'au-delà du 3e degré de latitude australe. Les deux points de Cotchesqui, au nord, et de Tarqui, au sud, lui servaient de termes. Du reste, les mêmes précautions furent prises par les uns et les autres pour la vérification de leurs mesures. Tous les angles aigus furent évités et mesurés à plusieurs reprises. Une base de 5,259 toises fut mesurée, la toise à la main, et avec l'attention la plus scrupuleuse, par Bouguer, La Condamine et Ulloa, à l'extrémité la plus australe de leur arc, et cette mesure s'accorda ensuite, à une toise près, avec celle qu'ils trouvèrent en la calculant comme un des côtés de leurs triangles; ce qui prouve que ce calcul était exact dans toutes ses parties, ou du moins que les petites erreurs inévitables dans de pareilles observations se compensaient entre elles avec une exactitude surprenante. La mesure géométrique terminée, Bouguer et La Condamine déterminèrent avec la plus grande précision l'amplitude de l'arc céleste compris entre les deux termes de leur arc.

Ces travaux pénibles, les contrariétés, les obstacles dont ils étaient accompagnés, influèrent, il paraît, sur le caractère de Bouguer et sur ses rapports avec ses coopérateurs, au point que, dans des contestations scientifiques, il crut devoir invoquer l'intervention des autorités civiles et militaires du pays. Ces dissidences, dans lesquelles, il faut le dire, Bouguer montra plus d'opiniâtreté que de raison, firent naître une mésintelligence fâcheuse entre lui et La Condamine. Quoi qu'il en soit, il fut l'âme de l'expédition; il déploya, en effet, dans le choix des triangles, dans l'emploi des instruments, dans le détail des observations, cet esprit de sagacité, de finesse et d'exactitude qui lui était propre. Recherches d'astronomie, observations de physique, de géographie, d'histoire naturelle, rien ne lui échappa, et il porta le coup-d'œil d'un philosophe sur tous ces objets, sur ceux même dont il s'était le moins occupé jusque là.

Les opérations terminées, Bouguer se mit le premier en route pour l'Europe; il suivit à peu près la même route qu'en allant, et il arriva en France au mois de juin 1744, plus de neuf ans après son départ. Il rendit compte de ses opérations dans une séance publique de l'Académie, au mois de novembre suivant. Ce ne fut que cinq ans plus tard qu'il publia son livre de la *Figure de la terre déterminée par les observations de MM. Bouguer et de La Condamine* (Pl.). Paris, Ch.-Ant. Jombert, 1749, in-4°. Cet ouvrage mit le sceau à sa réputation. Toutefois, par sa communication isolée et anticipée à l'Académie, Bouguer semblait s'être approprié presque tout le mérite de l'expédition. A son retour, en 1745, La Condamine publia une relation abrégée de son voyage, et la fit suivre, en 1751, de deux ouvrages donnant, en trois volumes in-4°, l'histoire *in extenso* du voyage et des opérations exécutées. Bouguer lui répondit par sa *Justification des mémoires de l'Académie et du livre de la figure de la terre*. Paris, Ch.-Ant. Jombert, 1752, in-4°. La Condamine répliqua par son *Supplément au Journal historique du Voyage à l'équateur et au livre de la mesure des trois premiers degrés du méridien, servant de réponse à quelques objections*. Paris, Durand, 1752, in-4°. Bouguer termina la discussion par sa *Lettre à M. ***, dans laquelle on discute divers points d'astronomie pratique, et où l'on fait quelques remarques sur le Supplément au Journal historique du voyage à l'équateur de M. de La C.* Paris, H.-L. Guérin, L.-F. Delatour, 1754, in-4°.

Cette polémique fut acrimonieuse de la part de Bouguer, préoccupé de cette idée que La Condamine voulait s'attribuer le mérite exclusif de

l'expédition, ce qui n'était pas. D'autres raisons contribuèrent à aigrir Bouguer. Son adversaire, qui sut toujours se modérer dans la discussion, la soutint avec d'autres avantages. Plus homme de lettres que Bouguer, et plus répandu que lui dans le monde, il se fit lire avec plaisir, et les salons qu'il fréquentait lui attribuèrent dans les travaux scientifiques de l'expédition plus de part qu'il n'était juste et qu'il n'y prétendait lui-même. La conséquence fâcheuse de tous ces débats d'amour-propre, c'est qu'une grande opération qui avait occupé trois savants pendant neuf années est imparfaitement connue, par suite des réticences de Bouguer et du silence absolu de Godin. Une autre conséquence non moins fâcheuse, c'est qu'ils avancèrent, très-probablement, la mort de Bouguer, qui eut lieu à Paris, le 15 août 1758, après une maladie de langueur, qui dura quelques mois.

Dévoré d'un besoin insatiable d'activité, il avait, depuis son retour du Pérou, et indépendamment des travaux occasionés par sa mission à l'équateur, composé divers ouvrages, dont les plus importants sont : I. *Traité du navire, de sa construction et de ses mouvements.* (Pl.). Paris, Jombert, 1746, in-4°. Fruit de ses méditations sur les montagnes du Pérou, cet ouvrage a exercé une heureuse influence sur l'art de la construction navale, et les théories de Bouguer ont généralement été adoptées par les auteurs qui ont écrit depuis sur la matière. II. *Nouveau Traité de navigation, contenant la théorie et la pratique du pilotage.* (Pl.) Paris, Guérin, 1753, in-4°. — *Le même*, revu et corrigé par l'abbé de La Caille. (Pl.) Paris, Guérin, 1760, in-8°; Paris, Desaint, 1769, in-8°; Paris, veuve Desaint, 1781, in-8°. — *Le même*, avec des notes et additions par M. de Lalande (Pl.) Paris, Desaint, 1792, in-8°. La Caille a fait au *Traité de navigation* des additions et des changements considérables qui ont rendu cet ouvrage beaucoup plus pratique qu'il ne l'était d'abord. Bouguer, plus accoutumé au calcul analytique qu'à tout autre, n'avait donné presque aucune règle de trigonométrie ni de calcul astronomique. En un mot, son livre était plutôt composé pour les savants que pour les pilotes, en vue desquels La Caille a spécialement travaillé. Le savant géomètre Vincent Brunacci a donné, en 1795, une traduction italienne du *Traité de navigation* en 2 vol. in-8°, dont le second est entièrement de lui. III. *De la Manœuvre des vaisseaux, ou Traité de mécanique et de dynamique, dans lequel on réduit à des solutions très-simples les problèmes de marine les plus difficiles qui ont pour objet le mouvement du navire.* (Pl.) Paris, Guérin, 1757, in-4°. Bouguer consacra plusieurs années à la composition de cet ouvrage. Il y expose tous les principes de mécanique et de dynamique sur lesquels sont fondés les mouvements d'évolution et de rotation du navire, et il indique, à l'aide d'une série de problèmes intéressants, les moyens d'orienter les voiles dans certains cas donnés, et de faire les manœuvres les plus difficiles. Comme le précédent, cet ouvrage est composé pour les savants, les principes exposés dans le premier livre n'étant pas à la portée des hommes pratiques, et étant pourtant indispensables à l'intelligence du reste de l'ouvrage. IV. *Opérations faites* (avec MM. Camus, Cassini de Thury et Pingré), *par ordre de l'Académie royale des Sciences, pour la vérification du degré du méridien compris entre Paris et Amiens.* Paris, imprimerie royale, 1757, in-8°. V. *Traité d'optique sur la gradation de la lumière; ouvrage posthume, publié par M. de La Caille, pour servir de suite aux Mémoires de l'Académie royale des Sciences.* Paris, Guérin et Delatour, 1760, in-4°. La multiplicité des expériences dont Bouguer a consigné les résultats dans cet ouvrage témoigne que la pensée de toute sa vie fut le perfectionnement de son *Essai* de 1729, déjà si remarquable. La mort l'empêcha de mettre au jour le *Traité d'optique;* mais, avant de succomber, il eut la satisfaction d'en voir achever la mise au net, à quelques petites lacunes près, que n'a pu remplir La Caille, exécuteur de ses dernières volontés, une partie de ses papiers ayant été perdue à sa mort.

Indépendamment de tous ces travaux, Bouguer, qui fut, à l'Académie, le dernier défenseur du cartésianisme, a publié, dans les Mémoires de cette Compagnie, un grand nombre de dissertations sur la *force de la lumière et du soleil, de la lune, etc., sur les mouvements des corps, l'orbite des comètes, la longueur du pendule à certaines latitudes, les réfractions astronomiques, la dilatation et la contraction des métaux, la construction et l'usage des instruments de mathématiques*, enfin, sur une infinité d'objets de physique, de géométrie et d'astronomie. Malgré tant d'occupations, il trouvait encore le moyen de travailler au *Journal des Savants*, dont il fut un des principaux rédacteurs, du 27 septembre 1752 au 25 juin 1755.

Bouguer est un des hommes qui ont le plus fait pour les sciences; il les a éclairées par ses lumières et servies par son courage. On peut consulter, pour plus de détails, son éloge dans l'*Histoire de l'Académie des Sciences pour* 1758; la *Biographie universelle*, t. 5; l'*Histoire de l'astronomie du* XVIIIᵉ *siècle, par Delambre;* l'*Histoire des mathématiques de Montucla*, t. 3 et 4, et la *Relation de la conversion et de la mort de M. Bouguer, par le P. Laberthonie, dominicain.* Paris, 1784, in-12. P. L...t.

BOULAY-PATY (Pierre-Sébastien), — législateur courageux, magistrat intègre, célèbre juriste, est l'un des beaux caractères de la Révolution française, et l'un des hommes dont la Bretagne doit le plus s'honorer. Républicain vrai, désintéressé, pur, il rappelait les nobles types de l'antiquité. Un historien moderne de la Bretagne,

M. Pitre-Chevalier, en payant un juste tribut d'éloges aux travaux renommés de l'auteur et à la fermeté du citoyen, l'appelle « un homme véritablement antique par la science, par le courage et par la vertu. » Un écrivain remarquable de notre époque, Mme la duchesse d'Abrantès, dans son histoire des salons de Paris, dit : « C'était un homme selon les temps héroïques que Boulay-Paty. » La *Biographie universelle* lui rend un digne hommage, et le savant M. Dupin aîné, dans un long article de la *Revue encyclopédique*, le place, comme jurisconsulte, à côté de son illustre compatriote Toullier.

Issu d'honnêtes parents propriétaires-agriculteurs et procureurs en la juridiction de l'abbaye de la Meilleraie, qui avaient eu un ancêtre remarquable, Imbert-Boulay, abbé de Buzay et abbé fondateur de Prières en 1457, il naquit à Abbaretz, près de Châteaubriant (Loire-Inférieure), le 10 août 1763. Encore au berceau, il perdit son père, fut mis à sept ans au collége d'Ancenis, et finit ses études chez les oratoriens de Nantes. Elu plusieurs fois prévôt de l'école de droit, il fut reçu avocat à Rennes, en 1787, par les célèbres Lanjuinais et Toullier. Il plaida à Nantes avec dispenses d'âge, prouva, malgré sa jeunesse, un grand talent, et fut nommé sénéchal de Paimbœuf en 1788. Il fut reçu par le marquis de Bruc, seigneur de cette sénéchaussée, dans les termes les plus flatteurs.

En 1790, lorsqu'il n'avait pas encore l'âge requis, Boulay-Paty fut nommé commissaire du roi près le tribunal de Paimbœuf. Procureur-syndic, il fut ensuite appelé, par les électeurs du district de cette ville, aux fonctions de commissaire national. Les temps étaient difficiles; cette partie de la Bretagne, voisine de la Vendée, était en feu. Il montra la plus sage et la plus ferme énergie; il fit, de concert avec l'autorité militaire, fortifier la ville attaquée par l'insurrection; il fit des sorties courageuses, à cheval lui-même à la tête des troupes, pour avoir des grains et l'approvisionner, et Paimbœuf fut seul, dans toute la contrée, à résister aux forces des révoltés. Ami des arts, qu'il sentait vivement, il fit conserver, malgré le péril qu'il y avait à donner protection à tout symbole religieux, le magnifique autel de l'abbaye de Buzay, vrai chef-d'œuvre de sculpture, qu'il confia aux soins du vénérable curé, M. de Pronzat, et qui devint l'orgueil de l'église de Paimbœuf. Ami de la Révolution, dont il regardait les principes comme la base du bonheur général, ennemi inébranlable de ses excès, aussi humain que dévoué à ses opinions, il sauva, au risque de sa tête, plusieurs nobles injustement poursuivis, et cacha quelques jours, dans sa maison le fameux Bailly, maire de Paris.

Bien connu par la fermeté de ses principes de liberté, il fut appelé à Nantes comme l'un des administrateurs du département de la Loire-Inférieure, lorsque les autorités y furent renouvelées, le 19 vendémiaire an II; il avait alors vingt-neuf ans. Le premier acte des administrateurs fut de prendre des mesures pour la salubrité des prisons, où gémissait une foule de détenus que ravageait une contagion cruelle. Le délire ultra-démocratique était au dernier période; on menaçait Nantes d'une armée révolutionnaire; on accusait cette ville de fédéralisme; on faisait tout pour soulever le peuple, pour le pousser au pillage. La terreur était à l'ordre du jour. Le comité révolutionnaire siégeait au département, s'animant à ses sanguinaires arrêts, et Carrier, revêtu d'un pouvoir souverain par la Convention, venait d'arriver. Ceux même qui avaient le plus contribué à sauver Nantes de l'attaque des rebelles étaient proscrits; l'honorable blessure du maire Baco avait été, disait-on, faite exprès pour cacher sa connivence coupable avec les Vendéens. Boulay-Paty, tout d'abord, quand des hommes de sang vociféraient en accusant les ex-administrateurs, éleva avec force la voix en leur faveur, et, en plein département, rendit justice au patriotisme de Baco. Quelques jours après, lorsqu'il n'y avait pas pour vingt-quatre heures de grain dans Nantes, le district, le comité révolutionnaire étaient en séance; le peuple hurlait; les exaspérés voulaient, dans une proclamation, rejeter sur les anciens administrateurs une disette qui n'était due qu'à la force des circonstances; la crise était terrible, et c'en était fait d'eux, si cette proclamation eût paru. Boulay-Paty s'y opposa hardiment, et, au milieu des débats, il rédigea et fit adopter une adresse qui les sauva. C'était le 21 vendémiaire; le lendemain, on apprit que les rebelles s'étaient emparés de Noirmoutiers, que l'armée de Saumur avait été battue près de Châtillon, que le pays de Savenay était menacé d'une insurrection générale, et allait devenir une nouvelle Vendée. Les craintes redoublèrent quand les rebelles eurent passé la Loire à Varades, forcé les postes sur la Loire, et que les troupes eurent évacué Ancenis. Une masse de forces se dirigeait contre Nantes; le danger était pressant. Il y avait un complot pour livrer la ville; trois à quatre mille hommes y étaient à peine; sa garde nationale avait été en partie désarmée pour l'armée de Mayence; ses fortifications, commencées, n'étaient nullement avancées; on n'avait aucune nouvelle des généraux, malgré divers courriers. Le département envoya aussitôt deux commissaires chez les représentants Ruelle et Boursault. Boulay-Paty et Brilland furent chargés de cette mission. Ce fut dans cette réunion que Boulay-Paty, le pistolet à la main, menaça les représentants de faire battre la générale, si ceux-ci faisaient, dans ce péril, la moindre démarche pour effectuer leur fuite sur Rennes. Les représentants venaient de délibérer qu'ils abandonneraient Nantes, et qu'ils s'enfuiraient par la Loire et la Vilaine. L'énergie de Boulay-Paty sauva Nantes de l'abandon des représentants et des troupes, et en même temps de l'invasion et du pillage.

Carrier, revenu de la Vendée, où il était allé

aussitôt après son arrivée à Nantes, parut au département entouré de ses satellites. Le besoin des subsistances se faisait sentir plus que jamais; les réfugiés affluaient dans la ville; les campagnes étaient insurgées. Le 10 brumaire, il y eut une séance extraordinaire des trois corps administratifs; Carrier, Thureau et Francastel la présidaient. Carrier y traita les administrateurs de contre-révolutionnaires, qui ne savaient pas prendre des mesures extraordinaires; il vociféra dans un long discours; il outragea les Nantais, en disant qu'ils étaient des lâches qui n'osaient quitter leurs murs pour aller s'approvisionner, et finit ses injures par cette forfanterie: « Moi, je ferais le tour de la Vendée avec une quenouille. » Les administrateurs, et Boulay-Paty, l'un des premiers, lui rappelèrent avec fierté la conduite glorieuse des Nantais au jour du 29 juin, et lui dirent qu'à cette époque elle avait sauvé la République dans cette contrée; et la séance se termina par un tumulte épouvantable, au milieu duquel un représentant s'emporta jusqu'à dire que la République n'était pas dans Nantes, et que Lyon avait bien disparu. Quand bientôt Carrier désignait aux haches de ses hordes frénétiques les portes et la vie des négociants de Nantes qu'il disait accapareurs de grains, Boulay-Paty les défendit avec une ardeur qui fit obstacle à cet appel au sang. Il résista encore avec non moins de force à Carrier, au comité révolutionnaire et à la société de la *Montagne*, quand ils demandèrent au département l'arrestation des *suspects*. Voyant ses efforts inutiles dans cette journée du lendemain où, les canons braqués dans les rues, une foule de dignes citoyens furent plongés dans les cachots, il s'empressa, malgré le double péril de mort qu'il affrontait, de rédiger, avec ses collègues, une adresse accusatrice à la Convention. Lorsque, quelques jours après, Carrier, sous prétexte d'une vaste conspiration dans les prisons, voulut le massacre général des prisonniers, que l'ordre était donné par le comité révolutionnaire de les faire lier deux à deux, et de les faire fusiller indistinctement, Boulay-Paty, ne voyant que le péril de ses concitoyens, et non le sien, résolu à tout pour empêcher cet exécrable forfait, courut chez Carrier, l'interpella avec indignation, l'entraîna, en bonnet de police, en redingote, en pantoufles, au département, et lui fit renier cet ordre infâme. Des milliers de malheureux durent la vie, ce jour-là, à son courage.

Après cette force de résistance, Carrier, étonné et furieux, voyant que des exécutions publiques n'étaient plus possibles, eut recours à cette horrible invention, sans exemple jusqu'alors, des *bateaux à soupape*. Les noyades se faisaient au milieu de la nuit, et ces actes, d'effroyable atrocité, n'étaient connus que lorsqu'ils étaient irremédiablement consommés.

Boulay-Paty, arrêté enfin par l'ordre de Carrier, eut avec lui une nouvelle et terrible altercation qui devait le conduire à la mort; mais son attitude énergique le sauva. Carrier fut terrassé par le langage d'un homme si haut placé dans l'estime générale, et qui avait rendu dans ce pays de vrais services à la République; puis, écumant de colère, il lui dit en jurant: « Eh bien! retourne donc à Paimbœuf. » Boulay-Paty sortit avec mépris, et envoya sans crainte, à l'accusateur public du tribunal révolutionnaire de Paris, une dénonciation formelle contre Carrier.

Heureux de fuir un théâtre d'horreurs où la vertu, même la plus courageuse, était impuissante contre le crime, il revint à Paimbœuf, commissaire national du district. Il continua à déployer les plus nobles sentiments, et, le 10 pluviôse de l'an III, le maire, les officiers municipaux et les notables de la ville de Paimbœuf l'assuraient, par un acte public, de l'estime de tous.

En 1795, il fut nommé commissaire civil et criminel du pouvoir exécutif dans le département de la Loire-Inférieure. Nantes le vit revenir avec bonheur. Il y fut l'ami du vertueux Haudaudine, à qui sa belle conduite, lors d'une proposition d'échange de prisonniers, avait valu le surnom de *Régulus nantais*. Lié avec le général Grouchy, qui y commandait, il lui devint plus tard très-utile lors d'une dénonciation faite contre lui. Berryer, avocat renommé, père de notre grand orateur, vint de Paris plaider à Nantes une affaire importante; Boulay-Paty lutta contre lui avec une éloquence qui fut admirée.

Boulay-Paty fut élu représentant du peuple au Conseil des Cinq-Cents, en 1798. L'un des membres les plus éloquents et les plus savants de cette assemblée, dont il fut nommé, le premier, deux fois secrétaire, il y exerçait une grande influence par son caractère et son talent, et coopéra très-activement à la législation. C'était un orateur plein d'élégance, de dignité, d'énergie. Enfant d'un département où il avait tout approfondi par lui-même, voué à l'étude des lois maritimes et des besoins commerciaux, et, à trente-quatre ans, déjà grand jurisconsulte, il prononça des discours remarquables sur les pavillons neutres, sur les jurys maritimes, à l'occasion de l'incendie du vaisseau le *Quatorze-Juillet*, sur les dépenses et sur le matériel de la marine, sur son Code pénal, sur l'inscription maritime, sur les prises, sur l'armement en course. Il expliqua et combattit la puissance de l'Angleterre, avec une science profonde et une éloquence ardente. Boulay-Paty décida souvent le vote des lois. Lorsqu'on s'occupait de celle des douanes, il fit adopter la prohibition, non seulement des marchandises anglaises, mais de celles de toutes les nations qui pouvaient être en guerre avec la France. C'est d'après ses rapports et ses opinions que la loi sur les vignes, à droit de tiers et de quart, dans la Loire-Inférieure, fut adoptée; que la caisse des invalides de la marine fut établie; qu'un droit d'octroi fut accordé à Nantes; que des avantages furent donnés aux manufacturiers de cette ville, et sa garde nationale mentionnée honorablement

de la patrie ; que les examens des aspirants et les congés militaires furent fixés. Il rendit d'éminents services au commerce et à la marine. Le 13 thermidor, le commerce maritime de Saint-Malo, dans un acte signé par Thomas, Fontan, Santerre et les autres notables négociants, lui votait des remerciments. Les armateurs et marins de Nantes, les matelots du Hâvre, en faisaient autant. Les négociants français résidant à Cadix lui adressaient un acte de reconnaissance et d'estime comme au représentant qui voulait l'honneur national sur les mers, l'ordre et le rétablissement des lois maritimes. Le brave amiral Willaumez, alors chef de division au ministère, sachant qu'il s'occupait d'un vaste plan d'organisation de la marine, lui proposait quelques-unes de ses idées comme à l'homme dont le savoir devait mieux les juger et les utiliser.

Ami sage de la liberté, il en défendit avec constance les principes. Vertueux et désintéressé, il demanda la punition du général en chef Schérer, après sa conduite en Italie et la défection de son armée, comme un grand exemple à donner. C'est sur sa motion que le Conseil des Cinq-Cents décida que tout ministre serait obligé de rendre compte de sa gestion dans le délai de deux mois. Il attaqua les dilapidations, et demanda que les marchés passés depuis la constitution de l'an III et les avances faites aux fournisseurs fussent soumis à un sévère examen ; ce projet fut renvoyé à une commission spéciale, dont il fut nommé le premier membre. Il avait au cœur cet enthousiasme qui nous étonne maintenant ; feu sacré que nos pères ont légué à peu de leurs fils !

Lorsque Boulay-Paty allait faire un rapport très-important, une dame B...., qui, à cause de sa beauté, avait été une des déesses des fêtes du temps, interprète de personnes fortement intéressées à ce que l'opinion de Boulay-Paty fût en leur faveur, vint lui proposer 300,000 fr. Son inflexible probité fut révoltée de cette offre, et il la repoussa avec indignation ; pourtant il n'était pas riche. C'est alors que Baco, l'ancien maire de Nantes, qui lui devait la vie, partant pour les colonies (voy. Baco de la Chapelle), le supplia de le laisser lui prouver sa reconnaissance en lui léguant sa fortune, par testament, au détriment de collatéraux ; Boulay-Paty dit qu'il n'accepterait point et refusa obstinément. Membre de toutes les commissions sur la marine, faisant des rapports très-graves, préparant de longs ouvrages, il passait ses jours et une partie de ses nuits au travail. Il se lia particulièrement avec son collègue Mansord, avocat de Chambéry, homme simple comme le pâtre de ses montagnes, et de l'érudition la plus vaste, qui a publié depuis un ouvrage sur le *droit d'aubaine;* et avec un Ecossais énergique, Smith, émigré politique. Il connut beaucoup Bernadotte, Moreau, M. J. Chénier, Andrieux, qui écrivait de lui que c'était un homme plein de mérite et de droiture ; Colin d'Harleville, Gohier. Tout entier aux intérêts publics, il combattit sans cesse, malgré son amitié sincère pour Gohier, les fautes du Directoire, et s'éleva avec vigueur contre son déplorable système de gouvernement. Il s'indigna de voir ôter le ministère de la guerre à Bernadotte, dont il estimait au plus haut degré l'héroïsme militaire, l'activité et les grandes vues d'administration ; et il reprocha avec véhémence aux directeurs cet acte d'injustice et de jalousie. Bernadotte, devenu roi de Suède, n'avait point oublié Boulay-Paty, et il lui écrivait qu'il saisirait avec plaisir les occasions de lui donner des marques de son souvenir.

Le coup d'Etat du 18 brumaire se préparait. Les esprits intelligents, sans prévoir que l'ambition de Bonaparte allait jusqu'à vouloir changer le gouvernement, voyaient qu'il méditait un dessein audacieux. Boulay-Paty, surpris de l'aveuglement du Directoire, alla reprocher à Gohier, qui lui demandait souvent des conseils, de ne pas faire arrêter Bonaparte, revenu ainsi en laissant son armée, le rapport de Kléber prouva plus tard dans quel état, et en violant toutes les lois sanitaires. Gohier, dont l'honnêteté politique ne mesurait point le vol d'une ambition si hardie, et chez lequel l'énergie de l'homme d'Etat n'égalait pas la loyauté du cœur, ne crut point à ses avis, et se refusa à cet acte, comme Roger-Ducos s'y refusa quand Masséna lui proposait de l'exécuter.

Le 18 brumaire arriva, après le décret préparé frauduleusement pendant la nuit aux Tuileries, volets fermés, et voté seulement par une partie du Conseil des Anciens; décret qui transférait le Corps législatif à Saint-Cloud, pour lui ôter l'appui du peuple de Paris, et qui donnait à Bonaparte le commandement de la force armée et de la garde du Conseil des Anciens. Boulay-Paty fut un des représentants dévoués à la constitution qui s'indignèrent et se préparèrent à résister, bien loin pourtant de soupçonner quel rôle Bonaparte allait oser jouer. Si les membres énergiques du Conseil des Cinq-Cents eussent prévu la violation du lieu de leurs séances, Bonaparte n'eût pas réussi ; il eût suffi de la nomination instantanée de Bernadotte ou de Jourdan au commandement de la garde de ce Conseil. L'un de ces deux généraux, à la tête d'une partie des troupes, dont ils étaient chéris, se trouvant là opposé personnellement à Bonaparte, aurait anéanti ses projets. Les conspirateurs même ne croyaient qu'à un changement de chefs et non de gouvernement, et ils ne sentirent la portée de l'attentat que quand il avait pour lui la force du fait exécuté. On était las des directeurs, dont plusieurs, repoussés par l'opinion publique, étaient las d'eux-mêmes. Il y eut surprise dans le succès du 18 brumaire. À la terrible séance de l'Orangerie, la voix de Boulay-Paty fut une des plus énergiques parmi celles des représentants qui se crurent encore assez forts, en face

des bayonnettes, pour proscrire par un décret celui qui violait le sanctuaire des lois. Avec Bigonnet, Jourdan, Talot, Destrem, Aréna, Briot, Delbrel, Blin, Duplantier, Grandmaison, Poullain-Grandpré, il fit pâlir et reculer Bonaparte chancelant au milieu des soldats. Il avait juré fidélité à la Constitution de l'an III, qui contenait de si nobles principes; il tint son serment et tomba avec elle. Le soir même de ce jour, qu'on peut appeler le dernier de la République, celui où le pouvoir militaire tua le pouvoir civil, il eut la gloire d'être sur la liste des représentants proscrits. Lucien Bonaparte disait en les proscrivant : « Ce qui se dit dans cette nuit du 19 brumaire, au milieu de cette enceinte, sera répété par les siècles. » Cossin, l'un des premiers armateurs nantais, ami de Boulay-Paty, et père de Félix Cossin, condamné à mort dans l'affaire du général Berton, et député après 1830, reconnaissant les services qu'il avait rendus à la ville et au commerce de Nantes, lui proposa un navire pour le conduire dans le lieu d'exil qui lui serait désigné.

Son collègue, M. J. Chénier, qui, au 18 brumaire, ébloui par l'éclat militaire de Bonaparte, n'avait vu que les lauriers du héros, disait bientôt, les larmes aux yeux, à Boulay-Paty : « Tu es heureux d'avoir été *brumarisé!* Ton nom est sûr d'aller à la postérité! »

Boulay-Paty n'avait été que dix-huit mois aux Cinq-Cents, et, dans ce court espace, il s'était fait une belle place dans l'estime publique. Bien jeune encore, il avait alors une grande réputation, et l'opinion générale l'appelait au ministère de la marine, lorsqu'il fut exclu de la législature. Il resta quelque temps à Paris, ayant la pensée de s'y fixer comme avocat. Un arrêté des Consuls avait révoqué la proscription et l'avait changée en une surveillance de haute police. Mais il y eut des bruits de conspirations, et Fouché, qui n'avait jamais pu se faire estimer de Boulay-Paty, mais qui l'estimait, lui fit savoir qu'il eût à quitter Paris, parce que le premier consul redoutait les gens de vigueur et de talent comme lui. La même chose fut dite par Lucien à madame Boulay-Paty. Il partit pour la Bretagne, où il fit une maladie très-longue. Ce fut son digne ami, le savant docteur Bessard, de Paimbœuf, qui le sauva. Il se décida, sans aucun regret personnel, à rester à Rennes, et à se livrer entièrement aux travaux de la jurisprudence maritime, compensant, par la satisfaction d'avoir agi selon l'honneur et sa conscience, la perte des grandes espérances dont sa position avait dû le remplir.

Lors de la réorganisation des tribunaux, en 1800, il avait été nommé juge à la cour d'appel de cette ville, sur la demande de ses anciens collègues des Cinq-Cents qui étaient restés à la législature. C'est en cette qualité que, chargé de répondre au ministre de la justice sur le projet de Code de commerce, il lui adressa des observations qui ont beaucoup servi à la rédaction de ce Code, et qui ont été imprimées sous ce titre : *Observations sur le projet de Code de commerce;* 1 vol. in-8°, 1802.

Magistrat comme législateur, il eut toujours le même caractère de grandeur, de justice et de désintéressement. Lorsque M. J. Chénier, inspectant les études, vint examiner en Bretagne les élèves les plus distingués qui devaient être admis dans les lycées aux frais du gouvernement, le fils aîné de Boulay-Paty fut reçu avec éclat. Chénier accourut le lui dire ; Boulay-Paty refusa de profiter de cet avantage, ne voulant pas que son fils eût la place d'un moins riche que lui. Il n'avait que peu de fortune, mais, compatissant et généreux, il ne refusa jamais son aide au malheur. Il avait cautionné un ami pour une forte somme et la perdit.

Conseiller à la cour impériale, versé dans la science du droit nautique, auquel il s'était consacré, et heureux de l'espoir d'être utile, il demanda, en 1810, au grand-maître de l'Université Fontanes, l'établissement d'une chaire gratuite de droit commercial et maritime à Rennes. Il obtint cette chaire « à laquelle, lui écrivait-on du ministère de l'instruction publique, il était appelé de droit par ses connaissances, par sa réputation et par le vœu unanime de ses concitoyens. » Il professa sans émoluments pendant plusieurs années. Ce cours fut interrompu par les deux invasions étrangères, et ne fut point érigé en chaire permanente. Il l'avait ouvert d'une façon brillante par un discours qui fut regardé comme un modèle de style dans la science.

La Restauration le conserva conseiller à la même cour. Ses hautes capacités et sa noble intégrité étaient connues; l'indépendance de ses opinions resta la même. Lorsque, en 1815, le général Travot, désigné à l'arrêt de mort d'une commission militaire, fut amené dans les prisons de Rennes, Boulay-Paty, malgré l'exaspération de ce temps de réaction politique, n'ayant jamais calculé avec l'inspiration de son cœur ni avec le mouvement de sa conscience, lui témoigna la plus vive sympathie ; et son fils Germeuil Boulay-Paty, docteur en droit de vingt-trois ans, et déjà l'un des meilleurs avocats de Rennes, quand il y mourut, deux ans plus tard, d'une fièvre cérébrale causée par l'excès de travail, fut, quoique si jeune, l'un des signataires de la consultation en faveur de l'honorable infortuné que disculpèrent en vain tant de souvenirs de valeur et d'humanité et le talent de ses défenseurs.

Boulay-Paty présida plusieurs cours d'assises avec un talent éminent. Des affaires d'une extrême gravité lui permirent d'y déployer cette sagacité d'analyse et cette éloquence que la nature lui avait données.

Il publia, en 1821, son *Cours de droit commercial maritime*, en 4 vol. in-8°. Cet ouvrage, placé dès l'abord au premier rang dans la science, lui assura une réputation comme jurisconsulte. On y trouva ce grand et utile labeur recommandé

par Montesquieu, d'éclairer les lois par l'histoire et l'histoire par les lois. M. Dupin aîné, dans l'article qu'il publia sur ce traité, disait : « Il » manquait à notre jurisprudence un bon ouvrage » sur le commerce maritime; M. Boulay-Paty » vient de remplir honorablement cette lacune. » Eh! qui pouvait le faire mieux que lui? Suc- » cessivement législateur, professeur et magis- » trat, il a concouru tour à tour à la confection, » à l'enseignement et à l'application de nos lois » commerciales; il possède et les secrets de la » théorie et les leçons de la pratique. »

Pensant avec raison que les études spéciales sont seules fécondes et puissantes, il continua de se livrer tout entier à la science de la législation commerciale. Préoccupé dès long-temps de ses nobles idées de moralité publique, il avait fait au Conseil des Cinq-Cents une motion d'ordre sur les banqueroutes et les moyens de les arrêter. Le *Traité des faillites et banqueroutes*, jetant une vive lumière dans une des parties les plus obscures de nos lois, ajouta encore à sa réputation. Cet ouvrage, en 2 vol. in-8°, publié en 1825, obtint le plus grand succès. Il était plein d'aperçus neufs et de questions clairement résolues dans l'intérêt de la morale publique, et ce fut à Boulay-Paty que la cour royale de Rennes confia, en 1828, la rédaction des observations sur le projet de loi du titre des *Faillites*.

Emérigon, annoté et mis en rapport avec le nouveau Code de commerce, fut regardé comme un travail analytique d'une grande lucidité, d'un savoir sûr.

Les ouvrages de Boulay-Paty lui avaient fait une telle célébrité dans nos ports de mer, que, depuis leur apparition, il recevait un grand nombre de lettres de négociants de Marseille, du Hâvre, de Saint-Malo, etc., qui le priaient de leur donner son avis sur les questions les plus ardues du commerce maritime.

L'histoire du commerce et de la marine chez tous les peuples lui était aussi familière que la lettre de la loi. Son érudition était immense dans la science et dans les arts, et nous avons vu une lettre où Pouqueville, l'historien de la Grèce moderne, le remerciait des documents qu'il lui avait fournis pour un travail à l'Académie des inscriptions.

Boulay-Paty fut, de nos jours, l'un des trois flambeaux de l'Ecole rennaise. Ses amis, Toullier et Carré, l'élevaient à une haute valeur. Ses opinions, invariables et consciencieuses, fortes et modérées, le faisaient respecter de tous les partis. Il fut lié de l'affection la plus vive avec le célèbre avocat Lemérer, fructidorisé, à qui Louis XVIII envoya, à son retour, la croix d'honneur et des titres de noblesse, et l'un des plus puissants orateurs que la Bretagne ait produits. (Voyez Lemérer.)

Le comte de Bruc, révérant le caractère et le savoir de Boulay-Paty, le priait, sous la Restauration, de le laisser demander au roi quelque chose pour lui. Modeste et indépendant, plein de l'amour du devoir, ennemi de tout ce qui lui semblait bas et injuste, opposé sans cesse aux abus du pouvoir, à la violation des lois, son caractère l'avait tenu éloigné de toutes les faveurs du gouvernement. Après une longue carrière de dévoûment et d'honneur, après la publication d'ouvrages éminents, après quarante-deux ans d'exercice continuel de fonctions publiques, doyen de la cour, il n'avait aucun titre, aucune distinction ; mais tous estimaient en lui les hautes qualités de l'homme public et les qualités simples de l'homme privé, la bonté du cœur, l'amabilité digne et gracieuse de l'esprit, la franchise, l'amitié libérale et constante. Sa vieillesse brillait de tout le reflet d'une vie sans aucune tache.

Tous les journaux déploraient la perte du savant jurisconsulte, du digne magistrat, du courageux citoyen, de l'homme vertueux, lorsque Boulay-Paty, après plusieurs attaques de paralysie, mourut, le 16 juin 1830, à sa maison de campagne de Donges, sur les bords de la Loire. Les habitants de ce pays, dont il avait constamment soutenu les droits et les intérêts, et qui le vénéraient et le chérissaient, ont dignement honoré sa mémoire, en concédant à perpétuité le terrain sur lequel s'élève son tombeau.

On y lit gravés ces vers de son fils, M. Evariste Boulay-Paty, lauréat de l'Académie française pour son *Ode sur l'arc de triomphe de l'Etoile*, et l'un de nos plus grands poëtes lyriques :

Repose en paix, mon père, appui plein de courage
Du paysan breton qui porte au cœur ton deuil ;
Intègre magistrat, homme pur de notre âge,
Repose en paix, ton fils se nomme avec orgueil !

Représentant du peuple, alors qu'il fit naufrage
Sur le dix-huit brumaire, épouvantable écueil,
Débris national de ce grand jour d'orage,
Reposé enfin au port, libre dans ton cercueil !

Les navires, les flots étaient la vie entière,
L'âme de tes écrits ; au fond du cimetière
De ton vieux Donge aimé, repose au bord des flots !

Pleurs de la mer, que l'onde en larmes y retombe,
Que l'esquif te salue, et que les matelots
Debout au pied du mât montrent du doigt ta tombe !

P. C...Y.

BOULAY-PATY (**Rose HALGAN, dame**), — née à Donges (Loire-Inférieure), le 27 octobre 1766, et sœur de l'amiral Halgan*, pair de France, fut encore plus remarquable par l'élévation de son âme et de sa pensée que par sa beauté. M. Pitre-Chevalier, dans la *Bretagne ancienne et moderne*, la qualifie ainsi : « Femme aussi éminente par l'esprit que par le cœur. » Dès son jeune âge, elle captivait par les charmes du sentiment et de l'intelligence, qui ne firent que grandir en elle avec l'âge, et que tous ceux qui la connurent admirèrent. M. de Boisgelin, président des Etats de Bretagne, seigneur de la Bretèche, appréciait tant l'élévation d'idées de

cette jeune demoiselle, qu'il lui écrivait dans ses voyages, prenant plaisir à lui décrire les lieux qu'il visitait. Le comte Blanchard de la Musse, rival des poètes aimables et faciles de la fin du XVIIIe siècle, chantait les grâces de sa beauté et les grâces de son esprit.

Boulay-Paty, nommé sénéchal de Paimbœuf, était allé faire une visite de confrère au sénéchal de Donges, M. Halgan, grand et beau vieillard, plein de savoir et de dignité. Au milieu de cette nombreuse famille, supérieure par la noblesse des manières et par l'instruction, il distingua sa fille Rose, l'aima, se fit aimer d'elle et l'épousa en 1790. Ces deux belles natures, pures et élevées, étaient d'une parité complète, et tout en elles se trouva d'intelligence. Elle comprit et accompagna de courage et d'honneur Boulay-Paty, dans toutes les circonstances difficiles de son existence. Cette délicate organisation, nerveuse et pliant à tous les souffles tendres, devenait à la flamme un appui de fer, ténu, mais ferme. Quand Bailly fut caché pendant quelques jours dans la maison de Boulay-Paty, à Paimbœuf, c'est elle qui veillait de plus près sur cette noble vie condamnée. A Paris, elle allait reprocher à Lucien Bonaparte l'attentat du 18 brumaire et la proscription de son mari. Grande et svelte, blanche et rose et d'une finesse de peau si transparente, qu'on voyait les bleus rameaux de ses veines; avec ses traits droits et délicats, ses grands cheveux blonds cendrés et ses yeux gris d'une douceur profonde, elle brillait même à côté des femmes les plus renommées alors, Joséphine, Mme Récamier, Mme Talien; mais, provinciale naïve et modeste, elle ne se produisait que rarement dans les grands cercles. Amie intime de la femme de Gohier, elle était à la soirée que ce président du Directoire donna, lorsque Bonaparte arriva d'Egypte, et le futur premier consul, frappé du doux éclat de sa figure et de la dignité de sa tenue, disait, en l'admirant, qu'en aucun pays il n'avait vu une femme plus belle. D'une distinction parfaite dans sa beauté, réservée, imposante, elle avait le charme de grâce qui séduit et la noblesse de vertu qui fait respecter. Elle était entourée d'hommages, mais ils n'avaient pour elle qu'un faible prix, car son cœur, heureux seulement des bonheurs de la famille, se concentrait dans les joies intimes, dans le chaste orgueil de l'épouse, dans la tendresse expansive de la mère, et était à peine effleuré par les satisfactions d'un amour-propre de femme. Les prévenances affectueuses de quelques amis habituels, leur conversation loyale, sûre et nourrie, avaient seules le droit de la toucher; et encore, dans les choses aimables qui lui étaient adressées, elle s'oubliait bien vite, rendant plus qu'elle ne recevait, pour ne voir dans l'éloge que la manière délicate dont il était donné. Elle avait retenu ces vers que l'ami de son mari, le représentant Mansord, jurisconsulte renommé de Chambéry, avait faits sur une miniature où elle était peinte, tenant à la main un *Souvenir* :

> Beauté, grâce touchante, élégance et fraîcheur !
> Sans doute à ce portrait on doit vous reconnaître ;
> Mais, quant au souvenir, ne devrait-il pas être
> Un peu plus près du cœur ?

Cette idée délicate était d'autant plus fine, qu'en effet la longueur du bras était le seul défaut du portrait.

Après le 18 brumaire, déçue des hautes espérances d'avenir pour son mari, que tout avait dû lui faire concevoir; perdant les nobles jouissances d'art que donne seule l'existence parisienne, et qu'elle avait été créée pour sentir si bien, elle rentra avec résignation dans le calme de la vie de province. Elle fut unie d'une grande affection avec cette demoiselle Morin, qui, pour les grâces entraînantes et l'adorable esprit de son vieil âge, était appelée la *Ninon rennaise*. Un affreux malheur bouleversa plus tard dans sa paix cette vie intime : Mme Boulay-Paty perdit son fils aîné; elle le pleura tous les jours de sa vie, jusqu'à son dernier.

D'une haute raison et d'un caractère ferme, elle était pourtant d'une nature éminemment poétique. Impressionnable au dernier point, saisie rapidement par un sentiment profond, par un style harmonieux, elle adorait les beaux vers, dont elle comprenait admirablement les grandeurs et les délicatesses. Après les soins de la famille et ses tendres épanchements, la lecture était l'aliment de ses loisirs. Elle était devenue sourde en nourrissant son plus jeune fils, M. Evariste Boulay-Paty; et cette infirmité, qui, depuis l'âge de quarante ans qu'elle avait alors, s'était toujours agrandie, l'avait séparée du monde au profit de toutes ses immenses qualités d'imagination et d'âme. Ce trésor de pensées, à chaque instant augmenté dans le secret de la solitude intérieure, se prodiguait dans les lettres qu'elle écrivait : plusieurs pourraient être citées comme des chefs-d'œuvre de sentiment. Tout était concentré au fond d'elle, et rien de son âme ne s'évaporait dans les entretiens frivoles de la vie. Sa nature exquise avait doublé de valeur dans cet isolement des riens ordinaires de la société. Un choix de quelques amis la recherchait sans cesse et appréciait le charme extrême de causer avec elle par l'éloquence du regard et de la physionomie. Elle savait donner une voix au silence. Ses yeux avaient un langage; suivant l'expression de son fils, *ils écoutaient et parlaient*.

Faible et toujours de plus en plus souffrante, le feu du sentiment l'animait; la force du cœur vivifiait cette chétive organisation. Jeune encore par l'éclat de la pensée et par la tendresse de l'âme, elle est morte au mois de juin 1844, dans la splendeur de sa belle vieillesse, sans qu'aucun rayon de son intelligence eût perdu de sa clarté, auprès de son fils et de sa fille, compagne constante qui lui avait admirablement dévoué toutes les heures de sa vie, et qui, lisant ou répétant à son oreille en élevant la voix, avait empêché

que l'existence extérieure ne fût tout à fait finie pour elle, et lui avait servi d'anneau avec le monde.

M. Evariste Boulay-Paty, dont l'amour pour sa mère était une religion, et qui était entré par la pensée sympathique dans les mystères de cette belle nature voilée, et qui avait connu, par l'instinct d'une extrême sensibilité, toutes les richesses secrètes de cette âme retirée du cours ordinaire de la vie, a adressé *à sa mère, dans le ciel*, une Ode, la dernière et la plus belle de son recueil. Cette Ode, qui, ainsi que je l'ai écrit dans mon article critique sur le volume de M. Boulay-Paty, est une des plus profondes, des plus complètes inspirations lyriques que je connaisse, restera comme l'hymne du culte filial.

P. Couly.

BOULLÉ (Jean-Pierre, baron) — naquit à Auray (Morbihan), le 2 juillet 1753, d'une famille ancienne dans le barreau et la magistrature locale.

Son père, M. Yves Boullé, avocat au Parlement, était alloué et seul juge de la juridiction de Largouët, à Auray. Il était encore enfant quand il le perdit, ainsi que sa mère, dame Thérèse-Barbe Lauzer. Sa sœur aînée, supérieure de la communauté du Père-Eternel, à Vannes, femme d'un mérite éminent, dirigea son éducation avec une intelligente tendresse. Il fit au collége des Jésuites, à Vannes, des études brillantes et solides, comme l'atteste le certificat qu'il reçut en quittant cette maison, le 22 juillet 1772, et qui se terminait ainsi : « Dùm litterarum decurreret » studium, laureatum quotannis, dimissum fuisse, atque summâ cum laude, cursum perfecisse » philosophicum ; necnon moribus aureis, ingenii vi et sagacitate, spem facere sui optimam. »

Il mérita les mêmes éloges à l'école de droit de Rennes, que dirigeait alors notre célèbre Duparc-Poulain, et où il obtint le grade de licencié, le 18 août 1775.

Le 21 du même mois, il fut reçu avocat au Parlement, et prêta serment en cette qualité.

En quittant le droit, Boullé vint se fixer à Pontivy, pour y exercer la profession d'avocat. Ce choix lui fut dicté par la réputation de savoir et de probité dont jouissait le barreau de cette petite ville. Le jeune avocat ne tarda pas à y occuper un rang distingué : ses lumières, sa droiture, ses efforts constants pour maintenir la paix dans les familles que l'intérêt pouvait troubler, l'entourèrent bientôt d'une clientelle nombreuse et dévouée ; il était appelé à régler, comme arbitre et amiable compositeur, la plupart des différends qui naissaient dans le ressort.

Le 14 juin 1785, Boullé épousa, à Pontivy, demoiselle Jeanne-Perrine Ruinet du Tailly, fille de M. Ruinet du Tailly, avocat au Parlement, procureur fiscal et maire de Pontivy. Heureux dans sa famille, attaché à sa profession par le bien qu'*il y faisait*, simple d'ailleurs dans ses goûts et sans ambition, Boullé n'aspirait qu'à vivre tranquille dans une douce obscurité ; mais, ennemi des abus qui pesaient sur la nation, il s'était prononcé pour les réformes que le cours des événements rendait inévitables. Dès lors, l'estime et la confiance publique, dont il était environné, devaient l'appeler à prendre une part active et périlleuse aux grands événements politiques qui allaient éclore.

Membre de la municipalité de Pontivy, il fut d'abord, au mois de décembre 1788, et à l'annonce de la convocation des Etats-Généraux, envoyé, par cette municipalité, à Paris, avec un de ses collègues, pour réclamer en faveur du tiers-état l'élection de ses députés et la double représentation.

Pendant ce premier séjour dans la capitale, il reçut de la ville de Pontivy une autre mission ; ce fut de la représenter à l'assemblée extraordinaire des communes de Bretagne, qui se formait à l'Hôtel-de-Ville de Rennes, en même temps que les Etats de la province étaient sur le point de s'ouvrir dans cette ville.

La session des Etats ayant été interrompue et prorogée par un arrêt du Conseil, et le maire de Pontivy, député de la ville auxdits Etats, ayant donné sa démission en cette dernière qualité, Boullé fut unanimement nommé pour le remplacer. Il se rendit de nouveau à Rennes, à cet effet, au moment des plus fortes agitations que les évènements des 26 et 27 janvier 1789 y avaient occasionées, et y prit part aux délibérations des députés des communes qui les suivirent.

Au mois d'avril 1789, Boullé fut envoyé, par la ville de Pontivy, comme électeur, à l'assemblée de la sénéchaussée de Ploërmel, qui avait à élire directement quatre députés aux Etats-Généraux. Boullé fut l'un de ces quatre députés, et se rendit immédiatement à Versailles, pour l'ouverture de cete grande et mémorable assemblée.

Bien qu'il parlât avec facilité et énergie, Boullé, retenu par une timidité naturelle qu'il eut toujours beaucoup de peine à vaincre, monta rarement à la tribune; mais son aptitude pour les affaires ne l'en fit pas moins distinguer par ses collègues ; il fit constamment partie du comité des rapports, et, au mois d'octobre 1790, il fut nommé secrétaire de l'Assemblée constituante.

Par un décret du 21 juin 1791, cette Assemblée lui donna un nouveau et grand témoignage de confiance, en le déléguant, avec deux de ses collègues, MM. Biron et Alquier, pour aller à l'armée du Nord rétablir l'ordre et la discipline parmi les troupes. Sur la demande expresse du commandant en chef de cette armée, M. le général de Rochambeau, un nouveau décret prolongea pour Boullé seul cette mission, qui dura jusqu'au moment de l'acceptation de la constitution de 91. La fermeté et en même temps l'esprit de conciliation qu'y déploya Boullé obtinrent près des troupes un succès complet ; les villes et garnisons du Nord lui adressèrent des re-

merciments chaleureux, et, lorsque, de retour à Paris, il eut rendu compte à l'Assemblée nationale de l'exécution de son mandat, le général en chef de l'armée du Nord lui écrivit : « Ce qu'il y a de » plus exact dans votre discours à l'Assemblée » nationale, c'est que la présence des commissai- » res, *et surtout la vôtre*, a fait un très-grand » bien dans tous ces départements-ci. »

Boullé rentra dans sa famille quand l'Assemblée constituante cessa ses travaux, et quoique absent de Pontivy au moment des élections municipales, il fut nommé maire de cette ville par les suffrages de ses concitoyens. Il remplit ces fonctions pendant treize mois. Sous son administration, un escadron de cavalerie en garnison à Pontivy ayant méconnu l'autorité de ses officiers, le maire, décoré de son écharpe, se présenta seul aux mutins, et, grâce à l'habitude qu'il avait contractée à l'armée du Nord de parler aux soldats, il leur imposa, et les ramena soumis à leur quartier.

A la fin de l'année 1792, Boullé fut élu membre du conseil général et administrateur du Morbihan, et, au mois de décembre suivant (1793), ce conseil l'appela au directoire du département.

Le pays était alors en proie aux troubles les plus sanglants. Boullé venait de perdre plusieurs de ses proches, notamment son beau-frère, massacré à Pluméliau par les paysans insurgés, en remplissant une mission que lui avait donnée le district de Pontivy. Le chagrin et les fatigues avaient alors altéré sa santé, qui réclamait du repos; néanmoins, la gravité même des circonstances fut pour lui un motif impérieux d'accepter la charge que la confiance de ses collègues remettait entre ses mains, et il se livra aux travaux de l'administration la plus pénible avec un zèle qui excéda ses forces, car il ne tarda pas à tomber malade.

Ennemi déclaré des excès révolutionnaires, il fut, après la journée du 31 mai, compris dans la proscription qui enveloppa les administrations départementales de la Bretagne. Un arrêté du représentant du peuple Prieur de la Marne, en mission dans le département du Morbihan, en date du huitième jour du second mois de l'an II de la République, le destitua de ses fonctions, et le constitua en état d'arrestation, avec son frère et vingt-six autres citoyens des plus honorables du pays, membres, comme lui, de l'administration et du conseil général du Morbihan.

Les premiers moments de cette détention furent exempts de rigueurs; les détenus furent déposés dans le vaste édifice dit le *Petit-Couvent*, à Vannes. Par une préférence qu'il dut à l'estime et à l'amitié de ses compagnons de captivité, Boullé occupa seul avec son frère une chambre à feu. Les détenus pouvaient se réunir, le jour, dans des salles commodes, et prenaient leurs repas en commun. Leurs familles, qui pourvoyaient à ces repas, étaient même admises souvent à les partager. Enfin, ils disposaient, pour la promenade, du vaste enclos du couvent. Mais, un de ces messieurs ayant abusé de ces facilités pour s'évader, la détention devint plus sévère, et les communications avec le dehors furent interdites.

Bientôt, du reste, l'horizon s'assombrit; la Terreur, qui faisait peser sur la France son joug sanglant, et les menaces furieuses de Carrier, présagèrent aux détenus du *Petit-Couvent* une fin tragique et prochaine. Ils s'y préparèrent résolument.

Au milieu de ces terribles circonstances, madame Boullé ayant donné le jour à son sixième enfant, telle était la confiance qu'inspirait la loyauté de son mari, qu'il lui fut permis de sortir de prison sur parole pour venir près de sa femme en couches. Dès qu'elle fut rétablie, il alla se reconstituer prisonnier.

Plusieurs fois, pendant le cours de sa détention, il fut amené au milieu des gardes au département, pour y rendre compte de son administration. La population de Vannes se pressait alors sur son passage avec tous les témoignages possibles de sympathie et de respect.

Enfin, le moment fatal semblait arrivé : un formidable appareil militaire entourait le *Petit-Couvent*; des canons stationnaient à ses issues, et les administrateurs du Morbihan allaient périr comme ceux du Finistère, lorsque la journée du 9 thermidor, en arrachant la France à de féroces tyrans, vint ouvrir aux détenus les portes de leur prison. Le peuple alla les y chercher et les conduisit chez eux au milieu des démonstrations de la joie la plus vive. Le soir, la ville fut spontanément illuminée.

Boullé ne demeura pas long-temps sans être investi de nouvelles fonctions; un arrêté du 18 floréal an III l'appela à diriger le département du Morbihan en qualité de procureur-général syndic. Ce fut deux mois après cette nomination que l'expédition de Quibéron vint attirer sur le Morbihan tout le trouble, tous les maux, toutes les horreurs de la guerre civile. On se figurerait difficilement aujourd'hui ce qu'était, au milieu de ces terribles circonstances, la condition d'un administrateur ami de son pays, de la paix et de l'ordre !

Au mois de vendémiaire an IV, la constitution de l'an III ayant été promulguée, l'assemblée électorale du Morbihan fut réunie à Vannes, pour élire les députés du département au Corps législatif, qui devait remplacer la Convention. Boullé, élu d'abord président de cette assemblée, fut ensuite, par elle, député au Corps législatif. Le procès-verbal qui le constate contient textuellement, après l'énoncé de la proclamation du nouveau député, la mention suivante : « Les » applaudissements, qui avaient éclaté dans tou- » tes les parties de la salle à l'instant où, pen- » dant le dépouillement du scrutin, le citoyen » Boullé obtenait la majorité absolue des suffra- » ges, se sont de nouveau fait entendre et se sont » long-temps prolongés au milieu des acclama-

« tions unanimes qui ratifiaient, en quelque sorte, « d'une manière si flatteuse pour lui, le choix du « corps électoral. »

En vertu de cette élection, Boullé siégea au Conseil des Cinq-Cents, où il fut connu sous la désignation de Boullé du Morbihan, depuis l'an IV jusqu'à l'an VII, et fut secrétaire de cette assemblée. Fidèle au système de modération dont le principe était dans son cœur, il y combattit les partis extrêmes et s'opposa au projet d'instituer une fête pour célébrer annuellement la journée du 18 fructidor. Dans le cours de cette législature, Boullé rendit d'ailleurs un service particulier et immense aux trois départements du Morbihan, des Côtes-du-Nord et du Finistère.

L'Assemblée législative avait, par ignorance de la véritable nature du domaine congéable, supprimé la tenure convenancière, comme entachée de féodalité, et déclaré les domaniers propriétaires incommutables du fonds, comme des édifices et superfices de leurs tenues. Boullé se rendit au Corps législatif, avec la volonté de faire rapporter le décret du 27 août 1792, qui avait sanctionné cette atteinte si grave à la propriété, cette énorme spoliation. Il poursuivit ce dessein avec persévérance, et combattit énergiquement les avocats intéressés des domaniers. Dans un discours développé qu'il prononça sur cette question, dans la séance du 16 thermidor an V, il fit, avec érudition et clarté, l'historique du domaine congéable; il expliqua à ses collègues, étrangers à la Bretagne, que le contrat à domaine n'avait jamais constitué qu'un bail librement consenti des deux parts, et démontra enfin qu'il y avait une erreur grossière à assimiler les rentes convenancières aux rentes féodales, et que, par conséquent, le décret du 27 août 1792 était une grande injustice révolutionnaire que la nouvelle assemblée devait être impatiente de réparer.

Ce discours, parfaitement écrit, et qui fut imprimé, se lit encore aujourd'hui avec fruit, comme un excellent traité sur le domaine congéable. Il prépara et amena la loi du 9 brumaire an VI (30 octobre 1797), qui abrogea le décret de l'Assemblée législative du 27 août 1792, et réintégra les propriétaires fonciers dans la propriété de leurs tenues.

Dans cette circonstance, Boullé acquit les plus grands droits à l'estime des amis de la justice et à la reconnaissance de tous les propriétaires de domaines dans les trois départements où la tenue convenancière était usitée.

A son retour du Conseil des Cinq-Cents, en l'an VII, Boullé reprit à Vannes, sous le titre nouveau de commissaire central du département, les mêmes foctions qu'il y avait précédemment exercées sous le titre de procureur-général syndic. Ses efforts tendirent alors à empêcher la guerre civile de renaître, ou du moins de s'étendre dans le Morbihan; et lorsque, pour comprimer définitivement la chouannerie, le général Brune arriva à Vannes avec une division de l'armée qui, sous ses ordres, venait de conquérir la Hollande, Boullé résista aux réquisitions exagérées dont le général voulait frapper le pays, et parla publiquement aux troupes, pour leur faire comprendre qu'elles n'étaient plus, en Bretagne, comme elles étaient en Hollande, en pays conquis, et qu'elles devaient aux citoyens soumis et paisibles égards et protection.

La révolution du 18 brumaire, en substituant à un pouvoir énervé un pouvoir fort et populaire, mit enfin un terme à tant d'agitations intérieures, et l'administration de la France fut constituée sur les bases solides sur lesquelles elle est encore assise aujourd'hui.

Par acte du premier Consul, en date du 23 ventôse an VIII, Boullé fut nommé préfet du département des Côtes-du-Nord. Comme cela arrive toujours néanmoins après les guerres civiles, quelques bandes isolées refusaient encore de se soumettre, et commettaient des déprédations dans les départements du Morbihan et des Côtes-du-Nord. Boullé faillit en être victime en se rendant à son nouveau poste. La veille de son départ de Vannes, le capitaine Hue, qui commandait la gendarmerie du département, vint lui offrir une escorte. Boullé, qui avait cessé ses fonctions dans le Morbihan, la refusa; mais le capitaine Hue, qui savait sans doute à quoi s'en tenir, insista vivement, et le lendemain, au moment du départ de Boullé, il se trouva sur la route pour l'escorter de sa personne avec une brigade de gendarmerie. Entre Vannes et Locminé, au bas d'une côte, plusieurs chouans embusqués attendirent la voiture, et comme, en ce moment, elle masquait l'escorte, ils marchèrent à sa rencontre. Le capitaine Hue les laissa approcher, et débouchant tout-à-coup des deux côtés de la voiture, il tomba sur eux avec ses gendarmes, le sabre à la main. Un des assaillants resta sur la place; les autres échappèrent par la fuite, les gendarmes n'ayant pas voulu perdre la voiture de vue.

Boullé avait à peine pris les rênes de l'administration des Côtes-du-Nord, lorsqu'un négociant des plus honorables du pays, revenant un soir de Saint-Brieuc à Moncontour, lieu de son domicile, fut enlevé sur la route par des gens armés, qui, après avoir exigé de sa famille une forte rançon, ne l'en firent pas moins périr misérablement. L'énergie et l'activité que déploya le nouveau préfet dans la recherche et la poursuite des auteurs de ce crime furent telles, qu'au bout de quelques jours, ils étaient pour la plupart sous la main de la justice.

A partir de ce moment, l'ordre et le calme ne furent plus troublés dans les Côtes-du-Nord. Une administration vigilante, ferme et juste, en même temps que bienveillante, y rétablit partout la confiance et la sécurité, et les divers intérêts du pays devinrent de sa part l'objet d'une sollicitude éclairée qui lui mérita bientôt l'affection et la reconnaissance publiques. Aussi, en l'an XII, le

département désigna-t-il son préfet pour son candidat au Sénat conservateur.

Boullé conçut, de son côté, un attachement vif et sincère pour ce beau département. Ses services, ses lumières et son expérience lui donnaient droit de prétendre à une préfecture d'une classe supérieure; mais il ne voulut jamais la demander, désirant rester à Saint-Brieuc.

L'empereur Napoléon manifesta souvent l'estime qu'il avait pour son caractère et ses talents, et lui en donna plus d'une preuve. Le 26 prairial an XII, il le nomma chevalier de la Légion-d'Honneur. Par lettres-patentes du 15 août 1809, il lui conféra le titre héréditaire de baron. Par un décret du 3 décembre de la même année, l'empereur attacha à ce titre une dotation de 4,000 fr. sur ses biens domaniaux situés en Hanovre. Enfin, le 30 juin 1811, Boullé fut élevé au grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

Les mesures extrêmes auxquelles donnèrent lieu, pour le recrutement de l'armée, les désastres des dernières années de l'empire, furent exécutées, dans les Côtes-du-Nord, avec toute l'impartialité et les justes égards qui pouvaient seuls en adoucir la rigueur.

Le baron Boullé administrait le département des Côtes-du-Nord depuis quatorze ans et trois mois, lorsqu'une lettre de M. l'abbé de Montesquiou, alors ministre de l'intérieur, en date du 14 juin 1814, lui notifia que le roi Louis XVIII venait de le remplacer par M. de Goyon, ancien préfet de l'Aveyron et de la Méditerranée. Calme et résigné, il écrivit au ministre : « Il y a environ trente ans que je remplis des fonctions » publiques, et il n'est pas un des actes de mes » diverses magistratures, pendant ce long intervalle, qui pèse en ce moment sur ma conscience et qui puisse la troubler dans ma retraite. »

Il quitta la préfecture au milieu des regrets unanimes de la population, qui éclatèrent avec plus d'énergie encore à quelques jours de là, lorsque le duc d'Angoulême vint visiter le chef-lieu du département.

Pour ne point donner d'ombrage à son successeur, le baron Boullé quitta, non sans affliction, le département des Côtes-du-Nord, et vint s'établir provisoirement à Vannes, où son fils aîné était sous-préfet.

Là, de cruels chagrins l'attendaient.

Il vit d'abord ses enfants atteints successivement, comme lui, par la réaction, et arrêtés dans les carrières qu'il leur avait préparées avec sollicitude. Il perdit ensuite la compagne fidèle de sa vie, celle dont, pendant trente ans, l'amour et les tendres soins ne lui avaient jamais fait défaut. Elle mourut prématurément, à Vannes, le 10 novembre 1814, âgée seulement de 55 ans, à la suite d'une maladie douloureuse et longue.

Ce coup si rude acheva d'altérer une santé déjà bien affaiblie par les soucis et les fatigues d'une laborieuse carrière. Cependant, au retour de l'île d'Elbe, l'Empereur l'ayant appelé à la préfecture de la Vendée, le baron Boullé ne crut pas devoir décliner d'abord ce dangereux honneur, et, en se rendant à Bourbon-Vendée, il répondit, autant qu'il était en lui, à ce témoignage irrécusable d'une grande confiance. Mais, ses forces trahissant bientôt son courage, il exposa au gouvernement l'impossibilité où il était de continuer ses services; et, par décret du 10 juin 1815, l'Empereur l'admit, sur sa demande, à la retraite, et lui accorda une pension de 6,000 fr. dont il n'a pas profité.

Sentant sa fin prochaine, le baron Boullé voulut passer ses derniers jours dans le département qu'il affectionnait. Il se retira au Vauméno, modeste habitation à deux kilomètres de Saint-Brieuc. Là, entouré de ses enfants, que la disgrâce avait groupés autour de lui, visité chaque jour par de nombreux amis, il se plaisait à rappeler au milieu d'eux les diverses phases de sa vie politique, et il vit approcher rapidement le terme de son existence, avec calme et sérénité.

Le 13 juin 1816, n'ayant pas encore 63 ans révolus, après avoir reçu d'un prêtre vénérable les encouragements et les secours de la religion, il s'éteignit, sans douleurs et sans efforts, dans les bras de ses enfants.

La ville de Saint-Brieuc tout entière accompagna à son dernier asile la dépouille mortelle de son ancien préfet, et témoigna de nouveau, dans cette circonstance, la haute estime qu'elle lui avait vouée.

Sous des dehors froids, Boullé avait une sensibilité exquise et profonde Il aima passionnément sa patrie et ses concitoyens. Fortement attaché aux principes sociaux dont il avait concouru à assurer le triomphe dans la glorieuse Assemblée constituante, il les défendit toujours avec modération et bienveillance. L'obéissance absolue à la loi était, à ses yeux, le premier devoir du citoyen; il l'exigea avec fermeté des autres, mais en la pratiquant lui-même scrupuleusement. Il fut juste envers tous, sans acception des personnes ni de leurs positions. Exempt d'ambition, il ne sollicita jamais aucune fonction, mais ne refusa jamais non plus aucune de celles qui lui furent déférées, et les envisagea principalement au point de vue des obligations qu'elles lui imposaient.

Magistrat consciencieux et intègre, il laissa en mourant à ses enfants un nom sans tache, une mémoire honorée et l'exemple des plus rares vertus privées et publiques. G. B.

BOURAYNE (César-Joseph, baron), — né à Brest, le 22 février 1768, embarqua comme volontaire, à l'âge de treize ans, sur le vaisseau l'*Auguste*, et assista à cinq combats soutenus par ce vaisseau pendant la guerre de 1778. De 1783 à 1791, il ne cessa de naviguer, soit sur des navires de l'Etat, soit sur des bâtiments marchands. Nommé lieutenant de vaisseau en 1793, il em-

barqua sur la frégate l'*Atalante*, commandée par le capitaine de vaisseau Linois, et concourut, le 7 mai 1794, au combat que cette frégate soutint, pendant plus de quatre heures, contre le *Swiftsure*, vaisseau de 74. L'*Atalante* fut prise, et Bourayne grièvement blessé au bras et à la jambe gauche. Revenu en France après dix-neuf mois de captivité, il fut nommé capitaine de frégate, et embarqua en second sur le *Redoutable*, puis ensuite comme commandant sur la frégate la *Fidèle*. Appelé, au mois de juillet 1803, au commandement de la frégate la *Canonnière*, Bourayne, devenu capitaine de vaisseau au mois de septembre suivant, reçut ordre de se rendre à l'Ile-de-France pour se ranger sous le pavillon du contre-amiral Linois. La *Canonnière* naviguait pour rejoindre la division Linois, en croisière dans les parages du cap de Bonne-Espérance, et était parvenue, le 21 avril 1806, à six lieues dans le nord-ouest du cap Natal, lorsque les vigies signalèrent onze bâtiments escortés par deux vaisseaux de guerre. A dix heures, l'un d'eux, le *Tremendous*, de 74, capitaine Osborn, se détacha du convoi, et appuya la chasse à la *Canonnière*. Après sept heures de poursuite, la frégate française n'étant plus qu'à une petite portée de canon de son formidable adversaire, et le combat étant inévitable, Bourayne en prit l'initiative. La *Canonnière* vint subitement sur babord; le *Tremendous* fit la même manœuvre, et, se trouvant par le travers l'un de l'autre, ils commencèrent le feu. Surpris d'abord le vaisseau avait loffé avec toutes ses voiles hautes et ses bonnettes dehors, et, comme la brise était forte, il donna une forte bande qui rendit difficile le tir des canons de sa batterie basse. La frégate, qui avait fait toutes ses dispositions, le mitrailla.

Cependant le *Tremendous*, reprenant bientôt ses avantages, fait pleuvoir une grêle de balles et de boulets sur la *Canonnière*. Les voiles de la frégate sont criblées, son gréement haché, ses mâts presque coupés. Heureusement ils ne sont pas tombés. La *Canonnière* redouble son feu, qui, dirigé avec justesse pendant plus d'une heure et demie, désempare presque entièrement le *Tremendous*. *A l'abordage!* crie alors l'équipage français. Bourayne, ne jugeant pas prudent de le tenter, préféra profiter de l'état de délabrement du vaisseau anglais pour le dépasser. Le capitaine Osborn, qui vit son vaisseau compromis, se décida à laisser arriver, avec l'intention d'envoyer une dernière bordée en poupe à la *Canonnière*. Bourayne l'évita en serrant le vent babord-amures. Le *Tremendous* fit la même manœuvre, et, tout en s'éloignant, il continua de tirer sur la frégate française, jusqu'à ce que ses boulets ne pussent plus l'atteindre. Ainsi se termina ce brillant combat, qui a fourni à M. Crépin le sujet de deux tableaux qu'on voit au ministère de la marine. On peut se faire une idée de la bravoure et de l'habileté déployées par les Français, lorsqu'on songe qu'ils eurent 4 hommes tués et 27 blessés, tandis que les Anglais comptèrent 81 morts.

La *Canonnière* était à peine débarrassée du *Tremendous*, qu'elle se vit menacée d'avoir à combattre un vaisseau de la compagnie qui se dirigeait sur elle à pleines voiles. Bourayne avait fait toutes ses dispositions pour recevoir ce nouvel adversaire; mais le vaisseau se borna à lâcher à la frégate française ses deux bordées de tribord et de babord, après quoi il la laissa maîtresse du champ de bataille. Bourayne, dont le courage et les habiles manœuvres assurèrent le succès d'un combat si inégal, donna en cette occasion des marques d'un rare sang-froid. Un boulet ayant atteint l'une des cornes de son chapeau, et l'ayant fait tourner : « Apparemment, dit-il, ces b......-là ne le trouvent pas bien brassé. » Et il remit tranquillement son chapeau dans la position qu'on appelle carrée. Dans un autre moment, il était près d'une caronade, sa longue-vue à la main, observant ce qui se passait à bord du vaisseau anglais; la caronade, frappée par un boulet, vole en éclats, blesse plusieurs hommes et le renverse lui-même sur le pont. On le crut mort; mais, se relevant et montrant sa longue-vue, qu'il n'avait pas quittée : « Elle n'est pas cassée, dit-il. »

Après avoir réparé à la mer ses avaries les plus majeures, la *Canonnière* fit voile vers le cap de Bonne-Espérance, puis ensuite pour Bourbon, où elle arriva le 27 mai. Le materiel de la colonie ne lui permettant pas de fournir aux réparations de sa frégate, Bourayne fut obligé d'aller la radouber à Manille. Pour reconnaître les secours opportuns qu'il y avait reçus, il se rendit à Acapulco, dans la vue d'y prendre les subsides que le capitaine-général de Manille attendait depuis trois ans du Mexique. Bourayne ayant mis à la voile au mois d'avril 1807, entra à Acapulco le 20 juillet suivant, y prit sous son escorte un galion et un vaisseau de la compagnie royale espagnole qui se rendait à Lima, et il les fit passer, quoique à contre-mousson, par le nord des îles Luçon. Ayant ainsi mis son convoi hors des parages où il pouvait être rencontré par les Anglais, il le quitta pour retourner à Acapulco. Là, il embarqua sur sa frégate trois millions de piastres fortes qu'il rapporta à Manille, après une absence de huit mois, pendant lesquels il avait presque miraculeusement échappé aux nombreux croiseurs anglais qui l'épiaient. Trente mille piastres (150,000 fr.) furent offertes à Bourayne par le capitaine-général et le commerce de Manille, en témoignage de gratitude. Il les refusa, disant qu'on ne récompense point un officier français par de l'argent. Tout ce qu'il accepta, ce fut une lettre attestant le succès de sa difficile mission. Le désintéressement de Bourayne était d'autant plus noble, que, sans fortune, il avait été obligé, pour remplir sa mission, de contracter des engagements qui furent acquittés par sa famille avant son retour en France.

En décembre 1808, la *Canonnière*, revenue à l'Ile-de-France depuis le mois de juillet précédent, eut mission d'établir une croisière dans les parages de l'île, et de tâcher de s'emparer du *Laurel*, frégate anglaise de 26 canons et 6 caronades, qui avait intercepté un grand nombre de convois destinés à la colonie. La *Canonnière*, sortie du port le 11 septembre, rencontra le *Laurel* le lendemain, et engagea le combat. L'habile manœuvre de Bourayne eut pour résultat de démâter la frégate ennemie dès la seconde bordée. Le combat se continua quelque temps encore, et se termina par la prise du *Laurel*. Ce fut pour lui témoigner sa reconnaissance de l'important service qu'il venait de lui rendre, que le commerce de l'Ile-de-France fit hommage à Bourayne d'une paire de pistolets de prix renfermés dans une boîte qui portait cette inscription : *Le commerce de l'Ile-de-France à M. Bourayne, capitaine de vaisseau. — 22 septembre* 1808.

Environ cinq semaines après ce combat, la *Canonnière* et le *Laurel* commencèrent une campagne de sept mois dans les mers de Chine et sur les côtes de Java et de Madagascar, campagne qui fit éprouver de grandes pertes au commerce anglais. Désarmée au mois de mai 1809, et cédée au commerce, la *Canonnière* prit le nom de la *Confiance*. Bourayne, ainsi sans emploi, s'y embarqua, comme passager, pour revenir en France, où l'on se fût empressé de lui fournir des occasions d'accroître sa gloire. Mais, rencontrée par un vaisseau anglais, la *Confiance* fut prise, et Bourayne eut la douleur de se voir fait prisonnier, sans combat, sur la même frégate avec laquelle il avait fait fuir un vaisseau de 74. Il ne revint en France qu'au mois de mai 1814. Pendant sa captivité, il avait été fait commandant de la Légion-d'Honneur et baron de l'Empire, avec une dotation de 4,000 francs, par lettres-patentes du 15 août 1810. Le 21 juillet 1814, Louis XVIII le créa chevalier de Saint-Louis. Après avoir successivement rempli les fonctions de major-général et celles de commandant de la marine à Brest, par intérim, il mourut en cette ville le 5 novembre 1817, en activité de service. Il a laissé deux fils; l'aîné, qui a hérité de son titre, est lieutenant de vaisseau, et le second, avocat à Brest. P. L...t.

BOURBLANC (Saturnin-Marie-Hercule, comte du),—né à Kermanach, paroisse de Squiffiec, près Guingamp (Côtes-du-Nord), au mois de novembre 1739, était issu d'une famille d'ancienne noblesse, qui tenait par ses alliances aux maisons les plus illustres de la province et de la cour. Ses ancêtres avaient comparu aux plus anciennes réformations du XIVe et du XVe siècle. En 1423, Yves du Bourblanc fut armé chevalier. En 1489, Philippe du Bourblanc fut nommé commandant des ville et château de Bréhat. L'arrêt de la dernière réformation de 1668 porte : « Les du Bourblanc sont nobles de toute antiquité. »

Le comte du Bourblanc comptait quinze mères nobles de suite, issues des plus nobles familles de Bretagne. Par sa bisaïeule, Françoise de Coëtquen, il appartenait à MM. de Duras; par son aïeule, née Gouzillon, au duc de Coigny; par sa mère, fille du comte de Boyséon, aux maisons d'Avaugour, de Rohan, de la Hunaudais; par son père, à MM. de Rieux, de Derval, de Guébriant, et au duc de Lorge; par sa femme, à MM. de Bréhant, de Quélen, de Rosambeau, et au duc de Maillé. Les titres de sa famille ont été pillés et brûlés pendant la Révolution; mais les faits ci-dessus sont attestés par les *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, et, sur le vu des pièces, par le *Dictionnaire de la Noblesse*, de la Chesnaye-Desbois (t. 14, p. 116).

Ses parents, qui jouissaient d'une grande fortune, le destinèrent à la carrière de la magistrature, et donnèrent à son éducation tous les soins qu'exigeaient les hautes et graves fonctions qu'il devait un jour remplir. Il y répondit par une application soutenue, des talents précoces et d'éclatants succès qu'il remporta au collége Louis-le-Grand.

Dès l'année 1762, il fut reçu conseiller au Parlement de Rennes. Peu d'années après, la commission extraordinaire assemblée à Saint-Malo voulut l'impliquer dans la procédure criminelle qu'elle instruisait contre La Chalotais. Il fut arrêté et enfermé à la Bastille; mais sa détention dura peu, son innocence ayant été promptement reconnue. Ses co-accusés obtinrent ou des érections de terres ou des dédommagements pécuniaires. Quant à lui, riche alors, il se serait fait un reproche de former aucune demande.

En 1775, la charge d'avocat-général étant tombée vacante aux parties casuelles, le maréchal de Duras l'obtint pour lui. Le prix, fixé d'abord à 110,000 livres, fut réduit à 98,000 livres, que le comte du Bourblanc versa au trésor royal, et qui, plus tard, furent perdues pour lui, parce qu'il ne se soumit pas à la loi de liquidation. Sa nouvelle charge lui fournit bien souvent l'occasion de déployer devant ses concitoyens l'intégrité du magistrat, la science profonde du jurisconsulte et les charmes d'une éloquence persuasive et entraînante.

Depuis long-temps il avait remarqué, comme tous les hommes éclairés et impartiaux, les nombreux abus que le temps, l'imprévoyance et la faiblesse du gouvernement avaient introduits dans l'administration de l'Etat. Il en désirait la réforme, mais une réforme graduelle, modérée, sans secousse, sans déchirement, une réforme enfin qui conciliât les droits de tous et respectât la vie comme la propriété de chacun. Les premiers événements de la Révolution le faisant trembler pour sa famille, ce magistrat, qui avait défendu avec tant de courage les libertés de ses concitoyens, que l'autorité avait persécuté, parce qu'il avait plus d'une fois dévoilé les erreurs ou

les faiblesses de ses agents, ce magistrat s'expatria avec les siens.

S'étant rendu en Angleterre au mois de janvier 1792, il s'attacha à la fortune des princes français, et fit une campagne avec deux de ses fils. Après le licenciement du corps d'armée de ceux-ci, il alla rejoindre à Jersey le rassemblement de la noblesse française qui faisait partie de l'armée du comte de Moira, destinée à renforcer les Vendéens. Pendant ces deux expéditions, lui et ses fils s'abstinrent de prendre aucune part au traitement que les princes français accordaient aux émigrés armés.

Vers 1796, dans la vue d'être utile à ses compagnons d'infortune, il se chargea, sur la proposition de M. le chancelier de Barentin, et avec l'agrément de Louis XVIII, d'initier à l'étude du droit romain et des anciennes lois françaises plus de quarante de ses jeunes compatriotes que la Révolution avait jetés sur la terre d'exil. Par ses leçons, comme par ses exemples, il leur enseigna les devoirs et les vertus du magistrat. Louis XVIII, satisfait de son zèle désintéressé, l'en fit remercier par M. de Barentin, le 1er mai 1800. Lui-même lui réitéra l'expression de sa gratitude dans une lettre autographe datée de Mittau, le 30 octobre 1800, et conçue en ces termes : « Tranquille sur l'honneur français dont » Messieurs vos fils ont si bien exprimé les sen- » timents, j'étais, je l'avoue, inquiet sur l'étude » de la jeunesse que, dans les pays étrangers, je » destine à la magistrature. Je suis à présent ras- » suré sur ce point important. C'est à vous prin- » cipalement que je le dois. Je m'empresse de » vous en témoigner ma satisfaction. Je profite » aussi de cette occasion pour vous féliciter sur » les succès qu'ont eus vos élèves dans l'exercice » public qui vient d'avoir lieu. »

Depuis, le comte du Bourblanc ne cessa de recevoir de nouvelles preuves de la confiance de Louis XVIII, qui le chargea de diverses missions importantes et délicates, toutes remplies avec autant de zèle que de talent, celles surtout dont il s'acquitta avec MM. le duc de Lorge et de la Bourdonnaye de Blossac, plus tard pairs de France.

Lors de la Restauration de 1814, il rentra en France avec le roi, et, en récompense de ses bons et loyaux services, il fut nommé conseiller d'Etat extraordinaire. Attaché au comité de législation, il y remplissait ses fonctions avec assiduité, lorsqu'une maladie très-grave le força de suspendre ses travaux. Cette maladie, qui durait encore lors du 20 mars 1815, l'empêcha de suivre le roi à Gand; mais, aussitôt qu'il eut recouvré quelques forces, il se retira, à quelques lieues de Saint-Malo, dans la terre du Rouvre, près de Saint-Pierre-de-Plesguen, dont la révolution l'avait dépouillé, mais que ses gendres avaient rachetée en partie. Sollicité plusieurs fois de prêter serment au nouveau gouvernement, il répondit qu'il avait atteint sa soixante-quinzième année, qu'il n'avait jamais prêté qu'un seul serment dans toute sa vie, et qu'il y resterait fidèle. Cette fermeté commanda le respect. On le soumit bien à une surveillance très-active, mais il ne fut pas autrement inquiété.

C'est dans l'asile offert par la piété filiale qu'il passa les dernières années de sa vie et qu'il mourut le 19 septembre 1819, laissant après lui une veuve, un fils, quatre filles, neuf petits-enfants et deux arrière-petits-enfants, auxquels il transmit pour seul patrimoine l'exemple de ses vertus.

Il existe à la bibliothèque de Rennes (nº 111 des manuscrits) un plaidoyer du comte du Bourblanc, en 139 feuillets in-4°. Il roule sur cette question d'Etat : *Un mariage célébré sans le consentement et le concours du curé d'une des parties contractantes peut-il être valide?* Ce plaidoyer, dans lequel son auteur déclarait tenir pour maxime que, dans ces circonstances, le concours des deux curés est nécessaire, est suivi de l'arrêt du Parlement, conforme aux conclusions de l'avocat-général du Bourblanc, dont on voit, au dos du livre, les armes, qui sont de gueules à une tour crénelée d'or, sommée d'un tourillon de même. — **BOURBLANC** (Saturnin-François-Alexandre, comte du), préfet sous la Restauration, fut nommé gentilhomme de la chambre du roi en 1829. Il est fils du précédent.

P. L...t.

BOURDÉ DE LA VILLEHUET (Jacques), naquit, de 1730 à 1735, à Saint-Coulomb, bourg à deux kilomètres et demi de Saint-Malo. — On ne peut autrement préciser l'époque de sa naissance, par suite de la lacune qui existe dans les registres de Saint-Coulomb, de 1720 à 1749. Il entra fort jeune au service de la Compagnie des Indes, qui lui conféra le grade de capitaine de ses vaisseaux. Il est auteur des ouvrages suivants, qui tous portent le cachet d'une pratique éclairée. 1. *Le Manœuvrier*, ou *Essai sur la théorie et la pratique des mouvements du navire et des évolutions navales* (fig.). Paris, H.-L. Guérin et L.-F. Delatour, 1765, in-8° ; — 2e édit. (fig.), Paris, Desaint, 1769, in-8° ; — 3e éd., Paris, Bachelier, 1814, in-8° ; augmentée d'un Appendice contenant : les Principes fondamentaux de l'arrimage, par le même auteur ; le Mémoire de Groignard sur ce sujet ; les Exercices et Manœuvres du canon à bord des vaisseaux du Roi, et le Mode d'exercice des officiers et des équipages, par Et. Willaumez ; — 4e édit., Paris, Bachelier père et fils, 1832, in-8°. Les deux dernières éditions contiennent, outre les augmentations indiquées ci-dessus, les proportions des vaisseaux de 64 canons l'*Allier* et le *Fantasque*, et plusieurs devis d'arrimage, avec le rapport des capitaines sur la manière dont ces vaisseaux s'étaient comportés à la mer pendant diverses campagnes. *Le Manœuvrier*, publié sous les auspices et avec l'approbation de l'Académie des sciences, a été traduit en anglais par Sanhwel ; Londres, 1788.

II. *Mémoire sur l'arrimage des vaisseaux*, couronné, en 1765, par l'Académie des sciences, et inséré dans le tome IX des Prix de l'Académie, avec celui de Groignard, qui avait partagé le prix; tous deux ont été reproduits dans les deux dernières éditions du *Manœuvrier*, et tirés en outre à part. Paris, Fain, 1814, in-8°. Des deux Mémoires couronnés, celui de Groignard envisage plus particulièrement le côté théorique du sujet, et celui de Bourdé les moyens pratiques d'aménagement. Leur réunion forme ainsi un Traité complet sur la matière. Bourdé découvrit le vrai principe de l'arrimage, en supposant le vaisseau coupé, de l'avant à l'arrière, en un certain nombre de tranches verticales, de telle sorte que chacune de ces tranches, y compris son poids et celui de tout ce qu'elle contient, ne soit pas plus pesante que l'eau qu'elle déplace. III. *Manuel des marins*, ou *Explication des termes de marine*. Lorient, Julien Le Jeune fils, 1773, deux tomes en un vol. in-8°. — Paris, Barrois, an VII, 2 tom. en un vol. in-8°. Bourdé est mort à Lorient en 1789. P. L...t.

BOURGNEUF (Jehan **BOURGNEUF**, sieur de Cucé), — fut anobli au mois de juin 1506. (Voy. 1er reg. de la Chamb. des compt., f° 64.) « Ceux de cette maison, dit Guy Leborgne, *Armor. bret.*, 1681, p. 30, ont donné de grands » personnages à la province, et, devant l'institu» tion du Parlement, un Julien de Bourgneuf te» noit la justice dans la province, et s'appeloit le » président de Bretagne, et depuis l'institution du » Parlement, ils ont toujours possédé la charge » de premier président du côté de père et de mè» re, à la réserve de M. de Faucon. L'on compte » dans ces illustres familles huit premiers prési» dents, tant au Parlement de Paris qu'en celui » de Bretagne; six présidents à mortier, cinq » maistres des requestes, intendants de justice » dans les provinces et les armées. Cette maison » a eu de grandes alliances avec des chanceliers » de France, des ducs, pairs et mareschaux de » France. » Nous regrettons vivement de ne pouvoir donner que d'incomplets détails sur quelques personnages de cette famille si distinguée. Nous n'avons rien trouvé sur ces premiers magistrats dont parle Guy Leborgne, et qui paraissent antérieurs à l'anoblissement de Jehan Bourgneuf. Après celui-ci, nous rencontrons :

I. **René de Bourgneuf**, seigneur de Cucé, qui probablement était son fils. Il était conseiller au conseil privé du roi, et premier président au Parlement de Bretagne, lorsque, en 1565, aux derniers jours de décembre, et le 21 octobre 1568, Charles IX le nomma commissaire pour procéder à l'inventaire des titres, lettres et chartes de Bretagne, qui se trouvaient déposés en la tour neuve du château de Nantes. Cette opération éprouva sans doute quelques retards; car de nouvelles lettres-patentes de Henri III, du 5 juillet 1578, vinrent confirmer le président de Bourgneuf dans les mêmes fonctions. Cet intéressant et utile travail fut achevé, et l'on doit être étonné qu'au lieu d'être imprimé, il ait été laissé manuscrit. Il est vrai que de nombreuses copies en ont été faites; la bibliothèque du roi en possède quatre : fonds Saint-Germain, n° 1138; — Brienne, n° 300; — Baluze, n° 39; — Sérilly, n° 197; — celle de l'Arsenal, un seul exemplaire, n° 262 : c'est une copie du XVIIe siècle. Les bibliothèques bretonnes et les autres dépôts publics d'archives de la province n'en sont pas dépourvus; on en trouve deux copies à Saint-Brieuc, l'une d'une très-belle écriture de la fin du XVIIe siècle; l'autre du siècle suivant, mais incomplète, n'allant que jusqu'à l'armoire *R* inclusivement. — La bibliothèque de Rennes en possède aussi deux copies, et, de plus, une table alphabétique des noms propres et des matières de l'inventaire, rédigée, en 1773, par M. des Rivières. « Cet inventaire, dit l'auteur du » catalogue des manuscrits de cette bibliothè» que, met sous les yeux la substance des actes » les plus anciens qui aient échappé au naufrage » des temps, au pillage des guerres, et aux au» tres malheurs inséparables de la condition des » choses humaines... Il y a lieu de s'étonner que » les savants historiens de cette province, depuis » deux siècles, n'aient pas songé à mettre en lu» mière un titre aussi solennel, aussi important que » l'inventaire dont il s'agit. Il peut être, avec rai» son, regardé comme un supplément nécessaire » aux preuves de notre histoire. Toutes les ri» chesses de la moyenne antiquité s'y trouvent » rassemblées par rapport au gouvernement ec» clésiastique, civil et militaire. » René du Bourgneuf, avant d'être premier président, était, en 1554, conseiller du roi, et son garde-scel au pays et duché de Bretagne. (D. Morice, *Preuv.*, III, col. 1117.) Une autre fonction très-importante, à laquelle il fut appelé par lettres-patentes du 12 mai 1575, ce fut la présidence de la commission nommée pour la seconde réformation de la Coutume de Bretagne. Le procès-verbal en fut commencé le 15 août 1575, et clos le dernier jour de janvier 1581. Il contient des détails très-curieux. On le trouve en tête de la grande Coutume de Duparc-Poullain. René de Bourgneuf eut pour collaborateurs Pierre Brullon, seigneur de la Muce, second président du Parlement (voy. *Brullon*); Bertrand Glé, seigneur de la Coustardaye, conseiller à la même Cour; Jacques Foucault, président aux enquêtes; Jean Cousturier, conseiller, et Jean de Langle, tous nommés dans la première ordonnance, et auxquels furent adjoints postérieurement Jacques Budes, procureur-général; Bertrand d'Argentré, sénéchal de Rennes, et Nicolas Allixant, président aux enquêtes. On peut voir dans le procès-verbal quels soins tous ces magistrats distingués apportèrent à l'opération qui leur avait été confiée. On ignore l'époque de la mort de René de Bourgneuf.

II. **Bourgneuf** (**Jean de**), seigneur de Cucé;

il était fils aîné de René, et fut, après lui, premier président du Parlement de Bretagne.

III. **Bourgneuf (Charles de)**, frère puîné du précédent. Il fut transféré du siége épiscopal de Saint-Malo à celui de Nantes, le 31 août 1598, en vertu de la permutation qu'il avait faite, deux ans auparavant, avec Jean du Bec, nommé à l'évêché de Nantes, après la translation de son oncle Philippe au siége de Reims. Il assista aux Etats tenus à Rennes en 1598 et en 1604. Député en cour pour la même compagnie, il mourut à Chartres le 17 juillet 1617, et fut inhumé à Saint-Pierre-en-Vallée. Guillaume Legouverneur, évêque de Saint-Malo, parle fort avantageusement de Charles de Bourgneuf dans la préface de son Rituel, imprimé en 1617, et nous le représente comme une des grandes lumières du clergé de France. *(D. Mor.; Catal. des Ev.)* Le Catalogue des Evêques de Bretagne, placé à la suite de la Vie des Saints d'Albert de Morlaix, nous apprend que le même prélat était « homme docte et de vie » sainte et austère.... Il a fait faire, ajoute-t-il, » les jardins du manoir (épiscopal) de Chasseil » et le petit chastelet qui se void, pour s'y retirer » et y faire ses exercices spirituels; donna aux » Pères de l'Oratoire, établis à Nantes au collége » de Saint-Clément, l'an 1617, sa librairie, estimée dix mille francs..... et à son église cathé» drale, deux tentes de tapisserie, pour orner le » chœur et la nef aux festes solemnelles, et toute » l'argenterie qui sert à l'autel les grandes festes » de l'année. » Enfin Guy Leborgne ne craint pas de dire qu'au jugement de tout le monde le prélat nantais a été l'un des plus grands de son siècle en piété et en doctrine. Ces divers témoignages de science, de vertu et de libéralité, doivent faire considérer comme calomnieuses quelques accusations de simonie portées contre Charles de Bourgneuf, par l'abbé Travers, janséniste intolérant, dans sa prétendue Histoire des Evêques de Nantes, ouvrage qui n'est autre chose qu'un indigeste amas de matériaux, utiles sans doute, mais rangés sans ordre et sans critique.

IV. **Bourgneuf (Henri de)**, fils du précédent, était conseiller-clerc au Parlement de Bretagne, quand il succéda à Charles de Bourgneuf, son oncle, sur le siége de Nantes, dont il se démit vers la fin de 1620, après avoir gardé ce siége pendant trois ans sans être sacré. D. Morice dit que Henri de Bourgneuf fut transféré à Saint-Malo; mais, comme le remarque fort bien M. l'abbé Tresvaux, c'est une erreur qu'il réfute lui-même par le fait, en ne comprenant point ce prélat dans le catalogue des évêques qui ont occupé ce siége. Il y a lieu de croire que Henri de Bourgneuf est le même personnage qui devint premier président du Parlement de Bretagne, et mourut à Paris le 27 août 1660, âgé de 70 ans moins un mois trois jours, ainsi que nous l'apprend Guy Leborgne, déjà cité. « Le nom de sa » maison, ajoute l'auteur de l'*Armorial breton*, » est fini en la personne de Henri de Bourgneuf, » premier président de cette province, très-il» lustre par sa naissance et par toutes les grandes » qualités qu'il a possédées, qui le font révérer » comme un saint et regretter comme le père de » la patrie. Ce grand serviteur de Dieu et du roi » mourut à Paris, où il estoit député du Parle» ment, vers Sa Majesté. » Biz...

BOURGNEUF (Louis-André), — né à Saint-Brieuc, en 1763, fit de brillantes études au collége de cette ville, et se distingua en théologie au séminaire, tenu alors par des prêtres de Saint-Vincent-de-Paule. Devenu vicaire de la paroisse Saint-Michel, qui comprenait alors toute la ville et la banlieue, il s'y fit remarquer par une charité sans bornes.

Ayant émigré, il s'enferma huit ans au séminaire de Munster, en Westphalie, y fortifia ses études théologiques, et gagna sa vie à restaurer des ouvrages mutilés par les novateurs, pendant les guerres de religion.

A son retour en France, nommé professeur en théologie par monseigneur de Caffarelli, il déclina cet honneur, et préféra remplir à la cathédrale les fonctions de vicaire, auxquelles il joignit la direction de la Congrégation des hommes. Il fut nommé chanoine honoraire, lorsque M. Courcoux, curé de la cathédrale, accompagna l'évêque de Saint-Brieuc au concile de Paris.

L'abbé Bourgneuf est mort à Saint-Brieuc en 1838. Il est auteur : I. D'une *Biographie de mademoiselle Poulain-Corbion*, insérée dans les Héroïnes chrétiennes, de M. l'abbé Carron. II. *D'une Profession de foi signée des ecclésiastiques non assermentés*, 1 vol. in-8°. III. *De Sermons manuscrits*, parmi lesquels on cite un *Panégyrique de Saint-Vincent-de-Paule*. Les détails qui précèdent sont extraits de l'*Annuaire des Côtes-du-Nord de* 1839, rédigé par M. l'abbé de Garaby. P. L...t.

BOURSAINT (Pierre-Louis), fils d'un marchand de Saint-Malo, naquit en cette ville le 19 janvier 1781. — Il n'avait que 13 ans lorsqu'il s'embarqua pour la première fois, le 17 avril 1794, en qualité de novice-timonier, sur le vaisseau le *Brave*, qui eut à soutenir un combat devant Guernesey. Le 29 décembre de la même année, il passa du *Brave* sur l'*Alexandre*. Après la campagne d'Irlande, il débarqua de ce dernier bâtiment pour revenir à Saint-Malo, au mois de mars 1795. Rentré dans sa famille, à laquelle il ne voulait pas rester à charge, Boursaint devint, faute de mieux, employé du district de Saint-Malo; puis, un peu plus tard, commis chez MM. Boullet et Gauchet, conservateurs des hypothèques. Ces petits emplois successifs, à travers lesquels Boursaint étudiait avec autant de fruit que de persévérance, le conduisirent jusqu'au mois de septembre 1799, époque où il s'em-

barqua de nouveau, d'abord sur la flûte la *Salamandre*, chargée des transports de Brest à Granville, et ensuite sur les canonnières l'*Inquiète* et l'*Étonnante*, sur la frégate l'*Infatigable* et sur les vaisseaux le *Vengeur* et le *Républicain*.

Dans ces diverses campagnes, Boursaint avait rempli sur l'*Inquiète* les fonctions d'aide-commissaire ou agent comptable, et, sur les vaisseaux le *Vengeur* et le *Républicain*, celles de secrétaire du contre-amiral Ganteaume. Lorsqu'il débarqua du dernier de ces vaisseaux, il fut fait commis de marine entretenu, et attaché au port de Brest. Il y était employé à l'inventaire du magasin général lorsqu'il fut réformé, le 28 février 1807, pour être remis à la disposition du bureau des classes, par suite d'une fausse application du décret du 17 thermidor an XII sur la conscription. Dans un premier voyage qu'il fit à Paris, le mois suivant, pour faire révoquer la décision qui l'atteignait, il n'y put réussir, malgré l'appui du vice-amiral Ganteaume. Plus heureux à un second voyage, il obtint, le 6 novembre 1807, sa réintégration dans les cadres et une place dans les bureaux du ministère, où il se fit bientôt remarquer par des travaux qui annonçaient une grande portée d'esprit et l'expérience la plus réfléchie, la plus complète du service de la marine et des colonies.

Au commencement de 1808, le vice-amiral Ganteaume, qui venait d'obtenir le commandement de l'escadre chargée de ravitailler Corfou, reprit auprès de lui Boursaint en qualité de secrétaire, et le nomma commissaire provisoire de l'escadre, dont il devint commissaire titulaire le 2 juillet de la même année. De cette position élevée, il put juger l'ensemble et le mécanisme de l'organisation navale, et en grouper les détails.

De retour à Paris au mois d'août 1810, il fut d'abord attaché, avec le grade de sous-commissaire, au conseil de marine, dont Ganteaume avait été nommé président. Le zèle et la haute capacité qu'il montra dans cette nouvelle position furent promptement remarqués par Decrès, qui le nomma, le 1er mars 1811, chef du bureau de la conscription, de ce bureau qui, quatre années auparavant, l'avait fait réformer comme conscrit maritime. L'organisation des équipages de *haut-bord*, à laquelle il prit une part active, lui valut, au mois d'octobre 1812, sa nomination de sous-chef du personnel. Au mois de décembre 1813, il demanda le grade de commissaire principal de la marine, et Decrès, qui appréciait de plus en plus son étonnante puissance de travail, écrivit au bas de la demande : *Approuvé pour ses étrennes*. Boursaint n'en continua pas moins les fonctions de sous-chef de la division du personnel, et la Restauration le trouva dans cet emploi.

Lorsque Decrès reprit, dans les Cent-Jours, le portefeuille de la marine, un de ses premiers actes fut de le nommer spontanément, le 1er avril, chef de la division du personnel. Un tel avancement, sans exemple peut-être dans les bureaux de la marine, était d'autant plus honorable qu'il était pur de toute intrigue. Toutefois, il excita l'envie, et lorsqu'à la seconde Restauration le vicomte Dubouchage devint ministre, cédant aux obsessions de quelques personnes qui jalousaient Boursaint, il le fit passer comme sous-chef à la division des Invalides. Il y avait dix-huit mois qu'il était dans cette position secondaire, lorsque, au mois de juillet 1817, le maréchal Saint-Cyr, réparant l'injustice de son prédécesseur, le nomma directeur de la comptabilité de la marine et de la caisse des Invalides.

Pendant ce ministère et les trois qui le suivirent, c'est-à-dire pendant sept ans (juillet 1817—août 1824), Boursaint ne cessa d'exercer la plus grande influence sur les affaires de la marine. Consulté sur tout ce qu'il y avait d'essentiel, il put faire tourner au profit de la chose publique l'expérience qu'il avait acquise, le crédit dont il jouissait. Quant à ses travaux durant cette période, ils furent immenses. Ainsi, sous les ministères de M. le maréchal Saint-Cyr et de M. le comte Molé, il établit les comptes et les budgets de la marine, et prit la part la plus active à toutes les organisations de cette époque. Sous le ministère de M. le baron Portal, il déploya une habileté, une fermeté qui ne furent surpassées que par sa sévère intégrité dans la liquidation de l'arriéré, dont le chiffre s'éleva à 146 millions. Luttant avec une énergique persistance contre les intéressés les plus influents et les avocats les plus habiles, il gagna pour 40 millions de procès au trésor, et, faisant écarter, tant des bureaux de Paris que de ceux des ports, tous ces acheteurs de créances qui pullulaient alors dans les administrations, il empêcha que le prix du sang des marins morts ou mutilés au service de l'État fût désormais dévoré par l'usure. Il concourut à la formation du budget normal de 1820. Cet important travail, dont les bases ont résisté à quinze ans de discussions, sauva la flotte de la ruine dont la menaçait l'insuffisance dérisoire d'une dotation de 45 millions.

Sous M. de Clermont-Tonnerre, Boursaint devint à la fois le chef des trois anciennes divisions du ministère. Il avait alors dans ses attributions la comptabilité générale, la caisse des Invalides et l'administration des colonies. Bien qu'il ne ployât pas sous cet immense fardeau, persuadé néanmoins que l'avenir de la marine dépendait du maintien de la spécialité de la caisse des Invalides, et prévoyant les attaques dont cette institution allait être l'objet, il se dévoua tout entier à sa défense et se démit, dans ce but, de la direction des colonies. S'attachant uniquement à perfectionner la comptabilité des Invalides, afin de ne laisser aucune prise contre elle, il eut la satisfaction de triompher des attaques multipliées dont elle fut l'objet. Sans lui, c'en était fait de cette caisse, chef-d'œuvre du génie organisateur de Colbert, et l'une des plus belles institutions de l'ancienne monarchie. Ses Mémoires en fa-

veur de l'établissement des Invalides resteront comme un modèle de discussion. Il s'y montra le digne interprète du ministre créateur de la marine en France.

Boursaint avait été nommé conseiller d'État en 1822, et membre de l'amirauté en 1831. Peu après, il fut fait commandeur de la Légion-d'Honneur. Pour suffire à tous ses devoirs, il dut s'imposer un isolement absolu; mais cette trop forte et trop constante application, les tristesses et les dégoûts inséparables des longs travaux, altérèrent rapidement sa santé. Le corps était miné, l'esprit surexcité; l'équilibre était rompu. Il se trouvait déjà dans cet état, lorsque, cédant aux instances de ses amis, il se décida à accepter la candidature à la députation de Saint-Malo. Informé qu'un autre candidat lui était opposé avec des chances de succès, il en ressentit une douleur mortelle. S'exagérant cette préférence accordée à un autre, dans sa ville natale, il résolut de mourir. Ayant quitté Paris, sous le prétexte de se rendre à Saint-Malo, il s'arrêta à Saint-Germain-en-Laye, et mit fin à ses jours le 4 juillet 1833.

Aux plus riches facultés de l'esprit, à un caractère naturellement ferme contre tout ce qui était fort, inflexible contre tout ce qui devenait entreprenant, mais plein de bienveillance pour le faible et pour le pauvre, Boursaint joignait les sentiments d'une âme noble et pure. Elle s'est peinte une dernière fois dans son testament, daté de Paris, le 31 mars 1832, par lequel il a légué 100,000 fr. à l'hôpital de Saint-Malo, pour la fondation de douze lits de matelots; 5,000 fr. aux pauvres de la même ville, et une rente de 500 fr. à la caisse des Invalides, pour être annuellement distribuée aux dix veuves de matelots les plus pauvres de sa ville natale. D'une excessive rigueur envers lui-même, Boursaint ne transigeait point avec ses devoirs d'homme public. Aussi sa rigidité à cet égard a-t-elle servi de prétexte à plus d'une accusation de sévérité nuisible au service. Comme homme privé, il était accessible aux plus douces affections. Elles se révèlent dans sa *Correspondance particulière*, publiée par M. Blanchard, chef de bureau au ministère de la marine. Paris, Everat, 1834, in-8°. Cette correspondance a été tirée à 200 exemplaires seulement, qui n'ont point été mis dans le commerce. M. Blanchard a en outre recueilli et publié sous le titre d'*Ecrits divers de P.-L. Boursaint*, Paris, Bourgogne et Martinet, 1837, in-8°, les principaux travaux de ce grand administrateur. Ce recueil, indispensable à tout administrateur sérieux, envisage sous toutes ses faces, dans une série de Mémoires, l'utilité de la caisse des Invalides. L'auteur y expose aussi ses vues sur l'organisation de la force navale, son application à la défense du littoral, au commerce, aux relations internationales, etc., et partout Boursaint se montre à la hauteur de son sujet.

Diverses notices lui ont été consacrées. La première est de M. Lacoudrais, son successeur. Insérée d'abord dans les *Annales maritimes* de 1833 (t. 2 de la 2e partie, p. 128); elle a été reproduite en tête des *Ecrits divers*, où elle est suivie d'une autre notice publiée par M. Blanchard dans la *France maritime*, en février 1836. M. Chassériau, de son côté, a dignement caractérisé Boursaint dans la *Biographie universelle* (t. 59). Enfin, M. Blanchard a inséré dans les *Annales maritimes* (t. 2 de la 2e partie de 1839, p. 891) une notice complémentaire très-étendue, qui initie le lecteur aux pensées les plus intimes de Boursaint. Ces divers travaux, très-remarquables, surtout les deux derniers, nous ont été d'un grand secours. P. L...t.

BOURVALAIS (Paul Poisson de), né dans les environs de Rennes (Ille-et-Vilaine). — Fils d'un pauvre paysan, il fut placé en qualité de laquais dans la maison du fermier-général Thevenin, à Paris. Il en sortit bientôt pour entrer comme facteur dans les magasins du marchand Bonnet, chargé de l'approvisionnement de bois de la capitale. Il paraît que ce nouvel état ne tarda pas à lui déplaire, car, au bout de quelque temps, il retourna dans le village où il était né. Il y obtint l'emploi d'huissier, qui devint pour lui la cause d'une étonnante fortune. M. de Pontchartrain, depuis chancelier de France, et alors premier président au Parlement de Bretagne, ayant remarqué la rédaction de l'un de ses exploits, le fit mander et lui promit sa protection. Il obtint d'abord pour lui l'emploi de surveillant aux travaux du Pont Royal, à Paris, que l'on substitua, en 1685, au pont de bois qui existait en face des Tuileries. Deux ans après, M. de Pontchartrain, ayant été nommé intendant des finances, Paul Poisson, qu'il protégeait toujours, prit, à l'aide de son patronage, un intérêt dans les affaires du *huitième*, et devint alors un *financier*. C'est à cette époque qu'il prit le nom de Bourvalais. Il fit bientôt une fortune énorme, étala un luxe de prince, et se trouva le centre d'une multitude d'affaires qu'il dirigeait avec une activité infatigable et surtout avec un rare bonheur. L'énumération de son mobilier, de ses capitaux, de ses terres dépasserait toute croyance. Il possédait dix charges, outre celle de secrétaire du conseil, celle de secrétaire du roi, et deux offices de contrôleur-général des finances du comté de Bourgogne. Une seule de ces charges, celle de secrétaire du conseil, lui avait coûté 500,000 livres. Une partie de la Brie lui appartenait. Il fit construire le château de Champs-sur-Marne, à quatre lieues de Paris; à la place Vendôme, il occupait l'hôtel qui est devenu celui du ministère de la justice; enfin, une princesse du sang ne trouva pas le château de Champs au-dessous de ses désirs, et le frère de Louis XIV s'asseyait à la table et fréquentait les salons de Bourvalais. L'adversité eut son tour. Aux épigrammes, aux comédies et aux pamphlets diri-

gés contre les financiers, succéda la rigoureuse mesure adoptée par le régent, pour les obliger à restituer des sommes mal acquises. Le tribunal institué à cet effet, en 1716, rechercha la conduite de Bourvalais. On l'emprisonna et l'on saisit tous ses biens, dont il n'avait fait qu'une déclaration incomplète, ce qui jeta encore plus de défaveur sur sa cause. Pour comble de malheur, un prêtre de Saint-Sulpice, nommé Rey, sous le nom duquel Bourvalais avait caché un contrat de 500,000 livres, alla le dénoncer, et reçut le cinquième de cette somme pour prix de son infamie. On découvrit en outre pour un million d'autres billets que Bourvalais n'avait point déclarés. Il fut transféré dans la tour de Montgomery, où l'on n'enfermait que les plus grands criminels. Le souvenir des services que ses immenses richesses l'avaient mis en état de rendre à l'Etat dans des temps de détresse plaida pourtant en sa faveur, et l'on exigea seulement de lui une taxe de 4,400,000 livres. Un arrêt du 5 septembre 1718 le réintégra dans tous ses biens; mais il eut à peine le temps d'en reprendre possession, et mourut en 1719, sans laisser d'enfants.

Au nombre des pamphlets dont Bourvalais fut l'objet, et dont quelques-uns sortaient de la plume de Lesage, l'auteur de *Gilblas* (voyez Lesage), il en est un assez piquant, dans lequel l'auteur anonyme suppose que ce riche parvenu propose un plan de finances pour restaurer le royaume. Il s'agit : 1° de faire fondre toutes les cloches, et d'en faire battre monnaie, pour le bien de l'Etat ; — 2° de s'emparer de tous les biens des moines, des religieuses et bénéficiers, et, pour les consoler, de leur permettre de se marier ; — 3° de permettre, à perpétuité, le changement de mari et de femme ; — 4° de supprimer toutes les charges du royaume, sans aucun remboursement, et d'en créer de nouvelles ; — 5° de supprimer tous les colléges et universités, comme inutiles et entretenant une foule de fainéants, etc., etc. Ce livre porte le titre de *Pluton maltôtier*. Cologne, chez Adrien l'Enclume, gendre de Pierre Marteau, 1708, in-12. Il a été réimprimé en 1710, Rotterdam. C. D.

BOUTIN, avocat à Nantes. — Il est connu par la publication d'un ouvrage relatif aux prétentions réciproques des villes de Nantes et de Rennes, et intitulé : *Apologie de la Communauté de Nantes et autres villes de Bretagne, contre la préséance prétendue de celle de Rennes à la tenue des Etats de la province*. Nantes, 1619, in-8°. C. D.

BOUTIN (Vincent-Yves), — colonel du génie, né, le 1er janvier 1772, au Loroux-Bottereau, près de Nantes, était, en 1793, élève sous-lieutenant à l'Ecole du génie. Il fit avec distinction les campagnes des armées de Sambre-et-Meuse, du Rhin, d'Italie, et de la grande armée. Il passa, en 1807, en Turquie, avec les chefs de bataillon Foy et Haxo. Quand la flotte anglaise, commandée par l'amiral Duckworth eut franchi les Dardanelles et parut devant Constantinople, Boutin fut chargé, par le général H. Sébastiani, d'organiser les travaux de défense du sérail. Grâce à son activité et à celle de ses compagnons, des batteries et des redoutes furent improvisées, avec une célérité qui tenait du prodige, aux deux kiosques du sérail, sur la grande terrasse intérieure du palais, ainsi que sur le quai de débarquement ; et l'ingénieur français ne prit un peu de repos que quand plus de douze cents bouches à feu, savamment disposées, eurent tellement assuré la défense de la ville et du palais que la flotte ennemie fut obligée de reprendre le large.

Plus tard, il partit de France sur le brick le *Requin*, avec la mission d'aller visiter les villes d'Alger et de Tunis, et d'en lever secrètement les plans. Le *Requin* ayant été pris, après un combat opiniâtre, par la frégate anglaise le *Volage*, Boutin fut conduit à Malte. Parvenu à s'échapper de sa prison, il alla remplir sa mission, et recueillit des documents précieux qui ont servi, en 1830, à la rédaction d'un ouvrage dont la première édition fut distribuée à l'armée envoyée contre Alger. C'est l'*Aperçu historique, statistique et topographique sur l'état d'Alger, à l'usage de l'armée expéditionnaire d'Afrique*. (Pl.) Paris, Pinard, 1830, in-12. Les planches (sept plans et douze vues) forment un atlas séparé dans la seconde et la troisième éditions publiées la même année, et cette dernière est in-8°. Les rédacteurs de l'ouvrage ont trouvé qu'il n'y avait rien de mieux à faire, pour la partie topographique, que de reproduire les cartes, plans, coupes et profils de la reconnaissance de Boutin. Les corrections qu'ils y ont faites ont eu pour objet de se conformer plus exactement au Mémoire de cet officier, dont les travaux contenaient, sur les moyens d'attaque et de défense d'Alger, des renseignements qui ont grandement contribué au succès de l'expédition.

Boutin fit ensuite la seconde guerre d'Allemagne, et assista en 1809 à la bataille de Wagram. Chargé, plus tard, d'explorer secrètement l'Egypte et la Syrie, il était encore dans ce dernier pays en 1815. Il s'apprêtait à revoir sa patrie, où il devait rapporter une grande quantité de documents propres à éclaircir la géographie de ces contrées, lorsque, voulant visiter une dernière fois les environs de Balbec, il confia ses papiers à lady Stanhope, chez qui il avait reçu l'hospitalité, et se mit en route pour peu de jours. Son absence se prolongeant, lady Stanhope conçut des alarmes, et envoya à sa recherche au commencement du mois d'août. Ses émissaires lui rapportèrent la triste nouvelle qu'ils avaient trouvé le cadavre de Boutin et celui de son guide mutilés, à peu de distance d'un village voisin du Nahr-el-Kelb. On crut qu'il avait été assassiné par des brigands qui le savaient porteur de médailles d'or et d'argent. Les papiers que Boutin avait laissés chez

lady Stanhope furent envoyés à M. Guis, vice-consul de France à Latakieh, qui les expédia en France. Le meurtre de Boutin fut vengé par la destruction du village près duquel il avait été assassiné. Il était chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de la Couronne-de-Fer. P. L...t.

BOUVET DE LOZIER (Jean-Baptiste-Charles), — navigateur, né en Bretagne vers 1705, appartenait à une famille dont l'un des membres, chancelier de la province, a signé en cette qualité le traité de Guérande, du 12 avril 1374. Un autre fut pourvu de l'office de vice-amiral, et un troisième est mentionné dans la réformation de 1668, comme noble d'ancienne extraction.

Son père était avocat aux conseils. A peine âgé de seize ans, Bouvet fut frappé du vide immense qu'il remarqua autour du pôle austral, et forma dès ce moment le projet de reconnaître un jour si réellement cette portion du globe ne contenait aucune terre, ou si, comme le figuraient de vieilles cartes, il y existait des îles plus ou moins considérables. Celles qui avaient été imparfaitement reconnues par quelques autres navigateurs paraissaient être indubitablement des pointes d'un continent austral, que l'on se plaisait à se figurer comme une contrée fertile, et recélant de grandes richesses. Les académiciens, les savants de toute l'Europe, persuadés de son existence, soutenaient qu'il était nécessaire à l'équilibre du globe.

Cette persuasion chimérique, mais générale, ne fit que fortifier les premières idées de Bouvet. Premier lieutenant des vaisseaux de la Compagnie des Indes depuis 1731, il soumit au ministre et à la Compagnie, vers le commencement de 1738, le plan d'un voyage de découvertes aux terres australes. L'un des directeurs, abusé par les récits merveilleux de Gonneville, accueillit avec empressement le projet de Bouvet, et n'eut pas de peine à le faire adopter par la Compagnie. Elle s'imaginait, en effet, que la découverte d'un nouveau continent allait lui ouvrir une nouvelle source de richesses et un entrepôt à ses vaisseaux, qui ne seraient plus obligés, dans certains cas, de relâcher au cap de Bonne-Espérance.

L'expédition fut donc résolue. Deux frégates, l'*Aigle* et la *Marie*, équipées à Lorient, partirent, le 19 juillet 1738, sous les ordres de Bouvet et de Hay. Après avoir relâché, en octobre, à l'île Sainte-Catherine, sur la côte du Brésil, elles remirent à la voile pour aller, dans le sud-est, à la recherche des terres qui devaient, selon les instructions, se trouver vers les 44° de latitude sud, et 355° de longitude. « Le 26, dit Bouvet, nous » commençâmes à trouver de la brume dès les 35° » de latitude. Elle ne nous quitta presque plus, et » mouillait comme de la pluie; souvent elle était » si épaisse que les deux vaisseaux ne pouvaient » s'apercevoir l'un l'autre à une portée de fusil; » d'un équipage à l'autre, on s'entendait manœuvrer sans se voir. Quoique nuit et jour nous tirassions du canon, et que, de nuit, nous portassions toujours nos feux, nous avions toutes » les peines du monde à ne pas nous séparer. La » première semaine de décembre, on commença » de voir du goëmon depuis 39° à 44°, entre 350° » et 355° de long. Le temps était froid, quoiqu'en été. Il y eut de la grêle et du tonnerre.» Le 15 décembre, par une latitude égale à celle de Paris, on aperçut les premières glaces. Il est facile de reconnaître, en lisant la relation de Bouvet, qu'il fut intimidé à l'aspect de ces écueils flottants au milieu desquels il lui fallait naviguer pour s'élever dans le sud, « par cette mer sans fond » (ce sont ses propres expressions) sur laquelle il se trouvait, par l'irrégularité et les fortes variations de l'aiguille aimantée, etc. Impatient d'abréger son voyage, il se hâtait déjà de conclure, sans pousser plus avant, que le continent cherché n'existait pas, lorsqu'à sa grande surprise, le premier pilote de l'*Aigle* découvrit la terre.

Cette terre, haute et escarpée, dont Bouvet fixa la position par 54° de latit. et 27° ou 28° de longit., fut nommée par lui *Cap de la Circoncision*, en mémoire du jour où il en fit la découverte. Il dit que les deux frégates louvoyèrent pendant douze jours sans pouvoir aborder ni envoyer leurs canots à la côte, à cause des glaces, de la brume et des vents contraires. Il courut ensuite jusqu'au 25 janvier, portant à l'est sous le 57° parallèle pendant 425 lieues, longeant toujours des glaces, et ne voyant que des baleines, des phoques et toutes sortes de gros poissons. Désespérant alors de trouver aucun point d'abordage, il se détermina, vers le 43° degré de latitude, à revenir en France. Le 5 février, le capitaine Hay passa sur l'*Aigle*, et continua sa route vers les Indes-Orientales. Bouvet, qui avait pris le commandement de la *Marie*, la ramena en France par le cap de Bonne-Espérance, et rentra à Lorient le 24 juin 1739.

Bouvet ayant annoncé, à son retour, qu'il avait découvert le fameux continent austral, les partisans de son existence triomphèrent d'abord; mais les récits des officiers de l'*Aigle* et de la *Marie*, qui variaient beaucoup au sujet du Cap de la Circoncision, l'assertion de plusieurs d'entre eux que ce qu'on avait cru une terre, vu de loin et par un temps brumeux, n'était qu'une île de glace, vinrent bientôt jeter dans le doute les esprits judicieux qui n'admettent rien qu'après un mûr examen. Ils traitèrent la découverte de Bouvet de fable imaginée pour gagner la prime promise par la Compagnie des Indes. On lui fit de plus le reproche, auquel il ne put rien objecter, de n'avoir pas confirmé cette découverte par une exploration plus exacte, par des observations plus positives, enfin de n'y avoir pas abordé.

A son arrivée en France, Bouvet adressa une relation de sa découverte au *Journal de Trévoux*, qui l'inséra dans son cahier de février 1740. Bua-

che fit dresser une grande carte de cette navigation, où il a tracé la route suivie par les deux frégates. Il y a joint un extrait du journal de Bouvet, avec une vue du *Cap de la Circoncision* et des îles de glace qui l'entourent. De Brosses a consacré à Bouvet de Lozier le chap. XLVI du second volume de son *Histoire des Navigations aux terres australes*, et il déduit, dans le 5e livre de son ouvrage, toutes les raisons qui lui faisaient juger utile de recommencer cette expédition, en prenant tous les moyens de la faire réussir. Long-temps après, Dalrymple, à qui D'Après de Mannevillette avait envoyé les journaux manuscrits des capitaines de l'*Aigle* et de la *Marie*, les a insérés dans sa *Collection de voyages faits principalement dans l'Océan Atlantique méridional, et publiés d'après des manuscrits originaux*, 1775, in-4°. Enfin, on trouve dans les *Mémoires* de Thévenard (t. 2, p. 399-425) une excellente dissertation sur la découverte du *Cap de la Circoncision*.

Bouvet s'étant servi, pour son voyage, d'une carte néerlandaise peu exacte, il n'était pas surprenant que l'île de la Circoncision fût mal placée, et qu'elle eût échappé aux recherches de Cook, de Furneaux et des autres navigateurs qui l'avaient inutilement cherchée à l'endroit où elle était marquée. Aussi, depuis les voyages de Cook, avait-elle généralement cessé de figurer sur les cartes. Louis XVI, dans le mémoire qu'il rédigea pour servir d'instructions à La Pérouse, et Fleurieu, dans les observations qui accompagnaient ce Mémoire, croyaient pourtant à l'existence de cette île.

Leurs conjectures ont été justifiées en 1808. Deux Anglais, James Lindsay et James Hopper, capitaines baleiniers, la retrouvèrent, le premier, le 7 octobre, le second, le 10 du même mois, et, d'après leurs observations comparées, ainsi que d'après les calculs de Burney, qui a donné l'extrait de leurs journaux dans son *Histoire chronologique des découvertes*, le milieu de l'île est par 54° 22' sud et 4° 15' est de Greenwich. Cette île, dont les deux capitaines anglais prirent possession au nom de la Grande-Bretagne, et à laquelle ils donnèrent le nom de *Liverpool*, est généralement désignée maintenant sous celui de son premier découvreur.

Bouvet s'est fait connaître autrement que par son expédition aux terres australes. Pourvu, en 1746, du rang et du titre temporaires de capitaine de frégate, il fut nommé commandant du vaisseau de 64 canons le *Lys*, faisant partie d'une escadre composée de trois vaisseaux de l'État prêtés à la Compagnie, et de dix-sept autres bâtiments. Bouvet devait en être le chef, à défaut du chevalier de Saint-Georges (*voy. ce nom*), qui la conduisait. Arrivé à l'Ile-de-France, il fut envoyé avec six vaisseaux et une frégate au secours de Dupleix, bloqué dans Pondichéry. Il sut échapper à des forces anglaises supérieures, ravitailla Madras, et revint à l'Ile-de-France. Il avait inspiré une telle confiance, que tous les capitaines de l'expédition, plus anciens que lui au service, s'empressèrent de se placer sous ses ordres. En récompense de sa conduite, il reçut la croix de Saint-Louis.

La nouvelle de la paix le ramena en France en 1749. L'année suivante, il fut nommé gouverneur de l'île Bourbon, sous les ordres de David, gouverneur-général de cette colonie et de l'Ile-de-France. Ce dernier étant repassé en France en 1752, Bouvet le remplaça, par intérim, jusqu'en 1755, qu'il reprit son poste. En 1757, il fut chargé d'aller, avec une petite escadre, ravitailler nos établissements de l'Inde et d'y porter des troupes. S'étant heureusement acquitté de cette mission périlleuse, il revint prendre son commandement. A la paix de 1763, il s'embarqua pour la France, avec l'espoir de succéder à David comme directeur de la Compagnie : la nouvelle organisation de ce corps lui enleva cette chance. En 1770, le roi lui accorda une pension de 1,500 livres, réversible sur sa veuve. En 1774, il quitta le service et vécut dans la retraite, à Vauréal, près de Pontoise, où il mourut vers 1788. Le tableau des officiers de la Compagnie des Indes s'exprime, à son sujet, dans les termes suivants : « C'est peut-» être le plus grand homme de mer et le meilleur » manœuvrier que la Compagnie ait eu à son ser-» vice. Il jouit de la plus grande réputation parmi » les gens du métier. » P. L...t.

BOUVET (Pierre-René-Servais), fils d'un ingénieur de la marine à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), naquit dans cette ville le 10 avril 1750. — Entré fort jeune dans la marine, il y servait comme capitaine au long-cours, lorsque, dans les premiers mois de 1778, il fut appelé à embarquer comme lieutenant de frégate auxiliaire sur la frégate la *Belle-Poule*. Dans le combat du 17 juin suivant, soutenu par cette frégate contre l'*Aréthuse*, Bouvet, qui commandait particulièrement les manœuvres, en fit une prompte et habile que le capitaine anglais n'avait pas prévue, et qui, plaçant la *Belle-Poule* par le travers de l'*Aréthuse*, retira la première de la position désavantageuse où l'ennemi l'avait adroitement placée. Le combat fut très-meurtrier. Dangereusement blessé par un éclat qui lui emporta un morceau de la cuisse, Bouvet ne voulut point quitter le pont pour se faire panser. Son sang coulant abondamment de sa profonde et large blessure, un lambeau de sa chemise lui servit de tampon, un mouchoir et sa cravate de bandages ; placé ensuite sur le banc de quart, il continua d'y commander les manœuvres auxquelles fut dû le succès de la frégate française, inférieure en force à l'*Aréthuse*.

Bouvet fut récompensé de son courage par le brevet de lieutenant de frégate en pied. Le ministre, en le lui adressant, lui fit savoir que le roi s'informait régulièrement, et avec un vif intérêt, des progrès de sa guérison.

Nommé, à la suite de nouveaux et honorables services, au grade de capitaine de brûlot, équivalant à celui de lieutenant de vaisseau, il embarqua comme second capitaine, ou lieutenant en pied, sur le vaisseau de 64 le *Sphinx*, commandé par M. Duchillau et faisant partie de l'escadre qui appareilla de Brest, le 22 mars 1781, sous les ordres de Suffren, à la destination des Indes-Orientales. A l'issue du combat livré, le 16 avril, dans la baie de la Praya, et auquel le *Sphinx* prit une part honorable, bien qu'il fût embarrassé par un gros navire de transport qu'il remorquait, Bouvet reçut et exécuta, aux applaudissements de l'escadre, l'ordre de remorquer le vaisseau l'*Annibal*, désemparé dans l'action. Il entraina hors de la baie, avec une célérité surprenante, cette masse inerte.

Bouvet se distingua encore aux combats livrés, le 17 février 1782, à la hauteur de Sadras, sur la côte de Coromandel; le 12 avril suivant, devant Provédien, et, le 6 juillet, par le travers de Négapatnam.

Le 3 septembre 1782, au combat de Trinquemalay, le *Sphinx*, matelot d'avant du *Héros*, vaisseau amiral, imita d'abord la funeste inaction de la majeure partie de l'escadre. Trois vaisseaux français, les seuls qui combattissent, étaient dans une position critique. Indigné à la vue de la route que le gros de l'escadre s'obstinait à suivre malgré les signaux de détresse des vaisseaux engagés, Bouvet quitte son poste du gaillard d'avant, court au timonnier, saisit la barre, la met à arriver, puis, accostant son commandant, il lui montre le *Héros* démâté, en lui disant à voix basse : « Voilà notre poste! » Duchillau lui serre la main et approuve la manœuvre. Le *Sphinx* continue de se porter rapidement vers l'amiral, les autres vaisseaux l'imitent et l'aident à dégager le *Héros* et l'*Illustre* écrasés. Les Anglais s'étant éloignés à la faveur de la nuit, le *Sphinx* eut l'honneur d'être choisi par Suffren pour donner la remorque au *Héros*, qu'il conduisit au mouillage.

A quelques jours de là, Suffren, informé de ce qui s'etait passé sur le pont du *Sphinx*, appela Bouvet à son bord, et lui adressa ces paroles : « Monsieur, quel qu'ait été le motif de votre insubordination dans l'action du 3, en agissant ainsi, vous avez manqué à la discipline militaire, qui est inflexible. Retournez donc sur le *Sphinx*, et préparez-vous à le quitter dans deux heures. » Bouvet, oppressé, se soumet néanmoins. Il se disposait à quitter son vaisseau, lorsqu'un nouveau signal de Suffren le mande à bord du *Héros*. « Ce matin, lui dit le bailli avec bienveillance, j'ai dû réprimander sévèrement l'officier indiscipliné; maintenant, je récompense le brave qui s'est dévoué pour sauver son général. Je viens de signer votre nomination de capitaine de la *Fortune*. Vous avez mérité de l'avancement et la croix de Saint-Louis; je les demande pour vous, et j'espère les obtenir. » Suffren joignit à ces paroles flatteuses le don d'une riche paire de pistolets anglais qu'il tenait de l'amiral Hughes.

La *Fortune* ne se sépara de l'escadre qu'au mois d'avril 1783, époque où Suffren chargea Bouvet de porter ses dépêches en France. A son arrivée, au mois d'août suivant, il fut nommé lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis. Nommé, en 1786, au commandement du vaisseau le *Nécessaire*, armé en flûte et destiné pour les Indes-Orientales, Bouvet revint en France en 1789. Après avoir ensuite commandé la frégate l'*Aréthuse*, dans l'escadre de l'amiral Trogoff, Bouvet, devenu capitaine de vaisseau, commanda le *Patriote*. Ce vaisseau faisait partie, en 1793, des vingt et quelques vaisseaux composant l'armée navale de Toulon, bloqués par les flottes combinées d'Angleterre et d'Espagne, fortes de cinquante-quatre vaisseaux. Bouvet, qui avait été promu chef de division, ralliait quatre vaisseaux sous son guidon, lorsqu'un matin, à la pointe du jour, on aperçut les couleurs anglaises et le pavillon blanc flottant sur les forts, sur la ville et dans l'arsenal. La ville se livrait; les forces formidables des ennemis avaient pris position, notre escadre s'était rendue. Décidé à se faire couler plutôt que de se rendre, Bouvet ordonna à sa division de s'apprêter au combat. L'ennemi parlemente en vain; le pavillon tricolore continue de flotter sur le *Patriote*, l'*Orion*, l'*Entreprenant* et l'*Apollon*, dont les équipages vont vendre chèrement leur vie. Subjugués par cette héroïque obstination, les amiraux ennemis se déterminèrent à offrir une capitulation permettant aux quatre vaisseaux de retourner dans les ports de l'Océan auxquels ils appartenaient. Bouvet accepta, et, muni d'un sauf-conduit, il fit voile pour Brest, où il arriva le 13 octobre 1793, avec deux vaisseaux (les deux autres avaient gagné Rochefort). Il était à peine mouillé sur la rade, que Jean Bon-Saint-André, alors en mission à Brest, se rendit à bord du *Patriote*, embrassa le commandant et les officiers, puis, haranguant l'équipage, lui dit qu'il avait bien mérité de la patrie! Peu de jours après cette ovation, Bouvet et les deux états-majors étaient jetés, comme traîtres à cette même patrie, dans les cachots, qui ne s'ouvrirent pour eux qu'après le 9 thermidor.

Bouvet survécut peu à ces rudes épreuves. Il mourut à Paris, le 25 mars 1795, à l'âge de 45 ans, dans les salons de Dalbarade, à la suite d'une vive discussion qu'il avait eue avec ce ministre.

Notre estimable collaborateur, M. Cunat, a retracé les services honorables du chef de division Bouvet, dans un écrit dont nous avons fait usage pour la rédaction de la Notice qui précède. Cet écrit est intitulé : *Critique maritime. — Les Volontaires et les Officiers auxiliaires*, etc. Rennes, Mme de Caila (s. d.), in-8°. La série d'articles dont se compose cette brochure se trouve aussi dans l'*Armoricain*, journal de Brest, nos des 6, 8, 11, 20 et 27 janvier 1842. P. L...t.

BOUVET (François-Joseph, baron), cousin du précédent, naquit à Lorient le 23 avril 1753. — Fils d'un capitaine des vaisseaux de la Compagnie des Indes, il commença à naviguer, dès l'âge de douze ans, sur les bâtiments que commandait son père, et fit, comme enseigne, de 1765 à 1778, quatre campagnes à la Chine et au Bengale. A la suite de l'une de ces campagnes, il resta quelque temps à Paris, sous la direction d'un proche parent, qui lui fit donner une éducation soignée. Entré en 1779 dans la marine militaire, il embarqua, en qualité d'enseigne, sur le vaisseau l'*Ajax*, commandé par son père, dans l'escadre de Suffren, et prit part aux combats du 17 février 1782, devant Sadras, et du 12 avril suivant, devant Provédien. Passé ensuite sur le *Flamand*, il assista, sur ce vaisseau, au combat de Negapatnam (6 juillet 1782), et au siége de Trinquemalay, où il commanda un détachement de 300 hommes, qui contribuèrent puissamment à la prise de la ville.

Après diverses campagnes comme enseigne et comme lieutenant, de 1785 à 1793, Bouvet, nommé capitaine de vaisseau au mois d'avril 1793, prit le commandement de l'*Audacieux*, faisant partie de l'armée de l'Océan. Élevé au grade de contre-amiral le 16 novembre suivant, il commanda, dans les journées des 29 mai et 1er juin 1794 (10 et 13 prairial an II), la seconde escadre de l'armée navale aux ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse. Les anciens marins se rappellent encore sa brillante conduite dans ces deux combats, notamment dans le second. Le *Terrible*, qui portait son pavillon, eut à lutter contre trois vaisseaux, dont deux à trois ponts. Un de ces derniers fut entièrement démâté par le feu du *Terrible*. Réduit bientôt lui-même à cet état, et coulant bas d'eau, il ne put rentrer à Brest que remorqué par une frégate. Il porta ensuite successivement son pavillon sur les vaisseaux le *Majestueux* et l'*Indomptable*, et, sur ce dernier, il commanda pendant environ six mois les forces navales réunies sur la rade de Brest.

Lors de l'expédition d'Irlande (1796), il commanda sur la frégate l'*Immortalité*, d'abord la première escadre de l'armée, puis l'armée entière, après la séparation de l'amiral Morard de Galles. Au moment où Bouvet se disposait à opérer, dans la baie de Bantry, le débarquement des troupes expéditionnaires aux ordres du général Grouchy, tous ses vaisseaux furent repoussés de la côte (le 1er nivôse an V) par une affreuse tempête, qui leur fit perdre leurs ancres et les força de rentrer isolément à Brest, à la suite des plus grandes avaries. Destitué par le Directoire, il sollicita à plusieurs reprises la convocation d'un jury militaire qui examinât sa conduite ; il ne put l'obtenir, quelque pressantes que fussent ses sollicitations. On lui répondit en le mettant en inactivité avec un traitement de réforme. Il resta dans cette position jusqu'au mois de février 1802, époque où un arrêté du gouvernement consulaire le rétablit dans son grade, et lui conféra le commandement d'une division de deux vaisseaux, cinq frégates, une flûte et trois transports, destinés à porter 3,500 hommes de troupe à la Guadeloupe. Cette campagne, où il aida le général Richepanse à reprendre cette colonie sur les noirs insurgés, fut le terme de ses services de mer. Sous l'empire, il fut successivement chef militaire et préfet maritime à Brest.

Nommé vice-amiral au mois de juillet 1816, il fut admis à la retraite le 20 octobre de l'année suivante. Il s'est éteint à Brest le 21 juillet 1832, dans cet état d'affaiblissement que les médecins désignent sous le nom de *sénile*. Il n'a laissé qu'une fille, qu'a épousée M. Lettré, ancien capitaine de vaisseau et officier de la Légion-d'Honneur, maire de Brest depuis 1839. C'est à cet officier supérieur, alors âgé de vingt ans, et embarqué comme aspirant de deuxième classe sur la canonnière la *Surprise*, que le premier consul, par son arrêté du 3 vendémiaire an X, décerna une hache d'abordage d'honneur, pour le récompenser du courage qu'il avait montré le 27 thermidor, lors de l'attaque de la flottille de Boulogne par les Anglais. Quoique grièvement blessé à la tête, le jeune Lettré n'en était pas moins resté sur le pont, où il avait tué de sa main plusieurs ennemis, et il n'avait consenti à se laisser panser qu'après que les Anglais s'étaient entièrement retirés. En se vouant, depuis huit ans, à la gestion difficile des affaires de la ville de Brest, M. Lettré s'y est concilié par son zèle, son intégrité et sa bienveillance, la reconnaissance de ses concitoyens d'adoption, dont l'attente a été plus d'une fois déçue en ne le voyant pas l'objet d'une distinction nouvelle qui récompensât l'administrateur dévoué à son pays.

P. L...t.

BOUVIER-DESMORTIERS, *voyez* **LE-BOUVIER-DESMORTIERS**.

BOUVIER DESTOUCHES (Théodore), né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 11 juin 1775. — Il entra dans la marine royale le 20 avril 1792, comme volontaire, et servit jusqu'au 24 juin 1793 sur les frégates la *Thémis* et la *Joséphine*. Il était aspirant de seconde classe quand il fut blessé à la tête aux combats de prairial an II. Devenu aspirant de première classe le 13 brumaire an III, il contribua puissamment au sauvetage du vaisseau le *Superbe*, échoué sur les côtes d'Irlande, et reçut, à ce sujet, les félicitations de l'amiral Villaret-Joyeuse. Bouvier, embarqué alors sur le vaisseau l'*Océan*, passa successivement sur le *Nestor*, sur la frégate la *Tamise* et sur la *Méduse*, qui captura, le 22 ventôse an IV, un riche convoi dans les parages de Saint-Domingue. Promu au grade d'enseigne de vaisseau, le 11 ventôse an VI, il fit partie de l'armée navale expéditionnaire d'Egypte, et, de l'an VII à l'an XI, servit successivement sur les vaisseaux le *Triton* et le *Terrible*, sur la corvette la *Tac-*

tique et sur la frégate la *Cornélie*. Le 27 brumaire an XII, il fut nommé lieutenant de vaisseau et chargé du commandement d'une compagnie des marins de la garde. De ce moment, il fut attaché à l'armée de terre. Il se distingua, au camp de Boulogne, dans les engagements qui eurent lieu entre la flottille française et les bâtiments anglais dans la Manche. Il prit part aux batailles d'Iéna et de Baylen, et reçut à cette dernière un coup de biscayen dans le flanc droit. Chevalier de la Légion-d'Honneur depuis le 25 prairial an XII, il fut nommé officier de l'ordre le 26 mars 1812. Il commandait les marins de la garde à la sanglante bataille de la Moscowa. Après la retraite, pendant laquelle il avait reçu une blessure grave à la jambe, il fut chargé d'organiser, à Anvers, deux compagnies de son arme, à la tête desquelles il fit les campagnes de 1813 et 1814. Les *Fastes de la Légion-d'Honneur*, auxquels nous empruntons les éléments de cette notice, nous apprennent que Bouvier Destouches, élevé au grade de major d'infanterie le 16 mars 1814, fut placé, en cette qualité, dans le grand état-major de l'armée, puis dans celui de la 1re division militaire, et enfin incorporé, comme major surnuméraire, dans le 2e régiment de canonniers de marine. Le 1er avril 1816, il passa à la direction d'artillerie de la marine de Rochefort, à laquelle il fut attaché en qualité de lieutenant-colonel. Bouvier est mort dans cette ville le 26 mai 1833. C. D.

BRANTHOME (**Yves-Marie**), né à Port-Louis (Morbihan), le 12 août 1763. — Il fit ses études au collège de Vannes et les y termina à l'âge de vingt ans. Il entra alors au séminaire de la même ville, et fut ordonné prêtre en 1786. Il n'était encore que diacre, lorsque M. Amelot, évêque du diocèse, le choisit pour secrétaire. Bientôt éclata la révolution ; M. Amelot ayant été enlevé au commencement de 1791 et tranféré à Paris pour comparaître à la barre de l'Assemblée constituante, Branthôme s'y rendit lui-même peu de mois après. Il profita de son séjour dans la capitale pour suivre les cours particuliers de chimie du célèbre Fourcroy, et pour travailler sous la direction du grand analyste Vauquelin. Arrêté chez lui comme prêtre insermenté, dans la nuit du 2 au 3 septembre 1792, et renfermé dans la geôle de Saint Martin-des-Champs, il fut élargi le 12 du même mois, et ne tarda pas à se rendre à Toulon, en qualité d'élève en pharmacie. Il y suivit en effet cette profession jusqu'au moment de la reprise de cette ville sur les Anglais. Ceux-ci, en quittant le port, l'emmenèrent, ainsi qu'un grand nombre de Toulonnais, et les débarquèrent à Livourne. Bientôt après Branthôme gagna la Suisse, où s'était aussi réfugié M. Amelot, son ancien évêque. Pressé par le besoin, il se rendit à Zurich, et s'y plaça dans la pharmacie de M. Lavater, père du fameux auteur physionomiste. Quelque temps après, il alla partager la retraite de M. Amelot, dans le village de Gottiel, à une demi-lieue de Constance, et demeura auprès de ce prélat jusqu'en 1796, époque à laquelle, pressé de nouveau par la nécessité de se procurer des moyens de subsistance, il alla à Brixen, siége de la principauté ecclésiastique du même nom, dans le Tyrol allemand. L'approche des armées françaises ne lui ayant pas permis d'y faire un long séjour, il se rendit la même année à Saltzbourg, et fut placé, par le recteur de l'Université de cette ville, dans un ermitage nommé Playn, lieu de pèlerinage desservi par les bénédictins de l'Université. Après la publication du concordat de 1801, il rentra en France et fut admis, en qualité de maître d'études, au lycée de Marseille, sous le provisorat du P. Ronan, qui est mort depuis inspecteur-général de l'Université impériale. A la fin de 1804, il passa avec le même titre au lycée de Strasbourg, et l'année suivante il obtint dans cet établissement une chaire de mathématiques, qu'il occupa jusqu'à l'organisation de la Faculté des sciences dans l'Académie de la même ville. Signalé au choix de l'Université par des connaissances profondes et laborieusement acquises au milieu des plus rudes privations de l'exil, il fut porté à la chaire de chimie de cette Faculté, et, sous le ministère de M. Frayssinous, il devint doyen de la Faculté. Il a conservé cette place et ce titre jusqu'à sa mort, arrivée le 9 novembre 1833.

Branthôme a publié à Strasbourg un *Précis des leçons de chimie professées à la Faculté des sciences de l'Académie de Strasbourg*. Cet ouvrage a eu une seconde édition en 1826 ; 1 vol. petit in-8°. C. D.

BRÉHAN, BREHAND ou **BREHANT** — (ce nom s'écrit de ces trois manières, bien que la troisième soit préférable), famille d'une très-ancienne noblesse de Bretagne, connue dans l'histoire de cette province dès le commencement du XIe siècle. *(Voy. le Dictionnaire d'Ogée, v° Bréhand-Loudéac.)* — **Bréhan** (**Etienne de**), chevalier, gendre d'Alain de Rohan, mourut à la Terre-Sainte, en 1270 ; ses successeurs obtinrent les emplois les plus distingués chez les ducs de Bretagne et d'autres princes. — **Bréhan** (**Jéhan**), surnommé le capitaine Bonnet, né à la Villebonet, près Plancoët, compagnon d'armes de Bayard, se distingua dans les guerres d'Italie, et resta mort sur le champ de bataille de Ravenne, au mois d'avril 1512.

Dans les temps modernes, plusieurs membres de cette famille ont marché sur les traces de leurs ancêtres. Le plus distingué d'entre eux est Louis-Robert-Hippolyte de Bréhan, plus connu sous le nom de comte de Plélo. *(Voy. ce nom.)* Il était issu du premier mariage de Jean-François-René-Almarie de Bréhan, chevalier, comte de Mauron et de Plélo, avec dame Catherine-Françoise Lefebvre de la Faluère, fille du premier président du Parlement de Bretagne, de ce nom.

Bréhan (**Jean-Almarie, marquis de**),—comte de Mauron, frère puîné du comte de Plélo, né le 22 décembre 1730, était issu du second mariage de Jean-François-René Almarie de Bréhan avec dame Radegonde Leroy de la Boissière. Admis aux honneurs de la cour, le 25 mai 1768, il avait épousé, en 1766, Flore de Millet, et est mort au commencement de ce siècle.

Bréhan (**Bihy-Almarie, comte de**), frère puîné du précédent, né en 1734, eut pour précepteur l'abbé Lioult, dont il conserva dans sa vieillesse un touchant souvenir. Entré dans la carrière des armes, il fit la guerre de sept ans, d'abord comme capitaine du régiment des dragons de la reine, et assista aux batailles d'Hastembeck et de Crevelt. Fait mestre de camp en 1762, il quitta le service à la paix avec le grade de colonel, et resta à Paris, où il vécut recherché, pour son esprit et ses connaissances, de la meilleure société de la capitale. Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine, l'avait nommé son chambellan, par brevet du 13 septembre 1757, en considération du dévoûment que le comte de Plélo, son frère, avait montré à sa cause. Aux connaissances nécessaires à l'officier, le comte de Bréhan joignait plusieurs talents agréables. Enthousiaste des beaux-arts, il maniait le crayon et le pinceau avec une habileté qui avait déterminé l'Académie de peinture à l'admettre au nombre de ses membres; il composait des vers et jouait de plusieurs instruments. Quoique d'un caractère doux et plein d'aménité, il était capable d'une grande énergie. Il le prouva lorsque, chargé par le duc d'Aiguillon, son parent, de faire rentrer dans l'ordre le régiment du Dauphiné, qui s'était révolté, il n'hésita pas, bien que retiré du service, à accepter cette difficile mission qu'il remplit avec un succès dû à l'heureuse alliance de la fermeté et de l'adresse. (Voy. le feuilleton de la *Quotidienne* du 30 juin 1838.)

Quoique fortement opposé à la Révolution dès son principe, il refusa d'émigrer. « Il m'est à peu » près égal, disait-il, de mourir en France d'un » *coup de civisme*, ou de misère dans un pays » étranger. D'ailleurs, j'ai peut-être tort, mais » je tiens à Paris. » Devenu suspect, comme noble, il fut obligé, sous la Terreur, d'abandonner son séjour de prédilection. Il eut le bonheur de trouver un asile, *ignoré des tigres*, dans un village qu'il ne nomme point, mais qu'on présume être Ruelle, et il s'y établit avec ses pinceaux, ses cahiers de musique, ses instruments et quelques livres. « J'y vivais, dit-il, plongé dans la » tristesse, mais sans crainte. La prison, les ou- » trages, la dérision amère, insupportable, enfin » la mort, m'étaient préparés comme aux autres.» Mais, doué d'une âme forte, il conservait assez de calme pour s'occuper de littérature, puisque ce fut dans cette retraite qu'il composa ses *Dérivés* du latin. Il ne mit cependant la dernière main à cet ouvrage qu'après la chûte de Robespierre, lorsqu'il lui fut permis de rentrer dans Paris. Il vivait encore en 1807, mais on ignore la date de sa mort. Le seul ouvrage qu'on connaisse de lui est intitulé : *Le Mot et la Chose expliqués par les dérivés du latin*. Paris, Le Normant, 1807, 4 tomes en 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, dans lequel le savant critique Clément trouvait quelques chapitres dignes de Sterne, est semé d'anecdotes et de citations qui en rendent la lecture aussi amusante qu'instructive. L'auteur y prouve qu'on a tort de négliger l'étude du latin, puisque la plupart des mots français viennent de cette langue.

Le dernier représentant de cette branche de la famille de Bréhan est M. de Bréhan, ancien sous-préfet de Loudéac, aujourd'hui inspecteur-général des prisons, et auteur d'un recueil de vers publié sous le simple titre de : *Poésies, par M. le marquis de Bréhan*. Paris, Isidore Pesron, 1842, in-8°. Ces délassements poétiques se font remarquer par une versification facile et harmonieuse, qui, associée à une grande justesse de pensées, annonce le germe d'un vrai talent poétique.

Bréhan (**Marie-Jacques, marquis de**), — d'une autre branche que les précédents, branche maintenant éteinte, et dont le dernier rejeton était la duchesse de Maillé en 1819. Colonel du 1er régiment de France, il y rétablit la discipline. A la bataille d'Ettingen, il se retira le dernier, au milieu d'une grêle de coups de fusil, et rallia encore les débris de sa troupe, qu'avait foudroyée une armée entière. Il était à la tête de ses grenadiers dans le bois d'Hastembeck, où, sous les ordres de Chevert, son ami, et d'après les dispositions du maréchal d'Estrées, il décida la conquête du Hanovre. Il refusa une pension de 2,000 livres, qu'on lui offrit en récompense de sa belle conduite, et pria le maréchal de Belle-Isle d'en disposer en faveur des officiers de son régiment, qui n'avaient pas moins que lui mérité les faveurs du roi. Le monarque, touché de cette générosité, le fit maréchal-de-camp, emploi qu'il remplit avec intelligence. Il avait cette fleur de courtoisie et ces sentiments délicats qui firent si long-temps l'honneur de la chevalerie. Il succomba, à Paris, à l'âge de 54 ans, le 13 mai 1764, après une longue et douloureuse maladie.

Madeleine-Angélique-Charlotte de Bréhan, sa fille, mariée, le 8 mars 1769, au duc de Maillé, veuve le 16 janvier 1791, et morte le 26 juillet 1819, fut dame du palais de la reine Marie-Antoinette. Lorsqu'elle apprit, le 10 août 1792, le péril auquel l'attaque du château des Tuileries exposait cette princesse, elle essaya de pénétrer jusqu'à elle, sans pouvoir y parvenir. Incarcérée peu de temps après dans la prison de la rue de Sèvres, elle fut appelée, le 26 juillet 1794, à comparaître devant le tribunal révolutionnaire. Une erreur de nom, qu'elle eut la présence d'esprit de faire remarquer dans l'acte d'accusation, suspendit sa sentence de mort, et, le surlendemain, la chûte de Robespierre lui sauva la vie.

P. L...t.

BRETEAU DE LA GUERETTERIE (René-Jean-Sébastien), — né le 13 janvier 1761, sur la paroisse de Saint-Martin de Vitré, n'avait que seize ans lorsqu'à l'issue de ses études au collége d'Ernée il entra au séminaire d'Angers. Après sa licence, qui eut beaucoup d'éclat, il fut élevé au sacerdoce dans le mois de juin 1785, et nommé ensuite à un vicariat de la paroisse de Saint-Germain de Rennes. Lorsqu'éclata la Révolution, il fut l'un des premiers prêtres poursuivis par les autorités de cette ville. Il forma alors le dessein d'aller prêcher l'Evangile en Amérique; mais, détourné de ce projet par son confesseur, il alla avec son curé passer à Paris les derniers mois de l'année 1792. Revenu en Bretagne au commencement de l'année suivante, il ne cessa jamais d'exercer le ministère en secret, à Vitré, pendant le temps de la Terreur. Nommé, en 1798, curé de Notre-Dame et de Saint-Martin de Vitré, il fut, après le concordat, nommé de nouveau à la cure de Saint-Martin.

La persécution avait décimé le clergé catholique. La plupart des prêtres échappés à l'échafaud avaient perdu leur santé ou leurs forces dans les prisons ou dans l'exil. Le vénérable pasteur, dans le but de réparer les brèches du sanctuaire, consacra ses ressources personnelles à assurer l'éducation des enfants de la ville. Non content de leur enseigner lui-même la lecture, il fit appel aux personnes pieuses, et, avec leur concours, il parvint à pourvoir à tous les besoins de ses élèves, dont plus de quatre-vingts embrassèrent l'état ecclésiastique.

A peine nommé à l'évêché de Rennes, M. Enoch le choisit, en 1806, pour son vicaire-général. Deux ans plus tard, il l'appela à Rennes pour rétablir le grand séminaire. Mais, le jour de son départ, tous ses paroissiens, dont il s'était concilié l'estime et la vénération par ses vertus et ses bonnes œuvres, se rendirent sur la route pour le ramener au presbytère, et ne consentirent à le laisser s'éloigner qu'à la condition qu'il reviendrait parmi eux.

Sa parole persuasive agissait efficacement sur les cœurs les plus endurcis. « On ne peut se lasser d'entendre ce saint prêtre, » disait M. Dupont des Loges, premier président de la Cour royale. Aussi humble que fervent, il refusa, en 1827, l'évêché de Vannes, que M. d'Hermopolis lui offrit plusieurs fois avec instance. Cette humilité n'excluait pas chez lui l'énergie. Il le prouva lorsqu'en 1810 l'empereur envoya le cardinal Fesch présider le collége électoral d'Ille-et-Vilaine. Comme l'abbé Breteau devait adresser un discours au prélat lors de son entrée à Vitré, il profita de cette occasion pour exprimer ses sentiments de respectueux et inviolable attachement au successeur de saint Pierre, et la douleur que ressentaient tous les fidèles de la captivité du chef de l'Église, contre la persécution duquel il protesta en termes exprès.

Le 28 octobre 1840, après avoir dit la messe, il retournait au presbytère, accompagné d'un domestique sans lequel il ne sortait plus, lorsqu'il fut frappé d'apoplexie dans la rue. A la nouvelle de sa mort, Mgr. de Lesquen, évêque de Rennes, écrivit aux vicaires de Saint-Martin : « *Nous avons perdu ce que le ciel a gagné.* » Modèle de la vie sacerdotale, il était digne de cette oraison funèbre. Près de 20,000 personnes assistèrent à ses obsèques, et toutes répétaient : *C'est un saint!* »

P. L...t.

BRETON (René), — auteur d'un ouvrage intitulé : *Le Job chrétien, ou saint Eustache, martyr.* Rennes, 1659, in-8°. C'était un religieux de l'ordre des Jacobins; il appartenait au monastère de Guingamp.

C. D.

BRIANT (Dom-Denis), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Pleudihen (Côtes-du-Nord), a beaucoup aidé D. Lobineau dans son *Histoire de Bretagne*, dont il a fait la partie la plus difficile, celle qui concernait l'examen des faits. Doué d'une grande sagacité, il sut écarter les faits apocryphes, éclaircir les obscurités; enfin, il fit preuve d'une critique judicieuse. On a de lui, sous le titre de *Cenomania*, une histoire du Maine, comprenant celle des comtes de la province. Elle est restée manuscrite; mais il en existe des copies dans diverses bibliothèques, beaucoup de personnes s'en étant procuré. Dom Briant a aussi fourni beaucoup de mémoires aux auteurs du *Gallia Christiana*. Ceux qui concernent l'abbaye de Saint-Vincent du Mans peuvent, en raison de leur étendue, être regardés comme une histoire abrégée de cette ancienne abbaye. Il est mort le 6 février 1716, à l'âge de 61 ans, dans l'abbaye de Redon, suivant dom Tassin *(Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur)*, et dans celle de Saint-Riom, en Basse-Bretagne, suivant M. Garaby. *(Annuaire des Côtes-du-Nord de* 1837, p. 55.)

P. L...t.

BRICE (François), — capucin, né à Rennes vers la fin du XVIe siècle, après avoir été missionnaire en Egypte et en Palestine, où il acquit une profonde connaissance de la langue arabe, fut rappelé à Rome par la congrégation de la Propagande, qui l'employa à traduire plusieurs grands ouvrages dans cette langue. Ce sont : I. *Annalium ecclesiasticarum Cæsaris Baronii, arabica epitome.* Romæ, 1653-1671, 3 vol. in-4°. II. *Annalium sacr. à creatione mundi ad Christi incarnationem, epitome latino-arabica.* Romæ, 1655, in-4°. C'est une version, quant à l'arabe seulement, des Annales de l'Ancien-Testament, publiées en latin par Salian. Rouen, 1646, in-f°. Il a aussi beaucoup travaillé à la version arabe de la Bible qui fut publiée par Nazari en 3 vol. in-f°, avec le texte de la Vulgate. Romæ, 1671. Les ouvrages du P. Brice sont fort rares, la plupart des exemplaires ayant été envoyés dans le Levant. Ce savant religieux est, en outre, auteur

d'un ouvrage inédit, existant à la Bibliothèque de Rennes, n° 11 des manuscrits, et intitulé : *Evangelii sancti Mathæi expositio arabica, manuscripta à reverendissimo patre Britio, rhedonensi capucino, Damasi commorante, 1647 et 1648, in-4° de* 370 *feuillets, à 21 lignes par page, en caractères arabes.* Denys de Gênes fait l'éloge du P. Brice dans sa *Bibliothèque des Capucins*, p. 55. P. L...t.

BRIGNON (Françoise), — connue en religion sous le nom de *mère Saint-Bernard*, née, vers 1595, à Saint-Malo, d'une des premières familles de cette ville, se signala par le zèle qu'elle apporta à la fondation du couvent des Ursulines de Saint-Charles de Dinan. Conjointement avec la sœur Hélène Mingart, elle soutint l'institut de Bordeaux, et toutes les deux finirent par triompher des difficultés et des obstacles qu'elles rencontrèrent. Françoise Brignon alla, par esprit d'obéissance, faire son noviciat à Rennes, dans l'ordre des Ursulines de Paris; mais aussitôt qu'Hélène Mingart eut obtenu les bulles de l'institut de Bordeaux, elle passa par Rennes avec les religieuses de Laval, et emmena Françoise Brignon. Les progrès que fit cette dernière dans la voie de perfection, dès la première année de sa profession, la firent choisir pour aller travailler à la fondation de Saint-Brieuc, qui eut lieu au mois de novembre 1624. Il y avait neuf ans qu'elle était dans cette ville lorsqu'elle fut rappelée à Dinan par le choix que la communauté fit d'elle comme supérieure. Attentive à s'instruire des cérémonies qui se pratiquaient dans les communautés régulières, pour en prendre tout ce qui pouvait s'accommoder à son institut, elle y introduisit la psalmodie de l'office de la Vierge, chanté en deux chœurs. Dans deux triennaux différents que la M. Brignon fut supérieure, elle ne négligea rien pour faire fleurir en même temps le spirituel et le temporel de sa communauté. Règle vivante de Saint-Augustin, elle en faisait revivre l'esprit dans toute sa conduite. Elle passa les dernières années de sa vie dans le recueillement contemplatif, redoublant de ferveur dans ses oraisons, et approchant très-fréquemment du sacrement de l'Eucharistie. Quatre ans avant sa mort, elle avait eu une première attaque d'apoplexie. Frappée d'une nouvelle attaque, dans le chœur, deux heures après qu'elle eut communié, et cela pendant une élection, elle reçut l'extrême-onction des prêtres qui étaient à la grille, et quinze jours après, sans que, depuis l'attaque, elle eût pu se faire entendre autrement que par signes, elle mourut (en 1661), à l'âge de 66 ans, dont 43 avaient été passés en religion. P. L...t.

BRIGNON (le P. Jean), — jésuite, auteur ou traducteur de plusieurs ouvrages de théologie mystique, naquit à Saint-Malo le 4 septembre 1676. Il était fils de Nicolas Brignon et d'Olive Dufresne, sieur et dame de Baschamp, et il fut tonsuré le 19 septembre 1693 par M. de Guémadeuc. Si ces différents détails que nous empruntons à M. l'abbé Manet (*Biog. des Malouins célèbres, p.* 180) sont exacts, il nous semble difficile d'admettre, avec quelques bibliographes, que le P. Brignon soit réellement l'auteur de tous les ouvrages qu'on lui attribue. Nous serions, en effet, porté à croire que la similitude de noms a bien pu faire confondre en un seul deux individus différents. Sous le bénéfice de cette réserve, nous donnons la nomenclature des ouvrages originaux ou des traductions dont le P. Brignon est généralement considéré comme l'auteur : I. *Le Combat spirituel, dans lequel on trouve des moyens sûrs pour vaincre ses passions et triompher du vice, augmenté de la paix de l'âme, du bonheur d'un cœur qui meurt à lui-même pour vivre à Dieu, et de pensées sur la mort, trad. de l'italien du P. Scupoli, nouvelle édition, avec une Notice sur la vie du P. Scupoli, par le P. de Tracy, théatin.* Paris, 1774. Cette traduction, dit M. Quérard (*France littéraire*), parut pour la première fois en 1688, c'est-à-dire quand le P. Brignon n'avait encore que douze ans. Bien qu'il existe quatre anciennes traductions françaises de cet ouvrage, attribué par les jésuites à leur confrère Gagliardo, et par D. Gerberon, au bénédictin Castagniza, mais restitué par le P. de Tracy au théatin Scupoli, son véritable auteur, la traduction du P. Brignon les a toutes effacées. Elle a été réimprimée très-souvent. M. Quérard en cite trente-cinq rééditions de 1811 à 1835. II. *La Guide spirituelle du P. Louis Du Pont, trad. de l'espagnol.* Paris, Michallet, 1689, 2 vol. in-8°. III. *Traité de la Charité qu'on doit avoir pour les morts, trad. du latin du P. Jacques Munford, de la Compagnie de Jésus.* Paris, Étienne Michallet, 1690, in-12. III. *La Vie de J.-C., tirée des quatre Évangiles, et réduite en corps d'histoire par le R. P. Bernardin de Montreuil, de la Compagnie de Jésus, revue nouvellement par le P. Brignon.* Paris, Louis Roulland, 1694, in-12. — *La même, suivie des Actes des Apôtres, ou l'Histoire de l'Église naissante, 3° édit.* Paris, Louis Guérin, 1741, 3 vol. in-12. Cette nouvelle édition est préférable aux précédentes, notamment parce qu'elle est plus exacte, surtout dans les citations des Pères de l'Église et des commentateurs qu'on trouve à la fin des chapitres, mais encore parce que, en raison des révisions du P. Brignon, le style en est plus correct et plus élégant. IV. *Des Sept Paroles de J.-C. sur la croix, trad. du latin du cardinal Bellarmin.* Paris, Anisson, 1700, 2 vol. in-12. V. *Les Opuscules du cardinal Bellarmin, trad. du latin.* Paris, Anisson, 1701, 5 vol. in-12. VI. *Dix Preuves de la vérité de la Religion chrétienne, proposées aux Universités d'Angleterre, trad. de l'anglais du P. Edmond Campian.* Paris, J. Boudot, 1701, in-12. VII. *Méditations sur les Mystères de la Foi, trad. de l'espagnol de Louis Du Pont.* Paris, de Nully,

1702, 7 vol. in-12. VIII. *Instruction spirituelle et Pensées consolantes pour les âmes affligées ou timides, trad. du latin de Louis Blosius, avec quelques sentiments d'une âme pénitente.* Paris, Le Mercier, 1706, in-12. Ce livre se divise en trois parties, dont il n'y a que la première (l'*Instruction spirituelle*) qui soit entièrement de Blosius. La seconde partie est un recueil des pensées pieuses de cet auteur et de divers autres écrivains ascétiques. Les *Sentiments d'une âme pénitente*, qui ont une pagination séparée, sont des pensées extraites des PP. par le P. Brignon, lequel les a traduites avec cette netteté de style et cette justesse d'expression qui sont le caractère distinctif de ses ouvrages. IX. *Introduction à la vie dévote, trad. du latin de François de Sales*, etc. Paris, de Nully, 1709, in-12. L'abbé Manet et la *Biographie universelle* s'accordent à dire que le P. Brignon mourut en 1725, mais sans dire où. P. L...t.

BRINDEJONC (Etienne-Jean), — avocat renommé du barreau de Rennes, et probablement né dans cette ville. Il y publia, en 1734 et en 1743, les *Consultations et observations sur la Coutume de Bretagne*, par Hévin, auxquelles il ajouta des *Sommaires*. Il donna aussi une édition des *Questions concernant les Matières féodales*, du même auteur. Rennes, 1736, in-4°, et compléta cet ouvrage en y annexant les *Actes de Notoriété*, donnés au parquet depuis 1721 jusqu'en 1736, et les *Constitutions* des ducs Jean II et Jean III, avec les *Edits* de création du Parlement et des Présidiaux.

Brindejonc mourut à Rennes en 1754. C. D.

BROONS (maison de), — connue depuis 1158 dans l'histoire de Bretagne, et qui portait d'azur à une croix d'argent frettée de gueules. Avant la loi rendue à Rennes, en 1185, sous le nom d'*Assise du comte Geoffroy*, un seigneur de la maison de Broons laissa, dit Aug. Du Paz, deux enfants bessons ou jumeaux. Lorsqu'il fut question de partager la succession paternelle, une grande discorde s'éleva entre eux sur le fait de savoir qui aurait le château, siége de la seigneurie de Broons, chacun se disant l'aîné et prétendant avoir droit au manoir principal. Pour les mettre d'accord, ajoute l'historien, le duc qui régnait alors ordonna « par conseil que, sur le commun des fruits, rentes et revenus, on bastiroit un chasteau et manoir semblable à l'ancien, et qu'on départiroit également et moitié par moitié icelle seigneurie, et que chacun d'eux auroit celle partie qui lui adviendroit par le sort. Ces deux frères se nommoient l'un Robert, l'autre Hamon; le sort donna à Robert l'ancien chasteau de Broon avec la moitié de la seigneurie. Et à Hamon escheut le chasteau nouvellement basty, avec l'autre moitié de ladite seigneurie; lequel chasteau fut nommé *Broon dit le Neuf (par corruption Brondineuf* et même *Brondineuc.*) »

La branche des seigneurs de Broons, issue de Robert, tomba en quenouille, vers la fin du XIII° siècle, époque où elle se fondit dans les Duguesclin. Celle des Brondineuf s'éteignit aussi plus tard, le nom de Broons ayant été transmis à un puîné de cette maison, qui acquit la terre et seigneurie de Fourneaux. Cette dernière branche, dont les aïeux avaient comparu en 1452 et 1457 comme seigneurs de Broons, fut transplantée en Normandie, où elle existait encore en 1667, et fut maintenue à la réformation de cette province.

La branche des Brondineuf a produit un grand nombre d'hommes d'épée ou d'église, parmi lesquels nous citerons les suivants :

I. **Brondineuf** (Guillaume de), fils de Hamon II (fils de Hamon Ier du nom, dont nous venons de parler), et issu d'une demoiselle du Chastellier, fille du seigneur banneret du Chastellier d'Eréac. Il vivait dans le XIII° siècle, et avait épousé Marguerite de Trémereuc.

II. **Broon ou Broons** (Olivier de) naquit dans les trente premières années du XIV° siècle. Il s'arma pour Charles de Blois, combattit vaillamment, le 29 septembre 1364, à la bataille d'Auray, et, comme Olivier de Mauny, son parent, il seconda vigoureusement Duguesclin, notamment en 1370.

III. **Broon** ou **Broons** (Ollivier de), qui vivait dans le XV° siècle, fut envoyé, en 1439, avec d'autres capitaines, pour tenir tête aux Anglais, qui avaient formé le projet d'assiéger Crespy-en-Valois. Les Anglais, renonçant alors à leur projet, retournèrent à Rouen. En 1441, il se comporta bravement au siége de Pontoise, et contribua à sa reprise sur les Anglais, le 7 septembre. Trois ans plus tard, avec l'agrément du duc de Bretagne, il suivit le dauphin à la guerre contre les Suisses, qui furent battus, puis au siége de Metz. En 1449, le roi de France ayant déclaré la guerre aux Anglais, il accompagna le duc de Bretagne en Normandie, et concourut à la bataille de Formigny et à la prise de Vire, Bayeux, Avranches, Tombelaine et autres villes. Il était le second fils de Guillaume II et de Marguerite Le Moyne, et avait épousé Macée de Teillay.

IV. **Broons** (François de), second fils d'Ollivier et de Macée du Teillay, seigneur de Blanc-Mouton, fut premier pannetier de la reine Anne, qui le maria, à Paris, à Mlle de Miraumonde de Barasouin, et lui donna 10,000 livres tournois en signant son contrat de mariage, le 1er mars 1491. Ce fut lui qui, avec Charles d'O, premier écuyer de la reine Anne, morte à Blois en 1513, porta le corps de cette princesse du château à l'église Saint-Sauveur.

V. **Broons** (Ollivier de) (le P.), troisième fils d'Ollivier et de Macée du Teillay, bénédictin, bachelier en droit canon, fut élu abbé de Saint-Melaine le 24 mai 1486; il était déjà prieur de Tremblay, et il avait été nommé abbé régulier de

Saint-Aubin-des-Bois, le 23 juin 1484. Ces deux titres ne l'empêchèrent pas d'accepter l'abbaye de Saint-Melaine ; mais il n'en devint paisible possesseur que quatre ans après. Le cardinal de Foix, soutenu de l'autorité du duc, s'empara de l'abbaye, et en perçut les revenus jusqu'à sa mort, arrivée en 1491. Les religieux, instruits de cette nouvelle, élurent une seconde fois Ollivier de Broons, que l'évêque de Rennes et les grands-vicaires de Tours refusèrent de confirmer. D'un autre côté, le pape nomma à l'abbaye son neveu Antoine, cardinal du titre de Saint-Anastase. La duchesse Anne se déclara pour Ollivier de Broons, son aumônier, et défendit aux religieux de reconnaître pour abbé le cardinal, qui transigea alors avec Ollivier pour une pension de 150 ducats. La duchesse, satisfaite de cet arrangement, envoya au cardinal des lettres de naturalité, pour qu'il possédât en Bretagne des bénéfices jusqu'à la valeur de 500 ducats. En conséquence de ces lettres, Ollivier de Broons conféra au cardinal les prieurés de Bedecq et de la Celle-Guerchoise. En quittant le siége abbatial de Saint-Aubin-des-Bois, il avait fait nommer Jean de Broons, son parent, abbé commandataire de cette abbaye. Le P. Ollivier de Broons, dit du Paz, était savant ès sciences humaines et divines. Il mourut à Rennes, le 20 février 1500, suivant l'ancienne supputation, 1501 selon la nouvelle, et fut inhumé au pied du maître-autel de son église, suivant l'inscription latine placée à Saint-Melaine.

VI. **Broons (Jean de)**, seigneur du Val, était gentilhomme de la fauconnerie du roi, en 1541.

VII. **Broons (Claude de)**, seigneur de Fourneaux, toujours fidèle serviteur de son roi, fils de Jean et de Françoise Le Verrier, combattit en 1589 dans le comté nantais, où il fut fait prisonnier par les ligueurs, parmi lesquels se trouvaient les chevaliers de l'esclavage de Marie ; en 1592, il commandait un régiment d'infanterie et une compagnie de chevau-légers au siége de Craon. Envoyé en qualité d'ambassadeur vers la reine d'Angleterre, en 1595, il fut surpris par des gens de l'Union près du Mont-Saint-Michel, et n'obtint sa liberté qu'en payant une forte rançon. Jacques, son fils, servit dans les armées d'Henri III. Quelque temps après le siége de Fontenay, en 1588, il fut pris par les partisans du duc de Mercœur. Jean, second fils de Claude et de Françoise Le Verrier, seigneur de Cosseville, figura, en 1588, en qualité d'enseigne de la compagnie d'infanterie de M. de Jarzé, au siége de Montaigu, où il fut fait prisonnier, ainsi que son frère Jacques. En 1590, il était capitaine et gouverneur de la ville et du château de Domfront, qui tenaient pour le roi ; et l'année suivante, il conduisit un régiment d'infanterie à Guingamp, où il fit reconnaître l'autorité du roi. *Voyez* aussi Epinay (Antoine d'). P. L...t.

BROUSSAIS. — Quel que soit le jugement que l'on porte sur les doctrines et les ouvrages de celui dont nous sommes chargé de raconter l'histoire, tout le monde sera d'accord qu'il fut un des hommes de notre époque qui occupèrent le plus la renommée, et qui remuèrent le plus profondément les intelligences, nous pouvons dire les passions contemporaines, dans cette classe importante et éclairée de la société qui cultive les sciences médicales. A ce titre, nul ne peut contester au grand révolutionnaire de la médecine du XIXe siècle des droits certains à remplir une place considérable dans la Biographie des Bretons illustres.

Sept ans à peine se sont écoulés depuis que la postérité a commencé pour lui, et déjà il a été l'objet de jugements bien divers. Pour nous, qui, au temps de sa plus grande gloire, avons osé combattre les exagérations de ses doctrines médicales ; nous qui, sur la grande question de l'existence de l'âme, professons des doctrines entièrement opposées aux siennes ; nous qui faisons peu de cas des prétentions de la phrénologie, triple point de vue qui embrasse tout entier l'homme dont il s'agit dans cet article, nous avons à cœur de nous montrer impartial envers lui, et nous espérons que nos lecteurs nous rendront du moins ce témoignage, que la divergence des opinions ne nous a pas fait dévier dans nos appréciations des règles d'une consciencieuse équité.

François-Joseph-Victor Broussais naquit à Saint-Malo, le 17 décembre 1772 ; Saint-Malo, la patrie de tant d'hommes célèbres, et qui, de nos jours, a donné naissance aussi à M. de Châteaubriand et à l'abbé de La Mennais. Broussais était de famille médicale : son bisaïeul était médecin, son grand-père pharmacien, et son père exerçait l'art de guérir à Pleurtuit, petite localité sur les bords de la mer, à peu de distance de Saint-Malo.

Le recteur de la paroisse, bon et digne prêtre, lui donna les premières leçons, et sans doute aussi la connaissance des vérités de la religion catholique. En retour, l'élève servait et chantait la messe. Il pouvait dire, comme le jeune Eliacin :

« . . . . Quelquefois à l'autel
» Je présente au saint prêtre et l'encens et le sel ;
» J'entends chanter de Dieu les grandeurs infinies ;
» Je vois l'ordre pompeux de nos cérémonies. »

En sorte que celui qui, plus tard, devait écrire le *Traité de l'irritation et de la folie*, a commencé par être presque un enfant de chœur.

L'auteur d'une notice lue à l'Académie des sciences morales et politiques, M. Mignet, secrétaire perpétuel de cette Compagnie, nous apprend que le jeune Broussais jouissait dans sa première enfance d'une grande liberté d'action ; aussi ses forces se développèrent-elles de bonne heure, et en même temps son courage, car son père l'envoyait souvent, de nuit, porter des médicaments aux malades qu'il avait visités dans le

pagnes. Ces excursions nocturnes avaient pour effet de fortifier l'enfant et aussi de l'aguerrir contre trois genres de difficultés, très-sérieuses à l'âge qu'il avait alors. Ne sachant pas toujours la route qu'il avait à suivre, son intelligence devait venir en aide à son ignorance, et quelquefois, après bien des tâtonnements, il fallait qu'il s'en rapportât à l'instinct de sa monture. Il avait, en outre, à braver les dangers réels des mauvaises rencontres de la part, soit des hommes, soit des animaux malfaisants; et qu'aurait pu contre eux un faible enfant? Il avait enfin à surmonter cette crainte vague des rencontres imaginaires et fantastiques, si répandue dans nos campagnes. Peut-être Broussais dut-il à ces expéditions hasardeuses la force morale, la nature audacieuse, l'énergie indomptable qui faisaient comme le fond de son caractère.

A l'âge de douze ans, Broussais fut envoyé au collége de Dinan, où il fit un séjour de huit années. La durée des classes était alors beaucoup plus grande qu'au temps actuel, où les méthodes ont été simplifiées, et où surtout la nécessité de se préparer de bonne heure pour une foule de carrières publiques oblige tant de jeunes gens à tronquer ce qu'on appelle les *humanités*. Dans le cours de ses études, dit un des panégyristes de Broussais, notre écolier se fit remarquer à la fois par sa pétulance et son ardeur, par son application et sa mémoire. C'est que souvent, dès le bas âge, les dispositions naturelles s'annoncent très-clairement, et que, dans bien des cas, il suffirait d'une observation attentive de l'enfance pour pronostiquer ce que sera l'âge mûr; sujet bien digne des méditations du philosophe; connaissance éminemment utile, et où excellait, dit-on, la célèbre congrégation des Jésuites. Quoi qu'il en soit, Broussais étudia avec fruit, car on assure qu'il était très-bon latiniste, et que, jusque dans un âge avancé, les lettres lui étaient restées familières et délectaient les courts loisirs de sa journée.

Il était encore en philosophie lorsque l'Assemblée législative décréta la fameuse levée en masse de 1792, qui créa quatorze armées à la fois. Cette *landsturm* vint arrêter dans les plaines de la Champagne, nous allions dire dans les modernes champs catalauniques, l'invasion des peuples du Nord, dont, sous des démonstrations fallacieuses, les intentions réelles n'allaient à rien moins qu'à nous affaiblir et à nous démembrer. Le jeune philosophe dont la famille avait embrassé les idées nouvelles avec une grande chaleur n'hésita pas à se rendre à nos frontières envahies. Entré dans la compagnie franche de Dinan, composée de jeunes hommes braves, ardents, impétueux comme des Bretons qu'ils étaient, Broussais s'y distingua entre les plus braves et les plus impétueux, et il parvint au grade de sergent; singulière moquerie du sort, qui détournait un moment de sa destinée un homme dont la place devait être un jour marquée parmi les plus illustres et les plus influents, dans une carrière bien différente! Cette circonstance, très-curieuse assurément, rapproche Broussais d'un autre homme dont le nom est grand aussi dans le monde médical; mais celui-ci, doué d'une nature plus douce, n'a point aspiré à bouleverser, satisfait de la réputation méritée d'un des plus habiles chirurgiens de l'époque actuelle. Notre célèbre et bien bon ami, l'excellent docteur Marjolin a, comme Broussais, paru sous les drapeaux, appelé par la conscription de l'an VII, et, avant de porter glorieusement la toque et la toge du professeur, il a revêtu le grand habit à queue des dragons de la République. En ces temps-là, nos soldats, braves comme toujours, n'étaient pas ces troupes coquettes qui font aujourd'hui l'admiration de l'Europe : l'uniforme alors était encore presque à l'état d'abstraction.

La compagnie franche de Dinan eut à prendre part aux douloureux événements de la guerre civile en Bretagne. Dans une rencontre, elle fut surprise et battue. Fuyant devant une force supérieure, le sergent Broussais voit un de ses camarades, blessé, tomber à côté de lui. La guerre entre concitoyens ne connaît pas de merci. Au risque d'être pris lui-même et fusillé immédiatement, Broussais s'arrête, charge son compagnon sur ses épaules, et reprend sa fuite, nécessairement ralentie par son lourd mais précieux fardeau. On tire sur lui, son chapeau est percé d'une balle. Il a le bonheur d'échapper sans blessure, et il dépose son compagnon en lieu de sûreté. Le malheureux était mort. Le dévoûment du généreux sergent n'en est pas moins un acte du plus glorieux héroïsme.

A l'époque dont nous parlons, les fortunes militaires les plus brillantes et les plus rapides étaient comme des choses tout-à-fait ordinaires. Dans des cœurs jeunes, remplis de patriotisme et d'une activité dévorante, et aussi déjà, pour quelques-uns, d'une ambition sans limites, l'exemple de ces avancements merveilleux excitait une émulation qui enfantait des prodiges. Avec sa vigueur corporelle, son intelligence, sa bravoure, son audace, le sergent de la compagnie franche pouvait justement prétendre aux plus hautes dignités dans la carrière des armes. Sa place n'était pas là.

Atteint d'une maladie grave, Broussais revint au foyer paternel. Il y retrouva ses parents, déjà âgés. Il était leur fils unique. Ils le conjurèrent d'embrasser la profession de médecin, héréditaire dans sa famille; il se rendit à leurs instances.

Les débuts de Broussais dans la carrière médicale eurent lieu à l'hôpital de Saint-Malo. De là il passa à celui de Brest, où il fut bientôt pourvu du titre d'élève chirurgien de la marine. Des concours le firent monter successivement au grade de chirurgien de troisième classe, puis de deuxième classe.

C'est en cette dernière qualité qu'il fit plusieurs campagnes contre les Anglais, soit à bord des bâ-

timents de l'Etat, soit à bord des corsaires. Faire la guerre à nos éternels ennemis, aux adversaires naturels et acharnés de tous nos intérêts nationaux, ce devait être pour Broussais, Français, Breton, Malouin, un passe-temps assez doux ; ce lui fut, de plus, une occupation très-profitable.

Entre les hardis aventuriers qui, dans les temps de guerre maritime, parcourent le vaste Océan, sous la protection de ces patentes que le code des nations appelle des *lettres de marque*, ceux de Saint-Malo se sont toujours distingués par l'intrépidité de leurs équipages et par l'habileté heureuse de leurs braves commandants. A la suite d'une *course favorisée* faite à bord du corsaire le *Bougainville*, la part de butin du chirurgien-major s'élevait à 14,000 livres, somme considérable pour ces temps-là, comme dit une ancienne formule, applicable ici, bien qu'un demi-siècle seulement nous sépare de cet événement.

Broussais se trouva riche. Il voulut profiter de la fortune arrachée à l'ennemi de la France pour acquérir le grade médical qui lui manquait. Il se rendit à Paris, en 1799.

Les anciennes écoles de médecine et de chirurgie, la Société royale de médecine de Paris, l'Académie de chirurgie, toutes les institutions qui faisaient la gloire de la France, avaient disparu, emportées par la tourmente révolutionnaire. Les besoins de nos armées obligèrent bientôt à fonder l'École de santé, dont l'admirable personnel se composa de ce que la médecine et la chirurgie françaises comptaient de plus savant et de plus illustre. Quelques années après, l'École de médecine, et, plus tard, la Faculté de médecine de Paris héritèrent de ces noms si justement célèbres : Boyer, Beaudelocque, Corvisart, Chaussier, Dubois, Deyeux, Desgenettes, Fourcroy, Lallement, Lassus, Pelletan, Percy, Peyrilhe, Sabatier, Thouret, tels étaient les professeurs de l'École de santé.

Et à côté de ce magnifique enseignement officiel florissait l'enseignement particulier, parfaitement libre alors, pépinière de jeunes célébrités, qui a fourni Bichat, Laënnec, Roux, Dupuytren, Ribes, Capuron, Gardien, Maygrier, Tartra, Manoury, Richerand, Cullerier, Duméril, etc., et d'où sont sortis tant d'autres éminents professeurs, tant de praticiens d'une grande renommée.

C'est à cette époque si brillante des études médicales que Broussais, jeune encore, vint s'asseoir sur les bancs de l'École de santé.

Pinel venait de publier sa *Nosographie philosophique*, Chaussier ses *Tables synoptiques*, et Bichat préludait, par des cours très-suivis et par des recherches approfondies, aux beaux ouvrages qu'il publia vers ce même temps. Broussais se lia avec ce dernier, fut un des élèves assidus de Chaussier, et se déclara surtout le zélé partisan du système de la Nosographie philosophique. Sa thèse, qu'il soutint en 1803 (le 5 frimaire an XI), avait pour titre : *Recherches sur la fièvre hectique, considérée comme dépendante d'une lésion d'action des différents systèmes, sans vice organique*. Il en faisait une septième classe de fièvres essentielles. Dans cet acte probatoire, lequel, suivant un biographe, ne fut point confondu avec les productions éphémères de la dernière épreuve du doctorat, l'auteur exagéra donc, en quelque sorte, la doctrine de son maître touchant l'*essentialité* des fièvres à laquelle, douze ou quinze ans après, il devait faire une si rude guerre.

Broussais avait satisfait aux exigences de la loi. Il voulut essayer de la pratique médicale à Paris. Mais, pour réussir dans cette ville immense, alors comme aujourd'hui, le mérite modeste ne pouvait suffire. En retour des travaux pénibles, du temps considérable, des sacrifices de tout genre, au prix desquels seul on acquiert les connaisances nécessaires, le succès, toujours lent pour le jeune médecin qui se respecte, n'arrive enfin, à de très-rares exceptions près, qu'à ceux auxquels une fortune personnelle permet une longue patience. Les frais d'études, les dépenses d'un séjour de six années dans ce dévorant pays, et aussi, selon quelques-uns, des spéculations malheureuses, avaient fait une brèche considérable à la part de prises du chirurgien du *Bougainville*. La clientelle, attendue deux mortelles années, n'arrivait pas. Le docteur Broussais, grâce à la protection de Pinel et de Desgenettes, obtint le brevet de médecin de l'armée des côtes de l'Océan (4 novembre 1805). Il suivit nos armées victorieuses dans les Pays-Bas, en Hollande, à Ulm, à Austerlitz ; puis il fut attaché à l'hôpital militaire d'Udine.

Dans le cours de ses campagnes si rapides et si laborieuses, l'esprit actif de Broussais ne resta pas oisif. Ses fonctions de médecin militaire lui avaient fourni l'occasion d'observer l'influence des climats les plus opposés, des circonstances hygiéniques les plus variées, sur la santé de nos soldats. Il prenait des notes sur ce qu'il voyait, notes quelquefois recueillies un peu en courant. Ainsi, pendant son séjour en Italie, il remarqua le petit nombre de phthisiques de ces régions favorisées ; il le rapprocha de la fréquence de la même affection dans les climats humides de la Hollande et froids de l'Allemagne, et cette comparaison le conduisit à regarder l'inflammation comme une cause constante et nécessaire de la production des tubercules. Les rhumes, si fréquents dans les derniers pays, si rares au contraire dans les contrées méridionales, expliquaient, selon lui, la différence du nombre des cas de phthisie observés dans les climats respectifs. Cette étiologie, remarque l'auteur de l'article *Broussais* de la *Biographie universelle* (2e édition), est en opposition avec le sentiment de Bayle, du docteur Louis et de l'Ecole de Paris ; elle néglige la pente des constitutions, l'influence de l'hérédité et des tempéraments ; elle ne tient aucun compte de la misère, des privations, des

peines morales, conditions malheureuses peu propres à exciter des inflammations, mais auxquelles nos troupes étaient exposées au temps de nos guerres, et surtout des guerres de l'Empire.

Etabli à Udine dans une position sédentaire, Broussais se livra, avec l'ardeur infatigable de son caractère, à l'observation clinique et aux recherches d'anatomie pathologique qui servirent de base à l'*Histoire des phlegmasies chroniques*. Lorsque son travail fut terminé, en 1808, il profita d'un congé pour venir à Paris en surveiller l'impression. L'auteur, du reste, était si peu connu, que le libraire Gabon acquit, moyennant 800 fr., la propriété entière de l'ouvrage. L'*Histoire des phlegmasies chroniques* fit, à son apparition, peu de bruit dans le monde médical, et sa première édition s'écoula avec beaucoup de lenteur, mais elle attira l'attention des hommes sérieux, qui lui donnèrent des éloges; plusieurs y découvraient pourtant, avec inquiétude, une tendance, un peu exagérée déjà, à cette localisation des maladies qui, en devenant absolue et exclusive, devait être un des principes fondamentaux de la future *médecine physiologique*.

En 1810, un suffrage bien important et bien flatteur vint consoler Broussais de l'indifférence du public. Le savant rapporteur, pour les sciences médicales, du concours des prix décennaux, institués par Napoléon, plaça l'*Histoire des phlegmasies chroniques* parmi les ouvrages de médecine moderne qui avaient le plus de droits à des couronnes. Il est vrai que la *Nosographie philosophique* figurait au premier rang sur la liste des propositions du jury.

Nommé médecin principal d'un corps d'armée, Broussais se rendit en Espagne, où il fut connu et apprécié du maréchal Soult, duc de Dalmatie, et du général Foy, qui le comblèrent de marques d'estime; mais il mena, pendant son séjour dans la Péninsule, une vie plus retirée et plus studieuse que jamais.

Ce fut dans cette guerre d'Espagne, si fertile en graves événements, en triomphes éclatants, suivis de funestes revers, qu'il rédigea, pour la société médicale d'émulation de Paris, son *Mémoire sur la circulation capillaire*. On y trouve la base de la théorie physiologique de l'inflammation. En outre, l'auteur prétend y avoir fixé les fonctions réelles du foie, du thymus, de la glande thyroïde et de plusieurs autres organes, dont la destination fonctionnelle avait été incertaine ou inconnue jusqu'à Broussais,... et l'est encore aujourd'hui.

Les devoirs de sa place retinrent le médecin principal des armées éloigné de Paris jusqu'en 1814. Cette année-là, le crédit du baron Desgenettes le fit nommer professeur à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce. Plus tard, il en fut le médecin en chef, lorsque Desgenettes entra au conseil de santé comme inspecteur général de la médecine militaire.

Ici s'ouvre pour Broussais une carrière nouvelle. Pendant tout le cours de sa vie active, au milieu des marches rapides de nos armées triomphantes, dans le tumulte des camps, sur les champs de bataille, aux ambulances, dans les hôpitaux sédentaires, partout il a apporté sa constitution robuste, son âme ardente, son travail opiniâtre; partout il a observé, fait des autopsies, médité : ses idées se sont élaborées, systématisées, sa doctrine s'est formée; il en a coordonné les principes; ses plans sont arrêtés; il est prêt pour la lutte. Il avait été le disciple, l'ami, l'obligé du célèbre auteur de la *Nosographie philosophique;* il en est devenu l'irréconciliable adversaire. Le moment approche où il va lui déclarer une guerre implacable. Les souvenirs de bienveillants rapports, d'une utile protection, seront impuissants à protéger l'illustre vieillard contre les attaques passionnées du fougueux réformateur; car, dans la polémique qui va s'engager, la véhémence du langage viendra en aide à la hardiesse des assertions, à l'acrimonie de la critique, aux artifices de l'argumentation.

L'instant que choisissait Broussais pour descendre dans l'arène était, à tout prendre, tout-à-fait opportun. La *Nosographie philosophique*, cette application exagérée de la méthode analytique à l'étude des maladies, ce système où le solidisme règne à peu près exclusivement, commençait à vieillir. Pour notre compte personnel, nous fiant à ce que la *Nosographie* avait de net, de clair, de bien ordonné, nous y avions rencontré de grandes facilités à tracer dans notre jeune intelligence les caractères génériques et spécifiques des diverses affections pathologiques; mais lorsque, pourvu du grade de docteur, en 1809, nous essayâmes d'appliquer la classification de Pinel à nos propres observations cliniques, nous nous trouvâmes souvent bien désappointé. La nature était loin de se prêter à ces divisions arbitraires, et le flambeau remis en notre main inexpérimentée ne répandait pas cette vive lumière qu'on nous avait annoncée. Notre conscience s'alarmait de voir que l'analyse, ce guide unique, mais infaillible, nous disait-on, répondait mal aux promesses qu'on nous avait faites en son nom. Nous pouvons affirmer que notre situation, à l'entrée dans la carrière, a été celle de bien d'autres jeunes médecins.

La *Nosographie philosophique*, malgré l'enthousiasme général qu'elle inspira à son apparition, avait été l'objet de bien rudes attaques de la part de plusieurs critiques. Entre les plus redoutables se faisait remarquer le docteur Castel, aujourd'hui membre de l'Académie royale de médecine, dont la plume spirituelle et très-mordante était au service d'une logique sévère et d'une profonde érudition.

D'un autre côté, l'école de Pinel, dite de la Salpêtrière, avait pour antagoniste celle de Corvisart ou de la Charité. Celle-ci était restée fidèle aux doctrines d'Hippocrate, de Stoll, de Cullen; elle était à la fois humoriste, solidiste et vitalis-

te, parce que notre organisation se compose des fluides, des solides et du principe de vie, et en même temps elle cultivait l'anatomie pathologique avec une grande ardeur et beaucoup de succès. Notre savant Laënnec, le bon docteur Bruté (de Rennes), excellent médecin, qui se fit prêtre et mourut évêque de Vincennes, aux Etats-Unis; les professeurs Cayol et Fouquet, les Auvity, Foureau de Beauregard, Horeau, Lerminier, les docteurs Mérat, Renauldin, Savary, et bien d'autres médecins distingués, firent dans leur temps la gloire de l'école de la Charité.

En outre, tel était, au sein même de l'école de Pinel, le sentiment général de l'insuffisance du système nosographique dominant, que divers essais avaient été tentés, diverses modifications indiquées, pour faire disparaître les imperfections qu'on y remarquait. C'est ainsi que le sage et digne professeur Fizeau publia un mémoire, dans lequel il proposa de n'admettre qu'une fièvre unique, dont les genres différents dépendaient de la lésion de tel ou tel appareil d'organes.

Nous avons parlé de l'anatomie pathologique : eh bien! nous n'hésitons pas à le dire, les grands développements que cette science avait reçus dans les dix dernières années n'ont pas peu contribué au succès momentané du grand agitateur de la médecine moderne. L'Ecole de Paris s'était toujours distinguée par le soin avec lequel on y cultivait l'anatomie. A l'étude des parties considérées dans l'état sain, on voulut joindre la connaissance des altérations que les maladies apportent dans leur texture organique. Les ouvertures des corps, à partir de 1806 ou 1808, se multiplièrent à un tel point que les dissections ordinaires en souffrirent un notable dommage. Les *sujets* manquèrent aux élèves; car les corps de tous ceux qui mouraient dans les hôpitaux étaient soumis à un examen très-détaillé, quelle que fût la maladie à laquelle ils avaient succombé. Cette pénurie des moyens ordinaires, nécessaires, des études anatomiques a donné, dans ces derniers temps, un grand essor à ce qu'on appelle l'anatomie artificielle *clastique* ou pittoresque : gravures, planches lithographiées, figures en cire, en carton, en pâtes de diverses compositions. Dans notre jeunesse, Chaussier, Boyer, Pelletan, Sabatier, et tous les anatomistes, nous inspiraient un profond mépris pour ces préparations, et ils affirmaient que rien ne pouvait remplacer les travaux de l'amphithéâtre.

Quoi qu'il en soit, le bel ouvrage de Morgagni, *De Sedibus et Causis Morborum*, avait donné en France le goût de l'anatomie pathologique. Corvisart, à la clinique de la Charité, ne contribua pas peu à l'entretenir. Les hommes de notre âge se rappellent encore l'admirable tact médical qui le guidait dans l'appréciation des symptômes et la parfaite sûreté de diagnostic avec laquelle il annonçait à l'avance les désordres matériels que le scalpel allait mettre à découvert.

En même temps Portal publiait un traité d'anatomie médicale dans lequel il décrivait les altérations que les divers états pathologiques introduisent dans nos tissus; Prost, un ouvrage intitulé : *De la Médecine, éclairée par l'ouverture des corps;* Bayle et tous les auteurs de ce temps s'appuyaient constamment sur les résultats de l'examen du cadavre, et bientôt il se trouva qu'une monographie, une dissertation, une observation particulière eussent été considérées comme incomplètes si elles eussent manqué de la sanction de ce que l'on appelait l'*autopsie cadavérique*.

C'est alors que Laënnec et Dupuytren, jeunes encore tous les deux (nous sommes en l'an XIII de la République, 1804-1805), ouvrirent des cours d'anatomie pathologique qui furent très-suivis. Ils proposèrent des classifications et des nomenclatures, et ils assignèrent à chaque lésion organique des caractères génériques et distinctifs; en un mot, jugeant la science assez avancée, ils crurent le moment arrivé où il convenait de lui donner des règles et une organisation complète. Nous nous rappelons encore la vive polémique qui s'éleva sur la grave question de la priorité entre ces deux hommes, destinés l'un et l'autre à une grande célébrité. Comme science, l'anatomie pathologique date de leur époque, et aujourd'hui, grâce à la munificence du baron Dupuytren, une chaire spéciale est ouverte à cet enseignement dans la Faculté de médecine de Paris.

Il est dans la nature de l'homme de se laisser aller trop souvent aux écarts de l'imagination excitée par l'attrait de la nouveauté, et ils sont rares les esprits, même sages et éclairés, qui n'outrepassent pas la vérité à la recherche de laquelle ils ont consacré leurs veilles laborieuses. La nouvelle direction imprimée aux travaux des médecins ouvrait un vaste champ à leurs observations. Ils espérèrent trouver dans les données de l'anatomie pathologique la raison d'une foule de phénomènes de l'état morbide qui, jusque là, s'étaient refusés à toutes les explications. Mais qu'arriva-t-il? Tels désordres se rencontraient à la suite de telle maladie. Quels rapports réels fallait-il admettre entre ces désordres et cette maladie? La raison froide et s'appuyant sur la science pouvait hésiter à se prononcer. Les altérations organiques observées étaient-elles cause ou effet, ou simple coïncidence? Correspondaient-elles par leur date aux premiers symptômes, ou leur étaient-elles antérieures; ou enfin ne seraient-elles pas survenues dans le courant de la maladie, sur la fin de l'existence ou même après la mort? Car il y a les altérations d'organes de l'agonie, il y a les lésions cadavériques. Les manifestations locales, en tout cas, sont-elles constamment et nécessairement la maladie tout entière? Il y a des affections qui débutent par des symptômes généraux, graves quelquefois, mortels pour quelques sujets (la variole, la rougeole, la scarlatine); leur évolution régulière amène le plus ordinairement sur la peau une éruption plus

ou moins abondante. Nous disons le plus ordinairement et non pas nécessairement, car on a vu l'éruption manquer et le sujet n'en être pas moins à l'abri de toute atteinte ultérieure. (*Morbilli sine morbillis; variolæ sine variolis.*) Regardera-t-on comme essentiel, comme constituant toute la maladie un exanthème qui peut manquer, et en l'absence duquel l'affection avortée n'en sort pas moins son plein et entier effet? Mais il était plus commode et plus simple de lier étroitement entre eux, par des relations de cause à effet, les phénomènes observés pendant la vie et les désordres rencontrés après la mort, et de dire: Voilà la cause! Et aussi ne s'en est-on pas fait faute. *Post hoc, ergo propter hoc,* est un vice de raisonnement fort en usage dans le monde savant.

Or, un tel état de choses était bien propre à favoriser le mouvement que l'on préparait; car la pente est rapide de l'examen, sans critique, des altérations organiques à la localisation de toutes les maladies. Aussi, nulle part n'a-t-on fait un abus plus considérable du sophisme dont nous parlions tout à l'heure, que dans l'École qui s'est parée pompeusement du titre exclusif de *Médecine physiologique.*

A ces chances de succès venait s'en ajouter pour Broussais une autre dont l'influence fut très-réelle et d'une grande puissance : car, il faut bien le reconnaître, dans la vogue de la *doctrine physiologique* il y eut d'abord de la politique, il y eut de l'opposition libérale. La France était alors en proie aux émotions les plus vives de l'esprit de parti. Les événements de 1814 et de 1815 avaient froissé trop d'intérêts, brisé trop de carrières, anéanti trop d'espérances ambitieuses pour qu'ils n'eussent pas laissé la société française livrée à une profonde perturbation. Les admirateurs du génie de Napoléon, ceux qui avaient compté sur son étoile long-temps heureuse, et jusqu'aux instruments les plus dévoués du despotisme impérial, s'étaient transformés tout d'un coup en partisans chaleureux de toutes nos libertés. Les républicains, tant ceux qui s'étaient convertis tout doucement aux honneurs de l'Empire que ceux qu'avait su comprimer la main de fer du grand homme, avaient relevé la tête et repris leurs convictions et leur énergie premières. Une opposition formidable s'était formée à la tribune parlementaire et dans la presse périodique et non périodique. Une opposition plus redoutable encore, parce qu'elle agissait dans l'ombre et qu'elle tendait à tout détruire, avait organisé les sociétés secrètes. Ces sociétés se recrutaient activement dans la partie énergique et dans la partie intelligente de la nation; dans la jeune armée, que la paix obligeait à briser son épée, que la chute de l'Empire réveillait douloureusement de ses rêves de gloire et de fortune militaire; dans la jeunesse des écoles, à laquelle, d'une main, on prodiguait les flatteries, pendant que de l'autre on lui montrait la France avilie à l'étranger, opprimée à l'intérieur et vouée au joug abrutissant du sacerdoce et de la féodalité. Et le cœur généreux de la *jeunesse studieuse*, de *l'admirable jeunesse*, comme on l'appelait, croyait tout ce qu'on lui en disait; car elle avait une foi entière en ceux qui s'étaient donné la mission de la conquérir à l'*opposition de quinze ans.*

Or, Broussais appartenait à cette opposition. Il lui appartenait à double titre, et comme bonapartiste et comme républicain... En temps de révolution, les idées les plus disparates se concilient merveilleusement dans les cerveaux les mieux organisés. Il avait suivi nos armées dans les expéditions lointaines; il avait partagé leurs rudes fatigues et aussi leur gloire; car, dans les guerres de la République et de l'Empire, il y eut de la gloire, beaucoup de gloire pour la médecine et la chirurgie militaires françaises. Il était donc très-naturel qu'il donnât de profonds regrets au règne de Napoléon. D'un autre côté, Broussais, à l'exemple de sa famille, avait épousé avec enthousiasme la cause de la Révolution; il avait combattu pour elle, et ses parents étaient tombés victimes de nos discordes civiles. En outre, l'avènement des Bourbons paraissait et pouvait paraître à quelques-uns un pas désastreusement rétrograde, un retour complet à ce qu'on appelait l'ancien régime, épouvantail des simples exploité par les habiles. Les événements de 1814 et de 1815 blessaient donc profondément Broussais dans ses premières et dans ses plus récentes affections.

Qu'il nous soit permis de nous arrêter un moment pour examiner, pour peser gravement, sagement, en chrétien, en philosophe, en politique, en vrai patriote, la valeur et les conséquences d'une doctrine qui semblerait se déduire logiquement de la manière dont plusieurs des biographes de Broussais ont raconté une circonstance bien douloureuse des premières années de sa jeunesse. Citons d'abord :

« Broussais était en rade de Brest, prêt à partir » comme chirurgien, sur la frégate la *Renommée*, » lorsqu'on lui remit une lettre du maire de Saint-» Malo qui commençait par ces emphatiques mais » effrayantes paroles : Frémis en recevant cette » lettre! Elle lui annonçait, en effet, un affreux » malheur : la demeure de ses parents avait été » envahie par les chouans. Son père avait vainement essayé de s'y défendre. Il y avait été égor-» gé, ainsi que sa femme, par les chouans, qui » avaient ensuite mutilé leurs corps et dévasté » leur maison. En apprenant cette horrible nou-» velle, Broussais fut saisi de la plus profonde » douleur. Son émotion fut si forte que, lors-» qu'après quarante ans cet ineffaçable souvenir » se représentait à lui, on le voyait pâlir et trem-» bler comme au jour de la catastrophe.

« La cause de la Révolution, à laquelle on ve-» nait d'immoler ses parents, était déjà celle de » ses convictions; elle devint alors celle de son » ressentiment filial. Il lui demeura fidèle toute

» sa vie..... » (M. Mignet, *Revue des Deux-Mondes*, 4e série, t. 23, p. 121; 1840.)

« ...... Vers cette époque, Broussais perdit ses » parents, victimes d'un de ces attentats que la » discorde civile multipliait alors en Bretagne. Ce » coup affreux, que portèrent des mains dévouées » au parti de Coblentz, et qui sembla punir sur » les parents le patriotisme du fils, retentit long- » temps dans son âme filiale, et consacra ses » convictions, qui n'ont jamais varié, même aux » jours de la Restauration triomphante; car, » comme l'a dit un de ses biographes, l'humilia- » tion et le malheur du pays étaient pour lui » comme une humiliation et un malheur person- » nels..... » (Dr Michel Levy, Éloge de Broussais, *Recueil de Mémoires de Médecine militaire*, t 46, p. 336; 1839.)

Et maintenant qu'est-ce à dire? et faudra-t-il tirer des citations qui précèdent cette conclusion, que des malheurs personnels légitimeraient des haines de partis éternelles, implacables? Sans doute, l'âme filiale du jeune Broussais, comme parle le docteur Levy, dut ressentir d'une manière terrible l'affreuse catastrophe qui était venue le frapper dans ce qu'il avait de plus cher; sans doute aussi, le souvenir en dut être ineffaçable dans son cœur brisé; mais que *ce désastre ait pu consacrer ses convictions*, que *la cause de la Révolution ait pu devenir* légitimement *celle de son ressentiment filial*, c'est là une doctrine que nous ne pouvons entendre énoncer sans éprouver le sentiment d'une vive et profonde douleur. Hélas! bien des excès déplorables, bien des crimes sont les conséquences inévitables de la guerre civile. Et où en serions-nous, grand Dieu! si les victimes, si les parents des victimes pouvaient ainsi, à bon droit, se faire une affaire personnelle de maux particuliers, de forfaits, odieux très-certainement, mais que la patrie, après tout, autant que la famille, doit déplorer et détester?

Le parti contraire à la Révolution n'aurait-il pas, de son côté, bien des récriminations à exercer? Nous ne parlerons pas des exécutions sanglantes qui atteignaient les deux sexes et tous les âges, l'enfance et la vieillesse, tout aussi bien que l'âge mûr, mais qui du moins se couvraient du manteau de quelque légalité; ni de ces centaines de gentilshommes, parmi lesquels un grand nombre de Bretons, fusillés à Auray, au mépris et en violation de la capitulation, au moins verbale, de Quibéron, et que, contre le droit des gens, la Convention refusa de ratifier (1); mais les soulèvements populaires de Paris et des provinces aux premières années de la Révolution, le massacre des prisonniers d'Orléans à Versailles, celui des prisons de Paris, aux funestes journées des 2 et 3 septembre 1792; les noyades de Nantes, les exécutions de Lyon, les atrocités des proconsuls à Arras, Lille, Strasbourg, etc., toutes ces choses n'ont-elles pas fait bien des victimes, et bien des familles *décimées* ne seraient-elles pas autorisées, à ce compte, à faire de leurs *profondes convictions politiques* une affaire de ressentiment paternel, filial, fraternel, conjugal? Et les soldats républicains eux-mêmes, les *bleus*, comme on disait en Bretagne, ont-ils toujours épargné les outrages et la mort aux vieillards, aux femmes, aux jeunes filles, aux enfants en bas âge?

A ces tristes rancunes, oh! combien nous préférons le mot simple, mais sublime, d'un homme de condition très-obscure, dont les parents avaient péri victimes aussi des guerres de la chouannerie. A son retour de Vannes, où il avait siégé comme juré (en 1836) dans une affaire politique, débattue devant la Cour d'assises du Morbihan, quelqu'un lui disait: « Nous vous connaissons des » motifs d'un légitime ressentiment contre les » hommes de ce parti; sans doute, vous aurez » eu un vote sévère? — Moi, Monsieur, répon- » dit-il, je n'ai point condamné : IL FAUT EN FINIR! » Ce digne juré n'était ni un académicien, ni un professeur; et il ne se doutait pas de ce que sa réponse avait d'admirable; mais il avait résumé dans ce peu de mots: « Il faut en finir! » la saine et grande politique.

Non, non, les paroles imprudentes que nous avons rapportées tout à l'heure ne sont pas l'expression du vrai, du bon, du légitime en cette matière; non, les circonstances individuelles, quelque terribles qu'elles soient, qui viennent se mêler à toutes les guerres civiles, ne sauraient justifier ces haines vigoureuses de parti dont les inspirations farouches survivent, dans quelques cœurs vindicatifs, aux temps de désordres, disons mieux, de folies furieuses, qui marquent de leur funeste empreinte l'existence de toutes les nations. IL FAUT EN FINIR! voilà le cri de ralliement de tous les esprits sages, de tous les cœurs généreux. Pardon sans compter, oubli réciproque

(1) Nous croyons que le trait suivant, d'une loyauté toute chevaleresque, ne paraitra pas déplacé dans une publication consacrée aux gloires de la Bretagne.

Un de nos parents, le chevalier de la Houssaye, frère du président au Parlement de Bretagne, faisait partie de la désastreuse expédition de Quibéron. Il subit le sort commun à tous ses compagnons d'infortune. Dans le trajet de la presqu'île de Quibéron à Auray, où ils devaient être passés par les armes, et tous le savaient parfaitement bien, la colonne des émigrés marchait *libre et sans fers*, sous l'escorte d'un fort détachement de soldats de la République. On avait leur parole d'honneur qu'ils ne chercheraient point à s'échapper pendant le voyage. Notre parent, pressé par une nécessité, demanda à un homme de l'escorte la permission de s'arrêter un moment dans un champ. Le soldat refusait, lorsqu'un de ses camarades lui dit à demi-voix : « Bah! laisse-le aller; il y en a bien assez comme ça! » Le convoi s'éloigna, et le chevalier de la Houssaye était sauvé, s'il l'avait voulu; mais, moderne Régulus, il avait engagé son honneur, et il était esclave de sa parole, même envers ceux qui se montraient si peu fidèles à la leur. Il courut après la colonne, et vint reprendre sa place dans le funèbre cortège. Les restes mortels du chevalier de la Houssaye reposent à côté de ceux de ses compagnons, au Champ-des-Martyrs, près Auray. Son nom est inscrit, sans aucune annotation, sur le monument dit *de Quibéron*.

que! voilà la doctrine vraie et sainte, la doctrine qu'il faut professer sans cesse, prêcher avec ardeur, propager partout! Pardon et oubli! C'est un devoir pour tous de faire entendre ces paroles de paix; devoir bien plus rigoureux encore pour ceux dont la voix a le plus d'autorité, dont les accents ont le plus de retentissement.

Quoi qu'il en soit, dès les premiers jours de la Restauration, Broussais se plaça au premier rang entre les plus avancés de ces hommes que, dans le langage du temps, on appelait les libéraux. A ce titre, il avait des droits acquis à la plus grande popularité parmi les élèves de la Faculté de médecine de Paris; car, comme nous l'avons dit, une forte majorité de cette jeunesse fut bientôt enrôlée sous les drapeaux du libéralisme.

C'est au milieu de la réunion de ces circonstances, singulièrement favorables à la réussite de ses projets de réforme, que le docteur Broussais ouvrit à Paris ses cours particuliers. Le premier théâtre de son enseignement fut une modeste salle de la rue du Foin: c'est là qu'il commença son œuvre de destruction; car il comprenait bien qu'avant d'élever le monument nouveau, il fallait ruiner et détruire l'ancien édifice.

Détruire, ce fut, en tout temps et dans toutes les affaires humaines, chose facile et d'un succès à peu près certain. Nous avons fait remarquer combien les théories médicales régnantes offraient de lacunes, et laissaient à désirer aux esprits sérieux. Broussais, qui, en 1803 ou 1804, écrivait sur la fièvre hectique, considérée comme *essentielle*, avait manifesté dès 1808 une tendance toute contraire. L'*Histoire des phlegmasies chroniques* étendait aux vaisseaux blancs l'inflammation, jusqu'alors étudiée dans le système vasculaire sanguin seulement, et presque toujours à l'état aigu, ou du moins lorsque les symptômes locaux ne permettaient plus de les méconnaitre. Sans doute, les phlegmasies latentes avaient été signalées avant Broussais; mais il insista plus particulièrement sur ce point, et il fit dépendre des inflammations locales une foule de maladies attribuées généralement à une lésion de tout l'organisme.

En 1816, il fut plus explicite et plus absolu. Il avait brûlé ses vaisseaux, et désormais aucune considération, ni de convenance, ni de reconnaissance, ne pouvait l'arrêter. Pinel vieux et infirme, Pinel, son maitre et son bienfaiteur, fut le premier et le principal objet de ses attaques; il déclara une guerre à mort à ses doctrines des fièvres essentielles et des maladies générales, rejetant en même temps les diathèses et jusqu'aux virus, enfin tout ce qui semblait une lésion d'ensemble de l'économie vivante. Il alla plus loin: tirant hardiment du principe de la localisation des maladies toutes les conséquences qu'on en peut déduire, il rejeta aussi les altérations des humeurs, et la doctrine des crises et des jours critiques, points conservés dans l'Ecole de la Charité; celles des constitutions médicales et épidémiques, des constitutions individuelles, des tempéraments, de l'hérédité, reconnues même de l'école de la Salpêtrière. Tout cela n'était, à son dire, que rêveries d'un autre âge, vouées pour toujours à la dérision et au mépris. Les écrits des médecins les plus célèbres ne méritaient pas plus d'estime: Hippocrate, Galien, Celse, Fernel, Boerrhaave, Vanswieten, Stoll, Cullen, Pringle, Huxham, Gaubius, Selle, les auteurs anciens, modernes et contemporains, tous ou presque tous étaient frappés d'une égale et entière réprobation. La science datait de Broussais, et tous les travaux antérieurs aux siens devaient être considérés comme nuls et non avenus.

Il est un point particulier de la médecine de son temps contre lequel, surtout, Broussais s'éleva avec toute la fougue de sa nature impétueuse. Nous voulons parler de la faiblesse apparente, résultat de la concentration des forces à l'intérieur, de l'excès d'une douleur locale, d'obstacles survenus momentanément dans les phénomènes de l'innervation. Cette faiblesse que désigne parfaitement l'expression latine *oppressio virium*, peut facilement être confondue avec la faiblesse réelle (*defectio virium*), et l'erreur est d'autant plus à redouter que les deux états réclament des traitements diamétralement opposés. La distinction était bien admise en théorie, mais peut-être n'y insistait-on pas assez dans les livres; du moins, à l'application, n'était-on pas toujours suffisamment en garde contre l'erreur. Cela tenait surtout à ce que les caractères propres à l'une et à l'autre faiblesse n'avaient pas été soigneusement déterminés.

Par une conséquence naturelle, les méthodes curatives n'étaient pas exemptes de tout reproche. Trop souvent, pour combattre une décevante débilité, on employait dans les phlegmasies chroniques ou latentes un traitement stimulant qui ajoutait à l'activité du mal. Cela était vrai des routiniers surtout; car, pour les médecins instruits, pour les bons observateurs, il serait faux de dire avec Broussais qu'ils employaient cette médication vicieuse sans discernement et dans tous les cas. Ils savaient la modifier selon les occurrences, et, guidés du moins par la règle *à juvantibus et lædentibus*, ils variaient le traitement lorsque les moyens curatifs administrés ne produisaient pas les effets salutaires qu'on en attendait. Toutefois, nous en conviendrons, la faiblesse (l'adynamie) préoccupait un peu trop les esprits, et l'on recourait parfois, un peu prématurément, à une thérapeutique tonique et stimulante.

En préconisant l'excellence, dans beaucoup de circonstances, et principalement au début des maladies, de la médication débilitante, Broussais aurait rendu un service signalé à la science et à l'humanité; mais il ne pouvait se maintenir dans de justes et sages mesures. Il déclamait, il tonnait sans relâche contre la méthode fortifiante; il la qualifiait, avec l'accent de l'indignation poussée jusqu'à la colère, de perturbatrice,

d'empoisonneuse et d'incendiaire, et il la remplaçait, dans la presque totalité des cas, par le traitement antiphlogistique. On sait l'effroyable et désastreux abus que lui et son école ont fait de la diète et des sangsues.

L'exagération avec laquelle Broussais se déchaina contre la médication stimulante l'entraina à formuler une accusation fausse très-assurément dans sa grande généralité, celle de *Brownisme*, contre quiconque ne se déclarait pas admirateur enthousiaste de la doctrine physiologique. L'épithète de *Browniste* fut, avec celle d'*Ontologiste*, une de ses armes les plus puissantes pour décrier, pour *diffamer*, pour ruiner sans retour ces audacieux dissidents. Aux yeux du maitre et aux yeux des élèves fanatisés, c'était là une sorte de *mise hors la loi*.

Le réformateur appelait ontologistes les médecins qui admettaient des maladies générales, *essentielles;* qui regardaient les affections locales comme pouvant être une manifestation secondaire et subordonnée d'une cause morbifique affectant l'économie tout entière : entités chimériques, fantastiques, surannées, dont il fallait effacer jusqu'à la mémoire. A ce titre, l'auteur de la *Thèse sur la fièvre hectique* avait été un ontologiste des plus avancés. Mais, en 1816, il était converti, et il professait une horreur profonde, un dégoût invincible pour cette même ontologie, la pire des erreurs médicales, à laquelle il avait eu le malheur d'élever un monument dans sa jeunesse.

Quant au Brownisme, ce système n'avait pas réellement pénétré bien profondément dans l'Ecole de Paris. L'observation, *l'analyse philosophique*, les ouvertures des corps, tels étaient les trois grands moyens d'étude presque exclusivement mis en usage dans cette Ecole; et si, comme nous l'avons dit, l'application de l'analyse n'avait pas toujours été aussi *philosophique* que son titre, du moins le zèle avec lequel on cultivait, à Paris, l'anatomie pathologique, communiquait à la généralité des intelligences médicales une tendance marquée vers le *positif sensible*, qui se serait mal accommodé des hypothèses, soit de Brown, soit de tout autre systématique.

Dès la plus haute antiquité, les médecins à système ont manifesté une grande prédilection pour ce que nous pourrions appeler la *méthode dichotomique*. Les doctrines du *strictum et laxum*, du *calidum et frigidum*, et bien d'autres *dichotomies* s'étaient successivement arrogé le sceptre des théories régnantes. Brown suivit la même méthode, lui donnant seulement une application différente. Pour lui, il n'y a dans toutes les maladies que deux états : *sthénie* ou force, *asthénie* ou faiblesse ; celle-ci peut être directe ou indirecte. L'asthénie est en quelque sorte la règle, l'état sthénique la très-rare exception. De là la presque constante indication des toniques et des stimulants.

Le Brownisme eut de nombreux et très-chaleureux sectateurs en Angleterre, en Allemagne et dans d'autres pays. En France, à Paris du moins, il ne fit pas de progrès sérieux, et il n'y compta jamais que peu de partisans. Cependant, de par Broussais et son école, le nombre en augmenta considérablement tout d'un coup, et la France médicale étonnée se trouva un jour partagée en deux camps ennemis : les *Médecins physiologistes* d'un côté, de l'autre les brownistes. Toutefois, si un ton moins sérieux nous était permis dans cette grave matière, nous dirions que, sembables au Sganarelle de Molière, la plupart de ces derniers étaient *Brownistes sans le savoir*.

Nous venons de rapporter sommairement les opérations de Broussais démolisseur; voyons maintenant le réformateur à son œuvre de reconstruction.

Suivant le médecin du Val-de-Grâce, la stimulation est le mode d'action, le motif déterminant de toutes les fonctions de la vie. Ce mobile, ce grand agent vital, il l'appelle l'*irritation*. Si l'irritation se maintient dans de justes limites, les fonctions s'exécutent librement et convenablement. C'est là la santé, l'état normal. Si l'irritation est en moins, il y a faiblesse; si elle est en plus, il y a inflammation. Considérer l'inflammation indépendamment des organes, c'est créer une *entité* sans fondement réel, c'est être ontologiste.

Maintenant, toute maladie commence par excès ou par défaut d'irritation dans un organe donné. L'excès est le cas le plus ordinaire, le cas tellement ordinaire qu'il exclut presque l'état opposé. Entre tous les organes, l'estomac est, au-delà de toute proportion, celui qui, primitivement, *souffre* le plus fréquemment.

Mais la *souffrance* d'un organe peut se concentrer en lui, y subsister long-temps à l'état latent, c'est-à-dire sans douleur bien manifeste, et sans symptômes locaux qui décèlent clairement sa présence; elle peut, surtout, ne s'accompagner d'aucun appareil de symptômes généraux. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent le plus souvent. Nos organes divers et nos appareils d'organes ont entre eux des rapports d'action et de sensibilité qui font que les affections de l'un d'eux se reflètent sur les autres et y déterminent des désordres consécutifs soit de fonctions, soit même de texture. C'est là ce qu'on nomme les sympathies. Un organe n'entretient pas avec tous les autres organes des rapports sympathiques égaux. Chacun d'eux, au contraire, a ses correspondants spéciaux, plus ou moins nombreux, plus ou moins importants, suivant son importance propre.

Les symptômes, dans les maladies, varient suivant les appareils d'organes sympathiquement frappés : au cœur et dans le système vasculaire sanguin, la fièvre et les troubles de la circulation; dans les poumons, les désordres de la respiration; au cerveau et dans ses annexes, les états nerveux, la douleur, le délire, la somno-

lence, les convulsions; au système du nerf trisplanchnique, les altérations des sécrétions, etc. Sans s'arrêter à ces effets consécutifs et subordonnés, le médecin doit s'occuper surtout de la recherche de l'organe ou de l'appareil organique, premier siége du mal. Cet organe, nous l'avons dit, c'est presque toujours l'estomac, ou l'un des points du tube digestif; et telle est l'importance de cet appareil que, lorsque la maladie ne s'y est pas déclarée tout d'abord, du moins s'en empare-t-elle bientôt, en vertu de cette grande loi de sympathie dont nous venons de parler. Et voilà pourquoi la gastrite et la gastro-entérite jouent un si grand rôle dans la *Pathologie physiologique.*

Elles n'occupent pas une place moins importante dans la *Thérapeutique physiologique :* car, puisqu'il y a presque nécessairement dans toutes les maladies affection, soit primitive soit sympathique, du système digestif, et que presque toujours l'excès d'irritation ou l'inflammation en forme l'essence, il en résulte tout naturellement que le traitement anti-phlogistique et débilitant est à peu près le seul utile et le seul applicable.

Du reste, nulle différence essentielle entre les maladies. Leurs dissemblances sont fondées sur le degré d'irritation et aussi sur les sympathies particulières qui existent entre l'organe primitivement affecté et les autres organes.

De cette théorie il faut conclure logiquement que les causes spécifiques, les virus, par exemple, n'ont point d'existence réelle et sont de pures créations des ontologistes des temps passés.

Hélas! cette conviction, puisée aux cours de Broussais, fut bien funeste à un étudiant en médecine, bon et honnête jeune homme. Persuadé, sur la parole du maître, que le virus syphilitique était une chimère, il voulut le prouver par une expérience directe et personnelle. En conséquence, il s'inocula au bras du pus d'un bubon, recueilli sur la pointe d'une lancette. Un chancre se déclara. Irritation locale, pensa l'imprudent expérimentateur, et que des antiphlogistiques employés localement auront bientôt dissipée! Vain espoir! l'ulcère de mauvaise nature prenait de l'accroissement. Alors le malheureux ne crut plus à une affection locale, mais nous ne pûmes rétablir sa confiance en l'efficacité d'un traitement éprouvé par plusieurs siècles de succès. Sa tête s'égara; il se vit, dans l'avenir, voué à toutes les horreurs d'une syphilis constitutionnelle. Il se donna la mort pour se soustraire au sort que son imagination lui représentait comme inévitable!

Voilà les idées fondamentales de la doctrine dite *physiologique*. Nous nous sommes demandé bien souvent ce que signifiait cette qualification, et comment il se pouvait faire qu'une école quelconque osât se l'arroger, à l'exclusion de toutes les autres.

Il nous semblait à nous qu'à tout prendre, les diverses théories médicales qui avaient été successivement adoptées ou proposées avaient toujours prétendu asseoir leurs fondements sur le terrain des lois de la vie, envisagées, il est vrai, du point de vue spécial où s'étaient placés leurs inventeurs respectifs. Nous pensions donc qu'en général, les doctrines médicales étaient toutes physiologiques, ce qui ne veut pas dire que toutes s'appuyassent sur les vrais principes de la physiologie. La secte empirique seule, suivant nous, pouvait faire exception à cette règle, parce qu'elle admettait l'expérience pour guide unique, et qu'elle faisait infiniment peu de cas du raisonnement et de la théorie.

Que si, par la dénomination dont il s'agit, on a voulu faire entendre que Broussais ne reconnait aucune différence entre les lois vitales de l'état morbide et celles qui régissent la santé? Eh bien! alors nous dirons qu'à notre sens le titre de *Médecine physiologique* est fondé sur une erreur de physiologie très-grave.

Dans ses leçons, si instructives au fond, si singulières et parfois si originales dans la forme, le célèbre professeur Chaussier nous avertissait de ne pas considérer la maladie comme un désordre. Il y a de l'ordre dans l'état morbide, nous disait-il, mais un ordre particulier à cet état. Là dessus, il nous promettait des cours et un ouvrage (promesse qui ne s'est point réalisée) sur les fonctions vitales qui président aux évolutions de la maladie, et qui expliquent leur régularité. Cette belle manière d'envisager ce que Chaussier appelait *la physiologie pathologique*, se retrouve, et dans l'épine de Vanhelmont, et dans cette ancienne définition : *Morbus est molimen naturæ medicatricis hostem depellere conantis* : la maladie est un travail de la nature médicatrice qui s'efforce de chasser l'ennemi. La doctrine des crises et des jours critiques n'est encore qu'une application de l'idée d'une lutte entre l'économie vivante et une cause morbifique qui vient en troubler l'harmonie.

Toujours est-il que les médecins de tous les âges ont regardé la maladie comme une dérogation à la santé. Selon le médecin du Val-de-Grâce, elle ne serait qu'une exagération de l'état normal : en effet, l'irritation qui préside aux fonctions d'un organe est, d'après la *médecine physiologique*, la même que celle qui produit l'inflammation; elle n'en diffère que par le degré. L'irritation nécessaire à la coction des aliments dans l'estomac, et celle sous l'influence de laquelle nait et se développe la gastrite la plus intense, seraient donc une seule et même irritation; conséquence étrange, devant laquelle ne recula pas le candidat, homme instruit d'ailleurs, d'une thèse soutenue à la Faculté de Paris, et à laquelle nous assistions comme examinateur.

Puisque l'on voulait faire à la pathologie l'application rigoureuse de la physiologie de la santé, d'où vient, ne remarquait-on pas : 1° que, dans l'état normal, l'*irritation*, pour parler leur langage, diffère, *quant au mode*, dans les différents organes; qu'ainsi, l'irritation des nerfs olfactifs,

cause de la sensation des odeurs, est *essentiellement* autre que l'irritation des nerfs du goût, qui produit la sensation des saveurs ; 2° que, dans le même organe, il y a aussi des différences d'irritation évidemment fondamentales ; qu'il serait absurde, par exemple, de dire que le sucré, l'acide, l'amer, produisent une même sensation, différant seulement par le degré, ou bien que l'arôme de la rose, de l'ambre et du musc est le même arôme que celui de l'ammoniaque, du gaz hydrogène sulfuré ou de l'assa fœtida. Or, en physiologie vraie, raisonnée et raisonnable, est-il admissible que ces *modes*, si nombreux, si divers, observés dans la santé, disparaissent pendant la maladie, et se viennent fondre en une irritation parfaitement la même dans toutes les affections pathologiques? Et n'étions-nous pas bien fondés à regarder l'épithète de *physiologique*, que s'arroge exclusivement l'école de Broussais, comme une usurpation audacieuse des droits de tous, fondée sur une prétention tout-à-fait insoutenable, lorsqu'on arrive au fond des choses?

L'enseignement théorique, l'enseignement clinique et la presse furent appelés à concourir, chacun pour sa part, à la propagation des idées nouvelles.

L'amphithéâtre de la rue du Foin fut bientôt en disproportion avec la foule des élèves. Il fallut transporter les cours successivement à la rue des Grés et à l'hospice de perfectionnement, rue des Cordeliers. On était avide d'entendre la parole incisive de l'énergique censeur des doctrines reçues, du hardi créateur d'un système qui charmait tout d'abord par son extrême simplicité. La médecine nouvelle, en effet, se réduisait en quelque sorte aux trois points suivants : une maladie (l'inflammation), une indication (débiliter), un traitement (sangsues, eau de gomme, diète). Tous les auteurs anciens devenaient inutiles ; il fallait les brûler, car ils professaient des principes dangereux ou faux. Nous l'avons entendu de nos propres oreilles : des élèves, à la sortie d'une leçon de Broussais, étaient arrêtés à lire des annonces de librairie. Parmi les ouvrages affichés se trouvaient les *Mémoires de l'Académie de chirurgie*. BOUQUINS! s'écrièrent-ils, et ils s'éloignèrent!!!

La clinique du Val-de-Grâce n'était pas moins suivie. Là, dans la familiarité des communications, au lit du malade ou à l'amphithéâtre, Broussais ne tarissait pas en sorties véhémentes contre les ontologistes, les Brownistes, les empoisonneurs, les encroûtés qui fermaient volontairement les yeux à la lumière, et qui, avec la plus coupable opiniâtreté, continuaient à prescrire les médications incendiaires dont il avait démontré les funestes conséquences; et les élèves sortaient de la clinique ou des cours l'esprit fanatisé, l'âme remplie de mépris et d'indignation contre quiconque n'adoptait pas les idées du maître.

Cet enthousiasme pour la *Doctrine physiologique*, ce superbe dédain pour tout ce qui n'était pas elle, ne se rencontrait pas seulement parmi des élèves ignorants dont ce que leur enseignait le réformateur sur le peu de cas qu'il fallait faire de la science des temps passés favorisait la paresse. Peu de temps après que la grande révolution médicale eut été commencée, des médecins instruits, des médecins distingués même, étaient venus grossir la foule des auditeurs du grand homme, et la plupart avaient subi la commune fascination. L'un d'eux, membre d'une société de médecine de Paris, à laquelle nous avions nous-même l'honneur d'appartenir, osa dire dans une discussion, en pleine séance : « *Stoll! Messieurs! Stoll était le plus ignorant et le plus entêté des médecins!* »

Transportant dans le domaine de la science, si paisible d'ordinaire, les habitudes et le langage des camps de l'Empire, et aussi les emportements de sa propre nature, Broussais ne professait pas, il déclamait, il tonnait, il frappait les opposants à coups redoublés, sans pitié ni merci; il leur prodiguait jusqu'à l'injure et l'outrage. La polémique acrimonieuse du chef servit d'exemple, à quelques exceptions près, à tous ses sectateurs. Pour qui n'a pas vécu au milieu de ces temps de perturbation et de luttes médicales, il serait difficile de se faire une idée de l'exaltation qui s'était emparée des meilleures têtes. Broussais avait communiqué à ses adeptes toute l'impétuosité de son âme, toute la vigueur de ses haines implacables. C'est ce qui nous faisait dire alors qu'il n'y avait pas sûreté de la vie à se déclarer l'adversaire de la *doctrine physiologique*. La moindre contradiction aux assertions tranchantes des partisans de Broussais donnait immédiatement à la controverse un caractère de grossièreté vraiment intolérable.

Le premier ouvrage de Broussais, depuis son retour à Paris, fut l'*Examen des doctrines médicales*. Naturellement cette publication fit une profonde sensation. Dans la forme, c'était un pamphlet d'une extrême virulence ; au fond, l'auteur battait en brèche toutes les doctrines alors en faveur ; mais il s'attachait plus particulièrement et avec un acharnement incroyable à la *Nosographie philosophique*, qui ne s'est pas relevée de ses rudes atteintes. L'*Examen* se terminait par une exposition de la nouvelle doctrine, sous la forme de propositions dont plusieurs étonnent par leur témérité paradoxale et par le ton tranchant des affirmations qui s'y rencontrent. Broussais en réservait le développement pour ses cours, en attendant qu'il publiât sur la matière un ouvrage *ex professo*.

En 1822, il donna au public une *Physiologie appliquée à la Pathologie* (2 vol. in-8°). Cette même année, il fonda un journal *(Annales de la Médecine physiologique)*, organe officiel de sa doctrine, qu'il fit durer treize ans, trois ans de plus que la persévérance de ses abonnés, assure un de ses biographes. Dans les *Annales*, Brous-

sais et ses principaux disciples débattaient, sans contradicteurs, tous les points de la science, et, bien entendu, les arrangeaient *mirum in modum* avec les théories *physiologico-pathologiques*. On comprend combien la polémique des *Annales de la Médecine physiologique* dut présenter de chaleur, de verve et d'animation exaltée. Le cachet particulier de l'époque y marque fortement son empreinte à chaque pas et pour ainsi dire à chaque ligne.

Le désir de faire pénétrer plus avant dans les esprits les principes énoncés en style aphoristique à la fin de l'*Examen*, donna naissance à un nouvel ouvrage, qui parut en 1824. Il avait pour titre : *Catéchisme de la Médecine physiologique, ou Dialogue entre un savant et un jeune médecin*. L'auteur garda l'anonyme, mais le public attribua le *Catéchisme* soit au chef de la réforme, soit à son fils. M. Mignet le range parmi les productions du père. Le titre inspira les réflexions suivantes, pleines de justesse, à un journal généralement favorable à la nouvelle doctrine : « Je viens de blâmer le but du livre ; j'ajoute » que le titre est mal choisi ; il montre une pré» tention ridicule de la part de l'auteur. Que l'ex» position des dogmes de la religion porte ce ti» tre, cela se conçoit : les dogmes sont présen» tés à la croyance, mais non à la discussion. » Le *jeune médecin* oserait-il bien soutenir que » la doctrine qu'il expose est parfaite de tout » point, qu'elle est inattaquable, qu'elle doit être » crue sans examen? La preuve même de l'im» propriété du titre découle de la forme dialogue » et de la discussion en apparence libre qui y » est établie relativement à la doctrine. Caté» chisme et controverse sont incompatibles. » (*Journal général de Médecine*, etc., 1824.)

Quant au but, il était fort compréhensif, comme disait Royer-Collard. Il n'allait pas seulement à étendre la doctrine parmi les membres du corps médical ; il s'adressait aussi aux gens du monde, qu'il prétendait constituer les appréciateurs du savoir de leur médecin. « Les gens » du monde, disait l'auteur, trouveront encore » dans cet ouvrage l'avantage de pouvoir juger » l'homme de l'art qui se présentera pour leur » donner des secours... » Admirablement pensé! Certes on ne devait pas s'attendre à voir le célèbre historien des *Phlegmasies chroniques* s'établir en concurrence avec tous les ouvrages de médecine populaire, et publier, lui aussi, une sorte de *Traité de la médecine sans le médecin!*

Quoi qu'il en soit, les colloques du Catéchisme sont établis entre deux personnages, dont l'un est un jeune médecin assez illettré, pourvu d'une foi des plus robustes en la doctrine physiologique, et fort peu au courant de la médecine ancienne. Son interlocuteur, vieux médecin, prétendu savant, est au fond un homme fort niais, très-ignorant, véritable compère ou Cassandre, dont le rôle est de fournir à son adversaire l'occasion d'un triomphe facile. Aussi, après quelque résistance de convention, ne manque-t-il jamais de s'écrier : *Voilà qui est extraordinaire! Voilà qui est vraiment admirable! mais je ne me faisais pas une idée de toutes ces merveilles!*

Un disciple fidèle de Broussais, rendant compte, dans un journal de médecine, d'un écrit dont l'esprit était contraire au *système physiologique*, préludait par la réflexion suivante : « Juger la » doctrine de M. Broussais sur son dernier ouvra» ge, qui n'est présenté que comme une pierre » d'attente, jusqu'à ce que ses nombreuses oc» cupations lui permettent d'offrir un système » complet, c'est s'exposer volontairement à por» ter des jugements imparfaits, puisque l'examen » des doctrines médicales n'a d'autre objet que » de faire sentir le vice des systèmes le plus gé» néralement adoptés, et que les *propositions* » seules sont des fragments de la doctrine qu'on » prétend attaquer. » Et plus loin : « Leur con» cision aphoristique donne à ces propositions » un ton affirmatif et tranchant qu'elles n'au» raient pas, si M. Broussais avait pu citer les » faits à l'appui, et les arguments sur lesquels il » a établi la vérité de ces propositions. » On pouvait s'étonner, à bon droit, qu'en 1824, date de ces paroles apologétiques, on en fût encore à désirer les développements indispensables à l'intelligence d'une doctrine qui avait fait tant de bruit depuis déjà huit années, et dont on prétendait, avec tant de violence, imposer à tous l'adoption immédiate, pleine et sans réserve. En tous cas, le Catéchisme fut loin de remplir la lacune avouée même par les partisans de la réforme *physiologique*.

En 1829, parut un autre ouvrage de Broussais qui avait pour titre : *Commentaires des propositions de pathologie consignées dans l'examen, etc.*, 2 vol. in-8°. Nous n'avons pas lu cet ouvrage, mais nous le croyons destiné à satisfaire enfin aux promesses indiquées dans la citation qui précède. Si l'on s'en rapporte à un panégyriste, le docteur Michel Lévy, l'importance des altérations des fluides comme éléments de *pathogénie* n'y serait point méconnue, non plus que la *spécificité* d'un grand nombre d'inflammations. A la bonne heure, mais nous dirons que c'était un peu tard se raviser, et qu'il était assez difficile de déduire les *Commentaires* de 1829 des propositions émises en 1817. A la vérité, le même panégyriste affirme que, dès 1821, *le chef de l'École physiologique prémunissait ses disciples contre l'abus des débilitants appliqués à l'estomac, dans les inflammations anciennes de ce viscère, ou lui prescrivait une juste mesure de stimulation, etc. ; en sorte que l'hyperbole systématique ne s'est rencontrée que dans la bouche des adversaires ou dans celle de quelques disciples plus novateurs que le maître.* A la bonne heure, dirons-nous encore, mais nous affirmons à notre tour que son enseignement sur ce point fut insuffisant ou malheureux ; car nul ne peut avoir perdu le souvenir du trai-

tement anti-phlogistique dont *l'Ecole physiologique* donna l'exemple. Quant aux inflammations spécifiques, nous avons conservé aussi la mémoire que le mercure a été proscrit dans les affections anti-phlogistiques, lesquelles, de même que les fièvres intermittentes, considérées comme des phlegmasies temporaires et périodiques, devaient être traitées par la diète, l'eau de gomme et les sangsues.

Outre les ouvrages dont nous avons parlé, Broussais, dans un grand nombre de discours et d'articles de journaux émanés soit de lui-même, soit de ses adhérents, a défendu ou fait défendre sa doctrine contre toutes les attaques, et combattu à outrance toutes les doctrines opposées. La littérature médicale contemporaine tout entière a pris parti dans ce grand débat, et très-évidemment les productions tant médicales que chirurgicales postérieures à 1816, depuis les grands ouvrages des professeurs les plus célèbres jusqu'aux monographies et aux simples observations, ont subi l'influence de la doctrine nouvelle. Nous citerons en particulier le *Dictionnaire des sciences médicales*, édité par Panckoucke. La révolution *physiologique* le surprit dans le cours de sa publication, et la diversité des doctrines du commencement et de la fin ne fut pas une des moindres bigarrures de ce singulier monument d'Encyclopédie médicale élevé à la gloire de la médecine française, dont il devait constater l'état aux premières années du XIXe siècle.

Broussais était à l'apogée de sa gloire comme chef d'école. La médecine militaire qu'il tenait sous sa main, un grand nombre de médecins civils et surtout une très-forte majorité parmi les étudiants de la Faculté de Paris s'étaient rangés sous sa bannière. Tous le proclamaient le plus grand et le plus savant médecin, et le génie le plus étonnant des temps passés, présents et futurs.

Toutefois, la doctrine physiologique trouva aussi de nombreux et respectables contradicteurs. Elle fut l'objet de discussions très-sérieuses, d'articles de journaux, de mémoires, d'ouvrages spéciaux, où elle était combattue avec des armes plus ou moins bien trempées. Cette polémique très-vive et souvent très-passionnée, si elle n'arrêta pas les progrès rapides et étendus de la nouvelle école, donna au moins à réfléchir aux esprits moins enthousiastes, et les préserva d'un engouement qui, pendant un temps, menaça de devenir universel. La médecine ancienne, médecine d'observation et de sages déductions, médecine qui s'étayait de l'expérience, du raisonnement calme, des données de la saine physiologie, et aussi de l'anatomie pathologique, cette médecine se conserva donc dans une minorité faible, numériquement parlant, mais imposante, du moins, par la science, l'habileté pratique et la juste renommée de plusieurs de ceux qui la composaient.

Des événements déplorables avaient amené, en 1823, la dissolution de la Faculté de médecine de Paris. La réorganisation de cette école célèbre fit entrer dans son sein plusieurs des principaux membres de cette minorité dont nous venons de parler. Ce n'est pas que les idées nouvelles ne comptassent dans la Faculté remaniée des partisans assez prononcés, mais, en définitive, l'enseignement officiel se trouva plus fort contre l'action démolissante du fougueux novateur.

La Faculté, renouvelée par un coup d'état, ne pouvait qu'être impopulaire parmi les étudiants. La faveur de Broussais s'en accrut. Il y avait dans les déclamations de l'ancien républicain un certain arôme d'opposition au gouvernement qui flattait les passions de la jeunesse libérale. Broussais fut plus suivi que jamais. Nous le répétons, il y avait de la politique au fond de toute cette affaire.

L'application pratique est la grande pierre de touche des théories médicales. La mesure qui avait appelé à l'enseignement clinique de la Faculté de Paris des hommes très-opposés à la doctrine physiologique permettait, à cet égard, toute comparaison. On prétendait, au Val-de-Grâce, à des succès signalés, et l'on présentait des tableaux de mortalité dont les chiffres étaient assurément très-satisfaisants. Mais, d'une part, il fallait tenir compte de la nature des sujets soumis au traitement *physiologique*, militaires jeunes, vigoureux, bien soignés dans leurs régiments, et qui, sortant généralement des classes pauvres, trouvaient pour la plupart sous les drapeaux un régime meilleur et des conditions hygiéniques plus favorables qu'au logis de la famille. D'une autre part, on parlait de résultats nécrologiques moins beaux en réalité que ceux des relevés officiels, et l'on ajoutait que des plaintes graves étaient fréquemment adressées au ministre par les chefs des corps en garnison à Paris, soit sur le nombre des soldats qui mouraient dans les hôpitaux militaires, soit sur l'état fâcheux des sortants. En somme, la statistique des cliniques de la Faculté n'avait point à s'humilier lorsqu'on la rapprochait de celle du Val-de-Grâce, et c'était là un démenti sérieux aux déclamations furibondes du chef et des disciples, ses fidèles échos; démenti frappant à la clinique de la Charité particulièrement, où notre bon et illustre Laënnec avait introduit avec le plus grand succès la thérapeutique des controstimulistes, dont il n'avait eu garde d'adopter les théories. L'emploi des médicaments à haute dose, et notamment de l'émétique dans les pneumonies aiguës et les rhumatismes articulaires, fut, pour l'*Ecole physiologique*, un énorme scandale, et il donna occasion à des colères qui s'exhalaient en expressions injurieuses contre l'audacieuse témérité de ces traitements meurtriers. Plus tard, il fallut se rendre à l'évidence des faits. On imagina une théorie vaille que vaille pour les expliquer, et alors on crut pouvoir, en sûreté

de conscience, appliquer soi-même un traitement qu'on avait déclaré *criminel* et *passible de la répression des lois*. Quoi qu'il en soit, Broussais, d'un côté, Laënnec, de l'autre, deux Bretons! se trouvèrent placés respectivement à la tête des deux partis, ennemis acharnés, qui se partageaient la médecine française.

Broussais avait été laissé en dehors de la réorganisation de la Faculté en 1823, et il n'en pouvait être autrement. Sa doctrine, en opposition radicale avec celle de l'École de médecine de Paris, et son caractère éminemment intolérant, y auraient infailliblement apporté la division et le désordre. Arrivèrent les événements de 1830. Laennec n'était plus. La Faculté venait d'être *épurée*, c'est-à-dire que les professeurs Landré-Beauvais, Fizeau, Cayol, Récamier, etc., ou s'étaient retirés, ou avaient été expulsés. Broussais fut nommé à la chaire de pathologie générale, et il put alors, tout à son aise, répandre officiellement ses principes, dont la promulgation avait été jusque là comme entravée dans les limites étroites d'un amphithéâtre particulier.

Sa gloire et sa popularité n'en reçurent aucun accroissement. Il semble même qu'après un temps assez court, consacré à l'enivrement d'un si beau triomphe, la vogue de son enseignement subit une baisse assez prononcée. C'est que, il faut bien le dire, Broussais n'en était plus à cette époque où sa parole avait la toute-puissance, et où la moindre hésitation à l'accueillir sans aucune réserve était, au dire de l'*École physiologique*, un crime irrémissible. Le grand réformateur, semblable à Luther, auquel nous l'avons toujours comparé, avait commencé par saper dans leurs fondements l'autorité et la tradition; il avait tout soumis, en médecine, à l'examen individuel, au libre examen des médecins, des élèves, des gens du monde! Mais, de même que le moine de Wittemberg, il avait voulu s'arroger le monopole des décisions doctrinales, et il en était arrivé au point de donner ses simples assertions pour des démonstrations. Non seulement la contradiction des adversaires exaspérait Broussais jusqu'à la colère, mais la moindre modification proposée par ses fidèles, avec une timide et respectueuse déférence, l'indignait comme un attentat à sa domination légitime, et il avait de la peine à pardonner l'indiscrète indépendance de ceux qui osaient publier sans son aveu des ouvrages même composés dans le sens de sa doctrine. C'est ainsi que, dans le *Catéchisme*, il les gourmande pour *leurs publications prématurées*, et pour *avoir, dans la vue de se faire un nom, pillé les cours de leurs professeurs*. Ne semble-t-il pas que le *chef* de la nouvelle doctrine, comme il s'appelle lui-même dans cet ouvrage, en communiquant ses pensées au public, s'était réservé le droit exclusif de les développer, de les commenter, de les exploiter au profit de l'humanité?

Mais il avait inspiré à la jeune génération médicale *le mépris* des autorités les plus vénérées. Les libres penseurs du XIXe siècle pouvaient-ils plus que ceux du XVIe consentir à subir un joug nouveau, bien plus dur et plus pesant que l'ancien? La réforme de 1517 n'avait pas tardé à se diviser; l'École physiologique compta bientôt des dissidents dans son sein. Dès 1824, on osa imprimer ces rebelles, ces ingrates paroles : « *Le temps n'est pas éloigné où le nom de M. Broussais ne se mêlera que rarement aux discussions de la médecine physiologique.* » En 1824! N'était-ce pas là le symptôme d'une décadence bien précoce?

En 1832, l'Europe avait reçu des contrées méridionales de l'Asie le don funeste d'un fléau redoutable. Broussais appliqua au choléra son étiologie *physiologique* et sa thérapeutique débilitante. Le traitement qu'il avait proposé ne présenta aucune supériorité de succès sur les médications suivies par les autres médecins, et un fait malheureux eut un énorme retentissement, qu'il ne comportait pas au fond : nous voulons parler de la maladie et de la mort de Casimir Périer, président du conseil des ministres. L'illustre malade avait préféré les avis de Broussais, son ami et son médecin ordinaire, à ceux des nombreux consultants qui avaient été appelés. L'événement ne fut pas heureux. Cet échec éclatant porta à la considération personnelle de Broussais, comme médecin praticien, une atteinte dont elle ne s'est jamais relevée complètement. D'un autre côté, son rôle, comme chef d'école, parut aussi terminé, et dix ans s'étaient à peine écoulés que la prédiction de 1824 avait reçu, en grande partie, son accomplissement.

Un homme dont la moitié de la vie s'était consumée dans les émotions de la guerre civile et des glorieuses campagnes de l'Empire, dont l'autre moitié avait été éprouvée par les émotions, plus vives peut-être, de la rude polémique où il se complaisait, un tel homme ne pouvait se contenir dans les paisibles mais monotones devoirs d'un professeur de Faculté. Pour Broussais, la lutte et l'agitation étaient comme un élément de sa nature. Il donna un autre cours à l'activité de son esprit. Il ne s'était occupé, pendant longtemps, que de l'homme matériel; il voulut aussi pénétrer dans le domaine de l'homme intellectuel et moral.

L'on a reproché à la philosophie de méditer trop exclusivement sur les facultés de l'intelligence et de négliger beaucoup trop la science de l'homme physique. Mais un reproche tout aussi fondé peut être adressé aux anatomistes, aux physiologistes, aux médecins en général, c'est de faire de leur côté beaucoup trop abstraction des données de la métaphysique et de la psychologie. La plupart des médecins ordinaires sont restés parfaitement étrangers à la philosophie depuis leur sortie du collége, où ils en ont puisé quelques faibles éléments mal présentés, reçus avec dégoût, oubliés presque aussitôt. Cette philosophie universitaire s'appuie sur un rationa-

lisme qui néglige toute notion d'une révélation divine ; aussi n'en reste-t-il dans l'esprit du plus grand nombre qu'une tendance prononcée à un scepticisme universel. Viennent ensuite pour le médecin les études spéciales, lesquelles ont pour objet exclusif l'homme considéré dans son organisation physique ou dans les phénomènes fonctionnels accessibles au témoignage des sens. Si les professeurs dans leurs cours, si les auteurs dans leurs ouvrages ont à traiter de ce qu'ils appellent la vie de relation, ou ils nient de prime saut l'existence d'un principe intellectuel distinct de la matière, ou ils le présentent comme une hypothèse plus ou moins ingénieuse, plus ou moins probable, mais dont ils n'ont point à s'occuper. Puis, procédant à une analyse qu'ils croient très philosophique, et qui en réalité n'est qu'une dissection anatomique en quelque sorte des fonctions sensoriales, ils se livrent à leurs explications exclusivement physiologiques. Ils oublient complètement l'âme humaine dans leurs théories, et par là ils apprennent à leurs élèves à regarder le point de vue spirituel de la question comme oiseux, indifférent, et indigne de les arrêter un moment.

Est-il donc surprenant que les hommes voués aux études médicales soient généralement si peu au courant des matières philosophiques, et que, lorsqu'ils s'engagent sur ce terrain, ils y réussissent si mal pour l'ordinaire?

Broussais voulut donc s'engager dans le domaine de l'homme intellectuel. En 1828, il avait publié un *Traité de l'irritation et de la folie*. Il en préparait, dix ans après, une seconde édition, revue, mais non corrigée, dans laquelle il s'efforçait de répondre aux objections qu'avait fait naître sa doctrine de l'intelligence considérée comme positivement matérielle. Pour Broussais, en effet, et il s'en expliquait hautement, l'âme immatérielle est une pure création des psychologues ontologistes, qui, sentant le besoin d'expliquer la conscience et l'unité du moi, ont, de leur pleine puissance et bon plaisir, placé dans le cerveau un être intelligent chargé de diriger les phénomènes intellectuels à la manière du musicien qui, soustrait aux regards des observateurs, produit les accords d'un jeu d'orgues. Les psychologues, sur ce point comme sur bien d'autres, ne sont que des *rêveurs* ou plutôt des *malades* tourmentés du vain désir de connaître la cause première des facultés intellectuelles, et de posséder encore ces facultés *après que leur cerveau sera dissous*. « L'anatomiste arrive, continue Broussais; il est armé » du scalpel ; il dissèque l'homme mort. Il démontre que le prétendu joueur d'orgues que le psychologiste avait si gratuitement installé sur la » glande pinéale ou sur le pont de varole, n'est » autre chose que.... l'ensemble de l'appareil en- » céphalique! FIAT LUX! »

Nous ne pourrions, dans cet article, déjà beaucoup trop long, analyser en détail et discuter le *Traité de l'irritation et de la folie*. Nous dirons seulement que cet ouvrage, ouvertement matérialiste, créa à son auteur d'autres luttes et d'autres adversaires. Les philosophes catholiques dédaignèrent de s'en occuper; mais la philosophie spiritualiste se leva en masse pour le combattre. Ce fut pour Broussais l'occasion d'une polémique non moins animée, non moins acharnée que celle qu'il avait eu à soutenir en faveur de la doctrine physiologique. Evidemment, son élément, c'était la guerre.

Le cerveau organe sécréteur de la pensée! De cette belle conception à l'anatomie de la pensée elle-même, il n'y avait qu'un pas. Au cerveau organe unique, Gall et Spurzheim avaient substitué un cerveau association d'organes. Chaque faculté, chaque penchant y avait sa place assignée. De là, le système des protubérances; de là, la phrénologie. Broussais dépassa Gall et Spurzheim ; il fit du cerveau une république d'organes, une démocratie, une anarchie d'organes, sans liens communs, sans président, sans régulateur. Il avait long-temps repoussé la phrénologie, il l'avait niée; il s'y rallia avec l'ardeur qu'il mettait à toute chose. C'était pour lui encore un mode d'enseignement de ce matérialisme pur et franc dont il s'était déclaré le propagateur. Il fut bientôt proclamé à l'unanimité président de la Société phrénologique. Il était comme le chef de la phrénologie française. Il conserva cette position jusqu'à sa mort.

La vie si agitée, si militante de Broussais, n'avait pas été pour lui sans résultats personnellement utiles. Sa carrière professionnelle fut des plus brillantes à partir de 1816. Sa carrière littéraire dut aussi lui être infiniment profitable, car le succès de ses ouvrages fut immense. Sa carrière publique ne lui laissa non plus rien à désirer. Il s'était élevé aux plus grands honneurs et aux places les plus éminentes. Il était commandeur de la Légion-d'Honneur, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et de l'Académie royale de médecine, inspecteur général du service de santé des armées, etc.

La belle constitution de Broussais avait résisté à tant d'énormes fatigues, et tout devait lui présager une existence longue encore. Une maladie organique se déclara. La marche en fut longue et très-douloureuse. Ses forces physiques déclinaient sensiblement; sa vigueur morale restait inébranlable. « Moins d'un mois avant sa mort, » dit M. Mignet, nous l'avons vu, pâle, exténué » par la souffrance, mais soutenu par l'énergie » de la volonté, venir une dernière fois au milieu » de nous (à l'Académie des sciences morales et » politiques) exposer, avec une parole aussi ferme que son âme, les convictions qui lui étaient » chères. » Le même panégyriste ajoute : « Il tenait un journal de sa maladie, dont il connaissait toute la gravité, et dont il suivait la marche sur lui-même avec plus de sagacité et de » sang-froid qu'il n'en eût mis à l'étudier sur un

» autre. Malgré son extrême affaiblissement, il ne » cessa pas de travailler : il dictait encore un mé- » moire quelques heures avant d'expirer. Mais » bientôt il fut saisi par les violentes et terribles » angoisses de la mort. Une organisation aussi » forte que la sienne ne pouvait pas se briser dou- » cement. Il ressentit tout d'un coup comme un » déchirement intérieur de la vie, se leva à moi- » tié sur son lit, en poussant un grand cri, avec » des gestes et un air éperdus, puis il retomba. » Le moment suprême était arrivé; il le sentit, » fit un dernier mouvement, et, d'une main pres- » que inanimée, il abaissa lui-même ses paupiè- » res sur ses yeux, qui se refermèrent pour ja- » mais. » (*Séance de l'Académie des sciences morales, du 7 juin* 1840.)

Broussais mourut à Vitry, près Paris, le 17 novembre 1838, à l'âge de 66 ans. La violence et la rapidité du dénoûment firent naître les soupçons d'un empoisonnement volontaire. L'examen du cadavre et une instruction judiciaire en démontrèrent la fausseté.

Une statue a été érigée à Broussais à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce.

Si maintenant nous jetons un coup-d'œil d'ensemble sur le grand mouvement médical dont Broussais fut le premier moteur et le principal agent, nous dirons qu'une révolution était, en quelque sorte, préparée, prévue et comme désirée. Heureux donc le réformateur, s'il avait su se rendre maître de son impétuosité! Heureuse la science surtout, si la réforme avait été circonscrite dans les limites convenables, et si elle s'était appuyée sur les principes d'une saine physiologie! Hélas! il se trouva que Broussais avait à un haut degré les défauts de ses éminentes qualités!

Nous aussi, nous avons pris, comme critique, notre part, modeste il est vrai, aux grands débats de cette révolution en partie avortée; mais, au plus fort de la lutte, nous avons toujours eu à cœur de nous mettre en dehors des exagérations passionnées, dont aucun des partis en présence n'a su se préserver complètement. En 1824, nous imprimions les paroles suivantes :

« Pour nous, qui, spectateur de cette lutte in- » testine (il s'agissait de divisions survenues au » camp de la médecine physiologique), ne nous » sommes rangé sous la bannière d'aucune des » puissances belligérantes; nous qui, exempt de » tout esprit de secte, de tout engagement de co- » terie, ne voulons que le triomphe de ce qui est » vrai et de ce qui est utile; nous qui ne mécon- » naissons pas les vérités importantes que l'auteur » de l'*Histoire des Phlegmasies chroniques* a an- » noncées ou rappelées dans cet ouvrage, les er- » reurs qu'il y a signalées ou combattues; nous » enfin qui ne nous dissimulons pas combien doit » être utile aux progrès de la science médicale » l'impulsion énergique qu'il a imprimée aux es- » prits, et qui pensons que, sous ce seul rapport, » l'humanité lui aurait encore d'immenses obliga- » tions, nous payons à M. Broussais un tribut vo- » lontaire d'estime et de reconnaissance; mais » nous gémissons des écarts de fond et de forme » où, selon notre manière de voir, s'est laissé en- » traîner son imagination trop ardente. »

Eh bien! aujourd'hui que les passions se sont calmées et que le temps a fait justice de bien des prétentions de la *Doctrine physiologique*, aussi absolues qu'insoutenables, nous ne pouvons éprouver aucun embarras ni aucun déplaisir à reconnaître que l'apparition de Broussais dans la science aura été marquée par des progrès réels. Éclairés par une raison plus froide, et aussi par les leçons de l'expérience, ceux qui avaient d'abord adopté les idées nouvelles avec le plus d'exaltation, les ont modifiées par la suite, tandis que les opposants y ont puisé des idées fort sages et fort utiles; en sorte que, à part la forme, qui fut souvent très-condamnable, la controverse elle-même a eu des résultats avantageux, dont les effets se feront sentir long-temps encore.

Pour résumer tout cet article, nous voyons un homme doué d'une admirable organisation physique, d'un esprit supérieur, d'une fermeté d'âme peu commune. La vérité l'attire, et il s'indigne de l'erreur. Mais un orgueil immense l'entraîne, et il confond dans une réprobation commune l'erreur et la vérité. En médecine, il détruit un système en décadence, et il le remplace par une doctrine où, à quelques sages données, se mêlent un grand nombre de principes faux ou prodigieusement exagérés. En philosophie, il va jusqu'à nier l'existence de l'âme. Cet homme pouvait être un grand réformateur; il n'a été qu'un révolutionnaire, et un révolutionnaire malheureux.

Tel fut Broussais; telle a été sa destinée! Il semble que Dieu l'avait créé pour des choses plus élevées, plus vraies et plus durables.

Nous terminerons cet article par la nomenclature bibliographique des travaux de Broussais. Ce sont :

I. ***Recherches sur la fièvre hectique considérée comme dépendante d'une lésion d'action des différents systèmes, sans vice organique.*** Paris, an XI, in-8°. II. ***Histoire des phlegmasies ou inflammations chroniques, fondée sur de nouvelles observations de clinique et d'anatomie pathologique.*** Paris, Gabon, 1808, 2 vol. in-8°; 2ᵉ édit., ibid., 1816, 2 vol. in-8°; 3ᵉ édit., ibid., 1822, 3 vol. in-8°; 4ᵉ édit., ibid., 1826, 3 vol. in-8°; 5ᵉ édit., revue et augmentée de notes. Paris, Méquignon-Marvis, 1838, 3 vol. in-8°. III. ***Lettre sur le service de santé intérieur.*** Xérès de la Frontera, 1811, in-4°. IV. ***Examen de la doctrine médicale généralement adoptée, et des systèmes modernes de nosologie, dans lequel on détermine, par les faits et par le raisonnement, leur influence sur le traitement et sur la terminaison des maladies, etc.*** Paris, Gabon, 1816, in-8°. — ***Le même***, *2ᵉ édit.* Paris, Méquignon-Marvis, 1821, 2 vol. in-8°. L'ouvrage précédent,

refondu dans cette édition, y est embrassé à un point de vue plus général et plus étendu. — *Le même*, 3e *édition augmentée* sous ce titre : *Examen des doctrines médicales et des systèmes de nosologie; précédé de propositions renfermant la substance de la médecine physiologique*. Paris, J. B. Baillière, 1829-1834, 4 vol. in-8°. V. *Traité de physiologie appliquée à la pathologie*. Paris, Mlle Delaunay, 1822-1824, 2 vol. in-8°; 2e édit., Paris, Baillière, 1834, 2 vol. in-8°. VI. *Le Catéchisme de la médecine physiologique, ou Dialogues entre un savant et un jeune médecin, élève de M. Broussais*. Paris, Mlle Delaunay, 1824, in-8°. VII. *De la Théorie médicale, dite pathologique, ou Jugement de l'ouvrage de M. Prus, intitulé : « De l'Irritation et de la phlegmasie. »* Paris, Mlle Delaunay, 1826, in-8° de 10 feuilles 7/8. VIII. *L'Irritation considérée sous le rapport physiologique et pathologique. (Extrait de l'Encyclopédie progressive.)* Paris, Coste, Ponthieu et Compagnie, in-8° de 64 pages. IX. *De l'Irritation et de la Folie, ouvrage dans lequel les rapports du physique et du moral de l'homme sont établis sur les bases de la médecine physiologique*. Paris, Mlle Delaunay, 1828, in-8°; 2e *édition, considérablement augmentée par l'auteur, publiée par son fils*. Paris, J. B. Baillière, 1839, 2 vol. in-8°. X. *Réponse à une brochure intitulée « Observations sur les attaques dirigées contre le spiritualisme, par M. le docteur Broussais, dans son livre de l'Irritation et de la Folie, par M. le baron Massias. »* Paris, Mlle Delaunay, 1828, in-8° de 3 feuilles 1/2. XI. *Réponse aux critiques de l'ouvrage du docteur Broussais sur l'Irritation et la Folie; 2e édit. (Extrait des Annales de la médecine physiologique.)* Paris, Mlle Delaunay, 1829, in-8° de 8 feuilles 1/4. XII. *Quelques mots sur les attaques du livre de l'Irritation par les kanto-platoniciens du Globe*. Paris, imprim. de Lachevardière, 1829, in-8° de 4 pages. XIII. *Commentaires des propositions de pathologie consignées dans l'examen des doctrines médicales*. Paris, Mlle Delaunay, 1829, 2 vol. in-8°. XIV. *Mémoire sur l'influence que les travaux des médecins physiologistes ont exercée sur l'état de la médecine en France, lu, le 30 juillet 1832, à l'Académie des sciences de Paris*. Paris, Mlle Delaunay, 1832, in-8° de 24 pages. XV. *Mémoire sur la philosophie de la médecine, lu à l'Académie des sciences, le 8 octobre 1832*. Paris, imprim. de Lachevardière, 1832, in-8° de 24 pages. XVI. *De la meilleure méthode de philosophie en médecine et des obstacles qui en retardent les progrès. Dissertation servant de discours préliminaire à la onzième année des Annales de la médecine physiologique*. Paris, imprim. de Lachevardière, 1832, in-8° de 48 pages. XVII. *Le Choléra-Morbus épidémique, observé et traité selon la médecine physiologique*. Paris, Mlle Delaunay, 1832, 2 vol. in-8°, édition authentique des leçons professées par Broussais, à l'hôpital du Val-de-Grâce, et recueillies par le *Sténographe*. Ces leçons, réimprimées la même année à Lyon et à Besançon, ont été traduites en espagnol. La traduction est suivie d'une histoire du choléra en Hongrie, en Moldavie, en Gallicie et à Vienne, par le docteur Sophianopulo. XVIII. *Lettre sur le choléra-morbus*. Lyon, imprim. de Perrin, 1832, in-8° de 2 pages. Cette lettre est datée de Paris, 12 avril 1832. XIX. *Cours de pathologie et de thérapeutique générales, professé à la Faculté de médecine de Paris, sténographié par M. Tasset, rédigé par P. M. Gaubert, et revu par l'auteur lui-même*, Paris, J. Baillière, 1834-1835, 5 vol. in-8°. Ce cours avait été publié par livraisons en 1831-1832, sous ce titre : *Cours de pathologie et de thérapeutique générales, professé à la Faculté de médecine de Paris, par F. J. Broussais, recueilli par un sténographe, et revu sous les yeux de l'auteur par un médecin de la doctrine physiologique*. XX. *Cours de phrénologie*. Paris, J. B. Baillière, 1836, in-8°. Ce cours est divisé en vingt leçons. XXI. *Société phrénologique de Paris. Communication faite à la Société, dans sa séance du 25 janvier 1837, sur la méthode d'enseignement que suit M. le colonel Raucourt, dans le cours gratuit d'éducation positive qu'il fait pour les ouvriers à la mairie du 3e arrrondissement*. Paris, imprim. de Dezauche, 1837, in-8° de 20 pages. Broussais était président de la Société phrénologique. XXII. *Annales de la médecine physiologique*. Paris, Mlle Delaunay, 1822-1834, 26 vol. in-8°.

On a encore de Broussais les travaux suivants : I. *Mémoire sur la circulation capillaire, tendant à faire mieux connaître les fonctions du foie, de la rate et des glandes lymphatiques*. (T. 7 des Mémoires de la Société médicale d'émulation.) II. *Mémoire sur les particularités de la circulation avant et après la naissance, dans lequel on essaie de déterminer les fonctions de plusieurs organes dont on n'avait pas encore assigné les usages*. (T. 8 du même recueil.) III. *Mémoire sur l'association du physique et du moral*. (Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques, nouvelle série, t. 1er, p. 75.) IV. *Du Sentiment de l'Individualité, du Sentiment personnel et du Moi, considérés chez l'homme et les animaux*. (Même recueil, t. 3, p. 94.) V. Dans le *Journal universel des sciences médicales*, un grand nombre d'articles, parmi lesquels nous citerons celui qui a pour titre : *Réflexions sur les fonctions du système nerveux en général, sur celles du grand Sympathique en particulier, et sur quelques autres points de physiologie*.

On peut consulter, sur la vie et les ouvrages de Broussais : I. *Notice historique, etc., par M. Priou*. Nantes, 1844, in-8°. II. *Notice historique, par M. Mignet*, lue à l'Académie des sciences morales et politiques, le 27 juin 1840, insérée dans le t. 4, 2e série, des Mémoires de cette Aca-

démie, et réimprimée dans la *Revue des Deux-Mondes*, t. 23, juillet 1840, et dans les *Mélanges* de l'auteur. III. *Eloge prononcé à la Faculté de Médecine de Paris, par M. Bérard.* IV. *Eloge prononcé le 8 avril 1839, à la Distribution solennelle des prix de l'Hôpital militaire de perfectionnement, par M. Michel Lévy, professeur au Val-de-Grâce.* (Recueil des Mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires, t. 46, p. 363-392.) VI. L'article de M. Isidore Bourdon, inséré dans le 5e volume, p. 629-635 de la nouv. édit. de la *Biographie universelle.*

Chr J.-A de Kergaradec,
Agrégé libre de la Faculté de médecine de Paris, membre titulaire de l'Académie royale de médecine.

BROUSSAIS (Casimir-Anne-Marie), — fils du précédent, naquit à Saint-Malo le 10 février 1803. Il était tout-à-fait naturel que le fils du fondateur de la médecine physiologique adoptât les doctrines médicales de son illustre père. Aussi, les écrits de Casimir Broussais sont-ils la reproduction fidèle des théories et des principes de la nouvelle école : la localisation des maladies, la prédominance de l'appareil gastro-intestinal, l'exclusion à peu près absolue des maladies générales (essentielles), la matérialisation, plus timide, moins explicite, il est vrai, de l'intelligence et de la vie; toutes ces choses se retrouvent dans les articles de journaux de médecine, dans les monographies, les thèses, les mémoires qu'il a publiés. Toutefois, son caractère, naturellement porté à la modération, l'a préservé de cette rudesse de forme, de cette violence d'argumentation, de ces écarts de mauvais ton dont il avait l'exemple sous les yeux.

C. Broussais entra de bonne heure dans le service de santé des armées. La haute position que son père y occupait, et, après la mort de celui-ci, le nom qu'il portait, et qui fut pour le fils la part principale dans le glorieux héritage paternel, auraient suffi pour assurer un avancement rapide au jeune chirurgien militaire; mais, nous aimons à le reconnaître, il préféra devoir à son propre mérite la faveur de ses chefs et les grades qui lui furent successivement conférés. Suivant en cela l'exemple de son père, il se distingua toujours par l'exactitude et le zèle avec lesquels il remplissait les devoirs de ses fonctions officielles; et, par son esprit porté par goût aux études sérieuses, C. Broussais sut profiter des diverses positions où il se trouva pour observer avec attention les faits qui se déroulaient devant ses yeux, pour les coordonner à son point de vue et pour en déduire des principes généraux. C'est ainsi qu'ayant été détaché, dans sa jeunesse, près le Gymnase militaire normal, il puisa, dans les cours et dans les exercices de cet établissement, et aussi dans ses conversations avec le colonel Amoros, l'idée d'un Mémoire sur la gymnastique appliquée au traitement des maladies. Plus tard, en 1843, il se servit des renseignements recueillis par le conseil de santé des armées, pour publier la relation d'une épidémie de méningite-cérébro-spinale qui a régné dans différentes garnisons de France, de 1837 à 1842. Ayant été envoyé en Afrique, en 1845, il inséra dans le *Recueil de mémoires de médecine, chirurgie et pharmacie militaires*, t. 60, année 1846, une Notice sur l'Algérie considérée sous le rapport de la météorologie, de la physiologie et de la pathologie. A la suite de cet intéressant Mémoire, il donna le compte-rendu des maladies qui avaient régné, pendant l'année 1845, à l'hôpital de la Salpêtrière d'Alger, dont il était le médecin en chef.

C. Broussais aspirait à une chaire de professeur dans la Faculté de médecine de Paris. Il se présenta, en 1829, au concours pour l'agrégation. Un magnifique sujet de thèse lui échut en partage : *An certis signis distingui possunt, in cadaveribus, organorum alterationes, quæ cum morbo incæpêre, quæ per morbi decursum, quæ in agoniâ, quæ post mortem accessêre?* Il se tira avec honneur, avec bonheur, des difficiles épreuves de ce concours : il fut nommé agrégé en exercice près la Faculté de Paris.

En 1833, une chaire de clinique étant devenue vacante à la même Faculté, il s'inscrivit au nombre des compétiteurs. Il eut pour sujet de thèse cette autre question bien belle aussi : *Existe-t-il des maladies générales primitives ou consécutives?* La fortune, cette fois, trahit ses efforts, mais il put se consoler en disant : *Etiam tentasse non inglorius!*

Casimir Broussais fut chargé, en 1846, de suppléer l'illustre professeur Desgenettes. Il se livrait avec ardeur, depuis plusieurs années, à l'étude de la phrénologie. Il prit cette science pour base de son enseignement à la Faculté. Plus tard, il fit imprimer son cours sous le titre d'*Hygiène morale*, etc. Nous ne dirons rien de sa brochure, si ce n'est qu'au point de vue de la philosophie et de la religion, nous voudrions pour lui qu'il ne l'eût pas donnée au public.

C. Broussais venait d'être rappelé à Paris par le conseil de santé des armées, et il avait été investi du titre honorable de médecin en chef de l'hôpital militaire du Gros-Caillou. Il était en outre professeur à l'hospice militaire de perfectionnement. Tout semblait lui présager une carrière tranquille désormais, heureuse et profitable, lorsque la mort, qui se complaît à déjouer les prévisions et les calculs de l'homme, est venue le frapper à la fleur de son âge, à 44 ans, le 5 juillet 1847.

Doué d'un caractère sage, modéré, studieux, le fils du grand réformateur eût été par lui-même un médecin distingué. Dans tous ses écrits, il se montre observateur judicieux et vrai, en sorte que, à part sa philosophie, qui n'est pas bonne, et ses explications, qu'il puise presque toujours dans les doctrines de son père, il instruit, il intéresse.

A tout prendre, peut-être eut-il plus à se plaindre qu'à se féliciter de la grande célébrité de son nom. C'est qu'il n'en est pas de la gloire comme des titres, des honneurs, de la fortune : elle ne se transmet pas par voie d'héritage.

Casimir Broussais a laissé, indépendamment de sa thèse pour l'agrégation, déjà mentionnée, les ouvrages suivants : I. *Sur la Duodénite chronique, thèse présentée et soutenue à la Faculté de médecine de Paris, le* 9 *avril* 1825. Paris, Mlle Delaunay, 1825, in-8° de 5 feuilles. II. *Compte-rendu de la clinique de M. Broussais pendant le premier semestre de l'année scolaire* 1826-1827. Paris, Mlle Delaunay, 1827, in-8° de 104 p. III. *De la Gymnastique considérée comme moyen thérapeutique et hygiénique.* Paris, Mlle Delaunay, 1827, in-8° de 24 pages. Les deux écrits qui précèdent sont extraits des *Annales de la médecine physiologique*, rédigées par le père de l'auteur. IV. *Atlas historique et bibliographique de la médecine, composé de tableaux sur l'histoire de l'anatomie, de la physiologie, de l'hygiène, de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.* Paris, Mlle Delaunay, 1829, in-f°. V. *Thèse sur cette question : Existe-t-il des maladies générales primitives ou consécutives? soutenue au concours pour la chaire de clinique interne vacante à la Faculté de médecine de Paris, en* 1833. Paris, imprim. de Lachevardière, 1833, in-4° de 28 pages. VI. *Hygiène morale, ou Application de la physiologie à la morale et à l'éducation.* Paris, J.-B. Baillière, 1837, in-8°. VII. *Plan d'un cours d'hygiène.* Paris, J. B. Baillière, 1838, in-8° de 40 pages. VIII. *De la statistique appliquée à la pathologie et à la thérapeutique.* Paris, J.-B. Baillière, 1840, in-8° de 103 pages. IX. *Lettre à M. le baron Michel sur l'emploi du tartre stibié à haute dose, les fièvres pernicieuses et l'affection typhoïde.* Paris, J. B. Baillière, 1842, in-8° de 32 pages. X. *Histoire des méningites cérébro-spinales qui ont régné épidémiquement dans différentes garnisons en France, depuis* 1837 *jusqu'en* 1842, *d'après les documents recueillis par le conseil de santé des armées.* Paris, imprim. de Moquet et Hauquelin, 1843, in-8° de 216 pages. XI. *Notice sur le climat et les maladies de l'Algérie, et Compte-rendu des maladies traitées à l'hôpital de la Salpêtrière à Alger, pendant l'année* 1845 (dans le t. 60, année 1846, du *Recueil de Mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires.)*

Ch^er^. J. A. de Kg.

BROYE (Hervé de), — carme de Léon, renommé comme orateur et comme poëte ; Trithème l'appelle *vir impensè doctus, undècumque doctissimus.* Il vivait dans le 13e siècle.

Il est resté de cet écrivain un livre qui eut de la célébrité, et dont le sujet est le *Maître des sentences ;* il est aussi auteur de *Questions diverses*, de *Discours*, etc.

Ce religieux est quelquefois désigné sous les noms d'*Herveus Boyc*, *Hericus Boyo*, *Herenus Boyc*, *Herveus de Brayes.* C. D.

BRUC (maison de). — Cette maison a pris son nom d'une châtelainie située en la paroisse de Guemené-Penfao, diocèse de Nantes, et, par une exception bien honorable, mais rare aujourd'hui, cette terre s'est transmise de mâle en mâle depuis le 12e siècle jusqu'à nos jours, et appartient encore à la branche des Bruc-Mont-Plaisir.

« La maison de Bruc, dit d'Hozier, est sans » contredit l'une des plus anciennes du royaume; » elle réunit à la distinction une origine immé- » moriale et chevaleresque, de riches domaines » dont plusieurs terres légalement titrées, des » alliances avec les familles les plus illustres, et » une longue possession des premières dignités » du sacerdoce, de la cour et des armées. » Ses armes sont *d'argent, à la rose de gueules de* 6 *feuilles, au bouton percé d'or.*

C'est dans une telle maison qu'on doit naturellement trouver un certain nombre de personnages historiques. Voici ceux que nous avons cru devoir figurer dans la *Biographie Bretonne :*

I. **Bruc** (Raoul de). — C'est le premier auteur connu de sa maison. Une charte conservée dans les archives de Bruc, et datée de l'an 1174, porte donation, par Raoul de Bruc et Tiphaine, sa femme, à l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, de toute la dîme qu'ils possédaient près de Fougères. Cette donation, faite en présence d'Étienne, évêque de Rennes, parent du donateur, nomme trois fils de Raoul : Maurice, Guetheneuc ou Guethenoc, et Guillaume; et comme elle indique aussi que l'œuvre pieuse qu'elle contient est pour le salut de l'âme des *ancêtres* de Raoul, cette énonciation prouve que le défaut de titres empêche seul de reculer dans les siècles précédents l'origine de sa maison.

II. **Bruc** (Guéthenoc de). Il était marié dès 1174 avec une femme du nom d'Agnès. Un de ces actes récemment retrouvés et qui ont fait connaître un grand nombre de nobles bretons comme ayant pris part aux diverses croisades, nomme *Guelteneuc de Brucco, Alanus de Ponte-Briancii* (de Pont-Briant), *Juhellus de Framigo* (de Fremigon), et *Radulfus de Angulo* (de l'Angle); il est daté de Joppé, le lendemain de la fête de Saint-André, apôtre, l'an 1191. Cette date prouve que ces chevaliers avaient suivi le roi de France Philippe-Auguste à sa célèbre croisade.

III. **Bruc** (Guillaume de), — fils puîné de Guéthenoc, se croisa sous le roi Saint-Louis, et s'associa à Limisso, en l'île de Chypre, pour passer à Damiette, avec Guyomar le Bret, chevalier, Geffroy de la Riboessière et Jean de Saint-Didier, écuyers. Ils chargèrent de leur procurer ce passage un nommé Hervé, marinier (*marina-*

rius), citoyen de Nantes. Ceci résulte d'un acte de même origine que le précédent, daté de *Nymocium* (Limisso), au mois d'avril de l'an 1249.

IV. **Bruc (Alain de)**, — fils puiné d'Alain Ier du nom, fut sacré évêque de Tréguier l'an 1268, et mourut l'an 1285. « Il fit Saint-Yves de Kermartin official de Tréguier, et luy donna la recteurie de Tredrez. L'an 1283, le 4e d'octobre, » jour et feste de Sainct-François, Guy de Bretagne, comte de Penthievre, et Jeanne d'Avaugour, sa femme, fondèrent le couvent de » Sainct-François, de l'ordre des cordeliers, sur » le bord de leur ville de Guenkamp, entre les » portes de la Fontaine et de Tréguier, et l'an » 1284, ce prélat, par commission du pape Martin IV, officia à la fondation du couvent de » l'ordre des frères prédicateurs, basti vis-à-vis » de celuy des cordeliers, près la dite ville de » Guenkamp, entre les portes de Rennes et de la » Fontaine. » *Cat. des évêq. de Tréguier.* — *Vies des Saints de Bret., par Albert Le Grand.*

Dans une donation qu'il fit à son église cathédrale, Alain de Bruc se nomme *Alanus, filius Alani filii Guethonoci de Bruc, Dei gratiâ episcopus trecorensis*, etc. Il y fait aussi mention de ses frères : Guillaume, dont nous allons parler; — Thébauld, qui fut chantre official de l'église de Tréguier, et figura dans l'enquête faite pour la canonisation de saint Yves; — enfin, Yves, religieux de l'ordre des frères prêcheurs. Le testament de saint Yves rappelle Alain de Bruc, évêque de Tréguier, et son frère Thébauld. Cette pièce importante, dont une copie existait entre les mains de M. le marquis de Bruc-Malestroit, n'a pas été recueillie par D. Morice, dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne*. On y trouve seulement le titre de fondation d'une chapelle par saint Yves, commençant par ces mots : *Ego Yvo Heloury, sacerdos indignus et servus Christi vilissimus*. Le saint fondateur y rappelle qu'il fut encouragé et autorisé à cette pieuse fondation par Alain de Bruc.... *Bonæ memoriæ Alano de Bruc, episc., tunc vivente et autoritatem mihi præstante.* Cet acte est de 1293, huit ans après la mort du prélat; il est tiré des Mémoires de Gaignart. (D. Morice, 1, *Preuves*, col. 1108).

V. **Bruc (Guillaume de)**. — Il était le frère aîné de l'évêque de Tréguier. Une charte de Jean Ier, dit le Roux, portant commutation du bail en rachat en faveur de ceux des gentilshommes bretons qui avaient suivi ce prince, en 1270, à la croisade où mourut saint Louis, fut approuvée et scellée par Guillaume de Bruc, Hervé de Bouteville (1) et Alain Le Veez, chevaliers, qui avaient pris part à cette expédition. Cette charte, qui existait dans les archives de la maison de Bruc, était conçue à peu près dans les mêmes termes que celle donnée d'abord par d'Argentré dans son *Histoire de Bretagne*, liv. 4, chap. 26, puis par D. Morice, *Preuves*, 1, col. 6, sous la date de 1275 (1276).

VI. **Bruc (Guillaume IIe de)**, fils du précédent. — Il prit parti pour Charles de Blois dans la guerre de la succession de Bretagne. Tout annonce que ses quatre fils embrassèrent la même cause, que défendirent presque tous les hauts barons du pays; ce qui n'empêcha pas l'aîné, Pierre de Bruc, de se réunir, en 1379, aux autres seigneurs bretons pour défendre et conserver le duché, pendant l'absence du duc Jean IV, qu'ils avaient, sept ans auparavant, forcé de se retirer en Angleterre; puissance protectrice de la cause de Montfort, mais dont les exigences, accueillies par celui-ci, avaient révolté les Bretons. Toutefois, à la nouvelle de la confiscation de la Bretagne et de son union à la couronne de France, ces mêmes Bretons firent taire tout esprit de parti, rappelèrent le chef que l'usurpation leur avait donné, et conclurent la paix avec la France en 1381. Pierre de Bruc ratifia, à Pouancé, le traité de Guérande.

VII. **Bruc (Jean de)**, — fils puiné de Pierre, fut seigneur de la Bouteveillaye, terre qu'il tenait d'Isabeau, dame de la Bouteveillaye, sa mère, en la paroisse de Glénac, évêché de Vannes. Il en prit le titre et les armes, sans quitter le nom de Bruc. C'est apparemment son sceau qu'on trouve au 2e vol. des *Preuves* de D. Morice, no LXVIII, sous le nom de Denis de Bruc, et à la date de 1403. Il porte *d'azur à l'épée d'argent posée en pal, la pointe en haut, accompagnée, à dextre, d'une croix patée d'argent en tête, et d'une coquille de même, en pointe; à senestre, d'une demi-roue dentée d'argent.* Jean de Bruc naquit de 1350 à 1360. Il se maria à Lucie de Coëtlogon en 1378. Ce fut un des plus illustres personnages de son temps. Appelé aux conseils du duc, vice-chancelier de Bretagne, ambassadeur à Rome et en Angleterre, il fut chargé, sous Jean V, des affaires les plus importantes et les plus difficiles. Son voyage à Rome, où il fut accompagné d'Alain de la Rue, évêque de Saint-Brieuc, en 1420, avait pour objet de faire décharger le duc de Bretagne de deux des vœux nombreux que ce faible prince avait faits pendant qu'il avait été retenu captif par les Penthièvre, qui croyaient ressaisir, par une échauffourée déloyale et mal ourdie, le trône ducal, auquel ils avaient certainement les droits les plus

(1) *Hervé de Bouteville* est mentionné comme sénéchal du duc, aux pays de Broërec et de Ploërmel, dans deux chartes de 1270, une de 1271, une autre de 1272, et enfin dans l'acte signé à Nantes le 10 janvier 1276, par lequel le duc de Bretagne, Jean le Roux, changea en rachat le droit de bail injustement exigé des mineurs par Pierre Mauclerc, son père. (Voy. D. Morice, *Preuves*, 1, col. 1021, 1022, 1024, 1026, 1039.) Le même bénédictin donne, au no 167, un écusson d'un Jean de Bouteville en 1276, portant : *d'argent à 3 écussons de...., accompagnés de 5 hermines, dont 3 posées en pal et 2 à dextre et à senestre.*

légitimes. Ces vœux étaient de n'exiger aucun subside de son peuple et de faire le voyage de Jérusalem trois mois après sa délivrance. Les Etats, qui sentaient que la situation des affaires ne permettait pas au duc de les accomplir, l'exhortèrent à s'en faire dispenser, ainsi que de plusieurs promesses imprudentes faites au comte de Penthièvre, telles que celles de lui donner en mariage sa fille ainée, promise au roi de Sicile, de lui payer une grosse somme d'argent, de lui céder Montcontour, Cesson, Jugon, etc. Enfin, les ambassadeurs devaient se plaindre des évêques, des abbés et des autres ecclésiastiques qui avaient trempé dans la trahison des Penthièvre. Le pape dispensa le duc du voyage de Jérusalem, à condition qu'il y enverrait une personne de distinction en sa place et à ses frais. Sa promesse de n'exiger aucun subside de ses sujets fut commuée, par le pénitencier du pape, en la somme de 20,000 florins, qui devaient être employés aux réparations des églises de Bretagne et de Rome. Le pape ne fit aucune difficulté de dégager le duc de ses serments, et donna commission aux évêques de Dol, de Nantes et de Saint-Brieuc de le décharger de toutes les obligations qu'on lui avait fait contracter par violence. A l'égard des ecclésiastiques compromis dans la conspiration, le pape chargea les évêques de Saint-Malo et de Dol d'informer contre les coupables; mais cette affaire ne parait pas avoir eu de suite. Cette négociation n'était pas sans difficultés, et on s'accorde généralement à en attribuer tout l'honneur à Jean de Bruc. « Il est à remarquer, dit » M. Mazas (*Vies des Grands Capitaines du* » *moyen-âge*, t. 7, p. 155), que les guerriers » de cette époque se montraient propres à tout, » et que Jean de Bruc, l'un des guerriers les plus » impétueux de son temps, s'acquitta de cette » double mission, l'épée au côté, avec autant » d'habileté que l'aurait fait un docteur en théo- » logie. »

On ignore l'époque et le lieu de la mort de Jean de Bruc. Il n'en est plus fait mention après son ambassade de Rome, qui se termina en 1421. Il devait approcher alors de 70 ans.

VIII. **Bruc (Jean de)**, — fils puiné du précédent. Il obtint ses bulles du pape Martin V pour l'évêché de Tréguier, le 29 d'avril 1422. La coïncidence d'époque peut faire croire que cette nomination fut une suite assez naturelle des succès que son père, Jean de Bruc, avait obtenus dans son ambassade près du pape. L'évêque de Tréguier publia quelques statuts synodaux en 1426. En 1427, le 8 septembre, aux Etats de Rennes, il signa avec les évêques de Nantes, de Dol, de Vannes, et les mandataires de ceux de Saint-Malo, de Cornouailles et de Saint-Brieuc, la ratification du traité de Troyes, par lequel Jean V, toujours l'humble esclave de l'Angleterre, comme l'avait été son père, reconnaissait Henri VI, roi d'Angleterre, pour roi de France, comme légitime successeur de Charles VI, et s'obligeait à lui rendre hommage. C'était une question bien importante qu'avaient à résoudre les Etats de Bretagne; et ce qui prouve qu'ils furent loin d'être unanimes pour la ratification, c'est que les adhésions, peu nombreuses, furent reçues à jours différents, depuis le 7 jusqu'au 15 septembre. Une énergique protestation du vicomte de Rohan et de son fils, le sire de Porhoët, nous apprend que beaucoup de membres n'avaient cédé qu'aux menaces du duc.... *ad terribiles suasiones domini ducis Britanniæ*. Nous aimons à croire que l'évêque Jean de Bruc n'approuva que forcément un traité aussi contraire aux vrais intérêts de la Bretagne. Trois ans après, le 9 janvier 1431, il fut transféré de Tréguier à Dol, et prit possession le 15 mai suivant. Il tint un chapitre général en 1434. D. Taillandier, dans le *Catalogue des Evêques de Dol*, rapporte l'épitaphe en cuivre, qui existait sur sa tombe, dans l'église cathédrale, en ces termes : « *Hic jacet piæ recordationis et ecclesiiæ defensor D. Johannes de Bruc, Venetensis diæcesis, parrochiæ de Glennac oriundus*..... 1437. Le jour et le mois manquent; mais le catalogue des mêmes évêques, placé à la fin de la *Vie des Saints de Bretagne*, du P. Albert Le Grand, nous indique le 1er novembre comme date de sa mort. L'écusson placé sur son tombeau portait un *sautoir chargé de douze besants ou tourteaux*. Nous ignorons si ce sont là les armes de la maison de la Bouteveillaye, en Glénac, qu'avait adoptées Jean de Bruc, père de l'évêque de Dol. (Voy. l'article précédent.)

IX. **Bruc (René de)**.—A défaut de renseignements plus précis, nous empruntons ce qui suit à la généalogie dressée par d'Hozier. René de Bruc, fils de Guillaume VIe du nom, et d'Anne de Bruc, en laquelle finissait la branche ainée de sa maison, naquit le 7 mars 1604. Il servit dans l'infanterie et dans la cavalerie, en France, en Allemagne et en Hollande, depuis l'âge de seize ans jusqu'à trente. Il devint chevalier des ordres et pensionnaire du roi, à la suite de ses services. « Outre ses actions militaires, René de Bruc était » renommé pour la connaissance qu'il avait des » langues étrangères et des belles-lettres et cu- » rieuses sciences, comme on peut le voir dans » les livres imprimés du P. J.-François, jésuite, » grand mathématicien et géographe; des d'Ho- » zier, de la Colombière, Le Laboureur, Guiche- » non, et autres doctes et curieux de ce siècle. » Il habitait le château de Bruc, et même le petit manoir de Trémelan, situé à peu de distance de ce château, et qui aujourd'hui, transformé en logement de ferme, conserve encore tous les caractères de l'époque où il abritait fort modestement le chef de nom et d'armes de l'une de nos plus anciennes races bretonnes. Trois des enfants de René de Bruc y sont nés.

X. **Bruc (Gabriel de)**, — fils puiné du précédent, né à Trémelan, en Guémené-Penfao, le

23 avril 1638. Chevalier de Malte, il porta les armes, pour le service du roi, en France, en Flandre, en Catalogne et en Italie, sous le marquis du Plessis-Bellière, son parent, après la mort duquel il se rendit à Malte. Il assista, dès sa première caravane, au combat des Dardanelles. Pris, quelque temps après, par des corsaires d'Alger, il y fut emmené captif, et racheté par ordre des Etats de Bretagne, qui votèrent 2,000 liv. pour sa rançon. De retour à Malte, il se signala au siége de Candie, en Pologne, et dans de nombreuses occasions contre les barbaresques. Il s'était acquis la réputation de l'un des plus braves de son ordre, quand il périt de la manière la plus malheureuse. Envoyé en ambassade, de la part du grand-maître, vers Louis XIV, à qui il était chargé d'offrir en présent cent vingt faucons et autres oiseaux les plus rares, et six chevaux arabes, le vaisseau la *Pomme-de-Pin*, qu'il montait, vint échouer près d'Aigues-Mortes, dans la nuit du 4 au 5 janvier 1676, et se perdit corps et biens. On retrouva, deux jours après, le corps de l'infortuné chevalier, et, dans ses habits, la lettre qui l'accréditait près du roi. Il fut inhumé aux Cordeliers d'Aigues-Mortes.

XI. **Bruc (François de).** — Il était fils de Jean de Bruc, Ier du nom de la branche de la Vieillecourt. « Il fut, dit d'Hozier, l'un des plus célèbres personnages de son temps et eut les plus beaux emplois de la province.... Il fut député des Etats de Bretagne, avec le marquis de la Roche, pour aller à Lyon saluer le roi Henri III, revenant de Pologne. Il le suivit à Avignon et à Reims, où ce prince fut sacré le 15 février 1575. En 1580, il fut l'un des députés de la noblesse du comté nantais aux Etats tenus à Ploërmel, pour la réformation de la Coutume de Bretagne. » Il suivit le parti du duc de Mercœur et reçut de lui le commandement du château du Gâvre, ainsi qu'on le voit dans une lettre de ce prince en date du 1er mai 1585. Blessé grièvement au siége de Vitré, en 1589, et s'étant fait transporter à Fougères, il y mourut le 27 août de la même année et fut inhumé dans l'église de Saint-Léonard. François de Bruc forma la branche des marquis de La Guerche et de Montplaisir.

XII. **Bruc (Henri de),** — petit-fils du précédent, né à Paris en 1608. Il fut conseiller d'État; abbé de Belle-Fontaine, en Anjou; de Saint-Gildas de Rhuis, en Bretagne, en 1627; d'Orbay, en Champagne, et aumônier du roi. Il mourut en 1635. D. Taillandier dit qu'il assista aux Etats de Bretagne, en 1632, comme abbé de Saint-Gildas-des-Bois, et le porte au catalogue des abbés de cette maison entre René de la Motte et Sébastien-Joseph du Cambout. Nous croyons qu'il y a ici confusion dans le nom des deux abbayes, et que Henri de Bruc ne fut abbé que de Saint-Gildas-de-Rhuis.

XIII. **Bruc (René de).** (Voy. ***Montplaisir.***)

XIV. **Bruc (François de).** — Il était frère puîné des deux précédents, et fut connu sous le nom de marquis de la Rablière, qu'il prit, suivant l'usage qui commençait à s'introduire, d'une terre venant de sa mère, Marie Veniero. Il naquit à Nantes en 1624, et commença fort jeune une carrière militaire qui ne fut pas sans éclat dans un siècle si remarquable par ses illustrations guerrières. Capitaine au régiment de Poitou dès 1645, il fit toutes les campagnes de la minorité de Louis XIV. Il prit part, en 1654, à la seconde expédition du royaume de Naples, tentée par l'aventureux duc de Guise, et contribua à la prise de Castellamare. Major du régiment de cavalerie de Montplaisir (depuis Beauvilliers), il revint en France en 1655, et fut fait mestre de camp, en 1657, sur la démission de son frère, le marquis de Montplaisir, et servit en Italie jusqu'à la paix, qui eut lieu en 1659. François de Bruc, qui s'était distingué au passage de l'Adda et dans plusieurs autres occasions, fut donné en ôtage, par le duc de Noailles, au comte de Fuensaldagne, jusqu'à l'exécution du traité. Il servit ensuite, sous le maréchal d'Aumont, aux siéges de Bergues, de Furnes, de Courtray et d'Oudenarde, en 1667. Dans la brillante campagne de 1672, il assista à tous les siéges que le roi fit en personne, passa l'hiver dans l'électorat de Cologne, sous le maréchal de Turenne; contribua, en 1673, à la prise de plusieurs places sur l'électeur de Brandebourg, et finit la campagne sous le duc de Luxembourg. Il fut nommé pour commander la cavalerie en Flandre, sous le maréchal de Belle-Fonds, et créé brigadier. Il passa à l'armée de Roussillon, sous le comte de Schomberg; il y commanda la cavalerie et se trouva au combat de Morille. En Catalogne, il contribua à la prise de plusieurs places, entre autres à celles d'Ampurias, de Belle-Garde et du château de la Capelle. Il continua la campagne sous le maréchal de Navailles, en 1676, et eut part à la prise de Figuières. Promu au grade de maréchal-de-camp, en 1677, il resta en Roussillon jusqu'à la paix, qui fut faite l'année suivante, et se distingua à la bataille d'Epouilles et à la prise de Puicerda. Employé en Allemagne, en 1679, sous le maréchal de Créquy, il attaqua les défilés occupés par les troupes prussiennes, près de Minden, y culbuta 2,000 chevaux et 400 dragons, et y fit 200 prisonniers. Le marquis de Rablière devint lieutenant de roi et commandant à Lille en l'absence du maréchal d'Humières, en 1681; fut nommé gouverneur de Bouchain, en 1688, et obtint enfin, en 1690, le grade de lieutenant-général des armées du roi, qui était bien dû à ses longs services. Le roi le nomma grand'-croix de l'ordre de Saint Louis, à la création de cet ordre, le 8 mai 1693. Ce fut à Bouchain que François de Bruc mourut, sans postérité, au mois d'octobre 1704.

XV. Bruc (Henri-Marie-Claude de), — né à Valet, diocèse de Nantes, le 19 juillet 1751. Il se destina à l'état ecclésiastique, et était, à l'époque de la Révolution, vicaire-général de M. de la Laurencie, évêque de Nantes. Il passa bientôt en Espagne, et n'en revint qu'au rétablissement de la religion en France, sous le Consulat. Nommé en 1802 curé de Guérande et vicaire-général, il fut promu à l'évêché de Vannes en 1817; mais les difficultés qu'éprouva le concordat de cette même année retardèrent son sacre, qui n'eut lieu, à Paris, que le 17 octobre 1819. Son âge avancé ne l'empêcha pas de se livrer avec un grand zèle au soin de son diocèse. Ce fut en administrant le sacrement de confirmation à de nombreux fidèles que, le 14 juin 1826, il fut atteint, à Pontivy, de la maladie qui le conduisit au tombeau. Transporté aussitôt à Vannes, il y expira le 18 juin, et fut inhumé dans sa cathédrale. Biz...

BRUILLAC (Alain-Adélaïde-Marie de), — né à Rennes le 21 février 1761, s'embarqua comme mousse sur le vaisseau le *Roland*, le 10 novembre 1776, passa sur le *Solitaire* le 20 mars 1778, et assista, en 1779, au combat d'Ouessant, à la suite duquel il fut fait novice. Volontaire le 13 juin 1780 à bord du *Royal-Louis*, faisant partie de l'armée combinée de France et d'Espagne, il servit sur le vaisseau le *Souverain* du 1er mars 1781 au 27 mai 1782, et se fit remarquer dans les sept combats que soutint ce vaisseau. Passé sur le *Saint-Esprit* le 20 mai suivant, et sur l'*Eveillé* le 10 août, il devint officier, pour la Compagnie des Indes, le 9 avril 1786, et reçut le brevet de sous-lieutenant de vaisseau le 1er mai suivant. Après deux campagnes dans ce grade, il embarqua, le 20 avril 1793, sur le vaisseau le *Trajan*, fut nommé lieutenant de vaisseau le 20 mai 1794, et prit une part honorable aux combats du 30 du même mois et du 1er juin (10 et 13 prairial an II). Après avoir été successivement embarqué sur les vaisseaux le *Cassard* et les *Droits de l'homme*, il prit le commandement de la frégate la *Charente*, qui appareilla le 21 mars 1798, à la nuit, de la rade de l'île d'Aix, avec quatre-vingt-douze déportés destinés pour Cayenne. Chassé quelques heures après par le vaisseau anglais de 82 canons le *Canada*, que montait le commodore sir John Borlase Warren, l'*Anson*, vaisseau rasé de 54, capitaine Durham, et la frégate de 48 le *Phaéton*, capitaine sir Robert Stopford, le capitaine Bruillac se dirigea sur la Gironde. Mais la brise était faible, et le lendemain, vers onze heures du matin, la frégate anglaise l'attaqua. Le feu qui se déclara presque aussitôt à son bord fit cesser le combat. Le *Canada* la remplaça bientôt et l'*Anson* lui envoya quelques volées, mais à grande distance. Afin de n'être pas pris entre deux feux, le capitaine Bruillac serrait la terre de très-près. A deux heures trente minutes, la *Charente* s'échoua et le commodore Warren prit le large. La division ennemie se rapprocha de nouveau à cinq heures trente minutes; mais le *Canada* ayant lui-même talonné, elle s'éloigna et laissa le capitaine Bruillac travailler à alléger la *Charente*, qui fut remise à flot et entra dans la Gironde, ses voiles et son gréement criblés.

M. Aymé (p. 68-71 de son ouvrage intitulé : *Déportation et naufrage de J.-J. Aymé*, etc.), fait l'éloge de la bravoure du capitaine Bruillac dans cet engagement de la *Charente*, où cette frégate tira 350 coups de canon en retraite. Il rend justice aussi à l'humanité qu'il montra envers les déportés, pendant tout le temps qu'il les eut à son bord.

Promu capitaine de vaisseau le 27 septembre 1798, il prit, le 6 janvier suivant, le commandement du vaisseau l'*Océan*, fit la campagne de 1799 et passa, le 21 septembre 1801, à celui du *Terrible*. Embarqué, le 23 septembre 1801, sur la frégate la *Belle-Poule*, dont il était allé prendre le commandement à Nantes, il la commandait encore, dans la division du contre-amiral Linois, lorsque le *Marengo* et la *Belle-Poule*, se trouvant, le 13 mars 1806, à 240 lieues dans le sud-sud-ouest de l'île Palma, furent chassés par la division du contre-amiral sir John Borlase Warren. Le capitaine Bruillac ne resta pas simple spectateur de la lutte à laquelle le *Marengo* succomba; il ne cessa de canonner le *London* par l'avant; mais la frégate l'*Amazone* l'attaqua à son tour, et bientôt aussi le vaisseau de 82 le *Ramilies*. La *Belle-Poule* résista pendant deux heures, au bout desquelles elle fut contrainte d'amener son pavillon. Le capitaine Bruillac, fait prisonnier, ne sortit de captivité que le 14 mai 1814. Admis à la retraite le 31 décembre 1815, il se retira à Port-Louis (Morbihan), où il mourut le 20 janvier 1836. Il était officier de la Légion-d'Honneur depuis le 14 juin 1804.

P. L...t.

BRUILLAC (Guillaume-Pierre-Bon de), — frère cadet du précédent, né à Rennes le 26 janvier 1766, parvint aussi au grade de capitaine de vaisseau, fut retraité en 1816, et mourut, le 5 mars 1821, à Nantes, où il s'était retiré. P. L...t.

BRULEFER (le P. Etienne **PILLET**, plus connu sous le nom de), — de l'ordre des Frères Mineurs, né à Saint-Malo, vivait dans le xve siècle. Reçu docteur à l'Université de Paris, où il fut admiré comme l'aigle de ses confrères, il professa ensuite la théologie à Mayence et à Metz. Désigné habituellement, par les écrivains de son ordre, sous le nom de *Brûlefer*, que semble lui avoir fait donner l'ardeur qu'il apportait dans la controverse, il s'était acquis parmi eux une telle réputation d'érudition et de subtilité, que Jacques de Pfortzenheim, dans l'édition de ses œuvres, publiée à Bâle en 1501, le place immédiatement

après Scot, en portant de lui le jugement suivant: *Excellentissimus atque profundissimus humanarum divinarumque litterarum doctor, et ignitus charitate, Scoti subtilis fuit secundus.* Il n'avait pas d'abord embrassé l'étroite Observance; mais dès qu'il la vit bien établie dans le monastère de Césambre, il s'y attacha, et travailla même à l'étendre dans diverses maisons. Disciple de Forléon (*voy. ce nom)*, cordelier de Dinan, que le pape Pie II avait chargé à Rome de soutenir le parti de son ordre dans la fameuse querelle entre les cordeliers et les dominicains, sur la nature du sang de Jésus-Christ, le P. Brûlefer puisa à l'école de ce maître, et dans les ouvrages de Scot, le goût de la scolastique, dont tous ses écrits sont empreints. On lui doit, indépendamment d'une *Dissertation* curieuse contre ceux qui font des peintures immodestes des personnes de la Sainte Trinité, les ouvrages suivants: I. *Formalitates cum argumentationibus ad eas.* Milan, 1496, in-4°. — II. *De venerabili sacramento et valore missarum.* Paris, 1497, in-4°. C'est un discours prononcé dans un synode de Mayence. —III. *Opuscula varia.* Paris, Jean Petit, 1499, in-8°; Venise, 1516, in-8°, où l'on remarque une apologie contre un évêque de l'ordre des Frères Mineurs qui blâmait les frères de l'Observance de ce qu'ils prenaient un nom différent de celui que marquait la règle, et un *Traité de la crainte servile et des Dons de Dieu*, etc. L'édition de 1499 renfermait, en outre, quelques ouvrages réimprimés ensuite séparément. — IV. *Sermons sur la Pauvreté de Jésus-Christ et des Apôtres.* Paris, 1500, in-4°. —V. *Tractatus identitatum.* Bâle, 1501 et 1507. C'est une explication, d'après Scot, des identités et des distinctions des choses. — VI. *In quatuor sententiarum libros sancti Bonaventuræ interpretatio subtilissima.* In 4°, goth., sans date et sans nom d'imprimeur. Ce livre eut un grand succès, et, indépendamment d'une seconde édition, publiée à Paris en 1500, in-8°, par André Brocard pour Jean Petit, il en existe d'autres qui parurent, avec des augmentations, à Bâle, à Venise et à Paris, en 1501, 1504 et 1507. Luc Wading, dans ses *Annales des Frères Mineurs*, fixe à l'année 1499 l'époque de la mort du P. Brûlefer; mais Cave *(Bibl. eccl.)* dit qu'il mourut en 1502, au couvent de Bernon, en Bretagne. P. I...t.

BRULLON ou BRUSLON (François). — La Réformation de la noblesse de Bretagne fait descendre François Brullon d'un Alain Brullon, sieur de la Motte, qui vivait en 1409, et sa famille, qui portait *d'argent au griffon de sable*, fut déclarée noble d'ancienne extraction. On ignore le lieu et la date de sa naissance, ainsi que de sa mort. En 1532, lors du couronnement de François, fils de la reine Claude, comme duc de Bretagne, François Brullon, qui était seigneur de la Muce, prétendit qu'à raison de cette seigneurie il avait droit de porter *le tiers-quanton du poêle sur la personne dudit seigneur et duc.* Cette prérogative lui fut disputée par Pierre Chauvin, sieur de la Muce-Chauvin, et par Claude de Malestroit, seigneur de Kaër. Ces diverses prétentions n'ayant pu être jugées sur l'heure, ce fut messire Antoine de Montbourchier qui fut commis à porter le *tiers-quanton* à leur place. Brullon fut dédommagé de cette déconvenue par le prince, qui, à la même cérémonie, le fit chevalier, ainsi que Pierre d'Argentré, sénéchal de Rennes, père de l'historien. Brullon remplissait à Rennes les fonctions de procureur du roi. En 1549, il était conseiller au Parlement, et, à la requête du maréchal de Saint-André, le roi Henri II lui donna l'un des six offices de conseillers et maîtres des requêtes nouvellement érigés en la chancellerie et conseil de Bretagne. (Voy. D. Morice, *Preuves*, t. III, 1002, 1008, 1263.) — Ce magistrat distingué épousa cinq femmes: 1° Jacquette Thierry, 2° Marguerite de la Motte-Vauclez, 3° Gillette Lebel, 4° Jeanne de Coëtquen, et 5° Hélène de Beaumont.

II. **Brullon** (Pierre), — fils du précédent, et né probablement du dernier mariage de celui-ci avec Hélène de Beaumont; car, indépendamment du titre de seigneur de la Muce, qu'il tenait de son père, il prenait encore celui de Beaumont. Ces deux titres se trouvent à la fois dans le procès-verbal de la Réformation de la Coutume de Bretagne, en 1580. Pierre Brullon, second président du Parlement de Bretagne, avait été nommé commissaire à cette Réformation, conjointement avec le premier président, René de Bourgneuf, seigneur de Cucé. Il était en même temps membre du conseil privé du roi. Ces honorables fonctions annoncent en lui un des magistrats les plus remarquables du Parlement par la science et les vertus; aussi le journal de Pichart témoigne-t-il de tous les regrets que fit naître la mort de Pierre Brullon, arrivée en 1594.

« On tient, dit-il, que le président de la Musse de » Bruslon est décédé, le lundi 24 (janvier), à sa » maison de la Musse. C'est une grande perte pour » le pays. » Et plus loin: « Du jeudy 24 dud. mois » de febvrier, le corps de deffunt messire Pierre » Bruslon, en son vivant sieur de la Musse, con- » seiller du roi, second président de Bretagne, » fut amené et conduit du chasteau de la Musse » en cette ville (de Rennes), par la porte de » Toussaints, et conduit à son logis avec tout » honneur que pouvoit meriter un tel person- » nage, et le lendemain fut inhumé en sa cha- » pelle à S. François, avec de grandes pom- » pes funèbres, où assistèrent messieurs de la » Cour de Parlement et siége de Rennes, en » corps, et grande abondance de peuple, estant » icelui seigneur beaucoup regretté, comme bon » patriote et qui a fait de grands biens aux pau- » vres. » Biz...

BRUNET (Pierre), — docteur en médecine de la Faculté de Paris, naquit sur la paroisse de Saint-Clément de Nantes, le 12 avril 1770, de

parents honorables exerçant la boulangerie. Il fit ses études classiques au collége de l'Oratoire de cette ville, où le fameux Fouché, dit de Nantes, et plus tard duc d'Otrante, était alors professeur de physique. Il fut reçu maître-ès-arts, titre changé depuis en celui de bachelier-ès-lettres dans l'Université impériale; puis il commença à étudier l'anatomie à l'Hôtel-Dieu, sous Bacqua, surnommé le Desdault de Nantes, et Robin, qui en étaient alors les chirurgiens. Il s'embarqua ensuite, au mois de juillet 1792, sur un bâtiment de commerce de Nantes, et fit partie de la grande expédition de Saint-Domingue qui partit de l'ile d'Aix pour y porter des troupes et les trois commissaires du Gouvernement Sonthonax, Polverel et Ailhaud. Arrivé au Cap, Brunet quitta son navire pour être employé, à titre de chirurgien auxiliaire, à l'hôpital des Pères, où il se trouvait lors de l'incendie de cette belle ville, le 29 juin 1793. Il en partit avec la foule immense des incendiés et fugitifs de toutes les classes, pour se réfugier aux Etats-Unis. La portion du convoi à laquelle il appartenait entra dans le port de New-Yorck, sous le commandement du vaisseau le *Jupiter*. Brunet fut bientôt employé dans l'hôpital français provisoire, installé par le consul-général de France Genest. Il y fit son service avec zèle et assiduité jusqu'au départ pour la France de l'énorme convoi que le contre-amiral Vanstabel réussit à faire entrer à Brest le 3 juin 1794. Il entra alors dans les hôpitaux militaires de l'armée de l'Ouest, placés sous la direction du médecin Blin, et enfin se rendit à Paris, en 1799, pour suivre les cours de l'Ecole de médecine, érigée en l'an III de la République.

Forcé, par des circonstances qu'il ne put maîtriser, de quitter la capitale, Brunet revint à Nantes et poursuivit ses études médicales à l'Hôtel-Dieu, dont Darbefeuille, devenu chirurgien en chef, dirigeait l'enseignement. Au mois de janvier 1803, lors de la paix d'Amiens, Brunet s'embarqua à Nantes, comme chirurgien, sur le bâtiment de commerce la *Célestine*, capitaine Desagenaux, armé par MM. Bridon et Caussin. Parti de Nantes le 14 janvier 1803, il arriva à l'Ile-de-France le 28 mai. Il se proposait de séjourner quelque temps dans cette colonie; mais, son navire ayant désarmé, et la guerre s'étant rallumée entre la France et l'Angleterre, il s'embarqua sur un corsaire qui tomba au pouvoir des Anglais au mois de décembre 1803. Conduit à Madras, Brunet, après quelques jours de captivité dans le fort de cette ville, obtint de résider, sur parole, à Pounamalie, jolie aldée des environs. Il y séjourna trois années entières, et, pendant tout ce temps, il n'eut qu'à se louer des bons procédés des autorités et de plusieurs Anglais, qui lui facilitèrent les moyens de visiter les établissements du pays. Doué de l'esprit d'observation, il mit à profit ses loisirs forcés, et recueillit, sur la géographie, la météréologie, les mœurs, l'usage et l'histoire du pays, des matériaux qu'il publia plus tard, sous forme de Mémoires, à la suite de son *Voyage à l'Ile-de-France*. Au bout de ces trois années, il fut embarqué sur un vaisseau de la Compagnie et conduit, d'abord à Sainte-Hélène, ensuite en Angleterre, où, à son arrivée, il fut enfermé, avec un grand nombre de ses compatriotes, dans une prison flottante (prison ships) Là, il put apprécier, par sa propre expérience, la barbarie du traitement que les Anglais infligeaient à nos prisonniers. Toutefois, grâce à la connaissance qu'il avait faite du général Clinton dans l'Inde, il obtint de séjourner librement sur parole dans la petite ville de Thame, comté d'Oxford.

Revenu en France vers les Cent-Jours, Brunet se fit recevoir officier de santé, fut employé à l'usine d'Indret, alors dirigée à l'entreprise par MM. Demangeat, de Nantes, puis alla exercer la médecine dans la petite ville et le ressort de Pontchâteau (Loire-Inférieure). Au commencement de 1820, il se rendit à Paris, y passa six mois, subit ses examens et présenta, pour obtenir le diplôme de docteur de cette Faculté, le 20 juillet, une thèse remarquable par le sujet et les vues philosophiques qu'elle renferme, sous le titre de: *Dissertation médico-philosophique sur le sommeil et sur les songes*, etc. Muni de son diplôme, Brunet retourna d'abord à Pontchâteau, et fut reçu, à cette époque, associé correspondant de la Société académique de Nantes, à laquelle il fit hommage de sa thèse inaugurale. Sur ces entrefaites, il vint se fixer à Nantes, qu'il quitta bientôt pour habiter Paris, afin d'y soigner l'éducation musicale artistique de sa fille (1825). Il publia en même temps, à ses frais, chez le libraire Mongie aîné, son *Voyage à l'Ile-de-France*, etc., dont il fut rendu compte à la Société académique de Nantes (séance publique de 1825, p. 50). Mais sa situation financière ne lui permettant pas de vivre dans une ville où Rousseau se plaignait que le pain fût si cher, il obtint du ministre de la marine, par l'intervention bienveillante de M. le vice-amiral Halgan, une commission de chirurgien auxiliaire de seconde classe, et fut envoyé, en cette qualité, au port de Brest. Lors de l'invasion du choléra, en 1832, la marine ouvrit l'hôpital de Pontanézen, à quatre kilomètres de Brest, et Brunet y fut détaché. C'est là qu'il succomba, le 22 novembre 1832, victime du fléau qu'il était allé combattre.

Homme d'honneur et de probité, Brunet était en outre un grand travailleur. Aussi est-il présumable qu'il a dû laisser beaucoup d'observations médicales et de notes intéressantes sur les pays qu'il avait vus. Quoique très-instruit, il était modeste, peut-être même trop défiant de lui-même, ce qui lui donnait dans le monde une contenance timide et embarrassée. En étudiant et en cherchant la vie dans l'organisme, il n'y avait pas trouvé la mort, comme tant d'autres de sa profession. Il était même allé trop loin dans

cette voie, puisqu'il donnait dans les vagues idéalités de Swedenborg.

Il a laissé les ouvrages suivants : I. *Dissertation médico-philosophique sur le sommeil et les songes, présentée à la Faculté de médecine de Paris, le 20 juillet 1820*. Paris, 1820, in-4°. Cette dissertation, où l'auteur établit qu'on peut se procurer des songes agréables, est extraite d'un ouvrage inédit de Brunet, sur *les songes et les visions*, contenant une théorie de ces phénomènes, appuyés sur les faits les plus remarquables, anciens et modernes, avec cette épigraphe : *Homo duplex*.... II. *Voyage à l'Ile-de-France, dans l'Inde et en Angleterre, suivi de Mémoires sur les Indiens, sur les vents des mers de l'Inde, et d'une Notice sur la vie du général Benoît Deboigne, commandant de l'armée maratte sous Scindia*. Paris, Mongie aîné, 1825, in-8° de IV-390 pages. Si l'auteur a emprunté une grande partie de ses observations sur les mœurs et les usages de l'Inde aux écrits déjà publiés sur ce pays, son ouvrage en renferme pourtant qui lui sont propres : telles sont celles où il reproche à ceux qui ont parlé des parias avant lui, et particulièrement à Bernardin de Saint-Pierre, d'avoir beaucoup exagéré l'avilissement de cette caste, dont l'infériorité n'équivaut point, selon lui, à une proscription aussi terrible que celle dont on la croit l'objet. Il se prononce aussi pour l'impossibilité ou l'extrême improbabilité d'une conversion des Indous au christianisme, et cette opinion, conforme à celle qu'exprime l'abbé Dubois dans son ouvrage sur les *Mœurs et Institutions des peuples de l'Inde*, s'appuie sur des raisons qui ne sont pas sans importance.

M. Quérard (*France littéraire*, t. 1, p. 540) dit qu'indépendamment de l'ouvrage sur les *Songes* que nous avons cité, Brunet a laissé en portefeuille : 1° une *Notice sur la vie et les ouvrages d'Em. Swedenborg ;* 2° un nouveau *Dictionnaire des correspondances*, ou significations spirituelles des paroles, sentences, nombres, etc., employés dans les Saintes-Écritures, extraites des ouvrages théologiques d'Em. Swedenborg ; 3° une traduction de la *Clef pour l'interprétation spirituelle des nombres et des poids et mesures*, dont il est fait mention dans la parole, appuyé d'un grand nombre d'exemples extraits des ouvrages théologiques d'Em. Swedenborg, par Hindmarsh. P. L...t.

BRUNO DE SAINT-YVES (D'ALAM YVES, connu en religion sous le nom de frère). — Les uns le font naître à Beuzec-cap-Sizun (Finistère), les autres à Kerbuzec, près Pontcroix (même département), au mois d'avril 1600. Il perdit sa mère presqu'en naissant. Son père, homme riche et considéré, prit pour seconde épouse une femme qui devint aussitôt l'ennemie de ce jeune enfant. Repoussé de la maison paternelle, il fut confié à l'un de ses oncles, Henri d'Alam, vénérable prêtre, qui lui enseigna à lire et à écrire ; puis on l'envoya au collége de Quimper ; mais la haine de sa belle-mère, le poursuivant dans cette maison, le priva des moyens d'achever ses études. Le pauvre élève quitta donc le collége. Heureusement un habitant de Morlaix le recueillit, et le chargea de commencer l'éducation de ses enfants; cette bonne fortune lui permit de continuer lui-même ses études. Chargé ensuite par un gentilhomme du Léonnais, M. de Kernaou, d'accompagner à Rennes ses deux fils, qui allaient étudier dans cette ville, le jeune d'Alam y fit sa rhétorique sous le P. Labarre, qui fut frappé de son aptitude pour la science, en même temps que de son austère piété. Son intention était d'entrer chez les carmes de Rennes ; mais il fut détourné de ce projet par l'obligation où il se trouva d'accompagner à Paris les fils de M. de Kernaou. Ces jeunes gens et lui-même entrèrent au collége de Clermont. D'Alam y passa une année à étudier la logique, et, immédiatement après, il fit profession dans la maison des carmes déchaussés. Il avait alors vingt-trois ans.

Peu d'années après, son mérite et son éminente piété le firent élire successivement sous-prieur et prieur de la maison des carmes de Vannes. En 1634, il fut élu prieur de la maison de Pont-à-Mousson; il exerça cette charge jusqu'en 1640, époque à laquelle il s'en démit, pour entrer, en qualité de simple religieux, dans la maison de Paris. Il avait un ardent désir d'aller exercer l'apostolat dans les missions étrangères ; il obtint bientôt d'y être envoyé, et le 7 avril 1644, il quitta Paris avec un autre religieux du même ordre, pour aller s'embarquer à Marseille, d'où ils se rendirent à Malte, et de là en Syrie. Après s'être entretenus avec l'évêque de Babylone, qu'ils trouvèrent à Seide (l'ancienne Tyr), ils allèrent en pèlerinage à Jérusalem, puis s'acheminèrent sur Alep, où ils furent accueillis avec grande joie par les chrétiens du pays. Avec son aptitude naturelle pour l'étude des langues, il ne fallut que peu de temps au P. Bruno pour entendre et parler l'arabe. Une fois en possession de ce moyen de communication avec les habitants de la contrée, il commença ses prédications, et obtint de très-nombreuses conversions, qui eussent été bien plus nombreuses encore, si la crainte des Turcs et de leurs exactions n'eût empêché les populations d'embrasser ouvertement le Christianisme. Compatissant et charitable jusqu'à se dépouiller de ses habits pour les donner aux pauvres, il parcourait le pays en bravant les mauvais traitements des soldats turcs, qui, plus d'une fois, l'accablèrent de coups, sans parvenir à l'empêcher d'accomplir son apostolique mission. Il passa ainsi dix-sept années, employant le jour à convertir des schismatiques ou des infidèles, à secourir les malheureux, à assister les malades dans leurs souffrances, et une partie de la nuit en actions de grâces et en prières. Son ardente charité lui faisait braver tous les dangers, et plus d'une fois il échappa au fléau de la peste; mais son fré-

quent séjour auprès des malheureux frappés de cette terrible maladie devait lui devenir funeste : il fut atteint d'une fièvre maligne et pestilentielle, qui l'enleva en peu de jours. Il mourut à Alep, le 5 juillet 1661. Son convoi se fit avec une grande solennité ; tout le clergé d'Alep y assista ; un capucin français prononça son oraison funèbre en langue arabe ; la population en larmes suivit le cercueil de son bienfaiteur et de son ami, dont elle conserva religieusement la mémoire.

Le P. Bruno avait composé, en langue arabe, un livre de controverse sur les hérésies de l'Orient ; cet ouvrage n'a sans doute pas été imprimé. Il avait aussi traduit, dans la même langue, l'*Office de la Sainte Vierge*. C. D.

BUDES (Sylvestre), — seigneur d'Uzel (Côtes-du-Nord) ; il était parent de Duguesclin, et fit ses premières armes sous ce guerrier célèbre. Il prit part avec lui à la bataille d'Auray en 1364, le suivit en Espagne, et porta sa bannière dans les journées de Navarette et de Montiel. Il revint dans son pays avec une grande réputation de valeur, et continuait à servir la France contre les Anglais, quand une trêve prolongée, étant venue contrarier son humeur guerrière et aventureuse, le détermina à se mettre au service du pape Grégoire XI, qui avait à comprimer et à punir la révolte qui venait d'éclater à Florence, ainsi que dans plusieurs autres villes italiennes : il alla donc lui offrir une petite armée de 6,000 Bretons, dont Jean de Malestroit, son frère d'armes, partageait le commandement avec lui. Ces deux chefs résolus, après avoir pris les instructions du pontife à Avignon, forcèrent le Pas-de-Suze, et entrèrent en Piémont au mois de juin 1376. Sylvestre Budes refusa de s'arrêter à Pavie, bien que le gouverneur de cette ville s'efforçât de le retenir dans la Lombardie, où il jugeait que la présence des troupes bretonnes serait nécessaire. Les deux partisans se rendirent devant Boulogne, qui était en pleine sédition. Le cardinal Noëllet, vicaire général du pape, qui y résidait, avait été obligé de prendre la fuite ; à Pérouse et dans beaucoup d'autres villes, les officiers du pape étaient massacrés ; les châteaux et forteresses étaient rasés ou occupés par les rebelles. Le chancelier de la république de Florence, Pierre Colluccio, le chef de la ligue, avait écrit à toutes les villes confédérées pour leur annoncer l'arrivée des troupes bretonnes, qu'il traitait de « nation barbare, scélérate et diabolique, » et les presser d'envoyer leurs contingents à Boulogne, afin d'arrêter les Bretons devant cette ville. Ils s'y arrêtèrent en effet, et Sylvestre Budes alla défier, à la tête de trente lances, les Boulonnais et leurs alliés, en mettant le feu aux portes de la ville. Les confédérés firent une sortie vigoureuse, dans laquelle ils éprouvèrent des pertes considérables ; Budes et ses Bretons ravagèrent les environs de Boulogne, puis se répandirent dans la Marche, pour faire rentrer sous l'autorité papale quelques villes révoltées. A Césène, où le cardinal Robert de Genève résidait pour le pape, les habitants refusèrent d'abord de recevoir Sylvestre Budes, puis, quelque temps après, consentirent à lui ouvrir leurs portes ; mais à peine fut-il entré dans la forteresse occupée par le cardinal que ses troupes, répandues dans la ville, furent assaillies de toutes parts et massacrées par le peuple, qui bloqua ensuite la forteresse. Budes fut délivré par des troupes anglaises qui se trouvaient dans les environs, et qui, ayant jusque là soutenu le parti des confédérés, les abandonnèrent, et se tournèrent contre eux, en apprenant cette lâche trahison ; la population de la ville de Césène fut presque entièrement passée au fil de l'épée.

Après cette expédition, Budes se rendit à Ancône, puis à Rome, où se trouvait Grégoire XI (1377). Le pape le complimenta sur ses exploits, et le retint deux mois auprès de lui ; les cardinaux rivalisèrent d'empressement auprès du guerrier breton ; le temps se passa en plaisirs, en fêtes continuelles, qui ne furent qu'un instant interrompues par l'incident d'un combat acharné entre dix Bretons et dix Allemands. Le sujet de cette rencontre fut un démenti adressé par un Breton à un Allemand qui plaidait hautement la cause des confédérés contre celle du pape. Les dix chevaliers et écuyers bretons qui furent désignés pour soutenir la cause de l'Église furent :

Trémigon,
Hamon,
De Tréfily,
Bourdat-Cavaleric,
Lochrist,
Le Carias,
Le Noir,
Talverne,
Chiquet,
Kerouar.

Cinq Allemands furent tués, et les cinq autres grièvement blessés. Cette journée fut le pendant du combat des Trente, qui avait eu lieu dans la plaine de Mivoie, vingt-six ans auparavant, entre trente Bretons et trente Anglais (voy. Beaumanoir) ; elle donna un grand éclat à la renommée des troupes de Sylvestre Budes.

Grégoire XI mourut peu de temps après (1378). Il y avait alors vingt-trois cardinaux, dont douze étaient Français. Le peuple de Rome, qui craignait que le nouveau pontife fût choisi parmi ces derniers, vint en foule entourer le conclave en déclarant à hauts cris « qu'il voulait un pape romain ». Au milieu de ce tumulte, qui prenait un caractère de plus en plus menaçant, les cardinaux élurent du moins un Italien, Barthélemy Prignani, archevêque de Barri, dans le royaume de Naples. Mais à peine ce nouveau pontife, qui avait pris le nom d'Urbain VI, fut-il intronisé, qu'ils se plaignirent de sa conduite violente et hautaine, déclarèrent que leurs suffrages n'avaient pas été librement exprimés ; que l'élection

était nulle, puisqu'elle s'était faite au milieu du tumulte et sous l'influence de la terreur causée par l'insurrection populaire : en conséquence, ils sommèrent Urbain VI d'abdiquer la tiare, et, sur son refus, ils se réunirent à Fondi, s'y formèrent en conclave, et élurent pape le cardinal Robert de Genève, que Sylvestre Budes avait trouvé légat à Césène ; ce nouveau pontife prit le nom de Clément VII.

Alors s'ouvrit le grand schisme d'Occident, qui dura plus d'un demi-siècle. L'Allemagne, l'Angleterre et Naples reconnurent Urbain VI ; l'Espagne, la Sicile, l'Ecosse et la France se rangèrent sous l'obédience de Clément VII. Budes prit naturellement parti pour ce pontife, et battit les troupes d'Urbain VI, que soutenait une partie de l'Italie. Ce fut sans doute à cette époque qu'il fut nommé lieutenant-général et gonfalonier des armées de l'Eglise. Il s'empara des villes de Viterbe et d'Anagny, et, dit d'Argentré, « le pape Urbain s'en irrita fort, et damnoit et » excommunioit les Bretons tant qu'il pouvoit, » et l'autre (le pape Clément VII) les absolvoit. » Sylvestre Budes n'était ni canoniste ni casuiste ; ces armes spirituelles ne l'arrêtèrent point, et, continuant d'argumenter avec le sabre, il marcha sur Rome avec ses Bretons. Le peuple sortit pour en défendre les approches ; mais, malgré l'infériorité numérique de sa troupe, il chargea si impétueusement cette foule inaguerrie, qu'il la mit dans le plus complet désordre, et que ses soldats entrèrent pêle-mêle avec les fuyards dans la ville épouvantée. Il s'empara du faubourg Saint-Pierre et du château Saint-Ange, et y laissa environ 150 hommes. Cette petite garnison résista près d'un an à tous les efforts des habitants de Rome, et ne capitula enfin qu'après avoir épuisé munitions et vivres. L'évacuation du château Saint-Ange eut lieu pendant l'absence de Budes, occupé alors de quelques expéditions dans la campagne de Rome. Quand il reparut, les Romains, renforcés de troupes allemandes, avaient brûlé le faubourg Saint-Pierre et démantelé le château Saint-Ange. La perte de cette position importante lui causa un accès de fureur qui ne se calma que par l'espoir de la vengeance. Peu de temps après cet événement, il fut informé que les principaux habitants de Rome devaient s'assembler au Capitole ; il forme le projet de les y surprendre, marche en toute hâte sur la ville, y entre avec sa troupe par la porte de Naples, arrive devant le Capitole au moment où le conseil en sortait, tombe comme la foudre sur cette foule consternée, en fait un horrible carnage, et sort aussitôt de la ville sans qu'on songe à lui disputer le passage. Mais le lendemain les habitants se vengèrent à leur tour en exerçant de cruelles représailles sur tous les clercs français et bretons qui se trouvaient à Rome, et qui furent impitoyablement massacrés.

Urbain VI avait à son service un grand nombre de routiers allemands et lombards, commandés par un capitaine anglais nommé John Hawkwode, audacieux soldat de fortune, du genre de Sylvestre Budes ; ce chef déterminé résolut de délivrer la ville de Sancto-Marino, assiégée par Budes, Bernard de la Salle et le comte de Montjoie, qui commandaient l'armée de Clément VII. Ceux-ci, au lieu de l'attendre, allèrent à sa rencontre et l'attaquèrent. L'affaire fut sanglante ; les troupes de Clément VII y furent taillées en pièces ; cinq mille hommes restèrent sur le champ de bataille, et les trois chefs français furent faits prisonniers. Conduit à Rome devant le pontife Urbain VI, Sylvestre Budes obtint sa liberté en payant une légère rançon. Urbain fut sans doute déterminé à cet acte de générosité par l'admiration qu'il éprouvait pour la valeur de Budes, ou par l'espoir que la reconnaissance le détacherait du parti de son concurrent. Quoi qu'il en soit, lorsque Sylvestre Budes se rendit à Avignon avec un gentilhomme nommé Guillaume Boileau, le pape Clément VII l'accusa d'intelligence avec son ennemi et lui fit un crime d'être sorti de ses mains à si bon marché. Malheureusement pour Budes, le cardinal d'Amiens, prélat détesté en France pour ses déprédations, se trouvait alors auprès de Clément. Il n'avait pas oublié que, quelques années auparavant, traversant la Romagne avec une nombreuse suite de mulets chargés de vaisselle d'or et d'argent, il avait été rencontré par Budes et Guillaume Boileau, qui, ne sachant alors où se procurer les fonds nécessaires pour solder leurs troupes, leur avaient laissé piller les trésors qui se présentaient à eux. Le vindicatif cardinal réunit donc ses griefs aux soupçons du pape, et fit condamner Budes et son compagnon à avoir la tête tranchée. Cette sentence reçut son exécution à Mâcon, en 1379.

Le connétable Duguesclin se montra très-irrité de la mort de Sylvestre Budes, son parent et son ancien compagnon d'armes ; « Messire Bertran » de Claiquin, dit Froissart, fut durement courroucé de la mort de messire Sevestre Budes, » son cousin, contre le pape et contre les cardinaux ; et s'il eût vécu longuement, il leur eût » remontré que la mort de messire Sevestre lui » étoit déplaisante. »

Un auteur breton, Guillaume de la Perenne (*voy. ce nom*), mit en vers les *Gestes des Bretons en Italie, sous le pape Grégoire XI*. Son ouvrage, composé d'environ trois mille vers, se trouve dans le *Thesaurus anecdotorum* de dom Martenne, t. III, p. 1462 et suivantes, et dans les *Preuves de l'histoire de Bretagne* de dom Morice, t. II, col. 434 et suivantes. Voici quelques vers du récit qui est relatif au combat mentionné plus haut de dix Bretons contre dix Allemands :

« Je vous dis bien par sainct Denys,
» Je ne connais nul si hardy,
» Qui là ne fust bien esbahy
» A regarder les cous ferir,
» Et eulx trestous entretenir

» O bons poings, o bonnes dagues,
» Et par avant, o bonnes haches,
» Tous leur hernois et bacinet,
» Estoint trestous rompus de fait.
» Des Alemans qui combattirent,
» En mi le champ cinq en mourirent,
» Les aultres cinq qu'estoint en vie,
» N'estoint pas sains, je vous affie. »

C. D.

BUDIC, roi de Bretagne. — Ce prince était fils du roi Audren (Voy. ce nom). La confusion qui règne dans l'histoire de Bretagne pendant la période du ve siècle, ne permet pas de déterminer la cause qui avait retenu le prince Budic en Angleterre depuis la mort d'Audren jusque vers l'année 490, que les historiens considèrent comme l'époque la plus probable de son retour dans la Bretagne armorique. Entre le règne d'Audren et celui de Budic, se trouvent ceux d'Erech et d'Eusèbe. Le premier était fils aîné d'Audren et frère de Budic; le nom du second indique une origine étrangère à la Bretagne. L'élévation d'Eusèbe au trône fut sans doute le fruit d'une révolution qui força Budic à s'expatrier. (Voy. Erech et Eusèbe). Quoi qu'il en soit, après la mort ou la déposition d'Eusèbe, une députation armoricaine se rendit auprès de Budic et le détermina à accepter la souveraineté de la Bretagne. Il passa la mer, accompagné de sa femme et de ses enfants, car il s'était marié en Angleterre. Il paraît qu'il n'eut à combattre aucune résistance intérieure, puisque nous voyons qu'à peine débarqué avec quelques troupes qu'il amenait de la Grande-Bretagne, il s'occupa de reculer les limites de ses états en repoussant les Visigoths de la Gaule, qui, après s'être emparés d'une partie du Maine et de l'Anjou, étaient venus s'établir sur la frontière orientale de la Petite-Bretagne. Le domaine de Budic était alors compris dans le triangle formé par le cap Finistère, la ville de Nantes et le Mont-Saint-Michel. Après cette expédition, Budic alla secourir la ville de Nantes, attaquée par Marchil ou Chillon, chef d'une tribu de Francs. Le siége durait depuis soixante jours. Les Bretons, affaiblis par une si longue défense, et réduits aux dernières extrémités, allaient être forcés de capituler. Désespérés, ils invoquèrent la protection de saint Donatien et de saint Rogatien, ces deux martyrs nantais qui avaient scellé de leur sang la foi chrétienne, et à qui leur ville natale avait consacré une église. Alors, dit Grégoire de Tours, il arriva qu'une nuit, tandis que les Barbares escaladaient les murailles et que les soldats de Budic couraient aux remparts, afin d'y vendre chèrement leur vie aux Francs, on vit sortir lentement de la basilique des saints martyrs des hommes si grands et si beaux, qu'ils semblaient des anges qui cachaient leurs ailes, et dont les robes blanches resplendissaient à la lueur des étoiles et à la lumière des torches qu'ils portaient. Une autre procession, partie de la cathédrale dans le même appareil, marcha à la rencontre de la première; elles se saluèrent, se prosternèrent pour prier, puis retournèrent vers les églises d'où elles étaient venues. A la vue de ce prodige, les Barbares furent frappés d'une telle épouvante, qu'au point du jour, on vit leur camp désert. Leur chef Chillon fut si vivement frappé de ce miracle, qu'il renia le paganisme et demanda le baptême.

A cette époque, la nation des Francs, partie des bords du Rhin depuis un demi-siècle, avait traversé peu à peu toute la Gaule, laissant partout ses traces, et poussant ses établissements jusqu'aux rives de la Loire. Nous venons de voir Budic les empêcher de pénétrer dans la presqu'île armoricaine; mais il fut moins heureux dans ses efforts pour repousser les attaques des Frisons, qui envahirent, vers 509, les frontières de la Bretagne, s'y établirent et s'y maintinrent pendant plusieurs années. Budic ne vit pas la fin de cette guerre, que devait terminer son fils Hoël Ier. (Voy. ce nom). Il mourut dans cette même année 509, laissant son royaume assailli par les Barbares.

C. D.

BUDOC (saint). — Il était le quatrième fils du roi de Bretagne Alain Ier et de la princesse Aliénor ou Azénor, fille du comte de Léon. Dès son enfance, il fut confié à Magloire, évêque de Dol, pour être élevé sous ses yeux. Admis de bonne heure dans le clergé, il se renferma dans le monastère de Dol, s'y consacra entièrement à l'étude et à la prière, et devint, dans la suite, abbé de cette maison. Sa piété éminente et éclairée avait frappé Magloire, et quand le saint évêque voulut se démettre de l'épiscopat, ce fut Budoc qu'il choisit pour son successeur. Il le consacra lui-même en cette qualité, suivant l'ancienne discipline des Eglises d'Irlande, observée alors par les évêques d'Armorique. L'épiscopat de Budoc n'a laissé d'autre souvenir que celui d'un pélerinage de ce pieux évêque à Jérusalem, d'où il rapporta un grand nombre de reliques, qui furent déposées dans l'église de Saint-Samson, à Orléans. L'époque précise de la mort de Budoc n'est pas connue; le Martyrologe parisien la fixe à l'an 580; le P. Le Large pense qu'elle eut lieu en 588; l'abbé Déric la place vers l'an 600; Lobineau l'indique dans les premières années du VIIe siècle; enfin Albert Le Grand la rapproche jusqu'en l'année 618. Les reliques de saint Budoc, long-temps conservées à Dol, furent détruites au commencement du XIIIe siècle, lorsque Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, assiégea cette ville, et en incendia la cathédrale.

Le P. Albert Le Grand donne une autre origine à saint Budoc; il le fait naître d'un comte de Tréguier et de Goëlo, et de la princesse Azénor de Léon. Dans le récit de ce légendaire, la naissance de saint Budoc est précédée, accompagnée et suivie de circonstances miraculeuses, qui ont été traitées de fables par la plupart des écrivains qui sont venus après le P. Albert. Toutefois, ce ré-

cit, qui est considéré comme le morceau le plus remarquable, sous le rapport du style et de l'intérêt de la narration, de l'ouvrage du savant dominicain, a été reproduit dans l'édition annotée des *Vies des Saints de la Bretagne armorique*, publiée en 1837 par M. de Kerdanet, qui regarde comme authentique cette histoire miraculeuse, et prétend qu'elle a ses preuves dans la tradition et dans les actes des Eglises de Dol et de Léon.

C. D.

BURBAN (Louis-Gabriel-Marie), — né en 1775, dans la petite ville de Questembert (Morbihan). Au sortir du collége de Vannes, où il faisait ses études, il entra dans les rangs des insurgés bretons, et fut attaché, en qualité de volontaire, à l'état-major de Georges Cadoudal (voy. ce nom), qu'il accompagna dans toutes ses expéditions. Il était particulièrement employé au recrutement, et, lors de la reprise d'armes de 1798, il concourut activement à l'organisation d'un corps de cavalerie royaliste. Il fut plusieurs fois chargé de missions secrètes auprès des agents contre-révolutionnaires résidant à Paris. La police ayant eu avis de sa présence dans la capitale deux mois après l'explosion de la *machine infernale* (24 décembre 1800), il fut immédiatement arrêté et accusé de complicité dans cet attentat à la vie du premier consul. Conduit à Bicêtre, il y fut détenu pendant six mois, après lesquels on le relâcha, faute de preuves. Le gouvernement consulaire, ne voulant pourtant pas le perdre de vue, l'envoya en surveillance dans la commune d'Iffendic (Ille-et-Vilaine); il y resta un an, puis il obtint l'autorisation de continuer sa surveillance à Rennes. Là, il renoua ses relations avec les autres affidés de Georges Cadoudal, surtout avec Leridant (voy. ce nom), qui était envoyé par Georges pour remettre une somme assez considérable à Saint-Hilaire, caché dans un village des environs de cette ville. Informé du nouveau projet de conspiration de Georges, Burban se mit en route pour Paris, logea à Versailles chez une ancienne religieuse, entra secrètement dans la capitale, et s'y réunit à Georges, avec lequel il demeura pendant trois semaines chez une fruitière de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. La conspiration ayant été éventée, et l'arrestation de Georges ayant eu lieu en pleine rue, dans un cabriolet de place, Burban se réfugia chez un peintre en éventails de la rue Jean-Robert, nommé Dubuisson, qui avait pratiqué dans sa maison une cachette à l'usage des conjurés. Ce fut là qu'il fut arrêté, en même temps que Datry et Joyaut. (Voy. Joyaut.) Traduit devant la Cour de justice criminelle et spéciale du département de la Seine, comme *complice* de Georges Cadoudal, il fut condamné *à mort* le 10 juin 1804, et subit sa condamnation sur la place de Grève, le 25 du même mois, en même temps que Georges et dix autres conjurés.

C. D.

BURLOT (Jean), — docteur de Sorbonne, recteur du vieux bourg Quintin, où il était né, a laissé un poëme intitulé : *L'Anti-Calvinisme, ou le Contraire de la vie huguenote*. Rennes, Durand, 1663, in-12 de 70 pages. Ses vers sont fort prosaïques et fort ridicules, mais très-orthodoxes. Ce livre, dédié à la reine, avait obtenu l'approbation des R. P. Carmes de Rennes, et son éditeur avait imaginé un anagramme (M. Baron du Taya, *Brocéliande*, p. 105 et 110) qui déclarait l'auteur le Cicéron de la Sorbonne :

Joannes Burlotus,
Sorbonæ Tullius.

On ignore le lieu et l'époque de la mort de Burlot.

P. L...t.

BURNEL (Etienne-Laurent-Pierre), — est né à Rennes, le 22 mai 1762, dans une de ces honnêtes familles bourgeoises où une bonne éducation et de généreux sentiments se transmettaient de père en fils avec le léger patrimoine héréditaire que huit à dix enfants avaient à se partager entre eux. Il fit de brillantes études au collége tenu à Rennes par les jésuites, et, à l'âge de dix-huit ans, il s'engagea dans le régiment de Béarn. Il y servit pendant quelques années, sous M. le chevalier de Payan, qui en fit son secrétaire, et dont son esprit vif et loyal gagna bien vite les bonnes grâces et l'amitié. — Plus de vingt-cinq ans après avoir quitté le service, Burnel reçut à Rennes la visite d'un beau jeune homme qui lui parla du régiment de Béarn et de son ancien colonel. C'était le fils de M. de Payan lui-même, qui, passant à Rennes, avait voulu voir un homme dont son père l'avait souvent entretenu. La Révolution avait forcé le colonel à émigrer, et il était mort prêtre.

Au commencement de l'année 1789, Burnel alla chercher fortune à l'Ile-de-France, et son intelligence éclairée le mit à lieu de réaliser rapidement des capitaux assez considérables. Il fonda notamment, dans la colonie, un journal politique et littéraire, qui lui valut quelques inimitiés et de nombreux succès.

En 1794, la Révolution française, dont il avait suivi de loin les phases diverses avec toute l'ardeur du patriotisme le plus sincère, était arrivée, à travers des vicissitudes cruelles, au plus haut période de sa marche ascendante.

Burnel chargea sur un navire acheté et frété par lui sa petite fortune, et il s'embarqua pour revoir sa patrie. Mais la guerre acharnée que se faisaient alors la France et l'Angleterre ne lui permit pas d'échapper, même sous un pavillon neutre, à la surveillance active des tyrans de la mer. Son navire, inutilement protégé par les couleurs américaines, fut déclaré *de bonne prise*, et lui-même fut déposé dans un port de l'Union. Il profita de cette circonstance pour visiter Boston, New-York, Philadelphie, Baltimore, Alexandrie, et il retrouva dans ces cités naissantes de la jeune république un grand nombre de Français de dis-

tinction que les fureurs de la guerre civile avaient forcés à s'expatrier. Il vit plus particulièrement à Baltimore M. le prince de Talleyrand, dont les formes gracieuses et la haute intelligence le frappèrent vivement. Nous avons souvent entendu raconter à Burnel (et cela bien avant la révolution de 1830) que M. de Talleyrand lui dit à cette époque :

« La France s'agite et s'agitera peut-être long-» temps encore dans des crises sans issue, mais » elle sentira quelque jour qu'elle n'est point faite » pour vivre en république, et elle se reposera » dans la monarchie constitutionnelle, sous la » dynastie d'Orléans. » Etrange prophétie que nous avons vue trente-six ans plus tard se réaliser sous nos yeux!!

Ce fut à New-York que Burnel, qui avait quitté la France depuis cinq ans, apprit par les papiers publics la chûte et la mort de Robespierre.

De retour en France, il entra bientôt dans le mouvement des affaires publiques; et, après une mission de confiance qu'il reçut du Directoire, en 1795, pour l'organisation de la Belgique, il fut envoyé avec Baco (1796) comme agent français aux îles de France et de la Réunion. Il ne s'agissait de rien moins que d'importer brusquement dans un pays à esclaves les principes de l'émancipation, et on comprend facilement quelle résistance dut rencontrer une mission si délicate. Burnel et Baco furent repoussés avec violence de la colonie; mais la tradition y conserve encore le souvenir du rare courage avec lequel Burnel, tout en cédant à la force, sut faire respecter le caractère dont il était revêtu.

Un peu plus tard (1798), il reçut du gouvernement une marque plus éclatante encore de confiance. Le Directoire le choisit pour son agent particulier (gouverneur) à la Guyane française, en remplacement de Jeannet; et les instructions qui lui furent remises par l'amiral Brueix, ministre de la marine, attestent l'immense étendue des pouvoirs qui lui étaient conférés.

A son arrivée à Cayenne (octobre 1798), Burnel trouva la colonie dans un état déplorable. Tous les propriétaires d'habitations étaient hostiles au gouvernement de la métropole, et les intrigues de l'Angleterre agitaient sourdement les esprits. Un autre motif d'inquiétude était la présence des nombreux déportés que renfermait la Guyane. Cayenne, en effet, était alors le seul point où le gouvernement pût expédier ses déportés. Ils y étaient en grand nombre : prêtres, députés à la Convention ou aux Cinq-Cents, tous martyrs des crises violentes qui avaient signalé les principales phases de la Révolution. Collot d'Herbois venait d'y mourir; Billaud Varennes y était encore, et auprès de cette victime solitaire de la réaction thermidorienne, supportant avec un rare courage une situation intolérable, le Directoire avait récemment placé des proscrits d'une opinion et d'un caractère bien différents : Pichegru, Tronçon-Ducoudray, Laffon-Ladebat, Barbé-Marbois, Job Aymé, exclus comme royalistes des Conseils des Anciens et des Cinq-Cents par le coup d'Etat du 18 fructidor, avaient été aussi déportés à Cayenne. Unis entre eux, appartenant pour la plupart à des familles riches et puissantes, laissant en France des amis nombreux et remuants, ils se prêtaient un mutuel appui, et quelques-uns parvinrent à s'échapper. Les autres supportaient impatiemment un exil qu'ils considéraient comme le plus violent abus de la force. M. Barbé-Marbois écrivit alors en France un assez grand nombre de lettres, qu'il a recueillies et publiées, trente-six ans plus tard, sous le titre de *Journal d'un déporté*.

Sans nous arrêter à réfuter des accusations injustes qui ne parurent qu'après la mort de Burnel, et auxquelles il eût probalement dédaigné de répondre, nous ferons remarquer tout ce qu'il y a d'étrange, après un intervalle de près d'un demi-siècle, à publier des confidences de proscrit, qui ont au moins le tort de refléter des passions éteintes depuis long-temps.

La douleur est injuste, et M. de Marbois a bien pu, en écrivant à sa femme en 1798, maudire le magistrat chargé, sous sa responsabilité personnelle, de veiller sur lui; mais nous pensons qu'après avoir traversé, dans les plus hautes dignités, les divers gouvernements qui se sont succédé depuis cette époque, il eût été plus digne de laisser dormir à jamais des souvenirs et des récriminations qui ne pouvaient trouver d'excuse que dans une circonstance donnée.

Nous ajouterons qu'en prairial an VII, un des amis les plus dévoués de M. de Marbois, un proscrit comme lui, avait écrit à Cayenne même au gouverneur Burnel une lettre dans laquelle se trouve le passage que voici :

« Recevez, citoyen, mes sincères remerciements du bien que vous nous avez fait. Nous le » devons à votre volonté. Vous pouviez rendre » notre position désespérante. Votre humanité » et vos soins l'ont adoucie; je ne l'oublierai ja-» mais.

» Signé Laffond-Ladebat. »

Il y a plus, en échappant par la fuite à la déportation, et alors qu'il avait la liberté de dire sa pensée tout entière, un autre collègue de M. de Marbois, Job Aymé, écrivit aussi à Burnel :

« Je dois à la justice de déclarer que ma dé-» marche n'est point déterminée par aucun mau-» vais traitement que j'aie reçu de vous. Vous » m'avez accordé, au contraire, toutes les auto-» risations que je vous ai demandées, etc.

» 29 vendémiaire an VIII.

» Signé Job Aymé. »

Quoi qu'il en soit, et sans insister davantage sur une justification dont Burnel n'a jamais cru avoir besoin, nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt le jugement que M. de Marbois portait sur Billaud-Varennes :

« Après la mort de Collot-d'Herbois, dit-il,

« Billaud-Varennes fut envoyé de Cayenne à Sinnamary. Il y débarqua le 27 octobre 1795. Le tonnerre, à cette époque, se fait rarement entendre; mais il gronda avec force et éclata sur Sinnamary au moment de son débarquement. Les colons et les Indiens virent du prodige dans un accident naturel, et prétendirent que le ciel tonnait contre un grand coupable. Cet homme parvint difficilement à trouver une pension, et la maison où on le reçut fut aussitôt abandonnée par les amis qui la fréquentaient auparavant. Il la quitta quelque temps après notre arrivée, et fut, dès ce moment, réduit à une profonde solitude. Il s'amusait à faire parler une perruche, qu'il portait sur son poing dans ses promenades. Un jour, un oiseau de proie, appelé Pagani, fondit sur elle et la dévora à ses yeux. Cette mort fit verser des larmes à celui qui prononça tant d'affreuses exécutions et les vit d'un œil sec....

» Vous voudrez savoir comment il se comporte : sa conduite a toujours été décente, égale et sans bassesse comme sans arrogance. Je ne lui ai jamais parlé; mais, quatre fois par jour, il passait devant ma case. C'était sans éviter et sans chercher ma vue. Il me saluait d'un air courtois. Son isolement devait être un supplice quand il songeait à la cause qui éloignait de lui tout le monde. Si nous eussions ignoré son histoire, nous eussions pu le prendre pour un philosophe chagrin, mécontent de la race humaine, et qui, sans la haïr, se bornait à la dédaigner. »

Quand Burnel arriva à Cayenne, Billaud gérait une petite habitation (le Chevreuil), qui, plus tard, devint sa propriété. Son isolement était complet, et Jeannet, le précédent gouverneur, par représailles de la mort de Danton, son parent, à laquelle Billaud-Varennes avait pris une part active, avait été envers lui d'une rigueur déplorable. Par humanité autant que par devoir (1), Burnel s'efforça d'adoucir la position de Billaud, et nous avons sous les yeux deux lettres de remercîment qu'il reçut du célèbre conventionnel. Le ton de douceur et de mélancolie qui y règne contraste singulièrement avec l'idée de cruauté froide et de rigueur inflexible que Billaud a laissée derrière lui.

Nous les transcrirons ici par un double motif, d'abord parce qu'elles font voir comment Burnel sut allier les sentiments d'humanité profondément gravés dans son cœur avec les exigences d'un devoir rigoureux; en second lieu, parce que nous éprouvons, presque malgré nous, un certain attendrissement pour la résignation noble et touchante avec laquelle Billaud, doublement atteint dans ses affections domestiques les plus chères et dans son honneur comme citoyen et comme homme public, sut porter la plus lourde des infortunes. Il est des âmes que le malheur agrandit, et celle de Billaud était de ce nombre. Il souffrait, sans se plaindre, les plus rudes privations, et, sous l'influence des douleurs morales les plus cuisantes, sa figure pâle et fatiguée conservait une dignité douce et grave qui allait au cœur. D'ailleurs, les longues souffrances de son exil et sa mort sur la terre étrangère ont largement expié les erreurs de sa vie publique.

« A l'habitation dite Chevreuil, le 1er ventôse an VII de la République française.

« Citoyen agent,

» Si je n'eusse suivi que mon inclination, je me serais empressé de vous écrire; mais comme, dans le malheur, on n'a guère que des réclamations à former, l'homme délicat craint de paraître importun.

» C'est pourquoi, répugnant à faire directement cette démarche, j'avais prié un de mes amis de vous peindre ma triste situation. Ce qui l'aggrave encore sont les infirmités qui sont venues m'assaillir. Résidant sur une habitation isolée, et n'ayant avec moi qu'une ménagère dont la santé est souvent altérée, je me trouve quelquefois embarrassé *pour me procurer un verre d'eau.*

» Ce que je vous dis, citoyen agent, ne sont pas des plaintes, mais les motifs nécessaires pour justifier la demande que je vous ai faite de m'accorder un des Africains qui sont à votre disposition pour me servir. La sensibilité de votre âme m'assure d'avance de votre bonne volonté; et je dois être moins peiné de ce que l'excès du besoin m'oblige de recourir à votre bienveillance, quand elle m'a, pour ainsi dire, prévenu par des témoignages consolateurs qui m'ont pénétré de gratitude, et qui m'imposent le devoir, qui m'inspirent encore plus le sentiment de vous en transmettre l'expression.

» Salut et respect.

» BILLAUD-VARENNES. »

2e LETTRE. — 14 floréal an VII.

« Citoyen agent, recourir à votre justice et n'avoir qu'à s'en louer est une même chose. Si je vous répète qu'elle m'a arraché à la situation la plus douloureuse, c'est pour mieux vous faire sentir tout ce que je lui dois, et, par conséquent, quelle est la latitude de ma reconnaissance. Sans que vous fissiez rien de plus pour adoucir ma destinée, je n'en aurais pas eu moins d'obligation à l'attention empressée qui ajoute au service que vous m'avez rendu.

» On m'annonce, citoyen agent, que vous voulez bien m'accorder un pêcheur. Permettez-moi de vous dire que c'est beaucoup pour un homme condamné à vivre de privations et de déboires, et qui, grâce au ciel, a assez de courage pour les endurer avec patience. Mais les cœurs généreux ne connaissent point de

(1) Les instructions du Directoire portaient : « Le citoyen agent évitera, dans le traitement des déportés, toute rigueur et toute dureté qui ne seraient pas absolument nécessaires. Il lui est au contraire recommandé de les traiter avec tous les égards dus à des hommes malheureux. »

» bornes, et quand le vôtre m'en fournit des » preuves si convaincantes, il me réduit moi- » même à l'impuissance de vous peindre tous les » sentiments dont vous me pénétrez.

» Salut et respect.

» Billaud-Varennes. »

P. S. « Je joins ici le reçu des 100 piastres que » le citoyen Desfourneaux m'a fait parvenir, et » que vous avez eu la bonté de me faire toucher. »

Burnel reçut, pendant la durée de son gouvernement, cent autres lettres qui attestent avec quelle générosité, avec quel respect pour le malheur, il sut traiter les déportés confiés à sa surveillance.

« Je voudrais, disait l'une, qu'il me fût permis » de faire graver sur les piliers du Gouvernement : *Charles Prodon Saint-Joualin, ancien capitaine d'infanterie, et puis prêtre, doit la vie à l'agent de cette colonie, et il lui en fait l'hommage.* Signé Prodon. »

« Je ne puis trouver d'expressions assez fortes, » disait une autre, pour vous faire connaître » combien je suis pénétré de tous les bienfaits » que j'ai reçus de vous.

Signé Jh Ferrer. »

« Vous avez bien voulu m'accorder la grâce de » résider à Cayenne. Vous l'avez même renouvelée plusieurs fois, et je dois la santé et même » la vie à votre humanité.

» Signé Brumauld de Beauregard. »

« Je prie le citoyen payeur de vouloir bien » payer (pour mon compte et à déduire sur mon » traitement), au citoyen Tresse, la somme de » 800 fr.

» Cayenne, 5 floréal an VII de la République.

» Signé Burnel. »

« Reçu du citoyen payeur la somme portée » ci-dessus, montant à 800 livres, le 6 floréal » an VII. Signé Tresse. »

Nous pourrions multiplier à l'infini ces citations honorables, qui répondent noblement à d'odieuses calomnies, auxquelles Burnel n'opposa le plus souvent que la dignité du silence; mais le cadre étroit d'une notice biographique ne comporte pas d'aussi longs développements. Quoi qu'il en soit, après dix-huit mois des travaux les plus pénibles et de la mission la plus ingrate, en butte aux calomnies, aux dénonciations secrètes, à toutes ces misères de la vie publique qu'attire après soi le pouvoir au milieu d'une société profondément divisée, Burnel, dont la santé s'était altérée sous le climat brûlant de la Guyane, demanda et obtint son rappel *pour cause de santé.*

Quand il rentra en France, la révolution du 18 brumaire avait mis un terme au gouvernement qu'il avait servi, et il rentra dans la vie privée pour n'en plus sortir. Lors de la création des préfectures, des amis puissants voulurent le recommander à Napoléon comme un homme aussi capable que pur; mais, fidèle au culte de la République, Burnel voyait dans le gouvernement impérial une usurpation sacrilége à laquelle, aussi long-temps qu'il fut puissant, il refusa de prêter son appui. Cependant, quand arrivèrent les désastres de 1812 et 1813, quand la coalition européenne menaça le sol français d'une invasion armée, Burnel courut à Paris offrir ses services à l'Empereur. Comme Carnot, il fit taire toute autre considération devant le danger pressant de la patrie; comme lui, il comprit que le premier devoir d'un bon citoyen était de protéger l'indépendance et l'intégrité du territoire. Napoléon, touché de son zèle patriotique, se rappela ses anciens services, et les récompensa immédiatement par le brevet d'une pension de 6,000 fr., que la Restauration lui enleva.

Ici se présentent en foule à notre esprit des souvenirs affligeants. On sait ce que fut la réaction passionnée de 1815, et nous voudrions pouvoir effacer de notre mémoire les tristes détails que l'inflexible histoire a inscrits dans ses annales.

Comme tant d'autres patriotes, Burnel, père d'une nombreuse famille, et déjà avancé en âge, fut dénoncé à la fureur du parti victorieux comme un *ancien terroriste*, comme un *septembriseur*, comme le *secrétaire de Robespierre.* M. le marquis de Viomesnil, commandant la 13e division militaire, le manda devant lui. Et quel ne fut pas son étonnement et son indignation quand il eut la preuve incontestable que Burnel, qui avait quitté la France au commencement de l'année 1789, n'y était rentré qu'à la fin de 1794! C'est-à-dire que le prétendu secrétaire de Robespierre n'avait jamais vu ni pu voir cet homme fameux! Le terroriste, le septembriseur était à trois mille lieues du théâtre des événements auxquels on avait mêlé son nom! M. de Viomesnil, tout ardent royaliste et ancien émigré qu'il était, ne put s'empêcher de témoigner à la victime d'une infâme calomnie toute son estime et sa sympathie. Étranger à la province, il n'avait pu empêcher d'arriver jusqu'à lui des accusations mensongères; mais il en reconnut loyalement la fausseté, et c'était beaucoup dans un temps où les passions politiques étaient exaltées jusqu'à l'aveuglement!

En 1830, Burnel, presque septuagénaire, salua avec bonheur le retour des couleurs nationales, qui, suivant une expression célèbre, *marquaient, pour la seconde fois parmi nous, l'aurore de la liberté* (1); mais, mûri par l'âge et par une longue expérience, inaccessible à toute espèce de sentiment de vengeance et de haine, n'ayant rien personnellement à désavouer dans le passé, il désirait, dans toute la sincérité de son âme, voir un terme prochain aux passions soulevées par la Révolution française. Les théories abso-

(1) Discours du duc d'Orléans aux Chambres, 3 août 1830.

lues de sa jeunesse avaient fait place, dans son esprit, à des idées plus conciliantes et plus modérées :

« Vous avez conquis, disait-il aux jeunes » gens, la position que nous avons inutilement recherchée. Le terrain est déblayé des obstacles » que nous avons eu à vaincre. La cause de la liberté est à jamais gagnée. Sachez conserver la » belle situation à laquelle vous êtes parvenus. » Notre génération a eu de rudes combats à soutenir ; elle a accompli une tâche toujours difficile, souvent périlleuse, et quelquefois cruelle : » que la vôtre profite des résultats obtenus au » prix de tant d'efforts et de sang ; mais qu'elle » ne juge pas trop sévèrement les moyens dont » vos pères ont dû se servir. Comprenez par dessus tout que la Révolution ne sera finie que par » une réconciliation universelle. Tous les Français sont frères, et tous ont des droits égaux à » l'affection de la mère commune. »

Le 12 juillet 1835, après une longue et douloureuse maladie, Burnel est mort à Rennes, laissant à sa famille et à ses amis le souvenir d'un homme d'esprit et de cœur, et léguant à ses enfants les sentiments de désintéressement, de droiture et de probité qui ont honoré sa longue carrière. A. B.

BUSSON (Julien), — né à Dinan, paroisse de Saint-Sauveur, le 11 mai 1717, fit ses études à Paris, et fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, dont il se dégoûta bientôt. S'étant livré avec ardeur à l'étude de la médecine, il fut reçu docteur en 1742. La duchesse du Maine, qui lui fit épouser une de ses demoiselles d'honneur, le nomma son lecteur et son médecin ordinaire. Sa santé se trouvant altérée par les fatigues de ce double emploi, il vint respirer l'air natal et s'établit à Rennes. Nommé successivement, par les Etats de Bretagne, médecin de la mine du Pont-Péan, inspecteur des hôpitaux, secrétaire de la Société d'agriculture, et médecin du duc d'Aiguillon, commandant de la province, il quitta Rennes pendant les troubles parlementaires de 1769, et revint à Paris, où il fut nommé médecin de la comtesse d'Artois. Attaqué d'un polype au nez, qui résista à tous les efforts de l'art, il mourut le 7 janvier 1781. Il avait une mémoire prodigieuse, une élocution facile, et ces bonnes manières que fait acquérir la fréquentation de la bonne compagnie. On a de Busson quelques dissertations qui décèlent un grand talent d'observation. Il a aussi revu et corrigé le *Dictionnaire universel de médecine, de chirurgie*, etc., traduit de l'anglais de James par Diderot, Eidous et Toussaint. Paris, Briasson, 1746-1748, 6 vol. in-f°. P. L...t.

C

CACAULT (François), né à Nantes (Loire-Inférieure), en 1742. — Il fut baptisé sous le nom de « Françoise Cacault, » et l'on ne s'aperçut de l'erreur que plusieurs années après. Il fallut de longues formalités pour parvenir à la rectification de l'acte de naissance. Cacault montra de bonne heure un goût prononcé pour les arts du dessin. Il trouva dans sa ville natale les moyens de les cultiver, et s'attacha surtout à l'étude de l'architecture militaire. Il y devint bientôt très-habile, et, à l'âge de vingt-deux ans, il obtint la place de professeur de fortification à l'Ecole militaire. Deux ans après, en 1766, il fut nommé inspecteur des études, fonctions qu'il exerça concurremment avec celles qui l'attachaient spécialement à l'Ecole. En 1769, un nouveau plan d'études, en opposition avec ses idées, ayant été introduit dans cet établissement, Cacault se retira. L'Ecole lui accorda une pension de 1,000 fr. Cette rémunération de trois années de services montre assez quel prix on attachait à ceux du jeune professeur. La même année, une affaire d'honneur, dans laquelle il blessa grièvement son adversaire, le força de s'expatrier. Sa santé était altérée par un travail excessif. Les médecins lui conseillèrent de se rendre en Italie. Il fit ce voyage à pied, et arriva à Rome un petit paquet sous le bras, ne se doutant guère que la capitale du monde chrétien le recevrait plus tard comme ambassadeur de France. Cacault ne possédait alors que sa pension de 1,000 fr., qui lui suffit pour parcourir pendant six ans l'Italie, la Sicile et l'Allemagne. Il revint à Paris en 1775, riche d'un grand nombre d'observations et de connaissances très-variées. A cette époque, il obtint l'emploi de secrétaire du maréchal d'Aubeterre, gouverneur de Bretagne, et l'accompagna dans les missions dont il fut chargé pour l'Italie. En 1785, il fut nommé secrétaire d'ambassade à Naples, sous M. de Talleyrand. Pendant l'absence de ce diplomate, en 1788, il fut momentanément chargé d'affaires à sa place. Il remplit une seconde fois ces fonctions en 1791, en attendant l'arrivée de M. de Mackau, ministre plénipotentiaire. Rappelé à Paris dans la même année, la calomnie l'accusa d'avoir eu, pendant son séjour à Naples, des relations avec les émigrés français, qui se trouvaient alors en très-grand nombre dans cette ville. Pour toute réponse à ces imputations, il écrivit au Gouvernement : « J'ai eu

» toutes les épines, toutes les charges et les difficultés de la légation de Naples; j'ai soutenu, » sans jamais fléchir, un intervalle que tout rendait difficile. Ma conduite a toujours été droite » et mon patriotisme naturel et vrai. » En janvier 1793, il fut désigné pour remplir une mission importante auprès du Saint-Siége, et il se rendait à sa destination, quand il apprit l'assassinat de Basseville, secrétaire de la légation de France, qui venait d'être poignardé à Rome, dans une émeute populaire soulevée à l'occasion du changement des couleurs nationales françaises, que le peuple ne permettait pas d'arborer. Tous les passages étant interceptés par les armées coalisées, Cacault se trouvait alors dans une position très-difficile; il ne pouvait ni pénétrer dans Rome, ni retourner en France. Il alla se mettre sous la protection du grand-duc de Toscane, à Florence, et employa habilement le temps de son séjour auprès de ce prince, en le détachant de la coalition et en renouant les relations diplomatiques entre la France et la Toscane. Pour prix de cet important service, le Gouvernement le nomma successivement agent général en Italie, ministre à Gênes et à Florence, et le désigna pour signer, conjointement avec le général Bonaparte, le traité de Tolentino, entre le pape Pie VI et la France (19 février 1797). Il fut ensuite envoyé à Rome, en qualité de ministre plénipotentiaire, pour surveiller l'exécution de ce traité. Rappelé bientôt à Paris, où on l'accusait d'être « l'ami des rois, » il y vécut plusieurs mois dans un état voisin du dénûment, car sa probité sévère et son désir de représenter dignement la France ne lui avaient pas permis de se ménager des ressources pour les temps d'adversité. Il fut élu, en 1798, par le département de la Loire-Inférieure, comme député au Conseil des Cinq-Cents. Le 15 août de la même année, il présenta à cette assemblée un projet de mode de reddition des comptes des ministres, et proposa d'infliger la peine de la dégradation civique à ceux qui ne se soumettraient pas à cette responsabilité. Après le coup-d'état du 18 brumaire, il fut appelé à faire partie du nouveau Corps législatif, et, en mars 1801, le premier consul le nomma plénipotentiaire à Rome pour négocier le Concordat. Il déploya, dans cette importante mission, un talent politique très-remarquable. Il résida à Rome jusqu'en 1803, époque à laquelle il fut remplacé dans son ambassade par le cardinal Fesch. En quittant Rome, Cacault se rendit aux bains de Lucques, où il espérait rétablir sa santé, et où il fut sur le point de perdre la vie, tant l'usage de ces eaux lui était contraire. De retour à Paris, le premier consul le chargea d'aller présider le collége électoral du département de la Loire-Inférieure, qui le présenta comme candidat au Sénat, où il fut appelé en avril 1804. Il ne jouit pas long-temps de cette nouvelle dignité, et mourut à la Madeleine, près Clisson, le 5 octobre 1805. M. de Belleville, alors préfet de la Loire-Inférieure, en annonçant cet événement au président du Sénat, s'exprimait ainsi : « Tous les habitants de Nantes » ont reçu cette fatale nouvelle comme des enfants reconnaissants apprennent la mort d'un » père chéri et respecté. Il n'est aucun de nous » qui n'ait reçu quelque marque d'obligeance de » M. le sénateur Cacault. Aussi, l'éloge de ses » vertus est dans toutes les bouches, et les plus » profonds regrets sont dans tous les cœurs. »

Lorsque l'on construisit le pont du Pallet, en 1806, il reçut le nom de *pont Cacault*. On y éleva un obélisque revêtu d'une table de marbre blanc, sur laquelle fut gravée l'inscription suivante :

> *L'an 2 du règne de Napoléon-le-Grand. — A la mémoire de François Cacault, citoyen de Nantes, ambassadeur de France à Rome, à Florence, député au Corps législatif, président du collége électoral, commandeur de la Légion-d'Honneur, sénateur. — Pour les services qu'il a rendus à l'État, au département, à la ville de Clisson. — 1806.*

Cette plaque fut brisée en 1814, lors de la première Restauration.

Le séjour de l'Italie avait fortifié de bonne heure chez Cacault le goût des beaux-arts, et, malgré ses nombreuses et importantes occupations, il trouva toujours le temps de se livrer à leur étude. Dès son premier voyage, il avait commencé à recueillir des tableaux, et, pendant son séjour à Rome, de 1801 à 1803, il en acquit un grand nombre, ainsi que des statues et autres précieux objets d'art, parmi lesquels on remarquait surtout une mosaïque représentant le Colysée. Ce curieux morceau, estimé 2,000 piastres, était un présent du pape Pie VI, qui le lui avait offert après la conclusion d'un traité, au lieu de lui donner un « corps saint », comme cela se pratiquait ordinairement à l'égard des ambassadeurs. De retour en France, Cacault choisit la petite ville de Clisson pour y déposer ses richesses artistiques, et pour y passer ses dernières années. Voici, selon l'annotatenr de l'*Histoire de la ville et du comté de Nantes*, par l'abbé Travers, comment il fut déterminé dans ce choix : « Un Nantais, Cacault, passionné pour la peinture, qu'il avait » cultivée à Rome pendant un grand nombre d'années, revint à Nantes vers la fin de la guerre » vendéenne. Les habitants de cette ville n'osaient » encore sortir de leurs murs pour visiter leurs » propriétés rurales sur la rive gauche de la Loire, lorsque cet artiste, qui avait entendu parler » des beaux sites de la Sèvre, se hasarda seul à » pénétrer dans le Bocage. Arrivé à Clisson, au » lieu de trouver une ville peuplée et florissante, il » ne vit qu'un amas de décombres au milieu d'un » désert; il ne rencontra pas un seul habitant qui » pût le guider, pas un toit qui pût lui servir d'asile. Le silence des tombeaux régnait partout. » De tous côtés, les traces de l'incendie et de la » destruction frappaient ses regards. Il parcourut avec effroi cette ville abandonnée et cet immense château, dont les reptiles et les oiseaux

» de proie se disputaient les obscurs et derniers » débris. Cependant, ces vestiges sanglants et ces » ruines encore fumantes ne purent affaiblir la » vive impression que fit sur son esprit ce paysage » admirable, et il fut si frappé de la beauté de ces » sites, de ces rochers, de ces cascades, et mê» me de ces ruines, qu'il prit sur-le-champ la ré» solution d'habiter ce séjour, plein de charme et » d'horreur. Les dissensions qui avaient déchiré » ce malheureux canton n'étaient pas alors entiè» rement étouffées, et pouvaient se rallumer avec » toute leur force ; les routes étaient peu sûres, » et les excursions dans les campagnes fort dan» gereuses ; mais rien ne put détourner Cacault » de son dessein. Il choisit pour sa retraite une » maison ruinée dont les points de vue lui paru» rent ravissants ; il acheta cette propriété, et » vint s'y établir en 1798. Un grand nombre d'ha» bitants, encouragés par cet exemple, rentrèrent » dans leurs foyers, et en relevèrent les ruines. » Lorsque Cacault vint s'établir sur les bords de » la Sèvre, le premier bâtiment que l'on vit s'é» lever dans ces lieux, devenus déserts, fut un » Muséum. Les beaux-arts repeuplèrent ainsi » cette solitude. Il y avait à peine quelques habi» tants à Clisson que déjà, sur les hauteurs de la » Magdeleine, un peuple de statues se voyait dans » les grandes salles élevées par Cacault. Bientôt » les curieux vinrent admirer les antiques et les » tableaux du Muséum champêtre. Des artistes, » des amateurs distingués, attirés par la réputa» tion naissante de Clisson, s'y rendirent de la » capitale, et furent aussi séduits par les aspects » riants et gracieux de ses campagnes. Les arts » les avaient fait venir, la nature les retint.....»

A la mort de Cacault, la ville de Nantes fit l'acquisition de son Musée, dont on trouve la description dans la *Statistique de la Loire-Inférieure*, par Huet.

Cacault est auteur des ouvrages suivants : — I. *Poésies lyriques de Ramler*, traduites de l'allemand. Berlin, 1777, in-12.—II. *Dramaturgie, ou Observations critiques sur plusieurs pièces de théâtre*, traduit de l'allemand, de Lessing, par un Français, et publié par M. J. (Juncker). Paris, 1785, 2 vol. in-12. C. D.

CADEC (dom **Jean**). — C'était un prêtre du diocèse de Léon (Finistère), qui vivait dans le XVII[e] siècle. Il est connu par un ouvrage intitulé : *Tragédie sacrée, commencée au jardin des Oliviers, jusqu'à la montagne du Calvaire, ou Méditations sur chaque Mystère de la Passion de N. S. Jésus-Christ, dressées en rimes bretonnes*. Brest, R. Malassis, in-8° (sans date). C. D.

CADOUDAL (**Georges**) — naquit au moulin de Kerléano, dans la paroisse de Brech, près Auray (Morbihan), en 1769. Son père, meunier assez aisé, lui fit donner un commencement d'éducation au collége de Vannes, avec le projet avoué ou lointain, qui est le rêve du paysan breton, du nouveau comme de l'ancien régime, de faire un prêtre de son fils.

Georges avait vingt ans, quand éclata cette révolution qui brisa tant de carrières religieuses, et qui jeta sous le drapeau de la guerre civile quelques centaines de malheureux *kloër*, naturellement hostiles à un mouvement social qui attaquait leurs habitudes plutôt que leur foi, et, il faut le dire, plutôt leur profession que leur conscience. Ces vingt années s'étaient écoulées pour Georges Cadoudal dans une monotonie à peine interrompue par les incidents sans intérêt qui peuvent marquer une jeunesse de turbulent séminariste. En 1793, beaucoup de ses condisciples prirent les armes pour *la cause*, et il ne fut pas des derniers à suivre leur exemple. Pendant que ceux-ci allaient se faire tuer à Rochefort et à Pontivy, il réunissait cinquante jeunes gens déterminés comme lui, passait la Vilaine et rejoignait (juin 1793) l'armée vendéenne, occupée à s'emparer des grandes villes de la Basse-Loire.

Le jeune volontaire se distingua vaillamment durant cette immortelle campagne, et les historiographes de la Vendée ont souvent occasion de mentionner le corps breton de Cadoudal, imperceptible poignée d'hommes que multipliaient la valeur et la victoire. A Nort, par exemple, au moment où les douze mille Vendéens de d'Autichamps reculaient consternés devant cent cinquante Nantais intrépides, les Bretons se précipitaient en avant et enlevaient la position au pas de charge. A la bataille du Mans, Cadoudal et les Vannetais défendirent vaillamment le poste de Pont-Lieue contre des charges brillantes et meurtrières. Le rude Stofflet s'était enthousiasmé pour le jeune Breton, et disait parfois en riant : « Si un boulet n'enlève pas cette grosse tête, je vous jure qu'elle fera son chemin. »

On sait comment le plateau de Savenay vit détruire en quelques heures et balayer dans les marais de la Bryère les merveilleux débris de cette étonnante armée. Quelques fugitifs se jetèrent à grand'peine dans l'angle formé par les bouches de la Vilaine et de la Loire : parmi eux était Cadoudal. De ses épiques compagnons, un seul survivait et l'accompagnait ; c'était Lemercier, plus tard surnommé *la Vendée*, que cette confraternité lui avait rendu sacré : il devint son aide-de-camp, son inséparable ami.

La grande guerre était finie, faute de combattants. Il ne restait plus à Georges qu'à mettre à profit dans le Morbihan, qu'il avait regagné à travers mille périls, ses leçons et ses souvenirs de la grande armée. Là on ne pouvait plus livrer de batailles, mais on pouvait *chouanner* : c'est à quoi Georges se voua corps et âme.

II.

Presque tous les historiens ont, selon nous, faussé l'imposant caractère de la chouannerie, cette guerre civile aussi mystérieuse que le nom étrange dont elle s'est parée. De maladroits

amis et des ennemis aveugles ont singulièrement rabaissé les insurgés bretons, en les donnant comme de zélés champions du trône et de l'autel; c'est fermer les yeux sur tout le passé de cette forte race, la moins monarchique, à coup sûr, de notre antique occident. Ces hommes, dont Galleran disait, il y a quinze ans : *Ce sont des républicains sociaux*, sont mieux peints par ce simple aveu d'un esprit désintéressé que par les volumes de Beauchamp et de Crétineau-Joly : ils ont été des républicains incomplets, car ils n'ont vu de la République que les doublures qui les froissaient et les traineurs de sabre qui les pillaient, mais ils ont été de sincères démocrates; et la plaine de Bréhand, où vingt-deux paroisses vinrent silencieusement jeter leur premier défi à la Révolution, doit être sacrée à la liberté comme le champ immortel de la fédération française.

Ce qui a fait le malheur de la chouannerie, ce qui l'a tuée sur le champ des combats et flétrie sur celui de l'histoire, c'est qu'elle a manqué de croyances ferventes, qu'elle a été plutôt une sombre résistance qu'une joyeuse fraternité; qu'elle a été un alliage d'éléments hétérogènes, assez bien personnifiés dans quelques-une de ses sommités les plus populaires.

Il y a d'abord les vieux défenseurs du trône, Silz, Francheville, austères et pieux gentilshommes qui n'eurent sur le champ de bataille que la devise des fidèles : « Mon âme à Dieu, mon corps à mon roi. »

A côté d'eux, voyez Puisaye, mauvais Talleyrand de la guerre civile, égoïste, immoral, à genoux devant l'Anglais qui l'humilie, à genoux devant l'insurgé qui le méprise : c'est l'intrigue dans toute sa rampante stérilité.

L'ambition, c'est le bourguignon Cormatin, tour à tour républicain, émigré, chouan, enfant mutin et écervelé, qui ne voit dans la victoire qu'un ruban en expectative, dans le commandement d'une province qu'un uniforme à effet : copie révolutionnaire du bourgeois gentilhomme, que les représentants amusent avec des saluts, que les femmes énivrent du titre de général; brouillon vaniteux et niais, et pour dernier trait, le seul chouan de marque que la République ait dédaigné de punir lorsqu'elle l'a tenu prisonnier.

Guillemot, *le roi de Bignan* (*Roué Bignein*), fantasque, perfide et cruel, résume assez bien la tyrannie populaire : au dessous, nous descendons si bas que la fange nous rejaillit au front. Hâtons-nous d'ajouter, du reste, que les chauffeurs et le Royal-Carnage ne prirent guère racine dans ce pays de luttes vaillantes et loyales.

Dans aucun de ces types si variés nous n'avons trouvé une vraie et vivante incarnation de la chouannerie bretonne, de l'insurrection du Morbihan plus spécialement. Pour en saisir le caractère démocratique et sérieux, nous croyons qu'il faut l'aller chercher dans Cadoudal, ce rude plébéien, dans lequel s'est si vivement reflété l'esprit breton avec son irrésistible besoin de liberté solitaire, sa résistance à toute action politique dont le centre est hors de lui, sa haine instinctive pour l'Anglais, son antipathie raisonnée pour les princes et les gentilshommes dont il est l'incommode et dangereux auxiliaire, et par dessus tout, cette patience, cette insaisissable ubiquité qui rendent la guerre franche si redoutable aux envahisseurs et qui éternisent sur ce sol meurtrier les luttes les plus inégales.

Sous ce rapport, Cadoudal n'est pas un homme, c'est un peuple entier condensé en une seule et monumentale figure. Cadoudal c'est le Vénète de César, c'est le Waroch de Gontran, c'est l'homme, quel que soit son nom, que les circonstances auront jeté au premier rang d'une insurrection de la race bretonne. Dans ces circonstances solennelles les hommes disparaissent devant les masses, les masses elles-mêmes devant les mots qui les font mouvoir, et c'est ce qui fait la force latente, irrésistible, de ces grandes ébullitions populaires. La République française a chassé l'Europe de ses frontières en moins de temps qu'elle n'en a mis à dompter les invisibles soldats de la chouannerie. — La République romaine usait chaque année trois cent mille hommes à détruire quelques obscures tribus des Celtes des bords de l'Eridan, pendant que le faisceau d'un licteur renversait l'une après l'autre les monarchies militaires écloses dans le cerveau d'Alexandre et amollies au splendide soleil de l'antique Orient.

III.

Le Morbihan, qui devint, à partir de l'an II, le centre et le théâtre d'agitation choisi par Cadoudal, n'est point une région physique ou ethnographique : comme tous les départements nés sous le triangle égalitaire de la Révolution, ce n'est qu'un des quatre-vingts compartiments du grand casier qui avait remplacé nos anciennes régions féodales. Ses limites administratives jurent presque partout avec sa frontière naturelle : pour retrouver celle-ci, il faut remonter jusqu'aux têtes arrondies de Kein-Breiz ou du Fenbusket, et jusqu'aux pitons pelés des montagnes Noires. De cette longue échine s'échappent six grands contre-forts divergents, à leur tour subdivisés en une myriade de rameaux secondaires. Ce rideau étagé, qui descend à la mer, tantôt en pentes insensibles, terminées par des plages marécageuses ou des sables fins, tantôt en pointes aiguës et en falaises verticales, se referme à sa partie inférieure sur une large déchirure parsemée de longues îles et de milliers de récifs et d'îlots(1). Par compensation, Quibéron et ses Cyclades fendent hardiment cette *Mer sauvage* (2),

(1) *Dans le Morbihan, autant d'îles que de jours dans l'an.* (Proverbe local, d'une autorité, du reste, contestée).

(2) *Er mor golie* (mare sævum).

où leurs profils accidentés se dessinent de loin comme les squelettes d'un massif englouti.

De nombreux cours d'eau sillonnent ce versant méridional de la Bretagne moyenne, et se réunissent dans les rivières dont suivent les noms : la Laita, le Skorff, le Blawac'h (1) avec l'Evel, l'Oust avec l'Arz, l'Aff, la Claye, l'Ivel et le Lié.

Une diagonale qui part de Rohan pour aller finir à Prières, forme, depuis le temps des vieux ducs indigènes, la limite commune de deux races qui sont séparées, mieux que par des rivières et des montagnes, par une haine séculaire et une langue dissemblable. Il n'y a pas plus de différence entre un Slave et un Teuton qu'entre un Breton et un Gallo (2). Le premier, Kernewod ou Wennedad, est court, trapu, herculéen, grave et fier, mais heureux, souvent expansif, toujours grand parleur : *Gallia facunda*. Le Gallo, long, maigre, a quelque chose du paysan des Pyrénées, surtout dans ce radicalisme audacieux qui a toujours été, ce nous semble, le caractère distinctif de cette race ; mais, chez les premiers, c'est une civilisation naissante ; chez les seconds, les vagues lueurs d'une civilisation déchue : la Corse, d'un côté ; la Sologne, de l'autre.

Tout cela réuni forme, à l'époque où nous écrivons, un total de 473,000 âmes, 380,000 au plus à la fin du siècle dernier. Sur ce nombre, les Gallos ne comptaient guère pour plus d'un grand quart, 100,000 âmes environ.

IV.

Éprouvé de bonne heure au feu des révolutions politiques et sociales, cet éternel épouvantail de toutes les aristocraties, ce pays avait été prudemment ménagé par la royauté absolue qui, entre autres privilèges, l'avait, ou peu s'en faut, exempté du tir à la milice. La levée des trois cent mille hommes, qui fit insurger la Vendée, jeta les ardentes populations du Morbihan dans une stupeur qui était moins l'immobilité de l'effroi que l'orageux silence des grandes colères. Pour son malheur, la République s'y trompa. Un vent de menace mugissait dans l'air, et d'étranges paroles frappaient par instants les oreilles des commissaires de la Convention : — « Point de roi, point de loi ! — Qu'avez-vous fait de notre Dieu et de nos prêtres ? — Vous voulez faire marcher nos jeunes gens ; nous marcherons *tous !* — Où est la nation ? qu'elle vienne, nous voulons la *crocheter !* »

En mars 1793, une épouvantable explosion souleva deux cents communes de Guiscriff à Muzillac, et les rejeta violemment sur les villes qui étaient devenues les centres administratifs du nouveau régime. Vannes est attaqué, Pontivy subit un assaut meurtrier de cinq heures ; Rochefort, la Roche-Bernard sont enlevés. Les campagnes s'arment au cri de *vive le roi !* C'est assez dire comment les *politiques* avaient habilement réussi à confisquer à leur profit l'insurrection indécise. Ce mouvement s'éteignit rapidement, comprimé par les forces imposantes que la Convention se hâta de concentrer sur les principaux foyers de l'incendie.

Arrivés dans leur pays, Georges et Lemercier essaient de rallumer les flammes éteintes de la guerre civile. L'autorité, avertie de leurs manœuvres, fait cerner la maison de Cadoudal, et toute la famille est jetée dans les prisons d'Auray, d'où elle est transférée au château de Brest. Là, Georges se lia intimement avec un gentilhomme provençal, d'Allègre de Saint-Tron, avec lequel il forma le projet de s'échapper. La liberté qu'on donnait aux prisonniers de se promener dans les cours leur en fournit bientôt l'occasion ; ils s'évadèrent avec Lemercier sous des habits de matelots, et revinrent faire, dans le Bas-Morbihan, la propagande contre-révolutionnaire. En quelques jours, ils avaient autour d'eux un noyau de volontaires qui s'armèrent, tant bien que mal, aux dépens des soldats isolés que l'on rencontrait dans les campagnes. Le commandant nominal était de Silz, gentilhomme des environs de Muzillac ; Guillemot, laboureur de Bignan ; Georges, d'Allègre et Lemercier étaient ses lieutenants.

La guerre n'avançait pourtant pas vite ; au commencement de prairial an II, Silz n'avait encore qu'une misérable troupe qui fut surprise par le général Avril et horriblement maltraitée. Puisaye accourait au secours des chouans bas-bretons, qui lui promettaient que le Morbihan s'insurgerait à sa venue, mais qui ne lui envoyaient pas un seul homme ; il fut écrasé à Liffré. En dépit de la valeur homérique et de la prodigieuse activité de Silz et de Cadoudal, la chouannerie battait de l'aile, s'évaporait en stérile agitation et en odieux assassinats. Un dernier coup vint l'achever.

La réaction thermidorienne venait de triompher ; née d'un moment et chancelante sur sa base, elle voulait s'appuyer sur l'armée et tenait à en finir, à tout prix, avec cette insaisissable guerre de l'Ouest qui avait usé les meilleures troupes de la Convention. L'amnistie du 12 frimaire lui valut vingt victoires ; les portes des prisons furent ouvertes, et avec si peu de discernement que la plupart des détenus politiques n'eurent rien de plus pressé que d'aller grossir, les frères Cadoudal comme les autres, les bandes dispersées de l'insurrection. L'effet général pourtant était atteint. Le paysan, que les colonnes mobiles et les visites domiciliaires n'aigrissaient plus, comprenait que son intérêt, pas plus que son devoir, ne l'obligeait à tenir la campagne pour des pasteurs qui n'étaient plus persécutés, pour une noblesse et pour des princes qui attendaient fort tranquillement à Londres le rétablissement du *bon ordre*. Les désertions se multipliaient ; après d'impuissantes tentatives, qui n'aboutirent qu'à d'inutiles

(1) *Skorff*, eau de décharge ; *Blawac'h* (en fr. Blavet), ...nosus ? Oust, Aoust, antiq. *ulda*.

(2) *Gallo*, carr. de Gallaouëd, Gaulois, Celtes, Autochthones, Gallo-Romains.

effusions de sang, les chefs de chouans durent traiter avec la République, et, le 10 ventôse an III, le traité de la Jaunais fut signé par les insurgés du Maine et de la Haute-Bretagne.

Les écrivains royalistes ont maintes fois accusé, on sait sur quels fondements, ce qu'ils ont appelé la foi punique des généraux de la Convention. Voici un échantillon des dispositions avec lesquelles les chefs des bandes signaient la convention de ventôse :

« Jamais nous ne traiterons. Nous allons amuser, et, malgré les obstacles réitérés qui m'entourent, je vais porter la lettre à Canclaux et lier correspondance avec Charette (1) »

Quoi qu'il en soit, l'Ouest avait déjà déposé les armes, et le Morbihan, si indécis jusqu'à ce jour, allait devenir le dernier refuge de la monarchie proscrite et humiliée dans ses plus fidèles représentants.

V.

Jamais cet indomptable pays ne se dessina mieux, dans son énergique personnalité, que quand il se trouva seul en face de la Convention irritée et des vieux régiments que la soumission de la Vendée rejetait en foule de ce côté de la Vilaine. Les préparatifs de l'insurrection continuaient avec une prodigieuse activité. Les dépôts d'armes, les fabriques de cartouches et de cocardes blanches, les ambulances au fond des bois, enlaçaient le pays d'un immense réseau, invisible aux seuls représentants et aux généraux de la République. Cette guerre de surprises, sans plan, sans chef et sans nom, reprenait feu de Guémené à Muzillac; Quibéron était inquiété; un poste enlevé presque sous le feu du fort Penthièvre. A Bignan, un engagement meurtrier avait lieu, et d'affreux assassinats terrorisaient les environs de Rochefort.

La modération du conventionnel Brue aurait dû cependant faire sentir à ces populations ardentes que la pacification de frimaire n'était pas, comme l'insinuaient les intéressés et les intrigants, une duperie révolutionnaire. Des ordres sévères avaient été donnés pour la répression des attentats qui n'auraient été que d'inutiles et impolitiques représailles, et, malgré les difficultés de l'approvisionnement des villes, les réquisitions de grains avaient été généralement suspendues.

Appuyé par un système d'occupation permanente et active, ce plan réussit autant qu'on pouvait l'espérer. Bien que quelques bandes fussent encore âpres au pillage, le véritable insurgé, le paysan vannetais, ne voyait plus de motif sérieux de rester sous les armes. Entraînés à contre-cœur par la lassitude de leurs hommes, Cadoudal et Lemercier firent quelques avances aux représentants, en renvoyant à Vannes, par exemple, onze bleus pris à l'affaire de Bignon. Commencées sur ce pied, les négociations marchèrent vite, et, le 11 germinal an III, une conférence générale s'ouvrit à la Mabilais, près Rennes, entre les représentants d'un côté, Silz, Cormatin, Cadoudal, Guillemot et les principaux insurgés de l'autre.

Cette vaniteuse et ridicule personnalité de Cormatin que nous avons plus haut esquissée, amena dans cette grave conférence de déplorables incidents. Cet homme trouva moyen de blesser à la fois la conciliante fermeté des républicains et l'inquiète indépendance des chouans : il voulut poser en médiateur ; il ne réussit qu'à les irriter autant qu'il les ennuya. Quelques-uns de ses paradoxes décousus allèrent frapper droit au front de Cadoudal, qui bondit de sa place, et, étendant la main vers le malencontreux discoureur : « Voilà des paroles révolutionnaires, Monsieur! s'écria-t-il. Au nom de mes frères d'armes, je vous défends de poursuivre! » Cormatin ne tint compte de la défense, et Cadoudal, dégoûté au dernier point, se retira des conférences avec ses fidèles. Le Morbihan tout entier le suivit sous sa tente.

Nous avons, du reste, toutes les raisons de croire que le rusé Celte n'avait voulu que gagner du temps; et cette idée, qui s'était aussi présentée, mais d'une manière secondaire, à l'esprit des représentants, lui servit admirablement. Il employa le répit qui lui était donné à recruter pour les bandes jusque sous les yeux de l'administration départementale, à lasser le pays, les villes surtout, en affamant et en terrorisant. La défense de fournir des grains et d'autres subsistances aux troupes était si bien observée, que des divisions restaient cinq jours sans recevoir de pain. Et tout cela avec les plus ardentes démonstrations de fidélité à la République : « Faites les morts », disait Puisaye. Aussi, quand la République, éclairée par la découverte de la correspondance secrète de Cormatin, poussée à bout par les incessantes provocations et les audacieux excès de la chouannerie, s'occupa d'y appliquer une répression énergique, l'insurrection sortit de terre, armée, équipée, aussi ardente qu'aux anciens jours. Sol de Grisolles ordonnait une levée en masse des gens de vingt-sept à quarante-cinq ans, les prévenant « de préparer leurs faulx emmanchées à rebours à un manche de six pieds et plus, » le tout sous peine « d'être punis militairement ».

VI.

Quartier-général de l'insurrection, refuge du comte de Silz, général en chef, de Georges, de Lemercier, de l'abbé Boutouillic, le Brottier de la chouannerie bretonne, Grandchamp est attaqué le 8 prairial par le général Josnet, à la tête de cinq cents hommes. Les Bretons, à pareil nombre, soutiennent bravement le combat pendant assez long-temps; mais, le comte de Silz ayant été tué, ses soldats démoralisés s'égaillent dans le plus grand désordre, abandonnent leurs morts, leurs bagages, des magasins considéra-

(1) Lettre de Cormatin à Puisaye, du 31 décembre 1794.

bles, et, ce qui n'est pas moins important, la correspondance intime des chefs du Morbihan.

Par la mort de Silz, Georges devint de titre ce qu'il était de fait depuis long-temps, le chef incontesté de la chouannerie bretonne. Son premier combat fut malheureux : la petite troupe du général Josnet attaqua, dans la forêt de Trédion, les quinze cents chouans de Cadoudal, leur tua cent cinquante hommes et dispersa le reste.

A trois ou quatre jours de là, il y avait cinq mille insurgés de réunis dans la forêt de Camors. Une défaite, pour des hommes de cette espèce, n'était qu'une pépinière de combattants plus redoutables que les premiers. Josnet, suivi d'une force imposante, accourut y remporter sa troisième victoire ; victoire moins sanglante que les premières, il est vrai, car les Bretons y perdirent soixante hommes à peine.

Ces engagements eurent d'heureux effets : ils paralysèrent le mouvement, continrent les mécontents, ranimèrent la confiance parmi les populations ébranlées. Georges, Grisolles, d'Allègre, reconstituaient à grand'peine les débris épuisés de leur parti. Le pays était balayé, et tout faisait croire à une prompte soumission des insurgés de l'an III, quand la fatale nouvelle de l'arrivée des émigrés à Quibéron vint rouvrir toutes ces blessures mal fermées. Le 8 messidor, la flotte anglaise était en vue du Morbihan ; le 9, Puisaye et d'Hervilly débarquaient à Carnac, pendant que Georges, d'Allègre et Lemercier se précipitaient à leur rencontre avec des milliers de paysans ivres d'un bizarre enthousiasme et d'une vengeance contenue. On sait comment cette expédition, qui avait des chances momentanées de si brillants succès, les perdit toutes, grâce à des fautes vulgaires, à de ridicules dédains de gentilshommes à paysans. Dès le 19, les royalistes étaient refoulés dans la péninsule étranglée de Quibéron, et l'élan de l'expédition, c'est-à-dire toute sa force, mourait au bout de dix jours d'une vie apparente et factice.

VII.

Dans cette circonstance critique, les royalistes tentent un coup hardi : il s'agit de tourner les armées républicaines qui ferment la presqu'île, et de la placer entre deux feux en semant derrière elle un embrasement rapide et général. Tinténiac, Georges et Pont-Bellanger débarquent le 22 messidor à Sarzeau, qu'ils balaient, marchent sur Elven défendu par cinquante républicains, les fusillent, se font battre par les deux cents hommes de la garnison de Josselin, et arrivent sans autre encombre au château de Coëtlogon, où ils doivent trouver des dépêches importantes. Au lieu des papiers qu'ils attendent, ils y rencontrent huit cents ennemis auxquels ils livrent un combat sanglant. Les chouans sont vainqueurs ; mais un tirailleur tue Tinténiac, commandant de l'expédition, et aux côtés de Julien Cadoudal, le héros de la journée. Pont-Bellanger, qui lui succède, abandonne, une nuit, à Quintin, la colonne, démoralisée par la nouvelle du désastre de Quibéron. Georges est chargé de la retraite ; il l'exécute avec un admirable sang-froid, et, après trois jours de marche, au milieu d'un pays douteux et de trois ou quatre armées lancées à sa poursuite, il se retrouve dans son Morbihan sans avoir laissé un mort sur la route ou un prisonnier à l'ennemi. Cette retraite fut pour le jeune chef la plus éclatante confirmation du titre périlleux qu'il venait de conquérir.

Georges organisa le Morbihan sur un pied de guerre régulier et réellement redoutable. On a eu des renseignements officiels sur cette organisation, telle qu'elle existait en l'an VIII, telle qu'elle existait quatre ans auparavant. On y comptait sept divisions :

Bignan : 4 à 5,000 hommes. — Cantons de Plumelec, Serent, Josselin, Guégon, Réguiny, Locminé, Pluméliau. Quatre chefs de cantons.

Auray : 3 à 4,000 hommes. — Auray, Locmariaker, Landevant, Plumeret, Hennebont, Lorient, Pontscorff, Pluvigner. Trois chefs de cantons.

Muzillac : 2,000 hommes. — Muzillac, Péaule, Rieux, Roche-Sauveur, Carentoir, Peillac, La Gacilly, Plaudren, Questembert. Cinq chefs de cantons.

Vannes : 2,000 hommes. — Vannes, Elven, Sarzeau, Surzur, Saint-Avé. Trois chefs cantonnaux.

La Nouée : 1,200 hommes — La Nouée, la Trinité en Porhoët, Loyat, Mauron, Ménéac, Mohon. Trois chefs de cantons.

Malestroit : 5 à 600 hommes. — Guer, Caro, Malestroit, Campénéac. Trois chefs de cantons.

Guémené : force inconnue. — Guémené, Faouët, Gourin, Lanvenegen, Langonnet, Kernascleden. Neuf chefs de cantons.

Ces chiffres sont sans doute affaiblis, car, à la bataille de Grandchamp, les insurgés présentaient un front immense de près de douze mille hommes. Cette bataille était pourtant la dernière convulsion de la chouannerie expirante. On peut conjecturer que le Conseil du Morbihan, à l'apogée de sa puissance, pouvait disposer de quarante mille hommes environ, force redoutable que gaspillait et annulait la vaine et tortueuse activité de Puisaye. C'était à peine si Georges pouvait tenir la campagne entre les landes de Lanvaux et les marais de l'Etel, tanières que n'ensanglantaient plus que de rares escarmouches, et que sillonnaient tous les jours, dans tous les sens, les colonnes mobiles de Hoche et de Lemoine.

VIII.

Un détachement de quatre cents grenadiers de l'Ain, commandés par Cerdon, occupait Elven. Georges paraît le 13 brumaire devant le bourg, et ses sept mille chouans refoulent rapidement dans la caserne la garnison républicaine. Cet édifice est cerné, et les blèus, sommés de se ren-

dre, répondent à coups de fusil aux royalistes, qui, très-peu exercés dans l'art des siéges, couvrent inutilement de leurs morts les environs de la caserne, qui s'ébranle sous leurs attaques désespérées. Un instant de répit s'ensuit pour les bleus, et quinze grenadiers d'élite en profitent pour aller au secours de Cerdon, séparé des siens et retranché dans une maison voisine. Les chouans reviennent à la charge, écrasent ces soldats intrépides, en tuent sept et repoussent les autres dans la caserne, à laquelle ils donnent un dernier et furieux assaut. Toute leur fougue vient expirer devant ces murs meurtriers. Georges, qui s'est bravement montré, donne le signal de la retraite. Il a perdu un monde immense et l'un de ses lieutenants, renversé mort au moment où il cherche à mettre le feu au grossier édifice où combat cette colonne héroïque.

Georges se vengea de cette défaite, en harcelant les colonnes républicaines du Bas-Morbihan, et en chassant les garnisons qui occupaient encore quelques communes rurales. Pour comble de disgrâce, une mortelle inimitié, dont nous dirons plus tard les causes, s'établit entre Puisaye et lui : Puisaye en vient même à fusiller les aides-de-camp de Cadoudal, pour punir ce dernier d'avoir envoyé Lemercier vers lui avec l'ordre de le passer par les armes. Les princes ont beau s'interposer entre les deux adversaires, Georges, cantonné dans son éternel Grand-Champ, n'est plus que le dictateur du Morbihan, avec lequel il continue à tenir séparément la campagne. Vingt fois il fut sur le point d'être enlevé ou tué par les colonnes qui sillonnaient le pays dans toutes les directions; une fois, entre autres, il n'échappa que grâce au dévoûment d'un vicaire insoumis, qui se fit prendre à sa place. Une fois en sûreté, son premier soin est de courir sur les traces des bleus, qui emmènent son sauveur; il les rejoint, les bat, et délivre le prisonnier tout ébahi de ce bonheur inespéré.

C'était le temps où le système de pacification adopté par Hoche était si largement et si brillamment appliqué au Morbihan. Le vrai peuple des campagnes détestait la lutte, et au printemps de l'an IV, il n'y avait plus sous les armes que les *politiques* purs, quelques bandes pillardes et quelques insurgés précautionneux et défiants. Dès les premiers jours de prairial, la Haute-Bretagne, le Maine et l'Anjou se sont soumis; et, le 3 messidor, Cadoudal fait sa paix aux conditions suivantes :

— « Les chefs insurgés du Morbihan se soumettront aux lois de la République.

— » Les armes et munitions qui sont aux mains des chouans seront déposées entre celles de l'autorité républicaine.

— » Les déserteurs seront rendus, et les jeunes gens de la réquisition resteront chez eux pour la culture des terres.

— » Les émigrés quitteront le territoire français.

— » La liberté des cultes est proclamée pour tous les prêtres qui n'auront pas quitté le territoire de la République. »

Ce traité, dicté tout entier par Hoche, était d'une haute et fraternelle politique; mais, en accordant aux paysans insurgés une large partie des libertés pour lesquelles ils avaient combattu, il les isolait des royalistes, et c'est ce que ceux-ci ne lui pardonnèrent jamais.

IX.

La paix signée par Georges était donc quelque peu *mal assise*, comme on disait au temps de nos pères. Grâce aux instructions secrètes qu'il avait données à ses hommes en les licenciant, le désarmement eut lieu d'une manière dérisoire. Quelques mauvais canons, un cinquième des armes et les plus mauvaises, des munitions avariées, voilà tout ce qui fut rendu. Le reste fut caché dans les buissons, sous les tas de fagots et d'ajoncs. Georges, du fond de son quartier de Locohal-Auray, — petite île de la lagune d'Etel, appelée l'*Ile fortunée* par les érudits de son état-major, — surveillait les opérations du désarmement, la sourde résistance de ses lieutenants : il maintenait sous main l'organisation insurrectionnelle, et allait jusqu'à empêcher les chouans de contracter mariage, pour être plus certain de leur concours dans un avenir qu'il prévoyait, et qu'il hâtait de tout son pouvoir. Dans cette idée fixe, à laquelle il sacrifiait ses inimitiés les plus personnelles, il se rapprocha de Puisaye, condamné à son tour par l'agence royaliste de Paris. Dès l'hiver de l'an V, une vaste conspiration, dont les fils partaient de la petite cour de Londres, enveloppait l'Ouest presque entier. Georges y était entré des premiers, et il recevait de l'Angleterre 1,000 livres sterlings par mois pour ses divisions. Les infractions au traité devenaient fréquentes et éhontées; le général Michau, décidé à en finir avec le principal auteur de ces infractions, lance à sa poursuite des colonnes toujours trop faibles pour le cerner, et qui reviennent, l'une après l'autre, battues par d'invisibles ennemis, auxquels les forêts de Conveau, de Quenecan, de Camors, de Lanveaux et de la Nouée, offrent d'impénétrables asiles.

X.

Voilà où en était le théâtre de l'agitation dans les premiers jours de l'an VII, époque où les périls de la République en Italie et en Allemagne, faisaient croire bien des gens à une crise prochaine. Georges résumait, dans les lignes que voici, toutes les sacriléges espérances des chefs royalistes :

« Les bataillons républicains se dirigent sur les frontières; ils nous laissent enfin respirer. Hoche n'est plus; le vainqueur de l'Italie, confiné en Egypte avec ses meilleures troupes, ne fait plus trembler l'Europe. Cette République abhorrée va donc s'écrouler sous les coups de ses nombreux ennemis : hésiterons-nous encore? »

En dépit de Cadoudal et de ses impatiences, le parti hésitait : l'agence royaliste avait soufflé partout ses dissolvantes inspirations. Aux conférences qui s'ouvrirent au château de la Jonchère, d'Autichamp exhiba un ordre du comte de Lille de ne s'insurger qu'à un signal de lui. Ce pouvait être un ordre pour les royalistes purs ; ce n'en était pas un pour Cadoudal. Son inculte et fougueuse éloquence entraina les chefs, et la prise d'armes fut, à la presque unanimité, fixée aux premiers jours de brumaire, an VIII.

XI.

La Haute-Bretagne et le Bas-Maine commencent le mouvement dans les derniers jours de l'an VII, sous les ordres de La Nougarède, de Limoelan et de Châteauneuf. Ce ne fut qu'une levée de boucliers que le bruit de la défaite des coalisés anglo et austro-russes devait dissiper sans retour : ce fut le contraire qui arriva. Plus audacieuse que jamais aux jours de péril, la Bretagne inférieure se levait avec une incompréhensible unité. « Prouvons à la coalition, disait Georges, » que nous n'avons pas besoin d'elle. Elle s'est » armée sans notre concours ; nous nous arme- » rons sans le sien. »

Sol de Grisolles s'empare de Pont-Château, et enlève les caisses publiques : la Roche-Bernard, Redon tombent en son pouvoir. Guillemot décime une colonne républicaine à la lande de Vachegarre, après avoir occupé Locminé ; Georges attaque Vannes sans succès (4 brumaire), mais, le 8 du même mois, il occupe Sarzeau, et, les jours suivants, le canton de Muzillac. Un engagement meurtrier a lieu le 16, et, comme pour braver le général Harty, Georges lui renvoie, de son quartier général de Guéhenno, huit soldats blessés, avec un sauf-conduit au nom du roi et trois guinées à chacun.

A Ambon, les Anglais débarquent, sous la protection des bandes insurgées, un convoi de trente mille fusils, de six bouches à feu et de numéraire. Georges fait filer ce convoi vers l'intérieur : il est attaqué devant Elven par le général Harty, qui, après un échange de coups de feu, se retire en bon ordre devant des forces quintuples, et se replie sur Vannes.

Lemercier avait surpris Port-Brieuc, et Châtillon Nantes pendant quelques heures, durant les longues nuits d'hiver de l'an VIII. La République était victorieuse, mais lassée, harcelée de toutes parts, et les généraux qui allaient d'une ville à l'autre régler des affaires d'intérêt public ne le pouvaient faire que sous la protection d'une force armée imposante, et même d'une bonne artillerie. La position n'était plus tenable : Bonaparte, qui venait d'étouffer la France libérale par l'inqualifiable *attentat* du 18 brumaire, enjoignit à Hédouville de pacifier l'ouest à tout prix, et fit soutenir ces *tentatives* d'accommodement par des forces *imposantes*, qui marchèrent sur Rennes sous la *conduite* du vainqueur de Berghen.

Les chouans étaient encore redoutables, et Hédouville ne le cachait point aux consuls. « Si un » prince de la maison de Bourbon avait eu le cou- » rage de se jeter au milieu de ces milliers d'in- » surgés, qui ont bien des vertus, fanatisme à » part, je ne fais pas de doute qu'aujourd'hui le » sort de la République serait gravement com » promis.... Georges, d'un côté, Frotté, de l'au- » tre, ont su balayer les côtes. Si un prince ve- » nait encore et pouvait, par sa présence, *rendre* » *un le commande ent*, je crois que les chouans » feraient de grandes choses. » (Lettre du 4 brumaire).

La désunion, en effet, tuait l'insurrection. De Quimperlé à Évreux, elle tenait la campagne, et pourtant elle en était réduite à une guerre de surprises et de *chicane*, comme l'appelait Georges dans ses lettres intimes. Quelques chefs traitèrent avec Hédouville, pendant que l'indomptable Georges prenait pied jusque dans les îles du Morbihan, et protégeait, à Billiers, le débarquement d'un convoi qu'Harty essaya en vain d'enlever. — « C'en est fait si on signe, écrivait Lemercier à un de ses compagnons d'armes : *nous ne voulons point de paix*. »

Ce qui rendait Georges si opiniâtre dans sa résistance solitaire, c'était la nouvelle de la prochaine descente du comte d'Artois. Le prince l'amusait par des promesses et par des cajoleries : « J'ai voulu que le brave et loyal Georges n'ap- » prît que par moi ce dont son âme jouira autant » que la mienne..... A vous revoir bientôt, mon » cher Georges. » Le chouan attendait, et l'Angleterre venait ensuite lui écrire « que les jours » de S. A. R. *étaient trop précieux pour être ex-* » *posés*. »

Il y avait dans cette phrase perfide un sens ingrat et cruel qui dut frapper au cœur le redoutable chef de l'insurrection bretonne. Parler de *jours précieux* à un pays qui avait versé le plus jeune et le plus généreux de son sang pour la *bonne cause*, c'était un égoïsme des plus odieux, — et, de plus, une maladresse inouie. Mais ce n'était pas en réalité pour les princes, — on le sentit surtout alors, — que le Morbihan se battait. Georges refoula son indignation au fond de son âme, et envoya Lemercier aux conférences de Pouancé pour briser les fils renoués de la pacification de l'Ouest. Lemercier lui écrivit une longue lettre où l'on voit poindre son amer désappointement à l'aspect des intrigants qui ont succédé aux croyants de la grande guerre, de « ce diable d'abbé Bernier, qui, dans tout cela, » veut retirer une mitre d'évêque ; » de « M. Mac- » Curtin, le Cormatin de la rive droite, moins » l'importance ; » des « pacificateurs..., ennemis » bien difficiles à vaincre dans le champ de la » ruse. »

Pour appuyer son lieutenant, Georges accourt à Pouancé et cherche, mais inutilement, à réveiller l'énergie des chefs insurgés. On lui objecte le manque d'armes : il en a pour les siens

et pour tout le monde. On ne réplique rien, mais on cherche à gagner du temps; le consul, de son côté, ne refuse point de faire des concessions; mais toutes ces temporisations l'exaspèrent, et, le 18 nivôse, il adresse a l'armée de l'Ouest une foudroyante proclamation ou on lisait : « Que » j'apprenne bientôt que les chefs des rebelles ont » vécu...... Soldats, faites une campagne courte » et bonne : soyez inexorables pour les bri- » gands. » Et dans un arrêté du 21 : « Toute com- » mune qui donnerait asile et protection aux bri- » gands sera traitée comme rebelle, et les habi- » tants pris les armes à la main seront passés au » fil de l'épé. » — « Tout individu qui prêcherait » la révolte et la résistance armée, sera fusillé » sur-le-champ. » En même temps Brune est chargé de pénétrer dans le Morbihan, et la reprise des hostilités est fixée, par Hédouville, au 1er pluviôse : Georges était prêt au jour indiqué.

XII.

Le général Harty s'était porté le 2 pluviôse sur Grand-Champ, avec la vingt-deuxième demi-brigade de ligne, une compagnie de grenadiers, quelques détachements d'autres corps, et deux pièces d'artillerie légère. Les républicains arrivèrent rapidement au Pont-du-Loch, où leur cavalerie surprit huit chouans, tous jeunes gens et déserteurs de la compagnie franche d'Auray.

La guerre se faisait alors sans ménagement, sans quartier : les huit jeunes gens furent fusillés sur place. Ce furent les seuls prisonniers que put faire la colonne : le pays, à une grande distance à l'entour de Meucon et du Pont-du-Loch, était désert, abandonné des habitants, qui avaient fui, comme une tribu arabe, avec leurs meubles et leur bétail.

Harty laissa deux bataillons au Pont-du-Loch, et vint avec le reste s'établir à Grand-Champ, où il devait faire sa jonction avec divers corps qui sillonnaient le pays. Un millier d'hommes, sortis d'Auray, le rejoignirent à Grand-Champ : il les posta au château de Penhouët, à une demi-lieue du bourg.

Les trois jours suivants furent passés par Harty à enlever les grains et bestiaux qui restaient dans le pays insurgé, et à coordonner ses mouvements avec ceux des généraux républicains qui parcouraient les communes voisines, principalement avec Gency, campé en ce moment près d'Elven.

Le 6, Harty ne voyant paraître aucun ennemi, informé cependant que Georges Cadoudal rôde à une prudente distance de ses camps de Grand-Champ, du Pont-du-Loch et de Penhouët, qu'il se prépare à un mouvement offensif, que des rassemblements d'armes ont lieu dans un château voisin de Plaudren; Harty, disons-nous, se décide à *forcer les loups dans leur tannière*, et, après avoir fait filer sur Vannes, par le plateau de Meucon, dix-sept charrettes pleines de grains et escortées de cent dix hommes, il se dispose à marcher sur Plaudren pour dissiper les rassemblements et détruire les approvisionnements qui lui sont signalés. Il avait compté sans l'impétuosité de Guillemot et de Cadoudal, qui avaient fait leur jonction dans les landes de Grand-Champ.

XIII.

A peine en marche, le convoi est assailli par la colonne de Guillemot, avant-garde de Cadoudal. Les chouans, au nombre de quinze cents hommes, tant cavalerie qu'infanterie, barraient la route de Vannes, et s'étaient embusqués en tirailleurs dans les fourrés qui bordent la route. Décimés par un feu violent, les républicains lâchent pied, essaient inutilement de reformer leurs rangs sous une charge impétueuse de la cavalerie bretonne, et finissent par se jeter, dans le plus violent désordre, au milieu des bois de Meucon.

Trente-trois hommes de l'escorte, entourés par les chouans, sont parvenus à gagner un château voisin, qu'ils mettent à la hâte en état de défense, en fermant toutes les issues et en se portant aux fenêtres. Les chouans arrivent et donnent tumultueusement un assaut qui est repoussé. Pendant cinq heures, leurs efforts viennent échouer devant cette maison, dont le souvenir du combat d'Elven aurait dû les faire prudemment éloigner.

Après des pertes nombreuses, les insurgés demandent à parlementer. Les républicains ne veulent d'aucune condition et continuent le feu. Les chouans amènent alors sous les fenêtres de la forteresse improvisée le lieutenant de la compagnie, qu'ils avaient pris au commencement de l'action, et promettent aux héroïques assiégés de lui laisser la vie sauve, pourvu qu'ils se rendent. « Nous plaignons vivement notre lieutenant, s'écrient-ils, d'être tombé entre vos mains, mais nous ne le sauverons pas à ce prix. Il n'y a plus à parlementer : retirez-vous. »

Les chouans épargnèrent le captif, mais ils donnèrent au château un dernier et furieux assaut. — Un instant ils parviennent à y mettre le feu : les assiégés, entourés de fer et de flammes, luttent d'une main contre l'incendie qu'ils parviennent à éteindre, repoussent de l'autre les assaillants, qui, découragés par des pertes inutiles, rejoignent le gros de l'armée.

Les assiégés rentrèrent le soir à Vannes, emmenant deux soldats blessés qu'ils avaient pu enlever aux rebelles.

Les noms de ces trente-trois braves méritent d'être conservés, ce sont : Marchand, Sterting. Hédé, Bonnis, Noël, Bordeaux, Berger, Danse, Guibourget, Louis, Brillant, Bouguette, Audry, Gilbert, Pervaux, Thomas, Dublin, Rusé, Gency, Audry, Brejat, Duthera, Petit, Dufour, Sautroc, Dasty, Chapelais, Macaire, Lenoir, Revet et Chapal ; plus, deux noms inconnus.

XIV.

L'action s'est généralisée. Au bruit de la fusillade de Meucon, Harty a envoyé quatre compagnies de la cinquante-deuxième, pour soutenir l'escorte, qu'il ignore avoir été dispersée aux premiers coups de feu. Ces quatre compagnies se trouvent brusquement arrêtées par le centre de Cadoudal, victorieux à une première attaque, et disparaissent au milieu d'une ardente et confuse mêlée.

L'ennemi, qui n'a montré au commencement de l'action que quelques bandes indécises, déploie en ce moment aux yeux inquiets du général républicain d'innombrables masses qui semblent sortir de terre. Cadoudal est arrivé, et il étage, à mesure qu'elles arrivent sur le plateau, ses bandes indisciplinées, le long du coteau de la Paude, son centre à Saint-Gildas, sa gauche appuyée à Grand-Champ et sa droite à Monterblanc. D'imposantes masses de cavalerie le soutiennent, et quelques pièces d'artillerie, servies avec intelligence, battent le coteau et enfilent les vallons de l'Auray, occupés par l'infanterie républicaine.

Harty avait d'abord pris le Pont-du-Loch pour base d'opération : ce point, vivement attaqué par Cadoudal, était opiniâtrement défendu par les républicains, renforcés du reste de la cinquante-deuxième demi-brigade et du troisième bataillon de la vingt-deuxième. Les républicains, débordés par les masses ennemies, s'éclaircissaient de minute en minute sous le feu meurtrier des tirailleurs insurgés, embusqués dans les nombreux taillis qui dominent l'Auray. Horriblement décimés, ils attendaient en vain, dans une défensive désavantageuse, le secours que le général, dont toutes les troupes étaient engagées, ne pouvait leur envoyer.

Harty prend alors un parti décisif. Il réunit rapidement quelques compagnies d'infanterie, les fait appuyer par de la cavalerie et de l'artillerie légère, et les lance à tout hasard sur la gauche des chouans, ivres d'une victoire bien disputée, mais en ce moment presque certaine.

XV.

Les républicains chargent vivement l'ennemi, qui recule involontairement et laisse à découvert le centre où combat Cadoudal. Harty, dont l'œil intelligent a saisi ce mouvement, lance un bataillon sur le centre ennemi et s'y porte en personne. L'attaque est brillamment exécutée sous le feu des tirailleurs bretons et de l'artillerie des insurgés, qui balaie les coteaux en avant de Grand-Champ. Les chouans refluent vers les hauteurs, dans un certain désordre, et hésitent un instant. Harty en profite : il lance sur eux sa cavalerie et son artillerie légère. Les insurgés lâchent pied : la cavalerie républicaine fait une trouée dans les masses d'infanterie accumulées sur le plateau, elle s'y lance avec fureur, sabre à droite et à gauche. La plaine de Grand-Champ n'est plus un champ de bataille, ce n'est qu'un vaste abattoir, où des vainqueurs, exaspérés par une lutte furieuse, poursuivent et écharpent sans quartier des fuyards dispersés dans la campagne.

Cadoudal, désespéré, a réuni quelques insurgés intrépides, et s'est jeté, le sabre au poing, au milieu des cavaliers républicains. Plusieurs chefs de son état-major se font hacher à ses pieds : les autres l'entraînent, et les débris de l'armée vaincue, parvenus à grand'peine à sauver leur artillerie, se retirent dans les landes de Saint-Nolf et de Monterblanc, où l'infanterie républicaine ne tarde pas à les perdre de vue.

XVI.

Il était quatre heures du soir. La bataille était irrévocablement perdue pour Cadoudal. De rares coups de fusil s'échangeaient encore vers le Pont-du-Loch et dans la direction de Monterblanc. Une colonne insurgée, partie des landes de Lanvaux, au premier bruit de la canonnade, s'était mise en marche vers Grand-Champ, en poussant devant elle douze éclaireurs, qui tombèrent étourdiment au Pont-du-Loch dans un gros de cavalerie républicaine. Huit furent écharpés ; les autres, rudement pourchassés, regagnèrent la colonne qui les suivait et qui se dissipa aussitôt.

Quatre cents Bretons, presque autant de républicains couvraient de leurs cadavres le plateau et la vallée. Les morts républicains avaient presque tous le corps percé de balles ; ceux des chouans étaient déchirés par le sabre et la baïonnette. Au vêtement, on reconnaissait parmi ces derniers de nombreux volontaires émigrés, des capitaines de paroisse, des guides de Cadoudal. Le nombre et la nature des blessures attestaient une lutte vaillante et désespérée. Des chapeaux, des sabots et des fusils jetés par les fuyards, couvraient au loin la plaine de Meucon à Elven. Un millier de fusils, dont plusieurs tout neufs et de fabrique anglaise, furent brisés sur place par les vainqueurs.

Les insurgés gardaient un certain ordre dans le désordre de leur retraite, surtout la colonne de Guillemot, qui avait moins souffert que les autres. Le *roi de Bignan* faisait filer sur le haut Morbihan les prisonniers et le convoi républicain enlevé à Meucon. Les blessés de l'armée insurgée avaient été chargés sur des charrettes et dirigés sur Elven, par le village de Kerboulard. Ce funèbre convoi, qui marquait de longs ruisseaux de sang la ligne nue qu'il parcourait, fut recueilli par les chouans de l'est, qui venaient de refouler le corps de Gency jusque dans les murs de Vannes.

Harty rentra lui-même dans cette dernière ville, à sept heures du soir, assez vivement inquiété pour ne point avoir la tentation de troubler les vaincus de Grand-Champ dans leur lente retraite.

XVII.

Georges avait, comme toujours, intrépidement payé de sa personne dans cette ardente journée. Il était blessé : ses plus braves compagnons avaient été tués à ses pieds. Dans l'intervalle de deux charges meurtrières, une de ces idées homériques, particulières à Georges, lui passe dans l'esprit : il propose au général républicain un combat singulier de quatre-vingts de ses grenadiers contre quatre-vingts Bretons. Harty, piqué d'honneur, fait marcher quatre-vingts soldats d'élite : autant de chouans d'élite s'avancent dans la lande, commandés par Georges en personne. Ce duel, renouvelé des luttes féodales, fut long, sanglant, désespéré. Les deux armées en suivaient les chances avec un fiévreux intérêt. Les républicains furent taillés en pièces, et ceux qui survécurent tombèrent, criblés de blessures, au pouvoir des vainqueurs échappés à cette boucherie.

Georges usa noblement de cette victoire épisodique ; il renvoya à Vannes les prisonniers républicains, après leur avoir fait remettre quelque argent. On va voir si tous les chefs insurgés montrèrent envers leurs captifs la même courtoisie.

XVIII.

Les chouans étaient perdus, si Gency, campé à deux lieues au plus du théâtre de l'action, était venu prendre à dos les bandes démoralisées qui fuyaient vers la Vilaine. Ce général était parti de Rennes le 2 pluviose, et était arrivé à Ploërmel trois jours après, à travers de nombreuses troupes de chouans qui ne firent que des simulacres d'attaque. Le 5, il était dans la lande d'Elven : son artillerie était restée en arrière. Sa cavalerie attaqua dans la lande un corps d'insurgés, qui fut taillé en pièces. Un second corps était aux prises avec les carabiniers républicains sur les bords de l'Artz. Après un combat furieux, les rebelles furent forcés, acculés, précipités à la rivière, où la plupart périrent.

De là Gency marche sur Elven. Ce gros bourg était défendu par un corps de quatre cents chouans, qui, à son approche, *s'égaillèrent* dans les vergers, où ils arrêtèrent quelque temps les assaillants. Ils furent chassés par une charge brillante et rapide, et se rejetèrent dans les landes.

La journée était froide, le vent vif. La canonnade de Grand-Champ retentissait distinctement à l'ouest ; l'inexplicable inaction de Gency sauva les débris de l'armée vaincue ; elle lui coûta cher à lui-même, quand il prit le lendemain la direction de Vannes.

Les chouans le poursuivirent jusqu'aux portes de la ville, en semant cette longue route de morts républicains. Cette retraite — pour ne rien dire de plus — justifiait fort peu la bravade qui termine le bulletin du *vainqueur :*

« Tous (les soldats) regrettaient que les brigands lâchassent si promptement le pied, et leur ôtassent par là l'occasion de mieux se mesurer avec eux. »

XIX.

Nous avons laissé *le roi de Bignan* reprenant avec ses troupes harassées, son convoi et les trente-six prisonniers faits à Meucon, le chemin de Bignan, son impénétrable retraite. Le terrible Guillemot, déjà exaspéré d'un revers imprévu, le fut encore bien davantage, quand il apprit, quelques jours plus tard, le traité conclu entre Brune et Georges, sans sa participation. Guillemot ne voulait point de paix : les concessions et les ruses de la politique étaient complètement étrangères à sa rude et batailleuse nature. Il haïssait la république et les républicains comme les haïssaient la plupart des paysans insurgés, d'une haine aveugle, implacable et féroce. Une reconnaissance, même nominale, du régime républicain était impossible à cette individualité fougueuse, à qui il fallait des bleus à écharper, de la poudre à brûler et la sauvage liberté de ses âpres bruyères. Il jura de faire manquer les négociations, et il ne dépendit pas de lui que la guerre n'ensanglantât une dernière fois ce Morbihan saigné à blanc par sept ans de luttes énergiques.

La lande de Burgaud, près Bignan, était un terrain neutre où les généraux républicains ébauchaient, à cette époque, des conférences avec les chefs bretons insoumis. *Le roi de Bignan* amena, un matin, les trente-six prisonniers sur cette vaste lande, en face de l'armée ennemie. Les captifs furent rangés sur une ligne. Un chouan, le fusil au bras, se tenait auprès de chacun des bleus. L'aumônier de Guillemot, Le Thies de Keraulfret, s'approche des patients et leur demande s'ils n'ont rien à lui confier dans ce moment suprême. Quelques instants s'écoulent. A un signal donné, chaque insurgé appuie le canon de son fusil au front du prisonnier qui lui est confié ; à un second signal, un feu de file parcourt toute la ligne, et les trente-six captifs tombent aux pieds des trente-six bourreaux, le crâne broyé et les vêtements souillés de cervelle et de sang. Une même fosse reçut les victimes défigurées.

On devait répondre à d'aussi odieuses provocations par une guerre sans pitié : elles ne retardèrent pas d'une heure la pacification projetée. Les généraux de la république étaient encore plus patients dans leur fraternelle entreprise, que les chefs insurgés ne l'étaient dans leurs haines ardentes. Ajoutons, pour être complet, que la chouannerie demandait à ne pas être poussée à bout ; que son épée avait été ébréchée à Grand-Champ, mais qu'elle ne l'y avait pas brisée, comme Georges le prouva trois jours plus tard, sur le champ de bataille du Pont-du-Loch.

XX.

Entre Vannes et Locminé, après qu'on a laissé

à gauche la petite église de Locmaria, et qu'on est sorti de l'ombreux vallon du Chatel, on gravit un plateau de forme quadrangulaire, de quinze cents pas de longueur et de largeur moyennes, et couvert, sur presque toute son étendue, de vastes landes pierreuses et dénudées. A l'ouest et au midi, quelques hameaux, Kerhervé, Gorvello, disparaissent à moitié dans un épais rideau de haies et de clôtures. Trois des faces de ce quadrilatère s'abaissent en pentes brusques et rapides vers les coulées étroites de Bango, du Chatel et de Goas-Glaz; la quatrième domine le large vallon de Tréauray, où se déroule une de ces perfides traînées tourbières sans fond qui ont été, dans toutes les guerres du Morbihan, l'auxiliaire meurtrier du partisan indigène.

L'armée républicaine, forte de cinq mille cinq cents hommes, et commandée par Taponnier, Debelle et Gency, occupait cette formidable position du Pont-du-Loch, appuyée sur ses derrières par les marais de Lavaleud, sur ses flancs par les abruptes vallons dont nous avons parlé. Une forte colonne occupait Camzon, au-delà du ruisseau de Goas-Glaz, en face des légions de Cadoudal, réunies en masses compactes sur la lande de Morboulon, autour du moulin qui la domine. Un peu plus forte, numériquement, que l'armée républicaine, celle de Georges comptait trois divisions, celles de Cadoudal, de Jean-Jean et de la Goublaye, trois compagnies de chasseurs et de grenadiers, commandées par Saint-Hilaire, et plusieurs pièces d'artillerie.

Pendant la nuit, La Goublaye avait tenté sur Camzon une pointe malheureuse. Les ténèbres protégent sa retraite. Aux premières lueurs du jour, il répare son insuccès en attaquant Gency, qui débouche par Kermérian et par Lannion. Un instant déconcerté par la vive fusillade des tirailleurs bretons, le général républicain fait un mouvement en arrière; les Bretons se débandent dans la poursuite, et Gency, revenant rapidement à la charge, a bientôt balayé les masses confuses qui s'agitent autour de Morboulon. Le combat se rétablit avec un certain avantage et se termine par une vigoureuse charge à la baïonnette, qui rejette la colonne disloquée de Gency sur le centre de l'armée républicaine.

Pendant ce temps, Debelle et Taponnier avaient fourni une charge brillante contre Georges et le centre de l'armée des insurgés qu'ils avaient enfoncé. La division de Jean-Jean était en pleine déroute : le corps d'élite où combattait Georges n'échangeait plus qu'une fusillade incertaine, appuyée par les charges de l'artillerie. Cadoudal ordonne un mouvement rétrograde, que protégent ses tirailleurs. En même temps, La Goublaye, débarrassé de Gency, et Saint-Hilaire, qui avait perdu un temps considérable à attaquer un convoi dans les landes de Meucon, arrivent à son secours; les insurgés maintiennent leurs positions, et les républicains, après un séjour de quelques heures sur le champ de bataille, rentrent à Vannes, en laissant neuf cents morts dans la plaine de Lannion.

La bataille du Pont-du-Loch, la seule action régulière où Georges ait commandé, n'ajouta guère à sa gloire personnelle : elle n'eut d'autre résultat que de poser dignement la chouannerie en face des vieux soldats de Hondschoote et de Berghen. Nous n'avons pu constater les pertes qu'elle y fit. Tout nous fait cependant croire qu'elles furent énormes, bien qu'elle les ait toujours voilées avec l'orgueil raffiné du Barbare, qui se fait tuer pour enlever du champ de bataille le sanglant témoignage de sa défaite.

A peu de distance de ce champ d'inutile boucherie, à la Grée en Bilio, une compagnie de chouans est attaquée par une colonne républicaine, qui la prend comme dans un traquenard et la décime à bout portant; mais Cadoudal arrive au bruit de la fusillade; il prend les bleus par derrière, les fait cerner par ses bataillons, et anéantit en quelques instants cette poignée d'intrépides soldats qui avaient, comme les vétérans de César en Afrique, « pris l'habitude de faire grâce et jamais de demander merci ».

XXI.

Ces succès illustraient et usaient la chouannerie; ; car les armées républicaines renouvelaient tous les jours leurs bataillons décimés, tandis que le pays insurgé se dépeuplait à vue d'œil. Georges fait demander une entrevue à Brune, et le lendemain même de la bataille du Pont-du-Loch, la paix est signée.

A peine Cadoudal avai-il quitté Brune, qu'il reçut avis de l'arrivée de fonds importants à lui envoyés d'Angleterre; la réponse fut ce qu'elle devait être : « J'ai voulu la paix, et je ne puis recevoir des fonds destinés à continuer la guerre. »

Le premier consul désirait ardemment voir Georges à Paris. Vivement sollicité par Brune, le chouan se décide à tenter le voyage. Ce fut un ravissement inexprimable dans la petite cour consulaire; et, fidèle écho de toutes les jubilations officielles, le *Moniteur* faisait de Cadoudal un portrait impartial par ordre : c'était un peu différent des contes officiels de 1803, où il était peint comme une sorte de croquemitaine. Il paraît devant le premier consul qui, après quelques circonlocutions sommaires, lui offre de prime abord 100,000 fr. de rente et le grade de général. « Ce serait me vendre, répond le chouan : votre proposition est flétrissante pour moi; d'ailleurs, si j'acceptais, mes confrères de là bas me tueraient comme un traître, et je l'aurais mille fois mérité. »

Rien ne peut vaincre cette fière intégrité, et l'ex-chef du Morbihan, que l'exécution de Frotté (28 pluviôse) rend inquiet pour sa sûreté personnelle, s'enfuit secrètement à Londres, où il essaya de conférer avec les sommités de l'émigration, et de faire passer dans leur âme l'infatigable pertinacité qui le rendait si terrible. Ce fut en

vain : il ne retira de la contemplation de tout ce monde de mesquines ambitions et de vulgaires ridicules, qu'un profond mépris pour cette aristocratie fossile, et qu'un amer découragement que de flatteuses distinctions ne purent guère lui faire oublier. De sa petite cour de Mittau, le comte de Lille lui avait fait passer, à Londres, le cordon rouge et le brevet de lieutentenat-général, avec une lettre des plus gracieuses. — Georges demandait mieux ; et, ulcéré de ne pouvoir arracher un belliqueux élan à ces cœurs énervés par les salons de Londres, il renoua avec Guillemot, Debar et les autres affidés, le fil d'une redoutable conspiration destinée à balayer en quelques jours la Révolution, paisiblement cantonnée au cœur de la Bretagne. — En messidor an VIII, il y reparaissait pour la dernière fois.

XXII.

Ce fut quelque chose de misérable que cette dernière campagne, où quelques bandes déguenillées firent tout, et où le peuple, haletant d'une lutte inégale, ne fut pour rien. Les chefs s'étaient pourtant donné du mouvement. Guillemot, Jupiter, Francœur, Debar, les prêtres Petit-Corps, Talmont, Morvan, les femmes meme (les sœurs Lemascle), etc, organisaient militairement les environs de Pontivy : les armes cachées dans les campagnes, à Quenecan, à Bon-Repos, les canons enfouis à Kergomard, étaient remis en état; et quant à ceux qui hésitaient à marcher, le terrible fusil du *roi de Bignan* en avait facilement raison.

De ces tristes événements, Georges et son prodigieux génie ne purent rien faire qui valût. Brest, Belle-Ile-en-Mer et Lorient devaient lui ouvrir leurs portes : la mèche fut éventée; on fusilla les affidés, et il resta seul, en face de l'armée de Bernadotte et des nombreux espions qui pullulaient autour de lui. Pour ces gens, il faut le dire, il fut d'une inexorable sévérité, à tort ou à raison; il allait surtout les chercher parmi les gentilshommes ralliés ou insoumis qui l'entouraient; ainsi, il fit arrêter MM. de Bec-de-Lièvre et Lainé, soupçonnés ou convaincus d'avoir voulu le livrer aux bleus, et les fit fusiller à Grand-Champ. — On ne retrouva jamais leurs cadavres : « Un noble qui se fait homme de police ne vaut plus qu'une balle, » disait l'inflexible meunier.

Bernadotte poursuivait avec une infatigable activité les débris épuisés de la guerre de l'ouest. Il menaçait d'une « réception peut-être incivile, mais au moins républicaine », le prince d'Artois, dont le débarquement prochain était vaguement annoncé Il accusait la justice ordinaire de « formes trop lentes », et demandait que les chouans fussent livrés à des conseils de guerre. Le 28 nivôse an IX, Lemercier tombe dans une embuscade, et est tué à bout portant. Le 12 pluviôse, Julien Cadoudal est pris, transféré à Lorient et, un peloton de chouans ayant essayé de le délivrer à Magoero, Julien est massacré par son escorte sur la place. En même temps, un arrêté du 18 floréal crée les tribunaux militaires demandés par Bernardotte ; des colonnes mobiles poursuivent et livrent aux tribunaux les plus redoutables chefs du Morbihan, et complètent le désarmement du pays. Georges se réfugie de nouveau en Angleterre, où il réunit autour de lui ses meilleurs officiers, les Eveno, Pierre Cadoudal, Picot, Carré-Piquet, les deux Guillemot, Saint-Hilaire, Brèche, Hermely, Le Thies, et un grand nombre d'autres.

Le 3 nivôse avait failli terminer tragiquement les jeunes destinées de la France consulaire. Le premier consul l'avait, avec raison, attribué aux chouans et à tort, croyons-nous, à Georges Cadoudal, que rien n'en a trop clairement accusé jusqu'ici. Il fit demander à l'Angleterre, avec laquelle il venait conclure la paix d'Amiens, l'extradition de Cadoudal, puis sa déportation, deux choses qui lui furent également refusées. Outre le motif avoué, il en avait d'autres de redouter Georges : il publiait bien, dans son *Moniteur*, que « le chouan portait ouvertement à Londres son cordon rouge, en récompense de la machine infernale » (*Moniteur* du 10 thermidor); mais il ne pouvait, grâce à ses espions, ignorer que le vainqueur du Pont-du-Loch conspirait avec Dumouriez, Moreau et Pichegru, le renversement du système consulaire. Nommer Dumouriez, Cadoudal et Moreau, l'orléaniste, le chouan et le républicain, c'est assez dire combien la coalition avait d'éléments hétérogènes et de chances d'insuccès. Ils n'avaient d'unité que dans la haine : peu leur importait ensuite la fortune du combat qui devait s'élever entre eux, après la victoire commune, sur le cadavre abhorré du triumvirat.

L'homme des coups de tête et de main, Cadoudal devait attacher le grelot. Il y avait dans la marine royale anglaise un officier, J.-W. Wright, ancien prisonnier du Temple avec Sydney Smith, et ennemi mortel du premier consul : ces deux haines ardentes devaient naturellement s'entendre et s'attirer. Georges, accompagné de ses plus fidèles, monta la corvette de sir J. Wright, le *Vencego*, et fit voile vers les plages de la Normandie.

XXIII.

A peu de distance de Dieppe, entre la Béthune et l'Yères, s'élève et surplombe une de ces abruptes et inaccessibles falaises qui enceignent notre côte neustro-bretonne d'un indestructible rempart. Dans la nuit du 3 au 4 fructidor an XI, une corvette rôdait sournoisement à la hauteur de Béville, et détachait à la côte un canot monté par une dixaine de personnes. Un jeune homme attendait, au pied de la falaise, les nouveaux débarqués; il les conduisit, à l'aide d'un grossier escalier taillé dans le roc par les pêcheurs dieppois, à une sorte de plate-forme, d'où il fallait gravir 80 mètres avant d'atteindre la campagne.

Une corde à nœuds est leur seul guide dans cette ascension, le long d'une falaise perpendiculaire.

Les arrivants s'y aventurèrent, à l'exception de leur jeune guide et du chef, qui restent en bas pour maintenir la corde. Cette grappe d'hommes déterminés parvient enfin avec bonheur à une crevasse, d'où elle gagne facilement la campagne, et elle est bientôt rejointe par les deux hommes dont nous avons parlé. Ceux-ci ont eu plus de périls à courir; car la corde, qui n'est plus maintenue, obéit aux mouvements irréguliers que lui impriment les vents et les mobiles fardeaux qu'elle supporte. Leurs corps, balancés à une hauteur de plus de deux cents pieds, ont été presque broyés par des chocs si violents, qu'ils s'affaissent sur eux-mêmes, en touchant terre. Ces deux hommes sont Cadoudal et le jeune Troche; leurs compagnons, Leridant, Quérelle, La Bonté, Barbaut, Picot et Tamerlan. Ils vont à Paris, où d'Hozier et Sol de Grisolles, qui les attendent à Saint-Leu-Taverny, doivent les conduire dans une voiture dont d'Hozier est le conducteur. Arrivé dans la capitale, Georges s'installe rue du Bac, et s'occupe de lier avec Pichegru et Moreau le fil de la conspiration qui doit substituer un nouveau régime, quel qu'il soit, au régime de Bonaparte.

Les premiers rapports furent peu agréables à Cadoudal. L'esprit fougueux du chouan ne comprenait rien aux interminables lenteurs de Moreau, dont la mobile nature lui était des plus antipathiques. C'est ce qui lui faisait dire parfois: « Bleu pour bleu, j'aime autant celui qui y est que ce j. f. là. »

Plus on avançait dans cette conspiration, plus on sentait qu'on ne pourrait renverser le gouvernement qu'en allant droit au cœur, et en frappant à mort ce Monck qui tournait à Cromwell. Un assassinat répugnait à Cadoudal; un duel à mort lui souriait. Tout le monde sait qu'il avait résolu d'attendre le consul aux Champs-Elysées, avec un nombre de chouans égal à celui de la garde consulaire. Une provocation devait avoir lieu, un combat s'ensuivre; une forte escouade de chouans devait faire *lice* autour des combattants, et empêcher toute intervention déloyale: « Et victoire au bon droit et aux meilleures lames! »

De nombreux conjurés étaient réunis à Paris: les uns étaient venus par le *Vencego*, les autres du fond de la Bretagne. Averti de longue-main par ses espions, le premier consul jugea à la fin qu'il n'avait plus rien à apprendre, que Moreau pouvait se décider d'un jour à l'autre, et qu'il était temps d'en finir. Le 18 pluviôse an XII, Picot est arrêté; cinq jours après vient le tour de Moreau. A la nouvelle de ces arrestations, Georges court chez Pichegru, et veut que l'on frappe immédiatement le grand coup. Pichegru, que cette résolution effraie, demande un délai, l'arrache à Georges, et, le 8 ventôse, Pichegru est écroué au Temple, où le rejoignent, l'un après l'autre, les plus illustres conjurés.

La police fut d'une merveilleuse activité, les jours qui suivirent l'arrestation de Pichegru. Le plus redoutable des triumvirs, le brigand Georges n'était pas encore découvert: le pouvoir affichait à tous les coins de rue les signalements les plus horrifiques, promettait pour son arrestation les récompenses les plus fabuleuses. Traqué de rue en rue, le chouan dut regretter plus d'une fois les fourrés protecteurs du Broërec: il dépista, dix mortelles journées durant, l'innombrable armée acharnée à sa prise. Un seul trait donnera la mesure de son sang-froid dans ce terrible *fox-hunting*. Un jour, il passe dans une rue pleine d'agents: il y en a devant, derrière, à ses côtés. Pas d'issue; rien qu'un obscur passage par lequel il arrive dans une rue presque deserte, l'enfile et entre chez un dentiste. Le propriétaire de l'établissement accourt. Georges s'est laissé tomber dans un fauteuil: « Arrachez-moi une dent tout de suite », dit le chouan.—L'industriel visite soigneusement tout le ratelier: « Il n'y en a aucune de gâtée, répondit-il, tout ébahi.—Il n'importe, dit Cadoudal; arrachez-en une, celle qu'il vous plaira.— Mais encore faut-il.....—Arrachez-moi une dent, vous dis-je, ou vous êtes mort, » répète le chouan, en lui montrant la gueule béante d'un pistolet. Le dentiste satisfait aussitôt ce qu'il prend pour un caprice d'aliéné, et deux minutes après les limiers de la police, promptement remis sur la voie, sortaient tout confus de la boutique du dentiste, où ils avaient cherché un conspirateur, et où ils n'avaient trouvé qu'un homme saignant tranquillement dans une cuvette d'eau posée à ses pieds.

XXIV.

Le 18 ventôse an XII, Cadoudal et Leridant passaient en cabriolet dans la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince. Deux hommes de police les suivaient. « Au nom de la loi, je vous arrête! » s'écrient-ils en se présentant à la tête des chevaux. Cadoudal s'est levé et ajuste l'agent Caniolle; celui-ci se rejette rapidement en arrière, et la balle va briser le crâne de son compagnon. Un second coup met Caniolle hors de combat; mais un armurier et un boucher sont accourus au bruit. Georges est étourdi d'un violent coup de bâton sur la tête; il est arrêté après une lutte désespérée et conduit à la Préfecture de police.

Son interrogatoire est curieux, et peint tout entier ce terrible et rusé caractère.

Que veniez-vous faire à Paris? — Attaquer le premier consul.

Où avez-vous logé à Paris? — Je ne veux pas le dire.

Pourquoi? — Je ne veux pas augmenter le nombre de vos victimes.

Vous avez tué un homme et blessé dangereusement un autre? — C'est possible.

Comment avez-vous eu l'affreux courage d'assassiner ainsi deux hommes, deux pères de famille? — Il fallait me faire attaquer par des célibataires.

Ne logiez-vous pas à telle adresse, au moment de votre arrestation? — *Au moment* de mon arrestation, j'étais dans un cabriolet: je ne logeais nulle part.

Nous ne nous étendrons pas sur les détails bien connus du procès-monstre qui s'instruisit aussi-

tôt, et dont Georges, Moreau, Pichegru, Lajolais et leurs affidés firent les frais. Ecroué avec les autres au Temple, Georges ne faillit pas à la réputation de sauvage énergie qu'amis et ennemis lui donnaient : Thuriot, qu'il appelait *Tue-Roi* en estropiant son nom à dessein — il avait voté la mort de Louis XVI — était un de ses juges et le pressait le plus vivement. « Si vous étiez tombé entre mes » mains, lui dit-il, votre compte n'eût pas été » long. Pourquoi tant de façons, et que ne me » traitez-vous de même? » On essayait de tous les moyens pour le faire parler. Un agent provocateur lui avait été envoyé ; mais il n'avait pas tardé à le connaître, et du plus loin qu'il le voyait : « Approchez, lieutenant ; je vais vous donner bien » vite de quoi bâtir votre rapport de ce matin ».

Le conseiller d'État Réal essaya vingt fois, et toujours sans succès, d'agir dans le même sens sur lui et sur Pichegru : « Ce sont deux hom- » mes de fer », disait-il avec humeur au premier consul.

Les prisonniers du Temple attendaient, avec une tranquillité apparente ou réelle, l'issue de leur long procès. Ils passaient la journée, qu'ils commençaient et terminaient par une prière en commun, à écouter les discours politiques ou religieux que leur faisait Georges, ou à jouer aux barres comme des lycéens en vacances. Leur joyeuse insouciance ne se démentit pas un instant Un jour que Coster-Saint-Victor, étouffant de chaleur, avait mis bas sa cravate pour mieux courir, un de ses compagnons se mit à le plaisanter sur son cou d'Antinoüs, comme il l'appelait : « Parbleu, mon cher, reprit Coster, tu » fais bien de te hâter d'en faire l'éloge, car bien- » tôt tu y verras une solution de continuité ».

Comme eux, Georges en avait pris son parti, mais avec une résignation plus sérieuse. « Courage, mes amis, disait-il souvent en répétant la locution bretonne : *Elec'h ma zomp e zomp :* Nous sommes où nous sommes ».

Le 21 prairial, la Cour de justice criminelle rendit son arrêt, dont les dispositions étaient connues d'avance. Déclarés coupables du crime de conspiration, Georges, Bouvet de Lozier, Rusillion, Rochelle, Polignac, d'Hozier, de Rivière, Ducorps, Picot, Roger, Lajolais, Coster-Saint-Victor, Deville, Gaillard, Joyaut, Burban, Lemercier, Pierre Cadoudal, Lelan et Mérille, étaient condamnés à la peine de mort et leurs biens confisqués.

XXV.

Georges et ses co-détenus furent, aussitôt après leur condamnation, transférés à Bicêtre, où Murat vint réitérer au chouan les propositions que l'Empereur lui avait déjà faites. Les offres répétées échouèrent devant l'inflexible loyauté de Cadoudal. « Fera-t-on grâce, demanda-t-il, à mes compagnons de captivité » ? — « A quelques-uns des moins coupables seulement », lui fut-il répondu. — « En ce cas, reprit le chouan, je ne veux pas de votre grâce : les braves que j'ai conduits ici m'accuseraient, avec raison, de n'avoir pas su mourir avec eux. Là-bas, nous avons lutté ensemble ; ensemble nous mourrons ici. »

En face de cette résolution si énergiquement formulée, l'Empereur ne se découragea point. Le 5 messidor, au soir, un placet rédigé d'avance est présenté à la signature de Georges ; il l'ouvre et lit : *Au nom de Sa Majesté l'Empereur...* — « Camarades, faisons la prière, dit tranquillement » Georges, en rendant le placet au geôlier. »

Le lendemain, on vient les chercher pour les conduire à l'échafaud. Gaillard demandait au capitaine Laborde, chargé de leur surveillance, comment Cadoudal avait passé la nuit : « Il a dormi plus tranquillement que vous et moi », répondit le capitaine.

L'échafaud était dressé sur la place de Grève : par le motif de scrupuleuse délicatesse que nous avons dit plus haut, le chef du Morbihan y monta le premier. Il embrassa ses compagnons d'armes qui allaient mourir comme lui, P. Cadoudal, Du Corps, Coster Saint-Victor, Burban, Lelan, Picot, Tamerlan, Roger, Merille, Joyaut et Lemercier ; puis il jeta un regard de stoïque dédain sur la foule immense accourue pour voir mourir les derniers soldats de la chouannerie, et posa sa tête sur la planche fatale, pour ne plus la relever.

XXVI.

Ainsi mourut, à trente-cinq ans, le terrible *chef de brigands* qui avait disputé dix ans le pays de ses pères aux armes et aux idées de la révolution. Il était alors dans cette maturité de l'âge, un peu hâtive chez ses compatriotes. Les portraits qui nous sont restés de lui le prennent à cette époque. Sa taille, un peu plus qu'ordinaire, était peu en rapport avec la massive structure de toute sa personne. Un cou de taureau, une tête énorme, couverte d'une chevelure épaisse, courte et légèrement frisée. Une implacable résolution se lisait sur son mâle visage, surtout dans les plis de son front, et dans le gris un peu fauve de ses yeux miroitait quelque chose de cette latente férocité qui rend si effrayant le mobile regard de la race féline.

Le caractère de Cadoudal nous paraît avoir été rendu de main de maître par un écrivain d'un talent remarquablement délié (1) :

« Un droit sens qui ne se détournait volontiers d'aucun côté, la certitude de juger due au maniement des hommes, son mépris pour beaucoup, et au sein du parti principalement ; mais avec cela, une résolution inébranlable de servir ce parti, comme si ce n'était que sa propre cause après tout, et non uniquement celle des princes et autres puissants qu'il entendit servir. Et, en effet, l'esprit absolu de conservation, maintenir son droit et sa coutume, son chaume et sa haie, comme le roi son trône et le noble son donjon,

(1) Sainte-Beuve.

voilà quelle me parut toute la politique de Georges. Il se considérait, au milieu de ces gentilshommes, qu'il goûtait peu, et de ces princes qui s'affublaient de cordons sans le suivre, comme au service de sa propre idée et de la défense commune : de là une source habituelle de grandeur. Il visait évidemment au résultat et au fait bien plus qu'à la gloire. Dans les difficultés de raisonnement, dans les conjonctures où le bon sens reste court, sa foi venait à l'aide, et il s'en remettait, avec une impulsion insouciante, et selon son mot favori, « à la garde de Dieu. »

Nous n'ajouterons qu'un mot à ce beau portrait. Bien différent de beaucoup de chefs de l'insurrection de l'Ouest, même des plus brillants, Georges fut toujours irréprochable dans le secret de sa vie privée. Bien qu'il fût porté par tempérament aux ardentes voluptés des sens, il n'est resté de sa vie aventureuse aucun de ces romanesques souvenirs que Charette et Boishardy semaient en foule sur leurs pas. Principe moral chez lui, et peut-être aussi prudence excessive à une époque où les femmes vendaient leurs maris et leurs amants à la police que Lazare Hoche n'avait pas rougi d'admettre de moitié dans ses triomphes pacifiques.

XXVII.

Dans des préoccupations politiques que nous comprenons sans les excuser, car les dévouements les plus honorables ne pourront jamais permettre de falsifier l'histoire, la plupart des écrivains royalistes qui ont parlé de Cadoudal ont voulu borner sa vie publique au rôle chevaleresque de défenseur zélé du trône et de l'autel. C'est là un maladroit éloge. Il est constant qu'au milieu des cajoleries et des séductions sans nombre dont l'émigration et la petite cour de Londres essayèrent d'énivrer Georges, le meunier de Kerléano n'oublia jamais ce qu'il était, un paysan insurgé parmi d'illustres intrigants. C'est là le côté saillant de son caractère, au milieu de la foule bigarrée des célébrités de cette guerre étrange ; c'est là, surtout, le secret de sa puissance et de sa constante popularité. Quand il arriva au commandement du Morbihan, il trouva presque tous les grades occupés par des gentilshommes. Un an après, la plupart avaient cédé la place à d'obscurs et intrépides paysans. Quant à lui, on va voir, par les traits suivants, comment il savait s'y prendre pour conserver le grade qu'il devait à la confiance populaire, et que lui contestait parfois l'ingrate et ridicule étiquette de la cour émigrée.

Le comte de Boulainvilliers-Croï, l'héritier d'un des plus beaux noms de l'aristocratie française, avait été envoyé avec une commission des princes pour prendre, paraît-il, — car un mystère étrange a toujours plané sur cette tragique aventure, — le commandement en chef du Morbihan. Le 5 floréal an III, il arrive dans les environs de Bignan. Investi d'ordres supérieurs, le terrible lieutenant de Georges et de Silz, Guillemot, le fait saisir par ses chouans et conduire sur la prairie de Kernicol. « Tu n'es qu'un traître, lui dit le *roi de Bignan*, auquel il veut exhiber sa commission de général, et tu vas périr sur l'heure. Abbé de Kerauffret, préparez cet homme à mourir. »

Le Thies de Kerauffret s'approche pour remplir son office auprès du malheureux, qui se confond en vain en explications que personne n'écoute. Les chouans préparent leurs armes. « Que je ne meure pas au moins sur les terres de Kernicol ! » s'écrie le comte. Des souvenirs d'un amour heureux rendaient sacrés ces lieux pour la victime de la politique des princes et du ressentiment de Georges. Ce vœu est écouté. On lui fait franchir quelques échaliers, et il tombe percé de plusieurs balles.

Un autre s'en tira à meilleur marché : c'était un émigré, successeur nommé à Georges par les princes ou par l'agence royaliste. Il arrive à Brech et demande à voir le général, auquel il est présenté. Georges fumait flegmatiquement, en manches de chemise, le dos appuyé à l'écluse de son moulin, dans une attitude de méditation et de calme bien-être. Il accueille sans mot dire l'étranger, qui se confond en politesses et lui présente sa commission. Sans daigner y abaisser son regard, Georges continue à fumer en fixant les yeux sur l'émigré, qui se trouble visiblement sous ce regard d'acier. — « Voilà bien les princes ! éclate enfin le terrible meunier. — Faites-vous donc tuer pour des b...... qui n'ont pas seulement un remerciment pour vous ! » Puis, quand il a achevé sa pipe, il saisit le bras de l'étranger atterré, le reconduit quelques pas, et, le regardant en face : « Vous avez vingt-quatre heures, l'ami, lui dit-il, pour déguerpir du Morbihan. Vous savez sans doute comment est mort Boulainvilliers ? Que cela vous profite pour votre gouverne. — Allez dire aux princes qu'on se bat ici pour mieux qu'eux. »

Puisaye voyait une déplorable tendance dans le système anti-nobiliaire de Cadoudal. Il voulut le combattre, par la parole d'abord, puis par l'action. Deux partis s'étaient formés dans le Morbihan. Puisaye faisait fusiller qui n'était pas du sien. C'était s'attirer sur les bras un rude et implacable adversaire. Cadoudal chargea Lemercier d'arrêter Puisaye et de le fusiller. Lemercier, bon et sensible, se laissa fléchir par une habile comédie de sentiment que lui joua *le comte Joseph*, et ce dernier en profita pour gagner rapidement l'Ille-et-Vilaine.

L'état politique du Morbihan, sous Georges, n'est nulle part mieux peint que dans ces lignes écrites au conseil des princes, le lendemain même de l'attaque d'Elven (14 brumaire an IV) :

« Le Morbihan, que Georges tient entre ses mains, se prononce plus que jamais contre la noblesse et contre les émigrés : ils font une guerre populaire, disent-ils, et pas une guerre de restauration. Dans ce corps d'armée, les gentilshom-

mes sont sans crédit, parce que Georges a su concentrer tous les pouvoirs et capter toutes les confiances. Il faut s'attendre à le voir nous échapper d'un jour à l'autre, non pas pour aller à la République, il en sera toujours le plus implacable ennemi, mais pour combattre à sa manière la révolution qu'il déteste. L'opposition à nos projets viendra toujours de ces royalistes qui veulent établir l'égalité sous le drapeau blanc. Le crédit de la noblesse a beaucoup perdu : dans le Morbihan, on aime un gentilhomme qui se bat en volontaire; mais on ne veut pas que le premier débarqué vienne faire la loi. Ce qui se passe ostensiblement dans cette contrée se fait pressentir secrètement dans toutes les autres de la Bretagne.»

XXVIII.

Un nom est naturellement venu se placer sous notre plume au commencement de ce travail ; c'est celui d'un Breton des anciens jours qui eût mérité d'autres historiens que Grégoire de Tours et les naïfs légendaires qui l'ont suivi. Waroc'h et Cadoudal sont, en effet, les deux types les plus vivants de la guerre bretonne, de cette guerre de Kabyle et de Palikare où les combattants sont tout et les chefs rien, cette guerre qui peut illustrer un homme plus qu'un homme ne peut l'illustrer. Tous deux, le comte de Vannes et le chef du Morbihan, ont lutté sur le même théâtre, triomphé jusque sur le même champ de bataille, combattu le même peuple, l'un les peres, l'autre les fils ; tous deux ont été braves dans l'action ; tous deux aussi, il faut le dire, ont été *rusés* dans les traités : dix fois brisés dans des lutes trop inégales, dix fois ils se sont relevés avec cette souple élasticité que la religion du sol natal souffle toujours au cœur des races décimées.

Mais ici s'arrête le parallèle. Waroc'h a combattu, non pour un principe, — y en avait-il au siècle où il vivait? — mais pour un sublime sentiment, pour écarter du foyer natal la profanation d'une servitude infamante, et l'héroïque barbare a vu, avant de fermer les yeux, ses foyers trois fois sacrés purifiés de la souillure étrangère. Georges Cadoudal a combattu, sous les drapeaux d'un passé oppressif et décrépit, contre l'avenir libérateur que lui avait conquis la Révolution, et avant de mourir de la mort des criminels, il a pu voir flotter à tous les clochers de son pays l'arc-en-ciel radieux de la fraternité nouvelle. *Homme de granit* (1) que le premier, car, tant qu'il vécut, l'écume de la barbarie mérovingienne ne dépassa pas les pieux de sa tente; *guerrier aveugle* (2) que le second, car il ferma les yeux pour ne pas voir la main amie qui cherchait la sienne et qu'il osa déchirer : le premier devait vaincre, et le second périr. Les peuples ne meurent pas en un jour, et les causes du genre de celle de Waroc'h ne succombent point, tant qu'il reste un homme pour les relever ; les résistances comme celle de Cadoudal doivent, au contraire, s'évanouir dès que s'évanouit le malentendu dont elles sont nées et dont elles ont vécu.

G. L.

(1) Waroc'h (wr-roc'h), *homme-rocher*.

(2) Cadoudal (cadou-dall), *combattant aveugle*.

CAHIDEUC, — famille d'ancienne extraction, qui justifia de quatorze générations à la réformation de 1668, et qui portait de gueules à trois têtes de léopard d'or, lampassées de gueules, avec cette devise : *Antiquâ fortis virtute.*

CAHIDEUC (frère Jehan de), fils de messire Charles de Cahideuc et de Béatrix de La Noe. entra dans l'ordre militaire et hospitalier de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il fut reçu chevalier de 1512 à 1520. Il était à Rhodes lors de la prise de cette île par Soliman, à la suite d'un long siége vaillamment soutenu par les chevaliers sous le commandement du grand-maître de Villiers de l'Ile Adam. Il se retira, avec tous les autres membres de l'ordre, à Rome, puis à Viterbe, ville que le Pape Adrien VI avait donnée aux chevaliers, et où ils restèrent jusqu'en 1530, époque où Charles-Quint leur octroya, pour le rétablissement de l'ordre, l'île de Malte, avec l'espoir que la valeur de tous les chevaliers mettrait son royaume de Sicile à l'abri des courses continuelles des Barbaresques. Le frère Jehan de Cahideuc était commandeur de La Guerche et de la Templerie, ainsi que cela résulte d'une présentation de la cure de Le Helen, en date du 24 mai 1556 et de plusieurs autres actes. Il assista, dans l'ordre de l'Eglise, à la réformation de la Coutume de Bretagne de l'an 1539, comme on le voit par le procès-verbal.

P. L...t.

CAHIDEUC (François de), — seigneur de la Boullaye, fils de Raoul et de demoiselle Louise de Lescouet, naquit vers 1530. Il épousa, en 1555, demoiselle Françoise de Coetlogon, fille de noble et puissant seigneur Julien de Coetlogon et de La Plesse, et d'Anne Le Rouge, dame de Kerberio, suivant contrat passé devant les notaires royaux de Ploërmel. Le père de la future lui promit en *maritage* 240 livres de rentes et cent écus d'or pour meubles, habillements et accoutrements, ce qui étant bien exécuté, les futurs époux renoncèrent à rien demander de plus à ladite succession, et François de Cahideuc jura, foi de gentilhomme, qu'il ne requerrait ni ne demanderait autre chose sur l'hoirie de son beau-père. De ce mariage naquirent : 1° Arthur de Cahideuc, né à Rennes le 1er février 1562; 2° Julienne, née à Rennes le 20 mai 1561; 3° François, né à Cahideuc le 26 mai 1563. Françoise de Coetlogon étant morte à Cahideuc au mois de juillet 1570, son mari se fit prêtre quelques années après, et devint grand-chantre et chanoine de Rennes, puis prieur de Bécherel et de Saint-Nicolas de Montfort. Par son testament du 24 octobre 1579, il choisit sa sépulture dans l'église

d'Iffendic, et ordonna que ses deux fils resteraient à Poitiers pour y continuer leurs études chez le docteur de la Roelle, et qu'à cette fin, il serait payé par chaque année, à Jean Richet, leur pédagogue, la somme de 500 écus. Il mourut à Rennes, très-peu de temps après. Son cœur et ses entrailles furent enterrés, avec tous les honneurs dus à son rang, au haut de l'église des Cordeliers, sous une plaque de cuivre armoriée de ses armes sur un cœur entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel. Sur le bord de cette plaque fut gravée l'inscription suivante :

Hic jacent
Viscera nobilis et potentis
Domini Francisci de Cahideuc
Qui obiit 1579.

Cette plaque funeraire avait d'abord été placée près du marche-pied du grand-autel. Cet autel ayant été reconstruit, elle fut portée près de la petite porte du chœur, où on la voyait encore peu de temps avant la révolution de 1789. Son corps avait été déposé dans le caveau héréditaire de sa famille, à Iffendic. P. L....t.

CAHIDEUC (Arthur de), — seigneur de la Boullaye et de Beaulieu, fils aîné du précédent, né à Rennes le 1er février 1562, fut tenu sur les fonts baptismaux, dans l'église Saint-Germain, par R. P. Arthur de Cossé, évêque de Coutances, et dame Jeanne de Coëtquen, douairière de la Guerche. Ayant perdu son père à l'âge de dix-sept ans, il prit, fort jeune, le parti des armes. C'était à l'époque où la guerre de la Ligue désolait presque tout le royaume, et particulièrement la province de Bretagne. La grande majorité des villes et de la noblesse avait embrassé le parti du duc de Mercœur. Cahideuc s'attacha à celui du roi Henri III, qui lui conféra, en 1587, le commandement d'une compagnie de chevau-légers, avec laquelle le duc de Montpensier lui prescrivit, au mois de septembre 1592, d'aller reprendre la ville de Malestroit, dont le duc de Mercœur s'était emparé deux mois auparavant. Cahideuc s'étant ménagé quelques intelligences dans la place, détermina M. de Trévécart, commandant de Ploërmel, à l'accompagner. Pendant qu'une partie de leurs gens tentaient l'escalade d'un côté, ils entrerent par une des portes dans la ville, dont Cahideuc resta commandant. Au mois d'avril suivant, lorsque le duc de Mercœur se rendait à Vannes pour présider les Etats de la Ligue, Cahideuc, encore secondé par M. de Trévécart, lui dressa une embuscade, attaqua brusquement son escorte, et aurait pris ou tué le duc, si ce dernier, au lieu d'être à l'avant garde, s'était trouvé à l'arrière-garde, qui fut dispersée. Le 23 du même mois, il alla attaquer le château de Crévé, situé entre Ploërmel et Malestroit. La garnison que le duc de Mercœur avait placée dans ce château gênait d'autant plus les deux villes, qu'elle pouvait promptement recevoir des secours de Josselin, où se tenait le duc. Cahideuc avait mis dans ses intérêts un caporal, qui devait lui livrer la place; mais, au lieu de tenir sa parole, il prévint le duc de Mercœur, qui prit si bien ses mesures, que, quand les royalistes se présentèrent, il leur tua soixante hommes et leur fit un assez grand nombre de prisonniers, parmi lesquels fut Arthur de Cahideuc. Rendu à la liberté quelque temps après, de Cahideuc assista au conseil de guerre qui fut tenu à Carhaix le 14 octobre 1595, sous la présidence de M. de Saint-Luc, lieutenant-général des armées du roi en Bretagne. Ce conseil ayant arrêté le siége du fort de l'île Tristan, que sa situation sur la côte méridionale et à portée de Douarnenez rendait très-important, de Cahideuc et M. de Coetedrez furent chargés d'en faire le blocus avec les compagnies de chevau-légers de MM. de Boistarnay, de Cahideuc, de Coetedrez, de Kerolain, du Pou et de Kerservan, le régiment de MM. de Sourdéac, de Courbousson, et les compagnies d'arquebusiers à cheval du sieur du Clou, des capitaines La Chaume et Lislette, et les secours qu'on devait tirer des garnisons de Penmarch, Audierne et autres places voisines. La compagnie de Cahideuc fut passée en revue à Douarnenez, le 6 décembre 1595, par Bertrand Josse et Claude Castillon, commissaires et contrôleur de l'extraordinaire des guerres. (Voyez aussi une *Enquête faite par ordre de M. de Cahideuc, commandant en l'armée, touchant quelques désordres et incendies commis par les soldats au mois de mars* 1596.)

Le 4 juin 1596, le roi Henri IV, en considération des services d'Arthur de Cahideuc, lui conféra le collier de son ordre, le brevet de gentilhomme ordinaire de sa chambre, et le commandement d'une compagnie de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, pour lequel il prêta serment, le 23 décembre 1596, entre les mains du maréchal de Brissac, lieutenant-général pour le roi en Bretagne. Le 28 mai 1609, le roi lui fit don de 5,000 livres, à prendre sur les deniers extraordinaires de son épargne, et, le 29 août 1611, Louis XIII lui accorda une pension de 700 livres, qui fut élevée à 2,000 livres le 20 février 1615. Enfin, le 17 septembre 1616, ce même roi lui accorda 3,000 livres à prendre sur les deniers ordinaires et extraordinaires de son épargne.

L'assiduité et le zèle que mettait Arthur de Cahideuc dans l'accomplissement de ses devoirs militaires ne l'empêchèrent pas de prêter un laborieux et utile concours à toutes les opérations de l'assemblée des Etats de Bretagne, dont le maréchal de Brissac l'avait fait pensionnaire le 13 mai 1598. Les missions honorables qui lui furent confiées par cette assemblée témoignent de son aptitude à la gestion des affaires publiques.

Le roi ayant convoqué à Sens, pour le 10 septembre 1614, les Etats-généraux du royaume (ils furent depuis transférés à Paris), les Etats de Bretagne, assemblés à Nantes au mois d'août, députèrent, le 22 du même mois, dans l'ordre de la noblesse, pour se trouver aux Etats-généraux,

plusieurs gentilshommes, du nombre desquels fut Arthur de Cahideuc. Le roi, approchant de sa majorité, on jugea à propos de n'ouvrir les Etats qu'après qu'il aurait été déclaré majeur, ce qui eut lieu dans le lit de justice tenu au Parlement de Paris, le 2 octobre 1614. L'ouverture des Etats, fixée d'abord au 20 octobre, n'eut lieu que le 27 du même mois. Les points sur lesquels cette assemblée porta principalement son attention furent la suppression du droit annuel, la dispense des quarante jours, et l'abolition de la vénalité des offices de judicature et de finances. Pour aviser aux moyens de réaliser ces mesures, et examiner un mémoire présenté à cet effet par M. Claude de Beaufort, l'ordre de la noblesse nomma des commissaires, parmi lesquels était Arthur de Cahideuc. Le mémoire ayant été discuté et approfondi en présence de son auteur, tous les articles en furent apostillés, comme le prouvent les papiers que possède encore la maison de Cahideuc. La commission fit ensuite charger les cahiers, qui furent présentés au roi, de plusieurs remontrances et demandes sur ces questions. Toutefois, la clôture des Etats ayant été prononcée le 23 février suivant, les députés, après avoir vainement attendu quelque temps la réponse à leurs cahiers d'observations et de doléances, durent céder à l'influence de quelques intéressés, et regagner leurs provinces sans voir consacrer l'exécution des projets et réglements arrêtés dans cette assemblée. Le journal des travaux des Etats ne parla même pas avantageusement de Claude de Beaufort, le principal auteur des réformes proposées.

Les Etats de Bretagne, assemblés à Rennes en 1616, accordèrent à Arthur de Cahideuc, par leur ordonnance du 3 novembre, tant pour lui témoigner leur satisfaction des services qu'il avait rendus au roi et à la province que pour l'indemniser des dépenses auxquelles l'obligeaient la solde et l'entretien de sa compagnie de chevau-légers, une gratification de 3,000 livres. Lors de la tenue des États de Guérande, en 1595, M. de la Grée, procureur-général-syndic, ayant remontré que le baron de Pontchâteau, qui avait d'abord présidé l'ordre de la noblesse, s'était absenté, Arthur de Cahideuc fut choisi à la pluralité des voix pour le remplacer, recueillir les voix et les rapporter, ce qu'il fit depuis le 11 octobre, jour de son élection, jusqu'au 29 du même mois. Les registres des Etats constatent, en outre, que, depuis l'an 1591, époque où il commença à y siéger, jusqu'à sa mort, Arthur de Cahideuc fut souvent employé dans les députations et commissions, et qu'il prit part à d'importants travaux, qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Arthur de Cahideuc mourut à son château de Beaulieu, au mois de mai 1630, et fut inhumé, le 22 du même mois, dans l'église de Bignan. Par son testament, fait à Cahideuc le 14 juillet précédent, il avait partagé ses biens entre les enfants qu'il avait eus de ses deux mariages, contractés, le premier avec Louise de Tivarlan, dame de Kerharo; le second avec Jeanne de Baud, dame de Merléac. Une parenté ayant été reconnue, après le second mariage, entre les deux époux, ils furent obligés de se séparer, et de se pourvoir devant le cardinal Barberin, légat en France, qui leur accorda une dispense, datée de Fontainebleau, le 26 mai 1625, et adressée à l'official de Vannes, qui leur permit en conséquence, par son ordonnance du 2 octobre 1627, d'habiter ensemble. P. L...t.

CAHIDEUC (François de), — seigneur de la Boullaye, frère puîné du précédent, né à Cahideuc, le 26 mai 1563, fut baptisé, dans l'église d'Iffendic, le 4 avril suivant, par messire Rolland de Neufville, évêque de Léon, abbé de Montfort, et tenu sur les fonts par François de Monterfil, capitaine de Vannes, et la dame Dupin. Il avait été destiné, par le testament de son père, à l'état ecclésiastique; mais, son inclination l'ayant porté à embrasser le parti des armes, il était capitaine d'une compagnie d'arquebusiers à cheval, lorsqu'en 1589 le duc de Montpensier, lieutenant-général des armées du Roi en Bretagne, l'envoya tenir garnison dans le château de Montfort. Ayant trouvé ce château ruiné et hors d'état d'être défendu, il dépensa, pour le réparer, 2,026 écus de son propre bien. Après y être resté depuis le 11 octobre 1589 jusqu'au 20 juillet 1590, il partit, avec sa compagnie, le 23 du même mois, pour aller secourir la ville de Sablé, assiégée par les ligueurs. Fait prisonnier dans cette attaque, il fut conduit au château de Dinan, d'où il ne sortit qu'en payant une rançon de 2,800 écus, ainsi qu'on le voit par une requête qu'il présenta au Roi, dans son conseil d'Etat à Nantes, le 4 février 1594, et qui fut renvoyée à MM. le maréchal d'Aumont et de Saint-Luc. Après avoir, à sa sortie de prison, servi pendant quelque temps auprès du duc de Montpensier, comme le prouve un certificat émané de ce prince et daté du camp de Collinée, le 18 août 1591, François de Cahideuc reçut du même prince l'ordre d'entrer dans la ville de Ploërmel, menacée de siége. Comme il s'y rendait, sa compagnie fut défaite, et lui mené de nouveau à Dinan, où il resta dix mois prisonnier.

Affaibli par les fatigues de la guerre et souffrant des suites de plusieurs blessures, il se retira dans son manoir de Cahideuc, et ne tarda pas à prendre les ordres de prêtrise, auxquels, comme nous l'avons vu, il avait été destiné par son père. Dans ce nouvel état, sa vie fut honorablement partagée entre les travaux évangéliques et les bonnes œuvres; et son entrée dans le sacerdoce prouva que le parti du Roi, quoi qu'aient pu dire quelques personnes, n'était pas uniquement composé d'ennemis de la religion et de l'orthodoxie romaine. Il mourut à la fin du XVIe siècle, et fut enterré dans l'église d'Iffendic. (*Voyez* aussi du Bois de la Motte.)

CALLOCH (Alain), — professeur de théologie au séminaire de Quimper, au commencement du XVIIIe siècle. Il est auteur d'un ouvrage intitulé : *Compendium Theologicum de jure et justitiâ, consuetudini aremoricæ accommodatum.* Corisopiti, Perrier, 1726, in-12, petit format. C. D.

CALLOET (Jean), — né au château de Lanidi, près Morlaix (Finistère). Il était docteur en droit civil et canonique, et chantre de la cathédrale de Quimper, quand il fut nommé, en l'année 1504, au siége épiscopal de Tréguier. Il fut investi de cette dignité, grâce à la faveur dont l'honorait le roi Louis XII, qui l'avait choisi pour confesseur, et lui avait confié la charge de président de la Chambre des comptes de Bretagne. Il ne jouit pas long-temps de ces honneurs, et mourut en odeur de sainteté, le 7 mars 1505, à Saint-Michel-en-Grève, près Lannion, d'où son corps fut transporté à Tréguier pour être inhumé dans la cathédrale. Son tombeau fut recouvert d'une lame de cuivre, sur laquelle on grava cette épitaphe, rapportée par M. l'abbé Tresvaux, p. 363 de son ouvrage intitulé : *L'Eglise de Bretagne :*

Hic jacet reverendissimus pater in Christo Dominus Joannes Calloet, juris utriusque doctor; Trecorensis episcopus, Trecorensis et Corisopitensis ecclesiarum cantor et canonicus, christianissimi regis consiliarius, Britanniæque cameræ præses.

Calloët est auteur d'un traité *De Impedimentis nuptiarum*, 1 vol. in-12, Morlaix. C. D.

CALLOET (Gabriel), sieur de Kerbrat ou Querbrat, de la même famille que le précédent, naquit dans le XVIIe siècle, dans le diocèse de Tréguier, à Lannion, on le suppose. Admis, en 1612, comme avocat-général à la Chambre des comptes de Nantes, il se démit de cette charge au bout de quelques années, et fut nommé conseiller d'Etat. Il employa ses loisirs à rechercher les moyens d'améliorer les diverses espèces d'animaux domestiques. Le résultat de ses observations et de ses expériences est consigné dans plusieurs ouvrages renfermant des idées qui, aujourd'hui sans doute, ne paraîtraient pas neuves, mais qui n'étaient pas sans utilité à l'époque où l'auteur les publia. Ces ouvrages sont : I. *Advis. On peut, en France, élever des chevaux aussi beaux, aussi grands et aussi bons qu'en Allemagne et royaumes voisins.....* Paris, Langlois, 1666, in-4° de 16 feuilles, avec deux gravures. On en conserve, à la Bibliothèque royale, un exemplaire sur vélin, dont Van Praët a donné la description, t. 3, p. 57 de son Catalogue des livres de cette Bibliothèque imprimés sur vélin. II. *Moyens pour augmenter les revenus du royaume de plusieurs millions..... On peut faire que le bestial produira deux fois plus qu'il ne fait.* Paris, 1666, in-4° de 5 feuilles et 36 pages, avec 5 planches. Colbert, à qui cet opuscule avait été dédié, en possédait un exemplaire sur vélin. III. *Pour tirer des brebis et des chèvres plus de profit qu'on n'en tire.* (Anonyme). Paris (s. d.), in-4° de 4 feuilles et 32 pages, avec une planche. IV. *Beaux chevaux qu'on peut avoir en France aussi beaux qu'en Espagne, Angleterre, etc.* (Anonyme). Paris (s. d.), in-4° de 54 pages. Ces divers ouvrages sont curieux et peu communs. L'ouvrage indiqué dans le Catalogue de Camus de Limare, 1786, n° 624, sous le titre d'*Observations sur les chevaux, les bœufs, chèvres, brebis*, etc., Paris, 1666, in-4°, doit probablement contenir les pièces que nous venons de citer. — Un membre de cette famille, président de la noblesse de Tréguier, la commandait lors de la défaite des Anglais, à Camaret, en 1694. Cette famille est maintenant éteinte.

P. L...t.

CALVEZ (Jean) — imprimait à Tréguier, en 1499, le *Catholicon* d'Auffret de Quoatqueveran (voy. *Auffret*). Ce n'est pas le premier ouvrage imprimé à Tréguier dans le XVe siècle, car M. Brunet (t. I, p. 795) mentionne, d'après le Catalogue Motteley, n° 275, l'ouvrage suivant : *Establissements du duc de Bretaigne sur les Pledoieurs et leurs salaires.* Imprimé en la cité de Lantreguet, 1485, petit in-8° goth. Il existe en outre à la mairie de Morlaix un volume imprimé aussi à Tréguier, la même année. Le titre manque à ce volume, de format in-16, imprimé en caractères gothiques, avec majuscules et lettrines au vermillon, faites ou retouchées à la main après l'impression ; il n'est pas chiffré. Des ais de chêne, recouverts en veau gauffré, garantissent les plats ; le dos est à nervures. La note suivante, imprimée au bas d'une des dernières pages, nous fait connaître les initiales du nom de l'imprimeur :

> Ici finissent les costumes o les constitucions establissemens de Bretaigne corriges et adiustees deuers plusieurs baulx et bons exemplaires, imprimees en la cité de Lantreguer par Io. P. le IIIIe 10e de iung. Lan de grace mil IIIIe IIIIxx et V.
> Deo gracias.

P. L...t.

CAMBRONNE (Pierre-Jacques-Etienne, *baron, comte*, puis *vicomte*), — naquit le 26 décembre 1770, dans la banlieue de Nantes, à Saint-Sébastien, où sa famille, une des plus honorables de Saint-Quentin, était venue s'établir vers le milieu du XVIIIe siècle. Placé de bonne heure au collége des Oratoriens de Nantes, il y compta bientôt autant d'amis que de condisciples. Bon, généreux, d'un caractère ferme et décidé, il était toujours prêt à soutenir le faible. Quoiqu'ardent à tous les jeux de son âge, il aimait néanmoins l'étude; il cherchait surtout dans l'histoire la peinture des grandes choses; les actions héroïques faisaient battre son jeune

cœur, et les *Vies des hommes illustres de Plutarque* étaient sa lecture favorite, comme s'il eût pressenti qu'un jour il prendrait place parmi ces hommes d'élite proposés pour modèles à la postérité. Les sciences exactes avaient néanmoins plus d'attraits pour lui que les belles-lettres, et il les aimait, non seulement pour elles-mêmes, mais parce que, le menant du connu à l'inconnu, elles éveillaient en lui l'espoir d'une découverte, d'une sensation nouvelle, suffisante pour l'entraîner dans les entreprises les plus hasardeuses. Encore enfant, il avait donné assez de preuves de son courage et de son esprit aventureux pour faire craindre à ses parents qu'il eût peu de dispositions pour le commerce, auquel ils le destinaient. Toutefois, ils se berçaient encore de l'espoir que leurs vœux pourraient se réaliser, lorsque l'invasion étrangère ne leur permit plus de contrarier l'irrésistible vocation de leur fils. Il put donc se faire soldat.

Enrôlé comme grenadier, le 27 juillet 1792, dans le premier bataillon de Maine-et-Loire, le jeune Cambronne fit la campagne de cette année à l'armée du Nord. Passé comme sergent, le 17 juin 1793, dans la 2ᵉ légion nantaise, il donna, trois jours après, une preuve éclatante de son indomptable courage. Le corps dont il faisait partie pliait sous le choc de forces supérieures; la retraite, commencée en bon ordre, était sur le point de devenir une déroute complète. Cambronne faisait des efforts inouis pour maintenir l'arrière-garde, qui, seule, pouvait assurer le salut des républicains. Tout-à-coup il remarque un mouvement d'hésitation parmi les Vendéens. « Camarades, s'écrie-t-il, l'ennemi manque de » munitions; cette poussière que vous voyez est » soulevée par le caisson que nous venons de » perdre et qui lui en apporte; reprenons-le, et » la victoire est à nous. » A ces mots il s'élance à la tête de sa compagnie et culbute tout ce qui tente de s'opposer à son passage; ses camarades le suivent, et bientôt une large brèche est faite dans les rangs vendéens. Enfin, il arrive au caisson, taille en pièces les hommes qui l'escortent, saute sur l'un des chevaux dont il est attelé, active la marche des autres à grands coups de plat de sabre, et rejoint l'arrière-garde républicaine stupéfaite d'admiration. L'ordre se rétablit, le combat recommença sur toute la ligne, et l'armée vendéenne, privée de munitions, fut, à son tour, mise en pleine déroute.

Sergent-major le 1ᵉʳ juillet, et lieutenant le 10 septembre de la même année, Cambronne fut nommé capitaine de carabiniers, le 6 octobre 1794, dans la 2ᵉ légion des Francs (46ᵉ demi-brigade d'infanterie de ligne en l'an IV, et 46ᵉ régiment de la même arme en l'an XII).

Pendant toute la durée de la guerre civile, Cambronne, s'il multiplia les actes de courage, multiplia aussi, au péril de sa vie, les actes de générosité et d'humanité envers ses adversaires. Gémissant de cette guerre, et ne connaissant d'ennemi que sur le champ de bataille, il ne vit jamais dans un prisonnier qu'un homme ayant droit à sa protection, à ses secours. Il n'était encore que sous-officier lorsque son bataillon occupa Paimbœuf, que les Vendéens venaient d'évacuer. Déjà les habitants de cette petite ville avaient été accablés de réquisitions par les deux partis; la famine y exerçait ses terribles ravages; chaque maison était encombrée de soldats. Cambronne, comme les autres, avait reçu un billet de logement : il se présente à la maison indiquée, et là un spectacle déchirant s'offre à ses regards : un homme, une femme, des enfants au teint livide, aux membres décharnés, semblaient plutôt se traîner que marcher; il n'y avait plus dans cette misérable demeure d'autres meubles que quelques chaises, un peu de paille, et des haillons sur lesquels des enfants accroupis dévoraient des légumes crus et à demi-putréfiés. — « Hélas! Monsieur, dit à Cambronne la mère » de cette famille infortunée, nous ne pourrons » vous donner qu'un bien misérable gite, mais » nous ferons de notre mieux; vous n'aurez pas, » ainsi que c'est votre droit, place au feu et à la » lumière, car nous n'avons ni lumière, ni de » quoi faire du feu; mais nous vous arrangerons » un lit le moins mal possible. » — Le jeune soldat sentit son cœur se serrer. — « Madame, » dit-il, en présentant à la pauvre femme le pain » de munition qu'on venait de lui délivrer, je ne » pourrai mettre votre bonne volonté à l'épreuve, » car un ordre m'appelle près de mes chefs, où » je demeurerai probablement jusqu'à l'heure du » départ. Je venais seulement vous apporter ce » billet de logement, afin que vous puissiez prou- » ver que vous avez supporté des charges de » guerre. Obligez-moi, en outre, d'acccepter ce » pain, dont je n'ai aucun besoin. » A la vue de ce pain, le père, les enfants se groupent près de la jeune femme qui se hâte de le leur distribuer, tandis que Cambronne prend la fuite, comme s'il eût commis une mauvaise action. Quelques heures après, une patrouille, passant dans une des rues de la ville, rencontrait un sous-officier dormant paisiblement entre deux bornes, la tête appuyée sur son sac. On le réveille : c'était Cambronne. — « N'avez-vous pas eu de billet de lo- » gement, lui demande le commandant de la pa- » trouille? » — « J'en ai eu comme tous mes ca- » marades; mais ces pauvres gens ruinés, mou- » rant de faim, m'ont fait pitié; ils sont trop » malheureux pour que je veuille être à leur » charge, et vous avez eu bien tort de m'éveiller, » car je dormais d'aussi grand cœur que dans le » meilleur lit. Bon soir, sergent, si vous repas- » sez par ici, faites semblant de ne pas me voir. » Cela dit, il remet la tête sur son sac et se rendort tranquillement.

L'humanité de Cambronne est encore attestée par des pièces authentiques qui furent produites lors de son procès, en 1816. — La première est un certificat délivré, le 16 février 1816, par

M. Dumesnil, curé de Ville-l'Évêque, diocèse d'Angers, et constatant que, cet ecclésiastique étant poursuivi pendant la Révolution, et ne sachant où se réfugier, Cambronne le conduisit chez sa mère, en la priant de donner au proscrit un asile où il fût en sûreté, ajoutant que, quoique sa manière de penser ne fût pas conforme à celle de M. Dumesnil, il n'en devait pas moins le secourir dans son malheur. — M Deurbrouck, ancien commandant de la garde nationale de Nantes, et membre de la Chambre des députés, certifia que, lors de l'affaire de Quibéron, Cambronne s'était empressé de secourir son neveu, fait prisonnier. — Par un acte passé devant notaires, à Nantes, M. Yves de Chataigner déclara qu'ayant été pris en 1793, et traduit devant une commission, Cambronne fit tous ses efforts pour le sauver, lui et ses onze compagnons, mais qu'il ne put délivrer que M. de Chataigner et un autre prisonnier, en les faisant sortir de leur cachot, de sa propre autorité, et en répondant d'eux sur sa tête. — Enfin, M Dumas, maire de Belame, canton d'Allais, pris en 1795 à l'affaire de Quibéron, certifia que Cambronne empêcha ses soldats de se porter à des excès envers les prisonniers; que, quand ils furent renfermés dans le fort Penthièvre, il mit tout en œuvre pour les faire s'évader; qu'il y parvint, et qu'ils avaient déjà gagné la campagne lorsqu'ils furent repris et réintégrés dans les prisons d'Auray, où leur généreux protecteur alla plusieurs fois les voir et leur procura tous les secours qui furent en son pouvoir.

L'homme qui s'étudiait si efficacement à atténuer les maux de la guerre civile ne pouvait qu'être heureux de la voir terminée. Il le fut doublement, lorsque le corps auquel il appartenait, après avoir été quelque temps attaché à l'armée du Rhin et Moselle, fut appelé à faire partie de l'expédition d'Irlande. Là, du moins, il ne combattrait plus des concitoyens, mais un peuple de tout temps ennemi implacable de la France. Après cette courte et infructueuse campagne, il passa, en l'an VII, à l'armée du Danube, et se trouva à la prise de Zurich, où, à la tête de sa compagnie, il s'empara, à la baïonnette, de deux pièces de canon qui mitraillaient les Français. Il tourna ensuite ces canons contre l'ennemi, et, malgré les efforts de deux mille Russes lancés contre les grenadiers français, ceux-ci, les chargeant de nouveau, les mirent en pleine déroute et forcèrent douze cents hommes à mettre bas les armes. Le 7 octobre suivant, à Paradis, sa compagnie, réduite à quatre-vingts hommes, et enveloppée par un régiment russe, parvint encore, au moyen d'une charge à la baïonnette, commandée et exécutée par Cambronne, à faire de larges brèches dans les rangs ennemis et à rester maitresse du champ de bataille.

Cambronne déploya sa bravoure ordinaire, le 27 juin 1800, au combat d'Ober-Hausen, où succomba, à quelques pas de lui, le brave La Tour-d'Auvergne (*voy. ce nom*), qui servait dans le même régiment que lui, et rien ne prouve mieux quelle idée les soldats s'étaient faite de son courage que leur empressement unanime à le proclamer, sur le lieu même du combat, le *successeur du premier grenadier de France*.

Quand les hostilités cessèrent, Cambronne alla tenir garnison à Dunkerque, où il resta pendant les années X et XI. Faisant partie, en l'an XII et en l'an XIII, des troupes rassemblées au camp de Saint-Omer, il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur le 14 juin 1804, et, le 27 juillet suivant, le colonel du génie Pascal Vallongue rendit compte au ministre que le capitaine de grenadiers Cambronne, s'étant jeté à la nage et arrivant trop tard pour secourir une péniche qui allait être submergée, avait sauvé la vie à un matelot de la garde impériale. Nommé chef de bataillon au 88ᵉ régiment d'infanterie de ligne, le 29 août 1805, il resta à l'armée des côtes de l'Océan pendant l'an XIV et une partie de 1806, puis il fut envoyé à l'armée du Rhin, où il prit part à la bataille d'Iéna. Il s'y empara, à la tête de son bataillon, d'un plateau formant une position qui devint ensuite funeste aux ennemis, ce qui lui valut d'être nommé officier de la Légion-d'Honneur, le 16 janvier suivant.

Après les campagnes de Prusse et de Pologne, il fut envoyé en 1808 en Espagne, et, après s'être de nouveau fait remarquer aux deux siéges de Saragosse, il passa, le 11 avril 1809, dans le 1ᵉʳ régiment de voltigeurs de la garde impériale, avec lequel il fit la campagne d'Allemagne. Créé baron de l'Empire le 15 août 1810, il retourna en Espagne, et y combattit jusqu'en 1812. Lorsque les désastres de la retraite de Moscou obligèrent la France à des efforts surhumains, Cambronne, qui avait été nommé colonel-major du 3ᵉ régiment de voltigeurs de la garde, le 6 août 1811, et commandant de la Légion-d'honneur le 6 avril 1813, Cambronne fut rappelé d'Espagne pour prendre part aux opérations de la grande armée pendant la campagne de Saxe. Passé, le 14 septembre 1813, comme colonel-major, au 2ᵉ régiment de chasseurs à pied de la vieille garde, il contribua, le 30 octobre suivant, à empêcher notre défaite à Hanau, en faisant, à la tête de son régiment, une charge brillante, qui, opérant une utile diversion, permit à notre armée, enveloppée par des forces décuples, de se retirer en bon ordre. Le 20 novembre suivant, il fut récompensé de sa belle conduite dans cette circonstance par le grade de général de brigade-major du 1ᵉʳ régiment de chasseurs à pied de la vieille garde.

Pendant la campagne de France, où il combattit avec son ardeur accoutumée, il reçut plusieurs blessnres. Atteint d'un coup de feu à la cuisse gauche le 24 janvier 1814, au combat de Bar-sur-Aube, de trois autres le 7 mars, à Craone, il en reçut une cinquième à la cuisse droite, le

30 mars, sous les murs de Paris. Ses blessures saignaient encore lorsqu'il apprit l'abdication de Napoléon. S'élançant aussitôt de son lit, il court à Fontainebleau, et sollicite, comme prix de ses services, l'honneur de suivre la mauvaise fortune de Napoléon. L'empereur, ému de cet héroïque dévoûment, accepta l'offre de Cambronne, et, la veille du départ de Fontainebleau, il lui conféra le commandement des 400 hommes de troupes que le traité du 11 avril 1814 l'autorisait à emmener à l'île d'Elbe. A son arrivée à Porto-Ferrajo, il fut nommé commandant de cette place, et chargé de la police militaire, ainsi que de l'instruction des corps organisés en bataillons. Lorsque Napoléon revint en France, au mois de mars 1815, Cambronne le suivit dans cette marche épique. Laissons Napoléon lui-même nous faire connaître le rôle qu'y joua Cambronne :

« Napoléon partit de l'Elbe le 26 février 1815, » à neuf heures du soir. Il montait le brick de » guerre l'*Inconstant*, qui arbora, pendant toute » la navigation, le pavillon blanc parsemé d'a- » beilles. Le 1er mars, à cinq heures après-midi, » il débarqua sur la plage du golfe Juan, près de » Cannes. A onze heures du soir, l'Empereur se » mit à la tête de cette poignée de braves. Sa pe- » tite armée prit la cocarde tricolore ; elle était de » onze cents hommes, le plus grand nombre sol- » dats de la vieille garde. Il traversa Grasse le 2 » et coucha à Sermen, ayant fait vingt lieues » dans cette première journée. Le 5, le général » Cambronne, avec une avant-garde de quarante » grenadiers, s'empara du pont et de la forte- » resse de Sisteron. Le même jour, l'Empereur » coucha à Gap, avec dix hommes à cheval..... » Le 6, les quarante grenadiers du général Cam- » bronne allèrent coucher jusqu'à la Mure. Ils se » rencontrèrent avec l'avant-garde d'une division » de six mille hommes de troupes de ligne, qui » venaient de Grenoble pour arrêter leur marche. » Le général Cambronne voulut parlementer avec » les avant-postes. On lui répondit qu'il y avait » défense de communiquer. L'Empereur se porta » sur les lieux, trouva un bataillon du 5e de ligne, » mit pied à terre et alla droit au bataillon, suivi » de la garde, portant l'arme sous le bras. Il se » fit reconnaître et dit que le premier soldat qui » voudrait tuer son empereur le pouvait. Le cri » unanime de : *Vive l'Empereur!* fut leur ré- » ponse. Il leur fait arborer les couleurs tricolo- » res, se met à leur tête, et, à onze heures du » soir, il entre dans Grenoble, ayant fait en six » jours quatre-vingts lieues au travers d'un pays » de montagnes très-difficile. C'est la marche la » plus prodigieuse dont l'histoire fasse mention... » Le 20 mars, à huit heures du soir, jour anni- » versaire de la naissance de son fils, l'Empereur » entre dans Paris. En dix-huit jours, le brave » bataillon de la garde (commandé par Cam- » bronne) avait franchi l'espace entre Paris et le » golfe Juan, espace qu'en temps ordinaire on » met quarante-cinq jours à parcourir...., etc. »

Arrivé à Paris, Napoléon voulut combler d'honneurs son fidèle et intrépide lieutenant. Il lui conféra le grade de lieutenant-général, grade que Cambronne refusa, afin de ne point exciter l'envie des autres maréchaux-de-camp, plus anciens que lui ; et, comme l'Empereur insistait, il répondit que sa détermination était dictée par le salut de l'armée, que compromettraient des rivalités d'amour-propre, et que, s'il était forcé d'accepter, il prendrait sa retraite. Il fut fait comte ; mais, toujours insoucieux de ce qui le concernait personnellement, il ne s'occupa pas d'en retirer le brevet. Le 1er avril, il fut nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur ; mais cette nomination, comme toutes celles des Cent-Jours, ne fut point reconnue par la Restauration, et ne l'a été que le 28 novembre 1831. Enfin il fut élevé à la dignité de pair, le 2 juin 1815. Le 8 du même mois, la garde impériale, dont Cambronne commandait une division, partit à marches forcées pour Avesne. Deux jours plus tard, se livrait la bataille de Waterloo.

Le nom de Cambronne est inséparable de cette funeste journée ; ce nom rappelle la bravoure et l'honneur français survivant à la défaite. « Jamais » l'armée française, a dit Napoléon, ne s'est » mieux battue que dans cette journée : elle a fait » des prodiges de valeur. La garde impériale a » soutenu son ancienne réputation, mais elle s'est » trouvée engagée dans de malheureuses circon- » stances ; elle était débordée par la droite et la » gauche, inondée de fuyards et d'ennemis, lors- » qu'elle a commencé à entrer en ligne ; car, si » cette garde eût pu se battre, ses deux flancs ap- » puyés, elle eût repoussé les efforts des deux » armées ennemies réunies. Cambronne, général » de brigade, est resté grièvement blessé sur le » champ de bataille. »

En effet, Cambronne, après avoir été exposé au feu durant tout le jour, vers le soir, à la tête d'un seul bataillon de la garde, attendait encore de pied ferme le choc de l'armée ennemie, et se préparait même à tenter un effort désespéré, lorsqu'il tomba atteint par la mitraille. Ce serait en ce moment, si l'on devait en croire une tradition long-temps accréditée, que Cambronne aurait prononcé ces sublimes paroles : « *La garde meurt, mais elle ne se rend pas!* » Mais il est aujourd'hui avéré que ces paroles, si tant est qu'elles aient été dites, ne sont pas de lui. Il l'a souvent déclaré, notamment dans un banquet patriotique donné à Nantes, après la révolution de juillet. Interrogé alors sur cette circonstance mémorable de sa vie, cet homme simple et franc, qui voulut toujours se soustraire aux questions le concernant, désavoua ces paroles, en ajoutant toutefois que, sommé de se rendre, il s'y était refusé, en accompagnant son refus de quelques mots, moins brillants peut-être, mais d'une énergie plus soldatesque, et que les circonstances, comme la rude franchise de leur auteur, rendent plus vraisemblables. D'un autre côté, lors-

que la ville de Nantes eut été autorisée, par une ordonnance du 5 décembre 1842, à élever une statue à ce brave général, M. le comte Michel, capitaine au 45e de ligne, et M. le baron Michel, auditeur au Conseil d'État, sous-préfet de Bar-sur-Aube, tous deux fils de M. le lieutenant-général Michel, tué à Waterloo, à la tête d'un carré de la garde impériale, adressèrent au roi une requête tendant à empêcher que la statue projetée contînt l'inscription des paroles attribuées à Cambronne, en se fondant sur ce que leur père seul les aurait dites. A l'appui de leur assertion, MM. Michel produisirent divers témoignages, entre autres celui du maréchal Bertrand. M. le ministre de l'intérieur, consulté sur le pourvoi, a émis l'avis qu'il n'y avait pas lieu d'annuler l'ordonnance attaquée, par le motif qu'aucune de ses dispositions n'autorise la ville de Nantes à graver sur le monument de Cambronne les paroles revendiquées en faveur du général Michel; et le Conseil d'État, sans s'expliquer sur le fond du débat, a décidé que l'ordonnance, n'ayant point été délibérée en conseil, ne pouvait pas être annulée sur le recours de MM. Michel.

Mais revenons à Cambronne, dont la gloire peut se passer des paroles en litige, toutes nobles qu'elles sont. Lorsqu'il reprit ses sens, il était au pouvoir des Anglais. Il fut transporté à Bruxelles, où des soins lui furent donnés, grâce au colonel Campbell, qui l'avait fait recueillir par ses soldats, et qui n'avait pas caché l'admiration que lui inspiraient le grand courage, le noble caractère de son prisonnier. Mais il ne put empêcher, lorsque Cambronne fut en état de supporter le voyage, qu'on le conduisît en Angleterre, où il fut déposé à bord d'une de ces prisons flottantes si tristement connues sous le nom de pontons. Lorsque la seconde abdication de Napoléon l'eut dégagé de ses serments de fidélité envers celui qu'il regardait comme son seul souverain, il écrivit à Louis XVIII la lettre suivante, datée d'Ashburton, le 20 juillet 1815 : « Sire, major au 1er régiment de chasseurs à » pied de la garde, le traité de Fontainebleau » m'imposa le devoir de suivre l'Empereur à » l'île d'Elbe. Cette obligation n'existant plus, » j'ai l'honneur de prier Votre Majesté de recevoir ma soumission et mon serment de fidélité. Si ma vie, que je crois sans reproche, me » donne des droits à votre confiance, je demande mon régiment; en cas contraire, mes » blessures m'en donnent à la retraite; qu'alors » je solliciterais, regrettant d'être privé de servir ma patrie.

» J'ai l'honneur d'être, etc. CAMBRONNE. »

Cette lettre ne parvint au Roi qu'après la publication de l'ordonnance du 24 juillet, qui l'avait compris parmi les dix-neuf généraux rayés des contrôles de l'armée ou traduits devant divers conseils de guerre pour avoir attaqué, à main armée, le gouvernement royal. C'est en vertu de cette ordonnance que Cambronne fut rayé, le 11 octobre, des contrôles de l'armée. A cette nouvelle, et bien que le traité de paix signé à Paris le 20 novembre lui permît de trouver à l'étranger un asile inviolable, Cambronne persista plus que jamais dans sa résolution de venir se mettre à la disposition du gouvernement français, et il la fit connaître dans une lettre où il annonçait au ministre de la guerre qu'il partait pour se constituer prisonnier. Débarqué à Calais le 17 décembre 1815, il se faisait écrouer à l'Abbaye le surlendemain. L'instruction de son procès dura quatre mois. Enfin, le 26 avril 1816, il comparut devant le conseil de guerre de la 1re division militaire. A toutes les questions qui lui furent adressées, il répondit avec une loyale franchise, convenant sans restriction de tous les faits qui lui étaient imputés, mais les expliquant par ses devoirs envers celui que, d'après le traité du 11 avril 1814, il devait regarder comme son seul souverain légitime. Les débats étaient terminés, lorsque le président lui demanda si, dans une proclamation qu'il avait signée, il y avait une invitation aux troupes du roi de passer sous les drapeaux de Napoléon. — Cambronne répond : « Il y avait » une invitation de s'unir à Napoléon et de » quitter la cocarde blanche pour la cocarde tri- » colore. » Le conseil se retire pour délibérer; mais chacun s'effraie des conséquences de la dernière réponse de Cambronne, et lui-même s'en dissimule si peu la gravité, qu'il la regarde comme un arrêt de mort!..... Il est reconduit dans sa prison; il se prépare à mourir. Irrévocablement décidé à ne point se pourvoir en révision ni à recourir en grâce, il résiste à toutes les sollicitations de son défenseur, qui se désole de cette inflexibilité, même en l'admirant. Cambronne fait plus : il écrit au lieutenant-général Despinois, commandant alors la 1re division militaire, pour réclamer que sa condamnation soit suivie de son exécution immédiate, en repoussant toutes les démarches qui pourraient être faites pour le sauver. Ainsi préparé à tout, il attendait son arrêt avec calme et résignation, quand son acquittement fut prononcé aux applaudissements de la foule.

Libre, il se retira dans une modeste habitation qu'il possédait à Saint-Sébastien. Il y vivait paisible, lorsque, l'année suivante, lors de son voyage dans les départements de l'Ouest, le duc d'Angoulême témoigna le désir de le voir. Pendant le séjour qu'il fit à Nantes, Cambronne lui fut présenté le 5 novembre 1817, avec quelques autres généraux, et il reçut du prince l'accueil le plus flatteur. Louis XVIII, qui savait combien l'on devait compter sur la fidélité d'un homme si invariablement attaché à ses devoirs, le réadmit, le 15 août 1818, sur les contrôles de l'armée, avec rappel de sa solde de non activité. Le 18 août 1819, il reçut la décoration de chevalier de Saint-Louis, et, le 12 février 1820,

il entendit le tribunal de première instance de Nantes entériner les lettres confirmatives de son titre de baron. Il fut appelé, le 21 avril suivant, au commandement de la 1re subdivision (Lille) de la 16e division militaire, et Louis XVIII le créa vicomte au mois d'août 1822. Admis à la retraite, sur sa demande, le 2 octobre suivant, il revint à Nantes et s'y maria à une étrangère, bien Française par ses sentiments. A l'ancienne vie agitée des armes, il substitua le calme et le bonheur de la vie intérieure; il rechercha même des occupations contrastant par leur douceur et leur simplicité avec le tumulte des camps. On vit cette main, qui naguère encore brandissait l'épée, faire la tapisserie du meilleur goût, et le vieux général Dumoustier, dont l'habitation était voisine de celle de Cambronne, vint bien souvent fouler la laine qu'avait brodée l'ex-colonel de la vieille garde.

Cambronne est mort à Nantes le 28 janvier 1842. Le Gouvernement a acquitté la dette de la France en inscrivant son nom sur la partie nord de l'arc de triomphe de l'Etoile. Sa ville natale doit bientôt, dit-on, acquitter celle de la Bretagne, en plaçant sa statue sur le Cours Henri IV. P. L...t.

CAMBRY (Jacques), — né et ondoyé le 2 octobre 1749, à Lorient, où il a été baptisé le 8 décembre suivant, et ou son père exerçait les fonctions d'ingénieur en chef des constructions navales, prit d'abord l'habit ecclésiastique, sans toutefois entrer dans les ordres, et fut précepteur de M. Dodun, ancien directeur de la compagnie des Indes, dont, plus tard, il épousa la veuve. Doué d'une imagination vive et avide d'émotions, il consacra une partie de sa jeunesse à des voyages sur mer, et ensuite à des explorations de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Italie, où l'amour des arts lui inspira la passion de l'antiquité. Partout, dans ses diverses excursions, il se fit initier aux sociétés secrètes qu'il rencontra sur sa route, et les connaissances mystérieuses qu'il y puisa, comme les matériaux abondants qu'il recueillit sur les phénomènes naturels, sur les chefs-d'œuvre des lettres et des arts, sur tout ce qui peut enfin émouvoir le cœur ou l'esprit, lui fournirent l'idée d'une *Histoire de l'Imagination*, restée, il paraît, à l'état de projet, mais qui aurait embrassé les révolutions des empires, des religions, des sciences et des arts, les vertus et les vices des hommes, leurs erreurs et leurs folies.

Devenu sédentaire, il publia, pendant les huit ou dix années qui précédèrent la Révolution, un certain nombre d'ouvrages dont la variété prouve la mobilité de son esprit; mais pendant les mauvais jours de cette époque, il se condamna à un silence prudent, vécut dans la retraite, et échappa ainsi aux persécutions. Après la terreur, il fut président du district de Quimperlé, et chargé par l'administration du Finistère de lui signaler les objets qu'on était parvenu à soustraire, dans les neuf districts du département, à la rage de la destruction révolutionnaire. En 1799, il devint l'un des administrateurs du département de la Seine, et l'année suivante, quand les préfectures furent établies, il fut nommé à celle de l'Oise, qu'il conserva jusqu'au 13 avril 1802. S'étant alors retiré des affaires publiques, il ne s'occupa plus que de satisfaire ses goûts pour les sciences et les arts. L'un des fondateurs de l'Académie celtique, il en fut le premier président, et prononça en cette qualité le discours d'ouverture, inséré t. 1er, p. 21-28 des Mémoires de cette Académie. Il mourut à Cachant, près Paris, le 31 décembre 1807, au moment où il venait d'être nommé président du collége électoral du Morbihan, et candidat au sénat conservateur. Il était membre de la Société d'agriculture et de la Société philotechnique de Paris, des Académies de Cortone et de Vérone, des Sociétés littéraires de Nantes, Mâcon, etc.

Cambry a laissé les ouvrages suivants : I. *Essai sur la Vie et les Tableaux du Poussin*. Rome (Paris), Lejay, 1783, in-8°. Nouvelle édition, avec le nom de l'auteur, et suivie de notes. Paris, Didot, an VII (1799), in-8°. Cet Essai contient un historique succinct et des descriptions rapides où l'enthousiasme n'exclut ni la réflexion ni même la discussion. II. *Traces du magnétisme*. Paris, 1784, in-8°. III. *Le Curé Jeannot et sa Servante*. Paris, 1784, in-12. IV. *Observations sur la Compagnie des Indes*. Paris, 1784, in-8°. V. *Contes et Proverbes, suivis d'une Notice sur les Troubadours*; 1784, in-8°. — Amsterdam, 1787, in-18. Il y a des exemplaires qui portent le nom de l'auteur. Les *Contes et Proverbes* avaient paru dans le *Journal de Lectures*, et la *Notice sur les Troubadours*, qui a été aussi imprimée séparément en 1784, est un recueil de traits épars dans Fauchet, Pasquier, Nostradamus, La Curne de Sainte-Palaye, Le Grand d'Aussy, Millot. Ce petit volume a été traduit en allemand par C. F. Schutze. Leipzig, 1791, in-8°. VI. *De Londres et de ses environs*. Amsterdam, 1788, 1789, in-8°. VII. *Promenades d'Automne en Angleterre*. Paris, 1788, in-8°. — 2e édition. Paris, Poinçot, 1791, in-8°. Ces deux brochures ont été réunies, en 1791, par le libraire Poinçot, à une réédition du *Voyage philosophique d'Angleterre*, par de La Coste, et c'est cette réédition qui a porté quelques bibliographes à citer, vaguement il est vrai, un Voyage de Cambry en Angleterre. VIII. *Réponse au Mémoire de M. de Calonne*. Paris, 1790, in-8°. IX. *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère*. Quimper, Y. J. L. Derrien, an III, in-4°. C'est le résultat de la mission qui avait été confiée à Cambry dans ce département. Il y fait preuve de grandes connaissances; mais ce travail accuse une grande précipitation de rédac-

tion, et les fautes typographiques y sont très-nombreuses. X. *La Mesure des Rois, conte*. Paris, 1797, in-8°. Roman philosophique dans lequel Cambry a cherché à imiter la manière de Voltaire, dont il est resté bien loin, quoique cette brochure soit assez piquante. XI. *Rapport sur les Sépultures*. Paris, 1799, in-4°. XII. *Voyage dans le Finistère, ou Etat de ce département en 1794 et 1795*. Paris, imprimerie du Cercle social, an VII, 3 vol. in-8°, avec sept planches dessinées par Valentin. — *Le même, revu et augmenté par Emile Souvestre*, suivi d'une seconde partie intitulée : *Le Finistère en 1830, par Emile Souvestre*. Brest, Come fils aîné et Bonetbeau, 1835-1838, deux parties in-4°, ornées de lithographies. Il y a eu deux tirages, l'un sur papier in-4° grand raisin, l'autre sur papier grand colombier. Le texte de la première partie, accompagné de notes de M. Souvestre, a été, dans plusieurs parties, rectifié ou complété par l'éditeur, qui a, en outre, modifié l'ordre primitif des matières. Quant aux lithographies, elles sont très-médiocres et peu dignes de l'exécution typographique. Le chapitre V de la seconde partie, embrassant les diverses parties de l'histoire naturelle du département, ont été traitées par des personnes qui en ont fait une étude spéciale et approfondie. — *Le même, nouvelle édition, accompagnée de notes historiques, archéologiques, physiques, et de la Flore et de la Faune du département, par M. le chevalier de Fréminville, capitaine des frégates du Roi, membre de la Société royale des antiquaires de France*, etc. etc. Brest, J. B. Lefournier, 1836, in-8°. Cette édition, qui réunit en un seul volume les trois volumes de l'édition originale, la reproduit fidèlement. Quelques passages de l'avant-propos, en même temps qu'ils contiennent une appréciation impartiale du Voyage de Cambry, nous font connaître les motifs qui ont engagé M. de Fréminville à le rééditer. « Le style éloquent, pittoresque et » fleuri de son auteur, dit-il, séduit lorsqu'il ne » se laisse point aller à des déclamations dues » aux exigences pénibles de l'époque désas- » treuse à laquelle il écrivait. Il est aisé de re- » connaître ces tristes concessions que Cambry » s'est vu dans l'obligation de faire à l'esprit » tyrannique et désorganisateur du gouverne- » ment d'alors. Ce sont des taches dans son » ouvrage, mais elles n'en font briller qu'avec » plus d'éclat tous les passages où il n'a écrit » que d'après ses propres inspirations ; et là, il » faut convenir qu'il déploie toute la richesse, » tous les charmes du style d'un écrivain élé- » gant et du meilleur goût, et qu'il peint avec » autant d'éloquence que de vivacité. Cet ou- » vrage possède encore un avantage qui, chaque » jour, devient de plus en plus précieux : il rap- » porte un grand nombre de traditions locales, » de pratiques superstitieuses, dont l'origine re- » monte aux temps les plus reculés, et dont les » sources appartiennent non seulement aux plus » vieilles légendes du christianisme, mais même » à la mythologie celtique, et sont d'inappréciables » débris du culte mystérieux des druides armoricains. Ces traditions, ces superstitions, » encore vivaces, encore répandues dans le Finistère il y a quarante ans, s'y effacent rapide- » ment chaque jour par les progrès que la civilisa- » tion, avec ses innovations souvent désolantes, » a faites depuis lors dans les régions sauvages de » la vieille Armorique. Beaucoup sont aujour- » d'hui oubliées ; dans quelques années, toutes » auront disparu et ne se retrouveront plus que » dans le livre de Cambry ». Après quelques réflexions sur l'incommodité du format grand in-4° adopté pour un livre destiné aux explorateurs, et sur l'inconvénient d'avoir fait subir à la première édition des transpositions et des coupures dont il ne conteste pas l'utilité, mais qui lui semblent réprouvées par les bibliophiles et les véritables érudits, jaloux de voir reproduire les textes anciens dans toute leur originalité, M. de Fréminville continue ainsi : « Cependant, mal- » gré les éloges que mérite l'ouvrage de Cam- » bry, on doit avouer aussi qu'il a des défauts » essentiels ; publié il y a quarante ans, bien » des choses ont changé de face dans le dé- » partement du Finistère pendant ce laps de » temps, et il est devenu nécessaire de signaler » ces changements, mais dans des notes addi- » tionnelles seulement et sans toucher à ce qui » appartient à l'auteur. — Cambry a été souvent » observateur superficiel et inexact ; voyageant » un peu trop à son aise, en voiture et dans des » chemins frayés, beaucoup d'objets intéres- » sants existant à l'écart ont été ignorés par lui. » Souvent aussi il parle de faits, de localités » ou de monuments qu'il n'a pas vus par lui- » même, et alors il commet de graves erreurs. » La plupart du temps, à son arrivée dans un » gros bourg, il se bornait à en convoquer les » municipaux et les notables, à les interroger » sur ce que leur commune contenait de remar- » quable, et il écrivait ses notes sous la dictée » de ces hommes qui, n'étant eux-mêmes le » plus souvent que de simples paysans, ne lui » fournissaient que des renseignements inexacts » et tronqués. Il arrivait même quelquefois que » ces hommes grossiers, ne pouvant com- » prendre ni l'importance, ni la portée des ques- » tions minutieuses de notre voyageur, les regar- » daient comme des puérilités, s'en moquaient » intérieurement ; et ayant remarqué son amour » pour les choses merveilleuses ou extraordi- » naires, s'amusaient à lui composer des fables » qu'il a crues et rapportées de la meilleure foi » du monde. Il est donc important de relever de » telles erreurs. — Sous le rapport de la géolo- » gie et de l'histoire naturelle du département, » Cambry laisse tout à désirer. Il possédait à » peine une teinture imparfaite de ces sciences, » qui pourtant eussent jeté sur son ouvrage un

» intérêt chaque jour de plus en plus apprécié » aujourd'hui. De nombreuses additions et annotations étaient donc ici nécessaires, et devaient naturellement avoir place dans une nouvelle édition, etc. etc. » XIII. *Voyage pittoresque en Suisse et en Italie*. Paris, H.-J. Jansen, 1801, 2 vol. in-8°, fig., tableau rapide et animé, auquel on peut toutefois reprocher des incorrections de style, ainsi que des néologismes inutiles, et où l'enthousiasme ne semble pas toujours justifié. XIV. *Description du département de l'Oise*. Paris, Didot, 1803, 2 vol. in-8° et atlas in-f°. Cambry, dans cet ouvrage, donne la géographie du département, de ses productions, de l'industrie, des mœurs, des monuments, de tous les éléments enfin de l'administration publique, avec des détails sur les hommes remarquables du pays. XV. *Manuel interprète de correspondance, ou Vocabulaires polyglottes, alphabétiques et numériques, en tableaux, pour le français, l'italien, l'espagnol, l'allemand, l'anglais, le hollandais et le celto-breton*. Paris, 1805, 6 tableaux in-4° oblong. La méthode polyglotte, ou langue universelle, proposée par Cambry, est expliquée dans des tableaux indiquant à des interlocuteurs parlant des langues différentes les moyens de communiquer entre eux, à l'aide de signes conventionnels; ces signes sont des chiffres. Cette méthode, dont l'idée première se trouve dans les ouvrages de Bécher et de Kircher, est théoriquement ingénieuse; mais elle est d'une exécution, sinon impossible, du moins fort difficile dans la pratique. XVI. *Monuments celtiques, ou Recherches sur le Culte des Pierres, précédées d'une Notice sur les Celtes et sur les Druides, et suivies d'Etymologies celtiques*. Paris, Mme Johanneau, an XIII-1805, in-8° de XXXVII et 431 pages, avec 7 planches, dont les quatre premières concernent le monument de Carnac. M. Eloi Johanneau, qui a révisé la partie de l'ouvrage rédigée par Cambry, y a ajouté, p. 290-431, 1° un vocabulaire des différents noms des monuments celtiques; 2° des étymologies celtiques; 3° des réflexions sur la langue celtique; 4° quatre tables fort bien faites, facilitant la recherche des étymologies, des noms des lieux, des monuments et des auteurs cités dans l'ouvrage. XVII. *Notice sur l'agriculture des Celtes et des Germains*. Paris, 1806, in-8°.—C'est à tort que quelques bibliographes ont attribué à Cambry l'ouvrage suivant: *Introduction à l'histoire d'Avignon, t. 1er, contenant les Mémoires sur les Celtes, les Cavares et les Saliens, et le commencement de l'histoire du dieu Mars, précédée de quelques observations sur notre orthographe*. Paris, Johanneau, 1805, in-8°. Cet ouvrage est de M. Fortia d'Urban. P. L...t.

CAMUS DE LA GUIBOURGÈRE (Louis-Joseph-Nicolas-François LE),—d'une famille originaire d'Auxonne, de laquelle étaient issus l'évêque de Bellay, un premier président au Parlement de Rouen et un intendant de Bretagne en 1735, naquit à Rennes vers 1746. Entré dans la magistrature, il devint conseiller à la grand'chambre du Parlement de Paris. Après s'être fait remarquer comme l'un des plus ardents champions de sa compagnie contre les coups d'état du ministère, et avoir provoqué la convocation des Etats généraux, il s'effraya, comme ses collègues, des progrès de la réforme qu'il avait contribué à rendre prochaine, et il tenta de la modérer en signant d'énergiques, mais inutiles protestations contre les décrets de l'Assemblée constituante. Traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, il y fut condamné à mort le 11 floréal an II (30 avril 1794), comme complice d'attentats à la liberté du peuple, en prenant en 1789 des arrêtés contre tout ce que faisait la Représentation nationale. P. L...t.

CAMUS DE LOZERAIS (Félix-Mathurin), — baptisé à Plélan le 10 mars 1741, fils de Jean-Baptiste Camus de la Saudrais, procureur en plusieurs jurisdictions du pays de Plélan. Le jeune Félix, après avoir fait de bonnes études au collége des Jésuites de Rennes, leur succéda dans l'enseignement, et obtint au concours une chaire de troisième vers 1762; mais, désirant entrer dans l'ordre des avocats, il quitta sa chaire en 1765, et, muni de certificats honorables, il fut bientot bachelier. Reçu licencié le 13 décembre 1765, il prêta serment devant le Parlement le 16 du même mois. Il mourut à Rennes le 1er mars 1799. On a de lui: *Code manuel, ou Dictionnaire portatif de Droit et de Jurisprudence, suivant les maximes de Bretagne*. Rennes, Fr. Vatar, 1789, in-12. P. L...t.

CAP (Alain), — né le 11 novembre 1578 à Lesneven (Finistère), où il mourut le 4 avril 1644, excella dans la peinture sur verre. Le P. Cyrille le Pennec dit, dans son *Pélerinage du Folgoët*, que « la vitrerie de cette église est » l'un des chefs-d'œuvre de ce renommé peintre » breton. » M. de Kerdanet, qui a donné une description détaillée et curieuse des vitraux de cette église, dans sa *Notice sur le Folgoët*, insérée dans la réédition des *Vies des Saints de Bretagne*, par Albert Le Grand, a porté sur Alain Cap le jugement suivant, jugement bien mérité: « Une imagination vive, de la hardiesse » dans le pinceau, de l'élégance dans les formes, de la fraîcheur dans le coloris, telles furent les qualités qui distinguèrent cet artiste. » Il peignit tous les vitraux des principales églises des diocèses de Léon et de Cornouailles. » On admirait surtout celles de Quimper, de » Saint-Pol, de Rumengol, de Cuburien, du » Folgoët, etc., etc. Il peignit, en 1623, les vitraux de la dernière avec ces touches légères » et faciles, ces carnations fraîches, ces dra-

» peries jetées avec art, ce pinceau moëlleux, » cette force d'harmonie et de vérité qui lui » étaient si familières. Il rappelait la naïveté » d'expression, la grâce des poses et le ton de » couleur que Servais de Cornouailles, son com- » patriote, avait su répandre autrefois sur ses » compositions. » P. L...t.

CAPERAN (Arnauld-Thomas), né le 6 avril 1754 à Dol (Ille-et-Vilaine), — où son père était imprimeur ou libraire de l'évêché, embrassa l'état ecclésiastique et devint le précepteur de M. de Châteaubriand. Forcé de s'expatrier pendant la Révolution, il voyagea en Hollande, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Angleterre, et fit partout apprécier son savoir et son érudition. Doué d'un cœur excellent, il rendit souvent à ses compagnons d'infortune des services importants. Accueilli à Rome avec distinction par le souverain Pontife, il résida pendant trois ans dans la capitale du monde chrétien, et fut chargé, en 1806, au collége Mariano, d'une chaire de langues syriaque, persane et illyrique anciennes, chaire qu'il occupait encore en 1807. Revenu dans sa patrie, après dix-sept ans d'absence, il ne dédaigna pas, malgré sa science, de se fixer au Tronchet. Là, retiré du monde, ne recevant aucun traitement et vivant pour ainsi dire d'aumônes, il se tenait enfermé dans sa chambre pendant tout le jour, et se livrait constamment à l'étude. Sa soumission envers ses supérieurs était exemplaire. Pendant les dernières années de sa vie, il fut atteint d'aliénation mentale, et, dans la dernière attaque de cette maladie, il s'occupait beaucoup du mystère de l'Incarnation, répétant sans cesse qu'il était le Messie. Il faisait aussi des vers. Il mourut le 26 novembre 1826, au Tronchet, qu'il avait eu la satisfaction de faire ériger en paroisse, et dont il fut le premier curé. Par une facétie digne de figurer dans le *Chef-d'Œuvre d'un inconnu*, son épitaphe française a été écrite en lettres grecques.

L'abbé Caperan est auteur du *Sens prophétique du 67e psaume de David : Exsurgat Deus et dissipentur inimici ejus*, etc., imprimé à Londres en 1800, et formant un ou deux volumes in-8°. On lui doit aussi une traduction inédite de l'ouvrage publié par Hyde, célèbre orientaliste anglais, sous ce titre : *Veterum Persarum et Magorum religionis historia*, Oxford, 1700, in-4°. La traduction de l'abbé Caperan est intitulée : *Histoire de la religion des anciens Persès, Parthes, Mèdes et de leurs mages*, etc., 3 vol. in-4° formant ensemble 1066 pages à longues lignes, dont le nombre varie de 16 à 30. La Bibliothèque de Rennes possède ce manuscrit autographe. Le catalogue de cette bibliothèque, auquel nous empruntons tous les détails qui précèdent, indique, parmi les ouvrages manuscrits laissés par l'abbé Caperan, et dispersés après sa mort, des fragments en vers du *Cantique des Cantiques*, et un ouvrage intitulé : *Hiéroglyphes naturels et mystérieux de l'alphabet samaritain*, in-4°.

M. Baron du Taya avait projeté de publier une notice sur ce laborieux ecclésiastique, royaliste sans absolutisme, ami de la jeunesse studieuse, et digne, malgré les aberrations de son intelligence et la faiblesse de sa poésie, d'échapper à l'oubli ou au dédain de ses contemporains. Dans ce but, il avait demandé à Rome des documents qu'il n'a pu encore recevoir. M. Graveran, évêque de Quimper, avait bien voulu, à notre sollicitation, faire une semblable demande; elle n'a pas eu plus de succès. Nous ne pouvons donc faire connaître ici, d'après les recherches de M. Baron du Taya, qu'il a mises à notre disposition avec sa bienveillance accoutumée, que quelques-uns des travaux de l'abbé Caperan non mentionnés dans le catalogue de la Bibliothèque de Rennes. Ce sont :

I. *Plusieurs travaux publiés dans l'Oriental Collection* de sir William Ouseley, vol. 3, n° 2, p. 150, et *passim*. London, 1800. II. *Quelques poésies françaises imprimées et peu connues.* — Les travaux suivants sont restés manuscrits : III. *Une copie de plusieurs morceaux du Zend Avesta, traduits par Anquetil Duperron*, 1 gros vol. in-4°. Caperan comptait le faire imprimer à Oxford, le tirer à 2,000 exemplaires qu'il aurait vendus 50 fr. le volume, et sur les 100,000 livres de produit, il aurait laissé 20,000 à l'imprimeur. IV. *Alphabet hiéroglyphique ou samaritain expliqué, qui renferme tous les mystères de la création et de la rédemption du genre humain, voilés sous les emblêmes des lettres, ou Eléments de la parole tant énoncée que tracée.* Cet ouvrage, mentionné sommairement par le catalogue de Rennes, se compose de 8,576 vers alexandrins, offrant le curieux rapprochement des caractères samaritains, phéniciens, hébraïques, chaldéens, syriaques, arabes, éthiopiens, arméniens, sanscrits, toscans, cophtes, slavons, gothiques, puniques, grecs, latins, runiques, saxons, bastulaniques. Il comptait faire imprimer ce livre à 2,000 exemplaires à Londres, chez Wilson, le vendre 40 livres, et sur les 80,000 livres, produit de la vente, en attribuer 40,000 à l'imprimeur et à l'éditeur, et se réserver pour lui les 40,000 livres restant. V. *Recherches sur les vrais principes de l'étymologie, ou le mécanisme des langues développé d'après l'hébreu qu'on démontre hiéroglyphique, et la plus ancienne de toutes les langues*, un cahier cartonné in-f° en trois chapitres, irrégulièrement chiffré ; plus un cahier in-4° commençant au chap. 4 et chiffré 193-432. VI. *Plusieurs longs fragments, en arabe, syriaque et persan, des Machabées et du Nouveau-Testament, pris dans la Polyglotte de Walton, et quelques-uns rapprochés de la version latine*, 1 vol. in-f° de 453 pages chiffrées, outre les sept pages finales écrites en slavon ou russe.

VII. *Le Sens historique et prophétique des Lamentations de Jérémie, Vulgate, avec traduction française, notes et commentaire, texte original, avec traduction latine, par l'abbé Caperan.* P. L...t.

CAPPEL (Jacques), — seigneur du Tilloy, né à Rennes au mois de mars 1570, était fils aîné de Jacques Cappel, conseiller au parlement de Rennes, mort le 24 mai 1586 à Sédan, où les fureurs de la Ligue l'avaient obligé de se réfugier. Le fils, qui avait d'abord été ministre protestant à Rennes, suivit son père à Sédan, où il mourut lui-même le 7 septembre 1624 après y avoir enseigné l'hébreu et la théologie. Les principaux de ses ouvrages sont : I. *Epocharum illustrium thematismi cum explicatione selectorum aliquot difficilium scripturæ locorum.* Sédan, 1601, in-4°. Il y traite des principales époques dont se servent les chronologistes dans la supputation des années. II. *De ponderibus et nummis libri II.* Francfort, 1606, in-4°. III. *De mensuris libri III. Ibid*, 1607, in-4°. Cet ouvrage est la suite du précédent qui avait été publié sans la participation de l'auteur. Le traité *de Mensuris*, dit la *Biographie universelle*, est peut-être l'ouvrage de ce genre le plus méthodique et le plus exact qui eût paru jusqu'alors ; il est accompagné de 16 tableaux et d'une planche ou l'on a gravé en taille-douce la longueur exacte des onze pieds que Cappel regardait comme les plus usités ou les plus importants. IV. *Scena motuum in Galliâ nuper excitatorum, virgilianis et homericis versibus expressa*, 1616, in-8°. V. *Vindiciæ pro Isaaco Casaubono, contra Rosweydum.* Francfort, 1619. Cette défense de Casaubon donna lieu à une longue polémique entre Cappel et le savant jésuite Rosweyde. VI. *Plagiarius vapulans.* Genève. 1620. C'est une satyre contre le P. Cotton. VII. Des notes estimées sur les livres de l'Ancien Testament, à la suite des commentaires qu'y a joints Louis Cappel, son frère cadet, né à Sédan. La vie de Jacques Cappel a été publiée sous ce titre : *Synopsis vitæ Jacobi Cappelli, professoris theologi Sedanensis.* Elle se trouve dans l'ouvrage de Jacques-Louis Cappel, son neveu, intitulé : *Commentarius de vitâ suâ et de Capellorum gente*, qui précède ses commentaires latins sur l'Ancien Testament. Amsterdam, 1689, in-f°. Dom Jean Liron (t. 3, p. 445-455) en parle aussi dans son supplément à l'histoire de la famille des Cappel, et Nicéron, t. 22, p. 405, où il indique beaucoup d'ouvrages de controverse de Jacques Cappel, aujourd'hui oubliés. P. L...t.

CAPUS (Hugues), *voyez* **CATUS**.

CARADEUC, *voyez* **KERANROY** et **LA CHALOTAIS**.

CARADUC ou **GARADUC**, — auteur du plus ancien lai breton connu, dont le lieu et l'époque de naissance sont ignorés, n'a pu vivre que dans le temps du roi Arthur, ou après sa mort, puisque c'est à la cour de ce prince qu'il a placé la scène du lai qu'il a composé. On ne peut donc admettre avec M. de Kerdanet que Caraduc, s'il a existé, ait vécu dans le IIe siècle. Vers la fin du XIIIe siècle, Robert Bikez, trouvère anglo-normand, a fait de ce lai une traduction en vers français, dont il existe une copie manuscrite à la bibliothèque Bodleïenne, sous le n° 1687, et sous le titre de *Lai du Corn*. Tyrwhitt et Warton en ont publié quelques extraits. L'auteur de ce lai en est lui-même le héros sous le nom de Caraduc (en breton, amoureux), à moins, ce qui ne serait pas impossible, que le nom symbolique de ce héros n'ait lui-même été donné à l'auteur inconnu du poème original. Au reste, quelle que soit la plus fondée de ces deux hypothèses, voici, d'après l'abbé de La Rue (*Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs, etc., t. 3, p. 216 et 217*), le sujet de ce lai : Un jeune et beau chevalier, monté sur un superbe palefroi, arrive à Carléon où le roi Arthur tient sa cour plénière; il porte une grande et magnifique corne d'ivoire suspendue à trois bandelettes d'or; elle est ornée des pierres les plus précieuses; cent sonnettes d'or y sont attachées. C'est l'ouvrage d'une fée qui le travailla dès le temps de l'empereur Constantin. Si l'on y touche seulement du bout du doigt, on entend aussitôt une harmonie si délicieuse, que ni la harpe, ni la vielle, ni même le chant des sirènes ne peuvent l'égaler. Mais, pour produire ce merveilleux effet, la maligne fée avait enchanté son ouvrage, de manière qu'il ne rendait aucun son, si le chevalier ou la dame qui y touchaient n'étaient pas fidèles. Il fallut obéir au roi Arthur, qui commanda l'épreuve à toute sa cour. Soixante mille personnes, tant dames que chevaliers et écuyers, furent contraintes de la subir, et le seul Caraduc ou Cradek fut l'heureux chevalier qu'on ne put accuser d'infidélité.

Ce lai a fourni à l'Arioste sa coupe enchantée que La Fontaine a si bien imitée; mais cette imitation a pu aussi être calquée sur le fabliau du *Court Mantel*, fiction du même genre, mise en vers par plusieurs trouvères et dont le fond était tiré des romans de la Table-Ronde.

P. L...t.

CARFORT (Jean-François **LE NEPVOU** de), — fils du chevalier Godefroy et de mademoiselle Catherine-Emmanuelle de Goyon, naquit à Saint-Brieuc, le 4 janvier 1771, au sein d'une ancienne famille. Entré, le 20 septembre 1784, à l'école des cadets gentilshommes de Bretagne, à Rennes, il s'y distingua par ses succès comme par son exactitude, et quitta l'hôtel Kergus, le 17 mars 1790, pour entrer avec le grade de sous-lieutenant dans un régiment. Mais les événements vinrent modifier le cours

de sa carrière militaire. L'émigration commençait à devenir générale sur tous les points de la France, les officiers abandonnaient leur poste, et la désorganisation s'emparait de l'armée. Le jeune sous-lieutenant dut donc revenir dans sa famille, alors retirée à Plémy, près de Moncontour. Il rentrait dans un pays qui devait être plus tard un des plus ardents foyers de l'insurrection, et où les esprits, déjà inquiets et séditieux, ne tardèrent pas à fournir à son courage et à son activité des occasions de se montrer.

L'époque du serment ecclésiastique fut, comme on le sait, en Bretagne aussi bien qu'en Vendée, le signal des premiers troubles. L'installation du prêtre assermenté Boscher, dans la commune même de Plémy, devint la cause d'une lutte sanglante à laquelle le jeune de Carfort ne resta pas étranger. S'étant mis à la tête de nombreux paysans, il cerna l'église, résista avec opiniâtreté aux autorités ainsi qu'aux troupes dont elles se firent assister; et un engagement assez vif ayant eu lieu, le 9 novembre 1790, il y reçut sa première blessure à l'épaule droite. C'était la première fois qu'on osait, en Bretagne, résister en armes aux ordres de l'Assemblée constituante : la chouannerie, organisée et ayant des chefs, ne devait commencer que deux ans plus tard.

Signalé comme factieux, de Carfort fut en butte à d'actives recherches. Il fut assez heureux pour s'y soustraire; mais sa famille qui, comme noble, avait déjà été inquiétée, ressentit le contre-coup de sa résistance : ses biens furent mis sous le séquestre, et tous ses parents jetés en prison, d'où son beau-frère ne devait sortir que pour monter sur l'échafaud.

Ces événements fixèrent les idées du jeune de Carfort; ses haines étaient acquises à la révolution en même temps que ses sympathies et son dévoûment à la famille des Bourbons, et il ne chercha plus que les moyens de mettre son courage au service de la cause qu'il avait embrassée. Ce fut alors que La Rouërie, qui quittait les princes avec des plans d'insurrection sanctionnés par eux, arriva en Bretagne. Le jeune royaliste ne manqua pas de saisir cette occasion, et il entra, en qualité de capitaine adjoint, dans l'insurrection projetée.

Condamné à mort comme tous ceux qui prirent part à cette entreprise, il parvint une seconde fois à se soustraire par la fuite à cette condamnation. Il se tint quelque temps caché dans les environs de Moncontour, et ne sortit de sa retraite, au commencement de 1793, que pour entrer comme lieutenant-colonel dans l'armée catholique et royale qui venait d'être formée par le comte de Puisaye. Depuis cette époque jusqu'à la pacification de 1800, il combattit constamment dans cette armée, où son courage lui valut d'être nommé colonel-chef de légion en février 1795, et enfin brigadier major-général de la division des Côtes-du-Nord, en 1799.

Il se trouvait à côté du chevalier de Tinténiac, lorsque celui-ci fut tué à l'affaire du château de Coëtlogon en Plumieux, près Loudéac; et, pendant la trêve qui fut conclue au mois de janvier 1795, trêve si mal observée de part et d'autre, il assista, le 4 mars, à l'affaire de la Ville-Mario, en Plouha (*Voy.* BOISHARDY), où les Royalistes tentèrent sans succès de protéger un débarquement d'armes et d'émigrés.

Le colonel de Carfort n'avait encore que 21 ans, mais son activité et son audace en faisaient un des ennemis les plus redoutés du pays. Aussi, lors de la reprise des hostilités, après le traité de la Jaunais, sa tête fut-elle mise à prix et, s'il ne périt pas, comme Boishardy, sous les coups d'une lâche et odieuse trahison, il ne dut son salut qu'à son incroyable présence d'esprit et à un courage désespéré. Par une froide et pluvieuse soirée du mois de novembre 1798, il s'était réfugié dans une ferme de la commune de Meslin et partageait le frugal repas des bons paysans qui lui donnaient l'hospitalité au prix de leur propre existence, lorsque tout-à-coup on frappe à la porte de la chaumière. Les habitants effrayés gardent le silence; mais le mot de reconnaissance, échangé du dehors, sans doute par une voix connue, dissipe les craintes. On ouvre; aussitôt la maison est envahie par plusieurs grenadiers, et de Carfort n'a pas de peine à reconnaître qu'il est trahi par un des siens. Il ne songe pas à une défense d'ailleurs inutile. Son premier mouvement est d'éteindre la faible lumière qui éclaire l'appartement, et de se précipiter d'un bond vers une porte s'ouvrant sur la cour. Au même moment une décharge dirigée vers l'endroit qu'il venait de quitter, près de la cheminée, fait voler en éclats la mince vaisselle des pauvres gens, pendant que lui, profitant des ténèbres, se glisse dans la cour; mais, dans sa fuite précipitée, il trébuche contre un mulon d'engrais. Le bruit qu'il fait en tombant indique aux soldats où il faut viser, et il reçoit deux coups de feu, l'un dans la cuisse gauche, l'autre dans les reins du même côté. Cependant, malgré cette double blessure, il a encore la force de se relever et de se traîner, en ayant soin d'effacer avec ses mains les traces de son sang, jusqu'au bord d'un petit ruisseau voisin, sous un pont où, caché parmi d'épaisses broussailles, et la moitié du corps dans l'eau glacée, il parvient à se dérober aux recherches des soldats. Le lendemain, blotti dans un tonneau, il se fit porter à Lamballe, où des mains amies et bienfaisantes pansèrent ses blessures.

L'année suivante, sa sœur étant détenue à la prison de Saint-Brieuc avec plusieurs royalistes, au nombre desquels se trouvaient MM. de Kernen, émigré, de la Roche et Mme Lefrotter, condamnée à mort, et qui devait être exécutée quelques jours après, une expédition fut résolue pour tenter de soustraire ces malheureux au

sort qui les attendait. Dans la nuit du 4 au 5 vendémiaire an VIII (26-27 septembre 1799), une bande de chouans, au nombre de cinq ou six cents, commandée par Saint-Régent, Mercier et de Carfort, se porta sur Saint-Brieuc. La ville fut prise presque sans résistance, et les insurgés, après avoir délivré les prisonniers, se retirèrent, emmenant une pièce de canon dont ils s'étaient emparés.

La pacification de 1800 étant venue mettre un terme aux guerres civiles qui depuis si longtemps ensanglantaient les provinces de l'ouest, on vit enfin renaître le calme dans nos campagnes désolées. L'esprit royaliste semblait éteint, et cependant les principaux chefs furent mis en surveillance. De Carfort était l'objet d'une attention particulière, lorsqu'en 1804 il se trouva compromis dans la conspiration de Cadoudal et Moreau. Immédiatement arrêté, il fut transféré, comme prisonnier d'état, d'abord au château de Lourdes dans les Pyrénées, ensuite au château d'If, près de Marseille, où il subit une captivité qui dura tout l'Empire, c'est-à-dire dix longues années. Le passe-port qu'il prit à Marseille, pour revenir à Paris, est daté du 23 avril 1814. On cite de lui un trait vraiment digne d'admiration. Pendant sa longue détention, l'empereur lui ayant proposé sa liberté avec un grade élevé dans l'armée, le fidèle royaliste refusa en disant que *sa vie était aux Bourbons, et qu'il n'en disposerait jamais pour d'autres :* dévoûment héroïque, qui échangeait ainsi toute une perspective de gloire contre les années d'une captivité dont nul ne pouvait alors prévoir la fin!

Pendant les Cent-Jours, de Carfort reprit les armes avec son ancien grade de major-général, qui lui fut confirmé, dans un brevet du 1er juin 1815, par M. de Courson de la Villevalio, revêtu des pouvoirs de Louis XVIII. Envoyé à Paris à la seconde Restauration, pour rendre compte des opérations de la campagne de 1815 dans les Côtes-du-Nord, il reçut la croix de Saint-Louis, le 29 février 1816, comme une récompense méritée de son courage et de ses longs services. Nommé en même temps colonel d'état-major, il se disposait à servir de nouveau dans ce grade, et son âge peu avancé lui faisait espérer de poursuivre dans l'armée une carrière brillante; mais ses blessures, aigries par l'humidité des prisons, le condamnèrent à un repos prématuré. Une modique pension, sa seule ressource, vint l'aider à supporter une existence bien différente de sa vie passée, si active et si orageuse, et retiré près de Moncontour, au milieu des champs qui avaient été le théâtre de ses longues luttes, il y est mort le 21 janvier 1847.

Quoique d'un caractère naturellement très-doux, il se montra quelquefois cruel : c'était la triste conséquence des représailles inséparables de la guerre civile, et aussi, il est vrai, d'un certain penchant à l'intempérance. D'un courage et d'une audace sans bornes, il y joignait un désintéressement que sa position rendait bien méritoire; on en jugera par le trait suivant : Présenté en 1814 au duc d'Angoulême, comme un des hommes qui s'étaient le plus distingués au service des Bourbons, il en reçut un accueil flatteur, et le prince, après lui avoir parlé quelque temps avec bonté, lui demanda ce qu'il désirait : *Vos bonnes grâces!* répondit-il. P. L...t.

CARNAVALET (**François de Kernevenoy**, qu'on appelle par corruption), — fils de Philippe de Kernevenoy et de Marie du Chastel, né vers 1520, peut être compté parmi les personnages les plus distingués que la Bretagne ait fournis à la France. Il avait obtenu en récompense de son courage la charge de premier écuyer du roi Henri II, lorsque ce prince, qui avait eu maintes occasions d'apprécier sa prudence et son rare mérite, le choisit pour gouverneur d'Henri, duc d'Anjou, son fils, qui régna plus tard sous le nom d'Henri III. La bonne éducation que Carnavalet donna à son élève fit concevoir de lui des espérances qu'il justifia dans sa jeunesse, mais qui s'évanouirent lorsqu'il monta sur le trône, trois ans avant la mort de son gouverneur, dont l'influence aurait vraisemblablement contrebalancé ou atténué le funeste ascendant de Catherine de Médicis sur son fils. Lorsque Carnavalet avait cessé ses fonctions de gouverneur du duc d'Anjou, il était devenu chef de son conseil, surintendant de sa maison, lieutenant de sa compagnie de cent hommes d'armes, et gouverneur de l'Anjou, du Bourbonnais et du Forez. En 1560, il avait été fait chevalier de l'ordre du roi, et six ans après il épousa Françoise de la Baume, veuve du comte de Montrevel. Sa réputation méritée de sagesse, d'expérience et de probité, l'avait rendu l'objet d'un respect si général, que le gouvernement de cette époque, tout perfide et violent qu'il était, ne crut pas pouvoir se dispenser parfois de recourir à ses conseils, malheureusement trop peu suivis. Il mourut en 1571 et fut inhumé dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, où le chancelier de Chiverny, son intime ami, lui fit ériger un tombeau portant l'inscription suivante, où sont fidèlement résumées les vertus de Carnavalet, vertus qui contrastent si bien avec les vices de son temps :

Francisco Carnevenaeo Armorico
Nobili ac strenuo viro
Cui
Ob eximiam virtutem
Et
Morum integritatem
Henricus II. Galliarum Rex et Catharina conjux.
Carissimi filii Henrici
Puerilem ætatem informandam
Commiserunt.
Qui
Belli pacisque artibus
Egregie instructus

Fortitudinis et prudentiæ fama
Supra omnem invidiam
Claruit
Quique
Quod rarius
Inter pessima sui ævi exempla
Probitatem coluit
Inter maximas
Augendæ rei familiaris
Oportunitates
Opes neglexit
Et sui semper similis vixit.
Philippus Huraltus Cheverniius
Diuturna ac arcta necessitudine
Conjunctissimo amico
Justis peractis
Benevolentiæ ergo
Mærens pientissime
Posuit
Anno 1571.
Vixit annos 51. Menses 4. Dies 15.

On a attribué à Carnavalet la construction de l'hôtel qui porte son nom, situé à Paris, rue Culture-Sainte-Catherine, monument tel que l'entendaient les maîtres dans le XVIe et le XVIIe siècle. Ce n'est point lui qui le fit bâtir, mais bien le président de Ligneris, vers 1550, et ce fut le fils de ce dernier qui le vendit à Françoise de la Baume, après la mort de son mari. Androuet du Cerceau en donna les plans, et Jean Goujon l'orna de statues; on lui attribue celles de la Force et de la Vigilance. La construction, interompue pendant plus d'un demi-siècle, fut terminée, en 1634, par Mansart, qui respecta l'œuvre de ses devanciers, et sut accorder avec beaucoup d'art les constructions nouvelles avec les anciennes. Ce curieux monument est menacé d'être vendu et démoli, comme celui de la Trémouille, lorsqu'on mettra à exécution, dans quelques années, l'alignement projeté de ce quartier. P. L...t.

CARNAVALET (François de **KERNEVENOY**, plus connu sous le nom de), fils unique du précédent et de Françoise de la Baume, sieur de Noyon (le P. Anselme écrit à tort Noyen), mourut sans enfants, dans une rencontre où son courage l'avait engagé contre les ligueurs qui couraient sur ses terres.

P. L...t.

CAROSIN DE LA LANDELLE (François), — né à Saint-Enogat (Ille-et-Vilaine), le 22 février 1762, était issu de la famille *Carosino*, originaire d'Italie, qui francisa son nom ou le changea en celui de Carosin, en s'établissant en France, au commencement du XVIIIe siècle.

Carosin manifesta de bonne heure la hardiesse de son caractère, et une grande disposition à affronter les périls de la mer. Il n'avait pas encore vingt ans quand on l'avertit un jour, à Dinard, qu'une personne venait de tomber à l'eau, *et qu'elle semblait ou noyée ou sur le point de l'être*. Prompt comme l'éclair, il accourt et *se précipite* à la mer, malgré le danger qu'offrait le lieu de la chute; il plonge itérativement, et parvient, après bien des efforts, à retirer cette personne encore vivante. Dans l'émotion où il se trouvait, il ne s'était même pas aperçu qu'en s'agitant dans l'eau il s'était fait une grave blessure à la figure; il en conserva toujours la marque, et disait en plaisantant que c'était le plus beau trait de sa figure, figure qui, soit dit en passant, était fort belle, à en juger par un portrait que M. de Plouer, son parent, a rapporté de l'Ile-de-France, où notre brave Malouin s'était marié.

Carosin se forma à la navigation et aux combats maritimes dans les escadres du comte de Grasse, où Auguste Carosin, son frère, était employé comme chirurgien. Au combat d'Ouessant, sous les ordres de Lamotte-Picquet, il se signala, ainsi qu'un de ses parents, Zaïre Carosin, qui y fut tué.

Quand la révolution éclata, Carosin habitait l'Ile-de-France, où il avait été intendant de la compagnie des Indes. L'inaction ne pouvant lui convenir, il acheta une frégate du gouvernement. Avec cette frégate, un navire de commerce qu'il avait déjà et qu'il arma en guerre, ainsi qu'un troisième qu'il affréta, il se mit en devoir de protéger le commerce français dans les mers de l'Inde ou du Sud, et de faciliter le retour de nos bâtiments marchands à la métropole. Déjà Carosin, par un habile coup de tête, avait capturé un bâtiment anglais près d'une des îles de la Sonde, appelée l'*Ile-aux-Rats* dans le rapport du second, où elle est aussi désignée sous un autre nom. Informé qu'un gros bâtiment de la compagnie des Indes anglaises devait passer dans les environs de Sumatra, Carosin résolut de lui courir sus. L'ayant atteint, il lui livra, avec sa frégate seule, un combat long et acharné; mais il éprouva bientôt des pertes énormes en hommes et en munitions. Un boulet de canon lui ayant enlevé les deux jambes, incontinent il se fit mettre dans un baril de cendre et de sable, et d'une voix forte et accentuée, comme si cet ordre renfermait la dernière de ses paroles, la dernière de ses volontés, il commanda l'abordage. Cette manœuvre ne put s'exécuter, les hommes qui lui restaient ayant été tués par les canons anglais, mieux montés et mieux servis que les siens. Il n'a plus à son bord que deux hommes vivants (Desveaux, son second et son compatriote, et un matelot), quand le capitaine anglais le somme de se rendre; il refuse énergiquement, et, ne voyant plus aucun moyen d'éviter d'être pris à l'abordage, il demande son pavillon, le met entre ses dents, et fait un dernier effort pour se jeter à la mer, afin de s'ensevelir dans son drapeau, et de ne pas tomber vivant au pouvoir de ses ennemis; mais l'officier anglais, qui a vu la tentative de ce moderne Cynégire, se précipite sur lui, le saisit par ses vêtements et l'empêche de tomber à la mer. Transporté à bord du bâti-

ment anglais, où les soins lui furent prodigués, Carosin expira peu d'instants après entre les bras de son adversaire, qui s'écriait : « Est-il possible qu'un si brave officier succombe !.... »

Les journaux anglais de l'époque publièrent les détails de cette affaire, et rendirent justice à l'intrépidité de Carosin; ils reconnurent que si le capitaine anglais avait eu l'avantage de vaincre, il n'avait point remporté le prix de la vaillance, et n'avait point dépassé en courage l'officier si regrettable qu'il avait eu la douleur de voir mourir.. (Voy. *Histoire de Bretagne* de Le Brouster, *notions préliminaires*, XXIII.)

Le récit de la bataille de Saint-Cast, par un militaire, récit inséré dans l'*Annuaire dinannais* de 1836, est attribué au père de François Carosin. P. L...t.

CAROU (Jean-Marie), né en 1798 à Pornic (Loire-Inférieure), se destina très-jeune au barreau et s'y prépara par de fortes études. Son ambition était d'entrer dans la magistrature, dont la profession d'avocat lui semblait un échelon obligé; mais, d'une complexion trop faible pour se livrer aux luttes oratoires, atteint d'ailleurs d'un mal auquel il devait prématurément succomber, il fut contraint d'opter pour le travail du cabinet. Reçu avoué à la Cour royale de Rennes, il montra dans cette modeste position de vrais talents comme jurisconsulte, une probité sévère et des qualités solides qui lui concilièrent promptement l'estime et l'affection. Cependant, il n'avait pas renoncé à son premier désir, et bientôt il fut nommé procureur du roi à Pontivy, puis successivement juge à Montélimart et juge d'instruction à Saint-Brieuc. « Dans » chacune de ces résidences, dit M. Mellinet » (*Annales de la Société royale académique de* » *Nantes et de la Loire-Inférieure*, *t.* 13, » *p.* 370), Carou, toujours souffrant, toujours » accablé par une maladie implacable qui le dé» vorait, n'avait de vivant que cette force ex» trême de volonté au moyen de laquelle il do» minait la douleur pour se livrer aux travaux » dont son esprit actif sentait le besoin. » Pénétré de l'immense importance des justices de paix, il publia, en 1838, sur une des matières les plus ardues qui soient soumises à ces tribunaux de famille, la matière des *Actions possessoires*, un ouvrage dont la portée fut comprise et justifiée, dès 1841, par une seconde édition. En 1839, il y ajouta un ouvrage plus complet qui embrassait dans son ensemble la *Juridiction civile des juges de paix*. Résolu à poursuivre pratiquement l'accomplissement de l'œuvre dont il avait si judicieusement exposé la théorie, il abandonna son siége de Saint-Brieuc, et ne crut point déroger en sollicitant une place de juge de paix à Nantes. C'était d'ailleurs un moyen de se rapprocher de sa ville natale. Admis à la société royale académique de Nantes le 2 janvier 1839, il y fit, le 5 février de l'année suivante, sur *Les foires et marchés, le colportage et les ventes publiques*, un rapport remarquable, traité complet sur la matière, dans lequel sont développés les vrais moyens de concilier la liberté du commerce avec les faits pratiques. Il se livrait, en outre, à de nombreux travaux, dont les uns concernaient la *Juridiction criminelle des juges de paix*, les autres des recherches historiques sur la Bretagne, lorsque la mort vint le frapper à Nantes le 20 juin 1841. « Plus son esprit était libre et fécond, continue » M. Mellinet, moins il s'abusait sur cette vie » matérielle qui l'abandonnait chaque jour : la » mort, qu'on me passe l'expression, s'empa» rait de lui par morceaux. Il la voyait sans s'en » effrayer, mais non pas sans affliction, car il » eût voulu terminer sa *Juridiction criminelle* » *des juges de paix*. Trois mois encore, disait» il, en demandant à Dieu cette faveur pour lé» guer à ses concitoyens un livre utile, car la » passion du bien le dévorait autant que ce mal » qui le rongeait et qu'il supportait avec une ad» mirable patience, mais sans se plaindre de ce » Dieu qu'il invoquait; car Dieu lui avait donné » un des plus nobles cœurs que nous ayons con» nus. Lorsqu'on était entré dans l'intimité de » M. Carou, il était impossible de ne pas l'ai» mer. C'était une bonté sans bornes, une affec» tion si pure, si naïve, si désintéressée, qu'elle » ne songeait pas même à la réciprocité; une » délicatesse parfaite, sans la plus légère affec» tation, un dévoûment d'obligeance en tout et » partout, une pureté de mœurs qui jamais ne » cherchait l'ostentation. Sans fortune, il n'eut » jamais d'envie; faible, malade, impotent, il » se disait cependant que nul ne doit rester sur » la terre sans faire de bien, sans être utile à » son pays, et chacune de ses actions, comme » chaque phrase sortie de sa plume, fut la réa» lisation d'une pensée d'être utile. Le nom de » M. Carou ne sera pas perdu parmi nous. Sa » belle âme restera vénérée après lui, car on » peut dire qu'elle lui a survécu. » Un magistrat, M. le procureur-général Chégaray (*Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour royale de Rennes, le* 3 *novembre* 1841, *p.* 26), a confirmé ces éloges dans l'appréciation suivante du caractère et du talent de Carou : « Il avait cherché partout une santé qui » le fuyait sans cesse; mais partout aussi il s'é» tait fait remarquer par une instruction solide, » une capacité réelle, un amour du devoir, un » désintéressement au dessus de tout éloge, une » simplicité de vertu, une droiture de cœur au » dessus de tout respect. Ses deux *Traités des* » *Actions possessoires* et de la *Juridiction civile* » *des juges de paix* montrent assez quelle étude » sérieuse il avait faite de tous les devoirs de sa » magistrature, à quels efforts, le plus souvent » heureux, il s'était livré pour prévoir et résou» dre les plus délicates, les plus difficiles des » questions qu'un juge de paix puisse avoir à

» décider. Ni ses études théoriques, ni les souf-» frances auxquelles il a succombé, ne le dé-» tournaient cependant de ses devoirs, quelque » laborieuse qu'en fût la pratique. A voir comme » il les accomplissait, il était difficile de ne pas » regretter qu'un tel magistrat ne fût pas investi » de fonctions, nous ne dirons pas plus impor-» tantes, mais au moins plus élevées. Les no-» bles qualités de son cœur lui avaient valu des » amitiés nombreuses, qui, fidèles à sa mé-» moire, ont honoré publiquement sa tombe de » plus d'un hommage touchant et mérité. »

Ce recommandable magistrat a laissé les ouvrages suivants : I. *Essai sur la Révolution de 1830*. Paris, Delaunay, 1830, in-8° de 260 pages. II. *Observations sur la saisie immobilière, ou Vente par expropriation forcée, ainsi que sur les autres ventes d'immeubles qui ne peuvent se faire qu'avec le concours de la justice*. Montélimart, Bourron, 1834, in-8° de 104 pages. III. *Principes, ou Traité théorique et pratique des actions possessoires*. Saint-Brieuc, Guyon, 1838, in-8° de 572 feuilles 3/4. — 2e édit. sous ce titre : *Traité théorique et pratique*, etc. Paris, Thorel, 1841, in-8°. IV. *De la Juridiction civile des juges de paix* Paris, Thorel, 1839-1840, 2 vol. in-8°. — 2e édition, annotée et augmentée de formules par M. Bioche. Paris, Thorel, Guilbert, 1844, 2 vol. in-8°. V. *Rapport sur les foires et les marchés, le colportage et les ventes publiques*, inséré dans les *Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure de* 1840 (t. 11, p. 174-220.)

P. L.....t.

CAROUGE (Bertrand-Augustin), — né à Dol, le 8 octobre 1741, fut lié avec l'astronome Lalande, pour lequel il fit divers calculs que ce savant a insérés dans la seconde édition de son *Astronomie* : il avait réduit en décimales toutes les tables astronomiques. On a de lui, dans la *Connaissance des Temps de* 1781, 1789 *et* 1798, des formules de parallaxes et divers mémoires. Il était très-pauvre, et obligé pour vivre de faire des éducations particulières, lorsqu'en 1795 Laréveillère-Lépeaux, en considération de sa situation et de son mérite personnel, lui fit obtenir une place d'administrateur général des postes, place qui lui procura quelque aisance et les moyens de continuer ses travaux astronomiques. Quelques jours avant sa mort, il remit à Lalande, qui les publia dans la *Connaissance des Temps pour* 1801, des tables pour calculer, à un quart d'heure près, les phases de la lune pendant soixante ans : elles sont meilleures, dit Lalande, que celles qui sont dans les *Eléments de Navigation* de Bouguer et de Lacaille. Il avait aussi calculé mille étoiles pour le *Globe céleste*, publié chez Lamarche, successeur de Fortin.

P. L...t.

CARRÉ (Guillaume-Louis-Julien) est né à Rennes le 21 octobre 1777. — Un grand nombre d'articles biographiques ont paru déjà sur cet homme célèbre, et nous avons choisi parmi eux celui qui nous a paru le plus substantiel, et qu'on retrouve en tête du tome 1er des *Lois de la Procédure civile*, édité par M. Adolphe Chauveau. (Paris 1840).

« Carré, ce nom résume toute une vie de » malheur, de savoir et de probité. Cet homme, » qui depuis trente ans consumait au travail » toute son existence ; ce professeur, ce père de » tous ses élèves ; ce citoyen vénéré par tous ses » compatriotes ; ce savant modeste dont l'amitié » était recherchée par les premiers jurisconsul-» tes de France et de l'étranger, celui dont la » place était marquée à la première Cour du » royaume, Carré m'écrivait, le 1er janvier » 1832, trois mois avant sa mort : *Je reste la » plupart du temps accablé et sans énergie dans » un fauteuil que je mouille de mes pleurs......... » Serait-il écrit sur mon bureau comme sur la » porte de l'enfer du Dante : Ici plus d'espé-» rance!* »

» Quelles graves et tristes réflexions viennent » nous assaillir lorsque nous voyons le malheur » poursuivre avec acharnement l'homme ver-» tueux, le travailleur, le bon citoyen, tandis » que la fortune accorde trop souvent ses fa-» veurs capricieuses aux hommes les plus sou-» ples et les plus intrigants !....

» Carré, après avoir payé sa dette à la patrie » en combattant sous le drapeau national, étu-» dia les lois, et surtout celles de la procédure. » — L'étude de la procédure, trop souvent né-» gligée, fut ravivée par ses leçons particuliè-» res avant d'être enseignée dans un cours pu-» blic : digne émule du savant et modeste Pi-» geau, il pensa que les formes étaient utiles à » étudier, puisque de leur observation peut dé-» pendre la fortune des familles.

» Il savait allier cette étude spéciale et ses » cours particuliers à l'exercice de la profession » d'avocat. Presque toutes les causes criminel-» les, soit devant les tribunaux ordinaires, soit » devant le conseil de guerre, étaient plaidées » par Carré. A la même époque et en l'an XI, il » était membre du comité consultatif des hospi-» ces ; en l'an XII, du comité de jurisprudence » charitable. — C'est ainsi qu'il dépensait, au » profit des malheureux, cette active bonté de » cœur qui ne s'est jamais démentie dans le cours » de sa laborieuse carrière.

» Sous la direction du célèbre Lanjuinais, l'E-» cole de droit de Rennes devait reprendre son » antique splendeur. Déjà elle possédait Toul-» lier, dont l'esprit profond méditait à cette épo-» que l'ouvrage qui devait lui mériter ce beau, » ce glorieux surnom de *Pothier moderne*. Carré » fut appelé à la chaire de procédure civile. Dans » le long exercice de ce professorat, il ne fut » point un maître enflé de savoir, le distribuant » à regret ; il fut toujours un bon père, instrui-

» sant ses jeunes élèves, qu'il appelait ses en-
» fants; aussi lui avait-on donné le doux nom de
» *bon père Carré*, et il me disait avec attendris-
» sement : *Ce surnom fait mon bonheur.*

» Aussi bon citoyen qu'excellent professeur, » il était aimé, il était chéri de tous. Aux époques les plus difficiles, les plus orageuses, » Carré se montrait à tous, et tous cédaient à ses » prières. Carré, dans son pays, exerçait la » puissance magique d'appaiser le flot populaire; » et, chose remarquable, cette puissance qu'il » exerçait avant 1830, il l'exerçait encore au » moment de sa mort, en 1832!

» En 1829, notre collaboration commune » m'appela à Rennes. Je ne connaissais pas la » ville. Carré voulut me servir de cicerone; j'étais heureux, et je fus bientôt fier de lui donner le bras; car, partout où nous passions, » non seulement nous étions accueillis par des » salutations, mais encore des bénédictions nous » accompagnaient.

» A Rennes et dans toute la Bretagne, le nom » de Carré était chéri et vénéré. En 1827, il fit » avec son fils aîné un voyage dans le Morbihan, » le Finistère, les Côtes-du-Nord, etc., etc. Ce » fut partout une fête de famille. Ses anciens » élèves se réunissaient sur son passage, pour » le voir, lui parler et l'embrasser encore. N'était-ce pas là *le bon père Carré?*

» Notons bien, comme une chose rare dans » ces temps de crise politique, qu'aucun sentiment de cette maladie absorbante ne troublait » la pureté de la joie que manifestaient autour » de leur ancien professeur les élèves de toutes » les positions.

» Un des plus beaux traits de cette vie si agitée a été la cause principale de ses malheurs. » A la mort de son père, Carré ne recueillit que » des dettes, et pour conserver intacts le nom » et la mémoire de celui à qui il devait le jour, » sentiment sublime et si souvent méconnu, il » contracta des engagements imprudents. Il présuma trop de la facilité de ceux qui trouvaient » en lui un débiteur bénévole et de son zèle énergique pour le travail.

» Depuis l'époque fatale où il s'engagea jusqu'à sa mort, Carré a vécu malheureux. Que » de fois ce cœur brisé a cherché des consolations dans des confidences amicales.

» Carré crut un moment en 1830, époque à » laquelle tous ses concitoyens sollicitaient vivement sa nomination à la première présidence » de la Cour de Rennes, qu'il allait recevoir la » récompense de ses travaux. Une place lui était » due à la première Cour du royaume, à côté des » Carnot, des Zangiacomi, des Tripier, des Lasagni. Une place lui fut promise; cette place » fut donnée à un autre.

» Il retourna à Rennes, le cœur navré, et là, » en historien fidèle, nous devons lui adresser » un reproche : Carré manqua de courage; l'université, la déloyauté des hommes l'accablèrent; il succomba à la douleur.

» C'est à l'Ecole de droit, au milieu de ses élèves, qu'il a voulu mourir, le 14 mars 1832.... » Son convoi fut un deuil public. »

Voilà ce qu'a dit de Carré un de ses anciens collaborateurs, M. Ad. Chauveau, aujourd'hui professeur de droit administratif à la Faculté de Toulouse, et nous n'avons rien à reprendre dans cette notice, si ce n'est le reproche d'avoir manqué de courage. Nous avons particulièrement connu M. Carré; nous l'avons vu de très près, et comme professeur, et comme avocat, et comme homme de la vie privée. Nous avons recueilli les plaintes touchantes qu'il adressait de Paris à une Société dont il avait pendant longtemps fait la gloire et le bonheur, et vraiment nous ne pouvons nous associer à M. Chauveau, quand il reproche à Carré d'avoir manqué de force contre l'adversité. On ne refait pas plus sa constitution morale qu'on ne réforme ses infirmités physiques. Carré était bon, modeste, affectueux, sensible, et s'il avait honoré sa vie par un grand acte de piété filiale, il avait peut-être montré, comme père, une tendresse qui tenait de l'abandon et de la faiblesse. C'est pressé entre ces deux sentiments honorables qu'il avait laissé s'agrandir sous ses pas un gouffre dans lequel il crut voir s'engloutir, avec le fruit de trente années de travail, l'avenir de sa famille, et peut-être la gloire de son nom! Carré avait alors près de soixante ans, et toutes ses illusions disparaissaient l'une après l'autre; l'avenir se chargeait des lueurs les plus sombres. Vainement il s'était bercé de l'espoir de s'asseoir sur un des siéges de la Cour de cassation; on lui en avait fait la promesse formelle; mais cette promesse ne fut pas tenue.

D'un autre côté, des personnes sur lesquelles il avait cru pouvoir compter s'éloignèrent de lui dans les jours malheureux. Carré fut blessé au cœur de tant d'ingratitude, et nous comprenons à merveille que le découragement se soit emparé de cette âme tendre et sensible, qui, en se repliant sur elle-même, ne pouvait se persuader que trente années de veilles laborieuses, de bonnes actions, de dévoûment et de vertus, dussent aboutir à la situation la plus précaire et la plus humiliante....

Vingt fois, lors des grands événements politiques qui ont remué notre pays, Carré avait eu occasion de déployer le courage du citoyen. Le procès criminel suscité en 1816 à l'infortuné général Travot et les incidents déplorables qui le signalèrent sont là pour attester à la postérité comment Carré savait comprendre les devoirs de sa profession et en braver les périls. Mais autre chose est de prendre part comme avocat ou comme citoyen aux luttes de la vie publique, autre chose de résister aux douleurs cachées, aux inquiétudes secrètes, aux désenchantements amers qu'un cœur aimant et sensible est

exposé à rencontrer dans le cours de la vie.

Disons-le à l'honneur de l'humanité, Carré, dans cette horrible situation, trouva encore à Rennes des amis dévoués, qui, à la première nouvelle de cette infortune si long-temps ignorée, vinrent lui offrir des témoignages efficaces de la plus ardente sympathie.

Mais, nous venons de le dire, Carré avait été blessé au cœur, et il ne survécut que quelques mois à de si terribles secousses.

Le 14 mars 1832, il mourut dans la salle même de l'École de droit, et le lendemain 15 mars, sous une pluie battante, plus de deux mille personnes conduisirent au champ du repos sa dépouille mortelle. Plusieurs discours furent prononcés sur sa tombe, et la foule immense qui était venue lui rendre les derniers devoirs écouta dans un religieux silence le récit douloureux et touchant de cette longue infortune. Le doyen de la Faculté de droit rappela le zèle courageux avec lequel Carré défendit, dans les crises politiques de notre histoire, les malheureux qui avaient réclamé son appui.

Les ouvrages publiés par Carré sont extrêmement nombreux. En voici la notice exacte :

I. *Introduction générale à l'Etude du Droit, spécialement du Droit français, avec des tableaux synoptiques, à l'usage de MM. les Etudiants en Droit.* Paris, Hacquart, 1808, in-8°. II. *Analyse raisonnée et Conférences des Opinions des Commentateurs et des Arrêts des Cours sur le Code de procédure civile.* Rennes, Duchesne, 1811, 1812, 2 vol. in-4°. III. *Traité et Questions de Procédure civile.* Rennes, Duchesne, 1819, 2 vol. in-4°. IV. *Introduction à l'Etude des Lois relatives aux Domaines congéables, et Commentaires de celles du 6 août 1791.* Rennes, Duchesne, 1822, in-12. V. *Traité du Gouvernement des Paroisses, où l'on examine tout ce qui les concerne dans leurs rapports avec les lois et les réglements d'administration publique, etc.* Rennes, Duchesne, in-8°, ou, augmenté d'un *Supplément*, Rennes, Duchesne, 1824, in-8°. VI. *Les Lois de la Procédure civile*, ouvrage dans lequel l'auteur a refondu son *Analyse raisonnée*, son *Traité* et ses *Questions de Procédure.* Rennes, Duchesne, 1824, 3 vol. in-4°. — Les mêmes, 2e édit. entièrement conforme à la première publiée en 1814, ornée du portrait de l'auteur. Paris, Ch. Béchet, 1829, 3 vol. in-4°.—3e Edit., dans laquelle ont été examinées et discutées : 1° les opinions de M. Carré; 2° toutes les décisions rendues depuis 1824; 3° les *Questions prévues par Boncenne, Thomines-Desmazures, Dalloz, Boitard*, etc., par Ad. Chauveau, avec une table générale alphabétique. Paris, Delamotte, 1841-1843. 7 vol. in-8°. VII. *Les Lois de l'Organisation et de la Compétence des Juridictions civiles, expliquées par les principes de la théorie, les doctrines des publicistes et les décisions des Cours souveraines.* Rennes, Cousin-Danelle, et Paris, Ch. Béchet, 1825-1826, 2 vol. in-4°.—Les mêmes, sous ce titre : *Traité des Lois de l'Organisation judiciaire et de la Compétence des Juridictions civiles.* Nouv. édit., revue et annotée par Victor Foucher. Paris, Cosse et Delamotte, 1841-1843, 9 vol. in-8°. VIII. *Le Droit français, dans ses rapports avec la juridiction des justices de paix.* Rennes, imp. de Marteville; Paris, Warée aîné, 1829, 4 vol. in-8° avec un portrait. IX. *Tableau synoptique et raisonné des premiers Eléments de la Science des Lois.* Paris, impr. de Dupont, 1834, in-plano.

Carré a été l'un des rédacteurs du *Journal des Arrêts de la Cour royale de Rennes.* Il a donné divers articles dans l'*Encyclopédie moderne*, entre autres l'article *Compétence* et l'article *Droit*, tiré à part. Paris, Moreau, 1827, in-8° de 32 pages.

M. Waldeck-Rousseau a publié une notice sur sa vie et ses ouvrages. (Rennes, Marteville, 1832, in-8° d'une feuille et demie.)

Nous ne croyons pas pouvoir mieux finir cette courte notice qu'en répétant avec M. J.-B. Duvergier, le savant continuateur de Toullier :

« Carré,... cet excellent homme qu'ont aimé » tous ceux qui l'ont connu, qui, placé au premier rang dans la science, et au milieu des relations les plus élevées, était resté simple, accessible à tous, tendant la main au plus inconnu, se faisant l'égal des plus petits ; noble et bon caractère dont le souvenir m'est d'autant plus cher que j'en ai bien peu rencontré de semblables. »

A. B.

CARRON (Guy-Toussaint-Julien), — né à Rennes le 23 février 1760, était fils d'un avocat au Parlement de Bretagne. Lorsqu'il vit le jour, son père n'était déjà plus. Elevé avec soin par sa mère, qui joignait un grand mérite à une tendre piété, il décela de bonne heure les plus heureuses inclinations. Doux, pieux, mais surtout charitable, il commença dès son enfance l'exercice de ses bonnes œuvres. Tonsuré à l'âge de treize ans, il s'associa des camarades qui partageaient son zèle, et avec lesquels il catéchisait les pauvres dans une chapelle à quelque distance de Rennes, et leur distribuait les aumônes qu'il avait recueillies. Malgré sa jeunesse, il inspirait déjà tant de confiance, qu'il trouva les moyens de pourvoir aux dépenses d'un établissement que M. de Girac, évêque de Rennes, encouragea et adopta plus tard. Quoiqu'il n'eût pas encore accompli sa vingt-troisième année, ce prélat le jugeant mûr pour le sacerdoce, demanda et obtint pour lui des dispenses qui permirent de l'ordonner prêtre aux Quatre-Temps de décembre 1782. Nommé vicaire de Saint-Germain de Rennes, il commença dans cette ville, en 1785, au moyen des aumônes qui lui furent confiées, un établissement où plus de deux mille ouvriers furent certains de trouver de l'ouvrage. En même temps qu'il assurait

ainsi la satisfaction des besoins matériels des classes pauvres de la population, sa parole douce et persuasive retirait de l'abîme ou empêchait d'y tomber ceux qui se laissaient entraîner par leurs passions.

Un voyage qu'il fut obligé de faire à Paris, vers cette époque, pour le rétablissement de sa santé, lui donna l'occasion de connaître l'auteur du *Comte de Valmont*, le vertueux abbé Gérard, avec lequel il se lia d'une étroite amitié. Lorsque la constitution civile du clergé fut décrétée, l'abbé Carron, d'abord emprisonné à Rennes, après le 10 août 1792, pour avoir refusé le serment, fut déporté à Jersey, le 14 septembre de la même année, avec plus de trois cents prêtres ou religieux. Son premier soin, aussitôt son arrivée, fut de pourvoir à l'exercice du culte par l'établissement d'une chapelle. L'année suivante, il ouvrit deux écoles pour les enfants des émigrés, une pharmacie pour ses compatriotes dénués de ressources, et une bibliothèque composée de livres à l'usage des prêtres et des laïques.

Le gouvernement anglais, de qui il avait déjà obtenu des secours pour ses compagnons d'infortune, ayant jugé à propos, en 1796, de faire passer en Angleterre la plus grande partie des prêtres et des émigrés réfugiés à Jersey, l'abbé Carron se rendit à Londres, où il rétablit ses deux écoles et sa pharmacie. Il ouvrit ensuite deux chapelles, où les Français purent pratiquer le culte catholique. En 1797, il forma deux hospices, l'un pour les ecclésiastiques infirmes ou âgés, l'autre pour les femmes malades. La même année, il institua un séminaire de vingt-cinq élèves, qui a donné plusieurs prêtres à l'église. En 1799, les écoles qu'il avait établies devinrent des pensionnats, dans l'un desquels quatre-vingts jeunes gens étaient élevés, et dans l'autre soixante jeunes personnes. Dans le but de bien surveiller ces établissements, qui furent fort utiles à la jeunesse émigrée, l'abbé Carron vint habiter Somerstown, près de Londres, et y bâtit une grande chapelle, indépendamment de celle qu'il entretenait déjà dans London-Street, Fitzroy-Square.

Rentré en France, au mois d'août 1814, l'abbé Carron fut chargé par Louis XVIII de diriger, sous le nom d'Institut royal de Marie-Thérèse, une institution pour les jeunes personnes dont les parents avaient perdu leur fortune par suite de leur attachement à la cause royale. Le temps qu'il était obligé de consacrer à la direction de cet établissement n'était pas tellement rempli qu'il ne trouvât moyen d'exercer toutes les fonctions de son ministère, et de satisfaire aux devoirs que lui imposaient ses fonctions d'administrateur de la maison du Refuge pour les jeunes prisonniers, de directeur de l'œuvre formée pour le soutien des petits séminaires, et de membre du bureau de charité du 12e arrondissement. Tombé malade au mois de février 1821, ce vertueux prêtre, modèle de la charité évangélique, succomba à Paris le 15 mars suivant. Ses obsèques eurent lieu le 17 dans l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et furent remarquables par l'affluence qui vint rendre hommage à sa mémoire. Des évêques, un grand nombre d'ecclésiastiques, des fidèles de toutes les classes, jeunes et vieux, riches et pauvres, Français et Anglais, témoignaient la douleur que leur causait la perte de leur consolateur et de leur père. Un autre hommage lui fut rendu à Somerstown, dans la chapelle dont il était le fondateur; un service y fut célébré le 29 mars, et l'évêque catholique de Londres, Mgr Poynter, y fit l'éloge du vénérable prêtre. Les enfants des écoles établies par l'abbé Carron y assistèrent. On se proposait de lui ériger un monument dans cette chapelle : on doit regretter que ce projet n'ait pas eu de suite, et qu'il en ait été de même de la promesse qu'avait faite M. de Lamennais de publier, à l'aide de ses souvenirs et de ceux d'une pieuse demoiselle qui avait été pendant trente ans l'auxiliaire de l'abbé Carron dans ses bonnes œuvres, la vie de l'homme vénérable qui avait été son ami. *L'Ami de la Religion* du 24 mai 1821 contient sur l'abbé Carron une notice reproduite en entier dans la seconde édition de ses *Modèles du Clergé*, et en grande partie dans la *Biographie universelle* (Supplément. — T. 60, p. 235-238). La présente notice n'est elle-même qu'un résumé de celle que nous venons de mentionner. L'abbé Carron a laissé un grand nombre d'ouvrages, tous empreints de cet esprit de charité et de mansuétude par lequel il se fit constamment remarquer. Plus occupé du but moral que de la forme de ses écrits, il les a généralement peu soignés; mais les négligences de style s'excusent et s'expliquent chez l'homme qui, en écrivant, songeait plutôt à agir qu'à parler, et qui voulait d'ailleurs que ses livres, mis à la portée du peuple, fussent bien compris de ses lecteurs.

Ses ouvrages sont : I. *L'Ami des mœurs, ou Lettres sur l'éducation*. Londres, 1804. 4 vol. in-12. II. *L'Art de rendre heureux tout ce qui nous entoure, ou petit Traité sur le caractère*. Londres, 1801; in-16; — 5e édit. Lille, Lefort, 1844, in-18 de 270 pages. III. *Le Beau Soir de la vie, ou Traité sur l'amour divin; précédé des Lettres d'Ariste à Philémon*. Londres, 1807, in-16; — 5e édit. Lyon et Paris, Périsse, 1843, in-18 de 280 pages. IV. *Les Confesseurs de la foi dans l'Eglise gallicane, à la fin du XVIIIe siècle*. Paris, A. Leclère, 1820, 4 vol. in-8o. C'est l'ouvrage le plus remarquable de l'abbé Carron. V. *L'Ecclésiastique accompli, ou Plan d'une vie vraiment sacerdotale*. Londres, 1800, in-18; — 6e édition, précédée d'une notice sur la vie de l'auteur, avec son portrait. Lille, Lefort, 1836, in-18. VI. *Les Ecoliers vertueux, ou Vies édifiantes de plusieurs jeunes gens proposés pour modèles*. Londres, 1811, 2 vol. in-16; — 6e édi-

tion, revue, corrigée avec soin et augmentée. Lyon et Paris, Périsse, 1829, 2 vol in-18; — autre édit. Lille, Lefort, 1834, 2 vol. in-18. VII. *De l'Education, ou Tableaux des plus doux sentiments de la nature.* Paris, A. Leclère, 1819, 2 vol. in-18. VIII. *Les Epoux charitables, ou Vies du comte et de la comtesse de la Garaye.* Rennes, 1787, in-12. IX. *Les Trois Héroïnes chrétiennes, ou Vies édifiantes de trois jeunes demoiselles.* Paris, Berton, 1786, in-12; — 6e édition, revue, corrigée et augmentée de trois nouvelles Vies et de Traits intéressants. Paris, Méquignon junior, 1825, in-18, ou Paris, Boiste fils aîné, 1825, in-18, avec un frontispice gravé et une planche. X. *Les Nouvelles Héroïnes chrétiennes, ou Vies édifiantes de seize jeunes personnes*, 10e édit. Lille, Vanackère, et Paris, Ch. Gosselin, 1825, 2 vol. in-18, avec figures. — *Les mêmes, ou Vies édifiantes de dix-sept jeunes personnes*, 12e édit. Lille, Lefort, 1834, in-12, avec deux gravures. XI. *L'Heureux Matin de la vie, ou petit Traité sur l'humilité.* Londres, 1807, in-12; — 4e édit. Lyon et Paris, Périsse, 1844, in-18 de 384 pages. XII. *Les Jeunes Bienheureux.* Paris, L. Janet, 1820, in-18, avec figures. XIII. *Mélanges de cantiques anciens et nouveaux.* Rennes, 1791, in-12, réimprimés sous ce titre : *Recueil de Cantiques anciens et nouveaux*, 8e édit. Paris, H. Nicolle, 1816, in-18. XIV. *Le Modèle des prêtres, ou Vie de J. Bridaine, missionnaire.* Londres, 1803, in-12; — 5e édit., corrigée et augmentée. Paris, Rusand, 1823, in-12. XV. *Modèles du clergé, ou Vies édifiantes de MM. Fretat de Sarra, Boursoul, Beurier et Morel de la Motte.* Paris, Morin, 1787, 2 vol. in-12; — 2e édit. Paris, Méquignon fils aîné, 1823, 2 vol. in-12. Cette édition renferme la notice sur l'abbé Carron publiée par l'*Ami de la Religion*. Deux des amis de l'auteur ont eu part à cet ouvrage; dont la première édition est anonyme. XVI. *Modèles d'une tendre et solide dévotion à la Mère de Dieu, dans le premier âge de la vie*, 3e édit. Lyon et Paris, Rusand, 1818, in-12; — autre édit. Lyon, Rusand, 1828, in-12. XVII. *Nouveaux Justes dans les conditions ordinaires de la société, ou Vies de Mlle Vict. Conen de Saint-Luc, du comte J. B. Ign. Jos. de Forbin, de Mme Fr. M. Th. d'Argent, de M. A. Sauvage, de Céleste M. C. Mettrie Offray et Adél. Mar. de Cicé*, ouvrage posthume. Lyon et Paris, Rusand, 1822, in-12. XVIII. *Pensées chrétiennes, ou Entretiens d'une âme fidèle avec le Seigneur, pour tous les jours de l'année.* Londres, 1800, 6 vol. in-18. Paris, Giguet et Michaud, 1803, 4 vol. in-12; — 4e édit. Paris, Nicolle, 1816, 12 vol. in-18. XIX. *Pensées ecclésiastiques pour tous les jours de l'année.* Londres, 1800; Paris, Giguet et Michaud, 1801, 4 vol. in-12; — 5e édit., considérablement augmentée par l'auteur. Paris, Rusand, 1822, 12 vol. in-18. XX. *Réflexions chrétiennes pour tous les jours de l'année.* Winchester, 1796, in-8°, réimprimé, avec beaucoup d'augmentations, sous le titre de *Pensées chrétiennes.* (Voyez ci-dessus.) XXI. *La Route du bonheur, ou Coup-d'Œil sur les connaissances essentielles à l'homme*, 2e édit. Paris, Nicolle, 1817, in-18. XXII. *Le Trésor de la jeunesse chrétienne, ou petit Traité sur la pureté.* Londres, 1811, in-16, 4e édit.; Paris, H. Nicolle (Charles Gosselin), 1819, in-18. XXIII. *La Vertu parée de tous ses charmes, ou Traité sur la douceur.* Paris, Ch. Gosselin, et Lille, Vanackère, 1817, 1826, in-18, avec figures; — 8e édit., Lyon et Périsse, 1844, in-18 de 384 pages. La première édition, qui parut à Londres en 1810, in-16, portait pour titre : *Les Attraits de la morale, ou la Vertu*, etc. XXIV. *Vies des Dames françaises qui ont été les plus célèbres, dans le* XVIIe *siècle, par leur piété et leur dévouement pour les pauvres; précédées de trois dialogues et trois lettres sur les services que les femmes peuvent rendre à la religion dans l'exercice des bonnes œuvres*; 3e édit., revue, corrigée et augmentée de plusieurs nouvelles Vies, dont deux inédites. Lyon et Paris, Rusand, 1825, in-12. XXV. *Vies des Justes dans l'état du mariage.* Paris, A. Leclère, 1816, 2 vol. in-12, nouv. édit. Lyon et Paris, Rusand, 1825, 2 vol. in-12. XXVI. *Vies des Justes dans l'étude des lois ou dans la magistrature.* Lyon et Paris, Rusand, 1816, in-12. XXVII. *Vies des Justes dans la profession des armes.* Versailles, Lebel, 1825; Lyon et Paris, Rusand, 1817, in-12; Lyon et Paris, Périsse, 1838, in-18. XXVIII. *Vies des Justes dans les conditions ordinaires de la société.* Versailles, 1816; Lyon et Paris, Rusand, 1825, in-12; Lyon et Paris, Périsse, 1843, in-18. XXIX. *Vies des Justes dans les plus hauts rangs de la société.* Lyon et Paris, Rusand, 1817, in-12. XXX. *Vies des Justes dans les plus humbles conditions de la société.* Versailles, 1815, 2e édit., revue et augmentée; Lyon et Paris, Rusand, 1817, in-12. XXXI. *Vies des Justes parmi les filles chrétiennes.* Versailles, 1816, in-12; — 3e édit. Paris et Lyon, Rusand, 1824, in-12. XXXII. *La Vraie Parure d'une femme chrétienne, ou petit Traité sur la pureté.* Londres, 1811, in-16, 4e édit.; Paris, Nicolle, 1819, in-18. XXXIII. Trois ouvrages inédits intitulés : *Vies des Justes dans l'épiscopat et le sacerdoce; Vie de l'abbé de la Salle, et Nécrologe des confesseurs de la Foi.* P. L...t.

CARTIER (Jacques), — l'un des plus hardis découvreurs du XVIe siècle, naquit à Saint-Malo le 31 décembre 1494. La date exacte de sa naissance a été enveloppée jusqu'à ces derniers temps d'un voile que M. Cunat a soulevé le premier, après de laborieuses recherches dont le résultat, consigné dans le journal la *Vigie de l'Ouest*, nous fait en outre connaître quelques

particularités curieuses de la vie de l'illustre Malouin (1).

L'année même de sa naissance, Christophe Colomb découvrait la Jamaïque; depuis, Vasco de Gama, Améric Vespuce, Cabral, Fernand Cortez, Magellan, avaient reculé les limites de l'univers connu. Le récit de leurs découvertes était dans toutes les bouches : « Où est donc, » demandait François Ier, où est donc l'article » du testament d'Adam qui me déshérite du » Nouveau-Monde au profit des rois d'Espagne » et de Portugal? » Le monarque désespérait à tort : la France, si elle avait tardé à recueillir sa part dans l'héritage commun, allait enfin le revendiquer.

Cartier, dont les premières années, comme celles des enfants de Saint-Malo, s'étaient passées sur la mer, Cartier, qui avait même déjà fait plusieurs voyages à Terre-Neuve, songeait à doter son pays de quelque terre inconnue. S'étant présenté à Philippe de Chabot, amiral de France, il lui proposa d'aller explorer les terres de l'Amérique septentrionale, désignées alors sous le nom de Terres-Neuves, nom qui n'était pas encore donné exclusivement à la grande île située à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. François Ier, accueillant avec empressement les projets de Cartier, le chargea de les exécuter. Muni de ses instructions, l'intrépide marin partit de Saint-Malo, le 20 avril 1534, avec deux bâtiments de 60 tonneaux et 61 hommes d'équipage chacun (2). Faisant route à l'ouest, en tirant un peu vers le nord, l'expédition fut si favorisée par les vents que le 10 mai elle attérit sur la côte orientale de Terre-Neuve, à peu près à l'endroit où, dix ans auparavant, le Florentin Verazzani en avait abandonné la reconnaissance tentée pour le compte de la France. Remontant au nord, Cartier entra dans le détroit de Belle-Isle, qu'il appela Golfe-des-Châteaux. Il en prolongea la côte nord, ou celle de Labrador, y trouva plusieurs beaux ports, et relâcha dans quelques-uns (3). Dès qu'il s'aperçut que ce prétendu golfe s'élargissait à mesure que ses bâtiments s'avançaient à l'ouest, et qu'il allait bientôt perdre de vue les côtes méridionales, il s'éloigna des terres de Labrador, fit route au sud, et vint attérir sur le cap *Double*, aujourd'hui *Pointe-Riche*. Sa route lui fit ensuite prolonger la côte occidentale de Terre-Neuve, et le conduisit tout près de l'extrémité sud-ouest de cette île, presque à l'ouverture du large passage qui donne accès dans le golfe Saint-Laurent, entre le cap *Ray* et le cap *Breton*. Le mauvais temps, qui l'obligea de s'écarter de la côte avant d'y arriver, le porta en vue de quelques petites îles peu éloignées de ce passage, dont il ne fit alors que soupçonner l'existence, mais qu'il devait découvrir à la fin de sa seconde campagne (1). Il fit ensuite route à l'ouest, et vit le groupe des îles de la Madeleine; il se détourna pour les visiter; mais, croyant qu'elles tenaient au continent, il continua de se diriger à l'ouest, et rencontra la côte occidentale du golfe Saint-Laurent, qu'il visita soigneusement, dans l'espoir d'y trouver un passage. Pendant son premier mouillage (2), il explora l'intérieur de la *Baie-des-Chaleurs*. Lorsqu'il se fut assuré qu'il n'y avait pas d'ouverture, il remit à la voile. Il vint ensuite mouiller dans la baie de Gaspé, située très-près de l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, et il la prit pour l'entrée d'une rivière. Dans les fréquents rapports qu'il eut avec les naturels du pays, il sut leur inspirer une telle confiance qu'un de leurs chefs consentit à le laisser emmener deux de ses fils, à la condition qu'il les lui ramènerait l'année suivante.

Les détails qui précèdent, empruntés à l'analyse qu'a faite le savant M. Rossel du journal de Cartier, permettent de suivre facilement ce navigateur dans cette première partie de son voyage, le *Pilote de Terre-Neuve*, publié par le dépôt général de la marine, ayant consacré l'authenticité des découvertes de notre célèbre Malouin, en inscrivant les noms qu'il leur avait donnés au dessous de ceux qui sont actuellement en usage. M. Rossel ne trouve pas aussi claire la description de la route suivie par Cartier après son départ de la baie de Gaspé; il regarde néanmoins comme certain que, prenant pour un golfe le canal du fleuve Saint-Laurent,

(1) Quelques-unes de ces particularités sont mentionnées dans le corps de cette notice; les autres, fruit de longues recherches de M. Cunat sur son célèbre compatriote, compléteront notre récit sous forme d'annotations. Notre consciencieux collaborateur, dans la vue de rendre notre travail aussi complet et aussi exact que possible, ne s'est pas borné à le réviser et à le corriger sur plusieurs points essentiels; il y a joint des extraits : 1° de la biographie de Jacques Cartier, qu'il doit lui-même publier dans son *Histoire de Saint-Malo;* 2° des travaux entrepris par la Société historique de Québec sur le navigateur malouin, à qui elle doit, de son côté, consacrer un travail historique. P. L...t.

(2) Messire Charles de Mouy, sieur de la Meilleraye, vice-amiral de France, qui était venu à Saint-Malo passer en revue les équipages, et leur faire jurer de se bien et fidèlement comporter au service du roi, sous le commandement du capitaine Jacques Cartier, assista au départ des deux navires. (C).

(3) Le 11 juin, étant entré dans un port sur la côte de Labrador, il en prit possession en y plantant une croix, et l'appela *port Saint-Servain*. (C.) Ce port s'appelle aujourd'hui *Rocky-Bay*. (*Annotations de la Société historique de Québec.*)

(1) Toutefois, il consigna ainsi son opinion sur le journal de bord : « Je crois, par ce que j'ai pu comprendre, qu'il y a quelque passage entre la *Terre-Neuve* et la terre de *Brion* : s'il en était ainsi, ce serait pour raccourcir le temps et le chemin. » (C.)

(2) Son premier mouillage fut dans le *fleuve des Barques*, aujourd'hui la rivière *Miramichi* (*), et eut lieu le 30 juin; de là Jacques Cartier se rendit dans un petit port qu'il nomma *Saint-Martin*, et y demeura depuis *le quatrième de juillet jusqu'au douzième*. Ce fut pendant son séjour dans ce lieu qu'il alla explorer la *Baie des Chaleurs*. (C.)

(*) Premier voyage de Jacques Cartier (*Annotat. de la Soc. hist. de Québec*).

situé entre la rive droite du fleuve et l'île d'Anticosti, il en traversa l'ouverture, et chercha ensuite à pénétrer par le canal qui passe au nord de la même île. On est fondé à croire qu'il s'avança jusqu'à la pointe occidentale, où il vit le canal s'élargir, et où il éprouva des courants violents qui durent lui indiquer que c'était l'embouchure d'une très-grande rivière (1). Voyant la mauvaise saison s'approcher, et craignant d'être retenu tout l'hiver dans ces contrées, il revint sur ses pas, franchit une seconde fois le détroit de Belle-Isle, et fit route pour Saint-Malo, où il arriva le 5 septembre 1534.

Sur le récit que Cartier fit de son voyage, le Roi ordonna d'armer et d'équiper pour quinze mois trois navires, dont il lui conféra le commandement par une commission datée du 30 octobre 1534. Cette fois, il joignit au titre de *capitaine* celui de *pilote du Roi*. Son armement étant entièrement terminé à la mi-mai 1535, il réunit ses équipages le 16 mai, jour de Pentecôte, dans la cathédrale de Saint-Malo, et, à l'issue de la messe, l'évêque François Bohier, revêtu de ses ornements pontificaux, leur donna sa bénédiction. On mit à la voile le 19, par un beau temps. Cartier montait la *Grande-Hermine*, navire de 120 tonneaux (2). On voyait à son bord plusieurs jeunes gens de distinction, qui avaient voulu s'associer, comme volontaires, à ses aventures. De ce nombre étaient MM. Garnier de Chambeaux, de Pontbriand, de la Pommeraye, de Goyelle (3). La *Petite-Hermine*, de 60 tonneaux, commandée par M. Macé-Jallobert (4), était son second navire (5); le troisième (6) était particulièrement destiné à l'exploration des rivières où il n'y aurait pas assez d'eau pour les deux autres. Les vents, devenus contraires dès le moment du départ, les séparèrent, et ils ne purent se rejoindre que le 26 juillet (7), dans le détroit de Belle-Isle, indiqué comme lieu de rendez-vous en cas de séparation, et où la *Grande-Hermine* était arrivée le 15 du même mois (8). Le 1er août, contraint par un gros temps de se réfugier dans le port *Saint-Nicolas*, il y planta une croix de bois pour *merche* (1), en sortit le 7, et entra le 10 dans une fort belle et grande baie pleine d'îles, qu'il nomma *Saint-Laurent* (2), en commémoration du saint dont la fête tombe ce jour. Après s'être approché, le 15, de l'île d'Anticosti, qu'il nomma l'île de l'Assomption, il remonta le fleuve, entra, le 1er septembre, dans la rivière de Saguenay, dont il ne fit que reconnaître l'embouchure, et, continuant ses explorations, il mouilla le 14 (3). Le lendemain, il reçut la visite d'un chef du pays nommé Donnacona, avec lequel il put s'aboucher par l'intermédiaire des deux sauvages embarqués, l'année précédente, dans la baie de Gaspé, et qui, en France comme dans les deux traversées, avaient appris un peu de français (4). Parti le 19 avec son plus petit bâtiment, pour aller à la découverte du village d'Hochelaga, sur les ruines duquel a été bâtie depuis la ville de Montréal, à plus de 150 lieues marines de l'embouchure du fleuve, il arriva le 29 à l'extrémité du lac Saint-Pierre, où il fut arrêté par une barre qui traversait le canal dans lequel il devait passer. Il arma alors ses chaloupes, sur lesquelles s'embarquèrent trois de ses volontaires, et, arrivé le 2 octobre à Hochelaga, il visita, le même jour, la montagne au pied de laquelle était placé le village qu'il nomma Mont-Royal (Montréal). Convaincu que ce lieu était plus propice que tout autre à la fondation d'un établissement, il quitta Hochelaga le 5 octobre, et il était de retour le 11 à Sainte-Croix, où il hiverna (5).

La rigueur et la prolongation de l'hiver, le manque de vivres frais, bien que les naturels lui en apportassent quelquefois, lui firent perdre en peu de temps vingt-cinq hommes de ses équipages. Le scorbut sévit avec une telle force sur les autres, que des cent-dix hommes qui lui restaient au milieu de février 1536, il n'y en avait pas dix qui ne fussent atteints de ce redoutable fléau. Tous y auraient vraisembla-

(1) Un fait important qu'il convient de rapporter, c'est que Jacques Cartier, avant de quitter la baie de Gaspé, fit faire une croix, au milieu de laquelle il plaça un écusson relevé avec trois fleurs de lys, au dessus duquel était écrit en grosses lettres : « Vive le roi de France! » Cette croix fut plantée dans le lieu le plus apparent, en présence des Sauvages. C'est ainsi que Cartier prit possession, pour la seconde fois, des vastes contrées qu'il venait de découvrir. (C.)

(2) Il avait pour maistre Thomas Frosmont. (C.)

(3) Jean Poulet et Philippe Rougemont. (C.)

(4) Ou Marc. Archives de la mairie de Saint-Malo. (C.)

(5) Qui avait pour maistre Guillaume Le Marié. (C.)

(6) Le galion l'*Emérillon*. (C.)

(7) Au hâvre de *Blanc-Sablon*. (C.)

(8) Le 31 juillet, les navires donnèrent dans le fleuve *Saint-Laurent* et eurent connaissance du cap Tiennot, aujourd'hui Mont-Joli. (C.)

(1) Pour *marque* (second voyage de Jacques Cartier, imprimé à Québec, avec des annotations de la Société historique de cette ville).

(2) Aujourd'hui *Saint-Jean*, sur la côte sud de Labrador. (C.)

(3) « Sur un affourc d'eau, fort beau et plaisant, auquel lieu il y a une petite rivière et hâble de barre, marinant de 2 à 3 brasses, qu'il trouva propice pour mettre ses navires à sauveté. » Il la nomma Sainte-Croix, parce qu'il y arriva le jour de cette fête, et non Jacques Cartier, comme l'ont dit quelques écrivains. Cette dernière rivière est à douze lieues au-delà de Québec. (C.)

(4) « Le quinze dudit mois, le capitaine-général fit planter balises et marches pour plus clairement mettre les navires à seureté. Et le lendemain entra ses deux plus grands navires dans ledit hâble et rivière, et le gallion fut laissé en rade pour le mener à Hochelaga. » (C.)

(5) Durant l'absence de Jacques Cartier, « les maistres et mariniers qui étaient restés à la garde des deux navires, avaient fait un fort tout clos de grosses pièces de bois plantées debout, et tout à l'entour garni d'artillerie et bien en ordre pour se défendre contre tout le pays. » (C.)

blement succombé, si un moyen inespéré de guérison ne leur avait été fourni par un sauvage, qui, les ayant quittés quelque temps auparavant, les jambes enflées et dans un état effrayant, revint se présenter à eux très-bien portant. Il attribuait sa guérison à l'usage qu'il avait fait en infusion des feuilles et de l'écorce d'un arbre qu'il indiqua à Cartier (1). Celui-ci le fit abattre et l'employa au traitement de ses équipages. Dès qu'ils furent suffisamment rétablis, Cartier (2) partit le 6 mai avec deux bâtiments, emmenant Donnacona et neuf autres naturels dont il s'était emparé à l'aide d'un stratagème; parmi eux se trouvaient deux chefs nommés Taiguragny et Domagaya. C'était, il faut en convenir, mal payer l'hospitalité qu'il avait reçue dans le pays. Cette ingratitude ne peut s'expliquer, d'un côté, que par le désir qu'aurait eu Cartier d'enlever aux naturels des chefs capables de contrarier ultérieurement les projets des Français, et, d'une autre part, par la nécessité de renforcer ses équipages affaiblis. Cet acte est du reste le seul qu'on puisse reprocher à Cartier dans ses rapports avec les sauvages. Doux et humain envers eux, il avait justement gagné leur confiance et leur affection. Quelques historiens ont révoqué en doute l'enlèvement des sauvages. Le fait n'est que trop vrai. On en trouve la preuve dans l'acte de baptême de trois d'entre eux, les seuls qui n'eussent pas succombé, deux ans après leur arrivée en France: «Ce jour Nostre-Dame 25e de mars de l'an 1538, » furent baptizés trois saulvages hommes, hom» mes des parties du Canada, audit pays par » honneste homme Jacques Cartier, capitaine » pour le roy notre sire, pour descouvrir lesdites » terres, etc ». Ce document, retrouvé par M. Cunat, mentionne Cartier comme parrain de l'un des néophytes (3).

Notre navigateur fit route, à son retour, par le canal qui est au sud de l'île d'Anticosti, et qu'il avait pris en 1534 pour un golfe. Il vint ensuite chercher le passage qu'il avait supposé, à la même époque, devoir exister au sud de Terre-Neuve; il le trouva, et compléta, par cette dernière découverte, celle du fleuve Saint-Laurent. Ses bâtiments arrivèrent à Saint-Malo le 16 juillet 1536.

Les rapports de Cartier, confirmés par le témoignage de Donnacona, décidèrent François Ier à fonder un établissement dans les pays découverts par le navigateur malouin. Celui qui contribua le plus à vaincre les longues résistances que ce projet rencontra à la cour fut François de la Roque, seigneur de Roberval, gentilhomme picard, que le roi, par ses lettres-patentes du 15 janvier 1540, nomma vice-roi du Canada, et son lieutenant-général en Canada, Hochelaga, Terre-Neuve, Belle-Isle, Carpon, Labrador, etc. Cartier fut chargé (1) de l'armement des cinq navires formant l'expédition projetée; mais, comme on ne put rassembler assez promptement à Saint-Malo l'artillerie et les munitions nécessaires, Roberval, en attendant leur embarquement sur deux autres navires qu'il équipa lui-même, pressa Cartier de partir. Ce dernier mit à la voile le 23 mai 1541 (2).

Nous laisserons notre estimable collaborateur exposer les détails de ce dernier voyage de Cartier et de son retour en France :

« Jacques Cartier, dit M. Cunat, arriva à » Terre-Neuve avec deux navires seulement. » Au bout de deux mois de séjour dans le hâvre » de *Carpont*, il fut rejoint par les trois autres » navires de l'expédition, mais Roberval ne re» parut pas. Enfin, après trois mois d'une tra» versée pénible, Cartier arriva devant le hâvre » de Sainte-Croix le 23 août. Etant allé visiter » un hâvre et une petite rivière à quatre lieues » *plus outre*, aujourd'hui la *Rivière Rouge*, et » l'ayant trouvée plus commode, il y conduisit » trois de ses navires. Les deux autres demeu» rèrent au milieu du fleuve, et débarquèrent » leur cargaison depuis le 27 août jusqu'au » 2 septembre, qu'ils firent voile pour retour» ner à Saint-Malo.

» Le capitaine-général ayant renvoyé les deux » navires, ainsi qu'il en avait eu l'ordre du roi, » et fait commencer la bâtisse d'un fort, se dé» termina, d'accord avec le vicomte de Beau» pré et les autres gentilshommes, maîtres et » pilotes choisis pour la délibération, à faire un » voyage avec deux barques, « pour y voir et » comprendre la façon des saults d'eau qu'il y » a à passer pour aller au Saguenay, afin de se » disposer pour le printemps à passer outre. » En » effet, Cartier et ses gens arrivèrent au premier » sault (3), mirent à terre, et se rendirent au

(1) Les naturels lui donnaient le nom d'Anneda ; c'est l'épinette blanche. (Annotations faites par la Société de Québec, en 1843).

(2) Fit ses dispositions de départ. Le 21 avril, il prit la résolution d'abandonner la *Petite-Hermine*, vu les pertes qu'il avait faites en hommes. En conséquence, il retira de ce navire tout ce qui pouvait lui servir à bord de la *Grande-Hermine* et de l'*Emérillon*, et ne laissa que la carcasse (*). Le 3 mai, autre jour de fête de la Sainte-Croix, le capitaine fit planter une croix avec les armes de France, avec ces mots : *Franciscus primus, Dei gratiâ, Francorum rex, regnat*. Enfin, il partit, etc. (C.)

(3) M. Cunat pense que le motif qui dirigea Cartier dans l'enlèvement des chefs sauvages était de les habituer à nos usages et de les amener à embrasser le christianisme, afin d'introduire, avec leur secours, la civilisation dans ces vastes contrées. *(Histoire inédite de Saint-Malo.)*

(*) Cette carcasse se trouvait ensevelie dans un lit de vase; elle a été retrouvée en 1843. (Annot. de la Société historique de Québec, en 1843).

(1) Avec le titre de capitaine-général et maître-pilote des vaisseaux du Roi. (C.)

(2) Jacques Cartier partit le 23 mai 1541 ; sa commission est signée le 17 octobre 1540, par François Ier ; c'est par erreur que les relations imprimées portent qu'il appareilla le 23 mai 1540. (*Archives de Saint Malo. Lettre de M. Cunat, du 24 mars 1846, pour la Société historique de Québec.*)

(3) Courant Sainte-Marie. (*Annotations de la Société historique de Québec*).

» second sault (1); mais ayant appris que le troi» sième sault (2) était éloigné de plus de deux » lieues, il revint à la ville de Tutonaguy, et de » là à Hochelaga; enfin l'expédition d'explora» tion regagna en bon ordre les vaisseaux et le » fort.

» A la fin du mois de mai 1542, le seigneur de » Roberval n'ayant ni paru ni donné de ses nou» velles, et les vivres commençant à manquer, » les hommes murmuraient. Jacques Cartier, » craignant en outre de ne pouvoir résister aux » sauvages, qui devenaient plus exigeants, se » vit contraint de revenir en France avec les bâ» timents de son expédition. Ayant relâché au » hâvre de Saint-Jean, il y trouva Roberval, qui » le sollicita de retourner avec lui au Canada; » mais notre grand navigateur préféra continuer » sa route vers la France. En effet, il arriva heu» reusement à Saint-Malo après dix-sept mois » d'absence, et le 21 octobre 1542, il tenait sur » les fonts baptismaux la fille du lieutenant-gou» verneur de la ville.

» Jacques Cartier, qui venait d'illustrer sa » ville natale en inscrivant son nom à la suite » de ceux des Vasoo de Gama et des Christophe » Colomb, ne reprit plus la mer : l'hiver, il ha» bitait la ville; mais l'été, le capitaine se reti» rait au village de *Limoilou*, où il avait fait bâ» tir une jolie maison de campagne, qu'on dési» gne encore sous le nom de *les Portes-Cartier*. » A son nom de famille notre grand navigateur, » anobli par François Ier, ajouta le titre de *sei» gneur de Limoilou* (3).

» Le dernier acte de nos registres qui atteste » la présence et l'existence du noble capitaine » Jacques Cartier est du 15 octobre 1552 : à cette » date, ce grand homme avait 58 ans; depuis, il » n'est plus fait mention de lui. Cette absence de » son nom, si souvent reproduit, que les famil» les malouines tenaient à honneur de faire in» scrire à côté de celui de leurs nouveau-nés, » me porte à croire, à défaut de registres nécro» logues qui nous manquent, que c'est vers l'âge » de 60 ans que notre célèbre compatriote a dû » terminer sa glorieuse carrière.

» Il restait encore un point historique à éclair» cir, celui de savoir si Jacques Cartier avait » fait de nouvelles entreprises maritimes. Nous » pourrions affirmer que le grand navigateur n'a » plus repris la mer depuis son retour en octo» bre 1542 jusqu'au 15 octobre 1552; ce qui em» brasse un espace de dix ans. Durant ce temps, » il ne s'est pas écoulé une année où l'on ne » puisse, par plusieurs actes authentiques, con» stater sa présence en nos murs. (4) »

(1) Rapides de Lachine. *(Id.)*

(2) Sault de Saint-Louis. *(Id.)*

(3) *Histoire inédite de la ville de Saint-Malo*, par M. Ch. Cunat.

(4) Lettre de M. Ch. Cunat, du 24 mars 1846, pour la Société historique de Québec.

Le récit des découvertes de Jacques Cartier est consigné dans les ouvrages suivants : I. *Brief récit et succinte narration de la navigation faicte es isles de Canada, Hochelage et Saguenay et aultres, et particulièrement des mœurs, langages et cérémonies d'habitans d'icelle.* (Anonyme.) Paris, Ponce Roffet, 1545, petit in-8°. Edition originale et très-rare de cette relation; elle vaut bien maintenant, dit M. Brunet, une cinquantaine de francs. II. *Discours du voyage de Jacques Cartier aux terres neufves de Canada, Norimbergue, Hochelage, Labrador et pays adjacens, dites Nouvelle-France, en* 1534. Rouen, Raph. du Petit-Val, 1598, petit in-8°. L'éditeur de ce discours n'ayant pu se procurer le texte original français publié en 1545, l'a traduit, dit-il, d'une langue étrangère, probablement de la version italienne qui fait partie de la collection Ramusio. M. Ternaux donne à ce volume la date de 1595 Le journal des deux premiers voyages de Cartier se trouve encore dans le t. 3 de la collection italienne de Ramusio, Venise, 1565, in-f°, et dans l'*Histoire de la Nouvelle-France*, de Marc Lescarbot. Le soin qu'a pris ce dernier éditeur de toujours faire parler Cartier à la troisième personne a donné lieu de douter que ce navigateur ait luimême écrit son journal. On trouve dans sa relation quelques endroits obscurs. Toutefois, elle renferme des observations utiles, et, bien que l'auteur ait usé du droit que se sont arrogé les voyageurs d'associer le merveilleux à la vérité, elle conserve toujours de l'intérêt aux yeux des marins, soit à cause de la gloire qu'a eue Cartier de faire les découvertes qui y sont mentionnées, soit parce que sa navigation, conçue sur un très-bon plan, a été exécutée avec courage, persévérance, habileté et succès. On peut voir le précis de son troisième voyage dans le 3e vol. de la collection de Hackluyt, 1600, in-f°.

P. L...t.

CASSARD (Jacques), — fils d'un négociant armateur de Nantes, naquit en cette ville en 1672. Ayant perdu son père de bonne heure, il vint vers 1686 à Saint-Malo, où il s'embarqua comme mousse sur un corsaire. On ne connaît aucun détail sur sa vie pendant les onze années suivantes. Il faut pourtant qu'il se fût fait remarquer, et qu'il eût même acquis une certaine réputation de bravoure, puisqu'il fut recherché par le baron de Pointis, chargé de détruire Carthagène avec huit vaisseaux, trois frégates, une corvette, deux flûtes et une galiote à bombes. Lors de l'attaque par mer, Cassard, embarqué sur la galiote, dirigea les bombes avec tant d'habileté et de précision qu'il parvint en peu de temps à faire taire le feu des forts. Il marcha ensuite à l'assaut à la tête des flibustiers, qui admirèrent son intrépidité. A son retour en France, au mois d'août 1697, M. de Pointis fit un grand éloge des services qu'il avait rendus

en cette circonstance. Chargé aussitôt, par des armateurs de Nantes, du commandement d'un corsaire, Cassard, dans une croisière de trois mois, fit un grand nombre de prises qui enrichirent lui et ses co-intéressés. Le bruit de ses succès étant parvenu aux oreilles de Louis XIV, il l'appela à la cour et lui dit : « Monsieur Cassard, vous faites beaucoup parler de vous. » J'ai besoin dans ma marine d'un officier de » votre mérite : je vous ai nommé lieutenant de » frégate, et j'ai ordonné qu'on vous donnât une » gratification de 2,000 liv. » Cassard alla immédiatement prendre à Dunkerque le commandement de la corvette le *Jersey*. Une croisière de trois mois dans la Manche, alors couverte de corsaires, lui suffit pour en prendre un grand nombre.

Nous perdions la trace de Cassard pendant plusieurs années, et nous eussions été forcé de nous en tenir, sur cette époque de sa vie, aux détails fournis jusqu'à ce jour par les biographes, si, au moment de mettre sous presse, nous n'avions reçu de notre excellent collaborateur et ami, M. Cunat, les renseignements suivants, puisés aux archives de la marine de Saint-Malo et fournissant des détails inconnus sur les excursions du marin nantais de 1705 à 1707 :

En 1705, Cassard, soit qu'il n'eût pas trouvé à Nantes de navire à sa convenance, soit qu'alors on n'eût pas voulu lui en confier, vint à St-Malo avec M. Jean Moreau, négociant de sa ville natale. Ce négociant forma une Société d'armateurs malouins, lesquels obtinrent pour Cassard le commandement de la petite corvette royale le *Saint-Guillaume*. Ce fut le 27 juin que Cassard reçut sa commission de l'amiral de France, le comte de Toulouse. On sait que M. de Pontchartrain, vu la pénurie du trésor royal, accordait les vaisseaux de l'Etat à des particuliers sous certaines conditions : le *Saint-Guillaume* était de ce nombre.

M. Jean Moreau, ayant fait élection de domicile chez M. V. Maugendre, l'un de ses co-associés, cautionna en son nom, et ès-noms de ses consorts, Jacques Cassard pour 15,000 livres tournois. Au moyen de cette caution, Cassard mit sous voiles dans les premiers jours de juillet avec le *Saint-Guillaume*, armé de trois canons de trois livres, de quatre de deux livres, de quatre d'une livre, et monté par soixante-huit hommes d'équipage, *tant Français qu'étrangers, fils de famille et gens non propres au service*.

Après une campagne d'été, dont M. Cunat n'a pu trouver le rapport, le *Saint-Guillaume* vint désarmer à Saint-Malo. Ayant réarmé, en février 1706, il mit à la voile le 6 mars. Cassard atteignit les côtes sud d'Irlande, où, déguisant sa nationalité, il se mit à suivre les sinuosités de la côte comme une embarcation cotière du pays. A quelques jours d'intervalle, il arrêta et rançonna six caboteurs pour la somme de 615 livres sterling ; et, afin de s'assurer du paiement, il se fit, suivant l'usage du temps, donner des ôtages. A la suite d'une chasse et d'un coup de vent, il relâcha à Brest le 6 avril ; le lendemain il remettait à l'autorité ses six ôtages.

Le *Saint-Guillaume*, ancré sous la pointe du Portzic, remit à la voile le 20 avril 1706. Le 24, il rencontra la *Catherine*, de Flessingue, portant 14 canons et des marchandises, l'attaqua et l'enleva à l'abordage. Rentré à Brest avec sa prise le 25, il appareilla de nouveau le 2 mai, et fit voile pour les côtes d'Irlande. Reprenant ses allures de caboteur irlandais, ses canons à fond de cale, ainsi que *ses nombreux fils de famille et gens non propres au service*, il arrêta le *Fort-Dreck* et le *Couronnement*, et les rançonna pour la somme de 250 livres sterling.

Cassard prit le large et rencontra le corsaire de Saint-Malo le *Saint-Denis*, capitaine Desvaux Le Maigre. Ayant fait route de conserve vers les côtes ouest de l'Ecosse, ils prirent et rançonnèrent huit caboteurs; mais le mauvais temps les ayant séparés, Cassard revint sur les côtes d'Irlande. Le 17 juin, le *Guillaume* tomba en son pouvoir et se racheta moyennant une traite de 280 livres sterling avec le fils du capitaine pour caution. Dans l'espace de six jours, Cassard s'empara du *James*, du *Liban* et de l'*Elizabeth*, tous trois chargés de grains : ils se rachetèrent pour 500 livres sterling.

Nanti de ses traites, produit de ses nombreuses rançons, Cassard se dirigeait sur son port d'armement; ses vivres de campagne touchaient à leur fin, lorsque le 26 juin, après une chasse de plusieurs heures, il rejoignit un navire venant de Lisbonne, allant à Dublin, chargé de vins et d'eau-de-vie. Comme Cassard se disposait à l'amariner, le capitaine lui fit voir un passe-port du roi de France, en vertu duquel il pouvait naviguer sans craindre d'être arrêté par les bâtiments français. C'est ainsi que, tandis que les peuples se faisaient une guerre à outrance pour les seuls intérêts de leurs princes, ceux-ci se faisaient des politesses à leurs dépens ! Le 2 juillet, au matin, le *Saint-Guillaume* laissait tomber l'ancre dans la rade de Saint-Malo, et Cassard allait faire à M. le lieutenant-général de l'amirauté le rapport dont nous venons de donner le résumé.

Après avoir rendu son navire et ses comptes, Cassard partit pour Nantes où l'attendait la *Duchesse-Anne*, corsaire de 100 tonneaux, portant 16 canons et 104 hommes d'équipage. Ce corsaire vint désarmer à Saint-Malo à la fin de l'année et en repartit l'année suivante (1707), pour faire une campagne dont les résultats ne nous sont pas connus.

Sorti de Saint-Malo au mois de septembre 1708, avec une frégate et deux corvettes, il rencontra, près des Sorlingues, un convoi de trente-cinq bâtiments anglais escortés par un vaisseau

de guerre. Cassard allait commencer l'attaque, lorsque ses adversaires s'y dérobèrent en forçant de voiles; il réussit pourtant à amariner cinq d'entre eux richement chargés, et les conduisit à Saint-Malo. Dans une nouvelle sortie qu'il fit après s'être réparé, sortie qui ne dura pas plus de trente et quelques jours, il s'empara de huit autres bâtiments porteurs de cargaisons encore plus riches que les précédents.

Lors de la disette de 1709, le commerce de Marseille confia à Cassard la mission d'aller au devant de vingt-six navires chargés de blé acheté en Barbarie. Les propriétaires de ces navires manquant d'argent, Cassard arma, à ses frais, les vaisseaux de l'Etat, l'*Eclatant* et le *Sérieux*. Au moment où il allait mettre à la voile, les armateurs de vingt-cinq autres bâtiments le conjurèrent de les convoyer. En vain il les engagea à attendre une escorte plus forte : « Nos vaisseaux, lui répondirent-ils, seront tou- » jours en sûreté, lorsque vous les escorterez ». Cédant à leurs sollicitations, il conduisit une partie de ces navires jusqu'au Cap-Nègre, fit escorter les autres jusqu'à Malte par le *Sérieux*, et alla, avec l'*Eclatant*, chercher le convoi attendu à Marseille. L'ayant rejoint, il revenait avec lui, lorsque, le 29 avril, à la hauteur de Biserte, il tombe au milieu de la flotte ennemie que convoyait une escadre anglaise. Déterminé à périr plutôt que de laisser entamer son convoi, Cassard ne tient aucun compte de l'immense supériorité de l'ennemi; il l'attend résolument. Entouré par trois vaisseaux, il en démâte deux et les force de s'éloigner. Le troisième veut tenter l'abordage, mais il fait une fausse manœuvre et présente sa poupe aux boulets français, qui criblent ses voiles, abattent son mât de misaine, et l'obligent à la retraite. Les autres suivirent bientôt son exemple. Pendant ce temps, le convoi s'était mis en sûreté.

Resté maître du champ de bataille, Cassard passa la nuit à réparer les graves avaries qu'avait essuyées l'*Eclatant*. Il faisait eau de toutes parts. Le lendemain, au point du jour, deux des vaisseaux qui avaient fui la veille vinrent l'attaquer de nouveau. En moins de deux heures, il coula le plus fort; l'autre s'éloigna en très-mauvais état. Cassard, continuant alors sa route, entra à Porto-Farina, où les Barbaresques, témoins de son glorieux combat, l'accueillirent avec enthousiasme et pourvurent abondamment à tous ses besoins. Peu de jours après, il fut rejoint par le *Sérieux*, qu'il chargea d'escorter le convoi, l'*Eclatant* n'étant pas encore en état de reprendre la mer. Lorsque son vaisseau fut suffisamment réparé, il mit à la voile pour Marseille, et, dans sa traversée, il prit encore plusieurs bâtiments anglais.

Une cruelle déception l'attendait à Marseille. Lorsqu'il réclama, non pas le prix des services qu'il avait rendus au commerce, mais le simple remboursement de ses avances comme armateur, les magistrats rejetèrent sa demande, sous prétexte que ce n'était pas lui qui avait ramené le convoi. Indigné, il en appela, mais en vain, au Parlement d'Aix. Il ne put obtenir de jugement. Cette ingratitude lui inspira un tel dégoût de l'humanité en général, que son caractère s'assombrit; il devint morose, dur parfois, au point de se faire regarder comme le type du marin misanthrope.

Quoi qu'il en soit, il sacrifia son ressentiment, en acceptant, l'année suivante, le commandement d'une division ayant mission d'aller dégager un convoi de 84 bâtiments marchands chargés de blé, qui, revenant sous l'escorte de deux vaisseaux, avaient été obligés de se réfugier dans un port de Sicile pour se dérober à la poursuite de six vaisseaux anglais, qui les y tenaient bloqués. Cassard, ayant rencontré la division anglaise, lui prit deux vaisseaux, dégagea le convoi et rentra triomphalement à Toulon avec lui et les deux vaisseaux capturés. Deux mois après, dix bâtiments anglais et une frégate qui les escortait tombèrent en son pouvoir. Le brevet de capitaine de frégate et la direction des travaux de fortification qui s'exécutaient alors à Toulon furent pour Cassard la double récompense de sa bravoure et de son talent.

La disette s'étant de nouveau fait sentir en 1711, il fut envoyé à Constantinople pour y acheter des blés. Les 50 bâtiments qui les transportèrent, sous l'escorte de quatre vaisseaux, accomplirent leur mission avec un plein succès. Mandé ensuite à la cour, Cassard y resta peu de temps. Ce séjour allait mal à son caractère aigri et peu flexible. Revenu à Aix, il y suivait son procès, lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre à Toulon pour prendre le commandement d'une division de six vaisseaux et deux frégates, destinée à attaquer les colonies portugaises. Parti le 29 mars 1712, il mouilla, le 12 mai, devant les îles du Cap-Vert. Ayant immédiatement fait investir le fort de la Praya par 1,000 hommes de troupes, il entra dans le port avec sa division et somma le gouverneur de se rendre, ce qu'il fit sans résistance. Marchant ensuite sur Ribeira-Grande, il fit la même sommation au gouverneur de cette ville, le menaçant de ne faire aucun quartier, si on le forçait d'employer le canon. Quoiqu'il y eût dans l'île 12,000 hommes en état de porter les armes, le gouverneur, abandonné des siens, capitula et convint de payer, sous trois jours, 60,000 piastres; mais, au lieu de tenir sa parole, il se sauva dans les montagnes avec l'évêque et les principaux habitants. Cassard, après six jours d'attente, fit sauter les fortifications, livra la ville au pillage, enleva l'artillerie, les cloches, etc., mit le feu aux maisons et emmena avec lui deux vaisseaux portugais qui étaient dans le port. Gagnant ensuite les eaux de l'Amérique, il alla déposer ses trésors et réparer ses vaisseaux à la Martinique. Les flibustiers se rappelaient Carthagène. Le

caractère audacieux et entreprenant de Cassard leur promettait de riches dépouilles. Aussi demandèrent-ils comme une faveur à le suivre, avec quelques bâtiments légers, dans les expéditions qu'il projetait contre les établissements anglais et hollandais en Amérique. Cassard, de son côté, n'avait garde de refuser de tels auxiliaires. Ainsi renforcé, il alla attaquer, au mois de juillet 1712, l'île de Montserrat, l'une des Antilles, qui était devenue colonie anglaise. Ayant rangé ses vaisseaux le long du rivage, il opéra sa descente à la faveur de son artillerie et sans perdre un seul homme. Débarquant ensuite ses canons, il les pointa contre la ville et y jeta bientôt un tel effroi, qu'on la lui abandonna avec tout ce qu'elle contenait de plus précieux. Après ce coup de main, il alla attaquer l'île d'Antigoa, qu'il réduisit de la même manière. Le butin qu'il avait fait dans chacune de ces expéditions ayant été déposé à la Martinique, centre de ses opérations, il osa, malgré la faiblesse de son escadre et le peu de monde dont il pouvait disposer, tourner ses vues sur la puissante colonie que les Hollandais avaient fondée à la Guyane, et balancer, par l'attaque de Surinam, la gloire de Duguay-Trouin à Rio-Janeiro. Il arriva, le 10 octobre 1712, devant l'embouchure du fleuve qui a donné son nom à la ville, fit mouiller ses vaisseaux au large, s'embarqua le jour même dans des chaloupes avec 1,100 hommes, et choisit à dessein la nuit pour remonter le cours du Surinam. Les Hollandais s'étaient préparés à une vigoureuse défense : tous avaient pris les armes; les fortifications de la ville avaient été mises en état; plus de 80 pièces de canon braquées sur le rivage devaient empêcher la descente. Cassard avait espéré surprendre la place. Se voyant prévenu, il ne recule pourtant pas et prend le parti de triompher à force ouverte. Il fait entrer son escadre dans le fleuve et ordonne à ses troupes de s'apprêter à la descente; mais les vaisseaux qui devaient protéger le débarquement, en battant les forts de Surinam de leur artillerie, ayant échoué à deux portées de canon de la place, il fallut attendre que la marée vînt les relever.

La nature n'avait pas seulement fait de Cassard un habile marin, elle l'avait doué, en outre, des talents d'un ingénieur : ils lui furent d'un grand avantage dans ses entreprises contre les places d'Afrique et d'Amérique. Le temps qui se passa avant que la marée eût relevé ses vaisseaux, il l'employa à explorer en détail Surinam, ses abords, son château, et à sonder le fleuve. Cette étude lui signala des obstacles inattendus. Le Surinam, en se rétrécissant, formait un coude vis-à-vis la ville et le château; le passage, qui se trouvait presque à une portée de fusil, était défendu par cent trente pièces de canon environ; il fallait essuyer le feu de cette formidable artillerie, passer de l'autre côté de la rivière, se frayer ensuite par terre un chemin qui traversât le coude d'un bout à l'autre, et rendît libre la communication des troupes avec les vaisseaux, en empêchant celle de la ville avec les habitations du dehors. Cassard, combinant ses mesures avec une prudence qu'on n'aurait pas attendue de son impétuosité ordinaire, commence par détacher, sous la conduite du capitaine Baudinard, cent grenadiers qui se fraient une route à travers les bois et les marais, et s'emparent d'une habitation située de l'autre côté du fleuve. Un second détachement fut immédiatement envoyé pour les soutenir. Deux jours après, Cassard se mit lui-même en devoir de traverser la rivière dans des chaloupes avec le reste de ses soldats, en se faisant suivre de la frégate la *Méduse*, capitaine d'Héricourt, et de deux bateaux chargés de vivres et de munitions de guerre. Cassard avait attendu que la nuit fût venue pour tenter ce passage; mais les Hollandais avaient éclairé les deux rives du Surinam; ils aperçurent les Français et firent sur eux un feu qui ne tua ou blessa que fort peu de monde, mais qui cribla la *Méduse* et la mit dans l'impossibilité de manœuvrer. A la vue du danger que court la frégate, Cassard, oubliant qu'il est général, se jette, comme un aventurier, dans un canot, et parvenu, sous une grêle de balles et de boulets jusqu'à la *Méduse*, il la remorque avec ses deux bateaux, et la conduit hors de la portée du canon. Toutes ses troupes ayant traversé le fleuve, il laissa la moitié de son monde, sous les ordres du capitaine de Sorgues, dans le poste qu'occupait Baudinard, et détacha M. de L'Epinay avec cinquante grenadiers pour aller prendre un poste avantageux qui, une fois occupé, lui servit à couper aux ennemis toutes leurs communications. Quant à lui, à la tête d'un autre détachement, il alla, à plus de vingt lieues, s'emparer d'un poste non moins utile à ses opérations, et revint à son camp. Pendant son absence, le gouverneur de Surinam avait essayé, mais sans succès, de chasser les Français d'un de leurs postes. Cassard, à peine revenu, força les Hollandais à lui abandonner toutes leurs sucreries, qu'il fit réduire en cendres. Enfin, la marée ayant relevé ses vaisseaux échoués, les canons et les bombes commencèrent à éclater tout à la fois du fleuve et de la terre contre la ville et les forts. Malgré la vigoureuse défense des Hollandais, il semblait qu'ils allaient être ensevelis sous les ruines de leur ville. Dans cette extrémité, le gouverneur offrit de capituler moyennant rançon. Cassard y consentit, et Surinam paya, tant en sucre qu'en argent et en nègres, une contribution de deux millions quatre cent mille livres, valeur du temps, indépendamment du butin qu'avaient déjà fait les troupes sur les habitations. Tels furent les résultats de l'expédition de Surinam, expédition dont Cassard lui-même a publié le récit sous ce titre : *Relation de la descente faite par Cassard, capitaine de vaisseau, dans la co-*

lonie de Surinam. Paris, Imprimerie Royale, 1713. in-4°.

Après avoir détaché une division sous les ordres d'un de ses officiers, qui rançonna Essequibo et Berbice, Cassard revint une quatrième fois à la Martinique, et en sortit, le 25 janvier 1713, pour attaquer Saint-Eustache et Curaçao. Saint-Eustache capitula après une faible résistance. Curaçao en opposa une vigoureuse. Une troupe de trois mille soldats aguerris composait sa garnison, et des fortifications garnies d'une artillerie imposante semblaient rendre la ville imprenable. Aussi l'avis unanime du conseil fut-il que Cassard risquerait de compromettre la gloire qu'il venait d'acquérir, s'il persistait dans ce projet. « Messieurs, répondit Cassard, qui avait écouté attentivement tous les avis, plus les difficultés sont grandes, plus aussi il y a de gloire à les surmonter; nos succès passés nous présagent celui que nous allons y ajouter. Comptez sur mon courage comme je compte sur le vôtre, et marchons à l'ennemi. » Cette allocution faisant passer dans tous les cœurs l'ardeur dont il était animé, l'attaque fut décidée. Le 18 février, une descente fut opérée dans la baie de Sainte-Croix, éloignée de cinq lieues de Curaçao. Un accident imprévu faillit faire échouer l'entreprise. Le *Rubis*, capitaine de Sabran, fut emporté par les courants, avec deux autres vaisseaux chargés de troupes, de mortiers et de boulets. Cassard ne pouvait plus disposer que de onze cents hommes. A la tête de six cents d'entre eux, il marche contre un détachement de huit cents Hollandais, retranchés sur le sommet d'une montagne qu'il fallait franchir pour arriver à la ville de Curaçao. Ses troupes, animées par son exemple, escaladent la montagne, la baïonnette au bout du fusil, et avec un tel élan que, dès le premier choc, les ennemis sont forcés de se retirer dans leurs retranchements, où il les poursuit sans leur laisser le temps de respirer. Partout Cassard est le premier; en butte à tous les coups des Hollandais, il est blessé au pied, on l'emporte, mais il ne cesse pas de donner ses ordres et de diriger les opérations. A ce premier engagement en succédèrent plusieurs autres, non moins acharnés, jusqu'au 26 février, jour où les Français parvinrent devant la place. Ouvrant immédiatement la tranchée, Cassard menaça le gouverneur hollandais d'incendier la ville, s'il ne la rendait au plus tôt. Après quelques pourparlers, elle capitula et paya une rançon de 115,000 piastres.

Après cette expédition, qui termina sa campagne d'Amérique, et qui fut en même temps la dernière des flibustiers, Cassard alla se rétablir de sa blessure et réparer ses vaisseaux à la Martinique, où, dans ses différents voyages, il avait porté, en moins d'une année, une valeur de 9 à 10 millions de livres enlevée aux ennemis de la France.

Cassard, guéri de sa blessure, se disposait à reprendre la mer, lorsqu'arriva une escadre dont le commandant lui fit connaître qu'il avait ordre de réunir les vaisseaux qu'il commandait à ceux de son escadre pour les ramener en France. Les deux escadres mirent à la voile à la fin de mars 1713. Dans la traversée, elles eurent connaissance d'une armée anglaise bien supérieure en forces. Cassard demanda à la combattre; le chef d'escadre lui répondit par un refus motivé sur ses instructions qui lui défendaient d'engager aucune action avec les vaisseaux des puissances belligérantes, parce qu'on négociait alors la paix. Attribuant les ordres de son supérieur à la pusillanimité, Cassard s'écrie: « Partout où je trouve les ennemis de mon maître, mon devoir est plus fort que des ordres dictés par la lâcheté. » Puis, faisant aux vaisseaux de sa division le signal de le suivre, il se dirige sur l'armée anglaise, il l'attaque, la disperse et lui prend deux vaisseaux. A son arrivée à Toulon, il apprit qu'il avait été nommé capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis. Blâmé de sa désobéissance par le ministre, il crut devoir demander raison à son commandant de la plainte que celui-ci avait dû porter contre lui, et l'on eut beaucoup de peine à lui faire comprendre que cet officier supérieur n'avait fait en cette circonstance que ce que lui prescrivaient son devoir et les réglements militaires.

La paix d'Utrecht, conclue en 1713, le condamna à une inaction dont ne pouvait s'accommoder son impétueuse activité. Il y chercha un aliment dans la reprise de son procès; mais cet homme, qui ne connaissait aucun obstacle, en trouva dans le refus des juges d'Aix de satisfaire à ses demandes. Exaspéré, il revint à Versailles et demanda rudement que justice lui fût rendue. Vainement lui offrit-on des pensions, des dédommagements, il s'obstina à tout repousser, exigeant seulement que le commerce de Marseille fût condamné à lui payer ce qu'il lui devait. Ces manières ne pouvaient réussir à la cour; aussi assiégea-t-il en vain les antichambres des ministres. Un jour qu'il était triste et solitaire dans la galerie de Versailles, Duguay-Trouin, qui s'y promenait avec quelques personnages de la cour, aperçut dans un coin un homme dont la mise et l'extérieur annonçaient la misère, mais dont la figure le frappa. Ayant reconnu Cassard, il courut à lui, l'embrassa et s'entretint longtemps avec lui. Les courtisans, étonnés, lui demandèrent ce qu'était cet homme qu'il venait de traiter si amicalement. « Cet homme, répondit le vainqueur de Rio-Janeiro, est le plus grand homme de mer que la France ait en ce moment; c'est Cassard. Je donnerais toutes les actions de ma vie pour une des siennes; avec un seul vaisseau, il faisait plus qu'un autre avec une escadre entière. Il n'est pas connu ici, mais il est redouté de nos ennemis; les Anglais, les

» Portugais et les Hollandais se souviendront » longtemps de ses exploits. » Noble et touchant témoignage qui fait l'éloge du héros qui l'accordait et de celui qui en était l'objet.

En 1726, le cardinal de Fleury étant devenu premier ministre, Cassard reparut à Versailles, et, dans une audience qu'il obtint du ministre, il réclama avec trop d'âpreté peut-être, âpreté que l'on aurait dû toutefois excuser, le remboursement des trois millions qu'il avait avancés au commerce de Marseille. Très-froidement accueilli, il laissa échapper des propos injurieux contre le ministre et le gouvernement; une lettre de cachet le fit enfermer au château de Ham, où il mourut en 1740, à l'âge de 68 ans.

Sa ville natale l'a vengé de l'arbitraire ministériel et de l'ingratitude de ses contemporains en plaçant sa statue au nombre des quatre qui décorent la façade de la Bourse de Nantes, et en donnant son nom à l'un de ses quais.

P. L...t.

CASSIEN (Ruffilio **VAZ**, connu sous le nom de **P.**), — issu d'une famille portugaise qui résidait à Nantes, où elle se livrait au commerce, naquit en cette ville le 14 janvier 1607. On s'accoutuma d'abord à l'appeler du nom de Vaz, auquel on joignait celui de Net, diminutif de Netto, l'un de ceux de son père, et bientôt on ne l'appela plus que Vasenet. Ayant commencé ses études à l'âge de sept ans au collége de Nantes, il manifesta, deux ans après, le désir d'être admis dans l'ordre des Capucins. Le supérieur, ayant objecté qu'il était trop jeune pour embrasser un genre de vie si austère, les vœux du jeune néophyte ne purent être exaucés que quand il eut atteint sa dix-septième année. Il alla faire son noviciat à Angers, ou il prit l'habit et reçut le nom de frère Cassien. Après avoir passé trois années dans le couvent de cette ville, et avoir fait sa philosophie et sa théologie sous la direction du P. François, de Tréguier, prédicateur célèbre de ce temps, il revint en Bretagne. Il était à Rennes lors de la peste qui désola cette ville en 1631 et 1632. Il se renferma avec plusieurs de ses confrères dans la maison alors connue sous le nom de *Sanitat*, et qui, depuis, est devenue l'hôpital général. Quoique atteint lui-même de la contagion, il ne sortit du *Sanitat* que quand le fléau eut cessé de sévir.

Une nouvelle carrière s'ouvrit bientôt après à la charité et au zèle du P. Cassien. Le P. Joseph Du Tremblay, préfet des missions de l'ordre des Capucins en Orient, acquiesça au désir qu'il lui avait exprimé d'aller en Egypte. Parvenu au Caire, le P. Cassien s'y livrait avec ardeur à l'étude de la langue arabe, lorsque des Portugais, venant d'Ethiopie, lui donnèrent des détails affligeants sur l'état de la religion catholique dans ce royaume. Emus de ce récit, le P. Cassien et le P. Agathange de Vendôme, qui se trouvait aussi au Caire, résolurent de passer en Abyssinie pour y être les soutiens de la foi; et, après s'être préparés à cette œuvre difficile par l'étude de la langue du pays dans lequel ils allaient entrer, ils s'acheminèrent courageusement vers cette contrée, à travers des déserts immenses. Mais ils avaient été devancés par un Allemand protestant des environs de Lubeck, Pierre Le Bing, surnommé Léon. Ce personnage, par l'influence qu'il sut exercer sur le chef du gouvernement des Abyssins, fit arrêter, dépouiller et jeter en prison les deux missionnaires, lorsqu'ils furent arrivés aux limites de l'empire. Conduits, quarante jours après, par ordre de l'empereur, dans la ville de Dombea, où se trouvait ce prince, ils firent la route, entièrement nus, attachés à la queue des mules de leurs conducteurs, et obligés ainsi de faire à pied une longue route, sans prendre d'autre repas que celui qui était nécessaire aux animaux qu'ils suivaient.

Arrivés à Dombea, le 3 juin 1638, les deux missionnaires furent présentés à l'empereur, qui, sans vouloir les entendre, les condamna aussitôt à être pendus. Cette sentence allait être révoquée, grâce au P. Cassien, qui, parlant très-bien la langue éthiopienne, réfutait victorieusement les diverses accusations auxquelles il était en butte, lorsque le peuple, ameuté par Léon, se porta en foule au palais. On voulut exiger des deux confesseurs une renonciation à leur croyance; sur leur refus, ils furent attachés avec leurs propres ceintures à des arbres, et lapidés. Leur tombeau devint l'objet de la vénération des fidèles de Dombea, et les Ethiopiens, les Turcs même, donnèrent des regrets à la mémoire de ces deux martyrs. On commença, en 1639, la procédure de leur canonisation; Louis XIV écrivit le 17 mai 1665 au pape Alexandre VII, à ce sujet, et joignit ses instances à celles des Capucins. Mais la difficulté de faire en Ethiopie les informations exigées, en pareil cas, par la congrégation des rites, fit renoncer à la poursuite de cette procédure.

La vie du P. Cassien a été publiée sous ce titre : *Abrégé de la vie et du martyre des RR. PP. Agathange de Vendôme et Cassien de Nantes, capucins prêtres, par le P. Emmanuel, de Rennes, capucin de la province de Bretagne.* Rennes, 1756, in-12. On peut consulter aussi l'*Abrégé historique de la Vie des Saints et Saintes, etc., des trois Ordres de Saint-François, par le P. Férot, récollet.* Paris, 1779, 3 volumes in-12.

P. L...t.

CASTEL (Joseph), — né à Rennes vers 1677, entra dans l'ordre de Saint-Benoît et fit profession à l'âge de 18 ans, le 29 mai 1695. Successivement prieur des abbayes d'Issoire, d'Evron, de Landévenec, du Mont Saint-Michel et de Bourgueil, il sut allier partout le zèle pour la régularité à la fermeté et à la douceur. En 1723, Denys de Sainte-Marthe, général de l'ordre, l'appela à Paris pour être son secrétaire. Nommé, en 1726, visiteur de la province de France,

il fut ensuite rendu à sa ville natale par sa nomination à la supériorité du monastère de Saint-Melaine, qu'il gouverna pendant sept ans avec une sagesse qui lui concilia l'estime générale. Député au chapitre général de 1736, et mis au nombre des définiteurs, il y donna des preuves de son zèle pour le maintien de la discipline régulière et des lois primitives de sa congrégation. Il y fut nommé prieur de l'abbaye de St-Denis, fonctions qu'il remplissait encore lorsqu'il mourut le 6 février 1741. On a de lui : I. *Lettre à M. ***, pour servir de réponse au P. Le Grand, et à la dissertation sur la manière dont les bénéfices simples sont acquis et possédés par quelques congrégations religieuses*. Paris, 1725, in-12. Ce P. Le Grand, réfuté par Dom Castel, était un religieux, chanoine régulier de la congrégation de France, licencié en théologie de la maison de Sorbonne. Irrité de ce que ses supérieurs s'opposaient au dessein qu'il avait d'ajouter un bénéfice simple assez considérable à une cure de mille écus, dont il jouissait, il s'avisa de faire imprimer une mauvaise satire, sous le titre de *Défense de l'Edit de 1719*, pour réveiller, disait-il, et animer l'attention des magistrats à réprimer les prétendues faussetés des chanoines réguliers et des Bénédictins. Ceux-ci sont bien défendus dans la lettre de Dom Castel, et dans le premier mémoire pour l'abbaye de Compiègne, imprimé dans le tome 6 des œuvres de Cochin. II. *Lettre circulaire sur la mort du R. P. D. Denys de Sainte-Marthe, supérieur-général de la congrégation de Saint-Maur*. Paris, 1725, in-4°. Le P. Castel ne se borne pas dans cette lettre à faire l'éloge de la piété, de la prudence et de la profonde érudition de Sainte-Marthe ; il donne, en outre, la notice des ouvrages de ce savant religieux, à l'exception de ceux auxquels il n'avait pas mis son nom. P. L...t.

CATINEAU (Etienne-Pierre-Julien), — né à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), en 1769, fut d'abord associé à l'imprimerie que son frère eut à Paris en 1804, époque où, cette imprimerie ayant été transférée à Poitiers, Catineau y joignit une librairie et publia l'*Annuaire historique, politique et statistique du département de la Vienne, pour l'an XII, sec. édit.* Poitiers, 1804, in-18. Il publia une nouvelle année de ce recueil, en 1818. Comme éditeur des *Petites Affiches* de la Vienne, dans lesquelles il avait publié le procès du général Berton, il fut traduit devant la cour d'assises de Poitiers, sous l'accusation d'infidélité dans le compte-rendu de cette affaire ; il fut condamné par défaut, faute de plaider, le 11 septembre 1822, à un mois de prison et mille francs d'amende, après avoir vu rejeter ses exceptions fondées sur ce que l'ouvrage incriminé n'était point périodique. Frappé d'apoplexie, il forma opposition, et la cause fut portée devant une autre série de la même cour d'assises qui se déclara incompétente et se borna à condamner Catineau aux dépens. Ces deux arrêts ayant été cassés au mois de mars suivant, Catineau fut renvoyé devant la cour d'assises de Limoges, qui l'acquitta. En 1825, il inséra dans son journal une notice nécrologique sur l'ancien conventionnel Cochon de l'Apparent, plus tard préfet de la Vienne. Dans cette notice rédigée par M. de l'Apparent fils, qui s'en reconnut l'auteur, il était dit que le défunt avait laissé pour héritage à ses enfants un nom honorablement porté et l'estime publique. Bien qu'une ordonnance royale du 17 mars 1821 eût confirmé M. de l'Apparent dans le grade d'officier de la Légion-d'Honneur pour prendre rang à compter du 30 juin 1804, « en raison, dit l'ordonnance, des services qu'il nous a rendus et » à l'Etat », le procureur-général Mangin n'en poursuivit pas moins l'éditeur comme coupable d'apologie du régicide. Vainement Catineau prouva qu'ayant appris, le jour même de la publication de la notice, qu'elle renfermait quelques mots dont s'était offusquée une susceptibilité bien méticuleuse, il s'était hâté de retirer les feuilles distribuées à Poitiers, ainsi que celles qui avaient été remises à la poste, et de leur substituer un second tirage du journal duquel il avait retranché les mots : *Un nom honorablement porté et l'estime publique*. Le lendemain il n'en fut pas moins incarcéré, et ne put obtenir sa liberté provisoire que moyennant un cautionnement de 4,000 fr. Le tribunal correctionnel l'ayant condamné à trois mois de prison et mille frans d'amende, le procureur-général Mangin, qui trouvait cette double peine insuffisante, interjeta appel *a minimâ* devant la Cour royale de Poitiers, qui confirma purement et simplement le jugement de première instance, le 24 août 1825. A la lecture de cette condamnation qui condamnait indirectement un acte de l'autorité royale ou qui, du moins, se conciliait difficilement avec l'amnistie qu'il renfermait, Catineau éprouva une nouvelle attaque d'apoplexie qui lui fit perdre entièrement la mémoire, et le laissa dans un état complet d'idiotisme et d'insensibilité jusqu'à sa mort, arrivée peu de temps après. Il est encore auteur et éditeur d'un *Dictionnaire français-italien et italien-français*. Poitiers, 1825, 2 vol. in-12. P. L...t.

CATINEAU-LAROCHE (Pierre-Marie-Sébastien), — frère du précédent, né à Saint-Brieuc le 25 mars 1772, fit ses études à Poitiers. Des affaires d'intérêt ou, selon lui, le désir de fuir la Révolution, l'ayant déterminé, vers la fin de 1791, à passer à Saint-Domingue, il trouva cette colonie en feu. Jeune et inexpérimenté, il crut à la possibilité d'un rapprochement entre les partis qui s'entrégorgeaient, et, dans ce but, il publia un journal intitulé *l'Ami de la paix et de l'union*. Il acquit bientôt la preuve de l'inutilité de ses efforts. Dénoncé au club de Port-au-Prince, emprisonné, traduit de-

vant les tribunaux, il n'échappa à une condamnation capitale que sur les réclamations impératives des agents du gouvernement. Arrivé au Cap-Français, il fut témoin de l'incendie de cette ville, ainsi que des massacres qui s'y commirent, et, de dix-sept Français qui s'étaient réfugiés dans l'hôtel du gouvernement, il fut le seul qui parvînt à se sauver. Dégoûté à jamais des révolutions et des guerres civiles, il se rendit aux Etats-Unis, puis en Angleterre, et vint, en 1797, à Paris, ou il publia son *Vocabulaire portatif de la Langue française*, in-16, réimprimé sous ce titre : *Nouveau Dictionnaire de poche de la Langue française, avec la prononciation, composé dans le système orthographique de Voltaire*. Paris, 1802, in-8°. Ce dictionnaire qui, au dire de l'auteur, aurait contenu plus de cinq mille mots, ou omis dans le Dictionnaire de l'Académie française, ou francisés depuis, a eu, soit à Paris, soit à Poitiers, six éditions jusqu'en 1817. Le feu ayant consumé une partie de son imprimerie, dont le personnel se composait d'orphelins tirés des hospices, Catineau-Laroche obtint de l'emploi du ministre de l'intérieur, qui le chargea de participer à la rédaction de divers projets de réglements sur la presse et sur les professions qui s'y rattachent.

Il se prononça pour un examen préalable, examen qui, s'il pouvait se faire avec indulgence, impartialité, et sans acception d'opinions politiques et religieuses, comme il le désirait, serait préférable peut-être, dans l'intérêt de la propriété littéraire et de la morale publique, à cette prétendue liberté illimitée, restreinte par tant de lois contradictoires et soumise à tant de persécutions arbitraires, à tant de confiscations ou d'amendes ruineuses. Ce fut dans ce but qu'il publia seul : *Réflexions sur la Librairie*, 1807, in-8°; et avec M. Bonnet : *Observations et projet de décret sur la Librairie*, 1808, in-4°, ouvrages qui contribuèrent à la création de la direction de la librairie. En 1809, Catineau fut employé en Autriche, en qualité de secrétaire-général des douanes, et nommé, en 1810, inspecteur-principal des douanes en Illyrie. Chef de bureau à l'administration de la librairie, en 1811 et 1812, il eut mission du ministre de l'intérieur, dans les mêmes années, d'aller reconnaître en Italie, en Allemagne et en Suisse, la situation du commerce et comparer l'état industriel de ces pays avec celui de la France. Ces voyages, ces recherches l'ayant mis en position de remarquer les souffrances et les mécontentements des peuples, alors sujets ou forcément alliés de la France, il osa, dans divers mémoires qui furent mis sous les yeux de Napoléon, annoncer comme probable une coalition générale contre la France, et conseiller de laisser les peuples alliés ou conquis s'administrer dans leur propre intérêt et non dans celui du fisc impérial. A son retour, il s'aperçut que sa franchise avait déplu, car il resta sans fonctions à la fin de 1812. Toutefois, en 1813, il fut nommé secrétaire-général du département de l'Aisne, et, au commencement de 1814, il contribua, comme préfet par intérim, à atténuer les maux de l'invasion. Il obtint à la Restauration la sous-préfecture de Saint-Quentin et le titre de commissaire du roi pour l'administration du canal de ce nom. Révoqué de ses fonctions pendant les Cent-Jours, il les recouvra au mois de juillet suivant; mais, peu de temps après, cédant à son goût pour les voyages, il visita les Etats-Unis et quelques colonies anglaises ou espagnoles. De retour en France, il fut attaché, en 1819, au ministère des affaires étrangères, et, l'année suivante, il fut chargé d'aller, avec le titre de commissaire du roi, explorer la Guyane française et rechercher les moyens d'assainir et de peupler cette colonie. Revenu en France, il publia le résultat de ses observations sous ce titre : *Notice sur la Guyane française, suivie de considérations qui font désirer que la colonisation projetée sur La Mana soit dirigée par une association en concurrence avec le gouvernement*. Paris, imp. de Fain, 1822, in-8° d'une feuille et demie. Dans cette brochure, Catineau-Laroche signalait des abus, des actes arbitraires nuisibles à la prospérité de cette colonie; mais son plan de la peupler avec des laboureurs européens, bien qu'adopté après une longue et vive discussion, n'a pas réussi, soit que l'auteur n'en eût pas prévu toutes les difficultés, soit que ceux qui en ont commencé l'exécution se soient écartés de ses prescriptions. Décoré de la croix de la Légion-d'Honneur en 1825, il fut nommé, l'année suivante, chef de division au bureau du commerce et des colonies auprès du ministère des finances, et, au commencement de 1828, commissaire-général pour l'extérieur près le ministère du commerce et des manufactures. Il mourut à Paris le 22 mai de la même année, des suites d'une attaque d'apoplexie et de paralysie. Il ne manquait ni d'instruction ni de talents; mais il était pointilleux et tracassier; son amour-propre et ses prétentions outrées expliquent les viscissitudes de sa fortune. Indépendamment des ouvrages déjà cités, M. Quérard (France Litt., t. 2) lui attribue : *De la Guyane française et du projet de la peupler avec des laboureurs européens*. Paris, Trouvé; Boiste, 1822, in-8°. Cet ouvrage n'est pas mentionné dans le *Journal de la Librairie* de 1822. P. L...t.

CATROS (Toussaint-Yves), — né en 1756 à Saint-Brieuc, appartenait à une famille de pépiniéristes de père en fils. Employé lui-même, d'abord à Paris, aux pépinières royales du Roule et de Vincennes, il fut ensuite attaché à la pépinière royale de Bordeaux, dont il était directeur lorsqu'elle fut supprimée en 1792. Il forma depuis, tant à Bordeaux que dans une lande de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, près de cette ville, un établissement abon-

damment pourvu d'arbres fruitiers des meilleures espèces et de nombreuses collections d'arbres et d'arbrisseaux exotiques de pleine terre et d'orangerie. Ce savant horticulteur a consigné les résultats de sa longue pratique dans un ouvrage intitulé : *Traité raisonné des arbres fruitiers*. Bordeaux, imp. de Moreau, 1810, in-12 de 600 pages. Cet ouvrage, écrit avec méthode et clarté, est un manuel complet du jardinier. Son auteur était membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. Nous ignorons le lieu et l'époque de sa mort. P. L. .t.

CATUS (Hugues). — Au 120e vers du poème sur le combat des Trente, dont on a parlé à l'article *Beaumanoir*, on lit :

Hauguet Capus le sage ne doit-on oublier.

Ce personnage figure au nombre des écuyers choisis par l'illustre chef. M. Crapelet, dans son édition du poème, 1827, donna les armoiries de chacun des combattants bretons avec quelques courtes explications; mais, malgré ses recherches, il n'a pu retrouver l'écusson de Huguet Capus, et il ajoute en note que le nom de *Capus*, *Chapus* ou *Trapus* est absolument inconnu dans les nobiliaires et armoriaux anciens et modernes de la province. M. Charles Hersart, de Nantes, qui, en 1829, publia une curieuse et savante description héraldique des mêmes armoiries, ingénieusement placées par lui sur l'un des côtés de l'obélisque de Mi-Voie, a été contraint de laisser subsister la même lacune. Je crois que le nom de Capus est, ainsi que plusieurs autres noms, incorrectement écrit dans le manuscrit du poème, seule et unique source où ont puisé tous ceux qui ont parlé du combat des Trente, ainsi que je crois l'avoir prouvé à l'article *Beaumanoir*. Le véritable nom est *Catus*. On trouve dans la *Monstre*, ou Revue de M. Thibaud de Rochefort, chevalier banneret, rapportée aux Preuves de l'histoire de Bretagne, par Dom Morice, t. 1, col. 1740, au nombre des gens d'armes de sa compagnie reçus à Dinan le 1er jour de juillet 1351, *Hugues Catus*, avec deux autres combattants des Trente, Guy de Rochefort et Caro de Bodegat. Cette grande similitude de nom, ce même prénom, cette date, ces compagnons d'armes, ne permettent pas de douter, ce me semble, que ce Hugues Catus est identique avec lé *Capus* du poème, dont la leçon doit être corrigée comme nous le faisons ici. Reste l'écusson à trouver.

Nous ajouterons ici, comme simple renseignement, et sans aucune attache au Hugues Catus du 14e siècle, qu'on trouve un *Nicheron Le Catu*, dans deux *Monstres*, ou revues de 1489 et 1490, faites à Dinan, la première sous la charge et conduite de messire Jehan Blanchier, roi d'Yvetot, et la seconde sous le commandement de François d'Avaugour. (Voy. Dom Morice, Pr. 3., 633-637.) Biz.

CAUSEUR (Jean), — l'exemple le plus remarquable de longévité qu'ait offert la Bretagne, naquit vers 1644 dans la commune de Ploumoguer (Finistère). Il est douteux que, comme on l'a prétendu (*Voyage de Cambry dans le Finistère*, *2e édit.*, *p.* 13), il ait fait sa première communion par les soins de Michel Le Nobletz (*voy. ce nom*), puisqu'il n'avait que huit ans lorsque ce saint missionnaire mourut le 5 mai 1652. Il est plus vraisemblable qu'il aura seulement participé aux instructions de l'apôtre bas-breton, qui se plut, jusque dans les dernières années de sa vie, à catéchiser les enfants des campagnes voisines du Conquet. Après avoir servi quelques années comme perceur dans l'Arsenal de Brest, Causeur se retira dans la commune de Plougonvelen, voisine de celle de Ploumoguer, et y exerça, selon les uns, la profession de boucher, et, selon d'autres, celle de jardinier. Il se maria à l'âge de quarante ans, eut plusieurs enfants, et mourut à Plougonleven le 30 avril 1774, à l'âge d'environ 130 ans, porte son acte de décès, n'ayant éprouvé durant toute sa vie que trois grandes maladies. Sa femme était morte avant lui à l'âge de 93 ans. Causeur, vivant frugalement d'une pension de 300 livres que lui avaient faite les Etats de Bretagne, se nourrissait particulièrement de laitage, et quoiqu'il n'eût de répugnance pour aucune liqueur, il en usait pourtant avec sobriété. A l'âge de 120 ans, il se rasait encore lui-même et entendait la messe à genoux. Sa mort ne fut précédée d'aucune maladie; il s'éteignit sans apparence de douleur. Sa barbe avait été remplacée par un léger poil follet; ses dents et ses cheveux étaient tombés; ses yeux avaient presque disparu. Un jour qu'on lui parlait de son âge, le vieillard, qui avait conservé sa gaîté, fruit d'un caractère insouciant, répondit à peu près comme Fontenelle : « *Dieu, dans le livre des hommes, a tourné le feuillet et m'a oublié sur la terre.* » Trois ans avant sa mort, Caffiéri, maître sculpteur au port de Brest, fit son portrait, qui se répandit alors dans toute la France, et qui, de nos jours, a été reproduit avec succès par M. Henry, dessinateur lithographe à Brest. On lisait au bas de ce portrait le distique suivant :

Le temps se fatigua sur ce vieux Bas-Breton.
Sa faux, qui détruit tout, s'ébrécha sur son front.

P. L...t.

CAVELLIER (Blaise), — né à Quimper, le 22 février 1755, était parvenu, après avoir exercé divers emplois inférieurs dans l'administration de la marine du port de Brest, au poste de chef du bureau du contrôle, lorsque éclata la révolution, dont il embrassa les principes avec chaleur. Nommé secrétaire du conseil général des ville et sénéchaussée de Brest, ce fut en cette qualité qu'il prononça, le 27 février 1790, un *Discours sur le Choix des Officiers munici-*

paux. Brest, Malassis, 1790, in-4°. Nommé député de Brest à l'Assemblée législative le 1er octobre 1791, il s'y fit remarquer par divers rapports sur la marine. Par le premier, il proposa une organisation de ce département et le remplacement des officiers émigrés; dans le second, il proposa de déclarer que le ministre Bertrand de Molleville avait perdu la confiance de la nation; dans celui du 13 janvier 1792, il réitéra cette proposition, et l'appuya de pièces comprenant une statistique détaillée du personnel de la marine du port de Brest à la date du 20 novembre 1791. N'ayant pas été appelé à faire partie de la Convention, il revint à Brest, et continua de servir dans l'administration de la marine, où il parvint au grade de commissaire général, qu'il exerçait encore à l'époque de son admission à la retraite en 1819 ou 1820. Il mourut à Toulon, le 29 septembre 1831. Nous connaissons encore de Cavellier: I. *Renaud, poème en douze chants, traduit de l'italien du Tasse*. Paris, Michaud frères, 1813, in-12. Cette traduction, tant soit peu diffuse, mais élégante, fait valoir les beautés de l'original autant que la prose peut rendre les vers. II. *Lettre en réponse à celle de M. le vice-amiral du Chayla sur cette question: Qu'est-ce que l'administration de la marine, et quelles sont les qualités essentielles qu'on doit exiger d'une administration de la marine?* (Annales maritimes de 1817, partie non officielle, p. 292-406.) P. L...t.

CAVOLEAU. — L'homme de bien dont nous allons donner la biographie avait pris pour devise: *Travail et probité*. Toute sa vie est dans ces deux mots, et si sa longue carrière fut entachée de quelques erreurs, les nobles traits qui l'honorent doivent les faire oublier.

Jean-Alexandre Cavoleau naquit à Legé, bourg des *Marches communes de la Bretagne et du Poitou*, le 3 avril 1754. Sa famille, qui avait une modeste aisance, s'imposa de grands sacrifices pour lui donner une éducation soignée, et l'envoya au séminaire de Luçon. Après y avoir fait ses études et avoir reçu les ordres, il fut nommé curé de Péault, petite paroisse peu éloignée du siége de l'évêché.

Le jeune prêtre, arrivé au milieu du troupeau qui lui était confié, songea à utiliser, au profit de l'agriculture, ses connaissances en histoire naturelle, science favorite de ses premières années. Il se trouvait entouré d'une population ignorante et pauvre, chez laquelle l'art de cultiver la terre était encore dans l'enfance. C'était donc une œuvre méritoire qu'il allait entreprendre, et la reconnaissance de ses paroissiens le paya bientôt de ses travaux. A la cure de Péault était jointe une métairie d'une assez vaste étendue, exploitée jusque là par des fermiers inhabiles. Cavoleau en prit la direction, et, malgré les difficultés suscitées par des esprits étroits et jaloux, il parvint à des résultats si évidents, qu'ils étonnèrent ses antagonistes. Il serait trop long de dire ce qu'il lui fallut dépenser d'activité patiente, de persuasive éloquence, pour détruire certains préjugés enracinés depuis des siècles. Ses essais de prairies artificielles trouvèrent surtout des antipathies prononcées, et ce ne fut qu'après plusieurs années qu'il fit adopter cette source principale de la prospérité de sa ferme-modèle. Des lettres de cet excellent citoyen, écrites à cette époque, nous font connaître le projet conçu par lui de fonder entre les prêtres du diocèse de Luçon une association chargée de faire progresser l'agriculture et de moraliser les habitants des campagnes. Pouvait-il mieux comprendre la sainteté de son ministère?

Cavoleau avait triomphé de toutes les difficultés et s'était fait une réputation d'agronome consommé, lorsque la Révolution éclata et vint changer le cours de ses idées. Au mois d'octobre 1789, il fut envoyé à Paris, afin de faire donner à Luçon, par l'Assemblée nationale, le chef-lieu du département de la Vendée. Là, il retrouva au nombre des députés son évêque, M. de Mercy, qui tenta de l'entraîner dans le parti réactionnaire et le dégoûta bien vite du rôle équivoque dont il voulut le charger auprès des autres prêtres de son pays. Le prélat avait assez mal jugé celui auquel il s'adressait; car, si l'on en croyait le bruit public, il était l'auteur de certain écrit très-opposé à l'épiscopat, publié au moment des élections aux États-Généraux. Sur ces entrefaites, le curé de Péault vit les délégués de Fontenay, appuya leur demande, contre l'intérêt de ses commettants, et abandonna cette vie d'intrigues et de sollicitations, si opposées à son caractère.

Rentré alors dans sa paroisse, Cavoleau reprit ses travaux favoris et adressa, peu de temps après, un mémoire au Directoire du département, sur les causes du dépérissement des brebis et de la mauvaise qualité des laines. Il proposa d'établir une bergerie de moutons de race espagnole, destinés à croiser celle du Poitou. L'administration supérieure entra dans ses vues, et, par arrêté du 9 novembre 1790, créa et mit sous sa direction une bergerie de 18 béliers et de 25 brebis.

Mais la marche des événements allait l'enlever pour toujours à sa cure, et le faire entrer dans la voie périlleuse de la politique. La loi sur la constitution civile du clergé venait de diviser les prêtres en deux camps et de créer d'implacables ennemis à la révolution. Cavoleau prêta serment et publia sa *Lettre à un bon ami qui m'engage à retirer mon serment civique*, en réponse à un écrit de M. Brumault de Beauregard, official de Luçon, et depuis évêque d'Orléans. Cette brochure, qui eut beaucoup de succès, renferme des pensées généreuses et des appréciations d'une certaine portée. Le passage suivant, entr'autres, est remarquable. Il répond à une allusion aux secours accordés aux

prêtres réfractaires : « Il faut être bien lâche » pour offrir l'appât d'une malheureuse pension » de 500 livres à un homme d'honneur, afin de » l'engager à revenir sur une démarche qu'il » n'a pu faire qu'en consultant son devoir et sa » conscience. Et que ne me parlez-vous aussi » des aumônes de la noblesse, de cette noblesse » devenue tout-à-coup religieuse, et qui tend » aujourd'hui une main caressante à ces mêmes » curés qu'elle dédaignait? Les aveugles qui se » laissent prendre à un piége si grossier s'aper- » cevront un jour, mais trop tard, que la reli- » gion n'est ici que le masque de l'orgueil et de » l'intérêt. Ils sont, dites-vous, couverts de » gloire aux yeux des âmes honnêtes et ver- » tueuses. A vous entendre, Monsieur, il sem- » blerait qu'il n'y a plus de religion et de vertu » que dans votre parti. Tous ces modestes plé- » béiens qui édifiaient par leurs mœurs cette » même société, qu'ils enrichissaient par leur » industrie, sont devenus, dans votre bouche » et dans celle de vos semblables, des brigands, » des anthropophages.... »

Quelques mois plus tard, Cavoleau fut nommé grand-vicaire de Rodrigue, évêque constitutionnel de la Vendée, et en 1792, lors du renouvellement de l'administration supérieure, élu président du Directoire. Les nouvelles fonctions auxquelles il était appelé étaient périlleuses, et imposaient des devoirs difficiles à remplir, car l'horrible guerre qui ensanglanta nos contrées éclata sous son administration; cependant il resta toujours à leur hauteur, et sut donner des preuves d'un patriotisme ardent et éclairé, ainsi que d'un admirable courage.

Dans la nuit du 19 mars 1793, les fuyards échappés à la fatale déroute du pont Charron apprennent que les Vendéens les poursuivent, et que l'armée chargée de protéger le chef-lieu du département se sauve à La Rochelle. A cette nouvelle, une terreur impossible à décrire s'empare de la population de Fontenay, qui s'enfuit par toutes les issues à la suite de ses administrations. Cavoleau et le maire Biaille-Germon, ancien constituant, indignés de la lâcheté de leurs collègues, font fermer les barrières, défendent, sous peine de mort, de s'éloigner, et engagent par leur exemple un petit nombre de citoyens à se dévouer à la défense de la ville, qui heureusement ne fut pas attaquée. Le lendemain, ils complétèrent leur noble action en soustrayant les suspects incarcérés à la lâche colère de ceux qui la veille s'étaient dispersés devant l'ennemi.

Le 22, des Marseillais et des volontaires de Bordeaux, suivis d'un détachement de gardes nationaux de Surgères et d'un grand nombre de fuyards de Fontenay, entrèrent en ville, et se portèrent à la maison d'arrêt, dont ils tentèrent d'enfoncer les portes. Les quatre-vingt-trois prêtres qui s'y trouvaient détenus allaient être impitoyablement massacrés, lorsque Cavoleau, ceignant son écharpe tricolore, se jette seul au devant de ces furieux. Repoussé d'abord, il se cramponne au seuil, s'écrie qu'il faudra passer sur son corps avant d'arriver aux prisonniers, et parvient, après des efforts inouïs, à les sauver. Biaille-Germon les fit conduire le soir même au donjon de Niort.

Cavoleau devait encore donner d'autres preuves de courage civil. Le 25 mai suivant, l'armée catholique s'empara de Fontenay, et le président du directoire, n'ayant pas voulu déserter son poste, demeura au nombre des prisonniers. Il demanda audience aux chefs des insurgés, qui le reçurent avec beaucoup d'égards, et obtint d'eux que la ville ne serait pas pillée. Lorsque les Vendéens se retirèrent, il fut conduit à la Forêt-sur-Sèvre, et relâché presque aussitôt, sur la demande de Mme Grimouard de Saint-Laurent (1).

Rendu à la liberté, il alla rejoindre ses collègues à Niort; puis il fut obligé de transporter à Luçon la résidence du conseil général. Enfin, le 19 août, il rentra à Fontenay, où il prêta serment à la nouvelle Constitution, ce qui ne l'empêcha pas d'être destitué, comme partisan des Girondins, de ses fonctions de président, et d'être remplacé par Dominique Dillon, curé du Vieux-Pouzauge, l'un des quatre prêtres de la députation du Poitou aux Etats généraux qui se joignirent les premiers au Tiers-Etat. Il continua néanmoins pendant quelque temps de faire partie, comme simple membre, du directoire départemental, et fut attaché à la commission des grains.

Sorti pauvre de l'administration, Cavoleau fut forcé, pour vivre, d'exercer la profession de défenseur officieux, après avoir renoncé à sa profession de prêtre au mois de novembre 1793, et s'être marié. Cet acte fut peut-être la seule action blâmable de sa vie : et encore qui se permettra de juger les motifs qui l'y amenèrent? Dans les temps de tourmente, les esprits les plus forts peuvent sacrifier aux erreurs de la société qui les entoure.

Jusqu'à la fin de 1796, il resta complètement éloigné des affaires publiques, et passa ces trois années à étudier le droit administratif et à composer des projets destinés à améliorer le sort des classes laborieuses des campagnes. On le nomma à cette époque membre du jury de l'instruction publique, et on le chargea d'organiser une école centrale. Selon lui, cet établissement devait être créé à Fontenay, où il venait de fonder une bibliothèque publique; toutefois, des influences plus puissantes que la sienne en ayant fait fixer le siége à Luçon, il crut devoir oublier son opinion personnelle pour ne songer qu'au bien général, et accepta une chaire de professeur d'histoire naturelle.

(1) Les chefs vendéens étaient descendus chez cette dame, qui obtint la mise en liberté de tous les prisonniers faits dans la journée du 25.

L'ambition de Cavoleau était satisfaite; mais sa réputation d'administrateur habile était parvenue jusqu'au chef du gouvernement, et Bonaparte, qui venait d'établir les préfectures, le nomma, le 15 floréal an VIII, secrétaire général de la Vendée. Ce fut à dater de ce moment qu'il put rendre des services signalés à son pays. Pendant quatorze années, tous ses instants furent consacrés à des œuvres utiles, et l'on est vraiment étonné en voyant ce que sa prodigieuse activité a pu lui faire exécuter. Il réorganisa les sociétés de marais, fit tracer des plans de canalisation et de routes, jeta les bases d'une bonne statistique départementale que devaient fournir les maires de chaque commune, fonda un *Journal politique et littéraire*, rédigea des *Annuaires* remarquables, et tâcha, dans une foule d'écrits, de faire progresser l'agriculture.

Les émigrés trouvèrent en lui un protecteur secourable au moment de leur rentrée en France. Combien lui durent d'être rayés de la liste fatale! Combien vinrent implorer son appui près du pouvoir! Leur correspondance est un curieux monument à consulter; on y apprend tout ce que l'infortune peut inspirer de phrases adulatrices.

Comment un pareil homme put-il être victime des réactions survenues à la chute de l'Empire? Pour répondre, il faut fouiller au milieu des plus hideuses misères de l'esprit humain. Toutes les dénonciations viles et lâches produites contre lui à la rentrée des Bourbons existent encore; et ce qu'il y a de plus affligeant, c'est de lire, en bas de ces indignes pages, les signatures d'hommes qui lui devaient leur fortune, leur radiation de la liste des émigrés, la vie même!

Cavoleau, réduit à un état voisin de l'indigence, se retira à Nantes, où les persécutions de Cardaillac, le *Carrier blanc* de la Restauration, l'atteignirent bientôt, et le forcèrent d'aller chercher un asyle dans un petit bourg des environs de Fontenay. Ce fut dans cette modeste retraite qu'il rédigea sa *Description de la Vendée*, livre excellent que l'on peut regarder à juste titre comme une des meilleures statistiques départementales. Cet ouvrage, fruit de longues années d'observations, à peine achevé, M. de Barante, qui avait été à même, lorsqu'il était préfet, d'apprécier le mérite de l'auteur, et qui avait été récemment appelé aux fonctions de directeur général des contributions indirectes, lui donna dans ses bureaux la place de conseil pour les affaires contentieuses de l'administration. A l'avènement de Charles X, l'emploi fut supprimé, et Cavoleau se serait trouvé de nouveau sans ressources, si l'amitié bienveillante de M. J.-Mathias Cougnaud, ancien secrétaire général du directoire de la Vendée, n'eût offert un refuge à ses dernières années. Les soins les plus touchants lui furent prodigués jusqu'à sa mort, arrivée le 1er août 1839, et à son heure dernière, le vénérable vieillard rendit paisiblement le dernier soupir entre les bras du vieux compagnon des travaux de sa jeunesse.

On le voit, cette vie si longue fut bien remplie et signalée par de bonnes actions sans nombre. Se sentirait-on, en présence d'un pareil tableau, le courage de songer au prêtre marié?

Cavoleau a laissé un grand nombre d'ouvrages dont voici les principaux : I. *Lettre à un bon ami qui m'engage à retirer mon serment civique*. A Fontenay, de l'imprimerie de Testard et Goichot, 1791, 36 pages, in-8°. II. *Mémoire sur les ravages des campagnols dans la Vendée*, adressé, en 1801, à l'Institut départemental de la Loire-Inférieure. III. *Mémoire de la commune du Langon contre la famille de Maynard*. Poitiers, Catineau, 1812 (anonyme). IV. *Journal du département de la Vendée*, paraissant six fois par mois, in-8° de 8 pages. V. *Description du département de la Vendée, et Considérations générales sur les guerres civiles de* 1793, 1794 *et* 1795. Nantes, Vve Mangin; Paris, F. Didot, petit in-4° de 48 feuilles. — 2e édition, annotée et considérablement augmentée par A. D. de la Fontenelle de Vaudoré. Fontenay-le-Comte, imprimerie de Robuchon, Grande-Rue; Paris, Dumoulin, 1844, in-8° avec une carte. VI. *Le Baron écossais, ou le Triomphe de l'Amour et de la Vertu sur l'Orgueil et l'Hypocrisie*. Paris, Pigoreau, 1821, 2 vol. in-8°. VII. *Nouveau système de culture sans fumier ni chaux, ni jachère d'été, pratiqué à la ferme de Knowle, dans le canton de Sussex, par le major-général Alexandre Beatson, trad. de l'anglais*. Paris, Mme Husard, 1827, in-8° de 11 feuilles 3/4. (Extrait des tomes XXXVI et XXXVII des *Annales de l'agriculture*, 2e série). VIII. *Œnologie française, ou Statistique de tous les vignobles et de toutes les boissons vineuses et spiritueuses de la France, suivie de Considérations générales sur la culture de la vigne, ouvrage qui a remporté le prix de statistique à l'Institut, en 1827*. Paris, Madame Huzard, 1827, in-8° avec tableaux.

B. F.

CÉLESTIN, — de Quimper, capucin, très-versé dans la connaissance des saintes écritures, et non moins recommandable par sa modestie que par l'austérité de ses mœurs, avait composé, au dire de Denis de Gênes, deux ouvrages intitulés : *Le Colyre royal*. — *La heure, le jour, la semaine, le mois, l'année et toute la vie d'une séculière véritablement religieuse*.

P. L...t.

CERISIERS ou CERIZIERS (René de), — né à Nantes en 1609, entra dans la compagnie de Jésus en 1622. Il y fit profession des quatre vœux, et y enseigna les humanités et la philosophie. On ignore les motifs qui lui firent quitter cette compagnie, mais, lorsqu'il fut rendu à l'état séculier, il devint aumônier du duc d'Or-

léans et ensuite de Louis XIV. Simple et pieux, il se borna à remplir les devoirs de son état, et resta toujours étranger aux intrigues de la cour. Le P. de Cerisiers a laissé un grand nombre d'ouvrages, les uns sur des sujets historiques, les autres sur des matières ascétiques. Les derniers sont écrits avec assez de naturel et d'onction; les autres, outre qu'ils sont dépourvus d'intérêt et de tout esprit de critique, sont faiblement écrits. Claude Irson, dans sa *Nouvelle Méthode pour apprendre la Langue française*, et Sorel, dans sa *Bibliothèque française*, parlent avantageusement de quelques-uns de ses ouvrages. Feller, dans le *Supplément* à son *Dictionnaire historique*, dit qu'il mourut en 1662. On doit croire, en effet, qu'il ne vivait plus en 1662, car Claude Irson, dans la seconde édition de sa *Méthode*, publiée cette année, ne le comprend plus dans la liste des auteurs les plus célèbres de notre langue. Les principaux ouvrages du P. de Cerisiers sont :

I. *L'Image de Notre-Dame de Liesse, ou son histoire authentique*, 1re *partie*. Reims, Constant, 1622, in-12; Reims, 1632, in-12. II. *Les heureux commencements de la France chrétienne, sous l'apôtre de nos rois Saint-Remi, ou la Vie de Saint-Remi*. Reims, Bernard, 1633, in-4°; 1647, in-8°. III. *La Consolation de la Philosophie, traduite du latin de Boëce, en prose et en vers*. Paris, 1636, in-4°; 6e édition, Paris, 1640, in-12. Il y a beaucoup d'éditions de cette traduction qui est très-médiocre, bien que le censeur l'ait qualifiée de chef-d'œuvre de la perfection de notre langue. IV. *La Consolation de la Théologie*. Paris, 1638; 4e édition, 1640, in-12. C'est une mauvaise copie d'un excellent original. V. *Les Confessions, les Soliloques, le Manuel*, et les premiers livres de la *Cité de Dieu*, traduits du latin de Saint-Augustin. La traduction des *Confessions*, publiée pour la première fois en 1638, et pour la cinquième fois en 1647, se réimprimait encore en 1709. Mais les traductions d'Arnauld d'Andilly et de Dubois l'ont fait entièrement oublier. La traduction des *Soliloques* a eu aussi beaucoup d'éditions. Le commencement de la *Cité de Dieu* parut à Paris, en 1635, in-f°. On trouve dans l'épître dédicatoire un éloge de Jacques Le Coigneux, président à mortier. VI. *L'Innocence reconnue, ou Vie de Sainte-Geneviève de Brabant*. Paris, 1640, in-4°; 1643, in-12. Ce petit ouvrage, qui se réimprime encore souvent de nos jours, fait partie de la Bibliothèque bleue. Dans quelques endroits, dit Berquin, il est écrit avec une affectation ridicule, mais le plus généralement avec la simplicité la plus noble et la plus onctueuse. Cet ouvrage reparut en 1646, in-8°, avec deux autres du même auteur, sous ce titre : *Les trois États de l'innocence affligée dans Jeanne d'Arc, reconnue dans Geneviève de Brabant, couronnée dans Hislande, duchesse de Bretagne*. Ce dernier recueil fut réimprimé à Toulouse en 1650; à Paris, en 1696, et sans doute ailleurs en d'autres temps. L'abbé Lenglet regarde l'*Histoire de la Pucelle* comme une mauvaise rapsodie, digne de la *Cour sainte* du P. Caussin. VII. *Joseph, ou la Providence divine*. Paris, 1642, in-8°. Dans l'épître dédicatoire, l'auteur se peint comme un homme qui vient d'éprouver un revers de fortune. Il fait sans doute allusion à sa sortie des Jésuites. VIII. *Réflexions chrétiennes et politiques sur la Vie des Rois de France*. Paris, 1644, in-12. Ce livre a été augmenté par l'auteur et reproduit sous ce titre : *Le Tacite françois, avec des réflexions politiques et chrétiennes, etc.* Paris, 1648, 2 vol. in-4° et 1653, 2 vol. in-12. L'abbé de Claustre, dans la table du *Journal des Savants*, a pris mal à propos cet ouvrage de Cerisiers pour une traduction de Tacite. IX. *L'Illustre Amalazonthe*, sous le nom du sieur Desfontaines. Paris, 1645, 2 vol. in-12. On trouve dans ce roman l'histoire du procès du président Giroux, de Dijon, sous le nom de Rufinius. Ce président, ayant été convaincu de plusieurs crimes, avait été condamné, en 1643, à avoir la tête tranchée. X. *Le Hérault françois publiant les signalées actions et gestes du maréchal de Lamothe-Houdancourt*. Paris, 1644, in-4°. XI. *Le Héros français, ou l'idée d'un grand Capitaine*. Paris, Camusat, 1645, in-4°. C'est l'éloge du comte d'Harcourt, alors gouverneur de la Catalogne pour le roi de France. Il en fut publié, l'année suivante, une traduction in-4°, en catalan, par Gaspard de Solas, XII. *L'Armée française, ou la première campagne du Roi* (en 1654). Paris, 1654, in-4°; 1660, in-8°. XIII. *Les Armées françoises, ou les* (cinq premières) *campagnes du Roi*. Paris, Angot, 1658, in-12. XIV. *L'Armée française, ou les six campagnes du Roi jusqu'en* 1660. Paris, Angot, 1660, in-12. On y trouve (p. 139-216) les éloges de Sainte-Clotilde, de Sainte-Bathilde, de la Reine Blanche et d'Anne d'Autriche. XV. *Le Philosophe français*. Rouen, 1651 et 1652, 3 vol. in-12. Claude Irson attribue à Cerisiers une traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*; c'est probablement celle qui parut en 1662 sous les initiales R. C. A. (René Cerisiers, aumônier) et qui n'est qu'une réimpression un peu retouchée de la traduction de Marillac. Enfin, il a publié les *Négociations du Président Jeannin, etc., avec ses œuvres meslées. Paris*, 1656, *in-f°*.

P. L...t.

* **CHABOT**. — Cette illustre maison du Poitou, qu'on fait remonter, avec quelque probabilité, à Guillaume, IVe du nom, dit *Fier-à-bras*, duc d'Aquitaine, comte de Poitou, à la fin du xe siècle, a fourni une série de personnages qui, ayant été, pendant deux siècles, les seigneurs du pays de Retz, au comté de Nantes, présentent un certain intérêt pour l'histoire de la Bretagne. La *sirerie* de Retz occupait la plus grande partie de ce comté, sur la rive gauche de la

Loire. Elle était bornée au nord par ce fleuve, à l'ouest par l'Océan, au sud par la province de Poitou. C'était l'une des grandes et anciennes baronnies de Bretagne, et les sires de Retz tenaient une place distinguée parmi les seigneurs de ce pays. Il sera parlé de leur origine à l'article Retz.

I. Chabot (Gérard.) — Garsire, seigneur de Retz, qui vivait en 1225, ne laissa qu'une fille, qu'une charte de 1266 (Dom Morice, Pr., 1, 1004) nomme Eustache, et à laquelle le P. Aug. Du Paz attribue le nom d'Aliette. Cette riche héritière épousa Gérard ou Girard Chabot. Elle était morte avant l'année 1266, et avait été inhumée dans l'église de N. D. de Buzay, abbaye à laquelle elle avait fait une donation de 40 livres de rente sur les droits de navigation perçus dans l'île de Bouin *(in Bugnio.)* Gérard Chabot ne vivait plus, d'après cette même charte, en 1266; et c'est par erreur que le P. Du Paz prolonge son existence jusqu'en 1285, en lui attribuant des faits et des actes qui appartiennent évidemment à son fils, dont l'article suit.

II. Chabot (Gérard II du nom). — Il y a lieu de croire qu'il naquit, ainsi que ses descendants, dans le pays de Retz, mais on ignore dans lequel des nombreux châteaux forts qu'y possédait sa mère. Pornic, Princé, Prigny, Saint-Etienne de Mer-Morte, peuvent se disputer cet honneur, auquel Machecoul semble ne pouvoir prétendre, attendu qu'il appartenait alors à un juveigneur de Retz, qui en portait le nom. Gérard Chabot fut choisi par Geoffroi de Chasteau-Brient pour exécuteur testamentaire, en 1262. Il ratifia, comme nous l'avons vu ci-dessus, en 1266, le don fait par sa mère à l'abbaye de Buzay. Il fut l'un des barons qui approuvèrent et signèrent la charte de mutation du bail en rachat fait par le duc Jean Ier, à Nantes, le samedi avant la Saint-Hilaire, en 1276. En 1285, il accompagna, avec beaucoup d'autres seigneurs bretons, Jean de Bretagne, fils aîné du duc Jean Ier, qui alla en Arragon, à la suite de Philippe-le-Hardi, tirer vengeance des Vêpres siciliennes. Il vivait encore en 1292, ainsi qu'on le voit par une charte de cette même année, contenant une donation, au moutier de Chalcoce, de tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Brion, en Anjou. Il se maria deux fois : la première, vers 1261, à Amicie ou Emmette de Chasteau-Gontier, qui mourut vers 1270, sans enfants de ce mariage; la seconde, avec Jeanne de Craon, qui mourut le 14 janvier 1299, laissant deux fils, Gérard Chabot qui suit, et Guillaume Chabot, mort en Sicile, où il était allé soutenir la querelle de la maison d'Anjou contre celle d'Arragon. — Gérard II du nom n'a pas été connu du P. Du Paz, qui donne Gérard III pour fils d'Eustache de Retz, son aïeule paternelle.

III. Chabot (Gérard III du nom), — surnommé *le Benoist*, fut marié à Marie de Parthenay, fille de Guillaume Larchevesque, seigneur de Parthenay, de Vouvant, de Mervant, de Chastel-Bon et de Soubise, et de Jeanne de Montfort-le-Rotrou au Maine. Il plaidait pour les droits de sa femme, en 1332, contre Hugues Larchevesque, son beau-frère. Il eut trois enfants de ce mariage : Gérard IV, qui suit; Jeanne, dite *la Folle*, et Margot, mariée à Hervé de Léon, et ignorée des généalogistes jusqu'à M. Bauchet-Filleau dans son *Dictionnaire généalogique du Poitou*, où il cite son contrat de mariage du 19 juin 1324, tiré des archives de Thouars. — Sa fille aînée, Jeanne, fut nommée *la Folle*, pour s'être mariée clandestinement avec le seigneur de la Muce-Pont-Hus, qui, dit le P. Du Paz, n'était que valet, c'est-à-dire écuyer, et n'était pas digne de prendre alliance en une maison si haute et si relevée. Gérard Chabot, indigné de ce mariage, exhéréda sa fille par lettres du 19 mars 1333, que cite le même P. Du Paz, et qui portaient qu'il en agissait ainsi « pour icelle Jeanne avoir péchie en son corps ave Jean de la Muce, valet, » et de celuy Jean avoir receu ung enfant en » fornication et avoüestrie, au par avant qu'elle » fut en l'aage de vingt-cinq ans ». Jean de la Muce n'était que simple valet, parce qu'il était encore fort jeune, mais il appartenait à une bonne et vieille maison du comté nantais, aujourd'hui éteinte, remontant à 1200, et qui a eu des alliances avec les La Haye d'Anjou, les Savonnières, les Saint-Gilles, les Rougé-Derval, les Rochefort. Il y a lieu de croire que la pauvreté de l'amant de Jeanne de Retz fut cause de tout le mal; car sa naissance, quoi qu'en dise le P. Du Paz, le rendait digne de cette alliance.

IV. Chabot (Gérard IV du nom). — Il se maria, du vivant de son père, avec Catherine de Laval, fille de Gui IX et de Béatrix de Gavre. Il n'en eut qu'un fils, Gérard V qui suit. Dans la querelle de la succession de Bretagne entre Jean de Montfort et Charles de Blois, il prit parti pour ce dernier avec presque tous les hauts barons du pays, et fut tué à la sanglante affaire de la Roche-Derrien, le 20 juin 1317.

V. Chabot (Gérard V du nom). — Il suivit, comme son père, le parti de Charles de Blois, et fut fait prisonnier, à la bataille d'Auray, en 1364. Par lettres du 8 décembre 1368, il ratifia le don de divers immeubles, fait précédemment à l'abbaye de Breil-Herbault, par Garsire de Retz, son ancêtre, seigneur de Falleron et de Froide-Font. Il épousa Philippe Bertrand, dame de Roucheville, fille aînée de Robert Bertrand, seigneur de Briquebec, maréchal de France, et de Marie de Sully-Champagne. Il en eut deux enfants : Gérard VI qui suit, et Jeanne Chabot, dite de Retz, en la personne de qui finit la série des barons de Retz, de la maison de Chabot.

VI. **Chabot (Gérard VI du nom).** — Le P. Aug. Du Paz ne fait que mentionner ce Gérard VI comme fils de Gérard V et de Philippe Bertrand, assurant qu'il n'eut point d'enfants, et omettant de parler de Marguerite de Champagne-Sancerre, que tous les généalogistes plus récents lui donnent pour femme. C'est d'après le même auteur que nous avons dit que Gérard V avait combattu à la bataille d'Auray pour Charles de Blois, et y avait été fait prisonnier. Mais les généalogistes modernes ont attribué ce fait à son fils Gérard VI, ainsi qu'une série de services en Espagne et en France sous les ordres du sire de Clisson et du conétable Duguesclin. Après une attentive recherche dans le texte et les Preuves de l'*Histoire de Bretagne* de D. Lobineau et de D. Morice, il ne nous a pas été possible de résoudre la question. Ce nom de Gérard ou Girard, adopté par les sires de Retz de la maison de Chabot, pendant cinq générations, et le peu de détails propres à les faire distinguer qu'on rencontre dans les historiens, laissent l'identité ou la différence des personnages dans une profonde obscurité. Tous s'accordent seulement sur un fait : c'est que Gérard IV perdit la vie au siége de la Roche-Derrien, en 1347, et qu'il avait embrassé la cause de Charles de Blois. Quoi qu'il en soit, nous allons rapporter quelques événements qui prouvent que Gérard V ou Gérad VI, son fils, jouèrent un rôle qui ne fut pas sans importance daus les derniers temps de la guerre pour la succession de Bretagne et dans les campagnes qui suivirent la bataille d'Auray, tant à l'étranger qu'en France.

Lors du traité d'Evran entre Charles de Blois et Jean de Montfort, en 1363, le premier donna pour ôtages le sire de Retz avec Jean, vicomte de Rohan, Hervé, vicomte de Léon, le sire de Malestroit, Guillaume de Rochefort, Jean de Chastillon, Guillaume de Rieux, Raoul de Montfort, Charles de Dinan et Bertrand Duguesclin. C'était la fleur de la noblesse bretonne. Jeanne-la-Boiteuse, femme de Charles de Blois, de laquelle la Bretagne était, comme on disait alors, le *droit héritage*, ne voulut pas ratifier le traité; une conférence entre les deux contendants eut lieu à Poitiers, devant le prince de Galles, le 24 février 1364. On ne put s'accorder : tout fut rompu et les ôtages rendus. On ne trouve pas le nom du sire de Retz, parmi les Bretons qui combattirent avec Duguesclin à la bataille de Cocherel; cependant Bremor de Laval, fils du second mariage de Jeanne-la-Folle, sœur de Gérard IV, avec Foulques de Laval, et cousin du sire de Retz, fut fait prisonnier dans cette campagne, et échangé avec Guillaume de Graville, du parti de Navarre. — A la bataille d'Auray, le sire de Retz menait l'arrière-garde avec les sires de Rieux, de la Hunaudaye et du Pont, et; comme nous l'avons vu, il fut fait prisonnier. Nous retrouvons un sire de Retz à la bataille de Navarette, gagnée par le prince de Galles sur notre Duguesclin; mais le sire de Retz ne combat pas cette fois sous les ordres de ce dernier. Il est dans les rangs anglais avec Olivier de Clisson. Rien ne nous explique ce changement de bannière, et d'autant moins qu'en 1370 Girard, sire de Retz, va rejoindre Duguesclin en Basse-Normandie, et prend part avec lui à la campagne signalée par la bataille de Pont-Vallain contre les Anglais, et la continue en Poitou et en Auvergne. A une revue passée à Blois, le 28 janvier 1371, Girard, sire de Retz, fait *monstre* de dix chevaliers-bacheliers et de soixante-seize écuyers de sa compagnie. Le 10 avril de la même année, il fait à Dreux une autre *monstre* d'un chevalier-bachelier et de vingt-sept écuyers servant sous le conétable, et reçoit, le 16 de ce mois d'avril, 340 francs d'or pour les gages de cette *monstre*. — Comme on le voit, c'est toujours le sire de Retz qu'on nomme sans autre désignation. Ainsi il est impossible, sur de tels renseignements, de décider si on doit les appliquer à Gérard V ou à Gérard VI. On n'a rien non plus de certain sur la mort de l'un et de l'autre.

VII. **Chabot (Jeanne).** — Elle était fille de Gerard V et de Philippe Bertrand. Après la mort de Gerard VI, son frère, elle devint, à défaut d'enfants laissés par celui-ci, son unique héritière, et il ne paraît pas qu'il ait été jamais question pour elle d'un mariage quelconque, bien qu'en raison de son immense fortune et de son haut rang, il soit naturel de croire qu'elle eût facilement trouvé une illustre alliance. Cette dame est mentionnée pour la première fois dans un acte de donation du 17 août 1381, par lequel elle cédait à Jean de Montfort, duc de Bretagne, la baronnie de Retz et toutes ses dépendances. Un autre acte du 1er novembre de la même année porte échange fait entre ladite dame et le duc de la même baronnie de Retz, et en retour des terres et seigneuries de Chasteau-Lin-sur-Trieuc, Fouesnant et Ros-Porden.

Enfin, un troisième acte du 5 décembre 1382 contenait une sorte de ratification des précédents. « L'ambitieux Jean IV, dit avec raison M. Mourain de Sourdeval (*sire de Retz*, p. 11), voyant une femme isolée, dernière héritière de son nom, en possession de riches seigneuries, abusa vraisemblablement de sa puissance pour l'amener à souscrire un contrat qui ressemblait plus tôt à une spoliation qu'à un échange. Aussi Jeanne ne cessa-t-elle de lutter contre cet acte injuste et d'en provoquer la résiliation. » Nous n'entrerons point dans le détail du procès qui s'ensuivit. Jeanne obtint une sentence favorable, confirmée par le roi, et en conséquence de laquelle sa baronnie lui fut rendue par le duc, le 21 juillet 1399. Elle chercha alors un héritier dans sa famille, et choisit Gui de Laval, IIe du nom, seigneur de Blazon, fils de Gui de Laval Ier, dit Bremor, dont nous avons parlé ci-dessus, et petit-fils de Jeanne de Retz, dite la

Folle, et de Foulques de Laval, son second mari. Elle l'institua son héritier, à condition qu'il prendrait le nom et les armes de Retz *(d'or à la croix de sable)*. Ceci se passait en 1400. Mais Jeanne qui, bien qu'on l'ait nommée la *Sage*, par opposition à Jeanne la *Folle*, paraît avoir eu la tête assez légère, se brouilla avec Gui de Laval, et reporta son héritage, par acte du 14 mai 1402, à Catherine de Machecoul, veuve de Pierre de Craon. De là procès; mais les choses s'arrangèrent par le mariage de Gui avec Marie de Craon, petite-fille de Catherine de Machecoul; ce fut ainsi que la baronnie de Retz passa dans la maison de Laval en 1404 (Voy. Laval). Jeanne de Retz mourut le 16 janvier 1406. Biz.

CHAFFAULT (du). — Cette ancienne et illustre maison du comté nantais a pris son nom d'un manoir autrefois fortifié, situé dans la paroisse de Saint-Pierre-de-Bouguenais, remplacé aujourd'hui par une élégante construction du siècle dernier, placée à peu de distance du bord septentrional de la route de Nantes à Paimbœuf. Les seigneurs du Chaffault, qui portent *de sinople au lion d'or armé et lampassé de gueules*, paraissent être sortis, dès la fin du XIIe siècle ou le commencement du XIIIe, de la maison de Rezay, dont le plus ancien membre connu figure, en 1149, comme témoin, dans la charte de fondation du monastère des Coüets, et dont la branche aînée s'est fondue, au XVIe siècle, dans la maison de Chasteignier. Cette juveigneurie est attestée et reconnue par deux titres rappelés dans la généalogie de la maison du Chaffault.

I. Chaffault (Silvestre du). — C'est le plus ancien membre de sa famille connu sous le nom du Chaffault. Il vivait en 1271, mourut en 1302 et fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Villeneuve. Il avait épousé Marie de Barnel, qui reçut la sépulture dans la même église, où on lisait son épitaphe, ainsi conçue : *Cy gist Marie de Barnel, qui trespassa au mois de novembre femme de monsour Sevestre dou Chaffault*. Jean du Chaffault, leur fils, y fut pareillement inhumé, et Silvestre du Chaffault, IIe du nom, leur petit-fils, y fonda, en 1319, une chapelle sépulcrale, de concert avec Agnès de Champ-Cartier, sa femme. On y voyait leurs tombeaux, ainsi que ceux de plusieurs de leurs descendants.

II. Chaffault (Silvestre III du), — fils de Jean, était chevalier en 1340, et paraît avoir combattu pour Charles-de-Blois, à la bataille d'Auray. Il mourut en 1376. Sevestre du Chaffault, fils de son troisième mariage avec Aliette des Bouchaux, est inscrit au nombre des chevaliers dans cinq monstres ou revues des troupes sous les ordres du connétable de Clisson, faites en Bretagne en 1379 et 1380. C'est tout ce qu'on sait de ses services militaires. C'était un simple cadet, qui paraît ne pas avoir laissé de postérité.

III. Chaffault (Bertrand du) — était fils de Silvestre IV et de Marie de Rochefort. On le trouve au nombre des écuyers du duc Pierre II en 1451, ainsi que son frère Olivier. Il reçut en 1454 le collier de l'ordre de l'Hermine. Cette distinction prouve qu'il tenait un rang distingué à la cour de Bretagne. Il était alors l'une des trente lances du sire de Derval à Saint-Malo. Trois ans après, en 1457, il fut nommé capitaine de la ville de Hennebont. Il était mort en 1473, à un âge peu avancé, et sans avoir été marié.

IV. Chaffault (Pierre du), frère du précédent. — Docteur en droit civil et canonique, il devint évêque de Nantes, et fut l'un des prélats les plus distingués qui aient occupé ce siége : « Homme de sainte et austère vie, dit le P. Albert Legrand, *Vie des Saints de Bretagne, catalogue des évêques;* il fut eleu par le chapitre de Nantes après la mort de Jacques (de Lesbiest), qui dura fort peu. Il fut eleu contre son gré, et protesta que jamais il ne se laisserait sacrer que le differend d'entre le duc et les evesques de Nantes ne fût vuidé, et qu'ils ne feussent d'accord de leurs differends touchant le serment de fidélité. Ce que le duc et le chapitre promirent procurer. Et de fait, le duc fit assembler incontinent à Nantes des gens doctes de toutes parts, lesquels, les affaires bien débattues, déclarèrent que l'evesque de Nantes, par l'advis et conseil des doyen et chanoines de son église, advouast le duc son souverain seigneur, fondateur et protecteur de son église de Nantes par dessus tout autre prince et seigneur temporel, et jurast estre à luy et à ses successeurs ducs de Bretagne, toute sa vie bon et loyal subject, son ressort, souveraineté de luy et de ses grands jours observer et obeyr au relevement de son Parlement soubz le dernier ressort du sainct siege apostolique et non d'ailleurs, et ce sans préjudice des priviléges de son église. Cet accord fut faict le 27e jour de décembre de l'an 1477, au grand contentement du clergé, de la noblesse et de tout le peuple, qui firent des processions et prières extraordinairement tout le temps qu'on débattait cette matière, et peu après ce prélat fut sacré. » Pierre du Chaffault éteignit ainsi un ferment de discorde que ses prédécesseurs, Guillaume de Chasteau-Giron et Amaury d'Acigné, entretenaient depuis près de quarante ans. Il s'occupa beaucoup de l'administration de son diocèse. Non seulement il renouvela les anciens statuts et les fit observer, mais il en dressa un certain nombre de nouveaux dans plusieurs synodes qu'il présida. Sa cathédrale, commencée en 1434, n'était point encore achevée de son temps. Il y fit travailler, et on lui doit, entre autres choses, les deux battants de bronze de la grande porte, placés

en 1478, et détruits dans la Révolution. On y voyait les images de saint Pierre et de saint Paul, et l'on y lisait l'inscription suivante, qui donne la date précise de ce travail :

Sixt pape quart l'eglise gouvernoit
L'an mil cinq cents mis hors doub et vingt ans ;
François second duc de ce nom regnoit ;
Pierre, prelat unicque de ceans,
Quant fusmes mis aux portes bien seans
Pour decorer ce portail et chief d'œuvre,
Comme porront cognoistre les passants :
Car richement par nous se ferme et euvre.

Le maire de Nantes, Mellier, en copiant pour la première fois peut-être cette inscription, y a lu *mis hors* DIX *et vingt ans*, ce qui la reporterait à 1470. C'est une faute évidente ; car le pape Sixt IV et Pierre du Chaffault n'occupaient point alors leurs siéges. L'année 1478 convient au contraire parfaitement.

En 1480, notre évêque, qui sentait le besoin qu'avaient les ecclésiastiques de bréviaires, qui étaient si peu communs que beaucoup de clercs avaient recours, pour dire leurs heures, à des livres manuscrits enchaînés dans les églises, jugea à propos d'en faire imprimer un. Il portait cette indication : *Impressum est hoc Breviarium Venetiis per Franciscum Renner de Hailbrun, impensis Guillermi Touzé*, 1480. Ce ne fut pas la seule publication que Pierre du Chaffault fit faire au moyen de l'art de l'imprimerie, encore peu répandu en Bretagne. Il donna, en 1482, un *Missel* à l'usage du diocèse de Nantes, en caractères semi-gothiques et sans chiffres pour les feuillets. L'indication est ainsi conçue : *Impressum est hoc Missale Venetiis cura ac industria Bartholomei de Alexandria, Andree de Asula et Maphei de Salo, sociorum ; anno salutis dominicœ M. CCCC. LXXXII. VI idus maii. Laus Deo.*

Ces deux œuvres typographiques, fort rares aujourd'hui, ont donné lieu à une question qui me paraît avoir été parfaitement résolue par l'un de nos plus studieux bibliographes, M. Baron du Taya. Tous ceux qui ont parlé du *Bréviaire* et du *Missel* de l'évêque du Chaffault, ont traduit *Venetiis* par Vannes, et ont cru que c'était dans cette ville qu'avait eu lieu l'impression de ces deux ouvrages. Mais d'abord il est permis de douter qu'en 1480 et même en 1482 il existât à Vannes un *maître en l'art d'impression*, et je ne sache pas qu'on puisse citer aucun livre comme œuvre de la main de ce maître. Puis le même M. du Taya trouve dans le Répertoire de M. Hain, au nº 3895, un bréviaire imprimé, en 1477, à Venise, par le même Renner de Hailbrun ; un autre bréviaire en 1479 ; un missel en 1481, et une bible en 1480. L'établissement de Renner à Venise est donc de la dernière évidence, et rien ne s'oppose à ce que le libraire de Nantes, Guillaume Touzé, ait traité avec lui de cette impression. Il en est encore ainsi pour le missel de 1482. M. du Taya a trouvé dans le même Répertoire de M. Hain (vº *Missale)* que Bartholomeus de Alexandria, Andreas de Asula et Mapheus de Salodio, les trois imprimeurs du *Missel* du Chaffault, imprimaient en cette même année 1482, à Venise, un *Missel romain*. Voilà, ce nous semble, des preuves complètes devant lesquelles doivent tomber les assertions contraires, émises un peu légèrement par des personnes qui s'occupaient assez peu de l'exactitude bibliographique. Ces publications annoncent au surplus, dans Pierre du Chaffault, un esprit éclairé et à la hauteur des découvertes savantes de son siècle, qu'il sait mettre à profit pour le bien de la religion.

En 1483, Pierre du Chaffault fit un voyage à Rome. Aucun de ses biographes n'en a donné le motif, et cependant son absence de presque deux années doit faire croire qu'il était grave. Il ne revint à Nantes, en effet, que vers le mois d'août de l'an 1485. On n'est pas mieux informé des causes qui donnèrent lieu aux soupçons d'une secrète intelligence entre l'évêque de Nantes et le roi Charles VIII, pendant le siége que les Français et les barons bretons révoltés mirent devant cette ville en 1487. Le prélat et Mme de Laval n'en furent pas moins gardés à vue. Mais on peut croire que ces soupçons étaient mal fondés, car Pierre du Chaffault rentra à peu près dans la confiance du duc. Il mourut le 12 novembre de cette même année 1487 et fut inhumé dans sa cathédrale, près de l'autel de Saint-Pierre et de Saint-Paul, dans la chapelle qui, depuis, a reçu le nom de Saint-Félix. « L'on voyait, il y a peu de temps, dit l'abbé Travers, dans la chapelle de Saint-Félix, autrefois de Saint-Pierre et de Saint-Paul, à côté de l'ancien chœur, le tombeau de l'évêque Pierre du Chaffault, avec ce morceau d'épitaphe : *Pierre, prélat prudent, précieux auprès de Dieu, ayant prins*... Le surplus était couvert de la muraille de clôture de l'ancien chœur, et marquait le commencement de son épiscopat et le jour de sa mort. La construction du nouveau chœur, du temps de M. de Sanzay (1723-1746), a entièrement dissipé la chapelle, le tombeau et son inscription. » Pierre du Chaffault mourut en réputation de grande sainteté. On assura que des miracles s'étaient opérés sur son tombeau, et on alla jusqu'à l'invoquer dans des prières que cite textuellement l'abbé Travers, telles qu'il les a trouvées dans des *heures* imprimées à Nantes en 1517, chez Jean Baudouin, près des Carmes. — Le *Dictionnaire de Moréri* nomme l'évêque, objet de cet article, Pierre *Proufilt* du Chaffault, et ce nom a été adopté et répété par M. l'abbé Tresvaux, dans son *Eglise de Bretagne*, p. 80. C'est une grave erreur. Nous trouvons dans l'abbé Travers que Pierre Proufilt était un chanoine de Nantes, secrétaire de Pierre du Chaffault, et pour lequel celui-ci fonda un anniversaire. Voilà tout ce que ces personnages ont eu de commun. BIZ...

CHAFFAULT DE BESNÉ (Louis-Charles, comte du), — lieutenant-général des armées navales, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 29 février 1708 à Montaigu, était issu de la même famille que les précédents (1). Entré jeune dans la marine, et parvenu, après d'honorables services, au grade de capitaine de vaisseau, il était capitaine de pavillon du marquis de l'Etanduère lors du mémorable combat que cet intrépide chef d'escadre livra le 25 octobre 1747, avec huit vaisseaux français, à seize vaisseaux anglais, dont trois combattirent plus particulièrement, et avec un acharnement sans égal, de midi à minuit, le vaisseau amiral le *Tonnant*. Du Chaffaut déploya un courage extraordinaire dans ce combat, et y fut blessé au visage.

Au mois de mars 1757, il commandait la frégate de 30 l'*Atalante*, faisant partie d'une division composée du *Prudent*, de 74, commandé par M. d'Aubigny; de l'*Atalante*, et du *Zéphire*, de 30, aux ordres de Latouche-Tréville, lorsque cette division rencontra le 11 mars, aux atterages de la Martinique, ayant les vents d'est-nord-est, le vaisseau anglais de 74 le *Warwich*, qui prit aussitôt chasse. M. d'Aubigny fit signal aux frégates de chasser l'ennemi, et l'*Atalante* lui ayant gagné le vent, vint se mettre hardiment en travers de sa route, et commença bientôt le combat. On se battit vivement de part et d'autre. Du Chaffault, par une manœuvre habile, s'étant placé par la hanche du vaisseau sous le vent, le canonna avec une grande supériorité. L'ennemi, ne pouvant se servir que d'une partie de son artillerie, voulut remédier à cet inconvénient par un virement; mais, dans la manœuvre, des avaries survenues à sa mâture et à son gréement retardèrent son évolution, et lui valurent plusieurs bordées meurtrières de la frégate l'*Atalante*. Le *Warwich*, désemparé et incapable de soutenir plus long-temps le feu de la frégate, laissa porter sur le vaisseau français le *Prudent*, qui était resté spectateur du combat, et amena son pavillon.

Cette manœuvre, en sauvant l'honneur du capitaine anglais Schuldam, ne put diminuer la gloire de du Chaffault. M. d'Aubigny eût sa part des éloges publics : il les méritait par sa conduite pleine de sang-froid et de générosité. Cet officier, ne jugeant pas son secours nécessaire, était resté spectateur volontaire de l'action pour ne rien dérober à Du Chaffault de l'honneur d'un si beau succès. Louis XV, dit M. de Lapeyrouse-Bonfils (*Histoire de la Marine française*, t. 2, p. 411), écrivit de sa main une lettre des plus flatteuses au capitaine de l'*Atalante*, et les peintres du roi reçurent l'ordre de représenter ce fait d'armes dans un tableau destiné pour la galerie de Versailles.

Devenu chef d'escadre, et chargé, en 1758, d'aller porter des troupes au Canada, du Chaffault partit de Rochefort le 2 mai avec une division composée des vaisseaux le *Dragon*, de 64, qu'il montait, le *Belliqueux*, de 64, capitaine de Martel, le *Brillant*, de 56, capitaine de Saint-Médard, le *Sphinx*, de 64, capitaine de Veuve-Turgot, le *Hardi*, de 64, capitaine de la Touche-Tréville, la frégate la *Mignonne* et la flûte le *Rhinocéros*; trois des vaisseaux étaient armés en flûtes. A son arrivée devant Louisbourg, où il trouva une escadre anglaise de 10 vaisseaux, il mouilla le 29 mai dans la baie de Sainte-Anne, où les troupes furent mises à terre. Lorsqu'il eut reconnu l'impossibilité d'entrer à Louisbourg, il partit pour Québec le 10 juin et arriva le 19 à l'île au Coudre, dans la rivière, où il fut rallié par le vaisseau le *Bizarre*.

La prise de Louisbourg et de l'île Royale rendant inutile la présence de du Chaffault à Québec, sa division mit à la voile, le 18 septembre, pour revenir en France. Pendant la traversée, le *Bizarre* d'abord, la frégate et la flûte ensuite se séparèrent de la division. La dernière fut prise par un vaisseau anglais; quelques heures après, elle coula.

Le 27 octobre, la division française, alors à 66 milles dans le nord-nord-ouest d'Ouessant, et réduite à un fort triste état par le grand nombre de ses malades, faisait route à l'est avec un vent grand frais de sud-ouest et sans ordre, car le *Hardi*, qui avait combattu le matin un corsaire anglais, de 26 canons, avait eu la plus grande peine à l'amariner et était resté en panne jusqu'à deux heures. Le *Brillant* avait à la remorque un navire anglais qui revenait de Chine. Ces deux vaisseaux, ainsi que le *Sphinx*, étaient beaucoup sous le vent du *Dragon* et du *Belliqueux*. Vers deux heures et demie de l'après-midi, ils signalèrent une escadre anglaise sous le vent; il fut bientôt facile de distinguer sept vaisseaux et une frégate qui chassaient sans ordre. Le signal de se ranger en bataille et celui de se préparer au combat furent faits aussitôt. Quelque hardie que fût cette résolution dans l'état où se trouvaient les vaisseaux français, elle était dictée par la raison : virer pour éviter l'ennemi, c'était s'exposer à ne pouvoir plus atteindre un port avant que les vivres qui touchaient à leur fin fussent entièrement consommés. Cette manœuvre devait avoir d'ailleurs pour résultat immédiat la prise du *Hardi* et du *Sphinx* qui étaient beaucoup sous le vent,

(1) Bien que le lieutenant-général du Chaffault n'appartienne pas rigoureusement à la Bretagne, puisqu'il est né, selon toute vraisemblance, à Montaigu (Bas-Poitou), nous avons cru pouvoir le considérer comme Breton, parce que sa famille, originaire de Bretagne, y avait jeté de profondes racines, qu'il y tenait lui-même par ses possessions de Besné et par le long séjour qu'il y fit, par suite de ses fonctions; enfin parce que cette usurpation, si c'en est une, serait justifiée par la production des documents que nous possédons sur la vie de cet officier-général, auquel la *Biographie universelle* (t. VII, p. 615 et 616) est le seul recueil qui ait jusqu'à ce jour rendu un hommage, juste sans doute, mais incomplet.

Aussi fut-ce sur ceux-ci que la division laissant arriver se forma en bataille babord dans l'ordre suivant : le *Dragon*, le *Belliqueux*. le *Brillant*, le *Sphinx* et le *Hardi*. A quatre heures et demie, le vaisseau de tête était à demi-portée de l'amiral anglais, vaisseau de 90, auquel il envoya sa bordée; mais la mer était trop forte pour qu'il pût ouvrir les sabords de sa partie basse. Puis arrivèrent successivement un vaisseau de 70, qui passa également de l'avant et à la même distance; une frégate de 26, qui coupa la ligne entre le *Dragon* et le *Belliqueux*. Un vaisseau de 74 passa au vent à toucher le chef de file en même temps qu'un vaisseau de 50 élongeait la ligne sous le vent, mais à plus grande distance. Deux vaisseaux de 60 à 70 passèrent au vent hors de portée; le huitième navire passa à grande distance sous le vent. De part et d'autre on fit feu, dès que l'on se trouva à portée; mais, ainsi qu'on vient de le voir, les vaisseaux de tête eurent seuls occasion de tirer plusieurs bordées.

Lorsque tous les vaisseaux anglais eurent doublé la division française, celle-ci, qui était sans ses basses voiles, vira lof pour lof et établit les huniers; mais le grand hunier du *Dragon* ayant été déchiré peu de temps après, et la nuit étant d'ailleurs close, le commandant en chef fit lever la chasse qui conduisait sa division dans la Manche, et il continua sa route. Le vent ayant encore fraîchi pendant la nuit, le *Dragon*, qui avait cassé sa barre de gouvernail, fut séparé du reste de la division, et, le 31, il mouilla sur la rade des Basques.

Du Chaffault commanda de nouveau comme chef d'escadre l'expédition dirigée, en 1765, contre Larrache, et composée de six frégates, deux galiotes et deux chebecks. Arrivé, le 25 juin, devant Larrache, il bombarda le port, détruisit les batteries qui le défendaient et brûla quelques navires barbaresques, du 25 au 27 juin. Il appareilla pour Cadix le 29, après avoir perdu 300 hommes, parmi lesquels on comptait 30 ou 40 officiers ou gardes de la marine.

Après avoir commandé, encore comme chef d'escadre, en 1776, six vaisseaux et quatre frégates destinées d'abord à une expédition aux îles du Vent, mais qui fut employée à faire des évolutions, du Chaffault fut fait lieutenant-général le 6 février 1777, et commanda en cette qualité, sur le vaisseau de 80 la *Couronne*, l'arrière-garde, devenue l'avant-garde de la flotte française au combat d'Ouessant, le 27 juillet 1778. Grièvement blessé à l'épaule dans ce combat, il eut la douleur de voir un de ses fils tué à ses côtés. Son courage ordinaire ne faillit pas. Le combat d'Ouessant fut le terme de sa carrière active; il continua néanmoins de figurer sur les listes de la marine jusqu'en 1790, époque où il fut admis à la retraite après environ soixante-dix années de services, dans l'accomplissement desquels il s'était acquis la réputation d'un officier brave et instruit.

Il vivait retiré dans son château près de Montaigu, se livrant à l'agriculture et à la bienfaisance envers les pauvres, lorsqu'il fut arrêté, en 1793, par ordre du comité révolutionnaire de Nantes, et conduit au château de Luzançai, dont on avait fait une maison de détention pour les étrangers. Il était le seul Français détenu dans cette maison, et le comité croyait lui avoir accordé une grande faveur. « Vieillard plus » qu'octogénaire, dit la *Biographie universelle* » (t. 7, p. 616), mais fort et robuste, il avait » une figure vénérable et de très-beaux cheveux » blancs. Ses compagnons d'infortune eurent » bientôt des droits à ses soins, à ses veilles, » aux débris de sa fortune. Des Américains, des » Irlandais, des Suédois, des Allemands, déte- » nus avec lui, respectaient dans sa personne le » caractère et l'honneur français, que les révo- » lutionnaires français cherchaient à leur ren- » dre odieux. Un savetier, soldat de la compa- » gnie Marat, eut un jour l'insolence d'aller » s'asseoir dans la chambre du comte du Chaf- » fault et lui dit, en fumant sa pipe et le tu- » toyant avec l'arrogance de ces temps déplora- » bles : Ton château vient d'être brûlé. Les tré- » sors que tu avais enfouis ont été découverts et » confisqués. — Le bon vieillard parut recevoir » cette nouvelle avec assez d'indifférence; mais » il ne pouvait s'accoutumer aux épouvantables » cris des malheureux qu'on engloutissait en » masse dans la Loire. C'est sous les fenêtres » de sa prison que se faisaient les *noyades*. Le » comité ne répondit à aucune de ses pétitions : » son nom, ses services, ses vertus, étaient de » trop grands crimes. Il tomba malade dans le » dixième mois de sa captivité et mourut quel- » ques jours avant le 9 thermidor, à quatre- » vingt-sept ans, plus encore de chagrin et d'en- » nui que de son grand âge et des suites de son » ancienne blessure, qu'on pansait tous les » jours. »

P. L...t.

CHAILLOU (Pierre-Louis), — avocat au Parlement de Rennes, docteur en droit, né à Morlaix en 1740, aurait, selon M. Quérard (*France littéraire*, t. 2, p. 113), été auditeur au Conseil d'Etat. Son mérite et ses succès au barreau de Rennes le firent choisir par le Parlement pour succéder à Duparc-Poullain dans la rédaction du *Journal des Audiences* de cette cour souveraine. Il publia, lors du procès de La Chalotais, un écrit bien pensé sur lequel les circonstances attirèrent l'attention. Il est intitulé : *Des Commissions extraordinaires en matière criminelle* (s. l. s. n.) 1766, in-12. « Cette » brochure, disent les *Mémoires de la République des Lettres*, année 1766, t. 3, est de » quelqu'un de fort instruit, et, dans ce moment, » elle fait une grande sensation. L'auteur traite » sa matière avec discrétion et sentiment. » Le même ouvrage, contenant des augmentations et l'addition d'un discours prononcé par l'au-

teur, en 1764, sur *l'Etude des lois positives françaises*, fut plus tard publié sous ce titre : *De la Stabilité des lois constitutives de la monarchie en général; du rang qu'y tiennent les lois criminelles, et plus particulièrement de celles qui règlent la puissance judiciaire, qui fixent la compétence, qui assurent la permanence des tribunaux et réprouvent l'établissement de toute* COMMISSION EXTRAORDINAIRE *en matière criminelle*. (Rennes), 1789, in-8°. M. Miorcec de Kerdanet mentionne une réédition de cet ouvrage sous la date de 1803. Chaillou était président du canton de Lanmeur, lorsqu'il mourut, le 3 septembre 1806, à la résidence de Launay, en la commune de Saint-Jean-du-Doigt, près Morlaix. P. L....t.

CHALONS (Nicolas de), — que l'on croit né en Bretagne, sans qu'on puisse néanmoins préciser le lieu ni l'époque de sa naissance, est auteur d'un *Dictionnaire breton-français*. Vannes, Jacques de Heuqueville, 1723, in-12, posthume, de 170 pages et 4 feuilles non chiffrées, dont deux au commencement et deux à la fin. On trouve dans ce petit glossaire (breton de Sarzeau), *Carv, Cerf*, ce qui explique *Llan-Carvan*, l'*Eglise aux Cerfs*, parce que des cerfs apprivoisés *(familiares)* auraient charroyé les pierres et autres matériaux employés à la construction de l'église de Llan-Carvan, dans le pays de Clamorgan. (*Voy*. la légende de Saint-Cado dans Albert Legrand et le savant Tanner.) Chalons avait, en outre, laissé le manuscrit d'un *Dictionnaire français-breton* en 4 ou 5 volumes in-8° de 600 pages. (Voy. le *Bulletin du Bibliophile* de 1837, p. 368.) M. de Kerdanet lui attribue des *Règles sur la Poésie française*. Paris, Jombert, 1716, in-12. Plusieurs bibliographes les regardent comme ayant été composées par un oratorien du même nom. On ignore le lieu et l'époque de la mort de Chalons.

P. L...t.

CHAMPEAUX (Ecuyer Julien-François PALASNE de), — né à Saint-Brieuc vers 1735, commença ses études à Rennes, les termina à Paris, ou il fut reçu avocat au Parlement, et revint dans sa ville natale pour y remplir les fonctions de sénéchal, dans l'exercice desquelles il s'acquit la juste réputation d'homme conciliateur. Ayant montré beaucoup de fermeté pour faire enregistrer, publier et exécuter les arrêts du Conseil du mois de mai 1788, dont l'un prescrivait l'établissement de l'impôt territorial, il fut chargé par acclamation d'aller demander la représentation égale et le vote par tête aux États-Généraux. Bientôt après, ses concitoyens le députèrent à cette assemblée.

Commissaire pour l'organisation de la France en départements, il fit décider que Saint-Brieuc serait le chef-lieu de celui des Côtes-du-Nord. Choisi pour président de divers comités, il contribua au maintien de l'ordre ; et la ville de Douai, où il le rétablit, lui adressa des remerciements solennels. En 1790, il fit sur les pensions un rapport qui a servi de base à tout ce qui s'est fait depuis sur cette importante matière. Il remplit plusieurs fois les fonctions de secrétaire à l'Assemblée constituante. Lors de la nouvelle organisation judiciaire, le collége électoral de Saint-Brieuc le nomma président du tribunal du district, et, peu après, les électeurs du département le choisirent pour présider le tribunal criminel. Président du collége électoral des Côtes-du-Nord convoqué à Dinan, il fut député à la Convention nationale. Lors du jugement de Louis XVI, il vota la détention de ce prince, comme ôtage, jusqu'à la paix générale, et l'appel au peuple ; et, à cette occasion, il écrivit à ses commettants une lettre qui, sous la Terreur, faillit le faire traduire, comme aristocrate, devant le tribunal révolutionnaire. « Au moment où je vous écris, y disait-il, le » malheureux Louis XVI porte sa tête inno- » cente sur l'échafaud du crime. »

Membre de divers comités en 1793 et 1794, il sut profiter de l'ascendant qu'il y avait acquis par ses travaux et son éloignement de toute intrigue pour préserver son département des proconsuls qui ont laissé de si tristes souvenirs sur tant d'autres points de la France. Lors de la coalition qui se forma au sein de la Convention pour renverser Robespierre, il joua, il paraît, un rôle influent, attesté par M. Thiers dans son *Histoire de la Révolution* (t. 6, p. 202 et 203) : « Tandis que les conjurés se concer- » taient entre eux, dit cet historien, les monta- » gnards qui jusqu'ici s'étaient bornés à se com- » muniquer leurs craintes, mais qui n'avaient » pas formé de complot, couraient les uns chez » les autres et se promettaient pour le lende- » main d'attaquer Robespierre d'une manière » plus formelle et de le faire décréter, s'il était » possible. Il leur fallait pour cela le concours » des députés de la Plaine, qu'ils avaient sou- » vent menacés, et que Robespierre, affectant » le rôle de modérateur, avait autrefois défen- » dus. Ils avaient donc peu de titres à leur fa- » veur. Ils allèrent cependant trouver Boissy- » d'Anglas, Durand-Maillane, Palasne-Cham- » peaux, tous trois constituants, dont l'exemple » devait décider les autres. Ils leur dirent qu'ils » seraient responsables de tout le sang que ver- » serait encore Robespierre, s'ils ne consen- » taient à voter contre lui. Repoussés d'abord, » ils revinrent à la charge jusqu'à trois fois, et » obtinrent enfin la promesse désirée, etc., etc. »

Après le 9 thermidor, Champeaux fut envoyé à Brest avec mission d'étancher le sang qu'y avaient fait couler Laignelot, Jean Bon Saint-André et leurs séides Ragmey et Donzé-Verteuil. Il fit ouvrir les prisons qui renfermaient encore un grand nombre de victimes destinées à l'échafaud. La ville et le port étaient dans un

dénuement et un désordre effrayants. La Société populaire s'était arrogé un empire qui paralysait les pouvoirs publics. La garde intérieure de la ville et du port était de son ressort ; elle obligeait tous les administrateurs à lui rendre compte de leurs opérations, prenait des arrêtés, nommait des commissions, en un mot elle se substituait à tous les corps constitués. Champeaux et son collègue Topsent prirent, avec les autorités locales, toutes les mesures nécessaires pour approvisionner le port et faire cesser les dilapidations de tout genre qui se commettaient alors. Il s'occupait activement de ces divers points de sa mission, lorsqu'il mourut presque subitement, à Brest, le 11 brumaire an IV (2 novembre 1795). P. L...t.

CHAMPION DE CICÉ (Messire René), — fils de M. de Cicé, doyen du Parlement de Bretagne, était chevalier de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. Les chevaliers de ces ordres ayant armé, en 1666, deux frégates pour courir sur les Anglais, ennemis de la France et de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, en confièrent le commandement au chevalier de Groslieu. Ce commandant ayant été tué au mois d'août de la même année, Champion de Cicé le remplaça.

Après avoir sillonné la Manche pendant tout le printemps et l'été de 1667, il revenait avec une seule frégate de Flessingue, où il était allé porter un ordre de la cour, lorsqu'il fut attaqué par deux vaisseaux anglais armés en guerre. Il combattit si vigoureusement qu'il en coula un. Quant à l'autre, qu'il avait déjà accroché, il était si maltraité qu'il eût infailliblement été pris, si Champion n'avait été atteint d'une grenade qui lui emporta la main gauche et d'un coup de mousquet à la tête. Animant les siens au combat : « Prenez courage, Messieurs, leur » dit-il, ce n'est rien ». Mais, en même temps, sentant qu'il allait succomber à sa seconde blessure, il tourna un peu la tête, s'écria : « Mon » Dieu ! faites-moi miséricorde », et tomba roide mort sur le pont de son vaisseau. Son corps fut apporté à Dieppe, enveloppé de son enseigne, et enterré dans l'église des RR. PP. de l'Oratoire. P. L....t.

CHAMPION DE CICÉ (Jean-Baptiste-Marie), — né à Rennes le 10 février 1725, sacré par le pape Clément XIII le 3 septembre 1758, et nommé évêque d'Auxerre en 1761, prononça, en 1766, l'oraison funèbre de Monseigneur le Dauphin, qui fut imprimée in-4°. Le clergé du bailliage d'Auxerre le nomma, en 1789, député aux Etats-Généraux, où il s'opposa à la constitution civile du clergé, à la Déclaration des droits de l'homme, et vota toujours avec le côté droit de l'Assemblée. Il se retira, en 1792, en Allemagne. Quoiqu'il n'eût pas donné la démission de son siége, sollicitée par le bref du pape du 15 août 1801, il ne signa pourtant pas les lettres que les évêques anti-concordataires écrivirent à S. S. les 26 mai 1802, 21 juillet suivant et 6 avril 1803. Nous ignorons le lieu et l'époque de sa mort. P. L...t.

CHAMPION DE CICÉ (Jérôme-Marie), — frère du précédent, né à Rennes en 1735, reçut l'ordre de la prêtrise en 1761, et fut appelé par son frère à le seconder dans l'administration de son évêché. Nommé agent du clergé en 1765, il se chargea de ces fonctions dans un moment difficile. Aux prises avec les Parlements et avec l'influence philosophique, peu ou point soutenu par le gouvernement, le clergé avait besoin d'un agent habile et adroit. Il le trouva dans l'abbé Champion de Cicé. Il cessa, en 1770, ces fonctions, qui, d'ordinaire, menaient à l'épiscopat. Il en fut ainsi pour Champion de Cicé, qui fut promu évêque de Rhodez et élevé, en 1781, au siége archiépiscopal de Bordeaux. S'il faut en croire l'abbé de Montgaillard, qui l'a beaucoup connu, il n'aurait rien fait à cette époque pour cacher l'irrégularité de ses mœurs. Député de son ordre aux Etats-Généraux, il y arriva précédé de la réputation d'un homme disposé à seconder avec sagesse les réformes annoncées. On se rappelait qu'il avait montré le plus pur esprit de tolérance à l'occasion de l'édit rendu par Louis XVI en faveur des protestants. Il fit partie des 148 membres du clergé qui se réunirent, le 22 juin 1789, aux députés du tiers. Lorsque, le 15 juillet suivant, il sollicita de l'Assemblée nationale la faveur d'aller lui-même porter à Necker la lettre par laquelle le roi rappelait ce ministre, sa demande fut écartée. Le 29 août il fut appelé par Louis XVI à entrer, comme garde des sceaux, dans le ministère choisi parmi les membres de l'Assemblée nationale, et ce fut en cette qualité qu'il rédigea la réponse renfermant l'adhésion donnée par Louis XVI, le 5 octobre 1789, aux premiers articles de la Déclaration des droits de l'homme. Cette réponse, tout en faisant pressentir les défauts et l'inutilité du travail de l'Assemblée, ne renfermait pourtant pas de désapprobation positive. Flottant entre son attachement pour Louis XVI et les idées nouvelles, dont quelques-unes avaient ses sympathies, Champion de Cicé ne prit et ne put prendre, pendant tout son ministère, que de fausses ou de demi-mesures, approuvant ou provoquant, comme ministre, ce qu'il désapprouvait, a-t-on dit, comme évêque. « Ce prélat, dit l'abbé de » Montgaillard, s'était distingué par un grand » zèle patriotique. Lié d'intimité avec Necker, » depuis plusieurs années, il avait puissamment » contribué, dans l'ordre du clergé, à entraîner » sa réunion aux communes ; mais, nommé mi- » nistre, il favorisa de tout son pouvoir les trou- » bles de Montauban et de Nîmes, choisit pour

» commissaires du roi près les tribunaux des » hommes notoirement connus par leur opposition au nouvel ordre de choses, retarda souvent, et pendant des mois entiers, l'envoi de » décrets dont la publication eût attaché le peuple à la constitution, laissa circuler, sans dénonciations ni enquêtes, de faux décrets expédiés dans les départements sous le contreseing du ministre de la justice, fut le confident de toutes les intentions contre-révolutionnaires de la cour depuis le 15 juillet 1789, » se refusa long-temps à prononcer la suppression des Parlements; enfin, depuis sa nomination aux sceaux, Champion de Cicé montra » fort peu d'équité comme chef de la justice et » ne fit preuve d'aucun civisme comme Français. » Si ce portrait est un peu chargé dans quelques détails, il est pourtant assez exact dans son ensemble. Par ses tergiversations, ses actes ayant pour objet de concilier des choses inconciliables; l'intégrité du pouvoir royal et les innovations qui devaient le circonscrire, Champion de Cicé jeta de la défiance et de l'irritation dans les esprits. Aussi fut-il en butte aux attaques de tous les partis, et, après avoir essayé, le 21 octobre 1790, dans un discours long et détaillé, de se justifier des accusations d'entraver la marche de la révolution, la promulgation des décrets, etc., il fut obligé de remettre les sceaux le 20 novembre suivant.

Il émigra en Allemagne vers 1793. Rentré en France après le 18 brumaire, il adhéra au bref du pape du 15 août 1801, se démit du siége de Bordeaux et fut nommé archevêque d'Aix. Arrivé dans cette ville le 8 juillet 1802, il s'occupa de guérir les plaies que les malheurs du temps avaient faites à son diocèse. Un séminaire s'éleva à Aix; cinq autres furent érigés dans sa circonscription diocésaine. Plusieurs établissements de religion reçurent une nouvelle existence. Il se livrait avec ardeur à tous ces soins, lorsqu'il mourut à Aix, après une longue maladie, le 22 août 1810.

Champion de Cicé était un homme de beaucoup d'esprit. Il eut le tact de refuser, au mois de septembre 1790, le chapeau de cardinal, dont Louis XVI voulait absolument faire pour lui la demande en cour de Rome. Il motiva son refus sur les intérêts particuliers du roi, sur la nécessité de ne pas rendre suspect, par une telle démarche, le dévouement sans bornes du ministre. Il représenta au monarque qu'une si éclatante faveur, dans les circonstances présentes, pourrait porter un grand préjudice à l'autorité royale et déconsidérer le garde des sceaux aux yeux de l'Assemblée nationale, et il supplia le roi de remettre cette faveur à un autre temps.

M[lle] de Cicé, impliquée dans le procès de la machine infernale, pour avoir donné asile à Carbon, et qui fut acquittée par le tribunal criminel de la Seine, après avoir été éloquemment défendue par M. Bellart, était sœur des deux prélats dont nous venons de parler(1). P. L...t.

CHAMPION DE NILON (Charles-François), — né à Rennes le 1er février 1724, entra dans la compagnie de Jésus, et fut profès des quatre vœux, qu'il prononça le 2 février 1757. Il professait la théologie au collége de La Flèche lors de la dissolution de la Société. S'étant alors retiré à Orléans, il y exerça le ministère dans la paroisse Saint-Vincent, se livrant à la prédication et à des travaux littéraires. Ayant refusé le serment à la Constitution civile du clergé, il fut recueilli par des personnes pieuses, chez lesquelles il mourut vers 1794. On dit que ces personnes, redoutant pour elles-mêmes les conséquences de cette hospitalité, n'osèrent faire à la municipalité la déclaration de sa mort, et qu'elles exposèrent son corps la nuit dans la rue. On connaît du P. Champion de Nilon : I. *Manuel de Morale*. Paris, 1771, in-12. II. *Critique posthume d'un ouvrage de M. de Voltaire (ses Commentaires sur Corneille)*. Londres (Paris), 1772, in-8. III. *Réflexions impartiales sur les Observations critiques de Clément, adressées à lui-même*. Orléans et Paris, 1772, in-12. Les deux lettres comprenant ces réflexions devaient être suivies d'une troisième qui semble n'avoir pas paru. IV. *Morceaux choisis des Prophètes, mis en français*. Paris, Moutard, 1777, 2 vol. in-12. Excellent ouvrage, réimprimé en 1828, avec une notice sur l'auteur. Lyon et Paris, Rusand, 2 vol. in-12. V. *Les Amusements lyriques d'un Amateur*. Paris, Edme, 1778, in-8°. VI. *Catéchisme pratique*. Paris, Gogué, 1783, in-12. Ouvrage fort estimé. VII. *Nouvelles Histoires et Paraboles pour servir de suite à celles du P. Bonaventure Giraudeau*. Paris, Mérigot le jeune, 1786, in-12. Souvent réimprimé. La dernière édition que nous connaissions est de 1844. Lyon et Paris, Périsse, in-8° de 252 pages. VIII. Enfin, plusieurs petites pièces jouées sur le théâtre du collége de Louis-le-Grand, telles que *Diogène*, opéra dont il fit aussi la musique; *l'Homme de verre*, etc. Ces pièces sont peut-être contenues dans les *Amusements lyriques*. P. L...t.

CHAMPION DE PONTALIER (François), — né à Rennes le 21 octobre 1731, entra aussi dans la compagnie de Jésus, où il fut également profès des quatre vœux, qu'il prononça le 19 septembre 1752. M. Badiche, auquel nous empruntons (*Biogr. universelle*, t. 60, p. 412 et 413) tous les détails biographiques concernant les deux frères Champion, nous apprend qu'ils étaient l'un et l'autre dans cette catégorie de la Société appelée les écoliers approuvés, et que François résidait au collége de Paris. Quand l'Institut des Jésuites fut supprimé, il se rendit pendant quelque temps à Orléans

(1) Son inépuisable charité s'étendait en Bretagne jusqu'à Quintin, par sa correspondance avec la respectable tante de MM. Garnier-Keruault. B. D. T.

avec son frère. Revenu ensuite dans sa patrie, il passa le reste de sa vie dans des exercices de piété, et occupé de travaux littéraires. Il mourut à Rennes le 10 septembre 1812. On a de lui : I. *Variétés d'un Philosophe provincial, par M. Ch.... le jeune.* Paris, Dehansy, 1767, in-12. II. *Le Trésor du Chrétien, ou Principes et Sentiments propres à renouveler et consommer le Christianisme dans les Ames.* Paris, 1778, 2 vol. in-12.—Nouv. édit., revue, corrigée et augmentée. Paris, Méquignon-Havard, 1813, 1827, 3 vol. in-12. Cet excellent livre de piété était dédié à Madame Louise de France. III. *La Retraite d'après les exercices de saint Ignace*, in-12. IV. *Le Théologien philosophe.* Paris, Guillot, 1786, 2 vol. in-8°. V. *Traité du saint Nom de Jésus.* Orléans, 1787, in-12. VI. *Nouvelles Paraboles fondées sur des Fictions.* Rennes, veuve Bruté, 1805, 1re partie, in-8° de 236 pages.—*Les mêmes, fondées sur des traits d'histoire.* Rennes, veuve Bruté, in-8°, 2e partie, de 261 pages. P. L...t.

CHAMPION DE LA CHAISE (GUY), — de la famille Champion de Cicé, qui, dans le XVIIIe siècle, donna deux prélats à l'Église de France *(voyez ci-dessus)*, était chanoine de Paris et abbé de Bonne-Fontaine en 1611, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Tréguier. René de Breslay, évêque de Troyes, assisté des évêques d'Amiens et de Meaux, le sacra à Paris en 1620. Il assista l'année suivante aux États de Rennes, et fut chargé de la grande députation en cour. C'est sous son épiscopat que les récollets, les capucins, les calvairiennes et les ursulines s'établirent dans son diocèse. Il mourut d'une attaque d'apoplexie, le 14 septembre 1635, et fut inhumé dans sa cathédrale.

P. L...t.

CHAPEL (MICHEL), — avocat au Parlement de Bretagne, commença à s'y distinguer vers 1620. Frain rapporte, dans son 93e plaidoyer, les débats d'une cause importante que Chapel soutint dignement contre lui, à cette époque. Le jeune avocat eut depuis maintes occasions de se mesurer avec ce célèbre adversaire, après la retraite duquel il fut regardé comme l'aigle du barreau.

Il n'existait point alors de *Journal du Palais ;* on sentait cependant le besoin de noter les précédents judiciaires qui pouvaient servir de guide dans les cas analogues. Comme Frain, comme de Volant, comme Deslandes, ses contemporains, Chapel laissa ses Arrêts ou Mémoires, qui furent mis au jour en 1716 seulement, dans le second volume des *Arrêts de Dufail*, publiés avec les notes de Sauvageau, où ils forment un supplément de 112 pages. (Nantes, Jacques Mareschal, 1715, 1716, 2 vol. in-4°.) Les décisions qu'ils relatent sont rangées avec assez peu d'ordre. L'impression en est aussi des plus défectueuses ; elle fourmille de mots et de noms estropiés : on y rencontre même des blancs aux endroits où la copie n'avait pas paru lisible.

Ces arrêts ne se présentent avec suite que de 1620 à 1651. Les Mémoires de de Volant établissent que Chapel plaidait encore à cette date. Nous pensons que les quelques arrêts postérieurs qui sont cités en note sont des additions étrangères à Chapel, à qui ils assigneraient une trop longue carrière. On voit que nous ignorons l'époque précise de sa mort.

Son nom se trouve écrit *Chapel* et *Chappel*. C'est cette diversité d'orthographe qui aura trompé M. de Kerdanet et l'aura induit à y reconnaître deux personnages. Il y a lieu de présumer, avec cet auteur, que Chapel était originaire de Rennes. Nous trouvons du moins un Chapel, sieur du Hil, premier magistrat de la communauté de Rennes en 1652. Les additions à de Volant apprennent aussi qu'un avocat du même nom exerçait à Rennes en 1719.

A. D. B.

CHAPPEDELAINE DE BOSLAN (JEAN-BAPTISTE-MARC ; comte), — issu d'une famille originaire de la Basse-Normandie, du côté de Domfront ou d'Ernée, frontière du Maine, mais qui s'était établi depuis assez long-temps en Bretagne, naquit le 1er juillet 1741, à Illifaut (Côtes-du-Nord). Entré au service le 6 janvier 1759, il prit part à la guerre de sept ans dans le régiment de Soubise, se distingua à l'affaire d'Elster, obtint une compagnie dans un autre régiment, et fut créé chevalier de Saint-Louis en 1786. Il était retiré du service, et vivait dans sa petite terre de la Vallée, lorsque éclata la Révolution de 1789. Ayant émigré en 1791, il servit d'abord dans une compagnie de Conti-dragons, puis à l'armée de Condé, où il était porte-drapeau. Il fut grièvement blessé à l'affaire d'Oberkamlach. Nommé colonel à la dissolution du corps de Condé, et plus tard colonel en expectative par Louis XVIII, il fut fait maréchal-de-camp en 1814 ; mais ce dernier grade ne lui fut, à bien dire, conféré que *ad honores*, car, étant rentré en France, vieux et infirme, par suite de ses blessures, il demanda sa retraite presque aussitôt après l'avoir obtenu, et n'exerça aucun commandement jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Saint-Méen (Ille-et-Vilaine), le 3 juin 1819, à l'âge de 79 ans. C'était un homme fort chatouilleux sur le point d'honneur, et sur le pied duquel il ne faisait pas bon marcher. Il ne perdait avec personne son caractère de brusquerie militaire. C'est ainsi que, dans une audience d'un ministre de l'empereur de Russie, ce haut fonctionnaire ayant deux ou trois fois repris Chappedelaine, parce que ce dernier ne lui donnait pas, par ignorance sans doute, les titres ou qualifications auxquelles le ministre avait droit, ou parce qu'il ne se servait pas des formules d'étiquette en usage à la cour impériale (il l'avait

d'abord appelé prince, puis général), l'officier breton finit par lui faire sentir fort sèchement qu'il était étranger, et de plus émigré français; que cette double qualité lui donnait droit à des égards, et qu'il ne comprenait pas que la vanité des titres ou de l'étiquette le privât de la bienveillance que commandait sa situation. Une autre fois encore, il remit très-rudement dans leur chemin de jeunes étourdis de Rennes, assez peu respectueux envers les uniformes qui n'étaient pas de leur temps, ou qui n'étaient pas conformes aux réglements de l'Empire. Cette anecdote est bien connue à Rennes. Dans cette circonstance, Chappedelaine s'approcha des dames que ces jeunes gens venaient de quitter pour l'interroger sur la promenade du Mail, et, dans un abord plein d'urbanité, il leur fit comprendre les expressions un peu crues et la leçon sévère dont il avait été obligé d'user envers leurs amis; il les plaignit sincèrement de n'avoir pour protecteurs que des chevaliers si peu courtois, ou pour défenseurs des hommes qui forçaient d'aussi jolies femmes à rougir de se trouver dans leur compagnie. Toute cette société ne put qu'applaudir à sa conduite.

Le comte Chappedelaine de Boslan ne doit pas être confondu avec le vicomte Jean-René de Chappedelaine, aussi maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, de la Légion-d'honneur et de l'ordre de Hohenlohe, né vers 1766, et mort le 16 février 1830, à l'âge de 64 ans, à sa terre de Grazay, près Mayenne, laissant une veuve et trois enfants. Ce dernier, issu d'une famille de la province du Maine, entra à douze ans dans les pages, passa de là dans le régiment de Barois, où il servit jusqu'à la Révolution. Il émigra, accompagna à l'île d'Yeu le comte d'Artois, qui l'envoya près de Puisaye, en Bretagne. Nommé colonel du régiment des chevaliers catholiques, il prit part aux guerres de l'ouest du côté de Châteaubriant et de Segré, puis il rejoignit M. de Bourmont, qui lui donna le commandement de quatre divisions, avec le grade d'adjudant-général, du côté de Lude. C'est ce général Chappedelaine, et non Chappedelaine de Boslan, comme le dit par erreur la biographie de Rabbe et Boisjolin (t. 1er, p. 893), qui fut arrêté, le 5 juillet 1817, comme soupçonné d'avoir pris part à la *Conspiration du bord de l'eau*. Conduit à la Force et mis au secret, il fut relâché quelque temps après, son innocence ayant été reconnue. P. L...t.

CHAPPEDELAINE (Louis-Antoine de), — né en 1814 dans la commune de Sévignac, près Broons, berceau de Duguesclin, s'est plusieurs fois distingué, par son intrépidité et son sang-froid, dans la guerre d'Afrique. Il avait reçu le jour au château de Limoëlan, lieu de naissance de l'un des héros des Trente. Son père avait commandé, en 1815, un parti de volontaires royaux, qui s'était armé pour soutenir le gouvernement des Bourbons. Il était neveu de Desilles, le héros de Nanci. Ses autres oncles, l'ancien supérieur du collége de la Victoire de Dinan, le P. Picot de Closrivière, et l'abbé Picot de Limoëlan, se sont fait connaître par les services qu'ils ont rendus à la religion et à la science. Il trouvait donc dans les traditions de sa famille des exemples de courage, de dévoûment et de talents bien propres à l'inspirer. Il les suivit fidèlement et a assez vécu pour que son nom ait mérité d'être inscrit parmi ceux des braves qui ont maintenu à toute sa hauteur l'honneur français en Algérie.

Nous ne nous appesantirons pas sur sa belle conduite aux combats de Sedi-Hemar, de Trara, conduite digne de celle qu'il avait tenue aux affaires de El-Modal, la Schiffa, Kieff et Saïda. Nous nous bornerons à mentionner ceux des combats auxquels il concourut, sur lesquels il nous a été possible de recueillir, de la bouche d'un témoin oculaire, des détails circonstanciés bien propres à justifier la réputation d'intrépidité que le jeune de Chappedelaine avait acquise.

Le 6 juillet 1840, le bataillon du 8e des chasseurs d'Orléans, où servait de Chappedelaine, sous les ordres du colonel Tampoure, arrivait sur les bords du Chélif pour recevoir la soumission d'une fraction de la tribu des Medjers, lorsqu'il fut assailli, à l'endroit de Soukel-Miton, par diverses tribus réunies et par les cavaliers réguliers de Bouhamedi. Le lieutenant de Chappedelaine, enveloppé au pied d'un mamelon par une masse de Kabyles, avait épuisé les cartouches de ses trente hommes. Sommé de se rendre, il avait répondu par un refus énergique et se disposait à se faire jour à la baïonnette, lorsque fort heureusement un peloton de la 3e compagnie, commandé par le sergent Carré, lui apporta des cartouches et se joignit à lui pour faire une trouée dans les rangs de l'ennemi, qui fut repoussé.

Au moment où les journaux de Paris annonçaient qu'Abd-el-Kader était réduit aux abois, il apparaissait dans les environs de Tlemcen avec des forces imposantes. En réglant l'ordre du combat de la Saffsif et Sika, qui eut lieu le 21 mars 1842, près du bois d'Hanaya, le général Bedeau avait dit : « Au lieutenant de » Chappedelaine le commandement de l'arrière-» garde, et je sais qu'elle ne sera pas entamée ». Cette flatteuse prévision fut justifiée. Deux masses de l'armée ennemie vennient, après plusieurs engagements partiels, de fondre sur cette arrière-garde. En vain la seconde section de la compagnie de carabiniers du 8e d'Orléans, qui la composait, voulut se maintenir contre des forces incomparablement supérieures; trois fois enveloppée, trois fois elle chargea à la baïonnette et se dégagea. En vain on lui prêta du renfort; en vain le brave Chappedelaine, qui la commandait, fit des prodiges de courage; il fal-

lait rallier la colonne. La fureur ennemie ne connaissait plus de dangers; les cavaliers arabes tombaient par pelotons entiers sur un seul homme; l'artillerie ne pouvait agir sans craindre de mêler nos morts aux morts ennemis; mais le ralliement se fit avec une promptitude et une hardiesse incroyables. L'arrière-garde, se dégageant des cercles armés qui se renouvelaient autour d'elle, ne cessa ces charges héroïques qu'à vingt pas du carré formé par le général Bedeau. Enfin, elle était revenue sans avoir laissé un seul mort ni un seul blessé au pouvoir de l'ennemi, et le lieutenant de Chappedelaine rentrait avec son dernier *quatuor* (ses derniers quatre hommes : on combattait dans les chasseurs d'Orléans par quatre hommes), et ce *quatuor* se replaçait dans les rangs, quand un cri se fait entendre : *Un sergent de carabiniers blessé au milieu des Arabes!* En effet, à trente pas du carré, au bout des baïonnettes, une masse de cavaliers ennemis se rassemblait précipitamment autour du sergent Simon, blessé et tombé sans qu'on s'en fût aperçu avant d'arriver à la colonne. Un instant de plus, il restait mort ou vivant au pouvoir de l'ennemi; mais le lieutenant breton a entendu le cri d'alarme : prompt comme l'éclair, il s'élance avec trois carabiniers au milieu des Arabes, se charge seul du blessé au milieu des hourras de rage des Arabes et des bravos de ses compagnons, et le ramène au centre du carré, après avoir reçu deux coups de feu dans ses habits et avoir vu grièvement blesser deux de ceux qui avaient concouru à ce trait d'héroïsme Cette belle action termina, pour ainsi dire, le combat. L'ennemi sentit que contre de tels hommes sa fureur était impuissante. Son attaque se ralentit aussitôt, et une fusillade vive et soutenue de deux sections de réserve portées en renfort à l'arrière-garde ne tarda pas à les faire s'éloigner. Ils combattirent encore quelque temps à distance; mais le son du tambour, qui battait la charge d'Hanaya, se rapprochant de plus en plus et annonçant l'arrivée de notre colonne, bientôt les pelotons des cavaliers ennemis se perdirent dans les gorges des montagnes où avait disparu leur convoi. La conduite de Chappedelaine fut mise à l'ordre du jour de l'armée, et l'on crut généralement qu'elle lui aurait valu la croix d'honneur. La déplorable rancune de l'un de ses chefs fut cause, assure-t-on, qu'il ne l'obtint pas.

Une action non moins mémorable que la précédente fournit au lieutenant Chappedelaine une nouvelle occasion de prouver son intrépidité. Ce fut au mois de septembre 1845. Le 22 de ce mois, le chef d'une tribu soumise était venu réclamer du général Cavaignac un prompt secours contre Abd-el-Kader; le colonel Montagnac partit aussitôt à la tête d'environ 250 hommes pour se porter sur le prétendu point menacé. Mais sa colonne était à peine arrivée dans un ravin où l'avait attirée la trahison, qu'elle fut enveloppée par une multitude d'Arabes; plusieurs récits en portent le nombre à 10,000 hommes. Les Français, exaspérés de cette perfidie, se défendirent pendant quatre jours avec une intrépidité sans égale, et le plus grand nombre d'entre eux, le colonel en tête, firent payer cher à l'ennemi la victoire qu'ils lui disputèrent. Il ne restait plus que le capitaine de Géraud et le lieutenant de Chappedelaine, avec 83 hommes et les petits bagages de la colonne. Le capitaine forme le carré et réussit, au milieu du feu qui lui fait perdre cinq hommes, à gagner le marabout de Sidi-Brahim, où il se barricade, et au sommet duquel le caporal Lavaissière va, sous une grêle de balles, planter un drapeau formé de son mouchoir bleu et de la ceinture rouge du lieutenant de Chappedelaine. Ce drapeau devait avertir la colonne du colonel de Barral, que l'on savait à trois lieues. Les petites ouvertures du marabout deviennent des créneaux; là, pendant quatre heures, les Français soutiennent trois attaques, ne répondant aux assaillants qu'à bout portant. A chaque attaque, Abd-el-Kader écrit au capitaine pour l'engager à se rendre, lui représentant qu'il ne peut échapper ni à ses cavaliers ni aux Kabyles qui le cernent. A la lecture de ces lettres, le capitaine Géraud et son lieutenant répondent à l'envoyé de l'émir : « *Tirez! plutôt mourir que de nous rendre!* » Abd-el-Kader, désespérant de rien obtenir de cette poignée de héros, leur dépêche alors un de ses prisonniers, le capitaine adjudant-major Dutertre, du 8e chasseurs d'Orléans, avec injonction de les décider à capituler, sous peine d'avoir lui-même la tête coupée. Le capitaine Dutertre s'approche en effet du marabout; mais, au lieu de faire ce que voulait l'émir, il crie à ses anciens compagnons d'armes : « On me » menace de me décapiter si je ne réussis pas » à vous amener à mettre bas les armes; et moi, » mes amis, je vous exhorte à ne pas vous » rendre, et à mourir tous jusqu'au dernier, s'il » le faut. » Abd-el-Kader, qui ne pouvait comprendre la sublime conduite du capitaine Dutertre, fit tomber sa tête, et, le soir, renonçant à forcer les Français, il établit autour d'eux un cordon nombreux et continua sa marche dans l'est.

Depuis le mardi 23 septembre jusqu'au vendredi 26, à six heures du matin, le capitaine de Géraud et le lieutenant de Chappedelaine, cernés et attaqués, restèrent dans cette position, sans vivres, sans eau; l'urine mêlée à un peu d'absinthe ou d'eau-de-vie, servait à tromper leur soif. Enfin, 73 hommes, emportant sept blessés, se font jour à la baïonnette avec une telle énergie que, pendant une heure, on n'ose poursuivre le carré qu'ils forment en marchant. Plus tard, munis de balles qu'ils ont fendues en quatre, ils repoussent encore les cavaliers et les Kabyles qui les entourent, et arrivent ainsi

à une lieue de Djemmaâ-Ghazaout; mais les munitions et les forces sont épuisées. Le capitaine de Géraud succombe, et les 40 braves qui restent s'engagent, toujours en marchant en carré, dans un défilé où ils ont été précédés, et meurent autour du corps du lieutenant de Chappedelaine. Quatorze seulement, dont deux tombèrent morts en arrivant, atteignirent les murs de Djemmaâ-Ghazaout, sous la protection de la troupe qui en était sortie. Plus tard, ils furent tous décorés; un monument, élevé sur le théâtre de leur héroïque courage, transmettra à la postérité la mémoire des braves qui soutinrent si bien l'honneur du nom Français.

P. L...t.

CHARETTE DE LA CONTRIE (François-Athanase), — naquit à Couffé, près Oudon, le 21 avril 1763, d'une famille d'obscurs gentilshommes bretons, qui le destina, dès ses plus jeunes années, à la carrière maritime. Cette première période de sa vie n'a rien qui puisse faire pressentir le futur vainqueur de Saint-Christophe et de Machecoul. A Brest, s'il faut en croire ses amis et ses compagnons d'études, il n'avait laissé parmi tous ceux qui l'approchaient que des impressions assez peu favorables. « Nous avions jugé Charette assez commun, — c'est M. de Las-Cases qui parle, — de peu d'instruction, volontiers atrabilaire, et surtout extrêmement indolent : pas un de nous qui ne l'eût condamné à rester dans la foule des insignifiants. »

Pourtant, sous cette froide et sournoise écorce, le vieux sang breton retrouvait par moments de sauvages et magnifiques bouillonnements. Nous n'en citerons qu'un exemple.

Par une orageuse journée d'hiver, un petit cutter sortait de Brest, ayant à bord quelques matelots et notre jeune garde-marine. La mer était affreuse, le vent furieux. Un grain emporte le mât du frêle navire; les marins, éperdus, tombent à genoux et refusent de continuer un travail en quelque sorte inutile. Charette les presse, les supplie, les menace. Rien ne lui réussit. Il arme froidement un pistolet, et brûle la cervelle à l'un des plus obstinés. Les autres, atterés, se portent alors à la manœuvre.

Il fait nuit : — le navire, engagé dans les innombrables écueils de l'Iroise, erre au hasard au sein de cette formidable tempête. L'équipage attend, dans une morne résignation, le moment où le cutter va se dissoudre. Tout à coup le son régulier d'une cloche retentit à une faible distance. L'espoir renaît dans toutes les âmes, on sonde, on jette l'ancre, et l'on attend avec moins d'anxiété les premières lueurs de l'aube, qui montrent aux regards émerveillés des marins les hautes falaises et l'aiguille élancée de Plougastel-Daoulas, à l'entrée du chenal de l'Elorn!

Napoléon, à Sainte-Hélène, aimait à écouter le récit de cette étrange aventure, qui caressait ses idées de fatalisme un peu oriental. « Voyez, » disait-il, toute la différence du tâtonnement » des hommes à la marche assurée, franche, de » la nature : ce qui vous étonne si fort devait » arriver. Très-probablement qu'avec toutes » nos connaissances humaines, le trouble, les » erreurs de nos sens eussent amené le nau- » frage du bâtiment. Au travers de tant de chan- » ces malheureuses, la nature l'a sauvé sans » hésitation, la marée s'en est saisie, et la force » du courant l'a conduit, sans péril, précisé- » ment au milieu de chaque chenal; de la sorte, » il ne devait, il ne pouvait pas périr. »

II.

En 1790, Charette quitte la marine pour épouser une veuve riche et fort âgée, madame Charette de Boisfoucaud, sa parente; puis il suit l'émigration à Coblentz. S'il faut en croire M. de Beauchamp, l'étrangeté de son caractère, l'indépendance de ses idées, ses manières incultes et sa rude franchise lui rendirent odieux le séjour de cette petite cour maniérée, mesquine et ridicule. Il avait, d'ailleurs, beaucoup joué et beaucoup perdu; il revint à Paris où il se trouva lors de l'insurrection du 10 août.

Aux premiers bruits de la fusillade, Charette s'empressa de courir au secours des Tuileries. En voulant fendre les flots des insurgés pour arriver au palais, il se trouva pressé, isolé, entraîné par les fluctuations de la foule. Le combat finissait, les massacres avaient commencé; on écharpait les Suisses, dont la défense avait été la plus meurtrière. Le danger devenait imminent pour le gentilhomme breton; un mot pouvait le trahir. Il s'en tira par un stratagème bizarre. Un soldat suisse gisait en lambeaux sous ses pieds; il lui prit une cuisse toute saignante, la porta en trophée et se réfugia chez un cocher de fiacre, où il resta huit jours caché dans un grenier à foin. De là il se rendit dans le Poitou, sur les limites de Bretagne, à son château de Fonteclause, près Machecoul.

Il y était à peine installé, qu'un ordre du département de la Loire-Inférieure vint l'y chercher pour le jeter dans les prisons de Nantes. Heureusement, on connaissait ses relations avec Dumouriez, le héros, l'idole militaire du jour; ce nom lui servit de sauvegarde, et les portes de la prison s'ouvrirent devant le mystérieux captif qu'elles n'auraient peut-être pas dû renfermer, mais que, certes, elles n'eussent jamais dû rendre.

De retour à sa gentilhommière de Fonteclause, Charette se livra tout entier à ses penchants de sensuelle indolence et de matérielles voluptés. Ce fut là que l'insurrection vendéenne vint le chercher quelques mois seulement après sa nouvelle arrivée.

III.

Le Bas-Poitou s'est insurgé lentement et sour-

noisement, selon sa constante habitude. Maîtres de Machecoul, les Maraîchains viennent en foule prier Charette de se mettre à leur tête. Il refuse. Ils prennent pour chef M. de Vue, qui les conduit à l'attaque de Pornic. Ils sont battus; M. de Vue est pris et condamné à mort. A une seconde instance des insurgés, Charette répond par un second refus. Les paysans s'adressent à M. de la Roche Saint-André, qui, à la tête de 4,000 d'entr'eux, arrive devant Pornic; il s'en empare, et les Maraîchains se dispersent dans les maisons particulières, enfoncent caves et magasins, boivent, pillent, s'égarent ivres-morts dans les rues. Une colonne républicaine revient sur eux, les disperse, les massacre en détail, écharpe jusqu'aux prisonniers. La Roche Saint-André, de retour à Machecoul, est fort mal reçu du comité sanguinaire que préside Souchu; et, comme sa vie est en péril, il se hâte de passer à l'armée d'Anjou.

Ce fut alors que, pour la troisième fois, les insurgés du Marais reviennent supplier Charette : ils le menacent même de le massacrer, s'il ne veut être leur chef. Poussé dans ses derniers retranchements, l'ancien garde marine accepta d'assez mauvaise grâce le périlleux honneur qui lui était déféré. Mais, une fois qu'il en fut revêtu, il sut le prendre au sérieux. Le sultan de Fonteclause devint en un clin-d'œil le dur et sobre chef de partisans que nous allons trouver à l'œuvre.

Le plus important était, pour le moment, d'arrêter les ignobles et dégoûtantes cruautés du comité royaliste de Pornic. Charette s'y employa avec un certain zèle. Il commença par offrir asile, à Fonteclause, à des républicains dont le comité voulait la tête. On dit même qu'il monta plus d'une fois la garde à la porte des prisons, pour dérober aux sauvages emportements de Souchu les victimes et principalement les femmes qui y étaient enfermées.

Nous devons cependant ajouter qu'aux yeux mêmes de ses plus enthousiastes admirateurs, la conduite de Charette, pendant les massacres, a été au moins équivoque. L'un d'eux est même très-explicite, et son témoignage a pour nous une très-haute valeur. « Il ne les souffrit jamais » en sa présence, mais il ne mit point une » grande importance à les prévenir. Il réfléchit » même que ces cruautés imposaient aux insur» gés la nécessité de se défendre contre une » juste vengeance ».

Cette vengeance se fit attendre; mais elle ne fut que plus terrible. Le général Beysser reprit Machecoul, fit fusiller Souchu, et les balles républicaines firent justice de ses satellites. Cette exécution ne laissait à l'armée du Marais d'autre chef que Charette, déjà connu par la prise de Pornic, et que de remarquables talents pour la guerre franche recommandaient déjà au choix des volontaires.

Avant la mort de Souchu, il avait fait d'impuissantes tentatives sur Challans, où il avait été battu; sur Saint-Gervais, où sa division avait été taillée en pièces. Sans se décourager, il avait ramené sa troupe indisciplinée à ses cantonnements de Machecoul, où il essayait de se faire un simulacre de cavalerie, — trente-huit chevaux environ!

Sa force réelle n'était point là, et il le savait bien : elle était dans ces tirailleurs vendéens, *ces diables en sabots*, pour lesquels la chasse à l'homme n'était qu'une variante de celle qu'ils avaient pris la longue habitude de faire aux canards sauvages de leurs étiers.

IV.

Le terrible Beysser, « le plus bel homme de la République » et le plus actif des généraux de cette phase de la guerre de la Vendée, est le premier ennemi que Charette trouve dans le Marais. Le 23 avril 1793, les deux armées se rencontrent; les Vendéens se débandent aux premiers coups de feu, et jettent leurs sabots pour mieux fuir. A Legé, le Vendéen prend sa revanche, puis il s'empare de Sainte-Suzanne, et le 2 mai attaque inutilement Paimbœuf, où s'est retranché Macdonald : sa déroute fut complète.

Ces combats multipliés, plus souvent semés de défaites que de succès, n'étaient pas très-propres à recommander à la confiance des gars un général moins heureux que tous ses confrères du Bocage; aussi des murmures éclataient partout autour de lui, et bien qu'il sabrât quelquefois les mutins pour le maintien de la discipline, d'amères défiances sourdissaient autour de lui. Royrand en fut un jour le franc et rude interprète, et, quatre jours après son insuccès de Paimbœuf, Charette y répondait en détruisant un corps de 1,200 républicains postés à Saint-Colombin. Le 9 mai, il incorporait à son armée le régiment de la Marck tout entier, composé d'Alsaciens, transfuges qui furent assez utiles aux Vendéens, en ce sens qu'ils leur apprirent à faire des feux de file. Par ailleurs, ces gens étaient la lie de l'armée ; toujours âpres au pillage, quand le combat avait fini, ils saisissaient les prisonniers républicains au collet, et leur demandaient « le bedit horloche »..

Les forces républicaines, dans la Vendée, étaient dans la désorganisation la plus complète : l'armée de La Rochelle n'existait que sur le papier; les Deux-Sèvres, la Vendée, la Bretagne et l'Anjou d'outre-Loire étaient livrés à leurs seules forces, c'est-à-dire à leurs gardes nationales, troupes trop souvent pacifiques, à des régiments incomplets et à des volontaires d'un patriotisme équivoque. Les rapports des généraux ne sont qu'une longue suite de plaintes, et, à part tout ce qu'il peut y avoir de passion dans ces récriminations d'hommes aigris par des revers multipliés, on ne peut y méconnaître un certain fonds de vérité trop évidente. « Tout va mal, dit Petitbois : nos volontaires ne

» veulent pas se battre, et quand ils consentent » à se mettre en ligne, c'est pour se laisser vaincre d'une manière déshonorante. » On commençait déjà à se plaindre du comité de salut public, accusé de n'envoyer à cette redoutable guerre de Vendée que le rebut de ses généraux et de ses régiments.

La Vendée, il est vrai, n'était guère plus unie. L'armée du Marais était le théâtre des plus misérables intrigues. Une certaine marquise de Goulaine s'amusait, par passe-temps, à faire et à défaire des généraux; elle patronait contre Charette un chef populaire de Vieillevigne, le commandant de paroisse Vrignaud. Il fallait, à tout prix, sortir de cette ridicule et misérable situation : Charette se concerta avec les chefs les plus voisins, et l'attaque de Machecoul fût résolue : c'était une place ouverte, mais que les bleus avaient soigneusement fortifiée, en couvrant d'une imposante artillerie le château et les mamelons qui l'avoisinent.

V.

Savin entame l'action en attaquant le château : il est battu, et Joly répare son insuccès en fournissant une charge brillante contre les troupes qui lui font face. Les Vendéens, d'abord indécis, reprennent peu à peu l'avantage; Charette, à la tête de ses cavaliers, enlève le poste de la Chaume, et culbute le bataillon qui le défend; Savin, qui a emporté le château après plusieurs assauts meurtriers, pénètre dans les rues de Machecoul pêle-mêle avec les républicains. La mêlée, commencée dans les faubourgs, se continue jusque dans l'intérieur de chaque maison. Le massacre dura quatre mortelles heures. Les bleus, chassés de rue en rue, se virent refoulés sur la route de Port-Saint-Père, et opérèrent une retraite difficile, à chaque pas troublée par la cavalerie de l'infatigable Joly.

Machecoul était au pouvoir de Charette. La malheureuse ville fut traitée avec la même barbarie que dans les jours néfastes où Souchu commandait dans ses murs. Les vainqueurs se ruèrent sur les hôpitaux, où se trouvaient trois cents blessés, débris de l'héroïque garnison qui venait de succomber : ils furent tous égorgés.

Vrignaud périt dans cette affaire. C'était un Vendéen pur sang, un paysan dans toute la force du terme, délié, habile et adroit : il était parvenu à contrebalancer l'autorité de Charette, et l'on peut croire que le successeur de Souchu regarda comme un jour doublement heureux celui qui lui donnait une victoire et le débarrassait d'un rival dangereux.

VI.

Beysser était sorti le 19 juin de Nantes pour balayer la route de Clisson. Près de la Loué, les patriotes sont attirés dans une embuscade, et se voient envelopper par 15,000 insurgés sous les ordres de Charette. Un feu meurtrier, engagé à bout portant, décime la colonne républicaine, qui se replie sur Nantes, en jalonnant de morts la route qu'elle parcourt. Coislier, commandant de la légion nantaise, tombe entre les bras de Beysser, qui veut lui faire donner quelques soins : « Sauve tes canons, répond Coislier, et » ne t'occupe pas de moi : je suis assez heureux; » je meurs pour la République! » Blessé lui-même et la mort dans l'âme, Beysser rentre à Nantes en combattant toujours, et après avoir perdu l'élite de sa division dans ce combat inégal contre des hommes qui donnent la mort sans s'y exposer eux-mêmes.

Ce n'était là qu'une série de combats partiels, dont l'importance était bien faible en face des merveilleux résultats obtenus par la grande armée vendéenne, dans sa campagne de la Loire. Charette le sentait : aussi entra-t-il avec empressement dans le projet que firent, à quelques jours du combat de la Loué, les généraux vendéens, d'entreprendre le siége de Nantes. Sur l'invitation qui lui est transmise par Donissan, le général du Marais réunit 20,000 hommes et les déploie, le 28 juin au soir, dans la plaine qui domine les faubourgs méridionaux de la cité. Sa nombreuse artillerie couronne les hauteurs de Rezé. Dans la nuit du 28 au 29, d'innombrables feux qui s'allument dans les campagnes voisines apprennent aux 10,000 défenseurs de Nantes que 76,000 insurgés les cernent de tous les côtés à la fois. La nuit se passe sans autre incident qu'un coup de canon parti des batteries nantaises de Pirmil, et qui a tué quelques hommes à la division de Charette. Celui-ci n'a pas répondu, et les deux camps sont rentrés dans ce repos plein d'anxiété qui précède les grandes mêlées. Tout à coup une forte détonnation se fait entendre dans la direction de Pont-Rousseau. C'est Charette qui a sollicité l'honneur de tirer le premier coup de canon de l'attaque. Il est deux heures du matin.

VII.

A ce belliqueux signal, un frémissement électrique court de rue en rue et comme d'artère en artère dans la ville assiégée. Les batteries de Pont-Rousseau se garnissent en un clin-d'œil, et répondent, par un feu habilement dirigé, à la canonnade des Vendéens. En une demi-heure, Charette a vu tomber à ses pieds trente-trois de ses meilleurs artilleurs; mais il n'en continue pas moins à seconder de ses ardentes volées l'attaque dirigée par Cathelineau sur le centre de la cité.

Nous ne reviendrons point sur les incidents bien connus de ce siége immortel. On sait que, le soir du 28 juin, l'armée vendéenne exécutait une retraite rapide, à peine protégée par les impuissantes décharges que Charette échangea toute la nuit avec les batteries de Pont-Rousseau. Le lendemain matin, la garde nationale

de Nantes attaqua le poste de Ragon, et refoula sur la route de Machecoul les Maraîchains démoralisés. La bataille était perdue; 5.000 Vendéens couvraient de leurs cadavres les abords, les rues et les jardins de la ville.

Cathelineau était mort. Il fallait lui donner un successeur. Le choix des chefs vendéens s'arrêta sur d'Elbée, qui avait eu recours, à ce qu'il paraît, à des moyens peu honorables pour parvenir à cette périlleuse distinction. Charette en conçut un dépit d'autant plus injuste, que bien d'autres généraux, La Rochejacquelein en tête, pouvaient s'offenser d'un pareil choix à meilleur titre qu'un partisan dont l'importance, les talents et même les succès avaient été jusque là des plus contestables.

Ce n'était pourtant point le moment de se laisser aller à de mesquines bouderies. Avertie par de nombreux échecs, la République envoyait contre l'insurrection des hommes dignes de la combattre, l'alsacien Tuncq, fils d'un tisserand, brave et habile général, et les héroïques garnisons de Mayence, de Valenciennes et de Condé.

Tuncq battit les Vendéens à Luçon, déjà illustré par la victoire du bataillon le *Vengeur*, composé de 300 hommes, sur 10,000 insurgés. La grande armée revint sur Luçon pour prendre sa revanche. Charette arrive le 12 août au quartier-général de d'Elbée; il lui amène sa belle division, dont la jonction fait monter à 40,000 combattants la force de l'armée combinée.

VIII.

L'artillerie des républicains engage la première l'action, en foudroyant l'avant-garde des insurgés. Il faut à tout prix éteindre ce feu meurtrier, qui balaie en tout sens la plaine. Charette s'élance en avant; Lescure le suit. Deux batteries sont enlevées, tournées contre les patriotes, et l'infanterie républicaine est, à son tour, refoulée du côté de Luçon. La journée paraît perdue pour les bleus; mais Tuncq a saisi ce moment décisif: il donne un signal, et sa réserve sort des bois qui l'ont masquée. Ce coup de théâtre inattendu, les ravages de l'artillerie légère, qui plonge à toutes volées dans les masses compactes des insurgés, portent la consternation dans tous les rangs. D'Elbée, à la tête du centre, n'est pas encore arrivé; Marigny est loin; les corps de Charette et de Lescure sont seuls engagés, et ils sont littéralement broyés. D'Elbée arrive; mais il ne peut que faire écraser sa division et perdre son artillerie. La retraite devient nécessaire: le signal en est donné; mais c'est une fuite qui commence. L'armée se disperse dans la plaine, où des régiments ennemis la cernent et la sabrent en détail. Tout ce qui peut échapper à la cavalerie victorieuse reflue vers les ponts de Minclet et de Port-la-Claye, sur le Lay, faible barrière que défendent Charette, Lescure et La Rochejacquelein. Celui-ci est resté toute la journée sur la défensive, contre sa constante habitude.

Les républicains ne veulent pas poursuivre leur complète victoire; les royalistes se retirent vers Châtillon, sans être vivement inquiétés. Lescure et Charette exécutent leur retraite par le bassin de l'Ion, en emmenant les pièces de canon qu'ils ont prises. Les insurgés ont essuyé des pertes incalculables: la journée de Luçon leur a coûte près de 10,000 morts, une foule de prisonniers, douze pièces de canon, et deux officiers distingués, Baudry-d'Asson et Morinais.

Les récriminations suivirent la défaite. Charette seul avait fait, ce jour-là, son devoir. L'incapable d'Elbée, en arrivant beaucoup trop tard sur le lieu du combat, avait décidé cette effroyable déroute; Marigny avait été trop ardent, il avait égaré sa colonne; La Rochejacquelein l'avait été trop peu, il avait privé les Vendéens des avantages que donne une rapide initiative; Lescure avait eu une velléité de tacticien; il s'était obstiné à faire combattre par échelons les insurgés, qui demandaient à grands cris à attaquer au pas de charge.

IX.

Charette s'occupa, pendant les jours qui suivirent cette déroute, à refaire le moral de ses troupes. Il prit quelque repos à Chantonnay et à Legé, et, quand il jugea les volontaires en état de reprendre la campagne, il attaqua la Roche-sur-Yon. Malgré l'incontestable bravoure de ses Vendéens, il essuya une sanglante déroute, que protégea vaillamment du reste la belle Mme de Beauglie, une des faciles et brillantes illustrations de la petite cour que Charette a réunie autour de lui à Belleville.

Le général licencia son armée, qui employa les derniers jours du mois d'août à vaquer aux travaux de la moisson. Beysser et les Nantais ne leur en laissaient guère le loisir; ses colonnes de gardes nationaux harcelaient, tourmentaient, épuisaient le pays insurgé. Il y eut de sanglantes affaires à Vertou, à Villeneuve, aux Sorinières, à la Motte-Achard. Les succès furent balancés. Beaucoup de gardes nationaux de Nantes y perdirent la vie, et les paysans eux-mêmes essuyèrent des échecs sérieux, malgré l'impétuosité de Charette et de Joly. Le premier tomba, vers la même époque, sérieusement malade; quand il entra en convalescence, l'armée de Mayence pénétrait en Vendée.

La coalition venait de s'emparer de Mayence et de quelques places frontières, défendues avec un merveilleux héroïsme. Elle avait stipulé que les garnisons de ces villes ne serviraient plus contre elle à l'avenir, mais elle avait omis de faire profiter de la même stipulation les insurgés vendéens, et ceux-ci payèrent cet oubli énormément cher. Aussi ont-ils énergiquement maudit, dans cette circonstance, l'équivoque

distraction des puissances alliées. « Les étrangers, dirent-ils, voulaient empêcher la révolution de pénétrer chez eux, mais non pas l'étouffer en France; car ils aimaient bien mieux voir la France troublée, ruinée, opprimée, que riche, unie, florissante, comme sous le gouvernement légitime. »

Kléber commande cette vaillante armée; sous sa pensive et indolente écorce, le fils de l'humble terrassier alsacien a déjà fait pressentir l'énergique génie qui va donner à l'armée royaliste un ennemi digne d'elle. A partir de ce moment, les doublures qui ont combattu la Vendée quittent subitement la scène, où vont briller à la fois Kléber et Marceau, Beaupuy et même l'intrépide sabreur qui a nom Westermann.

L'insurrection vendéenne s'est définitivement organisée. Sous la direction suprême de d'Elbée, cinq armées occupent le pays révolté. L'une, celle de la Loire, est commandée par Bonchamps; la seconde, celle du centre, a pour chef Royrand; celle de l'Anjou marche avec La Rochejacquelein; la Haute-Vendée, avec Lescure; la Basse-Vendée, avec Charette. Ces dispositions faites, on attend l'ennemi de pied ferme.

X.

Le 10 septembre, quatorze mille Mayençais arrivent en Vendée, passent comme une rafale sud le Bocage nantais, et réunis aux colonnes de Beysser, balaient impétueusement devant eux les insurgés tremblants. Port-Saint-Père est enlevé; Machecoul subit le même sort; Legé est occupé. Les blancs se sont retirés sur Montaigu, emmenant avec eux toute une population gémissante, démoralisée, éperdue. Mademoiselle Charette, qui ne put suivre l'armée, tomba au pouvoir des Bleus qui protégèrent son malheur, et fut conduite à Nantes où elle vécut dans une obscurité complète.

Montaigu fut évacué comme Legé. Les débris de l'armée de Lescure vinrent y faire leur jonction avec ceux de l'armée de Charette. La consternation était au comble. Des désastres partout. Châtillon pris par Westermann, Aizenay enlevé par la division des Sables. Les insurgés du sud-ouest errants et dispersés. Il fallait sortir de cette effrayante position. L'insurrection joua son reste : elle marcha résolument sur Torfou, que les Mayençais incendiaient, et l'avant-garde, que commandait Charette, donna tête baissée dans les bataillons du Jura et de la Nièvre. Les Vendéens ne tinrent pas dix minutes, et se débandaient en désordre, quand les femmes des paroisses environnantes se précipitèrent dans les rangs, armées de fourches et de bâtons, et par leur exemple autant que par leurs reproches, rendirent quelque courage aux paysans qui s'enfuyaient.

Une ardente mêlée s'engage sur le plateau boisé de Torfou. On sait quel fut le résultat de cette importante journée. Deux fois perdue par les Vendéens, la victoire fut définitivement ressaisie par deux immortelles paroisses, les Echaubroignes et Izernay, dont les gars soutinrent deux heures le choc des grenadiers de Mayence. Les Républicains comptèrent trois mille morts : ils eussent perdu quatre fois davantage sans le dévoûment de Chevardin (de Saône-et-Loire), qui se fit tuer sur ses pièces au pont de Boussay (1).

Après cette victoire, Lescure et Charette se portent sur Montaigu, où commande Beysser. Averti de l'approche des Vendéens, le terrible Bleu dit, comme autrefois Guise : « Ils n'oseraient ! » Il faillit lui en coûter aussi cher qu'au prince lorrain : six mille insurgés se précipitèrent dans la ville, balayant devant eux tout ce qui entrait en ligne. L'artillerie fut enlevée à la manœuvre vendéenne, au pas de course et à la baïonnette. Le général reçut un biscaïen dans le côté, et fut enlevé tout sanglant : les débris de cette petite armée se réfugièrent à Nantes.

XI.

La division des Sables n'avait rencontré aucune résistance sérieuse; Mieskouski, réfugié polonais, qui la commandait, balayait les environs de Saint-Fulgent, quand Lescure et Charette lui tombèrent sus. Les Républicains ne s'attendaient pas à si chaude attaque, et lâchèrent pied. Ils se réfugièrent à Saint-Fulgent, et s'y ralliérent. La nuit tombait. L'impatient Charette prend un tambour en croupe et pénètre dans la rue du bourg. On se massacre à l'arme blanche dans un silence effrayant. Cet aveugle acharnement est tel que Blancs et Bleus prennent leur poudre aux mêmes caissons. Le terrible bataillon l'*Invincible*, de la Marne, est taillé en pièces. Le *Vengeur*, de la Charente, succombe à son tour. On s'est battu toute la nuit. L'armée républicaine est horriblement maltraitée; elle abandonne Saint-Fulgent.

Charette se rend aux Herbiers : il fait demander à la grande armée le partage du butin conquis sur l'ennemi. Les Poitevins et les insurgés de l'Anjou se défiaient depuis long-temps les uns des autres. L'esprit de province était là beaucoup plus vivace chez les paysans que chez ceux qui les dirigeaient. Le partage du butin excita des récriminations; Charette se laissa aller au mécontentement général et se sépara de la grande armée. C'était, par de mesquines divisions, sacrifier un tiers de la Vendée et manquer d'une indigne manière à la foi jurée. De son camp de Legé, il répondit sèchement à la

(1) Tout le monde sait l'histoire de Chevardin. Ce qu'on sait moins, c'est que cet homme, massacré de sang-froid après le combat par les vainqueurs qui le trouvèrent expirant, est encore populaire dans le pays, où on ne le connaît que sous le nom du *brave bleu*. L'arbre sous lequel il périt est honoré à l'égal du fameux chêne de Turenne.

demande de secours de Bonchamps, pressé par les Mayençais. Bonchamps fut écrasé à Saint-Symphorien, Lescure aux Moulins-aux-Chèvres et à Châtillon. Ils laissent dix mille morts et douze pièces de canon sur les champs de bataille de Mortagne et de Cholet, le cimetière de la Vendée.

Pour pallier la honte de sa désertion, Charette, que le passage de la grande armée sur la rive droite de la Loire a laissé seul sur la terre vendéenne, se décide à tenter un coup de main sur Noirmoutier, île importante qui tient au continent par un gué très-dangereux, nommé le Goi de Barbastre.

XII.

Charette avait des intelligences avec des habitants de Barbastre qui lui indiquent les passes connues des seuls riverains. Il rassemble rapidement sa petite division, et, à deux heures du matin, il arrive à la pointe du sud-est sans que les républicains aient eu l'éveil, circonstance dix fois heureuse, car il eût suffi de l'arrivée d'une canonnière pour anéantir les trois mille Vendéens qu'il commande. La batterie de Barbastre, commandée par un habitant de l'île, l'intrépide Richer, dirige sur les blancs un feu terrible qu'il faut éteindre à tout prix, car la marée monte, les Vendéens de la queue de la colonne ont déjà de l'eau jusqu'à mi-corps : encore une demi-heure de résistance, et l'armée vendéenne s'abîme tout entière dans les courants de cet étroit goulet. Les insurgés se jettent avec fureur sur les batteries qui les déciment à bout portant : Charette tue Richer de sa propre main, et offre la vie à son fils, un de ces héroïques enfants que nous trouvons à chaque pas sous les drapeaux de la Révolution, et dont André Chénier a fait revivre le cœur dans une strophe d'une beauté toute lacédémonienne. « Mon père, dit le sublime enfant, est mort pour la République ; comme lui, je déteste les rois et j'aime la liberté. » Il fut massacré sur le corps de son père.

Barbastre est enlevé. Wieland, qui commande à Noirmoutier, se rend sans brûler une cartouche. Charette fait immédiatement partir un de ses aides-de-camp vers la croisière anglaise pour lui annoncer la prise de l'île. Il y était encore cantonné, quand il reçut la nouvelle du désastre de la grande armée. Foudroyé par cette nouvelle, où il vit sa ruine future, comme Hannibal après la bataille du Métaure, il rentra dans la Basse-Vendée. A Touvois, les premières troupes qu'il rencontre sont des paysans insurgés qui escortent le brancard où agonise d'Elbée. « Je viens me jeter dans vos bras, dit ce dernier au général poitevin. » — « Je saurai vous défendre », répondit simplement Charette, et il engagea d'Elbée à se retirer à Noirmoutier pour y guérir de ses blessures, ce qu'il fit aussitôt.

XIII.

La Basse-Vendée seule était sous les armes. Joly et Charette la défendaient ; Guérin, Pajot, Savin, Couëtus et beaucoup d'autres chefs subalternes les secondaient dignement. Des prodiges de valeur, cependant, ne rendaient pas aux insurgés le terrain qu'ils perdaient journellement devant les soldats victorieux de Dutruy et surtout de Haxo, l'un des plus héroïques généraux que les provinces du nord-est, cette intarissable pépinière de la France militaire, aient fournis à nos jeunes armées. Haxo mettait dans ses chasses aux Vendéens l'ardente pertinacité du traqueur indien ; il finit par acculer Charette à son rocher de Bouin, où ses trois mille hommes se sont follement entassés (frimaire an II).

Trois colonnes, fortes en tout de 6,500 hommes, s'avancent sur Bouin par Machecoul, par Bois de Cené et par Beauvoir. Ce cercle, qui se rétrécissait sans cesse, allait étouffer la Vendée. Les garnisons de Paimbœuf et des Sables, les généraux Dufour, Sainte-Suzanne, Auburtin, accouraient consommer la ruine du terrible insurgé. Haxo s'était dit « qu'il précipiterait ces gens-là dans la mer. » — Charette, réduit au désespoir, « qu'il passerait sur le corps des bleus ». — Ce fut lui qui tint parole. Le 13 frimaire, il ordonne une attaque générale sur le bourg de Bouin, où les Républicains ont pénétré. Il est repoussé. Il encloue ses canons, tue ses chevaux, renverse une colonne républicaine qui lui fait face, passe les étiers sous la conduite d'un paysan qui connaît les lieux, fait traîner à bras quelques pièces de campagne qui lui restent, et arrive à Châteauneuf : il a perdu 800 hommes, mais il s'est tiré des mains de Haxo. Des traînards qui étaient restés à Bouin furent fusillés sur place ; les Vendéens avaient massacré leurs prisonniers de Noirmoutier. Charette blâma cette boucherie, mais mollement, selon sa coutume.

A Châteauneuf, il engagea une vive action avec cinq cents hommes de l'armée de Haxo. Il y eut un massacre sans résultats bien définis, et le Vendéen parvint à gagner Saint-Étienne-de-Mermorte, d'où il se rendit à Touvois. De là, il trouva moyen d'enlever un convoi destiné à Haxo et de battre les troupes qui accouraient au secours de l'escorte. Cette guerre de partisans fatigua bientôt les généraux républicains, qui écrivaient aux représentants :

« Charette ne nous donne pas le temps d'agglomérer nos forces : il est toujours en avant » ou en arrière de nos bataillons : il nous fait » un mal horrible... Il se moque de nos efforts, » les paralyse par un coup de main, les fait » échouer par une retraite ou nous décourage » par un succès inattendu. Il me faudrait des » troupes volantes, et je n'ai à opposer à ses » soldats, dont il a vaincu la mauvaise volonté,

» que des recrues. » Et il demandait qu'un système de pacification remplaçât cette extermination indéfinie. La réponse des représentants fut implacable : « La Vendée doit être anéantie. »

Mais la Vendée se rattachait à la vie avec un indomptable désespoir. Ruiné et affamé chez lui, Charette se décide à porter la guerre dans le Bocage. Il attaque, aux Quatre-Chemins, un camp retranché de deux mille républicains. Il fait nuit. Joly, qui commande une cavalerie improvisée, a pénétré, en se donnant pour républicain, dans le camp des bleus. Charette attaque vivement, mais sans succès. — « Montre donc ta cavalerie, brigand ! lui crient les patriotes.» Joly répond à ce défi par une décharge meurtrière qui le fait reconnaître. La surprise fut complète, et le camp fut enlevé en un instant.

XIV.

A la suite de cette affaire, les chefs du Bas-Poitou élurent Charette pour leur généralissime, titre qui lui avait été jusque là contesté par quelques-uns de ses compagnons d'armes, et notamment par Joly. Il fut élu seulement par suite du refus de Couëtus d'accepter le commandement. Il maintint les chefs divisionnaires dans les divers grades ; mais ce ne fut que bien difficilement que Joly se contenta du rôle qui lui était assigné. Couëtus seul put le déterminer à ne pas abandonner l'armée. La dissension de ces deux chefs célèbres inquiéta quelque temps l'armée, scandalisée de tant de petitesse : leur réconciliation lui rendit l'espoir.

Le 20 frimaire, une colonne républicaine surprit au Bon-Père l'armée de Charette et lui tua quelques hommes. La nuit suivante, Charette rendit cette surprise aux bleus. Quelques jours de repos suivirent, durant lesquels La Rochejacquelein arriva au camp : il avait passé les jours précédents à errer dans les bois et dans les plus impénétrables fourrés du Bocage.

Charette le reçut d'autant plus froidement qu'une partie de son armée l'avait subitement quitté pour suivre le brillant paladin de la campagne d'outre-Loire. La Rochejacquelein l'abordait au moment où il se mettait à table : il ne l'invita même pas à dîner Le jeune homme sentit vivement l'affront, et quand Charette, en lui annonçant son départ pour Mortagne, l'eut engagé à le suivre : « J'ai l'habitude, non de suivre, mais d'être suivi », répondit fièrement le vainqueur d'Entrames. Ils se séparèrent, et l'armée avec eux. Charette tira sur la côte, et assaillit Machecoul, où les bleus avaient onze cents hommes de garnison.

Les bleus l'attendaient peu, et s'entretenaient de sa fabuleuse campagne de Bouin dont on racontait merveille. « Je voudrais bien voir Charette », dit tout à coup un officier. — « Le voilà », s'écrie une voix de femme terrifiée. Les Vendéens étaient en vue : rien ne leur résista. Sept cents morts et une pièce de canon attestaient, le soir même, la défaite des patriotes.

XV.

Le lendemain (1er janvier — 12 nivôse), l'année fut tristement inaugurée par les armes vendéennes. Carpentier, à la tête de troupes à qui le terrain du marais était familier, attaqua les insurgés adossés à la forêt de Machecoul. Il y eut un combat meurtrier, mais court. Les Vendéens furent complètement battus. Dix fois sur le point d'être pris, Charette n'échappa que grâce au dévouement de quelques vaillants royalistes. Sa carabine fut coupée par une balle. Il rallia quelques débris de ses bandes à Saint-Philibert, et revint le lendemain essayer une revanche.

Il fut de nouveau repoussé. Un troisième effort n'aboutit qu'à une troisième défaite. Ce jour-là, pour comble de malheur, Noirmoutier tombait au pouvoir des patriotes. Le général erra misérablement quelques jours dans les communes de Saligné, de la Chambaudière, de Saint-Sulpice, sans pouvoir recruter dans ce pays harassé et dépeuplé par dix mois de combats journaliers.

Une circonstance fatale lui rendit des soldats. La République jetait en ce moment sur le pays enflammé ses onze armées que l'effroi des Vendéens a si tristement baptisées du nom de *Colonnes infernales*. En exterminant tout, paysans paisibles et gars insoumis, les généraux Amey, Huché, Grignon, Cordelier, Dufour recrutaient pour l'infatigable *brigand*. Aussi, à la fin de nivôse, Charette se trouva-t-il en mesure d'entreprendre sa belle campagne d'hiver de l'an II.

Le 9 pluviôse, il battit les bleus à Saint-Fulgent. Aux Quatre-Chemins, il obtint un nouveau succès ; mais ses troupes furent dispersées par une colonne républicaine sortie de Montaigu, et il fut rejeté, lui onzième, dans la forêt du Grâla. Il venait de réunir une nouvelle armée quand il eut à soutenir un sérieux engagement avec les bleus dans la même forêt ; ses soldats furent sabrés, il reçut lui-même une balle à l'épaule. Il souffrit long-temps de cette blessure pour laquelle on eut grand'-peine à trouver du *beurre frais pour le pansement* : ce fait en dit plus que toutes les déclamations possibles sur les misères de la Vendée durant ce terrible hiver.

A quelques jours de là, Charette battait à Chauché une colonne patriote et lui tuait huit cents hommes. Il alla au feu, la bride de son cheval attachée à sa boutonnière, à cause de sa blessure. Grignon eut son tour près de Puybeliard et La Chesnaye-aux-Essarts. Au bout de dix jours de campagne, les colonnes infernales avaient été balayées par Charette, Joly et leurs vaillants compagnons. Les égorgeurs étaient aussi démoralisés qu'ils pouvaient l'être, depuis surtout que les deux partis en étaient venus, comme dans ces hideuses boucheries dont l'Espagne contemporaine nous a ramené le

spectacle, à ne faire aucun quartier à leurs nombreux prisonniers.

XVI.

La Vendée s'était assoupie pendant le court répit que lui donnait l'évacuation du pays par les colonnes mobiles. L'affaire de la Roche-Servière la réveilla brusquement. Deux mille Vendéens y avaient été surpris par trois colonnes républicaines et taillés en pièces.

A la nouvelle de cet échec, Charette, souffrant, marche au-devant des bleus, leur livre quelques escarmouches insignifiantes et finit par se trouver en face du général Duquesnoy, près de Saint-Colombin (20 pluviôse an II).

Trois charges impétueuses de Charette ont porté dans les rangs républicains un désordre qu'augmentent encore les attaques imprévues de Guérin, Savin et Joly, cachés dans les bois de Bouaine. La bataille semble perdue pour Duquesnoy, quand un corps de cavalerie tourne l'armée vendéenne, enfonce, sabre l'aile gauche de Charette. La Roberie veut rallier les paysans en déroute; il est entouré par quatre hussards, en tue deux, échappe aux deux autres, et rejoint son général, qui a perdu six cents hommes et se retire sur Vieillevigne.

L'armée s'était si rapidement égaillée que Duquesnoy écrivait le lendemain : « Je ne puis dire de quel côté ont fui les royalistes : ils se sont dispersés de toutes parts ».

Charette était furieux et désespéré : il ne savait qui accuser de sa défaite, et eut la maladresse d'accabler ses lieutenants d'injustes et amères récriminations. Sapinaud et quelques autres officiers y furent tellement sensibles qu'ils le quittèrent pour se retirer dans leurs cantons respectifs.

Le Vendéen paraissait perdu. Duquesnoy et Turreau le talonnaient, Cordelier et Robert s'étaient mis sur sa trace. Serré par six colonnes ennemies, Charette semble ne pouvoir échapper; mais ses espions le préviennent à temps, et les bleus en sont encore à chercher sa trace qu'il a dispersé au Grand-Luc l'arrière-garde de Turreau, et culbuté les cantonnements patriotes à Falleron, Béjarry, la Limousinière. Pour balayer les Marches poitevines, Turreau s'est porté sur les derrières de Charette; il l'aurait détruit si le comité de salut public ne l'avait rappelé pour l'opposer aux insurgés de la Chouannerie (2 ventôse an II).

Délivré de son terrible ennemi, Charette se réunit à Joly et lui fait part de la résolution qu'il a prise de chasser les républicains du canton de Legé. Joly applaudit à sa résolution, et les Vendéens marchent sur Legé en trois colonnes, commandées par Couëtus, Charette et Joly; Guérin, Savin, Allard et d'autres chefs de marque font partie de l'expédition.

Le 5 ventôse, l'armée combinée arrive devant la ville que défend l'armée de Cordelier. Les bleus, craignant de voir échapper les Vendéens, s'élancent impétueusement à leur rencontre et engagent l'action avec désavantage. Guérin les charge en tête, Joly en flanc. Dans cette mêlée furieuse, l'un des fils de Joly tombe mort, l'autre est grièvement blessé. Davy-Desnorois, major-général des royalistes, tombe frappé d'une balle. Les bleus, effrayés de tant d'acharnement, démoralisés par la perte de leur artillerie, battent lentement en retraite, abandonnant aux insurgés huit cents morts et une victoire que la tardive arrivée de Crouzat et de Verpot ne peut fixer sous les drapeaux de la République.

Il est inutile d'ajouter que tous les prisonniers abandonnés par l'armée de Cordelier furent massacrés sur la place. Joly lui-même, qui venait de subir des pertes si cruelles, ordonna de sang-froid la mort de son dernier fils, jeune républicain que les paysans avaient amené captif devant lui. Tant de férocité effraya Charette lui-même, qui ordonna de suspendre les exécutions et fixa provisoirement son quartier-général à Legé, sa récente conquête.

Une bien autre campagne allait commencer pour lui : le comité de salut public venait de donner au général Haxo le commandement de l'armée de la Basse-Vendée.

XVII.

Traqué, poursuivi de lande en lande, et toujours insaisissable, Charette s'est réfugié dans les bois de la Roche-Servière avec les misérables débris échappés à l'ardente recherche de Haxo. Cette longue agonie doit aboutir à une ruine inévitable, et, dans cette perspective, le Vendéen se décide à échapper à tout prix à cette effroyable situation que vient d'aggraver la mort de La Cathelinière, pris et exécuté après une pointe hardie sur Pont-Rousseau.

Dans la lande de Béjarry, illustrée par un récent combat, il tombe dans une colonne républicaine et la culbute; puis il fait sa jonction avec Guérin, commandant de la division de Retz, jonction imprévue et d'autant plus opportune qu'elle a lieu sur le champ de bataille où Haxo (15 ventôse) vient d'assaillir l'armée démoralisée de Charette. Les deux généraux, réunis, fondent à leur tour sur l'avant-garde et le flanc des républicains. Deux fois ébranlé, Haxo reforme en carré sa division décimée, ordonne une charge impétueuse à la baïonnette; mais une fusillade meurtrière éclaircit sa vaillante colonne, et il se décide à céder le terrain en attendant une revanche que l'inquiète activité du Vendéen ne lui fera point attendre.

Le 17 ventôse, Charette marche sur La Roche-sur-Yon, où Haxo l'a précédé et a condensé une force imposante. L'assaut va être donné : déjà Guérin a culbuté quelques postes avancés, quand Haxo fait une rapide sortie, coupe les insurgés en deux, les disperse, et fait charger par sa ca-

valerie les paysans éperdus, qui se laissent écharper sans rendre combat. Le corps de Dugua est presque exterminé; celui de Charette, attaqué à Lezon, n'échappe qu'à l'aide de la division de Joly, qui s'est dévouée pour assurer la retaite.

Haxo se désespérait de ne pouvoir en finir avec son insaisissable ennemi. « Il est aujourd'hui, » écrivait-il (22 ventôse), à la tête de dix mille » hommes, et le lendemain, il erre avec une » vingtaine de soldats. Vous le croyez en face » de vous, et il est derrière vos colonnes : il me» nace tel poste dont il est bientôt à dix lieues. » Habile à éluder le combat, il ne cherche qu'à » vous surprendre pour égorger vos patrouilles, » vos éclaireurs, et enlever vos convois. Je le » poursuis sans relâche : il périra de ma main, » ou je tomberai sous ses coups. » Cette promesse est tristement prophétique.

XVIII.

Charette campait aux Clouzeaux, toujours talonné par son terrible adversaire, quand ses éclaireurs lui annoncèrent l'arrivée de l'ennemi. Aussitôt il range son armée en bataille dans le village même; Joly et lui commandent l'infanterie; la cavalerie, sous les ordres de Bodereau et Le Moël, occupe les hauteurs voisines; puis il parcourt rapidement les rangs de ses paysans et leur adresse quelques mots d'encouragement fréquemment interrompus par le cri de *Vive le Roi!* L'armée vendéenne, formée en croissant, s'ébranle et fait ses dispositions pour envelopper les Bleus.

Les grenadiers de Haxo, non moins ardents, se sont élancés à la baïonnette contre les soldats de Joly postés dans une genêtaie. Le combat se prolonge quelque temps avec des chances égales, mais la cavalerie de Charette a fait reculer les dragons ennemis, et le désordre s'est mis dans les rangs républicains.

Haxo revient à la charge, il attaque, brise, enfonce l'arrière-garde des Vendéens. Joly, accouru au secours des siens, parvient à rétablir les chances du combat. Charette a le temps de rallier les débris de son arrière-garde, pendant que Joly fait plier le centre des républicains. La journée est perdue pour Haxo, mais le vieux lion combat encore après six charges infructueuses. Epuisé par la perte de son sang, il s'est adossé à un arbre comme Bayard expirant, et, le visage tourné vers l'ennemi, il donne encore quelques ordres à un aide-de-camp qui ne l'a pas abandonné. Un cavalier, dont la tête est couverte d'un casque de dragon, s'avance vers lui : « A moi, camarade! » dit Haxo. Le cavalier est un Vendéen; quatre des siens accourent et somment le général de se rendre à discrétion. Haxo refuse, et continue à lutter sans espoir. Ses coups terribles tiennent les cinq assaillants à une distance respectueuse; enfin l'un d'eux le renverse d'un coup de feu, et termine ainsi une lutte héroïque autant qu'inégale.

XIX.

La Vendée reprenait l'espoir : un peu d'union chez les triumvirs, Charette, Stofflet et Marigny, et sa résistance devenait terrible : cette union même lui manqua.

Les chefs en avaient pourtant senti le besoin, et la peine de mort avait été prononcée contre quiconque se séparerait de ses compagnons d'armes. Aux conférences qui s'ouvrirent à Jallais, Marigny s'était rendu avec sa division à l'appel de ses collègues; mais le pays confié à ce général ayant été envahi pendant les conférences, les paysans de la Haute-Vendée se portèrent en foule vers leurs foyers. Marigny dut les suivre. A peine fut-il parti, qu'un conseil de guerre fut assemblé : Charette en était le rapporteur. Le brillant vainqueur de Mortagne fut condamné à mort sans avoir été entendu. Charette et Stofflet avaient vivement poussé à ce résultat auquel plusieurs chefs de marque, Sapinaud, Renou et bien d'autres, refusèrent formellement toute complicité. On accusait les deux collègues de Marigny d'une odieuse jalousie. Marigny ne crut jamais que la condamnation fût serieuse; il ne le sut que le jour qu'il fut saisi par la garde prétorienne de Stofflet, entraîné dans un jardin et fusillé.

Ce sang généreux tachait bien des mains. On en chargeait, outre les deux généraux, quelques chefs subalternes, et surtout un prêtre équivoque et intrigant, Bernier, curé de Saint-Laud, qui était parvenu à prendre sur l'âme étroite et hésitante de Stofflet le plus dangereux ascendant. Il fallait des victoires pour faire oublier un crime.

Turreau avait succédé à Haxo. Charette, qui avait surpris et battu les bleus à Moutier-les-Mauxfaix, où il avait perdu l'intrépide Renaud, tomba, neuf jours après, sur Dusirat, près du bourg de Chaudron. La victoire était presque gagnée, quand Stofflet se retira brusquement; les siens le suivent, les Vendéens reculent, la défaite est complète. Charette accusa Stofflet d'avoir voulu se délivrer de lui par un lâche abandon. Ce reproche était-il bien juste? C'est un secret resté entre Bernier et le brave soldat dont il fit un pâle intrigant comme lui.

Charette s'occupa ensuite d'organiser le pays confié à sa défense. Aussi la division des sables fut confiée à Joly;

Celle de Saint-Philbert, à Couëtus;
Celle de Machecoul, à Eriau;
Celle de Vieillevigne, à Dulac;
Celle du Marais, à Pajot;
Celle de Retz, à Guérin;
Celle de Palluau, à Savin;
Celle de Legé, à Lecouvreur et à Garault;
Celle de Luçon, à Cailleau;
Celle de Saint-Vincent, à Delaunay;
Celle de Montaigu, à Rezeau.

La cavalerie fut confiée à Hyacinthe de la

Roberie. **Prudent**, son frère, avait été envoyé par Charette annoncer aux Anglais la prise de Noirmoutier, et il avait péri dans un naufrage sur la côte même de Vendée.

La justice civile fut organisée à son tour, mais seulement comme une dépendance de la justice militaire. Il y avait, sous l'autorité du conseil militaire, un commissaire général, un tribunal de révision, trois tribunaux ordinaires, des inspecteurs divisionnaires et des chefs ou commissaires de paroisses. Cette machine judiciaire était simple et régulière : elle produisit d'excellents résultats.

Quant à la caisse militaire, la guerre nourissait la guerre, et aussi, outre les amendes judiciaires, les revenus des biens des patriotes de la Vendée, que la crainte ou l'expérience des vengeances royalistes faisait refluer vers les grandes villes.

Ces dispositions prises, Charette réunit les chefs divisionnaires, et rentre en campagne dans les premiers jours de prairial.

XX.

Le général Brière venait de prendre position dans les vastes bruyères qui touchent Béjarry. Charette, qui a formé un noyau de douze cents hommes, se précipite sur les bleus. Guérin, qui est à l'avant-garde, essuie un échec et se replie. L'héroïne de Torfou, la belle madame du Fief-Saint-Colombin, se lance au galop dans la mêlée et rétablit l'action. Sapinaud, qui arrive avec sa redoutable bande, achève la défaite de Brière.

Les bleus rentrèrent en désordre à Montaigu. Charette fit sa jonction, le lendemain, avec les Angevins de Stofflet, et reçut par M. de Tinténiac un message du gouvernement anglais qui annonçait la prochaine arrivée du comte d'Artois en Bretagne. Les insurgés saluèrent cette promesse avec un enthousiasme sincère, dont ils se repentirent amèrement plus tard.

Le 12 prairial, onze mille Vendéens, appuyés de quatorze pièces de canon, attaquent Challans que défend Dutruy. Guérin, qui commande l'avant-garde, enlève les postes avancés, et repousse à Blouain cinq cents voltigeurs embusqués. Dutruy lance sa cavalerie sur les Vendéens ; Guérin exécute rapidement la manœuvre qui a valu à nos armes la victoire des Pyramides, et toute la *furia francese* des dragons républicains vient échouer contre le mur de baïonnettes que leur présente le front de la colonne vendéenne. Guérin avançait toujours pas à pas, chassant devant lui les cavaliers de Dutruy.

Un trait de merveilleuse audace rétablit le combat : quarante dragons ont fait une charge brillante contre cette masse compacte qu'ils ont brisée, et à laquelle ils ont enlevé deux drapeaux. Le désordre se met dans les rangs des insurgés. Un choc terrible a lieu entre les dragons de Dutruy et les chasseurs de Stofflet. Charrette, à son tour, charge avec des troupes fraîches et écharpe tout sur son passage. Brière est tué. Le sort du combat oscille un instant. Une charge à la baïonnette décide l'affaire. Les blancs s'égaillent dans la campagne, à grand'peine protégés par les chasseurs de Stofllet. Charette, désarmé, fut assailli par des dragons avec lesquels il dut se colleter. Il se replie sur Belleville, laissant quelques centaines de morts sur la plaine de Challans.

Cette sanglante déroute exaspéra les insurgés. Charette réprimanda l'indolence de Stofflet ; celui-ci se plaignit de l'imprudente fougue des Bas-Poitevins. D'amères récriminations furent dirigées contre le vieux Joly; il avait pourtant rudement payé de sa personne, et avait reçu de graves blessures. La vérité est qu'on jalousait le vieux lion qui avait dans son royalisme une rude franchise que l'on qualifiait de jacobinisme, surtout quand il parlait de la noblesse et du clergé. Puis, il était aux Clouzeaux quand Haxo y périt : il disputa à Charette le cheval blanc du vieillard, et le rancunier sultan de Belleville ne le lui pardonna jamais. Joly fut mis au ban de l'armée et périt dans une rixe ignoble, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, comme nous le verrons plus bas.

Une halte de quelques jours suivit ces événements. Charette retourna à Belleville, où il reprit de plus belle sa voluptueuse existence, qu'interrompaient parfois les alertes données par les colonnes du général Vimeux. Belleville, que des historiens amis du général vendéen ont euphémiquement nommé *le camp de Richard-Cœur-de-Lion*, était en réalité un sérail de débauches brutales où des courtisanes titrées se disputaient, sans honte comme sans jalousie, les caresses du glorieux soutien de la *bonne cause*. Et ces orgies, dont il donnait l'exemple à son état-major, la présence de sa chaste sœur, — on voudrait pouvoir en douter, — n'y apportait aucune trève.

XXI.

Quelques tentatives furent faites dans le courant de fructidor pour engager les insurgés à livrer leurs généraux. Des cavaliers se présentèrent à Saint-Philbert, et semèrent des proclamations dans le pays. Charette en est averti. Il prend un parti décisif, et se tournant vers ses soldats : « Si de ma vie, dit-il, dépend le » bonheur de la Vendée, je suis prêt à la sa» crifier. » Il n'y eut de réponse qu'un cri gé» néral : « Vive M. de Charette ! »

Une colonne républicaine stationnait à Legé. Charette vint l'attaquer avec 1500 hommes ; il fut battu à plate-couture, et s'enfuit rapidement, talonné de près par les bleus. Les hussards de la mort, qui faisaient partie de la colonne victorieuse, s'étaient jetés, au galop de leurs chevaux, au milieu des fuyards éperdus

auxquels ils ne faisaient aucun mal. « Ce » n'est pas à vous que nous en voulons, braves » gens, s'écriaient-ils : c'est à votre brigand de » Charette! » Un d'eux se ruait le sabre haut sur le général, quand Guérin lui brûla la cervelle.

On finissait dans les campagnes les travaux de la moisson, qui ne se faisaient que dans l'intervalle des fusillades et sous la perpétuelle menace de deux camps retranchés situés, l'un aux portes de Nantes, l'autre à cheval sur les Marches-Poitevines. Il fallait s'en débarrasser, même au prix d'un sang précieux. Charette réunit ses paysans et marche au camp de la Roillière, qui n'oppose qu'une résistance insignifiante et est enlevé au pas de course.

Cinq jours après, celui de Frétigné est assailli. Les Vendéens se font tuer pendant cinq heures devant les redoutes ennemies, mais ils y entrent. Comme à la Rouillière les bleus sont refoulés sur Nantes. Cette vaillante épopée et la popularité qu'il en retira valurent à Charette la jalousie et les tracasseries du ténébreux intrigant auquel obéissait l'Anjou. L'insurrection traîna à la suite de ces mesquins amours-propres, et se souilla du sang de l'intrépide Joly, son ancienne idole. Charette avait trempé dans ce crime qui le rendit odieux au Bas-Poitou; et pour achever de l'accabler, la réaction thermidorienne, récemment arrivée aux affaires, proclamait son hypocrite politique de pardon et d'oubli dans les affaires de Vendée.

XXII.

Des commissaires sont envoyés en Vendée pour tenter une réconciliation générale. Ruelle, l'un d'eux, se met en rapport à Nantes avec une créole, madame Garnier-Chambon, qui connaissait la retraite de la sœur de Charette. Cette dernière s'offre pour intermédiaire entre les conventionnels et les insurgés. On part pour le camp vendéen, et Charette, heureux de revoir sa sœur en sûreté, accepte avec empressement les premières ouvertures que lui font Canclaux et Ruelle.

La paix était ardemment désirée par les paysans : toutes les relations en font foi, et les chefs eux-mêmes, à part quelques fanatiques de guerre civile, comme Savin, quelques hommes plus qu'équivoques, comme Delaunay, ne résistaient que pour la forme à l'entraînement général. Charette sut donner habilement le change aux conventionnels, dès les premiers mots, sur cette lassitude générale. Soit forfanterie, soit ignorance naïve de l'état des hommes et des choses, il avait demandé le rétablissement de la monarchie et le remboursement des frais de guerre : deux impossibilités. « C'est donc vous qui prétendez dicter la paix! » n'avaient pu s'empêcher de dire les commissaires républicains. — Observez tout, demandez beaucoup, promettez peu, n'arrêtez rien : » telles avaient été les instructions données par Charette à ses fondés de pouvoirs. Ils les suivirent à la lettre. L'un d'eux, Dupérat, causait familièrement avec le commissaire Bollet, qui lui disait qu'il fallait avant tout une reconnaissance de la République par les insurgés : tous les rois de l'Europe, ajoutait-il, l'avaient reconnue. — « Ces gens-là ne sont pas français », répliqua vivement Dupérat. — « Il faudra pourtant bien en venir là », dit Charette, quand ce propos lui eut été rapporté.

Il se rendit, le 27 pluviôse, à la Jaunais, où les conférences s'ouvrirent entre la République d'une part, l'armée du Poitou, de l'autre. Stofflet, par esprit de contradiction, avait refusé de traiter et continuait à lutter avec une triste et stérile persévérance. Après de longs débats, on arrêta définitivement les articles suivants :

« Tout individu et toutes sections de citoyens » peuvent exercer librement et paisiblement leur » culte.

» Les Vendéens qui n'ont aucune profession » ni état sont libres d'entrer dans les troupes de » la République.

» Tous les bons signés par les chefs, dans les » deux armées du centre et du bas de la Vendée, » le commissaire aux vivres et les délégués par » eux, sont remboursables jusqu'à concurrence » de deux millions. »

» Les personnes des chefs et habitants de la » Vendée insurgée qui se soumettent aux lois de » la République une et indivisible sont à l'abri » de toutes recherches pour le passé.

» Il sera accordé des secours et indemnités aux » habitants de la Vendée, pour leur aider à relever leurs chaumières et maisons, et pour y » rétablir l'agriculture et faire fleurir le commerce.

» Les jeunes gens de la réquisition restent » dans la Vendée pour y rétablir l'agriculture » et faire fleurir le commerce. »

On a parlé plus tard de traité secret de rétablissement de la monarchie, exigé et promis. On ne doit point s'attendre à ce que nous discutions sérieusement cette question, mise en avant par les intrigues et les passions politiques d'alors, soutenue depuis par des préjugés de partis, mais qui ne peut plus être acceptée comme un fait vraisemblable par tous ceux qui ont les plus élémentaires notions sur l'état de la France en l'an III, et sur la force respective des deux opinions belligérantes.

XXIII.

La pacification de la Jaunais ne fut pas sans détracteurs. Parmi les républicains, bien des puritains durent frémir de voir la République traiter ainsi avec des rebelles flétris d'un nom odieux. Parmi les blancs, plusieurs chefs et beaucoup de paysans y virent le sacrifice de la cause vendéenne à des ambitions personnelles. Delaunay, Savin, Le Moël excitaient les mur-

mures des soldats, et leur désignaient Charette comme le traître qui devait être le point de mire de leurs malédictions.

Le général l'apprit : il partit en toute hâte pour Belleville. « Nous avons combattu sans général, s'écriait-on déjà, nous le ferons bien encore! » Charette se présenta aux soldats : « Suis-je toujours bon Vendéen, leur dit-il, ou » me croyez-vous républicain depuis hier? Ce » n'est pas une paix, sachez-le, que j'ai conclue » pour vous; c'est une trêve qui nous donnera » le temps de nous préparer à une nouvelle » lutte et de recevoir les secours que nous a » promis l'étranger. Des pièges! A-t-on tenté » un désarmement, et ne serons-nous pas sous » les armes à l'heure que nous le voudrons? »

Le bon sens poitevin accueillit ses raisons, et la sédition se calma. Déjà compromis, Delaunay se réfugia près de Stofflet, Savin et Le Moël avouèrent franchement leur erreur, et ce nuage se dissipa.

La paix était conclue. Pour compléter l'oubli d'un passé encore saignant, les représentants désirèrent montrer le vainqueur des Clouzeaux à la ville de Nantes, et Charette se rendit avec empressement à la gràcieuse invitation qu'ils lui en firent.

Ce fut peut-être le plus beau jour de sa vie que cette triomphale entrée à Nantes ; ovation dont la solennité calculée caressait si voluptueusement sa vanité théâtrale. Il oublia tout dans cette fête splendide dont le détail serait ici trop long, tout, jusqu'aux impuissantes fureurs de Stofflet, qui le mettait au ban de la Vendée et assassinait ses partisans. Ce vaillant soldat n'était plus, il est vrai, que l'esclave d'un prêtre intrigant; il dut lui-même déposer les armes — 13 floréal.

XXIV.

Le traité de la Jaunais n'était, aux yeux des royalistes, qu'une halte dans la guerre civile : aussi ne le prirent-ils jamais au sérieux. La paix était signée, et pourtant les convois républicains étaient enlevés aux portes mêmes de Nantes par les bandes de Charette, qui niait obstinément toute complicité dans ces honteuses expéditions. Les Républicains durent alors établir un camp dans le pays insurgé, à La Motte-Achard. Cet établissement, contraire aux termes du traité, excita de vives réclamations, et Charette, qui avait atteint son grand but, celui de gagner du temps, saisit avidement ce prétexte pour reprendre les armes. Le 4 messidor (22 juin), une longue et hypocrite proclamation appelait les français *égarés* à se ranger sous les drapeaux du roi légitime, et leur promettait pardon, réformes, constitutions, intégrité du territoire français. Ce document était appuyé de pièces d'une authenticité plus que douteuse, et, comme on le pense bien, il n'amena pas à la cause royale un seul nouveau prosélyte.

Les Républicains, instruits des menées du général, font marcher un détachement pour l'arrêter dans son camp de Belleville. Averti par ses espions, Charette attend l'ennemi de pied ferme, puis il le fait entourer par des forces supérieures, le désarme et l'incorpore à ses troupes.

Quelques jours après, le camp républicain des Essarts est attaqué par Charette et enlevé après une vive fusillade. Pendant ce temps, Guérin bat une colonne ennemie à Palluau, et son frère remporte une autre victoire à Aigrefeuille Ces trois succès enivrèrent les insurgés, et leur joie fut au comble quand ils reçurent de la petite cour de Vérone, asile du comte de Lille, les lettres qui conféraient au général de leur choix le commandement de l'armée catholique et royale. Ces lettres étaient on ne peut plus flatteuses :

« Continuez, Monsieur, à me servir, comme » vous avez servi mon prédécesseur, et croyez » que si quelque chose peut m'alléger le fardeau » que la Providence m'ordonne de porter, c'est » d'être destiné par cette Providence à récompenser les plus grands services qu'un roi ait » jamais reçus. »

XXV.

Stofflet, lui, était resté coi : Bernier le menait en laisse; puis, il est probable que l'insultante distinction établie par les princes entre les gentilshommes du Bas-Poitou et le garde-chasse de Maulevrier était pour beaucoup dans cette singulière inaction. Rien ne l'en fit sortir, pas même l'arrivée, à la côte du Marais, de l'expédition anglaise commandée par Warren. Charette s'est porté à la rencontre des Anglais, et, sous les yeux des bleus, il a recueilli des munitions dont il a chargé soixante-quinze voitures qu'il a fait filer sur Belleville. Quelques émigrés le rejoignirent ce jour-là — 12 août; — ils étaient l'avant-garde de la grande expédition qui devait escorter le comte d'Artois en Vendée et réparer les désastreuses fautes de Quibéron.

Ce fut le 10 vendémiaire an IV (2 octobre), que l'escadre anglaise, qui portait le comte d'Artois et 6,000 hommes environ, aborda à l'île d'Yeu. On connaît cette triste équipée, les mesquines divisions, les passions étroites, les mystérieuses lâchetés qui la rendirent la risée de l'Europe. Charette avait pourtant fondé là-dessus de bien ardentes espérances :

« Mon cœur tressaille de joie de vous savoir » si près de moi... Dès aujourd'hui, dès ce moment, je marcherai à votre rencontre pour seconder vos projets. Si j'eusse reçu vingt-quatre » heures plus tôt les avis que je reçois dans ce » moment, j'avais douze mille hommes d'élite » réunis près de moi et prêts à marcher pour » une expédition qui a manqué. Je les ai renvoyés chacun à son poste. Il me faut donc recommencer un nouveau rassemblement qui » emportera au moins six jours de délai. Il faut

» que ce rassemblement soit complet en raison » de l'importance du motif et des causes qui » vont l'opérer. »

Le prince avait promis formellement à Charette de venir le rejoindre : il lui avait assigné pour rendez-vous le port de la Tranche. Charette y vint et s'y trouva seul avec ses Vendéens. Le comte d'Artois n'était pas homme à tenir une promesse de ce genre. Il se laissa faire par son entourage une très-douce violence. *Ses jours étaient trop précieux; — son rang ne lui permettait pas de chouanner;* et mille excuses aussi ingrates et aussi impolitiques. Bref, il donna contre-ordre et partit, empruntant ridiculement un mot célèbre : « Tout est perdu fors l'honneur. » L'honneur était encore moins sauf que le reste.

En recevant du comte de Grignon la nouvelle du contre-ordre, Charette fut atteré. — « Dites » au prince, répondit-il à l'aide-de-camp, qu'il » m'envoie l'arrêt de ma mort. Aujourd'hui, » j'ai quinze mille hommes autour de moi; de» main, il ne m'en restera pas trois cents. Je n'ai » plus qu'à me cacher ou à périr les armes à la » main : je périrai. » — « Sire, la lâcheté de » votre frère a tout perdu! » écrivait-il à la même date au comte de Lille.

XXVI.

On sait avec quelle mystérieuse et infatigable persévérance le parti orléaniste cherchait, à travers toutes les phases de la révolution, à détourner les événements au profit de ses rêves égoïstes. La mort d'Egalité ne l'avait pas troublé un seul instant. Dumouriez était une des illustrations du parti. Il avait connu Charette en Vendée, avant la guerre civile : une certaine intimité s'en était suivie. Les récents exploits de Charette, sa résistance si belle par elle-même. et vue à travers le verre grossissant des espérances des partis, en font d'ailleurs un personnage précieux. Dumouriez lui fait tenir une longue lettre fort claire, fort adroite, dans laquelle, après lui avoir justement démontré « qu'entre » les Bourbons et la France il y avait désor» mais un mur de séparation; que les princes » étaient impossibles », il lui proposait « d'au» tres branches moins endurcies dans leurs » idées absolues que la première. » Il parlait, mais rapidement, du duc d'Enghien, et arrivait, comme sans le vouloir, au duc d'Orléans, « le » seul moyen de transaction possible entre la » République et la monarchie. Il a des idées » arrêtées sur bien des points, et malgré sa jeu» nesse, il est doué d'un grand sens. Sous le » nom de son père, qui était un drapeau contre » la cour, c'est pour lui que travaillaient les Gi» rondins ». Et il concluait en proposant à Charette le rôle de Monck de la France, « d'Atlas du nouveau règne. »

La vanité bien connue de Charette ne se laissa pas, cette fois, prendre à l'appeau. Sa réponse fut courte, énergique, toute militaire. « Dites au fils du citoyen Egalité d'aller se faire f..... » Ce qui n'empêcha point les conspirateurs d'abuser plus tard de l'autorité de son nom.

Il s'occupait alors mieux qu'à intriguer; dans un conseil de guerre, tenu le 3 brumaire, il faisait décider qu'on attaquerait le bourg fortifié de Saint-Cyr, qui gênait les communications de la flotte anglaise avec l'armée insurgée. On essaya une surprise qui échoua. Une attaque au grand jour fut alors résolue.

XXVII.

Guérin somme les Républicains de se rendre. Une décharge meurtrière est la seule réponse des bleus. Les Vendéens, suivant leur constante tactique, s'embusquent dans les maisons qui font face à l'église et répondent avec quelque succès au feu de l'ennemi, pendant que Bodereau et sa division assiègent l'église, et que Guérin précipite en vain ses vétérans contre cette forteresse improvisée.

Le chef royaliste a eu deux chevaux tués sous lui. Il combat à pied; ses meilleurs officiers tombent autour de lui, sans qu'il ait gagné un pouce de terrain. C'est inutilement qu'il a fait mettre le feu aux maisons contiguës à l'église : les flammes qui enveloppent les Républicains ne diminuent rien de la vivacité comme de la justesse de leur tir, et elles aveuglent les royalistes, qui ne combattent plus qu'au hasard. Charette a vu ce désordre. Il accourt avec sa division. La colonne de Guérin ne le reconnaît pas et le prend pour un ennemi. Cette erreur coûte la vie à d'intrépides paysans. L'escalade est ordonnée; mais les insurgés n'entendent rien à ce genre d'attaque, et leurs morts s'entassent confusément au pied des échelles. Le Moël est tombé des premiers; Guérin a vu un officier rouler dans la poussière, atteint d'une grave blessure. Il s'élance pour le sauver : deux balles lui traversent la poitrine.

Les insurgés ne combattent plus : ils meurent découragés par ces pertes cruelles. Celle de Guérin, surtout, était irréparable. Guérin était un de ces hommes précieux qui représentaient, dans l'insurrection, le côté sincèrement démocratique. C'était un simple marchand de volailles qui avait pris les armes, comme Cathelineau, « pour la liberté des paroisses. » D'un cœur simple, et d'un esprit inculte, il s'était élevé, par ses qualités personnelles, au commandement d'une importante division; il commandait ces sauvages insurgés du pays de Retz, si rebelles à tout ordre qui ne partait pas d'un paysan comme eux.

Cependant le général Delaage, au bruit de la fusillade, est sorti de Luçon. Il a aisément battu les gars de Pajot au Port-la-Claie. Charette y accourt en personne, mais ce n'est que pour assister à une déroute effroyable. Il revient devant Saint-Cyr, et fait rétrogader son armée, qui laisse

plusieurs centaines de morts autour de Saint-Cyr, et n'emporte qu'à grand'peine les blessés et le cadavre de Guérin. L'héroïque paysan fut enseveli au bourg de la Roche, au milieu des pleurs de toute l'armée insurgée, et même de son dur général.

XXVIII.

Guérin est mort le 4 frimaire : le 4 ventôse, Pajot mourt à Chatenay. Les balles qui les ont frappés ont tué la dernière Vendée populaire, la gigantesque Vendée de Cathelineau et de ses intrépides paysans. Après les lions, il ne resta plus près de cet héroïque cadavre que les renards et les loups-cerviers du royalisme expirant. Il y eut bien quelques glorieux dévouements, perdus dans une série de faits odieux ou grotesques. Ainsi, la solennité des funérailles de Guérin fut troublée par de scandaleux débats entre deux prêtres qui prétendaient à l'honneur de l'ensevelir. Aucun d'eux ne voulant démordre, ils entonnèrent des chants divers qui produisirent une scène ridicule dont le fâcheux effet fut encore accru par d'outrageantes paroles. Et c'étaient là, qu'on le remarque bien, des incidents journaliers.

La défiance, l'hypocrisie et l'espionnage s'étaient glissés sous la tente des derniers insurgés. Un des plus fidèles adhérents de cette malheureuse faction convient lui-même que les derniers actes de l'insurrection furent semés de crimes nombreux, à peine rachetés par de rares éclairs d'humanité. Charette voyait la trahison partout à ses côtés, et fusillait sans relâche. Pour l'accabler, la Convention lui envoya Hoche à l'armée de la Loire. C'était six fois plus qu'il n'en fallait contre l'insurrection disloquée et mourante.

Sorti des derniers rangs du peuple, Lazare Hoche était le fils d'un palefrenier. Le jeune général était rapidement arrivé à ce degré de popularité, si envié du triomphateur, si périlleux pour la conscience du citoyen. Bonaparte et Moreau étaient encore d'assez obscurs débutants, Hoche était l'idole du moment. Jeune et beau, les femmes l'aimaient, le prônaient, et préparaient son piédestal. Soldat de la veille, l'armée le chérissait : adroits, les gouvernans le flattaient; enfin, les vieux républicains citaient ses vertus toutes romaines; et il méritait assez tout cela.

La guerre avait pris le déplorable caractère que prennent trop souvent ces duels furieux qu'on nomme guerres civiles; c'était devenu une boucherie de soldats à paysans, la plus odieuse des inimitiés. Bénissons toutefois la Vendée populaire, car elle est restée, même sous Charette et Stofflet, inébranlable dans son aversion pour les sanglantes exécutions si familières aux deux généraux. Ceux-ci, on le sait, avaient fait de leurs jannissaires allemands les exécuteurs de leurs hautes-œuvres. Cette mansuétude de la Vendée est d'autant plus sainte et d'autant plus méritoire, que rien n'avait été épargné pour l'en faire dévier, ni les provocations de l'ennemi, ni les sophismes des rhéteurs des armées catholiques. Son plus beau titre de gloire, elle le sait, ce n'est pas d'avoir foudroyé ses adversaires à Torfou, c'est de leur avoir pardonné à Saint-Florent. Les lions ont été agneaux.

Hoche était l'homme qu'il fallait pour encourager ce peuple aimant et bon à l'excès. Il apportait des paroles de paix et d'union. « Nous »saurons respecter votre faiblesse. Rétablissez » vos chaumières, priez Dieu et labourez vos » champs ». Guerre aux châteaux, paix aux chaumières : c'était le résumé de ce système qui séparait les agitateurs des *frères égarés*, inflexible pour les uns, bon et indulgent pour les autres. En quelques jours le pays avait livré ses armes et repris ses travaux. Cent mille hommes de vieilles troupes n'auraient point atteint ce résultat. En même temps, de fortes divisions républicaines balayaient dans tous les sens les dernières bandes de Charette, qui faisaient dans leurs épais repaires de Bournezeau une résistance meurtrière. Hoche, irrité et impatienté, oublia un instant de glorieux antécédents; il n'avait malheureusement pas, nous le verrons par la suite, un sentiment assez pur de l'honneur du soldat et du citoyen. Il mit à prix la tête de son ennemi : six mille louis! Il oubliait que Viriate et Sertorius étaient restés plus grands dans l'histoire que ceux qui ne les avaient pu vaincre qu'en stipendiant la trahison.

XXIX.

C'est dans cette suprême lutte qu'éclate l'indomptable génie de l'homme qui a créé parmi nous une stratégie nouvelle. Son armée, divisée en deux colonnes, marche vers la Boulogne. Prudent de La Roberie, monté sur ce cheval de Haxo qui ne reculait jamais au feu, attaque une colonne à la Thebaudière : — il se précipite aveuglément sur l'ennemi. Une décharge part des rangs. « Je suis blessé », s'écrie La Roberie, et il tombe sans vie. Couëtus aborde les bleus au pas de course, les enfonce, les rejette au-delà de la Boulogne, et retourne à Saligné avec le cadavre de La Roberie.

L'intrépide vendéen avait le pressentiment de sa mort. Il s'écriait en marchant à l'ennemi : « Ce jour est le dernier pour moi. » — « Pau» vre Prudent, disait Charette, à la vue du cada» vre : lui aujourd'hui, nous demain! » La Roberie avait eu la veille une vive explication avec Charette, qui lui avait reproché d'incliner à la paix, et le malheureux jeune homme avait voulu peut-être se faire pardonner d'avoir eu raison.

A Chatenay, où périt Pajot, aux Quatre-Chemins, les royalistes retrouvèrent quelques élans

de la vieille Vendée. Ce ne fut qu'un éclair. Le 8 nivôse, Charette marche aux Bleus avec une armée harassée et démoralisée par un échec essuyé la veille. Le général républicain Travot s'est retranché sur la hauteur des Trois-Moulins, sur la limite du Marais : il repousse l'avant-garde des Blancs, la rejette sur le centre, sabre, écrase et disperse tout. Charette se jette dans le Bocage, attaque une colonne républicaine, près Montaigu, se fait battre (13 nivôse) et se retire sur la Bruffière, où il est cerné par les soldats de Travot. Il leur échappe encore. Ce qu'il ignorait, c'est qu'il était vendu.

Hoche, nous l'avons dit, avait des idées assez *larges* en fait de probité militaire. Sensuel de tempérament, il avait eu l'idée de faire de l'amour un moyen de police et d'espionnage. Ce plan se trahit dans quelques lettres confidentielles d'une naïveté cynique. L'une de ses nombreuses maîtresses, la belle marquise du Grégo, qui passa des bras de Hoche dans le lit nuptial d'un loyal soldat de l'Empire, était la confidente des royalistes et les avait vendus aux Bleus. Charette se fit jour tant bien que mal dans les rangs ennemis, et se replia sur Chavágne, d'où il envoya Suzannet en Angleterre pour réclamer de prompts secours. Cette Angleterre qu'il avait maudite devenait son dernier espoir, et sa dernière planche de salut : on sait assez combien elle fut déloyale.

Ce fut à cette époque qu'il essaya de traiter avec la République; il en avait chargé Couëtus. Un déplorable malentendu fit disparaître ces chances d'accommodement. Couëtus, saisi au château de l'Epinay, fut jugé sommairement et fusillé avec deux de ses officiers. Cette exécution eut un fâcheux effet : Charette cria au guet-à-pens; Stofflet trembla pour sa sûreté, et mit l'Anjou en feu pour une misérable question de sûreté personnelle. Charette salua avec bonheur cette diversion inattendue : fallacieuse et rapide lueur d'espoir que dissipa la mort de Stofflet! (5 ventôse). Charette restait seul, et en quel état! Ses parents, ses amis meurent ou se soumettent l'un après l'autre, son frère, Beaumelle, La Roberie, Guérin jeune, le *rapide* Lecouvreur. Il est entouré de traîtres, sa maîtresse lui dénonce Guerin; le curé Guesdon a livré les canons aux Bleus. La vengeance, cette fois, ne se fit pas attendre : il envahit la maison de Guesdon, et l'y massacra lui et les siens. Cette justice sommaire effraya le pays, mais il y perdit son prestige, sa popularité, ses dernières chances de salut.

XXX.

Travot atteint Charette à la Chauvière et lui tue ses meilleurs volontaires. Il lui reste trente-deux hommes à la tête desquels il lutte, le 5 germinal, contre deux cents chasseurs, dans les landes de Saint-Sulpice. Après trois heures de fusillade, les républicains chargent à la baïonnette. Douze Blancs ont péri; mais Charette combat encore. Une balle lui ouvre la tête; un coup de sabre lui enlève trois doigts. Un déserteur alsacien, nommé Peffer, avait pour lui un ces dévoûments religieux si profondément gravés dans les anciennes mœurs de la Germanie. « Mon général, s'écrie l'héroïque » allemand, donnez-moi votre chapeau et sauvez-vous! Ils me prendront pour vous au pa» nache et vous pourrez leur échapper! »

Peffer fut haché à coups de sabre, mais Charette expirant n'avait plus la force de quitter cette plaine sanglante. Le vendéen Bossard l'emporte sur ses épaules et tombe mortellement atteint. La Roche-Davo le charge à son tour, et n'est pas plus heureux. Un troisième le dépose inanimé dans un taillis voisin; c'est là que Travot le fait entourer par ses grenadiers, et le constitue prisonnier. Il est conduit à Pont-de-Vic, puis à Angers, d'où il est dirigé sur Nantes.

Ce fut une joie folle parmi ses ennemis quand la fameuse nouvelle vola de ville en ville, de Luçon à Nantes et à Paris. La République avait pris son Hannibal : Travot, Valentin, montaient aux nues. « Je te félicite, mon cher » général, écrivait Grigny à Hoche (13 germi» nal). En vérité, nous sommes tous comme » des fous depuis cette bonne nouvelle. »

Charette, témoin obligé de toute cette exaltation, en jouissait secrètement et ne dissimulait pas le dédain qu'elle lui inspirait. Le bateau qui le portait à Nantes croisait à tout instant des canonières qui tiraient d'heure en heure en signe de triomphe. « Voilà qui est » bien impolitique », se borna-t-il à dire en montrant la rive droite, où le sang versé à Saint-Sulpice n'était pas encore refroidi.

» Voilà donc où m'ont conduit ces gueux d'Anglais! » disait, en arrivant à Nantes l'ancien garde marine de Louis XVI et de la guerre d'Amérique. A son interrogatoire — 8 germinal — et devant la commission militaire qui le jugea le lendemain, il fut digne, calme, exempt des ridicules forfanteries que lui ont prêtées d'imprudents amis. Il nia les prétendus articles secrets du traité de la Jaunais et défendit vivement le général Jacob, loyal soldat, accusé de trahison pour avoir été battu par Charette.

XXXI.

Villenave, l'un de ses admirateurs, fut le défenseur d'une cause jugée d'avance. « Je fis » valoir les moyens justificatifs, et suivant le » désir de sa famille, et celui qu'il m'exprima » lui-même, je demandai qu'il fût envoyé à Pa» ris, comme l'avait été Cormatin, attendu que » la loi n'avait pas prévu le cas où il se trou» vait, c'est-à-dire, une reprise d'armes moti» vée sur la violation de la paix commencée par » les républicains. »

La délibération des juges dura près de deux

heures. Charette passa son temps à causer avec quelques personnes qui l'entouraient. On parla de suicide, que de récents exemples avaient mis à la mode dans les causes politiques capitales. On s'étonnait qu'il n'y eût pas recouru ; il répliqua qu'il n'avait jamais été partisan du suicide, et qu'il le regardait comme une lâcheté.

Les juges rentrèrent dans la salle. Le résultat, nous l'avons dit, n'était pas douteux : le vendéen fut condamné à mort. Il entendit son arrêt sans sourciller, et quelques cris de *Vive la République!* qui accueillirent la sentence, ne l'émurent pas davantage.

Il lui restait quelques heures pour se préparer à la mort. Il demanda un prêtre; on lui envoya l'abbé Guibert, curé de Sainte-Croix. A quatre heures de l'après-midi, le patient et son confesseur sont conduits à la place des Agriculteurs (place Viarmes) : cinq mille hommes y étaient réunis, avec d'innombrables spectateurs. Un cercueil y était tout prêt; il n'y manquait que le cadavre. Charette jeta un regard indifférent à ce meuble lugubre. Guibert crut le moment venu de l'exhorter à ne pas faiblir. « J'ai cent fois vu la mort de près, lui fut-il » répondu : ce n'est pas aujourd'hui que je » commencerai à la craindre. »

Les tambours battirent. Charette ôta péniblement du mouchoir sa main blessée, repoussa le bandeau qu'on voulait lui apposer, se plaça debout en face des soldats, posa la main sur son cœur et commanda le feu. Cet homme ne devait pas mourir comme un supplicié ordinaire. Le corps inanimé, au lieu de tomber immédiatement sur la bouche, resta un instant debout, s'affaissa lentement, graduellement, *descendit* par terre, « et il sembla descendre de » lui-même au tombeau. » (1)

XXXII.

Sur le haut piédestal où l'ont placé les trois années de sa brillante existence, Charette s'est vu l'objet des éloges les plus outrés et le point de mire des attaques les plus furieuses. Pour les uns, c'est un héros doué de la triple séduction de la beauté, du courage et de l'esprit, un Richard-Cœur-de-Lion, avec ses beaux coups d'épée et ses tendres faiblesses ; pour les autres, le vainqueur de Haxo n'a été qu'un heureux et vulgaire aventurier. On a dédoublé l'homme et chacun a choisi la face la mieux appropriée à son étroit système.

Des deux côtés, passion aveugle. Ecoutons, sur Charette, son plus récent historien : « C'était un vaillant et beau cavalier, doué de tous les avantages qui font les héros du champ de bataille. Front calme et pensif, regard étincelant sous d'épais sourcils, lèvres minces et convulsives, nez audacieux, cheveux ras et cendrés, taille leste et souple, admirable de proportions, démarche élégante, quelque peu théâtrale : voilà le portrait de Charette, tel que l'adoraient les soldats et les femmes..... Il avait aussi toutes les qualités et tous les défauts des dictateurs. Armé d'une force morale incroyable et d'une énorme confiance en lui-même, il ne souffrait ni les ordres, ni les conseils, ni la résistance, ni la contradiction ; il allait à son but envers et contre tous, aimant mieux échouer à sa façon que de réussir à celle des autres, préférant un pouvoir absolu dans les douves de son Marais au commandement disputé de la grande armée vendéenne..... Il était sans quartier pour les patriotes..... Il eut toujours à sa suite un sérail plus ou moins nombreux de grandes dames, de bourgeoises et de paysannes.... Il traitait ses favorites à la manière des pachas. »

Le pinceau a été moins favorable au héros que le prisme indulgent à travers lequel l'a vu le verbeux enthousiasme de M. Pitre-Chevalier. Les portraits de Charette sont assez nombreux, et se ressemblent entr'eux d'une manière frappante. La stature est assez élevée; le corps bien pris, quoiqu'un peu gros, annonce une constitution vigoureuse, une force herculéenne. La poitrine est large, l'encolure puissante. La chevelure est noire et fournie, les sourcils noirs, droits et durs, comme ceux du Klephte. L'œil vif et mobile, profondément voilé sous l'arcade sourcilière, le menton allongé, le nez effilé, aquilin, lui prêtent le profil de l'oiseau de proie. La voix est aiguë et stridente, comme le sifflet d'un corsaire. La démarche est leste et agile. Voilà l'homme extérieur.

L'homme moral, sa vie entière nous l'a donné. Ce gentilhomme qui se ruine dans son fol ermitage de Fonteclause, qui devient chef de parti malgré lui, conserve dans la guerre civile l'insouciante imprévoyance et la sensualité de ses premières habitudes, qui perd vingt fois la Vendée par des caprices sans grandeur, par les sauvages bizarreries d'un orgueil insatiable et mesquin. Ce voluptueux, sanguinaire comme tous les hommes d'ardentes voluptés, et qui malgré tant de désolantes imperfections, gardera éternellement dans l'histoire son héroïque auréole : inexplicable fantaisie de la nature, que nous avons analysée avec toute la fidélité que nous nous sommes promis à nous-mêmes d'apporter à ces courtes études, mais sur laquelle la conscience de nos maîtres en histoire a seule le droit de prononcer.

XXXIII.

Avec un merveilleux génie, des ressources inépuisables, un théâtre d'opérations excellent, d'intrépides soldats et d'ineptes adversaires, comment Charette ne s'est-il pas maintenu plus long-temps sur la scène politique?

(1) Beauchamp.

La réponse est toute facile. Charette a prouvé à ses dépens une vérité trop souvent méconnue des agitateurs politiques : c'est qu'en révolution, les hommes qui visent au périlleux honneur de diriger les masses n'ont de chances de durée qu'autant qu'ils résument fidèlement dans leurs idées, leurs vœux, leurs espérances, et jusqu'à leurs intérêts et leurs griefs, les idées, les espérances, les griefs et les intérêts des multitudes qu'ils aspirent à dominer, tandis qu'en réalité ils les suivent. Le chef d'une insurrection populaire doit être le programme vivant de sa cause. Or, pour mille raisons, Charette ne pouvait être le programme de la Vendée. Ce volcan aux éruptions mal apaisées, ce sol classique des loyales révoltes, ce pays qui a réussi à jeter sur une guerre odieuse et impie une splendeur comme on n'en vit jamais, cette terre démocratique avant la Révolution qui décréta la démocratie, ce foyer toujours incandescent de républicanisme social, la Vendée des saints et des géants, se fût trop rapetissée en descendant aux proportions du gentilhomme de Couffé.

Avec son mot magique de *liberté des paroisses*, le voiturier de Près-en-Mauges souleva neuf cents villages, comme au temps de la vieille Gaule; et tant qu'il vécut, il fit de la Vendée l'invincible colosse qui menaça d'enrayer la Révolution, la Vendée qui poussa cent mille hommes contre Nantes, la Vendée de Bressuire, des Aubiers, de Chemillé et de Chollet. La balle du prolétaire qui tua le saint du Poitou tua en même temps ce prodigieux élan qui ne fût tombé, peut-être, que devant les murs de Paris. Avec Cathelineau, l'élément populaire disparaît; l'insurrection se modifie en se régularisant: c'est une guerre de gentilshommes, personnifiée dans Lescure, Bonchamps, d'Elbée, personnifiée surtout dans ce glorieux La Rochejacquelein. Le souffle n'y est plus, l'héroïsme reste encore. Les paysans auraient peut-être vaincu, les royalistes ne purent que mourir, au Mans, à Granville, à Savenay. La troisième phase, c'est la guerre des ambitions ou des intérêts : Charette, Stofflet. Ce n'est qu'une chicane brillante, qu'un chapitre des contes du *Border*, une strophe du *Romancero*, une vaillante chouannerie.

XXXIV.

On dit que, dans une de nos grandes batailles navales, un navire ennemi passa dans les ténèbres, entre les deux vaisseaux français, les couvrit de mitraille et s'éloigna. Les deux navires rendirent un feu incertain, échangèrent des boulets, se prirent pour des ennemis et s'écharpèrent avec rage. Un abordage devait terminer ce duel fratricide. Alors l'erreur se reconnut, mais il était trop tard : l'incendie mugissait aux flancs des deux géants, et ils éclatèrent ensemble sous les yeux des deux flottes épouvantées.

Comme l'insurrection bretonne, celle de la Vendée est née d'un misérable malentendu. L'ardente démocratie du 14 juillet a effrayé, ébloui la simple et pieuse démocratie du 13 mars. Elles devaient se donner la main pour se raffermir mutuellement contre l'invasion du passé : elles se sont reniées et violemment entrechoquées, et cette erreur, qui a coûté deux cent mille hommes à la patrie, c'est à peine si trois insurrections et un demi-siècle de rapports continus en ont préparé la ruine.

Quelle ombre malfaisante a donc passé entre ces deux sœurs pour leur troubler ainsi la vue? La contre-révolution ; la politique égoïste et stérile des partis, leurs calculs énervants, leurs dévouements équivoques. C'est pour cela que nos jugements doivent être inflexibles pour tous ceux qui, comme Charette, ont directement trempé dans cette inique conspiration contre la vérité et contre l'avenir. Nous avons été indulgent et respectueux jusqu'à l'enthousiasme pour les martyrs d'une conviction énergique, et c'est là ce qui nous donne le droit de condamner à tout jamais les hommes, lâches ou vaillants, forts ou faibles, qui ont traduit en luttes brutales et impies les vœux, les désirs, les intrigues de quelques impuissants pygmées. L'histoire est inexorable pour les *condottieri* des ambitions ou des intérêts. Toute une éclatante épopée n'est rien pour elle auprès d'un saint dévouement, et tandis qu'elle oublie les trophées érigés par la stérile vanité d'un Pompée ou d'un Sésostris, sa justice protège une tombe obscure et à demi-ruinée, placée aux flancs des Thermopyles! G. L.

CHARRUEL (Even, Yvain, Owen, Yves, Ywain). — Le nom de Charruel se trouve aussi écrit Charuel et Cheruel. La charte de 1294 (*D. Mor., Pr., I,* 1110) contenant la reconnaissance par les seigneurs de Bretagne du nombre des chevaliers, escuyers et archers qu'ils doivent à *l'ost* (l'armée) du duc, mentionne parmi ceux du pays de Tréguier *Monsour Henri Charruel*, qui devait *un chevalier pour le fief Even-guen, dou quel chevalier Henri Le Lone dist qu'il doit la quarte-partie.* L'habitation des Charruel dans le diocèse de Tréguier est encore prouvée par Guy Leborgne, dans son Armorial breton, qui les qualifie de vicomtes en Treguier. Cette observation n'est pas favorable à l'opinion du savant M. Guitton de la Villeberge, qui, dans un article inséré à la Revue anglo-française, 1839, donne à entendre que Yves Charruel qui combattit à la rencontre de Mi-Voie, tirait son nom du château de *Charruées, Castrum Carrucas,* qu'il écrit à dessein Charruel, en la paroisse de Sacey, en Basse-Normandie, mais sur la proche frontière de la Bretagne, à une lieue E. d'Antrain (1). Un Jean

(1) M. de la Villeberge est dans une erreur complète [illegible]

des Charruées, *de Charrueriis*, se révolta contre Henri II en 1173, et les seigneurs de ce nom portaient au XIVe siècle : de *gueules, à un char d'argent*. Ce n'est donc ni le même nom, ni les mêmes armes. On retrouve le même Henri Charruel, en 1320, témoin du contrat de mariage d'Alain de Rohan et de Jeanne de Rostrenen, passé devant la court de Kerahès, et Henri Charruel y appose son sceau au nom de ladite Jeanne. (*D. Mor., Pr. I*, 1298. *Titres de Blain*.) Ce Henri Charruel était-il le père d'Yvain Charruel qui fait l'objet de cet article? C'est ce que nous ne pouvons dire. La première mention de ce dernier se trouve dans l'acte du partage donné par Hervé de Léon à Armice, sa sœur, en 1338. Il y figure comme témoin, et son sceau, qui restait attaché à l'original aux archives de Blain, portait *une fasce au milieu de l'écu*; ce qui confirme le blazon des mêmes armoiries donné par Guy Leborgne. (*D. Mor., Pr. I*, 1394). Yvain Charruel fut aussi témoin en la même année d'un choix d'arbitres entre Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre, sa femme, et Hervé de Léon et Marguerite d'Avaugour, sa femme. Le premier fait militaire auquel son nom a été rattaché est la défense de la ville de Rennes, à laquelle il contribua avec le baron d'Ancenis, le sire du Pont, Jean de Malestroit et Bertrand du Guesclin. C'était en 1342, au commencement de la longue et sanglante guerre de la succession de Bretagne, dans laquelle Yvain Charruel avait pris parti pour Charles de Blois. Il paraît ensuite au nombre des chevaliers choisis par Jean de Beaumanoir pour le combat des Trente. (Voy. *Beaumanoir*). On lit au 103e vers du vieux poème sur ce combat :

> Je prends Tinténiac, à Dieu soit beneichon!
> Et Guy de Rochefort et *Charuel le Bon*.

Il fut fait prisonnier dès le commencement de l'action par Bamborough, chef des Anglais, avec Carou de Bodegat et Tristan de Pestivien, qui était grièvement blessé. Mais après que Bamborough eut été tué, ces trois chevaliers, qui n'appartenaient plus à personne, revinrent combattre près de Beaumanoir.

> A y ceste parole est Charuel levés,
> Et le vaillant Tristran qui moult estait blechiés,
> Carou de Bodegat, le preux et l'alosés.
> Tous trois estaient prisonniers à Bombourc le Devez,
> Mais quand Bombourc fut mort ils furent raquitez.
> Chacun prend à ses poings le bon branc acerez,
> De périr sur englois ont bonne volonté.

Mais les Anglais à la voix de Croquart reprennent courage et combattent si vaillamment que Beaumanoir s'en épouvante. Geoffroy du Rouays le rassure en lui faisant remarquer Charruel, Tinténiac, Raguenel, La Marche, Arrel, Rochefort, qui ayant encore *lance, espée et coustel*, font tête aux Anglais avec un grand courage. Charruel ne sortit pas de ce combat sans en emporter d'honorables marques, s'il faut en croire Froissart. « Et depuis, dit cet historien, je vois seoir à la table du roy Charles de France un chevalier breton qui esté y avait, messire Yewains Charuel. Mais il avait le viaire (visage) si détaillé et descoupé qu'il monstrait bien que la besogne fut bien combattue. » Une quittance donnée à Malestroit, le 11 août 1352, nous apprend que Yvain Charruel servait avec deux chevaliers, vingt-un escuyers et trente archers, sous les ordres du maréchal d'Offemont, lieutenant du roi au pays de Bretagne. Son scel en cire rouge porte un casque avec deux oreilles d'asne pour cimier et aux deux côtés une M et un I. (*D. Mor. Pr. I*, 1483). — Dans la même année 1352, Jeanne-la-Boiteuse l'envoya en Angleterre avec Robert de Saint-Pern, l'archidiacre de Rennes, et Olivier de Mordelles, pour traiter de la délivrance de Charles de Blois, prisonnier depuis la malheureuse affaire de la Roche-Derrien. Il fut choisi en 1357 pour l'un des conservateurs de la trève conclue à Bordeaux le 23 mars de la même année. Il devait, avec le vicomte de Rohan, la maintenir dans la Bretagne bretonnante, tandis que les sires de Rochefort et de Beaumanoir étaient chargés de la Haute-Bretagne. Rien ne nous apprend que Charruel se soit trouvé à la bataille d'Auray. On le retrouve en 1369, à Vitré, commis et ordonné à recevoir, de concert avec Sevestre de la Feuillée, les *monstres* des gens d'armes et archers qui servaient en Bretagne pour le roi de France. L'acte qui nous donne ce renseignement (*D. Mor., Pr., I*, 1645) porte un scel *parti, au premier une fasce, au deuxième une demi-croix de losanges*. Depuis lors, il n'est plus mention d'Yvain Charruel dans les chartes de Bretagne, où l'on retrouve seulement un Guillaume Charruel, écuyer, en 1415, et un Alain Charruel en 1420, parmi les hommes d'armes du sire de Rieux. Cette famille paraît s'être éteinte dans le XVe siècle. BIZ....

plaçant Charruel en Basse-Normandie. Il y a dans la commune de Guerlesquin, près Morlaix, mais qui faisait partie, à ce qu'il nous semble, de la vicomté de Guingamp, entre les villages de Prathélan et Keraël, une butte entourée d'un fossé circulaire, où l'on peut encore distinguer des debris de constructions, et que l'on nomme *Menez-Charruel* (Mont-Charruel). Nous savons d'autre part que c'était jadis le siége d'une baronnie connue sous le nom de Guerlesquin-Charruel. — Ces ruines appartiennent à un simple paysan, habitant du village de Prathélan, et qui a refusé de s'en dessaisir à des conditions très-avantageuses, moins utilitaire en cela que le propriétaire de Kinprunes dans l'*Antiquaire* de Walter Scott.
Even Charruel possédait, vers 1350, Kergallou et la Guerrand (commune de Plouégat-Guerrand). G. L.

CHARUEL DE RUFFIGNÉ (PHILIPPE-JACQUES), — bachelier et professeur de théologie à Paris, né à Antrain (Ille-et-Vilaine), est auteur de la *Rhétorique des Savants*. Paris, Saillant, 1767, in-8°. Ce livre médiocre, dédié au comte de Saint-Florentin, ministre d'Etat, est

un recueil de poésies dont les deux tiers à peu près sont de l'abbé Charuel. Il contient aussi plusieurs pièces de vers des amis de l'auteur, tels que M. Le Rouxel, sénéchal de Bonnefontaine; Jean Morel, curé d'Antrain, en 1736; Fourneaux, curé de Saint-Brice, en 1713; Ory, en 1727; Bonnami, en 1753, etc.

P. L...t.

CHASSÉ (Claude-Louis-Dominique de), — seigneur du Ponceau, issu d'une maison noble de Bretagne, naquit à Rennes en 1698. Après avoir achevé ses études, il fut envoyé à Paris en 1719, pour servir dans les gardes-du-corps. Il y était à peine entré que la fortune de son père, déjà entamée par le système de Law, disparut entièrement dans le terrible incendie de Rennes au mois de janvier 1720. Se sentant dans l'impossibilité de se soutenir au service, le jeune Chassé, que la nature avait doué d'une taille avantageuse, d'une figure agréable et surtout d'une voix magnifique, d'une basse-taille pleine, se décida à tirer parti des seuls avantages qui lui restaient. Il entra à l'Opéra et y débuta au mois d'août 1721. Il effaça promptement tous ceux qui, jusque là, avaient tenu son emploi, et s'acquit, par la création de plusieurs rôles, par celui de *Roland* principalement, la double réputation d'acteur et de chanteur irréprochable, ce qui ne l'empêcha pas de s'appliquer sans relâche à perfectionner son jeu et son chant. Il devint l'idole du public dont un versificateur du temps se fit l'interprète dans le quatrain suivant :

Chassé ! quand je te vois paraître sur la scène,
Je crois voir arriver une divinité.
Que dis-je ? non, les dieux, sous une forme humaine,
N'auraient ni tant d'éclat, ni tant de dignité !

Il eut le bon esprit de ne pas se laisser éblouir par cette faveur, et tout en continuant de se livrer avec plus d'ardeur que jamais à l'étude approfondie de ses rôles, persuadé que la mise en scène fait ressortir le talent de l'artiste et en favorise le développement, en même temps qu'elle contribue à assurer le succès de la pièce, il étendit ses soins à l'ensemble du spectacle, et se hasarda le premier à employer une grande quantité de comparses pour donner le tableau d'une manœuvre militaire dans l'opéra d'*Alceste*. Louis XV, satisfait de l'exécution, l'appela son *général*, et lui accorda une pension de musicien de sa chambre.

Chassé s'identifiait avec ses rôles et ne s'épargnait pas en les jouant. On en cite comme preuve l'anecdote suivante. Un jour, étant tombé sur la scène, il dit aux soldats qui le suivaient : « Marchez-moi sur le corps. » Néanmoins, comme il avait plusieurs fois témoigné le regret de ne pas suivre une carrière plus conforme à sa naissance, on lui offrit un emploi assez considérable dans sa province, emploi qu'il refusa d'abord, parce que sa retraite aurait entraîné la ruine des entrepreneurs de l'Opéra. Mais, en 1738, il se décida à se retirer en Bretagne avec le dessein de rétablir sa fortune. Le succès n'ayant point répondu à son attente, il rentra à l'Opéra, au mois de juin 1742, par le rôle d'Hylas dans l'opéra d'*Issé*, pour se retirer tout à fait, en 1757, avec la pension de 1500 liv. Cette retraite fut trop tardive, car, vers la fin de sa carrière, les gens de goût trouvaient qu'il y avait dans son chant trop de faiblesse et de négligence, ce qui donna lieu à l'épigramme suivante :

Ce n'est plus cette voix tonnante,
Ce ne sont plus ces grands éclats;
C'est un gentilhomme qui chante,
Et qui ne se fatigue pas.

Chassé est auteur de plusieurs chansons bachiques qu'il avait composées pour lui, et que l'étonnante étendue de sa voix ne laisse qu'à très-peu de chanteurs la possibilité d'exécuter. Il mourut à Paris, à l'âge de 88 ans, le 27 octobre 1786. A des talents distingués, à des connaissances variées, il joignait des mœurs honnêtes et une conduite irréprochable. Aussi, J.-J. Rousseau, l'exceptant de son arrêt de proscription, a-t-il dit de lui : « Cet excellent pantomime, en mettant toujours son art au-dessus de lui, et s'efforçant toujours d'y exceller, s'est mis ainsi lui-même fort au-dessus de ses confrères. Acteur unique et homme estimable, il laissera l'admiration et le regret de ses talents aux amateurs de son théâtre, et un souvenir honorable de sa personne à tous les honnêtes gens. »

P. L...t.

CHASSERAUX (Thomas-Jean, *baron*), — né le 7 novembre 1763 à Bains (Ille-et-Vilaine), entra au service, le 23 octobre 1791, dans le 1er bataillon de volontaires du Finistère, incorporé dans la 66e demi-brigade de ligne, devenue 63e régiment en l'an XII. Il fit les guerres de 1792 à l'an V à l'armée du Nord, et celles de l'an VI à l'an IX à l'armée du Rhin, où il devint chef de bataillon provisoire, le 17 octobre 1799. Confirmé le 20 juillet suivant, il passa à l'armée de l'Ouest en l'an X. Attaché au 50e régiment de ligne, le 29 septembre 1803, il fut nommé, le 22 décembre suivant, major au 32e et membre de la Légion-d'Honneur, le 25 mars 1804. L'empereur lui confia, le 16 mai 1806, le commandement du 40e régiment, avec lequel il fit les campagnes de la grande armée de 1806 à 1807. Blessé d'un coup de feu à la main gauche, à la bataille d'Iéna, le 14 octobre 1806, il reçut la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, le 14 mai 1807. Napoléon l'envoya en Espagne en 1808, et lui conféra le titre de Baron de l'empire, le 15 août de la même année. Chasseraux, que sa bravoure avait rendu digne de ces faveurs successives, les justifia de nouveau par le courage dont il fit preuve à l'armée d'Espagne. Le maréchal Mortier le recommanda particu-

lièrement pour sa belle conduite, le 18 novembre 1809, à la bataille d'Ocana, dont il contribua à assurer le succès par une marche en avant, qu'il fit en tête du 40ᵉ, et où il fut atteint d'un coup de feu au bras droit. Nommé commandant de la Légion-d'Honneur, le 22 décembre suivant, il se fit encore remarquer, le 11 août 1810, au combat de Villa-Garcia, où son régiment faisait partie de la brigade Brayer, laquelle chargea à la baïonnette les 5,000 hommes qu'elle avait devant elle, et s'empara du plateau qu'ils défendaient; les Français se trouvant alors maîtres des hauteurs, la victoire fut décidée en leur faveur. Il fut ensuite employé au siége de Badajoz et y commanda plusieurs fois la tranchée. Le journal du siége nous apprend qu'il venait d'en prendre le commandement, le 31 janvier 1811, à midi, lorsque, deux ou trois heures après, quatre bataillons espagnols, pourvus de deux pièces de canon, firent une brusque sortie sur les assiégeants et s'emparèrent d'une partie des ouvrages. Chasseraux les délogea, les poursuivit jusque sous le chemin couvert du fort, et leur fit essuyer une perte considérable. Ayant ensuite passé la nuit à lier les tranchées, à rétablir les communications et à perfectionner une partie des ouvrages qui se prolongeaient sur la gauche de la place, il était parvenu, le lendemain matin, à réparer le mal causé par l'attaque de la veille. Général de brigade, le 6 août 1811, et employé dans ce grade à l'armée du Midi, en Espagne, il fut chargé par l'empereur, le 22 février 1812, du commandement des troupes de différentes armes réunies sur les frontières de la Péninsule. Autorisé à rentrer en France, au mois d'octobre suivant, il servit, à partir du 22 janvier 1813, au corps d'observation du Rhin, obtint, le 4 mai, le commandement de la place de Weissenfeld, et, le 26 septembre, celui de Mersbourg. Mis en disponibilité le 2 octobre, il fut nommé, le 17 janvier 1814, au commandement du département du Loiret, et chargé, le 8 mars suivant, d'organiser la levée en masse de ce département. Louis XVIII lui conféra, le 16 août 1814, la décoration de Saint-Louis, et le maintint, le 22 janvier 1815, dans son commandement du département du Loiret. Mis en disponibilité le 25 mars suivant, en non activité le 1ᵉʳ janvier 1816, et compris, comme disponible, dans le cadre de l'état-major-général de l'armée, conformément à l'ordonnance du 30 décembre 1818, il fut admis à la retraite le 1ᵉʳ décembre 1824. Il est mort à Paris, le 5 octobre 1840. P. L...t.

CHASTELET (Paul HAY du), né en Bretagne en 1592, appartenait à l'ancienne maison de Hay, issue de celle des comtes de Carlisle, l'une des plus illustres d'Ecosse. Cette dernière devait sa noblesse à une action fort honorable pour ses auteurs. La tradition rapporte que les Danois ayant envahi l'Ecosse sous Kenneth III, il se livra entr'eux et les Ecossais une grande bataille à la suite de laquelle ces derniers, d'abord mis en fuite, se retirèrent du côté de Perth et furent obligés de passer par un chemin très-étroit entre les montagnes et la rivière du Tay. Un paysan, qui se trouvait là avec deux de ses fils non moins intrépides que lui, se rendit maître du défilé, exhorta les fuyards à faire tête à l'ennemi et s'opposa au passage de ceux qui voulaient continuer de fuir. Il fit plus : il s'arma de ce qui lui tomba sous la main, et suivi de ses deux fils, pourvus chacun d'une pièce de leur charrue, il fondit avec tant d'impétuosité sur les Danois, et il anima de telle sorte les fuyards par son exemple, qu'ils firent un grand carnage des ennemis et que la victoire resta aux Écossais. Ils se trouvèrent ainsi préservés de la servitude à laquelle les Danois avaient essayé de les soumettre. Le paysan et ses deux fils s'étaient tout particulièrement signalés dans le combat. Le père, qui s'appelait *Hay* (en anglais *Foin*), fut le sauveur de son pays. Il fut récompensé de son dévouement et devint la souche de l'illustre famille d'Ecosse dont nous avons parlé, famille d'où sont sorties les branches des Hay du Chastelet, des Hay des Nétumières. Le comte d'Errol en était le chef en 1702; il avait épousé Anne Drummond, sœur du comte de Perth.

Du Chastelet, successivement avocat-général au Parlement de Bretagne, maître des requêtes et conseiller d'État ordinaire, fut chargé, en 1621, d'établir le Parlement à Pau, et, en 1635, l'intendance de la justice dans l'armée royale où le comte de Soissons, Richelieu et Louis XIII étaient en personne. Magistrat intègre, il osa souvent tenir tête au roi et à Richelieu lui-même, pour sauver des victimes de la vengeance du cardinal. Lors du procès de Bouteville et de M. de Rosmadec, comte des Chapelles, exécutés en place de Grève, pour cause de duel, le 21 juin 1627, il publia un mémoire qui fut jugé aussi éloquent que hardi. Richelieu ayant objecté à Du Chastelet que ce mémoire condamnait la justice du roi : « Pardonnez-moi, reprit-il, je la justifie, s'il a la bonté d'en user envers un des plus vaillans hommes de son royaume. » Nommé l'un des commissaires dans le procès du maréchal de Marillac, décapité à Paris en 1632, il fournit à cet accusé le moyen de le récuser; il écrivit contre lui et contre son frère le garde-des-sceaux, sous le titre de *Prose impie contre les deux frères Marillac*, une satire en prose latine rimée que l'on trouve dans le *Journal de Richelieu*. Cet expédient réussit quant à Marillac; il récusa énergiquement Du Chastelet et lui reprocha sa prose satirique dans une pièce où le pieux Bérulle n'est pas ménagé, et qui est insérée en entier, p. 58-60 du tome 2 du *Journal du cardinal de Richelieu*. Amsterdam, 1664, 2 vol. petit in-12. Mais Du Chastelet faillit payer

cher cet artifice. Il fut détenu quelque temps à Villepreux, et n'obtint sa liberté qu'après avoir écrit un mémoire qui fut publié sous ce titre : *Observations sur la vie et condamnation du maréchal de Marillac, et sur le libelle intitulé : « Relation de ce qui s'est passé au jugement de son procès, en 1632 »*. Paris, 1633, in-4° et in-8°. — Un jour qu'il sollicitait la grâce du duc de Montmorency, le roi, étonné de la chaleur avec laquelle il s'exprimait, lui dit : « Je pense » que M. Du Chastelet voudrait avoir perdu un » bras pour sauver M. de Montmorency. » — « Je voudrais, sire, répliqua vivement Du Chastelet, je voudrais les avoir perdus tous deux, » car ils sont inutiles à votre service, et en avoir » sauvé un qui vous a gagné des batailles, et » qui vous en gagnerait encore. » Quoique Richelieu aimât beaucoup Du Chastelet, dont il goûtait l'esprit et les saillies, il ne lui confia pas d'emplois importants ; il craignait de ne pas le trouver assez docile à ses volontés. Nommé membre de l'Académie française à sa fondation, il en fut le premier secrétaire jusqu'à sa mort, arrivée le 6 avril 1636, et il y lut, le 5 février 1635, un *Discours sur l'Eloquence française*, composé pour satisfaire au réglement qui venait d'être arrêté. On a de lui, indépendamment des ouvrages déjà cités : I. *Les Entretiens des Champs-Élysées*. Paris, 1631, in-8°. Ces entretiens, qui roulent sur les affaires du temps de Louis XII, et particulièrement sur les guerres d'Italie, ont lieu devant Henri IV. II. *Discours du Roi contre les libelles faits contre le gouvernement de son État*. Paris, 1631, in-8°. III. L'*Innocence justifiée en l'administration des affaires*. Paris, 1631, in-8°. IV. *Discours d'État sur les écrits de ce temps*. S. L., 1635, in-8° V. *Recueil de diverses pièces pour servir à l'histoire*. Paris, 1635, in-f°; ibid., 1643, in-f° et 1653, in-f° Ce recueil commence en 1626 et finit, dans les deux dernières éditions, en 1643. Composé principalement de pièces de divers auteurs en faveur de Richelieu, il contient les trois écrits précédents et une préface apologétique de Du Chastelet, qui en fut récompensé par un don de 10,000 écus. VI. *Avis aux absents de la cour*, pièce d'environ 150 vers, adressée à ceux qui avaient suivi Marie de Médicis à Bruxelles. Cette pièce, que la *Biographie universelle*, t. 8, p. 262, dit se trouver dans le *Recueil de Sercy*, pourrait bien être la *Satyre contre la vie de cour*, dont parle le P. Nicéron, t. 38, p. 171. Cette pièce, commençant par ces mots : « Sous un calme trompeur, » a été faussement attribuée à Théophile, sous le nom duquel elle se trouve dans le Recueil de Sercy (T. 1, p. 89). VII. *La seconde Savoisienne*. Grenoble, Marnioles, 1630, in-8°. Cet écrit, composé dans le but de démontrer la justice de la guerre de la France contre la Savoie, est attribué à Du Chastelet par M. de Saint-Germain, p. 50 de son *Caton chrétien*. VIII. *Histoire de Bertrand Duguesclin, connétable de France, composée nouvellement et enrichie de pièces originales pour servir de preuves*. Paris, Billaine, 1666, in-f°; ibid., 1693, in-4°. M. de Kerdanet mentionne une édition de 1635; nous ne l'avons trouvée indiquée dans aucune biographie ni bibliographie. On s'accorde même à dire que la première édition ne parut que trente ans après la mort de l'auteur. Cette histoire a joui longtemps d'une réputation usurpée. Diffuse, défigurée souvent par l'interpolation de faits apocryphes, semée de digressions étrangères, reprochable sous le rapport de l'exactitude des dates, écrite d'ailleurs avec une emphase qui contraste avec la simplicité du personnage dont elle retrace la vie et à qui elle prête des discours démentis par son caractère et par les circonstances, elle tient plus du roman que de l'histoire. Aussi est-elle tombée dans le même discrédit que celles de Mesnard, de Lefèvre et de Guyard de Berville, qui toutes ont justifié la publication que M. de Fréminville a faite, en 1841, d'une nouvelle histoire de Duguesclin, joignant à l'avantage de la véracité celui d'émettre de saines idées sur la stratégie et la poliorcétique du moyen-âge. P. L...t.

CHASTELET (Paul **HAY**, marquis du), — fils du précédent, est auteur des ouvrages qui suivent : I. *Observations sur la vie et la mort du maréchal d'Ornano*. S. L., 1643, in-4°. II. *Traité de l'éducation de Monseigneur le Dauphin, au Roy*. Paris, Hénault, 1664, in-12. III. *Traité de la Guerre, ou Politique militaire*. Paris, Girard, 1668, in-12. — Nouvelle édition, avec des notes de M. d'Authville, sous ce titre : *Le Politique militaire, ou le Traité de la Guerre*. Paris, Jombert, 1757, in-12. IV. *Traité de la politique de France*. Cologne, P. Du Marteau (Amsterdam, Elzeviers), 1669, in-12. Une seconde édition parut la même année. — *Le même, revu, corrigé et augmenté d'une seconde partie*. Utrecht, Elzeviers, 1670. — *Le même, augmenté d'une seconde partie, avec quelques réflexions sur ce traité, par le sieur L'Ormegrigny* (P. Du Moulin, le jeune). Cologne, Du Marteau, 1677, 1680, in-12. *Les Réflexions de Du Moulin* avaient déjà paru à Cologne, 1671, à la Sphère. Leur auteur, protestant zélé, n'aurait pas manqué de se récrier, s'il y avait eu lieu, contre la prétendue cruauté des conseils de Du Chastelet au sujet de l'extirpation de l'hérésie; et, s'il s'est tu sur ce point, c'est parce qu'il avait bien compris que Du Chastelet n'avait eu en vue que l'indication des moyens à employer, non pour exterminer les huguenots, mais pour arriver à l'extinction des charges ou emplois qu'ils occupaient. Pour se convaincre combien est erronée, ou plutôt de mauvaise foi, l'opinion accréditée à cet égard sur l'autorité de Larrey, il suffit de lire, dans le chap. V de *la Politique de France*, les quinze moyens proposés par Du

Chastelet pour faire disparaître l'hérésie. Le septième moyen (p. 82) est « de supprimer par mort les conseillers huguenots; les chambres de l'édit sont désormais inutiles. » Il paraît que c'est de cette phrase que Larrey a induit le conseil d'exterminer les protestants. Le douzième moyen est « de les obliger, *par manière de po» lice*, à faire tous les jours maigres que les ca« tholiques observent, sur la même raison qu'on » les oblige à garder les fêtes par respect de la » religion publique, puis punir sévèrement ceux » qui auraient manqué à l'une ou à l'autre de ces » deux choses (p. 82-83) ». Le treizième moyen n'a rien de tyrannique, surtout dans sa première partie. Ce moyen est « de tâcher de marier les » catholiques avec les huguenots, et de faire » élever dans la religion romaine tous les en» fants issus de ces mariages ». Le quatorzième moyen s'appuie sur des considérations d'une sage tolérance et d'une politique élevée : « C'est » d'empêcher que les huguenots vendent ce » qu'ils ont de bien en fonds de terre, parce que » ces sortes de biens les attachent aux intérêts » de l'Etat... Je ne serais pas d'avis que l'on » contraignît les religionnaires de sortir hors de » France, comme on fit sortir les Mores d'Es» pagne, qui fut ensuite si préjudiciable à tout » le pays. Il y aurait de l'inhumanité de chas» ser ainsi les huguenots : ils sont chrétiens, » quoiqu'ils soient séparés du corps de l'Eglise, » et ce serait, outre cela, priver l'Etat de plu» sieurs bonnes familles, et serait mettre ces » malheureux hors de toute espérance de con» version et de salut, de manière que le Roi en » ce rencontre doit, ce me semble, imiter l'E» glise, la commune mère des chrétiens, la» quelle dans les remèdes qu'elle prépare mesle » toujours la douceur et la sévérité à la justice » et l'indulgence au châtiment ». S'agit-il de réprimer la piraterie? Voici comment s'exprime Du Chastelet (1re partie, p. 293) : « Les rois » de Tunis et d'Alger... ce sont pirates qui font » gloire de violer leur parole... Quand l'occasion » s'en présentera, il leur faudra faire la guerre, » mais avec des forces considérables, et les at» taquer jusque dans leurs ports. On pourra, » avec le temps, les ruiner en leur empêchant » de faire des courses et en faisant soulever » contre eux les princes tributaires, etc. etc. » Enfin, dans la seconde partie, le mémoire pour les maîtres des requêtes, commissaires départis dans les provinces, ordonne des recherches utiles et une sorte de statistique. On y trouve le germe des mémoires des intendants, et l'on sait que ceux de MM. de Nointel et Ferrand, sur la Bretagne, bien que superficiels, sont encore bons à consulter.

A côté des excellentes raisons et des saines vues de politique intérieure ou extérieure développées par Du Chastelet, dans son quatorzième moyen et dans ses considérations sur la guerre contre les Barbaresques ou sur l'administration de la France, on en trouve sans doute d'injustes ou d'impraticables, comme celles qu'il expose dans le douzième moyen. Mais le plus souvent l'écrivain est animé de sentiments honorables, et celui qui conseillait les mariages mixtes, celui qui, non seulement dissuadait l'expulsion des protestants, mais même voulait les attacher par les intérêts de la propriété au sol de la France, celui-là, disons-nous, ne pouvait avoir la pensée de leur extermination.

Quoique Du Chastelet eût dédié son livre à Louis XIV, il n'obtint pas l'approbation de ce prince, qui le fit enfermer à la Bastille, par politique, ou, comme on l'a dit avec assez de vraisemblance, pour le punir du zèle inconsidéré et surtout prématuré qui l'avait porté à donner à son souverain des conseils dont la modération contrariait ce dernier. Bayle (*Œuvres diverses*, t. 4) parle d'une réfutation que Pineton de Chambrun aurait faite, sous le nom de Melanchton, des passages relatifs aux protestants. M. Barbier (art. 11164 *du Dictionnaire des anonymes*) dit n'avoir jamais pu trouver un exemplaire de cette réfutation; mais, ajoute-t-il, l'abbé Sépher en possédait un, n° 5950 du catalogue de sa bibliothèque. Le *Traité de la politique de France* a été réimprimé sous ce titre : *Mémoire politique d'Armand du Plessis, cardinal duc de Richelieu, troisième partie indépendante des deux premières*. Amsterdam, H. Desbordes, 1689, in-12. Le P. Le Long, *Bibl. Hist. de la France*, n° 13928, assure que ce volume a été imprimé à Lyon par les soins de Pineton de Chambrun; mais à cette époque Pineton était en Hollande. On ne trouve aucun détail sur cette troisième partie du *Testament politique*, dans l'article très-étendu sur le cardinal de Richelieu qui fait partie des *Eloges de quelques auteurs françois* (par l'abbé Joly, Michault et autres), Dijon, 1742, in-8°. Quant aux deux premières parties, non moins apocryphes que la troisième, et publiées sous le titre de *Testament politique*, Amsterdam, 1687—1696, in-12, Jamet le jeune les appelle *un ouvrage d'imagination du spéculatif Du Chastelet*, dans les *Mémoires de Trévoux* (décembre 1765, p. 1412), où l'on ajoute que M. Lancelot *a démontré* cette assertion *dans un écrit particulier qui doit se trouver parmi les* 528 *portefeuilles d'Analectes qu'il a légués à la bibliothèque du Roi*.

P. L...t.

CHATAIGNIER (Alexis), — né à Nantes, en 1772, de parents aisés, qui lui donnèrent une bonne éducation, montra de bonne heure de grandes dispositions pour l'art du dessin. Confié à des maîtres habiles, il ne tarda pas à les égaler. Envoyé à Paris pour se perfectionner, il suivit les leçons publiques de l'Académie, employant les intervalles des séances à étudier sous des professeurs distingués, tels

que Suvée, Renault, Lethiers. Ses progrès ayant été remarqués, on lui conseilla de se livrer à la gravure, pour laquelle il se sentait un attrait particulier. Il en prit les premières notions sous Queverdo, qui s'était fait un genre grâcieux, mais tenant encore à l'ancienne école par son dessin court et maniéré; il se rectifia ensuite à l'école de Duplessix-Bertaux, dont il adopta le genre simple, pur et antique. C'est alors que Chataignier se fit un nom, en gravant avec autant de netteté que d'élégance ce qu'on appelle le petit genre, qu'il ne faut pas juger d'après l'épithète qui le distingue, genre rare et difficile, puisque de Callot, de Leclère, on arrive presque sans intermédiaire à Duplessix-Bertaut, le modèle de ce genre. La manière de Chataignier fut tellement appréciée, que M. Filhol ayant entrepris de faire graver la vaste galerie du Musée national, ce fut l'artiste nantais qu'il choisit pour en exécuter la gravure à l'eau forte. Sa coopération à cet ouvrage intitulé : *Cours de peinture, ou Galerie du musée Napoléon*, Paris, Filhol, 1804-1815, 10 vol. in-8°, exigea de sa part un travail d'autant plus long et pénible, qu'il grava à lui seul presque toutes les eaux fortes de cette vaste collection, où il fit preuve tout à la fois d'une main sûre et exercée, d'une touche facile, correcte, variée, et d'une finesse de pointé quelquefois étonnante. Chataignier a été aussi un des collaborateurs de la grande collection intitulée : *Costumes et Uniformes*, 1803 et 1804. Un travail trop assidu hâta la fin de cet estimable artiste, qui mourut à Paris, au mois de décembre 1817, dans un âge qui lui promettait encore de nombreux succès. Il avait été reçu le 3 novembre 1808 associé correspondant de la Société des sciences et des arts du département de la Loire-Inférieure. Son *Eloge*, par M. de la Serrie, se trouve dans le procès-verbal de la séance publique de cette Société du 28 janvier 1818. Nantes, Mellinet-Malassis, 1818, in-8° (p. 57 à 60). Nous en avons extrait les détails qui précèdent. Son portrait, gravé par M. de la Serrie, a été joint à un tirage à part de la notice du même auteur. Nantes, Mangin, 1818, in-8° de 7 pages. P. L...T.

CHATEAUBRIANT (anciennement **CHASTEAU-BRIANT**) : — D'après l'histoire généalogique du P. du Paz et la réformation de la noblesse de Bretagne de 1668, les seigneurs de Chasteau-Briant tireraient leur origine de la maison de Bretagne, par Briant, quatrième fils d'Eudes, comte de Penthièvre et de Goëllo. Mais cette origine n'a point été admise par D. Morice, dans son Tableau généalogique des princes bretons. Cet Eudes ou Eudon était fils de Geoffroy Ier et de Havoise de Normandie. Il mourut en 1079, laissant cinq enfants légitimes de sa femme Agnès de Cornouailles, et trois enfants naturels. Parmi ces derniers on trouve bien un Brient qui se signala parmi les Bretons que Guillaume emmena à la conquête d'Angleterre et s'établit dans ce royaume ; mais il n'y a rien de commun entre ce Brient et celui qui, dès la fin du x° siècle, avait donné son nom à un château fort du pays nantais.

En effet, dans l'extrait donné par D. Morice, Pr. I, 401, de trois chartes de Marmoutier, concernant la fondation du prieuré de Bairé-lez-Chasteau-Briant, on trouve que ce Brient ou Brien possédait, dans ledit pays, un château qui, de son nom, était appelé Chasteau-Brient ; que son père se nommait Tihern, sa mère Innoguent, sa femme Adelende ou Hildeblende, ses fils Gaufrid ou Geoffroy, Teher et Guy : *Testibus Brientio filio Tiherni matreque Innoguendi... voluntate et assensu matris meæ Innoguent et conjugis meæ Adelendis, necnon et filiorum meorum Gaufridi videlicet atque Teherii, simulque Guidonis concedens....* Ces chartes sans dates ont été placées par les Bénédictins sous l'année 1050. Mais si cette date convient à celle où Geoffroy est nommé comme ayant succédé à son père Brient, *Gaufredus posteà filius Brieni, qui jàm defuncto successerat patri*, il faut, de toute nécessité, reculer les deux autres de plusieurs années. Brient était mort avant sa mère. Une charte du Cartulaire de Redon, placée sous l'an 1062 (*D. Mor., Pr., I*, 418), et ayant pour objet un procès entre les moines de Redon et ceux de Marmoustier, pour le prieuré de Bairé, prouve qu'il ne vivait déjà plus alors, *nunc jàm defuncto*, et l'on y voit figurer sa mère Innoguent qui y explique les donations qu'elle et son fils avaient faites antérieurement à l'abbaye de Marmoustier. On voit clairement que Brient, fils de Tihern et d'Innoguent, mort avant 1062, ne peut être confondu que par erreur avec Brient, fils bâtard d'Eudon, compagnon de Guillaume à la conquête d'Angleterre, en 1066.

Geoffroy succéda à son père Brient, et la seigneurie de Chasteau-Briant fut conservée dans cette branche aînée jusqu'à Geoffroy, VIII° du nom, qui fut tué en 1347, au siége de la Roche-Derrien, tenant le parti de Charles-de-Blois contre Montfort. Il ne laissa point d'enfants d'Isabeau d'Avaugour, sa femme. Louise de Chasteau-Briant, sa sœur, femme de Gui XII de Laval, lui succéda et mourut aussi sans postérité, et ce fut Charles de Dinan, leur neveu à la mode de Bretagne, à qui passa la baronnie de Chasteau-Briant. Son fils Jacques ne laissa qu'une fille, la belle Françoise de Dinan, la plus riche héritière de la province, laquelle, après la mort de l'infortuné Gilles de Bretagne, son premier mari, épousa Gui, XIV° du nom, comte de Laval. Jean de Laval, son petit-fils, fut le dernier baron héréditaire de Chasteau-Briant. (Voy. *Laval*).

Une seconde branche s'était formée vers la fin du XIII° siècle, par Brient de Chasteau-Briant,

fils de Geoffroy V, et elle prit le nom de Beaufort, à cause de Jeanne, dame de Beaufort, qui épousa Brient (1). Cette branche était réduite en 1669 à la personne de Christophe de Chasteau-Briant, sieur de la Guerrande. Il obtint le 7 septembre de la même année, un arrêt qui le déclarait noble d'ancienne extraction. Plus tard, le 24 janvier 1699, Michel de Chateau-Briant, seigneur de Bellestre, fut maintenu en la qualité de chevalier, avec l'écusson de gueules semé de fleurs de lis d'or, par le commissaire du roi, et forma la branche de Bellestre, à laquelle paraît se rattacher le célèbre vicomte de Châteaubriand, qui n'a pas conservé la véritable orthographe de son nom. (2)

(1) CHASTEAU-BRIANT (Brient de), sire de Beaufort et du Plessis-Bertrand, marié à Marguerite de Theillac, appartenait à la branche de Chasteau-Briant Beaufort. Il se distingua au siége du Mont-Saint-Michel, en 1423. Les Anglais, conduits par le sire de Rebost, étant venus assiéger cette place par terre et par mer, la garnison, commandée par le sire Louis d'Estouteville, et composée de cent dix-neuf gentilshommes normands et bretons, soutint vaillamment l'attaque des Anglais et, par sa résistance prolongée, donna le temps aux Français et aux Bretons de lui venir en aide. Guillaume de Montfort, évêque de Saint-Malo, instruit de la situation des assiégés, assembla secrètement les sires de Beaufort, de Combourg, de Montauban, de Coëtquen, et quelques autres seigneurs du pays, pour délibérer sur les moyens de secourir la place. Ils n'en trouvèrent point de plus court ni de plus efficace que de combattre la flotte anglaise qui fermait l'entrée du Mont du côté de la mer. Dans cette vue, ils firent armer les vaisseaux qui se trouvèrent dans le port de Saint-Malo, et y firent entrer tous les gens d'armes et de trait qui étaient dans le pays. Briant de Chasteau-Briant fut déclaré amiral de la flotte, et répondit parfaitement à l'opinion qu'on s'était faite de sa valeur. Le combat fut vif et long, parce que les vaisseaux anglais étaient plus élevés et plus forts que ceux des Bretons; mais la valeur des derniers suppléa à ce qui leur manquait du côté des vaisseaux. Les Anglais, après une vigoureuse résistance, furent contraints de prendre le large et d'abandonner une partie de leurs navires qui furent pris. Cette victoire ouvrit l'entrée du Mont-Saint-Michel, dont la possession aurait fourni aux Anglais les moyens d'inquiéter et de ravager le pays.

P. L...t.

(2) L'altération de l'orthographe primitive du nom de l'immortel écrivain dont les lettres françaises déplorent la perte récente, a fait quelquefois douter qu'il fût de la même famille que les Chasteau-Briant de Beaufort-la-Guerrande, ou de l'ancienne maison des barons de Chasteau-Briant. Mais un acte déposé dans les archives de la maison de Saint-Pern confirme les conjectures de notre savant collaborateur, et ne permet aucune incertitude sur ce point. On y voit que le Michel de Chasteau-Briant, seigneur de Bellestre, dont parle M. Bizeul, épousa, dans l'église de Plestan, le 25 décembre 1668, Marguerite de Labarre, demoiselle de Montchaumont; qu'au moment de son mariage, il était domicilié dans la paroisse de Hénan-Bihan, où se trouve la Guerrande; enfin l'acte est signé par Renée de Chasteau-Briant, fille de Pierre de Chasteau-Briant de Beaufort, et par Pierre du Bourblanc, seigneur d'Apreville, son mari, oncle et tante de Christophe, qui obtint l'arrêt de 1669. Parmi les autres signataires de l'acte figure Louis, sire de Lescouet, appartenant à la maison de ce nom, d'où la terre de la Guerrande était venue dans celle de Chasteau-Briant, comme le château de Beaufort était passé par alliance de la famille de Chasteau-Briant dans celle de Gouyon.

C'est donc de cette branche, ou plus exactement encore de celle des comtes de Combourg, qui en est elle-même issue, que descend le vicomte de Chateaubriand.

Amaury de Chasteau-Briant, deuxième fils de Jean III, aïeul direct d'Alexis de Chasteau-Briant, né en 1652, commença la tige des comtes de Combourg. François, né le 19 février 1683, son troisième fils, sénéchal du Lattay, eut pour enfant René-Auguste, seigneur de Villeneuve, né le 23 septembre 1718, marié à Bourseul, le 30 juin 1753, à Apolline-Jeanne-Suzanne de Bédée de la Bouëtardais. De ce mariage naquirent six enfants : 1° Jean-Baptiste, comte de Combourg, marié à Adeline Le Pelletier de Rosambo, fille de Louis Le Pelletier de Rosambo, président à mortier au Parlement de Paris, et de Marguerite de Lamoignon de Malesherbes; 2° François-René, vicomte de Châteaubriand (*voy. ce nom*), né le 4 septembre 1768 à Saint-Malo, et non à Combourg, comme l'ont dit plusieurs de ses biographes; 3° Mme de Marigny; 4° Mme de la Celle de Châteaubourg (Bénigne-Jeanne), décédée le 16 mai 1848; 5° Julie-Agathe, épouse de M. Annibal de Farcy de Montavalon, capitaine au régiment de Condé, née à Saint-Malo en 1765. Mme de Farcy s'adonna dans sa première jeunesse à la poésie. Elle avait traduit le septième chant de la *Jérusalem délivrée*, et composé quelques épîtres, ainsi que deux actes d'une comédie où les mœurs du siècle étaient peintes avec autant de finesse que de goût; mais elle se consacra bientôt à des études moins frivoles, et devenue, de la plus agréable mondaine, la plus austère pénitente, elle jeta au feu tous ses manuscrits, pour se vouer exclusivement à une vie toute de bonnes œuvres, dont on peut voir les détails dans le t. 4, p. 349, de l'ouvrage de M. l'abbé Carron, intitulé : *Vie des justes dans les plus hauts rangs de la société*. Détenue pendant treize mois, sous la Terreur, dans la maison du Bon-Pasteur de Rennes, elle mourut dans cette ville, et en grande partie des suites de sa détention, le 26 juillet 1799.

Armand de Châteaubriand, dont nous aurons occasion de parler (voyez *Châteaubriand*, ci-après), fils de Pierre de Châteaubriand, dit du Plessix, et de Jeanne Brignon, était né au château du Val-Guido, en Saint-Potain, et était cousin du vicomte de Châteaubriand. P. L...t.

Enfin, un autre fils de Geoffroy V, Jean de Chasteau-Briant, forma la branche des Roches-Baritault, qui s'est propagée dans le Poitou, l'Anjou et le Maine. On ne sait pourquoi le P. Anselme et Moréri, qui l'a copié, ne parlent que de cette seule branche. On la croit éteinte vers la fin du XVIIIe siècle.

I. CHASTEAU-BRIANT (Goscho de), fils de Geoffroy Ier. — Il fit continuer et parachever l'église du prieuré de Bairé en la forme qu'on la voit encore aujourd'hui, dit le P. Du Paz. Cette date mérite d'être recueillie; car il s'agit ici du monument le plus considérable et le plus complet du genre roman qui existe dans le diocèse de Nantes. Le prieuré de Bairé avait été fondé vers 1062 par Brient, aïeul de Goscho. Celui-ci, le 10 juillet 1114, y fut inhumé, et le même P. Du Paz rapporte son épitaphe, qu'il a trouvée, dit-il, dans un ancien livre manuscrit de ce prieuré. Nous croyons devoir la reproduire ici :

Ingenio, specie, re, robore, moribus, ortu,
Clarus, formosus, dives, fortis, generosus,
Proconsul Goscho, proconsulis alta propago,
Sumptibus hanc sedem propriis fundavit et ædem.
Wasconiæ medicos illuc moriturus adivit,
Undè relatus huinc sua reddens hic requievit,
Julius in lucem decimam cùm tolleret axem
Quarto cum decimo centum cum mille peractis
Annis, post Verbum carnem de Virgine factum.

II. CHASTEAU-BRIANT (Geoffroy IV de). — Il était petit-fils de Brient III et de sa femme Aga-

the, et naquit en 1216, « comme je l'ai trouvé, » dit le P. Aug. Du Paz, escrit au Chartulaire » du prieuré de Béré, en ces termes : *Anno Domini millesimo ducentesimo sexto decimo natus fuit Gaufridus, filius Gaufridi de Castro-Brientii*..... Il succéda à son oncle Geoffroy, » IIIe du nom, l'an 1233..... Estant aagé de 33 » ans, l'an 1249, il fit le voyage de la Terre-» Saincte avec le roy sainct Louys et Pierre de » Brenne, dit Mauclerc, jadis duc de Bretagne, » et fut pris à la bataille de la Massore, le 8 fé-» vrier, l'an 1250, en laquelle furent aussi pris » lesdits roy Louys et Pierre Mauclerc, et de-» meura prisonnier entre les Sarrazins quelques » années, puis fut délivré, sa rançon ayant esté » payée. Il s'en revint en Bretagne, et, estant » près de son chasteau, il le fit savoir à sa fem-» me, laquelle alla promptement au devant de » luy, et à la renconstre et accolade, cette bonne » dame trespassa de joye entre ses bras ; témoi-» gnage de la vraye, parfaite et intime amitié » qu'elle portoit à son seigneur, mari et époux. » Cela estoit représenté au vitrail de l'église » priorale des religieux de l'ordre de la Trinité, » qu'on nomme autrement de la Rédemption » des captifs, qu'on dit en France Mathurins, » fondée depuis par ledit Geffroy, en mémoire » qu'il avoit esté prisonnier et racheté par le » moyen desdits religieux, et s'y voyait encore » l'an 1602, lorsque je visitois les titres restans » ès archives de Chasteau-Brient. » Le P. Du Paz cite ensuite le même trait historique rapporté, *en termes latins*, par Ægidius Masserius, en ses Commentaires sur Aulus Gellius, *lib.* 2, *cap.* 10, à l'appui d'un événement analogue, et, comme le dit le commentateur, *ne antiqua putemus fabulosa*. Cette citation prouve au moins, quant à ce qui touche notre histoire locale, que la tradition de la mort subite de la dame de Chasteau-Briant avait dépassé les limites de la province, et était généralement admise. Notre auteur breton ajoute que la fondation du prieuré de la Trinité est datée du mois d'août de l'an 1252, et en donne le commencement. D. Morice n'a pas recueilli cette charte, et se contente de donner le testament de Geoffroy IV, dans lequel se trouve mentionnée la fondation des Trinitaires. Cette pièce, datée de 1262, a été tirée de l'abbaye de Melleraye.

C'est le P. Du Paz qui, le premier, je crois, a dit que le roi Saint-Louis, en reconnaissance de la valeur de Geoffroy IV au fait des armes, lui donna, pour lui et ses successeurs, permission et privilége de porter les fleurs de lis d'or au lieu des pommes de pin d'or sans nombre en champ de gueules pour ses armes. La Colombière et Gui Leborgne n'ont fait que répéter cette affirmation. Cependant ceci ne s'accorde nullement avec trois sceaux des seigneurs de Chasteau-Briant, recueillis par les bénédictins et donnés au t. 1 des Preuves de D. Morice, n^os xxxiij, xxxvij et xxxviij. Ils portent des plumes de queue de paon sans nombre, posées les unes sur les autres. Au n° xxxviij, non seulement l'écu porte ces plumes, mais l'habillement du cavalier et celui du cheval en sont couverts. Le n° xxxiij est tiré d'une charte de donation faite à l'abbaye de Pontron par Olivier de Chasteau-Fromond, à laquelle Gaufrid ou Geoffroy de Chasteau-Briant a ajouté son scel. Cette charte étant de 1198, ce Geoffroy doit être Geoffroi II, fils de Brient III et d'Agathe, sa femme. Le n° xxxvij est extrait d'une Charte de 1218, portant donation au prieuré de Béré par Pierre de Bain, du consentement de Geoffroy III, seigneur de Chasteau-Briant (D. Morice, Preuves, I., 834), et enfin le n° xxxviij était attaché à une charte de 1219, dans laquelle le même Geoffroy donne au prieuré de Béré un moulin nouvellement construit sur la rivière de Seiche, dans la paroisse de Piré. On ne sait comment concilier des documents aussi authentiques avec les armoiries aux pommes de pin ou aux fleurs de lis que les seigneurs de Chasteau-Briant portent depuis fort longtemps, sans qu'on puisse en bien préciser l'époque. L'origine de ces deux écussons est une question à résoudre. — Geoffroy IV mourut le 29 mars 1263, à 47 ans.

III. Chasteau-Briant (Geoffroy VIII de). — C'était le quatrième descendant de Geoffroy IV, et en lui finit la branche aînée de cette grande et illustre maison de Chasteau-Briant, qui allait de pair avec les Rohan, les Rieux, les Clisson, les Rochefort et autres des plus puissants seigneurs de la Bretagne. Geoffroy VIII, qui, avec tous les hauts barons du pays, avait embrassé la cause de Charles de Blois, fut tué au siége de la Roche-Derrien, le 20 juin 1347. Il ne laissa point d'enfants de sa femme Isabeau d'Avaugour, et la baronnie de Chasteau-Briant passa à Charles de Dinan, petit-fils de Thomasse de Chasteau-Briant. — (Voyez *Châteaubriand*, *Dinan et Laval*). Biz...

CHATEAUBRIAND. — « La France vient » de perdre une de ses plus belles gloires : » M. de Châteaubriand est mort ce matin à » huit heures et demie. Puisse la prière faire » descendre sur la patrie, qui lui fut si chère, » quelque chose du calme et de la paix des ré-» gions sereines que sa grande âme habite main-» tenant ! »

C'est en ces termes que le *Peuple constituant* annonçait à la France, le matin du 4 juillet 1848, qu'elle devait ajouter l'immortel chantre des *Martyrs* à la liste des morts illustres qu'elle avait perdus durant cette funèbre quinzaine. Dans tout ce déluge de notices littéraires, anecdotiques, dont les journaux du mois dernier ont inondé le cercueil de René, nous n'avons voulu lire, nous l'avouons, que ces courtes paroles, cette oraison funèbre d'un sublime tout spartiate, cet adieu d'un Breton à un Breton,

du solitaire républicain de la Chesnaye au solitaire royaliste de Combourg. Tout ce bruit autour de l'illustre défunt, toute cette eau fade versée sur cette tombe glorieuse nous ont plus dégoûté qu'attiré; et, — que ce soit bizarrerie de notre part ou juste sentiment des convenances, — nous pensions que, dans son impuissance à rendre dignement les pensées dont le moindre de nous est pénétré, la publicité devait imiter ce grand peintre de la Grèce qui, ayant à représenter le sacrifice d'Iphigénie, n'osa essayer de peindre les angoisses paternelles, et jeta respectueusement un voile sur la tête d'Agamemnon.

Nous aurions voulu en faire autant. Nous avions cru que le grand nom de Châteaubriand, écrit à sa place dans ce Panthéon de la vieille Bretagne, et suivi tout au plus de cette immortelle préface des *Mémoires d'Outre-Tombe*, qui est elle-même une biographie complète, aurait été l'hommage le plus digne rendu à cette gloire splendide. Sur la tombe de Talma il n'y a qu'un mot; sur celle de Napoléon qu'une lettre.

Des juges, au goût desquels nous nous confions tout entier, en ont décidé autrement. Nous nous sommes donc timidement mis à l'œuvre, sans pouvoir même attendre la publication des nouvelles *Confessions*, de ces *Mémoires d'Outre-Tombe* qui seront l'événement de leur temps. La *Biographie* marche, et l'ordre alphabétique n'attend pas. Que le glorieux créateur de la révolution littéraire que nous suivons reçoive ici le sympathique hommage d'un obscur vélite de cette révolution et de celles qui l'ont suivie. Il a été, — que les jeunes générations ne l'oublient pas, — le prophète de la démocratie. Bénissons-le de nous avoir montré la terre promise. Qu'importe qu'il se soit, comme Moïse, arrêté sur le mont Abarim?

I.

François-René, vicomte de Châteaubriand, naquit à Saint-Malo (1) le 4 septembre 1768. Par un hasard presque prophétique, le berceau de l'aventureux pélerin de Lexington et du Jourdain fut précisément cette Carthage des Gaules où il n'est pas une pierre qui ne rappelle les noms épiques de Cartier, de La Bourdonnais et de Duguay-Trouin.

On sait que son enfance s'écoula non loin de cette ville sévère, à Combourg, terre patrimoniale de sa famille. Situé derrière les hautes landes qui dominent les sources de l'Ille, penché sur son étang et sur l'ombreuse vallée qui le voile à demi, Combourg a été trop souvent décrit en vers et en prose pour que nous fatiguions le lecteur d'un tableau qui, quelque fidèle qu'il soit, le sera infiniment moins que les simples lignes où l'enfant *faible et morose* des seigneurs de Châteaubriand revient avec une austère mélancolie à l'aire féodale qui l'a vu grandir.

« C'est dans les bruyères de Combourg que » je suis devenu le peu que je suis; c'est là que » j'ai vu se réunir et se disperser ma famille. » De dix enfants que nous avons été, nous ne » restons plus que trois. Ma mère est morte de » douleur. Les cendres de mon père ont été je» tées au vent.

» Si mes ouvrages me survivaient, si je de» vais laisser un nom, peut-être un jour, guidé » par ces mémoires, le voyageur s'arrêterait un » moment aux lieux que j'ai décrits. Il pourrait » reconnaître le château, mais il chercherait en » vain le *Grand Mail* ou le Grand Bois; il a été » abattu. Le berceau de mes songes a disparu » comme ces songes. Demeuré seul debout sur » son rocher, l'antique donjon semble regretter » les chênes qui l'environnaient et le proté» geaient contre les tempêtes. Isolé comme lui, » j'ai vu, comme lui, tomber autour de moi la » famille qui embellissait mes jours et me prê» tait son abri. Grâce au ciel, ma vie n'est pas » bâtie sur la terre aussi solidement que les » tours où j'ai passé ma jeunesse. »

Les premières années de Châteaubriand se passèrent dans cette liberté un peu sauvage qui rappelle involontairement l'éducation du jeune Henri IV à Coaraze. Après les libres ébats dans les bruyères de Combourg viennent les préoccupations de l'étude. Le jeune François est envoyé au collége de Dinan par son père, qui veut le faire entrer dans la marine royale, comme cadet de famille; par sa mère, qui veut en faire un homme d'église. Il était destiné à tromper toutes les prévisions, y compris les siennes propres.

II.

Dans une lettre charmante adressée à un ancien condisciple (1), *René* revient avec une touchante fraîcheur d'imagination à ses belles années de Dinan, à ses jeux de la vallée, à ses premières amitiés, cette « existence ailée », comme l'appelle avec tant de bonheur un grand écrivain populaire.

« Vous me rappelez, Monsieur, des souvenirs bien chers. Je m'occupais précisément de mes Mémoires, qui ne paraîtront qu'après ma mort, lorsque votre lettre est venue jeter un rayon de lumière sur les obscures années de ma jeunesse, et faire revivre des images presque effacées par

(1) La ville des corsaires. (Michelet.) — Citons encore quelques lignes qui peignent à merveille la ville moderne : « Un vent âpre et rude frappe ici, et aussi la fièvre des affaires, la passion impitoyable de la fortune; aristocratie de marins courageux, toujours songeant à l'exploitation du monde, et lançant avec une certaine grandeur ses flottes avides dans les mers lointaines. C'est un génie de commerce plein de force et d'audace. » (Ch. Alexandre).

(1) Du 1er février 1833, à M. Lecourt de la Villethassetz, ancien juge de paix à Ploubalay. L'original est entre les mains de M. Lecourt de la Villethassetz, fils, à Dinan. (Inédite.)

le temps. François regrette *Francillon*, ses petits camarades et les heures de l'enfance, qui ne portent ni le poids du passé, ni les inquiétudes de l'avenir. Hélas! mes chères bruyères de Bretagne, je ne les reverrai jamais! Mais, si je meurs en terre étrangère, comme la chose est probable, j'ai demandé et obtenu que mes os fussent rapportés dans ma patrie, et j'entends par patrie cette pauvre Armorique où j'ai été le compagnon de vos jeux. Convenez, Monsieur, que nous étions des polissons bien heureux, à Dinan, et que la gloire (si gloire il y a), et ses prétentailles, et nos vieilles années, et tout ce que nous avons vu, ne valent pas une partie de barres au bord de la Rance. Je ne sais pas si vous étiez là un jour que j'ai pensé me noyer en apprenant à nager dans cette rivière? Vous seriez venu à mon enterrement, et vous auriez pour jamais oublié mon nom : voilà comme la Providence dispose de chaque homme. Dans ce temps-là, Monsieur, je vous aurais écrit de ma propre main : aujourd'hui j'ai la goutte à cette ancienne jeune main que vous avez serrée, et je suis obligé de dicter ma lettre. Mais, Monsieur, vous n'y perdrez rien, car je n'ai jamais pu apprendre à écrire, et c'est toujours comme si je barbouillais la matière d'un thème latin sous la dictée de l'abbé Duhamel.

» Sans plus de façon, Monsieur le juge de paix démissionnaire après expérience, ma seigneurie, qui n'a point prêté serment et qui n'a trahi personne, vous renouvelle toutes ses amitiés de collége, bien supérieures à la considération très-distinguée avec laquelle j'aurais l'honneur d'être,

» Votre très-humble et très-obéissant
serviteur, CHATEAUBRIAND. »

Francillon termine, sans plus d'encombre, ses études au collége de Rennes. Il débutait alors dans sa carrière littéraire par des poésies fugitives dans le goût du temps, comme en font tous les lycéens que l'estaminet ne préoccupe pas exclusivement. Il est curieux de rechercher dans ces essais, d'une versification correcte, mais pâle, casés par ordre de date dans ses œuvres complètes, les premiers jets de sa pensée. On essaierait en vain de découvrir, à travers ces petits vers musqués à la Dorat, l'âme orageuse de *René* :

O charme nouveau!
Le son du pipeau
Dans l'air se déploie,
Et du fond des bois
M'apporte à la fois
L'amour et la joie.
Près des ruisseaux clairs,
Au chaume d'Adèle, etc. etc.

(1784—1789.)

III.

Nous avons dit que François avait été de bonne heure voué à la carrière ecclésiastique, comme cadet de famille. Il éprouvait pour ce genre de vie une répugnance invincible. Pour y échapper, il forma les projets les plus désespérés, suicide, expatriation. Sa famille effrayée ne voulut plus résister à ses inclinations, qui le portaient vers la vie militaire; de sorte que, quelques mois après avoir reçu la tonsure des mains de l'évêque de Saint-Malo, il entrait, —1789,— dans le régiment de Navarre avec le grade de sous-lieutenant.

Le moment était on ne peut plus heureux. Son frère aîné venait d'épouser la petite-fille du vertueux Malesherbes, Mlle Lepelletier de Rosambo. Avoir ses entrées à la cour, à l'OEil-de-Bœuf, être admis dans les carrosses et dans les chasses du roi, ne fut pour le jeune officier que l'affaire de quelques jours. Du reste, toute cette fade étiquette l'ennuyait : Marly et Trianon ne pouvaient le distraire de ses rêveries éternelles, lui faire oublier les brises des landes natales, le mugissement de la vague sur les roches retentissantes de Cézembre.

Il faut se rappeler que cette grande année 1789 se partageait, assez inégalement du reste, entre la politique naissante et la poésie académique qui se mourait. A l'Assemblée nationale, Mirabeau; au petit comité Delille, Lebrun, Laharpe, Champfort, Parny, le débutant Fontanes, le Breton Ginguené : ce comité trônait dans le *Mercure de France* et l'*Almanach des Muses*, le premier en prose, le second en vers. Le rêve de tout débutant était d'obtenir une insertion dans un de ces oracles du goût, traditionnellement respectés. Notre jeune auteur y passa comme les autres. En 1790, il présenta au redoutable aréopage une idylle, genre Gessner, pas trop fade, presque révolutionnaire pour le temps, l'*Amour de la Campagne*.

Aussi l'œuvre réussit. « Laharpe trouva les vers bien tournés, Champfort déclara que ce n'était pas mal pour un gentilhomme. » Ce fu un événement dans la vie de l'auteur, qui pensa mourir de crainte et d'espérance; première émotion que comprendront tous ceux qui ont quelquefois griffonné pour la presse. Voici ce fameux morceau :

Que de ces prés l'émail plaît à mon cœur!
Que de ces bois l'ombrage m'intéresse!
Quand je quittai cette onde enchanteresse,
L'hiver régnait dans toute sa fureur.
Et cependant mes yeux demandaient ce rivage;
Et cependant d'ennuis, de chagrins dévoré,
Au milieu des palais, d'hommes froids entouré,
Je regrettais partout mes amis du village.
Mais le printemps me rend mes chants et mes beaux jours,
Vous m'allez voir encore, ô verdoyantes plaines!
Assis nonchalamment auprès de nos fontaines,
Un Tibulle à la main, me nourrissant d'amours.
Fleuve de ces vallons, là, suivant tes détours,
J'irai seul et content gravir ce mont paisible;
Souvent tu me verras, inquiet et sensible,
Arrêté sur tes bords, en regardant ton cours.....

IV.

On se tromperait, du reste, si l'on croyait que cette nature et cette poésie fardée exerçassent beaucoup d'influence sur l'imagination du jeune

novateur. Les *Confessions* et *Paul et Virginie* l'avaient initié à la vérité dans les créations de l'intelligence. Le dernier, surtout, lui avait révélé, dans toute sa splendide majesté, un monde travesti, défiguré à plaisir par l'école philosophico-descriptive du temps. Si la vie frivole de Versailles faisait peu à peu le vide dans ce puissant esprit, elle avait cet excellent effet de le débarrasser, de l'alléger de toute tradition qui eût pu enrayer son avenir. Ce qui n'était d'abord qu'un rêve devint un désir impérieux, une idée fixe et absorbante. *Voir Séville et puis mourir, dit le proverbe espagnol.* Pour *René*, voir la jeune Amérique, avec ses forêts inviolées (1), ses fleuves plus larges que des mers, et ses ruisseaux plus grands que nos fleuves, ses rugissantes cataractes, ses races héroïques de rouges Sagamores ou de pâles Pionniers, les prairies qu'a foulées Jacques Cartier (un hardi Malouin, lui aussi), les collines humides du sang des obscurs paysans morts pour la liberté de l'Amérique; — voir tout cela, et puis confier ensuite sans regret son avenir et sa vie aux hasards des révolutions naissantes!

C'était l'époque où d'intrépides navigateurs cherchaient, avec une patience plus admirable qu'heureuse, le fameux passage des mers polaires. Sans connaissances mathématiques ou géographiques suffisantes, notre jeune officier forme le projet d'arriver par terre à cette importante découverte. Parti des Etats-Unis, il aurait tiré en droite ligne vers l'ouest et atteint l'Océan-Pacifique vers l'embouchure de la Colombia; de là, il aurait suivi tous les détours et toutes les anfractuosités de la côte américaine, en se dirigeant, par l'Amérique russe et la rivière Mackenzie, vers la baie d'Hudson et le Canada, terme de son voyage.

Ce gigantesque projet lui souriait à plus d'un titre. Cette soif de l'infini qui le tourmentait depuis deux ans, et qui ne le quitta jamais, le poussait invinciblement vers les grands lacs et les forêts vierges de la Nouvelle-France; il échappait ensuite par là à *la folie de Coblentz*, comme il la nomme sans périphrase.

M. de Malesherbes, auquel il s'en ouvrit, l'approuva fort, mais ne lui accorda pas d'autre encouragement. Muni d'une lettre de recommandation de son compatriote La Roüerie (le conspirateur de 1793), à l'adresse de Washington, l'aventureux gentilhomme s'embarque à Saint-Malo, avec de jeunes Sulpiciens qui partent pour Baltimore, et le 6 mai 1791 il relâche aux Açores, puis à Saint-Pierre, à Terre-Neuve, îles désolées qui lui donnèrent une sombre idée des régions glacées qu'il allait découvrir.

V.

C'est avec un cri sublime d'enthousiasme que le jeune voyageur salue la jeune Amérique.

(1) Hardi néologisme de Quinet, *le Christianisme et la Révolution française.*

« Il n'y a de vieux en Amérique que les bois, » enfants de la terre, et la liberté, mère de toute » société humaine : cela vaut bien des monu» ments et des aïeux. »

Son entrevue avec Washington peint admirablement ces deux hommes.

« Une petite maison dans le genre anglais, » ressemblant aux maisons voisines, était le » palais du président des Etats-Unis. Point de » gardes, pas même de valets. Je frappai : une » jeune servante ouvrit.... Elle m'introduisit » dans un parloir, où elle me pria d'attendre le » général.

» Je n'étais pas ému. La grandeur de l'âme » ou celle de la fortune ne m'imposent point : » j'admire la première, sans en être écrasé; la » seconde m'inspire plus de pitié que de res» pect. Visage d'homme ne me troublera jamais.

» Au bout de quelques minutes, le général » entra. C'était un homme d'une grande taille, » d'un air calme et froid plutôt que noble; il est » ressemblant dans les gravures. Je lui présen» tai ma lettre en silence... Nous nous assîmes; » je lui expliquai, tant bien que mal, le motif » de mon voyage. Il me répondait par monosyl» labes français ou anglais, et m'écoutait avec » une sorte d'étonnement. Je m'en aperçus, et » je lui dis avec un peu de vivacité : « Mais il » est moins difficile de découvrir le passage du » Nord-Ouest que de créer un peuple comme » vous l'avez fait. » *Well, well, young man!* » s'écria-t-il, en me tendant la main. Il m'in» vita à dîner pour le jour suivant, et nous nous » quittâmes.

» Je fus exact au rendez-vous; nous n'étions » que cinq ou six convives. La conversation » roula presque entièrement sur la Révolution » française. Le général nous montra une clef » de la Bastille : ces clefs de la Bastille étaient » des jouets assez niais qu'on se distribuait » alors dans les Deux-Mondes. Si Washington » avait vu, comme moi, dans les ruisseaux de » Paris, les *vainqueurs de la Bastille*, il aurait » eu moins de foi dans sa relique. »

Il y a dans ces lignes, et dans quelques autres qui suivent, un dépit peu digne d'un grand homme, et qu'il aurait dû laisser à la polémique tracassière des partis, incorrigibles sous ce rapport. Les héros de la Bastille n'ont pas besoin de notre justification, pas plus que leurs frères de Février 1848, bien que nous ayons entendu un orléaniste de beaucoup d'intelligence nous assurer que la Révolution de Février a été faite par trois cents coquins ivres-morts, armés de coutelas et de mauvais fusils ...

Continuons. « Telle fut ma rencontre avec » cet homme qui a affranchi tout un monde. » Washington est descendu dans la tombe avant » qu'un peu de bruit se fût attaché à mes pas. » J'ai paru devant lui comme l'être le plus in» connu; il était dans tout son éclat, et moi

» dans toute mon obscurité. Mon nom n'est » peut-être pas demeuré un jour dans sa mé» moire. Heureux pourtant que ses regards » soient tombés sur moi ! Je m'en suis senti ré» chauffé le reste de ma vie. Il y a une vertu » dans les regards d'un grand homme.... »

VI.

Suit un parallèle entre Napoléon et Washington, parallèle non moins curieux au point de vue de notre sujet qu'à celui de l'histoire des idées :

« Si l'on compare Washington et Buonaparte, » homme à homme, le génie du premier nous » semble d'un vol moins élevé que celui du se» cond. Washington n'appartient pas, comme » Buonaparte, à cette race des Alexandre et » des César qui dépasse la stature de l'espèce » humaine. Rien d'étonnant ne s'attache à sa » personne; il n'est point placé sur un vaste » théâtre; il n'est point aux prises avec les plus » habiles et les plus puissants monarques du » temps; il ne traverse point les mers; il ne » court point de Memphis à Vienne, et de Ca» dix à Moscou : il se défend avec une poignée » de citoyens sur des foyers domestiques. Il ne » livre point de ces combats qui renouvellent » les triomphes sanglants d'Arbelles et de Phar» sale; il ne renverse point les trônes pour en » recomposer d'autres avec leurs débris; il ne » met point le pied sur le cou des rois; il ne » leur fait point dire sous les vestibules de son » palais :

» Qu'ils se font trop attendre et qu'Attila s'ennuie.

» Quelque chose de silencieux enveloppe les » actions de Washington; il agit avec lenteur; » on dirait qu'il se sent le mandataire de la li» berté de l'avenir et qu'il craint de la compro» mettre. Ce ne sont pas ses destinées que porte » ce héros d'une nouvelle espèce; ce sont celles » de son pays : il ne se permet pas de jouer ce » qui ne lui appartient pas. Mais de cette pro» fonde obscurité quelle lumière va jaillir ! Cher» chez les voies inconnues où brilla l'épée de » Washington, qu'y trouverez-vous ? Des tom» beaux ? non ! un monde ! Washington a laissé » les Etats-Unis pour trophée sur son champ » de bataille.

» Buonaparte n'a aucun trait de ce grave » Américain. Il combat sur une vieille terre en» vironnée d'éclat et de bruit. Il ne veut créer » que sa renommée, il ne se charge que de son » propre sort. Il semble savoir que sa mission » sera courte, que le torrent qui descend de si » haut s'écoulera promptement; il se hâte de » jouir et d'abuser de la gloire comme d'une » jeunesse fugitive. A l'instar des dieux d'Ho» mère, il veut arriver en quatre pas au bout » du monde. Il paraît sur tous les rivages; il » inscrit précipitamment son nom dans les fas» tes de tous les peuples; il jette en courant des » couronnes à sa famille et à ses soldats; il se » dépêche dans ses monuments, dans ses lois, » dans ses victoires; penché sur le monde, » d'une main il terrasse les rois, de l'autre il » abat le géant révolutionnaire; mais, en écra» sant l'anarchie, il étouffe la liberté, et finit » par perdre la sienne sur son dernier champ » de bataille....

» Ceux qui, ainsi que moi, ont vu le conqué» rant de l'Europe et le législateur de l'Améri» que, détournent aujourd'hui les yeux de la » scène du monde. Quelques histrions qui font » pleurer ou rire ne valent pas la peine d'être » regardés. »

VII.

New-Yorck, « ville gaie, peuplée et commerçante, » ne l'arrête qu'un instant. Il lui tarde d'aller saluer à Bunkers-Hill le berceau de la liberté du Nouveau Monde. « J'ai vu les champs » de Lexington; je me suis arrêté en silence, » comme le voyageur aux Thermopyles, à con» templer les tombes de ces guerriers des deux » mondes qui moururent les premiers pour obéir » aux lois de la patrie. En foulant cette terre » philosophique, qui me disait dans sa muette » éloquence comment les empires se perdent et » s'élèvent, j'ai confessé mon néant devant les » voies de la Providence et baissé mon front » dans la poussière. »

A Albany, il s'entretient de son projet avec un commerçant qui fait la traite des pelleteries avec les Indiens, et qui lui conseille, avant de s'aventurer dans les neiges de la Nouvelle-Bretagne, de passer quelques mois chez les tribus voisines des défrichements, pour apprendre les idiômes des principales peuplades qui se partagent le vaste bassin des grands lacs, et celui presque aussi vaste du Meschacebé. Ce n'était pas le compte de l'impatient voyageur. Il se rend pourtant à cet avis, dont il reconnaît intérieurement la sagesse, prend un guide et entre dans le territoire des Six-Nations.

C'est avec une joie presque sauvage qu'il laisse derrière lui les derniers défrichements qui lui rappellent son Europe décrépite, fardée. « J'allais d'arbre en arbre, à gauche et à droite » indifféremment, me disant en moi-même : Ici » plus de chemins à suivre, plus de villes, plus » d'étroites maisons, plus de présidents, de ré» publiques, de rois... Et pour essayer si j'étais » enfin rétabli dans mes droits originels, je me » livrais à mille actes de volonté qui faisaient » enrager le grand Hollandais qui me servait » de guide, et qui, dans son âme, me croyait » fou. »

Tout le monde a lu l'amusant récit de la rencontre qu'il fait chez les Iroquois d'un ex-marmiton de Rochambeau, devenu maître de danse d'une cinquantaine de sauvages qui le payaient en peaux de castor et en jambons d'ours. Le petit Français, tout de vert habillé, poudré, frisé, raclait sur sa pochette l'air de Madelon Friquet à une bande de Peaux-Rouges aux corps

bariolés et aux oreilles découpées. Cette burlesque initiation à la vie du désert est bien vite effacée par des impressions plus sérieuses.

VIII.

Séduits par les admirables fictions de Cooper, nous n'avons pas, en Europe, assez vu l'odieux de cette guerre ignoble que font les fils de William Penn aux aborigènes de la Nouvelle-Angleterre. Si la philanthropie moderne avait dépensé, en faveur des races rouges du Meschacebé, des Endamènes de la Tasmanie et du continent australien, la millième partie de l'éloquence à l'aide de laquelle ils ont mis à néant l'inique trafic des noirs africains, des nations prêtes pour le baptême de la civilisation n'auraient pas disparu du monde. Nous aimons à retrouver notre compatriote en tête des rares réclamants qui se sont, au milieu de cette œuvre honteuse, souvenus de l'imprescriptible droit de l'humanité. *René* ne déclame pas; il a vu l'injustice, l'oppression, et il porte témoignage contre elles.

« Dans un vallon extrêmement retiré, on » voyait une méchante cabane de sauvage, bâ» tie à mi-côte entre les rochers. Une vache » maigre paissait dans un pré au dessous.

» J'ai toujours aimé ces petits abris. L'animal » blessé se tapit dans un coin; l'infortuné craint » d'étendre au dehors avec sa vue des senti» ments que les hommes repoussent. Fatigué » de ma course, je m'assis au haut du coteau » que je parcourais, ayant en face la hutte in» dienne sur le coteau opposé....

» J'aperçus trois hommes qui conduisaient » cinq ou six vaches grasses. Après les avoir » mises paître dans les prairies, ils marchèrent » vers la vache maigre, qu'ils éloignèrent à » coups de bâton....

» Une femme sauvage, en apparence aussi » misérable que la vache, sortit de la hutte iso» lée, s'avança vers l'animal effrayé, l'appela » doucement et lui offrit quelque chose à man» ger. La vache courut à elle en alongeant le » cou, avec un petit mugissement de joie. Les » colons menacèrent de loin l'Indienne, qui re» vint à sa cabane....

» Je me levai, je descendis de la colline, je » traversai le vallon, et, remontant la colline » opposée, j'arrivai à la hutte.... L'Indienne » était rentrée chez elle. Je prononçai le salut » qu'on m'avait appris : Siègoh! *Je suis venu.* » L'Indienne, au lieu de me rendre mon salut » par la répétition d'usage : *Vous êtes venu!* ne » répondit rien. Je jugeai que la visite d'un de » ses tyrans lui était importune. Je me mis alors » à mon tour à caresser la vache. L'Indienne » parut étonnée; je vis sur son visage jaune et » attristé des signes d'attendrissement et pres» que de gratitude. Ces mystérieuses relations » de l'infortune remplirent mes yeux de larmes. » *Il y a de la douceur à pleurer sur des maux* » *qui n'ont été pleurés de personne.*

» Mon hôtesse me regarda encore quelque » temps avec un reste de doute, comme si elle » craignait que je ne cherchasse à la tromper; » elle fit ensuite quelques pas, et vint elle-même » passer la main sur le front de sa compagne de » misère et de solitude.

» Encouragé par cette marque de confiance, » je lui dis en anglais, car j'avais épuisé mon » indien : « Elle est bien maigre! » L'Indienne » répondit aussitôt en mauvais anglais : « Elle » mange fort peu! » *She eats very little.* « On l'a » chassée rudement, repris-je. » Et la femme » me répondit : « Nous sommes accoutumées à » cela toutes deux, *both.* » Je repris : « Cette » prairie n'est donc pas à vous? » Elle répondit : » Cette prairie était à mon mari, qui est mort. » Je n'ai point d'enfants, et les blancs mènent » leurs vaches dans ma prairie. »

IX.

Qu'on nous pardonne ces longues citations : le *Voyage en Amérique* est l'œuvre où s'est le plus fidèlement reflétée la nature étrange de Châteaubriand. On y voit tour à tour l'admirateur de cette splendide civilisation américaine si heureusement symbolisée par le drapeau constellé de la jeune et sérieuse Union; le patriote français dont le cœur se serre à l'idée de demander un permis de passage au commandant du port de Niagara, parce qu'il se rappelle que la France a jadis régné dans ces contrées; l'insouciant touriste qui expose sa vie à tous les hasards des flots et des savanes; qui se voit deux fois au moment d'être englouti dans les cataractes et dévoré par les requins; parfois (mais plus rarement) le gentilhomme qui fronde le luxe des démocrates de Philadelphie, le catholique peu prévenu en faveur des puritains. Mais il y a une chose qui domine dans tout ce fouillis d'impressions *ondoyantes et diverses*; c'est cette immuable personnalité de *René*, cette fiévreuse passion pour la solitude, l'immensité du désert où le frère inquiet et sombre d'Amélie est venu enfouir de chers et terribles souvenirs. Cette fauve ardeur ne respire nulle part plus vivante que dans cette page enflammée :

« Liberté primitive, je te retrouve enfin! Je » passe comme cet oiseau qui passe devant moi, » qui se dirige au hasard, et qui n'est embar» rassé que du choix des ombrages. Me voilà tel » que le Tout-Puissant m'a créé, souverain de » la nature, porté triomphant sur les eaux, tan» dis que les habitants du fleuve accompagnent » ma course, que les peuples de l'air me chan» tent leurs hymnes, que les bêtes de la terre » me saluent, que les forêts courbent leur dôme » sur mon passage. Est-ce sur le front de l'hom» me de la société ou sur le mien qu'est gravé » le sceau immortel de notre origine? Courez » vous enfermer dans vos cités; allez vous sou» mettre à vos petites lois; gagnez votre pain à » la sueur de votre front ou dévorez le pain du

» pauvre; égorgez-vous pour un mot, pour un » maître; doutez de l'existence de Dieu ou ado- » rez-le sous des formes superstitieuses : moi » j'irai errant dans mes solitudes; pas un seul » battement de mon cœur ne sera comprimé, » pas une seule de mes pensées ne sera enchaî- » née; je serai libre comme la nature; je ne re- » connaîtrai de souverain que celui qui allume » la flamme des soleils, et qui, d'un seul coup » de sa main, fit rouler tous les mondes. »

X.

Les Natchez seraient-ils, comme quelques-uns le pensent, quelque chose de plus qu'une délicieuse fiction? *René* aurait-il, fils adoptif d'une Sachem, erré dans les sentiers du chevreuil, donné à Outougamiz le Manitou d'or de l'amitié, souri aux enfantines caresses de Mila? Mystère profond que les *Mémoires d'Outre-Tombe* éclairciront sans doute. Mais peut-on méconnaître l'ineffaçable personnalité du jeune voyageur dans la lettre à Céluta, l'un des plus énergiques cris de désespoir qui soient sortis d'une poitrine humaine : « Il y a des exi- » stences si rudes qu'elles semblent accuser la » Providence, et qu'elles corrigeraient de la ma- » nie d'être. Depuis le commencement de ma » vie, je n'ai cessé de nourrir des chagrins. J'en » portais le germe en moi, comme l'arbre porte » le germe de son fruit. Un poison inconnu se » mêlait à tous mes sentiments : je me repro- » chais jusqu'à ces journées de la jeunesse, et » fugitives comme elle.....

» L'éternité! Peut-être dans ma puissance » d'aimer ai-je compris ce mot incompréhensi- » ble; le ciel a su et sait encore, au moment » où ma main agitée trace cette lettre, ce que » je pouvais être : les hommes ne m'ont pas » connu.....

» En Europe, en Amérique, la société et la » nature m'ont lassé. Je suis vertueux sans plai- » sir; si j'étais criminel, je serais sans remords : » je voudrais n'être pas né, ou être à jamais ou- » blié. »

Imagination vagabonde, absence de toute fixité, tel se dessine notre jeune vicomte à ce premier acte important de sa vie. Parti pour explorer les terres polaires, il oublie en face du Niagara-Hearn, Mackensie et les mers glacées; le futur Colomb du Nord n'est plus qu'un sublime flâneur qui rêve devant des ruines, au milieu des cyprières, en face d'un wigwam ou d'un tombeau indien. Chaque pas l'éloigne de son premier itinéraire, du Niagara aux savanes de l'Ohio, puis, par le Kentucky et l'Alabama, à la Louisiane, aux Natchez, à la Floride.

Quelle brillante mosaïque humaine! Les Iroquois, ces Spartiates de la Nouvelle-Angleterre; les Hurons, braves et insouciants; les Sioux, rois du Meschacebé; les Thérokois, les Siminoles, si tragiquement disparus du monde; jusqu'à ces Bois-Brûlés, métis bizarres qui unissent l'humeur militaire des indigènes à la dépravation raffinée des aventuriers européens!

Tout ce monde héroïque et souffrant a passé sous les yeux du jeune voyageur; il en a vu la silencieuse agonie, il a peint, avec une chaleur d'âme qui l'honore, les infortunes de tant de peuples que ne défend plus la flèche rapide de Matacom ou la carabine de Treumsèh. Du Dahcotah décimé, abruti à froid par les usurpateurs du jeune continent, quel triste retour il y aurait à faire sur les races condamnées du monde moderne! « Mon livre voulait encore en- » velopper ceux-ci, les sauvages ou les barba- » res, abriter ce qui en reste.... Tout à l'heure » il sera trop tard. Le travail d'extermination » se poursuit rapidement. En moins d'un demi- » siècle que de nations j'ai vu disparaître! Où » sont maintenant nos alliés, les montagnards » d'Ecosse? Un huissier anglais a chassé le peu- » ple de Fingal et de Robert-Bruce. Où sont » nos autres amis, les Indiens de l'Amérique du » nord, à qui notre vieille France avait si bien » donné la main? Hélas! je viens de voir les » derniers qu'on montrait sur des tréteaux. Les » Anglais d'Amérique, marchands, puritains, » dans leur dure inintelligence, ont refoulé, af- » famé, anéanti tout à l'heure ces races hé- » roïques qui laissent une place vide à jamais » sur le globe, un regret au genre humain(1). »

XI.

Un soir, le voyageur avait obtenu l'hospitalité dans la cabane d'un *pioneer*. Un journal anglo-américain lui tombe dans la main; il le lit négligemment à la clarté du foyer. Les nouvelles d'Europe sont d'une foudroyante gravité; c'est la fuite de Varennes, l'arrestation du roi, la France armée, la coalition à ses portes, l'armée de Condé et ses dix mille croisés; la révolution qui plane et la vieille Europe qui croule. Quel réveil!

Son parti est pris sur-le-champ. Le poète vagabond de l'Ohio, le patriote fervent qui vient de serrer avec respect la main de Washington, n'est plus que le féodal héritier des suzerains de Combourg; il part aussitôt pour l'Europe, et rejoint l'armée de Condé à son entrée en campagne,

On se figurerait difficilement tout ce qu'il y avait d'insouciante arrogance, d'espérances imprudentes et de mauvaises passions dans cette folle avant-garde de l'étranger. Un vieux soldat de Condé disait, il y a quelque temps, à un de nos amis : « Nous avons crié plus que les » autres contre notre comité de salut public; » mais, si nous étions rentrés à Paris après le » 10 août, il est fort à craindre que nous eus- » sions dépassé MM. Robespierre et Saint-Just.» M. de Las-Cases, qui en faisait alors partie, nous a laissé un tableau fort amusant des curieu-

(1) Michelet, *le Peuple*, p. 21.

ses illusions de ses compagnons d'armes. La campagne de France ne devait être, dans les idées de ces messieurs, qu'une promenade militaire, dont la punition des *jacobins* et le rétablissement de la monarchie absolue auraient été le couronnement. Une petite ville de la frontière avait été occupée par les Franco-Prussiens, et le corps de Condé avait été placé chez les habitants. Deux jeunes émigrés se casèrent dans une maison habitée seulement par deux jeunes et fort jolies personnes. Nos gentilshommes étaient en pays, ils voulurent agir en conséquence. Malheureusement pour eux, nos deux Wallonnes étaient de ces sérieuses demoiselles de la frontière dont nous parle Michelet : « Messieurs, leur dit l'aînée, si nous sommes seules ici, c'est que nos fiancés sont partis pour l'armée de Dumouriez, qui doit vous chasser de France, et nous ne sommes restées que pour avoir le plaisir de vous le dire. » La leçon, à ce qu'assure Las-Cases, porta pleinement ses fruits.

René, arrivant tout haletant du Missouri aux bords du Rhin, — il s'était à peine arrêté à Saint-Malo pour célébrer son mariage avec Mlle Céleste de la Vignebuisson, — fut assez mal accueilli de ses anciens amis de Versailles. Il fut, par grâce, incorporé comme garde-noble, fit la campagne de 1792 avec un fusil sans chien, et échappa, comme par miracle, à mille dangers. Son manuscrit d'*Atala*, qu'il portait toujours sur lui, amortit une balle française. Au siége de Thionville, un coup de feu lui ouvrit la cuisse. En même temps, une maladie contagieuse qui ravageait l'armée d'invasion atteignit Châteaubriand, et, pour l'achever, la petite vérole se déclara. Laissé pour mort dans un fossé et recueilli par les gens du prince de Ligne, jeté dans un fourgon, dirigé sur Ostende, descendu dans la cale d'une barque qui le dépose à Guernesey, on le met à terre mourant, râlant, couvert de plaies; on l'étend au coin d'une borne, le visage tourné vers le soleil. Une pauvre vieille passe, prend pitié de l'agonisant, le fait transporter dans sa cabane et le rappelle à la vie.

XII.

Les trois années qui suivent (1793-1795) ne sont pour *René* que le prolongement d'une douloureuse agonie. Relégué dans un misérable galetas, au fond d'un des plus tristes faubourgs de Londres, miné par une cruelle maladie, abandonné, condamné par les médecins, sans amis, sans argent, sans travail, son indomptable énergie pourvoit à tout. Il broche des traductions pour des libraires, donne des leçons de français, passe les jours à cette triste besogne, les nuits à méditer le plan de quelque grand travail d'histoire ou de philosophie. Sa santé, sa position s'améliorent; et, après deux ans d'un travail patient, il met au jour (1797) son *Essai sur les révolutions anciennes et modernes, considérées dans leurs rapports avec la Révolution française.*

On ressent, en lisant ce livre, une tristesse profonde. Les souffrances morales de l'auteur, les tortures infligées à son cœur par les tragiques destinées de sa famille, celles, non moins vives, dont saignent et sa fierté de gentilhomme, et son amour-propre national, toutes ces douleurs envenimées par l'exil, respirent dans l'ironie glacée qui a dicté ces pages. Prouver que les révolutions modernes ne sont que des irritations chargées des révolutions anciennes, que par suite le progrès de l'humanité n'est qu'un mot et la perfectibilité sociale qu'une chimère : voilà la thèse que l'auteur de l'*Essai* a soutenue avec talent, érudition et passion systématique. Châteaubriand n'a jamais été historien, dans la féconde acception donnée à ce mot par les grandes écoles historiques modernes. Aussi, cette œuvre curieuse et paradoxale, qui passa profondément inaperçue à son apparition, et qui a été plus tard l'objet d'attaques passionnées, ne nous semble mériter ici qu'une mention pour mémoire. Un an s'était à peine écoulé d'ailleurs que l'écrivain abjurait d'une manière éclatante le scepticisme qui avait présidé à ses premiers travaux dans le domaine de la philosophie historique.

« Mes sentiments religieux n'ont pas toujours été ce qu'ils sont aujourd'hui. Tout en avouant la nécessité d'une religion et en admirant le christianisme, j'en ai méconnu plusieurs rapports. Frappé des abus de quelques institutions et des vices de quelques hommes, je suis tombé dans les déclamations et les sophismes. Je pourrais en rejeter la faute sur ma jeunesse, sur le délire du temps, sur les sociétés que je fréquentais; mais j'aime mieux me condamner. Je ne sais point excuser ce qui n'est point excusable. Je dirai seulement les moyens dont la Providence s'est servie pour me ramener à mes devoirs. Ma mère, après avoir été jetée à soixante-douze ans dans des cachots où elle vit périr une partie de ses enfants, expira enfin sur un grabat, où ses infirmités l'avaient reléguée. Le souvenir de mes égarements répandit sur ses derniers jours une grande amertume. Elle chargea en mourant une de mes sœurs de me rappeler à cette religion dans laquelle j'avais été élevé; ma sœur me manda le dernier vœu de ma mère. Quand sa lettre me parvint au-delà des mers, ma sœur elle-même n'existait plus : elle était morte aussi des suites de son emprisonnement. Ces deux voix sorties du tombeau, cette mort qui servait d'interprète à la mort m'ont frappé. Je n'ai point cédé, j'en conviens, à de grandes lumières surnaturelles : ma conviction est sortie du cœur; j'ai pleuré, et j'ai cru. »

C'étaient là, en effet, des circonstances tra-

giques. La raison de *René* ne fut point convaincue; son cœur fut surpris, et il accepta le culte de son enfance, comme un souvenir sacré transmis par une mère mourante.

XIII.

En expiation de l'*Essai sur les Révolutions*, le néophyte de trente ans jette les bases de son *Génie du Christianisme*, ce monument de sa vie, et qu'on ne peut mieux louer qu'en disant qu'il fut l'événement capital des fécondes années qui ont commencé le siècle. Publié à Paris, ce livre fut commencé à Londres, sous les yeux de l'harmonieux compagnon d'exil de Châteaubriand, du pur et classique Fontanes. C'est à ce dernier, pour ainsi dire, que nous devons cette grande épopée. Créateur puissant et fécond, mais inégal, inquiet, toujours possédé de la manie de refaire ses plus parfaites créations, le jeune auteur se laissait aller à de fréquents accès de découragement, durant lesquels il aurait, sans les affectueux conseils et la froide fermeté de son ami, détruit son œuvre novatrice. Il ne put cependant se défendre de quelques hésitations à l'entrée de sa redoutable carrière, et par deux fois le *Génie du Christianisme*, achevé et livré à l'impression, fut retiré de la presse pour subir une refonte complète.

Sur ces entrefaites, la France de Brumaire rouvrit ses portes aux débris de l'émigration. Fontanes rentra et ne voulut pas rentrer seul : Châteaubriand le suivit et fit, à l'ombre de ce nom respecté, une entrée presque furtive dans ce monde littéraire dont il devait être le Luther — 1800. — Ils obtinrent, de concert, le privilége du *Mercure*, où Châteaubriand publia d'abord un suave fragment de son grand poème, l'épisode d'*Atala*. Ce morceau, lancé dans le public comme un ballon d'essai, eut un succès qui dépassa toutes les prévisions de l'auteur. On sentit le réformateur des vieilles *doctrines du Parnasse*, comme on disait alors; on admira sans réserve, sans contestation. Les éditions, les traductions se multiplièrent : rien ne manqua à ce triomphe, pas même les sarcasmes de Marie-Joseph Chénier, cet audacieux révolutionnaire, qui le fut si peu en littérature. Il fallait avoir été bercé depuis vingt ans par la poésie fade et énervante de l'école de Delille et de Dorat pour apprécier ces belles pages, émanations parfumées des savanes américaines, cette poésie fortifiante et jeune comme ce jeune monde à peine ouvert. Quelle critique pouvait tenir à des chants comme ceux-ci :

« Heureux ceux qui n'ont point vu la fumée » des fêtes de l'étranger et qui ne se sont assis » qu'aux festins de leurs pères !

» Si le geai bleu du Meschacebé disait à la » nonpareille des Florides : « Pourquoi vous » plaignez-vous si tristement? N'avez-vous pas » ici de belles eaux et de beaux ombrages, et » toutes sortes de pâturages comme dans vos » forêts? — Oui, répondrait la nonpareille fugitive; mais mon nid est dans le jasmin, qui » me l'apportera? Et le soleil de ma savane, » l'aurez-vous?

» Heureux ceux qui n'ont point vu la fumée » des fêtes de l'étranger, et qui ne se sont assis » qu'aux festins de leurs pères!

» Après les heures d'une marche pénible, le » voyageur s'assied tristement; il contemple » autour de lui les toits des hommes. Le voyageur n'a pas un lieu où reposer sa tête. Le » voyageur frappe à la cabane; il met son arc » derrière la porte; il demande l'hospitalité. Le » maître fait un signe de la main; le voyageur » reprend son arc et retourne au désert!

» Heureux ceux qui n'ont point vu la fumée » des fêtes de l'étranger, et qui ne se sont assis » qu'aux festins de leurs pères!

» Merveilleuses histoires racontées autour du » foyer, tendres épanchements du cœur, longues habitudes d'aimer, si nécessaires à la » vie, vous avez rempli les journées de ceux » qui n'ont point quitté leur pays natal; leurs » tombeaux sont dans la patrie avec le soleil » couchant, les pleurs de leurs amis et les charmes de la religion.

» Heureux ceux qui n'ont point vu la fumée » des fêtes de l'étranger, et qui ne se sont assis » qu'aux festins de leurs pères! »

Hélas! combien, en 1801, se rappelaient avec une poignante amertume la *fumée des fêtes de l'étranger*, le *signe* impérieux du *maître*, l'exil loin des tombeaux paternels laissés dans la patrie, loin des grises tourelles dorées par le soleil couchant! On fondait en pleurs délicieuses et on laissait croasser dans le désert les critiques de la force du suivant :

« *O fille plus belle que le premier songe de* » *l'époux!* Que veut dire cela? Est-ce qu'Atala » est plus belle que l'objet que le nouvel époux » embrasse dans son premier songe? Mais si le » premier songe de l'époux n'est pas une infidélité, c'est l'image de son épouse qu'il embrasse, et cette image n'est pas plus belle que » l'épouse même; donc Atala est belle comme » la nouvelle épouse aux yeux de son jeune » époux; ce qui peut se dire, mais ce qu'il ne » faut pas dire d'une manière si détournée.... »

XIV.

Le grand pourfendeur d'Atala, en cette circonstance, fut un certain abbé Morellet, de l'Académie française, antique débris du cercle Geoffrin, enthousiaste au dernier point de Delille, de Lemierre et de Marmontel, ses classiques amis. Le bonhomme mitrailla à bout portant toute cette poésie étrange, un peu sauvage, et plongea lui-même cent fois en plein ridicule pour le chercher dans le livre qui était son cauchemar. — Ainsi, quand Châteaubriand appelle le Mississipi le *vieux fleuve*, M. André Morellet

demande avec humeur pourquoi le Missisipi serait plus vieux qu'un autre fleuve? Il ignorait sans doute que Missisipi (Meschacebé) veut dire en indien le *père barbu des fleuves*. — Chactas parle de la grande voix du fleuve débordé, et l'abbé répond qu'il ne l'entend pas : à quoi un *troisième larron*, malin critique autant que l'abbé, lui fait observer qu'il a quatre-vingts ans, et qu'à cet âge on a l'oreille un peu dure. Il faut lire ailleurs, dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, le récit de cette scène burlesque où M. Morellet, pour vérifier l'exactitude des paroles de Chactas relatives à ces délicieux petits pieds d'Atala, qui tiendraient dans le creux de sa main, prend sa servante sur ses genoux et constate avec bonheur qu'il n'a point la main assez large pour enserrer les pieds de sa massive Bourguignonne. — Et pourtant, de tous les critiques d'Atala, l'abbé Morellet était le plus sérieux. *Ab uno disce omnes*.

Atala, nous l'avons dit, n'était qu'un ballon d'essai. L'auteur n'avait pas eu lieu de se plaindre du public, car il lança presque aussitôt *René* et le *Génie du Christianisme; René*, qui est plutôt une confession qu'un roman; *René*, « le frère de Werther, d'Obermann et de Jacopo » Ortis, le plus beau, le plus attrayant de tous » ces enfants d'un siècle, grave et rêveur, parce » qu'il pressent par instinct la tâche immense » de rectification qui lui est imposée. » (Loménie).

XV.

Mais laissons Châteaubriand nous parler de son œuvre capitale :

« Lorsque le *Génie du Christianisme* parut, » la France sortait du chaos révolutionnaire ; » tous les éléments de la société étaient confondus. La terrible main qui commençait à les » séparer n'avait point encore achevé son ouvrage : l'ordre n'était point encore sorti du » despotisme et de la gloire.,...

» Les fidèles se crurent sauvés par l'apparition d'un livre qui répondait si bien à leurs » dispositions intérieures : on avait alors un » besoin de foi, une avidité de consolations religieuses qui venait de la privation même de » ces consolations depuis longues années. Que » de forces surnaturelles à demander pour tant » d'adversités subies ! Combien de familles mutilées avaient à chercher auprès du père des » hommes les enfants qu'elles avaient perdus ! » Combien de cœurs brisés, combien d'âmes » devenues solitaires, appelaient une main divine pour les guérir ! On se précipitait dans la » maison de Dieu, comme on entre dans la maison du médecin le jour d'une contagion. » Les victimes de nos troubles (et que de sortes de victimes !) se sauvaient à l'autel, de » même que les naufragés s'attachent au rocher sur lequel ils cherchent leur salut...

» Ce temps est passé : vingt années ont fui, » des générations nouvelles sont survenues, et » un vieux monde qui était hors de France y » est rentré.

» Ce monde a joui des travaux achevés par » d'autres que par lui, et n'a pas connu ce » qu'ils avaient coûté : il a trouvé le ridicule » que Voltaire avait jeté sur la religion effacé, » les jeunes gens allant à la messe, les prêtres » respectés au nom de leur martyre, et ce vieux » monde a cru que cela était arrivé tout seul, » que personne n'y avait mis la main !...

» Depuis vingt-cinq ans ma vie n'a été qu'un » combat contre ce qui m'a paru faux en religion, en philosophie, en politique, contre » les crimes ou les erreurs de mon siècle, contre les hommes qui abusaient du pouvoir » pour corrompre ou pour enchaîner les peuples. Je n'ai jamais calculé le degré d'élévation de ces hommes; et depuis Bonaparte, qui » faisait trembler le monde et qui ne m'a jamais fait trembler, jusqu'aux oppresseurs » obscurs qui ne sont connus que par mon mépris, j'ai osé tout dire à qui osait tout entreprendre. Partout où je l'ai pu, j'ai tendu la » main à l'infortune; mais je ne comprends » rien à la prospérité. Toujours prêt à me dévouer aux malheurs, je ne sais point servir » les passions dans leur triomphe. »

XVI.

C'était l'époque où le premier consul cherchait à rallier à sa gloire naissante toutes les gloires qu'il voyait poindre au nouvel horizon. L'auteur de *René* était de ce nombre. Il ne s'en tint pas ici à de simples projets : il nomma Châteaubriand secrétaire d'ambassade à Rome. L'ambassadeur était ce bon cardinal Fesch, oncle du premier consul, le seul membre de la famille impériale qui ait désarmé par sa nature inoffensive et un peu bizarre l'implacabilité des haines politiques. Un voyage en Italie, quelle bonne fortune pour notre héros ! Il part, prend la route de Lyon, car il nous a tracé son itinéraire dans ces immortels bulletins qu'il envoyait à ses amis et qu'enregistrait périodiquement le *Mercure*. Il y revoit les ruines des murailles foudroyées par la Convention, l'abbaye des Deux-Amants, la fontaine de Jean-Jacques, les paysages riants de la Saône, *mitis Arar*, les gorges abruptes du pont de Beauvoisin et des Echelles.

A Chambéry, il trouve une page éloquente pour relever la mémoire de madame de Warens, de cette singulière bienfaitrice de Rousseau, si indignement traînée dans la fange par son égoïste et vaniteux protégé. Il y a dans les lignes qui terminent ce morceau une teinte mélancolique que ne peuvent entièrement dissiper les délicieux sites d'Aigue-Belle. Mais déjà les vallées ombreuses de la Basse-Savoie s'effacent dans la brume, les blancs squelettes des Alpes Cottiennes ferment l'horizon : les Alpes

de Bellovèse, d'Hannibal, de cet étrange voyageur qui arrache à *René* lui-même un cri d'admiration involontaire. « Je ne pouvais cependant m'empêcher, en considérant ce désert, » d'admirer avec effroi la haine d'un homme, » plus puissant que tous les obstacles, d'un » homme qui du détroit de Cadix s'était frayé » une route à travers les Pyrénées et les Alpes, » pour venir chercher les Romains..... On dit » que je comprendrai mieux à Rome cette haine terrible que ne purent assouvir les batailles de la Trébie, de Trasimène et de Cannes : » on m'assure qu'aux bains de Caracalla les » murs, jusqu'à hauteur d'homme, sont percés » de coups de pique. Est-ce le Germain, le Gaulois, le Cantabre, le Goth, le Vandale, le Lombard qui s'est acharné contre ces murs? La » vengeance de l'espèce humaine devait peser » sur ce peuple libre qui ne pouvait bâtir sa » grandeur qu'avec l'esclavage et le sang du » reste du monde. »

XVII.

En passant ces monts historiques,

Eternels boulevarts qui n'ont point garanti
Des Lombards le beau territoire,....

et au-delà desquels l'Italie cherche en vain, au moment où j'écris, à rejeter les Barbares, il ne put s'empêcher de donner un regret à ses héroïques Peaux-Rouges des Apalaches, aux sites vierges du Haut-Canada. Mais cette impression s'effacera vite. Le voilà à Turin, qui pourtant lui rappelle encore un peu trop la Normandie : la Lombardie seule a le pouvoir de l'enchanter, *cette grande couleuvre de la Lombardie*, comme l'appelle notre Quinet, l'orateur aux hardies images : « Des prairies, dont la verdure surpasse » la fraîcheur et la finesse des gazons anglais, » se mêlent à des champs de maïs, de riz et de » froment ; ceux-ci sont surmontés de vignes » qui passent d'un échalas à l'autre, formant » des guirlandes au dessus des moissons. Le » tout est semé de mûriers, de noyers, d'ormeaux, de saules, de peupliers, et arrosé de » rivières et de canaux. Dispersés sur ce terrain, » des paysans et des paysannes, les pieds nus, » un grand chapeau de paille sur la tête, fauchent les prairies, coupent les céréales, chantent, conduisent des attelages de bœufs, ou » font remonter et descendre des barques sur les » courants d'eau. Cette scène se prolonge pendant quarante lieues, en augmentant toujours » de richesse jusqu'à Milan, centre du tableau. » A droite on aperçoit l'Apennin, à gauche les » Alpes. »

Après Milan, Florence, puis Rome. Avec quelle fougue puissante de style il nous traduit ses impressions de l'arrivée dans la ville sainte !

« M'y voilà enfin ! Toute ma froideur s'est » évanouie. Je suis accablé, persécuté par ce » que j'ai vu : j'ai vu, je crois, ce que personne » n'a vu, ce qu'aucun voyageur n'a peint. Les » sots ! les âmes glacées ! les barbares ! quand » ils viennent ici, n'ont-ils pas traversé la Toscane, jardin anglais au milieu duquel il y a » un temple, c'est-à-dire Florence ? N'ont-ils pas » passé en caravane, avec les aigles et les sangliers, les solitudes de cette seconde Italie, » appelée l'Etat romain ? Pourquoi ces créatures » voyagent-elles? Arrivé comme le soleil se couchait, j'ai trouvé toute la population allant se » promener dans l'Arabie déserte, aux portes de » Rome. Quelle ville ! quels souvenirs ! »

Nous renonçons à analyser le reste de ce voyage. Des extraits, des fragments du journal : qu'on n'entende d'autre voix que celle du pélerin qui chante sur les ruines du Colysée, sous les ombrages de Tibur, sous le laurier de Virgile.

XVIII.

Rome, 29 juin 1803.

« Je sors de l'office à Saint-Pierre. Le pape a une figure admirable : pâle, triste, religieux, toutes les tribulations de l'Eglise sont sur son front. La cérémonie était superbe : dans quelques moments surtout, elle était étonnante ; mais chant médiocre, église déserte ; point de peuple. »

Tivoli, 10 décembre.

« J'occupe une petite chambre à l'extrémité de l'auberge, en face de la cascade, que j'entends mugir. J'ai essayé d'y jeter un regard : je n'ai découvert dans la profondeur de l'obscurité que quelques lueurs blanches produites par le mouvement des eaux..... »

« Flots qui vous précipitez dans cette nuit profonde où je vous entends gronder, disparaissez-vous plus vite que les jours de l'homme ? ne pouvez-vous me dire ce que c'est que l'homme, vous qui avez vu passer tant de générations sur ces bords ? »

Tivoli, 11 décembre.

« Aussitôt que le jour a paru, j'ai ouvert mes fenêtres. Ma première vue de Tivoli dans les ténèbres était assez exacte ; mais la cascade m'a paru petite, et les arbres que j'avais cru apercevoir n'existaient point. Un amas de vilaines maisons s'élevait de l'autre côté de la rivière ; le tout était enclos de montagnes dépouillées. Une vive aurore derrière ces montagnes, le temple de Vesta à quatre pas de moi, dominant la grotte de Neptune, m'ont consolé. Immédiatement au dessus de la chute, un troupeau de bœufs, d'ânes et de chevaux s'est rangé le long d'un banc de sable; toutes ces bêtes se sont avancées d'un pas dans le Tévérone, ont baissé le cou et ont bu lentement, au courant de l'eau qui passait comme un éclair devant elles pour se précipiter. Un paysan sabin, vêtu d'une peau de chèvre, et portant une espèce de chlamyde roulée au bras gauche, s'est appuyé sur un bâton et a regardé boire son troupeau, scène qui contrastait par son immobilité avec le mouvement et le bruit des flots. »

XIX.

Villa-Adriana, 12 décembre.

« Dans un champ d'oliviers, un coin de mur de la *villa* de Brutus fait le pendant des débris de la *villa* de César. La liberté dort en paix avec le despotisme, le poignard de l'une et la hache de l'autre ne sont plus que des fers rouillés ensevelis sous les mêmes décombres..... »

« Un fragment, détaché tout à coup de la voûte de la Bibliothèque, a roulé à mes pieds, comme je passais; un peu de poussière s'est élevé, quelques plantes ont été déchirées et entraînées dans sa chûte. Les plantes renaîtront demain; le bruit et la poussière se sont dissipés à l'instant: voilà ce nouveau débris couché pour des siècles auprès de ceux qui paraissaient l'attendre. Les empires se plongent de la sorte dans l'éternité, ou ils gisent silencieux. Les hommes ne ressemblent pas mal aussi à ces ruines qui viennent tour à tour joncher la terre : la seule différence qu'il y ait entre eux, comme entre ces ruines, c'est que les uns se précipitent devant quelques spectateurs, et que les autres tombent sans témoins (1). »

Vatican, 12 décembre.

« Solitude de ces grands escaliers, ou plutôt de ces rampes où l'on peut monter avec des mulets; solitude de ces galeries ornées des chefs-d'œuvre du génie, où les papes d'autrefois passaient avec toutes leurs pompes; solitude de ces Loges que tant d'artistes célèbres ont étudiées, que tant d'hommes illustres ont admirées : Le Tasse, Arioste, Montaigne, Milton, Montesquieu, des reines, des rois ou puissants ou tombés, et tous ces pèlerins de toutes les parties du monde.....

« Instruments de martyre : griffes de fer pour déchirer la peau, grattoirs pour l'enlever, martinets de fer, petites tenailles; belles antiquités chrétiennes! Comment souffrait-on autrefois? Comme aujourd'hui; témoins ces instruments. En fait de douleurs, l'esprit humain est stationnaire.

« Vase étrusque. Qui a bu à cette coupe? Un mort. »

Tout ceci impatiente à la fin. L'Italie n'a donc rien montré de plus à cet homme : une nécropole! Toute la magnifique stérilité de *René* éclate dans ces pages, d une tristesse si harmonieuse et si splendide. Chacune d'elles a été (oserons-nous dire toute notre pensée?) une mauvaise action. *René* est le père de tous ces pâles désespérés du siècle; il ne désavouerait ni Werther ni Lara.

XX.

Châteaubriand se plaisait médiocrement à Rome. Les roueries de la diplomatie lui pesaient; il était assez mal avec Fesch, et, — chose bizarre, mais qui ne surprendra point ceux qui auront été initiés aux habitudes de la théocratie papale par le fameux livre des *Affaires de Rome*, — la cour romaine ne pouvait lui pardonner d'avoir relevé l'autel en France par son *Génie du Christianisme*. Il se hâta de quitter ces fonctions importunes, et de revenir à Paris. Il croyait en être quitte, il se trompait : le premier consul le nomma ministre plénipotentiaire dans le Valais.

Il va partir. Il apprend une nouvelle terrifiante : le duc d'Enghien vient de tomber à Vincennes, victime d'une exécution nocturne, « à » quatre pas du chêne sous lequel saint Louis » rendait la justice. » Son parti est pris. En vain sa famille à genoux le prie avec larmes de ne pas se compromettre; la démission de Châteaubriand arrive droit au front du dictateur, le soir même du meurtre, à travers une double haie de courtisans pâles et immobiles d'effroi. — Le trait frappa Bonaparte au cœur, mais il ne songea pas à se venger, pas même par la suppression du *Mercure*.

Voilà *René* rendu à lui-même; voilà sa première passion des grands voyages revenue avec une soudaine fureur. Il va pouvoir reprendre, après quinze ans de repos forcé, le bâton du voyageur, aller en pèlerinage aux *sources de la poésie*. Son premier essai n'est qu'une course d'enfant vagabond, une échappée en Auvergne.

« Me voici au berceau de Pascal et au tombeau de Massillon. Que de souvenirs! Les anciens rois d'Auvergne et l'invasion des Romains, César et ses légions, Vercingetorix, les derniers efforts de la liberté des Gaules contre un tyran étranger, puis les Visigoths, puis les Francs, puis les évêques, puis les comtes et dauphins d'Auvergne !! »

XXI.

Ce voyage en Auvergne est un peu plus gai que le précédent : c'est une mosaïque curieuse où se pressent tumultueusement dissertations archéologiques, critiques, historiques, portraits antiques largement esquissés; les fables sur l'origine des Arvernes, les premières guerres contre les Romains, la bataille de Fabius contre Bituit, ce *puff* historique que l'auteur nous prouve si nettement n'avoir été (qu'on nous passe une expression de corps-de-garde, mais qui peint merveilleusement la chose) qu'une *carotte premier choix :* — les croisés, le concile de Clermont, et puis cette folle et amusante Marguerite de Valois, qui avait fait faire les lits de ses dames extrêmement hauts « afin de plus s'écorcher, comme elle soulait, les épaules en s'y fourrant à quatre pieds, pour y chercher Ponimy » (son amant du moment.)

Avec quelle rapide gravité il passe au portrait du saint de ce siècle, le noble chancelier de

(1) Il y aurait une comparaison curieuse à faire entre ces lignes et les beaux vers de Lamartine, composés aux mêmes lieux, à peu près sur le même sujet.

L'Hôpital, cet immortel créateur de tout ce qui se fit de beau et de bon en France sous sa trop courte administration !

« Les murs de sa maison tombaient ; il avait » de la peine à nourrir ses vieux serviteurs et » sa nombreuse famille ; il se consolait, comme » Cicéron, avec les muses ; mais il avait désiré » voir les peuples rétablis dans leur liberté, et » il mourut lorsque les cadavres des victimes » du fanatisme n'avaient pas encore été man- » gés par les vers ou dévorés par les poissons » et les vautours. »

Voici revenir l'inimitable paysagiste :

« Le bassin de la Limagne n'est point d'un » niveau égal : c'est un terrain tourmenté dont » les bosses de diverses hauteurs semblent unies » quand on les voit de Clermont, mais qui, » dans la vérité, offrent des inégalités nom- » breuses et forment une multitude de petits » vallons au sein de la grande vallée. Des vil- » lages blancs, des maisons de campagnes » blanches, de vieux châteaux noirs, des col- » lines rougeâtres, des plants de vignes, des » prairies bordées de saules, des noyers isolés » qui s'arrondissent comme des orangers, ou » portant leurs rameaux comme les branches » d'un candélabre, mêlent leurs couleurs va- » riées à la couleur des froments. Ajoutez à » cela tous les jeux de la lumière. »

XXII.

Du Mont-d'Or il court au Mont-Blanc, promenade aérienne qui lui fournit le sujet de quelques tableaux de maître : cette page, par exemple, sur le pin des Alpes :

« Le pin a quelque chose de monumental ; » ses branches ont le port de la pyramide et » son tronc celui de la colonne. Il imite aussi » la forme des rochers où il vit : souvent je l'ai » confondu sur les redans et les corniches avan- » cées des montagnes, avec des flèches et des » aiguilles élancées ou échevelées comme lui. » Au revers du col de Balme, à la descente du » glacier de Trient, on rencontre un bois de » pins, de sapins et de mélèzes. Chaque ar- » bre, dans cette famille de géants, compte plu- » sieurs siècles. Cette tribu alpine a un roi que » les guides ont soin de montrer aux voya- » geurs : c'est un sapin qui pourrait servir de » mât au plus grand vaisseau. Le monarque » seul est sans blessure, tandis que tout son » peuple autour de lui est mutilé : un arbre a » perdu sa tête, un autre ses bras ; celui-ci a » le front sillonné par la foudre, celui-là le » pied noirci par le feu des pâtres. Je remar- » quai deux jumeaux sortis du même tronc, » qui s'élançaient ensemble dans le ciel : ils » étaient égaux en hauteur et en âge ; mais l'un » était plein de vie, et l'autre desséché.

» Daucia, Laride Thymberque, simillimâ proles,
» Indiscreta suis,..... »

XXIII.

Nous l'avons dit, ces voyages ne sont que des préludes. L'homme qui avait ressuscité le Christianisme en France devait naturellement rêver un pélerinage aux sources sacrées de sa foi : d'ailleurs, il songeait depuis Rome à un grand poëme qui serait l'épopée du Christianisme naissant et de son triomphe sur les fictions décrépites du polythéisme. « Je ne crus pas de- » voir y mettre la dernière main avant d'avoir » vu le pays où ma scène était placée, » disait-il au retour. Ce pays, c'était l'immense contour de la Méditerranée ; la Grèce, la belle païenne, la riante fille de Zeus et d'Heraclès ; l'Asie mineure, la province où se développèrent les premières églises chrétiennes ; la Syrie, la grasse Palestine et la pierreuse Judée, le berceau des croyances religieuses de la moitié du globe ; et l'Égypte, cette terre immobile où les années sont de siècles, l'Egypte, avec son écrasante antiquité, ses sphinx, ses pyramides qui ont vu passer tant de gloires diverses, depuis Sésostris jusqu'à *Bounarberdy le Sultan juste*, et les Thébaïdes où respire toute une histoire d'ascétisme chrétien.

Il partit pour l'Orient le 13 juillet 1806. « Je » ne craignis point de tourner la tête comme le » sénéchal de Champagne : presque étranger » dans mon pays, je ne laissai après moi ni » château ni chaumière. »

XXIV.

La France, l'Italie ne l'arrêtent que quelques jours ; il s'embarque à Venise, longe les îles grâcieuses de l'archipel illyrien, aborde, tremblant d'émotion, les rivages de l'antique Méthone. « Il faut que la gloire soit quelque cho- » se de réel, puisqu'elle fait ainsi battre le » cœur de celui qui n'en est le juge. » C'est le seul et court moment de sa vie ou *René* ait cru à la gloire.

De Modon, où il rencontre des Turcs *campés en Europe*, il se rend à Coron, à Sterryelare, où il rencontre un compagnon de voyage fort original, un aventurier turc qui parle français, et ne songe qu'aux bons lits qu'il trouvait dans les auberges de la Provence. Les Turcs de la garde du pacha, qu'il rencontre à Tripolizza, sont moins amusants ; seulement ils ont affaire à forte partie, et ne mystifient le *Roumi* qu'à leur dam.

A Misistra il lui prend fantaisie de chercher Sparte « renversée dans la poudre, ensevelie dans le tombeau, foulée aux pieds des Turcs, morte, morte toute entière ! » Ecoutons parler le voyageur ; il y a ici une page instructive :

XXV.

« Voilà Misistra, disais-je au cicérone : c'est Lacédémone, n'est-ce pas ?

Il me répondit : « Signor, Lacédémone ? Comment ?

— Je vous dis, Lacédémone ou Sparte ?
— Sparte, quoi ?
— Je vous demande si Misistra est Sparte ?
— Je n'entends pas ! »

Le cicerone était grec-moréen. — Récoltez donc après cela une gloire impérissable, remplissez l'Asie de vos soldats et les siècles de votre nom, pour qu'un Spartiate de 1820 vienne, sur les ruines de Lacédémone, dire au voyageur qui lui demande où est Sparte :

« Signor, Sparte ? Je n'entends pas. »

Argos lui rappelle les Atrides ; à Corinthe, il songe à Jason, à Médée, à la fontaine Pyrène, à Pégase et à Paul, apôtre des Gentils. « Je ne parle point de Denys et de Timoléon ; » l'un qui fut assez lâche pour ne pas mourir, » l'autre assez malheureux pour vivre, et je ne » serai jamais assez vertueux pour tuer mon » frère : je ne me soucie donc point de ces deux » hommes. »

Athènes fournit au voyageur une belle appréciation des émotions contraires qui viennent assaillir l'étranger en face des ruines de Sparte et de la citadelle de Pallas-Athenê ; il boit aux rives du Céphise. « Je me suis toujours fait un » plaisir de boire de l'eau des rivières célèbres » que j'ai passées dans ma vie ; ainsi, j'ai bu des » eaux du Mississipi, de la Tamise, du Rhin, » du Pô, du Tibre, de l'Eurotas, du Céphise, de » l'*Hermus*, du Granique, du Jourdain, du Nil, » du Tage et de l'Ebre. Que d'hommes aux bords » de ces fleuves peuvent dire comme les Israéli- » tes : *Sedimus et flevimus !* »

XXVI.

Ne citons plus, ou citons plus sobrement. Sortons de la Grèce, où la tentation est si grande ; passons en Asie ; traversons le Granique ; arrivons avec notre pèlerin à Constantinople, où il s'embarque pour Jérusalem sur le navire qui transporte les pèlerins grecs en Syrie. Il jette l'ancre devant Jaffa, et Jérusalem apparaît, quelques jours après, aux regards de l'illustre voyageur. — Ce n'est point dans l'*Itinéraire*, c'est dans les *Martyrs* qu'il faut chercher les impressions de *René* en face des mornes plaines de la Judée et de l'Égypte, ces deux nobles sœurs au génie si divers, confondues aujourd'hui dans une mort commune, sous le bâton de l'Osmanli ou sous le sabre d'un aventurier Roumeliote.

« Au premier aspect de cette région désolée, » un grand ennui saisit le cœur ; mais lorsque, » passant de solitude en solitude, l'espace s'é- » tend sans bornes devant vous, peu à peu l'en- » nui se dissipe : le voyageur éprouve une ter- » reur secrète qui, loin d'abaisser l'âme, donne » du courage et élève le génie. Des aspects ex- » *traordinaires* décèlent de toutes parts une terre » *travaillée* par des miracles ; le soleil brûlant, » *l'aigle impétueux*, l'humble hyssope, le cè- » *dre superbe*, le figuier stérile, toute la poésie, » tous les tableaux de l'Ecriture sont là ; cha- » que nom renferme un mystère, chaque grotte » déclare l'avenir, chaque sommet retentit des » accents d'un prophète. Dieu même a parlé sur » ces bords : les torrents desséchés, les rochers » fendus, les tombeaux entr'ouverts attestent » ce prodige ; le désert paraît encore muet de » terreur, et l'on dirait qu'il n'a osé rompre le » silence depuis qu'il a entendu la voix de l'E- » ternel. »

XXVII.

« Nous nous trouvâmes bientôt au milieu de » la mer, dans les eaux rougissantes du Nil. » Quelques palmiers qui semblaient plantés » dans les flots nous annoncèrent ensuite une » terre que l'on ne voyait point encore. Le sol » qui les portait s'élève peu à peu au dessus de » l'horizon. On découvrit par degrés les som- » mets confus des édifices de Canope, et l'E- » gypte enfin, toute brillante d'une inondation » nouvelle, se montra à nos yeux comme une » génisse féconde qui vient de se baigner dans » les eaux du Nil.

» Nous entrâmes à pleines voiles dans le » fleuve. Un paysage à fleur d'eau s'étendait » sur l'une et l'autre rive. Ce fertile marais était » à peine ombragé par des sycomores chargés » de figues et par des palmiers qui semblent être » les roseaux du Nil. Quelquefois le désert, » comme un ennemi, se glisse dans la vaste » plaine ; il pousse les sables en longs serpents » d'or et dessine au sein de la fécondité des » méandres stériles....

» Nous vîmes paraître le sommet des deux » grandes pyramides. Placées à l'entrée de la » vallée du Nil, elles ressemblent aux portes » funèbres de l'Egypte, ou plutôt à quelque » monument triomphal élevé à la mort pour ses » victoires. Pharaon est là avec tout son peuple » et ses sépulcres sont autour de lui. »

XXVIII.

Le pèlerin prédestiné s'embarque à Alexandrie pour retourner en Europe. Une tempête effroyable le ballotte en vue du mont Cragus. C'est le seul danger sérieux de son voyage. — Nous oublions la tempête devant Lampedouse. Il faillit tellement y périr qu'il écrivit son nom sur un billet, qu'il enferma dans une bouteille vide, avec le dessein de le jeter à la mer quand il n'y aurait plus d'espoir. Il s'en retira pourtant. N'était-il point tombé dans le Niagara et n'en était-il pas revenu ?

A l'ancre dans la Petite-Syrte, il voit commencer l'année 1807, et se reporte avec un tressaillement de cœur à la bénédiction et aux présents paternels de son enfance à Combourg. De Tunis, où il aborde, il court interroger les ruines de Carthage, leur parler de Saint-Louis, des Vandales, d'Augustin, d'Hannibal. L'Espagne lui rappelle le Cid, nature chevaleresque

comme la sienne. Le 5 mai il rentre en France par Bayonne.

« Quand les anciens pélerins avaient accom-
» pli le voyage de la Terre-Sainte, ils déposaient
» leur bourdon à Jérusalem, et prenaient pour
» le retour un bâton de palmier. Je n'ai point
» rapporté dans mon pays un pareil trésor, et
» je n'ai point attaché à mes derniers travaux
» une importance qu'ils ne méritent pas.... Je
» ne suis plus jeune; je n'ai plus l'amour du
» bruit. Je sais que les lettres, dont le commerce
» est si doux quand il est secret, ne nous atti-
» rent au dehors que des orages. Dans tous les
» cas, j'ai assez vécu si mon nom doit vivre;
» beaucoup trop s'il doit mourir. »

XXIX.

Ce voyage nous valut les *Martyrs*.

Nous n'abordons qu'avec hésitation ce beau poème, dont les plus suaves beautés échappent à toute analyse : sublimité de la pensée, sevère et grâcieuse concision de style, grandeur et vérité des créations, sentiment exquis de l'antiquité; le tout ombré de quelques défauts auxquels nous arriverons en leur lieu.

Au pied du mont Ithome, aux cimes fatales à la liberté messénienne, le dernier des Homérides abrite, au fond d'un temple élevé à son divin aïeul par les tribus du Péloponèse, sa vieillesse chère aux Muses et la chaste beauté de sa fille. Cymodocée n'est pas seulement la plus grâcieuse vierge qui ait foulé de son pied nu les rives sacrées du Pamisus; c'est encore une prêtresse savante dans les mystères d'Eleusis et de la Bonne Déesse. Un soir qu'elle s'est égarée dans les bois voisins de Messène, en allant faire une invocation à la triple Hécate, elle rencontre, endormi au pied d'un arbre, un jeune et beau chasseur, qu'elle prend pour Endymion. L'inconnu se réveille. Ce n'est point l'amant d'Artemis au front d'argent, mais seulement, — nous le voyons plus tard, — le chrétien Eudore, fils de l'arcadien Lasthenès, descendant de Philopémen. J'oubliais de vous dire que nous sommes sous le règne de Dioclétien. Le jeune chrétien échange avec la prêtresse des Muses quelques paroles très-brèves, la ramène à sa nourrice et s'éclipse.

Le vénérable Homéride s'empresse, le lendemain, d'aller avec sa fille remercier l'Arcadien. Il y a ici un beau tableau d'intérieur d'une famille de premiers chrétiens. Les deux Messéniens passent quelques jours près de Lasthenès, en même temps que l'évêque de Lacédémone, Cyrille, qui engage Eudore à raconter à ses hôtes la série un peu accidentée de ses aventures.

XXX.

Eudore n'a pas toujours été l'austère chrétien qui prie aux bords de l'Alphée. Il a vécu en Italie, à Rome, à Naples, à Baïes, le Versailles de ce temps-là; il a fréquenté l'Opéra et la Grande-Chaumière d'alors, et, pis encore, il a été retranché du sein de l'Eglise. Un ermite qu'il rencontre au Vésuve le remet en meilleures dispositions; mais il a le malheur de se brouiller avec un favori impérial, le sophiste Hiéroclès, et il est expédié à l'armée du Rhin.

Il joue de malheur : Constance, qui commande cette armée, fait la guerre au roi frank Pharamond dans les marais de la Batavie. Une bataille sanglante a lieu. Il y a ici des pages magnifiques où revit dans toute sa forte et sauvage splendeur la vagabonde image des Sicambres et des rois mérovingiens. Eudore, grièvement blessé, est recueilli par un esclave frank, emmené par le barbare à travers les déserts de la Germanie, et finalement rendu à la liberté, il arrive, *per longos errores*, au commandement d'une garnison romaine, dans une *ancienne forteresse du pays des Rhedons, située non loin de la mer, appuyée à un lac et enveloppée d'épaisses forêts*. Qui ne reconnaît un souvenir de la terre natale, l'aire féodale, le nid sauvage de Combourg?

C'est dans cette retraite écartée qu'il vient à connaître une jeune druidesse, la fille du vénérable Ségonax, la belle et capricieuse Velléda. Les amours passagères du jeune Arcadien et de la fille ardente des Gaules sont étranges et un peu invraisemblables. Il y aurait du reste un curieux rapprochement à faire entre la Velléda de Châteaubriand et l'Ivore d'un délicieux petit poème très-moderne, trop peu connu, *la Prêtresse de l'île de Sein* (1).

XXXI.

Quid plura? Qui ne connaît par cœur cette grande épopée des *Martyrs*? Eudore et Cymodocée s'aiment dès le premier jour : la différence des religions, la persécution signée par Galerius, la passion du proconsul d'Achaïe pour la fille d'Homère, tout cela se met à la fois à la traverse de ce chaste et sérieux amour. Le dénouement arrive à la suite d'innombrables aventures émaillées de voyages un peu scientifiques et de conseils tenus au ciel comme dans les enfers; il a lieu en plein cirque, sous la griffe des tigres, qui déchirent le martyre et sa fiancée convertie.

On a reproché à ce beau livre quelques imperfections : ainsi, le caractère d'Eudore est souvent ennuyeux d'affectation pédante; la narration est trop hérissée de détails plus agréables à l'érudit qu'à la grande majorité des lecteurs. Nous renvoyons surtout aux chapitres consacrés à des voyages : — le plagiat est quelquefois patent, comme pour ce chant francique des soldats de Pharamond, pris à la Saga de

(1) Par M. Kerambrun. — La druidesse des *Martyrs* a fourni à un de nos grands statuaires, M. Maindron, si je ne me trompe, le modèle de sa belle statue de *Velléda*, fidèlement copiée sur le portrait tracé par Châteaubriand.

Ragnar-Lodbrog, le *roi de mer;* — enfin le merveilleux chrétien y est employé avec trop peu de mesure, et d'une manière assez peu convenante pour la divinité. Quelques-uns de ces défauts, et d'autres du même genre, ont été décidément effacés, affaiblis à la seconde édition; ils eussent été maintenus que l'ouvrage n'eût pas moins réussi. Le soleil n'a-t-il pas ses taches?

Le but principal était manqué : les *Martyrs*, au lieu de décider la supériorité du christianisme, comme merveilleux et comme poésie, sur les riantes et grâcieuses traditions de la Grèce, semblaient écrits pour donner gain de cause à l'art antique et païen. Dans ces belles pages sur l'Hellade, dans les discours de Démodocus chéri des muses et dans les chants de la blanche Cymodocée, Homère revivait tout entier dans sa forte et suave grandeur. Si nous descendions aux enfers, si nous remontions dans les cieux, nous n'avions guère que des pastiches assez pâles de Dante ou de Milton. Nous en exceptons toutefois la peinture d'un Pandœmonium, au moment où les damnés s'échappent et viennent assister au concile de leurs bourreaux. Jamais Alighieri ni Monti n'ont atteint à cette épouvantable horreur dans leurs tableaux des souffrances éternelles.

Les Martyrs donnèrent le ton à la littérature du temps. Châteaubriand monta d'un bond au sommet de la république littéraire; il y parut aux furieuses attaques dont il fut l'objet, et qui lui valurent ces belles strophes, si connues, de Fontanes :

Le Tasse errant de ville en ville...

XXXII.

Il y avait alors au collége de Blois un jeune lycéen en qui la France devait, dix ans plus tard, saluer le créateur de son histoire nationale. Notre collégien profita d'un jour de promenade générale pour feindre une indisposition et pour lire clandestinement l'œuvre nouvelle qui faisait fermenter toutes ces jeunes têtes. « Rien ne m'avait donné l'idée de ces terribles » Franks de M. de Châteaubriand, *parés de la* » *dépouille des ours, des veaux marins, des* » *urochs et des sangliers*, de ce camp *retranché* » *avec des bateaux de cuir et des chariots atte-* » *lés de grands bœufs*, de cette armée rangée en » triangle, *où l'on ne distinguait qu'une forêt* » *de framées, des peaux de bêtes et des corps* » *demi-nus*. A mesure que se déroulait à mes » yeux le contraste si dramatique du guerrier » sauvage et du soldat civilisé, j'étais saisi de » plus en plus vivement; l'impression que fit » sur moi le chant de guerre du Frank eut quel- » que chose d'électrique. Je quittai la place où » j'étais assis, et marchant d'un bout à l'autre » de la salle, je répétai à haute voix et en faisant » sonner mes pas sur le pavé :

» Pharamond! Pharamond! nous avons com- » battu avec l'épée....... Ce moment d'enthou- » siasme fut peut-être décisif pour ma vocation » à venir... Voilà ma dette envers l'écrivain de » génie qui a ouvert et qui domine le nouveau » siècle littéraire. Tous ceux qui, en divers sens, » marchent dans les voies de ce siècle, l'ont ren- » contré de même à la source de leurs études, » à leurs premières inspirations; il n'en est pas » un qui ne doit lui dire comme Dante à Virgile :

« Tu duca, tu signore, e tu maëstro. » (1).

XXXIII.

Le succès des *Martyrs* fit réfléchir l'Empereur. Il était très-humilié, sans trop le laisser paraître, de l'opposition unanime que lui faisait la France intelligente, de bonne heure mise en défiance par les mesures dictatoriales de l'*homme du destin* relativement à la presse. « J'ai pour moi la petite littérature, disait-il, mais la grande est contre moi. » Il ne négligea rien pour amoindrir le bataillon sacré. Il entraîna Delille; il voulut gagner Michaud : celui-ci tint bon. « M. Delille a pourtant accepté » une pension de quatre mille francs, — lui » disait le fonctionnaire impérial chargé des » *conversions*. — Oh! pour l'abbé, dit vive- » ment Michaud, en l'effrayant un peu, vous » lui ferez accepter tout ce qu'il vous plaira. » — L'empereur songeait surtout à Châteaubriand.

J. Chénier venait de mourir; son fauteuil à l'Académie devenait vacant; Napoléon fit entendre qu'il verrait avec plaisir l'auteur des *Martyrs* entrer à l'Académie française, et, comme on le pense, le protégé impérial y entra sans opposition, pas même celle de l'abbé Morellet. Châteaubriand alla le voir; il le trouva dans sa cuisine, les *Martyrs* sur les genoux, doucement assoupi. Il se réveilla, regarda d'un air un peu confus le volume, l'auteur, et dit : « Eh! eh! il y a des longueurs. » — « Je m'en aperçois, » répliqua *René* en riant. Le bonhomme fut fort aimable, et lui promit sa voix.

On sait l'histoire du discours de réception. Celui que Châteaubriand soumit à la censure impériale était effrayant de hardiesse : il y avait une critique juste et sévère de ces *disputes grammaticales*, de ces *frivoles jeux de l'esprit* auxquels se circonscrivaient les sociétés savantes de l'Empire; il y avait, à propos de la religion démocratique de Chénier, un *éloge enthousiaste de la liberté!* C'étaient des énormités inouïes. Le discours ne fut pas prononcé, on le lira aux *Mémoires d'Outre-Tombe*.

XXXIV.

Il y avait à cette époque, au fond des petites îles Saint-Marcouf, près de la côte normande, une pépinière d'agents royalistes qui se glis-

(1) Aug. Thierry, *Temps Mérovingiens*, p. XXII.

saient chaque nuit sur le continent, les uns pour souffler sur les cendres mal refroidies des grandes guerres de la Bretagne et du Bocage, les autres, pour entretenir l'agitation royaliste dans les agences contre-révolutionnaires de Paris. Le gouvernement impérial leur faisait une chasse active. Il en périt plusieurs; l'un d'eux, le plus actif, fut livré par sa noble maîtresse pour une somme de vingt-cinq mille francs. Armand de Châteaubriand, cousin de notre poète, ne fut pas livré, mais il fut arrêté par la police impériale et condamné à mort. François intercéda patiemment, mais vainement, pour son malheureux cousin. En vain demanda-t-il, comme grâce dernière, de pénétrer dans son cachot. Il devait du moins l'accompagner à la plaine de Grenelle, lui envoyer de près ou de loin un adieu et une parole consolante. Il arriva quand le drame venait de se clore. Les spectateurs s'écoulaient quand il se trouva seul en face d'un cadavre labouré de balles, la tête affreusement brisée, et d'un chien de boucher qui mangeait la cervelle fumante (1).

Cet horrible spectacle ne lui sortit jamais de la mémoire. Avec cette violence de ressentiment à laquelle il n'était que trop enclin, il attribua cette catastrophe à une vengeance lâche et indirecte de l'Empereur, offensé de quelques allusions transparentes qu'il s'était permises dans ses œuvres récentes, et sa haine contre l'Empire devint implacable.

XXXV.

Cependant l'Empire s'usait à force de passer

.... Fumante à toute bride
Sur le ventre des nations,

La France s'abattit un beau jour devant les murs foudroyés de Paris, et les alliés jetèrent sur le trône une dynastie qui était rentrée modestement à leur suite dans son *patrimoine séculaire*. C'était à l'époque des pourparlers; les Bourbons arrivaient, mais l'Empereur n'avait pas encore abdiqué; l'Europe entière attendait, haletante de lassitude et d'anxiété, le dénouement du mystérieux drame de Fontainebleau. Ce fut dans cette orageuse attente que Châteaubriand lança sa grande machine de guerre, cette brochure qui valut à la légitimité plus que dix victoires, ainsi que l'avouait Louis XVIII, qui s'y entendait : *De Buonaparte et des Bourbons*.

Nous avons feuilleté les biographes de Châteaubriand; presque tous, même Loménie, qui l'admire tant, lui ont sévèrement reproché cette action capitale. On a trop oublié le temps où elle fut écrite. La France brisée, broyée, dépeuplée par le système de la guerre à tout prix, voyait arriver avec une joie indicible la chûte du gouvernement impérial. Sans doute tout le monde ne répétait pas l'éhonté calembourg qui faisait les délices du faubourg Saint-Germain : O rus, *quandò te aspiciam*. Non, les hontes de l'invasion ulcéraient les vrais cœurs français. Il n'en est pas moins vrai que la Restauration, *la paix*, fut saluée avec frénésie, et que l'on battit des mains à la chûte d'un régime étouffant, qui avait eu l'adresse de voiler un despotisme implacable sous le manteau d'une gloire splendide. Quand tout le monde en était là, reprochera-t-on à un royaliste d'avoir trop aiguisé la lame de son épée, d'avoir jeté dans la mêlée du moment des passages écrasants comme celui-ci :

XXXVI.

« Nous avons vu périr sous nos yeux le reste
» de nos générations : nous avons vu des trou-
» peaux de conscrits, de vieux soldats pâles et
» défigurés, s'appuyer sur les bornes des rues,
» mourant de toutes sortes de misères, tenant à
» peine d'une main l'arme avec laquelle ils
» avaient défendu la patrie, et demandant l'au-
» mône de l'autre main. Nous avons vu la Seine
» chargée de barques, nos chemins encombrés
» de chariots remplis de blessés, qui n'avaient
» pas même le premier appareil sur leurs plaies.
» Un de ces chars, que l'on suivait à la trace

(1) M. Armand de Châteaubriand, dont il est ici question, avait été, pendant la première chouannerie, un des agents les plus actifs de la correspondance entre la Bretagne et Jersey. Après quelques voyages en Vendee, dans les trois derniers mois de 1800, il avait cessé ses excursions, s'était fixé à Saint-Malo, et, le 17 décembre 1802, sur sa promesse de n'entretenir, ni directement, ni indirectement, aucune liaison ni correspondance avec les ennemis de l'Etat, un certificat d'amnistie, pour cause d'émigration, — il est enregistré aux archives de Saint-Malo, — lui avait été délivré. M. Armand de Châteaubriand, qui s'était marié à Jersey, où est né son fils, annonça, en 1809, qu'il allait y rejoindre sa femme et son enfant. Il quitta la France dans un bateau qu'il avait affrété; mais, au milieu du trajet, les vents changèrent et soufflèrent avec tant de violence que les bateliers furent contraints de laisser arriver pour les côtes de Normandie, où ils parvinrent sans accident. A quelques lieues de terre, M. Armand avait jeté à la mer une boite de ferblanc qui contenait des papiers se rattachant à des projets contre le gouvernement impérial. Parlant fort bien le patois de Jersey, il se donna, à son arrivée en Normandie, comme étant de cette ile, et expliqua son débarquement comme causé par le mauvais temps, qui l'avait surpris dans une partie de pêche. Les choses allaient en rester là, lorsque le lendemain les vagues déposèrent la boite fatale sur le rivage. On l'y trouva; les dépêches furent lues : écrites et signées par M. Gouyon de Vaurouault, elles contenaient des renseignements adressés aux royalistes; plusieurs personnes faillirent être compromises; mais MM. Gouyon de Vaurouault et Armand de Châteaubriand furent seuls arrêtés. Conduits à Paris, ils y furent incarcérés et condamnés à la peine de mort, qu'ils subirent dans la plaine de Grenelle, le vendredi-saint de 1809. A ce moment suprême, M. de Châteaubriand pria son compagnon d'infortune de lui pardonner son étourderie. — « Je te pardonne, lui dit le vieux royaliste, à condition que tu meures en brave. » — Ce dernier ne pouvant s'agenouiller, par suite de blessures, fut fusillé debout. — Nous tenons ces détails de M. Cunat, qui les tient lui-même de M. de Coëtizac, émigré et ami des deux condamnés, lequel, après avoir été pris dans les derniers jours de la chouannerie sous la république, avait été aussi condamné à mort, mais grâcié à la demande de ses concitoyens. P. L...t.

» du sang, se brisa sur le boulevard : il en » tomba des conscrits sans bras, sans jambes, » percés de balles, de coups de lance, jetant » des cris et priant les passants de les achever. » Ces malheureux, enlevés à leurs chaumières » avant d'être parvenus à l'âge d'homme, me- » nés avec leurs bonnets et leurs habits cham- » pêtres sur le champ de bataille, placés comme » *chair à canon* dans les endroits les plus dan- » gereux pour épuiser le feu de l'ennemi, ces » infortunés, dis-je, se prenaient à pleurer et » criaient en tombant frappés par le boulet : » *Ah! ma mère! ma mère!* cri déchirant qui ac- » cusait l'âge tendre de l'enfant arraché la » veille à la paix domestique; de l'enfant tombé » tout-à-coup des mains de sa mère dans celles » de son barbare souverain. »

Quel style! quelle plume d'airain! Il y a soixante pages de cette main virile : elles pesèrent d'un poids immense dans la balance politique du moment.

XXXVII.

Les royalistes de la trempe de *René* étaient un sérieux embarras pour la Restauration. Cette nature grande, inégale et poétique, ne pouvait, on le sentait déjà, se plier aux roueries de la politique d'expédients que la France a subie pendant trois règnes et trente ans. Louis XVIII lui jeta l'ambassade de Suède : une ambassade près du seul prince napoléonien que la rafale de 1814 n'eût pas balayé! Châteaubriand sentit vivement l'inconvenance de cette bizarre mission; il différa de se rendre à son poste tant et si bien que Napoléon débarqua au Golfe-Juan et que la cour prit la route de Gand.

Châteaubriand l'y suivit. Il fut membre du court ministère de Gand et prit part, avec M. Guizot, à la rédaction du fameux *Moniteur de Gand*. Singulière collaboration que tous deux ont dû se remémorer plus tard avec des impressions bien différentes!

Ce fut pendant ce ministère qu'un libraire de Bruxelles vint lui offrir des conditions séduisantes pour la réimpression de ses œuvres complètes. Châteaubriand refusa par un motif de convenance tiré de sa position; incident insignifiant, mais qui plus tard a été odieusement défiguré pour en faire une arme contre lui.

XXXVIII.

Revenu à Paris avec les Bourbons, Châteaubriand fut nommé membre de la Chambre des Pairs, et porté à la présidence du collége électoral du département du Loiret. Quand il vint déposer au pied du trône du *Désiré* l'expression des sentiments de dévouement de ce collége, il se laissa aller à des mouvements oratoires des plus malheureux. Il loua le Roi d'avoir suspendu *le cours de son inépuisable clémence*; il le priait de *saisir le glaive* que Dieu a mis aux mains des princes de la terre pour assurer le repos des peuples, et invoquait sa *justice* contre des hommes qui *n'auraient pas pleuré* sur la chûte des Bourbons, le cas échéant. Ce langage était par trop imprégné de sang en face des exécutions irrégulières qui ensanglantaient le Midi, Avignon, Nîmes, et des atrocités juridiques, mais non moins infâmes, dont Ney et tant d'autres périssaient victimes.

Puis vint l'éphémère ministère dont il fut membre (1815—1816). Ce fut derrière cette éminente dignité qu'il abrita d'abord, et à leur naissance, ses théories neuves, justes et originales sur le gouvernement représentatif. Chose bizarre! pendant que le libéralisme, inquiet de l'attitude que prenaient les *Jésuites* et les *Emigrés*, se serrait autour du trône avec une confiance comique, le gentilhomme pur sang, le champion du droit divin soutenait audacieusement contre tous, blancs et bleus, les droits de la nation contre les empiétements à craindre de la Couronne. C'est dans ce but qu'il écrivit son livre, *la Monarchie selon la Charte*, livre qui était sous presse quand eut lieu la dissolution de la chambre *introuvable*. (Septembre 1816).

C'était le moment où Châteaubriand nageait en pleine popularité aux yeux des *honnêtes-gens*, comme s'intitulait le noble faubourg Saint-Germain. Il en subissait involontairement les égoïstes rancunes : aussi foudroya-t-il, dans le post-scriptum du livre, cette mesure libérale, la première de ce genre que se fût encore permise la Restauration.

L'œuvre parut et fut suivie, à trois jours d'intervalle, d'une ordonnance du roi qui, considérant *que le vicomte de Châteaubriand avait, dans un écrit imprimé, élevé des doutes sur sa volonté personnelle*, lui enlevait son portefeuille.

XXXIX.

Nous passons rapidement sur cette période de seize ans, d'un intérêt purement politique, et où le rôle du poète-administrateur est assez marquant pour lui mériter une place fort distinguée dans les histoires de la Restauration, notamment dans le beau livre de M. de Vaulabelle, où nous conseillons au lecteur de l'étudier plus amplement. La disgrâce de Châteaubriand ne fut pas très-longue : en 1821, nommé ambassadeur à Londres, il comparait, par un mélancolique retour vers le passé, son arrivée, en 1792, dans la capitale du Royaume-Uni, à la triomphale entrée de Monseigneur l'ambassadeur de France près de S. M. le roi d'Angleterre.

L'année suivante, au bruit des trônes européens qui croulaient, la Sainte-Alliance envoya ses représentants au congrès liberticide de Vérone. Châteaubriand y représenta la France. Il s'était amusé à faire des vers en route :

Alpes, vous n'avez point subi mes destinées !
Le temps ne vous fait rien ;
Vos fronts légèrement ont porté les années
Qui pèsent sur le mien.
. . . .

Il nous a écrit plus tard l'histoire de ce congrès, et les motifs qui le poussèrent à faire décider l'intervention en Espagne. L'éternel rêveur avait voulu, s'il faut l'en croire, couvrir notre frontière du midi, faire respecter la Restauration, aguerrir son armée pour pouvoir la jeter en temps opportun sur notre frontière du Rhin. Au fond, il y avait dans l'intervention un autre motif : elle était très-logique de la part de l'homme qui avait écrit : « Il faut toujours respecter la volonté royale », et le *Rey neto* était un roi très-légitime. La naissance de *René* l'a toujours tenu dans le camp qu'il ne cessait de renier dans ses discours, dans ses journaux, dans ses brochures ; la pensée était toujours belle chez lui, l'action mauvaise : il ne pouvait jeter bas sa robe de Nessus.

XL.

Après une ambassade à Berlin, où il s'occupa moins de diplomatie que d'écrire une élégie en l'honneur de la reine de Prusse, la belle ennemie de Napoléon, l'amazone malencontreuse d'Iéna :

Le Voyageur.

Sous les hauts pins qui protégent ces sources,
Gardien, quel est ce monument nouveau !

Le Gardien.

Un jour il deviendra le terme de tes courses ;
O voyageur ! c'est un tombeau !
. . . .

Il arriva au ministère des affaires étrangères, et se trouva collègue du gascon étroit et retors qui avait nom Villèle. Une scission ne tarda pas à éclater; il n'en pouvait être autrement des rapports du chevalier breton et du planteur de l'île Bourbon. Châteaubriand se compromit à plaisir. Il ne défendit pas, à vrai dire, le projet favori du ministre-banquier, la conversion des rentes: il défendit par contre la liberté hellénique si sèchement et si odieusement vendue par la Sainte-Alliance ; il fut en toute occurrence le champion de la liberté de la presse. Aussi un jour Villèle lui transmit l'ordonnance royale qui lui ôtait son ministère, avec cette seule ligne :

« J'obéis aux ordres du roi, et je vous transmets l'ordonnance ci-jointe. »

« J'ai quitté l'Hôtel des affaires étrangères; ce département est à vos ordres », répondit laconiquement Châteaubriand. Il rentra dans sa maison de la rue d'Enfer, en répétant à ses amis étourdis de ce coup : « Ils m'ont chassé comme » un laquais qui aurait volé la montre de son » maître sur sa cheminée. »

XLI.

Le ministre déchu se fit journaliste; il éleva contre la presse gagée du ministère la terrible tribune du *Conservateur*, d'où il ne cessa de harceler le ministère de mauvais roués politiques dont il avait été si indignement chassé. Constatons-le à son éternelle gloire: il est une de nos libertés qu'il défendit tant qu'il put tenir une plume, la liberté de la presse, celle qui garantit et défend toutes les autres. Citons au hasard :

« On ne peut livrer la presse à aucun parti. » On lui donnerait le moyen le plus actif de » corrompre l'opinion, le moyen le plus prompt » de se créer sur toute la surface de la France » des complices pour des usurpations et des » bouleversements qu'on méditerait.

» Ne croyons pas naïvement que des ministres quelconques, successeurs des présens ministres, trouvant une loi qui les rendrait seigneurs suzerains des journaux, fussent très-empressés de nous débarrasser de cette loi. » Ne croyons pas qu'ils eussent fort à cœur de » rendre la liberté à la presse périodique, pour » se procurer la satisfaction de voir censurer » leurs actes, et d'entendre la voix rude de la » critique succéder à l'hymne sans fin de leurs » bureaux. Ils n'auraient pas fait la loi, ils n'en » auraient pas la honte; ils en auraient le pro» fit.

» Je repousse une loi qui détruit toute liberté » en affectant de frapper le moteur de cette li» berté ; une loi bien moins dirigée contre l'é» crivain coupable que contre les moyens dont » il se servit pour le devenir; une loi qui ne » cherche dans le délinquant que l'objet pour » lequel il a délinqué ; une loi qui poursuit non » le crime, mais ce qui donne matière au cri» me, c'est-à-dire l'innocence elle-même vic» time de l'attentat commis sur elle. »

Impuissant Cassandre de la monarchie, le *Conservateur* prêcha dans le désert. Enivrée par sa majorité aux deux chambres, par d'apparentes victoires sur le pays, la coterie royaliste ne gardait plus de bornes ; les ordonnances furent lancées comme une menace à la France.

Châteaubriand était à Dieppe. Les ordonnances l'y surprirent, le frappèrent au cœur; il eut une sorte de vision de l'avenir, c'était le soir :

L'astre-roi se couchait, calme, à l'abri du vent.
La mer réfléchissait ce globe d'or vivant,
Ce monde, âme et flambeau du nôtre....

En face de cette nature, Charles X, les deux chambres et la politique furent bientôt oubliés. Le ministre avait disparu ; il ne restait plus que l'écrivain enlevé par la contemplation d'un splendide coucher de soleil à la brûlante politique du moment. — Et ce moment était juillet 1830. — Tout Châteaubriand n'est-il pas dans cette rapide anecdote ?

XLII.

A la nouvelle des trois journées, Château-

briand accourt de Dieppe à Paris, où il arrive le 29 juillet. Le peuple venait de prendre les Tuileries. Silencieux, calme et rêveur, le grand poëte regardait passer et tourbillonner autour de lui la révolution qu'il avait tristement prévue. Quelqu'un le reconnut; on l'entoura, on l'enleva, on l'emporta en triomphe aux yeux de tout Paris stupéfait de cette ovation étrange. L'instinct populaire récompensait en ce moment le défenseur de ses grandes libertés : la Constitution et la presse.

Châteaubriand ne devint hostile à la révolution que quand elle eut mis la branche cadette sur le trône. Il avait applaudi à la punition du parjure, mais il n'eût pas voulu qu'Henri-Dieudonné portât la peine du crime paternel; et, ses dernières espérances déçues, il se retira de l'action en déposant sa pairie aux pieds du nouveau pouvoir. Nous y gagnâmes une belle *Réponse aux interpellations de quelques journaux sur mon refus de serment*, modèle de haute polémique. Après y avoir envoyé un vigoureux soufflet à nos girouettes politiques de toutes les catégories, il s'y traçait un plan de conduite dont il n'a plus dévié; puis il alla se reposer de la gloire au fond de ses calmes retraites du Val-aux-Loups et de l'Abbaye-aux-Bois, silencieuses Thébaïdes vivifiées par l'amitié.

XLIII.

Depuis 1830, la vie de Châteaubriand est consacrée tout entière à des travaux littéraires. Il a eu le temps, dans les intervalles de ses fonctions publiques, sous la Restauration, d'écrire pour l'enseignement de cette Restauration un livre qu'elle ne comprit pas, la douloureuse épopée des *Quatre Stuart*, livre si curieux à comparer avec l'œuvre historique qui a fait la réputation de son collègue de Gand, l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre*. Du reste, il n'y a d'autre rapport qu'une communauté de sujet. On sent, à chaque page, dans l'un l'aigle qui a écrit les *Essais sur l'Histoire de France*, dans l'autre le subtil et froid puritain qui a légué à l'avenir un impérissable monument, *l'Histoire de la civilisation*.

Après 1830 vient une traduction du *Paradise lost*, de Milton; puis la *Vie de Rancé*, œuvre particulière qui peint bien les derniers combats de *René*, ses luttes douloureuses, son scepticisme mal comprimé, son âme ardente qui se réfugie dans le mysticisme. Il y a un mot bien amer de ce grand patricien désabusé : « Quand on compte ses aïeux, on ne compte plus. »

Puis, ces *Mémoires d'Outre-Tombe*, dont la France attend l'apparition avec une impatience que ne distrait pas suffisamment la sourde agitation politique où nous vivons, commencés, si nous ne nous trompons, il y a vingt-cinq à trente ans, laborieusement continués au Val-aux-Loups. Cette confession, qui ne sera pas entièrement une surprise pour nous, grâce à d'ardents admirateurs, à d'heureux auditeurs des lectures de l'Abbaye-aux-Bois, lesquels se sont échappés à travers le champ de la littérature en emportant une page du livre, précieusement cachée sous leur manteau; cette confession qui sera la grande et monumentale biographie de cette majestueuse individualité, qui rendra toute biographie de *René* impossible dans l'avenir; cette confession, disons-nous, a pu être terminée à temps; plusieurs journaux en ont même publié la préface, chef-d'œuvre de style grandiose et de magnifique pensée. L'épigraphe a quelque chose de mélancolique et de poignant :

Sicut nubes, quasi navis, velut umbra (1).

XLIV.

Nous avons touché aux lectures de l'Abbaye-aux-Bois; les voici peintes avec une grandeur digne du sujet, dans un travail récent du grand admirateur de *René*, M. de Loménie :

« En attendant l'auditoire convié à cette fête » intellectuelle, l'illustre vieillard est assis » dans son fauteuil, à la gauche de la cheminée; sa large tête est légèrement penchée » sur son épaule droite, et il rêve, la face tournée vers la fenêtre, à je ne sais quel voyage » aux astres sur l'hippogriffe, ce fringant coursier de l'Arioste, qu'il préféra toujours au » vieux Pégase. La porte s'ouvre. Voici d'abord la Béatrix du moderne Alighieri; elle » s'avance toujours belle de cette beauté immortelle et suave de la grâce; mais elle s'avance d'un pas timide, les bras étendus en » avant, car sur ses yeux, dont le regard était » si doux, pèse un nuage que la main de l'art » n'a pu dissiper encore. Voici venir ensuite » un autre amie de M. de Châteaubriand, une » personne aussi distinguée par l'esprit que » par le cœur, portant un de ces beaux noms » de l'Empire, Mme la comtesse de Caffarelli. » Voici maintenant M. de Noailles, M. Ampère, » et enfin voici le meilleur des hommes, un de » ces êtres rares desquels on dit familièrement: » Il est fait de la rognure des anges, « un » grand penseur orné de la simplesse et de la » candeur d'un enfant. C'est le bon, le digne » Ballanche, cet ami de quarante ans que l'auteur de *René* nommait son digne compagnon » de route. Celui-là aussi on peut le louer sans » gêne, car il n'est plus de ce monde; il a devancé son ami dans les régions éternelles. » Nous n'avions pas encore fini nos lectures » auxquelles il assistait heureux, souriant, » ému, que déjà l'harmonieux philosophe, l'auteur d'*Antigone* et d'*Orphée*, n'était plus; il » s'était éteint doucement, entouré de tout ce » qui lui était cher, sa main dans la main de

(1) « La gloire passe comme le nuage, comme le navire, comme l'ombre. »

» celle qui fut aussi pour lui une Béatrix tuté-
» laire, de celle qui fut l'étoile, la providence
» de sa pure et paisible vie. »

XLV.

C'est du fond de son ombreuse retraite d'Aulnay que le puissant solitaire venait jeter de temps à autre à la France ces grandes prophéties :

« L'Europe court à la démocratie. La France
» est-elle autre chose qu'une république en-
» travée d'un directeur? Les peuples grandis
» sont hors de page; les princes en ont eu la
» garde-noble; aujourd'hui les nations, arrivées
» à leur majorité, prétendent n'avoir plus be-
» soin de tuteur. Depuis David jusqu'à notre
» temps les rois ont été appelés; les nations
» semblent l'être à leur tour. Les courtes et
» petites exceptions des républiques grecque,
» carthaginoise, romaine, n'altèrent pas le fait
» politique général de l'antiquité, à savoir, l'é-
» tat monarchique normal de la société en-
» tière sur le globe. Maintenant la société quitte
» la monarchie, du moins la monarchie telle
» qu'on l'a connue jusqu'ici.

» L'ancienne société périt avec la politique
» chrétienne dont elle est sortie. A Rome, le
» règne de l'homme fut substitué à celui de la
» loi par César. On passe de la république à
» l'empire. La révolution se résume aujour-
» d'hui en sens contraire. La loi détrône l'hom-
» me. On passe de la royauté à la république.
» L'ère des peuples est revenue; reste à savoir
» comment elle sera remplie.

« Il faudra d'abord que l'Europe se nivelle
» dans un même système. On ne peut suppo-
» ser un gouvernement représentatif en France
» et des monarchies absolues autour de ce gou-
» vernement. Pour arriver là, il est probable
» qu'on subira des guerres étrangères et qu'on
» traversera à l'intérieur une double anarchie
» morale et physique. »

XLVI.

Porté par sa libre nature vers tout ce qui défendait avec talent, dans un camp différent du sien, les libertés dont il avait été le martyr sous deux régimes successifs, *René* était intimement lié avec Carrel, Lamennais et Béranger. Le premier lui écrivait en 1832 : « Je me demande sou-
» vent avec tristesse à quoi auraient servi des
» écrits tels que les vôtres, Monsieur, tels que
» ceux des hommes les plus éminents de l'opi-
» nion à laquelle j'appartiens moi-même, si de
» cet accord des plus hautes intelligences du
« pays dans la défense constante du droit de
» discussion, il n'était pas résulté enfin pour la
» masse des esprits la liberté de penser, de
» parler, d'écrire, comme condition première
» de toute autorité légitimement exercée.

» Quand donc réussirons-nous à mettre en
» présence des idées à la place des partis?
» Quand verrons-nous s'opérer par la persua-
» sion et par la parole les inévitables transac-
» tions que le duel des partis et l'effusion du
» sang amènent aussi par épuisement, mais
» trop tard pour les morts des deux camps, et
» trop souvent pour les blessés, les survivants?
» Comme vous le dites douloureusement, il
» semble que bien des enseignements aient été
» perdus et qu'on ne sache plus en France ce
» qu'il en coûte de se réfugier sous un despo-
» tisme qui promet silence et repos. Il n'en faut
» pas moins continuer de parler, d'écrire, d'im-
» primer. Il faut quelquefois des ressources
» bien imprévues de constance. Aussi, de tant
» de beaux exemples que vous avez donnés,
» Monsieur, celui que j'ai le plus constamment
» sous les yeux est compris dans un mot : Per-
» sévérer. »

XLVII.

Nous citerons, après cette belle page, des extraits d'une lettre fort originale de Béranger à son auguste ami :

« Quoi! vous partez sans me donner l'espoir
» de vous revoir bientôt! Vous ne parlez pas
» de retour et je m'en afflige vivement. Faut-il
» que le sort nous ait fait naître dans des camps
» opposés! Sans cela, peut-être vous aurais-je
» été bon à quelque chose.

» Lié plus intimement, Monsieur, j'ose croire
» que j'aurais pu verser quelques consolations
» dans votre âme de grand poète, et vous ai-
» der à voir dans l'avenir autre chose que ce
» que vous semblez y démêler. Cet avenir, vous
» y aurez une si belle place qu'il y aurait in-
» gratitude à vous à douter de sa grandeur.
» Oui, Monsieur, la société subit une trans-
» formation; oui, elle accomplit la grande pen-
» sée chrétienne de l'égalité. Cette pensée chré-
» tienne que vous avez remise en honneur par-
» mi nous, en l'ornant de toutes les richesses
» du génie, s'empare du monde, élaborée com-
» me elle l'est depuis près d'un demi-siècle par
» notre chère et belle France.

» Vous avez conservé bien plus de jeunesse
» qu'on n'en a ordinairement à votre âge; vo-
» tre esprit est si plein de verdeur qu'il semble
» que vous n'ayez reçu ce privilége que pour
» nous éclairer dans la route nouvelle où voilà
» le monde lancé. On chante toujours sur des
» tombeaux, grâce à ce temps maudit qui va
» fauchant sans fin et partout, mais on n'a pas
» souvent l'avantage de chanter auprès d'un
» berceau qui contienne des destinées futures
» aussi grandes, ni peut-être aussi prochaines.
» Toutefois, il y a long-temps que je me dis
» comme vous que ceux qui naissent aux épo-
» ques de transition sont bousculés, renversés,
» écrasés dans la lutte des générations qui s'en-
» trechoquent. C'est sur nos cadavres que doi-
» vent passer les combattants qui nous sui-
» vent. Nous comblerons le fossé qu'il leur faut

» dra franchir pour prendre la place où tous nos » efforts n'auront pu que faire brèche; mais » espérons qu'une fois la ville gagnée, les » vainqueurs viendront relever les morts pour » leur faire un bel enterrement, enseignes dé» ployées, à grand bruit de fanfares. Et qui » sait enfin si Dieu lui-même ne distribue pas » de croix d'honneur aux braves restés sur le » champ de bataille? Ah! pour celles-là, mes» sieurs de la police n'en tâteront pas » . . . . .

. . . .

XLVIII.

Châteaubriand avait annoncé, long-temps à l'avance, la chûte du *gouvernement-sophisme*, comme il affectait de le nommer. Seulement il avait prédit, un peu légèrement, que ce système était « trop intelligent pour mourir d'une sottise », et c'est cette sotte et puérile obstination dans l'affaire du banquet du 22 février qui l'a jeté sur le pavé. Deux jours après (le 24), M. de Loménie entra chez lui tout radieux, et lui communiqua la nouvelle, encore toute brûlante, de la chûte de Louis-Philippe et de la proclamation de la République. Le noble vieillard ne montra ni surprise, ni joie vive; son regard étincela et toute sa figure traduisit cette pensée : « Je l'avais bien prévu. »

Des chagrins de bien des genres avaient miné sa forte constitution. Ballanche, cette âme d'une candeur et d'une sérénité antiques, son ami Ballanche était mort. La compagne courageuse et chérie de sa glorieuse existence, Mme de Châteaubriand n'était plus; il sentait qu'il ne tarderait pas à la rejoindre. A la fin de juin, pendant que Paris retentissait des lugubres détonations d'une fusillade fratricide, le prophète de la jeune République s'éteignait lentement. « Assis devant les fenêtres ouvertes, » affaibli par les approches de la mort, on le » voyait pâle, silencieux et sombre, la tête » courbée sur sa poitrine, prêter l'oreille au » bruit lointain de la guerre civile; chaque coup » de canon lui arrachait des tressaillements et » des larmes. »

Entouré de sa famille en pleurs, assisté d'un prêtre et d'une sœur de charité, M. de Châteaubriand rendait l'âme, le 4 juillet, à huit heures un quart du matin, dans sa retraite de la vallée d'Aulnay.

XLIX.

Cette mort fit sensation, même au milieu de cette tempête intellectuelle qui succédait, en juillet, à la tempétueuse semaine des barricades; les journaux, que l'état de siège rendait circonspects en matière politique, profitèrent avec ardeur de cette diversion. Il se livra sur la tombe de l'illustre défunt des tournois quelquefois peu convenables, et Henri de Chambord lui-même écrivit à ce sujet une lettre où le grand nom de René ne couvrait qu'une absurde réclame politique. — Nous aimons mieux quelques vers où la verve d'un de nos jeunes poètes s'est exhalée en quelques strophes riches de nobles émotions noblement exprimées :

. . . .

« France, il était bien ton enfant!

« Il bégayait pour toi sa prière suprême;
« Son sacrifice fait, il te bénit lui-même;
« Un froid silence succéda
« Aux mornes pleurs des siens, aux hymnes consacrées,
« Quand on vit ce vieillard, de ses mains éplorées,
« Bénir cette autre Velléda!
« Peut-être il la voyait, sa prophétesse antique,
« Agitant sur son lit sa palme fatidique,
« Car il mourut en souriant,
« Une main sur son cœur, l'autre sur la croix sainte,
« Ainsi que sans pâlir, ô mort, à ton étreinte,
« Devait finir Châteaubriand! »

L.

Châteaubriand *avait la coquetterie de la mort*, a dit Pelletan : il s'était depuis long-temps occupé avec un soin singulier des préparatifs de ses obsèques, et il avait voulu qu'elles fussent à la hauteur de sa gloire. Depuis quinze ans, il avait entamé des pourparlers avec sa ville natale, pour l'acquisition d'une pointe de rocher hardiment posée à l'entrée de Saint-Malo, et où un fort moderne a remplacé une très-antique chapelle de la Vierge. Il y avait quelque chose d'à la fois poétique et saisissant dans l'idée de cette tombe jetée sur un haut rocher où viennent mourir les vagues, comme le tombeau de Palinure au promontoire de Misène, et un orgueil bien raffiné dans cette affectation d'humilité d'un homme illustre qui veut reposer dans une impassible obscurité, à l'ombre d'une simple croix de fer, et sous une pierre tumulaire qui ne portera aucun nom.

La concession fut accordée sans peine. — Ce fut donc vers Saint-Malo que se dirigea, vers le 15 juillet, la petite caravane qui escortait les restes de l'immortel écrivain. Saint-Malo, fier de son glorieux enfant, mais peu sympathique à son talent, lui avait préparé une fête vraiment antique, une *apothéose*, a dit avec bonheur un des historiographes de la cérémonie. La cérémonie du 19 juillet fut réellement une fête où la curiosité remplaça par trop l'émotion.

LI.

La matinée du 19 juillet fut magnifique. Un soleil éclatant, plus apprécié à Saint-Malo qu'ailleurs, éclairait, vivifiait la ville, le Sillon, les Beys et l'immense mer qui encadre ce splendide paysage. Une population animée et compacte inondait la grève, les remparts, les sables humides qui s'étendent, à basse mer, de la vieille cité ducale au fort de Louis XIV, obligé aujourd'hui de céder une part de son coin de granit au socle d'une tombe illustre. D'innombrables bateaux, remplis d'élégants spectateurs, flottaient, évoluaient au pied des falaises aiguës du Grand-Bey.

Après une longue attente, le cortége s'avança. Il y avait encombrement de figures officielles, un innombrable clergé, et, bannières au vent, les députations d'une foule de villes et de bourgades de la Bretagne et de la Basse-Normandie, réunies pour une sainte fédération de la poésie. Le cercueil fut déposé dans la fosse par des marins de la côte, et, après les bénédictions d'usage, trois discours furent prononcés sur la tombe par MM. Cunat, de Saint-Malo, Théry, recteur de l'Académie de Rennes, Ampère, délégué de l'Académie française. Ce dernier trouva de beaux élans et, en finissant, une image vraiment sublime :

« Qu'il dorme donc, le glorieux mort, dans » l'angle qu'il a choisi vivant, sous la croix qu'il » a relevée, au bruit des vagues natales et de » la mer qu'il aimait, aux accents de la voix de » ses compatriotes, sur le rocher malouin qui, » dans l'avenir, s'appellera l'îlot de Châteaubriand. — Ce rocher de granit existait, avant » les derniers bouleversements qui ont détourné » le cours de ces fleuves, élevé les cimes de nos » montagnes, changé la forme de nos continents. Quand des révolutions d'un autre ordre auront changé le cours de nos idées, fait » surgir des sociétés nouvelles, modifié les formes de la pensée humaine, ce rocher, contemporain des plus anciens âges du monde, » subsistera sans doute, et conservera son précieux dépôt. Mais, ce dont je suis encore » mieux assuré, le nom de Châteaubriand, plus » indestructible que le granit de vos rivages, » s'élèvera au dessus de cette grande marée » des siècles qui monte incessamment derrière » nous, et sait, sous son niveau toujours croissant, engloutir chaque jour un nouveau sommet de pavé dans le déluge de l'oubli! »

LII.

Voilà donc *René* au tombeau! Depuis longtemps il ne vivait plus pour nos imaginations. Au collége, quand, après une lecture d'*Atala* ou des *Martyrs*, nous lui écrivions, il nous répondait à tous : « *Je m'en vais à Dieu; je ne suis plus de ce monde.* » De tristes paroles, nulle espérance; c'était tout. Il s'était renfermé dans son Abbaye-aux-Bois, comme Rancé à la Trappe; il s'était retiré de l'arène, ainsi que Royer-Collard. Assis sur les hauteurs sereines, à l'ombre de son temple, le glorieux vieillard apparaissait dans le lointain de son siècle, plongé dans un silence solennel et vêtu de lumière, demi-dieu de la poésie. Il rappelait le tableau d'Ingres, l'*Apothéose d'Homère* : il s'était recueilli dans sa gloire.....

C'était un noble caractère, trop épris de sa grandeur, mais avide d'indépendance. Il avait la passion de l'honneur; il était un chevalier. Le sauvage *René* était fier devant Bonaparte. Après l'assassinat du duc d'Enghien, il lui jeta sa démission comme un gant au visage.

Lui aussi il eut la grande ambition de l'empire, il voulut créer une épopée merveilleuse. Il voulut faire trois choses : la renaissance de la poésie, du christianisme et de la royauté. De ces trois pensées, deux furent accomplies.

Il fut le grand révolutionnaire de l'imagination. Il lui a gagné des terres nouvelles, les paysages américains. Il a fait sa course ardente à travers le globe, du Mississipi à Jérusalem. Il nous a donné les vagues aspirations qui nous furent si chères, la passion des solitudes, le culte de la nature et de l'isolement, l'ennui de la terre, les angoisses intérieures, le désespoir au souvenir des morts, famille, amis, jeunes filles adorées; les déchirements de cette pauvre vie humaine; puis les fougueux désirs, l'amour dévorant de l'idéal. *René* est l'aigle de la pensée; c'est le conquérant des rêves, le Napoléon de la poésie.

Il nous en a enivrés comme Cooper. Ils ont aimé tous deux les sauvages, les nobles races indiennes. *Chactas* et le *dernier des Mohicans* sont épiques; mais l'un est merveilleux comme un heros du Tasse, l'autre réel comme une figure de Walter Scott. Tous deux ont créé leur solitaire, *René* et le *Trappeur;* l'un travaille et l'autre rêve, celui-ci poëte, celui-là chasseur, l'Amérique et l'Europe, la Bible et l'idéal.

Le grand rêveur s'est créé une langue à *lui*, sa prose a l'allure, le rythme des vers, le mouvement des vagues. Il est plein d'images luxuriantes, d'éclat, de pompe et d'ampleur; ses ailes puissantes aspirent l'infini; sa douleur veut remuer le monde. Il parle de ses tristesses comme Bossuet des catastrophes des empires. Ame remplie d'élévation, de grandeur, de splendeur, de passion impérieuse et superbe : c'est l'accent impérial.

Trop d'éclat pourtant et même un peu d'enflure. Les délicats le sentaient bien. Un jour, me disait M. Kératry, j'étais dans le salon de Bernardin de Saint-Pierre. On causait d'*Atala*. C'était le succès du moment. La suave églogue de *Paul et Virginie* était négligée. Bernardin de Saint-Pierre en était blessé; il ne dit qu'un mot : « J'ai fait *Paul et Virginie* avec un pinceau; Châteaubriand a peint *Atala* avec une » brosse. »

Atala, c'était la vierge sauvage devenue chrétienne; le sceptique et sombre *René*, revenu à Dieu, c'était l'image du christianisme poétique de Châteaubriand.

Il avait commencé par le scepticisme; au collége de Rennes, il s'était couché dans le lit de Parny; à Londres, il avait écrit l'*Essai sur les Révolutions*.

Puis il réveilla la religion des légendes dans les imaginations. L'heure était favorable : les âmes étaient lassées du matérialisme, de la corruption, du bruit des conquêtes, du règne de la force, des déchirements du monde; elles étaient avides de foi, de paix, d'espérance, de

vie morale ; elles aimèrent le *Génie du Christianisme* ; ce fut pour elles un cloître intérieur. A la voix des cloches, sous les voûtes des cathédrales, elles s'envolèrent à Dieu. La poésie de ces belles fêtes chrétiennes évoquées par l'imagination les énivra ; le *Génie* et les *Martyrs* devinrent l'épopée du christianisme, la renaissance du spiritualisme au XIXe siècle.

C'était plus la résurrection du sentiment que du dogme chrétien. Aussi le *Génie du Christianisme* fut mis à l'index par la cour de Rome. Elle avait entendu dans ce livre comme un écho des doutes du temps. Le dogme était négligé et défendu à peine ; ce n'était pas de la théologie, mais de la poésie. Le christianisme de Châteaubriand fut un christianisme d'imagination : il est ainsi l'histoire de notre siècle.

Voilà les deux œuvres de Châteaubriand ; une révolution religieuse et poétique. Il faillit à la troisième tentative : le rêveur fut brisé dans l'action.

Il gagna bien la première bataille de la Restauration avec une brochure : *Buonaparte et les Bourbons*.

Mais il voulut lui donner le baptême de la liberté. Il voulut allier la liberté de la presse, l'examen avec la foi, la légitimité, la croyance dans l'enfant royal : c'était tenter l'impossible.

Homme d'action, il fut du passé ; homme de *pensée*, de l'avenir. Le jeune gentilhomme breton qui avait appris la liberté dans l'âme de Washington, courut la combattre au camp des émigrés, au siège de Thionville ; vieillard, il alla au pélerinage de la Belgrave-Square, lui le prophète de la démocratie.

Il a annoncé, sans l'aimer, l'idéal populaire, le monde à venir. Son cœur resta à la royauté errante de Saint-Louis, au jeune exilé.

Il vit bien l'aube nouvelle, mais il se retourna vers le crépuscule, saisi de tristesse, les yeux fixés sur le soleil couchant de la vieille monarchie.

Il n'eut pas, dans sa conversion d'idées, la volonté, l'héroïsme de Lamennais. Il ne se jeta pas dans l'arène comme ce tribun fiévreux. Il demeura sur les hauteurs.

Il ne fut pas un frère du peuple. Il le vit en grand seigneur, du haut du balcon, à distance..... et, selon le mot si fin de Michelet, *là-bas*.....

Il fut triste de son avènement. Le soldat, le chevalier de la royauté, se plaisait, comme poussé par son indépendance bretonne, aux libres causeries avec Carrel, Béranger, Lamennais. Il voyait la raison, le droit, la justice dans les désirs du journaliste, du poète et du philosophe-tribun de la démocratie ; il trouvait là une haute volupté de l'esprit.

Mais, au retour, son cœur était blessé, il se déchirait en prophéties amères et sombres : « *L'Europe court à la démocratie* ». Son âme se répandait en lamentations sur la chûte de ses espérances ; il fut le Jérémie de la royauté.

Il a tout commencé : la révolution littéraire, religieuse et politique, en gardant dans sa langue sa foi et sa politique, les traditions du passé. Placé entre deux idées, il a personnifié le pénible passage des âmes de l'autorité à la liberté, la transformation de l'humanité. Il fut le génie de la rêverie, cet état crépusculaire de l'esprit, cette hésitation entre l'aube et la nuit, ce regret et cet ennui du connu, ce désir et cette inquiétude de l'inconnu.

Toute ma pensée est dans un mot : j'admire *René* et *Corinne*, mais j'aime *Jocelyn*. Staël et Châteaubriand ont été l'imagination de notre siècle. Lamartine en est le cœur (1).

LIII.

Si nous voulons en quelques lignes une condensation de cette vie agitée que nous avons essayé de raconter en vingt-cinq pages, nous la prendrons dans la préface testamentaire des *Mémoires d'Outre-Tombe* :

« J'ai traversé successivement les années vi-
» des de ma jeunesse, les années si remplies de
» l'ère républicaine, des fastes de Bonaparte et
» du règne de la légitimité.

» J'ai exploré les mers de l'ancien et du nou-
» veau monde, et foulé le sol des quatre parties
» de la terre. Après avoir campé sous la hutte
» de l'Iroquois et sous la tente de l'Arabe, dans
» les wigwams des Hurons, dans les débris d'A-
» thènes, de Jérusalem, de Memphis, de Car-
» thage, de Grenade, chez le Grec, le Turc et le
» Maure, parmi les forêts et les ruines ; après
» avoir revêtu la casaque de peau d'ours du
« sauvage et le cafetan de soie du Mameluck,
« après avoir subi la pauvreté, la faim, la soif
» et l'exil, je me suis assis, ministre et ambas-
» sadeur, brodé d'or, bariolé d'insignes et de
» rubans, à la table des rois, aux fêtes des
» princes et des princesses, pour retomber dans
» l'indigence et essayer de la prison...

» J'ai porté le mousquet du soldat, le bâton
» du voyageur, le bourdon du pélerin. Naviga-
» teur, mes destinées ont eu l'inconstance de
» ma voile ; alcyon, j'ai fait mon nid sur les
» flots.....

» Depuis ma première jeunesse jusqu'en 1800,
» j'ai été soldat et voyageur ; depuis 1800 jus-
» qu'en 1814, sous le Consulat et l'Empire, ma
» vie a été littéraire ; depuis la Restauration jus-
» qu'aujourd'hui, ma vie a été politique.

» Dans mes trois carrières successives, je me
» suis toujours proposé une grande tâche : voya-
» geur, j'ai aspiré à la découverte du monde po-
» laire ; littérateur, j'ai essayé de rétablir la re-
» ligion sur ses ruines ; homme d'Etat, je me
» suis efforcé de donner au peuple le vrai sys-

(1) Ces fragments sont empruntés à un très-remarquable article publié par notre ami et compatriote Ch. Alexandre, dans l'*Echo de Morlaix* d'août 1848.

» tème monarchique représentatif, avec ses di- » verses libertés : j'ai du moins aidé à conqué- » rir celle qui les vaut, les remplace et tient lieu » de toute constitution, la liberté de la presse. » Si j'ai souvent échoué dans mes entreprises, » il y a eu chez moi faillance de destinée. Les » étrangers qui ont succédé dans leurs desseins » furent suivis par la fortune : ils avaient der- » rière eux des amis puissants et une patrie tran- » quille ; je n'ai pas eu ce bonheur. »

LIV.

Il n'entre pas dans notre plan de donner ici la liste complète des travaux de Châteaubriand ; nous n'en mentionnerons que les principaux, ceux auxquels se rattachent quelques circonstances épisodiques de la vie littéraire et politique de l'auteur, et nous renverrons pour les autres à la nomenclature détaillée qui se trouve dans la *France littéraire* et la *Littérature française contemporaine* de M. Quérard : c'est là qu'est minutieusement enregistrée, avec la longue série des travaux dont sa personne et ses écrits ont été l'objet, celle de ses discours politiques, de ses ouvrages en faveur de la monarchie des Bourbons, de la liberté de la presse, etc. Nous nous bornerons à mentionner :

I. *Essai historique, politique et moral, sur les révolutions anciennes et modernes, considérées dans leurs rapports avec la Révolution française, t.* 1er. Londres, Deboffe, 1797, in-8° en deux parties, de VI et 693 pages. Cette édition du premier ouvrage de Châteaubriand a été fort recherchée avant les réimpressions qui en ont été faites, soit séparément, soit dans les œuvres complètes de l'auteur. Alors on la payait 150 fr. et plus ; maintenant elle ne conserve plus qu'un intérêt de curiosité. On peut voir dans la *France littéraire*, t. II, p. 151, les intéressants détails dans lesquels entre le savant bibliographe sur les réimpressions et les contrefaçons de ce livre, qui suscita à l'illustre écrivain tant de détracteurs. II. *Atala, ou les Amours de deux sauvages dans le désert.* — La première édition de cet épisode du *Génie du Christianisme* est de 1801. Ce petit ouvrage obtint, dès sa publication, un succès si prodigieux, qu'en 1805 il avait été réimprimé douze fois en France, et était déjà traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. Il donna lieu à une foule de critiques que l'auteur a presque toutes reproduites à la suite de la réimpression, dans l'édition complète de ses œuvres. Beaucoup d'éditions d'*Atala* ont paru sous le titre de : *Atala-René*, avec un autre épisode intitulé : *Les Aventures du dernier des Abencerrages*, lequel a été également traduit en allemand, en espagnol, etc. Il en a été publié une belle édition. Paris, Lefèvre, 1830, grand in-8°, avec 4 grav. d'après les dessins d'Allaux. III. Le *Génie du Christianisme, ou les Beautés de la religion chrétienne.* Paris, Lenormant, 1802, 5 vol. in-8°. On ne compte pas moins de seize éditions séparées de cet ouvrage, en divers formats, sans parler des abrégés, des traductions, etc. S'il fallait en croire les *Souvenirs d'un demi-siècle* de M. Touchard-Lafosse (t. II), et le *Mémorial de Sainte-Hélène* (édit. de 1824, t. IV, p. 160), Châteaubriand, pendant son séjour à Londres, aurait composé un ouvrage anti-catholique qu'il aurait présenté à un bénédictin français, lequel avait ouvert un magasin de librairie. Celui-ci lui aurait fait observer qu'un ouvrage anti-religieux serait mal accueilli. De là l'idée du *Génie du Christianisme*. En rapportant cette anecdote, nous en laissons toute la responsabilité à ceux qui l'ont mise en circulation. — Il est assez curieux de comparer les diverses éditions du *Génie du Christianisme*. La troisième contient des éloges à Bonaparte. Il y a même une dédicace au Premier consul. Plus tard, les éloges ont été remplacés par d'amères critiques. IV. *Les Martyrs, ou le Triomphe de la religion chrétienne.* Paris, 1809, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage a eu, comme les précédents, un grand nombre d'éditions et de traductions. V. *Itinéraire de Paris à Jérusalem et de Jérusalem à Paris, en allant par la Grèce, l'Egypte, la Barbarie et l'Espagne.* Paris, 1811, 3 vol. in-8°. Nous ferons, quant aux réimpressions et traductions, la même observation que pour les *Martyrs*. VI. *De Buonaparte, des Bourbons, et de la nécessité de se rallier à nos princes légitimes, pour le bonheur de la France et de l'Europe.* Paris, Lenormant, 1814, in-8°. Ce pamphlet, qui parut le 31 mars 1814, jour de l'entrée des alliés dans Paris, et qui justifiait l'invasion, eut un immense succès ; il s'en vendit promptement 30,000 exemplaires. VII. *Réflexions politiques sur quelques écrits du jour et sur les intérêts de tous les Français.* Paris, Lenormant, 1814, in-8°. Ce manifeste suivit de près le pamphlet sur *Buonaparte*. On a dit que Châteaubriand avait été aidé et *contenu* par Louis XVIII dans la rédaction de cet opuscule. VIII. *De la Censure que l'on vient d'établir en vertu de l'article 4 de la loi du 17 mars 1822.* Paris, Lenormant père, 1824, in-8°. — *De l'Abolition de la censure.* Paris, le même, 1824, in-8°. Le premier de ces écrits a eu trois éditions la même année. IX. *Discours de réception à l'Académie française, en remplacement de M. Chénier.* Paris, Chaumerot, 1815, in-8°. Edition faite, a-t-on dit, à l'insu de l'auteur, et pleine d'additions et d'interpolations frauduleuses. Ce discours devait être prononcé à l'Institut, le jour de la réception de l'auteur ; mais la manière dont il y était parlé de Chénier et de la Révolution détermina la commission de cinq membres devant laquelle il fut lu préalablement, suivant l'usage, à s'opposer à la lecture publique, et Napoléon ratifia cette décision. Ce *Discours* a été réimprimé à Limoges

la même année (1815), et à Bruxelles, en 1824, avec l'*Essai sur les Révolutions*. X. *Discours servant d'introduction à l'Histoire de France, lu dans la séance tenue par l'Académie française pour la réception de M. le duc Math. de Montmorency, le 9 février* 1826. Paris, F. Didot, 1826, in-4° de 28 pages. Ce discours n'a pas été destiné au commerce. XI. *De la Restauration et de la Monarchie élective.* Paris, Lenormant fils, 1831, in-8°. Cette brochure, qui souleva une vive polémique, renferme la profession de foi politique suivante : « Je suis Bourbonien » ou Bourboniste par honneur, monarchique » par raison, républicain par goût et par caractère. » XII. *Études ou discours historique sur la chûte de l'Empire romain, la naissance et les progrès du Christianisme et l'invasion des Barbares, suivies d'une Analyse raisonnée de l'Histoire de France.* Paris, Lefèvre, 1831, 4 vol. in-8°. Tirage à part des tomes IV, V, V *bis* et V *ter* des *Œuvres complètes* publiées par le même éditeur. XIII. *Congrès de Vérone.* Paris, Delloye, 1838, 2 vol. in-8° et in-18. La pensée sur laquelle Châteaubriand insiste, c'est qu'en poussant à l'invasion de l'Espagne, il voulait retremper nos armes pour reconquérir les frontières du Rhin. Le *Charivari* a très-spirituellement battu en brèche cette politique excentrique. (Voir les numéros de mai 1838, et, dans les *Débats* des 14 mai et 24 juin 1838, un compte-rendu de M. Saint-Marc-Girardin.) XIV. *Vie de Rancé.* Paris, Delloye, Ganner frères, 1844, in-8°. — 2e édition, revue, corrigée et augmentée. Paris, les mêmes, 1844, in-8°. XV. *Œuvres complètes.* — De toutes celles qui ont été faites, et dont on trouve la nomenclature très-détaillée dans la *France littéraire* et la *Littérature française contemporaine* de Quérard, nous citerons : 1° Celle publiée par Ladvocat, 1826—1831, en 31 vol. in-8°, grand papier vélin, dont un exemplaire sur vélin a été annoncé au prix de 400 fr. le volume. Il s'en est trouvé 26 volumes dans une vente faite à l'hôtel Bullion, le 20 mars 1833 ; 2° l'édition de Lefèvre (imp. de Rignoux). Paris, 1829—1831, 20 vol. gr. in-8°, pap. cav. vél., portr. ; 3° l'édition de Pourrat, 1834—1838, 32 vol. gr. in-8°, fig. On a ajouté à cette édition, ainsi qu'aux précédentes, la traduction du *Paradis perdu* et l'*Essai sur la littérature anglaise*, 4 vol. in-8°, publiés séparément en 1836 par Gosselin et Furne. Ces diverses éditions des *Œuvres complètes* sont fort belles. G. L.

CHATEAUGIRON (anciennement CHASTEAU-GIRON.) — Un château situé à quatre lieues de Rennes, sur la route de La Guerche, et dont l'origine se perd dans la nuit des temps, a reçu de l'un de ses plus anciens seigneurs le nom de *Giron*, et a donné le nom de *Chasteau-Giron* à une petite ville qui s'est formée au pied et sous la protection du château. Les seigneurs de Chasteau-Giron adoptèrent eux-mêmes ce nom composé, et l'ont rendu illustre en Bretagne du XIe au XVe siècle, vers la fin duquel il paraît s'être éteint dans la personne de Valence de Chasteau-Giron, fille d'Armel et de Jeanne de Rougé, femme de Geoffroy de Chasteau-Giron, dit de Malestroit, sire de Combourg, et qui prit aussi le nom de Derval, issu de la branche cadette formée par Jean de Chasteau-Giron, son bisaïeul, laquelle branche retomba elle-même en quenouille dans la personne de Gillette de Chasteau-Giron, petite-fille de Geoffroy et de Valence, mariée à Jean Raguenel, baron de Malestroit. La seigneurie de Chasteau-Giron passa ensuite et successivement dans les maisons de Rieux, de Laval, de Montejan, d'Acigné, de Cossé, et, par vente, de MM. de Brissac, en 1701, au président Leprestre de Lézonnet, dont les descendants ont pris le nom de Chasteau-Giron.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur les armoiries de la maison de Chasteau-Giron. Les Bénédictins ont donné au t. 1er des Preuves, n° CLIV, le scel de Galeran en 1261. Il porte : *Vairé d'argent et d'azur chargé d'une bande* non déterminée ; et au n° CLXXXV, le scel d'Alain, en 1306, portant aussi : *Vairé avec une bande de gueules chargée de trois coquilles.* Ces sceaux diffèrent absolument de l'écusson d'or au chef d'azur donné par le P. Du Paz et adopté dans tous les armoriaux postérieurs (1).

I. Ansquitil, Ansquetil, Ansquitin, Anketil, — fut père d'un Giron, qu'on trouve, vers 1060, au nombre des témoins de la ratification d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, en 1039, par la duchesse Berthe et son fils Conan. On peut croire que c'est ce Giron qui a donné son nom au château, dont il faisait sa principale demeure. On le retrouve dans les chartes jusques en l'an 1080. On trouve aussi, aux mêmes époques, un Giron, et même un peu plus tard, un Goffred ou Geoffroy, fils d'Ansquetil, qui paraîtrait avoir été frère de Giron. Ce Goffred avait pour femme Judetha, et pour fils Junkeneus, Guigonus et Rivallonus (D. Morice, Pr., I, 463). Quant à Giron,

(1) La terre de Chasteau-Giron ou Châteaugiron, seigneurie apanagère des comtes de Rennes, était, suivant l'opinion du savant Pierre Hévin, l'une des plus anciennes baronnies de la province, quoiqu'elle ne fût pas rangée parmi les neuf premières, nombre qui, d'après le même auteur, était une invention de la fin du XIVe siècle. Tous les arrêts rendus en faveur de cette terre, jusqu'en 1738, lui ont toujours donné et conservé le titre de baronnie. Les titres de grand chambellan héréditaire de Bretagne et de capitaine du château de Rennes, étaient attachés de temps immémorial à la seigneurie de Châteaugiron, dont les titulaires avaient grand soin de faire confirmer ces prérogatives à chaque mutation de règne. Le 19 août 1614, le comte de Brissac, à qui elle appartenait alors, demanda, à l'ouverture des Etats de Nantes, à exercer la charge de chambellan près de la personne du roi Louis XIII, pendant son séjour en Bretagne. P. L...t.

on trouve dans une donation faite, en 1086, à l'abbaye de Saint-Florent (D. Morice, *ibid*), le nom de sa femme, Contessia; mais, pour le nom de ses enfants, il faut recourir à une charte du même Giron, fils d'Ansquetil, portant donation à l'abbaye de Saint-Georges, sans date précise, mais qui doit être du même temps que la précédente, et que le P. Du Paz rapporte en son entier dans son histoire généalogique des seigneurs de Chasteau-Giron. Ces enfants étaient au nombre de six : Galeran, Gauffrid ou Geoffroy, Gilduin ou Gedoüin, Maurice, Evrard, Hugon; plus une fille dont l'entrée en religion, à l'abbaye de Saint-Georges, donna lieu à la donation dont nous venons de parler. — Le même P. Du Paz dit que Giron « fut l'un des » chefs de l'armée que le duc Hoel envoya à » Guillaume-le-Bastard, duc de Normandie, » sous la conduicte d'Alain Fergent, son fils » aisné, pour la conqueste du royaume d'Angleterre, sur Harald, qui l'avoit usurpé, et fut » présent à la bataille de Hastingues, le 14 jour » d'octobre l'an 1066, et eut, ledit Giron, pour » récompense de son service, plusieurs terres » et seigneuries en Angleterre, que ledit Guillaume devenu roy lui donna, desquelles ledit » Giron et ses successeurs jouyrent depuis par » longues années. »

II. **Chasteau-Giron** (Alain de), — fils de Geoffroy II, et septième descendant de Giron, fut d'abord trésorier et chanoine de Rennes, et conseiller du duc Jean III, puis, en 1308, fut élu et sacré évêque de Rennes. Il mourut le vendredi après *Quasimodo* de l'an 1327.

III. **Chasteau-Giron** (Alain de), — neveu du précédent, et « second fils de Galeran, sire » de Chasteau-Giron, fut pourveu de la thrésorerie de Rennes, l'an 1308, par son oncle » Alain, estant devenu évesque, auquel il suc» céda aussi à l'évesché, l'an 1327, et mourut » l'an suivant, qu'on disait 1328, le 21 jour de » novembre, et fut inhumé en la cerche de son » église, derrière le grand autel, où on voit » encore (en 1619) sa pierre tombale en plate» forme, sur laquelle est cette inscription : *Cy » gist Monsieur Alain de Chasteau-Giron, en » son vivant, evesque de Rennes, qui mourut » l'an M. CCC. XXVIIJ.* Il fut né l'an 1284 et » vescut 48 ans. Son décès est marqué au » 20 jour de novembre, au martyrologe de » Saint-Pierre, en ces termes : *Duodecimo ka» lendas decembris obitus Alani venerabilis » episcopi Redonensis.* » (Le P. Du Paz.)

IV. **Chasteau-Giron** (Patri ou Patrice de), — fils d'Armel et deuxième descendant de Giron, suivit le parti de Charles de Blois, et fut fait prisonnier à la bataille d'Auray, par un chevalier normand qui le mena en Berry et le mit à la rançon d'un cheval de cent florins d'or, et en outre de six cents autres florins. Patri bailla pour caution Olivier Du Guesclin, frère de Bertrand, et qui était aussi prisonnier du même chevalier. Le P. Du Paz, qui nous fournit ces détails, dit les avoir trouvés dans un mémoire manuscrit de la Chambre des comptes de Nantes. Patri fut l'un des grands seigneurs bretons qui, en 1379, rappelèrent d'Angleterre Jean de Montfort pour empêcher l'invasion de la Bretagne par les Français. Il mourut l'année suivante.

V. **Chasteau-Giron** (Hervé de), — fils du précédent. Il fut l'un des signataires du traité de Guérande passé, en 1381, entre Charles VI et Jean de Montfort, et juré solennellement le 4 avril, dans la chapelle de Notre-Dame-la-Blanche. Hervé, dont le père avait été l'ennemi de Montfort, semble avoir voué à ce dernier une grande fidélité. Il le servit avec zèle dans ses guerres contre le connétable de Clisson, et persévéra dans les mêmes sentiments en faveur de Jean V, qu'il accompagna à Paris, en 1404, quand ce prince alla faire hommage de son duché au roi de France. Il mourut au retour de ce voyage.

VI. **Chasteau-Giron** (Patri III de), — fils d'Armel et d'Anne de Rougé, devint seigneur de Chasteau-Giron, en 1414, à la mort de son père. « Il fut valeureux au fait des armes, dit le » P. Du Paz, et fit de bons services au roy de » France et duc de Bretagne contre les An» glais ». Il était, dès 1407, premier et grand chambellan du duc de Bretagne, maréchal de Bretagne, et capitaine des ville et château de Montcontour. En 1420, il se ligua avec un grand nombre de seigneurs bretons contre les Penthièvre, et fit partie d'une députation envoyée en Angleterre pour traiter de la délivrance d'Artur de Richemont, que les Anglais détenaient prisonnier. Il suivit presque constamment ce prince à la guerre, et fut tué avec beaucoup d'autres personnages de distinction, à une sanglante affaire qui eut lieu près du pont de la Guintre, sur les grèves du mont Saint-Michel, à l'occasion du siége de Pontorson, le 17 avril 1427. — Patri ne laissa pas d'enfants de Louise de Rohan, sa femme, qui se remaria à Jean de Rostrenen. Il avait une fille naturelle, Jeanne de Chasteau-Giron, qui fut mariée à Pierre Lebault, seigneur de Saint-Ouën, au pays du Maine. Elle en eut un fils et une fille. Le fils, Pierre Lebault, est notre plus ancien historien (Voy. *Lebault)*, et la fille, Perrine Lebault, femme de Jean d'Argentré, a eu pour petit-fils le célèbre Bertrand d'Argentré, autre historien de la province, et grand jurisconsulte. (Voy. *Argentré).*

VII. **Chasteau-Giron** (Geoffroi de). — Il était sire de Combourg et portait le surnom de Malestroit et de Derval. Il descendait de Jean de Chasteau-Giron et de Jeanne de Dol, sa seconde femme, dame de Combourg, ses aïeul et aïeule dont on ne retrouve pas l'attache avec la branche

aînée de Chasteau-Giron. Geoffroi épousa Valence de Chasteau-Giron, fille d'Armel et de Jeanne de Rougé, et sœur et héritière de Patri, dernier seigneur de la branche masculine et directe de Giron. Il avait porté les armes dès sa jeunesse, et s'était trouvé en 1376. à la défense de Saint-Malo, assiégé par le duc de Lancastre. Il suivit en Flandre le connétable de Clisson, et combattit à Rosebecq, en 1382. Il s'arma, en 1420, pour le duc Jean V contre les Penthièvre, contribua, en 1422, à la levée du siége que les Anglais avaient mis devant le mont Saint-Michel et devint leur prisonnier à la bataille de Verneuil, en 1424. Geoffroi perdit, en 1435, sa femme, qui fut inhumée au chanceau de l'église priorale de Sainte-Croix de Chasteau-Giron, et lui-même mourut en 1463, ainsi qu'on le voit par l'inscription de son tombau qui existait encore en 1778 dans le chœur de l'église de Derval : *Cy gist hault et puissant M. Geoffroy de Combourg, de Chasteau-Giron et d'Amanlis, qui décéda le XVe de novembre M. cccc. Lxiij. Priez Dieu pour luy.*

VIII. Chasteau-Giron (Jean de), — fils du précédent, et de Valence de Chasteau-Giron. Il prit, ainsi que ses deux sœurs Gillette et Marguerite, le nom de Derval, se maria à Hélène de Laval, le 15 janvier 1450, et mourut sans enfants, le 31 mai 1482. Il fut inhumé dans l'abbaye de la Vieuxville, et sa femme, qui lui survécut dix-huit ans, y reçut aussi la sépulture.

Cette alliance était très-considérable, car Hélène était fille de Gui XIV, comte de Laval, et d'Isabeau, princesse de Bretagne. Ogée, Dict. de Bretagne (vo *Chasteau-Giron*), a recueilli dans la Généalogie des seigneurs de Rougé, par le P. Du Paz, des détails fort curieux sur l'entrée que fit cette dame à Châteaugiron, le 28 mai 1467, et sur les fêtes qui s'y célébrèrent pendant les huit jours qu'elle passa dans cette noble demeure. C'est là que quelque temps, quelques années peut-être avant 1482, date de la mort de Jean de Chasteau-Giron, Pierre Lebault lui présenta son premier travail sur l'Histoire de Bretagne qu'il avait entreprise à sa sollicitation. « L'original de cette première histoire, disait » D. Lobineau, à la fin du xviie siècle, est en» tre les mains de M. de Piré. Elle est beaucoup » plus étendue que la seconde qui a été impri» mée sur un autre manuscrit. » Le savant bénédictin, qui avait eu communication de l'ancien manuscrit, en a tiré une gravure très-curieuse qu'il a jointe à son Histoire de Bretagne, en 1707, p. 822. Elle représente une salle d'audience avec tous les ornements de l'architecture ogivale du xve siècle. Lebault, posé sur un genouil, offre son livre couvert d'hermines à Jean de Chasteau-Giron, assis sur un long banc à dossier et accoudoirs. Il est en robe longue et la tête couverte d'une ample calotte ou grecque. A la gauche de Jean, mais dans l'intérieur du banc, est Hélène de Laval, reconnaissable à sa robe largement fourrée d'hermines. Elle porte cette haute coiffure conique en usage de son temps, et sous cette coiffure, un bonnet noir qui ne laisse rien paraître de la chevelure. Une autre dame est près d'Hélène, un peu en arrière, ayant aussi la robe fourrée d'hermines et la même coiffure. Trois femmes, d'une figure évidemment plus jeune que les deux premières, sont au fond du tableau. Leur coiffure conique n'est point accompagnée du bonnet noir, et laisse voir leurs cheveux nattés sur les tempes. Une sorte de bélière attachée au cône retombe sur le haut du front, et semble destinée à raffermir à l'occasion une coiffure fort aisée à déranger. M. de Kerdanet trouve dans ces quatre femmes Gillette et Marguerite de Chasteau-Giron, sœurs de Jean, et Françoise et Jeanne Raguenel, ses nièces, et à droite du baron le petit Georges de Derval, son bâtard. (*Vies des Saints de Bretagne*, note, p. 535.) De nombreux écussons décorent les pendentifs, les tentures et les vitres de la salle. On y remarque, à la plus haute place, les hermines pleines de Bretagne; puis plusieurs écussons portant *écartelé au 1 et au 4 d'hermines; au 2 et au 3 de gueules à deux fasces d'argent*, qui est Derval ancien. La réunion formait les armoiries que les seigneurs de Derval prétendaient avoir le droit de porter, aux fins d'une charte de 1302, donnée par le duc Artur, mais qui porte tous les caractères propres à la faire reconnaître pour fausse, au jugement du P. Du Paz et des bénédictins bretons. La miniature du manuscrit de Lebault prouve que ces prétentions existaient encore vers la fin du xve siècle. La devise *sans plus, sans plus*, se lit au rebord du tapis sur lequel reposent les pieds du baron, et est reproduite à la bordure inférieure du tableau. — Jean de Chasteau-Giron ne laissant pas d'enfants, ce fut sa sœur Gillette qui lui succéda, et qui porta la seigneurie de Chasteau-Giron dans la maison de Raguenel, en épousant Jean Raguenel, baron de Malestroit, sire de Largoët, vicomte de la Bellière et maréchal de Bretagne. Biz...

CHATEAUGIRON (Jean-Marie, abbé de), né en Bretagne et mort à Londres, à la fin de 1802 ou au commencement de 1803, dans un âge très-avancé, a publié, pendant son émigration, un grand nombre de petits ouvrages auxquels il n'a pas mis son nom. (Voyez le *Journal historique et religieux de l'émigration et déportation du clergé de France, par l'abbé de Lubersac.* Londres, Dulau, 1802, in-8o, p. 226 et suiv.) Parmi ces ouvrages, on distingue deux écrits anti-concordataires, un peu diffus, mais dans lesquels il y a de la chaleur, de l'érudition et de l'éloquence, dégagées de cette amertume qui dépare et détériore les écrits, d'ailleurs savants, de Blanchard, prêtre normand. Le premier est intitulé : *Eclaircissements demandés*

à M. l'archevêque d'Aix, par un prêtre catholique français. Londres, imprimerie de Nardini, chez Dulau (1801), in-8°. Cet écrit ayant donné lieu à plusieurs réfutations, l'abbé de Châteaugiron y répondit par son *Examen impartial et paisible des objections proposées à l'auteur des Éclaircissements*. Londres, chez les libraires français, 1802, gros in-8° de 527 p. CXLXVII, mal chiffré CXLVIII, plus *Lettre à l'abbé Barruel*, de XIX p. En 1795, il prononça et fit imprimer à Jersey l'*Oraison funèbre des officiers du régiment du Dresnay, morts à Quiberon*. Il a laissé quelques travaux manuscrits dont les uns sont à Rennes, entre les mains de diverses personnes, et les autres, contenant des recherches héraldiques incomplètes, entre les mains de MM. Botherel Mauron, de Dinan.

P. L...t.

CHATEAUGIRON (**René-Charles-Hippolyte Le Prestre, marquis de**), — ancien officier d'état-major, consul de France à Nice, officier de la Légion-d'Honneur, membre de la société des Bibliophiles français, de la société des Antiquaires de France, l'un de nos représentants les plus aimables et les plus instruits à l'étranger, né à Rennes vers 1776, mort à Nice le 6 juin 1848, est auteur des ouvrages suivants : I. Avec M. E. de Montreal : *Tableau physique et topographique de la Tauride, suivi d'observations sur la formation des montagnes et les changements arrivés dans notre globe, pour faire suite aux Voyages de Pallas, rédigé sur les Mémoires de Charette de la Colinière, ancien secrétaire de légation en Russie*. Paris, Gueffier, an V, in-4°. II. *Aperçu de la Lithuanie, tiré du voyage d'un Livonien, traduit et imprimé en 1800 dans le premier volume de la Bibliothèque germanique*. III. *Zuleima, imité de l'allemand de Caroline Pichler*. Paris, F. Didot, 1825; publié dans le « Livre des Conteurs », t. 5. IV. *Histoire du soulèvement des Pays-Bas, sous Philippe II, roi d'Espagne, traduit de l'allemand de Schiller*. Paris, H. Fournier, Sautelet, 1827, 2 vol. in-8°. V. Avec MM. Bérard, Trémisat et Duchesne aîné : *Isographie des hommes célèbres, ou Collection de facsimile de lettres autographes*. Paris, 1828-1830, 3 vol. in-4°. VI. *Album de Nice*. Nice, 1844, in-8°, avec lithographies.

Comme éditeur, il a publié l'*Instruction générale donnée le 30 octobre 1688, par le P. Bourdaloue, à Madame de Maintenon*. Paris, F. Didot, 1819.

Comme membre de la société des Bibliophiles, il a édité pour cette société plusieurs pièces rares ou inconnues; nous citerons : *Moralité nouvelle très-fructueuse de l'enfant de perdition qui pendit son père et tua sa mère, et comment il se désespéra; à sept personnages*. Le frontispice porte pour adresse : *A Lyon, chez Pierre Rigaud, en rue Mercière, en coing de la rue Ferrandière, à l'Orloge*, et le millésime de 1608. L'édition publiée par les soins de Châteaugiron fait partie du 6e volume des *Mélanges de la société des Bibliophiles français*, tiré à trente exemplaires seulement. Celle de 1608, dont on ne connaissait qu'un exemplaire, déposé à la Bibliothèque nationale, était la seule connue de cette moralité. Une seconde réimpression en a été faite à Paris, chez Guiraudet, en 1829, et une troisième chez Pinard, en 1833, in-16 de 20 feuilles, fig. en bois. Cette dernière est une *copie figurée*, et n'a été tirée qu'à 42 exemplaires dont 32 en papier de Hollande. — *S'ensuyt le mystère de très-glorieux martyr monsieur Saint-Christofle, par personnages. Nouvellement imprimé à Paris. Et est à XXXIIJ personnages dont les noms s'ensuivent cy-après*. Paris, F. Didot, 1833, grand in-8° de 24 feuillets, sur pap. vél., caractères gothiques, d'après l'exemplaire de la bibliothèque du Roi. — *Lettres tirées de la correspondance du cardinal Quirini*. Paris, F. Didot, 1833, grand in-8° de 44 p., pap. vél. Il y a deux lettres de Fleury, évêque de Fréjus; deux de Toureil; huit de Fénelon; — *des lettres de Collini, de Diderot, de Joursanvault, du maréchal de Saxe, du duc de Brunswick, etc.*

Châteaugiron a été un des éditeurs de Tallemant des Réaux. Il a travaillé à l'*Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Egypte* (10 vol. in-8°). — Il a publié en outre, dans le « Salmigondis », *Pepita* et *Un Procès criminel en Angleterre*. — Il a dû laisser les manuscrits de divers ouvrages, entre autres une *Traduction du Voyage de Roscoë en Italie*.

P. L....t.

CHATEAUNEUF (**Renée de RIEUX, plus connue sous le nom de la *Belle de***), naquit en Bretagne vers 1550. — Elle était fille de Jean de Rieux, troisième fils de Jean, sire de Rieux, maréchal de France, et de Béatrix de Jonchères. Elle eut pour frères Guy de Rieux, seigneur de Châteauneuf et gouverneur de Brest, et René de Rieux de Sourdéac (*voyez ce nom*), aussi gouverneur de Brest, lieutenant-général en Bretagne pendant la Ligue, et créé marquis d'Ouessant par Henri IV, en récompense des services qu'il lui avait rendus.

Renée de Châteauneuf, envoyée fort jeune à la cour de France, et placée comme fille d'honneur auprès de Catherine de Médicis, tourna bientôt toutes les têtes. Ce fut au point que le comte de Tonnerre, l'un de ses adorateurs, la fit peindre assise sur un trône, d'où elle lui mettait le pied sur la gorge. Sa surprenante beauté, qui servit long-temps de terme de comparaison à la cour, lui attira les hommages de Charles IX, mais surtout ceux du duc d'Anjou, depuis Henri III, dont elle fut la maîtresse pendant plusieurs années, et qui fit faire pour elle,

par Desportes, *rimeur* de la cour, plusieurs sonnets dont les plus jolis sont :

Beaux nœuds crêpés et blonds, nonchalamment épars, etc.

Et celui qui commence par ce vers :

Cheveux, présent fatal de ma douce ennemie.

Henri, appelé au trône de Pologne, voulut assurer le sort de sa *mignonne*, et essaya de la marier à Nantouillet, prévôt de Paris, qui se montra rebelle à cette proposition. Henri s'en vengea d'une façon que nous fait connaître *l'Estoile* (journal de 1573.) A la suite d'une orgie des plus scandaleuses, l'on pourrait même dire des plus criminelles, Charles IX, le roi de Pologne et le roi de Navarre « estant en peine, » dit *l'Estoile*, à quoy ils employeroient le reste » de la nuict, avoient mandé à Nantouillet, » prévost de Paris, de leur apprester la cola- » tion, et qu'ilz la vouloient aller prendre chez » luy, comme de fait ils y furent, quelques ex- » cuses que Nantouillet sut alléguer pour ses » deffenses. Après la colation, la vaisselle d'ar- » gent de Nantouillet et ses coffres furent fouil- » léz et pilléz par les roys et leurs satellites ; et, » disoit-on dedans Paris, qu'on lui avoit pris et » volé plus de cinquante mil francs, et qu'il eust » mieux fait le bonhommme de prendre à femme » la Chasteau-Neuf, fille de joye du roy de Po- » logne, que de l'avoir refusée ; qu'il eust mieux » *fait aussi* d'avoir vendu sa terre au duc de » Guise, que de se faire ains piller à de grands » et si puissants voleurs. » Ce passe-temps royal avait lieu vers le 10 septembre 1573, jour où Henri avait prêté en grande pompe, à Notre-Dame, le serment exigé de la diète de Pologne. A quelques jours de là, la belle Châteauneuf, chevauchant avec quelques-unes de ses compagnes, sur le quai de l'Ecole, et voyant venir Nantouillet à pied, suivi de ses gardes, un jour de grande cérémonie, ne laissa pas échapper une si belle occasion de le punir de son dédain. Piquant sa monture, elle la lui fit passer sur le corps.

Lorsqu'au mois de juin de l'année suivante, Henri III accourut prendre possession de la couronne de France, son ancienne maîtresse se berça de l'espoir de devenir reine de France. Mais, bien qu'au dire du malicieux Tallemant des Réaux, Henri eût eu quelque velléité de l'épouser, la politique prévalut, et il s'unit, le 15 février 1575, à Louise de Lorraine de Vaudemont. A la suggestion de la reine-mère, Henri chercha alors un mari à la belle Renée. « Le » jeudy 17 dudit mois de febvrier, continue » *l'Estoile*, le roy aiant advisé messire François » de Luxembourg, de la maison de Brienne, » venu à son sacre et mariage, et sachant qu'il » avoit fait l'amour à la roine, sa femme, pré- » tendant l'espouser, lui dit ces mots : « Mon » cousin, j'ay espousé vostre maistresse, mais » je veux en contreschange que vous espousiez » *la mienne*. » A quoi le dit Luxembourg lui » respondist qu'il estoit fort joieux de ce que sa » maistresse avait rencontré tant d'heur et de » grandeur, et tant gaingné au change, mais » qu'il lui pleust l'excuser d'espouser Chasteau- » neuf pour encores, et qu'il lui donnast temps » pour y penser. A quoi le roy lui respondist » qu'il vouloit et desiroit que tout à l'heure il » l'espousast. Sur quoi se sentant le dit de » Luxembourg si fort pressé, supplia très hum- » blement le roy de lui donner la patience de » huict jours ; laquelle estant modérée par le » roy à trois jours seulement, il monta à che- » val et se retira de la cour en diligence. »

M[elle] de Châteauneuf, restée libre, et se fiant sur sa beauté, lutta quelque temps contre celle de la jeune reine ; elle se crut même assez sûre de sa puissance pour oser braver cette princesse dans un bal, et le roi, se rendant aux prières de Catherine de Médicis, la punit de cette insolence par l'exil. Soit dépit, soit amour, la belle disgraciée épousa peu après le florentin Antinotti. Ce mariage ne fut ni long ni heureux, car *l'Estoile* nous apprend qu'au mois de septembre 1577, M[elle] de Châteauneuf tua bravement et virilement, de sa propre main, son mari, qu'elle avait surpris en conversation criminelle. L'amour du roi, qui n'était pas encore entièrement éteint, la préserva de la punition à laquelle l'exposait ce meurtre ; et, plus tard, après avoir, suivant Tallemant des Réaux, refusé la main du prince de Transylvanie, qui avait envoyé demander une fille de la cour de France, elle épousa Philippe Altoviti, capitaine des galères, auquel Henri III donna la baronnie de Castellane, en considération de ce mariage et pour consoler son ancienne maîtresse de ne pouvoir trouver de meilleur parti. Le sort de ce second mari ne fut pas plus heureux que celui du premier. Il était entré dans un complot contre le chevalier Henri d'Angoulême, fils naturel d'Henri II, grand-prieur de France et gouverneur de Provence, tout à fait opposé au parti des Guises. Le grand-prieur, craignant que les rapports d'Altoviti, appuyés par la reine-mère, alors favorable à la faction dominante, ne trouvassent facilement accès dans l'esprit du roi, signifia à Altoviti qu'il eût à s'abstenir de s'occuper de lui. Le capitaine des galères ne tenant aucun compte de cet avertissement, le chevalier d'Angoulême le fit prévenir de ne pas se trouver en sa présence ; qu'autrement, il le traiterait comme il le méritait. Ce second avertissement ayant été infructueux, un jour que le grand-prieur était à Aix, Altoviti y vint lui-même. Le grand-prieur, l'apercevant à la fenêtre d'une maison d'où il regardait dans la rue, crut qu'il voulait le braver, et laissant ses gardes à la porte, il se précipita dans la maison et perça Altoviti de part en part. Celui-ci, mortellement blessé, tomba de toute sa hauteur sur son adversaire, et, quoique d'une main défaillante, il lui porta au bas-ventre un coup

de poignard auquel il succomba quelques heures après. Les gardes, accourus au bruit, trouvèrent Altoviti étendu sur le carreau et à moitié mort. Transportés de colère, ils le percèrent de coups, et après avoir traîné à travers les rues son cadavre que suivait la foule, ils le jetèrent tout mutilé à la rivière. Depuis cet événement (1586), l'histoire perd la trace de la belle de Châteauneuf, et l'on ne sait même ni l'époque ni le lieu de sa mort. P. L...t.

CHATEL (CHASTEL ou), — maison ancienne et seigneuriale, dont la suzeraineté s'exerçait sur la paroisse de Plourin (Finistère), et sur beaucoup d'autres paroisses environnantes. A la reformation de 1491, cette famille, d'ancienne extraction, avait justifié de quatorze générations. Le chef-lieu de la seigneurie était situé à Brest (côté de Recouvrance), et portait le nom de la *Motte-Tanguy*, nom qui fut changé plus tard en celui de *Bastille de Quilbignon*, parce qu'elle se trouvait dans l'enclave de la paroisse de ce nom. A la fin du XVIe siècle, cette bastille ou tour, qui tombait de vétusté, fut abandonnée, et, pour la remplacer, on bâtit au haut de l'escalier actuel de l'arsenal (toujours du côté de Recouvrance), un hôtel qui servit de bailliage seigneurial, hôtel qui forme aujourd'hui la maison de la rue de la Tour, n° 20, au-dessus de la porte de laquelle les armoiries des Du Châtel sont sculptées en pierre. Cette seigneurie, qui avait haute, moyenne et basse justice, était une de celles du Bas-Léon qui fournissaient le plus de gentilshommes au service militaire. M. de Fréminville (*Antiquités du Finistère, t. 1er, p.* 259-261), rapporte une *monstre* de 1503 qui ne contient pas moins de quarante-quatre noms. Il existe encore de nos jours deux témoignages de la puissance de cette famille : le premier est une chapelle située sur le quai de Recouvrance. Selon quelques historiens, elle aurait été fondée en 1346, par le duc Jean IV, mais plus vraisemblablement, suivant d'autres, dès 1326, par les seigneurs Du Châtel, qui en nommaient, ou tout au moins en présentaient le prieur, en qualité de seigneurs de Recouvrance, de Quilbignon, de Trémazan, etc. Dédiée à la Vierge, sous l'invocation de Notre-Dame, elle était en grand renom parmi les marins qui, dans les moments de danger, faisaient à la divine patrone des vœux toujours religieusement accomplis. L'autre témoin du pouvoir des Du Châtel est le château de Trémazan, dont les ruines, dominant l'anse de Porsal, sont d'un effet pittoresque et donnent une idée de la grandeur féodale de ses anciens maîtres. Le style de son architecture, les formes ogivales de ses portes et de ses fenêtres, indiquent une construction du XIIIe siècle, mais ce ne fut à bien dire qu'une reconstruction, car, d'après la légende de Saint-Tanguy, un château, du nom de Trémazan, aurait été habité en 525 par un certain Gallon ou Wallon, d'où serait issue, outre le saint en question, l'illustre famille des Du Châtel. Rien ne prouve ni ne contredit cette opinion.

La maison Du Châtel portait pour armes : *Fascé d'or et de gueules de six pièces,* avec cette devise : *Da vad é teui (Tu viendras à bien).* La branche aînée se fondit en 1575 dans la maison de Rieux, d'où la terre et baronnie de Châtel-Trémazan passa successivement aux Scepeaux, Gondy, Cossé-Brissac, Penancoët de Kerouazle, Crozat et Gontaut-Biron. Ces derniers la possédaient en 1780.

Cette maison, dont le plus ancien membre connu, nommé Bernard, se croisa en 1248, a fourni aux armées françaises et à celles de Bretagne plusieurs capitaines distingués parmi lesquels nous citerons plus particulièrement ceux qui suivent :

I. — **Tanneguy** ou plutôt **Tanguy Du Chatel,** fils de Bernard, troisième du nom, et d'Eléonore de Rosmadec, fut lieutenant-général des armées du comte de Montfort contre Charles de Blois, sur lequel il gagna, en 1347, la bataille de la Roche-Derrien, où le compétiteur de Jean IV se rendit son prisonnier, après avoir reçu dix-sept blessures. Il gagna encore, en 1352, la bataille de Mauron. De ses nombreux enfants, les deux aînés périrent victimes de leur zèle pour le comte de Montfort; un autre servit en 1367 le roi d'Angleterre et ensuite le duc d'Anjou.

II. — **Guillaume Du Chatel,** fils du précédent et de Tiphaigne de Plusquellec, rendit de grands services au duc Jean V, pour lequel il demeura prisonnier dans une rencontre et paya 6,000 écus de rançon. Il mourut en 1370.

III. — **Hervé Du Chatel,** fils du précédent et d'Alix Lesourni, servit dans les armées de Charles V, et reçut de ce prince, par lettres-patentes du 13 septembre 1374, 600 liv. de rentes viagères sur le trésor royal; il lui fit hommage, de son côté, et s'engagea à le servir envers et contre tous. De son mariage avec Mencie de Lescouet, qu'il épousa en 1360, il eut Guillaume, Olivier et Tanguy, dont nous allons parler, et Hervé, qui fut la tige des seigneurs de Coetelez.

IV. — **Guillaume Du Chatel,** successivement chambellan du duc d'Orléans et de Charles VI, se distingua dans plusieurs rencontres. Il fut un des tenants dans la joûte guerrière que Barbazan, à la tête de six chevaliers français, engagea, le 19 mai 1402, près de Bordeaux, contre sept chevaliers anglais, joûte dont l'avantage resta aux Français. Le sénéchal de Saintonge, qu'on avait choisi de part et d'autre pour présider au combat, ayant donné le signal, deux Anglais fondirent la hache à la main sur Guillaume Du Châtel, qui tint contre eux jusqu'à

ce qu'il eût été dégagé par Archambaud de Villars. L'année suivante, selon la *Chronique du Religieux de Saint-Denys (traduction de M. Bellaguet*, t. III, p. 105, 111 et 171-179), ou en 1404, d'après d'Argentré, livre 10, Du Châtel prit part à deux expéditions maritimes contre les Anglais. Depuis dix mois, dit la *Chronique*, les Anglais faisaient impunément, et à leur gré, de fréquentes incursions sur les côtes de France, se livrant à toutes sortes de pillages et de déprédations, mettant tout à feu et à sang, puis retournant dans leur pays, chargés d'un riche butin, sans rencontrer la moindre résistance. Enhardis par l'impunité, ils résolurent de tenir la mer, et, vers la fin de juin, malgré les dangers que présente aux étrangers la navigation du détroit de Saint-Mathieu, ils touchaient aux rivages de Bretagne, après avoir passé à travers les écueils dont ce détroit est parsemé et qui ne permettent pas d'approcher de la côte sans un pilote habile. Ils s'emparèrent de dix bâtiments de transport vides et d'un vaisseau chargé d'une riche cargaison. Joyeux de leur capture, ils allaient l'emporter, lorsque les Bretons, excités par leur ressentiment, les en empêchèrent. D'après les conseils de messire Olivier de Clisson, ils rassemblèrent douze cents hommes d'armes et un grand nombre d'arbalètriers et de troupes légères, pour arrêter les ennemis dans leur retraite, et choisirent pour capitaines le sire de Penhouet, messire Jean, son fils, amiral de Bretagne, et Guillaume Du Châtel, tous chevaliers renommés pour leur valeur. Ils s'embarquèrent sur trente vaisseaux, levèrent l'ancre vers les premiers jours de juillet, et se mirent à la poursuite des Anglais, qu'ils découvrirent le lendemain soir, mouillés derrière la pointe Saint-Mathieu. Le soleil se couchait. Les chefs eurent beaucoup de peine à contenir leurs soldats, qui voulaient combattre sur-le-champ. Ils parvinrent pourtant à obtenir que la bataille aurait lieu le lendemain. Aux premières lueurs de l'aurore, ayant aperçu l'ennemi qui faisait voile vers l'Angleterre, ils marchèrent en toute hâte à sa rencontre. Ils avaient partagé leur flotte en deux divisions, dont l'une était commandée par Du Châtel, l'autre par le sire de Penhouet et son fils. Les Anglais ayant adopté le même ordre de bataille, les Bretons s'avancèrent intrépidement en poussant un cri terrible, et abordèrent la flotte ennemie avec tant d'impétuosité, qu'ils faillirent la couler à fond. On combattait depuis six heures avec un acharnement qui tenait de la rage des bêtes féroces, lorsque les Anglais, s'apercevant qu'ils ne pouvaient résister plus long-temps avec leurs forces ainsi divisées, les réunirent en un seul corps. Les Français suivirent cet exemple, et lorsque les deux divisions se furent ainsi ralliées de part et d'autre, elles recommencèrent le combat de près, en se servant de leurs machines de guerre et de toutes sortes de projectiles. Les ennemis firent bonne contenance jusqu'à ce qu'ils eussent épuisé toutes leurs munitions. Alors voyant que leurs rangs s'éclaircissaient, ils perdirent courage et se rendirent. Cinq cents d'entre eux avaient été tués ou noyés; cinq cents autres, au moment où ils avaient désespéré de la victoire, avaient jeté leurs armes à la mer, soit dans l'espoir qu'on les mettrait à moindre rançon en les trouvant désarmés, soit plutôt afin de ne pas être contraints de livrer ces armes aux vainqueurs. Mais les capitaines bretons les firent tous jeter à l'eau en leur disant d'aller les pêcher. Les Bretons retournèrent ensuite au port avec mille prisonniers, qu'ils se partagèrent entre eux d'une manière égale, et qu'ils emmenèrent chacun de son côté, après quoi ils envoyèrent un message à leur duc et aux seigneurs de France pour leur annoncer cette victoire, et firent un nouvel armement, afin de poursuivre le cours de leurs succès en portant la guerre sur les côtes d'Angleterre.

L'expédition commandée par Guillaume Du Châtel se porta d'abord sur les îles de Jersey et Guernesey, qui furent pillées. Les Bretons attaquèrent ensuite Plymouth, ravagèrent les environs, mirent les habitants à rançon, et revinrent chez eux vers le milieu de septembre, chargés de butin et sans avoir éprouvé aucun obstacle. Ce hardi coup de main était un défi porté aux Anglais, qui ne pouvaient l'endurer sans honte. Ils usèrent donc de représailles. Elles furent sanglantes. Les Bretons, irrités de leur piraterie, poussés d'ailleurs par leur haine invétérée, voulurent à leur tour se venger pendant que la saison était encore favorable. Quelque légitime que fût leur entreprise, ils ne voulurent pas s'y engager sans avoir obtenu l'assentiment des princes français qui gouvernaient pendant la maladie de Charles VI. Du Châtel fut député vers eux et parvint, non sans peine, à obtenir leur autorisation. Les Bretons s'empressèrent alors d'équiper une flotte de trois cents voiles, choisirent des pilotes et des rameurs habiles, et embarquèrent sur les vaisseaux des arbalètriers, des troupes légères et deux mille écuyers et chevaliers, commandés par les sires de Châteaubriant, de la Jaille et Du Châtel. « On pouvait tout espérer du courage » et de la fidélité de ces trois seigneurs, et moi-» même qui travaillais alors à cette histoire, » — c'est toujours le religieux de Saint-Denys » qui parle, — je ne doutais pas qu'ils ne réus-» sissent dans leur entreprise; il en eût été » ainsi, en effet, si, au moment de mettre à la » voile, ils n'avaient pas oublié combien la mul-» tiplicité des chefs est contraire à la discipline » militaire ». Le défaut d'unité dans le commandement empêcha, dès le jour du départ, de réprimer les excès que commirent les équipages de quelques-uns des vaisseaux. Ayant rencontré des navires chargés de vins d'Espagne, ils les assaillirent au mépris de l'alliance qui existait entre l'Espagne et la France, et maltraitèrent

les équipages. Quelques-uns de leurs compagnons leur ayant adressé à ce sujet de vifs reproches, il en résulta une dispute, à la suite de laquelle ils se séparèrent, et se dirigèrent chacun de son côté vers le port de Darmouth, comme on était convenu.

Les Anglais, qui avaient été prévenus de l'arrivée des Français, s'étaient réunis en un seul corps de six mille hommes, pour s'opposer au débarquement. Toutefois, se défiant encore de leurs forces, et voulant rendre l'accès du pays plus difficile, ils avaient creusé sur la grève un fossé profond, où ils n'avaient laissé qu'un passage étroit, confié à la garde de quelques braves. Mais le lendemain, lorsqu'ils virent les Français s'avancer en bataille, précédés de leurs archers, ils furent rassurés par le petit nombre de leurs adversaires, qui n'étaient que deux cents environ, et se portèrent aussitôt vers le fossé, que le flux de la mer avait rempli, résolus de les attendre de pied ferme. A la vue des forces de l'ennemi, les sires Du Châtel et de La Jaille, qui commandaient les Bretons, se demandèrent ce qu'ils devaient faire. Ils furent d'un avis opposé. Guillaume croyait imprudent d'engager le combat sans attendre les albalêtriers et leurs autres compagnons. «Toutefois, ajouta-t-il, si nous nous y décidons, c'est » par le flanc et non de front qu'il faut attaquer, » à cause des difficultés de l'abord. » Le sire de La Jaille n'adopta point ce sage parti. Oubliant que la précipitation est mauvaise conseillère, et méprisant ce qu'il appelait insolemment un ramas de paysans, il regarda comme le comble du déshonneur de fuir devant eux, et engagea son collègue à n'avoir pas peur. Guillaume, piqué de ce mot, qu'il prit pour une sanglante injure, répondit avec emportement : « Non, » non, le cœur d'un Breton ne saurait être ac» cessible à un sentiment si honteux. Bien que » je sois convaincu que nous marchons à la » mort plutôt qu'à la victoire, je tenterai mainte» nant la chance du combat. Le sort en est jeté, » je fais vœu de ne point demander de quar» tier. » Cela dit, il sauta vivement à terre; son exemple entraîna les autres. Guillaume Du Châtel était d'un caractère bouillant et impétueux; il était fier de la renommée qu'il s'était acquise ailleurs par ses exploits, et de son intrépidité sans pareille. Cette impétuosité et cette excessive confiance en sa valeur le décidèrent à ne pas attendre l'arrivée de ses compagnons d'armes.

La rapidité du débarquement des Bretons causa quelque frayeur aux ennemis. Mais quand ils virent que, contrairement aux usages des Français, ils s'avançaient sans être précédés par les arbalêtriers, ils se doutèrent bien qu'il y avait entre eux quelque division, reprirent courage et soutinrent vigoureusement leur choc, en faisant pleuvoir sur eux une grêle de traits. Les Bretons attaquèrent d'abord ceux qui étaient chargés de la défense du passage. Ceux-ci, renforcés par l'arrivée successive de leurs compagnons, présentèrent bientôt un front impénétrable. Alors quelques-uns des nôtres, voulant signaler leur vaillance, essayèrent de traverser le fossé, à quelque distance de là, quoiqu'ils en ignorassent la profondeur, et de prendre les Anglais en flanc pour les rompre. Mais ils périrent tous diversement. Les uns furent entraînés par le poids de leurs armes; les autres atteignirent le bord à la nage, et se jetèrent bravement au milieu des rangs ennemis, quoiqu'ils fussent mouillés depuis les pieds jusqu'à la tête; ils y trouvèrent la mort en combattant avec courage. Quant à ceux qui avaient attaqué de front, lorsqu'ils virent qu'ils ne pouvaient pas échapper, ils soutinrent long-temps tout l'effort de leurs adversaires et leur tuèrent environ quinze cents hommes. Guillaume Du Châtel, la fleur de la chevalerie, se fit surtout remarquer dans cette sanglante mêlée. Il brandissait vigoureusement à droite et à gauche une lourde hache d'armes, et comme il était d'une haute stature et d'une force prodigieuse, tous ceux qu'il atteignait étaient frappés à mort ou dangereusement blessés. A la fin, épuisé de fatigue et ne pouvant plus combattre, mais ne voulant pas se rendre, il tomba lui-même percé de coups. Ses compagnons découragés plièrent et lâchèrent pied. Ils furent tous tués ou forcés de se rendre.

Guillaume fut porté à la ville après le combat, et soigné avec beaucoup d'empressement par les Anglais. Mais, comme il avait été frappé au cœur, il succomba, tandis qu'on posait le premier appareil sur ses blessures, expiant par une fin glorieuse son aveugle témérité. « C'est ainsi, ajoute le Religieux de Saint-Denys, que la mort, le moissonnant avant le temps, comme si elle eût été jalouse de ses exploits, détruisit les espérances que sa valeur avait fait concevoir, et l'enleva à l'affection des Français, dans la fleur de la jeunesse, au moment où il allait atteindre l'âge viril. » (1)

V. — **Olivier Du Chatel**, deuxième fils d'Hervé et de Mencie de Lescouet, hérita de son frère Guillaume, mort sans enfants, fut capitaine de Dinan et de Brest, et succéda, le 1er février 1415, à son frère Tanguy, en qualité de sénéchal de Saintonge. Il mourut en 1455.

VI. — **Tanguy Du Chatel**, quatrième fils

(1) Guillaume était, comme nous l'avons vu, l'aîné des fils d'Hervé et de Mencie de Lescouet, mariés en 1360; son frère Tanguy (*voyez ci après*) était né en 1369. Guillaume, au dire du Religieux de Saint-Denys, « était fier de » la renommée qu'il s'était acquise par ses exploits et son » intrépidité sans pareille » ; enfin, après avoir été chambellan de Charles VI, il était attaché en cette qualité au duc d'Orléans. Toutes ces circonstances démontrent qu'il devait avoir environ quarante ans lorsqu'il mourut.

d'Hervé et de Mencie de Lescouet, fut successivement chambellan du duc d'Orléans, maréchal de Guyenne, prévôt de Paris, lieutenant-général des armées au Dauphin, grand-maître de l'hôtel du roi Charles VII, sénéchal de Beaucaire, grand-sénéchal de Provence, etc. *L'Annuaire des Côtes-du-Nord de* 1843 le fait naître, d'après M. Théodore Muret (*Souvenirs de voyage en Bretagne*), vers 1369, à la Connelais, près Dinan. Cette opinion est contredite par le passage suivant du même recueil pour 1845 : « Les deux frères (Tanguy et Guillaume, dont nous avons parlé plus haut), qui se montrèrent si dignes l'un de l'autre, n'étaient pas nés à la Connelais, dont leur famille n'est devenue propriétaire que par le mariage de Louis Du Châtel, sieur de la Rouaudais, avec Françoise de la Vallée de la Connelais, le 20 janvier 1745 ; mais l'ordre du jour où le maréchal de Bourmont signalait le courage d'Albert Du Châtel en Portugal, suppose qu'ils étaient des Côtes-du-Nord ; c'est aussi le sentiment de M. Du Châtel de Tinchebray, ministre de l'intérieur (1). C'est dans la même pensée que M. de Saint-Pern, maire de Dinan, fit placer, dans une salle de son hôtel-de-ville, un tableau représentant Tanguy du Châtel sauvant Charles VII. En 1447, on trouve dans les réformations Tanguy Du Châtel et son épouse, demeurant au Latay, paroisse de Guenroc, canton de Saint-Jouan-de-l'Isle. M. Le Court de la Villethassetz, un de nos érudits, croit que l'immortel Tanguy Du Châtel est né, soit au Latay, soit au Châtel, village de Plumaugat, où l'on voit les ruines d'un château qui était aux Du Châtel. (Voir le journal *la France*, 4 mai 1843.) »

Tanguy s'était déjà fait connaître par maintes prouesses du vivant de son frère. Lorsque les Bretons, revenus dans leur pays, lui eurent appris ce qui était arrivé, enflammé de colère, et brûlant d'effacer la honte de ses compatriotes, et de venger en même temps la mort de son frère, il rassembla des forces de tous les côtés. Au bout d'un mois à peine, profitant d'un vent favorable, il mit à la voile avec quatre cents hommes. Après une heureuse traversée, il parut tout-à-coup devant le port de Darmouth, pénétra sans résistance dans la ville, et l'ayant livrée au pillage et inondée de sang, il la réduisit presque toute entière en cendres. Non content de cette vengeance, il ravagea les côtes d'Angleterre et y commit toutes sortes d'hostilités. Le roi d'Angleterre essaya plusieurs fois d'aller lui-même repousser ces agressions ; mais il ne put y réussir. Les Bretons, instruits de sa marche par leurs éclaireurs, disparaissaient à son approche et se portaient sur d'autres points. Ils purent ainsi, huit semaines durant, promener sans obstacle leurs ravages de tous côtés, et rentrèrent ensuite chez eux, sains et saufs, avec un immense butin.

A quelque temps de là, les Anglais qui avaient échoué dans leur projet de s'emparer de la Rochelle, s'abattirent sur les côtes de Bretagne, avec l'intention de brûler la flotte du comte de la Marche, stationnée dans le port de Brest. Déjà maîtres du rivage, ils mettaient tout à feu et à sang sous les ordres du comte de Beaumont et de l'ancien capitaine de Brest. Les paysans, poussés à bout, se rassemblèrent, n'ayant pour armes que des bâtons, des arbalètres et des arcs, et allaient commencer seuls le combat, lorsque le sire de Rieux, maréchal de France, arriva avec un renfort de sept cents hommes. Après une lutte acharnée, le comte de Beaumont fut enveloppé par les troupes du duc, et Tanguy, qui s'était frayé un passage jusqu'à lui, en portant à droite et à gauche des coup terribles, l'étendit à ses pieds d'un coup de sa lourde hache d'armes.

Ce fut après cette seconde expédition que Tanguy entra au service du duc d'Orléans, qui le nomma son premier chambellan. Quand ce prince eut été assassiné, le 23 novembre 1407, par les gens du duc de Bourgogne, Tanguy accompagna deux ans après Louis II, duc d'Anjou, que les Napolitains invitaient à reconquérir son trône. L'année suivante, il commandait à Rome les troupes que ce prince lui avait confiées pour assurer l'entrée du pape Alexandre V, à laquelle s'opposait Ladislas, compétiteur de Louis II. Un échec que Du Châtel fit essuyer à Ladislas aurait ouvert les portes de Rome au souverain pontife, s'il n'avait été retenu à Bologne par le cardinal Cossa. L'inconstance des Napolitains ayant obligé Louis, malgré ses succès, à revenir en France, Tanguy le suivit. Nommé prévôt de Paris lorsque les Bourguignons en sortirent en 1414, il déploya, dans l'exercice de ces fonctions, des rigueurs qui lui attirèrent la haine de la faction bourguignonne et ne furent vraisemblablement pas sans influence sur les accusations auxquelles il fut en butte quelques années plus tard. Le dauphin Louis, duc de Guyenne, pour le récompenser de ce qu'il avait assuré à Charles VI la conservation de Paris, lui accorda de grands biens, et le fit, en 1414, maréchal de Guyenne. Tanguy, qui s'était trouvé à la bataille d'Azincourt, en 1415, et qui avait déjà déjoué plusieurs complots des Bourguignons, fit avorter en partie, en 1416, une insurrection dont les chefs expirèrent dans les supplices. Toutefois, il ne put empêcher quelques-uns des traîtres de se glisser dans le palais du roi et de choisir leurs victimes dans la famille royale.

(1) Bien que M. Charles-Marie Tanneguy Duchâtel, ministre de l'intérieur sous le roi Louis-Philippe, porte le prénom du seigneur breton et l'ait donné à son fils, il est certain qu'il n'a rien de commun avec les descendants de cette maison. Il est issu d'une famille de Normandie.

L'année suivante (1417), il reprit Montlhéry et plusieurs autres places des environs de Paris, occupées par les Bourguignons.

Le dauphin Louis, et Jean, son frère, étaient morts de poison, à quelques mois d'intervalle. Il ne restait plus à la France qu'un seul descendant de ses rois, le dauphin Charles, depuis Charles VII, quand un complot livra Paris à la faction bourguignonne, dans la nuit du 28 mai 1418. Averti du danger par les cris de triomphe du parti vainqueur, Tanguy vole à l'hôtel du Petit Musc, ou le dauphin dormait tranquillement, l'éveille, l'enveloppe de ses draps, l'enlève dans ses bras jusqu'à la porte de l'hôtel, le fait monter à cheval et va le déposer à la bastille Saint-Antoine. Après avoir mis le dauphin en sûreté à Melun, il rassembla un corps de 1,600 hommes, et se hasarda, le 1er juin 1418, à pousser une attaque jusqu'à l'hôtel Saint-Paul, d'où il espérait enlever le roi; mais son attente fut trompée. Voyant qu'il ne pouvait reprendre Paris, il se décida à aller rejoindre le dauphin à Melun.

Du Châtel était alors le véritable chef des Armagnacs. Il portait le titre de *capitaine et lieutenant, de par Monseigneur le Dauphin*, *de tous les pays de France*, *Champagne*, *Brie*, *et de outre la rivière de Seine*. Usant de l'ascendant qu'il exerçait sur le jeune prince, il lui conseilla la paix. Elle était désirée des deux partis qu'épuisaient également la guerre civile, la famine et la peste, et qui sentaient enfin le besoin de s'unir pour chasser les Anglais, devenus maîtres de la Normandie à la faveur de nos discordes intestines. Tanguy se rendit dans ce double but près du duc de Bourgogne, au mois de mai 1419, et lors d'une entrevue dans laquelle le dauphin et Jean-sans-Peur se jurèrent amitié et alliance, il fut convenu qu'ils en auraient une seconde. Elle eut lieu le 10 septembre suivant, au pont de Montereau, et Jean-sans-Peur y fut assassiné. Tanguy avait-il conseillé le crime? En fut-il l'exécuteur ou le complice? Ce sont des questions qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de résoudre péremptoirement. Les faits qui précédèrent ou accompagnèrent l'entrevue ont été bien différemment racontés par les historiens ou chroniqueurs du temps, et par les témoins oculaires eux-mêmes. Pierre de Fenin (p. 112 de ses *Mémoires publiés par la société de l'Histoire de France*, 1837, in-8°); Monstrelet, Saint-Remy et les autres écrivains bourguignons, se prononcent pour la participation de Tanguy à ce crime, qu'il aurait d'abord conseillé et préparé, et qu'il aurait ensuite exécuté en frappant le premier, ou tout au moins le second coup de hache. Ces divers témoignages, comme les dépositions des témoins, sont longuement discutés dans une dissertation insérée t. VI, p. 574 et suiv. de l'*Histoire de France du P. Daniel*. L'auteur démontre que tous les historiens du temps qui ont raconté le meurtre du duc de Bourgogne en ont altéré les principales circonstances, et que les témoins du fait, entraînés par l'esprit de parti, séduits ou comprimés dans les enquêtes qui furent faites des deux côtés, ne méritent qu'une confiance très-douteuse. Saint-Foix (*Essais historiques sur Paris*, t. V, p. 206 et suiv.), a analysé à son tour les témoignages invoqués contre Tanguy; et de leur rapprochement, il a déduit cette conclusion adoptée par Voltaire (*Œuvres*, t. XVII, p. 351, édit. de Kehl) : « Que l'on doit regar» der le dauphin et Tanneguy du Châtel comme « absolument innocents, non seulement de l'as» sassinat prémédité, mais même du meurtre » du duc Jean; qu'il n'y eut rien de prémédité » dans cet assassinat, qui n'eut pour cause que » l'imprudente trahison du duc de Bourgogne, » qui voulait profiter de la faiblesse du dauphin » pour le forcer de le suivre, et la haine vio» lente que lui portaient d'anciens serviteurs du » duc d'Orléans, qui saisirent ce prétexte pour » le tuer. Nos historiens, ajoute Voltaire, ont » presque tous accusé le dauphin et Du Châtel, » parce que, si on excepte Juvenal des Ursins, » tous les historiens du temps étaient ou sujets » ou partisans de la maison de Bourgogne. »

Le jugement de Saint-Foix et de Voltaire, qui avait rencontré un grand nombre de partisans, a été infirmé, de nos jours, par deux historiens d'un talent remarquable, MM. de Barante (*Histoire des ducs de Bourgogne*, t. IV, p. 445, 466) et de Sismondi (*Histoire des Français*, t. XII, p. 582). Sans examiner si l'opinion de ces deux écrivains, presque exclusivement puisée aux sources bourguignonnes, ne reflèterait pas, malgré eux, la partialité dont elles sont entachées, nous dirons qu'il est juste tout au moins de mettre en regard des accusations dirigées contre Tanguy sa constante dénégation. Quand Le Bouteiller, le vicomte de Narbonne, Frottier et d'autres seigneurs français, attachés comme Tanguy au parti d'Orléans, se glorifiaient d'avoir frappé le duc de Bourgogne; quand tous regardaient l'assassinat du pont de Montereau comme une juste et naturelle représaille de celui de la rue Barbette, comment Tanguy, nécessairement imbu de l'esprit de son temps, fort large en matière d'appréciation du juste et de l'injuste, comment, disons-nous, aurait-il répudié la responsabilité de cet acte, alors surtout qu'il se serait exposé à se voir démasquer par ses complices? Comment aurait-il, non seulement osé s'en faire excuser auprès du fils de la victime, mais encore affirmer, *comme prud'homme chevalier doit faire, que onques ne le fit, ne fut consentant de le faire, et que s'il y avait deux gentilshommes qui le voulussent soutenir, il était prêt à les combattre l'un après l'autre; sur quoi il n'y eut personne qui répondît?* Si l'on réfléchit que nul ne releva le gant, à une époque où les duels judiciaires étaient un moyen de preuve obligatoire pour tout homme de guerre

qui accusait un autre, on sera porté à conclure que les écrivains bourguignons ont exagéré les faits en ce qui concerne Tanguy; que, le plus ardent négociateur de la paix entre le dauphin et le duc de Bourgogne, il n'aurait ni conseillé ni consommé un crime qui pouvait l'éloigner à jamais et perdre ainsi la France; et l'on conviendra alors que quand une déplorable collision s'engagea, lors de l'entrevue du 10 septembre, il put bien se borner, comme il le prétendit toujours, à enlever le dauphin hors de l'enceinte de la conférence.

Après ce tragique événement, Tanguy, partageant la disgrâce du Dauphin, déshérité par son père, l'accompagna dans le midi de la France, seule partie du royaume où il pût trouver un asile.

Le meurtre du duc de Bourgogne n'est pas le seul qu'on ait imputé à Tanguy. On a prétendu, sur la foi de Pasquier (*Recherches de la France*, liv. VI, chap. 3, p. 452), qu'en 1424, jaloux du crédit dont Guichard, dauphin d'Auvergne, commençait à jouir auprès de Charles VII, Tanguy aurait, de sa propre main et en plein conseil, tué son rival. La chronologie des comtes d'Auvergne par Savaron (*Origines de Clermont*) prouve que Pasquier a été mal informé.

Le comte de Richemont ayant reçu l'épée de connétable le 7 mars 1425, ne l'accepta qu'à la condition que plusieurs des meurtriers du duc de Bourgogne, et Tanguy lui-même, seraient éloignés de la cour. Charles VII hésitait à se priver d'un serviteur qu'il appelait son père; mais Tanguy, sachant qu'il était un obstacle au rapprochement des partis, supplia le roi de lui accorder, comme recompense de ses services, la permission de quitter la cour. Charles VII, cédant à ses instances, le nomma sénéchal de Beaucaire, où il alla résider, lui conserva le titre et les gages de l'office de prévôt de Paris, avec des pensions et une garde de quinze archers appointés par le roi. En 1446, Charles VII le nomma gouverneur et grand-sénéchal de Provence. Le P. Anselme (t. VIII, p. 357) dit qu'il alla ensuite à Marseille pour travailler à réduire la ville de Gênes sous l'obéissance du roi, et qu'en 1448, il fut envoyé embassadeur à Rome, près de Nicolas V. Quelques auteurs, se fondant sur son âge très-avancé, ont pensé que ces deux missions auraient été confiées à son neveu, que l'identité de noms aura fait confondre avec lui. D'Argentré ne parle pas de ces missions, et Bayle conclut de ce silence que Tanguy n'en fut pas chargé. — Tanguy mourut, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, à Beaucaire, avec la réputation d'un grand capitaine et d'un habile politique, et sans laisser de postérité de son mariage avec Sybille Levoyer.

VII. — **Guillaume Du Chatel**, fils aîné d'Olivier et de Jeanne de Plœuc, et neveu du précédent, pannetier de Charles VI et écuyer du Dauphin, depuis Louis XI, donna des preuves de son courage à la défense de la ville de Saint-Denis contre les Anglais, et au siége de Pontoise, où il fut tué le 20 juillet 1441. Il fut enterré, par ordre du roi, dans l'église de Saint-Denis, où on lui éleva un monument sur lequel était couchée sa statue, représentée armée de pied en cap. M. de Fréminville (*Antiquités du Finistère*, t. I, p. 257) a rapporté son épitaphe, inscrite sur l'un des côtés du sarcophage; et, au frontispice du même volume, une figure représentant l'armure complète de Du Châtel, dessinée d'après la statue de son tombeau, et quelques pièces de l'armure même, qui se voient encore aujourd'hui au Musée d'artillerie à Paris.

VIII. — **Tanguy du Chatel**, vicomte de la Bellière, par son mariage avec Jeanne, vicomtesse de la Bellière, chevalier de l'ordre du roi, son chambellan et grand-écuyer de France, fils puîné d'Olivier et de Jeanne de Plœuc, succéda à la faveur de Tanguy, son oncle, auprès du roi Charles VII. Il fut aussi lieutenant du comte du Maine dans le gouvernement du Languedoc, et, en cette qualité, il demanda aux États de la province, en 1454, 1455 et 1456, les augmentations d'impôts que les circonstances rendaient nécessaires. Son oncle, qui n'avait point d'héritier, se complut à lui enseigner l'art de la guerre et les devoirs de la chevalerie. A la mort de Charles VII, il montra comment il les comprenait. Tous les courtisans avaient déserté le palais, empressés d'aller présenter leurs hommages au nouveau roi, Louis XI, qu'ils avaient si souvent desservi près de son père. Tanguy fut le seul qui ne quitta point le roi défunt pour le roi vivant; il resta seul près du corps de son bienfaiteur, et comme nul, pas même Louis XI, ne songeait à lui rendre les derniers devoirs, seul aussi il se chargea des frais de ses funérailles, pour lesquelles il dépensa 30,000 écus, qui ne lui furent remboursés que dix ans plus tard. C'est par allusion à ce beau trait de dévoûment qu'en 1560, on mit l'inscription suivante sur le drap mortuaire du roi François II, dont les funérailles étaient négligées par les Guises: *Où est maintenant Tanneguy Du Châtel?* De Thou (liv. XXVI), et après lui plusieurs historiens, ont attribué à tort cette conduite au prévôt de Paris, mort douze ans avant Charles VII.

Après avoir rempli ce devoir, il vint en Bretagne, et François II, qui le nomma grand-maître de son hôtel, obtint par ses ambassadeurs une surséance, à la reddition de ses comptes comme grand-maître de l'écurie (grand écuyer) du feu roi. En 1463, le duc de Bretagne le choisit pour un des commissaires chargés de régler en son nom les différends qu'il avait avec Louis XI. Malgré les services im-

portants qu'il avait rendus à François II, Tanguy encourut néanmoins la disgrâce de ce prince, pour avoir essayé d'empêcher la dame de Villequier de se mêler des affaires de l'Etat. Obligé alors de se réfugier en France, il y fut bien accueilli de Louis XI qui, malgré son antipathie pour les anciens serviteurs de son père, s'empressa de s'attacher un homme si utile. Dans ce but, il lui rendit la charge de grand-maître des écuries et le comprit, en 1369, dans la première promotion de l'ordre de Saint-Michel. L'année précédente, il l'avait nommé gouverneur de la Cerdagne et du Roussillon, que le roi d'Aragon avait cédés à Louis XI, moyennant un rachat de 300,000 écus d'or. « Tanguy, dit Dom Lobineau (t. I, pag. 730) » n'accepta cet emploi qu'avec répugnance, » craignant que la réputation qu'il avait acquise n'échouât parmi cette nation fière et » difficile à gouverner. Il pratiqua d'abord un » grand nombre de Navarrois, hommes de tête » et d'exécution, considérant qu'étant voisins » des Espagnols, et tenant beaucoup de leur » humeur, ils seraient comme le ciment de l'union entre les Espagnols et les Français. En » effet, les Espagnols s'étant révoltés, il les » fit rentrer dans le devoir par ces Navarrois; » il se fit ensuite aimer d'eux par une conduite » juste, douce et modérée; il leur donna de nouvelles lois, en retenant des anciennes ce » qu'il y avait de meilleur. Il leur défendit entre » autres choses les guerres particulières et les » voies de fait, et donna une si grande autorité » aux juges que la partie condamnée était obligée de satisfaire à leur sentence avant que » de sortir d'un cercle que le magistrat faisait » avec une baguette autour de celui qui avait » perdu sa cause. Tanguy montra aux Espagnols l'exemple de la modération, ne faisant » et ne permettant aucune violence. Enfin, » comme un des prétextes les plus ordinaires » de révolte, dans les pays nouvellement conquis, est la distribution des charges aux étrangers, ou à des indignes, il eut soin d'éviter cet écueil, n'ayant égard dans la distribution des emplois qu'au seul mérite des naturels du pays. »

En 1470, Tanguy fit partie d'une ambassade envoyée en Angleterre pour conclure une alliance entre Louis XI et Henri VI. L'année suivante, il fut un des *conservateurs*, c'est à dire garants de la trêve convenue entre Louis et le duc de Bourgogne.

Louis XI, pour récompenser Du Châtel de ses services dans ces diverses missions, lui accorda, en 1472, une assignation de 24,000 écus avec 2,000 livres de pension, et lui transporta, le 14 juillet 1474, les châtellenies de Châtillon-sur-Indre, Paci et Nonancourt; mais ces domaines ne constituaient, à vrai dire, qu'un gage du remboursement des sommes payées par Tanguy pour les funérailles de Charles VII, puisque Louis XI stipula la condition de rachat à 36,000 livres, et que, retirés ensuite des mains des héritiers de Tanguy, ils firent retour au domaine royal.

Employé ensuite par Louis XI dans d'autres missions de guerre ou de paix, notamment dans la négociation qui eut pour résultat la trêve de neuf ans, en 1475, il justifia constamment la confiance de ce prince soupçonneux. Se trouvant au siége de Bouchain, au mois de mai 1477, il y fut blessé mortellement d'un coup de fauconneau, pendant qu'il examinait les fortifications avec Louis XI, qui s'appuyait sur son épaule, « à grand regret du roi, qui » envoya, le 16 juin de la même année, offrir » cent marcs d'argent à l'église de Notre-Dame » de la Victoire, qu'il avait voués pour le salut de l'âme de ce seigneur, lequel étant en » armes en sa compagnie et à son service, était » allé de vie à trépas devant la ville de Bouchain, comme porte le quatrième compte de » Pierre de Lailly. » Contrairement à ces paroles rapportées par Moréri, il semblerait d'après Dom Lobineau (t. I, p. 730) que Tanguy survécut quelque temps à sa blessure, puisque, par un acte du 28 août 1477, Jean, seigneur de Derval, et frère de sa belle-mère, donna à lui et à ses descendants la baronnie de Derval avec d'autres terres.

Du Châtel, quoiqu'il eût commandé des armées et gouverné des provinces, mourut pauvre, puisqu'il ne laissa qu'un mobilier de 5 ou 6,000 livres et 3,366 livres en espèces. Par son testament du 29 mai 1477, il pria le roi de marier Jeanne, la seconde de ses filles, au sire de Montéjean, de laisser marier l'aînée par ses amis, et la troisième par sa femme. Il le pria en outre d'acquitter les dettes qu'il avait contractées à son service, et d'empêcher qu'on vendît rien de ses biens ni de ses meubles, jurant sur la mort qu'il attendait qu'il n'avait pas dépensé un sou des deniers publics autrement que pour le service de l'Etat. Enfin, il lui demandait pardon de ses désobéissances et de ses contradictions, *car folie*, ajoutait-il, *me les fit faire plus que malice*. Louis XI le regretta sincèrement, prit soin de ses obsèques, et voulut qu'il fût inhumé dans l'église Notre-Dame de Cléry.

On conserve à la bibliothèque royale plusieurs *lettres* de Louis XI au vicomte de la Bellière. L'abbé Lenglet-Dufresnoy en a publié quelques-unes dans son édition des *Mémoires* de Comines. Le portrait de Tanguy a été gravé par Odieuvre, in-4°.

IX. **Guillaume Du Chatel**, seigneur de Kersimon, de Poulmic et de Leslin, fils de Tanguy et de Marie du Juch, capitaine de Brest, et commandant du ban et de l'arrière-ban du Bas-Léon, informé, au mois de juillet 1558, que les Anglais et les Flamands, maîtres de Saint-Ma-

thieu et du Conquet, d'où ils projetaient de se porter sur Brest, brûlaient les églises et mettaient tout à feu et à sang dans les campagnes, marcha contre eux, et les força de se rembarquer, après leur avoir tué plus de 500 hommes et leur avoir fait 130 prisonniers.

La maison Du Châtel a fourni à l'Eglise de Bretagne un abbé et deux évêques : I. Olivier, abbé de Daoulas, frère aîné du précédent, mort en 1550. II. Christophe, évêque de Tréguier, qui reçut l'institution canonique le 8 janvier 1466, et mourut le 9 décembre 1479. III. Olivier, pourvu le 29 mars 1506 de l'évêché de Léon : il mourut le 16 mai 1525, après avoir renouvelé tous les statuts synodaux de ses prédécesseurs, en avoir ajouté de nouveaux, et avoir fait éclater sa munificence dans l'embellissement de ses maisons épiscopales. P. L...t.

CHEFFONTAINES (Christophe DE), — en latin *A Capite Fontium*, et en breton *Penfeunteuniou*, naquit en 1512, dans la paroisse de Sibiril, près Saint-Pol-de-Léon. Il appartenait par son père à la branche cadette des Kermoruz. Destiné à l'état ecclésiastique, il entra fort jeune dans l'ordre des frères mineurs, au couvent de Cuburien, près Morlaix. Quelque temps après qu'il eut fait profession, ses supérieurs, qui remarquaient en lui une grande ferveur et beaucoup de dispositions pour l'étude, l'envoyèrent à Paris, où il se distingua, surtout en philosophie et en théologie. Peu après qu'il eut obtenu le bonnet de docteur, on lui confia le ministère de la prédication, qu'il exerça avec succès. Elu plusieurs fois gardien dans des couvents de son ordre, puis provincial de Bretagne, Cheffontaines, qui s'était déjà fait connaître avantageusement dans ces divers emplois, attira particulièrement l'attention par sa sagesse, sa science et son éloquence au chapitre général de son ordre, tenu en 1565 à Valladolid. Il était custode de sa province lors d'un voyage qu'il fit à Rome. Sans abandonner la prédication, il enseigna la théologie dans le couvent d'*Ara-Cœli*, et fut élu général au chapitre tenu en 1571. Il gouverna pendant huit ans avec beaucoup de prudence et de sagesse. Son généralat fini, le pape Grégoire XIII le créa, en 1579, archevêque de Césarée, et le chargea d'exercer les fonctions épiscopales dans le diocèse de Sens, en l'absence de l'évêque titulaire, le cardinal de Pellevé, qui résidait ordinairement à Rome. Cheffontaines fit beaucoup de bien dans ce diocèse, et en sortit rarement, jusqu'au mois de septembre 1586, qu'il alla en Flandre. Il parcourut presque toute cette province, et reçut partout de grands honneurs. Etant à Anvers, il ramena par ses prédications un grand nombre de protestants, et raffermit beaucoup de catholiques chancelants. Ses succès lui firent des envieux. Accusé lui-même de sentiments peu orthodoxes, et dénoncé au légat du pape à Liége, comme prêchant des doctrines contraires à celles de l'Eglise romaine, il alla spontanément à Rome, au commencement de 1587, pour se défendre des accusations auxquelles il était en butte. Il attendit toujours, mais en vain, que l'on prouvât ce que l'on avait avancé contre lui. Pendant un séjour d'environ huit années à Rome, Cheffontaines vit cinq pontifes assis dans la chaire de saint Pierre, Sixte V, Urbain VII, Grégoire XIV, Innocent IX et Clément VIII. Ces changements si fréquents empêchèrent Cheffontaines de faire solennellement approuver sa doctrine par le Saint-Siége, comme il le désirait; mais les marques d'estime et de bienveillance qu'il ne cessa de recevoir de chacun de ces cinq papes témoignent assez du peu de cas qu'ils firent des accusations de ses délateurs. Il mourut le 26 mai 1595, au couvent de Saint-Pierre-*in-Montorio*. On voulut faire porter son corps au couvent d'*Ara-Cœli*; mais il fut inhumé dans celui où il était mort, entre la sacristie et le grand-autel. Ses restes furent transportés plus tard dans la chapelle du manoir de Kermorvan, en Saint-Pabu, appartenant à une branche de sa famille. Sur l'un des murs de cette chapelle se lisait son épitaphe, mutilée en 1814, mais qu'un investigateur patient est parvenu à déchiffrer, en remplaçant, à force de travail, les lettres effacées. La voici telle qu'elle est rapportée figurativement par l'*Armoricain*, journal de Brest et du Finistère, du 18 octobre 1838 :

ANAGRAMMATA.

CHRISTOPHORVS. CAPITE FONTIVM.
CHRISTI. AMORE. A. FONTE-CAPTVS. FVI.
CHRISTOPHORVS. PENFEVNTEVNIOV.
FÔNS. CHRISTO. PERENNE. FLVIT.

Puis, dans un autre endroit, après un long éloge en prose, on lit :

ELOGIVM : IDEM : VERSO : EXPRESSVM :
Svmè. viator. agrvm. capvt. hic. est. fontivm. et. illi.
Nomen. Christophorvs. qvi. minor. Armoricvs.
Cæsaræ. præsvl. factvs. pietate. minorvm.
Doctrinâ. secti. lvcida. stella. svi.
Œternò ipsivs librorvm ex omne flvente
Perennè bibe aqvas siccvm si sine.
Fonte. capvt.
1634.

Dans une autre place sont ces vers, en vieux français :

Le corps dans le tombeav, dans le modèle los,
L'esprit dedans le Ciel font Cheffontaine en los;
En vn chacvn des trois Cheffontaine est en vie,
En voyant son tombeav qui recovvre son corps,
En oyant son renom que le monde pvblie,
Croyant son âme av Ciel est-il av rang des morts.

Cheffontaines consacrait ordinairement onze heures par jour à l'étude. Versé dans la langue française, il savait en outre le latin, le grec, l'hébreu, l'italien, l'espagnol, et avait une connaissance approfondie du bas-breton. Quoique ses ouvrages théologiques écrits en latin se fassent remarquer par l'élégance et la pureté du style, comme par la solidité du raisonnement, ils ne sont guère connus aujourd'hui que des sa-

vants et des bibliographes, parce que la plupart sont singuliers, rares et recherchés. Il publia : I. *Réponse familière à une épître écrite contre le libéral arbitre et le mérite des bonnes œuvres, par laquelle on donne une ouverture d'accord fort aisée et amiable, pour vuider les différents et controverses qui sont parmi les chrétiens, touchant lesdites matières.* Paris, Estienne Petit, 1568, in-8°. — *Ibid.*, Pierre Lhuillier, 1571, in-8°. Ce bon ouvrage de controverse, publié avec le privilége de Charles IX, est précédé de la lettre que réfute Cheffontaines, lettre écrite par un jurisconsulte protestant à son frère, pour l'engager à renoncer à la religion catholique, et lui persuader que la doctrine de l'Eglise sur le libre arbitre et les mérites était contraire à l'Ecriture sainte et à l'ancienne doctrine. Cheffontaines s'attache, dans sa réponse, à prouver le libre arbitre par divers passages des livres saints et des Pères. Il dit que l'homme a été créé libre; que sa liberté a été affaiblie par le péché d'Adam et rétablie par la grâce de Jésus-Christ. Il cherche à accorder la grâce et le libre arbitre, sans entrer dans les questions subtiles de l'école. Il traite succinctement du mérite des bonnes œuvres, en établissanl que la vertu doit avoir une récompense éternelle. Il a lui-même donné une traduction latine de cette *Réponse*, sous ce titre : *Consultatio epistolæ cujusdam contrà liberum arbitrium et merita.* Antuerpiæ, 1576, in-8°. II. *Les Quatre Fins de l'homme*, en vers bretons. M. de Kerdanet dit, sur la foi d'Albert Le Grand, que ce livre fut imprimé, en 1570, au couvent de Cuburien, où Cheffontaines avait obtenu du roi la permission spéciale d'établir une imprimerie pour l'impression de ses propres ouvrages. Il est à croire qu'il en profita peu, car, de ses nombreuses compositions, c'est la seule que M. de Kerdanet indique comme imprimée dans ce couvent. III. *La Défense de la foy de nos ancêtres, contenant quinze chapitres où sont déclarés les stratagèmes et ruses des hérétiques de notre temps.* Paris, Claude Fremy, 1570, in-8°, traduit par l'auteur lui-même sous ce titre : *Defensio fidei majorum nostrorum, quâ hæreticorum nostri sæculi astus ac stratagemata deteguntur.* Antuerpiæ, Christophor. Plantin, 1575, in-8°. IV. *La Défense de la foy de nos ancêtres, ou la présence réelle du corps de N. S. J.-C. au Saint-Sacrement de l'autel, en laquelle, par plus de trois cent cinquante raisons prises de la pure parole de Dieu et de ses circonstances, est prouvée la vérité de la foy.* Paris, Lhuillier, 1571, in-8°, belle édition. — *Ibid.*, de La Noue, 1586, in-8°. La traduction des trente-huit premiers chapitres de cette seconde partie de la *Défense de la foy* a été dédiée par Cheffontaines à Grégoire XIII, et publiée sous ce titre : *Ejusdem defensionis fidei majorum nostrorum liber secundus; in quo veritas corporis Christi in Eucharistiæ sacramento ampliùs quàm 350 rationibus etc., demonstratur et probatur.* Romæ, apud hæredes Bladii, 1576, in-8° de deux cent quatre-vingt-neuf pages, sans la table et l'épître dédicatoire. Une autre édition a été publiée à Cologne, 1587, in-8°. Le cardinal Hosius avait signalé au pape Grégoire XIII et au sacré collége la *Défense de la foy* comme le livre le plus efficace contre les hérétiques. On l'estimait beaucoup à Alcala. Cependant il trouva des contradicteurs, et Cheffontaines leur répondit par une préface apologétique, où il fait profession de combattre les hérétiques par le raisonnement, et non par l'autorité, ceux à qui il avait affaire ne croyant pas que les Pères fussent juges de nos croyances. V. *Chrestienne confutation du point d'honneur, sur lequel la noblesse fonde aujourd'hui ses querelles et monomachies.* Paris, 1568, 1571, 1579. Une traduction intitulée : *Confutatio puncti honoris*, etc., en a été publiée à Cologne par Cheffontaines lui-même. VI. *Perpetuæ Mariæ Virginis ac Josephi sponsi ejus virginitatis defensio catholica.* Lugduni, 1578, in-8°. VII *Compendium privilegiorum fratrum minorum.* Paris, 1578, in-8°. VIII. *Apologie de la confrairie des pénitents, érigée et instituée en la ville de Paris par Henri III.* Parisiis, 1583, in-8°. IX. *De la Vertu des paroles par lesquelles se fait la consécration.* 1585, in-8°. X. *Epitome novæ illustrationis christianæ fidei adversùs impios, libertinos et atheos.* Parisiis, 1586, in-8°. XI. *Varii tractatus et disputationis de necessariâ theologiæ scholasticæ correctione.* Parisiis, Arnoldus Sittard, 1586, in-8°. Cheffontaines dit, dans l'avertissement qui suit l'épître dédicatoire à Sixte-Quint, qu'il avait voulu simplement intituler son livre : *De la Conciliation des diverses opinions des théologiens scholastiques*, mais que ce fut le libraire qui, de sa propre autorité, changea le titre. Cheffontaines, prêchant l'Avent à Paris, en 1585, avait avancé, dans un de ses sermons, que la consécration de l'Eucharistie ne pouvait se faire par la seule prononciation matérielle de la formule : *Ceci est mon corps;* qu'il fallait y joindre la bénédiction et la prière par laquelle le prêtre demande à Dieu de convertir le pain et le vin en corps et en sang de Jésus-Christ. Il ajouta néanmoins qu'il se soumettrait sur ce point à la décision de l'Eglise. Malgré ce correctif, sa proposition fut contestée, et, pour la défendre, il composa l'ouvrage ci-dessus, le plus important et le plus rare de tous ceux qu'il a écrits. Ce n'était que la première partie d'un livre plus étendu; mais comme elle fut mise à l'*index*, cette censure empêcha Cheffontaines de continuer. Quoique son but principal soit de prouver que les sept opinions différentes des théologiens scholastiques sur l'interprétation de ces mots, *Ceci est mon corps*, ne peuvent s'accorder ni avec l'Ecriture, ni avec le concile de Trente, il ne condamne pourtant pas d'une manière absolue la théologie scholastique; il voulait seu-

lement en soumettre l'enseignement à une méthode plus claire, plus facile et plus sûre. Les exemplaires de cet ouvrage sont, pour la plupart, mutilés et imparfaits. On a substitué à la feuille signature E la même feuille d'un autre traité de Cheffontaines, intitulé : *De veteri ritu celebrandi missam*, et, dans cette substitution, il n'y a d'autre rapport que celui de la lettre de signature et celui des chiffres des pages. Quelques savants ont pensé que Cheffontaines expliquait, dans la feuille supprimée par ordre de ses supérieurs, des décrets du concile de Trente; ce qui était défendu. On trouve des exemplaires où la feuille de la signature E a été réimprimée. Ils sont très-rares. Cheffontaines avait composé beaucoup d'autres traités moraux ou dogmatiques, moins estimés, moins recherchés, mais annonçant un esprit supérieur et cherchant à le dégager de quelques préjugés. On en trouve la liste dans le Moreri de 1759.

P. L...t.

CHEVAYE, auditeur honoraire de la Chambre des comptes de Bretagne, était ami et compatriote de François-Séraphique Bertrand. (*Voyez ce nom.*) Guimar (*Annales nantaises*, p. 675 et 676) cite de lui une pièce de vers insérée dans le Recueil de Bertrand. Voici, dit Guymar, cette pièce, qui est une inscription pour l'île Feydeau, digne de Sannazar et de Santeuil :

Languebat Ligeris vasto diffusus in alvo,
Pauper aquæ, aspectu ingratus; sed provida curat
Mens Brovii. Extemplo contractas pulchrior undas
Volvit, et invisæ cumulis miratur arenæ
Celsa superborum succedere tecta domorum.

Guimar en donne la traduction suivante :

La Loire, sur un sable ingrat, autant qu'aride,
Languissait tristement; mais grâces à Feydeau,
Elle court et nous offre, en divisant son eau,
Des plus belles maisons une masse solide.

Guimar ajoute que Chevaye traduisit en latin, à la satisfaction de J. B. Rousseau, une églogue de ce grand poète, et qu'il donna aussi une traduction en vers français d'une ode d'Horace; ces deux pièces se trouvent dans les *Poésies diverses* de Bertrand.

Enfin Guimar mentionne le distique suivant composé par Chevaye à la louange de son ami :

Seu calamum causis acuit, seu carmina condit,
Ingenium præstans languente in corpore fulget.

En voici la paraphrase par Guimar :

Soit qu'il aide un client des graces de son style,
Soit qu'il fasse sa cour au Dieu de l'Hélicon,
Il fait voir qu'en un corps languissant et débile
Il enferme un esprit lumineux et fécond.

P. L...t.

CHEVIGNÉ. — Nous avons dit, à l'article *Aubigné*, que l'identité des armoiries des seigneurs d'Aubigné et de Chevigné, et leur habitation dans deux paroisses limitrophes du diocèse de Rennes, devaient faire croire que la maison de Cheveigné ou Chevigné était sortie de celle d'Aubigné, dont nous avons trouvé la première trace en l'an 1095. Les renseignements sur les seigneurs de Chevigné ne remontent pas si haut, mais un extrait de charte, recueilli par Rymer, t. IV. p. 18, prouve que, vers 1338, Lucas de Chevigné habitait le comté de Richemont, appartenant au duc de Bretagne, en Angleterre, et y était curé *(persona)* de l'église de Swasham-Market, et que, de concert avec Guillaume d'Aubigné, chevalier, il reçut les lettres du roi d'Angleterre qui faisaient remise au duc de Bretagne de tous les droits dus sur le comté de Richemont. On conviendra que la réunion de ces deux noms, transportés dans un même pays et chargés d'une mission commune, s'accorde assez bien avec l'idée d'une même origine, d'une étroite parenté. C'est la première fois que le nom de Cheveigné parait dans nos chartes bretonnes, et ceci nous explique la présence en Angleterre d'une branche encore existante de cette même maison. On trouve ensuite un Sanson de Chevigné, écuyer de la *monstre* d'Alain de la Houssaye. Enfin, la réformation de 1668 est remontée, dans une généalogie fort incomplète, jusqu'à Guillaume de Chevigné, en 1379. Ce nom se trouve en effet dans la charte importante contenant ceux des nobles bretons qui formèrent accordance et alliance pour empêcher l'invasion du pays par le roi de France, et préférèrent rappeler Jean de Montfort, qu'ils avaient chassé depuis six ans. Cette charte, datée du 25 avril 1379, a été recueillie par d'Argentré, qui l'a donnée en entier au liv. 8, chap. 290 de son Histoire de Bretagne, avec un supplément que les Bénédictins ont retrouvé depuis dans les archives de Brissac. Guillaume de Chevigné est nommé dans l'une et l'autre de ces pièces, et, dans la dernière, où il est qualifié de messire, il se trouve le premier parmi les vingt-deux chevaliers à qui la garde du château de Rennes était confiée, sous le commandement d'Amaury de Fontenay. On voit par les noms de ces chevaliers qu'ils étaient tous du pays de Rennes. Comme nous ne faisons point ici une généalogie rigoureuse, nous laissons de côté Guyot de Cheveigné, écuyer, servant sous le connétable de Richemont, en 1424; Jean de Cheveigné, maître des requêtes et membre du conseil du duc, en 1454; Guillaume de Cheveigné, d'abord homme d'armes, en 1464, dans la compagnie du maréchal de Lohéac, puis capitaine de vingt lances et de quarante archers; puis commissaire du duc, à Pirmil et dans les parties d'outre-Loire, en 1474; enfin, capitaine d'Auray, en 1476. Nous arrivons tout d'un coup à la fin du XVI[e] siècle, pour parler d'un membre de la maison de Chevigné, devenu célèbre, au moins dans le pays de Nantes, par l'hospitalité imprévue qu'il donna à Henri IV,

sans le connaître, dans son manoir de la Sicaudais, dont la branche aînée des Chevigné avait pris le nom, depuis Gilles de Chevigné, marié à Catherine de Chasteignier, et qui est situé dans la paroisse d'Acton, mais à moindre distance du bourg de Veüe. Nous rapporterons d'abord l'anecdote en la prenant à sa véritable source, que peu de personnes connaissent. On ne s'imaginerait guère, en effet, devoir rencontrer une aussi gracieuse historiette parmi les annotations de Pierre Hévin, sur les arrêts du Parlement de Bretagne, recueillis par Séb. Frain, p. 46 des *Remarques sur la Péremption*. Voici le texte même du savant annotateur :

« Il faut conserver la mémoire de toutes les » paroles des hommes illustres, et encore plus » de celles des grands monarques. L'arrest du » seigneur de la Sicaudais que je viens d'allé» guer me donne occasion de remarquer un pe» tit incident de la vie du Roy Henry-le-Grand, » qui n'est pas dans l'histoire, et que j'ay ap» pris il y a longtemps d'un gentilhomme con» temporain très-digne de foy. Ce triomphant » monarque, n'estant encore que Roy de Na» varre, crut nécessaire au bien de son parti de » se trouver à une assemblée des Religionaires, » assignée, si ma mémoire ne me trompe, à » Saumur. Il falloit s'y rendre en diligence, et » ne pouvant faire une aussi grande traite à dé» couvert sans mettre sa personne en danger, » il prist la résolution d'y aller *incognitò* par » des chemins de traverse, accompagné seule» ment de trois gentils-hommes choisis. Arri» vans un soir à la bourgade voisine de la terre » de la Sicaudais, en Bretagne, proche du Poi» tou, ils demandèrent aux habitans le couvert » pour passer la nuit, et du fourrage pour leurs » chevaux; on leur apprist que rien de toutes » ces choses n'estoit échappé à un party de sol» dats qui y avoient nouvellement fait une » course, et que les villages voisins avoient » esté réduits à la mesme misère. Ils s'enquiè» rent s'il n'y avoit point dans le voisiné quelque » gentil-homme qui les pût loger; on leur ré» pondit que le seigneur de la Sicaudais n'es» toit pas loin, chez lequel rien ne manquoit. » Ils s'y firent conduire. Le Roy affectoit » non-seulement de ne paroistre pas le mais» tre de ceux qui l'accompagnoient, mais » mesme de se faire précéder par eux. Dans » cette saison, tout le monde estait sur ses » gardes, mais s'estans expliquez et dit qu'ils » n'estoient que quatre gentils-hommes pas» sans qui demandaient de grace le couvert » pour la nuit, n'en ayant point trouvé à la » bourgade, le seigneur de la maison donna » ordre de les faire entrer, les vint recevoir » dans sa cour, et, ayant commandé à quel» ques-uns de ses gens d'avoir soin de leurs » chevaux, il les pria de prendre part du soupé » que l'on venait de servir; ils le trouvèrent » abondant. Ils furent surpris de voir servir en» suite un second qui surpassoit le premier, et » enfin le fruit qui répondoit au principal. Après » le soupé, le Roy, qui estait très-satisfait de » la civilité de ce gentil-homme, voulut entrer » en conversation et lui dit qu'il estoit persuadé » qu'ils avoient remply la place de quelques » amis, dont il avoit espéré la visite; il répondit » que n'ayant pas prévu qu'il eust l'honneur » de les recevoir chez luy, il ne leur avoit of» fert que son ordinaire, et voyant là-dessus » que ses hostes croyoient que sa table fust une » preuve de très-grandes richesses, il leur dit » qu'il ne fallait pas juger de sa fortune par » ce repas; que sa basse-cour y fournissoit » en partie, et qu'avec un peu de poudre et de » plomb qu'il faisoit distribuer à quelques va» lets, ils lui apportoient beaucoup plus de gi» bier de toute sorte qu'il ne luy en estoit né» cessaire, sans dépeupler le canton; que ce» pendant sa fortune estoit telle qu'elle suffisait » pour faire vivre un gentil-homme qui sçavoit » se mesurer. Le Roy lui demanda s'il n'avoit » point de procez et de querelles avec ses voi» sins; il repondit que sa seigneurie estoit toute » composée de parties contiguës d'une étendue » considérable, et ses droits sans controverse; » que sa naissance estant d'ailleurs beaucoup » plus considérable que sa fortune, ses voisins » avoient assez de considération pour luy, qu'il » reconnaissoit leur estime avec toute la civi» lité possible, et qu'il vivoit si bien avec eux » qu'il s'assuroit entièrement de leur secours en » cas de besoin. Le Roy luy demanda encore » s'il n'avoit point de créanciers; il répondit » qu'il n'en avait aucun; que son père, en se » retirant du service de la guerre, où il avait » passé plusieurs années, s'estoit appliqué à re» mettre sa maison et la luy avait laissée sans » charge. Enfin, enquis s'il estoit marié, il dit » qu'estant revenu nouvellement d'Italie, où son » père l'avait envoyé faire exercices, et la nou» velle de la mort duquel l'avait rappellé, il n'a» voit point encore songé au mariage; que ce» pendant on luy proposait des partis estima» bles en toute manière. Il les conduisit dans » des chambres fort propres, et comme il leur » souhaitoit un bon repos, ils le prièrent de re» cevoir là leurs remerciements, faisant dessein » de partir si matin qu'il eust été incivil de l'in» commoder pour prendre congé de luy. Il se » chargea lui-mesme de les faire éveiller; il » donna après ordre à ses gens d'apprêter un » déjûné qui surpassast l'ordinaire et fut le pre» mier levé. Il les retint le plus longtemps qu'il » luy fut possible, et après qu'ils furent montez » à cheval, le Roy lui dit qu'il ne voulait plus » luy faire un secret de son nom, qu'il estoit le » Roy de Navarre, qu'il auroit de la joie de trou» ver les occasions de l'obliger, et qu'il conser» veroit toûjours le souvenir de son honnêteté. » Quelques années après, le Roy écoutant plu» sieurs seigneurs de sa cour, qui avaient pris

» pour matière de leur conversation de sçavoir » ce qu'il falloit être pour vivre heureux, chacun desquels faisoit des souhaits selon son » inclination, il leur dist qu'ils n'y entendoient » rien, et que pour joüir d'une félicité parfaite » en ce monde, *il falloit estre heureux comme* » *Sicaudais*, et leur conta son avanture. »

Dans son *Dictionnaire de Bretagne*, à l'article *Arton*, et en parlant du château de la Sicaudais, qui appartient encore à la maison de Chevigné, et dans lequel on montre la chambre où coucha Henri IV, Ogée a rapporté l'anecdote, mais en y mettant du sien, et en y commettant une grosse erreur quant au nom de baptême du seigneur de la Sicaudais, qu'il dit avoir été Aduheaulme. C'est en me reportant à ce qui précède le récit qu'on vient de lire, que j'ai aperçu ce qui y a certainement donné lieu. « M. Dufail, dit Hévin, rapporte un arrêt d'audience du 16 mai 1577, *Duheaulme et de Chevigné, seigneur de la Sicaudais, etc.* » Or, le nom de *Duheaulme* était celui de la partie adverse du seigneur de la Sicaudais, ainsi que nous allons l'expliquer en recherchant auquel des Chevigné doit s'appliquer l'anecdote. Christophe de Chevigné, seigneur de la Sicaudais et d'Anetz, fait chevalier après la bataille de Montcontour, à laquelle il s'était trouvé, s'était marié, avant 1552, à Claude Lebouteiller, qui était *fille* de Claude Lebouteiller et de Françoise Duheaulme. Pierre Duheaulme, frère de celle-ci, devint tuteur de la dame de la Sicaudais, et eut avec elle et son mari un long et célèbre procès qui fut terminé par cet arrêt du 16 mars 1577, ci-dessus mentionné. On voit de suite que d'une note prise à la hâte, et ainsi conçue : *A.* (arrêt) *Duheaulme et de Chevigné*, sera sorti très-aisément ce prénom d'*Aduheaulme* qu'on n'a jamais rencontré nulle part. — Christophe de Chevigné eut quatre garçons dont le plus jeune forma la branche des Chevigné du Bois de Chollet; deux autres cadets moururent sans alliance, et Arthur, l'aîné, succéda à son père, et devint seigneur de la Sicaudais. C'est lui, probablement, qui eut l'honneur de recevoir Henri de Navarre qui, en 1588, guerroya beaucoup dans les Marches du Poitou et dans le pays de Retz, et aura bien pu, dans ses courses aventureuses, profiter du bon accueil du seigneur de la Sicaudais (1). Biz...

CHEVILLARD (André), dominicain, né à Rennes, où il fit profession au couvent de Saint-Honoré, fut long-temps missionnaire en Amérique, où il mourut le 25 ou le 26 mai 1682. On lui doit : *Desseins de son Excellence de Richelieu pour l'Amérique, ce qui s'y est passé de plus remarquable depuis l'établissement des colonies, et un ample traité du naturel et de la religion et des mœurs des Indiens insulaires et de la Terre-Ferme.* Rennes, Jean Durand, 1659. in-4° de 211 pages. « C'est par » erreur, dit M. Eyriès (*Biog. univ.* t. VIII, » p. 663), que Lenglet Dufresnoy attribue cet » ouvrage à Jean Chevillard le généalogiste. » On trouve des documents curieux sur les » événements politiques et sur les missions des » Antilles, depuis l'année 1635, époque à laquelle la Martinique, la Guadeloupe et plusieurs autres îles n'étaient habitées que par » les sauvages, qui causèrent souvent de » grands embarras aux nouveaux colons et » aux missionnaires. Ceux-ci souffrirent beaucoup du climat, un grand nombre moururent, quoique le général de l'ordre leur eût » envoyé la permission de ne pas tenir, pour la » nourriture et pour la manière de se vêtir, à » la rigueur des statuts de leur règle. L'auteur raconte que les religieux de Saint-Dominique ont, dans le temps dont il écrit l'histoire, converti à la foi un nombre prodigieux d'Indiens, et plus de trois mille hérétiques arrivés de France. Il ne parle point de » ce qui concerne la géographie, et ne consacre que quelques pages aux mœurs des sau-

(1) CHEVIGNÉ DU BOIS DE CHOLLET (Hilarion-François), de la même famille que les précédents, naquit au château du Bois de Chollet, diocèse de Luçon, le 6 juin 1746. Etant entré dans les ordres, il fut nommé archidiacre et vicaire-général de Nantes. Il en exerçait les fonctions lorsqu'éclata la Révolution. L'abbé de Chevigné refusa le serment à la constitution civile du clergé, mais il n'émigra pas. Muni des pouvoirs de M. de la Laurencie, il resta à Nantes, et caché tantôt dans une cave, tantôt dans un grenier, il fut assez heureux pour ne pas être victime de son zèle à offrir aux fidèles les secours de la religion. Nommé évêque de Séez lors de la promulgation du Concordat, il eut beaucoup de peine à accepter le lourd fardeau qu'on voulait lui imposer, et dont s'effrayait sa modestie. Cédant enfin aux instances de ses amis, notamment du vénérable abbé Emmery, supérieur-général de Saint-Sulpice, il fut sacré le 16 juin 1802, dans l'église Saint-Roch, à Paris, et se rendit immédiatement dans son diocèse, où son administration vigilante et paternelle a laissé les souvenirs les plus honorables pour sa mémoire.

Lors des démêlés entre le pape et l'empereur, il fut un des évêques qui se firent remarquer par leur dévoûment au Saint-Siége. Napoleon en fut très-irrité. Aussi, dans un voyage qu'il fit à cette époque à Cherbourg, l'évêque de Séez s'étant présenté à la tête de son clergé pour le complimenter, il l'apostropha avec une violence inouïe, lui reprocha de s'être couvert de sang dans les guerres de la Vendée, et lui ordonna de se retirer. Jamais rapport plus calomnieux n'avait été fait à Napoléon. Chevigné avait toujours été trop bien pénétré des devoirs de son ministère de paix et de charité pour avoir, dans aucun temps, pris une part, même indirecte, à nos discordes civiles. Il y a plus : jamais il n'avait paru dans les armées vendéennes, et il était notoire pour tous qu'il n'avait pas un seul instant quitté la ville de Nantes. Toutefois, pensant que l'irritation de l'Empereur pourrait rejaillir sur son clergé, il prit le parti de quitter son diocèse ; mais il refusa de donner sa démission, et se borna à renoncer aux avantages de sa position. Sa résignation n'eut pas le résultat qu'il s'en était promis, car l'abbé Gallois, son premier grand-vicaire et son ami, fut jeté dans les cachots de Vincennes, d'où il ne sortit qu'à la fin de 1813. L'évêque de Séez vécut quelque temps encore à Nantes, dans la retraite la plus absolue, et y mourut le 25 février 1812, entouré de l'estime et de la considération générales. P. L...t.

» vages. Son style est emphatique et son érudition souvent prodiguée sans sujet. »

P. L...t.

CHIQUET (ALAIN), né à Lamballe (Côtes-du-Nord), dans le XIVe siècle, fit partie des Bretons qui suivirent Sylvestre Budes en Italie et qui, après avoir forcé le Pas de Suze, au mois de juin 1376, s'être emparés de Bologne, de Fuente, de Césène, soumirent les autres villes révoltées contre le pape. Vers les fêtes de Pâques de l'année suivante, les chefs bretons, venus à Rome pour saluer le pape, furent très-bien accueillis par S. S., qui leur témoigna sa reconnaissance des services qu'ils avaient rendus à l'église, et les traita bien pendant deux mois. Pendant leur séjour dans la capitale du monde chrétien, un Allemand ayant avancé, dans une réunion que la Ligue valait mieux que l'Église, un des seigneurs bretons qui étaient présents lui dit qu'il avait menti et qu'il le lui prouverait par son corps. La querelle s'étant échauffée et les compatriotes des deux adversaires ayant pris parti pour chacun d'eux, il fut convenu que l'affaire se déciderait en champ clos, mais que, pour éviter une trop grande effusion de sang, dix Bretons se mesureraient contre dix Allemands. Chiquet fut l'un des champions bretons. C'est à ce titre qu'il figure dans les *Gestes des Bretons en Italie sous le Pontificat de Grégoire XII*, poème d'environ 3000 vers, écrit en 1378 par Guillaume de la Perenne, et inséré dans les *Preuves* de D. Morice, t. II, col. 134, et dans le *Trésor des anecdotes*, de D. Martenne, t. III, p. 1462 et suiv.

Le non de l'un estait Chiquet,
Qui mult bien fist apertement
Ce qu'il devait et vailamment;
Non donnoit pas tant de laisir
Son ennemi de s'enfouir;
Il les tint bien à grant estroit
Tant comme dura le plait.

(D. Morice, t. II, col. 147).

La mêlée fut chaude. Cinq Allemands furent tués; les autres quittèrent la lice fort maltraités. « Cette journée, dit D. Morice (*Hist.*, t. I, p. 354), fit beaucoup d'honneur aux Bretons et donna un grand relief au parti de l'Eglise qu'ils soûtenaient » P. L...t.

CHOQUE (PIERRE), dit **BRETAGNE**, — premier héraut et roi d'armes d'Anne de Bretagne, suivit, avec d'autres seigneurs bretons, Philippe de Ravestain, dans la campagne qu'il fit en 1501, à Métélin, sur le vaisseau la *Cordelière*. Ce fait nous est révélé dans une curieuse dissertation publiée par M. Jal, historiographe de la marine, sous ce titre : *Marie-la-Cordelière (XVIe siècle.) Etude pour une histoire de la marine française*. Paris, Imp. royale, 1845, in-8°. « Je ne sais, dit M. Jal (p. 11), si, conformément à l'ordre qu'il en avait reçu de sa » souveraine, Bretagne rendit compte à la reine » Anne de ce qui s'était passé dans la flotte du » Roi pendant son séjour à Gênes, et sa campagne à Métélin; mais cette relation, si elle » fut écrite, et elle dut l'être, est restée malheureusement inconnue jusqu'ici. Peut-être » la retrouvera-t-on; peut-être est-elle dans le » coin de quelque bibliothèque particulière, reléguée là sans honneur, parce qu'elle est » anonyme comme l'a été jusqu'aujourd'hui le » poème sur la *Cordelière*. J'espère que le regret exprimé ici sur la perte de ce rapport » engagera les personnes que touche tout ce qui » intéresse l'histoire de France, à chercher une » pièce certainement curieuse, et peut-être précieuse comme complément aux récits de Jean » d'Auton. Les habitudes officielles de Pierre » Choque me portent à supposer que, dans son » rapport à la Reine, il aura donné une liste » complète des vaisseaux qui faisaient partie » des escadres de Normandie, de Bretagne et » de Provence, et composaient la flotte aux ordres de Ravestain; et quel document que celui-là pour l'histoire de la marine, si pauvre » en renseignements sur ce qui touche aux » XVe et XVIe siècles! » Les conjectures de M. Jal sur la perte de la Relation de Choque semblent fondées, quand on réfléchit qu'on n'en a jusqu'à présent trouvé aucune trace, bien que Choque fût dans l'usage de rendre compte à la reine Anne des missions dont elle le chargeait. En effet, on voit de lui à la bibliothèque royale un *Discours des cérémonies du sacre et mariage d'Anne de Fouex avec Ladislas, roi de Hongrie, Pologne et Bohême, mis en escrit du commandement d'Anne, royne de France, duchesse de Bretagne* (Ms. des Blancs-Manteaux, n° 46, p. 319). Cette pièce curieuse n'a point été mentionnée par le P. Lelong. Choque écrivit aussi une *Relation des cérémonies observées et des honneurs rendus dans l'Etat de Venise à Madame Anne de Fouez, reine de Hongrie et de Bohême, épouse du roi Ladislas, en 1502*. Le poème, sans titre, de Pierre Choque, auquel M. Jal donne celui de *Le Combat et l'Embrasement de la nef* Marie-la-Cordelière, *poème traduit du latin de Brice par Pierre Choque, premier héraut et l'un des rois d'armes d'Anne de Bretagne, reine de France*, est un manuscrit in-4° provenant du fonds Lancelot, n° 36, et faisant aujourd'hui partie de la bibliothèque royale, n° 7568-3. Il contient 455 vers dissyllabiques, non compris la dédicace en 35 lignes sans alinéa, l'épitaphe de Portzmoguer en 10 vers, le chant royal en 54, l'envoi compris, et le rondeau en 12. Quant à l'auteur de l'original du poème indiqué seulement par M. Jal, sous le titre de secrétaire de la reine, il nous semble (ce qui ne serait pas contradictoire) être Germain Brice, d'Auxerre, chanoine de la cathédrale de Paris, et aumônier de Louis XII, mort en 1538. Cette opinion semble partagée par M. de Fréminville,

qui indique Germain Brice (*Antiquités du Finistère*, t. 1er, p. 159) comme l'auteur de l'épitaphe latine de Portzmoguer, qu'il rapporte en entier, et dont celle de Choque est la traduction. Choque assista, en vertu de sa charge, aux obsèques de la reine Anne à Saint-Denis et à la translation de son cœur à Nantes. Le récit de ce qui se passa dans ces deux cérémonies est consigné dans la relation qu'il en a laissée sous ce titre : *Discours et pompes funèbres faictes aux obsèques de très-chrestienne et illustre princesse Anne, par la grâce de Dieu deux fois royne de France, duchesse de Bretaigne, comtesse de Montfort, de Richemont, d'Étampes et de Vertus, avec un récit de l'ordre et cérémonies tenus à l'enterrement qui fut faict du cœur de la dicte dame à Nantes, en Bretaigne, en l'église des Carmes, le dimanche dix-neufvième jour de mars, l'an mil cinq cens treize, mis en escrit par Bretaigne, premier héraut et l'un des roys d'armes de la dite royne et duchesse* (Ms. de la bibliothèque royale, n° 46, *Blancs-Manteaux*, p. 191). P. L...t.

CHOQUENÉE, — prêtre, directeur des Dames de la Trinité de Rennes, mort le 7 octobre 1774, à trente-un ans, est auteur de : I. *Lettre de reconnaissance à M. le président Ogier, par un Breton.* Vannes, ve Galles, 1769, in-12 de 48 p. Une note manuscrite, portée sur le titre d'un exemplaire appartenant à M. Baron du Taya, désigne ainsi l'auteur : *Choquené, vicaire de Thorigné, licencié en droit.* Le joyeux enthousiasme du vicaire, lors du rappel du Parlement, en 1769, était partagé par toute la province. Choquenée adresse des vers au duc et à la duchesse de Duras, née.... Maclovie.... Coëtquen. II. *Oraison funèbre de Louis XV*, Rennes, 1775. P. L...t.

CHOQUET DE LINDU (Antoine), — naquit, le 7 novembre 1712, à Brest, où son père, Nicolas Choquet, exerçait le double emploi d'écrivain du roi et de receveur des droits de l'amiral. Après avoir lui-même débuté dans la marine, en 1734, comme écrivain, et avoir servi pendant cinq ans, en cette qualité, sous les ordres de M. Ollivier, il fut fait sous-ingénieur, en 1743, et appelé, en 1746, à succéder à M. Ollivier, avec le titre d'ingénieur en chef. En 1764, par suite de la réunion des deux départements de la guerre et de la marine, il fut attaché au corps royal du génie avec la commission de capitaine d'infanterie. Il continua de diriger les travaux du port de Brest sous les ordres supérieurs de Frézier. En 1767, les deux départements ayant été divisés, Choquet redevint ingénieur en chef de la marine et fut pourvu de la commission de capitaine de brûlot, qui lui donnait dans la marine le rang militaire dont il avait joui au service de terre. Décoré de la croix de Saint-Louis et admis à la retraite, en 1784, après cinquante ans de services, il conserva comme retraite ses 4,000 liv. d'appointements. Il mourut à Brest le 7 octobre 1790. Il était membre de l'Académie royale de la marine depuis sa fondation. On évalue à 4,400 mètres la superficie de terrain couverte par les établissements et édifices qu'il a construits dans le port de Brest pendant sa laborieuse carrière. En voici la série chronologique :

1738-1744. Quatre cales de construction à Bordenave.

1740. La chapelle des jésuites, attenant à l'hôpital Saint-Louis.

1742. Les forges des constructions, démolies en 1789 pour faire place aux forges actuelles, la prison de Pontaniou, les boulangerie, lavoir, buanderie et bureaux de l'hôpital de la marine, incendié en 1776.

1743. Le grand magasin aux fers et la menuiserie.

1744-1745. Le magasin général.

1745-1747. La corderie haute.

M. Ollivier le dirigea dans tous ces travaux.

1747. Le magasin au goudron, les forges, la serrurerie et la plomberie, à l'extrémité de la forme ou bassin de Brest.

1749. Le parc aux boulets sur le quai des vivres, le bagne provisoire dans la corderie basse, cinq fours au parc des vivres.

1750-1751. Le bagne avec toutes ses dépendances. Choquet a donné tous les détails de ce travail dans l'ouvrage qu'il a publié sous ce titre : *Description du bagne pour loger à terre les galériens ou forçats dans l'arcenal (sic) de Brest, projeté, bâti, dessiné et gravé par M. Choquet, ingénieur ordinaire de la marine.* Brest, Romain Malassis, 1759, in-fol. (Pl.)

1751-1757. Les trois formes de Pontaniou. M. Ollivier les avait commencées en 1742; mais les obstacles présentés par les lieux étaient tels que quand il mourut, en 1790, on n'avait encore placé que les premiers rangs de chapeaux dans l'entrée de l'anse, sur une profondeur de 7 mètres 68 centimètres, et qu'il restait un espace considérable à piloter. Choquet reprit le travail en 1751. Il en a publié une relation curieuse, intitulée : *Description des trois formes du port de Brest, bâties, dessinées et gravées en 1757*, etc.. Brest, Romain Malassis, 1757, in-fol. (Pl.)

1753. Une fontaine sur le quai de la corderie-basse.

1755. Un magasin aux mâts dans la rivière de Penfeld.

1757-1761. Huit corps de casernes avec un pavillon central et deux autres pavillons aux extrémités, sur le quartier de la marine. Dans le projet primitif, le pavillon du centre, mutilé en 1765, devait former un beau vestibule.

1763-1764. La manufacture des toiles à voiles, adossée au mur de clôture du bagne.

1764-1765. Le second môle des formes de

Pontaniou, du côté de l'artillerie, et trois grands corps de bâtiments, divisés en quarante-quatre magasins particuliers, voûtés, et destinés à renfermer le gréement des vaisseaux. Aux étages supérieurs se trouvent les salles de la garniture, de la voilerie, etc. Il fit en même temps le quai qui règne le long de ces magasins.

1766-1767. La Cayenne, ou caserne des marins, jusqu'au premier étage.

1768. La porte d'entrée du port, près la forme de Brest, avec un corps-de-garde et autres accessoires. — L'exhaussement de la machine à mâter.

1768-1769. Le magasin aux fers, le long de la première forme de Pontaniou, avec la salle des gabarits au premier étage.

1768-1770. Une boulangerie de quatorze fours voûtés dans le parc des vivres, et l'établissement de onze autres fours dans le grand magasin aux vins.

1769. Une fontaine sur le quai de Keravel.

1769-1770. La brasserie, les magasins au gréement et le moulin à bled.

1770-1771. Les deux hangars aux mâts du *Salou*.

1775. Une couverture sur la troisième forme de Pontaniou.

1778-1779. Les salles ou baraques derrière le principal corps de bâtiments de l'hôpital Saint-Louis.

1780. L'hôpital de Pontanézen.

1782. La tour du phare d'Ouessant.

1783. La digue et la première écluse de l'anse Kerhuon.

A cette nomenclature, que nous aurions pu grossir, si nous ne nous étions arrêté aux principaux ouvrages de Choquet, il faut joindre des travaux qui eurent pour résultat, en 1751, d'amener à l'ancien hôpital de la marine l'eau d'une source distante de 500 toises, en remplacement de celle qui fut prise pour le service du bagne, et, en 1779, l'augmentation de cette dernière, à laquelle il fit parvenir une autre source éloignée de 900 toises. Choquet fit aussi, en 1756, un projet du port de la Hougue, et en 1772 celui d'un chantier de construction à Landévennec, dans la rivière de Châteaulin. Enfin c'est à lui qu'on doit le plan de la salle de spectacle de Brest, qu'il construisit en huit mois. M. Dauv n (*Essais historiques sur Brest*, p. 100) s'est trompé en attribuant le plan de cet édifice à M. Louis, architecte de Paris. P. L:..t.

CILLART DE KERAMPOUL (Clément-Vincent) était curé à Noyal-Pontivy (Morbihan) en 1721, et fut transféré à la cure de Grand-Champ pour avoir, dit-on, refusé d'encenser la duchesse de Rohan, un jour qu'elle assistait aux offices divins dans l'église de cette paroisse. Il devint chef des missions du diocèse de Vannes, et mourut à Locminé en 1749, à l'âge de soixante-trois ans; son corps fut transporté et enterré à Grand-Champ.

L'abbé Cillart est auteur d'une traduction bretonne des *Stations de Jésus-Christ*, ouvrage qui a eu cinq ou six éditions.

Il est aussi auteur d'un *Dictionnaire français-breton ou français-celtique du dialecte de Vannes*, imprimé à Leyde en 1744, et à la Haye en 1756, in-8°. Nous avons vu plusieurs exemplaires imprimés à Leyde et portant tous le millésime de 1744, mais dont le texte est différent dans plusieurs endroits. Dans les uns il se trouve, au mot *mission*, des stances bretonnes sur la mort de sept missionnaires; dans les autres ces stances sont supprimées, et il existe un *errata* à la dernière page, ce qui nous fait croire que ce sont deux éditions différentes. Les exemplaires qui ont un errata sont plus corrects et semblent être une seconde édition; c'est peut-être celle de la Haye déguisée par celle de Leyde.

On a faussement attribué ce dictionnaire à un abbé Armerye, qu'on suppose avoir été long-temps curé de Grand-Champ. Nous avons compulsé les registres de cette commune pour savoir si elle a eu un curé de ce nom, mais nos recherches ont été vaines. A Grand-Champ le nom d'Armerye est inconnu, tandis qu'on y parle encore de Cillart, auquel on attribue l'ouvrage en question. Voici du reste les documents qui le prouvent d'une manière incontestable : A la fin du petit *Dictionnaire breton-français du diocèse de Vannes*, de M. de Châlans, imprimé à Vannes, après la mort de l'auteur en 1723, il se trouve une approbation signée de sept curés qui avaient été chargés de l'examen avant l'impression. De ce nombre était M. Cillart, alors curé à Noyal-Pontivy. A la dernière page de ce petit livre on lit une note ainsi conçue : « On travaille au » *Dictionnaire français-breton*, qui sera plus exact. » D'un autre côté, le père Grégoire de Rostrenen s'exprime ainsi dans la préface de sa *Grammaire bretonne* (publiée en 1738) : « Les » remarques sur la langue bretonne de l'abbé » Cillart, recteur de Grand-Champ, m'ont servi » beaucoup, aussi bien que son dictionnaire; » l'un et l'autre m'auraient été bien plus utiles, » si j'avais eu le bonheur de les voir plus tôt. » La note, qui est sans nul doute de Cillart, annonce qu'il travaillait à son ouvrage dès 1723, et le passage de Grégoire de Rostrenen dit que cet ouvrage était terminé ou très-avancé en 1738. Est-ce le manuscrit ou l'ouvrage imprimé que le père Grégoire a eu entre les mains? Puisque la première édition n'a paru qu'en 1744, il faut conclure qu'il n'a vu que le manuscrit que lui avait sans doute communiqué l'abbé Cillart. Les *Remarques sur la langue bretonne*, dont parle le même auteur, semblent annoncer que le curé de Grand-Champ s'occupait aussi à recueillir des matériaux pour

la composition d'une *Grammaire bretonne*. En effet, dans la préface de son dictionnaire, le studieux prêtre dit : « On travaille au Diction» naire breton-français, même à une gram» maire. » Malheureusement aucun de ces deux ouvrages n'a vu le jour. Cette grammaire était probablement sur le point de paraître; car dans son dictionnaire il y renvoie souvent le lecteur.

On ne connaît pas le lieu de la naissance de ce laborieux ecclésiastique. Sur les registres de Noyal-Pontivy il signait simplement *Cillart*, et sur ceux de Grand-Champ, *Cillart de Kerampoul*. Quelques personnes prétendent qu'il est du Léon ou des environs de Carhaix, parce que dans ces localités il y a des familles qui portent ce nom. Quoique nous n'ayons pu, malgré nos recherches, obtenir de renseignements positifs sur le lieu de sa naissance, nous pensons que notre auteur est né dans le diocèse de Vannes. S'il n'y est pas né, il y est venu très-jeune, car il possède bien sans mélange le dialecte vannetais, et ne balance pas à lui reconnaître la supériorité sur les autres dialectes. Voici comme il s'exprime à ce sujet dans la préface de son *Dictionnaire* : « Breton » de Vannes le plus ressemblant à l'hébreu, le » moins embarrassé, le plus énergique, et dont » le français a emprunté une grande partie de ses » *mots*, surtout son aimable prononciation sans » inflexion ou mauvais accent. Par conséquent, » breton de Vannes, le meilleur de tous les » bretons, l'ancienne, la véritable langue cel» tique. » Nous ne chercherons pas ici à faire admettre l'opinion de l'abbé Cillart, sur la supériorité du dialecte vannetais; nous dirons seulement que si la langue celtique a été jadis parlée dans toute l'ancienne Gaule, ce devait être le dialecte de Vannes. Ce dialecte n'a pas changé, il était le même du temps de César qu'aujourd'hui. Les autres dialectes armoricains, au contraire, sont le résultat d'une altération de la langue primitive, altération qui a été occasionée par diverses émigrations venues de la Grande-Bretagne s'établir dans la partie occidentale de l'ancienne Armorique. Le dialecte de Vannes n'a éprouvé nulle altération par des émigrations, si ce n'est dans la partie du territoire situé entre le Blavet et l'Ellé.

Le *Dictionnaire français-breton* de l'abbé Cillart n'est pas exempt de défauts; il est loin d'être complet; les mots sont mal orthographiés, et fort souvent des mots donnés comme bretons ne sont que des mots français altérés et revêtus d'un habillement breton. Il n'est du reste pas le seul auteur breton qui mérite ce reproche; Grégoire de Rostrenen et tous ceux qui jusqu'ici ont écrit cette langue ont, à quelques rares exceptions près, manqué de goût et de science philologique; mais tout imparfait qu'est l'ouvrage de l'abbé Cillart, on doit savoir gré à l'auteur d'avoir entrepris et mené à bonne fin un travail si long et si laborieux, et il est à regretter qu'il n'ait pu mettre au jour le *Dictionnaire breton-français* et la *Grammaire bretonne* auxquels il travaillait (1).

C....r.

CLÉMENT, — moine de l'abbaye de Landevenec au IXe siècle, vivait sous le règne du roi Salomon. Il a composé en l'honneur de saint Gwennolé une hymne latine qui existe encore au Cartulaire de Landevenec, manuscrit de la bibliothèque de Kemper. Comme cette hymne est inédite et forme, si je ne me trompe, le plus ancien monument qui nous soit parvenu de la littérature lithurgique des Bretons continentaux, je pense que certaines personnes ne seront pas fâchées de trouver ici quelques détails sur cette petite pièce,

Elle occupe les folios 128, 129 et 130 du Cartulaire; elle se compose de vingt-trois strophes formées chacune de huit vers de quatre pieds, qui riment deux à deux; elle est précédée d'une petite préface qui renferme six distiques. Voici le titre et quelques vers de cette préface :

« Incipit præfatio ymni sancti Guingaloci, a *collegio* Cle» mente compositi, a Kalendis novembribus usque in Pas» cha, dominicis diebus, post matutinum à fratribus qui » incolunt monasterium, canendi.

....

« Ecce tuo *Clemens* ymnum construxit honori,
» Guingaloce, decens, attribuente Deo.
» Litterulæ quoties sünt aut iterantur in ipso,
» Tu, toties pro me fundito digna Deo.

....

....

» Nunc quoque qui relegant, una cum fratribus *Abbas*,
» Cognoscant *Aelam* jusserit ut facerem,
» Tempore quo *Salomon* Britones rite regebat;
» Cornubiæ rector quoque fuit *Rivelen*. »

Les quatre vers qui terminent cette préface sont particulièrement curieux; ils nous apprennent que l'hymne a été composée par Clément, sur l'ordre de l'abbé Aelam. Or, dans le catalogue des abbés de Landevenec, donné par le Cartulaire lui-même, Aelam se trouve être le second successeur de ce Matmonoc qui gouvernait le monastère en 818, lors de la victoire remportée par Louis-le-Débonnaire sur le roi Morvan (2). Aelam et Clément vivaient donc au IXe siècle, sous le règne de Salomon, successeur d'Erispoë, c'est-à-dire de 857 à 874. — Enfin, le dernier vers de la préface nous révèle une nouvelle lacune du catalogue des comtes de Cornouaille, inséré aux Cartulaires de Landevenec, de Kemper et de Kemperlé. Les catalogues, en effet, ne mentionnent aucun comte appelé *Rivelen* dont on puisse rapporter l'existence au IXe siècle; et cependant Clément nous apprend que, de son temps, la Cornouaille était

(1) Cette notice annule l'article ARMERYE.

(2) Voy. les *Annales d'Eginhard*, ad ann. 818, ap. Duchesne, *Hist. de France*, t. II, p 162.

gouvernée par un chef de ce nom. Sans doute ce Rivelen est le même que l'on retrouve si souvent, dans le Cartulaire de Redon, parmi les *Proceres* ou *Principes* du roi Salomon, le même aussi dont le fils Wigon nous est représenté par les Annales de Saint-Bertin comme l'un des chefs de la conspiration qui ôta à Salomon la couronne et la vie (en 874) (1).

Quant à l'hymne elle-même, sans présenter aucun trait saillant, elle est écrite d'un style facile, pas trop entortillé (ce qui est un mérite pour l'époque), et même on y trouve certaines strophes qui, dans le genre, ne manquent ni de grâce ni de fraîcheur; elle est entièrement consacrée à dire les louanges du saint et les principaux miracles de sa vie. En voici quelques stances, avec un essai de traduction :

Alme, dignanter supplicum,
Precibus, munda delictum,
Guingaloce, cœlestium,
Cænobita (2) sublimium.

Britigena mirabilis,
Luminibus expers solis,
Nostræ lucifer patriæ
Missus es regum rectore.

....
....
....

Dictis pascebas mellitis,
Horis socios diversis,
Divini serens semina,
Quo ille metat centupla (3).

« Doux père Gwennolé, daigne par tes prières effacer les » fautes de ceux qui t'implorent, ô toi! qui partages la » destinée des sublimes habitants du ciel. »

« Illustre fils de la Bretagne, maintenant privé des » rayons du soleil terrestre, c'est toi qui fus jadis envoyé » par le maître des rois pour briller comme un phare sur » notre patrie. »

....

« Aux diverses heures de la journée, nourrissant tes » compagnons de paroles douces comme le miel, tu ré» pandais ainsi ces semences divines qui devaient rappor» ter au centuple. »

Parmi les autres strophes, on remarque la suivante, sur les relations de saint Gwennolé avec Gradlon, roi ou comte de Cornouaille :

« Roscido sparsit famine
» Gradlonum Ducem patriæ,
» Qui, ut ager non spinosus,
» Fructus reddidit centenos (1).

« Il (Saint-Gwennolé) épancha la rosée de sa parole » sur le chef de ce pays (la Cornouaille), sur Gradlon, » dont le cœur, comme un champ purgé d'épines, rendit » bientôt les plus abondantes moissons. »

Voici enfin une dernière strophe, où il est question des ravages des Normands :

« Christus, per te, custodiam
» Præstet nobis indefensam,
» Pellat *cursus gentilium*
» Similiter et demonum. »

« O Gwennolé, obtiens du Christ qu'il nous couvre » d'une protection inviolable, et qu'il repousse loin de » nous les *courses vagabondes des païens*, aussi bien que » celles des démons. »

Clément mourut avant l'âge, peu de temps après avoir composé cette hymne. C'était un jeune homme de belle espérance, autant qu'on en peut juger par le passage suivant de Gurdestin (2), au livre Ier, chap. 9 de la *Vie de saint Gwennolé :* « Dans une belle hymne en vers mesurés et rimés, composée à la louange de Gwennolé, par Clément, jeune et brillant serviteur du Christ, qui hélas! peu de temps après, se vit frappé d'une mort prématurée, nous lisons que le saint, *quand les richesses de la terre lui faisaient défaut; distribuait aux pauvres les trésors du ciel.* » (Sed de illo (Guingualoco), *in ymno de ejusdem laude, metrica, cum rithmo, ratione* bene composito, *Clemens Christi famulus adultâ adhuc œtate perspicuus, nec multum post temporis, heu! proh dolor! immaturâ morte præventus, cecinit :* Cùm non haberet terrestres gazas, præbebat cœlestes) (3). — (Voy. le Cartul. de Landevenec, manuscrit de la bibliothèque de Kemper.) A. L.-B.

CLISSON. — Ce nom, qu'on trouve écrit dans les chartes *Clichon, Clizun, Clicion, Clicium, Clicon, Clizson*, est celui d'un château fort et d'une petite ville du comté nantais, vers les Marches du Poitou, et a été porté avec éclat par l'une des plus grandes maisons de Bretagne, dont l'origine va se perdre dans le moyen-âge. Dans l'acte de fondation du prieuré de *Chasteauceaulx*, actuellement, et par corruption du nom primitif, *Chantoceau*, entre les années 1038 et 1049, on trouve Galdinus de Clichon et Guido de Clichon, et ce dernier fait don au prieuré que l'on fondait d'une somme de vin à se prendre dans sa vigne de *Plaissato-Mainguini*. C'est dans ce titre, tiré des archives de Marmoustier,

(1) Voy. *Cartul. Roton. passim*, t. Ier des *Pr.* de Dom Morice, et *Annal. Bertinian.*, ad ann. 874, ap. Duchesne, *Hist. de France*, t. III, p. 246.

(2) *Cænobita*, qui vit en commun (κοινος commun, *bios*, vie). — *Cænobita cœlestium*, qui vit en commun avec les habitants des cieux, qui partage leur existence.

(3) Les deux derniers vers de cette strophe, que je reproduis textuellement d'après le manuscrit, y sont évidemment mal écrits. Au lieu de « *Divini* serens semina, » il faut « *Divina* serens semina. » Quant au dernier : « Quo *ille metat* centupla », il est littéralement incompréhensible. Je proposerais la correction suivante : « Quo *ipse metas* centupla. » Du reste, la pensée générale de la strophe n'offre aucune obscurité.

(1) Pour que le vers fût régulier et qu'il eût la rime, il faudrait : « Centenos reddidit fructus. » C'est probablement encore ici une faute du copiste du XIe siècle

(2) Gurdestin (voyez ce nom) abbé de Landevenec, écrivait vers l'an 884.

(3) Ce sont les deux derniers vers d'une strophe dans laquelle Clément dit de Gwennolé :

« Catervasque languentium
» Visitabat et pauperum;
» Cùm non haberet terrestres,
» Gazas præbebat cœlestes. »

qu'on voit paraître pour la première fois le nom de Clisson. (Dom Morice, *Hist. de Bret.*, *Preuv.*, I, 385.) A peu près à la même époque, en 1043, Bernard de Clisson est présent à une donation de divers droits et coutumes, faite aux moines de Marmoustier par Pierre de Chemillé, sa femme Milesende, Galeran, Pierre et André, leurs fils. (Cartul. de Marmoustier, f° 501, t. II de la copie conservée à la Bibliothèque nationale.) On trouve ensuite successivement, mais sans qu'on puisse en former une généalogie régulière, *Baldri*, *Baldricus de Clizone*, témoin à Nantes, en 1075, d'une donation faite par la duchesse Berte, veuve d'Alain III, aux moines de Sainte-Croix de Quimperlé, et approuvant, vers 1080, le don du terrain destiné à la fondation du prieuré de Liré, fait par Archembauld de Liré, de *Liriaco*. (Voy. *ibid.*, 441 et 451.) — *Galdinus de Clizon*, témoin, vers 1090, d'un accord entre Léon, frère de Papin, et les moines de Marmoustier, en présence d'Alain Fergent et de sa femme Ermengarde d'Anjou; en 1104 et 1106, témoin d'une déclaration de Benoist, évêque de Nantes, en faveur de l'église de Saint-Florent, et de deux donations faites à l'abbaye de Marmoustier par Maurice d'Ancenis et par le même duc Alain et sa femme. (*Ibid.*, 470, 507, 508, 513.) — *Gausfred* ou *Geoffroy de Clizone*, présent, vers 1090, à une poursuite judiciaire faite par les moines de Saint-Martin contre un nommé Norman, en revendication de la terre de la Verrière, près de Paimbœuf. (*Ibid.*, 479.) — *Guillaume de Clichon*, témoin, vers 1118, d'une concession faite par Bernard de Machecol aux moines de Saint-Martin, de bâtir un bourg dans sa terre. (*Ibid.*, 541.)—*Geraudus de Clizon*, qui accompagnait le duc Conan III dans un voyage de dévotion que ce prince faisait en France, et qui fut à l'abbaye de Tyron, le 18 novembre 1132, témoin d'une donation qu'il fit aux moines de ce monastère. — *Aimericus de Clicione* et de *Clicio* fut, en 1152, témoin d'une donation faite par Radulphe *Radesii* (de Rais), à l'abbaye de Buzay, et, vers 1158, d'une autre donation au même monastère, faite par Daniel Soveigni. (*Ibid.*, 612, 637.)—*Willelmus de Clichon*, *Guillelmus Clicii*, *Willelmus de Clizonio*, assiste en 1186 à la donation faite à Buzay par Even Bourdin; en 1189, à l'accord entre Guillaume de Goulaine et les moines de Vertun, et en 1205 à l'acte de translation du couvent de Villeneuve par Gui de Thouars. Dans cette dernière charte, Guillaume de Clisson est qualifié du titre de baron, ainsi qu'Arcoil de Rais, qui était aussi au nombre des témoins : *Arcoil de Radeziis et Willelmus de Clizionis, barones*..... On a dit que Gui de Thouars avait, en 1199, *créé* baron Olivier Ier, dont nous allons parler. C'est, ce me semble, une de ces suppositions gratuites qui ne sont appuyées d'aucun document historique. Gui de Thouars, dans une charte de 1205, paraît admettre sans difficulté la qualification de baron, mais en faveur de Guillaume de Clisson, et non d'Olivier Ier. Il existait alors deux Guillaume de Clisson, père et fils. Dom Lobineau les nomme, d'après Duchesne, t. V, parmi les chevaliers bretons qui concoururent, sous le commandement de Gui de Thouars, à la prise du mont Saint-Michel, en 1204. Ils continuèrent cette expédition, qui avait pour but de venger sur Jean-sans-Terre l'assassinat de leur jeune duc Artur, et de chasser les Anglais de leurs possessions en France. Ils suivirent Philippe-Auguste, et l'aidèrent puissamment dans ses conquêtes. Vers la fête de Pâques de l'année 1205, le roi convoqua les ducs, les comtes, les chevaliers et tous les seigneurs du royaume qui étaient sujets à son *ost*. Guillaume de Clisson et Guillaume son fils parurent à cette *monstre* avec tous les hauts barons de Bretagne. On les retrouve aussi l'un et l'autre parmi les chevaliers bannerets qui combattirent avec Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines, en 1216. Ils figurent sous les noms de *W. de Clicon*, *senex*, et de *W. de Clicon*, *juvenis*, dans la liste donnée par André Duchesne dans son *Histor. Norm. scriptor. antiq.*, fol. 1032. —Après Guillaume de Clisson, mentionné dans la charte de 1205, apparaît Olivier de Clisson, Ier du nom, dont nous allons donner l'article biographique.

I. **Clisson** (**Olivier Ier de**) — M. de la Fontenelle, *Histoire d'Olivier de Clisson*, *pièces justificatives*, *notice sur la maison de Clisson*, dit qu'il y a lieu de penser que Gaudin de Clisson fut le père d'Olivier Ier et de Guillaume de Clisson. L'existence simultanée de Guillaume et de son fils du même nom, assez âgé pour suivre son père à la guerre et compter au nombre des chevaliers, paraît contredire cette assertion, car, dans ce cas, Olivier aurait dû être le frère du premier Guillaume, et son nom n'aurait point été oublié dans ces listes de guerriers bretons toujours prêts à se montrer dans les occasions périlleuses. Il vaut mieux avouer tout simplement qu'on ignore quel était le père d'Olivier Ier, et si l'on veut absolument user de conjectures à cet égard, on pourrait croire qu'il était le fils de l'un des deux Guillaume. On n'a point de détails sur les faits d'armes de sa première jeunesse; il est probable qu'il n'aura été étranger ni à la croisade pour la Terre-Sainte, en 1218, ni à celle contre les Albigeois, en 1219 et 1226, ni surtout à celle de 1240, où Pierre Mauclerc mena un si grand nombre de seigneurs bretons. Il est certain qu'il prit part à la rebellion des barons de Bretagne contre ce dernier, en 1221 et 1222, et partagea leur défaite à la bataille de Chasteau-Briant. S'il faut en croire Filleau de la Chaise, dans son *Histoire de Saint-Louis*, ce jeune roi, accompagné de sa mère, aurait été reçu, en 1230, dans le château de Clisson, par Olivier, qui était l'un

des seigneurs bretons ayant embrassé le parti de la France contre leur duc, le turbulent Mauclerc. Cette haine constante pour le père, Olivier de Clisson la conserva pour le fils, Jean-le-Roux, contre lequel il guerroya dans une nouvelle révolte des barons, en 1258. Mais enfin il y eut entre eux réconciliation en 1262. « Le » duc voulant mettre fin à ces funestes divi- » sions, dit Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, » I, 192, prit le parti de traiter avec ceux qui » en étaient les auteurs. Olivier de Clisson, sur- » nommé le Vieux, était celui qu'il avait le plus » maltraité; il ne s'était pas borné à raser ses » forteresses, il avait encore fait saisir toutes » ses terres. Olivier ne pouvant se venger par » les armes, se pourvut au tribunal du roi de » France, et y appela le duc son souverain sei- » gneur. Tout autre que Louis aurait saisi cette » occasion pour établir son autorité en Breta- » gne; mais il était trop équitable pour usurper » ce qu'il ne croyait pas lui appartenir. Il se » contenta d'obliger le seigneur de Clisson à » faire hommage lige au duc, et à lui promet- » tre qu'il ne plaiderait plus contre lui dans au- » cune cour étrangère, à moins qu'on ne lui » refusât la justice dans celle de Bretagne. Les » choses ayant été ainsi réglées, vers le com- » mencement du mois de février de l'an 1262, » les parties en vinrent à un accommodement, » en présence du roi qui les concilia. Ce traité » porte: 1° qu'Olivier de Clisson renoncera à » tous les biens qu'il possède en Bretagne, tant » du côté de son père que du côté de sa mère, » et que le duc recevra le jeune de Clisson à » faire hommage de ses terres; 2° que la terre » de Pont-Chasteau, qui a été donnée à Eudon » du Pont et à Guillaume de Fresnay, frères » utérins d'Olivier de Clisson, le jeune, leur de- » meurera et passera à leurs héritiers; 3° qu'O- » livier le jeune payera au duc 4,000 livres » tournois en monnaie de Nantes, *pour les » forfaits de son père*, et sera sa caution à l'a- » venir; 4° que les deux de Clisson ne pourront » demander au duc aucune réparation ou res- » titution, au sujet de ce qui a été rasé, détruit » ou saisi sur eux, excepté la maison de la Ver- » rière qui leur sera rendue; 5° que si Olivier le » jeune meurt avant son père, ce dernier ne » pourra rien exiger au-delà de ce qui lui sera as- » signé pour sa subsistance, après la conclusion » de ce traité; 6° enfin, que si ce même Olivier » le jeune est cité à la cour de Bretagne pour » quelque faute commise contre le duc, et refuse » de s'y soumettre, le duc pourra saisir les fiefs » qu'il tiendra de lui. Telles furent les conditions » auxquelles Olivier de Clisson, le Vieux, fit sa » paix avec le duc; il avait épousé Constance, » fille et héritière d'Eudon, seigneur de Pont- » Chasteau et de Constance de Rohan, dont il » avait eu un fils nommé Olivier. Constance » était veuve de Hervé, seigneur de Blain, » dont elle avait eu Eudon du Pont et Guillau- » me de Fresnay, qui étaient, par conséquent, » frères utérins d'Olivier de Clisson, le jeune. » Mais la terre de Pont-Chasteau étant passée, » quelques années après, dans la maison de » Clisson, il faut que les deux frères utérins » n'aient point laissé de postérité, ou que leur » postérité n'ait pas subsisté longtemps. »

Tout ce qu'on vient de lire est la reproduction de l'acte de transaction, écrit en français, daté: *Le jor dou mercredy après la Saint-Mathias l'apoutre, l'an de l'incarnation de Nostre-Seigneur, m. cc. lxi.* (1261), et inséré aux Preuves de Dom Morice, t. I, col. 980. Dans cet acte, les deux Olivier de Clisson, le *vieil* et le *genure (junior)*, parlent successivement et alternativement au nominatif, ce qui jette un peu de confusion sur leur degré de parenté avec Eudon du Pont et Guillaume de Fresnay, dont quelques généalogistes ont cru qu'Olivier le Vieil était le frère utérin, au lieu d'être le mari de leur mère, comme le pense Dom Morice. Nous reviendrons sur cette difficulté à l'article des seigneurs de Pont-Chasteau. M. de la Fontenelle *(loco citato)* dit, on ne sait sur quelle autorité, qu'Olivier le Vieil mourut âgé de près de cent ans, mais sans préciser l'époque. Le même auteur affirme, comme nous l'avons fait pressentir, qu'il se croisa en 1218, et alla en Palestine avec Hervé de Léon et Morvan, vicomte du Faou; qu'il en revint en 1223, et fit alors rebâtir le château de Clisson, dans les ruines duquel on a cru reconnaître quelques réminiscences des constructions sarrasines, et entre autres de la tour des Pélerins, faisant partie du château de Césarée; qu'enfin il entoura de murailles la ville de Clisson. Il est fâcheux que l'auteur n'indique aucune de ses autorités. On voit seulement qu'il a copié, sans le citer, tout ce qu'en a dit M. Lemot dans une excellente notice sur la ville et le château de Clisson; mais cette notice elle-même ne mentionne aucune de ses sources historiques. Aussi existe-t-il un grand nombre de lacunes dans la biographie d'Olivier Ier et dans celle d'Olivier II, son fils, dont nous allons parler.

II. Clisson (Olivier II de). — On l'a vu, dans l'acte de transaction entre Jean-le-Roux et Olivier-le-*Vieil*, comparaître et parler en son nom. Il y est désigné comme Olivier-le-*Genure* (le jeune, *junior*), et comme fils d'Olivier-le-Vieil, et, malgré une certaine amphibologie dans le texte, on peut croire qu'il était frère utérin d'Eudon du Pont et de Guillaume de Fresnay, et conséquemment fils de Constance de Pont-Chasteau. Peu de jours après la date de la transaction, c'est-à-dire *le mercredy prochien après* INVOCAVIT, *l'an de grâce mil e dous cent e sexante et un* (1261), il souscrivit, au profit du duc, un billet des 4,000 livres stipulées dans la transaction. (D. Morice, *Preuves*, I, 987). Il y prend le titre d'escuyer, et ceci

prouve qu'il n'était pas encore chevalier, et conséquemment qu'il était assez jeune. Il en était ainsi en 1265, car, dans un compromis avec Eon ou Eudon du Pont, son frère, il ne prend encore que la qualité de *vallet*, tandis que Eon prend celle de chevalier; mais, en 1275, il est nommé le second, après le sire de Rais, parmi les grands seigneurs bretons qui donnèrent leur assentiment au changement de la garde noble en rachat, opéré par Jean-le-Roux devant tous ses barons rassemblés dans la ville de Nantes. Il est à croire qu'alors Olivier II avait acquis par ses hauts faits ce titre de chevalier, qu'ambitionnait tout gentilhomme, mais qui était indépendant de la plus haute naissance, et que la gloire des armes pouvait seule donner. On a dit vaguement qu'il avait servi Philippe-le-Bel dans ses guerres contre les Anglais, et la généalogie très-incomplète du P. Anselme, reproduite par Moréri, prolonge très-faussement, comme nous le verrons bientôt, ses services militaires jusqu'en 1324, sous Charles-le-Bel, le dernier des fils de Philippe. Nous n'avons rien trouvé de précis à cet égard. Comme la guerre était l'élément des seigneurs de l'époque, il est probable qu'Olivier aura pris part à toutes les affaires qui se sont présentées. Un titre tiré des archives de l'église de Nantes par D. Morice (*Preuves*, I, 1045), nous donne une preuve de la turbulence du sire de Clisson, du sire de Rais et du vicomte de Donges. Il paraît qu'ils n'avaient pas été étrangers à de graves dommages causés par le duc Jean-le-Roux à l'église de Nantes, et ne voulaient pas apparemment payer une grosse somme dont ils s'étaient rendus cautions pour ce prince; tant et si bien que l'évêque Guillaume de Vern les avait excommuniés; mais ils se soumirent, en 1278, à son successeur, et se firent absoudre. Olivier II parut en 1294 à l'assemblée où les seigneurs de Bretagne reconnurent le nombre de chevaliers, écuyers et archers qu'ils devaient à l'*ost* (l'armée) du duc. « Le seignor de Cliczon recongnut que il doit dous (deux) chevaliers d'ost par la raeson de la terre de Herie; mais il dit qu'il les doit par la menée au seigneur de Reux (Rieux). Item ledit seignor de Cliczon et Eon dou Pont recogneurent que ils devaient dous chevaliers d'ost par raeson de la terre de Pont-Chastel. » (D. Morice, *Preuves*, I, 1111). C'est le dernier acte authentique qui nous a paru applicable à Olivier II. On ne connaît pas l'époque de sa mort. Nous verrons, dans l'article suivant, qu'il ne vivait plus en 1320. La généalogie du P. Anselme nous apprend qu'il épousa Isabelle de Craon, qui vécut jusqu'au 13 juillet 1350, et qu'il en eut Olivier III qui suit; Amaury, seigneur de la Blandinaye, et Mahaud, mariée successivement à Gui de Bauczay et à Savaric de Vivonne. M. de la Fontenelle, on ne sait encore sur quelle autorité, lui donne pour fils aîné Garnier de Clisson, dont il sera question ci-après.

III. — Clisson (Olivier III de), fils du précédent et d'Isabelle de Craon. Il servit en la compagnie du comte du Mans, avec six écuyers, depuis le 15 août 1324 jusqu'au 1er octobre suivant, et sous le comte d'Eu aux frontières de Gascogne, en 1327, 1337, 1349 et 1340. On le voit paraître pour la première fois dans l'histoire de Bretagne, en 1341, comme capitaine de la Roche-Periou, pour Charles de Blois, dont il avait embrassé le parti, comme Garnier ou Gautier de Clisson, que les uns disent avoir été son frère aîné, et les autres, tels que Froissart, son cousin germain. *(Voy. l'art. suivant).* Jean de Montfort alla mettre le siége devant cette place, y passa dix jours et s'en alla, n'ayant pu ni prendre le château, ni gagner le commandant, qui resta insensible à ses menaces comme à ses promesses. Quelque temps après, Olivier de Clisson fit, à Rennes, hommage à Charles de Blois, avec Gui de Laval, Geoffroi de Malestroit et autres seigneurs bretons. Il commandait à Vannes avec Hervé de Léon, en 1342, quand Robert d'Artois, qui conduisait les Anglais venus en Bretagne au secours de Montfort, mit le siége devant cette ville et s'en empara. Les deux commandants, qui s'étaient échappés par une fausse porte, prirent bientôt leur revanche, et rentrèrent dans Vannes après un siége court, mais sanglant, dans lequel Robert d'Artois et le fils du fameux Hugues-le-Despensier furent blessés à mort. Les deux mêmes commandants soutinrent, avec un plein succès, une nouvelle attaque contre Vannes, dirigée par le roi Edouard en personne, qui alla échouer de même devant Nantes, défendue par Charles de Blois. Cependant le siége de Vannes se poussait vivement, et, dans une sortie imprudente, Hervé de Léon et Olivier de Clisson furent faits prisonniers. Ce dernier fut échangé avec le comte de Stanford. C'est à cette époque que les historiens placent le changement de parti d'Olivier, sans en déduire les véritables motifs, qui sont restés ignorés. On parle d'un traité fait avec le roi d'Angleterre, dont fut dépositaire le comte de Salisbury qui, mécontent d'Edouard, vint en France livrer à Philippe-de-Valois les engagements d'Olivier de Clisson, de Godefroi de Harcourt et d'autres chevaliers. Philippe fit aussitôt arrêter Clisson dans un tournoi, et, sans autre forme de procès, lui fit trancher la tête, le 2 août 1343. Son corps fut ignominieusement exposé aux fourches de Montfaucon, et sa tête, portée à Rennes ou à Nantes, fut placée sur l'une des portes de la ville. Quatorze seigneurs bretons subirent le même sort quelque temps après. Ces rigueurs cruelles ne peuvent s'expliquer que par un changement de parti en faveur de Montfort et des Anglais; mais, comme nous

l'avons déjà fait observer, on n'en connaît point les particularités. La perte de son mari enflamma Jeanne de Belleville, dont le fis aîné, le célèbre connétable et les autres enfans étaient encore tout jeunes. Elle arma ses amis, et se mettant à leur tète, elle fit, sur terre et sur mer, une guerre acharnée à Charles de Blois et aux navires de commerce français. On a remarqué que la guerre de succession de la Bretagne avait été vaillamment soutenue, pendant quelques années, par trois femmes: Jeanne de Flandre, Jeanne de Bretagne et Jeanne de Belleville. — Olivier III de Clisson s'était marié, en 1320, après la mort de son père, à Blanche de Bouville, qui lui laissa Jean de Clisson, enveloppé dans le malheur de son père, retiré ensuite en Bretagne, et mort sans postérité; puis il épousa en second mariage, vers 1328, Jeanne de Belleville, qui était veuve de Geoffroi de Chasteau-Briant. Il en eut trois fils: Olivier IV de Clisson, connétable de France (*Voy. ci-après*), Maurice et Guillaume, dont l'histoire n'a pas recueilli les noms; deux filles: Isabeau, mariée à Jean de Rieux, et Jeanne, qui épousa Jean Haspedane, d'origine anglaise, et devint la source de la seconde maison de Belleville, dont ses enfants prirent le nom.

IV. Clisson (Amaury de), — frère puîné du précédent. Il avait embrassé, dès l'origne, le parti de Jean de Montfort. Quand celui-ci eut été fait prisonnier à Nantes par le duc de Normandie, et enfermé à la tour du Louvre, Amaury fut l'un des seigneurs bretons qui secondèrent avec le plus de zèle les mesures que prit Jeanne de Flandre, pour faire voir que l'absence de son mari n'avait point affaibli sa cause. Il fut nommé tuteur et curateur du jeune Montfort, encore enfant, et envoyé en Angleterre, presser le secours que le roi Edouard avait promis. Il y renouvela l'alliance que le comte de Montfort avait contractée avec Edouard, et s'engagea, tant au nom de son pupille qu'en celui de Jeanne de Flandre, à reconnaître Edouard pour roi de France, à lui faire hommage de la Bretagne, et à lui livrer les principales places du duché. Amaury revint avec le secours anglais à Hennebont, où Jeanne de Flandre l'attendait avec impatience. Il prit part avec Gautier de Mauny à la défaite de Louis d'Espagne, venu, avec les Génois, en auxiliaire à Charles de Blois, et délivra, sous les murs de Hennebont, par un coup de main d'une grande hardiesse, Jean Le Bouteiller et Hubert du Fresnoy, prisonniers de Charles de Blois, que Louis d'Espagne avait voués à un prochain supplice, voulant venger sur eux la mort de son neveu Alphonse, qu'ils avaient tué à la bataille de Quimperlé. Ceci se passait en 1343. L'année suivante, les affaires de Montfort prirent une assez mauvaise tournure, bien qu'il eût réussi à s'échapper de prison et à passer en Angleterre, où sa femme l'avait précédé. On ignore les véritables motifs du changement qui s'opéra dans la conduite politique d'Amaury de Clisson; mais il est certain qu'il obtint, le 31 décembre 1344, de Charles de Blois, des lettre d'abolition pour tout le passé, et qu'il fut tué, en combattant pour sa cause, à la sanglante affaire de la Roche-Derrien, au mois de juin 1347. Il avait épousé Isabelle de Remefort, dont il eut Amaury, qui suivit dans toutes ses campagnes son cousin l'illustre connétable, et mourut sans postérité; et une fille, Isabelle, mariée à Renaud d'Ancenis, en 1351.

V. Clisson (Gaultier ou Garnier de). — Froissard, Lebault et d'Argentré le nomment Garnier; D. Lobineau et D. Morice, d'après la chronique de Flandre, Gaultier. Quelques généalogistes modernes, entre autres M. de la Fontenelle (*Hist. d'Oliv. de Clisson, pièces justificatives*), le donnent comme frère aîné d'Olivier III, mais sans en apporter aucune preuve. Tout ce qu'on peut conjecturer, c'est qu'il était proche parent des Clisson, et de la même maison. Il n'est connu que par une seule action que sa mort suivit de près, et qui commença cette sanglante série de combats qui marquèrent la longue querelle de Jean de Montfort et de Charles de Blois pour la succession de Bretagne. Voici comment Lebault raconte ce fait d'après Froissart: « Et lors qu'il (le comte de » Montfort) cognent qu'il estoit assez fort pour » tenir les champs, il se tira en la Basse-Bre» taigne, affin de prendre les places qui estoient » prochaines de la mer. Et premièrement as» sailit le chastel de Brest, en Léon, duquel » chastel estoit capitaine un moult haut-baron » de Bretaigne, pieux et hardy chevalier, que » l'on appellait missire Garnier de Cliçon, lequel » se défendit de prime face vertueusement; mais » le comte qui avait grant multitude de gens en » son exercice, car il avait contraint en allant » tous ceux qu'il avait trouvez hors des villes à » le suivir, luy livra durs assaulx. Et comme » ledit missire Garnier un jour fut sailli hors » du chastel pour combattre, il fut rebouté par » grant force jusques en la porte, et là navré de » plusieurs playes, dont il mourut, et adoncq » composèrent ceux de Brest au comte et luy » rendirent le chastel. » Le P. Anselme ni Moréri ne parlent en aucune façon de ce Garnier ou Gaultier de Clisson.

VI. Clisson (Olivier-Pierre de). — Ce n'est point pour ses hauts faits que celui-ci obtient une place dans cette biographie, mais bien parce qu'il nous donne l'occasion de traiter une question généalogique qui n'est pas sans intérêt, celle de savoir si l'illustre maison de Clisson a laissé, après le connétable, quelques descendants qui en ont continué le nom jusque dans

les premières années du XVIIIe siècle. — M. de Fréminville, en parcourant le département des Côtes-du-Nord, trouva dans une petite chapelle peu ancienne et dégradée, située près de Tréguier, sur le chemin de Paimpol, et nommée Saint-Yves-de-Vérité, une inscription sur plaque de cuivre, ainsi conçue :

RESQUIESCAT IN PACE.
Dans cette chapelle
gît le corps d'Olivier-
Pierre de Clisson,
pauvre pécheur, humble
serviteur de la Sainte-Vierge,
âgé de XXI ans et décédé
le XVIIJ décembre 1719.
Priez Dieu pour le repos de son âme.

M. de Fréminville considère cet Olivier-Pierre de Clisson comme le dernier descendant de l'illustre maison de ce nom, et regrette de n'avoir pu découvrir à son égard aucune particularité biographique. Nous avons dit, dans les articles précédents, combien la généalogie donnée par le P. Anselme, de l'ancienne maison de Clisson, était incomplète, généalogie à laquelle les continuateurs de Moréri n'ont rien ajouté. Or, bien que cette généalogie ne signale aucun des Clisson comme ayant laissé des descendants mâles par-deçà l'époque du connétable, on pourrait, mais seulement par conjecture, la taxer d'inexactitude, et en conclure que cette descendance a existé. On pourrait, par exemple, dire que ce Garnier ou Gautier de Clisson, complètement oublié par le P. Anselme, et auquel nous venons de consacrer un article pour sa glorieuse mort à Brest, est la tige de cette branche qui est venue s'éteindre dans le XVIIIe siècle. Mais ce n'est pas ainsi, ou, pour mieux dire, ce n'est plus ainsi que s'écrit l'histoire. Les conjectures expliquent tout, et ne prouvent rien. — A défaut d'une descendance, même apparente, et conséquemment d'une attache quelconque à l'ancienne maison de Clisson, examinons quelle a été cette famille qui en avait gardé le nom, et à laquelle appartenait très-probablement le jeune homme dont M. de Fréminville a retrouvé le tombeau. — A l'époque de la réformation de la noblesse de Bretagne, en 1668, une famille de Clisson, remontant à Jean de Clisson, maître d'hôtel du duc François II, administrateur des finances et président des Grands-Jours de Bretagne, fit ses preuves et fut déclarée d'ancienne extraction par deux arrêts, le premier du 15 avril 1669, en faveur de Marc de Clisson, sieur de Keralio, représentant la branche aînée, et sans postérité; le second du 27 juin 1669, en faveur d'un autre Marc de Clisson, sieur de Lanserff, représentant la branche cadette, et ayant pour enfants Olivier de Clisson, sieur de Kermarquer, et Renaud de Clisson, sieur de Keremar. Ces arrêts donnent pour armes, à l'un comme à l'autre des impétrants, *de gueules au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or*, c'est-à-dire les armoiries complètes des sires de Clisson. C'était formellement reconnaître une attache directe à l'ancienne maison; mais on a lieu d'être étonné que la généalogie référée dans l'arrêt s'arrête au maître d'hôtel du duc François II, c'est-à-dire en plein XVe siècle, et qu'on n'ait pas trouvé de documents qui fissent franchir un espace de moins de cent ans pour atteindre l'un des personnages de l'illustre maison, et justifier, au moins en apparence, cette identité armoriale. L'étonnement s'accroît et le doute commence, quand on lit dans Guy Leborgne que la famille Clisson demeurait autrefois à Ker-an-Fau et quelques autres localités de l'évesché de Tréguier; qu'elle avait pour armes *d'azur à trois molettes d'argent, 2 et 1, et un croissant de même en abyme;* qu'enfin de son temps elle demeurait à Keraliou, en Plouguiel, près Lan-Tréguier, et qu'*elle retenait les anciennes armes de Ker-Aliou*. L'alliance des Clisson et des Keralio remonte à Jean, le maître d'hôtel du duc, qui épousa Jeanne de Keralio. Est-il à croire que, si ce premier auteur donné aux Clisson modernes eût appartenu à l'illustre famille dont la gloire était encore si récente, et se perpétuait dans les Penthièvre et les Rohan, il eût abandonné un écusson si honorable pour prendre celui des Keralio, et jeter ainsi des doutes sur les liens d'une si haute parenté? Comment, d'ailleurs, Guy Leborgne, si au fait des familles du pays de Tréguier, qui était le sien, garde-t-il le silence sur cette attache prétendue des Clisson de Keralio avec les sieurs de Clisson? Mais ce qui nous paraît autoriser une complète négative, c'est que ces prétendus Clisson se retrouvent, dans les chartes de Bretagne, sous un nom qui a certainement donné lieu à une confusion qui n'est pas sans exemple dans nos armoriaux bretons, celui de *Scliczon*. Olivier Scliczon et Mahaut de Kerhamon, sa mère, du pays de Tréguier, comparaissent au Parlement tenu à Rennes en 1384. Jean et Pierre Scliczon figurent dans les revues ou monstres en 1420 et 1421; Fraval et Olivier Scliczon prêtent serment de fidélité au duc, en 1437, *avec les nobles de Tréguier, au terrouer de Goëllou;* Guillaume Scliczon était sénéchal de Vannes en 1484; une pension est assignée en 1489, par la duchesse Anne, à messire Olivier de Scliczon, seigneur de Kerfau ou Ker-an-Fau, comme l'écrit Guy Leborgne; Rolland de Scliczon, ambassadeur en Angleterre en 1489, sénéchal de Guingamp et du ressort de Gouëllou en 1491, docteur ès droits et conseiller à la chancellerie en 1496, conseiller pour les Grands-Jours du Parlement en 1495, sénéchal de Tréguier, et signataire du contrat de mariage de Louis XII et d'Anne de Bretagne en 1498. Tous ces Scliczon sont bien évidemment les ancêtres de ceux qui, en 1668, ont pris le nom et les armes de l'ancienne maison de Clisson, mais ne me paraissent avoir avec elle rien autre chose de commun que cette inconcevable usurpation, sanctionnée par le

Parlement de Bretagne dans les arrêts que nous avons cités ci-dessus. Que cette famille Scliczon soit d'ancienne extraction, qu'elle ait produit des hommes distingués tels, entre autres, que ce Rolland Scliczon, qui remplit tant d'honorables et hauts emplois, et paraît avoir été l'un des magistrats les plus remarquables de son temps, ce n'est point là la question, et il me semble bien avéré que les sires de Clisson n'ont laissé, après le connétable, aucun descendant qui ait pu perpétuer leur nom.

Quant au jeune Olivier-Pierre de Clisson, qui a donné lieu à cet article, nous pensons qu'il devait être le fils d'Olivier, sieur de Kermarquer, ou de Renaud, sieur de Keremar. Ce serait, au surplus, chose facile à vérifier dans les registres de l'état civil de 1719. Biz....

CLISSON (Olivier IV, sire de), — né le 23 avril 1336 au château de Blain ou à celui de Clisson (1), situé à six lieues de Nantes, au confluent de la Sèvre nantaise et de la Moine, était fils d'Olivier III et de Jeanne de Belleville, veuve en premières noces du sire de Châteaubriant. Il n'avait que sept ans lorsqu'il perdit son père. Le sire de Clisson était venu à Paris, avec beaucoup de seigneurs bretons, pour joûter dans un tournoi célébré à l'occasion du mariage de Philippe, duc d'Orléans, second fils du roi de France. Philippe-de-Valois, sur la dénonciation d'une trahison vraie ou fausse du sire de Clisson, le fit arrêter au milieu de la fête, au mépris du droit des gens et des lois de la chevalerie, qui faisaient de la lice d'un tournoi un lieu d'asile. Clisson, conduit au Châtelet, ne put se disculper de la grave accusation qui pesait sur lui. Le 2 août 1343, sans que son procès eût été instruit, il fut traîné nu et décapité aux Halles, près de la fontaine. Son corps fut pendu aux fourches de Montfaucon, et sa tête, portée à Nantes (1), comme un gage sanglant de haine et de bataille, fut exposée au bout d'une lance sur les créneaux du Bouffai. Peu après, quatorze autres chevaliers, dix Bretons et quatre Normands, subirent le même sort.

Ces exécutions répandirent en Bretagne une consternation générale. Un cri d'horreur s'échappa de toutes les bouches. Vainement on parlait de trahison, d'alliance avec les Anglais, de révélations faites au roi par sa parente la princesse Philippe de Hainaut, reine d'Angleterre, ou par Salisbury. Et quand même, répétait-on, Clisson et les autres seigneurs auraient abandonné le parti de Charles-de-Blois pour celui de Jean-de-Montfort, y avait-il dans cette défection motif suffisant à une telle vengeance? « Que peut-on ores demander au sire de » Clisson, se disait la noblesse bretonne? Il doit » obéissance à Monseigneur de Bretagne avant » tout autre, et le roi n'a pouvoir de lui faire » une si grande navrance; c'est dolente chose » que telle rigueur. »

De ce drame sanglant « sourdirent, selon » Froissart, maints maux et grands meschefs » en Bretagne et en Normandie. » Et en France, eût-il pu ajouter, car Edouard III s'en fit un prétexte pour rompre la trêve récemment conclue; et, comme si les remords de Philippe-de-Valois n'étaient pas une expiation suffisante de sa promptitude à écouter de dangereux conseils, le ciel permit que l'Anglais promenât sur la France ses armes victorieuses et vînt à Crécy offrir en hécatombe à la noblesse bretonne l'élite de la noblesse française.

Clisson laissait deux fils; Olivier était l'aîné. Jeanne, leur mère, vivait par goût fort retirée au château de Saint-Yves, près d'Hennebont. Naturellement douce et timide, elle semblait dépourvue d'énergie; mais le meurtre de son mari développa subitement en elle une vigueur de caractère qui la rendit bientôt l'émule de la célèbre comtesse de Montfort. Comprimant sa douleur, elle vient à Nantes. Là, s'arrêtant à la porte du château, elle fait contempler à ses fils le trophée sanglant qui la décore: « Voilà, » leur dit-elle, la tête de votre père! Jurez avec » moi de le venger. » Puis, élevant vers le ciel les mains des deux orphelins, elle leur fait prononcer le serment de haine éternelle à la France.

(1) Nous empruntons à M. de la Fontenelle de Vaudoré (*Histoire d'Olivier de Clisson, connétable de France*, t. I, p. 4), la date et l'indication du lieu de naissance de Clisson; mais où a-t-il vu le registre baptistaire d'Olivier? quelle autorité lui a fourni des renseignements si précis? Il n'en cite aucune dans les nombreuses notes généalogiques ou historiques qui accompagnent son ouvrage, et nulle part nous n'avons pu en trouver, de notre côté, qui confirmassent ses assertions. Peut-être M. de la Fontenelle s'est-il fondé, en ce qui concerne la date, sur une notice de M. Lemot qu'il cite dans une de ses notes (t. II, p. 245), et d'après laquelle Olivier, reçu chevalier et fait connétable le jour Saint-Georges, serait mort à la même date. En admettant, quant aux dates, cette coïncidence, possible sans doute, mais au moins surprenante, il resterait toujours à préciser le lieu où Clisson est né, et rien, que nous sachions, ne le fait connaître exactement. Aussi, notre savant collaborateur et ami, M. Bizeul, nous semble-t-il penser avec raison que, s'il existe une probabilité pour le château de Clisson, à cause du nom, elle existe autant pour le château de Blain, qui appartenait aux Clisson depuis au moins Olivier II, et qui, d'ailleurs, fut une demeure bien autrement grande et noble que la forteresse de Clisson. Le connétable y a laissé une tour qui porte son nom et il y habitait de préférence, excepté dans les derniers temps de sa vie, où sa sûreté personnelle l'obligeait à résider à Josselin. Nous partageons conséquemment l'avis de M. Bizeul que, pour être juste, il convient de nommer ces deux endroits.

(1) Les auteurs varient quant au lieu où fut exposée la tête de Clisson; les uns disent que ce fut à Rennes, les autres à Nantes. Nous pensons que ce dut être à Nantes. Notre conjecture est fondée sur ce que cette ville était située au centre des domaines de la maison de Clisson, et que le roi, selon toute vraisemblance, la choisit dans le but d'intimider plus efficacement les vassaux d'Olivier III, et les seigneurs bretons qui auraient voulu s'allier aux Anglais.

Pendant de longues années, le souvenir de cette lugubre consécration se dressa comme une barrière infranchissable entre Clisson et la France, dont il devait être un jour l'une des plus grandes gloires militaires.

Jeanne n'est plus une femme ; c'est une bête fauve. Se mettant à la tête d'une troupe de quatre cents hommes, composée de ses vassaux et de seigneurs qui sont venus se ranger sous sa bannière, elle se met en campagne, marche sur un château que Le Gallois de la Heuze gardait pour Charles-de-Blois, s'en empare par ruse et passe toute la garnison au fil de l'épée, à l'exception du gouverneur, qui parvient seul à s'échapper.

Charles-de-Blois courut à ce nouvel ennemi ; mais Jeanne ne l'attendit pas. Elle surprit d'autres châteaux, les mit à rançon et en égorgea les garnisons, ne laissant après elle que la désolation et la mort.

Philippe-de-Valois, apprenant ces terribles représailles, établit, le 26 novembre 1343, Pierre du Lac, sénéchal et juge de tous les fiefs du sire de Clisson et de sa veuve; puis, par un arrêt du 1er décembre suivant, il prononça contre Jeanne la peine du bannissement avec confiscation de tous ces biens. Traquée sur terre, Jeanne vend ses joyaux, et, résolue à porter la dévastation sur un autre élément, elle équipe un vaisseau. Parcourant les côtes, elle coule bas tous les vaisseaux français qu'elle rencontre, égorge les équipages, opère des descentes et met les campagnes à feu et à sang. Avec elle étaient ses deux fils. Formé à une telle école, Olivier y acquit cette bravoure presque surnaturelle, mais féroce, cette cruauté froide, implacable, qui devinrent les marques distinctives de son caractère, et lui firent donner par ses contemporains le nom de *Boucher*.

Les succès de l'héroïne inquiétaient Philippe. Pour mettre un terme à la terreur que semait partout cet étrange corsaire, il lança à sa poursuite plusieurs vaisseaux, qui lui livrèrent maints combats meurtriers. Enfin, hors d'état de tenir la mer, Jeanne fut réduite à se jeter avec ses deux enfants et trois serviteurs fidèles dans une chaloupe. Pendant les six jours qu'elle fut à la merci des flots, la malheureuse mère vit son plus jeune fils mourir de faim entre ses bras. La surexcitation naturellement produite par cette fin tragique ne put qu'aviver chez Olivier les passions déjà éveillées par le meurtre de son père et le désespoir de sa mère.

Débarquée à Morlaix, qui tenait pour la maison de Montfort, Jeanne se réfugia avec son fils à Hennebont, près de la comtesse de Montfort. La conformité de situation et de caractère de ces deux femmes héroïques devint entre elles la source d'une amitié qui ne se démentit jamais. Olivier et le jeune prétendant à la couronne de Bretagne étaient du même âge. Élevés ensemble, ils eurent les mêmes études, les mêmes jeux, et la munificence du comte de Montfort, attestée par le don qu'il fit à Jeanne de la terre de Pont-Callec, le 13 septembre 1345, treize jours avant sa mort, aurait fait oublier à Jeanne et à son fils leur ruine et leur proscription, s'ils avaient pu abjurer leurs projets de vengeance.

Lorsqu'après la mort du comte de Montfort, sa veuve consacra son existence à soutenir les prétentions dont son fils venait d'hériter, séduite par l'air martial, l'humeur impétueuse de Clisson, elle voulut l'attacher à sa maison. Elle le donna (1349) pour compagnon à ce fils qu'elle envoyait en Angleterre, afin de soustraire son enfance aux chances aventureuses de la guerre. Clisson, dit Walsingham, étonna la cour de Londres par sa mâle beauté ; on le regardait comme bien plus digne de régner sur le duché que Montfort, dont la complexion délicate était une cause d'inquiétude. Edouard III, qui devinait ce qu'il serait un jour, avait conçu pour lui une affection toute particulière. Il se plut à le combler de présents, et lorsque, vers la fin de 1358, Olivier revint en Bretagne, où la guerre n'avait pas cessé, le monarque anglais lui fit présent d'équipages d'une magnificence royale, et trois navires transportèrent la suite de son protégé.

Aussitôt qu'il eut foulé le sol natal, Clisson se hâta de satisfaire son impatiente ardeur de combattre. La bravoure qu'il déploya dans diverses rencontres, sa grâce chevaleresque, son goût excessif pour le faste, le firent aimer des chefs, adorer des soldats. Fier avec les Anglais, il montrait que ses relations avec eux n'avaient pas étouffé en lui le sentiment de ses devoirs envers son pays. Tout concourait donc à le faire considérer comme le principal champion de la cause de Montfort, et ses prouesses, que les ménestrels répétaient à l'envi, ne lui permettaient pas de se dissimuler à lui-même l'influence qu'il était appelé à exercer sur les grands événements dont la Bretagne était le théâtre. On pressentit, dès 1360, jusqu'où pourrait un jour aller cette influence. Lors du malheureux traité conclu à Bretigny, le 8 mai 1360, Clisson, déjà rentré, par la force des armes, dans la possession d'une partie des fiefs dont Philippe de Valois avait dépouillé sa famille, espérait que le traité allait lui assurer la restitution de l'autre partie. Déçu de ses espérances, il envoya demander fièrement ses domaines au roi Jean. Le dauphin Charles V, alors régent, qui songeait déjà à attirer Clisson sous les drapeaux de la France, appuya son énergique réclamation. Redevenu ainsi maître des terres de Chantoceau, de la Garnache et de Beauvoir-sur-Mer, Olivier se trouva en possession d'une fortune considérable, déjà augmentée par le don de la baronnie de la Roche-Moisseau et d'autres terres qu'il tenait de

la libéralité du comte de Montfort; par celui qu'Edouard lui avait fait, le 30 décembre 1359, de la capitainerie de Pymmerc; enfin par la levée du séquestre qui frappait tous les biens situés en Gascogne et échus à Clisson par le décès de sa mère, dont les droits fiscaux s'étendaient sur tous les navires de Bordeaux. Le nombre et l'importance des domaines que Catherine de Laval, sa première femme, lui apporta en outre en mariage, firent de Clisson une puissance d'un poids déterminant dans l'issue de la querelle de Montfort et de Charles de Blois. Jamais le premier ne fût devenu maître du duché s'il n'eût compté Clisson au nombre de ses partisans. La fierté et les exigences d'Olivier s'en accrurent et en firent un auxiliaire incommode. Bouillant, irascible, voulant que tout fléchît devant sa volonté capricieuse, dont une suite de 400 chevaliers et de 1,000 écuyers ou bacheliers assuraient le triomphe, il était un vassal justement redouté de son suzerain. Une prépondérance exclusive, d'immenses richesses ne satisfaisaient pourtant pas celui qui, dans son enfance, n'avait eu qu'un frêle esquif pour asile, et qui, naguère encore, vivait des bienfaits d'un prince étranger. Il avait soif de la gloire, et celle que Duguesclin acquérait sous les étendards de Charles V lui causait une mortelle envie.

Le moment approchait où il allait se montrer, sur le champ de bataille, le digne émule de celui dont il devait être un jour le successeur et l'ami. Ce fut, on le sait, à la bataille d'Auray, livrée le 29 septembre 1364, qu'il conquit ses droits à ce titre. Il y commanda le corps d'armée opposé à celui de Duguesclin. « Là, dit » Froissart, eut mainte belle appertise d'arme » faite, mainte prise et mainte rescousse. » Déjà Olivier avait abattu de sa hache bon nombre de soldats; éclaircissant les rangs, il pénètre au milieu du corps de bataille du comte d'Auxerre; là, il reçoit un coup de hache qui abat la visière de son bassinet et lui crève l'œil droit. Semblable au taureau qu'aiguillonne le fer du *toréador*, il se précipite au milieu du carnage, et jonche le champ de bataille de morts et de mourants. Quoique la mort de Charles de Blois ait déjà assuré le triomphe de son heureux rival, emporté par son ardeur, Clisson se met à la poursuite des fuyards et ne rentre au camp que quand il peut traîner à sa suite un grand nombre de prisonniers. Il y arrivait tout couvert de sang et de poussière au moment même où Montfort disait à Chandos, qui le félicitait de sa victoire : « Messire Jean Chandos, cette bonne » aventure m'est avenue par le grand sens et » prouesse de vous; et ce sçais-je de vérité, et » aussi le scevent tous ceux qui ci sont; si vous » prie, buvez à mon hanap. Après Dieu, je » vous en dois sçavoir plus grand gré que à tout » le monde. » Clisson, blessé de la préférence que le duc montrait à Chandos, refusa, lorsque la coupe ducale lui fut présentée, d'y mouiller ses lèvres. Ce refus causa à Montfort un vif déplaisir, auquel succéda une froideur qui devait aboutir, plus tard, à une complète mésintelligence entre le duc et son fier vassal.

Toutefois, le prudent Jean IV, malgré son triomphe, n'était pas assez sûr de l'avenir pour s'abandonner à ses impressions. Il dissimula donc, et résolu à ménager, à flatter même celui qui venait de l'aider à conquérir son trône, il s'étudia, par ses caresses, ses dons, ses faveurs, à calmer cet esprit susceptible et irritable. Non seulement il le combla de prévenances, lorsqu'Olivier l'accompagna aux siéges de Jugon, de Dinan et de Quimper, qui suivirent la bataille d'Auray, mais il obtint que le traité conclu à Guérande, le 12 avril 1365, complétât la restitution des biens confisqués sur son père. Il le mit en outre à la tête de la magnifique ambassade qu'il envoya à Paris, le 22 mai suivant, pour obtenir de Charles V la ratification de ce traité. Clisson, qui voyait encore l'ombre de son père se dresser entre lui et le petit-fils de Philippe de Valois, répondit froidement, hautement même, à l'accueil prévenant du roi de France. Mais ce prince, sage politique, ne tint compte de ces dédains, et, poursuivant l'accomplissement de ses projets, il amollit ce caractère superbe, et il ne congédia Olivier que quand il put compter qu'un jour la France compterait parmi ses plus vaillants défenseurs un homme dont l'influence balançait en Bretagne le pouvoir de Montfort.

Ce fut vers cette époque que Clisson, par son mariage avec Béatrix de Laval, cousine de Jean IV, rehaussa l'éclat de sa maison, en même temps qu'il acquit de nouvelles richesses. Enorgueilli de cette alliance, et plein du souvenir des avances que le roi lui avait prodiguées, il se montra plus arrogant que jamais envers Jean IV. En vain ce prince multipliait les témoignages de sa munificence; Olivier ne lui pardonnait pas son alliance avec les Anglais, pour lesquels il nourrissait, lui, au fond du cœur, cette haine innée, cette aversion héréditaire des Bretons. Il avait bien guerroyé avec eux à la bataille de Navarette (3 avril 1367); mais il n'avait alors voulu employer les loisirs d'une paix dont s'impatientait son ardeur que loin du sol breton, tant il lui répugnait de voir les Anglais le fouler, même à titre d'amis. Déjà il avait, à diverses reprises, adressé à Montfort des reproches auxquels ce dernier n'avait fait que des réponses évasives. Clisson, excité par les barons bretons, se résolut à un éclat. Il demanda, pour le réunir à sa seigneurie de Blain, le château du Gâvre, que le duc, dès le lendemain de la bataille d'Auray, avait octroyé à Chandos et sur lequel flottait la bannière du chevalier anglais; sur la réponse du duc qu'il n'en pouvait disposer, Clisson entra dans la plus violente colère : « Vous abandonnez, s'écrie-t-il,

» vos vrais amis, pour ne penser qu'aux étran- » gers ; mais sachez que je me donne au diable » si jamais Anglais est mon voisin. » Puis, quittant brusquement le prince, il court dans ses domaines, se porte sur le Gâvre, s'en empare, le livre aux flammes et fait charger sur plusieurs centaines de charriots les pierres de ce château, qui, plus tard, lui servirent à construire l'aile manquant à celui de Blain.

Le duc fut contraint de dévorer cet outrage. Quant à Chandos, il se plaignit au prince de Galles, lequel, de son côté, adressa de sévères remontrances à Clisson. L'impétueux Breton ne voulut rien entendre, et se posant comme l'égal de l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, il l'envoya défier à Bordeaux par deux de ses écuyers. Jean IV, après avoir inutilement tenté tous les moyens de conciliation, s'empara de vive force des ruines du Gâvre et de la forteresse de Chantoceau, propriété de Clisson, mais qui, d'après le traité de Guérande, devait être remise au duc à raison de son droit de souveraineté, et surtout parce que sa position en faisait la clé de la Loire. Clisson, exaspéré de ces représailles, s'écrie alors : « Vous m'avez ôté mes terres ; par ce moyen, » j'aurai nom Olivier sans terre, mais vous ne » serez pas duc sans guerre. » Et mettant à exécution cette redoutable menace, il prend les armes contre le duc, et se déclare pour Jeanne de Penthièvre, veuve de Charles de Blois, dont le parti se maintenait encore, malgré le traité de Guérande, sur quelques points de la Bretagne. Déjà il avait remporté quelques avantages lorsque, fort heureusement pour le duc, Charles V, qui épiait toutes les occasions de s'attacher son futur connétable, le chargea de mettre un terme aux dévastations des Malandrins, ramenés de Castille par le Prince Noir, et qui, grossis d'autres aventuriers, ravageaient la Saintonge ; c'était lui confier le salut de la France. Parti de Paris, le 1er mai 1369, le guerrier breton traversa le royaume à la tête de trois mille hommes et arriva à Saintes sans avoir rencontré d'obstacles sérieux. Parvenu à rassembler huit mille soldats de vieilles troupes, il courut assaillir l'ennemi près de Jonzac, l'accula sur la rive droite de la Charente, et après qu'ils eurent vaillamment défendu pendant un mois les deux rives de la Dordogne, les dix mille aventuriers vomis par l'Angleterre, exterminés sur terre et sur mer, étaient réduits à quelques centaines d'hommes.

De retour de cette expédition, où il n'avait été occupé que deux mois, Clisson, de nouveau excité par Jeanne de Penthièvre qui, dans l'intervalle (19 mai 1369), l'avait nommé son lieutenant-général et gouverneur de Bretagne, reprend les armes en sa faveur et s'empare de plusieurs châteaux. Jean IV, fléchissant devant l'obstination de son vassal, mit tout en usage pour l'apaiser. Toutefois, se défiant du calme qu'il avait obtenu à force de concessions, il saisit avec empressement un honorable prétexte d'éloigner Clisson, en le députant à Paris, le 25 octobre 1369, avec Hugues de Monstrelais, évêque de Saint-Brieuc, pour calmer la colère de Charles V, justement mécontent de graves infractions au traité de Guérande, et en obtenir la restitution de plusieurs places ou terres appartenant à Jean IV. Les ambassadeurs devaient protester de la fidélité du duc et demander qu'il fût exempté de service dans la guerre qui venait de recommencer entre la France et l'Angleterre. Admis devant le roi, le 26 janvier 1370, Clisson et Monstrelais jurèrent sur la vraie croix et les évangiles « que le duc de Bre- » tagne serait bien et vrai homme, sujet du roi » et à la couronne de France, sans feintise et » sans mal engin, et sans faire le contraire, » ne par lui ne par d'autres à son pouvoir, et » sans mouvoir guerre à lui, ne à lui ne à son » royaume, ne donner confort et aide à aucun » autre de le faire, ne privé ne en appert, aussi » aucune cuison ne labeur perpétrer ».

Cette seconde négociation de Clisson eut autant de succès que la première ; Charles V adhéra à toutes les demandes du duc. Mais, lorsque la mission des deux envoyés était comme terminée, on apprit que Jean IV, amusant la cour de France par de vaines promesses, venait de renouer des intelligences avec le roi d'Angleterre, et qu'il allait même livrer passage aux troupes que ce monarque envoyait en Guyenne pour renforcer l'armée du prince de Galles. A la nouvelle de ce parjure, le roi mande Clisson, qui repousse avec feu l'accusation portée contre Montfort ; mais, confondu bientôt par l'évidence des preuves, et indigné du rôle qu'on lui a fait jouer, il éclate contre Jean IV, et se rendant aux sollicitations du roi, il abandonne son versatile souverain pour aller chercher sous les drapeaux français des occasions de satisfaire la haine implacable qu'il a vouée aux Anglais.

Clisson fut aussitôt investi de la charge de *Lieutenant pour le roi* en Guyenne, où la France possédait encore quelques places. Cette charge lui conférait le commandement des troupes disséminées dans l'Ouest. L'immense fortune dont il jouissait déjà s'accrut encore (21 juillet 1370) du comté de Porhoët, qu'il acquit par échange des comtés d'Alençon et du Perche, et qui formait l'apanage d'une branche cadette de la maison ducale de Bretagne. Enivré de ces accroissements de puissance, il revint en Bretagne et brava le duc jusque dans son palais. Précédé de deux hérauts aux armes de France, il visita ses domaines, y leva une compagnie de trois cents chevaux et dix-huit cents hommes parfaitement équipés, puis il alla, à leur tête, se mettre à la disposition de Charles V.

Vers ce temps (23 septembre 1370), une ar-

mée anglaise, commandée par Robert Knolle, vint camper sous les murs de Paris. De l'hôtel Saint-Paul, résidence du roi, on apercevait les tentes ennemies. Les guerriers français voulaient répondre à l'insolent défi de l'Anglais; mais le roi ne voulut pas satisfaire leur impatience, « car, dit Froissart, le sire de Cliçon, » qui étoit aussi le plus espécial de son conseil » et le mieux cru de tous, y mettoit grand detry » et disait : *Sire, vous n'avez que faire d'employer vos gens en ces forcennés; laissez-les aller et eux fouler; ils ne vous peuvent tollir votre héritage, ni bouter hors par fumières.*»

L'événement justifia les prévisions de Clisson. Knolle, après deux jours et deux nuits passés devant Paris, se replia sur l'Anjou et le Maine.

Le 2 octobre suivant, Charles V remettait entre les mains de Duguesclin l'épée de connétable de France, et, quelques jours plus tard, l'armée française se réunissait à Caen sous ses ordres. Clisson l'y suivit avec le corps d'armée qu'il avait levé. Après un court séjour à Caen, on se dirigea vers le Mans, et le connétable ayant fait halte à son château de Pontorson, y scella, le 23 octobre 1370, l'amitié qui l'unissait déjà à Clisson en mémoire des efforts que ce dernier avait faits, après la bataille de Navarette, pour lui faire obtenir la liberté. Toutefois, leur haine contre les Anglais, leur ressentiment commun contre Montfort, les engagea, autant peut-être que leurs sympathies personnelles, à devenir frères d'armes. Cette confraternité se célébra avec tout l'appareil commandé par les usages de la chevalerie, et elle fut confirmée par un traité d'alliance où les deux guerriers jurèrent d'être l'un à l'autre « contre tous ceulx qui peuvent vivre et mourir, » excepté le roy de France, le vicomte de Rohan et noz autres seigneurs de qui nous tenons terre ».

L'armée se remit en marche le surlendemain de cette cérémonie, et se dirigea sur le Mans, menacé par les Anglais. Ces derniers, au nombre de quatre mille, disent quelques historiens, de dix mille selon d'autres, étaient campés à Pontvalain, en Anjou. Duguesclin, qui se trouvait logé au château de Viré, éloigné de dix lieues de Pontvalain, se décide un soir à aller attaquer l'ennemi. Quittant Viré à la chute du jour, il franchit successivement la Vègre, la Sarthe, et arrive en face des Anglais le lendemain matin (novembre 1370). Olivier, à la tête d'un corps de 1,400 hommes, rétablit d'abord l'équilibre du combat, qui menaçait de devenir funeste aux Français, et fit ensuite pencher la balance en leur faveur.

Olivier venait de puissamment contribuer au brillant début de cette campagne, qui ramena la fortune sous les étendards de la France; il suivit Duguesclin au siége du château de Vas, où s'étaient réfugiés les débris de l'armée vaincue à Pontvalain. Il l'aida ensuite à s'emparer de la forteresse de Meroux, en Anjou, à investir Saint-Maur-sur-Loire, et à prendre Bressuire.

L'armée française avait été obligée, en raison de l'époque avancée de la saison, de prendre ses quartiers d'hiver à Saumur et dans les environs. Duguesclin, informé que Knolle, retiré à Derval, se disposait à faire passer en Angleterre, sous les ordres de Robert de Neuville, ses troupes gorgées des dépouilles de la Bretagne, et que l'embarquement devait se faire à Saint-Mahé (Saint-Mathieu), y envoya son lieutenant. Clisson, ayant marché en toute diligence, parvint à atteindre les Anglais au moment où ils se dirigeaient vers leurs vaisseaux. Il les chargea sur-le-champ, aux cris de « Duguesclin! Clisson! A mort, traîtres mécréants! » Jamais en Angleterre ne rentrerez sans mortel encombrier! » Sur mille Anglais, neuf cents environ furent tués; les cent autres furent pris; de ce nombre était Neuville. Clisson, en le conduisant au connétable, eut la modestie d'attribuer l'honneur de sa victoire au vicomte de Rohan, à Robert de Beaumanoir, aux seigneurs de Rais, de Rochefort, et à Geoffroy Cassinel, qui s'étaient particulièrement distingués dans l'action.

Le vieux Edouard ne pardonna pas cette victoire à celui qu'il avait accueilli et protégé alors qu'encore enfant il était sans patrie. Excités par lui, les seigneurs anglais jurèrent qu'ils auraient Clisson mort ou vif. Ils n'épargnèrent rien pour tenir leur serment, et leur acharnement redoubla la férocité de Clisson. Une circonstance particulière vint encore attiser les mauvaises passions du chevalier breton; ce fut la visite de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre. Accueilli magnifiquement par Olivier, il lui paya son hospitalité en envenimant les dispositions de Jean IV, déjà si peu favorable à son vassal. La jalousie du duc fut portée à un tel point que Clisson n'échappa que de quelques minutes aux poignards de trente Anglais soudoyés pour le frapper.

Montfort a brisé le dernier lien qui l'unissait au compagnon de son enfance; Clisson ne respire que vengeance contre lui et ses auxiliaires. Le sang versé paiera celui qu'on a voulu verser.

Pourvu l'année suivante (1371), comme *Lieutenant-général du roi ès Basses-Marches*, du commandement des troupes cantonnées dans la Touraine, le Maine et l'Anjou, il resta dans ces provinces jusqu'à l'automne, occupé à prévenir toute incursion des Anglais. Mais Thomas Percy, profitant de son éloignement, étant venu, à l'improviste, assiéger Moncontour à la tête de 500 lances, le roi ordonna, le 26 août, à son lieutenant, d'aller dégager la ville assiégée. Dès le 5 septembre, Clisson s'était rendu, à marches forcées, devant la place; mais il la trouva prise, et l'infériorité de ses troupes le contraignit à s'éloigner.

Pendant la campagne qui succéda (1372), Clisson prit sa revanche. Il aida Duguesclin à s'emparer de Moncontour après cinq jours de siége, de Montmorillon, dont la garnison fut mise à mort et remplacée, et de Saint-Sévère. Les assiégés de cette dernière place ayant demandé à capituler, « Messire Bertram, dit » Froissart, entendit à leur traité volontiers, et » les prit, sauves leurs vies, et se saisit de la » forteresse, dont il fit grand'fête». La reddition de Poitiers suivit de près.

Clisson, chargé ensuite par le connétable de diverses opérations, s'empara de Saint-Jean-d'Angély, Angoulême, Taillebourg, Saintes, Saint-Maixent, Melle, etc. Ayant rejoint le connétable, il concourut avec lui à la prise du château de Benon, défendu par une forte garnison. Cette forteresse ayant été investie, Olivier fut chargé d'en bloquer la partie orientale. Geoffroy Payen, qui servait sous ses ordres, ayant été atteint de plusieurs blessures, dans une sortie des assiégeants, fut obligé de se rendre; au mépris des lois de la guerre, il fut impitoyablement massacré. A la nouvelle de cet attentat, un assaut général est ordonné, les fossés sont comblés et une brèche permet aux assiégeants d'entrer dans la place. Clisson, en apprenant la mort de Payen, avait fait le serment de n'épargner aucun des prisonniers, et Duguesclin, à qui il avait célé ce serment, lui avait permis de disposer selon son bon plaisir des Anglais qui seraient pris. Lorsque ces malheureux évacuèrent la forteresse, on le vit se mettre de lui-même en travers du chemin qu'ils avaient à franchir, et de sa hache d'armes abattre la tête de quinze d'entre eux. C'est cet affreux massacre, à grand'peine arrêté, qui lui a principalement valu le nom de *Boucher*.

Duguesclin et son lieutenant, poursuivant le cours de leurs exploits, Singères, Marans, Brault, Thouars, furent pris ou capitulèrent. La mauvaise saison ayant forcé à suspendre les hostilités, Clisson prit ses quartiers d'hiver à Poitiers. La Bretagne était alors dans une grande agitation. Les seigneurs bretons connaissaient le traité conclu à Westminster, le 19 juillet 1372, entre Jean IV et Edouard, traité portant cession au roi d'Angleterre des Marches communes d'Anjou et de Bretagne, en même temps qu'il prononçait les peines de punition corporelle et de confiscation contre les sujets des deux couronnes qui servaient Charles V. Ce traité ne pouvait que resserrer les liens qui unissaient Clisson à la France.

Au printemps de l'année suivante (1373), Clisson, envoyé avec un corps d'armée pour faire le siége de la Roche-sur-Yon, vint camper sur le terrain qu'occupe aujourd'hui la ville de Napoléon-Vendée. La ville ayant capitulé après un siége assez long, Olivier, dans la prévision d'une entière et prochaine rupture entre la Bretagne et la France, fit réparer son château de Clisson, presque ruiné par le temps et des assauts répétés. Pendant que Duguesclin organisait l'armée que Charles V envoyait contre la Bretagne, Olivier était venu mettre le siége devant Bécherel. Plusieurs assauts furent livrés, des sorties eurent lieu; mais le duc, s'étant embarqué le 28 avril pour l'Angleterre, et Duguesclin marchant sur Rennes, Clisson le rejoignit devant cette ville avec les seigneurs bretons, laissant ses troupes normandes devant Bécherel. Rennes, Jugon, Broons, Saint-Malo, Dinan, Tinténiac, Vannes, La Roche-Derrien, Sucinio, Quimper, etc., se rendirent sans résistance. On n'éprouva d'obstacle que devant Quimperlé; la place ne put être emportée d'assaut que le lendemain. Roos, chevalier anglais, qui en était le commandant, fut massacré par Clisson lui-même, jurant « qu'il ne ferait jamais quartier de la vie à aucun de cette nation ». Redon et Guérande suivirent l'exemple des autres villes. Les garnisons d'Hennebon et de Concarneau, qui s'étaient défendues, ne purent obtenir de merci.

L'armée marcha ensuite sur Brest, que Knolle défendait pour le duc. Le blocus de la place traînant en longueur, Clisson fut détaché pour faire le siége de Derval; mais il fut obligé de l'abandonner pour se mettre avec Duguesclin à la poursuite des Anglais, qui avaient envahi la Champagne avec une armée de trente mille hommes. Le connétable et Clisson, exécutant le plan savamment conçu par Charles V, harcelèrent les Anglais pendant leur course à travers la Bourgogne, le Beaujolais, le Forez, l'Auvergne, le Limousin, évitant avec soin toute bataille qui, vu l'immense infériorité de l'armée française, l'eût inévitablement compromise. Enveloppés comme dans un réseau, battus en tête, en queue, dépourvus de vivres, les Anglais se virent bientôt réduits à 6000 hommes.

La faveur dont jouissait Clisson auprès du roi allait toujours croissant. Ce monarque lui en donna une nouvelle preuve, en le nommant membre du conseil de régence établi par son testament, daté de Melun, en mars 1374. Lorsqu'au commencement de cette année, la guerre fut portée en Gascogne, Olivier prit part aux conquêtes de Lourdes, de Mont-de-Marsan, de Sault et du comté de Foix. Une trêve suspendit les hostilités jusqu'au 15 septembre suivant. Quand elle fut expirée, Clisson, se dirigeant vers la Bretagne dont il venait d'être nommé lieutenant-général, y ramena les seigneurs bretons qui tenaient pour la France. Après avoir exécuté les ordonnances du roi, datées de Melun, le 17 septembre 1374, relatives à la fabrication des monnaies blanches et noires, c'est-à-dire d'argent et de billon, il prit possession, le 1er novembre, de Bécherel, dont la reddition avait été fixée à ce jour. Lorsqu'il y eut mis garnison et investi Saint-Sauveur-le-Vicomte, en Normandie, place dont il confia le siége à

ses meilleurs capitaines, il rejoignit Duguesclin sur la frontière de Flandre. Mais, au commencement de 1375, il revint précipitamment en Bretagne, où Jean IV, débarqué à la tête des Anglais, venait de s'emparer de Saint-Mahé (Saint-Mathieu) et de Saint-Pol-de-Léon. Clisson, aidé du vicomte de Rohan, jeta une forte garnison dans Saint-Brieuc, ravitailla la place et se retira ensuite à Lamballe, afin d'organiser une armée qui lui permît de prendre l'offensive. Appelé presque immédiatement au secours de Quimperlé, dont les environs étaient ravagés par Jean d'Evreux, il arriva à l'improviste devant le château, peu distant de la ville, où se tenait ce partisan des Anglais. Le siége en était poursuivi avec vigueur, et Jean d'Evreux semblait n'avoir aucune chance de salut, lorsque, heureusement pour lui, le duc de Bretagne arriva à son secours. Sa marche avait été si rapide, que Clisson eut à peine le temps de se jeter dans Quimperlé. Malgré des sorties où il fit des prodiges de valeur, et qui ne coûtèrent pas moins de huit cents hommes aux assiégeants, sa perte était inévitable. Jean IV, qui avait refusé de le recevoir à rançon, savourait déjà le plaisir de se venger de son odieux rival. Un événement inopiné, forçant le duc à s'éloigner, rendit la liberté à Clisson.

Une paix de quarante ans avait été signée à Bruges, le 27 juin 1375, entre la France, d'une part, l'Angleterre et la Bretagne, de l'autre. Ce traité ayant obligé Montfort et sa famille à aller de nouveau demander l'hospitalité à l'Angleterre, Clisson, gouverneur de presque tout le duché, établit sa résidence à Vannes, où il tint un état de prince. Sa maison militaire se composait de trente-trois chevaliers bacheliers et de cent soixante-cinq écuyers sous les ordres du sire de Rais, baron comme lui. Le luxe, le faste qui entouraient Olivier attirèrent à sa cour tout ce que la Bretagne comptait de plus illustre. Mais l'enivrement du pouvoir n'eut aucune prise sur le héros breton. On voit, en effet, qu'au lieu de s'engourdir dans le repos, il s'empara, en 1375 et 1376, de plusieurs forts, et paya de ses propres deniers l'amiral de Castille, pour qu'il croisât devant Auray, afin d'empêcher aucun débarquement des Anglais; ce qui lui fit obtenir du roi, le 22 septembre 1377, l'autorisation de prendre 20,000 livres sur le trésor royal, pour se rembourser des dépenses faites à cette occasion.

Edouard III étant mort le 21 juin 1377, les hostilités recommencèrent contre l'Angleterre. Clisson se rendit à l'armée rassemblée en Picardie pour chasser l'ennemi. Ardres, Mardick, Vaucleingen, Gravelines, Beaulinger, etc., furent témoins de son courage. Après avoir passé l'hiver à Paris, il revint dans son gouvernement, avec mission de réduire les places qui tenaient encore pour le duc. Il avait commencé le siége de Brest, lorsque Duguesclin l'appela à son aide pour empêcher les Anglais de s'emparer de Saint-Malo. Le duc de Lancastre n'ayant pu réussir dans ce projet, Duguesclin et Clisson se dirigèrent, le premier sur Cherbourg, le second sur Auray, dont la conquête avait plusieurs fois été tentée sans succès. La résistance fut opiniâtre. Les habitants, abondamment pourvus de vivres et défendus par des fortifications nouvellement élevées, rirent d'abord des efforts du *roi borgne*, comme ils appelaient Clisson, en mémoire de la bataille livrée sous leurs murs en 1364, où il avait perdu un œil. Irrité par ces sarcasmes, il n'en fut que plus animé, et, après plusieurs assauts, où plus que jamais il paya de sa personne, au point d'escalader les murs à l'aide de son épée et de son poignard, piqués dans les interstices des pierres, le 15 août 1378, sa bannière flotta sur les remparts de la ville.

Le 18 décembre suivant, un arrêt du Parlement de France déclarait Jean IV coupable de haute trahison et confisquait ses états au profit du roi. Cet impolitique coup d'état, réveillant chez les Bretons le sentiment de leur nationalité, rallia des partisans au duc dépossédé. Duguesclin et Clisson restèrent seuls dans le parti du roi, et le dernier eut ordre de venir prendre possession de Nantes, compris dans le gouvernement que Charles V lui avait confié. Cette mission lui répugnait; il était lié par une promesse antérieurement faite aux habitants, envers qui il s'était engagé à conserver la ville au duc, leur légitime seigneur, et à la lui remettre lorsqu'il se présenterait sans Anglais. Pour concilier sa promesse avec ses nouveaux devoirs, il engagea sous main les Nantais à la résistance, et concerta avec la population un soulèvement qui justifia sa retraite précipitée. Honteux des reproches que lui attira cette duplicité, il voulut (1379) faire une démonstration qui ne permît pas de suspecter sa fidélité au roi. Il vint attaquer Guérande; mais après un siége opiniâtre il fut repoussé. Cet échec irritait son orgueil et demandait une vengeance. Dinan la subit: Clisson prit cette ville d'assaut, la pilla et la fortifia ensuite.

Au mois de mai 1380, il suivit Duguesclin dans son expédition en Guyenne et en Auvergne. Cette expédition fut la dernière du connétable. Avant de rendre le dernier soupir, le 13 juillet 1380, ce grand homme se fit apporter l'épée, insigne de sa dignité, et la remit à son frère d'armes, afin qu'il la portât au roi: « Il saura bien, dit-il, en le regardant fixement, » la donner au plus digne ».

Charles V mourut deux mois après Duguesclin, laissant à son successeur le soin de ratifier le legs du connétable, ce qu'il avait fait lui-même, en disant à ses frères, à son lit de mort: « Et faites le seigneur de Cliçon connétable; car, tout considéré, je n'y vois nul plus » propice que lui ». Charles VI, malgré les

obstacles qu'il rencontra dans son conseil, obéit aux dernières volontés des deux illustres testateurs, et le 28 novembre 1380 (vingt-quatre jours après son sacre), il expédia les lettres-patentes qui conféraient à Clisson la charge de connétable.

Dans la prévision d'une guerre que tout semblait rendre imminente, Clisson se hâta de rétablir l'ordre et la discipline dans l'armée; il étendit ses soins à toutes les branches de l'organisation militaire, encore dans l'enfance, et, par ses talents, sa fermeté, l'empire qu'il exerçait sur les gens de guerre, il sut accomplir une tâche où beaucoup d'autres eussent échoué. Montfort, effrayé de préparatifs qu'il savait dirigés contre lui, conclut avec la France, le 15 janvier, un traité auquel Clisson souscrivit, pour ce qui le concernait, le 23 février suivant. La réconciliation qui suivit, entre Jean IV et le connétable, fut plus politique que sincère; car, malgré les serments dont ils scellèrent sur l'Evangile des lettres d'alliance qu'ils échangèrent, ils lui donnèrent, le 17 février 1382, une sanction qu'une bonne foi réelle eût rendue superflue. Elle n'était qu'une halte dans la vengeance.

Cette même année (1382), une occasion fut offerte à Clisson de signaler la prise de possession de sa nouvelle dignité. Le comte de Flandre avait invoqué l'appui de Charles VI contre ses sujets révoltés. Une armée française marcha à son secours sous les ordres du connétable. Nous ne raconterons pas les divers incidents de cette campagne, conduite, au dire de tous les historiens, avec une prévoyance, une habileté, qui en assurèrent le succès, en même temps qu'elles révélèrent en Clisson un général consommé. Elle se termina, le 27 novembre 1382, par la bataille de Rosbeck, duel sanglant entre l'aristocratie et la bourgeoisie du moyen-âge. L'Europe était dans l'attente de l'issue de cette lutte. Les Flamands avaient des partisans parmi les autres peuples. En exterminant Artevelle et ses compatriotes, Clisson fit triompher la cause de la royauté et de la noblesse. Charles VI, qui avait combattu sous ses yeux, ne se borna pas à témoigner sa reconnaissance par des éloges stériles : connaissant l'insatiable cupidité de Clisson, il lui abandonna les biens des révoltés de Bruges et de plusieurs autres villes de Flandre. Cette donation, confirmée en 1388, accrut encore sa colossale fortune et en fit le personnage le plus considérable du royaume, au point que, de ce moment, son influence éclipsa celle des oncles du roi.

Les Parisiens, pendant l'absence de Charles VI, avaient suivi l'exemple des Flamands. Clisson, devançant le roi à Paris, comprima la révolte. Les supplices, les restrictions apportées aux franchises municipales, punirent la bourgeoisie de ses tentatives. Olivier, chargé de sévir contre elle, finit par se relâcher de sa rigueur. Céda-t-il spontanément à la voix de l'humanité, ou l'intérêt fut-il complice de sa commisération ? Il serait difficile de le préciser; mais ce qui est certain, c'est qu'il intercéda pour les Parisiens, et que, dans leur reconnaissance, ils lui firent présent d'un terrain, dit le *Grand chantier du Temple*, attenant au beau palais qu'il tenait déjà de la libéralité de Charles V, dans la rue du Chaume, terrain sur lequel fut bâti l'*Hôtel de la Miséricorde*, ainsi appelé en mémoire des heureux résultats de son intercession (1).

La tranquillité était à peine rétablie qu'Olivier se mit à parcourir diverses provinces menacées par les Anglais. Sa maison militaire était assez considérable pour qu'il pût se passer des troupes royales; quinze cents hommes d'armes, cinq cents lances, deux cents albalètriers à cheval et une nombreuse infanterie lui composèrent une armée levée sur ses propres domaines, et avec laquelle il maintint l'autorité du roi dans le Poitou, l'Angoumois, la Saintonge et le Périgord.

Les Flamands, soutenus par les Anglais, s'étant de nouveau révoltés (1383), une armée française marcha contre eux. La rapidité des victoires du connétable amena la prompte soumission des pays insurgés. L'armée fut licenciée et Charles VI revint à Paris avec Clisson. Ce fut alors que le roi lui confia la garde du château de Montlhéry, que sa situation aux portes de la capitale rendait un point fort important.

La suspension d'armes laissait au connétable quelques instants de liberté; il en profita pour faire un voyage en Bretagne. L'année suivante (10 septembre 1384) mourut Jeanne de Bretagne, comtesse de Penthièvre, et veuve de Charles de Blois, laissant deux fils prisonniers en Angleterre. L'aîné, à la nouvelle de la mort de sa mère, voulut se faire contre Jean IV un protecteur puissant. La haine mal dissimulée qu'Olivier portait au duc, son crédit sur la cour de France et sur l'armée, le grand nombre de places qu'il tenait, tout concourait à faire désirer son appui. Il l'accorda au jeune prince exilé, qui le nomma, le 6 janvier 1385, son lieutenant-général en Bretagne. Plus que jamais

(1) On voit encore aujourd'hui deux tourelles de *l'hôtel de la Miséricorde*, qui font partie de l'hôtel Soubise, et dont les girouettes sont aux armes de Bretagne. Cet hôtel fut vendu pour la somme de 60,000 livres par Philibert de Babon, évêque d'Angoulême, à François, duc de Guise; et, en 1556, Charles de Guise, cardinal de Lorraine, acheta de Bisson, conseiller de la Cour, l'hôtel de Laval, bâti au coin de la rue de Paradis et de celle de Chaume, et séparé de l'hôtel de Clisson par un cul-de-sac qui aboutissait à l'hôtel de la Roche-Guyon. (SAUVAL, *Antiquités de Paris*, t. II, p. 119.) Aujourd'hui tous ces bâtiments réunis sont occupés par les archives générales de la République, d'où la communication est facile avec l'imprimerie nationale. (DULAURE, *Hist. de Paris.*)

Montfort aspirait à se venger, mais le moment propice n'était pas encore arrivé.

La même année, une troisième révolte rappela Clisson en Flandre; comme les deux précédentes, elle aboutit à la soumission des insurgés, que le traité du 18 décembre 1385 plaça sous l'autorité du duc de Bourgogne. Libre de ce côté, Charles VI ne songea plus qu'à réaliser le projet de descente en Angleterre que Clisson le pressait d'exécuter. Le connétable s'était chargé de débarquer trente mille hommes sur les côtes méridionales de la Grande-Bretagne, pendant qu'un autre corps d'armée y pénétrerait par l'Ecosse, et qu'un troisième tiendrait les Anglais en échec dans le midi de la France.

Olivier mit une incroyable célérité dans ses préparatifs, et fit construire à ses frais, dans le port de Tréguier, quantité de navires légers. Une partie de ses richesses fut employée à cet armement. Les historiens contemporains nous ont laissé la description d'une ville en bois de trois mille pas de diamètre, qu'il y fit construire. Distribuée par rues et bien retranchée, elle devait servir au logement de l'armée dès qu'on aurait touché les côtes d'Angleterre, fort dépourvues alors d'habitations. En attendant que cette machine colossale fût achevée, Olivier se rendit devant Brest, occupé par les Anglais, et que le duc de Bretagne avait été forcé d'assiéger pour se laver du soupçon d'une alliance secrète avec eux; mais Montfort, qui redoutait que le roi, conseillé par Clisson, ne gardât une forteresse qui lui assurerait pour toujours l'obéissance de son vassal, contrariait plutôt qu'il ne poussait les opérations du siége; aussi fit-il si bien qu'il réussit à pouvoir s'éloigner sans avoir tiré parti des habiles travaux que Clisson avait fait exécuter devant la place. Quant à ce dernier, réduit par le départ de Jean IV à ses seules forces, et pressé de rejoindre le roi, il fut à son tour obligé de lever son camp sans avoir pris la ville.

Parti de Tréguier avec soixante-douze navires, non compris ceux qui portaient sa ville de bois, il arriva à l'Ecluse, rendez-vous de l'expédition. La traversée fut d'abord assez heureuse; mais, une tempête ayant assailli la flotte en vue des côtes d'Angleterre, cinq ou six navires coulèrent, et l'un de ceux qui portaient la ville fut jeté dans la Tamise. Quoi qu'il en soit, cette formidable entreprise n'en eût pas moins eu son cours, si des obstacles plus sérieux, la coupable connivence des oncles du roi avec les Anglais, ne l'eût fait avorter.

La rage dans le cœur, mais dominé par son unique pensée, l'extermination des Anglais, Clisson vint reprendre le siége de Brest, et travailler à Tréguier à un nouvel armement, dans la vue d'une seconde descente dont il avait arraché la promesse au roi. Exalté par la grandeur de l'entreprise, il parcourut la Bretagne, et fit des levées dans ses domaines. Vers le même temps, Richard d'Angleterre livrait au comte d'Oxford, son favori (23 mars 1387), le comte de Penthièvre détenu depuis longtemps, comme caution de la délivrance de son père, et lui permettait de le mettre lui-même à rançon. Le captif, informé de cette bonne nouvelle, la transmit à Clisson. Le connétable, si l'on devait en croire le récit de Froissart, aurait aussitôt fait des démarches auprès du duc de Bretagne pour l'engager à payer la rançon de son neveu, et Montfort s'y serait refusé, ce qui aurait déterminé Clisson à travailler de son chef à la délivrance du jeune de Penthièvre. Cette version de Froissart nous semble peu vraisemblable. Il est plus probable qu'Olivier ne recourut point au duc, qu'il savait peu disposé à faciliter la mise en liberté d'un prétendant à sa propre couronne, et que, mu par son ambition et sa haine personnelle, il saisit avec empressement cette occasion de susciter des embarras à Jean IV. Ce qui est avéré, c'est que Clisson envoya en Angleterre, par le moyen de Jean Harleton, capitaine de Cherbourg, qui avait été son commensal au château de Josselin, un gentilhomme nommé Jean Rolland, ancien partisan de Charles de Blois, et très-attaché à sa famille. Celui-ci persuada à Jean de Penthièvre qu'il lui fallait épouser Marguerite, seconde fille du connétable, et que sa rançon serait bientôt payée. Le prisonnier, las de sa captivité, qu'il avait pourtant noblement refusé de faire cesser en se reconnaissant vassal de l'Angleterre, se rendit à cette offre, et le connétable envoya au comte d'Oxford des députés qui s'engagèrent à verser en son nom 120,000 livres tournois, payables, moitié à l'arrivée du prisonnier à Boulogne, et le reste plus tard.

Ces démarches, quoique enveloppées de mystère, transpirèrent promptement. A tous les motifs de haine que Clisson avait déjà fournis au duc s'en joignaient de récents. Montfort avait épousé, le 11 septembre 1386, Jeanne de Navarre, fille de Charles-le-Mauvais. En proie à une sombre jalousie, il voyait dans Clisson un amant préféré. D'un autre côté, il croyait que l'union projetée n'avait d'autre but que de ressusciter les droits des Penthièvre à la couronne ducale, droits que l'ascendant du connétable sur l'esprit des gentilshommes bretons lui permettrait de faire prévaloir. Agité par ces sentiments divers, il aspirait plus que jamais à tirer de son adversaire une éclatante vengeance. Mais, voulant avant tout mettre sa couronne à l'abri, il contracta, le 8 mai 1387, avec le duc de Berry, une alliance contre le connétable et Jean de Penthièvre.

Pendant ce temps, les armements maritimes se continuaient avec vigueur. Clisson devenu, par la volonté de Charles VI, le seul chef dirigeant de l'expédition, était sur le point de faire embarquer les troupes, lorsque Jean IV, ne pouvant maîtriser plus long-temps le besoin de satisfaire son ressentiment, attira Clisson à

Vannes, sous prétexte de le faire assister (juin 1387) aux états tenus dans cette ville, pour déterminer le contingent que la Bretagne aurait à fournir à l'expédition projetée. Comblé de prévenances par son ennemi, et fasciné par sa perfide cordialité, Clisson, la veille de son départ pour Tréguier, offrit au duc un repas que ce dernier accepta. On allait se séparer, après maintes causeries intimes, lorsque Montfort fait tomber la conversation avec une négligence toute naturelle sur le château de l'*Hermine*, qu'il faisait alors bâtir sur les bords de la mer, tout près de Vannes. Soudain, s'adressant au petit nombre de convives qui n'ont pas quitté la table : « Beaux seigneurs, leur dit-il, » je vous prie, à votre département, que vous » veuillez voir mon château de l'Hermine, si » verrez comment je l'ai fait ouvrer et fais en- » encore. » La proposition est acceptée ; on arrive au château. Montfort prend le bras du connétable ; le prince a fait place à l'ami. Il montre en détail à son ancien frère d'armes toutes les chambres de sa future résidence, le questionne sur la meilleure distribution intérieure, et le conduit jusqu'au cellier où l'on vide la coupe de l'hospitalité. Le duc entraîne toujours Olivier, qui n'est accompagné que du sire de Laval, son beau-frère. Au pied du donjon, Jean IV, quittant le bras du connétable, lui dit : « Messire Olivier, il n'y a homme de çà la mer » qui se connoisse mieux en maçonnerie que » vous faites ; je vous prie, beau sire, que vous » montez là sus : si me sauriez dire comment » le lieu est édifié ; si il est bien, il demeurera » ainsi ; si il est mal, je le ferai amender. » — « Volontiers, sire, répond Clisson en s'incli- » nant, je suis à vos ordres ; or, passez devant » nous, seigneur. » — Je n'en ferai rien, ajoute » le duc ; allez seul, voyez, examinez tout : pen- » dant ce temps je causerai un petit avec » le sire de Laval, avec qui j'ai affaire. » Le connétable monte sans défiance ; mais il a à peine franchi le premier étage, qu'il entend la porte extérieure rouler sur ses gonds, et des hommes armés se jettent sur lui. Sa force herculéenne, son courage rendaient la prise difficile. Néanmoins, à peine armé, et entouré à l'improviste par de nombreux assaillants, il succombe, et Yvonnet, l'un des écuyers du duc, le fait attacher, par une triple chaîne, à la pierre d'une chambre froide et humide. Olivier envisage alors toute l'horreur du sort qui l'attend, et il ne doute plus que le duc n'ait résolu de le faire périr secrètement dans cette prison. Une sueur froide inonde son corps, et cet intrépide guerrier, qui a tant de fois bravé la mort dans les combats, frémit à la pensée qu'il va devenir la victime d'un lâche assassinat, et expirer sans gloire entre les murailles d'un cachot.

Mais dès que le sire de Laval, resté à la *porte* de la tour, l'avait vue se fermer sur Clisson, il craignit d'autant plus pour les jours de son beau-frère, qu'ayant jeté les yeux sur le duc, il le vit, dit Froissart, *plus vert qu'une » feuille*. « Ha ! monseigneur, s'écria-t-il, pour » Dieu mercy, que voulez-vous faire ? N'ayez » nulle malle volonté sur beau-frère le conneta- » ble. » — Sire de Laval, dit le duc, montez à » cheval, et vous partez de ci ; vous vous en » pouvez bien aller, si vous voulez ; je sais bien » que j'ai à faire. » — « Monseigneur, répondit le » sire de Laval, jamais je ne me partirai sans » beau-frère le connétable. » Alors survint le sire de Beaumanoir, qui joignit ses instances à celles de Laval ; mais le duc n'en tint compte, et, après l'avoir menacé de lui crever un œil, pour lui faire de tous points un sort semblable à celui de Clisson, il l'enferma dans une chambre où il fut chargé de chaînes.

Le sort de Beaumanoir ne découragea pas Laval. Plus que jamais il conjura le duc d'abjurer ses mauvais desseins. Sans lui seul, disent Froissart (liv. 3, chap. 65) et Le Bault, (p. 388 et 389), le connétable eût été mis à mort dans la nuit même qui suivit son arrestation. On lui ôta ses fers jusqu'à trois fois, et l'on se mit en devoir, tantôt de lui trancher la tête, tantôt de le noyer, selon les ordres qu'envoyait le duc et que le sire de Laval faisait révoquer par ses prières. Mais Alain Bouchard, dont l'opinion a été adoptée par tous les écrivains postérieurs, notamment par d'Argentré et le judicieux Lobineau, partage, entre le sire de Laval et Jean de Bazvalan, l'honneur d'avoir sauvé le connétable. Bazvalan était gouverneur du château de l'Hermine. Montfort l'ayant mandé, lui dit : « Bazvalan, vous sçavez que » j'ay cest après midy faict prendre Clisson et » constituer prisonnier en cest chastel ; je suis » résolu qu'il en mourra, et pour ce, je vous » ordonne que ceste nuict sur la minuict que » tout le monde reposera, vous ne faillez le plus » secrettement que faire se pourra, de le faire » lier pieds et mains et le clorre en un sac, et le » jecter en l'eaüe, et qu'il n'en soit jamais parlé, » mais n'y faites pas faulte, c'est sur vostre » vie. » Vainement Bazvalan, se jetant aux pieds du duc, le conjure d'abandonner son projet ; vainement il lui représente les suites terribles d'un pareil traitement exercé sur le premier officier de la couronne de France, sur un homme si haut placé par ses talents, ses richesses, ses alliances. Il le supplie de ne point écouter son premier mouvement et de faire instruire le procès de Clisson par les barons de Bretagne. — « Pour Dieu, dit-il en terminant, n'attachez pas » à votre nom une si grande flétrissure. » — « Taisez-vous, répond le duc transporté de co- » lère, car si vous me rebarbez plus, je vous » détruirai de fonds et de racine. »

Bazvalan, voyant qu'il n'y avait rien de bon à attendre d'un homme en délire, résolut de gagner du temps. Le sire de Laval, qu'il avait pré-

venu de l'état d'exaltation du duc, revint à la charge et ne craignit pas de lui reprocher la déloyauté et la barbarie de sa conduite. Ses raisons ébranlèrent Montfort. Aussi, le lendemain matin, agité de remords et effrayé de l'idée que le roi de France et les seigneurs bretons ne tarderaient pas à tirer une éclatante vengeance du meurtre du connétable, le duc s'empressa-t-il d'appeler Bazvalan pour lui donner contre-ordre. Bazvalan parut, affectant une contenance morne, et le duc lui ayant demandé s'il avait exécuté ses ordres : « Monseigneur, répondit » Bazvalan, vous me le commandastes en telle » instance que je n'eusse osé y faillir, c'est fait. » A ces mots, Montfort laisse éclater ses sanglots : « Hé Dieu ! s'écrie-t-il, que m'est-il advenu, que ferai-je ? que fera mon pauuvre » païs, que ie voy tant allumé en guerre ? Il me » semble que ie voy désia mes ennemis par les » villes, et moy banny, exilé, à la fuite en Angleterre, deuers ceux que i'ay tant offensez, » et de grâce me suis fait leur ennemy. » — « Clisson est-il bien mort, demanda-t-il une seconde fois ? — Ouy, monseigneur, répliqua » Bazvalan; soubdain que j'ay entendu la my» nuit, je l'ay fait mettre au sac, et l'ayant tenu » en l'eau et noyé, je l'ay fait lever, afin que le » corps ne fust trouvé et l'ay fait enterrer auprès du chasteau. » Le duc entendant cette réponse, s'écria douleureusement : « Aah ! Dieu » mon créateur ! Aah ! messire Jehan, vecy un » piteux resveille matin ! Ah ! maudicte cholère » où m'has-tu mené soubdainement, et en moins » d'une heure ? Pleust à Dieu, Bazvalan, que » je vous eusse creu; vous me conseillez bien, » et mon insensé esprit ne vous peut pas croire; » je voy bien que je n'auray jamais bien, et seray tout le reste de mes jours en pauvreté et » mendicité; et pleust à Dieu que je fusse le » plus pauuvre gentil-homme de ce duché, et en » seureté de ma personne. »

Bazvalan, à qui le duc intima l'ordre de ne plus reparaître devant lui, se retira. Mais, demêlant dans tout ce qu'il venait d'entendre, moins un remords réel que la crainte de perdre la couronne de Bretagne, il voulut que l'épreuve fût complète. Il épia donc le duc pendant toute la journée, et quand il fut bien assuré du désespoir de son maître, il se représenta devant lui et lui avoua sa désobéissance. Le duc, passant alors de l'excès du désespoir à celui de la joie, se jeta au cou de Bazvalan, l'embrassa à plusieurs reprises, et promit de le dignement récompenser du service qu'il lui avait rendu (1).

Mais, comme l'avait pressenti Bazvalan, la crainte, plus qu'un repentir réel, avait déterminé Montfort. Incapable de générosité, dominé d'ailleurs par toutes ses mauvaises passions, il ne consentit à relâcher son prisonnier qu'à beaux deniers comptants. La rançon de Clisson fut fixée à cent mille livres, et il lui fallut subir un traité, portant que les villes et châteaux de Clisson, Josselin, Lamballe, Broons, Jugon, Blain, Guingamp, La Roche-Derrien, Chatelaudren et Chateaugui, près Oudon, seraient remis au duc dans les trois jours suivants, c'est-à-dire les 28, 29 et 30 juin 1387; que Chateaugui serait démoli et que le connétable ne lèverait plus aucun droit sur Loire. Le traité du 27 juin contenait encore beaucoup d'autres stipulations oppressives, humiliantes pour le connétable.

Comme bien on pense, Clisson n'aspirait qu'à déchirer un traité si onéreux et si déloyalement extorqué. Aussi, se hâta-t-il de se rendre à Paris, et là, en plein conseil, il demanda au roi que le duc perfide, rebelle et félon, subît le châtiment dû à ses méfaits. Il jeta fièrement son gantelet en signe de défi à quiconque soutiendrait qu'il avait manqué à ses devoirs, et, présentant au roi l'épée de connétable : « Je » vous la rends, Sire, dit-il, donnez-la à tout » autre; pour moi, je ne saurais plus exercer » avec dignité si haute charge ».

Charles aimait Clisson; de plus, il était courroucé d'un attentat qui avait fait manquer l'expédition d'Angleterre et causé une indignation universelle parmi les gens de guerre et la noblesse. Aussi, bien qu'entravé par ses oncles, qui avaient favorisé sous main l'entreprise de Montfort, ou qui, tout au moins, étaient aises de l'affront fait à un homme qu'ils jalousaient, le roi, après avoir refusé de reprendre l'épée de Clisson, lui promit-il de mesurer le châtiment du coupable à l'énormité de son crime. Mais, ce châtiment, c'étaient les pairs qui devaient le prononcer, et leur justice serait d'autant plus lente qu'elle serait contrariée par les oncles du roi. Néanmoins, la fermentation excitée dans l'armée par la tiédeur qu'on montrait pour son chef fit adopter un moyen terme. Il fut décidé qu'avant de citer le duc de Bretagne, on lui enverrait une députation pour l'engager à venir à Paris, afin que le roi conciliât une affaire qui commençait à devenir une cause d'embarras pour la cour. Montfort éluda de répondre; il demanda un délai pour réfléchir, déclarant toutefois que, si quelque acte de rigueur avait été commis, ce n'était ni en mépris de l'autorité royale, ni contre le connétable, mais contre un baron, vassal et sujet du duché de Bretagne, et qu'il avait exercé son droit de suzeraineté et de justice contre Olivier avec plus d'indulgence qu'il ne le méritait. Il termina en assurant les députés qu'aussitôt que ses affaires le lui permettraient, il se rendrait volontiers près du roi.

Cette réponse parut satisfaire Charles VI. Il en fut tout autrement de Clisson. Désespérant d'obtenir aucune réparation, il se décida à se faire justice lui-même. Après avoir solennelle-

(1) La noble résistance de Bazvalan aux ordres de Jean IV a fourni à Voltaire le sujet de sa tragédie d'Adélaide Duguesclin. Bazvalan est personnifié dans le sire de Coucy, le duc de Bretagne dans le duc de Vendôme, et Clisson dans le duc de Nemours.

ment défié Montfort, qui ne répondit point à son cartel, il passa en Bretagne, où plusieurs seigneurs l'aidèrent à reprendre quelques-unes des places que Jean IV lui avait arrachées. Charles VI, contrarié d'un état de choses qui suspendait l'exécution de ses projets contre l'Angleterre, envoya en Bretagne une nouvelle députation, qui signifia aux deux parties l'ordre de suspendre les hostilités, et de se soumettre à son arbitrage; ce que Montfort accepta, mais après avoir préalablement déclaré dans son conseil (19 et 31 décembre 1387) qu'il protestait d'avance contre tout ce qu'il ferait, n'entendant se dessaisir d'aucune des places cédées par Olivier. Quoi qu'il en soit, les deux adversaires se soumirent à la trêve ordonnée par le roi, et Clisson en profita pour marier sa fille Marguerite au comte de Penthièvre, et pour mettre lui-même un terme à son assez long veuvage, en épousant Marguerite de Rohan, veuve du sire de Beaumanoir.

Jean IV, cité à comparaître devant le roi à Orléans, où se tinrent les États après les fêtes de Pâques (1388), ne se présenta ni en personne, ni par procureur. Clisson détailla ses griefs avec une mâle dignité et offrit, dit la *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, de se mesurer en combat singulier avec le duc ou tout autre champion assez osé pour soutenir qu'il n'avait point été traîtreusement surpris et outragé. Ce nouveau défi resta encore sans réponse. Quant à Montfort, ingénieux à trouver des prétextes pour reculer son voyage, il ne vint, non à Orléans, mais à Paris, que pressé par son propre conseil. Après d'assez longs débats, Charles VI prononça son jugement, le 20 juillet 1388, à l'hôtel Saint-Paul, en présence des grands du royaume. La sentence portait que le duc rendrait au connétable Josselin, Blain, Broons, Le Gavre et Guillac, avec leurs dépendances; qu'il serait statué plus tard à qui Guillac appartiendrait définitivement; que Jugon, Châteaulin et le Plessix-Bertrand reviendraient au duc, qui rembourserait la rançon arrachée au connétable; que le roi recevrait en dépôt La Roche-Derrien, Guingamp, Lamballe, Châtelaudren, sauf à décider par la suite à qui elles appartiendraient; qu'enfin, les prisonniers seraient réciproquement rendus, et que les deux contendants vivraient désormais en bonne intelligence.

La paix ainsi rétablie en apparence entre ces deux irréconciliables ennemis, Charles VI fit dans le duché de Gueldre une expédition ou plutôt une promenade militaire assez mal conduite par ses oncles, qui dédaignèrent de suivre les avis de Clisson. Le roi, à son retour, déclara qu'il gouvernerait désormais lui-même, et, pour premier acte de son administration, il renouvela son conseil dans lequel, au dire de deux écrivains modernes (1), Clisson serait entré en qualité de premier ministre. Bien que ces deux écrivains nous aient donné, sur les heureux résultats de l'administration d'Olivier, des détails assez développés, nous hésitons à adopter leur opinion. Nous hésitons, non seulement parce que ces détails nous semblent refléter un esprit d'actualité assez difficile à admettre, mais plus encore parce que la nomination de Clisson aux fonctions de premier ministre n'est mentionnée ni dans Froissart (il y a lacune, il est vrai, dans cette partie de ses chroniques), ni dans le *Religieux de Saint-Denis*, qui enregistrait scrupuleusement les faits quotidiens du temps, et qui ne cite pas Clisson parmi les ministres choisis; ni enfin dans le P. Anselme, d'ordinaire si exact en pareille matière. Le ministère de Clisson nous semble donc fort douteux; mais ce qui ne l'est pas, c'est qu'il resta connétable et chargé, comme tel, de la direction de l'armée en temps de guerre; ce qui n'est pas douteux non plus, c'est que, toujours attentif à ses intérêts pécuniaires, il sut se faire donner 20,000 liv. (200,000 liv. de nos jours) comme récompense de ses services et indemnité de ses dépenses pour levées de troupes. A ce témoignage de la satisfaction royale s'en joignit bientôt un autre. Charles, autant pour honorer la mémoire de Duguesclin que pour flatter son successeur, fit célébrer en grande pompe, dans l'église de Saint-Denis, le 7 mars 1389, un service solennel où l'ancien frère d'armes de Bertrand conduisit le deuil, accompagné des maréchaux de Sancerre et de Blainville.

Les largesses du roi, la considération, l'appui dont il entourait Clisson, en faisaient un adversaire redoutable pour Jean IV. L'évènement le prouva. En effet, au mois de septembre 1388, pendant que le connétable accompagnait le roi dans la Gueldre, Montfort, ayant envoyé ses gens prendre possession en son nom, conformément à la décision du 20 juillet, des villes et forteresses qui devaient lui être remises, les capitaines qui y commandaient pour Clisson s'étaient refusés à les restituer, alléguant le défaut d'ordres nécessaires, et Marguerite de Rohan avait même gardé les prisonniers qu'elle avait en son pouvoir. Ces violations de la sentence royale déterminèrent Montfort à prendre l'avis de son conseil, et, le 20 avril 1389, une députation avait été envoyée au roi pour lui exposer les doléances du duc. Mais Clisson avait aussi à se plaindre de plus d'une infraction, de la part de Jean IV, à la décision du 20 juillet. Dans cet état de choses, le roi intervint de nouveau, mais moins pour résoudre les questions en litige que pour favoriser Clisson en ne l'obligeant à aucune restitution.

Une trêve, conclue avec les Anglais le 18 juin 1389, assurait la paix du royaume jusqu'au

(1) M. de la Fontenelle de Vaudoré, *Histoire d'Olivier de Clisson*, t. 2, p. 94; et Mme de Clisson, *Vie d'Olivier IV de Clisson*, p. 344.

16 août 1392 et laissait à Charles la possibilité de visiter les provinces du midi de la France. Olivier l'accompagna dans cette excursion, qui n'eut pour lui d'autre résultat que d'accroître la haine dont le poursuivait le duc de Berry, ce prince attribuant à ses conseils la disgrâce dans laquelle il était tombé par la perte de son gouvernement du Languedoc, où il s'était rendu coupable de toutes sortes d'exactions.

Lorsque le roi revint à Paris, les démêlés de Jean IV et de Clisson étaient plus animés qu'en aucun temps. Le connétable gardait et faisait fortifier les places dont il s'était emparé, refusant de les rendre avant qu'il eût été entièrement remboursé des 100,000 liv. qui lui avaient été arrachées. Il avait surtout fait d'importants travaux à Plancoët et y avait établi une forte garnison. Montfort, qui ne restait pas plus oisif que lui, emporta la place d'assaut et la rasa. De gré ou de force, il obtint ensuite la remise de La Roche-Derrien, l'une des places frappées de séquestre par ordre du roi, ce qui irrita vivement ce prince. Des ambassadeurs furent donc envoyés en Bretagne pour faire des remontrances au duc et tenter un rapprochement entre les deux parties belligérantes. Ils parurent un moment avoir réussi, mais ils étaient à peine revenus de leur mission que le duc s'emparait de Chantoceau, domaine vendu à Clisson par le jeune roi de Sicile avec faculté de réméré. Cet acte d'hostilité fit rebrousser chemin aux envoyés que Jean IV avait dépêchés à Paris, mus qu'ils furent par la crainte de tomber entre les mains des soldats du comte d'Anjou et du connétable.

On était alors à la fin de 1390. L'année suivante se passa en escarmouches, en négociations. Les amis communs des deux antagonistes étant parvenus à les rapprocher, il en résulta, dit-on, un traité portant en substance que le connétable rendait au duc toutes les places qu'il gardait, même celle du Gâvre, dont il s'était emparé après la bataille d'Auray, et que, de son côté, Jean IV, pour rembourser les 100,000 livres dues à Clisson, l'autorisait à percevoir en Bretagne un fouage de 22 sous par feu; mais cet arrangement, s'il fut réellement consenti, ce qui est peu probable, ne fut point exécuté. Le roi désirait pourtant qu'un accommodement entre les deux contendants ôtât à Montfort tout prétexte de s'allier aux Anglais à l'expiration de la trêve, et il s'y employa de façon à amener le traité conclu à Tours le 26 janvier 1392 (Dom Morice, *Pr.*, t. II, col. 586-588), et stipulant, pour principales conditions, que le duc paierait à Clisson, avant le 18 mai suivant, au château de Rieux, ce qu'il restait lui devoir; qu'il fournirait des cautions; que les excès seraient réciproquement pardonnés, les sentences annulées, les procédures anéanties. Tout ce qui ne consistait qu'en paroles fut exécuté sur-le-champ. Il en fut tout autrement des stipulations qui devaient se traduire en actes : le traité de Tours fut donc une lettre morte qui n'eut d'autre effet que de faire cesser la guerre ouverte, sans atténuer les haines qui couvaient aussi intenses qu'auparavant. A quelques mois de là, elles firent une explosion terrible.

Pierre de Craon, sénéchal et premier baron de l'Anjou, avait long-temps été protégé par le duc d'Orléans, bien que ses débauches et sa conduite déloyale envers le duc d'Anjou l'eussent rendu indigne de cette faveur. Chassé enfin de la cour sur la demande de son protecteur lui-même, il attribua sa disgrâce au connétable, qu'il savait avoir de l'influence sur le duc d'Orléans, et qu'il savait aussi ne voir en lui qu'un espion de Montfort. Furieux, et méconnaissant les liens de parenté qui l'unissaient à Clisson, Pierre de Craon vint à la cour de Bretagne, et, après avoir concerté avec Montfort les moyens de se défaire de leur ennemi commun, il se rendit à son château de Sablé, dans le Maine, d'où il dirigea, à plusieurs reprises, sur Paris de mauvais garnements bien armés, et résolus à tout entreprendre (1). Il les logea dans son bel hôtel de la rue de la Verrerie, et les rejoignit dans le commencement de juin 1392. Le 14, jour de la fête du Saint-Sacrement, le roi tint cour plénière à l'*hôtel des Grands Ebastements* (hôtel Saint-Paul), et y donna une fête qui se prolongea fort avant dans la nuit. Clisson, sorti du bal vers une heure du matin, se rendait à cheval, et n'ayant pour escorte que huit hommes non armés, à son palais, situé sur l'emplacement qu'occupe actuellement l'hôtel de Soubise, lorsqu'en passant dans la rue Culture-Sainte-Catherine, lui et ses gens furent brusquement assaillis par une troupe à cheval qui arracha les flambeaux qu'on portait devant lui. Le connétable, prenant cette attaque pour une espièglerie du duc d'Orléans, dont il venait de prendre congé quelques instants auparavant, et dont il connaissait l'humeur joyeuse, s'écria : « Monseigneur, par ma foi, c'est mal fait; mais » je vous le pardonne, car vous êtes jeune, si » sont tous revaux et jeux en vous. — A mort, » à mort Cliçon! Si vous faut mourir! » Telle fut la réponse que lui fit Pierre de Craon en tirant son épée. — « Qui es-tu, dit Clisson, qui » parles ainsi? — Je suis Pierre de Craon! » et aussitôt il se précipita, avec ses sicaires, sur le connétable. Quoique Olivier n'eût pour toute arme qu'une dague, espèce de couteau de deux pieds de long, et que tous ses serviteurs se fussent éloignés, à l'exception d'un seul écuyer, il lutta néanmoins contre ses nombreux adversaires, et, s'adossant à un mur, il se défendit vaillamment, jusqu'à ce que, renversé de cheval par un violent coup asséné sur sa tête, il alla

(1) Les auteurs varient sur le nombre de ces sicaires. Froissart en porte le nombre a quarante, le *Religieux de Saint-Denis*, à vingt, et d'autres, à cinquante.

rouler dans la boutique d'un boulanger, qui venait de l'entrouvrir au bruit de la rue. Craon et les siens, le croyant mort ou mortellement blessé, s'enfuirent à toute bride par les portes de Paris, qui n'avaient pas été rétablies depuis que Clisson les avait fait abattre, à son retour de la campagne de Flandre, en 1382; ce qui donne lieu à Froissart de dire malignement que « le connétable avait cueilli la verge dont il fut » battu, car si les portes de Paris eussent été closes, et les chaînes levées, messire Pierre de » Craon n'eût osé avoir fait ce délit et outrage » qu'il fit, car il ne put avoir issu de Paris ».

Pendant que Craon s'éloignait par la porte Saint-Antoine, le roi, informé de l'attentat au moment où il allait se mettre au lit, ne prit que le temps de se jeter un manteau sur les épaules, et, accouru avec quelques gardes chez le boulanger, il y trouva Clisson baigné dans son sang. « Eh bien! connétable, lui dit-il, com» ment vous sentez-vous? — Cher Sire, petite» ment et faiblement.— Eh! qui vous a mis en » ce parti? — Sire, Pierre de Craon et ses com» plices, traîtreusement et sans nul défiance. » — Connétable, oncques chose ne fut si com» parée comme celle sera, ni si fort amendée. » Quand les médecins eurent donné au roi l'assurance que les plaies d'Olivier, bien que nombreuses, lui permettraient de se rétablir dans quinze jours, Charles fit transporter le malade à l'hôtel Saint-Paul, et ne songea plus qu'à punir les assassins. Il enjoignit à Pierre de Folleville, prévôt de Paris, de se mettre sur-le-champ à la poursuite de Craon, et, en attendant qu'on pût s'emparer de sa personne, il ordonna l'exécution de ceux de ses complices qu'on parvint à saisir; il fit démolir l'hôtel de Craon, dont l'emplacement fut converti en cimetière, et la rue qui passait sous les murs du jardin, où les spadassins s'étaient cachés, fut appelée la rue des *Mauvais-Garçons*, nom qu'elle a conservé jusqu'à ce jour.

Pierre de Craon, qui avait gagné son château de Sablé, apprit avec surprise que Clisson vivait encore. Redoutant le ressentiment du roi, il se hâta d'aller chercher un refuge auprès de Montfort, qui l'accueillit assez mal et le gourmanda vertement d'avoir manqué son coup. « Vous » êtes un chestif, lui dit-il, quand vous n'avez » sçu occire un homme duquel vous étiez au» dessus. » — « Monseigneur, répondit messire » Pierre, c'est bien diabolique chose; je crois » que tous les diables d'enfer, à qui il est, l'ont » gardé et délivré de mes mains, car il y eut » sur lui lancé et jeté plus de soixante coups » que d'épées et de grands couteaux. »

Quand le roi sut que le duc de Bretagne avait donné asile à Pierre de Craon, il demanda que ce meurtrier lui fût livré. Montfort refusa d'obtempérer à cette demande. Charles, courroucé de la désobéissance de son vassal, se détermina alors à lui faire la guerre. Sans attendre le rétablissement de Clisson, il ordonna aux troupes de se mettre en mouvement et fixa pour rendez-vous général le Mans, où le connétable fit diriger à l'avance ses nombreux hommes d'armes. Charles avait rejoint son armée et marchait du Mans sur Sablé lorsqu'eut lieu, le 5 août 1392, la mystérieuse apparition qui fit éclater sa démence et obligea de le reconduire au Mans L'armée fut aussitôt licenciée et les oncles du roi prirent les rênes du gouvernement. Ennemis avérés des ministres, qui s'étaient opposés à leurs dilapidations, ils les changèrent. Clisson ne tarda pas à avoir la certitude qu'il partagerait leur sort. Le duc de Bourgogne, à qui il était allé demander le réglement des frais de voyage du Mans, l'apostropha ainsi : « Clisson, » vous n'avez que faire de vous embesoigner » de l'état du royaume. A la male-heure, tant » vous en estes vous meslé? Où diable avez» vous assemblé tant de finances? Le roi, mon » seigneur, ni mon frère de Berri, ni moi, n'en » pourrions mettre tant ensemble. Partez de » ma chambre et issez de ma présence, et fai» tes que plus ne vous voie, car si ce n'était » l'honneur de moi, je vous ferais l'autre œil » crever. » Le duc de Bourgogne faisait ainsi allusion aux immenses richesses de Clisson, dévoilées par le testament qu'il avait fait et imprudemment rendu public à la suite de l'attentat dont il avait été victime. Cet acte n'avait point appris la prodigieuse quantité de ses domaines, on la connaissait auparavant, mais il avait fait connaître qu'il possédait 1,700,000 livres en espèces, somme prodigieuse pour le temps, et représentant plusieurs millions de nos jours. L'appât de ces trésors pouvait bien tenter la cupidité des oncles du roi et les exciter autant que leur vieille jalousie contre Clisson. Le connétable le sentit. Aussi chercha-t-il prudemment un abri dans son château de Monthléry. Deux jours ne s'étaient pas écoulés que le sire de Coucy, le sire Le Barrois des Barres, Guillaume de la Trémouille et le sire de Châteaumorand, lieutenant de Philippe-le-Hardi, arrivaient avec trois cents lances par cinq routes différentes pour le saisir mort ou vif. Averti à temps, il put s'échapper avec une partie de ses hommes d'armes, et, gagnant la Bretagne à marches forcées, il parvint à son château de Josselin Les ducs de Bourgogne et de Berri, furieux qu'il eût pu s'éloigner, le citèrent devant le Parlement de Paris. Tous les délais prescrits pour la comparution étant écoulés, Clisson fut appelé à trois reprises, à son de trompe et à haute voix, à la porte de la grande chambre, à la table de marbre, au perron et dans les principales rues ou places. Son procès s'instruisit à la hâte, et, le 14 décembre 1392, un arrêt par défaut le condamna, comme *faux, mauvais et déloyal* envers la couronne de France, dont il avait tant relevé l'éclat, à une amende de 100.000 marcs d'argent (un million),

au bannissement perpétuel et à la privation de la charge de connétable, qui fut conférée à Philippe d'Artois, comte d'Eu, au refus des sires de Coucy et de la Trémouille. Lorsque les quatre hérauts d'armes chargés de notifier à Clisson la sentence du Parlement lui demandèrent l'épée qui était l'insigne de son office, il répondit : « Le roi me l'a donnée, je ne la ren» drai qu'à la mort ».

Olivier, disgracié, dépouillé de ses dignités, parut à Montfort un ennemi désormais peu redoutable. Poussé par Pierre de Craon, il recommença donc la guerre avec acharnement; mais il rencontra plus de résistance qu'il ne s'y était attendu. Le connétable rassembla ses nombreux vassaux, et secondé par la plus grande partie des barons bretons et par les renforts que lui envoya le duc d'Orléans, il fit si bien qu'après maints combats et maintes négociations, Montfort finit par sentir la nécessité de mettre un terme à la guerre qui, depuis trois ans, désolait de nouveau la Bretagne. Il écrivit donc à Clisson pour le prier d'oublier le passé, lui offrir de payer sur-le-champ le reste des 100,000 livres, objet principal de leurs démêlés, et lui demander une entrevue à Vannes. Olivier, à qui trop de trahisons avaient donné le droit d'être défiant, répondit qu'il était prêt à se rendre à la conférence, pourvu que Montfort lui envoyât pour otage son fils, alors âgé de six ans. Vieux et n'aspirant désormais qu'à vivre paisible, le duc, cette fois, était sincère; il satisfit donc à la demande de Clisson qui, vaincu par ce témoignage de confiance, se rendit sans délai à Vannes et se présenta devant Montfort tenant son fils par la main. Les deux ennemis se réconcilièrent enfin, et, le 19 octobre 1395, fut signé un traité définitif par lequel Montfort fit de notables sacrifices en faveur de Clisson et du comte de Penthièvre.

Pendant les fêtes qui suivirent cette paix, le roi, dans un moment lucide, cassa l'arrêt du Parlement qui avait dépouillé Clisson de ses dignités, et l'invita à venir reprendre possession de son office. Olivier, trop sage pour aller affronter de nouveaux orages, s'excusa auprès du roi, et bien lui en prit, car, peu après, les oncles de Charles profitèrent d'une de ses rechûtes pour investir Louis de Sancerre de la dignité de connétable. Clisson, de plus en plus dégoûté de la Cour de France, resta en Bretagne, dont Jean IV lui confia la régence pendant le voyage qu'il fit à Paris, en 1396, pour assister au mariage de son fils aîné avec Jeanne de France, fille de Charles VI.

Olivier menait une vie tranquille dans ses domaines, qu'il se plaisait à embellir et à fortifier, lorsqu'un événement des plus importants l'arracha de sa retraite. Montfort venait de mourir (2 novembre 1399). Quelques semaines avant sa mort, il avait nommé Clisson tuteur de ses enfants et *gardien* de la Bretagne, jusqu'à l'arrivée du duc de Bourgogne, régent de ses États pendant la minorité de son successeur. Olivier s'acquitta loyalement de sa tutelle, et lorsque, le 22 mars 1401, Jean V ceignit la couronne ducale à Rennes, le sire de Clisson, le *preux des preux*, l'arma chevalier, ainsi que ses deux jeunes frères, Arthur et Gilles.

Soutien fidèle et constant des enfants de Jean IV, Olivier les défendit contre toutes les attaques auxquelles ils furent en butte, ce qui ne l'empêcha pourtant pas d'être accusé d'avoir excité sous main sa fille Marguerite, veuve du comte de Penthièvre, à se révolter contre Jean V. Trompé par ses courtisans, ce prince convoqua à Ploërmel une assemblée devant laquelle Clisson fut cité comme coupable de magie et de maléfices. Cloué à son lit de mort, il ne put comparaître. Il fut condamné à une amende de 100,000 livres et décrété de prise de corps. Déjà le château de Josselin était investi par les satellites du duc, et peut-être l'ingrat pupille d'Olivier n'eût-il pas épargné l'outrage au cadavre du moribond, si la comtesse de Penthièvre et le vicomte de Rohan ne s'étaient hâtés de le satisfaire, en lui comptant les 100,000 livres, objet de sa convoitise. Cette composition permit à Clisson de mourir en paix, le surlendemain (23 avril 1407), à l'âge de soixante-onze ans. Lorsqu'il s'était senti près de s'éteindre, il avait appelé Beaumanoir, son vieux compagnon d'armes, et l'avait chargé de porter au roi l'épée fleurdelisée dont il n'avait jamais consenti à se dessaisir, bien que trois successeurs lui eussent été donnés. Mais Beaumanoir ne put s'acquitter de cette mission; il ne survécut qu'une semaine à son illustre ami.

Clisson fut inhumé au milieu du chœur de l'église collégiale de Josselin, où on lui éleva un magnifique tombeau le représentant dans ses habits de guerre, nu tête, les mains jointes, et ayant un lion à ses côtés; près de sa statue était celle de sa seconde femme, Marguerite de Rohan, morte avant lui, ayant aussi les mains jointes, les pieds posés sur une levrette, et vêtue d'une robe fourrée d'hermines. Ce tombeau fut mutilé en 1793 et l'on en dispersa les débris; mais en 1829, M. de Chazelles, préfet du Morbihan, en ayant recueilli les débris, les fit incruster dans le mur, près du maître autel de l'église de Josselin, et leur superposa une plaque de marbre blanc sur laquelle il fit graver une inscription. Les statues qui étaient autrefois sur ce tombeau furent, à la même époque, envoyées par M. de Chazelles à M. Barré, sculpteur à Rennes, qui devait les réparer. La révolution de 1830 interrompit cette restauration. On fit aussi des fouilles dans le lieu où le connétable avait été enterré; on retira des ossements et quelques débris de sandales et d'étoffe de soie verte mêlée de filigrane d'argent, provenant des vêtements de Marguerite de Rohan. Tous ces restes, soigneusement

recueillis, sont conservés dans une boîte fermée et déposée à l'hôtel-de-ville.

Le testament d'Olivier répandit ses bienfaits sur ceux qui avaient le plus souffert de sa cruauté et de sa rapacité, vices qui ternirent sa gloire. En vain quelques apologistes maladroits ont-ils essayé de le justifier, en disant que ces vices étaient ceux de son temps : l'exemple de Duguesclin est là pour prouver le contraire. Aussi son insatiable cupidité et ses trop fréquents actes de cruauté l'empêchent-ils de soutenir, de tous les points, la comparaison avec son frère d'armes. Telle a été l'opinion de nos historiens les plus impartiaux ; telle est aussi celle de M. de la Fontenelle, qui l'a assez équitablement développée, ce nous semble, dans le parallèle suivant des deux illustres Bretons :

« Les deux connétables de France, fournis de » suite par la Bretagne, furent tous les deux » grands capitaines, tous les deux égaux en » courage, tous les deux d'une grande force » physique, dans un temps où, pour être bon » général, il fallait avant tout être brave soldat, » et l'on redoutait également la lance de Du- » guesclin et la hache d'armes de Clisson. Il y » eut aussi parité entre eux pour leur attache- » ment à la cause de la France, qu'ils considé- » rèrent avec raison comme leur véritable pa- » trie ; pour leur exacte fidélité à remplir leurs » engagements. Mais ils ne furent pas placés » par leur naissance dans la même position so- » ciale. Duguesclin, d'une famille noble, an- » cienne, illustre, n'était pas avantagé des » biens de la fortune. Comme il le dit lui-même, » lorsqu'il voulut s'excuser d'accepter le com- » mandement suprême, *il était d'une pauvre* » *noblesse*. Aucune protection ne poussa Ber- » trand dans le monde ; il ne dut son avéne- » ment aux grades militaires qu'à son seul mé- » rite ; et on peut dire avec vérité qu'étant tout » par lui-même, il n'en fut que plus grand. Ses » exploits firent l'étonnement de l'Europe ; mais » s'il eut de brillants succès, il éprouva de » grands revers. S'il conquit à deux fois une » partie de l'Espagne pour Henri de Transta- » mare, il essuya aussi les caprices de la for- » tune dans cette contrée. En Bretagne, à la » bataille d'Auray, en combattant pour Charles » de Blois, Duguesclin demeura prisonnier, et » Clisson fut là du nombre des vainqueurs, ainsi » que depuis en Espagne, où Bertrand perdit en- » core sa liberté. On doit remarquer de plus, à » l'avantage de notre héros, que lorsqu'une al- » liance militaire réunit les deux guerriers bre- » tons et les attacha à la cause de France, Du- » guesclin ne remporta presque aucune victoire » qu'elle ne fût partagée par son frère d'armes. » Les campagnes contre les Anglais, qui dé- » barrassèrent presque entièrement le sol fran- » çais du joug de l'étranger, furent faites sous » les ordres des deux nobles guerriers armori- » cains. Il en résulte donc que, sauf les lauriers » cueillis par Bertrand en Espagne et à Coche- » rel, il ne fit rien, à proprement parler, qui lui » fût personnel, qui lui appartînt exclusivement, » et dont Olivier ne puisse revendiquer sa moi- » tié. Or, celui-ci fit, après la mort de l'autre, » deux campagnes en Flandre, et gagna la mé- » morable bataille de Rosebec. D'après cela, » non seulement on ne peut refuser à notre hé- » ros une part dans les exploits de Duguesclin, » mais il demeure démontré qu'il eut de plus des » faits d'armes qui lui furent particuliers, même » ceux entrepris pour l'intérêt de la monarchie » française. »

Après quelques éloges donnés aux talents administratifs dont Clisson aurait fait preuve pendant son ministère *(Voir plus haut, p. 371)*, M. de la Fontenelle continue en ces termes :

« Olivier de Clisson doit être considéré encore » sous un autre point de vue qui lui est tout à » fait particulier. Né d'une maison aussi an- » cienne que celle de son prédécesseur, mais, » en outre, très-puissante, il fut l'héritier de » biens immenses. La multiplicité de ses forte- » resses et de ses domaines en fit une sorte de » souverain dans le duché de Bretagne, grand » fief indépendant alors du royaume de France. » Profitant de cette position, Clisson échappa, » pour ainsi dire, à la suzeraineté et du duc et » du roi. Guerroyant long-temps dans l'intérêt » du prince qui lui avait confié l'épée de sa mo- » narchie, et des années entières dans son pro- » pre intérêt contre son souverain direct, la suite » de ses triomphes en Bretagne, quoique tem- » pérée par quelques revers, suffirait pour lui » faire une ample moisson de gloire. Les moyens » de toute espèce employés par Olivier dans sa » province, et en France, pour parvenir à aug- » menter sa puissance, fournissent aussi la » preuve de son génie et de la supériorité de ses » talents. Sa politique le conduisit à la posses- » sion d'un si grand nombre de places, de tant » de terres et de richesses, que peu de princes » souverains auraient pu lutter avec avantage » contre un guerrier qui n'était pourtant qu'un » simple seigneur, quoiqu'il eût pu cependant, » par ses moyens personnels, balancer les des- » tins de l'Etat qu'il aida, du reste, plus d'une » fois, de ses forces militaires et de ses tré- » sors.

» On l'a avoué, au surplus, en commençant » cet ouvrage : Clisson fut cruel autant que » son prédécesseur fut humain, et la barbarie » des mœurs du temps ne peut être pour lui une » excuse suffisante, surtout d'après l'exemple » contraire que lui donnait son frère d'armes. » Olivier, ami de l'intrigue que ne connut pas » l'autre, mit aussi parfois en œuvre les moyens » que réprouve la morale, pour parvenir à s'a- » grandir de plus en plus, tandis que Dugues- » clin fut la loyauté même. Clisson fut insatia- » ble pour les richesses, qu'il sut néanmoins

» bien employer, et dont il aida puissamment la » France; et son prédécesseur fut désintéressé » et généreux au suprême degré. Tout l'avan- » tage, nous en convenons, demeure donc à » ce dernier sur ces points capitaux. Clisson » fut en outre, mais comme Duguesclin, félon » au duc de Bretagne, son souverain direct, » qui lui-même fut encore plus déloyal à l'égard » de son vassal. Cependant plus tard on vit ce » guerrier, lorsque l'âge eut un peu amorti chez » lui le feu des passions, être le plus sûr sou- » tien de la couronne ducale. Il devint alors, et » bien franchement, le protecteur du fils de son » ancien ami, dont il avait eu si grandement à se » plaindre, au détriment de sa propre fille et de » ses petits-enfants, qui voulaient faire valoir » encore les droits de la maison de Penthièvre. » En dernier lieu, Olivier fut persécuté par ce- » lui à qui il avait fait un si noble sacrifice, et » la fin du sire de Clisson sembla expier ce qui » avait pu exister de répréhensible dans sa vie » politique, si longue et si variée. En résultat, » peu d'hommes ont joué un plus grand rôle sur » la scène du monde, et ont été plus puissants » que Clisson sans avoir été souverains.

» Ainsi, on peut établir avec vérité que la » gloire de Bertrand Duguesclin est plus pure » que celle d'Olivier de Clisson, qui l'emporte » cependant, et de beaucoup, sur l'autre. Seu- » lement si, comme de son prédécesseur, on » doit dire qu'il fut un vaillant preux, on ne » peut ajouter que, comme lui, il fut exacte- » ment sans reproche. »

L'histoire de Clisson, intimement liée à l'histoire générale de son temps, a été racontée avec les développements qu'elle comporte dans les ouvrages suivants : I. *Histoire d'Olivier de Clisson, connétable de France, par A. D. de la Fontenelle de Vaudoré, conseiller à la Cour royale de Poitiers*, etc. Paris, Firmin Didot père et fils, 1826, 2 vol. in-8°. L'auteur, nous parlant de cet ouvrage, l'appelait *une faute de jeunesse*. Bien que cette sévérité de M. de la Fontenelle envers lui-même soit fondée à quelques égards, il est juste pourtant de reconnaître que son travail peut être utile à quiconque le consultera avec circonspection. II. *Vie d'Olivier IV de Clisson, connétable de France, par Mme de Clisson.* Paris, Debécourt, 1843, in-12. Ecrite d'un bout à l'autre dans le style admiratif, cette histoire est un constant panégyrique quand même du connétable. III. *Vie de Clisson, dans le t. II des Vies des capitaines français du moyen-âge, par M. Alexandre Mazas.* Paris, 1845, 5 vol. in-8°. De fréquents anachronismes nuisent à l'exactitude de cette biographie. Une vie exacte et impartiale de Clisson est donc à faire, et les matériaux ne manquent pas. Froissart, le religieux de Saint-Denis, d'Argentré, D. Lobineau et D. Morice les contiennent. C'est en puisant à ces sources que nous avons pu rectifier les erreurs des ouvrages cités plus haut. P. L...t.

CLOAREC (Jean-Marie), — prêtre, né le 30 mars 1803 à Kersaint-Plabennec (Finistère), où il est mort le 2 juillet 1847, fut d'abord vicaire de Saint-Sauveur de Brest (Recouvrance), puis ensuite de Guipavas, d'où il revint à Brest, ayant été nommé aumônier de la marine à compter du 1er janvier 1840. L'abbé Cloarec, qui avait un goût prononcé pour les mathématiques, résolut de les appliquer à la démonstration de la vérité de la religion catholique. C'est dans ce but qu'il composa un opuscule assez intéressant, intitulé : *Harmonie universelle et Dynamique intellectuelle, ou Application de l'algèbre à la théologie.* Brest, P. Anner et fils, 1834, in-8° de xvij et 68 pages. Versé dans la langue anglaise et dans le gallois, dont il avait fait une étude raisonnée, il voulut, dans le but de remplir aussi complètement que possible ses fonctions dans les hôpitaux de la marine, connaître les principales langues étrangères. Parvenu, presque seul, à apprendre les premiers éléments de l'allemand, l'espagnol, l'italien, etc., il avait atteint son but, celui de pouvoir confesser les marins ou soldats de ces nations qui sont fréquemment admis dans les hôpitaux du port de Brest. P. L...t.

CLOSRIVIÈRE (Pierre-Joseph PICOT de), — né à Saint-Malo, le 29 juin 1735, entra au noviciat des Jésuites de Rennes le 14 août 1756; il n'avait pas encore prononcé ses derniers vœux lorsque les arrêts du Parlement supprimèrent la Société en 1762. Devenu plus tard supérieur ou principal de l'école ecclésiastique de la Victoire à Dinan, il compta Châteaubriand parmi ses élèves. Pourvu ensuite de la cure de Paramé, près Saint-Malo, il gouvernait cette paroisse au moment de la révolution; son refus de serment le força de la quitter. Il vint ultérieurement à Paris, où il se livra secrètement à l'exercice de son ministère. Les relations qu'il avait avec quelques royalistes de Bretagne l'ayant rendu suspect à la police de Bonaparte, il fut arrêté et enfermé au Temple, où il resta plusieurs années. La Restauration lui ayant permis de se réunir à quelques anciens membres de la Société, il forma ainsi avec eux le premier noyau de son rétablissement. Il mourut à Paris, dans la maison professe des Jésuites, rue des Postes, 18, le dimanche 9 janvier 1820, dans le sanctuaire de la chapelle, où il faisait sa méditation, en attendant la messe de six heures; il s'était levé, comme à son ordinaire, à trois heures moins un quart, et avait lui-même fait son lit, comme il le faisait tous les jours, malgré son grand âge et sa cécité presque complète. On connaît de lui les ouvrages suivants : I. *Le Modèle des pasteurs, ou précis de la vie de M. Sernin, curé d'un village dans le diocèse de T***; on y a*

*joint des lettres sur différents sujets intéressants et quelques fragments qu'on a trouvés après sa mort dans ses papiers, recueillis et publiés par M. P***.* Paris, Valade, 1779, in-12. II. *Exercices de dévotion à Saint-Louis de Gonzague, traduits de l'italien du P. Galpin.* Paris, Lesclapart, 1785, in-12. III. *Vie de Louis-Marie Grignon de Montfort, missionnaire apostolique, instituteur des missionnaires du Saint-Esprit et des filles de la Sagesse, dédiée à madame Victoire.* Saint-Malo, Hovius, et Paris, Delalain, 1785, in-12. IV. *La Pratique de l'Oraison mentale rendue facile à tous les vrais fidèles.* Lille, 1818 — Sec. édit. Lyon, Rusand, 1822, in-32. V. *Considérations sur l'exercice de la prière et de l'oraison, par P. J. P., auteur de la Vie de M. de Montfort.* Paris, veuve Nyon, 1802, petit in-12. VI. *Explication des épîtres de Saint-Pierre.* Paris, librairie de la Société typographique, 1809, 3 vol. in-12. C'est un excellent ouvrage et digne d'être plus connu. L'abbé de Closrivière est en outre auteur de plusieurs ouvrages anonymes, publiés même sans indication de lieux d'impression, parmi lesquels on peut particulièrement citer des *Conférences sur les cœur.* Dès avant la Révolution, il avait traduit en vers plusieurs chants français du *Paradis perdu* de Milton ; mais l'imprimeur qui devait publier cette traduction ne put jamais l'obtenir de l'abbé de Closrivière, qui voulait y joindre une préface et des notes rendues nécessaires, disait-il, par des traductions postérieures. P. L...t.

CLOUET (Jean-Baptiste-Louis), — né à Rennes le 20 janvier 1729, entré dans la Compagnie de Jésus en 1768, membre de l'Académie de Rouen et de celle des Arcades de Rome, ne nous est connu que par la mention qu'en fait M. Miorcec de Kerdanet, qui lui attribue les ouvrages suivants : I. *Géographie moderne.* Paris, 1767, in-f°; atlas de 68 cartes. II. *Les quatre parties du monde.* III. *La Europa dividida, por Abad Clouet*; en Cadix, 1776, avec gravures de trois pieds dix pouces de largeur sur trois pieds de hauteur. Clouet observa, en 1754, le passage de Vénus. Nous ignorons le lieu et l'époque de sa mort. P. L...t.

COATPONT (Louis-Marie **LE BESCOND** de), — naquit à Quimper, le 9 juillet 1768. Il était le deuxième enfant vivant d'une famille qui en a compté seize, quand, sur la recommandation de M. Bérardier, alors principal du collége Louis-le-Grand, à Paris, il obtint une bourse dans cet établissement. Il y continua les brillantes études qui l'avaient fait distinguer à Quimper. A la fin de sa rhétorique, il fut nommé maître d'études au même collége Louis-le-Grand.

En 1794, la Révolution appelant toute la jeunesse sous les armes, il entra dans l'administration des subsistances en qualité de garde-magasin. En 1798, il quitta cette place pour aller à Rennes, où il fit son droit et fut reçu avocat.

Dès les premiers jours de l'installation de la Cour d'appel de Rennes, il commença à plaider et ne cessa de le faire avec succès jusqu'au jour de son décès.

Au mois de ventôse an XI (1803), le conseil de préfecture de l'Ille-et-Vilaine le nomma, ainsi que MM. Fénigan et Carré, membre du comité consultatif de la commission administrative de l'hospice.

Le 29 mai 1806, le diplôme de licencié en droit lui fut délivré, et le 4 juin de la même année, il prêta serment en cette qualité; le 7 août 1810, il fut reçu docteur en droit, et son diplôme lui fut expédié par le grand-maître de l'Université impériale. Il fut aussi nommé inspecteur de l'Académie de Rennes, place qu'il conserva jusqu'en 1816. Dans l'exercice de ses honorables fonctions, il a eu souvent l'occasion de prononcer des discours dont il n'a gardé que ceux du 12 août 1810 et du 12 août 1813, prononcés, le premier à la distribution des prix, à Napoléon-Ville, l'autre à Rennes, lors d'une solennité semblable.

En 1816, le général Travot, victime de la réaction provoquée par le général commandant la 13e division militaire, fut poursuivi et destiné à être sacrifié, comme les frères Faucher à Bordeaux, comme le maréchal Ney à Paris. Il fit choix pour sa défense devant un conseil de guerre nommé et épuré *ad hoc*, de MM. Coatpont et Le Sueur, auxquels s'adjoignit M. Bernard, l'un des plus célèbres avocats du barreau de Rennes. Le conseil était présidé par le général Canuel, qui avait commandé les royalistes dans la Vendée; les juges étaient MM. O'Mahony, Rivaud de la Raffinière; de Bellon, colonel de gendarmerie, à Rennes; D'Estombes, chef d'escadron; Vigeon et La Gratherie, capitaines. Les fonctions de rapporteur étaient remplies par M. le chevalier de Jouffrey, et celles de commissaire du roi par M. Lucot de Haute-Rive.

L'exaltation du royalisme de la presque totalité des membres de ce conseil présageait peu de succès aux défenseurs d'une cause dans laquelle l'expression la plus modérée pouvait être fâcheusement interprétée. Cette exaltation s'était réflétée jusque dans le réquisitoire, où, parmi les délits imputés au général, on n'était pas peu étonné d'en trouver un jusqu'alors inconnu dans les fastes de la jurisprudence criminelle. « La modération, y était-il dit, ne fut » pas une des armes les moins redoutables entre ses mains ; la clémence elle-même fut un » de ses moyens de succès. » La poursuite, on le sait, n'était nullement motivée; mais la réaction avait soif de vengeance, et elle ne pouvait pardonner à celui qui, vingt ans auparavant, s'était rendu coupable d'avoir pris Charette.

Quoi qu'il en soit, aucun des avocats ne faillit à ses devoirs; mais, comme l'avait dit M. Lucot de Haute-Rive, l'affaire était jugée d'avance. Nous ne rappellerons pas tous les détails de cette affaire, dont plusieurs épisodes monstrueux dépassèrent le scandale du procès du maréchal Ney. En effet, Travot fut condamné à mort, le 20 mars 1816, quoiqu'il eût fait sa soumission au roi dès le 17 juillet 1815, sous la foi de la proclamation datée de Cambrai le 28 juin précédent, et qu'une ordonnance des premiers jours d'août lui eût accordé le maximum de la pension attribuée à son grade.

Les avocats reçurent le contre-coup de la condamnation de leur client. Immédiatement après le prononcé du jugement, le commissaire du roi fit mettre en prison MM. Bernard et Le Sueur. Coatpont, qui était allé à Paris avec madame Travot, pour intercéder en faveur du général, fut incarcéré à son retour, et, après avoir subi une détention de quinze jours, il fut obligé de se disculper en justice d'avoir terminé par huit points un écrit publié dans l'intérêt de la défense du général! Ces huit points étaient séditieux, et figuraient, selon le procureur du roi, le nom de *Napoléon*! Défendu par son confrère et ami Carré, Coatpont fut acquitté à la grande satisfaction de la magistrature et du barreau, qui le félicitèrent d'avoir, dans ces tristes conjonctures, honoré sa profession, et ajouté à sa réputation, par son indépendance, sa fermeté et son talent.

La vengeance qu'avait refusée la justice, on l'obtint de la complaisance administrative. L'inspecteur de l'Académie fut dénoncé et révoqué.

Coatpont se voua exclusivement, depuis cette époque, à l'exercice de sa profession d'avocat. Il venait de perdre sa femme, et, malade lui-même, il avait fait un voyage à Paris pour consulter sur sa santé, lorsqu'en revenant par Angers, avec l'intention de passer quelques jours chez le brave colonel Servet, son client et son ami, auquel il avait gagné, peu d'années auparavant, un procès où toute sa fortune était compromise, il fut frappé de la foudre, à quelques lieues d'Angers, le 8 juillet 1827, et transporté mourant chez son ami, dans les bras duquel il expira quelques instants après, sans avoir pu articuler une parole. Un de ses frères est dépositaire de toutes les pièces du procès du général Travot, et même d'un résumé de cette affaire, écrit en 1824 sous sa dictée, et corrigé de sa main. Il a laissé deux fils et deux filles. Des deux premiers, l'aîné est aujourd'hui sous-inspecteur des eaux et forêts de Vesoul, et le second lieutenant de première classe d'artillerie, à Lyon; l'un et l'autre ont brillé dans les concours qui leur ont fait obtenir ces positions.

P. L...t.

COETIVY ou COATIVY. — Un vieux château de ce nom, situé dans l'ancienne trève du Bourg-Blanc, tirant vers Coat-Meal, au pays de Léon, paraît être le berceau d'une maison qui a été considérable en Bretagne, surtout au XVe siècle. Elle portait fascé d'or et de sable de six pièces, avec la devise bretonne : *Prest-Vé*, il serait temps! Le premier seigneur de Coëtivy, indiqué dans les généalogies admises par le P. Anselme et les continuateurs de Moréri, est Prégent, chevalier banneret, qui vivait en 1212. Alain, fils de Prégent, Prégent II, Prégent III, qui mourut en 1312, continuèrent la descendance au XIIIe siècle. Alain II prit parti pour Charles de Blois, dans la guerre de la succession de Bretagne, en 1342. Son fils, Prégent IV, fut fait prisonnier à la bataille d'Auray (1364), tenant le même parti que son père. Alain III, arrière-petit-fils de Prégent IV, servit sous le connétable de Richemont. Il fut tué au siége de Saint-James de Beuvron, en 1425. Il avait épousé, en 1398, Catherine du Chastel, dont il eut Prégent VII, Alain et Olivier, qui, tous trois, ont mérité une place particulière dans cette biographie.

BIZ...

COETIVY (PRÉGENT VII de), — seigneur de Raiz, de Taillebourg et de Lesparre, fils aîné d'Alain, IIIe du nom, et de Catherine du Chastel, naquit vers 1399. Il était en 1421 lieutenant du Dauphin, depuis Charles VII, lorsqu'il fut assiégé dans le château de Montaguillon par le comte de Salisbury, chargé par le duc de Bedford d'arrêter les courses que Coëtivy faisait en Champagne, au grand détriment des Anglais. Ce siége, que Monstrelet (*Chroniques*, liv. II, chap. IX) place en 1423, dura six mois. « Toutefois, ce temps durant, dit ce » chroniqueur, furent livrés plusieurs assauts à » la forteresse, et par diverses manières de les » assiéger furent moult oppressés. Et pouvaient » être dedans jusqu'à six vingts combattants; » desquels étoient capitaines le seigneur de la » Bourbe, le seigneur de Cotigny et un homme » d'armes nommé Bourghenon. Desquels six » vingts combattants se départirent grand'par- » tie, et en la fin n'y demeurèrent que trente » ou environ, lesquels, en conclusion, furent » contraints de manger leurs chevaux. Et en la » fin se rendirent audit comte de Salsebery, par » condition qu'ils paieroient pour sauver leur » vie vingt et deux mille saluts d'or, dont, pour » ladite somme fournir, demeurèrent en ôtages » quatre des principaux jusqu'à l'accomplisse- » ment d'icelle, etc. etc. »

Deux ans plus tard, Coëtivy fut battu près de Mouzon, et en 1428, il fut fait prisonnier au combat d'Yenville, en Beauce, dont il était capitaine. Il commandait, en 1431, une compagnie de gens d'armes, quand il fut nommé capitaine du château de Rochefort-sur-Charente, en Saintonge, par lettres-patentes du roi du 21 avril de la même année. Le 16 juin

1432, il reprit sur les Anglais la place de Mervent. L'année suivante, se trouvant avec sa compagnie sur les frontières de l'Anjou et du Maine, il assista au siége de Saint-Célerin, puis à celui de Sellé-le-Guillaume, où le comte du Maine le reçut chevalier. Lorsque Arthur de Richemont, jaloux de l'autorité que la Trémouille prenait sur l'esprit du roi, et mécontent des entreprises tentées par ce seigneur sur sa personne, eut résolu de le faire saisir et enlever, Coëtivy fut un des seigneurs bretons qui se chargèrent de cette mission. Lui quatrième, il arrêta, en 1432, la Trémouille au château de Chinon, où se trouvait alors la cour. Ce favori, devenu importun au monarque lui-même, ayant voulu se défendre, reçut un coup de dague dans le ventre, et fut conduit, chargé de fers, à Montrésor, château appartenant au sire de Bueil, l'un des quatre auteurs de ce coup de main. Coëtivy et de Bueil, sûrs de l'appui du comte du Maine et du connétable de Richemont, se présentèrent devant le roi et lui déclarèrent qu'ils n'avaient arrêté la Trémouille que pour le bien de l'Etat. Charles VII se montra d'abord incertain; l'action hardie de Coëtivy lui semblait un attentat à son autorité; enfin, il déclara devant les Etats, convoqués à Tours, « qu'il avouait ce qu'avaient fait les si» res de Bueil et de Coëtivy, et qu'il les rete» nait dans ses bonnes grâces ». Nommé chambellan du roi, en 1434, il se distingua au siége de Montereau en 1437. En considération de ses services au siége d'Orléans, où il avait été renfermé, et pour l'indemniser des dépenses qu'il avait faites pour des levées de troupes ou pour le paiement de sa rançon, le roi lui donna la terre de Bagnolet, près Paris. Fait gouverneur de la Rochelle, en 1437, il fut élevé, en 1439, à la dignité d'amiral de France, vacante par la promotion du sire de Lohéac à celle de maréchal. Pourvu, le 10 décembre de la même année, de l'office de capitaine de Saintes, il eut la garde et le gouvernement de cette ville, dont Pierre de Gamaches s'était démis volontairement. En 1440, il donna des preuves de courage et d'habileté en défendant l'abbaye de Saint-Maixent; en 1441, aux siéges de Pontoise et du château de Creil, dont on lui dut la prise; en 1442, devant Tartas et devant la Réole, qui se rendit après un siége très-rude; enfin, en 1447, à l'attaque du Mans, dont il contribua à amener la capitulation. Il servit non moins honorablement aux attaques de Saint-Lô, Coutances, Carentan, Mortagne, Valognes, Caen, et à la bataille de Formigny, où il commanda l'avant-garde de l'armée française, et où 3,500 Français défirent 7,000 Anglais, en tuèrent 3,000 et en firent 1,400 prisonniers. En 1449, il vint en Bretagne, chargé par le roi de conclure avec Jean V une ligue offensive contre les Anglais. L'année suivante, il fut emporté par un boulet de canon, au siége de Cherbourg, pendant qu'il était de tranchée. « Ce fut un » grand dommage, et perte notable pour le roi, » dit l'*Histoire de Charles VII*, car il était tenu » des vaillants chevaliers et renommés du » royaume, fort prudent et encore en bon âge. »

Prégent de Coëtivy avait épousé, en 1441, Marie de Raiz, fille unique du maréchal de ce nom. Ce fut en considération de ce mariage que Charles VII lui donna, le 28 août 1443, les terres de Chantocé et d'Ingrande, acquises du maréchal de Raiz par Jean V, contrairement aux défenses faites par le Parlement de Paris de traiter avec ce seigneur dissipateur et prodigue. Ces domaines appartenaient à Gilles de Bretagne, par suite du partage que Jean V avait fait entre ses enfants. Les lettres-patentes contenant confiscation de ces domaines au profit de Coëtivy portent qu'ils lui sont donnés « pour » ses grands et agréables services au fait de nos » guerres, et attendu, disait le monarque, qu'il » a la principale charge et conduite de nos plus » grandes besognes et affaires ». Cette donation stimula le zèle de Coëtivy contre l'infortuné Gilles, qu'il arrêta, le 26 juin 1446, au château du Guildo, et qu'il alla lui-même livrer au duc, son frère, à Dinan. Cette expédition fut plus avantageuse à la fortune qu'à la réputation de Coëtivy, car, le 25 juin 1448, le duc lui confirma la possession des domaines octroyés par le roi, sous la réserve toutefois de pouvoir les racheter ou échanger. Dès l'année suivante, le duc compta plusieurs sommes à Coëtivy et lui fit accepter quelques terres du nombre desquelles était Bourgneuf-en-Raiz; mais le duc mourut avant d'avoir entièrement retiré Chantocé. P. L...t.

II. Coetivy (Alain de), — né en Bretagne, le 8 novembre 1407, d'Alain III et de Catherine du Chastel. Il était archevêque d'Avignon, quand le pape Nicolas V l'éleva à la dignité de cardinal du titre de Sainte-Praxède, le 20 décembre 1448, et c'est sous le nom de cardinal d'Avignon qu'il a été le plus généralement connu. Ce fut lui qui s'opposa au dessein qu'on avait de faire pape le cardinal Bessarion, après la mort de Nicolas V. Sa raison fut que l'église latine avait assez de sujets dignes de la thiare, sans qu'on fût obligé d'en chercher dans l'église grecque, quoique celui qu'on proposait fût un personnage très-distingué. Tous les historiens accusent le cardinal de beaucoup d'intrigues à cette occasion, et un fragment du discours qu'il prononça, et qui nous a été conservé par Platina, annonce une grande passion contre un schismatique assez récemment rentré au giron de l'église catholique : *Latinæ Ecclesiæ*, dit-il, *græcum pontificem dabimus et in capite libri neophytum collocabimus! Nondùm barbam rasit Bessario, et nostrum caput erit! Et quid scimus an vera sit ejus conversio! Heri et nudius tertius fidem Ecclesiæ impugnabat*,

et quia hodiè conversus est, magister erit et christiani ductor exercitûs! En paupertas ecclesiæ latinæ quæ virum non reperit summo apostolatu dignum, nisi ad græcos recurrenti? Agite, Patres, quod libet; ego et qui mihi credent in græcum præsulem nunquàm consentiemus. — Le cardinal d'Avignon, envoyé comme légat en France et en Bretagne, pour la canonisation de Saint-Vincent Ferrier à Vannes, obtint l'évêché de Dol, en commende, le 17 juin 1456. Le catalogue des évêques de Bretagne, placé à la suite de la Vie des Saints d'Albert-Legrand, le confond avec Alain de Lespervez, transféré de Dol à Quimper en 1444, inexactitude relevée par les bénédictins, mais qui n'en a pas moins été reproduite dans la dernière édition du Moréri. Outre l'évêché de Dol, qu'il faisait administrer, ne pouvant y faire résidence, Alain de Coëtivy possédait plusieurs autres bénéfices, tels que les prévôtés de l'église métropolitaine de Toulouse et de Saint-Martin de Vertou, au diocèse de Nantes; les prieurés de Béré, du Tertre, de Prigny et de Montaigu, et l'abbaye de Redon, qu'il obtint en 1468. Il fit de grands biens à l'Église dont il garda toujours le siége, et il y fit rebâtir le palais épiscopal. Le P. Albert nous apprend qu'il donna « des ornements somptueux à l'église de » Notre-Dame du Folgoët, au diocèse de Léon, » et fit bâtir, près de cette église, la belle croix » de pierre de taille qui se voit encore, où l'on » remarque l'effigie à genoux dudit cardinal, » qui avait choisi sa sépulture en ladite église, » s'il fût décédé en Bretagne (1). » Il n'en fut point ainsi. Les grandes affaires qui l'occupèrent toute sa vie, sous divers papes, ne lui permirent guère de faire un long séjour dans sa patrie. Il mourut à Rome, le 22 juillet 1474, âgé de soixante-six ans, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Praxède, où l'on voit son tombeau avec cette épitaphe: *Sedente Sixto IV. Alanus episcopus Sabinensis ecclesiæ romanæ cardinalis, nobilissimâ apud Britones Coetivorum gente natus, illustri legatione ad Gallos pro fide functus, cujus vita exemplum virtutis, actiones autem privatìm et publicè salutares fuère, hoc monumento conditus est. Vixit annos 66, menses octo, dies quindecim, 1474, mense Julio.*

(1) La statue dont parle le P. Albert est en granit de Kersanton. La figure du cardinal, son attitude, son costume, la forme, et jusqu'aux plis de son chapeau, tout y est d'une exécution parfaite. « Cet illustre prélat, dit le P. » Cyrille Le Pennec (*le dévot pèlerinage du Folgoët*, Rennes, » M[lle] Vatar-Jausions, 1825, in-12, p. 28), a grandement » aimé la Bretagne, et, pour cette occasion, quand il était » en ce pays, il faisait sa demeure au château de Penmarch, comme étant proche parent du seigneur de cette » maison (Henri, baron de Penmarch, qui avait épousé » Alix de Coëtivy, sa sœur); et, pour marque qu'il n'a pas » été des derniers à contribuer de ses biens à la construction de cet édifice, il a laissé ses armes, en une vitre, » auprès de celles des seigneurs de Carman. L'on tient » aussi pour véritable que ce fut le cardinal qui fit » faire cette belle croix, devant le portail, du côté du » midi, sur laquelle il est représenté en habit de cardinal, » à genoux, les mains jointes, devant l'image du crucifix. »
La croix a été brisée en 1793; on n'en voit aujourd'hui que la base hexagone, ayant 50 pieds 6 pouces de circonférence. P. L...t.

III. Coetivy (Olivier de), — frère des précédents. Il fit la branche des seigneurs de Taillebourg. « Conseiller et chambellan du roi, sénéchal et lieutenant-général de Guyenne, capitaine de la ville et du pont de Saintes, il » suivit l'amiral son frère, duquel il était lieutenant-général, dans toutes les expéditions » de guerre contre les Anglais, et demeura prisonnier lorsque la ville de Bourdeaux se ré» volta en 1452, et cette ville ayant été réduite » sous l'obéissance du roi, il y rentra et fit bâtir » le Château-Trompette. » (Moréri). Il était mort en 1480, laissant de Marie, fille naturelle du roi Charles VII, qu'il avait épousée en 1458, un fils unique nommé Charles, en la personne duquel s'éteignit le nom de Coëtivy, n'ayant eu de son mariage avec Jeanne d'Orléans, tante de François I[er], qu'une fille, Louise de Coëtivy, mariée, en 1501, à Charles de la Tremoille, prince de Talmont, et morte en 1553, à soixante-douze ans. On a vu précédemment que Prégent VII, frère aîné d'Olivier, était mort sans postérité. Nous trouvons, à l'article consacré aux Coëtivy, dans l'*Armorial breton* de Guy Leborgne, que, de son temps, le château de Coëtivy appartenait à la duchesse de Brissac, et formait une des annexes de sa terre du Chastel. Pour cette transmission, on consultera avec fruit les généalogies des maisons de la Trémoille ou Trimouille et de Brissac. Biz...

COETLOGON, — châtellenie et fief de haubert, dans l'évêché de Saint-Brieuc, érigée en marquisat avec le vicomté de Méjusseaume et la baronnie de Pleugriffet, en 1622, en faveur de François de Coëtlogon, La famille de ce nom a fourni à la Bretagne, depuis le XII[e] siècle, des capitaines, des magistrats et des prélats distingués. Nous nous bornerons à citer les suivants:

COETLOGON (Olivier DE), — seigneur du Gué-au-Duc, de la Gaudinaye et de Méjusseaume, écuyer de François I[er], duc de Bretagne, fut, en 1452, 1453 et 1456, envoyé en France en qualité d'ambassadeur par Pierre II, qui le nomma, en 1457, l'un de ses exécuteurs testamentaires. En 1454, il l'avait nommé chevalier de l'ordre de l'Hermine. Le duc François II le pourvut, le 1[er] septembre 1460, de l'office de premier président de la Chambre des comptes de Bretagne. Le duc Pierre lui avait permis, par lettres données à Rennes le 24 juin 1454, et confirmées par François II en 1458, de faire dresser justice patibulaire à trois piliers dans les terres de Méjusseaume et de la Gaudinaye,

et de fortifier le manoir de Méjusseaume. Il était mort en 1467.

COETLOGON (François DE) — naquit le 3 juin 1631. En 1635, les Etats de Bretagne chargèrent leurs députés en cour de demander au roi que l'abbé de Coëtlogon fût donné pour coadjuteur à Mgr du Louet, évêque de Quimper. Sacré évêque de Madaure *in partibus*, le 18 avril 1666, il s'occupa, aussitôt son intronisation, de faire une visite dans son diocèse, en compagnie du célèbre P. Maunoir. Devenu titulaire en 1668, il s'appliqua constamment à suivre les traces de son vénérable prédécesseur, favorisa le P. Maunoir dans son apostolat, et fonda dans son diocèse un grand séminaire et une maison de retraites. Il participa aux travaux de l'assemblée des évêques réunis, en juillet 1699, à Tours, assemblée qui condamna le livre des *Maximes des Saints* de Fénélon. Il mourut à Quimper, le 6 novembre 1706.

On doit à ce prélat un livre intitulé : *Réflexions, Sentences et Maximes sur divers sujets de piété, et principalement sur l'amour de Dieu, tirées des Œuvres de saint François de Sales*. Paris, Barbin, 1698, in-12. Dans l'avertissement qui précède ces réflexions, et qui est bien écrit, on trouve un éloge abrégé du saint évêque de Genève. L'auteur nous apprend qu'il avait fait ce recueil pour son utilité personnelle, et que c'est à la prière des dames de la Visitation qu'il se décida à le publier.

COETLOGON (René, marquis de), — lieutenant de roi dans la Haute-Bretagne, gouverneur de Rennes au mois de novembre 1657, fut fait conseiller d'Etat d'épée en 1658. Il servit avec distinction dans les armées commandées par le prince de Condé, et, pendant la minorité de Louis XIV, le marquis de Coëtquen et lui furent nommés par les Etats de Bretagne députés de cette province aux Etats généraux du royaume qui devaient se réunir. Il eut deux fois la grande députation de la noblesse de Bretagne en cour, et fut nommé par le roi pour tenir les Etats de cette province. En 1674, l'armée navale de Hollande ayant fait descendre un corps de troupes dans l'île de Belle-Isle, le marquis de Coëtlogon y passa avec deux cents gentilshommes, et, secondé par les troupes de la garnison et les milices de l'île, il força les Hollandais à se rembarquer avec perte. Les ennemis ayant opéré un second débarquement dans l'île, Coëtlogon y passa une seconde fois avec le même corps de noblesse et les chassa de nouveau. Il avait été pourvu, en 1658, de la lieutenance de roi des quatre évêchés de la Haute-Bretagne. Il mourut le 27 août 1683.

COETLOGON (René-Hyacinthe, marquis de), — fils du précédent, nommé gouverneur de Rennes le 7 août 1683, et lieutenant de roi de la Haute-Bretagne, en survivance de son père, le 24 du même mois, servit en qualité de capitaine dans le régiment Dauphin-infanterie, et ensuite en la même qualité dans le régiment de Montréal et de Bestillac-cavalerie. Il se trouva, entre autres occasions, au combat de Senef, en 1674. Il laissa, en 1683, sa compagnie à son fils, pour remplir ses fonctions de lieutenant de roi. Il eut la grande députation de la noblesse de Bretagne en cour, et mourut au mois d'octobre 1692.

COETLOGON (Alain-Emmanuel, marquis de), — né en 1646, septième fils de Louis de Coëtlogon, vicomte de Méjusseaume, et conseiller au Parlement de Bretagne, nous semble avoir été confondu par la *Biographie universelle* (t. IX, p. 181) avec l'un de ses frères qui aurait été procureur-général-syndic des Etats de Bretagne. Quant à lui, il entra à l'âge de vingt-deux ans, comme enseigne, dans le régiment Dauphin et le quitta, en 1670, pour passer enseigne de vaisseau dans la marine. Il fut fait lieutenant en 1672, et capitaine de vaisseau le 26 janvier 1675. Ce fut en cette qualité qu'il commanda, le 3 juin de l'année suivante, au combat de Palerme, le vaisseau l'*Eclatant*, faisant partie des vaisseaux détachés qui mirent en déroute l'avant-garde ennemie. Il fut ensuite chargé de plusieurs entreprises. A l'attaque de la ville et du château d'Agosta, s'étant embarqué dans une chaloupe avec Tourville, dont il était lieutenant, ils coupèrent tous deux les palissades et forcèrent la citadelle à capituler, non sans avoir eu beaucoup de blessés et de tués autour d'eux. Il obligea aussi à capituler la ville de Barlet dans la Pouille, après avoir brûlé, sous le canon de la place, un vaisseau de guerre et plusieurs navires marchands. Commandant en 1686 un vaisseau de 44 canons, il rencontra, entre Gibraltar et Malaga, deux vaisseaux de guerre espagnols, l'un de 56 canons, l'autre de 44. Sur leur refus de faire le salut qu'il leur demandait, il les combattit vigoureusement, et les força de se retirer pendant la nuit sous Malaga. L'année suivante, il se rendit maître à l'abordage d'un vaisseau algérien, et, au mois de juillet 1688, il concourut, sous les ordres du maréchal d'Estrées, au bombardement d'Alger.

Ayant été nommé, au mois de mai 1689, commandant du vaisseau le *Diamant*, de 54, il se trouva, le 11 du même mois, au combat livré dans la baie de Bantry, et il y déploya un rare sang-froid. Un boulet ayant mis le feu à des gargousses déposées dans la chambre du conseil, pour le service des pièces, une horrible explosion enleva toute la dunette, et mutila ou tua une trentaine d'officiers et de gardes de la marine qui occupaient ce poste ; l'un d'eux fut lancé dans la hune d'artimon. Bien que blessé lui-même, Coëtlogon ne songea qu'à réparer

du mieux qu'il put cette effroyable avarie; après quoi il revint au feu et continua de combattre avec son intrépidité accoutumée.

Nommé chef d'escadre le 1er novembre de la même année, il commanda le *Saint-Philippe* au combat de Beveziers, et fut cité honorablement par Tourville pour le secours qu'il lui avait prêté. Au combat de la Hougue, il commanda, sur le vaisseau *le Grand*, une partie de l'arrière-garde. Tourville qui, jusques-là, avait toujours tenu à l'avoir près de lui, avait préféré, cette fois, employer sa bouillante valeur au commandement d'une division. Au plus fort du combat, Coëtlogon se disposait à aborder un vaisseau ennemi, lorsqu'apercevant le *Soleil-Royal*, que montait Tourville, cerné par trois gros vaisseaux ennemis, il quitta l'arrière-garde, se dirigea sur le vaisseau amiral, le couvrit de son feu de tribord, et partagea tous ses périls jusqu'à la fin de l'action. Sentant qu'il avait enfreint la discipline militaire en quittant son poste, Coëtlogon demanda lui-même à être jugé par un conseil de guerre, qui, comme on le pense bien, l'acquitta avec les plus grands éloges.

Il fut, en 1698, l'un des officiers généraux de la marine qui se renfermèrent dans Saint-Malo assiégé par les Anglais, et il contribua puissamment à les faire s'éloigner. La même année, commandant une division dans la Méditerranée, il brûla deux vaisseaux de guerre dans le port de Gibraltar, et s'empara de plusieurs bâtiments qui se trouvaient sous cette forteresse.

Promu lieutenant-général, le 29 mai 1701, Coëtlogon fut envoyé en Espagne, où Philippe V le nomma capitaine-général et lui confia le commandement spécial d'une division de six vaisseaux, faisant partie des dix-huit placés sous les ordres supérieurs de Châteaurenault. Cette armée accomplit heureusement sa mission ayant pour objet de ravitailler l'Amérique espagnole, et d'en ramener un riche convoi. Nommé, au mois de mai 1703, commandant d'une division de l'armée navale du comte de Toulouse, il arbora son pavillon sur le *Monarque*, et partit de Brest, le 15 mai, dans le but de précéder l'armée dans la Méditerranée. Le 22, devant Lisbonne, il rencontra cinq vaisseaux anglais et hollandais escortant un nombreux convoi. Rangeant sa division en bataille, Coëtlogon eut bientôt pris ses cinq adversaires et le convoi. Au combat de Malaga, le 24 août 1704, il remplit, sur le *Tonnant*, les fonctions de vice-amiral du corps de bataille. En 1706, le roi ordonna d'armer tant à Brest qu'à Rochefort une escadre de dix-huit vaisseaux, avec laquelle Coëtlogon devait faire une diversion dans l'Océan, pour empêcher les ennemis de concentrer leurs forces dans la Méditerranée. Bloqué dans Brest par des forces infiniment supérieures, il ne put malheureusement sortir. Décoré du cordon rouge depuis 1705, Coëtlogo fut nommé, en 1715, membre du conseil d marine, et pourvu, deux ans après, de la char ge de vice-amiral du Levant, et de la grand' croix de Saint-Louis, vacante par la mort d Châteaurenault, dont les héritiers surprir au ministre une retenue de 120,000 livres qu devait payer Coëtlogon; mais il s'y refusa ave une telle énergie que le ministre dut rapporte sa décision. Il reçut le collier des Ordres e 1724, et le bâton de maréchal de France, son lit de mort, le 1er juin 1730. Il accueilli cette distinction méritée, en disant : « *Non no bis, domine, non nobis, sed nomini tuo da glo riam* ». Le 7 du même mois, il mourut à l'âge de quatre-vingt-trois ans six mois, dan la maison professe des Jésuites de Paris, où i s'était retiré par dégoût du monde.

COETLOGON (Jacques-Florimond de), — vicomte de Méjusseaume, chevalier de Saint Louis, reçu page de la grande écurie le 1er janvier 1678, puis mousquetaire, enseigne, lieutenant et capitaine de vaisseau, fut tué, en 1697, au siége de Carthagène, en Amérique, où il commandait un navire et l'artillerie sous les ordres de M. de Pointis, chef de cette expédition.

COETLOGON (Louis-Marcel de), — neveu de l'évêque de Quimper, fit ses études ecclésiastiques à Paris. Reçu docteur en théologie, il devint vicaire-général de Quimper, et fut, en cette qualité, député par la province de Tours à l'Assemblée générale du clergé de 1680. Nommé évêque de Saint-Brieuc l'année suivante, et sacré le 4 décembre 1682, il assista, au mois de juillet 1699, à l'Assemblée provinciale de Tours, qui condamna le livre des *Maximes des Saints*, de l'illustre Fénélon. Transféré, en 1705, à Tournay, ville qui appartenait alors à la France, il y mourut le 18 avril 1707, très-regretté de ses nouveaux diocésains. Le P. Robert Philippe, jésuite, prononça son oraison funèbre, qui fut imprimée à Tournay, 1707, in-4°. On trouve un bel éloge de ce prélat dans l'épître que lui adressa le P. Champion, de la même Société, en lui dédiant les œuvres du P. Rigoleuc, jésuite célèbre par sa piété, né à Quintin, diocèse de Saint-Brieuc (1). P. L...l.

(1) La famille Coëtlogon a produit de nos jours un littérateur estimable, qui n'est pas né, il est vrai, en Bretagne, mais que nous ne pouvons pourtant nous refuser au plaisir de mentionner ici :

COETLOGON (Jean-Baptiste-Félicité, comte de), — né à Versailles le 22 août 1773, chevalier de Saint-Louis, commandeur de l'Ordre noble du Phénix, de Hohenloe, lieutenant-colonel de cavalerie, émigra fort jeune et fit la campagne des princes. Après le licenciement du corps d'armée dans lequel il servait il alla rejoindre sa mère, Mme la marquise de Coëtlogon, dame pour accompagner Madame, comtesse d'Artois, et la seule qui ait constam-

COETLOSQUET (Jean-Gilles), — fils d'Alain du Coëtlosquet, seigneur des Isles, et de Gilette de Kergus, naquit à Saint-Pol-de-Léon (Finistère), le 15 septembre 1700. En 1718, après avoir reçu la tonsure, il se rendit à Paris pour achever ses études ecclésiastiques sous la direction d'un de ses parents, l'abbé du Plessis d'Argentré, aumônier du roi. Dans le cours des onze années que le jeune du Coëtlosquet passa en Sorbonne, pour se bien préparer au ministère sacerdotal, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, l'admit, le 1er décembre 1725, à faire partie de cette maison, avec tous les avantages attachés à cette admission. Ayant été reçu prêtre le 16 avril 1729, il fut appelé, le 18 mai suivant, par M. d'Argentré, alors évêque de Tulle, à remplir les fonctions de vicaire-général de ce diocèse. Peu de mois après il passa en la même qualité à Bourges, et, pendant les dix années qu'il y résida, M. de la Rochefoucauld, son évêque, lui donna des marques sensibles de sa confiance, notamment en le nommant membre de la députation du clergé (1730), en lui donnant procuration pour nommer à tous les bénéfices du diocèse, et en lui conférant la charge de chancelier de la cathédrale de Bourges (1732).

Promu, le 22 septembre 1739 à l'évêché de Limoges, il fut sacré à Paris, le 7 février suivant, par l'archevêque de Bourges, assisté des évêques de Tulle et de Tréguier. Le diocèse dont l'administration lui était confiée, l'un des plus vastes de France, s'étendait sur la surface d'un territoire hérissé de montagnes et d'un accès difficile; la population en était pauvre et de mœurs rudes. Le nouvel évêque se dévoua tout entier, avec le zèle et l'affection d'un père, à son instruction et au soulagement de ses misères. Pendant dix-huit années consécutives, on le vit séjourner au milieu de son troupeau, visiter les paroisses les plus éloignées, pourvoir, par de sages réglements, aux besoins de toutes les parties de l'administration, et maintenir dans son clergé, avec une vigilance scrupuleuse, la pureté de l'enseignement, en même temps que, par une direction prudente et conciliatrice, il savait écarter de son sein les divisions qui, à cette époque, troublaient et affligeaient beaucoup d'autres diocèses de France. Fidèle aux règles de la discipline ecclésiastique, il ne regarda jamais les revenus de son évêché, non plus que ceux de l'abbaye de Saint-Philibert-de-Tournus, dont il fut pourvu dans le cours de son épiscopat, autrement que comme un dépôt dont il devait et dont il tint un compte exact à l'église et aux pauvres.

Désigné, en 1750, au choix du roi, pour le siége métropolitain de Tours, il refusa, quelques instances qui lui fussent faites, une dignité qui l'eût éloigné d'un diocèse objet de sa profonde affection. Huit ans plus tard, le duc de Bourgogne, fils aîné du dauphin, atteignit sa septième année. C'était l'âge où, d'après l'usage constant de la cour, l'éducation des Enfants de France était confiée à un précepteur. Le choix du roi vint surprendre l'humble prélat au fond de son diocèse. Ses nouvelles fonctions ne lui permettant plus de résider à Limoges, il se crut obligé à se démettre de son siége. A peine arrivé à Versailles, il mit tous ses soins à s'entourer des hommes les plus pro-

ment suivi cette princesse dans son exil. Rentré en France en 1807, avec l'agrément des princes, le comte de Coëtlogon trouva dans la culture des lettres un honorable emploi du loisir forcé que lui laissaient les circonstances. Nommé, en 1820, sous-gouverneur du château de Rambouillet, il est mort dans l'exercice de ces fonctions le 27 septembre 1827. Le comte de Coëtlogon est auteur des ouvrages suivants : I. *Ode sur la mort de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé*. (*Moniteur* du 28 mai 1818). Cette ode, écrite de verve et d'inspiration, contenait quelques négligences qui disparurent dans l'édition qui parut avec augmentations. Paris, Demonville, 1818, in-8° de 8 pages. II. *Ode sur le rétablissement de la statue équestre de Henri IV, le 25 août* 1818. Paris, Delaunay, 1818, in-8° de 16 pages. III. *Le Missionnaire*, ode. Paris, Petit, 1819, in-8° de 16 pages. IV. *David*, poëme. Paris, Le Dentu, 1820, in-8°; — 2e édition. Paris, Painparré, 1822, in-8°, fig. Le respect de l'auteur pour le texte sacré est tel que, dans la crainte de l'altérer, il a souvent retenu l'essor de son imagination et l'a captivée dans les bornes d'une scrupuleuse timidité, qui ne l'eût probablement pas arrêté, s'il avait traité un autre sujet. En bannissant de son épopée le merveilleux fictif, et en s'appuyant sur les simples récits de David, il a trouvé dans le courage, le génie, les faiblesses mêmes du roi-prophète, une sorte de merveilleux réel qui lui a permis de ne pas succomber sous le lourd fardeau qu'il s'était imposé. Tantôt riche et abondant, tantôt précis et énergique, il parcourt avec assez d'avantage les divers tons de l'échelle poétique pour que son poëme ait justifié l'honneur qu'il avait obtenu d'être désigné par le Conseil royal de l'instruction publique comme digne d'être donné en prix dans les colléges. V. *Bayard amoureux, ou les Lutins de Rambouillet*. Paris, Delaforest, 1825, 2 vol. in-18. Le comte de Coëtlogon voulut prouver par ce poëme héroï-comique que, s'il avait su manier avec quelque succès

De David la harpe imposante,

le flageolet de Marot ne serait pas plus rebelle sous ses doigts. Prenant l'Arioste pour modèle, il s'élance sur ses pas, avec une certaine audace, au-delà des limites du possible, du vraisemblable même, et permet tout à son imagination, sauf ce que la décence et le bon goût auraient dû défendre au chantre de Renaud et d'Armide. Le merveilleux trouve ici sa place. Il est emprunté des rêveries cabalistiques, en grande faveur à l'époque où se passe l'action, et l'agent de la cabale, inconnu jusqu'au dénoûment, n'est autre que l'amant d'une jeune fille. Invisible à tous ses rivaux, il *lutine* le roi, la cour, les chevaliers, dans une foule d'incidents d'autant plus piquants, que le vers de dix syllabes, adopté par l'auteur, se prête parfaitement au mouvement qu'il veut donner à son sujet. VI. *Un Eloge de Monseigneur Jér. Mar. Champion de Cicé, archevêque d'Aix et d'Arles*, et quelques *Poésies* dans les deux premiers volumes des Mémoires de la Société académique d'Aix. VII. *Trois Tragédies* inédites, dont une avait été reçue avec distinction par le Théâtre-Français. Le *Moniteur* du 18 octobre 1827, qui mentionne ces trois tragédies (sans en donner les titres), attribue en outre au comte de Coëtlogon un poëme en quatre chants sur la Restauration, intitulé : *Le 21 Janvier*. Nous le croyons également inédit, car aucun bibliographe ne l'a mentionné. Nous savons aussi qu'il a laissé en manuscrit un poëme intitulé : *Les Nuits vendéennes*, poëme qui pourrait bien être celui que le *Moniteur* a voulu désigner. P. L...t.

pres à le seconder dans sa nouvelle mission, et choisit l'abbé de Radonvilliers pour sous-précepteur de son royal élève. Le 30 mars 1760, il fut pourvu, en outre, de la charge de précepteur du second fils du dauphin, le duc de Berri (depuis Louis XVI). Dans le courant de la même année, cédant aux instances ou plutôt aux importunités de plusieurs de ses amis, membres de l'Académie française, il se mit sur les rangs pour une place qui venait de vaquer dans cette compagnie. Sa modestie l'avait long-temps fait résister à ces instances; il lui semblait qu'il fallait, pour légitimer une telle candidature, d'autres titres littéraires que les siens, bornés à une oraison funèbre du cardinal de la Rochefoucauld, mort en 1757. Enfin, quand on lui eut exposé que l'Académie s'était fait un devoir constant d'admettre dans son sein ceux qui avaient présidé à l'éducation des Enfants de France : « A ce compte, dit-il en souriant, ce » n'est point à moi, c'est à ma charge que cet » honneur appartient »; et il n'objecta plus rien. Son élection était assurée quand, informé que deux hommes de lettres d'un mérite distingué aspiraient en même temps à l'Académie, il se retira pour les laisser passer. Quelques mois après, un nouveau fauteuil étant devenu vacant par le décès de M. l'abbé Sallier, les portes de l'Académie s'ouvrirent devant l'ancien évêque de Limoges, qui fut reçu le 9 août 1761.

Des provisions datées des 15 avril 1762 et 22 août 1764 lui conférèrent les fonctions de précepteur des deux derniers fils du dauphin, le comte de Provence et le comte d'Artois. Lorsque ses augustes élèves touchèrent à l'âge fixé pour le terme de leur éducation, le roi, par une lettre du 1er avril 1771, nomma leur précepteur premier aumônier du comte de Provence, dont il venait de former la maison. Deux mois étaient à peine écoulés que le jeune prince le chargeait de la feuille de ses bénéfices, « ne connaissant, lui écrivait-il le 5 juin, » personne plus capable que lui de l'administrer ».

En 1774, du Coëtlosquet alla habiter l'abbaye de Saint-Victor, à Paris; c'est là qu'il passa les dix dernières années de sa vie. Mais en vain il fuyait les honneurs, les honneurs le cherchaient et semblaient en quelque sorte le poursuivre. Louis XVI venait de monter sur le trône. Le jour même de son sacre (13 juin 1775), dans un chapitre de l'ordre du Saint-Esprit, tenu à Reims, il voulut acquitter la dette de la reconnaissance en nommant son ancien précepteur commandeur de cet ordre; celui-ci fut reçu en cette qualité le 1er janvier 1776. Deux ans plus tard, un chapeau de cardinal, à la disposition de la France, étant venu à vaquer, le roi fit d'inutiles efforts pour le faire consentir à accepter cette dignité. L'ancien évêque de Limoges, mu par le sentiment de profonde vénération qu'il avait vouée à la mémoire du cardinal de la Rochefoucauld, insista fortement pour faire substituer à son nom celui d'un parent de ce dernier, Dominique de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen. Cette grâce, d'une nature peu ordinaire, lui fut accordée. Bien que retiré à Saint-Victor, il tenait encore à la cour par ses fonctions d'aumônier de Monsieur. Il désira, et, après quelques représentations infructueuses de ce prince, il obtint d'être dégagé de ces liens. Parvenu au milieu de sa quatre-vingt-troisième année, il termina, le 21 mars 1784, sa longue et honorable carrière. Il avait demandé, par son testament, à être inhumé dans le cloître de Saint-Victor, sans faste, sans pompe, avec la seule décence que réclamait son ancien état d'évêque, et il avait prié qu'il ne lui fût point fait d'oraison funèbre, la chaire de vérité n'étant pas faite, disait-il, pour le mensonge ni pour la flatterie. Ce dernier vœu, que l'humilité avait dicté, ne fut pas respecté. Son oraison funèbre fut prononcée à Limoges par M. l'abbé Fougères, chanoine de la collégiale de Saint-Martial. Ce discours, où l'on désirerait parfois plus de simplicité et plus de précision dans les détails, renferme peu de documents qui puissent servir à la biographie du prélat. En revanche, on les trouve avec abondance dans une notice dont celle-ci n'est que le résumé, et qui a été publiée sous ce titre : *Notice biographique sur J.-G. du Coëtlosquet, évêque de Limoges, précepteur des Enfants de France, l'un des quarante de l'Académie française, par le comte du Coëtlosquet, son petit-neveu;* 2e édit. Metz, Dembour et Gangel, Paris, Waille, 1845, in-12 de 67 pages. La famille de ce vénérable prélat conserve le manuscrit d'un petit ouvrage qu'il avait composé pour l'instruction de ses élèves; c'est un *Abrégé de l'Histoire de l'Ancien-Testament, avec quelques réflexions morales, par demandes et par réponses*. Clarté, exactitude, précision, telles sont les qualités qu'exigeait ce travail; telles sont celles qu'on y trouve. Son ***Discours de réception à l'Académie***, et sa ***Réponse***, comme directeur, à Saint-Lambert, sont bien pensés et bien écrits. Le dernier morceau renferme surtout des traits heureux et d'une concision pittoresque.

Le cardinal Maury, en appliquant à du Coëtlosquet (*Eloge de M. l'abbé de Radonvilliers*) cette belle parole de Massillon sur Bossuet : ***C'était un évêque à la cour,*** l'a peint fidèlement. Quoique son langage, aussi bien que sa conduite, fût une censure des écarts dont il était témoin, l'ancien évêque de Limoges imposait le respect et l'affection à tous ceux qui l'entouraient. Sa vertu, douce et pure sans ostentation, ne recherchait ni ne fuyait les regards; inflexible sur les principes, elle se montrait toujours indulgente pour les personnes. Aussi avait-il conservé des rapports d'amitié et de bienveillance avec des hommes dont les principes étaient bien différents des siens. De ce nombre était Marmon-

tel, originaire du Limousin, qui avait été, dans sa jeunesse, destiné à l'état ecclésiastique et même tonsuré. Du Coëtlosquet opposa son influence salutaire à celle des encyclopédistes que fréquentait son jeune confrère, et, pendant plusieurs années, il eut le bonheur de le contenir dans les bornes du respect envers la religion; et lorsqu'en 1767, Marmontel eut publié le roman de *Bélisaire*, qui fut, comme on sait, censuré par la Sorbonne et par l'archevêque de Paris, du Coëtlosquet, tout en blâmant sévèrement les erreurs contenues dans l'ouvrage, plaignit l'auteur, mais sans cesser de l'aimer et de lui prodiguer ses conseils. Ce n'était point par une coupable indifférence religieuse qu'il agissait ainsi, mais par conviction qu'il ne faut croire au mal que quand il n'est pas permis d'en douter. Il donna une preuve éclatante de cet esprit de tolerance un jour qu'on attaquait devant lui les principes et le caractère de d'Alembert, en se fondant sur ce que cet écrivain, se bornant à exciter sourdement ses amis, se tenait lui-même adroitement à l'écart et dissimulait ses véritables sentiments, révélés par la publication posthume de sa *Correspondance privée*. « Je ne » connais point sa personne, dit l'évêque de Limoges, qui n'était pas encore son confrère; » mais j'ai toujours entendu dire que ses mœurs » étaient simples et sa conduite sans reproche. » Quant à ses ouvrages, je les relis souvent, et » je n'y trouve que beaucoup d'esprit, de grandes » lumières et une bonne morale. S'il ne pensait » pas aussi bien qu'il écrit, il faudrait le plaindre; » mais personne n'est en droit d'interroger sa » conscience. » De tels exemples de mansuétude — et l'on pourrait en citer de nombreux dans la vie du bon et indulgent prélat, — ne doivent pas surprendre chez celui qui, inaccessible à l'ambition comme à l'esprit de secte, s'abstint toujours de se mêler aux querelles religieuses de son temps, et se borna à prier pour que Dieu fit descendre l'esprit de paix et de charité sur ceux qui y prenaient part.

Le nom de l'évêque du Coëtlosquet est resté en grande vénération à Limoges. Un de ses neveux, celui qui fait l'objet de la notice suivante, eut occasion de s'en convaincre dans l'une des premières années de ce siècle. Le régiment de hussards dont il faisait partie passait à Limoges. Le colonel Lasalle, qui avait besoin de 10,000 francs pour faire le prêt à sa troupe, pria la municipalité de les lui avancer. Refus net et formel, motivé, tant sur la situation de la caisse municipale, que sur la rigueur des formes administratives. Lasalle insiste, mais en vain; il s'échauffe, il s'emporte en exclamations *à la hussarde;* et, comme dans la chaleur de la discussion, il interpelle plusieurs de ses officiers présents à cette scène, il arrive que le nom de *Coëtlosquet* sort de sa bouche. « Comment, colonel, dit aussitôt le » maire, est-ce que vous auriez un Coëtlosquet » dans votre corps d'officiers? » — « Oui, et de » plus, j'ai une proche parente qui porte le » même nom. Qu'est-ce que cela vous fait? » — « Ce que cela nous fait? Le nom que vous » venez de prononcer, colonel, est celui de notre ancien évêque, dont la mémoire nous sera » toujours chère et sacrée; et il ne sera pas dit » qu'une personne alliée à sa famille ait éprouvé » de nous un refus. » Moins d'une heure après, les 10,000 francs étaient comptés. P. L...t.

COETLOSQUET (CHARLES-YVES-CÉSAR-CYR, comte DU), — neveu du précédent, naquit à Morlaix, le 21 juillet 1783. A l'époque de la Révolution, presque tous ses parents s'expatrièrent sur les traces des princes, frères de Louis XVI, et plus tard trois d'entre eux, officiers de marine, périrent à Quiberon. Son père, qui était capitaine de cavalerie, fut jeté en prison, et sans le 9 thermidor il n'en fût sorti que pour monter à l'échafaud. Au milieu de tant de naufrages, les parents de Coëtlosquet avaient perdu leur fortune, et ne pouvaient lui donner l'éducation qu'ils désiraient: il dut donc suppléer par son travail personnel, et il y réussit complètement, à l'absence d'une instruction première suffisante.

Il était à peine âgé de dix-sept ans lorsque, cédant au sentiment qui chez lui dominait tous les autres, le désir de se distinguer en servant son pays, il s'engagea, le 23 octobre 1800, dans le 10e régiment de hussards, alors sous les ordres du colonel Lasalle, son parent. Peu de jours après qu'il eut rejoint son régiment en Italie, il reçut, le 26 décembre 1800, deux coups de sabre et un coup de feu au passage du Mincio. Le 21 janvier 1801, le grade de maréchal-des-logis, qui lui fut donné sur le champ de bataille par le général Cassagne, fut la récompense du courage dont il avait fait preuve en défendant, lui second, un défilé contre un fort détachement de hussards ennemis.

Fait sous-lieutenant le 28 mai 1802, il prit part aux grandes batailles d'Ulm et d'Austerlitz, et fut nommé, le 3 janvier 1806, lieutenant et aide-de-camp du général Lasalle, son ancien colonel. Nommé, le 5 mai 1806, adjudant-major au 21e de chasseurs, et capitaine le 5 novembre 1807, il combattit à Iéna et à Pulstuck, où il fut atteint d'un boulet qui lui enleva une partie de la jambe droite. A peine guéri de cette grave blessure, Coëtlosquet, redemandé pour aide-de-camp par le général Lasalle, fit en cette qualité la campagne de 1808 dans la Péninsule, se trouva aux batailles de Burgos et de Médelin, et fut nommé chef de bataillon sur le champ de bataille de Burgos, le 12 novembre 1808. Le général Lasalle ayant été rappelé en Allemagne pour y prendre part à la campagne de 1809, Coëtlosquet le suivit, et reçut un coup de feu à Essling. Sa blessure, quoique grave, ne l'empêcha pas de se trouver à Wagram, où

périt son général. Placé alors, avec son grade de chef d'escadron, dans le 8e régiment de hussards, Coëtlosquet fit partie, avec ce régiment, de la grande armée destinée, en 1812, à envahir la Russie. Il se distingua particulièrement à Ostrowno, où il fut nommé colonel de son régiment sur le champ de bataille; et l'on apprit dans l'armée, avec un sentiment d'approbation universelle, que, par une de ces inspirations qui portent avec elles l'encouragement et la récompense, l'Empereur, en le nommant, avait dit aux officiers du 8e : « Je vous donne un jeune » colonel; si j'en avais connu un plus brave, je » vous l'aurais donné ».

Smolensk, les redoutes de la Moskowa, Krasnoé, la Bérézina, Lutzen, Bautzen, Dresde, Leipsik, virent successivement le colonel du Coëtlosquet déployer, à la tête de son régiment, la même valeur que sur les rives du Mincio, du Tage et du Danube. Il reçut un coup de feu à la bataille de la Moskowa et un autre à celle de Leipsick, où l'Empereur, pour lui témoigner plus particulièrement sa satisfaction, lui annonça, en le nommant général sur le champ de bataille, qu'il garderait dans sa brigade le régiment qu'il avait si glorieusement commandé pendant quinze mois.

Pendant la campagne de 1814, qu'il fit avec sa brigade, il prit part au combat de Brienne, et se distingua à celui de Montereau, où il enfonça, à la tête d'un régiment de nouvelle levée, une ligne ennemie contre laquelle un corps de vieux soldats avait échoué.

Après la chute du gouvernement impérial, le général du Coëtlosquet fut maintenu dans son grade, et nommé au commandement du département de la Nièvre. Il se trouvait à Nevers quand Napoléon revint de l'île d'Elbe, et voulut faire quelques préparatifs de défense, notamment couper le pont de la ville; mais l'opposition qu'il rencontra de la part des habitants le força de s'éloigner, et il revint à Paris, où il resta sans emploi pendant les Cent-Jours. Louis XVIII, rentré en France, le chargea d'une mission, dans l'Ouest et à Bordeaux, auprès du général Clausel, et le nomma, le 8 septembre 1815, aide-major-général de la garde royale. Promu lieutenant-général le 25 avril 1821, il fut appelé, au mois de juillet suivant, au commandement de la 7e division militaire, dont le chef-lieu était Grenoble. Il quitta ce commandement, où il ne fut pourtant remplacé que le 9 février 1822, pour prendre, le 19 décembre 1821, les fonctions de directeur-général du personnel du ministère de la guerre, fonctions qui furent momentanément interrompues à deux reprises, la première fois du 26 mars au 15 avril 1823, qu'il fut attaché, comme aide-major-général, à l'armée des Pyrénées, et la seconde, au mois d'octobre de la même année, comme ministre de la guerre par intérim, en l'absence du baron de Damas. Il ne cessa ses fonctions de directeur du personnel que le 26 août 1824, jour où il fut nommé conseiller d'Etat en service ordinaire, en récompense de la capacité et de la fermeté dont il avait su faire preuve dans l'emploi qu'il quittait.

Après la révolution de juillet, il se retira à Nevers, au sein de sa famille. Mis d'abord en réforme, puis bientôt après à la retraite, il vécut à la campagne, où l'activité de son esprit se porta vers l'agriculture; il corrigeait les méthodes, perfectionnait les instruments du pays, propageait les inventions utiles, et trouvait dans ces diverses occupations et dans celle de maire de sa commune les moyens de satisfaire son ardent amour du travail. Il était venu à Paris pour y traiter d'une grande opération de dessèchement qu'il avait projetée lorsqu'il y mourut, en peu de jours, le 23 janvier 1836, d'un catharre compliqué de rhumatismes, fruit des fatigues de ses campagnes. Il était commandeur de Saint-Louis et grand'croix de la Légion d'honneur. La *Sentinelle de l'Armée* du 10 février 1836 lui a consacré une notice d'où nous avons extrait la plupart des détails qui précèdent.

P. L...t.

COETMEN (**Vicomté, puis Baronnie de**). — Cette maison, aujourd'hui éteinte, portait de gueules à neuf annelets d'argent, 3. 3. 3. avec cette devise : ***Item, Item.*** Elle était une branche cadette de la maison d'Avaugour et de Penthièvre, issue elle-même des ducs de Bretagne, et elle tomba dans la maison d'Acigné, puis dans celle de Cossé-Brissac, qui revendit la baronnie de Coëtmen à un juveigneur de Coëtmen, dont la fille la porta en mariage aux Rougé. La maison de Coëtmen a joué un grand rôle dans les affaires de Bretagne, soit dans les armées, soit dans les négociations. Un ancien titre prouve à quel point elle était considérée dans la province. Elle était près de s'éteindre et ne pouvait être relevée que par un abbé de Coëtmen, sous-diacre. La duchesse (Anne, probablement), écrivit au Pape afin de le faire relever de ses vœux, alléguant pour raison qu'elle ne pouvait se résoudre à voir s'éteindre une maison si illustre et qui avait rendu tant de services à la province.

Gestinus de Coëtmen est le premier, suivant Ogée (*vº Tremeven*), qui en ait porté le nom. Il était fils de Henri, Ier du nom, comte de Penthièvre, et de Marie de Vendôme; il eut la terre et la seigneurie de Coëtmen en partage, en 1151. Lui et ses descendants prirent le titre de vicomte de Coëtmen, que le duc François II changea en celui de baron, par lettres-patentes délivrées en 1487 à Jean, vicomte de Coëtmen, de Tonquedec, de Châteaugui, etc.

Roland de Coëtmen, IIIe du nom, qui suivait le parti de Charles de Blois, fut fait prisonnier, en 1364, à la bataille d'Auray, où il avait combattu vaillamment. Devenu libre, il fut, en

1367, l'un des garants de la trêve conclue entre le duc de Bretagne et le roi de France. Le duc de Bretagne ayant envoyé, en 1383, un corps de troupes à l'armée que Charles VII avait expédiée en Flandre pour faire lever le siège d'Ypres, bloquée par les Anglais et les Gantois révoltés, le vicomte de Coëtmen fit partie de ce corps de troupes, où il entretenait, en exécution de son devoir féodal, deux chevaliers et treize écuyers, ses vassaux. S'étant ensuite attaché au parti de Clisson contre le duc, il attaqua la Motte ou château de Guingamp, le 27 octobre 1387, et força Kermarec qui y commandait à se rendre vie et bagues sauves. Il commandait à la Roche-Derrien, lorsque le duc vint en faire le siège en 1394. Ne se croyant pas en état de résister, il prit le parti d'aller se jeter aux pieds du duc, la tête nue, le chaperon à la main, et suivi des principaux officiers de la garnison. Il demanda pardon de sa révolte, et promit au duc de lui être désormais fidèle. Le duc lui fit grâce de la vie; mais Coëtmen ayant violé sa parole en reprenant presque aussitôt les armes contre le duc, ce prince le punit de sa félonie en rasant son château de Tonquedec.

Un autre Roland de Coëtmen figure au nombre des seigneurs qui ratifièrent, en 1427, le traité de Troyes, conclu entre le duc de Bretagne et le duc de Bedford.

Un sire de Coëtmen fut, en 1476, l'un des garants du traité conclu à Senlis, entre Louis XI et François II, duc de Bretagne, traité remarquable par cette formule dont les deux princes exigèrent réciproquement l'insertion : « Je promets par la vraye crouës, cy présente, que tant qu'il vive je ne le prendré ne tuerai, ne consentiré qu'on le preigne ne qu'on le tue ».

Jean, vicomte de Coëtmen, celui en faveur de qui la terre de Coëtmen fut érigée en baronnie, entra dans la ligue contre le ministre Landois, en 1484. S'étant rapproché du duc, il fit partie de l'ambassade que ce prince envoya, en 1487, au roi de France, et après avoir signé le traité que ces deux souverains conclurent, en 1488, au château du Verger, en Anjou, il fut du nombre des ôtages livrés par le duc jusqu'à l'entière exécution des sévères conditions imposées par le monarque français. En 1489, la duchesse Anne l'envoya en ambassade en Angleterre.

Olivier de Coëtmen, chef de la branche cadette, était, en 1505, conseiller et grand-maître de la reine Anne. Jean VII d'Acigné, baron de Coëtmen, chevalier des ordres du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre et son lieutenant-général au gouvernement de Bretagne, mourut le 19 mars 1540. — Olivier-Joseph, mestre de camp de dragons sous Louis XIV, fut tué à l'attaque de Douai.

Cette famille s'est éteinte dans la personne d'*Alexis-René*, marquis de Coëtmen, gouverneur de Tréguier, maréchal-de-camp, commandant des ville et château de Brest, et des quatre évêchés de la Basse-Bretagne. P. L...t.

COETMOHAN (Guillaume de), — né dans le XIII[e] siècle, à Guernanchanay, en Plouaret (Côtes-du-Nord), grand-chantre de l'église de Tréguier, chanoine de Notre-Dame, conseiller au Parlement, docteur-régent en droit de la faculté de Paris, et secrétaire de Philippe-le-Bel, fonda à Paris, en 1324, conjointement avec deux autres bretons, Olivier Donion et Christiern de Hauternic, le collége de Tréguier, aujourd'hui de France. On avait fini par y annexer la fondation du collége de Léon, faite, en 1574, par les seigneurs de Kergroadez. Avant la révolution de 1789, le collége de Tréguier jouissait de 3,000 livres de rente et disposait de quatre bourses au collége de Louis-le-Grand. « Les biens du collége de Tréguier, dit M. Habasque (*Notions historiques, etc., sur les Côtes-du-Nord*, t. I[er], p. 82 et 95), furent en » grande partie dissipés et vendus par les nommés Camus et Bodeneau; aussi devint-il d'usage, à partir de 1682, de faire jurer au principal, avant qu'il prît ses fonctions, qu'il ne » souffrirait l'entrée en son collége, à quelque » titre que ce fût, d'aucun individu portant l'un » de ces noms, afin que la conduite criminelle » de ces hommes fût à jamais détestée en ce » collége. C'est ce qu'on lit dans une commission de principal donnée cette année à M. Jacques Le Marrec, du diocèse de Tréguier. » Cette commission, écrite en latin, nous a » passé sous les yeux en manuscrit; on la » trouve aux archives de la préfecture. »

P. L...t.

COETQUEN (de), — ancienne maison, dont la noblesse remonte à 1140, et qui fut érigée en marquisat en 1576. Ancienne bannière et ramage de la maison de Dinan, elle portait pour armes bandé d'argent et de gueules de six pièces, avec cette devise : *Que mon supplice est doux !* Cette illustre famille s'est éteinte, dans le siècle dernier, dans la personne de Louise-Françoise-Maclovie-Céleste de Coëtquen, épouse d'Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras, lieutenant-général des armées du roi; elle a produit plusieurs personnages distingués, parmi lesquels nous citerons les suivants :

I. **Raoul de Coetquen**, V[e] du nom, né vers 1370, au château de Coëtquen, commune de Saint-Hélen, près Dinan, était fils de Raoul IV, chevalier banneret, et de Phillippote Ruffier, de la maison de Vauruffier. Il fut successivement gouverneur de Dinan et du château de Lehon, amiral, puis maréchal de Bretagne, en 1420. Son histoire est celle de la marine et de l'armée bretonnes de son temps. La capitainerie de Lehon, qu'avait reçue Josselin de Guitté, du temps de la duchesse Jeanne de Navarre,

fut confiée à Raoul de Coëtquen, pendant le gouvernement du duc de Bourgogne, et, le 27 novembre 1402, il prêta serment en cette qualité, sous peine d'être réputé faux et déloyal chevalier. (D. Morice, *Preuves*, t. II, p. 709.) Il est qualifié de pensionnaire du duc, en 1405. (*Ibid.*, p. 745.) En 1408, il assista comme banneret aux Etats de Vannes, et il fut envoyé, la même année, avec Charles de Châteaubriant, Anselme, évêque de Rennes, et Jean Hodeau, en qualité d'ambassadeur, pour obtenir des éclaircissements du duc de Bourgogne sur le projet qu'il avait formé de secourir les Penthièvre. Il accompagna aussi, en 1409, le duc de Bretagne dans son voyage de Guyenne, et il lui fut accordé, le 16 mars, des lettres d'Etat et de surséance jusqu'à son retour. En 1411, il fut encore envoyé en ambassade vers le roi de France, et le duc de Bretagne lui accorda des lettres d'Etat pour le préserver, pendant sa mission, de toutes déchéances et prescriptions pour les causes qu'il avait pendantes au Parlement. En 1419, il fut désigné pour faire partie de l'ambassade qui devait accompagner en France Richard, frère de Jean V, et lorsque, l'année suivante, le duc de Bretagne fut arrêté à Troubarde par les Penthièvre, Coëtquen fut du nombre des seigneurs qui jurèrent d'employer *leurs corps et leurs biens, jusqu'à mourir*, pour venger leur souverain incarcéré et lui procurer la liberté. Il prit part à toutes les délibérations et mesures que suggéra l'arrestation du duc, et passa en revue, comme maréchal de Bretagne, la *monstre* ou armée du sire de Rieux, envoyée pour le délivrer; ce qui ne put avoir lieu, l'assassinat du duc de Bourgogne, consommé à la même époque, au pont de Montereau, ayant occasionné dans le royaume des troubles qui firent avorter l'expédition projetée. Il fit ensuite partie de la députation que la duchesse envoya en Angleterre pour réclamer le prince Arthur de Richemont, afin de lui confier le gouvernement de la province, et il signa le traité conclu pour l'élargissement de ce prince. (D. Morice, *Histoire*, t. I, p. 477 et 478; t. II des *Preuves*, p. 1021 et 1025. Rymer, t. X, p. 9.)

Lorsqu'en 1423, les Anglais assiégèrent le Mont-Saint-Michel par terre et par mer, Raoul de Coëtquen fut du nombre des chevaliers bretons qui résolurent, malgré leur infériorité numérique, de combattre la flotte anglaise, maîtresse de l'entrée de la place du côté de la mer. La bravoure suppléa au nombre, et, après un combat long et acharné, les Anglais, qui avaient perdu une partie de leurs vaisseaux, furent contraints de s'éloigner.

En 1425, Raoul de Coëtquen et Olivier de Mauny rassemblèrent des troupes en Bretagne, et coururent jusqu'au parc de l'évêque d'Avranches, pour attaquer les Anglais qui s'y étaient postés. Les ennemis firent une brusque sortie sur les deux chevaliers bretons; on combattit vaillamment de part et d'autre; mais à la fin les Bretons succombèrent devant le nombre des insulaires, beaucoup plus considérable qu'on ne se l'était imaginé, et Olivier de Mauny fut fait prisonnier avec plusieurs autres. (Le Bault, *Histoire de Bretagne*, p. 466.)

Quand le duc de Bretagne négocia, deux ans plus tard, une trêve avec les Anglais, devenus maîtres de Pontorson, le sire de Coëtquen prit part à cette négociation, et fut envoyé deux fois par le cabinet de Bretagne vers le comte de Warwick, commandant la Basse-Normandie. On suppose que l'objet de cette mission pouvait être la délivrance du duc d'Alençon, fils de Marie de Bretagne, lequel avait été fait prisonnier à la bataille de Verneuil, l'année précédente. Le duc d'Alençon avait autorisé sa mère et Jeanne d'Orléans, sa femme, à vendre ses héritages, et en particulier la ville et le château de Fougères, afin de payer sa rançon aux Anglais de Normandie. Pour former cette rançon, le duc d'Alençon cherchait à obtenir la meilleure partie de la dot de sa mère, dont diverses circonstances avaient fait différer le paiement. Le duc de Bretagne ayant conçu le projet d'acheter la baronnie de Fougères pour la réunir au domaine de l'Etat, en avait autorisé la vente par lettres du 2 septembre. Pour satisfaire à toutes ces exigences, il fut décidé qu'on établirait des fouages sur diverses villes de Bretagne. On commença par Dinan, probablement parce qu'on supposa que le sire de Coëtquen, qui avait conseillé cette mesure, userait de son influence pour empêcher, dans son pays, toute résistance à l'assiette de ce nouvel impôt. Au mois de mai, le duc établit un fouage de 20 sols par feu dans la ville de Dinan. Aux mois de septembre et d'octobre, des contributions analogues furent imposées à Rennes et à Redon. Les villes de Bretagne qui ne furent pas soumises aux fouages contribuèrent par des dons volontaires, et ce nouveau subside produisit près de 100,000 liv. (D. Lobineau, p. 571.)

Raoul de Coëtquen venait, en exécution de l'appel que Charles VI avait fait à Jean V, de passer en revue, dans la lande de Vaucouleurs, près Dinan, le ban et l'arrière-ban de la Bretagne, pour marcher contre les Anglais de Normandie, lorsque la politique vint comprimer son ardeur. Jean V, pressentant que la lenteur du roi à exécuter le traité de Saumur l'entraînerait dans une guerre dont il supporterait seul tous les frais, céda aux conseils de Jean de Malestroit, évêque de Vannes et chancelier de Bretagne, qui avait déjà tenu une conduite pleine d'hésitations au siége de Saint-James. Il adhéra au traité de Troyes, qui déclarait Henri VI, roi d'Angleterre, légitime successeur du feu roi Charles VI. Les sires de Coëtquen et de Combourg furent envoyés au devant des commissaires anglais, qui venaient prendre l'engage-

ment des Etats de Bretagne d'observer ce pacte d'alliance, et, le 8 septembre 1428, Raoul de Coëtquen ratifia ce traité avec les autres membres des Etats. (D. Lobineau, t. I, p. 572; D. Morice, t. I, p. 501.)

En 1430 et 1431, le duc Jean V chargea Coëtquen (D. Lobineau, t. Ier, p. 559, 584 et 593) de diverses négociations importantes qui déposent de la confiance que ce prince avait en lui. Après avoir, la même année (1431), servi grandement la cause du duc au siége de Pouancé, il prit, en 1433, le commandement de la ville de Dol; mais, des difficultés s'étant élevées entre l'évêque de cette ville et le gouverneur, au sujet de la résidence des Anglais dans la place, Coëtquen en abandonna le commandement pour se soustraire aux foudres de l'excommunication. (D. Lobineau, t. 1, p. 598.)

En 1439, il figura comme juge dans le procès du traître Le Muet, qui avait voulu livrer Saint-Malo aux Anglais. Un sire de Coëtquen fit avec le maréchal de Montauban la campagne de Coutances, quand le duc alla faire le siége de cette ville en 1449. Si Montauban ne fut créé maréchal qu'en remplacement de Raoul de Coëtquen, ce serait le fils de ce dernier qui aurait concouru à cette expédition, et non son père. Raoul de Coëtquen mourut de 1440 à 1450. Le maire de Dinan a récemment commandé une copie de son portrait, qui était à la Rougerais, pour la placer à l'hôtel-de-ville de Dinan.

II. **Jean, marquis de Coetquen**, né, vers 1525 ou 1530, au château de Coëtquen, en la commune de Saint-Hélen, et qui fut lieutenant-général du roi en Bretagne, pendant les guerres de la Ligue, était fils de haut et puissant seigneur François de Coëtquen, sire dudit lieu, baron du Vauruffier, et de haute et puissante dame Françoise de Malestroit, dame d'Uzel et de la Sorays. Saint-Laurent *(voy. ce nom)*, gendre de Coëtquen, assiégeait depuis quelque temps la ville de Moncontour, lorsque son beau-père marcha à la délivrance de cette ville. Saint-Laurent se porta à sa rencontre jusqu'à Loudéac, où Coëtquen s'était cantonné, mais il fut obligé de se retirer avec perte. Le faible succès du marquis de Coëtquen ne compensa pas pour lui la perte qu'il fit du comte de Combourg, son fils, tué dans cette occasion. En 1597, Saint-Malo étant journellement inquiété par les troupes de Saint-Laurent, qui occupaient Saint-Suliac, sur la rivière de la Rance, entre Saint-Malo et Dinan, La Tremblaye, à la sollicitation des habitants, résolut d'attaquer l'ennemi par terre, à la tête d'un corps de huit cents hommes, pendant que, de leur côté, les Malouins l'attaqueraient par mer avec deux galères et deux canons. Ce projet ayant été couronné de succès, le 29 ou le 30 août 1597, La Tremblaye, toujours à la demande des Malouins, vint faire le siége du château du Plessis-Bertrand, qui tenait pour le duc de Mercœur. Coëtquen l'y accompagna avec un corps de cavalerie. La Tremblaye ayant été tué pendant le siége, les royalistes s'éloignèrent, et Coëtquen ayant, vers le 8 septembre, réussi à faire tomber Saint-Laurent dans une embuscade, au bourg de Saint-Paumare-les-Paulettes, près Saint-Malo, lui tua trois cents hommes et le força de se réfugier à Dinan. Ces succès et d'autres de Coëtquen sur son gendre ont donné lieu de remarquer que Saint-Laurent, bien qu'il fût un homme d'un grand talent militaire, échoua presque toujours dans les rencontres qu'il eut, pendant la guerre civile, avec son beau-père, et que la lutte avec un tel adversaire put bien jeter de l'irrésolution dans son esprit et affaiblir son courage. Le marquis de Coëtquen, qui s'était introduit, en 1596, dans le château de Saint-Malo, avait été avoué par le roi, qui l'avait nommé gouverneur de la place, sur la démission du duc de Montpensier, et avec la survivance du baron du Vauruffier. Depuis cette époque, le gouvernement de Saint-Malo fut, en quelque sorte, héréditaire dans cette famille. Le marquis de Coëtquen mourut, le 29 juin 1604, au château du Vauruffier, en Plouasne, et fut inhumé dans l'église des Dominicains de Dinan.

III. **Clément de Coetquen**, chanoine et archidiacre de Dol, fut élu évêque de cette ville en 1223. Le chapitre écrivit en conséquence à Juhel, archevêque de Tours, pour le prier de confirmer cette élection. Coëtquen occupait encore le siége de Dol en 1241; mais il ne tarda pas à se retirer dans l'abbaye de Saint-Père de Chartres, où il finit ses jours. L'année de sa mort n'est pas connue; le jour en est marqué au 9 octobre, dans l'Obituaire de Dol. P. L...t.

COETQUIS (Philippe de), né dans le pays de Léon, d'une famille noble de ce pays, étudia avec beaucoup de succès les sciences sacrées et profanes, et passait pour un des plus éloquents personnages de son temps. Il était chanoine de Tournai, docteur en droit civil et canonique, quand il fut promu, en 1422, à l'évêché de Léon. Son entrée solennelle se fit dans sa ville épiscopale, le 17 mars de cette année, avec toutes les cérémonies usitées depuis plusieurs siècles, et qui continuèrent d'être observées jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, époque où la plupart d'entre elles avaient été remplacées par des redevances particulières. « L'évêque, dit M. Pol de Courcy (*Notice sur » Saint-Pol-de-Léon, insérée dans l'Annuaire de » la Société d'Emulation de Brest*, pour 1841, » p. 215—217), l'évêque arriva en belle compa» gnie au faubourg qui conduit de la Madelaine » à Saint-Pol, et s'arrêta près du cimetière. Là » se présenta, bien monté, Tanguy, seigneur » de Kermavan, lequel, obéissant à la somma-

» tion que lui fit le seigneur évêque, mit pied à » terre, et saisissant la bride du cheval du pré» lat, il le conduisit, la tête découverte, jus» qu'au portail de l'église Saint-Pierre. L'évê» que étant descendu en ce lieu, le sieur de » Kermavan lui tint l'étrier droit, et dès lors le » cheval, avec son équipage, devint sa pro» priété.

» Sous le porche, à droite de la porte, était » une chaise où le prélat s'assit. Le même sei» gneur s'étant approché, lui ôta ses bottes, » ses éperons, le débarrassa de son manteau » et de son chapeau, et garda le tout. Les cha» pelains le revêtirent alors de ses ornements » pontificaux, et l'évêque précédé de son cler» gé, entra dans l'église. Quand il eut terminé » sa prière, il appela Tanguy de Kermavan, » Alain de Coëtivy et Guyomarc'h de Kervern : » — A vous, dit-il, comme vassaux de notre » église et nobles chevaliers, appartient l'hon» neur de porter trois des pieds de notre chaise, » à notre entrée solennelle dans notre ville épis» copale.

» Il les somma ensuite, au nom de ses droits » légitimes, de le défendre, lui et son église, » de toutes injures, violences et oppressions, » et de l'aider de tout leur pouvoir à adminis» trer la justice. Ils répondirent qu'ils étaient » prêts à obéir.

» Prigent de Coëtmenech, chevalier, porteur » de la procuration de son père, et Henri, sei» gneur dePenmarc'h, âgé de huit ans environ, » se présentaient pour porter le quatrième pied » de la chaise. Yves deKermelec prit laparole au » nom de celui-ci, et représenta que le privi» lége de porter le quatrième pied et le droit de » percevoir le quart des ustensiles de la cuisine » épiscopale, au jour de l'entrée de l'évêque de » Léon, avaient fait autrefois le sujet d'un pro» cès entre les sieurs de Coëtmenec'h et Guil» lemette Le Veli, dont les droits se trouvaient » dévolus au sieur de Penmarc'h; que, par suite » d'un accommodement entre les parties, il » avait été convenu qu'ils porteraient l'évêque » à tour de rôle, et que les ustensiles de cuisi» ne seraient partagés également. Il termina en » suppliant le prélat de leur accorder cet hon» neur. Celui-ci répondit qu'il ignorait quel » pouvait être le fondement de leurs préten» tions respectives; que le procès était encore » pendant; que d'ailleurs le sieur de Coëtme» nec'h n'avait pas procuration suffisante, et » que le sieur de Penmarc'h était trop jeune. » En conséquence, il refusa leur demande et » réserva ce droit jusqu'à plus amples informa» tions. Henri, seigneur du Châtel, et le sei» gneur de Keraëret furent désignés pour l'exer» cer, mais pour cette fois seulement, sans pré» judice des droits des suppliants.

» Cet article du cérémonial réglé, la proces» sion se mit en marche vers la ville; les cha» noines, revêtus de leurs plus beaux orne» ments, précédaient le prélat, qui s'arrêta » avant de franchir le seuil de l'église Saint» Pierre, et mettant la main sur sa poitrine, » jura aux seigneurs de Kermavan, de Coëti» vy, de Kervern, du Châtel, de Keraëret, re» présentant les chevaliers et nobles du dio» cèse de Léon, *de conserver, déffendre et main» tenir les droits, franchises et libertez de l'é» glise léonnaise; n'alliéner les biens immeu» bles d'icelle (fors ès cas permis par le droict), » et réduire les biens alliénez (s'il y en a), à la » propriété et possession de son église, en tant » que possible luy sera.... de conserver, déffen» dre et maintenir les seigneurs, nobles et gen» tilshommes de son diocèse en leurs droits, pri» vilèges, franchises, libertez et anciennes et » louables coutumes.* Après quoi il monta dans » sa chaise, dont le seigneur de Kermavan prit » le pied droit de devant, le sieur de Coëtivy, » le gauche, le sieur de Kervern, le droit de » derrière, et les seigneurs du Châtel et du » Keraëret, alternativement le gauche, et le » prélat fut porté le long de la rue Verzerel, » jusqu'à la porte de la ville qui joint l'église » Notre-Dame de Creisker. Les habitans, qui » avaient fermé leur porte, firent sortir par le » guichet écuyer Guillaume Henry, leur pro» cureur-syndic et miseur, et, par son organe, » ils requirent le seigneur évêque de prêter le » serment accoutumé, avant d'entrer dans la » ville; ce qu'il fit, en promettant audit Henry, » stipulant et acceptant pour et au nom desdits » bourgeois, *de conserver les bourgeois, manans » et habitans de la ville de Saint-Pol-de-Léon » et leur dicte ville, en leurs franchises, libertés » et immunitez anciennes.*

» Le procureur-syndic requit acte du ser» ment, et, sur-le-champ la porte s'étant ou» verte, la procession entra dans la ville, et le » prélat fut honorablement reçu des bourgeois » qui l'accompagnèrent jusqu'au portail de la » cathédrale.

» Vénérable et circonspect, Me Jean de Vige» ris, archidiacre d'Akh et chanoine de Léon, le » vint alors trouver et lui demanda le serment » dû par les évêques au chapitre à leur entrée » solennelle; ce qui se fit de cette manière par » demandes et par réponses : — « Etes-vous le » seigneur de Coëtquis, que N. S. P. le Pape » envoie pour pasteur et évêque de ce diocèse de » Léon ? — Oui. — Promettez-vous donc, comme » bon pasteur et évêque de Léon, de ne point » aliéner les rentes, possessions et autres biens » immeubles de votre église, hors les cas per» mis par le droit, mais les garder fidèlement ? » — Nous le promettons..... — Vous promettez » donc de tenir, garder et fidèlement accomplir » toutes et chacune des choses dessus dites ? » Ainsi Dieu vous aide et ses saints évangiles ! » Amen. Alors toutes les portes de l'église fu» rent ouvertes, et l'évêque fut porté jusqu'à » l'entrée du chœur, où l'archidiacre lui fit réi-

» térer le même serment, et ensuite devant le » grand autel, où le prélat fit sa prière, et entra » au chapitre qui exigea un troisième serment, » toujours par le ministère de l'archidiacre, puis » *baisa et salua* tous les chanoines, et, après la » messe, qui fut célébrée solennellement, l'é- » vêque se rendit à l'évêché, où il se mit à table » pour dîner. A l'issue du festin, les seigneurs, » qui avaient porté le prélat, se saisirent de » toute la vaisselle et de tout le linge qu'on y » avait employé, et qui leur appartenaient à » raison des services par eux rendus audit sei- » gneur évêque en sa solennelle réception. »

Transféré au siége archiépiscopal de Tours, en 1427, après avoir été nommé à celui d'Embrun, Coëtquis en prit possession le 28 août 1428, et ce fut vers la même époque qu'il fit partie des docteurs et théologiens chargés par Charles VII d'interroger Jeanne d'Arc lorsqu'elle se présenta devant ce prince. Comme les autres membres de cette commission, il déclara n'avoir rien trouvé en elle qui pût la faire soupçonner d'hérésie, de magie ou de mauvaise foi. Le roi le choisit pour orateur à l'assemblée du clergé tenue à Bourges, en 1438, et dans laquelle fut publiée la pragmatique-sanction. Selon M. l'abbé Tresvaux (*Histoire de l'église de Bretagne*, p. 201), Coëtquis, retenu en France par ses fonctions de conseiller du roi, se fit représenter par un procureur au concile de Bâle, où, ayant pris contre le pape Eugène IV le parti de l'anti-pape Félix V, il fut décoré par ce dernier de la pourpre romaine. Bien qu'il semble résulter du passage suivant de d'Argentré que Coëtquis eût assisté, de sa personne, au concile de Bâle, nous croyons que l'opinion de M. Tresvaux est seule fondée à cet égard. « Philippe » de Quoetquiz, dit d'Argentré, scavant homme » et de grandes lettres, et bien disant, qui fut » evesque de Léon : dont aussi il estoit natif, » et depuis archevesque de Tours, qui, pour son » bon entendement et expérience d'affaires, eut » la charge de plus grandes ambassades, tant » à Rome qu'en Allemagne, devers le pape de » la part du roy Charles septiesme, du temps » duquel il fut chef du conseil du roy, et fut » envoyé par le roy ambassadeur au concile de » Basle, où il fut créé cardinal par le pape » Félix cinquiesme, le douziesme de novembre » mille quatre cent quarante, le second du pon- » tificat, et à la troisiesme création des cardi- » naux. Le dict de Coetquis se trouva présent » à la querelle qui fut entre les députez du duc » de Bretaigne, contre le duc de Bourgôgne, » sur la préseance des deux entre les princes » assistants au concile : et feit retracter ce qui » avoit été arresté par le dit concile pour le duc » de Bourgongne, faisant ordonner le premier » lieu au duc de Bretaigne. De faict, fut cet » homme d'esprit si excellent, qu'ils l'appel- » lerent à Rome *Gallum Gallorum*, comme le » plus réputé homme qui fust en France; et de » vray se trouvant à Paris, sur la détermination » faicte par la faculté, sur les différens des » papes, il fut trouvé dire si bien, et fournir » son advis d'authoritez, qu'il estonna toute » l'assistance, et fut envoyé au pape ce qu'il » avoit escrit sur ce subject, qui fut trouvé ex- » celemment dict. Le dict de Coetquis est sou- » vent appellé entre les actes du concile de » Basle, où il fut ambassadeur pour le roy, » par Æneas Sylvius, qui fut depuis pape Pie » second, souz le titre d'archevesque de Tours : » lequel il dit avoir été homme de grandes let- » tres et fort bien disant; et lequel défendit le » concile contre le pape Eugène, qui en escri- » vit au roi; mais le dict Coetquis demeura » ferme. »

Philippe de Coëtquis mour..t à Tours au mois de juillet 1441.

COETQUIS (Jean de), — archidiacre du Désert, fut élu évêque de Rennes par le clergé de cette ville en 1450, mais le pape Nicolas V ne confirma pas son élection, et le transféra au siége de Saint-Malo, en remplacement de Jacques d'Espinay, qu'il nomma évêque de Rennes. Le duc Pierre II, qui s'était fait couronner par Coëtquis, n'agréa pas ces nominations, et, pour en empêcher l'effet, il accusa Jacques d'Espinay de complicité dans la mort de Gilles de Bretagne. Vainement le pape écrivit au duc le 1er janvier 1451, pour justifier l'évêque de Saint-Malo; ce prince persista dans ses préventions, et reçut le serment de fidélité de Coëtquis. Nicolas V ayant fini par agréer d'Espinay, en 1454, Coëtquis, absous le 3 octobre 1453, de l'excommunication fulminée contre lui, fut transféré à l'évêché de Tréguier. Il en prit possession, par procureur, le 16 mars 1454, et mourut le 23 septembre 1464. Ce prélat tint plusieurs synodes dans lesquels il publia des statuts. Il s'y élève principalement contre les réunions nocturnes connues en Bretagne sous le nom de *fileries*. Il nous fait aussi connaître un abus qui existait de son temps : c'est qu'aux fêtes patronales on payait des deniers des églises, malgré les oppositions des curés et des marguilliers, les bateleurs et les histrions qui s'y trouvaient. Ces statuts ont été mis au jour par Dom Martène. P. L...t.

COETTANDO (Jean-Baptiste **LEROUX DE**), — né, le 20 mai 1739, au manoir de Kermérien, commune de Goudelin (Côtes-du-Nord), fut inscrit page du roi en 1750. Entré, deux ans après, dans les mousquetaires noirs, il quitta ce corps en 1757 pour entrer dans le régiment de Brissac, et se trouva à l'affaire de Saint-Cast, où il fut blessé. Passé, en 1760, dans le régiment du roi avec le grade de lieutenant, il fit les trois dernières campagnes de la guerre de sept ans, et fut blessé à l'affaire de Felienxhausen. A la fin de la guerre, il fut fait capitaine et che-

valier de Saint-Louis avant l'époque voulue, en raison des deux blessures qu'il avait reçues.

En 1788, il fut du nombre des cinquante-trois députés qui allèrent demander au roi le rétablissement du Parlement de Bretagne. A son retour, les habitants de Châtelaudren et de Plouagat lui offrirent des fêtes brillantes, dans l'une desquelles on chanta des couplets composés par M. Rupérou, qui fut depuis député et conseiller à la Cour de cassation. L'*Annuaire des Côtes-du-Nord de* 1847, auquel nous empruntons les détails qui précèdent, renferme ces couplets et la réponse qu'y fit Marie-Françoise-Angélique de Cahideuc du Bois de la Motte, mariée le 10 février 1773 à de Coëttando, auquel elle avait apporté en dot le marquisat du Bois de la Motte et 40,000 livres de rentes.

Coëttando, qui avait obtenu en 1774 le brevet de colonel, émigra en 1791, et se joignit aux rassemblements formés en Espagne sous les ordres du général Ricardos. Son émigration eut lieu dans des circonstances bien fâcheuses pour lui. La marine avait arrêté et fait abattre une assez grande quantité de futaies sur ses propriétés. Le prix d'une partie des bois, déjà transportés à Brest, fut versé dans les caisses de l'État; l'autre partie fut refusée, confisquée ou pillée par les fermiers du domaine, qui avait fait prononcer la main-mise nationale sur son patrimoine. Ayant passé en 1792 à l'armée de Condé, il fit la campagne des princes comme premier volontaire de l'avant-garde, escadron de Royal-Navarre. Il servit ensuite en Angleterre, en qualité de volontaire, dans l'armée du lord Moira, division de Williamson, jusqu'au moment où il remplit les fonctions de capitaine d'escadron du corps de cavalerie du marquis de Contades, à l'expédition de Quibéron. De retour en Angleterre, il fut compris dans la promotion d'officiers généraux que fit Louis XVIII au mois d'août 1795. Quoique Mme de Coëttando eût trouvé moyen d'envoyer à son mari, à diverses reprises, des sommes assez élevées, il voulut, afin de parer aux éventualités que lui présageait l'avenir, demander au travail des moyens assurés d'existence : il se fit donc professeur de grammaire. Voici ce qui lui en donna l'idée. Un jour que lui et l'un de ses compatriotes des environs de Guingamp, aussi émigré, se promenaient dans une ville du pays de Galles, ils s'arrêtèrent sur une place où un régiment anglais faisait l'exercice. En s'approchant de la troupe, Coëttando dit en breton à son ami : « Voilà des soldats qui ne manœuvrent pas comme les Français ! » Un sergent sorti des rangs leur reprocha ce propos. Nos Bretons, assez étonnés que leur idiôme provincial fût compris dans la Grande-Bretagne, causèrent avec la milice galloise à l'aide de la langue armoricaine. Cette circonstance détermina Coëttando à enseigner le français dans ce pays, et au moyen de l'idiôme breton il se faisait comprendre de ses élèves, beaucoup mieux qu'en employant la langue anglaise, dont il ne possédait que de très-faibles notions. Ses études le conduisirent à reconnaître que la prononciation seule avait amené des différences entre deux langues ayant une source commune.

Revenu en France en 1814 avec Louis XVIII, il fut retraité, comme maréchal-de-camp, le 1er octobre de la même année, et mourut le 10 février 1817 au château du Bois de la Motte, qu'il habitait depuis son retour de l'émigration. Prodigue de sa bourse envers ses compagnons d'exil, il leur avait fait des prêts considérables, dont la majeure partie ne put jamais être recouvrée. Ces faits, qu'il avait toujours tenus cachés, ne furent révélés que quand on trouva, après sa mort, les billets qui en contenaient la preuve. P. L...t.

COISLIN (DU CAMBOUT et DE). — Cette maison, l'une des plus illustres et des plus anciennes de la Bretagne, tire son nom d'un château anciennement fortifié, situé en la paroisse de Plumieuc, de l'évêché de Saint-Brieuc, actuellement département des Côtes-du-Nord, arrondissement de Loudéac. Alain du Cambout possédait, au XIIe siècle, cette terre, qui relevait du comté de Porhoët. C'est le premier de son nom qu'on trouve dans les chartes du XIIIe siècle, conservées par ses descendants, à qui appartient encore le vieux manoir du Cambout. Ce nom se trouve écrit de plusieurs manières : de Quembot, de Cambou, dou Cambot, de Quenbot, do Quembot, dou Q̃bot, du Kambot, dou Quenbout, et enfin, dans le XIVe siècle, on le voit généralement écrit du Cambout, et cette manière a prévalu. Les quatre premiers descendants d'Alain, savoir : Gilbert, son fils; Gilles, fils de Gilbert; Alain II, fils de Gilles, et Gilbert II, fils d'Alain II, sont tous, dans les chartes que nous avons citées, qualifiés du titre de chevalier, *miles ;* ce qui, aux XIIe et XIIIe siècles, indique, non seulement une noblesse de race, mais encore une illustration toute personnelle; car on ne naissait point chevalier, mais on le devenait par ses hauts faits. — Voici quelques-uns des personnages historiques de cette maison :

I. CAMBOUT (**Alain III DU**). — Il était fils de Gilbert II et de Marguerite Goueon de Matignon. Echanson du duc Jean de Montfort en 1372, on le retrouve en la même qualité à la cour de Jean V, en 1415, au mois de février de laquelle année le duc lui fait don de 100 écus d'or. Il était aussi, en 1410, écuyer de la duchesse de Bretagne. On trouve Alain du Cambout avec la qualité d'écuyer dans les *monstres* ou revues des troupes au service de France, sous les ordres de Bertrand Duguesclin, en 1371; service qu'il abandonna l'année suivante, en

acceptant une charge d'échanson près du duc Jean IV.

II. **Cambout (Jean Du)**, — frère aîné du précédent. Il fut tué à la bataille d'Auray en 1364, portant la bannière de Jean, vicomte de Rohan, son suzerain, soutenant, avec lui et les plus grands seigneurs de Bretagne, la cause de Jeanne-la-Boiteuse, femme de Charles-de-Blois; « au retour de laquelle bataille, dit une requête » de 1546, les gens du comte de Montfort pil- » lèrent et bruslèrent la maison du Cambout et » n'y laissèrent meubles ne lectres aulcunes. »

III. **Cambout (Etienne Du)**, — fils aîné d'Alain III et de Jeanne Tournemine, fut successivement écuyer et échanson du roi de France, en 1406, et de Jean V, duc de Bretagne, en 1423; capitaine de Chastel-Audren, en 1425; de Mont-Contour, en 1429, et en même temps commandant de l'arrière-ban de l'évêché de Saint-Brieuc. Il mourut vers 1442.

IV. **Cambout (Jean Du)**, — frère puîné du précédent, acquit, en 1414, la terre du Vauriou et en prit le nom. Une quittance du 12 août 1405, insérée par D. Morice au t. II des *Preuves*, p. 746, nous apprend qu'il était alors lieutenant de messire Olivier de Mauny, capitaine de Regnierville. Attaché ensuite à Artur de Richemont en qualité de son maître-d'hôtel, il suivit ce prince, en 1415, à la funeste bataille d'Azincourt, et fut comme lui fait prisonnier et conduit en Angleterre. Jean du Cambout continua de servir l'illustre connétable jusqu'en 1428, époque à laquelle il mourut sans laisser d'enfants de Jeanne de Rohan, sa femme.

V. **Cambout (Jean II Du)**, — petit-fils d'Etienne, fut conseiller maître-d'hôtel du duc de Bretagne François II. Il obtint de ce prince, le 7 avril 1488, un congé pour suivre en France Jean de Rohan; mais celui-ci ayant pris parti pour le roi contre le duc, Jean du Cambout suivit son seigneur dans cette guerre, et fut fait prisonnier par les gens de la duchesse Anne, avec plusieurs de ses parents, et retenu deux ans en prison d'Etat. Cette disgrâce cessa cependant au bout de quelques années, car la reine Anne le pourvut, en 1507, de l'office de capitaine de la tour de Cesson, vacant par le décès de Henri Le Bret. En 1535, à la mort d'Antoine de Mont-Bourchier, le roi François I[er] lui confia la capitainerie de Jugon, alors l'une des places les plus importantes de Bretagne. Il était fort âgé et mourut le 8 octobre de la même année, laissant deux fils : l'aîné, Alain, qui ne lui survécut que d'un mois, et auquel il avait cédé, en 1522, le gouvernement de la tour de Cesson; le jeune, Jean, qui écrivit, dit-on, sur sa famille, des mémoires qui paraissent perdus, et dont le fils et le petit-fils, François et René du Cambout du Chef du Bot, commandèrent successivement l'arrière-ban de l'évêché de Saint-Brieuc.

VI. **Cambout (René Du)**. — Il était petit-fils de Jean II. Marié, en 1537, à Françoise Baie, dame de Coislin, ce fut ainsi qu'il ajouta à son nom celui de cette seigneurie, située dans la paroisse de Campbon, au diocèse de Nantes, et devenue, entre les mains de ses descendants, au XVII[e] siècle, d'abord un marquisat, puis une duché-pairie, comme on le verra ci-après. René du Cambout devint successivement chevalier de l'ordre du roi, commissaire des guerres en 1552, et capitaine des gentilshommes de l'évêché de Saint-Brieuc. Ce fut en cette dernière qualité qu'en 1557, il fut commis par Jean de Bretagne, duc d'Estampes, pour avoir la charge et super-intendance de cet évêché pendant l'absence de ce gouverneur-général de la province. Enfin, en 1559, il fut nommé grand-veneur et grand-maître et général réformateur des eaux, bois et forêts de Bretagne. Cette charge importante passa de son vivant à Philippe du Cambout, seigneur de Blest, son troisième fils, qui la céda, en 1572, à François du Cambout, son frère aîné, dont il va être question ci-après. René transmit pareillement à René, son second fils, le commandement de l'arrière-ban de l'évêché de Saint-Brieuc. Il mourut au mois de mars 1577.

VII. **Cambout (François Du)**, — fils de René et de la dame de Coislin. Il se maria, en 1566, avec Louise Duplessis de Richelieu, tante du fameux cardinal, et cette alliance avec une maison déjà considérable devint pour lui, et surtout pour ses descendants, la source de grandes faveurs et l'accession aux plus hautes dignités. Reçu, en 1568, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, il acquit, en 1572, de son frère puîné, Philippe du Cambout, la charge de grand-maître des eaux et forêts de Bretagne, que leur père avait déjà exercée. Il était, en 1576, chambellan du duc d'Alençon, le jeune frère du roi Henri III, et se trouva ainsi le camarade du célèbre Brantôme, qui pourtant n'en dit rien dans ses curieux mémoires. Devenu, par sa mère, seigneur de Coislin, il en habita le château, et fixa ainsi sa principale résidence dans l'évêché de Nantes. C'est à cette proximité qu'il dut d'être choisi par le roi pour remplacer, dans le commandement du comté nantais, de la ville et du château de Nantes, le comte de Sanzay et le capitaine Gassion, lieutenants du prince de Montpensier, dont la mésintelligence, préjudiciable aux intérêts de l'Etat, les avait fait mander en cour. François du Cambout remplaça Sanzay, quand on eut obtenu de celui-ci une démission presque forcée, bien que l'âge lui commandât la retraite. Un service semestriel fut arrangé entre du Cambout et Gassion,

mais ce partage de l'autorité eut des résultats peu favorables à une époque aussi difficile, et l'arrivée du duc de Mercœur en Bretagne semble avoir effacé toute l'influence du gentilhomme breton, et relevé, au contraire, celle de Gassion, sorte d'officier de fortune élevé dans la maison de Martigues, et conséquemment tout dévoué au nouveau gouverneur de Bretagne. Il est probable que François du Cambout, reçu, en 1582, gentilhomme de la chambre du roi Henri III, resta fidèle à ce prince, et en effet, lorsqu'en 1589, le duc de Mercœur parvint à se rendre maître du château de Nantes, ce ne fut, dit l'historien de Thou, qu'à l'aide de secrètes pratiques de la duchesse, sa femme, près du capitaine Gassion et du peuple de Nantes. Travers ajoute que ce fut pendant le semestre du commandement de Gassion, et, dans tout ce récit, on ne trouve nulle part le nom de François du Cambout. Il y a lieu de croire qu'il s'était retiré de Nantes, lorsque le roi déclara cette ville rebelle, au commencement de l'année 1589, et Travers remarque son absence lors de l'établissement du conseil d'État de la Ligue en Bretagne, par le duc de Mercœur. Une autre preuve qu'il avait embrassé le parti contraire, c'est qu'en 1591, son château de la Bretesche fut assiégé et pris par ce prince et les Espagnols qu'il avait à son service, et rasé, ou du moins démantelé, à la prière des habitants de Nantes. Ici finit le rôle politique de François du Cambout, au moins d'après les renseignements fort incomplets que nous avons pu nous procurer. Il avait acquis, en 1586, la baronnie de Pont-Chasteau, d'avec Charles de Chambes, frère du célèbre comte de Montsoreau. Cette terre, voisine de la seigneurie de Coislin, fit partie dans la suite du duché-pairie et donna son nom à l'un des petits-fils de François, très-connu dans l'histoire du Jansénisme et dont il sera parlé ci-après. (Voy. *Pont-Chasteau.*) Il en fit lui-même donation, en 1624, à Charles du Cambout, son fils aîné, et mourut le 12 octobre de l'année suivante, à quatre-vingt-cinq ans.

VIII. Cambout (Charles Du), — premier marquis de Coislin, fils aîné du précédent. Il a dû naître en 1577, au château de Coislin, demeure habituelle de son père, et qu'il habita lui-même. Nous n'avons aucun détail sur sa première jeunesse. Il était, en 1613, lieutenant du duc de Vendôme, et commandait, en 1620, une compagnie de chevaux-légers. En 1624, son père, très-avancé en âge, lui transmit par démission la baronnie de Pont-Chasteau, et cette seigneurie lui donna, dans la même année, la présidence de la noblesse aux États de Bretagne, et, à la suite de la session, cette assemblée le députa vers le roi, en 1625. Il fut nommé, au mois de janvier 1631, gouverneur des ville et château de Brest, et, au mois de septembre suivant, gouverneur-commandant des évêchés de Saint-Brieuc, de Léon, de Cornouailles (Quimper) et de Tréguier. En 1633, il reçut l'ordre du Saint-Esprit, et, en 1634, il fit ériger sa terre de Coislin en marquisat. Les lettres-patentes de cette érection sont conçues dans les termes les plus honorables pour la maison du Cambout. On y rappelle les titres et services du postulant, ceux de son père, de son aïeul et de leurs prédécesseurs, depuis cinq cents ans, leurs alliances avec de très-grandes et illustres maisons du royaume, nommément celles de Richelieu, de Rohan, de Matignon (Gouéon) et de la Hunaudaye (Tournemine). Deux ans après, en 1636, Charles du Cambout acquit une autre grande baronnie de Bretagne, celle de la Roche-Bernard. Comblé d'honneurs et de dignités dans son pays, membre du conseil privé, sa grande faveur à la cour de Louis XIII ne fut pas probablement étrangère au proche degré de parenté qui l'unissait au cardinal de Richelieu, son cousin germain. Il maria avantageusement ses deux filles : l'aînée, Marie du Cambout, au duc d'Epernon ; l'autre, Marguerite-Philippes du Cambout, d'abord au duc de Puy-Laurens, puis à Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, grand écuyer de France, chef de la maison de Lorraine-Harcourt-Armagnac, et dont la postérité subsiste dans la branche d'Elbeuf. (Voy. *Biog. univ*, art. *Harcourt.*) Au milieu de toutes ces prospérités, Charles du Cambout eut la douleur de perdre, à vingt-huit ans, en 1641, son fils aîné, blessé mortellement au siège d'Aire, et auquel il avait transmis la plupart de ses charges, ainsi que nous le verrons ci-après. Il mourut lui-même, à soixante-onze ans, le 4 mars 1648, au château de la Bretesche, chef-lieu de la baronnie de la Roche-Bernard, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Missillac, où l'on voit encore une pierre tombale sur laquelle est gravée une longue épitaphe latine, dans le style ampoulé et déclamatoire de l'époque. Charles du Cambout n'avait pas besoin de ces louanges exagérées pour être reconnu comme l'un des hommes les plus distingués de son temps. Ce tombeau, que lui avait élevé Lucrèce de Quimcampoix, sa seconde femme, fut détruit, en 1790, sous prétexte qu'il gênait les cérémonies, et il n'en reste plus que la pierre tombale dont nous avons parlé, et qui, placée au niveau du pavé, ne conservera pas long-temps son inscription.

IX. Cambout (Louis Du), — frère du précédent. C'est le chef de la branche de sa maison qui subsiste encore, et qui a été désignée dans les généalogies sous le nom de Bessay ou Beczay, d'une terre que Louis du Cambout avait eue, en Poitou, de sa mère Louise Duplessis de Richelieu. Il fut gouverneur de la ville et château des Essarts, de Brouage et des îles d'Oléron. On a son portrait en buste, où il est

représenté en Saint-Jérôme, nu et se frappant la poitrine d'une pierre, et celui de sa femme Gilberte du Puy du Fou, peinte en Magdeleine pénitente et couverte seulement d'une abondante chevelure. Il mourut le 27 septembre 1645.

X. **Cambout (César Du)**, — fils de Charles et de Philippe de Burges, naquit en 1613, au château de Coislin. Il obtint à dix-huit ans une commission de lieutenant de son père au gouvernement de Brest, et celui-ci, trois ans après, en 1634, se démit en sa faveur de ce gouvernement important. Ce fut probablement une des conditions du mariage que César du Cambout venait de contracter avec Marie Séguier, fille aînée du célèbre chancelier (1). L'année suivante, 1635, il traita avec le maréchal de Bassompierre, des charges de colonel-général des Suisses et de premier capitaine du régiment des gardes-suisses. En 1636, le roi lui confia le commandement de la province de Bourgogne, en l'absence du prince de Condé et du marquis de Tavannes. Enfin, en 1638, il fut nommé mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie légère. Tous ces grands emplois, dont il fut revêtu avant l'âge de vingt-cinq ans, annoncent un mérite très-distingué, et il eut certainement poussé loin sa fortune militaire, si la mort ne l'eût arrêté en si beau chemin. Blessé mortellement au siége d'Aire, en 1641, il mourut peu après, à vingt-huit ans. Son frère François eut, au même siége, l'épaule cassée, et il en resta estropié. Il mourut maréchal des camps et armées du roi, en 1659, au château de Coislin.

XI. **Cambout (Sébastien-Joseph)**, — plus connu sous le nom d'abbé du Pont-Chasteau. (Voy. *Pont-Chasteau.*)

XII. **Cambout (Armand Du)**, — fils aîné de César et de Marie Séguier, premier duc de Coislin. Il naquit à Paris, le 2 septembre 1635, et n'avait que six ans quand il perdit son père; mais cette extrême jeunesse ne l'empêcha pas de se ressentir des faveurs de la cour, que devaient nécessairement lui valoir les services et la mort glorieuse de son père, ainsi que la haute position de ses deux grands-pères; le marquis de Coislin et le chancelier Séguier. Aussi, dès 1643, il fut nommé mestre-de-camp du régiment de cavalerie que son père avait commandé, et, dans le même temps, il fut choisi, par les ministres du jeune Louis XIV, pour l'un de ses enfants d'honneur. Son éducation fut confiée au savant Jean Balesdens, secrétaire du chancelier et membre de l'Académie française; et, sous cet habile maître, le jeune Armand dut acquérir toutes les connaissances nécessaires aux hauts emplois qu'il était appelé à occuper un jour. A treize ans, il obtint le gouvernement des évêchés de Saint-Brieuc, Tréguier, Léon et Cornouailles, qui était déjà depuis long-temps dans sa maison. Non seulement les honneurs militaires et de haute administration venaient le chercher dans un âge si tendre, mais encore une distinction que les plus grands seigneurs de son temps ne dédaignaient pas, et dont ils savaient généralement se rendre dignes, lui fut conférée à dix-sept ans« en 1652, il fut nommé membre de l'Académie française, à la place de Claude de L'Estoile; et, quel que fût le mérite personnel de l'élève de Balesdens, on peut croire, sans injustice, que ce fut un hommage rendu aux deux protecteurs de l'Académie dans la personne du petit-neveu de Richelieu et du petit-fils du chancelier Séguier. En 1654, le marquis de Coislin fut un des quatre seigneurs donnés en ôtage pour le sacre du roi, pour la sainte Ampoule. Capitaine d'une compagnie de chevaux-légers de nouvelle levée, en 1655; conseiller d'État, en 1656, il présida l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne, en 1659, et cet honneur lui fut décerné deux fois depuis, en 1665 et en 1693. On voit que le marquis de Coislin n'abandonnait point les intérêts de sa province originaire, et qu'il restait Breton au milieu des honneurs de la cour. Ce fut dans cette pensée qu'il fit ériger en duché-pairie le marquisat de Coislin, auquel il réunit les anciennes baronnies de Pont-Chasteau et de la Roche-Bernard. Les lettres patentes en furent dressées au mois de décembre 1663, et elles rappellent qu'Armand du Cambout « est sorti d'une des » plus anciennes maisons de la province de Bre- » tagne, alliées à plusieurs princes et illustres » familles du royaume; que, dès sa plus ten- » dre jeunesse, il a fait paroistre son zèle et sa » valeur, et, pendant que la guerre a duré, a » donné des preuves illustres de son courage, » et, imitant le feu sieur marquis de Coislin, » son père, colonel-général des Suisses et Gri- » sons, lequel, après s'être signalé en plusieurs » rencontres de guerre, soubs le feu roi, et » principalement dans le passage du Rhin, à » Mayence, retraite de Vendres, prise de Hes- » den et d'Arras, a fini glorieusement sa vie » dans les tranchées du siége d'Aire, où il » commanda en qualité de lieutenant-général; » les mêmes actions de valeur ayant été prati- » quées par son ayeul Charles du Cambout, » baron de Pont-Chasteau, chevalier des ordres » du roi, gouverneur des ville et chasteau de » Brest, et lieutenant en Basse-Bretagne. » Ces lettres ajoutent, quant à l'importance des terres

(1) « Le cardinal de Richelieu partagea avec le chance- » lier Séguier pour ses filles : il en maria une et lui laissa » marier l'autre. M. de Coislin, parent du cardinal, petit » bossu, mais qui avait du cœur et était de bonne maison, » épousa l'aînée; l'autre fut mariée au prince d'Henriche- » mont, fils du marquis de Rosny, et petit fils de M. de » Sully. » (Tallement des Réaux, III, 36.)

sur lesquelles on érigeait le duché, « que le » marquisat de Coislin, les baronnies de Pont-» Chasteau et de la Roche-Bernard, et terre » de Brignan se joignent et sont de très-grande » étendue, mouvantes du roi à cause du comté » de Nantes; qu'il en dépend deux villes, à » l'une desquelles un port de mer (la Roche-» Bernard) où les plus grands vaisseaux peu-» vent aborder; des maisons et chasteaux con-» sidérables, fiefs, arrière-fiefs, grand nombre » de vassaux, foires, marchés, droits, deux » forest; le tout de grand revenu et conséquem-» ment capable de porter le titre de duché-pai-» rie. » Ces lettres-patentes furent enregistrées au Parlement de Paris, le 15 décembre 1663; au Parlement de Rennes, les 30 septembre et 8 octobre 1665; en la Chambre des comptes de Bretagne, le 10 décembre 1665, et en celle de Paris, le 13 avril 1671. Le duché-pairie de Coislin était le quatrième érigé en Bretagne. Il avait été précédé par ceux de Penthièvre, en 1569; Retz, en 1581, et Rohan, en 1603.

Le duc de Coislin obtint, le 4 février 1665, un brevet qui lui permettait de porter un justaucorps bleu et garni de galons et passements d'or et d'argent. C'était une distinction accordée par le roi à un petit nombre de courtisans, et que le duc de Saint-Simon nous explique dans ses Mémoires, t. XXIV, p. 137. « Le justau-» corps à brevet fut une autre de ces inventions. » Il étoit bleu, doublé de rouge, avec les pare-» ments et la veste rouge, brodé d'un dessin » magnifique or et un peu d'argent, particulier » à ces habits. Il n'y en avoit qu'un nombre » dont le roi, sa famille et les princes du sang » étoient; mais ceux-ci, comme le reste des » courtisans, n'en avoient qu'à mesure qu'il » en vaquoit. Les plus distingués de la cour, » par eux-mêmes ou par la faveur, les deman-» doient au roi, et c'étoit une grâce d'en obte-» nir. Le secrétaire d'État ayant la maison du » roi en expédioit un brevet, et nul d'eux n'é-» toit à portée d'en avoir. Ils furent imaginés » pour ceux, en très-petit nombre, qui avoient » la liberté de suivre le roi à Saint-Gemain, à » Versailles, sans être nommés. » Ce brevet fut donc pour le duc de Coislin une faveur signalée.

Il fut aussi nommé, le 6 décembre de la même année, mestre-de-camp-général de la cavalerie, et, le 26 mai 1668, l'un des lieutenants-généraux de l'armée du roi, en Flandre. Il prit part, en 1672, à la campagne de Hollande, et fut l'un de ceux qui se distinguèrent au passage du Rhin, en s'élançant des premiers dans le fleuve, à la suite du comte de Guiche, et avant les cuirassiers de Revel. « Dans ce » temps-là, Pilois et moi nous nous jetâmes à » l'eau avec tous mes gens. Que dirai-je? La » fleur de cavalerie y passa en même temps; le » duc de Coaslin, le chevalier de Vendôme, » Vivonne, le comte de Saulx, Cavoie, La » Salle, ses deux neveux, deux ou trois cadets » des gardes-du-corps, Sevignant, Nayant, » Olivet, Briolles, Ricous, d'autres domesti-» ques de M. le Prince et ses pages; tout cela » formoit ensemble un gros de quarante che-» vaux, suivi sur les talons par Revel et le » premier escadron de cuirassiers. » (*Relat. du pass. du Rhin, en* 1672, par le comte de Guiche, à la suite des Mém. de Grammont. *Collect. Petitot, t. LVII, 2e série, p.* 110.)

Boileau nomme le duc de Coislin dans l'admirable épître où il célèbre cet éclatant fait d'armes :

> Mais déjà devant eux une chaleur guerrière
> Emporte loin du bord le bouillant Lesdiguière,
> Vivonne, Nantouillet et Coislin et Salart;
> Chacun d'eux au péril veut la première part.

Le roi le fit prévôt de Paris, le 13 août 1669, et lui donna les provisions de cette charge le 29 juin 1670. Mais il n'en prit pas possession et se démit en février 1685. A la promotion du 31 décembre 1668, il fut fait chevalier des ordres du roi, en même temps que l'évêque d'Orléans, son frère. Il avait alors cinquante-trois ans. C'était une noble récompense de ses longs services. Cinq ans après, en 1693, étant à Rennes, où il présidait aux États la noblesse de Bretagne, il vola à la défense de Saint-Malo, bombardé par les Anglais, avec le duc de Chaulnes, gouverneur de la province, force officiers de marine et beaucoup de gentilshommes bretons.

Il mourut à Paris, à soixante-sept ans, le 16 septembre 1702, et fut enterré dans l'église des Recollets de Saint-Denis-en-France. Magdeleine du Halgoet, sa femme, d'une ancienne maison de Bretagne, qu'il avait épousée en 1634, lui survécut de treize ans, et fut inhumée dans la même église. Voici quelques traits du portrait du duc de Coislin, tracé par le duc de Saint-Simon dans ses curieux Mémoires, t. VI, p. 183 de l'édition Delloye, 1840 : « Le duc de Coislin mourut » peu après, qui fut une grande affliction pour le » cardinal son frère, et une perte pour tous les » honnêtes gens. C'était un très-petit homme, » sans mine, mais l'honneur, la vertu, la pro-» bité et la valeur même, qui, avec de l'esprit, » était un répertoire exact et fidèle avec lequel » il y avait infiniment et très-curieusement à » apprendre; d'une politesse si excessive qu'elle » désolait, mais qui laissait place entière à la » dignité. Il avait été lieutenant-général avec » réputation, et mestre-de-camp-général de la » cavalerie après Bussy-Rabutin, de la disgrâce » duquel il ne voulut pas profiter pour la fixa-» tion du prix, et qu'il vendit et quitta le service » brouillé avec M. de Louvois. C'était, avec tant » de bonnes qualités qui lui conservèrent une » véritable considération et de la distinction du » roi, un homme si singulier que je ne puis me » refuser d'en rapporter quelques traits. Un des » Rhingraves, prisonnier à un combat ou se » trouvait le duc de Coislin, lui échut; il lui

» voulut donner son lit, par composition un matelas. Tous deux se complimentèrent tant et si bien qu'ils couchèrent tous deux par terre, des deux côtés du matelas. Revenu à Paris, le Rhingrave, qui avoit eu la liberté d'y venir, le fut voir. Grands compliments à la reconduite : le Rhingrave, poussé à bout, sort de la chambre, et ferme la porte par dehors à double tour. M. de Coislin n'en fait point à deux fois : son appartement n'étoit qu'à quelques pas du rez-de-chaussée ; il ouvre la fenêtre, saute dans la cour, et se trouve à la portière de la voiture du Rhingrave avant lui, qui crut que le diable l'avoit porté là. Il était vrai, pourtant, qu'il s'en démit le pouce, et Félix, premier chirurgien du roi, le lui remit. Etant guéri, Félix retourna voir comment cela alloit, et trouva la guérison parfaite. Comme il sortoit, voilà M. de Coislin à vouloir lui ouvrir la porte, Félix à se confondre et à se défendre. Dans ce conflit, tirant tous deux la porte, le duc quitte prise subitement et remue sa main : c'est que son pouce s'était redemis, et il fallut que Félix y travaillât sur-le-champ. On peut croire qu'il en fit le conte au roi, et qu'on en rit beaucoup. » Saint-Simon cite quelques autres anecdotes sur l'extrême politesse du duc de Coislin, qui pourtant, à l'occasion, savoit se faire rendre, par de très-hauts personnages, ce qui lui était dû. Il ajoute : « C'étoit la vérité même que le duc de Coislin. Il étoit fort des amis de mon père; il me recevoit avec bonté, amitié, et parloit volontiers devant moi... C'étoit un homme tellement sensible que le cardinal son frère obtint sa survivance de premier aumônier pour l'abbé de Coislin, sans avoir jamais laissé apercevoir à son frère qu'il songeât à la demander, dans la crainte que, s'il étoit refusé, il n'en fût trop fortement touché, et qu'il avoit aussi obtenu du roi, par la même raison, de ne jamais refuser son frère pour Marly, en sorte qu'il ne demandoit jamais sans y aller. La vérité est qu'il n'en abusoit pas. Il n'étoit pas fort vieux, mais perdu de goutte, qu'il avoit quelquefois jusqu'aux yeux, au nez, à la langue, et, dans cet état, sa chambre ne désemplissoit pas de la meilleure compagnie de la cour et de la ville, et dès qu'il pouvoit marcher, il allait à la ville et à la cour, où il étoit aimé généralement, considéré et compté. Il étoit fort pauvre, sa mère, très-riche, lui ayant survécu. Il ne laissa que deux fils et la duchesse de Sully. Il vit toute la fortune de son frère et de son second fils (l'évêque de Metz).

XIII. Cambout (Charles-César Du), — frère puîné du duc de Coislin, naquit à Paris en 1641, l'année même que son père fut tué au siége d'Aire. A l'âge de quatre ans, il fut destiné à l'ordre de Malte, et une enquête faite pour sa réception, le 31 janvier 1646, rappelle qu'un Jean du Cambout avait déjà été reçu parmi les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et était devenu commandeur d'Artins, près de Vendosme. Nous n'avons aucun détail sur sa carrière militaire, mais on peut croire qu'il prit part à toutes les grandes campagnes de Louis XIV, et cette part dut être brillante, si l'on en juge par une action des plus hardies dans laquelle il seconda le marquis de Cavoie. Voici comment la raconte M. de Salaberry, dans l'article biographique de ce dernier : « Il servit, en 1666, comme volontaire dans l'armée navale des Hollandais contre l'Angleterre. Ruyter combattait la flotte anglaise, commandée par le célèbre Monck, devenu duc d'Albermale. Un brûlot s'avançait sur le vaisseau amiral de la flotte hollandaise. Cavoie obtint la permission d'aller couper les câbles des chaloupes qui dirigeaient le bâtiment incendiaire. Aidé du comte de Guiche, du chevalier de Lorraine et du chevalier de Coislin, il s'acquitta de cette entreprise périlleuse avec autant d'intrépidité que de bonheur ». Le chevalier de Coislin, qui n'avait pas fait profession, mourut à Versailles, le 13 février 1699, dans sa cinquante-huitième année. Il est inscrit au *Nécrologe de Port-Royal*, 1723, p. 80, sous la fausse qualification de *duc* de Coislin. On y dit que, touché de la vie exemplaire et pénétrante de M. de Pont-Chasteau, son oncle, il s'adonna à tous les exercices de piété, et que l'attachement qu'il portait à la maison lui fit choisir, pour lieu de sépulture, l'église de Port-Royal, où il fut, en effet, inhumé près de la grille du chœur, avec une longue épitaphe qui nous apprend qu'il porta les armes sous Turenne, et fut cornette pendant huit ans; qu'après la mort du maréchal, il quitta le service, autant par le dégoût des choses de la terre que par le désir de travailler pour le ciel; enfin, qu'il fut grièvement malade pendant trois ans, et qu'il mourut comme il a été dit ci-dessus. Une note ajoute qu'on l'exhuma, en 1711, *comme tant d'autres saints qui étaient morts dans le Seigneur*, et il fut transporté, ainsi que son oncle, dans l'église de Magny-Lessart. Il y a un peu d'exagération dans toute cette phraséologie janséniste. Le duc de Saint-Simon parle du chevalier de Coislin, et n'en fait point un saint, dans ses Mémoires, t. V, p. 83, de l'édition de Delloye, 1840. « Les honnêtes gens de la cour, dit-il, regrettèrent un cynique qui vécut seul et mourut tel, au milieu de la cour et du monde, et qui n'en voyait que ce qui lui plaisait. Ce fut le chevalier de Coislin, frère du duc et du cardinal de ce nom, et frère de mère, comme eux, de la maréchale de Rochefort. C'était un très-honnête homme de tous points, et brave; pauvre, mais à qui son frère le cardinal n'avait jamais laissé manquer de rien, et un homme fort extraordinaire, fort atrabilaire et

» fort incommode. Il ne sortait presque jamais » de Versailles, sans jamais voir le roi, et avec » tant d'affectation que je l'ai vu, moi et bien » d'autres, se trouver par hasard sur le passage » du roi, et gagner au pied d'un autre côté. Il » avoit quitté le service, mal traité par M. de Louvois, ainsi que son frère, à cause de M. de » Turenne, à qui il s'étoit attaché, et qui l'ai» moit. Il ne l'avoit pardonné de sa vie ni au » ministre ni au maître qui souffroit cette folie » par considération pour ses frères. Il logeoit » au château dans l'appartement du cardinal, » et mangeoit chez lui, où il y avoit toujours » fort bonne compagnie. Si quelqu'un lui dé» plaisoit, il se faisoit porter un morceau dans » sa chambre, et si, étant à table, il survenoit » quelqu'un qu'il n'aimoit point, il jettoit sa » serviette et s'en alloit bouder ou achever de » dîner tout seul. On n'étoit pas toujours à l'a» bri de ses sorties, et la maison de son frère » fut bien plus librement fréquentée après sa » mort, quoique presque tout ce qui y alloit fût » fait à ses manieres, qui mettoient souvent ses » frères au désespoir, surtout le cardinal, qu'il » tyrannisoit. »

Le malin narrateur termine ce portrait en racontant un tour du chevalier qui mit à une rude épreuve l'exquise politesse du duc de Coislin, mais que nous ne pouvons reproduire ici.

XIV. Cambout (Pierre Du), — autre frère puisné du duc de Coislin, né à Paris, en 1637. « Il fut élevé, dit le savant biographe M. Weiss, » par Magdeleine Séguier, sa mère, femme » d'un haut mérite, qui ne négligea rien pour » lui inspirer les sentiments d'honneur et de » religion héréditaires dans sa famille. » L'évèque de Meaux, son grand-oncle maternel, premier aumônier de Louis XIII, puis de Louis XIV, avait obtenu la survivance de cette charge pour l'abbé de Coislin, encore tout jeune, et à peine celui-ci fut-il ordonné prêtre, qu'il fut nommé à l'évêché d'Orléans, en 1666, et les bulles lui en furent expédiées gratuitement. Sa grande jeunesse et sa modestie naturelle le firent long-temps hésiter à accepter cette éminente dignité. Nous en trouvons la preuve dans les mémoires du temps, et dans un poème de Santeul, imprimé en 1670, et qu'on retrouve dans ses œuvres, parmi les pieces adressées aux grands personnages, *Ad Proceres*. Dans cette sorte d'épître, le poète parle à l'abbé de Coislin, et se rend l'interprète des vœux du diocèse d'Orléans. Elle commence ainsi :

O Cambutiadum clara qui gente superbis
Richelius sanguis, Seguieri augusta propago,
Dulce decus, Cosline, audis si vota tuorum,
Jam propera, et sacris redimitus tempora vittis,
Ingredire Aureliam, quæ te suspirat et ardet.

Enfin, le jeune prélat se détermina à accepter, et son entrée dans sa ville épiscopale fut des plus brillantes. Elle a été consignee dans Moréri, t. V, p. 707 de l'édition de 1725. Les évèques d'Orléans avaient le privilége, lors de leur entrée, d'être portés par quatre barons, et de délivrer les prisonniers. Santeul assista à cette imposante cérémonie qu'il a décrite dans tous ses détails, et avec cette verve un peu emphatique, qui était le caractère de son talent poétique, dans une pièce, aussi imprimée à part en 1670, et reproduite dans ses œuvres, à la suite de la première. Il y rappelle les nobles ancêtres du prélat :

.... Avorum
Immensam seriem, et trabeatos ordine Patres,
Et Cambutiadum genus omne, et fortia facta,

Richelieu, Séguier, César du Cambout, tué au siége d'Aire, et le duc de Coislin, et rattache en beaux vers à chacun de ces noms ce qui les a rendus illustres. — Avant de parvenir à l'épiscopat, l'abbé de Coislin possédait de nombreux bénéfices. Il était chanoine de l'église de Paris, abbé de Saint-Victor-lès-Paris, de Saint-Jean d'Amiens et de Saint-Gildas-des-Bois, en Bretagne. Cette dernière abbaye, située dans la baronnie de la Roche-Bernard, et, par suite, dans le duché de Coislin, avait été antérieurement possédée par François du Cambout et par Sébastien-Joseph du Cambout, plus connu sous le nom d'abbé de Pont-Chasteau. (Voy. *Pont-Chasteau.*) Celui-ci s'en dépouilla en 1662, et elle passa naturellement à son neveu, l'abbé de Coislin, qui fut aussi prieur et seigneur d'Argenteuil, de Long-Pont, de Saint-Pierre d'Abbeville et de Notre-Dame du Gué. « Il étoit ri» che en abbayes et en prieurés, dont il faisoit » de grandes aumônes et dont il vivoit, dit » Saint-Simon. (*Mémoires*, t. II, p. 115, édit. » Delloye, 1840.) De son évêché, qu'il eut fort » jeune, il n'en toucha jamais rien, et en mit le » revenu en entier, tous les ans, en bonnes » œuvres. Il y passoit au moins six mois de » l'année, le visitoit soigneusement, et faisoit » toutes les fonctions épiscopales avec un grand » soin et un grand discernement à choisir d'ex» cellents sujets pour le gouvernement et pour » l'instruction de son diocèse. Son équipage, » ses meubles, sa table, sentoient la frugalité » et la modestie épiscopales, et quoiqu'il eût » toujours grande compagnie à dîner et à sou» per, et de la plus distinguée, elle étoit servie » de bons vivres, mais sans profusion et sans » rien de recherché. Le roi le traita toujours » avec une amitié, une distinction et une con» sidération fort marquées; mais il avoit sou» vent des disputes, et quelquefois fortes, sur » son départ et son retour d'Orléans. Il louoit » son assiduité en son diocèse, mais il étoit » peiné quand il le quittoit, et encore quand il » demeuroit trop long-temps de suite à Orléans. » La modestie et la simplicité avec laquelle » M. d'Orléans soutint sa nomination, et l'uni» formité de sa vie, de sa conduite et de tout » ce qu'il faisoit auparavant, qu'il continua éga-

» lement depuis, augmentèrent fort encore l'es-» time universelle. » Saint-Simon rapporte ailleurs un trait qui fait le plus grand honneur à ce sage prélat : dans le temps des dragonnades, un régiment fut envoyé à Orléans pour être réparti dans le diocèse. M. de Coislin manda aussitôt les officiers et leur dit qu'il ne voulait pas qu'ils eussent d'autre table que la sienne. Il se chargea de fournir aux dragons tout ce qui leur serait nécessaire, leur recommanda de ne rien dire aux huguenots et de ne pas loger chez eux. Au bout d'un mois le régiment sortit du diocèse. Cette admirable conduite convertit un grand nombre de protestants; mais ceux-là revinrent par conviction et ne retournèrent pas à l'erreur. D'aussi éminentes vertus attirèrent bientôt sur Pierre du Cambout les plus grandes distinctions. Il fut nommé, le 30 décembre 1688, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, cardinal, par le pape Innocent XII, au mois de juillet 1697, et enfin, le 12 septembre 1700, grand-aumônier à la place du cardinal de Bouillon. Il jouit peu de temps de ces grandes dignités. Après avoir vu mourir, en 1702, son frère le duc de Coislin, il mourut lui-même à Versailles le 5 février 1706, et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale d'Orléans, où il ne reste aucune trace de son tombeau, qui ne paraît pas avoir été relevé depuis que Fleuriau, successeur immédiat du cardinal sur le siége d'Orléans, l'eut fait détruire, sous le prétexte que l'on s'était accoutumé à y aller prier, et qu'il voulait empêcher ce pieux usage, qui avait commencé dès la mort du saint prélat, et n'était qu'une suite naturelle de la constante réputation de toute sa vie. « C'étoit, dit Saint-Simon, » un homme de moyenne taille, gros, court » entassé, le visage rouge et démêlé, un nez » fort aquilin, de beaux yeux, avec un air de » candeur, de bénignité, de vertu, qui capti-» vait en le voyant, et qui touchoit bien davan-» tage en le connoissant. » Son portrait existe au château de Coislin; mais on ne le retrouve ni dans le musée de peinture d'Orléans, ni dans les galeries de Versailles, où, sous tous les rapports, il devait être placé.

XV. Cambout (Pierre Du), — fils d'Armand, duc de Coislin et de Magdeleine du Halgoët, né à Paris, en 1662, porta, pendant la vie de son père, le titre de marquis de Pontchâteau, et fut colonel d'un régiment de cavalerie. Il lui succéda au titre de duc et pair, et prêta serment au Parlement le 11 décembre 1702. Il le remplaça pareillement, en cette même année, à l'Académie française, et mourut le 7 mai 1710, à quarante-six ans. Voici quelques traits de son caractère, donnés par le duc de Saint-Simon, dans ses Mémoires, t. XV, p. 30, de l'édition Delloye, 1840 : « Le duc de Coislin ne survécut » pas long-temps à son ami M. le duc (Henri-» Jules de Bourbon, prince de Condé). C'étoit » le seul homme qui l'eût subjugué, qui ne lui » passoit rien et qui lui lâchoit quelquefois des » bordées effroyables, sans que M. le duc osât » souffler. C'étoit un homme de beaucoup d'es-» prit, extraordinaire au dernier point, et qui » se divertissoit à le paraître encore plus qu'il » ne l'étoit en effet, plaisant ou sérieux, et sans » chercher à l'être, toujours salé, fort amu-» sant, méchant aussi et dangereux, qui mé-» prisoit la guerre, qu'il avoit quittée il y avoit » long-temps, et la cour, où il n'alloit presque » jamais, par conséquent mal avec le roi, dont » il ne se mettoit guère en peine, fors du grand » monde, qu'il cherchoit moins qu'il n'en étoit » recherché, et de la meilleure compagnie. Il » se piquoit de ne saluer jamais personne le » premier, et le disoit si plaisamment qu'on ne » pouvoit qu'en rire. Quand le roi eut achevé » Trianon, comme il est aujourd'hui, tout le » monde s'empressa de l'aller voir. Roquelaure » demanda au duc de Coislin ce que lui en sem-» bloit; il lui dit qu'il ne lui en sembloit rien, » parce qu'il ne l'avoit pas vu. Je sais bien » pourquoi, lui répondit Roquelaure; c'est que » Trianon ne t'est pas venu voir le premier. » Il ne laissa point d'enfants de Marie d'Alègre, sœur du maréchal, qu'il avait épousée le 6 mai 1683, et qui était morte le 15 septembre 1692. La duché-pairie passa à son frère l'évêque de Metz, ainsi qu'on le verra dans l'article suivant.

XVI. Cambout (Henri-Charles Du), — fils du duc de Coislin et de Magdeleine du Halgoët, né à Paris le 5 septembre 1664. Destiné dès son enfance à l'ordre de Malte, il en quitta la croix étant encore au collége de Navarre, et se consacra à l'Eglise, « autant, dit M. de Boze dans » son Eloge prononcé à l'Académie des inscrip-» tions, par les mouvements d'une piété déjà » déclarée, que par les espérances que lui don-» nait le crédit et l'amitié de l'évêque d'Orléans, » son oncle, qui était premier aumônier du roi, » et qui a été depuis le cardinal de Coislin. » Ce prélat se chargea de la direction des hautes études de son neveu, qui ne voulut recevoir le bonnet de docteur en théologie qu'après avoir employé cinq années entières à lire assidument les pères grecs et latins, et à s'instruire à fond des maximes de la discipline ecclésiastique. Il en passa trois autres à soulager l'évêque d'Orléans dans l'administration ds son diocèse, et il n'avait pas dix-huit ans quand, le 3 mars 1682, il fut nommé premier aumônier du roi, en survivance de son oncle. En 1684, le roi lui donna l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville, au pays de Caux. Ces premières faveurs étaient dues aux sentiments d'estime et même de vénération qui animaient Louis XIV envers le cardinal de Coislin. Ces sentiments se montrèrent encore bien davantage quand le roi, ayant décidé une question de préséance contre le cardi-

nal, et peiné du déplaisir qu'il lui avait fait, « nomma son neveu au riche et magnifique siége de Metz, dit le duc de Saint-Simon, *Mém.*, » t. III, 35, sans que ni lui ni aucun de sa famille eût osé y songer. » L'abbé de Coislin y fut nommé le 26 mai 1697, et sacré le 22 décembre suivant. Il devint, le 12 septembre 1700, premier aumônier du roi, en titre, en même temps que le cardinal de Coislin était nommé grand-aumônier. Le 15 mai de l'année suivante, 1701, il fut fait commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, et aumônier de l'ordre, au refus de Fortin de la Hoguette, archevêque de Sens, que le roi voulait dispenser de toutes preuves de noblesse; refus admirable qui fit dire au comte de Marsan que cela méritait bien que le roi changeât le bleu en rouge. L'évêque de Metz perdit son père, le duc de Coislin, en 1702, et sa mère en 1705, « pauvre, dit encore » Saint-Simon, *Mém.* VIII, 157, et retirée à la » campagne, depuis la mort de son mari, sans » avoir plus vu personne. Elle étoit, ajoute-t-il, » riche héritière de Bretagne et s'appelait (du » Halgoet de) Kergroet, femme de mérite et de » vertu. » Dans le même temps, une intrigue restée obscure fit surgir contre l'évêque de Metz une accusation infamante, qui fit beaucoup de bruit à la cour. Le cardinal de Coislin en fut très-affecté, et en mourut, dit-on, de chagrin, quelques mois après, malgré le soin que prit le roi d'étouffer l'affaire, qui ne fut considérée, par les gens les plus sages, que comme une lâche calomnie. On peut voir, dans les *Mémoires* du duc de Saint-Simon, t. VIII, p. 222, la pleine justification du prélat, et l'on peut y croire, d'autant plus que l'auteur, comme nous le verrons ci-après, était loin d'avoir pour l'évêque de Metz l'attachement qu'il professe hautement et partout pour le reste de sa famille. La mort du duc de Coislin, son frère, arrivée en 1710, l'appela à succéder à la duché-pairie. « On lui suscita, à cette occasion, une difficulté » d'une espèce fort délicate, dit encore M. de » Boze, en insinuant au roi qu'il était également contre l'esprit de l'église et contre l'esprit du gouvernement qu'un ecclésiastique, » prêtre, évêque, succédât à la dignité de » pair-laïque. L'exemple du cardinal de Richelieu et celui du cardinal Mazarin, qui d'ailleurs avaient été faits ducs, et ne l'étaient » pas devenus par succession, furent cités » comme des exceptions qui devaient d'autant » moins tirer à conséquence, qu'on savait en » même temps qu'ils avaient été souverainement maîtres des grâces les plus singulières. » Enfin, comme la question ne s'était pas encore présentée, on cherchait à la rendre aussi » épineuse qu'elle était nouvelle. L'évêque de » Metz se garda bien de la compromettre par » des mémoires, qui n'auraient peut-être servi » qu'à en attirer d'autres. Il porta directement » au roi les lettres d'érection du duché de Coislin, en faveur de son père et de ses descendants mâles, nés en légitime mariage, et se » contenta de lui représenter que, si les ecclésiastiques en devaient être exclus, leur exclusion se trouverait écrite dans les lettres de » Coislin ou dans celles de quelqu'autre duché, » au lieu qu'il n'en était fait mention nulle » part, et que, plus les cardinaux de Richelieu » et Mazarin avaient été maîtres des grâces, » moins ils auraient manqué à faire spécialement déroger à une loi qui, si elle eût existé, » pouvait, dans la suite des temps, faire déclarer vicieux le plus beau titre de leur maison. » Le roi, qui avait l'esprit juste, sentit la force » de ce raisonnement; tous les obstacles furent » levés. M. de Metz prêta le serment ordinaire, » et prit séance au Parlement le 31 mars 1711. » Le duc de Saint-Simon parle aussi de cette affaire, de son absurdité et de ceux qui l'avaient suggérée; mais il ajoute que le roi, qui n'aimait pas autrement l'évêque de Metz, et qui ne lui avait prodigué ses faveurs qu'en considération du cardinal de Coislin, ne fut pas trop fâché de cet incident et des inquiétudes qu'il donna au nouveau duc-évêque.

« L'évêque de Metz, continue l'auteur, recueillit, avec le titre de duc et pair, tous les » biens, les honneurs et les trésors littéraires » qui s'étaient perpétués dans sa maison, et » dont il lui était reservé de faire un usage digne du dernier des Coislins. D'abord, il remplaça son frère dans l'Académie française, » comme son frère y avait lui-même remplacé » le duc de Coislin, leur père, qui, petit-neveu du cardinal de Richelieu, et petit-fils du chancelier Séguier, était, dans » cette compagnie, le gage le plus cher de la » tendresse de ses premiers protecteurs. Il songea ensuite à mettre en ordre et à rendre utile » au public la fameuse collection de manuscrits que le chancelier Séguier, son bisaïeul, » avait faite avec une dépense et des peines infinies, et qui, depuis sa mort, avait été conservée avec des soins et une sorte de respect, » qui, en la rendant presque inaccessible, l'avaient aussi presque fait oublier. Ces manuscrits de toutes langues et de toutes sciences, tirés pour la plupart du fond de l'Orient, étaient au nombre de quatre mille, et » avant que de les pouvoir communiquer aux » personnes qui seront à portée de s'en servir, » il fallait au moins en avoir un bon catalogue. » Ce fut par là qu'il commença; mais persuadé » que les manuscrits grecs, qui faisaient la collection la plus précieuse et la plus intéressante » de ce grand recueil, demandaient d'autres » soins, et déterminé à ne rien épargner, soit » pour le travail, soit pour les frais de l'impression, il engagea un savant du premier ordre » (Dom Bernard de Montfaucon), déjà connu par » diverses éditions des Pères, plus célèbre encore par un ouvrage immense sur l'origine et

» les progrès de la littérature grecque, à publier la notice de ces manuscrits, à y marquer, suivant les règles de la paléographie, l'âge de chacun, à le confirmer par des échantillons gravés du caractère singulier dans lequel ils étaient quelquefois écrits, à en faire imprimer les pièces ou les fragments anecdotes, à en recueillir toutes les variantes, qui pouvaient former des différences plus ou moins essentielles, et à pousser l'exactitude au point d'avertir des moindres lacunes, afin que ceux qui se proposeraient de donner une nouvelle édition de quelque ancien auteur grec, fussent aussi sûrement guidés par cette notice, qu'ils auraient pu l'être par les manuscrits originaux qu'elle représentait.

» Le fécond et laborieux académicien sur qui il s'était reposé de l'exécution de ce projet le remplit avec un empressement qui donna bientôt en ce genre, à la bibliothèque de Coislin ou de Seguier, car elle porte et mérite également les deux noms, le même avantage que la seule bibliothèque impériale avait reçu des commentaires de Lambécius. » Le père de Montfaucon publia ce commentaire, en 1715, sous ce titre : *Bibliotheca Coisliniana, olim Segueriana; sive manuscriptorum omnium græcorum quæ in eâ continentur accurata descriptio, ubi operum singulorum notitia datur, ætas cujusque manuscripti indicatur, vetustiorum specimina exhibentur, aliaque multa annotantur quæ ad Palæographiam græcam pertinent. Accedunt anecdota benè multa ex eâdem bibliothecâ desumpta, cum interpretatione latinâ, studio et operâ D. Bernardi de Montfaucon, presbyteri et monachi benedictini è congregatione S. Mauri.* Parisiis, apud Lud. Guerin et Car. Robustel, 1715, in-f°. Ce volume est très-recherché. Quarante-deux opuscules grecs, encore inédits, y sont insérés, avec une traduction latine. La précieuse bibliothèque du chancelier Seguier était toujours restée à Paris, comme au centre de la littérature. Elle fut placée par l'évêque de Metz dans les bâtiments de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, comme en un dépôt sûr et commode, et, à sa mort, il la légua à cette abbaye, où cette belle collection est restée jusqu'à la révolution. En 1794, un incendie dévora en grande partie les livres imprimés; le surplus avec les manuscrits a été réuni à la bibliothèque nationale. L'évêque de Metz possédait en outre, dans son palais épiscopal, une bibliothèque de dix à douze mille volumes, et une troisième dans son manoir de Frescati. « Elles n'y restoient point oisives, dit M. de Boze; il les exerçoit par lui-même, autant et plus qu'aucun de ceux à qui il y donnoit une libre entrée, et si ce n'étoit pas toujours par ce que nous appelons des ouvrages, des travaux particuliers, c'étoit au moins par ces lectures suivies et réglées qui sont les véritables compositions des personnes d'un certain état. On sait encore qu'il avoit mis, dans chacun de ses séminaires, un fonds de livres convenables; que d'ailleurs il en envoyoit tous les ans à divers curés de campagne, et qu'enfin il y avoit dans sa principale bibliothèque un bon nombre de doubles et de triples, pour être plus facilement prêtés aux ecclésiastiques du diocèse, ou aux savants de la province qui pouvoient en avoir besoin. » Cet amour des livres, de l'étude et de l'érudition qui devait exciter la reconnaissance de la République des lettres et des corps savants, amena naturellement l'Académie des inscriptions et belles-lettres à s'associer l'évêque de Metz comme membre honoraire, et ce ne fut pas pour lui un vain titre, car, à tous ses voyages à Paris, il ne manquait jamais de prendre part aux travaux de cette savante compagnie.

L'évêque de Metz perdit en 1711 Madeleine Seguier, son aïeule paternelle, marquise douairière de Laval-Bois-Dauphin, qui, à quatre-vingt-huit ans, avait survécu à tous ses enfants. « Elle avait, dit Saint-Simon, beaucoup d'esprit et méchant. Elle laissa un prodigieux bien à l'évêque de Metz, son petit-fils. » On remarquera sans doute que le même Saint-Simon a rappelé l'état de pauvreté relative dans lequel avaient vécu le duc de Coislin et son fils aîné, qui lui succéda à la duché-pairie, et l'on en conclura que la marquise de Laval, digne fille, pour l'avarice, du chancelier Seguier, n'avait aucunement délié les cordons de sa bourse en faveur d'enfants qui, par leur illustration, devaient grandement flatter le cœur d'une mère. L'évêque de Metz fit un noble usage de ces grandes richesses. Nous avons vu ce que lui devaient les sciences et les lettres; sa munificence se montra plus grande encore pour son diocèse. « Doué de la même charité que son oncle, dit M. Weiss, il établit à Metz une maison de refuge pour les personnes du sexe tombées dans quelques désordres; ajouta aux bâtiments l'hôpital de Bon-Secours, fondé pour les femmes indigentes, et à ceux de la doctrine chrétienne, où les enfants pauvres recevaient l'instruction nécessaire; institua un séminaire pour des ecclésiastiques, tant français qu'allemands, et fit construire enfin un corps de casernes pour soulager les bourgeois du logement à demeure des militaires, qui n'est pas sans danger pour les mœurs. » Il faut ajouter à cela nombre d'églises et de monastères qu'il a édifiés ou rétablis, et le château et les jardins de Frescati, dont il conçut le dessein, à la vue des misères où l'affreuse disette de 1709 avait plongé une multitude innombrable d'ouvriers. « Ainsi, dit M. de Boze, un ouvrage de magnificence devenait entre ses mains une œuvre de charité. »

L'évêque de Metz publia en 1699 un *Choix de Statuts synodaux* de ses prédécesseurs, et,

en 1715, un *Rituel* plein d'instructions utiles, et qui fut reçu avec applaudissement. Il avait rempli, en 1714, les fonctions de commissaire du roi près de l'assemblée du clergé de France, et le roi lui en témoigna toute sa satisfaction. Il eut quelques démêlés avec la cour de Rome. Il condamna l'office de Grégoire VII, et défendit de le réciter dans son diocèse, sous peine de censures ecclésiastiques. Son mandement, au sujet de la bulle *Unigenitus*, fut supprimé, sur la demande du Nonce, par arrêt du grand conseil. Il mourut à Paris, le 28 novembre 1732, à 68 ans. « C'étoit, dit le duc de Saint-Simon, » *Mém.* 3, 35, un petit homme gros et court, » singulier au dernier point, d'une figure comi- » que et de propos à l'avenant, et souvent fort » indiscrets, mêlé pourtant avec la meilleure » compagnie de la cour, qu'il divertissoit en se » divertissant le premier, avec cela dangereux » et malin, et un fort médiocre prêtre. Il se l'é- » toit fait par raison, malgré son père, qui étoit » pauvre, et qui voyant son aîné sans enfants, » vouloit marier celui-ci. L'aîné étoit impuis- » sant : celui-ci en étoit fort soupçonné, et n'a- » voit point de barbe. Son aîné étoit gueux. Il ne » voulut pas mourir de faim toute sa vie, et se » tourna du côté des bénéfices. Dès qu'il fut prê- » tre, M. d'Orléans, sans en dire mot à son » frère, pour lui éviter le chagrin d'un refus, s'il » en recevoit un, demanda au roi sa survivance » de premier aumônier et l'obtint sur-le-champ. » Avec cet établissement, le jeune homme ne » douta plus de rien et se livra au grand monde » et à son humeur. Le roi ne le goûta jamais » et ne le souffroit qu'à cause de son oncle. Il » eut beau le suivre à Orléans pour y travailler » sous lui, cela ne lui produisit qu'une légère » abbaye, et il n'avoit que celle-là seule et point » d'autre bien lorsqu'il eut Metz ». Ce portrait tracé par le duc de Saint-Simon est loin d'être flatteur, et cependant il est difficile de l'attribuer à la malignité tant reprochée à l'auteur qui était lié avec le duc et le cardinal de Coislin, sur l'éloge desquels il ne tarit pas, comme on l'a vu dans les articles précédents. L'éminente piété, on pourrait dire la sainteté du cardinal, a été un terme de comparaison peu favorable pour son neveu, dont la vie privée a pu donner matière à quelques reproches, mais auquel il serait injuste de refuser le mérite des grandes choses qu'il a faites pour le bien de son diocèse. Nous terminerons en citant un trait assez remarquable de cet esprit railleur signalé par Saint-Simon, et qui prouve que l'évêque de Metz sentait la haute position qu'il occupait à la cour : « On » présentait au jeune roi Louis XV M. de Cois- » lin, évêque de Metz, d'une figure peu reve- » nante ; le voyant, il s'écria devant lui : *Ah !* » *mon Dieu, qu'il est laid !* Cette fois, le prélat » fit la leçon lui-même. Il se retourne, et s'en » va en disant, avec une liberté non moins » grande : *Voilà un petit garçon bien mal ap-* » *pris !* » (*Vie privée de Louis XV*, t. 1er, p. 14. Le mot était dur pour le maréchal de Villeroy, gouverneur du jeune monarque. — Le portrait de l'évêque de Metz, peint en 1710, et qu'on voit dans l'une des galeries de Versailles, témoigne de la laideur du personnage et rend très-probable la naïve exclamation de l'enfant-roi. L'oraison funèbre du prélat fut prononcée dans l'église cathédrale de Metz, et MM. l'évêque de Vence et de Boze firent son éloge à l'Académie française et à l'Académie des inscriptions. — Le duché de Coislin s'éteignit à la mort de l'évêque de Metz. Il aurait pu le transmettre à la branche cadette de sa maison, dans la personne de Pierre-Armand du Cambout, vicomte de Carheil, son parent au 10e degré. Il préféra abandonner sa succession aux princes de Lambesc, qui n'étaient qu'au huitième. Louis-Charles de Lorraine, comte de Brionne, héritier quant aux propres paternels, vendit la baronnie de la Roche-Bernard à M. de Boisgelin, celle de Pont-Chasteau à M. de Menou, et le marquisat de Coislin aux enfants mineurs de Pierre-Armand du Cambout, dont les descendants le possèdent encore aujourd'hui.

XVII. Cambout (Jacques du), — arrière petit-fils de Louis du Cambout, chef de la branche de Beczay, naquit au château de Carheil, paroisse de Plessé, diocèse de Nantes, le 18 juin 1650, fils aîné de René du Cambout et de Jeanne Raoul. Sa carrière fut toute militaire. Il commandait, en 1674, une compagnie dans le régiment de cavalerie de Dugas, et, en 1676, il reçut ordre de sortir de ce régiment avec sa compagnie, pour servir dans le régiment de cavalerie de Coislin. Son père se démit en sa faveur, le 17 janvier 1677, du gouvernement des ville et château de Rhuys, Sarzeau et Sucinio, qui était dans sa maison depuis 1641, que cette charge avait été donnée à Jérôme du Cambout, son grand-père. Il devint, en 1688, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Rassant, et, peu après, colonel du régiment des dragons de Bretagne, que venait de lever le duc de Chaulnes, gouverneur de la province. « Comme notre » Bretagne, dit Mme de Sévigné, est toute pleine » de noblesse, qui n'aime pas à sortir de son » pays, et de beaucoup d'autres hommes à » proportion, il (le duc de Chaulnes) a levé en » un moment un régiment de dragons le plus » beau du monde. C'est du Cambout qui le » commande. » (Lettre du 16 mars 1689.)

Le 3 novembre 1692, il fut nommé inspecteur-général des dragons et de la cavalerie servant dans le Dauphiné, le Briançonnois, etc., et, le 30 mars 1693, il fut promu au grade de brigadier des dragons. Ce fut en cette qualité qu'il suivit le maréchal de Catinat dans la campagne faite, cette même année, en Savoie et en Piémont. Cet illustre chef mentionne plusieurs fois, et d'une manière honorable, Jacques du

Cambout, dans ses Mémoires. Ce fut encore sous le même commandement qu'en 1701 il fit partie de l'armée d'Italie, mais ce fut pour y trouver une mort glorieuse, à la sanglante affaire de Carpi, qui eut lieu le 9 juillet, et à la suite de laquelle Catinat, battu par le prince Eugène, fut obligé d'abandonner tout le pays entre l'Adige et l'Adda. « On perdit beaucoup de monde, » dit le duc de Saint-Simon, à la bataille de » Carpi, et de gens de marque; le dernier fils » du duc de Chevreuse, colonel de dragons, » et du Cambout, brigadier de dragons, parent » du duc de Coislin, bon officier et fort galant » homme. » Le cœur de Jacques du Cambout, renfermé dans une boîte de plomb, fut apporté dans l'église de Guenrouet, voisine du château de Carheil, et placé sous un tombeau de forme pyramidale, qui reçut, vingt-deux ans plus tard, le cœur d'Armand-Joseph du Cambout, frère puîné de Jacques. Ce tombeau fut violé et détruit le 30 juillet 1790; ce qui donna lieu à une procédure contre les sieurs Lebeau, recteur-maire de la commune de Guenrouet, et Landron, vicaire et procureur de la commune. Mais l'affaire fut traînée en longueur, et bien d'autres violations suivirent celle-là. Le tribunal n'avait pas prononcé en 1792, et le comte du Cambout ayant émigré ne put obtenir la réparation qu'il demandait aux termes précis du décret de l'Assemblée nationale du 23 juin 1790. Les boîtes en plomb ont été conservées et sont actuellement au château de Coislin. On lit sur celle qui contient le cœur de Jacques du Cambout : « Le cœur de très-haut et très-» puissant seigneur, messire Jacques du Cam-» bout, chevalier, seigneur, marquis du Cam-» bout, vicomte de Carheil, seigneur du Gain-» ret (Guenrouet), Plessai (Plessé), Vaujour, » Trevinet, Cadin et autres lieux, chevalier » de l'ordre de Saint-Louis, brigadier-général » des armées du roi, colonel de dragons, in-» specteur-général de la cavalerie, gouverneur » pour sa majesté des isles et chateau de Ruis » et Sucinio, et général des dragons de l'armée » du roi en Italie. Après trente années de ser-» vices rendus à sa majesté dans ses armées, » mort glorieusement, les armes à la main, en » combattant avec un courage extraordinaire, » à la bataille de Carpi, en Milanez, pour le » service de la France et de l'Espagne, le 10 juil-» let 1701, la cinquante-deuxième année de » son âge. »

XVIII. **Cambout (Armand-Joseph du)**, — frère puisné du précédent, né à Carheil le 6 février 1663, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, obtint ses lettres de tonsure le 5 juillet 1670, et une bulle du pape Clément X pour le prieuré de Saint-Nicolas de Plangueneuc; puis, en 1673, la présentation du prieuré de la Magdeleine, sur les ponts de Nantes. Enfin, le « 4 juin 1686, à la grand'messe, et au commen-» cement d'icelle, messire Joseph-Armand du » Cambout, clerc tonsuré, prit et fut mis en pos-» session de la cure et rectorerie de Blain, par » miss Gilles Riallin, prestre de cette paroisse, » et Me Rivière, notaire royal, sur ses provisions » de nostre saint-père le pape, et le visa de l'é-» vêque de Nantes sans aucune opposition. Si-» gné : Louis Guibard, ancien recteur. » (*Reg. de l'ét. civ.* 1686.) La cure de Blain était un bénéfice de 10,000 livres de rentes. L'abbé du Cambout ne la conserva pas long-temps, et eut pour successeur, l'année suivante, Louis Guihard des Jaulnais, neveu du précédent recteur. Au surplus, notre abbé, qui n'était que clerc minoré, quitta bientôt la soutane, et fut fait, le 9 août 1689, cornette en la compagnie de Trévigny, dans le régiment des dragons de Bretagne, que commandait Jacques du Cambout, son frère aîné. Un an après, il était capitaine d'une compagnie dans le même régiment, dont il devint major le 25 décembre 1693, après avoir été grièvement blessé à la bataille de la Marsaille, le 4 octobre précédent. Il y a lieu de croire qu'il se retira à peu près du service, à la suite de ses blessures, et se contenta d'une lieutenance de la capitainerie des gardes-côtes du marquis du Cambout, son frère, qu'il accepta le 29 mai 1701. Il épousa, le 1er mars 1707, Marguerite Lemaistre de la Garelaye, d'une très-ancienne famille de Bretagne, et mourut à son château de la Haye, près de Derval, au mois de janvier 1723, sans laisser de postérité. Guillaume du Cambout, son frère-germain, et Charles-Louis du Cambout, son frère consanguin, furent tous deux reçus dans l'ordre de Malte. Le premier mourut lieutenant de vaisseau à Souliers, près de Toulon, en 1686, et le second enseigne de vaisseau, à Brest, en 1730.

XIX. **Cambout (Anne-François-Guillaume du)**, fils puîné de Jacques du Cambout et de Renée-Marie Lemarchand, naquit au château de Carheil, paroisse de Plessé, vers 1685. Destiné à l'église dès sa plus tendre jeunesse, il fut pourvu, en 1707, du prieuré de la Magdeleine sur les ponts de Nantes, et de celui de Saint-Nicolas de Plangueneuc, que son oncle, Armand-Joseph du Cambout, avait possédés. Il devint successivement docteur en théologie de la faculté de Paris, sous-doyen de l'église d'Orléans, dont le cardinal de Coislin était évêque, aumônier du roi en 1711, abbé de Saint-Menges, diocèse de Châlons, en 1712, agent-général du clergé de France, en 1719, et fut, le 19 novembre de la même année, sacré à Paris évêque de Tarbes, par le cardinal de Noailles, assisté des évêques de Lectoure et de Vannes; il mourut, jeune encore, au mois de juillet 1729. — Il se serait adonné fort jeune à la poésie, s'il faut en croire un état de sa dépense, fourni à la marquise du Cambout, sa mère, du 1er juillet au 10 octobre 1701, pendant qu'il

étudiait au collége de Bayeux, après avoir quitté celui des Jésuites. On y remarque l'article suivant : « Six livres de vers de M. l'abbé » sur le roy d'Espagne; pour impression et re» lieure, 12 fr. »

Ce recueil doit être d'une grande rareté.

BIZ....

COLAS DE LA BARONNAIS, *voy*. **LA BARONNAIS (COLAS DE)**.

COLOMBE (MICHEL), — tailleur d'images des rois Charles VIII et Louis XII, vécut de 1430 à 1512. La Bretagne et l'évêché de Léon en particulier ont revendiqué de tout temps l'honneur d'avoir donné le jour à Michel Colombe; honneur que la Touraine jalouse veut s'attribuer aujourd'hui. Le nom de cet artiste célèbre ne se trouvant sur aucun registre des archives de la ville de Tours, comment a-t-on pu imaginer qu'il pouvait appartenir à une famille Columbin, dont plusieurs titres signalent l'existence en Touraine, mais au XIVe siècle seulement, tandis que la signature même de Colombe, conservée dans des quittances de ses marchés, ne laisse aucun doute sur son véritable nom? Le rapprochement entre Columbin et Colombe ne fait point preuve et ne peut infirmer la tradition constante du Léon, rapportée par des auteurs tels qu'Ogée, Boyer et Guépin, de Nantes, Kerdanet et Pitre-Chevalier. Avant eux, Fournier, dans son *Histoire lapidaire de Nantes*, avait recueilli, dans l'église des Carmes de cette ville, renfermant alors le chef-d'œuvre de Colombe, l'inscription suivante, écrite sur une table de bois recouverte de vélin :

« L'an mil cinq cents cinq, Michel Colombe, » sculpteur, natif de l'évesché de Saint-Paul-de-» Léon, de l'exprès commandement d'Anne, » reine de France et duchesse de Bretagne, a » commencé dans cette maison le tombeau de » François II, duc de Bretagne, son père. »

Sans vouloir soutenir que cette inscription fût contemporaine de l'œuvre, elle vient du moins à l'appui de la tradition, qui ajoute que, dans son enfance, Michel travaillait en bois de petits clochers sur le modèle de celui de Notre-Dame de Creizker, la merveille du Léon.

Cependant, les registres de baptême n'ayant commencé à être régulièrement tenus, dans l'évêché de Léon, qu'au XVIe siècle, on ne peut fixer d'une manière absolue ni la date, ni le lieu de la naissance de Colombe; mais on les trouve approximativement. Ainsi, une lettre de Jean Lemaire, historiographe et indiciaire de Bourgogne, écrite en 1511 à Marguerite d'Autriche, dit, en parlant de Colombe, « qu'il est fort an»cien et pesant, c'est à sçavoir de iiijxx (80) ans, » ce qui le fait naître en l'année 1430 environ.

Quant au lieu de sa naissance, les probabilités doivent se porter naturellement sur le pays où le nom de Colombe existe toujours. Or, on trouve, à une lieue à l'ouest de la ville de Saint-Pol-de-Léon, une paroisse nommée Plougoulm (Plebs Columbani), dédiée au célèbre Colomban, abbé de Luxeuil, que l'on appelle en breton Coulm (en construction Goulm), mot qui signifie colombe dans tous les dialectes bretons; et le nom de Coulm ou Colomban est encore porté dans cette paroisse et dans plusieurs autres paroisses voisines, et comme nom de baptême, et comme nom de famille. Il est donc beaucoup plus rationnel de croire que Michel Coulm, en quittant la Bretagne, a traduit son nom du breton en français, comme les Penfeunteniou sont devenus Cheffontaines, les Penhoat, Chefdubois, et les Iaouancq, Le Jeune, plutôt que de torturer ce nom de Coulm, pour prouver son affinité avec celui de Columbin.

Michel Colombe passa une partie de sa jeunesse à voyager, peut-être à faire ce que les compagnons appellent leur tour de France. Ce fut alors, comme il le dit lui-même dans une pièce signée de sa main, qu'il eut « la cognois» sance de mestre Claux et mestre Anthomet, » souverains tailleurs d'ymaiges. » Le premier de ces artistes ne peut être que Claux de Vouzonne, neveu de Claux Sluter, sous lequel Vouzonne avait travaillé, en 1400, au tombeau de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, et au puits de Moïse, à Dijon. Colombe savait donc choisir ses maîtres et n'allait pas étudier à mauvaise école. Il s'établit ensuite à Tours, et y fit venir sa famille, c'est-à-dire un frère et une sœur, qui paraissent s'être mariés dans cette ville, où leur postérité existait encore au XVIIe siècle. On ne voit pas que lui-même se soit marié. Dès 1491, il figurait parmi les membres de la confrérie de Saint-Gatien de Tours, et il ne cessa qu'à sa mort de faire partie de cette pieuse association. Peut-être devons-nous regarder Colombe comme l'inspirateur de cette suite d'excellents ouvriers dont l'un des derniers représentants, Jean Just, s'est immortalisé par le tombeau de Louis XII à Saint-Denis, et à qui l'on doit aussi le tombeau des Dauphins, enfants de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, conservé dans la cathédrale de Tours.

Colombe avait pour compagnons ses neveux, Guillaume Régnault, tailleur d'images comme lui; Bastien François, maître maçon de l'église de Saint-Martin de Tours, gendre du précédent, et François Colombe, enlumineur. Il eut aussi pour disciple Jean de Chartres, tailleur d'images de Madame de Bourbon, dont les villes de Moulins et Bourbon-l'Archambault possèdent quelques ouvrages. Il y avait encore autour du maître d'autres disciples dont le nom n'est pas connu, gens « de science et de preu» domie dont il pensoit n'avoir honte ne doma» je. » Lorsqu'il s'agissait d'œuvres d'une certaine importance, Colombe préparait « de sa pro» pre manufacture les patrons en terre cuite; » Guillaume Régnault travaillait ensuite avec son

oncle à l'exécution des figures en grand; Bastien François était chargé de toute la partie architecturale du monument, que François Colombe enluminait, selon que le requéraient la couleur et la matière à employer, « avec carnations de visage et de mains, escriptures et toutes autres choses à ce pertinentes. »

Anne de Bretagne, qui sur le trône de France n'oublia jamais sa patrie, et favorisa à la fois en Bretagne les arts et ses premiers sujets, ne trouva personne plus digne que Colombe d'élever le magnifique tombeau destiné à renfermer le corps du duc François II, son père, et de Marguerite de Foix, sa mère. Les auteurs qui ont décrit ce monument ont fait la remarque que toutes les figures principales semblaient être évidemment des portraits et appartenir au type bas-breton. « Comme ce sculpteur, dit M. de Guilhermy, qui prenait pour modèles de ses Vénus les plus belles filles de la Grèce, Colombe a su trouver au sein du peuple de Bretagne des types d'une beauté mâle et distinguée. Il n'a pas cherché ses exemples dans le moyen-âge; il ne les a pas demandés non plus à l'antiquité : il se sentait maître de son œuvre, et avait assez de génie pour être original. »

La renommée de Colombe s'étendit encore après l'exécution du tombeau de François II; aussi Marguerite d'Autriche attacha-t-elle une grande importance à mettre le monument qu'elle voulait faire élever dans l'église de Brou, à Bourg, sous le patronage d'un nom aussi illustre. L'habile princesse, qui avait mené à bonne fin tant de négociations difficiles, se montrait inquiète cette fois du succès de son agent diplomatique Jean-le-Maire, qu'elle avait envoyé à Tours en 1511 pour traiter avec Colombe du tombeau du duc Philibert de Savoie, son second mari.

« Le très-bon ouvrier maistre Michel Colombe est gouteux et maladif (écrit Jean-le-Maire), à cause de ses travaux passés, par quoi il faut que je le gaigne par doulceur et longanimité... Le bonhomme rajeunit pour l'amour de vous, Madame, et à le cuer à votre besoigne. » Le marché fut passé le 3 décembre 1511; mais la mort vint arrêter les maîtres de l'école de Tours au commencement de leurs nouveaux travaux. Jean-le-Maire écrit de Blois, le 14 mai 1512, que François Colombe « est allé à Dieu, » et les expressions de sa lettre donnent à penser que Michel venait de mourir tout récemment lui-même, c'est-à-dire au commencement de l'année 1512, et avant d'avoir achevé tous ses patrons.

André Colomban, de Dijon, qu'une monographie de Brou compte au nombre des architectes de cette célèbre église, pourrait bien avoir été fils de François Colombe.

De toutes les œuvres de Michel, le mausolée transporté aujourd'hui dans la cathédrale de Nantes et celui de Bourg paraissent avoir seuls échappé à la destruction.

Ses créations connues étaient :

1° Une statue de saint Maur, abbé, pour la ville de Tours;

2° Un grand bas-relief en marbre représentant le trépassement de la Vierge, que l'on voyait en l'église de Saint-Saturnin de Tours;

3° Le tombeau de François II et de Marguerite de Foix, commencé en 1505 et terminé en 1507;

4° Le tombeau de Guillaume Guéguen, évêque de Nantes, mort en 1506, que l'on voyait dans la chapelle de la Magdelaine, à la cathédrale de Nantes (*Histoire de la ville et du comté de Nantes, par l'abbé Travers*);

5° Le sépulcre du Sauveur, pour l'église Saint-Sauveur de La Rochelle, commencé en 1507 et terminé en 1508, comprenant « les pourtraitz et ymages cy-après déclarez; c'est à sçavoir : l'ymage Notre-Dame, sainct Jehan l'évangéliste, Marie-Magdalène, Marie-Marthe, Joseph d'Arimatie, Nicodemus, avecques le gisant et tombeau dudict sépulcre. »

L'on voit par les quittances de Michel Colombe que les frais d'exécution de ce dernier monument s'élevèrent à 1,012 liv. 10 sols tournois, sur lesquels les travaux de sculpture figurent pour une somme de 630 livres, et ceux de peinture pour celle de 382 livres 10 sols.

6° Une statue de sainte Marguerite, en albâtre de Saint-Lothaire, en Poligny, pour Marguerite d'Autriche;

7° Enfin, le tombeau du duc Philibert, second mari de Marguerite d'Autriche, pour l'église de Notre-Dame-de-Brou, à Bourg, en Bresse, commencé en 1511, et términé par les neveux de Colombe et par Jean Perreal, peintre du roi Louis XII.

On peut consulter sur Colombe et ses ouvrages :

Description du Tombeau des Carmes de Nantes. Nantes, Verger, 1727.

Histoire de Nantes, par le docteur Guépin. Nantes, Forest, 1839.

Analectes historiques, publiés par Le Glay, dans les *Mémoires de la Société royale de Lille*, 1838.

Histoire de Touraine, par Chalmel. Tours, 1828.

Tombeau de François II et de Marguerite de Foix. Huit planches accompagnées de texte explicatif, par E. de la Michellerie. Nantes, Forest, 1841.

La Bretagne ancienne et moderne, par Pitre-Chevalier. Paris, Coquebert, 1844.

Du Tombeau de François II et de son Auteur, par Bizeul, dans les *Mémoires du Congrès scientifique d'Angers*, en 1843.

Recherches sur l'origine et les ouvrages de Michel Colombe, par Lambron de Lignim, dans

les *Mémoires du Congrès archéologique de Lille*, en 1845.

Monuments des bords de la Loire, par le baron de Guilhermy, t. 2 des *Annales archéologiques de Didron*, 1845.

Le tombeau de Philibert a été décrit par Depping, dans son *Voyage en France*, édition de 1824, et par Dupasquier, de Lyon, dans le *Bulletin du comité des Arts et Monuments*, année 1841. POL DE COURCY.

CONAN-MÉRIADEC. — Tous les peuples ont leurs origines fabuleuses, leurs exploits chimériques et leurs monarques imaginaires, leur légende, en un mot, à côté de leur histoire. Les Romains prétendaient remonter à Enée et aux Troyens, les Francs voulaient sortir de Francus, fils d'Hector, et les Gaulois, de Gallus, fils d'Hercule, et de la nymphe Celtine. Les Bretons (1) ont aussi leur légende historique, leur fabuleux Brutus, petit-fils d'Enée, premier auteur de leur race et premier monarque de l'île de Bretagne, peuplée par ses Troyens; ils ont leur longue série de rois chimériques, de Brutus à César, et même jusqu'à l'invasion saxonne; ils ont les exploits d'Arthur et d'Uther-Pendagron, non moins chimériques (pour la plupart) que l'histoire des successeurs de Brutus. — Mais ils ne se sont pas bornés là; leur imagination ne s'est point épuisée dans ce premier effort; non contente d'avoir créé pour les insulaires un passé de fables et de merveilles, elle s'est élancée hors de leur île à la suite des émigrés, qui en furent chassés au ve siècle par l'invasion saxonne, et elle les a accompagnés sur la terre d'Armorique avec l'appareil accoutumé de ses charmes et de ses fantaisies. Se jouant sans scrupule des faits et des dates, elle les a dotés d'une légende aussi magnifique que leur histoire était douloureuse, elle leur a donné leur premier roi CONAN-MÉRIADEC et bien d'autres encore avec lui. — Mais ce qu'il y a ici de plus remarquable, ce sont les destinées de cette légende dans la science. Tandis, en effet, qu'aux deux siècles derniers, les origines mensongères et les monarques fabuleux tombaient partout ailleurs et pour toujours devant l'admirable critique des Bénédictins et des Bollandistes, Conan-Mériadec, frappé d'un double coup par Vignier et Dom Lobineau, se relevait presque aussitôt sous la protection de l'abbé Gallet, trompait la vigilance bénédictine en se faufilant dans les in-folio de Dom Morice; puis, de là, se reproduisant dans tous les abrégés serviles, extraits de ce dernier auteur, il a continué de vivre et de prospérer au milieu de nous jusqu'au moment où la savante dissertation, placée en tête du *Dictionnaire d'Ogée* par M. Varin, est enfin venue lui porter un coup dont les suites, si je ne me trompe, pourront bien occasionner sa ruine définitive. Et néanmoins, on doit le dire, le vieux Conan résiste encore de son mieux; s'il n'a plus la splendide auréole dont il rayonnait jadis dans les récits de Geoffroy de Montmouth, et que lui avaient conservée Pierre Le Baud, Alain Bouchard, etc., il vit encore dans bien des mémoires sous le masque plus terne dont Gallet a jugé à propos de l'affubler pour le faire accepter par ses contemporains : c'est pour cela qu'on a cru devoir lui donner place dans la *Biographie Bretonne*.

(1) Je parle ici de la race bretonne, en général, et tout autant des Bretons insulaires que des Bretons continentaux.

Nous reproduirons d'abord les principaux traits de son histoire, telle qu'elle est racontée d'après Gallet, par Dom Morice, M. Daru, etc. Nous réfuterons brièvement le système de ces auteurs; puis nous étudierons les diverses phases de la légende qui nous occupe depuis sa naissance au IXe siècle, jusqu'à son apogée, au siècle présent.

I.

En l'an du Christ 383, Gratien régnait à Trèves, Valentinien II à Milan, et Théodose-le-Grand à Constantinople. L'île de Bretagne était gouvernée par un lieutenant de Gratien, nommé Maximus Clemens, déjà signalé par ses exploits contre les Pictes et Scots (1).

Proclamé César par les troupes romaines et par les insulaires, il passa aussitôt dans les Gaules (383) avec un grand nombre de Bretons, aborda à l'embouchure de la Rance, soumit l'Armorique, vainquit (grâce à la défection), l'empereur Gratien sous les murs de Paris, le fit tuer à Lyon, s'empara de la Gaule et de l'Espagne; puis, reconnu comme souverain par Théodose, il établit à Trèves le siége de son empire. Maxime n'oublia point les insulaires qui l'avaient suivi sur le continent. Ils étaient commandés par un jeune chef de leur nation, nommé Conan, prince d'Albanie (disent quelques légendaires), et dont la bravoure n'avait pas peu contribué aux succès du tyran (2). Maxime le fit duc du *Tractus Armoricanus*, contrée qui, comme on le sait, s'étendait alors très-avant dans l'intérieur des Gaules (3); il lui donna, en outre, une autorité toute spéciale sur les soldats bretons qu'il établit, en qualité de colonie *Létique*, dans la péninsule armoricaine; et c'est l'établissement de ces *Lètes* qui a souvent fait donner à notre presqu'île, au moyen-âge, le nom de *Létanie* ou plutôt *Letavie (Lœtavia.)*

Maxime cependant ne tarda pas à tomber du faîte où il était parvenu. Maître de l'Espagne et de la Gaule, il s'empara encore de l'Italie sur

(1) Prosp. Tyr, ad ann. 382, ap., D. Bouquet, t. 1er, p. 636.

(2) Maxime, comme usurpateur de l'Empire, est connu dans l'histoire sous le nom de *Maxime-le-Tyran*.

(3) Elle comprenait les Lyonnaises IIe et IIIe, la Sénonaise et les deux Aquitaines (Voy. ap. Dubos, Monarchie française, édit. in-4° de 1742, p. 44.)

Valentinien II, malgré les traités passés avec le grand Théodose; aussi cette entreprise audacieuse lui attira-t-elle la colère de l'empereur d'Orient. Vaincu dans deux grandes batailles (à Seisseg et à Pettau) par les troupes byzantines, il fut enfin pris dans Aquilée et mis à mort (388). — Malgré la chûte de son protecteur, Conan parvint, on ne dit pas comment, à se maintenir dans l'Armorique; mais il resta soumis aux Romains. Enfin, en 409, cette partie de la Gaule s'étant révoltée contre les empereurs, et ayant chassé leurs magistrats, Conan se rendit aussi indépendant, et gouverna dès lors ses compatriotes comme souverain particulier jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée, selon Gallet, en l'an 421.

Telles sont les principales circonstances du règne de Conan qui ont été adoptées par Dom Morice, Daru et leurs abréviateurs. Gallet ajoute encore qu'il épousa Darerca, sœur de saint Patrice, et qu'il eut un très-grand nombre d'enfants. Sans parler de cette dernière circonstance, qui repose uniquement sur des conjectures tout-à-fait équivoques (1), je dois noter dès à présent dans ce récit deux erreurs très-graves. La première se rapporte au lieu du débarquement de Maxime sur le continent : Zozime, le seul historien contemporain qui en dise quelque chose, nous affirme positivement que le tyran débarqua à l'embouchure du Rhin (2); Geoffroy de Montmouth, qui vivait au XIIe siècle, c'est-à-dire 800 ans après l'événement, prétend au contraire qu'il aborda sur les côtes d'Armorique; Gallet et ses partisans ont préféré l'affirmation de ce dernier auteur au témoignage de l'historien contemporain. Ce trait suffit à lui seul pour faire connaître la légèreté et la critique défectueuse qu'on a trop souvent portées dans toutes ces questions. — Le même Gallet, se fondant sur le nom de Létavie qui a été donné à la péninsule armoricaine par quelques chroniqueurs du moyen-âge, affirme sans hésiter qu'on doit en voir l'origine dans la colonie de *Lètes* bretons qui y avait été installée (selon lui) par le tyran Maxime : malheureusement, quand bien même l'établissement de cette colonie serait une fois constant, il est certain que les Bretons ne pouvaient à cette époque, en aucun cas, être considérés comme *Lètes*. Ce nom, en effet, s'appliquait uniquement aux troupes *barbares* que l'empire avait à sa solde, et auxquelles il donnait des quartiers permanents sur le territoire de quelque province (3). Or, Caracalla, dans son fameux édit, ayant étendu à tous les sujets de l'empire le droit de cité romaine, les Bretons étaient dès lors citoyens romains; partant, ils n'étaient pas Barbares, et ne pouvaient être considérés comme Lètes : il faut donc chercher ailleurs l'origine du nom de Létavie appliqué à l'Armorique, origine qui du reste est très-facile à trouver. Dans le breton du pays de Galles, en effet, *lyddaw*, *leidaw* ou *ledaw* (1) signifie *rivage;* c'est l'équivalent du nom d'Armorique (*ar*, *var* ou *war* (2), sur; *mor*, la mer) : *Lætavia* est tout simplement la forme latine du *Llidaw* ou *Ledaw* des Gallois (3). Ce n'est pas plus malin que cela.

II.

Ces critiques, du reste, ne portent que sur des points secondaires. La question capitale, c'est de savoir si l'établissement des Bretons de Maxime dans l'Armorique est un fait certain ou simplement une fable.

Vignier, Dom Lobineau et M. Varin ont adopté ce dernier sentiment, et, pour eux, la péninsule n'a pas été colonisée par les compagnons victorieux de Maxime, mais bien par les bandes d'émigrés que l'invasion saxonne chassa quatre-vingts ans plus tard de l'île de Bretagne. Que l'Armorique ait reçu à cette époque de nombreuses troupes de fugitifs, c'est là un fait incontestable; et ce qui est également incontestable, c'est qu'il y avait dans l'armée de Maxime bon nombre de Bretons (4). Toute la question se réduit donc à savoir si ces Bretons ont formé dans l'Armorique un établissement durable, ou bien (ce qui serait très-naturel), s'ils se sont dispersés sur les différents points de l'Empire, s'ils ont péri dans les combats et les défaites qui accompagnèrent l'expédition de Maxime, amenèrent sa chute et détruisirent son armée. On voit tout de suite que rejeter l'établissement des Bretons dans l'Armorique en 383, c'est rejeter par là même l'existence de Conan-Mériadec, puisque ce héros n'a d'existence réelle, de personnalité, comme on dit, qu'à titre de premier monarque des Bretons d'Armorique. Voyons donc si cet établissement repose sur quelque base solide.

Un fait historique ne peut être accepté comme vrai que s'il s'appuie sur des monuments écrits

(1) Voyez sur la critique des Vies de saint Patrice, invoquée par Gallet, les *Bollandistes*, t. II du mois de mars (17a die), et le § 11 de la Dissertation de M. Varin, en tête de la nouvelle édition du *Dictionnaire d'Ogée*.

(2) Voy. Zozime, liv. IV, chap. 35 : « Ταῖς τοῦ Ῥήνου προσωρμισθῆσαν ἐκβολαῖς. »

(3) Voy. Dubos, *Monarchie française*, liv. 1, chap. 10, et Lehuérou, *Instit. Mérov.*, liv. 1, chap. 3. — *Barbare*, dans son sens le plus restreint, s'oppose à *citoyen romain*, et, dans son sens le plus large, à la qualité de *sujet de l'Empire*. Au IVe siècle, ces deux sens ont la même compréhension, puisque, depuis Caracalla, tous les sujets de l'Empire étaient, *ipso facto*, citoyens romains.

(1) Voy. les Dictionnaires de Davies et de Dom Lepelletier.

(2) Voy. le Dictionnaire de Dom Lepelletier, vo War.

(3) Ceci est tellement vrai, que, dans certains documents latins, le mot a conservé, presque sans altération, l'orthographe galloise : ainsi on lit dans la vie de Saint-Suliac : « *Itaque se ventis et mari committens, ad locum quemdam, in minori Britanniâ cui nomen* Letau, *propè fluvium Reptium, appulit.* » (Ap. Bolland., t. I, octobris, p. 197).

(4) Gildas, *De Excidio*, édition Stevenson, p. 20.

d'une autorité certaine, ou au moins sur une tradition longue et puissante, *dont il est impossible de démontrer la fausseté par des preuves concluantes.*

Ceci posé, l'établissement de 383 repose-t-il sur des monuments écrits d'une autorité certaine? Pas le moins du monde; car ces monuments se réduisent à l'histoire des Bretons communément attribués à Nennius, et à l'histoire des rois bretons écrite par Geoffroy de Montmouth; de ces deux ouvrages, le premier a été composé au IXe siècle (1), et le second vers le milieu du XIIe, c'est-à-dire, l'un plus de 400, et l'autre près de 800 ans après l'expédition du tyran Maxime. Aujourd'hui, d'ailleurs, ces deux prétendues *histoires* ont perdu, auprès des critiques les plus éminents, toute autorité sérieuse, et ne sont plus considérées que comme des recueils de traditions populaires et de fabuleuses légendes (2). Ce sont là cependant les seuls monuments que l'on puisse invoquer à l'appui de la thèse de Gallet; car tous les autres auteurs cités par ce critique, ou se bornent à reproduire sur le point en litige les assertions de Nennius (3), ou même ne disent pas un seul mot de l'établissement des Bretons de Maxime dans notre péninsule.

L'événement contesté repose-t-il du moins sur une tradition longue et puissante? Oui, puisque cette tradition est déjà consignée au IXe siècle dans l'ouvrage attribué à Nennius. S'ensuit-il qu'on doive l'admettre comme véritable? Non, car la fausseté de cette tradition peut être prouvée d'une manière concluante.

On prouve de deux manières la fausseté d'une tradition : 1° ou l'on montre qu'elle a été inventée après coup, c'est-à-dire qu'elle *a commencé d'être* plusieurs siècles après l'époque où l'événement qu'elle rapporte aurait dû s'accomplir, s'il était véritable; 2° ou l'on fait voir qu'elle est en contradiction avec des monuments écrits d'une autorité certaine.

Ces deux genres de preuves sont possibles contre la tradition de l'établissement de 383.

(1) Cette date ne saurait plus faire aujourd'hui l'objet d'un doute; elle a été établie de la manière la plus certaine par le dernier éditeur anglais de Nennius, M. Stevenson, dans la belle préface qu'il a placée en tête de son édition. Voy. *Nennii Historia Britonum* (in præfat.). *Londres*, 1838.

(2) Voy. *Nennii Historia Britonum* (édit. Stevenson), *in præfat*, p. XIX. M. Stevenson, après avoir parlé de plusieurs fables sérieusement rapportées par Nennius, conclut en disant : « Après de semblables circonstances sérieusement avancées et rapportées sans aucune marque de désapprobation ni d'incrédulité, personne, sans aucun doute, ne voudra s'aventurer jusqu'à donner facilement créance aux assertions qui n'ont d'autre appui que l'autorité de Nennius. » Or, l'établissement des Bretons de Maxime dans l'Armorique est précisément une de ces assertions.

(3) Voy. à ce sujet la préface du *Nennius* de Stevenson, p. XI-XIII, et les deux premiers livres des *Histoires* de Henri de Huntingdon, dans la collection de Savile.

1° Gildas n'a pas dit un mot de cet établissement; or, ce silence est concluant, car :

Gildas écrivait vers le milieu du VIe siècle, 150 ans au plus après l'expédition de Maxime (1);

Il était né dans l'île de Bretagne, et avait habité pendant long-temps la Bretagne armoricaine, où il mourut (2);

Il avait voyagé en Irlande, en Italie, dans les Gaules, et recherché partout avec soin les renseignements authentiques qui pouvaient exister alors sur l'histoire de la race bretonne (3);

Il nous parle des émigrations d'insulaires, qui s'accomplirent au Ve siècle par suite de l'invasion saxonne (4);

Il nous rapporte l'expédition et la chûte de Maxime, mentionne même à ce sujet certaines circonstances qui ne nous sont connues que par lui (5); — et cependant, au milieu de ces circonstances, la seule sur laquelle il garde un silence absolu, c'est précisément celle qui intéresse à un si haut point l'histoire de sa race et celle de l'Armorique, où il était réfugié; c'est le prétendu établissement des Bretons de Maxime dans notre péninsule en 383.

Evidemment Gildas n'a gardé ce silence que par l'un de ces deux motifs, ou parce que la tradition de l'établissement de 383 n'existait pas encore de son temps, et alors elle est fausse, puisqu'elle a commencé d'être plus d'un siècle et demi après l'expédition de Maxime; ou parce que, si elle existait dès cette époque, elle était alors regardée comme une fable indigne de prendre place dans l'histoire sérieuse.—Le premier de ces motifs est certainement le plus probable; mais l'un aussi bien que l'autre nous amène forcément à conclure la fausseté de la tradition.

Il y a mieux; c'est que vers la fin du IXe siècle, cette tradition n'était pas encore admise dans la Bretagne continentale. Gurdestin (6), en effet, écrivant vers l'an 884 la vie de saint Gwennolé, nous affirme expressément que les Bretons insulaires sont venus s'établir dans l'Armorique à l'époque de la conquête saxonne, et non dans un autre temps : « *Tempore* NON ALIO *quo gens barbara Saxonum maternum possedit cespitem* (7). » — A cette époque cependant, la

(1) Voy. dans les *Bollandistes*, au t. II de janvier (29e die), le *Commentaire préliminaire* à la Vie de saint Gildas, et dans le premier siècle des *Actes des saints bénédictins* les *Observationes prœviæ*, mises par dom Mabillon en tête de la même vie.

(2) V. *Acta SS. Ord. S. Bened.*, seculo VIe, Vit. s. Gildæ.

(3) V. *id. ibid.*, et *Gild.*, éd. Stevenson, p. 13.

(4) *Gild.*, éd., Stev., p. 52.

(5) *Gild.*, éd. Stev., p. 20.

(6) V. ce mot.

(7) *Maternum cespitem*, le sol de la mère-patrie, c'est-à-dire de l'île de Bretagne. Voy. la *Vie de saint Gwennolé* (lib. I, cap. I) au Cartulaire de l'abbaye de Landevenec, MS. de la biblioth. de Kemper, fos 9 et 10.

tradition de l'établissement de 383 était déjà née dans la Cambrie (pays de Galles), puisque l'*Histoire des Bretons*, composée dans ce dernier pays, venait de la consigner par écrit; mais puisqu'elle n'était pas encore connue en Armorique ou qu'elle y était encore regardée comme une fable, nous pouvons conclure que son origine était alors toute récente, et probablement de fort peu antérieure à l'*Histoire des Bretons* : c'est donc encore une nouvelle raison de considérer cette tradition comme fausse.

2° Enfin, elle est en contradiction avec des monuments écrits d'une autorité certaine. En effet, plusieurs édits du Code théodosien, rendus en 388, 389 et 395, enlèvent aux partisans de Maxime les dignités et les charges, et spécialement les concessions territoriales qu'ils avaient obtenues du tyran (1). Les termes de ces édits sont universels et ne renferment aucune exception. Ceci ne veut pas dire toutefois qu'ils aient été exécutés dans toutes les parties de l'Empire, car, sur plusieurs points, les troupes romaines n'étaient pas en force suffisante pour assurer l'exécution des volontés impériales; mais, évidemment, ils l'ont été dans toutes les provinces où les garnisons romaines étaient capables de faire respecter les décrets impériaux. Or, ce dernier cas était celui de l'Armorique. Pour ne parler ici que de notre péninsule, la *Notice des dignités de l'Empire* (rédigée en 401), nous atteste la présence de troupes romaines à Rennes, à Nantes, à Aleth, à Blabia (que l'on place communément dans la situation de la ville de Blavet, aujourd'hui Port-Louis), enfin, chez les Vénètes et les Ossismiens (2).

Donc, en supposant que Maxime eût donné à ses Bretons et à leur chef la péninsule armoricaine, leur établissement eût été détruit par suite des édits impériaux, au plus tard, en l'an 395. Il n'eût fait qu'apparaître et disparaître. Il serait donc tout-à-fait superflu d'en tenir compte.

Il se trouvera peut-être encore quelques partisans de Conan, assez obstinés pour protester contre cette conclusion rigoureuse, et pour soutenir que l'établissement des Bretons de Maxime dans l'Armorique s'est maintenu après la mort du Tyran, et malgré toutes les prescriptions des édits impériaux. Quelques mots suffiront pour montrer que cette opinion est tout-à-fait insoutenable. Si, en effet, Conan et ses troupes bretonnes se sont maintenus dans l'Armorique après la mort du Tyran, ils s'y sont maintenus, — soit par la tolérance des empereurs Théodose, Valentinien et Honorius, — soit au contraire malgré ces empereurs, et, par conséquent, en renversant dans la péninsule la domination romaine, en se rendant indépendants.

Dans la première hypothèse, puisque les guerriers bretons établis dans l'Armorique auraient été soumis aux empereurs, ils devraient figurer parmi les divers corps de la milice impériale. Or, nous avons la notice des dignités de l'Empire rédigée (comme je l'ai déjà dit), vers l'an 401, qui nous donne le dénombrement des corps de troupes fixés en Armorique. On n'y trouve aucune mention des troupes bretonnes.

Dans la seconde hypothèse, dire que Conan et ses guerriers se sont maintenus dans l'Armorique par la force et s'y sont rendus indépendants, c'est dire évidemment qu'ils ont chassé de ce même pays les troupes romaines qui l'occupaient. Or, la notice des dignités de l'Empire, postérieure de six ans environ au dernier édit lancé contre les partisans de Maxime, la notice, qui ne nous laisse pas apercevoir les traces d'une colonie bretonne dans l'Armorique, nous montre, au contraire, la péninsule couverte de garnisons impériales.

Il est donc évident que les Bretons de Maxime, si jamais ils se sont établis dans l'Armorique (ce qui n'est attesté par aucun témoignage de quelque valeur), n'ont pu s'y maintenir ni par la tolérance des empereurs, ni par la force et la rébellion. — Autrement, ils ne s'y sont maintenus d'aucune manière, et leur séjour dans cette contrée aurait à peine duré dix ans. — La tradition qui voit dans le prétendu établissement de 383 l'origine de la colonisation de notre presqu'île par les Bretons insulaires, est donc en contradiction directe avec le Code théodosien et la notice des dignités de l'Empire. C'est encore une preuve concluante de sa fausseté.

III

La tradition de l'établissement de 383 est donc une légende fabuleuse. Il me reste maintenant à rechercher sous quelle influence elle est née, et à la suivre dans tous ses développements et dans toutes les phases de son existence, depuis son origine jusqu'au siècle présent. L'histoire de cette légende, c'est réellement la biographie de Conan, et c'est la seule que nous puissions écrire, après avoir prouvé que Conan doit être placé, à côté de Brutus, de Francus et de Pharamond, dans la catégorie de ces monarques chimériques créés par l'imagination des peuples.

J'ai dit plus haut que l'établissement de 383 a été mentionné pour la première fois dans l'*Histoire des Bretons* attribuée à Nennius, et écrite vers le milieu du IXe siècle; j'ai fait voir que cette tradition ne peut être de beaucoup antérieure à sa composition : c'est donc là que nous devons commencer l'histoire de la légende, là que nous devons rechercher le secret de son origine. — L'*Histoire des Bretons*, on le sait,

(1) Voy. entr'autres *Cod. Theod.* Lib. xv, t. 14, leg. 10.
(2) Voy. *Notit. dignit. Imper.* ap. Dubos; *Monarchie française*, édit. in-4° de 1742, p. 44 et 45.

n'est qu'un recueil de traditions populaires (fabuleuses pour la plupart), qui avaient cours dans la Cambrie au IXe siècle; or, ces traditions avaient transfiguré de la manière la plus étrange les principales révolutions survenues dans l'existence de la race bretonne, et, entr'autres, l'une des plus récentes, l'occupation de la Grande-Bretagne par les Anglo-Saxons, aux Ve et VIe siècles de notre ère. Qu'on interroge les monuments authentiques, Gildas, Bède, la chronique saxonne, etc. : on y verra que les Saxons se sont emparés de l'île par le fer, la guerre et la violence, en un mot, *à force ouverte* (1), en dépossédant et chassant devant eux les populations bretonnes; dès-lors arrive, comme une conséquence forcée, l'émigration des indigènes sur le continent, et ce fait nous est effectivement attesté par Gildas de la manière la plus formelle (2); mais le récit de Nennius est tout différent; chez lui les Saxons ont bien établi dans l'île leur domination, mais non par la force et la conquête violente : c'est à la ruse, à la trahison, à des concessions frauduleusement arrachées aux indigènes qu'ils doivent ce résultat final. Hengist, le chef de cette meute barbare, qui *enfonça ses ongles terribles* dans les entrailles de la patrie bretonne, et y promena d'une mer à l'autre *la langue rougeâtre de l'incendie* (3), Hengist nous apparaît chez Nennius sous les traits d'un chef consommé en savoir, en adresse et en fourberies, *vir doctus atque astutus et callidus* (4); s'il triomphe, c'est qu'il sait habilement profiter de la lâcheté et des aveugles passions du roi breton Vortigern; s'il établit ses Saxons dans l'île entière, c'est en vertu d'une concession achetée au prix d'une trahison, à la vérité, mais en définitive *consentie* par les indigènes : ainsi le principe de la conquête violente est formellement nié, et si les Barbares règnent dans l'île de Bretagne, c'est de l'assentiment des Bretons, de quelque manière qu'on s'y soit pris pour l'obtenir.

Ce système, on le conçoit, devait arranger bien davantage la vanité des Bretons, puisqu'il palliait leur faiblesse et les réhabilitait en quelque sorte, en attribuant leurs revers et leurs désastres, non à la bravoure et à la force des vainqueurs, mais uniquement à leur odieuse perfidie; il est né évidemment chez la race vaincue du besoin de la relever à ses propres yeux en couvrant les humiliations de sa défaite. Mais, une fois ce système admis, une fois nié le principe de la conquête, il fallait aussi en nier la conséquence, c'est-à-dire l'émigration : pourquoi, en effet, les Bretons auraient-ils quitté leur pays, puisque c'était de leur consentement, et pour ainsi dire sans violence, que s'était accomplie l'occupation saxonne? La tradition fu logique et nia; mais alors se présenta un autr embarras : à quel événement rattachait-on la co lonisation de l'Armorique par les insulaires car, il fallait bien trouver une manière d'expli quer ce fait qui, au IXe siècle, était aussi paten que la lumière du jour, pour les peuples de deux Bretagnes.

On ne fut pas long-temps dans l'embarras. L vieux et véridique Gildas avait dit dans son *hi toire* que Maxime fut suivi sur le continent pa une nombreuse jeunesse bretonne qui ne revin jamais dans son île natale (1) : à la vérité, ce Bretons avaient dû périr en majeure partie dan les guerres soutenues par Maxime; les survi vants avaient fort bien pu se disperser dans le diverses contrées de l'empire sans y fonder d'é tablissement régulier; en tout cas, Gildas n disait pas le moins du monde qu'ils se fussen établis dans l'Armorique, et son silence sur c point forme, comme je l'ai démontré, une preuv concluante pour la négative. Mais qu'importai tout cela à la tradition populaire? Ce qu'il lu fallait, c'était une date, une indication à la quelle on pût *raccrocher* la colonisation de not péninsule par les insulaires de la Grande-Bre tagne. La tradition s'empara avidement de l'in dication fournie par Gildas; ce qu'il ne disai point, elle l'affirma hautement, et elle décida sans hésiter, que cette colonisation avait ét accomplie, à la fin du IVe siècle, par les compa gnons triomphants du Tyran Maxime. Voilà sou quelles influences, sous l'empire de quelle né cessité est née la tradition de l'établissement d 383; telle est, si je ne me trompe, la véritabl génération de cette erreur historique qui, éclos vers le IXe siècle, dans les montagnes de la Cam brie, au souffle de l'inspiration populaire, con signée, pour la première fois, par écrit, dan l'*Histoire des Bretons*, par quelque moine d Bangôr ou de Lancarvan, s'est développée plu tard successivement dans les pages mystérieu ses du *Brut y Brenhined*, dans les merveilleu récits de Geoffroy de Montmouth, dans les div écrits de Le Baud, d'Albert-le-Grand, de To saint de Saint-Luc, et qui, après avoir résisté au efforts tentés par Gallet pour lui imposer u forme quasi-scientifique, est enfin venue s'ép nouir majestueusement, au IXe siècle, dans premier livre de l'*Histoire de Bretagne* de M. Roujoux, où elle ne tient pas moins de 64 pag

Il me reste à retracer les diverses phase sa destinée : il serait curieux de la suivre p pas et de l'étudier dans les moindres détai son développement; mais une telle étude, venable si l'on veut dans une dissertatio *professo*, serait parfaitement déplacée et nuyeuse dans une simple notice destinée à biographie générale : je me contenterai do noter brièvement les principaux accroissem

(1) *Gild.*, édit. Stev., p. 31 et suiv. — *Chron. Saxon*, ad ann. 473, etc.

(2) *Gild.*, édit. Stev., p. 32.

(3) *Gild.*, édit. Stev., p. 30 et 31.

(4) *Nennius*, édit. Stev., p. 27.

(1) *Gild.*, édit. Stev., p. 20.

qu'a pris la tradition qui nous occupe; *il sera facile, à la simple inspection de ces jalons, de mesurer la longueur*, de reconnaître la direction de la route qu'elle a parcourue pour arriver jusqu'à nous.

I. Nennius. — Notons d'abord avec soin le point de départ que nous trouvons nettement formulé dans l'histoire des Bretons. On y lit : « Le septième empereur qui régna sur la Bre- » tagne fut *Maximianus* (1). Celui-là sortit de » l'île avec tous les guerriers bretons, tua Gra- » tien, roi des Romains, et exerça sa domina- » tion sur toute l'Europe. Il ne voulut point ren- » dre à leurs épouses, à leurs enfants ni à leurs » biens, les Bretons qui l'avaient accompagné » dans ses guerres; mais il leur octroya de vas- » tes régions depuis l'étang qui se trouve à la » cîme de la montagne de Jupiter (*Montis Jo- » vis*) jusqu'à la cité appelée Cantguic, et jus- » qu'à la cîme occidentale, autrement dite *Cruc* » *ochidient* (ou Cruc occident) (2). Ce sont là » les Bretons armoricains qui ont continué jus- » qu'aujourd'hui d'habiter le continent. »

Voilà tout ce que contient l'*Histoire des Bretons* sur l'établissement de 383. Rien de plus simple et de plus nu, comme on voit. C'est une sèche note d'annaliste, sans aucun détail ni aucun développement. Il devait en être ainsi, car d'ordinaire la légende historique ne se forme pas d'une seule pièce, et sa naissance ne ressemble point à celle de Minerve, qui sortit tout armée du cerveau de Jupiter. L'inspiration populaire procède, au contraire, par voie de *développement*. Sous telle ou telle influence, sous l'empire de telle ou telle nécessité, elle commence par inventer un fait destiné à combler quelque lacune dans la trame de ses légendes; mais ce n'est là que l'embryon, le fait brut : bientôt le germe se développe; on orne, on embellit l'invention originaire au moyen d'additions successives; on précise, on détermine les diverses circonstances de l'événement, et alors le fœtus devient homme, l'embryon est un organisme vivant, le simple fait, un épisode (soi-disant) historique que l'on connaît et que l'on raconte dans le plus menu détail.

(1) *Nennius*, éd. Stevenson, p. 20; — éd. Guun, p. 58.

(2) Rien de plus incertain que cette délimitation du territoire dans lequel Maxime aurait établi ses Bretons, suivant Nennius. — Guun et Stevenson voient dans *Cantguic* la localité de *Cantavie*, en Picardie, et dans le *Mons-Jovis* le grand Saint-Bernard, aussi appelé *Mont-Jou*. Quant au *Cruc ochidient*, ni l'un ni l'autre ne peut l'expliquer. — Gallet soutient que, par *stagnum quod est* SUPER VERTICEM *Montis-Jovis*, on doit entendre les marais situés *au pied* du Mont-Saint-Michel, *in periculo maris*; que *Cantguic* est la cité de *Condivicum*, c'est-à-dire Nantes, et *Cruc ochidient* le promontoire de Penvtir (cap Finistère). — M. de Petigny a adopté une troisième opinion un peu différente : il ne veut pas du tout que *Cantguic* soit Nantes. — Que ces savants hommes s'arrangent : *Non nostrum inter vos tantas componere lites*.

Pour la tradition de l'établissement de 383, cette œuvre de développement n'a pas demandé moins de dix siècles, puisque, commencée au IXe siècle par l'*Histoire des Bretons* attribuée à Nennius, elle n'a reçu son complément définitif que dans l'histoire de M. de Roujoux. Voyons maintenant l'intervalle qui sépare le point de départ du point d'arrivée.

II. Le Brut y Brenhined. — Ce nom signifie littéralement *Histoire traditionnelle des Rois* (bretons) : c'est donc encore ici un document de l'histoire véridique, mais simplement un monument de la tradition populaire. Ce monument contient l'histoire (prétendue) des divers chefs qui ont gouverné la race bretonne, depuis Brutus, premier auteur de cette race, jusqu'à Cadwal-Ladre, qui vivait à la fin du VIIe siècle de l'ère chrétienne. Le *Brut y Brenhined* a été écrit sur la terre d'Armorique, et dans le dialecte des Bretons armoricains, au temps d'Athelstan, roi d'Angleterre (925-941) (1), par un Breton insulaire qui avait probablement suivi sur le continent Alain-Barbe-Torte (voyez ce mot), à l'époque (en 937) où cet illustre chef revint délivrer notre péninsule du joug des pirates normands qui la désolaient depuis trente années.

Nous ne possédons plus aujourd'hui la version originale du *Brut*, écrite dans le dialecte armoricain; mais nous en avons du moins une version en dialecte gallois, rédigée (à ce qu'il me semble) par Geoffroy de Montmouth, et imprimée dans la collection du Myryrian, où on lui a donné, par suite de circonstances trop longues à exposer ici le titre de *Brut Tyssylio*. Cette version semble en général assez exacte; les juges les plus compétents sur cette matière (2) la regardent comme fort rapprochée de l'original, et il faut se garder de la confondre avec plusieurs autres versions galloises, écrites soit par Walter-Calen, soit encore par Geoffroy de Montmouth, versions également imprimées dans le *Myryrian*, mais qui sont réellement des amplifications très-ornées, très-étendues et considérablement augmentées; il faut surtout se gar-

(1) Le plus ancien manuscrit gallois du *Brut y Brenhined* se termine par la note suivante, citée par le rév. Evan Evans dans le *Cambrian quarterly Magazine* (t. 1er, p. 396), et que M. de la Villemarqué a bien voulu me traduire du gallois :

« Et après cela, dit l'auteur du *Brut*, les Bretons furent » dépouillés de leur gouvernement; et les Saxons possè- » dent aujourd'hui tout le pays des Loëgriens, ayant pour » roi Edelstan, le premier d'entre les Saxons qui porta la » couronne de l'île de Bretagne. » Edelstan, c'est l'orthographe galloise pour Athelstan, et cet Athelstan fut en effet le premier roi saxon qui réunit sous sa souveraineté tous les pays occupés par les Anglo-Saxons et jusque là divisés en sept ou huit petits royaumes. Le pays des Loëgriens, c'est toute l'Angleterre actuelle, moins le pays de Galles.

(2) Je citerai, entre autres, l'autorité de M. de la Villemarqué, qui a étudié de près le monument, et à qui nous devrons bientôt une traduction française du *Brut Tyssylio*.

der de confondre le *Brut Tyssylio* avec l'ouvrage latin de Geoffroy dont je parlerai bientôt, et qui porte le titre d'*Histoire des Rois bretons*.

Dans le *Brut y Brenhined*, dont je parle ici d'après la version de *Brut Tyssylio*, qui en est la reproduction la moins dénaturée, dans le *Brut y Brenhined*, la tradition de l'établissement de 383 a fait un pas fort important; elle a donné un chef aux Bretons de Maxime et un premier monarque à leur établissement continental; en un mot, elle a créé et mis au monde Conan-Mériadec : c'est là la véritable époque de la naissance de ce prince fameux. — Ce chef (si nous en croyons le *Brut*) n'est point un héros d'aventure ni un petit compagnon : il descend, ni plus ni moins, de la royale lignée des antiques souverains nationaux de la Grande-Bretagne, il est le neveu d'un certain Octavius qui régnait alors en souverain indépendant (toujours suivant le *Brut*) sur l'île par lui soustraite à la domination romaine, ceci avant 383. Même, comme le roi Octavius n'a qu'une fille, Conan se trouve être l'héritier présomptif du monarque; malheureusement, un parti opposé à ses prétentions fait venir de Rome Maxime, désigné dans le Brut sous le nom de *Maxen Wledig* (Maxime-le-Royal); et, comme ce personnage passe pour réunir dans ses veines le sang royal de Bretagne au sang des empereurs romains, les adversaires de Conan persuadent facilement au vieil Octavius de lui donner sa fille et son royaume; de là guerres et combats entre Conan et Maxime; mais enfin Conan vaincu fait la paix avec son rival; tous deux passent sur le continent (sans qu'on nous dise où ils viennent débarquer), et après une grande victoire remportée sur les partisans de Gratien, Maxime donne à Conan la péninsule armoricaine (nommée *Lydeaw* dans le *Brut Tyssylio*), et l'y établit avec tous ses compagnons. Conan laisse Maxime poursuivre ses exploits, s'installe dans son royaume, massacre pas mal d'indigènes, et enfin songe à faire venir de l'île de Bretagne des épouses pour ses guerriers. Le souverain de la Cornouaille insulaire, auquel il s'était adressé, lui fait un envoi de onze mille vierges; mais malheureusement la cargaison, ballotée par la tempête, fait fausse route; le plus grand nombre se noie et *est mangé des soles* (comme dit Scarron); le reste, jeté sur on ne sait quel rivage, y est brutalement égorgé par des hordes barbares (1). On ne dit pas comment Conan pourvut au mariage de ses compagnons; sans doute ils furent contraints de se rabattre sur les femmes du pays dont ils venaient de s'emparer. — Telles sont les principales circonstances ajoutées par le *Brut y Brenhined* à la simple note commémorative qui se trouve dans l'*Histoire des Bretons;* on voit que la tradition a déjà fait quelque chemin.

III. Geoffroy de Montmouth. — Ce fut Walter Calen, archidiacre de l'église d'Oxford, qui apporta le premier, dans le pays de Galles, vers 1125, le texte original du *Brut y Brenhined*, écrit en breton d'Armorique. Geoffroy en fit d'abord une version en dialecte cambrien, très-rapprochée de l'original, et dans laquelle il se contenta, selon toute apparence, de rendre en gallois les mots et les tournures de la langue armoricaine qui n'auraient pu être compris par les Bretons insulaires. C'est là le *Brut Tyssylio* dont je viens de parler. Mais l'archidiacre Walter était doué d'une imagination légèrement fiévreuse, moins soucieuse de l'exactitude que du merveilleux, et qui ne se trouva point satisfaite par la traduction fidèle de Geoffroy. Il reprit donc l'œuvre pour son propre compte, et, au lieu d'une traduction, il en fit deux amplifications très-embellies et écrites en langue galloise. Séduit par cet exemple, Geoffroy voulut à son tour composer son amplification également en gallois; et cette amplification, assez peu différente d'ailleurs des inventions de Walter, il finit par la traduire en latin (1), pour l'édification de Robert, comte de Glocester (fils du roi d'Angleterre Henri Ier), à qui il en fit la dédicace. Cette traduction latine porte le titre d'*Historia regum Britanniæ*. Comme elle est seule accessible au plus grand nombre, et que d'ailleurs elle reproduit assez fidèlement les diverses additions fournies par les amplifications galloises de Geoffroy et de Walter, c'est d'elle aussi que je vais me servir pour étudier les progrès de la légende de Conan et de l'établissement de 383.

Les circonstances ajoutées par Geoffroy ne sont pas tout-à-fait indifférentes. Nous savons par lui que Maxime et Conan abordèrent sur la côte d'Armorique; que, dans la grande bataille gagnée par ces deux chefs sur les partisans de Gratien, ceux-ci étaient commandés par le duc *Imbaltus* et perdirent 15,000 hommes; comme dans le *Brut of Tyssylio*, c'est à la suite de ce combat que Maxime donne l'Armorique à Conan; mais, au lieu de la sèche affirmation du Brut, nous avons ici une scène quasi-épique placée sur le lieu même du champ de bataille, et immédiatement après la victoire. Je traduis :

« Maximien (2) fit appeler Conan hors des

(1) Ce qui est digne de remarque dans cet épisode, c'est que le nom d'Ursule, qui se trouve partout ailleurs inévitablement attaché à l'histoire des onze mille vierges, n'est pas même écrit une seule fois dans le *Brut of Tyssylio*.

(1) L'amplification de Geoffroy (sous le nom de *Brut Geoffroy ab Arthur*), et les deux amplifications de Walter Calen, ont été imprimées dans le t. II de la collection galloise du *Myryrian*. — Je m'empresse ici de témoigner publiquement ma reconnaissance à M. de la Villemarqué, dont les communications toutes bienveillantes m'ont mis à même de suivre le *Brut y Brenhined* dans toutes les transformations qu'il a eu à subir chez les Bretons du pays de Galles.

(2) Dans l'*Histoire des Rois de Bretagne*, Maxime est constamment appelé *Maximianus*.

» rangs, et, souriant légèrement, lui dit : « Voici » que nous avons subjugué l'un des meilleurs » royaumes de la Gaule ; voici que nous devons » avoir bon espoir pour conquérir le reste. Hâ» tons de prendre villes et forteresses avant que » le bruit du péril, en se répandant, n'appelle » aux armes toutes les populations de la Gaule » ultérieure, car, une fois maîtres de cette con» trée, je ne doute pas que nous ne mettions le » reste des Gaules sous notre domination. Donc, » n'aie plus regret, Conan, à ce royaume de » Bretagne que tu m'as cédé, bien que tu eus» ses toi-même l'espoir de le posséder, car tout » ce que tu as perdu là-bas, je te le rendrai ici » même. Je te ferai roi de ce royaume, et cette » contrée sera une autre Bretagne, et, après en » avoir chassé les indigènes, nous la remplirons » d'hommes de notre race (1). Les moissons y » sont abondantes, les fleuves poissonneux, les » forêts magnifiques, les bosquets agréables, » et nulle part, à mon gré, n'est terre plus grâ» cieuse. » A ces mots, Conan rendit grâces en » inclinant la tête, et promit de rester fidèle jus» qu'à la mort au service de Maximien (2). »

On voudra bien remarquer la couleur toute féodale de ce morceau, et, en particulier, de la phrase qui le termine. Ne croirait-on pas voir Guillaume-le-Conquérant, sur le champ de bataille d'Hastings, récompenser l'un de ses plus vaillants barons, en lui donnant l'investiture de quelque comté de la terre conquise? Il est curieux d'observer comment la tradition populaire reflète, presque sans y songer, la couleur des circonstances au milieu desquelles elle se développe. Geoffroy ne nous fait pas connaître le lieu de la bataille ; mais elle dut (d'après son récit), être livrée non loin de Rennes, puisqu'il ajoute que cette dernière ville se rendit aux vainqueurs le jour même du combat. Du reste, les soldats de Maxime furent sans pitié et massacrèrent sans exception toute la population masculine de l'Armorique (3). Pour repeupler le pays, Maxime fit venir de l'île de Bretagne cent mille plébéiens et trente mille guerriers, et les ayant répartis sur la surface de la péninsule, il confirma définitivement Conan dans sa dignité de roi, puis s'avança (sans lui) dans les Gaules, en poursuivant le cours de ses conquêtes. Conan, après son départ, défendit vaillamment le territoire soumis à sa puissance, et repoussa loin de ses frontières les attaques des Gaulois de l'Aquitaine. Enfin, voulant éviter tout contact avec la population indigène, il demanda à *Dionot*, duc de la Cornouaille insulaire, de lui envoyer des femmes pour ses guerriers. Dionot fit embarquer pour l'Armorique onze mille filles nobles, à la tête desquelles il mit sa fille Ursule (1), destinée à Conan, et en outre soixante mille filles d'origine plébéienne. — Suit le récit du naufrage de ce convoi féminin, raconté à peu près dans les mêmes termes que ceux dont se sert lui-même le *Brut Tyssylio* (2). Geoffroy termine en nous disant qu'après la mort de Maxime, ceux des Bretons qui l'avaient suivi jusqu'à la fin de son expédition et qui survécurent à sa chute, vinrent chercher un refuge auprès de Conan, dans la péninsule armoricaine, *« qui était déjà appelée une autre Bretagne* (3). »

Avant d'en finir avec Geoffroy de Montmouth, je ferai encore remarquer que les circonstances qui regardent le massacre et l'expulsion *en masse* des Armoricains indigènes ne se trouvent ni dans la version primitive de Nennius (4), ni dans le *Brut Tyssylio*. Si l'on se rappelle que Geoffroy ne vivait guère plus d'un demi-siècle après la conquête de l'Angleterre par les Normands, on sera naturellement, si je ne me trompe, porté à croire que ces dernières circonstances ont été ajoutées par l'auteur, sous l'influence de la mémorable catastrophe qui venait de changer une dernière fois les destinées de la vieille île bretonne.

IV. **Pierre Le Baud.**—Tout le monde sait que l'*Histoire de Bretagne* de Pierre Le Baud fut composée dans les dernières années du XVe siècle, et qu'elle est par conséquent la première de nos histoires nationales écrite en langue française. Certains écrivains de nos jours, dont l'ignorance n'est guère égalée que par la fatuité, ont prétendu ranger le vieil historien dans la classe des généalogistes ineptes et des fabuleux légendaires : rien de plus faux que de semblables assertions. Le Baud n'est point un fabuleux légendaire, puisqu'il n'a rien inventé, et il est beaucoup mieux qu'un sec et inutile généalogiste, surtout pour ce qui regarde les cinq premiers siècles de notre histoire. (Ve-Xe siècle.) S'il ne possède point ce sens judicieux de la critique historique qui n'était pas né à son époque, et que, par conséquent, il ne pouvait posséder, il a toute la critique que l'on pouvait avoir de

(1) « Promovebo te etenim in regem hujus regni, et erit hæc altera Britannia, et eam ex genere nostro expulsis indigenis replebimus. » *Galfr. monumet., Hist. reg. Brit., lib. V, cap.* 12.

(2) Voy. *Galfridi monumetensis, Hist. reg. Brit., lib. V, cap.* 12.

(3) « Qui quocumque intrabant, interficiebant quidquid erat masculini sexûs, solis mulieribus parcentes. » *Galfridi Monumet., Hist. reg. Britan., lib. V, cap.* 13.

(1) Chez Geoffroy, Ursule est nommément désignée. Voy. *Galf., Monumet. hist. Reg. Brit.*, lib. V, cap. 15.

(2) On voudra bien se rappeler que le *Brut Tyssylio* fait seulement mention de onze mille vierges.

(3) « Intereà Maximianus *Romæ* interfectus est ab amicis » Gratiani et Britones quos secum duxerat interfecti sunt » et dissipati; qui evadere potuerunt, venerunt ad concives » suos ad Armoricam, *quæ jàm altera Britannia vocaba» tur.* » *Galf., Monumet hist. Britan.*, lib. V, cap. 16.

(4) Ces circonstances sont à la vérité mentionnées dans un manuscrit de Nennius des premières années du XIIIe siècle; mais c'est là une addition évidemment postérieure à la composition primitive de l'ouvrage au IXe siècle. Voy. le *Nennius* de Stevenson, préface, p. XXV et XXVI, et Nennius, p. 21, note 1.

son temps, car il n'avance pas un mot sans citer aussitôt ses autorités, et souvent il se borne à traduire les divers documents qui lui passent entre les mains. Sans doute, il y a bien du mélange dans cette vieille mosaïque; le vrai et le faux s'y coudoient à chaque pas; mais on ne saurait en faire un crime à l'auteur, sans trahir une ignorance aussi injuste que ridicule. Ce qui est vrai, c'est que Le Baud doit être considéré comme le compilateur le plus fidèle et le plus scrupuleux; c'est qu'il nous a laissé dans son *histoire* le magasin le plus complet des anciens monuments historiques connus à la fin du xv[e] siècle; et comme un assez grand nombre d'entre ces monuments se sont perdus depuis, qui nous seraient sans lui complètement inconnus (1), il faut dire qu'il a rendu à l'histoire de notre pays un immense service, et je souhaite à ses détracteurs de faire pour la science la dixième partie seulement de ce qu'il a fait lui-même. Nos Bénédictins, du reste, ne sont jamais tombés dans ces sottes critiques; ils ont rendu au vieil historien la justice qu'il mérite, et à laquelle je m'associe sans restriction. Si j'en ai dit ici quelques mots, c'est afin de restituer son véritable caractère à l'ouvrage dans lequel nous allons suivre le développement de la légende de Conan (2).

Inutile de dire que Le Baud reproduit toutes les inventions de Geoffroy de Montmouth; il y ajoute encore certaines circonstances tirées de légendaires postérieurs, et dont les principaux sont cités et désignés par lui sous les noms de l'*Auteur du livre des faits d'Arthur*, de l'*Histoire de saint Gouesnou* et de la *Briefve chronique des Roys bretons-armoriquains* (3).

C'est par cette voie que Le Baud a eu connaissance du lieu précis où sont débarquées les troupes de Maxime, et qu'il appelle le *Port-Chauveux*, situé, selon lui, sur la côte de Léon (4). Grâce aux mêmes autorités, il nous apprend encore que Conan construisit (toujours dans le Léon) le château de Castel-Mériadec (5); qu'il établit à Nantes la capitale de son royaume (6); qu'il fit dans toute la péninsule un voyage d'exploration (longuement raconté d'après l'*Auteur du livre des faits d'Arthur);* qu'il distribua entre ses guerriers les terres du pays conquis, et porta pour la pacification de ses États des lois, ordonnances et réglements (1).

Le Baud raconte aussi, comme Geoffroy, le massacre des Armoricains indigènes par les Bretons envahisseurs; mais cet événement supposé nous est ici présenté sous un jour très-nouveau, d'après certaines données empruntées à l'*Histoire de saint Goueznou;* chez Geoffroy, le massacre est général, et les indigènes sont tués uniquement parce qu'ils sont indigènes et qu'il faut faire *place nette* pour les nouveaux arrivants; dans l'*Histoire de Saint-Goueznou*, les Armoricains sont égorgés parce qu'ils sont païens, et le massacre, au lieu de comprendre toute la nation, se restreint aux indigènes qui étaient encore païens, « d'où ils étaient appelés *Pengouët*, qui signifie *têtes chauves* », dit Le Baud, ou plutôt *têtes de bois* (2).

Nous verrons bientôt quel parti les légendaires postérieurs sauront tirer de ce nouveau point de vue.

V. Albert-le-Grand. — Albert-le-Grand, lui (et qui l'ignore?) est bien un véritable légendaire : s'il emprunte aux légendes déjà fabriquées, il ne se fait pas scrupule d'inventer aussi pour son propre compte, quand cela lui semble nécessaire à l'ornement de ces curieux récits hagiographiques qu'il *enlumine* avec une bonne foi si naïve, si patiente, et parfois encore avec une verve si délicieuse.

Aussi n'a-t-il point manqué d'enrichir la légende de Conan-Mériadec, et il l'a fait du reste en développant une donnée déjà fournie par Pierre Le Baud. Ce dernier nous affirme, en effet (d'après l'*Auteur du livre des faits d'Arthur)*, que Conan-Mériadec partagea la terre conquise entre ses guerriers, et qu'il fit des lois et réglements pour l'établissement du bon ordre dans ses états. Albert-le-Grand s'est dit que ces lois et ces distributions de terres n'avaient pu se faire sans le concours de la nation bretonne, régulièrement consultée, selon la forme habituelle, dans une assemblée générale des *États de la province*. En conséquence, il affirme, lui, que Conan a tenu des *États* dans la ville de Rennes, en l'an 395; et comme il n'y a point d'États assemblés sans un *président;* comme le Président des États de Bretagne était toujours (av. 1789) le Président de l'Ordre de l'Église, Albert nous apprend encore que saint Riothime, alors évêque de Rennes (selon lui), chancelier du roi Conan-Mériadec, et *Président de l'Ordre de l'Église*, présida aussi, en cette dernière qualité, les États tenus à Rennes en 395 (3). — La

(1) Il suffit de citer l'histoire de saint Judikhaël par Ingomar, la chronique de Nantes dont la majeure partie n'a pu être retrouvée qu'au moyen des citations de Le Baud, un grand nombre de vies de saints bretons, etc.

(2) Voy. Le Baud, *Hist. de Bret.*, chap. III, p. 33-45.

(3) « Et dit une *Briefve chronique* des faits dudit Conan » et des *Bretons qui régnèrent après lui en Armoricque.* » Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 40.

(4) Ce renseignement est tiré du *Livre des faits d'Arthur*. Voy. Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 36 et p. 40. « ..... A l'entrée du pays de Létanie..... à un hâvre nommé le port Chauveux ». P. 36. — « ..... La province appelée Letanie, qui après fut dite Léonie ». P. 40.

(5) Renseignement fourni par l'*Histoire de saint Goueznou*. Voy. Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 40.

(6) Renseignement fourni par la *Briefve chronique*. Voy. Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 40.

(1) Voy. Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 40.
(2) Voy. Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 37.
(3) Voy. Albert-le-Grand, *Vies des ss. de Bretagne, Cata-*

légende, on le voit, prend maintenant une physionomie toute moderne, et cela devait être, puisque, comme je l'ai expliqué plus haut, la tradition populaire, à mesure qu'elle se développe, reflète successivement les mœurs des époques au milieu desquelles son développement s'accomplit. Remarquons encore que ce développement, une fois commencé, se poursuit pour ainsi dire forcément, et résiste longtemps aux efforts tentés par la saine critique pour l'arrêter dans sa marche. Albert-le-Grand, en effet, écrivait vers 1634, et déjà, à cette époque, la légende de Conan et toute la fable de l'établissement de 383 avaient été attaquées et réfutées de la manière la plus sérieuse par Nicolas Vignier, dans son *Traité de l'état de la Petite-Bretagne*, publié en 1619. A la vérité, l'ouvrage de Vignier, qui renfermait de grandes erreurs sur la nature originaire des rapports établis entre les Francs et les Bretons, avait le tort de se présenter sous la forme d'un véritable réquisitoire, dressé contre les libertés provinciales de la Bretagne par un historiographe aux gages de la cour de France; et l'on conçoit ainsi qu'indépendamment de tout autre motif, cette dernière raison devait suffire pour lui enlever, dans l'esprit des Bretons, toute espèce d'autorité.

VI. Toussaint de Saint-Luc. — Le P. Toussaint de Saint-Luc, religieux carme, qui vivait vers la fin du XVIIe siècle, a écrit l'histoire de Conan-Mériadec, à la manière de Tite-Live et de Mézeray. Il ajoute ou retranche, il invente ou complète, selon que besoin est, pour donner bonne tournure à sa narration; il fait parler ses personnages, leur prête des sentiments et assaisonne le tout de réflexions plus ou moins opportunes, tirées de son propre cerveau. Ce n'est point encore le roman historique à grand orchestre, tel qu'il sera pratiqué plus tard par M. de Roujoux; et ce n'est déjà plus la légende simple et naïve qui invente pour inventer, sans arrière-pensée, sans retour sur elle-même, sans s'inquiéter le moins du monde de l'arrangement des mots, ni de la proportion harmonique qui doit régner entre les divers membres du récit; ce n'est pas non plus une tentative comme celle de Gallet, ayant pour but arrêté de donner à la légende la forme rigoureuse d'un système historique, et se proposant de l'introduire dans l'histoire à titre de vérité positive, au moyen d'une démonstration prétendue scientifique, fondée sur des arguments plus ou moins valables et sur des monuments que l'on s'efforce de faire passer pour authentiques. L'*Histoire* du P. Toussaint de Saint-Luc tient le milieu entre ces trois manières; s'il n'a plus la spontanéité du légendaire primitif, il en a conservé la bonne foi; s'il ne fait point de dissertations *ex professo*, il essaie de donner quelques preuves, très-mauvaises, à la vérité, mais qui n'en témoignent pas moins de sa bonne volonté sous ce rapport; enfin, s'il n'a pas les grandes scènes et les effets dramatiques à la manière de l'historien-romancier, il semble fort préoccupé des règles littéraires tracées pour le *genre narratif* par les faiseurs anciens ou modernes de préceptes oratoires. Pour le caractériser en quelques mots, on peut dire que c'est un légendaire qui a entendu parler des exigences de la critique, mais qui s'inquiète bien davantage des règles de la rhétorique. — Je regrette, n'ayant point ici sous la main son petit ouvrage, qui est fort rare, de n'en pouvoir citer quelque morceau assez étendu pour donner une juste idée de sa manière.

Tout ceci regarde particulièrement la forme. Quant au fond, Toussaint de Saint-Luc a surtout développé deux thèmes déjà traités ou plutôt indiqués, l'un par Le Baud, l'autre par Le Baud et Albert-le-Grand, savoir : l'histoire des États tenus à Rennes par Conan-Mériadec et la destruction du paganisme druidique dans la péninsule armoricaine (1).

Les États de 395 furent convoqués par Conan-Mériadec (nous dit le P. Saint-Luc), d'après l'avis d'un certain Breton appelé Sylvius, son principal conseiller. Ce Sylvius est plusieurs fois nommé dans les épigrammes d'Ausone, de Bordeaux, mais sans qu'Ausone (le seul auteur qui parle de ce personnage), lui attribue la moindre relation avec les Bretons de Maxime, et encore moins avec Conan.

Quoi qu'il en soit, si Toussaint de Saint-Luc n'a pas assisté de sa personne aux États convoqués par Conan-Mériadec (2); on peut croire du moins qu'il a entre les mains le texte même des actes législatifs qui en sont émanés. Il nous en donne, en effet, un rapport très-précis, très-circonstancié, et le divise en trois classes, selon qu'ils regardaient l'ordre de l'Église, celui de la noblesse ou celui des communes; car il paraît que ces trois ordres-là existaient déjà au temps de Conan-Mériadec.

Relativement aux affaires de l'Église, on décréta la création de neuf siéges épiscopaux (du moins de ceux qui n'étaient pas encore créés, car les évêchés de Rennes et de Nantes existaient avant cette époque). On décréta, en outre, l'abolition du paganisme et du culte druidique en particulier, et enfin l'établissement d'un vaste système d'éducation publique, étendu à toutes les parties du royaume, principalement

logue des *Évêques de Rennes*. — Albert a encore ajouté à la légende de Conan quelques traits que je crois inutile de rapporter ici. Voy. par ex. dans son ouvrage la *Vie de saint Gwennolé*.

(1) Voy. le P. Toussaint de Saint-Luc, *Recherches sur la Bretagne gauloise, Histoire de Conan-Mériadech*, p. 61, 64 et *passim*.

(2) On doit remarquer, du reste, que le P. Saint-Luc ne fait pas présider ces États par saint Riothime, comme Albert-le-Grand, mais qu'il y place saint Modéran, prédécesseur de saint Riothime sur le siége épiscopal de Rennes, suivant le Catalogue du même Albert.

dirigé et surveillé exclusivement par le clergé chrétien. — En ce qui regarde la noblesse, on divisa en *fiefs* toute l'Armorique, et on fit la distribution de ces fiefs aux compagnons de Conan. On établit les divers ordres de seigneuries constituées en dignités, comtés, baronnies, châtellenies, fiefs de haubert, etc. On créa les différentes charges et dignités honorifiques de la cour du prince. — Pour ce qui concerne l'ordre des communes, on publia de sages réglements ayant pour but d'assurer une équitable répartition de l'*impôt*, suivant les fortunes, de pourvoir à l'entretien des pauvres et enfin de procurer aux peuples une bonne et régulière administration. Telles sont en résumé (d'après le P. Saint-Luc), les résolutions les plus importantes prises par les États de 395 (1).

On voit que l'extinction du paganisme s'y trouve comprise; et ainsi, cet événement se présente ici à nous avec un caractère tout nouveau. Chez le vieux Le Baud, en effet, la destruction du culte druidique était un fait purement brutal : on avait massacré les païens, et tout avait été dit. Chez le P. Saint-Luc, ce fait procède d'une décision législative émanée de la nation bretonne régulièrement représentée par l'Assemblée des États; et si l'exécution de cette décision est poursuivie par tous les moyens, y compris la contrainte physique; si les récalcitrants sont mis à mort, la responsabilité de ces violences ne retombe plus toute entière sur Conan-Mériadec; elles se trouvent légitimées et comme régularisées par la volonté du peuple entier, dont le monarque se borne à faire exécuter les décrets. Du reste, suivant le P. Saint-Luc, ces violences ne s'étendirent pas loin; elles ne tombèrent guère que sur les Druides, qui s'opiniâtrèrent à défendre jusqu'au dernier moment leur antique puissance, et sur les prêtresses de l'île de Sein, dont on ne put disperser le collége ni détruire le culte qu'en leur arrachant la vie.

Là se bornent (dans l'*Histoire* de Toussaint de Saint-Luc) les violences exercées par les Bretons vainqueurs contre la population indigène de l'Armorique. On n'y trouve pas trace de ce massacre et de cette expulsion en masse des Gaulois armoricains, si affirmativement mentionnée au XIIe siècle par Geoffroy de Monmouth : tout au contraire, le P. Saint-Luc proteste avec la plus grande énergie contre tout ce que les légendaires avaient raconté de semblable avant lui; il ne voit là qu'une odieuse calomnie contre Conan-Mériadec; et comme une telle exécution ne lui paraît pas moins opposée à la justice qu'à la saine politique, il la déclare aussi incompatible avec les vertus qu'avec l'habileté de son héros, et la repousse formellement comme une fable dénuée de toute vraisemblance.

Qu'on se rappelle l'époque à laquelle écrivait le P. Saint-Luc : on était alors bien loin du temps et des idées du moyen-âge; on avait à peu près perdu le sens de ces antiques révolutions dans lesquelles une nation conquérante n'établissait sa domination politique sur le pays conquis qu'en se substituant elle-même à la population indigène massacrée ou violemment dépossédée (1); on ne voyait plus dans ces cruelles invasions que des substitutions de dynasties royales, ou tout au plus des événements analogues à la conquête de l'Alsace et des Flandres par les armées de Louis XIV; on repoussait bien loin ces fantômes sanglants d'extermination ou de confiscation universelle, que la morale politique du temps flétrissait déjà comme des forfaits honteux dont on ne pouvait avec trop de soin laver l'humanité. C'était l'époque où Fénélon venait de lancer dans le monde, aux applaudissements de tous les honnêtes gens, ses théories de politique honnête, attendrie et compatissante; l'abbé de Saint-Pierre se préparait à prêcher la paix universelle, et tout à l'heure allait se lever cette fameuse philosophie du XVIIIe siècle qui, à défaut de mieux, devait faire parade d'une sympathie si profonde pour le bien-être matériel des hommes.

N'est-il pas permis de croire que ces tendances morales, qui déjà se manifestaient avec force vers la fin du XVIIIe siècle, exercèrent sur Toussaint de Saint-Luc une influence toute naturelle, et que, si le bon père repousse avec tant de force cette exécution sanglante des Armoricains indigènes par les guerriers de Conan-Mériadec, c'est qu'un semblable événement eût imprimé à ses yeux une irrémissible flétrissure au héros même dont il avait entrepris la glorification? Ici encore, par conséquent, nous pouvons constater l'action exercée sur les modifications successives de la légende traditionnelle par les idées, par les circonstances extérieures des siècles qu'elle a à traverser.

VII. Gallet. — Peu de temps après Toussaint de Saint-Luc, dom Lobineau publia (en 1705) sa grande *Histoire de Bretagne*, dans laquelle, avec cette sûreté de critique qu'on ne

(1) Croirait-on qu'un publiciste contemporain (d'origine bretonne, helas!) M. le comte de C..., dans une brochure adressée aux Bretons, pour les engager à demander la convocation de la nation française et le suffrage universel, « en s'appuyant sur l'antique coutume *du refus d'impôt* et » de l'intervention constante de la représentation bretonne » dans les affaires publiques, » n'a pas craint de citer, à l'appui de sa thèse, les prétendus États de la nation bretonne convoqués par Conan-Mériadec, sur les conseils de Silvius, « qui jouissait d'un grand crédit auprès de ce prince, » nous dit M. le comte de C....?

Et les hommes qui débitent sans rire de pareilles niaiseries se donnent sérieusement pour de graves politiques destinés à régénérer la France! *Risum teneatis!*

(1) Comme, par exemple, cela arriva deux fois dans l'Angleterre actuelle, à l'époque de l'invasion saxonne au Ve siècle, et au XIe, lors de la conquête des Normands.

peut trop admirer, il faisait justice entière, et de Conan-Mériadec, et du prétendu établissement de 383, et de toutes les autres fables traditionnelles dont notre histoire se repaissait depuis Geoffroy de Montmouth, sans qu'aucun écrivain breton eût encore eu le courage de les rejeter nettement (1). Dom Lobineau adopta en partie les opinions de Vignier, et se plaça immédiatement sur le terrain de l'histoire sérieuse, en faisant sortir de l'invasion saxonne la colonisation de notre péninsule par les Bretons insulaires, et en fixant vers le milieu du ve siècle (en 458) le commencement des émigrations nombreuses au moyen desquelles s'accomplit cette colonisation.

Le savant bénédictin venait de poser la vérité sur cette question fondamentale; les passions politiques du temps ne tardèrent pas à l'attaquer avec acharnement. Un nouvel historiographe de la cour de France, un rhéteur qui voulait passer pour érudit, l'abbé de Vertot, prétendit démontrer que les Bretons n'étaient pas entrés dans l'Armorique avant l'an 513;—que leur établissement dans les Gaules était par conséquent postérieur à celui de la monarchie française; — que le territoire occupé par eux et le petit état qu'ils y avaient formé n'étaient qu'un démembrement de cette même monarchie; — que, par suite, le roi de France (au XVIIIe siècle) pouvait, quand il le jugerait bon, anéantir les libertés provinciales de la Bretagne, qui n'étaient point des droits véritables, mais de simples concessions, toujours révocables, dues au bon plaisir du souverain originaire. Cette thèse, très-conforme aux intérêts du despotisme, mais diamétralement opposée à ceux de la liberté et aux authentiques monuments de l'histoire, Vertot la soutint dans un ouvrage écrit en style de pamphlet, aussi pauvre par le fond que violent par la forme, et où les épigrammes arrogantes de l'ignorant bel-esprit finissaient par s'aiguiser en dénonciations politiques odieuses et déloyales.

Ce pamphlet devait provoquer, et provoqua bientôt, en effet, une réaction en sens contraire qui se manifesta par la publication des *Mémoires critiques* de Gallet.

Dom Lobineau avait placé l'établissement des Bretons insulaires sur le continent vers l'an 460. Vertot avait fait descendre cet événement jusqu'en l'an 513; Gallet le fit remonter jusqu'en 383. Il reprit la vieille histoire de Conan-Mériadec, substitua aux circonstances trop évidemment fabuleuses des traits un peu plus vraisemblables, appuya le tout sur des lambeaux de textes auxquels il attribuait une autorité certaine, et sur des arguments qui avaient la prétention d'être logiquement déduits. J'ai caractérisé un peu plus haut (1) la tentative de Gallet, et je n'y reviendrai point. Ce ne fut pas là, à vrai dire, un nouveau développement de la légende, mais bien une transformation radicale. Au lieu de la charger de nouvelles broderies, Gallet émonda avec soin toute cette végétation luxuriante dont l'avait enrichie la sève inépuisable de l'imagination populaire. Il retrancha tout le superflu et retint seulement ce qui était essentiel à sa thèse. Il ne lui restait ainsi que le cadavre de la légende; mais ce cadavre, il le défendit du moins avec ardeur, et s'efforça de l'embaumer dans de longues dissertations, dont chacune avait pour but de conserver à jamais l'un des membres de ce tout.

Dom Morice, peu après, réunit tous ces fragments épars, et tenta de remettre debout le cadavre ou plutôt le squelette ainsi reconstruit. Sans métaphore, il mit en narration les conclusions de Gallet. J'ai donné, au commencement de cet article, un résumé de cette narration. On peut, en s'y reportant (2), voir à quelles proportions la légende se trouva alors réduite. C'est dans ces proportions qu'elle a été acceptée depuis, et reproduite sans contrôle par la plupart des écrivains qui se sont succédé jusqu'en 1840, et dont les principaux sont Richer, Daru, l'abbé Manet.

VIII. M. de Roujoux. — Mais vouloir changer la nature des choses est une prétention radicalement impuissante. La légende est, de sa nature, merveilleuse et fabuleuse, vagabonde, capricieuse, impatiente de toute espèce de frein. Prétendre lui ravir son écharpe enchantée, tissue de brillants mensonges, pour lui jeter sur le dos la robe sombre, sévère et un peu empesée de l'histoire sérieuse; prétendre régler sa course bondissante sur le pas lent et mesuré de l'austère critique; prétendre emprisonner sa liberté d'allures dans le cercle infranchissable de la stricte bienveillance, c'est vouloir évidemment changer sa nature, c'est tenter l'impossible. En vain lui a-t-on imposé de pareilles entraves; elle regimbe, les brise, s'en débarrasse et reprend avec une joyeuse folie ses élans désordonnés. — C'est ce qui est arrivé pour la légende de Conan-Mériadec : Gallet l'avait fait entrer, toute mutilée, dans le cadre inflexible de son système soi-disant scientifique. Les progrès toujours croissants des études historiques pouvaient bien faire croire que la partie même de cette légende conservée par Gallet serait, un jour ou l'autre, sacrifiée et rejetée au rang des fables par une critique un peu plus éclairée; mais, certes, ce qu'il était difficile de prévoir, c'est qu'il pût se trouver, en plein XIXe siècle, un

(1) Il est cependant vrai de dire que le célèbre avocat Pierre Hévin, dans divers passages de ses œuvres, traite d'une façon fort irrévérencieuse et Conan-Mériadec et tous les successeurs que lui donne Geoffroy jusqu'à Alain dit le Long; — mais Hévin est un jurisconsulte, et non un historien.

(1) Voir plus haut, p. 415, col 1.

(2) Voir plus haut, p. 406, col. 2, et 407, col. 1 et 2.

écrivain capable, après Gallet, de renouer la chaîne des traditions populaires, en reprenant pour son propre compte les conceptions du P. Saint-Luc, et en y ajoutant *sérieusement* de nouvelles inventions destinées à compléter la légende. Eh bien! cet écrivain s'est trouvé, ce légendaire *sérieusement inventeur* a existé; un homme a été suscité pour démontrer la force invincible de la légende populaire dans sa marche toujours progressive, et cet homme, c'est M. le baron de Roujoux.

Mais il faut bien comprendre quel a été le mode de procéder de M. de Roujoux. Ce qu'il a inventé, ce ne sont pas des complications et des péripéties toutes nouvelles, dont il n'y eut pas trace dans les légendaires antérieurs; il n'a pas développé la légende en la lançant dans des routes non frayées, en lui ouvrant des routes inexplorées. Il a, au contraire, pris le vieux thème à peu près tel qu'il existait, quant au fond, dans l'*Histoire* du P. Saint-Luc; mais, sur ce canevas encore grossier, il a mis une broderie somptueuse, éclatante et tout récemment sortie de sa propre fabrique. Les grandes lignes du récit sont demeurées les mêmes; mais là où le P. Saint-Luc et ses devanciers s'étaient bornés à indiquer, en termes généraux, un événement, un fait principal, M. de Roujoux raconte, développe, décrit l'événement dans ses plus menus détails, dans ses plus minutieuses circonstances. Le récit des légendaires antérieurs est une ébauche grossièrement faite, aux contours à peine indiqués. Le sien est une peinture brillante, vernissée, et dans laquelle tous les contours sont nettement arrêtés, toutes les plus petites lignes tracées avec une scrupuleuse minutie.

Pour donner une juste idée de sa manière, il faut citer. Entre les morceaux que l'on pourrait choisir, je prends la relation des États tenus à Rennes sous Conan, d'abord parce que j'ai déjà parlé avec quelque détail de la manière dont cet événement prétendu a été exposé par Toussaint de Saint-Luc, et aussi parce que cette relation tient une place considérable dans l'œuvre de M. de Roujoux (13 pages in-8°, de 114 à 127 inclusivement.)

L'auteur, procédant par ordre, s'occupe d'abord de l'élection des députés ou membres de l'Assemblée :

« Les États-Généraux furent convoqués dans » la ville de Rennes (en 196, selon Roujoux). » Comme autrefois, il fut permis aux *commu-* » *nautés des villes* de se réunir et d'élire des » députés. Mais près de trois siècles s'étaient » écoulés depuis la dernière assemblée, et l'on » avait perdu jusqu'à la tradition des règles usi- » tées dans les élections. On consulta les *Drui-* » *des*. Ils répondirent que tous les suffrages » étaient égaux et libres; que le vote du plus » simple défenseur de la patrie avait autant de » poids que celui d'un comte, d'un duc, du roi » lui-même, et que trois classes d'hommes de- » vaient composer les États-Généraux : le *peu-* » *ple*, les *guerriers* ou les *nobles*, et les *prêtres*. » Il est évident que, par le mot de prêtres, ils » entendaient les Druides. Conan déclara qu'il » suivrait exactement leur avis, et, l'adoptant » à la lettre, il ordonna que les prêtres chré- » tiens seraient éligibles, et que les évêques pa- » raîtraient de droit dans l'assemblée comme » le grand chef des Druides. Les prêtresses de » l'île de Sein réclamèrent le même privilége, » et il leur fut accordé (1). »

Ainsi voilà pour la loi électorale; on y retrouve à peu près les principes qui servaient à produire, avant 1789, les États-Généraux de la monarchie française. Quant à Conan, il est plus avancé, et la manière dont il sait équivoquer sur la parole des Druides consultés par lui ne le cède guère à l'habileté dont certains monarques constitutionnels ont fait preuve en interprétant la Charte par voie d'ordonnances.

Voyons maintenant le résultat des élections :

« *Les ducs, les comtes, les gouverneurs de Co-* » *nan réunirent partout la majorité des suffra-* » *ges*. Ils avaient formé dans leurs terres une » sorte de cour composée de Bretons dévoués à » leurs intérêts, épousant leurs querelles et leurs » amitiés, etc. Ces vassaux recevaient une part » dans le domaine du suzerain, qui, de son côté, » s'engageait à les protéger en toute circonstan- » ce, etc. Leur grand nombre établissait sa pré- » pondérance, et l'on s'en aperçut aux élections : » soit conviction, soit obéissance aux invitations » secrètes de Conan, ils nommèrent pour repré- » senter les opinions religieuses tous les prêtres » chrétiens qui se trouvaient alors dans la Bre- » tagne. Les Druides se virent réduits à quel- » ques chefs de communautés (2). »

Ici il me semble que M. de Roujoux (qui écrivait en 1828) s'est encore un peu préoccupé de ce qui se passait autour de lui, en France, à l'époque des élections : cette *prépondérance* des seigneurs bretons, due au nombre de leurs vassaux, et grâce à laquelle *les ducs, comtes et gouverneurs de Conan réunissent partout la majorité des suffrages*, figure assez bien l'emploi des influences légitimes, qui jouaient un si grand rôle dans les élections parlementaires de notre défunte monarchie constitutionnelle, et *les invitations secrètes de Conan* ne manquent point d'une certaine ressemblance avec les circulaires publiques ou confidentielles, tant de fois adressées par le ministre de l'intérieur à ses préfets et sous-préfets, pour les exciter à faire élire de *bons députés*.

Ajoutons que tous ces détails, tant sur le mode que sur le résultat des élections d'où sortirent les prétendus États-Généraux tenus par Conan,

(1) Voy. Roujoux, *Hist. des Rois et Ducs de Bretagne*, t. I, p. 112 et 113.
(2) *Id., ibid.*, p. 113.

ne se trouvent ni dans le P. Saint-Luc, ni dans les légendaires antérieurs, et qu'ils sont, d'un bout à l'autre, un produit sans mélange des facultés imaginatives de M. de Roujoux.

Arrivons maintenant à l'ouverture des États.

« Les États-Généraux s'ouvrirent présidés par » Conan, qui s'y montra revêtu de ses armes, » ceint de son épée, et tenant à la main une lon» gue baguette blanche dont l'extrémité était » armée d'une fleur d'argent semblable à celle » du lotus. Un cercle d'or entourait son casque. » On lui avait préparé un trône sous un dais; il » s'y assit, et ses plus vaillants capitaines pri» rent place à ses côtés (1). »

Inutile de dire que le *dais*, le *cercle d'or*, la *baguette blanche*, la *fleur de lotus* et toute cette mise en scène théâtrale sont de l'invention exclusive de M. de Roujoux.

L'auteur continue, racontant avec force descriptions et force détails (toujours de son invention) l'entrée dans la salle des États — du cortège des évêques et des prêtres chrétiens, — du collége des Druides, des prêtresses de l'île de Sène, « dont quatre portaient avec respect l'arche précieuse qui contenait le gui sacré (2). » — Je passe par dessus toutes ces descriptions, et j'arrive aux délibérations de l'Assemblée.

« La discussion (dit M. de Roujoux) fut vive » et animée. *Il est probable* que les bases des » lois fondamentales du royaume et de l'admi» nistration générale du royaume y furent po» sées. *La tradition n'a conservé qu'un faible » souvenir des points qu'on y traita*. (3). »

Ce début est assez modeste, et semble promettre un peu plus de réserve de la part de l'écrivain. Voyons comment a été tenue cette promesse. Je passe encore ici un assez long résumé de diverses délibérations, résumé emprunté, pour la plus grande part, au P. Toussaint de Saint-Luc, et j'arrive immédiatement à la discussion la plus importante, concernant l'abolition du culte druidique.

Modéran, évêque de Rennes, se chargea d'attaquer les superstitions du paganisme celtique, et il le fit dans un réquisitoire qui n'occupe pas moins de trois pages in-8° chez M. de Roujoux (4). Voici un échantillon de cette pièce:

« Ils se livrent (dit Modéran en parlant des » Druides), ils se livrent à des opérations magi» ques; ils parcourent les airs portés par des » êtres fantastiques évoqués du sein de l'abîme, » et, si l'on en croit des bruits trop répétés, ils » versent le sang des hommes dans une exécra» ble cérémonie! Ce sont des calomnies peut» être! Leurs mains sont pures, et ils n'adorent » qu'un seul Dieu, comme nous? Que ce mo» ment soit donc celui de la réconciliation avec » le Ciel comme avec la terre! Qu'ils tombent » à genoux : l'eau du baptême les attend. »

(1) Roujoux, *Hist. des Rois et Ducs de Bretagne*, t. I, p. 114.
(2) Roujoux, *Id.*, *ibid.*, p. 116.
(3) Roujoux, *Id.*, *ibid.*, p. 117.
(4) Roujoux, *Id.*, *ibid.*, p. 119, 120 et 121.

Un mouvement indéfinissable se fit remarquer au banc des Druides (1); mais ils gardèrent le silence.

Modéran continua. Il les représenta comme des séditieux, ennemis de toute autorité légale, et disposés à conspirer contre la domination récente du roi de la Petite-Bretagne, etc. etc. (2).

Comme on le pense bien, les Druides ne laissèrent pas cette diatribe sans réponse :

« Eal-Hirr-Bad » (c'est le nom dont M. de Roujoux a jugé convenable d'orner le grand chef des Druides), Eal-Hirr-Bad se leva. — « Le Dieu que les Druides adoraient, dit-il, n'était point tel que l'avait annoncé Modéran : il était unique, tout-puissant, source de vie et de vertu, etc. » (3). L'honnête pontife continue sur ce ton, environ trois pages durant : « Il s'ex» primait « (nous dit M. de Roujoux en appré» ciant sa harangue) », il s'exprimait avec éner» gie, mais avec prudence et circonspection, et » les Chrétiens semblaient entrevoir dans ses » paroles des moyens de conciliation qui eus» sent conquis de nombreux disciples à l'Évan» gile. » (4).

Par malheur, au moment où tout semblait près de s'arranger, la grande prêtresse de l'île de Sène, nommée Uheldeda, vint tout-à-coup casser les vitres, en interrompant brusquement l'honnête Eal-Hirr-Bad, et en criant à Conan-Mériadec, d'une voix animée par la colère :

« Qui donc a conduit tes vaisseaux dans le » port, roi Murdoch? Qui t'a donné puissance » sur tes ennemis? Qui t'a élevé sous ce dais » orgueilleux? Qui, si ce ne sont les prières des » vierges de Sène? Elles ont veillé, neuf nuits » durant, près de la pierre pyramidale du ri» vage, interrogeant le cours des astres, cher» chant des paroles salutaires dans le murmure » des vagues, saisissant le premier et le dernier » cri des oiseaux, au lever comme au coucher » du soleil. Pour fléchir Hy-ar-Bras en ta faveur » elles ont, à l'heure de minuit, malgré la ter» reur qui les poursuivait, enfoncé le fer d'une » hache dans le chêne du bosquet où n'a jamais » pénétré la lumière. Hier encore, je cueillais » pour toi le gui de l'arbre de Çarnac; je pui» sais dans ce vase d'or l'eau vivifiante de la

(1) Ainsi, naguère encore, le *Moniteur*, rapportant les séances de la Chambre des députés, insérait au milieu des discours des orateurs des notes analogues : « Mouvement au banc des ministres. — Mouvement sur les bancs de gauche. — Frémissement sur les bancs de droite, etc. »
Décidément, M. de Roujoux, en rapportant les faits et gestes des Etats tenus par Conan, s'inspire beaucoup trop des mœurs parlementaires qui florissaient autour de lui en l'an de grâce 1828.
(2) Roujoux, *Hist. des Rois et Ducs de Bretagne*, t. I, p. 121.
(3) *Id.*, *ibid.*, p. 122.
(4) *Id.*, *ibid.*, p. 124.

» fontaine Azenladour (1). Cependant, que fais-» tu ? Le culte de tes pères est menacé, et c'est » ta main sacrilége qui lui porte des atteintes » mortelles ! Va ! puisses-tu périr comme cette » plante fragile que je détruis ! Puisse ta vie » s'écouler comme cette eau que je répands ! » Et d'une main forcenée, saisissant la branche qui reposait dans l'arche et le vase qui contenait l'eau lustrale, l'insensée prêtresse réduisit l'une en poussière et versa l'autre sur le pavé de la salle (2).

Conan, comme on le présume sans peine, fit prompte justice de l'insolente pécore ; il l'expulsa de la salle des États avec toutes ses compagnes et avec tous les Druides, y compris le pacifique Eal-Hirr-Bad ; il décréta aussitôt l'extinction du Druidisme dans son royaume, et se remit ensuite tranquillement à légiférer avec les membres de l'Assemblée qu'il avait gardés auprès de lui : ainsi finit la comédie.

Maintenant quelques réflexions : M. de Roujoux nous a dit en commençant que « la tradition n'a gardé qu'un *faible souvenir* » des matières traitées dans les États de 396 ; de quelle source M. de Roujoux a-t-il donc pu tirer tous ces discours et toutes ces minutieuses circonstances dont se trouve ornée la discussion relative aux affaires du Druidisme ? Évidemment il faut admettre de deux choses l'une : — ou que ledit M. de Roujoux a été, de sa personne, secrétaire des États-Généraux tenus par Conan-Mériadec, et alors c'est la mémoire individuelle qui supplée ici aux lacunes de la tradition ; — ou, si l'on éprouve quelque difficulté à recevoir la précédente hypothèse, il faut dire que M. de Roujoux a purement et simplement inventé toutes ces harangues et tous ces incidents dramatiques. Qu'on choisisse entre ces deux explications.

Toute l'histoire de Conan-Mériadec (64 pages in-8°), est traitée dans ce goût-là par notre auteur ; la légende est arrivée, par conséquent, à son dernier développement : car si nous embrassons sa marche depuis Nennius jusqu'à M. de Roujoux, c'est-à-dire durant l'espace de dix siècles, nous voyons que cette marche a été régulièrement progressive, et qu'elle a réalisé les lois que nous lui avions posées au moment de son départ. Le fait inventé, c'est-à-dire l'établissement des Bretons de Maxime dans l'Armorique, a été d'abord affirmé vaguement, et dans les termes les plus généraux, comme un événement dont on conserve à peine un lointain et grossier souvenir ; puis, peu à peu, ce fait s'est éclairci et caractérisé en se développant ; les diverses circonstances particulières de l'événement ont été successivement découvertes et publiées ; et, enfin, mille ans après la naissance de la tradition, M. de Roujoux est venu nous révéler les plus menus incidents et les péripéties les plus délicates de ce vaste fait historique que Nennius avait énoncé en quatre lignes ; la fabuleuse légende a pris dès lors toute sa croissance : elle ne peut évidemment aller au-delà.

M. de Roujoux a donc fermé définitivement ce long cycle de traditions populaires et d'inventions chimériques, relatives au prétendu établissement de 383. Il a été le dernier des légendaires inventeurs, le dernier des chevaliers de Conan-Mériadec. Une circonstance particulière et assez importante le distingue néanmoins de tous ses prédécesseurs. Ceux-ci, en effet, sans exception aucune, depuis Nennius jusqu'au P. Saint-Luc inclusivement, ont tous été de *bonne foi* dans leurs inventions. Sans doute, ce qu'ils ont écrit, ils le tiraient de leur propre fonds, et ils le savaient fort bien, ou du moins ils savaient fort bien qu'aucun document authentique ne les autorisait à l'écrire (1) ; mais ils étaient persuadés, et l'on était persuadé autour d'eux, que les faits *avaient dû* se passer comme ils les racontaient. Bien loin d'avoir la pensée de *mentir*, dans le sens rigoureux du mot, ils étaient convaincus tout les premiers de la vérité des circonstances ajoutées par eux, et, en les ajoutant, ils s'imaginaient tout simplement combler, dans la trame de l'histoire, une lacune produite par la perte des documents originaux ; lacune que ces documents originaux (selon eux), n'auraient pas comblée autrement, s'il avait été possible de les retrouver quelque part. — Chez M. de Roujoux, évidemment rien de semblable. On ne saurait lui supposer une telle conviction sans faire à son bon sens une injure imméritée. Il invente et il ajoute uniquement pour embellir sa narration, pour donner à la vieille histoire qu'il prétend raconter le mouvement, la couleur et l'intérêt du moment ; mais, quant à soutenir qu'il croit à la vérité de ses propres inventions, et qu'il est persuadé que les faits ajoutés par lui ont dû se passer, au IVe siècle, tels qu'il les invente lui-même au XIXe, ceci est évidemment absurde. — Mais qu'est-ce qu'affirmer sérieusement et donner pour vrais des faits auxquels on ne croit pas soi-même ? Tranchons le mot, c'est mentir sciemment. Et mentir sciemment, défigurer à plaisir l'histoire d'une nation en la chargeant d'un clinquant faux, que l'on donne pour de l'or véritable, n'est-ce pas se moquer de cette nation d'une façon assez impertinente ? Je n'en puis disconvenir, et je conçois que l'on fasse, sur ce point, de gros reproches à M. de Roujoux ; mais, pour ma part, je dois le dire, je ne me

(1) La fontaine *Azenladour*, ce serait la *Fontaine des Sacrifices*, d'après une explication donnée par M. de Roujoux.

(2) Roujoux, *Hist. des Rois et des Ducs de Bretagne*, t. I, p. 124 et 125.

(1) Je parle ici, bien entendu, de circonstances successivement *ajoutées* par chacun des légendaires, et non pas des traits déjà inventés qu'ils se bornaient à copier dans les écrits de leurs devanciers.

sens pas le courage d'être très-sévère envers lui; ou bien je veux que l'on étende cette sévérité à plusieurs autres écrivains, pour lesquels on montre toujours une grande indulgence, quand même on ne leur prodigue pas les éloges. Je veux parler de Richer, Daru, l'abbé Manet, et tous ceux qui ont accepté sur parole le système de Gallet.

N'ont-ils pas, eux aussi, défiguré notre histoire en adoptant, même dans des bornes réduites, les aventures de Conan et toute la kyrielle des rois fabuleux de Geoffroy de Monmouth? Dira-t-on, pour les excuser, qu'ils s'appuyaient sur les *Mémoires critiques* de l'abbé Gallet, qu'ils croyaient à la solidité de cette argumentation? Cela n'excuse pas grand'chose, car il n'est pas bien prouvé pour moi que ces divers auteurs aient seulement lu en entier les dissertations de Gallet. Dans tous les cas, il est certain qu'ils les ont acceptées sans contrôle, qu'ils s'y sont reposés comme sur un oreiller commode, sans se donner la peine d'aller eux-mêmes aux sources et de vérifier les résultats de Gallet par le témoignage des monuments originaux. Or, je le demande, traiter avec un pareil sans-gêne l'histoire d'une nation, n'est-ce pas à peu près aussi impertinent que de la travestir sciemment, comme l'a fait de Roujoux? L'histoire de nos origines n'est guère plus défigurée dans l'*Histoire des Rois et des Ducs de Bretagne* (1) que dans les ouvrages de MM. Richer, Daru, etc. Seulement, chez ceux-ci, elle est beaucoup plus ennuyeuse. Fable pour fable, je préférerai toujours la plus amusante, et, de ce point de vue, je trouve les discours de l'évêque Modéran, du grand-druide Eal-Hirr-Bad et de la prêtresse Uheldeda, dans l'assemblée des États de Bretagne de 396, infiniment supérieurs aux réflexions de M. Daru sur la *culture des lettres et des arts* dans l'Armorique, au temps de Conan-Mériadec, et à ses notes sur le *tombeau*, le *château* et la *médaille* de ce prétendu monarque.

IX. État actuel de la question. — Après M. de Roujoux, la réaction devait arriver et elle arriva. En 1840, le savant doyen de la Faculté des lettres de Rennes, M. Varin, publia, en tête de la nouvelle édition du *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée, un *Examen de l'opinion de Gallet*, touchant l'établissement des Bretons insulaires en Armorique. Il y démontra, de la manière la plus logique, que tous les monuments écrits sur lesquels Gallet a prétendu appuyer l'établissement de 383, ou ne disent nullement ce que Gallet leur fait dire, ou sont dénués de toute autorité sérieuse en ce qui touche le fait contesté. — Malheureusement, M. Varin alla trop loin; et non content de rejeter l'établissement des Bretons de Maxime dans l'Armorique, il essaya de démontrer que Maxime, en passant sur le continent, n'avait emmené avec lui qu'un nombre de Bretons infiniment minime, perdu, pour ainsi dire, dans le reste de son armée, et dont il n'y avait même pas lieu de s'occuper. Cette prétention excessive avait contre elle l'autorité d'un texte de Gildas, expliqué par tous les historiens précédents dans un sens diamétralement opposé. M. Varin donna de ce texte une explication nouvelle, conforme à sa doctrine, explication paradoxale, sans doute, mais subtile et ingénieuse, mais présentée comme la seule admissible, et développée d'ailleurs avec tant d'habileté, que le paradoxe y séduisait précisément parce qu'il était le paradoxe. Il eût été dangereux de laisser prévaloir cette erreur séduisante. Un jeune écrivain, qui débutait alors dans la carrière historique, où il devait, plus tard, cueillir de si belles palmes, M. de Courson, se chargea de la combattre, et l'on peut dire qu'il la réfuta victorieusement; mais là se borna son succès, et, quant au reste, M. Varin conserva tous ses avantages. Les §§ IIe, IIIe et IVe de sa dissertation, qui ruinent de fond en comble l'autorité des monuments *écrits* invoqués par Gallet, à l'appui de l'établissement de 383, resteront comme un modèle de critique sensée, incisive et convaincante; et cela malgré quelques violences de langage que l'on regrette de trouver en si bon lieu, car, lorsqu'on a aussi pleinement raison, la violence de la forme ne peut certainement rien ajouter à la valeur du fond (1).

Du reste, M. de Courson semble avoir reconnu dès lors la solidité inébranlable de cette partie de la dissertation de M. Varin, car il ne tenta même pas de défendre les monuments écrits, invoqués par Gallet (à l'appui de l'établissement de 383) contre l'arrêt motivé qui venait de les condamner: une telle réhabilitation était impossible, et loin de l'entreprendre, M. de Courson adhéra au contraire, implicitement du moins, aux conclusions de son antagoniste sur ce sujet, puisqu'il reconnut qu'aucune preuve écrite d'une autorité certaine « n'atteste clairement que les Bretons insulaires se soient établis dans

(1) C'est le titre de l'ouvrage de M. de Roujoux.

(1) Peut-être aussi M. Varin eût-il pu se dispenser de s'appesantir avec autant de sévérité sur certains traits fabuleux contenus dans les monuments dont il fait la critique, mais qui n'ont aucun rapport avec le point en litige, c'est-à-dire avec l'établissement de 383. Que ces monuments renferment çà et là des traits fabuleux, il n'y a rien là d'étonnant, puisqu'on en trouve partout, et même chez les auteurs les plus respectables du moyen-âge, comme, par exemple, Grégoire de Tours. Ce qu'il importait de démontrer, c'est que Girald-le-Cambrien, Henri de Huntingdon, Guillaume de Malmesbury, etc., ne sont pas le moins du monde des autorités sérieuses, lorsqu'ils parlent du prétendu établissement de 383 : M. Varin l'a certainement prouvé, et je crois qu'il aurait pu s'arrêter là.

Je supplie le savant doyen de me pardonner ces quelques observations, que je lui abandonne du reste en toute humilité. Rien de plus ridicule, à moi, que de prétendre lui faire la leçon, et je n'y ai jamais songé; seulement, faisant connaître ici mon sentiment personnel sur son œuvre, j'ai cru qu'il était plus loyal de dire ma pensée tout entière.

la péninsule armoricaine avant la grande émigration du v[e] siècle (1). » Ainsi donc, malgré les apparences, M. de Courson n'avait point défendu contre M. Varin l'opinion de Gallet sur l'établissement de 383, mais seulement l'interprétation universellement reçue avant ce dernier du passage de Gildas relatif à l'expédition du tyran Maxime. Et toutefois, comme on est toujours porté à céder ostensiblement le moins possible aux opinions d'un adversaire, M. de Courson ne put se résoudre à sacrifier complètement l'établissement de 383. Sans doute, il ne persistait pas comme Gallet à attribuer à Nennius, à Geoffroy, à Girald, à Guillaume de Malmesbury ni aux autres légendaires, cette autorité certaine et précise qui s'attache naturellement aux monuments *écrits* de l'histoire sérieuse; mais il voyait en eux les organes d'une tradition orale longue et puissante, et, à ce titre, il leur conservait une autorité plus vague à la vérité, une autorité d'ordre secondaire, mais réelle cependant, et que l'on distinguerait très-bien de l'autorité certaine attachée à l'écriture authentique, en l'appelant *autorité traditionnelle*.

M. de Courson sacrifiait sans beaucoup de regrets et Conan-Mériadec et les diverses circonstances de sa prétendue histoire, conservées ou découvertes par l'abbé Gallet; mais il maintenait le *fait nu* de l'établissement de 383 (si l'on peut parler ainsi), et ce fait il le mettait sous la protection du principe suivant : « qu'il n'est pas » permis de rejeter les traditions d'un peuple, » tant qu'une directe et certaine conviction ne » démontre pas qu'elles sont erronées. »

Voici donc, si je ne me trompe, quels furent pour la science les résultats de toute cette controverse :

1° Maxime, dans son expédition sur le continent, était accompagné d'un grand nombre de Bretons : c'est bien là le sens véritable des paroles de Gildas; mais, du reste, Gildas ne dit pas un mot dont on puisse conclure que ces Bretons se sont établis dans la péninsule armoricaine;

2° Le fait contesté de cet établissement ne repose sur aucun monument écrit d'une autorité certaine, et tous ceux dont on a invoqué le témoignage sont de nulle valeur comme *monuments écrits;*

3° Mais ce fait repose sur une tradition orale longue et puissante, qui a pour organes les monuments écrits qu'on vient de mentionner, et dont on n'a point encore démontré la fausseté d'une manière concluante.

La question est restée dans cet état jusqu'en 1847 : c'est dans cet état que je l'ai prise moi-même; et maintenant, s'il m'est permis de me mettre en scène, voici ce qu'il me reste à dire :

La preuve directe et concluante, demandée par M. de Courson contre la tradition de l'établissement de 383, j'ai essayé de la fournir, d'abord au congrès breton tenu à Kemper (en septembre 1847), puis dans cet article même, où je n'ai fait que résumer les arguments développés au congrès(1). Cette preuve, je la crois inébranlable, car, s'il est permis de disputer sur le silence de Gildas, que je regarde pour ma part comme concluant, mais où quelques esprits ne voudraient voir qu'un argument négatif (comme si la négation n'était pas, en certaines circonstances, une affirmation du contraire), du moins faut-il reconnaître que les arguments tirés du texte si explicite de Gurdestin, des édits de proscription du Code théodosien, et surtout de la Notice des dignités de l'empire, sont des arguments très-positifs, et auxquels je ne vois pas trop ce que l'on pourra répondre.

Si je ne me trompe pas, la question serait actuellement résolue; le prétendu établissement des Bretons de Maxime dans notre péninsule ne pouvant plus s'appuyer ni sur les monuments écrits ni sur la tradition, il faudrait la rejeter définitivement de l'histoire sérieuse; il faudrait adopter complètement, quant à la colonisation de notre péninsule par les Bretons, l'opinion de Vignier et de dom Lobineau, et chercher enfin nos véritables ancêtres, non plus dans l'armée de Maxime, mais parmi les émigrés du v[e] siècle, que la conquête saxonne chassa violemment de l'île de Bretagne. A. L.-B.

CONAN, 1[er], dit le Tort. — Pour bien comprendre les divers incidents de l'histoire de Conan-le-Tort qui sont parvenus jusqu'à nous, il est nécessaire de se représenter avec quelque exactitude la situation de la Bretagne continentale vers le milieu du x[e] siècle.

Notre malheureux pays avait subi pendant trente années (907-937) le joug et les dévastations des pirates normands; devant ces hordes ravageuses, clercs et laïques avaient pris la fuite; les uns s'étaient réfugiés en France, les autres en Angleterre (2); il n'était resté dans la péninsule que quelques pauvres colons attachés à la culture des terres, et à qui la pénurie de leurs ressources n'avait même pas permis d'aller chercher asile en pays étranger (3). Villes, châteaux, églises, monastères, simples habitations, tout avait été livré aux flammes par les Barbares du Nord, et la péninsule entière réduite à l'état de vaste désert (4); si bien que, pour nous rendre d'un mot cette désolation universelle, la chronique de Nantes nous dit que la terre elle-même frémit de terreur devant la face de ces envahisseurs farouches (5).

(1) M. de Courson, *Quelques mots en réponse à la Dissertation de M. Varin sur la Colonisation de la Péninsule armoricaine*, p. 22.

(1) Voy. plus haut, p. 4-8.
(2) et (3). *Chronicon Namnetense*, ap. D. Morice, *Pr.*, I, col. 145.
(4) *Vit. s. Gildæ Ruyensis*, ap. D. Morice, *Pr.*, I., colonne 353.
(5) «... Contremuit terra à facie eorum ». *Chron. Namn.* ap. D. Morice, *Pr.*, I, col. 144.

Dans cette catastrophe terrible avait péri, comme on le pense bien, toute l'œuvre si laborieusement édifiée, au siècle précédent, par Nominoë et ses deux successeurs immédiats; la royauté universelle avait été culbutée la première, les comtés et les *machtyernats* renversés les uns sur les autres, l'édifice entier de la constitution bretonne emporté par le torrent; en sorte que, quand Alain Barbe-Torte eut, par ses victoires, purgé le pays de la lèpre normande, tout était par terre, et, par conséquent, tout à reconstruire; il fallait restaurer tout d'abord la royauté universelle pour donner un centre à la nation bretonne; il fallait faire sortir de leurs ruines et de leur pêle-mêle ces principautés et ces seigneuries, où les diverses bandes d'émigrés insulaires étaient venues se cantonner du Ve au IXe siècle, suivant leurs différentes origines, et d'après les tribus et les dialectes auxquels elles appartenaient déjà de l'autre côté du détroit. Enfin, sur les frontières de la France et de la Normandie, il fallait rétablir d'une manière solide ces comtés de Rennes et de Nantes, dont le territoire, conquis au IXe siècle par Nominoë, s'interposait, comme une barrière avancée, entre les races ennemies du continent et la nation bretonne retirée dans l'intérieur de la péninsule.

Ce travail de reconstruction s'accomplit durant la seconde moitié du Xe siècle et les premières années du siècle suivant. Parmi les ouvriers qui s'y employèrent, Alain Barbe-Torte et Conan-le-Tort sont les deux principaux dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. On sait déjà ce que fit Alain *(Voy. ce nom)*; on sait qu'il chassa les Normands de la Bretagne; qu'il rétablit le comté de Nantes, et probablement celui de Vannes; qu'il restaura enfin à son profit cette royauté universelle dont il avait si bien mérité de porter le glorieux fardeau.

Quant à Conan, bien qu'on ne puisse l'égaler au libérateur de la Bretagne, ce n'était pourtant pas un homme médiocre, du moins si nous le jugeons d'après les résultats. Il était fils d'un certain Juhel Bérenger (1), à qui nos historiens donnent pour père Judicaël, successeur de Gurwand dans le comté de Rennes et descendant de Nominoë par sa mère, fille d'Erispoë. Je dois dire, pour mon propre compte, que je n'ai rien trouvé dans les monuments originaux de notre histoire qui atteste d'une manière évidente la paternité de Judicaël à l'égard de Juhel Bérenger; toutefois, comme ce dernier avait des prétentions à l'héritage de Judicaël, on doit croire que, s'il ne descendait pas de lui en ligne directe, il appartenait au moins à la même famille. On ne sait si ce Bérenger s'exila de la Bretagne à l'époque de l'invasion normande; ce qui est certain, c'est qu'il s'y trouvait avant l'expulsion définitive des pirates; qu'il eut beaucoup à souffrir des violences de ces pirates, et se vit, par suite de leurs désastreuses invasions, réduit à un état d'extrême faiblesse.

Nous voyons, en effet, qu'il fut obligé de se mettre sous le patronage *(tutela)* de Wicohen, archevêque de Dol, et contraint de prendre place à la table et parmi les vassaux du prélat (1). Le retour d'Alain Barbe-Torte (937) délivra le pays de Rennes du joug des Normands; mais il eut aussi pour effet de le placer dans la dépendance immédiate et, pour ainsi dire, dans le domaine proche du comte de Nantes. Quant à Wicohen, il paraît avoir profité de cet événement pour étendre sa puissance sur le patrimoine de Bérenger, en retenant ce dernier dans la position inférieure où ses désastres précédents l'avaient contraint de descendre. Ce fut Conan, fils de Juhel, qui affranchit son père de ce vasselage illégitime, et renvoya l'archevêque à son siége pontifical (nous dit la *Chronique de Saint-Brieuc*), en revendiquant pour Bérenger les droits qu'il avait sur le comté de Rennes. (2)

Ces droits ne durent pas être reconnus sans

(1) Voy. *Chron. Namn.*, ap. D. Morice, *Pr.*, I, col. 147. — *Vit. s. Gildæ Ruy.*, ap. D. Morice, *Pr.*, I, col. 354.

(1) *Chron. Briocense*, ap. D. Morice, *Pr.*, I, col. 33.

(2) Je crois devoir citer ici le curieux texte du *Chronicon Briocense :* « Hic verò Conanus primò patrem suum et » matrem cum exiguâ familiolâ eorum a *mensâ* et *tutelâ* » Wicoheni Dolensis archiepiscopi retraxit. Deindè patri» monia eorum et sua sibi viriliter vindicans, *et eumdem* » *archiepiscopum ad sedem propriam remisit.* » *Chronic. Brioc.*, ap. D. Morice, *Pr.*, I, col. 33.

Si l'on veut traduire exactement la dernière phrase de ce texte, il faut dire : « Ensuite Conan, revendiquant cou» rageusement le patrimoine de ses parents, qui était » aussi le sien, renvoya l'archevêque à son propre siége. » Ceci veut dire, non pas que l'archevêque, dépossédé de son siége, y ait été rétabli par Conan, mais tout au contraire que Wicohen, non content de sa dignité épiscopale et de ses propres domaines, avait envahi le patrimoine de Bérenger et de Conan, ce qui força ce dernier à *renvoyer* le prélat à *son propre siége.* C'est dans ce sens que j'ai compris ce passage; mais le vieux Le Baud l'a entendu très-différemment, puisqu'il nous dit que Conan « remit l'archevêque sur siége », ce qui voudrait dire que, loin d'être envahisseur, il avait été lui-même dépouillé de ses propres domaines. Quelque respect que j'aie pour nos vieux historiens, qui ne sont point du tout si méprisables qu'on le répète souvent, je ne puis adopter la traduction de Le Baud; car, bien que le latin de la *Chronique de Saint-Brieuc* (rédigé au XIVe siècle) n'ait pas l'exactitude du latin classique, *archiepiscopum ad sedem remittere* signifie littéralement *renvoyer l'archevêque à son siége;* et si le chroniqueur avait voulu dire que Conan rétablit Wicohen sur le trône épiscopal d'où il aurait été chassé, nul doute qu'il n'eût dit : *Archiepiscopo sedem propriam reddidit*, ou mieux *archiepiscopum* IN *sedem propriam* RESTITUIT, c'est-à-dire, *il rendit son siége à l'archevêque*, ou *il replaça l'archevêque sur son siége.* Les paroles de la *Chronique* s'expliquent donc naturellement dans le sens que je leur ai donné; mais remarquons en outre que le sens admis par Le Baud implique contradiction : supposons, en effet, que Wicohen eût été chassé de son siége et dépouillé de ses domaines. Quelle sorte de patronage et de protection *(tutela)* eût-il donc pu, dans ce cas, accorder à Bérenger? Comment eût-il pu nourrir et entretenir *(mensa)* le comte de Rennes et les vassaux qui lui étaient encore attachés *(exigua familiola)*?

difficulté : Bérenger, en effet, n'avait conservé qu'un très-petit nombre de vassaux *(exigua familiola)*, et l'anarchie produite par l'invasion normande ayant accoutumé les seigneurs particuliers du comté de Rennes, comme ceux du reste de la Bretagne, à se passer de suzerain, on peut croire qu'ils opposèrent tout d'abord une grande répugnance aux prétentions de Bérenger ; il est même probable que les droits de ce dernier ne furent pas établis d'une manière assurée avant la mort d'Alain Barbe-Torte (953), événement qui fut suivi presque immédiatement de certaines circonstances que je ne puis me dispenser de rappeler ici.

Alain avait épousé une sœur de Thibaud, comte de Blois ; en mourant, il laissa pour héritier un seul fils légitime encore au berceau, et qui portait le nom de Drogon. La tutelle et la jouissance du patrimoine de Drogon, pendant sa minorité, revenaient de droit à son oncle Thibaud (1). Mais celui-ci ayant marié la veuve de Barbe-Torte à Foulques Nerra, fils de Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou, céda à son beau-frère la tutelle de Drogon, aussi bien que la jouissance de la moitié des biens du mineur, à savoir : le comté de Nantes, et probablement aussi celui de Vannes ; il garda pour lui-même l'autre moitié (2), qui consistait dans le reste de la Bretagne, moins les comtés de Cornouailles et de Léon, soumis à leurs chefs particuliers, encore bien qu'ils reconnussent la suzeraineté supérieure d'Alain Barbe-Torte et de ses héritiers légitimes. Thibaud, retiré dans son comté de Blois, se trouva naturellement assez embarrassé de ces domaines, où il lui était difficile de faire respecter sa puissance, et, en conséquence, il céda tous ses droits, partie à l'archevêque Wicohen, partie au comte Bérenger ; en retour (à ce qu'il semble) d'un hommage purement nominal, et, en outre, d'une somme d'argent qu'il employa à bâtir les châteaux de Chartres, de Blois et de Chinon. (3)

La suite de l'histoire fait voir que Bérenger eut le comté de Rennes, et Wicohen, par conséquent, cette partie septentrionale de la péninsule, qui forma plus tard le partage de Penthièvre. (4)

Cependant le jeune Drogon mourut très-peu de temps après son père, assassiné (dit la *Chronique de Nantes)* par sa nourrice, que Foulques Nerra avait poussée à commettre ce crime. Barbe-Torte avait laissé, outre Drogon, deux bâtards, Hoël et Guérech, fils d'une noble concubine nommée Judith. Toutefois, les Nantais, avant de s'adresser à cette descendance illégitime, se tournèrent vers Foulques, et le reconnurent quelque temps pour seigneur ; mais comme il ne sut pas défendre ses nouveaux vassaux contre les Normands, qui étaient revenus encore une fois à la charge, les Nantais, indignés de sa lâcheté, le chassèrent de chez eux, et, par un retour à la postérité d'Alain, ils prirent pour comte Hoël, l'un des deux bâtards (1). Quelque temps après cet événement mourut Bérenger (2), et Conan resta seul maître du comté de Rennes.

Hoël et Conan étaient tous deux jeunes, belliqueux et ambitieux ; ils ne tardèrent pas à se prendre de querelle. Hoël, se portant pour héritier des droits de Barbe-Torte, réclamait l'hommage et la soumission du comte de Rennes (3) ; celui-ci, de son côté, non seulement prétendait à l'indépendance, mais, alléguant la bâtardise d'Hoël, il se présentait comme le seul descendant légitime de la race de Nominoë, et revendiquait à ce titre la royauté universelle de la Bretagne (4), avec tous les droits qui s'y trouvaient attachés, c'est-à-dire avec l'hommage du comte de Nantes et des autres chefs particuliers de la péninsule.

Tel est le véritable caractère de la querelle : la royauté universelle avait été fondée par Nominoë et restaurée par Alain Barbe-Torte ; on sentait trop bien la nécessité de ce centre d'action pour songer désormais à s'en passer ; mais il s'agissait de savoir à qui elle appartiendrait définitivement.

Au premier abord, si l'on se rappelle que les comtes de Nantes avaient pour auteur Alain Barbe-Torte, c'est-à-dire le libérateur de la Bretagne et le restaurateur de la royauté univer-

(1) *Chron. Namn.*, ap. D. Morice, *Pr.*, I, col. 146 et 147.

(2) *Chron. Namn.*, ap. D. Morice, *Pr.*, I, col. 147.

(3) « Aliam verò medietatem quam Berengarius comes » et Wicohenus archiepiscopus Dolensis de illo (Theobaldo, » Blesensium comite) receperunt, in suâ potestate retinuit, » et de expletis quæ indè habuit, Carnutæ turrim et Blesii » et Cainonis perfecit ». *Chronic. Namn.*, apr. D. Morice, *Pr.*, I, col. 147.

(4) Que Wicohen ait reçu de Thibaud cette partie septentrionale de la péninsule qui s'étendait de Dol aux frontières du Léon, qui porta jusqu'au XIe siècle le nom de Domnonée et qu'il l'ait échangée, vers cette époque, pour celui de Penthièvre, c'est ce qu'il n'est pas difficile de faire voir. Les comtés de Vannes et de Nantes appartenaient alors aux héritiers de Barbe-Torte, celui de Rennes, à Bérenger ; la Cornouaille et le Léon avaient des dynasties particulières qui nous sont connues : il n'y avait donc de vacant dans la péninsule que le territoire domnonéen ; ce ne peut donc être que ce territoire ou partie de ce territoire qui ait été cédé par Thibaud à l'archevêque Wicohen.

(1) Voy. sur tous ces faits la *Chronique de Nantes*, ap. D. Morice, *Pr.*, I, col. 147.

(2) Dans une lettre écrite aux évêques de Bretagne par le pape Jean XIII, au sujet de la querelle des églises de Dol et de Tours, on lit ces mots : « Inter hæc sciant vestri » homines maximè nobiliores, nominatim *Berengarius* et » filius suus Conanus, Hoël, cum fratre suo Guerech et » cum cæteris majoribus, ut si contrà justitiam, etc. » (Ap. D. Morice, *Pr.*, I, col. 347.) Cette lettre ne porte pas de date ; mais, selon D. Morice, elle aurait été écrite en l'an 970 : Bérenger vivait donc encore à cette époque ; mais il devait être très-vieux, et l'on peut croire qu'il ne tarda guère à mourir.

(3) *Chronic. Namnet.*, ap. D. Morice, *Pr.*, I, col. 147. — *Chronic. Briocense*, *id. ibid.*, col. 81.

(4) *Chronic. Brioc.*, ap. D. Morice, *Pr.*, I, col. 31.

selle, le bon droit des prétentions nantaises semble tout-à-fait incontestable : la lutte qui va s'engager doit cependant leur donner tort, et faire passer aux mains des comtes de Rennes la dignité de chef universel de la nation bretonne. C'est là, malgré tout, un résultat dont je ne saurais m'affliger. Si, en effet, on veut bien considérer la suite de l'histoire et la situation de la ville de Nantes; si l'on se souvient que les Nantais ont déjà accepté de leur plein gré la domination d'un prince angevin (Foulques Nerra); si l'on songe que dans la guerre qui va s'ouvrir, comme dans les siècles qui suivront, ils accepteront encore ou même provoqueront plus d'une fois, avec imprudence, l'alliance étrangère des comtes d'Anjou, on sentira facilement combien la souveraineté universelle, aux mains de la maison de Nantes, eût pu, dans un moment donné, devenir dangereuse pour la Bretagne; tandis, au contraire, que la répulsion des comtes de Rennes pour toute alliance et toute domination étrangères, leur attachement instinctif à la nationalité et à l'indépendance armoricaines, forment certainement leur meilleur titre à la reconnaissance de la postérité bretonne.

Quoi qu'il en soit, les commencements de la lutte favorisèrent singulièrement la cause des comtes de Nantes : Hoël, en effet, soit qu'il eût préalablement vaincu son adversaire dans des combats dont le souvenir ne nous est point parvenu, soit qu'il eût devancé les préparatifs de Conan, Hoël entra en forces dans le pays de Rennes, dévasta la campagne, brûla les maisons, et s'avança ainsi jusque sous les murs de la capitale de Conan (1); si bien que le seul document qui nous transmette quelques détails sur cette première expédition, la *Chronique de Nantes*, nous montre Conan à bout de ressources, et forcé de chercher dans la trahison des armes contre son vainqueur. Peu de temps après, en effet (980), Hoël fut tué dans une partie de chasse aux environs de Nantes, par un seigneur de sa cour nommé Galuron. Si l'on en croit la *Chronique de Nantes*, ce Galuron aurait été un vassal de Conan qui, sur la suggestion de ce dernier, et feignant de chercher auprès d'Hoël un asile contre des ennemis particuliers, se serait réfugié à la cour du comte de Nantes pour l'occire en trahison (2). Sans doute, la barbarie des mœurs du temps rend trop vraisemblable le crime imputé à Conan par la *Chronique de Nantes*, et l'on ne saurait avec quelque certitude s'inscrire en faux contre cette imputation; mais, d'un autre côté, la partialité de la *Chronique* en faveur des prétentions nantaises est si évidente et si passionnée, qu'elle permet des doutes très-

(1) *Chronic. Namn.*, ap. D. Morice, *Pr.*, I, col. 147 et 148.

(2) Voy. toute cette histoire de la mort d'Hoël et de la trahison de Galuron dans le *Chronicon Namnetense*, ap. D. Morice, *Pr.*, I, col. 148.

légitimes sur la justice des accusations portées par elle contre les adversaires de la maison de Nantes.

Ce qu'il y a de certain, c'est que cette mort était pour Conan une heureuse fortune : en jetant le trouble parmi ses ennemis, elle lui donnait sans peine, dans la lutte engagée, tous les avantages de la position : Hoël, d'ailleurs, ne laissait qu'un frère, bâtard comme lui, nommé Guérech, déjà consacré au sacerdoce, et qui venait d'être choisi pour évêque par le clergé nantais. Ce Guérech avait été instruit aux lettres sacrées chez les Bénédictins d'Orléans; il passait pour un clerc savant (1), et suffisamment apte aux laborieuses fonctions de l'épiscopat (2); mais on pouvait douter avec quelque raison que l'éducation bénédictine lui eût donné une aptitude aussi heureuse pour la direction de la guerre et pour l'existence belliqueuse d'un souverain féodal. D'autre part, les Nantais se trouvaient alors réduits à leurs propres ressources, et ne pouvaient compter d'aucune manière sur l'alliance du comte d'Anjou : le vieux Grisegonelle, en effet, ne devait point avoir oublié l'affront fait à son fils par les Nantais quand, après avoir choisi pour comte Foulques Nerra, ils l'avaient ignominieusement chassé de chez eux pour lui substituer le bâtard Hoël; et, comme pour mieux marquer son ressentiment à leur égard, en se rapprochant de leur ennemi, Geoffroy avait marié (en 970) sa fille Ermengarde au comte de Rennes (3). On ne pouvait pas s'attendre, par conséquent, à le voir se coaliser contre son gendre avec ces mêmes Nantais, dont son fils avait essuyé les affronts.

La partie semblait donc belle pour Conan; il eut le tort de la croire trop vite gagnée et compromit d'un coup tous ses avantages par un excès d'audace.

On se souvient, en effet, qu'au temps de Nominoë, d'Erispoë et de Salomon, la monarchie bretonne s'étendait vers l'est jusqu'à la rivière appelée en latin *Meduana* (la *Mayenne* et la *Mayne*) (4). Il n'en était plus de même à l'époque qui nous occupe : durant la période de l'invasion normande, les comtes d'Anjou avaient profité du désordre universel pour s'emparer de

(1) *Chron. Namn.*, ap. D. Morice, *Pr.*, I, col. 147 et 148.

(2) « Satis ad hoc ministerium erat idoneus ». *Chron. Namn.*, *Id. Ibid.*, col. 148.

(3) *Chronic. Montis S. Michaelis in periculo maris*, ap. Labbe, nova Biblioth. libr. manuscript., t. II, p. 350. — Radulph. Glab., hist., libr. II, cap. 3, ap. Scriptor. rer. gall. et franc., t. X, p. 15.

(4) La rivière appelée *Meduana* prend sa source dans le département actuel de l'Orne, passe à Mayenne, Laval, etc., puis à Angers, où elle opère sa jonction avec la Sarthe venant du Mans, pour aller de là se jeter dans la Loire, un peu au-dessous des Ponts-de-Cé : en français, elle porte le nom de *Mayenne*, de sa source à Angers, et celui de *Mayne* ou *Maine*, depuis sa jonction avec la Sarthe jusqu'à son embouchure dans la Loire.

la partie orientale du territoire armoricain, en sorte que, depuis Alain Barbe-Torte, la domination bretonne se trouvait resserrée dans les limites qui ont été, jusqu'en 89, celles de la province de Bretagne. L'ambition évidente de Conan était de rétablir à son profit la monarchie bretonne, telle qu'elle existait au temps de Nominoë : aussi, après la mort d'Hoël, persuadé que les Nantais, atterés par ce coup, ne pouvaient rien contre lui, il n'hésita point à attaquer Geoffroy, malgré les liens qui l'attachaient à ce prince, et envoya dans l'Anjou une petite armée, qui s'avança, en ravageant le pays, jusqu'aux portes mêmes de la ville d'Angers.

Cette entreprise fut une double faute : d'abord elle échoua complètement ; les Bretons, mis en déroute par Grisegonelle, furent contraints de regagner honteusement leur pays (1) ; ensuite elle eut pour effet immédiat de donner aux Nantais un auxiliaire puissant, sur lequel ils n'avaient aucun lieu de compter.

Les Nantais n'étaient point d'ailleurs aussi attérés que Conan semblait le croire : sans beaucoup délibérer, ils avaient, aussitôt la mort d'Hoël, choisi Guérech pour remplacer son frère, et Guérech (2), malgré sa double qualité de prêtre et d'évêque, n'avait point hésité à revêtir la cuirasse et à se mettre à leur tête. Par un hasard heureux pour la cause des comtes de Nantes, il se trouva que ce savant clerc était en même temps un guerrier vaillant, habile (3), et qui s'empara de la première occasion pour accabler son ennemi.

Mettant à profit l'échec éprouvé par les Rennais dans leur campagne d'Anjou, Guérech entra aussitôt dans le comté de Rennes, brûla et ravagea comme avait fait Hoël, et, comme lui encore, s'avança avec ses guerriers jusqu'à la capitale de Conan (4). — Mais celui-ci, pour cette fois, était mieux préparé : il avait réuni de nouvelles troupes, et, lorsque le comte de Nantes, chargé de butin, reprit la route de son comté, Conan sortit de Rennes avec une armée nombreuse, donna la chasse à son ennemi, et entra à sa suite dans le pays nantais (5). A peine en avait-il franchi la frontière que Guérech se retourna et fit volte-face : il venait d'être rejoint par les guerriers du comte d'Anjou (6) ; il pouvait tenir tête à un adversaire.

La bataille se livra (en 981) dans la lande de *Concruz* ou *Conquereus* (aujourd'hui Conquereuil), non loin du bourg de Guémené-Penfau (1). La mêlée fut sanglante ; Conan y fut blessé à la main droite, et il périt beaucoup de monde des deux côtés ; mais, bien que, des deux parts, on se soit attribué la victoire, le dernier avantage semble être resté au comte de Rennes (2), et, toutefois encore, les pertes des deux partis furent telles, qu'après le combat, chacun ne songea qu'à retourner chez soi pour panser ses blessures, sans entreprendre davantage.

A la suite de cette journée, les hostilités demeurèrent (à ce qu'il semble), suspendues pendant plusieurs années (3). Au bout de ce temps, Guérech prit de nouveau l'offensive, envahit le comté de Rennes et battit si bien son adversaire, que celui-ci n'eut plus d'autre asile assuré que la ville de Rennes (4). La mort vint encore une fois débarrasser Conan de son ennemi, et cette fois encore, la *Chronique de Nantes* (notre seul guide dans cette histoire), attribue cette mort à la trahison. D'après ce monument, ce serait Héroïc, abbé de Redon, et médecin de Guérech, qui aurait fait périr ce prince, par ordre de Conan, en le saignant avec une lancette empoisonnée (5).

On voudra bien encore appliquer ici, à propos de cette imputation dirigée contre Conan, les observations que j'ai déjà faites plus haut sur la mort du comte Hoël. On peut ajouter que, dans le cas présent, l'exactitude du récit de la *Chronique de Nantes* nous devient particulièrement suspecte, par suite d'une circonstance spéciale qui porte tous les caractères de la fausseté : il s'agit de la qualité d'abbé de Redon, attribuée à Héroïc. Le Cartulaire de Redon, monument d'une autorité incontestable, nous fait connaître la suite des abbés de ce célèbre monastère depuis l'époque de sa fondation jusqu'au milieu du XII[e] siècle, et nous n'y trouvons aucune mention de cet Héroïc. Si l'on admet, quant au reste, la vérité du récit fourni par la *Chronique*, il faut donc au moins regarder l'empoisonneur comme un simple moine, et non comme un abbé (6).

Guérech, qui s'était marié depuis son élévation à la dignité de comte, laissa de sa femme Arembherge (en latin *Aremburgis*), un seul fils

(1) Voy. le *Rec. des Hist. de Fr.*, t. IX, p. 31, note *a*, et à la fin de cet article la *Note sur les deux expéditions de Conan contre l'Anjou.*

(2) et (3) *Chron. Namn.*, ap. D. Morice, *Pr.*, I, col. 148.

(4) *Chron. Namn.*, *Id.*, *Ibid.*, col. 148.

(5) *Chron. Namn.*, *Id.*, *Ibid.*, col. 148.

(6) Voy. à la fin de cet article une *Note sur les deux batailles de Concruz.*

(1) Département actuel de la Loire-Inférieure, arrondissement de Savenay.

(2) Voy. le *Chron. Namn.*, ap. D. Morice, *Preuves*, I, col. 148, et le *Chronicon Montis S. Michaelis in periculo maris*, ap. Labbe, *Biblioth. libror. manuscript.*, t. I, p. 350. Voy. aussi la *note finale sur les deux batailles de Concruz.*

(3) Avant de reprendre la guerre, Guérech régla, de concert avec le comte de Poitiers, la délimitation du comté de Nantes, du côté du Poitou ; il fit rebâtir la cathédrale de Nantes, etc. (Voy. *Chron. Namn.*, ap. Dom Morice, *Preuves*, I, col. 148.)

(4) *Chron. Namn.*, *id.*, *ib.*, col. 148.

(5) Voy. Dom Morice, *Preuves*, I, col. 148, et Le Baud, *Histoire de Bretagne*, p. 142.

(6) Cette remarque est des Bénédictins. Voy. Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 84.

en bas âge, nommé Alain, qui mourut très-peu de temps après son père (990). (1) Cette mort permit enfin à Conan de réaliser le rêve constant de son ambition. Ce n'est pas, toutefois, qu'il n'existât encore quelques rejetons de la maison de Nantes. Il restait deux jeunes princes, Judicaël et Hoël, fils bâtards d'Hoël dont nous avons parlé, et qui étaient alors élevés par leur grand'mère Judith (2); mais leur jeunesse était trop tendre pour offrir aux Nantais des garanties sérieuses, et peut-être d'ailleurs ces derniers ne furent-ils pas sans éprouver un certain dégoût pour une maison qui ne savait se perpétuer que par la débauche et par la bâtardise. Ce qu'il y a de certain, c'est que les deux fils d'Hoël ne trouvèrent d'appui que dans leur oncle, le vicomte Hamon, frère utérin de leur père et fils de Judith. Tout ce que celui-ci put faire pour eux, ce fut de les emmener à la cour de Foulques Nerra (3), qui avait succédé dans le comté d'Anjou à son père Grisegonelle, mort en 987.

Pendant que les deux bâtards cherchaient un refuge sur la terre étrangère, Conan arrivait avec ses guerriers et s'emparait du comté de Nantes. Pour mieux s'assurer de la cité nantaise, il mit des troupes dans la forteresse relevée par Alain Barbe-Torte, et en confia la garde à Orscand ou Aurscand, évêque de Vannes (4), tandis qu'il construisait une seconde citadelle « en l'anglet de la cité de Nantes, en » la partie occidentale, près Loire (5). » Cette nouvelle forteresse, appelée dans la suite (selon Le Baud), le château du Bouffay, fut également garnie de guerriers dévoués au comte de Rennes, et destinée à comprimer toute tentative de révolte (6).

Conan avait ainsi atteint le but de tous ses efforts; non seulement il était maître des comtés de Rennes et de Nantes, mais, depuis la mort de l'archevêque Wicohen (arrivée avant 990), il avait, sans aucun doute, réuni sous son autorité immédiate la portion de la péninsule jadis inféodée au prélat par Thibaud, comte de Blois (7). Tous les princes particuliers de la Bretagne le reconnaissaient pour suzerain. Il n'hésita plus, et prit ouvertement la qualité de chef suprême des Bretons. On peut croire qu'il prit aussi le titre de Roi, puisque, d'après les propres paroles de Raoul Glabert, « il porta le » diadème à la manière des rois (1). » Dans la seule charte qui nous reste de lui, on lui donne le nom de ***Princeps Britannorum;*** mais cette charte même prouve que Conan, n'importe par quel titre on le désignait, possédait bien réellement cette dignité de chef universel, tant illustrée jadis par Nominoë et par Alain-ar-Bras: la signature du prince des Bretons y est en effet suivie de celle des neuf évêques de Bretagne, qui, tous, le reconnaissent expressément pour leur seigneur (2).

La maison de Rennes était donc triomphante.

(1) Voy. Le Baud, *Histoire de Bretagne*, p. 142.
(2) Voy. Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 142 et 143.
(3) Voy. Le Baud, *ibid.*, p. 143.
(4) Ledit évêque porte en latin le nom d'*Auriscandus*, que quelques auteurs ont traduit en français par *Avriscand;* mais il est évident qu'*Auriscandus* est le même nom qu'*Aurscandus* ou *Orscandus*, en langue vulgaire, *Orscand*.
(5) Voy. Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 143.
(6) Voy. *idem*, *ibid.*, p. 143.
(7) J'ai fait voir plus haut que le territoire concédé à Wicohen par Thibaud, comte de Blois, n'était autre que l'antique Domnonée, ou du moins faisait partie de la Domnonée. Que ce territoire soit revenu aux mains des comtes de Rennes, c'est ce qui n'est pas douteux, puisque, au commencement du XIe siècle, le duc Alain III, petit-fils de Conan-le-Tort, donna en apanage à son frère Eudes, sous le nom de partage de *Penthièvre*, toute la partie septentrionale de la Bretagne comprise entre le Couësnon et la frontière orientale du comté de Léon, c'est-à-dire toute l'antique Domnonée. Or, si nous recherchons l'époque où cette partie de la Bretagne a dû tomber dans le domaine de la maison de Rennes, nous devons nous arrêter à la mort de Wicohen; car, comme le prélat n'avait pas probablement d'enfants, ou au moins pas d'enfants légitimes, tous les fiefs qu'il possédait personnellement, c'est-à-dire tous ceux qui n'étaient point essentiellement attachés au siége épiscopal de Dol, retombèrent dès lors dans le domaine du suzerain temporel de l'archevêque; et ce suzerain était précisément Conan, comte de Rennes, qui se portait dès lors pour héritier des rois bretons et pour chef universel de la Bretagne. — Il existe dans le Cartulaire de Redon, une charte (publiée par dom Morice, au tome I *des Preuves*, col. 344), laquelle nous montre Juhel Bérenger tenant sa cour à Lanmeur *(Lamur-Meler)*, au diocèse de Tréguier, et disposant en maître d'une île *(Enesmur)* située sur la côte du pays de Lanmeur; on pourrait donc dire, d'après cela, que les comtes de Rennes avaient sur tout ou partie de la Domnonée des droits ou au moins des prétentions antérieures à la concession faite par Thibaud à Wicohen; mais malheureusement la charte en question porte avec elle les indices les plus évidents de sa fausseté, et l'on ne peut, conséquemment, faire aucun fond sur les circonstances qui s'y trouvent relatées.

(1) « ..... *Nam* MORE REGIO, *imposito sibi diademate* » *Glabri Rodulphi hist.*, lib. II, cap. 3. — Au *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 15.

(2) Voici quelques détails sur cette charte réellement intéressante: elle rapporte la donation de plusieurs villages du pays de Rennes faite à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, par le comte Conan, prince des Bretons *(Conan, Britannorum Princeps);* il y est dit que cette donation fut faite à Dol, dans le monastère de Saint-Samson, puis confirmée, en présence des moines du Mont-Saint-Michel, dans une crypte du même monastère *(sedente comite in unâ criptâ S.-Samsonis Doli)*. Voici les signatures des principaux témoins: « † Signum Conani; † Goffredi Conani filii; *Main*, » *archiepiscopus* testis; Auriscandus, episc. t.; Constan- » tinus, episc. t.; Oratius, episc. Cornugaliæ, t.; Roal- » dus, episc. t.; Rethwalatrus, episc. t.; Dredcondus, » episc. t. Deotbaldus, episc. Redonensis, t.; Ugo, t. Nan- » net, episc.; Hinovem, episcopi *jussu*, Conani *eorum domini* » testes sunt huic cartulæ; Gurveden, laicus testis; frater » ejus Arscot, laicus testis, etc. » Ap. D. Morice, *Pr.*, I, col. 350 et 351. Cette charte porte la date de 990. On voit qu'à cette époque Wicohen était mort, et avait été remplacé par Main, sur le siége archiépiscopal de Dol. Il est évident que, puisque les neuf évêques bretons reconnaissent Conan pour leur seigneur, c'est qu'il était chef suzerain de toute la Bretagne. Quant au titre par lequel on l'a désigné, inutile de dire que diverses chroniques lui donnent souvent celui de duc.

et rien ne semblait devoir troubler ce triomphe, pas même le comte d'Anjou, qui avait bien donné asile aux deux bâtards nantais, mais qui ne paraissait guère empressé de les venger. L'imprudente audace de Conan vint de nouveau provoquer ce redoutable ennemi, et détermina une catastrophe qui fut fatale au provocateur.

Restituer à la Bretagne les limites qu'elle avait au temps de Nominoë, en s'emparant de tout le territoire compris à l'ouest de la *Meduana*, telle était depuis long-temps, on le sait déjà, la pensée du comte de Rennes. Un premier échec n'avait pu le décourager, et d'ailleurs, après la conquête du comté de Nantes, il se croyait placé plus favorablement que jamais pour réaliser ce rêve constant de son ambition. Il résolut toutefois d'agir avec habileté et de mettre de son côté autant de chances que possible. Ayant appris que Foulques était parti d'Angers pour se rendre à la cour du roi de France, qui devait, vers la même époque, se trouver à Orléans, Conan se disposa lui-même à aller l'y rejoindre; mais, avant de partir, il ordonna à ses fils (1) de se jeter sur l'Anjou avec bon nombre de guerriers, de piller et ravager tout sur leur passage, en ayant soin surtout de reconnaître les positions les plus faibles du pays et les places les plus faciles à emporter. (2)

Cela dit, Conan se rendit à Orléans, où il rencontra Foulques Nerra, et comme le roi de France n'était pas encore arrivé, les deux comtes prirent le parti de l'attendre : ce fut alors qu'un hasard assez singulier vint révéler à l'Angevin les projets du Breton.

Conan étant un jour dans son hôtel avec quelques-uns de ses chevaliers, voulut les mettre au courant de l'entreprise qu'il avait formée contre l'Anjou, et il termina en disant que ses fils seraient dans quatre jours aux portes de la ville d'Angers.

Foulques, qui passait d'aventure devant la maison occupée par le comte de Rennes, y entra au même moment, *ut ventrem purgaret*, dit la Chronique. Le retrait où il prit asile se trouvait séparé de la chambre de Conan par une faible muraille, en sorte qu'il entendit facilement toute la conversation. Aussitôt, pour ne point donner l'éveil, il feint d'avoir affaire à l'un de ses châteaux, peu éloigné de là, quitte Orléans, court à Angers, bride abattue, fait le voyage en deux ours, rassemble promptement ses guerriers et les place en embuscade hors de la ville, sur le chemin que devaient suivre les Bretons.

Au jour dit, ceux-ci se présentent pleins de confiance, persuadés qu'en l'absence du comte ils vont avoir bon marché des Angevins, et qui sait? Peut-être même s'emparer de leur capitale. Mais à peine sont-ils arrivés sous les murs de la ville, que Foulques se jette sur eux avec sa troupe, en massacre un bon nombre, fait force prisonniers et met le reste en fuite. La déroute fut complète, car la seule nouvelle du retour du comte suffit pour jeter l'effroi parmi ses ennemis et leur ôter toute idée de résistance (1). Deux des fils de Conan restèrent parmi les morts, les deux autres furent pris, et avec eux une foule de barons, de chevaliers et de fantassins.

Après cet exploit, Foulques retourne à Orléans, y arrive précisément le même jour que le roi Robert, fils de Hugues Capet (2), et va mettre pied à terre devant l'hôtel royal. Près de lui était un de ses chevaliers, chevauchant sur un dextrier blanc et noir qui avait appartenu à l'un des fils du comte de Rennes pris dans la bataille. Les Bretons reconnaissent aussitôt le cheval de leur prince et s'informent de quelle manière il avait pu tomber au pouvoir des Angevins (3). Ceux-ci racontent toute l'histoire, et jouissent à leur aise du désespoir et de la déconfiture de Conan (4).

Mais les évêques qui se trouvaient à la cour de Robert, fidèles à leur rôle sacré et vénérable, requièrent aussitôt la paix : elle est conclue par l'intermédiaire du roi et du duc de Normandie (5) (Richard le Vieil). Les prisonniers sont rendus moyennant rançon, et les deux rivaux s'en retournent bientôt, chacun chez soi, dans un accord apparent. (6)

Toutefois, ce n'était là qu'une paix plâtrée, et le comte d'Anjou méditait déjà une vengeance éclatante. Sa puissance lui en fournissait les moyens; il voulut de plus un prétexte, et c'est alors qu'il songea aux deux bâtards nantais réfugiés à sa cour, mais profondément oubliés pendant deux ans.

Au nom des droits de Judicaël, fils d'Hoël, et légitime héritier du comté de Nantes, Foulques se mit à ravager la frontière des Etats de Conan, et alors commença entre les deux prin-

(1) Ils étaient au nombre de quatre, suivant *Gesta Consulum Andegavensium* (au *Recueil des historiens de France*, t. X, p. 255); mais Dom Lobineau dit que ces quatre fils étaient nés d'une autre femme que de la duchesse Ermengarde.

(2) Voy. toute l'histoire de cette seconde expédition de Conan contre l'Anjou, dans le *Gesta Cons. Andegav.* (au *Recueil des historiens de France*, t. X, p. 255). Voy. aussi, a la fin de cet article, la note sur les deux expéditions de Conan contre l'Anjou.

(1) « Nam regressu consulis cognito resistendi nec ad » momentum constantiam habuerunt inimici. » *Gesta Cons. Andegav.*, au *Rec. des hist. de Fr.*, t. X, p. 255.

(2) Hugues Capet était roi depuis l'an 987; il vivait encore, puisqu'il ne mourut qu'en 996; mais il avait fait d'avance proclamer roi son fils Robert, en l'an 988.

(3) « Quæsitum est à Britonibus quomodò equus ab illis » habeatur. » *Gesta Cons. Andegav.*, au *Rec. des hist. de Fr.*, t. X, p. 255.

(4) « Deflet Conanus casum suorum, coràm regé lamentatur. » *Id.*, *ibid.*, p. 255.

(5) « Ab episcopis *pax quæritur*, et mediante *Roberto* » *rege* et *Richardo*, Normannorum duce...,... concordia » efficitur. » *Id.*, *ibid.*, p. 255.

(6) Ces événements doivent être placés en l'année 991, ou au commencement de l'annee suivante.

ces une de ces guerres de pillage, de massacre et de dévastation dont les coups portaient, sans distinction, sur la vie de l'homme de guerre et sur le champ du pauvre colon (1). Une telle situation ne pouvait toutefois se prolonger beaucoup, et les deux rivaux avaient trop de haine l'un contre l'autre pour n'avoir pas hâte d'arriver à la conclusion. On prit donc jour et lieu pour une bataille décisive : le lieu choisi fut cette lande de *Concruz*, déjà célèbre par un premier combat, et le jour, le 5 des kalendes de juillet (27 juin) de l'an 992 (2).

Quelque temps avant l'époque fixée, les Bretons se rendirent dans la lande, y creusèrent un fossé long et profond qui fut soigneusement recouvert de branches d'arbres, et complètement dissimulé. Au jour dit, les deux armées se présentèrent dans la plaine, celle-ci d'un côté du fossé, celle-là de l'autre, et le combat s'engagea; au premier choc, les Bretons, feignant de prendre la fuite, s'esquivèrent à toutes jambes, afin d'attirer dans le piége leurs ennemis qui ne manquèrent pas d'y tomber; une grande partie des cavaliers angevins vinrent culbuter les uns sur les autres dans la fosse perfide, et les Bretons aussitôt, faisant volte-face, revinrent sur eux avec rage et en massacrèrent un grand nombre; Foulques lui-même, enfermé dans son armure, fut jeté à bas de son cheval (3). On sait qu'un tel accident était particulièrement désagréable aux chevaliers du moyen-âge, et que, dans cette position, il leur devenait très-difficile de se remettre sur leurs jambes. Foulques y parvint toutefois; comment? on ne le sait, mais le fait est sûr, Glaber l'affirme. Ce qui est sûr encore, c'est que l'angevin, une fois relevé, fit passer avec quelques paroles, dans l'âme des siens, la furie qui l'animait; c'est que finalement les Bretons furent vaincus, et Conân tué dans la bagarre.

Telles sont à peu près les seules circonstances du combat dont Raoul Glaber fasse mention. Le Baud, sur la foi (semble-t-il) de la Chronique de Nantes, y en ajoute une autre que voici: Avant d'engager la bataille, Foulques, qui avait apparemment avec lui les deux bâtards d'Hoël se serait placé entre les troupes, et, élevant entre ses bras le jeune Judicaël, il l'aurait montré à ses guerriers, en leur disant : « Voilà *l'héritier légitime* du comté de Nantes; vous n'aurez aujourd'hui à combattre que contre un usurpateur et un tyran, etc. (4). »

Cette circonstance me semble peu croyable : il n'est pas très-probable en effet que Foulques traînât à la suite de son armée ce Judicaël, qui n'était guère encore qu'un enfant, et auquel il fallut peu après donner un tuteur; tout l'épisode a d'ailleurs je ne sais quel vernis de rhétorique théâtrale qui ne s'accorde pas du tout avec les mœurs du moyen-âge. Dans ce temps-là, en effet, et au x[e] siècle en particulier, on était bien plus fort sur l'action que sur la parole; on avait principalement recours à l'éloquence du glaive. On pouvait bien aussi, par occasion, lancer quelque mot énergique, comme par exemple: « *Beaumanoir, bois ton sang* »; mais, à coup sûr, on ne s'avisait point alors de mettre en usage les artifices oratoires de l'Intimé (1). Qu'importait d'ailleurs aux Angevins la cause des princes nantais? Ce n'était là pour eux qu'un prétexte; ce qu'il leur fallait, c'était de tirer vengeance de l'aggression violente commise par les Bretons contre leur territoire. Ils se moquaient bien, ma foi, du bon droit de Judicaël sur le comté de Nantes; n'avaient-ils pas, pendant deux ans, laissé végéter, au milieu d'eux, ce *légitime héritier*, sans s'inquiéter le moins du monde de lui faire rendre son *légitime héritage?*

Et cependant, cet épisode de Foulques, présentant à ses guerriers le *légitime* comte de Nantes pour qui ils allaient combattre, cet épisode a été adopté à la suite par la majorité de nos historiens bretons, y compris plusieurs modernes (2). Ne serait-il pas temps enfin d'introduire un peu de critique dans l'étude de nos annales, et surtout d'en rejeter avec soin ces traits équivoques et romanesques qui viennent trop souvent défigurer la rude et naïve physionomie des vieux temps?

Ajoutons que, dans le cas présent, la suppression que je demande ferait peu de tort à l'autorité si respectable de la *Chronique de Nantes*, puisqu'elle porte sur un simple détail, dont le retranchement ou l'addition ne change en rien le caractère du fait principal.

Une dernière remarque sur cette bataille de Concruz. Glaber nous rapporte que *toute* l'armée, ou au moins *presque toute* l'armée bretonne y fut détruite par les Angevins (3). Je ne

(1) Voy., sur cette guerre, Raoul Glaber, au *Rec. des hist. de Fr.*, t. X, p. 15, et Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 143.

(2) Voy., sur cette seconde bataille de Concruz, Raoul Glaber, *loco citato*, Le Baud, *loco citato*, et à la fin de cet article, la *Note sur les deux batailles de Concruz*.

(3) « Ipsum etiam Fulconem, pulsum de equo, in terram *loricatum* dejecerunt. » *Glab. Radulph. histor.*, lib. II, au *Rec. des hist. de Fr.*, chap. III, t. X, p. 15.

(4) Voy. Le Baud, *Hist. de Bret.*, pag. 143; Dom Lobineau, *Hist. de Bret.*, t. I, liv. II, et Richer, *Hist. de Bret.*, in-4°, p. 86.

(1) Tout le monde connait cette admirable scène des *Plaideurs*, dans laquelle l'Intimé, plaidant pour le chien Citron, présente à Perrin Dandin la tendre postérité de son client avec ces mots :

« ...., Venez, famille désolée;
» Venez, pauvres enfants qu'on veut rendre orphelins,
» Venez faire parler vos esprits enfantins.
» Oui, Messieurs, vous voyez ici notre misère, etc. »
Les Plaideurs, acte III, scene III.

N'est-ce pas là tout-à-fait la situation de Foulques tenant à la main le petit bâtard d'Hoël?

(2) Entre autres M. Richer. Voy. son *Hist. de Bret.*, p. 86.

(3) « .... Omnem exercitum Britonum crudeli nimium » cæde mactaverunt : deletoque penè universo exercitu

crois point encore que le désastre ait été aussi considérable, et j'en juge par les suites mêmes de la bataille.

Judicaël fut bien rétabli par Foulques dans le comté de Nantes et placé sous la tutelle d'Aimeric, vicomte de Thouars; mais, très-peu de temps après ce rétablissement, Geoffroy, fils et successeur de Conan, ayant entrepris de venger la mort de son père, contraignit ce même Judicaël à se détacher du comte d'Anjou, et à le reconnaître, lui Geoffroy, pour suzerain et pour chef universel (roi ou duc) de toute la nation bretonne (1). Les forces de la maison de Rennes n'avaient donc pas dû subir à Concruz un désastre aussi irréparable que semble l'affirmer Raoul Glaber (2), et l'œuvre de Conan, seulement ébranlée par cet échec, se trouva aussitôt rétablie et consolidée par les efforts de son fils.

J'ai dit tout ce que l'histoire nous a conservé des faits et gestes de Conan-le-Tort. Il est facile maintenant de le juger : dans l'abaissement de sa maison, réduite à subir la suzeraineté d'un évêque, il rêva pour elle la plus haute fortune qui fût en Bretagne, et ce rêve, il le réalisa. Ceci suffit pour prouver, comme je l'ai dit, qu'il n'était point un homme ordinaire.

Si l'on regarde comment il parvint à exécuter ses projets, on verra qu'il fut presque toujours battu, et que deux accusations d'assassinat pèsent sur sa mémoire; mais il faut se souvenir que son histoire ne nous a été transmise que par ses ennemis (3), aussi portés sans doute à taire ses succès qu'à accueillir sans beaucoup de scrupule les imputations odieuses que la haine avait pu inventer. Quoi qu'il en soit, sa force semble avoir surtout consisté dans une volonté énergique qui se redressait plus opiniâtre après chaque échec, et qui ne se lassa pas pendant plus de quarante ans.

Que son principal mobile ait été l'ambition personnelle, ceci est incontestable; mais il faut aussi convenir qu'en remontant jusqu'aux traditions de Nominoë, il conçut, d'une haute et patriotique manière, cette monarchie bretonne dont il réservait le gouvernement à sa maison. Il faut avouer qu'il travaillait encore plus dans l'intérêt de sa nation que dans celui de sa famille, quand il s'efforçait de relever la frontière de la *Meduana*, d'éloigner de la ville de Nantes la puissance angevine, d'affaiblir et de démembrer ce comté d'Anjou, qui devait, 150 ans plus tard, servir de porte à la domination anglaise pour entrer en Bretagne.

Chose singulière! tant qu'il travailla dans l'intérêt plus exclusif de sa maison, il réussit; quand, au contraire, il travailla pour la nation entière, en attaquant la puissance des comtes d'Anjou, il échoua, et il mourut à la peine. Cette dernière partie de son œuvre fut complètement abandonnée après lui; l'autre, au contraire, celle qui consistait à placer dans sa famille la royauté universelle de la Bretagne, celle-là subsista inébranlable, et si solide se trouva tout d'abord la base où il l'avait assise, que la catastrophe finale de son existence causa à peine à son œuvre une légère secousse dont elle se remit tout aussitôt.

Conan doit donc être regardé comme le fondateur de la seconde dynastie de chefs universels qui régna sur la Bretagne : la première était celle de Nominoë. A. L.-B.

APPENDICE N° I.

Note sur les deux batailles de Concruz.

La première bataille de Concruz a été livrée en 981, et la seconde, en 992. Dans la première, Conan avait pour adversaire Guérech, comte de Nantes, uni aux guerriers de Geoffroy Grisegonelle, alors comte d'Anjou. — Voici les textes qui le prouvent : « DCCCCLXXXI *Conanus Curvus contra* ANDEGAVENSES *in Concurrum* OPTIMÈ *pugnavit.* » (Chronicon Montis S.-Michaelis in periculo maris, ap. Labbe, nova bibliotheca librorum manuscript., t. II, p. 350.) « DCCCCLXXXII. *Primum bellum Britannorum et* ANDEGAVORUM *in Concruz.* » (Chronicon Britannicum ap. Dom Morice, Pr., t. I, col. 4.) « *Hoëlo interempto, Nannetenses Guerec in loco fratris sui comitem et principem super se constituerunt. Qui providus in consilio..... incipiensque adversùs Conanum Redonensem comitem bellare.... illum aggressus est, omnia sua arripiendo et comburendo usque ad portas Redonis, adversùs quem Conanus insurgens, cum magna manu suorum prosecutus est eum usque ad Conquereus, Nannetici territorii villam, pugnantesque ibi* AMBO *inter se valdè acriter, tandem Conanus in brachio graviter vulneratus,* FUGIT DEVICTUS, GUERECH *verò, illo fugato,* VICTOR *gloriosus ad urbem Namnetis rediit, ac tamen in hoc bello* MULTI PERIERUNT DE UTRAQUE PARTE. » (Chronicon Namnetense, ap. Dom Morice, Pr., t. I. col. 148).

Dans la seconde bataille, Conan eut à combattre contre Foulques Nerra, qui était comte d'Anjou depuis la mort de son père Geoffroy Grisegonelle, arrivée en 987 (1). Le prince breton

« Britonum, etc. » *Glab. Radulph. hist.*, lib. II, cap. 3, au *Rec. des hist. de Fr.*, t. X, p. 15.

(1) Voy. Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 147.

(2) Foulques, comte d'Anjou, et petit-fils de Foulques Nerra, — qui nous a laissé une Chronique curieuse sur l'histoire de sa maison, — porte à mille le nombre des chevaliers de Conan qui périrent dans la seconde bataille de Concruz : « *In quo prælio periit Conanus et mille de equitibus suis* », au *Rec. des hist. de Fr.*, t. X, p. 204. Mais on ne peut guère compter sur l'exactitude de ce renseignement, car Foulques est postérieur à Glaber, et écrivait près d'un siècle après l'événement (vers 1088).

(3) La *Chronique de Nantes* est écrite par un Nantais, les *Gesta Consulum Andegavensium* par un Angevin, et Raoul Glaber montre pour les Bretons une hostilité évidente.

(1) Voy. le *Recueil des historiens de France*, t. X, p. 15, note *e*.

y fut vaincu et tué. Voici la preuve de ces faits : « DCCCCXCII. *Secundum bellum fuit in Concurrum in quo* FULCO COMES ANDEGAVENSIS VICTOR *extitit et Conanus Brito* OCCISUS *est V kal. julii à filiis Juhelli Berengarii* (1) (Chronic. Montis S. Michaelis in peric. maris, ap. Labbe, loco citato, p. 350). » DCCCCXCII. *Secundum bellum Britannorum et* ANDEGAVORUM *in Concruz, ubi* OCCISUS est *Conanus Britanniæ consul, V kal. julii.* » (Chronicon Britannic. ap. Dom Morice, loco citato, p. 4). — Voyez le témoignage de la Chronique de Nantes, dans Le Baud, *Hist. de Bret.* p. 143. — »... *Inter ipsum Conanum et prædictum* FULCONEM, ANDEGAVORUM *videlicet* COMITEM, *exortum est indissolubile jurgium... Cùm igitur diù multùmque vicissim sibi mala quæ potuerant, irrogâssent, ab utroque decretum est, ut in loco, qui Concretus dicitur, quisque illorum, cum suo exercitu, die constituto, advenientes, prælii certamen inirent... Die igitur constituto, cùm illuc uterque cum suo exercitu adveniret, etc...* OMNEM EXERCITUM BRITTONUM *(Andegavenses) crudeli nimium strage* MACTAVERUNT; *deletâque* PENÈ UNIVERSO *exercitu Brittonum etc. etc.* Glabri Radulphi, historiarum lib. II. Cap. 3. ap. scriptores rerum gallicar. et francic. t. X, p. 15). » *Ipse interim* FULCO *fecit duo campestria prælia valdè magna, unum in landâ Conquireti contrà Conanum, Britannicum consulem, propter civitatem Namnetensem... in quo prælio* PERIIT idem *Conanus et* MILLE *de equitibus suis.* « (Ex historiæ Andegavensis fragmento, auctore Fulcone (2) comite Andegavensium, ap. script. rer. gallic. et franc. t. X, p. 204).

Selon la *Chronique de Nantes*, Conan-le-Tort aurait été vaincu dans les deux batailles de Concruz; et cependant, Michel, abbé de Saint-Florent, qui vivait deux siècles plus tard, nous rapporte, dans la chronique de son monastère, que, de son temps, on disait encore, en manière de proverbe : « *C'est comme à la bataille » de Concruz, le tort l'a emporté sur le » droit.* » (3). Ceci fait évidemment allusion à une victoire remportée à Concruz par *Conan-le-Tort* : or, Conan n'a pu être vainqueur dans la seconde bataille, puisqu'il y a péri; c'est donc dans la première qu'il a triomphé; et ceci est d'autant plus certain qu'en nous parlant du combat de 981, la Chronique du Mont-Saint-Michel nous dit que Conan y combattit avec avantage *(optimè pugnavit)*, et que la *Chronique de Nantes*, tout en attribuant, par esprit de parti, la victoire à ses Nantais, est forcée d'avouer qu'il périt beaucoup de monde des deux côtés *(ac tamen in hoc bello multi perierunt de utrâque parte)*.

Ce premier point est donc facile à résoudre; mais voici quelque chose de plus embarrassant : Raoul Glaber, moine de Cluny, qui écrivait vers le milieu du XIe siècle, nous a transmis, au chap. 3e du liv. II de ses *Histoires*, le récit d'une bataille livrée à Concruz entre les Bretons et les Angevins : mais Glaber ne fixe aucune date; à laquelle des deux batailles doit-on rapporter les détails qu'il nous fournit? D'un côté, il met Foulques Nerra à la tête des Angevins, et nous dit qu'il était alors comte d'Anjou *(Fulconem, comitem videlicet Andegavensium)*, circonstance qui nous reporte au combat de 992, puisque Foulques ne succéda à son père dans le comté d'Anjou qu'après la mort de celui-ci, arrivée en 987. — Mais, d'autre part, au lieu de nous dire que Conan fut tué dans la bataille, Glaber affirme qu'il fut seulement blessé à la main droite et fait prisonnier *(Deletoque penè universo exercitu Brittonum, ipsum etiam Conanum illorum Principem,* TRUNCATUM DEXTERA, VIVUM *capientes, Fulconi reddiderunt)* (1). Quant au fait de la captivité de Conan, comme aucun autre chroniqueur n'en fait mention, on doit croire que Glaber s'est trompé; mais, pour ce qui regarde la blessure qu'il reçut à la main, ce fait se rapporte très-certainement à la première bataille livrée contre Guérech : on a déjà vu que la *Chronique de Nantes* en fait mention à propos du combat de 981 *(Conanus, in brachio graviter vulneratus)*. Un acte du Cartulaire de Redon nous confirme encore cette circonstance par sa date exprimée de la manière suivante : « *In illo anno, quandò Conanus, Britanniæ dux, contrà Guerech processit, in quâ pugnâ* MANUM VULNERATAM *habuit* ». (2).

Ainsi, une des circonstances caractéristiques du récit de Glaber se rapporte au combat de 981, l'autre à celui de 992. Pour lequel opter? J'ai suivi la tradition générale des historiens bretons en attribuant les détails fournis par le moine de Cluny à la dernière bataille de Concruz; je crois que j'ai bien fait. Cette dernière bataille a été, en effet, bien plus importante que l'autre, à cause de la mort de Conan : le souvenir qui s'en est conservé a donc dû, par conséquent, rester bien plus précis et plus circonstancié que celui de la première; c'est donc naturellement au combat de 992 que l'on doit rapporter le récit détaillé qui se trouve dans Glaber; mais cependant, de la première bataille, la mémoire populaire avait gardé le souvenir de la blessure reçue à la main par Conan : Glaber, éloigné du théâtre des événements, a confondu les deux batailles en une seule, et il a appliqué à la dernière une cir-

(1) Rectius legitur *filius Juhelli Berengarii*.

(2) Ce Foulques, comte d'Anjou, était le petit-fils de Foulques Nerra; il vivait dans la seconde moitié du XIe siècle, et il se mit à écrire sa Chronique en 1088. Voy. le *Recueil des historiens de France*, t. X, pag. 104.

(3) « Proindè proverbium est vulgatum : *Bellum Conquireticum, quo tortum superavit rectum* ». Ap. D. Morice, *Pr.*, t. I, col. 121.

(1) Aliàs, *tradiderunt*.

(2) Voy. D. Morice, *Hist. de Bret.*, t. I, note XLIII, col. 973.

constance qui se rapporte réellement à l'autre.

Voilà ce que j'ai cru devoir dire sur une difficulté que tous les historiens de Conan-le-Tort avaient, jusqu'à présent, jugé à propos de passer sous silence. A. L.-B.

APPENDICE, N° II.

Note sur les deux expéditions de Conan-le-Tort dans l'Anjou.

Conan-le-Tort a fait contre l'Anjou deux expéditions qu'il ne faut point confondre, l'une au temps de Geoffroy Grisegonelle, père de Foulques Nerra; l'autre, après la mort de Geoffroy, au temps de Foulques, et lorsque Robert, fils de Hugues Capet, portait déjà le titre de roi. La première de ces expéditions nous est relatée par Foulques Réchin, comte d'Anjou, et petit-fils de Foulques Nerra, dans l'histoire qu'il a écrite des princes de sa maison : on y lit : « *Ille igitur* GOLFRIDUS GRISAGONELLA, *pater avi mei Fulconis..... fugavit Britones qui venerant Andegavim cum prædatorio exercitu, quorum duces filii Isoani* ». (Ex histor. Andegav. fragment. auctore Fulcone comite, au *Rec. des Hist. de Fr.*, t. X, p. 31, note *a*). Le dernier mot de ce texte ne doit point nous embarrasser : il est évident que les Bénédictins l'ont mal lu ou plutôt qu'il était mal écrit dans le manuscrit, et qu'au lieu d'*Isoani*, il faut lire *Conani*. *Isoanus* n'a point une physionomie bretonne, et, d'ailleurs, à cette époque de l'histoire de Bretagne, il est impossible de trouver nulle part mention d'un personnage ainsi nommé.

Quant à la seconde expédition, elle est racontée tout au long dans les GESTES DES COMTES D'ANJOU : « *Intereà Conanus, sciens* FULCONEM » *ab Andegavis abscessisse ad curiam regis, Au*» *relianis ire disposuit : filiis suis ut Andega*» *vum discurrerent, et interim languidiora terræ* » *explorarent, præcepit. Audientes autem filii* » FULCONEM *abesse gavisi sunt, sperantes se An*» *degavensibus prævalituros, utpotè quos pau*» *cos et* IMMUNITOS (1) *opinabantur.* »

Suit le récit du séjour de Conan et de Foulques à Orléans, de la manière dont l'Angevin découvrit les projets du comte de Rennes, de son retour à Angers et des mesures qu'il prit contre l'invasion des Bretons : « *Britones, sta*» *tuto die, usque ad portas urbis securi impe*» *tuosè currunt*, FULCO *et sui latitantes in eos* » *securos celerrimè irruunt, alios prosternunt,* » *alios in fugam convertunt*, etc., etc. » — « *Mortui sunt illo conflictu duo filii Conani in*» *numerique pedites perempti*, etc., etc. » — « FULCO *autem statim ad curiam regis citissi*» *mè rediit..... Deflet Conanus casum suorum,* » *coràm rege lamentatur. Ab episcopis pax quæ*» *ritur, et mediante* ROBERTO REGE *et Richardo* » *Normannorum duce..... concordia efficitur,* » etc. » (*Gesta Consulum Andegavensium*, au *Rec. des Hist. de Fr.*, t. X, p. 255.)

Plusieurs auteurs, entre lesquels je compte avec surprise le premier de nos historiens bretons, Dom Lobineau, ont amalgamé les renseignements fournis par l'*Histoire* de Foulques Réchin et par les *Gestes des comtes d'Anjou*, et confondu les deux expéditions en une seule, attribuée à Geoffroy Grisegonelle. Une telle confusion ne me paraît pas soutenable. En effet, l'expédition mentionnée par Foulques Réchin a eu lieu avant la mort de Grisegonelle, c'est-à-dire avant 987 (1). Celle qui se trouve racontée dans les *Gesta Cons. Andegav.* est postérieure à l'époque où Robert, fils de Hugues Capet fut couronné roi, c'est-à-dire à l'an 988 (2). — La première a eu lieu avant 987, la seconde entre 988 et la mort de Conan, arrivée en 992. Cela suffit à distinguer les époques et à empêcher toute confusion.

Voyons maintenant si nous pouvons trouver quelque chose de plus précis sur la date de ces deux expéditions. J'ai mis la première en 980-981, c'est-à-dire entre la mort d'Hoël, comte de Rennes, et la première bataille de Concruz. Voici mes raisons :

1° Conan n'a pu rien entreprendre contre l'Anjou avant la mort d'Hoël (980), puisque, jusqu'à ce temps, il pouvait à peine se défendre chez lui contre les attaques du comte de Nantes.

2° Il a dû attaquer l'Anjou avant la première bataille de Concruz (981), car il est certain que, dans cette dernière rencontre, les Angevins combattaient avec les Nantais contre le comte de Rennes. Or, sans aucune aggression de ce dernier contre l'Anjou, une telle alliance serait inexplicable, puisque Geoffroy avait plusieurs raisons de ne pas s'unir aux Nantais, savoir : l'affront que son fils Foulques en avait reçu, et le mariage de sa fille Ermengarde avec le comte de Rennes.

Ces raisons me semblent probantes.

Quant à la seconde expédition de Conan contre l'Anjou, au temps de Foulques Nerra :

1° Elle n'a pu avoir lieu avant la mort de Guérech, comte de Nantes (990), attendu que, jusqu'à cet événement, Conan se trouva dans la même position difficile où il avait été avant la mort de Hoël ;

2° Elle a dû avoir lieu à la fin de 991 ou au commencement de 992, d'abord parce que Conan n'a dû attaquer le comte d'Anjou qu'après avoir solidement établi sa propre puissance sur le comté de Nantes et sur le reste de la Bretagne ; — et ensuite parce que, si l'expédition des Bretons contre Angers avait eu lieu plus tôt,

(1) Ceci prouve de la manière la plus évidente que Geoffroy était mort à l'époque de cette expédition, puisque, une fois Foulques parti, les Angevins restaient sans chefs et sans défenseurs, *immunitos*.

(1) Voy. le *Rec. des hist. de Fr.*, t. X, p. 15, note *c*.

(2) Voy. le *Rec. des hist. de Fr.*, t. X. Index chronologicus, p. lxxviij, et Chronic. Hugonensis Floriacensis, eodem tom., p. 220.

et dès 990, il n'est pas du tout probable que Foulques Nerra eût attendu pendant deux ans à venger son injure et à se porter le défenseur des deux bâtards de Hoël, réfugiés à sa cour.

Voilà ce que j'avais à dire sur ce sujet, dont, au reste, je n'aurais point parlé, si je ne m'étais cru obligé d'exposer au lecteur les raisons qui m'ont contraint de rejeter l'opinion de notre savant Lobineau. A. L.-B.

CONAN II,— fils d'Alain III, et de Berthe, sœur d'Odon, comte de Chartres, n'avait que trois mois, lorsque la mort de son père l'appela, en 1040, à hériter de la couronne ducale. Eudes ou Eudon, son oncle, comte de Penthièvre, croyant qu'une minorité lui permettrait de réaliser le projet qu'il avait déjà plusieurs fois formé de s'emparer du trône, enleva son neveu à la duchesse Berthe et le tint étroitement renfermé afin de régner sous son nom. Mais les seigneurs bretons, entre autres ceux de Vitré et de Porhoët, craignant que l'ambitieux tuteur n'attentât à la vie de son pupille, blessés d'ailleurs de ce qu'il avait usurpé l'autorité sans leur consentement, formèrent contre lui une ligue à la tête de laquelle se mit Geoffroy-le-Bâtard. Eudes, hors d'état de résister à ses adversaires, rendit, en 1047, la liberté à son neveu, qui fut couronné à Rennes l'année suivante. Toutefois Eudes continua de gouverner la Bretagne comme tuteur de Conan, prenant tantôt le titre de comte, tantôt celui de duc de Bretagne. Mais, lorsque ce dernier eut atteint sa majorité, son oncle, qui ne pouvait se résigner à occuper la seconde place, prit les armes en 1057 pour reconquérir le trône que la force l'avait obligé de céder. Conan marcha contre lui, le battit et le fit prisonnier. La Bretagne, qui soupirait après la paix, croyait l'avoir obtenue par cette victoire; mais Geoffroy, fils d'Eudes, soutint la cause de son père jusqu'à ce que son rival l'eût contraint, en 1062, à demander la paix; elle ne dura pas long-temps. Quelques seigneurs, à l'instigation d'Eudes, qui avait recouvré la liberté, allèrent trouver Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, et l'invitèrent à venir les délivrer de la prétendue tyrannie de Conan. Guillaume, qui se préparait alors à la conquête de l'Angleterre, se souciait peu de s'engager dans une guerre qui eût ajourné, peut-être même fait avorter la réalisation de son projet. Aussi ne franchit-il pas d'abord les marches de Bretagne et de Normandie et se borna-t-il à faire bâtir le fort de Saint-James de Beuvron; mais, pressé par les rebelles, provoqué d'ailleurs par Conan qui, de son côté, s'était mis en marche, et lui avait dénoncé par un hérault le jour et le lieu d'un combat, il accepta le défi et se dirigea vers la Bretagne. Conan, en attendant son arrivée, avait mis le siège devant Dol, où commandait Rivallon, le chef des rebelles. Il s'était imaginé que la place aurait été emportée d'assaut avant l'arrivée de Guillaume; trompé dans son espoir, il se retira à l'approche de son adversaire, et se replia sur Rennes pendant que Rivallon ouvrait à Guillaume les portes de Dol. Ce dernier étant promptement retourné en Normandie, Conan se porta sur le château de Combourg, où Rivallon s'était renfermé, l'y assiégea, et s'étant rendu maître de la place, il l'exila, autant pour le punir de sa rébellion que des railleries qu'il ne lui avait pas ménagées lors du siége de Dol.

Vainqueur de ses ennemis domestiques, Conan s'allia à Thibaut, comte de Chartres, et au printemps de l'année suivante, il entra, à la tête d'une armée considérable, dans le Bas-Anjou, et mit le siége devant Pouancé, place qui appartenait au seigneur de La Guerche, plus tard évêque de Rennes. A la prise de Pouancé succéda celle de Segré. Conan ayant ensuite passé la rivière d'Oudon, vint assiéger Château-Gontier. Fier de ses succès, il dépêcha à Guillaume des messagers pour lui représenter qu'avant de passer en Angleterre, il serait bon, s'il voulait appeler la bénédiction de Dieu sur ses armes, qu'il lui donnât satisfaction; que Guillaume savait parfaitement n'avoir aucun droit sur la Normandie, tant qu'il existerait des héritiers légitimes de Richard Ier, dont lui Conan était arrière petit-fils, par suite du mariage de son grand-père Geoffroy avec Havoise, fille de ce prince. Il accusait en outre Guillaume d'avoir participé à l'empoisonnement du duc Alain, son père, et il le menaçait de venger cette mort par le ravage de la Normandie, s'il refusait de lui en restituer la propriété qui lui était dévolue par droit de naissance. Quoique les prétentions de Conan fussent contestables, puisque Guillaume, fils du dernier duc Robert, avait été mis en possession de son duché de l'aveu même du père de Conan, les menaces de ce dernier ne laissèrent pas de causer quelque inquiétude à son rival, qui ne voulait pas avoir à soutenir une guerre sur le continent, pendant qu'il serait occupé à son expédition d'Angleterre, en vue de laquelle trois mille barques étaient déjà rassemblées à l'embouchure de la Seine. Il était dans une grande perplexité, lorsqu'un chambellan de Conan, qui avait des terres en Normandie, et qui, pour cette raison, avait prêté serment de fidelité à Guillaume, vint fort à propos le délivrer par le poison de son importun rival. Cet empoisonnement est attesté par Guillaume, abbé de Jumiéges, chroniqueur contemporain et sujet de Guillaume-le-Conquérant. Voici comment il le raconte au livre VII, chap. XXIII de son *Histoire des Normands*, insérée au t. XXIX de la *Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France*, publiée par M. Guizot: « Au temps où le duc Guillaume se disposait » à passer en Angleterre et à la conquérir par » la force des armes, l'audacieux Conan, comte » de Bretagne, lui envoya une députation pour

» chercher à l'effrayer. J'apprends, lui fit-il » dire, que tu veux maintenant aller au-delà de » la mer et conquérir pour toi le royaume d'Angleterre. Or Robert, duc des Normands, que tu » feins de regarder comme ton père, au moment » de partir pour Jérusalem, remit tout son héritage à Alain, mon père et son cousin; mais » toi et tes complices vous avez tué mon père » par le poison à Vimeux en Normandie; puis, » tu as envahi son territoire, parce que j'étais » encore trop jeune pour pouvoir le défendre; » et contre toute justice, attendu que tu es bâtard, tu l'as retenu jusqu'à ce jour; maintenant donc, ou rends-moi cette Normandie que » tu me dois, ou je te ferai la guerre avec toutes » mes forces. »

« Ayant entendu ce message, Guillaume en » fut d'abord quelque peu effrayé. Mais Dieu » daigna bientôt le sauver en rendant vaines les » menaces de son ennemi. L'un des grands seigneurs bretons, qui avait juré fidélité aux » deux comtes, et portait les messages de l'un » à l'autre, frotta intérieurement de poison le » cor de Conan, les rênes de son cheval et ses » gants, car il était le valet de chambre de Conan. A ce moment, ce même comte avait mis » le siége devant Château-Gonthier, dans le » comté d'Anjou, et les chevaliers qui défendaient le fort s'étaient rendus à lui; Conan y » faisait entrer les siens. Cependant, ayant mis » imprudemment ses gants et touché aux rênes » de son cheval, il porta la main à son visage, » et cet attouchement l'ayant infecté de poison, » il mourut peu après, au grand regret de tous » les siens, car c'était un homme habile, brave » et partisan de la justice. On assure que, s'il » eût vécu plus long-temps, il eût fait beaucoup » de bien, et se fût rendu fort utile dans l'administration de son pays. Celui qui l'avait » trahi, apprenant le succès de son crime, quitta » bientôt l'armée de Conan, et informa le duc » Guillaume de sa mort. »

M. Toustain de Richebourg, dans son *Essai sur l'histoire de Normandie*, a tenté de disculper Guillaume-le-Conquérant de toute participation à l'empoisonnement, et, sans nier le fait matériel, comme Velly, qui croit à une mort subite, il objecte que « c'est là une de ces accusations sans preuve dont les historiens se plaisent à noircir leurs ouvrages et qui révoltent » les lecteurs judicieux. » Une lecture attentive du passage du moine de Jumièges ne nous semble pas permettre d'accepter la justification de M. Toustain. Ce moine appartenait à une abbaye que Guillaume avait comblée de biens, et lui-même avait dédié ou tout au moins projeté de dédier son histoire à ce prince. Il lui était donc difficile, pour ne pas dire impossible, de formuler une accusation explicite contre lui; mais elle ressort suffisamment, selon nous, de la subtilité avec laquelle il élude de s'expliquer sur la nature des rapports de Guillaume et de l'auteur de l'empoisonnement. Aussi d'Argentré et les Bénédictins nous semblent-ils avoir été fondés à reproduire la tradition d'après laquelle Guillaume-le-Conquérant est considéré comme complice de ce crime.

Les seigneurs bretons, qui avaient suivi Conan au siége de Château-Gontier, rapportèrent son corps à Rennes, et l'enterrèrent dans l'abbaye de Saint-Melaine. Son épitaphe portait qu'il était mort le 11 décembre 1066. « Mais, » disent les Bénédictins, si sa mort a précédé » le départ de Guillaume-le-Bâtard pour l'Angleterre, et la victoire qu'il remporta sur Harald le 14 d'octobre, elle doit être arrivée au » commencement du mois de septembre. » Ogée, déterminé par ces raisons, l'a fixée au 11 septembre 1066. Conan ne laissa qu'un fils naturel, nommé Alain. D'Argentré confirme en ces termes le jugement non suspect de Guillaume de Jumièges, rapporté plus haut : « Il mourut » au grand desplaisir de tous les seigneurs et » subjets de son obéissance; car il estait jeune » prince d'espoir, vaillant, hardy, libéral, accort, adroit à toutes armes et exercices de » vertu, aimait justice, et escoutait, se laissant » conduire par raison; et y avait grande espérance que s'il eust longtemps vescu, il se » fust fait renommer entre les plus vaillants » princes de son temps, et eust augmenté en » honneur et estendue son païs de Bretaigne. »

P. L...t.

CONAN III, dit LE GROS, fils d'Alain Fergent, lui succéda en 1112, par suite de l'abdication volontaire de ce prince. Quelque temps avant son abdication, Alain avait fait épouser à Conan, Mahault ou Mathilde, fille naturelle de Henri Ier, roi d'Angleterre. Ce prince, alors en guerre avec Louis-le-Gros, envoya demander du secours à son gendre, qui le seconda dans ses expéditions en Normandie, jusqu'en 1119. Quatre ans plus tard, Conan quitta le parti de son beau-père pour celui du roi de France, qu'il suivit dans deux campagnes contre le Dauphin d'Auvergne. A son avènement, il avait trouvé la Bretagne en proie à toutes sortes de dissensions et de désordres. La discorde régnait jusque parmi les moines. Une même possession, celle de Belle-Ile-en-Mer, avait été donnée par le duc Geoffroi à l'abbaye de Redon, et par Alain Caignard, comte de Cornouailles, aux religieux de Quimperlé. Il en était résulté entre les deux communautés, d'abord un procès, puis une véritable guerre. Après des débats qui avaient duré cent quarante-trois ans, et qui ont eu leur historien *(voyez Gurhéden)*, un légat du pape avait condamné les moines de Redon, en faveur desquels Conan s'était déclaré.

A son retour de ses expéditions en Normandie, Conan eut à réprimer des désordres autrement graves. Quelques-uns des seigneurs bretons,

appauvris par les guerres domestiques et les voyages en Palestine, imbus d'ailleurs des mœurs du temps, étaient devenus de véritables brigands, qui pénétraient à main armée sur les terres de leurs voisins, pillaient les paysans, levaient des contributions et commettaient toutes sortes d'exactions. Résolu à réprimer leurs crimes et à en prévenir le retour, Conan fit saisir Olivier de Pont-Chasteau et Savary, vicomte de Donges, qui s'étaient montrés les plus cruels. Il fit enfermer le premier dans la tour de Nantes, avec d'autres seigneurs aussi coupables que lui, et raser le château de Donges. Ces châtiments mérités produisirent quelque temps l'effet que Conan s'en était promis; il put s'occuper des affaires intérieures de la Bretagne et accorder au peuple quelques franchises ou institutions témoignant de son amour pour lui. Ce fut dans ce but qu'en 1127 il provoqua la réunion, à Nantes, d'un concile où l'on travailla à la réforme des abus et des excès qui s'étaient introduits dans l'administration du pays. Il est à remarquer que ce concile réglementa plus de points de droit civil que de droit canonique. Il y fut décidé que les enfants nés d'un commerce incestueux n'hériteraient pas de leurs parents; que les enfants des prêtres ne pourraient être ordonnés, à moins qu'ils ne fussent moines ou chanoines réguliers, et qu'ils ne succéderaient point aux bénéfices de leurs pères. Conan renonça spontanément, dans ce concile, au droit de succession que ses prédécesseurs s'étaient arrogé sur les biens de celui des deux mariés qui mourait le premier, et à celui de bris, en cas de naufrage. Mais bien qu'il eût prié le concile de prononcer anathème contre quiconque userait dans la suite de ce droit inhumain, il ne put empêcher qu'il ne fût exercé par ses successeurs et plusieurs seigneurs, qui ne cessèrent de le considérer comme un apanage de leur souveraineté, particulièrement les vicomtes de Léon, dont l'un disait encore long-temps après en montrant un rocher : « Voilà une pierre noire que je ne changerais pas contre les diamants de toutes les couronnes du monde. » Ce qui prouve combien Conan fut impuissant à extirper cette coutume sauvage, c'est l'espèce de transaction à laquelle l'obligea la ténacité des seigneurs bretons, transaction qui amena la conclusion, avec les marchands étrangers, d'un traité dont les principales conditions furent que, moyennant une somme calculée d'après la grandeur de chaque navire, le duc leur délivrerait un passeport appelé *bref ou brevet de sauveté*, *de conduite et de victuaille*. Ce passeport stipulait : 1° qu'on ne confisquerait point les bris des navires naufragés; 2° qu'on fournirait des locmans ou pilotes côtiers à ceux qui fréquenteraient les côtes de Bretagne; 3° qu'il leur serait permis de s'approvisionner dans le pays de tous les vivres dont ils auraient besoin. On commença dès 1127 à délivrer ces passeports, dont l'usage s'étendit bientôt à la Rochelle, Bordeaux, et fut le prélude de cette espèce de droit international qui fut bientôt rédigé par écrit sous le nom de *Jugements d'Oléron*, et servit de règle aux navigateurs de tous les pays. La généreuse initiative que prit Conan dans cette circonstance témoigne qu'il avait des idées bien supérieures à celles d'un temps où la force brutale était la seule loi, et, s'il ne put réussir entièrement à empêcher une odieuse spoliation que la cupidité avait convertie en droit, l'histoire n'en doit pas moins lui témoigner sa reconnaissance des efforts qu'il fit dans ce but, comme aussi du commencement d'organisation municipale qu'il octroya aux villes de la province, en leur accordant le droit d'élire des magistrats nommés échevins (les *Scabini* de Charlemagne), chargés d'administrer les affaires de la cité et de les protéger contre la violence féodale.

Mais ces efforts et l'appui que Conan prêtait au peuple ne pouvaient qu'ajouter au ressentiment qu'avait inspiré aux seigneurs bretons le châtiment d'Olivier de Pont-Chasteau et du vicomte de Donges. Tous n'aspiraient qu'à se venger. Conan leur en offrit bientôt le prétexte. Il avait, dit Le Bault (*Chronique de Vitré*), accueilli les plaintes des malheureux vassaux de Robert de Vitré, et leur avait promis de les en délivrer, ce qui était d'autant plus légitime qu'il avait lui-même sur cette ville des droits de suzeraineté qu'il exerçait depuis 1132. S'il faut en croire cette chronique, que d'Argentré a adoptée sans commentaire, mais que Dom Lobineau considère comme suspecte dans quelques détails, Conan marcha avec ses troupes, en 1135 ou 1136, vers Château-Giron, et fit prévenir Robert par des gens apostés à cet effet, qu'il faisait préparer des machines pour assiéger la ville, sur quoi le crédule Robert sortit avec ses gens pour détruire ces machines. Pendant qu'il venait d'un côté, Conan allait de l'autre et s'emparait de la ville. Il laissa Emma, femme de Robert, et ses deux fils, en sortir pour rejoindre ce seigneur, qui se retira auprès du baron de Fougères, dont il était parent. De là, il fit la guerre à Conan; mais ce dernier ayant donné Gahard et une partie de la forêt de Rennes au baron de Fougères, pour prix de l'expulsion de Robert, ce malheureux fut contraint de demander un asile, d'abord à Juhel de Mayenne, puis à Gui de Laval, de chez qui Conan parvint successivement à le faire chasser, en faisant épouser au premier Constance, la plus jeune de ses filles, dont il n'est parlé qu'à cette occasion, et en donnant à l'autre une partie des dépouilles de Robert. La dernière ressource de ce malheureux fut Guillaume de Chasteau-Briant, seigneur de La Guerche, fils d'Emma, sa femme, avec le secours duquel il fit quelque temps la guerre au duc. Conan, résolu à en finir avec son adversaire,

invoqua le secours du comte d'Angers. Ils marchaient pour faire leur jonction, quand Robert de Vitré, André son fils, Guillaume de La Guerche, Thibaud de Matefelon et le sire de Candé tombèrent à l'improviste sur Conan, campé au camp de Visseiche, le mirent en pleine déroute, et le forcèrent de s'enfuir à toute bride à Château-Giron. Cette expédition semble avoir été la dernière, car il s'abstint de prendre part à la guerre que se firent les enfants d'Étienne, comte de Penthièvre, de 1138 à 1144. Pendant les dernières années de sa vie, il fit de nombreuses donations aux couvents de la province, ce qui lui valut une réputation de grande piété. Il mourut le 17 septembre 1148, laissant de son mariage avec Mathilde deux enfants, une fille nommée Berthe, et un fils du nom de Hoël, qu'il désavoua à son lit de mort, déclarant qu'il ne reconnaissait que Berthe comme issue de son mariage. L'infidélité de Mathilde, vraie ou fausse, fut, comme nous le verrons, une cause de calamité pour la Bretagne, où l'incertitude de la légitimité d'Hoël alluma une guerre civile qui dura cinquante ans. P. L...t.

CONAN IV, dit le Petit, — né vers 1137, était issu du mariage d'Alain-le-Noir, comte de Richemont et fils cadet du comte de Penthièvre, avec Berthe, fille de Conan III. Sa mère, veuve d'Alain depuis 1146, avait épousé en secondes noces, l'année suivante, Eudes II, comte de Penthièvre, lequel, par suite de ce mariage, était monté sur le trône à la mort de Conan III. Le jeune prince, quand il fut en âge de connaître ses droits, songea à les faire valoir. Il opposait à son oncle Hoël l'illégitimité de sa naissance et objectait à son beau-père que les droits d'un second mari ne pouvaient prévaloir sur ceux d'un fils du premier lit. Il arma donc contre Eudes, et soutenu par la jeunesse bretonne, il lui livra, en 1154, une bataille que Dom Lobineau passe sous silence et que Dom Morice mentionne sans aucun détail, sans dire même où elle eut lieu. Quoi qu'il en soit, il semble résulter du rapprochement de ces historiens que ce fut réellement à la suite d'une défaite que Conan se réfugia à la cour de Henri II, roi d'Angleterre, cousin-germain de la duchesse Berthe, sa mère. En ayant obtenu des secours, il repassa la mer au mois de septembre 1155. Secondé par les seigneurs qui l'avaient aidé l'année précédente, et auxquels s'étaient joints de nouveaux auxiliaires, notamment Raoul de Fougères et Robert de Montfort, jusques là partisans de son compétiteur, il débuta par la prise des châteaux de Hédé et de Montmuran, puis il vint mettre le siége devant Rennes, pensant que le succès de son entreprise était attaché à la possession de la capitale du duché. La place était bien approvisionnée et défendue par une forte garnison. Le siége aurait donc traîné en longueur, si Eudes n'était venu imprudemment attaquer Conan dans son camp. Après un combat vif et opiniâtre, dans lequel il perdit beaucoup de monde, Eudes fut contraint de prendre la fuite. La ville capitula peu de jours après, et le vainqueur s'y fit couronner. Le jeune Geoffroi, frère du roi d'Angleterre, et depuis un an comte de Nantes, étant mort le 27 juillet 1158, Conan qui, par crainte d'Henri II, n'avait osé le troubler dans sa possession, s'empara aussitôt de la ville. Mais Henri ayant débarqué en Normandie, au mois d'août 1159, dans le but de recueillir la succession de son frère, Conan, au lieu de chercher à lui résister, se hâta d'aller au devant de lui jusqu'à Avranches, et de lui céder la ville de Nantes avec le pays de la *Mée* ou de la *Mie*, c'est-à-dire le territoire situé entre la Loire et la Vilaine. Ce fut vers ce temps (1160) que Conan s'unit à Marguerite, sœur de Malcolm, roi d'Écosse, et que sa sœur Constance, après avoir vainement tenté de se faire épouser par Louis VII, roi de France, se maria à Alain, fils aîné d'Alain II, vicomte de Rohan. Ce mariage semblait assurer à Conan un appui qui lui permettrait de rentrer en possession de ceux des biens de son père dont son oncle, Henri de Penthièvre, s'était emparé. Effectivement, soutenu par son beau-frère, il chassa Henri des villes de Guingamp et de Tréguier, dont il jouit quelques années, mais que Henri ne tarda pas à recouvrer.

L'espoir que Conan avait fondé sur son alliance avec la maison de Penthièvre s'évanouit promptement. Trois ans plus tard (1163), le vicomte du Faou ayant attiré dans une embuscade Hervé, vicomte de Léon, et son fils, les retint prisonniers à Châteaulin. Hamon, évêque de Saint-Pol-de-Léon, autre fils du vicomte, arma pour les délivrer, et y parvint avec le secours de Conan. La reconnaissance aurait dû attacher cette famille au parti du duc; mais d'autres intérêts l'attirèrent dans celui d'Eudes. Ce prince, devenu veuf de Berthe, se remaria à Aliénor, fille de Guiomarch, l'un des fils du vicomte de Léon. Cette alliance suscita à Conan, en 1164, une ligue à laquelle accéda Raoul de Fougères. Le duc, hors d'état de résister à ses adversaires, implora de nouveau le secours du roi d'Angleterre. Soumis une première fois, les confédérés revinrent à la charge en 1166. Conan recourut de nouveau à son protecteur, qui pénétra en Bretagne, prit et rasa Fougères, et songea à exécuter le projet qu'il méditait depuis long-temps, de joindre le duché à l'Anjou, à la Touraine, au Maine, à l'Aquitaine et au comté nantais, qu'il possédait déjà. Quoique Geoffroi, son troisième fils, fût à peine âgé de huit ans, et que Constance, fille unique de Conan, n'en eût que cinq, il proposa de les marier. Conan, redoutant la puissance du monarque anglais, consentit à tout et souscrivit un traité portant qu'attendu l'enfance des deux fiancés, ils n'en-

treraient en possession de tout le duché qu'après la mort de Conan et d'Eudes, et que jusque là ils jouiraient seulement des revenus du comté de Nantes.

Quelques avantages que Henri retirât de ce traité, son ambition n'en fut pas satisfaite. La timidité et la faiblesse de Conan le rendirent plus entreprenant. Il demanda tout le duché, et le lâche Conan n'osa le lui refuser; il ne se réserva que le comté de Guingamp, qui, disait-il, lui appartenait en propre du chef de son aïeul, le comte Étienne, donnant ainsi à entendre qu'il doutait lui-même de la légitimité de ses droits sur le reste de la Bretagne. Henri étant repassé en Angleterre, les seigneurs bretons reprirent les armes et ravagèrent tout le duché. Conan, qu'ils n'avaient pas ménagé, rappela son auxiliaire, et grâce aux secours qu'il en obtint, grâce surtout aux démêlés qui occupèrent Henri et Eudes jusqu'en 1170, il put végéter, oublié dans son comté de Guingamp. Une circonstance vint rappeler à ses anciens sujets qu'il existait encore. Hamon, évêque de Léon, chassé de son siége par son frère Guiomarch, qu'il avait délivré de prison six ans auparavant, recourut à Conan. Ce dernier leva des troupes, entra avec elles dans le pays de Léon, et rétablit l'évêque sur son siége; mais Hamon ne jouit pas long-temps du fruit de ce succès, ayant été assassiné par son frère et son neveu, le 25 janvier 1171. Conan mourut vingt-six jours après lui, et fut enterré à l'abbaye de Bégars. Il ne fut regretté que des moines, les seuls auxquels il avait fait du bien. Le surnom de *Petit*, que l'on pourrait croire lui avoir été donné à cause de sa conformation physique, lui est venu de sa pusillanimité, cause des longs malheurs de son règne et de son extrême facilité à se laisser dépouiller par les Anglais.

P. L...t.

CONECTE ou CONNECTE (Thomas), — moine de l'ordre des Carmes, né à Rennes dans le XIVe siècle, s'était déjà acquis au couvent de cette ville une grande réputation comme prédicateur, lorsque, dévoré de la soif de réformer la licence de son temps, il se mit à courir le monde. Il alla d'abord en Flandre, parcourut l'Artois, le Cambresis, le Ponthieu, la Picardie, etc., et partout une foule immense s'attacha à ses pas. Les seigneurs, comme le peuple, formaient son cortège. Tous allaient au devant de lui tête nue, et chacun, noble ou manant, tenait à honneur de conduire sa mule par la bride jusqu'au logis auquel il accordait une préférence briguée comme une insigne faveur. Dans les lieux où il s'arrêtait, on dressait des échafauds fort élevés et clos de riches tapisseries. Quinze ou seize mille personnes, accourues au bruit de sa renommée, écoutaient d'ordinaire ses sermons et la messe qu'il célébrait à un autel dressé sur cet immense amphithéâtre. Une corde séparait les hommes des femmes. Vêtu d'une simple robe de bure, la main armée d'un crucifix, il déclamait avec véhémence contre les désordres du clergé et le luxe des femmes. « Il tombait opportunément, dit d'Argentré (*Hist.*, *liv.* X, *chap.* 381, *édit. de* 1588), sur les vices et superfluités des vivants » et habits du clergé, et abus des papes et des » cardinaux en leurs pompes, et sur les délices » et pompes des habits des femmes et demoiselles, dont il parlait avec telle véhémence, » que nulle femme, de quelque estat qu'elle » fust, eust osé porter un habit par luy blasmé, » ny au sermon, ny ailleurs en lieu public. Et, » finalement, les réduisit à s'habiller en toute » modestie et sans différence des moindres aux » plus grandes. Elles avaient en ce temps-là » un parement à la teste, qui était un haut » atour riche qu'ils appeloient hennins, fort eslevé, et s'en accoustroient les femmes au » Païs-Bas; mais il accoustumoit les petits enfants à crier après elles au hennin, et jusques » à les descoiffer, ou les contraindre à se renclorre aux maisons (1). Et de vray, messire

(1) Paradin confirme sur ce point le témoignage de d'Argentré, p. 700-701 de ses *Annales de Bourgogne*, composées, à la façon de Froissart et Monstrelet, d'après les traditions recueillies sur les lieux mêmes qui avaient été le théâtre des événements racontés par le chroniqueur. Voici ce qu'il dit de Conecte : « Mais ce qui estoit mémorable en ses prédiques, fut la façon qu'il tenoit à descrier les coifures des dames et damoyselles de ce temps-là : car tout le monde estoit alors fort déréglé et débourdé en accoustremens. Et surtout les accoustremens de teste des dames estoient estranges. Car elles portoient de hauts atours sur leurs testes, et de la longueur d'une aulne ou environ, aiguz comme clochers, desquels dépendoyent par derrière de longs crespes à riches franges, comme estandars. Ce prescheur avoit ceste façon de coifure en tel horreur, que la plupart de ses sermons s'addressoyent à ces atours des dames, avec les plus véhémentes invectives qu'il pouvoit songer, sans espargner toute espèce d'injures d'ont il se pouvait souvenir : d'ont il usoit, et debaquoit à toute bride, contre les dames usans de tels atours, lesquels il nommoit les hennins. Et, pour les rendre odieux au peuple, il attiltroit tous les petis enfans des lieux où il preschoit, esquels il donnoit certains petis presens pueriles pour crier et faire la hueé contre ces hennins. Et estoient iceux petis enfans tous instruits, que quand ils voyoyent venir une dame au presche de frère Thomas, estant ainsi atournée : ils lui commençoient à crier après, fust en plaine assemblée ou non et cryoient au hennin, sans intermission, et jusques icelles dames, ou se fussent absentées de la compagnie, ou bien qu'elles eussent osté tels atours. Et estoient iceux petis enfans tant animés après ces hennins, que quand les grans dames se partoyent de honte des assemblées, les enfans leurs couroyent après, toujours les poursuyvans avec telles hueés. Voire en vindrent les choses si avant, que aucuns prenoient des pierres, et gettoient contre iceux hennins; dont il en advint de grands maux, pour les injures faites à aucunes grandes dames, lesquelles ne se pouvoient sauver à demi dedans les maisons, pour l'importunité que leurs faisoient ces tourbes de petis enfans, animés par ce prescheur, qui leur donnoit infinis pardons, de la puissance qu'il se disoit avoir, pour faire ces exclamations; lesquelles furent continuées si affectueusement, que les dames atournées n'osoyent plus sortir en public : et ne venoyent point au sermon de ce frère Thomas que des-

» Jean Juvenal des Ursins (qui vescut en ce » temps) dict que, quelque guerre et tempeste » qu'il y eust en France (il parle du temps de » Charles sixième), les dames et demoiselles » faisoient de grands excez en estats, et por- » toient des cornes merveilleusement hautes et » larges, et avaient de chacun costé deux » grandes oreilles si larges que quand elles vou- » loient passer par un huis il leur fallait entrer » de costé, et se baisser, ou autrement il leur » estoit impossible de passer; ce que je croy » avoir esté les hennins de Flandres, car cette » superfluité de pompes se communique par » tout le monde entre femmes en un instant. » Contre tel abus faisoit Conecte la guerre, et » acquist une telle réputation qu'ils le tenoient » pour homme sainct. »

Conecte ne se bornait pas à parler contre le luxe; il brûlait les vêtements superflus, les parures immodestes, les dés, les cartes, tout ce qui lui semblait enfin présenter un aliment à la licence et à la cupidité. Ne se faisant voir qu'en chaire, il vivait très-retiré, et n'acceptait que ce qui était indispensable pour le défrayer et vêtir les moines de son ordre ou les nombreux prosélytes qui marchaient à sa suite. Toutefois, il recueillait pour les églises des dons d'ornements précieux qu'on lui faisait à profusion.

La peur causée par les auxiliaires de Conecte exerça autant d'influence que ses prédications sur la réforme somptuaire qu'il parvint momentanément à introduire parmi les dames flamandes. Car il ne se fut pas plus tôt éloigné qu'elles reprirent leurs anciennes habitudes et ajoutèrent de nouveaux étages à leur coiffure, comme si elles eussent voulu, dit Bayle, se dédommager du temps perdu. Ses déclamations bizarres et infructueuses contre les *Fontanges* du xv[e] siècle ne lui donneraient donc, à elles seules, aucun droit d'occuper une place dans l'histoire, s'il n'avait opéré des réformes plus utiles et combattu des abus autrement scandaleux.

Après un assez long séjour dans les Pays-Bas, il passa en Italie et vint à Mantoue, où il réforma les couvents de son ordre, malgré l'opposition de Nicolas Kenton, provincial des Carmes, qui le combattit dans divers écrits dédiés à Facius, général de l'ordre, et depuis évêque de Reggio. De Mantoue, Conecte alla à Venise, où il fut traité avec distinction, et lorsqu'il suivit ensuite à Rome les ambassadeurs de la République auprès d'Eugène IV, ceux-ci le recommandèrent au pape comme un homme de sainte vie et rempli de zèle. Mais cette recommandation lui fut funeste; car le pape, aussitôt qu'il sut son arrivée, le fit mander. Conecte, qui redoutait l'effet des préventions que ses ennemis avaient inspirées contre lui au souverain pontife, éluda les deux premières invitations. Il ne se rendit qu'à la troisième; encore fallut-il employer la force. Le pape, sollicité par le cardinal d'Estouteville et Noël de Venise, procureur de l'ordre des Carmes, ordonna de lui faire son procès qui fut instruit par deux cardinaux. On le trouva coupable d'hérésie, parce qu'il avait blâmé la dissolution du clergé et celle de la cour de Rome; qu'il avait dit qu'il se faisait bien des abominations dans la moderne Babylone; que la discipline ecclésiastique avait besoin de réforme; qu'il ne fallait point craindre les excommunications du pape, quand on servait bien Dieu; que les religieux pouvaient manger de la chair, et que, comme dans l'église grecque, le mariage devait être permis aux ecclésiastiques qui n'avaient pas le don de continence. Tous ces griefs n'étaient que des prétextes. Il fallait ou réformer le clergé, ou imposer silence à Conecte. Condamné au supplice que Savonarole devait subir, 64 ans plus tard, pour les mêmes causes, il fut solennellement dégradé et brûlé en 1434. Impassible au milieu des tortures, il tonnait encore, du haut de son bûcher, repoussant avec énergie toutes les offres qui lui furent faites de racheter sa vie par une rétractation. L'opinion générale des catholiques fut qu'il avait été injustement condamné. Les protestants, de leur côté, l'ont placé au nombre de ceux qui ont combattu avec un zèle sincère pour la réforme; un d'eux, il est vrai, Chassanion (*Histoires mémorables des grands et merveilleux jugements de Dieu*, *chap.* 12), l'accuse d'hypocrisie. Singulière hypocrisie, on en conviendra, que celle qui résiste aux tortures du feu! Baptiste Mantouan, dans son livre *de Vitâ beatâ*, porte sur Conecte un jugement bien différent rapporté par d'Argentré. Après un éloge très-naturel chez un supérieur-général de l'ordre des Carmes, adversaire d'ailleurs très-prononcé, comme Conecte, des désordres de l'église et du luxe des femmes, il fait de ce dernier un saint et un martyr. Ce qui est incontestable, c'est que Conecte paya le tort d'être venu un siècle trop tôt et de n'avoir pas eu la puissance d'action et de langage nécessaire pour faire adopter une réforme commandée par l'intérêt sainement entendu de l'église. Sous une forme abrupte, grotesque, il prêcha des vérités salutaires, et si quelques erreurs s'y mêlèrent, elles n'avaient pas de caractère assez dangereux pour motiver la barbare condamnation dont il fut frappé. Le pape Eugène IV se reprocha, dit-on, toute sa vie, d'avoir prêté les mains au supplice d'un homme moins coupable certainement dans le fond que dans la forme. Nicolas de Harlem a composé sur le repentir de ce pape le quatrain suivant rapporté par le P. de Villiers (*Bibl. Carmel.*, p. 812) :

Eugenius memorans tandem, quod insidiosâ

» guisées, et avec coifure de simple linge, comme les » femmes de bas estat. »

Morte viri fuerit credulus ipse malis,
Ingemuit crebrò vir quod tam sanctus obisset;
Hoc quoque præ cunctis conqueritur obiens.

P. L...t.

CONIAC (Hippolyte-Augustin de), — bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Rennes en 1731, après avoir fait ses humanités à Paris, au collége de Beauvais, et étudié en droit à l'Université d'Angers, se consacra à Dieu dans l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, où il fit profession, à l'âge de vingt ans, le 3 février 1751. S'étant voué à la publication d'une nouvelle édition des conciles des Gaules et de la France, ses recherches persévérantes, et la collation d'un grand nombre de manuscrits de la bibliothèque royale et de celles que les Jésuites avaient au collége Louis-le-Grand et à leur maison professe, lui procurèrent des variantes et des pièces importantes. Désirant hâter l'achèvement de ce vaste travail, il appela à son aide D. Labat et D. Deforis. De son côté, il aida ce dernier dans sa publication des OEuvres de Bossuet. Dom Coniac avait laissé des manuscrits que sa famille n'a pas retrouvés. Il est mort à Paris vers 1802. P. L...t.

CONIAC (Pélage de), — frère du précédent, né à Rennes en 1732, ancien conseiller au Parlement de Bretagne et ancien sénéchal de Rennes, était un homme de beaucoup d'esprit. Il était très-versé dans la connaissance des affaires politiques, administratives et financières. Il a laissé des notes manuscrites que conserve sa famille. Il est mort en 1818.

L'honorable famille de Coniac a jusqu'ici fait d'inutiles recherches pour découvrir le manuscrit d'un ouvrage historique composé par un de ses ancêtres et mentionné par le P. Lelong, t. III, n° 35,397, sous ce titre : *Ms. Histoire de Bretagne, depuis les temps fabuleux jusqu'au règne de Henri II, roi de France, rédigée par Henri de Coniac, chevalier, seigneur de Toulemain, doyen du Parlement de Bretagne, in-f°.* « Cette histoire, dit le P. Lelong, est conservée dans la bibliothèque de M. de Coniac, son fils, conseiller au même Parlement. » P. L...t.

CONOBER, CONOBERT ou CANAO, comte du Vannetais breton au VIe siècle. — On sait peu de chose sur son compte, et la mémoire des hommes n'a guère retenu de son histoire que sa dernière bataille et l'expédient dont il s'avisa pour accroître sa puissance aux dépens de sa propre famille.

I. — Il était, lui cinquième, fils d'un chef indépendant qui dominait sur la partie du pays de Vannes possédée par les Bretons venus d'outre-mer. Mais il ne faut pas croire que cette partie du pays de Vannes fût alors aussi étendue que l'était, en 1789, le diocèse du même nom. Borné à l'ouest par l'Ellé, peut-être même par le Scorff, le Vannetais breton ou Bas-Vannetais (1) ne s'étendait guère, du côté de l'orient, au-delà de la ville de Vannes. Cette place et tout le pays situé à l'est étaient soumis à la domination franke (2). — Le père de Conober ayant laissé cinq fils, son petit état fut divisé entre eux en cinq parties à peu près égales; ce qui rendait la part de chacun extrêmement modeste. Conober, en effet, jugea que la sienne l'était beaucoup trop, et, pour réparer ce tort de la fortune, il commença par tuer trois de ses frères, se saisit du quatrième, appelé Macliaw, et se disposait à le mettre aussi à mort, quand il fut arrêté par l'intervention de saint Félix, qui venait, à la même époque (vers 548), de monter sur le siége épiscopal de Nantes (3). Grâce aux instances de ce charitable médiateur, Conober consentit à épargner son frère, se bornant à exiger de lui, par serment, la promesse d'une fidélité soumise et obéissante. Le serment ne tarda pas d'être violé. Conober lança de nouveau ses guerriers à la poursuite de son frère, et celui-ci, pressé de toutes parts, dut aller chercher asile chez un autre chef souverain nommé Conmôr, qui régnait, à cette époque, sur les Bretons de la Domnonée (4). Conmôr eût pu, sans aucun doute, protéger Macliaw à force ouverte; mais peu soucieux, apparemment, de se mettre sur les bras une guerre difficile, dans l'unique intérêt du pauvre fugitif, ne voulant pas toutefois trahir son hôte, il usa de stratagème, descendit Macliaw dans un petit souterrain, sur lequel il fit élever une tombe, et, aux guerriers de Conober qui vinrent bientôt après lui réclamer leur proie, indiquant du geste le tombeau : « Ce Macliaw dont vous parlez est mort, dit-il; — c'est là qu'il gît. » Très-aises de la nouvelle, les guerriers se mirent à boire sur la tombe du mort-vivant, puis retournèrent annoncer le trépas de Macliaw à leur maître, qui, sans plus attendre, réunit définitivement à ses propres états l'apanage de son frère (5).

A la suite de ces événements, Conober de-

(1) C'était la partie occidentale du pays de Vannes. Je l'appelle Bas-Vannetais par opposition à la partie orientale du même pays, qui était gallo-franke; de même que nous appelons la Bretagne occidentale et bretonnante Basse-Bretagne, par opposition à la Haute-Bretagne, qui est la partie orientale et française de notre péninsule.

(2) Sur les limites du Vannetais breton, vers l'orient en particulier. Sur la durée de la domination franke dans la ville de Vannes, voy. les articles *Eusèbe*, *Gallet*, *Macliaw* et *Waroch*.

(3) Voy. Dom Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne*, p. 121.

(4) Voy., sous le mot *Domnonée (princes de la)*, l'article *Conmôr*.

(5) Pour toute la première partie de cet article, voy. *Gregor. Turon., Hist. eccles. Francor.*, lib. IV, cap. 4, ap. Duchesne, *Histor. Francor. scriptor.*, t. I, p. 308; ap. Dom Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, t. I, col. 197. Conober est désigné dans cet endroit sous le nom de *Chanao*. La suite des aventures de Macliaw se trouve à l'article *Macliaw*.

meura seul comte du Bas-Vannetais pendant dix ou douze ans, et l'histoire ne nous a rien transmis sur toute cette période de son règne. Au bout de ce temps, il vit, lui aussi, arriver dans ses états un fugitif (en 559); un fugitif poursuivi, comme Macliaw, par des haines domestiques, mais qui, à la différence de Macliaw, les avait lui-même provoquées et méritées. Ce fugitif, c'était Chramne, fils de Chlotaire Ier, roi des Franks.

Après avoir quelque temps fait la guerre à son père, avec l'aide de son oncle Childebert, Chramne avait vu (en 558) la mort lui enlever son appui et doubler du même coup la puissance de Chlotaire; contraint par cet événement à faire ou à feindre une soumission momentanée, il avait bien vite cédé de nouveau à ses instincts de révolte, et poursuivi par la vengeance paternelle, il venait momentanément chercher un refuge chez les Bretons du Vannetais.

Pourquoi Chramne s'adressait-il de préférence au comte Conober? Pourquoi surtout, comme nous allons le voir, l'actif concours, l'appui empressé qu'il en reçut? — Ce double fait nous amène à conclure l'existence d'hostilités antérieures, survenues, de 548 à 560, entre Chlotaire et Conober; mais, toute nécessaire que soit cette conclusion, nous devons ajouter que les chroniqueurs ont gardé sur ces querelles un silence absolu. Ce qu'ils n'ont point passé sous silence, c'est que Conober fit à Chramne un excellent accueil; c'est qu'épousant chaleureusement la cause du fugitif, il se jeta avec ses guerriers sur les territoires de la domination franke et les ravagea largement (1). Chlotaire arriva bientôt *grinçant les dents de rage*, nous dit Grégoire de Tours (2), et suivi de troupes nombreuses. Les deux armées se rencontrèrent dans un lieu peu éloigné de la mer; et c'est là du reste, quoiqu'on en ait dit, tout ce que l'on sait de certain sur la situation du champ de bataille. Toutefois, d'une indication fournie par la chronique de Marius (3), il est encore permis de conclure que le combat se livra sur le territoire même possédé par les Bretons, c'est-à-dire, à l'ouest de la ville de Vannes.

La rencontre des Franks et des Bretons se fit, à ce qu'il paraît, dans l'après-midi. Un premier engagement eut lieu dès ce jour, et Chramne paya de sa personne dans les rangs de

(1). Voy. *Marii episcopi Aventicensis Chronicon*, ap. Duchesne, t. I, p. 214, et Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 203.

(2) « Contrà Chramnum *frendens*. » *Greg. Tur.*, lib. IV, *cap.* 20.

(3) Après avoir raconté l'issue du combat et la victoire de Chlotaire, l'évêque d'Avenches ajoute que « la dévastation de toute la contrée s'ensuivit *(totius regionis incidit excidium)*. » Par ces mots, il semble indiquer le pays où s'était livrée la bataille, et si ce pays eût appartenu aux Franks, les guerriers de Chlotaire ne l'eussent point, sans doute, ravagé de la sorte. Voy. *Marii episc. Aventic. Chronic., loco citato.*

ses alliés; mais la nuit survenant renvoya le choc général au lendemain. Durant cette nuit, Conober abordant Chramne: « Il n'est pas bon, » lui dit-il, que tu ailles toi-même combattre contre ton père, laisse-moi faire: je vais l'assaillir cette nuit, et je te promets de le tailler en pièces, lui et toute son armée. » Chramne n'y voulut consentir, ce fut sa perte; la nuit, les Franks, surpris à l'improviste, eussent peut-être été battus; le lendemain, les Bretons furent mis en déroute, Chramne, pris vif avec sa femme et ses filles, lié ainsi qu'elles, étouffé ainsi qu'elles au milieu des flammes dans une chaumière où on les renferma, et qui fut incendiée par ordre du roi Chlotaire (1). Conober périt dans la mêlée (2), et le Vannetais breton fut dévasté par les vainqueurs. Cette bataille est de l'année 560 (3).

Voilà tout ce que l'on sait de certain sur l'histoire de Conober; il nous reste à éclaircir quelques difficultés sur le récit qui précède.

II. — L'histoire du comte Conober, telle que

(1) Pour s'épargner la douleur d'entendre les cris de son fils, ce tendre père eut soin de le faire bâillonner et étouffer à moitié, avant qu'on mît le feu à la cabane. Quant à la femme et aux filles de Chramne, ils les abandonna toutes vives à la fureur des flammes, qui les consumèrent. — Cet infortuné Chramne, dont les chroniqueurs nous ont dit tant de mal, ne dut pourtant sa perte qu'à un acte de dévouement, inspiré par un touchant sentiment de tendresse conjugale et paternelle. Des barques l'attendaient sur la côte, prêtes à le soustraire à la rage de son père; mais, voyant que sa femme et ses filles étaient tombées au pouvoir des ennemis, il revint sur ses pas et fit un dernier effort pour les délivrer; c'est alors qu'il fut pris lui-même par les Franks de Chlotaire, et traité comme nous venons de le dire. Voy. *Gregor. Turon., lib.* IV, *cap.* 20, et *Gesta Regum Francorum*, *cap.* XXVIII.

(2) Le moine Aymoin nous a conservé sur cette bataille un détail qui n'a été recueilli, si je ne me trompe, par aucun historien de la Bretagne. D'après ce compilateur, les Bretons qui combattirent en cette occasion contre Chlotaire Ier auraient eu, sur la côte, un grand nombre de barques toutes prêtes, en cas de défaite, à les recevoir et à les soustraire aux vainqueurs; si le fait est vrai, il présenterait une curieuse analogie avec ce que pratiquaient les Vénètes au temps de César; il serait encore intéressant de le rapprocher du bruit que l'on fit courir sur la fuite de Waroch II, lors de l'entrée d'Ebracher dans la ville de Vannes, en 590. (Voy. *Gregor. Tur., lib.* X, *cap.* 10). Voici au reste le passage d'Aymoin: « Nam » (Chlotarius) superior bello factus, Britannos usque ad » refugia navium *quas ad hos usus paraverant, ut, si ad-* » *versa bellorum forent, eo se conferrent* persecutus, » maximam ex eis stragem dedit. » *Aymoini monachi de Gestis Francorum, lib.* II, *cap.* 30, ap. Duchesne, *t.* III, *p.* 43. Aymoin, comme on voit, est beaucoup plus explicite que Grégoire de Tours, qui dit seulement: « *Denique Chramnus fugam iniit, naves in mari paratas habens.* » Comme Aymoin était postérieur à l'évènement, reste à savoir si le passage précité lui a été inspiré par quelque vieux document, quelque ancienne tradition, ou si ce n'est pas une paraphrase de Grégoire de Tours, qu'il a tout simplement prise sous son bonnet. Je pense, toutefois, qu'on a le droit de se servir des paroles d'Aymoin.

(3) Sur toute cette seconde partie de l'histoire de Conober ou Canao, voy. *Greg. Tur., lib* IV, *cap.* 20; *Gesta Reg. Franc., cap.* XXVIII, ap. Duchesne, *t.* I, *p.* 314 et 709; ap. Dom Morice, *Pr.* I, *col.* 198 et 202, 203.

nous venons de la retracer, se trouve dans l'*Histoire ecclésiastique des Franks*, par Grégoire de Tours, aux chap. IV et XX du livre IV. Au chap. IV, Grégoire raconte le massacre des frères de Conober et la persécution de Macliaw; au chap. XX, il rapporte la fuite et le supplice de Chramne, la mort de Conober, la bataille de 560. Mais les éditions imprimées de Grégoire de Tours désignent sous deux noms divers le personnage dont nous faisons l'histoire. Au chap. XX, l'allié de Chramne, le vaincu de 560, est nommé *Chonober;* au chap. IV, le frère et persécuteur de Macliaw s'appelle *Chanao*. Ces différentes dénominations ont donné lieu à plusieurs systèmes : les uns (Gallet et Dom Morice) ont fait, comme nous-même, un seul personnage de Canao et de Conober, du frère de Macliaw et de l'allié de Chramne; mais ils ont, de plus, identifié ce personnage à un autre chef breton nommé Conmôr, que nous distinguons de lui, et dont on trouvera l'histoire sous le mot *Domnonée (princes de la);* les autres (D. Lobineau) ont, au contraire, fait de Conober et de Canao deux personnages distincts; mais ils ont encore identifié Conober à ce Conmôr que je viens de nommer. Sous l'article Conmôr, nous montrerons pourquoi on ne peut assimiler ce dernier chef ni à Canao, ni à Conober, en admettant même que ce soient là deux personnages distincts. Nous nous bornerons à dire ici pourquoi sous ces deux noms nous n'avons vu qu'un seul et même individu.

Nous y sommes tout d'abord autorisé par la leçon de l'un des plus anciens manuscrits de Grégoire de Tours, celui de Corbie, qui remonte au commencement du VIIe siècle (1). Au chap. IV du liv. IV, le manuscrit de Corbie, pour désigner le frère et persécuteur de Macliaw, se sert tantôt du nom de *Chanao*, tantôt de celui de *Chonoo;* puis au chap. XX, le même manuscrit donne constamment à l'allié breton de Chramne le nom de *Chonoo;* d'où il résulte que dans ce manuscrit (le plus ancien de tous, peut-être), l'allié breton de Chramne et le frère de Macliaw portent exactement le même nom : joignez à cela que plusieurs autres manuscrits, et entre autres celui de la bibliothèque de Cambrai, qui remonte également au VIIe siècle (2), ne portent point *Chonober*, au chap. XX, mais bien *Chonoober* (qui, comme on le verra plus bas, se décompose facilement en *Chonoo-ber);* dès lors nous avons à coup sûr plus d'autorités manuscrites qu'il n'en faut pour légitimer l'identification des deux individus prétendus differents. Mais si l'on ajoute en outre :

1° Qu'en faisant de *Conmôr*, de *Canao* et de *Conober* trois personnages distincts, ce dernier se trouve être dans l'histoire de Bretagne une énigme insoluble, puisqu'on ne saurait d'où il vient ni où il va;

2° Qu'à l'identification de *Conober* avec *Conmôr* s'opposent des difficultés tirées du corps de l'histoire, difficultés, à notre avis, insurmontables, comme nous espérons le faire voir à l'article *Conmôr;*

3° Qu'au contraire, l'identification de *Conober* avec *Canao*, déjà favorisée par les variantes de Grégoire de Tours que je viens de citer, ne rencontre, dans la suite des faits historiques constatés, aucune objection sérieuse (et je défie qu'on en trouve de telles);

Il s'ensuit que cette identification n'est pas seulement permise comme légitime, mais doit être adoptée comme nécessaire.

Maintenant, si l'on demande la raison des deux appellations diverses, sous lesquelles Conober est alternativement désigné dans les éditions imprimées de Grégoire de Tours, je répondrai que je n'ai point la prétention de tout expliquer; que je n'en connais point de raison incontestable; que cependant, si l'on y tient, je crois l'explication suivante aussi bonne que toute autre.

Canao, *Conoo* et *Cono* sont évidemment un même nom; or. dans *Cono-ber* et *Conoo-ber*, ce nom se retrouve entier, sous trois de ses formes, plus la syllabe *ber;* cette syllabe ne peut être qu'une épithète qualifiant le comte Canao; on pourrait y voir l'adjectif breton *Berr*, qui signifie *court*, *de petite taille*, qui existe dans la langue galloise, et qui est même écrit *Ber* dans le *Vocabularium Wallicum* de l'an 882, manuscrit de la bibliothèque Cottonienne (1). Il y a toutefois une difficulté, c'est que le *Conober* de Grégoire de Tours est nommé *Conobertus* dans plusieurs chroniques, dont une au moins fort ancienne (les *Gesta Regum francorum);* ce qui, au lieu de Cono-*ber*, nous donne Cono*bert*. Je ne sache pas que la syllabe *bert* puisse ici recevoir une explication satisfaisante de la langue bretonne, et, si cette orthographe est la bonne, il

(1) et (2) Sur l'âge des manuscrits de Corbie et de Cambrai, voy. la préface de l'édition de D. Ruinart, et l'édition de Grégoire de Tours, donnée par la société de l'histoire de France, *texte*, t. I, p. x-xj *(in præfat.)* et p. 462, *note 3.*

(1) Voy. les Dictionnaires de D. Le Pelletier et de Le Gonidec. Voy. aussi Courson, *Essai sur l'Hist. de la Bret. armoric.*, p. 424-425. Cette étymologie serait d'autant plus acceptable, qu'aujourd'hui encore, suivant l'observation de Le Gonidec, ce mot de *Berr* est un nom de famille assez commun en Bretagne. Quant à dire que la syllabe *ber* de *Cono-ber* vient, par mutation, de *meur* ou *mer*, qui signifie *grand*, cela ne me paraît guère admissible; le prince Conmor ou Conomor, plusieurs fois mentionné dans cet article, nous fournit, en effet, un exemple évident du nom de *Cono* suivi de l'adjectif *grand*; nous trouvons ce nom écrit de différentes manières; *Chono-môr* dans Grégoire de Tours, *Com-môr* dans la Vie de saint Samson, *Cono-mer* dans celle de saint Gildas. — Les formes *môr* (régulièrement *mawr*) et *mer* (régulièrement *meur*) sont indifféremment employées, comme on le voit, pour exprimer l'adjectif *grand*; mais, nulle part, la lettre *m* ne souffre de mutation, ni chez l'historien gallo-romain écrivant au milieu des Franks, ni dans les actes de saint Gildas, écrits au pays de Vannes, ni dans ceux de saint Samson, composés dans les contrées septentrionales de notre péninsule.

faudrait dire que les Franks, qui, selon toute apparence, eurent avec Canao des guerres fréquentes, l'avaient appelé *Canao* ou *Conoo-bert*, c'est-à-dire Conoo, *le fameux*, Conoo *l'illustre* (1), formant ainsi un mot hybride du nom du chef breton joint à un adjectif de langue tudesque. On peut choisir entre ces deux explications. Avec la dernière, l'orthographe régulière serait *Conobert*, et avec l'autre, *Conoberr* ou *Conober*. Comme je ne sais, pour mon compte, laquelle vaut mieux, et que, d'ailleurs, je suis fort en défiance contre la manie, si souvent trompeuse, des étymologies, je n'adopte exclusivement ni l'une ni l'autre, et si j'écris *Conober*, c'est afin de rester fidèle à l'orthographe de Grégoire de Tours lui-même (2).

III. — L'identité de Canao et de Conober ainsi établie, restent encore deux points sur lesquels on a élevé des difficultés : Conober était-il réellement comte du Vannetais breton, ainsi que nous l'avons dit? Quels étaient son père et ses frères?

Que Conober fût comte du Vannetais, et du Vannetais *seulement*, cela est facile à prouver. Waroch II, en effet, dont nous parlerons en son lieu, et qui fit la guerre aux rois Chilpéric et Gontran, Waroch était comte du Vannetais, puisqu'il donna à ses états son propre nom (*Bro-Weroc* ou *Bro-Werec*) (3), et que ce nom a été effectivement appliqué au pays de Vannes jusqu'à nos jours; mais Waroch était comte du Vannetais *seulement*, puisque ce nom de *Bro-Werec* n'a jamais été donné qu'au seul pays de Vannes. — Or, les états de Waroch II étaient ceux que lui avait transmis son père Macliaw, et les états de Macliaw, ceux qu'il avait hérités de son frère Canao ou Conober (4). Les états de Conober étaient donc les mêmes que ceux de Waroch (5); Conober était donc comte du Vannetais, et du Vannetais seulement.

Je sais bien que l'on s'est opposé à cette conclusion en disant que la bataille de 560 s'est livrée aux environs de Dol ou de Saint-Malo, et pour soutenir cette dernière assertion, l'on s'appuie uniquement d'un certain monastère de Taurac, qui aurait été situé non loin de Dol (prétend-on), et détruit par les guerriers de Chlotaire Ier, dans leurs expéditions contre Chramne et Conober; mais tout cela n'est qu'hypothèse. Le plus ancien document, en effet, qui fasse mention de ce monastère de Taurac, est la *Vie de saint Ethbin*, au Cartulaire manuscrit de Landevennec. Or, la Vie de saint Ethbin ne renferme absolument rien qui puisse servir à déterminer la situation de ce monastère; et quant à sa destruction, elle nous dit bien qu'il fut ruiné par les Franks lors d'une invasion de ceux-ci en Bretagne; mais lors de quelle invasion? c'est sur quoi les *Actes de saint Ethbin* gardent un profond silence. Or, il y a eu plus d'une expédition de ce genre depuis 550 jusqu'à la fin du VIe siècle, et toutes celles qui sont comprises dans cette période conviennent aussi bien les unes que les autres; on ne trouve absolument aucun motif de préférence. Tous les autres documents historiques d'une date quelque peu ancienne sont aussi muets que la *Vie de saint Ethbin* sur la situation du monastère de Taurac et l'époque de sa destruction. L'argumentation de ceux qui ont placé aux environs de Dol la bataille de 560 repose cependant tout entière sur la double supposition qu'ils ont admise, touchant cette situation et touchant l'époque de cette destruction : cette double supposition étant une pure hypothèse que rien ne justifie, tout le raisonnement s'écroule et nos conclusions restent.

Quels étaient le père et les frères de Conober? La réponse n'est pas facile : Grégoire de Tours, qui ne parle pas du père, indique quatre frères, et en nomme un seul, Macliaw. Gallet, qui en savait sur nos vieux souverains beaucoup plus que Grégoire de Tours et tous nos anciens chroniqueurs; qui avait la manie d'englober dans une dynastie unique tous les noms de princes ou de personnages importants éparpillés dans nos documents historiques; pour qui, d'ailleurs la confection de cette dynastie unique était une nécessité, puisqu'il faisait de la Bretagne du VIe siècle un royaume unitaire; — Gallet a donné à Conober, outre Macliaw, cinq frères bien comptés, savoir : 1° Hoël II, aussi appelé (selon Gallet) Jona, Jean Reith, Haëloc, Rigual, etc.; 2° saint Léonore; 3° saint Tugdwal; 4° Budic; 5° Waroch. Tout le système développé par Gallet dans ses fameux *Mémoires* repose sur cette idée, que la Bretagne formait, dès l'origine, un royaume unitaire, et que, par conséquent, tous les chefs bretons dont nous trouvons trace dans les anciens documents doivent se rattacher à une même dynastie. Cette idée préconçue formant pour Gallet un véritable *postulatum*, dont il n'a nulle part administré la preuve, il suffit de la nier pour faire tomber avec elle toutes les conséquences qu'il en tire. Nous montrerons, en effet, à l'article *Gallet*, que la Bretagne, antérieurement au IXe siècle, a

(1) *Bert*, en langue tudesque, signifie *brillant*, *illustre*. Voy. Augustin Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France*, *Appendice II*.

(2) Si je n'écris point *Chonober* par un *h*, comme le fait Grégoire de Tours, c'est que cet *h* est une aspiration toute germanique qui n'existait pas réellement dans les noms d'origine bretonne, et dont cet auteur ne les a gratifiés qu'en imitation de l'orthographe des noms tudesques.

(3) Voy. *Vit. s. Gildæ*, ap. Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 353.

(4) Voy. Greg. Tur., *Hist. eccl. Franc.*, lib. IV, cap. 4, et lib. V, cap. 16.

(5) Les états de Waroch II pouvaient être plus considérables que ceux de Conober, puisqu'il est à croire que l'adversaire de Gontran agrandit, du côté de l'est, par ses victoires, ses domaines héréditaires; mais à coup sûr les états de Conober n'étaient pas plus considérables que ceux de Waroch, et c'est tout ce qu'il importe pour la justesse du raisonnement.

toujours été divisée en plusieurs petites principautés indépendantes, gouvernées chacune par des chefs souverains dont les dynasties, coexistantes, mais très-distinctes, n'ont le plus souvent entre elles aucun lien de parenté. Dès aujourd'hui, nous sommes en droit d'arborer ce principe, puisque nous venons de prouver l'existence d'une dynastie souveraine et particulière dans le Vannetais breton; et ce principe admis, il en résulte que nous ne pouvons chercher ni père ni frère à Conober en dehors de cette dynastie vannetaise à laquelle il appartenait lui-même. Or, des cinq frères attribués par Gallet audit Conober, en outre de Macliaw, un seul (c'est Waroch), fait effectivement partie de cette dynastie; les quatre autres doivent donc être rejetés tout d'abord. Quant au Waroch dont il s'agit ici, c'est Waroch Ier, dont il est question dans les actes de saint Gildas, et qui régna certainement sur les Bretons de Vannes antérieurement à Conober, antérieurement au moins aux développements que celui-ci donna à sa puissance par le meurtre de ses frères (1). Il était donc incontestablement père ou frère de Conober; quant à dire lequel des deux, on ne saurait se prononcer avec certitude. J'inclinerais à en faire, avec Dom Lobineau (2), le père de Conober et de Macliaw : il était du moins beaucoup plus âgé que ce dernier, étant déjà en état d'avoir des petits-enfants avant 548, comme nous le dirons plus tard en parlant de lui. Il n'est pas absolument impossible, toutefois, qu'au lieu d'être lui-même le père, il ait été simplement l'aîné des cinq fils du père de Macliaw et de Conober.

Gallet, qui n'est jamais arrêté par rien, a donné pour père, à Conober et à ses frères, Hoël Ier. Outre plusieurs raisons particulières que nous dirons à l'article *Hoël Ier*, nous repoussons cette paternité prétendue, par le motif qu'Hoël Ier, dans la mesure où l'on peut admettre son existence, n'appartenait point à la famille des chefs du Bas-Vannetais.

Il y aurait bien encore quelques éclaircissements à donner sur les principes qui régissaient, chez les Bretons, les successions et les partages; principes d'après lesquels le Bas-Vannetais se trouva divisé entre Conober et ses quatre frères; mais nous serons forcément amené à traiter cette question sous le mot de *Domnonée*, à l'article *Haeloch*, et nous la renvoyons jusque là. A. L. — B.

CONVOYON (saint), — fondateur et premier abbé du monastère de Saint-Sauveur de Redon, naquit, vers le commencement du IXe siècle, à Comblessac, diocèse de Saint-Malo, dans un lieu dépendant de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes. Son père s'appelait Conon;

(1) Voy. l'art. *Waroch Ier*.
(2) Voy. Lobineau, *Hist. de Bret.* t. I, p. 10.

éloquent que savant, l'attacha à son diocèse en qualité d'archidiacre. Depuis plusieurs années, Convoyon remplissait ces fonctions avec un zèle et une assiduité qui édifiaient tous les fidèles, lorsque, réalisant le projet long-temps médité de rompre les liens qui l'attachaient au monde, il se réfugia, en 832, dans une solitude nommée Roton ou Redon, et située à l'extrémité du diocèse de Vannes, au confluent de la Vilaine et de l'Oust. Ratuili, seigneur du lieu, lui ayant accordé une portion de terrain *pour l'âme de l'empereur et la sienne* (ce qui ferait supposer ou que ce fonds de terre appartenait directement aux rois de France, ou que Ratuili exerçait quelque emploi qui l'obligeait à ne rien faire qu'en leur nom), Convoyon y jeta les fondements de l'abbaye de Redon.

La jalousie et la cupidité vinrent traverser les projets du saint homme, et l'obligèrent à invoquer la protection de Nominoé. Louhemel, un des moines de la communauté naissante, se rendit auprès du gouverneur de la Bretagne, et comme Hlok, un des seigneurs mécontents, protestait contre l'établissement de Convoyon : « Dis-nous, ennemi de Dieu, s'écria Nominoé, » transporté de colère et d'indignation, vaut-il » donc mieux que ce coin de terre soit occupé » par des brigands et des scélérats que par des » ministres du Très-Haut, des religieux, des » gens de bien, qui emploient tous les jours de » leur vie à prier Dieu pour le salut de tout le » monde ? » Confirmé dans sa possession et choisi pour abbé par ses frères, Convoyon leur imposa une règle qui lui fut donnée par l'ermite Gerfroi, lequel, après avoir pratiqué, pendant vingt ans, à Saint-Maur-sur-Loire, en Anjou, les observances bénédictines de la vie cénobitique, s'était retiré dans la forêt de la Noë, d'où il était venu passer deux ans à Redon.

Dès 832, Convoyon était allé en personne trouver Louis-le-Débonnaire au château de Joac, en Limousin, pour le supplier de lui confirmer la possession du lieu de Redon; mais l'empereur, circonvenu par Ricovin, comte de Nantes, et Regnier, évêque de Vannes, avait refusé au saint abbé ses lettres d'érection, persuadé qu'il était que le lieu où les religieux voulaient fonder leur couvent était propre à l'établissement d'une place-forte qui aurait contenu le pays dans la soumission à l'autorité royale. Chassé cette fois de la présence de Louis, il ne put pas être admis devant lui, lorsqu'il tenta, l'année suivante, de lui parler à Tours. Mais, Louis ayant été déposé en 834, Nominoé vint à Redon, et, faisant acte d'indépendance sous le voile de la piété et de la fidélité, il donna aux religieux, le 18 juin 834, en considération des prières qu'ils diraient pour la délivrance du monarque, la pointe de terre appelée Ros, baignée par la Vilaine et l'Oust, et le tiers de l'ancienne paroisse de Bains qu'on nommait Spiluc. Rentré dans les bonnes grâces de son évêque, et

il était de la noblesse la plus distinguée, que, dans le style de Grégoire de Tours et des auteurs qui l'ont suivi, on appelait race de sénateurs. Doué d'un heureux naturel, d'un esprit docile et d'une aptitude remarquable, il profita de l'éducation qui lui fut donnée. Renier, évêque de Vannes, ayant remarqué qu'il était aussi soutenu par celui qui affectait de se considérer comme le lieutenant de l'empereur, quand les Bretons l'appelaient leur roi, Convoyon se rendit à l'Assemblée que Louis avait convoquée à Thionville, et y fut bien accueilli de ce prince, qui non seulement ratifia les dons de Nominoé, mais y ajouta, par ses lettres-patentes du 27 novembre 834, ceux des paroisses entières de Bains et de Langon. Deux ans plus tard, Convoyon obtint encore de Louis de nouvelles donations.

Lorsqu'en 840, la mort de l'empereur eut dégagé Nominoé de son serment, et qu'il eut pris le titre de roi de Bretagne, Convoyon résolut de profiter de son ascendant sur l'esprit de ce prince pour réformer la corruption scandaleuse qui s'était introduite dans les mœurs du clergé, et mettre un terme à la criminelle simonie qui le déshonorait. Nominoé, autant par zèle pour la religion que par mécontentement des évêques qui avaient contrarié ses projets d'élévation, convoqua les prélats, les docteurs ecclésiastiques, les laïques instruits et les grands de l'État. On lut, par son ordre, dans cette Assemblée, tous les canons et les passages des Saints-Pères qui condamnaient la simonie; puis les accusés furent sommés d'expliquer pourquoi ils recevaient des présents de ceux à qui ils conféraient les ordres sacrés. Les évêques répondirent qu'ils n'avaient jamais exigé et qu'ils n'exigeraient jamais de leurs prêtres que les marques du respect dû à leur dignité, et qu'on ne pouvait, sans injustice, les accuser de simonie. Susannus, évêque de Vannes, qui se défendait avec le plus d'opiniâtreté, était précisément le plus coupable. Après beaucoup d'altercations, il fut convenu que les évêques députeraient deux d'entre eux au Pape Léon IV, pour prendre sa décision. Susannus et Félix, évêque de Quimpèr, furent choisis. Nominoé saisit cette occasion de se rendre le pape favorable. Il pria Convoyon d'aller à Rome, d'y poursuivre avec vigueur la condamnation des évêques simoniaques, et de présenter de sa part, au Souverain-Pontife, une couronne d'or enrichie de pierreries d'un grand prix. Il le chargea, en outre, d'une lettre par laquelle il demandait au Saint-Père le rétablissement du titre de roi de Bretagne, supprimé depuis la conquête que Charlemagne avait faite de ce pays. Il suppliait, en outre, le Pontife de lui envoyer les reliques de quelqu'un des saints martyrs qui avaient gouverné l'Église avant lui. Le pape remercia le prince par son ambassadeur de son magnifique présent, et lui promit une entière satisfaction.

Au jour marqué, l'affaire des évêques fut examinée en plein consistoire. Convoyon s'éleva avec force contre leur conduite et confondit leurs subtils raisonnements par son éloquence et l'autorité des saintes Écritures. Forcés de se reconnaître coupables, ils attribuèrent leur faute à l'ignorance, et se condamnèrent eux-mêmes par cette excuse. Néanmoins, ils furent renvoyés dans leurs diocèses. Nominoé, mécontent de ce résultat, écrivit au pape pour lui demander comment on devait agir envers les coupables. Le Saint-Père répondit qu'il devait procéder envers eux d'après les saints canons, et que, s'il voulait les chasser de leurs siéges, pour en mettre d'autres à leur place, il fallait les traduire devant le métropolitain de Tours, ou un nombre compétent d'évêques, les faire accuser par des témoins dignes de foi, et que, s'ils étaient reconnus coupables, il pouvait les faire déposer; que c'était la seule manière juridique de procéder contre des évêques accusés, et qu'il l'exhortait à s'y conformer. Quant au rétablissement du royaume de Bretagne, le pape répondit, croit-on, qu'il n'avait jamais entendu dire que cet État eût porté ce titre, et que, craignant de faire une injustice en le détachant de la France, tout ce qu'il pouvait permettre à Nominoé, c'était de prendre le titre de duc, et de porter la couronne ducale, qui était un cercle d'or. Enfin, il lui fit présent des reliques de saint Marcellin, pape et martyr, et donna à Convoyon un ornement qui lui servit à la célébration des saints mystères.

Convoyon, de retour en Bretagne, déposa ces présents dans l'église de son monastère, où il fut reçu un dimanche de février 848, par Nominoé, les évêques et les grands du pays. Le duc, mécontent du moyen terme adopté par le pape, poursuivit et finit par obtenir la déposition des évêques. Quoiqu'on ait dit (*Opt. nouv. édit.*, *T. I. p.* 94) que Convoyon conduisit cette affaire, le silence des actes du saint abbé, sur sa participation à cette déposition, autorise à croire que, craignant de se faire désormais l'instrument des passions ou des intérêts du duc, il resta étranger à une poursuite qui eût engagé sa conscience. Il fit plus que de s'abstenir de seconder les vues de ce prince, et, malgré tous les bienfaits qu'il avait reçus de Nominoé, lorsque celui-ci se fut déclaré indépendant de Charles-le-Chauve, et se fut emparé de plusieurs villes de Bretagne, Convoyon ne cessa pas de reconnaître l'autorité du roi de France, lequel, de son côté, par ses lettres-patentes datées de Bonneval, le 11 août 850, confirma à l'abbaye de Redon la possession de Bains, Renac, Langon, Platz, Ardon, s'en déclara le protecteur, et lui permit de choisir librement son abbé. L'autorité que Nominoé s'était attribuée étant devenue légitime pour Erispoé, son fils et son successeur, par suite du traité que ce dernier conclut à Angers, avec

Charles-le-Chauve, Convoyon obtint de nouvelles donations du prince breton, qui confirma en outre toutes les précédentes.

Pour se soustraire aux attaques que les Normands dirigèrent plusieurs fois contre l'abbaye de Redon, Convoyon passa les dernières années de sa vie dans un monastère que Salomon, successeur d'Erispoé, avait bâti à Plélan pour servir de refuge au saint abbé. C'est là qu'il mourut et fut inhumé le 5 janvier 868. Le monastère de Redon recouvra plus tard les reliques de son fondateur, et elles y furent, en grande partie, conservées jusqu'en 1793, époques où elles furent dispersées, et l'église pillée.

La vie de saint Convoyon, écrite par Albert-le-Grand, d'après les annales manuscrites de l'abbaye de Redon, et les histoires de d'Argentré et d'Alain Bouchard, a été composée aussi par D. Lobineau, qui a consulté, indépendamment de la légende de Worelven, écrite dans le XIe siècle, les annales de l'ordre de saint Benoît, par Mabillon, t. II, et l'histoire du même ordre, par Bulteau, t. II. « Il existe, dit M. de Kerdanet (*Vies des Saints, d'Albert-le-Grand*, p. 8), deux légendes de saint Covoyon, l'une composée par un moine anonyme qui vivait en 1080, c'est-à-dire 212 ans après la mort du saint; l'autre, plus ancienne, a été écrite par un moine de Redon, frère Worelven, qui avait été disciple de saint Convoyon. Ce religieux a divisé son travail en trois livres, et ne s'est pas borné à donner la vie du saint fondateur du monastère; il y a joint des notices intéressantes sur les premiers religieux de l'abbaye, et le récit de tout ce qui s'y est passé de plus mémorable jusqu'au temps où il vivait; ce qui a fait donner à l'ouvrage entier le titre d'Actes des saints de Redon, Convoyon et autres, *De Gestis sanctorum Rotonensium, Conwoionis et aliorum*, lib. III. A la tête de chaque livre, il avait mis une préface pour en faire connaître le dessein; mais celle du premier livre, avec le premier chapitre et la fin du troisième livre, manquaient dans le manuscrit que D. Jean Mabillon a publié, avec la première légende dans ses *Actes des saints de l'ordre de saint Benoît*, IVe siècle, 2e partie, ou le t. VI de sa collection, depuis la page 193 jusqu'à la page 223. Il tenait ces actes du P. Jacques Duchemin, bénédictin de Redon, et il nous apprend que le manuscrit sur lequel il les avait pris avait 700 ans d'antiquité. Ces deux légendes se trouvent aussi par extraits dans les preuves justificatives de l'histoire de Bretagne de D. Morice, t. I. col. 229-263. D. Lobineau a traduit une grande partie de l'ouvrage de Worelven, dans ses *Vies des saints de Bretagne*, p. 181-193. « C'est, disent les » auteurs, une galerie admirable offerte à la » piété chrétienne. » « Quoique défectueuse dans » les commencements, ajoute le P. Le Long, » sous le n° 12281 de sa Bibliothèque, elle est » remplie de singularités remarquables pour » l'histoire de ce temps-là. Worelven était un » religieux fort habile dans le grec, le latin et » l'écriture sainte. La Bible lui était tellement » familière qu'il la cite à chaque instant; mais » l'application qu'il en fait, ainsi que le remar- » que Dom Rivet, n'est pas toujours heureuse. » Son style est du reste grave, clair et méthodique; en un mot, son livre, suivant Dom » Mabillon, mérite à tous égards d'être lu et » médité. *Liber lectu sanè dignissimus.* »

P. L...t.

CORBIGNY (LOUIS-ANTOINE-ANGE **CHICOILLET, baron DE**), naquit à Rennes, le 6 avril 1771, d'une famille noble et ancienne de la province du Rouergue, qui était venue s'établir en Bretagne. Après avoir terminé ses humanités au collége de sa ville natale, où il s'était fait remarquer par son application et ses heureuses dispositions, il vint à Paris, en 1790, pour y compléter son éducation et se livrer à l'étude de la littérature et des beaux-arts, vers lesquels il se sentait entraîné. Déjà quelques poésies fugitives avaient attiré l'attention sur lui, quand le hasard le mit en rapport avec son compatriote Alex. Duval. (*Voy. ce nom.*) Leur goût commun pour le théâtre fit bientôt d'une liaison accidentelle une étroite intimité. De leur communauté de travail résulta la tragédie de *Christine*, ou *la mort de Monaldeschi*, qui n'a jamais été représentée, mais qui a été publiée par Alex. Duval, dans ses œuvres complètes (*t. I, p. 1 et suiv.*). La défense de la patrie, menacée de l'invasion étrangère, vint interrompre les travaux des deux amis; ils s'engagèrent, en 1792, dans cette compagnie formée des artistes de toutes les académies, sous le nom de *Compagnie des Arts*. Les Prussiens ayant été chassés de la Champagne, Corbigny déposa les armes, et peu après son retour à Paris, il fut envoyé dans le département d'Ille-et-Vilaine, avec mission d'éclairer le gouvernement sur le véritable esprit du pays et d'atténuer le mal qu'y avaient fait les rigueurs de quelques représentants du peuple. Il se rendit à Saint-Malo et à Dinan, où il trouva les prisons encombrées de victimes vouées à une mort certaine. Muni de pouvoirs fort étendus, il en usa pour rendre à la liberté tous les détenus pour opinion politique. Sa mansuétude lui valut la reconnaissance de la grande majorité des habitants de ces deux villes; mais elle le rendit suspect à quelques exaltés, qui le placèrent sous la surveillance de deux hommes chargés de le garder à vue, et il est vraisemblable que, sans le 9 thermidor, il eût grossi le nombre des victimes de la terreur. De retour à Paris, il fut employé dans les bureaux de son compatriote Ginguené (*voy. ce nom*), qui dirigeait alors l'instruction publique. D'après la *Biographie universelle et portative des*

contemporains, par Rabbe et Boisjolin (t. I, p. 1094), Corbigny alla en Italie, en 1795 et 1796, à l'époque des mémorables succès de l'armée française, et fut chargé par Bonaparte d'écrier l'histoire qui a été publiée sous ce titre : *Tableaux historiques des campagnes d'Italie, depuis l'an* IV *jusqu'à la bataille de Marengo, suivis du précis des opérations de l'armée d'Orient; de la campagne d'Allemagne, en 1805, etc.* Paris, de l'imp. d'Herhan et Didot, 1806, très-grand in-f° pap. vél. Nous doutons que Corbigny ait coopéré à la rédaction du texte de cet ouvrage, car M. Brunet (*Manuel du Libraire, etc.*, t. IV, p. 131 et 382) attribue ce texte à MM. Rouillon-Petit et Auber seulement. Bonaparte, qui savait si bien reconnaître toutes les capacités, envoya Corbigny en Grèce, en 1797 et 1798, pour y organiser le régime français dans les îles de Zante, de Corfou et de Céphalonie. Le zèle, l'intégrité et les talents dont il fit preuve dans cette mission lui firent parcourir un chemin rapide dans la carrière administrative. Lors de la création des préfectures, un arrêté consulaire du 22 juin 1800 le nomma secrétaire-général de la préfecture de la Roër, et, le 19 août suivant, il fut installé préfet de Loir-et-Cher. Son administration y fut marquée au coin de la sagesse et de la prévoyance. En peu de temps, grâce à son caractère conciliant, tous les dissentiments politiques s'effacèrent, et les émigrés purent rentrer en possession de ceux de leurs biens qui n'avaient pas été vendus. Il fut le premier préfet qui extirpa la mendicité dans son département, en créant des établissements propres à recevoir les indigents de tout sexe et de tout âge. Il rouvrit les temples de la religion, assura des demeures modestes et commodes aux ministres des autels, ouvrit des asiles pour les enfants trouvés, fit percer de nouvelles routes, réparer les anciennes, construire ou rétablir des ponts, édifier des fontaines, embellir les voies publiques de plantations, etc., et encouragea de tous ses efforts les arts, l'agriculture et l'industrie. Ses derniers jours furent abreuvés d'amertume. La calomnie le représenta comme traître à l'empereur qui l'avait choisi comme intermédiaire de ses relations avec Ferdinand d'Espagne, alors détenu à Valençay; les voyages qu'il était obligé de faire à ce château servirent de prétexte aux accusations qui furent dirigées contre lui. Le chagrin qu'il en conçut, joint à l'excès de travail, altéra sa santé. Tombé dangereusement malade, il mourut après huit jours de maladie, le 29 avril 1811, emportant les regrets de ses administrés. Tout entier à ses devoirs d'homme public, il avait négligé de mener à bonne fin les travaux littéraires qu'il avait commencés dans sa jeunesse, et qu'il se proposait de publier lorsqu'il aurait été rentré dans la vie privée. Sa mort prématurée dérangea tous ses calculs. Cette résolution n'a été connue qu'après sa mort, par une note qu'il avait écrite dès le 15 mars 1807, et dans laquelle il s'exprimait ainsi : « Pour vivre dans une médiocrité aisée, qui » est le seul état que j'ambitionne et le seul » peut-être, qui donne le bonheur, en 1813, je » pourrai quitter les fonctions publiques que » j'aurai exercées pendant vingt ans entiers, » reprendre mes études favorites et m'occuper » de ma famille et de moi, après m'être tant » occupé des autres, mettre, comme on l'a dit, » un intervalle entre la vie et la mort. J'espère » qu'aucun événement fâcheux ne s'opposera » à l'exécution de ce plan. » Parmi les travaux inachevés qu'il laissa dans les mains de sa famille, il y avait deux tragédies, quelques comédies et diverses pièces de vers. P. L...t.

CORENTIN, CHORENTIN et même quelquefois **CHOURENTIN** (saint), — était fils d'un seigneur breton qui suivit Maxime lors de son passage de la Grande-Bretagne dans l'Armorique. Le P. Albert-le-Grand dit qu'il naquit vers l'an 375 dans cette dernière contrée; mais le P. Maunoir (*voyez ce nom*), qui l'appelle le prince des sept saints de Bretagne, le considère comme ayant reçu le jour en Irlande, d'où il serait venu porter la parole de l'Évangile dans la Cornouailles armoricaine : « Car Dieu, dit le » pieux missionnaire, dans une épître au glo- » rieux saint Corentin, Dieu avait envoyé dans » ces dernières limites de la Gaule celtique sept » brillantes lumières pour dissiper les ténèbres » de l'infidélité, saint Paul en Léon, saint Tug- » dual en Tréguier, saint Brieu en Saint-Brieu, » saint Malo en Saint-Malo, saint Samson en » Dol, saint Paterne en Vennes, et vous en » Cornouailles. Vous avez esté entre ces beaux » astres de l'Église ce qu'est le soleil parmy les » planettes; vous avez esté le premier maistre » des roys de l'Armorique, et l'Église, le jour » de vostre feste, vous donne cet éloge, vous » appelant *Pater orphanorum*, *Patronus oppressorum*, *Magister regum*, en vous disant en » vostre octave :

Septem Sanctos Britannicos
Veneremur, et in ipsis demiremur
Septiformem gratiam ;
His præfulsit Corentinus.

Dom Lobineau, dont les conjectures nous semblent plus fondées que l'assertion d'Albert-le-Grand, croit que saint Corentin vécut dans le Ve siècle et mourut dans le VIe. Malgré les divergences d'opinions fondées sur l'incertitude de l'époque précise de l'immigration des Bretons insulaires, et, par suite, sur l'absence d'une chronologie authentique des événements contemporains ou postérieurs, on ne peut révoquer en doute l'existence de saint Corentin, attestée par son élévation à l'évêché de Quimper, que Grallon institua en sa faveur. Corentin vivait en ermite dans la forêt de Menner, pa-

roisse de Plomodiern, près la montagne de Saint-Côme, partageant son temps entre la prière, la méditation et la culture des lettres, lorsque le comte de Cornouailles le visita dans une de ses parties de chasse. Édifié par les entretiens qu'il eut avec le pieux solitaire, il le plaça sur le siége épiscopal qu'il fonda en Cornouailles, et dont la capitale ajouta désormais à son nom de Kemper celui de Corentin, en commémoration de son premier évêque. Après avoir reçu la consécration de saint Martin de Tours, ou plus vraisemblablement de l'un de ses successeurs, Corentin s'appliqua avec ardeur à propager la foi dans son diocèse, et après une longue vie, consacrée à l'instruction et au soulagement de son troupeau, il mourut le 12 décembre 401, c'est-à-dire à l'âge d'environ vingt-six ans, d'après Albert-le-Grand. Cette date est bien éloignée de la véritable, s'il est vrai, comme l'affirment quelques hagiographes, que Corentin aurait assisté au concile d'Angers, tenu vers la fin de 453, ce qui rendrait plus vraisemblable la date de 454 assignée à sa mort par l'abbé Gallet, ou celle de 460 indiquée par l'abbé Tresvaux dans sa réédition des *Vies des saints de Bretagne* de Dom Lobineau. Quant à ce dernier, conséquent avec ses conjectures sur l'époque de la naissance du saint, il insinue que sa mort dut avoir lieu assez long-temps après celle de Grallon, et postérieurement à 530.

Saint Corentin fut inhumé dans son église cathédrale, où ses reliques furent conservées avec respect jusqu'à l'époque de l'irruption des Normands. La crainte qu'on eut alors qu'elles ne fussent profanées par ces barbares, détermina le clergé de Quimper, en 878, à les retirer du lieu où elles étaient renfermées. Elles furent ensuite confiées à Salvator, évêque d'Aleth, lequel, à cause de la guerre dont la province était menacée, se réfugiait en France, emportant avec lui les corps des principaux saints de la Bretagne. Le prélat, arrivé à Paris en 965, remit son précieux dépôt entre les mains de Hugues Capet, qui le fit placer dans l'église de Saint-Barthélemi, en la Cité. Ces saintes reliques ayant ensuite été partagées entre diverses églises, celles de saint Corentin furent données à la célèbre abbaye de Marmoutier; mais il en resta quelque portion à Paris, car l'abbaye de Saint-Victor en a possédé une jusqu'à la Révolution. C'est de Marmoutier que l'église de Quimper obtint, en 1643, un bras de son saint patron, qui fut honorablement placé dans la cathédrale, et devint l'objet de la vénération particulière des fidèles du pays. La Révolution a fait perdre cette relique, ainsi que le reste du corps de saint Corentin. En 1809, on n'en possédait plus à Tours qu'un petit ossement, qui fut donné à cette époque à monseigneur Dombideau de Crouseilhes, alors évêque de Quimper, et le prélat le fit déposer dans son église cathédrale, où il est conservé.

Le nom de saint Corentin se trouve dans les litanies anglaises du VIIe siècle que le P. Mabillon a publiées. Outre l'église cathédrale de Quimper qui l'a pour patron, et où sa mémoire est en très-grande vénération, les églises de Léon et de Saint-Brieuc ont toujours rendu à ce saint évêque un culte religieux, avec office de neuf leçons, au 12 décembre. L'église de Nantes, dans son ancien bréviaire, avance la fête de saint Corentin au 11, avec aussi office de neuf leçons; un ancien bréviaire manuscrit de l'église du Mans la marque au 12 décembre avec neuf leçons propres. Il n'a plus maintenant qu'une simple commémoration dans le bréviaire de cette église; mais il est honoré d'un office dans les diocèses de Rennes et de Nantes. Dans l'ancien diocèse de Chartres, près de Mantes, il y avait une abbaye de bénédictines, fondée vers 1201 par Philippe-Auguste, et qui portait le nom de Saint-Corentin. La reine Blanche, mère de saint Louis, affectionnait cette maison, et son cœur y était conservé.

« Il ne paraît pas, dit M. Tresvaux, que la » vie de saint Corentin ait été écrite par au- » cun de ses contemporains; mais nous avons » la tradition la plus respectable et la mieux » établie, qui nous fait connaître les princi- » paux traits de l'histoire de ce saint évêque » et l'époque à laquelle il a vécu. Cette tra- » dition s'est conservée, surtout dans les plus » anciens bréviaires de la province, qui renfer- » ment des leçons propres du saint, tels que ce- » lui de Léon de 1516, celui de Saint-Brieuc, et » un autre de Nantes de 1556. On en trouve » également dans plusieurs des propres impri- » més pendant le XVIIIe siècle. On ne doit donc » pas s'en rapporter sur ce point à Tillemont, » Baillet, Alban Butler, et à quelques autres » écrivains qui, étant étrangers à la Bretagne, » et n'ayant pu puiser aux sources que nous in- » diquons ici, ont trop légèrement assuré qu'on » ne connaissait rien de la vie de saint Coren- » tin. Pour se convaincre du contraire, il faut » surtout consulter les mémoires sur l'origine » des Bretons armoricains, nº 23, et la 19e note » sur l'histoire de Bretagne, par Dom Morice, » t. I de son histoire. »

La vie de saint Corentin par Albert-le-Grand est reproduite avec des annotations fort intéressantes de M. Miorcec de Kerdanet, dans sa réédition de ce légendaire. On y trouve relatés les divers miracles attribués au saint prélat. On trouve aussi cette vie dans les *Vies des saints de Bretagne* de D. Lobineau, ainsi que dans la nouvelle édition de M. l'abbé Tresvaux, où elle figure avec de grands changements en opposition avec plusieurs appréciations chronologiques ou historiques du savant bénédictin. Enfin, le P. Maunoir, missionnaire du XVIIe siècle, a composé en 766 vers bretons, dont un assez grand nombre sont cités par M. de Kerdanet dans ses notes, une vie de saint Corentin qu'il a publiée

sous ce titre : *Vita sancti Corentini*. Corisopiti, 1685, in-12. — *Ibid.*, 1825, in-12. Trompés sans doute par ce titre, le P. Sautwel, dans sa *Bibliothèque des Jésuites*, et le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque historique de la France*, ont cité cet ouvrage comme écrit en latin, tandis qu'il n'a jamais existé qu'en bas-breton.

P. L...t.

CORGNE (Pierre), — chanoine de Soissons et docteur de Navarre, que plusieurs biographes ou bibliographes ont confondu avec Lecorgne de Launay (*Voyez ce nom*), naquit dans le diocèse de Quimper, au commencement du XVIIIe siècle, et mourut vers 1777. Il est auteur des ouvrages suivants : I. *Dissertation théologique sur la célèbre dispute entre le pape saint Etienne et saint Cyprien*. Paris, Ve R. Mazières, 1725, in-12. Il cherche à y prouver que la conduite de saint Cyprien ne peut autoriser le refus de se soumettre au jugement du pape, uni avec le plus grand nombre des évêques. II. *Dissertation sur le pape Libère, dans laquelle on fait voir qu'il n'est jamais tombé*. Paris, L. Coignard, 1726, in-12. — 2e édition, corrigée et augmentée. Paris, Delusseux, 1736, in-12. Cette dissertation, revue d'abord par M. Languet, évêque de Soissons, a été retouchée, à Paris, avant l'impression. III. *Dissertation critique et théologique sur le concile de Rimini*. Paris, 1731, in-12. L'auteur entreprend de justifier le pape Libère, de prouver que la formule du concile de Rimini était orthodoxe, et de démontrer que le pape a le droit de présider les conciles généraux par ses légats. IV. *Dissertation critique et historique sur le monothélisme et sur le sixième concile général*. Paris, Ve Mazières et Garnier, 1741, in-12. C'est une justification du pape Honorius. V. *Mémoire dogmatique et historique touchant les juges de la foi*. Paris, Ve Mazières et Garnier, 1736, in-12. Il est destiné à prouver, contre l'abbé Legros, que les évêques seuls, à l'exclusion des prêtres, sont les juges des questions de doctrine. VI. *Défense des droits des évêques dans l'église, contre le livre intitulé :* Des pouvoirs légitimes du premier et du second ordre, dans l'administration des sacrements et le gouvernement de l'église (publié en 1744 par l'abbé Travers). Paris, 1762, 2 vol. in-4°. L'auteur, en réfutant le système presbytérien de l'abbé Travers, tombe dans l'excès contraire, en élevant les droits du premier ordre au-dessus de ceux du second. Il y traite une foule de questions étrangères à son sujet. On trouve à la fin de l'ouvrage une longue dissertation contre l'institution divine des curés, pour faire voir qu'ils ne tiennent leurs pouvoirs que de l'évêque. Cet ouvrage de l'abbé Corgne est un abrégé de celui qu'il avait composé sous le titre de : *Défense légitime des pouvoirs des évêques*, ouvrage qui pouvait former quatre volumes in-fol. manuscrits, en 1760, et pour lequel l'assemblée du clergé de cette année lui accorda une gratification de 4,000 liv. C'est donc à tort que les continuateurs de Feller et les Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du XVIIIe siècle ont fait deux ouvrages distincts d'un seul et même. Quelques bibliographes attribuent à Lecorgne de Launay un ouvrage qui semble, d'après son titre, traiter les mêmes matières que le précédent. Il est intitulé : *Les Droits de l'épiscopat sur le second ordre pour toutes les fonctions du ministère ecclésiastique*. Paris, Desprez, 1760, in-12 de 156 pages. Le titre et la date de cette brochure nous porteraient à croire qu'elle pourrait bien n'être qu'un extrait de la *Défense des droits des évêques*, peut-être même la dissertation qui termine cet ouvrage. Toutefois, ne connaissant pas *de visu* les *Droits de l'épiscopat*, nous ne hasardons cette conjecture qu'avec réserve.

En général, tous les ouvrages de l'abbé Corgne attestent beaucoup de recherches; mais les citations y sont trop accumulées. Il manque de goût et de discernement dans le choix de ses autorités, comme dans la discussion, et les textes qu'il invoque ne prouvent pas toujours ce qu'il veut prouver. Tous ses écrits sur les droits respectifs des deux ordres ont été fortement réfutés par le savant Mauttrot. P. L...t.

CORLAY, — sculpteur, né à Chatelaudren (Côtes-du-Nord), vers la fin du XVIIe siècle, a laissé divers ouvrages qui ne sont pas sans mérite. De ce nombre est l'autel de Saint-Magloire de Châtelaudren, qu'il dut exécuter vers 1730. (*Dictionnaire d'Ogée*, t. I, p. 176.) M. de Garaby (*Annuaire des Côtes-du-Nord de* 1836, *page* 69), lui attribue en outre le bel autel qu'on voit encore dans la chappelle du Saint-Sacrement à la cathédrale de Saint-Brieuc; une aigle faite pour l'abbaye de Beauport, et qui se trouve à l'église de Plouzec, un chandelier de Pâques, le plus beau que l'on connaisse en Bretagne, actuellement à Paimpol et la pompe de Guingamp, faite en 1717. Cette pompe est très-jolie; trois jets d'eau retombent avec grâce dans autant de bassins, mais un caprice de l'artiste y a accouplé des têtes d'anges ailés à des corps de sirènes. P. L....t.

CORMEAUX (François-Georges), — né le 10 novembre 1746, à Lamballe (Côtes-du-Nord), où son père exerçait la profession de notaire, était, depuis 1779, recteur de la paroisse de Plaintel, lorsque la révolution éclata. Convaincu de la nécessité de réformer des abus intolérables, il se prêta aux premières innovations et devint président de l'administration départementale des Côtes-du-Nord. Mais quand il reconnut que la révolution déviait du but qu'il lui avait supposé, il rompit avec ceux auxquels il avait donné la main. Après s'être

tenu caché pendant plusieurs mois dans sa paroisse, pour se soustraire aux persécutions auxquelles il était en butte, il vint chercher un refuge à Paris, qu'il avait déjà habité pendant ses études. Arrivé dans la capitale, à la fin de 1791, il était à Saint-Denis-en-France, lors du massacre des prêtres aux Carmes et à Saint-Firmin, les 2 et 3 septembre 1792; il n'y fut pas inquiété, ayant eu soin de prendre les précautions qu'exigeait la prudence. Appelé à Pontoise, le 7 août 1793, pour y administrer les sacrements à une religieuse dangereusement malade, il revenait d'exercer son pieux ministère lorsque, passant par Franconville, il fut arrêté parce qu'il n'avait pas de passeport et qu'il fallait alors rigoureusement en être muni pour faire le moindre voyage. Le maire, devant lequel il avait été conduit, lui ayant adressé une question, l'abbé Cormeaux s'empressa de déclarer qu'il était prêtre, curé de Plaintel, en Bretagne, et qu'il avait été chassé de sa cure. Le maire, contrarié de cette déclaration qu'il n'avait pas provoquée, la lui reprocha à voix basse, en ces termes : « Pourquoi m'avez-vous dit ce que je ne vous demandais pas? Je voyais bien que vous étiez prêtre, mais je voulais vous sauver. » Toutefois, il ne crut pouvoir se dispenser de l'envoyer dans la prison de Pontoise. Pendant les quinze jours qu'y passa l'abbé Cormeaux, il eut beaucoup à souffrir. On le transféra ensuite au couvent des Récollets de Versailles, devenu maison de détention. En traversant Saint-Germain-en-Laye, dit M. Tresvaux, auquel nous empruntons les détails de cette notice (*Histoire de la persécution religieuse en Bretagne*, t. II, p. 51-55), il parla de Dieu d'une manière si touchante à plusieurs habitants que la curiosité avait sans doute rassemblés autour de lui, qu'ils voulaient le délivrer. Sa détention aux Récollets fut un bonheur pour les nombreux prisonniers que renfermait alors ce couvent. Le digne prêtre ne cessa d'y travailler avec le zèle d'un apôtre, pendant un séjour de près de neuf mois qu'il y fit. Il donnait des retraites, convertissait les pécheurs, affermissait les bons, et était tout à la fois le modèle, le guide et le consolateur de ses compagnons de captivité. Il passa de la maison des Récollets dans la prison de Versailles, puis dans une autre auprès de Saint-Cloud, et enfin le tribunal révolutionnaire le condamna, le 9 juin 1794, comme conspirateur et ex-curé réfractaire, à la peine de mort qu'il subit le même jour. M. l'abbé Lassausse, prêtre de Saint-Sulpice, a publié *la Vie et les Œuvres spirituelles de l'abbé Cormeaux*. Paris, Pichard (Rusand), 1796, 3 vol. in-12.

P. L...t.

CORNET (Mathieu-Auguste, comte), — né à Nantes, le 19 avril 1750, dans une famille de commerçants, acheta, en 1785, la charge de receveur des fouages de l'évêché, et fut nommé échevin de la ville. Quatre ans plus tard, lors de la réunion des bailliages, il se fit remarquer par son vote en faveur de l'égalité des droits et des charges publiques, ce qui lui valut, lors de la nouvelle organisation administrative, d'être nommé membre du premier directoire de la Loire-Inférieure. Il se démit promptement de ces fonctions, et se retira, en 1791, à Beaugency, dans le Loiret. Il se trouvait dans cette ville lors du passage, à la fin de décembre 1793, des 132 nantais que Carrier expédiait au tribunal révolutionnaire de Paris. Cornet accueillit ses compatriotes, et grâce à lui, ces malheureux traînés, jusque là de cachots en cachots, et soumis aux plus rudes privations, rencontrèrent quelque adoucissement à leurs souffrances. Dénoncé et arrêté pour cet acte de courageuse humanité, il fut transféré à la prison du Plessis, à Paris, et ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Revenu à Beaugency, il y fut nommé commissaire du directoire du Loiret, et après la révolution du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), les électeurs de ce département l'envoyèrent député au Conseil des Anciens. Cornet se fit remarquer dans cette assemblée par ses opinions opposées à celles du parti républicain exalté. Il prit une part active à toutes les discussions qui eurent pour objet le remboursement des domaines congéables, l'organisation des cours martiales, la vente des biens nationaux, les fêtes décadaires, dont il combattit énergiquement l'institution, la taxe des portes et fenêtres, l'impôt sur le sel. Il défendit la loi des ôtages, qu'il appuya comme nécessaire aux départements de l'ouest, et il fit décréter l'exclusion de toute société politique des lieux formant l'enceinte extérieure des Conseils. Il dénonça ensuite les placards affichés par le club du Manége et en demanda la clôture qui fut prononcée. Peu de jours après, il combattit la proposition de traduire devant les tribunaux les émigrés naufragés à Calais, et il défendit le général Lefebvre, depuis maréchal, contre les attaques de ses ennemis. Élu président, le 19 août 1799, il prononça, le 4 septembre suivant, un discours apologétique du 18 fructidor, où il demandait qu'on célébrât avec enthousiasme l'anniversaire de cette journée dont il n'était pourtant pas partisan. Se plaçant dans une sorte de juste-milieu, il déclama avec une égale véhémence contre l'anarchie d'une part, la royauté et la religion de l'autre. « Le trône et l'autel, dit-il, peuvent redevenir » des mots magiques qui asserviront l'univers. » A ces généralités qu'explique, sans les faire excuser, sa position officielle, succéda une apostrophe plus qu'intempestive contre les proscrits de fructidor, qui disputaient les restes de leur vie aux déserts dévorants de Sinnamari. « Vivez, s'écria-t-il, avec une dérision

» qui serait par trop cruelle si elle avait été calculée, vivez cependant sous un climat qui » ne soit pas ennemi de l'homme! » Et pour justifier la proscription de cinquante-deux journalistes, l'orateur ajoutait sentencieusement : « La presse elle-même ne doit gémir que pour » la liberté. » Venaient ensuite, à propos du 18 fructidor, César, la bataille de Pharsale et la fille de Priam, à laquelle Cornet se comparait : « Puissé-je, comme Cassandre, disait-il, ne » pas prédire la ruine de ma patrie et éveiller » enfin l'attention de tous les Français sur les » dangers qu'ils courent! *Tout gouvernement » doit renfermer en lui-même un principe de » conservation, ou c'est un monstre.* » Il terminait par des imprécations contre la *barbare Autriche*, le *farouche Moscovite*, etc. L'impression de cette phraséologie fut ordonnée au nombre de six exemplaires, comme celle de l'oraison funèbre du général Joubert, qu'il prononça le 11 septembre. Le 23 du même mois, il attaque avec beaucoup de force le projet de loi prononçant la peine de mort contre quiconque proposerait ou signerait des traités tendant à modifier la Constitution de l'an III, et à altérer l'intégrité du Directoire.

Ce dernier vote de Cornet et sa théorie sur la viabilité de tout gouvernement trouvent leur commentaire dans une brochure fort curieuse, qu'il a publiée vingt ans plus tard, pour expliquer sa coopération au coup d'Etat dirigé contre un pouvoir n'ayant en lui-même aucun principe de conservation, brochure qui a pour titre : *Notice historique sur le* 18 *brumaire, par le président de la commission des inspecteurs du Conseil des Anciens, alors le citoyen Cornet, aujourd'hui le comte de Cornet, pair de France.* Paris, Lheureux, 1819, in-8°. d'une feuille un quart. C'est à ce document important que nous allons recourir pour faire connaître la part que prit Cornet aux diverses phases de cette mémorable journée. Depuis long-temps il était convaincu « que la Constitution de l'an III ne pou» vait plus aller. Le Directoire exécutif, les » Conseils n'étaient plus en harmonie. » Déjà même, s'il faut l'en croire, il s'était plusieurs fois entretenu de la nécessité d'un coup d'État avec Baudin des Ardennes, président de la commission des inspecteurs dont lui-même était alors un des membres. La translation des conseils loin de Paris avait été discutée par eux. « Mon cher ami, fait-il dire à Baudin, al» lons-nous-en; transportons les Conseils hors » de Paris; la Constitution nous en donne le » pouvoir. » — Je lui répondais, ajoute-t-il : « Mais c'est un coup d'État; la conception en » est facile, l'exécution difficile. Dans les af» faires de cette importance, l'exécution est la » pierre de touche de la capacité et de la pré» voyance de ceux qui les entreprennent. *Où » est votre bras d'exécution?* Où est la tête » froide qui le dirigera? Nous passions en re» vue généraux et hommes d'État; nous trou» vions du courage, de l'esprit, mais peu de » fonds, et moi de dire : Je ne m'embarque » pour un voyage de long cours qu'avec des » moyens et des chances pour atteindre le port.»

Les prudents conspirateurs attendaient toujours le *bras d'exécution*, lorsqu'à la nouvelle du débarquement de Bonaparte à Fréjus, le 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799), Cornet dit à Baudin : « *Avec cet homme-là, je ris» que tout.* » Baudin étant mort huit jours après, de la joie, a-t-on prétendu, que lui causa le retour du général en chef de l'armée d'Orient, Cornet lui succéda comme président de la commission des inspecteurs. « Or, dit-il, les com» missions d'inspecteurs des Conseils exer» çaient, dans l'enceinte de leur palais, la haute » police, et se trouvaient à cet égard seules en » contact avec la police de Paris et avec la po» lice générale de l'État. » Comme membre dirigeant de cette commission, véritable ministère de la police, Cornet concourut donc aux actes qui, sous prétexte de donner au gouvernement cette unité d'action, cette force et cette considération dont il n'avait, du reste, que trop besoin, eut pour résultat de confisquer la toute puissance au profit d'un seul homme. C'est avec le Conseil des Anciens, plus débonnaire que celui des Cinq-Cents, que Bonaparte préféra risquer l'aventure. On supposa une conjuration démocratique, afin de donner une apparence de fondement à la conjuration liberticide qui se tramait, et les conspirateurs réels se distribuèrent les rôles; ils furent d'autant plus faciles à jouer, qu'aucun des conspirateurs imaginaires ne se montra. « Deux des Directeurs, » les sieurs Sieyès et Roger-Ducos, entrèrent » dans les vues du général. Les deux commis» sions d'inspecteurs des deux Conseils y accé» dèrent, et il fut arrêté que le Conseil des An» ciens rendrait un décret pour transférer les » deux Conseils à Saint-Cloud; que Bonaparte » serait nommé commandant de la première di» vision, et serait ainsi chargé de l'exécution » du décret. La révolution devait se faire le 17; » mais on n'eut pas le temps de faire les pré» paratifs indispensables, heureusement, parce » que, le 17, le temps fut très-mauvais, et que » la sérénité du temps influe plus que l'on ne » pense sur les événements d'une journée. » Le soir du même jour, Bonaparte se rendit à la commission que présidait Cornet, pour arrêter *ce qu'on ferait le lendemain à Saint-Cloud.* « On parlait beaucoup sans s'entendre et sans » rien conclure. Tout ce que proposait le géné» ral était en faveur du pouvoir absolu. J'en fis » la remarque à Fouché, qui, traitant toujours » les affaires les plus graves avec les appa» rences de la légèreté et de l'insouciance, me » dit : *C'est fait.* En effet, le pouvoir militaire » était dans la main de Bonaparte, et dès ce » moment il se regarda comme le seul maître

» des affaires. » Tout ayant été définitivement réglé pour le lendemain, Cornet passa la nuit à la commission des inspecteurs, « contrevents » et rideaux fermés, pour qu'on ne s'aperçût » pas qu'on travaillait dans les bureaux. Nous » savions que nous étions observés. On expédia » des lettres de convocation pour les membres » du Conseil ; mais *on en retint une douzaine*, » qui étaient destinées à ceux *dont on redoutait* » *l'audace :* celles-ci ne furent envoyées *qu'a-* » *près que le décret fut rendu*. Le Conseil (des » Anciens) avait été convoqué pour *dix heures* » *du matin*, celui des Cinq-Cents pour midi. » Celui-ci étant obligé de lever la séance après » la simple lecture du décret de translation, on » n'avait excepté de la convocation aucun de » ses membres. »

Le 18, le ciel sembla aussi conspirer; le soleil se leva radieux, le temps fut magnifique, et malgré le peu de probabilité d'aucun obstacle, on déploya tout l'appareil d'une grande force, tant dans les Champs-Élysées, que sur les quais et dans le jardin des Tuileries qui fut en un instant transformé en un parc d'artillerie. Quant à Cornet, devançant l'heure de la convocation indiquée dans sa brochure, il présida dès sept heures du matin le Conseil des Anciens et ouvrit la séance par cette allocution : « Représentants du peuple, la confiance dont » vous avez investi votre commission des inspecteurs lui a imposé l'obligation de veiller à » votre sûreté individuelle, à laquelle se rattache le salut de la chose publique : car, dès » que les représentants d'une nation sont menacés dans leurs personnes; dès qu'ils ne » jouissent pas, dans leurs délibérations, de » l'indépendance la plus absolue; dès que les » actes émanés d'eux n'en portent pas l'empreinte, il n'y a plus de corps représentatif, » il n'y a plus de liberté, il n'y a plus de République. Les symptômes les plus alarmants se » manifestent depuis quelques jours; les rapports les plus sinistres nous sont faits. Si des » mesures ne sont pas prises; si le Conseil des » Anciens, ne met pas la patrie et la liberté à » l'abri des plus grands dangers qui les aient » encore menacés, l'embrasement devient général; nous ne pouvons plus en arrêter les » dévorants effets; il enveloppe amis et ennemis; la patrie est consumée... Vous pouvez » les prévenir encore, un instant suffit; mais si » vous ne le saisissez pas, la République aura » existé, et son squelette sera entre les *mains* » *des vautours* qui s'en disputeront les membres » décharnés. Votre commission des inspecteurs » sait que les conjurés se rendent en foule à » Paris; que ceux qui s'y trouvent déjà n'attendent qu'un signal pour lever leurs poignards sur des représentants de la nation, » sur des membres des premières autorités. » Elle a donc dû vous convoquer extraordinairement pour vous en instruire; elle a dû provoquer les délibérations du Conseil sur le » parti qu'il lui convient de prendre dans cette » grande circonstance. Le Conseil des Anciens » a dans ses mains les moyens de sauver la patrie et la *liberté;* ce serait douter de sa profonde sagesse que de penser qu'il ne s'en saisira pas avec son courage et son énergie accoutumés. »

Après ce discours pompeux qu'appuya Regnier, et dont personne n'osa ou ne put entreprendre la facile réfutation, Cornet, continuant son rôle, lut immédiatement le décret qui ordonnait la translation des Conseils à Saint-Cloud pour le lendemain à midi, et leur interdisait toute délibération ou continuation de fonctions avant ce temps. Ce décret, dont l'exécution était confiée à Bonaparte, mettait toute la force armée sous ses ordres et l'appelait à prêter serment. Le Conseil des Anciens ordonna que ce décret serait immédiatement transmis à celui des Cinq-Cents et au Directoire; qu'il serait imprimé, affiché, promulgué et envoyé dans toutes les communes de la République par des courriers extraordinaires. Le décret signé Cornet, *président*, était suivi d'une adresse du Conseil des Anciens *aux Français*, adresse également signée Cornet, *président*, et terminée par ces mots : *Vive le peuple par qui et en qui est la République!* On y lit en outre que la translation du Corps législatif à Saint-Cloud a pour but *d'enchaîner les factions* qui tendent à le subjuguer; de rendre à la France *la paix intérieure; d'amener la paix extérieure, le salut commun, la prospérité commune, etc.*

Ce n'était là, toutefois, que le prologue du drame qui allait se dérouler. Muni du décret, Cornet ne voulut pas tarder d'un instant à annoncer ce premier succès à Bonaparte. Il courut à neuf heures rue Chantereine, pour l'inviter à venir prêter serment au sein du Conseil des Anciens. Le futur consul après avoir, à son tour, invité Cornet à être témoin du serment qu'il allait faire prêter aux troupes, sortit de chez lui à la tête de plus de deux cents généraux, colonels et officiers de tout grade, et après avoir harangué, sur la place de la Révolution, son escorte, et le 9e régiment de dragons, commandé par le colonel Sébastiani, aujourd'hui maréchal, il fut introduit à la barre des Anciens, accompagné des généraux Lefebvre, Beurnonville, Macdonald, Moreau et d'un nombreux état-major. Quand il eut juré *qu'il voulait une République fondée sur la vraie liberté, sur la liberté civile, sur la représentation nationale*, Garat demanda la parole; mais Cornet la lui refusa, en faisant observer que, d'après le décret qui venait d'être rendu, il ne pouvait plus y avoir de discussion à Paris ni ailleurs avant le lendemain à midi.

Tel fut le rôle de *compère* que joua Cornet dans cette journée du 18 brumaire, « journée

» de dupes, dit-il, en ce sens que le pouvoir » passa dans des mains qu'on n'avait pas assez » redoutées. » Un tel rôle méritait une récompense. Elle ne se fit pas attendre. Quinze jours après (3 frimaire an VIII, — 24 décembre 1799), il fut nommé sénateur, et cette dignité, il en convient naïvement, ne lui parut qu'une juste rémunération de ses services. « Les républicains, dit-il, aiment autant les places et » l'argent que les royalistes; ils ne diffèrent » entre eux que sur le mode de s'en procurer. » Ces députés (il fait allusion à ses collègues » de la commission des inspecteurs qui, plus » tard, comme presque tous les autres membres dociles du Conseil, furent faits ministres, sénateurs, conseillers d'État ou préfets), » ces députés étaient alors puissants; *ils étaient » les chanterelles du Directoire*. De tout temps » le pouvoir en a eu à ses ordres. » Cinq jours après le 18 brumaire, Cornet avait en outre été envoyé dans la Mayenne avec mission de pacifier la Vendée. Le 9 vendémiaire an XII (2 octobre 1803), il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur, commandant le 25 prairial suivant (16 juin 1804) et grand-officier le 30 juillet 1811. Désigné une première fois, en 1809, pour une sénatorerie, il ne l'obtint pas, parce que, contrairement à ses règles habituelles de prudence, il s'était exprimé avec trop de liberté dans le cours du procès de Moreau. Quoi qu'il en soit de ce mécontentement passager, Napoléon se laissa fléchir, et dans le courant de la même année il lui conféra le titre de comte, confirmé par Louis XVIII le 31 août 1817. Il eut alors des armes parlantes, trois *cors* de chasse, supportés par deux licornes, avec cette devise : *Rex et lex*. Cette succession de dignités, d'honneurs, lui semblait chose toute naturelle, et il répétait, avec son ingénuité ordinaire, qu'il ne pouvait ni ne devait en être autrement, et que c'était bien le moins qu'eût pu faire le despotisme impérial en faveur de ses serviles défenseurs. « Tous » les hommes, dit-il, que le premier consul a » associés à son pouvoir, ne pouvaient *prospé- » rer* qu'à l'aide de sa toute-puissance; les hon- » neurs et les richesses ont été le prix de leur » *asservissement extérieur*. Il est si *doux* (et si » fructueux, aurait-il pu ajouter) de se voir » entouré, sollicité, flatté, de pouvoir répandre » des bienfaits sur sa famille et sur ses amis; » de marcher vers l'opulence et la grandeur, » quoiqu'elle ne soit souvent que relative! Il n'y » a que ceux qui, soit par défaut de moyens, » soit par la fatalité des circonstances, ne peu- » vent pas participer à tous ces avantages, qui » s'arment d'une grande austérité de caractère » et de *principes*. » La doctrine de *l'asservissement extérieur*, si commode pour légitimer les capitulations de conscience, facilita à Cornet les moyens de transiger avec son dévouement apparent à Napoléon, dont il ne fut pas le dernier à prononcer la déchéance, le 1er avril 1814. Créé pair de France par Louis XVIII, le 3 juin suivant, il ne fut pas compris parmi les pairs nommés par Napoléon pendant les Cent-Jours : cette exclusion le servit. Le 17 août 1815, une ordonnance royale le fit entrer dans la nouvelle organisation de la Chambre des pairs. Il mourut à Paris, du choléra, le 4 mai 1832, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Son *Éloge* a été prononcé à la Chambre des pairs, le 12 décembre suivant, par M. le comte Lemercier.

P. L...t.

CORNIC-DUCHÈNE (Charles). — Il y a sur les hauteurs de Morlaix un petit cimetière isolé, tout recueilli à l'ombre des sapins, en face des montagnes. Derrière les tombeaux de marbre, une pauvre pierre est là à l'écart, étroite et basse, à demi brisée, effacée et ternie par le temps. Le nom du mort s'y lit à peine. C'est la tombe de Charles Cornic, un grand homme oublié.

L'histoire ressemble à ce cimetière; elle est pleine d'injustices. Elle élève souvent les splendides mausolées aux ambitieux, aux gloires sonores et orgueilleuses; à peine fait-elle aux humbles héros l'aumône d'une croix de bois, d'une pierre cachée sous les hautes herbes.

Il faut à l'histoire une inspiration plus morale; elle doit juger non selon le monde, mais selon Dieu.

Qu'elle quitte cette voie banale, qu'elle hante les sentiers perdus. Les bons sont souvent retirés dans l'ombre.

C'est un devoir pour l'historien d'accueillir les aspirations nouvelles, de faire d'ardentes recherches aux plus sombres horizons.

Qu'il ait, selon ses forces, le pénétrant regard, les hautes inquiétudes des grandes âmes oubliées, l'imagination hardie, aventureuse et tendre de Lamartine et de Michelet. Grâce à cette libre inspiration, ils ont fait revivre dans toute leur jeunesse et leur grâce héroïques les anges gardiens de la patrie, Jeanne d'Arc et les demoiselles de Fernig, ces Jeannes d'Arc de la Révolution.

Voilà pourquoi nous allons à la tombe de Cornic. Nous venons faire une réparation, payer une dette de l'histoire envers un homme méconnu. La vie de ce marin obscur est toute une légende héroïque. Un sentiment pieux nous conduit à la raconter. Loin de la foule et loin du bruit, dans la paix du cimetière, nous venons faire un pélerinage à un grand cœur inconnu.

II.

Charles Cornic-Duchêne naquit à Morlaix, le 5 septembre 1731. Il était sorti de ces intrépides familles bretonnes des côtes, vouées au rude métier de la mer; il descendait de la forte race des îles. Sa famille était originaire de Bréhat,

ce nid de corsaires, la patrie des vaillants capitaines, des Cornic, des Lebozec et des Guézennec.

Cornic était bien l'enfant de ces tribus de marins nées sur les rochers au souffle de la mer, trempées pour la lutte, élevées dans la guerre et la tempête, nourries dans la haine de l'Angleterre et la passion de la fortune, peuple de négociants et de corsaires, campé sur les îles comme sur le pont d'un navire, toujours prêt à courir sus aux vaisseaux anglais.

Le père du jeune Charles était le vrai type de ces hommes. Capitaine, négociant, armateur, né à Bréhat, il était venu à Morlaix pour faire fortune.

Morlaix attirait alors. Les affaires y étaient faciles, la fortune rapide. La ville était à son âge de splendeur; une riche bourgeoisie y dominait. Elle exportait en Espagne les produits des tanneurs, des papetiers et des tisserands du Léon. Morlaix était devenu l'entrepôt du commerce des toiles en Bretagne. Elle avait des corsaires, elle haïssait les Anglais, ses vieux ennemis du moyen-âge : c'était le Saint-Malo de la Basse-Bretagne.

Né dans une telle ville, sorti d'une famille nourrie dans la passion des affaires et de la *course*, le jeune Cornic avait sa destinée fixée d'avance. Le père avait dit à l'enfant : « Tu seras marin. »

Cela souriait peu à l'enfant. Il détestait l'étude et la mer, tout travail. La vie buissonnière lui plaisait; il avait le goût de l'indépendance.

La famille employa douces prières, rudes conseils; tout fut vain. L'enfant tint bon, le père aussi. Le dur capitaine prit un remède énergique et fort original.

Un jour il mena le petit rebelle chez un pauvre cordonnier, commanda de le faire travailler et de le nourrir comme un ouvrier. On mit le tablier de cuir à l'enfant. Il se tint ferme; il ne pleura pas. L'ouvrier intercéda; le père fut inflexible. Enfoui, dans cette triste échoppe, le jeune Cornic demeura huit jours aux travaux forcés. Au bout de ce temps, guéri de ses accès d'indépendance, il se résigna à être marin.

Il fut embarqué comme mousse, il n'avait pas huit ans! Il fit onze campagnes sur les navires de son père, en Irlande, en Angleterre, en Portugal, en Espagne, à Saint-Domingue, à Terre-Neuve, dans la Manche, battant et ruinant les Anglais avec l'entrain de Jean-Bart.

Son nom devint populaire. Sans merci pour les vaisseaux de la compagnie des Indes, Charles Cornic, le jeune et vaillant corsaire, était redouté des Anglais.

Le ministre de la marine apprit tout cela. Cornic était digne d'entrer dans la marine royale. Mais une vertu lui manquait, il n'était pas gentilhomme. Le ministre fit pourtant un grand effort; il le nomma *pilotin surnuméraire!* (1751).

La marine royale formait alors, comme le clergé et l'armée de terre, un corps privilégié. Elle étaitdivis ée en deux classes; à l'image le la société du temps, elle était féodale : de *Grand-Corps*, propriété des gentilshommes, fief des cadets de famille sortis de l'école des gardes du pavillon; le corps des *officiers bleus*, roturiers de mérite, venus de l'école des pilotins; la noblesse, le tiers-état.

Entré à dix-neuf ans dans les rangs inférieurs de la marine royale, Cornic n'y resta pas longtemps. Il retourna vite à la navigation marchande, et fit cinq rudes campagnes à Terre-Neuve.

Au premier bruit de la guerre de sept ans, il accourut dans la marine royale, se jeta sur le pont de l'*Esturgeon*, ardent, intrépide, appelant le combat.

Mais que faire, perdu dans ce rang de simple pilotin surnuméraire? C'était insulter à son mérite; aussi le ministre lui donna-t-il le commandement de l'*Agathe*, corvette de six canons, mais sans grade : il fallait éviter le scandale! (1756.)

III.

Cornic avait enfin un navire à lui. Ce n'était qu'un demi-bonheur. Il était prédestiné aux obstacles : l'argent lui manquait. Son père était fort dur, très-économe : comment faire?

Le jeune commandant avait une parente, une demoiselle jeune, jolie, toute parée de l'éclat de ses dix-huit ans, remplie de grâce et de malice, une vraie *Rosine*.

Un complot fut vite monté par les deux jeunes gens. Il fallait mille écus à l'officier; la jeune fille se chargea de les enlever au loup de mer.

Voilà notre diplomate en jupons devant le vieux corsaire, usant en vraie fille d'Ève des charmes de sa beauté, coquette et rusée, plaidant pour le jeune et bel officier avec toute l'ardeur, toute l'éloquence de ses beaux yeux, de sa jeunesse et de son cœur. Comme *Bartholo*, le malin bonhomme laissa dire; il répondit qu'il ferait le lendemain un beau don à son protégé, un présent digne d'un officier de marine.

Toute joyeuse, la jeune fille courut annoncer la bonne nouvelle à Cornic. A demain le jour de fête!

Le lendemain, notre demoiselle arrive impatiente chez le vieux marin; un paquet lui est remis. Porté aussitôt à Cornic, il est défait, et l'on découvre.... un livre, les *Mémoires de Duguay-Trouin!*

Cornic jette à terre le maudit bouquin; il devient furieux. La colère passe bientôt. Le tour joué, le père se décida à lui donner l'argent si désiré : ce fut sa dot de commandant.

IV.

La corvette l'*Agathe* l'attendait; elle avait be-

soin de lui. Refusée par les officiers du *Grand-Corps*, cette mauvaise corvette ne pouvait virer de bord. Ce navire de rebut était un piége tendu au mérite de Cornic; et pourtant, pour cacher à la jalousie du *Grand-Corps* cette faveur d'un commandement accordé à un roturier, le nom de corsaire la *Fantaisie* fut donné à la corvette; son vrai nom ne lui fut rendu que quelques mois après.

Cornic se résigna à tout. Il corrigea l'arrimage de l'*Agathe*, déplaça ses mâts, en fit un des meilleurs voiliers de la flotte.

Avec ce navire, il fit entrer à Brest vingt-six convois chargés de vivres et de munitions de guerre. Parti de Brest, sur l'ordre du comte du Guay, pour reconnaître la force de l'amiral Hawke, mouillé dans la rade de Portsmouth, il prit en route un navire de guerre anglais et trois bâtiments marchands, qu'il fit servir dans ses mouvements d'observation.

En récompense de ses services, le roi lui donna le brevet de lieutenant de frégate (1757).

En 1758, commandant la corvette la *Cigogne*, de 12 canons, il partit de Brest pour porter des canons au Hâvre. En route, à la hauteur de l'île de Bâtz, il fit rencontre de trois frégates anglaises, qui lui tirèrent, contre les lois de la guerre, plus de 400 coups de canon sous pavillon blanc. Il passa heureusement, et parvint au Hâvre.

Sur l'ordre de M. de Moras, il quitta la *Cigogne* pour prendre le commandement de la frégate la *Félicité*, de 30 canons et 210 hommes d'équipage. Cornic avait pour mission de protéger les navires marchands contre les corsaires anglais en croisière le long des côtes.

Il sort de Brest avec deux navires chargés pour Louisbourg, rencontre deux corsaires anglais, prend l'un, chasse l'autre, ne pouvant s'en emparer sans quitter son convoi, brûle peu de jours après un navire anglais à Brest, amène sa prise à Brest, en ressort aussitôt, va croiser à la hauteur de Belle-Ile, et se rend maître de quatre corsaires de dix canons chacun, en conduit un à Lorient, les autres à Brest.

V.

Cornic se repose à peine. Quelques jours après, sur l'ordre de M. de Conflans, il sort de la rade de Brest, le 21 juin, pour suivre au large d'Ouessant les mouvements des croisières ennemies.

Le 23, étant pris de calme, il eut connaissance à trois lieues de lui d'une division anglaise : le *Rumbler*, corvette de 20 canons; la *Tamise*, frégate de 36; l'*Alcide*, vaisseau de 64. Vers sept heures du soir, le vent fraîchit du sud-sud-est. La *Félicité*, les avirons sur bord, les canots à la mer, faisait à peine deux lieues à l'heure, se traînant vers l'île d'Ouessant, éloignée de six lieues, pour éviter l'ennemi. Le vent refusait, et la *Tamise*, d'une marche supérieure, arrivait, toutes voiles dehors, sur la *Félicité*.

Le 24, Cornic était encore à quatre lieues au sud d'Ouessant, dès lors son seul refuge. Il ne pouvait l'atteindre; la situation était critique : la division se trouvait entre la terre et lui, barrant le passage de l'Iroise.

Fuir le combat, c'était livrer la frégate; Cornic se révolta à cette pensée. Sa résolution fut rapide : malgré le péril, il attaque.

Le cœur lui battait. Il allait se trouver seul contre trois dans un combat de nuit. L'heure, la lutte étaient dramatiques et solennelles.

A minuit et demi, il virait de bord sur l'ennemi, lorsque la *Tamise* vint sous le vent de la *Félicité*, à portée de pistolet, lancer sa bordée de canons et de mousqueterie. La *Félicité* riposta; puis soudain elle reçut de près une volée terrible; son grand mât fut percé : c'était le feu de l'*Alcide*.

Le *Rumbler* se tenait prudemment à distance, épiant le moment où il pourrait approcher pour lâcher sa bordée en hanche. Ce jeu le perdit : il cherchait à se couvrir, lorsque Cornic laissa arriver sur lui et le foudroya.

Tout-à-coup des cris de détresse percèrent le bruit du canon : le *Rumbler* sombrait. L'*Alcide* quitta le combat pour lui porter secours; Cornic alors, seul avec la *Tamise*, la prit corps à corps. Il écrasait déjà la frégate anglaise, lorsque l'*Alcide*, demeuré en arrière pour recueillir les naufragés du *Rumbler*, arriva.

Cornic se crut perdu. Son second, son maître d'équipage étaient morts, ses deux premiers lieutenants blessés. Les Anglais, pressés d'en finir, s'acharnaient à démâter la *Félicité*. La lutte était brûlante.

Dans ce combat inégal, Cornic fut magnifique; la grandeur du péril le fortifia. Pris entre deux feux, acculé sur sa petite frégate entre deux navires supérieurs, foudroyé à bout portant, il fut indomptable. En face de ses marins consternés, de ses pilotes refusant le service, du capucin jeté à ses genoux, le suppliant de se rendre, il resta impassible. Son cœur de lion les releva. Enfermé dans un cercle de mitraille, il combattit intrépide, le front tranquille en face des balles, plein de sang-froid et tout rayonnant d'héroïsme.

Il luttait depuis deux heures, lorsqu'un boulet emporta son pavillon. Les Anglais crièrent victoire.

L'heure était critique, terrible. La *Félicité* avait cessé son feu. A la vue du pavillon tombé, croyant que leur commandant se rendait, les canonniers avaient jeté leurs mèches à la mer.

Cornic voit le péril, ordonne au seul officier vivant, posté sur le gaillard d'arrière, de hisser un nouveau pavillon. Effrayé, l'officier refuse. Cornic alors d'un bond s'élance sur la dunette, et arbore son pavillon au milieu de la mitraille.

Le jour se levait; le soleil jaillissant des nuages éclaira le drapeau. Le combat un moment suspendu, les Anglais injurient Cornic, lui crient

d'amener vite son pavillon. Cornic riposte, leur lance un défi avec son porte-voix, descend dans la batterie, décharge son pistolet sur la lumière d'un canon. L'équipage suit son exemple, pendant que les canonniers rallument leurs mèches. Cornic enivre ses matelots du feu de sa parole. L'enthousiasme au cœur, ces braves recommencent le combat avec furie, trouant, démâtant, fusillant les navires ennemis.

La *Tamise* allait être prise sans les secours de l'*Alcide*. Elle s'éloigna. Seul aux prises avec l'*Alcide*, Cornic se défendit librement, faisant voile vers l'île Molène. A l'approche des rochers, l'*Alcide* quitta la *Félicité*, n'osant s'aventurer dans les écueils. Décimés, découragés, les Anglais abandonnèrent la frégate française, et se réfugièrent sous leurs voiles de fortune au port de Plimouth. Ce fut avec peine. En route la *Tamise* faillit couler bas.

Ainsi finit ce duel acharné de quatre heures et demie, ce combat héroïque. Cornic se répara un peu dans l'île Molène. Il avait dix morts, quarante blessés. Il aurait perdu la moitié de son monde s'il n'avait eu soin de se bastinguer. La *Félicité* avait été rudement traitée par le canon de 12 de la *Tamise*, elle n'avait que du 8.

Cornic rentra le 25 juin dans Brest, aux acclamations de la ville. Lorsqu'on vit arriver la *Félicité*, délabrée, mutilée, trouée jusqu'au-dessous de la flottaison, la mâture hachée, la foule salua avec transport la glorieuse frégate et son jeune capitaine, ce héros de 26 ans qui consolait la patrie de la décadence de la marine.

Cette popularité excita la jalousie du *Grand-Corps*. Il essaya de ternir le vaillant combat de l'Iroise, le triomphe de l'*officier bleu*.

La presse du temps fut plus juste. La Gazette de France dit : « *Il ne s'est guère vu de feu plus vif que celui que Cornic a fait et essuyé.* »

En récompense, le roi donna à Cornic une pension de 500 livres, mais point de grade. On craignait l'irritation du *Grand-Corps*.

VI.

La *Félicité* radoubée, Cornic fit entrer dans les ports de la Manche 15 à 16 convois de 80 à 100 voiles, sans les laisser entamer par les Anglais.

Escortant le navire le *Robuste*, de Bordeaux, chargé de munitions de guerre pour la Martinique, il rencontra, à la hauteur du Cap-Finistère, un navire anglais, la frégate-corsaire l'*Aigle*, de 28 canons. La lutte fut chaude, l'*Aigle* fit un feu très-vif de mousqueterie avec des fusils à sept coups placés dans les hunes. Cornic la prit après une heure de combat, et la conduisit à La Rochelle (septembre 1758). Il en sortit avec un convoi et s'empara en route d'un corsaire anglais.

En 1759, à la fin d'août, les côtes de la Manche se trouvant gardées par les croisières anglaises, le Hâvre bloqué par l'amiral Rodney, Cornic partit de Rochefort sur la *Félicité*, chargée de canons pour le Hâvre. Un de ses frères malade d'une fièvre, l'accompagnait, commandant la corvette le *Scott*. Ayant eu connaissance, à la hauteur de Belle-Ile, d'un vaisseau et de deux frégates anglaises, ils relâchèrent à Concarneau. Ils avaient ordre du ministre d'éviter toute rencontre.

Le séjour fut triste. Cornic perdit son frère, son fidèle compagnon dans les rudes voyages.

Il repartit seul le soir, selon sa coutume, évita les navires ennemis. Le *Scott* le suivait, commandé par un lieutenant. A Cancale il relâcha, puis à la Hougue. Là une lettre du gouverneur du Hâvre vint l'avertir qu'il était possible de tenter l'entrée; que l'escadre bombardait la ville; que Rodney avait juré que Cornic n'entrerait pas vivant.

La réponse de Cornic ne se fit pas attendre. Il mit à la voile, tomba le matin dans la flotte de Rodney, le pavillon anglais à son mât, chassant le *Scott* devant lui. A la hauteur de la dernière ligne anglaise, le rusé capitaine arbora son pavillon blanc, lança ses bordées de bâbord et de tribord sur les vaisseaux ennemis, et entra triomphant au Hâvre, aux acclamations des habitants accourus sur les remparts.

VII.

Depuis long-temps Cornic avait perdu sa chère frégate, cette glorieuse *Félicité* qu'il aimait, lorsqu'au commencement de 1761, il obtint le commandement du vaisseau du roi (vieux style), le *Protée*, de 64 canons, armé par des particuliers, suivant l'usage du temps.

Il alla en croisière à l'entrée de la Manche, et en moins d'un mois, il prit cinq navires anglais. De ce nombre se trouvait le riche vaisseau de la compagnie des Indes, l'*Ajax*, de 64 canons, dont il s'empara à la hauteur des Sorlingues, après une heure de combat, par une mer houleuse.

Cornic trouva dans la chambre du capitaine une caisse renfermant des diamants pour plusieurs millions. De droit, ce trésor était sa propriété. Il refusa, et donna tout à la patrie.

Le roi n'imita pas ce désintéressement héroïque, ce royal exemple. Louis XV prit les plus beaux diamants, la part du lion : « *L'État, c'est moi !* »

A bord de l'*Ajax* se trouvaient encore le marquis de Bussy, douze officiers du *Grand-Corps*, et seize Français prisonniers de guerre. Cornic fut plus heureux de leur liberté que de sa prise.

Il rentra dans Brest, salué, applaudi par les habitants. Le peuple détestait les officiers du *Grand-Corps*, toujours battus, toujours hautains. Il montrait en regard la conduite de l'*intrus*. Il disait que le *Protée* avait été le seul vaisseau français alors à la mer, l'*Ajax* le seul vaisseau anglais pris pendant toute cette guerre.

Il louait la générosité de Cornic, son grand cœur, il exaltait avec passion cet *officier bleu* qui apportait toujours sa part de gloire au milieu des désastres de la marine, et le consolait de la honte de M. de Conflans.

Cette popularité importuna, irrita le *Grand-Corps*. Humiliés de devoir à Cornic leur liberté, sept gentilshommes de l'*Ajax* résolurent de se venger.

Un jour Cornic se rend à terre, débarque à la cale la *Rose*. Les sept gentilshommes l'y attendaient, impatients de combattre. Ils s'avancent vers lui, le provoquent. Il faut qu'il donne satisfaction à chacun d'eux; ils veulent sa vie. On se rend sur la grève. Les gentilshommes se tenaient d'un côté, le regard enflammé, la figure pâle de haine; de l'autre, Cornic calme et froid. Un officier se détache du groupe et croise le fer. Il est bientôt blessé, ainsi des autres. L'épée de Cornic a fait justice des six premiers. Un seul est debout. Il s'arrête, recule, dit qu'il manque de témoins. — Cornic alors lui montrant ses camarades blessés; « Ces messieurs » vous en serviront. » — L'officier se résigna, et tomba comme les autres. Ce duel héroïque rendit Cornic l'idole de Brest. Mais, dans le *Grand-Corps* la haine devint telle que l'intendant de la marine fut contraint de donner à l'*officier bleu* une garde pour sa sûreté personnelle.

VIII.

Un ordre du duc de Choiseul l'enleva à ces persécutions. Il se rendit à Lorient. Belle-Ile était alors assiégée par l'amiral Keppel. Cornic proposa au duc d'Aiguillon de brûler l'escadre anglaise avec 24 brûlots dirigés par lui. Le duc refusa ce moyen terrible. Mais Belle-Ile fut prise, malgré l'énergique résistance de M. de Sainte-Croix (avril 1761).

L'opposition du *Grand-Corps* menaçant toujours Cornic, le duc de Choiseul l'éloigna encore de Brest, l'envoya à Bordeaux suivre la construction de quatre vaisseaux. Il ne céda qu'en murmurant, fâché de rester à terre. C'était perdre son temps, il désirait combattre.

Pour le récompenser, le roi le nomma capitaine de brûlot (5 novembre 1761).

Dans son exil de Bordeaux, il se préoccupait de l'Angleterre. Il conçut un projet de descente, et adressa son mémoire au duc de Praslin (février 1762).

Les vaisseaux n'étaient pas encore achevés, lorsque la paix arriva (1763). Il ne put qu'en essayer un à la mer. De retour à Bordeaux, il fit construire la caiche du roi la *Guyane*, en reçut le commandement avec le brevet de lieutenant de vaisseau pour le temps de la campagne (21 mai 1764). C'était un brevet provisoire; on le rendit définitif quelques mois après.

Les injustices, les haines avaient fatigué Cornic. A cette âme blessée il fallait le doux remède, la tendre étreinte, la femme. Le 19 août 1764, il épousa Mlle de Kater, une vive et grâcieuse jeune fille, aux yeux noirs, à la voix caressante; une sœur de ces femmes sorties de la mélodieuse et jolie race du midi.

Elle mourut après dix jours d'union. Cornic la pleura long-temps, la regretta toujours; tant son bonheur s'en allait. Quel doux rêve brisé! Cette femme, c'était un amour, une espérance pour son cœur dans ses rudes voyages, une blanche étoile dans la tempête. Quelle joie au retour, après les longs ennuis de la mer, de revoir la chère figure! A peine entrevue, elle s'évanouit dans la mort!

Qu'on nous pardonne d'entrer dans l'intimité de Cornic. Autant que l'action, la vie intérieure c'est l'homme. Puis l'historien a aussi ses émotions, l'histoire n'est pas un procès-verbal. Elle doit s'arrêter devant les morts. Il est impossible à un cœur de jeune homme de passer devant une tombe de femme sans la saluer tristement, sans donner une larme à la douce âme disparue, sans jeter sur la pierre funèbre une fleur, un souvenir.

Il faut pourtant lui dire adieu. La vague nous emporte. Voici Cornic qui part encore, triste, mais fort: en lui le devoir dominait la souffrance.

Il avait une mission pour Cayenne. Il mit fin aux désordres de la colonie, fit des travaux dans le port, visita les côtes, sonda les rivières, puis revint avec le gouverneur, le chevalier Turgot, rendre compte de son voyage au ministre (1765).

De retour à Morlaix, il y fit construire, par un de ses frères, la frégate l'*Utile*, de 34 canons, et lui en donna le commandement. Ce pauvre marin partit pour aller mourir dans l'île de Timor, empoisonné par les naturels (1765).

La chère famille s'en allait. A cette souffrance, quel remède! Le travail, la science. Il fit un voyage le long des côtes d'Espagne pour rectifier les erreurs des cartes françaises. Il leva le plan du port et de la rade de Bayonne, puis, sur la prière de son ami, le prince de Beauveau, il alla aux états du Languedoc examiner un projet d'agrandissement du port de Cette, fit une course à Cette et rejeta le projet (1765-1766.)

Il proposa ensuite un système de défense pour le nord de la Bretagne, leva le plan des côtes depuis Roscoff jusqu'à Bréhat, adressa en 1767, au duc de Praslin, un mémoire sur les îles anglaises, un projet de descente, lui offrit d'aller reconnaître les ports d'Angleterre et les lieux favorables sur les côtes. Praslin refusa, et lui donna une indemnité de 1,200 liv. pour ses voyages et ses travaux.

IX.

En 1770, Cornic vivait retiré au bord de la Garonne, à trois lieues au-dessus de Bordeaux,

en face de l'île Saint-Georges, lorsque le 6 avril la rivière déborda.

Les eaux étaient grosses, rapides, élevées de trente pieds au-dessus de l'inondation de 1728. Un vent terrible de nord-ouest fouettait la Garonne, le ciel était sombre, le courant violent, furieux. La rivière emportait les hommes, les animaux, les demeures, avec la fougue d'un torrent; des arbres, des meubles, des cadavres passaient entraînés par les lames.

L'île Saint-Georges était submergée. Les pauvres gens de l'île s'étaient enfin réfugiés sur les toits et sur les arbres, l'eau montait toujours.

Le désespoir remplissait ce morne horizon. Partout des bras levés au ciel, des figures en larmes, des appels suppliants étouffés par le vent; une immense détresse, et nul secours.

Sur les rives opposées, le peuple se tenait abattu sous l'angoisse. Les forts faiblissaient devant la tempête. Les marins étaient pâles, n'osant braver le péril. Tous avaient peur.

Enfin, voici que du rivage s'élance un homme, poussant, le pistolet au poing, quatre matelots dans une barque. C'est Cornic! Debout à la barre, intrépide et plein de pitié héroïque, il fend le torrent. Toute la foule n'a qu'un regard, une pensée. Elle suit inquiète le frêle canot perdu dans les vagues. Elle le pousse du cœur. Enfin, il atteint l'île.

Cornic recueille les inondés; une grange, en tombant, lui écrase deux doigts de la main. Il est blessé, qu'importe! Il se dévoue toujours. Il passa ainsi trois jours et trois nuits sur le fleuve débordé, au sein de la tempête, arrachant des maisons de l'île les hommes à demi noyés. Il enleva aux flots le mobilier de ces malheureux; il sauva six cents hommes de la mort, et consacra son humble fortune à les nourrir pendant plusieurs jours.

Il n'était pas riche pourtant, il était frappé lui-même, sa propriété avait souffert de l'inondation. Il s'oublia : il avait la fièvre du dévouement.

Le péril passé, ce grand homme se retira dans sa demeure, tint sa porte fermée à la foule accourue pour le bénir. Les pauvres gens de l'île pleurèrent à la nouvelle de la blessure de leur sauveur. Tous voulaient le voir. Cornic refusa.

Il demeura plus d'un mois sans se rendre à Bordeaux, se tint dans l'ombre, s'obstinant à fuir les bénédictions du peuple. Les applaudissements auraient blessé ce grand cœur. En lui la vertu était simple et pleine de pudeur, elle ne s'étalait pas. Il avait le culte chaste et délicat du bien, il n'en avait pas l'orgueil; il l'aimait comme une vierge, non comme une courtisane.

L'éclat qu'il ne cherchait pas vint le trouver. En témoignage de sa reconnaissance, la municipalité de Bordeaux lui donna des lettres de bourgeoisie, honneur réservé aux gouverneurs de la province. Les jurats de Bordeaux, les gens de l'île écrivirent au ministre la conduite de Cornic. Lous XV pria le duc de Praslin de témoigner à Cornic toute son admiration.

Les lettres lui vinrent en foule. Dans ces pages, il y a de nobles et touchantes paroles, ce sont les lettres d'amis. Nous en citerons quelques-unes, écrites par des gentilshommes qui l'aimaient ardemment. C'est un devoir pour nous. Nous avons eu à condamner les haines, la basse opposition des officiers du *Grand-Corps*. Nous sommes heureux de pouvoir bénir les rares gentilshommes qui avaient gardé vivantes les traditions du passé, l'élévation de l'âme et le grand cœur. Ce sera comme un rayon des beaux jours de la noblesse française brillant sur la corruption du temps.

« Je vous ai trop bien connu, Monsieur,
» pendant le temps que j'ai eu l'honneur de
» commander en Bretagne, pour être étonné
» des éloges que j'entends faire de votre cou-
» rage et de votre humanité, dont vous venez
» de donner de nouvelles preuves dans le mal-
» heur que vient d'éprouver la ville de Bor-
» deaux; mais je ne puis me refuser au plaisir
» de vous faire mon compliment sur l'utilité
» dont vous avez été dans cet affreux désastre,
» et de la satisfaction qu'en doit ressentir une
» âme telle que la vôtre.

» 22 avril 1770.

» Comte de BALLEROY. »

« C'est avec des larmes d'attendrissement,
» mon cher Cornic, que je vous écris. J'ai ap-
» pris avec la plus grande joie tout ce que vous
» avez fait pour sauver la vie à nombre de vos
» concitoyens. Il n'appartient qu'aux honnêtes
» gens de tout risquer pour le bien général.
» Quand je ne vous aurais pas tant aimé que je
» le fais, je serais devenu votre ami. Je vais
» répandre partout le bien que vous avez fait,
» non pour vous, les bons cœurs et les âmes
» nobles n'ont pas besoin de récompense, mais
» pour humilier ceux qui ne font pas de vous le
» cas que vous méritez. Adieu, mon très-cher
» Cornic, personne ne vous estime et ne vous
» a me plus que moi.

» 24 avril 1770.

» Le Chevalier TURGOT. »

Cet ardent ami, homme de science et de philosophie, un des beaux caractères du temps, était le frère du grand homme d'état qui renversa toutes les barrières, créa la liberté religieuse et la liberté de l'industrie, brisa les sectes, les corporations; le précurseur de la Révolution, l'ami de Malesherbes, l'un des plus dignes de cette généreuse phalange de la noblesse française si pleine de grâce et d'héroïsme, Lafayette, Noailles, Larochefoucault, Montmorency, les chevaliers de l'égalité, les Saints de la nuit du 4 août.

Il faut citer encore une dernière lettre. C'est le cri d'une grande âme.

« Quand j'ai appris, mon cher Monsieur, les » affreux ravages de la Garonne, j'ai été inquiet » pour vos biens et non pour votre vie, connais- » sant les ressources que vous avez en vous. » Mais, en lisant la lettre du curé et des habi- » tants de l'île Saint-Georges, j'ai été attendri » jusqu'aux larmes en voyant le zèle et le cou- » rage que vous avez employés pour sauver ces » malheureux habitants, et l'humanité que vous » avez ensuite exercée envers ces pauvres gens, » à qui vous avez donné une seconde fois la » vie en les nourrissant. Mes larmes coulent » rarement par la tristesse, mais les belles ac- » tions m'en font abondamment verser. J'aime » à vous voir, mon cher Cornic, aussi humain, » aussi secourable envers vos concitoyens, que » bon guerrier contre l'ennemi. Croyez que » cette gloire-là vaut bien celle que l'on acquiert » dans les combats. Vous aviez déjà des droits » bien forts sur mon estime; mais cet événe- » ment y met le dernier sceau, et ajoute encore » à mon attachement pour vous. Je sens que » cette catastrophe vous coûte beaucoup, mais » en faisant des pertes vous avez fait de grands » biens. Voilà votre premier dédommagement, » et sûrement celui qui vous plaît davantage. » Adieu, je vous suis attaché pour la vie.

» 26 avril 1770.

» Blouin. »

X.

Cornic passa les années 1771 à 1773, à Morlaix, au foyer de famille. De retour à Bordeaux, il fut nommé et reçu chevalier de Saint-Louis, aux applaudissements de la ville (septembre 1773).

Il ne s'oubliait pas dans ses fêtes, il travaillait toujours. Vouée au bien public, son imagination ardente et active était féconde en projets utiles. Il écrivit au ministre de la marine un mémoire pour baliser les roches de la baie de Morlaix (1775).

Elle était d'un accès difficile. Bien des navires s'étaient brisés sur les rochers qui ferment la rade. Comment passer dans cet archipel d'écueils ? Nul signe ne le disait. Cornic eut pitié pour les marins, il voulut leur rendre la sécurité.

Sartines appela Cornic et applaudit; Cornic revint vite. Campé sous une tente, sur les rochers de la baie, il travailla six mois avec ses ouvriers, élevant de ses deniers des balises, des tours sur les côtes et les écueils, jalonnant, ouvrant les passes aux navires. Il mit à cette œuvre tout son cœur (1776).

Pour l'intelligence des balises, il dressa une carte de la baie de Morlaix, demanda un feu à l'île de Batz, sollicita vainement du ministre l'impression de sa carte, offrant de donner le produit de la vente aux marins dévoués dans les naufrages.

1777. A cette époque, malade et aigri par les injustices, il voulut quitter la marine. Sartines refusa et lui donna une mission secrète pour Terre-Neuve, le 24 août. L'intervention de la France en Amérique, la guerre contre l'Angleterre étant arrêtées dans la pensée de l'Etat, Cornic avait ordre de faire rentrer à la hâte les pêcheurs français dans leurs ports.

Sa mission accomplie, Cornic s'attendait à rentrer dans la marine royale, à recevoir, selon la promesse du ministre, une digne récompense. Il brûlait d'aller vaincre les Anglais, de combattre pour la cause de l'indépendance. Il espérait une justice; elle ne vint pas, on le joua encore. Il s'était embarqué pour Terre-Neuve contre son gré, sans traitement. Il était revenu malade à Bordeaux. Sans solde depuis plusieurs années, négligé, méconnu; il sollicita sa retraite. Sartines avait une haute estime pour Cornic; il refusa encore et promit beaucoup.

Cornic attendit une année. Ses amis d'Estaing et Beauveau demandèrent pour lui le grade de capitaine de vaisseau; d'Estaing le désirait en Amérique : tout fut vain. L'amertume au cœur, blessé, découragé, irrité contre cet odieux privilége qui donnait les grades, le commandement au bien né, non au plus digne, Cornic abandonna la marine et se retira dans la solitude. (Décembre 1778.)

Il n'était que simple lieutenant de vaisseau, et pourtant il avait fait entrer dans les ports de l'Océan et de la Manche cinquante convois, jamais entamés par les Anglais; il avait enlevé plus de vingt bâtiments ennemis, délivré plus de mille marins français; enfin, sous Louis XV, au milieu de l'énervement et de la honte de la marine, il avait apparu hardi, viril, intrépide comme Jean-Bart; il avait fait briller aux yeux attristés de la patrie le soleil obscurci de la vieille gloire française; il avait fait revivre l'héroïsme perdu.

On aurait dû bénir cet homme, on le persécuta. Il avait eu un grand tort. Il était venu au monde sans titres de noblesse, sans naissance, roturier. Ce crime perdit l'*Officier bleu*.

Après sa démission, on lui jeta le grade de capitaine de vaisseau et une pension de 1,200 livres. C'était trop tard.

Sartines insista encore, mais sans espoir; sa lettre est un adieu : « J'ai du regret que votre » santé ne vous permette pas de continuer le ser- » vice. Le roi aimait votre mérite : soyez per- » suadé de mon estime. » (1779.)

Cornic se retira pour vivre à l'ombre, dans la paix et le travail. Il n'oublia pas la marine, il pria de faire graver sa carte de la baie de Morlaix, vivement demandée par les marins. Le ministre, Castries, promit et ne fit rien, selon l'usage (1784).

XI.

Voici le jour de la délivrance, la Révolution !

Cornic salua avec enthousiasme la victoire de la justice. Il l'écrivait lui-même : « Je suis un » ami de la révolution. »

L'Officier bleu devait bénir l'avènement du droit. Victime du privilége, il était la justification vivante de la Révolution.

Il se retrouva jeune pour la servir. Il fut nommé colonel-général de l'artillerie de Bordeaux, aux applaudissements du peuple.

En avril 93, le ministre de la marine, d'Albarade, son ami, fit graver la carte de la baie de Morlaix. Il appela Cornic près de lui comme son adjoint au ministère. « Votre patriotisme, » lui écrivait-il, m'est garant que vous ne balancerez pas à accepter un poste où votre expérience et vos talents peuvent être d'une si » grande utilité pour la République. Je vous attends, en conséquence, avec toute l'impatience de l'amitié et de la confiance. »

Lorsque Tallien, ce roué de la Terreur, ensanglanta Bordeaux, Cornic revint à Morlaix, sur la prière de sa sœur et de son dernier frère, acheta une propriété, un manoir près de la rade, et vécut retiré au bord de la mer.

Il fut nommé membre du district de Morlaix, et, plus tard, membre du Conseil général.

En 94, le comité de salut public l'appela dans une commission de défense des côtes. Il fit mille courses pénibles à travers les routes battues par les chouans. En récompense de ses services, Truguet le nomma chef des mouvements maritimes à Morlaix.

Un désordre sans nom régnait là. Les riverains, les pilotes, les corsaires, les neutres commettaient mille abus, les parlementaires anglais enlevaient les subsistances; aucune surveillance n'existait. Cornic fit une réforme, une réorganisation. Il réprima, surveilla, créa la police des côtes. Il se dévoua tout entier, à toute heure, donna son âme, ses bras, sa fortune à la France. Sa caisse devint une caisse publique. Sa maison, au bas de la rivière, fut le magasin, l'arsenal, le refuge des navires de la République. Il soulagea les misères de la patrie.

Guéguen, commandant la corvette la *Protectrice*, est assailli par une tempête, et se réfugie en rade de Morlaix; Cornic lui donne une chaloupe.

Le lougre de surveillance des côtes, la *Sainte-Anne*, fut réparé à ses frais, et l'équipage nourri et payé de ses deniers pendant trente mois.

Il donna des mâts de signaux, des drisses, du papier, des vêtements, des meubles au château du Taureau, aux postes de Locquirel, Primel, Roscoff, l'île de Batz Il organisa le service des côtes.

Dans le port et la rade, il établit des poteaux d'amarrage, répara les quais, fit un bateau plat pour nettoyer le lit de la rivière, obstrué par les roches et les troncs d'arbres, pour enlever les vases tellement entassées sur les cales, qu'on ne pouvait débarquer sans péril les prisonniers blessés, ramenés en France par les parlementaires. Il fit construire une fontaine et une cale pour les navires, un chemin de halage pour secourir des malheureux. Les grosses pierres jetées par les bâtiments dans la rade de l'île de Batz furent ôtées par ses soins. Enfin, il entretint seize ans les balises et les tours de la baie.

Il faisait toutes ces choses avec sa fortune, c'était sa joie. Sa vie était du patriotisme passionné, infatigable, incessant, du patriotisme de chaque jour. Il voulait rendre, à tout prix, la France digne de lutter contre l'Angleterre : c'était là son rêve.

Il avait une école de marins. Il élevait une troupe d'enfants de paysans dans ses bateaux, leur enseignait le charpentage, la construction. Il créait des hommes de mer, il voulait créer des ports. En 1800, il adressa à Bonaparte un mémoire sur la nécessité de faire à Morlaix, dans la rivière du Dourdu, un port de refuge pour les corsaires et les vaisseaux de l'État, un port secondaire destiné à protéger la petite guerre contre le commerce anglais dans la Manche.

Il voulait un port militaire en face de Plymouth. Morlaix serait devenu un nid de corsaires caché à l'entrée du détroit, et aussi un point de départ favorable dans une descente; une descente en Angleterre, c'était sa grande idée; il devançait la pensée de Napoléon.

Cornic a laissé plusieurs mémoires sur ces projets divers. Ils existent encore; c'est à tort qu'on les a dits perdus; ils ont été retrouvés dans des papiers de famille. Ce sont des notices sur l'excellence de la rade de Morlaix, sur les succès des Anglais dans la Manche, attribués par lui au tort unique du Gouvernement de n'avoir pas utilisé la rade de Morlaix, et créé un port de refuge. Cornic regardait cette rade comme un trésor pour la marine; il y revient toujours. Ses mémoires sont fort intéressants, très-neufs d'observations et d'idées. Ils révèlent un esprit laborieux, fécond, créateur, un bon sens actif, pénétrant et clair, une ferme et riche expérience, une puissante imagination pratique, des vues d'ensemble sur la marine : c'est l'œuvre d'un marin et d'un ministre, d'un homme d'action et d'un homme d'État.

C'étaient là les travaux de Cornic dans sa retraite, les fruits de la solitude. Sa vie intérieure se passait dans le culte de la patrie. C'est un devoir de la raconter. L'intimité, c'est le cœur de l'homme; l'histoire y trouve une vérité et un plaisir. Après le feu dévorant de la vie publique, il est doux de se reposer sous les fraîches ombres de l'intimité.

XII.

A l'entrée de la rade, aux confluent des rivières de Morlaix et du Dourdu, s'élève un haut promontoire, une grande pointe de terre et de rochers battue par le vent d'ouest, ravagée par

les vagues, couverte de bruyères et de landes courtes et fauves brûlées par le soleil. Elle se dresse en face de la mer, comme la proue d'un navire.

Le sommet en est aride et austère, la base boisée et riante. Des femmes sont cachées sous les chênes, au milieu des blés. Au bas de la montagne, à côté d'un bois de sapins, à l'entrée d'un vallon, une grande demeure abandonnée est posée au bord de la mer, comme une barque sur la grève : c'est le magasin de Cornic, la maison de secours, l'hôpital des navires.

Cette robuste demeure, créée par lui, a un aspect étrange; elle ressemble à un fort : les murs, les promenades, les petites tourelles debout sur la grève, à la lisière du bois, tout révèle le marin.

Pourtant il n'habitait pas là; sa retraite était ailleurs, de l'autre côté de la colline, sur le revers opposé à la mer. On y arrive par un sentier abrupte, sinueux, creusé dans le granit, grimpant sur la hauteur. Du sommet, on aperçoit à mi-côte, dans un pli de la montagne, un vieux manoir à demi caché sous les bois, au milieu de chaumières éparses. Le sentier descend et conduit à un portail crénelé couvert de lierre. On entre par une vieille porte de chêne décorée de restes de plumes d'épervier, de pattes de loups et de sangliers. Au fond d'une petite cour dépavée apparaît une maison flanquée de deux tourelles; elle est simple et négligée. Les herbes passent à travers les pierres disjointes et informes, revêtues de mousse marine. Le petit clocher de la chapelle se détache sur les arbres. Deux figuiers étendent leurs branches sur la cour, un peuplier s'élance au-dessus des toits; sur un tas de landes, un vieux mûrier noueux jette son ombre; puis le fumier dans sa mare près de la crèche, le puits couvert, les auges de pierre, tout l'humble manoir breton.

Il n'a rien de féodal. L'air en est modeste et ouvert : c'est l'aspect rustique et hospitalier de la ferme. Une saine odeur de paille et de foin s'exhale de ce séjour.

Les tourelles grises, s'encadrant dans le vert sombre des bois, sont pleines de charme pittoresque; elles rappellent les demeures des pauvres chefs de clans dans Walter-Scott, les bons manoirs d'Ecosse.

Derrière la maison s'étend un jardin inculte, où végètent des arbres desséchés; puis un grand bois, des lauriers, des vignes couronnant les murs. La colline s'étage. Au pied de la terrasse du jardin s'étend un vaste verger, avec sa ceinture de charmilles. Au bas, un vallon serpente et descend à un étang de mer. De lourds noyers se penchent sur une prairie, près d'une fontaine cachée sous les saules. Çà et là, des peupliers, mille broussailles dans les herbes humides. Ce vallon est tout un nid plein de fraîcheur.

En face, sur le côteau, s'élève un bois de hêtres, de chênes, de châtaigniers et de sapins. Un chemin creux court à la lisière du bois. Au loin, sur la hauteur, un clocher monte au ciel; puis de hautes collines ferment ce double horizon.

Ainsi à l'écart, derrière la montagne, à l'abri du vent, se tient le manoir. Retiré sous les arbres, il est plein de paix et de silence; c'est tout un cloître.

Là, les heures s'écoulent tranquilles, et l'âme est sereine. Au loin, dans une fente des collines, la mer apparaît comme une échappée sur l'infini.

La pensée et le regard se reposent ravis sur ce beau paysage. L'azur limpide, le calme rayonnement des cieux, le soleil étincelant sur les eaux, le fort debout sur ses écueils, les îles endormies dans les vagues bleues et à demi voilées sous les blancs nuages d'écume, les voiles rêveuses au bord de l'horizon, qui semblent de loin des cygnes qui passent....

C'est d'une splendeur suave. A l'heure de midi, la terre baignée de lumière exhale les vives senteurs des bois; sous les arbres voilés d'une vapeur blonde, les vaches sont couchées dans l'ombre; le murmure des insectes, des herbes et des arbres; le doux bruissement des herbes endormies semblent un aveu d'amour; la nature est en extase sous les baisers du soleil.

Accoudé sur la fenêtre, le cœur rempli de la tiédeur de l'air, on se prend à aimer devant cette quiétude céleste.

L'âme s'épanouit, mais ne s'amollit pas dans cette chaude et mâle solitude. Au crépuscule, le vent se lève et rafraîchit le front. A cette brise de mer, la pensée s'ouvre comme la voile; la prière s'élance ardente et rapide, et bénit Dieu.

Voilà l'asile sévère et charmant où vivait l'*Officier-bleu*. Ce paysage était l'image de son cœur si simple et si bon, doux comme sa vallée, fort comme sa montagne. Il avait accueilli près de lui, sous son toit, une famille de paysans. Sa vie se passait avec les pauvres gens. Il aimait ces cœurs simples, il en était vénéré, chéri. Il les visitait à leur foyer, dans leurs fêtes de village. Il était leur père. Il donnait sa fortune à ce pauvre monde. Ils étaient tous les bien-venus. Son manoir était un hospice des campagnes. Pendant que les paysans y recevaient des bouillons, de la viande, des vêtements, des planches, mille choses, lui se résignait au bouilli, aux légumes, à la soupe, au congre, à une maigre nourriture.

Sa vie laborieuse était vouée au devoir. Le matin, il descendait la colline, accompagné de son chien. Il se rendait à son magasin, à son atelier, faisait l'école de la marine à de petits paysans, les conduisait en mer. Il se plaisait à louvoyer dans cette rade fermée, dans ce beau lac qu'il soignait et aimait comme une mai-

tresse. Il inspectait les balises, veillait au salut des marins.

Il était bon et énergique, il secourait la misère par le travail, il avait une foule d'ouvriers.

Ainsi se passaient ses journées; puis il revenait à son manoir, montait dans une chambrette des mansardes, et là, dans sa cellule, assis à une table fixée dans l'embrasure de la fenêtre, il songeait en face de la mer, il écrivait ses mémoires le regard sur les vagues; l'Océan l'inspirait.

Ainsi retiré de l'action, il méditait pour la patrie. Sa vie intérieure était la continuation paisible de sa vie publique, de l'activité tranquille.

Après le travail, il se promenait aux bois, allait aux chaumières, dans son clan de paysans. Il se plaisait à leurs fêtes, à leurs danses au *pardon*, sous l'avenue. Il était plein de bonté; dans les jours d'orage, il les conviait lui-même à la danse, dans la grande salle du manoir.

Le soir, retiré dans sa chambre, assis dans un large fauteuil, au coin du feu, sous la grande cheminée, il appelait près de lui sa famille de paysans, causait avec eux en prenant son thé, selon l'usage du marin, et se couchait dans son hamac comme à vingt ans.

Souvent, au retour de ses courses en mer, il débarquait de l'autre côté de la rade, au bas d'une colline boisée, montait une longue avenue, traversait un jardin, arrivait à une maison riante, posée sur une terrasse au milieu des roses, des hortensias et des charmilles, à l'ombre des bois. Ainsi cachée dans son nid de fleurs près de la baie, cette demeure embaumée, élégante, d'un style italien, semble une villa au bord d'un lac.

Cornic entrait brusquement dans la salle décorée de tableaux où étaient peints les grands actes de sa vie. Il embrassait un homme à la douce figure, tout recueilli au milieu de ses livres et de ses peintures. C'était son frère, un négociant, un littérateur, un artiste. Sa retraite était son image.

Homme élégant, aimable, distingué, d'une beauté infinie, avide de paix, plein d'inaltérable douceur. Sa vie était toute de dévoûment fraternel. Il avait écrit l'histoire de Charles, et avait peint ses actions mémorables. C'était l'aide patient de ses travaux, le confident de ses rêves héroïques, son ami bien-aimé. Toujours courbé devant ses désirs, il obéissait en souriant à cette ferme parole.

Comme l'*Officier-bleu*, il aimait aussi la liberté. Ardent défenseur de la cause de l'indépendance américaine, il rendit des services aux députés de l'Union venus à Paris. Il battit comme un vieux diplomate un espion anglais. Celui-ci furieux lui reprocha d'être un enragé *Américain* et l'ennemi acharné des Anglais.

Quelque temps après, un navire anglais, frappé par une tempête, vint se réfugier dans la baie de Perros. Le capitaine accourt à Morlaix, demande des secours à l'espion. Il répond que c'est impossible; que Morlaix est devenu américain; qu'il en aura la preuve chez le consul, M. Cornic. Le capitaine s'y rend, lui conte sa détresse. Cornic en eut pitié et donna 600 liv. à l'inconnu. C'est ainsi que le frère de Charles se vengeait de l'espion.

Il était digne de Charles, et Charles se reposait dans cette sainte et tendre amitié. C'était sa joie en ce monde. Elle fut brisée comme tout bonheur humain; Cornic perdit son frère; il fut frappé au cœur, se désespéra. Son âme, si virile dans les épreuves, s'affaissa tout-à-coup.

Il s'abattit sous l'amertume de l'isolement. Un jour, le pauvre Cornic dit adieu en pleurant à ses paysans, à son manoir, à ses bois, à la mer, à tout ce cher horizon, et ne revint plus.

Son cœur était mort. Il s'en alla dans sa ville natale, au sein de sa famille, qui le vénérait; morne et sombre, attendant sa fin. Dès lors, il ne fut plus de ce monde.

A cette époque, il promenait seul dans son jardin, dévoré de tristesse, de dégoûts et d'ennuis, distrait et rêveur, plongé dans les souvenirs fraternels. Quelquefois il allait sur le port, en grande redingote bleue, les cheveux blancs couverts du tricorne de *l'Officier-bleu*. La marine fut sa dernière pensée.

Malade de corps et d'âme, atteint d'une hydropisie de poitrine, il survécut peu de mois à son frère. Le dernier jour, à l'heure de l'agonie, sentant l'eau monter, il écoutait lire la *Gazette*. Soudain, à la nouvelle qu'un vaisseau français avait amené, il se redressa, la figure irritée, le regard en feu, intrépide comme sur le pont de la *Félicité* : « On ne se rend pas, dit-il, on se fait sauter ! » Après ce cri héroïque, ce grand homme expira. (12 septembre 1809, à l'âge de 78 ans.)

Tous le pleurèrent, sa famille, ses amis, les marins, les paysans. En souvenir de lui, ils donnèrent son nom à sa terre du bas de la rivière; elle est appelée encore le *Cornic*.

La ville le conduisit en foule au cimetière, les paysans vinrent tous. Le convoi fut long et funèbre, les visages étaient tristes, les cœurs émus. Chacun se rappelait, en pleurant, une bonté de ce grand cœur. Tous disaient la parole du Christ : « Une vertu est sortie de nous. »

On déposa son corps près de la tombe de son frère. Sur le bord de la fosse, un homme s'avança et lut une histoire de sa vie. Un ami fit graver sur son tombeau le quatrain suivant, meilleur par le sentiment que par la poésie :

Modèle de vertu et de philantropie,
Cy-gît un citoyen justement regretté.
Il sut défendre sa patrie
Et secourir l'humanité (1).

CH. ALEXANDRE.

(1) Cette notice forme la première partie d'un remarquable travail que M. Ch. Alexandre a consacré à Cornic, et

CORNIC-DUMOULIN (Pierre-François), — cousin du précédent, né le 23 juillet 1731 à Bréhat (Côtes-du-Nord), naviguait depuis l'âge de neuf ans, lorsqu'il entra dans la marine, comme volontaire, le 20 janvier 1746, et embarqua sur le navire la *Paix*, destiné pour Saint-Domingue. De cette époque jusqu'à la guerre de sept ans (1763), il continua de servir, soit en cette qualité, soit comme lieutenant auxiliaire, pilote et deuxième capitaine, fut détenu prisonnier pendant deux ans, et essuya sept combats, dont trois remarquables; le premier, de onze heures, sur le vaisseau l'*Opiniâtre;* le deuxième, comme second de son cousin Cornic-Duchêne, sur la frégate la *Félicité*, qui, après un engagement très-meurtrier de quatre heures, échappa, comme on le voit par l'article précédent, à un vaisseau de 64 canons, une frégate de 32 et une corvette de 12; le troisième, sur l'*Etourdie,* contre un bâtiment de force supérieure qui fut obligé de s'éloigner : dans ce dernier combat, Cornic, quoique blessé à la tête, ramena trois fois à coups de sabre une partie de l'équipage qui abandonnait son poste. Fait capitaine commandant au commerce en 1763, il continua de naviguer au commerce jusqu'à la guerre de 1778, pendant tout le cours de laquelle il fut employé au service des convois entre Bordeaux, Saint-Malo, Nantes, Lorient et Brest. Grâce à sa parfaite connaissance de nos côtes, jamais aucun des convois qu'il escorta ne fut entamé. Lieutenant de vaisseau depuis le 1er juillet 1783, il commanda, du 5 septembre suivant jusqu'au 28 juillet 1785, le *Courrier de l'Europe*, l'un des paquebots destinés pour New-York. Attaché au service des classes de Morlaix, le 7 avril 1786, il fut admis à la retraite le 26 janvier 1787, et passa au service des classes de Tréguier, où il fut employé de 1788 à 1790. Rappelé à l'activité comme capitaine de vaisseau de 3e classe, en 1793, et nommé contre-amiral le 24 octobre de la même année, par arrêté des représentants du peuple, il fut appelé, le 25 mars 1794, par un arrêté du Comité de salut public, au commandement des forces navales de la Manche, et au mois de juin suivant, à celui du port de Saint-Malo, où il fut employé jusqu'en 1799. Admis alors au traitement de réforme, il se retira à Bréhat, où il mourut le 11 avril 1801. Il comptait près de soixante ans de services, dont plus de quarante-cinq à la mer.

P. L...t.

qui se termine par de hautes considérations déduites de la philosophie de l'histoire. Il nous est superflu de dire combien nous avons regretté que les limites dans lesquelles la *Biographie bretonne* est obligée de se renfermer, ne nous aient pas permis d'y insérer la totalité de ce travail, primitivement composé en vue de notre publication. Ceux qui voudront apprécier, dans son ensemble, l'œuvre de M. Alexandre, la trouveront, soit dans le journal le *Bien public*, soit dans un volume publié récemment chez M. Caen, libraire à Brest, sous ce titre : *Histoire de Charles Cornic, par Ch. Alexandre*. Morlaix, V. Guilmer, 1848, in-8° de VII-64 pages. L'histoire de Cornic est plus qu'une belle œuvre, c'est une bonne œuvre, puisque l'auteur a consacré aux pauvres le produit de son livre.

P. L...t.

CORNOUAILLE (comtes de (1). — L'histoire des princes qui ont porté ce titre est, sans contredit, la partie la plus épineuse, la plus obscure et la plus inextricable des origines bretonnes. Les anciennes chroniques les confondent en quelque sorte avec les monarques de la petite Bretagne, tant nous y voyons de ces personnages, honorés du titre de comte de Cornouaille, s'élever par la suite à la dignité royale. A l'égard de quelques-uns, de Grallon au moins, cette double destinée est si bien marquée qu'elle ne peut donner aucune prise sérieuse à la critique.

Il y a sans doute à prendre et à laisser dans toutes les vieilles traditions nationales. Mais quand, ainsi que Dom Lobineau, on se met à trancher au point de les rebuter en bloc comme des contes faits à plaisir, n'excède-t-on pas la mesure d'une saine critique? D'une autre part, quand on essaie de tout concilier, ainsi que l'a entrepris l'abbé Gallet, dont les auteurs de la dernière grande histoire de Bretagne ont suivi pas à pas toutes les solutions, on se jette dans des difficultés insurmontables. On est obligé de reconnaître pour un même personnage celui que divers écrivains ont désigné par les noms les plus dissemblables, de rapprocher des choses éloignées, et d'en admettre comme certaines plusieurs qui sont équivoques, et cela pour arriver par la voie de l'analyse la plus complexe à des résultats dont il est fort difficile de se contenter. C'est dans la succession des rois bretons que les dissertations de l'abbé Gallet sont le moins concluantes. Le catalogue des comtes de Cornouaille, qu'il s'efforce de commenter dans un sens qui vienne justifier les assertions de Pierre Le Baud, organe de nos anciennes traditions, lui sert de fil conducteur dans les détours de ce labyrinthe, et ce monument sans importance pour Dom Lobineau devient la pierre angulaire de l'œuvre de Gallet.

On comprendra maintenant que nous soyons conduit par le sujet de cet article à faire connaître les principaux points de vue sous lesquels on a envisagé les comtes de Cornouaille.

La Cornouaille est le pays qui formait, avant 1790, le diocèse de Quimper, qu'on appelait plus ordinairement diocèse de Cornouaille. Placée à l'extrémité méridionale de la pointe armoricaine, elle confinait avec l'ancien évêché de Vannes, dont le cours de la rivière d'Ellé faisait, de ce côté, sa limite. Du côté du nord,

(1) Trois de ces comtes ont fait ou feront dans la *Biographie Bretonne* l'objet d'articles spéciaux, savoir : *Budic*, fils d'Audren (Voy. ci-devant, p. 212); *Gradlon-Mur* et *Théodoric* (Voy. ci-après).

la rivière d'Elorn, la chaîne des montagnes d'Arès, séparaient ce pays des évêchés de Léon, de Tréguier et de Saint-Malo.

Il est hors de doute que le nom de Cornouaille n'a servi à désigner cette contrée que depuis l'avènement des Bretons insulaires; ce qui autorise à penser que la plupart des émigrants venaient, comme le conjecture Dom Lobineau, « de la partie méridionale de l'île où » sont maintenant les comtés de Cornouaille et » de Devonshire. » On peut même, sans témérité, admettre comme très-probable que c'est sur ce territoire que les insulaires se trouvèrent réunis en masse plus compacte, puisqu'ils lui donnèrent le nom de la tribu à laquelle ils appartenaient pour la plupart; et, de plus, que c'est de là qu'ils partirent pour faire chez les indigènes ces excursions qui les rendirent bientôt maîtres de toute l'Armorique. Lorsque nous voyons les auteurs qui ont écrit avant le XIIe siècle appeler la petite Bretagne du nom de Cornouaille; lorsque Raoul Glaber, par exemple, écrit que Rennes est la capitale de la Cornouaille il est plus que probable qu'ils n'emploient pas ce nouveau nom dans le sens de la signification topographique, mais qu'ils s'en servent pour désigner le pays occupé par la tribu dominante des Bretons.

Quelles qu'aient été d'ailleurs les destinées royales ou simplement princières des comtes de ce pays, il suffit qu'il ait été la terre matrice et le berceau de la nationalité bretonne dans les Gaules, pour que leur catalogue appelle tout notre intérêt. Nous connaissons quatre leçons de ce document. L'une, qui doit être la plus ancienne, est insérée dans le cartulaire de Landevenec; la seconde, dans le cartulaire de Quimperlé; la troisième, dans le cartulaire de la cathédrale de Quimper. Ce sont les mêmes noms, sauf quelques variantes qui s'appliquent particulièrement aux surnoms donnés à plusieurs de ces princes, c'est le même ordre. La diversité la plus considérable est qu'une annotation, qui concerne Jahan Reith dans le catalogue de Landevenec, est mise à la suite du nom qui précède dans les manuscrits de Quimper et de Quimperlé.

La quatrième leçon serait incontestablement la plus curieuse, si nous la possédions textuellement; mais nous ne la connaissons que par ce qu'en a écrit l'historien Pierre Le Baud (p. 91). Elle commençait à Conan-Mériadec et finissait à Daniel Unva, le huitième inscrit sur les autres catalogues dont la série va beaucoup plus loin. On trouvera les trois premiers catalogues dans les Preuves de l'Histoire de Bretagne de Dom Morice. Ne pouvant en donner qu'un seul, nous choisissons celui de l'église de Quimper, parce que c'est le plus considérable des établissements religieux où ces documents religieux aient été conservés :

1.—Riwelen Mur-Mar-Chon;
2.—Ri-Welen Mar-Chon;
3.—Congar;
4.—Gradlen-Mur;
5.—Daniel Drem-Rud, Alamaniæ rex fuit;
6.—Budic et Maxenti, duo fratres; horum primus rediens ab Alamaniâ interfecit Marcel et paternum consultatum recuperavit;
7.—Jahan Reeth;
8.—Daniel Unna;
9.—Gradlen-Flam;
10.—Congar Kerœnuc;
11.—Budic-Mur;
12.—FFraval Findleuc;
13.—Gralen Ploeneor;
14.—Aufret Alefrondon;
15.—Diles Hergu Kembré;
16.—Budic Castellin;
17.—Budic, qui fuit episcopus et comes;
18.—Alanus Chaniart;
19.—Houel, filius ejus;
20.—Alanus Hir Anger;
21.—Conanus Sunnoc dux Britanniæ, etc.

Cette nomenclature est-elle un document apocryphe, quant à la plupart des personnages qui y sont dénommés, ou bien ces personnages ont-ils vécu, ont-ils leur rôle dans l'histoire? Nous ne prétendons pas, encore une fois, résoudre ces difficultés; nous ne nous proposons que de préciser l'état de la question, et il nous suffira, pour cet objet, de rappeler ce que Pierre Le Baud, Dom Lobineau et Gallet ont pensé des comtes de Cornouaille de la première époque.

Le Baud est plutôt un annaliste qu'un historien. Fidèle et consciencieux interprète des antiques traditions, il s'est occupé de mettre en ordre les nombreux matériaux qu'il avait amassés pour son entreprise, et dont plusieurs malheureusement ne sont point parvenus jusqu'à nous. Il n'a pas même songé, en les coordonnant, qu'il y eût à y porter le flambeau de la critique. Et, en effet, cette science n'était pas née de son temps, où la mémoire du passé, accueillie sans défiance, ne rencontrait dans les meilleurs esprits que le plus humble acquiescement. Personne n'est donc plus étranger à l'esprit de système, personne ne peut nous mieux mettre au courant des anciennes chroniques de la Bretagne. Nous ne lui en demandons que les récits; ce sont les deux autres historiens que nous interrogerons sur leur valeur.

Nous ne passerons pas en revue avec lui tous les noms cités dans le catalogue, parce que sur plusieurs il n'en sait pas plus que ce que nous en apprend le document lui-même, c'est-à-dire que ces personnages étaient ou comtes de Cornouaille, ou princes de la Domnonée. (*Voy. ce mot.*) Mais il avait puisé à d'autres sources, notamment à une chronique intitulée des *Rois bretons armoricains*, lorsqu'il écrit, par exemple, que Daniel Drem Ru, ou *à la face rouge*,

fut roi de la Bretagne armoricaine; que Budic et Maxent y régnèrent après lui, sinon sur tout ce territoire, du moins sur une certaine partie, et que Jahan Reith et Daniel Unva eurent une destinée analogue. Nous ne parlons pas de Grallon-le-Grand, à qui il est difficile de contester le double titre de roi et de comte de Cornouaille. Cette chronique, assurément très-ancienne, n'était pas sans alliage. Ainsi, son auteur avait pris à la lettre la mention portée à la suite du nom de Daniel Drem Ru. Il ne s'est pas borné à le faire roi de la Germanie; il brode encore sur ce sujet, et il lui fait épouser à Pavie la fille d'un empereur, qui lui apporte en dot la Toscane et la Lombardie. Cette naïveté, toute grosse qu'elle est, n'ôte pas à la chronique son autorité, quand il ne s'agit que d'établir la série des rois bretons.

Or, s'il se trouve tant de princes élevés de la dignité de comtes de Cornouaille au faîte de la souveraineté; si ce pays est le seul qui nous présente une longue succession de souverains, n'est-on pas conduit à reconnaître un certain enchaînement entre les deux titres, et à considérer l'un d'eux comme le marche-pied de l'autre?

Dom Lobineau, au lieu d'essayer de défaire ce nœud, en effet très-embrouillé, a trouvé plus simple de le couper comme un autre Alexandre, et il rejette d'un trait les anciennes traditions. Riwal, qui passe dans l'Armorique vers l'an 454, avec d'autres chefs fuyant, comme lui, devant l'invasion saxonne, est le premier auteur de l'indépendance bretonne dans les Gaules. Il laisse aux curieux le soin d'examiner s'il ne serait pas le même que Jahan Reith; il ne parle des autres comtes de Cornouaille de cette période, que pour dire qu'il y a si peu de fond à faire sur leur histoire, qu'il vaut mieux s'en taire tout-à-fait. Grallon, le fondateur de l'évêché de Quimper, de l'abbaye de Landevenec et de celle de Saint-Jacut, est enveloppé dans cette proscription générale, et s'il lui permet d'avoir existé, c'est dans sa *Vie des Saints de Bretagne*, c'est grâce à l'intervention de son fidèle ami, saint Corentin. Si, comme son émule Dom Morice, Lobineau avait pris naissance dans une contrée où retentissent encore partout les vieilles traditions nationales, on pense qu'il y eût regardé d'un peu plus près avant de sabrer si impitoyablement toutes nos légendes. S'il efface d'un seul trait la plupart des noms portés sur le catalogue que l'on vient de lire, il en substitue d'autres qui peuvent sans doute y figurer; mais est-ce à meilleur titre que ceux qui y sont inscrits? Tels sont Budic et Théodoric, dont parle Grégoire de Tours. Il ne reconnaît que ceux-là. « On n'a, écrit-il, rien dit dans cette » histoire des comtes de Cornouaille depuis » Théodoric. On n'eût pas manqué de matière, » si l'on eût voulu suivre *les anciens romans du* » *pays*. On ne voit rien de si merveilleux, dans » toutes les histoires, que les faits héroïques de » Daniel Drem Ruz; mais, par malheur, la vé» rité ne s'y trouve pas. Tout ce que l'on peut » dire d'assuré sur cet article, c'est que la Bre» tagne eut toujours ses comtes particuliers de» puis Théodoric jusqu'à Hoël, père d'Alain » Cagnart, etc.... »

Que la Bretagne ait appelé de ce scepticisme, à la fois si dédaigneux et si commode; qu'elle ait réclamé la plume d'un autre historien, il n'est pas besoin d'être infatué de l'amour-propre national pour le comprendre. Il est de toute évidence que, faux ou vrais, les documents d'incontestable antiquité que nous possédions sur nos origines, s'ils ne méritaient pas d'être accueillis, valaient au moins la peine d'être discutés : ce serait un phénomène inouï dans l'histoire des peuples que les traditions fidèlement gardées par une nation ne continssent pas même un fond de vérité.

Gallet a-t-il résolu pleinement le problème qu'il s'était proposé? N'a-t-il pas souvent employé des matériaux qu'il eût mieux valu rejeter? A-t-il tiré tout le parti possible de ceux qui devaient être consultés? N'eût-il pas été plus à propos de s'arrêter à établir les points capitaux de son système que d'essayer de tout justifier, de tout démontrer à l'aide d'une masse d'adminicules qui n'aboutissent à aucune conclusion logique? Nous ne chercherons pas à le disculper contre ceux qui lui feraient ces reproches. Mais tout cela n'autorise en rien la manière de Dom Lobineau. Il n'est pas plus sage en matière de chroniques et de légendes de tout admettre que de tout rejeter. Qui sait si en marchant entre les deux extrêmes on ne nous eût pas conduits par des sentiers plus sûrs et mieux éclairés? *Exoriare aliquis*.... Du reste, nous le répétons, nous ne sommes ici que les organes des diverses opinions qui ont été émises sur les comtes de Cornouaille; c'est à ce titre unique que nous allons faire connaître celle de l'abbé Gallet.

Conan-Mériadec fut d'abord comte de Cornouaille. Notre critique suit, sur ce point comme sur bien d'autres, les chroniques de Pierre Le Baud. Lorsque Conan étendit sa domination sur toute la péninsule, lorsqu'il devint roi de l'Armorique, la petite principauté dont il avait eu d'abord le gouvernement fut successivement confiée à ses deux fils Riwelen Mur-Mar-Chon et Riwellen Mar-Chon. Ces surnoms paraissent signifier *fils du chef (mar con)*. Le biographe de saint Gildas l'albanien cite d'ailleurs, parmi les enfants de Conan, un fils du nom de Huil, que l'addition d'une syllabe aura fait dégénérer en celui de Huelin, qui est le même nom que Riwelen (1). Concar devait être aussi un fils de Co-

(1) Ce nom de *Riwelen* se retrouve encore aujourd'hui fréquemment chez les Gallois, sous une modification qui en rend la reconnaissance difficile; il paraît que *Llewelin*, chez eux, correspond tout-à-fait au nom de *Riwelen* chez les Bretons.

nan. Aucun des enfants de ce roi n'est, à la vérité, désigné par ce nom; mais il en avait un appelé Urbien. Or, Urbien n'est-il pas la traduction du breton en latin de *Con-Car*, qui signifie *comte de la ville?*

De ces trois princes, pas un seul ne parvint à la souveraineté. Mais Salomon, fils de Concar, devint roi de l'Armorique à la mort de son aïeul. Grallon, beau-frère de Conan, succéda alors au titre de comte de Cornouaille, qu'avait porté Concar, son neveu, et il en jouit jusqu'à la mort de Salomon qui lui ouvrit un accès au trône.

A partir de cette époque, nous voyons la plupart des premiers comtes de Cornouaille apparaître sur le trône. Ce pays n'avait donc pas un ordre de succession analogue à celui qui régissait les autres petits états. Le titre de comte de Cornouaille était donc à la royauté armoricaine ce que ceux de dauphin et de prince de Galles furent à la monarchie française et sont à la monarchie britannique. La Cornouaille était le bénéfice affecté à l'héritier présomptif qui, au gouvernement de cette contrée, réunissait une sorte de superintendance générale sur la petite Bretagne tout entière. Cet héritier, toujours choisi dans la famille royale, était ordinairement un fils, frère ou neveu du roi. Si les lois galloises, qui furent publiées vers l'époque où écrivait Gallet, étaient tombées sous sa main, il n'aurait certes pas manqué de nous rappeler que tels étaient aussi les usages de la Cambrie, et que, du vivant du prince régnant, on désignait toujours celui qui devait être son successeur.

Daniel Drem Rud devint comte de Cornouaille lorsque Grallon fut élevé sur le trône de la petite Bretagne. A la mort de ce prince, il recueillit sa couronne. C'est lui qu'une partie de nos chroniques désignent par le nom d'Audren. Aldrenus pourrait être une altération latine de Dremrus, ou Dremrus, une altération d'Aldrenus. Mais qu'est-ce que cette Alémanie dont il fut roi, suivant nos catalogues? Les Alains faisaient en ce temps leurs invasions dans les Gaules; ils pénétrèrent dans les régions occidentales, jusque vers la Touraine et le Maine. La domination des princes bretons s'est avancée jusqu'à ces contrées. Les comtes de Cornouaille en avaient la superintendance, outre le gouvernement particulier du comté qui a continué de garder cette appellation. Cette qualification de roi d'Alémanie signifie simplement que les tribus d'Alains établies sur ce territoire étaient spécialement commises à leur surveillance.

Audren laissa entre autres enfants un fils qui lui succéda comme chef de la monarchie bretonne. C'est Erech, le même personnage que Reith, Riothome ou Riothime, qui vint au secours de l'empereur Anthemius, et combattit avec les Romains à la bataille de Bourgdeols en Berry. Ce surnom de Reith, qui a tant de variantes, signifie, en langue bretonne, *celui qui commande, qui régit.*

Tandis que la petite Bretagne obéissait à Audren, deux de ses fils, Budic et Maxent, furent successivement en possession du comte de Cornouaille et de ses prérogatives. Le premier de ces princes défit Marcel, l'un de ces chefs Alains, qui avait prétendu s'affranchir de la domination bretonne, et avait envahi une partie du territoire sur lequel régnait son père. Peut-être Budic et Maxent étaient-ils morts avant lui; mais ce fut un autre de leurs frères qui succéda à Erech. Il ajouta à son nom, qui était Jona ou Juna, celui de Reith. C'est le septième des comtes de Cornouaille que le catalogue nomme Jahan Reith. Était-il frère d'Eusèbe qui devint roi après Audren? C'est ce qu'à défaut de documents, il n'est pas possible de reconnaître.

Nous pourrions continuer à parcourir ainsi toute la succession des comtes de Cornouaille; mais ce ne seraient encore que des conjectures entées sur une multitude d'appréciations qui échappent à toute analyse, et dont aucune, prise isolément, ne vient offrir un caractère satisfaisant de certitude. C'est chose constante que les mêmes princes sont souvent désignés par différents noms dans les légendes. Mais lorsque ces signes de leur individualité viennent à faillir, lorsque les faits qui serviraient à les faire distinguer sont mal déterminés en eux-mêmes, ou confus quant à l'ordre des temps, comment sortir de ce labyrinthe?

En les rejetant tous, nous dira-t-on; oui, sans doute, la recette est facile. Mais quelle est la conséquence de ce système? C'est que nos chroniques, nos catalogues, nos légendes, nos cartulaires les plus anciens, sont des ouvrages apocryphes? C'est que nos traditions les plus répandues, les plus populaires, sont des contes faits à plaisir, où il n'y a pas un mot de vérité.

Notre but était de faire connaître le système de Gallet sur les comtes de Cornouaille. Il sera suffisamment rempli quand nous aurons, en quelques mots, rappelé les destinées de ceux dont il nous reste à parler avant d'être conduits sur un terrain plus solide.

Jahan Reith ou Jona, fils de Reith, devint roi de Bretagne, et eut pour successeur au comté de Cornouaille Daniel Unva, son fils, vers 550. C'est à cette époque que se placent l'usurpation de Conmor et les événement qui concernent Macliaw, Budic et Théodoric, dont Grégoire de Tours nous a fait connaître les récits. Ce Daniel Unva fut aussi souverain de l'Armorique, sous le nom d'Alain. Il serait trop long de raconter ici l'ordre des générations qui nous conduit de ce prince à un autre Alain, père de Gradlon Flain ou Flam. Elles sont à-peu-près étrangères à la succession des comtes de Cor-

nouaille. Nous disons seulement que Gradlon Flam tint ce comté pendant la vie d'Alain, et qu'il devint maître de la couronne à sa mort. Nous sommes arrivé à la fin du VIIe siècle. « Les Français, dit Dom Morice, s'emparèrent » des villes de Nantes, de Rennes, d'Alet et de » Dol. Grallon, dépouillé d'une partie considé- » rable de ses États, n'eut plus les moyens de » soutenir ce titre de roi que ses quatre prédé- » cesseurs avaient porté; il se borna à celui de » comte de Cornouaille, etc.... On ne sait même » pas s'il ne fut pas obligé de partager ce qui lui » restait de la Bretagne avec Urbon, autrement » dit Concar ou Keroenos, son cousin-germain, » que les Français protégeaient. » (*Dom Morice*, t. I, p. 24.)

Après Concar, Budic Mur ou Budic-le-Grand, arrière-petit-fils d'Alain, s'empara du gouvernement ou fut choisi pour l'exercer. Son successeur au comté de Cornouaille fut Fragual Findleoc. Il appartenait à une branche collatérale; c'est l'un descendants de Concar, autrement dit Urbien, que nous avons nommé avant Budic Mur.

Fragual avait un frère nommé Louvenan Ploeneor. Gralen Ploeneor est le fils de ce personnage. Aulfret Alesvrondron vient encore briser l'ordre de succession directe; il appartient à une autre branche. Mais nous sommes en plein IXe siècle. Le comté de Cornouaille, dont la transmission irrégulière parmi les princes de la maison royale était si difficile à suivre, partage le sort commun des autres grands domaines. Il est devenu héréditaire, et nous le trouvons désormais aux mains des descendants de Grallon Ploeneor, jusqu'au jour où il s'éclipse en se réunissant au domaine ducal.

Alfred Alvresdon avait un fils appelé Dilès, ce qui peut se traduire *sans seigneurie*, *sans terre*. Ce prince épousa Alarum, sœur et héritière de Grallon Ploeneor. De leur union naquit Budic, surnommé Castellin, père de Budic, à la fois évêque et comte de Cornouaille. Ce Budic eut pour père Alain Canhiart, père du duc Hoël, en la personne duquel s'opère la consolidation de la Cornouailles au duché. Telle est l'explication des derniers noms du catalogue.

Gallet a pensé que le surnom de Ploeneor, donné au dernier Grallon, est un surnom de filiation indiquant qu'il était fils de Ploeneor ou Louvenan. Cela est possible, comme il est possible aussi que ce soit un nom de lieu; il y avait en Cornouaille une paroisse nommée Plonéour, et il y en a encore deux de ce nom dans l'évêché de Léon. Le surnom d'*Hergu Kembré* paraît au même auteur pouvoir se traduire : *héritier du pays ou de la ville de Kemper*, titre que Dilès aurait reçu depuis son mariage avec Alarun. Cette version n'a rien qui répugne, si l'on admet quelqu'erreur de copiste : les mots *heir guer Kember* auraient en effet le sens que suppose l'abbé Gallet. Le nom de Castellin, qui est ajouté à celui de Budic, nous paraît indiquer clairement un rapport avec la localité ainsi appelée, qu'on nomme en français Châteaulin. Quant à celui de Canhiart, il signifie *Guerrier*, et il n'y a point à hésiter; les anciens actes le traduisent par ces mots latins : *Bellator fortis*.

On trouve dans le cartulaire de Landevenec plusieurs donations des comtes de Cornouaille. Les plus anciennes sont de Grallon-le-Grand, fondateur de ce monastère. Il s'y qualifie de roi des Bretons, et dans un de ces actes, il ajoute à ce titre celui de roi d'une partie des Francs. Ainsi, il paraît que ces monuments se rapportent au temps de sa royauté, ou que le compilateur du cartulaire a jugé à propos de les attribuer à l'époque la plus brillante de sa vie. Les autres actes qui concernent cette suite de princes, sont de Dilès, d'Alarun, qui prend la qualité de femme de Dilès, fils d'Alfret, de Budic comte, que le catalogue appelle Budic Castellin, et de Budic, comte et évêque de Cornouaille, son fils. Dans une donation au même monastère, consentie par Hepwon, donation qui rentre dans le petit nombre de celles qui sont datées (elle est de 854), il est fait mention d'un comte de Cornouaille, nommé Wrmaelon. Suivant Dom Morice, Wrmaelon, dont il n'est rien dit dans le catalogue, gouverna la Bretagne après la mort d'Alain-le-Grand, que l'histoire place vers 907. Les cartulaires de Quimper et de Quimperlé contiennent aussi des actes relatifs au dernier Budic, à Alain Canhiart, et à Hoël, son fils, en qui finissent les comtes de Cornouaille.

On n'a rien de précis sur la vie de Budic Castellin; on croit qu'il vivait vers l'an 980.

Budic, son fils, que le catalogue appelle *Episcopus et Comes*, eut, suivant Dom Morice, cinq enfants de Guinoden, son épouse, après la mort de laquelle il embrassa l'état ecclésiastique. Ces enfants sont : Alain Canhiart, Orscand, évêque de Quimper, Guethenuc, Guerech et Avan, Onwen ou Agnès, qui fut mariée à Eudon, comte de Penthièvre. Cette dernière assertion des Bénédictins, relative à Avan, paraît au moins douteuse. Dom Leduc, dans son histoire manuscrite de Sainte-Croix de Quimperlé, cite un acte du cartulaire de cette abbaye, qui nous apprend d'une manière bien positive que cette princesse épousa un prince du nom de Huelin. Il est vraisemblable que c'était un seigneur de Hennebont. Le même auteur s'accorde avec Du Paz pour reconnaître que Eudon épousa, non pas la sœur, mais la fille d'Alain Canhiart. Budic était-il veuf en effet quand il entra dans le sacerdoce? Charitablement, on doit le penser; mais les actes ne s'expliquent ni pour ni contre cette opinion. Ce qui viendrait, toutefois, à l'appui de celle adoptée par les historiens, c'est qu'un auteur contemporain le présente comme un prélat religieux. Il est difficile de se faire une idée aussi avantageuse d'Orscand.

son fils; il est trop bien établi que sa vie présenta la sacrilége alliance de deux états que les canons déclaraient incompatibles. Mais, tel était l'oubli des règles de la discipline ecclésiastique, quand Grégoire VII saisit d'une main si ferme les clés de Saint-Pierre, qu'Orscand put s'autoriser de plus d'un exemple semblable. Alain Canhiart, son frère, lui fit payer d'une de ses terres la licence qu'il avait prise de se marier. Et ce ne fut pas tout : la femme du prélat ayant manqué de respect à la comtesse sa belle-sœur, en dédaignant de se lever lorsqu'elle entrait à l'église, Alain Canhiart punit encore cette impertinence par une nouvelle extorsion.

Alain Canhiart, le plus illustre des comtes de Cornouaille de la dernière période, était né vers l'an 975. Il prit part aux troubles qu'à la mort du duc Geoffroi Ier, Juthael, oncle du nouveau duc Alain V, s'efforça de soulever contre son neveu. Mais, plus tard, le comte de Cornouaille vécut en bonne amitié avec le duc, et l'assista dans la guerre qu'il fit à Foulques Nerra, comte d'Anjou, pour le punir des violences qu'il avait commises contre Herbert, comte du Mans. Il rendit même au duc le grand service d'enlever pour lui la fille d'Odon, comte de Chartres et de Blois, dont il était vivement épris, et que son père refusait obstinément de lui accorder en mariage. En reconnaissance de ces soins, le duc lui restitua Belle-Isle, qui faisait naguère partie du domaine des comtes de Cornouaille. Alain Canhiart ne conserva pas long-temps cette île. Elle entra dans la dotation du monastère de Sainte-Croix de Quimperlé, qu'il fonda en l'an 1029. On ne sait quelle fut l'occasion des démêlés qu'il eut deux ans plus tard avec Alain V; mais le duc vint l'attaquer au fond de ses états. L'entreprise ne fut pas heureuse. Le duc fut obligé de se retirer après une défaite qu'il essuya près de Locronan.

Alain Canhiart avait épousé la fille et héritière de Judicael, comte de Nantes; ce comté lui fut disputé par Budic, frère naturel de sa femme, qui, soutenu par le comte d'Anjou, en obtint par composition la jouissance viagère. Les deux fils de Budic trouvèrent cependant encore le moyen de s'y maintenir, et le comté nantais ne revint à Hoël, fils d'Alain, qu'après leur mort. Les autres enfants que laissa Canhiart furent Quiriac, qui devint évêque de Nantes; Budic ou Benoît (1) (*Voyez l'article ci-après*), abbé de Quimperlé, puis aussi évêque de Nantes; un autre Budic qui fut marié et eut des fils; Onguen, ou Onwen, femme d'Eudon de Penthièvre, et Hodierne, en faveur de laquelle son père fonda l'abbaye de Loc-Maria, près Quimper, qui a été plus tard annexée, comme prieuré, à l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes.

Alain Canhiart mourut en 1058; un acte de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé marque qu'il fut inhumé dans la chapelle de la cathédrale de Quimper, qui est dédiée à la sainte Vierge. On montrait, toutefois, un monument tumulaire élevé en son honneur dans la salle capitulaire de l'abbaye de Sainte-Croix. Ce tombeau, où Alain était figuré en plein relief, armé de toutes pièces, un lion sous les pieds, fut détruit dans les saturnales de 1793.

Hoël, fils aîné d'Alain Canhiart, épousa Havoise, fille du duc Alain V. Elle ne semblait pas appelée à recueillir la succession de son père; mais Conan II, dont elle était la sœur, étant mort en l'année 1066, ne laissant qu'un fils naturel, Hoël, du chef de sa femme, devint duc de Bretagne. Ainsi s'opéra la réunion de son domaine héréditaire au duché. Ce domaine n'embrassait pas toute la Cornouaille. La partie orientale de ce comté en avait été démembrée à une époque qui ne nous est pas connue d'une manière précise; et elle formait le comté de Poher, déjà réuni au duché par le mariage d'Alain III avec la fille de Mathuedoi, comte de Poher, au commencement du xe siècle. Le nom de Poher, contrée qui a pour capitale Carhaix, est une contraction des mots Pou-Kaer, *pays de la ville*. Ses limites vers le nord, le midi et le levant, qui sont la chaîne de l'Arès, celle des Montagnes-Noires et la rivière d'Oust, sont des limites naturelles, des limites bien déterminées; vers l'occident ces limites sont moins précises. De ce côté, le pays de Poher commençait aux paroisses les plus voisines de Quimper. Ce territoire était le titre de l'un des archidiaconés du diocèse de Cornouaille. Le pays de Poher est souvent désigné sous le nom de Haute-Cornouaille. On y parle le dialecte qui distingue les habitants de l'évêché de Quimper. Ces circonstances ne permettent guère de douter que le Poher et la Cornouaille firent originairement partie du même comté.

Il est souvent fait mention dans les Preuves de l'Histoire de Bretagne d'une famille du nom de Cornouaille. Cette famille, qui est sur le point de s'éteindre, pourrait être un ramage des anciens comtes du pays.

Les évêques de Quimper se qualifiaient d'évêques et comtes de Cornouaille, de même que ceux de Saint-Pol-de-Léon étaient appelés évêques et comtes de Léon, mais nous ne voyons pas qu'ils aient porté ce titre avant le XVIIe siècle.

Les armes du comté de Cornouaille étaient

(1) Budic n'est pas, comme on serait porté à le penser en voyant rendre ce nom en français par *Benoît*, une altération ou une contraction du nom latin *Benedictus*. *Budic*, que Geoffroi de Montmouth écrit *Budec*, est un nom dérivé du mot qui, dans l'ancienne langue bretonne, signifiait *victorieux*, et qui s'est conservé dans le Gallois. *Victorieux*, en Gallois, se dit *buddugawl....; victoire, buddugolaeth*. Ce nom de *Budic* se retrouve au féminin dans les Annales bretonnes; il est aisé de le reconnaître dans celui de la fameuse reine Boadicée, dont Tacite nous rapporte les exploits.

d'*azur, au bélier passant d'argent*. En regard de cette opinion, qui s'appuie sur les meilleurs témoignages, et qui s'accorde avec les insignes héraldiques de la ville de Quimper, nous placerons celle de Dom Leduc. Ce savant religieux avance dans son histoire manuscrite de l'abbaye de Quimperlé (chap. v), que : « Les an» ciens comtes de Cornouaille portaient pour » armes : d'argent, à trois hermines enlacées, » 2 et 1. On les voit, dit-il, en quelques en» droits du cloître, près la porte du chapitre, à » l'autel de la Vierge et à la sacristie, etc. » Toute vérification à cet égard est devenue presque impossible ; la chapelle de N. D. est le seul des bâtiments désignés qui n'ait pas été reconstruit depuis le temps où ces lignes furent écrites. Comment Dom Leduc s'était-il assuré que ces armes étaient celles des comtes de Cornouaille ? C'est ce qu'il a négligé de nous apprendre. Il nous semble donc qu'on doit s'en tenir à celles qui ont été signalées d'abord.

A. D. B.

CORNOUAILLE (BUDIC (1) ou BENOIT DE), — fils d'Alain Caignard, comte de Cornouaille, et frère de l'évêque Quiriac et d'Hoël, comte de Nantes, fut d'abord moine de Landevenec. Il était abbé de Sainte-Croix de Quimperlé depuis l'an 1066, lorsqu'il fut nommé évêque de Nantes en 1079. Sacré en 1081, à Issoudun, il retint son abbaye de Quimperlé, soit par affection pour cette maison, dont son père était le fondateur, soit parce que, de son vivant, ses moines ne voulurent pas nommer un autre abbé. Il assista, en 1092, au concile de Bordeaux, et y obtint une sentence du légat du pape, qui lui adjugea la cure de Saint-Donatien, et débouta Audebert, abbé de Déols, de ses prétentions sur cette église. Il assista ensuite, selon l'abbé Travers, au concile de Clermont en 1095; à ceux de Tours en 1096, de Nantes en 1105, en 1106 et 1107, et à celui de Loudun en 1109. Dans le concile de 1106, du consentement du clergé, de la noblesse et du peuple, il remit à ceux qui, après s'être confessés, visiteraient l'église de Doulon le jour anniversaire de sa dédicace, la septième partie de la pénitence qui leur aurait été imposée. Cet évêque, ajoute l'abbé Travers, fut humble, quoiqu'il fût le premier de Bretagne par sa haute naissance, sans faste, actif, laborieux, aimant le bien, homme de bien lui-même, mais peu instruit des saints canons. Il donnait, en toute rencontre et sans ménagement, aux moines, et même aux laïques, les autels et les églises, avec leurs dîmes, au préjudice du clergé. On ne sait comment, après avoir assisté aux conciles de Clermont et de Tours, tenus en 1095 par le pape Urbain II, il ne pensa qu'au bout de quinze ans à obéir aux canons de celui de Clermont, qui défendaient le cumul d'un évêché et d'une abbaye. Ce fut à l'occasion de ce cumul que Hildebert, évêque du Mans, raillant notre évêque-abbé dans le quatrain suivant, disait que l'adresse des hommes, par l'alliance d'un âne à une jument, avait produit un mulet, mais qu'un évêché et une abbaye mis ensemble faisaient un mélange qu'il ne pouvait qualifier :

Ars asino submisit equam, mixturaque mulum
Lascivam sobolem prodigiosa dedit :
Sic tibi mixtus honor, sic ex abbate simulque
Præsule, nescio quis dicitur esse gradus.

Soit que cette épigramme eût porté coup, soit que Benoît de Cornouaille fût usé par l'âge et les travaux, il se démit de l'évêché de Nantes et de son abbaye de Quimperlé, où il se retira en 1111. Il y mourut le 6 mai 1115, âgé de plus de quatre-vingt-cinq ans.

P. L...t.

(1) Voir pour l'explication de ce nom de *Budic* la note de la page 467.

CORNULIER. — Une excellente notice généalogique sur la maison de Cornulier, publiée dans le IIe volume des *Archives de la Noblesse de France* de M. Lainé, en 1847, nous a offert une mine très-riche en documents les plus sûrs et les plus variés; nous y puiserons largement. Mais avant de nous occuper des hommes remarquables qu'a produits la maison de Cornulier, nous devons dire qu'il résulte d'une savante dissertation placée à la suite de la généalogie dont nous venons de parler, qu'avant les dernières années du XVe siècle, le nom de cette maison était *Cornillé*. Nous n'en pouvons reproduire ici les preuves, déduites avec autant de science que de véracité, mais nous engageons ceux qu'intéressent les questions historiques à recourir à ce curieux et consciencieux travail.

Les Cornillé tiraient leur nom de la paroisse de Cornillé, entre Vitré et La Guerche, dans l'évêché de Rennes. Le cartulaire de Saint-Florent de Saumur, fº 87, fait mention de *Hamelin de Cornillé*, comme témoin d'une donation faite par Hervé de Maingui et Hadvise, sa femme, du tiers de la dîme de Pleine-Fougères à cette abbaye; l'acte en fut passé en la chambre épiscopale de Rennes, le 17 des kalendes de janvier de l'an 1086, entre les mains de l'évêque Sylvestre. Les Preuves de l'histoire de Bretagne font connaître successivement Geoffroy de Cornillé, vers 1090; Eudes ou Odon et Geoffroy de Cornillé, en l'an 1106; ils étaient fils de Hamelin; Eudes et Jacquelin de Cornillé, en 1158; Hervé de Cornillé, en 1160 : Vilaine de Cornillé, religieuse de l'abbaye du Ronceray, en 1183; Odon de Cornillé, en 1207; Pierre de Cornillé, en 1225. Tous ces personnages paraissent dans les chartres, comme témoins, avec les noms les plus illustres du pays, et cette fonction honorable prouve que les seigneurs de Cornillé ne tenaient pas une place moins distinguée parmi la noblesse bretonne. — Jehan de

Cornillé se trouve au rang des écuyers à la ratification faite à Guérande, le 10 avril 1381, du traité de paix conclu entre le roi Charles VI et le duc Jean IV. En 1424, Olivier de Cornillé figure parmi les gens d'armes du comte de Richemont, qui fut depuis le duc Artur III. C'est vers la fin du XVe siècle que semble s'être opéré le changement de *Cornillé* en celui de *Cornulier*, et c'est à Pierre de Cornulier, écuyer, seigneur de la Haudelinière, que remonte la généalogie, sans lacunes, de la maison actuelle de Cornulier. Il était, en 1487, capitaine des arquebusiers à cheval de François de Laval, seigneur de Chasteau-Briant, et il épousa, vers 1490, Marie de Concoret. Nous allons choisir, dans sa nombreuse postérité, les personnages qui se sont le plus distingués.

I. **Cornulier (Pierre IIIe de).**—Il était petit-fils de Pierre Ier, et porta le nom de seigneur de la Touche. Entré à dix-sept ans au service du duc d'Estampes, gouverneur de Bretagne, puis du vicomte de Martigues, son successeur, il fit sous leurs ordres plusieurs campagnes, et entre autres celle de Picardie. Il devint, en 1557 et 1558, receveur des fouages et receveur de la gendarmerie des évêchés de Cornouaille et de Saint-Brieuc; en 1568, maître des comptes; en 1569, maire de Nantes par élection; en 1570, trésorier de France et général des finances en Bretagne. Il exerça la mairie pendant deux ans, et, à sa sortie de cette charge, il fut pourvu d'une commission pour faire travailler aux fortifications de Nantes de 1572 à 1578; enfin, il assista en qualité de commissaire du roi aux Etats assemblés à Vannes en 1582, et à ceux de Nantes en 1585. Pierre de Cornulier mourut au commencement de l'année 1588. Il s'était marié, en 1563, à Claude de Comaille, qui apporta dans sa maison la terre de la Touche, paroisse de Nozay, dont il prit le nom. Dans des lettres-patentes de 1577, Henri III « regrettait que l'urgente nécessité de ses affaires ne lui permist pas, comme il l'eust bien désiré, de récompenser suivant leur mérite les longs et recommandables services que son amé et féal le seigneur de la Touche-Cornulier avait faits à ses prédécesseurs rois, père et frères, et à lui, tant en son état de trésorier de France qu'en plusieurs autres importantes charges et commissions èsquelles il avait esté employé. » Charles IX lui avait rendu le même témoignage en 1565.

II. **Cornulier (Claude de),**—fils aîné du précédent, naquit en 1568, et succéda, à l'âge de vingt ans, à son père dans la charge de trésorier de France et de général des finances de Bretagne. La Chambre des comptes refusa de vérifier sa nomination, à cause de sa jeunesse; mais François Myron, son co-général, qui avait été aussi le collègue de son père, n'hésita pas à déclarer à la chambre qu'il prenait sous sa responsabilité personnelle la gestion de son jeune associé, et les lettres de dispense d'âge, accordées en mémoire des services du père, furent délivrées le 27 mai 1588. Le mérite précoce de Claude de Cornulier était si bien reconnu que, deux ans après, le roi lui donna la mission de son commissaire aux Etats de Bretagne, mission toujours difficile, et singulièrement délicate dans les temps de troubles comme on était alors. Zélé catholique, mais opposé à la Ligue, il fut enfermé pendant six mois au château de Nantes, en 1589, par ordre du duc de Mercœur, sans que cette détention pût le faire dévier de la ligne de conduite politique qu'il s'était tracée. Henri IV se souvint de cette fidélité, et choisit, en 1605, Claude de Cornulier pour maire de la ville de Nantes. Cette ville, qui avait tenu jusqu'à la fin pour le parti du duc de Mercœur, était privée depuis six ans du droit d'élection directe. Claude lui était donc, en quelque sorte, imposé comme premier magistrat; mais il sut, malgré l'agitation des esprits, se concilier l'assentiment général. Les considérants de ses lettres de conseiller d'honneur à la Chambre des comptes de Bretagne, données le 30 mai 1634, rendent le témoignage le plus flatteur de ses services. Il mourut, ainsi que sa femme Judith Fleuriot, en 1645.

III. **Cornulier (Jean de)**, seigneur de Lucinière, forma la branche qui a adopté le nom de cette seigneurie. Il était frère puîné du précédent et naquit au château de la Touche ou à Nantes, et fut baptisé le 15 avril 1574. Conseiller du roi et capitaine de cinquante hommes d'armes, ce fut tout à la fois un administrateur habile et un militaire distingué. Nommé, le 8-30 juin 1601, grand-prévôt de Bretagne; pourvu, en 1602, de l'office de grand-maître, enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de Bretagne, et de celui de grand veneur audit pays, il assista, en 1604, aux États de la province en qualité de commissaire du roi; servit activement sous les ordres du maréchal de Brissac, à la tête d'une compagnie de chevau-légers et d'un corps de carabiniers qu'il avait mis sur pied pour le service des rois Henri IV et Louis XIII; assista le maréchal dans la revue des gens de guerre en Bretagne, faite en 1616, et fut capitaine des villes et châteaux de Comper, de Nantes, du Croisic et de Guérande, sous les gouvernements généraux des ducs de Vendôme et de Mont-Bazon.

Il mourut à Nantes, le 28 décembre 1650.

IV. **Cornulier (Pierre de)**, — frère cadet des précédents. Il entra dans l'ordre de Saint-Benoît, et devint successivement abbé commendataire de Sainte-Croix de Guingamp, en 1592; conseiller-clerc au Parlement de Bretagne, le 17 septembre 1597; abbé de Saint-Méen de Gaël, en 1604, et de Blanche-Couronne, en 1612. Reçu conseiller du roi en ses

Conseils-d'État et privé, en 1617, il fut nommé, la même année, à l'évêché de Tréguier, et assista aussitôt après à l'Assemblée des notables tenue à Rouen. Il fut transféré à l'évêché de Rennes en 1619, et fonda, cinq ans après, dans sa ville épiscopale, le monastère et l'église de Saint-Louis des Pères Minimes, sur la Lice, près de la porte Mordelaise. Il présida les États assemblés à Rennes, en 1621, et ceux de Nantes, en 1636. Ce fut ce prélat qui rédigea, en 1621, les énergiques et éloquentes remontrances du clergé de France au roi sur les menées coupables des calvinistes, remontrances qu'on trouve dans le *Mercure de France*, t. VIII. p. 118, où elles occupent 19 p. in-8°. Tout entier appliqué aux soins de son diocèse, il contribua généreusement à l'édification de sa cathédrale, dans laquelle il fonda, en 1637, une chapelle prohibitive avec enfeu, tombe et banc pour lui et ses successeurs, aînés de sa famille. Il assista son troupeau affligé de la contagion pendant dix ans, visitant assidument les malades, et administrant lui-même la sainte communion aux pestiférés. Il donna libéralement pour le vœu que le corps de ville fit alors à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, et officia pontificalement le vendredi 8 septembre 1634, à la procession, à la suite de laquelle le fléau cessa. Il fut député des États de Bretagne près de Louis XIII, pour le clergé, en 1637. Cette honorable fonction paraît être la dernière qu'ait remplie Pierre de Cornulier. Deux ans après, le 22 juillet 1639, il mourut en odeur de sainteté, digne fin d'une vie pénitente et austère, consacrée aux bonnes œuvres de tout genre. Il avait un esprit juste, ferme, éclairé. Seul de tous les évêques de Bretagne, il refusa son approbation aux *Vies des Saints* du P. Albert Legrand, de Morlaix, qui parurent de son temps, et jouirent alors d'une grande faveur, tandis qu'un siècle plus tard, Dom Lobineau n'hésitait pas à traiter ce livre de tissu de fables et d'absurdités plus propres à réjouir les libertins qu'à édifier les fidèles. Si l'évêque de Rennes était peu favorable aux faux enseignements des légendes, d'un autre côté, il n'avait aucun ménagement pour les novateurs. Il affirme, dans les remontrances dont nous avons parlé, qu'il n'y a rien de plus juste que la guerre entreprise contre les calvinistes, qui ne réclament la tolérance que comme un moyen d'arriver à la proscription du catholicisme et au renversement de la royauté; il offre un million pour être particulièrement employé au siége de la Rochelle. Cet écrit, plein de chaleur et de patriotisme, fit beaucoup d'honneur à l'éloquent prélat. Il s'y montra digne de l'honneur que lui avait fait le corps du clergé en le choisissant pour son interprète.

Lorsque, dans le XVIIIe siècle, on fit l'exhumation des évêques, pour jeter les fondements de la nouvelle cathédrale, son corps fut trouvé entier dans le magnifique tombeau qui lui avait été érigé en son église. Son portrait a été gravé par Michel Lasne, et est cité, parmi ceux des Français célèbres, dans la Bibliothèque historique de France. On lit sous ce portrait les deux vers suivants :

Hoc Rhedonum felix pastore ecclesia spirat,
Quo stetit et regio tutore sodale Senatus.

Puis cette dédicace : ***Ill.mo et rever.mo D. Dr, P. Cornulier, Rhedón episcopo, Regin de la Hellaudière, P. de Monasteriis, honoris causa D. et D.***

V. **Cornulier (Marie-Thérèse de).** — Fille de Claude Ier, et nièce de l'évêque de Rennes. Elle fut religieuse professe au premier couvent de la Visitation, à Rennes; femme d'une haute vertu et d'un rare mérite, sujet accompli, disent les mémoires de l'ordre. Elue supérieure de la maison de Vannes, en 1651, elle la fit réédifier, puis elle passa comme supérieure au second monastère de Rennes, dit du Colombier, en 1657, et fut enlevée à cette maison, en 1667, pour gouverner la maison mère à laquelle elle appartenait. Elle gouverna de nouveau la Visitation de Vannes de 1670 à 1676, et remit sa charge à la mère de Coedeletz. Elle avait écrit l'*Abrégé de la Vie de la mère Du Houx*, surnommée l'Epouse de la Croix, qu'elle a peinte de si vives couleurs, dit un auteur, qu'on ne peut lire ce petit ouvrage sans admiration.

VI. **Cornulier (Pierre IV de),** — fils aîné de Claude, seigneur de La Touche, frère de la précédente, né le 8 juillet 1607, fut reçu conseiller au Parlement de Bretagne, le 15 mai 1630, et commença ainsi cette longue série de magistrats distingués, pris dans sa maison, qui ont illustré cette compagnie. Il devint président à mortier en 1639, et conseiller du roi en ses Conseils d'Etat et privé en 1647. Il mourut dans l'exercice de sa charge, le 13 décembre 1656. Gui Autret de Missirien *(Généal. de Goulaine)*, en parlant de Pierre IV de Cornulier et de son père, les qualifie de magistrats au-dessus de tout éloge.

VII. **Cornulier (Claude II de).** — Fils aîné de Pierre IV, né le 12 juin 1633. Il succéda à son père, en 1657, dans sa charge de président à mortier au Parlement de Bretagne, et en 1662 dans les conseils du Roi. En 1683, il fit ériger en marquisat la baronnie de Chasteau-Fremont ou Fromond, en la paroisse de la Roussière, diocèse de Nantes. Il fonda, en 1687, la chapelle du château de Vair, et mourut en 1700. C'est probablement de Renée Hay des Nétumières, seconde femme de Claude II de Cornulier, que parle M. de Coulanges dans une lettre de madame de Sévigné du 1er août 685, t. VII, p. 325 : « Nous avons ici (aux Rochers) la » bonne princesse de Tarente. Elle a bien moins » de grandeur que madame la présidente de

» Cor... Il s'en faut de beaucoup qu'elle ne soi » aussi jalouse de son rang que cette présidente, « laquelle a pleuré comme un enfant aux États, » parce que le premier président de la Chambre » des comptes a voulu avoir un fauteuil aussi » bien que son mari. Je viens d'écrire à toutes » les présidentes à mortier de Paris pour leur » dire qu'elles ne connaissent point leurs privi- » léges, et qu'elles viennent les apprendre dans » ce pays-ci. »

Toussaint de Cornulier, fils de Claude II, fut pourvu de la charge de président à mortier, en 1688, en survivance de son père. Il était né le 1er novembre 1660, et mourut en 1727. La même charge passa, aussitôt après la mort de Toussaint, à son fils Charles-René de Cornulier, né le 16 août 1692, et mort le 19 avril 1738. Ce fut le dernier mâle de la brance aînée de sa maison. Angélique-Marie-Sainte de Cornulier, sa fille aînée, fut mariée, en 1735, à son cousin Toussaint de Cornulier, seigneur du Bois-Maqueau.

VIII. **Cornulier (Jean-Baptiste de)**,—second fils de Pierre IV, né le 29 juin 1638, fut d'abord enseigne, puis sous-lieutenant aux gardes du roi; mais quittant bientôt l'épée pour la robe, il fut reçu conseiller au Parlement de Bretagne en 1664, d'où il passa à la Chambre des comptes, qui le compta, en 1675, au nombre de ses présidents. Trois ans après, il fut nommé commissaire pour la réformation des domaines du roi en Bretagne. Il mourut à Varades le 20 septembre 1713. Son fils, Claude II de Cornulier, fut, en 1691, nommé président à sa place; mais il n'en prit les fonctions que sept ans après, parce que Jean-Baptiste dut, sur l'ordre du roi, les continuer jusque là. Claude II était né le 1er janvier 1665, et mourut à Nantes le 3 avril 1740.

IX. **Cornulier (Toussaint de)**, — fils aîné de Claude II, naquit le 2 juillet 1705. Il avait à peine vingt-un ans quand il fut reçu président à la Chambre des comptes de Bretagne, en 1726. Dix ans après, il quitta cette compagnie, pourvu d'une charge de président aux enquêtes du Parlement, et, en 1738, il fut fait président à mortier. Toussaint de Cornulier avait épousé, en 1735, l'héritière de la branche aînée de sa maison: il était dans l'ordre qu'il continuât, dans le Parlement de Bretagne, cette série si remarquable de présidents à mortier que cette branche avait fournie depuis plus d'un siècle, et qui devait finir dans la personne de son fils Toussaint-Charles-François de Cornulier, né à Rennes le 2 février 1740, et mort jeune encore au château de Vair, le 10 décembre 1779.

X. **Cornulier (Claude de)**, — fils de Jean, seigneur de Lucinière, né le 2 novembre 1604, fut conseiller du roi, abbé commendataire de Blanche-Couronne, après son oncle l'évêque de Rennes, qui s'en démit en sa faveur le 27 juin 1635. Il assista, en cette qualité, aux États assemblés à Nantes en 1638, et par contrat passé avec les religieux, le 28 juin 1652, il introduisit la réforme dans son abbaye. En 1666, il était prieur de Betton, du Tertre et du Hezo, et on le désignait généralement par ce dernier nom. Il mourut à Nantes le 4 juillet 1681, et fut inhumé dans le couvent des Chartreux.

XI. **Cornulier (Pierre de)**, — frère puîné du précédent, mais devenu le chef de sa branche, naquit le 5 octobre 1609. Il devint conseiller du roi, capitaine d'une compagnie d'infanterie levée par lui en 1635, et, en 1642, il fut installé dans la charge de grand-maître des eaux et forêts et grand-veneur de Bretagne, qu'il exerça jusqu'en 1656. Il assista, en qualité de commissaire du roi, aux États de la province tenus en 1657, 1659, 1661 et 1665. Il mourut le 19 décembre 1668, et fut inhumé dans l'enfeu de sa famille, en l'église de Sainte-Radégonde de Nantes, aujourd'hui détruite. Son fils, Jean-Baptiste de Cornulier, seigneur de Lucinière, né le 24 avril 1648, et mort à Rennes le 12 décembre 1720, avait été reçu conseiller au Parlement de Bretagne, en 1676. Il en fut ainsi de Claude-Jean-Baptiste de Cornulier, fils de ce dernier, qui lui succéda dans sa charge de conseiller au Parlement, en 1721.

XII. **Cornulier (Pélage-Étienne-Claude de)**, — né en 1729, était petit-fils de Jean-Baptiste, seigneur de Lucinière, et fut connu dans le monde sous le nom de chevalier du Vernay. Presque aveugle depuis son enfance, il n'en avait pas moins acquis une instruction profonde et variée, et versifiait avec charme et facilité. L'Académie d'Angers se l'associa en 1758. (Voy. Fréron, *Année litt.* 1758, t. IV, et 1761, t. IV; *Lettres sur quelques écrits*, 1751, t. V, p. 145.) Le chevalier du Vernay mourut, le 15 avril 1796, à Blois, où il avait été porté par mesure de police révolutionnaire.

XIII. **Cornulier (Jean-Baptiste-Benjamin de)**, seigneur de Lucinière, né à Lucinière, paroisse de Nort, le 20 avril 1740, fut pourvu de l'office de conseiller au Parlement de Bretagne, le 20 avril 1763; puis de celui de président aux enquêtes du même Parlement, le 10 juin 1784, et mourut à Lucinière, le 4 juin 1818. Le président de Cornulier avait au Parlement la réputation de l'un des plus grands jurisconsultes de France. « M. de Lucinière, dit M. de Kerdanet, était le meilleur conseiller rapporteur » du Parlement, l'homme le plus juste, le » plus savant comme le plus vénéré. » A l'époque où il entra dans la magistrature, on était dans toute la chaleur de l'affaire des Parlements. (Voy, *La Chalotais.*) Il y prit une part très-active et fut successivement exilé à Luci-

nière, à Saint-Hilaire-du-Harcouët, puis à Civray en Poitou, et enfin enfermé à la Bastille pendant quelque temps. Cette participation à une affaire dans laquelle le pouvoir royal était evidemment attaqué, et qu'on put considérer comme le prélude de la révolution de 1789, prouve que M. de Lucinière fut entraîné, non seulement par la fougue de la jeunesse (il avait à peine vingt-cinq ans), mais aussi par l'esprit de corps très-puissant dans sa compagnie, et qu'il ne calcula pas toutes les conséquences d'une opposition si violente. La fidélité au roi, héréditaire dans sa maison, se retrouva tout entière aux jours d'épreuve. Après le massacre de MM. de Boishue et de Saint-Riveul, à Rennes, en 1789, les événements prirent un aspect de plus en plus menaçant. Le Parlement, naguère si enorgueilli d'une menteuse popularité, l'avait entièrement perdue, et fut contraint de cesser ses fonctions; chacun de ses membres chercha son salut dans la retraite. M. de Lucinière resta à Rennes l'un des derniers. Aimé et considéré de toute la ville, les révolutionnaires essayèrent par des démarches de l'engager dans leur parti; mais il repoussa ces ouvertures et fut obligé de sortir de la ville avec sa famille. Plus tard, ne voulant point déférer aux injonctions patriotiques de la municipalité de Nantes, il prit, avec tous les siens, la route de Saint-Malo, où il s'embarqua pour Jersey, le 23 mai 1791. Son séjour dans cette île s'étant prolongé bien au-delà de ses prévisions, il se trouva réduit, pour vivre, à se faire enfin pêcheur, et ses filles furent couturières; tous ses biens étaient séquestrés, et d'ailleurs la peine de mort était prononcée contre ceux qui faisaient passer le moindre secours aux émigrés. Enfin, il se rendit à Londres où, comme ancien magistrat, il obtint une pension. Rentré en France en 1814 seulement, il reçut un brevet de conseiller à la Cour royale de Rennes, mais il le refusa, disant que la place de premier président pouvait seule être acceptée par le plus ancien des conseillers au Parlement. On la lui promit, et le retour de Napoléon, au 20 mars, dérangea seule cette nomination; mais sa santé devint si mauvaise pendant les Cent-Jours, qu'on ne songea plus depuis à renouer cette affaire. Le président de Lucinière a été le dernier des magistrats distingués que sa maison avait fournis en grand nombre et pendant deux siècles au Parlement de Bretagne. — Poullain du Parc a recueilli dans le t. V de son *Journal des Arrêts du Parlement*, p. 770—793, un rapport de M. de Lucinière dans une affaire importante, plaidée avec éclat par deux célèbres avocats de Rennes, Etasse et Lechapelier, père, en 1777. Ce rapport fut très-remarqué. « Si les avocats, dit » Poullain Duparc, ont parfaitement traité cette » question, qui n'avait jamais été décidée en » Bretagne, M. de Cornulier de Lucinière, rap» porteur du procès, a suivi la seule route qui » pouvait conduire à fixer des principes certains et à mettre la vraie maxime dans toute » son évidence. Son extrait est très-étendu, » sans qu'il y ait la moindre observation inu» tile. Tous les moyens des parties, exposés » par six mémoires imprimés, y sont rappro» chés dans l'ordre le plus lumineux. Tous les » arrêts et toutes les citations des auteurs, » tant Bretons que Français, sont discutés en » détail avec une impartialité parfaite, et cha» que difficulté, que la multitude d'autorités fai» sait naître de part et d'autre, est mise dans » tout son jour. »

Biz...

COSMAO-KERJULIEN (Julien-Marie, Baron), — fils d'un notaire de Châteaulin, naquit en cette ville, le 29 novembre 1761. Il avait à peine atteint sa quinzième année que, dominé par le désir de se faire marin, il se rendit à Brest sans consulter ses parents. Embarqué comme volontaire sur la frégate l'*Aigrette*, à la recommandation de son frère aîné, Cosmao-Dumanoir, secrétaire des commandements du comte d'Hector, il fit une campagne d'un an aux Antilles. Il embarqua ensuite sur la frégate l'*Oiseau*, expédiée sur les côtes de l'Océan. Pendant cette seconde campagne, Cosmao se fit remarquer dans deux combats; le premier de deux heures, devant Bordeaux, contre une frégate anglaise de premier rang, que l'*Oiseau* força à s'éloigner; le second, dans l'ouest de Belle-Ile, contre un corsaire anglais de 24 canons de 12, dont la frégate française s'empara après un engagement très-vif. Passé, en janvier 1779, sur l'*Hirondelle*, brig de 20 canons, il prit part, le 6 septembre suivant, à un combat opiniâtre contre deux corsaires anglais, l'un de 14 canons, l'autre de 12, qui furent très-maltraités et réduits à fuir, après une lutte de trois heures. Quinze jours plus tard, l'*Hirondelle* obligea un corsaire de 16 canons à se jeter à la côte, à l'entrée de la rivière de Surinam, et, le 10 juillet 1780, le brig français captura deux bâtiments de la compagnie des Indes, richement chargés.

Cosmao, nommé lieutenant de frégate au mois de novembre 1781, fit, dans l'Océan, sur les vaisseaux le *Pégase* et le *Protecteur*, plusieurs croisières suivies d'une expédition à Terre-Neuve, sur la flûte la *Fidèle*, qu'il commandait.

La réputation d'habile manœuvrier qu'il avait déjà su mériter, le fit nommer sous-lieutenant de vaisseau, en 1786, et rechercher successivement des commandants de la *Lourde*, de la *Vigilante* et de la *Dorade*. Il fit sur ces bâtiments diverses campagnes dans les mers du Nord et aux Iles du Vent, jusqu'en 1787, époque à laquelle il obtint d'abord le commandement du *Vanneau*, et, environ deux mois après,

celui de la gabarre la *Boulonnaise*, qu'il conserva pendant plus de deux ans.

Promu lieutenant de vaisseau, au mois de mai 1792, Cosmao prit le commandement du *Brave*. Nommé capitaine de vaisseau, l'année suivante, il passa à celui de la frégate la *Syrène*, sur laquelle il fit une campagne d'environ un an dans la Méditerranée. Après avoir successivement commandé, de 1793 à 1794, les vaisseaux le *Centaure*, le *Commerce de Marseille* et le *Duguay-Trouin*, il fut nommé capitaine de pavillon du *Tonnant*, monté par le contre-amiral Delmotte, et faisant partie d'une armée navale de quinze vaisseaux, six frégates et trois brigs, commandée par le contre-amiral Martin. Lors de la sortie, le 5 juin 1794, d'une division de sept vaisseaux, cinq frégates et une corvette, Cosmao commandait le *Tonnant*. Le 1er mars 1795, l'armée entière sortit; cette fois, Cosmao, encore capitaine du *Tonnant*, avait à son bord le contre-amiral Delmotte. Lors de l'engagement qui eut lieu, le 7 du même mois, entre la frégate française l'*Alceste* et le *Berwick*, le *Tonnant*, arrivé sur le champ de bataille deux heures après le commencement de l'action, tira trois coups de canon après lesquels le *Berwick* amena son pavillon. Cinq jours après, l'armée fut rencontrée sous le cap Nollis, par une escadre anglaise de treize vaisseaux, six frégates, deux corvettes et un cutter. Dans cette rencontre, le *Ça-Ira* et le *Censeur* furent pris, malgré le secours de quatre vaisseaux, du nombre desquels était le *Tonnant*.

Devenu chef de division, Cosmao commanda successivement, et sans interruption, de 1797 à 1805, six vaisseaux différents sur lesquels il fit plusieurs campagnes. A Saint-Domingue, il commanda diverses stations et prit part à quelques-uns des combats livrés aux nègres révoltés.

Commandant ensuite, en 1805, le vaisseau le *Pluton*, faisant partie de l'armée franco-espagnole de dix-huit vaisseaux, sept frégates, une corvette et un brig, commandée par le vice-amiral Villeneuve, il eut pour mission spéciale, aussitôt l'arrivée de l'armée à la Martinique, d'attaquer avec une division le rocher jusque-là réputé inexpugnable du *Diamant*, situé à peu de distance dans le S.-O. du Fort-Royal, et occupé par les Anglais. Après avoir embarqué 300 hommes de troupes, la division, composée des deux vaisseaux le *Pluton* et le *Berwick*, de la frégate la *Syrène*, du brig l'*Argus* et de la goëlette la *Fine*, appareilla de la rade du Fort-Royal dans la soirée du 29 mai, et malgré le feu des batteries du fort, malgré une vive fusillade des Anglais cachés dans les anfractuosités du rocher, le *Diamant* fut pris le 2 juin, après quatre jours de combats. Cette entreprise, d'une exécution presque impossible, a été mise, avec raison, au nombre des plus beaux faits d'armes de la marine française.

Au mois de juillet suivant, l'armée navale, rentrée dans les mers d'Europe, faisait voile pour le Ferrol, lorsque, le 22, par la latitude du cap Finistère, elle rencontra l'armée anglaise commandée par l'amiral sir Robert Calder. L'armée franco-espagnole s'étant mise en ordre de bataille, les vaisseaux espagnols à l'avant-garde, et le *Pluton* en tête des vaisseaux français, Cosmao s'aperçut que le vaisseau espagnol le *Firme*, serre-file de ceux de sa nation, démâté de plusieurs de ses mâts, dérivait dans la ligne anglaise. Ne consultant que son courage, il quitte son poste et vient se placer entre les Anglais et le *Firme*. Cette belle et audacieuse manœuvre aurait eu tout le succès qu'en attendait Cosmao, si les vaisseaux placés derrière le *Pluton* eussent pu l'imiter; mais la brume et la fumée les en empêchèrent, et se trouvant seul contre plusieurs vaisseaux ennemis, il se vit forcé d'aller reprendre son poste. Le *Firme* tomba au pouvoir des Anglais.

Pendant que Cosmao se dévouait ainsi pour venir au secours d'un vaisseau allié, trois autres, le *Terrible*, l'*Espagna* et l'*America*, fort maltraités, tombaient sous le vent de la ligne. Le *Pluton* quitta encore son poste pour couvrir ces vaisseaux de son feu; mais, plus heureux cette fois, il les empêcha d'être enveloppés et pris.

Au funeste combat de Trafalgar (21 octobre 1805) l'intrépide Cosmao renouvela, surpassa même encore la belle conduite que nous venons de le voir tenir. Il manœuvra constamment pour empêcher la ligne d'être coupée, et pour soutenir les vaisseaux voisins du sien qu'il voyait trop pressés par l'ennemi. Dès le commencement de l'action, un vaisseau anglais de 80 veut passer sur l'avant du *Pluton*; Cosmao force de voiles en venant au vent et en obligeant ce vaisseau à tenir lui-même le vent; il le force à chercher un autre point d'attaque. En effet, il se dirige alors entre le *Monarca* et le *Fougeux*, qu'un assez grand intervalle séparait en ce moment; mais Cosmao, qui suit les mouvements de ce vaisseau, place le *Pluton* dans cet intervalle, et contraint son adversaire à lui présenter le travers pour éviter d'être enfilé par l'avant. Le combat entre ces deux vaisseaux durait depuis une demi-heure; Cosmao allait enfin ordonner l'abordage, lorsqu'un vaisseau à trois ponts et un de 80 s'avancèrent pour prendre le *Pluton* en poupe. Cosmao sut se tirer promptement de cette position critique. Par une manœuvre habile, il parvint à prendre par la hanche le vaisseau qui le combattait primitivement, et à présenter le travers au vaisseau à trois ponts; il se trouva même bientôt en position d'envoyer dans la poupe du premier quelques volées qui le démâtèrent de son mât d'artimon et de son grand mât de hune, ce qui le

força à s'éloigner. Cosmao dirigea alors son feu contre le trois ponts; sa résistance fut si vigoureuse et ses coups si heureux, qu'il se fit abandonner du vaisseau anglais. Le *Pluton* continua ensuite de tenir le vent et de parcourir la ligne, se portant où il pouvait dégager ou soutenir quelque vaisseau, et faisant tous ses efforts pour se faire suivre de plusieurs d'entre eux qu'il voulait ramener au combat.

Lorsque l'issue du combat ne fut plus douteuse pour Cosmao, il se rallia au pavillon de l'amiral Gravina, qui était parvenu à rassembler quatre vaisseaux français et six espagnols, et il fit route avec lui pour Rota, où ces débris d'une si belle armée mouillèrent dans la nuit du 21. Le lendemain, l'amiral Gravina mit sous ses ordres ceux des bâtiments qui, l'ayant suivi au mouillage, étaient en état d'appareiller. Bien que le *Pluton* fît trois pieds d'eau à l'heure, et que son équipage fût réduit à moins de trois cents hommes, Cosmao, profitant d'un vent favorable, sort de la rade avec deux vaisseaux français, deux espagnols, cinq frégates et deux corvettes; il porte au large, atteint les Anglais et parvient à leur reprendre deux vaisseaux espagnols, dont un à trois ponts, que montait l'amiral Alava, et un de 80, qu'il fait remorquer par ses frégates jusque dans la rade de Cadix. Quelques vaisseaux français, que les Anglais emmenaient à la remorque, profitèrent de cette circonstance pour se reprendre.

Decrès, dès qu'il apprit le désastre de Trafalgar, s'empressa de féliciter Cosmao sur la belle conduite qu'il avait tenue dans ce combat. « Dites aux capitaines du *Neptune* et du *Pluton*, » porte sa dépêche du 10 décembre 1805, qu'il » ne m'est point échappé dans le rapport des frégates, *qu'ils se sont couverts d'honneur* et que » j'ai vu qu'alors que la retraite se faisait, ils » tenaient encore le vent et faisaient le signal » d'*imiter leur manœuvre* pour retourner au » combat; détermination honorable dont l'Em» pereur appréciera tout le mérite. » Napoléon ne démentit pas son ministre. Il fit Cosmao contre-amiral. Le gouvernement espagnol voulant, de son côté, lui donner un témoignage de sa gratitude, le créa grand d'Espagne de première classe.

Après plusieurs croisières dans la Méditerranée, de 1806 à 1808, Cosmao, commandant, en 1809, une division de cinq vaisseaux et deux frégates, parvint à tromper la vigilance d'une armée anglaise, qui bloquait étroitement Toulon, et à faire entrer dans Barcelone un convoi de cinquante voiles, destiné à ravitailler cette place, alors aux abois.

Il ne cessa d'être employé activement à la mer jusqu'en 1813. A cette époque, l'armée navale aux ordres du vice-amiral Emériau, et dont Cosmao commandait une division sur le *Wagram*, faisait de fréquentes sorties, et elle avait eu avec les Anglais divers engagements partiels lorsque, le 5 novembre 1813, dans une de ces excursions, une saute de vent exposa subitement plusieurs vaisseaux de l'avant-garde aux feux de l'ennemi. Cosmao laissa alors porter en dépendant et couvrit, avec son vaisseau à trois ponts, l'*Agamemnon*, qui courait le danger d'être enveloppé. Il manœuvra ensuite de la même manière à l'égard des frégates la *Pénélope* et la *Melpomène*, en prenant position entre elles et les vaisseaux qui menaçaient de les couper.

Chargé au mois de février 1814, par le vice-amiral Emériau, de protéger l'entrée à Toulon du vaisseau le *Scipion*, attendu de Gênes, Cosmao sortit le 12 avec trois vaisseaux et trois frégates. Le lendemain de son départ, cette division se trouvant, à la pointe du jour, à cinq ou six lieues dans le S. O. de Fréjus, eut connaissance de deux frégates auxquelles elle donna la chasse; elle était à quinze milles dans le S. 1/4 S. E. du cap Benat, lorsque fut signalée dans le S. une armée navale anglaise commandée par sir Edward Pellew, et forte de quatorze vaisseaux, dont sept à trois ponts. Il faisait calme. Cosmao ordonna d'abord les dispositions de combat; mais, quelques moments après, la brise s'étant élevée, la division française fit route pour rentrer à Toulon, en passant par les îles d'Hyères. A midi, elle sortait de ces îles, par la Petite-Passe, en ordre de convoi, les vaisseaux et frégates rangés comme suit : Le *Sceptre*, vaisseau-amiral; la *Médée*, la *Dryade*, le *Trident*, l'*Adrienne* et le *Romulus*. A midi 30 m., le *Boyne*, vaisseau de tête de la ligne anglaise, ouvrit son feu sur la *Médée*, la *Dryade* et le *Trident*, qui ripostèrent avec vigueur jusqu'à ce que, parvenu à passer derrière le *Trident*, le *Boyne* put envoyer à la colonne française une bordée de l'arrière à l'avant, et séparer ainsi l'*Adrienne* et le *Romulus*, sur lequel il dirigea ensuite exclusivement son feu. Le *Romulus* soutint vaillamment cette attaque, et parvint à rallier, sur la rade de Toulon, la division que Cosmao y avait ramenée, bien que l'ennemi lui croisât la route.

Cosmao, à qui Napoléon avait conféré, en 1810, le titre de baron, avec une dotation de 4,000 fr., fut nommé, le 10 avril 1815, et sans l'avoir sollicitée, à la préfecture maritime de Brest. Le 2 juin suivant, il fut élevé à la dignité de pair de France. Destitué d'abord, au mois de juillet 1815, sans pension de retraite, il ne put en obtenir qu'à compter du 1er janvier 1817. Il est mort à Brest le 17 février 1825. Il était commandant de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis. Il a laissé deux filles; l'une a épousé le contre-amiral Bazoche, ancien gouverneur de Bourbon, et l'autre M. Prétot, directeur des constructions navales à Lorient.

P. L...t.

COTTEREL (Alexandre-François), — né au commencement du XVIIIe siècle, dans le dio-

cèse de Rennes, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Laurent, à Paris, et censeur royal, est auteur de : I. *Discours sur les mariages, à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne*. Paris, 1751, in-4°. II. *Description des fêtes données à l'occasion de la naissance de M. le duc de Bourgogne*. Paris, 1751, in-4°. III. *Discours sur l'assassinat du roi*. Paris, 1757, in-4°. IV. *Discours à ses paroissiens, le 30 janvier, sur la mort du Dauphin*. Paris, Regnard, 1766, in-4°. V. *Discours à ses paroissiens, avant la messe solennelle célébrée pour le repos de l'âme de la Reine*. Paris, Regnard, 1768, in-4°. Nous ignorons l'époque de sa mort, qui doit avoir eu lieu vraisemblablement à Paris. P. L...t.

COUDÉ (Louis-Marie), — fils d'un négociant estimé d'Auray (Morbihan), naquit en cette ville le 17 septembre 1752. Ses parents ayant voulu le contraindre à embrasser l'état ecclésiastique, il s'esquiva, à l'âge de quatorze ans, de la maison paternelle, et vint à Lorient, où un ami de sa famille le fit embarquer sur le navire de la Compagnie des Indes le *Duc de Duras*, qu'il commandait. Après une campagne de dix-huit mois, comme pilotin, il revint chez son père, qui le reçut à bras ouverts et ne contraria plus sa vocation.

Après plusieurs autres campagnes, comme enseigne surnuméraire, et ensuite comme enseigne sur divers navires de la Compagnie, Coudé passa, au mois de mars 1778, avec le grade de lieutenant de frégate, dans la marine militaire, et embarqua sur la frégate l'*Iphigénie*, commandée par M. de Kersaint, et destinée à croiser sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre. Au nombre des prises qu'elle y fit sur les Anglais, était le cutter l'*Expédition*, que Coudé amena heureusement à Brest. Embarqué ensuite sur l'*Aigrette*, il conduisit à Nantes le cutter le *Fox*, dont cette frégate s'était emparée.

Au mois de décembre 1778, il fut embarqué sur la corvette l'*Épervier*, faisant partie d'une division de deux frégates, une corvette et une goëlette, ayant pour mission d'aller attaquer, sous les ordres du vicomte de Pontevez-Gien, plusieurs forts anglais dans les rivières de Gambie et de Sierra-Léone. A l'attaque d'une batterie de douze pièces de canon établie sur l'île de Tasso, Coudé se fit particulièrement remarquer par son ardeur à la tête du détachement de l'*Epervier*, qui la détruisit. Après la prise du fort de Bense, Coudé commanda successivement deux goëlettes anglaises, capturées en cette circonstance, et prit ensuite le commandement de la corvette la *Junon*, expédiée en France pour y faire connaître le succès de l'expédition. La traversée fut périlleuse. Coudé eut à soutenir contre divers bâtiments cinq engagements dans l'un desquels un baril de poudre, placé près de lui, fit explosion et le brûla des pieds à la tête. Quoique souffrant horriblement de ses blessures, il ne voulut point quitter son poste; s'étant fait apporter un baquet d'eau, il s'y plongea tout entier, et continua, dans cette position, à donner ses ordres.

De 1780 à 1783, Coudé commanda le brick le *Saumon*, sur lequel il participa aux divers combats que MM. de Ternay, de Barras et de Grasse livrèrent pendant ces trois années.

De 1783 à 1792, il utilisa les loisirs de la paix, en faisant sur les navires du commerce le *Dauphin* et le *Noir*, trois campagnes en Chine et au Bengale.

Rappelé en 1792 au service de l'État, en qualité de lieutenant de vaisseau, il fut promu, l'année suivante, au grade de capitaine de vaisseau. C'est en cette qualité qu'il commandait le vaisseau de 80 le *Ça-Ira* (ci-devant la *Couronne*), faisant partie de l'escadre de quinze vaisseaux, six frégates et trois corvettes commandée par le contre-amiral Martin. L'escadre sortie de Toulon, le 3 mars 1795, se trouva, le 13, en vue de celle de l'amiral Hotham, forte de quatorze vaisseaux dont quatre à trois ponts, cinq frégates, deux corvettes et un cutter, et courant sous le vent à contrebord. Le temps était couvert, la mer grosse et les vents régnant faibles du S. E. Le *Ça-ira*, que les brises variables avaient fait tomber beaucoup sous le vent, louvoyait pour prendre son poste lorsque, dans un fort tangage, il démâta de ses deux mâts de hune à la fois. L'ennemi ne lui laissa pas le temps de sauver son gréement ni ses vergues. La frégate anglaise l'*Inconstant* lui lâcha une première bordée qui lui tua cinq hommes et mit le feu à ses grands porte-haubans. La batterie du *Ça-Ira* étant engagée par la chute de ses mâts, Coudé ne put riposter immédiatement; mais, parvenu enfin à se débarrasser des manœuvres qui l'obstruaient, il commença sur son adversaire un feu très-vif qui la contraignit bientôt à quitter son travers et même à abandonner le champ de bataille. Les vaisseaux l'*Agamemnon*, de 64, commandé par Nelson, alors capitaine de vaisseau, et le *Captain*, de 74, vinrent remplacer l'*Inconstant*, mais ils furent repoussés aussi vigoureusement que l'avait été la frégate, et, en peu d'instants, le feu nourri du *Ça-Ira* leur causa des avaries majeures. Le contre-amiral Martin ordonna au capitaine Delorme, de la frégate la *Vestale*, d'aller donner une remorque au *Ça-Ira*. A l'approche du *Tonnant* et du *Duquesne*, qui venaient en aide au *Ça-Ira*, les deux vaisseaux anglais rejoignirent leur escadre. Le *Censeur*, très-maltraité lui-même dans la lutte qui venait d'avoir lieu, reçut alors l'ordre de prendre le *Ça-Ira* à la remorque, et l'armée tint le plus près babord amures.

L'état du *Censeur* et du *Ça-Ira* les ayant mis dans la nécessité de faire peu de voile pendant la nuit, le lendemain, au jour, ils se trouvèrent au vent entre l'escadre française et celle des

Anglais, qui, avec une petite brise du N. O., en profitèrent pour porter sur le *Ça-Ira* et le *Censeur* avant qu'ils pussent ressentir l'impulsion de cette brise, et, en peu d'instants, malgré tous leurs efforts pour rallier l'escadre, ils furent coupés et enveloppés par sept vaisseaux ennemis, sans que le reste de notre escadre, empêchée par le calme, pût les secourir. Plus tard, une mauvaise interprétation des ordres du commandant en chef les priva encore de l'appui de l'escadre. Le *Captain* et le *Bedfort* commencèrent le feu; mais, promptement désemparés et contraints de s'éloigner, ils furent remplacés par le *Courageux* et l'*Illustrious*, que rejoignirent le *Tancredi*, de 74, la *Princesse Royale*, de 90, et le *Britannia*, de 100. Attaqués simultanément par ces cinq vaisseaux, qui les foudroient dans tous les sens, le *Ça-Ira* et le *Censeur* sont horriblement mutilés. Le *Ça-Ira* a toutes ses manœuvres hâchées; ses trois mâts, coupés au ras du pont, tombent et l'engagent de leurs débris. Bientôt l'*Illustrious* et le *Courageux*, qui les avaient approchés de plus près, sont eux-mêmes démâtés de leur grand mât et de leur mât d'artimon. Le premier même est tellement maltraité, qu'incapable de tenir la mer, il est jeté à la côte. Quoi qu'il en soit, le *Ça-Ira* n'est pas hors de danger : serré à portée de pistolet par deux des vaisseaux ennemis, qui concentrent sur lui tout leur feu, il est bientôt réduit à l'état de ponton et hors d'état de manœuvrer. Enfin, après sept heures de combat, ses ponts étaient couverts d'environ six cents hommes tués ou blessés, six pièces de la batterie de 24 et six pièces de la batterie basse étant démontées, le vaisseau, criblé de boulets, faisant eau de toutes parts, et la soute aux poudres de l'arrière étant noyée, le brave Coudé, qui n'avait pas quitté le gaillard d'arrière, où il avait été grièvement blessé au bras droit et à l'estomac, amenait les lambeaux de son pavillon.

L'arrivée du commandant Coudé à bord du vaisseau amiral la *Princesse royale* fut une espèce de triomphe; l'amiral anglais et ses officiers vinrent le recevoir, et l'équipage entier du vaisseau, debout sur le pont et sur les vergues, le salua de ses acclamations. Lorsque, suivant l'usage, il remit son épée à l'amiral : « Commandant, lui dit celui-ci, je garde pour moi » cette glorieuse épée; mais acceptez la mienne » en témoignage d'admiration de votre noble » courage. »

A son retour d'Angleterre (1796), Coudé fut promu chef de division, et nommé en 1800 au commandement du vaisseau l'*Union*, qu'il conserva jusqu'en 1803, époque à laquelle il passa à celui du *Brave*. Au mois d'octobre 1805, ce vaisseau fit partie de l'escadre du contre-amiral Leissègues, qui alla porter des troupes et des munitions à Santo-Domingo. L'escadre, après avoir honorablement accompli sa mission, était au mouillage lorsque, le 6 février 1806, elle fut surprise par celle de l'amiral Duckworth, forte de sept vaisseaux et plusieurs frégates.

Le *Brave* avait plusieurs de ses canots à terre; ses ponts, ses gaillards, ses batteries étaient encombrés par suite d'un arrimage auquel avaient obligé les réparations qu'on y faisait alors. Lorsqu'à six heures trente minutes du matin le contre-amiral Leissègues lui fit signal d'appareiller en filant ses câbles, Coudé, malgré toute sa diligence, ne put être sous voiles qu'une heure plus tard. Pendant ce temps, l'escadre anglaise faisant toutes voiles possibles pour couper l'escadre française, le contre-amiral Leissègues fit signal à l'*Alexandre*, son matelot d'avant, et aux autres vaisseaux d'arriver, ce qui était impossible, du moins pour le *Jupiter* et le *Brave*, les deux derniers. En effet, les vaisseaux français étaient dans l'ordre suivant : l'*Alexandre*, l'*Impérial*, le *Diomède*, le *Jupiter* et le *Brave*. Or, la ligne était distancée, et les deux derniers vaisseaux, qui avaient appareillé après les autres, étaient loin d'eux. Lorsque l'ordre d'arriver (au S. 1/4 S.-E.) fut donné, il fallait laisser les deux vaisseaux rallier, car il devait s'écouler quelque intervalle jusqu'au moment où ils seraient en position d'imiter le mouvement de ceux qui les précédaient. Deux vaisseaux anglais joignirent le *Brave*; l'un d'eux, le *Canopus*, de 98, l'attaqua par le bossoir de babord, et le *Donegel*, de 80, par le travers du même bord, à portée du pistolet. Un quart d'heure après, il se laissa culer, passa en poupe du *Brave*, et lui envoya une bordée d'enfilade. Tandis que le vaisseau rasé l'*Atlas* partageait son feu entre le *Jupiter* et le *Brave*, ce dernier était vigoureusement canonné par un quatrième adversaire qui était venu se placer derrière lui à portée de fusil. En moins de trois quarts d'heure, le *Brave* eut tout son gréement et ses manœuvres hachés; vingt-cinq de ses canons furent démontés, et ses mâts furent criblés de boulets, ainsi que le corps du vaisseau, qui avait près de cinq pieds d'eau dans la cale. Des 600 hommes dont se composait l'équipage, 350 étaient ou tués ou hors de combat. Coudé, qui, bien qu'atteint de quatre blessures graves, n'avait pas quitté son poste, se voyant dans l'impossibilité d'être secouru par aucun des vaisseaux français, engagés eux-mêmes, se détermina à amener son pavillon.

Il ne recouvra la liberté qu'en 1814, les Anglais ayant plusieurs fois refusé de l'échanger. A son retour, il fut nommé contre-amiral, et, quelques mois après, admis à la retraite dans ce grade.

Pendant les Cent-Jours, il fut élu à l'unanimité moins une voix (la sienne) membre de la chambre des députés par le collége électoral du Morbihan, réuni à Vannes sous sa présidence.

Le contre-amiral Coudé est mort à Pontivy le 10 février 1822. Il était officier de la Légion-d'honneur. Ses deux fils, Louis-Marie et Al-

phonse, servent dans la marine comme capitaines de frégate. P. L...t.

COUESBOUC (Louis-Gratien Du BOUAYS De), — né à Rennes, vers 1735, avait servi, avant la Révolution, dans un régiment de hussards, et vivait retiré dans son manoir sur la paroisse d'Izé, lorsqu'en 1794 le Conseil général des armées royales de l'Ouest le nomma chef de la division de Vitré. Tireur des plus adroits, et marcheur infatigable, il faisait, dit-on, trois lieues à pied par heure. L'énergie morale était aussi grande chez lui que l'énergie physique; mais, meilleur soldat que capitaine, il ne savait que se battre et était peu propre à la conduite d'une guerre qui n'exigeait pas moins de sang-froid que d'activité. Aussi son autorité ne fut-elle, à vrai dire, que nominale, et fut-elle réellement exercée, soit par ses lieutenants du Boishamon et Pontbriand (*voyez ces noms*), soit par du Boisguy, dans les circonstances où les divisions de Fougères et de Vitré agirent simultanément. C'est donc aux notices consacrées à ces divers chefs royalistes qu'il faut recourir pour connaître la part qui revient à Couësbouc dans toutes les affaires où son nom se trouve mêlé. Après la première pacification, il fut arrêté comme suspect et détenu dans des prisons d'Etat, notamment à l'île de Ré, d'où il parvint à s'échapper.

« A la seconde restauration, dit M. Théodore » Muret (*Histoire des Guerres de l'Ouest, t.* III, » *p.* 343), Couësbouc vivait encore. Il fut bre» veté du grade de colonel; son énergie ne » vieillissait pas. Lors de la guerre d'Espagne, » en 1823, quand il apprit qu'une armée fran» çaise allait combattre pour la légitimité, il » murmura très-fort de n'être pas rappelé dans » cette occasion au service actif. Sur les der» niers temps de sa vie, il devint aveugle; il » n'en allait pas moins, en toute saison, se la» ver les pieds à son étang, un gourdin d'épine » à la main; il ne voulait être accompagné de » personne, et il faisait manœuvrer autour de » lui son gros bâton pour empêcher qu'à son » insu l'on ne contrevînt à sa défense. » Il est mort à Rennes, âgé d'environ 96 ans, peu avant la Révolution de Juillet, et a été inhumé à sa campagne. P. L...t.

COUESBOUC (Benjamin-René-Joseph Du BOUAYS De), — fils du précédent, né à Rennes, en 1772, émigra en 1791, fit la campagne des princes en 1792, et commanda ensuite, comme colonel, de 1794 à 1796, la division de Bécherel, où son peu d'humanité le fit voir de fort mauvais œil par ses compagnons d'armes. Il fut emprisonné pendant deux ans après la première pacification. Il est mort au mois de janvier 1848, au château de Couësbouc. P. L. .t.

COUPPÉ (Gabriel-Hyacinthe), — issu d'une ancienne famille de robe, naquit à Lannion, le 19 mars 1757, et non le 5 mars 1767, comme le dit la *Biographie universelle* (t. LXI, p. 410). Il fut d'abord destiné à la carrière militaire; mais une contrariété qu'il éprouva l'y fit renoncer. Il se fit recevoir avocat au Parlement de Bretagne, et le 28 juillet 1786, il fut nommé sénéchal de la juridiction royale de Tréguier, au siége de Lannion. Il exerçait ces fonctions lorsque le tiers-état de sa sénéchaussée le nomma, en 1789, député aux États-généraux. Couppé fit constamment partie du comité des rapports de cette assemblée, où il vota toujours avec le côté gauche. Il était secrétaire de l'Assemblée constituante lorsqu'elle adopta l'ensemble de la Constitution de 1791, qu'il signa en cette qualité. Pendant qu'il remplissait son mandat législatif, ses concitoyens, voulant lui donner une nouvelle preuve de leur estime, l'élurent, d'abord maire, et peu après juge au tribunal du district de Lannion. Ayant opté pour ces dernières fonctions, il fut remplacé à la mairie par Baudouin de Maisonblanche (*voyez ce nom*), son compatriote et son collègue à la Constituante.

Après la session de l'Assemblée législative, dont il ne fit point partie, il résigna ses fonctions judiciaires comme incompatibles avec le mandat de député à la Convention nationale, que les électeurs des Côtes-du-Nord lui conférèrent à l'unanimité, au mois de septembre 1792. La modération de son caractère, la sagesse de ses principes le portèrent à se ranger sous la bannière des Girondins. Ce fut sur son rapport qu'Arthur Dillon fut décrété d'accusation le 11 octobre suivant. Lors du procès de Louis XVI, obéissant aux sentiments de justice et d'humanité qui le dirigèrent toute sa vie, il essaya de les concilier avec les exigences du moment, en votant pour la réclusion, le bannissement à la paix et le sursis.

Après la journée du 31 mai, Couppé, qui était l'un des 73 signataires de la protestation contre cet attentat à la représentation nationale, prit la fuite avec Kervélégan (*voy. ce nom*), dans le but de rejoindre les débris de la Gironde. Les deux fugitifs quittèrent Paris, voyagèrent ensemble toute la nuit dans le cabriolet de Couppé, et arrivèrent le matin à Mantes. Là le cheval, harassé, refusa tout service. Il s'agissait d'en trouver un autre. Un maréchal-ferrant, à qui s'adressèrent les deux amis, leur proposa une rosse et leur demanda une somme considérable pour l'échanger contre un cheval qui n'avait d'autre défaut que d'être fatigué. Couppé était très-vif (plusieurs duels d'éclat l'avaient prouvé, un entre autres avec un garde-du-corps). Il s'indigne des exigences du maréchal, et, oubliant sa propre situation, il lui dit : « Vous êtes un voleur ! » — « Qui êtes-vous, vous qui faites l'insolent? Avez-vous des pa-

piers ? » — « De quel droit me les demandez-vous? » — « Je suis officier municipal, » — et ouvrant sa souquenille, il montre une écharpe. Couppé reste interdit. « Et vous, poursuit le maréchal, s'adressant à Kervélégan ? » — « Moi, répond ce dernier, qui avait conservé toute sa présence d'esprit, j'ai des papiers ». et tirant de sa poche la première lettre, la première paperasse venue, il l'exhibe au municipal. Le malheureux ne savait pas lire! « C'est bien, reprend-il d'un air magistral, vous êtes en règle; quant au citoyen qui fait l'insolent, il va être arrêté. » Ce qui fut dit fut fait. Kervélégan put continuer sa route, mais Couppé fut reconduit à Paris, et écroué à la Conciergerie, de là à la Force, où il fut détenu jusqu'au 9 thermidor.

Rentré alors à la Convention, il s'y éleva avec force contre les hommes de sang qui avaient fait de la France un tombeau, et il demanda que l'on s'occupât sans délai de la Constitution. Par décret du 10 prairial an III (29 mai 1795), il fut envoyé en mission dans le département de la Seine-Inférieure. Revêtu des mêmes pouvoirs que les autres représentants du peuple dans les départements, il était en outre chargé de protéger et d'activer l'arrivage des subsistances attendues à Paris. Il remplit cette délicate mission avec un zèle et un désintéressement sans réserves, à la satisfaction du comité de salut public et du département qui, comme nous le verrons, lui en conserva un souvenir bien honorable. Pendant son séjour au Hâvre, il eut occasion de faire preuve de son courage. C'est ce qui résulte de l'extrait suivant d'une lettre que lui écrivait le 3 messidor an III (21 juin 1795) M. Gautier, de Pontrieux, député à la Convention :

« Mon cher collègue, j'apprends avec plaisir, » par ta dernière lettre, l'heureux et assez considérable envoi de grains que tu as fait parvenir à cette commune; mais tu ne me dis pas » tout. Belleville ne cesse de nous tourmenter, » Kervélégan et moi, pour provoquer à la Convention un décret de mention honorable en ta » faveur, parce que, nous a-t-il annoncé, il est » constaté au comité de salut public, qui est » muet, qu'une frégate anglaise empêchait l'entrée au port du Hâvre d'un navire américain » chargé de subsistances; que tu as monté sur » une autre frégate pour lever l'obstacle, et que » tu as réussi. Certes, nous sommes disposés » à te rendre justice, mais tu te bornes à nous » dire que tu as fait un coup hardi. Quand tu » arriveras, nous saurons le tout. »

Généreux lorsqu'il s'agissait de sa propre fortune, il était économe des deniers publics, comme l'atteste ce passage de sa lettre du 14 messidor au comité de salut public : « Quant au » mandat que vous m'annoncez sur la caisse du » receveur du district, je crois pouvoir me dispenser d'en faire usage, car je réduis ma dépense à proportion de l'extrême cherté des vivres. »

La conduite et les sentiments de Couppé lui avaient concilié l'affection générale. Aussi des pétitions furent-elles adressées à la Convention par tous les districts du Hâvre et des environs, pour demander que si l'on devait envoyer un autre représentant dans le département, ce fût plutôt lui qui y restât.

Sa mission terminée dans la Seine-Inférieure, il fut envoyé comme représentant du peuple à l'armée du Nord; mais cette mission fut de courte durée, la Convention ayant, peu après, remis ses pouvoirs au Directoire et aux deux Conseils établis par la Constitution de l'an III.

Couppé devint membre du Conseil des Cinq-Cents, par la réélection des deux tiers conventionnels, en vertu des lois des 5 et 13 fructidor an III, et fut élu à cette Assemblée par les départements de la Seine-Inférieure, de la Somme, du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan. Il y siégea, par suite de cette quadruple élection, jusqu'au mois de prairial an VII (juin 1799), qu'il en sortit par le renouvellement d'un autre tiers.

Au mois de germinal de l'année précédente (avril 1798), il avait été appelé, par l'assemblée électorale des Côtes-du-Nord, à la présidence du tribunal criminel de ce département, à la majorité absolue et au premier tour de scrutin. Un arrêté du gouvernement consulaire le confirma dans ces fonctions le 12 floréal an X (2 mai 1802), et, dans le cours de la même année, le collége électoral de la Seine-Inférieure, en souvenir de sa mission, le choisit pour candidat au Sénat. La même année aussi il fut élu, par son département, au Corps législatif, et il y fut réélu en 1808 et 1813. Lors de la réorganisation judiciaire de 1811, il fut nommé, le 14 avril, conseiller à la Cour impériale de Rennes.

Couppé était membre du Corps législatif lors de la première Restauration, et il continua de siéger à cette Assemblée, devenue Chambre des députés. Pendant la session de 1814 à 1815, il se fit plusieurs fois entendre dans la discussion relative à la nouvelle organisation de la Cour de cassation. Une nouvelle Chambre de représentants ayant été convoquée pendant les Cent-Jours, il ne crut pas devoir se mettre sur les rangs, et fit tous ses efforts pour que les suffrages qui lui étaient destinés fussent reportés sur M. Tassel, avoué près le tribunal de Lannion, lequel fut nommé.

Sa droiture, sa constante modération comme homme politique, son intégrité comme magistrat, auraient dû le préserver des contre-coups de toute réaction. Il n'en fut pas ainsi : la seconde Restauration l'élimina de son siége à la Cour royale de Rennes. Le titre de conseiller honoraire lui fut bien conféré dans le premier

semestre de 1830, mais il ne l'accepta qu'après les journées de juillet. Retiré depuis 1815 dans sa maison de campagne de Tonquedec, près Lannion, il y mourut le 19 novembre 1832, regretté de ses amis et des pauvres, avec lesquels il partageait sa modeste fortune. Il était membre de la Légion-d'Honneur depuis le 14 juin 1804. P. L... t.

COURSON DE KERNESCOP, dit de LA VILLEVALIO (Alexandre-Jacques-François, baron de), — né le 23 mai 1767 à Trédaniel (Côtes-du-Nord), entra comme élève au collége militaire de la Flèche, et en sortit lieutenant au régiment de Lorraine-Infanterie, en 1784. Ayant émigré en 1792, il servit à l'armée de Condé, de 1792 à 1796, dans les hussards de Carneville, et dans les légions de Damas et de Mortemart. Rentré en France en 1797, il combattit jusqu'en 1800 sous les ordres de Cadoudal. Il prit part au coup de main qui eut pour résultat de forcer, dans la nuit du 26 au 27 septembre 1799, la prison de Saint-Brieuc, et de délivrer les prisonniers qu'elle renfermait. Le duc de Feltre, qui avait été son compagnon d'études à la Flèche, essaya de lui faire prendre du service sous l'empire; mais, malgré toutes ses instances et ses offres de protection, il ne put y parvenir. Courson, fidèle à ses principes, refusa constamment de servir le gouvernement impérial. En 1815, il vivait retiré dans la petite ville de Quintin, lorsque eut lieu le retour de Napoléon; il se mit aussitôt à la tête d'un corps de partisans royaux, qu'il rassembla à Plérin, et se porta sur le bourg de la Malhoure, où il eut un premier succès, suivi de plusieurs autres. Il surprit et mit en déroute, le 30 mai, la garnison et les fédérés de Lamballe, embusqués près du château de Closmadeuc. Plus tard, il se rendait avec M. de Pontbriand à Dahouet, pour y opérer un débarquement d'armes expédiées d'Angleterre, lorsqu'ils rencontrèrent un détachement qui venait s'y opposer. Le cerner et l'obliger à rester simple spectateur du débarquement, ce fut l'affaire d'un moment. Lorsque le lendemain, le général Fabre essaya de prendre sa revanche à la tête d'une colonne de trois ou quatre cents hommes, composée de gendarmes, de douaniers et de fédérés de Saint-Brieuc, Courson enfonça, à deux reprises, cette colonne à Saint-Gilles. Il était occupé à achever le débarquement de Dahouet, quand un courrier vint lui annoncer la rentrée de Louis XVIII. Il rendit aussitôt 20,000 fr., qui avaient été mis à sa disposition pour les frais de la guerre, et rentra dans ses foyers. Il n'y resta pas long-temps. Le duc de Feltre, devenu ministre de la guerre, et n'ayant plus de répugnance à vaincre chez son ancien camarade, le nomma, le 4 octobre 1815, au grade de colonel au 5ᵉ regiment de la garde, qu'il lui avait spontanément offert.

Environ deux ans après, Courson faillit être impliqué dans un complot inventé par la police. Après les Cent-Jours, il avait fait cacher sous terre, dans divers dépôts, les armes qu'il avait achetées à l'étranger, et dont il ne s'était pas servi, ainsi que celles qu'avaient rendues volontairement ou de force les partisans du gouvernement impérial. Ces dépôts avaient pour but de se ménager, au besoin, des ressources contre un mouvement bonapartiste. Un habitant de Moncontour, qui était dans le secret, ne sut pas le garder. La police de M. Decazes prétendit alors qu'il existait dans l'ouest un parti plus royaliste que le roi, et qui restait armé pour surveiller le gouvernement et lui forcer la main. Le ministre de Louis XVIII craignit ou feignit de craindre qu'on ne voulût donner un chef à ce parti ultrà dans la personne du comte d'Artois, et, s'armant de ce prétexte pour rendre suspect un parti hostile à sa politique, il travailla à découvrir les armes et à les faire rentrer dans les arsenaux de l'Etat. La dénonciation qui lui avait été faite avait signalé une prétendue conspiration dans les Côtes-du-Nord, conspiration dite des *cocardes vertes*, parce que, d'après des lettres vraies ou fausses, qui furent saisies et décachetées, des individus porteurs de cocardes vertes auraient eu une réunion où ils auraient proféré le cri de *vive Charles X*. L'instruction judiciaire qui eut lieu à cette occasion ne trouva à la conspiration d'autre corps de délit que le cri isolé d'un inconnu porteur d'une cocarde verte. Courson expliqua facilement le but des dépôts. Aussi conserva-t-il toute la confiance du roi, qui lui en donna une preuve en l'élevant, le 4 octobre 1819, au grade de maréchal-de-camp. Mis en traitement de réforme au mois d'août 1830, il se retira plus tard à Fontainebleau, où il est mort le 25 janvier 1847. Il était chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion-d'Honneur. P. L... t.

COUSTUREAU (Nicolas), — sieur de la Jaille, président de la Chambre des comptes de Bretagne, que l'on croit né et mort dans cette province, mais dont on ne peut préciser le lieu et l'époque de naissance, ni le lieu de décès, mourut en 1596, laissant sur les guerres et les querelles religieuses de son temps un ouvrage publié dans le xviiᵉ siècle sous ce titre : « *Vie de Louis de Bourbon, surnommé le Bon, premier duc de Montpensier, pair de France, souverain de Dombes (mort en* 1582), *depuis* 1536 *jusqu'en* 1579, *mise au jour avec des additions, plusieurs lettres et autres pièces servant à l'histoire; par Jean du Bouchet, chevalier de l'Ordre du Roi.* Rouen, 1642, in-4°; *ibid.*, 1645, in-8°. Cette histoire est fort courte. Elle fut écrite par Coustureau, à la prière du duc de Montpensier, au service duquel il était entré en 1562, en qualité d'intendant général de sa maison. Elle commence en 1536, époque où le prince fit un voyage en

Provence. C'est d'après les récits du duc qu'elle fut composée jusqu'en 1562, et, depuis cette époque, Coustureau raconte les faits dont il fut personnellement témoin. De ce nombre est la prise de la Rochelle par le prince en cette même année 1562. Cette partie de la relation de Coustureau, que l'on ne trouve point ailleurs, est la plus remarquable de l'ouvrage, qui s'arrête à 1579. Les additions de Bouchet, qui attestent une assez saine critique, ont complété le travail de Coustureau, et l'ont continué jusqu'en 1582. P. L... t.

COUSTURIER (Pierre), sieur de la *Rouartaye*, conseiller au Parlement de Bretagne, fut nommé par le roi, le 12 mai 1575, l'un des commissaires pour procéder à la réformation de la Coutume de Bretagne. Biz.

COUTANCEAU (Godefroy-Barthélemy-Ange), — naquit à Rennes le 28 décembre 1775. Fils d'un père médecin, il fit ses humanités à Bordeaux; puis, voulant suivre la carrière paternelle, il commença dans cette même ville ses études médicales.

Les malheurs de notre première Révolution avaient amené la destruction de toutes les écoles. Les facultés n'étaient plus, et l'exercice de la médecine était livré à tous venants. Il n'y avait, en ce temps-là, ni médecins ni chirurgiens; se faisait *officier de santé* qui voulait.

En même temps, la France était bouleversée par les plus horribles convulsions au dedans, et elle soutenait, au dehors, une lutte acharnée, une guerre à mort contre l'Europe coalisée. La patrie fit appel au dévouement de tous ses enfants. Coutanceau entra au service comme chirurgien militaire, et il suivit les armées de la République dans leurs marches en avant, sur les champs de bataille, dans leurs retraites souvent désastreuses. Son instruction, et le zèle qu'il montra toujours dans l'accomplissement de ses devoirs, lui valurent un avancement rapide; il parvint au grade de chirurgien-major.

Il fut attaché en cette qualité, sous l'Empire, à un régiment de la garde, et il fit les campagnes mémorables qui promenèrent notre gloire dans presque toutes les capitales de l'Europe. La croix de la Légion-d'Honneur fut la noble et juste récompense de ses nombreux et pénibles services.

Les guerres de l'Empire, on se le rappelle, se succédaient presque sans intervalle. L'activité dévorante du grand Empereur se plaisait aux expéditions rapides et lointaines; aussi n'était-ce qu'au prix des plus rudes travaux que nos héroïques bataillons obtenaient les triomphes pour ainsi dire fabuleux, et long-temps sans revers, qui frappèrent les ennemis de la France de stupeur et d'épouvante, et qui seront pour la postérité un sujet d'étonnement, nous dirions presque d'incrédulité. Pour nous-mêmes, hommes de la première République et de l'Empire ces époques-là sont une sorte de rêve !

Le temps n'était donc pas favorable aux études sérieuses pour nos chirurgiens militaires Coutanceau pourtant, au milieu des agitations de la guerre, parvint à se ménager des loisirs et il les mit si bien à profit pour son instruction médicale, qu'il mérita de prendre rang parmi les notabilités de la science.

Nommé médecin ordinaire de l'armée, les événements de 1814 ne portèrent aucune atteinte à sa position personnelle. La Restauration lui conserva son grade, et lors de l'organisation de la garde royale, il devint médecin de l'hôpital militaire du Gros-Caillou, qui était destiné à cette garde.

En 1809, Coutanceau avait publié une notice sur une épidémie de fièvres pernicieuses dont Bordeaux avait subi les ravages quelques années auparavant. Sa résidence à Paris lui permettant de satisfaire à son goût pour les études sérieuses, il se livra à des recherches sur un point de physiologie très-intéressant, et il en consigna les résultats dans un ouvrage qui parut en 1814, sous ce titre : *Révision des nouvelles doctrines chimico-physiologiques*, suivie *d'Expériences sur la Respiration*. Paris, Maradan, in-8°.

De tous temps la médecine a été exposée à l'invasion de nombreux systèmes dont les données étaient puisées dans des sciences qui lui sont plus ou moins étrangères. Il y a eu des doctrines médicales chimiques, physiques, mécaniques et même mathématiques; il y a eu aussi des médecins spiritualistes, animistes, naturistes, vitalistes, etc. etc. Coutanceau, à l'époque dont nous parlons, appartenait à l'école de Pinel, de Chaussier, de Bichat; or, ces hommes illustres rejetaient comme une hérésie physiologique l'application forcée des propriétés générales de la matière inerte aux phénomènes de la nature vivante.

Coutanceau voulut donc combattre les doctrines mises en avant par plusieurs théoriciens de son temps, qui prétendaient réduire à la condition de simples opérations chimiques les modifications apportées dans nos solides et dans nos humeurs par la respiration, la nutrition et les diverses sécrétions. Dans ce dessein, il fit de nombreuses expériences sur la respiration particulièrement. Cette fonction est, sans contredit, la plus favorable de toutes aux idées de la physiologie chimique. Elle reçoit pourtant de la vie une influence telle que, très-certainement, les lois chimiques ordinaires ne lui sont pas rigoureusement applicables. La *révision des nouvelles doctrines chimico-physiologiques* établissait cette vérité sur des expériences bien faites, sur des observations soigneusement étudiées. L'ouvrage était parfaitement au niveau de la science; ses conclusions devaient nécessairement rencontrer l'accueil le plus favorable

de la part de la très-grande majorité des hommes compétents. En effet, l'esprit du corps médical était alors à l'observation sévère des faits, à ce qu'on appelait l'analyse philosophique, et l'on tenait généralement en très-mince estime les faiseurs de systèmes qu'on s'accordait à regarder comme les romanciers de la médecine.

Cependant l'ouvrage ne reçut pas les honneurs d'une publicité très-étendue : c'est que les événements de 1814 et de 1815 absorbaient dans les préoccupations de la politique jusqu'aux hommes de la science. Néanmoins, en 1821, il en parut une seconde édition. (Paris, J. B. Baillière.)

Coutanceau avait été nommé professeur à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, dont le célèbre Broussais, son compatriote et son ami, était le médecin en chef. Lorsque l'illustre créateur de la *Doctrine physiologique* leva l'étendard de la réforme médicale, Coutanceau adopta les idées nouvelles et dut être compté parmi les partisans les plus déclarés de la médecine simplifiée. Toutefois, son expérience et la solidité de son jugement le préservaient de toutes les exagérations de la doctrine. La modération de son caractère le sauve-garda également des écarts auxquels se livra le fougueux réformateur et avec lui son école fanatisée.

Lorsqu'en 1820, Louis XVIII créa l'Académie royale de médecine, le nom de Coutanceau fut inscrit sur la première liste des célébrités médicales appelées à former comme le sénat de la médecine savante et de la médecine pratique.

Après la dissolution de la Faculté de médecine de Paris, en 1823, il fut aussi porté au nombre des agrégés institués près de cette Faculté réorganisée.

L'auteur de cet article a eu l'honneur de se trouver le collègue de Coutanceau à l'Académie et à la Faculté. Il a pu juger l'homme et le médecin. Dans des fréquentations de plusieurs années, il a été à même d'apprécier son instruction solide, son jugement sûr, sa nature bienveillante et douce. Il a connu Coutanceau, et il a compris l'estime et l'affection vraie que ce médecin honnête homme a su inspirer à tous ceux qui ont eu des rapports avec lui.

Dans un âge peu avancé, et lorsqu'il pouvait, pendant bien des années encore, rendre des services à la science, à l'humanité, Coutanceau est mort à Paris le 25 juin 1837. J. A. de K.

COUVRAN (Geoffroi de),—sieur de la Morandais, en Trémuson (Côtes-du-Nord), et du Plessis-Budes, s'était déjà fait remarquer par sa bravoure et ses services, lorsque Arthur de Bretagne, comte de Richemont et connétable de France, le fit chevalier au siége de Montereau, en 1436. Il justifia cette distinction en contribuant à la prise de cette place. En 1439, il s'obligea avec Jean de Malestroit, dont il épousa la fille, à combattre contre le damoiseau de Commercy, en faveur d'Everard de la Marche, et ils lui prirent Chavenci. En février 1441, les Anglais, maîtres de Mantes, portèrent la dévastation jusqu'aux portes de Paris. Geoffroi, sur l'ordre du connétable, fit une sortie contre eux, les défit entièrement, et resta maître d'un grand nombre de prisonniers. En 1449, la guerre ayant recommencé contre les Anglais, Geoffroi suivit le connétable en Normandie, et fournit cent hommes d'armes à la compagnie de cent lances que conduisit Arthur; il prit part à tous les siéges qui eurent lieu dans cette campagne, qui fit rentrer le Cotentin sous l'obéissance de la France. L'armée étant revenue à Coutances, il fut chargé d'assiéger Gauray, et, après s'être emparé de cette place, il en fut nommé gouverneur. L'année suivante (1450), les Anglais, ayant débarqué en Normandie, se dirigeaient vers le Cotentin pour le reprendre. Le comte de Clermont, commandant l'armée française, détacha Joachim Rouault et Geoffroi de Couvran pour les harceler et les arrêter dans leur marche. Ces deux capitaines, ayant joint le général anglais au gué de Saint-Clément, attaquèrent son arrière-garde, et, quoique bien inférieurs en forces, ils la mirent en désordre; mais, forcés de céder au plus grand nombre, ils se replièrent sur Formigny, où Couvran combattit à côté du connétable, et contribua au succès de la bataille de ce nom, si glorieuse pour la France. La bravoure et la fidélité de Couvran avaient été éprouvées dans tant d'occasions qu'à la paix, Louis XI lui confia le commandement de sa garde. La petite-fille de Geoffroi, Jeanne de Couvran, et son mari Thibaud de Kereimerk, vendirent en 1503, à Christophe de Penmarch, évêque de Saint-Brieuc, leur maison de la *Haute-Garde*, pour y construire le couvent des cordeliers, aujourd'hui collége de Saint-Brieuc, à la considération qu'ils seraient reconnus, eux et leurs descendants, comme fondateurs. Un neveu de Geoffroi, en épousant une demoiselle de Beauveau, lia la famille de Couvran à celles de plusieurs souverains de l'Europe. P. L...t.

COZOU (Mathieu-Charles-Claude),—chevalier, sieur de Launay, que l'on s'accorde à considérer comme né à Guingamp, termina en cette ville, en 1745, son *Explication littérale et abrégée de la Coutume de Bretagne, tirée principalement du texte et des commentateurs de la même Coutume, et des arrêts de réglement qui l'ont interprété*. Le manuscrit de cet ouvrage inédit, contenant 585 feuillets in-folio de 30 à 38 lignes à la page, avec une table alphabétique à la fin, est déposé à la Bibliothèque de Rennes sous le n° 78 des manuscrits. Il est très-lisiblement et très-correctement écrit sur papier à longues lignes. P. L...t.

CRESOLLES. — Famille originaire d'Angleterre ou d'Ecosse, dont le nom s'écrivait autrefois Cresolles ou Cressolles, et qui semblerait s'être d'abord établie dans le pays de Léon, puis ensuite dans celui de Tréguier. Elle a produit dans le XVIe siècle un jurisconsulte et un littérateur, sur lesquels nous n'avons pu nous procurer d'autres renseignements que ceux contenus dans les notices de M. de Kerdanet, p. 81 et 127. Nous nous bornerons donc à reproduire ici ces notices :

CRESOLLES (Louis), du diocèse de Tréguier, né en 1568, entra dans la Société des Jésuites, à l'âge de vingt ans, et remplit successivement, avec distinction, des chaires d'humanités, de philosophie et de théologie. Nourri de la lecture des bons auteurs, et écrivant en latin avec pureté et élégance, il fut appelé à Rome par son général, pour exercer auprès de lui les fonctions de secrétaire, qu'il remplit pendant quinze ans, et mourut le 11 novembre 1634. Alegambe peint Cresolles comme un homme plein de savoir, de politesse et d'aménité : on reconnaît tous ces traits en lisant ses ouvrages. Les plus connus sont : *Theatrum veterum rhetorum, oratorum, declamatorum, libris quinque expositum.* Parisiis, Seb. Cramoisy, 1620, in-8°. II. *Vacationes autumnales, seu de perfectâ oratoris actione et pronuntiatione, libri tres.* Parisiis, Cramoisy, 1620, in-4°. III. *Mystagogus, seu de Sacrorum hominum disciplinâ.* Parisiis, Seb. Cramoisy, 1629, in-f°, et 1638, 2 vol. in-4°. IV. *Anthologia sacrâ, seu de selectis piorum hominum virtutibus, animique ornamentis decas una et altera. Lutet.* Parisiis, Seb. Cramoisy, 1632 et 1638, 2 vol. in-f°. Daniel Parent et Norhof, quoique protestants, donnent de grands éloges au P. de Cresolles, surtout à son *Théâtre des anciens rhéteurs.* Cet ouvrage, très-instructif, a été inséré dans le t. X du *Thes. antiq. græc.* de Gronovius. — Barbier (*Dictionnaire des anonymes et pseudonymes*, n° 20,652), attribue au P. de Cresolles une traduction latine de l'*Institution catholique* du P. Cotton, publiée sous ce titre : *Institutio catholica, in quâ expenditur fidei veritas, etc., auctore R. P. Cotono : è gallico latine vertit. L. Cr. (Ludovicus Cresollius, Jes.)* Moguntiæ, 1618, in-4°.

CRESSOLLES (Louis De), — jurisconsulte du diocèse de Léon. I. *Ludov. de Cressoles, Ossissmi, in L. II de pact. inter empt. et vend. Cod. commentarius, ubi materia pacti de retrovendendo in forensibus controversiis frequens pertractatur.* Tolosæ, apud Guid. Boudevillæum, 1544, in-4°. II. *Ejusdem tractatus in quibus casibus juri civili omnium bonorum vel partis publicatio sit indicta.* Ibid., 1543. III. *Parainesis cur imperatori christianissimus Gallorum rex bellum indixerit.* Tolosæ, 1543, in-4°. P. L...t.

CRESPIN (François), — président au Parlement de Bretagne, fut nommé, par ordonnance du roi du 6 août 1539, l'un des commissaires chargés de la première réformation de la très-ancienne Coutume de Bretagne, avec Pierre d'Argentré, sénéchal de Rennes. Biz.

CREVAIN — *Voyez* **LENOIR** (Philippe.)

CREZ (Jean) et **ROBIN FOUCQUET**, *maîtres en l'art d'impression*, comme l'on disait dans le XVe siècle, ont imprimé à Bréhant-Loudéac, dans le diocèse de Saint-Brieuc, les ouvrages suivants, aujourd'hui très-recherchés des bibliophiles : I. *Cy sont les lois des trepassez avecques le pelerinaige maistre Jean de Meung.— Cy finissent... imprime par Robin Foucquet et Jean Cres, a Brehant-Lodeac... le iiie jour de janvier mil* IIIIc *quatre vingts et quatre*, in-4° ; opuscule de 8 feuilles, très-rare. II. *La Patience de Griselidis*, traduction d'une lettre de Pétrarque dont l'original latin est mentionné par M. Brunet (*Manuel du libraire, t. 3, p. 709.*) — *Cy finist la Patience de Griselidis, imprimee etc, le xviiie jour de juanvier lan mil* IIIIc *quatre vings et quatre*, in-4° ; opuscule de 14 feuilles, signat. *a-B*. III ; le premier feuillet est blanc, et le second commence par une préface en forme d'intitulé, dont voici les premiers mots : *A lexemplaire des femmes mariees et de toutes autres.* III. *Le Breuiaire des nobles.— Cy finist le Breuiaire des nobles, imprime etc, le xxve iour de ianvier lan mil* IIIIc *quatre vings et quatre*, in-4° de 6 feuilles. IV. *L'Oraison de P. de Nesson.— Cy finist loraison faicte par P. de Nesson, imprime, etc, le xxviie iour de ianvier de lan mil* IIIIc *quatre vingts et quatre*, in-4° de 6 feuilles, commençant par ce vers : *ma doulce nourrisse pucelle.* V. *Le trépassement de Notre-Dame.—Cy finist.. imprime au moys de décembre lan mil* IIIIc IIII *vingts et quatre*, in-4° de 4 feuilles. Ce petit poëme commence ainsi : *Benoiste soit leure et le iour, etc.* VI. *Songe de la Pucelle. (Cy commence le)—Cy finist le Songe de la Pucelle, imprime etc. au mois de janvier mil* IIIIc IIII *vings et quatre*, in-4° ; opuscule de 8 feuilles, très-rare, dont un exemplaire, possédé par la Bibliothèque royale, était anciennement relié avec les quatre opuscules précédents. « Ces différents opuscules, dit M. Brunet » (*Manuel du libraire, t. 4, p. 308*), sont très- » remarquables par leur date, mais ils ne se- » raient pas les plus anciens monuments des » presses bretonnes si, comme l'a avancé sans » preuve positive M. Villenave, dans la Biogra- » phie universelle, t. VII (article *Chaffault*), il » existait réellement un bréviaire imprimé à » Vannes (*Venetus*) en 1480, et dans lequel on » aurait employé des chiffres arabes (1). » VII. *Coutumes de Bretaigne*, 1485, in-4° goth. de 236 feuilles, non chiffrés, signat. *a-z* (et trois

(1) Voir la *Biog. Bret.*, t. I, p. 275, où cette question est résolue.

autres cahiers), à 27 lig. par page. Edition tout aussi rare et aussi précieuse que celle publiée à Rennes, l'année précédente, par Pierre Belleesculée et Josses, in-12, édition (celle de 1484), dont M. Brunet donne une description très-étendue (*Manuel, t. 1er, p.* 793, 794 et 795.) L'édition de 1485 semble faite sur celle de 1484, ainsi qu'on en peut juger par la souscription imprimée au verso du dernier feuillet et qui, à la date et aux noms près des imprimeurs, reproduit presque mot pour mot celle de l'édition de Rennes. Le titre ne porte que ces deux lignes :

Les coustumes et constitutions de bretaigne (sic)

Au verso sont les armes de Bretagne ; la souscription commence et finit ainsi :

Lan de grace mil iiii C iiii xx z cinq. Le iiie iour de juillet. Regnant treshault et tresexcellant prince Franczoys par la grace de Dieu duc de bretaigne... a este paracheue dimprimer ce present volume de coustumes correctees et meurement visitees par maistre nycolas dalier, maistre guillaume racine et thōas dutertre advocat. Avecques les constitucions establissements et ordonnances faictes en parlement de bretaigne es temps passes et iucques a ce iour pareillement visitees et correctees par jacques bouchart greffier de Parlement et par maistre alain bouchart p lindustrie z oupvraige de Robin foucquet et Jehan cres maistres en lart d'impressiō a brehant-lodeac ou diocèse de sainct-brieuc. Ce soit a la louange de la trinité. Amen.

Robin foucquet,
Jehan cres.

Cette rareté typographique, aujourd'hui d'un très-grand prix, a été donnée pour 25 sous à la vente de Sennicourt, faite à Paris, en 1766.

Robin Foucquet et Jean Crez s'étant séparés, ce dernier vint s'établir au bourg de Lantenac, dans le même diocèse, et y publia seul les deux ouvrages suivants : I. *Doctrinal des nouvelles mariées.* — *Cy finist le Doctrinal des nouuelles mariees. Imprime a lantenac. Le cincquiesme iour doctobre lan mil quatre cens quatre vings xi, in-4° goth.* Pièce très-rare, qui n'a que 6 feuilles y compris le titre, au verso duquel se trouve une gravure en bois. Il est à remarquer que la Serna Santander a omis de mentionner *Lantenac* au nombre des lieux où il a existé des imprimeries avant 1500. Ce *Doctrinal* se trouvait chez le duc de la Vallière, dans un recueil de 13 pièces (no 2904), lequel fut vendu seulement 15 fr. en 1784 ; mais, le même recueil ayant ensuite été divisé en trois volumes, produisit 559 fr. à la vente Lair, en 1819, non compris l'art. 8 du volume de la Vallière, qui n'en faisait plus partie. II. *Sept psaumes (les).* — *Cy commencent les sept pseaulmes en franzoys* (au verso du dernier feuillet). *Cy finissent les sept pseaulmes penitēciaulx z la letanie en frāczois (Lantenac, Jean Cres),* petit in-4° goth. de 18 feuilles à longues lignes. Edition fort rare. Le verso du premier feuillet porte une gravure en bois représentant David ; le deuxième feuillet commence par le titre ci-dessus. Les psaumes sont traduits en 119 strophes de 4 vers de 6 syllabes ; chaque strophe est précédée du texte latin. On trouve à la suite des psaumes la litanie de tous les Saints en français, le *Pater*, l'*Ave Maria*, une oraison en français, enfin les VIII vers de Saint-Bernard, *moult deuotz et proffitables*, et deux oraisons, l'une à Dieu, l'autre à Nostre-Dame.

M. Brunet, dont le *Manuel* nous a fourni tous les éléments de la notice qui précède, a reproduit, à la suite de la mention des *Sept psaumes* (t. 4, p. 258), la marque que Jean Crez avait placée à la fin du *Doctrinal* et au verso du dernier feuillet des *Sept psaumes*. C'est un écusson renfermant une étoile, un poisson et une coquille. P. L...t.

CRUCY (Mathurin), — né à Nantes, le 22 février 1749, montra, dès ses plus jeunes ans, de grandes dispositions pour l'architecture et les arts du dessin. Après avoir eu d'abord pour maître Ceineray, architecte distingué de Nantes, il alla à Paris en 1769, et remarqué par Vien, premier peintre de France à cette époque, il fut admis au nombre des élèves de l'Académie d'architecture. A la suite de cinq années d'études, dont chacune fut marquée par des succès croissants, il remporta un premier prix. Le sujet du concours était un plan de bains publics. L'Académie jugea le travail de Crucy si recommandable sous le rapport de l'élégance, de la commodité et du bon goût, qu'il resta pendant dix ans exposé dans la salle du concours, pour servir de modèle à ceux qui viendraient dans la suite.

Nommé, à la suite du concours, pensionnaire du roi à Rome, Crucy y passa trois années, et y puisa, par une étude attentive et intelligente des monuments qu'elle renferme, ce goût de la belle simplicité grecque et romaine qu'il apporta plus tard dans sa patrie. Avant de revenir en France, il consacra une année à parcourir les principales villes d'Italie, et ce fut sans doute dans cette excursion artistique qu'il fut rangé au nombre des *Pastori de gli Arcadi* de Bologne, titre que lui donne un de ses biographes. Une collection de tableaux et de dessins précieux qu'il avait formée à cette époque ne put, à son grand regret, rester long-temps en sa possession ; il la perdit pendant nos désastres révolutionnaires.

Revenu à Nantes, après avoir refusé des avantages qu'il aurait trouvés ailleurs, Crucy se contenta de la place d'architecte-voyer de sa ville natale, qui lui fut offerte. Il y succéda, en 1780, à son ancien maître Ceineray, et depuis cette époque jusqu'en 1789, s'associant aux idées de M. Graslin, qui voulait doter Nantes

d'un nouveau quartier, il traça les plans des rues qui devaient y être percées, de la salle de spectacle, de la place Graslin, de la place Royale et du cours Henri IV. A tous ces travaux, justement estimés, il ajouta plus tard la construction de la Bourse, défectueuse peut-être dans quelques détails, mais dont les façades et la colonnade, située entre les deux cours, sont d'un bel effet. On lui doit encore la Halle aux toiles et l'église Saint-Louis, édifices dans la construction desquels il rencontra des obstacles dont il ne triompha pas entièrement.

Ce n'est pas seulement à Nantes que Crucy a laissé des marques de son talent. Il a donné les plans de l'église du Loroux et de la place Louis XVI, située en face du portail. Il commença, en 1784, la cathédrale de Rennes. Elle est inachevée, et une parcimonie regrettable a fait établir la masse de l'édifice dans des proportions trop petites pour qu'il soit en harmonie avec les belles tours qui en forment l'entrée. Il gémissait de ce défaut d'ensemble, dont la responsabilité ne saurait peser sur lui.

Pendant les jours mauvais de la révolution, les travaux civils se trouvant forcément suspendus, il se fit ingénieur naval, et construisit un grand nombre de navires dans les chantiers de la Basse-Indre. Un projet de port à Saint-Nazaire, qu'il avait soumis au gouvernement impérial, ne fut pas exécuté, par suite des obstacles qu'y mit le commerce de Nantes. Il mourut dans cette ville, le 7 novembre 1826.

P. L...t.

CUQUEMELLE (Julienne),—née à Rennes ou dans les environs, mourut à Châtelaudren, après y avoir vécu dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes, entièrement vouée à l'instruction de la jeunesse, qu'elle édifia par ses leçons et par ses exemples. On lui doit deux recueils de *Cantiques nouveaux sur les principaux mystères de nostre religion*. Rennes, 1711, 1725, in-12. Ce n'est pas la richesse de la poésie qu'il faut chercher dans ces hymnes, mais bien un profond sentiment religieux, exprimé avec une touchante simplicité et respirant une certaine connaissance de l'écriture sainte et de la morale évangélique à l'étude desquelles Julienne s'était beaucoup appliquée. Le caractère de ces cantiques aurait donc dû exclure toute idée de comparaison entre Mlle Cuquemelle et la Cynthie païenne, ce qui n'empêche pourtant pas de la désigner fasteusement sous le nom de *Cynthie bretonne*, sur la foi sans doute du théologien O'Sullivan, l'un de ses admirateurs exaltés, qui lui adressa d'Irlande les vers suivants, où il semble s'être attaché à épuiser toutes les formes possibles de l'hyperbole :

> Cantica vestra legens stupui, Juliana Cuquemel,
> Virgo puella, parens, Rhedonensis clara propago,
> Gallorum Phœnix, Siren, Philomela decusque,
> Musarum decimum Papæ, undecimumque sybellum,
> Cynthia, Bretonibus felix cynosura poetis.

P. L...t.

GUSSÉ (François de KERMADEC, baron de)—président au Parlement de Rennes, né et mort en Bretagne, mais dont nous ne pouvons préciser ni les lieux ni les époques de naissance et de décès, ne nous est connu que par les deux écrits suivants, composés pour défendre l'autorité royale contre les empiétements de la puissance ecclésiastique : I. ***Relation véritable*** *envoyée au roi de la Grande-Bretagne* (Jacques Ier), *de plusieurs divers jugements faits en France sur le sujet de la déclaration de sa majesté pour le droit des rois et l'indépendance de leurs couronnes*. Caen, sur l'imprimé de Nantes, 1615, in-4°. Lors des États-généraux de 1614, Duperron, s'était opposé à la signature du formulaire présenté par les députés du tiers, portant qu'il n'y avait puissance en terre, quelle qu'elle fût, spirituelle ou temporelle, qui eût aucun droit sur le royaume de France, et qui pût dispenser ou absoudre les sujets de la fidélité et de l'obéissance qu'ils devaient au souverain légitime. L'ordre du clergé et celui de la noblesse ayant adopté cette opinion de Duperron qui représentait l'indépendance du pouvoir temporel comme problématique, le président de Cussé la combattit dans sa relation. II. *Lettre d'avis au président Miron, sur les réponses par lui faites à la harangue du cardinal Duperron et de l'évesque de Beauvais, pour la puissance ecclésiastique contre la séculière*. Nantes, 1616, in-4°. Robert Miron, prévôt des marchands et président du tiers au mêmes États de 1614, s'était vigoureusement opposé aux efforts du clergé qui demandait la publication du concile de Trente. « Néanmoins, » avait-il dit, MM. du clergé se peuvent mettre » d'eux-mêmes dans ce concile, en pratiquer » les résolutions, en retranchant la pluralité » des bénéfices, et autres abus auxquels il a » remédié. »

P. L...t.

D

DADIER (Nicolas), — naquit vers 1553, au bourg de Campénéac, que Villiers (***Bibl. des Carmes***) appelle *Campagneat*, ce qui est cause que Louis Jacob (***Bibliot. Carmelitana***) ajoute à son nom la désignation de *Campagnus*. D'autres écrivains l'ont considéré comme né à Ploërmel, où il embrassa la règle des Carmes de l'étroite observance. Dadier, docteur en théologie,

exerça à plusieurs reprises l'emploi de prieur dans des couvents de son ordre, à Ploërmel et à Tours. Atteint, vers la fin de sa vie, d'une paralysie qu'il supporta avec beaucoup de courage, il mourut âgé de 75 ans, au couvent de Ploërmel, en 1628, laissant une réputation de mérite qui avait franchi les limites de sa province. Poète facile et agréable, il a traduit en vers français les trois livres du *Parthenice Mariana* du Mantouan et les trois livres du même auteur, de *Calamitate temporum*. Le P. de Villiers nous apprend que, de ces deux traductions échappées aux recherches de Ginguené et de MM. Weiss et Brunet, la première seule avait été publiée (*Rhedones, ex typographiâ Titi Haran*, 1613, *in-8°*); du moins le P. de Villiers n'indique-t-il pour la seconde ni lieu d'édition, ni nom d'éditeur. Le même auteur attribue encore à Dadier un ouvrage auquel il donne le titre suivant : *De notabilioribus urbium Armoricæ rebus*, lib. I, livre peu connu et le même, vraisemblablement, que celui auquel M. de Kerdanet (p. 122) donne le titre de *Brève description de l'Armorique*, 1631, in-4°, espèce de statistique, ajoute-t-il, des principales villes de Bretagne. Il est parlé avantageusement de Dadier par Guillaume Colletet, *Vies des poètes français*; par Hippolyte Maracci, *Biblióth. Mariana*; par Christophe Leroy, liv. II, p. 186, du *Jardin de l'âme contemplative*; par Léon de Saint-Jean, dans sa *Delineatio observantiæ Carmelitarum Rhedonensis*; par Louis Jacob, *Bibl. m.' des Carmes*, p. 318; par Daniel de Vierge-Marie, t. II, p. 1094, du *Speculum Carmelitarum*; et par Columban de N. D. du Mont-Carmel, dans son Catalogue des carmes distingués de la province de Touraine. P. L...t.

DAILLANT DE LA TOUCHE (François-Jean), — fils d'un chirurgien de Quintin (Côtes-du-Nord), naquit en cette ville, le 20 novembre 1744. Venu fort jeune à Paris, il se lia avec Fréron, et devint l'un des collaborateurs de l'*Année littéraire*, Indépendamment de sa coopération à ce recueil, on lui attribue : I. *Eloge de Molière*. Paris, Prault fils, 1769, in-8°. II. *Apologie des Arts. Lettre à Duclos*, 1772, in-8°, diatribe contre la noblesse ignorante ; c'est un mélange de vérités et d'injures. III. *Lettre à M***, sur un ouvrage intitulé « Essai sur le caractère des femmes, par M. Thomas. »* Londres et Paris, Prault, 1772, in-8°; critique dure, mais sensée. IV. *Contes en vers*. Paris, Valleyre, 1783, in-12 de 143 pages. V. *Les Caprices poétiques*. Londres et Paris, Clousier, 1784, in-18 de 124 pages. VI. *L'Enfant prodigue*, poëme en VIII chants. Genève et Paris, Brunet, 1785, in-8°. Le long fragment de ce poème, que Campenon cite dans une note du chant premier de son *Enfant prodigue*, atteste chez Daillant de la Touche une poésie insipide et sans couleur biblique. VII. *Abrégé des ouvrages d'Emmanuel Swedenborg, contenant la doctrine de la Jérusalem céleste, précédé d'un discours où l'on examine la vie de l'auteur, le genre de ses écrits et leur rapport au temps présent*. Strasbourg et Paris, Treuttel, 1788, in-8°. Rivarol, p. 65 de son *petit Almanach* (dictionnaire) *de nos grands hommes*, année 1788, a persifflé Daillant. Les désordres de Daillant le jetèrent dans l'indigence. M. de Kératry, qui était venu plus d'une fois à son secours, lui obtint, le 13 janvier 1816, l'entrée à Bicêtre, où l'infortuné littérateur fut trop heureux de trouver un asile. Il y mourut le 7 janvier 1827. P. L...t.

DANFRIF (Philippe), — né en Cornouailles, tailleur général des effigies du roi pour les monnaies de France : « Homme très-excellent pour » la gravure et le burin, fort grand ingénieur » et inventeur de plusieurs beaux instruments » mathématiques, desquels il a mis en lumière » quelques-uns, entre autres ceux pour le globe, » pour l'astrolabe et pour les horloges........ Il » florit à Paris, cette année 1584. »

Ces lignes sont tirées de la *Bibliothèque de la Croix du Maine*. M. Kerdanet les a également rapportées dans ses *Notices chronologiques*; nous n'avons pu nous procurer d'autres renseignements sur cet artiste remarquable. C. D.

DANGUY-DESDESERTS (Pierre-Marie), — né à Quimper, le 20 mars 1769, entra, vers la fin de 1793, dans le 7° bataillon du Calvados, par suite de la réquisition décrétée le 23 août précédent. Le 19 juillet 1794, un arrêté des représentants du peuple l'affecta à la fabrication du salpêtre. Nommé, le 19 juin 1795, aide garde-magasin des vivres de la 13° division militaire, aux appointements de 150 fr. par mois, il fut enrôlé, le 18 janvier 1797, dans la compagnie des canonniers du 3° bataillon de Loir-et-Cher, ce qui ne l'empêcha pas d'être maintenu dans son emploi d'aide garde-magasin. Il servit dans cette compagnie jusqu'au 21 novembre 1799, époque où il passa caporal dans la compagnie franche de Pont-Labbé. Il quitta peu après le service militaire et concourut pour l'Ecole normale. Le mémoire qui détermina son admission est intitulé : *Essai sur les révolutions arrivées dans les lettres, les sciences et les arts*.

Devenu, le 25 août 1802, juge suppléant au tribunal criminel du Finistère, il se fit remarquer, en 1804, par la publication d'une *Ode à Napoléon*, composée à l'occasion du couronnement. Plusieurs journaux, notamment ceux de l'*Empire* et de *Paris*, en parlèrent avantageusement, et le *Mercure de France*, du 8 décembre 1804, dans l'examen qu'il fit de cette pièce de vers, s'exprima ainsi : « Parmi la foule de » vers qu'a fait éclore le grand événement dont » cette semaine a été le témoin, on a distingué

» deux odes. l'une adressée à l'Empereur, l'au- » tre au Pape. Celle-ci est de M. Le Blanc. » L'autre est de M. Danguy, jurisconsulte de » Quimper. Nous voudrions la faire connaître » tout entière. Nous pensons qu'on lui eût dé- » cerné le prix d'une voix unanime, si ce sujet » avait été mis au concours. Nous ne saurions » mieux la louer qu'en transcrivant ici quelques- » unes de ses strophes, toutes également élé- » gantes et harmonieuses...... » Napoléon, de son côté, fit complimenter l'auteur par le ministre de l'intérieur, et, le 7 mai 1808, il le nomma procureur impérial à Châteaulin. Ce n'était, dans la pensée de l'Empereur, qu'un premier pas dans la carrière brillante qu'il réservait à Danguy-Desdeserts, mais que les événements politiques l'empêchèrent de parcourir. En effet, il n'était encore que procureur du roi, lorsqu'il mourut à Châteaulin, le 4 mars 1831, offrant ainsi l'exemple assez rare d'un magistrat amovible maintenu sur le même siége par les divers gouvernements qui se sont succédé depuis 1814, tant son intégrité et sa modération l'avaient fait estimer et respecter de tous les partis!

Son *Ode à Napoléon*, insérée dans la *Muse bretonne* de 1810, est la seule pièce de vers à laquelle il ait mis son nom. Il en avait composé beaucoup d'autres, remarquables par leur grâce et leur légèreté, mais qui portent généralement le cachet de l'époque. La mythologie y tient une trop large place. L'un de ses fils, docteur-médecin à Landerneau, connu lui-même par un talent poétique des plus élevés, conserve en portefeuille beaucoup de poésies de son père et son mémoire présenté à l'Ecole normale, lequel n'a jamais été imprimé.

Danguy-Desdeserts avait aussi composé trois ou quatre comédies, qui furent représentées sur un théâtre de société, celui de la Société pantomatique dont il était membre. Comme toutes ses autres productions, il les jugeait indignes de la publicité. Une d'elles lui fut soustraite et livrée à une troupe de comédiens qui se trouvait alors à Quimper. Ignorant cette soustraction, il se rendit un jour au théâtre, et son mécontentement égala sa surprise, en voyant jouer une pièce qui n'était destinée qu'aux amusements d'une société d'intimes. P. L...t.

DANIEL DE SAINT-JOSEPH (Guillaume **LEGOUVERNEUR**, connu en religion sous le nom de), — neveu de Legouverneur (*voyez ce nom*), évêque de Saint-Malo, naquit en cette ville le 25 juin 1600. Entré comme novice au couvent des carmes de Rennes, à l'âge de quinze ans, Daniel de Saint-Joseph n'en avait pas encore vingt-quatre lorsqu'il fut choisi pour enseigner la philosophie aux religieux de son ordre, à Caen. Très-versé dans la théologie, il leur en donna des leçons, et parut avec tant d'éclat dans les disputes publiques, que beaucoup d'externes suivirent ses cours. Ses leçons orales lui suggérèrent l'idée de réduire la Somme de Saint-Thomas d'Aquin en forme d'abrégé convenable aux jeunes gens. Une partie de ce travail parut sous ce titre : *Danielis à Sancto-Josepho disputationes in Summam theologicam D. Thomæ*. Caen, 1649, in-f°. On conserva long-temps, dans une maison de son ordre, le manuscrit qui contenait la suite de ce premier volume. Le style de cet ouvrage est affecté et parfois d'assez mauvais goût. On doit encore au P. Daniel de Saint-Joseph, outre des *Sermons* pleins de solidité, mais qui pèchent par l'abus des ornements : I. *Vie de Saint-André Corsin, carme*. Rennes, 1630, in-8. II. *Manuel de la confrérie de la sainte famille de Jésus*. Angers, 1640. III. *Le nouveau Théologien français sur le mystère de la Sainte-Trinité*, Paris, 1653, in-4°, ouvrage dans lequel, pour se servir de ses expressions, il « expose le plus épineux de ses » traités, non avec la pompe des harangues ou » les pointilleries de la scholastique, mais avec » les seules armes de la vérité et les seules ri- » chesses de la doctrine, » et où il enseigne, en effet, avec exactitude, tout ce qui est nécessaire pour bien connaître ce dogme fondamental de notre foi. IV. *Sacrés panégyriques*, Paris, 1660, in-4°. Ce recueil est entaché des mêmes défauts que les *Sermons*. Le P. Daniel de Saint-Joseph devint provincial de son ordre en Touraine. Son oncle, l'évêque de Saint-Malo, voulut lui faire accepter sa théologale; mais il la refusa toujours par humilité, et, sur la fin de sa vie, il se retira au couvent de Guildo, maison de son ordre, où il mourut le 5 février 1666.

P. L...t.

DANYCAN, — famille distinguée de Saint-Malo, dont le premier membre connu, Noel Danycan, sieur de l'Épine, originaire du Cotentin, vint s'établir à Saint-Malo, en 1640, et y épousa cette même année Jacquemine Corbin, de Saint-Servan, dont il eut un très-grand nombre d'enfants. Lorsqu'il mourut, en 1680, il en restait six, trois garçons et trois filles : 1° Noel Danycan, sieur de l'Épine, dont toutes nos recherches n'ont pu nous faire découvrir l'époque précise de naissance ; 2° Louis-Paul Danycan, sieur de la Cité, né à Saint-Malo, le 24 juillet 1671 ; 3° Joseph-Servan Danycan, sieur Durocher, né à Saint-Malo, le 11 mars 1674 ; 4° Julienne Danycan, dont nous ne connaissons pas non plus la date de naissance, et qui pourrait bien être l'une des deux Étiennette Danycan, nées à Saint-Malo, la première le 20 octobre 1658, la seconde le 31 décembre 1661 ; 5° Thérèse, mariée en premières noces à M. Avice, sieur Deslandes, et en secondes à Jean Gautier, sieur de la Villeaumoine; 6° Catherine, laquelle épousa, en 1684, sir Thomas Harrington. Ces derniers eurent un fils, qui épousa Mlle de la Bletterie. Elevé en Angleterre, chez

lord Névil, qui devint chef de l'amirauté, il rentra en France, y prit du service et commanda la frégate la *Ville de Toulouse*, sur laquelle il combattit les vaisseaux le *Monck* et le *Douvres*. Fait prisonnier après avoir perdu 283 hommes de son équipage, il aurait été pendu, sur l'ordre de lord Névil, sans l'intervention judiciaire de la famille Harrington, qui prouva son origine malouine. Les pièces de ce procès furent servies au roi de France, qui rendit, en Conseil d'Etat, un arrêt de maintenue et de confirmation en faveur d'Harrington.

Le premier de ces enfants, Noël Danycan, épousa, le 4 mars 1685, Marguerite Chantoyseau, demoiselle de Prezclos, comme lui de Saint-Malo, dit leur acte de mariage. Dès 1688, il arma plusieurs forts corsaires qui firent avec le plus grand succès la course contre les ennemis de l'Etat. Ayant obtenu, en 1692, le commandement de deux navires du roi, il y joignit six de ses propres bâtiments, sous les ordres de ses deux frères Louis-Joseph et Paul-Servan, s'empara des côtes de Terre-Neuve, et fit des prises considérables aux Anglais. En 1698, il fut autorisé par le ministre à tenter le passage du détroit de Magellan, et, secondé par ses deux frères, il réussit complètement dans cette entreprise. Il arma deux vaisseaux dont il confia le commandement à MM. Fouquet et Ducoudray-Pérée, navigateurs expérimentés. Ils mirent à la voile de Saint-Malo, le 26 septembre 1703, et à leur retour de la Mer du Sud, ils découvrirent à 60 lieues du détroit de Magellan, dans le S. E. des *Sebaldes*, un groupe d'îles auquel ils donnèrent le nom d'îles *Danycan*, comme nous l'apprend le P. Nyel, jésuite, embarqué sur le vaisseau de Ducoudray-Pérée, dans sa relation de ce voyage, inséréé dans le t. VII des *Lettres des missionnaires*, Paris, 1707. Noël Danycan continua avec un rare bonheur ses expéditions à la Mer du Sud jusqu'en 1706, époque où il prit un intérêt dans la compagnie de la Chine, qu'il rétablit et mit en état d'acquitter ses dettes, alors considérables. Lorsqu'en 1709, plusieurs négociants, capitalistes ou armateurs, firent à Louis XIV un prêt de 30 millions, qui sauva l'État d'une ruine imminente, Danycan y contribua à lui seul pour 14 millions. Quelques années après, il fit au trésor national l'abandon gratuit et spontané d'une partie de sa créance.

En 1711, Noël Danycan, ses deux frères, et MM. Lefer de Beauvais et Trouin de la Barbinais, formèrent à Saint-Malo une société pour aller attaquer Rio-Janeiro, de concert avec M. Duguay-Trouin; les vaisseaux le *Mars* et le *Chancelier*, de 50 canons chacun, lui appartenaient; ils étaient commandés par ses deux frères.

En 1730, Louis XV, pour le récompenser des services qu'il avait rendus à la France par ses armements, et pour lui témoigner sa gratitude du rare désintéressement qu'il avait montré, lui concéda les fermes de Bretagne. L'année suivante, Noël Danycan les rendit au roi, qui le décora du cordon de Saint-Michel et lui fit la concession des mines de Bretagne et du Bourbonnais, concession dont sa famille jouit après lui.

Ces récompenses ne furent pas les seules accordées à Noël Danycan. Il fut conseiller et secrétaire du roi, conseiller-maître à la Chambre des comptes, etc. Son immense fortune lui avait permis d'acquérir en Bretagne les marquisats et comtés de Landiviziau, Rieux, La Thébaudaye, Launay-Quinart, etc.; en Normandie, le marquisat d'Annebaut, et, près de Paris, le comté du Plessis-d'Aligre. Il employa une partie de cette fortune à fonder à Saint-Servan la communauté de la Croix et le couvent des Récollets. Il fut aussi l'un des principaux fondateurs de l'Hôpital-Général de Saint-Malo, auquel il fit une rente de 4,000 livres, comme nous l'apprend une lettre de lui, du 15 septembre 1714, « pour la subsistance des » pauvres et des familles honteuses, parce » qu'on ne souffrira pas en Saint-Malo une » quantité de femmes qui, par paresse et ivro- » gnerie, sont continuellement dans les églises » et les rues, à courir et même dire des injures » aux bourgeois s'ils ne leur donnent de l'ar- » gent. » Par la même lettre, il promettait 12,000 livres pour aider à bâtir le séminaire que l'évêque faisait construire.

Ce fut en 1698 que Noël Danycan eut la première pensée de créer une maison de retraite pour les femmes et les filles séculières. L'abbé Porée-Duparc en fit part, le 16 juin 1698, à M. de Guémadeuc, évêque de Saint-Malo. Le même jour, le prélat préposait au gouvernement de cette future maison demoiselle Josseline de Boisrobin-Alléaume, née à Saint-Malo, laquelle, depuis le 24 mars 1676, avait été autorisée par lui à diriger le même établissement dans une maison prise à location dans les faubourgs de Saint-Malo. Telle fut l'origine de la communauté de la Croix, ou maison de retraite des femmes à Saint-Servan, détruite par la Révolution de 1793. Le 8 juin 1701, Noël Danycan et son épouse confirmèrent la fondation, et firent donation des bâtiments y affectés par acte passé devant Guyon, notaire. Mlle Alléaume conserva la direction de la communauté jusqu'à sa mort, arrivée le 12 décembre 1726. Les quatre sœurs de la Croix, de Tréguier, qui lui succédèrent, obtinrent de Louis XV, en 1754, des lettres confirmatives de leur établissement, consacré à l'instruction des femmes protestantes qui désiraient se convertir à la religion catholique, et à fournir des moyens de travail aux femmes, aux vieillards et aux enfants.

A la mort de Noël Danycan, ses concitoyens, pour perpétuer le souvenir de ses actes de bienfaisance et de désintéressement, donnèrent à

deux rues de Saint-Malo le nom de l'*Epine*, qui en 1839 a été changé, pour l'une d'elles, en celui de *Danycan*. Ce généreux citoyen, dont la branche est maintenant éteinte, laissa trois garçons de son mariage avec Marguerite Chantoyseau. L'aîné a été maître des requêtes, commissaire du roi près la Compagnie des Indes; il est mort, à trente ans, maréchal des camps et armées du roi. Il était seigneur de Landiviziau et d'un grand nombre de terres environnantes. (Voyez le *Dictionnaire d'Ogée*, nouv. édit., t. Ier, p. 436.) Marie, l'une de ses filles, épousa le comte de la Bédoyère, procureur-général au Parlement de Bretagne; l'autre, Marguerite, fut mariée au président Amelot, qui fut ambassadeur à Venise, à Rome et en Espagne, au commencement du règne de Philippe V.

Louis-Paul Danycan, sieur de la Cité, commanda pendant la guerre plusieurs grands corsaires appartenant à sa famille, et se distingua dans diverses affaires qu'il eut avec les Anglais. Il commandait le vaisseau *le Mars* à la prise de Rio-Janeiro. Cette branche est encore éteinte.

Joseph-Servan Danycan, sieur Durocher, commandait à dix-sept ans le vaisseau de 50 canons *le Diamant*, appartenant à son frère Noël; il fit des prises considérables sur les Anglais. En escadre avec ce même vaisseau, sous les ordres de M. Brouillan, il se trouva à la prise du *Forillon* et du *Saint-Joseph* sur les Anglais. En 1697, il commanda le vaisseau le *Diamant*, avec lequel il fit la course sur les Anglais. En 1701, il commanda le vaisseau le *Martinet*, armé en guerre; en 1702, le vaisseau le *Français*, pour la Chine; en 1703, le vaisseau le *Falmouth*, pour le Pérou; en 1711, le vaisseau le *Chancelier*, qui faisait partie de l'escadre de Duguay-Trouin lors de la prise de Rio-Janeiro. Il eut deux fils de son mariage avec Anne de la Perche, Julien et Guillaume Danycan, morts tous les deux capitaines des vaisseaux de la Compagnie des Indes. Ce dernier se maria à Mlle Duclos-Jolif et n'eut point de fils. Son frère Julien en eut deux de son mariage avec Mlle Marie de Gaudrion, 1° Guillaume, mort ancien officier de la Compagnie des Indes, lequel, de son mariage avec Mlle Marie Porée du Brueil, a eu un fils qui a été receveur des finances à Saint-Malo; 2° Henri-René Danycan, officier de la Compagnie des Indes : de son mariage avec Mlle Minet, il a eu quatre fils, dont un seul existe. Ayant atteint l'âge de soixante ans, après quarante-six années des plus brillants services, il a été retraité capitaine de vaisseau au mois d'août 1846. Il est commandeur de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, et commandeur de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique.

Julienne Danycan, fille de Noël de l'Epine-Danycan et de Jacquemine Corbin, épousa M. Le Provost de la Roche. — Elle fonda l'hôpital du *Rozé* ou *Rozais* à Saint-Servan, dont elle fit présent aux pauvres. Il lui coûta 400,000 liv. C'est aujourd'hui l'Hôpital-des-Marins.

P. L...t.

DARBEFEUILLE (Michel-Nicolas), naquit, le 20 février 1754, à Nantes, paroisse de Saint-Nicolas. — Son père était tailleur d'habits à l'entrée de la Fosse. Il s'engagea de bonne heure dans les ordres, et obtint un bénéfice ecclésiastique. Au mois d'avril 1789, il fut successivement nommé commissaire rédacteur du cahier des charges et demandes de l'assemblée diocésaine de Nantes, et l'un des électeurs définitifs de la classe des bénéficiers pour choisir les députés du clergé aux Etats-généraux. Ayant adopté le parti de la révolution, et s'étant, dès le principe, affilié aux sociétés populaires, il fut élu secrétaire du club des Amis de la Constitution, séant aux Capucins, dans la séance du 31 mars 1791. Au mois d'avril suivant, il devint l'un des grands-vicaires de l'évêque constitutionnel du département de la Loire-Inférieure, dont il contresigna différentes lettres pastorales, celle entre autres pour demander à Dieu la prospérité des armes de la nation. Le 1er juillet 1792, il prononça dans la cathédrale de Saint-Pierre, au service célébré en mémoire du maire d'Etampes, Simoneau, l'oraison funèbre de ce magistrat, assassiné pour avoir défendu la loi, et s'en acquitta de manière à donner de nouvelles preuves de son patriotisme. « Son » discours a laissé dans toutes les âmes, dit une » feuille du temps, l'amour de la religion, de » la liberté, de la loi et de l'égalité. » (*Journal de correspondance de Paris à Nantes, etc., t. XIV, n° 9, Supplément.*)

Darbefeuille signa, en avril 1793, comme président du club feuillantin, établi au quartier-général, l'adresse des deux sociétés populaires de Nantes aux habitants des campagnes révoltés. Il apostasia quelques mois après, à la suite de son évêque Minée, en plein conseil du département, et déposa sur le bureau ses titres de prêtrise, ainsi que ceux de Soulastre, dernier prévôt de Vertou, son confrère, qui l'en avait chargé; puis il se maria immédiatement après avec une jeune personne noble, nommée Marie-Sainte Ralet, qui renonçait à l'aristocratie (1) comme lui au sacerdoce. Ce dut être, à coup sûr, une union bien assortie et tout-à-fait exempte de préjugés. Le club montagnard de Saint-Vincent, qui avait été invité à la *prononciation* (2) de leur mariage, chargea son prési-

(1) Ce n'était en tout cas qu'une noblesse récente de traite et de barrière, son grand-père étant fermier des droits d'octroi, communs et patrimoniaux de la ville de Nantes, lors de la mairie Mellier, en 1720 et années suivantes.

(2) C'est le mot employé dans le registre de l'état-civil. On ne célébrait plus un mariage, c'eût été trop de façon pour une chose aussi sainte, et qui eût senti le dévot; on le prononçait comme *ba, be, bi, bo, bu*, ou *fanfan la tulipe*, ce qui était bien plus édifiant. Après avoir dé-

dent, Charles Forget, concierge des Saintes-Claires, de l'y représenter. Les deux époux reçurent à cette occasion, dans le conseil général du département, les félicitations de Carrier, qui les complimenta sur leur courage, et leur donna même le baiser fraternel.

Darbefeuille fut ensuite employé à la commission des approvisionnements militaires, d'où il fut congédié, et reçut cependant une mission pour le recrutement des chevaux, ce qui était à peu près, comme l'on dit, *devenir d'évêque meunier*. Après le 9 thermidor, il comparut comme témoin au procès des membres du comité révolutionnaire de Nantes et du représentant Carrier; sur le réquisitoire de l'accusateur public, il déposa même plusieurs pièces à la charge des accusés. Il déclara que la terreur avait commencé à Nantes avec l'existence des comités, et prétendit que son frère, le médecin (*voyez l'article ci-après*), avait été emprisonné sur les prétextes les plus légers : ce à quoi Chaux et Goullin répliquèrent qu'il était, au contraire, très-coupable; qu'il s'était permis de censurer les principes et la conduite de Marat, *l'ami du peuple*, et que cette censure était marquée au coin de la diffamation la plus révoltante; qu'en outre, il avait été l'agent des fédéralistes, qui voulaient faire marcher une force départementale contre Paris, etc. « Mais, ajouta Chaux, » le comité, toujours juste, n'examina pas seu» lement les mauvaises actions du frère du té» moin, il les mit en balance avec son civisme » et son patriotisme bien établis, et il lui fit » grâce de ses torts momentanés, en faveur de » son attachement à la cause de la liberté; tels » sont les motifs qui ont fait ordonner l'élar» gissement de ce détenu. »

Non content de cela, Goullin prit à parti le témoin lui-même, et affirma qu'il était venu au comité une dénonciation de la municipalité parisienne, pour délits très-graves qu'il était accusé d'avoir commis dans la Vendée, et qu'il n'avait point été incarcéré par la seule raison de son absence. « Ma résidence, répondit Dar» befeuille, n'était point difficile à découvrir, » puisque j'en avais donné moi-même l'indica» tion au comité, dans une lettre que je lui » adressai au sujet de certains bruits qui se » répandaient sur mon compte; et comme j'é» tais en mission, je sollicitai la permission de » quitter mon poste pour quelques instants, à » l'effet de me justifier en personne. J'ai même » exposé par écrit mes moyens de justification, » et j'ai sommé tous mes calomniateurs de ve» nir contester la vérité des faits par moi arti» culés. Goullin doit en avoir une parfaite con» naissance. » « Je soutiens, répliqua celui-ci, n'avoir pas reçu cette lettre, mais Bachelier m'en a parlé, et comme Darbefeuille paraissait n'avoir eu que des erreurs momentanées dont il se repentait, le comité jugea à propos de ne point le frapper comme les autres citoyens dénoncés. Nous avons d'ailleurs fait grâce au témoin, en conformité d'un décret qui accorde une espèce d'amnistie aux prêtres qui se sont mariés, suivant le vœu de la loi, décret qui défend de les incarcérer, si ce n'est pour des faits postérieurs à leur mariage. Il est vrai que je me suis permis de l'appeler prophète-calotin, au sujet de quelques prédictions sinistres qu'il nous faisait, etc. » *(Bulletin du Trib. révol., VIe partie, no 100, p. 399.)*

Sous le Directoire, Darbefeuille fonda le collége du *Bon-Pasteur*, auquel le gouvernement consulaire, par arrêté du 26 novembre 1802, accorda le titre d'école secondaire. Le 4 octobre 1804, il fut reçu, en qualité de littérateur, membre résidant de la Société des sciences et des arts du département de la Loire-Inférieure. Nonobstant cette qualification, il n'a rien produit et n'y a laissé d'autre trace que son inscription sur les registres : *Sunt verba et voces, prætereaque nihil*. Darbefeuille est mort à Nantes, pensionnaire de l'Etat, le 28 janvier 1809, à l'âge de cinquante-quatre ans, dans une grande médiocrité de fortune, laissant une seule fille. C'était un personnage vulgaire, qui avait peu de foi et peut-être moins de science, ce double principe de la force morale et de la resistance aux faits de ce monde; aussi se laissa-t-il entraîner comme une chose par *les hommes du torrent* (Mme Krudner). En raison de cette faiblesse de cœur et d'esprit, qui est l'expression même du siècle, peut-être lui sera-t-il tenu compte de la difficulté qu'il a eue à mieux faire. C. D. M.

DARBEFEUILLE (Jean-Baptiste-Augustin), — frère du précédent, né à Nantes, le 27 août 1756, commença ses études aux Oratoriens de sa ville natale et les acheva au collége d'Ancenis. Entré en 1776, chez M. Guichard, maître en chirurgie et professeur d'opérations à l'établissement de Nantes, connu sous le nom de *Saint-Come*, il se concilia promptement l'amitié de son maître, qui lui témoigna sa confiance en l'admettant au partage de sa clientèle. Mais, au bout de trois ans d'études, Darbefeuille, sentant le besoin d'agrandir le cercle de ses connaissances, alla à Paris, où il suivit avec ardeur, pendant six ans, les cours du célèbre Dessault, et se lia particulièrement avec le savant M. Dubois. Revenu à Nantes en 1785, il subit, au collège de chirurgie, les examens voulus pour obtenir le titre de maître en chirurgie, et se rendit ensuite à Vallet, où il pratiqua sa profession. Deux ans après, il fut proclamé, à la suite d'un brillant concours, professeur de pathologie et de thérapeutique. Dès lors commença sa réputation qui, depuis,

crété le divorce, on devait, en effet, prononcer le mariage, pour finir de le séculariser, c'est-à-dire le réduire à un entrechat sur les gouttières.

a toujours été croissant. Animé par le succès qu'il venait d'obtenir, il conçut et réalisa le projet d'étendre et de perfectionner les études médicales, alors presque nulles. Dans un local retiré, rue du Calvaire, sur l'emplacement du Jeu-de-Paume actuel, il ouvrit une école de médecine, gigantesque pour le temps, et malgré les obstacles que lui suscitèrent l'envie et la jalousie, il parvint promptement à voir ses leçons suivies par un grand nombre de jeunes gens avides de recueillir sa parole lucide et substantielle.

Nommé, en 1793, chirurgien en chef de l'hôpital, il y transporta de suite son école et lui donna plus d'extension. Il partagea les différentes branches de l'enseignement entre ses adjoints, et se réserva la physiologie, la pathologie et la thérapeutique. Aux leçons orales, il joignit des écrits destinés à rendre l'étude plus facile à ses élèves, dont le nombre s'était encore augmenté.

Tant de zèle ne put le soustraire à l'influence de cette funeste époque. Incarcéré d'abord aux Saintes-Claires, il fut ensuite transféré à l'Epronnière. Mais, au bout de dix jours, il fut rendu à ses malades et à ses blessés, qui étaient venus demander à grands cris sa liberté, jusque dans le sein des sociétés populaires. Il fut renvoyé à son hôpital, ou il resta prisonnier pendant un mois.

Lorsqu'au mois de février 1794 le typhus contagieux dévorait les victimes entassées par le comité révolutionnaire et menaçait d'anéantir la population, Darbefeuille, récemment sorti de prison, osa se présenter devant ses persécuteurs et leur arracher l'ordre de former une commission de salubrité, dont la composition fut remise à sa vigilance. Le premier soin de cette commission fut de faire sortir de l'Entrepôt quinze cents spectres décharnés; elle assainit les hôpitaux, les prisons; fit inhumer quatre mille cinq cents cadavres, jetés sans être couverts d'un pouce de terre dans une carrière située à l'entrée de la ville, et agit de la même manière pour un grand nombre de cadavres restés presque découverts dans le grand cimetière. Ces devoirs ne s'accomplirent pas sans danger pour la commission, car huit de ses membres furent affectés du typhus le même jour; quatre succombèrent, et Darbefeuille n'échappa qu'après être resté trente-deux jours au lit.

L'année suivante, Nantes se trouvait à la fois en proie à la famine et harcelée par les attaques des ennemis de la République. Darbefeuille, alors officier municipal, fut élu, par arrêté du conseil général de la commune de Nantes, en date du 27 messidor an III, député auprès de la Convention, avec pleins pouvoirs, pour en solliciter des secours en troupes et en argent. Son zèle et ses succès dans cette mission lui en firent confier d'autres de même nature, notamment à l'époque du 13 vendémiaire, et, dans toutes, il fut aussi heureux.

Le gouvernement ayant créé à Nantes, en 1797, une école centrale, la chaire de physique et de chimie fut confiée à Darbefeuille, qui l'occupa jusqu'à la suppression de l'école. Depuis cette époque, jusqu'en 1827, il continua, dans un local particulier, son cours de physique, qu'il sut mettre à la portée des personnes qui avaient déjà reçu une première éducation.

En l'an VII, une dépêche du 27 nivôse le nomma chirurgien entretenu de 3e classe au port de Brest, et le chargea du service de santé de la marine au port de Nantes.

Il était depuis seize ans directeur de l'école médicale qu'il avait créée dans l'hôpital, lorsqu'il fut nommé professeur de clinique et de pathologie chirurgicale à l'école secondaire de médecine, instituée en vertu du décret du 4 mars 1808. Des envieux de son mérite profitèrent de la nouvelle organisation pour l'expulser de l'hôpital, où il avait son logement, au grand avantage des malades, et l'ingratitude fut telle, qu'on osa lui disputer son titre de chirurgien en chef. A la fin de cette année, il se rendit à Paris et s'y fit recevoir docteur-médecin, titre auquel celui de licencié ès-lettres fut ajouté le 8 mai 1810.

La réaction de 1815 l'atteignit. Dénoncé et calomnié dans l'ombre par de lâches ennemis, qui demandèrent qu'il fût déporté à Orléans et placé sous la surveillance de la haute-police, il fut dépouillé, le 7 mai 1816, de ses places de chirurgien en chef de l'hôpital civil et militaire, de médecin de la marine et de professeur. Le 23 septembre 1819, justice lui fut en partie rendue. Il fut réintégré dans sa place de chirurgien en chef de l'hôpital, et il la remplit jusqu'au 30 septembre 1830, époque où il donna sa démission, après trente-huit ans de services, dans l'intervalle desquels il avait opéré, à l'hospice, plus de 150 aveugles par cataractes, avec au moins les trois quarts de succès, et vingt-six calculeux, dont cinq seulement avaient succombé. Il est mort à Nantes, le 17 novembre 1831.

Membre de la Société académique de la Loire-Inférieure, qu'il avait contribué à fonder, en l'an VI, sous le nom d'Institut départemental, Darbefeuille était en outre correspondant de la Société médicale d'émulation de Paris, de la Société polymathique du Morbihan, et de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Indépendamment d'une instruction sur les causes de l'asphyxie par submersion, et les moyens de la combattre, on doit à cet habile praticien : I. *Notice sur les pansements*. Nantes, V. Mangin, 1821, in-8° de 16 p. II. *Programme d'un cours de physique chimique appliquée à l'étude de l'anatomie physiologique*. Nantes, V. Mangin, 1823-1826, in-8° de 108 p. III. *Un*

petit mot sur quelques formules pharmaceutiques à MM. les élèves de l'hôpital civil et militaire. Nantes, V. Mangin, 1824, in-8° de 24 p. IV. *Réflexions sur la cause ordinaire des incendies, la possibilité de les prévenir, et les procédés les plus rationnels pour en arrêter les progrès.* Nantes, Mellinet-Malassis, 1826, in-8° de 12 p. De fréquents incendies ayant eu lieu à Nantes, la mairie avait prié Darbefeuille de l'éclairer sur les causes de ces accidents, et c'est pour satisfaire à ce désir qu'il publia cet opuscule.

Une notice biographique sur Darbefeuille, rédigée par M. Charyau, docteur-médecin, son gendre, a été publiée dans les *Annales de la Société académique de Nantes* (t. II, p. 419-429) et résumée par M. Guillet, dans le compte-rendu des travaux de la Société pour l'année 1831 (t. III, p. 64-67). Ces deux documents nous ont servi à rédiger la notice qui précède.

P. L...t.

DAUMESNIL (Joseph), naquit à Landerneau (Finistère) dans l'année 1701. — Il vint de bonne heure à Morlaix. Ses qualités de caractère et d'esprit le désignèrent aux suffrages des bourgeois. Il entra jeune encore dans l'administration municipale, et y rendit d'éminents services. On les appréciera aisément en comparant la ville telle qu'il la trouva et telle qu'il l'a laissée; le Morlaix féodal, le Morlaix moderne.

Qu'était Morlaix avant Daumesnil?

La *commune* de Morlaix était affranchie en droit et non en fait. Dotée, en 1561, *d'un corps de ville* et de franchises municipales par le grand ministre de Charles IX, L'Hospital, délivrée ainsi du pouvoir militaire, elle rencontra tout d'abord l'opposition du gouverneur, des juges royaux et du Parlement de Bretagne. Les juges firent les élections, la noblesse eut les nominations, la bourgeoisie n'eut rien. Sa charte communale demeura une lettre morte. Dépouillée de ses droits, la bourgeoisie lutta jusqu'au XVIIIe siècle, perdant sa force dans les querelles, ses revenus dans les procès; s'énervant dans les plaisirs au sein d'une vie molle et sensuelle. Pillée par les Ligueurs, par son maire Kangoff, par les moines, les abbés et les seigneurs, ravagée par le brigandage, la peste, la famine et les dettes, dégoûtée des affaires publiques, poussée à bout, la bourgeoisie se traîna ainsi pendant le XVIIe siècle. C'est le passage douloureux de l'âge féodal à l'âge moderne. Époque trouble et tourmentée, traversée par les pirates, les corsaires, les pestes, les révoltes populaires, les dilapidations et les disputes, puis fermée par la main puissante de la royauté. Que de folies et de misères! Les bandes sauvages, les paysans et les nobles courant la campagne et rôdant sous ses murs; la pauvre cité se fermant, armant sa milice et se défendant à grand'peine. Pillage au dehors, pillage au dedans. Les moines, les dominicains, les prévôts de notre-Dame-du-Mur dévorant ses revenus; la ville s'oubliant aux folles dépenses, faisant venir à grands frais des prédicateurs, leur donnant des fêtes, se disputant avec ses juges, s'épuisant dans les procès; la municipalité se ruinant en repas, mangeant, buvant avant de délibérer; puis Louis XIV arrivant entre les deux combattants, les juges et la bourgeoisie, et comme le voleur de la fable, saisissant maître Aliboron; détruisant les franchises de la commune, vendant les charges de maires, vendant les institutions et les murailles de la ville, puis la délivrant des prédicateurs et des moines, et réglant ses dépenses par sa Chambre des comptes. Au fond de cette anarchie folle et sombre, la brillante et impérieuse figure de Louis XIV apparaît comme l'aube de l'ordre.

Les dernières ombres du désordre se prolongent encore sur les premières années du XVIIIe siècle. Les juges continuent leur opposition contre la commune qui a racheté ses libertés municipales. L'Hôtel-de-Ville est toujours l'entrepôt, le magasin, l'atelier, l'écurie, la taverne, la *foisnerie* des bourgeois. Dans le port encombré de vases, abordaient à peine des barques de dix tonneaux. Le commerce était tombé. Une cité souffrante et corrompue, une ville en décadence : voilà Morlaix avant Daumesnil.

Enfin Daumesnil vint..... Il est nommé à l'âge de trente ans membre de la municipalité et devient maire de 1733 à 1737.

L'ordre déjà ébauché par quelques administrateurs rentre dans la commune. L'opposition des juges s'éteint dans le ridicule. Voici comment : Le 17 janvier 1734, lors des fêtes données pour la célébration de la prise de Philipsbourg, le corps de ville venait d'entendre le *Te Deum* dans l'église de Notre-Dame-du-Mur; il s'avançait sur la place du port. A sa tête marchait le maire Daumesnil, l'épée au côté, élégant et noble. Il avait la dignité simple des hommes supérieurs du Tiers-État; on sentait qu'il portait en lui la pensée, l'autorité, les libertés d'une commune.

Sur la place, autour du bûcher, se tenait la milice bourgeoise, drapeaux déployés. L'arrivée du maire fut saluée par un roulementde tambours; puis un des héraults de ville s'avança et lui présenta un flambeau de cire blanche allumé. Il mit le feu au bûcher. La flamme s'élevant, Daumesnil se découvrit et cria : « Vive le roi ! »

Tout-à-coup un grand tumulte se fit dans la foule. C'étaient le sénéchal, le procureur du roi et leurs sergents qui arrivaient et s'efforçaient de forcer les rangs de la milice pour allumer le bûcher. Les officiers les repoussent doucement, invoquent leur consigne. Les juges

s'emportent et jettent leurs torches à la figure des officiers. Un des huissiers arrache le hausse-col de l'aide-major, le greffier veut saisir l'épée d'un capitaine. Il est repoussé. La mêlée devient générale, tout le corps des huissiers est taillé en pièces; la milice remporte la victoire. Enfin, pour mettre le comble à la défaite, un artifice part de l'Hôtel-de-Ville et vient mettre le feu à la perruque du greffier qui a saisi la corde de l'artifice. C'est le signal de la déroute. Tout le corps des juges prend la fuite, honteux et confus, jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Cette plaisante aventure résume l'attitude, l'action, la destinée de Daumesnil; elle lui assigne son vrai caractère dans l'histoire de Morlaix. Il fut l'homme d'une époque nouvelle, il commença l'âge de l'ordre et de l'unité. A ses pieds vint mourir le désordre séculaire de la communauté. Il détruisit les abus et devint un administrateur intègre, sévère et éclairé, l'économe éminent de la fortune publique. Ce fut un esprit résolu et courageux. Il mit fin à la désorganisation municipale, malgré l'opposition et l'indifférence. Il eut à lutter contre une société corrompue qui voyait avec peine les abus disparaître et les dilapidations rendues impossibles. Il persévéra, et la ville enfin fut gouvernée.

Il fit mieux encore, il entreprit la restauration de la cité. Doué d'un bon sens étendu, d'une imagination active, d'une ferme volonté, il fut un homme d'initiative. Il fit plus que la police de la ville, il aida sa richesse et son développement. Il conçut son œuvre de haut. Il comprit l'avenir de la cité; il ouvrit une voie à sa prospérité; à son expansion commerciale. Il élargit le canal, il créa un port nouveau. La vieille cité du moyen-âge, retirée sur les hauteurs, descendit sur les deux rives du port. Aider ce mouvement fut la pensée de Daumesnil. Son plan de travaux d'utilité publique en fut l'application. Il facilita la circulation par l'établissement de ponts de pierre. Presque tous nos quais sont de lui. Il songea à les étendre jusqu'à la rade, en redressant les sinuosités de la rivière. Il fit de Morlaix le premier port commerçant de la Basse-Bretagne. Des navires de 400 tonneaux montèrent là où abordaient avec peine des barques de 40. C'est sous son administration que le gouvernement fit des études pour l'établissement au *Dourdu*, au bas de la rivière, d'un port militaire. Ce fut pendant sa mairie que le bel hôpital de la ville fut commencé, et que le gouvernement établit une manufacture de tabacs dans l'entrepôt de la Compagnie des Indes. Voilà Morlaix sous Daumesnil.

Il releva l'esprit municipal. Il fut le chef de toute une phalange de maires distingués : Barazer, Guillotou, Le Brigant, d'Alençon, Pitot, Sermansan. Il fut leur inspirateur, leur guide, la pensée directrice de la municipalité. Il lui imprima l'élan vers le bien public. Tous se mirent à l'œuvre. Une forte tradition conduisit l'administration; elle eut de la persévérance et de l'unité. Chacun se mit aux affaires, à son tour, recueillant la tradition, suivant la pensée commune, l'exécutant et la léguant fidèlement à de respectueux héritiers. Tous ces maires se dévouèrent à l'application de l'idée générale, à l'exécution d'un ensemble de travaux pour l'amélioration, l'assainissement et l'extension de Morlaix, proposés par Boisbilly, lieutenant-général de l'amirauté morlaisienne. C'est un bon et utile spectacle que cet accord, cet ordre, ce travail de toute cette dynastie municipale! La gloire en revient à Daumesnil. C'est lui qui a ouvert l'ère de la prospérité et de la splendeur de Morlaix, l'âge de sa rénovation commerciale. La *renaissance* d'une cité, telle fut l'œuvre de Daumesnil.

II.

Il y a, dans les archives de l'hôtel-de-ville de Morlaix, un volumineux manuscrit aux feuilles jaunies et poudreuses. Il est là, perdu, oublié sur les rayons d'une mansarde déserte. C'est à peine si de loin en loin quelque rare lecteur vient ouvrir ce livre abandonné.

Pour nous, c'est avec respect que nous avons parcouru ces vieilles pages. Ce livre, c'est la seconde œuvre de Daumesnil, le fruit de la vie littéraire qu'il mena après sa vie administrative. Il fut nommé garde des archives en 1750; au maire succéda l'écrivain. Il fit les annales de la ville qu'il avait gouvernée.

Il n'existait alors sur Morlaix d'autres documents que des fragments de la *Vie des Saints de Bretagne*, ce *roman*, selon le mot du voltairien Daumesnil. Albert-le-Grand n'avait été que le légendaire de Morlaix, Daumesnil en fut l'historien.

Ses mémoires sont l'œuvre d'un grave et incisif écrivain, d'un ennemi des légendes et des moines, d'une raison positive, nette et railleuse. C'est le bon sens implacable de la philosophie du XVIIIe siècle. On sent, comme dit Michelet, *que la chronique, jusque là enfantine et conteuse, commence à déposer avec le sérieux d'un témoin.*

L'ouvrage de Daumesnil est le procès-verbal du pénible développement de la ville, des guerres et des souffrances de Morlaix au moyen-âge, des dilapidations du temps; du désordre et puis de l'ordre, des réformes et de la renaissance de la cité. Le titre de cet ouvrage est: *Recherches sur la ville de Morlaix*. Elles renferment des pièces authentiques perdues ou détruites par la Révolution. C'est un cartulaire communal. Un vieil et aimable bénédictin de Morlaix, tout chargé d'ans et de science, M. de Blois, y a joint des notes savantes, ingénieuses et critiques.

C'est un livre curieux et plein d'intérêt. Le récit est sérieux, élevé et animé par l'ironie.

Ce double caractère est sensible ; les deux fragments suivants en donneront une idée :

Le premier est une raillerie d'un des ridicules du vieux Morlaix, le plaisant récit d'une des folies dévotes de la ville au XVIIe siècle.

« Enfin, le R. P. Joseph s'ébranle, il se met en marche, il arrive à Rennes ; il arrive, et soudain on dépêche de Morlaix un guide pour conduire sa révérence et pour empêcher qu'elle ne s'égare en route. Le guide à son arrivée trouva le révérend déjà parti : il avait pris la route de Saint-Malo ; on écrit vite au correspondant, on le prie de veiller à la sûreté du révérend père, et, s'il veut venir par terre, de lui donner un guide. Le père comptait confier à la mer le dépôt chéri des vœux de Morlaix. Les vents contrarièrent long-temps sa révérence et retardèrent la satisfaction de la ville. Enfin, le prédicateur prit le parti de venir par terre. Conduit par son guide, déjà il est rendu au Ponthou, et aussitôt une députation solennelle court s'y rendre et le complimenter, accompagnée d'un nombre considérable de notables, de vivres et de rafraîchissements : c'est au milieu de toute cette pompe qu'il entre en triomphe à Morlaix, accompagné du frère Archange, suivi et précédé de toute la communauté et de tout ce qu'il y avait de mieux en ville. Il va se reposer dans son logement : il avait été préparé de longue main, avec toutes les commodités qu'une attention délicate peut imaginer : lits, matelas, oreillers, traversins, draps fins, et le tout neuf ; bois, chandelle, cuisine complète, huile, vaisselle, rien enfin ne fut oublié, et les détails en sont consignés dans les comptes du miseur. Des garde-corps furent placés le long des escaliers... L'histoire nous laisse ignorer si le prédicateur répondit par ses talents à une réception si brillante et à l'empressement qu'on avait témoigné pour l'entendre ; tout ce qu'on sait, c'est que la communauté, revenue de son enthousiasme, chicana le miseur sur les dépenses qu'elle avait ordonnées, et qu'il y eut procès pour leur allocation ; ce que l'on sait encore, c'est qu'au cours actuel le prix d'un capucin est à meilleur compte. »

C'est l'ironie, c'est le bon sens spirituel du XVIIIe siècle ; Voltaire aurait applaudi.

Le second fragment est un parallèle entre les désordres de la vieille municipalité et la bonne administration de la nouvelle ; c'est une conclusion sur les injustices de ses contemporains. C'est une parole d'une haute résignation, d'une tristesse fière et élevée, pleine de dignité éloquente. Daumesnil vit là tout entier. Il se console par l'espérance dans la justice de la postérité ; il a le regard sur l'avenir. C'est la ferme conscience d'un homme d'État. Il y a une beauté grave dans ce testament, dans cette page des derniers jours :

« La caisse de la ville était un arsenal commun où l'échevin et le jurat prenaient également des armes pour se combattre mutuellement. On voit avec une surprise mêlée d'indignation que pendant les six premières années de la construction de l'hôtel-de-ville, il en coûta à la ville 26,000 liv. qui feraient plus de 80,000 liv. de notre monnaie, en seuls frais de procédures ; le tiers du produit de la ferme de l'octroi seul, dans ces six années, s'évanouit ainsi pour le public, mais il ne fut pas perdu pour toutes les mains.

On pourrait citer plusieurs exemples semblables ; il vaut mieux les oublier : il faut en effacer le souvenir par l'administration fidèle, telle qu'elle se fait depuis quarante années, des revenus publics, et se souvenir toujours que la communauté n'en est que l'économe.

On ne doit pas s'attendre dans un ministère public à voir toujours approuver par le public ce qu'on fait pour lui ; on jouit rarement de l'estime de ses contemporains ; mais quand on suit ses devoirs, quand on fait ce qu'on peut, et qu'on fait ce qu'on croit le mieux, on a sa récompense en soi même, et le temps amène le reste. Malheur à qui n'a jamais été censuré.

Que ceux du moins qui pourraient refuser au zèle patriotique de la communauté les louanges qu'ils lui doivent, que ceux qui censurent ses entreprises parce qu'ils en désireraient d'un autre genre ou d'une utilité plus particulière pour eux, jettent les yeux sur l'administration ancienne de la ville, qu'ils jugent entre les deux et qu'ils disent de nous ce que diront nos neveux ; nous n'aurons alors rien à craindre de leur jugement. »

Tel est l'esprit, le style de cette œuvre, malheureusement inédite. C'est un devoir pour la municipalité de notre temps de publier ce livre utile, maintenant oublié et perdu dans les archives. Il lui faut payer cette dette de reconnaissance envers son illustre maire et son premier historien.

III.

Daumesnil est une des trois grandes figures de Morlaix avant la révolution. Albert-le-Grand, c'est le moine ; Charles Cornic, le corsaire ; le maire, c'est Daumesnil. C'est un type élevé. C'est le bourgeois, philosophe et réformateur ; l'homme d'état municipal, le Colbert de la commune morlaisienne.

Nouveau venu dans notre bourgeoisie, il la relève ; il lui verse la sève et la vie. Comme signe de race, il garde bien le goût des plaisirs, mais en le purifiant. Il répudia ses instincts vulgaires, il aima la culture de l'esprit ; il eut les passions élégantes et hautes, le culte des lettres et de la philosophie. Il correspondit avec Voltaire, mais cette correspondance a été perdue.

Perdues aussi sont les pages charmantes de sa jeunesse, ses fraîches impressions de vingt ans. Nous aurions aimé à connaître ses œuvres des premiers jours, à cueillir et à goûter les

fruits de son imagination printanière, à suivre ce brillant jeune homme dans les sentiers couverts de ses jeunes années.

Il aimait le monde, le plaisir et les lettres. Il se plaisait à écrire. Il recherchait la société des femmes, il se délassait dans la vie élégante des salons. Assis sur un sopha, il devisait près des dames avec une finesse, un tact et un esprit exquis. Il était aimable, il ravissait par sa grâce et sa distinction dans ces jeux légers de la parole. Il avait cet art de la causerie qui fut l'éloquence charmante du XVIII[e] siècle.

On voit encore à mi-côte d'une colline de Morlaix, dans la rue longue et étroite de Bourret, une vieille maison retirée au fond d'une cour, dominant la vallée. Le jardin descend la colline et court jusqu'à la rivière. Sur le bord opposé, au dessus d'un nid de peupliers, d'ormes et de saules étendant leurs ombres sur les prairies et les eaux, se dresse un édifice régulier et grave, l'hôpital. Ce paysage à la fois sévère et charmant est l'image de Daumesnil. Au milieu des arbres riants, au dessus de la poésie de sa vie littéraire, s'élève ainsi sa pensée sérieuse, son édifice austère, son œuvre d'ordre et de bon sens.

La vieille maison ressemblait à un manoir; c'était la retraite, la demeure de Daumesnil. Le soir, les bourgeois distingués s'y rendaient. On soupait joyeusement; Daumesnil était le causeur de ce cercle d'élite. On applaudissait là l'encyclopédie, on raillait les moines. Les dévotes détestaient ces bourgeois, elles les appelaient les *philosophes*.

La philosophie fut son enseignement. C'est elle qui donna à sa jeunesse gracieuse et légère la force et la gravité, c'est elle qui le rendit apte de bonne heure aux affaires sérieuses. Il maintint dans un juste équilibre ces deux qualités administrative et littéraire.

Dans son portrait se retrouve sa dualité, le maire et l'homme de lettres. La figure est noble, d'une haute distinction, le nez aquilin; dans ses yeux clairs, pénétrants et fins se joue un aimable sourire, il s'y mêle un peu d'ironie; la taille est cambrée, l'attitude élégante et ferme. Un manteau jeté en écharpe sur l'épaule l'encadre dignement. C'est à la fois de la force et de la grâce. On sent et l'administrateur et le philosophe de salon. A cette lumière de bon sens et d'esprit que jette son regard, à son port assuré, on reconnaît le bourgeois supérieur devinant l'avenir, marchant vers 89, l'homme du Tiers-État qui va monter à la tribune de la Constituante, briser le privilége et fonder la religion du droit.

Tel est Daumesnil. Voilà sa place et sa nature. C'est un représentant distingué du caractère, de la pensée, de l'esprit, des mœurs, des qualités et des aspirations de l'ancienne bourgeoisie. On sent en lui l'élévation, l'essor, l'avènement du Tiers-État.

Il aima la raison, le bon sens, les idées saines; il eut la haine de l'ignorance et du privilége, il eut le culte du droit. Par les croyances et les désirs, il fut de la révolution. Esprit élevé et sévère dans les affaires publiques, aimable et charmant dans la vie privée: *miscuit utile dulci*.

Il allia deux choses rarement unies dans la bourgeoisie: il eut l'intelligence des choses pratiques, puis le goût des lettres et de la philosophie. Il fut de la simple et forte race de la Constituante.

N'oublions pas cet homme. Il s'est éteint sans bruit, avec modestie, après toute une vie de bienfaits publics. Il y a dans cette destinée une beauté sobre et sans éclat que nous savons sentir et aimer. Il a été fort dans l'action et il a devancé son temps. Il eut dans une sphère étroite l'intelligence et le courage du pouvoir; l'initiative et le don de l'autorité. Il fut un des premiers dans la classe moyenne des esprits.

Sachons respecter sa mémoire. Il y aurait de l'injustice à ne pas être reconnaissant. Il faut l'Égalité devant l'histoire. Ne sacrifions rien aux hommes de génie; honorons aussi les hommes utiles.

C'est surtout le devoir de la jeunesse, qu'on accuse de dédain pour les choses sérieuses, de faiblesses d'imagination. On nous reproche d'aimer ardemment les rêves, l'éclat, la splendeur, la beauté, d'être trop ouverts à la séduction du génie...

Non, non, nous ne dédaignons pas les mérites pratiques, les qualités utiles. Nous n'avons pas perdu cette vertu du *respect* qu'un philosophe, qu'un sage de notre temps, Royer-Collard, regrettait avec tant de hauteur amère.

Et puisque aujourd'hui l'occasion nous est donnée de nous réhabiliter dignement, eh bien! nous la saisissons avec joie! C'est un plaisir pour nous de rendre justice à Daumesnil, de faire envers lui acte d'estime et de sympathie.

Il y a chez les gentilshommes un usage que nous aimons. On suspend dans la grand'salle du manoir les portraits des ancêtres. Qu'on place aussi dans la grand'salle de l'hôtel-de-ville le portrait de Daumesnil! C'est un ancêtre de la municipalité.

Nous avons fini. Nous nous devions de ne pas tromper cette ferme espérance qu'il avait dans l'avenir, de ne pas laisser la poussière de l'oubli effacer son nom. Il fut un bon citoyen. Imitons-le: souvenons-nous de ces hommes qui se sont dévoués à des travaux arides, qui se sont résignés à des tâches ingrates, qui ont vécu méconnus et obscurs dans l'ombre d'un hôtel-de-ville, et qui ont apporté dans les affaires publiques deux vertus qui sont sur les lèvres de tout le monde et dans le cœur du petit nombre, deux qualités, hélas! bien rares: le patriotisme et le bon sens.

Ch. Alexandre.

DAUVIN (Jean-Louis), — né à Brest le 3 jan-

vier 1771, entra dans la marine, comme chirurgien sous-aide-major auxiliaire, le 5 février 1794, servit quelque temps en cette qualité, et ensuite en celle de greffier de la police correctionnelle; ce titre lui est donné dans la relation de la cérémonie célébrée à Brest, le 20 prairial an VII, en mémoire de Bonnier, Roberjot et Jean Debry, cérémonie où il prononça un discours en l'honneur de ces victimes de la perfidie autrichienne. Plus tard, il exerça les fonctions d'avoué près le tribunal civil de Brest et d'assesseur au tribunal des douanes de la même ville. Les tribunaux des douanes ayant été supprimés, il resta sans emploi jusqu'au 19 janvier 1817, époque où il fut nommé greffier des tribunaux maritimes du port de Brest. Il mourut en cette ville le 27 décembre 1818. Il est auteur des ouvrages suivants : I. *Manuel des jurés, ou lettres instructives sur le nouveau jury français, la manière de le former et le convoquer, et sur les fonctions et les devoirs des jurés*. Brest, F. M. Binard, 1811, in-8°. II. *Essais topographiques, statistiques et historiques sur la ville, le château, le port et la rade de Brest*. Brest, P. Anner, 1816, in-8°. Dauvin est loin d'avoir tiré de son sujet le parti qu'il offrait. Son opuscule (160 p.) peut se diviser en deux parties dont la première n'est, à bien dire, qu'un simple extrait des indications que renferme l'histoire de Bretagne sur la ville de Brest. La seconde partie, où abondent, soit des descriptions oiseuses, soit des détails sur des personnages de peu d'importance, n'offre pas les moyens de suivre le développement maritime et municipal de Brest. Il est aussi auteur de quelques petites pièces de vers insérées dans la *Muse bretonne*. P. L...t.

DAVID, de Dinan ou **Dinant** (comme on l'a souvent écrit par erreur, même en Bretagne), sectateur de l'hérésiarque Amaury de Chartres, clerc et ensuite professeur à l'Université de Paris, lequel vivait dans le XIIIe siècle, ne doit être confondu ni avec Georges David, peintre de Gand en 1525, et fondateur de la secte des *Davidiques* ou *Davidisses*, ni avec François Davidi, socinien célèbre, mort en 1579. David de Dinan, dont il est parlé dans les *Tablettes chronologiques* de 1744 et le 3e volume des *Éléments de l'Histoire* (Paris, 1745, 4 vol.), partageait toutes les opinions d'Amaury, qui attaquait la présence de J.-C. dans l'Eucharistie, rejetait les sacrements, et admettait un Dieu en trois personnes ayant successivement gouverné le monde. Cet hérésiarque poussait la folie jusqu'à prétendre que le règne du Père avait duré tout le temps de la loi mosaïque, que celui du Fils subsistait depuis le commencement de la loi évangélique, et devait expirer à la fin du XIIe siècle, pour laisser le gouvernement de l'univers au Saint-Esprit jusqu'à la consommation des siècles. Le disciple alla encore plus loin que le maître : il prétendit que Dieu est la matière première de tous les êtres. M. Odorici, bibliothécaire de la ville de Dinan, qui nous a signalé ce personnage, l'a vainement cherché dans l'ouvrage intitulé *Bibliotheca belgica, sive Virorum in Belgio vitâ et scriptisque illustrium catalogus; librorumque nomenclatura continens scriptores, à clarissimo viro Valerio, etc., usque ad annum* 1680; 2 vol. grand in-4° avec portr. M. Odorici en conclut que David était de Dinan en Bretagne, et non de Dinant en Belgique. Cette conjecture est confirmée par la mention que fait l'abbé Combalot dans son *Essai sur l'histoire de la Philosophie*, d'un David de Dinan (sans *t*), qu'il indique comme vivant au moyen-âge. P. L...t.

DAVID (Pierre), — de Lannion, peintre sur verre, vivait à la fin du XVIIe siècle, comme nous l'apprend M. Anatole Barthélemy, dans un mémoire soumis au congrès de l'Association bretonne tenu à Saint-Malo au mois de septembre 1849. Il travailla aux vitraux de plusieurs des chapelles de la cathédrale de Tréguier, et en 1681 il exécuta des vitraux peints, couverts des blasons de la famille d'Olivier, sieur du Plessix et gouverneur de Saint-Brieuc. P. L...t.

DEDRAIN (René), — docteur en droit et avocat au présidial de Cahors, dans le Quercy, né à Nantes dans le XVIe siècle, a commenté l'ordonnance de Moulins dans un ouvrage publié sous ce titre : *Ordonnances de Charles IX, faites à Moulins, en l'assemblée des Etats, en* 1566, *avec les commentaires latins de René Dedrain;* Paris, Pierre Lhuillier, 1571, in-8°. On ignore le lieu et l'époque de sa mort. P. L...t.

DEFERMON DES CHAPELIÈRES (Joseph, comte), — naquit en 1756 à Rennes (Ille-et-Vilaine). Destiné par ses parents à la carrière du barreau, il fit en peu de temps des progrès rapides dans l'étude du droit. Il était très-jeune encore lorsqu'il fut pourvu d'une charge de procureur au Parlement de Bretagne. Son savoir et son intégrité lui concilièrent bientôt l'estime de ses concitoyens, en dépit des préventions défavorables que suscitait alors la profession qu'il avait embrassée. Né avec un esprit indépendant, Defermon embrassa avec ardeur les principes philosophiques et les idées de réforme qui déterminèrent l'explosion du grand mouvement national de 1789; aussi, lors de la lutte entre la magistrature bretonne et les ministères de Calonne et Loménie de Brienne, le jeune procureur se prononça-t-il énergiquement en faveur des Parlements, qu'il considérait alors comme les seuls organes légaux de l'opinion publique. Ses talents, son patriotisme le firent nommer député aux États-Généraux par le Tiers-État de la sénéchaussée de sa ville natale. Ses commettants ne tardèrent pas à se féliciter de leur choix.

Membre actif de divers comités de l'Assemblée nationale, il contribua à la préparation de presque toutes les mesures importantes qui furent proposées à cette époque, et bien souvent il en soutint l'adoption à la tribune. Convaincu de la nécessité des réformes économiques, il demanda, le 4 janvier 1790, la réduction des pensions qui s'élevaient à plus de mille écus. Quoique ses sympathies fussent acquises aux franchises de la Bretagne, il pensa néanmoins que les priviléges particuliers des provinces devaient disparaître en présence des besoins d'une réforme générale. Ce fut pour arriver à l'application de ce principe qu'il dénonça, le 13 janvier, la résistance du Parlement de Rennes à l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale, et qu'ayant renouvelé sa dénonciation le 13 février suivant, il fit adopter la formation d'un tribunal provisoire, et la suppression du traitement des magistrats qui refusaient d'obéir aux décrets des 15 décembre et 7 janvier précédents. Le 3 mars, l'Assemblée, sur sa demande, abolit toutes les corvées, excepté les corvées réelles, et le lendemain il s'opposa à la création de tout tribunal d'exception. De plus en plus convaincu que les grands corps de judicature ne pouvaient désormais qu'entraver la marche de cette révolution qu'ils avaient eux-mêmes provoquée, il en demanda l'entière suppression. Le 27 mai, il s'opposa à la création de tout tribunal d'exception, et à quelque temps de là, il parla contre l'institution du jury, dans la crainte qu'il n'y eût pas assez d'instruction chez tous les hommes qui seraient appelés à en faire partie. Le 31 juillet, il demanda que l'on joignît les auteurs des *Actes des Apôtres* et de la *Gazette de Paris* à Marat et à Camille Desmoulins, dénoncés comme écrivains incendiaires. Le 7 août 1790, il vota pour que le comité des recherches fît connaître les charges existant contre les députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre. Au mois d'octobre 1790, il proposa sur les impositions personnelle, foncière et mobilière, leur répartition, les droits d'enregistrement, la vente des biens nationaux, etc., divers projets qui furent presque entièrement sanctionnés. Le 21 décembre suivant, il vota pour la liquidation des offices ministériels, d'après les évaluations faites en exécution de l'édit de 1771. Vers la même époque, et dans les premiers mois de 1791, il s'occupa activement de toutes les questions concernant la marine; il proposa une organisation du service naval, obtint des subsides pour la continuation des travaux de Cherbourg, des encouragements pour les pêches, des augmentations de solde et des pensions pour les marins, et proposa des mesures relatives à la police de la navigation, l'institution des cours martiales, la répression de l'insubordination, etc. Ce fut sur sa proposition que l'Assemblée décréta, le 22 avril 1791, l'impression du *Voyage de Lapérouse*, ainsi que l'armement de deux gabarres pour aller à la recherche de ce célèbre navigateur, et qu'elle vota, le 9 juin suivant, la somme nécessaire pour l'impression des *Tables horaires* de Lalande. Après l'arrestation du roi à Varennes, Defermon fit admettre Rochambeau au sein du comité militaire. Il proposa en outre, le 22 juin 1791, de rappeler tous les députés absents, afin qu'aucun d'eux ne pût se soustraire aux obligations qui leur seraient probablement imposées par les exigences des événements. Le 19 juillet, il fut élu président, et sut conserver de la dignité et de la modération au milieu de l'agitation tumultueuse qui régnait alors dans les séances. Dans la séance du 22 août, il demanda que le mot *à dessein*, qui se trouvait dans le premier paragraphe du décret sur les délits commis par la voie de la presse, fût remplacé par le mot *formellement*, consacré dans les décrets déjà rendus sur la répression des provocations à la désobéissance aux lois : « Je demanderais, dit-il, que le premier paragraphe fût rédigé ainsi : « Nul homme ne pourra être recherché ou poursuivi pour raison des écrits qu'il aura fait imprimer ou publier, si ce n'est qu'il ait provoqué *formellement* la désobéissance à la loi par des actes qu'elle aura déclarés crimes ou délits. » Le 21 septembre de la même année, il vota pour que les hommes de couleur nés libres fussent admis à jouir des droits de citoyen. Il fit ensuite rendre deux décrets, l'un sur la fabrication et la vente des poudres et salpêtres, l'autre sur l'enregistrement.

Après la dissolution de l'Assemblée constituante, dont les membres ne pouvaient être réélus, Defermon vécut éloigné du théâtre principal des événements. Il n'en continua pas moins, dans la vie privée, de se montrer le zélé partisan de la liberté, de défendre tout ce qui lui parut juste, vrai, honorable. Aussi ses compatriotes d'Ille-et-Vilaine le nommèrent-ils député à la Convention nationale. Le 5 novembre 1792, il fut élu secrétaire de cette assemblée. Devenu président, le 1er décembre suivant, et appelé en cette qualité à diriger les débats du procès de Louis XVI, il demanda qu'un siége fût disposé à la barre pour ce prince, qu'il interrogea le 11 décembre. Sa conduite, pendant tous les débats, fut pleine de noblesse, de convenance et d'humanité. Cette conduite le fit accuser, par Jullien de la Drôme, de partialité et même de connivence avec les défenseurs du roi. Les jours qui précédèrent la fameuse séance du 26 décembre, dans laquelle on décréta les formes à suivre dans le jugement, furent surtout pénibles pour Defermon. Comme président, il était journellement obsédé par les amis de l'ancienne royauté, et il croyait de son devoir de ne refuser sa porte, à aucune heure de jour ni de nuit, aux défenseurs du roi. Cette condescendance lui valut les plus furieuses attaques dans le sein de la Convention, et la montagne tout entière tenta un jour de l'arracher du fau-

teuil ; mais, soutenu de la voix éloquente de Lanjuinais, il fut parfait de contenance et de fermeté ; et, comme il l'avait promis à M. de Malesherbes, il sut maintenir l'ordre et le respect à la loi. Préparé d'ailleurs à ces rudes événements, et sollicité chaque jour par MM. Tronchet et de Malesherbes d'assurer la vie du roi que ses défenseurs croyaient menacée, il leur répondit, en leur donnant un sauf-conduit personnel, que, connaissant l'immensité de sa tâche, il était résolu à l'accomplir, et qu'il ferait son devoir *tout entier*... Lors du jugement, il vota la détention et le bannissement, et demanda l'appel au peuple, disant qu'il croyait devoir limiter ses pouvoirs ; que, comme législateur, il ne pouvait voter la peine de mort ; qu'homme, il ne croyait pas avoir le droit d'ôter la vie à son semblable. Ses efforts ayant été sans résultat, il demanda aussi inutilement le sursis à l'exécution. Le 31 mai, il proposa d'appeler les autorités de Paris au sein de la Convention, menacée par les sections insurgées. Le lendemain, il s'opposa au décret qui cassait la commission des douze. Lorsque Lanjuinais, son ami, fut accusé d'avoir fomenté une contre-révolution dans le chef-lieu de son département, Defermon repoussa la ridicule imputation faite à ce grand citoyen, en répondant par ce peu de mots aux interruptions de la Montagne : « Je » dois dire à l'assemblée que j'ai reçu un paquet » ouvert ; mais on a eu la bonté d'y laisser une » lettre, dans laquelle on annonce que l'on a » chassé de Rennes un nommé Bernard, accusé » et convaincu de friponnerie dans les fournitures » publiques. Voilà la contre-révolution de Rennes. » Le 11 juin 1793, il défendit les Girondins arrêtés le 31 mai, demanda leur mise en liberté, et fut lui-même, le 18 juillet suivant, accusé par Levasseur, de la Sarthe, avec les députés fédéralistes réfugiés dans le Calvados, pour une lettre écrite à ses concitoyens d'Ille-et-Vilaine. Sur son refus de paraître à la barre pour se justifier, il fut déclaré traître à la patrie et mis en accusation comme signataire des protestations des 6 et 19 juin. Obligé de se soustraire par la fuite aux poursuites des jacobins, il erra assez long-temps dans la Bretagne, et finit par trouver un asile dans la paroisse de Campénéac, auprès de Ploërmel, où il se tint caché jusqu'au mois de frimaire an III, époque à laquelle les représentants Guezno et Guermeur arrivèrent dans l'Ouest, chargés d'une mission de paix dont l'un des premiers actes (arrêté du 27 frimaire — 17 décembre 1794) fut de rendre la liberté à leurs collègues Lanjuinais et Defermon. Les persécutions qu'avaient essuyées ces deux grands citoyens ne les firent point renoncer aux principes de justice et de modération qu'ils avaient professés à la tribune nationale. Rentré au sein de la Convention et réhabilité dans ses fonctions, Defermon prit une part active à tout ce qui fut tenté pour la pacification des départements de l'Ouest. Sa connaissance des lieux et des hommes lui fournit les moyens d'être utile à bien des familles. Il combattit avec une égale énergie les partisans de la terreur et ceux de la royauté. Cependant, devenu membre du comité de salut public, il adopta pendant quelque temps le système des plus fougueux réacteurs ; mais, lorsqu'il s'aperçut que les républicains de toutes les nuances finiraient par être indistinctement sacrifiés, tandis que les royalistes resteraient seuls debout sur les débris de tous les partis qui avaient embrassé la cause de la révolution, il recula subitement devant les conséquences de ce système, et il se rallia au parti démocratique. Il n'en fut pas moins accusé, lors de la conspiration de Lemaître, d'avoir montré des dispositions favorables au rétablissement de la monarchie.

Après la clôture de la Convention, Defermon entra au conseil des Cinq-Cents. Comme dans les précédentes législatures, il travailla assidument dans les comités, et s'occupa plus particulièrement des questions de finances. Il défendit d'abord le système des banques ; parla sur un projet de résolution relatif aux acquéreurs de biens d'émigrés ; proposa la suspension de la vente des domaines nationaux ; fit résoudre le mode d'exécution de la loi sur le paiement des contributions ; proposa un projet de modification à l'emprunt forcé ; improvisa un discours sur les mandats territoriaux ; opina pour simplifier la liquidation des pensions ; repoussa les accusations dirigées contre le Directoire, pour avoir traduit devant un conseil de guerre des fournisseurs infidèles ; enfin obtint le rétablissement des droits d'entrée et celui de la vente exclusive du tabac.

A sa sortie du Conseil, en 1797, Defermon fut nommé commissaire de la trésorerie nationale. Après avoir secondé de tout son pouvoir la révolution du 18 brumaire, il fut ainsi désigné par Regnault de Saint-Jean d'Angély à l'attention du premier consul : « Membre distingué » des assemblées nationales, il a des mœurs » pures et simples ; sa probité est irréprochable, » sa moralité ne s'est jamais démentie. Il a » beaucoup de facilité dans le travail et des » connaissances étendues sur les parties les » plus importantes de l'administration ; il a appelé de ses vœux et aidé de tous ses moyens » le 18 brumaire. » Devenu membre du Conseil d'Etat, Defermon s'y fit remarquer à la fois par son habilité financière et par son dévoûment au premier consul, qui le créa, le 14 juin 1802, directeur-général de la liquidation de la dette publique, et lors de son avénement à l'empire, intendant-général, de la couronne. Nommé, en 1807, ministre d'Etat et l'un des principaux directeurs des finances, il les administra avec une excessive rigueur envers les contribuables et les créanciers de l'Etat, parmi lesquels figuraient des porteurs de titres dont l'origine était

ou suspecte ou le résultat d'opérations ruineuses pour l'Etat. Il fit même emprisonner quelques-uns de ces créanciers, tels qu'Armand Séguin, Ouvrard, etc. Les agioteurs auxquels il faisait ainsi une guerre à outrance, ne pouvant se venger de lui que par des quolibets, la seule arme dont le pouvoir de l'époque leur permît de disposer, firent ce jeu de mots sur son nom et sa rigidité : *Fermons la caisse.* Que les accusations dirigées contre Defermon fussent fondées ou le résultat de la seule malveillance, ce qui est hors de doute, c'est que les hommes même qui l'ont attaqué avec le plus d'animosité n'ont jamais articulé la moindre plainte contre sa probité. Il n'est pas surprenant, d'après ce caractère, que Napoléon, qui se connaissait aussi bien en hommes qu'en économie privée et politique, l'ait appelé à exercer une si grande influence sur l'état de la fortune publique. On peut voir, du reste, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, par le souvenir que l'Empereur avait conservé de sa probité et de ses services, quelle fermeté imperturbable il sut apporter dans l'exercice de ses devoirs en présence même de celui qui resta si long-temps sans contradicteurs. Aussi l'Empereur s'en étonnait-il lui-même, et parlant à M. de Las-Cases des membres du Conseil d'Etat, il n'hésitait pas à dire que Defermon était celui de tous qui avait osé le plus librement le contredire. C'est, au reste, dans le sein de ce même conseil qu'il sut faire prévaloir les raisons qui, de tout temps et dès l'Assemblée constituante, lui avaient paru de nature à décider l'entière confection du canal de Bretagne, dont l'exécution lui est due en partie.

Après les désastres de la campagne de Russie, il proposa au Sénat et fit décréter une levée de 180,000 hommes à prendre sur la conscription de six années, et la création de quatre régiments de gardes-d'honneur, en motivant une telle levée sur la défection de la Prusse qui la rendait nécessaire. « Nous ne nous dissimulons » point, dit-il, tout ce que peut avoir de pénible » un appel aux classes arriérées ; mais, quel » est le citoyen français qui ne sente pas qu'il » est préférable de faire aujourd'hui un effort » qui en évite pour l'avenir de plus grands dont » on ne pourrait pas attendre le même résultat? »

Defermon vécut loin des affaires pendant la première Restauration ; mais Napoléon, à son retour, le fit entrer dans le Conseil d'Etat. Nommé directeur-général de la caisse de l'extraordinaire, il signa, comme président de la section des finances du Conseil d'Etat, la délibération du 25 mars 1815, dont le but était de prouver la nullité de l'abdication de l'Empereur, d'établir que la souveraineté résidait dans le peuple français et qu'ainsi l'on avait eu le droit d'expulser Louis XVIII, dont il accusait la loyauté et la conduite. Il fut élu député de l'Ille-et-Vilaine à la Chambre des représentants, où il se prononça fortement contre la maison de Bourbon, déclarant l'un des premiers, après l'abdication de Napoléon, qu'il reconnaissait Napoléon II pour empereur. Le Gouvernement provisoire ayant été installé pendant qu'on traitait avec les puissances alliées, il s'aperçut que Fouché, au lieu de soutenir Napoléon II, s'était rapproché des Bourbons, et il lui reprocha durement de trafiquer du sang et de la liberté des Français. A la séance du 23 juin, il appuya la proposition de M. Dupin, tendant à imposer aux membres du Gouvernement provisoire le serment de fidélité aux lois et à la nation ; puis celle de M. Durbach, qui demandait que tous les actes des membres du Gouvernement fussent contresignés par un ministre qui serait responsable. Le 28 juin M. Malleville ayant été dénoncé comme auteur d'une brochure dans laquelle il se prononçait pour le rappel des Bourbons, Defermon tenant le milieu entre ceux qui voulaient l'ordre du jour pur et simple sur la dénonciation et ceux qui proposaient contre ce représentant les peines du réglement, demanda l'ordre du jour motivé. Le 6 juillet, dans la discussion sur la Constitution, parlant de l'article 29 relatif aux ministres d'Etat dont on proposait la suppression, il s'attacha à démontrer que dans un grand Etat ils sont indispensables, comme mettant les ministres à portefeuille, si chargés de détails, à même de ne plus être à la discrétion des chefs de bureau pour les affaires les plus importantes. Du reste, il protesta en terminant, qu'il ne voulait plus être ministre d'Etat, et que ni lui ni ses collègues n'avaient jamais touché que le traitement de conseiller d'Etat. Après le retour du roi, Defermon, compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, et banni par celle du 17 janvier 1816, se retira à Bruxelles. Rentré en France en 1822, il n'occupa aucun emploi public jusqu'à sa mort arrivée à Paris le 15 juillet 1831, sans qu'il eût pris part à la Révolution de Juillet. Il appartenait à la Légion-d'Honneur comme membre depuis le 9 vendemiaire an XII, et comme commandeur depuis le 25 prairial suivant. En 1808, l'Empereur lui avait conféré le titre de comte avec une dotation de dix mille francs sur le domaine de Cloetre, et le 3 avril 1813, il l'avait nommé grand-croix de l'ordre de la Réunion. On a de lui une brocure intitulée : *Observations du comte Defermon sur les dénonciations et accusations portées contre lui.* Paris, imp. de Doublet, 1815, in-8° d'une feuille 1/4. C'est une réponse aux plaintes des créanciers de l'Etat, dépouillés en 1811, par suite du décret du 21 février 1808, plaintes qui s'étaient reproduites avec véhémence sous la première Restauration.

A. D.

DEGLAND (JEAN-VINCENT-YVES), — né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 20 janvier 1773, était fils d'un médecin. Après avoir d'abord

exercé la profession paternelle, il montra pour la botanique une vocation que le savant Desfontaines se plut à seconder. Étant allé achever ses études médicales à Montpellier, Degland, qui avait déjà visité l'ouest et le nord de la France, fit dans les départements méridionaux des recherches qui valurent à la Flore française quelques espèces nouvelles. Le 25 prairial an VIII (14 mai 1800) il subit la dernière épreuve exigée pour acquérir le titre de médecin. La matière de sa thèse fut cette belle question de physiologie végétale : *La sève circule-t-elle dans les plantes à l'instar du sang dans certaines classes d'animaux?* L'opinion mixte qu'il soutint se trouve à peu près confirmée par des observations récentes.

Nommé en 1803, professeur de mathématiques et d'histoire naturelle au lycée de Rouen, sur la recommandation de Cuvier, il revint à Rennes vers la fin de 1807. Sa ville natale lui avait fait une proposition qu'il s'était empressé d'accepter, celle de recréer le jardin des plantes et d'y professer la botanique. Son premier soin fut de reconstituer ce jardin. Il ouvrit ensuite des cours de botanique pendant l'été, et de minéralogie ou de zoologie pendant l'hiver. Ce double enseignement continua jusqu'en 1815, époque de la suppression du Museum de Rennes. Degland n'a publié qu'un essai sur les carex ou laiches, *de caricibus Galliæ indigenis tentamen*. Cet opuscule, vraiment remarquable par la disposition des espèces, le choix des coupes, la netteté des phrases descriptives et l'exactitude de la synonymie, fut accueilli avec beaucoup de faveur. On le trouve inséré dans la seconde édition du *Flora gallica*, que M. Loiseleur Deslongchamps fit paraître en 1828. Ce botaniste, dans la flore en question, mentionne une monographie inédite des graminées de la France, par son ami Degland, qui s'était longtemps occupé de l'étude de cette importante famille. A la suite d'une excursion que Degland fit, au commencement de l'automne de 1840, sur le littoral de l'Ille-et-Vilaine, pour achever une flore de ce département, il revint malade à Rennes et y mourut le 19 février 1841.

P. L...t.

DEIN (Paul-Louis-Marie, Baron), — né à Retiers (Ille-et-Vilaine), le 24 février 1768, et son frère Olivier-Constant, terminaient leurs études à Rennes quand la France fit un appel à la jeunesse pour défendre ses frontières menacées. Leur troisième frère, mort curé de Retiers, était dans les ordres.

Les jeunes volontaires Rennais, parmi lesquels se trouvaient les frères Rapatel, dont l'un est aujourd'hui lieutenant-général, choisirent Dein pour leur chef, et voulurent lui donner pour lieutenant son frère, qui refusa. Ils se dirigèrent sur les frontières. Dein entra, le 5 août 1792, dans le 17e bataillon de volontaires nationaux, lequel, après avoir été embrigadé avec le 1er bataillon du 71e régiment d'infanterie, ci-devant Vivarais, et le 8e bataillon de Paris, forma, en l'an II, la 131e demi-brigade, amalgamée, à l'organisation de l'an IV, dans la première d'infanterie de ligne, devenue, en l'an XII, premier régiment de la même arme. Dès son arrivée à l'armée, le 24 septembre suivant, Dein fut promu capitaine-adjudant-major de ce corps, et servit en cette qualité, en 1792 et 1793, à l'armée du Nord, sous les généraux Dumouriez, Dampierre, Custine et Houchard. Il était à l'affaire du Texel lorsque les vaisseaux ennemis, pris par les glaces, furent enlevés à la baïonnette par l'infanterie française.

Nommé capitaine de grenadiers, à l'âge de vingt-cinq ans, le 1er octobre 1793, il fit partie des armées du Nord, du Rhin et du Danube, sous les ordres de Pichegru, Moreau, Joubert et Jourdan, jusqu'à l'an VII.

Le 25 prairial an II, il fut mis à l'ordre du jour de l'armée pour une action qui témoigne de la fermeté et du sang-froid par lesquels il se faisait particulièrement remarquer dans les circonstances difficiles. La brigade du général Salm était en retraite de Rousselaer à Menin. L'ennemi, en forces bien supérieures, avait mis du désordre dans la colonne française. Le capitaine Dein se porta immédiatement à l'arrière-garde avec sa compagnie, qu'il maintint ferme et en bon ordre. Il soutint ainsi la retraite, et, par le calme et l'énergie de sa contenance, il permit de rétablir la colonne, qu'il suivit sans se laisser entamer.

Le 16 floréal an VII, à la fameuse bataille de Zurich, il fut blessé d'un coup de feu à la jambe droite, et, le 15 prairial suivant, devant la même place, il sauva, par son courage et par sa présence d'esprit, une batterie de deux pièces de quatre. Les tirailleurs ennemis avaient pénétré sur la route qui communiquait à une redoute dont la conservation était nécessaire pour faire passer l'artillerie. La redoute, à moitié armée, était cernée par l'ennemi. Le capitaine Dein s'aperçoit que l'officier d'artillerie, désespérant de sauver ses pièces, va les dételer et les enclouer; aussitôt il s'élance sur la redoute, ordonne à l'officier de tenir ses pièces prêtes à marcher; laisse un détachement dans la redoute, fond avec le reste de sa troupe sur l'ennemi, balaie la route et fait passer les pièces. Mais, pendant ce temps, la redoute avait été prise. Résolu à la reprendre à tout prix, Dein se retire un peu en arrière pour rassembler son monde et retourner à la redoute, qu'il emporte. Assailli de nouveau, il est obligé de céder au nombre et d'évacuer cette position. Mais, sans perdre de temps, il revient à la charge, et, avant la fin du jour, il s'empare de nouveau de la redoute, que, cette fois, il finit par garder. Dans cet engagement où il fut, à deux

reprises, acculé jusque sous les murs de Zurich, il reçut une balle à la jambe.

Chef de bataillon, le 12 messidor suivant, il fit partie de l'armée de Moreau et d'une des divisions de cette armée qui, franchissant les Alpes à travers mille périls, parvint à rejoindre l'armée d'Italie dans les plaines de Marengo.

Après la cessation des hostilités, il tint garnison à Vérone et à Brescia, devint major du 15e régiment d'infanterie de ligne, le 11 brumaire an XI, et alla rejoindre à Brest le dépôt de son nouveau corps. Nommé membre de la Légion-d'Honneur, le 4 germinal an XII, il fut attaché au camp de Saint-Renan, sous les ordres du général comte Delaborde. Ce fut à cette époque qu'il se maria avec Mlle Louise de Carné.

Nommé colonel de son régiment, le 28 juin 1808, il partit pour les armées d'Espagne et de Portugal, où il servit, de 1808 à 1812, sous les ordres des maréchaux Bessières, Soult, Davoust, Marmont et du général Reynier.

A la bataille de Burgos, le 10 novembre 1808, le 15e de ligne se fit tout particulièrement remarquer, et contribua puissamment à culbuter l'armée ennemie, commandée par le général Belvédère. La brigade dont il faisait partie avait enlevé quarante canons. C'est à cette occasion que le bulletin officiel, après avoir fait l'éloge du général Mouton (depuis maréchal de Lobau), dans la division duquel se trouvait le 15e de ligne, ajoutait : « Il est vrai que cette division » est composée de corps dont le nom seul est » depuis long-temps un titre d'honneur. » Ce témoignage fut confirmé par le général Mouton, lorsqu'en remettant sa division au général Merle, il lui dit : « Voici le 4e et le 15e régiments; avec » eux vous pouvez faire le tour du Monde. » L'Empereur lui-même félicita le colonel Dein devant les rangs et lui adressa ces paroles : « C'est très-bien, colonel, demain votre décora- » tion sera jaune. Présentez-moi une liste de che- » valiers. » Effectivement, quatre jours après, le 12 novembre, il reçut son brevet d'officier de l'ordre.

Le 30 mars 1809, à la prise d'Oporto, le 15e de ligne et son colonel fut l'objet de mentions spéciales. Le corps d'armée dont le régiment faisait partie enleva vingt drapeaux, deux cents pièces de canon en batterie et trente bâtiments anglais. Lors de la reprise de cette ville par les Anglais, le 12 mai suivant, le 15e de ligne et le 4e léger assurèrent la retraite de l'armée; restés seuls dans la ville, ils firent tête à l'ennemi qui débordait de toutes parts, pendant que les Français se retiraient. L'intrépidité de ces deux régiments empêcha un grand désastre. Le colonel Dein était sur une place, protégeant les rues par lesquelles s'opérait la retraite. Accablé par le nombre, il ne recula pourtant que quand le reste de l'armée eut eu le temps de se reformer en arrière. Il se disposait à faire lui-même sa retraite par l'un des faubourgs, lorsqu'un parti de cavalerie arrivé tout à coup, ventre à terre, en criant : *Place! place!* On croit que ce sont des Français, et l'on ouvre les rangs; mais ce sont des cavaliers anglais qui sabrent aussitôt à droite et à gauche. L'un d'eux assène un coup de sabre au colonel Dein, qui heureusement l'évite par un bond de son cheval, mais aux dépens d'un pauvre sapeur. Aussitôt, et tout en luttant l'épée à la main, le colonel reforme son régiment, fait fermer les rangs, cerne les cavaliers, qui sont tous passés au fil de la baïonnette, et rejoint l'armée en bon ordre.

Par décret du 15 août 1810, Dein fut créé baron et reçut une dotation dans la province de Fulde.

Au mois d'octobre de la même année, l'armée française attaqua les lignes fortifiées de Torres-Vedras, dans lesquelles s'étaient retranchés les Anglo-Portugais, qui les regardaient comme imprenables. Voici la description qu'a donnée d'une partie de ces lignes le lieutenant-général Charles-William Wane, marquis de Londonderry, dans son *Histoire de la guerre de la Péninsule, années* 1808 *et suivantes* (t. 2, p. 132) : « La droite de la ligne s'appuyait sur les collines d'Alhandra, dont le sommet était couvert » de redoutes formidables, et était protégé par » douze chaloupes canonnières à l'ancre dans » le Tage. On avait pratiqué des escarpements » sur la façade de ces collines et détruit les » routes ou sentiers qui y conduisaient, de manière qu'on pouvait compter que cette posi- » tion était imprenable. Sur la gauche de ces » hauteurs se trouvait un profond ravin appelé » le *Pas de Maltao*, dont la gorge était bloquée » par deux fortes redoutes, et il était dominé » d'un côté par ces mêmes hauteurs, et de l'au- » tre par les collines d'Armeda; les unes et les » autres étaient couvertes d'escarpements et » avaient été rendues inaccessibles par d'autres » moyens; elles communiquaient avec le centre » de la position par une haute montagne, cou- » ronnée par une redoute encore plus spacieuse » qu'aucune autre de la ligne. Comme cette » montagne s'élève au-dessus du village de *So-* » *bral*, dont le château domine entièrement la » grande route de Lisbonne, il était impossible » à aucun corps de troupes d'essayer de passer » dans cette direction. Il y avait encore sur la » gauche de cette redoute des éminences éle- » vées et brisées qui dominaient Zebreira, et » qui s'étendaient, sous une forme imposante, » jusqu'à Pataneira. Derrière ce village est situé » un profond ravin, auquel succèdent d'autres » collines, qui couvrent les routes de Ribaldecia à Exara de los Cavalleiros et de Lisbonne, » tandis que sur la gauche du tout une haute » montagne remplit l'espace qui est entre ces » routes et Torres-Vedras. Telles sont les prin- » cipales localités de cette position. On peut voir, » abstraction faite de tout ce que l'art y avait » pu ajouter, qu'il serait assez difficile d'en

» trouver de plus fortes; et lorsqu'on saura de » plus que toutes les pentes étaient escarpées et » formées d'aspérités rocailleuses; que des vi» gnes et de profonds ravins en couvraient le » front; que lorsque les obstacles naturels étaient » faibles ou paraissaient moins insurmontables, » la main de l'homme y avait suppléé; on se » convaincra qu'une armée placée dans une si» tuation semblable pouvait défier toutes les » forces de l'Empire français de venir l'inquié» ter sérieusement, à moins toutefois qu'elle ne » manquât à ses devoirs. »

Le 10 octobre 1810, à l'attaque du plateau qui aboutit au village de Coxeiras, à la droite de celui de *Sobral*, indiqué dans la description ci-dessus, toute une division anglo-portugaise étant venue soutenir le bataillon qui occupait le plateau, le général Solilhac allait être forcé de rétrograder lorsque le colonel Dein, à la tête de son régiment, vint rétablir le combat. Chargeant l'ennemi à la baïonnette, il ordonne au capitaine Rouyre de s'emparer, avec cinquante voltigeurs, d'une redoute établie entre Alenquer et *Sobral*, et défendue par trois cents Anglo-Portugais. La prise eut lieu, mais le capitaine Rouyre ayant eu le bras cassé, l'ennemi, revenu en force, le délogea. Chargeant de nouveau à la baïonnette, le colonel enleva une seconde fois la redoute, et obligea l'ennemi à rentrer en désordre dans ses retranchements, laissant au pouvoir des Français un grand nombre de blessés et de prisonniers, et la possession du plateau, que le colonel Dein conserva jusqu'au 15 novembre suivant, époque où l'armée française fut obligée de se replier sur Santarem.

Le colonel, après avoir continué de prendre, jusqu'en 1812, une part honorable aux opérations des armées d'Espagne et de Portugal, fut contraint d'abandonner le théâtre de la guerre, par suite d'une ophtalmie très-intense, occasionée par un coup de poignard qu'il avait reçu au-dessus de l'œil gauche. Sa carrière militaire se trouva ainsi interrompue, au moment où il allait vraisemblablement recueillir le prix de sa bravoure. A son retour en France, il fut nommé, le 13 août 1812, colonel-commandant de l'école Saint-Cyr, d'où il passa au commandement des Côtes-du-Nord et du Morbihan, qu'il exerçait en 1814.

Mis en non activité en 1816, il se retira à sa campagne de Maillé, en Plounevez-Lochrist (Finistère), et y rendit, par son exemple, de grands services à l'agriculture. Ses méthodes d'exploitation, modèles de sage et lucrative culture, sans témérité d'innovation, trouvèrent parmi les cultivateurs des environs quelques imitateurs qui, dérogeant à leurs habitudes routinières, recueillirent le prix de ses leçons. Son titre de baron lui fut confirmé par lettres-patentes du roi, du 2 avril 1822, et au mois de juillet suivant, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et retraité comme maréchal-de-camp honoraire. Il est mort à sa campagne le 31 mars 1831.

Les qualités distinctives du colonel Dein étaient le courage de sang-froid, la fermeté, l'esprit d'ordre et celui d'organisation. Ainsi, pendant cette guerre désastreuse de la Péninsule, où nos armées eurent à supporter tant de souffrances et de privations, son régiment, soumis à des mesures hygiéniques bien entendues, se fit constamment remarquer par sa bonne tenue, un état sanitaire satisfaisant, et l'abondance relative de ses moyens de subsistance. Il fut peut-être le premier à appliquer, mais à coup sûr, le plus opiniâtre à maintenir une organisation *polytechnique* qui permettait d'utiliser toutes les ressources du pays. Il établit dans ce but des escouades de moissonneurs, de batteurs, de meuniers, de boulangers, de bouchers, etc.; de sorte que son premier soin, dans les marches et les cantonnements, était de mettre ces ouvriers en campagne et à l'œuvre. Aussi arriva-t-il bien souvent que des officiers des autres corps trouvèrent à son bivouac des ressources que ne pouvait leur offrir le leur.

P. L...t.

DEIN (Olivier-Constant), — né à Retiers (Ille-et-Vilaine), le 30 janvier 1774, frère cadet du précédent, s'enrôla, comme lui, dans le 17ᵉ bataillon des volontaires de réserve, devenu le 1ᵉʳ régiment de ligne. Promu capitaine le 21 septembre 1792, il fit en cette qualité les campagnes de 1792, 1793, des années I, II, III, IV, V et VI, aux armées du Nord et de la Hollande, de l'an VII, aux armées du Rhin et d'Helvétie, de l'an VIII et de l'an IX, à celle d'Italie. Nommé, le 2 décembre 1802, capitaine de recrutement du département du Var, il en remplit les fonctions jusqu'au 4 mai 1807, jour où il fut promu chef de bataillon au 26ᵉ régiment de ligne. Ce fut en cette qualité qu'il fit les campagnes de 1807 et 1808, aux armées d'Espagne et de Portugal. Il s'y distingua dans plusieurs occasions, notamment le 26 juin 1808, à la prise de la ville de Béja, dans l'Alentejo, que le 4ᵉ bataillon du 26ᵉ, à la tête duquel il marchait, contribua puissamment à faire emporter d'assaut. Nommé major au 47ᵉ le 10 janvier 1809, il continua, pendant huit mois, de servir en Portugal, et passa, au mois de septembre de la même année, à l'armée du Nord et de Hollande. Envoyé, en 1811, dans le département de la Gironde, pour y diriger le recrutement, qui éprouvait des obstacles, il obtint des félicitations du ministre de la guerre sur sa conduite éclairée, ferme et intègre dans l'accomplissement de cette mission. Nommé le 4 août 1811, colonel au 47ᵉ, il revint en Espagne, où le roi Joseph, qui lui avait confié le commandement de l'avant-garde de son escorte, lui adressa des éloges sur la manière dont il s'était acquitté de ce service. A la ba-

taille d'Orthez, le 27 février 1814, où l'armée française fut obligée de se replier devant l'armée anglo-portugaise et espagnole, Dein, comme plus ancien colonel, prit le commandement d'une brigade. Après avoir animé de son exemple et de ses paroles une de ses compagnies de grenadiers, qui tenait dans un village, ne pouvant suivre à cheval les terrains difficiles que l'infanterie avait à parcourir, il prit un sentier longeant un bas-fonds marécageux, et dut y être tué, car, malgré toutes les recherches, et même les démarches faites auprès du quartier-général anglais, le 47e ne put obtenir aucun renseignement sur la mort de son brave colonel. Le maréchal Soult, en passant la revue du régiment, à Toulouse, s'étendit longuement sur le compte du colonel Dein, et dit que l'armée avait perdu en lui son meilleur colonel. Décoré de la croix de la Légion-d'Honneur depuis le 5 novembre 1804, Dein avait été proposé par son régiment pour le grade d'officier de l'ordre et pour celui de général de brigade. Il avait reçu plusieurs blessures dans le cours de ses campagnes : le 22 mai 1794, il avait été atteint d'un biscaïen à la bataille de Tournay; le 26 juin 1808, il eut un cheval tué sous lui et eut le bras gauche percé d'une balle à l'attaque de Béja; enfin, le 22 juillet 1812, à la bataille des Arapiles, devant Salamanque, il fut dangereusement blessé d'un coup de feu à l'épaule droite.

Le colonel du 47e donna des preuves d'une grande capacité dans l'administration d'un corps qui compta souvent à son effectif général plus de six mille hommes répartis aux armées d'Espagne et de Portugal. Sa fermeté bien entendue, la sûreté de son tact militaire, son sang-froid et sa bravoure, en avaient fait un militaire accompli, et le grade de général allait devenir la récompense méritée de ses services, lorsque l'armée eut à regretter sa perte. P. L...t.

DELANDRE (François-Marie **CAYOT**), — né le 13 mars 1796, à Rennes (Ille-et-Vilaine), était fils de M. Noël-Louis-Marie Cayot-Délandre, capitaine au 8e régiment d'artillerie à pied, tué dans la batterie dite Impériale, au siége de Castro-Ordiales, en Espagne, dans la nuit du 11 au 12 mars 1813.

La mort prématurée du père brisa l'avenir du fils. Lorsqu'elle arriva, le jeune Cayot-Délandre venait d'atteindre sa dix-septième année, et il allait entrer dans une école militaire. Les ressources de sa mère étant loin de suffire à son existence et à celle de vieux parents dont elle était l'appui, il dut renoncer à la carrière que son père avait projetée pour lui, et demander à un travail immédiat et au dessus de son âge les moyens de venir en aide à sa famille. L'intelligence et l'énergie que la nature lui avait départies le firent triompher des difficultés de cette déplorable situation. Après plusieurs années de démarches et de sollicitations restées sans effet, malgré la protection du général Foy, qui avait reporté sur la veuve et le fils l'intérêt dont il avait entouré le père, Cayot-Délandre, fort jeune encore, fut nommé à l'emploi de chef des bureaux de la direction des contributions directes, emploi qu'il a conservé jusqu'à sa mort. L'estime qu'il sut acquérir dans ces fonctions franchit le cercle de son administration, à laquelle M. Lorois, préfet du Morbihan, voulut l'enlever à deux reprises; la première, en l'appelant, au moyen d'une combinaison qui ne put réussir, à l'emploi de secrétaire-général de la préfecture; la seconde, en le faisant nommer au poste honorable de conseiller de préfecture. Quelque flatteuse que fût cette dernière proposition, Cayot-Délandre fut contraint de la décliner, l'absence de fortune ne lui permettant pas de subir la réduction de traitement qu'elle eût entraînée pour lui.

Le goût du travail, que Cayot-Délandre avait contracté alors qu'il était forcé par les exigences de sa situation domestique de compléter lui-même son éducation, en même temps qu'il accomplissait les devoirs de son emploi, et qu'il se livrait, de jour et de nuit, à des travaux destinés à améliorer le sort de sa famille, ce goût, il le conserva toute sa vie. L'histoire générale et celle de son pays en particulier devinrent l'objet de ses études de prédilection. Il en consigna les premiers fruits dans l'ouvrage publié sous ce titre : *Tableau abrégé de l'histoire de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe Ier, roi des Français, dédié au général Lafayette.* Rennes, Molliex; Paris, Debure, etc., 1831—1833, 2 vol. in-8°. Ce précis, écrit d'un style rapide et animé, satisferait aux exigences du cadre nécessairement restreint que l'auteur s'était imposé, si son appréciation des premiers temps de nos annales ne donnait prise à quelques critiques. Ses jugements sur le pouvoir féodal, sur la puissance ecclésiastique, sont trop absolus. Doué d'un cœur généreux et aimant, libéral dans la véritable acception du mot, il avait en aversion toute espèce de fanatisme religieux ou politique, et c'est cette aversion qui, malgré son impartialité intentionnelle, l'a entraîné à ne pas tenir un compte suffisant de la différence des temps, et à juger, d'après les principes de l'école historique du XVIIIe siècle, une époque de transition qui avait son caractère propre, essentiel, nécessaire. C'est elle encore qui a dicté son jugement sur les croisades, auxquelles il semble denier toute influence sur la marche de la civilisation. Mûri par l'âge et fortifié par des études substantielles, Cayot-Délandre reconnaissait mieux que tout autre les défauts de ces parties de son travail; aussi avait-il projeté de refaire les premiers règnes de la monarchie, et de consacrer au règne si important de Philippe-le-Bel un ouvrage spécial, où l'histoire de la lutte entre le pouvoir

royal et la féodalité eût été traitée d'une manière approfondie. Ces projets, il me les communiqua, lorsque nous arrêtâmes les bases de la *Biographie bretonne*, et dans les longues conférences que nécessita la discussion du plan de cette publication, j'acquis la conviction que nul n'était animé, à un plus haut degré, du sentiment de l'impartialité; que, si sa conscience n'admettait aucune transaction avec les faits et les doctrines nuisibles à la société et au pays, nul aussi n'était plus disposé à l'indulgence pour les actes émanés d'une conviction honnête, quel que fût d'ailleurs le principe ou la croyance qui les avait dictés. Ces sentiments durent nécessairement amener entre nous des relations affectueuses et intimes dont je regretterai à jamais la rupture prématurée. Que les uns déplorent la perte de l'écrivain, les autres celle de l'homme privé, pour moi, je les sens trop vivement toutes deux pour que je puisse les séparer dans ma pensée.

En attendant qu'il fît paraître de nouveaux travaux historiques d'une certaine étendue, Cayot-Délandre publia, pendant treize années consécutives, une série de documents divers sous le titre de : *Annuaire statistique, historique et administratif du Morbihan*. Vannes, Lamarzelle, 1833-1846, 13 vol. in-18. Cette collection a un intérêt que n'offrent pas toujours les publications de cette nature : les matières qu'elle renferme attestent un goût judicieux. En effet, à côté des renseignements usuels dont le cadre des annuaires exige la reproduction périodique, on trouve des notices historiques assez étendues sur le département du Morbihan, considéré dans son ensemble, sur des communes particulières, sur des établissements remarquables, tels que les haras de Langonnet, ou des institutions spéciales au pays, comme le domaine congéable, etc. Mais, ce qui prédomine, ce sont les documents historiques, géographiques et archéologiques. Nous citerons particulièrement les *Notes historiques et statistiques sur la presqu'île de Rhuys*, par M. Amédée de Francheville (1838); l'*Examen de deux questions de géographie ancienne* (VINDANA PORTUS *de Ptolémée*), par M. Ledéan (1839); et surtout la *Notice sur les voies romaines en Bretagne, et en particulier de celles du Morbihan;* notice que notre savant collaborateur et ami, M. Bizeul, a publiée avec tous les développements désirables (176 p.), et avec l'autorité qui lui est assurée en cette matière, dans les annuaires de 1841 et 1842.

Les *Annuaires* contenaient en germe l'ouvrage dans lequel Cayot-Délandre a condensé ses études archéologiques et qu'il a publié sous ce titre : *Le Morbihan, son histoire et ses monuments*. Vannes, A. Cauderan, 1847, in-8°, avec un atlas de 20 pl. in-4° lithogr. Cet ouvrage est le fruit d'explorations consciencieuses faites sur le terrain par l'auteur lui-même, qui s'était astreint à parcourir toutes les communes de son arrondissement et celles des arrondissements de Ploërmel, Lorient et Pontivy, excepté à la limite extrême qui s'éloignait trop de son centre d'opérations, ou plutôt de sa résidence. Les monuments que l'abbé Mahé n'avait décrits que sur ouï dire et sans connaissances suffisantes, Cayot-Délandre les a signalés avec exactitude, et il en a reconnu un nombre décuple peut-être de ceux qu'avait mentionnés ce savant ecclésiastique. Plus exact et moins exclusif que l'abbé Mahé, qui, on le sait, ne s'occupait que des pierres druidiques, des tumulus et des enceintes, qu'il attribuait toujours au même peuple, c'est-à-dire aux Gaulois, Cayot-Délandre lui est bien supérieur sous le rapport archéologique, comme il l'est à M. de Fréminville au point de vue des études historiques. C'est par centaines que l'on compterait les descriptions de camps ou enceintes gallo-romaines dont il a trouvé des vestiges (celui qui en ferait le dénombrement en trouverait bien 800), et, quoiqu'il les décrive en peu de mots, il les fait pourtant connaître d'une manière satisfaisante. Les voies romaines et les monuments druidiques ont été pour lui l'objet d'une attention toute spéciale. Des archéologues contestent qu'il ait réussi à bien tracer toutes ces voies; mais cet art n'est le privilége que de quelques-uns, peut-être même d'un seul, de celui qui, dans les *Annuaires du Morbihan* de 1841 et 1842, avait traité la matière en ce qui concerne ce département. L'histoire des principaux monuments des villes qu'il avait visitées est bien présentée; ses observations sur le château de Josselin, sur Vannes, sur Lorient, sont surtout intéressantes. La partie de son œuvre qui pourrait laisser à désirer, c'est l'archéologie monumentale; il s'arrête peu aux restes d'architecture monumentale, et sous ce rapport, les investigateurs qui le suivront auront à glaner. Peut-être est-ce la faute de l'immensité du cadre qu'il s'était tracé, cadre qui exigeait plus d'un volume in-8°. Ajoutons, toutefois, qu'il a rempli ce cadre avec art. Son style est d'une pureté, d'une précision sans sécheresse, d'une clarté qu'on ne rencontre pas toujours dans ces sortes d'écrits. Il a su trouver d'heureuses transitions pour relier cette immense variété de descriptions qui reviennent sans cesse rappeler des monuments identiques. Ce mérite, il faut en tenir compte dans un ouvrage où les redites, inhérentes au sujet, sont inévitables et produisent trop souvent une monotonie qu'il a su éviter. Envisagé dans son ensemble, comme dans ses détails, le *Morbihan* se distingue donc par un talent d'exécution qui lui assure une valeur légitime.

La collection des *Annuaires* contenait en germe, nous l'avons dit, l'ouvrage que nous venons d'analyser. Elle renfermait, en outre, les premiers linéaments de la *Biographie bretonne* que Cayot-Délandre avait esquissés dans

les cinq premières années de sa publication, au moyen d'une série de notices succinctes s'arrêtant à l'article *Cambry*, notices qu'il devait traiter dans la *Biographie bretonne*, avec les développements appropriés au cadre de notre publication. Mais la maladie à laquelle il a succombé ne lui a permis d'accomplir qu'une partie de sa tâche. Cette maladie, il l'avait contractée en explorant les localités décrites dans le Morbihan. Son zèle avait trahi ses forces, et, déjà, il ressentait les premiers symptômes de la douloureuse affection qui l'a enlevé, quand commença la publication de la *Biographie*. Depuis, son état ne fit que s'aggraver, et, après deux années de souffrances inouïes, supportées avec ce courage et cette résignation qui sont l'apanage des âmes d'élite, il est mort le 7 septembre 1848, entouré des consolations de la religion et des soins d'une famille qui, depuis l'invasion de la maladie, de jour comme de nuit, ne quittait pas le chevet de son malheureux chef. Si le dévouement d'une femme et d'un fils pouvaient prolonger une existence au-delà du terme fixé par les décrets de la Providence, les amis de Cayot-Délandre n'auraient pas à déplorer aujourd'hui sa perte prématurée. Tous l'ont profondément sentie, et ceux qui étaient en communauté de travaux avec lui ont donné une preuve bien sensible de leur estime et de leur affection en nous assurant la continuation, le surcroît même de leur concours, à l'œuvre dont Cayot-Délandre s'était imposé avec nous le fardeau. Qu'en son nom comme au mien ils reçoivent ici l'expression de la gratitude qu'impose un tel dévouement.

Cayot-Délandre, travailleur ardent et infatigable, était affilié à la Société polymathique du Morbihan, à la Société académique de la Loire-Inférieure et à la Société des sciences et arts de Rennes. Il s'occupait, dans la première, d'histoire, d'archéologie et d'entomologie. Versé dans cette partie de l'histoire naturelle, il s'était formé un cabinet contenant une collection d'insectes assez nombreuse. Il était aussi correspondant de l'*Auxiliaire breton*, de Rennes, et du *Breton*, de Nantes. Enfin, il a fourni quelques articles à des Revues, ou recueils périodiques. P. L...t.

DELANGE (Antoine-Marie), — né à Morlaix le 8 octobre 1757, était fils d'un conseiller à l'ancienne amirauté de cette ville. Delange, qui avait été consacré à Dieu à la chartreuse d'Auray, se trouvait à celle d'Orléans lorsque la Révolution éclata. Sa faible santé empêcha de le déporter, et le fit bientôt élargir. S'étant retiré à Rouen, il y rendit de continuels services aux fidèles, à la faveur du titre de peintre que son talent pour la peinture le mit à même de prendre. A ce talent, il joignait celui de graveur en taille-douce. En 1803, il alla rejoindre sa famille à Tréguier, et fut ensuite appelé par Monseigneur de Caffarelli à Saint-Brieuc, pour y exercer l'emploi de chapelain des dames du Refuge. L'abbé Delange est mort le 6 août 1834. Il laissa à sa mort plusieurs tableaux, parmi lesquels on remarquait un saint Antoine, peint et gravé par Le Brun, et un portrait de Pie VII, gravé à la corne par l'abbé Delange lui-même, et qui a été reconnu, par des personnes qui ont vu à Rome ce Souverain Pontife, comme le plus ressemblant qui ait paru. L'abbé Delange a, en outre, laissé les ouvrages suivants : I. Des *Recueils de Prières et d'Indulgences*. II. *Testament de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge;* Saint-Brieuc, Guyon, 1824, in-18. III. *Dévotion aux saints Anges gardiens, dédiée aux chrétiens associés de la confrérie de la Bonne-Mort, sous la protection des saints Anges gardiens; 2e édition, augmentée d'une Notice sur l'auteur;* Saint-Brieuc, L. Prudhomme, 1835, in-18 : la première édition avait été enlevée en quelques mois. IV. Des *Manuscrits sur des Sujets de Piété*. Les détails qui précèdent sont extraits de la Notice que M. de Garaby, régent de rhétorique et aumônier du collége de Saint-Brieuc, a publiée sur l'abbé Delange, en tête de la 2e édition de la *Dévotion aux saints Anges*. P. L...t.

DELAPORTE (Jean-Baptiste), — né en 1755, à Rennes, exerçait la profession d'avocat avant la Révolution. Député en 1795, par le département des Côtes-du-Nord, au Conseil des Cinq-Cents, où il s'occupa plus particulièrement d'objets d'administration et de police, il sortit de ce Conseil au mois de mai 1799, et fut nommé en 1800 juge au tribunal, devenu successivement Cour impériale et Cour royale de Rennes. Il y était encore conseiller lorsqu'il mourut à Rennes, le 17 ou le 18 mai 1824. On lui doit : I. *Recherches sur l'ancienne Législation et l'Organisation judiciaire en Bretagne, avec une Notice sur le Palais.* Rennes, Chausse-Blanche, 1809, in-8°. II. *Recherches sur la Bretagne;* Rennes, J. M. Vatar, 1819-1823, 2 vol. in-8°. L'ouvrage devait avoir un troisième volume, spécialement consacré à l'histoire de Rennes, dont le manuscrit est entre les mains de M. Duchesne, ancien libraire, à Rennes. Les deux volumes publiés sont une compilation dépourvue de tout esprit de critique. Le premier contient une histoire abrégée de la province, et une soixantaine de notices sur les personnages illustres qu'elle a produits : histoire et notices ne renferment aucun fait qui ne fût déjà connu. Le second traite de la religion, des mœurs, des antiquités de la Bretagne, et se termine par des notices sur quelques-unes de ses villes : cette partie est aussi médiocre que la première; l'auteur y a totalement négligé la statistique, le commerce, l'industrie, les institutions modernes, etc. P. L...t.

DENAN (Jacques), — notaire, que l'on

croit né à Nantes, où il vivait dans le XVIIe siècle, ne nous est connu que par l'ouvrage qu'il a publié sous ce titre : *Le Commerce fidèle et la Charité hospitalière*. Nantes, Guil. Monnier, 1645. C'est peut-être cet ouvrage qui suggéra au P. Mathias de Saint-Jean (*voyez ce nom*) l'idée de son livre intitulé : *Le Commerce honorable, etc.*, livre qui fut publié l'année suivante, et qui exerça une grande influence sur le développement commercial de Nantes. P. L...t.

DÉRIC (Gilles), — né à Saint-Coulomb, près Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), le 30 mai 1726, embrassa l'état ecclésiastique, fut reçu maître ès-arts par la Faculté de Caen, en 1749, n'étant encore que diacre, et prit ensuite le grade de docteur en théologie. Louis XV le nomma prieur de Notre-Dame du château royal de Fougères, dont il fut le dernier titulaire, et Louis XVI, par un brevet signé de sa main, lui assigna sur l'abbaye de Carnoët, ordre de Cîteaux, diocèse de Quimper, une pension de 3,000 livres. Lorsque M. de Hercé prit possession du siége de Dol, en 1767, l'abbé Déric était chanoine de la cathédrale. Le nouveau prélat le choisit pour son grand-vicaire, et le chargea, on le croit, de rédiger le curieux *Lectionarium Dolense* (Propre de Dol.) 1769, 2 vol. in-8°. La comparaison de ce *Propre* avec *l'Histoire ecclésiastique de Bretagne*, du même auteur, fait bien, il est vrai, ressortir de notables variantes entre les deux ouvrages; mais le second, composé dix ans après le *Propre*, a pu le rectifier sur divers points, ce qui expliquerait les différences. Encouragé par les évêques de Bretagne, Déric entreprit d'écrire l'histoire des églises de cette province, et la publia sous ce titre : *Histoire ecclésiastique de Bretagne, dédiée aux seigneurs évêques de cette province*. Saint-Malo. L. H. Hovius, 1777-1789, 6 vol. in-12. « Malheureusement, dit M. Badiche (*Biographie universelle*, t. 62. p. 352), cette histoire n'est point » achevée et ne contient que les dix premiers » siècles. Le dernier volume, terminé par un » résumé sur l'état des lettres en Bretagne du » VIe au Xe siècle, fut imprimé en 1789. Le premier volume, publié en 1777, fait en quelque » sorte un ouvrage à part, et il est fort curieux. » On en peut juger par son titre : *Introduction à l'histoire ecclésiastique de Bretagne, où l'on traite de la religion, du gouvernement, des mœurs et des usages des Bretons, depuis leur établissement en Bretagne jusqu'au temps où ils embrassèrent le Christianisme*. Il est fâcheux » que l'auteur, qui ne savait pas la langue bretonne, ait poussé trop loin la manie d'expliquer » par le celtique qu'il employait sur la parole » d'autrui, les étymologies des noms de princes, » de saints, de lieux, etc. Il voit, par exemple, » le mot *rivière* dans la composition de presque » tous les mots. » D'autres étymologies ont été l'objet de vives critiques. Beaucoup les méritaient, sans doute; mais, dans l'opinion du savant Lehuërou, elles ne devaient pas toutes être frappées de proscription.

L'abbé Déric s'était aussi beaucoup occupé de l'histoire civile et des antiquités de la province, comme nous l'apprend l'extrait suivant d'une lettre de Noual de la Houssaye (*voyez ce nom*), adressée, le 3 août 1808, à M. Eloi Johanneau et insérée dans le t. IV, p. 68, des *Mémoires de l'Académie celtique*. La Houssaye parle des antiquités de Dol et de Fougères, et il ajoute : « Je » ne terminerai point sans vous communiquer » un fait qui ne peut manquer de vous intéresser. On m'a assuré que l'héritière de l'abbé » Déric possédait, avec toute la bibliothèque de » son oncle, les derniers volumes manuscrits » de son Histoire ecclésiastique, et un autre ouvrage considérable, également manuscrit, qui » a pour titre : *Antiquités de la Bretagne*. Déric s'était beaucoup occupé de recherches sur » la religion et sur les mœurs des Armoriques, » et il serait à désirer que le fruit de ses travaux » ne fût pas perdu pour les hommes qui suivent » la carrière de l'histoire et des antiquités. » Le complément de l'Histoire ecclésiastique dont parle de Noual de la Houssaye pourrait bien n'en être que le 7e et dernier volume, dont l'abbé Déric avait emporté le manuscrit, lorsqu'il émigra en Angleterre par suite du refus de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé. M. Garnier de l'Hermitage, curé de Hédé, son compagnon d'exil, eut connaissance de l'envoi que Déric fit dans le temps à sa sœur de ce manuscrit, pour le faire imprimer; mais le manuscrit, tombé entre les mains des bleus, leur servit à bourrer leurs fusils, et l'auteur, apprenant le triste sort de son travail, dit avec une douloureuse résignation : « Je ne le recommencerai pas. » Déric mourut vers 1796, à Jersey, où il fut inhumé. Lors du rétablissement du culte en France, un service fut célébré en son honneur dans l'église de Dol, et son oraison funèbre y fut prononcée. L'*Histoire ecclésiastique*, écrite avec soin, était devenue rare, et était fort recherchée, lorsqu'il en a été publié une seconde édition, Saint-Brieuc, Prudhomme, 1846, 4 vol. en 2 part. in-4°. Cette édition, bonne, utile et correcte, est précédée d'une notice où sont rectifiées beaucoup des opinions systématiques de l'abbé Déric. P. L...t.

DÉROCH, *voy.* **DOMNONÉE**.

DERRIEN (Romain-Marie), — né à Quimper, le 1er juin 1780, avait pour père un imprimeur de cette ville, distingué par ses connaissances. Admis à l'Ecole polytechnique en 1796, et à celle des ponts-et-chaussées en 1799, il fut attaché, lorsqu'il n'était encore qu'élève, aux travaux de la route du Mont-Cenis, l'une des merveilles de l'Empire, qui devait, dans la pensée de Napoléon, ouvrir une voie facile de communication entre la France et l'Italie.

Il fut le seul des ingénieurs associés à cette entreprise appelé à la suivre jusqu'à son achèvement, et ce fut sous sa direction que l'empereur confia bientôt à sa judicieuse activité qu'elle fut terminée.

Les événements qui enlevèrent l'Italie à la domination française l'ayant ramené dans sa patrie, il fut employé comme ingénieur en chef du département de Maine-et-Loire. Divers travaux, notamment ceux des marais de l'Anthion et le beau pont de Saumur, sont des témoignages nouveaux de ses talents.

Le Gouvernement lui confia aussi, en 1833, l'exécution des routes stratégiques de l'Ouest, et il parvint à faire, en moins de quatre années, ces voies de communication qui, tout en vivifiant ces contrées, devaient en éloigner pour toujours le danger de la guerre civile, alors menaçante.

Nommé inspecteur divisionnaire en 1840, après la mort de M. Coïc, son compatriote, il eut l'ancienne Bretagne pour arrondissement de son inspection. Deux ans plus tard, il eut pour département, dans ces fonctions, la navigation de la Loire et les contrées qui en bordent le cours, dans un certain rayon à partir de son embouchure. C'est pendant qu'il était chargé de cette zône qu'une attaque d'apoplexie foudroyante l'enleva, à Paris, à sa famille et à l'administration dont il était l'un des membres les plus distingués, le 20 janvier 1844. Il était officier de la Légion-d'Honneur.

On lui doit, sur les travaux exécutés entre Lans-le-Bourg et Suze, une notice intitulée : *Notice historique et descriptive sur la route du Mont-Cenis;* Angers, Auguste Mame, in-4° de 56 pages, avec quatre tableaux. Cette notice ne contient pas seulement le compte-rendu des travaux d'art auxquels Derrien présida pendant onze années consécutives, elle renferme en outre des détails historiques et archéologiques sur les localités, notamment sur la ville de Suze, et se termine par les réponses de Derrien à quatorze questions que l'Institut lui avait adressées sur la physique, la géologie et la minéralogie du Mont-Cenis. Cette publication n'était que le sommaire d'un grand travail auquel d'incessantes occupations ne lui permirent pas de mettre la dernière main. A. D. B.

DÉSAGENAUX (Joseph-Augustin), — fils d'honorable homme Jean-Baptiste Désagenaux, architecte de Nantes; lequel y a laissé une réputation de probité, naquit en cette ville, le 11 février 1758. Embarqué comme mousse, le 10 décembre 1773, sur le bâtiment marchand le *Frédéric*, il servit en cette qualité et en celle de pilotin sur plusieurs autres navires du commerce, jusqu'à l'époque de la guerre d'Amérique, pendant laquelle il fit plusieurs campagnes sur des vaisseaux de la marine royale, comme pilote et lieutenant de frégate auxiliaire. Il se comporta bravement au combat de la Chesapeack et au siége de York-Tonw, où il reçut une blessure qui faillit nécessiter l'amputation d'un de ses membres. Ayant repris, à la paix, du service au commerce, il obtint dans plusieurs voyages la confiance et l'estime des négociants nantais et de ceux de nos colonies, qui se plaisaient à le citer comme un de nos meilleurs marins et subrécargues.

Reçu capitaine au long-cours depuis le 30 janvier 1789, il fut appelé, en 1792, au commandement de la corvette la *Musette*, armée de vingt canons de six en batterie, et montée par cent quarante-sept hommes d'équipage. Cette corvette partit de la rade de l'île d'Aix, le 2 juillet 1792, pour porter des troupes à Saint-Domingue; de conserve avec la frégate l'*Astrée* et d'autres navires de guerre escortant un convoi sous les ordres de M. de Cambis. La *Musette*, dont la marche était très-supérieure à celle de tous les autres navires de l'expédition, fut désignée pour servir d'aviso. Arrivé au Cap, le 12 septembre, quelques jours avant le reste du convoi, Désagenaux remit à la voile pour France le 19 janvier et entra, le 9 février, dans la rivière de Nantes. Le 16 mars, il fit une sortie de Paimbœuf contre les insurgés de la paroisse de Frossay, auxquels il prit un canon de quatre, tua douze ou quinze hommes et fit quarante-six prisonniers.

Enseigne de vaisseau non entretenu, depuis le 6 janvier précédent, quoique le décret d'organisation de la marine lui donnât droit, d'après ses services, à un grade supérieur, il fut pourvu, le 13 juin suivant, de lettres de marque pour faire la course. Il se disposait à mettre à la voile, lorsqu'on apprit la marche des Vendéens sur Nantes. L'un des premiers il s'inscrivit parmi les volontaires nantais, et quand, à la fin du mois, la ville fut attaquée, il ne fut pas un de ses moins intrépides défenseurs. Ce danger passé, il retourna à son commandement de la *Musette*, fit partie de l'expédition de Noirmoutier, et eut pour mission de protéger nos côtes, depuis les Sables-d'Olonne jusqu'au Morbihan. Chargé ensuite d'escorter plusieurs convois de Bordeaux aux ports de la côte nord de Bretagne, il réussit à les préserver des attaques des Anglais. Après avoir vaillamment combattu, dans les journées de prairial, à l'armée de Villaret-Joyeuse, il reprit ses croisières du mois de juillet au mois de septembre 1794. Elles le rendirent redoutable à l'ennemi, auquel il brûla ou coula dix-sept bâtiments et en prit cent onze autres richement chargés. Les Anglais, étourdis de ses succès, n'appelaient plus la *Musette* que l'*Inévitable*, l'*Invisible*, l'*Imprenable*. Au nombre des prises étaient vingt-un bâtiments faisant partie d'un nombreux convoi venant de Saint-Eustache, sous l'escorte d'un vaisseau et de plusieurs frégates ou corvettes. Le commandant de la *Mu-*

sette chassa ce convoi pendant quarante-huit heures, n'ayant avec lui que deux autres corvettes, le *Duguay-Trouin* et la *Suffisante*, par lesquelles il faisait amariner les prises, à mesure qu'elles tombaient en son pouvoir.

Lorsque Désagenaux rentra à Lorient, le 22 septembre 1794, le gouvernement de Robespierre venait d'être renversé. Le nouveau pouvoir, instruit par l'amiral Truguet de l'intrépidité, de l'humanité et de l'esprit conciliateur de Désagenaux, jeta les yeux sur lui pour une mission qui devait renouer et affermir les relations interrompues depuis deux ans entre la France et Saint-Domingue. Parti de Lorient, le 1er janvier 1795, il vint prendre un chargement de mille fusils à Brest, d'où il mit à la voile le 25 du même mois, ayant à bord de la *Musette* le général Desfourneaux, envoyé dans la colonie. Désagenaux, porteur du décret du 4 février 1794, proclamant l'affranchissement des nègres, arriva au Cap-Français le 16 mars, malgré les plus graves obstacles dont triomphèrent sa bravoure et son habileté. Indépendamment de son chargement d'armes, de munitions et d'objets d'équipement, il introduisit au Cap deux riches prises qu'il avait faites pendant la traversée, et qui, vendues argent comptant à des capitaines américains, procurèrent au trésor colonial trois millions, dans un moment où le numéraire était fort rare. Accueilli avec enthousiasme et porté en triomphe comme un libérateur, il parcourut la colonie, et par ses discours, comme par sa conduite tout à la fois énergique et bienveillante, il y ramena l'espérance, le courage et la confiance. Cette mission fut accomplie avec tant de célérité, qu'après une traversée dans laquelle il avait échappé à grand'peine à de nombreux croiseurs ennemis, Désagenaux arrivait à Lorient le 20 mai, et à Paris le 29 du même mois, alors qu'on le croyait encore dans la colonie.

Consulté, deux mois après, par le Comité de salut public, sur les mesures à prendre pour exécuter le traité signé le 22 juillet 1794 entre la France et l'Espagne, traité qui nous cédait la partie espagnole de Saint-Domingue, Désagenaux avait émis l'avis que l'Espagne gardât sa partie de Saint-Domingue et nous cédât la Louisiane, dont la possession lui semblait devoir faciliter la réalisation des grandes vues qu'il avaient exposées sur la prospérité de notre marine et de nos colonies des Antilles. Ces vues, que nous regrettons de ne pouvoir faire connaître ici, sont déduites avec beaucoup de sagacité dans un mémoire manuscrit dont nous avons une copie autographe entre les mains, et qui est intitulé : *Améliorations pour le commerce de France au retour de la paix*. Le comité, frappé des considérations développées dans ce mémoire, arrêta, au sujet de Saint-Domingue, des mesures d'une grande importance, dont il confia l'exécution à Désagenaux, en l'investissant de pouvoirs extraordinaires, puisqu'ils embrassaient nos relations avec nos possessions d'Amérique, et, au besoin, avec les Etats-Unis. Parti de Brest, le 14 septembre 1795, sur la frégate la *Vénus*, portant, avec de nombreux approvisionnements, les généraux Lavaux et Villate, il fit à Saint-Domingue un séjour de plusieurs mois, qu'il employa à visiter les diverses parties de la colonie, recueillant sur tous les points les renseignements nécessaires pour la mettre en état de défense, déjouer les projets des ennemis, imprimer de l'activité aux travaux agricoles, faisant, en un mot, toutes les investigations propres à éclairer la Convention sur la véritable situation de Saint-Domingue. Sa mission terminée, il remit à la voile, le 10 mars 1796, ayant à son bord, comme prisonnier d'Etat, le général César Galbaud, détenu au Cap depuis l'insurrection du 30 juin 1793. Veillé de près à sa sortie par l'amiral Parker, commandant la station anglaise des Antilles, il lui fallut passer à travers et même sous le feu de nombreuses croisières ennemies, qui le chassèrent opiniâtrement, et lorsqu'il fut parvenu aux atterages de France, il fut encore chassé pendant trois jours, depuis Ouessant jusque dans la rivière de Bordeaux, où il fut heureux de pouvoir se réfugier, le 26 avril 1796.

A son arrivée à Paris, il reçut du Directoire l'accueil le plus flatteur. L'amiral Truguet, alors ministre de la marine, l'avait nommé capitaine de frégate le 21 mars précédent. Ce fut en cette qualité qu'il fut appelé, le 12 juin 1796, à prendre le commandement d'une division légère destinée pour les Antilles, et de la belle frégate la *Loire*, que le commerce de Nantes venait de faire construire pour le service de l'Etat. Truguet l'avait choisi, et pour répondre par sa nomination au don du commerce nantais, et parce que, dans ses conférences avec le commandant de la *Loire*, il s'était convaincu de la complète identité de vues qu'il y avait entre lui et cet officier supérieur, au sujet de Saint-Domingue. La mission honorable que Désagenaux venait de recevoir ne put néanmoins s'effectuer. L'amiral Truguet quitta le ministère le 18 juillet 1797, et le capitaine Désagenaux, enveloppé dans sa disgrâce, fut démonté de son commandement. Un congé de trois mois lui ayant été expédié le 8 août suivant, sans qu'il l'eût sollicité, il ne voulut pas en profiter. Un repos, même momentané, lui semblant répréhensible, il prit le commandement de la corvette le *Volage*, de vingt canons de huit, trois de dix-huit et cent quatre-vingt-quinze hommes d'équipage, cédée par l'Etat et armée pour compte particulier, puis il partit de la rivière de Nantes, le 28 décembre 1797. En vingt-six jours de mer, pendant lesquels il fit deux prises, dont l'une fut reprise par les Anglais, il essuya coups de vent sur coups de

vent, et échappa sept fois aux croiseurs ennemis. Enfin, en partie désemparé par la violence du vent, il fut rejoint, le 24 janvier 1798, par la frégate le *Melampus*, de vingt-six canons de dix-huit, dix de neuf, huit caronades de trente-deux et de trois cents hommes d'équipage, capitaine Graham-Moore, à laquelle il avait échappé la veille et qui était alors de conserve avec le *Sea-Horse*, de quarante-huit canons. Après avoir mis en usage tous les moyens imaginables d'accélérer la vitesse de la *Volage*, Désagenaux avait obtenu sur ses adversaires un avantage sensible de marche, et il allait leur échapper, lorque de graves avaries, qui achevèrent de le désemparer, et un brusque changement dans la direction du vent, contrariant les manœuvres du corsaire français, permirent à l'ennemi de le rejoindre. La *Volage* se battait depuis deux heures en retraite; le combat commença alors vergue à vergue. Il dura une heure et demie, et pendant ce temps Désagenaux tenta deux fois l'abordage que l'ennemi refusa. Enfin, entièrement désemparé, mis hors d'état d'évoluer et de manœuvrer, il fut contraint, pour ne pas sacrifier inutilement son brave équipage, réduit de sept hommes, de se rendre à l'ennemi, auquel il avait tué ou blessé vingt-un hommes et fait essuyer de forts dommages.

Le capitaine Graham-Moore, qui savait de quelle humanité Désagenaux avait usé envers les équipages des nombreux navires qu'il avait capturés, l'accueillit et le traita avec distinction. Il en fut tout autrement en Angleterre, où il arriva quatre jours après. Conduit comme un criminel de prison en prison jusqu'à Porsmouth, entassé avec six cents autres prisonniers français sur le ponton le *Royal-Oack*, il y subit pendant onze mois tout ce que la barbarie la plus raffinée peut imaginer de tortures et d'angoisses. Littéralement sous les verroux; privé des lettres de sa femme, qui venait de le rendre père après dix-huit mois de mariage, ou obligé de subir la violation de la correspondance qu'il entretenait avec elle; omis à dessein dans deux cartels d'échange, il recouvra enfin sa liberté sur parole, le 4 février 1799. Il se remettait, au sein de sa famille, des douleurs causées par la goutte, qu'il avait contractée sur le *Royal-Oack*, lorsque son échange ayant été rendu définitif, le 3 avril 1799, il obtint, au mois d'octobre suivant, un ordre de service. Il attendait à Lorient, son département, une occasion de reprendre la mer, quand une lettre ministérielle du 13 avril 1800 lui apprit qu'il n'était pas compris dans la nouvelle organisation de la marine. Truguet et les nombreux amis de Désagenaux réclamèrent en vain contre la réforme anticipée qui frappait ainsi, à quarante-deux ans, sans espoir de pension ou de retraite, un officier victime d'un inconcevable ressentiment. On ne lui pardonnait ni son immixtion aux affaires de Saint-Domingue, ni la courte mais juste faveur qu'elle lui avait value.

Revenu à Nantes, avec l'intention bien arrêtée de reprendre son ancien métier de capitaine au commerce, il fut contraint, par la pénurie des armements, de rester inactif jusqu'à la paix de 1802. Ce serait à cette époque, s'il faut en croire quelques traditions locales, qu'il aurait composé et publié un opuscule anonyme intitulé : *De la Marine française*. Nantes, Berjou, an VIII, in-8° de 75 pages. L'auteur de cette brochure y esquisse rapidement les causes de la prospérité de la marine sous Colbert, de ses revers sous ses successeurs, puis il expose ses vues sur une réorganisation de la marine, vues qu'il résume sous la forme d'un projet de loi. A côté de quelques bonnes idées, il s'en trouve d'autres tellement incohérentes, souvent même si peu praticables que, malgré toutes les conjectures qui attribuent cet écrit à Désagenaux, nous hésitons à le croire de cet officier, auquel son bon sens pratique eût fréquemment fait défaut en cette circonstance.

Ayant pris, au commencement de 1802, le commandement de la *Célestine*, armée par M. Cossin, le capitaine nantais partit pour l'Ile-de-France, le 14 janvier 1803. La reprise des hostilités l'ayant obligé de désarmer, conformément aux ordres de son armateur, il ne sortit de cette inaction, si douloureuse pour lui, que quand, après avoir reçu, dans les derniers mois de 1808, l'ordre d'armer en aventurier, il put partir, le 9 décembre, avec un riche chargement. Après une traversée longue et pénible, remarquable sous les rapports nautiques en raison des circonstances qui l'accompagnèrent; après avoir échappé plus de dix fois, par ses manœuvres habiles et audacieuses, aux croisières anglaises qui sillonnaient l'Océan, il était parvenu, le 24 mars 1809, aux attérages de France, et il avait réussi, le jour même, à se dégager de cinq vaisseaux ennemis qui l'avaient entouré et inutilement poursuivi, lorsque le soir, au lever de la lune, il se trouva à peu de distance de la frégate le *Cosak*, de 32 caronades de 18, capitaine Georges Digby. Cette frégate, qui rejoignait la station de l'amiral Gambier devant Rochefort, captura la *Célestine* après une chasse de 17 heures. Le capitaine anglais qui avait reconnu que Désagenaux était un franc-maçon comme lui, aurait voulu lui procurer la liberté en l'échangeant contre quelques officiers anglais détenus en France; mais sachant toute l'importance que son gouvernement attachait à une telle capture, il n'osa ou ne put prendre sur lui de satisfaire son désir, dont l'accomplissement lui eût, sans doute, fait encourir le blâme sévère de l'amirauté, probablement même une destitution. Il se décida donc à conduire la *Célestine* et son capitaine à Falmouth, d'où Désagenaux fut envoyé aussitôt au cautionnement de Wantage, puis trans-

féré, au mois de mai 1810, à celui de Northampton. Trois cartels d'échange, dont deux lui étaient plus particulièrement spéciaux, ne purent lui en ouvrir les portes. Toutes les démarches faites auprès de l'amirauté pour obtenir la ratification des cartels d'échange échouèrent complètement. L'amirauté répondit formellement qu'elle ne lâcherait pas sa proie ; et pour ne pas être obligée de céder aux pressantes sollicitations des protecteurs de Désagenaux, à celles surtout de lord Northampton, elle l'envoya au cautionnement de Witchurch, près des montagnes de la principauté de Galles, à 162 milles dans le nord-ouest de Londres. Il y résidait depuis sept mois, au préjudice de sa santé, fortement ébranlée par l'humidité et l'insalubrité du climat, lorsque le capitaine Free vint lui annoncer que le dernier cartel d'échange, qui les concernait l'un et l'autre, était exécuté en ce qui le concernait personnellement; et comme Désagenaux objectait à Free qu'il ne devait se considérer comme libre et dégagé de sa parole qu'autant que lui Désagenaux serait également libre, ce gentleman, se piquant d'honneur, fit agir deux de ses parents, membres de la Chambre des communes, et sept jours après (20 juin 1812) Désagenaux recevait un passe-port pour la France. A peine remis des douleurs que lui avaient causées sa longue captivité et de ses fatigues précédentes, il allait reprendre la mer, animé du désir de se venger de ses impitoyables ennemis, et de réparer en même temps les pertes que la guerre et sa détention lui avaient fait éprouver, lorsqu'il mourut subitement à Nantes, le 11 avril 1813.

M. le vice-amiral Halgan, qui a été l'un des lieutenants de Désagenaux, a attesté les actes de courage de son ancien capitaine dans l'apostille suivante, mise en marge d'une lettre adressée, le 10 juillet 1836, par la famille de ce marin à M. le ministre de l'instruction publique, et dans laquelle ils étaient relatés : « Le » vice-amiral soussigné certifie avoir parfaite » connaissance des faits de guerre cités au » deuxième paragraphe de cette lettre, et qui » ont été des plus honorables pour le capitaine » de frégate Désagenaux, dont la valeur et l'ex» cellente conduite étaient alors bien connues » de toute la marine. »

Nantes, le 10 juillet 1836.

Signé E. Halgan.

Simple et austère dans ses mœurs, facile dans ses relations, sensible, généreux, ne connaissant d'ennemis que ceux de son pays, ne demandant d'appui qu'à sa bravoure, à sa probité et à ses talents, Désagenaux eût brillé au premier rang, si l'envie n'avait prématurément brisé son épée.

P. L...t.

DESAUNAYS, *voy.* **GRÉGOIRE-DESAUNAYS.**

DESCARTES (René), — naquit le 31 mars 1596, à La Haye en Touraine, où sa mère, Jeanne Brochard, fille du lieutenant-général civil de Poitiers, le mit au monde dans le cours d'un voyage. Son père, Joachim Descartes, originaire de cette province, était pourvu, depuis dix ans, d'une charge de conseiller au Parlement de Bretagne. Son fils aîné, Pierre Descartes, père de Catherine Descartes (*voyez ci-après*) exerça aussi cette charge et devint même sous-doyen de sa compagnie. Quant à Joachim, son second mariage avec Anne Morin, fille du premier président de la Chambre des comptes de Nantes, l'attacha de plus en plus à la Bretagne, où ses descendants continuèrent d'occuper des emplois dans la magistrature. On peut donc dire avec raison que le père de Descartes a été la souche d'une famille bretonne, et que le fait accidentel de la naissance de René dans une autre province ne saurait infirmer sa véritable origine. Telle a été l'opinion de plusieurs de ses biographes, telle a été surtout celle de M. Cousin : « Abailard et Descartes, dit-il, » (*voyez Biographie bretonne*, t. 1er, p. 10) ne » sont pas seulement Français, ils appartien» nent à la même province, à cette Bretagne » dont les habitants se distinguent par un si vif » sentiment d'indépendance et une si forte per» sonnalité, etc., etc. » Si Descartes est Tourangeau de fait, il est donc Breton de droit, et c'est plus qu'il n'en faut pour que la Bretagne revendique comme sienne une gloire qui a rayonné sur la France, disons mieux, sur le monde.

D'une complexion délicate, qui ne s'affermit que quand il fut parvenu à sa vingtième année, Descartes fut presque sévré de travail pendant sa première enfance. Parvenu à l'âge de huit ans, il fut envoyé au collége de la Flèche, nouvellement établi par les Jésuites. Pendant les cinq années qu'il consacra à ses humanités, il se fit remarquer par une extrême ardeur pour l'étude, un insatiable besoin de se rendre compte de tout. La complaisance des maîtres facilita singulièrement la satisfaction de ce besoin et le développement des aptitudes extraordinaires de l'élève. Autorisé, en raison de son état valétudinaire, à ne se lever qu'assez tard, il s'absorbait dans la méditation. Grâce à la justesse et à la pénétration de son esprit, ses progrès furent aussi sûrs que rapides, et arrivé au terme de ses études, il était familiarisé avec la connaissance des langues anciennes, de la philosophie et des mathématiques ; et chose assez rare chez ceux qui ont une prédilection pour les sciences exactes, il n'était pas sans dispositions pour la poésie dont il appréciait les délicatesses. A vrai dire, néanmoins, il n'avait recueilli de l'enseignement de l'école qu'un respect très-limité pour une philosophie dont ses longues méditations lui avaient révélé le vide et l'incohérence. Toutefois, il était encore éloi-

gné du temps où cette irrévérence, transformée en mépris, devait le conduire à faire table rase de tout ce qu'il avait appris et à réaliser le projet qu'il couvait déjà, quoique confusément, d'asseoir la philosophie sur des bases entièrement nouvelles.

Sorti, au mois d'août 1612, du collége de la Flèche, où il avait passé plus de huit ans, il revint au sein de sa famille. Une pensée l'obsédait sans cesse : devant lui se dressait comme un spectre sa raison dévoyée. Désespérant de lui-même, il rejeta tous ses livres, prit l'étude en horreur et s'adonna avec une sorte de frénésie aux exercices qui faisaient la seule occupation des jeunes gens de sa condition. L'escrime, l'équitation, les jeux de hasard, voilà quels furent ses passe-temps pendant l'hiver de 1612 à 1613.

Son père, qui avait fait entrer son fils aîné dans la magistrature, voulait que René embrassât la carrière des armes. Pour que son fils se préparât par la connaissance du monde à l'exercice de cette profession, que sa santé lui interdisait encore, il l'envoya à Paris. Mieux avisée, la sollicitude paternelle se fût bien gardée de jeter sur le pavé de cette capitale un jeune homme de dix-sept ans, livré à lui-même, sans expérience, et en proie à un périlleux découragement. Comment ne prévit-elle pas que le jeu et la débauche deviendraient des diversions possibles, probables même, aux ennuis, aux dégoûts du jeune désœuvré? Ce qui devait arriver, arriva en effet. Mais le mal, hâtons-nous de le dire, porta en lui-même sa compensation; les combinaisons, les chances du jeu initièrent instinctivement Descartes au calcul des probabilités, et peut-être cette sorte d'enseignement pratique n'a-t-elle pas été sans influence sur la part qu'il a prise à la rénovation des sciences mathématiques.

Cependant une tête si fortement organisée ne pouvait se ployer long-temps à un genre de vie si propre à enrayer le développement de ses facultés. Un beau jour donc, Descartes, sans en prévenir ses camarades de plaisir, loua une maison écartée dans le faubourg Saint-Germain, et, nouveau solitaire d'une Thébaïde ignorée de ses parents eux-mêmes, il se confina dans l'étude des mathématiques. Dépisté enfin par un de ses amis, il se mêla de nouveau, mais pour peu de temps, au tumulte du monde. Irrévocablement résolu à rompre avec cette vie importune, il se décida à chercher dans les voyages les occasions de voir un plus grand nombre d'hommes et de se perfectionner dans la vraie philosophie. D'extraction noble, il n'avait, selon les idées du temps, qu'une seule manière de voyager, c'était comme militaire. Il partit donc au mois de mai 1617 pour la Hollande, et, jaloux de concilier son indépendance avec la réalisation de son projet, il s'engagea, en qualité de volontaire, dans l'armée du prince de Nassau, sous lequel un grand nombre de cadets de la noblesse française apprenaient déjà le métier de la guerre. Spectacle bien digne d'intérêt sans doute que celui d'un sage de vingt-un ans, se faisant soldat dans le but d'étudier et d'améliorer la nature de l'homme par la pratique d'un métier qui ne sert qu'à sa destruction!

Il avait rejoint son régiment et se trouvait en garnison à Bréda, lorsque, se promenant un matin dans les rues de la ville, il vit un groupe de personnes occupées à lire une affiche placardée sur un mur, et contenant l'énoncé en flamand d'un problème géométrique dont, suivant l'usage de cette époque, un professeur demandait la solution. Descartes, qui ne comprenait pas le flamand, pria un des spectateurs de lui traduire l'affiche. « Volontiers, lui répondit son » interlocuteur, qui n'était autre que Beckmann, principal du collége de Dordrecht, et » mathématicien lui-même ; mais, c'est à condition que vous m'apporterez vous-même la » solution du problème. » — « J'accepte, répondit Descartes. » Le lendemain matin il remettait la réponse à Beckmann, quelque peu confus et désappointé qu'un jeune officier eût pu trouver une solution que, dans sa pédantesque confiance en lui-même, il s'imaginait être seul en état de donner. Ce petit triomphe fortuit, Descartes, soit dit en passant, le remportait à l'époque où il travaillait à son *Traité de la musique*, composé, comme on le sait, en latin, et publié après sa mort sous le titre de *Compendium musicæ*, Utrecht, 1650, in-4°; traité dont le P. Poisson, de l'Oratoire, a fait une traduction qui se trouve à la suite de la *Mécanique* de Descartes, Paris, 1668, in-4°.

En 1619, il quitta le service de la Hollande pour celui de la Bavière, toujours comme volontaire. Dans le repos des garnisons, il était sans cesse occupé de son projet de refondre toute la philosophie. La recherche des moyens qui pouvaient le conduire à ce but « jeta son » esprit dans de violentes agitations qui augmentèrent de plus en plus par une continuelle » contention dont il le tenait bandé, sans souffrir que la promenade ou les compagnies y » fissent diversion. Il se fatigua de telle sorte » que *le feu luy prit au cerveau*, et qu'il tomba » dans une espèce d'*enthousiasme* qui disposa de » telle manière son esprit déjà abattu, qu'il le mit » en état de recevoir les songes et les visions. » Ici Baillet, son biographe, cite comme garant les premières feuilles d'un manuscrit qui portait pour titre *Olympica*, et en marge duquel Descartes avait écrit : *ceci fut composé pendant mon enthousiasme*. Ce même manuscrit nous apprend que, le 10 novembre 1619, Descartes s'étant couché tout rempli de cet enthousiasme et tout occupé de l'idée d'avoir trouvé, dans la journée, *les fondements de la science admirable*, fit trois songes rapportés par Baillet, et dont l'un

a quelque analogie avec la vision de Pascal après son accident au pont de Neuilly. A son réveil, Descartes, vivement impressionné par ces hallucinations, « recourut à Dieu tout de nouveau » pour le prier de lui faire connaître sa volonté » et le conduire dans la recherche de la vérité. » Il s'adressa ensuite à la Sainte-Vierge pour » lui recommander cette affaire, qu'il jugeait la » plus importante de sa vie ; et, pour tâcher » d'intéresser cette bienheureuse mère de Dieu » d'une manière plus pressante, il forma le vœu » d'un pélerinage à Notre-Dame de Lorette. Il » promit de partir de Venise à pied, et si ses » forces ne pouvaient pas fournir à cette fati» gue, il prendrait au moins l'extérieur le plus » dévot et le plus humilié qu'il lui serait pos» sible pour s'en acquitter. »

Différentes causes s'opposèrent, pendant quatre ans, à l'accomplissement du pélerinage de Lorette. La première, ce fut le voyage que Descartes fit en pure perte dans diverses parties de l'Allemagne, pour découvrir quelques-uns des frères de la Rose-Croix, dont il avait entendu parler comme d'une confrérie de savants qui *savaient tout*, et qui promettaient aux hommes une *nouvelle sagesse*, c'est-à-dire, la *véritable science*, qui n'avait point encore été découverte.

L'été suivant (1620) il était à Ulm. C'est là qu'il eut avec Faulhaber, mathématicien et ingénieur allemand, une aventure que, pour notre compte, nous serions tenté de regarder comme une nouvelle édition, à une légère variante près, de sa rencontre avec Beckmann. Faulhaber, glorieux d'avoir expliqué le nombre mystérieux 666 de l'Apocalypse, dans une série de calculs algébriques inintelligibles pour tout autre que lui seul, ne cessait de proposer aux géomètres de son temps des problèmes dont il était bien persuadé que la solution lui était exclusivement réservée. Descartes lui fit une visite. Le professeur allemand jugea d'abord, à la mine et aux manières de l'officier français, que c'était un jeune présomptueux bien téméraire, surtout lorsqu'il l'entendit lui promettre pour le lendemain la solution d'une question qu'il regardait comme insoluble. Aussi, quelle ne fut pas sa surprise, lorsqu'à l'heure dite, Descartes lui remit le problème résolu de la façon la plus élégante. Cette petite joûte établit entre les deux savants des liaisons dans lesquelles, dit Montucla, Descartes ne joua pas le rôle de disciple.

De la Souabe il passa, au mois de septembre suivant, en Bohême et prit part à la fameuse bataille de Prague, ainsi qu'à la prise de cette ville par les Bavarois et les Impériaux. Après s'être bravement montré, l'année suivante, aux siéges de Presbourg et de plusieurs autres villes de Bohême, il prit en dégoût la profession des armes, y renonça, et résolu à continuer ses voyages en simple particulier, il visita la Silésie, la Pologne, la Poméranie, les côtes de la mer Baltique, les Marches du Brandebourg, puis il revint par le Holstein, où, après s'être défait de son équipage, il s'embarqua avec un seul serviteur pour la Frise orientale. Dans la traversée, sa présence d'esprit et son courage le tirèrent d'un fort mauvais pas. Les mariniers l'entendant causer avec son valet dans une langue inconnue, le prirent pour un marchand forain qui devait avoir de l'argent, et s'imaginant que personne ne le connaissait, ou du moins ne le réclamerait, ils formèrent le projet de l'assassiner, de le dépouiller et de jeter son corps à la mer. Ils eurent l'imprudence de tenir conseil devant lui, croyant qu'à son tour il ne les comprendrait pas; mais Descartes, se levant subitement, tira l'épée et leur parlant dans leur langage d'un ton imposant et énergique, il les effraya si bien, qu'ils le conduisirent paisiblement au lieu qu'il avait fixé pour son débarquement.

Pendant l'hiver qui suivit ce voyage, il séjourna en Hollande, et revenu en France (1622) par les Pays-Bas, il passa quelques mois dans le sein de sa famille. Plus que jamais obsédé de son unique pensée, il se rendit l'année suivante à Paris, où l'attendaient impatiemment ses amis. Parmi eux était le P. Mersenne, son compagnon d'études à la Flèche, avec lequel il entretint toujours, pendant ses longues absences de France, ces relations amicales et suivies qui ont fait dire à Rapin que ce savant religieux était le *résident* de Descartes à Paris. Quand notre philosophe arriva dans cette ville, on ne s'y entretenait que des frères de la Rose-Croix, auxquels on le supposait affilié. Ses amis ne furent pas médiocrement satisfaits quand ils eurent la certitude qu'aucun rapport n'avait existé entre lui et les *docteurs invisibles*.

Ayant perdu, dans le même temps, un parent pourvu de l'emploi de commissaire-général des vivres à l'armée d'Italie, il prétexta le désir ou l'espoir de le remplacer, se munit de recommandations qui devaient faciliter la réussite de son projet, et se mit en route pour Lorette, après avoir mandé à ses parents « qu'un » voyage au-delà des Alpes luy seroit d'une » grande utilité pour s'instruire des affaires, » acquérir quelque expérience du monde et for» mer des habitudes qu'il n'avait pas encore, » ajoutant que s'il n'en revenait plus riche, il » en reviendrait au moins plus capable. »

Il parcourut la Suisse, le Tyrol, Venise, où il fut témoin des *épousailles* du doge et de la mer Adriatique, accomplit son vœu à Lorette, et poussa jusqu'à Rome, où il assista aux fêtes du Jubilé. Lorsqu'à son retour il passa par Florence, il ne chercha pas à voir Galilée, dont la renommée était pourtant venue jusqu'à lui, Galilée qui venait d'ouvrir la carrière de la philosophie expérimentale! Cette indifférence pour

le génie, Descartes en avait déjà donné une preuve frappante en ne montrant aucun désir de voir Képler, qu'il reconnaissait pourtant pour son premier maître en optique. Il réservait sa curiosité pour les Rose-Croix, ses rivaux dans la recherche de l'inconnu.

Ses voyages terminés, il se mit à passer en revue les diverses professions qui auraient pu se concilier avec la poursuite de son projet. Un moment, il eut la pensée d'acheter la charge de lieutenant-général civil à Châtellerault; mais ce ne fut, ce ne pouvait être qu'une idée passagère. La philosophie et les mathématiques exceptées, tout lui était antipathique, ou au moins indifférent. Il passa à Paris, sauf quelques rares excursions au sein de sa famille, les trois années qui suivirent, ne faisant trève à ses méditations solitaires que pour s'entretenir avec le P. Mersenne et l'abbé Picot; ou pour tailler des verres de lunettes et fabriquer des instruments de mathématiques avec Mydorge et l'opticien Ferrier. Mais, d'autant plus avide d'une retraite absolue, que d'importunes visites venaient troubler la sienne, il se détermina à aller habiter définitivement la Hollande, pays de liberté et de travail, où il pourrait parler et penser sans entrave.

A trente-trois ans, Descartes abandonna donc la France pour ne plus la revoir qu'à d'assez longs intervalles. Il s'établit d'abord à Amsterdam, comme dans le lieu le plus propice à ses études et à ses recherches; et, tout aussitôt, il s'appliqua avec ardeur à l'anatomie, à la chimie et aux mathématiques, puis il les abandonna pour s'occuper de dioptrique. Il composa en même temps son *Traité du Monde*, tel qu'il le concevait alors, et il se disposait à le faire paraître lorsque, songeant aux persécutions contre Galilée, il se décida à publier son *Discours de la Méthode*, dans lequel, du reste, il résuma le *Traité du Monde*. Il avait alors quarante-un ans; c'était en 1637.

Dans le *Discours de la Méthode*, pierre angulaire de la philosophie moderne, Descartes exprime d'un seul jet toute sa pensée philosophique. Il veut que le philosophe, se repliant sur lui-même, et rejetant l'autorité, la tradition, fasse table rase de tout ce qu'il sait pour reconstruire seul, à l'aide du doute, l'édifice entier de ses connaissances sur la base de l'évidence produite par l'examen. La *Méthode* contenait en germe les *Méditations*, qui parurent quatre ans plus tard, et les *Principes métaphysiques*, publiés en 1643. Ces trois ouvrages — le même, à certains égards, sous trois formes — sont ceux qui ont particulièrement fait donner le nom de *Cartésianisme* au mouvement philosophique accompli, pendant le XVIIe siècle, sous l'influence de Descartes, mouvement dont il ne fut pas, il est vrai, l'unique promoteur, puisque plusieurs de ses devanciers, Bacon entre autres, peuvent en revendiquer leur part, mais qui a commencé le divorce entre la scolastique et la philosophie moderne. Le pivot de tout le système de Descartes, c'est le doute; non pas, dans sa pensée du moins, le doute dégénérant en scepticisme, mais le doute provoquant l'examen, et se proposant l'évidence pour but. Le doute n'est donc pour lui qu'une forme, une manière de s'exercer à juger, un principe de libre pensée plutôt que de négation, un moyen enfin d'arriver à affirmer avec certitude. Mais, cet instrument, d'une puissance féconde quand il est au service d'un esprit ferme et droit, ne peut-il pas devenir une arme dangereuse pour les esprits faibles? Le maître le sentait bien lui-même lorsque, répondant à Hobbes, il disait que « ses » raisons de douter, qui sont reçues pour vraies » par ce philosophe, n'ont été proposées par lui » même que comme vraisemblables et pour » préparer les esprits des lecteurs à considérer » les choses intellectuelles comme distinctes » des corps. » La même pensée se révèle quand Descartes, calmant les craintes d'Arnauld, « confesse ingénument avec lui que les choses » qui sont contenues dans la première *Méditation*, et même dans les suivantes, ne sont » pas propres à toute sorte d'esprits, et qu'elles » ne s'ajustent pas à la capacité de tout le » monde; mais qu'il n'en ressort pas moins » que, loin de porter atteinte à la croyance, il » l'affermit plutôt et lui donne son vrai fond. »

La conséquence fondamentale, obligée, de la méthode cartésienne, c'est la négation de l'autorité humaine, et, par une pente, sinon invincible, parfois du moins difficile à éviter, la négation ou l'affaiblissement de l'autorité divine. Descartes ne voulut jamais cependant porter atteinte à cette dernière. Après avoir rejeté l'autorité en philosophie, il la proclame en religion, témoin ces paroles, qui attestent assez son sentiment à cet égard : « Après m'être ainsi assuré » de ces maximes, et les avoir mises à part avec » les vérités de la foi, qui ont toujours été les premières en ma créance, je jugeai que, pour tout » le reste de mes opinions, je pouvais librement » entreprendre de m'en défaire. » (*Méthode*, IIIe partie. — Voir aussi Ire partie, édition de M. Garnier, et le dernier paragraphe des *Principes*). Il semble encore l'admettre, lorsqu'il dédie ses *Méditations* aux doyens et docteurs de la Sorbonne, et qu'il termine ses *Principes* par cette déclaration expresse : « Toutefois, à » cause que je ne veux pas me fier trop à moi-même, je n'assure ici aucune chose, et je soumets toutes mes opinions au jugement des plus » sages et à l'*autorité de l'Eglise.* » Cette ligne de démarcation, qu'il a ainsi posée lui-même entre les deux natures d'autorité, l'a-t-il toujours respectée? Ne l'a-t-il jamais franchie? N'a-t-il pas été entraîné, par les conséquences de son système, à attaquer ce qui, pour le chrétien, est inattaquable?

La manière la plus impartiale et la plus sûre en même temps de répondre à ces questions, c'est d'extraire des divers ouvrages de Descartes les propositions constitutives de sa doctrine.

L'insuffisance de développement et de précision de sa *Théorie de l'âme* lui a suscité de nombreux adversaires parmi lesquels Gassendi se place au premier rang. S'armant de l'obscurité de quelques-unes des propositions de Descartes, expliquées, éclaircies ensuite dans sa polémique, ils ont démontré que les idées de la substantialité et de l'activité de l'âme sont le côté faible de sa psychologie. Ils n'ont pas aussi bien réussi en ce qui concerne son immatérialité. En effet, après avoir reconnu la pensée et l'unité dans l'âme, dans cette chose qui pense, ou, pour mieux dire, qui se pense, *cogito*, qui se voit elle-même connaître, aimer, vouloir; qui, se séparant du corps, dit : *moi* et *lui*, Descartes admet deux notions là où se trouvent deux essences, conséquent en cela avec le principe qu'il pose lui-même (*Principes*, §§ 52 et 53), qu'il faut juger des substances par leurs attributs, et surtout par leur attribut principal et essentiel. Par les développements qu'il a donnés à ce point fondamental de sa doctrine, il a nettement enseigné à distinguer l'âme du corps, et il a prouvé l'unité comme l'immatérialité de la première. — J'ai conscience, *cogito*. J'ai conscience, et c'est pour cela que je sais que je suis, *ergò sum*. — J'ai conscience avant tout, et le sentiment de moi-même est la première de mes connaissances : je me connais donc avant le corps, et, par conséquent, sans le corps. — J'ai conscience immédiatement, intimement, sans organes : je me connais donc autrement que le corps. — J'ai conscience et j'ai aussi conception du corps et de son essence. — C'est à ces termes, dit M. Damiron (*Essai sur l'Histoire de la philosophie en France au* XVIIe *siècle*, t. I, p. 160), que peut être ramenée toute la doctrine de Descartes sur l'âme, sur cette chose qui pense, qui se pense, *sui conscia*. Les quatre propositions formulées par M. Damiron sont, en quelque sorte, les jalons qui guident Descartes dans l'étude du *moi*, ce point de départ de sa philosophie. En nous apprenant à faire, avec la conscience et la réflexion, l'étude de tout ce qui appartient au *moi*, il a fondé la véritable méthode psychologique, et appris à distinguer sainement les phénomènes de l'intelligence de ceux de la matière.

Si, de l'essence de l'âme, il passe à ses facultés, il lui en assigne quatre principales : la *volonté*, l'*entendement*, l'*imagination* et la *sensibilité*. « Renversez l'ordre de ces facultés, en » commençant par la sensibilité, dit le judicieux » Laromiguière, et je suis persuadé qu'elles vous » paraîtront mieux systématisées. »

La première de ces facultés, la *volonté*, n'a pas fait de la part de Descartes l'objet d'un traité spécial; mais, de ce qu'il en a dit incidemment, on peut coordonner sa doctrine sur ce point. Pour lui la volonté est active et vient directement de l'âme, de qui seule elle dépend. Mais, malgré la précision de ce principe, les déductions qu'en tire Descartes semblent quelquefois le faire confondre la volonté avec le désir, que lui-même doit pourtant considérer comme passif, puisqu'il le range parmi les passions. En faisant du jugement et de l'option deux actes de la volonté, il n'a pas assez nettement discerné ce qui les distingue. Envisage-t-il l'action de la volonté divine sur la volonté humaine? il n'est pas toujours rigoureusement conséquent avec lui-même. Il dit bien : « La grâce divine, bien loin » de diminuer ma liberté, l'augmente plutôt et » la fortifie. » (*Méditation IV*e.) — Ailleurs, (*Principes*, p. 247 et 248), il ne se dissimule pas « les » difficultés très-grandes que nous trouvons, si » nous entreprenons d'accorder la liberté de » notre volonté avec les ordonnances de Dieu. » En mettant en regard la pensée finie de l'homme et la toute-puissance infinie de Dieu, il semble reconnaître la prédominance entière et exclusive de cette dernière, et pourtant il lui arrive de faire prévaloir tantôt l'un des deux termes, tantôt l'autre, comme quand il dit : « Les détermi» nations libres sont au pouvoir de l'âme » (*Traité des passions*, p. 366); — ou qu'il ajoute (*ibid.*, p. 422) : « Nous devons souvent faire » réflexion sur la Providence divine, et qu'il est » impossible qu'aucune chose arrive d'autre fa» çon qu'elle a été déterminée de toute éternité » par la Providence, en sorte qu'elle est comme » une fatalité ou une nécessité immense. »

Comme appendice à la théorie de Descartes, sur l'âme de l'homme, citons ici celle qu'il a exposée dans sa *Méthode* (5e partie) sur l'âme des bêtes. Les bêtes, selon lui, n'ont point d'âme. Si elles ont l'apparence de la vie et du sentiment, néanmoins les actes qu'elles accomplissent ne sont, en réalité, que le résultat d'un pur *automatisme* qu'il prétend prouver par leur mutisme et leur admirable industrie. Cette doctrine exposée, développée et défendue, à plusieurs reprises, dans ses *Lettres* et dans sa controverse, il la déduit de l'expérience et de l'observation. Elles nous apprennent que la pensée est l'apanage exclusif de l'homme, sans quoi lui et la brute occuperaient le même rang dans l'échelle des êtres créés. D'ailleurs, si les sensations auxquelles les animaux obéissent instinctivement pouvaient être transformées en facultés de l'âme, il faudrait, par une conséquence nécessaire, admettre que leur âme, identique à celle de l'homme, est immortelle comme elle, et que, si les bêtes ont une âme immortelle, elles sont associées, et, pour ainsi dire, assimilées à l'homme dans cette vie et dans l'autre; d'où une sorte d'égalité repoussée par le sentiment de la dignité humaine comme par la morale et la religion. Telle est, en substance, la doctrine qu'on peut déduire des hy-

pothèses de Descartes sur l'âme des bêtes ; nous disons des hypothèses, car ses deux preuves ne sont pas autre chose. La première, en effet, ne signifie rien, parce qu'il ne prouve pas et ne peut pas prouver que la parole est la seule expression possible de l'intelligence, et la seconde repose sur une confusion de l'instinct avec l'intelligence. L'insuffisance de la théorie de Descartes sur l'âme des bêtes provient de ce qu'entre la pensée, telle qu'elle est en nous, et la matière inerte, soumise aux lois générales du mouvement, il n'y a, selon lui, aucun intermédiaire, ce qui le conduit à n'admettre que deux sortes de lois, celles qui régissent l'esprit et la pensée, et celles qui régissent la matière. C'est à l'action de ces dernières qu'il attribue, et les fonctions du corps de l'homme, expliquées physiologiquement, et celles du corps de l'animal, dont il fait une machine comparable à une horloge n'ayant d'autre mouvement que celui que lui imprime tel ou tel ressort. L'hypothèse de l'animal-machine, condamnée par toutes les données de l'observation, de l'induction et de l'analogie, a été renversée par la théorie rationnelle de Leibnitz. En démontrant le double intermédiaire, omis par le cartésianisme, entre les *pures machines* de la nature et les animaux, comme entre ceux-ci et les êtres pensants ou esprits, il précise nettement les attributs de deux natures diverses, l'une *animale*, qui vit, sent et ne pense point; l'autre *intelligente*, qui appartient spécialement à l'homme, et l'élève seul au rang de membre de la *cité de Dieu*.

Après la doctrine de Descartes sur les facultés de l'âme chez les êtres créés, vient sa *Théorie des idées*. L'idée, telle qu'il la conçoit et l'explique, ce n'est pas la chose conçue, mais la conception née de l'âme seule. « L'origine » d'un grand nombre d'idées, dit-il avec Port-» Royal, ne saurait être dans les sens : donc » l'âme *forme* ces idées. » Ce point établi, il reste à examiner sa division des idées. Il les sépare en deux classes, qu'il appelle *adventices* et *innées : adventices*, quand elles sont engendrées par l'intelligence, mais sous l'influence d'une cause extérieure; *innées*, quand l'innéité n'est pas dans les idées elles-mêmes, mais dans la force que nous avons en nous de nous les former. — « Lorsque je dis que quelque idée » est innée avec nous, ou qu'elle est naturel-» lement empreinte en nos âmes, je n'entends » pas qu'elle se présente toujours à notre pen-» sée ; car, ainsi, il n'y en aurait aucune, mais » j'entends seulement que nous avons en nous » la faculté de la produire » (*Méditations*, t. I, p. 169, in-12). Et ailleurs: «Je n'ai jamais écrit » ni jugé que l'esprit eût besoin d'idées innées » qui soient *quelque chose de différent de la fa-» culté qu'il a de penser* ; mais, bien est-il vrai » que, reconnaissant qu'il y avait certaines » idées qui ne procédaient ni des objets du de-» hors, ni des déterminations de ma volonté, » mais seulement *de la faculté que j'ai de pen-» ser*.... pour les distinguer des autres qui nous » sont survenues, ou que nous avons faites » nous-mêmes, *adventitiis aut factis*, je les ai » nommées *innées* ; mais je l'ai dit au même » sens que nous disons que la générosité, par » exemple, est innée dans certaines familles, » ou que certaines maladies, comme la goutte » ou la pierre, sont innées dans d'autres ; non » pas que les enfants qui prennent naissance » dans ces familles soient travaillés de ces ma-» ladies dans le sein de leur mère, mais parce » qu'ils naissent avec la disposition ou la facul-» té de les contracter.» (*Lettres*, t. II, p. 463-464, in-12.) — M. Laromiguière a donc été fondé à conclure, contre l'opinion trop généralement répandue, que Descartes n'admet pas d'idées innées dans le sens strict du mot. Il admet bien le mot, mais il rejette la chose.

A la théorie des idées succède naturellement celle des passions, que Descartes considère comme étant dans l'âme des phénomènes de passivité ainsi que les idées elles-mêmes. La *Théorie des passions*, à peine indiquée dans les *Principes*, fait l'objet d'un livre spécial, où elle est développée avec une intelligence fine et profonde du cœur humain. Logicien nerveux en même temps que moraliste tolérant, Descartes y participe d'Aristote et de La Bruyère; parfois il lance des traits que ne désavouerait pas Molière. Toutefois, si sa classification et son explication des passions primitives sont irréprochables, peut-être n'a-t-il pas assez nettement caractérisé le principe général qui les produit ni tenu un compte suffisant des penchants qui en dérivent.

Si de l'homme il passe à Dieu, à son existence et à ses attributs, nous le voyons fournir trois preuves de cette existence. La première, tirée de la conservation ou de la création continuée, est plutôt indiquée que discutée. Or, en admettant cette preuve, il aurait dû songer aux conséquences qu'on en pouvait tirer et qu'on en a effectivement tirées. Quant à celle qu'il puise dans ce qu'il appelle la *réalité objective*, et que de bons esprits ont rejetée comme vaine, elle a semblé à d'autres ne pas mériter ce reproche, en ce que, sainement comprise, cette *réalité* ne désigne autre chose dans l'idée que la propriété, le signe, et comme l'impression qui répond à l'objet, l'effet que l'idée a dû en éprouver, la part qu'elle lui doit, ce qui, selon le langage philosophique, est devenu objectif par la marque de l'objet. La troisième preuve, tirée de l'essence même de Dieu, et se réduisant à démontrer l'existence par la perfection, est présentée d'une manière qui pourrait donner lieu à plus d'une objection. Quoiqu'il se soit plus occupé des preuves de l'existence de Dieu que de ses attributs, il n'est pourtant pas resté sans doctrine à cet égard ; et, s'il n'a pas une théodicée formulée systématiquement, on en

trouve du moins les éléments disséminés dans ses ouvrages. Son point de départ, c'est la perfection et l'infini de Dieu ayant, comme nous l'avons dit, pour attribut principal la création, et par suite la conservation ; mais, pour expliquer ces attributs, il a recours à des hypothèses dont plusieurs de ses disciples ont tiré des conséquences extrêmes. Par sa tendance à dépouiller les substances créées de toute indépendance, de toute activité, de toute causalité au profit de la substance infinie, seule cause efficiente, il a préparé, bien que d'une façon différente, les voies à Spinoza et à Malebranche.

Veut-il faire connaître ses opinions développées sur les *formes substantielles* et les *causes finales?* Sur la première question, qui touche à l'une des plus délicates de la théologie, celle du sacrement de l'Eucharistie, il se prononce nettement en niant ces *formes*. En voulant expliquer ce qui est et doit être inexplicable à l'homme, un mystère, il a ainsi franchi les limites qu'il avait lui-même posées entre les matières du ressort de la foi et celles dont la raison pure est admissible à se rendre compte. C'est assez dire entre quels écueils il a marché, et s'il a pu impunément s'y heurter. En résolvant comme Bacon, quoique avec plus de mesure pourtant, la question des causes finales, qu'il considère comme étant du ressort de la morale, il est en désaccord avec les philosophes anciens, et, parmi les modernes, avec Malebranche et Leibnitz. Bien plus, il est en désaccord avec lui-même. Oubliant ce qu'il avait dit sur cette matière dans les *Principes*, le *Traité des passions*, etc., il n'admet pas la recherche de toutes les causes finales, c'est-à-dire du but que Dieu s'est proposé dans ses actes. S'il les admet dans l'ordre physique, il les repousse dans l'ordre moral. Pour justifier cette distinction, peu conséquente et difficile à concilier avec l'idée de la Providence, on a dit que Descartes n'avait condamné la recherche des causes finales ou morales que par esprit de réaction contre la philosophie de l'école qui avait abusé du principe de causalité, et s'était jetée, pour l'expliquer, dans un dédale d'hypothèses et de subtilités. Cette prudence a sans doute son côté louable; mais, en se bornant à reconnaître les lois du monde physique, et en s'abstenant de rechercher celles en vertu desquelles s'accomplissent les actions humaines, le philosophe, qui s'était proposé à lui-même l'évidence de tout comme fin, a, cette fois, failli à une partie de sa mission. Quant à la preuve de l'existence du monde, il la trouve dans la véracité divine; de sorte que, selon lui, notre motif de croire au monde n'est plus l'évidence, comme quand il s'agit, soit de l'âme, soit de Dieu, mais de la perfection de Dieu qui, par son essence, ne peut nous tromper et nous donner dans nos sensations une inclination marquée à affirmer un objet, sans faire que cet objet soit, sans mettre en harmonie le sujet et l'objet. La doctrine de Descartes sur cette matière soulève de faciles objections. Non seulement il démontre ce qui n'est pas à démontrer, mais, encore inconséquent avec lui-même, au lieu d'appliquer ici le critérium du vrai qui lui a servi jusque là, et qu'il a d'ailleurs reconnu pour universel et absolu, il en suppose et fait intervenir un autre qui est au moins inutile. Nous devons donc croire à l'existence du monde sur la foi de nos impressions, justifiées elles-mêmes par la véracité divine.

Embrassons maintenant, par une synthèse aussi succincte que possible, l'ensemble de la philosophie cartésienne. Son point de départ est le doute raisonné, déduit de cette maxime fondamentale que, « pour atteindre à la vérité, il » faut, une fois dans sa vie, se défaire de toutes » les opinions que l'on a reçues, et reconstruire » de nouveau tout le système de ses connais- » sances. » De là tout un système, dont les parties constitutives sont une théorie de Dieu à l'abri d'objections dans ses arguments principaux, mais contestable sur certains points, et une théorie de l'âme, inattaquable dans son principe, mais fausse aussi dans certains détails. Les propositions que nous avons extraites des divers ouvrages de Descartes auront mis sur la voie des vérités et des erreurs de ses doctrines. Ce mélange provient principalement de ce que, dans sa reconstruction de l'édifice entier des connaissances humaines, il lui donne pour base un principe unique, le témoignage de la conscience, principe dont il ne fait pas constamment sa seule règle d'appréciation. La base chancelle alors, et l'édifice croule. Mais, hâtons-nous de le dire avec la *Biographie universelle* (t. XI, p. 153) : « N'oublions pas du moins que c'est à Descar- » tes lui-même que l'on doit en partie les armes » qui se sont tournées contre lui; n'oublions pas » que c'est dans les ouvrages mêmes où se trou- » vent ces brillantes erreurs que ce grand hom- » me apprit à nos pères à substituer les idées aux » mots, les notions claires aux vaines formu- » les, les méthodes intellectuelles aux métho- » des mécaniques; qu'il remit en honneur par- » mi eux la méditation, et qu'il lui traça des lois » qui sont encore les meilleures qu'on puisse » suivre; qu'enfin, ce furent ses préceptes et » son exemple qui, en forçant l'esprit humain » à se rendre un compte fidèle de ses propres » opinions et des motifs qui les fondent, l'af- » franchirent du joug de l'autorité, et lui rendi- » rent le sentiment de sa force et de sa dignité. » Nous trouverons alors que l'influence qu'il a » exercée sur son siècle est justifiée par des ti- » tres bien honorables, et qu'il mérite aussi d'ê- » tre compté parmi les restaurateurs de la science » de l'entendement. Cette influence fut rapide, » et elle devint bientôt à peu près universelle. » En France surtout, la nouveauté des hypothè- » ses de Descartes, la grandeur et la hardiesse

» de ses vues, la clarté de ses idées, et la généralité au moins apparente de ses méthodes, entraînèrent plus ou moins les esprits les plus cultivés du beau siècle de Louis XIV. »

Il y eut certes entraînement, mais il ne fut ni unanime, ni complet. La transmission de la doctrine métaphysique de Descartes éprouva le sort réservé à toute doctrine nouvelle : les uns l'attaquèrent dans sa base; les autres, en adoptant les points fondamentaux, la modifièrent selon la tournure de leur esprit ou les penchants de leur caractère ; la prenant ou la quittant au point qui leur convenait, pour en tirer des conséquences qui formèrent à leur tour de nouveaux systèmes, dont plus d'un a mérité d'être qualifié par Leibnitz de « cartésianisme immodéré.» Rien de surprenant, par conséquent, que, dans ces vicissitudes de transmission, les doctrines exclusivement propres à Descartes aient été altérées, et qu'à ses erreurs personnelles on ait ajouté celles de ses adversaires, celles même de ses disciples plus ou moins immédiats. En tête des premiers se placent Hobbes et Gassendi, pères de cette philosophie qui, représentée au XVIII[e] siècle et jusqu'au commencement du nôtre par Locke et Condillac, repoussa d'abord, puis remplaça le cartésianisme parmi le plus grand nombre des esprits. Si des adversaires de Descartes nous passons à ses disciples ou partisans, nous les trouvons nombreux, mais divisés par des nuances, des différences même qui ont singulièrement modifié les principes du maître : tels Rohault, Regis, De la Forge et Cordemoy, qui le suivent assez fidèlement; tels Cleuberg et Geulincx, qui s'en écartent d'une façon plus sensible; tels Spinoza, Bayle, Malebranche et Berkeley, cartésiens à leur point de départ, mais qui cessent de l'être pour tomber, les deux premiers dans le scepticisme, le troisième dans le spiritualisme mystique, le quatrième dans l'idéalisme pur; tels Bossuet, Fénelon, Arnauld, etc., cartésiens aussi, mais cartésiens éclectiques, en ce sens qu'ils ne prennent du cartésianisme que ce que la théologie permet d'admettre; tel enfin Leibnitz, ce génie de l'unité, de l'harmonie et de la compréhension, qui, réunissant dans un seul faisceau ces doctrines divergentes, les modifie, les épure, les rejette, les étend, et contient, complète Descartes, dont il dit lui-même que la philosophie est « comme » l'antichambre de la vérité. »

On n'apprécierait Descartes que par l'un de ses côtés, si l'on se bornait à le considérer comme philosophe. La physique, les mathématiques le réclament à plus d'un titre. C'est même par elles que son génie commença à se révéler. A peine arrivé en Hollande, nous l'avons vu, il s'occupa de son *Traité du monde*, fondu d'abord dans sa *Méthode*, et publié plus tard séparément. Nous ne ferons qu'indiquer ce livre, les opinions qu'il renferme ayant été reproduites avec plus de développement dans les *Principes de la philosophie*. Les *Principes* sont divisés en quatre parties : la première, dont nous avons déjà parlé dans l'examen des doctrines purement philosophiques de Descartes, est consacrée à la philosophie rationnelle ou à la métaphysique, et contient l'exposé des principes de toutes les connaissances humaines; la seconde partie, renfermant les principes des choses naturelles, définit la nature des corps, ce que c'est qu'espace, lieu, repos, mouvement, etc.; les deux dernières parties contiennent la théorie du monde visible et de la terre.

En établissant le premier que le monde physique peut être expliqué mathématiquement, Descartes, par l'énoncé comme par le développement de cette proposition, a conquis une gloire incontestable. Mais des hypothèses téméraires, inconciliables entre elles, ou inadmissibles au point de vue de la science, le mettent comme physicien bien au-dessous de Newton; tandis que, dans l'exposé de son système de la gravitation universelle, le mathématicien anglais se soumet à toute la rigueur de la méthode analytique et expérimentale de Descartes, celui-ci, oubliant ses propres principes, croit expliquer l'œuvre de Dieu et n'explique que l'œuvre de son génie. D'un côté est la vérité, de l'autre il n'y a que fiction : aussi un abîme sépare-t-il les deux rivaux. Telle est l'opinion des auteurs de la *Biographie universelle*, opinion développée par l'un d'eux, M. Biot, devant l'autorité duquel nous ne pouvons que nous incliner respectueusement. Après avoir fait ressortir le vide et l'incohérence des hypothèses sur lesquelles repose la théorie cartésienne des tourbillons; M. Biot expose la marche suivie par Newton dans son application du système du monde. Il le montre s'appuyant, d'une part, sur les lois observées par Képler dans les mouvements célestes, de l'autre, sur les forces centrales découvertes par Huygens, et déduisant de ces lois combinées sa théorie de l'attraction. Il en conclut que, si l'on est fondé à dire, en parlant de la géométrie, que Descartes a créé Newton, cette assertion ne saurait s'étendre à la philosophie expérimentale, où le physicien anglais procède exclusivement de Galilée; ce qui n'empêche pas le savant académicien de constater, au milieu des brillantes erreurs de Descartes, une grande idée, celle qui consiste à avoir tenté pour la première fois de ramener tous les phénomènes naturels à n'être qu'un simple développement des lois de la mécanique.

Le *Traité du monde* n'est pas le seul de ses ouvrages sur la physique où Descartes, entraîné par son imagination, a méconnu le critérium de l'évidence et associé les hypothèses aux faits. Les erreurs produites par ce mélange sont nombreuses; elles seraient même presque constantes sans sa théorie de l'arc-en-ciel, qu'il expose aussi sûrement qu'on pouvait le faire à une époque où la réfrangibilité inégale des

rayons lumineux n'était pas encore connue. Suppléant par l'expérience à la donnée qui lui manquait, il a déterminé avec précision la marche de ces rayons; puis, expliquant la cause des couleurs, qu'il ne connaissait pourtant pas, il l'a ramenée avec beaucoup de sagacité à un autre phénomène plus simple, celui de la décomposition de la lumière par le prisme. Sa démonstration du rapport intime qui existe entre ces deux dispersions est conforme aux vrais principes de la vraie physique mathématique, de celle qui n'emploie que le calcul pour rattacher les faits à d'autres faits. Quant à sa *Dioptrique*, bien que moins erronée, elle est encore fort imparfaite. Rappelons-nous que l'inégale réfrangibilité des rayons de la lumière était ignorée. Cette excuse devient une absolution quand, à côté d'un grand nombre d'applications géométriques ingénieuses, on trouve une nouvelle preuve du génie de Descartes, sa découverte de la véritable loi de la réfraction, découverte que Huygens lui a contestée, il est vrai, mais sans avoir pu fournir la preuve qu'il doive en être dépossédé.

Si comme physicien Descartes a commis de graves et nombreuses erreurs, comme géomètre et comme algébriste il est irréprochable. Il a simplifié, rectifié, élucidé la langue algébrique, en substituant aux anciennes notations, grossières et embarrassantes, des formules claires, simples, générales, et surtout calculables. Mais, ce qui met le sceau à sa réputation comme mathématicien, et lui assure une gloire durable et incontestée, c'est le livre assez improprement appelé par lui-même *Géométrie*, dans lequel il a étendu et fécondé, par une série de découvertes admirables, la méthode de l'application de l'algèbre à la géométrie, inventée par Viète. C'est, en effet, à son seul génie que l'on doit la belle application de l'algèbre à la théorie des courbes et des fonctions variables, l'une des branches des mathématiques qui produisent le plus de résultats. Il a encore employé la géométrie et l'analyse pour résoudre un assez grand nombre de questions de physique, et il a été ainsi l'un des fondateurs d'une science mixte, devenue aujourd'hui de la plus haute importance.

Pourrait-on, dans cet examen des travaux de Descartes, se dispenser de parler de ses *Lettres*? Non, certainement, car ces lettres sont autre chose qu'une correspondance de pure bienséance. Par leur ensemble, elles forment un vaste travail de doctrine où toutes ses théories philosophiques et morales se trouvent développées dans une polémique puissante qui les éclaire et les complète. Les livres de Descartes sont l'expression calme et méditée de sa pensée; sa correspondance, nous initiant à l'intimité de cette pensée, nous fait assister à tous les incidents de la lutte à laquelle se livre ce génie vigoureux pour la faire triompher. Quelque chose, en outre, recommande ces *Lettres* aux esprits sérieux : c'est que, comme tous les autres écrits de Descartes, elles déposent de l'influence qu'il a exercée sur la littérature française, en donnant le premier le modèle d'un langage naturel où les mots, exacts comme des chiffres, ne sont que les signes nécessaires des choses; en substituant au langage fardé de Balzac et de ses imitateurs, un style dont la clarté et l'abondance, tout à la fois précises et nerveuses, ont préparé la réforme de la langue française.

L'inventaire des titres de Descartes à l'admiration de la postérité serait incomplet si l'on passait sous silence son *Traité de l'homme*, non sans doute en raison des données acceptables par la science que peut contenir cet ouvrage, mais à cause de l'idée fondamentale et déterminante du livre. Dans le but de rendre la philosophie pratique, de spéculative qu'elle avait été jusqu'à lui, il tenta de la faire servir au bonheur de l'homme par l'amélioration de sa santé, le soulagement de ses maux, la prolongation de son existence, etc. Si, malgré plus de douze années continues d'observations anatomiques, il échoua dans son projet de déterminer la part d'influence qu'exercent, sur l'homme, les différents agents extérieurs; s'il poursuivit la réalisation d'un rêve, ce rêve, on en conviendra, était sublime; et l'on oublie ses illusions en songeant à son but.

Le désir de ne point scinder l'examen des travaux de Descartes, découlant tous d'un même principe, nous a fait perdre de vue sa personne. Nous l'avons laissé arrivant en Hollande en 1628. C'est là que, pendant vingt ans d'une vie errante et agitée, il composa la plus grande partie de ses ouvrages, évitant, autant que possible, le tumulte des villes et les obsessions auxquelles l'exposait sa renommée. Il n'avait pourtant pas rompu tout commerce avec le monde, car il entretenait d'actives correspondances avec les savants des divers pays de l'Europe, et le P. Mersenne, son *résident*, le tenait au courant de ce qui se passait à Paris. Il fit même quelques courts voyages en France et en Angleterre.

La Hollande ne fut pas pour lui une terre aussi hospitalière qu'il l'avait espéré. Il avait quitté Paris afin de ne point être tenu en lisière par l'arrêt du Parlement, qui défendait, « *à peine de la vie, de tenir ni enseigner aucune maxime contre les auteurs anciens et approuvés.* » Eh bien! contre son attente, le pays de libre discussion où il s'était réfugié devint pour lui un lieu de persécution acharnée. Celui qui avait démontré l'immatérialité de l'âme et l'existence de Dieu, celui qui s'acquittait avec scrupule de ses devoirs religieux, fut accusé de déisme et d'athéisme; et par qui? Par des hommes qui, tout en réclamant la tolérance pour eux-mêmes, se montraient plus in-

tolérants que ceux qui refusaient de la leur accorder; par des protestants enfin. Le plus violent, comme le plus impudent de ses adversaires, fut Gisbert Voët, professeur de théologie à l'université d'Utrecht. Après avoir attaqué dans des thèses publiques les doctrines de Descartes, il parvint à en faire proscrire l'enseignement. C'était vers le temps où Louis XIII, obéissant à l'impulsion du cardinal de Richelieu, faisait solliciter Descartes de rentrer en France, et lui offrait la perspective d'un emploi élevé à la cour ou d'un siége au Parlement de Bretagne, dont son père était mort doyen, au mois d'octobre 1640. Notre philosophe se montra également indifférent aux attaques du fanatique professeur hollandais et aux avances du monarque français. Mais quand Voët, devenu recteur de l'université d'Utrecht, eut profité de son accroissement d'autorité pour continuer ses attaques avec encore plus de fureur; quand, s'abritant sous le nom d'un jeune professeur, assez faible ou assez lâche pour se prêter à cette odieuse manœuvre, il eut publié contre Descartes un libelle rempli des plus épouvantables diffamations et des plus atroces injures, ce dernier rompit le silence. Peu de jours après la publication du libelle, il en remit une réfutation aux bourguemestres d'Amsterdam. Mais il avait affaire à un adversaire passé maître en intrigue. Voët, en effet, sut si bien agir auprès des magistrats que, quelques semaines après (23 juin 1643), ils firent publier à son de cloche que les écrits de Descartes étaient condamnés à être brûlés par la main du bourreau; et que, trois mois après, jour pour jour, l'auteur, sur la déposition de cinq témoins subornés, était lui-même travesti en calomniateur pour avoir osé dévoiler que Voët était le véritable auteur du libelle publié sous le nom d'un certain Shookius.

L'intervention du prince d'Orange et celle de M. de la Thuillerie, ambassadeur de France, arrêtèrent les effets de ces sentences. Descartes profita de la trève pour venir à Paris (1644), puis à Nantes, à Rennes et à Kerléau, chez son frère aîné. Quand il eut réglé les affaires domestiques qui l'avaient appelé en Bretagne, il revint en Hollande. Il y vivait assez tranquille, lorsqu'en 1647, deux théologiens protestants, Revius et Triglandius, renouvelant à Leyde les attaques de Voët, ressuscitèrent l'accusation d'athéisme contre *le blasphémateur, l'impie, le pélagien, etc.* Les recteurs de l'université, auxquels Descartes porta plainte, rendirent, le 20 mai 1647, un décret enjoignant aux professeurs de ne plus s'occuper dans leurs leçons des opinions de Descartes ni de sa personne; mais, tout en faisant cette défense aux accusateurs, ils écrivirent à l'accusé pour l'engager à s'abstenir d'agiter des questions susceptibles d'émouvoir la bile de ses adversaires.

Indigné, et de ces ignobles tracasseries, et du jugement de juste-milieu qui les suspendait plutôt qu'il ne les terminait, Descartes s'éloigna de la Hollande et choisit encore la France pour asile. Ses amis, qui voulaient le rattacher à sa patrie, firent à son insu des démarches auprès de Mazarin et en obtinrent, le 6 septembre 1647, une pension de 3,000 liv., accordée en considération « de ses grands mérites et de l'utilité que » sa philosophie et les recherches de ses longues études procuraient au genre humain; » comme aussi pour l'aider à continuer ses » belles expériences, qui requéraient de la dé» pense, etc. » Cette rémunération était, à certains égards, la sanction des sentiments qu'avaient éveillés les travaux de Descartes; car si, en 1643, un décret d'une congrégation de cardinaux avait défendu, sous la réserve du *donec corrigantur*, « d'imprimer, lire et même » retenir les *Méditations* ni aucun autre ou» vrage du philosophe français, » à Paris, du moins, on s'était borné à des objections, et, tout en combattant sur quelques points les doctrines de l'auteur, on avait reconnu sur d'autres la pureté de ses principes et rendu justice à ses bonnes intentions. En restant en France, il eût donc pu y jouir mieux qu'ailleurs du calme de cette vie obscure qu'il convoitait par dessus tout, et qui lui avait fait prendre pour devise: *Qui benè latuit, benè vixit*.

Mal inspiré, il revint en Hollande, dans les premiers jours du mois de septembre 1647. Il avait repris, dans sa solitude d'Egmond, ses travaux habituels; lorsqu'une lettre de la reine Christine de Suède lui demanda, le 9 novembre, ce qu'il pensait de l'opinion des anciens philosophes sur le *souverain bien*. Ce n'était pas la première fois que cette princesse s'adressait à lui. Au commencement de cette même année, elle lui avait demandé une dissertation sur l'*amour*, et Descartes, envisageant cette matière dans le sens le plus absolu, avait obtenu les suffrages de Christine. La dissertation sur le *souverain bien* en fit une cartésienne si enthousiaste, qu'elle fit prier Descartes, par Chanut, ambassadeur de France en Suède, de venir lui enseigner sa philosophie de vive voix. Avant de se rendre à cette invitation, Descartes voulut une dernière fois (mai 1648) revoir Paris, où le rappelaient de nouvelles offres avantageuses de la cour de France. On était alors en pleine Fronde. A son arrivée, il eut à rembourser, à l'un de ses parents qui en avait fait l'avance, le prix du brevet de sa pension dont il ne toucha jamais un seul quartier. Mais, ne pouvant se faire au tumulte et au désordre dont Paris était le théâtre, il s'enfuit un beau matin à travers les barricades, disant qu'il n'était venu que pour acheter un parchemin, le plus cher et le plus inutile qu'il eût jamais eu entre les mains.

Néanmoins, il hésitait toujours à accepter l'invitation de Christine. Confiné à Egmond,

où il avait transformé sa bibliothèque en amphithéâtre de dissection, il s'occupait d'anatomie avec plus d'ardeur que jamais, pensant que cette science lui fournirait les moyens de prolonger son existence jusqu'à cent ans au moins. Il avait sur ce point fait partager ses illusions à son ami Picot, qui comptait bien vivre lui-même jusqu'à quatre ou cinq cents ans. Absorbé par cette étude, il pressentait non seulement que sa liberté serait enchaînée dans une cour, mais encore que son séjour à Stockholm n'aurait d'autre résultat que de fournir un aliment passager à la curiosité fantasque et impérieuse d'une femme pour qui le génie était un objet de caprice, comme l'amour et la vengeance. Il flottait incertain de ce qu'il devait faire. Il finit par céder, en déplorant avec ses amis une déférence dont il entrevoyait, tout le premier, les suites funestes.

Parti d'Amsterdam le 1er septembre 1649, il arriva à Stockholm dans les premiers jours d'octobre et se rendit chez l'ambassadeur, dont il devint le commensal. La reine, après une réception solennelle, l'affranchit de toute étiquette, et, pour le fixer en Suède, elle voulut le faire naturaliser et lui délivrer des lettres de noblesse. Ces prévenances furent payées cher par celui qui en était l'objet. D'abord il lui fallut, chaque jour, à cinq heures du matin, se rendre dans la bibliothèque de la reine pour lui donner sa leçon. Il avait un pont à traverser, et, quoiqu'il se servît de la voiture de l'ambassadeur, il n'en ressentait pas moins l'influence du climat; il y était même d'autant plus sensible que, depuis son enfance, il avait conservé l'habitude de se lever tard. Ce n'est pas tout. Tantôt la reine l'employait à faire les plans d'une académie; tantôt, abusant de la faiblesse de notre sage, elle lui commandait, soit des vers destinés à célébrer la paix de Munster, soit une pastorale allégorique dont les quatre premiers actes furent retrouvés, à la mort de Descartes, parmi ses papiers.

Il gémissait de son rôle de courtisan, mais il n'avait pas la force de s'en dégager. Telle était sa situation lorsque, le 2 février 1650, il fut attaqué d'une inflammation de poumons et d'une fièvre continue, déterminées vraisemblablement par un refroidissement survenu à la suite d'une de ses visites matinales chez la reine. L'ambassadeur, qui venait d'échapper par la saignée à une semblable maladie, le pria instamment de faire usage du même moyen. Descartes était prévenu contre ce mode de traitement qu'il supposait avoir contribué à enlever sa mère, morte d'une affection pulmonaire peu de jours après qu'elle l'eût mis au monde. D'ailleurs, la saignée lui semblait une cause d'affaiblissement de l'organisme; il la repoussait comme contraire à sa théorie du prolongement de la vie. « Messieurs, disait-il à ceux qui le pressaient » de se laisser saigner, épargnez le sang fran» çais! » La fièvre augmenta et fut bientôt accompagnée de délire. Lorsque la raison lui revint, il consentit à ce qu'on le saignât, mais il était trop tard. Après avoir manifesté de grands sentiments de piété, et avoir reçu les consolations de la religion, pour laquelle il avait toujours eu le plus grand respect, il expira dans la nuit du 11 février 1650.

La reine fut vivement affectée de sa perte. Elle voulait que sa dépouille mortelle fût déposée parmi les sépultures des rois de Suède; mais l'ambassadeur français, dans l'espoir que le corps de son ami serait tôt ou tard rapporté en France, obtint de lui élever à ses frais un monument fort simple, dont le principal ornement consistait dans la longue inscription gravée sur ses quatre faces. Quand, dix-sept ans plus tard, M. Dalibert, trésorier-général de France, restitua à sa patrie le corps de Descartes, il fut accompagné par un officier suédois que Christine avait chargé de cette mission. « Cet officier, » dit M. Alex. Lenoir (*Musée des monuments » français*, t. V, p. 76), ouvrit secrètement la » bière et enleva le cœur de Descartes, qu'à son » retour il cacha dans sa maison, et qu'on a » trouvé à la mort de cet officier, avec cette » inscription : *Ce serait offenser grièvement » les dieux tutélaires de la Suède, que de rendre » la plus noble partie de ce grand philosophe » français à son ingrate patrie; elle n'est pas » digne de posséder un trésor si précieux, ni de » jouir d'un si grand bienfait de notre part. » Qu'elle pleure la perte qu'elle a faite, pour » peu qu'elle veuille l'honorer dans la mémoire » des hommes.* »

Après avoir librement traversé toute l'Allemagne, et avoir été arrêtés en France par les douaniers de Péronne, qui exigèrent qu'on leur ouvrît le cercueil de cuivre où ils étaient renfermés, les restes de Descartes furent déposés dans l'ancienne église de Sainte-Geneviève. Le P. Lallemand, chancelier de l'Université, devait prononcer son oraison funèbre; mais la cour le lui interdit, à cause des doutes qui s'étaient élevés à cette époque sur l'orthodoxie de Descartes. On se borna à lui ériger une colonne de marbre blanc, sur laquelle on grava deux inscriptions, l'une en latin, par le P. Lallemand; l'autre en vers français, par Gaspard Fieubet, conseiller d'Etat, mort en 1694. L'église Sainte-Geneviève ayant été démolie au commencement de la Révolution, les restes de Descartes furent portés au Musée des monuments français. Le 2 octobre 1793, la Convention, sur le rapport de Chénier, décréta, au milieu des plus vifs applaudissements, qu'ils seraient transférés au Panthéon. Le surlendemain, un autre décret ordonna d'y placer son buste, exécuté par Pajou. Le décret du 2 octobre n'ayant eu aucune suite, l'Institut en réclama l'exécution le 31 janvier 1796, et le Conseil des Cinq-Cents, auquel il s'était adressé, nomma une commission com-

posée de Chénier, Grégoire et Daunou, commission qui fut chargée de préparer la fête de la translation. Un message du Directoire, du 17 avril suivant, demanda qu'elle servît de base à celle de la *Reconnaissance*, fixée au 29 mai, et destinée à consacrer les noms des grands hommes qui avaient bien mérité de la patrie. Tout semblait annoncer que cette ovation allait avoir lieu, lorsque, dans la séance du 7 mai, Mercier, alors détracteur acharné de Descartes, dont il avait autrefois été le panégyriste exalté, vint faire amende honorable, et, s'appuyant sur ce que « l'expérience ne lui avait pas encore » appris que les plus grands charlatans du » monde ont souvent passé pour les plus grands » hommes, » il demanda que le Panthéon ne s'ouvrît pas « pour le visionnaire, le romancier, » qui avait fait tant de mal à son pays, et qui » avait tellement ralenti les progrès des lumières par sa longue tyrannie et ses erreurs. » A la suite d'une longue discussion, dans laquelle les honorables législateurs, se transformant en académiciens, discutèrent la prééminence de Voltaire, Rousseau *e tutti quanti*, la violente philippique de Mercier prévalut, et, malgré les efforts de Chénier, l'ajournement du projet fut adopté.

Les choses restèrent en cet état jusqu'à la Restauration. Le 26 février 1819, les restes de Descartes, Mabillon et Montfaucon, furent solennellement extraits des tombeaux où ils étaient renfermés, dans le jardin des Petits-Augustins, en présence de deux députations de l'Académie des sciences et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. La Restauration, plus tolérante que ne l'avait été la monarchie absolue de Louis XIV, permit à M. Silvestre de Sacy ce qui avait été défendu au P. Lallemand, et le savant académicien put, en toute liberté, rendre hommage au philosophe « qui » avait étudié l'homme en lui-même, dans ses » facultés, dans les moyens que lui a fournis » l'auteur de la nature, pour arriver à la connaissance de la vérité. » — Mais, ajoutait-il, après avoir fait l'éloge de Mabillon et de Montfaucon, — « En honorant la mémoire de deux » hommes aussi chers à la religion qu'aux let» tres, en déposant leurs restes vénérables dans » le lieu saint auquel ils appartenaient autre» fois, non moins par leur piété que par leurs » utiles travaux, elle regrettera (l'Académie » des inscriptions, etc.) que ces sources, jadis » si fécondes d'une profonde et solide érudition, » soient taries pour notre siècle, et en associant, » dirai-je à leurs honneurs funèbres ou à leur » triomphe? le philosophe religieux qui ensei» gna aux hommes à arriver à la vérité par le » doute, mais qui leur apprit aussi, par son » exemple, à ne pas franchir témérairement » les limites que la divine sagesse a mises à » nos facultés, il sera permis de souhaiter, et » peut-être d'espérer, qu'instruits par l'expé» rience du passé, nos neveux sauront, comme » lui, joindre la soumission de la foi aux hautes » spéculations de la science et de la philoso» phie, et réconcilier la raison humaine avec » les sacrifices que lui impose la religion. »

Ce discours terminé, le cercueil de Descartes fut porté à Saint-Germain-des-Prés, où l'on exécuta un *Libera* et un *Dies iræ*. Avant de le descendre dans le caveau, on l'ouvrit publiquement. A la caisse intérieure était fixée une plaque de plomb portant pour toute inscription les noms de l'illustre défunt, avec la date de sa naissance et celle de sa mort. De tous les ossements contenus dans cette caisse, un seul, celui de la cuisse, était reconnaissable; les autres étaient ou peu remarquables, ou tout-à-fait réduits en poudre. Ils furent placés dans un caveau, couvert d'une table de marbre rose sur laquelle on grava l'inscription suivante :

Memoriæ
Renati. Descartes
Reconditoris. Doctrinæ
Laude
Et. Ingenii. Subtilitate
Præcellentissimi
Qui primus
A. Renovatis. In Evropa
Bonarvm Litterarum. Stvdiis
Rationis. Hvmanæ
Ivra
Salvâ. Fidei. Christianæ
Avtoritate
Vindicavit. Et. Asservit
Nunc
Veritatis
Quam. vnice. colvit
Conspectv
Frvitur.

Descartes était petit, avait la tête grosse, les joues pleines, la bouche large et fendue irrégulièrement; son teint était assez coloré; sa figure exprimait la méditation et la sévérité. On a remarqué qu'il avait l'angle facial très-étroit, et qu'en général la conformation de sa tête ne s'accordait nullement avec les indications de la phrénologie. — Ses *Lettres* nous apprennent que la Bible et la *Somme* de Saint-Thomas-d'Aquin étaient ses lectures favorites. Nous avons encore une preuve de la sincérité de ses sentiments religieux dans le témoignage de Christine, qui déclara, en abjurant le protestantisme à la fin de sa vie, qu'elle avait puisé la première semence de sa conversion dans ses entretiens avec lui. — Descartes vécut dans le célibat, et mourut sans postérité. Il paraît pourtant que la société des femmes n'était pas sans attraits pour lui, et qu'il recherchait leur conversation. Il avait eu une fille naturelle nommée *Francine*, qu'il élevait près de lui avec une tendre affection. Elle était âgée de cinq ans, lorsqu'il la perdit, en 1640, à Amersfort; il fut très-sensible à cette perte. C'est Baillet qui, dans sa *Vie de Descartes*, parle de cette fille naturelle; mais le chartreux d'Argonne dit dans ses *Mélanges*, connus sous

le nom de Vigneul de Marville, que c'est un conte imaginé par les ennemis de Descartes, à l'occasion d'une fille automate qu'il avait faite avec beaucoup de soin pour prouver que les bêtes n'ont point d'âme et ne sont que des machines fort composées. Descartes ayant mis sa fille automate sur un navire, le capitaine eut la curiosité d'ouvrir la caisse qui la renfermait, et surpris des mouvements qu'il remarqua dans cette machine, qui semblait être animée, il la prit pour le diable et la jeta à la mer. Mais, comme le fait remarquer la *Biographie universelle*, cette anecdote même, que le chartreux dit tenir d'un cartésien, a l'air d'un conte fait à plaisir.

Baillet est auteur de la *Vie de Descartes ;* Paris, 1691, 2 vol. in-4°. Il en a lui-même donné un *Abrégé* en un volume; Paris, Guillaume de Luynes, 1692, in-12. Le P. Boscher publia des réflexions sur cette vie; La Haye (Paris), 1692, in-12. L'Académie française mit au concours, en 1764, l'*Eloge de Descartes ;* le prix fut partagé entre Thomas et Gaillard. Le discours du premier, entaché de tous les défauts qui lui étaient propres, atteste que son auteur est loin d'avoir compris Descartes; les notes qui l'accompagnent sont néanmoins fort utiles à consulter. Gaillard, moins emphatique et plus circonspect, s'est tenu dans des lieux communs qui, pas plus que la boursouflure de Thomas, ne peuvent donner une idée exacte et suffisante des travaux si divers du philosophe français. Parmi les autres concurrents se trouvaient Mme de Saint-Chamond, Mercier, l'abbé de Gourcy, Fabre de Charrin et l'abbé Couanier-Deslandes. Des travaux modernes nous font mieux connaître Descartes. Il est longuement et profondément apprécié dans l'*Essai sur l'Histoire de la Philosophie en France au XVIIe siècle, par M. Ph. Damiron*, Paris, L. Hachette et comp., 2 vol. in-8°. Cette appréciation se trouve, soit dans l'*introduction*, qui n'est que la reproduction d'un rapport fait par M. Damiron à l'Académie des sciences morales et politiques, lors du concours de 1839, sur la question du *Cartésianisme*, dont le prix fut partagé entre MM. F. Bouillier et Dumoulin; soit dans la Biographie de Descartes et l'Analyse détaillée de ses œuvres que M. Damiron a faites ensuite lui-même. (T. Ier, p. 85—312.) A ces travaux nous ajouterons les articles *Cartésianisme* et *Descartes* publiés par M. F. Bouillier dans le *Dictionnaire des Sciences philosophiques*; *l'Histoire des mathématiques de Montucla ;* l'article *Descartes* dans *l'Histoire de l'Astronomie moderne de Delambre*, t. II, p. 186—235; la notice de la *Biographie universelle*, et celle que M. Amédée Prévost a placée en tête des *Œuvres philosophiques de Descartes* dans le *Panthéon littéraire*. Tous ces travaux, rapprochés des œuvres mêmes de Descartes, de ses *Lettres* surtout, nous ont été d'un grand secours dans la rédaction de la notice qui précède.

Les principaux ouvrages de Descartes, dans l'ordre de leur apparition, sont : I. *Le Discours de la Méthode*, etc., Leyde, 1637, in-4°. II. *Meditationes de primâ philosophiâ, in quibus Dei existentia et animæ immortalitas demonstrantur*. Parisiis, 1641, in-8°. Il en parut une seconde édition latine, à Amsterdam, chez Louis Elzevier, 1642, in-12. L'auteur y fit corriger le titre de l'édition de Paris et substituer les mots de *distinction de l'âme avec le corps* à ceux de *l'immortalité de l'âme*. Cet ouvrage a été publié en français par le duc de Luynes sous le titre de *Méditations métaphysiques de René Descartes, touchant la première philosophie*. Paris, 1647, in-4°. Les *Méditations* et le *Discours de la Méthode* ont fait, en 1825, l'objet de deux bonnes réimpressions par M. Ant.-Aug. Renouard. Au premier de ces ouvrages est joint le portrait de Descartes, et le second, précédé d'une notice biographique par M. Michelot, a restitué le texte, altéré par le P. Poisson dans son édition de 1724, 2 vol. in-12. III. *Principia philosophiæ*. Amst., 1644, in-4°. Il en existe une traduction par Claude Picot, un des amis de l'auteur; Paris, 1647, in-4°. IV. Les *Passions de l'âme*. Amst., 1650, in-12. La même année, l'éditeur en publia une traduction sous ce titre : *Passiones animæ, gallicè conscriptæ, nunc autem in exterorum gratiam latinâ civitate donatæ ab* H. D. M. I. V. L.

Après la mort de Descartes, Clerselier et Rohault publièrent les ouvrages suivants : I. *Le Monde de Descartes, ou le Traité de la lumière;* Paris, 1664, in-12. II. *Le Traité de l'homme et de la formation du fœtus;* ibid., 1664, in-12. III. *Les Lettres ;* ibid., 1657-1667, 3 vol. in-4°.

Indépendamment des nombreuses rééditions des ouvrages séparés de Descartes, il a été fait plusieurs éditions complètes de ses œuvres. En voici les principales : I. *Opera omnia*. Amst., 1670-83, 8 vol. petit in-4°, seu, 1692-1701 et 1713, 9 vol. petit in-4°. Cette collection, formée de la réunion des ouvrages de Descartes imprimés séparément, contient : I. *Principia philosophiæ, specimina philosophiæ, seu dissertatio de methodo, Passiones animæ*. — II. *Meditationes de primâ philosophiâ*.— III. *Tractatus de homine*. — IV. *Geometria*. — V. *Compendium musicæ, explicatio machin., Dioptrica, de Mechanicâ*. — VI-VIII. *Epistolæ*. — IX. *Opera posthuma*. = II. *Ses œuvres publiées par M. Victor Cousin*; Paris et Strasbourg, Levrault, 1824-1826, 11 vol. in-8°, avec un portrait et 44 pl. Cette édition a entièrement effacé celle de Paris, 1724-1729, en 13 vol. in-12, dont il est superflu de parler. Le 11e vol. de la collection in-8° contient les ouvrages de Descartes qui n'avaient point encore été traduits en français, et un extrait de ses manuscrits; le *Discours* de l'éditeur *sur la philosophie cartésienne*, morceau qui devait former le 12e volume de cette édition, n'a point paru. III. *Œuvres philoso-*

phiques de Descartes, avec notices, sommaires et éclaircissements, par Ad. Garnier; Paris, Hachette, 1835, 4 vol. in-8°. IV. *Autre édition, publiée par L. Aimé Martin (Panthéon littéraire.)* Paris, Desrez, 1839, grand in-8°.

P. L...t.

DESCARTES (Catherine), née au manoir de Kerléau, près d'Elven (Morbihan), le 12 décembre 1637. — Jusqu'ici les biographes avaient laissé complètement incertains la date et le lieu de sa naissance; nous avons levé tous les doutes à cet égard, en nous procurant l'acte de baptême de Catherine, tiré des registres de l'état civil d'Elven; il est ainsi conçu :

« Le douze décembre 1637, a été baptisée » dans l'église d'Elven, Catherine, fille de Mes- » sire Pierre Descartes, conseiller du roi en son » parlement de Bretagne, et de dame Margue- » rite Chohan, sa compagne, sieur et dame de » la Bretallière, de Kerléau, Timondet et au- » tres lieux. Fut parrain Duplessis de Rosma- » dec. »

Signatures : *Pierre Descartes, Joachim Descartes* et *Duplessis de Rosmadec.*

Pierre Descartes, père de Catherine, était frère de notre grand philosophe, René Descartes. Catherine n'hérita point, comme on l'a dit avec exagération, du génie de son oncle; mais elle reçut de la nature une grande aptitude pour les sciences et les lettres, et un talent remarquable en poésie, ce qui faisait dire, ainsi que le rapporte l'abbé Lambert, dans son *Histoire littéraire du règne de Louis XIV*, que l'esprit de la famille Descartes était tombé en quenouille.

Exclusivement consacrée à l'étude, la vie de Catherine Descartes se passa presque entièrement dans sa province, où elle habitait alternativement la ville de Rennes et le manoir patrimonial de Kerléau. Elle avait pourtant fait quelques voyages à Paris et s'y était liée avec Mlle de la Vigne, Mlle de Scudéry et plusieurs autres personnes célèbres. Elle écrivit beaucoup, surtout en poésie; mais ses ouvrages sont disséminés dans divers recueils, et principalement dans le *Parnasse des Dames* et dans l'*Histoire littéraire des femmes françaises*. L'une de ses pièces les plus remarquables est la *Relation de la mort de Descartes*, mêlée de prose et de vers, dans laquelle brillent des beautés de style et de pensée de premier ordre. (1)

Mlle Descartes entretenait une correspondance assez suivie avec ses amies de Paris, mais elle les visitait rarement. Mlle Scudéry lui en faisait souvent de galans reproches. Ainsi, un jour, Mlle Descartes ayant adressé à son amie une charmante épître en vers, au sujet d'une fauvette qui revenait tous les printemps sous les fenêtres de cette dernière, Mlle Scudéry lui répondit par une autre épître intitulée : *Sapho à l'illustre Cartésie*, et dont voici les derniers vers :

« Après cela, Cartésie,
» Pour vous parler franchement,
» Il m'entre en la fantaisie
» De vous gronder tendrement.
» De ma fauvette fidèle,
» Vous avez tous les appas;
» Vous chantez aussi bien qu'elle,
» Mais vous ne revenez pas. »

Catherine Descartes mourut à Rennes, en 1706.

C. D.

DESFONTAINES (René-Louiche), — naquit le 14 février 1750, au bourg de Tremblay (Ille-et-Vilaine). C'était là qu'était né le savant anatomiste Bertin (*Biog. Bret.*, t. Ier, p. 88), dont nous ne reparlons ici que pour obéir au vœu souvent exprimé par Desfontaines, de ne pas séparer ce nom du sien, si jamais il faisait lui-même l'objet d'un souvenir biographique. En précisant la date de sa naissance, nous suivons pour guide M. Flourens, qui l'indique telle que nous la donnons ci-dessus, dans son *Eloge historique de Desfontaines* (t. XVI des *Mémoires de l'Académie des sciences*, pp. a—j, et *Moniteur universel* de 1837, pp. 2109-2110), car Desfontaines lui-même ignorait son âge exact, les registres de Tremblay ayant été détruits pendant la Révolution, et il pensait

(1) Catherine explique, au commencement de cette pièce remarquable, comment elle a été amenée à la composer. « S'il vous prend envie de savoir, dit-elle, » pourquoi je m'avise de faire mourir mon oncle quarante » ans après sa mort, j'ai à vous dire que c'est la révoca- » tion de l'édit de Nantes qui en est la cause. Il a passé » par cette ville un vieillard qui, sachant que j'étais nièce » du philosophe Descartes, m'embrassa de bon cœur et » me dit qu'il était à Stockholm quand mon oncle mourut; » c'est un ministre qui allait s'embarquer à Saint-Malo » pour l'Angleterre. Il me parla tant de cette mort, que » je crois que c'est lui qui a fait la relation que je vous » envoie, car je tiens de lui tout ce que j'y ai mis. »

Il y a de belles pensées dans la *Relation de la mort de Descartes*. L'auteur dit que la nature, irritée que Descartes eût osé lever le voile qui la couvrait, hâta sa mort pour s'en venger. Voici comment elle exprime cette idée ingénieuse et poétique :

.... La Nature étonnée,
Se sentant découvrir, en parut indignée.
Téméraire mortel, esprit audacieux,
Apprends qu'impunément on ne voit point les dieux!
Telle que dans un bain, fière et belle Diane,
Vous parûtes aux yeux d'un trop hardi profane,
Quand cet heureux témoin de vos divins appas,
Paya ce beau moment par un si prompt trépas.
Telle aux yeux de René, se voyant découverte,
La Nature s'irrite et conjure sa perte, etc.

Inspirée par le génie et le souvenir de son oncle, Catherine a encore montré un véritable talent dans la pièce adressée à Mlle de la Vigne, son amie, sous ce titre : *L'Ombre de Descartes à Mlle de la Vigne*. Ses autres compositions, bien que fort inférieures aux deux précédentes, font pourtant honneur à son esprit et à son caractère. Fléchier dit d'elle dans une de ses lettres : « A l'égard de » Mlle Descartes, son nom, son esprit, sa vertu, la mettent » à couvert de tout oubli, et toutes les fois que je me » souviens d'avoir été en Bretagne, je songe que je l'y ai » vue. »

P. L...t.

qu'il avait dû naître à la fin de 1751, ou au commencement de 1752.

Son père, qui avait une modeste aisance, voulut lui faire donner autant d'instruction que le permettait sa situation. Il le mit donc à l'école du bourg. Mais cet enfant, qui devait un jour honorer les sciences, fut condamné tout d'abord par le pédant qui tenait et appliquait fort libéralement la férule magistrale de Tremblay. *Il ne sera jamais bon à rien!* avait-il dit; et pour justifier cet arrêt doctoral, il saisissait tout les prétextes de punir le jeune élève. Dégoûté du travail, Desfontaines se mit à faire l'école buissonnière, et un beau jour il vola des pommes dans un verger. Grande colère du maître et du père qui, sans l'intervention maternelle, eût fait de son fils un mousse, comme Linné avait fait du sien un apprenti cordonnier. Un dernier pardon fut accordé, et Desfontaines envoyé au collége de Rennes.

Encore sous l'impression des rudes châtiments qu'il avait subis, il ne travailla d'abord qu'avec nonchalance; mais quand, à l'une des premières compositions, il s'entendit nommer presque en tête de sa classe, une révolution subite se fit en lui; il commença à penser que le magister de Tremblay avait bien pu se tromper, et il tint à le prouver. Ses efforts furent récompensés. A la fin de l'année, il remporta plusieurs prix. En annonçant ses succès à son père, il le pria d'en faire part à son maître, et de lui rappeler le fatal pronostic. Pendant de longues années, il persista, à chaque succès, dans cette petite vengeance; et certes, il eut souvent à la répéter, car ce ne fut qu'après son élection à l'Académie des sciences qu'il cessa ses malicieuses communications. A cette apparence de ressentiment continu, on pourrait croire que Desfontaines avait un cœur haineux ou accessible à l'orgueil. Il n'en était rien pourtant. Tous ceux qui ont vécu dans son intimité ont proclamé son indulgence, sa modestie; mais il avait été profondément blessé, et peut-être voulut-il d'ailleurs apprendre par une rude leçon quelle réserve il faut apporter dans des jugements susceptibles, en décourageant les enfants, de les jeter hors de la voie qu'une indulgence raisonnée les aiderait, au contraire, à parcourir avec zèle et succès.

A sa sortie du collége, vers 1773, Desfontaines vint à Paris, et y étudia d'abord la médecine, sous Vicq-d'Azir; mais, invinciblement porté vers la botanique, distingué d'ailleurs par M. Lemonnier, professeur de botanique au Jardin des Plantes, et par Laurent de Jussieu, qui l'entourèrent de leur estime et de leur affection, il se consacra exclusivement à l'étude de cette science; et, formé par de tels maîtres, il put promptement produire des travaux, peu nombreux il est vrai, mais assez solides pour justifier son admission à l'Académie des sciences, où il fut élu, en 1783, comme adjoint surnuméraire, par un nombre de voix égal à celui qu'obtenait M. Teissier, en qualité de membre titulaire. Le roi, sur la demande de l'Académie, approuva la double élection. Il sanctionnait ainsi la justice rendue aux Mémoires que Desfontaines avait présentés à l'Académie, mais qui ne furent publiés que plus tard, sur le *Tithonia* (*Ann. du Muséum*, t. Ier, 1802, avec une pl.); sur l'*Ailanthus glandulosa* (*Mém. de l'Acad. des ss.*, 1786, p. 265); et plus particulièrement à ses *Observations sur l'irritabilité des organes sexuels d'un grand nombre de plantes* (*Mém. de l'Acad. des ss.*, 1787, p. 468, et *Encycl. méth.*, *Part. botan.*, t. III, p. 309). Complétant dans le dernier de ces Mémoires les travaux de Duhamel, Bonnet et Linné, qui avaient observé et décrit avec soin les mouvements contractiles des feuilles et des corolles, Desfontaines soumit à la même étude les mouvements contractiles de la fructification. Ce travail est regardé, par les juges compétents, comme un phénomène de sagacité et de patiente observation.

Aussitôt après son admission à l'Académie, Desfontaines forma le projet d'un voyage aux côtes de Barbarie, pays déjà parcouru, il est vrai, au commencement du XVIIIe siècle, par Shaw, mais qui n'avait été que très-imparfaitement exploré par ce célèbre voyageur, sous le rapport de la botanique, et qu'aucun naturaliste n'avait visité après lui. L'Académie fit plus qu'applaudir à l'idée de ce voyage, elle en fit les frais.

Parti de Marseille le 16 août 1783, Desfontaines explora pendant plus de deux ans les régences de Tunis et d'Alger dans toute leur étendue, depuis les bords de la mer jusqu'aux sommités de l'Atlas, et même jusqu'à cette bande de terre privilégiée pour le climat et la végétation qui se trouve au revers de l'Atlas, entre cette chaîne de montagnes et le désert de Sahara. Ses explorations furent faites avec tant de soin que c'est à peine si, depuis lui, on y a trouvé quelques espèces qui eussent échappé à son œil investigateur.

Sa riche moisson terminée, Desfontaines la rapporta en France où, pendant onze années, il travailla sans relâche à exposer les résultats de son voyage dans l'ouvrage intitulé : *Flora Atlantica, sive Historia plantarum quæ in Atlante, agro Tunetano et Algeriensi crescunt*. Parisiis, Desgranges, an VI (1798), 2 vol. g. in-4°, ornés de 261 pl. (plus la 76e bis), d'après les dessins de Redouté et autres, avec deux feuilles sans date : *Emendanda* (1799?) et *Emendatio altera ad Floram Atlanticam* (1804?). Malgré quelques lacunes, conséquence inévitable de l'état de la science en 1784, et surtout de la perte d'une partie des manuscrits de l'auteur, cet ouvrage est resté comme une des bases fondamentales sur lesquelles a, plus tard, été établi l'édifice, aujourd'hui si imposant, de la

géographie botanique. Il a été le point de départ de l'étude des plantes du bassin entier de la Méditerranée, et sa comparaison avec les Flores du midi de l'Europe a fait naître bien des idées sur la distribution générale des végétaux.

Plusieurs travaux qu'il inséra ensuite dans les Mémoires de l'Académie des sciences de 1787, 1788, 1790, et dans le t. XXXIII du *Journal de Physique*, attestent qu'il s'était aussi occupé avec fruit de la zoologie des pays qu'il avait parcourus. Ces travaux, qui déposent des connaissances classiques et de la saine critique de Desfontaines, devaient, avec ses journaux et les lettres qu'il avait régulièrement écrites à Lemonnier pendant son absence, former les éléments d'un ouvrage qui eût fait connaître les ressources de toute espèce que présentent les régences de Tunis et d'Alger. Mais, communiqués à Louis XVI, qui avait pris un grand intérêt à l'expédition, lettres et journaux s'égarèrent; et comme il n'en existait pas de copie régulière et suivie, la partie du voyage qui ne reposait pas sur les collections elles-mêmes se trouva presque entièrement perdue. Il ne resta entre les mains de Desfontaines que quelques fragments de cette partie, et une relation fort incomplète de la première partie du voyage, publiée par l'astronome Lalande dans le *Journal des Savants* d'août 1784. Tout-à-fait découragé par cet accident, Desfontaines avait pour jamais renoncé à l'idée de publier la partie historique de son exploration, lorsqu'au moment de l'expédition d'Alger, sollicité par M. Eyriès, il consentit à laisser insérer sept fragments de son travail dans les *Nouvelles Annales des voyages* (t. XVI et XVII de 1830). Quoique ces lambeaux aient été livrés sans correction préalable du texte, nécessairement négligé comme celui de notes prises en courant, ils sont néanmoins d'un intérêt que la conquête d'Alger n'a pu qu'accroître. C'est ainsi, du reste, que l'a compris M. Dureau de la Malle, en insérant ces fragments dans le recueil intitulé : *Voyages dans les régences de Tunis et d'Alger, par Peyssonel et Desfontaines (cartes et planches)*. Paris, Gide, 1838, 2 vol. in-8°.

A son retour, à Paris, dans les premiers mois de 1786, Desfontaines retrouva Lemonnier animé pour lui des mêmes sentiments de bienveillance qu'avant son départ. Notre voyageur ne tarda pas à en avoir une preuve bien manifeste. Lemonnier, qui occupait depuis 1755 la chaire de professeur de botanique du Jardin du Roi, s'en démit, et Buffon, se rendant à ses vœux, présenta à sa place Desfontaines, qui fut agréé.

La position de Desfontaines était désormais fixée de la manière qui souriait le plus à ses goûts. Tout entier à l'étude de la botanique, il partagea son temps entre son cours, la nomenclature du Jardin des Plantes, et la rédaction de sa *Flore Atlantique*. Ses leçons, dont des extraits ont été publiés, en 1797, dans la *Décade philosophique*, et réimprimées dans les *Annales d'Ustéri*, t. XVI, sous le titre de *Cours de botanique élémentaire et de physique végétale*, ont, plus tard, été résumées par le docteur F. V. Mérat, dans un ouvrage élémentaire, parvenu en 1829 à sa 6e édition, et intitulé : *Éléments de botanique à l'usage des personnes qui suivent les cours du Jardin du Roi et de la Faculté de médecine de Paris*. Paris, Crochard, 1829, in-12. Cet enseignement, dont M. Flourens a fait ressortir l'importance, a exercé sur l'histoire naturelle, et sur ceux qui l'ont cultivée depuis un demi-siècle, une influence connue de tous et de tous respectée.

Desfontaines professa pendant plus de quarante ans, et chaque année, quinze cents personnes venaient régulièrement entendre ses leçons, qui ne furent jamais interrompues, même pendant les mauvais jours de la révolution. Il passa ce temps, soit à soigner son jardin, soit à décrire ses herbiers. Étranger à toute idée de parti, mais dévoué à l'amitié et au mérite malheureux, il ne sortait de sa retraite que pour rendre quelque service. C'est ainsi que, le savant et courageux Ramond ayant été jeté dans les cachots au plus fort de la Terreur, Desfontaines n'hésita pas, presque seul de ses amis, à aller le visiter, à lui porter des consolations, et à faire des démarches pour sa délivrance. C'est ainsi encore que Lhéritier ayant été, par suite d'une basse vengeance, incarcéré et menacé de mort, Desfontaines se joignit à son ami Thouin pour demander sa grâce. Ils obtinrent un sursis au jugement, en alléguant pour prétexte que Lhéritier devait publier les collections formées par Dombey, et, par cet artifice, ils le sauvèrent d'une mort qui semblait inévitable. De pareils traits d'amitié étaient, pour le temps, de véritables actes de courage ; d'autant plus méritoires chez Desfontaines qu'il avait à surmonter une timidité presque invincible, tant il était modeste et se défiait de lui-même.

Sa vie casanière s'écoulait dans les épanchements d'une amitié intime. Il ne faisait trève à ses occupations que pour aller, chaque soir, chez son collègue Thouin, où se rencontraient quelques hommes dont la réunion n'était pas sans intérêt, comme le prouve le tableau qu'en a fait M. de Candolle. « Le savant professeur » de culture du Muséum d'histoire naturelle, » dit-il, avait, en véritable patriarche, conservé les mœurs et l'habitation de son père, » jardinier de l'établissement. C'était dans la » modeste cuisine, et autour de l'âtre où cuisait » son frugal souper, qu'on voyait chaque soir » réunis, et les académiciens Thouin et Desfontaines, dont la modeste et grave raison » servait de guide à l'assemblée, et le peintre » Van Spaendonck, (1) qui aimait à y rappeler

(1) Un mémoire que Desfontaines publia vers cette époque (Paris, 1795, in-8°), contient la description d'un nouveau genre de plantes qu'il appela *Spaendoncea*, du nom de son ami.

» les anecdotes de l'ancienne cour, et le géo-» logue Faujas de Saint-Fond, dont la conver-» sation volcanique, comme le sujet de ses » études, et le jardinier du Muséum, Jean » Thouin, qui, par sa gaîté et ses railleries, » tempérait la gravité des doyens, et enfin l'un » des cinq directeurs de la France, La Réveil-» lère-Lépeaux, qui s'échappait des lambris do-» rés du Luxembourg pour entendre parler de » science et faire diversion aux soucis du gou-» vernement. »

On conçoit que l'activité et l'isolement de Desfontaines durent tourner au profit de la science. Aussi joignit-il à ses leçons et à sa *Flore Atlantique* d'autres travaux. Déjà, en 1792, il avait publié son *Manuel de Cristallographie, ou Abrégé de la Cristallographie de Romé de Lisle*. Paris, in-8°. Plusieurs monographies, insérées de 1792 à 1795 dans les *Mémoires de la Société naturelle de Paris*, avaient suivi le *Manuel*, lorsque, deux ans avant l'apparition de la *Flore Atlantique*, il présenta, en 1796, à l'Institut, où il avait repris sa place, son *Mémoire sur l'organisation des Monocotylédones, ou plantes à une feuille séminale*. Ce mémoire, que M. de Candolle appelle la clef de la méthode naturelle de l'organographie végétale, fut reçu avec acclamation par tous les botanistes, et son auteur placé au premier rang des découvreurs. Toutes les collections le répétèrent à l'envi (*Mémoires de l'Institut, sciences physiques*, vol. 1, p. 478; — *Décade philos.*, 3e année, 1er trimestre, p. 257 et 321; — *Nouveau Journal de physique*, vol. 5, p. 141; — *Histoire naturelle de Buffon, suppl.*, vol. 2, p. 304), et toutes les Académies de l'Europe voulurent s'associer Desfontaines. Quant à lui, étonné en quelque sorte de son triomphe, et comme s'il eût craint d'avoir fait une trop grande révolution dans la science, il s'arrêta dans cette brillante carrière, et laissa à d'autres le soin de développer les conséquences de sa découverte. Tant il est vrai qu'au talent supérieur qui découvre les grandes vérités ne se joint pas toujours l'audace de caractère qui en fait déduire les résultats!

De 1798 à 1808, Desfontaines publia encore la description de beaucoup de genres ou d'espèces de végétaux, dans une quantité surprenante de monographies, dont l'énumération se trouve dans la *Biographie universelle*, dans la *France littéraire* de Quérard, t. II, et à la suite de la notice de M. de Candolle. Quelques-uns de ces travaux avaient, par leur objet et leur étendue, une importance réelle. Tels furent particulièrement les onze articles qu'il publia dans les t. X, XI et XII des *Annales du Muséum d'histoire naturelle de Paris*; articles qu'il rassembla en un volume, sous ce titre : *Choix de plantes du Corollaire des Instituts de Tournefort*. Paris, 1808, in-4°, avec 74 pl. gravées sur les dessins d'Aubriet, et coloriées (1). L'année suivante, dans la vue de rendre la botanique utile à l'agriculture, d'encourager, en France, la culture des arbres étrangers, et de multiplier nos conquêtes dans cette matière, il fit paraître son *Histoire des arbres et arbrisseaux qui peuvent être cultivés en pleine terre sur le sol de la France*. Paris, Brosson, 1809, 2 vol. in-8°. Avant ces ouvrages, avait paru son *Tableau de l'École botanique du Muséum d'Histoire naturelle*. Paris, Brosson, 1804, in-8°, dont le même éditeur publia une seconde édition en 1815, 1 vol. in-8°, avec un supplément de 8 pl. Quatorze ans plus tard, il en parut une troisième sous ce titre : *Catalogus plantarum horti regii Parisiensis cum adnotationibus de plantis novis aut minùs cognitis*. Parisiis, Chaudé, 1829, 2 vol. in-8°. En 1832, un an avant sa mort, Desfontaines complétait cette nomenclature des richesses du Jardin des Plantes par un supplément intitulé : *Additamenta ad catalogum horti regii Parisiensis*. Ce travail peut, à certains égards, être considéré comme formant, par ses additions successives, le véritable complément de ses leçons. Il dépose du soin continu qu'il apporta, pendant plus de quarante ans, à la classification des genres et des espèces que renferme le Jardin des Plantes, et il ne fallait rien moins que cette continuité de soins pour réussir, comme il l'a fait, à maintenir, au milieu de tant d'espèces diverses, et, malgré tant de causes sans cesse renaissantes de désordre et de confusion, l'ordre régulier qu'il y avait introduit.

Desfontaines s'était marié à l'âge de 63 ans, en 1813. Six ans plus tard, sa femme ayant été atteinte d'une maladie qui lui enleva les facultés de l'intelligence, l'affection qu'il partageait entre elle et la fille dont elle l'avait rendu père se reporta tout entière sur cette enfant; et ce fut dans ses naïves caresses, comme dans le redoublement de travail, qu'il put trouver des diversions à sa douleur. Son activité est attestée, en effet, et par les nombreux rapports dont l'Académie se plaisait à le charger, et par la grande quantité de monographies qu'il a publiées depuis cette époque. Parvenu à l'âge de plus de quatre-vingts ans, il en donna une preuve frappante dans ses *Observations et expériences sur la fécondation des plantes* (*Nouv. Ann. du Muséum*, vol. 1er, p. 265); et malgré son grand âge, malgré la cécité complète dont il fut atteint vers la fin de 1831, il ne cessa de prouver son infatigable dévouement à la science, soit en dictant, d'après ses anciens souvenirs, des notes instructives sur le parti qu'on pourrait tirer de la

(1) D'après la *Littérature française et contemporaine* de MM. Ch. Louandre et Félix Bourquelot (qui ne précisent pas l'époque de la publication qu'ils citent), Desfontaines a donné, sous le titre de *Collection des vélins du Muséum d'histoire naturelle*, la reproduction, avec un texte explicatif, des vélins du Muséum qui n'avaient été ni décrits par Tournefort, ni gravés.

colonisation d'Alger, point sur lequel il fut souvent consulté par le Gouvernement; soit en se faisant conduire dans les serres du jardin des plantes, où le simple tact lui suffisait bien souvent pour reconnaître et décrire les plantes qu'il ne pouvait plus voir.

Telle fut, jusqu'au 16 novembre 1833, la vie de Desfontaines, à qui l'on ne peut sans doute donner ce nom de génie réservé à ceux qui, après avoir créé des théories, en savent déduire toutes les conséquences nécessaires à un système homogène. Mais, si ce titre ne lui est pas acquis, on ne saurait du moins se refuser à le placer au premier rang parmi les savants du second ordre. Ses travaux utiles, ses recherches ingénieuses, ses études profondes, ont doté la botanique descriptive de plusieurs ouvrages d'une perfection achevée, et l'anatomie végétale d'une découverte d'un ordre élevé. S'il ne sut pas toujours suffisamment rattacher, subordonner entre elles les familles des plantes par quelque lien général, il excella du moins à bien circonscrire chacune d'elles et à marquer nettement l'ensemble des caractères qui les déterminent.

La vie et les ouvrages de Desfontaines ont été appréciés dans son éloge historique par M. Flourens, déjà cité, et dans la notice que M. de Candolle lui a consacrée. (*Annales des sciences naturelles*, t. Ier, p. 129-150.) Les emprunts que nous avons faits à ces deux remarquables travaux et à la *Biographie universelle* (t. LXII), nous ont permis de payer à la mémoire du savant naturaliste breton l'hommage qui lui est dû. P. L...t.

DESFORGES-MAILLARD (PAUL-BRIAND), naquit au Croisic, le 24 avril 1699, d'une famille honorable d'ancienne bourgeoisie, qui existe encore dans cette petite ville, et dont le nom est *Maillard*. Son père se nommait Paul Maillard, sieur Desforges, et sa mère demoiselle Marie Audit. Le surnom de *Desforges* fut pris de quelque terre, et ajouté au nom patronymique, suivant l'usage du temps. Paul Maillard fit ses études au collége de Vannes, alors dirigé par les jésuites; « sous ces excellents maî» tres de religion, de science et de politesse, à » qui je vouai, » — dit-il dans la préface de ses œuvres, — « dès mes plus tendres années, des » sentiments d'estime et de reconnaissance, » que le temps et la distance des lieux n'ont » jamais affaiblis. J'avais une extrême envie, » continue-t-il, d'entrer dans leur société. Mon » père, pour m'en détourner, m'envoya faire » mon cours de philosophie à Nantes, sous les » pères de l'Oratoire; j'y fréquentais les écoles » du droit (qui y étaient alors établies). De là, » j'allai à Rennes, où je fus reçu avocat au » Parlement. » On voit que Desforges-Maillard suivit le cours d'études de tous les jeunes gens de son temps appartenant à ce qu'on appelait la haute bourgeoisie; le titre d'avocat en était le complément et servait pour entrer dans la magistrature ou au barreau. Beaucoup le négligeaient entièrement, et c'est ce que fit notre Croisicais, entraîné, dit-il, par son goût pour la littérature. Revenu à son lieu natal, il y retrouva son compatriote Bouguer, livré à des études différentes, mais avec lequel il se lia d'une étroite amitié. L'amour des vers l'avait pris de bonne heure. Il s'y livra pendant ce premier séjour au Croisic, et envoya au *Mercure de France* de nombreuses pièces fugitives. Une épître en vers marotiques, dans laquelle il prenait la défense de la *Henriade*, fut envoyée à Voltaire, et celui-ci, aussi sensible à la louange qu'à la critique, répondit au jeune breton la lettre suivante :

« De longues et cruelles maladies, dont je » suis depuis long-temps accablé, Monsieur, » m'ont privé jusqu'à présent du plaisir de vous » remercier des vers que vous me fîtes l'hon» neur de m'envoyer au mois d'avril dernier. » Les louanges que vous me donnez m'ont in» spiré de la jalousie, et en même temps bien » de l'estime et de l'amitié pour l'auteur. Je » souhaite, Monsieur, que vous veniez à Paris » perfectionner l'*heureux talent* que la nature » vous a donné. Je vous aimerois mieux avocat » à Paris qu'à Rennes. *Il faut de grands théâ» tres pour de grands talents*, et la capitale est » le séjour des gens de lettres. S'il m'étoit per» mis, Monsieur, de joindre quelques conseils » aux remerciements que je vous dois, je pren» drois la liberté de vous prier de regarder la » poésie comme un amusement, qui ne doit pas » vous dérober à des occupations plus utiles. » Vous paraissez avoir un esprit aussi capable » du solide que de l'agréable. Soyez sûr que si » vous n'occupiez votre jeunesse que de l'étude » des poëtes, vous vous en repentiriez dans un » âge plus avancé. Si vous avez une fortune » digne de votre mérite, je vous conseille d'en » jouir dans quelque charge honorable, et alors » la poésie, l'éloquence, l'histoire et la philo» sophie feront vos délassements. Si votre for» tune est au dessous de ce que vous méritez » et de ce que je vous souhaite, songez à la ren» dre meilleure : *primò vivere, deindè philoso» phari*. Vous serez surpris qu'un poëte vous » écrive de ce style; mais je n'estime la poésie » qu'autant qu'elle est l'ornement de la raison. » Je crois que vous la regardez avec les mêmes » yeux. Au reste, Monsieur, si je suis jamais » à portée de vous rendre quelque service dans » ce pays-ci, je vous prie de ne me pas épar» gner; vous me trouverez toujours disposé à » vous donner toutes les marques de l'estime » et de la reconnaissance avec lesquelles je » suis, Monsieur, votre, etc. VOLTAIRE. »

Nous donnons intégralement cette lettre, parce que, indépendamment de l'intérêt qu'elle peut offrir aux faiseurs de collections, qui ne

la trouveront pas, et pour cause, dans la correspondance générale, elle nous fait connaître quelles furent les premières relations du grand homme et de notre modeste poète breton. On y trouve en tête cette excuse banale de maladie, reproduite, on ne saurait dire combien de fois, dans sa longue correspondance, et cependant Voltaire n'avait alors que trente ans à peine, c'est-à-dire quatre ans de plus que Desforges-Maillard, auquel il n'épargne pas de fort sages conseils, qui auraient été mieux placés dans la bouche d'un vieillard, et des louanges exagérées qui devaient en neutraliser l'effet. Cette lettre prouve encore que Voltaire connaissait d'ancienne date cet *homme de Bretagne*, dont il fait mention dans une note que nous reproduirons ci-après.

Desforges-Maillard, rebelle aux désirs de ses parents, qui le pressaient de prendre un état, resta au Croisic, et continua d'y faire des vers et de les envoyer au *Mercure*. Il concourut au prix de poésie proposé en 1729 par l'Académie française, et dont le sujet était *les Progrès de l'art de la Navigation sous Louis XIV*. Son poème ne fut point couronné, et il voulut appeler de cette décision devant le public, en l'envoyant au *Mercure*, avec des remarques critiques sur l'ouvrage auquel le prix avait été décerné. Le chevalier de La Roque, qui dirigeait alors le *Mercure*, se refusa à l'insertion, non seulement des remarques, mais même du poème, prétendant qu'il ne voulait pas se brouiller avec l'Académie. Sur l'insistance de l'abbé de Morinay, que Desforges avait chargé de la commission; La Roque prit de l'humeur, voulut jeter au feu le manuscrit et jura qu'il ne recevrait plus aucune production de notre poète. Celui-ci résolut en revanche de faire pièce au rédacteur; il imagina de continuer ses envois sous le nom de Mlle de Malcrais. « Je fis part de » mon idée, dit-il, dans la préface déjà citée, » à une dame d'esprit à laquelle j'étais attaché » par le lien de la parenté, mais bien plus encore par les nœuds de la plus pure et de la » plus fidèle amitié. Ces nœuds charmants, » ajoute-t-il, n'ont point été coupés par le ciseau » de la parque, et mes larmes coulent encore » lorsque je me rappelle son caractère aimable » et son commerce plein de douceur et d'aménité. » Cette dame (Madame de Mondoret, dont la famille existe encore à Guerrande) lui servit de secrétaire, et transcrivit régulièrement tout ce qui parut sous le nom de Mlle de Malcrais. On s'adressa d'abord au commis du *Mercure*; mais le chevalier de La Roque revendiqua son droit de rédacteur à une correspondance directe, dans une lettre du 6 mai 1731, du sérieux le plus comique, et pleine des louanges les plus exagérées pour la muse du Croisic. Une autre lettre du 4 novembre de la même année est le digne pendant de la première. Enfin, la tête tourna si bien au beau chevalier que, dans un de ses billets doux, il lui échappa cette plaisante déclaration : « Je vous aime, ma » chère Bretonne; pardonnez-moi cet aveu, » mais le mot est lâché. » La mystification devint complète, et l'apparition des vers de Mlle de Malcrais dans le *Mercure* était sans cesse l'objet des éloges les plus flatteurs de la part d'une foule de poètes. Voltaire y fut pris comme les autres, à la suite d'une ode louangeuse que la muse croisicaise lui adressa sur la *Henriade*, et qui est la seconde du recueil de Desforges-Maillard. Il y répondit par ce madrigal :

Toi dont la voix brillante a volé sur nos rives,
Toi qui tiens dans Paris nos Muses attentives,
Qui sais si bien associer
Et la science et l'art de plaire,
Et les talents de Deshoulière,
Et les études de Dacier,
J'ose envoyer *aux pieds de ta Muse divine*
Quelques faibles écrits, enfants de mon repos :
Charles fut seulement l'objet de mes travaux;
Henri-Quatre fut mon héros,
Et *tu seras mon héroïne*.

Deux autres lettres du chevalier de La Roque, non moins plaisantes que les premières, nous apprennent que la mystification durait encore en 1733. Mlle de Malcrais recevait souvent des présents de livres dont ses adorateurs lui faisaient hommage. Elle reçut, entre autres, le bel ouvrage de Titon du Tillet, intitulé *le Parnasse français*. L'auteur, homme excellent autant que grave et sérieux, joignit à cet envoi une lettre polie, pleine de témoignages d'estime et d'offres de services. Desforges le remercia sous le nom de Mlle de Malcrais; mais, à une seconde lettre de ce savant, il crut devoir ne plus garder le pseudonyme. « Son esprit, sa candeur, » son amabilité m'engagèrent, dit-il, à lui révéler mon secret. La vérité de cœur qu'il re» trouva dans mes lettres lui plut. Il m'en ad» mira davantage, et me demanda la raison qui » m'empêchait de venir à Paris, le séjour des » Muses et des talents. Je lui répondis, avec la » franchise dont je ne me suis jamais départi, » que mes facultés trop bornées ne me permet» taient pas de faire cette dépense, et de satis» faire l'envie que j'avais de le voir et de le con» naître personnellement. Il me répondit, avec » cette générosité dont il a donné tant de preu» ves, que je n'avais qu'à me rendre à Paris, » sans m'embarrasser du reste; qu'il m'offrait » sa maison; que nous vivrions ensemble; que » ses domestiques seraient les miens, et qu'il » me produirait dans la bonne compagnie aus» sitôt que je serais arrivé. »

Desforges ne put résister à des propositions que l'estime et le cœur avaient dictées. Il se rendit à Paris, et fut reçu à bras ouverts chez son nouvel ami. « Je devrais dire mon père, poursuit-il avec une touchante sensibilité, puisqu'il » me régénéra dans son sein par sa tendre amitié, ses sages instructions, ses complaisances » assidues pour quelqu'un qui, pétillant de sa » vivacité bretonne, n'avait ni cet air prévenant,

» ni cette politesse façonnée dont on ne fait l'ap- » prentissage qu'à Paris. »

Le séjour de Desforges dans la capitale fut l'occasion d'une foule de plaisanteries parmi la société choisie et rieuse où Titon du Tillet le présenta. L'une des meilleures fut la dénonciation de M[lle] de Malcrais, courant de fredaines en fredaines, en habits d'homme, faites au lieutenant-général de police Hérault, qui voulut commencer des poursuites sérieuses. Desforges vit aussi Voltaire. « Il fut, à l'abord, dit-il, » étonné de cette apparition. Mais, revenu de sa » surprise, il m'accueillit avec gaîté et m'honora » d'autant de marques d'estime et de considéra- » tion que j'en pouvais attendre du plus bel es- » prit de l'Europe. Il plaisanta lui-même sur son » erreur amoureuse, avec cette grâce et cette lé- » gèreté qui passent de ses écrits lumineux dans » sa conversation agréable, savante et variée. Il » me dit même que, sans s'égarer dans le *for-* » *mosum pastor Corydon*, sa tendresse pour moi » allait se changer *en amitié*. » Après quinze mois passés fort agréablement à Paris, Desforges alla occuper un emploi à Mont-Brison. Il y reçut une lettre de Voltaire commençant ainsi :

Dona puer solvit quæ fœmina voverat Iphis.

« Votre changement de sexe, Monsieur, n'a » rien altéré de mon estime pour vous. La plai- » santerie que vous avez faite *est un des bons* » *tours dont on se soit avisé*, et cela seul serait » auprès de moi un grand mérite ; mais vous en » avez d'autres que celui d'attraper le monde. » Vous avez celui de plaire, soit en homme, » soit en femme. Vous êtes actuellement sur » les bords du Lignon, et, de nymphe de la mer, » vous voilà devenu berger d'Astrée. Si ce pays- » là vous inspire quelques vers, je vous prie de » m'en faire part, etc. »

Après une entrevue gaie et amicale, et sur la foi d'une lettre qui ne l'était pas moins, Desforges devait croire que toute rancune était oubliée par le grand homme auquel il avait, de la meilleure foi du monde, voué une sorte de culte admiratif. Il continua de lui envoyer prose et vers, et il en reçut une dernière lettre que nous croyons devoir citer encore : « Les fréquentes » maladies dont je suis accablé m'ont empêché » de répondre plus tôt à votre prose et à vos » vers ; mais elles ne m'ôtent rien de ma sen- » sibilité pour tout ce qui nous regarde. Je me » souviens toujours des coquetteries de M[lle] de » Malcrais, malgré votre barbe et la mienne, » et s'il n'y a pas moyen de vous faire des dé- » clarations, je cherche celui de vous rendre » service. Je compte voir cet été monsieur le » contrôleur-général. Je chercherai *mollia fan-* » *di tempora*, et je me croirai trop heureux, » si je puis obtenir quelque chose du Plutus de » Versailles, en faveur de l'Apollon de Bretagne. » Pardonnez à un pauvre malade de ne pouvoir » écrire de sa main. Je suis, etc. VOLTAIRE. »

Après tant de témoignages d'intérêt, quel ne dut pas être le désappointement du pauvre Desforges, en retrouvant le madrigal adressé à M[lle] de Malcrais, dans les œuvres de son prétendu ami, avec ce titre : *à une dame soi-disant telle* et accompagné de la note suivante : « Il y » eut un *homme de Bretagne* qui s'avisa d'écrire » des lettres à plusieurs *gens d'esprit de Paris*, » sous le nom d'une femme. Chacun y fut at- » trapé et cette méprise attira cette réponse. »

Desforges fut avec raison vivement piqué d'une pareille note, dans laquelle l'impertinence se joint à la menterie la plus éhontée, car l'*homme de Bretagne* n'avait jamais écrit sous le nom de M[lle] de Malcrais *aux gens d'esprit de Paris*, si ce n'est, comme nous l'avons vu, à M. Titon du Tillet, auquel, par délicatesse, il s'empressa de confesser son pseudonyme. De plus, l'injure était lâche, parce qu'elle était entièrement gratuite, et ce qui le prouve en même temps que la bonté de caractère et la modestie de Desforges, c'est la manière dont il s'en est plaint. « Le mécontentement que j'ai du procédé » de M. de Voltaire ne m'empêchera jamais, je » le répète, d'admirer les prodigieux talents de » son esprit.... Je n'ai point fait comme M. de » Voltaire ; je n'ai rien retranché dans cette » édition des éloges que j'ai donnés à ses grands » talents.... La manière méprisante que M. de » Voltaire affecte dans sa note devrait m'être » moins sensible, puisque, dans un endroit de » ses histoires, il l'a pour ainsi dire copiée con- » tre le célèbre et respectable M. Titon du Til- » let. Nous sommes des *hommes*, sans doute, » mais vrais, sincères, désintéressés, recon- » naissants, pleins de respect pour les têtes » couronnées, fidèles pour nos amis, indul- » gents pour nos ennemis. Nous lui souhai- » tons la même humanité et à tous ceux qui, » comme lui, nous désobligeront de gaîté de » cœur. » On retrouve ici tous les sentiments de l'honnête homme, et si, par ses talents poétiques, Desforges est loin d'égaler Voltaire, on avouera du moins qu'il l'emporte bien sur lui par les qualités du cœur.

Voltaire, peu d'années avant la mort de Desforges, renouvela l'injure. En 1767, M[me] de Bourdic, alors marquise d'Antremont, lui écrivit une lettre qui commençait par ces mots : « Une femme qui n'est pas M[me] Desforges- » Maillard, une femme vraiment femme, et » femme dans toute la force du terme, vous » prie, etc. » Voltaire lui répond :

Vous n'êtes point la Desforges-Maillard ;
De l'Hélicon *ce triste hermaphrodite*
Passa pour femme, et *ce fut son seul art* :
Dès qu'il fut homme, *il perdit son mérite.*

En vérité, on ne sait comment qualifier un pareil acharnement contre l'homme le plus inoffensif. Une pareille lâcheté neutralise le génie même, et il ne reste ici qu'une honteuse malignité, triste effet de l'engouement du siècle ! On a répété partout l'épigramme, et, dans

la *Biographie universelle*, M. Fabien Pillet affirme que « lorsque Desforges voulut reprendre » son véritable sexe, *la plupart* de ses adorateurs furent d'abord un peu honteux du rôle » public qu'il venait de leur faire jouer, mais » qu'en dernier résultat, la mystification fut » encore moins fâcheuse pour eux que pour lui; » car, du moment qu'il parut à découvert, *on* » *ne songea plus qu'à déprécier ses vers et à le* » *rendre ridicule*, ce qui ne fut pas fort difficile; » son talent avait trop peu de consistance pour » résister à une pareille réaction. » Un seul homme se chargea du rôle de dépréciateur : ce fut Voltaire, et à son imitation et sans autre examen, beaucoup de gens qui, sous tous les rapports, ne valaient pas Desforges.

Celui-ci, à Paris même, sut se faire un grand nombre d'amis honorables et les conserver toute sa vie. « Je n'éprouvai, dit-il, aucune di» minution dans l'estime des personnes illus» tres qui m'en avaient honoré, tels que MM. de » Fontenelle, le cardinal Quirini, J. B. Rous» seau, Néricault-Destouches, Réaumur, Ra» cine, La Grange-Chancel, les présidents Bou» hier et de Montesquieu, le marquis de Saint» Aubin, les abbés Duresnel et Goujet, MM. » Deslandes, Tanevot, Pesselier et plusieurs » autres personnes de grand mérite. » Il aurait pu nommer encore le jésuite Du Cerceau, Gresset, Rollin, le P. Brumoy, et, parmi les bretons, son compatriote Bouguer, le savant président de Robien, les nantais Bertrand, Chevaye, Montaudouin de la Touche, Bonamy et le comte de Cornulier du Vernay. Cet *homme de Bretagne* n'était donc point un malotru, un pauvre hère, comme la note donnait à l'entendre; c'était un fort honnête homme, de bonnes mœurs et de bonnes manières, et qui méritait à tous égards d'être admis dans la meilleure compagnie. Quant à son talent poétique, on peut aujourd'hui en faire bon marché si l'on veut; mais même à cet égard il était sur la ligne de bon nombre de ses contemporains de Paris et de la province, tout aussi oubliés que lui, et le même sort a frappé une notable quantité de rimeurs plus modernes, qui ont eu dans leur temps leur petite réputation. Mais ce n'était point de son plus ou moins de talent qu'il s'agissait dans son affaire avec Voltaire. Il était trop modeste pour songer à une comparaison avec celui qu'il regardait comme le Dieu de la littérature, et c'est précisément ce qui rend celui-ci d'autant plus odieux.

C'est ce procédé que j'ai voulu flétrir, moi Breton, tout aussi ignoré que Desforges-Maillard. Le génie de Voltaire ne peut couvrir la honte d'une pareille conduite, et quoique un siècle se soit écoulé depuis l'injure, il n'y a point pour cela de prescription, et il est toujours temps de

Venger l'humble vertu de la richesse altière,
Et l'honnête homme à pied du faquin en litière.

Après un dernier voyage à Paris, fait en compagnie du président de Robien, Desforges revint au Croisic et y vécut dans une douce solitude. Il s'y maria, en 1743, avec Marie-Anne Le François, veuve de Guillaume de Boutouillic, qui s'occupait elle-même de vers, et dont on trouve deux fort jolies pièces adressées à M. Titon du Tillet, dans le recueil de poésies de son mari. Elle avait eu de son premier mariage le chevalier de Boutouillic, qui devint capitaine au régiment de royal-marine et se trouva au siége et à la prise de Port-Mahon, en 1756. Desforges continuait ses compositions et ses correspondances littéraires. Il avait publié, en 1735, les *Poésies de Mlle Malcrais de la Vigne*, in-12. Ce pseudonyme n'avait plus désormais d'objet, puisque la mystification était découverte. Mais l'auteur nous apprend qu'il céda aux conseils de ses amis, qui prétendirent qu'il ne convenait pas de faire disparaître si brusquement aux yeux du public une chimère dont il s'était agréablement amusé, et que cette fiction ne faisait d'ailleurs tort à personne. Il fit imprimer, en 1748, des *Poésies françaises et latines sur la prise de Berg-op-Zoom*, in-12, et, en 1751, *les Arbres, idylle*, in-4°. Enfin il forma un recueil de toutes ses productions, et le publia sous ce titre : *Œuvres en vers et en prose de M. Desforges-Maillard, des Académies royales des sciences et belles-lettres d'Angers, Caen, La Rochelle, des Sociétés littéraires d'Orléans et Châlons-sur-Marne, de la Société royale de Nancy et des Académies des Ricovrati de Padoue et des Rinovati d'Asolo, dédiées à M. de Machault, garde des sceaux, ministre général de la marine*. Amsterdam, chez Jean Schreuder et Pierre Mortier le jeune, 1759, 2 vol. in-12. On trouve dans ces deux volumes des mémoires historiques de l'auteur, des odes, des épîtres, des contes, des idylles, des poésies anacréontiques, des sonnets, des épitaphes, des fables, des cantates, un voyage de Paris en Bretagne, en vers et en prose, des poésies chrétiennes, des réflexions morales, des poésies diverses, des chansons, des épigrammes, des traductions, quelques pièces de littérature, parmi lesquelles se trouvent une correspondance en prose, des mélanges, dans lesquels il y a deux pièces de théâtre : *La Jalousie favorable à l'Amour*, comédie pastorale en un acte, et la *Double Jalousie*, comédie en trois actes, etc. Desforges-Maillard mit à ce recueil une préface de LIX pages, dans laquelle il parle de lui fort modestement et raconte de la meilleure foi du monde toute l'histoire de Mlle de Malcrais et ses suites. Nous y avons largement puisé, mais sans reproduire tous les curieux détails que Desforges a su y réunir. Il vécut treize ans après cette édition, n'étant mort que le 11 décembre 1772, à soixante-quatorze ans. Il est à croire que dans cet intervalle sa plume ne sera point restée oisive, et que de nombreu-

ses pièces inédites seront restées dans sa famille.

La mystification imaginée par Desforges est assurément le trait le plus saillant qui ait attaché à son nom une sorte de célébrité. Elle était fort inoffensive, et je repéterai qu'on ne peut concevoir qu'elle ait excité de la part de Voltaire, le plus grand mystificateur de son siècle, une rancune si plate et si sotte, puisqu'il faut nommer les choses par leur nom. Cette plaisanterie eut du moins cela de bon, qu'elle procura à Desforges de nombreux et honorables amis, et qu'elle donna à Piron l'idée de la *Métromanie*. Notre poète breton assistait à la première représentation de cette excellente comédie, et il raconte fort gaiement tout ce qu'il entendait dire dans le parterre de sa personne et de ses ouvrages. Biz.

DESILLES (André-Joseph-Marc), surnommé le *Héros de Nancy*, fils d'écuyer Marc-Pierre-François Desilles de Cambernon et de dame Jeanne-Rose-Michelle Picot, son épouse, naquit à Saint-Malo, le 11 mars 1767. Il fut tenu sur les fonts baptismaux par écuyer André Lévesque, sieur de la Souquetière, et dame Marie Porter, épouse de messire Joseph Trublet de Nermont. Ses père et mère avaient établi leur domicile dans un vaste hôtel, rue des *Cimetières*, aujourd'hui rue Desilles; mais durant la belle saison, M. et Mme Desilles allaient à leur campagne de Pleurtuit : ils y demeuraient en commun avec M. Picot de Closrivière, leur frère et beau-frère.

Plusieurs enfants vinrent cimenter l'union des deux époux; alors messire Marc Desilles de Cambernon, seigneur de la *Fosse-Hingant*, *Quatre-Vais* et *autres lieux*, abandonna la maison de Pleurtuit, devenue trop petite, et alla habiter sa campagne de la *Fosse-Hingant*, sise près le bourg de Saint-Coulomb, à une lieue de Cancale. Un terrain boisé et fort accidenté, la proximité de l'Océan, sa majestueuse étendue, le voisinage des ruines de l'ancien château *Plessis-Bertrand* avec les terres qui en relevaient, dont la mystérieuse grandeur rappelait la famille du connétable Bertrand Duguesclin, rendaient le séjour de cette résidence bien préférable à l'autre. Ce fut au milieu de cette nature agreste qu'André Desilles passa ses premières années sous l'œil tutélaire de son père; un précepteur, choisi par lui, formait son cœur et le disposait à entrer aux écoles royales.

Le beau jeune homme aux cheveux blonds et aux yeux bleus préféra, malgré le désir de son père, la carrière militaire à celle du marin. Contrairement à la vocation de ses concitoyens, la navigation était loin d'avoir des charmes pour lui, la mer et ses dangers répugnaient à son imagination; mais, en revanche, il se complaisait à assister aux exercices des soldats de la garnison de Saint-Malo : comme Turenne, il eût volontiers couché sur un canon.

Lorsque le jeune André fut en âge de se passer de la surveillance paternelle, M. Desilles sollicita son admission à l'école royale militaire, instituée par Louis XV, en 1751, à la persuasion de la marquise de Pompadour. Dans son origine, cet établissement ne devait recevoir que les enfants des gentilshommes qui avaient prodigué leur sang et sacrifié leur vie pour la défense du pays. Héritiers du courage de leurs pères, ils acquéraient les moyens de les remplacer dignement; mais, quels que fussent les titres de la glorieuse victime de l'amour de la patrie, nul candidat ne pouvait être admis, s'il ne justifiait de quatre degrés de noblesse. Dans cette école, due à la munificence royale, Monseigneur l'archevêque de Paris était le supérieur spirituel; là, on enseignait à aimer Dieu, puis le souverain par-dessus tout; si l'on parlait sans cesse du monarque, c'était afin d'en révéler le bienfait.

Mais, dans cet établissement d'où il ne devait sortir que des guerriers, on admit bientôt après sa fondation les enfants des familles nobles opulentes, moyennant une rétribution. André Desilles, qui s'était fait remarquer par une grande supériorité dans la science des armes, entra au régiment du roi, où il ne tarda pas à être promu lieutenant. Ce régiment, le premier sur la liste de l'armée, jouissait de divers privilèges qui excitaient la jalousie des autres corps. L'état-major, à la tête duquel figuraient MM. de Balivière, commandant, et de Perdiguier, chef de bataillon, n'était composé que d'officiers d'une haute naissance ou d'une grande fortune.

On touchait à l'été de 1790, et la révolution, qui marchait toujours, allait s'accomplir dans toute la France. Une dangereuse insubordination gagnait l'armée; cette contagion se manifestait particulièrement dans l'infanterie, dont les soldats se mêlaient plus volontiers au peuple que ceux des corps spéciaux. Entraînés par lui, ils assistaient, à l'insu de leurs officiers, aux séances des clubs qui s'étaient ouverts de toutes parts en France.

André Desilles, dont le régiment tenait garnison à Nancy, désireux de revoir son pays natal et les lieux témoins de son enfance, avait obtenu un congé et était venu passer la belle saison au sein de sa famille, qui était réunie à la *Fosse-Hingant*. Pendant son absence, les événements avaient marché rapidement et l'esprit révolutionnaire s'était inoculé aux troupes : au nom de la liberté qu'elles invoquaient, elles voulaient rompre toute discipline et obtenir par la violence une plus forte paie. A Metz, une révolte éclata; mais grâce à la fermeté du marquis de Bouillé, gouverneur de la Lorraine, qui jouissait de la faveur populaire et de la

confiance de la garde nationale, cette révolte fut comprimée.

La garnison de Nancy était composée du régiment du *Roi*, de *Mestre de camp*, cavalerie, et du régiment suisse de *Château-Vieux*. Le régiment du *Roi*, poussé par des meneurs cachés, proposa aux deux autres de se fédérer avec les gardes nationales de la Meurthe; ceux-ci acceptèrent, et cette fédération donna lieu aux plus grands troubles.

André Desilles ayant été informé, par une lettre que lui écrivit un de ses amis intimes, officier au même corps, des actes d'indiscipline et de violence qui avaient lieu, crut de son devoir de retourner au régiment avant l'expiration de son congé, afin d'y partager les dangers de ses frères d'armes. Ni les prières de son père, ni les larmes de sa mère, ni les caresses de ses sœurs, ne purent le détourner de cette généreuse résolution, puisée dans un sentiment d'honneur qui agissait impérieusement sur lui. Ses adieux furent touchants, car un funeste pressentiment dominait les membres de cette intéressante famille, que la Providence réunissait pour la dernière fois Malgré sa vive émotion, malgré le poignant chagrin qui s'est emparé de son âme, le lieutenant Desille, fidèle à l'honneur, exact à l'appel de la patrie menacée, embrasse ses parents et prend la route de Nancy.

L'orage grondait de plus en plus, et il devait bientôt éclater. Le 9 août, en même temps que les troupes de Metz, les soldats du régiment du *Roi* se mutinèrent et exigèrent la vérification de la caisse du trésorier; ensuite, ils l'enlevèrent avec les 170,000 fr. qu'elle contenait. Le lendemain, les suisses de *Château-Vieux*, encouragés par le succès de cet acte de violence, demandèrent, à leur tour, de l'argent; mais, M. de Salis, major du régiment, pour toute réponse, fit passer par les courroies les deux chefs de cette insubordination; ce fut une faute de plus à ajouter à toutes celles qu'on commettait dans ce temps d'irritation. Les cavaliers de *Mestre de camp*, qui étaient restés en dehors de l'insurrection, outragés comme militaires de la dégradation infligée aux deux suisses, coururent délivrer ces hommes, et les conduisirent en triomphe à leur quartier. Les cavaliers exigèrent ensuite qu'on indemnisât les fustigés, et on leur compta deux cents louis. Cette concession, faite dans le but de rétablir le calme, porta les suisses à exiger de leurs officiers une somme de 27,000 fr. Les cavaliers de *Mestre de camp* ayant vu, par l'aperçu du compte, qu'ils avaient demandé, que loin d'avoir à toucher de l'argent, ils en devaient, firent des menaces, arrêtèrent le quartier-maître trésorier, et mirent une garde à sa caisse. Une telle violation de toute loi et de toute subordination décida le corps municipal de Nancy à envoyer sur-le-champ un courrier à l'Assemblée nationale.

Effrayée des conséquences que pouvait avoir cette révolte, l'Assemblée nationale prit des mesures sévères; M. de Bouillé fut autorisé à arrêter et à punir les coupables, et à licencier les régiments qui chercheraient à s'y opposer.

Devant les ordres rigoureux du pouvoir national, les trois régiments insurgés arrêtèrent leurs excès, et le calme remplaça cette menaçante agitation. En même temps que le régiment du *Roi* rendait intacte la caisse qu'il avait enlevée, une députation de sous-officiers, fournis par les trois corps, partit pour Paris, afin de demander au ministre l'oubli de ce qui avait eu lieu. M. de la Tour-Dupin, touché de leur repentir, écrivit à M. de Bouillé d'envoyer un officier-général à Nancy, prendre connaissance de l'état des choses, voulant, si elles étaient fondées, faire droit aux réclamations des troupes. Sortis une première fois de la voie disciplinaire, les soldats ne pouvaient y rentrer que par un exemple terrible. Ils menacèrent le général, M. de Malseigne, qui fut forcé de se sauver à Lunéville, où était le corps des carabiniers. En présence de ce nouveau désordre, les officiers municipaux adressèrent à l'Assemblée nationale la lettre suivante :

« Nancy, le 9 août 1790, à 4 heures 1/2 du matin.

» Nous avons l'honneur de vous adresser le » procès-verbal de notre séance. La journée » d'hier a été horrible, les suites peuvent en- » core l'être davantage. Nos trois régiments » sont probablement aux prises avec les cara- » biniers. Quoi qu'il en soit, à l'exemple des » anciens Romains, nous avons juré de mourir » dans la chaise curule, pour le salut de notre » cité. »

Le 10, le général de Malseigne rentra dans Nancy, mais prisonnier; les carabiniers, après l'avoir secouru contre les troupes qui l'avaient poursuivi, le livrèrent le lendemain.

Il fallait au plus tôt réprimer cet esprit insurrectionnel, qui pouvait livrer le royaume aux excès réunis de la soldatesque et de la populace. Le marquis de Bouillé, sans perdre de temps, part de Metz, le 28 août, passe à Toul, et arrive à Frouard, avec six cents grenadiers, quatre bataillons suisses, quatorze escadrons de cavalerie, huit pièces d'artillerie et six cents gardes nationaux.

Le 31, le général reçut, à onze heures et demie, une députation formée d'envoyés de la populace et de soldats de différents régiments; elle était accompagnée de divers membres du département et de la municipalité, qui avaient été forcés d'intervenir, puisqu'on les menaçait de les massacrer s'ils s'y refusaient. Bouillé donna audience dans la vaste cour de la maison qu'il occupait à Frouard, en y laissant entrer ce qu'elle pouvait contenir de ses troupes fidèles, principalement les grenadiers et les gardes na-

tionaux de Metz. Les députés élevèrent la voix avec beaucoup d'insolence, tandis que les officiers municipaux gardaient le silence et semblaient consternés. Les grenadiers indignés voulaient pendre les orateurs, et Bouillé ne parvint à renvoyer la députation qu'en promettant aux siens de les mener sur-le-champ contre la ville.

A deux heures et demie, à une demi-lieue de Nancy, le général rencontra une nouvelle députation : « Je veux, lui dit-il, qu'on rende les » deux officiers généraux; que les trois régi» ments sortent de la ville et qu'ils attendent, » dans l'endroit que j'ai indiqué, l'exécution » du décret de l'Assemblée nationale et les or» dres qui en sont la suite; qu'on me livre en » outre quatre coupables par régiment. » Les députés demandèrent un délai d'une heure; ce délai expirait à quatre heures.

Bouillé s'approchait de la ville par la porte Stainville; s'attendant à une vive résistance, il avait disposé son avant-garde sur deux colonnes d'attaque, lorsqu'il fut abordé par une troisième députation qui le supplia d'employer des voies de conciliation avant d'agir par la force, ajoutant que, du reste, ses ordres allaient être exécutés. En effet, les conditions imposées aux rebelles paraissaient avoir été acceptées par eux, puisque les officiers généraux prisonniers venaient de rejoindre M. de Bouillé, et que les troupes insurgées défilaient vers une prairie qui leur avait été assignée. Devant cette soumission, qui amenait des dispositions pacifiques, Bouillé changea son ordre de marche, et des deux colonnes de son avant-garde il n'en composa plus qu'une seule pour entrer dans Nancy. Il ignorait qu'une partie de la garnison s'opiniâtrait à ne pas vouloir se soumettre et qu'elle occupait la porte de Stainville, où s'étaient réunis, enflammés de colère, des ramas d'hommes de la populace.

La tête de colonne, composée de gardes nationaux et de suisses, n'était plus qu'à trente pas de la porte, lorsqu'il lui fut intimé, en termes injurieux, de ne pas avancer davantage. Mais les citoyens dévoués, amis de l'ordre, qui marchaient en avant des troupes fidèles conduites par Bouillé, malgré les menaces qui leur sont faites, malgré les dispositions hostiles qu'ils remarquent, somment les soldats et les hommes du peuple qui gardent la porte de se retirer. Ceux-ci, loin d'obtempérer à cette sommation, répondent par des vociférations et se disposent à mettre le feu à une pièce chargée à mitraille qu'ils avaient placée sous la porte. Alors le jeune lieutenant de chasseurs du régiment du *Roi*, André Desilles, qui n'avait pas voulu abandonner sa compagnie en révolte, afin de la surveiller et d'arrêter les excès qu'elle eût pu commettre, se décide, sous l'inspiration d'un sublime courage, à affronter, pour sauver des Français, la colère d'une soldatesque abusée et rebelle. Il se précipite sur la volée du canon et la couvre de son corps. « *Ne tirez pas*, s'écrie-t-il, *ce sont vos amis, vos frères; l'Assemblée nationale les envoie; voulez-vous donc déshonorer vos drapeaux en faisant feu sur eux?* » Mais, ni sa belle conduite, ni la noblesse de ses paroles ne purent toucher les rebelles, qui s'irritaient des retards apportés à leur homicide vengeance. On voulait en vain l'arracher au péril en l'éloignant du poste important qu'il occupait, lorsque l'intrépide malouin s'élança de nouveau entre la porte et les furieux qui voulait la défendre, et se cramponna à la pièce pour s'en faire un appui; là, trois coups de fusil l'atteignirent sans arrêter sa noble résolution; mais, au quatrième, ce héros de l'humanité tomba sous ses blessures.

Durant la lutte qui s'était établie autour du canon que Desilles disputait aux rebelles, les gardes nationales s'étaient approchées sous un feu de mousqueterie; toutefois, avant qu'elles fussent parvenues à la pièce, les révoltés eurent le temps de s'en servir, car une main coupable y mit le feu. L'airain gronde, le coup part, et la mitraille renverse plusieurs gardes nationaux de Metz et tue trois de leurs officiers. En voyant ainsi tomber leurs chefs et leurs concitoyens, ces braves miliciens redoublent d'ardeur à les venger; soutenus par les deux régiments de *Castella* et de *Vigier*, ils enlèvent le fatal canon, renversent les obstacles qu'on avait élevés et se précipitent au pas de charge sur les révoltés qui lâchent pied.

Mais, avant d'obtenir ces succès, une affreuse boucherie avait eu lieu à l'endroit où gisait le jeune Desilles; l'affût sur lequel on avait si lâchement frappé le moderne Decius avait été pris et repris plusieurs fois. Desilles, foulé sous les pieds des combattants, va perdre le souffle de vie qu'il conserve encore, lorsqu'un garde national, le citoyen Hœner, bravant la mort, se fait jour à travers la mêlée et parvient jusqu'au héros malouin; là, résolu à le soustraire, à tout prix, à une aveugle fureur, il lui fait un rempart de son corps, et réussit à le préserver de toute atteinte nouvelle.

Maître des principaux points de la ville, Bouillé obtint la soumission des rebelles et délivra les officiers ainsi que les autorités; ensuite, choisissant entre les révoltés les principaux coupables, il les livra aux lois. Tandis que le général en chef recevait les félicitations et les éloges du Roi et de l'Assemblée nationale, André Desilles, dont les graves blessures excitaient les plus vives inquiétudes, attirait sur lui les regards de la France entière. Louis XVI avait chargé son ministre de lui remettre la croix de Saint-Louis, et le président de la Constituante, M. Jessé, lui adressait la lettre suivante :

« *A Monsieur Desilles.*

» L'Assemblée nationale, Monsieur, a appris

» avec une juste admiration, mêlée d'une douleur profonde, le danger auquel vous a exposé votre dévouement héroïque. J'affaiblirais, en voulant le peindre, l'attendrissement » dont l'Assemblée nationale a été pénétrée. Un » trait de courage et de civisme aussi sublime » est au dessus de tous les éloges; une récompense plus douce et plus digne de vous vous » est assurée : vous la trouverez dans votre » cœur et dans l'éternel souvenir des Français. » L'Assemblée nationale apprendra avec satisfaction que vous êtes réservé à jouir encore » long-temps de la gloire dont vous venez de » vous couvrir. C'est au nom de l'Assemblée » que je vous fais part de ces sentiments; je » me félicite d'être son organe.

» Je suis, etc. »

Aussitôt que M. Desilles de Cambernon fut informé du malheur arrivé à son fils, il se rendit en poste à Nancy, où les autorités et les habitants lui firent une réception tout à la fois solennelle et touchante. Mais quelle fut douloureuse l'entrevue du père et du fils! Quels efforts ne fallut-il pas au premier pour cacher les déchirantes impressions qu'il ressentit en pressant contre son cœur le fils bien-aimé, l'orgueil et l'espoir de sa vieillesse! Hélas! malgré l'espoir fallacieux que lui donnaient les hommes de l'art, M. Desilles de Cambernon ne se méprit pas sur l'avenir de son fils.

Déjà Saint-Malo avait appris avec douleur l'état de souffrance et de danger de son généreux enfant; tandis que le directoire du district arrêtait à l'unanimité, et par acclamation, que sa belle action serait inscrite sur ses registres, afin d'en conserver la mémoire à la postérité, le Conseil général s'empressait d'écrire, au nom de la cité malouine, deux lettres de remerciement, l'une à la municipalité de Nancy, l'autre à M. Hœner, ce brave citoyen qui avait arraché Desilles à la mort, au péril de sa propre vie.

Malgré les secours empressés des médecins, qui se relevaient au chevet du héros malouin, malgré les soins touchants et affectueux qui lui furent prodigués, il mourut de ses blessures, dans les bras de son père, le dimanche 17 octobre. Heureusement la religion lui avait apporté la résignation; en répandant ses consolations efficaces sur le père et le fils, elle adoucit de ses espérances leur douloureuse séparation; M. Desille, si profondément affligé, y puisa la force de survivre à son André.

Le lundi, le corps fut placé dans le pérystile de l'Hôtel-de-Ville, comme le lieu le plus convenable pour recueillir et présenter à la vénération des citoyens celui qui s'était si généreusement dévoué pour la patrie; le 19, eurent lieu ses funérailles, qui furent vraiment magnifiques, et le corps fut déposé dans le caveau destiné aux primats et évêques de Nancy; on le plaça à côté de celui du cardinal prince de Lorraine, fils du grand-duc Charles III. Les poètes et les peintres rivalisèrent de talent à retracer la sanglante catastrophe qui avait enlevé un héros à la France.

Le roi et la reine, aussitôt après la mort du fils, envoyèrent leur portrait au père, qui était encore à Nancy, d'où il avait peine à s'arracher, quoique sa famille l'appelât à Saint-Malo. Voici la copie de la lettre de Louis XVI qui accompagnait le don qu'il lui faisait :

« Pour ne point renouveler votre douleur, » je ne vous parle point, M. Desilles, de l'action héroïque de votre fils et de la perte que » nous avons faite. Vous savez combien je partage votre peine, et je voudrais pouvoir l'adoucir, si les circonstances s'en présentent. » Je veux que vous me les indiquiez, et vous » me trouverez disposé à vous donner des marques de ma bienveillance.

» Signé : LOUIS. »

Plus tard, à son passage à Paris, M. Desilles de Cambernon alla remercier LL. MM. Lorsque la reine l'aperçut, elle lui dit avec l'accent d'une bonté infinie : « Malheureux père, que » vous êtes intéressant! »

Ce fut le 26 octobre 1790, qu'un courrier décoré des couleurs nationales, surmontées d'un crêpe, apporta au maire la nouvelle de la mort d'André Desilles. Malgré l'heure avancée de la journée, ce magistrat convoqua le Conseil général de la commune pour le lendemain, à neuf heures du matin. Le 27, l'adresse suivante fut arrêtée, imprimée et affichée par toute la ville.

« Le héros de Nancy n'est plus, Desilles est » mort! Nous sentons par nous-mêmes, en vous » l'annonçant, que vos cœurs sont profondément » affligés, que des larmes coulent de vos yeux; » pleurez et ne plaignez pas son sort : Desilles, » à l'âge le plus tendre, s'est dévoué pour sa » patrie, son nom est immortel.

» Si la France est fière d'avoir eu dans son » sein un citoyen aussi généreux, combien la » ville qui l'a vu naître ne doit-elle pas s'en » glorifier. Ce n'est plus, hélas! qu'à ses cendres que nous pouvons offrir le tribut de notre » reconnaissance. Joignez-vous donc à nous, » chers concitoyens, en prenant le vêtement » lugubre, symbole de la douleur.

» Ce soir, les cloches et l'artillerie vous annonceront la perte que nous avons faite. Mercredi prochain, 3 novembre, on célébrera dans » l'église paroissiale un service solennel, où sera » prononcée l'oraison funèbre de notre vertueux » concitoyen. Puissent d'âge en âge sa mémoire » et son exemple reproduire le patriotisme sublime qui l'a conduit au tombeau et à l'immortalité. »

Le 27, pendant que l'adresse s'imprimait, un messager se rendait à la *Fosse-Hingant* et portait à Mme Desilles, qui devint folle quelques jours après, cette lettre du Conseil général :

Madame,

« La mort d'un héros citoyen n'est pas un su-
» jet d'affliction seulement pour ses parents et
» ses amis; c'est un malheur public. Toute la
» France est en deuil, toute la France pleure
» M. votre fils! Permettez-nous de mêler nos
» larmes aux vôtres.... S'il a honoré sa famille,
» il a également honoré son pays et son siècle;
» l'Univers entier lui doit des regrets. Ah! si au
» prix des plus pénibles sacrifices nous avions
» pu lui sauver la vie, n'en doutez pas, Madame,
» il n'en est aucun que nous n'eussions fait pour
» lui, et nous partagerions avec vous le bon-
» heur de posséder encore ce digne émule de
» d'Assas. Comme lui il s'est dévoué pour la
» patrie; il s'est sacrifié pour épargner le sang de
» ses frères et pour éviter des crimes; quelle
» vertu sublime à vingt-deux ans! Puisse cette
» idée si touchante, Madame, se présenter
» souvent à votre souvenir et à celui de son
» malheureux père! Puisse-t-elle vous aider
» l'un et l'autre à supporter votre douleur et
» vous fournir les consolations dont vous aurez
» besoin! »

Le 3 novembre, au lever du soleil, les cloches, mises en mouvement, jetèrent dans les airs leurs sinistres glas et annoncèrent la cérémonie funèbre. A neuf heures le canon des remparts tira une salve de deuil et l'on continua à tirer par pièce de cinq en cinq minutes; les tambours, avec leurs caisses couvertes d'étoffes noires, convoquèrent par leurs sons lugubres la légion de Saint-Malo, les détachements des gardes nationales du district et le régiment du Forez qui tenait garnison dans la ville. Ces différents corps se réunirent dans le château, et de là se rendirent à la cathédrale; des piquets d'élite, pris dans les gardes nationales et dans la ligne, furent placés dans la nef et près du catafalque.

Ce lieu saint où Desilles avait été présenté le jour de sa naissance, cette lugubre cérémonie, ce cercueil où aboutit toute destinée, impressionnaient l'auditoire nombreux qui encombrait le temple du seigneur. Après l'Evangile, le curé, qui officiait en l'absence de l'évêque, monta en chaire et prononça l'éloge du héros malouin. Durant l'oraison funèbre, chacun des assistants témoigna, par des marques d'attendrissement, les regrets que causait la fin prématurée du guerrier. Dans cette révélation instantanée des sentiments qui se pressaient dans les âmes à la parole du prêtre, Saint-Malo, sa ville natale, recevait, avec les larmes et l'orgueil d'une mère, les détails des derniers moments du malouin magnanime. Le nom d'André Desilles devait passer à la postérité, et sa mort rester un des plus grands exemples de courage et de vertu.

Les compatriotes de Desilles, en deuil, se retirèrent sous l'impression des émotions qu'ils avaient ressenties. Les vaisseaux du port conservèrent jusqu'à la nuit leurs vergues en croix et leurs pavillons en berne; les maisons restèrent closes, les rues désertes, et les transactions commerciales interrompues. Dans la cité du guerrier, tout avait pris un caractère extraordinaire et indicible; l'âme, repliée sur elle-même, restait absorbée dans une profonde méditation, car les souvenirs se reportaient sur la jeunesse et l'espérance, et ne rencontraient que l'éternité.

Reconnaissante du sacrifice, la France entière donna des larmes à la mort de Desilles et l'admira. Mais Saint-Malo, qui fut son berceau, et qui hérita de sa gloire, lui consacre d'éternels regrets; là où la nature fit de Desilles un héros, là aussi son souvenir, en propageant son acte de civisme et de vertu, fera naître des émules parmi les cœurs malouins. Ch. C...t.

DESILLES (Angélique-Françoise), dame de la **FONCHAIS**. *(Voyez* **LA FONCHAIS**).

DESNOS-DES-FOSSÉS (Louis-Florian), — naquit dans le XVIIe siècle à Cario-Beaubois, en Noyal, près Lamballe, et fut reçu conseiller au Parlement de Rennes, le 19 avril 1690. On ne connaît point d'ouvrages imprimés de ce savant magistrat, qui possédait supérieurement les langues grecque et latine, et était en outre un excellent jurisconsulte. En correspondance avec la plupart des hommes distingués de son temps, il cultivait avec un égal succès l'étude des lettres et celle des lois. Possesseur d'une bibliothèque choisie, il avait enrichi tous ses livres de notes curieuses, intéressantes et instructives. « Cette bibliothèque, dit M. Mares-
» chal *(Armorique littéraire,* Lamballe, 1795,
» in-12), a été malheureusement dispersée,
» ainsi que plusieurs manuscrits de sa compo-
» sition, que j'y ai vus, par son héritier Kergor-
» lay, émigré. Il n'en reste qu'un fragment au
» district de Lamballe, qui fait bien regretter la
» dispersion du reste. Ce savant jurisconsulte-
» littérateur est mort dans un âge avancé. »

P. L...t.

DESNOS DE LA GRÉE (Jean-Baptiste-Marie), — né à Rennes, en 1746, exerçait la profession d'avocat avant la Révolution. Lors des attaques dirigées, en 1790, contre l'institution du domaine congéable, il publia, dans la vue de la faire maintenir et de prévenir la spoliation des propriétaires fonciers, les trois mémoires suivants, ou sont exposés les vrais principes qui régissent cette matière : I. *Mémoire sur les domaines congéables de Bretagne, régis par les usements de Brouerec, Cornouailles et Tréguier et Gouello.* Paris, Nyon, 1790, in-8°. II. *Dissertation sur les usements des domaines congéables dans les cantons de Cornouailles, Brouerec et Tréguier et Goello.* Paris, Nyon, 1791, in-8°. III. *Réclamation contre le*

décret de l'Assemblée législative du 27 août 1792, (V. S.), qui enlève aux propriétaires des domaines congéables la propriété de leurs fonds. Rennes, J.-Félicité Vatar, an III, in-8° de 101 p. Nommé conseiller à la Cour royale de Rennes, en 1816, il est mort en cette ville, le 2 décembre 1818, laissant une belle bibliothèque, qui a été vendue il y a quelques années.

P. L...t.

DES PORTES (Jean-Baptiste-René **POUPPÉ**), — naquit le 28 septembre 1704 à Vitré, où sa famille se livrait, depuis plusieurs générations, à la pratique de la médecine. Il avait environ vingt-huit ans lorsqu'après six années d'études à Paris, il fut reçu docteur à Reims et nommé médecin du roi à Saint-Domingue. A son arrivée au Cap-Français, il trouva le service sanitaire dans l'état le plus déplorable; en peu de temps il le rétablit, restaura l'hôpital et l'accrut de 80 lits. Dix ans après (1738), il fut nommé membre correspondant de l'Académie des sciences; cette distinction était la récompense de ses travaux, consignés dans divers mémoires qu'il avait adressés à cette compagnie sur les productions de la colonie, envisagées tant sous le rapport de l'histoire naturelle qu'au point de vue économique et commercial. Des Portes, transporté sur une terre encore vierge d'observations médicales, songea, dès son arrivée, à recueillir les matériaux d'un ouvrage qui pût servir de guide aux praticiens appelés à y exercer. Malheureusement il fut induit en erreur par les travaux d'un empirique nommé Minguet qui l'avait précédé. Il est à croire que s'il n'avait pas succombé prématurément, le 15 février 1748, au quartier Morin, il eût reconnu combien étaient inexacts les documents qu'il avait accueillis précipitamment et de toutes mains. Ce sont ces documents qui ont servi à composer, en grande partie, l'ouvrage suivant, publié vingt-deux ans après sa mort, ouvrage que l'équité commande conséquemment de juger avec indulgence : *Histoire des maladies de Saint-Domingue*. Paris, 1770, 3 vol. in-12. Le premier volume renferme la topographie médicale de cette colonie et les constitutions médicales que Des Portes y avait observées depuis 1732 jusqu'au commencement de 1737. Le deuxième volume est relatif aux maladies chroniques et à divers autres sujets; il se termine par la thèse que Des Portes avait soutenue à Reims pour sa réception au doctorat (*Quæst. phisyol. an vita et mors mechanicè fiant?*) Ces deux volumes ne sont guère qu'une compilation de remèdes populaires faite moins d'après ses propres observations que d'après celles de Minguet, ainsi que Des Portes l'a déclaré lui-même. Le troisième volume, consacré à la botanique, contient plusieurs catalogues de plantes indigènes de Saint-Domingue. Le premier mentionne toutes celles dont la médecine peut faire usage; elles sont très-nombreuses et pourraient, à elles seules, compléter la pharmacie. Il passe ensuite en revue toutes les plantes qui peuvent servir dans l'économie domestique, ou dans les arts industriels, avec une synonymie par suite de laquelle les dénominations scientifiques sont accompagnées des noms caraïbes, ou créoles, autant du moins qu'il a été possible de l'établir. Ce travail atteste plus de zèle que de connaissances profondes, ce dont il ne faut pas, au reste, trop s'étonner, si l'on tient compte de l'état de la science à l'époque où écrivait l'auteur. Le troisième volume renferme en outre un mémoire économique et médical sur le sucre. En tête de tout l'ouvrage est une notice sur Pouppé Des Portes. Le premier il a reconnu et rapporté au genre des violettes l'*Ipecacuanha* (*Psycholria emetica*, de Linné, confirmé dans cette dénomination par MM. de Humboldt et Bonplan, *Plant. æqua.* II, 126), Antoine-Laurent de Jussieu a récompensé son zèle pour la botanique en donnant le nom de *Portesia* à un genre de plantes formé d'un arbre de la famille des *Méliacées* dans sa XIIIe classe, *hypopétalées*, 98. Cet arbre est le *Melia* que Des Portes avait le premier fait connaître, et qui faisait partie d'un curieux envoi adressé par lui à Bernard de Jussieu.

P. L...t.

DESROCHES (Marie-Jeanne **BOUGOURD**, dame), — née à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), le 28 mai 1777, et non le 5 décembre 1774, comme l'indique la *Biographie universelle*, t. LXII, p. 419. — Devenue orpheline à l'âge de deux ans, son enfance fut confiée à une aïeule qui en prit le plus grand soin, et la mit en pension dans un couvent, lorsqu'elle eut atteint l'âge convenable. Elle y resta jusqu'à l'époque de la suppression des ordres religieux. Alors âgée de douze ans, elle alla habiter le bourg de Cancale, chez une amie de sa famille qui s'y était établie. Ce fut là qu'elle connut et épousa M. Desroches. Le sentiment de la poésie s'était éveillé en elle de très-bonne heure. A huit ans, elle en étudiait déjà les règles dans Restaut, et à douze ans, elle composait des poésies qui révélaient un talent précoce. Son mari s'étant fixé à Paris, elle s'y lia bientôt avec plusieurs des femmes célèbres de cette époque, et notamment avec Mme Dufresnoy et avec la princesse de Salm. Elle se livra au travail avec une grande activité, et enrichit de ses productions l'*Almanach des Muses*, l'*Almanach des Dames* et les *Quatre saisons du Parnasse*. Sa santé, naturellement faible, s'altéra bientôt, et, le 25 août 1811, elle expira après une longue maladie.

Les poésies de Mme Desroches ont été publiées en 1820; elles forment un volume in-12. Quelques-unes des élégies contenues dans ce recueil font vivement regretter la perte prématurée de leur auteur.

C. D.

DE SOL DE GRISOLLES (*voyez* **SOL**).

DEVISON (L. G. DE LA), — curé de Romagné, arrondissement de Fougères, et chanoine de Saint-Brieuc, vivait dans le XVIIe siècle. Il est auteur des ouvrages suivants : I *Vie et miracles de Saint-Brieux* (SIC) *et de Saint-Guillaume (ensemble la translation des reliques dudit Saint-Brieux et la canonisation dudit Saint-Guillaume par le pape Innocent IV), avec des remarques, etc.* Saint-Brieux, 1637, in-8°. II. *Histoire de la chapelle de Sainte-Anne de la Bosserie, en la paroisse de Romagné, près la ville de Fougères, au diocèse de Rennes, en la Haute-Bretagne, et ce qui s'y est passé de plus remarquable depuis l'an* 1636. Avranches, 1655, in-12. P. L....t.

DE VOLANT, que d'autres écrivent aussi **DE VOLAND (PAUL)**, — célèbre avocat au Parlement de Bretagne, naquit dans les dernières années du XVIe siècle de parents nobles. Sa famille, originaire de Provence, et qui, par un jeu de mots fréquent dans les armoiries, portait pour insignes, d'azur au cerf-volant d'or, s'était établie dans la Haute-Bretagne, et y possédait la seigneurie de la Ryais, paroisse de Ménéac, au diocèse de Saint-Malo, transmise plus tard, par alliance, à la maison de Montesson.

Il n'est pas le seul de son nom qui se soit fait connaître dans notre ancienne province. M. de Kerdanet a consacré une de ses notices à un autre Paul De Volant qui vivait avant celui dont on vient de parler et qui composa une tragédie de *Pyrrhus*, dont l'abbé Delaporte fait mention dans ses *Anecdotes dramatiques*, un poëme intitulé l'*Election du Sérénissime duc d'Anjou, roi de Pologne*, et la *Phosphonématique au roi Henri III*. De ces deux derniers ouvrages imprimés à Paris, le premier parut, suivant le même écrivain, chez Blaise, 1573, in-8° Les vers par lesquels il commence ne donnent pas une très-haute idée de cette muse héroïque :

Quand le bruit babillard, messager des fureurs,
Bransle son aileron, bigarré de terreurs,
Que le guerrier airain, trompette des alarmes, etc.

M. de Kerdanet nous apprend que le poëte De Volant résidait à Rennes en 1584, et y figurait au rang des avocats. Ce rapport de prénom, de dates et de profession permet de croire, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il fut le père du jurisconsulte auquel cet article est plus spécialement consacré. Il est aussi question aux 50e et 52e plaidoyers de Frain, d'un Siméon De Volant, que l'on voit, dans ces deux affaires, porter la parole pour le procureur-général du roi, quoiqu'il n'appartînt pas à la magistrature, ce qui suffit amplement pour nous donner une idée de son mérite et de la considération dont il était entouré au palais.

Si, comme l'a pensé l'éditeur du Recueil d'arrêts de Paul De Volant, Siméon était son oncle, il aurait aussi été le frère du poëte dont on a parlé. Les deux plaidoyers de Frain, qui nous le montrent associé aux fonctions des gens du roi, sont à la date de 1617, ce qui s'accorde très-bien avec nos conjectures. L'honneur de remplir le ministère public ne devait être naturellement confié qu'à un ancien avocat.

Ce que nous savons de notre Paul De Volant, c'est qu'il plaida sa première cause en 1609, et qu'il ne tarda pas à se faire distinguer au barreau par l'étendue et la solidité de son savoir, par la rectitude de son esprit, et même, ajoute-t-on, par son éloquence. La ville de Rennes lui décerna un témoignage de son estime, en l'élevant aux fonctions de maire, qu'il exerça pendant les années 1642 et 1643. Digne émule de Frain et de Chapel, contre lesquels il eut souvent à se mesurer dans les luttes judiciaires, il fournit une carrière remplie par environ cinquante années de travaux. On ne sait pas au juste l'année de sa mort; mais son recueil d'arrêts, qui embrasse jusqu'à l'année 1656, nous apprend qu'il suivait encore le palais à cette époque. Sa renommée lui survécut long-temps, et un demi-siècle après lui, on se souvenait encore des talents, des vertus et de la piété par lesquels il s'était rendu recommandable.

Il ne laissa pas d'enfants mâles. Sa fille avait épousé M. Lemoine, sieur du Manoir, avocat au Parlement, qui recueillit les manuscrits de De Volant. Ils passèrent ensuite à un autre avocat, le sieur de la Massonais Lodin, héritier de son gendre. Ses œuvres, qu'il ne songeait pas à mettre au jour, se composaient :

1° D'annotations d'arrêts inscrites en marge d'un exemplaire de la Coutume;

2° De plusieurs plaidoyers de De Volant, parmi lesquels celui de sa première cause;

3° D'un recueil d'arrêts plus étendu, dont les matières étaient distribuées par ordre alphabétique.

De Volant avait communiqué les annotations qu'il avait faites à Frain, qui avait pris le soin de les transcrire. L'éditeur des plaidoyers de ce dernier, imprimés en 1646, peu de temps après sa mort, ayant rencontré, parmi ses papiers, cette copie écrite de sa main, fut naturellement porté à la classer parmi les ouvrages de son auteur. La vérité fut bientôt reconnue, et, dans la seconde édition, publiée en 1674, on eut soin de les restituer à celui qui avait droit de les révendiquer. Ce petit recueil parut incomplet, d'abord parce que Frain avait omis quelques-uns des arrêts relevés par son confrère, puis parce qu'après la mort de Frain, De Volant en avait inscrit plusieurs autres. Toutefois, quant à cette partie des œuvres de De Volant, on crut devoir s'en tenir à la publication qui en avait déjà été faite.

Quel que fût l'intérêt attaché aux plaidoyers de cet avocat, on craignit lorsque, soixante ans

après sa mort, on entreprit de donner au public ses travaux, que les discours laissés par lui ne fussent pas accueillis avec la même faveur qu'ils auraient rencontrée si l'on avait songé à les faire imprimer plus tôt, et l'on se borna à publier sa collection d'arrêts, qui était restée inédite, et dont l'utilité pratique était la mieux constatée. C'est ainsi que les arrêts de De Volant, par ordre de matières, furent mis au jour. (Rennes, Garnier, 1722, 2 vol. in-4°.)

Un ancien avocat, chargé du soin de cette édition, M. de Lépine, dont le nom a été laissé en blanc sur le titre, la compléta par des notes faisant connaître l'état moderne de la jurisprudence sur les matières traitées par l'auteur, et renvoyant aux mémoires de Chapel et aux plaidoyers de Frain, lorsqu'ils se référaient aux arrêts colligés par De Volant. Il y joignit aussi un recueil des actes de notoriété, donnés au parquet du Parlement de Rennes, dont l'usage, introduit depuis l'ordonnance de 1667, était venu remplacer celui des enquêtes par *turbes*, qui s'observait au temps de De Volant.

Entreprise sur les instances du barreau, cette publication justifia les espérances qu'on en avait fait concevoir au libraire, et les arrêts de De Volant trouvèrent place dans toutes les bibliothèques de droit breton. Loin d'encourir les reproches qui ont été faits aux recueils de Sauvageau et de Belordeau, celui de De Volant a toujours été cité avec une confiance et une autorité fondées sur l'exactitude et la sagacité de ce savant arrêtiste. A. d. B.

DIDIER (Saint), — né à Rennes dans le VIIe siècle, occupa le siége épiscopal de cette ville vers 660. On croit qu'il fut l'un des évêques qui assistèrent au concile assemblé à Rouen, de 689 à 693, par Saint-Ansbert, archevêque de cette ville. Peu de temps après ce concile, Didier et son archidiacre Rainfroy allèrent à Rome visiter les tombeaux des saints apôtres. A leur retour, les deux pélerins traversèrent l'Allemagne, semant sur leur passage la parole de vie, et rentrèrent en France par la Franche-Comté. Arrivés à une chapelle dédiée à Saint-Martin, dans les Vosges, ils y célébrèrent l'office divin. A la vue de leurs riches ornements et des beaux vases sacrés dont leur avait fait présent un prince d'Allemagne, quelques-uns des habitants du lieu, entraînés par une criminelle cupidité, massacrèrent les deux prêtres. Leur martyre dut avoir lieu à la fin du VIIe siècle. Ils ne reçoivent aucun culte en Bretagne, ni dans le diocèse actuel de Strasbourg, quoique leur église soit maintenant une succursale de ce diocèse ; mais on trouve leurs noms dans un ancien martyrologe de l'église de Strasbourg, sur le territoire de laquelle ils avaient souffert le martyre. Il n'est pas étonnant qu'ils n'aient pas été connus en France avant le milieu du XVIIIe siècle. A l'époque de leur mort, et même long-temps après, les relations entre les peuples étaient fort difficiles et fort rares. Leurs actes, écrits par un anonyme, très-peu de temps après leur mort, n'ont pu parvenir à la connaissance des hagiographes bretons. Dom Lobineau était mort lorsque parut le volume des Bollandistes (t. V de septembre), qui renferme ces actes. Le P. Longueval, le P. Le Conte, l'abbé Chastelain, dom Taillandier et l'abbé Déric, affirment sans hésitation que Saint-Didier a été évêque de Rennes. Les Bollandistes n'osent trop l'assurer, parce qu'ils ont vu dans ses actes ces mots : *Rhedonis civitatis indigena*, au lieu de *Rhedonensis*, ce qui les porte à douter que ce soit de Rennes que l'auteur veut parler. « Nous avons cru, dit » M. l'abbé Tresvaux, auquel nous avons emprunté tous les détails qui précèdent (*Vies des Saints de Bretagne*, t. II, p. 178), nous » avons cru pouvoir nous appuyer sur l'autorité » des érudits que nous avons cités les premiers, » et suivre leur opinion. » P. L...t.

DIDON (Gilles), — religieux bénédictin, né à Rennes vers 1668, fit profession dans l'abbaye de Saint-Melaine, le 10 décembre 1687. Chargé d'abord de l'enseignement dans les maisons de son ordre, il fut ensuite élevé à la supériorité; mais, au chapitre général de 1733, par ordre de la cour, il fut exclu, avec dix-sept autres députés, de toute dignité. Il mourut dans l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, le 18 septembre 1738. On a de lui un écrit intitulé : *Réponse à la lettre du R. P. Sarazin, Visiteur de la congrégation de Saint-Maur dans la province de Bourgogne, sur le prétendu chapitre général des Quatorze, où l'on fait voir les nullités et les irrégularités de leur chapitre.* Paris, 1735, in-4° de 25 pages. P. L...t.

DINAN, — ancienne et illustre maison de Bretagne qui résidait dans les diocèses de Dol et de Saint-Malo. Les vicomtes de Dol et de Dinan, dit Dom Morice, ne le cédaient aux sires de Vitré et de Montfort, ni en richesse, ni en magnificence. La branche des vicomtes de Dinan, et celles puînées des seigneurs de Montafilant et des vicomtes de la Bellière, ont fourni à la Bretagne un grand nombre de personnages distingués parmi lesquels on remarque plus particulièrement ceux dont les noms suivent.

Vicomtes de Dinan.

I. Haimon, Amon ou Hamon Ier. — Le plus ancien membre connu de cette famille, vivait selon Du Paz (p. 116), sous le règne du duc Geoffroy Ier, vers la fin du Xe siècle ou le commencement du XIe; il épousa Royanteline, vicomtesse de Dol, laquelle, devenue veuve, figura, vers 1055 ou un peu avant 1060, à la charte qui fut passée pour constater la donation que Guimarcuc de Saint-Pern fit du prieuré

de Saint-Pern au monastère de Saint-Nicolas d'Angers (Dom Housseau, t. 2, n° 596, *Cartulaire de Saint-Nicolas*, à la Bibliothèque nationale, et Lainé, *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France)*. Hamon eut cinq fils (dont un naturel) et une fille, savoir : 1° Hamon ou Haimon (avec la prononciation anglaise de l'*a* qui était autrefois usitée en Bretagne), second du nom, vicomte de Dol et de Dinan, qui succéda à son père; 2° Junkenée, archevêque de Dol; il bâtit Combourg et le donna à Rivallon, son frère; 3° Josselin, vicomte de Dinan, marié en 1047 à Orgren; 4° Rivallon, vicomte de Dol, surnommé *Capra Canuta, Teste Chenue*, selon Du Paz; il épousa Arembroge du Puiset, et fut la souche des seigneurs de Dol et de Combourg; 5° Inoguen, sœur des précédents; 6° Salomon, seigneur de Gouarplic, bâtard, réputé la tige des seigneurs Du Guesclin.

II. **Bertrand** — fit un traité d'alliance avec le duc de Normandie, combattit avec Conan II, Hoël, Alain Fergent, et eut, en 1066, avec les seigneurs de Porhoët, de Fougères, de Gaël, de Châteaugiron et de Lohéac, une grande part à la conquête de l'Angleterre et à la victoire que Guillaume le Bâtard remporta sur Harold *(Dom Morice*, t. Ier, p. 76; *Du Paz*, p. 117.)

III. **Ollivier**, — fils de Josselin, vicomte de Dinan et de dame Orgren, épousa Ganne, Canna ou Ganna, d'une maison qui a laissé de brillants souvenirs dans l'histoire de la chevalerie, et qui a donné son nom à Château-Ganne, dont on voit encore les ruines sur les bords de la Rance, à Dinan.

IV. **Ollivier**, — vicomte de Dinan, connu sous le nom d'Ollivier Ier (le prince cadet dont nous venons de parler n'ayant pas occupé le siége de la vicomté); il était fils de Bertrand; il fonda, en 1066, le prieuré de Saint-Malo de Dinan, où il se rendit moine, et qui fut ruiné dans les guerres entre les Français et les Bretons, sous le roi Charles VIII. Avant de prendre l'habit religieux, Ollivier avait été marié à une femme dont on ignore le nom, et qui le rendit père de Geoffroy, seigneur de Jugon, fondateur du prieuré du Pont, à Dinan, vers 1074. (*D. Lobineau*, t. II, p. 138.)

V. **Rivalon**, — dit *Le Roux*, accompagna Geoffroy-le-Roux en Syrie, en 1115. Lui, son frère Gervais et un autre Breton, Guyomar, peut-être aussi de la maison de Dinan, furent faits prisonniers, en 1124, avec Baudouin, roi de Jérusalem, Josselin, comte d'Edesse, et trente autres chevaliers, par Balad, émir sarrasin. Tombés au pouvoir de l'émir, lorsqu'ils se rendaient à Ragès, pour y célébrer la Pâques, ils furent enfermés et enchaînés dans la citadelle de Carpetra. Les captifs étaient assujétis depuis un an au service le plus pénible et le plus humiliant, lorsque le massacre d'un de leurs compagnons les détermina à secouer le joug honteux qui pesait sur eux. Ayant tué les Sarrasins, ils se rendirent maîtres de la citadelle, et ayant fait une sortie le lendemain, ils massacrèrent un grand nombre d'ennemis. Rentrés, après avoir envoyé Josselin demander du secours à la reine de Jérusalem, ils eurent à essuyer un siége de huit mois, contre Balad, qui avait trois de ses femmes renfermées avec eux. L'émir promit de s'éloigner, si ses femmes lui étaient rendues. Celles-ci, qui offraient de se faire chrétiennes, dissuadèrent les Français d'écouter les insidieuses promesses de Balad, et les engagèrent à prolonger leur résistance. Baudouin adhéra néanmoins aux propositions de l'émir, et lui fit remettre ses trois femmes, malgré elles, par cinq chevaliers, du nombre desquels était Rivalon. Le perfide Balad les retint, au mépris de sa parole, et les donna à Ali, roi des Mèdes, lequel, après les avoir gardés et traités honorablement pendant neuf mois, en fit présent au calife de Bagdad, et celui-ci au soudan, qui les mit en liberté le lendemain et les combla de dons. Les Français se donnèrent Guyomar pour chef, et, par reconnaissance pour leur libérateur, le servirent près de quatre ans, soit à Ninive, soit à Babylone, où ils ne furent pas moins bien traités qu'à Bagdad. « Les Perses les trouvaient admirables, dit Orderic Vital, à qui nous empruntons ces détails *(Histoire de Normandie*, liv. XI), et les Mèdes, qui aimaient les manières des Français, en faisaient l'éloge. Les filles des rois aimaient leur beauté, et souriaient à leurs plaisanteries. De leur côté, les rois et les princes désiraient posséder de petits enfants issus de ces chevaliers; mais personne ne put leur faire quitter le culte du Christ, ni les détourner de leur religion. » Vainement, en effet, le soudan leur offrit les filles des plus puissants émirs, de grands trésors et des terres; ils furent inaccessibles à toute séduction. Il leur permit alors de se retirer et leur offrit une flèche dorée, symbole de leur liberté. Rivalon, à son retour en France, confirma la fondation faite par Geoffroy et ses enfants, du prieuré de la Magdeleine du Pont, à Dinan, dépendant de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur (*D. Morice*, t. I, p. 88, et *Du Paz*, p. 817), et l'augmenta de la coutume des navires.

VI. **Ollivier**, — IIe du nom, fils de Geoffroi et d'une dame nommée Radegonde, épousa (1096) Agnorie, fille d'Etienne, comte de Penthièvre et de Goëllo, et de Hâvoise, comtesse de Guingamp, de laquelle il eut deux fils, Alain et Roland de Dinan, et Anne de Dinan. Il était seigneur de Jugon, où il fonda, de 1104 à 1109, pour les moines de Marmoutier, le prieuré de Notre-Dame de Jugon, auprès duquel était un terrain qu'il donna pour bâtir des maisons. Elles devinrent le noyau de cette ville, placée dans une situation pittoresque, qui a donné lieu à

M. Emile Souvestre de la comparer à un joli village de la Suisse. Cette situation de Jugon et ses fortifications en faisaient, dans le moyen-âge, une place si importante qu'on disait : *qui a Bretagne sans Jugon, a cape sans chaperon*. Olivier fonda encore avec sa femme, le 15 octobre 1137, pour les bénédictins de Bégar, l'abbaye de Bosquen ou Boquen, en Plénée-Jugon, près du prieuré qu'il avait fait bâtir de 1104 à 1109. « L'an 1137, suivant les Annaux, » fut institué le monastère de Bocquien, sous » Ollivier, prince de Dinan, et ordonna Guil» laume evesque de Tréguer par authorité pa» ternelle, Adonic son frère germain, abbé du» dit moustier, lequel Adonic peu de temps » après fut déposé pour son inutilité, et lui suc» céda Guéthenoc, homme de très grande sainc» teté, et instruict en toute science de lettres. » (Le Baud, p. 179.) Olivier mourut en 1150; il eut pour successeur :

VII. **Alain**, — Ier du nom, qui se distingua dans la carrière des armes. Allié du roi d'Angleterre, Henri Ier, alors duc de Normandie, il fut choisi par ce prince pour être son champion dans un combat singulier livré en 1114, à Gisors, au champion du roi de France Louis VI, dit le Gros. (*Cambden*, *Britannia*, p. 434.) Henri, pour le récompenser de son courage et de son succès, — il avait tué son adversaire, — lui donna une baronie dans le Northamptonshire. Alain prit part à la sanglante bataille que Eudes, vicomte de Porhoët, livra à Conan, en 1154, et à la suite de laquelle ce dernier fut obligé de se réfugier en Angleterre. Dans cette rencontre, Alain, comme le comte de Penthièvre, son beau-père, avait combattu pour le vicomte de Porhoët. Mais Conan ayant vaincu et détrôné Eudes, l'année suivante, avec l'aide d'Henri II, Allain embrassa le parti de l'allié du roi d'Angleterre. Il avait épousé une dame nommée Murielle. Il mourut sans postérité en 1157, et fut inhumé dans l'église abbatiale de Notre-Dame de Landouar, ordre de Saint-Benoît, dans la commune de Saint-Jacut-sur-Mer (1).

Une branche de sa famille s'était fixée en Angleterre, et ses successeurs ou représentants y ont toujours possédé héréditairement la charge de champion du roi, dont la place est encore marquée dans les cérémonies de la cour, et dont un des principaux avantages est de faire obtenir au titulaire, à chaque couronnement, une coupe d'or, comme cadeau de joyeux avénement. Celui qui, il y a quelques années encore, jouissait de ces prérogatives, se nommait Dimac. Le savant Cambden ajoute (*Britannia*, p. 541) que le baron de Dinant ou de Dinhams, issu, comme les seigneurs d'Etton, des sires de Dinan, de la Bretagne armoricaine, était grand-trésorier d'Angleterre sous Henri VII, et que sa famille avait obtenu de la munificence royale la possession, ou du moins le patronage, du monastère d'Herton, situé sur la mer du Severn, et célèbre autrefois par les fameuses reliques de Hectan. Un autre descendant d'Alain, Foulques de Dinan, avait reçu en présent de Henri II le magnifique château-fort que Roger de Montgomery avait bâti sur la colline de Ludlow, à la jonction du *Tems* et de la *Corve*. (*Coup-d'œil sur Dinan*, etc., par M. Lecourt de la Villethassetz. *Annuaire dinannais de* 1838, p. 105-108.)

VIII. **Rolland**, — IIe du nom, frère et successeur d'Alain, « tint, dit Du Paz (p. 121), la » vicomté de Dinan vingt-cinq ans, durant le» quel temps y eut merveilleuses guerres et di» visions en Bretagne, entre le duc Conan, IVe » du nom, favorisé et aidé par Henri II, roi » d'Angleterre et duc de Normandie, son cou» sin-germain (dont l'un des fils, nommé Geof» froy, avait fiancé Constance, fille unique du» dit Conan), d'une part, et Eudon, comte de » Porhoët, beau-père dudit Conan, Guiomar, » vicomte de Léon, Raoul, baron de Fougères, » Rolland, vicomte de Dinan, etc., d'autres. » Rolland fut conseiller et grand-justicier de Bretagne, et ce fut principalement à ses sages conseils que le duc Geoffroy dut de regagner la popularité dont la perte avait compromis sa couronne (*D. Morice*, t. Ier, p. 112 et 113) (1). Il vit son château de Bécherel et une partie de ses domaines et des faubourgs de Dinan ravagés par les Anglais. Ayant perdu l'espoir d'avoir des enfants, il se livra tout entier aux pratiques de piété, et, plein de l'ardeur de son siècle pour les fondations pieuses, il fonda, en 1163, pour huit chanoines réguliers de Saint-Augustin, l'abbaye de Notre-Dame-du-Pont-Pilard, en Plumaudan, transférée, sept ans après, à Beaulieu, dans la commune de Mégrit (2). Rolland, mort en 1182, selon Du Paz (3), eut pour successeur son neveu Alain,

(1) La pierre qui recouvrait l'enfeu des chevaliers de Dinan, dans l'église abbatiale de Saint-Jacut, a été transportée des ruines de ce monastère à quelques mètres du cimetière de Ploubalay, où elle forme aujourd'hui le dessus d'une porte. L'inscription qu'on y lit prouve que le caveau renfermait, outre la dépouille d'Alain, les restes d'Ollivier, de Jehanne, d'Hamon et de son épouse. L'écusson à côté duquel est placée une épée, et qui porte un franc-quartier d'honneur, est plutôt losangé que fuselé, comme on le remarquait dans les anciennes armoiries de la maison de Dinan à Beaulieu.

(1) Rolland de Dinan était l'un des neuf grands barons de Bretagne. Hévin sur Frain, t. II, p. 509 et 544, établit qu'il figura et opina en cette qualité à la célèbre Assise du comte Geoffroy, en 1185. Le siége de sa baronie était Bécherel ; les fortifications de cette ville, situées dans des conditions très-avantageuses de défense, étaient alors, à ce qu'il paraît, en meilleur état que celles de Dinan, et Rolland l'habitait le plus ordinairement.

(2) Ce doit être Rolland II, qui, assisté de ses *Barons*, donna, en 1164, le prieuré de Bécherel à l'abbaye de Marmoutier. (*Voyez la charte de cette donation dans Hévin sur Frain*, t. II, p. 517.)

(3) D'après ce que nous venons de dire, Rolland n'a pu mourir en 1182, comme le suppose Du Paz. Ce qui

IIe du nom; il fut inhumé dans l'abbaye de Beaulieu. Outre les fonctions de grand-justicier, qu'il remplissait en 1175, Rolland avait reçu du duc Geoffroy, en 1176, celle de procureur de ses domaines. Une contestation vient de s'élever entre les villes de Saint-Brieuc et de Dinan, au sujet de la possession du tombeau de ce Rolland de Dinan, qui a été dernièrement transporté de Mégrit au chef-lieu du département. Par délibération du 11 septembre 1847, le conseil municipal de Dinan a chargé le maire de réclamer la pierre tombale de Rolland, sur laquelle était sculptée l'effigie de ce seigneur avec l'écusson de ses armes.

IX. Alain, — IIe du nom, fils de Robert de Vitré et d'Anne de Dinan, s'acquit, en 1197, une grande gloire à la bataille d'Aumale, où il culbuta et mit en fuite Richard, roi d'Angleterre. Il se montra l'un des serviteurs les plus dévoués du jeune roi Arthur de Bretagne, et mourut, vivement regretté des Bretons, dans la guerre qui s'éleva à l'occasion de la tutelle et de la garde du jeune Arthur, entre Richard et la duchesse Constance. Alain de Dinan était lieutenant et colonel-général de l'armée qui combattait alors en Bretagne. En 1196, peu de temps avant sa mort, il avait détruit le château de Montfort. Après la mort d'Alain, qui était, dit Pierre Le Baud (*Histoire de Bretagne*, chap. 28, p. 203), *très-noble et très-renommé entre les Bretons, le roi Richard envoya en son lieu en Bretaigne Marchadet avecques très-grand exercite à faire guerre audit Artur*. Ce passage donnerait à entendre qu'Alain de Dinan aurait combattu en dernier lieu pour la cause de Richard d'Angleterre; mais cette opinion est contredite par celle des Bénédictins. On ne connaît pas le nom de la femme d'Alain; il fut père de Gervaise de Dinan. Ce seigneur fit plusieurs legs en mourant au monastère de Lehon. Il avait abandonné les armes de Vitré, pour prendre celles de la maison de Dinan, qui étaient : *De gueules, à quatre fusées d'argent semées d'hermines;* alias (notamment pour la branche de Montafilant) : *Six besants d'argent, trois en chef et trois en pointe, avec cette devise : Hary avant.*

Branche de Montafilant.

X. Pierre, — sire de Montafilant, évêque de Rennes, assista dans ses derniers moments le duc Geoffroy, mort à Paris en 1186, et rédigea le testament de ce prince. L'archevêque d'Yorck le nomma, en 1195, archidiacre de Westring, en Angleterre. Il s'éleva, à l'occasion de la prise de possession de ce bénéfice, que le roi d'Angleterre avait lui-même accordé à un sieur Adam de Tournoueran, une longue contestation, à la suite de laquelle ce dernier fut excommunié. Pierre de Dinan fut chancelier et garde des sceaux de Bretagne, du temps de Geoffroy d'Angleterre, duc de Bretagne, et d'Arthur son fils. Il mourut le 24 janvier 1210. Il avait été élu en 1199. suivant Roger de Houveden. Il ratifia, en 1207, la fondation de l'église collégiale de La Guerche, faite par Guillaume, seigneur de cette ville. On a trouvé, il y a quelques années, à Dinan, plusieurs pièces de monnaie frappées à son coin.

XI. Geoffroi — fut du nombre des Bretons qui, en 1390, allèrent en Afrique combattre les Mahométans; il fut tué dans un combat livré sous les murs de Carthage.

XII. Rolland, — Xe du nom, seigneur de Montafilant, fils aîné de Rolland et de Thomase de Chasteau-Briant, porta les armes pour Charles de Blois; il fut fait prisonnier par les Anglais et obligé de payer sa rançon; il continua de servir Charles de Blois, avec lequel il fut tué à la bataille d'Auray, en 1364.

XIII. Charles, — naquit, on le suppose, à Montafilant, en Corseul. Il succéda, en 1364, à la seigneurie de Montafilant, du chef de son père, et, en 1383, à celle de Chasteau-Briant, du chef de Louise de Chasteau-Briant, sa grande tante. Il se comporta vaillamment, en 1364, à la bataille d'Auray, où il délivra Duguesclin, cerné par les Anglais. Il fit voler la cervelle de Richard de Cantorbéry, pendant que, de son côté, Beaumanoir abattait à coups de hache un des autres assaillants de Bertrand. L'année suivante, il contribua au paiement de la rançon de Duguesclin, fait prisonnier à la bataille de Navarette. En 1372, il prit part au siége de Bécherel. En 1379, il fut l'un des quatre principaux chefs de la ligue qui se forma pour le rappel du duc de Bretagne, et, lors du retour de ce prince, il marcha avec un corps de troupes pour l'aider à reprendre possession du duché; après quoi, Jean IV lui donna un témoignage de confiance, en le choisissant pour un des arbitres de ses différends avec le roi de France. L'année suivante, il le chargea d'une nouvelle mission, en le nommant membre de la députation qui alla négocier la paix avec Charles VI. Ce fut lui qui, en 1394, ménagea entre Jean IV et le connétable de Clisson l'accommodement qui mit fin à leurs longues dissensions. Il fut enfin chargé, en 1408, d'une ambassade avec Raoul de Coëtquen, vers le duc de Bourgogne. Il mourut le 19 septembre 1418,

aura induit cet historien en erreur, c'est que, cette année là, Rolland, suivant ce que nous apprend Robert, abbé du mont Saint-Michel, institua son neveu, Alain de Vitré, son héritier, en présence du roi d'Angleterre, qui, possédant la Bretagne au nom du prince Geoffroy, l'avait nommé intendant-général de la justice en ce pays (*Roger de Houveden*). Rolland, complétement occupé de ses fondations pieuses, se démit presque entièrement, à ce qu'il paraît, en faveur d'Alain, de ses biens et de son autorité. Un village, situé entre le bourg de Plumaudan et la Croix-Rouge, au Liscoët, non loin du Pont-Pilard, et dans lequel se tenait la cour de l'une des jurisdictions du vicomte de Dinan, a conservé son nom et s'appelle *La Rollandière*.

et fut inhumé au couvent des Frères-Mineurs de Dinan, dans une belle chapelle qu'il y avait fait construire du côté du chœur.

XIV. **Bertrand**, — quatrième fils du précédent et de Jeanne de Beaumanoir, sa troisième femme, fut d'abord seigneur des *Huguetières*, au pays de Retz, et de Chateauceaux. Il était maréchal de Bretagne depuis 1418, lorsque, deux ans après, il fut arrêté avec le duc Jean V par les Penthièvre et envoyé aux Essarts, où il fut étroitement gardé. On ignore combien de temps dura sa captivité; mais il est à croire qu'elle cessa avec celle du duc, puisque, en 1420, il assiégea et prit ce même château des Essarts, ou il avait été détenu. Lorsque les Anglais mirent le siége devant Pontoise, en 1427, le maréchal des Huguetières, dévoué au connétable de Richemont, se jeta dans la place, et bien que le duc Jean V lui eût mandé de l'abandonner, il tint bon; mais il fut obligé de capituler, le duc n'ayant pas secondé son frère Arthur. Bertrand, passé au service de la France, avec son titre de maréchal, continua de prendre part à toutes les guerres du temps, jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 21 mai 1444.

XV. **Jacques**, — frère du précédent, et cinquième fils de Charles et de Jeanne de Beaumanoir, gouverneur de la ville et du château de Sablé, grand bouteiller de France, etc., concourut à presque toutes les expéditions militaires de l'époque, et mourut le 30 avril 1444, vingt-deux jours avant son frère, ne laissant qu'une fille, Françoise de Dinan, issue de son mariage avec Catherine de Rohan.

XVI. **Françoise de Dinan**, — fille unique du précédent et de Catherine de Rohan, née à Dinan, le 20 décembre 1436, est devenue célèbre, non seulement parce que, comme le dit Richer dans son *Histoire de Bretagne* (p. 303), elle passait *pour la princesse la plus accomplie de son temps*, et que, suivant d'autres historiens, elle fut *une perle de noblesse, de gentillesse et de savoir*, mais surtout parce que l'immense fortune de sa famille, qu'elle réunit à la mort de son oncle Bertrand de Dinan, maréchal de Bretagne, excita parmi les prétendants à sa main une rivalité qui fut une cause de troubles entre les cours de Bretagne, de France et d'Angleterre, et qui aboutit à un crime affreux. Destinée dès le berceau au sire du Gavre, fils aîné de Guy XIII, comte de Laval, et d'Isabelle de Bretagne, elle perdit son père en 1444, et fut enlevée des bras de sa mère par Gilles de Bretagne, seigneur de Chantocé, troisième fils du duc Jean VI et de Jeanne de France, sœur du roi Charles VI. Le prince Gilles la retint captive, avec l'intention de l'épouser aussitôt qu'elle serait nubile. Ses projets furent traversés par un de ses rivaux, Arthur de Montauban, maréchal de Bretagne, lequel exploitant la haine du duc François Ier, contre son frère, parvint à le faire étouffer dans un souterrain de la Hardouinaie, après qu'il eut été traîné pendant quatre ans de cachots en cachots, où il eut à lutter contre la faim et le poison. Après la mort de son frère, le duc de Bretagne voulut marier Françoise de Dinan, mais elle lui résista et protesta même par écrit en 1450 (*Preuves de Dom Lobineau*, liv. XVIII, n° 8), qu'elle ne voulait avoir d'autre mari que le sire du Gavre, auquel elle avait été promise. Néanmoins, pour recouvrer la liberté, elle fut contrainte d'épouser le père de son fiancé, dont elle eut trois fils, et dont elle reçut le dernier soupir, le 2 septembre 1486, après avoir été unie à lui trente-six ans. Ne pouvant ensuite, malgré son veuvage, s'unir au comte du Gavre, que Louis XI avait marié, en 1461, à Françoise d'Alençon, elle épousa secrètement Jean de Proisy, chambellan du roi, et, par testament du 31 décembre 1489, elle lui fit des legs considérables. Ce testament est aussi un monument de la piété de la veuve du comte de Laval et de sa bonté pour les pauvres, auxquels elle ordonna de distribuer cinquante livres pendant cinquante jours. Elle mourut le 3 janvier 1499, et ses dépouilles furent réunies à celles d'Isabelle de Bretagne, dans le chœur des Dominicains de Dinan. Avec elle s'éteignit la branche des seigneurs de Montafilant.

L'*Annuaire des Côtes-du-Nord* de 1846 (p. 61-65), lui a consacré un article dont le précédent n'est que le résumé, et qui se termine par les réflexions suivantes : « Il résulte de ce précis » que le mariage de Françoise de Dinan avec » Gilles de Bretagne ne fut jamais accompli ; » que Françoise de Dinan n'eut jamais avec » Arthur de Montauban les liaisons que quel» ques historiens supposent. C'est aussi évidem» ment à tort que, dans le *Fratricide*, on lui » donne dix-sept ans, même avant l'arrestation » de Gilles. On l'a fait mère d'un fils avec le» quel elle meurt à Moncontour et est enterrée » sous les yeux de l'illustre prisonnier. Elle » n'eut d'enfants que du comte de Laval, qu'elle » épousa après la mort de Gilles; et elle vivait » encore quarante-neuf ans après la fin tragi» que du jeune infortuné dont Saint-Vincent-» Ferrier avait prédit le martyre, et que le peu» ple appelle le *Saint-Prince.* »

Vicomtes de la Bellière.

XVII. **Ollivier**, — seigneur de la Bellière, prit les armes pour venger la mort du duc Arthur sur le parricide Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre. Il assista aux États tenus à Vannes en 1203, et figura aux siéges de Loches et de Chinon. Les seigneurs de la Bellière, dont le principal château était situé en la commune de Pleudihen, s'armaient : *d'argent emmanché de sable.* P. L...t.

DISARVOEZ-PENGUERN, *voyez* **PENGUERN-DISARVOEZ.**

DITHURRY (Charles), né le 26 juillet 1793, à Paimbœuf (Loire-Inférieure), où il est mort, le 28 novembre 1824, fit d'excellentes études au lycée de Nantes, et manifesta de bonne heure un goût prononcé pour l'étude de la littérature et des beaux-arts. Atteint fort jeune de la maladie incurable à laquelle il a succombé, il chercha dans les lettres une diversion à ses souffrances. Lorsque Richer publia, dans son *Voyage pittoresque dans le département de la Loire-Inférieure*, une description des rives de la Loire, de Nantes à Paimbœuf, il y inséra intégralement une notice pleine d'intérêt, que Dithurry avait composée sur cette dernière ville. *Le Lycée armoricain* parut ensuite. Breton et homme instruit, Dithurry en fut naturellement l'un des collaborateurs, et ce fut à ce titre qu'il fit paraître dans les quatre premiers volumes, publiés en 1823 et 1824, les morceaux suivants : *Les Bals d'aujourd'hui; Notice sur la Plaine; les Caquets; du Bel Esprit chez les Femmes; la Médecine sans Médecin; la Redoute et les Cabales; l'Influence du Printemps; l'Omnis Homo; l'Aveugle et son Chien; Rose*; enfin, *Canaris*. Deux opuscules, *un Essai sur les Journaux littéraires*, et *un Voyage en Bateau à vapeur*, déterminèrent la Société académique de la Loire-Inférieure à l'admettlre au nombre de ses membres. Les travaux de Dithurry décèlent cette facilité qui semble ignorer le travail, et que le travail ne saurait suppléer ; ils lui présageaient dans la littérature un rang honorable, auquel sa mort prématurée ne lui a pas permis d'atteindre.

P. L...t.

DOBRÉE (Thomas) — naquit à Nantes, sur la paroisse de Saint-Nicolas, le 6 avril 1781. Son père, l'un des premiers négociants de la ville, où il remplissait les fonctions de consul des Etats-Unis, ayant perdu sa femme après la naissance de ce fils, le conduisit près de ses grands-parents, à Guernesey, où sa famille, d'origine ancienne et noble, résidait depuis la fin du règne de Henri II. Pendant toute la révolution, M. Dobrée père, à qui le courage de sa fille ouvrit les portes de la prison, d'où il ne devait sortir que pour marcher à l'échafaud, continua de laisser son fils éloigné de France, et l'envoya faire son éducation à Blandford, petite ville du Dorsetshire. Revenu en France en 1801, après avoir passé deux années à Hambourg, pour y apprendre la langue allemande, Dobrée venait à peine d'entrer dans la maison de son père, lorsqu'il eut le malheur de le perdre. Appelé alors à poursuivre, sans guide et tout jeune encore, la carrière qu'avaient si honorablement parcourue les André Ruys et les Montaudouin, il se montra leur digne émule. D'une aptitude remarquable aux affaires, les concevant avec promptitude et sûreté, les exécutant avec énergie et persévérance, il étendit bientôt le cercle du commerce nantais, et lui imprima le caractère d'une louable utilité. Toutefois, ses premières opérations ne furent pas couronnées de succès. Trop souvent, pendant les guerres de l'Empire, les croiseurs anglais capturèrent les bâtiments qu'il avait armés. Il lui fallut donc, à la paix, chercher dans de nouveaux armements les moyens de rétablir sa fortune. Le premier, il reprit à Nantes la pêche de la baleine, que cette place avait abandonnée vers le milieu du XVIIe siècle ; et, par ses efforts persistants, il réussit, en peu d'années, à former à cette pêche les matelots français, ce qui lui permit de ne plus recourir à ceux de l'Angleterre pour armer ses baleiniers, et de réserver à la Bretagne cette école d'intrépides marins.

Renouant avec les Indes et la Chine des relations interrompues depuis la révolution, il y envoya des bâtiments dont les riches cargaisons avivèrent ; à leur retour, le commerce de Nantes, substitué ainsi à l'ancienne Compagnie des Indes. Le développement de l'industrie de son pays était en même temps l'objet de tous ses soins. Des forges établies à la Basse-Indre languissaient entre les mains d'étrangers; elles se relevèrent sous sa direction féconde. Des hauts-fourneaux, montés en Bretagne, alimentèrent leurs travaux, et Nantes compta parmi ses nouveaux objets d'échange les fers laminés, pour lesquels il était tributaire du Berry. Il venait d'imprimer une active impulsion à l'exploitation de houillères qu'il avait découvertes dans la Vendée, et qui allaient doter le pays de nouvelles richesses, lorqu'il mourut, le 15 décembre 1828, d'une fièvre insidieuse. Contractée dans un moment où des inquiétudes et un excessif travail intellectuel devaient en accroître le danger, elle avait pris promptement un caractère cérébral.

Ardent à favoriser tous les progrès, toutes les découvertes utiles, Dobrée les expérimenta maintes fois dans ses ateliers et sur ses navires. Nous citerons parmi les essais qu'il fit le premier, sur ses baleiniers, ceux des chaînes-câbles, des protecteurs galvaniques pour les doublages en cuivre, et des nouveaux systèmes de ridage. Après avoir inutilement essayé de se procurer en Angleterre le procédé de feutrage des navires, il eut la satisfaction de voir ses essais, long-temps infructueux, couronnés de succès, et d'élever une fabrique où la marine et les arts purent s'approvisionner de ce préservatif de l'humidité.

Dobrée ne fut pas seulement un négociant habile, il fut en outre un bon citoyen, dans toute l'acception du mot. Il le prouva dans l'exercice des diverses fonctions publiques dont il fut investi. Juge et président du tribunal de commerce dès 1813 ; membre de la chambre de commerce et conseiller municipal, en 1815, il rendit partout de grands services dans les temps

orageux, comme dans les temps de tranquillité.

Professant la religion protestante et philanthrope sincère, il frappa de son énergique et constante réprobation la traite des noirs, beaucoup pratiquée alors à Nantes; aussi la société formée pour l'abolition de cet infâme trafic s'empressa-t-elle de se l'adjoindre. Dans la vue d'améliorer la condition des classes ouvrières, dont le sort moral ou matériel éveillait toutes ses sollicitudes, il fut, en 1818, l'un des fondateurs de la première école mutuelle établie à Nantes, et depuis, son énergique défenseur contre toutes les tentatives qu'on fit pour la supprimer. Il avait le sentiment inné des arts, au point que, si sa vie n'avait pas reçu une autre destination, il eût pu être bon peintre; et ce sentiment était si bien apprécié de tous ses collègues au conseil municipal, qu'il était toujours le premier consulté lorsqu'il s'agissait d'exécuter dans la ville ou des améliorations, ou des embellissements dont la pensée, du reste, l'absorbait sans cesse. Il était membre de la Société académique de la Loire-Inférieure, à laquelle il avait soumis, en 1820, le mémoire suivant : *Coup-d'œil rapide sur la position et les besoins actuels du commerce en France, soumis aux réflexions de MM. les membres des deux Chambres.* Ce mémoire était remarquable par la sagesse des vues, la clarté et la concision du style. Peu de temps avant sa mort, il avait reçu une médaille d'or pour la fabrication des feutres qu'il avait envoyés à l'exposition précédente, et le gouvernement lui avait accordé la croix de la Légion-d'Honneur pour ses services comme négociant, comme industriel, et comme homme dévoué à son pays. P. L...t.

D'OLLO (Catherine), — savante religieuse du couvent de Sainte-Claire de Dinan, qui traduisit en latin, vers 1488, le *Bréviaire* romain, ainsi qu'une partie du *Missel*, et qui mourut le 14 avril 1512. Elle ne nous est connue que par la mention qu'en fait M. de Kerdanet (p. 73), d'après le catalogue des évêques de Saint-Malo, par Albert Legrand. P. L...t.

DOMINIQUE DE SAINT-ALBERT (Vincent **LESCHART**, connu en religion sous le nom de), — né à Fougères (Ille-et-Vilaine), en 1595 ou 1596, entra dans l'ordre des Carmes, où il enseigna la philosophie et la scolastique. Il faisait son étude particulière des épîtres de saint Paul, que, par respect pour les saintes écritures, il lisait à genoux et tête nue. Nommé, en 1630, vicaire du provincial, il travailla à la réforme des Carmes de la province de Touraine. Il était depuis deux ans prieur du couvent des Carmes de Nantes, lorsqu'il y mourut, le 24 janvier 1634, à l'âge de 38 ans. D'un caractère doux et égal, il avait toujours le visage gai et le moindre nuage n'en altérait jamais la sérénité. Son ardente piété a donné lieu à l'épitaphe suivante :

Integer, hoc tumulo clausus, si corpore mansit,
Integrum servat virginitatis honos
Si cinis est, nil mirum ; qui fuit ignis amore
Divino exustus, debuit esse cinis.

On lui doit les ouvrages suivants : I. *Exercice spirituel pour les frères, tant novices que profès, qui sont au noviciat des Carmes de Rennes.* Paris, 1650, in-12; ibid. 1665, in-24. Ce livre a été traduit en allemand par Charles de Saint-Anastase. II. *Règles extérieures ou pratique éternelle des principales vertus.* Ouvrage resté manuscrit. III. *Lettres à diverses personnes*; on en trouve quelques fragments dans la vie de Philippe Thibault, par Hugues de Saint-François. IV. *Directoria*, composé avec la collaboration de Bernard de Sainte-Madeleine. (*Voyez* Hugues de Saint-François, *libro citato*.)

Le P. Donatien de Saint-Nicolas, carme, a écrit la vie de son confrère, sous ce titre : *Vita R. P. Dominici de Sancto-Alberto.* Parisiis, 1650, in-12. P. L...t.

DOMINIQUE DE SAINTE-CATHERINE, — carme du couvent d'Hennebon, fit profession en 1638. Envoyé à Toulouse, il y fut nommé maître des novices; mais il revint en Bretagne, où il mourut le 24 septembre 1669. Ce religieux se recommandait par sa régularité et son instruction. On lui doit une histoire assez intéressante du fameux Quériolet, sous ce titre : *Vie de Pierre Le Gouvello de Quériolet, prêtre, ancien conseiller au Parlement de Bretagne.* Paris, 1663, in-16; 1665, 1677, in-12. Une dernière édition a paru sous ce nouveau titre : *Le Grand Pécheur converti, représenté dans la vie de M. Quériolet, né à Auray, par le P. Dominique.* Lyon, 1690, in-12. P. L...t.

DOMNONÉE (princes de la). — Dans le nom de *Domnonée*, l'abbé Gallet ne voit autre chose qu'un synonyme du nom plus vulgaire de Bretagne armoricaine, et il l'applique à toute la province bretonne telle qu'elle existait avant 1789. La Domnonée de M. de Courson est moins étendue. Selon lui (*Essai sur l'Histoire de la Bretagne armoricaine*, p. 37 et 42), elle aurait compris la partie de cette péninsule située à l'ouest de la Rance, du Meu et de la Vilaine. Dom Lobineau la restreint encore davantage : le territoire qui s'étend du Coësnon à la rivière de Morlaix (Queffleut), et qui formait encore en 1789 les évêchés de Dol, de Saint-Malo, de Saint-Brieuc et de Tréguier, voilà, selon lui (*Histoire de Bretagne*, t. I, p. 91), ce que c'était que la Domnonée. De ces trois opinions, la dernière nous paraît la seule fondée, et c'est celle que nous adoptons, sous quelques faibles réserves toutefois, mais trop peu importantes pour que

nous les expliquions ici. Malheureusement Lobineau, pas plus que Gallet ni M. de Courson, n'a pris la peine de donner les raisons sur lesquelles il se fondait. Nous avions essayé nous-même de combler cette lacune, dans un Mémoire qui devait servir d'introduction à cet article; nous avions rapporté et discuté d'une manière complète tous les textes relatifs à la matière, et nos conclusions, comme on vient de le dire, concordaient presque entièrement avec celles de Lobineau; mais ce travail une fois achevé s'est trouvé trop long pour prendre place dans cette publication. Nous espérons que nos lecteurs, considérant l'imposante autorité critique de Lobineau, ne demanderont pas d'autres garanties pour se ranger à l'opinion qu'il a émise sur l'étendue de la Domnonée continentale.

C'est ce pays qui fut colonisé aux ve et vi^e siècles par les chefs des diverses tribus de la Domnonée insulaire, pays qui, d'après Ptolémée, Solinus, Cambden, etc., comprenait à peu près les comtés actuels de Devon, de Sommerset, et peut-être une partie de la Cornouaille anglaise; ce qui ne veut pas dire que la Domnonée continentale ait été colonisée uniquement par des Bretons domnonéens (des documents historiques prouvent le contraire), mais seulement que la masse de la population venue de l'île de Bretagne dans ces parages était originaire de la Domnonée, et que, par suite, les émigrations les plus importantes qui se sont assises dans cette partie de notre péninsule appartenaient aux *Domnonii* ou *Dumnonii* insulaires.

Essayons maintenant, avec le secours des documents historiques parvenus jusqu'à nous, de construire l'histoire des chefs qui ont gouverné la totalité ou des portions de la Domnonée armoricaine.

Riwal Ier. — Né dans l'île de Bretagne, au commencement du ve siècle, il était, selon toute apparence, l'un des principaux chefs de la tribu insulaire des *Domnonii*. Il passa en Armorique, peu de temps après le commencement de l'invasion saxonne (455), et s'y trouvait certainement établi vers l'an 465-475. C'est lui qui importa le premier, dans notre péninsule, le nom de Domnonée, et c'est à lui que les plus anciens documents historiques (*Gurdestin*, *Vit. S. Gwengwal.*, lib. I. cap. I), donnent pour la première fois le titre de *chef* ou *duc de la Domnonée*. Mais il ne régnait pas seul sur tout le pays dont nous avons déterminé les limites, car, vers la même époque, et sur le même territoire, se trouvaient, comme nous le verrons, d'autres chefs indépendants, dont rien n'accuse l'infériorité à l'égard de Riwal. On doit croire aussi que la Domnonée fut restreinte originairement dans des bornes fort étroites, marquées par celles du petit territoire où s'établit la bande de Riwal Ier, et que ce n'est qu'à la suite de l'émigration du second Riwal, en 513, que la région et le royaume de Domnonée reçurent leur étendue et leur constitution définitives.

Riwal Ier fixa sa résidence tout au bord de la mer, vis-à-vis le port actuel du Legué, à l'issue de ces deux vallées du Gouët et du Gouëdic, entre lesquelles s'élève aujourd'hui la ville de Saint-Brieuc, et qui alors, ainsi que tous les alentours, étaient couvertes de bois. Les documents historiques appellent son habitation le *manoir du Champ-du-Rouvre (aula campi roboris.)* Vers l'époque où il s'installait dans ce lieu, d'autres émigrés bretons abordaient aux mêmes rivages, et, guidés par des chefs indépendants, venaient s'établir sur le Jaudy, sur le Gouët, tout autour de lui. Riwal vécut en bonne intelligence avec ces nouveau-venus, et entretint même avec l'un d'eux, Fracan (*voyez ci-après*), des rapports tout particuliers d'amitié et de bon voisinage. Il eut aussi des rapports d'amitié avec un autre émigré, le célèbre Brioc, dont nous avons adouci le nom en celui de Saint-Brieuc. Brioc, débarqué en Armorique (vers 480-485), s'établit d'abord avec les moines qui l'avaient suivi sur la rivière du Jaudy; après un séjour de quelques années dans ce premier établissement, il le quitta, y laissant toutefois la moitié des moines qu'il avait amenés; et s'étant embarqué avec le reste (probablement à l'embouchure du Jaudy), il fit voile vers l'est, en rasant continuellement la côte. Il arriva ainsi au fond de la baie actuelle de Saint-Brieuc, à l'endroit où le Gouët tombe dans la mer; là, attiré sans doute par la vue du manoir du Champ-du-Rouvre, qui s'élevait sur le rivage, il débarqua, se rendit au château, trouva Riwal malade, et, grâce aux connaissances médicales dont seuls alors les moines conservaient le dépôt, il eut le bonheur de le guérir. En retour de ce service, Riwal donna aux moines l'hospitalité; et cette hospitalité fut d'autant plus bienveillante et généreuse, que le prince avait reconnu dans son médecin un compatriote, un exilé d'outre-mer, quelques-uns même disent un parent. Il lui concéda en effet tout le territoire qui dépendait du Champ-du-Rouvre, et Brioc construisit aussitôt, au milieu des bois, une petite église environnée de cellules, sur l'emplacement où s'est bâtie depuis la ville de Saint-Brieuc. Quelque temps après, Riwal céda sa propre habitation pour accroître le monastère, et alla lui-même demeurer un peu plus loin à l'est, de l'autre côté du petit bras de mer où s'épanche l'Urne, au manoir de Koz-Kraw (*vieille étable*), dans la paroisse qui porte aujourd'hui le nom d'Hillion. C'est là qu'il mourut, dans un âge fort avancé, de 500 à 505, au plus tard, après avoir reçu de Brioc les dernières consolations de la religion.

C'est à tort que plusieurs écrivains, parmi lesquels on regrette de compter Dom Lobineau, ont confondu Riwal Ier avec son homonyme Riwal II, autre prince domnonéen, qui vivait

deux ou trois ans après la mort de Clovis, c'est-à-dire en 513 ou 514. Si l'on suppute minutieusement toutes les circonstances de la vie de saint Brieuc, on voit en effet que ce saint dut mourir dans sa 91e année, au plus tard de 501 à 506, et, comme Riwal Ier l'avait précédé dans la tombe, les faits accomplis en 513 ou 514 ne sauraient le concerner.

Conan, — né au ve siècle dans l'île de Bretagne, passa en Armorique à peu près à la même époque que Riwal Ier. Quand saint Brieuc, suivi de ses 160 moines, aborda dans notre péninsule, il trouva ce chef établi sur les bords du Jaudy. Conan était païen; Brioc le convertit et reçut de lui un territoire où il fonda, avec son secours, son premier monastère. C'est là tout ce que nous savons du comte Conan; cela suffit pour nous apprendre à quelle époque il était établi en Armorique, mais on ne saurait dire de quelle partie de l'île de Bretagne il était originairement sorti.

Dom Lobineau ne veut point croire que Conan fut païen, « car on ne nous persuadera jamais, dit-il, qu'aucun comte idolâtre soit venu s'établir deçà la mer. » *(Vies des saints de Bretagne*, p. 16, col. 2.) Ce scrupule serait concevable s'il s'agissait d'une époque postérieure au milieu du vie siècle, ou d'une masse considérable d'émigrés; mais jusqu'alors il n'est pas rare de trouver des exemples de paganisme parmi les Bretons de l'île, comme le reconnaît Lobineau lui-même, lorsqu'il constate que les parents de saint Brieuc et toute la tribu des *Corriticiani* faisaient encore profession du paganisme vers la moitié du ve siècle.

Fracan, — guerrier puissant et renommé *(vir illustris)* de l'île de Bretagne, comptait parmi ses cousins l'un des petits rois ou *brenins* insulaires nommé Kathwn. On ne sait précisément à quelle tribu il appartenait. Poussé par le flot de l'invasion saxonne, il s'embarqua en toute hâte avec sa famille et tout ce qu'il put sauver de ses richesses, suivi seulement d'une petite troupe *(cum paucis)*, composée sans doute de ses plus fidèles amis, de quelques esclaves et des Bretons qui lui étaient attachés de plus près par le lien de la recommandation. Guderstin *(Vita S. Gwengwal*, lib. I, cap. 2, au *Cartulaire de Landevennec*, manuscrit de la bibliothèque de Quimper) nous apprend que, doucement poussée vers les côtes de l'Armorique par un vent de nord-ouest *(circio leniter flante)*, la petite flotte vint prendre terre (de 465 à 475) à un hâvre nommé Brahec (aujourd'hui Bréhec), situé tout près de Lanloup; dans la baie actuelle de Saint-Brieuc (1).

A peine débarqué, Fracan se mit à parcourir le pays, cherchant un lieu commode pour y fixer son habitation; en marchant dans la direction du sud-est, il rencontra bientôt, à quelques lieues de la côte, un vaste territoire complètement désert, environné de bois et de halliers, traversé par la petite rivière du Gouët, dont les eaux fécondantes assuraient la fertilité du sol. C'est là qu'il s'établit avec sa femme Gwen, surnommee *Trimam*, parce qu'elle fut mère de trois garçons, avec ses fils Jagu et Gwezenoc, et avec tous ceux qui l'avaient accompagné dans son émigration. Il fut bientôt rejoint en Armorique par les autres membres de son clan qui avaient pu se soustraire au fer saxon (Gurdestin, *ibid*, lib. 1, cap. 3), et tous ces émigrés, réunis autour de leur chef, s'étant construit une église, lui imposèrent dès lors, ainsi qu'au territoire qu'ils occupaient, le nom de *Plou-Fragan*, c'est-à-dire, paroisse ou peuplade de Fracan.

Outre les fils que nous avons déjà nommés, Fracan eut encore, de sa femme Gwen, un fils appelé Gwengwaloë ou Gwennolé *(voy. ce nom)*, qui naquit très-peu de temps après l'établissement de son père en Armorique, et une fille nommée Chreirbie, ou, par adoucissement, Clervie, plus jeune que Gwennolé.

Fracan, comme le prouvent plusieurs passages de la vie de saint Gwennolé, vécut en bonne intelligence avec tous ses voisins, et l'une de ses occupations favorites (occupations bien pacifiques assurément) semble avoir consisté dans la surveillance de ses nombreux troupeaux, commis à la garde de bergers subalternes, et qui formaient alors une partie importante de la richesse des chefs bretons, véritables rois pasteurs.

Fracan, quoi qu'en dise Gallet, n'a eu avec Conan-Mériadec aucune espèce de rapport; il n'est passé lui-même en Armorique que vers 465-475, comme on le fera voir à l'article *Gwennolé*.

Conothec, Quonotech et même **Quonothet**, par altération de copiste. — Ce chef, dont l'existence nous est révélée par un passage de la vie de saint Gwennolé, par Gurdestin (lib. I, cap. 17), dut s'établir en Armorique de 490 à 500, dans les environs du monastère de Budoc, lequel se trouvait situé à l'embouchure du Trieu, dans l'île des Lauriers, aujourd'hui l'île Verte.

Comme Riwal, Conan et Fracan, ses voisins et ses contemporains, Conothec était indépendant; comme Riwal et Fracan, il portait le titre de *Dux*, qui, ainsi que celui de *Comes*, dont Conan était investi, désignait constamment, chez les anciens Bretons, un chef souverain et indépendant. Cette indépendance réciproque est un fait qu'il importe de constater,

(1) « In *portum* qui *Brahecus* dicitur » nous dit Gurdestin. Nos historiens modernes ont eu la malencontreuse idée de transformer ce *port* en île, et le nom de *Brahec* en *Bréhat*. Bréhec, près Lanloup. — Voyez la carte de Cassini et les *Notions sur le littoral des Côtes-du-Nord*, par M. Habasque, — Bréhec, comme nom, comme port et comme situation, convient infiniment mieux.

pour prouver combien est erroné le système adopté par Gallet et aveuglément suivi par D. Morice, Richer, Daru, Manet, etc., système qui veut que les colonies fondées en Armorique par les insulaires aient formé, dès le principe, une colonie homogène, unitaire, et héréditaire dans une même famille royale.

Riwal II, — né dans l'île de Bretagne, vers le milieu du v[e] siècle, était fils d'un prince nommé Déroch; il avait deux frères, Wrbihan et Donoth, et tous trois régnaient simultanément au sud-ouest de la Tamise, sur les tribus de la Domnonée insulaire. Repoussé par l'invasion saxonne qui, depuis l'an 495, ne cessait de faire des progrès dans les régions occidentales de l'île, Riwal voulut sauver d'une ruine complète les clans auxquels il commandait; il s'embarqua avec tous ceux de ses hommes que le fer ou l'esclavage avait épargnés, et vint chercher asile sur le continent. L'émigration dont il fut le chef est une des plus nombreuses dont les documents historiques nous aient transmis le souvenir; on nous dit formellement qu'elle se composait d'une multitude très-considérable d'hommes et de navires (1). C'est en l'an 513 ou 514 que ces masses d'émigrés débarquèrent en Armorique, où, chose singulière! ils retrouvèrent établis sur la côte septentrionale ces mêmes ennemis implacables qui les avaient chassés de leur île natale. C'était une bande de pirates germains, auxquels certains auteurs ont donné le nom de Frisons, mais qui n'étaient, selon toute apparence, que des hordes saxonnes poussées par la tempête aux rivages de notre péninsule, lorsqu'elles se dirigeaient vers la Bretagne, pour y prendre part aux luttes et aux victoires de leurs compatriotes. Riwal purgea bientôt le sol de la péninsule de ces hôtes incommodes; il les vainquit, en tua un bon nombre, et força le reste à monter sur les barques qui les avaient apportés; après quoi il occupa avec les siens toute la Domnonée et en partagea le territoire entre ses compagnons. Quant aux Armoricains indigènes ou aux émigrés bretons qui l'avaient précédé, il ne les expulsa point; il les laissa jouir tranquillement de leurs possessions, leur rendit même celles dont les pirates germaniques s'étaient emparés durant leur invasion, et se borna à exiger d'eux qu'ils le reconnussent, quoique nouveau venu, pour leur roi ou chef supérieur. Ainsi fut constitué d'une manière définitive le royaume de Domnonée.

Riwal lui-même fut, du reste, forcé de reconnaître la suzeraineté, sinon réelle, du moins nominale des rois franks, suzeraineté qui n'obligeait, il est vrai, les Bretons qu'à une *soumission de respect*, à un *hommage de paix*, lequel a lieu, dit le célèbre Pierre Hévin (*Consultations*, p. 186), en usant des paroles d'un ancien auteur, « *cùm inférior jurat se pacem, id est amicitiam et societatem servaturum; fœdus quo quis se alterius benevolentiam comiter observaturum promittit.* »

Quoiqu'il soit hors de doute que la reconnaissance de la suprématie des Franks par les Bretons ait eu lieu dès le temps de Clovis, c'est-à-dire avant l'an 511, néanmoins, c'est seulement dans l'histoire de Riwal II qu'on en trouve la première preuve positive. On y dit, en effet, qu'après avoir expulsé les pirates et pris au préalable possession de la Domnonée, Riwal alla en personne demander à Chlother I[er], roi de Soissons, son approbation et son amitié pour le nouvel établissement formé en Armorique par les Bretons. Chlother se montra plein de bonne volonté; les deux princes firent ensemble, nous dit un vieil auteur, « *mutuelles confédérations*, » et Riwal revint au milieu de ses compatriotes, charmé d'avoir conquis pour eux et pour lui la bienveillance des dominateurs de la Gaule, dont l'inimitié eût pu, dans un avenir prochain, compromettre l'existence de la nouvelle colonie. Cette démarche obséquieuse eut en effet pour résultat de mettre cette colonie à l'abri des velléités belliqueuses des Franks; mais on ne voit point qu'elle ait attribué à Chlother aucune autorité de fait sur les Bretons de Riwal. Cette négociation terminée, Riwal vécut en paix le reste de son règne; l'histoire du moins ne le fait participer à aucune guerre. Il eut deux fils, Deroch, l'aîné, qui porta après son père la couronne domnonéenne, et un second fils que les documents latins nomment Caburius. On ne sait absolument sur Riwal que ce que nous venons de dire: on ignore aussi la date de sa mort; mais nous pouvons, par estimation probable, mettre cet événement vers l'an 520 (1).

L'histoire de Riwal, on le voit, est courte et simple; elle a cependant été tellement embrouillée par Gallet, Dom Morice et la longue suite de leurs abréviateurs, que, si nous ne pouvons ici nous livrer à une discussion approfondie, nécessaire pour mettre en saillie leurs graves erreurs, nous devons au moins indiquer les sources à consulter pour que nos lecteurs puissent les redresser eux-mêmes. Ainsi, contrairement aux textes d'*Ingomar*, de la *Généalogie de Saint-Winnoch*, et de la *vie de Saint-Judoc*, Gallet fait naître Riwal II d'un roi des bretons continentaux; il ajoute que, par suite d'une

(1) « Cum multitudine navium. — Cum copiosâ navium multitudine ac validâ manu. » *Genealog. S. Vinnoc.*, ap. D. Morice, *Pr.* I, 211, et dans les *Acta SS. Ord. S. Bened.*, *sec.* III, *Vit. S. Judoc*, ap. Duchesne, *Hist. franc. script.* I, 653 et dans Surius, *de probatis SS. Vitis*, décembre, p. 253.

(1) Pour les diverses circonstances de la vie de Riwal, voy. Ingomar, cité par Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 64 et 65, et compilé dans la *Chronique de Saint-Brieuc*, ap. D. Morice, *Pr.* I. 14, 15. Voy. aussi en tête de la vie de saint Winnoc, *Genealog. S. Winnoci*, ap. D. Morice, *Pr.* I, 211, et Florent. Abba, *Vita S. Judoci*, ap. Duchesne, *hist. franc. script.*, t. I, 653. *Ap. Surium*, *mens.* déc., p. 253.

invasion étrangère, il fut contraint (vers 509) de se réfugier dans la Grande-Bretagne. Dans ce système, le passage de Riwal en Armorique, en 513, n'aurait point été une émigration, mais une restauration, un retour. Equivoquant sur la valeur du mot *principabatur*, à l'aide duquel il prétend que Riwal, pendant son séjour dans la Grande-Bretagne, n'y aurait exercé qu'un simple commandement militaire, il préfère cette interprétation au texte d'Ingomar, qui affirme positivement que Riwal *régnait* avec ses deux frères sur les Bretons de l'île; que ce furent des Bretons de l'île qui passèrent avec lui en Armorique, et qu'il commandait réellement, non pas à une armée, mais à un peuple entier, à preuve qu'il y avait, nous dit Ingomar, parmi les sujets qu'il emmena avec lui sur le continent, « des compagnons tant masles que *femelles.* » Enfin, le passage d'Ingomar laisse si peu de prise à l'ambiguïté que le vieux Le Baud nous le rapporte toute entier (pp. 64 et 65) « *pour » monstrer particulièrement l'advénement d'aucuns de ceux de l'isle en Armorique.* »

Gallet n'est pas plus heureux quand, pour prouver que Riwal est originaire de l'Armorique, il veut qu'on aille y rechercher ses ancêtres depuis Caton ou Cathown, le même que son éternel Conan-Mériadec. Son argumentation sur ce point est d'une telle faiblesse, qu'il suffit de la lire pour en reconnaître la fausseté.

Quant à la partie de l'île de Bretagne d'où est venu Riwal, elle ne saurait être précisée. Toutefois, si l'on suit pas à pas la marche de l'invasion saxonne telle qu'elle est décrite par Gildas (*De Excidio, etc.*), par la *Chronique saxonne*, par Henri Hungtindon (*Hist. lib. II, ap. Savile*) etc., on doit regarder comme très-probable que Riwal émigra du sud-ouest de la Bretagne insulaire ou de la Domnonée, cinq ou six ans après la bataille de Charford (508, d'après la *Chronique saxonne*) à la suite de laquelle les Saxons vainqueurs reçurent du continent des renforts dont l'arrivée détermina une très-grande partie des insulaires à fuir le sol natal.

Gallet ne s'est pas tenu à ces erreurs. Il a identifié le Riwal d'Ingomar, des Actes de saint Judoc et de la Généalogie de saint Winnoc, avec cinq personnages dont les noms diffèrent notablement et qui sont : 1° *Hoël le Grand (Hoëlus magnus)* qui figure dans l'ouvrage de Geoffroi de Monmouth ; 2° *Reith*, nommé dans le Catalogue des comtes de Cornouaille; 3° *Riathame*, mentionné comme le petit-fils de Riwal lui-même, par Ingomar et la Généalogie de saint Winnoc ; 4° *Hoëloc*, père de saint Léonore, vulgairement dit saint Lunaire ; 5° *Haëloch* ou *Hailoch*, dont il est question dans les diverses vies de saint Malo. Il est inutile de s'arrêter à démontrer ici que cette quintuple identification n'a aucune base sur laquelle on puisse l'appuyer; la suite de la *Biographie bretonne* le démontrera suffisamment.

Deroch, — fils et successeur de Riwal II. Son règne, comme on le dira plus bas, peut se placer, par estimation, entre les années 520 et 530 ; toutefois n'est-ce là qu'une simple conjecture, car les preuves positives manquent tout-à-fait. — C'est de son temps que saint Tugdwal, suivi d'une nombreuse troupe d'émigrés, vint prendre terre sur la côte occidentale de Léon (1), et qu'il commença de fonder une quantité considérable d'établissements religieux dans le nord de notre péninsule, depuis le cap Saint-Mahé jusqu'à la baie de Saint-Brieuc. Toutefois, si le monastère de *Trecor* (aujourd'hui Tréguier), le plus célèbre de tous ces établissements, fut fondé sous le règne même de Deroch, c'est ce que l'on ne peut affirmer; il le fut du moins avant l'usurpation de Conmôr en Domnonée, c'est-à-dire, comme on le verra tout à l'heure, avant l'année 540 ou environ. Tugdwal était cousin germain de Deroch et fils de sainte Ponpaïa (2), sœur de Riwal II, laquelle mourut elle-même en Domnonée et fut enterrée dans l'église de Langoat (presqu'île de Tréguier) où la tradition montre encore aujourd'hui son tombeau.

Déroch faisait souvent sa résidence au milieu des forêts, dans cette contrée montueuse, alors entièrement couverte de bois qui avoisine les sources du Trieu. C'est là que Tugdwal vint lui rendre visite; ne pouvant décider le saint à rester auprès de lui, le prince le supplia de lui laisser au moins quelques-uns de ses moines, et Tugdwal, acquiesçant à cette demande, désigna l'un de ses principaux disciples, nommé Briac, pour chef de la nouvelle communauté. Déroch, de son côté, fit don à Briac d'un quartier de la forêt, voisin de la Maison-Forte, où il habitait lui-même; et bientôt, grâce aux travaux des moines, grâce au concours d'habitants qui s'aggloméra, comme partout ailleurs, autour du nouveau monastère, la forêt disparut en grande partie, et la petite ville de *Poul-Briac* (aujourd'hui *Bourbriac*), s'éleva au milieu d'un sol nouvellement cultivé (3).

On chercherait en vain dans les documents et même dans les traditions qui nous restent, quelque autre circonstance où le nom du roi Déroch se trouve mêlé.

Dans le système de Gallet, ce Déroch, fils de Riwal II, se trouve confondu avec Budic, roi des Bretons armoricains, dont parle Geoffroy de Monmouth. Inutile de dire que l'existence de ce Budic, appuyée uniquement sur

(1) Voy. Albert Le Grand, *Vies des saints de Bretagne*, édit. de 1659, p. 619, et D. Lobineau, *Vies des saints de Bretagne*, in-f°, p. 56—57.

(2) C'est là le vrai nom de cette sainte et celui sous lequel la désignent encore aujourd'hui les Bretons. Les légendaires ou leurs copistes ont transformé à tort ce nom en celui de *Pompæa*.

(3) Voyez Albert Le Grand, p. 652. — *Poul-Briac*, manoir de Briac.

une aussi ruineuse autorité (1), est plus que douteuse. De plus, Budic étant, d'après Geoffroy, prédécesseur, et, d'après Gallet, père d'Hoël Ier, qui toujours, suivant Gallet, est le même personnage que Riwal, Déroch deviendrait ainsi père de Riwal, tandis qu'Ingomar (voyez Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 70; *Chronic. Brioc.*, ap. D. Morice, *Pr.* I, 15, et la *Généalogie de saint Winnoch*, ap. D. Morice, *Pr.* I, 211), dit que ce Déroch était fils dudit Riwal.

Riatham, — fils et successeur du précédent, n'a laissé à l'histoire que son nom. Son règne peut se placer, par estimation, de 530 à 535.

Gallet a jugé à propos de l'identifier avec Riwal II, son aïeul, mais sans aucune espèce de fondement, puisqu'il contredit en cela tous les documents qui nous parlent de ce Riatham, à savoir : Ingomar (voyez *Le Baud*, p. 73), *Chronic. Brioc.* (ap. D. Morice, *Pr.* I, 15), et la *Généalogie de saint Winnoch* (ap. D. Morice, *Pr.* I, 211).

Jonas, — fils et successeur du précédent, mourut assassiné par l'usurpateur Conmôr (voyez ce nom ci-après), vers l'an 538-540. On ne sait rien autre chose de lui; il laissa un fils encore tout jeune, nommé Judwal, dont il va être question tout à l'heure.

Dans le système de Gallet, Jonas est l'Hoël II de Geoffroy de Monmouth, et comme Hoël II est fils de Hoël Ier, que Gallet identifie avec Riwal, Jonas, dans ce système, se trouve être précisément fils de Riwal; tandis que tous les documents anciens qui nous en parlent (2) en font l'arrière-petit-fils de ce même Riwal. Le système de Gallet est donc faux. Ajoutez de plus que l'existence d'Hoël II, ainsi que celle de toute cette suite de rois bretons armoricains dont nous parle Geoffroy, peut et doit, à juste titre, être tenue pour fabuleuse.

Conmôr. — Ce que j'ai à dire de Conmôr se divise en deux parties : — la narration des faits historiques qui se trouvent liés à l'existence de ce personnage; — quelques observations critiques que, dans l'article *Conober* (voyez ci-dessus pp. 439-443), j'ai renvoyées en ce lieu.

I. — Conmôr était primitivement souverain de cette région méditerranée qui s'étend des montagnes Noires à celles d'Arrèz, pays de bois et de montagnes auquel les Bretons donnaient le nom de *Pou-Kaer*, ou, par contraction *Poher;* selon Ingomar, il faisait sa résidence principale à Kerhaès (aujourd'hui Carhaix) (1). De bonne heure, il semble avoir étendu sa domination au-delà de l'Elorn, sur le bord septentrional de la rade actuelle de Brest. Mais ce faible accroissement ne suffisait point à son ambition : il convoitait ce vaste royaume de Domnonée, la plus considérable des principautés indépendantes fondées en Armorique par les émigrés bretons. Le roi Riatham étant venu à mourir, Jonas lui succéda jeune encore : l'occasion était belle; mais il fallait tout d'abord se concilier une puissance redoutable, qui, depuis long-temps, surveillait d'un œil jaloux l'indépendance bretonne, et n'attendait qu'une circonstance favorable pour faire prévaloir, en intervenant, sa domination effective dans la péninsule : je parle des Franks. Riwal II, on s'en souvient, était allé porter à Chlother Ier, roi de Soissons, l'hommage de sa vassalité nominale, et ses trois premiers successeurs avaient, sans aucun doute, gardé vis-à-vis du même prince l'attitude obséquieuse prise par le chef de leur dynastie; Conmôr, lui, s'adressa au roi de Paris, Childebert Ier, qui était plus près, plus à même par conséquent de porter aide ou obstacle aux ambitieux projets du montagnard, qui, d'ailleurs, en raison de sa haine bien connue pour Chlother, devait voir d'un bon œil toute entreprise formée contre les vassaux de son frère. Conmôr n'eut donc pas de peine à lui faire agréer ses présents, et, pour assurer d'une manière plus certaine encore les bonnes dispositions du Mérovingien à son égard, il se mit dans la vassalité privée, ou, comme disaient les Franks, dans la *truste* d'Ultrogothe, femme de Childebert, à laquelle il fit aussi des dons considérables; — salaire de la protection toute spéciale que la reine lui assurait, en l'admettant au nombre de ses fidèles.

Fort de ce côté, Conmôr avait toute liberté d'agir; mais la fortune des armes pouvait le trahir, et il lui fallait à tout prix le succès. Il fit donc assassiner Jonas par des affidés; et comme ce dernier prince ne laissait qu'un fils encore au berceau (nommé Judwal), comme on ignorait l'auteur du meurtre, lui-même se présentant en Domnonée avec des forces respectables, au milieu du trouble universel, il imposa son alliance à la veuve du roi assassiné et sa domination aux Domnonéens (vers 540). Ce n'était là encore qu'un demi-succès; il ne régnait qu'à titre de tuteur et n'avait qu'un pouvoir essentiellement précaire. Pour le rendre définitif, il lui fallait la mort du fils de Jonas; les intentions de Conmôr sur ce point ne pouvaient être douteuses. Il eut le tort de les révé-

(1) Il y a bien eu aussi un Budic, comte de Cornouaille, (voyez ci-dessus, p. 466), dont il est question dans le Catalogue des comtes de Cornouaille, dans le *Livre de Landaff*, et même dans Grégoire de Tours; mais il n'avait rien de commun avec le Budic de Geoffroy, que Gallet a pris pour base de son propre Budic : la preuve en est que Gallet lui-même fait mourir ce Budic en 509, tandis que le Budic du *Livre de Landaff* vivait encore lorsque saint Teliaw, chassé de la Grande-Bretagne par la peste jaune, vint chercher un refuge en Armorique, vers 548.

(2) Ingomar dans Le Baud, p. 73, et dans le *Chronic. Brioc.*, ap. D. Morice, *Pr.* I, 15. — *Généalog. S. Winnoc*, ap. D. Morice, *Pr.* I, 211.

(1) Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 73.

ler dans un accès de colère, et des serviteurs dévoués trouvèrent moyen d'arracher par la fuite l'enfant au péril. Divers événements, qui nous sont imparfaitement connus, et dont la discussion nous conduirait trop loin, mirent le pauvre orphelin au pouvoir du roi de Paris. Conmôr, qui s'était sans doute réservé de rompre avec Childebert, quand il aurait lui-même affermi son pouvoir, se trouva, par suite de cet accident, pris à son propre piège. Le prince Frank, en effet, une fois maître de la personne de Judwal, tenait Conmôr dans sa dépendance absolue, puisqu'à sa première désobéissance il n'avait qu'à relâcher le fils de Jonas pour lui susciter aussitôt les plus formidables embarras. Avec cette épée de Damoclès sur la tête, Conmôr sentit trop bien qu'il ne devait son pouvoir qu'au bon plaisir du roi Frank; il agit en conséquence, et telle fut la misérable condition de cet usurpateur : tyran des Domnonéens, valet des Franks. Aussi quelques légendes l'appellent-elles le lieutenant de Childebert; et il le fut réellement, bien qu'il portât le titre de comte souverain. J'insiste sur cette situation singulière, car j'y trouve la raison de toute une série de faits, jusqu'ici mal expliqués, de notre histoire de Bretagne.

On voit, en effet, vers le milieu du VIe siècle, l'influence franke prendre tout-à-coup en Bretagne un développement considérable et assez inattendu; le breton Withur, comte souverain de Léon, proteste de sa soumission envers Childebert dans les termes les plus explicites; ce même Childebert intervient, en la confirmant, dans l'érection du siége épiscopal de Léon; il approuve la consécration de saint Tugdwal comme évêque régionnaire dans le pays de Tréguier; c'est par lui encore que saint Tugdwal va faire confirmer les donations particulières dont l'ont gratifié les seigneurs bretons; c'est à lui que saint Léonore (saint Lunaire) fait hommage des trésors qu'il découvre en défrichant les forêts armoricaines; c'est sur son ordre enfin que le barde Hyvarnion et le saint moine Arthmaël (saint Armel) accourent du fond de l'Armorique dans la ville de Paris.

En dehors de ces faits, on ne saurait trouver, avant le IXe siècle, aucune intervention directe des rois franks dans les affaires intérieures de la péninsule qui ait été pacifiquement acceptée par les Bretons. Les petits chefs indépendants des diverses principautés fondées par les insulaires en Armorique reconnurent bien, du Ve au IXe siècle, à l'exemple de Riwal II lui-même, la suprématie des Mérovingiens; mais cette reconnaissance générale, quoi qu'en dise Dom Lobineau, n'explique rien; car, excepté les faits que je viens de rappeler, elle fut tout honorifique, et la suprématie des Franks toute nominale. Il s'agit précisément de savoir pourquoi cette suprématie, inerte d'abord et comme endormie, se réveilla tout à coup vers le milieu du VIe siècle, se manifesta par une intervention directe, efficace et fréquente, pacifiquement acceptée par les Bretons, puis, au bout de quelques années, retomba dans son premier sommeil, sans que rien l'en pût tirer jusqu'au règne de Charlemagne. Or, si l'on veut bien observer que les faits qui nous occupent ont tous eu pour théâtre les contrées septentrionales de notre péninsule, pour auteur Childebert, pour époque, l'époque même de Conmôr (de 538-540 à 552-54 environ), on n'aura point de peine, je crois, à s'expliquer ce développement soudain et passager de la domination franke en Bretagne; on en trouvera la cause dans l'usurpation de Conmôr, et surtout dans la position dépendante de l'usurpateur vis-à-vis du prince Mérovingien (1).

Le vrai roi de Domnonée, c'était Childebert; Conmôr était réduit au rôle d'officier subalterne : il se trouvait frappé dans cela même qui l'avait poussé au crime, l'ambition de régner. Pour se dédommager, il donna cours à toutes les passions fougueuses qui rugissaient dans son âme de barbare; il foula ses sujets sous une tyrannie violente. Les saints même ne furent point à l'abri de ses attentats : il souffleta saint Léonore, coupable d'avoir soustrait à sa fureur le jeune Judwal; aidé d'un *tyern*, du nom de Rahawt, qui ne valait pas mieux que lui, il tendit à saint Tugdwal des embûches homicides, et, le coup ayant échoué, il favorisa les ressentiments des druides, dont Tugdwal avait renversé les autels, et parvint à faire chasser le saint évêque de son monastère de Trécor par un peuple égaré. Le crime de saint Tugdwal était d'appartenir, comme on l'a dit plus haut (article *Déroch)*, à cette dynastie domnonéenne dont Conmôr avait envahi l'héritage.

Il s'adonna surtout à une débauche effrénée. Au rapport unanime des traditions et des documents écrits, il égorgeait ses femmes dès qu'il les voyait enceintes, et il en massacra ainsi un grand nombre, non compris la veuve de Jonas, qu'il avait épousée en premier lieu pour colorer son usurpation. Entre toutes les victimes de sa brutale luxure, la plus populaire est la belle et douce Triffine, fille de Waroch Ier, comte breton du Bas-Vannetais. Long-temps le pauvre père s'était refusé à livrer sa fille au monstre. Fatigué par ses continuelles obsessions, il s'en remit à la décision du célèbre Gildas, qui gouvernait alors le monastère de Ruis. Gildas, pour éviter une guerre terrible, après avoir d'ailleurs fait jurer au tyran qu'il se conduirait en époux chrétien, consentit à ce qu'elle devînt sa femme. Le serment fut violé. Triffine, devenue grosse, devina bientôt, aux regards de son mari, l'attentat qu'il méditait, et, pour s'y soustraire, elle

(1) Pour ce qui regarde la Domnonée, la conséquence va d'elle-même; quant au Léon, il était cerné de tous les côtés par les états de Conmôr et presque entièrement à la discrétion de ce puissant comte.

prit la fuite; mais, atteinte dans un bois où elle s'était cachée, Conmôr la frappa de sa propre main, et la laissa pour morte sur la place. Ce crime mit le comble à l'indignation des peuples, qui trouva enfin pour s'exprimer un énergique organe : les évêques de Bretagne, réunis en Concile au sommet du Menez-Bré, dans les Etats même de Conmôr, lancèrent sur lui les terribles anathèmes que l'Eglise réserve aux grands coupables.

Les effets de cette malédiction solennelle se firent bientôt sentir. Un pauvre moine, du nom de Samson, était venu débarquer en Armorique, vers 546-548, avec une troupe d'émigrés. Après avoir fixé son principal établissement à Dol, vers l'extrémité orientale du pays breton, il passa plusieurs années à parcourir les diverses parties de la péninsule, combattant le druidisme et prêchant l'Evangile, défrichant des forêts et fondant des monastères, sans s'inquiéter le moins du monde des événements politiques qui agitaient ces contrées. Bientôt cependant il fut contraint lui-même de s'en occuper. La tyrannie sanglante de Conmôr arrachait à ses sujets des cris de détresse dont Samson retrouvait partout le concert plaintif. Le saint évêque (car il était évêque aussi bien que moine), le saint évêque s'émut, s'enquit des causes de cette affliction universelle; on lui dit tout, l'usurpation de Conmôr, ses violences, ses crimes, le meurtre de Jonas et la captivité de son fils Judwal, le légitime héritier du royaume domnonéen. Samson alors, ne consultant que son zèle pour la justice et son amour pour ce pauvre peuple opprimé, se rendit à la cour du roi de Paris (vers 548-550) : il demandait la liberté de Judwal; il fut, comme on le pense bien, fort mal reçu, et au premier abord rudement refusé.

Je n'ai point ici à entrer dans le détail de cette négociation; ce serait faire la biographie même de saint Samson. Qu'on me passe cependant quelques observations. Les actes du saint rapportent que la reine Ultrogothe fit à la demande de Samson une opposition violente et obstinée; que même, pour couper court, elle tenta (mais en vain) plusieurs moyens de le faire périr. Des historiens modernes se sont récriés contre ce récit. Ultrogothe, disent-ils, était une reine pieuse, vertueuse; l'auteur des actes de sainte Bathilde et Fortunat lui-même l'affirment. Comment eût-elle pu, d'après cela, concevoir les tentatives criminelles qu'on lui prête en cette occurrence? D'où l'on conclut que le biographe de saint Samson s'est livré à des imputations purement calomnieuses. La conclusion est un peu précipitée. Ce biographe, en effet, est d'une autorité imposante, ayant écrit d'après la relation d'un diacre qui se trouvait être lui-même l'un des principaux disciples de saint Samson (1). Il y a moyen, ce me semble, de concilier tous ces témoignages. Remarquons d'abord que les éloges donnés à Ultrogothe sont essentiellement relatifs. Fortunat n'a-t-il point aussi loué les vertus de Childebert Ier, qui n'en avait pas moins assassiné ses neveux, les fils de Chlodomir? On sait de plus (par divers récits de Grégoire de Tours) quelle était la force de ce lien de la *recommandation* et de la vassalité, par lequel Conmôr s'était assuré la protection d'Ultrogothe en se mettant dans sa *truste*; on nous accordera donc que la reine vit du plus mauvais œil la demande de saint Samson, et usa pour le combattre de toute sa puissance. Qu'elle ne soit point allée jusqu'à attenter à la vie du saint, je le veux; mais elle avait sans doute autour d'elle des courtisans, des *fidèles*, comme on disait alors, dont le dévouement zélé n'avait point ces scrupules. Témoins du violent dépit que causaient à la reine, leur *patronne*, les efforts de Samson en faveur de Judwal, ils songèrent aux moyens de lui ôter ce souci, et n'en trouvèrent pas de plus simple que de faire périr l'importun solliciteur. C'était tout-à-fait dans les mœurs du temps : on n'a qu'à lire Grégoire de Tours pour s'en convaincre. De là ces complots homicides, dont le biographe de saint Samson rend la reine responsable, encore bien qu'elle-même, peut-être, ne les eût point conseillés, et, si l'on veut encore, n'en eût pas connaissance.

Samson échappa à toutes ces embûches. Childebert, Ultrogothe elle-même, reconnurent là le doigt de Dieu qui protégeait l'un des siens : d'ailleurs, l'austère vertu du Breton et son audace inespérée, avaient fini par faire sur les âmes une impression profonde. Le roi craignit de résister à la volonté du ciel et rendit enfin Judwal aux prières de Samson (vers 550-552).

On sait la fin de cette histoire : Samson et Judwal se retirèrent, pour attendre les événements, dans les îles du Cotentin (Jersey et Guernesey). La réaction fut moins prompte en Domnonée qu'on ne pouvait le croire d'abord. Conmôr était aussi craint que détesté. A la fin cependant, une armée se forma, à la tête de laquelle Judwal vint se mettre et attaquer l'usurpateur. Suivant les uns, Conmôr fut tué dès la première rencontre; suivant d'autres, vaincu d'abord dans deux combats consécutifs, il trouva encore moyen de livrer une troisième grande bataille, où il perdit, cette fois, la vie et l'empire (552-554). Cette bataille se donna dans les montagnes d'Arrez, près du lieu où s'éleva depuis l'abbaye du Relecq : ainsi l'atteste une tradition populaire immémoriale, confirmée par des documents antiques qu'avait vus

(1) Voy. la préface des Actes de saint Samson dans Dom Mabillon. *A. SS. O. S. B. Sæc.* Ier. Je ne défends ici que la légende publiée par Mabillon, dont un fragment est reproduit par Dom Morice; celle-là est la version originale, contemporaine. En l'amplifiant plus tard, divers auteurs y ont ajouté des extravagances dont il n'y a pas trace dans le biographe primitif.

le P. Albert (1), confirmée par la plus simple réflexion : l'usurpateur, en effet, reculant devant les progrès de son rival, devait nécessairement se rapprocher de ses domaines héréditaires de Poher, y chercher des renforts et s'y adosser, en quelque sorte, pour livrer un dernier combat.

Telle fut la fin de Conmôr. Son usurpation en Domnonée avait duré quatorze ans (de 538-540 à 552-554); il laissa un fils aussi nommé Conmôr, qui régna tranquillement dans le comté de Poher (2).

Génie entreprenant, ambition audacieuse et insatiable, cœur où dominaient sans contrepoids les passions les plus effrénées de la barbarie, et qui voyait dans le crime un moyen d'y satisfaire; sorte de Frédégonde mâle, il a ému profondément l'imagination des peuples qui, aujourd'hui encore, l'appellent *Comor ar Miliguet* (Conmôr le Maudit) et en ont fait l'original de Barbe-Bleue (3). Malgré les noires couleurs sous lesquelles l'histoire nous le montre et dont je n'ai rien adouci, on ne saurait méconnaître en lui l'étoffe d'un grand homme : on ne maintient pas, quatorze ans durant, un règne universellement détesté, avec un talent vulgaire. En deux mots, c'est un de ces monstres, comme il s'en trouve au début et au déclin des sociétés, mélange informe de crime et de génie, chez qui le génie n'a d'autre emploi que de servir le crime.

II. Nous avons promis, à l'article Conober (4), de montrer ici qu'à l'identification de Conober avec Conmôr (telle que l'a soutenue Dom Lobineau), s'opposent des difficultés insurmontables. Quand on admet au préalable l'identité de Canao, frère de Macliaw, et de Conober, allié de Chramne, il est impossible de confondre Conmôr avec ce dernier. Canao, en effet, n'ayant régné que sur le Vannetais breton, et Conmôr, au contraire, dans la Haute-Cornouaille et la Domnonée, il n'y a que Gallet, pour vouloir confondre des personnages aussi faciles à distinguer.

Nous avons donné nous-mêmes d'assez bonnes raisons en faveur de l'identité de Conober et de Canao; mais nous devons ici raisonner comme si cette identité n'existait point ou n'était point prouvée; comme si le prince breton allié de Chramne, dont il est question au chapitre 20 du livre IV de Grégoire de Tours (c'est Conober), était distinct du prince breton, frère de Macliaw et comte du Vannetais, dont il est question au chapitre IV du même livre de l'*Histoire des Franks;* (c'est Canao).

Voici donc les raisons pour lesquelles je ne crois pas qu'on puisse identifier Conober avec Conmôr :

1° Grégoire de Tours connaît très-bien l'orthographe du nom de Conmôr; au chapitre 4 du livre IV, il l'écrit régulièrement *Chonomorem;* il serait, on l'avouera, assez inexplicable qu'ayant un peu plus bas à récrire le même nom, il en eût fait *Chonober* et *Chonobrum*. Au contraire, on a vu, à l'article *Conober*, que l'identification de *Conober* ou *Conoo-ber* avec *Canao*, était chose toute simple, si l'on consulte les plus anciens manuscrits du texte de Grégoire de Tours.

2° La bataille où périt Conober, allié de Chramne, se livra, d'après Grégoire de Tours, dans un lieu voisin de la mer. Au contraire, suivant la tradition populaire immémoriale et les anciens documents, Conmôr fut tué et vaincu par Judwal, dans les montagnes d'Arrez, près du Relecq, et par conséquent assez loin de la mer.

3° Conober fut vaincu et tué par Chlother Ier, en l'an 560, c'est-à-dire, après la mort de Childebert, qui est de 558. Au contraire, la mort et la défaite de Conmôr sont antérieures à cette dernière époque, puis qu'après avoir raconté le rétablissement de Judwal, les actes de saint Samson ajoutent que ledit saint reçut encore de Childebert de grandes libéralités.

4° Enfin, on ne contestera point que la mise en liberté de Judwal n'eût inspiré à Conmôr un violent ressentiment contre Childebert : c'était en effet une sorte de trahison; or, cette mise en liberté eut lieu, nul ne le conteste, avant la fuite de Chramne en Bretagne. Mais Chramne, comme nous le raconte Grégoire de Tours, avait été l'allié intime et dévoué de Childebert jusqu'à la mort de ce roi : d'où il suit que si Conmôr avait encore vécu à l'époque

(1) Voy. Albert Le Grand, édit. de 1659, p. 305 et 534. M. Lejean veut bien nous communiquer, sur la tradition, les renseignements qui suivent :

Albert Le Grand donne les détails d'une bataille livrée au pied des montagnes d'Arrèz, par le roi breton Conmôr à son concurrent Judwal. Ces détails sont conformes à une tradition locale, qui place le théâtre du combat à Brank-Halleg *(branche de saule)*, grande lande voisine du couvent du Relecq. Ce couvent, à l'époque de la bataille, se nommait Gerbec (Gouer-beg), *tête ou source de la rivière* (le Queffient), et non Gerber, comme le dit Kerdanet, qui y applique une étymologie ridicule (Gher-ber, *courte parole*, parce qu'on y pratiquait la règle du silence). — On ensevelit les morts dans l'abbaye, qui s'appela depuis le Relecq *(Reliquiæ)*. Jusqu'en 1789, on célébrait au Relecq un service funèbre et solennel en l'honneur des guerriers qui avaient péri dans l'affaire. Il y a trente-cinq ans, on voyait encore, au village voisin de Mengleuz, une grande pierre plate (schiste ardoisin de Plounéour), appelée dans le pays Men-lez-Comore *(pierre tombale de Comorre)*. Nous ne savons ce qu'est devenue cette pierre. — Les noms de lieux voisins de Mengleuz et de Brank-Halleg (ces localités se touchent), sont très-significatifs : Roc'h-Conan (la roche du chef); Banlac'h (la butte du massacre); Rosarc'han (le *coteau de la bataille*) et beaucoup d'autres. G. L.

(2) Cf. Albert Le Grand, p. 534 et 542.

(3) C'est ce qui vient de mettre hors de doute l'existence d'une ancienne fresque de l'église de Bieuzy (Morbihan), dont la récente découverte est rapportée dans l'*Echo de Morlaix* du 19 janvier 1850.

(4) Pour l'intelligence de cette seconde partie, il est nécessaire de se reporter à l'article Conober.

où Chramme vint chercher un refuge en Bretagne, bien loin de le soutenir à main armée, comme le fit Conober, il eût été très-aise de livrer le jeune prince Frank à la colère de Chlother Ier, pour se venger, sur l'allié de Childebert, du mauvais tour que lui avait joué celui-ci en relâchant Judwal.

Par tous ces motifs, il me semble impossible d'identifier Conober avec Conmôr, comme l'a fait Dom Lobineau.

Je n'entrerai point ici dans le détail des raisons qui m'ont conduit à placer l'usurpation de Conmôr entre les années 538-540 et 552-54 : cela m'entraînerait trop loin; je dirai seulement qu'avant de choisir ces dates, j'ai soumis la matière à un mûr examen et ai pu me convaincre qu'en prenant toute autre époque, soit avant, soit après, on s'enchevêtre dans les plus graves embarras chronologiques vis-à-vis des autres évènements historiques du VIe siècle.

Judwal. — On ne connaît guère de Judwal que ce que nous avons dit dans l'article précédent sur sa naissance, sa captivité et son rétablissement. On sait de plus qu'il gouverna la Domnonée par les conseils de saint Samson; qu'il fit aux églises de Léon et de Dol des donations considérables, et qu'il eut d'une femme dont le nom n'est point connu cinq fils appelés Judhaël, Haëlon, Déroch, Doethwal et Archaël. — On peut mettre sa mort par estimation vers 580.

Dans le système de Gallet, Judwal se trouve confondu avec Alain Ier, prétendu roi des Bretons armoricains, qui n'a jamais existé que dans les récits fabuleux de Geoffroy de Monmouth et du *Brut y Brenhinedd*. Gallet identifie en outre cet Alain Ier avec Daniel Unna, qui figure au Catalogue des comtes de Cornouaille et avec un puissant chef de l'île de Bretagne, nommé Carenkinal, qui passa en Armorique avec saint Arthmaël, vers 540-550. Inutile d'ajouter que Carenkinal ni Daniel Unna n'ont aucun rapport avec Judwal. Lobineau conjecture que Judwal pourrait bien être le personnage désigné dans Grégoire de Tours sous le nom de Widimaël *(Widimaëlus)*, qui fit la guerre aux Franks de concert avec Waroch II, comte du Vannetais breton, en 587. Je croirais difficilement que Judwal régnât encore à cette époque, et d'ailleurs le savant bénédictin lui-même ne propose cette assimilation que comme une pure conjecture.

Judhaël (1) — fils aîné et successeur de Judwal. Sauf l'histoire de son mariage et la longue liste de ses enfants, on sait peu de chose de lui. Il épousa la belle Prizel *(Pritella)* (2), fille d'Ausoch, comte de Léon, qui habitait un manoir au bord de la mer, entre la rivière d'Aberwrac'h et celle de la Flèche, dans ce petit pays nommé Kemenet-Ili (1), qui formait encore en 1789 l'un des archidiaconés du diocèse de Saint-Pol-de-Léon. C'était là apparemment, depuis la cession de l'île de Batz faite à saint Paul-Aurélien par le comte Withur, que résidaient les comtes de Léon, — si tant est que les chefs bretons de cette époque eussent aucune résidence fixe.

De Prizel, Judhaël eut plus de vingt enfants dont je donne ici les noms, en les rétablissant dans leur véritable orthographe, singulièrement altérée, quoique encore très-reconnaissable, sur les anciennes listes qui nous restent : saint Judikhaël, Eoc, Eumaël ou Emmael, saint Judoc ou Judganoc (vulgairement saint Josse), Doetwhal, Wrhaël (2), Larghaël, Riwas, Riwal, Judworet, Haëlon ou Haëloch, Judon, saint Gwennoc ou Winnoc, Gwenian, Gwenmael, Judhaël, posthume; et cinq filles : sainte Euriel (3), sainte Onenn, Bredgwen, Cléor et Prwst.

Judhaël fut contemporain, entre autres, de saint Magloire, saint Suliaw (Suliac), saint Mewen (Méen), saint Maclow (Malo). C'est dans les premières années de son règne que ce dernier convertit à la foi chrétienne l'importante cité d'Aleth, jusqu'alors infectée des superstitions druidiques. Il approuva l'élection du saint, que les Aléthiens avaient choisi pour évêque, et aussi l'érection d'un siége épiscopal dans leur ville. On peut placer, par estimation, son mariage vers 580-85, et sa mort en 605-610.

Gallet a identifié Judhaël avec Hoël III, roi des Bretons armoricains et fils d'Alain Ier. Suivant Geoffroy de Monmouth, cette identification ne repose sur aucune raison valable, et d'ailleurs l'existence d'Hoël III n'est pas plus authentique que celle d'Alain Ier.

Haëloch. — Après la mort de Judhaël, la dignité royale revenait de droit à Judikhaël,

(1) *Haël*, chez les Gallois, veut dire *généreux*. Jud-Haël, *Judes le Généreux*, suivant M. de la Villemarqué, *Chants pop.*, Intr. t. I, p. 9. — *Judik*, dans Judik-Haël, est un diminutif de Judes.

(2) Voy. toute l'histoire de son mariage, d'après Ingomar, dans le *Chronicon Briocense*, manuscrit n° 6003, Bibl. reg. (vieux style), fos 48 et 49. Le Baud, *Hist. de Bret.* p. 81. — La Villemarqué, *Chants pop.*, loc. cit.

(1) « In commendatione Ili » *Vit. s. Judicael*, ap. D. Morice, *Pr.* I, 204. *Kemenet* est en breton la traduction exacte du latin *commendatio* : cela veut dire tout bonnement le *fief de l'église*. On connaît les ridicules inventions de M. de Kerdanet sur un prétendu royaume d'Illy *(sic)* qui n'a jamais existé que dans la cervelle de l'auteur.

(2) Ou peut-être *Worhaël*. Voyez, au reste, l'article *Salomon II*, avec qui Gallet l'a ingénieusement confondu.

(3) *Eurelia* dans les listes latines, et dans Le Baud, *Eurelie* : peut-être n'est-ce qu'une altération du nom latin *Aurelia*. Il y a une paroisse de Sainte-Euriel ou Sainte-Urielle, qui relevait du diocèse de Dol, bien qu'elle fût dans l'évêché de Saint-Malo, qui est aujourd'hui dans les Côtes-du-Nord. — Sainte Onenn est aussi honorée à Tréhorenteuc (arrondissement de Ploërmel), sur la lisière de la forêt de Paimpont; sa statue en bois est dans l'église; près du bourg, une fontaine de sainte Onenn et un champ désigné par la tradition comme ayant été l'emplacement du *château de sainte Onenn*, où l'on trouve aujourd'hui des briques romaines.

l'aîné de ses fils. Il s'en mit effectivement en possession, mais non pour long-temps.

Il paraît, d'après divers documents, que les petits rois bretons étaient alors dans l'usage de choisir pour chacun de leurs fils, parmi les seigneurs de leur royaume, ou les officiers de leur cour, une sorte de *patron* ou père nourricier (*nutritor*, *nutritius*, dans les documents latins), nous dirions aujourd'hui un gouverneur, dont la charge consistait à veiller sur l'adolescence du jeune prince, et à faire son éducation militaire. Haëloch, l'un des fils puînés de Judhaël, avait pour *nutritius* un certain Rethwal. Ce Rethwal, qualifié d'hérétique par le document qui nous le fait connaître, et en tout cas fort mauvais chrétien, forma le projet de mettre sur le trône son jeune pupille, sous le nom duquel il espérait sans doute commander lui-même. Les moyens étaient simples : il s'agissait seulement de tuer jusqu'au dernier tous les frères d'Haëloch ; on sait qu'il y en avait quinze. Judikhaël échappa à la mort en se faisant moine, au monastère de Saint-Jean-de-Gaël, dont saint Méen était encore abbé ; sept autres furent aussi heureux, sans qu'on sache comment ils purent se sauver; sept enfin périrent sous les coups de Rethwal. L'un d'entre ces derniers, un tout jeune enfant, avait été emporté par son *nutritius* dans l'inviolable enceinte du monastère de Saint-Maclow ; mais Rethwal, furieux, l'arracha pendant la nuit de cet asile sacré, et le fit égorger par ses séïdes ; — sans respect pour les larmes du saint évêque, qui le suivait en implorant à genoux la grâce du pauvre innocent, auquel il fit faire, du moins, malgré la puissance du meurtrier, de solennelles funérailles.

C'est par cette voie que Haëloch arriva au trône peu de temps après la mort de Judhaël, vers 605-610. On rapporte que Rethwal ne tarda pas d'être puni de ses crimes, par une mort violente; mais, formé à telle école, son pupille ne valait guère mieux lui-même. Un jour qu'il faisait sa résidence dans une maison forte (qu'on croit être Gaël), sous les ombrages de la forêt de Brekilien, où il était venu pour prendre les plaisirs de la chasse, un des hommes de sa suite ayant commis quelque légère faute, il le fit à l'instant jeter dans un cachot et tourmenter de diverses manières, en ordonnant de l'envoyer ensuite au supplice. Le malheureux, au milieu des tortures, poussait des cris lamentables. Saint Mewen, dont le monastère n'était pas loin, passant par là d'aventure, fut touché jusqu'au fond de l'âme des plaintes du patient. Il entre donc sans hésiter, prie, supplie, conjure le prince, au nom du Christ, de faire grâce au prisonnier. Haëloch, pour toute réponse, le fit jeter à la porte. Mewen s'adressa alors au ciel, moins inexorable que les hommes; et, aux prières du saint, le captif ayant réussi à s'évader, s'en vint aussitôt chercher un refuge dans le monastère de Saint-Jean-de-Gaël. Les gens d'Haëloch, envoyés à sa poursuite, eurent bientôt découvert sa retraite, mais pas un n'osa la violer. L'ancien pupille de Rethwal n'était pas homme à ressentir un pareil scrupule. Il fit briser la porte du monastère, que saint Mewen refusait obstinément de lui ouvrir, força l'entrée du cloître et vint saisir sa proie au milieu des moines, jusque sous l'ombre du sanctuaire. Mais, tandis qu'il entraînait sa victime, Mewen, étendant vers lui son bras menaçant, lui dénonça d'une voix sévère et solennelle qu'avant trois jours il paierait de sa propre vie cette insulte sacrilège faite à la majesté des autels. Et en effet, en retournant à sa demeure, Haëloch fit une chûte de cheval qui lui brisa la cuisse et le mit à la dernière extrémité. Saint Mewen ne poussa pas plus loin la rigueur du châtiment ; satisfait du repentir d'Haëloch, il travailla lui-même à le guérir et y réussit.

Cette conversion pouvait être sincère, mais elle ne fut point durable. L'humeur irascible du jeune prince reprit le dessus et le porta, comme par le passé, aux plus fougueux excès. Voici enfin à quel propos il se convertit définitivement : Saint Maclow avait fondé, à quelque distance d'Aleth, sur une petite terre (*prædiolum*) dont on lui avait fait don, un monastère qu'un vieux document appelle *Raux*, et qui était peut-être *Roz-sur-Coësnon*. Haëloch, un beau jour, s'avisa de le jeter bas : on ne sait trop au juste quel était son motif. Une vieille légende rapporte qu'il était poussé par le diable (*stimulatus instinctu diabolicæ malitiæ*); cela est incontestable, mais ne nous apprend pas la cause précise de sa colère. Peut-être gardait-il encore rancune à Maclow d'avoir voulu soustraire jadis l'un de ses frères au glaive de Rethwal. Quoi qu'il en soit, il acheva son expédition, malgré toutes les prières du saint pour l'en détourner, et ne laissa que des ruines à la place du monastère. Mais le châtiment, cette fois encore, ne se fit point attendre. On raconte qu'il fut, peu de jours après, frappé de cécité. Il reconnut à ce coup la main de Dieu, et alla se prosterner aux pieds du saint, détestant sa faute et implorant son pardon. Maclow lui rendit la vue en lui lavant les yeux avec de l'huile, et l'admit ensuite à faire pénitence. Le prince, de son côté, pénétré de repentir et de reconnaissance, fit à l'église d'Aleth de grandes donations en terres, et, tout le reste de sa vie, il continua d'aimer et d'honorer saint Maclow comme un père, de se conduire par ses avis, de se faire énergiquement le défenseur des pauvres et des églises. Il mourut en 620-625. C'est ici plus qu'une estimation simplement probable ; c'est une date que l'on peut appuyer par des raisons très-fortes, mais trop longues à exposer ici (1).

(1) Sur les relations d'Haëloch avec saint Malo, voy.

Il y a tout lieu de croire que l'influence de Maclow sur l'esprit d'Haëloch amena ce prince à réparer l'injustice qui l'avait conduit au trône, et à remettre la couronne domnonéenne aux mains du possesseur légitime, Judikhaël; cette restitution eut lieu probablement vers 613-615. Mais Haëloch, du consentement de son frère, continua jusqu'à sa mort de posséder le pays d'Aleth à titre d'apanage.

Les Actes de Saint-Méen et une des Vies de Saint-Malo, en racontant les rapports de ces deux personnages avec Haëloch, nous disent formellement que ce prince était fils de Judhaël. Dom Lobineau (*Vies des SS. de Bret.*, in-f°, aux articles *Saint-Malo* et *Saint-Méen*) s'est élevé contre cette qualification, sous prétexte qu'elle est incompatible avec l'époque probable de la vie et de la mort de Saint-Méen. Au mépris des documents que l'on vient de citer, et sans s'appuyer lui-même d'aucun autre témoignage, il soutient que l'Haëloch qui a eu des rapports avec saint Méen et saint Malo, était ce prince du nom d'Haëlon, qui figure dans la généalogie donnée par Ingomar, comme frère de Judhaël et fils de Judwal. La protestation de Lobineau me semble peu fondée. — Même en admettant (ce qui n'est pas du tout prouvé) qu'Ingomar nous ait donné les noms des seize fils de Judhaël (voy. plus haut ce nom) dans l'ordre exact de leur naissance, et que, par conséquent Haëloch fût le onzième des enfants dudit Judhaël, rien n'empêche de placer la naissance de cet Haëloch en 590 ou 591. En effet, Judhaël, fils aîné de Judwal, a pu naître avant 560, épouser Prizel vers 580 (1), et par conséquent avoir déjà onze fils en 591. Mais, je le répète, rien ne prouve que l'ordre observé par Ingomar soit exactement celui des naissances (2), et tout ce que l'on peut dire sur Haëloch, c'est qu'il était le puîné de Judikhaël, ce qui permet de retarder le mariage de Judhaël jusque vers 585, sans que la naissance d'Haëloch soit postérieure à 590-591. — Cela posé, en adoptant pour la mort de saint Méen la date de 617 proposée par Lobineau, et qui me semble très-plausible, je ne vois pas pourquoi saint Méen n'eût pu avoir de relations avec Haëloch. Ce dernier, en effet, devait être fort jeune lorsqu'il fut porté au trône par Rethwal, puisqu'il était encore alors sous le patronage de son *nutritius*; aussi cette usurpation dut-elle suivre de très-près la mort de Judhaël, et je ne crois pas qu'on puisse la placer plus tard que 608 ou 610. La scène violente d'Haëloch avec saint Méen peut, sans aucune difficulté, se placer dès les premiers temps de l'usurpation du jeune prince, c'est-à-dire sept ou huit ans au moins avant la mort de saint Méen, qui était alors dans un âge fort avancé. L'objection de Lobineau est donc mal fondée, et il y a mille raisons de ne pas suivre le témoignage des Actes de saint Méen et de saint Malo, qui font d'Haëloch un fils de Judhaël.

Gallet, qui confond les temps comme les personnes, a, contre l'autorité de tous les documents, divisé en deux personnages ce prince Haëloch, dont on vient de lire l'histoire; ces deux personnages auraient tous deux porté le nom d'Haëloch, et le second eût été le fils du premier. Dans ce système, Haëloch père ne fait qu'un seul personnage avec le Riwal de 513 et l'Hoël Ier de Geoffroy de Monmouth; Haëloch fils se trouve identifié avec l'Hoël II de Geoffroy, qui est aussi, d'après Gallet, comme on l'a vu, le même que Jonas. — Toutes ces assimilations, non seulement n'ont pas le moindre fondement, mais elles sont absolument contredites par l'époque où vivait saint Malo, qui est mort, comme le prouve très-bien Dom Lobineau, dans la première moitié du VIIe siècle (1). D'ailleurs, il est impossible de diviser en deux personnages l'Haëloch dont il est question dans les différents *Actes* de saint Malo. Gallet n'y est parvenu qu'en torturant les textes de la façon la moins licite (2).

Judikhael, — fils aîné et légitime successeur de Judhaël. On a vu, dans l'article précédent, comment il fut renversé du trône par Rethwal, peu de temps après la mort de son père, et contraint de se réfugier à l'abbaye de Saint-Jean-de-Gaël, où, sur les exhortations de saint Mewen, il coupa sa chevelure, sa barbe, et prit l'habit monastique. Son âme douce et religieuse se ploya facilement au genre de vie que le péril l'avait contraint d'embrasser; toutefois, le goût qu'il y prit ne fut point assez fort pour l'empêcher de sortir du cloître et de remonter sur le trône, lorsque Haëloc lui restitua la couronne (613—615): (3)

Dom Lobineau n'a point eu connaissance ou

Vit. S. Maclov., ap. Surium, *de Probatis SS. Vitis*, mens. nov., p. 352; — ap. Mabillon, *A. SS. O. S. B.*, sæc. 1°, p. 220; — ap. D. Morice, *Pr.* I, 192.

(1) Judhaël était encore très-jeune à l'époque de son mariage. « *Puericiales adhùc annos ferens*, » dit le Chronic. Brioc., manuscrit f° 48, 2°, dans un passage qui doit être emprunté à Ingomar.

(2) Albert le Grand, qui nous parle d'Haëloch sous le nom d'Hoël, en fait (p. 220 de l'édit. de 1659) le quatrième frère de Judikhaël.

(1) Voyez l'article *Saint-Malo*, où cette question sera traitée.

(2) J'use de ce mot pour rester parlementaire; on pourrait en employer un plus dur. Au reste, ceux qui voudront s'édifier sur la légitimité des procédés de Gallet en cette occasion n'ont qu'à comparer ce qu'il dit au § XIV du chap. IV et au § I du chap. V de ses *Mémoires critiques* (ap. D. Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, 712 et 739), avec les textes originaux des divers biographes de Saint-Malo, que l'on trouvera ap. Surium, de *Probat. SS. Vitis*, mens. nov., p. 352. — Ap. Mabillon, *A. SS. O. S. B.*, sec. 1°, p. 220; — Ap. D. Morice, *Pr.* I, 192.

(3) Sur la première profession de foi monastique de Judikhaël, *Vit. S. Judoci*, ap. D. Morice, *Pr.* I, 206. — Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne*, p. 141—143—144, et Vit. S. Judicaël, ap. D. Morice, *Pr.* I, 205.

n'a pas voulu tirer parti de celle des Vies de saint Malo, où se trouvent rapportées la révolte de Rethwal et l'usurpation d'Haëloch; il suppose que l'entrée de Judikhaël dans l'abbaye de Gaël et sa première profession monastique furent entièrement volontaires; aussi demeure-t-il fort embarrassé d'expliquer : 1° pourquoi Judikhaël rompit si vite des vœux qu'il avait faits de son plein gré; 2° comment il fut pourvu au gouvernement de la Domnonée pendant le séjour de ce prince à Saint-Jean-de-Gaël. Ces deux questions se trouvent, au contraire, résolues de la manière la plus satisfaisante, par les détails que nous avons donnés sur l'usurpation d'Haëloch, et c'est pourquoi nous donnons pleine créance à cet épisode, encore bien que le document d'où nous l'avons tiré nous semble en quelques endroits (mais non en celui-là) interpolé.

Judikhaël, ainsi rétabli sur le trône, gouverna assez long-temps. Le plus important et le mieux connu des événements de son règne est le démêlé qu'il eut avec le roi des Franks, Dagobert Ier, ou plutôt la négociation qui termina ce démêlé. Les circonstances de cette négociation fournissent, en effet, des renseignements curieux sur la situation politique des Bretons vis-à-vis des Franks; et ce point d'histoire a été si souvent invoqué de part et d'autre dans les longues controverses des écrivains bretons contre les historiographes de la cour de France, que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les pièces mêmes du procès; ils pourront ainsi juger en connaissance de cause.

Cet évènement est de l'année 636 : deux écrivains du VIIe siècle, Frédégaire et saint Ouën l'ont rapporté sous des couleurs assez différentes; voici d'abord le récit de Frédégaire :

« Le roi Dagobert, faisant sa résidence à » Clichy (*Clippiacum*), envoya des députés aux » Bretons pour leur enjoindre de réparer sans » délai les torts qu'ils avaient commis, ou de » reconnaître sa domination : faute de quoi l'armée des Burgondes, qui revenait de Vasconie, » irait immédiatement envahir la Bretagne. Au » reçu de ce message, Judikhaël, roi des Bretons, se rendit en toute hâte (*cursu veloci*) à » Clichy, auprès de Dagobert, avec des présents » considérables, et là, demandant grâce, il promit de réparer tous les dommages causés aux » leudes franks par ses sujets bretons, et de » demeurer, pour toujours, lui et son royaume, » dans l'obéissance de Dagobert et des rois » franks. Toutefois, comme ce Judikhaël était » un prince d'une grande piété, rempli de la » crainte de Dieu, il refusa de se mettre à table » avec Dagobert; et au moment où celui-ci » s'apprêtait à dîner, il sortit du palais et alla » prendre son repas chez Dadon (1), le référendaire, dont il connaissait la piété et la vertu. » Le lendemain, il fit ses adieux au roi des » Franks, et repartit pour la Bretagne, comblé » des dons de Dagobert. (1) »

(1) C'est précisément saint Ouën qui s'appelait indifféremment *Dado* et *Audoenus*.

Ecoutons maintenant le récit de saint Ouën dans la vie de saint Eloy : « Eligius (Eloy) prié » par le roi Dagobert d'aller en ambassade en » Bretagne, partit aussitôt et avec d'autant plus » de hâte qu'il avait pour le soutenir un motif » de charité. Etant donc arrivé dans cette région, il se rendit auprès de Judikhaël, prince » des Bretons, y négocia la paix, et y reçut des » ôtages du traité. De cette manière, au lieu » des différends et de la guerre que beaucoup » de gens s'imaginaient qu'il devait y avoir » entre le roi frank et le prince breton, Eligius » sut manier celui-ci avec tant de douceur et de » bienveillants ménagements qu'il lui persuada » sans peine de l'accompagner à la cour de » Dagobert. Après avoir donc passé quelques » jours en Bretagne, Eligius s'en retourna, » emmena avec lui le roi des Bretons suivi d'une » grande armée de ses parents, le présenta au » roi des Franks, à la villa de Creil (Crivilo), » et fit conclure entre les deux princes un traité » de paix et d'alliance (2). Le breton fit de » grands présents à Dagobert; mais celui-ci lui » en rendit de plus considérables encore, quand » il prit congé pour s'en retourner en Bretagne. (3) »

Au fond, dans les deux récits, les faits essentiels sont identiques. Dans saint Ouën, comme dans Frédégaire, c'est une ambassade de Dagobert à Judikhaël, un voyage de celui-ci à la cour du roi des Franks, un traité de paix conclu entre les deux princes. Mais, sur les circonstances accessoires, il règne un tel désaccord que, suivant qu'on lit l'un ou l'autre des deux auteurs, la signification, la portée, le caractère politique de l'événement en lui-même change complètement. Dans Frédégaire, les envoyés du roi frank n'agissent que par la menace; dans saint Ouën, par la modération et la douceur. Dans Frédégaire, Judikhaël, au reçu du message, prend la poste et arrive chez Dagobert en posture de suppliant *(veniam petens)*; dans saint Ouën, au contraire, saint Eloy séjourne lui-même quelque temps en Bretagne; ce n'est qu'à force de bons procédés *(mansuetudine et lenitate)* qu'il persuade à Judikhaël de l'accompagner chez Dagobert, et quand le breton s'y décide, il se présente à la cour du

(1) Voy. *Fredegar. Chronic.* Le passage est cité dans D. Morice, *Pr.* I, 203.

(2) « Pacificè confœderavit. » Lobineau, qui a traduit ce passage *(Réponse au traité de la mouvance de Bretagne*, pp. 82—83), et dont j'emploie la traduction en la retouchant quelque peu, rend *confœderavit* par « *fit confirmer la paix entre eux.* » — *Confœderavit* exprime davantage.

(3) Voy. *Vit. s. Eligii*, auctore s. Audoeno, ap. Surium, mens. dec., p. 4. D. Bouquet, *Scriptor. rer. franc. et gallic.*, t. III, p. 554, et Duchesne, *Hist. franc. Scriptor.* t. I, 629.

roi des Franks avec une suite si nombreuse que l'écrivain est tenté d'y voir une armée *(cum multo exercitu generis sui)*; train splendide qui n'indique guère un suppliant. Et de fait, tandis que dans Frédégaire Judikhaël s'abaisse, demande grâce et promet dans les termes les plus humbles de rester pour jamais soumis à la domination du roi des Franks, saint Ouën nous le montre, au contraire, concluant tout simplement avec Dagobert un traité de paix et d'alliance, sur un pied d'égalité presque parfaite. En un mot, dans Frédégaire, Judikhaël est un vassal, presque un sujet, faible, tremblant et soumis; dans saint Ouën, c'est un souverain, un souverain inférieur sans doute en puissance au roi des Franks et qui confesse lui-même cette infériorité, puisqu'il vient en personne faire les avances de la paix, mais un souverain cependant respectable et respecté, fier de sa force, et qui, s'il est disposé à reconnaître par des démarches obséquieuses (mais non humiliantes) la suprématie ***nominale*** de Dagobert, ne sacrifie point pourtant la moindre part de son indépendance ***effective***.

Qui mérite le plus de confiance de saint Ouën ou de Frédégaire? — Tout ce qu'on sait de ce dernier, c'est qu'il écrivait dans le milieu du VII[e] siècle, et il nous est, pour tout le reste, si profondément inconnu que le nom même par lequel on le désigne pourrait fort bien ne lui avoir jamais appartenu. Saint Ouën, au contraire, était l'un des personnages les plus considérables du VII[e] siècle, l'un des premiers officiers de la cour du roi des Franks en 636. Non seulement, comme ami intime de saint Eloy, il a eu sur toute l'affaire les renseignements les plus authentiques, mais en sa qualité de référendaire ou chancelier de Dagobert, il a dû assister lui-même à l'entrevue des deux rois et à la conclusion du traité; c'est un témoin oculaire. Le lecteur peut se décider maintenant entre ces deux auteurs.

Quelques années après son retour en Bretagne (vers 640), Judikhaël, abdiquant la couronne (1), rentra, pour y finir ses jours, dans le monastère de Gaël, dont l'abbé se nommait alors Caroz *(Caroth)* et qui portait, depuis la mort de saint Mewen (en 617) le nom de son fondateur (saint Mewen, ou saint Méen), qu'il conserve encore de nos jours.

« Le roi Judichaël, raconte Le Baud (***Hist. » de Bret.***, pp. 88 et 89), entendant, selon que » dit Ingomarus, par la prédication de saint » Maclou et de saint Meimon (Maëlmon) son » confesseur, evesques d'Alethense, la sentence » de l'Evangile disant que ceux qui abandon» nent le monde pour Nostre Seigneur, le re» prennent à centuple et possèdent la vie per» durable — combien que, selon la teneur de » la chronicque de l'église Saint-Méen, il ne » fust roy à comparer à luy et perfection de » science et industrie et de puissance séculière, » — la douceur de seigneurie en l'amour de li» gnage ne le purent empescher que, ses che» veux et sa barbe tondus, desprisant l'orgueil » de ce siècle variable, il n'enstrat dans l'ordre » des moines ou (au) monastère de Saint-Méen » de Gaël. Et après qu'il eust l'outreplus de ses » jours passez en toute obédience et qu'il cog» neut sa vertu corporelle deffaillir par foibles» se, il manda son confesseur nommé Leocus » Laumarius, des mains duquel il reçut le sa» crement de notre rédemption; puis un diman» che neufiesme jour avant la Nativité Nostre-

(1) Judikhaël, en abdiquant, voulut confier ses Etats à son frère Judoc, qui se déroba à ce fardeau par la fuite, et alla mener en Picardie la vie d'anachorète : on l'honore communément sous le nom de saint Josse. (Voyez ce nom.) Gallet a prétendu que Judikhaël avait eu pour fils et pour successeur un certain Alain (Alain II), dont l'existence ne repose que sur Geoffroy de Monmouth, et est, en conséquence, plus que douteuse : fût-elle certaine, il n'y aurait aucune raison d'en faire un fils de Judikhaël. D'autres, s'appuyant, disent-ils, du témoignage d'Ingomar, soutiennent que le libérateur de la Bretagne au IX[e] siècle, le grand Nominoë, descendait du roi Judikhaël; mais l'expression d'Ingomar, dont on se prévaut, est beaucoup trop vague pour justifier une pareille assertion. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il y avait encore au IX[e] siècle des descendants de Judikhaël. Voici en effet la généalogie que l'on trouve dans un acte du Cartulaire de Redon, du 29 novembre 858 ou 859 : « *Jedecael* (altération de Judikhaël), » engendra *Urbien* (Wrbihan), qui engendra *Urbon*, qui en» gendra *Judon*, qui engendra *Custentin* (Constantin), qui » engendra *Argant*, qui engendra *Lowenan*, qui engendra » *Roiant-Drech*. »

Cette Roiant-Drech (car c'était une fille) épousa un seigneur appelé Combrit, dont elle eut une fille du nom d'Ewen, qui mourut avant elle, et, comme il ne lui restait que des filles, elle adopta pour fils et héritier le roi de Bretagne Salomon, alors régnant. C'est à la fin de l'acte d'adoption que se trouve la généalogie ci-dessus.

Comme Judikhaël eut plusieurs fils, on ne saurait dire si c'est Vrbihan qui lui succéda sur le trône de Domnonée, et si la couronne se conserva dans cette ligne, dont nous venons de donner la suite généalogique. Ce qui semble certain, c'est que le royaume domnonéen finit par être démembré, et n'existait plus, en tant que royaume, au siècle de Roiant-Drech; cette princesse avait toutefois reçu de son frère Lowenan de grandes possessions territoriales, entre lesquelles on cite nommément les paroisses *(plebes)* de Séminiac, Maelcat et Motoriac, où l'on peut voir les communes actuelles de Sévignac, Plumaugat et Médréac. Cette conjecture m'a été fournie par M. Lejean, et me semble très-acceptable : *Plebs Macleat* et *Plou* ou *Plum alcat*, *malgat*, et ensuite *Plumaugat*, sont absolument le même nom; de même encore *Seminiac* et *Sévignac*, à cause de la permutation de l'*m* en *v*, très-fréquente en breton. *Motoriac*, au moyen d'une légère contraction, n'est pas loin non plus de *Médréac* : en tout cas, n'y saurait-on voir, comme on l'a voulu, la paroisse actuelle de *Moréac*, car le nom ancien de *Moréac* nous est connu, et ce n'est point *Motoriac*, mais *Moriacum*. (D. Morice, *Pr*. I, 354.) Ajoutons que les trois communes actuelles de Sévignac, Plumaugat et Médréac, très-voisines les unes des autres, sont situées dans les limites de l'ancien royaume de Domnonée.

En cessant de former une principauté particulière, la Domnonée resta toutefois, dans l'usage, comme circonscription territoriale, au moins jusqu'au XI[e] siècle, époque où elle fut assignée en apanage par le duc Alain III à son frère Eudon, qui prit le titre de comte de Penthièvre. Depuis ce temps-là, le nom même de Domnonée disparaît entièrement des documents de notre histoire.

» Seigneur (16 décembre), à l'heure de minuict, » rendit l'esprit, et fut par ses frères de religion, » par ses enfants et par ses parents ensevely en » ladite abbaye de Saint-Méen. »

Dans l'année où Judikhaël est mort, le 16 décembre, comme on voit, se trouvait être un dimanche; caractère qui convient aux années 647, 652, 658. On peut choisir entre les trois.

Judikhaël, après sa sortie du cloître, avait épousé une noble femme du pays d'Ack, nommée Moronoë, qui lui donna un fils nommé Yrbihan *(Urbienus)* et plusieurs autres enfants des deux sexes dont on ignore les noms.

On sait que la vénération populaire a mis Judikhaël au nombre des saints, et son culte se répandit si vite qu'on trouve déjà son nom dans les litanies Anglo-Saxonnes du VIIe siècle. C'est pour cette cause-là, sans doute, que l'on nous a transmis sur son compte un assez grand nombre de détails intimes d'une nature curieuse.

» Il fust (nous dit Ingomar, cité par Le Baud, » pp. 82-87) doux et amiable à toutes gens, de » grande et belle stature, la face plaisante, le » regard débonnaire, et doux parler.... Avec le » sainct homme Maclou avait grand'familia- » rité et très-volontiers ouoit (écoutait) ses ser- » mons; car il estait continuellement tendant à » la vie spirituelle et à honorer les hommes » ecclésiastiques..... Et fist édifier plusieurs » monastères, et ceux qui estaient brisez par » ancienneté fit réparer au mieux. » En effet, il donna à l'abbaye de Saint-Méen ou de Saint-Jean-de-Gaël des terres considérables et d'importants privilèges; il fonda le monastère de Penpont, il logea et entretint sur ses domaines bon nombre de pieux solitaires, entre autres Saint-Helocaw et Saint-Léry, etc. — Il nourrissait toujours à la suite de sa cour une troupe de pauvres qu'il servait souvent de ses propres mains; et fréquemment il lui arriva de remettre à ses colons les redevances dont ils étaient chargés par la coutume. Mais, au contraire, l'arrogance et la menace le trouvaient inaccessible, et jamais on ne le vit faire fléchir la règle de la justice devant aucune considération de personne.

Au milieu de sa cour, il continuait les austérités du cloître. Ingomar rapporte « qu'il s'ab- » stint par sept ans de boire vin, sans qu'aucun » en eust cognoissance, fors son bouteiller, du- » quel il avait la foy qu'il le tiendroit secret. » En revanche, il exerçait l'hospitalité d'une manière vraiment royale. « Rien (nous dit un vieil » auteur) ne pouvait se comparer à l'abondance » de ses festins. Nobles et plébéiens, pauvres ou » étrangers, il faisait à tous joyeux accueil. » Jamais, dans son palais, on ne demanda à un » hôte : — « D'où es-tu ? » — « Que viens-tu » faire ici ? » — Mais tout ce qu'il désirait, on » le lui donnait sur-le-champ. Et quand il vou- » lait partir, on ne le laissait point quitter la » cour sans emporter un présent. « *(Chronic. Brioc.*, mˢ, fº 56, rº.)

Judikhaël savait aussi faire la police de ses états et réprimer vigoureusement les perturbateurs. « La seule crainte de son nom empêchait » les malfaiteurs de se livrer au brigandage; » car Dieu, qui veillait sans cesse sur lui, l'avait » fait fort et puissant dans les combats et il lui » arriva plus d'une fois, avec le secours du » Tout-Puissant, de mettre en fuite, seul armé » de son glaive, des phalanges d'ennemis. » *(Chronic. Brioc.*, fº 55, vº.) — En effet, et c'est un trait important à noter, Judikhaël était un prince guerrier. Sans doute, l'histoire de ses guerres avec Dagobert, telle que la racontent certains documents, est parfaitement fabuleuse, au moins quant aux détails, mais l'unanime témoignage des traditions et des chroniques ne permet guère de douter qu'il n'ait eu avec les comtes franks de la Marche-Bretonne des hostilités fort vives dans lesquelles l'avantage lui resta, et qui eurent précisément pour conclusion le traité dont parle saint Ouën. Les exploits du prince breton excitèrent l'enthousiasme de ses compatriotes et furent chantés par les Bardes; on trouve encore dans la légende de saint Judikhaël, compilée par l'auteur du *Chronicon Briocense*, un passage qui n'est évidemment que la traduction latine d'un chant bardique composé à la gloire du roi domnonéen. En voici un extrait :

« Semblable au laboureur qui frappe son blé » sur l'aire, partout où Judikhaël, le guerrier » puissant et intrépide, frappait dans la mêlée, » son javelot aussitôt allait s'abattre au but » marqué d'avance. — Et quand il marchait au » combat contre ses ennemis, ses écuyers *(ar-* » *migeri)* joyeux, s'avançant sur ses pas, se » partageaient entre eux des troupes de che- » vaux richement caparaçonnés dont il avait » tué les maîtres. — Et parmi les guerriers qui » marchaient à sa suite, beaucoup se rendaient » à pied au combat qui, ensuite, enrichis » des dépouilles sans nombre qu'entassait son » bras, revenaient chez eux transformés en ca- » valiers. — Et des monceaux de cadavres qu'il » laissait derrière lui gisant sans sépulture, les » chiens et les vautours, les corbeaux et les » pies trouvaient à se rassasier. — Et chez ses » ennemis, sur les rues comme dans les mai- » sons, une foule de femmes, dont il avait » fait des veuves, poussaient de longs hurle- » ments.... » (1)

(1) *Chronic. Brioc.*, mˢ ffˢ 49, vº et 50 Rº. — J'omets, à dessein, plusieurs strophes fort curieuses, le texte complet de ce passage, avec la traduction, devant être prochainement publié par M. de la Villemarqué, dans sa traduction des anciens bardes gallois. — Dom Lobineau avait déjà indiqué et même traduit ou plutôt paraphrasé ce curieux fragment *(Vies des Saints de Bretagne*, pp. 147-148); mais il ne l'apprécie point à sa valeur et semble, en outre, avoir eu sous les yeux une version quelque peu différente de celle que donne le mˢ de la Bibl. nat.

Judikhaël n'était donc pas seulement un prince *ecclésiastique* tel que, dans l'histoire de France, Louis-le-Débonnaire ou le bon roi Robert. Chez lui la piété s'unissait à la vaillance, l'énergie à la douceur ; physionomie guerrière et cléricale tout à la fois, sorte de Saint-Louis breton, forte et douce figure sur laquelle l'œil aime à se reposer au milieu de la barbarie de cette époque, et dont Ingomar a rassemblé les principaux traits dans ce portrait : « Il fut doux » et aimable à toutes gens..., très-ententif con- » soleur des desolez, recepteur des pauvres, » hoste des pellerins, défenseur des veufves, » père des peuples, releveur des misérables et » fracteur des orgueilleux. » (1) A. L. B.

DONATIEN ET ROGATIEN (Saints). — Ces deux frères, qu'on désigne souvent par le nom d'*Enfants nantais*, sont tellement célèbres et tellement honorés dans le diocèse de Nantes, que nous ne pouvons nous dispenser de donner quelques détails sur leur vie et leur martyr. Ils étaient fils d'un personnage puissant du pays nantais, où ils naquirent dans la seconde moitié du IIIe siècle. Donatien, le plus jeune, converti par saint Clair, évêque de Nantes, et en ayant reçu le baptême, gagna bientôt son frère aîné à la foi chrétienne. Lorsque surgit, vers l'an 288, la persécution des empereurs Dioclétien et Maximien, un commissaire impérial vint à Nantes avec mission de faire mourir tous les chrétiens qui refuseraient d'adorer les faux dieux, et de récompenser au contraire ceux qui abjureraient leur croyance. Lorsque le commissaire arriva, Donatien lui fut dénoncé comme coupable d'avoir abandonné le paganisme et d'avoir séduit son frère. Le commissaire fit venir l'accusé, et le regardant avec colère : « Comment osez-vous, s'écria-t-il, paraître de- » vant moi sans trembler? Vous méritez les » plus terribles châtiments et vous allez les » subir. Ingrat envers les dieux, rebelle aux » ordres des empereurs, séditieux, perturba- » teur du repos public, vous répandez parmi le » peuple des opinions dangereuses. » — Donatien lui répondit avec modestie, mais sans faiblesse : « Vous parlez contre la vérité que vous » ne connaissez pas. Parce que vous êtes aveu- » gle, dois-je l'être aussi? Vous ne respirez » que sang et carnage : assouvissez votre bar- » barie; je vous déclare que je ne changerai » jamais. » Le commissaire offensé lui ordonna de se taire, le menaçant de la mort s'il continuait. — « Vos menaces ne peuvent m'effrayer, » répliqua Donatien; je vous plains seulement » de ne pas connaître Jésus-Christ, cet homme- » dieu mort pour le salut des hommes. » — Ces dernières paroles exaspérèrent le commissaire, qui fit enchaîner et emprisonner Donatien; il espérait le vaincre par la terreur du supplice. Rogatien fut aussitôt amené devant le commissaire, qui lui dit sans colère : « J'ai appris que » vous vouliez abandonner le culte des dieux » qui vous ont donné la vie et vous prodiguent » tous les jours de nouveaux bienfaits. Croyez- » moi, revenez à eux; leur indulgence est » grande, ils vous recevront avec bonté; venez » dans le palais des empereurs, vous y jouirez » de tous les plaisirs, et vous pourrez parvenir » aux premières charges de l'empire. » — Rogatien lui fit sentir que ces promesses ne le touchaient point. « Vous ne réussirez pas, lui » dit-il, à me faire rendre hommage à des dieux » de métal ou de plâtre, sourds et muets; ils » manquent d'esprit, comme vous manquez » vous-même de jugement. » Cette fermeté étonna le juge, qui fit mettre Rogatien en prison, afin de le faire périr dès le lendemain. — Le lendemain, le commissaire fit revenir les deux frères devant lui. Ils parurent tous deux chargés de chaînes, mais avec un visage serein et chantant les louanges de Dieu. Une seule chose affligeait Rogatien; c'est qu'il n'avait pas encore reçu le baptême. — Le commissaire, avant de les faire conduire au supplice, essaya de nouveau de changer leur résolution. Ils furent inébranlables et lui firent cette réponse : « Nous méprisons tes dieux, ou plutôt tes vai- » nes idoles; fais-nous conduire à la mort; elle » ne nous effraie pas. Peut-on trop souffrir pour » Jésus-Christ? » — A l'instant on les mit sur le chevalet et l'on commença à les tourmenter. Ils soutinrent la torture avec tant de courage, que le commissaire, désespérant de les fléchir, ordonna de les mettre à mort. Les licteurs les percèrent d'abord d'une lance et leur tranchèrent ensuite la tête.

Les corps des saints martyrs furent d'abord ensevelis auprès du lieu où ils avaient subi leur supplice, lieu situé, selon la tradition, entre les Chartreux et l'église qui porte leur nom. Ils furent placés plus tard dans un tombeau que leur éleva la piété des fidèles. Ce tombeau ayant été détruit vers 1793, on y a planté deux croix en 1816 et placé une inscription commémorative du martyre des deux frères. Dès la fin du Ve siècle, on érigea sur ce même tombeau une belle église, qui fut d'abord possédée par les moines de Bourg-Dieu, en Berry; ils la cédèrent ou la rendirent ensuite aux chanoines de Nantes, et elle devint une église paroissiale de cette ville. En partie détruite pendant la Révolution, cette église a été reconstruite en 1805 aux frais des habitants et de Mlles de Trévalec, dont la pieuse munificence a particulièrement contribué à la faire rendre au culte divin. — Une autre église, également détruite pendant la Révolution, avait été fondée, en 1325, par le duc Jean III, sous l'invocation de saints Donatien et Rogatien. Les reliques des deux martyrs, consistant en quelques ossements renfer-

(1) Ingomar cité par Le Baud, *Hist. de Bret.* pp. 82 et 87.

més dans deux belles châsses d'argent, sont conservées dans l'église paroissiale de Nantes qui leur est dédiée. P. L...t.

DONATIEN de Saint-Nicolas, carme, dont le nom de famille était **BASTARD**, — fit profession, à Rennes, en 1634. Il fut particulièrement chargé de l'instruction des novices de son ordre, et mourut le 26 juillet 1683, à Fontainebleau, laissant les ouvrages suivants : I. *Vita R. P. Dominici de S.-Alberto*. Parisiis, 1650, in-12; II. *La vie du vénérable frère Jean de Saint-Samson, aveugle dès le berceau., religieux carme de la réforme de Rennes*. Paris, Denys Thierry, 1651, in-4°; traduite en latin par le P. Mathurin de Sainte-Anne, autre carme breton. Lyon, 1654, in-4°. Le P. Donatien a été, en outre, l'éditeur des *Œuvres spirituelles du P. de Saint-Samson*. Rennes, Coupard, 1659, 2 vol. in-f°. P. L...t.

DONGES. — Il y a eu des seigneurs de Donges depuis la fin du xe siècle jusque dans la première moitié du xiiie. C'était une vicomté qui a subsisté féodalement jusqu'en 1789, et qui s'étendait sur les paroisses de Donges, Montoir, Crossac, Prinquiau, La Chapelle-Launay, Savenay, Lavau, Boüé, Cordemais, Maleville, avec quelques extensions dans celles de Pont-Chasteau et de Missillac. On ignore absolument les commencements de cette grande seigneurie, enclavée dans le comté de Nantes, et qui en relevait. Les chartes recueillies par les Bénédictins bretons nous font connaître six vicomtes de Donges, dont nous allons successivement parler.

I. **Rodald.** — Une charte du Cartulaire de Marmoustier, donnée par extrait dans les *Preuves* de D. Morice, I. 399, nous apprend qu'avant 1050, Rodald, le vicomte, avec sa sœur Manzeri, avait donné à Lambert une pièce de terre *(terram)* nommée Servereth, située dans l'île d'Her, en la paroisse de Donges, que Arscuit, vassal *(miles)* de Rodald, et fils de Richard, tua Lambert, et que le vicomte Rodald redonna la terre de Servereth à cet Arscuit qui, pour l'avoir, n'avait pas, apparemment, trouvé de meilleur expédient que de tuer le premier donataire; qu'enfin, après la mort de Rodald, Friold, son fils et successeur, racheta cette terre de Arscuit, et la rendit à Fulcon, fils de Lambert, duquel Fulcon, de son fils et de sa femme, le vicomte Friold la racheta encore pour la donner à Saint-Martin, c'est-à-dire aux moines de l'abbaye de Marmoustier, en sorte que toute cette île d'Her appartint dès lors à cette abbaye (1).

Cet extrait apprend encore que Friold avait deux frères : Arscuit, qui n'était pas probablement le même que l'Arscuit, fils de Richard, ci-dessus nommé, et Mathias, lesquels consentirent à cette donation, en présence de Daniel du Pont, seigneur de Pont-Chasteau, et, par une dernière disposition, le vicomte Friold accorda aux moines de Marmoustier le pacagè, dans le marais, de douze bœufs, des chevaux et des porcs de leurs hommes de l'île d'Her, et cela à perpétuité.

Il est difficile de savoir si ce Rodald, père de Friold, est le même qu'un Ruald qui, du temps de Mathias, comte de Nantes, et sous l'épiscopat d'Airard, c'est-à-dire vers 1050, fonda le prieuré de Sainte-Marie-du-Pélerin, qu'il donna aux moines de Marmoustier (D. Morice, *Pr.* I, 383); ou qu'un Rodald le vicomte qui, de 1040 à 1050, fut témoin de l'acte par lequel Mathias, comte de Nantes, donne le monastère de Saint-Cyr de cette ville à l'abbaye de Ronceray, d'Angers (D. Morice, *Pr.* I; 382); ou encore qu'un Rodald du Pélerin, très-noble chevalier, *nobilissimus miles*, qui donne aux moines de Redon la quatrième partie de l'île d'Her, par un acte passé à Savenay *(Saviniacum)*, en 1060. (D. Morice, *Pr.* I, 410.) Il règne une grande confusion dans toutes ces chartes dont la date précise manque, et dans le classement chronologique desquelles il a été impossible à nos savants Bénédictins d'apporter toute l'exactitude désirable. Voilà bien, dans le pays nantais, au commencement du xie siècle, un seigneur, un vicomte de Donges; mais quel est-il, d'où est-il venu, à quelle époque ses ancêtres y ont-ils fondé un établissement. C'est ce que nous ignorons de la manière la plus complète. Le nom de Rotald, de Ruald, et quelques autres que nous retrouverons bientôt, n'ont aucune analogie avec les noms purement bretons que nous rencontrons en grand nombre dans le Cartulaire de Redon; il est au contraire fort aisé d'y reconnaître une origine teutonique, et cette origine pourrait nous porter à penser que les seigneurs de Donges, comme la majeure partie de ceux que nous retrouvons à la même époque établis sur les bords de la Loire, sont les descendants de ces chefs normands qui, dès le ve siècle, suivant Grégoire de Tours, occupaient les îles du fleuve, et qui, au commencement du xe siècle, restèrent les maîtres absolus du pays, pendant plus de trente ans, jusqu'à ce que Alain-Barbe-Torte vînt délivrer la cité nantaise. Ce ne serait pas outrer la conjecture que de croire que ce prince, après sa victoire, put traiter avec quelques-uns des principaux chefs, et re-

(1) L'île ou le prieuré d'Her fut cédée, en 1065, par les moines de Marmoustier, à ceux de Redon, qui l'ont possédée jusqu'à la sécularisation qui en fut faite en 1630. Cette cession eut lieu par transaction, sur un procès élevé entre les deux abbayes, qui se disputaient la possession de l'église de Bairé. L'acte tiré du Cartulaire de Marmoustier, et recueilli par D. Morice, *Pr.* I, 421, porte : *Terram quamdam obedientiæ Dongiensi pertinentem quæ insula Areæ dicitur.... concesserunt.*

cevoir sous sa suzeraineté ces fiers et sauvages guerriers du nord, que leur habitation sur les fertiles bords de la Loire avait pu amener à des idées de calme et de paix, si étrangères originairement à leur nature presque féroce. On pourrait appuyer ces considérations par un grand nombre de rapprochements topographiques. C'est un travail qui n'a point encore été fait, que je ferai peut-être, mais qui ne peut trouver ici sa place.

II. Friold. — Nous retrouvons le vicomte Friold, fils de Rotald, vers 1070, fondant le prieuré de N.-D. de Donges (D. Morice, *Pr.* I, 435), et donnant pour cela, près de son château de Donges, *juxtà castellum suum Dongium*, un lieu pour y bâtir une église, un couvent et un bourg. La charte de cette fondation, tirée de Marmoustier, est fort curieuse, à raison de tous les détails de localité qu'on y trouve.

Un autre acte de Marmoustier, passé sous l'épiscopat de Quiriac, qui gouverna l'église de Nantes de 1052 à 1076, nomme un Frédo le vicomte, qui gouvernait Donges, *cùm adhùc Predo, vice comes Dongiam regeret*. Il y a lieu de croire que ce Frédo n'est autre que Friold ou Fréold, qui était vicomte de Donges à cette même époque.

Friold avait deux fils, Roald et Gaufrid. Il fonda, conjointement avec eux, vers 1080, le prieuré de Saint-Nazaire au profit de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. Il est à regretter que D. Morice, *Pr.* I, 453, n'ait donné qu'un extrait de la charte de cette fondation, qui était insérée au Cartulaire de Saint-Aubin.

Deux extraits de celui de Marmoustier *(Ibid.*, 454) nomment aussi le vicomte Friold, ses deux fils Roald et Gausfred, Mathias, son frère, déjà mentionné ci-dessus. Ces actes, postérieurs à la fondation du prieuré de N.-D. de Donges, sont placés par D. Morice à la date approximative de l'an 1080.

Une autre charte de Marmoustier, que D. Morice, *Pr.* I, 477, a placée vers l'an 1090, rappelle le vicomte Frédor et son fils Rodald. On y apprend qu'il y avait à Donges un marché qui se tenait le mercredi. Cette charte est très-curieuse pour ce qui concerne au XI[e] siècle les paroisses de Saint-Viault, Pornic et autres localités de cette partie du pays de Retz.

III. Gaufrid ou Geoffroy. — Il paraît que le vicomte Friold et son fils aîné, Roald, étaient morts avant les dernières années du XI[e] siècle, car, vers l'an 1099, une charte du Cartulaire de Redon (D. Morice, *Pr.* I., 494) nous apprend que, en présence de Benoît, évêque de Nantes, Gauffrid ou Geoffroy, vicomte de Donges, fils puîné de Friold, approuva la donation faite à l'abbaye de Redon de l'église de Croachac (Crossac) par Redoret, prêtre et possesseur, maître ou seigneur *(dominus)* de cette église, qui se trouvait alors, comme elle l'a toujours été, sous le ressort de la vicomté de Donges. L'acte en fut dressé *in aulâ Vice-comitis de Dongiâ, coràm totâ curiâ.*

IV. Savaric. — On trouve dans l'acte de réconciliation de l'église de Redon par Hildebert, archevêque de Tours en 1127 (D. Morice, *Pr.* I, 557), Savari de Donges, *Savarius Dungensis*, parmi les grands seigneurs, *optimates*, qui accompagnaient à cette cérémonie Conan, comte de Bretagne, et sa mère Ermengarde. On retrouve ce Savaric, en 1138, parmi les témoins d'un acte de donation fait par le même comte Conan pour augmenter la fondation du prieuré de Sainte-Croix de Nantes, donné par lui précédemment aux moines de Marmoustier. (D. Morice, *Pr.* I, 577.) Il y est nommé *Savaricus, vicecomes Dungii castri.*

Il est probable que ce Savaric était fils de Gauffrid ; mais, dans les chartes, rien ne l'apprend. Une charte de Marmoustier, mal à propos placée par D. Morice *(Pr.* I, 427) avant l'année 1066, parle du même Savaric, d'une exhérédation qu'il aurait encourue de la part de Conan, comte de Bretagne, et de la destruction du château de Donges : *Tempore destructionis castelli Dongiæ, Savarico vice-comite, à Conano, Britannorum comite, exhæredato.* On ne sait pas les causes de cette grande disgrâce. On a cru que Savaric s'était rendu complice des désordres d'Olivier de Pont-Chasteau, que le Cartulaire de Redon qualifie de *vir miræ ferocitatis et multum effundens sanguinem*, ajoutant qu'Olivier avait été mis en prison à Nantes avec plusieurs autres barons, desquels était probablement notre Savaric, vicomte de Donges. Cette férocité sauvage, cette soif du sang, cette turbulence guerrière, ce mépris de tout autre droit que celui de la force, accusent bien chez ces fiers barons nantais l'origine normande que je leur attribue.

V. Roald. — De l'année 1138, où Savaric se trouvait à la cour du comte de Bretagne, il faut aller jusqu'à 1164 pour rencontrer un autre vicomte de Donges. C'est Roald, *Roaldus Dongiæ vice-comes*, qui accompagnait Eudon de Porhoët quand celui-ci fit de nouveaux dons au prieuré de Saint-Martin de Josselin, dépendant des moines de Marmoustier. (D. Morice, *Pr.* I, 654.) On peut croire que Roald était fils de Savaric ; mais, comme de la filiation précédente, nous n'en avons point trouvé la preuve.

VI. Rouaud. — Nous ne savons pas non plus si Roald a eu des enfants, et si un Rouaud, vicomte de Donges, *Rouaudus, vice-comes de Dongiis*, qui vivait en 1219, était son fils. Un acte, tiré des Mémoires de Molac (D. Morice, *Pr.* I, 841), contient l'accord de ce Rouaud avec Guillaume Angier, chevalier, *miles*, Hervé et Pierre Angier, et Grégoire Le Métayer *(villicus)*, ses vassaux rentiers. C'est probablement le même Rouaud qui, en 1225, figura au nombre des seigneurs bretons présents à l'acte de fondation de la ville de Saint-Aubin-du-Cormier, sous la

simple désignation de vicomte de Donges, *vicomes de Donge*. (D. Morice, *Pr*. I, 854.)

Voici, depuis les premières années du XIe siècle, une série de six vicomtes de Donges : Rodald, Friold, Gauffrid, Savaric, Roald et Rouaud. Après ce dernier, un intervalle de cinquante années s'écoule, et, en 1275, nous trouvons le titre de vicomte de Donges porté par Guillaume de Rochefort : d'où l'on peut conclure que la postérité masculine du vieux Rodald s'est éteinte vers le milieu du XIIIe siècle, et que la seigneurie de Donges aura été portée par une fille dans la maison de Rochefort, très-ancienne et d'une grande illustration, et qui tirait son nom de la petite ville ou plutôt du château de Rochefort, au diocèse de Vannes, dans la partie nommée en breton *Bro-Erech*, en français *pays d'Erech*.

La vicomté de Donges passa de la maison de Rochefort dans celle de Rieux, par le mariage de Jeanne de Rochefort avec Jean II, sire de Rieux, en 1374. Elle fut vendue vers la fin du XVIIe siècle, par Jean-Gustave de Rieux, marquis d'Assérac, à René de Lopriac, dont la petite-fille, Félicité de Lopriac, mariée à Louis-Joseph de Querhoent, de la branche cadette des seigneurs de Coet-an-Fo, la possédait encore en 1789. BIZ.

DORDELIN (ALAIN-JOSEPH, comte),—né à Lorient, le 13 mars 1764, n'avait que dix-sept ans, lorsqu'il embarqua comme volontaire, faisant fonctions de garde de la marine, sur le vaisseau de 64 le *Duras*, commandé par son père, et faisant partie de l'escadre aux ordres du bailli de Suffren. Dans l'Inde, il passa sur le vaisseau le *Sévère*, commandé par M. Christy de la Pallière. Il fit toute la glorieuse campagne de Suffren et prit part aux divers combats que ce chef d'escadre livra aux Anglais. Quoique grièvement blessé au combat de Trinquemalé, il ne quitta pourtant pas son poste de combat. Suffren, informé de sa belle conduite, félicita le capitaine Dordelin du courage de son fils, dans une lettre où il lui disait : « Je rends compte à » S. M. de la bravoure de votre fils et demande » qu'il soit fait enseigne de vaisseau. » Cette faveur lui fut accordée en 1783. En 1786, après deux nouvelles campagnes, il fut fait lieutenant de vaisseau, et, depuis cette année jusqu'à la fin de 1792, époque où il revint en France, il navigua constamment aux Antilles et dans l'Inde sur divers bâtiments.

Dordelin crut que l'honneur lui prescrivait de servir sa patrie. Il fut fait capitaine de vaisseau et nommé au commandement du vaisseau de 74 le *Tyrannicide*, faisant partie de l'armée commandée par le vice-amiral Villaret-Joyeuse. Le 9 prairial, sa position ne lui permit pas de prendre une part bien active au combat que soutint le *Terrible* contre presque toute l'armée anglaise ; mais, aux combats des 10 et 13 prairial, sa conduite lui valut des signaux de l'amiral qui, dans son rapport au ministre, s'exprime ainsi : « Les Anglais trouvèrent une résis» tance qui doit immortaliser Dordelin et La» mesle » (ce dernier commandait l'*Indomptable*.) Cet éloge fut confirmé par Jean-Bon Saint-André : « Si dans l'armée, dit le rapport » de ce représentant, il y avait eu vingt capi» taines de vaisseau aussi instruits et aussi bra» ves que Dordelin et Sebire (capitaine de pavil» lon du vaisseau à trois ponts la *Montagne*, » depuis l'*Océan*), pas un vaisseau anglais n'eût » échappé. Le courage n'a manqué à personne, » mais beaucoup manquaient de science navale, » dans un combat d'armée où la tactique doit » l'emporter. » Après cette funeste bataille, il fit plusieurs croisières qui lui fournirent plus d'une occasion d'avoir avec les Anglais des engagements honorables et de faire un tort immense à leur commerce.

Dordelin qui, en 1795, commandait encore le *Tyrannicide*, dans l'escadre du vice-amiral Martin, avec laquelle il sortit de Toulon, le 5 juin, fut fait chef de division, l'année suivante, et chargé, en cette qualité, de plusieurs commandements qui lui valurent, de la part des ministres, des témoignages réitérés de satisfaction.

Promu contre-amiral en 1799, il fut nommé au commandement du vaisseau de 80 canons l'*Indomptable*, et de l'avant-garde de l'armée aux ordres de l'amiral Bruix. Après la mémorable campagne de cet amiral, il commanda en rade de Brest sous l'amiral Truguet.

Lorsqu'en 1801, le dénuement du port de Brest, et la difficulté d'y faire arriver des convois déterminèrent le premier Consul à y envoyer une partie des vaisseaux de Rochefort, le contre-amiral Dordelin reçut, au mois de février, l'ordre de s'y rendre avec six vaisseaux; mais il ne put accomplir cet ordre, tant les forces de la croisière ennemie étaient supérieures.

En 1808, il fut nommé préfet maritime du 7e arrondissement dont le chef-lieu était la Spezzia, en Italie; en 1810, il quitta cette préfecture pour venir prendre celle de Brest.

Au mois d'août 1811, l'Empereur lui conféra le commandement de toute la flotille et des côtes orientales et occidentales de l'Escaut. Le ministre Décrès lui écrivait à cette occasion : « S. M., connaissant ton zèle et ton activité, te » confie ce poste important d'où dépend le succès » de ses projets. Il sait que les Anglais mena» cent Flessingue et l'Escaut.... Il ne peut » mieux placer sa confiance. »

Dordelin resta à ce poste jusqu'en 1814. Pendant les Cent-Jours, le ministre Décrès l'appela à Paris. Son obéissance à cet ordre lui valut, peu après, sa mise en retraite, à l'âge de cinquante ans, lorsqu'il pouvait encore rendre de grands services à son pays. Le seul regret qu'il ait jamais exprimé de la perte prématurée de

son état, ce fut de n'avoir pu continuer à se dévouer au service de son pays pendant les plus belles années de sa vie. Aimant son état avec passion, s'occupant peu de politique, il tenait pour principe que le militaire doit exécuter les ordres du gouvernement établi. Aussi instruit que brave, il était très-modeste. Généreux jusqu'à la prodigalité, il n'a laissé, après trente années de commandement, qu'une fortune inférieure à celle dont il avait hérité de son père. Il savait, par ses qualités personnelles, se faire respecter, aimer et obéir. Le contre-amiral Dordelin était chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion-d'Honneur. Il est mort à Lorient, le 22 novembre 1836. P. L...t.

DOREMET (Jacques). *Voyez* **LEGGUES** (Esther).

DORION (Claude-Auguste-Nicolas), — né le 14 février 1768, à Basse-Goulaine, paroisse voisine de Nantes, commença ses études dans sa province, et vint, fort jeune, les terminer à Paris. Il obtint ensuite un emploi dans les bureaux du ministère des affaires étrangères. Doué d'heureuses dispositions pour la poésie, il les cultiva par la lecture assidue des poètes de l'antiquité, et s'exerça long-temps à reproduire leurs formes et leurs images dans des traductions qu'il eut le bon esprit de ne considérer que comme des essais. La Révolution ne le compta point au nombre de ses partisans. Vivement touché des malheurs de la famille royale, il eut, en 1797, le courage d'exprimer ses sentiments dans une héroïde intitulée : *Marie-Thérèse à François, empereur d'Allemagne*, et fit imprimer cette pièce au moment même où le coup d'état du 18 fructidor venait d'anéantir les espérances des royalistes. Toutefois, l'auteur ne fut point inquiété, grâce sans doute aux amis qu'il avait dans divers ministères. Il lut, en 1800, au comité du Théâtre-Français, *Héromède, reine de Ségeste*, tragédie. Cette pièce fut refusée par les comédiens; et Dorion, s'il ne renonça pas au genre dramatique, ne s'exposa plus du moins à un pareil affront. Il se rejeta sur la poésie épique, dont il tenta de ranimer le goût parmi nous. Son premier effort dans ce but produisit la *Bataille d'Hastings*, qui obtint au concours des prix décennaux la mention suivante :

« Une seule bataille fait le sujet de ce poème; » mais cette bataille a décidé du sort d'une nation : aussi le sujet a de la grandeur; mais il » était peu susceptible de l'intérêt et de la variété qu'exige un long poème. Les incidents » épisodiques que l'auteur y a introduits n'ont » pu suppléer à l'aridité du fond; il n'a pu » créer une machine vraiment épique.

» Voltaire a dit que l'épopée ne pouvait se passer de merveilleux, et la *Henriade* elle-même » en est la preuve. C'est là l'écueil où sont venus » échouer tous les écrivains qui depuis ont essayé » de faire des poèmes épiques. Voltaire avait » peut-être trouvé le seul genre de merveilleux » qui pût s'accorder avec nos mœurs et nos opinions; et il en a fait, en quelques occasions, » un usage très-heureux, quoique d'un effet » bien faible, comparé à celui qui résultait de » la mythologie ancienne pour les Grecs et les » Romains; comparé même à l'effet que pouvaient produire la féerie et la magie dans les » poèmes de l'Ariote et du Tasse, parce qu'alors » ces fables trouvaient encore dans la croyance » populaire cette sorte de vraisemblance, suffisante pour en autoriser l'emploi lorsque le » charme de la poésie s'y joint pour en déguiser l'absurdité.

» M. Dorion semble avoir voulu prouver, contre l'auteur de l'*Art poétique*, qu'on pouvait » faire agir ***Dieu, ses saints et ses prophètes***,

• Comme ces dieux éclos du cerveau des poètes.

» Si cela est possible, ce n'est pas du moins » comme l'auteur s'y est pris. Son merveilleux » manque de dignité et d'effet poétique; il blesse » à la fois la raison et les idées religieuses; il » nous présente un ange protecteur d'Albion, » qui se ligue avec les démons pour combattre » Saint-Michel, l'ange protecteur des Normands, » et qui, succombant à la fin, devient démon » lui-même. Voltaire avait fait combattre aussi » Saint-Georges et Saint-Denis, mais ce n'était » pas dans un poème héroïque.

» Il y a dans cet ouvrage plusieurs imitations » des poèmes anciens, et quelques-unes sont » heureuses. L'auteur prête à plusieurs de ses » personnages des discours qui ont de la noblesse » et de l'énergie; mais ce qui manque essentiellement dans cet ouvrage, c'est la couleur » épique, c'est la poésie de style; c'est surtout » cette variété dans la coupe des vers, si nécessaire pour corriger l'espèce de monotonie qui » résulte d'une longue suite de vers alexandrins. Ce n'est pas que M. Dorion ne se permette souvent de briser son vers d'une manière inusitée, mais rarement d'une manière » heureuse et qui satisfasse l'oreille.

» Ce poème offre de l'élévation dans les idées, » un esprit sage et éclairé, et, en plusieurs endroits, un talent pour la poésie qui semble » n'avoir besoin que d'être plus exercé; mais » ce mérite est déparé par des défauts trop graves et trop nombreux de composition et de » style. »

Il n'est pas surprenant que les graves imperfections reprochées à la *Bataille d'Hastings* aient fait tomber ce poème dans l'oubli. *Palmyre conquise*, nouvelle épopée de Dorion, qui offrait les mêmes beautés, mais malheureusement aussi les mêmes défauts que sa devancière, a eu un sort semblable. Après avoir eu plus de succès dans le genre lyrique, succès attesté par des cantates dont plusieurs ont servi de programme aux compositions musicales des élèves de la classe

des Beaux-Arts de l'Institut, Dorion aborda un nouveau genre, celui de l'Idylle. Quelques-uns de ses essais en ce genre renferment d'agréables descriptions des principaux sites de la Suisse et des Pyrénées, qu'il avait eu l'occasion de visiter plusieurs fois. Il se mit sur les rangs pour une place à l'Académie française, en 1817, après la mort de Choiseul-Gouffier, et, en 1821, après celle de Fontanes; mais il échoua dans cette double candidature. Lors de l'insurrection grecque, il se déclara pour la cause des Hellènes, et la défendit avec chaleur dans des opuscules en vers et en prose, qui sont ses derniers ouvrages. Il est mort à Paris, le 29 mai 1829. Ami sûr et dévoué, ferme dans ses convictions jusqu'à l'abnégation de ses intérêts, mais n'oubliant jamais, dans la discussion, les égards que l'on doit à un adversaire, Dorion était un homme de bonne compagnie dans toute l'acception du mot : aussi était-il accueilli, recherché même dans les premiers salons de Paris, et comptait-il parmi ses amis : Châteaubriand, MM. de Pastoret, de Vaublanc, de Noailles, etc.

On a de lui : I. *Chant de Sulmula, imitation d'Ossian*. Paris, 1801, in-8°, et dans le recueil de ses *Poésies lyriques*. II. *La bataille d'Hastings, ou l'Angleterre conquise, poème en* XII *chants, avec une introduction historique et des notes*. Paris, 1809, in-8°. — Seconde édition, suivie du *Méfiant*, comédie en cinq actes et en vers. Paris, F. Didot, 1822, 2 vol. in-8°. Lorsque Dorion fit paraître la première édition de ce poème, ne voulant pas qu'on crût que le choix de son sujet lui avait été inspiré par le projet encore récent alors d'une descente en Angleterre, il avertit que son poème était presque achevé avant que l'on eût songé à cette expédition. III. *Palmyre conquise, poème en* XII *chants, avec une introduction historique et des notes*. Paris, 1815, in-8°. — Seconde édition, corrigée, suivie du *Mage, poème*. Paris, Delaunay, 1825, in-8°. Cette prétendue seconde édition n'est autre que la première rhabillée de nouveaux titres, et contenant une vingtaine de cartons faciles à reconnaître à la blancheur du papier. L'auteur a reproduit, dans les notes du douzième chant, son héroïde de *Marie-Thérèse*, telle qu'il l'avait composée, en retranchant une trentaine de vers qui ne pouvaient plus alors trouver d'application. IV. *Ode sur le mariage du duc de Berry*. Paris, 1816, in-8°, et *Moniteur* du 23 juin 1816. V. *Ode sur les montagnes, cantate d'Amphion*. Paris, 1816, in-8°. VI. *Considérations sur l'état politique et commercial des puissances européennes, depuis la Révolution jusqu'au congrès d'Aix-la-Chapelle*. Paris, Dentu, 1818, in-8°. VII. *Perkins Warbec, faux duc d'York, roman historique*. Paris, 1819, 3 vol. in-12. VIII. *Ode sur la naissance du duc de Bordeaux* (*Moniteur* du 23 octobre 1820). IX. *Ode sur la guerre d'Espagne* (*Moniteur* du 17 octobre 1823). X. *Poésies lyriques et bucoliques, précédées d'un Essai sur la poésie et sur l'Éloquence, et suivies d'Héromède, reine de Ségeste, tragédie en cinq actes*. — Seconde édition. Paris, F. Didot, 1825, in-8°. C'est encore une première édition, publiée en 1821, et seulement rajeunie. L'auteur a intercalé, dans les exemplaires qui portent *seconde édition*, une *Ode sur le sacre de Charles X*. XI. *Discours d'un envoyé de la Grèce au premier congrès qui jugera convenable de l'admettre*. Paris, F. Didot, 1826, in-8°. XII. *Les Ottomans et les Grecs*, poème lyrique. Paris, F. Didot, 1826, in-8°. — Dorion avait en outre laissé à sa mort des manuscrits restés en la possession du fameux notaire Lehon, qu'il avait eu la malheureuse idée d'instituer son exécuteur testamentaire. Il est à craindre qu'ils ne soient perdus. La notice que M. Weiss a consacrée à Dorion (*Biog. univ.*, t. LXII, p. 548-549), est d'une précision si substantielle, que nous n'avons eu qu'à la reproduire presque textuellement.

P. L...t.

DOROTHÉE DE SAINT-RENÉ, carme, né à Rennes, où il fit profession le 1er mai 1635, mourut à Paris, au couvent du Très-Saint-Sacrement, le 18 février 1703, à l'âge de 83 ans. On lui doit : I. *Commentaire théologique, historique et moral sur le Livre des rois et sur l'Apocalypse, où l'on découvre les grandeurs des saints prophètes Élie et Elisée*. Paris, Jean Julien, 1655, in-f°. II. *Délices de la vie spirituelle, ou Exposition de* 106 *psaumes avec plusieurs digressions*. Paris, 1679. P. L...t.

DORVAL (Marie-Amélie-Thomase), née **DELAUNAY**, — la Champmeslé du théâtre contemporain, naquit à Lorient, le 6 janvier 1798. Son père était un ex-volontaire vendéen de mérite, que la pacification de l'Ouest laissa sans ressources, et qui se fit acteur pour vivre. Le vaillant royaliste ne fut qu'un médiocre artiste, et se dégoûta de bonne heure de cette vie précaire pour passer aux États-Unis, laissant en Europe sa femme, sœur du comique Bourdais, et comédienne distinguée de province, et sa fille Marie, que la mère destinait à la carrière dramatique. L'enfant n'était encore connue que sous le nom maternel, ce qui a fait croire à tort à plusieurs personnes qu'elle était le fruit d'une liaison irrégulière. Elle débuta à Lille, dans les rôles enfantins, et les continua sur les divers théâtres où la promena cette nomade existence. Plus tard, elle joua les amoureuses et les Dugazon avec beaucoup d'intelligence et de succès. Vive, gaie, gracieuse et gentille, en dépit d'un précoce embonpoint, qui lui faisait donner alors le nom familier et expressif de *boulotte*, elle était loin de faire prévoir en elle la future patrone de l'école dramatique moderne.

A quinze ans elle épousa un acteur comique sans talent, nommé Allan. — Le nom de Dorval n'était qu'un nom de guerre, auquel la jeune femme sacrifia plus tard son premier et véritable nom, quand le départ de son mari pour la Russie l'eut laissée libre de ses actions. — Elle perdit peu après sa mère à Strasbourg, où elle commençait à jouer le drame avec un bonheur croissant; puis, ayant obtenu un engagement à la Porte-Saint-Martin, elle vint se fixer dans la capitale.

Elle débuta dans les *Frères à l'Epreuve*, et fut assez vivement remarquée; puis elle continua par d'assez pauvres mélodrames, aujourd'hui très-oubliés : *Malek-Adhel*, la *Cabane de Montagnac*, les *Pandours*, la *Maréchale de Villars*, etc. Son premier coup d'éclat fut la création du rôle simple et touchant de Charlotte, dans *Werther;* le succès qu'elle obtint lui fit prendre sa vocation plus sérieusement que jamais, et elle songea candidement à en passer par les doctes leçons du Conservatoire. Elle joua devant ce tranchant aréopage, *Hermione* et *Phèdre*, ces deux triomphes postérieurs de M[lle] Rachel : ajoutons que la jeune actrice voulait entrer au Théâtre-Français. Peut-être trop dominée par les habitudes pernicieuses de la Porte-Saint-Martin, se laissa-t-elle aller à gâter, par des exagérations de mauvais goût, la belle simplicité de ces rôles, de celui d'*Hermione* surtout, plein de nuances délicates, peu comprises au boulevard; mais, d'un autre côté, les juges n'abusèrent-ils pas de leurs privilèges de critiques, en affirmant tout net que M[me] Dorval ne réussirait jamais dans le genre tragique? Ils lui conseillèrent la comédie, les soubrettes!

Elle n'en fit rien, et bien lui en prit. Elle retourna à sa Porte-Saint-Martin, et obtint un triomphe éclatant dans le rôle d'Elisabeth du *Château de Kenilworth*. Mieux que tous les traducteurs du monde, elle donnait à Walter-Scott droit de bourgeoisie dans ce grand pays de France, qui a si loyalement accueilli son génie, et qu'il eût dû remercier autrement que par deux livres honteux (1).

Puis vinrent successivement les *Deux Forçats* (rôle de Thérèse); — la *Fille du Musicien* (Louise), de Schiller (2), l'une des plus belles choses qu'ait produites l'Allemagne moderne, et la plus belle à nos yeux; — les *Deux Sergents;* — *Amy Robsart*, la plus touchante création de Walter-Scott; — la *Fiancée de Lammermoor* (Lucy); — l'*Ecole du Scandale* (lady Thisle); — le *Monstre;* — *Faust* (Marguerite); — *Charlotte Corday;* — *Trente ans, ou la vie d'un Joueur* (Amélie); — *Marino Faliero* (Éléna), de Casimir Delavigne. Ces deux derniers rôles grandirent puissamment sa réputation. La fameuse scène de la tache de sang, dans le premier, la scène finale du second étaient d'un effet indicible. M[lle] Georges n'avait jamais été plus terrible, Adrienne Lecouvreur plus touchante.

(1) *Histoire de Napoléon;* — *Lettres de Paul*, livres, du reste, à peu près inconnus en France.

(2) Le titre allemand est l'*Intrigue et l'Amour*.

En 1830, le théâtre Saint-Martin passa par une crise fort épineuse. Quelques-uns de ses premiers talents durent aller chercher fortune et public ailleurs. Frédéric Lemaître prit la direction de l'Ambigu, et M[me] Dorval passa aux pénates dramatiques de son ancien camarade de succès. Son coup de maître, durant les six mois qu'elle y passa, ce fut la création du rôle émouvant de la comtesse dans les *Serfs polonais*, de Lemercier. Pendant ce temps, la Porte-Saint-Martin se relevait, et les oiseaux fugitifs reprenaient tout doucement le chemin de la volière. M[me] Dorval fit monter aux nues le mélodrame passable des *Victimes cloîtrées*, puis le doux et triste rôle de Marie, dans *Beaumarchais à Madrid*. Les rôles où la passion coulait à pleins flots lui convenaient davantage; aussi, dans l'*Incendiaire*, son succès fut-il si brillant que M[me] Malibran vint dans sa loge et l'embrassa avec la plus charmante effusion.

Vint ensuite *Antony*, ce premier succès du jeune Alexandre Dumas, qui tomba sur la scène française avec un fracas scandaleux. Sa victoire fut complète : d'abord, parce que les deux premiers rôles eurent pour interprètes Bocage et M[me] Dorval; puis, parce que tous ces sophismes, vides et gonflés d'air vicié, s'adressaient à un public d'*élite*, auquel les chefs-d'œuvre ne suffisaient plus, et qui venaient demander au théâtre la logique et la glorification du vice. Ce dut être en sortant de la première représentation de ce chef-d'œuvre du drame hurleur, dont un acte se clot par l'adultère et un autre par l'assassinat, que Barbier écrivit ces vers :

> Vous verrez sous les yeux du père de famille
> De lubriques tableaux enseignés à sa fille.....
> Comment sur un sopha, contre toute pudeur.....

Du reste, l'ignominie de ce succès n'enleva rien au mérite de la puissante actrice qui créa le rôle de M[me] d'Hervey. L'enthousiasme fut si grand qu'une pluie de bouquets tomba des loges et vint couvrir la scène. Cet usage italien était encore inconnu en France, et cet honneur spontané fut très-remarqué dans le temps. — Le Théâtre-Français s'émut de cette réputation qui naissait sous un autre horizon que le sien, et M. Taylor, au nom de l'administration du théâtre officiel, vint offrir à M[me] Dorval « une part de sociétaire et cinq ans d'à-compte pour sa pension. » L'offre était séduisante; mais en ce moment la grande tragédienne étudiait le rôle de *Marion Delorme* dans le beau drame de Victor Hugo. Dévouée à l'art par dessus tout, elle refusa pour se consacrer à ce chef-d'œuvre. On n'a pas oublié ce succès éclatant, ce rôle com-

plexe, fin, railleur et gracieux dans les premières scènes, chaste et passionné dans les dernières. Toute la salle applaudissait la charmante et ironique naïveté de l'hémistiche « Serait-il hu» guenot? » et frémissait à ce terrible vers :

Voilà l'homme rouge qui passe!....

Un rôle plus difficile pour elle, parce qu'il était moins dans les conditions spéciales de son talent, c'était *Jeanne Vaubernier*, où elle obtint pourtant un succès éclatant; puis elle resta quelque temps sans rien créer : il s'était opéré dans le personnel de la direction du théâtre des changements qui lui souriaient peu; puis, car il faut tout dire, elle était alors engagée dans des relations peu dignes de sa réputation européenne, et auxquelles elle sacrifia les intérêts de sa gloire dramatique. Ce temps d'arrêt dura un an ou davantage, et elle le termina en rompant brusquement son engagement, et en commençant en France et en Belgique ces pérégrinations théâtrales qui furent pour elle une longue et brillante ovation.

Le Théâtre-Français lui fit alors de nouvelles avances. Les motifs qui l'avaient portée à rejeter les premières n'existant plus, elle y entra (1834), en créant quelques rôles hors ligne dans *Une Liaison*, de MM. Mazères et Empis; *Une Famille au temps de la Ligue*, par Casimir Delavigne; *Cosima*, de Georges Sand, succès douteux où l'on était loin de prévoir le futur auteur de François Le Champi; enfin *Chatterton*, d'Alfred de Vigny, et *Angelo*, de Victor Hugo.

Dans *Chatterton*, le succès du chaste et doux rôle de Kitty Bell, confié à Mme Dorval, fut un événement, et enleva celui de la pièce tout entière. Mlle Mars, qui trônait depuis si longues années sur le nouveau théâtre de la gloire de Mme Dorval, vit la sienne compromise par ce triomphe rival. Heureusement, c'était une délicate et grande âme, héroïque dans sa bonté, simple et sans fiel, une âme de colombe : elle n'en eut aucune jalousie. Après avoir créé le rôle de Catarina dans Angelo, où Mlle Mars créait celui de la Tisbé, Mme Dorval aborda ce dernier rôle, si fier et si passionné, qui lui convenait davantage, et que Mlle Mars lui céda.

Nous nous fatiguons vraiment à suivre la brillante artiste dans ses innombrables triomphes. Son dernier succès dans le drame fut le rôle si populaire et si pathétique de *Marie-Jeanne*, ce type déchirant de la femme du peuple.— Une réaction se préparait contre l'école romantique, dont Mme Dorval était depuis tant d'années la souveraine incontestée, la Velléda sans rivale. On sait le succès de *Lucrèce* (1843), par où commença la réaction. Ce succès, Mme Dorval le fit en grande partie. On cria fort injustement à la désertion, comme si ce talent si complexe et si vaste pouvait se parquer dans les étroites limites d'une école littéraire! Elle méprisa les clameurs, et continua par *Agnès de Méranie*, pauvreté tragique qu'elle empêcha presque seule de tomber

Depuis, Mme Dorval n'a créé que quelques rôles sans grande importance, dans *le Proscrit*, *le Syrien*, de Latour de Saint-Ybars, *la Main droite et la Main gauche*. Cette obscurité involontaire la fatiguait et la minait insensiblement. Le spleen s'y mêlait. Il y avait d'ailleurs des chagrins plus sérieux, et qui lui étaient d'autant plus sensibles qu'ils étaient en partie mérités. Durant sa luxurieuse existence, Mme Dorval avait fait peu d'épargnes pour l'avenir. Il est vrai qu'elle était envers les pauvres et les artistes nécessiteux d'une générosité qui allait jusqu'à la prodigalité; il est vrai encore que dans les nombreuses liaisons où elle avait compromis son nom, elle avait plus généralement consulté ses inclinations personnelles que les calculs d'un cupide intérêt; elle avait surtout plus donné que reçu; puis elle avait montré assez peu de fixité dans sa carrière dramatique, flottant d'un théâtre à l'autre, depuis les Français jusqu'à la Renaissance et au Théâtre historique, où elle avait fait une courte mais brillante apparition, et qu'elle avait dû quitter pour céder à des jalousies ou à des prétentions dont le secret n'a jamais transpiré;—et cependant elle était à peu près le seul soutien de sa famille, avec son gendre, M. Luguet, engagé au théâtre Montansier; de sorte que le jour vint où il fallut compter avec la misère. Mme Dorval frappa assez inutilement à la porte des théâtres qu'elle avait enrichis : aux Français, elle demandait 6,000 fr. par an, s'offrant à jouer tous les rôles de rebut, les duègnes, les doublures; mais on la trouva peut-être *trop vieille* (comme on l'avait fait précédemment, avant son succès inouï de *Marie-Jeanne)*; elle échoua. Les littérateurs les plus connus rédigèrent alors une pétition au ministère pour lui faire obtenir de la faveur ministérielle ce que lui refusait l'inintelligence de la Comédie française, et dans l'intervalle (mai 1849) elle partit pour Caen, où elle désirait donner quelques représentations, en écrivant à l'ami chargé de faire circuler la pétition : « Vous avez » mes intérêts les plus chers entre les mains, » puisque la réussite de ceci rendra ma petite » famille plus heureuse. Et puis, qui sait? nous » pouvons peut-être retrouver encore une belle » soirée..... ».

Inutile espoir! En arrivant à Caen, Mme Dorval tomba malade. M. Luguet en est informé. Dans son dévoûment filial, il s'empresse d'accourir à Caen, abandonnant sa position au théâtre Montansier. Pendant dix-huit jours, la grande artiste lutte contre la mort; puis, un mieux s'étant déclaré, elle se décide à revenir dans sa famille. En route, la voiture verse. Mme Dorval arrive mourante chez sa fille, et, le 21 mai 1849, elle expire entre ses bras.

Cette perte, cruelle pour l'art, et principalement pour l'école du progrès littéraire, fut vi-

vement sentie, malgré les préoccupations exclusives de la politique et les émotions de la lutte électorale qui venait de passionner Paris. Le journal de M. Victor Hugo reconnut énergiquement la dette que son illustre patron avait contractée envers la sublime tragédienne qui avait si brillamment traduit ses chefs-d'œuvre, en flétrissant, dans son premier Paris, « l'in» différence du pouvoir, et en disant toutes les » réflexions et toute l'indignation que soulève » un tel dédain de la pensée dans un temps où » les masses ne sont déjà que trop portées à ne » compter les jouissances morales pour rien, et » à se ruer brutalement vers la propriété maté» rielle. »

M. Luguet a consacré à sa belle-mère quelques lignes pieuses auxquelles, après les réserves faites dans le courant de cette notice, nous nous faisons un devoir d'adhérer : « Sa » vie, c'était l'intelligence, le génie, la charité, » la foi; sa vie, c'était le bonheur de tous ceux » qui l'ont connue. Ajoutez à cela qu'elle fut la » meilleure des filles, comme elle est morte la » meilleure et la plus regrettée des mères. »

G. L.

DOUAREN ou DUAREN (François), — né, en 1509, à Moncontour, était fils de Jean Douaren, qui occupait une charge de judicature. Le fils n'avait pas encore quinze ans, lorsqu'il remplaça son père dans son emploi. Après l'avoir exercé quelque temps, il s'en démit et vint à Paris, où l'on sait qu'il donnait, en 1536, des leçons sur les Pandectes. Parmi les nombreux auditeurs qui suivaient ses cours étaient les trois fils du savant Budé, son ami. En 1538, il alla à Bourges, pour y professer le droit, trois ans après qu'Alciat se fut retiré. En 1548, il revint à Paris, pour suivre le barreau, dont il regardait la pratique comme nécessaire pour former un jurisconsulte accompli, différant en cela de Cujas, qui rejetait avec mépris cette école; mais, en 1551, dégoûté des subtilités de la chicane, dont il fait une triste peinture dans sa lettre à Sébastien de l'Aubespine, insérée dans ses œuvres, il accepta l'offre que lui faisait la duchesse de Berri, sœur de Henri II, d'aller reprendre sa chaire à Bourges, où il eut pour collègues et pour rivaux son compatriote Eguiner Baron (*voy. ce nom*) et Baudouin. Pour l'y déterminer, cette princesse avait fait attacher à cet emploi un traitement considérable, supérieur à celui qu'aucun professeur, Alciat excepté, eût jamais obtenu dans cette université. La duchesse de Berri le fit en outre son maître des requêtes. Il mourut à Bourges, en 1559.

Douaren est le premier des jurisconsultes qui ait chassé des chaires de droit la barbarie des glossateurs, en leur substituant le développement des grands principes du droit romain réunis sous forme dogmatique ou de traité. Comme il souhaitait ne partager cette gloire avec personne, il vit d'un œil d'envie la réputation de son collègue Baron qui, lui aussi, voulait faire pénétrer la littérature dans l'enseignement du droit, et il composa alors son *Apologia contrà Eguinarium Baron*. Cette apologie fut publiée, en 1548, à son insu, a-t-il dit dans l'abrégé que lui-même en adressa, le 1er janvier 1549, à Baron, abrégé que Douaren appelle *Summa capita*, et qui n'embrasse que cinq pages reproduites dans l'édition de ses œuvres (Genève, 1608, in-f°.) Du reste, la mésintelligence entre Douaren et Baron ne fut que passagère; car, à la mort de ce dernier, Douaren se montra des plus ardents à perpétuer sa mémoire, en lui faisant élever, à ses propres frais, un monument dans lequel il voulut lui-même être inhumé.

Douaren fut également jaloux du mérite de Baudouin, et plus encore de celui de Cujas, successeur de ce dernier. Il eut avec eux des démêlés dont les suites auraient pu causer de grands désordres à Bourges, si Cujas n'avait quitté la partie pour aller occuper à Valence, en Dauphiné, une chaire de droit que les curateurs de l'Adémie de cette ville avaient offerte, en 1554, à Douaren lui-même. Quant à Baudouin, il quitta aussi Bourges, et faisant ouvertement profession de la religion protestante, à Strasbourg, il y publia contre Douaren, en 1556, un livre où, l'appelant *Nicomédite* et *prévaricateur*, il lui reproche de n'être papiste qu'en apparence, de combattre la religion de son cœur, et d'être le plagiaire de Calvin. Ces accusations, qui sont reproduites par Théodore de Bèze (*Œuvres*, t. II, p. 199), étaient dictées par un esprit de vengeance et auraient pu compromettre sérieusement Douaren, qui, déjà, s'était rendu suspect d'hérésie par la forme railleuse sous laquelle il avait exposé certains dogmes dans son *Traité des Bénéfices*, dont la publication l'avait fait comprendre dans l'ex-purgatoire de Rome, et avait déterminé la Sorbonne à exiger de lui une rétractation. Baudouin affirmait entre autres choses que ce qui se trouvait dans les ouvrages de Douaren, au sujet de la prêtrise, avait été pris de ceux de Calvin. Sollicité par Douaren, ce célèbre hérésiarque le défendit dans une lettre adressée à Baudouin (p. 368 des *Traités théologiques de Calvin*), où il dit que « sur les plaintes publiques du jurisconsulte breton, il a adouci cet homme, que son esprit, son éloquence et son érudition devaient si bien faire triompher dans cette lutte. La lettre de Calvin est très-curieuse, en ce qu'elle révèle l'intention de ménager Douaren pour mieux l'attirer à embrasser la réforme, pour laquelle il avait un secret penchant. En effet, sans vouloir affirmer avec Bayle que Douaren était protestant et qu'il n'eut jamais le courage de se séparer ostensiblement de la communion romaine, on a pensé qu'il l'eût fait, si les assertions de Baudouin avaient trouvé à Genève un accès moins nuisible à sa considération.

On a de Douaren les ouvrages suivants : I. *Pro libertate ecclesiæ gallicæ adversùs romanam aulam defensio parisiensis curiæ Ludovico XI, Gallorum regi quondàm oblata*. Parisiis, 1551, in-4°. C'est une traduction des remontrances que le Parlement de Paris présenta à Louis XI, en 1461, pour le maintien de la *Pragmatique Sanction*. Jean de Rely, l'un des orateurs les plus éloquents du XVe siècle, les avait composées avec une vigueur remarquable que Douaren a su reproduire dans sa traduction. Cette traduction a été réimprimée avec son traité de *Sacris ecclesiæ ministeriis, etc.*, et dans ses œuvres complètes. On les trouve aussi à la fin du *Traité de la Pragmatique Sanction de François Pinsson*. Paris, 1666, in-f°. II. *De sacris ecclesiæ ministeriis ac beneficiis libri VIII*. Parisiis, 1551, in-4°; *Ibid.*, 1557, 1585, in-8°; Jenæ, 1687. « Cet » ouvrage, dit d'Aguesseau (t. Ier, p. 469 et 717, » édition d'Yverdun, 1772), est si bien écrit et » en si beau latin, que la lecture en est non seu- » lement utile, mais agréable; c'est une espèce » d'abrégé de droit canonique dont la principale » utilité est de bien apprendre à parler latin » dans cette jurisprudence dont le style ordi- » naire est bien éloigné de la pureté de celui » des jurisconsultes romains et de plusieurs » interprètes modernes. » III. *Commentarius in libros XLV Pand., Tit. de Verborum obligationibus*. Lugduni, 1554, in-f°. IV. *Prælectiones in tit. ad leg. Falcid.* Parisiis, 1561, in-8°. V. *Tractatus de feudis*. Parisiis, 1558; Spiræ, 1595, in-8°. Ce traité des fiefs se trouve aussi dans ses *Œuvres complètes*, Lyon, 1559 et 1579. VI. Quatre dissertations dans la volumineuse collection des illustres jurisconsultes du droit impérial et pontifical, publiée à Venise, en 1584, par François Zilette (18 tomes en 25 vol. de traités et trois de tables in-f°), savoir : la 1re de *Ratione dicendi* (t. Ier de *Jure cognoscendi et interpretandi*); la seconde, *de Pactis* (t. V, vol. 6, de *Sententiis et re judicatâ*); la 3e de *Jure accrescendi* (t. VIII, *pars prima*, vol. 8, *De ultimis voluntatibus*); la 4e, de *Beneficiis* (t. XV, *pars prima*, vol. 30 de *Beneficiis*). VII. Des notes et des corrections au corps de droit intitulé : *Jus civile emendatum et perpetuis notis illustratum, auctore L. Russardo, auctoritate Franc. Douareni*. Lugduni, Rovillius, 1561, in-f°, Antuerpiæ, Plantin, 1567, 6 vol. in-8°. VIII. *Opera omnia, ab ipso nunc demùm recognita atque aucta cum indice verborum*. Parisiis, 1550, in-8°; Lugd. Gul. Rovillius, 1554, 1559, 1570, 1579, 1584, in-f°. — Francofurti, 1584, 1592, 1598, 1607, in-f°.—Aureliæ Allob., 1608, in-f°. — Lucæ, 1765-1772, 4 vol. in-f°. La plus estimée des éditions ci-dessus est celle de Lyon, 1579, 2 vol. in-f°. Nicolas Cisner, qui avait été disciple de Douaren, puis professeur en droit à Heidelberg, a joint à cette édition une lettre *De Jurisprudentiæ dignitate et Fr. Douareni operibus*, avec un traité de *Jurisconsultis præstantibus et interpretibus juris ejusque rectâ interpretandi ratione*, etc. L'édition de 1592 contient un traité fort curieux, mais trop court, de Douaren *sur les Plagiaires*. Zeidler a tiré des mélanges de Halle pour l'histoire littéraire de la jurisprudence, composés en allemand par le savant jurisconsulte Daniel Nettelbladt, une vie de Douaren qu'il a publiée sous ce titre : *Vita Douareni ex germ. Dan. Nettelbladt in linguam latinam translata, à Carol. Seb. Zeidlero*. Lucæ, 1768, in-8°.

De Thou (liv. 23, t. Ier, p. 790) nous a laissé de Douaren le portrait suivant : « Il était le plus » savant jurisconsulte de son temps après Al- » ciat, sous lequel il avait étudié à Bourges ; » instruit par ce grand homme, il joignit à la » connaissance du droit une littérature élégante » et une connaissance exacte de l'antiquité. » Cujas a reconnu qu'il devait beaucoup à » Douaren, parce que leur rivalité avait été cause » qu'il avait sérieusement embrassé l'étude du » droit. Les ouvrages de Douaren sont en grande » considération parmi les savants; Cujas lui- » même en faisait un très-grand cas. Mais il » leur est arrivé ce que Cujas craignait pour les » siens. Ce qu'il dictait à ses élèves, sans avoir » en vue de le livrer à l'impression, a été ajouté, » sans choix, après sa mort, aux ouvrages qu'il » avait publiés de son vivant. » P. L...t.

DOUBLET (Louis), — dominicain du couvent de Guingamp, né à Saint-Brieuc, vivait dans le XVIIe siècle. Il est auteur des ouvrages suivants : I. *Oraisons funèbres sur la mort du très-chrestien et invincible monarque Louis XIII, roi de France et de Navarre, prononcées, la première* (de 24 p.), *le 19 juin, la seconde* (de 13 p.), *le 20 juin* 1643, *à Saint-Brieuc*. Saint-Brieuc, 1643, in-4°. II. *Les glorieux titres du Rosaire, ou l'idée d'un parfait confrère, tirée sur la Vie de l'illust. et rév. François-Noel Deslandes, de l'ordre des Frères Prédicateurs, évesque et comte de Tréguier*. Saint-Brieuc, 1643, in-8° de 216 et 200 p. III. *Le Bon Pasteur nourrissant ses brebis dans le Saint-Sacrement*. Rennes, ve Yvon, 1659, in-8° de 352 p. Cet ouvrage renferme cinq sermons pour l'octave du Saint-Sacrement, et, à la fin, l'auteur promettait une suite sous ce titre : *Minute du Testament de N. S. J. C. dans le S. Sacrement;* il n'est pas à notre connaissance qu'elle ait été publiée. P. L...t.

DUAULT (François-Marie-Guillaume), — né à Saint-Malo, le 27 novembre 1757, fit au Collége des arts, à Caen, de très-bonnes études classiques qui lui inspirèrent le goût de la poésie. Il n'avait que dix-huit ans quand sa prédilection pour Ovide, Tibulle, Catulle et Properce lui inspirant le désir de marcher sur leurs traces, il adressa des vers à l'*Almanach des*

Muses dont il fut, à compter de ce moment, l'un des plus grands fournisseurs, ce qui faisait dire à Rivarol : L'*Almanach des Muses lui doit la vie.* — Emprisonné, en 1794, à la maison d'arrêt de Saint-Malo, et apprenant qu'il allait être transféré à Paris avec ses cinquante-quatre compagnons de captivité, pour y être exécuté, Duault, qui se trouvait dans cet état d'exaltation que les uns considèrent comme un désordre des facultés, les autres comme un courage surhumain, se procura un poignard et s'en frappa. Le geôlier, accouru à temps, le trouva sans connaissance et baigné dans son sang. Le fer ayant été arraché de sa plaie, il fut rappelé à la vie et rendu à la liberté après le 9 thermidor, ainsi que ses cinquante-quatre compagnons d'infortune, en route pour Paris. Son crime était d'avoir aimé la chasse.

Au mois de mars 1795, il rédigea sur des pièces authentiques et sur les témoignages des Malouins, un récit des crimes commis à Saint-Malo pendant la Terreur, récit qui fut adressé à la Convention nationale sous ce titre : *Précis du proconsulat exercé par Lecarpentier dans la commune de Port-Malo;* rédigé par F. M. G. Duault, le 1er germinal an III. Port-Malo, L.-H. Hovius fils, in-8° de 45 p.

Il fut ensuite attaché au ministère de la marine comme chef de bureau, puis à celui des relations extérieures. Nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, le 14 septembre 1826, il mourut à Paris, le 31 décembre 1833, après avoir perdu une aisance acquise à force d'ordre et d'économie pendant cinquante-cinq ans de travaux et de services publics.

Duault mérite d'occuper une place parmi les bons poètes élégiaques par la publication de ses *Poésies*, Paris, Debray, an XI, petit in-12 de 196 p. avec cette épigraphe : *Et in Arcadiâ ego.* Un nouveau titre, celui d'*Athénaïde ou les amours*, *les Saisons et autres poésies érotiques*, a été fait en 1807 pour la première édition du recueil de Duault, lequel a été réimprimé à Paris, chez F. Didot, en 1823, sous le titre primitif et dans le même format, avec six pages de musique.

Les sentiments vrais et naturels, l'expression élégante sans recherche, simple sans cesser d'être poétique, qu'on remarque dans ce recueil, ont fait de son auteur un digne auxiliaire de Parny et de Bertin. Comme ces poètes, Duault a su peindre le bonheur, les inquiétudes, les tourments, toutes les vicissitudes enfin de l'amour. Peu jaloux de courir après le néologisme ou l'affectation, il a parlé comme on parlait avant lui, sans sacrifier les règles du goût aux écarts de la pensée ni de la parole. S'il n'a pas toujours atteint ses modèles, du moins sa muse, modeste et décente, ne s'est-elle jamais travestie en bacchante vomissant des imprécations, offensant la pudeur ou les grâces. Ses regrets, ses plaintes, tous les sentiments qu'elle exprime, ont une teinte mélancolique qui sied bien à une âme agitée d'émotions douces.

Le recueil trop peu connu de Duault se divise en trois parties. Dans la première, *Athénaïde ou les amours*, partagée elle-même en trois livres, l'auteur, à l'exemple de Properce, présente une suite de tableaux se rattachant à une idée principale, l'histoire de deux amants. Aveux, jouissances, accès de jalousie, brouilleries, raccommodements, etc. ; tels sont ces tableaux, souvent traités avant lui, et dans lesquels pourtant il a su être original.

Duault, au lieu de s'assujettir à la régularité du mètre élégiaque des anciens, a généralement adopté l'alexandrin et le vers de huit syllabes, qu'il entremêle à volonté, dans le but, sans doute, d'éviter la monotonie que produit la constante uniformité de notre versification. Les diverses qualités qui lui sont propres se révèlent dans les morceaux intitulés le *Balcon*, *la Jalousie et le Raccommodement*, *l'Heureux présage*, etc. Celui qui a pour titre le *Village* prouve que rien ne s'allie mieux que les descriptions champêtres et les sentiments du cœur. Ecoutons le poète :

Que puis-je souhaiter dans ce modeste enclos,
Où je possède en paix l'objet de ma tendresse?
Ici, n'avons-nous pas l'amour, la liberté,
Des fleurs, des lits de mousse, un ruisseau sous l'ombrage
Des chênes pour l'hiver, des tilleuls pour l'été,
Un verger, des moissons, leurs travaux, la santé,
Tout ce qui passe enfin pour les trésors du sage?
Ah! tous ces jardins si pompeux
Qu'en ses vers enchanteurs a célébrés Delille,
Me rendraient-ils jamais plus content, plus heureux,
Me verraient-ils plus amoureux?
L'amour n'a-t-il pas tout, dès qu'il trouve un asyle!
Ce toit ne brille point au sommet d'un coteau.
Les débris dispersés d'un antique château,
De rochers caverneux les masses entassées,
N'égarent point ici l'essor de mes pensées :
De plus simples objets y contentent mon cœur.
D'un bois mystérieux la sauvage épaisseur,
Des buissons, des rosiers, un aspect solitaire,
De la possession le prestige ordinaire,
Font de cette retraite un séjour enchanté.
Là, fille du repos et de la liberté,
Fière autant que volage, un peu capricieuse,
Fuyant d'un cabinet l'enceinte soucieuse,
Et les in-folios et leurs secs amateurs,
L'Imagination me promet ses faveurs.
Là, plus souvent encor, l'aimable Rêverie,
D'espoir, de souvenirs, de chimères nourrie,
Le cou nonchalamment incliné sur son sein,
Les yeux fixes, marchant à pas lents, sans dessein,
Effeuillant un bouquet d'une main indolente,
Entretient dans mon cœur le songe qui l'enchante,
Me guide en m'égarant, et, par un long détour,
M'amène vers la grotte où m'appelait l'Amour.

Le sujet des *Saisons*, presque aussi épuisé que celui de l'amour, s'est pourtant rajeuni sous la plume de Duault. Il n'y a aucune des quatre pièces dont se compose ce petit poème, qui n'offre quelques traits échappés aux autres poètes qui se sont exercés sur le même sujet. Telle est, dans l'*hiver*, cette description des patineurs sur la glace :

N'hésitez plus, partez, rivaux ardents!
Mille témoins applaudissent d'avance,
Armez de fer vos pieds impatients:
Courez, volez sur ce miroir immense.
Que j'aime à voir leur sinueux essor,
De leurs profils l'élégance légère,
Et ce cristal qui sous leurs pas encor
En reproduit l'image passagère!
Mais vous fuyez, et l'œil vous suit en vain!
Tels au courant de l'onde encor fluide,
Joignant l'effort de leurs ailes de lin,
Mille vaisseaux partaient d'un vol rapide,
Et se perdaient dans l'horizon lointain.
Quoi! c'en est fait! de son voile grisâtre
Déjà la nuit enveloppe vos jeux!
Séparez-vous, troupe vaine et folâtre,
L'obscurité vous dérobe à nos yeux.

Indépendamment des pièces que nous avons citées, on trouve dans ce petit volume quelques fables, *les Statuts de la Société de Pomone, instituée au village de Paramé*, qui rappellent *les Statuts de l'Opéra*, jolie pièce de Barthe; *Mon Testament*, 9 *thermidor an II* (1794), écrit dans la maison d'arrêt de Saint-Malo; et les *Niveleurs*, satire énergique, publiée en 1796. Quoique Duault rappelle dans ces deux dernières pièces la persécution qu'il eut à souffrir pendant onze mois de captivité, il n'en parle cependant que pour exprimer sa haine contre l'horrible système d'assassinats organisé à cette époque, mais sans jamais rendre la Révolution responsable des crimes commis en son nom.

La *Biographie universelle* (Supplément, t. LXIII, p. 1), nous semble avoir été sévère à l'égard de Duault. « Quelquefois, dit-elle, il » parait pécher par la justesse des idées. Nous » en rapporterons un seul exemple dans les huit » vers suivants, intitulés *Sérénade :*

Tibulle trouvait doux de caresser Délie
Au bruit des aquilons fougueux,
Et d'entendre tomber la pluie
En se cachant dans son sein amoureux.
Mais un plaisir plus doux encore,
C'est d'être doucement réveillé dans tes bras,
Aux nocturnes accords de la harpe sonore
D'un rival dédaigné qui ne s'en doute pas.

« Un critique fit observer à l'auteur que ces » vers, quoique bien tournés, renfermaient une » pensée fausse. En effet, si l'amant dans les » bras de sa belle s'occupe de son rival, c'est » qu'il n'est guère amoureux. Le poète, qui » croyait avoir *vaincu* Tibulle, sentit la force » de l'objection; il garda le silence; mais poète, » du moins par la susceptibilité de son caractère, et digne sous ce rapport d'être classé » dans le *genus irritabile* d'Horace, il se brouilla » avec le critique et continua de faire des vers » médiocres. »

Si Duault se montra, dans cette circonstance, rebelle à la critique, c'est que, très-probablement, il la trouva exagérée, et qu'à ses yeux le bonheur que procure la possession de l'objet aimé se concilie parfaitement avec la satisfaction de se voir préféré à un rival, ces deux sentiments, loin de s'exclure, s'alliant parfaitement. Sur d'autres points, Duault eut le bon esprit de faire droit aux conseils qu'une saine et juste critique lui avait adressés lors de la première édition de son livre; il suffit, pour s'en convaincre, de comparer cette édition à celle de 1823, dont les corrections attestent sa docilité.

On doit encore à Duault une traduction du *Vicaire de Wackfield*, et une traduction de l'*Homme sensible*, d'Henri Mackensie, sous ce titre: *Le Bon Jeune homme*. Paris, F. Didot, 1818, in-18. Il a heureusement reproduit les deux auteurs anglais. P. L...t.

DU BOIS (Geffroy). — Ce nom se trouve écrit de différentes manières: du *Boues*, du *Boays*, du *Bouays*. Dans le poème sur la bataille des Trente (voy. *Beaumanoir)*, on lit ce vers:

« Messire Guiffray de Boues qui est de grant renom. »

Geffroy est choisi pour ce combat par Beaumanoir, parmi les chevaliers, et, quelque temps après l'affaire, en 1351, nous retrouvons le même Geffroy du Bois au nombre des quatre chevaliers de la *monstre* de Jean de Beaumanoir; et, dans les écuyers, plusieurs autres combattants du chêne de Mi-Voie, tels que Alain de Ker-an-Rays, Louis Gouyon, Fontenay, Tristan de Pestivien. Cette *monstre* est du 22 juin 1351. Dans une autre du 10 octobre de la même année, *Monsieur Gieffroy du Bois* est nommé le premier, avec les mêmes compagnons d'armes. Suivant le poème cité, Geffroy du Bois tua d'un coup de lance Bamborough, le commandant des Anglais, qu'Alain de Keranrays avait déjà atteint au visage. Ce fut aussi le même Geffroy qui cria à Beaumanoir, dévoré d'une soif ardente, ce mot si parfaitement rendu par le vieux poète:

« Beaumanoir, bois ton sang! la soif se passera. »

La mort de Bamborough n'abattit point le courage des Anglais. Croquart, Knolles, Caverley, Belifort, soutenaient vigoureusement le combat et donnaient grande inquiétude à Beaumanoir, qui avait perdu plusieurs des siens et était lui-même blessé. C'est encore Geffroy du Bois qui le rassure et l'encourage:

« Messire Guiffray de Bouez qui fut fort et ysnel,
» Noblement le conforte com' gentil damoisel. »

Il ajoute que Charruel, Guillaume de la Marche, Tinténiac, Robin Raguenel, Olivier Arel et Guy de Rochefort ont encore *lance, épée et coutel*, et qu'ils vont faire éprouver aux Anglais de nouvelles pertes. — Ce brave chevalier qui paraît avoir si bien tenu sa partie à la bataille des Trente, échappe à l'histoire après l'année 1351, et le défaut absolu d'autres renseignements que ceux que nous venons de consigner dans cet article, a fait naître une grande incertitude sur la question de savoir à laquelle des treize familles nobles portant encore le nom de Du Bois appartenait le Geffroy du XIVe siècle.

Un sceau de 1383, recueilli par les Bénédictins, et gravé à la fin du deuxième volume des *Preuves* de D. Morice, nº XIV, porte en légende : *Scel Alen dou Bois, et un écusson de gueules à trois épées ou coutelas en pal, la pointe en bas.* M. Crapelet, dans son édition du poème des Trente, a adopté ces armoiries, « parce que, dit-» il, les familles bretonnes de Du Bois, qui » existent encore, *n'ont pas remonté leurs preu-» ves à* 1400, lors de la réformation de la no-» blesse de cette province sous Louis XIV, ou » postérieurement. » Mais le savant éditeur n'a pas remarqué que ces armoiries sont précisément celles des Du Bois de la Ferronnière et de la Rongère, famille que M. Charles Hersart croit être en descendance directe de Geffroy Du Bois. Voy. *Monument à la gloire des Bret.*, note 5. Ce généalogiste distingué ajoute que cette descendance, quant aux mâles, s'est éteinte dans la Révolution. M. Du Bois de la Rongère a laissé Jeanne-Marie-Sainte, dame de Buron, et M. Du Bois de la Ferronnière; deux filles, Mesdames la marquise de la Bouexière et Larcher. Nous devons, toutefois, faire observer que l'opinion de M. Hersart n'est pas à l'abri de toute critique, et que d'autres familles Du Bois revendiquent l'honneur de descendre de Geffroy, entre autre les Du Bouays de Coüesbouc, portant : *de sable à la fasce d'argent bordée de gueules;* mais nous ne trouvons, ni pour les uns, ni pour les autres, de preuves parfaitement établies. BIZ....

DU BOISBERTHELOT (PAUL-ALEXANDRE, comte), — né en 1740, au château du Boisberthelot, sur la commune de Canihuel (Côtes-du-Nord), était issu d'une ancienne famille bretonne qui a fourni un combattant à la croisade sous saint Louis, en 1240, et un chevalier de Malte, à la bataille de Lépante. Entré à l'âge de treize ans dans la marine, il assista, bien jeune encore, au funeste combat livré par M. de Conflans à l'amiral Hawke, à l'embouchure de la Vilaine. Son frère aîné, Claude-Hyacinthe, à peine âgé de vingt-trois ans, et commandant une des frégates de l'escadre française, y trouva une mort glorieuse. Quant à Du Boisberthelot, il ne franchit pas le grade de lieutenant de vaisseau; il en était pourvu et était chevalier de saint Louis quand il quitta la marine en 1776. A la révolution, il se rendit avec son fils à l'armée des princes, et après le licenciement de cette armée, il fut chargé de diverses missions, tant par la noblesse bretonne auprès des princes que par ceux-ci auprès de leurs partisans. La plus importante fut celle qui prépara l'expédition de Quiberon. Les régiments à la solde de l'Angleterre furent, on le sait, placés sous les ordres de M. d'Hervily; les partisans devaient obéir à Puisaye et Du Boisberthelot. Cette dualité de commandement fut funeste à l'entreprise. Quand le plan en fut définitivement arrêté, Du Boisberthelot fut chargé d'avertir le comte de Silz de la détermination que venait de prendre le gouvernement anglais et de prévenir les divisions de la Haute-Bretagne et du Maine de se tenir prêtes à tomber sur les cantonnements républicains à la première nouvelle du débarquement. Du Boisberthelot et un autre officier qu'on lui avait adjoint quittèrent l'Angleterre le 6 mai 1795, débarquèrent dans les Côtes-du-Nord le 11, et pénétrèrent le 15 dans le Morbihan; huit jours après leurs instructions étaient parvenues dans tous les cantons de la Bretagne. Quand la défaite de Villaret-Joyeuse, par l'amiral Bridport eut laissé libre à la flotte expéditionnaire l'approche des côtes du Morbihan, Du Boisberthelot et Tinténiac, s'embarquant sur un chasse-marée, abordèrent les vaisseaux anglais dans la nuit du 26 au 27 juin et les prévinrent que tout était prêt pour le débarquement. Ils apportaient un état de répartition des troupes de la Convention et des batteries de la côte, affirmant que les royalistes étaient en mesure de jeter dans la mer celles qui seraient désignées. Retournés à terre, ces deux officiers se mirent, avec Cadoudal, Mercier, etc., à la tête des chouans, et favorisèrent le débarquement. Aussitôt qu'il eut été opéré, Puisaye conféra à Du Boisberthelot, avec le brevet de maréchal-de-camp, le commandement de la division d'avant-garde, composée d'environ 5,000 chouans à la tête desquels il eut ordre de marcher sur Auray. Il s'en était emparé depuis deux jours, et y attendait les renforts et les munitions qu'il avait demandés au quartier-général, que déjà on sentait l'influence du défaut de précision dans les instructions données par le ministère anglais aux chefs de l'expédition. D'Hervily, trop asservi aux règles de la tactique, ne voulut pas écouter les avis de Du Boisberthelot, de Tinténiac, et des autres chefs de chouans qui lui représentaient qu'il fallait profiter de l'effroi causé dans le parti républicain par le débarquement et la prise d'Auray, pour s'avancer dans le pays et généraliser l'insurrection, et qu'on se verrait bientôt à la tête de forces imposantes bien supérieurs à celles dont la République pouvait disposer en Bretagne. Ces raisons ne furent pas écoutées, et il fut décidé que l'armée ne se mettrait en marche qu'après avoir reçu de nouveaux renforts. Pendant ces délais, les républicains se rallièrent, et Hoche, comprenant que tout était sauvé, s'il parvenait à refouler l'expédition dans la presqu'île de Quiberon, accourut de Rennes, en toute diligence, à la tête de quelques bataillons d'élite. S'étant porté sur Auray, il aida le général Mermet à reprendre cette ville qu'il avait évacuée. Des décharges réitérées de mitraille ouvrirent aux républicains l'entrée de la ville, où ils se précipitèrent avec fureur. Les royalistes, combattant dans les rues, disputèrent le terrain pied à pied, mais ils furent écrasés par le feu de l'artillerie répu-

blicaine, à laquelle ils ne pouvaient répondre que par des coups de fusil. Du Boisberthelot, grièvement blessé, fut contraint de se faire transporter au quartier-général et de céder le commandement au colonel d'Alègre, qui se replia sur Loc-Maria-Ker. Après la déroute du 21 juillet, qui décida du sort de l'expédition, Du Boisberthelot, que sa blessure avait empêché de prendre part aux combats précédents, protégea avec Vauban la retraite et le rembarquement des débris de l'armée, et parvint à se sauver lui-même à bord de la frégate anglaise la *Pomone*, d'où il passa sur la *Galathée*, commandée par le capitaine Keath, son ami intime. Depuis son retour en Angleterre, il ne prit plus les armes, et rentré en France sous Bonaparte, il ne s'ocupa que d'agriculture jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Saint-Brieuc en 1812. Tout ce qui lui a été attribué depuis l'affaire de Quiberon ne peut donc s'appliquer qu'à son fils qui, après avoir échappé au massacre, continua à servir la cause royale sous les ordres de Georges Cadoudal, dont il était aide-de-camp, et qui, âgé de soixante-quatorze ans, est aujourd'hui l'un des plus anciens chevaliers de Saint-Louis de France, ayant été reçu à dix-neuf ans sur le champ de bataille de Quiberon. C'est à tort, nous l'avons déjà vu, que le comte Du Boisberthelot a été confondu, par suite d'une certaine similitude de nom et de situation, avec Julien Berthelot (*Biog. bret.*, t. Ier, p. 87), partisan royaliste, lequel exerça la profession d'épicier à Auray, après la première pacification, et mourut à Bicêtre en 1808. P. L...t.

DU BOIS DE LA MOTTE (Emmanuel-Auguste de Cahideuc, comte), — fils de Jean-François de Cahideuc, naquit à Rennes, en 1683. Sa mère était dame Gillonne-Charlotte de Langan de Boisfévrier. Entré dans la marine, en 1698, il fit ses premières armes sous Duguay-Trouin, qui ne tarda pas à reconnaître et à proclamer qu'il ferait un jour un excellent officier. Aussi n'eut-il garde de repousser l'offre que lui fit son jeune élève, de le suivre dans l'expédition qu'il commanda au mois d'octobre 1707. Du Bois de la Motte embarqua, comme cinquième lieutenant, sur le vaisseau de 66, l'*Achille*, capitaine le chevalier de Beauharnais. Dans le combat livré par Duguay-Trouin, à la hauteur du cap Lézard, l'*Achille*, qui avait abordé le *Royal-Oak*, allait s'en emparer lorsque le feu prit à bord du vaisseau français, et l'obligea à abandonner sa proie. Duguay-Trouin, satisfait des nouvelles preuves de courage que Du Bois de la Motte avait données en cette occasion, lui confia, en 1711, le commandement de la frégate de 46 canons, l'*Argonaute*, sur laquelle il prit part à toutes les opérations de l'expédition contre Rio-Janeiro. Lors du coup de vent du 21 décembre 1711, qui assaillit l'escadre française à son retour en France, elle courut les plus grands dangers. « Ma situation devint si pressante au milieu de la nuit, » dit Duguay-Trouin (*Mémoires, édit. in-4°, p.* 201), que je me trouvai dans le cas d'avoir » recours aux signaux d'incommodité, en tirant » des coups de canon et mettant des feux à mes » haubans. Mais tous les vaisseaux de mon » escadre étant pour le moins aussi maltraités » que le mien, ne purent me conserver, et je » me trouvai avec la seule frégate l'*Argonaute*, » montée par le chevalier Du Bois de la Motte, » qui, dans cette occasion, voulut bien s'expo- » ser à périr pour se tenir à portée de me don- » ner du secours. »

Les détails sur la vie maritime de Dubois de la Motte nous manquent depuis cette époque jusqu'à l'année 1744 où, après quarante-six ans de services, il commandait le vaisseau le *Mercure*, dans l'escadre de vingt vaisseaux, chargée, sous les ordres du comte de Roquefeuil (*voyez ce nom*), de croiser dans la Manche, de surveiller la flotte de l'amiral Norris, et de la combattre en cas de rencontre. Cette campagne, où il servait en sous-ordre, ne semble lui avoir fourni aucune occasion de montrer son courage. Fait prisonnier, en 1745, à la suite d'un combat dont nous ne pouvons préciser ni le lieu ni la date (1), il recouvra la liberté cinq mois après. Deux ans plus tard, il fut appelé à escorter, avec le vaisseau le *Magnanime* et la frégate l'*Etoile*, deux convois de bâtiments marchands destinés, l'un pour la Martinique, l'autre pour Saint-Domingue. Le 28 novembre 1747, après avoir fait entrer le premier dans le Fort-Royal, il fit voile sans s'arrêter, pour conduire l'autre à Saint-Domingue, en passant assez sous le vent de la Dominique, pour se mettre hors de la vue des vaisseaux anglais, au cas que quelques-uns y eussent établi leur croisière. Le lendemain (2), il fit rencontre de

(1) Les relations françaises du temps, assez incohérentes quand elles ne manquent pas absolument, fixent à l'année 1745 le combat du *Mercure*. Aucun ouvrage anglais ne parle, ni du combat, ni de la prise de ce vaisseau, pas même Beatson, qui, pourtant, s'étend beaucoup sur la guerre de 1744. On voit, toutefois, dans son ouvrage, qu'un vaisseau de 58, le *Mercure*, qui servait d'hôpital à l'escadre du duc d'Anville, fut pris dans le mois de novembre 1746, par celle de l'amiral Anson.

(2) Ici, il y a encore divergence entre les relations françaises et les relations anglaises. D'après les premières, Du Bois de la Motte aurait soutenu le combat du 29 novembre 1747, en se rendant à sa destination. Beatson parle, au contraire, d'un convoi de cent voiles parti, en 1747, des Indes occidentales pour France, sous l'escorte de quatre vaisseaux de guerre, et qui fut attaqué le 20 juin, à 150 lieues du cap Ortégal, par la division du capitaine Fox. Après vingt-quatre heures de bonne contenance, le convoi français aurait pris la fuite et perdu 49 navires. Ajoutons qu'un autre document, dont nous ne nous rappelons malheureusement pas l'origine, nous apprend que ce convoi, fort de 170 voiles, aurait été attaqué peu de jours après sa sortie de Brest, par sept vaisseaux sous les ordres du capitaine Fox ; que l'escorte aurait abandonné le convoi, et que 46 navires auraient été pris (mai 1747).

quatre vaisseaux qui lui donnèrent la chasse. Par une série de manœuvres, plus habiles les unes que les autres, et qui durèrent plus de vingt-deux heures consécutives, il eut des engagements particuliers avec chacun des vaisseaux anglais, qui ne purent parvenir à enlever un seul navire de son convoi. Le récit détaillé des manœuvres savantes et brillantes de Du Bois de la Motte, dans cette circonstance, où il se dévoua à plusieurs reprises pour le salut de son convoi, forme une excellente leçon de tactique qu'on peut consulter dans l'*Histoire de la Marine française, par M. de Lapeyrouse-Bonfils, t.* II, *p.* 327-335. Au mois d'avril suivant, il eut à repousser une attaque de trois autres vaisseaux anglais. Les siens, alors en nombre égal, revirèrent par la contre-marche et serrèrent toujours les ennemis le plus qu'ils purent. Cette manœuvre fut répétée six fois, et la division anglaise, après un engagement de quelques heures, gagna la Jamaïque sans avoir pu entamer le convoi qu'escortait Du Bois de la Motte. A son retour en France, il ne se conduisit pas avec moins d'habileté. Neuf vaisseaux essayèrent d'intercepter sa flotte, mais ils ne remportèrent d'autre avantage que celui de la disperser, parce qu'il avait évité de faire aucun signal de nuit, afin de dérober sa marche.

Nommé, le 1er janvier 1751, gouverneur et lieutenant-général pour le roi des Iles-sous-le-Vent, il fut reçu, en cette qualité, au conseil du Cap, le 29 mars, et à celui de Léogane, le 10 juillet de la même année. Pendant les deux années de son gouvernement, il s'occupa activement des améliorations de toute espèce que réclamait la situation de la colonie. Il fit construire un embarcadère au bourg de Torbeck, où il s'était formé, à l'embouchure de la rivière, une barre qui rendait extrêmement difficiles l'embarquement et le débarquement. Le commerce était devenu nul et le bourg désert. Cet état de choses disparut lorsqu'un embarcadère facile et sûr eut été établi dans le Lagon, au sud-ouest du bourg, qu'on eut jeté dans ce Lagon la rivière de Torbeck, ainsi que les eaux de celles qui l'avoisinent, et qu'on eut fait une jetée pour empêcher l'embouchure du Lagon de se fermer. Etendant sa vigilance à toutes les parties de l'administration, il ouvrit des voies de communication entre plusieurs points de l'île, notamment depuis le cap Tiburon jusqu'au Cap-à-Fou, obligea les prêtres à tenir en double expédition les registres de l'état civil, jusque là complètement négligés, etc. etc. Son gouvernement, à la fois ferme et paternel, laissa dans la colonie un souvenir si profond que, même long-temps après son départ, les nègres, lorsqu'ils voulaient menacer quelqu'un dont ils avaient à se plaindre, se bornaient à répéter une chanson qu'ils avaient faite pour célébrer sa justice, et qui se terminait par ce refrain populaire et proverbial : « Bois de la Motte est arrivé. »

En 1755, il fut nommé au commandement d'une escadre, armée dans le but de ravitailler le Canada et l'Ile-Royale, que les Anglais convoitaient depuis long-temps, et que tout annonçait, malgré l'état de paix nominale dans lequel on était encore, devoir être l'objet de leurs prochaines attaques. A cet effet, Du Bois de la Motte, ayant à son bord le marquis de Vaudreuil, gouverneur-général de la Nouvelle-France, et des détachements de soldats, partit de Brest, le 3 mai 1755, à la tête de quatorze vaisseaux et deux frégates, dont la presque totalité (onze vaisseaux et les deux frégates) étaient armés en flûte. A l'attérage du banc de Terre-Neuve, il détacha de son escadre M. Perrier de Salvert, avec les vaisseaux le *Bizarre*, le *Défenseur*, l'*Espérance*, le *Dauphin-Royal*, l'*Aquilon* et la frégate la *Comète*, en lui prescrivant de se rendre à Louisbourg. Ses forces, ainsi réduites, le furent encore, le 10 juin 1755, par la perte du vaisseau l'*Alcide*, de 64, et du *Lys*, de 22, ce dernier portant, outre des troupes, 192,000 livres en numéraire. Tous deux furent pris par les vaisseaux anglais de 60 le *Dunkerk* et la *Défiance*, de l'escadre de l'amiral Boscawen. Arrivé à Québec, où il rangea sous son pavillon les divisions éparses dans les mers d'Amérique, les Antilles et les parages voisins, il dut se borner, en raison de la situation équivoque où le plaçait son ignorance des événements, à exercer une surveillance active sur les mouvements des Anglais. Elle fut telle, qu'ils n'osèrent se permettre aucune tentative et qu'il put effectuer son retour en France sans en être inquiété.

Lorsqu'au commencement de 1757 il n'y eut plus de doute que le port de Louisbourg était le but principal des opérations que préparait le cabinet anglais, la cour de France y envoya de nouvelles forces, destinées à être opposées à celles qui étaient parties de Sainte-Hélène le 19 février. Le lieutenant-général Du Bois de la Motte, qui avait arboré son pavillon sur le vaisseau de 80 le *Formidable*, où il avait pour capitaine de pavillon M. de Guichen, partit de Brest le 3 mai 1757 avec ce vaisseau et les suivants : le vaisseau de 80 le *Duc de Bourgogne*, capitaine d'Aubigny; les vaisseaux de 74 le *Héros*, capitaine Chateloger; le *Glorieux*, capitaine Chavagnac; le *Dauphin-Royal*, capitaine d'Urtubie; le *Superbe*, capitaine Choiseul; les vaisseaux de 64 le *Belliqueux*, capitaine d'Orvilliers; le *Bizarre*, capitaine Montalais; le *Célèbre*, capitaine la Jonquière, et les frégates de 32 la *Fleur de Lys* et l'*Hermione*, capitaines le chevalier de Tourville et Dubosc. Cette dernière, séparée de l'escadre trois jours après sa sortie de Brest, ne la rallia qu'à Louisbourg.

A son arrivée devant cette ville, le 19 juin,

l'escadre y trouva les frégates le *Bien-Acquis*, de 36, capitaine Macarthy, et la *Comète*, de 32, capitaine Breugnon, qui y étaient depuis le 18 mai. Elle y trouva aussi deux autres divisions. La première, partie de Brest, le 30 janvier précédent, sous les ordres du chef d'escadre chevalier de Beaufremont, pour Saint-Domingue, ou elle était arrivée le 12 février, était composée des vaisseaux de 80 le *Tonnant*, monté par le chevalier de Beaufremont; de 74, le *Défenseur* et le *Diadème*, capitaines de Blénac et de Rosily; de 64, l'*Eveillé* et l'*Inflexible*, capitaines Merville et de Tilly (et après sa mort Saint-Laurens), et des deux frégates de 32, la *Brune* et la *Sauvage*, capitaines La Prévalaye et Saint-Victoret. Sur l'ordre que lui avait apporté la goëlette de 6 canons la *Levrette*, capitaine Sévigny, cette division avait appareillé le 4 mai, ne laissant au Cap que la frégate la *Sauvage* et le vaisseau anglais de 54 canons le *Greenwich*, pris le 16 mars devant Savannah, par les vaisseaux le *Diadème* et l'*Eveillé*, et dont le commandement avait été donné à M. Foucault. La seconde division, partie de Toulon le 18 mars, sous les ordres de M. Durevest, était arrivée le 15 juin, après avoir eu à sa sortie, dans le détroit de Gibraltar, un engagement de deux heures avec les vaisseaux anglais le *Culloden*, le *Berwick*, la *Princess-Louisa*, le *Portland* et le *Guernesey*. La seconde division française se composait du vaisseau de 74 l'*Hector*, monté par M. Durevest, et des trois vaisseaux de 64, l'*Achille*, le *Vaillant* et le *Sage*, capitaines Pannat, Sauvins et d'Aléon.

Des deux côtés, dans la prévision que l'Amérique du nord serait le théâtre d'événements importants, on avait déployé de grandes forces. Néanmoins, celles des Anglais, s'élevant à vingt-trois vaisseaux, sept bâtiments de moindre rang et deux brûlots, étaient trop supérieures, par le nombre des navires comme par l'effectif des équipages et des canons, aux dix-huit vaisseaux et cinq frégates que Du Bois de la Motte rangeait sous son pavillon pour qu'il pût protéger efficacement les possessions françaises. Ses forces se trouvèrent encore réduites par le départ du *Bizarre* et du *Célèbre*, qui retournèrent en France après avoir porté des troupes à Québec.

Dès qu'il fut arrivé, Du Bois de la Motte suppléa par la sagesse de ses dispositions à son infériorité numérique. Dans la vue de repousser l'attaque présumée de Louisbourg par les Anglais, il fit embosser les vaisseaux le *Formidable*, le *Tonnant*, le *Défenseur*, le *Duc de Bourgogne*, le *Héros*, l'*Hector*, le *Dauphin-Royal*, le *Vaillant* et le *Belliqueux* en demi-cercle à l'entrée de la passe. Les troupes de terre et celles de la marine, débarquées des vaisseaux, furent chargées de la défense des divers points de la rade, et plusieurs batteries y furent établies.

Toutes ces dispositions étaient commandées par celles que faisaient les Anglais. Vingt-deux mille cinq cents hommes (1) sous les ordres du général lord Loundoun, venaient d'être embarqués sur l'armée navale du vice-amiral Holbourne, forte d'un vaisseau de 90, un de 80, deux de 74, sept de 68, sept de 58, cinq de 50, et neuf autres bâtiments de force inférieure. Cette armée parut devant Louisbourg le 19 août; mais, lorsque le vice-amiral Holbourne apprit la réunion des trois divisions françaises, il crut devoir renoncer à son projet. Toutefois, des ordres arrivés d'Angleterre lui ayant formellement prescrit d'attaquer l'escadre française, il se porta de nouveau devant Louisbourg, d'où il fut aperçu le 16 septembre. Un vaisseau et une frégate s'approchèrent assez pour qu'une batterie pût leur envoyer quelques boulets.

Le 24, il se déclara un violent coup de vent d'E.-S.-E., qui fit courir les plus grands dangers à l'escadre française; plusieurs vaisseaux s'abordèrent, d'autres s'échouèrent. Fort heureusement le vent changea le lendemain, et l'on fut quitte pour abattre en carène le *Tonnant* et le *Bien-Acquis*; qui avaient touché sur des roches. La position de l'armée anglaise avait été encore plus critique : deux de ses vaisseaux, le *Tilbury* et le *Ferret*, s'étaient perdus corps et biens.

Du Bois de la Motte, persuadé que les Anglais ne feraient aucune autre tentative cette année, se disposa à revenir en France. Son départ ne pouvait d'ailleurs être différé. Il manquait de vivres et ses équipages étaient en proie à une maladie épidémique, dont les ravages étaient si affreux que tous les chirurgiens de l'escadre en avaient été atteints. Trente avaient succombé et les aumôniers n'avaient pas été épargnés. Dans l'état d'affaiblissement et surtout de démoralisation où était tombée l'escadre, rester plus long-temps dans ces parages eût été inutile et imprudent. Il appareilla donc le 30 octobre, avec une jolie brise de nord-ouest, qui, le soir même, passa au sud-est, à l'état de coup de vent. L'escadre française, placée dans la situation où celle du vice-amiral Holbourne s'était trouvée un mois auparavant, s'en tira plus heureusement, grâce aux habiles et prudentes dispositions de son général. Presque tous les vaisseaux firent des avaries, mais aucun ne se perdit. Le *Diadème*, l'*Eveillé*, le *Défenseur* et l'*Inflexible* rentrèrent à Louisbourg et ne rallièrent l'escadre que le 9 novembre. Les frégates se séparèrent aussi, mais ne rallièrent pas. Le 20 au matin, l'escadre chassa un bâtiment qui fut joint par le *Diadème*. C'était

(1) Beatson porte à cinq mille trois cents seulement le nombre des hommes embarqués sur l'armée anglaise. Si ce chiffre est un peu faible, d'un autre côté, celui qu'indiquent les relations françaises semble exagéré. Si l'on tient compte des dispositions en usage dans le temps, en pareille circonstance, les troupes d'embarquement devaient présenter un effectif de neuf à dix mille hommes.

le vaisseau de 74 le *Vanguard*. Quoique l'équipage du *Diadème* fût réduit à 200 hommes, M. de Rosily le canonna pendant six heures consécutives et ne l'abandonna que quand le général lui eut fait, à la nuit, le signal de ralliement.

Enfin, le 23 novembre, après une succession de mauvais temps presque continuels, une partie de l'escadre mouilla sur la rade de Brest dans l'état le plus déplorable; les vaisseaux séparés rallièrent le 9 décembre, moins les frégates le *Bien-Acquis* et l'*Hermione*, qui avaient été prises pendant la traversée. La mortalité n'avait fait qu'augmenter pendant une traversée si pénible. Le *Tonnant*, le *Duc de Bourgogne* et l'*Eveillé*, coulant bas d'eau, entrèrent dans le port sans mouiller sur rade. Six à sept mille malades furent mis à terre et placés dans les églises, les établissements publics et les maisons particulières, les hopitaux étant insuffisants. On en perdait de cinquante à quatre-vingts par jour. Cette effrayante mortalité continua pendant plusieurs mois, et du 23 novembre au 31 décembre 1757, elle avait fait de tels ravages que 2,057 malades, dont 752 moururent, avaient été admis à l'hôpital de la marine ainsi qu'à celui de la ville; que l'insuffisance de ces établissements avait contraint de transformer en hôpitaux les casernes des deux côtés de la ville, le séminaire des Jésuites, la maison de la Congrégation, les églises, le couvent des Carmes, celui des Capucins, les Billards, la plus grande partie des maisons particulières, etc. La mort n'y sévit pas moins cruellement, et lorsque, quatre mois après, les efforts de trois cents médecins, accourus de tous les points de la France, eurent triomphé de ce terrible fléau, la population de Brest était réduite des deux tiers.

Du Bois de la Motte qui, dans sa traversée, avait été assez heureux pour échapper à la contagion, était allé, à son débarquement, chercher à Rennes un repos légitimement commandé par les fatigues de sa campagne, son âge et ses cinquante-neuf années de services. Il était à sa terre des Mottes, lorsqu'au mois de septembre de l'année suivante les Anglais débarquèrent à Saint-Cast. A cette nouvelle, il oublie ses soixante-quinze ans, part en poste, en toute hâte, avec quatre vieux marins qu'il avait conservés à son service, se rend à Saint-Cast, et, malgré son âge avancé, tant qu'il reste un Anglais à terre, il se bat aux avant-postes, en tirailleur, et de manière à justifier sa réputation d'un des meilleurs tireurs de Bretagne. C'était dignement terminer une carrière si bien remplie.

Le vice-amiral Du Bois de la Motte (les archives de la marine constatent qu'il était alors revêtu de ce grade) mourut à Rennes, le 23 octobre 1764. Il était commandeur de l'ordre de Saint-Louis. — Il avait eu un fils, mort chef d'escadre. Un fils de ce dernier, gentilhomme d'honneur et aide-de-camp de *Monsieur*, frère du Roi, presque assassiné à la porte du château des Tuileries, en 1790, et menacé d'être traduit à la haute-cour d'Orléans, émigra au commencement de la Révolution. Il est mort il y a peu d'années. P. L...t.

DU BREIL, sieur de **RAIS**, près Dinan. — Cette maison, qui était connue depuis Mathieu Du Breil, chevalier en 1177, et qui portait d'azur au lion morné d'argent, fut érigée en comté en 1680. Un grand nombre de ses membres se sont distingués dans la magistrature et dans les armes. En voici les principaux :

I. **Olivier Du Breil**, né en 1400, au château de Rais, en la commune de Ploubalay (Côtes-du-Nord), fils aîné de Rolland Ier et d'Olive du Chastel, fut investi de charges honorables et difficiles par les ducs François Ier, Pierre II, Arthur II et François II. Il fut procureur-général de Bretagne, sénéchal de Rennes et juge universel de la province. C'était un grand homme d'Etat, dont les historiens ont loué l'habileté et le noble caractère. Il le prouva par sa conduite dans le procès de Gilles de Bretagne, frère du duc François Ier. « Du temps qu'il » estoit procureur-général, dit Du Páz, p. 771, » s'emeust une grande dissention entre le duc » François Ier et son frère Gilles, qui fut détenu » prisonnier l'espace de quatre ans par le com- » mandement du duc, qui luy portoit une telle » haine et inimitié, et estoit si animé contre luy, » qu'il ne cherchoit qu'à le faire mourir par » justice. Et pour ce faire (comme l'a escrit » d'Argentré), commanda à son procureur-gé- » néral, qui estoit lors maistre Olivier Du Breil, » d'instruire l'accusation, former et dicter une » plaincte contenant toutes les imputations qu'il » pourroit, et le manda venir à luy en l'église » des Cordeliers à Dinan, pour le charger bien » estroitement de ce faict, en la présence du » connestable Artur de Bretagne, comte de Ri- » chemont, qui solicitoit tant qu'il pouvoit la » délivrance de ce pauvre jeune prince son ne- » veu. Du Breil, encore qu'il s'en excusât, si » fut-il bien précisément chargé de ce faict. Et » combien que le duc eust fait tenir plusieurs » conseils et assemblées contre son dit frère, le » dit Du Breil ne voulant rien entreprendre » contre la personne du dit Giles, vsoit toujours » d'excuses et de délais, taschant toujours » d'appaiser le duc, vsant de longueur : telle- » ment que le duc désista de poursuivre son dit » frère par iustice. Et pour ceste cause le dit » historien lui donne pour épithète, *le bon hom-* » *me procureur-général*, le jugeant grand hom- » me de bien, et digne personnage. »

En 1467, Louis XI ayant recommencé les hostilités contre le duc François II, qui avait donné asile à son frère, le duc mit des garnisons dans ses places et envoya trois ambassa-

deurs, du nombre desquels était Du Breil, demander du secours au roi d'Angleterre, qui promit trois mille archers. Ce secours n'étant point venu, le duc, qui s'était d'ailleurs aperçu de la mollesse et de la lâcheté du frère de Louis XI, demanda la paix à ce prince et lui envoya une ambassade, dont Du Breil fit encore partie, et qui régla, au mois de septembre suivant, les conditions de la paix d'Ancenis.

Deux ans après, François II ayant refusé d'accepter le collier de l'ordre de Saint-Michel, que Louis XI venait d'instituer, le Roi, irrité, fit marcher des troupes sur les frontières de Bretagne. Mais, avant de les faire pénétrer dans le pays, il manda au duc qu'il eût à se déclarer ouvertement contre le roi d'Angleterre. Le duc, qui avait demandé jusqu'à la fin du mois de mars pour répondre, n'en faisait pas moins ses préparatifs de défense. Le Roi vit bien alors que, s'il entrait en Bretagne, il serait inquiété par le duc de Bourgogne, et que, s'il attaquait la Bourgogne, le duc de Bretagne le harcelerait de son côté. Redoutant, quoi qu'il fît, de se trouver pris entre deux feux, il préféra temporiser et envoya des députés à Angers. Le duc y envoya les siens, parmi lesquels se trouvaient le chancelier Chauvin et Olivier Du Breil, alors sénéchal de Rennes. Les députés bretons firent si bien que le roi se contenta de quelques excuses.

Le vicomte Walsh, dans son roman du *Fratricide, ou Gilles de Bretagne, Chronique du* xve *siècle*, a fait de Du Breil ce beau et fidèle portrait : « Les paroles d'Olivier Du Breil avaient » toujours un grand poids ; car c'était un de ces » hommes probes, fermes et vertueux que la » terre aime autant que le ciel ; un de ces hom» mes selon le cœur de Dieu et selon le cœur » des princes qui veulent le règne de la justice. » Magistrat sans faiblesse et sans reproche, il » était sévère contre le crime, compatissant » pour le malheur. A son tribunal, il ne crai» gnait que le juge des juges : tous les rois de » ce monde n'auraient pu le détourner de son » devoir. »

II. **Roland Du Breil**, frère puîné du précédent, fut sénéchal de Dinan, puis de Rennes. Il était à Dinan, en 1488, avec beaucoup d'autres seigneurs chargés comme lui de maintenir cette ville sous l'autorité du duc, lorsqu'après la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, le vicomte de Rohan alla, d'après l'ordre de La Trimouille, mettre le siége devant cette ville avec des forces supérieures. Les assiégés, hors d'état de se défendre, et n'ayant aucun espoir d'être secourus, se rendirent sous la condition d'avoir la vie et bagues sauves. Le 24 septembre suivant, Charles VIII le nomma président au Parlement de Bordeaux. Lorsque ce prince institua, le 27 novembre 1495, le Parlement de Bretagne, composé de deux présidents et de dix-huit conseillers, pour tenir du 1er septembre au 15 octobre de chaque année, Du Breil, en considération de son mérite, fut pourvu de l'une des charges de président. Confirmé dans ses fonctions par la reine Anne, le 4 octobre 1498, il mourut le 2 mai 1502 et fut inhumé dans l'église des Dominicains de Dinan, en conformité de son testament du 2 mai 1501, prescrivant, entre autres dispositions, la célébration de mille messes pour le *remède* de son âme et le salut de ses parents défunts, à l'autel de Notre-Dame-du-Miracle, dans ladite église des Frères-Prêcheurs, ainsi que la fondation de trois messes par semaine au même autel. Il avait été marié cinq fois. Sa première femme fut Philippote de Québriac, de la maison de Taden ; la seconde, Jeanne Férigat, dame des Hommeaux, dont il eut cinq fils et cinq filles ; la troisième, Guillemette de Champeigné, de la maison de Chambellé, en Pacé ; la quatrième, Guillemette de la Touche, douairière de Trémigon ; et la cinquième, Jeanne Goueon, de la maison de Beaucors.

III. **Julien Du Breil**, seigneur de la Ville-Manouel, fils d'Olivier, mort au Canada, où il avait accompagné Jacques Cartier dans une de ses expéditions, et de Magdeleine Le Begassaux, fut chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine et maistre de camp de six compagnies d'infanterie au service du roi.

IV. **Jean Du Breil**, fils de Guillaume et de Philippe de Mué, seigneur de la Touche, maréchal-de-camp des armées du roi, maistre de camp de six compagnies de gens de pied, épousa Louise de Châteaubriand, dont il eut un fils, tué à la bataille de Dreux, en 1562, pour la défense de la religion catholique et du roi.

V. **François Du Breil**, fils de Julien, seigneur de la Ville-Manouel et de Louise Thomas, chevalier de l'ordre du roi et son pensionnaire, fut capitaine d'une compagnie de cinquante chevaux-légers pour le service de Sa Majesté. Il remplit, dit Du Paz, p. 773, plusieurs autres importantes et honorables charges sous les rois Henri III, Henri IV et Louis XIII. Il avait épousé noble et puissante dame Claude d'Acigné, dame de la Gibonnaye, du Plessix, de Plorec et de Treel. C'est un de ses fils, croyons-nous, qui est cité dans l'histoire de la Ligue de Rosnyniven de Piré, publiée par l'abbé Desfontaines (t. Ier, p. 182 et 286, et II, p. 255). Il commandait les châteaux du Guildo et du Mont-Saint-Michel pour le duc de Mercœur, et c'est lui, ou son fils, que Saint-Laurent aurait fait exécuter avec La Vallée de Pleumaudan, dans la prison de Dinan, comme soupçonnés d'avoir voulu remettre la ville sous l'obéissance du roi.

VI. **François Du Breil**, deuxième du nom, fils aîné de Guillaume et de Guillemette Boutier, né à Dinan, maistre de camp de dix compagnies de gens à pied, capitaine de cinquante

hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, de cent chevaux-légers et de cent hommes de pied, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, membre de son conseil privé et conseiller d'Etat, mérita ces honneurs et ces dignités par le courage et l'habileté dont il fit preuve dans diverses expéditions, de 1553 à 1564, sous les rois Henri II, Charles IX et Henri III, ainsi que dans la défense de Mariembourg, Abbeville, Saint-Quentin et Moncontour, dont il fut successivement gouverneur. « Ce fut, dit Du Paz, p. 775, » l'un des plus hardis, valeureux et expéri» mentez chefs de guerre de son temps. »

Voyez aussi Pontbriand. P. L...t.

DUBUISSON (François-René-André), — fils de René, marchand orfèvre, et d'Anne Birot, naquit à Nantes, paroisse de Saint-Nicolas, le 13 août 1763. Ses parents, dont les ressources étaient fort modiques, ne purent lui donner qu'une instruction restreinte. Aussi ses premiers pas dans l'étude de l'histoire naturelle furent-ils pénibles et hérissés d'obstacles. Privé de maîtres et de conseils, il ne prit pour guide que la nature. Soutenu par son ardeur persévérante, il était encore enfant que l'étude attentive et intelligente de l'entomologie avait commencé son initiation à la connaissance des sciences naturelles. Obligé, par position, d'embrasser une profession, il entra à treize ans chez un pharmacien; la pratique de l'analyse élargit si promptement la sphère de ses connaissances que, peu de mois après son entrée dans la pharmacie, il révélait son aptitude pour la chimie et la minéralogie. Avide d'accroître ses moyens d'instruction, il parvint en peu de temps, et à force d'économies sur ses maigres appointements, à faire l'acquisition d'une petite collection de minéraux et de coquilles.

Son zèle augmentant en raison, pour ainsi dire, des difficultés, des fatigues, des privations qu'il lui fallait subir, il finit par se placer au premier rang des amateurs qui s'occupaient des sciences naturelles à Nantes. En 1788, il avait une pharmacie dans cette ville. Sa maison devint le rendez-vous de tous ceux qui partageaient ses goûts, et qui ne se rencontraient alors que dans les classes riches et élevées. Ses liaisons faillirent lui devenir fatales. Traîné trois fois en prison comme suspect d'être l'intermédiaire d'une correspondance entre les émigrés et les ennemis intérieurs de la République, il ne fut acquitté par le tribunal révolutionnaire que sur l'observation d'un des accusateurs publics : *« Qu'il était un homme pauvre, et sans » influence aucune; qui, d'ailleurs, ne s'occupait » que de sciences, et dont les travaux pourraient » être un jour utiles à la patrie. »*

Mieux traité par ses juges que ne le furent Lavoisier et Roucher, Dubuisson eut ensuite l'insigne honneur d'être choisi par toute la section dont il faisait partie, comme le citoyen le plus juste et le plus humain, et par là même le plus digne de présider à la distribution impartiale des vivres grossiers que, dans ce temps de disette, l'autorité accordait avec la plus sévère parcimonie aux besoins du peuple.

Dubuisson s'acquitta de cette mission avec un zèle et un dévouement qui lui concilièrent la reconnaissance de ses concitoyens. Mais ce qui lui assure des droits moins fugitifs à leur gratitude, c'est la fondation du Muséum d'histoire naturelle de Nantes, fondation à laquelle il a attaché son nom. Nous ne dirons pas ici tous les découragements, toutes les déceptions que ce savant modeste et laborieux éprouva avant de parvenir à doter sa ville natale de cet établissement scientifique. Les mécomptes que rencontra son zèle sont énumérés dans une intéressante *Notice sur le Muséum d'histoire naturelle de la ville de Nantes, par M. le docteur De Rostaing-Derivas*, insérée dans le t. XVIII, p. 127-149 des *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure*. Nous ne pouvons que les indiquer sommairement.

Parvenu, en l'an VII, à avoir formé, après des peines infinies, un beau cabinet d'histoire naturelle, Dubuisson l'ouvrit au public, rue Caylus. Plus tard, quand la suppression de l'école centrale et son remplacement par un Lycée eurent rendu une charge inutile pour le département, la possession du Muséum d'histoire naturelle, acquis en 1802, de M. Buron, par le préfet Letourneur, d'après l'avis du célèbre Fourcroy, M. de Belleville, nouveau préfet, fit présent à la ville des collections de cet établissement, à diverses conditions, parmi lesquelles figurait l'obligation de maintenir Dubuisson dans ses fonctions de conservateur, avec un traitement de 1,200 fr. Un long conflit s'éleva alors, quant à l'acceptation du don, entre le préfet et l'administration municipale, et ce ne fut que le 18 août 1810 qu'eut lieu, sous la présidence de M. Bertrand-Geslin, l'ouverture de l'établissement, dont la direction fut définitivement confiée à Dubuisson.

Le conseil municipal ayant voté, de 1809 à 1816, une somme annuelle de 600 fr., pour des recherches minéralogiques et géognostiques dans le département, Dubuisson put créer la magnifique collection de ces substances qui fait l'admiration des naturalistes. Dans les nombreuses explorations qu'il fit alors dans les environs, il découvrit entre autres substances rares : l'émeraude, la grammatite, la pyrite magnétique, la titane silicio-calcaire et la chaux phosphatée pyramidée, bleue et verte. Ces découvertes faisaient, dans ses leçons au Muséum, l'objet d'intéressantes descriptions, qu'il a résumées avec une méthode parfaite, dans le volume publié sous ce titre : *Essai d'une Méthode géologique, ou Traité abrégé des roches*. Nantes, Mellinet, 1819, in-8°. Cet *Essai*, sui-

vant le jugement qu'en ont porté les *Annales générales des sciences physiques des Pays-Bas*, « renferme une bonne minéralogie statistique » de la province au centre de laquelle se trouve » placée la ville de Nantes. »

La subvention de 600 fr., suspendue en 1817, ayant été rétablie de 1818 à 1828, le Muséum put ainsi s'accroître; mais ce qui l'enrichit bien plus, ce fut l'acquisition, par la ville, de la collection que Dubuisson possédait, rue Caylus. Les almanachs du temps désignent ce cabinet comme le plus riche et le plus agréablement varié qu'on pût voir en France, après le Muséum d'histoire naturelle de Paris. Ouvert tous les jours pairs, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à quatre, le prix d'entrée en était de 1 fr. 50 par personne. Dubuisson, qui l'avait plusieurs fois offert à la ville, ne réussit que le 22 août 1825 à le lui faire acheter. M. Athenas, chargé par l'administration d'en faire l'estimation contradictoirement avec le propriétaire, l'évalua à 17,423 fr. 50 c., et la vente en fut faite moyennant une rente viagère de 1,200 fr., dont la ville de Poitiers avait fait l'offre à Dubuisson. Une grande partie de cette collection manquait au Muséum de Nantes qui, par cet accroissement, fut presque doublé. Dubuisson a décrit les substances que renferme cet établissement dans le *Catalogue de la collection minéralogique, géognostique et minéralurgique du département de la Loire-Inférieure, appartenant à la Mairie de Nantes, recueilli et classé par F. R. A. Dubuisson, et accompagné de la carte géologique du département.* Nantes, Mellinet, 1830, in-8°. L'importance de cet ouvrage fut tellement sentie, que le gouvernement s'entendit avec l'administration communale pour subvenir aux frais de son impression, et les sociétés scientifiques, ainsi qu'un grand nombre de savants, s'empressèrent d'adresser à l'auteur les félicitations les plus honorables sur ce travail.

Indépendamment des ouvrages déjà cités de Dubuisson, on lui doit les travaux suivants, insérés dans le *Journal des Mines*, savoir : I. *De la Mine de Poullaouen*. II. *De la mine du Huelgoat*. III. *Note* (assez étendue) *sur quelques substances minérales découvertes dans les environs de Nantes*.

Haüy, Thouin, Lucas, Lacépède, Cuvier, Beudant, Geoffroy, en un mot toutes les sommités scientifiques étaient en correspondance avec Dubuisson, et leurs nombreuses lettres déposent de la haute estime que leur avaient inspirée et l'étendue de ses connaissance et la rectitude de son esprit d'observation. Outre la Société académique de Nantes, dont il fut l'un des fondateurs, la Société linnéenne et la Société d'histoire naturelle de Paris, ainsi qu'un grand nombre de sociétés des départements, s'étaient disputé l'honneur de le compter dans leurs rangs.

Ce savant modeste est mort à Nantes, le 11 janvier 1836. Le conseil municipal de cette ville, mu par un sentiment de justice, a voté, le 4 février 1839, la somme nécessaire à l'érection de son buste, qui a été placé dans l'une des salles du Muséum.

La vie et les travaux de Dubuisson sont exposés avec de grands détails, soit dans la Notice de M. le docteur De Rostaing-Derivas, dont nous avons déjà parlé, soit dans la suivante : *Notice sur F. R. A. Dubuisson, conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Nantes, et membre de plusieurs sociétés savantes, par M. Pihan-Dufeillay (Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure*, t. VII, p. 197-213). — C'est de ces deux notices qu'est extraite celle qui précède. P. L...t.

DU CHATELLIER (René-Louis **MAUFRAS DU CHASTELLIER**, plus connu sous le nom de), né à Rennes, le 28 novembre 1754, était fils de Louis Maufras du Chastellier, né le 4 janvier 1718, à la terre du Chastellier, dans l'évêché d'Avranches. Ce dernier, qui eut pour mère Anne Corneille, descendante du grand poëte, vint fort jeune en Bretagne, pour y faire son éducation, sous la direction d'un prêtre de sa famille, attaché à l'évêché de Rennes. Il ne tarda pas à se faire remarquer dans cette ville par une aptitude toute particulière aux études paléographiques, ce qui lui valut d'être appelé à remettre en ordre les archives de la riche abbaye de Saint-Georges, et d'en être nommé plus tard économe. Souvent consulté par les avocats du barreau de Rennes sur la lettre et la valeur des titres les plus anciens, il s'acquit en paléographie une réputation telle, qu'un titre et une pièce qu'il n'avait pu lire étaient regardés comme indéchiffrables. Ses connaissances déterminèrent M. de la Marche, évêque de Léon, à faire choix de lui, en 1782, pour remettre en ordre le chartrier de ce diocèse. Une grande confusion régnait dans ce dépôt, et Du Châtellier ne mit pas moins de deux ans d'un travail soutenu à déchiffrer et à classer les nombreux titres qui le composaient. Quatre forts volumes in-folio, tous de sa main, furent le résultat de cet immense travail, l'un des plus curieux documents que nous ayons sur l'histoire ecclésiastique de la Bretagne. Ils contiennent, par ordre alphabétique, l'énoncé et l'analyse de tous les titres de quelque valeur que renfermaient les anciennes archives du Léon. Nous croyons savoir que ce précieux document, plusieurs fois consulté par le petit-fils de son auteur, dans la bibliothèque de M. Miorcec de Kerdanet, à Lesneven, a appartenu à quelque ancienne famille de Saint-Pol-de-Léon. Après ce long travail, Du Chatellier vint passer quel-

que temps à Landerneau, pour classer les titres de cette communauté politique. Le nouveau travail que produisit cette mission fut commencé en 1775, et terminé en 1776. Le registre qui le contenait, et que nous avons vu, en 1840, à la mairie de Landerneau, embrassait, dans un espace de 153 pages in-folio, écrites très-lisiblement et à deux marges, l'énumération, sous divers titres, des pièces inventoriées d'après la nature des affaires, ainsi que le résumé succinct et raisonné de tous les droits, privilèges, immunités et intérêts quelconques de la communauté de Landerneau. Retiré vers la fin de ses jours à sa terre des Mouëttes, en Bréal, près Mordelles (Ille-et-Vilaine), il y mourut le 15 mai 1797, étant juge de paix de son canton.

René-Louis, son fils, qui avait été placé à sa sortie du collége chez un procureur au Parlement de Rennes, travaillait depuis quelque temps chez le sénéchal de cette ville lorsque ce magistrat, ayant un voyage à faire, lui donna un témoignage expressif de sa confiance, en le chargeant, à l'exclusion de tout autre, d'un dépôt de 40,000 fr. en or, et de la gestion de son cabinet.

Le jeune Du Chatellier venait d'acheter la charge de son patron, quand les troubles de Rennes préludèrent aux grands événements de 1789. Intimement lié avec Le Chapelier et Defermon, Du Chatellier, ainsi qu'eux, prit une part active à tout ce qui se fit alors à Rennes pour l'émancipation de la bourgeoisie. La suppression de sa charge, dont il fut toutefois remboursé, le détermina à solliciter un emploi dans les tribunaux qui allaient se former. Nommé, le 21 septembre 1791, commissaire du roi près le tribunal criminel du Finistère, il n'en exerça pas les fonctions pendant une année tout entière, un décret de 1792 ayant révoqué comme suspects, par le fait seul de leur nomination, les magistrats institués par Louis XVI, et ayant déclaré qu'ils ne pouvaient être réélus pour le même emploi dans le siége auquel ils appartenaient. Les habitants de Quimper, réunis en assemblée de commune, prirent un arrêté et rédigèrent une pétition pour qu'il fût fait une exception en sa faveur. Cette démarche n'ayant eu aucun succès, il fallut attendre. Les électeurs ayant été convoqués pour procéder à la réorganisation des tribunaux, deux colléges du département du Finistère le nommèrent le même jour, l'un, greffier au tribunal de Quimper, l'autre, commissaire du gouvernement près le tribunal de Landerneau. Il opta pour Quimper.

Lors de la levée de boucliers des départements de l'Ouest contre la Convention, Du Chatellier demanda et obtint de marcher sur Caen et la Normandie, avec la force départementale que le Finistère mit à la disposition des députés proscrits. Il fut nommé quartier-maître de cette force, et devint ainsi le dépositaire des ressources financières dont l'administration put disposer. Environ 250,000 fr. furent déposés dans les fourgons de la petite armée. Mais ses désastres furent rapides; et, bientôt dispersés près de Vernon, les députés de la Gironde et les fédéralistes regagnèrent sans ordre les départements extrêmes de la Bretagne; chacun fit route comme il le put à travers les partis de la Vendée et de la Montagne, également intéressés à leur perte. Du Chatellier, nous ne savons comment, mais avec un rare bonheur, parvint à regagner ses foyers, ayant conservé 94,376 f. des deniers qui lui avaient été confiés.

Ainsi que ses amis, il fut cependant arrêté, et le tribunal révolutionnaire de Brest l'attendait sur sa sellette pour lui faire subir le sort des vingt-six malheureux administrateurs du Finistère. Plusieurs griefs étaient articulés contre lui : l'un, entre autres, était, disait-on, d'avoir détourné des farines des approvisionnements qui lui avaient été remis au départ de la force armée. Mais les faits s'expliquèrent promptement, et il fut appris par deux certificats en forme, de la société populaire de Quimper et de l'administration du même district, que le citoyen Maufras, à son retour de la fédération, avait distribué aux pauvres de la commune de Quimper les farines en question, et versé dans la caisse du receveur-général une somme de 94,376 fr., qu'il avait sauvée des mains de l'ennemi, et qu'il eût pu emporter, disent les certificats, sans que personne les eût réclamés, s'il avait eu moins de probité et de délicatesse.

Son élargissement ne se fit pas attendre après ces explications, et les représentants Faure et Tréhouard attestèrent, par leur arrêté du 24 frimaire an III, que le citoyen Maufras avait toujours bien servi la patrie. Lorsqu'après la chûte de Robespierre, ces mêmes représentants, chargés de préparer au pays un avenir plus calme, fixèrent de nouveau le chef-lieu du Finistère à Quimper, et y organisèrent l'administration départementale, ils lui donnèrent Du Chatellier pour secrétaire-général, par leur arrêté du 28 brumaire.

Les émigrés ayant débarqué à Quiberon, Du Chatellier fut chargé par l'administration du Finistère d'aller s'entendre à Lorient avec les représentants du peuple qui s'étaient repliés sur cette place pour y organiser les moyens de défense qu'on espérait opposer aux royalistes retranchés dans la presqu'île de Quiberon. Du Chatellier, surpris entre Quimper et Bannalec par un parti de chouans qui l'assaillit à l'improviste, faillit tomber avec ses dépêches entre leurs mains. Sa mission s'accomplit cependant, et à son retour, qui suivit de près, tout se disposa dans le Finistère pour appuyer, autant qu'on le pourrait, les opérations de Hoche sur Quiberon.

Cette crise encore passée, Du Chatellier re-

vint à la magistrature, qu'il n'avait quittée qu'avec regret. Nommé, le 29 brumaire an IV, commissaire exécutif et directeur du jury près le tribunal correctionnel de Quimper, il eut long-temps, dans ce poste, la pénible mission de surveiller les complots des ennemis du nouvel ordre de choses, de les poursuivre souvent et de requérir contre eux avec fermeté, mais avec justice, la rigueur des lois, fréquemment insuffisantes à protéger la vie et le repos des citoyens. A cette époque, un grand nombre d'hommes, déclassés par la Révolution, ne dédaignant aucun moyen d'intimidation, en vinrent fréquemment à ces expédients atroces qui firent l'horrible réputation de ces chauffeurs, hommes qui entraient la nuit dans les fermes, la figure barbouillée de noir, mettaient les malheureux paysans à la question et les asseyaient eux et leurs femmes sur des poëles ou des trépieds chauffés au rouge, afin de leur extorquer ce qu'ils possédaient. Comme magistrat spécialement chargé de la répression de ces crimes hideux, Du Chatellier eut bien souvent à se transporter sur les lieux qui en étaient le théâtre, et son énergie, qui n'excluait pas l'impartialité, lui concilia, dans ces circonstances difficiles, l'estime de tous les partis.

Lors de l'organisation définitive de la magistrature, il fut nommé juge à la cour criminelle du département du Finistère; à la réorganisation de 1811, on lui laissa le choix d'une place de conseiller à la Cour impériale de Rennes, ou de procureur impérial près le tribunal de première instance de Quimper et de la cour d'assises qui devait y tenir ses sessions. Il opta pour ces dernières fonctions, qu'il continua d'exercer sous la première Restauration et pendant les Cent-Jours. Mais, la seconde Restauration ne put admettre que l'un de ses magistrats eût siégé tour-à-tour sur les abeilles et sur les fleurs de lys. Il fut destitué le 20 mars 1816. Sa modération et son impartialité étaient la cause de sa disgrâce. On lui reprochait de n'avoir pas poursuivi avec assez de vigueur quelques délits politiques d'une si minime importance, qu'il était du véritable intérêt du nouveau gouvernement de les laisser dans l'oubli. On feignait d'oublier qu'il avait donné pendant les Cent-Jours un exemple d'une rare délicatesse. Voici à quelle occasion : peu de jours après le 20 mars, un décret avait prescrit de former dans chacun des départements de la 13e division militaire un comité composé du préfet, du général commandant le département et du procureur impérial près le tribunal du chef-lieu, avec ordre à ce comité de rechercher et de désigner à la haute police toutes les personnes prévenues d'être des agents de complots ou de trames contre la tranquillité publique et la sûreté de l'Etat.

Quoique le procureur impérial, dans la sphère légale de ses fonctions, n'eût rien à objecter à de telles prescriptions, Du Chatellier s'émut à l'idée de faire partie d'un comité en quelque sorte occulte, et dont les actes eussent rappelé les anciens comités révolutionnaires. Ne consultant que l'inspiration de sa conscience, il écrivit, aussitôt après la réception du décret, à son vieil ami Defermon, ministre d'Etat directeur des biens de la couronne, pour qu'il vît Fouché et lui exposât quels inconvénients et quels dangers pouvaient se rattacher à la création de ces nouveaux comités de surveillance au sein de la Bretagne; puis, s'adressant à M. Hardy, procureur-général près la Cour impériale de Rennes, son chef immédiat, il lui écrivit la lettre suivante, digne d'être rapportée comme preuve de son honorable délicatesse et comme enseignement utile dans les temps de réaction politique :

« Je ne vous accuse point officiellement réception de l'envoi que vous m'avez fait d'une » expédition du décret du 23 mai, qui établit » dans les chefs-lieux des départements de la » 13e division des comités pour rechercher les » auteurs, instigateurs ou agents de complots » tramés contre la tranquillité publique ou la » sûreté de l'Etat. C'est à vous, comme ami, » que j'en parle, pour vous témoigner combien » j'ai été affligé de me voir désigné, à raison de » mes fonctions, comme membre de ce comité. » Je vous fais observer d'abord que la mesure » prise par le gouvernement me paraît absolu» ment impolitique et plus propre à exaspérer » les esprits qu'à les calmer; que cette mesure, » dans un département où les troubles ont été » arrêtés dès le principe, peut pousser dans le » parti des insurgés ceux qui craindraient que » des recherches et des dénonciations secrètes » pussent les compromettre. Indépendamment » de ces considérations, auxquelles je pourrais » donner de plus amples développements, je » crois devoir aussi vous faire savoir que le rôle » qu'on m'assigne est trop odieux pour que je » puisse le remplir, à moins que M. le préfet » et M. le général ne veuillent s'entendre avec » moi pour n'user des pouvoirs qui nous sont » délégués que dans les circonstances où il se» rait absolument nécessaire de les employer. » En effet, nous ne serions, d'après la tâche » qui nous est imposée, que des espions et des » dénonciateurs qui alimenteraient la commis» sion militaire placée au centre de la division, » avec le seul avantage d'être livrés à la haine » de ceux qui auraient été l'objet de nos dénon» ciations, soit qu'il plaise aux membres de la » commission centrale, étrangère à notre dé» partement, d'exiler, de punir, ou d'acquitter » ceux que nous lui aurions adressés. De la » sorte, nous aurions pour ennemis toutes les » familles et tous les partisans de ceux-là, et » nous serions en butte à l'exécration publique, » parce que nous serions comme les membres

» de ces fameux comités révolutionnaires que » l'on semble vouloir faire revivre.

» Par tous ces motifs, je suis bien décidé, » suivant que je verrai que les deux autres » membres de la commission seront disposés, » à me démettre de ma place de procureur im- » périal, car j'aime mieux me retirer que de » me maintenir aux dépens de mon honneur et » de ma délicatesse.

» Je vous répète que je ne vous accuse pas » officiellement réception de la copie du décret » du 23 mai, et l'un de mes motifs est de pou- » voir librement me démettre, sans paraître y » avoir été forcé par les circonstances.

» Quimper, ce 30 mai 1815. »

Malgré ce refus, réitéré le 10 juin suivant, Du Chatellier ne put obtenir grâce devant le nouveau gouvernement, et peut-être n'aurait-il pas obtenu de pension, si le conseil général du Finistère n'avait pris, dans sa session de 1816, une délibération portant que, *père de famille respectable, après vingt-cinq ans de services qui lui avaient mérité l'estime de ses concitoyens, il serait juste de lui accorder une pension*. Elle fut fixée à 620 fr.

Les circonstances cependant lui permirent encore une dernière fois de rentrer au tribunal auquel il avait appartenu si long-temps. Il y fut nommé juge d'instruction, le 5 août 1818. Mais cette position ne devait pas être encore définitive. Le mouvement national qui commençait à se prononcer en 1820, contre les Bourbons de la branche aînée, ayant jeté son fils dans les rangs de l'opposition, une ordonnance du 5 août retira à Du Chatellier les fonctions de juge d'instruction, pour le placer au rang des simples juges, en même temps que son fils était privé, au mois d'octobre, du modeste emploi de vérificateur des douanes à Douarnenez, et envoyé dans les Ardennes, avec réduction d'appointements, et tout cela parce que celui-ci s'était un jour permis de dîner avec MM. Guilhem et Kératry, députés de l'opposition.

La révolution de Juillet récompensa enfin par le fauteuil de la vice-présidence au tribunal de Quimper les quarante et quelques années de services de ce digne magistrat. Retraité en 1841, comme président honoraire, il comptait alors cinquante-deux ans de services dans les fonctions les plus pénibles. Il est mort le 31 mars 1845, laissant une réputation légitimement acquise de loyauté et d'impartialité, dont ne purent jamais le faire dévier, ni la bonne ni la mauvaise fortune. D'un jugement sûr, d'un cœur droit et bon, il possédait les qualités qui font aimer l'homme privé et honorer l'homme public.

P. L...t.

DUCLOS, et plus exactement **DU CLOS** (CHARLES **PINOT**, sieur), — fils d'honorable homme Michel Pinot, sieur Du Clos, et de demoiselle Jeanne Le Bigot, naquit à Dinan, le 12 février 1704. Son père, propriétaire et riche négociant, possédait une grande fabrique de chapeaux, et avait la vente exclusive des fers provenant des forges de Paimpont, appartenant à M. d'Andigné de la Châsse. Mme Duclos, restée veuve en 1706, concentra sur son fils toute son affection, et, par ses soins assidus et vigilants, elle développa les heureuses dispositions que lui avait départies la nature. M. d'Andigné de la Châsse, parrain du jeune Charles, ayant remarqué son aptitude précoce, détermina sa mère à l'envoyer à Paris faire ses études. Il avait envion neuf ans lorsqu'il fut admis à l'école gratuite dirigée par l'abbé Dangeau, et fondée par le marquis, son frère, en faveur de gentilshommes sans fortune, ou de jeunes roturiers recommandables, soit par les services de leurs familles, soit par leurs propres tendances. Après avoir achevé ses études au collége d'Harcourt, Duclos se destina au barreau et travailla même dans ce but chez un avocat au conseil; mais son goût naturel pour la littérature l'emporta, et il finit par s'y livrer entièrement. Admis de bonne heure chez le maréchal de Brancas, gouverneur de Bretagne, et chez le comte de Forcalquier, son fils, dont les salons étaient le rendez-vous des littérateurs les plus renommés, Duclos ne tarda pas à y faire sensation par la vivacité de ses saillies et l'originalité de son esprit. Un homme avec lequel il eut plus d'un point d'affinité, le spirituel et prudent Fontenelle, joûtait avec lui dans ces réunions. Un jour qu'ils avaient disserté sur divers points de littérature, ce dernier, charmé de la conversation de son interlocuteur, l'engagea à composer quelque ouvrage. — « *Sur quoi?* demanda Duclos. — *Sur ce que vous venez de dire*, répondit Fontenelle. » Les sentiments favorables de l'auteur de la *Pluralité des Mondes* furent partagés par l'Académie des inscriptions et belles lettres qui, en 1739, admit Duclos au nombre de ses membres. Il n'avait alors que trente-quatre ans, et ne s'était encore fait connaître par aucune production. Cette distinction, en faveur d'un homme qui n'avait point fait publiquement ses preuves, aurait certainement lieu de surprendre, si elle ne s'expliquait par l'appui que lui prêtèrent les littérateurs et les grands seigneurs avec lesquels il était en rapports intimes et journaliers.

Duclos se fit, du reste, un devoir de justifier sa nomination anticipée, et de prouver que, s'il savait faire assaut d'esprit dans la société, il possédait les moyens d'observer et de peindre avec autant de tact que de finesse les vices qu'offrait celle de son temps. Il démontra tout ce qu'il aurait pu faire, en publiant pour son début l'*Histoire de Mme de Luz, anecdote du règne d'Henri IV*. Lahaye (Paris) de Hondt, 1741, in-12. Malgré l'effet produit par cet ouvrage, il est à regretter que Duclos n'ait pas plus

complètement répondu à ce qu'on était en droit d'attendre de lui; que, pour mettre en saillie son principal personnage, une femme qui succombe toujours sans avoir jamais tort, il l'ait encadré dans une suite d'aventures dont quelques-unes sont trop forcées, et qu'il ait oublié que les faiblesses doivent être, non seulement excusables, mais intéressantes.

Duclos n'en avait pas fini avec la bonne société qui l'accueillait, et qui, s'il fallait en croire certaines traditions, se serait elle-même fustigée sous son nom (1). Puisant, mais sobrement, dans la mine inépuisable de scandales qu'elle lui offrait, il en esquissa encore quelques traits dans les *Confessions du comte de***, écrites par lui-même*. Amsterdam (Paris), 1742, in-12. Ce livre, demeuré comme un ouvrage ingénieux et agréable, n'était, il est vrai, qu'une galerie de portraits; mais, comme tous, sauf deux ou trois, étaient d'une ressemblance frappante, l'auteur fut peu chicané sur les défauts, et l'histoire intéressante de Mme de Selves fit oublier que généralement les situations n'étaient pas assez développées; que la même espèce d'incidents se reproduisait jusqu'à l'invraisemblance, que les gradations, les nuances n'étaient pas suffisamment ménagées; en un mot, que ce roman n'était pas assez dramatique.

C'était beaucoup, toutefois, que d'être parvenu à dissimuler, ou du moins à faire pardonner ces imperfections. C'était presque un tour de force. Duclos en tenta bientôt un second d'un autre genre. Bien qu'antipathique à la poésie, — « c'est beau comme de la prose » était la formule qu'il employait pour louer les plus beaux vers, — il voulut démontrer qu'un homme d'esprit peut être poète quand il veut. Tel fut le but de l'opéra mythologique qu'il fit représenter le 20 août 1743, et qui fut imprimé, la même année, sous ce titre : *Les Caractères de la Folie, ballet composé de trois entrées et un prologue, musique de Bury fils*. Paris, J.-B.-C. Caillard, avec partition gravée in-f°. Le plan de cet ouvrage est assez bizarre et son succès n'a d'explication possible que dans l'hypocrisie dominante, à une époque où le mot de morale était dans la bouche de tous, mais où si peu se souciaient d'en pratiquer les préceptes. Le prologue nous introduit à Cythère, où nous voyons Vénus, l'Amour, la Folie, Jupiter et leur suite. Chaque acte développe les principaux caractères de la *Folie*, représentés par les *manies*, les *passions* et les *caprices*, que personnifient l'*astrologie*, l'*ambition*, puis des personnages moins abstraits, deux amants qui se querellent. Tout cela nous semblerait aujourd'hui bien fade, bien musqué, bien Pompadour, en un mot. On en jugea tout autrement, lorsqu'en 1762, pour amuser la favorite blasée et son royal amant, on remit cet opéra au théâtre, en substituant au troisième acte de Duclos une nouvelle entrée composée par Voisenon, sous le titre d'*Hylas et Zélis*.

Duclos, lorsqu'il faisait les ouvrages dont nous venons de parler, vivait dans l'intimité de Maurepas, Bernis, Voisenon et autres beaux esprits, qui s'amusaient à faire de la littérature de cour et de boudoir. Leurs productions alambiquées et *libres*, le *Recueil de ces Messieurs*, les *Etrennes de la Saint-Jean*, les *Œufs de Pâques*, peuvent donner une idée du genre de littérature qu'on cultivait dans cette société. Un jour on paria, dans le frivole aréopage, que nul de ses membres ne pourrait composer un texte qui s'appliquât à une suite de gravures que le comte de Tessin, gouverneur du prince royal de Suède, avait faite en vue d'un conte qu'il s'était proposé de publier, sous le titre de *Faunillante, ou l'Infante jaune*, et dont le commencement était sous presse lorsqu'il avait été forcé de quitter Paris. Duclos tint la gageure et la gagna, en faisant le conte d'*Acajou et Zirphile*. Minutie (Paris), 1744, in-4° et in-12 (fig.). Il y a sans doute beaucoup d'esprit dans ce conte; néanmoins, gêné dans ses allures, et obligé de s'asservir à un cadre de commande, l'auteur — et cela devait être — est resté bien loin du naturel exquis d'Hamilton; son badinage est trop sentencieux pour un conte de fées, et ses épigrammes révèlent trop de travail. Cette bagatelle qui, plus tard, donna naissance au charmant opéra d'*Acajou*, était précédée d'une *Epître dédicatoire*, dont le ton leste et dédaigneux tranchait du grand seigneur.

Le public, auquel s'adressait cette épître, s'en montra peu satisfait. Duclos ouvrit les yeux, et sortant de l'ornière, il abandonna ces niaiseries, pour s'occuper de travaux plus sérieux et plus utiles. Le premier fut son *Histoire de Louis XI*. Paris, 1745, 4 vol. in-12. Bien que le panégyriste de Duclos à l'Académie des inscriptions la représente comme un chef-d'œuvre de composition historique; — que le chancelier d'Aguesseau ait dû dire de son côté : « c'est un ouvrage composé d'aujourd'hui avec l'érudition d'hier; » — que Voltaire, écrivant à

(1) Barbier (*Dictionn. des auteurs anonymes et pseudonymes*, t. I, art. 2680) rapporte une série d'anecdotes sur Duclos, envoyées peu après sa mort, en 1772, au rédacteur d'une *Gazette littéraire de l'Europe*, qui s'imprimait à Amsterdam, chez Van Harevelt, et reproduites par Freron, *Année litt.*, t. I, 1773, ainsi que dans l'*Esprit des Journaux*, avril 1773. D'après ces anecdotes, Duclos ne serait que le père putatif de la plupart de ses ouvrages, dont les véritables auteurs sont minutieusement indiqués. Outre que l'apparition posthume de ces anecdotes les rend quelque peu suspectes, elles sont par elles mêmes assez invraisemblables; d'abord parce que les travaux de Duclos révèlent une facture uniforme; ensuite, parce qu'on croira difficilement que s'il eût été réellement coupable de tant de plagiats, il eût pu entièrement échapper, de son vivant, à la réprobation qu'ils auraient soulevée contre lui. Aussi n'avons-nous tenu aucun compte de ces cancans littéraires, et nous bornons-nous à indiquer à ceux qu'ils intéresseraient les sources où ils peuvent les trouver.

Duclos, l'appelât « Salluste, » — il n'est pas possible de souscrire à ces éloges hyperboliques, on serait tenté de dire à ces ironies. Tout ce qu'on peut reconnaître dans l'*Histoire de Louis XI*, c'est qu'elle est écrite avec impartialité et accuse des recherches exactes; mais elle est loin d'avoir la portée philosophique qu'on lui a attribuée. Froide, languissante, sans couleur, elle ne peint pas l'astucieux Louis XI; elle ne nous initie en aucune façon au mouvement qui, de son temps, s'accomplit à l'intérieur comme à l'extérieur de la France. N'y cherchez ni le tableau de cet affranchissement des communes, que le pouvoir royal appela à son aide contre les derniers tronçons de la féodalité, ni celui des luttes animées entre la France et la Bourgogne. Le style est trop souvent dogmatique, sentencieux ou épigrammatique. En voulant écrire avec la précision de Tacite, qu'il s'était proposé pour modèle, l'auteur n'a pas toujours évité l'obscurité et le néologisme.

Duclos s'est montré meilleur écrivain dans ses *Considérations sur les mœurs de ce siècle*. Amsterdam (Paris, Rault), 1751, in-12. Cet ouvrage, sur lequel est plus particulièrement fondée la réputation de l'auteur, lui a valu des éloges mérités sous le rapport littéraire; mais, si nous n'étions forcé de nous restreindre, nous démontrerions facilement qu'envisagé comme peinture des mœurs au XVIIIe siècle, il est loin d'avoir la valeur morale qu'aurait pu, qu'aurait dû avoir un ouvrage traitant d'un pareil sujet. Sur ce point, du reste, nous ne voulons d'autre juge que Duclos lui-même : « Je ne regarde pas tout, dit-il, mais ce que je regarde, » je le vois bien. » Ce cri échappé à la conscience de l'auteur, explique sa circonspection à l'endroit de cette cour, dont le libertinage et les roueries lui commandaient de donner à ses tableaux des teintes autrement énergiques. Il explique encore son silence sur les jansénistes, les parlements, les jésuites, les philosophes, sur tous ceux enfin qui étaient acteurs dans ce grand drame du XVIIIe siècle. Louvoyant entre tous les partis, toutes les opinions, se gardant de rompre en visière à personne, Duclos ne fut donc pas un fougueux adversaire des philosophes, comme le suppose bénévolement Palissot (*Mémoires*, t. I, p. 283 et suiv.). Pouvait-il l'être bien sérieusement, celui qui disait d'eux : « Ils en feront tant, qu'ils me » forceront d'aller à la messe! » Ces paroles n'indiquent-elles pas suffisamment que la transaction lui allait mieux qu'une rupture?

Un bon mot de Louis XV contribua au succès des *Considérations* : « C'est l'ouvrage d'un » honnête homme, » avait-il dit. Nous voulons croire que cet éloge ne fut pas uniquement dicté par la satisfaction qu'aurait inspirée à ce prince la modération des censures de Duclos, si peu agressif envers les vices de la cour; mais nous croyons que l'éloge aurait eu besoin de ce correctif « et d'un écrivain prudent. » La prudence était en effet la qualité distinctive de Duclos. Homme de cour, il sut toujours s'y maintenir dans une situation avantageuse à sa considération et à sa fortune. Se renfermant dans des généralités très-peu compromettantes, il ne se montra jamais animé d'une haine bien vigoureuse du vice; et en disant lui-même qu'il n'avait voulu ni se déshonorer par la flatterie, ni se perdre par la vérité, il s'est chargé de prouver, mieux que ne pourraient le faire toutes les preuves entassées à l'appui de notre jugement, combien il fut attentif à ne pas se heurter à ce dernier écueil.

Lorsque parut le livre des *Considérations*, on fit la remarque que le mot de *femme* n'y était prononcé qu'une fois, et encore d'une façon presque insignifiante, dans le chapitre de la *Réputation*. Afin de réparer cette omission, Duclos fit un supplément aux *Considérations*, sous le titre de : *Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs du* XVIIIe *siècle*. (Paris), 1751, in-12. A voir comment Duclos dédommage les femmes du silence qu'il avait gardé précédemment à leur égard, on serait tenté de croire qu'il a voulu, cette fois, en faire la satire; car, comme le remarque si judicieusement M. Villemain, ce livre, dont les femmes sont l'objet continuel, n'est, pour le sujet et les détails, qu'un supplément aux *Confessions du comte de* ***, et l'amour n'y a d'autre forme que la fatuité, la licence et l'intrigue.

Mais revenons à Duclos historien. Il avait dédié la première édition de l'*Histoire de Louis XI* à son ancien collaborateur Maurepas, « comme » marque publique qu'il avait encore plus de » respect pour sa personne que pour sa place, » et la seconde à Louis XV, que la dédicace appelait « grand roi. » Ce double hommage méritait une double récompense. Duclos l'obtint. Le 20 septembre 1750, il fut fait historiographe de France à la place de Voltaire, qui s'était démis de cette charge lors de son départ pour la Prusse, et peu après, il fut admis à l'honneur de jouir des entrées de la chambre du roi. Ne voulant pas que le titre d'historiographe fût une stérile distinction, Duclos composa ses *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV, la Régence et le règne de Louis XV* (publiés par Sautereau de Marsy). Paris, Buisson, 1790-1791, 2 vol. in-8°. Ces mémoires contiennent bien peu de matériaux que l'historien puisse mettre en œuvre. Puisés, en grande partie, dans ceux de Saint-Simon, dont les manuscrits n'avaient pas encore été entièrement publiés, ils ont un caractère purement anecdotique. Quelques intrigues de cour, quelques particularités de la vie des gouvernants, voilà ce qui domine presque exclusivement dans ce recueil, où ne sont expliquées ni les causes, ni les conséquences des guerres, des négociations, etc. L'explication que donne Duclos du système de Law at-

teste son peu de connaissances en matière d'économie politique, et sa digression sur les querelles du jansénisme est une nouvelle preuve de l'attention qu'il mettait à n'attaquer de front aucune opinion politique ou religieuse. A tout prendre, le titre d'*Anecdotes de la Cour de France au* XVIIIe *siècle*, est le seul qui nous semble convenir à ces *Mémoires*, dans lesquels, du reste, un style net, vif, épigrammatique, s'adapte assez bien à la peinture de maints ridicules ou de maints scandales, tels que le mariage, le sacre du cardinal Dubois, etc.

Si notre conviction, formée par une lecture attentive et réfléchie des œuvres de Duclos, ne nous a pas permis de le louer sans réserve, comme moraliste et comme historien, d'un autre côté, nous pensons qu'on n'a pas suffisamment apprécié ses travaux philologiques et académiques. Parmi les premiers, nous citerons ses *Remarques sur la grammaire générale de Port-Royal*. Paris, 1754, in-12; réimprimés en 1788, dans l'édition de cette grammaire et dans celles données par M. Petitot en 1803 et 1810. Ces *Remarques* ont toujours joui d'une grande réputation, et elles ont suffi pour placer Duclos parmi les lexicographes qui ont su porter dans l'étude de la grammaire l'esprit le plus juste et le plus philosophique. « La *Grammaire de* » *Port-Royal*, dit M. Beauzée, est une réduc- » tion systématique, aussi bien faite qu'il était » possible, des principes reçus jusqu'alors; » mais c'était, j'ose le dire, un beau germe » condamné peut-être à une stérilité éternelle, » si les *Remarques* judicieuses et savantes de » M. Duclos n'en avaient préparé et assuré la » fécondité; elles font voir que tout n'est pas » découvert dans ce genre, et marquent assez » nettement la route des découvertes. » C'est dans ces *Remarques* que Duclos a exposé son nouveau système d'orthographe, d'après lequel elles sont imprimées. Cette innovation, qui consistait principalement à supprimer toutes les lettres doubles et trois consonnes, comme inutiles, a été plus blâmée qu'elle ne le méritait peut-être, et n'a pas été adoptée.

Ses principaux travaux académiques sont les mémoires suivants, insérés dans le Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : I. *Mémoires* (deux) *sur les révolutions des langues française et celtique* (t. XV, 1743, et t. XVII, 1751). On y trouve d'ingénieuses recherches sur l'origine et les révolutions des deux langues, et un rapprochement intelligent des témoignages de divers philologues. Des faits rassemblés avec choix et présentés avec méthode, indiquent la route à suivre par celui qui voudrait écrire une histoire des variations du langage national. II. *Mémoire sur les épreuves par le duel et par les éléments, communément appelés* Jugements de Dieu *par nos anciens Français* (t. XV, 1743). III. *Mémoire sur les jeux scéniques des Romains, et sur ceux qui ont précédé en France la naissance du poème dramatique* (t. XVII, 1751). IV. *Mémoire sur les Druides* (t. XIX, 1753). V. *Mémoire sur l'art de partager l'action théâtrale, et sur celui de noter la déclamation qu'on prétend avoir été en usage chez les Romains* (t. XXI, 1754). Dans ces divers mémoires, que M. Villenave place au nombre des plus courts et des meilleurs du Recueil de l'Académie, Duclos fait preuve de sagacité, et se montre littérateur exercé autant qu'érudit sans pédantisme. Un *Eloge de Fontenelle*, un fragment d'*Histoire de l'Académie française*, et la coopération de Duclos au *Dictionnaire*, complètent ses travaux académiques. Il était, à certains égards, l'*alter ego* de Fontenelle; aussi s'est-il complu dans l'éloge de cet académicien, et l'a-t-il semé de traits piquants et philosophiques en parfaite harmonie avec les allures communes au panégyriste et à son héros. Cet éloge, le seul qu'il ait composé, devait être suivi de plusieurs autres, qui eussent trouvé place dans son *Histoire de l'Académie française*, faisant suite à celle de Pélisson et d'Olivet. Le fragment composé par Duclos retrace, avec une grande finesse d'appréciation, les principaux faits littéraires depuis 1700 jusqu'à l'époque où il vivait. L'édition du *Dictionnaire* fut l'objet des soins constants et particuliers de Duclos. Il tint la plume pour l'édition de 1762, et contribua plus que personne à son amélioration, par ses connaissances grammaticales et sa supériorité à définir avec justesse, clarté et précision. Notons ici que l'Académie, sur sa demande, substitua aux insipides lieux communs de morale, proposés jusqu'alors pour sujets de prix d'éloquence, les éloges des grands hommes, et remplaça, par une formule uniforme et invariable, dégagée de toute louange, les approbations que des commissaires pris dans son sein donnaient aux ouvrages de leurs confrères.

Successeur de l'abbé Mongault, à l'Académie française, en 1746, Duclos remplaça quelque temps après Mirabaud dans ses fonctions de secrétaire perpétuel. Aux honneurs littéraires il réunit d'autres distinctions qui, pour un homme de son caractère, n'étaient pas moins flatteuses. Dès 1744, ses compatriotes l'avaient désigné pour maire de Dinan, quoiqu'il résidât à Paris (1). Ce fut en cette qualité que, deux

(1) Malgré cette résidence, Duclos s'occupait avec sollicitude des intérêts et de l'embellissement de la ville dont il était le premier magistrat. C'est à lui, en effet, qu'on doit les deux promenades des *Grands* et des *Petits-Fossés*, qui longent les anciennes fortifications de Dinan. On a placé, en 1838, sur la seconde de ces promenades, son buste en marbre, et M. Odorici, bibliothécaire de la ville, a composé à cette occasion une inscription latine, en style lapidaire, qui a été gravée sur la colonne qui supporte le buste. Elle est rapportée, avec sa traduction française, dans les *Etrennes dinannaises pour* 1848, p. 20, 3e partie, où l'on voit aussi que M. Gervaize, avocat à Dinan, a donné à la bibliothèque de cette ville trois piè-

ans plus tard, il figura aux Etats de la province comme député du Tiers-Etat. Pendant qu'il y remplissait son devoir de loyal breton, les suffrages spontanés de l'Académie française l'appelèrent à occuper le fauteuil vacant par l'abbé Mongault. Quand son service à la cour l'obligea, en 1750, de se démettre de sa charge de maire, rien ne prouva mieux la reconnaissance de ses concitoyens que les lettres de noblesse que lui accorda le roi, en 1755, d'après la désignation unanime des Etats de Bretagne. Il y a lieu de croire que cette demande se fit sans sa participation, et que, s'il s'en trouva honoré, du moins il n'en tira pas vanité. C'eût été une trop grande inconséquence chez celui qui, parlant des préjugés de la noblesse et de l'orgueil de ceux qui recevaient des *savonnettes à vilain*, avait écrit ces mots : « que ces hommes nouveaux » qu'on vient de décrasser soient enivrés de titres peu faits pour eux, ils sont excusables; » mais on est étonné de trouver la même manie » dans ceux qui pourraient s'en rapporter à la » publicité de leur nom. »

Pour obtenir une si éminente récompense, il fallait, aux yeux de l'assemblée provinciale, autre chose que des titres littéraires; il fallait un dévoûment éprouvé au pays, et Duclos en avait donné des preuves par ses démarches actives auprès du Gouvernement dans toutes les occasions qui intéressaient la Bretagne. On conçoit que cette sollicitude dut lui concilier dans le pays d'illustres amitiés. De ce nombre fut celle de La Chalotais. Aussi quand le célèbre procureur-général fut persécuté par Calonne, Duclos prit fait et cause pour le magistrat breton. Plus tard, le ministre se serait-il débarrassé d'un censeur incommode en lui faisant expédier un passe-port pour l'Italie, ou Duclos, comme on l'a prétendu, aurait-il sollicité cet exil, comme moyen de se placer dans une prudente neutralité? C'est ce que nous ne saurions préciser. Forcé ou volontaire, cet exil nous a valu le *Voyage en Italie, ou Considérations sur l'Italie*. Paris, Buisson, 1791, in-8°. Comme dans ses romans, dans ses mémoires, Duclos ne s'attache guère qu'aux traits de mœurs, aux anecdotes, décrivant par un mot piquant les Romains modernes, qu'il appelle les Italiens de de Rome, et ne peignant de toute l'Italie que les hommes, mais les peignant avec cette finesse d'observation qui fut le caractère prédominant de son talent.

Duclos avait fait ce voyage en 1766; de retour à Paris, il l'écrivit. Ce fut à peu près le dernier travail dont il s'occupa jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Paris le 26 mars 1772, après quelques jours de maladie.

ces historiques sur parchemin, toutes signées Louis XV, et concernant Duclos, savoir : 1° un brevet qui lui donne la permission de voyager en Italie; 2° un brevet d'historiographe de France; 3° sa nomination aux fonctions de maire de Dinan.

Duclos était d'un esprit vif, incisif. Il éclatait sous la forme de pensées, de saillies, de bons mots dont un grand nombre ont été recueillis sous ce titre : *Morceaux choisis de Duclos, ou Recueil de pensées, remarques, maximes, anecdotes, etc., tirées de tous ses ouvrages, par Rigard*. Paris, Nicolle, 1810, 2 vol. in-8°. Il parlait plus qu'il ne causait; pour lui la conversation était moins un dialogue qu'une succession rapide de saillies vives et énergiques, de traits piquants, de mots à effet et propres à se graver dans la mémoire; tout cela exprimé avec une précision tranchante, débité d'un ton de voix élevé et mordant, et appuyé d'un geste court et significatif. D'Alembert a fort bien caractérisé sa tournure d'esprit par cette espèce de formule mathématique : « De tous les hommes que je connais, Duclos est celui qui a le plus d'esprit dans un temps donné. » Parmi les innombrables exemples de sa spirituelle causticité, nous ne citerons que les suivants. Il disait d'un homme enrichi par de vils moyens et endurci aux affronts : « On lui crache au visage, on le » lui essuie avec le pied, et il remercie. » — Il peignait ainsi l'abbé d'Olivet, qui avait auprès d'un grand nombre de ses confrères la réputation d'être double et perfide : « C'est un si grand » coquin que, malgré les duretés dont je l'accable, il ne me hait pas plus qu'un autre. » On a souvent cité son mot sur les hommes puissants qui n'aiment pas les gens de lettres : « Ils nous » craignent, comme les voleurs craignent les » réverbères. » Et cet autre : « Un tel est un sot; » c'est moi qui le dis, c'est lui qui le prouve. » Il excellait à raconter les anecdotes, et se plaignait de ceux qui les racontaient mal : « On » me gâte mes bonnes histoires, disait-il. »

Duclos portait dans ses plaisirs une grande simplicité de goûts. Toutefois, il avait contracté dans sa jeunesse l'amour de la table et du vin, alors à la mode dans la bonne compagnie; et lorsque cet épicuréisme un peu grossier se fut amendé, il resta fidèle à ses premières habitudes, au risque de passer pour un homme de mauvais ton, ce qui lui arriva quelquefois, et ce qui a justifié le portrait que La Harpe a fait de lui dans sa jolie pièce de vers de l'*Ombre de Duclos*, où il le fait ainsi parler :

. . . . Je suis véridique,
Peu courtisan, mais excellent buveur,
Très-bon convive, un peu brusque et parleur,
Et dans le vin surtout plein d'éloquence.
. . . .
Piron et moi, de la vieille méthode,
Nous fûmes seuls fidèles sectateurs,
Et les derniers des beaux esprits buveurs.

Celui qui aimait ainsi le sans-façon ne devait s'assujétir à aucune contrainte : aussi Duclos l'avait-il en horreur, au point que, pour s'en affranchir, il aurait commis plus que des impolitesses. Ainsi, un jour, un grand seigneur se plaignait à lui de s'être fort ennuyé à un sermon qui avait été prêché à la chapelle de Ver-

sailles.—« Pourquoi, lui dit Duclos, êtes-vous » resté jusqu'à la fin?—« J'ai craint de déranger l'auditoire et de le scandaliser. — Ma foi, » reprit Duclos, plutôt que d'entendre un mauvais sermon, je me serais converti au premier » point. » Un autre jour, un de ses amis l'invite à dîner, sans le prévenir que M. de Calonne sera des convives; on annonce celui-ci, il entre : Duclos n'a pas plus tôt aperçu M. de Calonne, auquel il ne pouvait pardonner son active participation aux persécutions dirigées contre La Chalotais, qu'il prend son chapeau et son épée, va au maître de la maison, et lui dit tout haut, en face du nouvel arrivant : « Vous » ignoriez donc, Monsieur, que je ne pouvais me » trouver en face de cette homme-là? » et il sort sans attendre de réponse.

Tel fut Duclos, écrivain ingénieux et souvent agréable, auquel il n'a manqué, pour conquérir un rang supérieur parmi les moralistes, que d'observer plus complètement et plus résolument.

Indépendamment des ouvrages de Duclos, cités dans le cours de cette notice, on connaît encore de cet écrivain deux opuscules qui parurent sans nom d'auteur. Le premier est intitulé : ***Essai sur les ponts-et-chaussées, la voirie et les corvées.*** Amsterdam (Paris), Chatelain, 1759, in-12. Le second a pour titre : ***Réflexions sur la corvée des chemins, ou Supplément à l'Essai, etc., contre la critique de « l'Ami des hommes. »*** Paris, 1762, in-12. Les éditions les plus complètes de ses œuvres sont les suivantes : I. ***Œuvres complètes recueillies pour la première fois, précédées d'une notice historique et littéraire (par M. Auger), et dans lesquelles se trouvent plusieurs écrits inédits, notamment des mémoires sur sa vie.*** Paris, Colnet, 1806, 10 vol. in-8°. Paris, Janet et Cotelle, 1820-1821, 9 vol. in-8°.—II. ***Œuvres complètes, etc. (précédées d'une notice sur l'auteur par M. Villenave).*** Paris, Belin, 1820, 3 vol. in-8°, édition faisant partie de la collection des ***Prosateurs français*** : les deux ouvrages de Duclos sur les ponts-et-chaussées, les corvées et la voirie, recueillis pour la première fois, y sont reproduits avec le nom de l'auteur.

M. Alex. De Noual de la Houssaye (***Voyez*** Noual), a publié l'***Eloge de Duclos, secrétaire perpétuel de l'Académie française, historiographe de France, etc., discours qui a obtenu l'accessit du prix proposé par la société des Sciences et Arts de Rennes.*** Paris, Migneret, 1806, in-8° de 39 p. Cet éloge, très-bien écrit, a le défaut d'être une constante apologie des travaux littéraires de Duclos, dont plusieurs, à notre avis, sont loin d'y être toujours sainement appréciés. P. L...t.

DUCOUÉDIC DE KERGOUALER (Charles-Louis, chevalier), né le 17 juillet 1740, au château de Kerguélénen, commune de Pouldrégat, près Quimperlé, descendait d'une ancienne famille de Bretagne. Il avait à peine six ans lorsqu'il perdit son père, capitaine de la noblesse de Quimper. Le droit d'aînesse existait alors, et Ducouédic n'était que le sixième cadet. Élevé durement pendant sa première enfance, il apprit de bonne heure à braver la mollesse. A dix ans, il fut envoyé au collège de Quimper qu'il quitta en 1756 pour entrer dans la marine comme garde. On était alors en guerre. Embarqué immédiatement sur le *Diadème*, faisant partie de l'escadre de M. de Beauffremont, il prit part au combat dans lequel ce vaisseau s'empara, sur les côtes de Saint-Domingue, du vaisseau anglais le ***Greenwich***, et à celui qu'il soutint, pendant trois heures, aux attérages de Brest, contre le ***César***, de 76 canons.

De 1757 à 1759, Ducouédic passa sucessivement sur l'***Hector***, la ***Thétis*** et le ***Robuste***. Ce dernier vaisseau, très-maltraité dans le combat livré, le 20 novembre 1759, par M. de Conflans, à la hauteur de Belle-Isle, fut du nombre de ceux qui furent obligés d'aller s'échouer dans la Vilaine. Ducouédic embarqua ensuite sur la ***Vestale***. Cette frégate, rencontrée à sa sortie de Brest, en 1761, par un vaisseau de guerre, fut forcée d'amener son pavillon après un combat honorable. Rentré en France, au bout de six mois de captivité, et nommé sous-brigadier, au mois de mars 1763, il fit en cette qualité une campagne aux Iles-du-Vent, sur le ***Petit-Mars***, vaisseau qui, en revenant en France, se perdit sur les côtes d'Espagne. Ducouédic échappa, avec quelques-uns de ses compagnons, à ce désastre.

Après avoir fait, comme enseigne de vaisseau, une campagne à la Guadeloupe, sur la corvette la ***Légère***, il passa sur la frégate l'***Heure-du-Berger***, qui, de 1767 à 1771, fut employée à croiser dans les mers de l'Inde. Dans cet intervalle, son capitaine étant mort, il prit le commandement de la frégate, qu'il ramena en France.

Au commencement de 1773, Ducouédic, qui venait d'être nommé enseigne des gardes de la marine, s'embarqua sur le vaisseau le ***Roland***, qui allait, pour la seconde fois, sous les ordres de Kerguélen, tenter l'exploration des Terres-Australes. Après une campagne infructueuse, il rentra à Brest, à la fin de 1774.

En 1776, il fit partie, sur le brick l'***Ecureuil***, de l'escadre d'évolutions commandée par M. Du Chaffault, et à son retour en 1777, il reçut, avec le brevet de lieutenant de vaisseau, la mission d'aller suivre à Lorient la construction des frégates l'***Iphigénie*** et la ***Surveillante***. Les talents d'un nouveau genre dont il fit preuve en cette occasion lui valurent la croix de Saint-Louis, au mois de décembre 1777.

Dans les premiers mois de l'année suivante, le ministre lui fit connaître que le roi lui laissait le commandement de l'une des frégates, à son

choix. En optant pour la *Surveillante*, il dit qu'elle serait son tombeau ou son char de triomphe. Elle fut l'un et l'autre.

Lors de sa première sortie, la *Surveillante* participa activement au combat livré à l'amiral Keppel par le comte d'Orvilliers, devant Ouessant, le 27 juillet 1778. Pendant tout l'hiver suivant, la frégate française fut employée dans la Manche à une croisière qui lui avait déjà procuré la capture d'un assez grand nombre de bâtiments, lorsqu'elle rencontra, le 12 mars, le corsaire la *Vieille-Angleterre*, qui coula bas aussitôt qu'elle s'en fut emparée. Le 19 avril suivant, la *Surveillante* eut connaissance d'un autre corsaire, le *Crache-Feu (Spit-Fire)*, de vingt caronnades de 18. Comptant sur l'avantage qu'il avait de lancer beaucoup de mitraille et de faire un feu très-vif avec peu d'hommes, le capitaine anglais manœuvra à s'avancer le plus près possible de la *Surveillante;* mais Ducouédic, de son côté, se fiait avec raison à l'habileté de ses canonniers et à la supériorité de son artillerie (la *Surveillante* portait vingt-six canons de 12 en batterie et dix de 6 sur les gaillards); aussi, son adversaire fut tellement écrasé de son feu, qu'il fut contraint de se rendre après que toute son artillerie eut été démontée et qu'il eut perdu soixante hommes sur les quatre-vingt-quinze dont se composait son équipage. On peut juger de l'opiniâtreté de la lutte, puisque la *Surveillante* compta douze hommes tués ou blessés. Ce combat fut jugé assez remarquable pour que M. de Sartines, par une lettre du 8 mai 1779, en témoignât sa satisfaction au capitaine et à l'équipage de la *Surveillante*.

La flotte franço-espagnole étant rentrée à Brest, au mois de septembre 1779, la *Surveillante* fut détachée, le 4 octobre suivant, avec le cutter l'*Expédition*, de dix canons de 4, commandé par le vicomte de Roquefeuil, dans le but d'aller à la découverte d'une division anglaise de six vaisseaux, qui devait sortir de Portsmouth. Par une coïncidence remarquable, le gouvernement anglais, instruit de son côté qu'une division de six vaisseaux devait prochainement sortir de Brest, envoyait, le même jour, pour les observer, la frégate le *Québec* et le cutter le *Rambler*. La frégate, sortant du chantier, et absolument de même force que la *Surveillante* en canons et en équipage, était commandée par le capitaine Georges Farmer, revenant de l'Inde, où il avait servi cinq ans avec une si grande distinction, qu'il avait, à son retour, été nommé au commandement d'un vaisseau; mais il avait préféré celui d'une frégate destinée à croiser, afin d'avoir plus d'occasions de déployer ses talents et son activité. Le *Rambler*, commandé par le lieutenant George, était aussi de même force que l'*Expédition*. Des deux côtés enfin, les commandants avaient des équipages d'élite. Jamais donc lutte ne s'engagea dans des conditions plus égales.

Les deux frégates se découvrirent le 6 octobre, à la pointe du jour, à moitié route de la Manche. Le vent était à l'E., petit frais, belle mer. Le *Québec*, à trois lieues au vent de la *Surveillante*, gouvernait grand largue au S.-S.-O., et la *Surveillante*, au plus près, avait le cap au N.-N.-E. Après avoir manœuvré toute la matinée, de manière à ce que, tout en prenant le temps nécessaire pour bien s'apprêter au combat, elle se rapprochât du *Québec*, qui avait pris le plus près babord amures, la *Surveillante* se trouva, à onze heures du matin, à portée de canon de son adversaire. Elle ouvrit le feu. Le *Québec* ne répondit que quand il fut à demi-portée. Dès ses premières manœuvres, Ducouédic prouva la sûreté de ses connaissances en tactique navale. Jugeant que l'intention de son adversaire était de lui envoyer en poupe sa bordée de babord en abattant sur tribord, il fit arriver promptement, en coiffant devant; le *Québec*, en effet, se trouvant en arrière de la *Surveillante*, vint sur tribord; mais lorsqu'il lâcha sa bordée de babord, la *Surveillante* lui présentait déjà son côté de tribord et lui rendait sa volée, tant elle avait été prompte à évoluer, et son équipage diligent, soit à passer d'une batterie à l'autre, soit à charger ses pièces. Cette prompte et habile manœuvre eut pour résultat, non seulement de la soustraire au feu meurtrier d'une volée en poupe, mais encore de lui donner l'avantage du vent, qu'elle réussit à conserver pendant toute l'action, malgré les efforts réitérés que fit Farmer pour le lui ravir.

Ne pouvant plus serrer le vent, par suite du mauvais état de leur gréement, les deux frégates firent route grand largue, tribord amures, le *Québec* toujours sous le vent. Dans cette position, le combat devint plus vif et plus meurtrier. Les deux frégates étaient presque bord à bord, les refouloirs se touchaient même par moments, et les boulets, la mitraille, la mousqueterie avaient déjà causé de grands ravages sur les deux ponts, lorsqu'après une heure et demie de combat, les trois mâts de la *Surveillante* tombèrent à la fois, mais heureusement en travers sur babord, de sorte que le coté opposé d'où l'on se battait restait dégagé. La *Surveillante* n'avait donc plus que son beaupré avec son bout-dehors, d'où pendaient les focs et leurs gréements. Le mât de pavillon était intact; on y voyait flotter celui qui, abattu peu d'instants auparavant, par un boulet ennemi, avait été rehissé, sous une grêle de balles et de boulets, par l'intrépide pilote Lemancq, que la Providence avait préservé de toute atteinte dans l'accomplissement de son héroïque entreprise.

Cinq minutes s'étaient à peine écoulées depuis la chûte des mâts de la *Surveillante*, lorsque le *Québec* fut aussi démâté entièrement, mais moins heureusement que la frégate fran-

çaise, car ses trois mâts tombèrent sur l'arrière et y tuèrent ou blessèrent beaucoup de monde. Les passavants, le gaillard et sa batterie, encombrés par les mâts, les voiles, les manœuvres, rendaient impossible le service des canons.

Quoique déjà blessé à la tête par deux balles, dont l'une lui avait effleuré le crâne, Ducouédic était resté sur le pont. Voulant profiter du désordre de l'ennemi, il ordonna de lancer les grenades et d'aborder le *Québec*. Confiant ce périlleux honneur à trois de ses neveux, gardes de la marine : « Allons, mes enfants, leur » dit-il, c'est à vous de donner l'exemple, son» gez à soutenir l'honneur de la famille! » Il achevait à peine ces mots, qu'une balle vint le frapper dans le ventre et alla se loger dans les reins. Le sang coulait abondamment de ses trois blessures; néanmoins, il reste à son poste et continue à donner ses ordres. Ses neveux, dont deux portaient son nom, et le troisième, celui de Duvergier, s'apprêtaient à sauter sur le pont de la frégate ennemie, quand il se manifeste sur celle-ci une épaisse fumée entremêlée de tourbillons de flammes, qui se propagent rapidement de l'arrière à l'avant du *Québec*. Ce spectacle émeut Ducouédic. Pour lui les Anglais ne sont plus des ennemis, mais des frères. Il fait cesser le feu et armer le seul canot disponible. On le pousse; mais l'insuffisance de bras contrariant la manœuvre, il se brise contre un canon de la batterie et coule à l'instant.

L'incendie qui dévorait le *Québec* allait se communiquer à la *Surveillante*, si Ducouédic, armant les avirons de galère, sa seule ressource, n'eût fait culer la frégate. Les focs et leurs gréements, qui pendaient au bout-dehors de la *Surveillante*, ayant pris feu, les gardes de la marine se portèrent hardiment avec des haches pour couper tout ce qui était embrâsé. Ce travail devait être et fut funeste à plusieurs d'entre eux, obligés qu'ils étaient de s'avancer jusqu'à l'extrémité du beaupré, presque au dessus du *Québec*, dont quelques canons échauffés partirent d'eux-mêmes et couvrirent de mitraille les intrépides travailleurs. La poulaine de la *Surveillante* était en feu; l'eau envahissait la cale par les trous que les boulets avaient faits à la flottaison. Ducouédic fit gréer les pompes, dont deux seulement furent en état d'agir. Le *Québec*, qui s'avançait lentement, ayant dépassé l'avant de la *Surveillante*, Ducouédic, secondé par les Anglais dont il avait déjà recueilli un assez grand nombre, manœuvra de façon à préserver sa frégate de l'embrâsement dont elle était elle-même menacée, et au moyen de cordages lancés à la mer, il parvint à haler à son bord quarante-trois Anglais, qui avaient été assez heureux pour s'élancer de la fournaise que présentait le *Québec*.

Enfin, vers cinq heures du soir, le *Québec* sauta en l'air, lançant ses débris enflammés sur la *Surveillante*, qui n'en était éloignée que de quarante à cinquante toises. Echappée au danger du feu, la frégate française menaçait maintenant d'être engloutie. Français et Anglais, obéissant avec une égale ardeur à celui qu'ils appelaient avec raison leur sauveur, réussirent à boucher les voies d'eau et à étancher la cale. Rassemblant alors les Anglais autour de lui, Ducouédic les interrogea sur le sort de leur commandant. Il apprit que Farmer, déjà mortellement blessé de deux balles dans le corps, l'avait encore été par la chûte des mâts du *Québec*, et que, resté le dernier à son poste, il avait succombé victime de son humanité envers ses compagnons et de sa fidélité à ses devoirs. Ducouédic, après avoir payé à sa mémoire un juste tribut d'admiration, déclara aux Anglais que leur bâtiment ayant péri sous pavillon flottant, ils seraient considérés comme naufragés et non comme prisonniers. Noble et touchant langage, qui prouve à quel degré cet intrépide officier savait unir la vraie grandeur d'âme au vrai courage! Après cette scène attendrissante, il remit le commandement de la frégate à M. Dufresneau, officier auxiliaire, les autres officiers ayant été tués ou blessés grièvement.

Le 7 octobre, au coucher du soleil, la *Surveillante*, dans le délabrement le plus complet, mouillait sur la rade de Camaret, remorquée par le cutter l'*Expédition*, et par dix bateaux pêcheurs qui l'avaient rencontrée à la hauteur d'Ouessant. Le lendemain matin, cent chaloupes ou canots français et espagnols, tous portant leurs couleurs nationales, halèrent la *Surveillante* dans le port. Qu'il était beau le spectacle qu'offrait le squelette de cette frégate, naguère si svelte, s'avançant maintenant avec une majestueuse lenteur devant soixante-dix vaisseaux de ligne français et espagnols, et d'une foule d'autres bâtiments ou canots, remplis des parents ou amis des combattants du 6 octobre! Accueillie à son passage devant chaque navire par le cri de : *Vive le Roi!* répété trois fois, la *Surveillante* mouilla à midi vis-à-vis l'entrée du port. Jamais ovation ne fut plus complète. Des princes et des étrangers de distinction, qui se trouvaient alors à Brest, obtinrent comme une faveur d'être admis à féliciter l'équipage qui avait si bien secondé son brave capitaine. Quant à Ducouédic, que M. Du Chaffault, commandant de la marine et M. d'Orvilliers, commandant de l'armée franco-espagnole, étaient allés chercher à son bord, étendu sur un matelas et entouré de toutes les autorités civiles et militaires, il fut porté à terre sur un brancard orné d'emblêmes et de trophées, par les bombardiers de la marine, qui avaient brigué cet honneur.

Le Roi, dès qu'il fut instruit des détails du combat de la *Surveillante*, nomma Ducouédic capitaine de vaisseau, prescrivit de le tenir

exactement au courant de sa santé, ratifia l'engagement qu'il avait pris envers l'équipage anglais, et accorda des décorations, des grades et des pensions aux officiers de la frégate française. La ville de Quimperlé, qui revendique avec raison Ducouédic au nombre de ses enfants, prit, le 18 octobre 1779, une décision où elle le complimentait sur la gloire qu'il venait d'acquérir, et où elle exprimait le vœu qu'une prompte guérison lui permît de cueillir de nouveaux lauriers. Ce vœu ne devait pas être exaucé. Ses blessures de la tête se guérirent; mais, malgré de douloureuses opérations, la balle qui avait pénétré dans les reins ne put être extraite, et elle y forma un dépôt qui occasionna sa mort, le 7 janvier 1780. Son corps fut déposé dans un caveau, derrière et au pied du pilier de droite du maître autel de l'église Saint-Louis de Brest. Le Roi, pour perpétuer sa mémoire, ordonna qu'on érigeât sur sa tombe un monument, dont M. Trouille traça le plan. Il représentait, en relief de six pouces de saillie, un tombeau de marbre noir, surmonté d'une pyramide, dont les inscriptions et les ornements étaient en bronze doré. Ce monument, qui avait cinq pieds trois pouces de hauteur, sur trois pieds trois pouces de largeur, fut appliqué contre le pilier au dessus du caveau. Une inscription, éloquente de simplicité, mentionnait le combat de la *Surveillante*. A la base de la pyramide était un écusson aux armes de Ducouédic. Louis XVI, afin que ce monument fût tout à la fois un honneur pour la marine et un encouragement pour ceux qui s'y destinaient, fit graver, sur la face de la pyramide, ces mots remarquables : « Jeunes élèves » de la marine, admirez, imitez l'exemple du » brave Ducouédic, premier lieutenant des gar- » des de la marine (1). »

La religion, les lettres et les arts se sont disputé l'honneur de rendre hommage à l'héroïsme de Ducouédic. Les États, pendant leur tenue de 1781, firent célébrer pontificalement un service funèbre auquel ils assistèrent en corps, en mémoire des officiers, matelots et soldats bretons, morts depuis le commencement de la guerre. L'abbé de Boisbilly fut choisi pour prononcer leur oraison funèbre dans laquelle Ducouédic occupa le premier rang. Il fut en outre décidé qu'une copie de la délibération qui avait été prise à ce sujet serait envoyée, au nom des États, aux familles de tous les officiers qui avaient défendu, au prix de leur sang, l'honneur du pavillon français. — Plusieurs écrits nous ont conservé les détails du combat de la *Surveillante*. L'un d'eux, publié par M. de Lostanges, lieutenant de Ducouédic, aux côtés de qui il fut grièvement blessé, a pour titre : *Relation du combat de la frégate française la Surveillante contre la frégate anglaise le Québec*. Paris, Firmin Didot, 1817, in-8° de 68 p. avec trois planches représentant les circonstances les plus importantes du combat et le monument élevé en 1780. Depuis, M. Barchou de Penhoën a publié dans la *Revue des deux Mondes* de 1834 (t. II), et reproduit dans son ouvrage intitulé : *Un Automne au bord de la mer*, un récit dramatique et attendrissant de ce glorieux combat.—M. de Rossel, mort contre-amiral, avait fait, à la prière de M. Castries, trois tableaux du combat de la *Surveillante*, tableaux excessivement médiocres au point de vue de l'art. (1) Le roi en avait fait placer un dans sa salle d'audience; il avait donné le second à Mme Ducouédic, et le troisième à M. de Lostanges. Au plus fort de l'ivresse révolutionnaire, le tableau donné à Mme Ducouédic devint sa sauvegarde. Des gens armés étant venus faire chez elle une visite

(1) Malgré la sainteté du lieu où avait été élevé ce monument national, des forcenés, heureusement étrangers à la ville de Brest, osèrent le mutiler, en 1793. Ses habitants, protestant contre cette profanation, s'unirent au corps de la marine pour demander, à plusieurs reprises, la permission de le remplacer à leurs frais. Le gouvernement ayant accédé à leurs vœux, en 1805, un des premiers actes de l'administration de M. Caffarelli fut de faire appliquer, en grande pompe, derrière le chœur de l'église, une table de marbre noir surmontée d'une pyramide, et sur laquelle se lisait l'inscription suivante : « Ici repose le corps de M. Charles-Louis Ducouédic de » Kergoualer, *militaire décoré*, capitaine de vaisseau, » mort le 7 janvier 1780, des suites des blessures qu'il » avait reçues dans le combat mémorable qu'il a rendu, » le 6 octobre 1779, commandant la frégate de l'Etat la » *Surveillante*, contre la frégate anglaise le *Québec*. Ce » monument, posé pour honorer un brave guerrier, fut » mutilé dans des temps malheureux : les habitants du » Finistère, pleins de respect pour l'armée navale, et » pour la mémoire de Ducouédic, l'ont fait restaurer en » l'an XIII. » — En 1814, sur la demande de M. de Marigny, cette inscription a été remplacée par l'inscription primitive ainsi conçue : « Ici repose le corps de messire » Charles-Louis Ducouédic de Kergoualer, chevalier de » l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine des » vaisseaux du Roi, né au château de Kerguélénen, pa- » roisse de Pouldrégat, diocèse de Quimper, le 17 juillet » 1740, mort le 7 janvier 1780, des suites des blessures » qu'il avait reçues dans le combat mémorable qu'il avait » rendu, le 6 octobre 1779, commandant la frégate de » S. M. la *Surveillante*, contre la frégate anglaise le *Québec*. » — *Ce monument a été posé par ordre du Roi, pour perpétuer la mémoire de ce brave officier*. »

(1) M. Gilbert, de Brest, élève d'Ozanne, et l'un de nos meilleurs peintres de marine, a été mieux inspiré que M. de Rossel. Dans un tableau du combat de la *Surveillante*, qu'il a exposé au salon de 1838 ou de 1839, il a reproduit, avec un intérêt des plus saisissants, la scène imposante et dramatique que présentent les deux combattants, au moment où, ras comme des pontons, ils suspendent forcément leur duel acharné. Les bâtiments sont mutilés, les équipages, se cramponnant aux tronçons des mâts et aux lambeaux de manœuvres dont les ponts et la mer sont jonchés, luttent contre les flots qui menacent de les engloutir, contre le feu qui va les dévorer. Cette toile, que possède encore M. Gilbert, était destinée au Musée de Versailles ; mais ses grandes dimensions lui ont fait préférer, en raison des commodités d'*aménagement*, un tableau du même maître, représentant le même sujet, mais dans de moindres proportions, et conséquemment d'un moindre effet.

domiciliaire, elle se plaça devant lui avec ses enfants, et le souvenir de son mari, qu'elle invoqua avec noblesse, fit une telle impression sur les visiteurs, qu'ils s'éloignèrent en promettant de respecter et de protéger la famille du commandant de la *Surveillante*. — Le burin de Vangelisti, célèbre graveur italien, et celui de l'anglais Carter, nous ont conservé les traits de Ducouédic. Enfin, l'on doit à M. Amédée Ménard, sculpteur nantais, une statue du héros breton qui trouverait dignement sa place au le Musée de Versailles, à moins qu'elle ne fût remplacée par le buste que son habile compatriote, M. Suc, a projeté en vue de compléter l'expiation commandée par la destruction du monument de 1780, expiation trop insuffisamment accomplie par les actes réparatoires de 1805 et de 1814.

Lorsque Ducouédic mourut, le roi accorda à sa veuve une pension de 2,000 fr. réversible, par égale portion, sur la tête de ses trois enfants, indépendamment d'une pension spéciale de 500 liv. pour chacun d'eux, en même temps qu'ils étaient déclarés *enfants de la patrie*. Ducouédic n'avait laissé qu'un fils, aujourd'hui encore vivant à Nantes. Parvenu au grade de colonel du 2e régiment de cuirassiers, après s'être signalé dans la guerre d'Espagne, en 1823, par un heureux coup de main dirigé contre les Espagnols fortifiés dans l'île de Saltes, il a pris sa retraite en 1828. Deux de ses fils ont honorablement servi dans la marine. P. L...t.

DUCOUÉDIC (Armand), — conseiller au parlement de Rennes, était neveu du commandant de la *Surveillante*. Son père, grand maître des eaux et forêts de Bretagne, était l'aîné de ce dernier et d'un autre frère, également officier de marine. Le conseiller Ducouédic est mort à Paris, vers 1835, à l'âge de quatre-vingts ou quatre-vingt-deux ans, après avoir mangé son patrimoine. Cerveau brûlé, il était, à l'excentricité près, un très-galant homme, mais sans suite dans les idées, et d'une exaltation d'esprit dont on ne trouve que trop de preuves dans l'écrit qu'il a publié sous ce titre : *Précis historique de ce qui s'est passé à Rennes depuis l'arrivée de M. de Thiard, commandant en Bretagne*. Londres (Rennes), 1788, deux parties in-8°. Ducouédic ne fut pas seulement l'historien des événements de 1788, il y prit une part active. Bertrand de Molleville, dont il fut un des plus rudes adversaires dans cette crise, l'accuse formellement (*Histoire de la Révolution de France*, p. 95) d'avoir fomenté les troubles. « Pendant la fameuse séance du » 10 mai, dit-il, un des membres du Parlement, » contrarié de ce que cette séance ne se prolon» geait pas assez pour que le peuple eût le temps » de se réunir sur la place du Palais, jeta par » l'une des fenêtres de la grande chambre des » bulletins dont l'un contenait ces mots : L'in» tendant fait tout, c'est un monstre à étouffer. » Ce magistrat, que je suis forcé de nommer » pour ne pas donner lieu à des soupçons in» justes, était M. Ducouédic, jeune conseiller, » notoirement fou, mais qui, malheureusement, » ne l'était pas assez pour être renfermé comme » tel ; je dis malheureusement, parce que, dans » des temps de fermentation, c'est aux fous de » cette espèce que la multitude se rallie, et que » c'est avec de tels chefs quelle se porte aux » actes de violence les plus coupables. M. Du» couédic, égaré par le fanatisme parlementaire, » a été le principal instigateur de tous les trou» bles qui ont eu lieu à Rennes, et par lesquels » la révolution a réellement commencé. A peine » avait-elle éclaté qu'il est devenu un des plus » fougueux démagogues ; il a été à Londres ou » il s'est fait affilier aux clubs les plus incen» diaires, et où il est mort après avoir publié le » pamphlet le plus extravagant et le plus for» cené contre tous les gouvernements où l'au» torité suprême n'est pas entre les mains de » la populace. » Bertrand de Molleville qui, comme on vient de le voir, s'est trompé quant à l'époque et au lieu du décès de Ducouédic, a bien pu aussi, relativement à sa conduite, avant comme après son émigration, le juger sous l'impression du ressentiment personnel.

P. L...t.

DUCOUÉDIC DE VILLENEUVE (Pierre-Louis), — né le 29 juin 1743, au château de la Tronchais, paroisse de Loudéac, était, avant la Révolution, avocat au Parlement et régisseur-général en Bretagne, du prince de Rohan-Guéméné. Il n'avait pas trente ans, qu'il s'était fait connaître par des observations et des instructions publiées sur diverses branches de l'économie rurale en Bretagne, notamment sur les moyens d'utiliser les vastes landes de cette province, soit en défrichant les parties les plus propres à l'agriculture, soit en semant dans les plus ingrates divers arbres ou arbustes indigènes.

Quelques années avant la Révolution, il commença un travail sur un système de navigation intérieure, embrassant toute l'étendue du royaume. Ce qui le détermina à entreprendre ce travail, ce fut la nomination par les Etats de Bretagne d'une commission chargée de préparer l'amélioration de la navigation intérieure et la jonction des diverses rivières dans l'évêché de Rennes. Les opérations auxquelles il se livra furent très-longues et très-pénibles. Aidé des cartes de Sanson, de Cassini et de Dupain-Triel, il remonta plusieurs de nos fleuves, depuis leur embouchure jusqu'à leur source, pour en reconnaître les bassins, distinguer les bassins de leurs affluents et les rivières des ruisseaux entre lesquels il convenait d'établir des points de jonction ou de partage.

De ces explorations, continuées pendant un

assez grand nombre d'années, résulta un travail qu'il présenta, en l'an VI, à M. François de Neufchâteau, alors ministre de l'intérieur. Ce ministre l'en récompensa, en l'attachant à son administration, avec le titre et les fonctions de président de la navigation intérieure. Après deux mois employés à Paris au perfectionnement de la carte de Dupain-Triel, en ce qui concerne la jonction des cours d'eau pour les embranchements de la navigation, il fut révoqué par le Directoire, qui ne le trouvait pas assez républicain, et la direction des ponts-et-chaussées, créée en remplacement de sa présidence, fut confiée à M. Cretet. Son système de navigation intérieure n'en a pas moins été suivi, à l'exception des parties qui s'appliquaient au dessèchement des marais de Dol, de Saint-Suliac et de l'Avranchine, dessèchement ridiculement opéré, selon lui, et contre lequel il s'éleva dans divers mémoires qu'il déposa aux archives du département de l'Ille-et-Vilaine. Depuis cette époque, Ducouédic se voua presque exclusivement aux travaux de l'agriculture et à la publication des réflexions qu'ils lui avaient suggérées.

Indépendamment des écrits qu'il avait insérés avant la Révolution dans divers recueils, il a laissé les ouvrages suivants : I. *Tableau géographique de la puissance industrielle, commerciale, agricole, civile et militaire de la nation française, par départements, districts et cantons, suivant l'ordre de la nouvelle distribution du royaume*. Paris, 1791, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, d'un style parfois déclamatoire, renferme des renseignements encore utiles à consulter, et eut assez de succès pour que, deux ans après, il en fût fait une nouvelle édition sous ce titre : *Géographie de la France*. Paris, 1793, 2 vol. in-8°. L'auteur en préparait, quand il mourut, une 3e édition, qui eût compris son système sur la navigation intérieure de la France et son exposé des moyens de parvenir au desséchement des marais de Dol, de Saint-Suliac, de Pontorson et de l'Avranchine, etc. II. *Notice sur les tourbières et sur la manière de les exploiter, avec l'art d'en créer*. Rennes, an XIII, in-8°. III. *Résultat d'essais faits pendant le printemps et l'été de 1806, avec l'invention d'une ruche pyramidale*. Rennes, in-8° (s. d.). Ducouédic s'occupait depuis très-long-temps de l'amélioration de la culture des abeilles, lorsque M. de Malesherbes, à sa sortie du ministère, eut occasion de le voir dans le cours d'un voyage qu'il fit alors en Bretagne. M. de Malesherbes le mit en rapport avec M. le comte de la Bourdonnaye de Boishulin, procureur-général syndic des Etats de Bretagne, savant amateur de la culture des abeilles. Ducouédic adopta sa méthode. Mais peu satisfait de cette méthode, il parvint, après des essais répétés pendant cinq années successives, à la découverte d'un meilleur système, en posant un troisième panier sous les deux imaginés par M. de la Bourdonnaye, lorsque ceux-ci étaient pleins de gâteaux, six mois avant de disposer, en octobre, du panier supérieur. Après cette découverte, il continua ses recherches et ses études sur cette branche de l'économie rurale, et il obtint les meilleurs résultats, détaillés dans l'ouvrage suivant : IV. *La Ruche pyramidale, ou la Ruche écossaise de M. de la Bourdonnaye, enrichie d'un troisième panier, etc., par M. Ducouédic, président du canton de Maure, département d'Ille-et-Vilaine*. Paris, ve Courcier, 1812, in-8°. — *2e édition*. Paris, ve Courcier (Bachelier), 1813, in-8°. V. *Feux crépusculaires, ou moyens faciles et naturels de détruire tous les insectes dévastateurs des vignobles, des oliviers, etc.* Paris, Marchant, 1813, in-8°. Les recherches de l'auteur sur cette matière lui auraient permis, s'il avait réédité cet ouvrage, de le tripler de volume. VI. *Journée de l'homme des champs, ou Manuel des cultivateurs ruraux, dans les principes d'Olivier de Serres, de l'abbé Rozier, etc.* Paris, Pillet, 1814, in-12. Dans cet opuscule, l'auteur donne aux habitants des campagnes des préceptes sur le choix du temps de leurs travaux et sur la manière de s'y préparer ou de les exécuter. Il y a joint le récit des principaux événements de la Révolution, dans le but de les prémunir contre l'influence des malheurs inséparables des temps d'agitation. VII. *Poudre unique de santé, ou moyen de la conserver sans recourir aux médecins et aux apothicaires, opuscule, etc., contenant les propriétés de l'écaille d'huître mâle, etc.* Paris, l'auteur, 1814, in-8°. VIII. *Le Manuel guide des cultivateurs, propriétaires, fermiers, régisseurs, etc.* Paris, Pillet aîné, 1819, in-12.

Ducouédic fit paraître, en 1821, le *Prospectus* d'un ouvrage intitulé : *Recherches sur la diversité des causes et des genres de l'hydrophobie, etc.* Dans ce prospectus, où il se disait ancien négociant, cultivateur et homme de lettres, il annonçait que cet ouvrage était entrepris depuis plus de quarante ans. Sa mort, qui eut lieu le 2 mars 1822, dans la commune de Gentilly, arrondissement de Sceaux, ne lui permit, ni de publier cet ouvrage, ni de refondre, comme il en avait le projet, plusieurs de ceux qui avaient paru antérieurement.

P. L...t.

DU FAIL (Noël), et non du *Faill*, ni du *Phail* (et encore moins *de la Cail*, comme l'écrit l'auteur du *Pithœana*), gentilhomme breton et seigneur de la Hérissaye, fut reçu conseiller au Parlement de Rennes, en 1571, après avoir été dix-huit ans juge au présidial de la même ville; c'est lui-même qui, dans une préface des *Arrêts du Parlement de Bretagne*, nous apprend cette particularité. On ignore le lieu et l'époque de sa naissance. Quant à sa

mort, Chaudon et Delandine disent qu'elle eut lieu dans les premières années du XVIIe siècle, et M. de Kerdanet semble partager cette opinion, en annonçant que Du Fail donna un *Entrepède* en 1608. Ces auteurs n'avaient probablement pas vu l'édition des *Contes et discours d'Eutrapel* (Rennes, 1586), dont le titre porte ces mots : *par le* FEU *seigneur de la Hérissaye.* D'un autre côté, on lit dans La Croix-du-Maine que Du Fail, alors tourmenté de la goutte, vivait encore en 1584, et la date de 1585 est mentionnée à l'avant-dernier chapitre des *Contes et discours d'Eutrapel.* Du rapprochement de ces dates, on est fondé à conclure que Du Fail mourut à la fin de 1585 ou au commencement de 1586. Ajoutons, d'après Du Fail lui-même (*Contes d'Eutrapel*, ch. 4), qu'il suivit à Bourges les leçons d'Eguiner Baron (*voyez ce nom*). Disons enfin, sur la foi du dernier éditeur des *Propos rustiques*, qu'il fit un voyage en Italie, et nous aurons recueilli tout ce que l'on sait de la vie du gentilhomme breton.

Les divers écrits de Du Fail ont été, de la part de M. J.-Marie Guichard, l'objet d'un travail judicieux et approfondi, publié dans la *Revue du Siècle* (t. II de 1841, p. 460-478), et reproduit en tête de l'édition complète des œuvres facétieuses de Du Fail. *Paris, Ch. Gosselin*, 1842, *gr. in*-18. A l'aide de ce travail et des savantes recherches consignées par M. Brunet, dans la dernière édition de son *Manuel du Libraire*, nous allons faire connaître les écrits de Du Fail. Ces écrits sont :

I. *Propos rvstiques de maistre Leon Ladvlfi, champenois.* Lyon, par Iean de Tournes, 1547, petit in-8° de 100 pages en tout, lettres ital. Cette édition, dont M. Brunet a le premier révélé l'existence, est bien imprimée. Les mots *Léon Ladulfi* sont l'anagramme de Du Fail qui, parfois aussi, se cacha sous celui de *Fol n'a Dieu.* Les *Propos rustiques*, dit M. Guichard, sont une espèce d'églogue en prose. De sa campagne de la Hérissaye, où il place la scène, l'auteur retrace, dans une suite de tableaux, souvent prolixes, les mœurs champêtres, la vie des paysans, leurs travaux, leurs exercices. L'esprit caustique et enjoué de Du Fail s'y révèle dans une série de portaits grotesques, d'esquisses biographiques, moitié sérieuses, moitié bouffonnes.

II. *Discovrs d'avcvns propoz rvstiqves facecievx et de singuliere recreation, de maistre Leon Ladulfi, champenois, revevz et amplifiez par l'vn de ses amys*, à Paris, par Estienne Groulleau, 1548, in-16, lettres italiques. Réimpression de l'ouvrage précédent avec quelques changements et additions dans le texte. Les feuillets n'en sont pas chiffrés, mais les signatures des cahiers vont de *a* jusqu'à *m*, par 8, excepté *m*, qui n'a que sept feuillets, dont le dernier porte une des marques d'Estienne Groulleau; cette marque est la même que celle de Denys Janot, dans le *Cry et Proclamation, etc.* (*voyez* le Manuel du libraire, t. Ier, p. 812); la seule différence qu'on y remarque, est la suppression dans le monogramme des lettres D, E et A, et l'addition de la devise *Patere, aut abstine. Nul ne s'y frotte.* Au f. 1 commencent *les Propos de la secõde iournée par Thibaud monsieur & Fiacre sire, neueuzs de maistre Hugues.* Ensuite on trouve : *Chanson de maistre Huguet du temps qu'il estait amoureux;* puis *la délibération de Guillot sur l'ordre de la Hemée, ou Banquet de la dedicace de Borneu, feste annuelle de toute la chastelenie de Vaudeuire*, morceaux qui ne sont pas dans les éditions de Lyon, 1547 et 1549. Estienne Groulleau a donné une réimpression de ce petit volume, en 1554, in-16, lettres rondes, avec fig. en bois, sign. a-i par 8.

III. *Propos rvstiques de maistre Leon Ladulfi, champenois, reueuz, corrigez et augmentez par luy-même.* Lyon, par Iean de Tournes, M.D.XLIX, in-16 de 187 p. chiffrées. Edition en lettres rondes, moins complète, mais plus jolie que celle de Paris, 1548. M. Brunet pense que cette édition est conforme à celle de 1547, et que c'est par erreur qu'elle est datée de 1548 dans le catalogue de la Vallière, par Nyon. Le même ouvrage a été réimprimé *à Orléans, chez Eloi Gibier, en* 1571, et aussi sans date, in-16 de 127 p.

IV. *Les ruses et finesses de Ragot, iadis capitaine des gueux de l'hostière, et de ses successeurs, avec plusieurs discours plaisans et recreatifs, pour s'entretenir en toute honneste compagnie.* Paris, Iean Ruelle, 1573, in-16 de 88 f., en lettres rondes, sign. A-L. On lit dans une note de B. de La Monnoye, sur Baillet, *Jugements des savants* (édit. in-4°, VI, p. 308, ou édit. in-12, V, 2e partie, p. 130), ces mots : « Il n'est pas vrai que les *Tromperies de Ragot*, » *prince des gueux*, soient, comme le dit La » Croix-du-Maine (p. 288 de l'édit. in-f°, ou » p. 35 du 2e vol. de l'édit. in-4°), la même » chose que les *Propos rustiques.* Celui-ci est » tout différent. » Eh bien, dit M. Brunet, malgré une dénégation aussi tranchante, La Croix-du-Maine avait complètement raison, les *Ruses de Ragot* sont absolument la même chose que les *Propos rustiques* de l'édition de Paris, 1548; seulement on n'y a pas réimprimé la *Délibération de Guillot*, dont nous avons parlé ci-dessus. Ce qui, en cette circonstance, peut excuser le critique Dijonnais, c'est qu'après avoir lu les *Propos rustiques*, où Ragot ne figure nullement (1), il a dû croire qu'un livre ayant pour

(1) M. Brunet est en désaccord sur ce point avec M. Guichard, qui dit que le capitaine Ragot est nommé une fois, mais seulement par hasard, dans les *Propos rustiques* Toutefois, ce dernier ne semble pas émettre cette opinion de *visu*, car il ajoute que l'apparition des *Ruses du capitaine Ragot*, rarissime volume, pourrait seule faire connaître qui a raison de La Croix du Maine

titre les *Tromperies*, ou plutôt comme l'a dit plus exactement La Croix-du-Maine, les *Ruses de Ragot*, devait être effectivement tout-à-fait différent du premier. Ici une ruse de libraire, qui n'a été que trop souvent renouvelée, une substitution de titre, a mis en défaut la perspicacité de l'annotateur, lequel, il faut bien le reconnaître, a souvent trouvé plus commode d'opposer à des faits réels des conjectures hasardées, que de faire les recherches nécessaires pour s'assurer de la vérité. L'édition de Lyon, de Tournes, 1576, in-12, portée dans le catalogue de Du Fay, nº 2167, est sous le même titre que celle de 1573, ci-dessus. C'est probablement pour conserver les deux titres, qu'on a mis sur celui de la réimpression faite en 1732, d'après l'édition de 1554 : *Propos rustiques*.... ou *Ruses de Ragot*. Les anciennes éditions de cette facétie, surtout les premières, ainsi que celles de 1573, sont devenues fort rares, et les bibliophiles les recherchent beaucoup; c'est assez dire qu'elles ont une certaine valeur.

V. *Baliverneries, ou contes nouveaux d'Eutrapel, autrement dit Leon Ladulphi*. Paris, imprimé pour Pierre Trepperel, 1548, petit in-16 de 36 f. non chiffrés, sign. A-E, lettres italiques. Edition moins belle, mais plus rare encore, et probablement plus ancienne de quelques mois, selon M. Brunet, que l'edition des *Propos rustiques* de la même date.

VI. *Baliverneries, ou contes nouveaux d'Eutrapel, autrement dit Leon Ladulphy*. Imprime a Paris, p. Nicolas Buffet pres le collége de Reims, MDXLVIII, in-16 de 40 f., lettres rondes, avec fig. en bois. Edition plus complète que celle de Trepperel. Le dernier feuillet est occupé par deux vignettes en bois, sur la première desquelles se lit le mot *terra*. Un exemplaire *v. m.* (titre raccommodé) s'est vendu 200 fr. à la vente Crozet. Il s'en trouve des exemplaires avec un titre à l'adresse d'*Estienne Groulleau*. C'est d'après un de ces derniers qu'a été faite la jolie reimpression suivante : *Les Baliverneries* (même titre que ci-dessus), et à la fin : *Chiswick, de l'imprimerie de C. Wittengham*, 1815, in-18, papier vélin de 6 f. prél. XII et 100 p., plus 2 f. pour la marque de Groulleau et la souscription : br. en cart. 15 à 20 fr. Un avertissement de l'éditeur anonyme (M. S. W. Singer), est ajouté à cette édition, et après le frontispice il y a un feuillet séparé, contenant ce qui suit : *Cette édition des Baliverneries d'Eutrapel, tirée à cent exemplaires et imprimé* (sic) *à Chiswick sur les bords de la Tamise, aux frais de trois amateurs de la littérature comique, se trouve chez R. Triphook, rue Saint-Jacques, à Londres*, 1815.

VII. *Baliverneries, etc.* Lyon, Pierre de Tours, 1549, in-16 de 48 f., lettres rondes. Autre édition rare, dont un exemplaire s'est vendu 158 fr. à la vente Pixérécourt.

« Il n'est pas besoin d'être fin critique, dit » M. Guichard, pour apercevoir qu'entre les » *Propoz rustiques* et les *Baliverneries*, Noël » Du Fail avait lu Rabelais; je n'en voudrais » pas d'autre preuve qu'un certain Ianotus de » Bragmardo, nommé à l'avant-dernier chapi- » tre des *Baliverneries*, et qui, dans le roman » de maître François, va redemander à Gar- » gantua les cloches de Notre-Dame. Je suis » donc bien convaincu que les *Propoz rustiques* » ont précédé les *Baliverneries*, et je lis dans » l'épître dédicatoire un passage qui ne doit » laisser aucun doute : « Et me piquant donce- » ment, dit l'auteur à son ami, reprenois fort » l'édition de quelque œuvre assez inconsulté- » ment mise en avant, qui pour le devoir de la » matière devoit encore estre (suyvant le con- » seil d'Horace) quelque nombre d'ans en mon » estude. » Or, cette œuvre assez inconsulté- » ment mise en avant, n'est autre que le livre » des *Propoz rustiques;* et je ne serais point » surpris qu'on découvrit quelque jour une édi- » tion anterieure à celle de 1548 (1), car je ne » puis croire que les *Propoz rustiques* et les » *Baliverneries*, deux ouvrages si différents » par le style et la manière de l'auteur, aient » été écrits dans la même année, à quelques » mois de distance l'un de l'autre. La première » nouvelle des *Baliverneries*, charmante de vi- » vacité, de moquerie fine et incisive, est tout- » à-fait *rabelaisienne;* jamais Marguerite, des » Périers et Henri Estienne n'ont mieux fait; » le conteur, pour ainsi dire transformé, nous » apparaît tel qu'il restera toujours. Au deu- » xième chapitre, Eutrapel (qui est tout à la » fois l'auteur et le héros du livre) assiste au » combat de deux lutteurs fameux dans le pays » de Bretagne; ce récit, entremêlé d'épisodes » grotesques, est très-joliment narré. Plus loin » (*Conte d'une compagnie de gens ramassez*), » l'auteur dit l'effroi comique d'une troupe de » villageois, qui prirent la fuite pour échapper » à des soldats pillards. Au chapitre IV, nous » lisons le procès de *ma dame la Goutte et de* » *damoiselle l'Hyraigne*. La Fontaine a mis en » fable ce sujet, qu'il avait sans doute emprunté » à notre conteur et que celui-ci a peut-être pris » dans Gerbellius. Le volume se termine par » un éloge d'Albert Durer, mort en 1528. Noël » Du Fail est sans contredit un des premiers, » et on doit lui en tenir compte, qui ait pro- » clamé en France la gloire de l'artiste d'outre- » Rhin, qu'il appelle *l'excellence de l'Europe*. »

VII. *Contes et discours d'Eutrapel, reveuz et augmentez par le sieur de la Herissaye*. Rennes, Noel Glanet, 1585, in-8º de 2 et 224 f.

ou de La Monnoye. M. Brunet ne s'est sans doute prononcé que sur la vue des pièces litigieuses.

(1) Nous avons vu précédemment que cette conjecture s'est vérifiée ; il existe en effet une édition de 1547.

On a des réimpressions de ce recueil faites à Rennes, chez le même Noel Glanet, en 1586, in-16 et in-8°, 1587 et 1589, in-16 de 5 f. prél. et 550 p.; enfin, en 1603, in-8°. Nous indiquerons encore une édition d'Anvers, Iean Natoire, 1587, in-16.

VIII. *Les mêmes Contes et Discours d'Eutrapel.* (Paris), 1732, 2 vol. petit in-12. Jolie réimpression, mais réimpression pure et simple d'une des éditions de Rennes. On y réunit : *Discours d'aucuns propos rustiques facétieux, et de singulière récréation, ou les ruses et finesses de Ragot*.... 1732, petit in-12 (réimpression de l'édition de 1554).

Les *Contes et Discours*, plus considérables que les *Baliverneries*, en diffèrent à certains égards. Ils offrent cependant sur certains points des parités nombreuses. Les deux ouvrages sont disposés sur un plan à peu près semblable. Eutrapel, Polygame, Lupolde, personnages aimés de l'auteur, qui les avait introduits dans les *Baliverneries*, reparaissent dans les *Contes*. Ces similitudes expliquent peut-être la confusion qui a long-temps tenu à l'écart les *Baliverneries*, petit volume écrit avec une chaleur toute juvénile, et qu'on peut compter au nombre des plus gracieuses compositions du gentilhomme breton.

Les *Contes et Discours* rappellent la manière d'Henri Estienne; la satire, le sans-gêne, la gaîté de l'écrivain facétieux, sont tempérés par une certaine gravité d'esprit, qui donne à son œuvre et à son style une couleur originale et une physionomie toute particulière. Son livre, dit M. Guichard, est un miroir où viennent se refléter les moindres accidents de sa vie. Goutteux, il écrit un chapitre sur la goutte, l'impuissance et le charlatanisme des médecins; légiste, il trace un portrait, souvent cité comme une appréciation élégante et judicieuse d'Eguiner Baron, célèbre jurisconsulte breton, dont il fut le disciple, comme nous l'avons dit, et que Cujas appelait le *Varron* français, etc.

La seule édition complète qui ait été faite des œuvres facétieuses de Du Fail a été publiée sous ce titre : *Propos rustiques, Baliverneries, Contes et discours d'Eutrapel, édition annotée, précédée d'un Essai sur la vie et les écrits de Noël Du Fail.* Paris, Ch. Gosselin, 1842, grand in-18.

Du Fail n'a pas été seulement un conteur agréable; il a su être un écrivain grave, érudit et laborieux. Henri III ayant chargé le vicomte de Méjusseaume et le seigneur de Bourg-Barré de réviser la Coutume de Bretagne, Du Fail, par leurs conseils, publia ses *Mémoires recueillis et extraicts des plus notables et solennels arrests du Parlement de Bretagne, divisez en trois livres.* Rennes, Julien Duclos, 1579, in-f°. Outre plusieurs élégies et autres pièces de vers adressées à l'auteur par ses amis, on trouve à la fin du recueil un *Discours* (en vers) *sur la corruption de nostre temps*, composé très-certainement par Noël Du Fail lui-même, qui s'est caché sous l'anagramme de *Le Fol n'a Dieu;* cette pièce témoigne assurément des sentiments honnêtes du gentilhomme breton, mais le style en est peu poétique. Les *Mémoires* de Du Fail ont été réimprimés avec les observations de Mathurin Sauvageau. Rennes, J. Vatar, 1653-1654, 2 vol. in-4°; et avec les observations de Math. et Michel Sauvageau. Nantes, Jacques Mareschal, 1715-1716, 2 vol. in-4°.

La Croix-du-Maine dit aussi que Du Fail a « réduit par lieux communs tout le droit civil, » à la suscitation de Eginarius Baro et de François Duarin. » Ce livre, qui pourrait bien n'être autre que le précédent, n'a été cité par les biographes que sur l'autorité de La Croix-du-Maine; le même auteur attribue encore à Du Fail « une fort belle et docte histoire de Bretagne » qui ne semble pas avoir été imprimée, et dont le P. Le Long ni ses éditeurs ne font aucune mention. P. L...t.

DU FOU (François-Marie-Bonaventure), — né à Nantes, le 7 novembre 1765, mort en cette ville, le 14 mars 1833. Issu d'une famille noble et ancienne de la province de Bretagne, son père servit d'abord comme officier dans le régiment de la Tour du Pin, épousa, à Nantes, en 1762, Thérèse-Marie de Tollenare, et devint gouverneur du château de Pontivy, appartenant à la maison de Rohan. C'était une sorte d'emploi honorable, qu'acceptaient, comme retraite, des gentilshommes d'une fortune médiocre. Bonaventure Du Fou fut élevé à Pontivy; puis, destiné au commerce, il s'en ouvrit la carrière, à l'âge de seize ans, en faisant un premier voyage aux Antilles. M. Jogues, originaire d'Orléans, avait fondé à Nantes l'une des principales maisons de commerce. Du Fou en devint le chef après la mort du fondateur, dont il avait épousé la fille. Lors de l'établissement de la chambre de commerce de Nantes, au commencement de 1803, il en fut nommé membre, avec les plus honorables négociants de cette importante cité commerciale, et il la présidait en 1812. En 1809, le corps électoral fut convoqué pour présenter, au choix de l'empereur, deux candidats au Sénat conservateur, et telle était dès lors la position distinguée que Du Fou s'était acquise parmi ses concitoyens, que les suffrages se balancèrent entre lui et l'illustre évêque Duvoisin, et qu'il fut désigné comme candidat avec le préfet Belleville, sur qui s'arrêta le choix impérial. Au mois de février 1810, Du Fou fit partie d'une députation, vers l'empereur, du collége électoral du département de la Loire-Inférieure. Elle était présidée par M. Bertrand-Geslin, maire de Nantes, et composée de MM. Pitre-Deurbroucq, Siochan de Kersabiec et Du Cambout de Coislin. L'adresse qu'elle présenta est purement obsé-

quieuse; on peut la lire dans *la Commune de Nantes*, par Mellinet, t. XII, p. 164. Du Fou et ses collègues n'en furent pas moins décorés de l'ordre de la Légion-d'Honneur. Il avait pris place, l'année précédente, parmi les administrateurs des hospices, et devint bientôt membre du conseil général du département et du conseil supérieur du commerce établi près du ministère. Enfin, au mois de mai 1813, il fut nommé maire de Nantes, en remplacement de M. Bertrand-Geslin. « L'empereur, dit Mellinet, avait manifesté le désir que des négociants et des nobles entrassent en nombre égal dans la composition de la municipalité nantaise, et ce désir recevait son plein accomplissement dans le choix de Du Fou, négociant armateur, mais dont l'origine remontait à la plus vieille noblesse bretonne. » La première Restauration trouva Du Fou maire, et on peut voir sur les registres municipaux, et dans l'ouvrage de Mellinet qui en a donné de longs extraits, quelles sages mesures furent prises par Du Fou pour maintenir la tranquillité dans sa ville, tant dans les circonstances difficiles qui précédèrent le changement de gouvernement que dans les jours qui le suivirent. Sa tâche, à cette dernière époque, était à la vérité assez facile par l'accord unanime avec lequel, quoi qu'on en ait dit, fut reçu à Nantes l'avénement de Louis XVIII. Mellinet reproduit le compte que le maire en rendit au président du gouvernement provisoire, et, dans ce simple récit, il n'est pas un mot qui puisse être démenti. Du Fou, que ses traditions de famille et ses sentiments personnels attachaient aux principes de la légitimité, aurait pu, dans ce compte-rendu, se laisser aller à une certaine exagération. Il s'en est gardé, et ce document est déjà devenu historique. Au mois de mai 1814, Du Fou présida la députation envoyée par la ville de Nantes à Paris, pour y complimenter Louis XVIII. Bientôt, le 3 juillet, il reçut à Nantes le duc d'Angoulême, et, au sujet de cette première visite du prince, l'historien de Nantes, que nous avons déjà cité, rend pleine justice à la prudence et à la modération de Du Fou, dans un temps où déjà une réaction impérialiste se faisait sentir, et préparait, à Nantes comme partout, les événements du mois de mars 1815. Ces événements, que Du Fou était loin de désirer et d'attendre, le trouvèrent à son poste, et son premier soin fut de veiller plus attentivement que jamais au maintien de l'ordre et de la tranquillité. Ce fut un témoignage que lui rendit le préfet Bonnaire, dans la lettre qui annonçait au maire son arrivée. « La tranquillité qui règne autour de vous, dit-il, est votre ouvrage. En vous parlant aujourd'hui de paix, d'union, de l'accord nécessaire des opinions et des volontés, je ne fais, sans doute, que répéter vos propres discours, que confondre mes vœux avec les vôtres. » Cette conduite prudente était d'autant plus digne de louange, que l'opinion bien connue de Du Fou n'était pas favorable au nouvel ordre de choses, et que le comte Morand, commandant l'armée d'observation de l'Ouest, venait de publier, à Nantes, une proclamation « qui, dit Mellinet, avait le tort de s'empreindre d'un sentiment de fureur politique qui contrastait avec les sentiments conciliateurs exprimés par l'autorité civile. » L'historien de la *Commune de Nantes* ajoute plus loin : « M. Du Fou avait offert sa démission le jour même de la nouvelle du retour de l'empereur; il n'avait consenti à conserver quelques jours ses fonctions que pour assurer la tranquillité de Nantes. Il renouvela sa démission formelle le 11 avril, en présence du conseil municipal, qui inscrivit sa délibération à cet égard sur le registre de ses procès-verbaux.... M. Goyau, interprète des sentiments de toute l'assemblée, et particulièrement du conseil municipal, dont il est membre et secrétaire, a manifesté à M. Du Fou tous les regrets qu'elle éprouve de lui voir quitter des fonctions qu'il a remplies si paternellement et si honorablement.» Au milieu des plus vives préoccupations du moment, le 29 mai 1815, le même conseil municipal, sur la proposition de son président, M. Berthault, rendit un nouvel hommage à l'administration de Du Fou, et exprima « sa reconnaissance des soins qu'il s'était donnés, des démarches et des réclamations qu'il avait faites auprès du gouvernement pour obtenir la révision du budget et le redressement des abus dont la commune était victime. »

Au retour du roi, Du Fou reprit les fonctions de maire, et adressa à ses concitoyens une proclamation que Mellinet a recueillie, et dans laquelle il sait concilier son attachement à la légitimité avec la noble modération qu'il avait déjà montrée, et au moyen de laquelle il espérait ramener l'union, si nécessaire au bien du pays. Peu après, il présidait le collége électoral du département et la députation chargée de présenter au roi l'adresse de ce collége. Mais ce qui donne à Du Fou le plus de droits peut-être à la reconnaissance des Nantais, c'est la fermeté qu'il déploya pendant le séjour de l'armée prussienne dans leur ville; ce furent ses soins incessants pour maintenir l'ordre, dans un moment où tant d'éléments de perturbation étaient réunis. Mais, en même temps qu'il n'accorda que ce qui était dû aux troupes de l'occupation étrangère, il veilla avec sollicitude à ce que leurs malades reçussent dans nos hôpitaux les soins que réclame l'humanité, et le roi de Prusse, en remercîment, lui envoya les insignes de l'ordre de l'Aigle Rouge. La sœur du général Bourcke, alors supérieure des hospices de Nantes, reçut pour le même objet un présent du même prince. — Du Fou présida pour la seconde fois le collége électoral de la

Loire-Inférieure, à l'occasion des élections qui suivirent l'ordonnance du 5 septembre 1816. L'esprit de réaction que contenait cet acte de l'autorité royale, conseillé par le ministre Decazes, se fit bientôt sentir. Du Fou donna sa démission de maire, et fut remplacé par M. Louis Rousseau de Saint-Aignan, le 30 septembre 1816. Dès le mois de mai précédent, Du Fou avait voulu se retirer des affaires publiques, et le conseil municipal, en le priant instamment de conserver la mairie, lui avait de nouveau décerné les plus honorables témoignages. — En quittant définitivement cette fonction, le même hommage lui fut rendu par un des plus illustres préfets qui aient administré la Loire-Inférieure, le comte de Brosses. Voici un fragment du discours qu'il adressa au successeur de Du Fou : « C'est ainsi, Monsieur, que vous nous » dédommagerez de la perte que nous faisons » aujourd'hui du magistrat qui vous a précédé » dans la carrière que vous allez parcourir. Son » âme, ouverte à tous les sentiments bienveil- » lants et généreux, l'a guidé au milieu des » difficultés de tout genre, sans que la haine » ni l'envie aient jamais pu l'atteindre, preuve » certaine de bonté, de justice et de raison. Fé- » licitons-nous de le voir, en quittant ces fonc- » tions, récompensé par un témoignage écla- » tant de la satisfaction et de la bienveillance » royales. (La présidence du collége électoral » du département.) Ainsi commence à être ac- » quittée la dette de la reconnaissance publique » pour lui et les adjoints zélés et fidèles qui ont » partagé ses travaux. » La même présidence du collége électoral lui fut encore conférée en 1817 et 1821. Le grade d'officier de la Légion-d'Honneur et le titre de comte furent pour l'ancien maire de Nantes la preuve que le roi n'avait point mis ses services en oubli, et ces nobles récompenses furent accueillies par un assentiment général de la population nantaise.

Les hautes fonctions que Du Fou avait remplies, les préoccupations dont les difficultés de l'époque les accompagnèrent, ne lui firent en aucun temps abandonner l'importante maison de commerce dont il était chef. Rentré dans la vie privée, il s'y consacra tout entier, et ce fut dans son cabinet de travail qu'une attaque d'apoplexie vint terminer la plus belle vie. Son convoi fut accompagné de toutes les notabilités de la ville et surtout de la classe ouvrière, qui pleurait son appui et son bienfaiteur.

Du Fou n'avait que soixante-sept ans. Sa forte constitution, sa taille avantageuse, sa belle prestance, semblaient lui promettre encore de longs jours. On lisait facilement sur sa figure distinguée toutes les vertus, tous les nobles sentiments dont il était animé et qu'il a si bien fait ressortir. On regrette de ne pas retrouver à la mairie de Nantes le portrait d'un maire qui fut le digne successeur des Leloup, des Mellier et des Kervegan. BIZ....

DUFRESNE (GUILLAUME), — fils de Bertrand Dufresne, sieur du Bois-Sauvage, et de Françoise Offray, naquit à Saint-Malo, le 24 avril 1668. Il était parvenu par son mérite au grade de capitaine des vaisseaux de la Compagnie des Indes, et s'était signalé dans les deux dernières guerres du règne de Louis XIV, lorsqu'il partit, le 21 mars 1714, sur le vaisseau de la compagnie le *Chasseur*, ayant pour conserve le vaisseau la *Paix*, capitaine de la Mancelière. Rendu à Moka, lieu de sa destination, Dufresne y reçut, le 27 juin 1715, par le vaisseau l'*Auguste*, de Saint-Malo, capitaine Boissière, une lettre de M. de Pontchartrain, datée du 31 octobre 1715, et lui prescrivant de prendre possession de l'île *Mauritius*. Dufresne, se conformant à cet ordre, se dirigea sur cette île, en prit possession le 20 septembre 1715, et lui donna, selon les désirs de Louis XIV, le nom d'*Ile-de-France*. Le capitaine Jean-Baptiste Garnier du Fougeray, commandant du *Triton*, auquel M. l'abbé Manet (*Biog. des Malouins célèbres*, p. 82 et 83) attribue une prise de possession de l'île de Maurice, en 1721, ne fit donc que renouveler celle de 1715. Il était lui-même un des officiers du *Chasseur*, et, sur l'acte qui se trouve aux archives de Maurice, on voit figurer, en cette qualité, son nom, qui ne fut pas prononcé lors de la fête célébrée dans la colonie, en 1816, en commémoration de la prise de possession effectuée cent ans auparavant. En ne mentionnant pas les faits authentiques de 1715, dont nous devons la connaissance à notre infatigable collaborateur et ami, M. Cunat, l'abbé Manet a commis une de ces inadvertances qui lui sont si fréquentes, et qu'il lui était d'autant plus facile d'éviter, que les deux prises de possession (nous avons de fortes raisons de le croire) étaient connues de lui. Quant à Dufresne, il continua de naviguer, et l'on croit que ce fut vers 1730 qu'il termina son honorable carrière. P. L...t.

DUGUAY-TROUIN (RENÉ) (1) — naquit à Saint-Malo, le 10 juin 1673, dans une maison du quartier de la Croix-du-Fiel (2). Son père,

(1) Nous avons extrait cette notice de notre histoire inédite de Duguay-Trouin, dont nous avons puisé le récit aux sources suivantes : 1° Archives municipales de Saint-Malo ; — 2° archives de la marine de Saint Malo ; — 3° archives de la marine de Paris ; — 4° memoires de Duguay-Trouin, manuscrit autographe, corrigé par lui-même ; — 5° testament capitulaire de Porée-Duparc, commencé en 1709 et fini en 1712 ; — 6° archives de l'intendance maritime, Brest ; — 7° abbé Manet ; — 8° mémoires divers ; — 9° autographes de Duguay-Trouin.

(2) Par les registres des capitations, nous voyons que la famille Trouin habitait le *quartier de la Croix-du-Fiel* ; mais, néanmoins, nous ne pensons pas pour cela que la maison qu'on montre dans ce quartier aux étrangers comme celle où Duguay-Trouin reçut le jour, soit réellement la maison de la famille Trouin ; nous avons même des raisons pour croire le contraire. Dans notre histoire de Duguay-Trouin, nous développons ces raisons basées

Luc Troüin, sieur de la Barbinais, capitaine et armateur de bâtiments du commerce, était lui-même de cette ville (1), où il avait épousé, le 8 juin, à l'âge de vingt-quatre ans, *damoiselle* Marguerite Boscher. Mme Troüin mit au monde cinq garçons et deux filles; l'aîné de la famille fut Luc Troüin, fameux armateur, qui contribua par ses entreprises maritimes à la gloire de son frère René.

Charlotte Troüin, née en 1668, était de cinq ans plus âgée que René; cette différence d'âge et les soins qu'elle lui donna dans sa première enfance, lui conservèrent fort long-temps un grand empire sur les actions de ce frère qu'elle affectionnait d'une manière toute particulière. C'est elle qui secondait sa mère dans la direction de la maison commerciale, après la mort de son père. Quoique le 10 mars 1697 elle eût épousé M. Pierre Jazier, sieur de la Garde, conseiller du roi, elle resta intéressée, comme précédemment, dans les affaires de la maison *La Barbinais-Troüin*.

Rodolphe, le second de ses fils, mourut fort jeune, ainsi que Jeanne; quant à Etienne et Nicolas, les derniers des enfants Troüin, nous aurons occasion de parler de leur bravoure et de leur mort prématurée, lorsqu'ils annonçaient de si grandes espérances.

Comme le parrain de l'enfant, M. René Troüin, son oncle, conseiller du roi et son consul à Malaga, n'était pas encore arrivé d'Espagne, d'où on l'attendait de jour en jour, on se décida à faire ondoyer le nouveau né. Voici ce que relate le registre des naissances : « Ce jour » 10e de juin 1673, il a été baptisé par moi sous- » signé, chanoine et vicaire perpétuel de Saint- » Malo, un fils de Luc Troüin, sieur de la Bar- » binays et de Marguerite Boscher, sa femme, » et ce, par permission des supérieurs, en pré- » sence de Jeanne Troüin, demoiselle Du Pré, » qui a signé. »

L. Des Nos baptisavj ch. et vic. pp. de S.-Malo.
Luc Troüin — Jeanne Troüin.

L'enfant fut mis en nourrice au village *Du Gué*, proche la Barbinais, où la famille Troüin possédait une habitation. Le nom Du Gué, que portait le village, devint plus tard le nom distinctif (2) qu'on donna ou que prit l'enfant qui y avait été allaité.

M. Troüin arriva dans les premiers jours d'août à Saint-Malo; le 6, il assista comme témoin au mariage de sa sœur Jeanne, avec M. Nicolas Daniel, et le 13 à la seconde présentation aux fonts baptismaux du fils de son frère. Voici l'extrait de l'acte qui fut dressé :

« René Troüin, fils de Luc Troüin, sieur de » la Barbinais, et de Marguerite Boscher, sa » femme, fut baptisé le 10e jour dernier, comme » il se voit par ce papier, folio verso 49, et a, » ce jour, 13 août 1673, reçu les saintes onc- » tions du baptême, par messire Alain Escot, » prêtre subcuré, et fut parrain le sieur René » Troüin, conseiller du roi et son consul en Es- » pagne, et marraine Jeanne Boscher, demoi- » selle de la Maisonneuve, qui ont signé.

» Jeanne Boscher, René Troüin, Marguerite
» Boscher, Luc Troüin.
» A. Escot, subcuré. »

Lorsque le marmot put se passer de sa nourrice, il revint dans sa famille, sous l'œil vigilant de sa mère. Dès sa plus tendre enfance, René annonçait dans toutes ses actions de la témérité et de l'emportement : aussi avait-il de fréquentes rixes avec ses camarades. Le bambin crut à vue d'œil et s'accoutuma au spectacle des vaisseaux. Ses premiers jeux se firent dans les embarcations du port (1) et quelquefois sur les eaux agitées de la rade : de là, son âme s'élançait involontairement à travers l'Océan, et l'émotion qu'il éprouvait à la vue de ses flots était celle du génie qui se révélait en lui.

Toutefois, il allait régulièrement aux écoles de la ville, tenues dans un local que la communauté avait fait construire de ses deniers, rue du *Cheval-Blanc*, et c'est pour cela qu'on voyait les armes de Saint-Malo apposées sur la porte d'entrée. Le précepteur ou l'écolâtre en chef était M. François Chanteau. M. et Mme Troüin lui avaient recommandé l'éducation de leur fils, à laquelle ils attachaient un grand prix, vu les projets qu'ils avaient formés de le faire entrer dans les ordres. Depuis la naissance de René, la famille s'était accrue considérablement; trois enfants, Jeanne, Etienne et Nicolas, portaient à sept le nombre de ses héritiers : d'après cette augmentation, de la Barbinais, d'accord avec son frère, destina son troisième fils, filleul de celui-ci, à l'état ecclésiastique.

M. René Troüin jouissait d'un grand crédit

sur l'étude que nous avons faite de tout ce qui se rattache à la vie de ce grand homme.

(1) Nos recherches généalogiques sur l'ascendance paternelle remontent jusqu'en 1500. Le premier de cette famille est Gilles Trouin, qui épousa Jehanne Dupont. De lui à René Trouin, sieur Duguay, il y eut cinq générations. Le dernier du nom fut Luc Trouin, qui mourut en 1737, un an après son frère René.

(2) Espèce de titre de seigneurie ajouté au nom propre. Cet usage, très-répandu autrefois en Bretagne, remonte au XIe siècle, et occasiona bien des différends dans les familles. Duguay-Trouin, quoique capitaine de corsaire, ne signait que *René Trouin;* plus tard, en 1694, nous trouvons *Dugué-Trouin;* enfin, René Trouin, dont nous avons des autographes, signa Du Guay-Trouin. Ses lettres de noblesse portent *René Trouin Du Guay*. Dans le rapport du capitaine J. Boscher, son cousin-germain, daté du Port-Louis, le 24 janvier 1695, on trouve ceci : « *Le sieur Dugué-Trouin dit Barbinais*, commandant le » *François*, me donna le commandement du vaisseau le » *Nonsuch*, etc.

(1) Quoique les enfants soient de nos jours plus séquestrés qu'autrefois, par suite du temps qu'on consacre à leur instruction, ce genre d'exercice n'a pas cessé d'être en vogue parmi les jeunes malouins.

auprès de l'évêque de Malaga, et il avait la certitude d'obtenir, par la protection de S. Em., quelque bon bénéfice au jeune prêtre; mais la providence, comme on le verra bientôt, en avait ordonné autrement.

Les traités de Nimègues ayant désarmé les nations et donné la paix au monde, M. Luc Troüin de la Barbinais, dans la force de l'âge, après avoir commandé, pendant la dernière période de la guerre, la frégate nommée *la Vierge sans macule*, la commanda encore pour faire le commerce dans les premières années qui suivirent la paix. En 1682, il paraît qu'il cessa de conduire lui-même ses navires; au premier, il en joignit un autre, les *Trois-Maries*. Ses relations commerciales étaient principalement établies avec les ports d'Espagne.

Lorsque René fut en état de quitter la maison paternelle, on l'envoya à Rennes, pour qu'il fît ses études au collége de cette ville; quoique contrarié dans ses goûts, le fils céda à la volonté de fer du capitaine, et son caractère se plia forcément aux austères exigences du séminaire : il y fut tonsuré et porta la soutane.

Un bien grand malheur vint atteindre la famille Troüin et faire évanouir ses projets sur René. Le 9 mars 1688, le jour même qu'une ordonnance royale enlevait au port de Saint-Malo ses anciennes franchises, Luc Troüin, sieur de la Barbinais, succombait à une maladie aiguë dans sa quarante-huitième année, laissant après lui sa veuve, quatre garçons et une fille (1). M. René Troüin, son frère, était mort depuis un an, et avait été remplacé dans sa charge, à Malaga, par Luc Troüin, l'aîné de ses neveux.

Peu de temps après la mort de son mari, Mme veuve Troüin envoya son fils René à Caen, pour y faire sa philosophie et ses exercices; mais là, l'adolescent négligea l'étude des sciences et *s'abandonna à ses deux passions dominantes, Mars et Vénus* (2). L'aveu sincère qu'il fait de ses égarements et des extrémités où le jetèrent les mauvaises compagnies qu'il hanta, avait pour but de servir de leçon aux jeunes gens; aussi les engage-t-il fortement, d'après les périls auxquels il échappa comme par miracle, à éviter de pareils écueils et à être plus sages et plus prudents qu'il ne l'avait été lui-même. La providence permit sans doute les excès dans lesquels il tomba, pour que le clergé, perdant en lui un membre dont la vocation eût été forcée, donnât à la marine un grand capitaine, et à la France, écrasée par deux guerres consécutives, un illustre défenseur.

L'Espagne ayant déclaré la guerre à la France, le 15 avril 1689, Luc Troüin revint de Malaga à Saint-Malo et passa par Caen, où il vit son frère. A son arrivée, de la Barbinais rendit compte à sa mère de la conduite de René, qu'elle s'empressa de rappeler à Saint-Malo.

Toutes les puissances de l'Europe, liguées contre la France, semblaient avoir conspiré sa ruine. A l'appel de la patrie menacée par l'étranger, le vieil esprit de patriotisme des Malouins se réveilla, et quarante-huit corsaires prirent la mer, sans compter trente bâtiments armés en guerre et marchandises, expédiés pour nos colonies (1).

René Troüin, ayant obtenu la permission de sa mère, s'embarqua volontaire à bord de la frégate la *Trinité*, dans l'armement de laquelle la maison *La Barbinais Troüin* avait un fort intérêt. Cette frégate, de cent quatre-vingts tonneaux, armée de dix-huit canons et montée par cent vingt-huit hommes d'équipage, se trouvait sous le commandement du capitaine Etienne Piednoir; elle appareilla le 13 novembre 1689. La campagne fut si rude, que le volontaire se trouva constamment incommodé du mal de mer. L'année suivante, après avoir fait plusieurs sorties heureuses, la *Trinité* désarma et reprit la mer sous le capitaine François Fossart, sieur Desmaretz. Le 7 novembre 1690, la *Trinité*, escortant la riche prise anglaise *Les Trois Amis de Londres*, qu'on avait confiée au lieutenant Charles Lesné, fut assaillie de nuit sur les côtes de Bretagne par un coup de vent du nord; la prise, par un heureux hasard, échoua sur des vases, tandis que le corsaire, mouillé près des écueils dont la côte est hérissée, courut le plus grand danger. Mais, au moment d'une mort qui paraissait inévitable, le vent sauta du nord au sud, et la frégate, *évitant* sur ses amarres, fut poussée au large. Ce changement inespéré apaisa la tempête et permit de relever la prise, qui entra à Saint-Malo, le 9 novembre, sous le convoi de la *Trinité*.

Le corsaire ayant été caréné de frais, mit en mer et captura quatre navires anglais. Le 16 décembre, il rencontra le corsaire la *Concorde*, de Flessingue, armé de dix-huit canons, auquel il livra combat. Après deux heures d'une vive canonnade, la *Trinité* aborda de long en long le Flessinguois et l'enleva l'épée à la main, après trois assauts consécutifs (2). Au début de l'abordage, le volontaire René Troüin se présenta un des premiers pour s'élancer à bord de l'ennemi, lorsqu'il vit le maître d'équipage, Jean Desmoulins, tomber entre les deux navires, qui broyèrent son corps en se rapprochant. Ces spectacles d'horreur, loin de le détourner de l'état qu'il avait embrassé, ne firent que redoubler son courage.

(1) Nous sommes entré dans ces détails pour relever les erreurs commises dans une œuvre littéraire récente, au sujet de M. Luc Trouin, que l'on fait commander un corsaire en 1693.

(2) Manuscrit.

(1) Archives de la Marine; Saint-Malo.

(2) Archives de la Marine; Saint-Malo. — Suivant le rapport du capitaine, l'action dura trois heures.

René Troüin s'embarqua dans son grade de volontaire à bord de la frégate le *Grénédan*, capitaine Le Gous, sieur de la Fontaine, dont le principal armateur était M. Danycan, sieur de l'Epine. Cette frégate, de trois cents tonneaux, portait vingt-huit canons et deux cents hommes d'équipage. Partie de Saint-Malo, le 18 juin 1691, elle fit voile pour les côtes d'Angleterre. Le 21 août, le corsaire se trouvait par le travers de la baie de Bantry, lorsque les vigies signalèrent une flotte de quatorze vaisseaux anglais, portant en batterie depuis quatorze jusqu'à vingt-huit canons. Sur les observations du jeune volontaire, le capitaine Le Gous attaqua hardiment la flotte et s'empara du vaisseau commandant le *François-Samuel*, percé à quarante canons, mais n'en ayant que vingt-huit de montés. Le vice-amiral, l'*Europe*, et le contre-amiral, les *Sept Étoiles d'Écosse*, portant l'un et l'autre vingt-quatre canons, furent enlevés à l'abordage. La victoire eût été plus complète encore si la nuit n'était venue favoriser la fuite des autres vaisseaux ennemis. René Troüin se conduisit avec tant de bravoure dans cette action, que, sur le témoignage du capitaine et de l'équipage, sa famille lui confia, malgré sa grande jeunesse, — il n'avait que dix-huit ans et six mois, — la petite frégate le *Danycan*, de quatorze canons et de quatre-vingt-dix-huit hommes d'équipage, tant Français qu'étrangers ou fils de famille et gens non propres au service (1).

Jeté par la tempête dans la rivière de Limerick, en Irlande, il descendit à terre, s'empara d'un château appartenant au comte de Clare, et brûla deux navires qui étaient échoués sur les vases, malgré les efforts d'un détachement de la garnison de Limerick, qui voulut s'y opposer. Voyant la mauvaise marche de son corsaire, le capitaine René Troüin rentra à Saint-Malo et désarma.

Dans le même temps, un autre corsaire, du nom de *Danycan*, portant dix-huit canons et cent quarante hommes d'équipage, était attaché au port de Saint-Malo. Son capitaine était Thomas Vaughan, sous commission du roi d'Angleterre Jacques II, et armé par Jean Le Provost, sieur de la Roche, agissant pour M. de Regère, irlandais. Ce corsaire, après une croisière heureuse, rentra à Saint-Malo et y désarma. Ayant changé d'armateurs (2), il reçut de ces derniers le nom de *Couesquen* (3), en échange de celui qu'il portait précédemment, et son capitaine céda sa place à René Troüin, sieur Du Gué (4).

(1) Conformément à l'ordonnance du roi, de Fontainebleau, du 2 octobre 1691.

(2) Danycan, sieur de l'Epine, et consorts. (Archives de la Marine.)

(3) Nous conservons cette orthographe; le nom est *Coëtquen*.

(4) C'est la première fois que figure le nom seigneurial de *Du Gué*.

Le 4 juin 1692, le jeune capitaine mit à la voile, muni d'une commission du roi d'Angleterre; il était en compagnie de la frégate le *Saint-Aaron*, capitaine Jacques Welche, aussi commissionné par le roi Jacques II. Le 22 juin, dans le N. N.-O. du cap Cornouailles, ils rencontrèrent une flotte de trente voiles, escortée par deux frégates de seize canons chacune. Le *Couesquen* attaqua seul les bâtiments de guerre et s'en rendit maître; le *Saint-Aaron* donna dans le convoi et prit cinq navires marchands (1). Comme ils escortaient leurs prises à la côte de Bretagne, ils rencontrèrent une division de vaisseaux de guerre qui leur en reprit une, quoiqu'ils eussent reçu bien des coups de canon pour la sauver. Tandis que le *Saint-Aaron* et les quatre prises donnaient dans les passes du port de Saint-Malo, le *Couesquen* se réfugia à Erqui. René Troüin en sortit le 12 juillet, fit trois prises, et rentra, le 14 août, à son port d'armement, où il désarma.

De la Barbinais, qui portait à René l'amitié fraternelle la plus dévouée, obtint pour lui du ministre un des bâtiments que le roi confiait aux armateurs les mieux famés; ceux-ci faisaient à leurs frais les deux tiers de l'armement, et l'Etat l'autre tiers. Duguay-Troüin (2) partit de Brest dans le mois de décembre 1692, avec la flûte le *Profond*, portant trente-deux canons; la campagne fut malheureuse : cette flûte ne marchait pas. Pour comble de malheur, elle eut un engagement de nuit avec un vaisseau de guerre suédois, qui la prit pour un corsaire algérien. A la suite de cette sanglante méprise, la fièvre chaude sévit à bord et fit périr quatre-vingts hommes. Duguay-Troüin relâcha à Lisbonne dans les premiers jours de mars (3) pour faire caréner le *Profond* et rétablir ses malades. Il rentra à Brest fin d'avril, avec une prise qu'il fit sur les côtes d'Espagne, et désarma.

Le 6 juin suivant, M. de Ponchartrain écrivit à l'intendant de la marine au port de Brest: « Sa majesté ayant accordé l'*Hercule*, il faut » que vous le remettiez au sieur Troüin, qu'il a » choisi pour le commander; je vous prie de » lui faciliter les moyens de le faire sortir au » au plus tôt. »

Duguay-Troüin vida la rade de Brest dans les premiers jours de juillet 1693 avec l'*Hercule*, jolie frégate de vingt-huit canons et d'une marche supérieure. Il établit sa croisière à l'entrée de la Manche et s'empara de cinq navires ennemis. Après plus de deux mois passés à battre la mer, et n'ayant plus que pour quinze jours de vivres, il ne parlait pas de relâcher; cependant l'*Hercule* se trouvait encombré de prisonniers et de malades. Mais Duguay-Troüin croyait aux

(1) Conforme au rapport du 12 août, signé *René Troüin*.

(2) Archives de l'Intendance, correspondance de M. Desclouzeaux, où se trouve la nouvelle orthographe du nom.

(3) Arch. de l'intendance.

pressentiments et à la prédestination; il était *saisi d'un espoir secret de quelque heureuse aventure*. Moitié par persuasion, moitié par autorité, il obtint de ses officiers et de son équipage de lui donner encore une semaine. Elle fut bien employée. En effet, le matin du dernier jour, il rencontra deux vaisseaux anglais percés à quarante-huit canons, qui en portaient vingt-huit. Afin d'encourager ses gens dans la lutte disproportionnée qui allait avoir lieu, il promit le pillage : aussitôt le combat s'engagea et les vaisseaux furent enlevés à la suite d'une vive et longue résistance.

Duguay-Troüin conduisit ses riches prises dans la rivière de Nantes et y caréna ses frégates. Il retourna au même point de croisière, où il prit, les 27 et 29 novembre, deux autres vaisseaux marchands avec lesquels il rentra désarmer à Brest.

Passé au commandement de la frégate la *Diligente*, armée de trente-six canons, et de deux cent cinquante hommes d'équipage, il appareilla de Brest le 16 janvier 1694 et se rendit au cap Saint-Vincent, où il se mit en station; là, il prit trois navires ennemis, et, le 3 mars, il entra dans le Tage, afin d'y faire réparer sa frégate.

Le 5 avril, la *Diligente* descendit le Tage en compagnie de l'*Hercule*, capitaine de la Bouëxière; les deux frégates avaient été armées par les mêmes sociétaires. Sous leur rapide sillage, les côtes lusitaniennes disparurent derrière un rideau de vapeurs. Le 21 du même mois, à vingt-cinq lieues dans le O. N.-O. d'Ouessant, elles rencontrèrent quatre bâtiments ennemis richement chargés. Ces quatre navires, qui arborèrent les couleurs bataves, portaient chacun depuis vingt jusquà trente pièces de canon d'un fort calibre Après s'être concerté avec de la Bouëxière, Duguay-Troüin attaqua le vaisseau de queue, et quelques bordées ayant été échangées avec lui, il l'abandonna à l'*Hercule* pour s'attacher à la *Panthère*, vaisseau portant les insignes de commodore. La lutte fut opiniâtre, parce que les deux bâtiments de l'avant assistaient leur commodore. Enfin, l'avantage se déclara pour la *Diligente*, et le brave François Moriau, abandonné à lui-même par ses deux compagnons en fuite, fut contraint de baisser son pavillon et ses insignes. Pendant que Duguay-Troüin foudroyait les trois vaisseaux ennemis, la Bouëxière combattait mollement celui qu'on lui avait abandonné. Mais, à l'approche de la nuit, lorsque la *Panthère* cessa de tirer, ce capitaine s'effraya de la résistance qu'on lui opposait; sur l'ordre qu'il donne, l'*Hercule* éteint son feu, force de voiles, rejoint la *Diligente* victorieuse, et laisse lâchement échapper le vaisseau ennemi, qui profite de l'obscurité pour s'éloigner du champ de bataille. La *Panthère*, cette riche et glorieuse capture, fut confiée à Jacques Boscher, second capitaine de l'*Hercule*, qui la conduisit sous l'escorte des deux frégates à Saint-Malo, où elle entra le 26 avril.

Duguay-Troüin, mécontent de la conduite du capitaine de la Bouëxière, prit la résolution de s'en séparer; en conséquence, il resta à l'ouvert des passes et alla jeter l'ancre sous le fort *La Latte*. Le 29, pendant qu'il réparait sa frégate, ses vigies signalèrent deux vaisseaux de guerre ennemis qui se dirigeaient sur son ancrage. Duguay-Troüin, craignant *d'y être assiégé*, met sous voiles, gagne le large et se dirige vers les côtes d'Angleterre.

Le lendemain, la *Diligente* rencontra un convoi de bâtiments charbonniers qu'escortait le vaisseau de guerre le *Prince d'Orange*. Duguay-Troüin nargua l'ennemi par différentes manœuvres : celui-ci, irrité, tira sur la *Diligente*, et cette frégate, qui battait les couleurs britanniques, riposta par un pareil nombre de coups de canon. Le 12 au matin, Duguay-Troüin se trouva entre la terre et six vaisseaux de guerre, sous le pavillon du contre-amiral de l'escadre bleue David Mitchel. Le combat, commencé à six heures du matin avec le vaisseau l'*Adventure*, fut continué avec les autres jusqu'à six heures du soir (1) : Duguay-Troüin avait fait des prodiges de valeur, mais il était blessé, la *Diligente* délabrée, et la plupart de ses hommes hors de combat; la résistance n'était plus possible : l'héroïque frégate baissa son glorieux pavillon et fut amarinée par le vaisseau le *Monk*, l'un des six qui l'avaient combattue.

Le capitaine anglais, touché de la bravoure de Duguay-Trouin, le fit traiter avec autant de soins que s'il eût été son fils, et le conduisit à Plymouth, où il eut d'abord la ville pour prison. Mais bientôt après, il fut arrêté par les ordres de l'amirauté, pour avoir tiré sous pavillon anglais, sur le vaisseau le *Prince d'Orange*, délit contre les lois de la guerre. Sa prison ne fut pas de longue durée; une jeune anglaise à qui il avait su plaire l'aida à briser ses fers. Le 18 juin, à dix heures du soir, il s'embarqua dans une chaloupe qu'il avait fait acheter : Duguay-Troüin était accompagné du lieutenant Nicolas Thomas, sieur Dupré, du chirurgien Antoine Lhermitte, de Pierre Legendre et de son maître d'équipage. Après avoir échappé à bien des dangers, l'embarcation aborda à la côte de Bretagne, près Tréguier, d'où les fugitifs se rendirent à Saint-Malo. Le 30 juin, ils firent leur déposition en présence de M. le lieutenant-général de l'amirauté, assisté de M. le procureur du roi, et signèrent : *Dugué-Trouin, Antoine Lhermitte, Nicolas Thomas, etc.*

Peu de mois après son retour, il monte le vaisseau du roi le *François*, et choisit pour se-

(1) Arch. de la marine : Rapport de Duguay-Trouin par-devant Jean Richome, lieutenant-général de l'amirauté de Bretagne, aux évêchés de Saint-Malo et de Dol.

cond capitaine son cousin, Jacques Boscher. Le jeune capitaine, qui avait une revanche à prendre, appareille de Rochefort dans les premiers jours de novembre et se rend sur les côtes d'Angleterre et d'Irlande. Pendant les deux premiers mois, il captura cinq navires chargés de sucre et de tabac. Le 3 janvier 1695, à neuf heures du matin, étant à cinquante-six lieues à l'O. 1/4 N.-O. d'Ouessant, il s'empara d'une flûte anglaise qui s'était séparée le jour précédent de cinq autres bâtiments venant de la Nouvelle-Angleterre, escortés par le vaisseau le *Nonsuch* (1), de cinquante canons, capitaine Thomas Tellern, le vainqueur de Jean Bart et de Forbin. Il apprend encore que le *Boston*, vaisseau neuf, percé à soixante-douze, et portant trente-huit pièces en batterie, était au nombre des bâtiments convoyés. Son parti est pris : il ordonne à la flûte de le suivre et court à toutes voiles à l'aire de vent arrêté dans sa pensée. A une heure, il eut connaissance de la flotte, et à trois heures il engageait le combat : toutefois, ce ne fut que le lendemain qu'il put se rendre maître des deux vaisseaux ennemis. Parvenu, malgré le mauvais état des embarcations, à amariner ses prises, Duguay-Troüin faisait route avec elles, lorsqu'une affreuse tempête vint disperser le vainqueur et les vaincus. Le *François*, démâté de ses mâts de hune et d'artimon, entra à Brest, où le suivit la flûte. Le brave Boscher, malgré l'état déplorable du *Nonsuch*, eut l'habileté de sauver ce vaisseau et parvint au Port-Louis le 24 janvier, après avoir battu la mer pendant vingt jours (2); quant au *Boston*, il fut repris en vue d'Ouessant par quatre corsaires de Flessingue, qui le ramenèrent en Angleterre.

Duguay-Troüin n'avait encore que vingt-un ans et demi, et déjà il commençait à fixer l'attention de la cour. Après cette dernière action, M. de Pontchartrain ayant mis sous les yeux de Louis XIV la relation de la campagne du jeune capitaine, que lui avait adressée M. Desclouzeaux, le monarque chargea son ministre de lui faire donner de sa part une épée d'honneur comme récompense de sa belle conduite.

Le 16 mai, le *François* reprenait la mer pour aller rejoindre au Port-Louis le *Fortuné*, de cinquante-six canons, capitaine Beaubriant-Lévêque ; ces deux vaisseaux se réunirent dans les premiers jours de juillet à la division de M. le marquis de Nesmond, ancrée à l'île d'Aix, d'où elle appareilla le 20 du même mois. Cette campagne fut courte, mais heureuse. Les ennemis perdirent un vaisseau de guerre, deux vaisseaux de la Compagnie des Indes et un grand navire marchand chargé de tabac. M. de Nesmond étant rentré à Brest le 1er septembre, le *Fortuné* et le *François* furent dirigés sur le Port-Louis (1).

(1) Archives de la Marine.

(2) Id.

Le 7 septembre, le ministre donna l'ordre au marquis de Nesmond de reprendre la mer avec trois vaisseaux et quatre frégates qui se trouvaient à Camaret ; il prescrivit aux vaisseaux le *François* et le *Fortuné* de se rendre sur les côtes du Spitzberg, pour détruire les baleiniers hollandais. En retour de cette rude croisière, ils rencontrèrent près des Blaskets (2) trois vaisseaux ennemis venant des Indes orientales. Duguay-Troüin donna le signal du combat, et, après une action meurtrière, dans laquelle il fut dignement secondé par son compatriote de Beaubriant, les vaisseaux anglais furent enlevés et conduits à Lorient, où leur richesse donna plus de vingt capitaux pour un aux intéressés dans les armements des vaisseaux le *François* et le *Fortuné*.

Présenté à son souverain, Duguay-Troüin en reçut l'accueil le plus gracieux. Après quelques mois passés à Paris, il se rembarqua à bord du *Sans-Pareil* (3), de cinquante canons; afin de le rendre plus léger, il n'en fit monter que quarante-deux. Le 7 juillet (4), il fit voile vers les côtes d'Espagne, et se rendit maître par stratagème de deux vaisseaux hollandais, ancrés sous la forteresse de Vigo. Il revenait avec ses prises, lorsque, le 28 juillet, le *Sans-Pareil* se trouva, à la pointe du jour, à trois lieues sous le vent d'une escadre ennemie. Il arbora le pavillon anglais, se fit saluer par ses deux prises, et gouverna pour rallier l'escadre qui, le prenant pour un des siens, cessa la chasse. Mais, à la vue d'une grosse frégate qui s'acharne après les deux hollandais, Duguay-Troüin laisse porter et la rejoint assez à temps pour les sauver. Un combat s'engage et la frégate, écrasée, fait des signaux de détresse : pendant que les vaisseaux les plus en avant lui portent des secours, le *Sans-Pareil* et ses prises se mettent à l'abri de leur poursuite, et le lendemain 29, ce vaisseau, les deux hollandais et deux caboteurs des Sables d'Olonne jetaient l'ancre sur la rade du Port-Louis.

Duguay-Troüin se plaignit au ministre des menaces injurieuses qui lui avaient été faites par M. de Feuquières, capitaine du vaisseau l'*Entreprenant*. Sa lettre du 30 juillet est pleine de dignité; nous regrettons de ne pouvoir la reproduire ici.

Fort peu de temps après sa rentrée, Duguay-Troüin remit en mer, afin de finir ses vivres

(1) Arch. de l'intend. de la Marine ; Brest.

(2) Duguay-Trouin écrit *Blasques*. îlots dans le N.-O. du cap Clear; c'est un point d'atterrage pour les navires qui viennent de l'Ouest. (Voyez la carte d'Irlande du dépôt général de la Marine.)

(3) Le *Nonsuch*, francisé.

(4) Arch. du ministère de la Marine.

(5) Id.

de campagne ; il s'empara d'un vaisseau hollandais et rentra avec lui au port de Brest.

Pendant que le *Sans-Pareil* se mettait en état d'entreprendre une nouvelle campagne, Duguay-Troüin faisait armer la frégate la *Léonora*, de seize canons, pour en donner le commandement à son frère Etienne, âgé seulement de dix-neuf ans et demi, mais chez lequel il avait remarqué une grande valeur et une intelligence au dessus de son âge. Les deux capitaines Troüin vidèrent la rade de Brest dans les derniers jours d'août et se rendirent sur les côtes d'Espagne. Ils firent une descente près de Vigo, où ils eurent à combattre des détachements ennemis. Pendant que Duguay-Troüin faisait mettre bas les armes à quatre-vingts Espagnols, son jeune frère, ardent et impétueux, poursuivait un parti d'ennemis et recevait une grave blessure dont il mourut deux jours après. Duguay-Troüin se rendit avec ses deux bâtiments à Viana, ville portugaise, où il fit inhumer son frère avec tous les honneurs dus à sa valeur et à son mérite. Après s'être acquitté de ce triste devoir, Duguay-Troüin se dirigea à l'entrée de la Manche, où il s'empara d'un vaisseau hollandais d'une grande valeur, venant de Curaçao. Ayant pris ce vaisseau sous son escorte, il le conduisit à Brest, où il entra lui-même avec le *Sans-Pareil* et la *Léonora*.

Le 26 septembre, M. de Ponchartrain écrivait à M. Desclouzeaux : « J'ai aussy appris avec satisfaction que le sieur Duguay-Troüin ayt amené à Brest une prise considérable, ainsi que l'action de vigueur qu'il a faite sur la coste d'Espagne. »

M. Desclouzeaux portait beaucoup d'estime et d'intérêt à Duguay-Troüin; il avait su apprécier l'intrépidité et les talents du jeune capitaine. Cet administrateur s'étant entendu avec les armateurs de M. de Nesmond, à l'égard du vaisseau le *Saint-Jacques des-Victoires*, forma à Brest, dans l'intérêt de son pays, une nouvelle société qui équipa ce vaisseau en continuation d'armement, de même que le *Sans-Pareil* et la *Léonora*. Les employés de l'administration de la marine et les officiers du port prirent des actions dans cette expédition. Les fonctionnaires du Port-Louis, imitant ceux de Brest, coopérèrent à un armement dont M. Desclouzeaux était l'âme. Ce dernier proposa Duguay-Troüin pour commander les trois vaisseaux; ce choix fut approuvé par tous les actionnaires. Le nouveau commandant monta le vaisseau le *Saint-Jacques-des-Victoires*, et confia le *Sans-Pareil* au brave Jacques Boscher, son cousin, au talent duquel on devait la conservation du vaisseau : ceci se passait dans les premiers jours de février 1697.

Cet armement se poursuivait avec une activité extrême; il y avait un zèle inaccoutumé dans les arsenaux pour hâter la mise en mer ; on avait, au reste, la plus grande confiance dans les résultats de l'opération.

Duguay-Troüin devait aller à la rencontre d'une flotte anglo-batave, qui se trouvait réunie à Bilbao, sous l'escorte de trois vaisseaux de guerre hollandais, et chercher à rallier la division de M. Dandenne, partie en avant. La *Perle*, capitaine Pallière, appareilla le 7 mars pour rejoindre cette division dans les eaux du cap Pennas, où elle devait stationner. M. Desclouzeaux écrivait, le 4 mars, à M. Dandenne : « M. de Pallière n'a point d'ordre de vous commander; il va vous rejoindre pour vous aider dans cette expédition. Vous n'avez non plus, Monsieur, point d'ordre de commander M. Duguay ni ceux de son escadre; mais, l'on est persuadé que lorsque vous serez tous ensemble, vous serez tous satisfaits, et que vous rendrez conjointement un *service très-considérable à l'État* en prenant ou coulant à fond tout ce que vous pourrez trouver de cette flotte. »

Il était réservé à Duguay-Troüin, secondé par des capitaines malouins, de rendre ce service très-considérable à sa patrie. Quoique vivement sollicité d'aller assister au mariage de sa sœur bien-aimée, Charlotte Troüin, qui épousait, le 10 mars, écuyer Pierre Jazier, sieur de la Garde, le jeune commandant ne perdit pas de vue sa divison, et le 15 mars ses trois bâtiments mettaient sous voiles, en compagnie d'un petit corsaire de Saint-Malo; mais ce dernier se sépara malheureusement de Duguay-Troüin. Le 23 mars, les vigies du *Saint-Jacques-des-Victoires* eurent connaissance de cet immense convoi, escorté par trois vaisseaux de guerre hollandais, sous les ordres du contre-amiral baron de Wassenaër (1). Un grand vent de l'O. S.-O., qui rendait la mer extrêmement houleuse, contraignit les Français à suspendre l'attaque pendant deux jours. Le 25 mars, dans son impatience d'en venir aux mains, Duguay-Troüin était au moment de hasarder un combat inégal, quand il découvrit deux frégates de Saint-Malo; l'une de 26 canons, l'*Aigle-Noir*, capitaine de Bellisle-Pepin; l'autre de 28 canons, la *Faluère*; sous le commandement du brave Dessaudrais-Dufresne ; elles avaient chacune deux cents hommes d'équipage (2).

Après avoir fait venir tous les capitaines à bord du *Saint-Jacques-des-Victoires*, et avoir arrêté toutes leurs dispositions de combat, Duguay-Troüin laissa porter sur l'ennemi et ouvrit son feu sur le vaisseau de guerre l'*Houslaerdik*, qu'il devait abandonner au *Sans-Pareil*, pendant qu'il irait aborder le *Delft*, vaisseau amiral. Bellisle-Pepin et Dessaudrais-

(1) Vice-amiral en 1709. (Porée Duparc.)

(2) Arch. de la mar. de Saint-Malo. Les armateurs étaient MM. Magon de la Chipaudière et Dudemaine-Dufresne.

Dufresne se dirigèrent sur le vaisseau de tête, qu'ils avaient mission de réduire; la *Léonora* donna dans le convoi. Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans les détails de cette glorieuse et sanglante action, dans laquelle l'ennemi perdit ses trois vaisseaux de guerre et douze bâtiments marchands. A la tête des braves que les Français eurent à regretter figure le vaillant capitaine Dessaudrais-Dufresne, le doyen des capitaines malouins (1).

Par un heureux concours de circonstances, et après avoir échappé à une horrible tempête, le *Saint-Jacques-des-Victoires* entra, le 26 mars, dans le Port-Louis, où arrivèrent, le même jour, les trois vaisseaux de guerre capturés, les douze bâtiments marchands, la *Léonora*, la *Faluère* et l'*Aigle-Noir;* quant au *Sans-Pareil*, il ne rallia le port que le lendemain, après avoir été vingt fois sur le point de périr.

Sur la nouvelle que reçut M. Desclouzeaux du retour de la division de Brest, il écrivit, le 29 mars, à M. de Mauropas et à M. de Pontchartrain pour leur recommander son vaillant commandant. Il disait au premier : « Ne refusez pas, Monseigneur, au sieur Duguay-Troüin cette marque de votre satisfaction, » vous n'aurez jamais une aussi favorable occasion. Il a du mérite, de la valeur, de la » conduite, en un mot, il est digne de vos grâces, et j'ose prendre la liberté de vous dire, » Monseigneur, que vous vous y êtes engagé » et que je lui ai promis de votre part, lorsque « vous m'avez fait l'honneur de me l'écrire. » Il ajoutait au second : « Je prends seulement » la liberté de lui dire que le sieur Duguay-Troüin a déjà fait plusieurs actions de cette » qualité et qu'il mérite sa grâce et sa protection auprès du roi. »

Le 3 avril, M. de Pontchartrain se contentait d'adresser à M. Desclouzeaux ce très-laconique accusé de réception : « J'ai appris par le » Port-Louis la rencontre que le sieur Duguay-Troüin a faite, et le combat qu'il a rendu. » Je ne donne aucun ordre au sujet de l'équipage du *Saint-Jacques-des-Victoires*, que commandait ledit sieur Duguay-Troüin. » Le 10 du même mois, M. de Maurepas, que son père s'était associé au ministère de la marine, écrivait à M Desclouzeaux :

« Versailles, le 10 avril 1697.

» J'ai reçu avec les lettres que vous m'avez » écrites du 29 du mois dernier et du 5 courant » la relation de ce qui s'est passé dans l'action » du sieur Duguay-Troüin, et vous ne devez » pas douter que je n'aie appris cette nouvelle » avec beaucoup de joie ; mon père en a rendu » compte au Roy, qui en a été très-content, et » S. M. a bien voulu donner au sieur Duguay-Troüin des marques de sa satisfaction en le » faisant capitaine de frégate.

» De Maurepas. »

Ce fut de la sorte que Duguay-Troüin obtint comme une insigne faveur d'être promu au grade de simple capitaine de frégate, après avoir fourni une carrière qu'envieraient inutilement les amiraux les mieux famés de notre temps. Eh bien ! le capitaine malouin accepta sans balancer la nouvelle position qui lui était faite et alla à Versailles remercier Louis XIV. Il reçut du monarque, rapporte-t-il, « des marques de satisfaction, dont son cœur fut touché » d'autant plus vivement, qu'une forte inclination l'attachait à ce grand Roy. » Duguay-Troüin présenta lui-même à son souverain le baron Wassenaër, ce noble adversaire auquel il se trouvait lié par une estime et une amitié réciproques.

Le nouveau capitaine de frégate sollicita et obtint de S. M. le commandement des vaisseaux le *Solide* et l'*Oiseau*, mais aux clauses et conditions du règlement du 6 octobre 1694, concernant les armateurs particuliers. Duguay-Troüin éprouvant beaucoup de difficultés pour former ses équipages, s'adressa au ministre, qui écrivit, le 21 août, à l'intendant : « Sa Majesté » veut bien permettre au sieur Duguay-Troüin » de lever pour son armement les matelots que » l'on retirera des batteries (1), pourvu que ce » soit de gré à gré comme les autres particuliers. » Ses équipages furent complétés au moyen de cinquante soldats que le ministre accorda, et le *Solide* et l'*Oiseau*, qui avaient été rejoints sur la fin du mois de septembre par deux corsaires de Saint-Malo, n'attendaient qu'un vent favorable pour mettre en mer. Sur ces entrefaites, la paix de Riswick, signée le 20 septembre 1697, fut annoncée à Brest et vint arrêter tout projet de course. Les armateurs de Duguay-Troüin eurent à subir des pertes énormes par suite de ce désarmement inopiné, et lui aussi en sa qualité d'intéressé, mais il ne s'en plaint pas dans ses mémoires. Au contraire, tout occupé de son *roy, qui jugea à propos de donner la paix à l'Europe*, il a plutôt l'air de considérer ce revers de fortune comme un événement naturel.

Pendant les quatre années qui s'écoulèrent jusqu'à la reprise des hostilités, Duguay-Troüin passait ses hivers à Brest, son département, et ses étés à Saint-Malo, où le roi envoyait tous les printemps un corps d'officiers et de soldats de la marine. Loin de s'occuper d'étude et de science, il passait le plus ordinairement son temps *à ses exercices de corps, dans lesquels il excellait, à dîner avec ses amis et à faire sa*

(1) « Les actions des corsaires de Saint-Malo, depuis » 1672 sont nombreuses et héroïques, mais je puis dire » qu'entre tous les capitaines des premières guerres, » feus MM. Dessaudrais-Dufresne et de la Bellière-Lefer » s'y sont distingués par plus de trente combats à forces » inégales, ou du moins égales, et *ont toujours été victorieux*. (Porée-Duparc, 1709.) »

(1) Arch. de l'Intendance ; correspondance de M. Desclouzeaux avec le ministre de la marine.

cour au beau sexe. Au milieu de cette occupation oisive (1), il provoqua en duel et blessa de deux coups d'épée un jeune gentilhomme du pays qui avait été embarqué avec lui comme volontaire sur la *Trinité*. Ce gentilhomme, d'accord avec un de ses frères, l'avait friponné en jouant aux cartes. M. du Vauborel, commandant de place, termina cette querelle en faisant comparaître chez lui les deux adversaires et en leur défendant, de la part du roi, toute voie de fait.

Sur la fin de la paix, Duguay-Troüin fut embarqué capitaine en second à bord du vaisseau la *Dauphine*, commandé par le comte de Hautefort (2); mais la guerre de la succession d'Espagne s'étant allumée au commencement de 1702, on lui confia la frégate du roi la *Bellone*, de trente-huit canons, et la *Railleuse*, de vingt-quatre. Comme ces frégates étaient armées par des particuliers, il choisit la première et donna la seconde à son cousin Nicolas Daniel. Devenu officier de la marine royale, Duguay-Troüin va entreprendre de plus grandes actions encore, et ses éclatants services l'élèveront au plus haut degré de gloire. Il partit du port de Brest à la fin du mois de juillet (3), accompagné du corsaire le *Saint-Esprit*, de trente-six canons, commandé par M. Allain Porée, de Saint-Malo, qui était allé se réunir à son pavillon.

Duguay-Troüin fit voile pour les Orcades, où il prit trois navires hollandais venant du Spitzberg. Une affreuse tempête survint et sépara les vainqueurs et les vaincus. Lorsque le temps permit de faire de la toile, la *Bellone* alla à la recherche de ses conserves; chemin faisant, elle rencontra le petit vaisseau de guerre hollandais le *Saint-Jacques* (4), que Duguay-Troüin enleva à l'abordage, en se mettant lui-même avec son frère Nicolas à la tête de son équipage. A quelques jours de là, il s'empara d'un autre bâtiment, qui coula à la suite d'un engagement, mais Duguay-Troüin sauva l'équipage. Poursuivie par de nouvelles tempêtes, la *Bellone* revint croiser à l'entrée de la Manche, où elle perdit, dans une nuit d'orage, ses mâts de beaupré, de misaine et de grand hunier. Ces avaries, qui mirent la frégate à deux doigts de sa perte, forcèrent Duguay-Troüin à chercher un refuge, et il rentra providentiellement à Brest.

Quant à la *Railleuse*, après avoir été contrainte de fuir vent arrière devant le mauvais temps, elle relâcha à Lisbonne, d'où elle releva pour Brest. Après sa séparation d'avec la *Bellone*, cette petite frégate ne fit aucune prise : on la désarma immédiatement.

Le *Saint-Esprit* rencontra un vaisseau hollandais de sa force et le combattit avec avantage; mais, au moment de l'aborder afin de s'en rendre maître, le brave Allain Porée perdit un bras et reçut une blessure très-grave au bas-ventre. Cet accident suspendit l'abordage et l'ennemi profita du moment d'hésitation qu'il remarqua à bord du Français pour se sauver. François Bezart, second capitaine, ramena le *Saint-Esprit* à Nantes, où il relâcha le 10 septembre (1).

L'année suivante (1703), le roi accorda à Duguay-Troüin ses vaisseaux l'*Eclatant*, de soixante-six, le *Furieux*, de soixante-deux, et la flûte le *Bienvenu*, de trente. Il mit son pavillon sur le premier; M. Des Marais-Herpin commanda le second, et la flûte fut donnée à M. Des Marques, lieutenant de vaisseau.

La division appareilla le 20 mai de la baie de Berthaume et alla croiser sous le cap Clare, où devaient la rejoindre le vaisseau le *Sérieux*, que commandait le chevalier des Roussy, (2) et deux frégates corsaires de Saint-Malo, l'une le *Murinais*, de trente canons, capitaine Dujardais-Daniel, son cousin, l'autre le *Natal*, de vingt-huit canons, capitaine Fouquet. En attendant la jonction de ces bâtiments, Duguay-Troüin fit six prises anglaises : cinq furent amarinées, la sixième fut coulée.

Les deux corsaires rejoignirent la division le 28 juin (3) et annoncèrent que le *Sérieux* n'était pas encore prêt. Là dessus, Duguay-Troüin leva sa croisière et se rendit près des îles Feroë, second point de station convenu avec le capitaine des Roussy.

Le 7 juillet, la division fut chassée par quatorze vaisseaux de guerre hollandais. La mauvaise marche du *Furieux* et du *Bienvenu* exposant ces vaisseaux à être pris par les meilleurs voiliers de l'escadre ennemie, Duguay-Troüin s'élance avec l'*Eclatant* à leur rencontre, démâte le vaisseau de tête de tous ses mâts, maltraite ceux qui le suivent, et donne le temps à ses compagnons d'échapper à la faveur d'un brouillard qui vient s'abattre sur les eaux. Après avoir fait ainsi *l'office du bon pasteur*, il alla les rejoindre et se rendit avec eux sur les côtes du Spitzberg qu'il aperçut le 30 juillet.

(1) Extrait du manuscrit. — Il y a loin de cet aveu à ce qu'on lui fait dire, et à ce qu'on lui fait faire dans tous les ouvrages qui ont paru : quant à nous, historien véridique, nous avons cru devoir présenter notre héros tel qu'il était et tel qu'il se présentait lui-même devant la postérité. Ce que nous reproduisons en *italique* est une correction de la main de Duguay-Trouin, un *correctif* à ce qui avait d'abord été écrit par lui et que nous gardons pour nous seul.

(2) Enseigne de vaisseau sur le *Soleil-Royal*, avec le comte de Tourville, en 1690. Lieutenant-général en 1725.

(3) Archives de la marine, Saint-Malo.

(4) Nous trouvons le nom du vaisseau et les détails du combat dans le manuscrit de Porée-Duparc, commencé en 1709 et fini en 1712.

(1) Archives de la marine, Saint-Malo.

(1) Extrait du rapport de Duguay-Trouin; Archives du ministère de la Marine.

(3) Archives de la marine, Saint-Malo.

Il rencontra le même jour le convoi de Hambourg qui salua le pavillon du roi. Il fit route ensuite vers l'île de Voorland, afin de s'emparer de deux cents navires hollandais qui étaient ancrés dans le vaste port de Grouenhave, quoique ceux-ci fussent protégés par deux vaisseaux de soixante canons et plusieurs de quarante canons; mais des calmes et des brouillards survinrent, et la division française se trouva au moment de périr dans les glaces.

Échappé à ce danger, Duguay-Troüin conduisit ses vaisseaux à Grouenhave; mais le convoi et les convoyeurs s'étaient sauvés, sur l'avis qu'ils avaient reçu de sa présence; néanmoins la division parvint encore à faire vingt prises; elle en coula ou brûla six autres et en rançonna deux nouvelles. Le 25 août, les vaisseaux français effectuèrent leur retour pour France; mais, dans le trajet, ils éprouvèrent de fort mauvais temps et perdirent huit des bâtiments capturés, ce qui en réduisit le nombre à douze. Toutefois, à l'ouvert de la Manche, ils s'emparèrent d'un navire anglais chargé de sucre.

Duguay-Troüin convoya ses treize prises au Port-Louis, où ces bâtiments mouillèrent le 27 septembre avec le *Murinais* (1); de là les trois vaisseaux du roi retournèrent à Brest (2), et le *Natal* entra dans la Vilaine.

Le capitaine malouin obtint du roi la permission de faire construire à Brest deux vaisseaux de cinquante-quatre canons et une corvette de huit. Mais les plans en furent faits d'après ses opinions et ses données, que, comme praticien, il imposa aux ingénieurs. Les combinaisons de l'homme de mer, modifiant les calculs de l'homme de science spéciale, il en résulta deux excellents vaisseaux; il se réserva le *Jason* et donna l'*Auguste* à M. Des Marques; la *Mouche* fut confiée à M. du Bourgneuf-Gravé.

L'année 1704 était déjà avancée, lorsque la division fut en état de mettre sous voiles. Duguay-Troüin alla établir sa croisière près des Sorlingues, où, en arrivant, il rencontra la *Revanche*, vaisseau de soixante-quatorze canons. Quoiqu'il se trouvât à trois lieues sur l'avant de l'*Auguste*, il continua son aire sur l'ennemi, et celui-ci prit la fuite malgré sa supériorité de forces. La *Mouche* perdit de vue sa division pendant la nuit et fut prise par la *Revanche*, en compagnie du *Falmouth*, de cinquante-quatre.

Tandis que du Bourgneuf-Gravé tombait au pouvoir des ennemis, Duguay-Troüin donnait au milieu d'un convoi de trente voiles, sous l'escorte du *Coventry*, de cinquante-quatre. Il se réserva l'attaque de ce vaisseau, qui était de la force du *Jason*, comme offrant plus de dangers, et fit signal à l'*Auguste* de courir sur les bâtiments convoyés. Le *Coventry*, abordé de long en long, fut enlevé à l'arme blanche; pendant la lutte, douze navires marchands avaient été amarinés par l'*Auguste*. En conduisant ses prises à Brest, Duguay-Troüin rencontra la *Mouche*, qui éclairait la marche de la *Revanche* et du *Falmouth*. Quoique son équipage se trouvât considérablement affaibli, il ne balança pas à courir sur ces deux croiseurs ennemis qui, à son approche, prirent la fuite.

Quelle glorieuse époque que celle-là, où les vaisseaux anglais, à nombre égal, fuyaient devant les nôtres! Si notre marine avait été écrasée par le nombre, si la pénurie du trésor royal l'empêchait de se relever, nos marins n'en paraissaient pas moins redoutables aux ennemis. A cette époque encore les Malouins disaient comme une chose avérée parmi eux: « Si ces vaisseaux sont anglais, nous les pren» drons; s'ils sont hollandais, nous nous bat» trons. »

Les deux vaisseaux français, suivis du *Coventry* et des douze bâtiments marchands, jetèrent l'ancre en rade de Brest. Pendant sa relâche, Duguay-Trouin obtint du roi la permission de faire construire une frégate de vingt-six canons, qu'il nomma la *Valeur*. En attendant que cette frégate fût achevée, il remit en mer avec ses deux vaisseaux et deux frégates qui s'étaient jointes à sa division.

A une distance fort rapprochée du cap Lezard, le *Jason* fit amener pavillon à trois navires de commerce. Pendant qu'il mettait sa chaloupe à la mer et qu'il y embarquait deux officiers et soixante matelots pour amariner ses prises, deux vaisseaux de guerre, le *Rochester*, de soixante-six, et le *Modéré*, de cinquante-six, parurent tout-à-coup à la pointe de ce cap et arrivèrent avec tant de vitesse sur le *Jason*, que Duguay-Troüin n'eut le temps ni de reprendre ses gens ni de se préparer au combat. Les premières volées du *Rochester* désemparèrent le *Jason*, ce qui empêcha ce vaissseau de pouvoir aborder son adversaire. Toutefois, Duguay-Troüin parvint à faire arriver vent arrière son vaisseau et à se retirer du feu pour réparer ses avaries. Mais, lorsqu'il s'occupait à dégager sa vergue de grand hunier qui, après avoir été coupée en deux, était tombée tribord et babord sur la grande voile, en la perçant d'outre en outre, et en empêchait la manœuvre, il se vit obligé de ranger de fort près le *Modéré*, avec lequel l'*Auguste* échangeait timidement, à grande distance, quelques coups de canon. Le *Jason* envoya néanmoins toute sa bordée au *Modéré* et reçut la sienne; Duguay-Troüin s'efforça ensuite de rejoindre M. Des Marques, afin qu'ils revinssent ensemble combattre l'ennemi, lorsque son gréement serait réparé. Loin d'accourir au secours de son chef, ou au moins de

(1) Archives de la marine de Saint-Malo; Rapport de François Daniel, sieur Dujardais, capitaine du *Murinais*. Les mémoires disent que les prises entrèrent à Nantes; nous avons préféré la version du rapport de M. Dujardais-Daniel à celle des *mémoires* écrits de souvenir.

(2) Archives de la marine; Rapport de Duguay-Trouin.

l'attendre, cet officier couvrit son vaisseau de voiles pour s'éloigner du champ de bataille. Le *Jason* abandonné de la sorte par son matelot, fut rejoint par le *Rochester* et le *Modéré*, qui se placèrent tribord et babord de lui et le canonnèrent vivement. Les deux frégates, au lieu de venir dégager leur commandant, restaient à grande distance avec les prises, imitant en tout point la manœuvre honteuse de l'*Auguste*. Abandonné de tous les siens, mais ne consultant que son courage indomptable, Duguay-Troüin puise dans cette défection même un surcroît d'énergie : il riposte des deux bords, sans permettre qu'on coupe le cablot de sa chaloupe qu'il avait à la traîne, ni qu'on augmente la voilure, tant il craint qu'on n'attribue à la peur ces moyens d'augmenter la vîtesse du *Jason*. En vain il répète le signal de ralliement à son lâche compagnon; celui-ci, qui paraît avoir conjuré sa perte, n'y fait nulle attention. Alors Duguay-Troüin, indigné de la pusillanimité et de l'ingratitude du capitaine Des Marques, qu'il avait si généreusement sauvé dans les mers du nord, lorsque cet officier commandait le *Bienvenu*, ordonne de tirer sur lui à boulet avec un des canons de chasse. A cette semonce injurieuse pour un homme d'honneur, le capitaine de l'*Auguste* se décide à faire carguer ses basses voiles. Les Anglais voyant que les deux vaisseaux français allaient se réunir, arrivèrent vent arrière et cessèrent le combat; mais, en s'éloignant du champ de bataille, ils tirèrent chacun une bordée sur l'*Auguste;* le choix de ce vaisseau comme but de leurs coups, marquait bien clairement le peu d'estime que sa manœuvre leur avait inspiré (1).

Duguay-Troüin, ne comptant plus sur l'assistance du capitaine Des Marques, rentra à Brest afin de faire tomber le commandement de l'*Auguste* à quelqu'autre officier de meilleure volonté; mais M. Des Marques trouva tant de protection dans le commandant de la marine, qu'il conserva le vaisseau pour le reste de la campagne (2). Dès lors Duguay-Troüin se rangea sous le pavillon de M. de Roquefeuil, qui montait le vaisseau du roi le *Protée*, aimant mieux servir sous les ordres d'un brave homme que de commander à un officier qui avait perdu son estime et sa confiance. Les trois vaisseaux allèrent achever leurs vivres de campagne à l'entrée de la Manche, et rentrèrent dans leur port d'armement sans avoir fait aucune rencontre digne d'être relatée.

Au printemps de l'année 1705, le *Jason* et l'*Auguste,* carénés de frais, se trouvaient prêts à prendre la mer. La frégate la *Valeur*, qui avait été équipée et armée, faisait partie de cette division; Nicolas Troüin en était le capitaine. Duguay-Troüin reprit son *Jason* et confia l'*Auguste* au chevalier de Nesmond.

A l'est des Sorlingues et au sud de Plymouth, la division rencontra les vaisseaux anglais l'*Elizabeth*, de soixante-douze, et le *Chatam*, de cinquante-quatre. Duguay-Troüin s'avança seul contre le commodore et abandonna la conserve de celui-ci à l'*Auguste* et à la *Valeur*. Malgré la disproportion de forces entre les deux vaisseaux, le *Jason* et l'*Elizabeth*, ce dernier fut enlevé à l'abordage; le *Chatam*, que combattaient de Nesmond et Nicolas Troüin, ne voyant plus les insignes de son commodore flotter à la tête des mâts de l'*Elizabeth*, augmenta de voiles et profita de sa marche supérieure pour s'éloigner du champ de bataille.

Duguay-Troüin, apercevant la fuite du *Chatam*, décroche ses grapins, pousse au large de l'*Elizabeth*, qu'il abandonne à l'*Auguste* et à la *Valeur*, et chasse le fuyard, qui parvient à se sauver à la faveur de la nuit. Peu d'heures après, le *Jason* rejoignit ses deux compagnons et sa prise, glorieuse conquête due à sa valeur; mais un coup de vent se déclara au milieu des ténèbres et la frégate fut séparée de sa division.

Le mauvais temps passé, le *Jason*, chassant en avant, rencontra deux corsaires de Flessingue; la lutte s'engagea entre eux, et l'*Amazone*, de trente-six canons, baissa pavillon; l'autre corsaire se sauva à force de voiles. A la suite de cet engagement, Duguay-Troüin rentra à Brest avec le *Jason* et l'*Auguste*, suivis de deux prises. De la sorte, il augmenta la flotte de France d'un bon vaisseau de guerre, et enrichit nos annales maritimes d'un triomphe de plus.

La *Valeur*, en cherchant à rejoindre sa division, rencontra et enleva à l'abordage un corsaire hollandais de même force qu'elle. Contrainte, par l'arrivée de deux nouveaux corsaires, d'abandonner sa prise qui avait perdu ses mâts, la frégate, poursuivie par eux, relâcha à Saint-Jean-de-Luz. En se rendant à Brest, Troüin s'empara d'un bâtiment anglais chargé de sucre et d'indigo. Chemin faisant, la *Valeur* fut attaquée par une frégate de quarante-quatre canons, qui voulait la forcer à lui abandonner sa prise. Malgré son infériorité de forces, l'intrépide jeune homme qui la commandait soutint cette attaque avec une grande bravoure, et il allait s'emparer du bâtiment ennemi, lorsqu'il fut mortellement blessé. Ce funeste accident ralentit l'ardeur des Français, et la frégate batave, dont la défaite était certaine, put se sauver. La *Valeur* rentra à Brest avec sa prise, qu'elle avait si vaillamment disputée, et son brave capitaine fut porté à terre par les soins de son frère lui-même, qui reçut son dernier soupir. Cette mort a fait dire à Thomas :

(1) Archives de la marine, dossier d'Escoyeux, on lit : « M. Duguay-Trouin manqua une belle occasion par un » *quiproquo* que fit M. Des Marques, qui montait l'*Auguste*..... » C'est ainsi qu'on excuse toujours les poltrons.

(2) C'était un officier d'état-major. En 1693, il était enseigne à bord du *Soleil-Royal*, portant le pavillon de Tourville. (Archives de la marine.)

« Famille de héros, vous méritez le respect de » la postérité. De trois frères, deux ont donné » l'exemple de mourir pour la patrie : Duguay-» Troüin celui de ne vivre que pour elle ! » En effet, ce grand homme, afin de faire diversion à sa douleur, chercha de nouvelles occasions de signaler son courage et de venger son frère.

Redoublant d'ardeur et d'activité au radoub de ses vaisseaux, il se trouva bientôt en état d'offrir ses services à M. de Coëtlogon, qui commandait dix-sept vaisseaux ancrés dans la rade. Il engagea ce général à sortir pour aller combattre une escadre anglaise de vingt-et-un vaisseaux qui barrait l'entrée de la Manche; mais cette proposition fut malheureusement repoussée dans un conseil de guerre que présida M. de Chateaurenault. « C'est le sort de tous » les conseils qui ont été tenus dans la marine, » remarque Duguay-Troüin, de choisir le parti » le moins honorable et le moins avantageux. »

M. de Coëtlogon n'étant pas le maître de suivre les mouvements de son courage, engagea Duguay-Troüin à ne plus différer son départ, et celui-ci, extrêmement mortifié du rejet de sa proposition par l'intérêt qu'il prenait aux armes du roi, qui auraient triomphé dans cette occasion, mit à la voile avec ses deux vaisseaux dans les derniers jours de juillet. Le 30 du même mois, au point du jour, il se trouva à portée de fusil du vaisseau le *Chatam*, qui lui avait échappé une première fois. Duguay-Troüin se disposait à l'aborder, lorsque l'on aperçut une escadre de vingt et un vaisseaux de guerre. Aussitôt il fit cesser le feu et arborer à ses mâts le signal de liberté de manœuvre. Le *Jason* et l'*Auguste* se mirent chacun sous l'allure qui leur était la plus favorable et se séparèrent. L'amiral anglais détacha six vaisseaux à la poursuite de l'*Auguste*, tandis qu'il s'attacha avec les quinze autres à celle du *Jason*. Le *Chatam* s'était trouvé si maltraité du court engagement qui avait eu lieu, qu'on le vit donner la bande pour boucher ses voies d'eau.

Quoique le *Jason* fût d'une marche supérieure, le vaisseau le *Honster* parvint à le rejoindre; alors commença entre eux une vive canonnade, dans laquelle l'Anglais se trouva si fort maltraité, qu'il abandonna la partie à ceux des vaisseaux qui l'avaient approché à la faveur de la lutte commencée entre lui et le *Jason*; en effet, ces vaisseaux combattirent successivement, et leur feu ne cessa qu'avec le jour. Alors un de ces calmes qui surviennent fréquemment dans les belles nuits d'été, en suspendant la marche des vaisseaux ennemis, laissa le *Jason* renfermé au milieu d'eux.

Duguay-Troüin n'est point abattu par le péril qui le menace; n'espérant pas échapper à ses nombreux ennemis, il s'occupe des moyens d'acquérir de la gloire. Lorsqu'il pourra agir, son intention est d'aborder le vaisseau amiral et de lui faire baisser pavillon avant qu'il amène le sien. Il était sûr du dévouement de ses officiers et de son valeureux équipage. Le sang que ce coup de main allait répandre était un sacrifice glorieux à faire à l'honneur du pavillon qui devait garder son éclat; en un mot c'était l'acte de désespoir d'une âme magnanime. Ses dispositions prises, il observe sans cesse dans sa morne préoccupation les objets qui l'environnent. Sur la fin de la nuit, il découvre à l'horizon un nuage qui annonce du vent pour le commencement du jour; il évite son vaisseau à l'aide de ses avirons de galères et appareille silencieusement ses voiles pour le recevoir. La fraîcheur se fait sentir, et le *Jason* qui prend son aire est déjà loin quand les Anglais s'aperçoivent de sa manœuvre. La confusion qui règne parmi les vaisseaux de l'escadre apporte dans leurs évolutions un retard favorable à la fuite de Duguay-Troüin. Cependant le *Honster*, son antagoniste acharné, le rejoint encore à portée de fusil et recommence le combat de la veille; mais, à midi, le vent ayant fraîchi plus que le jour précédent, le *Jason* recouvra toute sa vitesse et le *Honster* cula; enfin Duguay-Troüin finit par perdre de vue l'escadre anglaise. Le lendemain, 1er août, sur les attérages de Belle-Ile, il captura le *Paon*, corsaire hollandais de vingt canons, et le conduisit au Port-Louis, où il ne fit que donner un pied d'ancre, car il avait hâte d'aller au rendez-vous qu'il avait assigné à l'*Auguste* dans le cas de séparation.

Il y avait quinze jours que ses vigies consultaient tous les points de l'horizon, lorsqu'elles signalèrent une voile au vent, mais ce n'était pas l'*Auguste!* Aux signaux de reconnaissance, on sut qu'on avait en vue la frégate corsaire l'*Amazone*, capitaine Gilles Simon, qu'un ami de Duguay-Troüin, M. de la Franquerie avait armé à Brest dans le dessein de le réunir au *Jason*. Le corsaire apportait la triste nouvelle que l'*Auguste* était tombé au pouvoir des six vaisseaux anglais, après une belle résistance qui équivalait à une victoire.

Le 31 août, le *Jason* et l'*Amazone* prirent deux vaisseaux hollandais richement chargés, venant de Corasol; le *Jason* les conduisit à Brest. Quant à l'*Amazone*, le capitaine Simon, qui avait recueilli à son bord une caisse de poudre d'or d'une grande valeur, continua sa course, fit plusieurs prises et rentra à Saint-Malo le 27 octobre (1).

Le *Jason* remit à la voile seul et alla croiser sur les côtes d'Espagne et du Portugal. Il prit un bâtiment anglais à l'entrée du Tage, d'où il se rendit au détroit de Gibraltar. En arrivant à cette dernière station, il rencontra un navire anglais portant vingt-six canons, escorté par

(1) Archives de la marine; Rapport du capitaine Gilles Simon, du 30 octobre 1705.

une frégate de guerre de trente canons; après un combat de quarante-cinq minutes, les deux bâtiments ennemis abaissèrent pavillon. Chemin faisant pour revenir en France, où il voulait conduire ses captures, il s'empara à la hauteur de Lisbonne d'un grand trois-mâts de cinq cents tonneaux, chargé de poudre et de munitions pour l'armée ennemie qui était en Espagne. Enfin, un cinquième navire, qu'il trouva sous le cap Finistère, tomba en son pouvoir. Ce fut avec toutes ces prises, que le *Jason* avait conservées sous son escorte, qu'il entra à Brest.

Au commencement de l'année 1706, le roi daigna comprendre Duguay-Troüin dans une promotion de capitaines de vaisseau, qui eut lieu à cette époque. Depuis la reprise des hostilités, chaque sortie du capitaine de frégate avait été signalée par des actions d'éclat aussi utiles que glorieuses pour le pays, et cependant il lui avait fallu, avant d'obtenir la nouvelle faveur royale, fournir quatre campagnes, dont chacune suffirait pour illustrer la carrière d'un officier-général de notre temps!

Duguay-Troüin réarma le *Jason* et le *Paon*, ce corsaire de vingt canons qu'il avait pris sous Belle-Ile. Il monta le premier et confia l'autre à M. de la Jaille, officier de cœur et de talent, qui avait servi avec lui comme lieutenant et capitaine en second. L'*Hercule*, vaisseau du roi de cinquante-quatre, qu'on armait au Port-Louis, sous le commandement de M. de Rhuys (1), eut ordre de se joindre aux deux premiers, afin d'aller ensemble se jeter sur Cadix, menacé d'un siége, et d'y servir sous les ordres du marquis de Valdecagnas, gouverneur de la place.

Redoublant de zèle pour le service de son roi, le nouveau capitaine de vaisseau appareille de Brest et se rend au Port-Louis; chemin faisant, il s'empare du *Malborough*, corsaire hollandais de trente-six, et prend le large avec l'*Hercule*, qu'il trouve en appareillage sous l'île de Groais. A quinze lieues des bouches du Tage, il rencontre une flotte de deux cents voiles, venant du Brésil, escortée par six vaisseaux de guerre, sous les ordres du marquis de Sainte-Croix. Ayant remarqué un peloton séparé, composé de vingt navires marchands et d'un vaisseau de guerre, il prend la résolution de s'en emparer. Le *Paon* était resté à trois lieues en arrière. Le *Jason*, suivi de l'*Hercule*, accoste à contre-bord le vaisseau ennemi sous pavillon anglais; il n'arbore son pavillon blanc qu'à portée de pistolet et en saluant le portugais de toute sa bordée. L'ennemi surpris ne riposte que de quelques coups de canon, et le *Jason*, ayant viré de bord, allait l'aborder, lorsque l'*Hercule*, par une manœuvre maladroite, passe si près sous le beaupré des deux vaisseaux que Duguay-Troüin, qui craint un triple abordage, met ses voiles sur le mât afin de s'éloigner du danger dont il est menacé.

Cette journée ne devait point être heureuse pour M. de Rhuys. Comme le vaisseau portugais ne faisait aucune résistance, Duguay-Troüin le lui abandonne et donne dans le convoi qui ralliait les vaisseaux de guerre accourant à son secours. M. de Rhuys n'aborde pas le vaisseau amené pour lui jeter son monde et s'en emparer; il envoie sa chaloupe, que l'équipage portugais accueille à coups de fusil. Le capitaine ennemi, revenu de son premier trouble et encouragé par l'approche de l'amiral, oppose de la résistance à l'*Hercule* et perd son mât de misaine dans la lutte qui s'établit entre eux. Cet accident lui fait enfin baisser pavillon.

Pendant ce temps, Duguay-Troüin combattait les vaisseaux portugais, afin de donner le temps à l'*Hercule* d'amariner sa prise; mais M. de Rhuys, toujours malheureux, et s'en rapportant légèrement à la fausse nouvelle qu'on lui donne que le vaisseau coule, en fait retirer son monde et rallie le *Jason*.

Au désespoir de toutes les bévues de M. de Rhuys, Duguay-Troüin, rejoint par le *Paon*, conserve l'ennemi à vue pendant toute la nuit et concerte avec ses capitaines un nouveau plan d'attaque. Au jour, il s'élance audacieusement avec ses deux vaisseaux contre les six vaisseaux portugais en ligne de bataille au vent de la flotte. M. de Rhuys aborde avec toute la valeur possible le vaisseau amiral portant quatre-vingts canons; mais le portugais vire lof pour lof et les deux bâtiments, qui n'ont pas les voiles brassées de la même manière, se décrochent avant que les Français aient le temps de monter à bord. Duguay-Troüin ne peut l'aborder à son tour, parce qu'il se trouve sous le vent à lui. Quant au *Paon*, qui s'était avancé pour jeter son monde à bord de l'*Hercule*, cette petite frégate se trouva au milieu des vaisseaux, d'où elle eut beaucoup de peine à se retirer.

A la suite de son abordage, l'*Hercule*, désemparé, tient le vent, mais le *Jason*, encalmé, reste seul exposé au feu des Portugais; dans cette situation, ce vaisseau est fort maltraité et perd beaucoup de monde. Aussi, lorsque la brise se fait sentir, loin de chercher à en aborder aucun, Duguay-Troüin ne songe qu'à se retirer du feu. Cependant, aussitôt que l'*Hercule* et le *Paon* ont pu rallier le *Jason*, il prend de nouveau la résolution de poursuivre les Portugais jusqu'à la dernière extrémité, et, dans cette intention, il laisse porter sur eux avec sa faible division; alors le vent fraîchissait et l'ennemi s'efforçait d'entrer dans le Tage avant la nuit. La supériorité de vitesse du *Jason* sur ses compagnons permet à l'intrépide commandant de rejoindre avant la nuit les vaisseaux portugais restés de l'arrière pour couvrir leur flotte;

(1) Le manuscrit porte M. de Rhuys, tandis que dans l'ouvrage imprimé on trouve M. de Druis; nous avons donné la préférence au nom du manuscrit.

ces vaisseaux étaient eux-mêmes si maltraités et si rebutés de l'action, dans laquelle ils avaient perdu leur amiral, qu'ils forcèrent de voiles, laissant à sa propre défense le vaisseau que l'*Hercule* avait démâté et abandonné la veille. Le *Jason* ayant rejoint ce vaisseau, Duguay-Troüin se préparait à l'aborder, lorsqu'il aperçut sous le vent, à portée de fusil, les écueils si dangereux nommés les *Cachopos* : il n'eut que le temps de serrer le vent et d'échapper à un naufrage. Le vaisseau portugais toucha sur ces écueils et alla, coulant bas d'eau, s'échouer entre le fort des Cascaïes et celui de Saint-Julien.

Après cette action aussi acharnée que glorieuse, puisque l'ennemi avait fui avec des forces triples des nôtres, action dans laquelle la fortune refusa d'enrichir celui qui avait osé la tenter par la prise d'un vaisseau portant une valeur de dix millions, le *Jason* rejoignit ses compagnons et fit route pour Cadix, où Duguay-Troüin fut fort bien accueilli par M. de Valdecagnas, qui le chargea de garder les Pontals. Mais bientôt les sages représentations du commandant français, sur le défaut d'approvisionnement de la place, lui attirèrent l'inimitié de ce seigneur hautain, qui non seulement entrava son zèle en lui refusant d'aller brûler à Gibraltar une flotte ennemie que ne protégeait aucun bâtiment de guerre, mais lui fit éprouver une humiliation révoltante, contraire tout à la fois à la dignité d'une nation amie et au droit des gens. M. de Valdecagnas fit arrêter et conduire en prison le commandant français qui s'était rendu près de lui pour lui soumettre son rapport sur des actes d'agression commis par des Espagnols sur des Français. Le marquis de Villadarias, gouverneur de l'Andalousie, accourut à Cadix, assembla un conseil dans lequel on décida que le commandant français serait relâché, mais sans lui accorder aucune réparation ; et, comme le danger était passé, on ajouta que la division française pouvait appareiller quand elle le voudrait. Le lendemain, Duguay-Troüin, impatient de quitter un port où sa dignité d'homme et de représentant d'une grande puissance avait été froissée, faisait voile pour Brest avec ses trois vaisseaux.

Sur sa route se trouva un convoi de quinze navires anglais, escorté par la frégate le *Gaspard*, de trente-six canons. Le *Jason* s'attacha au navire de guerre et abandonna les bâtiments marchands à ses compagnons. La frégate se défendit très-valeureusement au canon, mais il ne lui fut pas possible de soutenir l'abordage du *Jason*, et elle fut enlevée; l'*Hercule* et le *Paon*, qui s'étaient emparés de douze navires, rallièrent leur commandant. Quelques jours après, Duguay-Troüin entrait à Brest avec sa division et ses treize prises. Louis XIV ne tarda pas à apprendre ce qui s'était passé à Cadix, et ce prince exigea du roi d'Espagne, pour réparation de l'abus de pouvoir commis envers Duguay-Troüin, que le gouvernement de Cadix et celui de l'Andalousie fussent ôtés aux deux seigneurs qui les possédaient. La demande impérative du monarque français eut son plein effet.

Une nouvelle faveur attendait Duguay-Troüin. Ce n'était pas assez pour Louis XIV d'avoir vengé le commandant de ses vaisseaux, ce grand roi voulut encore réparer l'affront qu'on lui avait fait éprouver, en récompensant son courage par le signe de l'honneur : il le nomma chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Duguay-Troüin se rendit à Versailles et y reçut l'accolade du roi lui-même, qui lui témoigna à cette occasion combien il était satisfait de son zèle et de ses services (1).

S. M. ne tarda pas à lui en donner la preuve, en lui confiant, au commencement de l'année 1707, six de ses vaisseaux : le *Lys*, de soixante-quatorze ; l'*Achille*, de soixante-six ; le *Jason*, de cinquante-quatre ; la *Gloire*, de quarante ; l'*Amazone*, de trente-six, et l'*Astrée*, de vingt-deux. Duguay-Troüin monta le premier; son capitaine en second était M. de Saint-Auban. Les autres vaisseaux furent commandés par MM. de Beauharnais, de Courserac, de la Jaille, de Nesmond et de Kerguélen. Si Duguay-Troüin aimait à s'entourer des officiers qui avaient servi sous ses ordres, l'empressement de ceux-ci à rallier son pavillon prouve que, quoique son caractère fût sombre et impétueux, il n'en était pas moins aimé de ses inférieurs; et, s'il était d'une sévérité extrême sur l'exécution des ordres qu'il avait donnés, il ne laissait jamais une belle action sans la signaler et la récompenser.

Cette division, armée à Brest par une société d'armateurs particuliers, dont La Barbinais-Troüin était le directeur, mit à la voile et alla croiser à la hauteur de Lisbonne, espérant rencontrer la flotte du Brésil qu'on y attendait incessamment; mais Duguay-Troüin n'en eut aucune nouvelle. Il s'empara de deux navires richement chargés, qui sortaient du détroit de Gibraltar. De là, il se porta à l'entrée de la Manche, fit quatre autres prises de la même nation et ramena le tout à Brest, où il fit caréner ses vaisseaux.

La division de Duguay-Troüin fut bientôt en état de reprendre la mer. Quoique l'*Astrée* eût été mise dans le port en grandes réparations, elle se trouva composée du même nombre de voiles : le vaisseau le *Maure*, de cinquante ca-

(1) Suivant Porée-Duparc, ce fut en 1706 et immédiatement après son retour de Cadix que le roi le nomma chevalier de Saint-Louis. Le manuscrit ne cite pas l'époque, et tous les mémoires imprimés ou commentés rapportent cette récompense à l'année 1707. Porée écrivait en 1709 et en avait été témoin oculaire. (Archives de Saint-Malo.)

nons (1), commandé par M. de la Moinerie-Miniac, remplaça la frégate.

Il y avait alors dans le port de Brest l'escadrille du comte de Forbin, forte de huit bâtiments de guerre, portant depuis quarante-quatre jusqu'à soixante canons. Le ministre enjoignit aux deux commandants de réunir leurs forces et de se porter au-devant d'une flotte considérable allant des Dunes en Espagne porter des renforts à l'armée de l'archiduc Charles d'Autriche, qui y disputait la couronne à Philippe V.

Le 19 octobre, les deux escadrilles vidèrent la rade de Brest en bon ordre, et allèrent croiser à l'entrée de la Manche. Pendant la troisième nuit, les vaisseaux de Forbin commencèrent leur retraite vers Dunkerque, leur port d'armement; au jour, ils se trouvaient déjà à quatre lieues (2) au vent de ceux de Duguay-Troüin, lorsqu'ils vinrent tout-à-coup à changer de route. Cette manœuvre indiquait quelque découverte importante. En effet, en les ralliant, Duguay-Troüin aperçut le convoi annoncé par M. de Pontchartrain, escorté par cinq vaisseaux de ligne, savoir : le *Cumberland*, de quatre-vingt-deux, portant les insignes de sir Richard Bouard, chef d'escadre d'Angleterre, se trouvait au centre de la colonne ennemie; le *Devonshire*, de quatre-vingt-douze, à la tête; le *Royal-Oak*, de soixante-seize, à la queue; le *Chester* et le *Ruby*, de cinquante-six et cinquante-quatre canons, étaient les matelots de l'arrière et de l'avant de l'amiral.

Le commandant de la division de Brest était impatient de voir la journée s'avancer et M. de Forbin rester dans l'inaction. Toutefois, il maîtrisait son ardeur par la rigidité de ses principes de discipline. Mais, vers midi, ayant remarqué que les bâtiments transports se sauvaient sur le signal que sir Richard leur en faisait, d'après la connaissance qu'il venait d'acquérir des forces réunies des deux escadrilles, alors Duguay-Troüin, qui avait des pouvoirs distincts de ceux du comte de Forbin, prit la résolution de combattre avec ses vaisseaux. Il communiqua avec chacun de ses capitaines; l'*Achille* eut ordre d'aborder le *Royal-Oak*, serre-file de la colonne anglaise; le *Jason*, le *Chester*; le *Maure*, le *Ruby*; et comme Duguay-Troüin se réservait, avec le *Lys*, le *Cumberland*, la frégate la *Gloire* eut l'ordre de le suivre et de lui jeter à bord une partie de son équipage. Quant à l'autre frégate, l'*Amazone* (3), la meilleure marcheuse de la division, M. de Nesmond, son capitaine, eut ordre de donner dans le convoi, afin de couvrir de leurs frais les armateurs de la division de Brest, dont les intérêts pécuniaires ne pouvaient que souffrir de la lutte qui allait s'engager contre des bâtiments de guerre pour l'avantage et la gloire de la France.

Par ces dispositions de combat, le *Devonshire*, qui n'avait pas d'adversaire pour le combattre, pouvait se porter au secours des siens. Mais, quelle que fut la supériorité des forces de l'ennemi, Duguay-Troüin s'avança avec son intrépidité ordinaire sur la ligne anglaise. En approchant, il a soin de faire coucher son équipage sur le pont, et reçoit en passant la bordée du *Chester*, à laquelle il ne riposte pas, poursuit sa route, coupe la colonne ennemie sur l'arrière du *Cumberland*, qui fait une arrivée afin d'éviter une bordée en poupe, et prolonge l'Anglais sous le vent, en essuyant sa bordée. Par cette arrivée, le *Cumberland* rompt son ordre de bataille, et Duguay-Troüin, excellent manœuvrier, qui avait voulu tendre un piége à son formidable antagoniste, feint de plier. Sir Richard, trompé par cette retraite simulée, arrive toujours, afin de maintenir le *Lys* sous la volée de ses batteries. C'est là que l'attend le commandant malouin. Le *Lys* qui a de l'aire revient au lof en grand, et le beaupré du *Cumberland* s'engage dans ses grands haubans. Alors l'équipage se lève et les canons du *Lys*, silencieux jusqu'alors, tonnent contre l'Anglais; leur double charge à boulet et à mitraille se joint au feu d'une mousqueterie bien servie, et en peu d'instants les ponts du *Cumberland* sont couverts de morts et de mourants. Son fidèle compagnon, M. de la Jaille, qui s'avance pour exécuter la manœuvre prescrite par son commandant, gêné par la position du *Lys*, a l'audace d'aborder le *Cumberland* lui-même. Cependant, très-peu de ceux d'entre les hommes désignés par Duguay-Troüin réussissent à pénétrer à bord du vaisseau ennemi, par les difficultés qu'offrait pour y parvenir son beaupré rompu. A leur tête se trouve le contre-maître Honorat Toscan (1). Cet intrépide marin parcourt le pont dans toute sa longueur, renverse tout ce qui s'oppose à son passage, et se rend au pavillon de poupe qu'il amène. Assailli par quatre ennemis, il s'élance avec son glorieux trophée (2) dans les flots, d'où il est sauvé par l'*Achille*. Mais, sur ces entrefaites, MM. Delacalande, de Blois et Demenaye, officiers de la *Gloire*, suivis de quelques vaillants hommes,

(1) Ce fut M. Beauvais-Lefer, de Saint-Malo, qui arma ce vaisseau. (Archives de la marine.)

(2) On entend ici 4 lieues marines, ou 22 kilomèt. 8 10.

(3) Cette frégate n'est pas la même que celle dont nous avons parlé en 1705. L'*Amazone*, corsaire de Flessingue, avait été reprise après un combat opiniâtre contre un vaisseau de soixante-dix canons, dans lequel elle perdit son capitaine et cinquante hommes de son équipage.

(1) Sur le rapport de cette belle action, Louis XIV voulut qu'une médaille d'or fût décernée à ce brave marin et qu'on le nommât maître d'équipage. Prisonnier de guerre en 1712, il éprouva toutes sortes d'indignités de la part de l'équipage du *South-Seas-Castel*.

(2) Ce pavillon fut porté dans l'église Notre-Dame de Paris avec ceux des autres vaisseaux.

escaladent les hautes murailles du *Cumberland*, tuent ou mettent en fuite ce qu'il reste d'Anglais à défendre le pont et les gaillards ; enfin, ils se rendent maîtres du vaisseau. Alors Duguay-Troüin, empêchant qu'un plus grand nombre de ses gens ne passe à bord du *Cumberland*, fait pousser au large afin de se porter là où sa présence peut être utile.

M. de Beauharnais avait abordé le *Royal-Oak;* mais le feu ayant pris à son bord, il fut contraint de pousser au large pour éteindre cet incendie. L'Anglais, qui avait perdu son beaupré, loin de profiter de cet accident, laissa porter et s'éloigna à toutes voiles du champ de bataille.

Le chevalier de Courserac avait croché le *Chester*, mais ses grapins se rompirent, et le *Jason* fut séparé de son adversaire. L'*Amazone* voulut en profiter pour aborder l'Anglais, mais M. de Nesmond, n'ayant pas assez tôt amorti son aire, dépassa malgré lui ce vaisseau. Alors M. de Courserac revint à la charge et triompha du *Chester*. M. de Nesmond voyant l'ennemi amené, lança l'*Amazone* sur la flotte et prit un grand nombre des bâtiments qui la composaient.

Il ne nous reste plus qu'à rendre compte de la manœuvre du *Maure* et de la conduite de son capitaine. M. de la Moinerie-Miniac avait élongé le *Ruby* et abordé ce vaisseau; son monde, qui s'était élancé sur le pont de l'Anglais, faisait mettre bas les armes à l'équipage, lorsque le *Mars*, monté par M. de Forbin, au lieu de poursuivre le *Royal-Oak*, qui se sauvait, vint à toutes voiles donner de son beaupré dans la poupe du *Ruby* qui se rendait aux marins victorieux du vaisseau le *Maure*. Quoique le *Mars* n'eût pas jeté un seul homme à bord du *Ruby*, et que le témoignage du capitaine Periguin-Bertier, de ce vaisseau, lui fût contraire, on vit M. de Forbin vouloir s'attribuer la gloire de cette capture. Toutefois, M. de la Moinerie-Miniac amarina seul le *Ruby* et ne se dessaisit point de sa noble conquête.

Duguay-Troüin, décroché du *Cumberland* et au large de ce vaisseau, examinait la face du combat. Sa première pensée fut de courir après le *Royal-Oak* qui fuyait désemparé et qui offrait un triomphe facile. Mais, au même instant, il s'aperçoit que le *Black-Owal*, de cinquante-quatre, commandé par le chevalier de Tourouvre, suivi du *Salisbury*, de cinquante-deux, capitaine Bart, osait attaquer le *Devonshire*, de quatre-vingt-douze; alors l'intérêt de sa gloire cède devant un motif plus généreux; il ne songe plus qu'à secourir ces deux pauvres vaisseaux que hache la formidable artillerie de l'Anglais. En conséquence, Duguay-Troüin laisse porter sur le *Devonshire* et le rejoint. Il avait prolongé sa civadière et suspendu ses grapins pour accrocher ce vaisseau, quand il vit sortir de sa poupe une fumée si épaisse que la crainte de brûler avec lui le décida à s'en éloigner à portée de pistolet et à le combattre au canon. En attendant que la fumée se dissipât, et pendant les trois quarts d'heure que dura cette action, le *Lys* perdit trois cents hommes par le feu terrible des triples batteries de ce formidable vaisseau et celui de sa mousqueterie que servaient quatre cents soldats passagers. Désespéré de voir ainsi périr son monde, Duguay-Troüin se décide à tout événement à aborder le *Devonshire;* la barre est portée à babord et le *Lys* accoste l'Anglais. Déjà les vergues commencent à se croiser, encore un instant et les flancs des deux vaisseaux vont se heurter; mais cet instant donne à Duguay-Troüin le temps de sauver le *Lys* de l'embrâsement qui dévore l'ennemi. Averti à temps par un de ses lieutenants, M. Brugnon, et frappé lui-même du danger imminent qui le menace, il fait changer la barre, appareille ce qui lui reste de voiles et envoie ses officiers avec des haches d'abordage couper les manœuvres qui étaient embarrassées avec celles de l'ennemi. A peine le *Lys* s'est-il éloigné à la portée du pistolet, que le feu communique de l'avant à l'arrière du *Devonshire*, avec tant de violence qu'il est consumé en moins d'un quart d'heure. A l'exception de trois matelots anglais qui étaient passés par les vergues à bord du *Lys*, à la vue de l'incendie, mille hommes périrent ainsi au milieu des flammes et des eaux. Vingt ans après, le souvenir de ce spectacle effroyable faisait encore frémir Duguay-Troüin.

Après l'épouvantable catastrophe du *Devonshire*, il ne resta sur le théâtre du combat que le *Lys*, mais dans un tel état de délabrement qu'il fallut deux jours entiers pour le mettre en état de faire route. Le corps du vaisseau était criblé ; les manœuvres, les voiles, les vergues et les mâts étaient hachés, même la mèche du gouvernail. Les autres vaisseaux, qui s'étaient dispersés à la poursuite des fuyards, rentrèrent à Brest avec bon nombre de ces derniers. Il y avait deux jours qu'ils étaient au mouillage, lorsque le *Lys* laissa tomber l'ancre au milieu d'eux.

A la nouvelle que le comte de Forbin était revenu à Brest, traînant triomphalement à la remorque le *Cumberland*, et que le *Chester* et le *Ruby* avaient également été ramenés par les vaisseaux de son escadre, Duguay-Troüin craignit qu'on ne cherchât à lui dérober l'honneur de la victoire; mais M. le chevalier de Tourouvre, que Forbin avait choisi pour aller porter au roi la nouvelle du combat, sut lui rendre justice. Aussi Duguay-Troüin, en recevant des éloges du ministre, fut-il l'objet d'une faveur assez rare. M. de Pontchartrain lui écrivit qu'en raison de ses bons et loyaux services Louis XIV lui accordait une pension de 1,000 livres sur le trésor royal.

Ici apparaît avec un nouvel éclat la belle âme du héros malouin : il renonce pour lui-même à la pension et prie le ministre de la

transporter à M. de Saint-Auban, son capitaine en second, officier pauvre et d'un grand mérite, qui avait eu une cuisse emportée à l'abordage du *Cumberland*. Il ne s'en tient pas là de son désintéressement; il ajoute encore dans ses supplications à M. de Pontchartrain qu'il se trouverait trop récompensé s'il pouvait obtenir l'avancement des officiers qui l'avaient si valeureusement secondé.

A quelque temps de là, pour satisfaire à ses obligations envers son frère, il demanda pour lui et son autre frère des lettres de noblesse. Il croyait que sa dernière victoire qui, au rapport de Rapin de Thoyras, avait autant fait tort aux affaires de l'archiduc Charles que la bataille d'Almanza, lui vaudrait cette distinction, la seule et unique qu'il réclamât. Mais le ministre réserva cette récompense pour quelque nouvelle action, pour quelque nouveau service rendu à l'Etat, comme s'il n'eût pas déjà assez fait, et qu'il eût eu besoin d'être aiguillonné pour être utile à la patrie et mériter les bontés du roi. Duguay-Troüin ne retira donc de son glorieux combat que des éloges.

Ayant arrêté un plan de croisière qui exigeait un profond secret, il se rendit à Versailles au commencement de l'année 1708, pour l'exposer au ministre et obtenir un plus grand nombre de bâtiments de guerre. Il s'agissait d'enlever la flotte du Brésil, défendue par sept vaisseaux de haut bord, anglais, portugais et hollandais. Dans le court séjour qu'il fit à Versailles, ayant eu occasion de donner à Louis XIV des détails sur son dernier combat, il dit en parlant de l'abordage du *Cumberland* : « *J'ordonnai à la Gloire de me suivre.* » Le roi lui adressa cette heureuse réponse : « *Et elle vous fut fidèle, M. Duguay!* »

Après avoir à peu près obtenu ce qu'il était venu demander, il revint promptement à Brest, mu par cette généreuse impatience de servir son roi et son pays, et d'ajouter de nouveaux lauriers à ceux qu'il avait déjà moissonnés. Son frère de la Barbinais fut encore l'âme et le directeur de cet armement important qui se composait des vaisseaux :

Le *Lys*, de soixante-quatorze canons, monté par Duguay-Troüin; le capitaine en second était le comte d'Arquien (1);

Le *Saint-Michel*, de soixante-quatorze, capitaine M. de Géraldin;

L'*Achille*, de soixante-six, capitaine M. de Courserac;

Le *Dauphin*, de cinquante-six, capitaine M. de Gouyon-Beaufort;

Le *Jason*, de cinquante-quatre, capitaine M. de Nesmond;

La *Gloire*, de quarante, capitaine M. de La Jaille;

(1) Dans le rapport de Duguay-Trouin, qui est aux archives, le nom est écrit d'Arquiau; nous nous sommes conformés à l'orthographe des mémoires.

L'*Amazone*, de trente-six, capitaine M. de Courserac, l'aîné;

L'*Astrée*, de vingt-deux, capitaine M. de Kerguelen;

La *Catherine de Middelbourg*, de huit, capitaine M. René Daniel, cousin et filleul de Duguay-Troüin (corvette de construction hollandaise);

Le *François-Desmaretz*, de trente, capitaine M. Joseph Gravé fils (corsaire de Saint-Malo) (1).

Les officiers, de même que les capitaines, avaient été choisis parmi les anciens compagnons d'armes de Duguay-Troüin.

L'escadre, réunie sur la rade de Berthaume, mit sous voiles le 27 juillet. Le 3 août, à l'entrée du Tage, elle visite un navire sortant de Lisbonne; par lui elle apprend que la flotte doit se réunir à Terceire aux vaisseaux de guerre qui sont allés l'y attendre. Aussitôt Duguay-Troüin dirige ses vaisseaux au vent des îles Açores, afin de couper le chemin au convoi. Le 13, il prend un vaisseau portugais; par lui il sait que devant le vaste port de Ciudad-Ponta-del-Gada, au sud de l'île Saint-Michel, croisent quatre gros vaisseaux portugais et un hollandais. Là dessus, il forme le projet d'aller les combattre avec le *Lys*, l'*Achille*, le *Saint-Michel* et le *Jason*. Mais M. de Géraldin, son compatriote et son ami, dont la famille avait un gros intérêt dans l'armement, fut d'une opinion opposée, et malheureusement elle prévalut parmi les autres capitaines. Malgré lui, Duguay-Troüin resta donc en croisière sur le point qu'il avait adopté.

La mouche la *Catherine*, envoyée à la découverte, rapportait que les vaisseaux ennemis continuaient leur station entre Terceire et Saint-Michel. Cet état de choses n'était pas encore désespérant. Sur ces entrefaites, un navire portugais, venant de l'ouest, eut connaissance de l'escadre qui ne put l'atteindre grâce à des brouillards qui survinrent. Malheureux de perdre ainsi dans l'inaction un temps précieux, Duguay-Troüin donne ses ordres pour le combat et se présente devant le port de Ciudad-del-Gada; mais il n'était plus temps. Le portugais, qui avait échappé à la poursuite de l'escadre l'avait signalée aux croiseurs qui, depuis trois jours, avaient levé leur station pour retourner à Lisbonne. De l'île Saint-Michel, Duguay-Troüin se dirige sur *Orta*, dans l'île Fayal, dont il veut se rendre maître. En passant entre les îles du Pic et Saint-Georges, il aperçoit la ville de *Las Velas* et trois forts sur lesquels flotte le pavillon de Bragance. Il arrête aussitôt sa course et ordonne un débarquement. Pendant qu'il fait faire une fausse attaque sur un point, M. le comte d'Arquien débarque sur un

(1) Armé par noble homme Joseph Gravé père. — Le capitaine était Joseph Gravé fils, et non M. de Miniac, ainsi que le dit M. de La Landelle. M. de Miniac commandait alors la *Légère*, de Saint-Malo.

autre, chasse les ennemis et prend position. En même temps, Duguay-Troüin somme le gouverneur de se rendre à discrétion. Les Portugais épouvantés abandonnent *Las Velas* et les Français, maîtres des issues, entrent dans la ville, où ils trouvent quinze drapeaux, quarante pièces de canon et des magasins remplis de blé et de vin.

Mais lorsque Duguay-Troüin faisait transporter sur son escadre les approvisionnements dont elle manquait, ainsi que les pièces à eau que chaque capitaine faisait remplir, une tempête se déclara et vint troubler cette opération; elle fut si violente, que les Français eurent beaucoup de peine à évacuer la ville et à regagner leurs vaisseaux. Ceux-ci n'eurent que le temps de mettre sous voiles pour éviter un naufrage. Duguay-Troüin avait donné le *rendez-vous* dans le port de Vigo, d'où il espérait se rendre devant Lisbonne en primant de vitesse la flotte brésilienne.

Le 8 octobre, l'escadre rencontre trois corsaires de Flessingue, qui convoyaient trois prises; ces corsaires prennent la fuite et le *Lys* parvient à reprendre deux des navires capturés. Alors Duguay-Troüin détache le *François-Desmaretz* et la *Catherine* pour les escorter jusqu'à Brest, où le corsaire malouin se perdit en reprenant la mer (1).

Les vents contraires qui soufflèrent sans interruption retardèrent la marche des vaisseaux. Le 25 octobre, ils eurent connaissance, de nuit, de dix bâtiments marchands; mais le mauvais temps qui survint leur fit perdre de vue ce convoi : le *Lys* et l'*Achille* se séparèrent des autres vaisseaux de l'escadre.

Le 29 du même mois, Duguay-Troüin prit une flûte anglaise, et, le 31, une galiote hollandaise; le même jour il entra avec l'*Achille* à Vigo, où il ne trouva aucun de ses camarades (2). En effet, la *Dauphine* avait fait voile pour France; le *Saint-Michel*, le *Jason*, la *Gloire* et l'*Amazone* s'étaient dirigés sur Cadix. M. de Géraldin, qui commandait cette division, après s'être muni d'eau et de vivres, quitta ce port pour retourner à Brest. En faisant route, il s'empara de trois petits navires anglais qui ne payèrent pas les frais de sa relâche.

Quant à la flotte du Brésil, elle atterra aux Açores, huit jours après le départ de l'escadre. Par une fatalité remarquable qui s'attachait à celle-ci, quoique les vaisseaux français fussent excellents voiliers, et malgré leur avance sur la flotte portugaise, les bâtiments qui la composaient purent entrer à Lisbonne ou dans les ports voisins, le 1er novembre, vingt-quatre heures seulement après l'arrivée du *Lys* et de l'*Achille* à Vigo.

(1) Archives de la marine, Saint-Malo.

(2) Nous avons suivi le rapport fait à bord du *Lys*, le 2 novembre 1708, en rade de Tigo. Ce rapport diffère, pour quelques détails, du récit des mémoires, ce qui n'est pas étonnant, ces mémoires ayant été écrits de souvenir long-temps après.

Les dépenses que cet armement avait occasionnées furent en pure perte pour les intéressés. La Barbinais et Duguay-Troüin, qui y avaient risqué une partie de leur fortune, furent hors d'état de continuer des armements aussi considérables. Le gouvernement du roi lui-même, réduit aux expédients financiers les plus extraordinaires, pour faire face aux dépenses d'une guerre dévorante, ne pouvait plus aider le zèle des citoyens dévoués qui demandaient son concours pour armer ses vaisseaux (1).

Ainsi Duguay-Troüin, qui s'était trouvé à la tête de dix bâtiments de guerre, ne put en armer que quatre l'année suivante (1709); encore fallut-il tout le zèle et tous les efforts de la Barbinais son frère. Directeur du nouvel armement, il parvint à mettre en mer le vaisseau l'*Achille*, que monta Duguay-Troüin, et les frégates l'*Amazone*, la *Gloire* et l'*Astrée*, qui avaient fait partie de la précédente escadrille. Ces frégates avaient pour capitaines MM. de Courserac, de la Jaille et de Kerguelen.

On était informé qu'un convoi de soixante voiles, destiné pour l'Angleterre et réuni à Kingsal (Irlande), devait en appareiller, protégé par trois vaisseaux de guerre. Duguay-Troüin, déterminé à tout risquer pour réparer les pertes de son précédent armement, quitte la rade de Brest vers la mi-février et va croiser sur son passage. Le 2 mars, au matin, en vue du cap Lézard, par un grand frais d'ouest, la

(1) Voici, pour faire le pendant à l'état de détresse du trésor au departement de la marine, la copie d'une lettre de la Barbinais, qui dépeint la situation déplorable, à cette époque, du matériel de l'armée navale au port de Brest. Cette lettre, du 16 novembre 1708, est adressée à M. Beauvais-Lefer, à Saint-Malo.

« J'ay reçu, mon cher amy, vostre lettre du 12 courant. Pressez M. Lemperrier de vous remettre les états en forme des débours que vous avez faits à la carenne du *Maure* à Saint-Malo. J'en ay besoing pour estre en estat de compter avec le trésorier et en retenir le montant sur le cinquiesme du Roy.

» Le *Saint-Esprit*, capitaine Raoul, est arrivé icy revenant de Cartagene. Il a beaucoup souffert à la mer. Il confirme la perte de trois gallions, l'un sauté en lair, l'autre pris et le troisiesme eschoué à la coste.

» Mon frère Duguay a relâché le 30 du passé à Vigo, n'ayant fait que deux mauvaises prises, chargées de quelque fer et merrain, c'est-à-dire rien. Tout cela mon cher amy est bien triste. Il n'y a icy (Brest) de navires propres pour la course que l'*Hercule* et le *Griffon*, de quarante-quatre pieces de canon, qui marchent fort bien et que l'on désarme en ce port de lescadre de Dunkerque. Les autres vaisseaux sont : le *Grand*, *Lelizabeth*, le *Glorieux*, le *Brillant*, le *Maure*, le *Hardy* et la *Thetis* et le *George*; mais tous ceux-là ne marchent pas assez bien pour la course. Il y en a qui seraient fort bons pour des voyages au long-cours, entre autres, *Lelizabeth*, le *Glorieux*, le *Brillant* et la *Thetis*, qui ont de grands fonds de calle. C'est mon cher amy ce qui soffre, estant de tout mon cœur

» Votre très-humble et obéissant serviteur,

» DE LA BARBINAYS-TROUIN. »

division française découvrit la flotte et ses trois redoutables convoyeurs. Tout autre que Duguay-Troüin eût renoncé à attaquer l'ennemi : d'un côté, la mer était trop agitée pour tenter un abordage, et de l'autre, la supériorité de l'artillerie des vaisseaux anglais ne permettait pas de chercher à les réduire au canon. Mais l'intrépide malouin sait que la fortune seconde la valeur un peu téméraire, et il ne veut pas laisser échapper l'occasion qu'elle lui offre; il se prépare donc au combat, espérant que le vent pourrait tomber durant l'action.

Pendant qu'il s'avance audacieusement avec un vaisseau et deux frégates pour attaquer trois vaisseaux de guerre, l'*Astrée* donne dans le convoi, l'*Achille* envoie en passant sa bordée au vaisseau serre-file et pousse sa pointe jusqu'au vaisseau commodore qu'il aborde de long en long. L'agitation des flots rompt ses grapins et le fait déborder. Il revient trois fois à la charge sans pouvoir pénétrer à bord de ce vaisseau de soixante-dix canons; mais, du moins, par la vivacité de son feu, l'*Achille* couvre de morts les ponts et les gaillards de l'ennemi, coupe ses vergues de misaine et de petit hunier, en un mot le met hors d'état de manœuvrer et de se défendre.

L'*Amazone* et la *Gloire* combattaient vaillamment les deux autres vaisseaux qui portaient soixante et cinquante canons; mais il était temps que Duguay-Troüin allât à leur secours, car elles étaient trop inférieures en artillerie pour leur prêter long-temps le côté, et trop faibles d'échantillon pour qu'on pût les aborder par un si gros temps sans courir risque de sombrer le long de leurs bords. Duguay-Troüin va se placer entre la ligne ennemie et la *Gloire*, et tandis que cette frégate répare ses avaries à l'abri de l'*Achille*, l'*Amazone* reçoit l'ordre de courir sur les navires du convoi; Duguay-Troüin, avec un vaisseau et une frégate, maintient en respect trois vaisseaux de guerre ennemis qui n'osent s'opposer à ce qu'il fasse amener quatorze bâtiments marchands, et les place entre l'*Achille* et la *Gloire*. Le commandant français espérait les amariner aussitôt que ses embarcations et celles de M. de la Jaille seraient réparées pour pouvoir être mises à la mer.

Pendant que les Français et les Anglais faisaient route de compagnie, il survint un si violent orage que la *Gloire* en fut dématée et que l'*Achille* engagea le plat-bord à l'eau. C'en était fait de Duguay-Troüin, l'*Achille* sombrait si les écoutes de ses huniers ne se fussent rompues! Les bâtiments marchands qui avaient baissé pavillon, aussi bien que les trois vaisseaux de guerre, profitèrent de cet événement pour se sauver, en laissant arriver sur les côtes d'Angleterre, peu éloignées. L'*Astrée* n'ayant pu amariner ses prises, parce que sa chaloupe se brisa quand on la mit à l'eau, eut le regret de les voir fuir pendant le coup de vent, obligée qu'elle était de songer à sa propre sûreté. Heureusement l'*Amazone* avait amariné cinq navires, dont deux allèrent faire naufrage sur les côtes ennemies; le troisième se sauva dans le port de Calais; les deux autres, le *Joseph et Thomas* et le *Delfort*, chacun de trois cents tonneaux, venant de la Virginie, entrèrent, le 18 mars, à Saint-Malo, où l'*Amazone* et l'*Astrée* les avaient précédés de deux jours (1). Quant à l'*Achille* et à la *Gloire*, ils regagnèrent le port de Brest avec beaucoup de peine, vu le mauvais temps et l'état déplorable dans lequel se trouvaient ces bâtiments.

Comme la campagne n'était pas finie, Duguay-Troüin s'empressa de réparer ses deux vaisseaux pour reprendre la mer. Il y avait peu de jours qu'il avait établi sa croisière à l'entrée de la Manche, lorsqu'il découvrit, à l'approche de la nuit, le vaisseau le *Bristol*, de soixante canons, courant vent arrière vers les côtes d'Espagne. Duguay-Troüin conserve l'Anglais jusqu'au jour, le rejoint, le combat au canon et l'enlève à l'abordage au bout de trois quarts d'heure de résistance. Cet engagement fut si vivement conduit, que la *Gloire*, restée de l'arrière, ne put arriver assez tôt pour prendre part à l'action. Le *Bristol* était amené lorsqu'elle arriva sur le théâtre du combat. Mais à peine ce vaisseau se trouva-t-il en la possession des Français, qu'il fut environné par une escadre anglaise, au milieu de laquelle, quoique tout neuf, il coula à fond. Dans ce sinistre, malgré les secours des vaisseaux ennemis, il n'y eut malheureusement à se sauver qu'une partie des Français et des Anglais qui étaient à bord.

Lorsque Duguay-Troüin s'était vu forcé d'abandonner sa conquête, il avait fait à la *Gloire* le signal de retraite et celui de *liberté de manœuvres*. En conséquence, chacun des deux bâtiments français se mit sous l'allure qui lui était la plus favorable. L'*Achille*, quoique tout désemparé, par suite de son glorieux combat, parvint à se soustraire à la chasse obstinée que lui appuyèrent les vaisseaux ennemis; mais la *Gloire* n'eut pas ce bonheur-là; elle fut rejointe par les meilleurs voiliers anglais qui s'étaient mis à sa poursuite. M. de la Jaille se défendit avec sa valeur accoutumée et n'amena qu'à la dernière extrémité, après avoir rempli tous ses devoirs. Le lendemain de son combat contre le *Bristol*, Duguay-Troüin rencontra une frégate anglaise qui sortait de la Manche;

(1) Archives de la marine de Saint-Malo. — L'arrivée de ces prises provoqua, comme de coutume, certaines formalités pardevant M. le lieutenant-général de l'amirauté; nous ne donnerons ici que quelques mots du préambule de son rapport, comme renseignements historiques : « A comparu damoiselle Charlotte Trouin de la Garde, » faisant et agissant pour son frère de La Barbinais- » Trouin, directeur des armements des vaisseaux du » roi, etc.

tout autre que lui, vu le délabrement de l'*Achille*, eût évité les chances d'une nouvelle rencontre, mais il n'hésita pas un instant à attaquer l'ennemi, et après une action vigoureuse, l'*Achille* fit baisser pavillon à la frégate et la conduisit au port de Brest, où il désarma vers la fin du mois de mai.

Enfin le temps était venu où une récompense, vraiment royale pour le temps, celle à laquelle notre héros aspirait pour l'honneur de sa famille, allait lui être décernée. En effet, Louis XIV, satisfait des éminents services de Duguay-Troüin et de ceux de La Barbinais-Troüin, accorda aux deux frères les lettres de noblesse les plus distinguées, avec le droit de porter des armoiries timbrées (1). Duguay-Troüin alla à Versailles remercier le roi en personne et lui faire sa cour. Pendant le séjour qu'il y fit, il arma le *Jason*, l'*Amazone* et l'*Astrée*, sous le commandement de M. de Courserac; cet officier s'acquitta fort dignement de la mission qu'on lui avait confiée, fit plusieurs prises et revint désarmer à Brest.

Duguay-Troüin qui abhorrait le métier de courtisan, persuadé qu'en cherchant les ennemis du roi pour les combattre, c'était le meilleur moyen de lui faire sa cour, prit congé de Sa Majesté et revint, au printemps de l'année 1710, à Brest, où il avait donné ordre, sur l'autorisation du ministre, d'armer les vaisseaux le *Lys*, l'*Achille*, la *Dauphine*, le *Jason* et la frégate l'*Amazone* (2). Il mit son pavillon à bord du premier, et donna les autres à MM. le comte d'Arquien, le chevalier de Courserac, de Courserac aîné et de Kerguelen.

Duguay-Troüin alla avec sa division croiser au large des Blaskets, afin de rencontrer sur ce point d'atterrage cinq vaisseaux de la compagnie des Indes-Orientales richement chargés, escortés par deux vaisseaux de guerre, au devant desquels l'amirauté anglaise en avait dépêché deux autres. L'un de ces derniers, le *Glocester*, vaisseau de soixante-six canons, sortant de dessus les chantiers, se trouva en vue de la division; chassé immédiatement par le *Lys* et atteint par lui, il fut combattu avec une indicible ardeur et contraint d'amener après une heure de combat et avant l'arrivée des autres bâtiments de la division. Duguay-Troüin, qui avait trouvé à bord du *Glocester* les instructions de l'amirauté (3) d'Angleterre, y mit un équipage français et choisit entre tous les braves officiers de la division M. de Nogent, son capitaine en second, pour le commander.

Cet heureux début fit espérer que les vaisseaux attendus n'échapperaient pas à la division française; mais son commandant tomba très-dangereusement malade; malheureusement encore des brumes fort épaisses couvrirent la mer durant quinze jours et favorisèrent le passage des vaisseaux des Indes. Duguay-Troüin, qui en avait le pressentiment, fit courir à toutes voiles sur les côtes d'Irlande dès que le brouillard fut dissipé, et en arrivant à la vue du cap Clare, il les aperçut qui entraient dans les ports de Cork et de Kingsal. L'escadrille continua de croiser encore quelque temps et prit un bâtiment anglais chargé de tabac, qu'elle conduisit à Brest, où Duguay-Troüin débarqua mourant. Heureusement encore, pour les intérêts et la gloire du pays, qu'après plusieurs mois de souffrance, sa constitution de fer surmonta le mal et qu'il put entreprendre le voyage de Versailles, où il avait hâte de se rendre. C'est que Duguay-Troüin, dans les premiers mois de sa convalescence, s'était occupé d'un projet qui devait assurer la conquête de Rio-Janeiro, et il voulait le mettre à exécution.

M. Du Clerc, capitaine de vaisseau comme lui, venait d'échouer dans l'attaque de cette place et y avait péri assassiné. Plusieurs autres Français, malgré la capitulation, avaient été massacrés, et ceux échappés au meurtre mouraient de faim et de misère. C'était tout à la fois pour venger sa patrie de cette défaite, délivrer ses malheureux compatriotes et enrichir l'Etat des dépouilles de l'ennemi, que Duguay-Troüin proposa au ministre le plan de l'expédition qu'il méditait contre la colonie portugaise.

Mais une difficulté immense se présentait; les ressources de l'Etat étaient plus épuisées que jamais, et l'expédition devait coûter au moins douze cent mille livres tournois. Duguay-Troüin s'adressa à ses meilleurs amis, à ceux-là qui l'avaient aidé de leur bourse et de leur crédit dans toutes ses expéditions. Ces amis, qui étaient Malouins (1), considérant combien le roi de Portugal, entré dans la grande alliance contre la France et l'Espagne, avait, dans la présente guerre, causé de préjudices et de traverses à ces deux royaumes, résolurent, pour le bien de l'Etat, de seconder les projets de leur illustre compatriote. En effet, Lisbonne servait en même temps de lieu de relâche aux flottes ennemies, de point de débarquement aux troupes étrangères qui allaient guerroyer

(1) Les armoiries sont un écu d'argent, à une ancre de sable et un chef d'azur, chargé de deux fleurs de *lys* d'or; cet écu est timbré d'un casque de profil, orné de six lambrequins d'or, d'azur, d'argent et de sable, et au-dessus en cimier, pour devise : DEDIT HÆC INSIGNIA VIRTUS. (*Le courage a donné ces insignes.*)

(2) On voit régner dans le matériel de l'armée navale la détresse du trésor signalée par de La Barbinais. Duguay-Trouin est réduit à employer constamment les mêmes vaisseaux.

(3) Le manuscrit porte l'*amiral d'Angleterre*.

(1) Nous empruntons ces détails à M. Porée-Duparc, qui, témoin du fait et parent ou ami des actionnaires, les écrivait en 1712, c'est-à-dire un an après l'acte de société et durant la liquidation de cette société.

en Espagne, et d'entrepôt aux vivres et munitions de guerre qu'elles consommaient. On vit donc alors six négociants de Saint-Malo former, dans des vues glorieuses, le dessein de venger à leurs frais deux grandes nations; pour y parvenir, ils formèrent une société de seize directions entre eux et leurs amis. Il leur fallait armer une escadre proportionnée par sa force à l'importance de l'entreprise.

L'un de ces négociants, esprit droit et conciliant (1), se rendit à Paris pour agir de concert avec Duguay-Troüin et s'entendre avec le contrôleur-général des finances et le ministre de la marine. Ces deux députés de l'association malouine s'adressèrent à S. A. S. le comte de Toulouse, gouverneur de Bretagne, lequel surpris de la grandeur de ce projet, voulut bien s'y associer pour deux directions, dont il remplit exactement et avec noblesse toutes les conditions, comme un simple négociant. M. Gallet de Coulange, qui devint maître d'hôtel du roi et contrôleur-général de la maison de Sa Majesté, parvint par son crédit, son adresse et son habileté, à vaincre une foule d'obstacles que rencontrait l'opération à sa création.

Louis XIV ayant donné son assentiment à l'armement projeté en accordant ses vaisseaux, les Malouins, qu'animait l'association du comte de Toulouse, *donnèrent tête baissée dans l'entreprise*, et tout marcha rapidement. Cependant les arsenaux de Brest se trouvaient dépourvus de munitions de guerre; les vins et les eaux-de-vie nécessaires pour la campagne manquaient aussi. Il fallait faire venir du dehors ce que l'on ne pouvait trouver, et ce fut une cause de retard. Au moment du départ, les vents contraires apportèrent obstacle au ralliement général de l'escadre, dont plusieurs vaisseaux s'armaient dans différents ports du royaume, pour ne pas donner l'éveil à l'ennemi.

Sur ces entrefaits, le *Mars*, équipé à Dunkerque, ayant rejoint Duguay-Troüin, celui-ci, avec cette promptitude et cette activité qui lui réussissaient si bien, appareilla le 3 juin pour aller lui-même rallier ceux de ses navires qu'on armait au Port-Louis, à la Rochelle et à Rochefort. Heureusement ce grand homme prit ce parti, car deux jours après son départ une escadre de vingt vaisseaux apparaissait devant Brest pour l'y bloquer. Le 4, à l'entrée du Port-Louis, le *Chancelier* et la *Glorieuse* se réunirent à l'escadre, qui fit route vers la rade de la Rochelle, où elle mouilla le lendemain et trouva le *Fidèle*, l'*Aigle* et les traversières-galiotes le *Patient* et la *Françoise*.

Voici l'état général de la flotte réunie devant La Rochelle, flotte dont la glorieuse et rapide campagne devait, en couronnant les exploits maritimes de Duguay-Troüin, clore l'ère navale de la France sous le règne de Louis XIV :

VAISSEAUX.	CANONS.	MORTIERS	HOMMES.	COMMANDANTS.
Le *Lys*..........	74	»	672	Duguay-Trouin, capitaine de vaisseau.
Le *Magnanime*...	74	»	658	Le chevalier de Courserac, capitaine de frégate.
Le *Brillant*......	66	»	532	Le chevalier de Goyon, *idem*.
L'*Achille*........	66	»	545	Le chevalier de Beauve, lieutenant de vaisseau.
Le *Glorieux*......	66	»	528	De la Jaille, *idem*.
Le *Fidèle*........	60	»	488	De la Moinerie-Miniac, commissionné capitaine de frégate.
Le *Mars*.........	56	»	541	La Cité-Danycan, *idem*.
L'*Amazone*.......	36	»	228	Deschenais-Lefer, commissionné lieutenant de vaisseau.
La *Bellone*......	36	2	228	Kerguelen, capitaine de brûlot.
L'*Astrée*........	22	»	151	De Rogon, commissionné capitaine de brûlot.
L'*Argonaute*......	46	»	287	Le chevalier Du Bois de la Motte, enseigne de vaisseau.
L'*Aigle*.........	40	»	256	De la Mare de Can, commissionné lieutenant de vaisseau.
La *Concorde*......	20	»	94	De Pradel-Daniel, *idem*.
Le *Patient*.......	»	2	30	Mélifeu, maître pilote.
La *Françoise*.....	»	2	30	La Caillodière, *idem*.
Le *Chancellier*...	40	»	236	Durocher-Danycan, sans commission du ministre.
La *Glorieuse*.....	30	»	200	La Perche, *idem*.
TOTAUX.....	738	6	5,684 (2)	

Douze de ces bâtiments avaient été armés aux dépens des seize directions, et les cinq autres par des armateurs particuliers ou par leurs propriétaires (3).

Les directions étaient ainsi réparties, savoir :

A Monseigneur le comte de Toulouse...	2 directions.
A M. Gallet de Coulange..............	3
A M. de la Barbinais-Trouin..........	3
A M. de L'Espine-Danycan............	2
A M. Beauvais-Lefer..................	2
A M. de Langrolé-Couin..............	1
A M. de la Saudre-Lefer..............	1
A M. de Belle-Isle-Pepin.............	1
A M. Nicolas Chapdelaine............	1
TOTAL.........	16

(1) « Je ne nomme personne, écrivait Porée-Duparc, » crainte d'être soupçonné de partialité. » Cette personne était M. Gallet de Coulanges. (Archives de Saint-Malo.)

(2) Ce chiffre est conforme à celui que donne le Recueil des campagnes de Duguay-Trouin, publié par Ozanne. Suivant M. Georges de La Landelle, le total des hommes embarqués se montait à cinq mille huit cent vingt-quatre. Porée-Duparc dit quil y avait, en plus des équipages, deux mille cinq cents soldats de la marine du roi.

(3) Des armateurs de Saint-Malo armèrent à leurs frais le *Mars*, l'*Argonaute* et la gabarre la *Concorde*; les frégates corsaires le *Chancellier* et la *Glorieuse* furent armées par leurs propriétaires MM. de la Tranchardière et La Motte-Gaillard. (Archives de Saint-Malo.)

Duguay-Troüin ayant opéré la jonction de toutes ses forces et completé huit mois de vivres, mit sous voiles le 9 juin; l'escadre, favorisée par une belle brise d'est, sortit du Perthuis et prit la pleine mer. Le 21, l'*Amazone* s'empara d'un navire anglais sortant de Lisbonne avec un chargement de blé; ce dernier reçut un équipage français et suivit l'escadre, dont les vaisseaux jetèrent l'ancre dans le vaste port de l'île Saint-Vincent, l'une des îles du Cap-Vert. Duguay-Troüin en repartit le 6, après y avoir fait de l'eau et exercé les troupes.

Le 11 août, à la suite de bien des contrariétés, l'escadre passa l'équateur, et, le 12 septembre, elle arriva à l'ouvert de la baie de Rio-Janeiro. A une heure de l'après-midi, les vaisseaux français s'engagèrent dans l'étroit goulet de Rio-Janeiro, sous pavillon anglais; mais la forteresse de *Santa-Cruz*, qui est à droite, et qui était sur le *qui-vive*, commença le feu. Le *Magnanime*, qui ouvrait la marche, voyant sa nationalité reconnue, amena les couleurs britanniques et envoya sa bordée en hissant le pavillon du roi. Tous les forts du dedans et du dehors tirèrent sur les bâtiments de l'escadre, qui passèrent beaupré sur poupe, faisant feu des deux bords et avec une régularité de marche qui eût été admirable, même en entrant dans un port ami. Non seulement ils supportèrent les décharges multipliées de l'artillerie des forts, mais encore celles d'une division de trois vaisseaux de guerre et quatre frégates, mouillée devant la ville, sous les ordres de Don Gaspard d'Acosta.

Toutefois, le feu de cette multitude de batteries, élevées des deux côtés du goulet, n'arrêta pas plus la marche de l'escadre que celui des vaisseaux portugais. Ceux-ci, effrayés de l'audacieuse contenance des Français et craignant d'être enlevés à l'abordage, coupèrent leurs amarres et allèrent s'échouer sous les canons de la ville.

A quatre heures, l'escadre mouilla hors de portée de canon de tous les forts, et de là Duguay-Troüin fit toutes ses dispositions d'attaque. Néanmoins, il fut surpris de trouver cette colonie dans un état différent de celui dont on l'avait flatté. Outre la garnison ordinaire, depuis la malheureuse tentative de M. Du Clerc, cinq régiments de troupes réglées avaient été amenés d'Europe par les vaisseaux de Don Gaspard; puis, quoiqu'on se fût attaché à tenir secret le but de l'expédition, il avait fini par être connu de la reine d'Angleterre. Pendant qu'une escadre se disposait à aller bloquer Brest, un paquebot se rendait dans le Tage pour prévenir le roi de Portugal, et celui-ci, n'ayant aucun navire prêt à mettre sous voiles, envoyait le même paquebot de Lisbonne à Rio-Janeiro, où il arriva un mois avant l'escadre française. Le gouverneur, Don Francisco de Castro-Morais, avec les puissants secours qu'il avait reçus, fit ajouter de nouvelles fortifications à celles qui existaient, et les garnisons des forts, qui avaient été doublées, se tenaient sur leurs gardes. Ce contre-temps, qui devait faire échouer l'entreprise, ne servit qu'à faire éclater le génie de Duguay-Troüin.

Nous ne suivrons pas cet illustre capitaine dans les divers événements qui ont marqué son expédition. Cette notice historique, déjà très-étendue, nous force de renvoyer le lecteur aux mémoires du héros malouin, où, contre sa coutume, toutes ses opérations se trouvent décrites jour par jour et avec un soin extrême. Il est vrai que la conquête de Rio-Janeiro était la plus importante de sa carrière militaire, et qu'elle formait le dernier acte de sa vie active de marin. Nous nous contenterons donc d'indiquer les principales phases de cette mémorable et glorieuse entreprise.

Dans la nuit du 12 au 13, Duguay-Troüin commença l'attaque. Durant la nuit suivante, il prit quatre bâtiments de commerce qui s'étaient réfugiés sous les batteries de la place, et le 14, à la pointe du jour, il débarqua trois mille hommes. Le 19, ses travaux de siége étaient terminés, et les troupes occupaient une excellente position. Le moment de sommer les ennemis de se rendre étant arrivé, Duguay-Troüin écrivit au gouverneur. Son message fut envoyé par un tambour (1) qu'une pirogue conduisit à terre. Le tambour revint, apportant une réponse de Don Francisco de Castro-Morais, qui annonçait qu'*il se défendrait jusqu'à la dernière goutte de son sang*. Aussitôt la canonnade recommença.

Le *Brillant* et le *Mars*, embossés près de terre, secondèrent de leur feu celui des batteries élevées par nos troupes, et une partie des retranchements fut démolie. Duguay-Troüin se disposa à livrer l'assaut le lendemain 21. A cet effet, il fit embarquer de nouvelles troupes dans les chaloupes, avec ordre de s'aller loger dans cinq bâtiments portugais abandonnés et mouillés à portée de fusil du rivage. Pendant le trajet des embarcations, un orage accompagné d'éclairs survint et les fit apercevoir des ennemis qui les accueillirent par un très-grand feu de mousqueterie. Mais le commandant français, voyant le ciel se couvrir, avait fait pointer de jour les canons de ses vaisseaux contre les retranchements. Au premier coup de fusil des Portugais, il mit le feu à une pièce de son bord, ce qui fut le signal d'un embrâsement général, et la rade entière s'illumina des feux de l'artillerie française. Aux éclats redoublés d'un tonnerre affreux se joignirent les détonations des canons et des mortiers; les bombes et la foudre sillonnaient les nuages, et malgré une averse continuelle, elles allumèrent un vaste incendie dans la ville. La consternation fut générale.

(1) D'après une chanson populaire de l'époque, ce tambour appartenait au vaisseau l'*Achille*.

Le 21, à la pointe du jour, au moment où Duguay-Troüin s'avançait à la tête des troupes pour livrer l'assaut, M. de la Salle, qui avait servi d'aide-de-camp à M. Du Clerc, parut et annonça que les milices, ainsi que la populace, frappées de terreur, avaient abandonné la ville et entraîné avec elles les troupes réglées; mais que celles-ci, en se retirant, avaient mis le feu aux magasins les plus riches et laissé des mines sous les forts, afin d'ensevelir les Français sous leurs ruines. Quant à lui, il avait profité du désordre pour s'échapper et venir prévenir à temps de ce qui avait eu lieu.

Duguay-Troüin entra avec précaution dans la place abandonnée; il visita et garnit les postes, délivra les prisonniers français et s'occupa des intérêts du roi.

Le 23, il prit possession des forts extérieurs et fit mouiller son escadre près de la ville, en terre de l'île de Villegagnon. Le lendemain, il rançonna pour 20,000 écus un navire anglais qui s'était caché au fond de la baie. Les jours suivants, en même temps qu'il pressait l'embarquement des marchandises et des espèces monnayées à bord de ses navires, il ouvrait des négociations avec Don Francisco de Castro-Morais, pour le rachat de la ville. L'activité de Duguay-Troüin était très-nécessaire dans cette occasion, parce que les Portugais cherchaient à gagner du temps. Don Gaspard d'Acosta avait rassemblé les troupes éparses, et Don Antonio d'Albuquerque arrivait des mines, à marches forcées, à la tête d'un corps de quinze mille hommes.

Le 10 octobre, les propositions furent acceptées et la convention signée de part et d'autre. Le gouverneur, qui s'était engagé à payer 610,000 cruzades, à livrer cinq cents caisses de sucre, et à fournir tous les bestiaux dont les Français pourraient avoir besoin, avait donné douze de ses principaux officiers pour ôtages, et il remplit exactement toutes les conditions du traité.

En attendant le dernier paiement, qui eut lieu le 4 novembre, jour auquel on remit la ville aux Portugais, en ne gardant que les forts de l'entrée du port, Duguay-Troüin avait fait embarquer toutes les caisses de sucre sur ses vaisseaux, sauf cinq cents qu'on mit à bord de la prise la *Reine des Anges*. Il avait aussi fait charger deux autres navires, la *Concorde* et la *Notre-Dame de l'Incarnation* (1), de toutes les marchandises qui n'étaient propres que pour la mer du Sud. Le reste du butin, y compris les bâtiments capturés, fut vendu aux Portugais aux meilleures conditions que l'on put obtenir, et sous le contrôle de M. Ricouard, inspecteur de la marine, embarqué comme intendant sur l'escadre. Toutefois, il faut en excepter les vaisseaux de guerre échoués et un autre bâtiment marchand qui n'avait pas trouvé d'acheteurs. Ces bâtiments furent incendiés le 11. Le lendemain, Duguay-Troüin envoya aux PP. Jésuites tous les vases sacrés, de même que l'argenterie et les ornements d'église qu'il avait fait ramasser dès les premiers jours de son entrée dans la ville.

(1) Porée-Duparc; archives de Saint-Malo.

Le 13 novembre, toute l'escadre mit à la voile; une fois en dehors du goulet, les deux bâtiments destinés pour la mer du Sud firent voile pour leur destination, bien équipés et fournis de tout ce qui leur était nécessaire. Duguay-Troüin ne ramenait que cinq cents hommes de l'expédition de M. Du Clerc, et il avait formé la louable résolution de toucher à la baie de *Tous-les-Saints*, afin de délivrer le reste des Français qui s'y trouvaient. Mais les calmes, puis les vents contraires, s'opposèrent à ce qu'il pût lui donner suite.

Le 3 décembre, l'escadre se sépara de la *Reine-des-Anges*, dont la mauvaise marche faisait perdre du temps; la frégate l'*Aigle* eut ordre de la convoyer. Le 26, on coupa la ligne équinoxiale. Le 13 janvier 1712, l'escadre se trouvant dans le sud-ouest des Açores, fut accueillie par un vent violent, variable de l'est au sud. Sa violence augmenta pendant plusieurs jours consécutifs. Le 19 (1), les vaisseaux arrivèrent à la hauteur des îles; jusques-là, ils s'étaient tous conservés; mais ce même jour le commandant perdit de vue le *Mars* et le *Fidèle*. Le 21, la tempête reprit avec une nouvelle furie, et tous les vaisseaux furent en danger de périr. Le *Lys* reçut un coup de mer si violent que Duguay-Troüin crut un instant la mort inévitable au milieu des abîmes de l'Océan. Cet orage s'apaisa et le *Lys* rejoignit le *Brillant*, l'*Argonaute*, la *Bellone*, l'*Amazone* et l'*Astrée*, avec lesquels il entra à Brest, le 6 février 1712. L'*Achille* et le *Glorieux* s'y rendirent deux jours après. Le *Mars*, démâté de tous ses mâts, atteignit la Corogne et revint au Port-Louis. L'*Aigle* relâcha à Cayenne avec la *Reine-des-Anges*, et il y sombra à l'ancre; mais l'équipage repassa en France à bord de son escorte. Le *Chancellier* et la *Glorieuse* se rendirent à Saint-Malo (2) sans avoir éprouvé d'avaries.

Le *Magnanime* et le *Fidèle*, qui avaient près de douze cents hommes d'équipage, périrent corps et biens. La confiance de Duguay-Troüin en M. le chevalier de Courserac était si grande, qu'il avait fait charger sur son vaisseau, le *Magnanime*, plus de 600,000 livres en or et en argent, ainsi qu'une grande quantité de marchandises de prix; en un mot, presque toutes les richesses étaient embarquées sur le *Lys* et le *Magnanime*.

(1) Date donnée par le manuscrit. C'est par erreur que les mémoires imprimés portent le 29 janvier.

(2) Archives de la marine de Saint-Malo. C'est sans doute par oubli que Duguay-Trouin ne parle pas du retour de ces deux bâtiments.

Les retours du chargement des navires la *Concorde* et la *Notre-Dame-de-l'Incarnation*, envoyés dans les mers du Sud, joints à l'or et aux effets apportés de Rio-Janeiro, payèrent la dépense de l'armement et du désarmement, qui s'éleva à 1,600,000 livres (1) et donnèrent, après le prélèvement du produit appartenant au roi et du dixième revenant aux états-majors et équipages, quatre-vingt-douze pour cent de profit à ceux qui s'étaient intéressés dans l'entreprise. Enfin, si l'on ajoute la perte de 500,000 livres de mauvais crédits dans les mers du Sud, à celles des vaisseaux le *Magnanime*, le *Fidèle* et l'*Aigle*, malheurs que la prudence humaine ne put prévoir ni empêcher, on peut affirmer que les actionnaires manquèrent à gagner un bénéfice de cent pour cent en plus de celui qu'ils firent.

Mais cette glorieuse expédition, qui fut le dernier effort de la marine à l'agonie, n'eut dans le principe aucun retentissement; l'accueil que reçut le héros qui avait osé l'entreprendre fut des plus froids (2); l'enthousiasme qu'elle devait exciter fut étouffé, et nul cri de victoire ne se fit entendre. Il est vrai que la cour était encore dans le deuil par la perte de M. le Grand Dauphin; que la France éprouvait, au moment du retour des vaisseaux, la plus vive douleur, causée par la mort de la princesse Adélaïde, arrivée le 12 février; que le décès du duc de Bourgogne, son époux, qui eut lieu six jours après, et celui du duc de Bretagne, enlevé presque immédiatement, à l'âge de cinq ans, étaient venus ajouter à la consternation générale. Personne ne voulut attribuer ces pertes consécutives à des événements naturels.

A ces malheurs se joignirent d'autres causes qui firent laisser dans l'oubli les exploits de Duguay-Troüin et des braves qui l'avaient secondé : la jalousie et la malveillance s'en mêlèrent. Comme aucun bénéfice n'était assuré, puisque le retour des deux vaisseaux envoyés dans les mers du Sud restait incertain, il en résulta que quelques-uns des directeurs et bon nombre des intéressés accueillirent et accréditèrent les perfides versions qui se débitaient sur sa probité, à l'occasion des pillages qui avaient eu lieu et qu'il ne put pas toujours réprimer (3). Ses rivaux, envieux de sa gloire, attaquèrent son expédition avec un acharnement incroyable; ils lui firent un crime de la non restitution des officiers de Du Clerc, restés à Saint-Salvador, quoiqu'il eût fait tous ses efforts pour obtenir, par négociation, leur renvoi, et qu'il se fût réservé la satisfaction d'aller les délivrer lui-même en revenant en France, ce qui aurait eu lieu si les vents contraires et le manque d'eau n'étaient venus s'opposer à son généreux projet.

Cependant le comte de Toulouse, amiral de France, par sa lettre du 14 février, de Marly, et le maréchal de Châteaurenault, par la sienne du 15 février, de Rennes, s'étaient empressés de complimenter Duguay-Troüin sur le succès de son entreprise, *qui honorait la marine*.

M. de Coëtlogon, lieutenant-général, M. de Beauharnais, M. de Sorel, lui avaient adressé leurs félicitations *sur la plus belle et la plus grande entreprise qu'on pût imaginer*. Ces témoignages si affectueux d'hommes éminents et dignes appréciateurs de son mérite consolaient le héros malouin de l'injustice qu'il avait rencontrée chez beaucoup d'autres. Il désarma ses vaisseaux et alla à Saint-Malo conférer avec ses intimes amis et se reposer parmi les siens des fatigues qu'il avait essuyées.

Mais, à mesure que la douleur publique se calmait, l'attention se reportait sur le vainqueur de Rio-Janeiro. On apprit, par des lettres de Lisbonne, que les dommages soufferts par les Portugais s'élevaient à 30,000,000 (1), et qu'en outre l'expédition avait causé une grande dépense aux Hollandais et aux Anglais. En effet, indépendamment de l'escadre de vingt vaisseaux que ces derniers avaient armée pour bloquer Duguay-Troüin dans Brest, ils avaient envoyé des divisions navales dans leurs principales colonies. La reine Anne ne s'en était pas tenue là : dans la prévision que les vaisseaux français serviraient à porter le Prétendant en Angleterre, cette princesse affaiblit son armée de Flandre de six mille hommes de ses meilleurs soldats, ce qui occasionna une diversion favorable à celles de nos troupes qui lui étaient opposées.

Enfin, après deux mois de repos à Saint-Malo, Duguay-Troüin se rendit à Versailles, où le roi lui témoigna une grande satisfaction de sa conduite. Alors chacun voulut voir l'homme extraordinaire qui, en dix jours et avec quelques milliers d'hommes, avait pris une des plus fortes places connues. Une dame de la cour s'écria avec transport à son aspect : *Que je suis aise de voir un héros en vie!* Cependant, malgré la protection ouverte de M. de Pontchartrain, la jalousie et l'intrigue firent ajourner la récompense qu'il méritait, c'est-à-dire sa nomination de chef d'escadre. Mais, toujours modeste et généreux, il ne s'en plaignit pas : « Il y avait, dit-il dans ses Mémoires, » beaucoup d'officiers distingués par leurs ser-

(1) Porée-Duparc; archives de Saint-Malo.
(2) Porée-Duparc; archives de Saint-Malo.
(3) « Il est vrai que les directeurs n'ont pas eu la meil» leure part au gasteau; tous les officiers, soldats et ma» telots qui ont mis pied à terre en sont revenus très-ri» ches, et que la poudre d'or a été très-commune entre » eux, comme le prouvent le jeu et la bonne *chair* chez » ceux qui n'ont pas eu la prudence de cacher ou de mé» nager leur fortune. Voilà ce que j'ai pu dire de certain » sur laprise d eRio-Janeiro jusqu'au 16 mai 1712. » (Porée-Duparc; archives de Saint-Malo.)

(1) Porée-Duparc; archives de Saint-Malo.
(2) *Idem*.

» vices et par leur naissance, et plus anciens » que moi. » En attendant la grande promotion d'officiers-généraux, le monarque le gratifia d'une pension de 2,000 livres sur l'ordre de Saint-Louis, et le nomma commandant de la marine à Saint-Malo.

L'accueil qu'il reçut de ses concitoyens apporta quelque consolation aux traverses qu'il essuyait au milieu de sa gloire et de sa popularité. Dans sa ville natale, où sa mémoire est restée en vénération, les mères le montraient avec envie à leurs aînés et berçaient les plus jeunes aux refrains d'une chanson populaire sur la prise de Rio-Janeiro (1).

La répartition des parts de prises qui eut lieu l'année suivante le força de quitter sa retraite et d'aller à Brest; là il eut encore à repousser d'iniques accusations. Abreuvé d'amertume, malheureux des malheurs de la France, surtout de la honteuse clause du traité d'Utrecht relative à la démolition du port de Dunkerque, illustré par Jean-Bart, Duguay-Troüin revint à Saint-Malo, et se retira à sa maison de campagne de la *Flourie* près de la Rance. On y voit encore, au nord du jardin, une petite élévation naguère couronnée d'un ormeau, qui se nomme toujours le *Berceau de Duguay-Troüin :* là, sous le feuillage, et afin d'oublier les attaques de ses ennemis, le fameux capitaine se complaisait, en prenant le café avec ses amis, à deviser des circonstances de sa vie; là encore, il s'occupait avec zèle à obtenir des récompenses pour les marins qui avaient servi sous ses ordres, ou des pensions pour leurs veuves et leurs enfants. Jamais aucun chef n'eut tant à cœur les intérêts de ses subalternes; on retrouvait toujours en lui le capitaine qui avait dit après une victoire : « *Je suis trop récom» pensé, si j'obtiens l'avancement de mes offi» ciers.* »

Au commencement du mois d'août 1715, Duguay-Troüin se rendit à Versailles. Un jour, il se tenait parmi la foule des courtisans qui s'étaient placés sur le passage du roi, lorsqu'il se rendait à la messe. Louis XIV l'ayant aperçu, fit quelques pas de son côté, afin de lui annoncer lui-même, dans des termes pleins de bonté, qu'il l'avait élevé au rang de chef d'escadre.

Après la mort de Louis XIV, et durant la fameuse régence de Philippe d'Orléans, sous laquelle la ruine de notre puissance navale acheva de se consommer, Duguay-Troüin, revenu dans sa retraite de la *Flourie*, employa ses loisirs à méditer sur les améliorations à apporter dans la construction et le matériel de nos vaisseaux, et à étudier les grands problèmes qu'il n'avait pu résoudre à la tête d'une escadre. C'était toujours avec regret qu'il quittait son modeste asile, lorsque ses fonctions de chef d'escadre l'appelaient à Brest, son département. Alors il y déployait son zèle accoutumé pour le bien de la chose publique, et s'attachait surtout au maintien de la discipline, toujours si relâchée dans la marine.

La liquidation générale de l'armement et des parts de prises de l'expédition se termina en l'année 1718; alors la vérité s'était fait jour, et les principaux directeurs de l'entreprise se crurent obligés de rendre à Duguay-Troüin une tardive satisfaction : en conséquence, le 11 octobre, ils le gratifièrent de la somme de 12,000 livres, produit en France du reste de la poudre à canon prise dans l'expédition du Brésil. Ce fut à cette époque qu'il écrivit ses mémoires.

Dans les premiers jours de 1723, il fut nommé membre du conseil des Indes par le régent et le cardinal Dubois, devenu premier ministre (1). Le 1er mars 1728, Louis XV, sur les instances du cardinal de Fleury, qui avait su apprécier le mérite et la modestie du héros malouin (2), le nomma commandeur de Saint-Louis et lieutenant-général, le 27 du même mois. Quoique revêtu de dignités nouvelles, Duguay-Troüin ne cessa d'être ce qu'il avait été, simple dans ses goûts et affable avec ses anciens compagnons d'armes. Sa conduite à l'égard de Jacques Cassard, avec lequel il n'avait eu que de passagères relations, est une preuve frappante de sa modestie et de son bon cœur (3). Cassard *(voyez ce nom)*, réduit à la dernière misère, après avoir assiégé sans succès le minis-

(1) Voici un échantillon de cette chanson contemporaine de celle de *Malborough s'en va-t-en guerre*; il pourra donner une idée de la faconde malouine de l'époque. La révolution de 1789 a fait oublier, même dans le peuple, ce chant national, qui se transmettait de génération en génération pour endormir les marmots :

Duguay za lenvoyé
Un tambour de la Chile.... *(bis)*
Pour demander à ces braves guerriers
S'ils voulaient capituler.

Les dames du château
Se mirent à la fenêtre..... *(bis)*
Monsieur Duguay appaisez vos canons
Avec vous j' composerons, etc., etc.

(1) Duguay-Trouin avait confié son manuscrit au régent, qui le remit au cardinal; ce dernier le possédait encore quand il mourut. Un indiscret eut le temps d'en prendre rapidement une copie. Il la fit imprimer en Hollande et eut l'effronterie de la dédier à Duguay-Trouin, qui en fut aussi surpris qu'indigné. Heureusement, il lui est échappé quelques détails que nous avons trouvés dans le *manuscrit-minute* et que nous reproduirons.

(2) D'après les désirs qu'avait témoignés le cardinal de Fleury de lire les mémoires du célèbre marin, Duguay-Trouin ayant recouvré son manuscrit le communiqua à Son Eminence, qui se rendait à Chantilly. Le cardinal le lui renvoya le 2 août 1725, avec une lettre de félicitations *sur la relation de ses aventures, renfermant des actions d'une valeur bien distinguée;* mais le cardinal terminait sa lettre en l'engageant à *passer plus légèrement sur les petits déréglements de sa jeunesse*.

(3) Le 6 mars 1706, Cassard, à ses débuts, commandait en course, à Saint-Malo, le petit bâtiment du roi le *Saint-Guillaume*, de soixante tonneaux, monté par soixante-huit hommes. Duguay-Trouin, promu capitaine de vaisseau, allait, avec une division, défendre Cadix.

tère, pendant plusieurs années, mais infatigable dans ses poursuites, se trouvait à Versailles, seul dans un coin de l'antichambre du cardinal de Fleury, Duguay-Troüin l'apercevant, quitte aussitôt le groupe de courtisans avec lequel il cause, et va s'entretenir près de trois quarts d'heures avec cet officier digne d'un meilleur sort. A son retour, les courtisans lui demandent le nom de l'individu avec qui il était : « *Comment*, s'écrie-t-il, *avec qui j'étais? Avec le plus grand homme de mer que la France ait aujourd'hui!* » Réponse sublime qui peint d'un seul trait le héros malouin.

En 1729, le nouveau lieutenant-général, nommé commandant de la marine à Brest, fut chargé de la surveillance des côtes de la Bretagne. Pénétré de l'importance de sa mission, il n'hésita pas, quoique souffrant, à se rendre au poste qui lui avait été confié, et il s'appliqua avec ardeur aux devoirs de sa charge. Il stimula le zèle des officiers de marine, encouragea les hautes sciences des ingénieurs en architecture navale, et leur communiqua sur la construction des vaisseaux les idées que la pratique lui avait inspirées; en général, on lui doit de notables améliorations dans tous les détails de la marine.

M. de Maurepas lui fit obtenir du roi, en 1731, le commandement d'une escadre destinée à protéger le commerce dans les mers du Levant, et à ranimer en même temps l'émulation dans le service et la manœuvre des vaisseaux. Cette escadre était composée du vaisseau l'*Espérance*, de soixante-douze, commandé par M. de Beaucaire; du *Léopard*, de cinquante-six, par M. de Camilly; du *Toulouse*, de cinquante-six, par le chevalier de Voisin, et de l'*Alcyon*, de cinquante-deux, par M. de la Valette-Thomas. Le pavillon du lieutenant-général flottait à bord de l'*Espérance*, où se trouvait le marquis d'Antin, qui a écrit la relation de la campagne (1).

L'escadre, partie de Toulon le 3 juin, se présenta devant Alger, afin d'obtenir la réparation des griefs de la France. La réputation de Duguay-Troüin l'y avait précédé. Le dey, en protestant de son bon vouloir pour l'*Empereur de France*, rendit les prisonniers français, ainsi que des esclaves génois pris sur les côtes de Provence.

D'Alger, Duguay-Troüin se rend à Tunis et à Tripoli, et obtient, sans coup férir, toutes les conditions qu'il exige. L'escadre visite Alexandrette, Saint-Jean-d'Acre et l'île de Chypre, passe à Rhodes, s'arrête à Stanchio et mouille à Smyrne. Partout il est reçu avec les plus grands honneurs et inspire aux populations le plus grand respect pour la France. Duguay-Troüin se montra aussi habile négociateur qu'il s'était montré grand capitaine dans la dernière guerre Les différends furent avantageusement réglés dans toutes les échelles du Levant, et l'escadre rentra le 1er novembre à Toulon, après une glorieuse et pacifique campagne. Le cardinal de Fleury et le comte de Maurepas s'empressèrent d'en témoigner leur vive satisfaction au lieutenant-général qui l'avait menée à si bonne fin.

En 1733, la guerre s'alluma entre la France et l'Empire. L'Angleterre, de son côté, fit des armements considérables. La cour, alarmée, consulta Duguay-Troüin et donna l'ordre d'armer, à Brest, dix vaisseaux que lui désigna le héros malouin qu'elle avait nommé pour les commander. Voici au reste, à ce sujet, comment Duguay-Troüin terminait la longue lettre d'avis et de conseils qu'il écrivait, le 13 mars 1734, au ministre de la marine : « Je joingts icy, Monseigneur, la liste des dix vaisseaux dans le goust que vous me lavés ordonné; je réponds des capitaines que j'ose vous proposer et me tiens prêts à vous obéir. Je suis, etc. » (1) Ces préparatifs furent inutiles; la paix se fit, et les vaisseaux, sans être sortis de la rade de Brest, rentrèrent dans le port et y désarmèrent. Duguay-Troüin profita de cette circonstance pour retourner à Paris et s'y faire traiter par les plus célèbres médecins de l'époque; mais ceux-ci jugèrent que tout leur art ne pouvait plus lui être d'aucun secours.

Le 17 septembre 1736, comme il sentait sa fin approcher, il écrivit au cardinal de Fleury, qui était à Versailles, pour recommander sa famille aux bontés du roi. Dans la réponse toute affectueuse du ministre, on remarque ce passage : « J'ai lu votre lettre au roi, qui en a été attendri, et je n'ai pu moi-même m'empêcher de répandre des larmes. Vous pouvez être assuré que S. M. sera disposée, en cas que Dieu vous appelle à lui, à donner des marques de sa bonté à votre famille; et je n'aurai pas de peine a faire valoir auprès d'elle votre zèle et vos services. » Il est à remarquer que Duguay-Troüin n'avait jamais changé la guerre en un trafic honteux, ni cherché à se tirer d'une

(1) Le marquis d'Antin était le second fils du comte de Toulouse. Il aimait la navigation et en faisait une étude particulière. Sachant qu'il serait appelé plus tard à occuper un des plus hauts emplois dans l'armée navale, il ne négligeait jamais l'occasion de s'instruire. C'est à tort qu'on lui a supposé des pouvoirs supérieurs à ceux de Duguay-Trouin. En 1740, il commanda une escadre de vingt vaisseaux, fit une campagne aux Antilles et mourut au retour d'une hydrocèle qu'il voulut traiter lui-même. — Le journal du marquis d'Antin existe au dépôt de la marine, rue de l'Université, 13, Paris, sous les nos 15211, 7242.

(1) Extrait d'une lettre autographe que nous possédons. Dans cette lettre on voit que Duguay-Trouin avait proposé d'armer vingt vaisseaux et qu'on s'en etait tenu à dix. Afin de prouver que c'était le bien de la chose qui l'avait porté à demander vingt vaisseaux, et non la crainte du péril, il ajoute : « Quand le Roy ne me confierait que deux de ses vaisseaux, j'irais avec le mesme zele et la mesme ardeur. »

honnête médiocrité. « Ce grand homme s'occupa ensuite d'appeler au soutien de sa faiblesse la religion sainte qu'il avait constamment pratiquée » (1); après quoi il termina paisiblement sa glorieuse carrière, le 27 du même mois, à l'âge de soixante-trois ans trois mois dix-sept jours. La nation regretta en lui un de ses plus vaillants défenseurs; le roi et son ministre lui donnèrent des larmes. Sa sœur Charlotte et son frère Luc, qui ne devait lui survivre qu'une année (2), furent inconsolables. Ses nombreux parents, ses amis et ses serviteurs en ressentirent une profonde douleur. Ses ennemis, c'est-à-dire ces êtres qui n'ayant à vanter que les actions de leurs ancêtres, ne pardonnaient pas à ce héros d'avoir fait les siennes; eh bien ! ces hommes-là convinrent eux-mêmes qu'il était un grand homme. En reconnaissance des importants services qu'il avait rendus à la France et de l'éclat qui en rejaillissait sur Saint-Malo, M. de Beauvais-Lefer, maire de cette ville et son ami, lui fit faire, le 8 octobre suivant, au nom de la communauté malouine, un service solennel dans l'église des Bénédictins, service auquel toute la population en deuil se fit un devoir d'assister.

Voici, pour compléter le portrait du héros malouin, ce que nous avons trouvé dans les écrits du temps. Duguay-Troüin avait une de ces physionomies qui annoncent ce que sont les hommes, et la sienne n'avait rien que de grand à annoncer. Il était d'une taille avantageuse et bien proportionnée. Son tempérament le portait à la tristesse, ce qui l'empêchait de se prêter à toutes les conversations. L'habitude qu'il avait de s'occuper de projets importants le rendait indifférent pour les discours frivoles des gens du grand monde. Son esprit était vif et juste. Dans une entreprise qu'il avait arrêtée, aucune circonstance propre à la faire réussir ne lui échappait. Comme une foule de grands hommes, il croyait à la prédestination et aux pressentiments. Son caractère, bien qu'impétueux, était tel qu'on aurait pu le désirer chez une personne dont il eût fait tout le mérite. Jamais citoyen n'a porté à un plus haut point les sentiments d'honneur et de dévouement à son pays, et, dans l'intimité, jamais homme n'a été d'un commerce plus sûr et plus doux.

On lui a reproché un peu de dureté dans ses exigences au sujet de la discipline militaire.

(1) Les *Malouins célèbres*. (Abbé Manet.)

(2) « Escuyer Luc Trouin sieur de la Barbinais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine-général garde coste au département de Dol, âgé d'environ soixante-onze ans, fils de feu Luc Trouin sieur de la Barbinais, consul de la nation française à Malgue en Espagne et de feue dame Marguerilte Boscher; décédé le 25 octobre 1737 et inhumé le 27 dans la cathédrale, avec le convoi du chapitre, par moi soussigné curé, en présence des soussignés :

« Jocet, doyen du chapitre. — Jazier, chanoine. — Thumbrel, curé. »

Peut-être qu'ayant été à même d'en apprécier toute l'importance dans la marine, où elle faisait souvent défaut, avait-il dépassé dans les moyens le but qu'il s'était proposé d'atteindre. Ce grand capitaine possédait une vertu qu'on doit d'autant plus signaler qu'elle n'est pas toujours assez liée aux autres vertus des héros. Il était d'un tel désintéressement, qu'il ne laissa, après tant de conquêtes et de riches captures sur l'ennemi, qu'une fortune médiocre, quoique sa dépense eût toujours été bien réglée.

Enfin, pour dernier trait à cette esquisse, Duguay-Troüin n'a jamais aimé le vin ni la table. Dans les jours de désœuvrement de sa jeunesse, il s'adonna aux jeux de hasard; mais plus tard ce ne fut plus chez lui qu'un passe-temps ou un tribut payé aux usages de la société. Il n'en fut pas ainsi de son penchant pour les femmes. Le héros malouin ne pouvait résister à l'empire qu'elles exerçaient sur ses sens. A dix-neuf ans, il aima une fois sérieusement : *c'était une jeune malouine des plus aimables* (1). Depuis, il s'attacha toujours à éviter les passions longues et fortes.

En 1757, Thomas, de l'Académie française, dans un discours composé à la louange du héros malouin, fit une peinture aussi brillante que vraie de ce grand homme de mer. Ce discours remporta le prix proposé par l'illustre assemblée dont l'orateur faisait partie.

Le 31 décembre 1767, le corps municipal de Saint-Malo fit faire une copie du portrait de Duguay-Troüin, qu'on conservait dans la capitale. Cette peinture fut placée à l'Hôtel-de-Ville, le 2 novembre 1769, et décore de nos jours la salle des délibérations du conseil municipal.

En janvier 1818, afin d'honorer la mémoire des citoyens qui avaient illustré la France, le gouvernement décida que douze statues en marbre de Carrare décoreraient la capitale. Celle de Duguay-Troüin, qui en faisait partie, fut confiée au savant ciseau de M. Dupasquier. Cette statue, d'un travail remarquable, après avoir orné pendant quelques années le pont Louis XVI, a été transportée avec les autres dans la grande cour d'entrée du palais de Versailles, où elle se voit aujourd'hui.

Sa ville natale a voulu, à son tour, rendre un hommage public à la mémoire du guerrier célèbre qui l'avait illustrée par ses travaux. Mus par un sentiment de reconnaissance et par un orgueil légitime, les habitants de Saint-Malo acquittèrent leur dette envers leur compatriote, en inaugurant, le lundi 16 février 1829, sur l'ancienne place d'armes de leur ville, qui prit dès cet instant le nom de *place Duguay-Troüin*, la statue de ce héros, dont l'exécution avait été confiée à M. Molchneth, habile sculpteur. Cette statue donne une salu-

(1) Manuscrit de Duguay-Trouin.

taire et incessante leçon aux générations qui croissent autour d'elle. Viennent encore les jours de luttes maritimes et de dangers, les compatriotes de Duguay-Troüin sauront conserver intactes les traditions d'honneur et de courage qu'il leur a laissées! Ch. C...t.

DU GUESCLIN (maison). — En *travillant* par monts et par vallées, selon sa coutume, le divin conteur Froissart rencontra un jour un chevalier breton qui lui narra comme quoi la famille de Du Guesclin descendait directement d'un roi de Bugie en Afrique, nommé Aquin, qui vint jusqu'en Bretagne, et y fonda un château nommé Glay. Charlemagne vint en personne combattre Aquin et *desrompit* son château; mais sa famille subsista dans le pays sous un nom composé de la réunion des mots Glay et Aquin, et la forteresse où elle habita se nomma, comme elle, *Gléaquin* (Glesquin, Guesclin).

Ainsi, la *légende* du héros commence dignement par une fable orientale. Nous le dirons plus bas : il y a dans cette étrange figure de Du Guesclin bien des choses qui ne sont pas de l'occident; on le sentait instinctivement. Fables à part, il est certain qu'il existait au douzième siècle, dans la paroisse de Saint-Coulomb, au pays de Pavalet (banlieue de Saint-Malo), un château situé sur une pointe de rocher très-aiguë, et nommé Guarplic, que Rigord, l'annaliste de Philippe-Auguste, traduit en latin par *super plicam*, « sur le pli ou la baie. » *War-pleg*.

Le premier sire Du Guesclin mentionné dans l'histoire est Bertrand Ier, dit le *Vieux*.

Notons en passant un Geoffroy du Guarplic, qui se croisa en 1180, et qui, à son retour, s'avisa, conjointement avec sa mère Floride et ses frères Richard et Guillaume, de concéder aux moines de la Vieuville la terre de la Fresnaye, qu'il leur disputa plus tard. Les moines se laissèrent peut-être intimider, car ils composèrent avec Geoffroy et lui payèrent dix livres d'Angers. Moyennant cette somme, il leur laissait la terre sous condition d'une rente de grains et de dix sols en argent. L'accord eut lieu à Saint-Sauveur de Dinan : Geoffroy restitua la Fresnaye à l'abbé Moyse, *en déposant les titres sur l'autel*, dit l'acte.

Cela ne dura pas. Le suzerain du croisé, Geoffroy-le-Bouteiller, de Dol, un certain G. Landry, et peut-être la femme même de Geoffroy du Guarplic, tentèrent de le faire revenir sur ses dispositions pacifiques. Tout le clergé du pays prit parti dans cette querelle, entre autres celui de Dol, d'Avranches, et l'abbé de Saint-Jagu lança une excommunication contre les susdits, en y ajoutant les enfants, encore très-jeunes, de Geoffroy. Nous ne savons quelles suites eut cette curieuse affaire, qui nous semble un peu friser la captation.

Bertrand II, dit le *Jeune*. — Son fief relevait de Salomon, bâtard du vicomte de Dinan, et frère de l'archevêque de Dol, en vertu d'une concession de celui-ci.

Pierre Ier du *Guarplic*. — Fit partie, en 1209, d'une ligue formée par quelques barons de Bretagne partisans de la princesse Aliénor, prisonnière en Angleterre, et dont le roi Jean Lackland se servait machiavéliquement pour exciter des troubles dans la principauté. Ces barons firent du Guarplic une place de guerre très-bien fortifiée, y accueillirent des troupes anglaises et en descendaient à toute heure pour dévaster la contrée environnante. Le seigneur de Dinan, Juhel de Mayenne, porta plainte à Philippe de France contre ces voisins incommodes; on envoya contre eux une armée commandée par le comte de Saint-Pol et le plaignant : le castel fut emporté, et Juhel en prit possession au nom de la France.

Ce château fut ruiné à une époque inconnue. En 1234, un acte de Henri d'Avaugour fait connaître que, sur sa sollicitation, Louis de France lui a confié, ainsi qu'à Drogon de Mello, la garde du château de Guerclin (c'est la première fois que ce nom paraît dans l'histoire). On prétend que Bertrand III, fils de Pierre II, alla bâtir à peu de distance le castel de Château-Richeux, résidence éphémère de la famille, et à laquelle succéda le Plessis-Bertrand, toujours sur la côte de Cancale, avec un parc et de riches dépendances.

Pierre II. — Fils aîné de Bertrand III, lui succéda.

Robert Ier. — Fils puîné de Bertrand III, ne fit rien d'important. Il épousa l'héritière de Guillaume de Broons, maison illustre du pays de Penthièvre, à tel point qu'elle était alliée par les femmes aux sires de Dinan. Cette famille habitait le château de la Motte-Broons, entre Rennes et Saint-Brieuc.

C'était un fort manoir, situé au couchant de la petite ville dont il a pris le nom. On en reconnaîtrait à peine aujourd'hui l'emplacement, s'il n'était surmonté d'un petit monument élevé à la gloire du *bon connétable*, qui y naquit; un petit tertre, quelques pierres, une flaque d'eau qui dessine confusément des fossés, voilà la *Motte*.

Nous ne savons comment on s'est avisé, sur la foi de renseignements insignifiants, de revendiquer dans ces derniers temps pour Broons-sur-Vilaine l'honneur d'avoir donné le jour à Bertrand Du Guesclin. Nous ne nous arrêterons pas à combattre cette opinion, soutenue du reste par un de nos meilleurs archéographes vivants (1), et nous ferons seulement observer

(1) M. Ducrest de Villeneuve, dans un mémoire adressé à la Société académique de la Loire-Inférieure, et où il se fonde sur cet hémistiche de Cuvelier :

A vi lieues de Rennes.....

qu'à une vague tradition et à une vague indication de Cuvelier nous opposerons :

Une tradition constante, non interrompue, en faveur de la Motte-Broons, où l'on montrait encore, du temps de Du Chastelet, et beaucoup plus tard, la chambre où naquit le héros;

Les alliances de la maison de Broons, généralement restreintes au pays de Penthièvre, loin de s'étendre vers Rennes et Vitré;

Le témoignage de d'Argentré, qui dit expressément que le château de Broons, où naquit Bertrand, fut ruiné durant les guerres de *Penthièvre,* en 1420;

Enfin une citation fort courte de Cuvelier luimême : *a texte, texte et demi :*

> .... où il a *chastel grant*,
> Je croi qu'il n'ot si lait de Resnes à Dinant.

Le chastel *grant* n'a jamais pu s'appliquer à la gentilhommière de Broons-sur-Vilaine, et en second lieu on n'ira point le chercher, que nous sachions, de *Rennes à Dinan* (1).

De son mariage avec l'héritière de Broons, Robert Ier laissa deux enfants : une fille qui épousa Hervé de Mauny, dont elle eut plusieurs fils qui comptèrent parmi les hommes de guerre les plus éminents de l'époque, plus :

Guillaume Ier, — qui eut deux enfants, Robert et Ollivier, qui fut la tige d'une branche particulière, les seigneurs de la Ville-Anne, près Saint-Servan, fief dépendant de la seigneurie de Bonaban.

La famille Du Guesclin était bien déchue de son ancienne importance, car **Robert II,** fils aîné du précédent, épousa l'héritière d'un gentillâtre du pays de Dol, Foulques Malemains, sire de Serre et du moulin de Vieuxvy-sur-Couësnon. La belle Jeanne de Malemains le rendit père de dix enfants et mourut trois ans avant lui. Elle fut ensevelie à son église de Sens, en 1350.

Nous n'avons pas nommé les enfants, c'étaient :

I. **Bertrand IV,** — dont nous écrirons l'histoire.

II. **Ollivier,** — brave guerrier, qui accompagna son frère dans presque toutes ses campagnes et fut chambellan de France et connétable de Castille. Il fut pris à Auray et paya 700 livres de rançon. Il fit la campagne de Flandre et amena au roi Don Juan de Castille, qui était en guerre avec le Portugal, une troupe de gens d'armes bretons qui rétablirent puissamment les affaires des Castillans. Ollivier Du Guesclin était seigneur de Longueville, de Pouancé, de la Roche-Tesson, de Maesi, de La Guerche, de la Cheverie, de Broons, de Sens et de mille autres lieux. Il en vendit une partie, soit au duc de Bretagne, soit à des particuliers. Il eut une fille de sa femme Pétronille d'Amboise.

III. **Guillaume,** — qui suivit, comme tous ses frères, les enseignes de Bertrand, et ne fit rien d'important. Il fut tué en Espagne.

IV. **Robert,** — également insignifiant.

V. **Julienne,** — dont nous parlerons plus tard, fut religieuse de Saint-Georges de Rennes, puis abbesse du même monastère, en 1377. Elle avait été, dans l'intervalle, prieure des Couëts, près Nantes. Elle gouverna Saint-Georges pendant vingt-huit ans, et mourut le 27 mars 1405.

VI. **Agathe,** — sa sœur, lui succéda comme prieure des Couëts.

VII. **Clémence,** mariée en première noces à un seigneur Normand, Fralin de Husson, sire de Ducey, de Champservon et autres lieux, et en second mariage à un sire de Beauchamp, dans le Cotentin. Du Paz, qui nous a fourni pour tout ceci de précieux documents, donne l'analyse d'un acte par lequel le connétable accorde à sa sœur 50 livres de rente sur sa terre des Quatre-Vents, près Cancale, en faisant savoir que dans le cas où il aurait des enfants, la donation serait regardée comme non avenue.

VIII. **Loyette.** — IX. **Jeanne.** — X. **Colette,** — toutes trois inconnues.

Les armes de la maison étaient : « d'argent, » à l'aigle esployée de sable, couronnée, languée » et armée d'or, au baston de gueules mis en » forme de bande brochant sur le tout. » On y a ajouté plus tard cette devise, qui fait allusion au mérite et à la laideur du héros qui a illustré la famille : *Dat virtus quod forma negat.*

G. L.

DU GUESCLIN (Bertrand). — Naquit à la Motte-Broons, en 1320. « Sa mère estoit une » très-belle et gentil dame : mais Bertrand » estoit laid enfançonnet et mal gracieux, et » n'estoit plaisant de visage, ne de corsage. » Car il avoit le visage moult brun et le nes » camus, et avecques ce estoit de grosse et » rude taille, le corps rude aussy en main- » tieng et en parolles : pou habileté à chose » quelconque et de petit contiennement. Et » avecques ce moult semilleux et ennuyeux et » pour les jeunesses qu'il faisoit, et continuel- » lement tenoit un baston. Et pour ce son père » et sa mère le hayoient moult, et souvent » désiroyent sa mort. »

Il est certain que l'*enfançonnet* était peu docile. Il battait frères et sœurs, mettait la maison sens dessus dessous, courait les champs, rossait les petits paysans du voisinage, qu'il organisait en petites bandes, et avec lesquels

(1) Cet article était écrit bien avant l'insertion dans les Annales de la Société académique de Nantes (mars et avril 1850), de l'intéressante polémique que l'opinion de M. Ducrest de Villeneuve a fait surgir entre lui et M. Habasque, dont le sentiment est conforme à celui de M. Le Jean. Nous ne pouvons ici que renvoyer nos lecteurs aux pièces du procès (p. 187-213 des *Annales*), et remercier M. Ducrest de Villeneuve de la communication anticipée de son *Mémoire*. P. L...t.

il faisait un simulacre de guerre. Ces dispositions désolaient tout le monde, les voisins du manoir d'abord, la famille ensuite. Nous n'oserions, toutefois, assurer que son père en fût très-mécontent : il n'eût été ni de son temps ni de son pays s'il n'avait pas aimé dans son fils ces dispositions batailleuses. Et puis une nonne, amie de la maison, quelque peu nécromancienne, avait prédit qu'il serait un jour l'honneur de sa lignée. Tout alla donc au mieux : mais notre héros abusa de l'indulgence paternelle, et un jour qu'on l'avait mis au cachot, il s'échappa, galopa jusqu'à Rennes, et s'y casa chez un oncle qu'il avait.

Là, il donna l'essor le plus libre qu'il put à sa rude nature, brilla aux luttes parmi les vilains et manants de la bonne ville, et, après maintes escapades, revint à la Motte, un peu corrigé, mais attendant des occasions plus dignes d'exercer son humeur guerroyante. Il n'attendit pas long-temps.

II. — Le mariage de Charles de Blois avec l'héritière de Bretagne fut signalé, comme c'était l'usage, par des fêtes somptueuses et un tournoi qui dura plusieurs jours. Le sire Du Guesclin s'y rendit; son fils, âgé de dix-sept ans, ne put tenir à l'impatience qui le dévorait : il enfourcha un mauvais cheval de campagne, sans selle et sans mors, et arriva à Rennes. Il se présente comme spectateur du tournoi, et tient ferme quelque temps devant les quolibets que lui attirent son grotesque équipage et sa merveilleuse laideur.

Tout à coup un chevalier, un de ses parents, après avoir fourni quelques courses avec honneur, sort de la lice et se dirige vers son hôtellerie. Bertrand, auquel sourit une soudaine espérance, le suit jusqu'à sa chambre, tombe à ses genoux, et lui avoue naïvement et son désir de prendre part au tournoi et l'embarras où il se trouve : il finit par lui demander pour quelques instants son cheval et ses armes. Cette énergique vocation frappe l'honnête et brave gentilhomme : il se rend à son désir, l'arme de sa propre main, et tout palpitant, heureux jusqu'aux larmes, Bertrand se présente sur la *lice*.

Plusieurs tenants s'avancent et se font battre successivement par le jeune inconnu. Robert Du Guesclin lui-même entre en lice : mais son fils a reconnu ses armes, et abaisse sa lance en signe de respect. Les applaudissements redoublent à ce trait de courtoisie : quelques dames prient un chevalier normand, connu par son adresse à ces jeux, de relever au moins la visière du mystérieux vainqueur. On se choque, le normand roule dans la poussière; mais la visière de son adversaire est partie, et la rude figure de Bertrand apparaît aux spectateurs émerveillés.

Il reçut le prix des joûtes, un cygne d'argent de grandeur naturelle. Le bon Robert, les larmes aux yeux, lui promit de ne plus mettre obstacle à ses heureuses fantaisies, et tint religieusement parole. Les tournois avaient ébauché l'éducation du futur connétable, la guerre civile l'allait compléter.

III. — Le duc Jean III, *le Bon*, venait de mourir sans enfants. Sa nièce, Jeanne de Penthièvre, épouse de Charles de Blois, et son frère, Jean de Montfort, songèrent à se disputer le duché. Blois, prince français, eut pour lui la Bretagne française : par cette raison-là même, il eut contre lui les vrais Bretons, les vieux Kimris du promontoire. Chose bizarre, ce droit des femmes, qui existait dans les mœurs de la Bretagne, fut renié par les Bretons, par l'Anglais, qui n'avait pas d'autre appui de ses prétentions à la couronne de France que ce droit anti-féodal : il fut soutenu par le Valois, roi de par la loi salique.

Charles plaida, parla, pria : Montfort, en vrai Armorikain, agit sans mot dire. Il s'abattit sur l'héritage, il enleva Rennes, « fit la paix » et l'accord entre les grands bourgeois et le » commun, » prit Hennebond, Vannes, Auray, Carhaix, « qui sied sur la mer, » dit le bon géographe Froissart, puis il s'embarqua au Corréjou, passa en Angleterre, et rendit hommage au roi Édouard. La guerre était déclarée.

« Le long récit des guerres bretonnes qui » *renluminent* si bien la chronique de Frois- » sart, ces aventures de toutes sortes coupées » de romanesques incidents, font penser à cer- » tains paysages abruptes de Bretagne, brus- » quement variés, pauvres, pierreux, semés » parmi le roc de tristes fleurs. Mais il est plus » d'une partie dans cette histoire dont le chro- » niqueur élégant et chevaleresque ne présente » pas la sauvage horreur.... Ces *apertises* de » Jeanne de Montfort, *qui eut courage d'homme* » *et cœur de lion*, ces braves discours de Jean- » ne de Clisson, de Jeanne de Blois, ne disent » pas tout sur la guerre de Bretagne. Cette » guerre est celle aussi de Clisson *le boucher*, » du dévot et consciencieusement cruel Char- » les de Blois. » (Michelet, *Histoire de France*, t. III, p. 312-313.)

On sait comment Montfort fut trahi, comment il mourut prisonnier, comment sa veuve, la sainte et forte flamande, conserva un trône à son fils. Les Du Guesclin, en bons bretons *gallos*, avaient suivi Charles de Blois. Notre jeune preux débuta par un coup de maître.

IV. — Les Anglos-Bretons occupaient le château de Fougeray, forte position qui dominait les landes de ce nom et la route de Nantes à Brest. Bertrand, qui battait la campagne à la tête d'une petite troupe de partisans, jura de s'en emparer *par industrie*. Il se déguise en bûcheron avec une soixantaine de ses gens, se présente aux portes du château et demande à y entrer avec une charge de bois. Le portier ouvre sans défiance. Les faux bûcherons, à peine

entrés, tirent leurs armes de dessous leurs sayons, tuent le portier, tombent sur la garnison : Bertrand a saisi une hache et se défend seul contre dix, adossé à une bergerie.

Là-dessus passe un parti franco-breton, qui arrive fort à propos pour notre petite bande et pour son chef, qui a perdu sa hache, et qui, aveuglé par le sang qui coule d'une blessure à la tête, ne se défend plus qu'à coups de poings. Cette intervention décide l'affaire : Fougeray est emporté, la garnison écharpée ou mise en fuite.

Quelques jours après, Bertrand avait repris la campagne. C'était à l'époque où le duc de Lancastre assiégeait Rennes pour le compte de Montfort. La ville était défendue, à l'extérieur par Du Guesclin, qui sortait à chaque heure des forêts voisines, pour enlever et détruire les postes avancés des Anglais; à l'intérieur, par Penhoët, redoutable *tort-boîteux*, que ni force ni ruse ne trouvaient en défaut.

Il vint un jour où la famine mit sur les dents garnison et habitants. Personne ne parla de composer. Un bourgeois intrépide se rendit auprès de Penhoët et lui proposa d'aller avertir Charles de Blois de la détresse de la ville, à condition que l'on pourvoirait au sort de ses huit enfants, au cas où il viendrait à périr dans sa tentative. Puis il vient trouver Lancastre, se donne comme une victime des barbaries du gouverneur, lui révèle une foule de choses sur la misère des assiégés, et lui fait croire qu'on ne résiste que parce qu'on attend un secours de quatre mille hommes qui doit forcer les lignes anglaises et se jeter dans la ville. Lancastre donne dans le panneau, et marche à la tête de l'élite de son armée dans la direction où il espère rencontrer ce secours imaginaire, et le bourgeois parvient à s'échapper.

Il tombe dans les volontaires de Du Guesclin qui l'interroge avec rudesse et défiance : « Que » le corps-Dieu te cravante si tu ne me dis vé» rité ! » Le Rennais lui raconte la fable à laquelle l'Anglais s'est laissé prendre. L'occasion est des meilleures : Bertrand tombe subitement dans les lignes anglaises, balaie, massacre, incendie tout et entre dans la ville. Chemin faisant, il enlève un convoi que des paysans conduisaient à Lancastre. Les paysans attendaient piteusement la hart. Bertrand les congédia, en ajoutant : « Serés paiez de ce que vos denrées » vous ont cousté : » et ce fut fait. Paix au laboureur, c'était là une devise bien neuve : pourquoi l'a-t-il trop souvent oubliée !

Lancastre, honteux du rôle qu'il avait joué, voulut voir de près le terrible partisan : il lui donna un sauf-conduit et lui fit réception très-courtoise. La joie de Bertrand fut troublée par un défi en forme que lui adressa Brenborough, parent de feu le gouverneur de Fougeray. Il y eut un duel furieux, où l'Anglais fut vaincu. Bertrand avait fait vœu, s'il triomphait, d'aller *combattre les infidèles ;* il est vrai qu'il n'y songea plus après la victoire.

Les Anglais essayèrent un dernier effort et firent avancer un *garrot* contre les murs de la ville. Bertrand, suivi de ses hommes, marcha droit au garrot, le détruisit et massacra les huit cents hommes qui le défendaient. Lancastre, désespérant de prendre Rennes, abandonna le siége et se rabattit sur Dinan, où Du Guesclin courut s'enfermer.

V. — Dinan fut serré de si près, que les assiégés furent réduits à promettre de rendre la place dans quinze jours, d'après l'usage féodal, si le suzerain ne venait les secourir après en avoir reçu la prière. Les ducs le leur accordèrent, et une trêve s'ensuivit. Pendant la trêve, Thomas de Cantorbéry, frère de l'archevêque du même nom, rencontra Olivier Du Guesclin hors de la ville et le fit déloyalement prisonnier. « Et se vous ne voûs rendez tantost, » je vous tondray la teste, et morrés tout » maintenant en despit de Bertran. Le déable » ont tant faict qu'il est monté si hault. » — « Sire, dit Olivier, vous avés grand tort, c'est » un povre chevalier et pouvrement hérité, et » se il s'est avancé pour avoir richesse et estre » honnourez, vous ne l'en devés blasmer. » — « Dont, dist l'Engloiz, que j'à respit n'y » auroist. »

Bertrand regardait jouer à la paume sur la place de Dinan, quand il reçut la nouvelle de *l'estrette* arrivée à son frère. On lui nomma le capteur. « Par sainct Yves, il me le rendra, » dit Bertrand, ne oncques si mauvais prison» nier n'a prins. » Puis il se rend au camp anglais, où il est courtoisement reçu, et demande justice contre sir Thomas. Celui-ci se récrie, proteste de son innocence, demande l'épreuve par le duel. Bertrand y consent, et jure de ne manger que *trois soupes au vin en l'honneur de la Trinité*, jusqu'à ce qu'il ait *accompli le gage*. Chandos lui offrit même pour ce combat le meilleur cheval de son écurie.

Les Dinannais redoutaient les chances de ce combat, qui pouvaient leur enlever leur plus vaillant défenseur. Ils avaient parmi eux une jeune, belle et savante châtelaine, Tiphaine Raguenel, à laquelle on attribuait les plus merveilleuses connaissances en astrologie. Elle était une des admiratrices les plus enthousiastes du jeune paladin : elle prétendit avoir lu dans les astres qu'il sortirait vainqueur de cette lutte, et tout le monde le crut, lui le premier peut-être. Après un combat des plus acharnés, il triompha effectivement, et le vaincu fut honteusement chassé du camp anglais.

Un court répit s'ensuivit. La Bretagne respira un instant, et Du Guesclin, à qui tout repos pesait, passa au service de la France : le roi lui donna le gouvernement de Pontorson.

Bertrand venait de détruire un parti d'aven-

turiers qui ravageaient la Basse-Normandie. Il battit, près Pontorson, une petite division anglaise commandée par un certain Felleton, que nous retrouverons plus tard, et qu'il emmena prisonnier. L'offensive lui fut moins heureuse. En attaquant le château d'Essay, position anglaise dans le Poitou, il faillit périr : il tomba dans la place du haut des remparts, et, comme Alexandre sur l'Indus, il ne s'en tira que par de vrais tours de force. Un de ses écuyers arriva, le sauva, et la garnison fut détruite.

VI. — Mais, tandis que Du Guesclin faisait à Saint-Méen, en Bretagne, de beaux coups de lance contre les Anglais de la garnison de Ploërmel, Felleton, son ancien prisonnier, méditait une surprise contre Pontorson même. Il réunit deux cents hommes et tente une escalade nocturne. La sœur de Bertrand, Julienne Du Guesclin, une de ces femmes sans peur dont nous avons parlé plus haut, entend quelque bruit, se lève, court au rempart, saisit d'une main assurée l'échelle que l'ennemi avait appliquée au mur et la renverse. Trois Anglais se tuent sur le coup. Les autres se voient découverts, et se retirent à petit bruit.

Le jour venait de poindre, quand ils tombèrent au milieu des Bretons de Bertrand, qui revenait à Pontorson et qui les battit complètement. Felleton rentra prisonnier dans la place, et son aventure, qui s'ébruita bientôt, le rendit la fable de ses amis comme de ses ennemis.

Après avoir enlevé aux Anglais le château de la Roche-Tesson, Du Guesclin, à la tête d'une division angevine et bretonne, attaqua à Juvigny, dans le Maine, le fameux partisan anglais, Hugues Colwerlie (Hue Cawerley). Ses Angevins l'abandonnèrent au premier choc. Il allait être écrasé. Mais la guerre, qu'on ne l'oublie pas, se faisait *courtoisement* entre gentilshommes, et ils ne s'écharpaient de bon cœur que par malentendu. Colwerlie déclara qu'il se sentait trop supérieur en forces, qu'il se ferait scrupule de massacrer de si braves chevaliers; qu'il laisserait donc partir Du Guesclin, moyennant une rançon de trente mille florins, conditions qui furent aisément acceptées.

Bertrand se consola facilement de ce mécompte, en recevant le commandement de l'armée de Charles de Blois, forte de près de quinze mille hommes. Avec cette force, il prit Carhaix et assiégea Bécherel, mais sans succès. Il eût probablement été détruit par les Anglo-Bretons que Montfort amenait au secours de la place, s'il n'avait eu soin de se fortifier dans ses lignes, branche de stratégie dont on doit le considérer comme l'inventeur. Il n'y eut pas de combat, et l'armée de Montfort se fondit dans l'attente.

VII. — Le traité d'Evran, conclu entre les deux princes belligérants, fit un temps d'arrêt dans cette guerre odieuse. Bertrand fut un des ôtages de la paix hypocrite qui la termina, et quand les ôtages furent mis en liberté, Montfort eut l'indigne déloyauté de le retenir prisonnier. Bertrand ne pouvait se croire lié par une pareille traîtrise : il profita de la négligence de ses gardiens, s'échappa et arriva à Guingamp, ville amie.

Ce fut là qu'il reçut les plaintes de toute la contrée contre deux chefs de partisans anglais qui foulaient tout le haut Tréguier : l'un habitait Pestivien, dans les montagnes du sud :

« Au milieu du bois de Moël, s'élève un
» grand château entouré d'eaux profondes,
» une tourelle à chaque angle : — il y a dans
» la cour un puits rempli d'ossements, et le
» monceau s'accroît chaque nuit. — Le pont-
» levis s'abaisse facilement, et s'élève plus fa-
» cilement encore : qui y entre n'en sort plus.
» — Il y a là des hommes d'Angleterre qui op-
» priment le pays, à plus de sept lieues à la
» ronde (1). »

Les bourgeois de Guingamp, Bertrand en tête, marchèrent sur Pestivien. Il fallut, sous les meurtrières décharges des Anglais, dessécher un étang qui défendait le château, le combler avec des arbres entiers, et monter à l'assaut après avoir franchi les palissades extérieures. Tout cela fut fait bravement et rapidement, sans compter les morts qui pleuvaient à chaque pas dans les rangs. Davy, le capitaine anglais, savait qu'il était perdu et se défendait avec fureur. On incendia la porte principale. Davy poussa une charrette en travers et contint les assaillants. Mais cette diversion avait dégarni les remparts, et les Bretons affluèrent bientôt dans la place. Bertrand fit tout ce qu'il put pour protéger les vaincus; mais les communes avaient justice à faire, et presque tout fut égorgé.

Tromelin, breton qui commandait l'autre château — Trogoff en Plouégat-Moysan — se défendit à son tour très-mollement. L'exécution de Pestivien l'avait démoralisé. Une partie des siens périt, l'autre capitula comme Pestivien; Trogoff fut rasé. Il n'en resta qu'un informe quadrilatère qui domine un limpide étang, au-delà duquel verdoie une genêtaie nommée *Bered ar Zogom*, « le cimetière des » Anglais. »

VIII. — Après ces deux victoires, Du Guesclin se rendit près de Charles de Blois, qui le reçut avec honneur. La fière Jeanne de Penthièvre elle-même embrassa le vainqueur de Roger Davy, et Charles lui fit épouser cette belle et savante Tiphaine de Raguenel, qui avait déjà deviné à Dinan le futur connétable de deux royaumes. Cette union fut très-heureuse.

Mais la paix ne pouvait convenir à cet inquiet chercheur de batailles. Il alla offrir son

(1) Barzaz-Breiz (t. Ier).

épée au Dauphin Charles de France, fort occupé en ce moment à défendre sa Normandie contre les Anglais et les redoutables troupes de Charles-le-Mauvais, son homonyme d'Evreux-Navarre. Charles de France en était réduit à ne pouvoir compter que sur des bandes éparses et sur ses bonnes communes du nord de la France, Arras, Noyon, Amiens; il reçut comme des sauveurs, à son château de Mauconseil, Bertrand et ses fidèles.

La position, nous l'avons dit, n'était pas belle. Les Anglo-Navarrais étaient maîtres de la Basse-Seine, couraient cette riche vallée, affamaient Paris. Ils avaient de merveilleux capitaines : Jean Jouël, Pierre de Sacquainville, le sire de Mareuil, et surtout ce vaillant et loquace seigneur des *Piñadas* gasconnes, le Captal (*Capitalis*) de Buch, le héros aimé du Midi.

Mareuil occupait Melun et affamait l'Ile-de-France. Blanche de Navarre s'y était retirée à l'abri des redoutables fortifications de la ville, et de la renommée militaire de son défenseur. Le Dauphin fit marcher Bertrand à l'attaque de cette ville. Les premières sommations furent repoussées avec mépris, et l'assaut fut livré sous les yeux du prince lui-même.

Il fut sanglant. Le sire de Mareuil, du haut des remparts, combattait en soldat et abattait un ennemi à chaque coup. Les Français, horriblement décimés, voulaient reculer; Bertrand, avec l'opiniâtreté bretonne, fit reprendre l'assaut, et monta lui-même à l'échelle. Mareuil le poursuivait d'homériques injures. « Boutès à » touts costez sur ce villain qui ainsy monte... » Il sembloist estre ung porteur d'astentreuves » qui soyt nez de Paris, car il estoit tout bour» soufflé. » Des pierres, jetées par le baron, renversèrent Bertrand dans le fossé : on l'en retira à demi-noyé et tout évanoui. A peine ranimé, il demanda « si l'assault estoit j'à failly, » et retourna bravement au combat. Mareuil, se voyant hors d'état de résister, évita les horreurs d'une prise d'assaut, en rendant la ville aux Français. L'armée victorieuse retourna à Paris, qu'elle quitta bientôt pour aller faire le siége du château de Rouleboise.

IX.—Le château, « bon et fort durement séant » sur la rivière de Saine, » était, dit Froissart, occupé par des gens de guerre qui se disaient Navarrais, mais qui étaient, en réalité, les ennemis de tout le monde. Leur capitaine, Walter Obstraëdt, de Bruxelles, avait dévasté tout le Mantois. On poussa contre cette terrible garnison cinq cents hommes d'armes commandés par Boucicaut, maréchal de France, et par Du Guesclin. Le but secret de l'expédition était, toutefois, la prise de Mantes. Les rôles étaient distribués : Boucicaut devait se présenter devant Mantes en piteux équipage, comme s'il avait été mal mené par ceux de Rouleboise, demander asile et protection aux Mantois et s'emparer de leur ville. Ainsi fut exécuté. Les Mantois, demi-Normands par voisinage et par caractère, se défièrent d'abord : « Si sommes » en grand doubte que nous ne soïons deceus » par vous qui estes mareschal de France. » — « Par ma foy! seigneurs, dit-il, nennil..... » Les ponts-levis s'abaissèrent, et cette insigne trahison s'accomplit. Bertrand arriva avec ses soudards qui « pillèrent et robèrent tout ce » qu'ils trouvèrent, et prinrent des bourgeois » desquels qu'ils voulurent pour leurs prison» niers et en tuèrent aussy assés. » Ce loyal échantillon de la foi féodale se répéta avec le même succès à Meulan, qui fut pris « soutile» ment, » et où il y eut également force gens *tués et découpés*. De tout quoi, pour couronner l'œuvre, le régent de France fut « moult » joyeux. »

Ces cyniques trahisons furent, au moins pour nos compatriotes, atténuées par l'effet d'un brillant combat soutenu, quelques jours après, par quarante lances bretonnes contre une forte colonne navarraise, devant Evreux. « Là eut bon poignis, et se acquittèrent les » Bretons moult loyaument..... Oncques nul » n'en échappa. »

On se prépara des deux côtés à une grande action. Du Guesclin avait concentré ses hommes d'armes; le Captal en avait fait autant : on s'observait, on se tâtait. Les deux armées étaient à peu près d'égale force : quinze à seize cents hommes chacune, quand elles se rencontrèrent, le 15 mai 1364, sur les bords de l'Iton.

X. — Cette belle vallée de l'Iton est dominée par un terrain ondulé et un peu boisé, sur lequel s'élèvent les villages de la Croix-Saint-Leufroy et celui de Cocherel, qui a donné son nom à la bataille. Le 16 mai, le Captal étagea ses *batailles* sur une des ondulations de ce terrain. Il avait fait de sa petite armée trois divisions : la première d'Anglais, commandés par Jean Jouël (John-Jewel); la seconde, où il se tenait avec Gauville, Sacquainville, Saulx le Béarnais; la troisième, où l'on voyait Mareuil et Lopin.

Du Guesclin avait quatre corps : le premier, entièrement composé de Bretons et commandé par lui-même; le second, comprenant les Français, les Normands, les Picards, conduits par le comte d'Auxerre; les Bourguignons formaient le troisième, avec leur archi-prêtre Ceryolles, *condotiere* digne de la hart, brave soldat devant l'ennemi, homme à « jangles, » bourdes, grands parlements; » dans le quatrième enfin, on reconnaissait les Gascons conduits par leurs barons, d'Albret en tête.

C'était une guerre on ne peut plus fratricide. Normands contre Normands, Aquitains contre Aquitains. « Par le cap Saint-Antoine, avait dit » le Captal, Gascons contre Gascons s'éprou» veront. » Ils s'éprouvèrent en effet. Trente chevaliers gascons avaient promis de se jeter

au plus profond de la mêlée, jusqu'à ce qu'ils eussent pris le Captal. Il y avait dans l'armée française un merveilleux élan : le général jurait que les ennemis « y laisseroient la pel, et » fussent ors trois contre un. » Quand Du Guesclin proclama « que ceux qui ont peur du Captal se retirent, » personne ne bougea. Voire on fit du calembourg : quelqu'un jura « qu'il » aurait du *bœuf* à son souper. » Le mot qui signifiait bœuf et le nom patronymique du Captal se prononçaient de la même manière.

Chose bizarre! les Français furent quelque temps sans nouvelles de leurs ennemis. Du Guesclin gourmanda tant ses éclaireurs, en leur disant qu'ils eussent été plus perspicaces s'il s'était agi de trouver une *grant huche* pleine de trésors, qu'ils finirent par les découvrir. Du Guesclin brûlait de combattre : son armée, toute formée de contingents féodaux assez indisciplinés, menaçait de se débander; elle souffrait de la faim, de la chaleur, des longues marches. L'Anglais, au contraire, songeait avant tout, alors comme aujourd'hui, à se réconforter. Ces hommes ne connaissent pas l'héroïsme à jeun : mettez-les dans les mêmes conditions que les Français à Malplaquet, ils fuiront au premier coup.

XI. — Bertrand ne songea pas un instant à attaquer son ennemi dans la forte position qu'il occupait. Il simula, pour l'attirer dans la plaine, un mouvement de retraite précipité. C'était un piége grossier; Jouël y donna pleinement. Sacquainville, normand retors, ne se laissa pas prendre, non plus que le Captal. L'arrogance anglaise gâta tout. Jouël, une fois en mouvement, se fit un point d'honneur de marcher en avant et se trouva fort surpris quand Du Guesclin, par une brusque conversion, donna droit dans son avant-garde. Le Captal ne pouvait honorablement l'abandonner, et se trouva, bien qu'il en eût, forcé de descendre à son tour dans la plaine.

La bataille commença par les valets d'armée. Les Français furent vainqueurs, ce dont les plus superstitieux des combattants ne manquèrent pas de tirer augure. Ce combat fut, dans tous ses incidents, une bataille des temps héroïques. Ainsi, après le premier engagement, un chevalier anglais s'approche de la *bataille* de Du Guesclin et demande un coup de lance. Roulant Du Bois s'avance, perce la cuirasse de son ennemi et le renverse grièvement blessé sur la poussière.

Vinrent ensuite les archers anglais. Leur décharge était prévue et fut très-peu meurtrière. Puis les gens d'armes, l'épée et la hache en main, se mêlèrent et firent « grand butin et » grands appertises. » Du Guesclin, le Captal, de Beaumont, faisaient merveilles. Un Breton, d'une vigueur prodigieuse, Thibaut du Pont, fendait la foule à grands coups de son épée à deux mains. L'arme se brisa. Un de ses hommes lui passa une hache, du premier coup de laquelle il décolla un Anglais. Ajoutons, pour n'oublier personne, que, dès le commencement de l'affaire, l'archi-prêtre Cervolles s'était mis prudemment à l'écart, en déclarant simplement qu'il ne pouvait combattre les chevaliers du parti contraire, et qu'il attendait « fin de jour» née, » et il repassa l'Iton.

XII. — En ce moment, les trente Gascons qui avaient résolu de prendre le Captal pénétrèrent bravement au fort de sa division et l'enlevèrent en dépit des efforts des Navarrais, qui criaient *rescousse au Captal!* En même temps, la division franco-gasconne poussa droit à l'étendard des Navarrais, gardé par des chevaliers d'élite, et qui servait de signe de ralliement. Une charge impétueuse livra aux Français ce précieux étendard. Mareuil fut tué, Roussillon pris.

Ailleurs, les Navarrais avaient l'avantage. Beaumont était mort, le soudich de l'Estrade et Courton grièvement blessés. Jouël, après de brillants faits d'armes, avait été emporté *hors de presse*, couvert de blessures et prisonnier d'un écuyer breton. « On n'avoit point veu, dit » Froissart, la pareille bataille d'autelle quan» tité de gens être aussi bien combattue comme » celle-fust.... Et vous dis que les François ne » l'avoient point d'avantage, car ils trouvoient » bien dures gens d'armes merveilleusement » contre eux. Messire Bertran et ses Bretons se » acquittèrent loyalement et bien se tinrent » toujours ensemble, en aydant l'un l'aultre. »

Cependant, rien ne se décidait encore quand on vint annoncer aux Français qu'un fort détachement arrivait à leur secours à toute bride. Cette nouvelle doubla leurs forces. Les Anglo-Navarrais, privés de leurs meilleurs chefs, ne résistèrent point à une dernière charge; tout fut tué, pris ou dispersé. Sacquainville se rendit. En ce moment parut le détachement annoncé : c'était un corps anglais, et par une méprise fatale à ses amis, on avait dit qu'il venait renforcer l'armée du Dauphin. Tout était fini quand il arriva : il fut enveloppé, taillé en pièces, et son commandant perdit la tête à ce point qu'il fit dix-neuf lieues sans débrider, de Cocherel à Nonancourt, où il arriva revêtu d'un sac de meûnier qu'il avait pris pour déguiser sa brillante armure.

Le roi usa d'une rude manière de la victoire : il fit décapiter Sacquainville, comme traître au prince suzerain. Il n'est pas besoin d'ajouter que la journée de Cocherel rendit le nom du gentillâtre breton le plus populaire du royaume. Il ne s'endormit pas dans cette gloire nouvelle, et ne prit que quelques jours de repos avant de continuer la conquête de la Normandie.

XIII. — Près Valognes, l'avant-garde de Bertrand tomba dans un parti anglais qui perdit cent vingt hommes et fut repoussé vivement dans la ville, criant que le *déable de Bertran*

arrivait. Les habitants effrayés demandèrent secours aux garnisons voisines, et se disposèrent à une vigoureuse résistance. Le gouverneur, sommé de se rendre, répondit par des décharges d'albalétriers qui firent beaucoup de mal à l'ennemi, et six batteries venues de Saint-Lô n'ayant pas eu plus d'effet que le premier assaut, les Français découragés parlèrent de retraite. Bertrand, seul, ne voulut point y entendre : il fit tuer un monde fou dans deux nouveaux assauts, effraya l'Anglais, et lui jura qu'il épuiserait la Normandie d'hommes et de machines, s'il le fallait, pour réduire sa forteresse. L'Anglais demanda d'abord trente mille livres, puis il se contenta de la permission de sortir avec sa garnison et ses effets les plus précieux. Huit Anglais refusèrent de profiter d'une capitulation qu'ils trouvaient honteuse : ils rentrèrent au donjon, soutinrent un assaut furieux et se firent bravement tuer. Carentan se rendit après Valognes.

On marcha sur le Bessin. Les grèves sablonneuses du Vay, à l'embouchure de la Vire, furent forcées. Douvres fut assiégé. C'était un bourg que Colwerlie avait fortifié avec soin, et d'où il courait toute la Basse-Normandie. On pratiqua une mine qui devait aboutir au centre de la place : les Anglais s'en doutèrent et ouvrirent une contre-mine. Les travailleurs des deux partis se rencontrèrent dans leur galerie souterraine : ils se battirent; Du Guesclin accourut au secours des siens, et la position fut enlevée.

Il ne restait plus à reprendre aux Anglais, en Normandie, que Cherbourg et Saint-Sauveur-le-Vicomte, quand Charles de Blois rappela précipitamment Du Guesclin pour lui confier le commandement de son armée. La lassitude des deux partis, après vingt-trois ans d'une guerre sans nom, faisait prévoir une conclusion prochaine, imminente. Ce ne pouvait être un traité : on en avait trop rompu. Il fallait en finir par l'épée.

XIV. — Jean de Montfort assiégeait Auray, dont la garnison avait épuisé toutes ses munitions, mangé ses chevaux, et se disposait à se rendre, quand une flèche, lancée par une main habile par dessus les postes ennemis, tomba sur une des tours de la ville : une lettre y était attachée. Cette lettre était de Charles de Blois, qui annonçait sa prochaine arrivée au gouverneur Hauterenelles, et le priait de tenir jusqu'à la fin de septembre. Hauterenelles en donna avis au comte de Montfort, et lui demanda une trève qu'il n'eut pas de peine à obtenir, en promettant de se rendre s'il n'était soutenu à la date indiquée.

Charles accourait en effet: Du Guesclin, qui venait de recevoir les derniers soupirs de son vieux père, l'avait rejoint à la tête de son bataillon sacré, mi-français et mi-breton, mi-guerrier et mi-brigand : Mauny, Le Bègue de Villaines, Kerlouët, Budes, Beaumanoir et quelques centaines d'autres. L'armée passa une *monstre* à Josselin, s'arrêta à Lanvaux, et Charles y reçut de son adversaire des propositions de paix calquées sur le modèle de celles d'Evran.

Montfort n'était pas un habile politique; ses innombrables fautes subséquentes le prouvent assez; mais c'était un *roué*. Il savait que l'exaspération des Bretons sous l'un et l'autre drapeau était au comble; que, des deux côtés, on avait juré d'en finir, en égorgeant le vaincu à la prochaine bataille; et il craignait un peu d'être ce vaincu. En faisant des propositions de paix, qu'il savait bien ne pouvoir être acceptées, il se donnait le mérite facile de l'homme pacifique et conciliateur; et son niais adversaire ne fit rien pour lui enlever cet avantage. Sa réponse fut blessante pour les fiers chevaliers de l'armée anglo-bretonne, et on se prépara au combat.

XV. — Après le beau récit de Mazas, l'élégant biographe de la France militaire, nous éprouvons quelque hésitation à raconter à notre tour cette grande et rude bataille des landes d'Auray. Nous allons la donner en quelques phrases : ceux qui nous trouveraient trop sobres de détails n'ont qu'à la chercher dans l'auteur sus-mentionné.

Il y avait ici deux armées bien différentes en présence : celle de Montfort, commandée par d'habiles stratégistes qui avaient su la plier admirablement à l'obéissance passive de la tactique et de la discipline moderne; l'autre, véritable armée féodale du quatorzième siècle, belle à voir dans son désordre et sa tumultueuse activité, pandœmonium composé de l'élite de la noblesse franco-bretonne, occupée d'absurdes querelles de préséance en face des *batailles* ennemies. Celles-ci s'étaient retranchées sur les coteaux de l'Auray supérieur, appuyés à d'épais fourrés dont la plus grande partie a disparu depuis, protégés par l'étroite et marécageuse coulée où serpente le bourbeux ruisseau sus-indiqué. Les taillis abritaient un corps d'élite commandé par Colwerlie, auquel il avait fallu les supplications de son chef, Jean Chandos, pour se charger de ce poste humiliant.

Charles de Blois eut toutes les peines du monde à organiser, tant bien que mal, son armée en trois corps, commandés par lui, le comte d'Auxerre et Du Guesclin. Pour la troisième fois, il repoussa les ouvertures de son rival, et eut l'impolitique niaiserie de jurer, devant l'envoyé ennemi, de ne faire quartier à personne.

On sait le reste. Il passa la rivière en face de Montfort; livra bataille, fut tué, et six mille des siens périrent avec lui. Ce fut une vraie scène d'abattoir; *gens estendus comme vaches*, dit un poète chroniqueur dans sa terrible naïveté. Du Guesclin, à la prise duquel vingt An-

glais s'étaient acharnés, en tua plusieurs avec un maillet d'acier, et finit par se rendre à Chandos qui lui criait : « Messire Bertrand, cette » journée n'est pas vostre. » On l'envoya à Niort.

XVI. — La France accepta le *fait* d'Auray, et reconnut Jean IV de Montfort; Du Guesclin y gagna sa liberté, et se rendit à la cour de Charles V. Ces stériles boucheries des guerres féodales lui lassaient d'autant plus l'âme qu'il n'avait pas la soif du sang comme son contemporain Clisson, et que, d'autre part, il n'entendait rien aux ménagements usités dans ces guerres.

Il tourna les yeux vers l'Orient. La splendeur des croisades, l'auréole de Godefroy de Bouillon, un bon et simple gentilhomme comme lui, séduisaient cette âme honnête. Il s'ouvrit de ses projets à Charles V, esprit moins romanesque, élevé à une rude école, qui sourit et laissa à peu près tomber la chose.

XVII. — Le quatorzième siècle a vu surtout fleurir une industrie qu'ont rapidement effacée la centralisation royale et la création des armées permanentes. Les guerres interminables de ce lamentable siècle avaient couvert la France centrale d'innombrables bandes franches, toujours disposées à piller et à combattre pour le compte du plus offrant. La carrière de *routier* offrait de l'avancement, de la considération, du profit surtout. Puis, on n'était pas difficile sur leur admission. L'archer italien, échappé de Crécy, y coudoyait le moine défroqué de Bourgogne; le noble qui avait perdu son château y donnait la main au Jacques qu'il avait pourchassé l'année précédente. C'était une bigarrure à ne plus s'y reconnaître. Anglais sensuels, Normands rapaces, Picards à tête chaude, Allemands flegmatiques, Celtes obstinés : ces derniers surtout abondaient. Le Gallois Griffith était maître du Hurepoix, du Gatinois, de la Beauce, de l'Orléanais. Quant aux Bretons, on ne pouvait les nombrer. Leur goût pour cette vie de condottieri était proverbial. Un *breton* était le mot qui signifiait parrain de duel, tapageur, *bretteur*. Ces braves gens ne volaient en aucune façon leur réputation insigne. Pas de foi, pas de moralité : ils étaient « les amis de Dieu et les ennemis de tout le » le monde. » Voire du pape qu'ils rançonnaient en absolutions et en écus : la France était « leur chambre. » En locataires peu sûrs d'y rester, ils faisaient tout le dégât imaginable.

Les chasser, impossible. Jacques de Bourbon l'avait essayé : il avait péri à la bataille de Brignais avec sa vaillante noblesse. Charles V et Edouard se rendaient mutuellement le service d'envoyer leurs routiers sur les terres du voisin. C'était Jacques Bonhomme qui payait les frais de la politesse, quand il ne tombait pas sur ces sires avec sa lourde hache, comme le grand Ferré à Creil. La position était horrible : et si l'Anglais qui (je le soupçonne) les dirigeait sous main par ses grands capitaines, Colwerlie et Huet, gens trop supérieurs à leur temps pour être de véritables malandrins — si l'Anglais s'avisait, un de ces jours, de verser ce torrent sur les domaines du roi, ou trouver une digue à lui résister?

On la trouva dans Bertrand. Il avait connu beaucoup de ces gens dans son aventureuse guerre de Bretagne, à l'époque où ils faisaient tous de la guerre légale. Charles V le chargea d'aller les voir à leur quartier de Châlons-sur-Saône, et de les entraîner à tout prix hors de France.

XVIII. — L'entrevue fut caractéristique. Bertrand, accueilli d'enthousiasme par ses anciens amis, renouvela connaissance avec eux, le verre en main, leur fit un sermon très-sérieux sur la nécessité de s'amender, et termina en proposant une croisade contre les Sarrasins d'Espagne, chez lesquels il y avait à espérer *butin* et *rémission des péchés*. La croisade fut votée séance tenante; on attendit à peine les ordres de la cour de France, et, quelques jours après l'entrevue, nos routiers marchaient sur les Pyrénées par Lyon et Avignon.

Le pape Urbain V habitait le Comtat. Il envoya un légat au devant des bandes, pour les arraisonner. Du Guesclin fut inflexible : il demanda la bénédiction papale et deux cent mille francs d'or, alléguant qu'il allait combattre les infidèles pour le bien général de la chrétienté, dont Avignon était la capitale spirituelle.

Le légat résista. « Sire, dit le général, yey y » en a il moult qui d'absolution ne parlent point » et trop mieulx aimeroient avoir de l'argent, car » nous les faisons preudhommes malgré eulx...» Le pape n'accorda qu'une excommunication en règle.

Les Grandes Compagnies, furieuses, se mirent à dévaster le Comtat. Ces ravages furent horribles; le pape s'en inquiéta, parlementa, accorda cent mille francs qu'il fit lever sur le peuple d'Avignon. Bertrand en fut informé, et déclara sa ferme résolution de n'accepter d'argent que « du pape et de son riche clergié... Se je savoye que le contraire fust, il » m'en peseroit. » Il fallut que le pape payât de ses deniers; il donna en sus une bulle d'absolution et toutes les bénédictions possibles. Les routiers repassèrent le Rhône, traversèrent le Languedoc, le Roussillon, et franchirent les Pyrénées orientales.

XIX. — L'Espagne, au temps de Du Guesclin, était un bien original et bien singulier amalgame de races et de gouvernements. Deux Espagnes en une : au midi, le somptueux héritage des khalifas, avec Grenade et toutes les vallées du sud-est, ces magnifiques *huertas* embaumées que les fils du Prophète devaient conserver encore cent trente ans; au nord, les

déserts pierreux des deux Castilles, le fouillis des montagnes de la Navarre, les belles plaines du Portugal, les côtes dentelées des Asturies, les blondes vallées de l'Aragon, et la Catalogne, cette Phénicie ibérienne; le doux Archipel des Baléares. Tout cela obéissait à une demi-douzaine de rois, présidents à peu près héréditaires de républiques féodales, où l'élément nobiliaire n'absorbait pas, comme en France, ces fortes municipalités, plus tard écrasées sous le sabre égoïste de Charles-Quint. Cela s'explique. S'il y avait une aristocratie en Ibérie, cette aristocratie qui, sur les champs de bataille de ses croisades nationales, avait eu le paysan et le bourgeois *communero* pour compagnon de ses dangers, ne pouvait être oppressive, absorber les droits du travailleur : elle les sauvegardait plutôt. Chacun avait place à ce beau soleil, guerrier ou pâtre, *fils des Goths* (bijos del Godos, hidalgos), marchand maure ou juif qui remplissait les villes.

Les rois de Castille, qui avaient fini par arriver au sommet de cette turbulente pentarchie, avaient absorbé le royaume de Léon, et leur long empire coupait l'Espagne du nord au midi, des rochers de Guipuzcoa aux plages d'Andalousie : l'Aragon se débattait encore sous leurs serres.

XX. — La Castille obéissait, en 1366, à ce célèbre Pierre-*le-Cruel*, s'il faut en croire les historiographes français : Pedro, *le Justicier*, disent les Espagnols, si heureusement touché par P. Mérimée. Cet homme fut un puissant souverain, grand comme on pouvait l'être alors, c'est-à-dire moitié or et moitié argile. Ses fautes, comme on l'a dit de Louis XIV, furent de son temps, ses qualités furent sa propriété. Il eut, comme Guillaume-le-Conquérant, à débuter par une guerre contre les *ricos-hombres*, la féodalité castillane; il la battit, l'assouplit, dompta les rois voisins qui avaient charitablement secouru ses vassaux insurgés : — il avait vingt ans! —

On dit qu'il fut vindicatif. La monarchie avait failli périr dix fois avant lui devant cette sorte de *ligue du bien public* : il faut peut-être s'étonner qu'il n'ait abattu que les plus hautes têtes. Son frère, le bâtard Enrique de Transtamare, était le chef de l'insurrection : il l'appelle près de lui, l'admoneste et se borne à le chasser de sa présence. Enrique, en sortant, a soin de poignarder le conseiller intime du roi, et court au-delà de la frontière mendier l'assistance de l'étranger pour rentrer sur le trône *de ses pères*.

Disons tout. Les innombrables trahisons dont il était environné le rendirent à la fin monomane. Il s'abreuva de sang. Barbare jusque dans l'exercice de la justice, il fit bouillir vifs des hommes qui avaient poussé à une boucherie des Juifs d'une de ses villes. Du reste, violent dans ses passions, il avait, à la face de l'Espagne, entretenu des maîtresses prises dans les plus nobles familles, d'autres, scandale plus affreux alors! parmi les plus belles juives de Tolède et de Séville. Forcé par les exigences de la politique d'épouser Blanche de Bourbon, parente du roi de France, il l'abandonna après les premières caresses de la lune de miel; il l'empoisonna plus tard. Cette blanche et douce colombe, égarée parmi tous ces impitoyables vautours du quatorzième siècle, a laissé au front de son meurtrier une tache de sang ineffaçable. Le peuple a oublié le sévère *Justicier*, qu'il avait long-temps vénéré, et Don Pedro devint, pour l'Occident indigné, Pierre-*le-Cruel*.

Voilà le monde où les routiers allaient s'engouffrer. Dès 1361, ils avaient menacé l'Aragon, en promettant de revenir : cette fois, ils arrivaient avec des instructions de la cour de France, enjoignant de venger Blanche de Bourbon, et de conquérir au bâtard de Transtamare, qui accompagnait les bandes, un royaume que Charles-le-Sage voyait déjà en espérance graviter en docile satellite autour de la France.

XXI. — L'impure croisade descend, comme la foudre, des hauteurs du Canigou dans l'Aragon, balaie les Castillans terrifiés, dégage la ligne de l'Ebre, entre sur le territoire de l'envahisseur. La Castille fit une défense terrible, une vraie guerre comme en 1810. Magalona, Briviesca furent emportées : le massacre des Juifs et des Maures fut énorme. Mais Burgos, la ville sacrée, était peuplée de riches bourgeois qui tenaient peu à courir les chances d'un assaut : elle se livra. Le bâtard s'y fit couronner roi de Castille, puis il prit Tolède, Séville, qui ne se défendirent guère : don Pedro avait eu soin de s'aliéner la population, par l'exécution d'une quarantaine de bourgeois sévillans, plus coupables de peur que de trahison réelle. Roi sans royaume, il emporta la caisse et s'enfuit près de son homonyme portugais, Pedro-le-Justicier.

Le rusé Lusitanien tenait médiocrement à aider ouvertement son *ami*, ce qui fût revenu à se faire détrôner lui-même en quinze jours : il lui donna, faute de mieux, un excellent conseil, celui de réclamer le secours de l'Angleterre.

C'était l'époque où le jeune et brillant *Prince-Noir*, le héros de Crécy et de Poitiers, tenait à Bordeaux sa cour de vice-roi de l'Angleterre continentale. Politique, froid, opiniâtre, le jeune prince était le type fidèle du haut-baron anglais, de l'*earl* du moyen-âge : par ses sympathies et ses habitudes, il était plutôt roi d'Aquitaine que lieutenant anglais. Aussi, malgré des barbaries maladroites, est-il resté le héros favori de cette belle Occitanie : il avait merveilleusement attiré à lui les capricieux barons de cette mobile contrée, les pauvres cadets de la Gascogne, les maigres et puissants suzerains des Landes, et jusqu'à ces irritables Phœbus de

Foix, retranchés sur leur inaccessible rocher. Cet homme convoitait les magnifiques ports des côtes navarraises, si précieux pour qui n'a que les pâles et plates dunes de la Guyenne, avec leurs tristes *piñadas*. L'arrivée à sa cour de Bordeaux du roi détrôné des Castilles fut pour lui un coup du sort : il lui promit sa coopération la plus active, et exigea, pour prix de son secours, la côte de Biscaye. Le Guipuzcoa fut promis au Navarrais, pour prix du passage sur ses terres, et le *Prince-Noir* se hâta de rappeler les soudards anglais engagés dans les *Grandes-Compagnies*.

XXII. — A l'appel du prince, les aventuriers anglais et gascons s'empressèrent de repasser les monts. Colwerlie prit congé de D. Enrique, qui lui donna, à lui et à ses hommes, un repas magnifique. Le 1er février 1368, toute l'armée d'invasion était concentrée à Bordeaux : elle remonta la Garonne, le Gers, et afflua dans la Navarre méridionale par tous les *ports* des Basses-Pyrénées.

C'était un étrange et imposant mélange de races et d'originalités guerrières que cet *ost* anglo-roman. Toute la brillante féodalité du Midi s'y était donné rendez-vous. On y voyait notre héros des guerres de Basse-Normandie, le Captal de Buch, ce madré suzerain des Landes; le sire d'Albret, son voisin et compère, tout fier de sa baronie à *mille lances;* Jean 1er d'Armagnac, nouvellement sorti de la prison où l'avait tenu, après sa défaite de Launac, Gaston de Foix, le vautour des Pyrénées; le sénéchal d'Aquitaine, et toute la brillante noblesse de l'Occitanie. Les Anglais étaient perdus dans cette foule : on y remarquait cependant les sires de Pembrok, de Lancastre, et les frères Felton, capitaines intrépides.

Cette terrible invasion répandit la terreur dans le parti de Transtamare. D. Enrique fit un appel à tous ses partisans, surtout aux grandes municipalités de la Castille, qui y répondirent avec empressement. Séville envoya 20,000 *communeros*; Burgos, 10,000 : l'Aragon fournit dix mille hommes d'élite, formant avec les Grandes-Compagnies un noyau respectable. Les Castillans, en effet, n'étaient qu'une armée de parade, bonne pour les *fantasias*, brillante cavalerie de *ginetarios*, parfaitement incapable de tenir tête aux fougueux escadrons de la chevalerie gasconne. Ces cavaliers étaient commandés par un certain D. Tello, beau-frère de don Enrique, présomptueux et poltron, auquel le bâtard dut plus de désastres qu'à ses plus violents ennemis.

XXIII. — Charles de Navarre trouva moyen de mécontenter les deux partis, en voulant les ménager. Il essaya d'affamer les Anglais; et leur avant-garde, effectivement, perdit beaucoup de monde au passage des monts; il essaya de trahir les Espagnols, et il fut fait prisonnier par un parti d'aventuriers, qui l'enferma dans la citadelle de Borja. Pendant ce temps, Du Guesclin arrivait à marches forcées sur l'Ebre supérieur, accompagné d'une forte division aragonaise. Il tomba dans un parti d'Anglais, commandé par les deux Felton, sur les frontières de l'Alava. On se battit avec fureur jusqu'au soir. Les Anglais, infiniment inférieurs en nombre, se firent tuer presque tous avec William Felton; l'autre fut pris. Les paysans appellent encore aujourd'hui ce lieu *la Butte à l'Anglais*, en mémoire de sa mort glorieuse.

Ce contre-temps affligea Edouard, mais ne le découragea pas. Il essaya d'attirer les Franco-Espagnols à une bataille générale, qui lui offrait des chances magnifiques. Ses vieilles bandes, en effet, suffisaient pour écraser les malandrins : quant aux Espagnols, personne ne les faisait entrer en ligne de compte. En restant dans sa position, sur les rives arides de la Najerilla, dans un pays dévasté par ses troupes, il courait le risque de périr de disette, tandis que l'ennemi, à portée de Burgos, de Miranda, de Logrôno et de la Haute-Castille, vivait dans une abondance désespérante pour l'armée d'invasion.

Une gasconnade le tira d'affaire. Il envoya un héraut aux Espagnols pour leur faire savoir qu'il était décidé, s'ils ne descendaient dans la plaine, à les attaquer dans leurs retranchements et à les traiter comme une paysantaille mutinée. Cette sottise trouva le défaut de la cuirasse castillane : on ne put plus les retenir. Du Guesclin, qui essaya de les modérer, se vit au moment d'être traité de lâche. Il fallut abandonner ces malheureux à leur destin. Rien ne les arrêtant alors, ils passèrent la Najerilla par une froide matinée d'avril, et vinrent se ranger en bataille sur les berges de cette rivière, près du village d'Aleson.

XXIV. — Ce champ de bataille, illustré, dit-on, par les guerres de l'antique Numance, était d'un sinistre augure pour la nationalité espagnole, à supposer, ce que nous n'accordons guère, qu'elle fût intéressée au triomphe de D. Enrique. C'était une plaine resserrée entre la Najerilla et un massif de collines nues, au milieu desquelles serpente l'Ayalde. Navarette, qui donne son nom à cette bataille, domine ces hauteurs insignifiantes, qui vont finir à l'Ebre, au dessus de Logrôno.

Le 3 avril, Edouard descend de Navarette; son armée est divisée en trois *batailles* : la première sous son commandement, la seconde et la troisième sous Lancastre et Armagnac. Ce dernier avait sous ses ordres les contingents aquitains; les Anglais formaient les deux autres divisions, et deux mille éclaireurs, Génois et *Ginesteros* de D. Pedro, formaient l'avant-garde. Une singularité de cette armée, c'est qu'on y trouvait deux rois détrônés : Don Pedro de Castille et Don Jayme de Majorque; elle contenait d'ailleurs les notabilités guerrières

du temps, le Prince-Noir, Chandos, Knowle, Colwerlie, le Captal, Huet, Lancastre, et même le sombre Olivier de Clisson, *qui depuis*..... Nécessairement, Don Enrique devait succomber.

Le plan du prince anglais fut simple et beau. Il chargea d'abord les *communeros*, qui ne tinrent pas une demi-heure et furent en tumulte se noyer dans la Najerilla, où les Anglais les poursuivirent. Huet, à lui seul, en assomma une trentaine dans ces eaux dormantes et boueuses, puis il fondit sur les aventuriers de Du Guesclin, qui, débordés par des masses supérieures, essayèrent de repasser la Najerilla et de rallier derrière ce fleuve leur armée débandée. Les Anglais leur barrèrent le passage, et les taillèrent en pièces après un combat des plus sanglants. Entouré de ses paladins, Budes, d'Andreham, Le Bègue de Villaines, Bertrand fit des merveilles. Les chefs anglo-gascons voulaient le sauver; ils allaient le recevoir à rançon, quand l'implacable Don Pedro s'écria : « Pas de quartier à ce misérable (*el infame* » *Clichen*); tuez, tuez le brigand qui m'a pris » ma Castille! » Bertrand interrompit ses cris par un furieux coup d'épée auquel le casque du roi résista, mais qui renversa Pedro sans connaissance, puis il rendit son arme à son glorieux vainqueur, qui le confia au Captal. Le Gascon, qui avait long-temps eu sur le cœur son affaire de Cocherel, voulut railler son prisonnier, en lui débitant quelques banalités sur l'*inconstance de la fortune militaire*. — « Un » moment, dit Bertrand; à Cocherel vous étiez » mon prisonnier, aujourd'hui vous n'êtes que » mon geôlier. »

L'armée espagnole s'était fondue dans cette triste journée. On chercha parmi des monceaux de cadavres celui du bâtard; on ne trouva que son fameux cheval pie. « Il n'y a rien de fait, » dit brièvement le Prince-Noir, dans son idiôme gascon. En effet, Enrique s'était réfugié dans les montagnes de la Nouvelle-Castille, où il faisait, comme les carlistes de 1833, la guerre de *cabecillas* à la tête de quelques partisans déterminés et avides, pendant que Don Pedro, remonté sur le trône, ensanglantait la Castille d'imprudentes vengeances, et cherchait de toutes manières à éluder l'effet de ses promesses aux Anglais. Non seulement il ne leur paya pas un sol des indemnités convenues, mais il les affama à leur retour vers les Pyrénées, et se les aliéna pour jamais.

XXV. — Du Guesclin avait été dirigé sur Bordeaux, où son arrivée avait excité un enthousiasme extraordinaire. Des notables de la ville lui envoyèrent dix mille francs dans sa prison. Il les distribua à ses compagnons de captivité. Pendant ce temps, les grands barons poitevins montèrent une conspiration pour faire remettre le paladin en liberté : générosité chevaleresque de leur part, et peut-être le désir d'avoir un rude adversaire à opposer au jeune Edouard, en cas d'insurrection de la Guienne.

Un jour que le Prince-Noir donnait un grand banquet à ses Aquitains, le chef de ce petit complot, le sire d'Albret, lui fit sentir publiquement qu'on l'accusait de n'oser mettre son prisonnier en liberté, de crainte de l'avoir en face en cas de nouvelle guerre. « Qui dit cela? demanda vivement l'Anglais. — Tout le monde, messire, répliquèrent les barons. » Le prince, piqué, fait mander Bertrand et lui raconte le bruit qui court dans la Guienne. — « C'est effectivement l'opinion commune, répond le rusé Breton. — Je ferai mentir les colporteurs de pareils bruits, s'écrie le Prince; vous êtes libre à partir de ce moment ; fixez vous-même le chiffre de votre rançon? — A cent mille francs, dit Bertrand. — Bon Dieu ! où trouverez-vous tant d'argent? — Dans la bourse de mes amis; et, s'il était besoin, toutes les femmes de Bretagne fileraient nuit et jour pour lever le montant de cette somme. »

La princesse de Galles était venue tout exprès d'Angoulême pour voir Bertrand : elle voulut souscrire la première pour le paiement de la rançon, et lui fit don de trente mille francs. « Dame, dit le bon chevalier, je me croyais le plus laid gentilhomme de France; mais je dois mieux m'estimer, puisque de belles et hautes dames me font semblables dons. » A quelque temps de là, il reçut vingt mille francs du duc d'Anjou, et, la moitié de la somme ainsi réunie, il alla en Bretagne chercher l'autre.

XXVI. — En route, messire Bertrand rencontra un sien écuyer, voyageant à pied, dans une direction opposée à la sienne, et que le beau soleil de la Guienne ne semblait pas remettre en joyeuse humeur. Une conversation s'engage. — « Où vas-tu ainsi, mon brave? — Sire, j'ai été mis à rançon par un chevalier anglais et renvoyé sur parole pour colliger la somme nécessaire dans mon pays; mais je n'ai pu trouver d'argent, et il faut que m'en revienne trouver le mauvais gars qui me retient en chartre, et reprendre mes fers et *grezillons*. — Combien te faut-il? — Cent francs, cher sire. — Ce n'est pas moult. En voilà deux cents : équipe-toi bien; j'aurai besoin de toi quelque jour. »

Apprenant que son ami le duc d'Anjou assiégeait Tarascon, notre chevalier, peu soucieux de perdre les bonnes occasions, charmé de flâner à son aise dans le royaume, après tant de jours de prison, et n'ayant juré que *de ne pas porter les armes* avant d'avoir soldé sa rançon, juge à propos de faire un détour pour voir ce siége et aider le duc de ses conseils. Tarascon était une ville du domaine de Jeanne de Naples, à laquelle le duc d'Anjou, comme héritier des prétendus droits du frère de saint Louis, récla-

mait les Deux-Siciles. Arrivé au camp, Du Guesclin trouve le duc disposé à suivre tous ses avis, l'armée pleine de confiance et les assiégés fort consternés de sa venue. Jugeant prudent de profiter de cette impression, il somme les bourgeois de se rendre, les assurant qu'en cas de résistance prolongée, il ferait trancher *la teste à tous les riches*, et renverrait les autres de la ville, *nuz comme ils naquirent*.

C'était là un terrorisme assez peu loyal; mais Du Guesclin connaissait les bourgeois de son temps; et bien que les batteries du duc d'Anjou n'eussent pas encore fait grand effet, la ville capitula. Il en était temps : une division provençale arrivait au secours de la place. Libre de ce côté, Du Guesclin continua sa route vers Paris. Il rendit visite au roi, qui le reçut avec effusion, et tourna ses pas vers son pays de Bretagne.

XXVII. — Tiphaine Raguenel avait reçu en dépôt de son mari quatre-vingt mille francs, sur lesquels celui-ci comptait principalement pour payer sa rançon. Il arrive chez sa femme, et le lui demande. Grand embarras! Digne femme du bon chevalier, Tiphaine a tout distribué aux compagnons besoigneux de son mari, échappés de Navarette ou sortis des *gloriettes* du Prince-Noir. Du Guesclin loue hautement cette généreuse inconséquence, et met à contribution ses bons amis, Rohan, Beaumanoir, qui se trouvent fiers de l'obliger; puis il revient à Bordeaux.

Mais, sur la route, il en rencontre bien d'autres : maigres écuyers, chevaliers ruinés par des rançons exorbitantes. Comment refuser de braves gens? Le chevalier arriva près d'Edouard, les mains vides. — « Et votre rançon? — Bertrand, la tête basse, avoue son méfait. — Vous êtes un étourdi, reprend Edouard, charmé d'avoir l'occasion de morigéner à son aise : croyez-vous que je vous lâcherai ainsi sans que vous ayez complété la somme? » Honteux, et se croyant presque coupable, Bertrand se rend docilement en prison; mais un chevalier arrive à la cour de Bordeaux, visière baissée, et remet silencieusement le complément des cent mille francs à Edouard. On sut plus tard que le présent était de Charles V, et le messager, du duc d'Anjou.

Du Guesclin, libéré, se rend vite à la cour de France. Il voit Charles V et lui conseille de rendre une seconde fois sa couronne au bâtard, qui erre dans les Pyrénées, pillant au nord les vassaux de l'Angleterre, au sud les Navarrais et ses anciens sujets les Castillans. L'occasion est d'autant meilleure que l'Angleterre est mécontente de D. Pedro, que sa neutralité est assurée. Le roi goûte ce projet et envoie Du Guesclin à D. Enrique, mais sans l'avouer ouvertement.

XXVIII. — L'arrivée de Du Guesclin enhardit le bâtard : il fit quelques progrès dans le nord, d'autant plus rapides que l'envoi de notre Breton semblait aux partisans de Transtamare une sorte d'assurance morale de la coopération de Charles V. Le bâtard avait fait quelques progrès; il était arrivé dans la vallée du Tage : il assiégait Tolède. Cette ville, parfaitement défendue, l'arrêta très-long-temps, et Du Guesclin, assez médiocre poliorcète, ne put lui être d'un grand secours en cette occurrence. Ajoutons que le belliqueux archevêque de Tolède servait contre ses ouailles, sous les drapeaux de Transtamare, et poussait avec vigueur les opérations.

D. Pedro ne perdait pas le temps. Il arma ses partisans, les réunit sous les murs de Séville, enrôla cinq mille Juifs et demanda du secours aux Arabes. Ceux-ci, qui craignaient que Du Guesclin, vainqueur, ne vînt les chercher à Grenade, comme ils savaient qu'il en avait eu l'intention l'année précédente, saisirent avec joie l'occasion d'empêcher la ruine du roi Pedro; ils lui envoyèrent vingt mille Berbers qui s'occupèrent tout d'abord de piller et d'incendier l'Espagne chrétienne. Ils détruisirent vingt-cinq villes et firent près de vingt mille esclaves. D. Pedro eut beaucoup de peine à les arracher à cette curée, et à les mener à l'ennemi. Son armée, renforcée d'un contingent portugais, montait à quarante mille hommes. Avec cela il marcha au débloquement de Tolède, et déboucha dans la plaine basse de Montiel.

Ce lieu était pour lui de funeste présage. Il y avait au château de Montiel une vieille tour dite la *Tour des étoiles* : des devins (il s'occupait d'astrologie) lui avaient persuadé qu'il y périrait. Il avait presque oublié cette prédiction quand, le 19 août, l'armée castillane arriva sur lui comme la foudre. Ce fut un coup de main à l'espagnole. Les Portugais furent rejetés sur les Arabes, les Arabes sur les Juifs et les Castillans pédristes : tout fut balayé, foulé aux pieds, éparpillé à travers la plaine. Pedro, qui s'était battu comme un lion, dut se réfugier dans la citadelle, poursuivi de si près par Villaines, que l'écume du cheval de son ennemi volait sur la cuirasse royale. Il y entra pourtant avec quelques hommes, un Anglais, un Breton, quelques Castillans; et Du Guesclin, sur le rapport de Villaines, entreprit le siége de la place. Il transforma les soldats en *gastadours* (terrassiers), malgré les murmures des aventuriers furieux de cette ingrate besogne. En peu de temps, un mur en terre enceignit Montiel, et Bertrand commit Villaines à la garde de ce poste.

XXIX. — Montiel était une de ces hautes forteresses qui dentelaient les cimes et les pics de la Sierra-Morena : elle n'attendait pas un siége, et se trouvait par cette raison très-mal approvisionnée. Le roi fugitif s'occupa de faire pratiquer une brèche dans la muraille con-

struite par les Français, à l'opposé de la porte que gardait le Bègue de Villaines. Grâce à la négligence excessive des assiégeants, ces travaux s'exécutèrent sans obstacle.

D. Pedro profita d'une nuit obscure pour tenter le passage : il eût réussi sans un hasard qui le fit découvrir par quelques soldats. Villaines, averti, se jette rapidement devant la brèche : l'anglais Elme passe, mais le roi, saisi au corps par son ennemi, lutte avec lui dans l'obscurité, et finit par se rendre. Le bruit avait attiré bon nombre de spectateurs : le roi essaya, mais en vain, d'éblouir son vainqueur par des offres magnifiques. Villaines eût peut-être consenti à le relâcher moyennant finance, si leur entretien n'avait eu des témoins aussi compromettants. Il tenta de le rassurer sur les dispositions de son frère, et le conduisit dans la tente d'un breton, Alain de la Houssaye. En route, il avait eu à défendre sa capture, l'épée à la main, contre les prétentions du vicomte du Rouergue.

Cette nouvelle remplit le camp en quelques instants. Le bâtard accourut des premiers, accompagné de Du Guesclin et de quelques Espagnols. Don Pedro, morne et fier, était couché dans un coin de la tente, dans le sauvage abattement qu'on remarque chez la bête fauve encagée. Là se place une tragique histoire, racontée de mille manières. Il semble que Enrique, en revoyant son ennemi mortel, l'accabla d'injures, et qu'une lutte, dans laquelle il est difficile de croire que le prisonnier sans armes ait été le provocateur, s'engagea entre eux. Don Pedro, plus vigoureux que son frère, le désarma, et l'eût massacré, si un assistant (un valet du bâtard, disent les uns; Du Guesclin, disent d'autres) ne l'avait tiré par la jambe pour le faire tomber. Enrique profita de ce secours déloyal, et poignarda son frère. Un Breton et un Anglais de sa suite, en essayant de le défendre, se firent tuer à ses côtés, avec un dévouement qui rappelle ces héroïques *engagés* de l'ancienne Germanie, conservés par la tradition dans la féodalité. — La tête du vaincu fut jetée dans le Guadalquivir, et le tronc suspendu aux créneaux de Montiel (23 mars 1369).

XXX. — Tout cela ne terminait point la guerre : bien loin de là. Les grandes villes se soumirent; mais les montagnes de l'Ebre supérieur, cette inépuisable pépinière de guérillas, tenaient encore vigoureusement. Guillaume Du Guesclin, envoyé pour assiéger Soria, fut tué dans un assaut ; il fallut que Bertrand vînt en personne venger son frère et prendre la ville par capitulation. Alain de Beaumont, frère d'armes du défunt, hérita de sa seigneurie d'Anneville. Osma fut la dernière ville qui soutint un siége ; elle coûta beaucoup de monde aux assiégeants, mais elle ouvrit enfin ses portes.

Ainsi se trouvait terminée cette intervention de 1369, qui offre tant de ressemblance avec une autre intervention plus récente. Le but était le même : créer, au-delà des Pyrénées, une puissance vassale, une préfecture française. Ce but fut rempli, et la France eut lieu de s'en féliciter. Les Espagnols étaient, il est vrai, avec les Italiens, les plus mauvais soldats du monde. On l'a bien vu dans le cours de cette histoire ; on l'éprouva plus tard, quand une flotte castillane vint ravager les côtes de Bretagne. Onze Bretons chargèrent cinquante-cinq ennemis débarqués devant Sucinio, et pas un Castillan n'échappa. Un malheur presque pareil advint à trois cents autres, attaqués par la garnison de Guérande. Mais, en revanche, c'étaient les démons de la mer. Les dispositions naturelles de cette race pour la piraterie se développaient richement sur les mers d'Espagne, et rendaient ces hommes propres à la course comme à la guerre maritime ; ils le prouvèrent brillamment en balayant l'Océan couvert d'escadres anglaises, et en remportant des victoires décisives : celle de la Rochelle, par exemple, où ils battirent complètement le vaillant amiral Pembroke, et à Guernesey, qu'ils saccagèrent à la suite d'une victoire.

XXXI. — La campagne de 1369 avait donné à la France un puissant allié ; elle ruina les Anglais : double avantage. Don Pedro avait refusé de payer les frais de la guerre aussitôt que le Prince-Noir avait repassé les monts. Celui-ci se vit obligé, pour subvenir au vide effrayant de sa caisse, d'imposer les barons aquitains. C'était très-maladroit pour un homme qui connaissait à fond le caractère de cette race curieuse, qui aimait fort à prendre et très-peu à donner. Rien de pillard comme un Gascon d'alors. Un jour, un Breton causait avec un homme d'armes de ce pays (c'était après la réunion à la France), et lui demandait comment il se trouvait de la nouvelle domination. — « Mal, » messire, répliqua l'autre. Quand nous étions » sous l'Anglais, nous étions toujours sûrs de » rencontrer, en chevauchant sur les routes, » quelque riche marchand des villes françaises » de la Garonne, et il y avait de beaux profits » au métier. » — « Voilà donc la vie des Gas» cons, » s'écria le Breton en éclatant de rire. Son interlocuteur lui avait dévoilé, en effet, le caractère national des vaillants sires de la Garonne.

Les barons de la Guienne, fort mécontents, traitent sous main avec Charles V, que cette nouvelle met au comble de la joie. Il assure les Aquitains qu'à la première tentative d'insurrection, toutes les forces françaises se dirigeront sur la Guienne ; en même temps, il fait citer solennellement à la barre de son parlement le destructeur de ses provinces d'Aquitaine. La fureur du Prince-Noir fut celle d'un vrai Plantagenet. « J'irai effectivement à Paris, s'écria» t-il, mais ce sera bassinet en tête et suivi de

» soixante mille hommes. » Son ancêtre le Conquérant en avait répondu à peu près autant à un sarcasme de Philippe Ier ; mais le Conquérant était en mesure de tenir sa promesse, et Edouard languissait atteint d'une maladie lente contractée en Espagne, tandis que les hauts barons d'Aquitaine lui prenaient une à une les fortes places à l'aide desquelles il matait les inconstants habitants de sa vice-royauté.

XXXII. — Voilà l'insurrection dans toute sa vigueur. Le vieux Edouard en fut exaspéré : il eut d'abord la prétention de forcer le roi Charles V, comme son vassal, à rendre à l'Angleterre les provinces révoltées, et à marcher contre elles. Charles, qui avait fomenté toute cette affaire, répondit par une déclaration de guerre envoyée par un de ses valets d'écurie, et rappela Du Guesclin. Avant que ce dernier eût le temps d'arriver, les événements s'étaient pressés avec la rapidité de la foudre. Le Ponthieu avait été conquis. Les Anglais disparaissaient peu à peu de la Haute-Aquitaine ; une flotte française ou franco-espagnole, montée par quinze mille hommes de débarquement, incendiait Portsmouth. Chandos, sénéchal de Guienne, le plus grand homme de l'époque, se faisait tuer au pont de Lussac : sa mort valait aux Anglais vingt défaites ; il mourut comme Bonchamps, en sauvant ses vainqueurs, à leur tour prisonniers (1370).

Alors arriva Bertrand : il poussa les Anglais l'épée dans les reins, emporta Agen, Moissac, Aiguillon, l'abbaye Saint-Jean de Périgueux, qui fut merveilleusement défendue ; puis il passa dans le Limousin, où le duc de Berry se morfondait devant Limoges, et amena la ville à capituler.

Cependant une armée anglaise, commandée par Robert Knowle, venait de débarquer en France : elle avait dévasté la vallée de la Seine, pillé le Hurepoix, incendié le bourg de Saint-Marcel, aux portes de Paris. Charles V, qui avait massé une armée de quarante mille hommes d'élite sous les murs de Paris, et l'avait confiée à ses plus habiles capitaines, les princes et comtes d'Orléans, d'Auxerre, de Sancerre, n'osait la risquer dans une bataille rangée. Il avait vu de trop près, à Poitiers, le choc de la fougue féodale et de la tactique anglaise. Il appela Du Guesclin et lui confia le commandement suprême : bien plus, il le nomma connétable à la place de Moreau de Fiennes, qui venait de mourir, et lui ceignit, dans une fête publique, l'épée, marque distinctive de cette haute dignité (2 octobre 1369).

XXXIII. — Bertrand court en Normandie réunir une armée, à la tête de laquelle il se propose de balayer les provinces de l'Ouest, pendant que Louis de Sancerre, avec l'armée de Paris, essaiera de délivrer l'Ile-de-France. D'innombrables guerriers, les uns ses vieux soldats de Cocherel et de Navarette, les autres attirés par sa brillante renommée, accourent sous ses drapeaux. En quelques jours, il a réuni à Pontorson, où il réside, quelques milliers d'hommes avec lesquels il se décide à commencer une campagne d'hiver dans le Maine. Knowle, n'ayant trouvé de résistance sérieuse nulle part, avait éparpillé son armée entre le Loir et la frontière de Bretagne, et s'était rendu en Guienne pour concerter un vaste système d'invasion avec le Prince-Noir, qui venait de reprendre et de détruire Limoges.

Il avait confié le commandement de l'armée à sir Thomas Grantson, son lieutenant, brave guerrier, mais médiocre général. Colwerlie, Folisset, Cressonvalle et Holgrave, chevaliers de mérite, commandaient en sous-ordre. Grantson envoya défier Du Guesclin, qui avait assis son camp à Viré, au cœur du Maine, à dix lieues de Pont-Vallain, où les Anglais avaient leur quartier général. Le héraut chargé du défi se laissa enivrer par le rusé Breton, et tomba au retour dans un fossé, où il cuva son vin à l'aise.

Bertrand jugea l'occasion propice. Il fit réunir sa troupe, et, par une marche de nuit hasardeuse, il se porta sur Pont-Vallain. Le temps était épouvantable. Le vent, la pluie fouettaient les soldats au visage; les chemins détrempés attardaient, embourbaient hommes et chevaux. Les destriers périssaient en foule; Bertrand en creva deux pour sa part. Les soldats disparaissaient en foule dans les marais, les précipices. L'armée murmurait : quand le jour parut, Bertrand était en vue du camp ennemi, mais sa compagnie seule l'avait suivi ; tout le reste traînait en arrière. Il fit halte un instant, et attendit la compagnie d'Andreham; puis, cette jonction faite, il marcha résolument en avant.

XXXIV. — Grantson déjeûnait tranquillement, quand les cris de ses avant-postes, culbutés les uns sur les autres, lui apprirent la surprise de Du Guesclin. Grantson était un homme calme et flegmatique, comme la plupart de ses compatriotes ; il réunit une division toute fraîche, et soutint avec vigueur le choc de l'ennemi. En même temps, il fit mander à Holgrave d'arriver en toute hâte avec ses cinq cents hommes, et posta Worsley dans un bois voisin avec huit cents guerriers d'élite.

L'attaque d'Holgrave rétablit un moment le combat; mais, grâce aux efforts du bataillon sacré de Du Guesclin, de Mauny, de Beaumanoir, les Anglais plièrent de nouveau. Worsley tomba alors sur les vainqueurs, et les eût écrasés, si la colonne d'Andreham et Clisson, qui n'avait pas encore combattu, ne lui eût barré la route. Worsley fut battu et rendit son épée à Clisson.

L'arrivée de la colonne d'Andreham rompit la division anglaise, qui avait repris un instant l'avantage. Clisson, armé de sa hache historique, perça les rangs, fit prisonnier Holgrave, et Grantson, après avoir lutté corps à corps

avec Du Guesclin, fut désarmé par lui et se rendit également. Restait Folisset : armé d'un bâton ferré des deux bouts, il assommait tous ceux qui l'approchaient, notamment un ami fort cher à Clisson. Celui-ci se précipita sur le vigoureux Anglais, et de sa hache il coupa en deux le bâton de Folisset, qui, n'ayant plus d'arme, demanda et obtint merci.

La bataille de Pont-Vallain dispersa une belle armée à l'Angleterre, et délivra tout le Maine qu'elle avait pillé à loisir ; aussi le butin fut-il immense. Le vainqueur poursuivit les débris des divisions battues ; et, après avoir forcé le château de Vaas, près du Loir, qui avait très-bien résisté, et dont toute la garnison avait été massacrée sans miséricorde, il parut devant Sainte-Maure-sur-Loire, ou Cressonvalle avait rallié les fuyards de Pont-Vallain. Du Guesclin n'osait attaquer immédiatement cette citadelle presque imprenable; il connaissait d'ailleurs intimement Cressonvalle, ancien malandrin de l'armée d'Espagne, et voulut essayer de la persuasion. Il l'invita à dîner : Cressonvalle accepta sans façon, but comme quatre; mais le Breton essaya inutilement de l'enivrer, et tout aussi inutilement de l'amener à composition. Cressonvalle connaissait son homme; il se tenait sur la réserve, et répondait à tous les arguments en parlant de ses devoirs envers le roi son maître. Alors Bertrand recourut à son vieux moyen : il parla de pendaison, et défila tout son répertoire de serments à l'appui de cette menace usée. Cressonvalle devint soucieux, et finit par demander une nuit pour en conférer avec ses officiers et les bourgeois de la ville. Bertrand y consentit, et le vieux routier profita de ce délai pour quitter furtivement Sainte-Maure avec sa garnison et les habitants, en incendiant la ville.

XXXV. — On comprend la fureur des Français, à la nouvelle de la supercherie qui les privait d'une si forte place et d'un si riche butin. Du Guesclin lève le camp, poursuit les fugitifs à la piste, et arrive sur leurs talons en vue de Bressuire. Ceux de la ville, voyant Cressonvalle poursuivi par toute l'armée française, levèrent les ponts-levis avec tant de précipitation que cinq cents Anglais restèrent hors de la place et furent écharpés par l'ennemi.

Le gouverneur de Bressuire, furieux, jura de se défendre jusqu'à la mort. Bertrand, que cela fit réfléchir, hesita à attaquer la ville, qu'il savait aussi bien fortifiée que défendue; il se borna à demander au gouverneur des vivres qu'il offrait de payer. Il paraît que la garnison avait patiemment et consciencieusement dévasté tout le pays à la ronde. — « Volontiers, » répondit brutalement l'Anglais, si je savais » que les vivres que je vous enverrais dussent » vous étrangler tous. » Bertrand, exaspéré, recommença son éternelle litanie de *pendaison*, et donna l'assaut.

Il fut sanglant. Une partie de la division française resta étendue dans les fossés; les autres montèrent à l'escalade en fichant leurs dagues dans les fentes du mur, et parvinrent sur les remparts après des efforts inouis. « Camarades, disait Bertrand, votre dîner est » dans la ville. » De vigoureux guerriers jetèrent des crocs et des grapins aux créneaux, et, en tirant tous à la fois, ils parvinrent à faire écrouler un vaste pan de muraille. Un torrent de Français se rua sur la brèche. Le jeune Jean du Boys, qui avait juré de planter le drapeau français sur les remparts, fut tué avant d'avoir pu accomplir son serment; d'Andreham fut mortellement blessé, mais les Français emportèrent Bressuire et massacrèrent tout ce qui leur resta sous la main; les débris de la garnison se réfugièrent dans le donjon et capitulèrent.

L'armée avait fait des pertes effrayantes; elle regrettait surtout Arnould d'Andreham, dont un chroniqueur a dit avec une simplicité sublime : « Il regna loyaulement, ne oncques » pensa mal. »

Pendant ce temps, l'armée de Paris avait balayé l'Orléanais et le Blaisois. De cette formidable expédition de l'Ouest, Knowle, arrivé trop tard, ne put sauver que cinq mille hommes qu'il dirigea sur le Bas-Poitou. Il allait atteindre les Sables d'Olonne, quand Clisson tomba sur lui avec sa division, lui tua neuf cents hommes, et dispersa le reste. Knowle alla se cacher derrière les murs de Derval, où l'on ne put jamais le forcer.

XXXVI. — Il était temps que cette brillante campagne d'hiver se terminât. Le trésor royal était à sec : Charles V coupa tout-à-coup les subsides à l'armée du Maine, libératrice de la France du Nord. Cette mesure avait été conseillée par le ministre Bureau de la Rivière, homme de cabinet, le Louvois du temps, peu aimé des barons, qui ne lui trouvaient pas ce qu'ils auraient appelé de hautes inclinations. Du Guesclin, exaspéré, courut à Paris, et ce fut La Rivière qui l'introduisit près du roi. L'entretien qui eut lieu entre le rude guerrier et le Fabius Cunctator de la dynastie des Valois est précieux et caractéristique :

« Je suis bien heureux de vous voir, mon ami, dit Charles V, et je sais que je dois vous honorer et vous chérir comme moi-même.

— Je m'en aperçois peu, sire, car vous avez supprimé la paie de mon armée, et maudit soit l'argent *qui se tient ainsy coy*.

— Ne vous courroucez point, Bertrand; notre argent n'est pas si étroitement serré qu'on ne puisse le trouver : nous aviserons à cela.

— Et avec quoi, sire, paierons-nous les soldats des garnisons? Faudra-t-il grever le pays pour venir à leur aide?

— Que voulez-vous, Bertrand? Je n'y puis rien faire; je suis seul contre mon conseil. Mais

prenez patience : j'ai dans un de mes coffres quelque vingt mille francs à votre service.

— Maigre déjeûner, par ma foi! Je vois bien qu'il faudra que je quitte ma charge, à moins de tenter l'impossible.

— N'en faites rien, mon ami; car, si vous abandonniez vos fonctions, je ne saurais à qui les confier. Mais vous savez que je ne puis imposer en ce moment à mes pauvres sujets plus de tailles qu'ils n'en ont déjà.

— Mon Dieu! sire, songez donc que, de toutes les impositions dont les malheureux sont accablés, il ne rentre pas le dixième dans vos coffres. Que ne faites-vous rendre gorge à vos receveurs, à *ces chapperons fourrez, prélaz et avocaz, mangeurs de crestiens?* Mais je vois bien que ce n'est pas là que l'on veut arriver : *qui n'a que un pou (peu), on le lui veult toller; celuy qui a du pain on lui en offre.* »

Ce grand homme avait trouvé dans sa simple et droite raison le nœud de la situation que le génie du grand Sully réformait, deux cents ans plus tard, d'une manière si radicale. Heureusement Du Guesclin parlait à un roi capable de le comprendre : Charles V tira la somme nécessaire de sa caisse particulière. Du Guesclin put alors être remboursé des avances qu'il avait faites avec le montant d'un riche présent que venait de lui faire le roi de Castille.

Pour que rien ne manquât à son triomphe, le roi le nomma parrain de son second fils, Louis d'Orléans. Le preux remit, après le baptême, son épée aux mains de l'enfant, en lui disant : « Monseigneur, je prie Dieu que vous » soyez un jour aussi bon et loyal chevalier » qu'aucun roi de France qui jamais ait porté » épée! »

XXXVII. — Les Anglais avaient été chassés pied à pied du Poitou. Quelques villes, parmi lesquelles la capitale, leur y restaient encore. Du Guesclin enleva rapidement Montcontour, Saint-Sever, que le duc de Berry n'avait pu prendre; il entra dans Poitiers. Les ennemis étaient tellement démoralisés par le nom du connétable, qu'ils n'osèrent l'attaquer dans Poitiers, ville presque ouverte, et qu'ils allèrent prendre le lendemain l'importante place de Niort.

Restait La Rochelle. Cette ville, française de cœur, malgré tout ce qu'elle devait à la domination anglaise, était dominée par le fort château d'ou elle a pris son nom (Roca), et où commandait l'intrépide gouverneur Mansel. Ce bon gentilhomme, non moins illettré que loyal, avait une grande confiance en Jean Cadorier, maire de La Rochelle, qui le fit tomber dans un panneau assez grossier. Un jour qu'ils avaient dîné ensemble, Cadorier donne à Mansel une charte scellée du grand sceau d'Angleterre, pièce prise par le maire dans quelque dépôt d'archives. Mansel, qui ne peut la lire, prie son hôte de lui rendre ce service. Le maire feint de lire un ordre du roi Edouard de venir passer une revue dans l'intérieur de la ville. Le gouverneur, sans défiance, descend avec la plus grande partie de sa garnison. Les Rochellois, qui sont dans le complot, désarment ces soldats trop confiants, montent à la citadelle et se la font livrer aisément. Le duc de Berry, averti, se rendit à La Rochelle; mais, avant d'y entrer, il fut obligé de jurer, au nom du roi, l'observation de la charte municipale de 1224, et put alors occuper la cité, après un délai de quarante-huit heures, exigé par les bourgeois belliqueux.

La perte de La Rochelle affecta les Anglais; d'autant plus que, dans le rayon de cette ville, ils venaient de perdre leur Captal de Buch, pris devant Soubise, et qui alla mourir à Corbeil, plus une bataille navale contre la flotte française, commandée par le gallois Owen, au service de la France. Le gouverneur de Benon, plus furieux que les autres, mutila lâchement six jeunes soldats rochellois de son armée, et les renvoya à leurs compatriotes, en les chargeant de leur promettre un semblable traitement pour tous les bourgeois de cette ville qu'il rencontrerait. Cette horrible action réclamait un prompt châtiment.

XXXVIII. — Du Guesclin fond sur Benon, fait combler les fossés, et prépare un assaut pour le lendemain. Pendant la nuit, douze hommes de la garnison font une sortie, et font prisonnier Geoffroy Payen, l'un des confrères d'armes de Clisson; puis, en apprenant cette dernière circonstance, ils le percent de coups et le laissent mourant sur la place. Clisson accourait : il ne put sauver son ami; mais il entendit le récit de ce barbare traitement, et jura de le venger.

Le jour arriva : l'assaut fut donné et échoua. « Apprenez donc, messires, à vous tenir sur » vos échelles! » leur criaient les assiégeants avec dérision. Mais des sapeurs ayant miné la muraille, un grand pan s'écroula, et l'ennemi, forcé jusque dans le donjon, capitula. On sait par quelle boucherie Clisson vengea son malheureux ami. Du Guesclin survint : douze Anglais avaient péri; le généreux connétable sauva le reste des captifs.

Marans, malgré sa magnifique position dans les marais de la Sèvre; Surgères, forteresse importante, se rendirent après une simple sommation. Le gouverneur de Surgères détenait la duchesse de Bourbon, et s'était réfugié avec sa capture dans la tour voisine de Broë. Le connétable l'y poursuivit et délivra la duchesse sans aucune difficulté.

Fontenay-le-Comte était défendue par une jeune et belle anglaise, épouse du commandant qui était absent. Elle soutint bravement un assaut, et eût résisté long-temps si la garnison ne l'avait forcée à capituler. Du Guesclin lui accorda les conditions les plus ho-

norables, et un sauf-conduit pour Bordeaux. C'était jusque là la seule capitulation avantageuse qu'il eût accordée. Les temps chevaleresques duraient encore.

XXXIX. — L'élite de la noblesse aquitaine, encore fidèle à l'Angleterre, s'était renfermée dans Thouars, la vieille capitale des vicomtes les plus puissants et les plus intraitables du Poitou. Le connétable donna deux assauts infructueux, puis il songea, contre son habitude, à faire venir de l'artillerie pour la battre en brèche. Le vicomte de Thouars demanda un répit qui lui fut accordé, en promettant de rendre la ville, si avant la Saint-Michel il ne recevait pas de secours (1372).

Edouard III, malgré son âge avancé, accourait effectivement au secours de son Poitou. Il avait juré de vaincre; mais une tempête dispersa sa flotte : il rentra dans les ports anglais, et aux termes de la convention, Thouars capitula. Le vicomte prêta serment de fidélité à la France.

Ensuite le connétable assiégea Chizay, dans toutes les règles de l'art. Il avait appris que le gouverneur de Niort devait tenter contre lui une attaque nocturne. En effet, quinze cents Anglais, sortis de cette ville, marchaient sur le camp de Chizay; mais ils s'emparèrent vers le soir d'une provision de vin que l'on y conduisait, se mirent à boire et restèrent ivres-morts dans un bois voisin du camp ennemi.

Un prisonnier qu'ils avaient avec eux s'évada et alla tout raconter à Du Guesclin. Celui-ci, d'abord peu satisfait de ce rapport, traita d'espion l'officieux fugitif; puis il se ravisa et marcha droit à l'ennemi, qu'il rejoignit le matin même. La nuit avait dégrisé les Anglais, qui reçurent bravement les assaillants; ils avaient même commencé par s'asseoir par terre, les jambes croisées, en envoyant mille quolibets au connétable. Mais, en ce moment, le gouverneur de Chizay, qui avait voulu profiter du départ de Du Guesclin pour tenter une sortie, se fit battre et prendre par les Français. Les autres en ayant été avertis virent que la chose devenait très-sérieuse, et le combat commença. La ligne française fut d'abord rompue comme un fil, mais elle se reforma, et la journée finit par être favorable aux Français, d'ailleurs supérieurs en nombre. Le commandant fut tué par Du Guesclin, d'un coup de dague dans l'œil, et la garnison de Chizay ouvrit ses portes aux vainqueurs. En même temps, Du Guesclin faisait prendre Niort par surprise, à l'aide de deux cents soldats vêtus à l'anglaise; puis Clisson prit la Roche-sur-Yon, et le connétable s'empara de Lusignan, où il perdit dans un de ces assauts qu'il prodiguait trop son fidèle et bon ami Kerlouët. — La campagne du Poitou était terminée (1372).

XL. — En Bretagne, cependant, il s'était passé d'étranges choses. — Depuis la bataille d'Auray, Jean IV, entiché de l'alliance anglaise, luttait contre ses barons, qui lui disaient : « Sire, si vous continuez à aimer ces » Anglais, nous vous bouterons hors du du- » ché. » Les villes massacraient leurs garnisons anglaises, comme Morlaix, où Jean vint faire pendre cinquante bourgeois; mais les grands vassaux s'en mêlèrent, surtout les anciens partisans de Charles de Blois, et Rennes, Dinan, Vannes, Carhaix, une foule de places, tombèrent en leur pouvoir. En même temps, Du Guesclin, appelé par eux, prenait Fougères, Gaël et force autres villes. Jean livra tout ce qui lui restait aux Anglais, nomma Knowle son lieutenant, et passa la mer (1375).

La guerre alors devenait nationale. Hennebont fut emporté sans coup férir; Quimperlé fut pris d'assaut; Concarneau tint mieux. C'était une place à laquelle on ne pouvait arriver qu'aux basses marées, comme les villes des Venètes du temps de César. Les Anglais soutinrent un assaut violent : la marée montante les sauva. Ils n'attendirent pas la seconde attaque et ouvrirent leurs portes le lendemain.

Le connétable attaqua le château de Brest, que les Anglais avaient garni d'une grande quantité de troupes; mais il perdit tant de monde dans des assauts infructueux, qu'il recourut au blocus. La garnison, bientôt affamée, demanda une suspension d'armes, promettant de se rendre si elle n'était secourue au bout de six semaines. La suspension fut accordée, et Du Guesclin alla assiéger Derval, qui obtint à peu près les mêmes conditions. Brest fut secouru avant le terme fixé, et Knowle rentra dans Derval, en refusant de ratifier la capitulation consentie par son lieutenant. On sait que Clisson fit trancher la tête, en vue de la place, aux ôtages livrés par les Anglais, et que Knowle usa de terribles représailles. En même temps, il fit une sortie vigoureuse, et Clisson fut grièvement blessé dans la mêlée. Les Français levèrent le siége.

Un autre ennemi plus dangereux venait fondre sur le royaume. Le duc de Lancastre, avec une armée d'invasion de quarante mille hommes, avait pris la France par le nord-ouest et marchait sur Paris, traînant après lui Jean IV de Bretagne, qui s'était fait précéder d'une proclamation insultante pour le roi, *qui se clamoit duc de son duché de Bretagne*.

XLI. — Le plan de Bertrand fut le même que celui du roi : ruiner l'Anglais dans une guerre de détail, ne jamais lui livrer une bataille, mais le harceler, lui tuer du monde à chaque défilé, à chaque marais, au passage de chaque ruisseau. Il livra à l'ennemi, en Auvergne, une bataille sanglante, qui fut indécise, sinon désastreuse pour les Français; il faillit se faire battre à Périgueux, où Jean IV de Bretagne fit des prodiges. Malgré tout, Lan-

castre arriva à Bordeaux avec une armée réduite à six mille hommes exténués de fatigue ; et, dans son dépit, il se répandit en reproches aussi amers qu'injustes contre Jean IV, dont l'âme un peu altière n'était pas de nature à supporter patiemment de tels affronts, comme on le vit bien plus tard.

Après la campagne, Du Guesclin rentra dans ses foyers. Ils étaient maintenant bien mornes pour lui : il venait de perdre Tiphaine Raguenel, cette femme vraiment forte et grande, si digne de lui par le patriotisme et par le cœur. Cette union avait été stérile. A la fin de 1373, il épousa une femme de maison presque princière, Jeanne de Laval, fille unique du sire de Laval-Châtillon.

Au début de l'an suivant, il fut envoyé dans le Midi, où le comte de Foix bravait, du haut de son aire seigneuriale, toutes les forces de la France. Il était d'ailleurs appuyé par l'Angleterre, dont il était le principal représentant dans les Pyrénées. Cette guerre fut dure et sans gloire. Les petites villes perchées sur les gaves se défendirent merveilleusement, telles que Sault et Lourdes. Elles furent prises, et le comte de Foix, étourdi de ces revers, se rallia à la France.

De là, Bertrand revint vers la Basse-Garonne. La Réole, Langon furent réduits en quelques jours avec une vingtaine d'autres places. Bordeaux allait recevoir sous peu une ceinture de villes françaises. Il paraît pourtant qu'on n'osa pas trop resserrer les Anglais dans la grande capitale des vice-rois anglo-aquitains, car Du Guesclin retourna à la cour après les exploits que nous venons d'analyser.

Le roi se hâta de l'envoyer en Normandie, où Charles-le-Mauvais avait repris les hostilités. Pont-Audemer, assiégé avec du canon, se rendit; Mortain en fit autant; Cherbourg résista : Du Guesclin y perdit, outre son temps et ses hommes, son frère Olivier, qui fut pris et dirigé sur l'Angleterre.

Du Guesclin fut plus heureux à Saint-Malo, que défendait le breton Morfouace contre le duc de Lancastre. Celui-ci y avait, dit-on, réuni quatre cents pièces de canon. Du Guesclin se jeta dans la ville, et en fit lever le siége ; le reste de sa campagne de Bretagne n'a rien qui éveille l'attention.

XLII. — Cependant le grand sénéchal d'Aquitaine venait de faire exécuter le sire de Pamiers, comme partisan des Français. Ce traitement révolta la féodalité du Midi, qui se sentait un peu solidaire du supplicié, sous le rapport de la versatilité politique; le mécontentement appela l'insurrection, et Du Guesclin fut envoyé par Charles V pour prêter main-forte aux barons révoltés.

Le connétable arriva dans le Périgord. La plus forte ville que les Anglais tinssent dans ce comté était Bergerac, assise au flanc d'un coteau un peu escarpé, sur les bords de la Dordogne. Les fortifications de la place ne laissaient rien à désirer ; le duc d'Anjou, qui était censé diriger les opérations, hésita à commencer un siége aussi chanceux, mais Du Guesclin, grand ami des coups de main brillants, fit pencher la balance en faveur d'une attaque de vive force.

Cependant il fallait, avant tout, une brèche praticable. Or, les Français n'avaient pas d'artillerie ; pour y suppléer, on envoya chercher une machine de guerre bien connue dans le Midi sous le nom de *grande truie de la Réole*. C'était un énorme bélier fonctionnant sous une sorte de barraque recouverte en tôle, par les flancs de laquelle on lançait à l'ennemi une quantité de traits à l'aide de machines disposées à l'intérieur.

L'escorte de la truie eut à la défendre contre Thomas Felton, le sénéchal ci-dessus mentionné ; elle allait succomber, quand Owen de Galles arriva avec deux cents lances fraîches, chargea l'Anglais, le mit en fuite, et arriva au camp avec la précieuse machine.

On devine le reste. Les habitants furent bientôt consternés à la vue de tant de préparatifs ; ils forcèrent Perducas d'Albret, leur gouverneur, à rendre la place. Castillon, Montségur, d'autres encore, ouvrirent leurs portes, et les Anglais furent à peu près réduits à la banlieue de Bordeaux.

XLIII. — C'est alors que Charles V, enivré de tant de succès, eut la malheureuse idée de prononcer la réunion de la Bretagne à la France. Il avait pris pour un besoin de servilité ce qui n'était au fond qu'une explosion de l'esprit national ulcéré : l'expulsion des Anglais, faite au profit de la France. Aussi, l'arrêt d'annexion fut-il accueilli dans la province avec une colère furieuse.

De toutes parts, des associations de gentilshommes et de bourgeois s'organisèrent pour défendre l'indépendance bretonne. Une sorte de comité provisoire, constitué à Rennes, envoie des délégués à Jean IV, réfugié en Angleterre, pour le prier de revenir au pays de ses pères. Pendant ce temps, les officiers bretons au service de la France donnent leur démission en foule et repassent la frontière : les soldats suivent leur exemple, malgré les sévères mesures adoptées par les généraux français, qui exécutent militairement les déserteurs. Un noyau d'armée nationale est formé : les Français sont refoulés au-delà des frontières du duché. Les Bretons entrent en Normandie et mettent tout à feu et à sang.

Le 3 août 1373, une foule frémissante couronnait les hautes falaises de Saint-Enogat, en face de Saint-Malo, et couvrait la plage de Dinard. Une embarcation brillamment pavoisée entrait légèrement dans la Rance. Mille cris d'enthousiasme joyeux la saluèrent au pas-

sage. Elle entra dans la baie de Dinard; un homme apparut sur l'avant, couvert d'une cotte d'hermines par-dessus son armure; c'était le Conquéreur.

Une vibration électrique parcourut tout ce peuple à la vue de l'homme en qui s'incarnait l'idée de liberté et de nationalité. On oubliait le vassal de l'Angleterre; ce n'était plus que le héros d'Auray, le brillant paladin de Sarlat et de la Linde. Il y avait, en effet, du Richard-Cœur-de-Lion dans cet homme, trop calomnié parce qu'il s'est défié de la France, et ce caractère, très-national jusque dans ses défauts, agissait puissamment sur les imaginations bretonnes: il a eu presque sa légende. Tous ces hommes, dont la moitié au moins l'avaient cherché plus d'une fois dans la bataille pour l'égorger, les sires de Dinan, de Beaumanoir, de la Hunaudaye, l'élite de la féodalité et du pays de Bretagne, tout cela, entraîné par une émotion commune, se jeta dans l'eau jusqu'à la ceinture, pour l'approcher de plus près, l'étreindre, l'enlever en triomphe; et le vieux cri national: *Malo! Malo!* éclatait en salves joyeuses sur les deux rives, de Saint-Servan à Saint-Enogat. Et pour que rien ne manquât à la fête, Jean de Montfort allait recevoir, à Dinan, l'accolade chevaleresque de la comtesse de Penthièvre, cette austère veuve de Charles de Blois, qui avait vécu quinze ans d'une implacable pensée de vengeance contre le meurtrier de son époux; elle allait le nommer *son sage, constant et excellent seigneur!*

Ce fut le plus beau jour de notre histoire; il n'a pas eu de pendant pour la majesté et la grandeur du spectacle. Plus de partisans de Blois, de Clisson, de Montfort; plus de seigneurs et de bourgeois, plus d'amis de l'Angleterre, de la France, sur cette plage historique de Dinard: mais une nation, un peuple, une race, une Bretagne!

XLIV. — Cette scène, Du Guesclin la considérait tristement du haut des remparts de Saint-Malo, où l'avaient enfermé ses anciens compagnons d'armes, maintenant maîtres de la campagne. Car le connétable avait tourné contre son pays natal l'épée dont Charles V l'avait armé; il était venu en ennemi parmi ces ardents patriotes, dont plusieurs étaient de son sang et de sa famille. Il avait tenu trop fidèlement son serment *à son seigneur contre tout ce qui peut vivre et mourir*.

Après cinq siècles bientôt passés, nous pouvons peser la conduite du vainqueur de Cocherel avec une inflexible et entière impartialité. Eh bien! examen mûrement fait de ses actes, de son temps et des idées qui régnaient, nous croyons que l'histoire moderne a été trop indulgente pour ce grand homme. Elle a plus de déférence pour le succès qu'elle ne l'avoue elle-même. Je connais peu d'historiens qui aient porté le cœur et le front assez haut pour appeler du nom de *traîtres* les hommes qui ont vendu la Bretagne à la France. Pourquoi? Parce que la France nous a absorbés: voilà le secret. On a gazé bien des hontes avec de grands mots: — génie centralisateur, — regard qui plonge dans l'avenir, — ou si ce n'est cela, du moins des centaines d'équivalents. Mais supposez qu'au lieu de nous absorber dans la grande unité qui nous entraîne péniblement dans son tourbillon, nous fussions restés, comme sous Louis XI, une petite nationalité accolée au flanc de la grande nationalité française, n'aurait-on pas appelé traîtres ceux qui, comme Clisson au XIVe siècle, et Rohan, au XVe, provoquaient la mort de cette nationalité affaiblie et encore glorieuse?

Nous avons dit Clisson, et non pas Du Guesclin. Celui-ci resta pur de sordides tentations dans cette délicate affaire. Témoin des misérables débats qui divisaient et ensanglantaient les petites seigneuries féodales du midi, il les avait prises en dégoût; et s'était habitué à rêver, sans doute à la cour de Charles V, d'une reconstitution de la forte monarchie de Charlemagne. Il ne tint pas assez compte, dans sa ferveur de *loyalisme*, des droits bien autrement imprescriptibles que ceux de quelques seigneurs sauvagement cachés à l'ombre des hauts pics des Pyrénées ou de l'Auvergne. Breton, il poussa sur sa patrie, son foyer, l'invasion étrangère: dans ce mot est toute la question. Il erra, mais ses hésitations prouvent assez à quelles tortures cette âme grande et honnête était livrée.

Les Bretons ne sentirent pas cela. Les bardes célébrèrent le retour du *Victorieux*, du *Cygne d'outre-mer;* aux cris de triomphe se mêlèrent des cris de mort contre le général du *roi des Gaules:* « Mort au *traître* qui mène le » branle! — Que l'eau qui dégoutte des arbres » soit la seule eau bénite répandue sur sa » tombe! » Et les chroniqueurs nationaux s'associaient à la haine publique, en maudissant *l'homme corrompu par les faveurs et munificences royales*, qui livrait son épée aux étrangers pour la ruine de sa patrie.

XLV. — Le roi calculateur de l'hôtel des Tournelles n'était pas homme à entrer dans tous ces détails: enfant gâté de la victoire, il était furieux de la malheureuse et ridicule issue de l'affaire de Bretagne. Il écrivit au connétable une lettre mécontente, amère et dure. Ce fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase trop plein. Du Guesclin, l'âme navrée et ulcérée à la fois, renvoya simplement au roi l'épée de connétable. Ce n'était pas le compte de Charles V, qui venait d'apprendre l'insurrection du Bas-Languedoc, et qui avait besoin de Bertrand pour remplacer le duc d'Anjou qu'il envoyait contre les insurgés. On ne pouvait se fier à Clisson, très-compromis par sa conduite à Nantes. Le roi fit à Du Guesclin toutes les réparations désirables: le simple et loyal sol-

dat se laissa attendrir, et reprit l'épée qui avait rendu à la France tant de belles provinces perdues.

Le Midi réclamait ses soins. Les habitants du Vélay et du Gévaudan, foulés par de petites garnisons anglaises établies dans les gorges et sur les pics de leurs monts volcaniques, appelèrent pour les délivrer le sauveur du Maine et de la Normandie. Du Guesclin répondit à leur appel.

Le duc de Berry le rejoignit en route. Les Anglais, éparpillés dans les Cévennes, se concentrèrent à l'approche de leur redoutable ennemi. Ils perdirent pourtant Challiers (juillet 1380); mais Châteauneuf-de-Randon soutint un assaut, et repoussa l'ennemi. Cet insuccès peina vivement le connétable; il avait rapporté de sa triste campagne de Saint-Malo le germe d'une maladie causée par le chagrin, aigrie par les persécutions et envenimée par les fatigues de cette guerre de montagnes. Néanmoins, il fit les préparatifs d'un assaut définitif. Les assiégés s'effrayèrent, et promirent de se rendre le 12 juillet s'ils n'étaient secourus. A ces conditions, on leur accorda une trève.

XLVI. — Cependant le bon *connétable* était à l'agonie. Sentant sa mort approcher, il appela près de lui Olivier de Mauny, Louis de Sancerre et les chevaliers qui l'accompagnaient. « Seigneurs, leur dit-il, de vostre compaignie me » fauldra briefvement partir pour la mort, qui » est à tous commune. Par vos vaillances, et » non par moy, m'a tenu fortune en grant » honneur, en toute France, en mon vivant, et à » vous en est deu l'honneur, qui mon ame à » vous recommande. » Il ajouta que son plus ardent désir avait été de pouvoir vivre assez pour terminer les guerres d'Angleterre, sauvage spectacle qui faisait sans doute horreur à cette âme simple et bonne. Il les priait en outre de lui rendre un service, « dont m'ame fuiera » en repos si faire se povoit. » C'était d'obtenir avant sa mort la reddition de la place.

Les chevaliers furent frappés au cœur d'apprendre que la maladie était mortelle. Ils s'entreregardèrent en pleurant, et en disant : « Hé» las! or perdons nostre bon père et capitaine, » nostre bon pasteur qui tant doulcement nous » nourrissoit et seurement nous conduisoit, et » se bien et honneur avons, c'est par lui. O » honneur et chevalerie, tant perdras quant » cestuy definera! »

La douleur n'était pas moindre au camp. Les assiégés même s'en aperçurent, sans pouvoir en deviner la cause. Un jour se passa ainsi. Le maréchal de Sancerre manda, le lendemain matin, le capitaine de la place, et le somma de tenir sa parole. L'Anglais, qui avait encore un jour devant lui, répliqua *courtoisement* qu'il avait *convenances* avec messire Bertrand, et qu'il rendrait la ville à ce dernier et non à d'autres; qu'au surplus, il allait en conférer avec ceux de la garnison, et qu'il rendrait réponse après dîner. Le maréchal se paya de ses raisons et alla les raconter au connétable.

XLVII. — Dans l'après-midi, le mourant demanda à voir l'épée royale, insigne de sa dignité. On la lui remit en mains. « Seigneur, » dit-il, entre qui j'ai eu l'honneur de mon» daines vaillances, dont peu suis digne, payer » me fault le truaige de la mort, qui nul n'es» pargne. Premièrement, vous prie que envers » Dieu veuillez avoir pour recommander mon » âme. Et vous Loys de Sancerre qui de France » estes mareschal, plus grant honneur avez » bien deservi, vous recommande mon âme, » ma femme et tout mon parenté. Au roi Char» les de France, mon souverain seigneur, me » recommanderés, et ceste espée, soubs qui » est le gouvernement de France, de par moi » lui rendrés; car en mains de plus loyal ne » la puis mettre en garde. »

Ce furent ses dernières paroles; il fit un signe de croix et expira doucement dans sa soixante-sixième année.

En ce moment même, le commandant anglais sortait de son donjon, suivi de ses plus notables chevaliers : il apportait les clefs de la ville. Il traverse le camp, étonné et saisi du morne silence qui y règne. Il arrive à la tente du général, y entre, et se trouve face à face avec Mauny, Sancerre, Le Bouteillier, Cadillac, tous les chefs de l'armée qui entourent le lit où repose le pâle cadavre du défunt. L'Anglais s'incline avec respect, se prosterne pieusement et dépose les clefs aux pieds du vainqueur.

XLVIII. — Ce fut en France une douleur universelle. L'armée, le peuple, la noblesse, l'Université, l'Église, témoignèrent à l'envi des uns des autres leurs regrets et l'admiration que leur inspirait cette sainte mémoire. Des ballades et chants populaires coururent le pays : celle-ci, par exemple :

Tuit chevalier, qui allez par le monde,
Et qui suiez le métier honorable,
Plourez la mort du vaillant connestable,
Son grand renom par le siècle redonde,
Ce fut Guesclin, le vaillant connestable.
Tuit chevaliers.......

Un petit monument élevé par la reconnaissance des pauvres montagnards gavaches consacra le lieu de la mort du connétable; son corps fut transféré dans la ville du Puy, à l'église des Jacobins, où on l'embauma. Ses entrailles furent déposées dans le monument dont nous avons parlé, et son corps allait, selon ses désirs, être dirigé sur Dinan, sa patrie d'adoption, quand un ordre du roi le fit transporter à Saint-Denis, au milieu des caveaux réservés à la famille royale, au pied du même tombeau qui attendait Charles V. C'était de la part de ce dernier une haute inspiration que ces honneurs royaux décernés à l'homme qui avait sauvé le royaume. La douleur nationale

qui avait accompagné le funèbre cortége jusqu'à Paris, éclata surtout dans ses magnifiques funérailles, qui furent dignes de l'homme et du lieu.

Nous ne parlerons pas de son testament, qui n'a rien de bien remarquable. Il recommande de payer fidèlement les dettes qu'il peut avoir laissées; d'envoyer de sa part un pélerin à Saint-Charles (de Blois), un autre à Saint-Yves, deux saints très-récents; il laisse à l'église de Chizay cent francs; d'autres menus dons aux églises des paroisses dans lesquelles il a des biens; une rente de deux cents livres à son neveu Bertrand Du Guesclin; divers legs à ses domestiques, *pour les bons services qu'ils nous ont faits et pour le salut de notre âme*; le reste à son épouse bien-aimée. Pour exécuteurs testamentaires, il choisit sa veuve, les deux Mauny et le Bouteillier. — Par un codicille, il explique que les deux cents livres de rente accordées à son neveu doivent être prises sur son domaine maternel de la Cheverie, en Sens, et sur les terres voisines, jusqu'à concurrence de ladite somme.

Il ne laissait point d'enfants légitimes, bien que deux fois marié; mais il avait un fils naturel, Michel Du Guesclin, qui guerroyait contre les Anglais en Normandie, vers l'époque de la dernière guerre de Bretagne. Il paraît même qu'il s'y distingua, car il attira l'attention royale, qui se manifesta par une gratification libérale. Pourquoi les pudibonds historiens de Du Guesclin ont-ils si rapidement passé sur cette circonstance de la vie privée du héros, si ce n'est par une fausse honte provenant de l'inintelligence où ils sont pour la plupart des préjugés moraux qui régissaient la société féodale? Le temps était éloigné, sans doute, où un Guillaume-le-Conquérant ajoutait à sa signature le titre de *Bastardus*; où un baron signait hardiment *Hervé, bâtard du Vicomte*; un autre, *Budic, fils de l'évêque*; mais les mœurs avaient gardé l'empreinte de ces temps barbares, et elles avaient même, en quelque sorte, tacitement accepté ces unions irrégulières, en régularisant la position des enfants qui en provenaient.

Son frère Olivier lui succéda dans les seigneuries de Longueville et de la Roche-Tesson (Normandie), et de Broons (Bretagne). Quant au comté de Molina, il lui avait été enlevé par le roi d'Aragon, dans une circonstance fort honorable pour lui. Après la mort de D. Pedro, le roi d'Aragon avait proposé à Du Guesclin, qu'il regardait tout simplement comme un *condottiere* de plus de mérite que les autres, de s'associer à lui pour enlever la Sardaigne à de jeunes princes orphelins. La proposition indigna *l'infame brigand Du Guesclin*, comme l'appelaient les Castillans, et pour se venger, l'Aragonais s'empara de Molina. Le terrible breton se disposait à malmener le perfide, quand l'ordre de Charles V le rappela en France pour l'opposer au Prince-Noir; il partit, ne gardant du don royal que le titre de comte et l'original de la donation, pièce curieuse écrite en castillan, et que l'on voit aujourd'hui à la Bibliothèque de Rennes.

Sa veuve, Jeanne de Laval, éprouva quelques désagréments de la part de la famille Du Guesclin; elle en sortit en épousant son cousin, Guy XII de Laval, le plus puissant seigneur du Maine.

Le 7 mai 1389, Charles VI fit célébrer, en l'honneur du bon connétable, un service d'une splendeur inouïe. Il nous en est resté une sorte de procès-verbal poétique, composé par un contemporain, et dont deux strophes seulement méritent citation :

Si que fut la messe chantée,
L'evesque d'Auxerre prescha,
Là ot mainte lerme plorée
Des paroles qu'il recorda,
Quar il conta comment l'espée
Bertrand de Glaiequin bien garda,
Et comme en bataille rangée
Pour France grant poine endura.

Les princes fondroient en lermes
Des mots que l'evesque monstroit,
Quar il disait : Plorez, gens d'armes,
Bertrand qui tretous vous amoit.
On doit regretter les fez d'armes
Qu'il parfist au temps qu'il vivoit.
Dieux ayt pitié sur toutes âmes
De la sienne, quar bonne estoit.

Il y a dans cet éloge un sentiment naïf et profond qui va au cœur. Grand et bon, tel fut Du Guesclin; quelle plus brillante louange peut-on apporter à sa mémoire? « Et pour sa » mort demeure grant dueil la chevalerie de » France et d'Angleterre. Et jaçoit ce que aux » Anglais il fust contraire; si l'aimoient-ilz » pour sa loyaulté et droicture, et pour ce que » amiablement et sans dure prison et rançons » les traistoit et gouvernoit quant il les avoit. »

Pleuré de deux nations! C'est une gloire suave qui n'appartient qu'aux noms les plus saints de notre histoire militaire : Turenne, et les héros de la Révolution, La Tour-d'Auvergne et Marceau!

XLIX. — Nous avons donné au début de cette esquisse un portrait de Du Guesclin enfant, un portrait emprunté au quatorzième siècle, vif et juste, comme on savait les faire alors en deux lignes. Notre embarras est grand, quand il s'agit d'y ajouter quelques traits pour peindre l'enfant devenu homme. Les biographes se bornent à nous dire, sur tous les tons, qu'il était fort laid. C'est bien peu, car nous n'avons, pour suppléer à leur silence, qu'un moule en plâtre pris sur le cadavre avant l'inhumation, et qui ne nous donne que les traits défigurés par la mort, — et une miniature médiocrement authentique d'un manuscrit contemporain.

Ce que nous savons vaguement de l'homme

extérieur, c'est qu'il réalisait à la lettre le mot figuré d'un grand capitaine des temps modernes: « L'homme doit être carré. » Chez Bertrand, rien ne choquait la régularité de la figure géométrique chère à Napoléon. Tête, tronc, épaules, mains, tout était carré parfait. La statue de bois peint qui décore une promenade de Rennes, cette pauvre statue tant calomniée, nous semble plus naïvement fidèle qu'on ne le pense.

Au premier abord, le héros ne payait pas de mine. « Cela, c'est Du Guesclin! s'écriait Lan» castre; je l'aurais plutôt pris pour un bri» gand. » Pourtant, un examen plus sérieux ramenait les plus prévenus. Le regard de Bertrand peignait une sereine loyauté: on lisait sur toute sa large et franche figure sa bonté souvent naïve, spontanée, insouciante. Envoyé pour ramasser les cent mille francs de sa rançon, Bertrand traverse deux fois la France en semant sur sa route l'or destiné à payer sa délivrance, et il se retrouva à Bordeaux aussi pauvre que devant, mais fier d'avoir soulagé d'innombrables infortunes. Quand les gens au Prince Noir viennent le chercher, ils trouvent le vainqueur de Cocherel causant avec la femme du geôlier et jouant avec ses enfants. N'y a-t-il pas là quelque chose d'un type profondément français, bien que le nom soit un peu vulgaire : *le Grognard?*

Du Guesclin est bien certainement une des pures gloires du moyen-âge. J'ai beau chercher dans sa vie, je n'y trouve pas l'ombre de ces vices que présageait l'orageuse enfance du fils de Robert Du Guesclin. Peut-être aussi la légende aura-t-elle jeté un voile un peu partial sur certaines faces de cette nature originale. Je crains, par exemple, que dans l'accueil enthousiaste fait par les malandrins de Châlons-sur-Saône à *leur ami* Bertrand, il n'y ait une sympathie compromettante au lieu d'un respect que tous les historiens ont admis beaucoup trop aisément. Le respect est un sentiment délicat, aussi étranger à ces gens-là qu'à nos modernes compagnies de discipline. Mettez à la place de Du Guesclin un Chandos, par exemple: croyez-vous qu'il eût obtenu tant d'honneurs, suscité tant d'enthousiasme, enchaîné tant d'indociles volontés?

L. — Du Guesclin est un homme à part dans les siècles à demi-barbares du moyen-âge. L'histoire de sa vie sera toujours un écueil pour tous les historiens; ce n'est pas une histoire, c'est un cycle de traditions chevaleresques, un second volume de Roland. On a eu grand tort, ce nous semble, de prendre au sérieux les *Chroniques* nombreuses où ses faits et gestes sont détaillés; ce n'est, depuis ses origines arabes jusqu'à sa dernière campagne, qu'une série d'histoires et d'aventures, le plus souvent blessant toute vraisemblance et toute vérité. L'embarras des écrivains qui ont essayé d'analyser ce fouillis avec l'impassible scalpel de la critique, est frappant; voyez surtout le plus récent (1). Nous annonçons un fait réel : il nous paraît superflu de le prouver. Nous renvoyons les incrédules à la simple lecture de Cruvelier et de Berville.

Du Guesclin est un héros de légende, un Arthur, un Roland; le Marko des Serbes, le Morvan des Bretons, le Cid des Espagnols. Bien des choses nous expliquent cette singularité historique.

D'abord, il faut convenir qu'il étonna et stupéfia son siècle. Nous avons dit ce que c'était que la guerre dans ce temps prétendu guerrier: une parade. On fait des passes d'armes, des *apertises* dans des batailles qui ne sont guère plus terribles que celles dont l'Amérique du Sud est par fois le témoin depuis vingt ans. On est désarçonné, on est pris, on est mis à rançon sans condition; la prison est généralement douce, plusieurs y restent plutôt que d'écorner leurs domaines. Et qui parle d'aliéner? Le serf est taillable à volonté; le vilain paie double taille, quand son seigneur va en Terre-Sainte ou qu'il est prisonnier. Les maladroits qui se ruinent ont la ressource d'*écorcher le pays;* ils entrent dans les *Grandes-Compagnies.* En résumé, peu de chances de male-mort; des émotions, des profits et le plaisir de raconter leurs beaux coups d'épée *en chambrée devant les dames.*

Mais voilà qu'arrive du fond de la Bretagne un robuste et laid gentillâtre, un grossier aventurier qui tombe rudement au milieu de toute cette chevalerie artificielle et parée. Il n'a rien à voir dans ces guerres plus théâtrales que sanglantes; il marche devant lui en brandissant sa lourde hache, tuant, taillant, faisant merci le moins possible. Il entre à coups de boutoir dans les plus épais bataillons. Quant à l'art de faire un siége, il n'en connaît d'autre que de monter à l'escalade; il est renversé, il remonte, assomme, estropie tout autour de lui, plante sur les remparts les lambeaux de son étendard.

Et tout ce monde d'amis et d'ennemis ne sait plus que penser. Le brutal soudard qui décime à plaisir toute la plus belle chevalerie de l'Occident; qui chasse devant lui, comme des troupeaux, les vainqueurs de Crécy et de Poitiers; que n'arrêtent ni la valeur, ni l'habileté, ni la patiente énergie des Lancastre, des Knowle, du Captal de Buch, de Mareuil, est-ce bien un homme? Ne serait-ce pas un magicien, cet époux de la magicienne Tiphaine Raguenel; — ou l'ange exterminateur, envoyé pour détruire la chevalerie dégénérée? Et tout ce monde brave et superstitieux tremblait d'un doute étrange; et les vieilles bandes s'enfuyaient épouvantées au cri de *Notre-Dame Du Guesclin*, et les forteresses à triple enceinte s'ou-

(1) M. de Fréminville.

vraient précipitamment devant l'homme qui entrait « partout où entrait le soleil. »

LI. — Voilà le soudard. Mais il se recommandait aux yeux du peuple par des qualités plus hautes. Jacques Bonhomme était encore couché sur le flanc, presque mourant de la terrible saignée qui a nom la Jacquerie. Tout le monde le pillait, amis, ennemis; la guerre, passe-temps pour les hommes d'armes, était pour Jacques une effroyable réalité. Ses bestiaux égorgés, sa ferme incendiée, ses récoltes au pillage, ses fils enrôlés dans les bandes, ses filles emmenées par le commandant du château; et par dessus tout cela, l'homme du roi qui vient réclamer la taille, l'homme du baron qui exige un subside pour payer sa rançon, et l'abbé qui demande sa dîme. Jacques devient fou, saisit sa hache et frappe à l'aveugle. Je sais un valet de ferme du Valois, qui tua quarante soldats anglais en deux heures. — Puis l'accès passé, le malheureux serf laisse tomber son arme, s'affaisse épuisé, et meurt sans aucune plainte.

Il y a *grand pitié au royaume de France :* c'est la pure gloire de Du Guesclin de l'avoir senti. Avant lui, un prince, un des héros les plus sublimes de la vieille France, Louis IX, a défendu dans le royaume « tout incendie, » tout empêchement aux charrues. » Et le peuple l'a nommé Saint. Après lui, l'État barbare surnage et triomphe. Les guerriers les plus illustres suivent le torrent : *Si Dieu était gendarme, si seroit pillard,* disent ils, et sus aux malheureux! L'un des plus impitoyables, le noble Lancastre, est précisément ce héros qu'adorait l'Angleterre, en l'appelant *good Lancaster.* Celui qui ne pille ni ne protége est presque un ange.

Du Guesclin fit plus : il ne pilla pas et il protégea. Nous avons vu sa conduite dans le Comtat; ses siéges de Trogoff et de Pestivien. Au siége de Rennes, il ravitaille la ville aux frais des paysans de la campagne; mais il paie généreusement les fournisseurs. Partout où des routiers écrasent et affament le plat pays, la compagnie de Du Guesclin vient promener son aigle noire. Ce n'est que pour délivrer les pauvres montagnards du Gévaudan qu'il entreprend sa dernière campagne, Aussi le héros populaire devient-il en quelques années le fils adoptif de la France. Quand les terribles nouvelles de Navarette y arrivent, c'est un deuil universel; personne n'a le loisir de songer que les Grandes-Compagnies ont été ensevelies dans cette défaite heureuse. Une simple histoire peint dans toute sa force ce touchant fanatisme.

Un soir, dix pauvres écuyers frappent à la porte d'une hôtellerie située dans les montagnes de l'Aragonnais. L'hôte examine d'un œil circonspect leurs vêtements usés et leur mine défaite; il hésite. « Qui êtes-vous? — Des soldats de la compagnie de Bertrand Du Guesclin. — Bertrand! s'écrie vivement le tavernier. Entrez, mes seigneurs; mon hôtellerie est à votre service. » Ils entrent, et, pendant qu'ils se rafraîchissent, les hommes d'armes racontent l'aventure de Navarette, la captivité de Bertrand, la grosse rançon à laquelle il a été taxé : « Il ne pourra la payer de sa vie. — Ayez meilleur espoir, reprend l'homme du peuple; quel est le Français qui ne donnerait son dernier sol pour délivrer un tel capitaine? Pour moi, qui ai encore dans mon hôtellerie dix chevaux, cinq cents moutons et trente muids de vin, je vendrais tout cela au besoin pour aider ce bon chevalier, et même les draps que ma femme m'a apportés en se mariant. »

D'autres citations seraient superflues. Comment s'étonner, après cela, que ce père du paysan ait été aussi populaire dans la chaumière qu'au manoir; qu'il ait inspiré plus de légendes que tous les grands caractères de son siècle, et que ses fidèles, Villaines, Kerimel, d'Andrehans, Rohan, Du Parc, Beaumanoir, lui aient dû un aussi brillant reflet qu'à Charlemagne ses pairs, à Arthur ses chevaliers, à Napoléon enfin ses maréchaux d'empire?

LII. — On regarde généralement Du Guesclin comme un homme dont l'apparition a fait époque dans la stratégie du moyen-âge, comme un rénovateur de l'art militaire des temps féodaux. Rien de plus inexact. S'il avait été un stratégiste consommé, il eût subi moins de revers, mais il eût fait des choses infiniment moins utiles à la liberté de la France. C'est précisément son inexpérience qui fait sa force. Expliquons-nous clairement :

On ne peut nier que la stratégie, au moyen-âge, ne soit une science monopolisée, si l'on peut parler ainsi, par les Anglo-Normands. L'esprit froid et méthodique de cette race se prêtait merveilleusement aux combinaisons de cet art. L'Italie, étrangère à la guerre, et qui la faisait faire par des mercenaires; l'Espagne et les Arabes, accoutumés aux confuses boucheries de leurs guerres acharnées; la féodalité germanique et française, exaltées jusqu'à l'enivrement par leurs faciles succès contre les barbares ou par les prodiges de la *furia francese*, ne croyaient à d'autre puissance qu'à celle des brillantes passes d'armes et des fougueuses charges de cavalerie.

L'Angleterre apprit, la première, à substituer des armées régulières aux bandes confuses et vaillantes de la féodalité. La noblesse normande formait un excellent noyau de grosse cavalerie, hardie comme les Normands, inébranlable comme les Anglais; l'Ecosse et les comtés gallois, une infanterie belliqueuse, à demi-sauvage, comme les Irlandais, qui étaient tour à tour archers habiles et cavaliers rapides; au besoin, elle pouvait enrôler les légers archers des Pyrénées, ou appeler les contingents

gascons et aquitains : vassaux inconstants, mais les plus brillants soldats d'Occident.

Avec de telles ressources, il ne fallait que de l'habileté, de la prudence et du tact pour créer des armées où tous ces éléments pussent s'harmoniser de manière à produire des merveilles. C'était là qu'éclatait le génie d'Edouard III et de son digne fils, ainsi que des nombreux généraux formés à leur école, et dont le dernier a été l'illustre Talbot. Chandos, Lancastre, et, en second ordre, le Captal de Buch, Colwerlic et Huet assurent à leur nation la prééminence militaire au quatorzième siècle. Ils ont devancé leur temps, en déplaçant toutes les idées absurdes qui faisaient consister le point d'honneur à ne reconnaître sur le champ de bataille que le pennon et l'autorité du suzerain féodal. Lisez les admirables batailles de Crécy, de Poitiers, d'Auray, de Navarette, ces chefs-d'œuvre d'Edouard III, du Prince-Noir et de Chandos : elles consolent des confuses et odieuses tueries qui ont lieu quand ces trois grands hommes ont disparu de la scène.

Il n'est pas jusqu'aux plus simples escarmouches où cette supériorité n'éclate. Un jour, Charles de Blois rencontre dans une lande de Bretagne, à Cadoret, une petite division anglaise commandée par Dagworth. Pendant tout un jour, le Français lance ses brillantes *batailles* contre ce faible ennemi qui a fait à la hâte quelques dispositions défensives. Charles y perdit l'élite de ses gens, et le lieutenant d'Edouard se retira sans perte sérieuse, après avoir vu son adversaire faire une pénible retraite.

LIII. — Or, tel n'est pas Du Guesclin. C'est un soldat furieusement têtu, un vrai bouledogue de race pure. Rien ne rend mieux ce caractère que l'expression bretonne : *creghi mud*, mordre et déchirer sans un cri, comme les animaux sus-nommés. Cette effroyable ténacité se remarque surtout dans ses opérations de siége : à Mantes, à Rolleboise, à Melun, à Pestivien, à Essay. Dès qu'il a entrepris la reddition d'une place forte, il s'y attache avec la patience inhérente à sa race; il monte à l'assaut sans différer; il en donnera dix par jour s'il le faut; s'il le faut, il y restera un an, cinq ans; et les assiégés, fascinés, éblouis, sont pris de vertige, et rendent la forteresse avec d'autant plus d'empressement que le terrible aventurier avait fini par n'avoir qu'une seule formule de sommation aussi sèche que péremptoire : « Si ung des vostres jete pierre ou car-» rel, je vous feray à tous toller la vie. »

Qu'on ne dise pas que c'était la poliorcétique du temps. Il est évident, au contraire, surtout après l'excellent travail de M. de Fréminville, sur la matière, que cette science était alors poussée à un point qu'elle n'a pas dépassé de long-temps depuis. Le siége de Brest par Jean IV de Bretagne, ceux de Saint-Malo et de Rennes par le duc de Lancastre, prouvent que l'attaque et la défense des places étaient depuis long-temps soumises aux lois d'un art régulier. Ici encore, les Anglais sont nos maitres. En France, l'honneur féodal ne connait rien à ces obscurs travaux. Un chevalier breton, chargé du blocus de Cadillac, s'avise bêtement de venir au pied des remparts provoquer Bertrand Courant, le gouverneur, *à rompre une lance en l'honneur de sa dame*. L'Aquitain fit à ce glorieux fou l'honneur de venir le tuer sur la place.

Voilà toute la poliorcétique de Duguesclin. Nous l'avons dit plus haut, c'est la ténacité du dogue. En rase campagne, c'est la rapidité, le bond prodigieux, le coup-d'œil infaillible de la panthère. Le secret de ses succès inouis est en partie dans cette ubiquité sans égale. C'est là que nous retrouvons le guerrier de l'Ouest; il a débuté par la guerre des bois et l'attaque des convois, comme Jean Chouan; il a continué par la guerre de détails, le système des camps-volants, comme Charrette. Disons donc, en concluant, que c'est un Chouan de génie, mais que ce n'est qu'un *Chouan*, qu'un bagaude du XIVe siècle, que le hasard a mis à la tête des armées d'un grand royaume, et que sous le baudrier étincelant du connétable, on sent battre le cœur à demi sauvage de la race, les héros de nos vieilles guerres des Marches, Raoul de Fougères ou Waroch. G. L.

DULAURENT (HYACINTHE **DELABARRE**), — naquit à Quimper ou dans les environs vers 1714. Selon M. de Kerdanet, il aurait été recteur de l'Université et principal du collége de Cornouaille. *La France littéraire* de Quérard (t. II, p. 664) le mentionne comme ayant été principal du collége de Cornouaille, puis comme professeur de théologie à celui de Navarre. Enfin M. Tresvaux (*Histoire de la persécution religieuse en Bretagne*, t. II, p. 300), se borne à dire qu'il fut grand maître du collége de Navarre. « Ce vénérable ecclésiastique, » poursuit M. Tresvaux, était vicaire-général » du diocèse de Quimper, lorsque l'adminis- » tration départementale du Finistère l'envoya » à Rochefort, comme destiné à la déportation, » contrairement au texte même des lois révo- » lutionnaires. Il était alors âgé de 84 ans, et » à cet âge avancé, il n'avait rien oublié; aussi » étonnait-il par la solidité, la variété et l'é- » tendue de ses connaissances ceux qui con- » versaient avec lui. En passant à Saint-Ful- » gent, dans la Vendée, pour se rendre à Ro- » chefort, il eut le malheur de tomber entre les » mains d'un prêtre apostat et marié, commis- » saire du Directoire, qui le fit charger de chaî- » nes, et le respectable vieillard eut les mains » tellement serrées que le sang en sortait. Ce » fut dans ce déplorable état qu'il arriva à la

» prison. Il survécut néanmoins à ces mauvais » traitements, car étant entré à l'hôpital de la » marine le 23 janvier 1798, il ne mourut que » le 16 décembre suivant. Il était d'une haute » taille et d'une belle figure. C'est le portrait » qu'en fait, dans ses mémoires, M. de Beau» regard, évêque d'Orléans, qui avait été son » compagnon de captivité, et qui en parle avec » beaucoup d'estime. »

On a de lui : *Les Monuments publics, poëme*, Paris, 1754, in-4°. C'est à tort que M. de Kerdanet lui attribue les *Jésuitiques*. Cette cynique production est de l'abbé Du Laurens, auteur du *Compère Mathieu*, et de son collaborateur Grouber de Groubental.

P. L...t.

DULONDEL (Jean-Étienne), jésuite, né à Rennes, mort en 1697, a publié : I. *Fasti Ludovici magni*. Parisiis, 1694, in-8°, 4e édit. — *Les mêmes, en français et en latin*, Rennes, Vatar, 1694, et Paris, 1695 ou 1698, in-8°. II. *Les Fastes de la maison d'Orléans et de celle de Bourbon, depuis* 1497 *jusqu'à* 1697. Paris, J. Anisson, 1697, in-8°. M. de Kerdanet (*Notices chronologiques, etc.*, p. 184), dit que ces deux ouvrages sont un peu dans le genre de l'Histoire de France du président Hénault, et que le second est une chronologie assez bien digérée.

P. L...t.

DUMOULIN (Alain), — né le 8 novembre 1741, à Lanveoc, commune de Crozon (Finistère), remplit d'abord les fonctions de régent ou professeur au collége de Plouguernevel, canton de Rostrenen, dans l'ancienne Cornouaille, aujourd'hui dans le département des Côtes-du-Nord. Il était depuis plusieurs années recteur de la paroisse d'Ergué-Gabéric, près Quimper, lorsque la révolution le força d'émigrer. Il passa une grande partie de son émigration à Prague, en Bohême, exerçant l'emploi de précepteur dans une famille princière du pays. Les ecclésiastiques de Prague admiraient l'élégance et la facilité avec lesquelles il s'exprimait en latin; cela les étonnait *dans un Français*. Une académie littéraire, établie dans la ville, proposait annuellement des prix et des accessits pour des compositions latines sur divers sujets. L'abbé Dumoulin obtint une fois le premier accessit, deux fois le second prix (une médaille d'argent), et une fois le premier prix (une médaille d'or). Le sujet de la dernière composition était l'*Éloge de la Bohême*, que l'abbé Dumoulin traita en vers hexamètres. Mgr. l'évêque de Quimper, neveu de l'abbé Dumoulin, nous dit, dans les détails qu'il a bien voulu nous communiquer sur son respectable oncle, qu'il a vu et tenu entre les mains, pendant son enfance, la médaille d'or et l'*Éloge de la Bohême*, dont il ignore si aucun autre exemplaire avait pénétré en Bretagne. Pour faire diversion aux chagrins de l'exil, en même temps que pour satisfaire aux désirs de quelques personnes instruites, et témoigner sa reconnaissance à un ecclésiastique aussi recommandable par sa science que par sa vertu, l'abbé Dumoulin avait encore composé, pendant son émigration, une grammaire latino-celtique, fort rare en France, et dont nous possédons un exemplaire. Elle a pour titre : *Grammatica latino-celtica, doctis ac scientiarum appetentibus viris composita, ab Alano Dumoulin, presbytero, Encomii regni Bohemiæ authore*. Pragæ Bohemorum, 1800, in-8°. La préface de ce livre, d'une latinité nerveuse et élégante, nous fait connaître le système de l'auteur sur la filiation des langues. Il y a, selon lui, cinq langues mères : l'Hébreu, le Grec, le Latin, le Teutonique et le Slavon. Toutes les langues parlées en Europe, en Asie et en Afrique (excepté les idiomes barbares), en découlent et ont rempli le monde d'une variété de langues et de dialectes. C'est la langue teutonique qui, d'après l'abbé Dumoulin, a donné naissance au celtique. Le dialecte qu'il emploie en général est celui de Cornouaille. Depuis l'époque où l'abbé Dumoulin fit paraître son livre, l'étude de la langue bretonne a fait d'assez grands progrès, et les hommes qui font autorité ont adopté (surtout pour la valeur et la prononciation des lettres) certaines règles qui semblent justifiées. Quoi qu'il en soit, composé au fond de la Bohême, où l'abbé Desmoulin n'avait très-vraisemblablement pas emporté de livres bretons, cet ouvrage est presque un tour de force qui fait honneur à son auteur.

Revenu en France, à l'époque du Concordat, l'abbé Dumoulin rentra momentanément dans la paroisse d'Ergué-Gabéric, et fut nommé peu à près curé de Crozon, puis successivement chanoine honoraire, curé de la cathédrale et vicaire-général de Mgr. Dombideau de Crouseilhes.

On doit à l'abbé Dumoulin, indépendamment des ouvrages déjà mentionnés, un petit livre breton intitulé : *Hent ar Baradoz, ou le Chemin du Paradis, avec un abrégé de la vie des saints de Bretagne*. Quimper, Derrien, 1805, in-18. C'est au sujet de ce livre que M. de Kerdanet a dit de son auteur (*Notes sur les Vies des saints d'Albert-le-Grand*), qu'après avoir montré aux autres le chemin du Paradis, l'auteur y est allé lui-même. L'abbé Dumoulin mourut à Quimper le 11 mai 1811. Il était d'une taille médiocre, mais d'un extérieur très-vénérable, qui faisait dire à Mgr. de Crouseilhes qu'il avait *la figure la plus pastorale* de tout son clergé.

P. L...t.

DUPARC. *Voy*. **PARC** (du).

DUPARC-POULLAIN (Augustin-Marie), — naquit à Rennes, le 8 septembre 1703. Les

soins éclairés d'un père, qui comptait parmi les hommes les plus éminents du barreau breton, contribuèrent beaucoup à développer les heureuses dispositions dont la nature avait doté ses deux fils. Tandis qu'une vocation décidée entraînait Poullain de Sainte-Foix, son frère, vers la carrière des lettres, Duparc-Poullain, dominé par son goût pour des études plus sérieuses, se dévouait à celle que les traditions paternelles semblaient ouvrir devant lui. (Voy. les articles *Belair* et *Sainte-Foix*.)

C'était dans l'Université de Nantes, fondée au xve siècle par François II, duc de Bretagne, que nos jeunes compatriotes allaient alors puiser les premiers éléments de la science des lois. Duparc-Poullain, après y avoir pris ses degrés, vers 1723, revint dans sa ville natale, et continua, sous les yeux de son père, à se préparer aux luttes du barreau. L'étude de l'histoire qui, sous l'empire des anciennes coutumes, se liait intimement à la connaissance du droit, celle de quelques langues vivantes et l'initiation à des arts d'agrément, devinrent pour lui le complément d'une éducation solide et soignée.

Doué d'un esprit lucide et étendu, Duparc-Poullain se distingua bientôt parmi ses confrères. Habile dans la consultation et la plaidoirie, il se faisait également remarquer par son talent à exposer les droits de ses parties dans des mémoires dont la rédaction formait en ce temps l'une des principales occupations des avocats chargés des affaires considérables.

Le Parlement de Bretagne qui, dans le principe, tint alternativement ses séances à Rennes et à Nantes, et qui, plus tard, fut relégué à Vannes, semblait irrévocablement fixé dans la première de ces villes, où un magnifique palais venait de s'élever pour devenir le siége de cette cour. L'enseignement du droit dans la province devait naturellement avoir sa place sous les yeux du Parlement et des habiles avocats attachés à sa barre.

Louis XV, cédant aux vœux des Etats et de cette compagnie, crut devoir, par sa déclaration du 1er octobre 1735, détacher de l'Université de Nantes, pour les transférer à Rennes, les deux chaires de législation civile et canonique dont se composait l'ancienne faculté.

Appelé à occuper la chaire de droit civil, Duparc-Poullain se voua à cette importante fonction avec un zèle et une supériorité qui sont un de ses plus beaux titres à l'illustration. Personne ne possédait mieux que lui la méthode, la clarté, la sûreté de déduction qui font saisir la portée de chaque principe et ramènent à des notions précises la doctrine qui doit présider à l'interprétation des lois. La longue période de son enseignement a permis qu'il comptât au nombre de ses disciples les hommes les plus distingués que la Bretagne a fournis à nos premières assemblées politiques. On doit citer aussi parmi ses élèves le célèbre jurisconsulte Toullier, qui s'est plu dans ses écrits à rendre hommage à la mémoire de son savant maître. Duparc-Poullain ne reparut par la suite à la barre que rarement et pour des affaires de première importance; mais son cabinet resta ouvert pour les nombreuses consultations que portait à lui demander l'autorité prépondérante de ses avis, et il continua d'être le conseil des établissements et des familles les plus considérables de la province.

Au milieu de ces occupations journalières, il trouvait encore le temps d'écrire des livres pour le service de la science qu'il possédait d'une manière si éminente. Des commentaires sur la Coutume de Bretagne, alors en usage, aucun ne satisfaisait aux besoins de l'étude et de la pratique. Celui de d'Argentré se référait à un texte que la réformation de 1580 était venue modifier. Les notes sur la rédaction nouvelle, qu'il publia sous le titre d'*Aitiologie*, paraient dans une certaine mesure à cet inconvénient; mais les ouvrages de ce grand homme avaient le tort d'être écrits en latin et de dater de près de deux siècles durant lesquels la jurisprudence, obéissant aux nécessités sociales, avait subi des changements notables. C'était, toutefois, à cette source qu'allaient puiser les hommes qui voulaient s'instruire à fond des maximes de la législation provinciaire. Les commentaires publiés plus tard par Belordeau, par Motays et par M. le président de Perchambault, étaient également loin de contenir l'ensemble des éléments que devait embrasser un ouvrage complet sur cette matière. Duparc-Poullain travailla avec succès à les réunir dans le commentaire qu'il a donné en trois volumes in-4°. (Rennes, Guillaume Vatar, 17[illegible]5, 1746, 1747.)

A côté du texte on y trouve insérés ceux des deux rédactions plus anciennes et les dispositions des ordonnances de nos ducs ou des rois de France qui peuvent jeter quelque jour sur son esprit. On y rencontre également une conférence des diverses Coutumes de France avec la Coutume de Bretagne. Quant au commentaire proprement dit, Duparc-Poullain ne crut pouvoir mieux faire que de reproduire celui de d'Argentré. M. Poullain de Belair, son père, lui en avait laissé une traduction inédite, dans laquelle il avait pris soin d'abréger les dissertations parfois trop prolixes de l'auteur; cette version prit place dans son ouvrage. Les explications répandues dans les diverses productions de Hévin et ses annotations, viennent, avec des emprunts faits aux autres jurisconsultes et arrêtistes bretons, et avec les remarques de Duparc-Poullain lui-même, compléter le plan qu'il s'était proposé dans son entreprise (1). Dans

(1) Une assertion émise par Duparc-Poullain, dans son IIIe volume, appela l'attention du censeur royal, et elle a donné lieu à deux lettres que le chancelier d'Aguesseau adressa à l'un des premiers officiers du Parlement de Bre-

l'épître dédicatoire, adressée à Messieurs du Parlement, qui est en tête du premier volume, Duparc-Poullain et M. Hévin, petit-fils de celui que l'on vient de citer, et qui occupait aussi une place distinguée au barreau, présentent ce livre comme l'œuvre réunie, l'un de son père, l'autre de son aïeul. Il fut accueilli de toute part avec la faveur qu'il méritait, et en particulier par la cour. Cette compagnie prit en assemblée générale une délibération dont ses annales n'avaient pas jusque là offert d'exemple, en arrêtant que chacun de ses membres souscrirait à la publication du nouveau Commentaire.

La juste estime que l'on a toujours conservée pour le commentaire du président de Perchambault faisait regretter les inexactitudes qui s'étaient glissées dans ce livre. Duparc-Poullain entreprit de les relever dans un petit volume qui a pour titre : *Observations sur les ouvrages de feu M. de la Bigotière de Perchambault.* (Rennes, Vatar, 1766, petit in-8°.) « J'ai cru, » dit-il dans la préface, rendre service au public en lui communiquant mes réflexions sur » cet ouvrage et sur l'extrait qu'il en a publié » en 1713. Plus j'ai lu l'un et l'autre, plus je » les ai estimés; aussi je me flatte que l'on ne » m'accusera pas de prévention dans la critique » que je fais sur des propositions qui ne me paraissent pas conformes aux maximes et à » l'usage. »

La renommée plaçait depuis long-temps Duparc-Poullain parmi les jurisconsultes les plus habiles et les plus savants dont s'honorait alors la France. On voit par quelques passages de ses écrits qu'il était consulté sur les projets de déclaration qui touchaient aux usages particuliers de la Bretagne. (T. VII, p. 49, des *Principes du Droit.*) Le roi, en récompense de ses services, octroya, tant pour lui que pour sa famille, des lettres de noblesse, qui furent expédiées dans le cours de l'année 1763, et, vers le même temps, il fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel, dont il reçut les insignes lors d'un voyage qui le conduisit à Paris en 1765. C'était une distinction flatteuse et qui n'était guère conférée qu'à des hommes d'un véritable mérite.

Parvenu au-delà du terme de sa soixantième année, et entouré de toutes les marques de considération auxquelles l'exercice de sa double profession lui permettait d'atteindre, Duparc-Poullain, loin de songer au repos, se disposa à doter le pays d'un ouvrage plus utile encore que ceux qu'il avait déjà publiés. Digne émule du jurisconsulte Pothier, qui venait de mettre au jour ses immortels traités, il entreprit à son tour d'exposer, sous cette forme plus méthodique que celle du Commentaire, la théorie des lois civiles modifiée par les usages particuliers de la province. C'est dans cette pensée, tout-à-fait conforme à la nature de son esprit logique et généralisateur, qu'il composa l'ouvrage qui a pour titre : *Principes du Droit français, suivant les maximes de la Bretagne.* (Rennes, Vatar, 1767-1771, 12 vol. in-12.) Comme il a soin de le rappeler dans la préface, « L'esprit philosophique et la méthode nous » mettent, dit-il, en état d'éviter les subtilités » qui ont toujours été l'écueil du raisonnement, » et qui composaient, pour ainsi dire, toute » l'ancienne philosophie.

» La jurisprudence en a profité comme toutes » les autres sciences. L'on étudie moins qu'on » ne faisait il y a deux siècles, et je ne crois » pas qu'il puisse jamais paraître en France des » jurisconsultes aussi savants que Dumoulin » et d'Argentré; mais l'étude est beaucoup plus » facile, et la méthode du raisonnement supplée beaucoup à ce qui nous manque de cette » profonde science qui éclate dans les ouvrages » de ces grands hommes. » Il n'est pas besoin d'être initié à la connaissance du droit pour lire avec intérêt les chapitres placés en tête du premier volume, qui offrent un aperçu sommaire des institutions alors en vigueur dans notre pays, et il suffit d'y avoir jeté les yeux et d'avoir parcouru la préface pour reconnaître que, si Duparc-Poullain appréciait les avantages de l'esprit philosophique appliqué à l'étude des sciences, il était bien éloigné de souscrire aux désastreuses doctrines qui se produisaient sous le patronage des nouveaux philosophes. Personne, en effet, n'était plus attaché aux traditions monarchiques, ni pénétré d'un amour plus sincère pour la religion.

Quelque étroit que soit le cadre dans lequel

tagne, sous la date des 23 septembre et 12 octobre 1748. On les trouve rapportées, pp. 653 et 656 du XI[e] volume des Œuvres de d'Aguesseau, édit. de 1819. La première commence en ces termes :

« Je n'ai été informé que depuis peu d'une maxime sin- » gulière que l'on suit en Bretagne, et c'est par le censeur » royal, qui examine l'ouvrage du sieur Duparc-Poullain, » que j'en ai été averti.

» Il est dit dans cet ouvrage que *le bannissement hors* » *de la Bretagne opère le même effet que le bannissement* » *hors du royaume*, c'est-à-dire, *la mort civile du condam-* » *né*; et la raison qu'il en rend, c'est que *la Bretagne est* » *regardée comme une province étrangère.*

» Sur la difficulté que le censeur lui a faite de laisser » passer cette prétendue règle, il a répondu fort sagement » qu'il n'avait voulu qu'attester le fait de l'usage dont il » renvoyait un certificat signé de douze anciens avocats » au Parlement, et qu'au surplus ce n'était pas à lui à » juger si cet usage était bien ou mal fondé. » On voit par la suite de ces lettres que le chancelier invitait le Parlement à se réformer à l'endroit de cette maxime, et que, peu satisfait de la formule de rectification présentée par Duparc-Poullain, il en traçait une autre lui-même.

Tout annonce que la négociation du chancelier ne réussit qu'en partie. Duparc-Poullain dut se borner à supprimer le passage qui avait provoqué la censure, au lieu de le rectifier dans le sens qui lui était indiqué par d'Aguesseau, car nous ne le retrouvons pas dans son livre. Quant au Parlement, il semble plus que douteux qu'il ait voulu changer de maxime, lorsqu'on remarque une déclaration du roi de l'année suivante, qui condamne l'usage suivi par le Parlement. Cette déclaration est citée au XII[e] volume des *Principes du droit*, par Duparc-Poullain.

Duparc-Poullain a cru devoir se renfermer, cet ouvrage, grâce à sa précision et à l'ordre avec lequel toutes les propositions se lient les unes aux autres, n'en présente pas moins une exposition complète du vaste sujet qu'il s'était proposé d'embrasser. On a cité comme les plus soignés le traité des *Successions* et celui des *Appropriements*, qui sont ceux où il s'est le plus donné carrière. Mais, dans tous les autres, on trouve également l'empreinte d'un immense savoir et d'un esprit élevé. Cet ouvrage, le plus important qui soit sorti de la plume de Duparc-Poullain, celui que maintenant encore on peut consulter avec le plus de fruit, quand on cherche à étudier quelque point de l'ancienne jurisprudence, laisse à désirer pour la pureté du style, quoique la pensée s'y produise toujours avec la plus parfaite netteté. « Les ouvrages de M. votre frère sont bien savants, disait-on un jour à Sainte-Foix. — Oui, répondit-il en riant; c'est bien dommage qu'ils ne soient pas écrits en français. »

Le nom de Duparc-Poullain se rattache aussi à la collection des arrêts du Parlement rendus de son temps, qui intéressaient, soit les principes du droit, soit le sens de la Coutume. Il y avait déjà long-temps qu'on parassait négliger en Bretagne l'annotation de ces précédents judiciaires si importants sous l'empire des institutions qui régnaient à cette époque, lorsque ce jurisconsulte s'occupa de les recueillir et de les publier à l'exemple de ce qui se pratiquait dans d'autres cours souveraines. Il semble que l'établissement de l'Ecole de droit à Rennes, qui venait y raviver le goût de l'étude, ait eu quelque influence sur cette œuvre, car c'est à la date de la déclaration qui l'autorise que commence cette collection portant pour titre : *Journal des audiences et arrêts du Parlement de Bretagne*. Les éléments de la discussion y sont analysés avec soin, d'après les mémoires ou plaidoiries, et d'après les observations des rapporteurs et les conclusions du ministère public. Parfois, les travaux de ces magistrats sont donnés en entier, et en particulier ceux du procureur-général La Chalotais. La Chalotais avait commencé sa longue et brillante carrière en même temps que Duparc-Poullain, qu'il honorait de toute son estime et de son amitié. Ce recueil est désigné vulgairement sous le nom de *Journal du Palais*. Le premier volume parut en 1737, le second en 1740, le troisième en 1763, le quatrième en 1775, et le cinquième en 1778. (Rennes, Vatar, in-4°.) Une note insérée dans la *Bibliothèque de Droit*, de Camus, nous apprend que quelques exemplaires portent une date différente, et que la continuation de cet ouvrage après Duparc-Poullain fut confiée par le Parlement aux soins de M. Chaillou, avocat. *(Voy. ce nom.)*

« La jurisprudence qui avait interprété la » Coutume et l'usage constant depuis la réfor» mation avait, suivant les expressions de Du» parc-Poullain, modifié tant d'articles, qu'il » fallait une étude particulière de la jurispru» dence et de l'usage pour en connaître le vrai » sens et distinguer les articles abrogés en tout » ou en partie. » Reproduire ce texte, en signalant par des additions intercalaires les changements que la pratique avait introduits depuis 1580, et en indiquant les arrêts ou les lois nouvelles dans lesquels ils prenaient leur source, c'était donc une entreprise digne de l'écrivain jurisconsulte qui avait déjà tant fait pour aplanir des obstacles que l'on rencontrait à chaque pas dans l'étude de notre législation municipale. Tel fut le but qu'il se proposa dans l'édition de la Coutume qu'il publia sous ce titre : *La Coutume et la Jurisprudence coutumière de Bretagne dans leur ordre naturel*. Rennes, Guillaume Vatar, 1759, in-12. Trois autres éditions furent publiées par le même éditeur et dans le même format, en 1771, 1778 et 1783. MM. Marc de la Chenardais et Pepin de Martigné, qui, de leur côté, s'étaient acquis une grande réputation au barreau, secondèrent Duparc-Poullain dans les deux dernières éditions de cet ouvrage, résumé du long travail qu'il avait précédemment publié sur la Coutume, et que, pour cette raison, on désignait communément sous le nom de *Petite Coutume de Duparc-Poullain*.

L'esprit judicieux et solide de Duparc-Poullain se révèle encore dans son *Précis méthodique des actes de notoriété du Parlement et du barreau de Bretagne*, etc. (Rennes, veuve de François Vatar, 1759, in-12), et dans l'ouvrage publié sans nom d'auteur, sous ce titre : *Preuves de la pleine Souveraineté du roi sur la province de Bretagne*. Paris, 1765, in-12. Cet ouvrage est composé de trois lettres de M. le contrôleur-général (de Laverdy), et de deux réponses de M. d'Amilly, premier président du Parlement de Bretagne. Barbier (*Dictionnaire des anonymes et pseudonymes*, art. 14708), dit que, d'après une *note trouvée sur un exemplaire*, les trois lettres sont de M. Lorry, inspecteur-général du domaine, et les deux réponses de Duparc-Poullain. Dans une *Notice sur les manuscrits de la bibliothèque publique de Nantes*, M. Ludovic Chapplain dit qu'il existe dans cette bibliothèque un ouvrage inédit de Duparc-Poullain, ayant pour titre : *Institution sur la procédure civile*, et contenant des corrections et des additions de la main du savant jurisconsulte breton.

Duparc-Poullain, appesanti par l'âge, venait de se faire suppléer dans la chaire qu'il occupait si dignement depuis longues années; mais, exempt des infirmités de la vieillesse, il avait conservé la vigueur de son esprit et la plénitude de ses facultés, lorsque la mort, trompant les espérances de ses amis, l'enleva dans sa soixante-dix-neuvième année. Il mourut à

Rennes le 14 octobre 1782. Pendant sa vie, il avait offert un modèle accompli de vertus chrétiennes. L'activité de ses travaux ne l'empêchait pas de trouver des loisirs pour le monde, où sa société était appréciée de tous. Il laissait après lui quatre filles qui ont vécu dans la retraite, pour se consacrer entièrement à des œuvres de bienfaisance, et un fils héritier de sa profession, dont un descendant, établi en Normandie, conserve le nom illustré par son aïeul.

L'éloge du savant professeur fut prononcé dans sa chaire par M. Morice du Lérain, de la même famille que le bénédictin breton, Dom Morice, appelé à succéder à Duparc-Poullain. Les héritiers de Duparc-Poullain possèdent un recueil manuscrit de ses consultations qui remplit plusieurs volumes in-4°. Il paraît que d'autres personnes en ont des copies. Il en existe une du moins dans la bibliothèque de M. Journée, conseiller à la Cour d'appel de Rennes, copie qui fut donnée à son père, avocat distingué, puis conseiller en la même Cour, par la famille de Duparc-Poullain, dont il était l'ami.

A. D. B.

DUPAZ, *voyez* **PAZ** (DU).

DUPLESSIX-BALISSON, *voyez* **PLESSIX-BALISSON** (DU).

DU PLESSIS-GRENÉDAN, *voyez* **PLESSIS-MAURON-GRENÉDAN**.

DUPORT DU TERTRE (FRANÇOIS-JOACHIM), — né à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), le 11 décembre 1714, entra d'abord dans l'Institut des Jésuites et professa quelque temps les humanités dans un de leurs colléges. Mais, regrettant son indépendance, il rentra dans le monde, et jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Paris, le 17 avril 1759, il coopéra aux travaux périodiques de Fréron et de Laporte, et publia diverses compilations historiques ou littéraires, toutes fort médiocres. Il était membre de l'Académie d'Angers et de la Société littéraire-militaire de Besançon. On lui doit : I. *Le Congrès de Citère* (sic), *traduit de l'italien du comte Algarotti*. A Citère (Paris), de l'imprimerie d'Ovide, 1749, in-12. II. *Almanach des Beaux-Arts*. Paris, 1751, in-18. C'est par cet almanach qu'a commencé la *France littéraire*. III. *Abrégé chronologique de l'Histoire d'Angleterre*. Paris, Duchesne, 1752, 2 vol. in-12. IV. *Histoire des conjurations, conspirations et révolutions célèbres, tant anciennes que modernes*. Paris, Duchesne, 1754, 10 vol. in-12. Les huit premiers volumes seulement sont de Duport-du-Tertre, et les deux derniers de Désormeaux qui renonça à continuer plus long-temps un ouvrage aussi mal conçu que mal exécuté. V. *Bibliothèque amusante et instructive, contenant des anecdotes intéressantes et des histoires curieuses*. Paris, Duchesne, 1756, 3 vol. in-12. — Nouv. édit. 1775, 2 vol. in-12. Le tome Ier de cette collection parut en 1753. Fréron, dans ses *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, assure qu'il a été recueilli par le P. Nicéron. VI. *Projet utile pour le progrès de la littérature*. (Paris, Lambert, 1756,) 22 pp. in-12. On croit qu'il a coopéré à l'*Abrégé chronologique de l'histoire d'Espagne et de Portugal, par Désormeaux*. Paris, 1758, 3 vol. in-12. Comme éditeur, il a publié les *Mémoires du marquis de Chouppes*. Paris, Duchesne, 1753, 2 vol. in-12. L'auteur, mort lieutenant-général en 1677, était son parent. Le fils de Duport-du-Tertre, ministre de la justice sous Louis XVI, fut condamné par le tribunal révolutionnaire comme coupable d'avoir conspiré en faveur de ce prince, et exécuté avec Barnave, le 28 novembre 1793. Il était né à Paris, le 6 mai 1754.

P. L...t.

DURAS (CLAIRE DE **COETNEMPREN DE KERSAINT**, duchesse de), — naquit à Brest, le 20 février 1777, comme nous l'apprend l'acte d'ondoiement ci-après, déposé aux archives de la mairie de Brest : « Le 20 février 1777, une » fille légitime et *anonyme* de messire Armand-» Guy-Simon Coëtnempren de Kersaint, lieu-» tenant des vaisseaux du roi, chevalier de » l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et » de dame Claire-Louise-Françoise Dalesso de » Ragny, son épouse, née ce jour, a été *on-» doyée* par le soussigné curé, etc. » Cet acte ne peut s'appliquer qu'à Mme de Duras, puisqu'elle fut la seule enfant issue du mariage de M. et Mme de Kersaint *(voyez ce nom)*. Quant à l'acte postérieur qui lui aurait conféré le nom de Claire, nous l'avons vainement cherché dans les dix années suivantes des registres de naissance de la ville de Brest, sans toutefois avoir été surpris de ne l'y pas trouver. Son père était en mer à l'époque de sa naissance, et l'on attendit vraisemblablement son retour pour baptiser sa fille, suivant l'usage pratiqué en pareil cas dans beaucoup de familles nobles, dans celle de Kersaint particulièrement, où les enfants n'étaient même baptisés qu'assez longtemps après leur naissance, comme l'attestent trois actes rédigés le 9 décembre 1761, pour trois des enfants de M. de Kersaint, tué le 20 novembre 1758, sur le vaisseau le *Thésée*. Ces trois enfants étaient nés le 1er mars 1751, le 11 octobre 1753, et le 9 février 1755. Une sœur et un frère de ces mêmes enfants avaient aussi été simplement ondoyés à leur naissance. La première, née le 26 juillet 1743, n'avait été baptisée que le jour même où elle accomplissait sa dixième année; le second (ce fut le préfet maritime d'Anvers, sous l'Empire,) naquit et fut ondoyé le 30 novembre 1746. Ainsi que pour sa nièce, Mme de Duras, nous n'avons pu re-

trouver son acte de baptême; comme elle, nous le pensons, il dut être baptisé dans une des communes de l'arrondissement de Brest, où la famille possédait des terres que MM. de Kersaint s'empressaient d'aller habiter aussitôt qu'ils étaient de retour de leurs campagnes. Relativement au nom de *Lechat* que la *Biographie universelle* (t. LXIII, p. 228,) a gratuitement donné à Mme de Duras, c'est, sans aucun doute, par confusion de la famille Lechat de Kersaint des Côtes-du-Nord, avec celle des Coëtnempren de Kersaint du Bas-Léon, dans le Finistère.

Encore enfant, lorsque son père vint se fixer à Paris, Claire de Kersaint allait atteindre sa dix-septième année, au moment où il monta sur l'échafaud. Elle quitta alors la France avec sa mère, et passa d'abord à Philadelphie, puis à la Martinique. La douleur et la maladie avaient affaibli les facultés de Mme de Kersaint. Claire reçut ainsi la rude et forte éducation du malheur; et, bien jeune encore, elle eut la responsabilité d'elle-même. Au lieu de recevoir les soins et les conseils maternels, c'est elle qui fut condamnée à avoir jugement, prévoyance, décision. Chargée de gérer le peu de biens que la confiscation n'avait pas ravis aux deux émigrées, elle s'acquitta de ce devoir avec une prudence et une autorité bien au dessus de son âge. Un parent, établi aux colonies, lui laissa une succession assez considérable; elle venait de perdre sa mère; orpheline et riche pour une émigrée, elle vint en Angleterre, où, en 1797, elle épousa le duc de Duras.

Rentrée en France, à l'époque du Consulat, elle se tint isolée de la cour impériale, et jusqu'à la Restauration, elle vécut d'une façon calme et modeste, retirée le plus souvent au château d'Ussé, en Touraine, se partageant entre l'éducation de ses deux filles et ses œuvres de bienfaisance, qu'elle étendait à tout ce qui l'entourait. Dans ses salons de Paris, comme à la campagne, elle réunissait autour d'elle une société fort spirituelle, mais aussi fort intime et fort discrète; car alors l'opposition se faisait à huis-clos. D'illustres amitiés faisaient le charme de sa vie. Dans de fréquents entretiens avec Châteaubriand, elle ornait de connaissances nouvelles son esprit fin et délicat. Mme de Staël, dont elle partageait les sentiments politiques, avait avec elle un commerce de lettres, prélude des relations personnelles qui devaient, plus tard, s'établir entre ces deux femmes distinguées.

Ramenée à Paris, en 1813, par le mariage de Mme de la Rochejaquelein (la cadette épousa ensuite M. le duc de Rauzan), elle s'y trouvait au retour des Bourbons. Le duc de Duras fut alors nommé pair de France et premier gentilhomme de la chambre. Les dignités dont le mari était revêtu obligèrent la femme à paraître à la cour, où son esprit lui assura de prime-saut une haute position. Son salon, dont elle faisait les honneurs avec un tact et une grâce qui lui assignaient le milieu entre la grande dame et la femme de lettres, réunissait, comme sur un terrain neutre, toutes les notabilités politiques dont elle était en quelque sorte l'arbitre. « C'étaient, dit M. de Sainte-Beuve, sans parler de » tous les personnages purement aristocrati- » ques et diplomatiques, sans parler de M. de » Châteaubriand, qui s'y montrait peu les soirs, » c'étaient MM. de Humboldt, Cuvier, Abel » Rémusat, Molé, de Montmorency, de Vil- » lèle, de Barante; c'était M. Villemain, vers » qui elle se sentait portée, tant à cause de son » prodigieux esprit de conversation qu'en fa- » veur de ses opinions politiques modérées, » aux confins du seul libéralisme qu'elle pût » admettre. M. de Talleyrand retrouvait là, » avec plus de jeunesse, une image des cercles » de la maréchale de Luxembourg et de la ma- » réchale de Beauveau; mais il se plaignait » galamment de ce trop de jeunesse, et qu'il » lui fallût attendre quinze ans au moins en- » core, disait-il, pour que cela ressemblât tout- » à-fait. » Disciple de Châteaubriand, dont elle avait embrassé avec ardeur les opinions politiques, Mme de Duras était d'ailleurs dévouée à la Restauration, qu'elle avait saluée avec enthousiasme. « Nulle femme, dit à son tour » M. de Barante, ne l'avait conçue d'une façon » plus grande et plus généreuse : elle y voyait » la gloire de la patrie, l'union du passé et du » présent, le libre développement des esprits; » elle parait cette révolution tant souhaitée de » tous les rêves de son imagination. Aussi, sa » tolérance pour toutes les opinions était com- » plète; elle se les figurait toujours sincères et » désintéressées, et leur savait gré, pour ainsi » dire, de se produire avec franchise. Elle eût » pris volontiers les plus profonds dissenti- » ments pour de simples malentendus entre » gens qui, au fond, voulaient la même » chose. »

M. de Sainte-Beuve, qui a consacré à Mme de Duras une de ces études littéraires si remarquables par la finesse d'appréciation, nous apprend que ce fut par un pur hasard qu'elle devint auteur : « En 1820 seulement, dit-il, ayant » un soir raconté avec détail l'anecdote réelle » d'une jeune négresse élevée chez la maré- » chale de Beauveau, ses amis, charmés de » ce récit (car elle excellait à raconter), lui » dirent : — Mais pourquoi n'écririez-vous pas » cette histoire? — Le lendemain, dans la ma- » tinée, la moitié de la nouvelle était écrite. » *Edouard* vint ensuite; puis deux ou trois » autres petits romans non publiés, mais qui le » seront avant peu, nous aimons à le croire (1).

(1) L'espoir de M. de Sainte-Beuve ne s'est pas réalisé; nous verrons plus loin que M. Valery, dépositaire des nouvelles inédites de Mme de Duras, est mort sans les avoir publiées.

» Elle s'efforçait aussi de se distraire des souffrances du corps en peignant celles de l'âme; » elle répandait en même temps sur chacune » de ces pages tendres un reflet des hautes » consolations vers lesquelles, chaque jour, » dans le secret de son cœur, elle s'acheminait. »

L'idée fondamentale des deux premiers essais de Mme de Duras, c'est une protestation contre les conséquences de l'inégalité de nature ou de position sociale. Douée d'une beauté idéale, d'une âme candide et ardente, la négresse *Ourika*, malgré son éducation accomplie, ne peut voir son amour payé de retour. Fils d'un avocat distingué, *Édouard* est de même victime d'un amour pur et délicat, mais auquel l'inégalité des conditions oppose un obstacle invincible. M. de Sainte-Beuve juge ainsi le mérite littéraire de ces deux compositions : « Le style de Mme de Duras, qui s'est mise si » tard et sans aucune préméditation à écrire, » ne se sent ni du tâtonnement ni de la négli» gence. Il est *né naturel* et achevé, simple, » rapide, réservé pourtant; un style à la façon » de Voltaire, mais chez une femme; pas de » manière, surtout dans *Edouard;* un tact » perpétuel; jamais de couleur équivoque, et » toutefois de la couleur déjà, au moins dans » le choix des fonds et des accompagnements; » enfin, des contours très-purs. En tout, des » passions plus profondes que leur expression, » et jamais d'emportement ni d'exubérance, » non plus qu'en une conversation polie. » Ce jugement, il faut le dire, est loin d'avoir rencontré une approbation unanime; d'autres critiques ont considéré le roman d'*Ourika* comme un marivaudage très-spirituel, et c'est avec raison, d'après eux, que Louis XVIII a appelé l'héroïne du livre une « Atala de salon. » Quoi qu'il en soit de cette dernière opinion, qui a néanmoins prévalu, les éloges d'enthousiasme qui furent prodigués, à la cour, au roman d'*Ourika*, déterminèrent l'auteur à le publier. Il fut imprimé aux frais de l'Etat. (Paris, imp. royale, 1824, in-12.) Cette première édition ne fut pas mise dans le commerce; le succès en fut prodigieux, et, la même année, l'auteur autorisa le libraire Ladvocat à en publier une seconde édition, in-12, qui fut vendue au profit des pauvres. M. de Châteaubriand, le *Journal des Débats*, le *Constitutionnel* lui-même, se mirent à la tête des prôneurs de ce chef-d'œuvre d'une duchesse. Il parut presque immédiatement deux traductions espagnoles d'*Ourika* : 1° *Urica, novel a traducida del frances por la senorita D. Ozama de Esmenard* (Paris, Bobée, 1824, in-18); 2° *Urika la negrea sensibile, o los efectos de una educacione equivocada, suceso verdadero, traducion del frances* par S., etc. (Paris, Pochard, 1825, in-12.) Le peintre d'Atala, Gérard, consacra aussi sa palette à *Ourika*, et les marchandes de modes la mirent en collerettes et en bonnets montés. *Edouard* eut aussi du succès. La première édition, tirée à cent exemplaires seulement, ne fut pas mise dans le commerce; ce ne fut que la seconde. (Paris, Ladvocat, 1825, 2 vol. in-12.)

Mme de Duras n'était pas seulement une femme de lettres estimable; elle se recommandait par son zèle à soutenir et à propager les institutions utiles. Favorable à la méthode de l'enseignement mutuel, elle faisait partie de la société de l'enseignement élémentaire, et avait fondé, à ses frais, pour un certain nombre d'enfants, une école primaire où cette méthode était appliquée. Présidente de la société de bienfaisance, elle prêtait aussi son appui à divers établissements charitables.

Souffrante depuis plusieurs années, elle était allée demander au ciel du Midi quelque soulagement à ses maux et se trouvait à Nice, lorsqu'elle mourut au mois de janvier 1829, entourée des soins de ses deux filles, après une douloureuse agonie qu'elle supporta avec une résignation forte et pieuse, dans la plénitude de sa raison.

Indépendamment d'*Ourika* et d'*Édouard*, Mme de Duras avait composé plusieurs ouvrages dont elle avait confié les manuscrits à M. Valery, bibliothécaire du roi à Versailles, qu'elle avait désigné pour son éditeur. M. Valery est mort sans avoir accompli les désirs de Mme de Duras, si ce n'est pour l'ouvrage qui a été publié sous ce titre : *Réflexions et Prières inédites*. Paris, Débécourt, 1839, in-18. Les trois nouvelles intitulées *Frère Ange, Olivier*, et les *Mémoires de Sophie*, attendent encore l'impression.

La *Littérature française contemporaine* attribue à Mme de Duras les *Pensées de Louis XIV, extraites de ses ouvrages et de ses lettres manuscrites*. Paris, Firmin Didot, 1827, in-16 tiré à cent exemplaires. M. Sainte-Beuve ne mentionne pas cet ouvrage au nombre des productions de Mme de Duras. Cet écrivain a consacré à Mme de Duras une notice dans ses *Portraits de femmes*. Paris, Didier, 1845, in-18, et M. de Barante a, de son côté, rendu hommage à cette femme remarquable dans le troisième volume de ses *Mélanges historiques et littéraires*. Ces deux notices nous ont beaucoup aidé dans la rédaction de celle qui précède. P. L...t.

DUVAL, maître d'école à Châteaugiron (Ille-et-Vilaine). Cette petite ville fut l'une de celles qui, durant les guerres de la Ligue, eurent le plus de maux à souffrir. D'abord, prise et pillée par le duc de Mercœur, elle fut reprise par les royalistes, puis assiégée et reprise encore par Mercœur, en 1592. Cette fois le vainqueur fit pendre toute la garnison ainsi que le gouverneur. Il saccagea de nouveau cette pauvre ville, fit prisonniers tous les ha-

bitants et les obligea à se racheter; puis il partit, laissant à Châteaugiron une garnison d'auxiliaires anglais qui achevèrent de dévaster et de ruiner le peu qui lui avait échappé.

Ces événements sont retracés dans un écrit de Duval, intitulé : *Mémoire de ce qui s'est fait en la pauvre ville de Chasteau-Giron, dès le commencement de cette guerre civille (la Ligue), qui commença l'an 1589 ; des garnisons qui y ont été; des armées, rencontres, allarmes, qui y ont esté dempuys ledit temps, et des compagnies qui y ont résidé ; des bruslements, ruines des maisons, dépopulation d'arbres et autres mille misères.*

Ce mémoire forme un manuscrit in-f° et inédit de quatorze pages, qui appartient à la bibliothèque de Rennes. On lit à la fin : « Escript en grand'haste, ce dix-septième jour d'octobre » 1594, soubz mon signe cy-appozé : Duval, » maistre d'école des jeunes Chasteau-Girontins de ce temps. C. D.

DUVAL (Dom Jacques-Étienne), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né en 1695, à Rennes, fit profession dans l'abbaye de Saint-Melaine de cette ville, le 11 mai 1715. Lorsque le cardinal de Rohan, mécontent de ce que Dom Lobineau n'avait presque point mentionné sa famille dans son *Histoire de Bretagne,* demanda au P. général des religieux pour travailler à l'histoire généalogique de la maison de Rohan, le Père général jeta les yeux sur Dom Morice et Dom Duval, qui allèrent, en 1731, s'établir aux Blancs-Manteaux. Avant de commencer leur travail, ils parcoururent la Bretagne et visitèrent les principales archives de la province, pour y chercher les matériaux nécessaires à la composition de cette histoire. Environ trois ans après, D. Duval fut appelé à Saint-Germain-des-Prés, où il mourut bibliothécaire, le 23 avril 1742. D. Morice rédigea seul, d'après les documents qu'il avait recueillis avec son confrère, l'histoire généalogique de la maison de Rohan, histoire qui fut revue ensuite, quant au style, par D. Taillandier, et qui ne formait pas moins de deux volumes in-4°, dont le manuscrit était conservé dans la maison de Rohan. D. Duval n'a publié qu'une *Lettre sur des recherches géographiques relatives à quelques villes des Gaules ;* elle est imprimée dans le *Mercure de France*, septembre 1739, page 263.

P. L...t.

DUVAL (Charles-François-Marie), né à Rennes le 22 février 1750, était avocat dans la petite ville de La Guerche (Ille-et-Vilaine), lorsque la révolution commença. Il s'en déclara l'un des plus chauds partisans et fut nommé, en 1790, juge au tribunal de son district, puis député du département d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, où il ne parla que deux fois ; la première, le 23 février 1792, pour demander que l'Assemblée déclarât le ministre Bertrand de Molleville déchu de sa confiance; la seconde, le 30 avril suivant, pour provoquer une loi sur la manière de juger les étrangers en France. Il prit ensuite une grande part à la révolution du 10 août, et en fit dans le journal le *Républicain*, qu'il rédigeait alors, une apologie qu'il a publiée plus tard, sous ce titre : *Révolution du 10 août, ou récit historique des principaux faits qui l'ont précédée, accompagnée et suivie.* Paris, Vatar, an II (1794), in-8° de IV et 32 p.

Nommé par son département député à la Convention nationale, il s'y montra plus que jamais révolutionnaire ardent, et vota en ces termes dans le procès de Louis XVI : « Comme organe de la loi, je prononce la mort. » Il se déclara ensuite contre l'appel au peuple et contre le sursis. S'étant lié de plus en plus avec le parti de la Montagne, il concourut de toutes ses facultés à la journée du 31 mai 1793, que son compatriote Lanjuinais avait combattue avec tant d'énergie; et, le 27 juillet suivant, Gilbert *(voy. ce nom)*, suppléant de ce dernier, ayant envoyé sa démission, Sevestre et Duval le dénoncèrent comme étant venu à Paris après le 31 mai et étant retourné dans son département, où il y avait fait le récit le plus perfide des événements de cette journée. Devenu l'un des coryphées du club des Jacobins, Duval en fut élu secrétaire le 1er brumaire an II (22 octobre 1793) ; huit jours plus tard il en obtint une marque encore plus significative de confiance et de sympathie. Ce fut Hébert qui la provoqua. Étant monté à la tribune, il témoigna son étonnement de ce que « quand les prêtres, les évêques eux-mêmes s'empressaient » d'anéantir les titres scandaleux de leurs erreurs, le journal de la société (alors rédigé » par Laveaux), vint réveiller ces vieilles sottises en insérant de longs articles sur Dieu, » l'Être suprême et la religion. » Il termina en proposant d'écrire à Duval pour l'engager à se charger de la rédaction du journal de la Montagne. Cette motion ayant été accueillie, Duval se mit à l'œuvre et justifia la confiance de son patron dans le *Journal des hommes libres de tous les pays, ou le Républicain*, organe si exalté du jacobinisme que le nom de *Journal des Tigres* a seul paru propre à le caractériser. Cette feuille, hostile à tous les pouvoirs qui se succédèrent de 1792 à l'an VIII, sans en excepter bien entendu le gouvernement consulaire, fut supprimée à plusieurs reprises; mais anéantie sous un nom, elle reparaissait aussitôt sous un autre. C'est ainsi que le journal fut successivement rédigé par les mêmes collaborateurs, jusqu'à sa suppression définitive le 27 fructidor an VIII, sous les titres de *Persévérant Républicain*, *Journal des Francs*, *Correspondance des représentants Stevenotte et*

autres, *La Tribune nationale*, *La Lumière*, *Le Consolateur*, *L'Ennemi des oppresseurs de tous les temps*, *le Journal des Hommes*, *le Journal des Républicains*, et une dernière fois, *le Journal des hommes libres de tous les pays*.

Nommé vice-président des Jacobins le 29 nivôse an II, et président le 18 ventôse suivant, il occupait le fauteuil lorsque, quatre jours après, une députation des Cordeliers vint renouveler aux Jacobins l'assurance de la fraternité la plus intime et leur faire part de l'arrêté d'après lequel le voile jeté sur la *Déclaration des droits* était levé. Elle lut ensuite le prospectus ou premier numéro d'un journal faisant suite à l'*Ami du peuple*, après quoi Duval complimenta la députation et donna à son orateur l'accolade d'usage. Le lendemain du 9 thermidor, où il avait timidement hasardé une observation contre Robespierre, Barrère proposa de le faire entrer dans le nouveau comité de salut public. Cette proposition ayant été repoussée, Duval en augura que la réaction atteindrait bientôt ceux qui avait soutenu le gouvernement de la terreur; il se tint donc prudemment à l'écart, se bornant à continuer la rédaction de son journal avec Antonelle et Vatar, et cherchant un point d'appui aux Jacobins, où il parla longuement, le 15 vendémiaire an III, des dangers qui menaçaient les sociétés populaires, obligées de faire connaitre la liste de leurs membres à la Convention. Le 24 nivôse an III, accusé par un de ses collègues d'avoir excité deux femmes du peuple à crier contre un décret de la Convention fixant l'indemnité attribuée aux représentants du peuple, il s'entendit reprocher celle de 12,000 fr. qu'il avait reçue du comité de salut public, pour subvention au *Journal des hommes libres*. Les amis qu'il avait conservés à la Convention, grâce à l'influence de ce journal, détournèrent l'orage, et, au mois d'octobre 1795, il fut compris dans les deux tiers de cette assemblée qui formèrent le nouveau corps législatif. Il ne s'y fit remarquer que par une dénonciation contre Merlin de Thionville, qu'il accusa de s'être enrichi en vendant à l'ennemi les places de Mayence et de Manheim. Il avait cessé de faire partie du Conseil des Cinq-Cents, lorsqu'au mois de mai 1798, le Directoire, auquel ses intrigues suscitaient de continuels embarras, voulut s'en délivrer en le nommant au consulat de Latakié en Turquie. Duval refusa cette nomination, mais il se montra plus traitable lorsque, peu de jours avant le 18 brumaire, le gouvernement directorial l'envoya à Londres pour y remplacer Niou et traiter de l'échange des prisonniers; mais sa mission ne dura que peu de jours, car, dès le 3 frimaire suivant, Bonaparte, peu sympathique aux terroristes, lui donna pour successeur M. Otto. Lorsque son ancien collègue, Français, de Nantes, eut été nommé directeur-général des droits réunis, il accorda à Duval une place de chef de bureau, laquelle n'était guère qu'une de ces nombreuses *sinécures* qui lui ont valu le titre de Mécène impérial. Alors l'ardent démocrate, le réformateur des abus de l'ancien régime, se montra un zélé partisan de la fiscalité, et loin d'en adoucir la rigueur, il sembla s'attacher à l'accroître. Il composait en même temps pour son Mécène des vers qui ont été publiés après sa mort, et qui ne méritent pas les éloges que leur ont décernés de complaisants amis. Charles Duval, obligé de sortir de France, en 1816, en exécution de la loi contre les régicides, se réfugia à Huy, dans le pays de Liége, où il est mort au mois d'août 1829. Comme il n'avait pas été formellement destitué de son emploi aux droits réunis, ses héritiers réclamèrent, après sa mort, l'arriéré de son traitement; et cette demande fut accueillie dans le mois de septembre 1835, par une décision du Conseil d'État. Duval avait publié une espèce d'apologie du 9 thermidor sous ce titre : *Projet de procès-verbal des séances des 9, 10 et 11 thermidor*, *présenté au nom de la commission chargée de cette rédaction*, imprimé par ordre de la Convention nationale, Paris, imprimerie nationale in-8° de 140 p. Courtois qualifie ainsi cet écrit : « *Ouvrage qui, malgré ses défauts*, *renferme des détails extrêmement précieux; on ne doit attribuer qu'à l'inexactitude de quelques faits le rejet qu'en fait la Convention* » (Voyez p. 31 du *Rapport fait au nom des comités de salut public et de sûreté générale sur les événements du 9 thermidor an II*, *précédé d'une préface en réponse aux détracteurs de cette mémorable journée, prononcé le 8 thermidor an III, la veille de l'anniversaire de la chute du tyran, par E. B. Courtois).* P. L...t.

DUVAL (François-Louis), — chirurgien et opérateur distingué, membre de l'ancien collége de chirurgie de Rennes, l'un des fondateurs de l'école secondaire de médecine de la même ville, naquit, le 21 septembre 1760, au village de la Teurtrais, commune de Saint-Germain-en-Coglais, près Fougères. Il était le quatorzième enfant d'une honnête famille de cultivateurs, dont la probité renommée était le principal patrimoine. L'un de ses frères, l'aîné de cette nombreuse famille, vénérable prêtre, mort victime des fureurs révolutionnaires, s'occupa lui-même de son éducation et lui procura les moyens de la compléter. François Duval fit ses humanités au collége de Rennes, et commença, en 1782, l'étude de la chirurgie dans la même ville. En 1784, il se faisait remarquer par son zèle et son assiduité à suivre les cours des chirurgiens de la capitale, et entre autres des Desault, des Sabatier, etc. Dans un voyage qu'il fit à Nantes, en 1786, il se fit recevoir maître ès-arts de l'Université de cette ville, et revint continuer ses études médicales à Paris. Il était alors le condisciple de Boyer, Evrat,

Deneau, et fut attaché comme élève particulier au célèbre Deschamps, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité. En 1788, il remporta au concours un prix consistant en une médaille d'or, et fut reçu maître en chirurgie dans la même année. De retour à Rennes, où il vint s'établir, il fut agrégé au collége de chirurgie, en 1789, après quatorze épreuves soutenues de la manière la plus brillante. Il commença immédiatement des leçons d'anatomie et de chirurgie, qui ne tardèrent pas à remplacer les cours du collége de chirurgie, dont il fut l'un des derniers membres reçus. Les nombreux élèves qui suivaient ses leçons contribuèrent à répandre au loin sa réputation. Pendant plusieurs années, il eut le bonheur de voir les prix de l'école de médecine de Paris remportés par plusieurs d'entre eux (1). En 1803, quelques-uns de ses confrères, la plupart ses anciens élèves, s'étant réunis à lui, ils fondèrent, sous le nom de Société libre d'enseignement médical, une école de médecine qui fut autorisée par M. Mounier, préfet d'Ille-et-Vilaine. Duval fut alors chargé de la chaire d'opérations, de pathologie et de clinique externes, qu'il continua de remplir jusqu'à sa mort. C'est cette société d'enseignement médical, dont Duval fut président, qui, reconnue plus tard par l'Université, devint école secondaire de médecine et a reçu, en 1840, le titre d'école préparatoire de médecine et de pharmacie.

Indépendamment de l'enseignement auquel il se livra toujours avec ardeur, Duval chargé, dès le commencement de sa pratique, d'un service chirurgical dans les hôpitaux de Rennes, ne tarda pas à y acquérir cette dextérité, ce sang-froid qui lui ont valu tant de succès et une célébrité bien méritée. Des formes sévères, et le calme qu'il conservait au milieu des cris de la douleur dans les opérations, lui avaient donné parmi les gens superficiels une réputation d'insensibilité qu'il était loin de mériter, lui dont le bonheur était de soulager les infirmités, lui qui secourait le pauvre de ses soins et de sa bourse, et qui versait des larmes au simple récit d'une anecdote touchante!

Le talent et l'habileté bien connus de Duval le rendaient trop précieux à ses concitoyens pour que les orages de la Révolution pussent l'atteindre, quoiqu'il ne dissimulât ni son attachement à la religion de ses pères, ni son aversion pour les excès qu'enfantèrent nos discordes civiles. En maintes circonstances, les autorités du temps mirent ses talents en réquisition. C'est ainsi qu'il fut appelé à remplir les fonctions de chirurgien en chef de l'avant-garde de l'armée républicaine qui combattait les Vendéens à Dol et à Antrain, et, dans une foule d'occasions, il ne craignit pas d'exposer sa liberté et sa vie pour porter des secours aux blessés des deux partis.

Dès l'année 1794, il avait été nommé, par la municipalité de Rennes, chirurgien en chef des prisons et de l'hôpital de l'*Unité (hôpital Saint-Yves)*, et il fut confirmé dans ces fonctions, qu'il continua de remplir jusqu'à la fin de sa carrière, d'abord par un arrêté de M. Mounier, préfet du département, en date du 12 décembre 1803, puis par un arrêté de l'administration des hospices, du 25 décembre 1808. Il fut ensuite nommé chirurgien-major de la garde nationale de Rennes, en 1815, et membre du jury médical d'Ille-et-Vilaine, en 1820.

Duval n'a point laissé d'écrits sur l'art qu'il enseigna avec tant de succès pendant plus de trente-six ans, mais on peut dire qu'il contribua à la gloire de la chirurgie militaire française par les nombreux élèves qu'il forma, et que les guerres de la Révolution et de l'Empire répandirent dans tous les pays qu'occupèrent nos armées. Il recueillit par sa pratique chirurgicale, soit à l'Hôtel-Dieu, soit dans sa nombreuse clientèle, une foule d'observations curieuses et importantes, qui ajoutaient un puissant intérêt à son enseignement, par la simplicité et le charme qu'il mettait à les raconter. Il en communiqua quelques-unes, ainsi que des mémoires sur des points de chirurgie, soit à la Société des sciences et arts de Rennes, dont il fut un des membres fondateurs, vers le commencement de ce siècle, soit à la Société de l'École de médecine de Paris, dont il avait été nommé, en 1806, membre correspondant. L'Académie royale de médecine l'honora du même titre, peu de temps après sa création.

Pénétré de l'importance de l'anatomie, dans la connaissance de laquelle il était très-versé, Duval s'en occupa toute sa vie, et contribua ainsi à répandre le goût des fortes études dans l'École de médecine de Rennes. Son habileté comme opérateur était bien connue des praticiens célèbres de la capitale; aussi, dans plusieurs circonstances, ils lui renvoyèrent des malades qui étaient allés au loin réclamer des secours qu'ils avaient sous la main : « N'avez-» vous pas Duval à Rennes, dirent plus d'une » fois, Boyer, Dupuytren, etc. ? »

Une réputation si justement acquise et tant de services rendus à son pays auraient suffi pour attirer l'attention du gouvernement, auquel il avait, en outre, donné des preuves d'un sincère attachement; c'est pour récompenser

(1) MM. Piet, Aussant, Bertin, Pairier, Bruté aîné, etc. — M. Bruté, qui obtint l'un des deux premiers prix décernés au concours de l'an X, en recevant la médaille des mains de M. Fourcroy, lui dit avec émotion : « Permettez, citoyen, que j'unisse à l'hommage reconnaissant que je dois à l'école, celui que mon cœur me presse également d'acquitter envers mon premier maître, le citoyen François-Louis Duval, chirurgien distingué et professeur d'anatomie et de pathologie à Rennes. » (*Procès-verbal de la séance publique de l'école de médecine de Paris, du 5 brumaire an XI.*) M. Bruté est mort, il y a quelques années, évêque de Vincennes (Etats-Unis).

ces services et cet attachement que Duval fut nommé, en 1824, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Il ne jouit pas long-temps d'une faveur si bien méritée. Quoique doué d'une forte constitution qui devait lui faire espérer encore de longs jours, il succomba à une affection organique de l'estomac, le 11 juillet 1825, à l'âge de soixante-cinq ans. Pendant les trois mois que dura cette pénible et douloureuse maladie, ses sentiments religieux soutinrent son courage. Il vit la mort approcher avec calme, et sa fin fut celle de l'homme de bien. Le public, juste appréciateur des talents de Duval, et ses confrères qui, pour la plupart, avaient été ses élèves, lui donnèrent tous les témoignages d'estime et d'intérêt qu'il méritait. Les classes les plus distinguées de la société, et les pauvres qu'il s'était plu à secourir, se pressèrent à ses obsèques. Tous les médecins de Rennes, l'École de médecine tout entière, entourèrent son cercueil, que voulurent porter les élèves. M. le docteur Pairier, alors directeur de l'École de médecine secondaire, prononça sur sa tombe un discours qui fut imprimé et où nous avons puisé une partie des renseignements que contient cet article. D. M.

DUVAL (Amaury **PINEUX**), né à Rennes le 28 janvier 1760, n'avait guère que vingt ans lorsqu'il se fit connaître au barreau de sa ville natale par la publication d'un mémoire judiciaire qui eut, assure-t-on, dix éditions. Ce succès prodigieux et insolite en pareille matière avait pour cause l'intérêt que le jeune avocat avait su ajouter à celui du sujet qu'il avait traité; il s'agissait, en effet, de la défense d'un jeune homme plus malheureux que coupable, qui, dans le délire de la jalousie, avait tué un rival. Dans les cinq années suivantes, il publia d'autres mémoires judiciaires parmi lesquels on en remarqua particulièrement un sur une accusation de faux en matière de commerce, et un autre contre les chirurgiens de Rennes. Tous ajoutèrent à sa réputation. Quoi qu'il en soit, dominé par son goût pour l'étude de l'antiquité, et désireux de s'y livrer exclusivement, il quitta, en 1785, la carrière du barreau et vint à Paris, où il accepta la place, qui lui fut offerte, de secrétaire de l'ambassadeur de France à Naples. Pendant le séjour de quelques années qu'il fit dans cette ville, son gout pour l'antiquité se développa et s'affermit. L'ambassadeur ayant été rappelé, Duval le suivit; mais il ne tarda pas à retourner à Naples, qu'il quitta pour aller à Rome, où il se trouvait en 1792. Basseville, envoyé de la République, avait obtenu qu'il fût attaché comme secrétaire à la légation française. Cet emploi faillit lui être funeste, car Basseville ayant été massacré sous ses yeux, dans une émeute, il fut lui-même arraché de l'hôtel de l'ambassade; et, traîné par une populace furibonde sur les places et par les rues de la ville, il eût infailliblement été mis en pièces, si un soldat ne lui avait fait un rempart de son corps, au prix de son propre sang. Arraché à la rage du peuple, il fut néanmoins mis en prison, d'où il sortit quelques jours après par l'ordre du gouvernement romain, qui lui accorda la sauvegarde d'une escorte jusqu'à Naples. A son retour à Paris, il fut envoyé à Malte comme secrétaire de légation; mais le grand-maître ayant refusé de le reconnaître, il dit adieu à la diplomatie, et revenu à Paris, il fut nommé (1794) chef du bureau des sciences et des arts au ministère de l'intérieur. Cet emploi, qu'il exerça pendant dix-sept ans, lui fournit les moyens de se livrer à ses études chéries, et de favoriser celles des autres écrivains. Chaque jour, en effet, il trouvait l'occasion de servir un artiste, de seconder un savant ou un homme de lettres, d'encourager les publications importantes; enfin, d'aider aux progrès de toute sorte qui sortaient en foule de la tourmente révolutionnaire, mais qui avaient besoin d'être réglés par des hommes d'instruction et d'expérience, de dévouement et de probité. Trois prix remportés à l'Académie des inscriptions et belles-lettres lui en ouvrirent les portes en 1811, et depuis son admission jusqu'à sa mort, arrivée à Paris, le 13 novembre 1838, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, il participa activement aux travaux de cette Académie. Il était officier de la Légion-d'Honneur.

Ce savant, aussi recommandable par sa modestie et la sûreté de son commerce, que par la variété et l'étendue de ses connaissances, a laissé un grand nombre d'écrits sur divers sujets. Nous connaissons de lui :

I. *Relation de l'insurrection de Rome, en 1793, et de la mort de Basseville*. Naples, 1793, in-4°. II. *Voyage dans les Deux-Siciles et dans quelques parties des Apennins, trad. de l'italien par G. Toscan (et Amaury Duval), avec des notes de Faujas de Saint-Fond*. Paris, Maradan; an VIII (1800), 6 vol. in-8°. Toscan n'a traduit que le premier volume. III. *Observations sur les théâtres*. Paris (imp. des sciences et arts) an IV (1796), in-8°. En appelant l'attention du Directoire sur l'état déplorable des théâtres, l'incertitude du sort des artistes, leur dispersion, la disette d'auteurs et de bons ouvrages, Duval réussit à préserver l'art dramatique d'une décadence imminente et complète. IV. *Des sépultures* (chez les anciens et les modernes), *ouvrage couronné par l'Institut national*. Paris, veuve Pancoucke, an IX, in-8° de VIII et 88 pp. Ce livre est une bonne action, puisqu'il a contribué à ramener chez nous le culte des ancêtres et le respect des tombeaux. V. *Paris et ses monuments, gravés par Baltard, avec leur histoire et leur explication, par Amaury Duval*. Paris, 1803 et années suivantes, 24 livr. formant un vol. in-f°. Cet ouvrage, d'une

belle exécution, n'a pas été terminé. Le volume publié ne contient que le Louvre, les châteaux d'Ecouen et de Fontainebleau, et une partie de celui de Saint-Cloud. Le texte de Duval, écrit avec pureté, retrace les faits historiques dont ces résidences ont été le théâtre, et indique avec une impartialité scrupuleuse ce qu'elles ont de grand ou de défectueux sous le rapport de l'art; il y a fait preuve d'une érudition bien digérée et unie à un esprit sage. VI. *Précis de la nouvelle méthode d'éducation de Pestalozzi, suivi de quelques considérations sur cette méthode*. Paris, veuve Pancoucke, 1804, in-8°. VII. *Les Fontaines de Paris, anciennes et nouvelles, ouvrage contenant 60 planches dessinées et gravées au trait par Moisy, accompagnées de descriptions historiques*. Paris, imp. de Firmin Didot, 1813, in-f°. VIII. *Le nouvel Elysée, ou Projet d'un monument à la mémoire de Louis XVI et des plus illustres victimes de la Révolution*. Paris, Dentu, 1814, in-8° de 24 pages. IX. *Exposé des motifs qui ont précédé et suivi la cession de Parga*. Paris, Brissot-Thivars, 1820, in-8°. X. *A mes juges et au public*. Paris, 1823, br. in-4°. Mémoire composé pour un libraire. XI. *Notice sur la comtesse Orloff et traduction d'une ode italienne à sa mémoire*. Paris, 1824, in-8°. XIII. *Monuments des arts du dessin chez les peuples tant anciens que modernes, recueillis par le baron Vivant-Denon, pour servir à l'histoire des arts, lithographiés par ses soins, décrits et expliqués par Amaury Duval*. Quatre vol. in-f° ensemble de 164 flles. plus 310 pl. Imp. de Firmin Didot, Paris, Brunet-Denon, 1829.

Comme membre de la commission de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, chargée de continuer l'*Histoire littéraire* des Bénédictins, Duval a efficacement coopéré à ce grand travail, notamment dans le XVI° volume, où l'on trouve, p. 255-355, son *Discours sur l'état des beaux-arts en France au XIII° siècle*.

On doit encore à Amaury Duval, 1° plusieurs pièces fugitives insérées dans le *Mercure* et l'*Almanach des Muses* de 1780 à 1784, qui ne le cèdent en rien à celles de nos poètes les plus spirituels. Entre autres morceaux, on en distingue un assez long, intitulé : *Lisette, ou les Amours des bonnes gens* : il a été réimprimé plusieurs fois dans divers recueils; 2° une traduction des *Lois athéniennes*, extraites du recueil de Sam. Petit (insérée dans la *Décade philosophique*, 1796); 3° des *Notes* et *Additions* aux *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur le royaume de Naples* (1819); 4° un *Tableau de Naples et de ses environs*, imprimé dans le cinquième volume du même ouvrage, qu'un public incrédule a toujours persisté à considérer, aussi bien que le « *Voyage en France et l'Histoire de la Musique en Italie*, » comme étant d'Am. Duval, quoique sur les frontispices de l'un et de l'autre notre académicien ne soit présenté que comme éditeur, c'est-à-dire comme ayant expurgé le style du comte Orloff; 5° plusieurs *Notices biographiques* dans la *Galerie française* (1822), entre autres celles de Renée de France, Mézeray, Turgot, Diderot, etc.; 6° un *Examen critique de toutes les pièces de Plaute, de Térence et de Sénèque*, de concert avec son frère Alexandre, dans la nouvelle édition du *Théâtre complet des Latins, traduction de Lemonnier et Levée;* Paris, A. Chasseriau, 1825, 15 vol. in-8°.

Il a participé, en outre, à la rédaction de plusieurs ouvrages importants, tels que l'*Atheneum, ou Galerie française des productions de tous les arts* (1806, in-4°); la *Statistique de la France*, par Herbin, pour laquelle il a fait un volume sur l'*Etat des sciences et des arts*, etc. etc.

Mais c'est surtout dans les publications périodiques qu'il a le plus écrit. A son retour de Malte, il créa, avec Champfort et son compatriote Ginguené, le recueil devenu célèbre sous les titres de *Décade*, puis de *Revue philosophique*, recueil qui, dans nos temps de troubles et de transition, fut presque le seul à enregistrer et à régulariser le mouvement désordonné des sciences, des lettres et des arts. Lorsque, plus tard, la *Revue* fut réunie au *Mercure* (1807), Duval en prit la direction. Les articles de politique extérieure, la plupart de ceux sur les antiquités, sur les beaux-arts, sont de lui, ainsi qu'un grand nombre d'articles d'histoire et de littérature; les lettres sur les mœurs signées *Polyscope*, beaucoup d'analyses d'ouvrages et des variétés littéraires. Fondateur du *Mercure étranger, ou Annales de la littérature étrangère*, il en a fait la préface, et il a fourni aux quatre volumes publiés depuis son origine, en 1813, jusqu'à son extinction en 1816, un grand nombre de morceaux traduits de l'italien, de l'anglais, etc. Il a aussi concouru à la *Revue encyclopédique*, où ses articles sont, pour la plupart, signés de son nom, ainsi qu'à la *Minerve littéraire* et à l'*Abeille*, recueils qui n'ont eu qu'une courte existence.

Comme éditeur, on lui doit une édition de Montaigne avec des commentaires (1820), et une autre de Charron (1821). Ces deux auteurs forment le commencement d'une collection de moralistes français.

Avant l'âge de vingt ans Am. Duval écrivait, et depuis il n'a cessé d'écrire; aussi ses ouvrages publiés sont-ils loin de former la nomenclature complète de ses travaux. Parmi ceux qui sont restés inédits, nous citerons les suivants : *Dissertation sur les indemnités dues à l'accusé reconnu innocent;*—une traduction faite sous les yeux de l'auteur des *Saggi politici* (Essais politiques) de D. Mar. Pagano, professeur de droit à Naples;—*Il Bertoldo*, comédie en italien;—*Essai sur la police des Anciens;*—*Lettres écrites de Rome*, in-8° : ces lettres, quoique imprimées, n'ont jamais été publiées;—*Dissertation sur le Costume des Femmes grecques*, qui a remporté

le prix proposé par l'Académie de Rouen; — *Des Causes de la supériorité des Grecs dans les arts d'imitation*, dissertation qui a remporté le prix proposé par l'Académie de Lyon; — *De l'influence de la peinture sur les arts d'industrie commerciale, et des moyens d'augmenter cette influence*, mémoire couronné par l'Institut national le 7 vendémiaire an XIII; — plusieurs Dissertations et Mémoires non moins intéressants, lus à l'Académie des inscriptions et belles-lettres; — *Essais sur l'histoire philosophique des beaux-arts*, lus dans huit séances de l'Athénée de Paris en 1826; — enfin un Roman historique en quatre volumes.

Lors des obsèques de Ginguené, son collègue, son compatriote et son ami, Duval avait prononcé un discours attendrissant sur la tombe de ce savant académicien; ce discours témoignait de la candeur et de la noblesse de son âme, sentiments qui lui avaient concilié à juste titre la considération des hommes éminents en vertu et en savoir. P. L...t.

DUVAL (Alexandre-Vincent PINEUX), né à Rennes le 6 avril 1767, fit ses études au collége de cette ville, où il eut pour condisciples Elleviou, M. de Corbière, etc. Son éducation n'était pas tout-à-fait terminée lorsque, dominé par le désir de courir les aventures, il sollicita et obtint de ses parents la permission d'entrer dans la marine. La guerre de l'indépendance américaine lui semblait une occasion favorable à la réalisation de ses souhaits. Il vint donc à Brest et s'embarqua comme volontaire sur l'un des vaisseaux de l'armée navale partie de ce port le 22 mars 1781, sous les ordres du comte de Grasse. Il fit les deux dernières campagnes, servit sur le continent américain jusqu'à la paix, et revint en France, pauvre d'argent, mais riche d'amour pour les principes de l'égalité et d'une sage liberté. A son retour, ses parents le firent entrer dans le corps des ponts-et-chaussées, où il passa quelques annés, menant une vie assez dissipée avec quelques amis du nombre desquels étaient Elleviou et Moreau (depuis général). C'est de cette époque que date sa vocation pour l'art dramatique, vocation que lui inspirèrent quelques comédies jouées en société avec ses amis. Ces distractions, en même temps qu'elles l'éloignèrent de ses travaux, augmentèrent ses désirs de venir habiter Paris. Ses vœux furent bientôt accomplis. Nommé, à l'insu de ses parents, secrétaire de la députation intermédiaire des Etats de Bretagne, il en remplit les fonctions jusqu'en 1788. Les troubles qui éclatèrent à Rennes, à cette époque, y rappelèrent les députés. Duval, qui ne voulait pas quitter Paris, préféra y reprendre l'équerre et le compas. Après avoir travaillé quelque temps au canal de Dieppe, comme ingénieur-géographe, il suivit les cours de l'Académie d'architecture. Son zèle et son assiduité lui concilièrent la bienveillance d'un architecte distingué qui lui fit obtenir une place dans les domaines du roi. Cette place ne lui convenait pas. Trop peu avancé dans les études qu'exige l'architecture, il n'en comprenait ni la richesse ni l'utilité; il s'en faisait même une idée tout-à-fait fausse, trouvant qu'elle ne parlait pas à l'imagination. Ne soyons donc pas surpris s'il n'éprouva aucun regret d'être obligé de renoncer à une carrière qui lui était si peu sympathique. Ce fut au mois de juillet 1789. Lors des événements de cette époque, il était chez la comtesse de Brionne, à Limoux, occupé à tracer les plans d'une partie du parc et du château auxquels le roi consentait à faire des changements. A la nouvelle de ce qui venait de se passer, il se hâta de retourner à Versailles. Mais la suppression de sa place l'obligea de venir à Paris, où il s'établit tout-à-fait, résolu à ne plus être à charge à sa famille, dont l'aisance était déjà détruite.

Grand était son embarras : il ne savait même que devenir. Son compatriote Perrin (*voyez ce nom*) fut sa providence inespérée. Le graveur Massard avait entrepris de dessiner les portraits des députés de l'Assemblée constituante et, dans ce but, il réunissait dans la salle des Feuillants, voisine de celle de l'Assemblée, plusieurs jeunes gens de l'Académie qui, dans un demi-quart d'heure, faisaient, à six francs pièce, un portrait de député. Gérard, Gros, Isabey, étaient les principaux ouvriers de la fabrique. Ces artistes, devenus depuis si célèbres, avaient le pressentiment de leur gloire future; aussi riaient-ils les premiers de la singularité de leur travail.

Duval fut admis sur la présentation de Perrin; mais comme il ne s'était fait dessinateur que par nécessité, et qu'un architecte ne se pique pas de bien faire un portrait, ses jeunes camarades qui lui témoignaient toute sorte de bienveillance, lui abandonnaient ces têtes heurtées et prononcées dont il était facile de faire la caricature; encore avaient-ils la complaisance de retoucher chacun de ses portraits avant qu'on l'envoyât à *l'examen*, car il fallait que le portrait fût reconnu par le député pour qu'il fût payé par le directeur.

Soit que Massard eût été forcé à de très-grands sacrifices, soit que le public n'eût pas accueilli son entreprise avec une grande faveur, il ne put la terminer et fut obligé de congédier ses dessinateurs. Duval, encore sans ressources, conçut alors l'idée d'un ouvrage destiné à faire connaître, sous des formes historiques et allégoriques, les grands événements de la révolution accomplis jusque là. Il imagina donc une suite de bas-reliefs qu'il supposa découverte à Herculanum par un empereur inconnu, et dont toute l'histoire était celle du règne de Louis XVI. Cette suite de bas-reliefs, tout-à-fait dans le style antique, devint, sous la main

de Perrin, un chef-d'œuvre de dessin et de composition. Duval l'aida, non dans la composition des dessins, mais seulement dans l'exécution de la gravure à l'eau forte, et malheureusement (il l'a dit lui-même avec sa sincérité habituelle), on distingua beaucoup trop son timide travail de la manière franche, hardie, de son collaborateur. Le débit de l'ouvrage procura à nos deux auteurs les moyens de vivre jusqu'au moment ou les dangers de la patrie appelèrent toute la jeunesse à prendre les armes. Duval et Perrin ne furent pas des derniers à s'enrôler dans la compagnie de volontaires formée, en 1792, de la réunion des artistes de toutes les académies, et dont plusieurs étaient leurs compagnons d'études. Duval fut le Tyrtée de ce corps, qui, précédé d'une enseigne à la romaine, donna l'exemple du patriotisme et de la discipline à la jeunesse parisienne, et des rangs duquel sont sortis des hommes supérieurs dans divers genres, tels que le général Lejeune, J.-B. Say, etc. Duval fit avec eux la première des campagnes de la Révolution. Lorsque les Prussiens eurent été chassés de la Champagne, il revint à Paris et s'attacha la même année (1792) au Théâtre-Français du faubourg Saint-Germain. Au mois de septembre de l'année suivante, il fut arrêté avec ses camarades et incarcéré aux Madelonnettes. Relâché dans les premiers jours de 1794, il rentra au Théâtre de la République (celui du Palais-Royal), dont il avait fait partie en 1791 et 1792, et il ne le quitta que vers 1804. Duval, comme acteur, ne s'éleva jamais au dessus de l'emploi des utilités; mais les dix ou douze années pendant lesquelles il fut comédien tournèrent au profit de son talent d'écrivain dramatique. C'est, en effet, à l'observation intelligente et réfléchie des effets scéniques qu'il faut attribuer ses principales qualités, l'art de nouer fortement une intrigue et de semer dans le dialogue des traits comiques et incisifs. L'étude de son théâtre révèle le développement progressif de ces qualités qui, jointes à une saine philosophie, l'ont placé au nombre des meilleurs écrivains dramatiques du siècle.

A partir de l'époque où Duval a commencé à écrire pour le théâtre, il y a eu, on peut le dire, une réaction presque constante des pièces sur l'auteur et de l'auteur sur ses pièces. Aussi, est-ce à elles qu'il nous faut désormais recourir pour continuer de raconter la vie si accidentée de notre compatriote. On peut en juger par l'analyse, aussi sommaire que possible, du grand nombre de pièces qu'il a fait représenter sur nos divers théâtres, et dont voici la nomenclature :

Le Maire, drame en trois actes, 1791, et le ***Dîner des peuples***, 1792, vaudeville imité des ***Chevaliers d'Aristophane***, furent ses premières pièces représentées. Il donna ensuite au théâtre de la République, en société avec Picard : ***la vraie Bravoure***, comédie en un acte et en prose, 1793. Les auteurs ont mis en action la démonstration de cette vérité : que le duel est le résultat d'un préjugé barbare et que le vrai courage consiste à exposer sa vie pour son pays. Duval donna ensuite, seul, au théâtre Favart : ***la Reprise de Toulon***, opéra-comique en un acte, 1795; — avec Picard : ***Andros et Almona, ou le Philosophe français à Surate***, opéra-comique en trois actes, 1794. — Avec le même, au théâtre Louvois : ***les Suspects***, opéra-comique en un acte, 1795. — Seul, au théâtre de la Cité : ***le Défenseur officieux***, comédie en trois actes et en prose, 1795. De ces sept pièces, dont la dernière, vendue aux comédiens avant la représentation, a été perdue, l'auteur n'a conservé dans ses ***Œuvres*** que la troisième et la sixième, que Picard n'a pas insérées dans sa collection.

Après ces pièces de circonstances qui, la plupart, eurent la vogue du moment, Duval donna les ouvrages suivants, tous imprimés dans ses œuvres : Au théâtre Louvois : ***Bella, ou la Femme aux deux Maris***, comédie lyrique en trois actes, 1795 ; c'est la contre-partie de ***Zélia, ou le Mari à deux Femmes***, de Dubuisson. Le sujet de ***Bella*** est emprunté à une tragédie anglaise fort noire, dont l'auteur français a su faire un drame assez intéressant. Au théâtre de la République : ***la Manie d'être quelque chose***, qui eut d'abord pour titre : ***le Voyage à Paris***, imitée d'une pièce anglaise (***le Voyage à Londres***), comédie en trois actes et en prose, 1795. Cette pièce, assez défavorablement accueillie du public, n'aurait pas tardé à disparaître du répertoire, quand même le comité de salut public ne l'eût pas interdite après la sixième représentation, sous prétexte que l'auteur avait avili l'habit de général par un travestissement alors fort en usage. — ***Le Souper imprévu, ou le Chanoine de Milan***, comédie en un acte et en prose, 1796. Cette pièce abonde en situations comiques produites par le contraste qu'offrent des militaires affamés, aux prises avec un chanoine gourmand. Bonaparte l'aimait beaucoup et la faisait souvent représenter à la Malmaison; mais, quoiqu'elle ne contînt rien qui pût faire naître des scrupules religieux, il la défendit, lorsque, par le conseil de quelques patriotes, aspirant à devenir les seigneurs d'une nouvelle cour, il songea à reconstituer la monarchie. On allégua qu'elle profanait la religion dans ses ministres. Elle a reparu, en 1821, arrangée en opéra-comique par Mme Gay, sous le titre de ***Maître de Chapelle***, et mise en musique par M. Paër. L'époque où cette reproduction a eu lieu explique les modifications que cette comédie a subies et qui ont eu pour résultat d'en atténuer le comique. — ***Les Héritiers, ou le Naufrage***, comédie en un acte et en prose, 1796, restée au répertoire. Cette peinture vraie de l'avidité humaine se revoit toujours avec plaisir. — ***La Jeunesse de Richelieu, ou le Lovelace français***,

comédie en cinq actes et en prose, 1796. Jeune et pauvre lorsqu'il présenta cette pièce, Duval avait besoin de protecteurs qui l'appuyassent. Monvel, pour quelques corrections de forme, lui imposa l'obligation de le proclamer son collaborateur. La publication récente des *Mémoires de Richelieu* coïncidait avec des symptômes qui faisaient craindre aux âmes honnêtes le retour des mœurs corrompues du règne de Louis XV. Le drame de Duval, couronné d'un grand et légitime succès, contribua à arrêter cette déplorable tendance. Plus tard, sous le Consulat, les attaques réitérées de Geoffroy contre cette pièce, qu'il qualifia d'immorale et d'outrageuse pour une illustre famille, déterminèrent Bonaparte, qui voulait rallier l'ancienne noblesse, à la défendre, d'abord à Paris, ensuite dans les départements. — *Les Tuteurs vengés*, comédie en trois actes et en vers, 1799, qui n'eut qu'un succès d'estime. Bien qu'elle appartînt par le plan général à la vieille comédie, elle en différait dans les détails, en ce qu'aux vieillards bernés par des valets, selon l'ancien usage, l'auteur avait substitué un tuteur les faisant tomber dans les piéges qu'ils lui avaient tendus. Au théâtre de la Cité : *Montoni, ou le Château d'Udolphe*, drame en cinq actes et en prose, 1797. La musique de la chanson du *Bon Roi chrétien* et de la romance *Astre des nuits*, est un des premiers essais de Mme Gail. Au théâtre Feydeau : *le Vieux Château, ou la Rencontre*, opéra-comique en un acte et en prose, musique de Della-Maria, ainsi que les deux suivants, 1798 ; l'auteur l'appelle lui-même un ouvrage médiocre. Au théâtre Favart : *le Prisonnier, ou la Ressemblance*, opéra-comique en un acte et en prose, 1798. Ce petit opéra fit une révolution à l'Opéra-Comique ; il détrôna la musique sévère, alors à la mode, et fit revenir à la musique légère. — *L'Oncle-Valet*, opéra-comique en un acte et en prose, 1798, imité d'une pièce de Shéridan, et dont le succès passager fut dû au rôle principal, supérieurement joué par Elleviou. — *Le Trente et Quarante, ou le Portrait*, opéra-comique en un acte et en prose, musique de Tarchi, 1799. Elleviou déploya un jeu si vrai dans le rôle de l'officier mauvais sujet que tout Paris voulut le voir. — *Beniowski, ou les Exilés du Kamtschatka*, opéra-comique en trois actes et en prose, musique de Boïeldieu, 1800. — *La Maison du Marais*, opéra-comique en trois actes et en prose, musique de Della-Maria, 1800. L'idée de la pièce était bonne et morale, mais ceux dont elle peignait les travers s'entendirent pour la faire tomber. — *Maison à Vendre*, opéra-comique en un acte et en prose, musique de Dalayrac, 1801. Sans musique, ce serait une charmante comédie ; l'intrigue est assez attachante pour qu'elle puisse s'en passer ; toutefois, elle ne lui a pas nui. Au théâtre Feydeau, depuis sa réunion avec l'Opéra-Comique de Favart : *Une Aventure de Saint-Foix, ou le Coup d'épée*, opéra-comique en un acte et en prose, musique de Tarchi, 1802. Le choix du sujet et le fond appartiennent à M. de Saint-Chamant. Le sujet plut à Duval, et il lui sembla plaisant, à lui Rennais, de mettre en scène un Rennais, et de le faire jouer par un Rennais. L'originalité piquante d'Elleviou obtint grâce pour une intrigue un peu pénible et assez invraisemblable, comme pour une musique qui prosodiait mal les paroles, et que les amateurs éclairés trouvaient souvent peu mélodieuse. Au Théâtre-Français : *Edouard en Ecosse, ou la Nuit d'un Proscrit*, drame historique en trois actes et en prose, représenté pour la première fois le 17 février 1802, défendu après la seconde représentation, repris le 9 juin 1814, et défendu de nouveau après cette reprise. Noble enseignement du respect toujours dû au malheur et du dévoûment qu'il commande à l'hospitalité ! Cet ouvrage, conçu dans le but de détruire le déplorable fanatisme des opinions et des partis, souleva contre l'auteur des persécutions bien injustes. La première représentation excita un vif enthousiasme. Jamais effets dramatiques — et ils sont nombreux dans la pièce — ne réussirent aussi complètement. A l'intérêt de l'ouvrage se joignait, contre la pensée de l'auteur, un intérêt politique. Le succès d'*Edouard* fit un tel bruit, que Bonaparte voulut le voir ; mais, tout en lui faisant un rapport favorable sur la pièce, d'officieux courtisans insinuèrent que ce succès était principalement dû à l'intérêt que Duval avait excité en faveur des Bourbons. Aussi, dès le soir de la seconde représentation, Fouché ordonna-t-il la suppression du fameux toast : *Je ne bois à la mort de personne*, et l'acteur dut se borner à la pantomime expressive dont il l'avait accompagné la veille. Le premier acte fit pleurer Bonaparte ; mais l'enthousiasme qui éclata dans la loge de M. de Choiseul, récemment revenu d'émigration, lui fit craindre que le nouveau drame ne devînt le signe de ralliement d'un parti. Averti sous main du danger qui le menaçait, notre auteur se sauva promptement à Rennes, où il vécut quelque temps retiré. Lorsque la colère du premier consul fut appaisée, Duval revint à Paris ; mais bientôt les rigueurs injustes exercées contre un de ses confrères (M. Dupaty), à cause de son opéra de *l'Antichambre*, qui avait également irrité Bonaparte, déterminèrent Duval à quitter la France et en même temps la profession de comédien, que sa santé lui rendait d'ailleurs trop pénible. Il partit pour la Russie, où il séjourna quelque temps, et fit représenter, à Saint-Pétersbourg, son *Edouard en Ecosse*. Cette pièce, traduite en allemand par Kotzebue, et de l'allemand en français par M. le baron de Staël, fut jouée dans les deux langues en Suisse et en Allemagne. Quelque flatteur que fût pour Duval l'accueil qu'il recevait en Russie, le souvenir de a patrie absente l'agitait. Aussi se détermina-t-

il à revoir la France, renonçant à accepter les offres séduisantes du comte de Schérémétoff, qui voulait en faire le gouverneur de l'enfant qu'il avait eu de la belle Prascovia, morte un an auparavant. Tout ce que le prince russe put obtenir de lui, ce fut une élégie, imprimée, plus tard, aux frais du comte lui-même, sous ce titre : *A l'ombre de Prascovia, comtesse de Schérémétoff*. Paris, P. Didot, 1805, in-8° (fig.), et reproduite dans les œuvres complètes de l'auteur. (T. VII, p. 24.)

Duval, après avoir voyagé en Prusse, en Allemagne, en Suisse, et avoir reçu partout l'accueil le plus honorable et de riches présents, revint en France en 1803. Il goûtait au sein de sa famille un repos bien nécessaire, lorsque, sollicité par son ami Isabey, il se décida à composer pour la fête du premier consul une pièce destinée à être jouée en famille, à la Malmaison, et de laquelle devait être exclue, lui avait-on dit, toute couleur politique. Il loua bien le grand général, mais il n'alla pas jusqu'à l'encourager, comme tant d'autres, à se faire empereur. Aussi ne participa-t-il en aucune façon aux récompenses distribuées, à l'occasion de cette fête, au compositeur Plantade, et à Michot, du Théâtre-Français, qui avait dirigé la mise en scène.

Quand, vers la fin de l'année, le premier consul eut résolu la descente en Angleterre, il fit demander aux auteurs dramatiques, au nom de la patrie, quelques ouvrages propres à échauffer l'esprit public. Cédant aux pressantes instances de son frère Amaury, Duval composa, en dix jours et dix nuits, *Guillaume-le-Conquérant*, drame historique en cinq actes et en prose, avec un prologue en vers, représenté sur le Théâtre-Français le 16 décembre 1803. Le parterre applaudit, surtout la chanson de Roland. Duval avait plutôt songé à exciter le courage de la nation qu'à flatter Bonaparte. De là le mécontentement de ce dernier, accru par les perfides insinuations de quelques flatteurs, qui lui avaient fait entendre que le couplet où Duval peignait la mort de Roland à la bataille de Ronceveaux n'était qu'un moyen d'annoncer aux Français qu'il succomberait dans l'expédition. Quinze jours après, Duval donna au Théâtre-Français : *Shakespeare amoureux, ou la Pièce à l'étude*, comédie en un acte et en prose, 1804, qui a bien souvent fourni à Talma les moyens de se montrer grand comédien. Il donna ensuite au même théâtre les trois comédies suivantes : *le Tyran domestique, ou l'Intérieur d'une famille*, comédie en cinq actes et en vers, 1805. « Cette comédie, dit le rapport » sur les prix décennaux, offre de l'intérêt et » un but moral ; le caractère principal en est » fortement conçu ; il y a de la vérité dans la » peinture des mœurs, de l'art dans la conduite, » et des scènes tantôt gaies, tantôt intéressan» tes. On y reconnaît le talent distingué et exer» cé dont M. Duval a donné beaucoup de preu» ves dans plusieurs pièces jouées avec succès » sur divers théâtres. » Après avoir reproché à l'auteur quelques négligences dans le style, le rapport ajoutait qu'on trouvait cependant des traits spirituels dans le dialogue, de la verve comique dans plusieurs scènes, beaucoup de vers heureux, même des tirades bien écrites, et il terminait en disant qu'aucune pièce n'étant complètement digne du prix, il citait *le Tyran domestique* comme celle qui approchait le plus de l'esprit et du ton de la bonne compagnie, et qui aurait pu mériter la couronne, si l'auteur avait renforcé le comique dans les deux derniers actes, s'il avait préparé avec plus d'art son dénouement, et s'il avait soigné davantage l'harmonie des vers et l'élégance du style.

Le Menuisier de Livonie, ou *les Illustres Voyageurs*, comédie en trois actes et en prose, 1805. C'est celle des comédies de Duval qui a eu le plus de représentations, et elle les a dues à un rôle de magistrat de village, personnage d'un comique achevé. — *La Jeunesse de Henri V*, comédie en trois actes et en prose, 1806, imitée d'une pièce de Mercier (*Charles II en certain lieu*) et l'une des pièces de Duval qu'on représente le plus souvent. « On y trouve partout, » dit Geoffroy (12 juin 1806), des traits comi» ques, des mots heureux, des finesses de dia» logue. C'est dans cette partie, surtout dans » la coupe des scènes et dans la manière dont » elles sont filées, qu'on reconnaît l'agréable » auteur des *Projets de Mariage*, des *Héritiers*, » de *Maison à vendre*, du *Tyran domestique*, » et de tant d'autres productions ingénieuses » qui lui donnent un rang distingué parmi nos » comiques. » L'auteur en avait d'abord fait un opéra comique et lui avait conservé le titre de *Charles II;* mais la censure craignit que ce nom ne rappelât celui de Cromwel : de là certains anachronismes qui ne sont que des incidents naturels du sujet primitif. Au théâtre de la Porte Saint-Martin : *Les Hussites*, ou *le Siége de Naumbourg*, mélodrame en trois actes et en vers, 1804. Cette pièce, abondante en situations dramatiques, avait été faite, d'après celle de Kotzebue, pour l'Opéra, où elle ne put être représentée par suite de mésintelligence entre Méhul et l'administration de ce théâtre. A l'Opéra-Comique (Feydeau) : *La Méprise volontaire*, ou *la Double Leçon*, en un acte, musique de Mlle Le Sénéchal de Carcado, 1805 ; sujet emprunté au *Spectateur anglais*, et peignant des mœurs anglaises. — *Joseph*, drame lyrique en trois actes et en prose, musique de Méhul, 1807, résultat heureux du défi porté à Duval par ses amis eux-mêmes de traiter le sujet de *Joseph* sans épisodes de conspiration ou d'amour. Duval gagna la gageure. La pièce obtint à Paris et dans les départements un grand succès, auquel contribua la partition de Méhul, jugée digne du prix décennal, comme offrant

« une musique savante et sensible, une expres- » sion toujours vraie, variée suivant les sujets, » tantôt noble ou simple, tantôt religieuse ou » mélancolique. » — *Les Artistes par occasion, ou l'Amateur de Tivoli*, opéra-comique en un acte et en prose, musique de Catel, 1807; c'est la petite comédie jouée à la Malmaison et mise en opéra. — *Le Prince Troubadour, ou le Grand Trompeur de Dames*, en un acte et en prose, musique de Méhul, 1813. Ce petit opéra réussit médiocrement; la longueur de la partition, où il y avait d'ailleurs luxe de beautés harmoniques, contrasta avec la légèreté du sujet et donna lieu de dire que le compositeur avait attelé *un cheval de brasseur à un léger cabriolet*. — *L'Officier enlevé*, opéra-comique en un acte et en prose, 1819. Jouée par Elleviou, cette bluette eût vraisemblablement réussi; l'acteur qui lui succédait était loin d'exceller comme lui dans la représentation des étourdis de bon ton. Au théâtre Louvois, appelé depuis Théâtre de l'Impératrice, à la direction duquel Duval fut appelé, le 1er janvier 1808, sur la proposition de son ami Picard : *La Tapisserie*, comédie-folie en un acte et en prose, 1808; pièce de carnaval dont le fond est emprunté aux souvenirs de Mme de Genlis : elle eut assez de succès. La troupe que dirigeait Duval ayant passé la même année à l'Odéon, récemment reconstruit, il composa, par ordre, pour l'ouverture, qui eut lieu le 15 juin : *Le Vieil Amateur*, prologue en vers, accolé à un épilogue de M. Chazet. Il donna encore à ce théâtre : *Le Faux Stanislas*, comédie en trois actes et en prose, 1809; — *Le Retour d'un Croisé, ou le Portrait mystérieux*, grand mélodrame en un petit acte, satire fort plaisante en action du genre bâtard du mélodrame; elle attira tout Paris et fit éclore plusieurs pièces du même genre. Au Théâtre-Français : *Le Chevalier d'Industrie*, comédie en cinq actes et en vers, 1809. Défavorablement accueillie dans l'origine, elle fut remise depuis au théâtre avec de nombreuses corrections. — *La Femme Misantrope, ou le Dépit d'amour*, comédie en trois actes et en prose, 1811; celui des ouvrages de Duval que le public a traité le plus rigoureusement; il n'offre pourtant, dans l'ensemble et dans les détails, ni les imperfections, ni le mauvais goût susceptibles de justifier l'excessive sévérité dont l'auteur fut l'objet. — *La Manie des grandeurs*, comédie en cinq actes et en vers, 1817. Cette comédie, à laquelle Duval avait d'abord donné le nom de *l'Ambitieux*, fronde les personnages qui, dans les temps de révolution, briguent les emplois, qu'ils y soient ou non appelés par leur mérite ou leurs services, d'où ces mécomptes, ces malaises douloureux qui amènent tant de catastrophes privées, trop nombreuses pour ne pas devenir, en quelque sorte, des calamités générales. La pièce eut un succès complet. — *La Fille d'Honneur*, comédie en cinq actes et en vers, 1818. Le caractère bien tracé d'une jeune fille naïve, douce, gaie, puisant dans sa seule vertu les moyens de déjouer les honteux projets de parents cupides, a assuré le succès de ce sujet, hérissé de difficultés dont l'auteur a heureusement triomphé. — *Le Faux Bonhomme*, comédie en cinq actes et en vers, 1821; comédie de caractère qui aurait obtenu un grand nombre de représentations, si le mauvais vouloir d'un acteur n'avait obligé l'auteur à la retirer après la huitième représentation. On a prétendu que, sous les traits de son principal personnage, soi-disant ami de tout le monde, Duval avait voulu peindre son ancien ami Picard, avec lequel il était alors brouillé; ce qui a donné lieu à cette supposition, c'est que, sans être enclin à la méchanceté, l'auteur de *Médiocre et Rampant* était fin, adroit et agissant. Au Gymnase dramatique : *Le Jeune homme en loterie*, comédie en un acte et en prose, 1821; elle tiendrait un rang honorable parmi les petites pièces du répertoire des Français.

A l'exception du *Maire*, d'*Andros et Almona*, et du *Défenseur officieux*, toutes les pièces que nous venons d'indiquer ont été reproduites par Duval dans ses *Œuvres complètes*. Paris, J.-N. Barba, 1822-1825, 9 vol. in-8°. Il a été fait, en 1825 et 1826, de nouveaux frontispices qui portent : *Seconde édition*. Toutes les pièces y sont précédées de notices intéressantes dont la réunion formerait deux volumes de Mémoires historiques et littéraires sur la vie de l'auteur, et qui font vivement regretter qu'il n'ait pas publié comme il l'avait annoncé le *Recueil de ses Souvenirs et Observations* pendant le cours de ses voyages. Il professe dans ces notices des opinions indépendantes, et se juge lui-même avec une franchise honorable pour son caractère.

Parmi les quarante-neuf pièces que renferment les œuvres complètes de Duval, il y en a neuf qui n'avaient encore été représentées sur aucun théâtre, soit que divers motifs eussent empêché l'auteur de les y faire paraître, soit que la censure y eût mis obstacle. Ce sont : *Christine, ou la Mort de Monaldeschi*, tragédie en cinq actes et en vers, que l'auteur composa dans sa première jeunesse, en société avec M. de Corbigny (*voyez ce nom*), mort préfet de Loir-et-Cher.— Le *Capitole sauvé*, tragédie lyrique en cinq actes, reçue à l'Opéra dans la première année de la Révolution, mais que les circonstances politiques empêchèrent de représenter. — *Marie, ou le Remords d'une Mère*, drame en un acte et en prose, mêlé de musique. Un honorable scrupule a empêché Duval de laisser jouer cette pièce, que les comédiens avaient reçue par acclamation. Il y présentait une malheureuse mère infanticide consumée par les remords, et, venant en aide à l'impuissance des lois de l'époque, il appelait l'indignation publique sur les séducteurs; mais, à la réflexion, il recula spontanément devant la représentation de ce sujet,

traité pourtant avec convenance. — La *Courtisane, ou le Danger d'un premier choix*, drame en cinq actes et en vers, imité de la *Sara Sampson* de Lessing, et dont il avait fait les deux premiers actes en 1789, au château de Limours, où il les oublia à son départ. Recommencée avant sa campagne aux frontières, achevée bien long-temps après, cette pièce fut reçue au Théâtre-Français, mais non représentée, l'auteur en ayant craint la chute. — *Struensé, ou le Ministre d'Etat*, comédie en cinq actes et en prose, composée dans le goût étranger, tout en respectant la règle des unités. Duval fit cette excursion sur le terrain de la politique, en compagnie d'un écrivain dont il a tu le nom parce que, lors de la publication de son théâtre, ce dernier occupait un grave emploi dans l'instruction publique. *Struensé*, reçu avec enthousiasme au Théâtre-Français vers l'époque de la paix d'Amiens, fut interdit par la censure, qui ne voulut pas laisser parler d'une catastrophe antérieure de peu de temps à la Révolution française, et dont quelques acteurs encore vivants n'étaient pas étrangers à la Grande-Bretagne. — L'*Enfant prodigue, ou le bon Troubadour*, comédie en cinq actes *du* XII*e siècle*, conception bizarre, mais qui pouvait offrir à la représentation quelques scènes originales, comiques, peut-être même intéressantes. — L'*Orateur anglais, ou l'Ecole des Députés*, composée en 1819, précédée de *Réflexions sur l'art dramatique*, lues avec cette comédie dans la séance extraordinaire de l'Académie française du 4 avril 1820, et publiées séparément. Paris, Ladvocat, Lacretelle aîné, 1820, in-8° de 2 feuilles. La censure empêcha la représentation de cette comédie, où Duval avait tracé, dans un tableau trop vrai de nos mœurs politiques, le caractère d'un député tel qu'il se le représentait. Le motif de la prohibition fut qu'une révolution nouvelle se manifestait déjà en France par de vagues symptômes. — La *Princesse des Ursins, ou les Courtisans*, comédie en cinq actes et en prose, composée à l'occasion de la disgrâce de M. Decazes, repoussée par la censure, et représentée en trois actes en 1826. En faisant disparaître de cette peinture fidèle des dévouements de cour quelques traits qui déparent le dialogue, elle prendrait place, non parmi les ouvrages de l'auteur où l'intérêt naît d'une action habilement nouée, mais parmi ceux qui ont pour objet la peinture des mœurs, le développement des caractères et une forte leçon morale. — Le *Complot de famille*, comédie en cinq actes et en vers, réimprimée séparément. Paris, F. Didot, 1827, in-8°. Traqué par la censure, Duval imagina cette comédie de mœurs, destinée, dans sa pensée, à lier pour ainsi dire les comédies du genre de Marivaux à celles de nos jours, en opposant la légèreté de nos jeunes seigneurs aux manières simples et graves que l'influence de la Révolution avait fait adopter aux hautes classes de la société. La censure, après maintes concessions arrachées à Duval, finit par frapper ce dernier ouvrage de son *veto* impitoyable; nous dirions incroyable, si l'expérience n'avait appris que tout est croyable de la part des censeurs politiques.

Froissé de tant d'injustes entraves, Duval se promit bien de ne plus écrire pour le théâtre; mais était-il en son pouvoir de renoncer au bonheur, à la consolation de toute sa vie? Il ne le put en effet, et nous devons nous en féliciter, car, s'il avait persisté dans sa résolution, nous n'aurions pas les deux pièces suivantes, publiées depuis l'impression de son théâtre :—Le *Tasse*, drame historique en quatre actes et en prose, représenté le 26 décembre 1826. Paris, Barba, cour des Fontaines, 1827, in-8°. Il s'y est attaché à rassembler dans un cadre très-étroit les principaux traits de la vie si agitée du Tasse, et il n'a pu y parvenir qu'à l'aide de combinaisons forcées qui nuisent à la vraisemblance.—*Charles II, ou le Labyrinthe de Woodstock*, comédie en trois actes et en prose, représentée sur le théâtre royal de l'Odéon le 11 mars 1828, précédée d'une *Notice sur l'état actuel des théâtres et de l'art dramatique en France, et d'un Voyage dans les Pays-Bas et dans une partie de l'Allemagne*. Paris, Barba, 1828, in-8°. Les belles situations qu'on remarque dans cette comédie, la parfaite entente qu'elle révèle de la scène, prouvent que le talent de Duval n'avait pas vieilli. La notice qui la précède est une de ces fréquentes protestations qu'il fit entendre devant l'Académie contre le genre romantique. Vivant dans une sphère toute littéraire, et peut-être quelque peu rétrospective, il s'affligeait de la décadence de l'art, l'attribuant au travail de transformation qui s'opérait alors, et dont il s'exagérait les conséquences. Il a assez vécu pour reconnaître que la querelle, alors si animée, entre les classiques et les romantiques, était le résultat d'opinions trop exclusives de part et d'autre, et que le vrai beau triomphe, à la longue, des attaques qui ne s'appuient pas sur la raison. A la suite de cette notice se trouve un fragment de voyage à Zade qui renferme des détails très-piquants.

Le désir de suivre Duval dans toutes les péripéties de sa vie d'écrivain dramatique, nous a fait omettre quelques détails que nous ne devons pourtant pas négliger. La direction de l'Odéon, auquel avait été joint l'Opéra-Buffa italien, fut pour Duval une source de tracasseries et de chagrins continuels. Les premiers lui furent suscités par André Murville qui, prenant la défense d'un employé de l'Odéon, coupable d'une faute grave, publia en sa faveur un pamphelet intitulé : *les Infiniment petits, ou Précis anecdotique des événements qui se sont passés au théâtre de l'Odéon, les 22 et 29 novembre 1812; et détails sur les vices d'administration de ce théâtre qui sont cause de ces*

désordres. Paris, Delaunay, 1813, in-8°. Cette première affaire se termina par deux arrêts qui condamnèrent André Murville comme calomniateur. Mais, en 1814, quoique la gestion et la conduite de Duval fussent irréprochables, il trouva dans les nouveaux bureaux du ministère de l'intérieur des hommes acharnés à le priver de sa place et à compromettre son honneur et sa fortune. Il lutta avec courage contre son remplacement, qui n'eut lieu qu'en juin 1815. Toutefois, ses tribulations n'étaient pas à leur terme. M. Guichard, avocat de la liste civile, ayant publié, en 1816, un mémoire contre les prétentions de Duval et de ses sociétaires, qui réclamaient une indemnité auprès du ministère de la maison du roi, mémoire dans lequel il les signalait comme partisans de Napoléon, Duval se justifia dans une brochure intitulée : *Affaire de l'Odéon, mémoire en vers, en réponse au mémoire en prose de M. l'avocat de la liste civile*. Paris, Delaunay, 1816, in-8°. Il crut, en employant l'arme de la satire, réveiller l'ardeur de ses amis ; mais, tout en ayant raison, il fut injuste, car il attaqua Picard, parce que, trompé sur le but où tendaient ses ennemis, il n'avait pas écouté ses premières plaintes. Picard répondit, et cette polémique pouvait avoir des suites scandaleuses, lorsqu'elle fut terminée, le 10 août 1816, par l'intervention de trois académiciens, MM. Bigot de Préameneu, Lemercier et de Ségur, qui décidèrent que si l'un avait eu les premiers torts, l'autre avait fini par en avoir. Enfin, après une explication loyale, les deux amis s'entendirent et se réconcilièrent.

Duval avait été admis à l'Académie française en 1812, en remplacement de Legouvé. On remarqua que, dans la réponse à son discours de réception, Regnault de Saint-Jean d'Angely ne fit aucune mention de son *Tyran domestique*, l'un des titres pourtant qui avaient le plus contribué à le faire nommer. Indépendamment des ouvrages déjà cités de Duval, nous connaissons encore de lui : 1° *Observations sur la question de la propriété littéraire, présentées à la commission en sa séance du* 3 *février* 1826. Paris, Pillet aîné, 1826, in-4° de 8 pages. Duval était membre de cette commission. 2° *Le Misanthrope du marais, ou la jeune Bretonne, historiette des temps modernes*. Paris, Dufey et Vezard, 1832, in-8°. 3° *De la littérature romantique, Lettre à M. Victor Hugo*. Paris, Dufey et Vézard, 1833, in-8° de 47 pages. Duval y accuse M. Victor Hugo d'avoir, par des doctrines perverses et des moyens condamnables, perdu l'art dramatique et ruiné le Théâtre-Français. (Voir le *Journal des savants*, février 1833, p. 121.) 4° *Le Testament*, *comédie en trois actes et en prose*, *avec un prologue en vers*. Paris, Barba, 1836, in-8°. 5° *Le Théâtre-Français depuis cinquante ans*, *Lettre à M. de Montalivet, ministre de l'intérieur*. Paris, Dufey, 1838, in-8°. 6° Une *Notice sur O. Perrin*, en tête de la *Galerie bretonne ;* des *Notices* dans la *Galerie des Femmes célèbres*, et l'*Apprenti-Journaliste*, dans le *Livre des Cent et Un*, t. IV. 7° Avec son frère Amaury, des *Notes et Dissertations sur plusieurs des pièces du Théâtre complet des Latins, par Levée*.

A la révolution de Juillet, Duval fut nommé conservateur-administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal, et, depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée à Paris, le 9 janvier 1842, il n'a rien publié ni fait représenter. Il était chevalier de la Légion-d'Honneur.

Duval n'était pas moins recommandable comme homme privé que comme écrivain. Il eut le rare privilége d'avoir un grand nombre d'amis qui lui restèrent fidèles au milieu des vicissitudes de sa fortune. Patron des jeunes Bretons qui venaient à Paris, il leur tendit toujours une main secourable, en mémoire de cette Bretagne qui était le constant objet de ses affections et de ses souvenirs. P. L...t.

DUVAL (HENRY-CHARLES **PINEUX**), frère des précédents, naquit à Rennes en 1770. Après avoir terminé ses études au collége de cette ville, il obtint une place dans les bureaux de l'administration des États de Bretagne, d'où il passa, en 1789, dans ceux de l'administration départementale. Entré en 1793 dans le corps des canonniers volontaires formé à Rennes, il fut envoyé à Nantes, où il servit sous le général Beysser contre les Vendéens nouvellement insurgés. Mais, après le 31 mai, les canonniers de Rennes s'étant prononcés en faveur des Girondins, Duval suivit avec eux la force départementale dirigée sur Paris, et qui fut défaite à Pacy, près d'Évreux, par l'armée conventionnelle. De retour à Rennes, il fit partie de la députation que cette ville envoya à Nantes, avec mission de déclarer au farouche Carrier qu'il serait responsable du sang qu'il ferait couler. Soit colère, soit dissimulation, Carrier écouta les députés sans irritation apparente, et ils purent s'éloigner sains et saufs. En 1797, Duval accompagna comme secrétaire son compatriote Ginguené (*voyez ce nom*), nommé à l'ambassade de Turin ; mais cette mission n'ayant duré que peu de mois, Duval revint à Paris où, par le crédit de Ginguené, il fut nommé sous-chef du bureau des sciences et des beaux-arts, dont son frère Amaury était le chef au ministère de l'intérieur, et il eut, dans ses attributions, particulières l'administration des théâtres, qu'il contribua à faire prospérer. A cette époque, ses deux frères s'étaient déjà acquis une certaine réputation, l'un par ses travaux d'érudition, l'autre par ses premiers essais dramatiques. S'élever à leur niveau n'était pas chose facile, et rester au dessous d'eux, en portant le même nom, pouvait paraître humiliant. Cette alternative le découragea et le fit

long-temps hésiter à rien produire. Stimulé par ses frères, ses amis, il surmonta enfin ses justes appréhensions, et après s'être essayé successivement dans la *Décade philosophique* et la *Revue philosophique*, il se décida à se mettre au nombre des concurrents qui se disputaient les palmes académiques. Il prit part d'abord au concours ouvert par l'Académie de Montauban sur cette question : « *Combien la critique amère est nuisible aux progrès des talents* ! L'Académie de Montauban se montra fort encourageante en distinguant son *Essai sur la critique*, et en exprimant son vif regret de n'avoir pas un second prix à décerner à son auteur. Duval, en effet, déploie dans son travail un zèle acerbe contre cette critique amère dont il devait ne pas imiter les allures; ses pensées n'ont rien de neuf, et l'indignation qui, de son aveu, lui a mis la plume à la main, cette indignation qui dicta autrefois de beaux vers à Juvénal, ne lui a inspiré qu'une prose bien faible et parfois incorrecte. Après avoir été couronné par quelques autres sociétés de provinces, encore moins exigeantes que celle de Montauban, il fit jouer sur le théâtre Favart un petit opéra qui eut quelques représentations.

Duval était employé depuis 1812 dans le bureau des hospices et établissements de bienfaisance de Paris, lorsqu'il fut compris dans les réformes de 1816. Depuis cette époque jusqu'à sa mort arrivée à Paris, le 27 janvier 1847, il n'exerça aucune fonction publique et consacra ses loisirs à la littérature. Il publia un roman, une *Histoire de Charles VI*, et prit part, en 1836, au concours ouvert par l'Académie française, sur la belle et importante question du *Courage civil*. Il participa en outre à la rédaction de divers ouvrages sur les arts, tels que les *Fontaines de Paris*, l'*Athenæum*, etc. Il était, depuis 1819, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Il est auteur des ouvrages suivants, dont quelques-uns ont obtenu dans les journaux des éloges quelque peu complaisants : I. *Essai sur la critique*. Paris, 1807, in-8°. II: *Eloge de Duplessis Mornay*. Paris, 1809, in-8° de 62 pp. Ce morceau a remporté le prix proposé par l'Athénée de Niort. III. *De la vraie philosophie, discours qui a remporté le prix d'éloquence décerné par la Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Montauban, dans sa séance du 16 mai 1811*. Paris, Egron et Delaunay, 1811, in-8° de 44 p. IV. *Le Procès, opéra comique en un acte et en prose*. Paris, Vente, 1815, in-8°. V. *Gambadoro, ou le jeune aventurier, histoire publiée d'après des mémoires du* XVIIIe *siècle*. Paris, Lugan, 1825, 4 vol. in-12, avec 4 grav. VI. *Du courage civil, de ses différents caractères, des services qu'il rend à la société, de ses droits à la gloire et à la reconnaissance publique. Discours qui a obtenu la première mention honorable, au jugement de l'Académie française, dans sa séance du 11 août* 1836. Paris, Delaunay, 1836, in-8° de 80 pp. VII. *Histoire de France sous le règne de Charles VI*. Paris, Joubert, 1842, 2 vol. in-8°.

On croit que Duval a en outre laissé deux ouvrages inédits; l'un est une *Histoire de François Ier* et l'autre un *Traité* presque complet sur l'*économie politique*. La *France littéraire* de M. Quérard, t. II, p. 745, et la *Biographie* de Rabbe et Boisjolin ont attribué à Henri Duval de Rennes plusieurs ouvrages de M. Henri Duval de Paris. MM. Charles Louandre et Félix Bourquelot ont corrigé cette confusion dans le t. III, p. 402—403, de la *Littérature française contemporaine* à laquelle nous avons emprunté la nomenclature des ouvrages imprimés de Henri Duval, de Rennes.

P. L...t.

E

ECHALLARD (Dom Olivier), *voy*. **JEANNE DE LA NATIVITÉ** et **NICOLAS** (Armelle).

ECOLASSE, prêtre et chanoine de Rennes, que l'on croit né en Bretagne, prit part avec la Gibonays (*voyez ce nom*), à la polémique que suscita l'opinion émise par la Bigotière de Perchambault, au sujet de l'usure, dans ses Commentaires sur la Coutume de Bretagne. Ecolasse trouvant cette opinion trop favorable à l'usure la combattit dans une *Lettre critique*, on pourrait dire satyrique, qui fut insérée dans les Mémoires de Trévoux, du mois d'octobre 1713. Le magistrat intenta un procès criminel au chanoine, qu'il accusa de lui imputer des propositions qui n'étaient pas dans son livre. Pour toute réponse, Ecolasse représenta l'exemplaire qu'il avait acheté chez l'éditeur. La Bigotière prétendit alors que son antagoniste et le libraire s'étaient entendus pour falsifier l'ouvrage, puis il finit par dire qu'on s'était servi, pour l'attaquer, d'un exemplaire qui ne contenait pas les cartons qu'il avait substitués aux feuillets incriminés, vraisemblablement après le jugement défavorable que la faculté de théologie de Nantes avait porté sur le livre. Les deux adversaires s'échauffèrent et la procédure

durait depuis neuf mois, lorsqu'un ordre du roi la suspendit, ce qui n'empêcha pas Ecolasse de publier les mémoires qu'il avait préparés pour justifier son opinion. Ils parurent sous ce titre : *Préjugés légitimes contre les livres de M. de la Bigotière de Perchambault, et principalement contre son livre intitulé : Commentaire sur la Coutume de Bretagne, pour servir de défense au sieur Ecolasse.* Tréguier, 1714, in-12. Les curieux détails de ce démêlé se trouvent dans le troisième volume de la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du* XVIIIe *siècle*, par l'abbé Goujet. P. L...t.

EDER. — Cette maison noble de Bretagne portait : *de gueules à une fasce d'argent, accompagnées de trois quintefeuilles de même.* On ignore le lieu de son berceau dans la province. Elle a possédé long-temps la seigneurie de Beaumanoir, en la paroisse du Vieux-Bourg de Quintin, dépendant autrefois de l'ancien évêché de Quimper; mais, en même temps, et dès le commencement du XVe siècle, elle possédait aussi les seigneuries de la Ville-Eder, paroisse du Roc-Saint-André, de l'évêché de Vannes; de la Haye-Eder, paroisse de Missillac; de l'Ongle et de Bocquehan, paroisse de Guenrouet, dans l'évêché de Nantes. Je ne connais aucune généalogie de cette maison. Les matériaux me manquent pour en former une. Je me bornerai donc ici à classer chronologiquement tous les Eder dont mention a été faite dans les chartes recueillies par D. Lobineau et Morice et dans quelques titres de la seigneurie de l'Ongle, qui existent aux archives de la maison de Coislin.

I. Le plus anciennement connu est Guillaume Eder, écuyer, qui fut présent au traité passé à Guerrande, le 12 avril 1365, entre Jean de Montfort et Jeanne de Bretagne, veuve de Charles de Blois. Il était attaché au parti de Montfort et devint, s'il ne l'était déjà, membre de son conseil privé, et en cette qualité il prit part à toutes les grandes affaires du règne de ce prince, qui le choisit, en 1392, avec Henri le Barbu, évêque de Vannes, et Jean de Carné, pour commissaire, à l'effet de régler la levée du fouage destiné à rembourser à Ollivier de Clisson les cent mille livres que Montfort lui avait extorqués, à la suite du guet-à-pens du château de l'Hermine, en 1387. On retrouve Guillaume Eder, en 1407, sous Jean V, toujours membre du conseil du duc. Nous croyons, du moins, que c'est le même personnage, rien ne nous apprenant l'existence d'un autre Guillaume Eder, et son âge, quoique avancé, ne s'opposant nullement à cette supposition.

II. EDER (Pierre). — Il est probable qu'il était fils de Guillaume. En 1402, il accompagna à Paris le duc Jean V, qui entrait dans sa treizième année, et ses deux frères, si jeunes qu'à peine pouvaient-ils se tenir à cheval. Le duc de Bourgogne, que Charles VI avait nommé régent du duché de Bretagne, voulait les avoir sous sa main. Pierre Eder avait pour compagnons dans cette mission Jean de la Chapelle, Renaud de Bâzouges, Jean Periou, Alain de Tivarlen, Guillaume Le Long et autres gentilshommes bretons, qui ne tardèrent pas à être renvoyés en Bretagne. Pierre Eder, Jean de de la Chapelle et Renaud de Bâzouges reçurent chacun *vingt escuz* pour le voyage et le retour; Jean Periou, *seize escuz*; Tivarlen, *huit escuz*. Le compte duquel on tire ces documents ne donne pas la raison de la différence dans l'indemnité accordée aux voyageurs. Au mois de janvier 1404, Pierre Eder était présent avec un grand nombre d'autres Bretons, à l'hommage que Jean V rendit au roi à l'hôtel de Saint-Paul, à Paris, On lui donne dans l'acte la qualité de chevalier (*miles*). Deux chartes de 1409 et de 1412 nous apprennent qu'il était membre du conseil privé du duc. Nous le trouvons capitaine du château de Sucinio, en 1415, ayant *bouche à court*; c'est-à-dire le droit d'être *nourri à la court* quand le duc le mande pour son service, et cela tant pour lui que pour un gentilhomme, sans autres gages que le profit de sa capitainerie. Il était en même temps chambellan et maître d'hôtel du duc. Les affaires importantes dont il fut chargé démontrent sa grande capacité et la confiance qu'il avait su inspirer au duc. En 1415, il fut chargé de prendre possession, au nom de ce prince, de la ville de Saint-Malo, que le roi de France lui restituait. En 1419, après son entrevue à Rouen avec le roi d'Angleterre, Jean V envoya Pierre Eder et Olivier de Chamballan vers le Dauphin pour lui rendre compte de sa négociation. En 1428, il le choisit pour l'un des commissaires chargés de la réformation des finances et de la justice en Bretagne. Enfin en 1431, Pierre Eder prit une part active aux conférences qui se tinrent à Chantocé pour empêcher une guerre entre le duc et le roi de Sicile, auquel Isabeau de Bretagne avait été promise en mariage, et qui était mécontent de ce que Jean V, son père, venait de lui faire épouser Guy, comte de Laval.

Richard de Bretagne, en 1425, et Ioland d'Anjou, première femme du duc François Ier, en 1440, désignèrent Pierre Eder comme l'un de leurs exécuteurs testamentaires.

A l'intelligence des affaires administratives et diplomatiques, il joignait les talents militaires. Il commandait la gendarmerie du duc en 1429, et fut nommé, l'année suivante, capitaine du château de Touffou, place importante alors par sa situation entre Nantes et les Marches poitevines.

Pierre Eder se trouva, en 1420, du malheureux voyage de Chantoceau, dans lequel Jean V

tomba, par guet-à-pens, dans les mains des Penthièvre, excités par Marguerite de Clisson, leur mère. Il partagea la prison du duc et resta à Chantoceau pendant que celui-ci était conduit de châteaux en châteaux par Olivier de Penthièvre. Pendant le siége de la place, Marguerite fit mettre Pierre Eder et Jean de Kermellec, autre conseiller de Jean V, dans la tour la plus exposée aux batteries des assiégeants, afin de les y faire périr de la main de ceux qui combattaient pour les délivrer. Son but fut manqué, car les deux chevaliers ne périrent point. Parmi les zélés serviteurs dont le duc récompensa la fidélité, Eder ne fut pas oublié. Il lui donna la seigneurie de Plou-Agat, près de Chastel-Audren, qu'il avait confisquée sur les Penthièvre. L'acte de cette donation a été recueilli par D. Morice, pr. 2. 1129, d'après une copie tirée des mémoires de Molac.

Pierre Eder, maître d'hôtel, chambellan du duc et membre de son conseil privé, vécut constamment à la cour de Bretagne, et y obtint de nombreuses faveurs pour lui et pour sa famille, ainsi que nous le verrons dans les articles suivants. L'une des plus marquées fut la place de gouverneur de François, comte de Montfort, fils aîné de Jean V et son successeur. On pense bien qu'un tel personnage n'était pas mis en oubli dans la distribution des étrennes que le duc donnait au commencement de chaque année. C'était un usage très-observé et dont on retrouve de curieux détails dans les comptes des *argentiers* ou receveurs généraux, recueillis par extraits dans les Preuves de l'histoire de Bretagne. Dans celui de 1433, on voit qu'il fut donné : « A messire » Pierre Éder deux ou trois aulnes d'écarlate, » pour faire robes, pour avoir travaillé à l'ap» pointement des mariages de mademoiselle » Anne de Laval avec le fils du sire de Males» troit, et du sire de Montluc avec la fille dudit » sire de Malestroit. »

On retrouve Pierre Eder parmi les conseillers du duc en 1440 et 1442. Ce sont les dernières mentions de cet homme, que les places importantes qu'il a occupées annoncent avoir été l'un des personnages les plus remarquables de son temps. On ignore l'époque de sa mort.

Il était, en 1439, seigneur de l'Ongle et se qualifie, dans un aveu de 1440 « de très-noble et puissant écuyer Pierre Eder, seigneur de l'Ongle. » Cette terre, située en la paroisse de Guenrouet, au diocèse de Nantes, appartenait encore en 1431 à Estor de la Jaille, chevalier, seigneur de Saint-Michel du Bois. (1). On ne sait si ce fut par succession ou par acquêt que Pierre Eder en devint propriétaire. Nous verrons ci-après qu'elle resta plus de deux cents ans dans sa famille.

Aucun document ne nous a appris le nom de sa femme. Il eu pour fils Guillaume Eder dont l'article suit. On ne sait si on doit donner le même titre à un Pierre Eder qui, en 1426, était lieutenant de Pierre Eder l'aîné dans les gens d'armes du duc, dont celui-ci était capitaine. On ne retrouve aucune trace de ce Pierre Eder, le jeune.

La *Généalogie manuscrite de la maison de Goulaine*, par messire Guy Autret, sieur de Missirien, mentionne un « Jean de Goulaine » qui vivait aux années 1400, 1417 et 1422, et » ne mourut qu'en 1428. Il s'était marié en » 1389 avec Jeanne Eder, fille de messire Guil» laume Eder, sieur de la Haie, sœur du tant » renommé messire Pierre Eder, seigneur de la » Haye, chambellan et maistre *d'estat* (d'hostel) » du duc Jean VI et gouverneur de ses enfants, » et encore sœur de Guillaume Eder, évèque » de Saint-Brieuc. Ladite Eder vescut en *di» gnité* (viduité) longues années, et est dé» nommée en des actes de l'an 1446. Elle » laissa nombre d'enfants. »

III. Eder (Guillaume).— Dans l'acte de donation de la seigneurie de Plou-Agat faite en 1422, par le duc Jean V à Pierre Eder, on trouve que Guillaume Eder était fils de ce dernier et qu'il était dès lors marié avec Marguerite de la Lande, qui était peut-être fille ou sœur de Tristan de la Lande, grand-maître d'hôtel du duc et gouverneur des finances de Bretagne. Dans un compte de 1413, Guillaume est porté parmi les écuyers du duc et y est désigné par ces mots : *Le petit Guillaume Eder*, ce qui annonce qu'il était encore fort jeune. Il se distingua bientôt dans les armes. On le trouve, en 1420, sous les ordres du vicomte de la Bellière. Trois ans après il accompagna le duc à Amiens, où il allait conférer avec les ducs de Bedfort et de Bourgogne. Parmi les cent cinquante lances qui formaient l'escorte, Guillaume Eder en commandait cinquante, dont on trouve l'état dans les Preuves de D. Morice, 2. 1173. On y remarque les noms de Guillaume du Couëdic, Alain de Rohan, Pierre Raguenel, Pierre de Bruc, Guillaume Le Borgne, Etienne du Cambout, Jean de Serent, Olivier de Coëtlogon. La guerre ayant recommencé entre les Anglais et les Bretons, ceux-ci, quoique commandés par le comte de Richemont, qui depuis fut fait connétable de France, éprouvèrent, au siége de Saint-James de Beuvron, une défaite sanglante. Guillaume Eder resta au nombre des morts avec beaucoup d'autres capitaines bretons. Ceci se passait le 16 mars 1426.

IV. Eder (Raoulet). — Il est à présumer que Raoulet était frère de Pierre Eder. Il était trésorier et receveur-général de Bretagne dès 1412, et conserva cette place au moins jusqu'en 1417. On le trouve au nombre des seigneurs bretons ligués, en 1420, contre les Penthièvre. Il parait qu'alors il avait abandonné

(1) Voyez Histoire généalogique du P. Du Paz, p. 337.

les finances et restait membre du conseil du duc. Il fut nommé à la même époque capitaine du château de l'Isle sur la Vilaine, près d'Arzal, et y fut chargé de la garde de Guillaume de Blois, après la trahison de ses frères à Chantoceau. C'est tout ce que nous en avons appris. Je doute qu'il y ait identité entre Raoulet et Raoul Eder qui, le 22 janvier 1450, fut choisi pour exécuteur testamentaire de François Ier, duc de Bretagne.

V. **Eder (Jean).** — Je serais tenté de croire que Jean Eder était fils de Guillaume Eder, tué à l'affaire de Saint-James de Beuvran. On le trouve nommé parmi les *enfants de la chambre* du duc, dans le compte de Jehan de Vay, en 1442. Il était écuyer du duc en 1451, et homme d'armes en 1452. Il reçut, en 1453, l'un des seize colliers de l'ordre du duc, distribués en cette année qui « estoient chacun, dit le compte où nous puisons ce renseignement, du prix de dix-sept livres dix sols. » Chambellan à la même époque, Jean Eder fut nommé capitaine du Croisic en 1457.

Dans l'extrait des registres de la chancellerie de Bretagne, donné par D. Morice, preuv. 2, 1714, on trouve la mention d'*une sauvegarde espéciale* pour Jehan Eder, sieur de la Haye (Eder) et Marguerite de Malestroit, sa compagne. Ces lettres furent scellées le 28 décembre 1457.

En 1461, il est placé parmi les capitaines des gens d'armes de l'ordonnance du duc. Il suivit en France François II, en 1465, lors de la guerre du bien public. Enfin, en 1466, il vendit à Françoise d'Amboise, duchesse douairière de Bretagne, la dixme de Saint-Guenien, en la paroisse de Plou-Agat-Chastel-Audren, pour en augmenter la dotation des dames des Carmélites du Bon-Don, près de Vannes. (D. Mor., Pr. 3. 161). L'acte donne à Jean Eder le titre d'écuyer et de sieur de la Haye-Eder, du Broustay et de Plou-Agat. C'est le dernier renseignement que fournissent à son égard les chartes bretonnes.

Les titres de la seigneurie de l'Ongle, qui existent aux archives de Coislin, m'ont appris que Jean Eder possédait cette seigneurie en 1470. Il est probable qu'il en hérita d'Amaury Eder, que je crois son frère, et dont je parlerai à l'article suivant.

On trouve dans un aveu de 1465 : « Nobles » Jehan Eder et Marie de la Muce, seigneur et » dame de Beaumanoir et de la Motte-Yzar, » à cause d'elle. » Cette seigneurie de la Motte-Ysar était située en la paroisse de Guenrouet, près du village actuel de Levre-Ysar. Le manoir a entièrement disparu. Le nom est resté à un bois taillis et à des pièces de terre. Je présume que ce Jehan Eder était le même que celui dont nous venons de parler. Cependant nous avons vu que, en 1457, celui-ci avait pour femme Marguerite de Malestroit. Il faudrait alors qu'il fût devenu veuf et se fût remarié avec Marie de la Muce.

Quoi qu'il en soit, Jean Eder était seigneur de l'Ongle en 1471, 1474 (1) 1478, 1480, avec Eder René, son fils mineur, issu de son mariage avec feue Marie de la Muce; 1497 enfin, un dernier aveu de 1501 nous offre encore un Jehan Eder en la même qualité. Il est à présumer que Jean Eder mourut en 1506, car un aveu des terres de l'Ongle et de la Motte-Yzar est rendu à la seigneurie supérieure de Fresnay, en Plessé, en 1507, par « Noble damoyselle Jeanne Le Seneschal, curatrice de Robert Eder, son fils aisné » et héritier principal et noble d'entre elle et » noble écuyer feu Jean Eder, son feu mari. » (*Titres de Coislin*). Après cette époque, ce n'est point René, fils de Jean, que nous trouvons comme seigneur de l'Ongle, c'est ce même Robert Eder dont nous parlerons ci-après.

VI. **Eder (Amaury).** — Il était écuyer du duc en 1442 et 1454. On le trouve dans les aveux de 1440 à 1467, qualifié de seigneur de l'Ongle. Rien ne nous apprend qu'il ait été marié ni qu'il ait laissé de postérité. Nous avons pensé qu'au contraire la seigneurie de l'Ongle était passée à son frère Jean qui la possédait en 1470. Mais de tout cela nous n'avons aucune preuve bien authentique.

VII. **Eder (Robert).** — Après Jean et Amaury Eder, contemporains vivant à la cour de Bretagne, et que je suppose avoir été frères, les chartes bretonnes sont entièrement muettes sur cette famille, jusqu'en 1598, qu'il est question de Guy-Eder de la Fontenelle, dont les crimes atroces, même au milieu d'une guerre civile, lui ont acquis une honteuse célébrité et mérité un si juste châtiment. Il nous faut donc recourir aux titres de la seigneurie de l'Ongle, déposés aux archives de Coislin. Robert Eder était fils de Jean Eder et de noble damoyselle Jeanne le Seneschal, ainsi que nous l'avons vu à l'art. V ; il était encore sous la curatelle de sa mère, quand, conjointement avec elle, en 1507, il rendit aveu des terres de l'Ongle et de la Motte-Ysar à la seigneurie de Fresnay, d'où elles relevaient. Ce premier aveu était de droit, à la suite du décès de Jean Eder, son père, mort depuis l'an. Il le renouvela le 18 décembre 1520. Ces terres étaient encore en sa possession en 1548.

VIII. **Eder (Guillaume).** — Il paraît avoir été frère de Robert. D'abord abbé de Saint Gildas-des-Bois, en 1532, il le devint de l'abbaye cistercienne de Boquien, en 1537. Bientôt, en 1539, il obtint des bulles de coadjuteur du diocèse de Cornouailles, et fut sacré le 25 décembre 1541, dans la chapelle du château de

(1) L'aveu de 1474 porte encore un sceau en cire brune, sur lequel est un écu écartelé sans distinction de couleurs et sans pièces d'armoiries.

Goulaine. Il fit son entrée solennelle à Quimper le 29 avril 1543 et mourut le 22 mai 1546. Il avait remplacé sur ce siège Claude de Rohan, nommé en 1501, et qui mourut en juillet 1540, au château de Guemené, dans la chapelle duquel il fut inhumé.

IX. **Eder (René).** — Il était probablement fils de Robert et lui avait succédé dans la seigneurie de l'Ongle. Des aveux de 1558, 1565, 1578, 1596 lui donnent le titre de seigneur de l'Ongle, et en 1606, il fut payé rachapt à la seigneurie de Fresnay par suite du décès de René Eder, mort en 1605. Par un autre aveu de 1575, nous apprenons que René *résidait au lieu* de l'Ongle, et qu'il s'intitulait seigneur de Beaumanoir, de la Haye-Eder, de la Ville-Eder, de la Motte-Ysar, de la *Fontenelle*, de Querligot, de l'Ongle, etc. Cette seigneurie de la *Fontenelle*, qui, en 1575, était évidemment en sa possession, nous paraît une preuve que René Eder était le père de Guy Eder de la Fontenelle, dont nous avons déjà dit un mot, et qui aura ci-après son article biographique. (Voy. *Fontenelle.*) Aucun de ceux qui ont parlé de ce féroce partisan n'a établi d'une manière certaine sa parenté. M. de Fréminville s'est trompé en disant qu'il était d'une branche cadette de sa maison. Le chanoine Moreau le donne comme juveigneur, c'est-à-dire cadet, et il a raison, mais il n'en est pas ainsi quand il dit que la Fontenelle était originaire de Botoha. Il y a, au contraire, lieu de croire qu'il est né au manoir de l'Ongle, où *résidait son père*, en la paroisse de Guenrouet, diocèse de Nantes, ou à Beaumanoir, paroisse du Vieux-Bourg de Quintin.

X. **Eder (Amaury.)** — Deuxième du nom. Le titre de seigneur de l'Ongle, pris par Amaury Eder, dès 1605, c'est-à-dire aussitôt après la mort de René, prouve qu'il était son héritier et probablement son fils aîné. En 1609, il s'intitule : « Noble et puissant Amaury Eder, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme de sa » chambre, seigneur de Beau-Manoir (paroisse » du Vieux-Bourg de Quintin), la Ville-Eder » (près du Roc-Saint-André), le Vieux-Bourg » de Quintin, le Querligot, Baudeffert, la » Fontenelle, la Haye-Eder (en Missillac), l'Ongle, la Motte-Ysar et Bocquehan (en Guenrouet). »

En 1619, les 2 et 3 août, Amaury Eder rend aveu à Fresnay des seigneuries de l'Ongle, de la Motte-Ysar et de Bocquehan, et il le renouvelle en 1635. Ces terres furent vendues le 28 décembre 1656, à René du Cambout, qui faisait alors bâtir le château de Carheil, à la seigneurie duquel elles furent annexées et firent ainsi partie de la vicomté de Carheil, érigée au mois de juin 1658, par lettres-patentes du roi.

Amaury Eder était le frère aîné de la Fontenelle. C'est de lui que parle le chanoine Moreau, p. 282, en disant : « Il (la Fontenelle) » avait un frère aîné, seigneur de sa maison, » fort modeste gentilhomme, qui était bien » marri des comportements de ce cadet, qu'il » avait souvent essayé de ramener à son de» voir. » Après le juste supplice de ce misérable, en 1602, et la mort de leur père, René Eder, en 1605, Amaury paraît avoir réuni sur sa tête tous les biens de sa maison, ainsi que nous l'a appris l'aveu de 1609, relaté ci-dessus, et entre autres cette terre de la *Fontenelle*, à laquelle son frère a attaché une si funeste célébrité. J'ignore si Amaury II faisait sa résidence habituelle, comme son père, au manoir de l'Ongle. Tout ce que les registres de l'état civil de la paroisse de Guenrouet m'ont appris, c'est qu'il y venait au moins de temps en temps, et qu'il a été parrain de plusieurs enfants de ses officiers judiciaires et même de ses plus humbles vassaux. Dans l'un de ces actes de baptême, en 1626, on apprend qu'il était « es» poux d'illustre dame Marie du Poyrier; » sa signature porte *Amaury Eder de Beaumanoir*. Un autre acte du même genre, mais remontant à 1603, c'est-à-dire avant la mort de son père, ne lui donne que le titre de *sieur de la Haye*; mais il était dès lors chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, et. à cette époque, il n'était pas encore marié. Le nom d'Eder disparaît vers le milieu du XVIIe siècle. Je n'ai pu savoir si Amaury II avait laissé postérité, ni l'époque de sa mort. Aucun Eder ne parut à la réformation de 1668, et Guy Leborgne nous apprend que le château de Beaumanoir appartenait de son temps, c'est-à-dire vers 1660, à M. de Cargré (Kergrois), maître des requêtes de l'hôtel de Sa Majesté. Biz....

EGAULT DES NOES (Pierre-Thomas-Marie), — fils de maître Pierre-Jean Egault, sieur des Noës, procureur de la sénéchaussée de Dinan, et de damoiselle Elisabeth-Augustine-Jeanne du Chalonge, né à Dinan, le 16 juillet 1777, fut admis comme élève à la promotion de l'école polytechnique de 1796. Entré en 1798 dans le corps des ingénieurs-géographes, il passa, en 1803, dans celui des ponts-et-chaussées, où il devint ingénieur en chef. Long-temps attaché au service du département de la Seine, il traça, sur un parcours de vingt-cinq lieues, le canal de l'Ourcq, dont l'eau alimente une grande partie de la capitale. Le Château-d'Eau, le bassin du Palais-Royal et plusieurs fontaines sont encore des témoignages de son talent. Ses connaissances mathématiques le firent imaginer un instrument d'une grande utilité, le niveau à bulle d'air, que les ingénieurs nomment aussi niveau-Egault. Il mourut à Dinan le 22 janvier 1839. Il était chevalier de la Légion-d'Honneur. P. L...t.

ELLEVIOU (Pierre-Jean-Baptiste-François), — naquit à Rennes, le 2 décembre 1769.

Il y reçut une bonne éducation et fut le camarade d'études de deux autres Bretons distingués, Alexandre Duval et le général Moreau. *(Voy. ces noms.)* Son père (mort assez récemment chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Rennes), voulait lui faire embrasser sa profession; mais Elleviou, qui ne pouvait s'habituer, comme il le disait lui-même, à *fouiller dans les cadavres*, avait, dès le collége, un penchant bien prononcé pour le théâtre. Quelques succès dans des comédies de société achevèrent de décider sa vocation. Un jour, — il n'avait pas encore vingt ans, — il s'échappe de la maison paternelle et se laisse embaucher par le directeur du spectacle de la Rochelle. Sur la plainte de son père, l'intendant de la province le fit arrêter et enfermer dans une tour faisant partie de la prison de la ville et donnant sur la place. Cette détention procura au jeune acteur un auditoire et une faveur sur lesquels il était loin de compter. Les dames prirent parti pour lui, et la ville entière vint écouter et applaudir le troubadour captif chantant à l'une des fenêtres de son donjon la romance de *Richard :*

Dans une tour obscure,
Un roi puissant languit, etc.

Son père arriva à la Rochelle dans un moment où il jouissait de son triomphe. Le voir, l'embrasser et lui pardonner, ce fut l'affaire d'un moment. Le fugitif fut ramené à Rennes, puis envoyé à Paris pour compléter ses études et se préparer à l'exercice de la profession paternelle. Mais c'était au théâtre et non à la faculté de médecine qu'il lui était réservé de prendre ses grades. A peine arrivé, il débuta au théâtre Favart, le 1er avril 1790. L'emploi qu'il choisit d'abord était bien différent de celui auquel il devait attacher son nom. Il s'essaya dans le rôle du *Déserteur* (basse-taille), et quoique sa voix ne fût pas encore suffisamment développée, l'accueil qu'il reçut du public détermina sa réception, la même année, avec appointements.

L'âge de Clairval le forçait alors à se retirer. Michu, son successeur, était un peu marqué pour l'emploi des amoureux. Les circonstances étaient donc favorables à Elleviou. Il se prépara à en profiter. En 1791, il créa le petit rôle du nègre Zabi, dans *Paul et Virginie;* en 1792, ceux de Philippe, dans *Philippe et Georgette*, et d'un émigré français, dans *le Siége de Lille;* en 1793, celui de Théobald, dans *Roméo et Juliette*, de Daleyrac. Mais, dans ces rôles peu importants, Elleviou ne se faisait connaître que comme chanteur agréable, et son jeu, auquel il ne pouvait d'ailleurs donner carrière, était loin de pouvoir être comparé à celui de Michu. Il échoua même complètement dans l'emploi des *Colins*, où il *doublait* ce dernier. Sa vivacité s'accommodait peu du ton fade et langoureux qu'exige souvent cet emploi. Il était d'ailleurs gêné par les traditions. On conçoit, en effet, combien celui qui devait représenter plus tard, avec tant de vérité, les jeunes étourdis en frac, les militaires en bottines, *les mauvais sujets*, devait être guindé quand il était forcé de jouer un *Colin*, avec poudre et bas de soie, et les amoureux de salon en habit à la française.

La loi sur la réquisition vint momentanément arracher Elleviou au théâtre. Après avoir fait acte d'apparition à l'armée, il revint à Paris, mais pour peu de temps. S'étant fait remarquer dans les rangs de ceux que les Jacobins appelaient la *jeunesse dorée*, il fut obligé, pour se soustraire aux vengeances de la réaction anti-thermidorienne, d'aller jouer quelque temps à Strasbourg. Les bravos du public l'y consolèrent de son exil. Il ne tarda pourtant pas à reparaître à Paris, où les rôles de Dely, dans *Gulnare*, de Zulnar, dans *Zoraïme*, et surtout de Blinval, dans le *Prisonnier*, d'Armand, dans l'*Oncle Valet*, de Valcourt, dans le *Trente et Quarante*, d'Adolphe, dans les *Deux Prisonniers*, de Versac, dans *Maison à Vendre*, etc., le firent regarder comme l'un des plus fermes soutiens de l'Opéra-Comique. Sa taille était avantageuse, sa figure distinguée, sa physionomie agréable et ouverte, son jeu franc, spirituel et fin, son débit naturel, son geste vrai, quoique peu développé. Toutes ces qualités en faisaient un comédien parfait dans la plus grande partie de ses rôles. Il est vrai de dire pourtant que, dans quelques-uns de ses rôles, il n'était pas toujours ce qu'on appelle *profond*. Parfois, il enfonçait peu le trait; il parlait vite et ne prenait pas assez de repos; mais ces légères imperfections n'étaient sensibles que pour les vrais connaisseurs. Sa voix assez forte, mais un peu sourde, tenait de la haute-contre et de la basse-taille; c'était un ténor étendu, d'un beau volume de son et d'un timbre fort agréable; elle avait du mordant, de la flexibilité, et, sans être grand musicien, il savait la manier avec adresse, avec expression, varier ses intonations et ses traits, et se faire applaudir, même dans les passages qu'il exécutait après Martin. « De toutes les voix d'homme » que nous avons entendues, dit un juge bien » compétent, M. E. de Planard *(Ephémérides » universelles*, t. III, p. 235), celle d'Elleviou » nous a paru aller le mieux à l'âme, et beau- » coup de connaisseurs soutiennent encore qu'il » chantait, pour la scène, infiniment mieux » que son camarade Martin, dont la voix a une » si grande réputation. »

Les rôles de militaires, dans lesquels Elleviou excellait, et que l'esprit du temps mettait en faveur, devinrent le point de mire des auteurs, et bientôt on ne vit plus sur la scène que des personnages de ce genre. Il y eut abus réel. D'un autre côté les envieux prétendirent que ces rôles et ceux de mauvais sujets formaient l'apanage exclusif d'Elleviou; de mau-

vais plaisants allèrent jusqu'à dire, en style de calembourg, qu'il était trop *uniforme*. Ce fut alors que, pour leur donner un démenti, autant que pour varier le répertoire, l'aimable *roué* imagina de jouer les opéras de Grétry et de Monsigny mis au rebut depuis la Révolution, et que le système musical de Méhul faisait dédaigner. « Elleviou, ajoute M. de Planard, attira tout Paris pendant dix ans, en jouant tour-à-tour *Azor*, *Blondel*, l'*Ami* de la *Maison*, le *Déserteur*, *Félix* et *Richard*, dans le *Roi et le Fermier*. Aucun chanteur italien, français, allemand, espagnol, grec, turc ou chinois n'a jamais produit *sur le théâtre* un effet aussi délicieux qu'Elleviou, quand il chantait, dans la dernière pièce que nous avons citée :

» D'elle-même, et sans efforts,
» Elle va chez ce milord !

» Elleviou n'était point encore à la hauteur du siècle pour le dédain des *paroles* : il avait la bonhomie de croire qu'il fallait au théâtre jouer un peu ce qu'on chantait, et avec ce système, si ridicule de nos jours, il remplissait chaque soir la vaste salle de Feydeau. »

Non content d'avoir montré dans les rôles que nous venons de rapppeler la flexibilité de son talent, il se fit un point d'honneur de la faire encore plus ressortir dans les rôles tout-à-fait opposés à son genre habituel, tels que ceux de niais et de caricatures, qu'il joua de la manière la plus plaisante et la plus naturelle dans le *Cabriolet jaune*, l'*Irato*, *une Folie et Picaros et Diégo* ; ces deux dernières pièces furent représentées à Feydeau. Lorsque la réunion de ce théâtre à celui de Favart forma cette brillante troupe d'opéra-comique qui porta ce genre à un si haut degré de prospérité, ce fut alors seulement qu'Elleviou, qui n'était encore que pensionnaire de l'Opéra-Comique, fut reçu sociétaire ; cinq ans plus tard, il devint un des cinq membres du comité d'administration ; ce fut alors aussi que, sans renoncer à l'emploi qui avait fait sa réputation, et auquel il laissa son nom, il se fit, à bien dire, un nouveau répertoire par les rôles qu'il créa dans le *Médecin turc*, les *Maris garçons*, *Joseph*, *Jean de Paris*, etc. Calculant habilement les effets que pouvait produire sur lui la maturité de l'âge, sans toutefois perdre les avantages de la jeunesse, il sut passer sans efforts des touchants accords du fils de Jacob, au sans-façon du fils de Philippe de Valois, et celui qui avait mis tant de légèreté dans ses rôles d'étourdis, celui qui portait avec tant d'aisance le sabre traînant du hussard, prouva que la noblesse et la sensibilité avaient en lui un fidèle interprète.

Elleviou était depuis vingt-trois ans au théâtre, et à ne considérer que son âge, il pouvait encore compter sur dix bonnes années de succès. Mais, soit qu'un embonpoint précoce le mit dans la nécessité de changer d'emploi, soit qu'un habile calcul lui conseillât la retraite au plus fort de sa gloire, soit enfin qu'il voulût jouir paisiblement de la fortune qu'il devait à ses travaux et à un mariage avantageux, contracté quinze ans auparavant, il se décida à quitter le théâtre. A tous ces motifs vint se joindre, a-t-on dit, le mécontentement d'avoir vu ses camarades repousser des prétentions considérées alors comme exorbitantes, mais qui, aujourd'hui, à en juger par les rémunérations accordées à des talents moins productifs peut-être, n'auraient rien d'exagéré. On a prétendu qu'il demandait 120,000 fr. par an, et que Napoléon, loin de les lui accorder, exigeait au contraire une réduction sur ses appointements de 84,000 fr. — La représentation de retraite d'Elleviou eut lieu le 10 mars 1813. Il y joua dans *Adolphe et Clara* et dans *Félix*. La salle était comble. A la fin du spectacle, l'Opéra-Comique, vint en corps, mêler ses regrets à ceux du public; regrets bien légitimes, car ce charmant acteur, dont le nom était un talisman qui suffisait pour attirer la foule à ce théâtre, n'y a depuis été remplacé qu'en *monnaie*.

Le *mauvais sujet* alla vivre loin de Paris, confiné dans sa terre de la Ronzière, près de Tarare, dans le département du Rhône. Il y partagea désormais ses loisirs entre l'agriculture, pour laquelle il avait un goût très-vif, et la musique, qui était restée une de ses passions. Véritable gentillâtre campagnard, il réalisa le rêve du pauvre poète de *Maison à vendre* et put chanter comme lui :

Là, retiré dans mon château,
Je coule des jours sans nuages...

L'invasion de 1815 vint pourtant l'arracher un moment à ses paisibles habitudes; il organisa un corps franc, le commanda en personne, et prévint l'occupation de son canton. Le danger passé, il se mit à voyager en Suisse et en Angleterre, pour en étudier les méthodes agricoles. Les instruments perfectionnés qu'il en rapporta, les procédés de culture auxquels il s'initia lui procurèrent des succès d'un nouveau genre, qui lui permirent de dire qu'il était le *premier pour la pomme de terre* ; aussi le *Moniteur* du 13 juin 1819 se chargea-t-il d'apprendre, en ces termes, aux Parisiens la transformation de celui qui, pendant tant d'années, avait fait leurs délices : « Le ministre de l'intérieur a fait prévenir M. Elleviou, qui, retiré de la carrière dramatique, est actuellement propriétaire à Ternand (Rhône), et regardé comme un agronome distingué, et M. le marquis de l'Espinay, qui a fait plusieurs essais d'améliorations agricoles, que le conseil d'agriculture recevrait avec beaucoup d'intérêt les rapports et observations qu'ils voudraient bien lui faire sur les objets relatifs à son institution. »

L'agronome obtint bientôt maintes distinctions. Il fut successivement nommé maire de sa commune, membre du conseil général de

son département, et chevalier de la Légion-d'Honneur.

Il était réservé à l'ancienne idole des Parisiens de mourir au milieu d'eux. Elleviou, que des affaires avaient appelé à Paris, était entré le 6 mai 1842 dans les bureaux d'un journal pour y prendre un abonnement; sa voiture, où était sa femme, l'attendait à la porte; au moment où il descendait l'escalier, il fut pris d'un étourdissement. Le docteur Constantin James, qui se trouvait là par hasard, s'empressa de le soutenir; à l'instant se déclara un attaque d'apoplexie foudroyante qui, très-vraisemblablement, eût entraîné la mort immédiate sans une saignée pratiquée sur les lieux mêmes. Il fut transporté au domicile de M. James qui, assisté des docteurs Cruveilher et Bertin, ne cessa de lui prodiguer les soins les plus empressés; mais tous ces soins furent inutiles; il expira à onze heures du soir. Ses obsèques eurent lieu à Saint-Roch, le 10 mai. Une foule immense remplissait la nef; les coins du poêle étaient portés par deux députés, membres du conseil général du département du Rhône; par un lieutenant-général, et par M. Auber, directeur du Conservatoire. La commission des artistes dramatiques, ayant à sa tête son président, M. le baron Taylor, et l'un de ses vices-président, M. Fontenay, assistait en corps au service funèbre. Elleviou fut inhumé au P. Lachaise. Aucun discours ne fut prononcé sur sa tombe; seulement un détachement d'infanterie rendit au célèbre acteur les honneurs dus à sa qualité de légionnaire.

Elleviou avait essayé de joindre la couronne d'auteur à celle d'acteur. Ce fut dans ce but qu'il fit jouer, le 10 mai 1805, un opéra-comique de sa composition, intitulé *Délia et Verdikan*, musique de Berton. Cette pièce, qui n'offrait que peu d'action et d'intérêt, point de situations neuves et beaucoup de longueurs, avait, quant à l'intrigue, beaucoup de rapports avec le *Calife de Bagdad*. Impitoyablement sifflée le premier jour, elle reparut le surlendemain. Mais, quoiqu'elle fût écrite purement, élégamment même, quoique l'auteur lui prêtât l'appui de son jeu, les longueurs qui subsistaient encore et la faiblesse de la partition décidèrent irrévocablement de son sort. On a dit, mais c'est un point fort controversé, qu'il est un des auteurs de l'*Auberge de Bagnères*, qui semble, avec plus de vraisemblance, être de M. Jalabert seul.

D'une bravoure et d'une vivacité un peu chatouilleuses, Elleviou eut des débats avec deux ou trois auteurs ou compositeurs. Tels furent une rencontre avec M. Lesueur et certaine incartade envers M. Etienne. « Comme presque » tous les grands artistes, dit M. de Planard, » il avait les nerfs fort irritables. Le soir d'une » première représentation où il jouait, sa mau» vaise humeur était remarquable. Nous nous » souvenons d'un ouvrage dont la chûte cruelle » fut signalée par un accès colérique d'Elleviou. » Il en rit après de tout son cœur. Cette pièce, » dont le sort malencontreux avait, dès les pre» mières scènes, donné beaucoup d'humeur à » Elleviou, s'appelait la *Victime des Arts*. Le » personnage que représentait Elleviou était la » *Victime*: c'est-à-dire qu'après lui avoir fait » subir toute les tribulations qu'on rencontre » dans les sociétés où l'on fait en famille de la » musique, où l'on joue des proverbes, où il » faut admirer la sonate de mademoiselle, les » dessins du petit garçon, jouer à des jeux in» nocents et des charades en action, il fallait » encore que l'acteur se prêtât à une plaisante» rie assez nouvelle au théâtre, et qui consis» tait à s'affubler de deux énormes ailes de pa» pier remplies de fusées et de pièces d'arti» fice. Quand Elleviou s'approcha de la coulisse » pour que le machiniste mît le feu aux pou» dres, il fallait entendre ses imprécations con» tre l'auteur. Le bruit qu'on faisait dans la » salle couvrait par bonheur ses jurements à » haute voix, et les habitués du théâtre furent » seuls les témoins du désespoir comique du » nouvel Icare. »

M. de Planard ajoute à ces traits de caractère « qu'Elleviou tremblait souvent au moment » d'entrer en scène; qu'il aimait beaucoup les » répétitions et qu'il en augmentait le nombre » autant qu'il pouvait. » P. L...t.

ÉMÉRIAU (Maurice-Julien, comte), né le 20 octobre 1762, à Carhaix (Finistère), descendait d'une ancienne famille d'origine écossaise. Il n'avait pas encore atteint sa quatorzième année que, contrariant les intentions primitives de sa famille, qui le destinait au génie militaire, il demanda et obtint d'entrer dans la marine. Après une campagne de treize mois, comme volontaire sur le *Sylphe*, destiné pour les Antilles, il passa successivement sur les vaisseaux l'*Intrépide* et le *Diadème*, sur lesquels il fit la guerre de 1778. Les douze combats ou siéges auxquels il prit part lui fournirent plusieurs occasions de se distinguer. La première affaire à laquelle il assista fut le combat d'Ouessant. A l'attaque de la Grenade, il se fit remarquer tout spécialement du comte d'Estaing, en entrant le premier dans la tranchée. Son courage ne se démentit pas aux combats des 20, 21 et 22 mars 1780, dans l'un desquels il fut blessé au pied droit. Lors du siége de Savanah, au mois de septembre 1780, il fut employé à élever les batteries, et quand un assaut général fut livré à la place, Emériau y monta l'un des premiers et fut grièvement blessé à l'œil droit. Ces actes réitérés de courage lui firent conférer par le comte d'Estaing le brevet de lieutenant de frégate, et, par le congrès américain, la décoration de l'ordre de Cincinnatus, distinction d'autant

plus flatteuse pour Emériau, qu'il n'avait pas encore dix-huit ans, et que les principaux chefs de l'armée furent les seuls à l'obtenir. Lors des combats livrés les 9 et 12 avril 1782, par le comte de Grasse à l'amiral Rodney, Émériau, embarqué sur le vaisseau le *Triomphant*, fut atteint par les éclats d'un boulet qui lui firent deux blessures, l'une aux reins, l'autre au bas-ventre.

De 1786 à 1792, il fit diverses campagnes comme sous-lieutenant de vaisseau, à Cayenne, aux États-unis, dans l'Inde, et à Saint-Domingue, où chargé, plusieurs fois, à la tête de détachements dont le commandement lui était confié, de comprimer l'insurrection des nègres. Il s'acquitta de ces pénibles et dangereuses missions avec le courage dont il avait déjà donné tant de preuves. En 1792, nommé lieutenant de vaisseau et commandant de la corvette le *Cerf*, il recueillit à son bord, avec les débris de leurs familles et de leurs propriétés, les malheureux colons échappés à l'incendie du Cap. Lorsqu'il arriva à New-Yorck, il reçut l'ordre de prendre le commandement de la frégate l'*Embuscade* et des autres bâtiments français qui se trouvaient dans ces parages. Il se hâta de réunir, dans les ports des Etats-Unis, les bâtiments marchands qui devaient former le convoi destiné pour la France, et, à l'arrivée à Norfolk de la division du contre-amiral Vanstabel, il se rangea sous ses ordres, et contribua efficacement à conduire à Brest, sans qu'il eût été entamé dans divers engagements où plus de quarante bâtiments anglais tombèrent au contraire en notre pouvoir, un convoi de plus de quatre cents bâtiments qui, indépendamment des denrées coloniales, évaluées plus de cent millions, apportaient cinq cent mille barils de farine dont Émériau avait facilité l'acquisition sur les marchés des États-Unis. On sait combien fut opportune l'arrivée de ce convoi et quel soulagement elle apporta à la disette qui désolait alors la France. A peine entré à Brest, Eméríau en sortit pour aller reconnaître la force et la position de l'armée anglaise à la suite du combat du 13 prairial. L'intelligence et la célérité qu'il déploya dans cette mission lui firent donner le commandement d'une division de frégates destinée à faciliter les opérations de l'armée des Pyrénées occidentales. Plusieurs bâtiments chargés de blé, qu'il captura, servirent à ravitailler Bayonne et à nourrir une partie de l'armée. Se portant ensuite sur tous les points où sa coopération pouvait être utile, il aida puissamment, par une diversion habilement ménagée, à la prise de plusieurs villes et forteresses. Ces nouveaux services motivèrent sa nomination au grade de capitaine de vaisseau.

Pendant les années 1795 et 1796, Eméríau commanda successivement les vaisseaux le *Conquérant*, le *Timoléon* et le *Jemmapes*, c'est sur ce dernier qu'il fit la campagne d'Irlande. Nommé chef de division au mois de janvier 1797, il prit le commandement du vaisseau de 74, le *Spartiate*. Ce vaisseau ayant été désigné pour faire partie de l'armée navale aux ordres de l'amiral Brueys, Eméríau fut chargé du commandement de la seconde division de l'escadre légère, et chef de file de l'armée; il entra le premier dans le port de Malte, sous le feu des batteries dont il était hérissé.

Au combat d'Aboukir, attaqué d'abord du côté de terre, par le vaisseau le *Theseus*, le *Spartiate* le fut bientôt après, du côté du large, par le vaisseau le *Vanguard*, que montait Nelson. Malgré la précaution qu'avait prise le capitaine du *Vanguard*, de le placer et de l'effacer de manière à ce qu'il ne fût exposé qu'à une partie des canons du *Spartiate*, le feu de celui-ci lui causa les plus grands dommages. En quelques minutes, tous les hommes employés aux six premiers canons sur l'avant du *Vanguard* (seule partie de ce vaisseau que pouvaient découvrir les canonniers du *Spartiate*), furent tués ou blessés; d'autres leur succédèrent; trois fois de suite ils furent balayés. (*Life of Nelson*, *t.* I, *p.* 229.) A la vue de ces ravages, deux nouveaux vaisseaux accoururent à la défense de leur amiral. Eméríau, quoique atteint de deux graves blessures, ne quitta point son poste, et, opposant pendant plusieurs heures une résistance énergique à ses quatre adversaires, il ne se rendit que quand le *Spartiate*, entièrement démâté, criblé de boulets, et ayant presque tous ses canons démontés, eut perdu plus de la moitié de son état-major et de son équipage. Le *Spartiate* avait alors neuf pieds d'eau dans sa cale et toutes ses poudres étaient noyées. Lorsque l'épée d'Eméríau fut remise à Nelson, l'amiral anglais ordonna de la rendre à un officier si digne de la porter. A quelques jours de là, le commandant du *Spartiate*, débarqué à Alexandrie, à cause de la gravité de ses blessures, y reçut la lettre suivante, que Bonaparte lui avait adressée du Caire : « J'ai appris avec beaucoup » de regret, mon cher commandant, que, dans » le funeste et terrible combat d'Aboukir, » vous aviez eu le bras droit fracassé ; ce qui » peut vous consoler, c'est que cet accident » vous est arrivé en remplissant glorieusement » la tâche qui vous était confiée. »

Après avoir rempli pendant vingt-six mois les fonctions de chef militaire et de préfet par intérim à Toulon, Eméríau, qui venait d'être promu au grade de contre-amiral, prit, en 1802, le commandement d'une division de frégates et de vaisseaux qui fut employée à transporter à Saint-Domingue des troupes de débarquement. Chargé, à son arrivée, de rétablir l'ordre et les communications dans la partie du sud, il y réussit promptement et contribua

même à sauver la ville du Port-au-Prince, assiégée par Dessalines, du sac et du pillage dont elle était menacée.

Lors du projet de descente en Angleterre (1803), il reçut l'ordre de se rendre à Ostende, pour y prendre le commandement de l'aîle droite de la flotille. Après avoir mis ce port dans le meilleur état de défense, y avoir fait exécuter toutes les constructions et les armements dont il était chargé, et avoir momentanément remplacé le vice-amiral Villeneuve dans le commandement de l'escadre de Rochefort, il fut nommé, au mois d'octobre 1804, à la préfecture maritime de Toulon. Il l'administrait depuis six ans, lorsque l'Empereur, pour récompenser sa bravoure et son administration sage, active et intègre, lui conféra, par ses lettres-patentes du 3 décembre 1810, le titre de comte.

Élevé, l'année suivante, au grade de vice-amiral, il fut chargé en même temps du commandement en chef des forces navales dans la Méditerranée, consistant en vingt-trois vaisseaux et douze frégates, parmi lesquels on comptait quinze vaisseaux et huit frégates construits, armés et équipés pendant son administration. Pendant les trois ans qu'il exerça ce commandement, Emériau manœuvra constamment en présence d'une armée anglaise supérieure à la sienne, et il soutint contre elle plusieurs engagements partiels qui eurent pour résultat de faire tomber en son pouvoir un assez grand nombre de bâtiments ennemis, sans qu'il perdît aucun des siens. Ces nouveaux services appelèrent sur lui de nouvelles récompenses : il fut nommé, au mois d'avril 1813, inspecteur-général des côtes, et, quelques mois après, grand-officier de la Légion-d'Honneur et grand'croix de l'ordre de la Réunion.

Vers la fin de 1813, pendant le blocus de Toulon par une nombreuse flotte anglaise, ayant à bord dix-huit à vingt mille hommes de troupes, Emériau demanda des renforts au maréchal Masséna, gouverneur de la 8e division militaire. Le maréchal, qui n'avait sous ses ordres que dix-huit cents hommes, dont une grande partie étaient des conscrits réfractaires, ne put lui venir en aide. Mais, confiant dans l'énergie et l'activité d'Emériau, il lui délégua le commandement supérieur du littoral et de tous les forts, que ce dernier, admirablement secondé par les officiers et marins sous ses ordres, renforça, compléta et pourvut promptement de tout le matériel nécessaire, et cela, en partie, au moyen de l'abandon que lui et tout le personnel sous ses ordres avaient fait spontanément de quinze jours de solde et d'appointements. Quand les Anglais virent et les moyens de défense qui leur étaient opposés, et la précision avec laquelle manœuvraient les soldats improvisés par Emériau, ils n'osèrent rien entreprendre contre Toulon et dirigèrent leurs troupes de débarquement sur la Corse, Gênes et Livourne.

A la déchéance de Napoléon, il s'empressa de proclamer l'autorité royale et de conclure avec lord Exmouth, commandant des forces anglaises devant Toulon, un armistice qui assurait la libre navigation des bâtiments de commerce français. Il s'interposa aussi efficacement pour faire cesser la captivité et les privations de quatre mille Français détenus depuis trois ans à l'île de Cabréra.

Nommé, le 19 mai 1814, membre de la commission chargée de réorganiser la marine royale, il s'y fit remarquer, et comme marin et comme administrateur. Aussi, dès le 9 juin, fut-il créé chevalier de Saint-Louis, et, le 24 août suivant, grand'croix de la Légion-d'Honneur.

Pendant les Cent-Jours, il fut nommé pair de France, et, bien qu'il se fût abstenu de siéger, la seconde Restauration ne l'en punit pas moins d'avoir été l'objet de cette distinction, qu'il n'avait pourtant pas sollicitée. Rayé d'abord de la liste des pairs, il fut admis à la retraite, au mois de juillet 1816, à l'âge de cinquante-trois ans.

En 1831, il fut une seconde fois appelé à la chambre des pairs, où sa vieille expérience fut plus d'une fois consultée avec fruit. Il est mort à Toulon, le 2 février 1845. P. L...t.

ÉMILIEN (Saint), vulgairement Millan, que l'on croit né en Bretagne, était évêque de Nantes, où il se faisait remarquer par son érudition et la sainteté de sa vie, lorsqu'en 725, les Sarrasins envahirent la France. Emilien leva des troupes, se mit à leur tête, marcha au secours de la ville d'Autun, dont les Infidèles avaient formé le siége, et, après les avoir battus trois fois aux environs de cette ville, il fut tué dans une quatrième attaque à Saint-Jean de Leuzy, près d'Autun, où il est honoré comme martyr, le dimanche qui suit la Nativité de saint Jean-Baptiste. Son corps fut recueilli par les Chrétiens et inhumé à Leuzy, où on le conserve encore. On ne connaît pas les actes de son épiscopat. Sa vie, tirée de leçons de son office, autrefois conservées en manuscrit dans l'église de Leuzzy, a été publiée par les Bollandistes, t. V de juin. Elle a aussi été écrite en français et imprimée au commencement du XVIIe siècle, ainsi qu'en 1634.

P. L...t.

ÉMILION (Saint), né à Vannes, de parents obscurs, dans le commencement du VIIIe siècle, se distingua dès sa première jeunesse par sa piété et sa charité. Dans la vue de se soustraire à l'admiration qui offusquait son humilité, il résolut de fuir en Espagne et d'y vivre inconnu. Mais, après quelques jours de marche, il s'arrêta dans un monastère de Saintonge, où il prit l'habit de saint Benoît. Son irré-

sistible vocation pour la solitude le détermina ensuite à se choisir une retraite dans un lieu voisin de la Dordogne, et qu'on nommait alors la forêt de Combes. Sur le bord de cette forêt était un rocher médiocrement escarpé où il se pratiqua une cellule et un oratoire. Déçu de ses espérances, il vit bientôt les habitants des villes voisines accourir en foule pour entendre ses instructions. Il s'associa alors plusieurs disciples qui se soumirent à la règle qu'il pratiquait et qui jetèrent avec lui les fondements du monastère de Saint-Emilion, lequel, après avoir été ravagé par les Sarrasins, avoir successivement appartenu aux bénédictins de Nanteuil, diocèse de Poitiers, à des chanoines réguliers établis par Gosselin, archevêque de Bordeaux, aux religieux de l'Esterp, et avoir été sécularisé le 17 décembre 1309, par une bulle du pape Clément V, resta collégiale jusqu'à la Révolution. Saint Emilion mourut en 767. Il est parlé de lui dans les *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, par Mabillon, t. II, et dans l'*Histoire de l'ordre de Saint-Benoît*, par Bulteau, t. II. P. L...t.

EON DE L'ÉTOILE (EUDON, plus connu sous le nom D'), — gentilhomme breton du XIIe siècle, naquit à Loudéac, suivant l'opinion généralement adoptée. L'abbé Mahé (*Antiquités du Morbihan*, p. 422), invoquant des traditions *topiques*, dit « qu'il naquit d'une famille » noble, dans les environs de la forêt de Lou» déac, ou plus précisément dans *la paroisse » de Concoret*, où une rue porte son nom; car » alors la forêt de Loudéac s'étendait plus qu'au» jourd'hui et faisait partie de la forêt de Bré» cilien, dont l'étendue n'était pas petite. » Il ajoute, sur la foi des mêmes traditions, « que » Eon fut ermite dans la forêt de Brécilien, et » aussi *cénobite dans un couvent dont on voit » encore les ruines à Concoret. Il s'y plaisait » beaucoup, et parce que son supérieur le trans» féra, contre son gré, dans celui de Paimpont, » il en conçut du dépit, renonça à sa profession » et se mit à dogmatiser.* » Ces assertions du docte abbé ont suggéré aux nouveaux éditeurs d'Ogée les observations suivantes : « Nous » ignorons, disent-ils (*v° Concoret*), où l'abbé » Mahé a puisé cette opinion, qui n'a été avan» cée par aucun auteur contemporain, notam» ment par les deux qui ont le plus parlé d'Eon, » nous voulons dire Guillaume de Newbridge » (*Scriptores rerum britannicorum*, édit. de » Lyon, p. 369) et Othon de Fresingen (édit. » de Bâle, p. 225). Nous ignorons également » ce qui a porté le même auteur à dire qu'Eon » naquit à Concoret; car encore bien qu'une » ancienne localité du nom de la *rue Eon* s'y » retrouve, ce n'est pas là une preuve suffisan» te (1). Les Actes Britanniques (t. Ier, p. 5) » disent de lui : « *Eudo erat nomine, de pago » Lodiacense ortus*, » et des deux auteurs ci» dessus nommés, l'un dit : « *Eudo erat Brito*, » » l'autre : « *Ortus inter Britanniam et Guas» coniam.* » — Ainsi donc en admettant le texte le plus précis, *de pago Lodiacense* signifiera, selon l'interprétation que l'on donnera à *pago*, du *bourg de Loudéac*, ou du *territoire de Loudéac*.

Si l'on devait ajouter foi aux faits rapportés par Guillaume de Newbridge et Othon de Freisengen, Eon s'était adonné à la recherche des secrets de la magie et y était fort habile. Il se transportait soudainement d'un point à un autre; il apparaissait entouré d'une lumière éblouissante, et, montrant des trésors aux assistants, il leur permettait d'y puiser à pleines mains. Quoi qu'il en soit de cette puissance magique, elle n'eût probablement pas fait surnager le nom d'Eon, si des hallucinations d'un autre genre ne l'avaient mis en évidence. En France, au XIIe siècle, le latin ne se prononçait pas comme aujourd'hui : la lettre *m*, par exemple, s'articulait comme un *n*, quand elle était précédée d'un *u*, qui se prononçait, à son tour, comme un *o*, de telle sorte que la similitude de son du nom d'*Eon* et de l'accusatif *eum*, persuada à ce fanatique que c'était de lui que l'église avait voulu parler dans ce passage du symbole : *Per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos*. Interprétant ces mots comme s'ils eussent signifié, non *par* CELUI *qui doit venir juger les vivants et les morts*, mais *par* EON *qui doit venir*, etc, il se regarda dès lors comme le juge suprême des hommes; or, comme le juge suprême de tous les hommes est et ne saurait être que Jésus-Christ, Eon se crut Jésus-Christ, se donna pour tel, et comme

Un *fou* trouve toujours un plus *fou* qui l'admire,

les prosélytes ne lui manquèrent pas. Imitant, peut-être sans le savoir, l'hérésiarque Valentin, qui nommait ses adeptes *Noos*, *Dynamis*, *Phronisis*, ce *Messie* de nouvelle fabrique donna aux siens une classification et des titres. Les uns étaient des *apôtres*, les autres des *anges*; celui-ci se nommait *Jugement*, celui-là *Domination*, d'autres *Sagesse*, *Science*, *Terreur*, etc. « Tandis que cet homme extraordinaire était » cantonné dans la forêt de Brécilien (1), dit » une tradition rapportée par l'abbé Mahé, il » conduisait pendant la nuit les sectateurs qu'il

(1) Si la rue d'Eon, à Concoret, devait, à elle seule, prouver qu'Eon y est né, il faudrait admettre, comme preuve non moins probante, en faveur de Loudéac, l'existence dans cette ville, jusque vers 1840, de la maison où Eon aurait, dit-on, reçu le jour, maison de peu d'apparence, qui était située sur la grande place et avait été récemment percée de fenêtres à la moderne. (*Nouv. édit. d'Ogée*, t. Ier, p. 530.)

(1) Ou de Brocéliande, forêt des aventures, célèbre dans les romans de chevalerie, par les prodiges dont elle était le théâtre, et qui le disputent en merveilleux à ceux de la forêt enchantée de la *Jérusalem délivrée*.

» avait à Concoret, près de la fontaine de Ba-
» ranton, pour y célébrer avec eux ses orgies;
» et comme il passait pour magicien, et que
» d'ailleurs ces assemblées ressemblaient au
» Sabbat, les habitants de Concoret reçurent
» le nom de sorciers, qu'ils ont porté jusqu'à ce
» jour et qu'ils porteront encore long-temps. » (1)

Eon ne se tint pas toujours dans la forêt de Brécilien (2). Quand ses disciples, nommés *Eoniens*, furent devenus très-nombreux, il parcourut les provinces à la tête de ses *anges*, de ses *saints apôtres*, pillant les villages, les châteaux, les monastères, les églises, parce que ses expéditions lui fournissaient, et les ornements dont il aimait à se parer pour imposer à la multitude, et les trésors dont il avait besoin pour couvrir les dépenses de ses orgies. Plusieurs seigneurs firent marcher leurs milices contre lui pour mettre un terme à ses excès; mais, comme il donnait à ces mercenaires assez d'argent pour leur ôter toute envie d'accomplir leur mission; qu'il composait, d'ailleurs, avec les seigneurs, ses adversaires ostensibles, mais ses complices réels, sa réputation de magie ne fit qu'augmenter, et avec elle son ascendant sur le peuple. Sa bonne fortune l'abandonna pourtant en Champagne. Arrêté et traduit, le 22 mars 1148, devant le concile assemblé à Reims, sous la présidence du pape Eugène III, pour condamner les erreurs de Gilbert de la Porée et rendre la paix à l'Eglise, il se présenta devant ses juges appuyé sur un bâton fourchu. On lui demanda ce que signifiait cet étrange support. « C'est un grand mystère, répondit-il;
» lorsque je tiens ce bâton, les deux pointes en
» l'air, Dieu a en sa puissance les deux tiers du
» monde; mais, si je renverse ces deux pointes,
» alors, plus riche que mon père, je commande
» aux deux tiers du monde, et Dieu n'a plus
» que l'autre tiers. » Un rire universel accueillit cette réponse, et le concile s'abstint de rechercher si le coupable ne se couvrait pas des livrées de la folie pour y trouver une excuse à ses crimes et un moyen d'impunité. Finalement, le maître de l'univers fut renfermé dans une étroite prison, où il mourut, peu de jours après, des mauvais traitements que lui firent subir ses gardiens. Quant aux bandits qu'il avait enrôlés et fanatisés, leurs méfaits trouvèrent moins d'indulgence. Ils se montrèrent si opiniâtres que rien, pas même la perspective de la mort, ne put leur faire abjurer leurs erreurs. Après avoir d'abord été tous exorcisés par précaution, ils furent livrés aux flammes. Lorsqu'ils marchèrent au supplice, ils essayèrent de commander au feu, en vertu du pouvoir dont ils se croyaient investis d'après l'assurance que leur avait donnée Eon, et ils ne furent pas peu surpris de voir que le feu ne leur obéissait pas. L'un d'eux, *Jugement*, appela sur ses juges la colère de Dieu. « Terre, s'écria-t-il, entr'ouvre-
» toi pour engloutir mes ennemis, comme Coré,
» Dathan et Abiron! » Mais la terre ne s'ouvrit point, et le malheureux fut brûlé. — Indépendamment de Guillaume de Newbridge et d'Othon de Freisengen, on peut consulter, sur Eon, les ouvrages de Baronius, Génébrard, Sanderus, Dupin, etc.

P. L...t.

(1) « *Ce sont des sorciers de Concoret*, » ou bien, dans un autre sens, « *les saints de Concoret ne datent de rien*, » tel est le double proverbe auquel l'hérésie d'Eon est généralement supposée avoir donné lieu. Passe pour le premier. Quant au second, qui lui est tout-à-fait étranger, il est assez difficile à comprendre, lorsqu'on ne connait pas d'avance l'explication qu'en donnent les habitants de cette vieille commune. Ils disent qu'un curé de Concoret, grand amateur de restaurations et de badigeonnage, avait mis à neuf les ornements de son église et poussé le zèle jusqu'à substituer des saints *à la mode* aux vieux saints indigènes. Un évêque de Saint-Malo vint peu après visiter l'église, lors d'une tournée pastorale. Voyant un amas de statues vermoulues et poudreuses, négligemment jetées derrière une porte, il demanda au curé ce que c'était. « Cela, Monseigneur, reprit le prêtre, ce sont les vieux » saints de Concoret, cela ne date de rien. » L'anecdote, du reste, ne date guère davantage.

(2) L'affection d'Eon pour cette forêt et pour la fontaine de Baranton, son application à la magie, ses assemblées nocturnes, ont fait supposer qu'il avait voulu ressusciter le druidisme; mais cette opinion ne s'appuie sur aucun temoignage historique, et d'ailleurs le fils de Dieu, le juge suprême des vivants et des morts, pouvait-il être un partisan du druidisme!

En cherchant à propager cette opinion, comme en faisant d'Eon une figure exclusivement grotesque, on a voulu, ce nous semble, donner le change aux populations du temps sur la dangereuse importance de ses doctrines.

Eon n'est rien moins que l'apôtre du *communisme pur* au moyen-âge. Pour comprendre son rôle, il faut se reporter à son temps. Il n'y avait alors aucun droit qui protégeât la société. Les barons bretons étaient devenus de véritables brigands. (Voyez ci-devant, p. 435, col. 1.) Devant cette horrible anarchie, en l'absence de tout droit écrit et en action, il est probable que des milliers d'hommes s'étaient jetés dans la vie sauvage; mais personne n'avait érigé en principe ce déplorable système. Eon le fit. Il proclama la maxime *Tout est à tous*. Une chanson traditionnelle qui se chante aux environs de Pontivy le dit expressément, et ajoute : *excepté les forêts qui sont aux gentilshommes*. Tout ce qu'il y avait de *bagaudes* à dix ou vingt lieues à la ronde accourut autour de lui. Si ce n'avait été qu'une agglomération de brigands insignifiants, certes, elle n'eût jamais tenu si long-temps, au milieu des puissants barons de Montfort, Lohéac, Rohan, Porhoët, Moncontour, Gaël et tant d'autres qui la cernaient. C'était réellement une doctrine. On s'est étonné que la puissance ecclésiastique ait condamné au feu les disciples d'Eon : il ne faut pas en être surpris, mais voir dans cette mesure, non seulement le besoin de réprimer un brigandage effréné et de ridicules atteintes à l'orthodoxie religieuse, mais plus encore peut-être un moyen d'étouffer, aussi rapidement que possible, ce dangereux noyau du *communisme* du XIIe siècle. Qu'on ne l'oublie pas : ce que nous appelons aujourd'hui *socialisme*, *communisme*, etc., s'appelait, au moyen-âge, *hérésie*. C'est ce qui explique pourquoi ces nouveaux croyants n'étaient pas justiciables de l'autorité séculière. — Ajoutons que les compagnons d'Eon passaient pour des sorciers très-véritables. On racontait sur eux des choses mirifiques. A leur évocation, le démon leur apportait des tables splendidement servies et des vins exquis, comme dans la *Lampe merveilleuse*. Un jour, un gentilhomme voyant un épervier dans les mains d'un soudard de la bande, le lui demanda et l'obtint; mal lui en prit, car l'épervier, lui serrant fortement le poignet, l'emporta littéralement *à tous les diables*, car oncques il ne reparut.

ERECH, dit **RHIOTHIM** ou **RHIOTHAM**, voy. **RHIOTIME** et **WAROCH I**er.

ERISPOE, roi des Bretons. — C'est ainsi que nous avons dû écrire, d'après les documents les plus certains, ce nom, qui se trouve dans les actes et les chroniques sous les formes variées de *Herispoë*, *Heripeus*, *Herispogius*, *Heruspeus*, *Erispodius*, *Erispoë*, *Erispoius*, *Erispogius*, *Ylispodius*, etc. On remarquera cette terminaison *oë*, si fréquente dans une foule de noms propres bretons, depuis leur arrivée dans les Gaules jusqu'au xe siècle. Cette diphtongue avait certainement quelque signification dont le sens nous échappe, comme les terminaisons onomatiques *Woret*, *Welen*, *Wal*, *Vily*, *Hoiarn*, *Ahel*, non moins fréquentes dans les mêmes actes.

Erispoë, fils de Nominoë (Neumenoïou), lieutenant de l'empire carolingien dans la Bretagne nouvelle — comme on disait alors, — dut naître dans l'ouest du Browerech, vers les premières années du règne de Louis-le-Pieux. Il était encore très-jeune quand éclatèrent les premiers dissentiments entre l'Empire et les populations bretonnes. Vainqueur de son frère, à Fontenay, Charles-le-Chauve essayait en vain de tenir dans une étroite dépendance les comtes provinciaux, véritables satrapes d'occident, qui ne cessaient pas de se battre entre eux et de braver parfois les armées impériales. Ainsi fit Lambert, comte de la Marche Bretonne, qui s'allia avec Nominoë pour recouvrer son comté donné à un favori, Rainald, comte de Poitiers, brave guerrier d'ailleurs. Avec l'assentiment de Nominoë, Lambert fit des levées dans le pays de Dol, et Nominoë, retenu chez lui par une maladie, envoya son fils Erispoë gagner ses éperons sur la Vilaine, menacée par Rainald.

Les Bretons arrivèrent les premiers à Messac, au-delà du fleuve. Une partie de l'armée était passée quand Rainald survint et culbuta l'avant-garde dans le fleuve.

Erispoë recula avec les débris de son armée, et Rainald, au lieu de le poursuivre, revint vers Nantes et s'arrêta près de Blain (*Blaen*), avec l'insouciance indicible qui présidait aux opérations militaires des Franks. Ses troupes s'étaient débandées dans les prairies qui bordent l'Isac, et sur ses *fertiles rives*, dit le chroniqueur, quand les Bretons arrivèrent comme la foudre. Erispoë avait fait sa jonction avec Lambert qui avait employé le temps à réunir une petite, mais vaillante armée, et les deux alliés fondirent sur Rainald, qui se défendit avec vigueur et n'en vit pas moins son armée anéantie; il y périt lui-même. Ses neveux essayèrent vainement de lutter au-delà de la Loire.

C'était au fond un fort triste début pour le futur héritier du royaume, mais il le fit brillamment oublier huit ans plus tard. Nominoë mourut sur le Loir (plus près de Paris, à coup sûr, que de Rennes ou de Nantes). Charles-le-Chauve, qui l'avait craint avec tant de raison, crut avoir bon marché des vaincus de Messac, et arriva sur la Bretagne avec une belle armée. Erispoë fit un appel à ses Bretons, et de nombreux contingents affluèrent vers la Vilaine.

Parmi les *maregheryen*, ou cavaliers du roi, il y avait deux voisins du monastère de Redon, Tredoc et Risweten (Troadec et Reizwezen), dont les nombreuses exactions donnaient grand souci au digne abbé Convoïon. Revendiquant à tort ou à raison des biens donnés par le roi au monastère, ils lui avaient extorqué de l'argent, sans préjudice de ce qu'ils comptaient faire encore, sans préjudice aussi des querelles qu'ils se faisaient entre eux, et de titres gracieux dont celui de *Vieux-Chien* était le plus doux. La guerre éclate, et nos deux guerriers marchent vers la Vilaine, avec l'intention de faire merveille et l'arrière-pensée de tuer quelques-uns de ces moines si durs à la desserre. Ils passent quelques jours à un village nommé Jeneglina, près d'une église voisine de l'Oust, consacrée à saint Pierre et à saint Paul. Les Francks arrivent une nuit et mettent à sac le village. Nos deux braves n'ont que le temps de se cacher dans une meule de paille, « comme les cinq » rois infidèles devant Josué. » Les Franks allaient se retirer, quand un homme du peuple les rappela : « Vous cherchez sans doute » *les Bretons* : ils sont cachés dans la paille. » Les Franks ne se le font pas dire deux fois; ils fouillent la meule, en retirent les Bretons ahuris, les décapitent, laissent leurs cadavres sur la place, mettent les têtes dessus et s'en vont. « Béni soit Dieu, ajoute chrétiennement » le chroniqueur, car il a frappé les impies. »

A quelque temps de là, la bataille se livra. Le lieu, on l'ignore, malgré la tradition locale, qui veut que ce soit près de Redon, entre Beaulieu et l'étang de Baudry. Ce qui paraît toutefois prouvé, c'est qu'on se battit réellement près du confluent de l'Oust et de la Vilaine. Ce terrain était sacré pour les Bretons : c'était le théâtre de leurs plus terribles victoires contre la France jusqu'à Erispoë, contre les Normands depuis. Aussi les Francks furent-ils chargés avec un merveilleux entrain et balayés dans la Vilaine. L'empereur se sauva en Anjou; il laissait sur le terrain des milliers de soldats d'élite et deux officiers importants, le comte Vivien et le comte du palais Hilmerade.

Rien ne simplifie autant, en diplomatie, qu'une bataille complètement gagnée. Charles-le-Chauve en passa par où voulut son vainqueur. Il lui céda un vaste pays que Nominoë avait conquis et possédé de fait à la fin de son règne : c'était toute la lisière du Maine et de l'Anjou comprise

entre la Bretagne et la Mayenne, « jusqu'au pont d'Angers, » la plus belle partie de l'Anjou comme richesse et comme population guerrière. C'est ce que l'on nomma plus tard la *Marche*, nom féodal de ce qui s'appelait originairement le *pagus ultrà Meduanam*, par rapport à Angers.

Erispoë se reconnut, dit l'annaliste, homme du roi en lui *donnant les mains;* mais il est probable qu'il ne lui rendit cette sorte d'hommage que pour les terres de nouvelle conquête que nous venons de citer. C'est à cette époque que nous devons rapporter l'établissement de la petite colonie des Bretons du Maine, de Lantivy, Gorron et localités voisines, et de la Cornouaille, près Ingrande (1). D'autres noms à ressemblance celtique, épars dans l'outre-Maine, pourraient faire croire que les Bretons essayèrent sérieusement de coloniser ce *bordage*, très-important stratégiquement, car il couvrait leur frontière, et par ses accidents physiques, et par sa ligne de longues forêts qui couraient d'Ernée à Angers. La Mayenne devenait ainsi *notre ligne du Rhin*, sans préjudice de ce qui fut possédé au-delà, car Entrames et le plateau qui va jusqu'au Loir furent quelque temps à Erispoë. Nous citerons particulièrement l'abbaye de St.-Serge, où l'on trouva, en 1210, l'inscription dont voici la traduction : « Ci-gît le corps du bienheureux confesseur Brieuc, évêque de Bretagne, transféré dans cette basilique par Ylispodius, roi des Bretons, dont elle était alors la chapelle. » Enfin, les nombreux captifs faits dans la bataille et dirigés sur la Bretagne furent relâchés et renvoyés à leurs familles.

Erispoë commit la faute de sacrifier Lambert, le meilleur bouclier de la Bretagne orientale. Il essaya en vain de se cantonner à Craon, sur l'Oudon; le comte du Maine, Gauzbert, le fit périr dans un piége qu'il lui tendit, et son frère fut arrêté et mis à mort par ordre de Charles-le-Chauve. Les comtés voisins de la Bretagne se trouvèrent, par suite de ces événements, livrés à une sorte d'anarchie dont les Bretons profitèrent pour les envahir et les ruiner.

Le traité fut médiocrement observé. Salomon, parent d'Erispoë, d'après des généalogies qui nous sont un peu suspectes, mais, en tout cas, un des hommes les plus puissants après le roi, se plaignit d'avoir été oublié, frustré de ce qui lui était dû, et s'adressa à Charles, en le priant de redresser de prétendus torts. Charles fut ravi de cette occasion de venger sa défaite récente; il appuya Salomon et ses mécontents, et, après une guerre sans éclat, celui-ci se trouva maître du *tiers de la Bretagne*, de la Domnonée probablement.

(1) Nous nous rallions, pour ces deux faits, à l'explication ingénieuse de M. A. de la Borderie, infiniment plus satisfaisante que celle de M. Léon Maupillé, qui cherche à prouver dans sa consciencieuse monographie intitulée : *Histoire de Fougères*, que cette colonie s'est formée d'émigrés bretons fuyant les premières invasions normandes.

Erispoë le rendit bien à l'auteur de cette fâcheuse intervention. Le Carolingien avait un neveu, triste aventurier, que son oncle avait eu la prudence d'enfermer dans un monastère, d'où il s'échappa pour courir les aventures, vaguer avec les Northmans, et, finalement, se faire prendre par les Bretons. Charles le réclama inutilement, réunit une belle armée, et passa pour la cinquième fois la frontière bretonne. Bien que des chroniques vantardes aient prétendu qu'il fut vainqueur partout; qu'il délivra son neveu Pipin, tombé dans les piéges des Bretons; qu'il tua Erispoë et subjugua la Bretagne (1), les plus dignes de foi avouent que, malgré la force numérique de son armée, il ne put arriver à rien (2). Cette campagne finit, comme l'autre, par des négociations et des traités. Fort embarrassé de ses démêlés avec son frère Lothaire, Charles fut des plus accommodants et conclut avec le Breton une sorte de pâcte d'alliance (3), où il lui donna les insignes royaux et lui confirma le titre de roi. Il est vraisemblable qu'Erispoë fit à son tour quelques concessions nominales : il se reconnut le *fidèle* du roi, sans doute, comme précédemment, pour les terres nouvellement acquises dans le bassin de la Mayenne. On échangea des ôtages, et les deux rois retournèrent dans leurs Etats respectifs. Salomon garda le comté de Rennes, sauf les droits royaux, et les actes publics se firent au nom des deux princes.

Cependant les Northmans entraient dans la Loire (833) vers le milieu de l'été, sous les ordres du Wiking Gotfried, prenaient Nantes, Saint-Florent, Angers, Tours, et dévastaient le pays avec leur férocité connue. Ils établirent dans la prairie de Biesse, près Nantes, leur quartier-général (4). Ils s'étaient d'abord retranchés dans une île voisine de Saint-Florent, y avaient bâti des huttes, un *bourg*, et y avaient entassé le produit de leurs rapines. Fantassins d'abord, plus tard cavaliers, rien n'échappait à leur avidité méthodique.

Peu après, un autre chef normand, nommé Siderik, entra, à son tour dans la Loire avec cent cinq vaisseaux. Arrivé dans les îles qui avoisinent Nantes, il se trouva face à face avec Gotfried, qui avait fait transporter à Biesse son butin, dont l'importance tenta le nouveau venu.

Celui-ci a une idée lumineuse : c'est d'appeler Erispoë à venir l'aider à écharper Gotfried.

(1) Mense VIIbri Karolus Va vice Britanniam devastavit et Pippinum nepotem suum quem insidiis Britanni ceperant acquisivit, et occiso Erispoio Britanniam sibi subjugavit. (*S. Maxent. Chron., anno 852.*)

(2) Carolus iterum cum immenso exercitu fines Britonum intravit, sed minimè, ut optaverat, prævaluit. (*Rhegino.*)

(3) Confœderatur (*Sigebert*). Datis muneribus suscipitur et tam regalibus indumentis quàm paternæ potestatis ditione donatur.... Salomo Brito Carolo fidelis efficitur. (*Bertin. ann.*)

(4) In insula quæ vocatur Bestia. (*Roton.*)

Erispoë le prend au mot et lui envoie des troupes d'élite. Un premier assaut est donné; beaucoup d'hommes y périssent; Siderik est blessé. Une seconde bataille eût probablement réduit les assiégés aux dernières extrémités. Gotfried s'abouche avec son ennemi et lui offre un partage à l'amiable du butin, à condition qu'il lui laissera, en se retirant, le champ libre. Siderik y consent, se retire, et va se faire tuer en Neustrie.

Gotfried jura de faire payer aux Bretons l'alliance dont il avait failli périr victime. Il se rembarque, descend la Loire avec une flotte de plus de cent voiles, remonte la Vilaine et vient camper à deux milles de Redon. Le monastère, bien que de fondation peu ancienne, était déjà riche de maintes donations mobilières; aussi la panique fut-elle grande. Les moines ne voyaient plus de salut nulle part, quand un vent violent vient à souffler sur la rivière. J'imagine qu'un ouragan dans la Vilaine ne fut jamais bien dangereux, quoique le moine bel-esprit emprunte quatre vers à la fameuse description du I[er] livre de l'Enéide :

... Eurus Notusque ruunt, creberque procellis
Africus.....
Vastos volvunt ad littora fluctus....

Gotfried s'effraya, fit arrêter le pillage qui était déjà commencé, rendit même les objets enlevés, et s'empressa de quitter un lieu où il était si difficile de *travailler* sans interruption fâcheuse. Quant aux miracles de détail dont la légende ne nous fait pas grâce, je serai plus concis que la légende.

Les forbans se rabattirent sur le Broërech, qu'ils traitèrent d'une rude façon. Ce pays était gouverné par un comte nommé Paskweten, le futur régicide, guerrier peu chanceux d'ailleurs. Il batailla contre les Wikings et se fit prendre par eux, ainsi que Courantgen, évêque de Vannes. Les moines de Redon rachetèrent le favori, en donnant un calice d'or aux pillards; mais ils ne firent rien pour l'évêque, qui ne fut relâché qu'au printemps suivant. Erispoë, qui s'était attaché à la poursuite des Northmans, finit par les atteindre, les tailla en pièces, et en nettoya le pays.

Nous avons laissé de côté, pour un instant, la question religieuse léguée par Nominoë à son fils; nous voulons parler des suites de l'assemblée de Coatloch et de la déposition des évêques placés dans le pays par les Carolingiens, comme des védettes de l'influence germanique. Nominoë n'avait pas eu de peine à les faire convaincre de fautes graves, et les avait remplacés par un personnel tout national, ressortissant d'un chef religieux également breton, l'archevêque de Dol. L'opinion publique, celle du clergé indigène, favorisèrent cette lutte politico-religieuse.

Cette œuvre, détruite par le trop pieux Salomon, et surtout par un enfant qui n'avait pas conscience de ses actes, le malheureux Arthur I[er] (1199), était une réforme qui touchait aux principes les plus graves de politique et de discipline religieuse. Aujourd'hui encore, j'ai vu de savants prêtres des diocèses qui datent de Nominoë, se faire une affaire de conscience de prouver que leur évêché est contemporain des Briock et des Tugdwal, et « qu'il ne date » pas du *schisme*. » Sous Erispoë, le siége de Nantes était occupé par Gislard, nommé par Nominoë à la place du turbulent Actard, auquel Charles-le-Chauve avait donné en dédommagement l'évêché de Morinie (Térouane). Actard fut rappelé par Erispoë, grâce sans doute à des intrigues du partigallo-franck, puissant à Nantes, et investi de l'évêché. Gislard se retira à Guérande, où il établit un évêché breton, qui s'étendait de l'Erdre et de la Loire à la Vilaine et au Samnon. C'est ce qu'on appelait *Media* (la Mée).

Plusieurs historiens ont même dit qu'Erispoë poussa la complaisance envers Actard jusqu'à désavouer l'œuvre de son père, dans un acte de donation de la moitié du *Tonlieu* (Telonium) de la ville de Nantes, acte où Nominoë est très-clairement traité d'homme improbe et de véritable forban. On n'a pas remarqué que la pièce est d'une insigne fausseté, une fabrication des évêques de Nantes d'une date très-postérieure. Erispoë y parle de son sceau et de son *très-amé compère*, Charles de France.

Au reste, les concessions du roi ne désarmèrent point le turbulent Actard. Il se plaignit au pape et aux évêques français des ravages des Northmans et de l'évêque Gislard. Les évêques s'émurent; Erispoë reçut des lettres assez menaçantes, notamment du pape Benoît, qui excommunia les adhérents de la réforme de Coatloch. Le tout fut inutile; les simoniaques restèrent dépossédés de leurs siéges.

Erispoë fit oublier cette résistance par des concessions qui n'avaient rien de déshonorant pour lui, et qui le firent bénir dans les monastères. Convoyon, étant allé le trouver à Gaël, le pria d'approuver un réglement administratif d'après lequel aucun abbé ne pouvait gouverner l'abbaye de Redon, à moins d'avoir été librement nommé, à l'unanimité, par l'assemblée des moines. Erispoë y consentit, après avoir pris l'avis des évêques présents. Il donna en outre à Redon la paroisse de Plaz (Bains-sur-Vilaine) et la moitié de celle de Bains, à charge de messes et de prières. Il n'avait d'abord donné que Bains, mais Salomon, qui se trouvait présent, fit observer « que celui qui » donnait des vivres aux moines devait aussi le » pâturage à leurs troupeaux », et le roi ajouta Plaz, qui est un pays de grandes prairies (1).

Une négociation malheureuse amena la fin

(1) Hoc verbum dicente (Salomone), ut qui monachis alimentum dederat, daret etiam fanum pecoribus corum. (*Roton.*)

tragique d'Erispoë. Il y eut entre Charles-le-Chauve et lui des pourparlers pour le mariage de Louis, fils du roi carolingien et de la fille du roi des Bretons. La Bretagne devait être la dot de la jeune fille. Le fiancé devait y joindre la plus grande partie de la ci-devant Neustrie, « jusqu'au chemin public qui conduit de Paris » à Tours. » Cette indication est curieuse. C'était un projet très-habile, et les Carolingiens, par parenthèse, ne nous ont pas accoutumés au spectacle de l'habileté diplomatique; c'était la création, dans l'ouest, d'un royaume franko-breton, où l'élément frank devait, à la longue, absorber l'autre. La Haute-Bretagne n'a-t-elle pas, plus tard, à force inférieure, absorbé la Basse? C'est qu'elle s'appuyait à la France, elle déjà toute Française; et la Bretagne celtique n'a jamais pu, depuis l'interruption de ses rapports avec la Cambrie, s'appuyer à rien.

Le patriotisme breton y mit bon ordre. Nous regrettons que ce soit par un crime. Salomon, qui avait un intérêt personnel à rompre les négociations, réunit quelques hommes et traqua Erispoë dans son pays de Porhoët, où il paraît avoir résidé de préférence, soit à Gaël, soit à Bili, soit à Talensac, près le Meu. Il était à Talensac, quand les conjurés l'attaquèrent; il se réfugia dans l'église, au pied de l'autel. Les ennemis l'y poursuivirent, et l'un d'eux, nommé Almar, l'y massacra (857).

Ainsi périt cet homme « vaillant et très-pieux, » aimant et restaurant les églises de Dieu, » dit le chroniqueur. Nous en dirons moins de bien. Ce fut un brave guerrier, qui porta haut le nom breton, mais qui ne montra jamais qu'une médiocre intelligence politique, au moins dans les dernières années de sa vie. Les nations ne trouvent qu'à de longues étapes des hommes comme Nominoë, Pierre Mauclerc, Richemont. — Erispoë avait épousé une bretonne, nommée Mormohec, dont il eut un fils, nommé Conan, dont on ne sait que le nom, car il mourut jeune et obscur, et une fille qui épousa, à ce qu'on dit, le vaillant Wrwand (Gurwand), comte de Goëllo. G. L.

ERRARD (Charles), — peintre et architecte, auquel ses contemporains donnaient complaisamment le titre de *fameux*, naquit en 1606, à Nantes, où son père exerçait aussi la profession de peintre. On ignore les particularités de sa jeunesse. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'après s'être fait remarquer par quelques portraits, il aurait été chargé, selon M. Vitet (*Biog. univ.*, t. XIII, p. 276), « de la direc- » tion des ouvrages de peinture que Louis XIII » avait ordonnés pour l'embellissement du Lou- » vre. Dans la suite, une commission plus im- » portante l'appela en Italie. Le cardinal de Ri- » chelieu, d'après les conseils du Poussin, vou- » lait réaliser le projet conçu par François I[er], » de former une collection de statues, de bas- » reliefs et de modèles de différents ordres d'ar- » chitecture, moulés sur les plus beaux anti- » ques de Rome; il s'agissait même de se pro- » curer les plâtres de toute la colonne Trajane » et des deux colosses de la place *Monte-Ca- » vallo*, qu'on suppose représenter Alexandre » domptant Bucéphale; ces deux groupes de- » vaient être jetés en bronze et placés devant le » palais du Louvre. Enfin, des ordres furent » donnés pour copier aussi les tableaux des » plus grands maîtres. Errard surveilla les com- » mencements de cette entreprise; il y concou- » rut lui-même avec beaucoup de zèle, et fit, » d'après l'antique, un grand nombre de des- » sins qu'il envoya en France. »

Nous ne savons si c'est avant ou après ce premier voyage, passé sous silence par M. Barbier (*Examen critique*, p. 312), qu'Errard exécuta pour sa ville natale les peintures à fresque de la coupole de la cathédrale, remplacées plus tard par d'autres peintures; le beau tableau de Jésus-Christ présentant les clefs à saint Pierre, tableau qui existait avant la Révolution dans la sacristie de la même cathédrale; le portrait de M. de Montbazon, gouverneur de Bretagne; ceux de plusieurs des maires de Nantes, etc. Ce qui semble plus certain, c'est que ce fut à son retour de cette mission qu'il peignit le dix-septième *Mai*, donné en 1645 à l'église cathédrale de Paris. Ce tableau représente saint Paul guéri de son aveuglement et baptisé par Ananie.

Errard était, en 1648, un des douze anciens qui formèrent le noyau de l'Académie royale de peinture et de sculpture établie par Mazarin et confirmée, en 1655, par le roi, qui lui accorda un réglement et des lettres-patentes approuvant son établissement. La capacité administrative dont Errard donnait des preuves, comme l'un des recteurs de cette Académie, le fit choisir, en 1666, pour aller diriger à Rome l'Académie de France, que Colbert venait de fonder à l'instigation de Lebrun, et qui, après avoir d'abord été destinée à quelques jeunes gens envoyés par l'Académie pour compléter leurs études sous l'inspiration des chefs-d'œuvre de l'Italie, fut plus spécialement consacrée, en 1684, à ceux qui auraient remporté les grands prix de peinture, de sculpture et d'architecture décernés par l'Académie. Revenu à Paris en 1672, Errard retourna à Rome en 1675, pour remplacer Noël Coypel, son successeur, et continua jusqu'à sa mort de remplir les fonctions de directeur de l'Académie de France à Rome, fonctions qui lui valurent à plusieurs reprises le titre de prince de la célèbre Académie de dessin de cette ville. Il mourut en 1689, à Rome suivant la plupart de ses biographes, à Paris selon M. Huet. (*Statistique de la Loire-Inférieure.*) Sa place resta dix ans vacante. On croit que pendant ce temps l'Académie se trouva sous la direction de l'ambassade

ou de l'administration religieuse de Saint-Louis-des-Français, à Rome.

Pendant son long séjour dans la capitale du monde chrétien, Errard dessina les plus belles statues antiques qui s'y trouvent rassemblées. De ce nombre étaient l'*Hercule*, du palais Farnèse, le *Sacrifice du taureau*, du palais Borghèse, et beaucoup d'autres chefs-d'œuvre qui font l'admiration des connaisseurs. On cite parmi les dessins de sa composition les *Jeux d'enfants*, gravés par Ferdinand.

Comme architecte, on ne connaît guère de lui que les plans de l'église de l'Assomption, bâtie de 1670 à 1676, dans la rue Saint-Honoré, à Paris, dont le dôme, d'un effet lourd et désagréable, a été justement critiqué, et baptisé par plaisanterie du nom de *sot dôme*.

Il a été l'éditeur du premier volume de l'ouvrage du savant antiquaire Bellori, publié sous ce titre : *Le vite di Pittori, scultori et architetti moderni scritte da Gio. Pietro Bellori, parte prima*, Roma, 1672, in-4°. Le *Journal des savants* du lundi 7 décembre 1676 termine ainsi le compte-rendu de cet ouvrage : « Nous » devons la publication de ce livre aux soins de » M. Errard, directeur de l'Académie de peinture » et de sculpture que le roi a établie à » Rome. Il l'a enrichi de si beaux portraits et » de tant d'ornements en taille-douce, qu'il ne » laisse rien à désirer, sinon qu'il nous donne » bientôt un second volume semblable à celui-ci, » et le grand ouvrage qu'il prépare sur » toutes les statues antiques que l'on voit à » Rome, qu'il a déjà fait graver, et dont il a » fait l'anatomie, qui est une chose fort singulière. »

Errard, qui avait coopéré à la 1re édition du *Parallèle de l'architecture antique et de la moderne de Chambray*, Paris, 1650, in-f°, fig., a fourni, en outre, à la 2e édition de cet ouvrage (1702, in-f°), dix planches trouvées après sa mort et accompagnées d'un discours auquel il n'a été rien changé. Ces planches donnent les détails, jusqu'alors inédits, du piédestal de la colonne Trajane, gravés en grand par les soins et sur les dessins d'Errard, lequel avait fait mesurer et dessiner les plus beaux morceaux d'architecture des maîtres de son temps, pour en former une suite au *Parallèle d'architecture*; mais la mort le surprit avant qu'il eût pu faire usage des matériaux qu'il avait rassemblés, et dont quelques fragments ont été insérés, soit dans l'édition du *Parallèle* de 1702, soit dans celle de 1766, in-8°, publiée par Ch. Ant. Jombert, et formant le dernier volume de sa *Bibliothèque portative d'architecture*. P. L...t.

ESPINAY. — Cette illustre et ancienne maison, qui portait pour armes d'argent au lion coupé de gueules et de sinoples, armé d'or, tirait son nom du château d'Espinay, haute, moyenne et basse justice, situé dans la commune de Champeaux, près Vitré. Elle fut érigée en marquisat, par Charles IX, en faveur de Jean d'Espinay, et ce marquisat, après avoir passé, par alliances, aux Schomberg, La Rochefoucauld et la Trémouille, fut acquis, en 1719, par les Le Prestre de Châteaugiron. La maison d'Espinay s'est éteinte en 1764.

On trouve dans le P. Du Paz (p. 263-317) une curieuse généalogie, dressée par maistre Beaujouan, chapelain et aumônier de la famille, chanoine de l'église collégiale de Champeaux, et recteur de Saint-Jean-sur-Vilaine. Elle mentionne un grand nombre de membres de cette famille qui s'étaient distingués dans les armées, dans les négociations et dans l'église, « sans » qu'aucun d'eux, dit Me Beaujouan, eût jamais » dévoyé de la vraie religion chrétienne. » Cette considération et la reconnaissance inspirée par les nombreuses donations que cette famille avait faites à l'église Saint-Pierre de Rennes, motivèrent, en 1520, en faveur de Guy II d'Espinay et de ses descendants, le droit d'occuper une chaire dans cette cathédrale, à la droite du chœur et en face de celle de l'évêque, avec distributions d'argent et de pain.

Nous nous bornerons à extraire de cette longue généalogie les noms qui suivent :

I. Espinay (Alain Ier d') — était arrière-petit-fils de Gestert, dont le père avait suivi Guillaume à la conquête de l'Angleterre, en 1066. Alain se croisa deux fois; la première, en 1239, avec Pierre Mauclerc; la seconde, en 1248, avec saint Louis. Dans ces deux expéditions, comme dans celles que saint Louis fit en Guyenne et en Poitou, en 1242, contre les comtes de Toulouse, de la Marche et d'Angoulême, Alain acquit la réputation de vaillant chevalier. Les annales d'Aquitaine disent qu'il était le plus rude joûteur des chevaliers de son temps.

II. Espinay (Robert II d'), — petit-fils du précédent, fut grand-maître de l'hôtel et conseiller d'État sous les ducs Jean VI et François Ier. Ce fut en cette dernière qualité qu'il signa le traité d'alliance fait entre Charles VII et le duc de Bretagne, en 1448, contre les Anglais. Il servit utilement dans la guerre qu'on leur fit, et fut envoyé en ôtage lors du traité de paix conclu avec eux.

III. Espinay (Jacques d'), — second fils du précédent, « s'adonna dès ses plus jeunes ans, dit » Me Beaujouan, à l'estude des bonnes lettres, » et y fist tels progrez et avancement, qu'il devint » très-sçavant en toutes sortes de sciences. » Il était protonotaire du Saint-Siége, lorsqu'il parvint, par ses intrigues, à se faire nommer évêque de Saint-Malo, le 9 janvier 1450. Il venait à peine d'être sacré à Tours, lorsque le pape Nicolas V le transféra, le 18 mars suivant, au siége de Rennes, tombé en vacance, et lui donna pour successeur Jean de Coëtquis. (*Voy. ce nom.*) Mais le duc Pierre II n'agréa

pas ces changements, et, pour en empêcher l'effet, il accusa d'Espinay d'avoir fomenté la division dans sa maison et d'avoir participé à la mort de Gilles de Bretagne. Vainement le pape Nicolas écrivit au duc en sa faveur. Pierre, persistant dans son opposition, reçut le serment de fidélité de Coëtquis, et d'Espinay se trouva sans siége, Jean Lespervier ayant été pourvu de celui de Saint-Malo. N'ayant rien à attendre du duc, il fit le voyage de Rome et sut si bien plaider sa cause, qu'il obtint du pape un bref justificatif. Muni de cette pièce, il revint en Bretagne, et se conduisit avec tant d'adresse, qu'il recouvra les bonnes grâces du duc. La mort de l'évêque de Tréguier ayant permis de transférer Coëtquis à ce siége, d'Espinay put enfin posséder celui de Rennes.

Son caractère violent et brouillon éclata le jour même (10 avril 1454) où il fit son entrée solennelle dans la ville épiscopale. Les quatre principaux seigneurs du diocèse, ceux de Vitré, de La Guerche, d'Aubigné et de Châteaugiron, se firent représenter à cette cérémonie par leurs procureurs, qui servirent pour eux. « La solennité de l'entrée faicte et accomplie, dit Du Paz, » p. 280, le disner fut préparé sumptueux et » magnifique, où se trouuèrent gens de qualité, » tant du clergé que de la noblesse, et habitants » de Renes en grand nombre, qui furent traités » ioyeusement; mais ceste ioye fut conuertie en » pleurs et tristesse, à cause du trouble, que» relle et dissention qui arriua après le disner » entre les officiers et seruiteurs de l'éuesque et » ceux de la dame de Vitré et d'Aubigné. En » voicy la cause. Le seigneur de Vitré, à cause » de sa seigneurie et du portement de l'éuesque » à sadite première entrée, avoit droit de se sai» sir du cheval sur lequel l'éuesque estoit monté » lorsqu'il venoit en l'abbaye Sainct-Melaine » pour y faire ses veilles et oraisons, quelques » jours auant qu'estre conduit processionnelle» ment par l'abbé et religieux de ladicte abbaye » jusques à l'église Sainct-Estienne, le jour de » l'entrée, et le seigneur d'Aubigné, à cause de » sadicte terre et dudit portement, devoit avoir » la vaisselle de ouiure, d'airain, d'estain et de » fer, et généralement tous les vtenciles qui ser» uaient à la cuisine de l'éuesque le jour de sa» dicte entrée. Comme, donc, les officiers de la» dicte dame de Laval, Vitré et Aubigné deman» dassent, après le disner, les choses susdictes, » ils en furent refusez, l'évêque retenant le che» val et vtenciles, et avec grand tumulte et in» iures chassa et fist chasser lesdits procureurs » et officiers de ladicte dame avec les épées nues » et autres bastons offensifs, et jetta sentence » d'excommunication et autres censures ecclé» siastiques contr'eux, y procédant par voye de » faict, et non par forme de iustice. Et non con» tent des choses susdictes, ledict sieur évesque » du depuis, par ses maistres d'hostel et autres ses » seruiteurs, domestiques et officiers, fist pren» dre et saisir au corps, sans aucune cause lé» gitime ny raisonnable, un procureur du comte » de Laval, fils de ladicte dame, et vn autre ser» viteur d'icelle dame, nommé Paluel, de la sei» gneurie de Bréal, appartenante à ladicte da» me, et les fist mestre en prison; et, ledit Pa» luel taschant d'eschapper de ladicte prison, » ledit évesque le fist frapper et bastre atroce» ment iusques à grande effusion de sang, et ne » voulut aucunement permettre que les chirur» giens allassent en la prison pour panser et gué» rir ses plaies. Durant celle querelle et diui» sion, qui continua cinq ans, il y eut vn autre » seruiteur de ladicte dame tué et assassiné fort » inhumainement par les partisans dudit éves» que, lequel ne voulut souffrir ne permettre en » aucune manière que le corps du deffunct fust » inhumé en terre saincte, et le priva de la sé» pulture ecclésiastique. A raison desquelles » choses, et aussi à cause d'un procez qui estoit » intenté contre Iean d'Espinay, oncle dudit » éuesque, en cas de crime en la court de Vi» tré, appartenante à ladite dame, ledit éuesque » conceut une si grande haine et animosité con» tr'elle qu'il y avoit apparence et estoit à crain» dre que plusieurs homicides et autres maux » s'en fussent ensuiuis entr'eux et leurs subiets. » Ce que considérant et craignant ladicte dame, » elle en donna aduertissement au pape Pie II » du nom, et l'informa de toutes les choses fai» tes et passées : et le supplia (pour obuier et re» médier à tous maux et inconvénients qui pour» roient arriuer à cause de ceste querelle), de » l'excepter, elle, ses enfants, iuges, procureurs, » notaires, officiers serviteurs et domestiques, » de l'obéissance et iurisdiction dudit évesque. » Ce qu'il fist, et les mist sous la iurisdiction et » obéissance de l'archevesque de Tours, leur » métropolitain, tandis que ledit Jacques d'Es» pinay seroit évesque de Rennes, ainsi qu'il » conste de toutes les choses susdictes par la » bulle dudit pape Pie. » Etc. etc.

Cette décision, si humiliante pour d'Espinay, ne le rendit ni plus modéré ni plus circonspect. Il forma des entreprises séditieuses contre son souverain, et il excommunia plusieurs de ses officiers; le duc en porta ses plaintes au Pape, qui commit le cardinal de Sainte-Praxède pour examiner l'affaire. Après quelques informations, le cardinal donna pouvoir aux abbés de Quimperlé, de Saint-Méen et de Bégars, d'absoudre les officiers du duc, et d'informer secrètement sur la vie et les mœurs du prélat. Il fut assez heureux pour ne pas succomber à cette première attaque; mais il se ménagea si peu dans la suite qu'il donna de nouveau prise sur lui; ses ennemis en profitèrent pour l'accuser encore à Rome d'avoir trempé dans la mort de Gilles de Bretagne, et d'avoir formé de coupables projets contre les deux derniers ducs et le duc régnant. Le pape Pie II commit, en 1461, l'archevêque de Tours et l'évêque du Mans pour faire les infor-

mations nécessaires en pareil cas. Jacques trouva encore moyen de se tirer d'un si mauvais pas, et de rentrer dans les bonnes grâces du duc, qui, en 1468, le choisit, ainsi qu'Eustache d'Espinay, son frère, membre de son conseil privé, pour faire partie d'une ambassade qu'il envoyait à Louis XI. Mais son caractère le porta bientôt à de nouvelles violences. Le trésorier Landois, qui avait fait nommer son neveu coadjuteur de Rennes, profita de l'occasion pour lui faciliter la possession de ce siége, et en faire descendre d'Espinay. Il porta ses plaintes à Rome contre ce prélat, et obtint, en 1479, une commission adressée aux abbés de Bégars et de Prières pour informer sur sa conduite. Après une assez longue enquête, les commissaires déclarèrent le prélat suspendu de ses fonctions, au mois d'octobre 1481, et nommèrent Jacques Troussier, chantre de Saint-Malo, grand-vicaire de Rennes. Son temporel et même son patrimoine furent saisis par ordre du duc, et, quoique très-souffrant de la goutte, il fut enfermé dans une prison, où il mourut au mois de janvier 1482. Il fut inhumé dans la chapelle collégiale de Champeaux, en faveur de laquelle il avait fondé deux chapellenies et à qui il avait donné sa bibliothèque. Après la mort de Landois, Guy Ier d'Espinay *(voy. ci-après)*, neveu et héritier de l'évêque de Rennes, obtint sa réhabilitation, qui fut prononcée par le conseil du duc, le 20 décembre 1485, et une indemnité de 20,000 écus, assignée sur la baronnie de Fougères.

IV. **Espinay (André d')**, — second fils de Richard et de Béatrix de Montauban, fut d'abord prieur de Saint-Martin-des-Champs, à Paris. Promu à l'archevêché d'Arles, en 1476, par le pape Sixte IV, il fut ensuite transféré au siége archiépiscopal de Bordeaux et nommé primat d'Aquitaine. Pendant qu'il occupait ce siége, il fut nommé par le pape Innocent VIII, le 14 mars 1489, cardinal-prêtre de Saint-Silvestre et Saint-Martin-des-Montagnes, du titre d'Equitius, ce qui le fit appeler, tant qu'il vécut, le cardinal de Bordeaux, bien qu'en 1499 il fût devenu archevêque et comte de Lyon, par cession de Hugues de Talaru. Il eut une grande part aux affaires de son temps. Lorsqu'après la mort de Louis XI, Charles VIII résolut de porter la guerre en Bretagne, il dépêcha d'Espinay vers les barons de la province, assemblés à Châteaubriant, pour les déterminer à ce que, sous prétexte de chasser le duc d'Orléans, retiré près du duc François II, ils laissassent l'armée du roi pénétrer en Bretagne. Il remplit sa mission avec habileté, et parvint à persuader aux barons que le duc voulait se venger sur eux de la mort de Landois, ce qui les détermina à adhérer à quelques-unes des demandes du roi. Il contribua à favoriser le mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII. Il mourut au palais des Tournelles, le 10 novembre 1500, et fut inhumé dans l'église des Célestins de Paris, où l'on voyait ses armes et son épitaphe près de la chapelle d'Orléans.

V. **Espinay (Robert d')**, — autre fils de Richard et de Béatrix de Montauban, trésorier et chanoine de Saint-Pierre de Rennes, fut transféré de l'évêché de Lavaur à celui de Nantes, en 1488, par le pape Innocent VIII, à la sollicitation du roi de France, et malgré l'opposition successive de François II et de la duchesse Anne, qui appuyaient Guillaume Guéguen, élu par le chapitre. Par suite de ces difficultés, il ne put prendre possession de son siége que le 29 janvier 1491 *(aliàs 1492)*. Il mourut en 1493, et son temporel fut saisi par le roi, la même année.

VI. **Espinay (Jean d')**, — autre fils de Richard et de Béatrix de Montauban, fut pourvu, en 1486, de l'évêché de Mirepoix, par le pape Innocent VIII, puis transféré à Nantes par bulle d'Alexandre VI, du 4 novembre 1493, malgré la présentation de Guillaume Guéguen, renouvelée par la reine Anne. Il obtint, le 12 avril 1494, la main-levée de son temporel et un délai de trois ans pour prêter le serment de fidélité. C'est probablement parce qu'il ne put obtenir plus tôt la main-levée de son temporel, qu'il continua de résider trois années à Mirepoix, et qu'il ne prit possession du siége de Nantes qu'en 1497. Il n'y resta pas long temps. La reine Anne ayant stipulé dans son contrat de mariage avec Louis XII qu'il solliciterait les bulles du pape en faveur de Guéguen, Robert Guibé fut envoyé à Rome, et après dix-huit mois de négociations, Alexandre VI fut obligé de céder à l'inflexible princesse, et de signer, le 25 septembre 1500, les bulles de Guéguen. D'Espinay fut alors transféré à Saint-Pol-de-Léon. Il mourut en 1503.

VII. **Espinay (Guy Ier d')**, — s'acquit tant de renommée par ses prouesses et sa générosité, que ses contemporains lui décernèrent le nom de *Grand*. Il fut chambellan du duc François II, qui l'employa dans maintes négociations, et lui accorda la réhabilitation de son oncle, l'évêque de Rennes, avec 20,000 écus à prendre sur la baronnie de Fougères, en dédommagement de la confiscation des biens de ce prélat, prononcée lors de sa détention. Après la mort du duc, il continua de remplir l'office de chambellan de la duchesse, qui le députa près de Charles VIII, pour régler les conditions d'un arrangement conclu entre elle et ce prince, ainsi qu'il résulte des lettres datées de Rennes, le 27 juin 1489. Il mourut au service de Louis XII, le 2 mai 1501, selon Du Paz, et fut inhumé dans une chapelle qu'il avait fait bâtir à Champeaux.

VIII. **Espinay (Guy II d')**, — grand-échanson de la reine Anne et de la reine Claude, fut un « chevalier fort vertueux et aussi accomply » gentil-homme qu'autre de son temps, docte » et sçavant, ayant les lettres grecques et lati-

» nes aussi familières que celles de sa naissan- » ce; n'ignoroit aucunes sciences vertueuses, » estant orateur, philosophe, astrologue et géo- » métrien, estoit fort vaillant et bien adroit aux » armes; bref, il estoit aussi accomply que » personne de sa qualité. » En considération de son mérite et des avantages que lui et ses ancêtres avaient faits à la cathédrale de Saint-Pierre de Rennes, il obtint, comme nous l'avons dit, une chaire en face de l'évêque, chaire dont la jouissance fut continuée à ses descendants.

IX. **Espinay (Jean d')**, — fils aîné de Guy III et de Louise de Goulaine, premier marquis d'Espinay, comte de Durestal, en partie de Rochefort et de la Rocheguyon, etc., plut tant au roi Henri II, qu'il le nomma son chambellan et lui confia le commandement d'une compagnie de cent chevaux-légers, avec laquelle il rendit de grands services dans les expéditions contre Charles-Quint, notamment au camp d'Amiens, au siége de Thionville et dans le pays Messin. Pendant que sa compagnie était en garnison à Metz, il donna tant de preuves de sa valeur, que Charles IX, devenu roi, le fit sénéchal de Castres et de l'Albigeois, ce qui, dit Beaujouan, « estoit un très-beau estat de » robe courte. » Il eut aussi la lieutenance de la compagnie de cent hommes d'armes du maréchal de Vieilleville, son beau-père. En récompense des services qu'il rendit aux batailles de Saint-Denis, de Jarnac et de Moncontour, Charles IX le fit chevalier de son ordre, érigea la terre d'Espinay en marquisat, et lui donna cinquante hommes d'armes à commander. Après avoir dignement servi sous les rois Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, il mourut à l'âge de soixante-trois ans, « pendant lequel temps, ajoute Beaujouan, » qui semble avoir stéréotypé la même formule » d'éloges pour presque tous les membres de » cette famille, il s'est toujours appliqué à tous » exercices nobles et vertueux. En sa jeunesse, » à l'estude, en l'aage viril aux armes, et sur » le déclin de ses ans à la lecture des bons et » saincts livres de théologie, vn sainct Augus- » tin, S. Hierosme, sainct Jean Chrysostome, » et autres livres pieux et contemplatifs. Per- » sonne docte ne le pouvoit approcher sans être » édifié. Il estoit fort élégant latin, philosophe » des plus subtils, théologien des plus profonds, » disputant fort pertinemment avec les plus » doctes, auec toute reuerence, de la Saincte » Escriture. Estoit fort bon astrologue et géo- » métrien. Bref il n'ignoroit aucunes bonnes et » louables sciences, etc. » — Il était devenu comte de Durestal et baron de Mathefelon, par son mariage avec Marguerite de Scépeaux, fille aînée et principale héritière de François de Scépeaux.

X. **Espinay (Charles d')**, — second fils de Guy III et d'Anne de Goulaine, commença par être chantre de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Rennes. Il était abbé commendataire du Tronchet et de Saint-Gildas-des-Bois, puis prieur de Gahard et de Bécherel, lorsqu'il fut élu, en 1558, au siége de Dol, vacant par la mort de Jean du May. Avant d'être sacré, il assista au Concile de Trente, où il fit briller son érudition. Il fut ensuite chargé de plusieurs négociations concernant l'exécution des actes de ce Concile, tant à Rome qu'à la cour de France, depuis la fin de 1560 jusqu'au mois de mai 1562, comme nous l'apprennent les lettres de Charles IX aux évêques de Rennes et d'Angoulême, ainsi qu'un mémoire de M. de Lisle, ambassadeur du roi à Rome. Ces pièces sont rapportées dans les *Instructions et Lettres concernant le Concile de Trente*, 1654, in-4°. Ce ne fut qu'après avoir été sacré, le 16 septembre 1565, qu'il vint prendre possession du siége de Dol. Pendant les troubles de la Ligue, d'Espinay et Aimar Hennequin, évêque de Rennes, secondés par un jésuite qui prêchait alors le carême, et par plusieurs membres du Parlement et du Présidial, partisans déclarés de la Ligue, convoquèrent une assemblée, dans laquelle ils firent déférer au duc de Mercœur le titre de protecteur de la religion catholique en Bretagne. Les deux prélats allèrent ensuite à Nantes, en 1589, auprès du duc, pour lui donner avis de cette délibération. Deux ans plus tard, Antoine d'Espinay *(voy. ci-après)*, ayant succombé à la blessure qu'il avait reçue en défendant Dol, son frère Charles se chargea, après sa mort, de la défense de sa ville épiscopale, et peu de temps après, on voit cet ardent ligueur demander à ceux de son parti les secours dont il croyait avoir besoin. Il mourut le 15 septembre 1591.

Il est auteur de quelques poésies fort médiocres, imprimées sous le titre de *Sonnets amoureux*, par C. D. B. (Charles d'Espinay, breton). Paris, Barbé, 1559, in-8°; — *ibid.*, Robert Estienne, 1568, in-4°; la 2e édition porte le nom de l'auteur. Les sonnets, au nombre de vingt-six, sont suivis d'une chanson, où le poète parle de son bonheur et chante ses plaisirs. « Ces poésies, dit l'abbé Goujet *(Bibliothèque » française*, t. XV, p. 7), ne répondent ni à la » gravité de ses occupations, ni à la sainteté de » l'état qu'il avait embrassé. La dame à qui l'au- » teur les adresse avait peut-être ses raisons pour » en être satisfaite; je n'en ai aucune pour les » trouver même supportables. Ronsard, Bel- » leau, Marc-Claude de Buttet, Guillaume des » Autels et Jacques Grevin, qui en ont fait l'é- » loge, sont de mauvais garants de leur bonté » et des talents poétiques de leur auteur. »

XI. **Espinay (Antoine d')**, — quatrième fils de Guy III et d'Anne de Goulaine, seigneur de Broons, baron de Mellai, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, fut élevé parmi les pages du roi Henri II.

Il fut d'abord guidon du duc d'Etampes, comte de Penthièvre, puis enseigne du vicomte de Martigues, avec lequel il se trouva aux batailles de Saint-Denis, de Jarnac et de Moncontour. Il fut ensuite lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes du duc de Mercœur. Il se comporta vaillamment dans toutes les affaires que nous venons de citer, ainsi qu'aux siéges de Rouen, La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, etc. Devenu maréchal-de-camp dans l'armée de la Ligue, en Bretagne, après la mort de Henri III, le quatrième roi sous lequel il combattit, il se signala encore dans maintes circonstances. Il était capitaine de Dol, lorsque le comte de Montgommery et le capitaine de Lorges tentèrent de surprendre cette ville, le 7 janvier 1591. Dès que d'Espinay fut informé de leur approche, il sortit de la ville, et, quoique bien inférieur en forces, il réussit, après un rude combat, à forcer les royalistes à battre en retraite. D'Espinay fut si grièvement blessé dans cette rencontre, qu'il mourut devant la cathédrale de Dol, pendant qu'on le rapportait sur son cheval. P. L...t.

ETHBIN (Saint), — fils d'un seigneur breton nommé Encius, Eucius ou Eutichius, fût élevé et instruit avec beaucoup de soin jusqu'à l'âge de quinze ans dans la maison paternelle. Eula, sa mère, devenue veuve, prit le voile des mains de saint Samson, à qui elle confia son fils. Après avoir reçu les leçons de ce prélat et s'être perfectionné sous saint Similien, il prit l'habit à Taurac, en 554. L'invasion de la Bretagne par les Français, vers 560, ayant amené la dispersion des religieux, Ethbin abandonna le monastère de Taurac, où il s'était lié d'une étroite amitié avec saint Gwénnolé (*voyez ce nom*), et, après avoir passé trente ans dans la solitude, il alla en Irlande et y bâtit, en l'honneur de saint Sylvain, martyr, une église, près de laquelle il se construisit une petite cellule où il demeura vingt ans, au milieu d'une forêt appelée Necth. Il y mourut le 19 octobre 613, ou environ, selon Dom Lobineau et le Martyrologe romain, après une vie d'une rare abstinence et d'une piété remarquable. P. L...t.

ETIENNE, — abbé de Whitby et ensuite de Notre-Dame-d'Yorck, à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe, est réputé breton. A défaut de preuves de sa véritable origine, deux raisons concourent à autoriser cette conjecture : son étroite amitié avec le comte Alain, fils d'Eudes, duc de Bretagne, et le choix qu'on faisait en Angleterre des Bretons armoricains ou des Normands pour leur conférer les dignités ecclésiastiques, à l'exclusion des naturels du pays, dans le temps où Etienne fut élu abbé de Whitby. Ayant brisé les liens qui l'attachaient au monde, il se retira dans cette solitude, célèbre autrefois par deux monastères, l'un de religieux, l'autre de religieuses, mais qui, depuis les incursions des Danois, n'était plus qu'un monceau de ruines. Très-bien accueilli par un saint homme nommé Reinfrid, qui avait déjà rassemblé en ce lieu quelques solitaires, Etienne prit l'habit religieux en 1078, et fut chargé peu après de l'administration du temporel de la maison. Elu ensuite abbé, il travailla avec succès à remettre les terres en valeur, à rétablir la discipline monastique et à cultiver les lettres. Tracassé par le seigneur du lieu, jaloux de l'état florissant de la communauté, inquiété d'un autre côté par les pirates qui ravageaient le pays, et qui allèrent jusqu'à piller le monastère, il fut contraint de se retirer à Leslingham, non loin de Whitby, dans un des domaines de la couronne. Lorsqu'il eut commencé à relever les ruines de l'ancien couvent qui avait existé en cet endroit, il en fut nommé abbé. Pour se soustraire aux violences incessantes du seigneur de Whitby, il accepta ensuite l'offre que le comte Alain, son ami, lui fit de l'abbaye de Saint-Olaw, située près de la ville d'Yorck, et il y bâtit un nouveau monastère, avec l'agrément du roi Guillaume. Les deux princes lui ayant successivement fait diverses donations, destinées à la construction d'une nouvelle église et à l'entretien des religieux qui devaient la desservir, Etienne put ainsi poser en 1088 la première pierre de celle qui fût nommée Notre-Dame-d'Yorck, et qu'il gouverna pendant vingt-quatre ans avec beaucoup de sagesse et de prudence. Il mourut en 1112.

Harpsfeld (*Hist. eccl. anglic.*, p. 272) dit qu'Etienne travailla avec succès au rétablissement de la discipline monastique, qui avait été entièrement détruite par les funestes incursions des Danois, et qu'il composa un écrit sur les moyens de réussir à la rétablir. « Cet écrit, » ajoutent les continuateurs des Bénédictins » (*Histoire littéraire de la France*, t. X, p. 18), » ne nous paraît être autre chose que sa relation touchant la fondation du monastère de » Notre-Dame-d'Yorck, qui se trouve imprimée » dans le *Monasticon anglicanum*, t. I, p. 384 » et suivantes. Cette histoire est écrite en style » du temps, mais avec beaucoup de netteté, » de candeur et de piété. L'auteur y fait le détail de toutes les traverses qu'il eut à essuyer » pour rétablir le monastère de Whitby et pour » fonder celui de Notre-Dame-d'Yorck, ce qui » fait comme deux parties de cette petite histoire. C'est, apparemment, ce qui a donné » lieu à Boston, et aux centuriateurs de Magdebourg après lui (*Cent. II, cap.* 10, p. 619), » d'attribuer deux écrits différents à l'abbé » Etienne, quoiqu'il n'y en ait réellement qu'un » qui traite du rétablissement de Whitby et de » la fondation du monastère de Notre-Dame-» d'Yorck. » P. L...t.

ETIENNE de Fougères, — que l'on croit né dans cette ville, chapelain d'Henri II, roi d'Angleterre, fut élu évêque de Rennes en 1168. Ce prélat, doué de beaucoup d'esprit, avait cultivé les belles-lettres avec succès dans sa jeunesse. Il s'appliqua surtout à la poésie, et composa plusieurs pièces de vers qui lui acquirent une grande réputation, notamment un poème sur la vieillesse, intitulé *De senectute carmen*. Ayant reconnu plus tard qu'une telle occupation ne convenait pas à un évêque, il y renonça entièrement, et, pour réparer ce passé frivole, il composa la *Vie de saint Firmat, évêque*, celle de *saint Vital, premier abbé de Savigny*, et celle de *saint Hamon* (voyez ce nom), religieux de cette abbaye. En 1169, il reçut, dans la cathédrale de Saint-Pierre, Geoffroi, fils de Henri II, roi d'Angleterre, et le couronna duc de Bretagne. On peut lire les détails de la cérémonie qui eut lieu à cette occasion dans l'*Histoire de Rennes, par MM. E. Ducrest de Villeneuve et D. Maillet* (p. 75, 80). — En 1176, Etienne, qui faisait rebâtir son palais épiscopal, consumé par un incendie, y assista, sous la présidence de Barthélemy, archevêque de Tours, à une assemblée provinciale où ce prélat et ses suffragants cherchèrent les moyens de faire revenir les Albigeois de leurs erreurs et d'adoucir les persécutions auxquelles ils étaient en butte. Etienne mourut le 23 décembre 1178, selon Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, auteur contemporain et ami du prélat.

P. L...t.

EUDON II, — vicomte de Porhoët, comte de Rennes, né dans le premier quart du XIIe siècle, était le plus puissant feudataire de Bretagne sous le comte Conan-le-Gros, mort en 1148. Peu avant cette mort, Eudon avait épousé Berthe, fille de Conan, veuve d'Alain-le-Noir de Richemont, qu'elle était accusée d'avoir fait périr par ses maléfices. Il se trouva ainsi héritier de la couronne de Bretagne, car Conan ne laissait d'autres enfants que Berthe et un fils nommé Hoël, qu'il avait désavoué en mourant.

Hoël n'en fut pas moins reconnu par les villes de Quimper et de Nantes : celle-ci tenait avant tout à former un état séparé de la Bretagne, autonome ou non. Cet Hoël fut un triste souverain, à bien dire uniquement occupé de laisser envahir par l'Eglise les droits du domaine comtal et de fonder des maisons pieuses. On regrette de ne pas trouver une plus noble explication à l'acte le plus louable de son règne éphémère, l'abolition du droit de *régale*, qui consistait à recueillir la succession des évêques qui venaient à mourir dans l'exercice de leur ministère.

« Je veux faire savoir que le lendemain du jour où j'ai été choisi par *tout le clergé nantais*, réuni dans l'église de Saint-Pierre et de Saint-Pol, pour succéder à mon défunt père Conan, il m'a plu, tant pour le salut de mon âme que pour attirer sur le début et la fin de mon règne les bénédictions divines, d'abolir et d'extirper radicalement le barbare et détestable usage que mes prédécesseurs ont maintenu, de s'arroger l'héritage des évêques qui venaient à mourir. En conséquence, pour ce qui est du mobilier et de la maison des évêques de Nantes, je décide, devant le clergé et tout le peuple réunis, et je fais savoir volontairement par cet acte, que je signe de ma propre main sur les saintes reliques, que les legs que les évêques voudront faire pour le salut de leur âme seront acquittés sans opposition, soit de ma part, soit de celle des miens ; le reste devra être employé aux frais d'installation d'un nouvel évêque, sous la surveillance du clergé de Nantes. Si quelqu'un de mes successeurs essaie de violer ou de diminuer cette franchise que j'accorde, qu'il soit retranché du royaume du Christ, et que la sainte Eglise romaine, sous la garde de qui je mets cette concession, en fasse *justice selon les saints canons*. Je veux également par la présente que les terres et les hommes desdits évêques soient à l'abri de toute inquiétude et de toute extorsion pendant la vacance du siége épiscopal. »

Dans la date de cette curieuse pièce il est fait mention de *Louis, fils de Louis* : on ne devinerait guère le roi de France sous cette appellation toute bretonne.

Hoël n'avait qu'une fille, en faveur de laquelle il fonda l'abbaye de Coëts (Secretus) ou *des Bois* : c'était le nom d'une maison qu'il possédait non loin de Nantes, au milieu des bois de Bougon. L'acte de donation affecte cette maison à l'usage de la princesse et des pieuses vierges qui doivent y servir Dieu, ainsi que la chapelle, les bois, les moulins, les ports, les pêcheries et tous les revenus y attachés depuis le pont de la Sèvre. Quelque temps après, il donna à l'abbaye de Buzay la terre de la Villeneuve. Ce qu'il y a de curieux, c'est que Berthe, l'épouse d'Eudon, est mentionnée dans l'acte comme concourant à cette œuvre pieuse.

Quand on compare le ton servile et flagorneur d'Hoël à l'égard de l'Eglise, au style aussi convenable que digne de la correspondance de son rival, on comprend jusqu'à un certain point l'empressement du clergé nantais à repousser ce dernier. — « Il est de notoriété publique, écrit-il au haut et puissant abbé de Marmoutiers, — que le vicomte Josselin, mon beau-père, entreprit la fondation de l'église de Saint-Martin de Josselin, et que pendant ce travail ledit vicomte, touchant à sa fin, déposa entre vos mains une somme qu'il destinait à l'entier achèvement de l'œuvre. Exécuteur de ses volontés, j'ai eu maintes et maintes fois l'occasion de vous rappeler la destination du legs qu'il vous a confié. Vous n'avez fait jusqu'à ce jour aucun droit à ma juste demande. Toute-

fois, si, après avoir bien constaté le profit qui doit vous en revenir, vous voulez consentir à l'exécution de la disposition précitée, je veux de mon côté y concourir, tant à l'aide des dîmes que de mes autres revenus, de manière à ce que le couvent puisse être convenablement affecté au service divin. Si vous n'acceptez pas ma proposition, je reste à couvert du blâme qui retombera lourdement sur vous, à moins que vous ne veuilliez vous y soustraire en nous envoyant vos moines. Hâtez-vous, en conséquence, de remplir les obligations qui vous concernent en envoyant vos fonds, et nous remplirons les nôtres, le vicomte Alain de Rohân et moi, en abandonnant quelques-uns de nos droits et en faisant quelques dons à Dieu. Faites-nous connaître par votre réponse le parti auquel vous aurez cru devoir vous arrêter. »

La guerre marchait avec vigueur. Eudon campait à Rezé quand, par une sombre nuit de décembre (jour de Saint-Lazare), Hoël tomba sur son avant-garde, avec un corps d'élite auquel il avait fait descendre la Loire pour essayer une surprise. Eudon, loin de reculer, rejeta vigoureusement l'ennemi au-delà du fleuve, après lui avoir tué ou pris ses plus braves chevaliers, notamment Ollivier de Malestroit, Ingres et Borringan.

Un rival plus sérieux menaçait Eudon : c'était Conan, le fils qu'avait eu Berthe de son premier mariage, et qui, à la mort de sa mère, réclama la couronne en vertu de droits fort contestables. Repoussé dans ses prétentions, il recourut à la ressource habituelle des prétendants, à l'étranger. Il passa en Angleterre, près du trop fameux Henri II Plantagenet, alors occupé à semer dans l'Occident le germe des guerres horribles où sa maison était destinée à sombrer presque entière, comme une de ces familles fatales des épopées antiques. Henri s'empressa de renvoyer en Bretagne son complice, appuyé d'une armée anglaise que renforçaient Raoul, sire de Fougères, Geoffroy de Montfort et quelques autres. Eudon perdit du terrain, se renferma dans Rennes, et, Conan étant venu l'y chercher, il le battit complétement et le força à repasser la mer.

Nouvelle armée anglaise et nouvelle invasion. Cette fois Rennes, assiégé, fut pris par les confédérés. La guerre devint une suite d'escarmouches où Eudon tomba aux mains du sire de Fougères, et fut enfermé dans une des forteresses de son puissant capteur. La guerre était à peu près terminée par ce coup : nous disons à peu près, car Jean de Dol ne reconnut jamais Conan et le brava jusqu'à sa mort (1161), du fond de ses marais et de sa vieille et forte petite ville.

Raoul ne tarda pas à se désillusionner sur le compte de son nouveau seigneur, et la première preuve qu'il lui en donna, ce fut de rendre la liberté à Eudon, qui se réfugia près de Louis VII, roi de France, triste et pâle rival d'Henri Plantagenet, aussi ridicule en ménage qu'en négociations et en guerre. Eudon avait une réputation éclatante de grand guerrier, et son échec n'y avait porté aucune atteinte; le roi lui donna une armée pour combattre le comte de Mâcon, insurgé contre lui. La guerre ne fut pas longue, et le comte, amené prisonnier à Louis VII, subit, du moins comme propriétaire féodal, les ruineuses conséquences de sa défaite.

Cependant, Hoël finissait assez tristement. Les Nantais, humiliés de ses revers continuels, le chassèrent durant l'hiver de 1156. Il fut fort peu regretté, même du clergé, qui l'avait élevé au pouvoir. *Il ne fit rien de bon,* voilà l'oraison funèbre que fit de son court règne l'auteur de la Chronique nantaise. On appela pour lui succéder Geoffroy-Martel Plantagenet, frère du roi Henri, jeune homme dont les annalistes font un grand éloge. Il fut reçu à Nantes aux acclamations des habitants; mais il mourut au bout de deux ans, et Conan réunit le comté de Nantes à sa principauté. Le seul acte de souveraineté que l'on connaisse de lui en qualité de comte de Nantes est une concession à l'abbesse de Saint-Georges de Rennes de quelques droits sur la navigation de la Loire.

Cela ne faisait pas le compte de son orgueilleux protecteur. Henri résolut de recueillir la succession de son frère Geoffroy; mais ses droits étaient si loin d'être évidents, que son chancelier Beckêt, consulté là-dessus, ne trouva d'autre conseil à lui donner que celui d'entrer en Bretagne sous l'éternel prétexte d'en apaiser les divisions civiles. Henri s'accommoda de l'avis. Il eut une conférence avec Louis VII, qui lui accorda la permission d'intervenir, et, après lui avoir rendu l'hommage accoutumé, il se rendit à Argentan, d'où (25 décembre) il convoqua le ban général de son duché de Normandie pour la fin de septembre. En même temps, il somma Conan de lui remettre le comté de Nantes. Le faible prince se hâta d'obéir; et, le 29 septembre 1158, devant toute l'armée réunie à Avranches, le *comte de Rennes,* comme affectaient de l'appeler les Normands, vint concéder au roi le comté de Nantes et la Mée, évaluée à un revenu de soixante mille sols, monnaie d'Anjou.

Après avoir réglé quelques affaires d'intérieur au Mont-Saint-Michel et à Pontorson, il s'occupa activement de faire relever les fortifications de sa frontière du côté de la Bretagne. Le prudent angevin connaissait les Bretons et prévoyait une prochaine explosion de l'indignation générale. Puis, il traversa le comté de Rennes, alla passer quelques jours à Nantes, y fit certains actes de souveraineté et en partit pour assiéger Thouars, dont le vicomte avait refusé de le reconnaître.

Les Nantais, délivrés d'Hoël, n'en voulaient

pas être plus Bretons pour cela, et se donnèrent pour maître le comte d'Anjou, Geoffroy-Martel, « jeune homme habile et vaillant, » frère de Henri Plantagenet. C'était une porte tout ouverte à l'invasion étrangère. Presque aussitôt, Martel meurt à point nommé (1159), et pendant que Conan s'occupe d'une prise de possession illusoire, arrive Henri II, qui argue de son droit d'héritier de Martel pour s'emparer du comté de Nantes, y compris le pays de la Mée, entre l'Erdre, la Vilaine et la Loire. Ce n'est pas tout : il fait signer à son misérable protégé un traité qui livre à son fils Geoffroy la main de Constance, fille unique de Conan, et les droits à la couronne de Bretagne.

Ce traité n'engageait qu'un avenir éloigné, les deux fiancés étant tous deux enfants; mais la Bretagne n'en devenait pas moins, de fait, une province de l'empire anglo-normand. Tout ce qui portait un cœur breton s'alarma d'un pareil avenir. Les puissants barons du pays de Rennes se préparaient silencieusement au combat, et, comme pour donner un chef aux mécontentements universels, Eudon arrive dans le Porrhoët, qu'il met en état de défense. Il avait épousé, en secondes noces, la fille du brave Guyomarch III, vicomte de Léon, qui était l'un des plus redoutables adhérents de la confédération nationale.

Conan s'alarma : il demanda une armée à Henri II, qui lui envoya le connétable du Hommet (août 1164), à l'aide duquel il prit Dol et Combourg, places du sire de Dol. Les confédérés se dédommagèrent ailleurs de ces pertes, si bien que Henri dut venir en personne essayer d'en finir. Il crut que l'insurrection serait décapitée quand il aurait ruiné l'intrépide Raoul de Fougères, et il arriva (juin 1166) devant sa capitale. Malgré une défense qui coûta un monde énorme aux Anglo-Normands, Fougères fut pris, le château rasé, et les autres forts de l'insurrection traités de même.

La suite de cette victoire fut un redoublement d'exigences de la part de Henri, qui réduisit son vassal au comté de Guingamp, son fief patrimonial. Cependant la ligue bretonne, dont Eudon et Guyomarch étaient les chefs, profitait de l'éloignement de Plantagenet pour tomber sur les terres de Conan et de ses alliés. Tout y fut livré à une dévastation terrible; mais Henri II repassa la frontière avec cette rapidité qui faisait de lui le plus grand homme de guerre de son siècle, et alla jusqu'à Saint-Pol-de-Léon écraser le plus audacieux des confédérés, qui dut venir lui rendre humblement hommage (1167).

Eudon n'avait point passé dans ses domaines toutes ces dernières années. Il existe de lui divers actes, l'un de 1164, où, parlant des *inquiétudes* bretonnes, « qui ont été plus fortes de son temps que d'habitude », il se félicite de les voir apaisées, et donne au prieuré de Saint-Martin de Josselin cent quartiers de blé à prélever sur ses dîmes. Il lui accorde, en outre, une moitié du droit de passage de Nenian (Néant ?) et le tiers du *vinage* de Vannes : le tout concédé à la maison-mère dont relève Saint-Martin, c'est-à-dire Marmoutiers, où ledit Eudon se trouve de passage. Les témoins de l'acte, compagnons de voyage d'Eudon, sont Rouauld, vicomte de Donges, Henri d'Arundel, Guyomarch, fils de Guiomarch (probablement Guyomarch IV de Léon, beau-père d'Eudon), Geoffroy de Montfort, Raoul de Merdrignac, Josse de Lehon, son fils, Guillaume de Clairvaux, Simon Nigor, Gilot, prévôt, Alain de Tinténiac, Guillaume de Granville, Hugues de Pozay (?), Renaud de Plavey (?), Renaud de Logat (?), Chappedasne.

L'abbé de Marmoutiers accompagna Eudon à Josselin pour prendre possession solennelle des biens concédés à la nouvelle fondation. La donation fut renouvelée devant l'évêque de Cornouaille et plusieurs abbés, notamment ceux de Saint-Gildas et de Redon. Eudon fixa les cent quartiers de blé à prendre sur la paroisse de Guilliers, à charge par lui de les compléter sur ses autres dîmes, dans les années d'insuffisance, et à les laisser tout entières aux mêmes dans les années d'excédant. Suivent d'autres donations faites par le vicomte de Porrhoët, ou à sa prière, et une liste de témoins parmi lesquels nous remarquons les sires de Credin et de Malestroit.

Le second acte est de l'année suivante : c'est une transaction ménagée par « le très-vaillant prince » entre l'abbaye de Saint-Jacut et trois fermiers ou tenanciers de ladite abbaye, domiciliés à la Trinité en Porrhoët. Les tenanciers, refusant d'acquitter certains droits revendiqués par les moines, ceux-ci, après force injures des plus aigres, finissent par leur en laisser la jouissance jusqu'à la mort de leur mère, « à la prière instante du comte, et vu la détresse desdits fermiers. » Témoins Olivier de Dinan, Josselin de Langrolay, Guillaume du Coudray, etc. (1165)

Eudon se soumit avec tous les barons confédérés, en apprenant le résultat de la campagne de Henri II dans le Léon (1167), et l'Anglais, apprenant la mort de sa mère, l'impératrice Mathilde, partit pour la Normandie vers l'automne, emmenant, entre autres ôtages, Alix, Alice ou Aales, fille du vicomte de Porrhoët.

Cela n'empêcha pas Eudon de reprendre les armes et de renouer les fils de la conspiration. Ce fut comme une traînée de poudre qui enflamma tout le pays de Poitiers à Saint-Malo. Eudon en Bretagne, l'indomptable Aymery de Thouars en Aquitaine, en prirent la direction. Le Maine, la Normandie, contenus par leur terrible suzerain et par des forces écrasantes, ne bougèrent pas encore; mais, en revanche, l'insurrection nationale se renforça en Bretagne de

plusieurs chefs illustres, tels que les vaillants barons de Montfort et de Dinan.

Le malheur de ces hommes de cœur, ce fut de faire fonds sur l'alliance du pâle roi de Paris (nous n'osons dire de France), qui entra fort avant dans leur projet, leur fit une foule de promesses, entre autres celle de ne jamais traiter avec Plantagenet sans les faire profiter des conditions du traité. Henri s'alarma, bien qu'il connût à fond le triste prince qu'un cérémonial dérisoire avait fait son suzerain. Il essaya de gagner Eudon, et lui fit des avances réellement séduisantes pour un homme qui allait jouer, sur une chance plus que médiocre, le peu de ressources qui lui restaient, et n'ayant pu le faire dévier de la ligne du devoir, il ne songea qu'au moyen d'en tirer une horrible vengeance.

Nous avons vu qu'Eudon, l'année précédente, lui avait livré en otage sa fille Alix. Cette jeune fille méritait d'autant plus le respect de Henri qu'elle était sa cousine germaine par Berthe, sa mère, sœur de la mère de Plantagenet. Henri II déshonora lui-même cette enfant. Pure comme l'hermine qu'une tache fait mourir, Alix expira avant le soir, disent quelques historiens qui visent à l'effet dramatique. Certes, l'histoire serait émouvante si elle était vraie ; mais ce qui nous rend incrédule, c'est que nous voyons cette malheureuse Alix épouser plus tard Guy Mauvoisin, sire de Rosny. Notre grand Sully (un Rosny, comme on sait), aurait-il donc de ce sang héroïque de Porrhoët dans les veines? — Ceux qui ont fait mourir Alix de sa honte n'ont sans doute pas songé que c'était là un de ces légers inconvénients des guerres chevaleresques du moyen-âge, que peu de femmes pouvaient se vanter d'y avoir échappé dans le courant d'une vie souvent aventureuse, et qu'en tout cas on n'en mourait pas.

Cette vengeance hideuse, unique, par un concours de circonstances terribles, dans les pages de l'histoire, et qui aurait dû mettre son auteur au ban de l'Europe chrétienne, n'excita dans la chevalerie d'Occident que des murmures impuissants. Henri II n'y prit pas garde, réunit son armée et arriva subitement au cœur de l'insurrection.

Josselin fut pris d'assaut, le château rasé, la ville incendiée, et la population chassée dans la campagne. Puis le Broërech fut dévasté, Vannes se rendit, le château d'Auray fit de même et fut fortifié par le vainqueur, qui s'empara en outre de la moitié de la Cornouaille, puis il marcha vers le Nord.

Le sire de Dinan essaya bravement de conjurer l'orage ; Geoffroy de Montfort qui s'était renfermé dans Hédé capitula et reçut garnison étrangère. Tinténiac fut détruit; Bécherel, belle forteresse qui défendait le pays montagneux où coule la Rance, ne tint que quelques jours. Battu en brèche à l'aide de machines, ce château succomba et fut fortifié de même.

Quant à Lehon, dont les belles ruines dominent encore aujourd'hui la vallée de Dinan, et dont Rolland avait fait la plus redoutable forteresse de ce pays guerrier, il ne fut point assiégé, car Henri voyait approcher le moment de sa conférence avec Louis VII. Le roi se borna à incendier et à dévaster le pays d'au-delà de la Rance, et eut l'adroite attention d'épargner au milieu d'une contrée en flammes le monastère de Lehon. Le Pavelet (banlieue de Saint-Malo) et les environs de Dinan furent traités avec la même barbarie. Puis, laissant la Bretagne écrasée et sanglante, il se rendit à la Ferté-Bernard où l'attendait Louis VII. L'entrevue fut dramatique : les chefs proscrits de l'insurrection bretonne étaient parvenus, grâce à la secrète connivence de quelques seigneurs manceaux, à se rendre près du roi de France. Eudon y arriva des premiers, et remplit les deux cours de récriminations terribles, demandant vengeance au nom de sa fille outragée et de ses vassaux égorgés. Mais qu pouvait le venger contre le puissant Plantagenet? Les Bretons obtinrent à grand'peine d'être compris dans la paix que les deux rois devaient signer et qui ne fut point conclue. Rolland de Dinan fit sa paix particulière, moyennant cession aux Anglais de la moitié de sa capitale.

La pacification générale eut lieu l'année suivante (1169). Geoffroy, fils du roi Henri, fit hommage de la Bretagne au roi de France, qui l'en investit et alla recevoir à Rennes celui des barons bretons. Les évêques de Rennes, de Saint-Malo et l'abbé du Mont-Saint-Michel le reçurent en grande pompe à la cathédrale de Saint-Pierre, pendant que Henri II visitait Nantes [décembre 1170), et y faisait divers actes de souveraineté. Les prôneurs officiels ne tarirent pas sur « le bien qu'il avait fait à la Bretagne » — « les souffrances dont les tyrans l'avaient si long-temps accablée; » — et « la bonté du Dieu de miséricorde qui l'avait consolée par le secours, la force et la prudence du très-pieux roi Henri. » Pieux et prudent, en effet, car il fit diverses largesses à l'église, sans bourse délier (1172.]

Ce repos n'était qu'un temps d'arrêt et les préoccupations de l'imagination populaire le prouvent assez. On vit, dit la chronique, tomber du ciel des météores ignés dans les divers châteaux de la Bretagne, sinistre présage d'incendie (1169). En effet, Hamon, évêque de Léon, fut chassé de sa ville épiscopale par les intrigues, assure-t-on, de Guyomarch, son frère, vicomte de Léon, et de Guyomarch, le jeune, son neveu. Pourchassé jusque dans les Montagnes Noires, il y fut massacré dans les landes de Feiz-Garw (1171), et selon d'autres, dans Saint-Pol même, à la sortie de l'office. En même temps, Eudon, de retour dans sa

principauté, reprit les armes et vit brûler l'une après l'autre ses meilleures villes, Josselin la la première : lui-même fut chassé du Porrhoët, et alla se réfugier en France.

Conan le Petit (*Pusillus*) vint à mourir. Cette mort fut à peine remarquée : l'indigne agent de l'invasion anglaise ne laissait après lui d'autre souvenir que celui de ses lâchetés et de ses ambitieuses trahisons. Solennelle leçon pour l'égoïsme sur le trône! Sa dynastie, à qui il avait vendu l'honneur de son pays, fut dépouillée, effacée dans le mouvement spoliateur qu'il avait provoqué; il fut le dernier duc indigène de Bretagne et mourut dans une véritable misère.

Henri s'empressa de recueillir le bénéfice de cette mort : il convoqua les barons de Bretagne et leur demanda de nouveaux serments. Pendant que la plupart obéissaient, Raoul de Fougères relevait son château incendié, et renouvelait la ligue des mécontents bretons, normands, anglais. Eudon accourut à lui avec Arnulph de Saint-Hilaire, Radier de la Haie, William Patrick. Henri lance sur les fédérés ses brigands brabançons : Eudon, qui n'augure sans doute pas grand'chose de cette guerre inégale, se rend de Fougères à Josselin qu'il relève, et reprend aux Anglais sa ville de Ploërmel.

Cette héroïque levée de boucliers, l'un des plus hardis exploits de notre histoire, fut stérile. Une fois de plus, Eudon succomba et partit pour l'exil; mais il reprit, l'année suivante, les grandes possessions qu'il avait perdues à la campagne de 1168. La guerre de partisans continua d'ensanglanter le pays pendant deux ans : le peuple remarqua avec effroi une aurore boréale, « des bataillons de feu dans l'air et une lumière si intense qu'on pouvait distinguer les détails d'une pièce de monnaie » (février 1173). Geoffroy de Plantagenet acheva le vieux comte en lui enlevant Vannes, Auray, Ploërmel, la moitié de la Cornouaille, et le réduisant au rôle d'un baron très-secondaire (1175).

Dès lors le terrible partisan disparaît de l'histoire. A peine sait-on qu'il mourut comte de Porrhoët, car il assista sous ce titre à l'assemblée dans laquelle fut rédigée l'Assise du comte Geoffroy (1185.)

Eudon laissa plusieurs enfants. Eudon III lui succéda dans le Porrhoët, passé à l'état de fief obscur. Nous avons dit l'histoire d'Alix : quant à une autre fille du comte, Adélaïde de Bretagne, elle était tombée très-jeune entre les mains de Henri II, qui s'appliqua à étouffer dans les pratiques d'une dévotion minutieuse ce qu'il pouvait y avoir en elle du vieux sang rebelle de Porrhoët. Cette éducation profita, car Adélaïde devint abbesse du monastère aristocratique de Fontevrault, sur les domaines patrimoniaux de Plantagenet, et mourut en odeur de sainteté, après avoir donné tous ses biens à son couvent. (1220).

Nous n'avons pas besoin d'expliquer l'étendue inusitée que nous avons donnée à l'histoire d'un homme trop oublié. Dans une galerie de nos gloires provinciales, les premières places sont dues à ceux qui ont eu la rare faveur de représenter, à de longs intervalles, les élans héroïques de la liberté bretonne. Eudon fut de tous le moins heureux : mais le plus patient, le plus dévoué, le plus généreux, le plus indomptable, on ne peut nier qu'il ne l'ait été. En lui finit la vraie histoire de Bretagne, l'histoire des Kimris indépendants d'Armonke : de nation, nous devenons une sorte de préfecture anglaise d'abord, puis française ensuite; et si notre esprit national n'avait survécu à notre liberté nationale, Eudon avait un nom tout trouvé dans cette histoire : *Le dernier des Bretons.* G. L.

EUSEBIUS. — Les Actes de Saint-Melaine, qui seuls nous parlent de ce prince, l'appellent roi de Vannes ou roi des Venètes (*rex Venetensis*, *Venetensium.*)

Un jour, étant venu de la ville de Vannes camper avec une armée (*cum exercitu suo*) dans la paroisse de Comblessac, il fit arracher les yeux et couper les mains à un grand nombre d'habitants de ce canton. Le biographe de Saint-Melaine déclare ignorer quelle pouvait être la cause de cette odieuse exécution; mais il nous apprend qu'Eusebius, en punition de cette cruauté, fut presque immédiatement saisi de douleurs atroces, contre lesquelles ses médecins ordinaires (car il paraît qu'il en avait à sa suite) (1) ne purent absolument rien. En même temps, ajoute l'hagiographe, Aspasia, fille d'Eusebius, subitement possédée par le démon et prise d'épilepsie, se mit à se rouler par terre en écumant.

Saint Melaine se trouvait alors à quelques lieues de là, dans son monastère de Plaz (*in fundo qui vocatur Placio*), dont le nom subsiste encore aujourd'hui au village de Placé, commune de Brain, sur la Vilaine (arrondissement de Redon, Ille-et-Vilaine). Eusebius envoya prier le saint évêque de se rendre auprès de lui. Saint Melaine vint en effet; le roi de Vannes était avec sa fille dans un village de la paroisse de Comblessac nommé Primeville (*Prima Villa*) : il commença par s'accuser avec un profond repentir des cruautés odieuses auxquelles l'avait poussé sa colère, après quoi l'évêque, touché des supplications, des larmes et des souffrances du prince, le reçut à la pénitence, l'oignit d'huile consacrée, et, à force de soins et de prières, parvint enfin à le guérir ainsi que sa fille.

(1) « Medicos qui cum eo venerant. » *Vit. S. Melanii*, ap. Boll., t. I, januarii, p. 331.

En récompense de cette guérison, Eusebius, sur la demande d'Aspasia elle-même, donna à l'évêque, pour l'entretien de son monastère, la paroisse tout entière de Comblessac, qui est, en effet, restée jusqu'en 1789 dépendante de l'abbaye de Saint-Melaine (1).

Voilà absolument tout ce que les documents historiques anciens nous apprennent d'Eusebius. Ce simple récit soulève quelques questions importantes. Et d'abord, la question de dates. Les Bollandistes (t. I, *januarii*, p. 328) ont très-bien établi que saint Melaine est mort après l'an 530 et avant 549; Dom Lobineau (*Vies des Saints de Bretagne*, p. 37) conjecture que cette mort a dû avoir lieu vers 535, et cette estimation me paraît effectivement tout-à-fait plausible. L'histoire d'Eusebius est donc certainement antérieure à 549 et même à 535; mais l'on peut, je crois même que l'on doit la faire remonter encore beaucoup plus haut : non seulement, en effet, saint Melaine assista au premier concile d'Orléans, en 511, mais on sait aussi qu'après la conversion de Clovis, étant déjà évêque, il fut l'un des principaux conseillers de ce roi (2) : il était donc évêque dès la fin du ve siècle, et l'histoire d'Eusebius, par conséquent, se peut aussi placer dès cette époque.

Mais, quel était cet Eusebius? Que signifie, en réalité, ce titre de roi de Vannes? Quelle que soit la nature des fonctions politiques qu'il représente, on ne peut nier qu'il indique clairement une autorité indépendante. Pour expliquer d'où venait cette autorité, il faut se reporter au commencement du ve siècle. On sait qu'en l'an 409, au rapport de l'historien Zozime, les cités de l'Armorique gauloise s'affranchirent de l'autorité romaine, proclamèrent leur indépendance et la conservèrent, pour la plupart, jusqu'à l'an 497, époque où Clovis les réunit à son empire (3). Il faut entendre ici par Armorique, non pas seulement notre péninsule, mais tout le territoire compris entre la Seine, la Loire et l'Océan. Ces cités, ainsi rendues à leur indépendance primitive, se gouvernèrent, selon toute apparence, on peut même dire sans aucun doute, suivant les lois du régime municipal introduit par les Romains, et formèrent autant de petites républiques, unies entre elles par un lien fédératif; çà et là se mêlèrent peut-être à ce régime quelques réminiscences des anciennes institutions celtiques. La comédie du *Querolus* le donnerait à croire, s'il était bien sûr que cette œuvre dramatique fût du ve siècle. — Très-bien, dira-t-on; mais, comment passer de cette organisation républicaine au régime monarchique que semble indiquer, pour Vannes, le titre de roi donné à Eusebius? En effet, dans le régime municipal romain le plus vulgairement connu, les magistrats suprêmes de la cité sont au moins au nombre de deux, *duumviri*, sortent de l'élection de la curie et n'exercent leur pouvoir que pendant un an. Le titre de roi, au contraire, indique une autorité non partagée, assise sur un fondement moins mobile que l'élection, plus durable que l'autorité annuelle des duumvirs; en un mot une autorité monarchique héréditaire, ou tout au moins viagère. Voilà la solution de cette difficulté : M. de Savigny (1) a prouvé que dans les provinces, au moins dans les Gaules, et à l'exception des villes qui se trouvaient gratifiées du *Jus italicum*, l'organisation municipale n'était pas la même qu'en Italie. La cité avait à sa tête, non plusieurs magistrats, mais un seul, appelé *principalis;* ce magistrat suprême ne sortait point de l'élection, mais se trouvait désigné par le simple fait de son inscription en tête de l'*Album* de la curie (2); enfin, son autorité n'était pas annuelle, mais viagère. Telle était dans les Gaules l'organisation municipale de toutes les villes non gratifiées du *Jus italicum*, et rien ne prouve que Vannes ait jamais possédé ce dernier privilége. Or, de cette organisation aristocratique au régime monarchique il n'y a qu'un pas; et ce pas était facile à franchir vers la fin du ve siècle. Au milieu du trouble général où se trouvaient alors les Gaules, en face des Barbares qui, des bords du Rhin, poussaient leurs flots vers l'Ouest; quand les pirates saxons, les Alains d'Eocaric et les Franks de Childéric se donnaient, avec les Wisigoths, rendez-vous sur la Loire et menaçaient de plus en plus les cités armoricaines, quoi d'étonnant que sur plusieurs points, à Vannes, par exemple, le chef de la cité, le principal, sous prétexte de parer plus efficacement aux difficultés des circonstances, ait transformé son autorité municipale en une sorte de royauté, et même qu'il l'ait transmise à ses descendants? En tout cas, on avouera, sans même supposer une telle usurpation, que, dans la latinité très-peu exacte de la fin du vi^e siècle (le biographe de Saint-Melaine est de cette époque), le nom de *rex* convient suffisamment pour désigner le princi-

(1) Voy. sur l'histoire d'Eusebius *Vit. S. Melanii*, cap. V, ap. Boll., t. I, januarii, p. 331, 332, et ap. D. Morice, Pr. I, 186, 187.

(2) *Vit. S. Melanii*, cap. V, ap. Boll., t. I, januarii, p. 329.

(3) Voy. ce point d'histoire dans Dubos, *Hist. crit. de l'établissement de la monarchie françoise*, liv. 2, chap. 2, 3.

(1) *Hist. du droit romain au moyen-âge*, trad. franç. de M. Ch. Guenoux, t. II, p. 66 et suiv.

(2) L'*Album* de la curie figurait à peu près, sous la réserve de quelques différences, ce que nous appelons aujourd'hui le tableau des conseillers municipaux; mais les membres de la curie (*curiales* ou *décurions*) ne sortaient point de l'élection comme nos conseillers municipaux : on sait que c'étaient tous les habitants de la cité possédant plus de vingt-cinq *jugera* ou arpents de terre. Celui des curiales qui restait le premier inscrit au tableau se trouvait, *ipso facto*, investi des fonctions de *principalis* à la mort du principal en exercice.

pal, le chef suprême de la cité indépendante de Vannes (1).

Mais, dira-t-on, la cité de Vannes était-elle alors indépendante? Si l'on veut placer l'histoire d'Eusebius avant 497, époque où les cités gauloises de l'Armorique furent réunies à l'empire des Francks, et je ne vois rien qui s'y oppose, la cité de Vannes était certainement indépendante. Si, au contraire, on la place après cette époque, par exemple vers l'an 500, le titre de roi donné à Eusebius s'explique encore sans beaucoup de difficultés. En effet, Clovis ne s'empara pas des cités armoricaines par voie de conquête; il les fit entrer dans son royaume par un traité d'alliance et d'union perpétuelle, volontairement consenti des deux côtés (1); d'où l'on doit évidemment conclure que les chefs et les magistrats en exercice à l'époque de ce traité conservèrent, et leur titre, et l'exercice de leur autorité, jusqu'à l'expiration naturelle de leur vie ou de leurs fonctions. Eusebius, chef suprême ou roi de la cité de Vannes, se trouvait précisément dans ce cas, et, dès lors, nul embarras ne peut exister sur le titre que lui donne le biographe de Saint-Melaine.

Mais, il ne faut point prendre le change : quand nous parlons des cités armoricaines qui entrèrent dans l'empire du roi Clovis, il s'agit de celles qui étaient demeurées purement gauloises; il ne s'agit point, par conséquent, de la partie de notre péninsule qui fut occupée par les émigrés de l'île de Bretagne (2). — La ville de Vannes, en effet, et toute la portion de l'évêché de Vannes qui se trouve à l'orient de cette place, restaient en dehors des contrées occupées par les Bretons; c'est donc à dire qu'à l'époque de Clovis tout au moins, Vannes était purement gauloise, et qu'Eusebius, roi de Vannes, n'était autre chose qu'un Gaulois ou un Gallo-Romain, et n'avait aucun rapport avec l'émigration insulaire venue de la Grande-Bretagne. En faut-il d'autre preuve que ces noms mêmes d'*Eusebius*, d'*Aspasia*, de *Prima-Villa?* Reconnaît-on là d'aucune manière les formes nominales de la langue bretonne? N'y trouve-t-on pas, au contraire, l'empreinte évidente, incontestable, du génie latin ou gréco-latin, c'est-à-dire le cachet palpable de l'élément gallo-romain?

Eusebius était donc un Gaulois, ou, si l'on veut, un Gallo-Romain, et gouvernait la partie orientale du pays de Vannes, non encore occupée par les émigrés bretons (1). — Au mépris de ces noms d'*Eusebius*, *Aspasia*, *Prima-Villa*, qui indiquent clairement une origine gallo-romaine; au mépris de ce titre *rex Venetensis* donné à Eusebius par les *Actes de Saint-Melaine*, et qui marque d'une manière si évidente, si précise, les bornes de la domination de ce prince, Gallet a fait de cet Eusebius un Breton, et, qui plus est, un roi des Bretons, un roi universel de toute la Bretagne armoricaine. Inutile, après ce que nous venons de dire, de réfuter davantage ces inconcevables paradoxes. Qu'on juge, toutefois, de la force des arguments de Gallet : il veut prouver que, malgré son titre exclusif de roi de Vannes, Eusebius a régné sur toute la péninsule. En effet, dit-il, nous le voyons disposer souverainement de la paroisse de Comblessac; or, Comblessac faisait partie de l'évêché d'Aleth ou de Saint-Malo: donc il régnait sur tout le territoire du diocèse d'Aleth, donc il n'était pas seulement roi du pays de Vannes. — Merveilleux raisonnement! Comme si depuis le Ve siècle la limite des diocèses de Vannes et d'Aleth n'avait pu changer; comme si l'on possède un pays tout entier parce qu'on en a un coin! Mais ici il y a mieux : c'est que l'évêché d'Aleth n'a été fondé par saint Malo qu'environ un siècle après Eusèbe (vers 580). Gallet, pour le besoin de sa thèse, l'a oublié, et ç'a été fort heureux : que fût devenu son triomphant argument? A. L. B.

EXPILLY (Louis-Alexandre), né à Brest le 24 février 1742, avait étudié à Paris, où il avait pris le grade de licencié en théologie. Revenu en Bretagne, il fut nommé curé de Saint-Martin de Morlaix. Il en exerçait les fonctions lorsqu'il fut député aux Etats-Généraux de 1789, par le bailliage de Saint-Pol-de-Léon. Comme membre du comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale, il appuya les innovations religieuses décrétées à cette époque, et présenta, le 22 juin 1790, un rapport sur le traitement des archevêques et évêques. L'un des rédacteurs de la constitution civile du clergé, il prêta le 27 décembre suivant le serment qu'elle prescrivait. Choisi dès le 31 octobre précédent par les électeurs du Finistère pour successeur de M. de Saint-Luc, il fut le premier des évêques constitutionnels auxquels fut conférée la consécration épiscopale. Il la demanda d'abord, avec l'assistan-

(1) On a fait quelques objections de détail à la théorie de M. de Savigny sur la curie et le principal; mais on peut voir aussi dans le roi de Vannes un *defensor civitatis* qui a usurpé, dans le trouble des affaires, une autorité viagère ou héréditaire. Cette explication, à peu près aussi plausible que l'autre, arrangera tout le monde.

(1) Voy. Dubos, *Monarchie française*, liv. IV, chap. 8.

(2) La limite orientale de l'occupation bretonne avant le IXe siècle peut être marquée par une ligne qui irait de l'embouchure du Couësnon à l'ouest de la ville de Vannes. Il y a, toutefois, une exception pour les Bretons cantonnés à l'embouchure de la Loire, autour de Guérande. (Voy. à ce sujet l'article *Riothime*.) — Nous avons dit à l'article *Domnonée* (Voy. les mots *Riwal Ier* et *Conmôr*) quels étaient les rapports des émigrés bretons avec les rois franks.

(1) Le Bas-Vannetois, au contraire, c'est-à-dire la partie située à l'ouest de Vannes, était sous la domination des Bretons et avait des souverains de cette nation. Voy. ci-dessus l'article *Conober*, et plus loin les articles *Macliaw*, *Waroch Ier*, *Waroch II*.

ce de deux notaires, le 11 janvier 1791, à M. de Girac, évêque de Rennes, lequel répondit qu'il désirait avoir copie de la réquisition afin d'y pouvoir répondre avec mûre réflexion. Expilly prit cette réponse pour un refus et les notaires en dressèrent procès-verbal. Toutefois, il revint à la charge le 15, et, cette fois, M. de Girac se refusa nettement à lui donner l'institution canonique. Expilly se retourna alors vers M. de Talleyrand, qui le sacra, le 24 février, dans l'église des prêtres de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré. A l'issue de la cérémonie, le nouveau prélat se rendit à l'Assemblée nationale, où il fut accueilli par de vifs applaudissements. Avant de prendre possession de son siége, Expilly vint le 31 mars à Brest, où sa visite causa un enthousiasme qui tint du délire. Dès la veille, cent vingt gardes nationaux à cheval allèrent à sa rencontre jusqu'à Landerneau, avec des détachements de la maréchaussée et de la prévôté de la marine. Le lendemain, trois cents gardes nationaux à pied se portèrent au devant de lui à une lieue de la ville. Tous les chemins étaient couverts de monde. Le clergé de Brest et celui des campagnes voisines s'étaient joints au cortége, composé de toutes les autorités civiles et militaires, qui le reçurent aux portes de la ville et le conduisirent à l'église, où fut chanté un *Te Deum*, suivi d'un feu de joie allumé sur la place Saint-Louis. Le 16 avril suivant, Expilly fut installé à Quimper. N'ayant pas été élu à l'Assemblée législative, il resta dans son diocèse et fut appelé à faire partie de l'administration départementale du Finistère. Il partagea le sort de vingt-cinq de ses collègues guillotinés en masse, et après un semblant de jugement, le 3 prairial an II (22 mai 1794), pour avoir fait un appel aux départements de l'Ouest contre la Convention, à la suite du 31 mai. Expilly monta à l'échafaud après tous ses collègues auxquels il avait préalablement donné la bénédiction, et dont il avait confessé quelques-uns. On rapporte qu'il s'écria dans ce moment suprême qu'il voyait les cieux ouverts devant lui; selon d'autres, il aurait dit peu d'instants avant le prononcé du jugement, dont l'issue n'était que trop certaine : « C'est beaucoup de paraître devant le tribunal » des hommes et devant celui de Dieu dans la » même journée! » Nous connaissons d'Expilly : *Mandement de M. l'évêque du Finistère à tous les fidèles de son diocèse* (daté de Paris, le 28 septembre 1791). Paris, imp. nationale, 1791, in-8° de 19 pp. Il y professe les opinions théologiques de l'abbé Le Coz. *(Voy. ce nom.)*

P. L...t.

F

FAIGUET DE VILLENEUVE (Joachim), et non **FAIGNET**, comme on lit dans le *Dictionnaire* de M. Chaudon, dans le tome IV du *Dictionnaire des Anonymes* et dans la *Biographie universelle*, d'abord maître de pension à Paris, et ensuite trésorier de France au bureau de Châlons en Champagne, était né à Moncontour en Bretagne, le 16 octobre 1703. Il s'accoutuma de bonne heure à discuter avec clarté et justesse une foule de questions qui intéressent la société. Lorsqu'il n'était encore que maître de pension, il inséra dans l'*Encyclopédie* plusieurs articles parmi lesquels on distingue les mots : *Citation*, *dimanche*, *épargne*, *étude*. Devenu trésorier de France, il livra à l'impression des morceaux plus étendus. On a de lui : I. *L'Econôme politique, contenant des moyens pour enrichir et pour perfectionner l'espèce humaine.* Paris, 1763, in-12. Cet ouvrage est intéressant tant par son objet que par la manière dont il est écrit. Dans une des utiles dissertations qu'il renferme, l'auteur propose l'établissement d'une régie ou compagnie perpétuelle dans le royaume, pour recevoir les petites épargnes des artisans, des domestiques; cette idée renfermait le germe des caisses d'épargnes créées depuis. Faiguet a reproduit plusieurs exemplaires de son ouvrage, sous ce titre : *L'ami des pauvres, ou l'économe politique*, 1766, in-12. Il y a joint un *Mémoire sur la diminution des fêtes*, imprimé avec des signes ou caractères nouveaux qui le rendent fort difficile à lire. Cet écrivain pensait que notre orthographe devait être rapprochée de la prononciation. II. *Mémoire sur la conduite des finances et sur d'autres objets intéressants*; Amsterdam, 1720 (1770), in-12. L'auteur a inséré dans ce volume, les *Moyens de subsistance pour nos troupes, à la décharge du Roi et de l'État*, imprimés séparément en 1769. III. *Légitimité de l'usure légale, où l'on prouve son utilité, etc.* Amsterdam, Rey, 1770, in-12. L'auteur discute dans ce volume les passage de l'Ancien et du Nouveau Testament sur l'usure; il y démontre clairement que les casuistes sont en contradiction avec eux-mêmes. On lit ces deux vers à la fin :

A cinquante-cinq ans, avocat de l'usure,
J'instruisais la Sorbonne et la magistrature.

IV. *L'utile emploi des religieux et des communautés, ou mémoire politique à l'avantage des habitants de la campagne.* Amsterdam, 1770, in-12. Faiguet se fit encore connaître par différents morceaux de prose et de vers insérés dans le *Mercure* et dans d'autres journaux. Il inventa, pour le service des armées, une

sorte de fours mobiles et portatifs, dont les *Mémoires de l'Académie des sciences*, année 1761, font une mention honorable; il est aussi le premier qui ait fabriqué en France un pain composé avec trois parties égales de froment, de seigle et de pommes de terre. Cet estimable écrivain mourut en 1780. (*Examen critique et complément des dictionnaires historiques par Barbier.*) P. L...t.

FAUCHARD (Pierre), — chirurgien dentiste, que tous les biographes s'accordent à faire naître vers la fin du XVIIe siècle, en Bretagne, mais sans préciser le lieu de sa naissance, étudia son art sous Alexandre Poteler, chirurgien-major des armées navales, servit lui-même en cette qualité, et s'établit ensuite à Nantes, où il acquit bientôt une réputation qui le fit appeler à Paris. Il y exerça avec une grande distinction jusqu'à sa mort, arrivée le 22 mai 1761, suivant la *Biographie universelle*, et le 22 mars, suivant la *Biographie médicale de Panckouke* et le *Dictionnaire historique de la médecine* de Dezeimeris. Jusqu'à lui, la chirurgie de la bouche n'avait été pratiquée que par des ignorants ou des empiriques : il en fit un art méthodique et rationnel, dont il développa les principes dans un traité qui, aujourd'hui encore, occupe une place distinguée dans la bibliothèque du dentiste, et qu'il publia sous ce titre : *Le Chirurgien dentiste, ou Traité des dents, où l'on enseigne les moyens de les entretenir propres et saines, de les embellir, d'en réparer la perte et de remédier à leurs maladies, à celles des gencives et aux accidents qui peuvent survenir aux autres parties voisines des dents, avec des observations et réflexions sur plusieurs cas singuliers.* (Pl.) Paris, J. Mariette, 1728, 2 vol. in-12. Paris, 1746, 2 vol. in-12. L'ouvrage est accompagné de 42 planches en taille douce, dans lesquelles l'auteur a figuré les nombreux instruments de sa propre invention, dont il se servait le plus fréquemment. L'édition de 1746 renferme des additions importantes. Cet ouvrage a été traduit en allemand, Berlin, 1733, in-8°. M. Suc, le jeune, dans son éloge de J. Devaux, dit que cet habile écrivain aida Fauchard dans la rédaction de son travail. Cette assertion, fût-elle fondée, ne diminuerait en rien le mérite des inventions et des observations, neuves alors, que mentionne le livre de Fauchard, et qui sont de lui seul. Telles sont celles qui concernent la description exacte du ramollissement ou des abcès de la pulpe dentaire, sans altération de la substance corticale; l'application du trépan pour les évacuer; les moyens à employer pour limer ou plomber les dents; la fabrication et le placement, dans lequel il excellait, des dents artificielles, des râteliers simples ou doubles; l'art de remédier aux défectuosités du palais par l'usage d'obturateurs appropriés aux cas qui les réclament : il en avait imaginé cinq différents, qu'il employait et qui s'emploient encore avec succès. Un si grand nombre de procédés nouveaux ont, avec raison, fait considérer Fauchard comme le créateur de l'art du dentiste. P. L...t.

FAURÉ (Paul-Joseph-Marie), né à Brest, le 15 janvier 1783, entra dans la marine à l'âge de onze ans. Nommé enseigne de vaisseau le 1er avril 1803, en récompense du courage et du zèle qu'il avait montrés dans les nombreux combats auxquels il avait assisté jusque là, et fit sous l'Empire quelques campagnes dans son grade. Promu lieutenant de vaisseau, le 31 juillet 1816, il fut attaché, vers 1818, à la compagnie des élèves du port de Brest. Désirant un service plus actif, il demanda et obtint, deux ans après, de faire une campagne sur la frégate l'*Africaine*, envoyée en station aux Antilles. A la fin de cette campagne, Fauré eut occasion de faire éclater son courage et son sang-froid. On était en 1822, et l'*Africaine*, qui avait accompli ses deux années de station dans nos colonies occidentales, effectuait son retour en France, lorsqu'un matin, par un temps brumeux et une grosse mer, elle échoua inopinément sur l'*Ile de sable*, îlot peu élevé qui gît au sud du banc de Terre-Neuve, à environ quatre vingts lieues dans l'ouest des côtes de l'Acadie, ou Nouvelle Ecosse.

Le premier choc quand la frégate toucha fut si violent qu'il fit sauter son grand mât, dont la chute écrasa neuf hommes. D'autres secousses produites par l'agitation de la mer faisaient naturellement craindre que le bâtiment ne fût bientôt fracassé. Tout espoir de le sauver étant perdu, il devenait urgent de sauver du moins l'équipage. La frégate était échouée à près d'une demi-lieue du rivage, et la chute de son grand mât avait brisé les embarcations; il ne restait donc à bord aucune ressource, et il fallait absolument aller demander du secours dans l'île, où l'on savait que les Américains avaient formé depuis peu un petit établissement. Un frêle esquif restait intact, la pirogue du capitaine. Ce fut dans ce canot que Fauré s'embarqua avec six matelots et se dévoua pour le salut de tous; nous disons se dévoua, car ce fut un véritable dévoûment là où il y avait dix chances contre une qu'il perdrait la vie. En effet, la mer déferlait avec une telle fureur sur les plages de l'île qu'il semblait impossible d'y aborder. Fauré le tenta cependant et eut le bonheur de réussir. En accostant cette terre désolée, son canot, engagé dans les lames énormes qui en défendaient l'accès fut vingt fois au moment d'être submergé; la légèreté de sa construction, et surtout le sang-froid avec lequel Fauré le dirigea, le préservèrent. Toutefois, en touchant la plage, il fut

entièrement renversé et Fauré, comme ses matelots, aurait infailliblement péri sans l'intervention opportune des habitants accourus sur la rive pour leur porter secours. Sur leur réclamation, une goëlette fut envoyée à la frégate et l'équipage entier fut sauvé, puis transporté au port d'Halifax, d'où il fut renvoyé en France. La belle conduite de Fauré, en cette circonstance, fut récompensée par la croix de Saint-Louis. Trois ans après cet événement, Fauré fut appelé au commandement en second de la compagnie des gardes de la marine et il l'exerça jusqu'au moment où, nommé capitaine de frégate, il prit le commandement de la corvette la *Cérès*, puis, après la Révolution de 1830, celui de la frégate l'*Astrée*. Fait capitaine de vaisseau en 1836, il commanda successivement; en cette qualité, les vaisseaux le *Jupiter*, l'*Hercule* et le *Triton*. En 1840, l'amiral de Mackau, commandant la station des Antilles, voulut avoir Fauré pour son chef d'état-major et son capitaine de pavillon à bord de la *Gloire*. Cette dernière campagne mit en relief les connaissances et les qualités diverses de Fauré. Doué d'une merveilleuse aptitude pour l'étude des langues mortes ou vivantes, il en parlait plusieurs aussi facilement que sa langue maternelle. Ces avantages, joints à un esprit cultivé et étendu, à un jugement droit, en faisaient un officier des plus propres à remplir les missions ayant un caractère diplomatique. M. de Mackau apprécia les services que Fauré avait rendus, ceux plus grands encore qu'il pouvait rendre à son pays. Aussi un de ses premiers actes, dès qu'il devint ministre, fut-il d'élever Fauré au grade de contre-amiral et de l'appeler au commandement supérieur de la marine à Alger. C'est là qu'il mourut le 13 septembre 1843, après une courte maladie. Sa mort devint, dans toute l'Algérie, l'occasion d'un deuil public et d'une affliction dont le maréchal Bugeaud se fit l'interprète dans une lettre où il disait qu'il le regrettait comme homme public et comme homme privé. Ce langage était fondé. Dans sa longue carrière, Fauré avait donné des preuves de sa capacité dans tous les genres. Joignant une grande modestie à une simplicité digne des temps antiques, il possédait toutes les qualités qui caractérisent l'homme de bien. L'égalité de son humeur, sa constante équité le préservèrent des attaques de la haine et de la jalousie. Aussi, Mgr. l'évêque d'Alger a-t-il pu dire de lui avec raison : « Personne n'en a jamais dit de mal, personne n'en dira jamais. » Nous connaissons du contre-amiral Fauré un trait qui, mieux que toutes les paroles, dépose de la bonté de son cœur. Une somme de 3,000 fr. lui revenait pour sa part des droits de sauvetage d'un navire; le jour même où il la reçut, il en fit deux parts égales, l'une pour les matelots de son vaisseau, l'autre pour son maître d'équipage, qui avait perdu la vue en faisant une manœuvre. P. L...t.

FAUSTE, — abbé de Lérins et évêque de Riez, naquit vers 390. Fut-ce dans la Bretagne insulaire? Fut-ce dans la péninsule armoricaine? Ces deux questions sont très-controversées. Les Bénédictins (*Hist. litt. de la France*, t. II, p. 585-619 et t. III, *passim*) le considèrent comme né dans la Grande-Bretagne. Ce n'est toutefois que par conjecture qu'ils ont adopté cette opinion, puisqu'ils se bornent à dire que les titres de *Breton* et de *Gaulois*, simultanément associés au nom de Fauste par ses contemporains, lui seraient venus uniquement de sa longue résidence dans la Gaule. Il est bon de remarquer d'ailleurs que pour donner à leur conjecture le caractère de certitude, ils s'étayent de ce que l'émigration des Bretons insulaires n'aurait eu lieu qu'environ cinquante ans après la naissance de Fauste. Cet argument serait concluant, si l'établissement définitif et permanent n'avait été précédé d'aucune émigration, ce qui ne saurait être contesté, n'y eût-il, indépendamment des émigrations individuelles, que l'établissement passager de Conan. Aussi, après un mûr examen des divers textes de Sidoine Apollinaire, d'Alcimus Avitius et de plusieurs autres auteurs contemporains de Fauste, croyons-nous, avec le P. Sirmond et Gallet (*Hist. de Bretagne de D. Morice*, t. I, Pr., col. 599 et 600) que Fauste a dû naître dans la Bretagne armoricaine. Quelques passages de Sidoine Apollinaire donnent lieu de croire qu'après avoir pris des leçons d'éloquence, il en fit quelque temps usage au barreau, où il surpassa ses maîtres, et qu'après s'être appliqué avec beaucoup de soin à l'étude de la philosophie, qu'il cultiva du reste toute sa vie, il renonça au monde. S'étant retiré dans le monastère de Lérins, dépendant du diocèse de Fréjus, il s'y fit tellement remarquer par sa piété et l'étendue de ses connaissances, qu'il en fut fait abbé, en 433, en remplacement de saint Maxime, nommé évêque de Riez, en Provence. Pendant qu'il gouvernait le monastère de Lérins, il eut des contestations avec Théodore, évêque de Fréjus, auquel il refusait certains droits de jurisdiction sur cette maison. Un concile de treize évêques, réuni à Arles, sous la présidence de Ravennius, évêque de cette ville, entendit les deux parties et rendit une sentence qui régla leurs droits respectifs. Fauste, qui avait été nommé, en 462, au siége de Riez, vacant par la mort de saint Maxime, assista, cette même année, à un concile présidé par Léonce, archevêque d'Arles, et il obligea le prêtre Lucidus à rétracter quelques-unes des opinions erronées qu'il avait émises sur la prédestination. Après avoir inutilement essayé de le ramener de vive voix, il lui écrivit une lettre contenant six propositions, dont il

demandait que son adversaire prononcât lui-même la condamnation. A cette lettre, que souscrivirent onze autres évêques, Lucidus répondit par une rétractation adressée à trente prélats, rétractation contenant plusieurs propositions, qui n'étaient pas précisément celles que Fauste avait incriminées, ce qui détermina le concile à le charger d'écrire contre ceux qui exagéraient la doctrine de la prédestination. Ce fut pour répondre à cette invitation qu'il composa ses deux livres, de la *Grâce et du Libre arbitre. (Bibl. des PP., t. IV, p.* 799 et suiv.) Il donna, de son côté, dans un autre excès, en accordant trop de puissance aux forces humaines. Les livres de Fauste, victorieusement combattus par Claudius Mamert, son contemporain, dans son *Traité de la Nature de l'âme,* furent censurés dans le concile tenu à Rome, en 494, par le pape Gélase, et en 519, le pape Hormisda, consulté par des moines de Scythie, désapprouva la lecture de ces livres, que saint Fulgence avait aussi combattus, lorsque ces moines avaient demandé l'avis des évêques d'Afrique sur leur orthodoxie. C'est peut-être le semi-pélagianisme de Fauste qui le fit exiler de son siége, qu'il n'occupait plus en 481; peut-être aussi dut-il son exil à un écrit qu'il avait composé contre les Ariens et les Macédoniens, précisément à l'époque (481) où Euric, roi des Wisigoths, lequel faisait profession d'arianisme, s'empara des derniers débris de la puissance romaine, en Provence. Cette dernière conjecture est assez vraisemblable, puisque quand Euric mourut, en 484, Fauste fut rendu à son église, comme l'atteste une lettre qu'il écrivit, cette même année, à saint Rurice, évêque de Limoges, qu'il appelle *un docteur admirable, un père des âmes, un excellent pasteur*. On a prétendu qu'il vécut jusqu'en 1493, et qu'il aurait ainsi réalisé la prédiction de Sidoine Appollinaire, qui lui avait présagé qu'il vivrait plus de cent ans. S'il n'atteignit pas cet âge, on est fondé à croire qu'il s'en fallut de bien peu. Ses doctrines ont été condamnées, mais il n'en a pas été de même de sa personne, car son nom fut inscrit au Martyrologe romain, jusqu'à ce que le maître du sacré palais l'en eût fait rayer au XVI[e] siècle, ce qui est cause que Molan ne lui a pas donné place dans sa réédition du *Martyrologe d'Usuard*, bien que Fauste fût, de toute antiquité, honoré comme un saint dans les églises de Riez, de Cavaillon et de Lérins, qui célébraient sa fête le 16 janvier de chaque année.

Les *Traités de la Grâce et du Libre arbitre*, sur lesquels est fondée la réputation de Fauste, ne sont pas les seuls écrits qu'il eût composés. On lui en devait beaucoup d'autres, dont plusieurs, insérés dans la *Bibliothèque des Pères*, sont intitulés : *Sermo ad monachos. — Epistolæ ad diversos. — Epistola ad Lucidum presbyterum predestinatianum.—Professio fidei ad Leoneium episcopum Arelatensem. — Libellus de creaturâ.* Pierre Pithou publia, en 1586, à Paris, ces divers traités, qu'il attribue à Fauste. — *Responsio ad objecta quædam de ratione fidei catholicæ contrà Nestorii errorem ad Græcum diac. — De variis quæstionibus ad Paulinum. — De Pœnitentiâ ad Felicem papam et patricium.* Nous nous contenterons de mentionner ces ouvrages, renvoyant pour leur appréciation à l'examen détaillé que les doctes auteurs de l'*Histoire littéraire* ont fait de l'active et savante polémique à laquelle Fauste se livra. On regarde comme certain qu'une partie des homélies attribuées à Eusèbe d'Emèse sont de Fauste. D. Martenne et D. Durand ont donné, dans le t. IX de la *Collectio amplissima veterum monumentorum*, six de ses sermons qui n'avaient point encore été publiés, et le P. Le Long *(Bibl. hist. de la France*, t. I[er], article 7887) mentionne un *Panégyrique de saint Maxime, évêque de Riez, par saint Fauste, son successeur.* 1644, in-4°.

Sidoine Apollinaire dit de Fauste, « qu'il » semblait avoir épousé la philosophie, après » l'avoir rendue humble et chrétienne; qu'il » l'avait conduite à son monastère et qu'il avait » fait servir l'académie de Platon à la défense » de J.-C. » Ce panégyrique, confirmé par une foule d'écrivains ecclésiastiques, l'a été surtout par Simon Bartel, dans sa curieuse *Apologie de Fauste*, insérée à la suite de son *Histoire chronologique des évêques de Riez;* par le P. Longueval, qui dit que « si les écrits de Fauste ont » été flétris, sa mémoire ne l'a point été, parce » qu'il écrivait avant que l'église eût condamné » comme une hérésie les sentiments qu'il en- » seignait; qu'il est honoré comme un saint à » Riez, où une église lui est dédiée, et que ses » ouvrages, aux erreurs près, sont estimables » par la réunion de la force, de l'éloquence et » de l'onction de la piété; » enfin, par D. Rivet *(Hist. litt. de la France)*, lequel loue sa piété, son abstinence, sa charité et ses talents, qui en faisaient un des hommes les plus remarquables de son temps. P. L...t.

FÉLICIEN DE SAINTE-MAGDELEINE, — religieux de l'ordre des Carmes, que l'on croit né à Nantes, dans les premières années du XVII[e] siècle, fit profession en cette ville. Il enseigna la théologie à Bordeaux, fut ensuite prieur à Agen, province de Gascogne, et enfin définiteur de la province de Touraine. Il se distingua dans ces divers emplois par des connaissances variées et une grande sévérité de mœurs. Soupçonné d'être janséniste et tracassé comme tel, il revint passer les dernières années de sa vie à Nantes, où il mourut en 1685. On lui doit : I. *Defensio providentiæ divinæ, juxtà doctrinam divi Augustini et S. Thomæ, ecclesiæ catholicæ luminum.* Burdigalæ, 1657, 3 vol. in-4°. II. *Novæ eloquentiæ Methodus, quæ*

complectitur rhetoricam Aristotelis et Raymundi Lullii. Parisiis, 1663, in-12.
P. L...t.

FÉLIX (Saint), — naquit vers la fin du xe siècle, dans le diocèse de Quimper, d'une famille opulente, qui le plaça, à l'âge de seize ans, dans la maison d'Alain Canhiart, comte de Cornouaille. Deux ans après, Félix, résolu à vivre loin du monde, lui dit adieu, et, sur le récit qu'on faisait de la vie édifiante que menaient les religieux du monastère fondé par saint Paul Aurélien dans l'île d'Ouessant, il alla s'enfermer dans cette solitude et y passa plusieurs années. Ayant appris que les reliques de saint Paul avaient été, pendant les incursions des Normands, transportées dans l'abbaye de Fleury ou de Saint-Benoît-sur-Loire, le pieux solitaire se décida à aller passer ses jours auprès des précieux restes du saint prélat et à pratiquer la vie monastique sous la règle de saint Benoît. Admis dans l'abbaye de Fleury, il l'édifia bientôt; et lorsque, en 1108, le comte Geoffroi Ier demanda à Gauzlin, abbé de Fleury, des religieux qui pussent rendre aux ordres monastiques de la Bretagne la splendeur que leur avaient fait perdre l'affaiblissement de la discipline et les ravages des Barbares, Félix fut choisi. Il s'appliqua avec une ardeur infatigable à l'accomplissement de sa mission, et, secondé par le comte Geoffroi, qui n'épargna pas les libéralités, il restaura un grand nombre de monastères, notamment ceux de Loc-Menech et de Saint-Gildas-de-Rhuys, qu'il peupla de religieux et ou il fit revivre la régularité. Au bout de seize ans passés dans ces travaux, jugeant sa mission accomplie, il voulut retourner à Fleury, pour y jouir de la paix que ne pouvait offrir la Bretagne, alors déchirée par la guerre civile. La duchesse Havoise, qui n'avait pu le dissuader de son projet, écrivit à Gauzlin, devenu archevêque de Bourges, pour le prier de ne point retenir Félix, et le prélat, se rendant aux vœux de la princesse, l'ordonna abbé et le détermina à revenir en Bretagne, où, d'après les conseils du duc Alain V et de l'évêque de Vannes, il prit le gouvernement de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, dont on le considère avec raison comme le second fondateur. Il y mourut en odeur de sainteté, le 4 mars 1038, selon l'histoire manuscrite de Saint-Gildas, écrite de son temps par un des religieux de cette abbaye, et fut inhumé dans son église. On peut consulter sur saint Félix les *Preuves* de D. Morice, t. Ier, col. 353—355, où se trouvent les actes déjà cités de Saint-Gildas; Bollandus, au 24 janvier; Gonon, *Vies des Pères d'Occident;* Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. V; d'Argentré, etc. P. L...t.

FERRARY (François), — né le 20 février 1780, à Saint-Brieuc, ou il est mort le 13 février 1842, voyagea pendant vingt ans comme chirurgien-major de la marine et se consacra ensuite tout entier à l'étude des sciences naturelles, dans lesquelles il obtint le grade de docteur. Ses connaissances devinrent si étendues, que M. de Humboldt, à son passage à Saint-Brieuc, en 1824 ou 1825, ne put s'empêcher de témoigner son étonnement de trouver, dans une petite ville de province, un naturaliste si instruit. Aux soins d'une pharmacie considérable, d'où sont sortis de bons élèves, il joignait, autant que le permettait une santé trop tôt délabrée, l'entretien d'un jardin botanique qu'il s'était créé, et la composition d'un cabinet d'histoire naturelle, que sa ville natale s'est empressée d'acheter. Ces diverses collections, formées au moyen de longues excursions, lui ont fourni les matériaux d'une *Flore* du département des Côtes-du-Nord, dont la publication, commencée dans l'*Annuaire* de ce département pour 1837, a été continuée chaque année dans ce recueil, et formait, en 1850, 540 pages, avec une pagination suivie. Cette *Flore*, non terminée, a pour titre : *Essai sur l'histoire naturelle du département des Côtes-du-Nord, par F. Ferrary, pharmacien, docteur ès-sciences, membre correspondant de l'Académie royale de médecine, des Sociétés de géologie, d'histoire naturelle, des sciences naturelles de France*, etc. Saint-Brieuc, L. Prudhomme, 1836 et années suiv., in-18. P. L...t.

FLAMANT (Pierre-René), — né à Nantes, le 29 avril 1762, d'une famille honorablement connue dans cette ville, y fit ses études avec succès. Après les avoir terminées, il fréquenta les cours d'anatomie, ainsi que la clinique des hôpitaux, et fut reçu, à dix-huit ans, chirurgien aide-major du régiment du roi, infanterie, alors en garnison à Caen. Ayant été assez heureux pour trouver dans son chef, M. Desoteux, chirurgien instruit, un guide bienveillant, il put, à l'aide de ses conseils, achever et fortifier ses études nécessairement bien incomplètes. Bientôt après, il obtint l'autorisation de se rendre à Paris, et il y fréquenta pendant deux ans la clinique de Desault avec une assiduité qui lui valut les éloges de ce grand chirurgien. De retour à son régiment, alors à Nancy, il fut presque aussitôt nommé démonstrateur d'anatomie à l'école que le roi venait d'y établir pour l'instruction des élèves militaires. Le duc du Châtelet, son colonel, appelé au commandement des gardes françaises, emmena Flamant, dont il appréciait les talents précoces, et qu'il se proposait de faire entrer dans une des écoles de Paris. Mais la Révolution de 1789 empêcha l'effet de ces bonnes intentions. Nommé chirurgien-major, il rejoignit, en 1791, à Besançon, le 105e régiment, qui s'était formé, depuis l'émeute de Nancy, des débris du régiment du roi. Il fit en cette qualité les premières

campagnes dans les armées du Rhin et de la Moselle. A la réorganisation de l'enseignement médical, en 1795, il fut désigné professeur d'accouchement à l'école de Strasbourg; et lors de la création de l'Université, en 1808, Flamant fut maintenu dans cette chaire qu'il remplissait d'une manière brillante. Il vint à Paris, en 1811, prendre part au concours qui fut ouvert pendant un mois pour la chaire d'accouchement, illustrée par Baudelocque. Il y soutint sa légitime réputation de l'un des plus savants accoucheurs de France; mais il succomba dans la lutte. La chaire fut donnée à Désormeaux. Revenu à Strasbourg, il y continua son enseignement et mourut dans cette ville, le 7 juillet 1833. M. Varlet, un de ses élèves, a publié l'*Eloge historique de Flamant*, Saint-Dié, 1833, in-8° de 46 p.; éloge dans lequel nous pensons que la *Biographie universelle* (t. LXIV) a dû puiser les détails ci-dessus que nous lui avons empruntés.

M. Deizemeris, dans le *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne* (t. II. p. 322-323) a apprécié de la manière suivante l'enseignement de Flamant, d'après les notes que lui avait transmises M. Guillemot, également élève du savant professeur de Strasbourg: » Flamant donna à la science des accouchements une impulsion qui rappelait les beaux » jours de Fried dans la même école. Élève de » Desault, il savait, comme son illustre maître, » faire partager à ses disciples l'amour qu'il » avait pour son art. Esprit hardi et novateur, » il entreprit d'ajouter aux perfectionnements » dont Levret et Baudelocque avaient enrichi la » science. Il agita toutes les questions, soumit » à l'expérience toutes les méthodes, et une » fois éclairé sur des vérités nouvelles, il con» sacra tout son zèle à les faire adopter. S'il fut » un professeur éloquent, il fut encore un ha» bile praticien. Jamais le forceps ne fut mieux » manié que par lui. Dans un temps où des » professeurs, à Paris, enseignaient que cet » instrument ne pourrait pas saisir la tête au » dessus du détroit abdominal, il montrait, lui, » chaque année, à ses élèves, dans les salles » de clinique, que cette application était non » seulement possible, mais même facile et sans » danger. Livré tout entier à l'enseignement » clinique, il se laissa rarement distraire par » la pratique civile des soins et de l'assi» duité que demandait l'instruction de ses dis» ciples. Placé sur les confins de la France, il » représenta avec éclat, aux yeux des étran» gers, la science des Levret et des Baude» locque.

» Flamant avait l'esprit trop vif et trop mo» bile pour fixer ses idées sur le papier. Il a peu » écrit. Ce n'est qu'en parcourant la collection » des thèses de la Faculté de Strasbourg, qu'on » peut prendre une idée de ses travaux. Celles » d'Eckard et de Labbé sont les plus importan» tes. Il est à regretter qu'il n'ait pu lui-même, » comme il l'a fait pour tout ce qui se rattache » au forceps, compléter l'inventaire de tout ce » qu'il avait légué à la science. Il aurait repro» duit sous un nouveau jour la question de la » version par la tête, celle de l'enclavement, » ses réformes sur les manœuvres, la classifi» cation qu'il avait admise pour les maladies » des femmes, les résultats de sa longue expé» rience sur ces maladies, etc. Les thèses ou » ces divers sujets ont été développés ne repré» sentent pas toujours fidèlement sa pensée. »

Indépendamment de sa thèse: *De albo fluore*, mentionnée par la *Biographie universelle,* thèse que Flamant soutint à Nancy pour le baccalauréat, et que l'on dit très-remarquable, il a publié les ouvrages suivants: I. *Eloge de M. Joseph Noël, docteur en médecine, professeur et directeur de l'Ecole spéciale de médecine de Strasbourg, etc., prononcé dans la séance publique de rentrée du* 4 *novembre* 1808, *et imprimé par ordre de l'Ecole de médecine.* Strasbourg. F. G. Levrault, 1808, in-4° de 27 p. — Extrait dans le journal de Corvisart, Leroux et Boyer, 1809, t. XVIII. II. *Qualités et obligations du médecin accoucheur, discours prononcé à la Faculté de Strasbourg.* Strasbourg, 1809, in-4°. III. *Dissertation sur l'opération césarienne, thèse pour le concours.* Paris, 1811, in-4°. IV. *Mémoire pratique sur le forceps.* Strasbourg, Levrault, 1816, in-8° de 7 f. 1/2. Ce mémoire, que Flamant avait lu en 1816 à l'Institut, et qui a été inséré dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, contient des remarques ou observations, au nombre de trente-et-une, sur la conformation du bassin, sur celle de la tête du fœtus, sur la construction et l'emploi du forceps, qu'il avait perfectionné, et dont il restreignait l'usage à des cas extrêmement rares. V. *Mémoire sur la version du fœtus dans l'accouchement.* — Premier article. *Journal complémentaire du Dictionnaire des sciences médicales,* 1827, t. XXVII, p. 263.—Deuxième et dernier article. *Ibid.*, t. XXVIII, p. 193. VI. *Mémoire sur un bandage pour la fracture de la clavicule. Mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts de Strasbourg*, t. I, *sciences*, p. 371. — *Journal complémentaire du Dictionnaire des sciences médicales*, t. XXXVI, p. 113. — *Extrait dans les Archives générales de médecine*, t. XXIII, p. 126. VII. *Notice historique sur l'état actuel de l'art des accouchements, relativement à la version sur la tête.* — *Journal complémentaire du Dictionnaire des sciences médicales*, 1827, t. XXX, p. 3. VIII. *Réflexions critiques sur la pratique des accouchements à l'Hospice de la Maternité de Paris.* Premier article. *Journal complémentaire du Dictionnaire des sciences médicales*, 1827, t. XXX, p. 142. — *Deuxième article*, ibid., t. XXXI, p. 171. — Troisième article, *ibid.*, t. XXXII, p. 165. — Quatrième et dernier article, *ibid.*, t. XXXII, p. 246. IX.

Guérison d'une fistule vésico-vaginale (avec Ehrmann). *Répertoire général d'anatomie et de physiologie pathologique*, t. V, part. 2, p. 172, pl. 1 et 2. X. Dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, les articles : *Ablactation*, *Abortif*, *Accoucheur*, *Accoucheuse*, *Hystérotome*.

P. L...t.

FLEURIOT, — famille noble et d'ancienne extraction, dont Guingamp, Lamballe, Tréguier, etc., c'est-à-dire les comtés de Penthièvre et de Goëllo, semblent avoir été le berceau. Elle portait d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois quintefeuilles d'azur, *alids* trois quintefeuilles de gueules pointées et tigées de sinople. Elle a présenté aux réformations des siècles derniers des mémoires remontant jusqu'à l'année 1140, époque où le plus ancien de ses membres connus, René Ier, présumé appartenir à la branche des Fleuriot du Roudourou, commandait un corps de cavalerie et suivait le parti de Conan III contre Eudon de Porhoët. Depuis ce temps jusqu'à nos jours, cette famille a fourni aux armées, à l'église et à la magistrature un grand nombre de membres, parmi lesquels nous nous bornerons à citer ceux qui suivent :

I. René II, — fils du précédent et de Radegonde de Rieux de Flesselles. Pourvu d'abord d'un emploi important auprès du comte Geoffroi, qu'il aurait accompagné à Paris, en 1186, il fut ensuite capitaine des gardes de la duchesse Constance.

II. René III, — fils du précédent et de Guyone L'Hérichon de Kerorsan, qu'il avait épousée en 1210, prit part aux diverses expéditions de son temps. Un mémoire fourni à la réformation de 1702, par les Fleuriot de la branche d'Anjou, le cite au nombre des seigneurs qui suivirent Pierre de Dreux dans la guerre qu'il fit à Saint-Louis et à Blanche de Castille. Parmi les titres dits des croisades que contient la curieuse collection de M. Le Tellier, rue de Massillon, nº 4, à Paris, il y en a un daté de 1248, de Saint-Jean d'Acre, sous le nom de *Renerus Floreio*, qui peut se rapporter au René dont nous parlons. Il s'était marié, en 1240, à Anne Pozerthon de Thybraie, dont il eut plusieurs enfants, entre autres Ollivier qui suit.

III. Ollivier Ier, — fit partie du corps d'armée que Jean II envoya en Flandre pour aider le roi de France à soumettre les Flamands révoltés, et fut blessé à la bataille de Courtrai. A son retour en Bretagne, il fut nommé maître d'hôtel du duc et gouverneur de Lamballe. Il épousa, en 1310, Marie Palerne de Bussy et mourut en 1336. D'après des actes produits aux réformations de 1688 et de 1702, on voyait encore en 1493 et 1630, dans la chapelle du château de Lamballe, du côté est de l'évangile, un enfeu dont les pierres formaient la voûte de la nef, et sur lequel étaient sculptées des alliances qui semblaient indiquer que cet enfeu était celui d'Ollivier. Il eut de son mariage deux fils : Charles, Ier du nom, et Jean Ier, dont le petit-fils s'établit vers 1390 en Anjou, où il devint la tige des Fleuriot d'Omblepied et de la Freulière, de laquelle descendait le général Fleuriot de la Freulière. *(Voy. ci-après.)*

IV. Ollivier III, — qui commandait en 1465 une compagnie de cavalerie dans l'armée de François II, contre Louis XI, eût de son mariage avec Catherine d'Aubeterre : Jean, qui fut pourvu d'une commission pour lever un régiment de cavalerie, sous la duchesse Anne, en 1489, et continua la branche des Fleuriot du Roudourou éteinte, en 1646, dans la personne de Jean Fleuriot dont les enfants héritèrent de Judith Fleuriot, qui s'était mariée, en 1601, à messire Claude de Cornulier. Un autre Jean fonda la branche des Fleuriot de Kerogos, Carnavalet, Karnabat, de Kerlouet, de Langle, etc. René V, le cinquième descendant de Jean, se maria, en 1598, à Marguerite de Penancoët (de Chef du Bois), qui lui apporta en dot la terre de Kerlouet, fief et juridictions de haute, moyenne et basse justice, prééminences, etc., de l'église paroissiale de Quimper-Guézennec.

V. Charles, — fils aîné de René IV et de Marguerite de Kerléau, mérita par ses services d'être nommé chevalier de l'ordre du roi. Il y a de grandes probabilités qu'il fut inhumé dans l'église du couvent des Cordeliers de Guingamp, et que le tombeau décrit par M. de Fréminville *(Antiquités des Côtes-du-Nord*, p. 319-321), est ou le sien, ou celui de quelque membre de sa famille; car il résulte d'un aveu du 6 juillet 1583, rendu par noble homme Charles Fleuriot, sieur de Keramabat, Coatquenou, etc., à la seigneurie de Guingamp, que ce seigneur était fondé de tout temps au droit patrimonial d'avoir armes, écussons, autels et enfeux dans l'église de Notre-Dame de Guingamp, au couvent des Jacobins, à celui des Cordeliers dudit lieu, et dans les églises de Saint-Sauveur, Sainte-Croix et la Trinité. La branche de Carnavalet et Karnabat s'éteignit dans la personne de Charles, dont la fille épousa Claude d'Acigné, comte de Grand-Bois, baron de la Touche.

VI. Claude Ier, — fils de René V et de Marguerite de Penancoët, sieur de Kerloët, reçut de Louis XIII, le 8 décembre 1639, le collier de l'ordre de Saint-Michel, « en récompense de » ses mérites et vertus, et des bons et agréables » services qu'il avait rendus à S. M. aux siéges » de la Rochelle et de Montauban, et autres » occasions qui s'étaient présentées, où il avait » donné des preuves de sa valeur. » Il fut convoqué par lettre royale aux Etats tenus à Vannes, le 15 janvier 1643. Il avait épousé, le 18 novembre 1623, Fiacrette de Bahezre, dame de Kerfichant, Roswilio et autres lieux, dont les

armes, accolées aux siennes, se voient encore sur les vitraux de l'église paroissiale de Duault. De leur mariage est issu :

VII. Sébastien Ier, — baptisé à Duault, le 5 juillet 1625, et marié, le 14 novembre 1650, à Mauricelle Le Bigot, fille aînée et principale héritière de messire Sébastien Le Bigot, chevalier, et de dame Marie Arel, seigneur et dame de Kerjégu, de Langle, Lesmabon, etc. Avec la châtellenie de Langle située dans la paroisse de Carnoët, en Cornouaille, relevant directement du roi, avec ressort à Carhaix, et conférant le titre de comte, Mauricette Le Bigot apporta dans la famille Fleuriot des propriétés considérables qui lui étaient échues de ses ancêtres maternels, parmi lesquels se trouvaient Arel et Lalande, deux des Trente. Sébastien porta les armes, et il était, en 1666, capitaine élu d'une compagnie de soixante-quatre gentilshommes de Pommerit-le-Vicomte. De son mariage avec Mauricette Le Bigot naquit :

VIII. Charles-Sébastien, — qui continua la branche aînée des Fleuriot de Langle. Il se maria en secondes noces, le 16 octobre 1711, à Marie-Anne-Angélique de Varennes, dont il eut deux fils. Le premier fut Jean-Sébastien, comte de Langle, marié avant 1738 à Marie-Jeanne de la Monneraye, dont il eut quatre filles et deux fils : Jean-Charles-Marie, capitaine de cavalerie dans le régiment de Royal-Étranger, et Paul-Antoine-Marie, chevalier de Langle, qui fut l'auteur de la seconde branche latérale des Fleuriot de Langle. (*Voy. ci-après.*) Charlemagne, vicomte de Langle, second fils de Jean-Sébastien, naquit à Quimper-Guézennec le 13 octobre 1716, et se maria à Dinan, le 30 décembre 1738, à Jacqueline-Hiéronisme-Marie-Rose de Varennes, sa cousine-germaine, dont il eut deux fils : Jean-Marie-Jérôme (*voy. ci-après*), et un autre qui s'est établi et marié en Hollande, où réside sa postérité. Il fut la tige de la première branche latérale des Fleuriot de Langle. P. L...t.

FLEURIOT DE LA FREULIÈRE (le chevalier Nicolas Jacques), — né en 1738 à Ancenis (Loire-Inférieure), n'avait que quatorze ans lorsque, présenté à Louis XV par le duc de Charost, seigneur d'Ancenis, comme un des gentilshommes de ses terres, il fut accueilli avec bienveillance par le roi, qui l'admit au nombre de ses gardes-du-corps. Il fit les campagnes de Hanovre, et il était maréchal-des-logis des gardes-du-corps du roi et chevalier de Saint-Louis lorsqu'il quitta le service en 1784. Répondant, en 1792, à l'appel de Monsieur, il le rejoignit à Coblentz, mais rentra peu après en France. La Vendée s'étant soulevée, Fleuriot prit les armes en même temps que son neveu Charette, et se rangea sous les drapeaux de Bonchamps. Le 8 juin 1793, à l'attaque de Montreuil-Bellay, par le général Salomon, l'armée de Bonchamps, commandée en son absence par Fleuriot, obligea les républicains à reprendre en désordre la route de Thouars, abandonnant leurs bagages et une partie de leur artillerie. Après avoir vu son frère aîné, ancien page de la reine, mortellement atteint d'un boulet de canon, succomber à ses côtés, le 29 juin 1793, lors de l'attaque de Nantes, il fut nommé commandant en second de l'armée de Bonchamps; et bientôt apprécié du héros de Saint-Florent, il reçut de lui la mission de diriger le mémorable passage de la Loire, qu'il franchit le dernier. Conformément au vœu qu'avait exprimé Bonchamps sur son lit de mort, il lui succéda dans le commandement. Echappé, le 12 décembre 1793, au désastre du Mans, il fut, peu de jours après, choisi pour généralissime par les chefs vendéens réunis à Blain, et soutint pendant deux jours, dans cette ville, les attaques des troupes républicaines. Obligé de se replier sur Savenay, avec une armée considérablement diminuée, et dépourvue d'armes, de munitions et de vivres, il essuya une déroute complète, et fut réduit, après avoir intrépidement disputé le terrain pied à pied, à se faire jour, à la tête d'environ deux cents cavaliers, à travers l'armée ennemie. Parvenu à gagner la forêt du Gâvre, il repassa la Loire et rallia Charette. Après la mort d'Henri de la Rochejacquelein, il reparut dans l'Anjou; mais, mécontent de Stofflet, il alla rejoindre Sapinaud et fit avec lui la campagne de 1794 à l'armée du centre; et quand l'arrêté de Beaurepaire, du 6 décembre 1794, eut déclaré Stofflet déchu du commandement de l'armée d'Anjou, Fleuriot, fort de l'adhésion de plusieurs des officiers de Champtoceaux et de Montrevault, eut un moment l'espoir de lui succéder. Bernier lui-même qui, comme le fait judicieusement observer M. Théodore Muret (*Histoire des guerres de l'Ouest*, t. II, p. 224), Bernier, qui ne tenait pas à Stofflet, mais au pouvoir, eût sans doute accepté le nouveau général, à condition de lui faire subir sa loi; mais Fleuriot ne sut pas déguiser sa vive antipathie pour Bernier. Berrard et Rostaing, et tous trois se serrèrent étroitement contre lui. On a même quelques raisons de croire qu'ils eurent un auxiliaire dans Charette, mécontent d'être traversé par son oncle dans son dessein de réunir toute la Vendée sous son autorité. Fleuriot, à l'instigation de Charette, signa, le 17 février 1795, le traité de la Jaunaie et la proclamation adressée aux *habitants des campagnes de la Vendée*, proclamation qui accusait *de vils séducteurs, d'infâmes intrigants, des hommes ambitieux et pervers* d'égarer l'opinion publique sur les intentions des chefs pacificateurs. A ce manifeste dirigé contre lui et ses conseillers, Stofflet répondit, le 2 mars 1795, par une *adresse* remplie de menaces furibondes contre les signataires de la paix de la Jaunaie. Fleuriot, échappé aux recherches des émissai-

res de Stofflet, se retira dans ses terres auprès d'Ancenis, et ne prit plus les armes. Présenté à Louis XVIII, en 1814, il ne lui fit de demandes que pour ses anciens officiers, et s'oublia tellement que ceux-ci, parmi lesquels se trouvait M. le comte d'Autichamp, qui avait été son lieutenant, sollicitèrent pour lui le cordon de commandeur de Saint-Louis et le brevet de maréchal-de-camp qui lui furent accordés. Ce Nestor des armées vendéennes est mort en 1824, à l'âge de quatre-vingt-six ans, au château d'Omblepied, près d'Ancenis. P. L...t.

FLEURIOT DE LANGLE (**Paul-Antoine-Marie**), connu sous le nom de *chevalier de Langle*, naquit au château de Kerlouët, dans la paroisse de Quimper-Guézennec (Côtes-du-Nord), le 1er août 1744. Entré comme garde dans la marine, le 4 juin 1758, il fut embarqué, le 16 novembre suivant, sur le vaisseau le *Diadème*, commandé par M. de Rosily. Après deux campagnes à Saint-Domingue et une aux côtes d'Espagne, il prit part, le 16 mai 1760, à un combat que soutint ce vaisseau, alors commandé par M. de Breugnon.

Embarqué du 8 juin au 31 avril 1761, sur le vaisseau le *Palmier*, commandé par M. le chevalier prince de Rohan, il servit ensuite, du 11 octobre 1761 au 21 novembre 1762, sur le *Diadème*, capitaine M. de Fouquet. A la suite d'une troisième campagne à Saint-Domingue, il passa, le 22 octobre 1763, sur la frégate la *Malicieuse*, commandée par Lamotte-Picquet qui alla visiter Cadix. Le 22 avril 1765, il fut embarqué sur la *Porteuse*, commandée par M. de Trobriand, et remplit les fonctions d'officier à bord de ce bâtiment, qui avait pour mission de surveiller l'approvisionnement des ports militaires. Garde du pavillon, le 27 décembre 1765, et enseigne de vaisseau le 4 février suivant, il embarqua sur la frégate la *Biche*, destinée pour Cadix, et sur l'*Ecluse*, chargée de la visite successive de tous les ports depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne, ce qui lui permit, par cette navigation active et continue, de se perfectionner dans le métier de la mer. Embarqué, le 11 avril 1771, sur la *Belle-Poule*, il fit une nouvelle campagne à Saint-Domingue. L'inscription du nom de La Pérouse sur le rôle de cette frégate permet de croire que c'est de cette époque que date la constante amitié de cet officier et du chevalier de Langle.

La pénurie de nos armements à cette époque força de Langle à prendre du repos. Il chercha alors un aliment à son besoin d'activité dans sa coopération aux travaux de l'Académie royale de la marine, qui l'avait admis au nombre de ses membres adjoints, le 24 janvier 1771. Elu académicien ordinaire, le 8 juillet 1774, secrétaire le 6 avril 1775, et directeur le 27 novembre 1783, il prit une part active aux travaux de cette savante compagnie dans les intervalles de ses embarquements. Occupé avant tout de l'amélioration des moyens pratiques de navigation, il s'était chargé de rédiger pour le *Dictionnaire de marine*, dont s'occupait l'Académie, des mots traitant du *Charpentage* et des *Machines*. Il s'était, en outre, fait une sorte de spécialité de l'étude des questions se rattachant à la détermination des latitudes et des longitudes. Membre de toutes les commissions chargées de l'examen des nombreux mémoires présentés sur ces questions, il en lut lui-même, le 11 septembre 1775, un sur la *Méhode de déterminer la latitude en mer par deux hauteurs du soleil prises hors du méridien*. Non seulement, MM. de Marguerye, de Flotte et Duval-Leroy, commissaires chargés par l'Académie de l'examen de ce mémoire, déclarèrent dans leur rapport du 21 septembre, que la nouvelle méthode présentait le degré de perfection nécessaire pour être employée et qu'elle méritait toute la confiance due à une méthode qui n'a pas l'avantage d'être directe, mais elle fut recommandée, par une décision spéciale de l'Académie, à l'attention toute particulière du ministre.

Lorsque de Langle lisait ce mémoire, il était embarqué sur la *Terpsichore*, commandée par M. de Guichen, et il y remplissait les fonctions de sous-brigadier des gardes de la marine, à peu près équivalentes à celles d'aide-major de nos jours. Débarqué de cette frégate le 22 septembre 1775, il servit, du 3 avril au 22 septembre 1776, sur le vaisseau le *Solitaire*, monté par le duc de Chartres, en qualité de chef d'escadre, et commandé par Lamotte-Picquet. Fait lieutenant de vaisseau le 11 février 1778, il passa, comme chef d'état-major, le 9 avril suivant, sur le vaisseau le *Saint-Esprit*, toujours sous les ordres du duc de Chartres et de Lamotte-Picquet, prit part, le 27 juillet 1778, au combat d'Ouessant, et obtint pour récompense de ses services la croix de Saint-Louis.

De Langle, qui était débarqué du *Saint-Esprit*, depuis le 19 septembre 1778, prit, le 5 mai de l'année suivante, le commandement de la corvette le *Hussard*, chargée d'escorter des convois. Le 3 juin, à la suite d'un combat assez vif, il prit un corsaire de quatorze canons. Après avoir fait, tout l'hiver, le service de convoyeur, il se trouvait, le 5 juillet 1780, à deux lieues et demie dans le N.-O. d'Ouessant, lorsqu'il aperçut le vaisseau de 64 le *Nonsuch*. Surprise en calme, tandis que son formidable adversaire ressentait la fraîcheur du large, la corvette française exécuta différentes manœuvres pour lui échapper. De Langle avait rasé ses bastingages, jeté ses canons à la mer, et bordé ses avirons de galère. Tout fut inutile. La brise qui favorisait le *Nonsuch* lui permit d'approcher la corvette à portée de

pistolet, et force fut à De Langle d'amener.

Sir John Wallace traita de Langle en ennemi généreux; huit jours après il était de retour au château de Kerlouët. Il n'y resta pas longtemps. Du 1er janvier au 15 mars 1781, il eut le commandement de la frégate l'*Aigrette*, et le 27 avril de la même année, il prit celui de la frégate la *Résolue*, chargée de transporter en Amérique le colonel Loreins et le capitaine Penn, envoyés des États-Unis. Arrivé à Boston, le 27 août 1781, après avoir conservé intact un subside de 2,500,000 fr. dont il était chargé pour les Etats, et après avoir fait quelques prises dans la traversée, de Langle remit à la voile le 9 octobre, et à la suite d'une croisière qui lui mit une grande partie de son équipage sur les cadres, il rejoignit l'armée du comte de Grasse et mouilla au Fort-Royal le 16 mars 1782. Pourvu, le 26 du même mois, du commandement du vaisseau l'*Experiment*, prise anglaise, il fut chargé d'une mission difficile dont le succès préoccupait à juste titre le comte de Grasse. Il s'agissait de la conquête de la Jamaïque. Dans ce but, on avait rassemblé, à grands frais, un personnel considérable, des vivres, des munitions, etc., sur une flotte de 150 voiles dont l'escorte fut confiée à de Langle, lequel avait sous ses ordres le vaisseau le *Sagittaire* et deux frégates. Il eut le bonheur, après avoir combattu quelques croiseurs qui essayèrent d'entamer son convoi, de le conduire à bon port au Cap-Français, où il arriva le 14 mai. Quittant le même jour l'*Experiment*, mauvais marcheur, il prit le commandement de la frégate l'*Astrée*, que venait de quitter La Pérouse, passé sur le *Sceptre*, dont le commandement était venu à vaquer par la mort de M. de Ternay.

La défaite du comte de Grasse ayant fait échouer l'expédition de la Jamaïque, c'est alors que fut résolue celle qui avait pour objet la destruction des établissements anglais dans la baie d'Hudson. La Pérouse, qui la commandait, partit du Cap, le 31 mai, ayant sous ses ordres les frégates l'*Astrée* et l'*Engageante*, de 36 canons chacune, commandées, la première par de Langle, la seconde par M. de la Jaille. Cette expédition, dont Kerguélen nous a conservé les détails (*Relation, etc. de la guerre maritime de* 1778, p. 283 — 293) eut pour résultat la destruction des forts de Walles et d'Yorck. La Pérouse et de Langle participèrent activement à ces opérations, et ce dernier, quatorze jours après son retour à Brest, reçut, le 29 novembre 1782, le brevet de capitaine de vaisseau, en récompense des services qu'il avait rendus dans cette expédition ainsi que pendant le cours de la guerre. Les États-Unis lui donnèrent de leur côté un témoignage de leur juste reconnaissance, en le nommant chevalier de Cincinnatus.

Il y avait à peine quinze mois que de Langle se reposait des fatigues d'une vie si bien remplie lorsqu'il épousa, au printemps de 1784, Mlle Georgette de Kerouartz, pupille du vice-amiral d'Hector, commandant de la marine à Brest. Une mission qui atteste la haute confiance que le gouvernement avait en lui, vint, l'année suivante, l'arracher à son bonheur domestique. Il s'agissait pour lui de cueillir de nouveaux lauriers en ajoutant aux découvertes que Cook, Wallis et Bougainville avaient faites dans le Grand-Océan. Le sang-froid et l'habileté dont La Pérouse et de Langle avaient donné des preuves dans l'expédition de la baie d'Husson, avaient déterminé Louis XVI à les choisir pour exécuter le projet qu'il avait conçu dans l'intérêt du commerce français et dans celui de la marine, impatiente de voir résoudre la seule question qu'eût laissée pendante le troisième voyage du grand navigateur anglais, celle d'un passage au nord-ouest de l'Amérique. Le choix des deux chefs de l'expédition convenait parfaitement au but qu'on se proposait. Si La Pérouse, d'un esprit plus brillant et plus généralisateur que de Langle, était digne de la direction supérieure de l'entreprise, d'un autre côté, ce dernier en était le véritable chef naval, et M. de Lesseps, qui avait été le compagnon des deux amis pendant une partie de cette fatale expédition, ne faisait que confirmer cette opinion, lorsque, présenté à Louis XVI, à son retour en France, et apprenant de la bouche de ce monarque la mort de de Langle, il lui dit ces paroles qu'il a depuis répétées à l'un des petits-fils de l'infortuné navigateur : *Sire, votre expédition est perdue!*

Du reste, de Langle, aussi modeste qu'habile, aurait refusé, s'il faut en croire une version assez accréditée, l'honneur du commandement en chef que des instances royales l'auraient pressé d'accepter. Si cette version est exacte, son abnégation ne peut qu'ajouter à l'estime qu'il inspire à tant d'autres titres, et démontrer la sincérité de son attachement pour La Pérouse, dont il ne parle dans sa correspondance qu'avec un vif sentiment d'affection et d'admiration.

L'expédition, partie de Brest le 1er août 1785, se composait de deux frégates, la *Boussole* et l'*Astrolabe*, montées chacune par cent hommes d'équipage, et commandées, la première par La Pérouse, la seconde par le vicomte de Langle; depuis la mort de son père, il portait ce titre que l'infortuné Louis XVI lui avait spontanément conféré. Les instructions du voyage, dressées par Fleurieu sous le titre de *Mémoire du Roi*, qui l'avait, du reste, annoté et modifié lui-même, sont un chef-d'œuvre dans lequel étaient prévues et indiquées avec une admirable sagacité une foule de questions concernant la géographie, l'astronomie, la navigation, la physique, l'histoire naturelle, l'hygiène des équipages, la politique, le commerce, et les re-

lations avec les peuples sauvages. Nous ne donnerons pas ici l'itinéraire de l'expédition ; il en existe de trop nombreuses relations pour que nous ayons besoin de le reproduire. Il nous suffira de dire qu'après avoir fait un grand nombre de reconnaissances et de découvertes, — deux de ces dernières, une île très-escarpée sur la côte de Corée, et une baie dans l'île de Seghalien reçurent le nom de de Langle, — les frégates étaient mouillées, le 8 décembre 1787, en vue de la grande île de Maouna, dont les pics aigus et étagés les uns au dessus des autres s'élèvent à l'ouest de l'*Archipel des Navigateurs*. Le lendemain elles jetèrent l'ancre et reçurent des insulaires un accueil cordial. Pendant qu'on faisait de l'eau dans une anse voisine du mouillage, de Langle découvrit, à une lieue plus à l'ouest, une autre anse qui recevait une cascade de l'eau la plus limpide. Des symptômes de scorbut commençaient à se manifester sur l'*Astrolabe*. Comparant l'eau qu'il avait à fond de cale à celle que lui offrait cette anse, où il était si facile de la recueillir, de Langle, encouragé d'ailleurs par le bon accueil des insulaires, pressa La Pérouse de lui permettre d'aller faire quelques barriques d'eau avant qu'on s'éloignât de l'île. La Pérouse ayant cédé aux instances de son ami, deux chaloupes et deux canots partirent de chaque bâtiment, le 11 décembre, à midi et demi, sous les ordres de de Langle, qui avait cru devoir diriger lui-même l'expédition, et armer, à tout événement, ses matelots et ses soldats. L'anse qui, la veille, lui avait paru si belle, parce que la mer était haute, n'avait plus le même aspect. Les chaloupes furent obligées de se tenir un peu au large ; les canots seuls avaient assez d'eau pour flotter. Le premier mouvement de de Langle fut de se retirer, car un grand nombre d'insulaires étaient réunis sur le rivage ; mais leur air paisible, la présence de leurs femmes et de leurs enfants, les branches d'arbres jetées à l'eau de toutes parts en signe d'amitié, et surtout le désir de se procurer des vivres frais et de l'eau, le déterminèrent à rester.

Tout allait au gré de ses désirs, et vers trois heures les futailles avaient déjà pu être rembarquées, lorsque la foule grossissant à tout moment par l'arrivée de nouvelles pirogues (l'expédition de M. Dumont-d'Urville a fait connaître qu'elles portaient des sauvages étrangers à l'île de Maouna), de Langle crut prudent de donner l'ordre de la retraite. Les nouveau-venus laissèrent les Français regagner leurs chaloupes, et quand ils eurent de l'eau jusqu'à la ceinture, s'avançant alors eux-mêmes à moins de six pieds des embarcations, ils saisirent les cablots avec une telle force que les soldats dont les fusils avaient malheureusement été en grande partie mouillés dans le trajet firent d'inutiles efforts pour les repousser. Chaque minute de retard augmentait le danger. Un coup de fusil, tiré en l'air, loin d'effrayer la foule, devint le signal d'une attaque générale. Une grêle de pierres lancées avec autant de vigueur que d'adresse fondit sur les Français. De Langle tomba de dessus sa chaloupe, du côté des assaillants, qui le massacrèrent aussitôt à coups de massue et l'attachèrent de suite par un bras au dessus de l'eau, pour profiter plus sûrement de ses dépouilles. Ainsi périt, à l'âge de quarante-deux ans, le chevalier de Langle, laissant dans son corps la réputation d'un marin accompli.

Un homme dont l'imposant témoignage doit faire autorité, M. de Fleurieu (*Découvertes des Français au S.-E. de la Nouvelle Guinée*, p. 69), porte sur de Langle le jugement suivant : « Un esprit éclairé par la culture des sciences utiles à l'homme de mer, une grande expérience assurée par la théorie, une âme forte supérieure aux dangers, et ne s'en dissimulant pas l'étendue, un sang-froid qu'aucun événement ne pouvait altérer, une conception prompte, un coup-d'œil sûr et exercé, tels sont les talents, les qualités, les moyens qui préparaient un général pour commander un jour nos armées navales et soutenir avec autant de dignité que d'honneur le pavillon français. »

Cet infortuné navigateur avait eu de son mariage avec Mlle de Kerouartz un fils unique, Charles-Jean-Marie, qui a grandi sur la terre d'exil pendant nos tourmentes politiques, et n'a pu suivre la carrière des armes. Marié en juin 1806 à Mlle Fresnel de Pradalan, il en a eu neuf enfants dont six fils, qui, tous, ont servi ou servent encore dans nos armées de terre et de mer. L'aîné, Marie-Paul-Hippolyte, né le 13 novembre 1807, n'était encore qu'élève de première classe, lorsqu'embarqué comme officier sur la corvette l'*Iris*, qui, dans la Plata, contribua le plus à la prise de l'escadre Buénos-Ayrienne, en attaquant le brig le *Diario*, armé d'une pièce de vingt-quatre à pivot, il se montra animé des mêmes sentiments d'humanité que son aïeul. Nommé commandant de la prise après l'abordage, il voulut modérer l'ardeur de ses matelots et faire descendre les Espagnols prisonniers. Cette humanité lui coûta l'usage d'un des doigts de la main droite, qui fut atteint d'un coup de sabre d'abordage dirigé contre un des matelots de la prise sur l'épaule duquel il appuyait la main pour lui faire abandonner le pont. Nommé officier dans cette campagne, il fit ensuite, sur la *Guerrière*, l'expédition d'Alger, et embarqua successivement, toujours comme enseigne de vaisseau, sur les brigs l'*Endymion* et le *Nisus*, ainsi que sur la gabare la *Vigogne*, où il remplit les fonctions de second. Promu lieutenant de vaisseau, il embarqua sur la frégate l'*Andromède*, chargée, après l'affaire de Strasbourg, de transporter le prince Louis-Napoléon

à New-Yorck. L'*Andromède* étant revenue en France, en 1841, après avoir tenu la station des Mers du Sud, il embarqua sur le vapeur le *Pluton*, et fut ensuite appelé au commandement du vapeur le *Papin*, à bord duquel il périt lors du naufrage de ce bâtiment occasionné, le 7 décembre 1846, par la brume et les courants. Deux de ses frères servent honorablement dans la marine, l'un, Alphonse Jean-René, comme capitaine de frégate, l'autre, Camille-Louis-Marie, en qualité de lieutenant de vaisseau. P. L...t.

FLEURIOT DE LANGLE (Jean-Marie-Jérôme), — qui se qualifiait très-improprement du titre de *marquis de Langle*, puisque cette seigneurie appartenait à la branche aînée de sa famille, naquit sur la paroisse de Saint-Malo de Dinan, le 13 décembre 1749. Admis, en février 1767, au nombre des pages que Madame la Dauphine faisait élever dans ses écuries, il servit ensuite dans les mousquetaires noirs. Après le licenciement de sa compagnie, il resta sans emploi jusqu'à ce qu'il prît part, comme volontaire, dans l'escadre de M. de Guichen, à la guerre d'Amérique, sur le vaisseau le *Solitaire*, commandé par M. le comte Champion de Cicé, son parent. La guerre terminée, il sollicita vainement sa rentrée au service, et tourna alors vers la littérature son activité désordonnée. Avant son embarquement, des motifs qui ne nous sont pas connus l'avaient fait exiler pendant deux ans dans une ville de province. C'est cet exil, travesti en une longue détention dans des châteaux-forts, qui en a fait un Mirabeau au petit pied. De Langle, par sa forfanterie et son besoin de faire parler de lui, n'importe à quel titre, contribua à accréditer cette opinion, soit en la propageant, soit en ne la démentant pas, tant il était fier d'être comparé à Mirabeau. Il avait bien, il est vrai, quelque ressemblance avec le fameux tribun sous le rapport de la laideur, de la causticité et de certains désordres; mais il était si superficiel et si médiocre écrivain, qu'un parallèle complet ne peut s'expliquer que par l'engouement dont de Langle devint l'objet lors des poursuites dirigées par le gouvernement contre son premier ouvrage. Exploitant la vogue que Beaumarchais avait su attacher au nom de Figaro, il avait publié sous ce pseudonyme l'ouvrage intitulé : *Voyage de Figaro en Espagne*. Saint-Malo (Paris), 1785, 2 vol. in-12. Grâce aux poursuites comme aux critiques dont il fut l'objet, et dont il ne méritait certainement pas l'honneur, cet ouvrage fut traduit en anglais, en danois, en allemand, en italien, et il eut six éditions dont la dernière parut sous ce titre : *Voyage en Espagne par L. M. De Langle, seule édition avouée par l'auteur*. Paris, Perlet, 1803, in-8°. Ce voyage est apocryphe; De Langle n'avait jamais mis le pied en Espagne. C'est en Suisse, dit Mercier, et d'après l'idée que lui suggéra ce dernier, qu'il le composa sous ses yeux, en compilant les diverses relations connues de l'Espagne. Le *Voyage de Figaro*, qui, sans aucun doute, aurait passé inaperçu en France, fit sensation au-delà des Pyrénées. Le comte d'Aranda, organe de l'indignation qu'il avait soulevée parmi ses compatriotes, le réfuta dans sa *Dénonciation au public du Voyage d'un soi-disant Figaro en Espagne, par le véritable Figaro*. Londres et Paris, 1785, in-12. La vignette qui orne le frontispice de ce livre représente une poignée de verges en croix avec un fouet. Le gouvernement espagnol s'émut à son tour et fit de la condamnation du *Voyage* une affaire diplomatique. Charles III dénonça l'ouvrage au ministère français, comme n'étant qu'une amère et injuste satire du gouvernement, de la religion et des mœurs de l'Espagne, menaçant, si justice n'était pas faite de ce libelle, de fermer à tous les Français l'entrée de son royaume. Ses plaintes provoquèrent un long et virulent réquisitoire (27 pp. in-4°) de M. l'avocat-général Seguier, du 7 février 1786, où ce magistrat, après avoir analysé le livre incriminé avec autant de soin que s'il eût été un ouvrage d'une importance sérieuse, concluait à ce qu'il fût lacéré et brûlé, et l'auteur décrété de prise de corps. Le Parlement de Paris n'ayant statué que sur le premier chef de ces conclusions, on se borna à brûler, par la main du bourreau, le 15 du même mois, un exemplaire de chacune des trois éditions du *Voyage* parues jusqu'alors, comme livre impie, sacrilége, blasphématoire, destructeur des mœurs et de la religion, injurieux et calomnieux envers la nation espagnole et son gouvernement, séditieux et propre à soulever les esprits contre l'autorité légitime et les dépositaires de la susdite autorité; enfin tendant à porter atteinte à l'union indissoluble qui devait régner entre la France et l'Espagne. De Langle, en écrivant son livre, était loin de s'attendre à ce qu'il eût obtenu les honneurs de la brûlure, alors si convoités de certains auteurs. Aussi le réquisitoire de M. Seguier le transporta-t-il de joie : « Mon ouvrage, sûrement, sera réduit en cendres, s'écria-t-il; tant mieux! tant mieux! mille fois tant mieux! cela porte bonheur : salut aux ouvrages qu'on brûle, le public aime les ouvrages brûlés! » Amorcé par sa bonne fortune, De Langle publia presque immédiatement les ouvrages suivants : I. *Amours, ou lettres d'Alexis et de Justine*, par M.***. Neufchâtel, Jérémie Witel, 1786, 2 vol. in-8°, ou 1797, 3 vol. in-18. Ce roman, qu'il ne faut pas confondre avec celui du trop fameux marquis de Sade, n'eut aucun succès, bien que De Langle dise, à la fin de la troisième édition du *Voyage en Espagne*, que la frénésie de l'amour n'a jamais été rendue avec plus de chaleur, de volupté et de *chaste-*

té, tout à la fois, que dans cet ouvrage. II. *Le nouveau Werther, imité de l'allemand*. Neuchâtel, S. P. Convert, 1786, in-8°. III. *Tableau pittoresque de la Suisse*, Paris, 1790, in-8°, ou Liége 1790, in-12. Au sujet de cet ouvrage, on trouve la note suivante dans les *Supercheries littéraires dévoilées* de M. Quérard (t. II, p. 523) : « M. Ebel, dans une partie du second volume de ses *Instructions pour un voyageur qui se propose de parcourir la Suisse*, etc. Bâle, 1795, 2 vol. in-12), a donné une bonne notice bibliographique de tous les ouvrages qui ont paru sur la Suisse. Le marquis De Langle y est très mal traité, p. 216, à l'occasion du *Tableau pittoresque de la Suisse* qu'il a publié en 1790, et qui n'est guère qu'une réimpression du *Voyage en Espagne*, dont il a changé les noms de villes : — « Ce qui a été ajouté à ce premier ouvrage, ainsi déguisé, a été pris au doyen de la littérature française, le savant M. Philippe Bridel, qui se plaignait dans une lettre du 20 mars 1834, à nous personnellement adressée, des transcriptions, mot pour mot, que plusieurs écrivains français ont faites de ses ouvrages sur la Suisse. Le soi-disant marquis De Langle est cité dans le nombre de ses plagiaires. (Voyez la note sur l'*Hermite en Suisse*, t. II des *Supercheries*, p. 229) » IV. *Soirées villageoises, ou anecdotes et aventures, avec des secrets intéressants*, 1791, in-12; opuscule au dessous de la critique. »

Lorsqu'arriva la Révolution, De Langle était réduit à d'assez tristes expédients. Dans ses *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la dernière année du règne de Louis XVI* (t. II, p. 239—247), le ministre Bertrand de Molleville nous apprend qu'à sa sortie de la Force, où il avait été détenu six mois par une méprise, disait-il, de la police correctionnelle, —Molleville ne croyait pas à une méprise, — De Langle vint lui révéler un secret important qu'il avait appris pendant son séjour dans cette prison. Après avoir d'abord supplié le ministre de lui faire donner quelque chose à manger, parce qu'il souffrait cruellement de la faim, il lui parla de ses talents littéraires, lui présenta, comme échantillon, un exemplaire du *Voyage en Espagne*, et lui lut ensuite les deux premières pages d'un journal qu'il se proposait de publier en faveur de la monarchie constitutionnelle, sous le titre de *Postillon de la Guerre* (1). Le ministre n'hésita pas à lui avancer 300 fr. qu'il sollicitait pour les premiers frais d'impression de ce journal. De Langle, en venant alors au sujet qui avait motivé son introduction, fit connaître à Molleville qu'il avait vu entre les mains des prisonniers de la Force plusieurs milliers d'assignats fabriqués par eux ; que les commissaires de la municipalité enlevaient bien ceux qu'ils trouvaient dans leurs visites, mais qu'ils ne faisaient rien pour arrêter la fabrication ; d'où le ministre et son interlocuteur inférèrent que les faux assignats servaient à payer les énormes dépenses des Jacobins. Par le conseil du ministre, De Langle dénonça ces faits à l'Assemblée nationale ; mais le comité chargé de leur examen ne fit aucun rapport, et réussit, pendant une quinzaine de jours, à empêcher le révélateur d'obtenir la permission de parler, quoiqu'il se présentât, chaque jour, à la barre de l'Assemblée, où tant d'autres étaient si facilement admis à pérorer. Cette affaire ne fut pas la seule dont se mêla De Langle. Les liaisons qu'il entretenait avec la maîtresse du mulâtre Raymond, agent des hommes de couleur de Saint-Domingue, lui permirent d'avoir connaissance des mesures arrêtées par le comité des *Amis des Noirs*, pour fomenter l'insurrection de Saint-Domingue, et la maîtresse de Raymond était à la veille de soustraire les pièces originales dont elle avait révélé l'existence, lorsque la catastrophe du 10 août 1792 l'empêcha d'en faire la remise à De Langle. Du reste, ce dernier gagnait consciencieusement les subventions qu'il recevait du ministre. « Tous les matins, dit Molleville, dès qu'il avait fait sa feuille, il parcourait la ville, les faubourgs, les promenades, les clubs et les cafés. C'était toujours de lui que je recevais les premières informations, et en comparant ses rapports à ceux de mes autres agents, je les trouvais presque toujours exacts. »

Depuis le 10 août, De Langle s'était prudemment fait oublier. Personne ne pensait plus à lui, lorsque le *Moniteur* du 25 fructidor an VI vint emphatiquement annoncer son projet de publier un *Tableau de la Suisse*, dont la souscription était de 36 fr., payables d'avance. L'ouvrage, qui avait été retardé pendant cinq ans, devait enfin paraître à la fin de 1803; c'était, du moins, ce que disait une note précédant la liste de quatre cents souscripteurs publiée à la fin de la 6e édition du *Voyage en Espagne*. Le nombre des souscripteurs s'accrut probablement dans les quatre années suivantes, mais l'ouvrage ne parut pas. Quant aux souscriptions, nous ignorons si elles avaient été perçues et si, dans ce cas, elles furent restituées.

De Langle, trouvant que le prospectus de l'ouvrage précédent n'avait pas suffisamment rappelé l'attention publique sur lui, n'imagina rien de plus propre à la réveiller que la publication d'un pamphlet rempli d'injures contre tous les auteurs dont les noms se présentèrent à sa mémoire. Tel est l'esprit du livre intitulé : *Paris littéraire*, 1re *partie*. Paris, Mellan, an

(1) On voit dans la *Bibliographie des Journaux*, par M. Deschiens, qu'il a paru, du 26 avril au 12 août 1792, 125 numéros d'un journal intitulé : *Le Postillon de la Guerre, ou Gazette générale de l'Europe*, in 4°. M. Deschiens ne fait pas connaître les noms des rédacteurs de cette feuille, que MM. Lunier et Isidore Langlais reprirent, le 20 août, sous le second de ses titres, précédé, du 1er vendémiaire an IV à la fin de l'an V, de celui de *Messager du soir*.

VIII (1800), in-12. Les trois autres parties, ou n'ont jamais été faites, ou sont demeurées dans le portefeuille de l'auteur, qui a reproduit la première en l'an IX, sous le titre de l'*Alchimiste littéraire, ou décomposition des grands hommes du jour*. Il se borna à faire recomposer les pages 2, 119, 120, et à mettre à la fin de l'*Alchimiste* ce qui était au commencement de *Paris littéraire*. Ces deux ouvrages, absolument semblables, ont été refondus dans celui qu'il a intitulé : *Nécrologe des auteurs vivants, par L. M. D. L****. Paris, Freschet, 1807, in-18. L'auteur, qui s'y est fait lui-même son article, se reproche (p. 95) « l'abus excessif de l'esprit. » Cette même année, il publia : *Mon Voyage en Prusse, ou Mémoires secrets sur Frédéric-le-Grand et sur la cour de Berlin*. Paris, Freschet, 1807, in-8°. Comme dans ses autres ouvrages, il affecte un ton sententieux qui n'apprend rien au lecteur. Il avait promis de donner tous les ans, ou même tous les six mois, un volume de supplément au *Nécrologe*, mais sa mort, arrivée à Paris, le 12 octobre 1807, l'empêcha de fournir cette pâture à la malignité publique. — De Langle avait les yeux égarés, les cheveux en désordre, l'air d'un fou ; il parlait comme il écrivait, avec feu, avec volubilité, sans suite, sans liaison dans les idées ; néanmoins, son style haché, décousu, était parfois pittoresque et original. Comme tous les esprits médiocres, il méprisait la poésie, et il mettait sa prose au dessus des chefs-d'œuvre de Racine et de Boileau. L'âge n'avait ni modifié son caractère ni empêché le retour des erreurs de sa jeunesse. Il s'était marié, *in extremis*, à sa cuisinière. P. L...t.

FONTAN (Louis-Marie), — poète, journaliste et auteur dramatique, né à Lorient (Morbihan), le 4 novembre 1801, était commis entretenu dans l'administration de la marine de ce port, lorsqu'un banquet fut offert, en 1820, à M. Villemain, député du département, en témoignage de sympathie pour les opinions libérales qu'il avait exprimées à l'occasion du changement de la loi électorale. Fontan, qui avait assisté au banquet, se vit presque aussitôt obligé de donner sa démission. Il vint alors à Paris, sans plan arrêté, sans être même muni de recommandations. Admis promptement au nombre des rédacteurs du recueil périodique l'*Album*, il devint ensuite rédacteur en chef des *Tablettes*, qu'il quitta cependant pour se livrer exclusivement à la rédaction de l'*Album*, où il fit une opposition très-vive, violente même, au gouvernement de la Restauration. Tous ses articles étaient signés ; il y en eut cinq d'incriminés, un entre autres, l'*Avenir*, relatif à l'exécution des jeunes gens de La Rochelle. Le ministère public conclut contre lui à cinq années d'emprisonnement ; mais un incident singulier s'éleva à l'audience. L'accusé manifesta l'intention de se passer du ministère de son avocat présent aux débats, et de se défendre, et *vigoureusement*, dit-il. Il avait pris ses mesures pour que sa défense fût publiée, même par certains journaux. On était en 1823, au moment du passage de la Bidassoa. Le tribunal remit la cause indéfiniment, la séance fut levée, et Fontan n'entendit plus parler de cette affaire. Retourné en Bretagne, il fut arrêté à Ploërmel, par ordre exprès du ministre de l'intérieur, comme inculpé de conspiration, interrogé, puis conduit sous escorte dans les prisons de Vannes. Mis en liberté après une courte détention et une instruction qui ne put fournir aucune preuve contre lui, il revint à Paris, et continua d'y travailler à l'*Album*, qui avait reparu. Un article intitulé le *Mouton enragé*, article dirigé contre Charles X, et que sa violence fit généralement désapprouver, motiva contre lui de nouvelles poursuites. Condamné contradictoirement, le 14 juillet 1829, par la 6e chambre du tribunal correctionnel de la Seine, à cinq ans de prison, dix mille fr. d'amende et cinq années d'interdiction de ses droits civils, pour offense envers la personne du roi et attaque contre la dignité royale, Fontan interjeta appel de ce jugement, dans les délais prescrits par la loi ; mais, son appel lancé, il se sauva dans les Pays-Bas, n'emportant qu'un chat qu'il aimait beaucoup. Arrêté par ordre du gouvernement belge, il fut conduit sur les frontières de Westphalie et de Westphalie en Prusse, d'où il fut ramené en Westphalie. Une pétition qu'il adressa de Utren, dans le Hanôvre, à la seconde chambre des Etats-Généraux des Pays-Bas, au mois de novembre suivant, y donna lieu, pendant trois séances, à des débats terminés par l'ordre du jour, malgré les efforts des membres les plus considérables de l'Assemblée qui, comme le pétitionnaire, se plaignaient qu'on eût violé à son égard l'article 4 de la loi fondamentale des Pays-Bas, en le conduisant, les fers aux mains, dans le Hanovre, et en ne lui laissant d'autre asile qu'à Gronningen, au fond de la Hollande. Ne sachant où trouver un refuge, Fontan se décida à rentrer en France. Après avoir traversé la Hollande, à pied, par le plus grand froid, portant toujours le fidèle compagnon de ses vicissitudes, il revint à Paris où il fut arrêté, le 5 février 1830, et écroué à Sainte-Pélagie. Pendant son absence, un arrêt par défaut avait confirmé, le 18 août, la sentence du 14 juillet. En vain, six jours après son incarcération, forma-t-il opposition à cet arrêt, qui avait été régulièrement notifié à son dernier domicile, au parquet du procureur du roi, et affiché à la porte de la cour. L'arrêt fut confirmé dans son entier, et Fontan transféré à Poissy, où il fut confondu avec les bandits et les voleurs. Cette rigueur intempestive n'était pas propre à calmer le ressentiment qu'avait déjà excité, parmi les

gens de lettres, celle dont Magallon avait été l'objet en pareille circonstance. Fontan en fut exaspéré. Aussi, quand deux de ses amis, MM. Jules Janin et Frédéric Soulié, lui portèrent le modèle d'une demande en grâce, au moyen de laquelle il eût obtenu ou sa liberté, ou un adoucissement à sa situation, ne voulut-il rien signer. La Révolution de juillet lui ouvrit les portes de sa prison, et, comme condamné politique, il obtint, au mois de mars 1831, la croix de la Légion-d'Honneur. Il est mort à Thiars, près Choisy-le-Roi, le 10 octobre 1839.

Comme poète et publiciste, Fontan écrivait avec une certaine verve. Comme auteur dramatique, sa communauté habituelle de travail avec d'autres écrivains ne permet pas d'apprécier avec précision la part de mérite qui lui revient dans les nombreux ouvrages auxquels il a concouru. Toutefois, on peut juger par les diverses pièces de théâtre dont il est l'auteur exclusif, notamment par son drame de *Jeanne la Folle*, composé pendant son exil, de ce qu'il aurait pu faire comme dramaturge s'il avait écrit moins précipitamment. Une action qui se traîne assez péniblement; des beautés de détail; des situations fortes, mais bizarres, souvent même plus que bizarres, surtout dans le 5e acte; deux caractères dessinés avec hardiesse, avec originalité, et d'un bel effet à la scène, ceux de Jeanne et de Conan; partout le faire de l'homme de talent, mais partout aussi peu de connaissance de l'art; un mélange continuel de classique et de romantique: tels sont les défauts et les qualités qui frappent dans ce drame, dont le style ferme, brillant, élevé, est la partie la plus saillante.

Fontan est auteur, en entier ou en partie, des ouvrages suivants : I. *L'Aigle et le Proscrit, ode.* Paris, Béraud, 1823, in-8° de 4 p. II. *Odes et Epîtres.* Paris, A. Imbert, 1825, 1827, in-12. III. *Perkins Warbec, drame historique, en cinq actes et en vers.* Paris, Barba, 1828, in-8°. IV. *Jeanne la Folle, ou la Bretagne au* XIIIe *siècle, drame historique en cinq actes et en vers, avec une préface contenant le* MOUTON ENRAGÉ. Paris, Levavasseur, 1830, in-8° de 136 p. V. *Le Moine, drame fantastique, en cinq actes et en huit tableaux.* Paris, imprimerie de Mme Delacombe, 1835, in-8° de 32 p. VI. (Avec M. Bousquet Deschamps). *De la translation de M. Magallon à Poissy, et de la suppression de l'*ALBUM; *examen des mesures prises à ce sujet par le ministre de l'intérieur et le préfet de police, suivi de pièces justificatives et de plusieurs lettres autographes communiquées par divers détenus, relativement aux persécutions dont ils sont l'objet.* Paris, Constant Champie, 1823, in-8° de 64 p. VII. (Avec M. Ader). *L'Actrice, ou les deux portraits, comédie en un acte et en vers.* Paris, Barba, 1826, in-8°. VIII. (Avec M. Charles Desnoyers). *L'Homme entre deux âges, comédie en un acte, mêlée de couplets.* Paris, Chassaignon, 1828, in-8° de 48 p. IX. (Avec MM. G. Drouineau et Léon Halevy). *L'Espion, drame en cinq actes et en prose.* Paris, Bezon, 1829, in-8° de 72 p. X. (Avec M. Ader). *La Bossue, ou le jour de la majorité, comédie en un acte et en vers.* Paris, Barba, 1829, in-8°. XI. (Avec MM. Ader et Ch. Desnoyers). *Gillette de Narbonne, ou le mari malgré lui, anecdote du* XVe *siècle, comédie-vaudeville en trois actes.* Paris, Riga, 1829, in-8°, et Marchant, 1835, in-8° de 20 p., à 2 col. XII. (Avec M. Dupeuty). *La Polonaise (quatre stances).* Paris, David, 1831, in-8° de 4 p. XIII. (Avec M. Ch. Dés : Dupeuty). *Le Procès d'un maréchal de France* (1815), *drame historique en quatre tableaux.* Paris, Dupont, 1831, in-8° de 72 p. — Autre édition. Paris, Marchant, 1835, in-8° de 12 p. L'autorité supérieure défendit la représentation de ce drame. XIV. (Avec M. Ch. Dés: Dupeuty). *Le Maréchal Brune, ou la terreur de 1815, événement historique en quatre tableaux.* Paris, Barba, 1831, in-8°. XV. (Avec MM. Ch. Desnoyers et Muller). *Le voyage de la Liberté, pièce en quatre actes, mêlée de chants.* Paris, David, 1831, in-8° de 32 p. XVI. (Avec MM. Ader et Dupeuty). *Le Barbier du roi d'Aragon, drame en trois actes, en prose.* Paris, Amb. Dupont, 1832, in-8°, et Marchant, 1836, in-8° de 20 p., à 2 col. XVII. (Avec MM. Ch. Des: Dupeuty et Th. Cogniard). *Le Fils de l'Empereur, histoire contemporaine, en deux actes.* Paris, Marchant, 1832, in-8°. XVIII. (Avec M. Augustin Chevalier). *Le Dominicain, ou le couvent de l'Annonciation, mélodrame en trois actes.* Paris, Barba, 1832, in-8° de 52 p. XIX. (Avec MM. Alhoy et Dupeuty). *Bergami et la Reine d'Angleterre, drame en cinq actes et en six parties.* Paris, Barba, 1833, in-8°. XX. (Avec M. Ch. Dés: Dupeuty). *La Camargo, ou l'opéra en 1750, comédie en quatre actes, mêlée de chants.* Paris, Barba, 1833, in-8°. — Autre édit. Paris, Barba, Delloye, Bezon, 1837, in-8° de 32 p. Cette dernière édition fait partie de la « France dramatique au XIXe siècle. » XXI. (Avec le même). *Le Comte de Saint-Germain, pièce en trois actes, mêlée de chants.* Paris, Marchant, 1834, in-8° de 32 p. XXII. (Avec M. Victor Herbin). *Jeanne de Flandre, drame en quatre actes.* Paris, Dondey-Dupré, 1835, in-8° de 20 p. XXIII. (Avec M. Charles Dés : Dupeuty). *Mariana, comédie en trois actes, mêlée de chants.* Paris, Dondey-Dupré, 1836, in-8° de 16 p. XXIV. (Avec le même). *Le Pauvre idiot, ou le souterrain d'Heilberg, drame en cinq actes et huit tableaux.* Paris, Tusse, Delloye, Bezou, 1838 et 1840, in-8° de 36 p. XXV. (Avec MM. d'Avrigny et Dupeuty). *Arthur, ou seize ans après, drame vaudeville en deux actes.* Paris, Dondey-Dupré, 1838, in-8° de 24 p. XXVI. (Avec M. Mallian). *La Croix de feu, ou*

les pieds-noirs d'Irlande, mélodrame en trois actes Paris, Dondey-Dupré, 1838, in-8° de 32 p. XXVII. (Avec le même). *Le Massacre des Innocents, drame biblique en deux actes.* Paris, Marchant, 1839, in-8°, ouvrage posthume de Fontan. XXVIII. Indépendamment des nombreux articles qu'il a publiés dans l'*Album et* les *Tablettes*, on lui doit un morceau intitulé : *Imprécation!* qui a paru dans le *Keepsake américain.* P. L...t.

FONTENAY (Le sire **DE**). — C'est ainsi qu'on désigne habituellement l'un des trente Bretons qui combattirent à Mi-Voie (voy. *Beaumanoir).* Tous ceux qui ont parlé de ce fait-d'armes ou en ont commenté le récit, s'en sont tenus là. On a dit que le sire De Fontenay prenait son nom d'un manoir de la paroisse de Chartres, à deux lieues S. de Rennes ; que ce nom se trouvait dans la réformation de 1427, et l'on a donné aux seigneurs de ce manoir des armes *d'azur à trois jumelles de gueules mises en bande.* Je n'adopte ni ne conteste ces attributions, parce que je manque de documents pour l'un comme pour l'autre parti. Mais, en remontant à la seule source qui peut en fournir, c'est à-dire au poème de la fin du xive siècle, contenant le naïf récit du combat, voici ce que j'y trouve :

> Loys Guion y vendra férir d'an branc d'achier
> Luy et *Lefonstenois*, pour leurs corps essoiér.

Louis Guion, ou Gouyon, et *Lefonstenois* sont nommés là parmi les *escuyers* choisis par le *nobile baron* Jean de Beau-Manoir. *Lefonstenois* ne reparaît plus dans le reste du poème ; mais il dut sortir sain et sauf du combat, car je crois le retrouver dans la *monstre* de Jean de Beaumanoir, faite le 30 août 1351, c'est-à-dire cinq mois après l'action, parmi les gens d'armes de cette *monstre*, avec quatre autres combattants de Mi-Voie, sans compter l'illustre chef : « Premièrement nostre personne (Jean de Beaumanoir), monsieur *Gieffroy du Bois*, monsieur Olivier de Val-Clerc, monsieur Guillaume Dolon, *Tristan de Pestivian*, *Alain de Ker-an-rais*, *Loys Goyon*, *Olivier de Fontenoye*, etc. » On remarquera que ces deux derniers noms se suivent dans la liste de la *monstre*, exactement comme dans le poème, et qu'on trouve ici le nom de baptême du sire de Fontenoye, que n'avait pas donné le poète, et qui a, par suite, été laissé en blanc par tous les commentateurs, excepté par M. Pol de Courcy, qui, sur un renseignement inexact, a nommé *Pierre* l'écuyer de Mi-voie. La *monstre* que je viens de citer, recueillie par les bénédictins à la Chambre des comptes de Paris, et insérée par D. Morice, au t. I des *Preuves* de son Histoire de Bretagne, col. 1471, me paraît une autorité suffisante pour croire que le prénom du sire de Fontenoye était Olivier, parce qu'il ne peut être douteux que Jean de Beaumanoir ait choisi dans sa compagnie de *gens d'armes* et d'*archiers* ceux qu'il désirait pour compagnons dans la rencontre de Mi-Voie. Il est vrai qu'un Pierre de Fontenay était, en 1367 *(Dom Morice, Pr. I,* 1621), au service du roi de France ; mais il n'y a, ce me semble, nulle raison de le prendre pour l'un des trente Bretons, et rien ne constate même qu'il appartînt au pays de Bretagne.

La terre de Fontenay, dont nous avons parlé, a eu des seigneurs de son nom, et, comme je l'ai déjà dit, si rien ne prouve clairement qu'Olivier de Fontenoye doive être compté parmi eux, rien n'empêche aussi que cette conjecture puisse être admise, puisqu'il y a une grande analogie de nom et une parfaite identité d'époque.

On trouve dans une charte de 1148, *Thomas de Fontineio*, témoin d'une donation faite à l'abbaye de Savigny, par Conan de Chasteau-Giron. *(D. Morice, Pr. I,* 602).

En 1240, *Guilelmus de Fontènaio,* chevalier, mari d'Agnès, fille de Goranton de Vitré, fait accord avec le prieur de Béré.

Dans l'acte de la reconnaissance faite par les seigneurs de Bretagne du nombre des chevaliers, escuyers et archers qu'ils doivent à l'*ost* du duc, monsour Alain de Fontenay déclare, en 1294, « qu'il étoit un chevalier de sa terre de Fontenay. » On retrouve le même *monsor Alen de Fonteney*, en 1298, comme témoin d'une sentence arbitrale entre le duc Jean et Rolland de Dinan.

En 1379, Amaury de Fontenay joua un rôle important dans l'association de la noblesse de Bretagne, pour empêcher l'invasion du pays. Il fut élu l'un des quatre maréchaux, et le premier, avec Geoffroy de Kerimel, Estienne Goyon et Eustache de La Houssaye, et en même temps nommé capitaine et garde de la ville et château de Rennes, avec vingt-deux compagnons pour cette garde, parmi lesquels on remarque Guillaume de Chevégné, Robin de la Bourdonnaye, Jehan de Saint-Pern, Jehan Le Voyer, Jehan du Bobril, Pierre Boterel, etc. Dans la dernière des chartes constatant ces nominations, Amaury de Fontenay est qualifié de seigneur de la Motte-au-Vicomte. — L'année suivante (1380), il ratifia le traité de Guerrande, et prit part à toutes les grandes affaires du règne de Jean IV, dont il était chambellan. Il conserva la capitainerie des ville et château de Rennes jusqu'en 1409, ainsi qu'on le voit par les lettres de décharge que lui en accorda, sur sa demande, le duc Jean V, le 1er juillet de la même année *(D. Morice, Pr. II,* 820). On trouve dans ce document un renseignement sur la démolition du château de Rennes, qui semble n'avoir été reproduit nulle part : « Et pour ce que, par l'assentiment de nous et » de nostre conseil, (Amaury de Fontenay) fist » abattre et dilacérer nostre chastel dudit lieu » de Rennes, qui estoit chu en grande ruine,

» et n'estoit en estat d'aucune deffense, et les » matières de nostre dit chastel fist vendre et » mettre les deniers en la fortification de nostre » dite ville en l'endroit de nostre chastel, nous » reconnaissons qu'il l'a bien et loyaument » fait à nostre honneur et prouffit. »

On trouve, en 1418, un *sire de Fontenay* dans le compte des mises faites pour le voyage du duc à Rouen, et pour ceux de sa suite; mais on ignore si ce fut le vieil Amaury. L'époque de sa mort est pareillement inconnue; on n'en sait pas davantage sur sa postérité. Une Marie de Fontenay, dame de Quebriac, plaidait, en 1481, au Parlement de Vannes. On rencontre des Fontenay pendant tout le xve siècle, aucun pendant le xvie, si ce n'est, en 1589, un sieur *de Fontenay*, du parti de la Ligue, qui s'échappa de la tour aux Foulons, à Rennes, avec quatre autres. (Voy. le *Journal de Jean Pichart; D. Morice, Pr. III*, 1703.)

La maison de Fontenay était certainement éteinte lors de la réformation de la noblesse de Bretagne, en 1668, car son nom ne se trouve point dans les divers armoriaux établis sur cette réformation. — *L'écusson d'argent à trois jumelles de gueules mises en bande* est attribué à Amaury de Fontenay, par les bénédictins, qui l'ont recueilli au bas d'une charte de 1402, et placé au n° LXXI du t. II des *Preuves*. Au reste, comme il existait dans l'évêché de Saint-Brieuc une autre famille de Fontenay, portant *d'or à l'écu en abyme de gueules, à l'orle de huit merlettes de même*, il est fort difficile d'appliquer justement à ces deux maisons les noms de Fontenay, Fonteuois, Fontenois, Fontenais, que nous donnent les chartes du xve siècle; et je dois ajouter que, parmi ces noms, il en est quelques-uns qui me paraissent évidemment appartenir à la province de Normandie. BIZ...

FONTENELLE (GUY-EDER **DE BEAUMANOIR, baron de**). — vraisemblablement fils de René-Eder, naquit, soit dans la commune de Bothoa en Cornouaille, soit au château de l'Ongle *(voy. ci-dessus*, p. 670); soit enfin, comme le dit M. Habasque *(Notions historiques, etc.*, t. Ier, p. 159), dans une maison qui se voit encore aujourd'hui dans la section de Leslay, commune du Vieux-Bourg-Quintin (Côtes-du-Nord). Il avait pris le titre de baron de Fontenelle de l'une des terres de sa famille dont il était juveigneur ou cadet.

Il étudiait au collége de Boncourt, à Paris, où, d'après le chanoine Moreau, qui l'y vit en 1587, « il estoit toujours aux mains avec ses » compagnons de classe, » lorsque, rebuté du travail, et impatient de toute discipline, il vendit ses livres et sa robe de chambre, s'en acheta une épée et un poignard, puis s'évada et se dirigea vers Orléans, avec l'intention de joindre l'armée du duc de Mayenne. Dévalisé par des maraudeurs, il fut obligé de rentrer au collége, mais ce ne fut pas pour long-temps. La guerre civile qui désolait la Bretagne lui offrait de trop belles occasions de se livrer à son humeur batailleuse et féroce. Il partit donc une seconde fois, et à peine arrivé dans la province, il se mit à la tête d'un ramas de bandits qui, pour mieux faire réussir leurs projets de rapines, prirent effrontément le titre de ligueurs. Malgré son extrême jeunesse,—il n'avait, dit-on, que seize ans,—il acquit bientôt sur ses compagnons un grand ascendant, dû sans doute à son nom, à son caractère actif et déterminé, et aussi, peut-être, à quelques talents militaires. Il commença par piller les bourgs et les villages, rançonnant indistinctement amis et ennemis, pourvu qu'il pût en tirer de bonnes compositions, qu'il partageait du reste loyalement avec ses *routiers;* puis, quand sa bande se fut suffisamment accrue, il tenta de s'emparer de Guingamp. Repoussé par le sire de Kergomar, il se rabattit sur le château fort de Coat-Frec, près Lannion, s'en empara et en fit son quartier-général. Le pillage auquel il livra Lannion, Paimpol, Landerneau et le pays de Léon, jeta l'alarme dans toute la contrée. La garnison vint l'assiéger dans son repaire et le serra de si près que lui et les siens durent s'estimer heureux d'en pouvoir sortir vies et bagues sauves, à la seule condition d'évacuer le pays.

Fontenelle tint d'abord parole et se réfugia en Cornouaille; mais, voulant y avoir un point fortifié qui lui servît de retraite, il s'empara de Carhaix, se retrancha le mieux qu'il put dans l'église de Saint-Tromeur, et recommença ses incursions. Saisi par ordre du duc de Mercœur, sur la plainte des habitants de Châteauneuf-du-Faou, il dut sa grâce à l'engagement qu'il prit de suivre au siége de Craon ce prince, dont les forces étaient alors très-réduites. Après cette expédition, où il se montra vaillant soldat et bon capitaine, Fontenelle reprit de plus belle sa vie de partisan; mais l'expérience lui ayant appris que Saint-Tromeur était un asile peu sûr, il avisa le château du Granec, place très-forte, située entre Collorec et Landelleau. Quoique ce château appartînt à Bellanger de Pratmaria, ligueur comme lui, il ne se fit nul scrupule d'en chasser le propriétaire, qui ne put même emporter ni ses meubles ni son argenterie.

Les paysans des environs s'étant hasardés à assiéger, tant bien que mal, le Granec, pendant que Fontenelle était occupé à une expédition dans les environs de Morlaix, il ne fut pas plustôt informé de leur outrecuidance, qu'il accourut en toute hâte, tomba sur eux à l'improviste, en massacra huit cents, et lorsque, peu de jours après, les parents et amis des morts vinrent pour recueillir leurs cadavres, il les fit impitoyablement tuer à coups d'arquebuses par ses soldats postés derrière des buissons. Puis, quand on lui objecta que tant de cadavres restés sans sépul

tures pourraient bien occasioner quelque maladie pestilentielle, parodiant Vitellius, il répondit : « Le corps d'un ennemi mort sent toujours » bon. »

Parvenu ensuite à se rendre maître du château de Corlay, occupé par les troupes du roi, il y mit garnison, poussa une pointe dans le Léon, et attaqua la ville de Roscoff, où il fit un immense butin; après quoi, lui et son digne émule La Maignane *(voy. ce nom)* mirent le pays à feu et à sang. Le loup était rentré dans sa tanière quand le maréchal d'Aumont se décida à l'en déloger. Comme Fontenelle voulait résister, le maréchal lui déclara que s'il avait l'audace de mettre un canon en batterie, toute la garnison serait pendue, lui le premier. Cette menace, qu'il savait devoir être mise à exécution, intimida Fontenelle; et, bien qu'à peine remis d'une fracture à une jambe, causée par l'affaissement d'un plancher, lors d'un bal qu'il avait donné dans son château, fracture qui le rendit boîteux pour le reste de ses jours, il évacua la place et se fixa pour quelque temps au château de Cremenec'h, près du Faouet.

Ce fut alors qu'après être tombé inopinément sur Douarnenez, dont il soumit les habitants aux tortures les plus raffinées, il surprit le fort de l'île Tristan, et s'y retrancha si bien qu'on ne put l'en débusquer. Tous les bourgeois et paysans des environs se levèrent bien en masse contre lui; mais cette tentative tourna à son avantage, car, profitant de leur inexpérience, il les prévint et en fit un si grand carnage, qu'au dire des historiens contemporains, quinze cents de ces malheureux restèrent sur la place.

En Basse-Bretagne, il n'y avait plus que lui qui tînt pour la Ligue; tous les autres capitaines avaient fait leur soumission. Quant à lui, à l'abri dans son île qu'il avait rendue imprenable, il ne se bornait plus à tuer et à voler sur terre; il s'était fait pirate, ce qui ne l'empêchait pas de vivre fastueusement et en vrai sybarite. D'une audace qui ne connaissait point de bornes, il ne craignit point d'étaler son luxe et son orgueil, à Nantes, devant le duc de Mercœur; et quand, à la vue de son riche manteau de velours brodé d'or, fourré d'hermines et retenu par une agrafe en pierreries d'une valeur considérable, le duc lui demanda ironiquement : « M. de Fontenelle, combien de gens » ont aidé à payer ce beau manteau? » pour toute réponse, il se mit à rire, et ses brigandages ne furent pas autrement recherchés, tant le besoin que la Ligue expirante avait de ses services lui assurait l'impunité!

A son retour de Nantes, il eut à déjouer un complot formé par la garnison de l'île Tristan. Mécontente de son chef la Boulle, cordonnier, dont Fontenelle avait fait son lieutenant, et qui était encore plus féroce, s'il est possible, que son capitaine, elle avait formé le projet de livrer la place aux royaux. L'arrivée subite de Fontenelle fit avorter le complot, et ceux qui y avaient pris part furent noyés. C'est vers cette époque qu'eut lieu la visite d'amitié qu'il fit dans le pays de Léon, au sire de Mesarnou, son parent. En retour de la cordiale et somptueuse réception qui lui fut faite, il s'adjugea la vaisselle plate de son hôte, et non moins brutal que cupide, il enleva la fille de la maison, héritière de 8 à 10,000 livres de rentes, et âgée seulement de huit à neuf ans.

Les habitants de la petite ville de Penmarch, sachant combien son voisinage était redoutable, avaient fortifié, à tout événement, l'église de Tréhoultrez et le Kerity, où ils avaient renfermé tout ce qu'ils avaient de plus précieux. Alléché par l'espoir d'un riche pillage, Fontenelle résolut un coup de main; mais comme il savait qu'il allait s'attaquer à de rudes adversaires, tous marins braves et déterminés, avant de le tenter, il voulut visiter les lieux par lui-même, et, accompagné de sept à huit de ses bandits, il vint, un jour de fête, se mêler aux jeux de la population. Reconnu, il faillit être écharpé. Toutefois, sa visite l'ayant convaincu qu'il avait affaire à des gens qui n'entendaient rien à l'art militaire, il les attaqua, les réduisit, moitié par force, moitié par ruse, et, en échange de la vie qu'il leur laissa, il emmena dans son île deux ou trois cents barques chargées de butin.

Cependant, Henri IV indigné de l'audace et des cruautés de Fontenelle, fit au capitaine Du Pré, gouverneur de Quimper, de sévères reproches sur ce qu'il n'avait rien tenté pour s'emparer du brigand ou l'empêcher de se fortifier. Du Pré n'obtint même de ne pas être puni de sa longanimité, qu'à la condition d'aller débusquer Fontenelle. Il l'essaya; mais sa mort, qui arriva dès le commencement de l'attaque, entraîna la déroute des siens.

Fontenelle avait un ennemi plus redoutable dans Sourdéac, gouverneur des trois évêchés de Léon, de Cornouaille et de Tréguier, brave et loyal gentilhomme, qui avait juré la perte de ce monstre. Sourdéac, déterminé à en finir avec lui, vint l'assiéger avec les garnisons de Guingamp, du fort la Latte, de Tonquedec, Lannion, Morlaix, Tréguier, Concarneau et Quimper, formant, avec trois compagnies de Suisses, environ quatre mille hommes tant infanterie que cavalerie. Il battait inutilement la place en brèche, depuis six semaines, avec quelques canons tirés du château de Brest, lorsque, rebuté par les longueurs du siége et les pertes qu'il avait essuyées dans plusieurs sorties, il congédia ses troupes précisément au moment où la disette et le manque de munitions allaient, à son insu, forcer les assiégés à capituler.

Fontenelle, enivré de ce succès, conçut le hardi projet de s'emparer de Quimper, où il entretenait des intelligences avec le capitaine du

Clou, officier de la garnison. La mine ayant été éventée, du Clou, pour se sauver du châtiment qui l'attendait, fut contraint de tendre un piége à Fontenelle qui fut pris, conduit à Quimper, et jeté en prison. Cette capture semblait présager que la justice du ciel et celle des hommes allaient enfin être satisfaites. Il en fut tout autrement. Saint-Luc, commandant de Quimper, n'écoutant que sa basse cupidité, accepta une forte rançon que le brigand lui offrit pour être traité en prisonnier de guerre, et le mit en liberté.

Furieux d'avoir été obligé de rendre gorge, Fontenelle ravagea la Cornouaille avec plus de cruauté que jamais, et essaya, mais en vain, de se venger sur Quimper, qu'il ne put surprendre, bien que son plan eût été concerté avec les ligueurs de la ville. A bout de ruses, il se décida à l'attaquer à force ouverte, y pénétra à la tête de 1,200 hommes, mais ne put s'y maintenir. Au comble de la rage, il voulut l'assouvir sur la petite ville de Pont-Croix. Au mépris d'une capitulation que le capitaine La Ville-Rouault avait obtenue après une énergique défense, La Fontenelle le fit saisir et attacher à un pilier de l'église, puis il eut l'infamie de livrer l'épouse de ce brave officier, sous ses propres yeux, aux dernières brutalités de ses soldats, après quoi il fit pendre l'infortuné gentilhomme et un vieux prêtre. Ces actions atroces, dignes, comme le dit Moreau, de mille roues et gibets, et qui finirent effectivement par y conduire Fontenelle, achevèrent de le rendre un objet d'exécration et d'horreur dans toute la Bretagne.

Quoi qu'il en soit, son châtiment se fit attendre assez long-temps encore. En effet, lorsque Mercœur fut réduit à négocier avec Henri IV, il n'oublia pas de comprendre Fontenelle dans le traité. Le roi craignant, si on le poussait à bout, qu'il ne livrât Douarnenez aux Espagnols, l'en nomma gouverneur le 20 mars 1598, le créa capitaine de 50 hommes d'armes, le 26 avril suivant, et le grâcia par un article secret du traité. La lecture des lettres d'abolition qui lui furent accordées ne put être entendue sans horreur, et le Parlement ne les enregistra que *sauf les droits des opposants*, ce qui impliquerait que ces lettres, comme la suite le prouva, ne s'appliquaient qu'aux *faits de guerre* qui avaient motivé l'amnistie générale. La restriction que mit le Parlement à son enregistrement décida du sort de Fontenelle. Impliqué plus tard dans la conspiration du duc de Biron, il fut arrêté par ruse par un nommé Nicolas Rapin ; mais, comme il n'y avait pas de preuves suffisantes qu'il eût pris part au complot, on fit revivre ceux de ses crimes qui ne pouvaient point être considérés comme faits militaires, tels que le barbare traitement exercé de sang-froid, et au mépris d'une capitulation, sur Mme de la Ville-Rouault; et, soit pour ce crime, soit, comme le dit de Thou, pour avoir été convaincu d'avoir traité avec les Espagnols de la remise de Douarnenez, ce qui, selon le même historien, l'aurait fait déclarer coupable de lèse-majesté, il fut condamné à être rompu vif. Après avoir préalablement subi, six quarts d'heure durant, la question ordinaire et extraordinaire, qui lui brisa les os, il fut traîné sur la claie par les rues de Paris, et parvenu, à demi-mort, à la place de Grève, il y subit le supplice de la roue, le 27 septembre 1602. L'arrêt de condamnation qui, par égard pour sa famille, s'était abstenu de lui donner le nom de Beaumanoir, avait prescrit, en revanche, de porter sa tête à Rennes, où, conformément à cette prescription, elle fut plantée sur la porte de Toussaint.

Il paraîtrait que les frais du procès ou les confiscations prononcées par l'arrêt auraient ruiné Fontenelle, bien que ses richesses fussent immenses. « En effet, dit M. Habasque » (*Notions historiques*, etc., t. Ier, p. 197.) l'on » trouve, aux archives de la préfecture des Cô» tes-du-Nord, à la date de 1610, toutes les » pièces relatives à la succession vacante d'*es*» *cuyer Guyon Eder, sieur de la Fontenelle et* » *de Coëtezlan, en son vivant époux de Marie* » *Le Chevoir.* » — Or, cette Marie Le Chevoir n'est autre que Marie de Coadelan, fille de Lancelot Le Chevoir, gentilhomme de Champagne, et de Renée de Coëtlogon, mariée en secondes noces à Vincent de Parcevaux, sieur de Mésarnou, cette enfant que Fontenelle avait enlevée, comme nous l'avons vu, au château de Mésarnou. Les historiens qui font de l'enlèvement de Mlle de Mésarnou une des causes de la condamnation de Fontenelle, se sont donc trompés, puisque ce rapt fut innocenté par un mariage subséquent. Ce rapt, ce mariage et la condamnation de Fontenelle font le sujet d'une charmante ballade recueillie par M. Th. Hersart de la Villemarqué. (*Chants populaires de la Bretagne*, t. II, p. 93—104.) Le chanoine Moreau assure que ce fut à l'île Tristan que Fontenelle conduisit l'héritière de Coadelan, après l'avoir enlevée. D'après le poète, il la mena à Saint-Malo dans un couvent d'où il l'aurait fait sortir pour l'épouser, à l'âge de quatorze ans. A l'appui des raisons précédemment déduites, qui nous font préférer cette dernière version, nous citerons les faits suivants dont nous devons la connaissance à notre savant et modeste collaborateur M. de Penguern, faits desquels il résulte que, si pendant la guerre, l'île Tristan fut le principal refuge de Fontenelle, il n'en fut pas de même depuis la pacification. « La demeure favorite du trop célèbre ligueur, » dit M. de Penguern, était le manoir de Coadelan, dans la commune de Prat. Il semble » l'avoir quitté d'hier. Les fortifications, — à » l'intérieur, les portes épaisses, les verrous » massifs, les guichets, les judas, partout des

» meubles de formes étranges où l'on verrait » presque des instruments de torture; enfin des » bains de vapeur, des étuves (destinées, dit la » tradition, à corriger les résultats de ses dé» bauches), — tout respire la présence de l'ai» mable seigneur, adoré du pays.

» Ce fait est singulier, et pourtant des plus » vrais. La mémoire de Fontenelle est encore » populaire à Tréguier. Tous nos chants sont à » sa louange. — Pourquoi?

» Est-ce parce qu'il enrichissait le pays de » ses brigandages? — Est-ce parce qu'il avait » quelque bonne qualité parmi ses vices hi» deux? — Tout cela est possible. Mais il me » semble plus probable que cette popularité » lui vient de ses compagnons qu'il prenait sur» tout parmi ses vassaux, et qui, pour la plu» part, revenaient habiter le pays.

» Il avait fait construire, peu d'années avant » sa mort, le château de Trebriant, en Tremel, » près Plestin.

» Tout cela appartient aujourd'hui à M. de » Kergariou de la Grandville, héritier de Fon» tenelle, je ne sais comment.

» Aux ballades données par M. de la Ville» marqué, on pourrait ajouter les strophes amou» reuses de Fontenelle à son épée et le chœur » des bandits qui le suivaient dans ses rapines.

» Il demanda, dit un de ces chants, que ses » cheveux blonds fussent attachés à la porte de » sa demeure, afin qu'on gardât son souvenir. » Le fait est vrai; les cheveux y étaient encore » peu d'années avant la Révolution.

» Quand on parle de ses crimes dans nos en» virons, les vieillards hochent la tête et vous » répondent: « Il n'avait pas toujours la tête à » lui. » Cette tradition ne montrerait-elle pas » le véritable jour sous lequel il doit être envi» sagé? N'était-il pas un peu fou! »

Non, Fontenelle n'était pas fou! Ce serait, selon nous, singulièremenf abuser de la liberté, si souvent prise de nos jours, d'idéaliser les caractères et les actes des plus grands coupables, que de traiter avec tant d'indulgence ce féroce personnage. Non, celui qui plaçait ses prisonniers sur un trépied pour les cuire à petit feu; non, celui qui savourait les tortures de deux de ses captifs, en faisant mourir l'un d'inanition et l'autre d'excès de nourriture, pour se donner, disait-il, le plaisir de voir lequel des deux mourrait le plus tôt, non, celui-là n'était pas un fou, mais un scélérat raffiné! Pour asseoir notre jugement, nous ne saurions hésiter entre des traditions qui peuvent bien devoir leur origine à une communauté de brigandages, et les témoignages de l'Étoile, de de Thou, de l'impartial Rosnyvinen de Piré *(Histoire particulière de la Ligue en Bretagne)*; enfin de Moreau, contemporain de Fontenelle, presque témoin de toutes ses actions, et qui le connaissait personnellement. P. L...t.

FORLÉON (Guillaume), — cordelier, né à Dinan, vivait dans le XVe siècle. Dupin *(Bibl. des auteurs ecclésiastiques, XVe siècle, pp. 336—337)* lui donne le titre de religieux *flamand*; mais Quétif et Echard *(t. Ier, p. 822, col. 2)* en font un dinannais. Il en est de même de Wadding, qui le mentionne ainsi dans ses *Annales de l'ordre des Frères mineurs: Guilleimus Waurilongus cognominatus gallus* ARMORICUS DINANENSIS. Il était maître de la Faculté de Paris, et il y fut reçu licencié, le 29 janvier 1448, lui deuxième sur neuf postulants.

Egalement distingué dans les lettres divines et humaines, s'il faut en croire le témoignage de Trithème, Forléon s'acquit une telle réputation que ses contemporains l'appelaient l'Aigle de l'ordre des Frères mineurs. Gobelin, secrétaire du pape Pie II (Æneas Sylvius), dans un des ouvrages qu'il a composés sous l'inspiration de ce pontife, a laissé un portrait bien moins flatté de Forléon. Il dit que les confrères de ce cordelier, exaltant son mérite au-delà de la vérité, et l'appelant le monarque ou le docteur des docteurs, l'adoraient en quelque sorte comme un dieu. Enorgueilli par ces éloges, Forléon alla à Paris et de là en Italie. A Rome, continue Gobelin, il effraya quelques personnes qui, sur la renommée de sa réputation, le regardaient comme devant dire des choses que nul n'oserait contredire; mais, tout-à-coup, il céda devant le savoir des docteurs de la cour de Rome, et l'auréole qui ceignait le front du superbe disparut. Gobelin fait probablement allusion au peu de succès des opinions que soutint Forléon dans deux disputes théologiques qui eurent lieu à cette époque. Le cordelier dinannais avait été désigné en 1462 ou 1463, par le pape Pie II, pour débattre la question de la nature du sang de J.-C., si controversée entre les Dominicains et les Franciscains. Il s'agissait, dit Prosper Marchand *(Dict. hist., t. Ier, p. 120)*, de savoir si le sang de J.-C., répandu pendant sa passion, avait toujours été, ou non, hypostatiquement uni à sa divinité, et s'il était, ou non, digne du culte de latrie. Trois Dominicains soutinrent l'affirmative, et trois Franciscains la négative, en présence du pape et d'une nombreuse assemblée de prélats. Au nombre des tenants des Franciscains se trouvait, indépendamment de Forléon, le cardinal de la Rovère, devenu bientôt pape sous le nom de Sixte IV. Les discours prononcés de part et d'autre à cette occasion furent rassemblés dans un recueil que possédait la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Quoique Pie II semblât pencher pour les Dominicains, il eut la sagesse de ne prononcer aucune décision, afin de n'irriter ni l'un ni l'autre des partis. La même année 1463, ou la précédente, Forléon avait renouvelé une opinion fort singulière que le franciscain Nicolas Bonet avait exprimée le premier dans le XIVe siècle. Prenant à la

lettre ces paroles de J.-C. sur la croix : *Femme, voilà ton fils !* il s'était imaginé que ces paroles avaient réellement opéré une transubstantiation du corps de J.-C. en celui de saint Jean, de sorte que cet apôtre était devenu par là le fils naturel et effectif de la sainte Vierge, et, par conséquent, J.-C. lui-même. Une si étrange opinion trouva des adhérents qui la développèrent même en présence des papes, vers le milieu et à la fin du XIV[e] siècle. Reproduite par Forléon, pendant son séjour à Rome, elle donna lieu à diverses réfutations dirigées plutôt contre lui que contre Bonet et Maron, son principal sectateur, quoiqu'ils y soient cités l'un et l'autre. Parmi les ouvrages composés dans ce but et indiqués par Prosper Marchand (*Dict. hist. t. I[er]. p.* 119), nous mentionnerons les deux suivants de Dominicus de Dominicis, alors évêque de Torcello, et depuis, de Bresse, où il mourut en 1478. L'un est intitulé : *Tractatus de sanguine Christi et de filiatione Johannis evangelistæ, ex verbis Christi ad beatissimam Virginem.* Venetiis, Petr. de Fino, 1557, 1563, in-8°. L'autre a pour titre : *Questio de relationibus ex necessitate fundamenti earum magistri Dominici, episcopi Torcellani, contra magistrum Guillelmum Varallon* (sic), *Britonem dictum aquilam ordinis minorum, anno Domini MCCCCLXII* (*vel* 1463 ?) Cet ouvrage de Dominicus, dont il existait deux copies manuscrites dans la bibliothèque du monastère de Saint-Hubert, diocèse de Liége, a été publié dans le recueil de Gilles Charlier, doyen de l'église de Cambrai ; intitulé : *Sporta et sportula fragmentorum.* Bruxellæ (fratres vitæ communis), 1478 et 1479, 2 vol. in-f° goth. L'étrange assertion que Forléon s'évertua à soutenir est exposée par Dominicus dans un passage du second de ses ouvrages, passage que Quétif et Echard (*t. I[er]. p.* 825, *col.* 1[re]) ont textuellement reproduit ainsi qu'il suit : « Ista quæstio » mota est propter hoc quod quidam antiquus » magister et qui multos annos cathedram rexerat, in sermone suo ad populum prædicavit » quod illa verba dicta à Domino in cruce, scilicet : *Ecce filius tuus*, fuerunt tantæ efficaciæ » et virtutis quod per illa Johannes potuit esse » factus filius naturalis beatæ Virginis. Sicut illa verba sacramentalia : *Hoc est corpus* » *meum*, sunt tantæ efficaciæ quod per illa panis » efficitur corpus Christi. Quod cùm esset ad » romanam curiam delatum, tanquàm esset » propositio scandalosa, erronea et impia, et » idem magister ex doctrinâ aliquorum et specialiter Francisci de Maronis eam defenderet; » invitatus ut in coronâ aliquid dicerem, adduxi contrà eum aliqua argumenta et alia » etiam post superaddidi, quæ nunc describam » ad veritatis investigationem, semper subjiciendo ea quæ dixero judicio meliùs sentientium. »

Forléon mourut à Rome, en 1464, de chagrin, croit-on, d'y avoir compromis sa réputation dans les deux disputes que nous avons indiquées. Wadding, et après lui Dupin, Cave et Fabricius, attribuent à Forléon les deux ouvrages suivants : I. *Vade-mecum, seu Repertorium propositionum contra Scotum.* Argentinæ, 1501. II. *Opera doctissima in sacram Scripturam.* M. Miorcec de Kerdanet lui attribue en outre : I. *Decisiones regulares circa vitam et regulam minorum.* Parisiis, apud Joannem Parnum, anno 1471. II. *Commentarii in quatuor libros sententiarum.* Lugduni, 1484; Parisiis, 1509; Venetiis, 1519. En admettant que ces deux derniers ouvrages eussent échappé aux recherches de Wadding et des trois autres écrivains ecclésiastiques, il y aurait lieu, tout au moins, de regarder comme erronée la date (1471) du premier, puisque Jean Petit n'a commencé à imprimer qu'en 1498. Voyez l'*Analecta Biblion* (du marquis du Roure).

P. L...t.

FOUCAULT (Jacques), — président aux enquêtes du Parlement de Bretagne, fut nommé par le roi, le 12 mai 1575, l'un des commissaires pour procéder à la réformation de la Coutume de Bretagne. Après la première réunion de ces commissaires, le nom de Jacques Foucault ne se retrouve plus dans les procès-verbaux subséquents. Il paraît même qu'il fut remplacé par maître Nicolas Allixant, conseiller et président aux enquêtes, nommé commissaire en vertu de lettres-patentes du roi, du 25 mai 1576, « pour la bonne connaissance, longue expérience et intelligence qu'il a en ladite » Coutume dudit pays, etc.

Bit...

FOUCHÉ, — dit un de ses biographes, est un homme dont on peut dire, sans blesser la vérité, un peu de bien et beaucoup de mal. Faut-il admettre, sans restriction, comme un axiome historique, ce jugement présenté sous forme d'antithèse? Un récit impartial et fidèle permettra de décider. On peut, en effet, supposer qu'il y a deux hommes dans celui dont nous esquissons la vie, le simple particulier et le fonctionnaire public, le père de famille et le ministre de la police; et, grâce à cette division, les crimes et les honteuses défections de l'un semblent pouvoir être atténués par les qualités de l'autre. Mais, comme la postérité juge, avant tout, un personnage historique par les côtés saillants de sa vie, et comme la somme du mal a toujours paru jusqu'ici l'emporter chez le duc d'Otrante sur celle du bien, nous raconterons simplement les faits, en laissant au lecteur le soin facile de tirer les inductions qu'ils renferment.

La plupart des biographes placent à Nantes le lieu de la naissance de Fouché, et en fixent la date au 29 mai 1763. C'est une double erreur qu'il importe tout d'abord de rectifier. —

Joseph Fouché naquit le 19 septembre 1754, au village de La Martinière, près du bourg de Pellerin, dans l'arrondissement de Paimbœuf. Son père se nommait Joseph Fouché, capitaine de navire marchand, et sa mère, Marie-Françoise Croiset (1). Dès qu'il eut atteint l'âge où les enfants peuvent se livrer à des études sérieuses, il fut placé par son père au collége des Oratoriens de Nantes, et spécialement dirigé, d'après le vœu de sa famille, vers les sciences mathématiques, nécessaires à sa future profession de marin. Il était sur le point de quitter le collége, lorsque Durif, préfet des études, homme de beaucoup d'esprit, qui l'avait pris en affection, représenta aux parents du jeune Fouché que la mer ne convenait point à son tempérament, et leur conseilla de le faire entrer à l'Oratoire, comme professeur. Le père y consentit, et fit conduire son fils à l'institution oratorienne de Paris. On mit entre les mains du jeune élève les commentaires de Jansenius et le catéchisme du concile de Trente; mais il ne dissimula point au supérieur de la maison, Mérault de Billy, que cette lecture lui inspirait un insurmontable dégoût, et il le pria de lui laisser lire le *Petit-Carême* de Massillon et les œuvres de Nicole. En même temps, il lui avoua qu'il avait dans sa chambre *Tacite*, *Horace* et *Euclide*, ouvrages profanes dont la lecture était interdite aux élèves de l'établissement. Il obtint la permission de les garder. Ses études terminées, Fouché fut admis comme professeur, suivant la promesse qui avait été faite à son père, à l'Académie royale de Juilly. Il exerça ensuite les mêmes fonctions au collége d'Arras, à Niort et à l'école militaire de Vendôme. Vers la fin de l'année scolaire de 1790, il revint à Nantes, en qualité de professeur de physique, et succéda, l'année suivante, à Lenoble, comme préfet des études de l'Oratoire.

La Révolution avait éclaté. Nous dirons bientôt quelle part il prit aux événements dont le 14 juillet ouvrit l'ère tour à tour glorieuse et sanglante; achevons d'abord les détails relatifs à la vie privée de Fouché. Renonçant à l'état ecclésiastique, au moment où son ambition vit se dérouler de plus vastes perspectives, il rentra dans la vie séculière et songea à exercer la profession d'avocat. Mais il fut nommé député de la Loire-Inférieure, en 1792, et parut pour la première fois au club jacobin de Paris, le 19 septembre de la même année. Quelques jours auparavant (2), il avait contracté avec Jeanne Coiquaud, fille d'un procureur au provincial de Nantes, et alors président de l'administration du district de cette ville, un mariage qui fut brisé en 1813, par la mort de celle qu'il avait épousée; il s'unit en secondes noces, au mois d'août 1815, à Mlle de Castellane, dont il avait connu la famille à Aix, en 1810, et mourut en exil à Trieste, le 25 décembre 1820, à l'âge de soixante-six ans (1). Il eut de sa première femme plusieurs enfants qu'il chérit, dit-on, avec la plus affectueuse tendresse, et à qui sa mort inspira de vifs regrets. Ses panégyristes ont prétendu que la vie de famille était pour lui, comme pour Danton et pour Robespierre, une douce et calme retraite où il venait retremper son âme, desséchée et pervertie par les luttes et les intrigues de la politique; en sorte que si son hôtel de la rue du Bac était le centre auquel se rattachaient tous les intérêts de la Révolution, de l'Empire ou de la Monarchie restaurée, sa terre de Pont-Carré lui servait d'abri contre les soucis des conspirations et les embarras de la puissance. Ils ajoutent que l'homme ne peut jamais abdiquer sa nature; qu'on est parfois surpris, lorsqu'on étudie de près l'histoire, de trouver des caprices de bienveillance, des élans de bonté, des trésors même de généreuse tendresse chez ceux qui semblent le moins accessibles aux entraînements du cœur.

Pour nous, nous doutons que Fouché ait été un de ces caractères étonnants où l'on rencontre la délicatesse et la sensibilité mêlées à une astuce sans scrupule, à une rigueur sans ménagement, à une fermeté inflexible et cruelle. Peut-être se montra-t-il moins énergique que rusé, moins sanguinaire que cauteleux; mais il eut toujours la criminelle faiblesse d'imposer silence aux révoltes de la probité naturelle, pour n'écouter que la voix de la passion politique ou de l'intérêt privé : il érigea l'égoïsme en principe administratif; et ce fut plutôt par calcul que par un louable dégoût qu'il combattit quelquefois les mesures sanglantes et les proscriptions hideuses. C'est en vain qu'il fut lié avec des hommes honorables tels que Condorcet, Malouet et Cazalès; c'est en vain qu'il a cherché à se réhabiliter lui-même dans quelques passages de ses écrits (2); l'esprit diplomatique, l'enthou-

(1) Extrait du registre de l'état civil de la paroisse du Pellerin, f° 14, v°, année 1754. « Le vingt de septembre mil sept cent cinquante-quatre, a été baptisé en cette église Joseph, né d'hier, fils du sieur Joseph Fouché, capitaine de navires, et de demoiselle Marie Croiset, son épouse. Ont été parrain, le sieur Jean Croiset, et marraine, demoiselle Marie Fouché, soussignés. » (Suivent les signatures.)

(2) Le mariage de Fouché et de Bonne-Jeanne Coiquaud fut célébré à Saint-Nicolas de Nantes, le 16 septembre 1792. (Voir fol. 38 du registre, v°.) — Il paraît qu'à cette époque Fouché était loin d'être riche. On raconte qu'après sa nomination à l'Assemblée nationale, il fut contraint de se faire habiller à crédit, des pieds à la tête, chez un marchand de draps nommé Robert Demangeat, qui ne fut payé que long-temps après.

(1) Il est assez extraordinaire que les biographes, constatant ainsi l'âge qu'avait Fouché à l'époque de sa mort, n'aient pas mieux déterminé l'époque de sa naissance. Si, en effet, il était né, comme on le dit ordinairement, en 1763, il n'aurait eu que cinquante-sept ans en 1820.

(2) Il dit dans une de ses lettres adressées à la Convention : « Nulle puissance humaine ne pourra effacer du jugement prononcé par la postérité, sur ma mémoire, ces lignes gravées par la puissante main de la vérité : — « Il fut

siasme à froid le suivirent jusqu'au milieu de la fièvre apparente des violences : on peut dire qu'il fut le *Talleyrand du jacobinisme*.

Suivons-le dans sa carrière révolutionnaire, au milieu de cette vie dévorante qui suscita tant de nobles héroïsmes et mit à nu tant de funestes passions.

Quand le canon de la Bastille eut annoncé à la France l'avènement de sa régénération politique, Fouché, cédant moins à une conviction sincère qu'à l'espoir de trouver dans les événements qui se préparaient un moyen de satisfaire une ambition qui fut, durant toute sa vie, le seul mobile de ses actes, embrassa ou feignit d'embrasser avec ardeur les principes révolutionnaires. Il dut à l'apparente ferveur de son zèle patriotique d'être admis dans la Société des Amis de la Constitution, fondée à Nantes quelque temps avant son retour, et il y fut présenté, en novembre 1790, par le fameux Coustard de Mussi (1). Mais, ainsi que les hommes qui veulent à tout prix parvenir, et qui ne rougissent point de racheter plus tard, par de honteuses palinodies, l'emportement d'un culte rendu aux idoles d'un jour, il exagéra son amour de la liberté jusqu'au fanatisme et à la fureur. Il devint bientôt l'un des tribuns les plus remuants, les plus radicaux de cette Société, et la violence de ses déclamations lui valut l'honneur d'être élevé, par une imposante majorité, à l'un des siéges de la Convention nationale. Là, il se fit tout d'abord remarquer des chefs jacobins par sa fougue passionnée et l'audace de ses propositions. Malheureusement, il n'était pas né avec les qualités nécessaires à l'orateur; il éprouvait un grand embarras, chaque fois qu'il était obligé de prendre la parole; aussi renonça-t-il de bonne heure aux succès trop difficiles de la tribune, et il concentra exclusivement son influence dans les bureaux et dans les comités, où il se lia d'amitié avec Condorcet. Ils faisaient tous les deux partie du comité d'instruction publique. Fouché adressa à la Convention plusieurs projets de décrets sur l'enseignement et sur l'organisation des colléges. Nous les avons sous les yeux. Presque tous ont pour but de soustraire l'enseignement aux mains et à l'influence des congrégations. Admis ensuite au comité des finances, Fouché proposa un décret tendant à mettre sous la main du Gouvernement tous les biens, toutes les propriétés qui, jusque là, s'étaient soustraits à la fiscalité révolutionnaire, au moyen de réticences, de fausses déclarations ou de suppositions de noms. Afin d'arriver à ce but, il soumettait tous les notaires et autres officiers publics, sous peine de 20,000 fr. d'amende, à représenter au Directoire du département le répertoire des actes passés par eux ou leurs prédécesseurs, à partir du 1er janvier 1793, pour y être cotés et paraphés par les administrateurs; il demandait, en outre, la peine de dix années de fers contre le notaire qui se serait prêté à toute fraude tendant à conserver à un émigré la propriété de ses biens. Cette proposition fut adoptée.

Lorsque le sinistre drame du procès de Louis XVI se déroula devant la Convention, Fouché ne se contenta pas de voter la mort du roi, il formula son opinion dans un manifeste lu à l'Assemblée, et imprimé sous le titre de : *Réflexions de J. Fouché, de Nantes, sur le jugement de Louis Capet*. « Citoyens, dit le futur ministre de Louis XVIII, je ne m'attendais pas à énoncer à cette tribune d'autre opinion contre le tyran, que son arrêt de mort. Par quel événement, par quelle main invisible sommes-nous amenés à mettre en problème ce qu'une conscience générale, un sens intime, le bon sens du peuple enfin, avait décidé, lorsqu'il nous a envoyés? Il semble que nous sommes effrayés du courage avec lequel nous avons aboli la royauté. Nous chancelons devant l'ombre d'un roi, et les premiers feux de la vertu républicaine sont prêts à s'éteindre entre nos mains. Citoyens, le cours de la justice, ainsi que celui du soleil, ne rétrogradera pas avec vos interminables discussions. » — Et plus loin : « C'est en vain que les préopinants ont cherché à exercer sur les consciences les prestiges de l'art oratoire, lorsqu'ils ne devaient faire entendre que le langage simple et majestueux des juges. Ils n'ont pu changer mon opinion; elle est inflexible comme la raison qui me l'a inspirée; elle est demeurée intacte à côté des foudres de leur éloquence. Les crimes du tyran ont frappé tous les yeux et rempli tous les cœurs d'indignation. Si sa tête ne tombe promptement sous le glaive de la loi, les brigands, les assassins pourront marcher tête levée; le plus affreux désordre menace la société. »

Fouché vota ensuite la mort sans appel et sans sursis.

La Convention, devenue souveraine, délégua aux députés envoyés dans les départements ou aux armées une autorité omnipotente et absolue, et choisit de préférence les membres des comités, ou les députés des localités mêmes pour remplir ces missions. Fouché fut de ce nombre. En avril 1793, comme le prouve un de ses rapports adressé à l'Assemblée, il fut chargé de parcourir le département de la Mayenne et celui de la Loire-Inférieure, pour surveiller les opérations du recrutement entravées par des révoltes menaçantes (1). Il se félicite

« bon fils, bon ami, bon époux, bon père et bon citoyen. » — C'est de la tartuferie politique élevée à la plus haute puissance.

(1) La *Chronique du département de la Loire-Inférieure*, rédigée par une société de patriotes, rend compte de sa réception, n° 11, p. 23.

(1) On confond souvent cette mission de Fouché avec celle dont il fut ensuite chargé dans le département de l'Aube. Son mémoire, imprimé à l'imprimerie nationale,

dans son mémoire à la Convention, d'avoir mis à néant les tentatives des ennemis de la République, et il exalte le civisme des habitants de Nantes, de Paimbœuf, de Châteaubriant et d'Ancenis, « qui ont repoussé loin de leurs cités de nombreuses colonnes de rebelles, avec le courage héroïque qu'un brûlant amour de la patrie peut seul inspirer. » C'est dans le même rapport que se trouvent, au milieu de tirades déclamatoires familières aux écrivains de cette période, les lignes suivantes : « Après avoir relevé le courage et les espérances de la classe opprimée, après avoir cherché les moyens de la secourir, il faut songer à l'éclairer, à la délivrer de ses préjugés et de ses erreurs. Elle réclame avec instance les écoles primaires; leur prompt établissement serait la meilleure réponse à faire à vos ennemis, et vous ferait pardonner bien des torts aux yeux de la postérité! »

Fouché ne fut pas moins heureux, lorsqu'en juillet 1793, il eut mission d'aller former à Troyes un bataillon destiné aux frontières. Son adresse calma les agitations de la ville, et fit tourner contre les ennemis de la France la fougue des clubistes et l'emportement des passions populaires (1).

Au mois de septembre de la même année, il fut envoyé dans le département de la Nièvre, sous le patronage d'*Anaxagoras* Chaumette, procureur de la commune de Paris, et l'on peut juger des actes qui signalèrent son séjour dans ce pays par les pièces suivantes, extraites du *Moniteur* et des procès-verbaux de la Convention (2).

« Considérant que le peuple français ne peut reconnaître d'autre culte que celui de la morale universelle, d'autre dogme que celui de sa souveraineté et de sa toute-puissance, etc., toutes les enseignes religieuses qui se trouvent sur les routes, sur les places, et généralement dans tous les lieux publics, seront anéanties. Tous les citoyens morts, de quelque secte qu'ils soient, seront conduits, vingt-quatre heures après le décès, et quarante-huit, en cas de mort subite, au lieu destiné pour leur sépulture commune, couverts d'un voile funèbre, sur lequel sera peint le *Sommeil*; le lieu commun où leurs cendres reposeront sera isolé de toutes habitations, planté d'arbres, sous l'ombre desquels s'élèvera une statue représentant le *Sommeil*. Tous les autres signes seront détruits; et on lira sur la porte de ce champ consacré par un respect religieux aux mânes des morts, cette inscription : *La mort est un sommeil éternel.* »

le 25 avril 1793, est une pièce qui garantit l'authenticité de notre récit.

(1) Voy. *Mémoire sur le duc d'Otrante*, 1820, p. 24.

(2) Voy. *Moniteur* du 27, 1er mois, 1re année de la République française.

Moniteur, 1er jour, 2e mois, 2e année.

La brutalité de ce décret, qui enlevait aux survivants toute idée du dogme consolateur de la vie immortelle de l'âme, était bien digne d'avoir pour pendant la déclaration qui suit :

« Fouché, de Nantes, représentant du peuple dans le département de la Nièvre, envoie à la Convention 1,091 pièces d'or et argent provenant des *dépouilles* des églises. »

On sait, par une lettre de Fouché, que la somme de ces dépouilles s'élevait à plusieurs millions. (1)

Le succès de ces différentes missions attira sur lui les regards de la fraction terroriste du Comité de salut public, lorsqu'il s'agit d'étouffer à Lyon les tentatives réactionnaires du parti modéré. Chacun sait comment le fanatisme de Chalier avait soulevé contre ses folies d'énergumène la conscience des honnêtes gens. Un décret émané de la municipalité lyonnaise, révoltée contre le club central, et affranchie, pour ce moment, de l'oppression jacobine, avait envoyé à la mort ce redoutable insensé, qui avait fait le premier le douloureux essai de l'instrument de supplice, apporté de Paris par ses ordres (2). Mais la journée du 31 mai ayant enlevé le pouvoir aux Girondins, une insurrection terrible, fomentée par des éléments divers, mus par l'intention commune des chefs, avait suscité contre Lyon les colères de la Convention. Bombardée par Kellermann et par Vaubois, malgré l'héroïque défense de Précy, réduite aux horreurs d'un long siége, la malheureuse cité avait été obligée d'ouvrir ses portes à l'armée républicaine, à la tête de laquelle marchaient triomphalement, à côté de Dubois Crancé, général en chef, les représentants Couthon, Laporte, Maignet et Châteauneuf-Randon. Les temporisations humaines et prudentes de Couthon avaient quelque temps retardé les cruels effets du décret de Barère (3); mais son départ était devenu le signal des plus atroces représailles. Collot-d'Herbois et Dorfeuille s'étaient constitués les vengeurs de Chalier, et chaque jour d'épouvantables exécutions désolaient et ensanglantaient la seconde ville de France. Fouché fut choisi pour être le collègue de ces farouches exécuteurs. Il arriva à Lyon, en octobre 1793, suivi d'une colonne de jacobins de la Nièvre, hommes exercés aux délations, endurcis aux larmes, aguerris aux supplices. Fouché et ses amis, afin d'échauffer le peuple, promenèrent dans les rues l'urne mortuaire de Chalier, la déposèrent sur un autel consacré à ses mânes, et fléchirent le genou devant ses restes. « Chalier, s'écria Fouché, le sang des aristocrates

(1) Voyez *Moniteur*, n° 49, 9 novembre 1793.

(2) Voyez, sur toute cette période, les documents spéciaux publiés par Guillon de Mauléon; le tome V de Thiers, et particulièrement le livre XLIX des *Girondins*, de Lamartine.

(3) Voyez Thiers, l. c., p. 92 de la 13e édition, ou *Moniteur* du 18e jour du 1er mois, 2e année.

sera ton encens ! » Cette cérémonie fut accompagnée de processions hideuses, de danses désordonnées, de profanations immondes auxquelles prenait part une population surexcitée par les proclamations de vengeance, de pillage et d'athéisme, collées aux murs à demi écroulés de la ville. Bientôt les démolitions commencèrent; la mine fit sauter ce que le marteau et la hache n'avaient pu renverser, et en même temps le tribunal révolutionnaire envoya, pendant près de quatre mois, à la guillotine, toute une génération de victimes (1).

L'instrument de mort marchant trop lentement au gré de l'emportement sanguinaire des bourreaux, ils eurent recours au canon, et trois pièces, chargées à boulets, balayèrent, sous les regards de Collot-d'Herbois et de Fouché, des rangs entiers de condamnés. Ce qu'il y a de plus affreux, c'est que ces infâmes boucheries, honte éternelle de ceux qui les ont ordonnées, leur paraissaient des offrandes patriotiques dignes de l'admiration du peuple et de leurs collègues. « Nous n'écoutons que le cri du peuple, écrivait Fouché à la Convention (2), qui veut que tout le sang des patriotes soit vengé une fois d'une manière prompte et terrible, pour que l'humanité n'ait plus à pleurer de le voir couler de nouveau..... Les démolitions sont trop lentes; il faut des moyens plus rapides à l'impatience républicaine. L'explosion de la mine et l'activité dévorante de la flamme peuvent seules exprimer la toute-puissance du peuple; sa volonté ne peut être arrêtée comme celle des tyrans; elle doit avoir les effets du tonnerre. » Grands mots, phrases creuses qui feraient sourire si elles ne contenaient l'expression de faits malheureusement trop vrais et une adulation hypocrite, bien digne de ces hommes qui se vantaient d'être envoyés à Commune-Affranchie pour y assurer le bonheur du peuple ! (3)

Enfin, le 8 avril 1794, Fouché revint à Paris, et rendit compte de sa mission à la Société des Jacobins. Il s'efforça de prouver « la nécessité des mesures qu'il avait prises et des punitions qu'il avait infligées; » il essaya de démontrer « que le sang du crime *fertilise le sol de la liberté,* et établit le pouvoir sur d'inébranlables fondements (4). » La Société applaudit à ces paroles. Un citoyen demanda à parler contre Fouché; Robespierre et son parti lui fermèrent la bouche.

Cependant on touchait à la crise suprême qui noya dans leur propre sang les partisans de la terreur. Le 9 thermidor approchait. L'instinct politique de Fouché flaira, en quelque sorte, la révolution qui allait s'opérer. Une circonstance qui devait le perdre fut le moyen dont il usa, sinon pour sauver son honneur à jamais compromis, au moins pour préserver sa tête. Quelques légers nuages s'étant élevés entre lui et Robespierre, avec qui il s'était lié à l'époque de son séjour à Arras, celui-ci le mit en suspicion auprès des Jacobins, et fit lancer contre lui, le 14 juillet 1794, un décret d'expulsion. Fouché profita de cette inimitié pour se glorifier, après la chûte de Robespierre, d'avoir lutté contre ses sanglantes proscriptions, d'avoir même contribué à le renverser. Réinstallé à la Société d'où il avait été exclu, il rejeta sur le *tyran* le blâme des cruautés qui lui étaient imputées. Il parla « de la profonde douleur dont il était pénétré en contemplant les horreurs qui avaient eu lieu, pendant les trois derniers mois, à Lyon; » et il les attribua toutes « au brigandage féroce, exercé au nom de Maximilien Ier (1). »

Malgré cette déclaration solennelle et ce faux air d'indignation, Fouché ne put détourner l'orage qui grondait sur lui. C'est en vain qu'il publia des apologies où il déclara que le souvenir de ses actes patriotiques est « gravé dans les cœurs des bons citoyens de Lyon; » le 9 août 1795, sur un rapport fait à la Convention et soutenu par les récriminations vigoureuses de Le Sage (d'Eure-et-Loire), et de Boissy-d'Anglas, auxquels répondirent Tallien, Legendre et Merlin de Thionville, Fouché fut décrété d'accusation, à une grande majorité, et *chassé* de la Convention nationale, comme « un voleur et un terroriste dont la conduite atroce et criminelle communiquerait le déshonneur et l'opprobre à toute assemblée quelconque dont il deviendrait membre. » (2)

Cette flétrissure parlementaire épargna à Fouché la honte dangereuse d'un procès en forme. Il demeura cependant en état d'arrestation jusqu'au 20 octobre, époque à laquelle la Convention, avant de résigner ses pouvoirs aux corps législatifs du Directoire, publia une amnistie générale.

Durant deux années, Fouché disparut de la scène politique. Il était trop habile pour ne pas essayer de se faire oublier, et il travailla, dans la retraite, à se préparer les chances d'un nouvel avenir. Il étudia le caractère des cinq directeurs, et chercha à se rapprocher de celui d'entre eux qui lui parut offrir le plus de traits communs avec son naturel astucieux et perfide : il devint l'ami de Barras. Grâce à la protection de ce membre influent du Directoire, il fut nommé ambassadeur près de la République cisalpine par un décret du 15 vendémiaire an VII (3). Des intrigues de cabinet le forcèrent de revenir à Paris, où après avoir été élevé au poste d'ambassadeur à La Haye, il fut mis, en

(1) Voyez Lamartine, au livre cité.
(2) Voyez *Moniteur* du 24 novembre 1793.
(3) *Moniteur* du 17 décembre 1793.
(4) *Moniteur* du 13 avril 179.

(1) *Moniteur* du 25 août 1794.
(2) Voy. *Moniteur* du 9 août 1795.
(3) Voy. — de ce jour.

remplacement de M. Bourguignon, à la tête du ministère de la police, sous le patronage de Barras, de Sieyes et de Joubert.

Le premier acte de son administration fut une proclamation vigoureuse contre le jacobinisme (1). Fouché, brisant sans retour avec son passé, promettait aux citoyens français « de veiller sur tous et pour tous, de rétablir la tranquillité intérieure, et de mettre un terme aux *massacres*. » Quelques expressions désignant plus spécialement la société jacobine, les membres les plus ardents du club, entre autres Félix Le Pelletier, cherchèrent à soulever contre lui l'opinion publique. Mais Fouché répondit par un coup hardi et décisif. Il supprima onze journaux, saisit leurs presses, arrêta les rédacteurs, et fit chanter ses louanges dans les feuilles officielles (2).

Cette évolution habile de Fouché rendit possibles ses mouvements d'oscillation vers l'heureux conspirateur du 18 brumaire. Il se présenta l'un des premiers pour adorer le soleil levant. Bonaparte, qui le méprisait et le craignait à la fois, accepta ses hommages et lui conserva sa place. Pour faire sa cour au maître, Fouché publia, le 24 et le 25 brumaire, deux adresses où se lisent les passages suivants (3) : « La révolution du 18 brumaire, citoyens, ne ressemble à aucune de celles qui l'ont précédée, elle n'aura point de réaction, c'est la résolution du gouvernement.

» Quand toutes les passions doivent se taire devant la loi ; quand nous devons immoler au désir de la paix intérieure tous nos ressentiments, et que la volonté de le faire est fortement exprimée par le peuple et par ses magistrats, quand ils en donnent le touchant exemple, il n'est permis à personne de contrarier ce vœu.

» Que celui-là soit flétri qui voudrait provoquer une réaction, et oserait en donner le signal ! Les réactions sont le produit de l'injustice et de la faiblesse des gouvernements ; il ne peut plus en exister parmi nous, puisque nous avons eu un gouvernement fort, ou ce qui est la même chose, un gouvernement juste. »

Cette promesse n'empêcha pas les nouveaux consuls de déporter à la Guyane française, de leur propre autorité, et sans forme de procès, un assez bon nombre de citoyens, dont la conduite leur déplaisait particulièrement, ou dont ils redoutaient l'audace.

Désormais attaché à la fortune de Bonaparte, Fouché grandit successivement à mesure que son maître devint Consul et Empereur. Créé sénateur, décoré des insignes du grand-aigle de la Légion-d'Honneur, nommé duc d'Otrante, il amassa de grandes richesses et acquit une immense influence dans les conseils. Ce fut l'apogée d'une gloire scandaleuse, fondée, comme celle du cardinal Dubois, sur l'hypocrisie et le mépris le plus cynique des hommes.

Il y aurait, toutefois, injustice à ne pas reconnaître les services que Fouché rendit au premier Consul. Son adresse, un moment en défaut, lors de la catastrophe de la rue St-Nicaise, ressaisit bientôt les fils de ce complot *infernal*, dont il livra les auteurs à la rigueur de la loi. Chaque fois aussi que des mouvements tumultueux menacèrent la sécurité publique, son œil vigilant et sa main ferme les firent échouer. Il est vrai que le ministre était peu délicat sur le choix des moyens. Si l'on pouvait sonder les mystérieuses turpitudes de délation, de corruption et de bassesse qui forment les éléments de la police à cette époque, le cœur se soulèverait de dégoût à la vue de tant d'abjection et d'impudence. Mais l'histoire sérieuse n'a point à remuer ces cloaques ; sa dignité l'empêche de sortir du récit des faits extérieurs ; elle laisse à la plume des Suetone et des Pétrone la triste mission de retracer et de flétrir ces ignominies (1).

En 1810, l'échafaudage de la fortune du duc d'Otrante, si laborieusement et, pour tout dire, si honteusement bâti, s'écroula tout à coup. Fouché, dont l'instinct, semblable à celui de certains animaux qu'on dit abandonner les vaisseaux vermoulus, avait pressenti la chute de Robespierre et celle du Directoire ; prévoyant sans doute celle de Napoléon, il travaillait sous main à se ménager des intelligences dans le camp de la Restauration future. Lucien et Joseph Bonaparte, qui le détestaient, le perdirent dans l'esprit de l'Empereur. Napoléon le congédia, et lui confia, pour colorer sa disgrâce, le gouvernement de Rome.

Fouché, impassible comme un vrai diplomate, baisa la main qui le frappait. « Sire, écrivait-il à l'Empereur, le 4 juin 1810, j'accepte le gouvernement de Rome, auquel Votre Majesté a la bonté de *m'élever* pour récompense des faibles services que j'ai été assez heureux de lui rendre. Je ne dois pas cependant dissimuler que j'éprouve une peine très-vive en m'éloignant d'elle : je perds à la fois le bonheur et les lumières que je puisais chaque jour dans ses entretiens. »

Il alla ensuite cacher sa rage et ses intrigues dans la sénatorerie d'Aix, après avoir fait un court séjour à Florence. Lorsque le terrible désastre de Russie eut affaibli la puissance de Napoléon, Fouché fut nommé gouverneur des Provinces Illyriennes, de peur, sans doute, que les complots ne vinssent s'ajouter aux embarras d'une situation aussi critique. Il ne profita de son séjour à Naples que pour jeter Murat dans

(1) Voy. *Moniteur* du 17 thermidor an VII.
(2) Voy. — du 19 et du 23 fructidor an VII.
(3) Voy. — du 19 et du 23 fructidor an VII.

(1) Voy. l'ouvrage intitulé : *La Police de Fouché dévoilée*, et le t. II des *Mémoires de Fouché*.

le parti coalisé contre son beau-frère, et revint se fixer à Avignon. Sur ces entrefaites, la Restauration triomphante força Napoléon à abdiquer. Fouché chercha alors à se rapprocher, mais inutilement, du parti des Bourbons. Il se retira donc dans son château de Ferrières, et de là, selon toutes les apparences, il favorisa le retour de l'exilé de l'île d'Elbe. Napoléon, rentré à Paris, lui rendit le porte-feuille de la police. Toutefois, cette preuve de confiance ne désarma pas l'ambition de Fouché; il aspirait à devenir l'arbitre des destinées de la France : il y réussit, après Waterloo, en devenant membre et président du Gouvernement provisoire, et en négociant avec le duc de Wellington. Il y a plus : il devint ministre de Louis XVIII, et on vit alors un spectacle étrange, le Roi de France faisant asseoir dans les conseils de la couronne le terroriste et l'athée qui avait voté la mort de son frère!

Cette situation, qui n'a guère d'analogue dans l'histoire que le triste mariage de Marie Stuart avec Bothwell, tout couvert encore du sang de Darnley, était trop difficile à tenir au prince et au ministre pour ne point se terminer par une rupture. Fouché la provoqua, ou plutôt la prévint, en adressant au roi sa démission.

Compris ensuite dans la catégorie des régicides frappés par l'ordonnance du 12 janvier 1816, qu'il avait contre-signée, il disparut de la scène politique, se réfugia à Trieste, et y mourut quatre ans plus tard, tourmenté, dit-on, par le remords, mais éprouvé plus cruellement sans doute par certains chagrins domestiques dont le coup fut terrible pour l'amour-propre cupide et égoïste du vieillard.

Telle fut la vie de Fouché. Puisqu'il n'a pas craint de provoquer lui-même le jugement de la postérité, que la postérité le juge! Mais qu'avant de prononcer la sentence, chacun ait sous les yeux les dates suivantes qui valent la peine d'être méditées : Fouché fut constitutionnel en 1789, républicain en 1792, régicide et terroriste en 1793, thermidorien en 1794, partisan du Directoire en 1795, dévoué au premier Consul en 1799, impérialiste en 1813, royaliste en 1814 et en 1815! — Ce fut une girouette politique, élevée sur un piédestal de boue et de sang.

E. T.

Comme appendice à l'article qui précède, nous donnons ici une curieuse *Bibliographie* des écrits de Fouché et de ceux dont il a été l'objet ou l'occasion. Notre digne et dévoué collaborateur et ami, M. A[d] Guéraud, à qui de longues et intelligentes recherches ont fourni les moyens de réunir les éléments de ce travail, y a groupé un grand nombre d'indications à l'aide desquelles on peut, non seulement recourir aux matériaux sur lesquels s'est appuyé M. E. Talbot pour composer sa notice sur *Fouché*, mais encore trouver maints documents expliquant des faits importants de notre histoire générale contemporaine.

Réflexions de M. Fouché (de Nantes) sur le jugement de Louis Capet. 1793, in-8° de 8 p.

Ces *Réflexions*, à la demande de Fouché, furent insérées dans le *Journal de la correspondance de Paris à Nantes*, etc., n° 22, supplément, p. 361-364.

Une lettre de février 1793, où Fouché reproche aux habitants de Nantes de n'être pas encore venus féliciter la Convention nationale de *l'acte éclatant de justice qu'elle vient de rendre*, et dont l'original appartient à la Bibliothèque nationale, section des manuscrits, a été publiée dans la *Revue rétrospective*, 3e série, t. III, p. 91.

Rapport de Fouché de Nantes, représentant du peuple, envoyé par la Convention nationale dans les départements de la Mayenne et de la Loire-Inférieure, 25 avril 1793, in-8° de 12 p.

Réflexions de Fouché (de Nantes), représentant du peuple, sur l'éducation publique. 28 mai 1793, in-8° de 11 p.

Rapport et projet de loi relatifs aux collèges, présentés au nom du comité d'instruction publique, par F. Fouché (de Nantes). 1793, in-8° de 3 p.

Rapport et projet de décret présentés au nom du comité d'instruction publique, par J. Fouché, député du département de la Loire-Inférieure. 1793, in-8° de 8 p.

Ces cinq brochures, *imprimées par ordre de la Convention*, sont toutes sorties des presses de l'Imprimerie nationale.

Instruction adressée aux autorités constituées des départements de Rhône et Loire, et principalement aux municipalités des campagnes, et aux comités révolutionnaires, par la Commission temporaire de surveillance républicaine, établie à Ville-Affranchie, par les représentants du peuple. Paris, imp. du dép. de la guerre. 26 brumaire an II (16 novembre 1793), in-8° de 23 p.

On trouve dans la *Bibliographie historique de la ville de Lyon pendant la Révolution française*, par P. M. Gonon (Lyon, 1846, grand in-8° de 548 p.), la liste de tous les arrêtés pris par le représentant du peuple Fouché et ses collègues Collot-d'Herbois, Albitte, Laporte, Méaulle, «envoyés dans Commune-Affranchie, pour y assurer le bonheur du peuple avec le triomphe de la République, dans tous les départements environnants, et près l'armée des Alpes, » (telle est la formule), du 17 brumaire jusqu'au 1er germinal an II (17 novembre 1793 au 21 mars 1794).

Nous ne les indiquerons pas séparément, l'énumération en serait trop longue; nous nous contenterons de renvoyer au *Recueil des arrêtés pris par les représentants du peuple, envoyés à Commune-Affranchie, avec leurs lettres à la Convention nationale et autres actes im-*

primés ou non imprimés, publié par cahiers in-8° à Ville-Affranchie ; de l'imp. républicaine des représentants du peuple, place St-Jean, an II de la République.

Rapport de Fouché (de Nantes), sur la situation de Commune-Affranchie, imprimé par ordre de la Convention nationale. Paris, Imp. nationale, 6 germinal an II (26 mars 1794), in-8° de 19 p.

Ce *Rapport* a été réimprimé à Commune-Affranchie, in-8° de 16 p., imprimerie républicaine, place du Temple de la Raison ; il est également reproduit en entier dans le *Journal de la Montagne.*

Supplément aux Rapports de Fouché (de Nantes), sur les diverses missions qu'il a remplies par décret de la Convention nationale. Paris, Imprimerie nationale, pluviôse an III (1795), in-8° de 15 p.

Dénonciation à la Convention nationale de l'assassinat commis à Lyon sur trente-deux citoyens de Moulins, le 11 nivôse de l'an deuxième, et Mémoire en faveur de leurs veuves et orphelins. Paris, Du Pont, an III (1795), in-8° de 116 p.

Un mot de Fouché (de Nantes), sur la dénonciation déposée contre lui au Comité de législation. Paris, Hacquart, in-8° de 4 p.

Réflexions de Fouché (de Nantes), sur les calomnies répandues contre lui, imprimées par ordre de la Convention nationale. Paris, Imprimerie nationale, prairial an III (mai ou juin 1795), in-8° de 4 p.

Première lettre de Fouché (de Nantes), à la Convention nationale. Paris, Laurens aîné, in-8° de 19 p.

Lettre du Ministre de la police générale aux préfets, concernant les prêtres qui refusent de se soumettre aux lois de la République. Paris, 1er thermidor an IX (20 juillet 1801), in-8° de 4 p.

Il existe une foule d'autres imprimés de Fouché, ministre de la police, pour cette époque.

Les *Rapports* de Fouché au Roi, en 1815, ont été imprimés ou clandestinement, ou publiquement, avec des observations, un très-grand nombre de fois. (Voir le *Journal de la Librairie*, 1815.)

*Copie d'une lettre adressée à S. A. R. Mgr le comte d'Artois, par M. le duc d'****, 25 avril 1814, in-8°.

Rapport au Roi, etc., avec des observations critiques, par M. de Lanoë (pseudo-nom de M. Berthevin). Paris, Plancher, in-8°.

Réponse à un pamphlet manuscrit. Paris, Testu, in-8°.

Rapport présenté au Roi, le 15 août 1815, attribué à M. le duc d'Otrante, réfuté par M. Gueau de Réverseaux de Rouvray, 2e *édition.* P. J. G. Dentu, 1815, in-8° de 87 pages.

Le Contre-Poison, ou *Réfutation de deux prétendus rapports au Roi, calomnieusement attribués au duc d'Otrante, qui les a désavoués, par C. P. D., électeur du département de l'Oise.* Paris, Patris, in-8°.

Observations sur le rapport attribué à M. le duc d'Otrante, par M. A. L. R..... (André-Louis Rondel). Paris, Crapelet, 1815, in-8° de 50 p.

Réfutation des rapports au Roi, en date des 9 et 15 août 1815, attribués au ci-devant ministre de la police, avec texte en regard, par le chevalier de Fabrot. Paris, Michaud, in-8°.

Mémoire historique sur Fouché (de Nantes), maintenant duc d'Otrante, par un Anglais. Paris, Delaunay, décembre 1815, in-8° de 63 p.

Quelques mots sur deux ex-ministres In-8° de 2 feuilles.

Sept mois de la vie de Fouché (de Nantes). Paris, J. M. V. Audin, 1816, in-12 de 95 p.

Fouché (de Nantes), sa vie privée, politique et morale depuis son entrée à la Convention jusqu'à ce jour, avec son portrait, par Serieys. Paris, Germain Mathiot, 1816, in-12 de 204 et X p.

Précis de la vie publique du duc d'Otrante. Londres, 1816.

Notice sur le duc d'Otrante. Leipsick, in-8°.

Lettre de Fouché au duc de Wellington, avec des observations par M. de Villeneuve. Paris, Planchet, 1817, in-8° de 52 p.

Quelques observations sur la lettre de Fouché au duc de Wellington, suivies du texte de cette lettre et de quelques notes explicatives, par J. B. de Saint-Victor. Paris, Nicolle, 1817, in-8° de 91 p.

Galerie historique des Contemporains. (1817-1820), à Bruxelles. Cette notice est très-étendue.

Notice biographique sur le général Carnot et le duc d'Otrante. Paris, Foulon, 1818, in-4° de 3 feuilles.

Mémoires de la vie publique de M. Fouché, duc d'Otrante, contenant sa correspondance avec Napoléon, Murat, le comte d'Artois, le duc de Wellington, le prince Blücher, S. M. Louis XVIII, le comte de Blacas, etc. Paris, Plancher, 1819, in-8° de 158 pages.

*Le duc d'Otrante, mémoire écrit à L**** (Lintz) en janvier 1820, par M. F****.* Paris, Vigor-Renaudière, in-8° de 143 pages.

Portefeuille de Fouché; lettre de Fouché à Napoléon. Paris, Dentu, 1821, in-8° de 20 pages.

Mémoires de Joseph Fouché, duc d'Otrante, ministre de la police générale, 2 vol. in-8°; le premier de 418 pages, le second de 384 pages. Paris, Le Rouge, 14 décembre 1824. Le premier volume a eu une seconde édition en 1824. La famille de Fouché désavoua ces *Mémoires* et les fit saisir; ils ont été rédigés par M. Alphonse de Beauchamp, sur des notes d'un ancien secrétaire de Fouché, M. Jullian, qui a publié, entre autres ouvrages, *Souvenirs de ma vie*

depuis 1774 jusqu'en 1814, par M. de J..... Paris, 1815, in-8°. Le général Sarrazin a publié vingt ans plus tard, contre les *Mémoires : Examen des Mémoires de Fouché, ancien ministre de la police de France, depuis 1789 jusqu'à la bataille de Waterloo* (1815), *et autres articles complémentaires du philosophe, ou Notes historiques et critiques de* 1789 *à* 1844. Bruxelles, Parent, 1844, in-18 de XIV et 415 pages.

Biographie universelle. Paris, Michaud.

Biographie des Hommes vivants. Paris, Michaud, t. III, p. 139.

Biographie des Contemporains, par Arnault, Jay, Jouy et Norvins.

Biographie universelle et portative des Contemporains, par Rabbe, Boisjolin, etc.

Dictionnaire des Ministres de la police, par Saint-Elme.

Annuaire nécrologique, par A. Mahul, première année, 1820. Paris, Baudouin frères, 1821, in-8° de 235 pages. (Voir p. 89-111.)

Mémoire pour servir à l'Histoire de Lyon, pendant la Révolution, par l'abbé Aimé Guillon, de Lyon. Paris, Baudouin frères, 3 vol. in-8°. — Ouvrage presque entièrement dirigé contre Fouché, et qui est l'œuvre d'un royaliste intelligent et bien informé des hommes et des événements de la Révolution.

Annales de la Société académique du département de la Loire-Inférieure, année 1848. — *Bibliographie révolutionnaire de Nantes, par Dugast Matifeux,* p. 426.

Le portrait de Fouché est gravé dans la collection des grands-aigles de la Légion-d'Honneur.

On pourrait citer les histoires de la Révolution, le *Moniteur universel* et presque tous les journaux de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration, qui renferment beaucoup de pièces émanées de Fouché ou relatives à sa personne. A^nd^. G......

FOUCHER (Louis-François), — comte de Carheil, né à Guérande, le 12 décembre 1762, était fils d'un conseiller au Parlement de Bretagne et d'une dame de noble maison. Après sa première enfance, il fut envoyé à Vannes, pour commencer ses études, qu'il acheva à Ancenis. Privé jeune de son père, il fut soigné par son frère aîné, qui dirigea son éducation vers la profession militaire. Entré comme aspirant d'artillerie à l'école de Metz, le 1er septembre 1781, il en sortit, trois ans après, lieutenant au régiment de Toul-Artillerie. Promu, le 1er avril 1791, capitaine au régiment de Strasbourg (5e de l'arme), il prit, l'année suivante, le commandement de la 3e compagnie. Aussitôt commença pour lui cette longue suite de beaux services qui ne s'arrêtèrent qu'à nos désastres héroïques de 1815.

En 1792, à la première retraite de Francfort par l'armée du Rhin, les Prussiens et les Hessois, qui s'étaient emparés de cette place par surprise, voulurent profiter de cet avantage pour couper l'avant-garde de l'armée française. Foucher, pressentant le mouvement de l'ennemi, se porta rapidement sur la droite de Bobenheim avec huit pièces d'artillerie, et fit un feu si vif sur les troupes occupant les glacis de Francfort, qu'il les empêcha de se déployer, malgré la supériorité de leur artillerie; et, quoiqu'il eût à soutenir le feu et les attaques combinées des Prussiens et des Hessois, il ne quitta sa position que quand l'avant-garde française eut franchi un petit pont, seule issue par où elle pût opérer sa retraite. Quand elle cessa son opiniâtre résistance, ses munitions étaient épuisées. Au siége de Mayence, où il commanda une batterie, sa belle conduite lui valut, le 5 juin 1793, le grade de chef de bataillon. Après avoir, en l'an II, commandé, sous les ordres du général en chef Muller, l'artillerie à cheval de l'armée des Pyrénées-Orientales, il fut nommé, le 2 prairial de la même année, chef de brigade commandant le 6e régiment d'artillerie à cheval; il dirigea successivement, de l'an III à l'an VI, à l'armée de Sambre-et-Meuse, l'artillerie du centre, de l'aile droite, puis de toute l'armée. Revenu à l'armée du Rhin, il y servit, de l'an VII à l'an IX, d'abord sous Jourdan, qui le plaça à l'avant-garde de l'armée du Danube, puis sous Masséna et Moreau, qui lui confièrent le commandement de l'artillerie de l'aile gauche. Il prit une part honorable à toutes les actions qui eurent lieu dans cette guerre, mais plus particulièrement aux affaires d'Ostrack, de Lieptingen, de Zurich, de Winther-Thur, de Biberach et de Hohenlinden. A Lieptingen, à la tête de deux compagnies du 3e régiment d'artillerie à cheval, il chargea un escadron de hussards qui tentait de s'emparer de ses pièces, le culbuta, le mit en déroute, et prit lui-même deux pièces de canon. En l'an XI, il tenait garnison à Auxonne, où il commandait le 6e régiment d'artillerie à cheval, lorsqu'il y reçut, le 11 fructidor, son brevet de général de brigade. Appelé, le 20 brumaire suivant, à commander l'école de Metz, il quitta peu après ce poste pour prendre le commandement de l'artillerie du camp de Saint-Omer. Le 19 frimaire an XII, il obtint la croix de la Légion-d'Honneur, échangée, le 25 prairial suivant, contre les insignes de commandeur de l'ordre, qu'il reçut des mains de Napoléon. Foucher, qui avait déployé sa valeur accoutumée à Ulm, à Austerlitz, à Iéna, fut élevé, le 3 mars 1807, au grade de général de division d'artillerie, sur la proposition du maréchal Lannes, qui l'honorait de son estime et de son amitié. C'est en cette qualité que, de 1808 à 1810, il commanda l'artillerie des 5e et 8e corps. Les nouveaux services qu'il rendit lui valurent, le 7 février 1811, le titre de baron, converti plus tard en celui de comte. Pourvu, en 1811, du commandement de l'artil-

lerie de l'armée du Nord, en Espagne, il se signala aux siéges de Saragosse, d'Astorga, de Ciudad-Rodrigo et d'Alméida. Après avoir commandé, dans les derniers mois de 1811 et au commencement de 1812, l'artillerie des corps d'observation placés à Bayonne et sur les côtes de l'Océan, il prit part à l'expédition de Russie, et se fit remarquer d'une manière toute spéciale à la bataille de la Moskowa, où, avec soixante bouches à feu placées sous ses ordres, il protégea efficacement les manœuvres du 8e corps. En 1813, chargé d'abord de l'inspection générale de l'artillerie, il commanda ensuite son arme au 2e corps d'observation du Rhin, puis au 6e corps de la grande armée, et fut nommé, le 19 novembre, grand officier de la Légion-d'Honneur. A la rentrée des Bourbons, au mois de mai 1814, il reçut, du comte d'Artois, l'ordre de se rendre comme commissaire du roi, à Hambourg, pour négocier la remise aux alliés de cette place si long-temps et si vaillamment défendue par le maréchal Davoust. Lorsqu'il rentra à Paris, le mois suivant, Louis XVIII le nomma inspecteur-général de l'artillerie dans les départements de l'Ouest, et le créa chevalier de Saint-Louis, le 8 juillet 1814. Il vivait loin de la politique et du commandement, quand il fut appelé, le 20 mars 1815, à faire partie du comité central d'artillerie. Nommé lieutenant de roi de 1re classe à Lille, le 20 novembre 1815, il fut admis à la retraite, le 18 novembre 1818, et se retira dans sa propriété de Garches, près Saint-Cloud, où il vécut jusqu'au 23 août 1835, menant une vie simple et honorée au milieu de sa famille et d'un cercle d'amis auxquels il donnait l'exemple de toutes les vertus. Sa vie avait été celle d'un soldat, sa mort fut celle d'un chrétien. Son nom est inscrit sur le côté est de l'arc de triomphe de l'Etoile. E. T.

FOULLIOY (Louis-Mathurin) — naquit à Landerneau, le 27 septembre 1790. Après de bonnes études faites à Paris, au collége de Louis-le-Grand, il vint à Brest, en 1808. Il était à peine âgé de dix-huit ans, et déjà il s'était manifesté chez lui un goût très-prononcé pour la chirurgie. Toutefois, dans la vue de se soustraire à la conscription qui, à cette époque, atteignait tout le monde, il entra, comme aspirant-canonnier, au 1er régiment d'artillerie de marine.

Le colonel de ce beau régiment comprit que le nouvel engagé était destiné à servir la patrie, plutôt de son intelligence que de son bras. Il lui facilita les moyens de suivre les cours de l'école de santé, et le jeune Foullioy profita si bien des leçons des savants professeurs que, le 1er février 1810, il obtint au concours le grade de chirurgien de la marine de troisième classe. Il avait alors un peu plus de dix-neuf ans.

Ce fut ainsi que débuta dans la carrière, il y a environ quarante ans, l'homme qui devait un jour s'élever à la plus haute dignité de la chirurgie navale.

Le 1er janvier 1813, Foullioy passa à la seconde classe. Quatre ans et demi après, le 1er septembre 1817, il était chirurgien de la marine de première classe.

Le 1er mai 1821, il fut attaché au port de Lorient comme professeur de chirurgie, avec le grade de second médecin en chef. Il y séjournait depuis cinq ans et s'était fait une belle clientèle, lorsqu'il fut envoyé à Brest, en qualité de second chirurgien en chef. Plus tard, le 1er janvier 1829, il fut promu premier chirurgien en chef, et, en 1835, il devint président du conseil de santé de la marine.

Là ne devait pas s'arrêter l'avancement du grand chirurgien, sujet de cet article. Il fut appelé à Paris, le 26 décembre 1843, pour suppléer, avec le titre d'adjoint, son oncle, M. Kéraudren, inspecteur-général du service de santé de la marine, auquel son âge avancé commençait à rendre pénible l'exercice de ses importantes fonctions. Il succéda à son oncle, le 7 février 1845, jour où il fut nommé inspecteur-général, le plus élevé des degrés de l'échelle hiérarchique dans la chirurgie navale.

Foullioy avait des ennemis. Quel est l'homme arrivé si haut qui n'ait eu à froisser des compétiteurs et des rivaux? Quel est le chef qui n'ait eu à exercer des rigueurs dont la passion s'empare, et qu'elle est disposée à arguer de partialité et d'injustice?

Les ennemis de Foullioy l'accusèrent d'ambition, de favoritisme et de sévérité excessive. Ils lui reprochèrent aussi son changement de religion. Foullioy s'était fait protestant!

En ce qui concerne ce dernier point, l'auteur du présent article portait au chirurgien en chef de la marine une vive et sincère affection : il n'a donc pu voir qu'avec une extrême douleur la résolution de son ami et sa persistance dans la voie funeste où il s'était engagé.

Quant aux autres reproches, nous croyons qu'il y a pour le moins une très-grande exagération dans l'articulation des torts dont on a voulu charger la mémoire de Foullioy.

Mais laissons là les tristes préoccupations de la haine et de l'envie, et attachons-nous à apprécier le chirurgien au point de vue de l'art qu'il pratiquait avec tant de distinction.

Citò, tutò et JUCUNDÈ! telles étaient les trois conditions principales que nos maîtres et nos prédécesseurs dans la science exigeaient des opérateurs.

Possédant une connaissance approfondie de l'anatomie, cette base de la chirurgie, ce phare à la lueur duquel l'homme de l'art doit toujours marcher, Foullioy procédait *promptement* et *sûrement*, car il était, pour ainsi parler, maître de son terrain, dont il connaissait parfaitement jusqu'aux moindres détails; et quant au JUCUNDÈ, adverbe que l'on peut s'étonner de voir ap-

pliqué à des actes dont le fer et le feu sont les instruments, eh bien! Foullioy remplissait encore cette condition dans le sens que nos anciens lui donnaient; et, en effet, son habileté peu commune, son adresse et la sûreté de sa main lui permettaient de ne faire souffrir au patient que la moindre somme possible d'inévitables douleurs.

Oui, Foullioy était un opérateur très-habile; il était aussi un opérateur très-hardi. La hardiesse, de nos jours, est une qualité familière, et disons-nous essentielle aux chirurgiens, car les grands maîtres dont la chirurgie moderne s'honore ont reculé de beaucoup les bornes de ce que nos pères dans la science auraient regardé comme le possible.

Nous ne devons pas oublier que la *Biographie bretonne* n'est pas une publication scientifique. Il nous est donc interdit d'entrer dans des détails circonstanciés sur les procédés opératoires dont Foullioy a enrichi la science, ou qu'il a avantageusement modifiés. Nous nous bornerons à en indiquer ici quelques-uns.

On lui doit une méthode pour l'amputation de la cuisse, qui a reçu le nom de *procédé mixte*. Il en donne la description dans un Mémoire *sur l'amputation de la cuisse, à l'articulation iléo-fémorale*. Son procédé a été reproduit dans les publications chirurgicales ultérieures. Pour en apprécier le mérite, il suffira de savoir : 1° que depuis l'époque où Foullioy le mit en pratique, une polémique assez vive s'est engagée entre deux chirurgiens qui appuyaient leurs prétentions à la priorité sur des faits tous postérieurs à celui du chirurgien de Brest; 2° que l'on a proposé d'étendre le *procédé mixte* à toutes les amputation des membres.

Foullioy avait aussi imaginé des modifications à la méthode communément employée pour l'opération de la taille. Dans son procédé, l'on pratique à la prostate et à la vessie une incision semi-circulaire; par ce moyen on livre aux instruments et au doigt de l'opérateur un passage plus large que celui que procure une incision droite. Cette méthode a été employée avec succès dans plusieurs localités, notamment à Cherbourg.

Indépendamment de ses travaux chirurgicaux, Foullioy se livrait à de sérieuses méditations sur tout ce qui se rapporte à l'hygiène navale. Nous avons eu sous les yeux son travail encore inédit sur l'île de Madagascar, considérée au point de vue historique, physique, médical et enfin hygiénique. Cette dernière partie est consacrée à l'examen de l'influence du climat sur les Européens, et des moyens de remédier aux causes d'insalubrité qui rendent si funeste à un grand nombre de nos compatriotes l'habitation le long des rivages de l'île. Nous dirons que les conclusions de l'auteur sont beaucoup moins affligeantes que celles de la plupart des voyageurs qui ont écrit sur le même sujet.

Nous pourrions aussi parler d'une lettre au ministre dans laquelle l'homme voué par état à l'étude des moyens de conserver ses semblables, s'occupait, au contraire, du perfectionnement de l'art de les détruire. S'appuyant sur des données puisées dans ses conversations avec le célèbre commandant Lucas, qui s'immortalisa au combat de Trafalgar, Foullioy demandait qu'on introduisît ou plutôt qu'on rétablît dans la marine l'usage de la grenade, qu'il estimait une arme offensive de la plus haute utilité dans les abordages. Il ne nous est pas appris qu'il ait été donné la moindre suite à sa proposition.

Dès l'année 1846, les questions sanitaires étaient au ministère du commerce l'objet d'un examen sérieux. L'autorité ne pouvait méconnaître les services que rendrait dans la réglementation de cette matière si grave l'expérience de Foullioy. Il fut nommé, par ordonnance royale, membre du conseil supérieur de santé du royaume.

En 1847, il faisait partie de la commission des hautes études médicales réunie au ministère de l'instruction publique, pour préparer un projet de loi sur l'organisation de la médecine en France.

Cette même année, on monta, sous la direction du docteur Prus, le service des médecins du Levant. Foullioy prit une part active à ces travaux, qui avaient pour but, sinon la suppression, du moins l'atténuation des quarantaines imposées aux navires provenant des pays barbaresques; il ne fut pas étranger au beau rapport de M. Prus.

Au milieu de ces soins si multipliés et si importants, l'inspecteur-général, quoi qu'en aient dit ses ennemis, ne perdait pas de vue les intérêts du corps dont il était le chef. Dans une de ses tournées, où nous le rencontrâmes, il s'épanchait douloureusement avec nous sur les obstacles qu'il rencontrait dans la réalisation de ses plans de réformes et d'améliorations du service de santé de la marine, et il déplorait la prudence et la mesure que les difficultés des circonstances l'obligeaient à y apporter.

Il s'agissait, en 1837, d'augmenter les cadres des chirurgiens de la marine. Par l'effet d'une sage défiance que les événements justifient, Foullioy voulut arrêter les supputations d'accroissement dans les strictes limites des besoins impérieux du service.

Au commencement de 1848, il présida une commission chargée d'élaborer un projet d'organisation d'un corps d'infirmiers marins.

Le 13 mai de la même année, il prenait avec une très-grande chaleur les intérêts de la médecine navale, à l'occasion du décret du Gouvernement provisoire qui assimilait les officiers de santé de l'armée de terre pour les grades mi-

litaires. Il demandait avec une très-vive insistance que le décret du 3 mai fût appliqué aux officiers de santé de la marine. Il renouvela, à plusieurs reprises, ses demandes à cet égard.

A l'époque de l'organisation des vingt-cinq bataillons de gardes mobiles, grâce à son influence, quatre anciens chirurgiens de la marine trouvèrent de l'emploi dans ce corps de nouvelle création.

Au mois de septembre de cette même année (1848), il obtenait la formation, dans les ports, de commissions mixtes présidées par les majors-généraux, pour rechercher les moyens d'appliquer à la marine le décret du 3 mai, et pour signaler les réformes à introduire dans l'organisation des officiers de santé. Précédemment, il avait demandé aux conseils de santé leurs vues sur ces réformes.

Au mois d'août avait été résolue une réduction considérable des troupes d'artillerie et d'infanterie de la marine. Une première note de l'inspecteur-général fit maintenir trois aides-majors; mais l'arrêté de réduction n'en amena pas moins la suppression de dix emplois de ce grade. Foullioy entama dès lors une vigoureuse polémique contre une mesure si désastreuse. Le 14 novembre 1848, il dictait encore une note en forme de protestation contre les moyens d'exécution qui, néanmoins, ont dû s'accomplir en janvier 1849. Le lendemain 15, une mort inopinée enlevait Foullioy à ses travaux, à la science, à sa famille, à ses amis!

J.-A. DE KERGARADEC,
Recteur de l'Académie départementale du Morbihan.

FOURCHÉ DE QUEHILLAC (JEAN). — Il était seigneur de Quéhillac et du Bezo, du côté de son père Pierre Fourché, et de la Courousserie du côté de sa mère Jeanne de Moayre; c'est sous le nom de cette dernière terre qu'il a été le plus connu. Il dut naître vers le milieu du XVIe siècle, au château de Quéhillac, paroisse de Bouvron, résidence habituelle de sa famille, et qu'habitent encore ses descendants. On n'a aucun détail sur sa jeunesse qui, sans doute, fut vouée aux armes et au génie militaire, puisqu'on le trouve commandant l'artillerie du duc de Mercœur, en Bretagne, et chargé de faire exécuter les nouvelles fortifications prescrites par le gouverneur-général, tant dans la ville de Nantes que dans le comté nantais. On peut donc croire que Fourché prit une part considérable au tracé des ouvrages dont Mercœur entoura une ville neuve qu'il voulait faire construire dans le faubourg du Marchix de la ville de Nantes; et que les deux bastions du château, qui portent le nom de Mercœur, et sur la façade desquels pendent les doubles croix de Lorraine, sont très-probablement l'œuvre de l'ingénieur breton.

Zélé partisan du duc de Mercœur, comme beaucoup d'autres gentilhommes catholiques, il le servit, non seulement lorsque ce prince couvrait encore son ambition du prétexte religieux de la Ligue, mais encore quand il ne cacha plus son projet de régner sur la Bretagne, en revendiquant, les armes à la main, les droits de sa femme, héritière directe de Jeanne-la-Boîteuse. Aussi Fourché entra-t-il fort avant dans la faveur du duc, qui le fit conseiller au Conseil d'Etat et au Parlement ligueur établi à Nantes, et lui donna-t-il une charge de maître à la Chambre des comptes. Ce fut dans l'intérêt du même prince qu'il devint sous-maire, quand Charles d'Harrouys fut nommé maire (1588-1589), et qu'après l'arrestation de ce dernier et son incarcération au château de Nantes, Fourché eut la plus grande influence sur l'administration municipale; influence d'autant plus importante qu'à cette époque on s'occupait activement des immenses fortifications de la ville et du château; que ces ouvrages devaient favoriser les projets de souveraineté que Mercœur ne dissimulait plus, et que, pour leur prompte exécution, le facile concours des habitants était de toute nécessité. Occupé d'autres affaires, de 1591 à 1596, Fourché cessa de paraître sur les listes municipales; mais, en 1597, il devint maire en titre, et l'était encore l'année suivante, lors du voyage de Henri IV à Nantes. Ce prince remit Charles d'Harrouys à la tête du corps municipal; c'était une juste récompense des persécutions qu'il avait essuyées pour sa cause de la part de Mercœur. Fourché cessa donc d'être maire; mais, comme il avait pris part aux négociations entre le roi et le duc, dès leur ouverture à Ancenis, en 1594, et qu'il les avait suivies jusqu'à la fin, à la satisfaction des deux parties, le roi lui fit don de la charge de maître des comptes dont le duc de Mercœur l'avait pourvu. Cette faveur lui fut conférée par nouvel édit de création, à la seule condition de prendre de nouvelles provisions qui lui seraient expédiées gratis. Il vivait encore en 1603. Il s'était marié à Marie Poullain, dame de Langarzo. — L'un de ses petits-fils, Jean Fourché, seigneur de la Haye de Maure, fut conseiller d'Etat au conseil privé du roi, et procureur-général syndic des Etats de Bretagne de 1657 à 1675, année où il mourut à Paris, dans sa neuvième députation à la cour. Comme il ne laissait pas d'enfants, Pierre Fourché, son frère, aumônier du roi et grand archidiacre de Nantes, quoiqu'il ne fût engagé que dans les ordres de diacre, fut, sur la demande des Etats de Bretagne assemblés à Dinan, dispensé par la Pape; afin, dit la délibération, de conserver le nom recommandable de la famille. Il épousa Françoise Crocelaye de la Violaye, et ses descendants se sont perpétués dans le Parlement de Bretagne jusqu'à Paul Armand Fourché de Quéhillac, l'un des douze conseillers qui, en 1765, refu-

sèrent de donner leur démission, croyant que le premier devoir d'un magistrat était l'obéissance au roi et le maintien de son autorité, et surent braver avec courage les calomnies de tout genre que ne leur épargna pas le parti contraire. BIZ....

FRACAN, *voy.* **DOMNONÉE.**

FRAIN (SÉBASTIEN), écuyer, sieur du Chesnay et d'Iffer, avocat au Parlement de Bretagne, naquit vers la fin du XVIe siècle, dans une famille considérable de la bourgeoisie de Rennes. Les registres de cette ville constatent qu'un personnage de son nom, son père probablement, y occupait, en 1602, la première charge municipale; un autre Frain, sieur de la Gaudais, en était pourvu en 1634.

Ce fut vers 1602 que Frain commença à paraître au palais; il s'y acquit bientôt une grande renommée par son habileté à traiter les affaires, jointe à l'étendue et à la variété de ses connaissances. Le président Fouquet de Chalain l'encouragea par les soins d'une bienveillante amitié que son fils, depuis procureur-général au même Parlement, se plut à lui continuer. Quoique le goût des citations et les prétentions à la science vinssent arrêter dans son essor l'éloquence judiciaire, on est d'accord que l'époque qui répond à la carrière de Frain est l'une des périodes brillantes du barreau breton par la solide instruction d'un grand nombre de ses membres. Simon, Martin, Ibert Legal, Diays, de Volant et Chapel furent entre autres de dignes émules de Frain.

Chargé de plaider toutes les grandes causes, il se livrait néanmoins avec activité aux travaux de la consultation. Les plus grands seigneurs de la Bretagne recouraient à ses avis, et il était en outre le conseil en titre des Etats de la province. En reconnaissance des bons offices qu'ils avaient reçus de lui, les Etats lui firent octroyer, en 1624, des lettres de noblesse par le roi Louis XIII. Ce n'était pas, du reste, la première fois qu'une pareille distinction avait été décernée aux hommes éminents de son ordre. Chapel en offre un exemple plus ancien et bien connu.

Frain mourut en 1645, ayant accompli, on le suppose, au-delà de sa soixante-dixième année. Son nom, qu'on trouve fréquemment cité parmi ceux des avocats plaidants depuis 1602 jusqu'à 1636, ne reparaît que plus rarement après cette date. Il plaida cependant encore en 1641, comme on peut le voir par les mémoires de Chapel.

Il tenait, comme ce dernier écrivain, des notes sur les affaires qu'il avait débattues ou vu agiter au palais, sur celles particulièrement qui intéressaient les progrès de notre droit provinciaire. Ces notes, parfois d'une certaine étendue, sont empreintes de la supériorité de leur auteur: quelques traits lui suffisent pour reproduire dans tout leur jour les causes qu'il veut analyser. Ce sont ces réminiscences d'une vie laborieuse, laissées par Frain, qui ont été imprimées sous le titre d'*Arrêts de la Cour de Parlement de Bretagne, pris des mémoires et plaidoyers de Sébastien Frain*, etc. Rennes, Vatar, 1646, in-4°.

« Ses héritiers, écrit Hévin, les ayant trouvés » en confusion dans son cabinet, les mirent aux » mains du libraire pour en faire part au pu- » blic; et quoiqu'ils n'eussent pas eu la der- » nière main de l'auteur, ils furent reçus avec » un applaudissement général; tant il est vrai » que tout ce qui vient des grands hommes a » son mérite. On les regarda même comme une » consolation de la perte qu'on venait de faire » de ce célèbre avocat, qui avait soutenu le » poids des grandes affaires pendant quarante » ans. »

Une seconde édition, que nous avons rencontrée avec un titre où elle est qualifiée faussement de troisième, fut donnée par le même imprimeur. (Rennes, 1674, in-4°.) Il reconnaît, dans sa préface, que quelques arrêts, insérés dans la première édition sous la rubrique de divers articles de la Coutume, avaient été mal à propos attribués à Frain. Le premier volume, contenant les plaidoyers de Frain, fut bientôt suivi d'un autre, qui comprenait la Coutume avec des annotations d'arrêts, plusieurs usements locaux et quelques consultations, ouvrages tout à fait étrangers à notre auteur.

Dix ans après parut la troisième édition. (Rennes, Pierre Garnier, 1684, 2 vol. in-4°.) Hévin, qui se chargea de ce travail, l'accomplit avec un soin digne de sa renommée. Il ne se borna pas à noter les changements survenus depuis Frain dans notre jurisprudence; il prit occasion de toutes les questions qui touchaient à nos anciennes institutions pour en exposer l'origine et les progrès. Sous la plume de ce savant avocat, les plaidoyers de Frain sont devenus le piédestal d'un beau monument élevé à l'histoire du droit. C'est dans *Hévin sur Frain*, pour nous servir des termes dans lesquels on cite cet ouvrage, qu'il faut lire les dissertations sur l'époque de la rédaction de nos Coutumes, sur les anciens partages des fiefs et baronies, sur l'assise et sur l'usage du droit romain dans le moyen-âge, dissertations dont l'autorité ne sera jamais méconnue par les hommes qui essaieront de pénétrer les antiquités de notre législation.

On voit, par les réformations de la noblesse, qu'en 1669 il existait deux fils de Frain; l'un d'eux était seigneur d'Iffer, l'autre seigneur de la Villegontier et sénéchal de Fougères. Leur postérité compte de nombreux rejetons aux environs de cette dernière ville. Ils s'honorent d'avoir pour leur chef de famille M. Frain, comte de la Villegontier (*voy. ce nom*), pair de France, élevé à cette dignité par ordonnance du

5 mars 1819, ancien préfet d'Ille-et-Vilaine et premier gentilhomme de S. A. R. Mgr le duc de Bourbon. Il était au service de ce malheureux prince lorsqu'un tragique événement sur lequel l'histoire ne paraît pas devoir s'arrêter aux récits officiels, vint abréger ses jours et contrister ses fidèles serviteurs.

On voit, par les arrêts de de Volant, qu'un membre de cette famille, autre que Sébastien Frain, s'essayait au barreau vers 1621; cet arrêtiste le désigne sous le nom de *Frain le jeune*.

A. D. B.

FRANCHETEAU (Jacques-Alexis), surnommé *de la Glostière* (nom de l'une de ses propriétés), — est né le 19 juin 1731 au bourg de Legé, département de la Loire-Inférieure. Il était le second fils de Francheteau de l'Ecotais (1) et de demoiselle Dinot. Issu d'une famille bourgeoise, ancienne et justement estimée, il reçut une éducation et une instruction en rapport avec le rang qu'il devait occuper dans la société. Il se livra avec ardeur et succès à l'étude difficile du droit. Reçu avocat au Parlement de Bretagne, peu de temps après son frère aîné, Pierre-Clair Francheteau (né le 3 décembre 1728), sénéchal du prieuré-comté de Roche-Servière et de Legé, il devint procureur au même Parlement. Son savoir de jurisconsulte et sa conduite irréprochable fixèrent sur lui l'attention publique. Nommé représentant du Tiers-Etat des Marches communes de Poitou et de Bretagne aux États-Généraux de 1789, il fit partie de l'Assemblée nationale ou Constituante, et resta à Paris jusqu'à sa dissolution, le 30 septembre 1791. Comme tous les hommes dont les intentions étaient pures, il salua avec enthousiasme l'aurore de la Révolution et servit sincèrement la cause du peuple. La simplicité de ses manières se révèle dans sa réponse au marquis de Juigné, député de la noblesse, qui le pressait de monter dans sa voiture pour se rendre à l'Assemblée nationale : « Le député » du Tiers-État marche à pied. »

Pendant son absence, au commencement de 1790, Pierre-Clair Francheteau fut nommé membre de l'administration départementale de la Loire-Inférieure, et en devint président à la place de Joyau, nommé membre de la Convention nationale. Il présidait même dans l'ancienne Chambre des comptes (2) la séance des corps administratifs, lorsqu'un courrier extraordinaire vint annoncer, le 24 septembre 1792, la proclamation de la République et l'abolition de la royauté. Le même jour, le canon fut tiré, et la garde nationale assista à la première fête républicaine. Dans cette solennité, dit Mellinet (*Milice de Nantes*, VIIe vol., p. 7), Francheteau aîné, vieux et respectable magistrat, fit lecture d'une adresse à la Convention nationale dans le but de lui offrir des félicitations.

Le 3 décembre 1792, Francheteau jeune fut nommé membre de l'administration, alors que son frère abandonnait la présidence, tout en restant membre de l'administration.

La Révolution marchait à grands pas; elle abolissait les privilèges et les distinctions des classes. Les clameurs populaires s'élevaient chaque jour davantage contre tout ce qui rappelait l'aristocratie. Le peuple en vint jusqu'à trembler devant de vieux papiers. Le 10 décembre 1792 (20 frimaire an Ier), il demanda que « les parchemins et sacs déposés aux archives » du château de Nantes fussent mis à la dispo» sition du ministre de la guerre pour le service » de l'artillerie, et que tous les titres généalo» giques fussent brûlés. » Sur la demande de la Société d'agriculture et de commerce, l'inventaire et le triage des papiers et des livres furent confiés à Francheteau et à Grasset. Forcé d'obéir à des ordres formels, Francheteau gémissait en cédant à ce fatal esprit de destruction qui croyait marcher à l'avenir par l'oubli du passé! Cet instant fut un des plus cruels de sa vie, comme il l'a répété tant de fois. S'il résistait, l'ordre pouvait être donné à un autre qui n'eût rien respecté; alors il feignit de se soumettre, et par le sacrifice des dossiers qui lui semblèrent les moins importants, il sauva les titres et registres si nombreux qui composent les archives départementales déposées à la préfecture, et entre autres la collection si importante de la Cour des comptes, que l'on avait précisément destinée à être incendiée. On brûla encore divers ouvrages des bibliothèques de l'Oratoire, du Séminaire et d'autres établissements.

Le 10 mars 1793, le tocsin annonça l'insurrection qui éclatait à Legé comme dans tous les environs. Louis Couvreur, tisserand sans fortune, âgé d'environ vingt ans, commença par assassiner M. Bossis, vieillard de soixante ans, et aida à massacrer dix-sept autres personnes. Francheteau aîné crut que son influence pouvait paralyser le mouvement, et se présenta au-devant des forcenés qui arrivaient en armes de tous les côtés. Sa voix ne fut pas entendue. Il reçut un coup de hache sur la tête, rentra chez lui, prit quelque argent et alla se réfugier à la Glostière. Peu de temps après, les bandes qui envahissaient la commune de Legé, sur la déclaration d'une femme nommée Sorin, le découvrirent dans un champ de genêts et l'assassinèrent de la manière la plus horrible. Alors trois de ses enfants suivirent les bandes Vendéennes, sous la protection d'une vieille tante religieuse, qui mourut à la suite de la déroute de Dol, pendant que les enfants (1), dont le

(1) Terre située dans la commune de Vieillevigne (Loire-Inférieure).

(2) Aujourd'hui l'hôtel de la préfecture.

(1) M. Joseph Francheteau, chevalier de la Légion-d'Honneur, chef d'escadron en retraite, à Nantes; —

plus âgé n'avait guère que dix ans, se dispersaient à Fougères, à Ernée et au Mans. J. Francheteau, au milieu des troubles, n'épargna ni peine ni dépenses pour les réunir à leur frère aîné qui était resté à Nantes.

Francheteau jeune fut président du comité du salut public de Nantes, depuis son institution le 9 août 1793 jusqu'à la fin de septembre de la même année. Le tribunal révolutionnaire, improuvant sa douceur, le condamna à la prison, où il resta environ un mois, jusqu'au départ de Carrier.

Le 14 juin 1793 (26 prairial an III), fatigué de remplir des fonctions qui ne lui laissaient aucun repos, il donna sa démission de membre de l'administration départementale; mais il fut renommé et obligé d'accepter au nom de la loi.

Des querelles s'élevaient souvent entre les différents partis, et troublaient l'ordre public. Une surexcitation violente existait déjà dans la ville, lorsque, le 16 août 1795, des Vendéens, amenés par la force armée à Nantes, exaspérèrent tellement le peuple qu'ils reçurent la mort avant d'arriver à la prison. Le lendemain, l'administration départementale, provoquée par Francheteau et Varsavaux, prit, sur la proposition du procureur-général-syndic, une délibération par laquelle elle rendit les généraux Canclaux et Josnet responsables des événements, s'ils ne prenaient des mesures pour faire cesser les désordres. Grâce à cette décision, les généraux ramenèrent encore une fois la tranquillité.

A peine obtenait on un moment de calme qu'on prévoyait une réaction prochaine dans le sens du désordre. La misère commune semblait enlever toute force comme tout respect de l'autorité.

Les électeurs du département, réunis le 21 octobre 1795 (30 vendémiaire an IV), nomment quatre administrateurs, Clavier, Gourlay, Legall et Francheteau, qui fut choisi pour président.

Le 19 novembre, après une élection municipale, quinze citoyens refusèrent. Francheteau signala avec affliction à ses collègues cet abandon général des intérêts publics, et les décida, par des paroles vives et animées, à forcer ceux qui avaient été nommés d'accepter les charges municipales dans un moment si difficile.

La tâche de l'administration départementale était des plus difficiles; partout apathie, calomnie, injustice, dédain ou blâme. La Loire-Inférieure était en proie au pillage ou à l'assassinat; à la fin de 1795, les plus riches même ne trouvaient que très-difficilement le pain de chaque jour; l'ouvrier mourait de faim. Ainsi que nous l'apprend une missive de l'administration au Directoire : « Les fonctionnaires publics » donnent leur démission; le découragement » abat toutes les âmes; les esprits sont inquiets » et alarmés. » La ville était toujours dans la plus affreuse disette. Un corps de quatre cents canonniers volontaires manquant de vivres fit entendre ses plaintes. Le président Francheteau exposa nettement la situation, montra qu'il y avait à Nantes beaucoup de fermentation et qu'un mouvement de la ville était de nature à compromettre la tranquillité commune. Alors, sur la demande du général Dutilh, on paya la solde aux canonniers, et tout rentra dans l'ordre.

Au milieu de tant de misères, l'administration, loin des rester inactive, s'occupait de l'instruction publique. Elle vota la création de six écoles primaires à Nantes, et d'une par canton dans le reste du département. Cette époque offre un mélange vraiment surprenant d'anarchie, de fêtes et de misères. Le 30 mars 1796 (10 germinal an IV), le lendemain de la mort de Charette, on célébra solennellement dans la cour de la mairie la fête de la jeunesse. Francheteau prononça un discours dans lequel nous trouvons ces mots qu'on pourrait lui appliquer :

« Heureux, mille fois heureux celui qui, « courbé sous le poids des ans, peut jeter en « arrière un regard satisfait, s'applaudir du « bien qu'il a fait, et se dire à lui-même : ma « vie fut utile à mon pays. »

On proclama les dix-huit noms les plus méritants. Le président les invita, suivant son usage, à aimer la Constitution et à devenir des hommes dignes de la patrie.

L'installation de l'école centrale du département eut lieu sous la présidence de Francheteau (1), « qui prononça, dit M. Guépin (*Histoire de Nantes*), un discours fort remarquable pour l'époque, et que l'on attribue à M. Huet, alors employé de l'administration du département. C'est une vue rapide sur la science et les arts, pleine de ces aperçus qui dénotent l'habitude de penser. »

Le 29 mai 1796 (10 prairial an IV), on ordonna la célébration de la fête de la Reconnaissance à Nantes. Des honneurs furent rendus aux braves des quatorze armées de la République. Francheteau exprima le désir de voir célébrer cette fête par le rapprochement de tous les partis et l'extinction de toutes les haines qui divisaient encore la patrie. Prononcé avec émo-

Mme v[e] Gouin, née Marie Francheteau, à Legé; — et Mme v[e] Guéraud, née Rose Francheteau, à Vieillevigne.

(1) « L'installation de l'École centrale de la Loire-Inférieure eut lieu le 1er messidor an IV (19 juin 1796), dans » la grande salle de l'administration du département (au- » jourd'hui l'hôtel de la préfecture), sous la présidence » de Francheteau, etc. » (*Installation des professeurs à l'École centrale du département de la Loire-Inférieure.* Nantes, imprim. Malassis, an IV, brochure in-8° de 69 p., contenant les discours de J. A. Francheteau, de Rollin et de Poirier.)

tion, son discours produisit une profonde impression sur toute l'assemblée.

Enfin le 8 prairial an V (28 mai 1797), Francheteau, par suite de maladie, quitta l'administration en lui exprimant tous ses regrets. Il fut remplacé par Glavier. Il rentra dans la vie privée; mais bientôt, sans faire la moindre démarche, il fut nommé juge au tribunal civil de Nantes.

Fouché, ministre de la police, n'ayant pu oublier les services éminents que lui avait rendus Francheteau jeune, au moment où, sortant de l'Oratoire de Nantes, il allait se rendre à Paris, lui proposa le titre de sénateur; mais le sévère représentant du peuple refusa.

Francheteau mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, le 25 septembre 1815, à sept heures du matin, rue du Lycée, 5, à Nantes.

Il ne fut ni un savant profond, ni un grand diplomate, mais un homme de bien. Un caractère aussi ferme que sage le guida dans tous ses actes; il repoussa la violence qui traîne après elle la vengeance et le désordre. Il ne connut point cette insatiable ambition, cette envie démesurée d'arriver aux honneurs qui dévorent les intrigants. Appelé aux charges publiques, il acceptait avec modestie, et lorsqu'il avait rempli avec zèle et désintéressement les devoirs qu'exigeait son emploi, il rentrait continuer dans la vie privée la pratique de toutes les vertus. Ami sincère du peuple, patriote dévoué, jamais il ne fut l'homme d'un système; son amour du bien et ses bonnes actions lui méritèrent l'estime générale, et son nom ne rappelle à Nantes que d'honorables souvenirs.

« Sa longue carrière, tant civile que politique, » dit le *Journal de Nantes* du 1er octobre 1815, » ne fut marquée que par des bienfaits. Essentiellement ami de son pays, il ne cessa de le » servir que lorsqu'un Gouvernement qui considérait plutôt son âge que ses forces et ses » moyens réels, lui accorda, il y a quatre ans, » la plus modique de toutes les retraites. Il vient » de terminer son honorable carrière avec une » fermeté et un courage assez rares dans un âge » aussi avancé, et il ne laisse à la nombreuse » famille à laquelle il tenait lieu de père que les » regrets les plus amers et l'exemple de toutes » les qualités et de toutes les vertus. »

On peut consulter, pour plus de détails, les nombreuses pièces de famille conservées par Joseph Francheteau; les archives départementales à la préfecture de la Loire-Inférieure; la *Commune et Milice de Nantes*, par Mellinet, du 6e au 10e volume; l'*Histoire de Nantes*, par Guépin, 1 vol. grand in-8°, etc. etc. A. G ....d.

FRANCHEVILLE (De). — Cette famille, fort ancienne, est originaire d'Ecosse, où, sans doute, comme son nom semble l'indiquer, elle s'établit avec ces familles normandes qui accompagnèrent Guillaume-le-Conquérant à la conquête de l'Angleterre. Pierre de Francheville n'était pas inconnu à la cour d'Écosse, puisqu'il faisait partie de la suite d'Ysabeau, fille de Hamon, roi de ce pays, lorsqu'en 1442 elle vint épouser François Ier, duc de Bretagne. L'un des principaux gentilshommes du service de la duchesse, Pierre de Francheville, lui était attaché en qualité d'échanson, charge que remplirent aussi les sieurs de Maillé, de Tourneminé, de Coligny, etc.

Voulant *s'habituer audit duché*, dit une vieille enquête, et *y acquérir terres et fiefs nobles comme les autres gentilshommes à qui ce droit était privatif*, Pierre de Francheville reçut du duc François II des lettres-patentes de naturalité et de confirmation de noblesse, données à Nantes le 19 janvier 1477. Il servit aussi le duc dans ses armées, et ce prince reconnaît qu'il a fait avec lui quelques campagnes contre ses ennemis; *ce que*, ajoute-t-il, *n'avons oublié*.

Pierre de Francheville fut fait prisonnier à la bataille de St-Aubin-du-Cormier, livrée contre les Français, le 28 juillet 1488. La vieille enquête déjà citée dit qu'il était fort riche, et qu'il l'eût été plus encore sans la rançon qu'il *lui convint payer à raison de la prinse que les Français firent de lui étant au service du duc à la bataille de St-Aubin*. Il épousa damoiselle Marguerite, fille aînée du seigneur de Trélan, grand-veneur de Bretagne, et gouverneur de l'île et château de Rhuys après le seigneur de Molac.

La famille de Francheville a rempli plusieurs autres emplois importants dans la robe et l'épée sous les ducs de Bretagne et les rois de France. Jean de Francheville, mort sans postérité en 1502, avait la capitainerie du château et place de Sucinio et de la presqu'île de Rhuys. Il était seigneur de Trémelgon et de Truscat. — Guillaume de Francheville, petit-fils de Pierre, fut nommé procureur-général à la Cour des comptes de Nantes, par lettres-patentes délivrées par Henri IV, à St-Germain-en-Laye, le 15e jour d'octobre de l'an de grâce 1597. Dans plusieurs actes de famille, et même dans des actes publics signés Louis XIV, et contre-signés Colbert, le titre de comte est donné aux sires de Francheville. Leurs armes sont d'argent au chevron d'azur chargé de six billettes d'or dans le sens du chevron.

La famille de Francheville a encore fourni au Parlement de Bretagne plusieurs conseillers, avocats-généraux et présidents à mortier, dont le dernier, Pierre de Francheville, est mort à St-Servan, près St-Malo, le 22 septembre 1756. Elle a fourni enfin à l'église et aux armées plusieurs personnages recommandables, parmi lesquels nous citerons particulièrement ceux dont les noms suivent :

FRANCHEVILLE (Catherine De). — fille

de Daniel de Francheville et de Julienne de Cillart, naquit le 21 septembre 1620, au château de Truscat, dans la presqu'île de Rhuys. Ses parents ne négligèrent rien, dès ses premières années, pour cultiver son esprit et graver dans son cœur des sentiments religieux. D'après Dom Lobineau, qui lui a donné place dans ses *Vies des saints de Bretagne*, et d'après sa vie par le P. Champion (Nantes, 1698, in-12), elle montra, étant encore enfant, une intelligence des plus précoces. Plus tard, un tragique événement sembla déterminer la mission providentielle à laquelle Dieu la destinait. Sa remarquable beauté et les autres avantages terrestres réunis en sa personne l'avaient fait rechercher des partis les plus considérables de la province; son choix s'était arrêté sur un conseiller au Parlement de Bretagne; elle se rendait à Paris pour faire ses emplettes de noces, lorsque son carrosse fut arrêté dans le faubourg de la ville par un convoi : elle aperçut un cercueil; c'était celui de son fiancé! De ce jour, elle renonça entièrement au monde pour se consacrer uniquement à la prière et à des œuvres de charité. Son hôtel fut transformé en un vaste magasin où les pauvres trouvaient en abondance nourriture et vêtements. Une table y était dressée chaque jour pour eux. Lorsque l'affluence était trop grande, elle se privait de ses propres repas; souvent aussi elle admettait des pauvres à sa table, heureuse, dans son ardente charité, de leur donner ce nouveau témoignage de sa sollicitude.

C'est par ces œuvres de bienfaisance qu'elle se préparait à fonder la remarquable institution des maisons de retraite. Vannes fut la ville où elle éleva le premier de ces asiles ouverts aux femmes du monde qui voulaient retremper leur âme dans le calme de la solitude. Le bel édifice qu'elle construisit dans ce but, enlevé par la révolution à sa destination primitive, sert aujourd'hui de Palais de Justice.

M[lle] de Francheville donna d'abord des retraites dans un château près de Vannes, puis dans les bâtiments du Séminaire, à peine à moitié construit alors, et qu'elle offrit généreusement d'achever à ses frais, à la condition qu'elle pourrait y donner des retraites pendant cinq ans. Des merveilles de piété s'opérèrent sous son influence, et le bruit du mouvement religieux suscité tout à coup par une jeune fille qui naguère encore brillait dans le monde, se répandit au loin. Cédant aux vœux de plusieurs diocèses, elle parcourut la Bretagne, et, considérée comme une femme inspirée de Dieu, elle vit la foule se presser à sa suite, au point, dit Dom Lobineau, que beaucoup de personnes cherchaient en vain un logement dans les villes où elle passait.

M[lle] de Francheville vit six maisons de retraite se fonder et prospérer sous sa direction. M[me] Budes de Guébriant en établit une à Rennes, et M[me] de Pontchartrain en fonda une autre à Paris, de concert avec M[me] de Miramion, sur des réglements provisoires donnés par la fondatrice. Le nombre de ces saintes maisons s'accrut beaucoup après sa mort; et aujourd'hui, quoique la révolution en ait détruit un grand nombre, il existe encore en France dix de ces pieux asiles. « Les maisons de retraite » fondées au XVII[e] siècle, a dit un historien, » furent comme autant de citadelles de la foi » bretonne qui repoussèrent les attaques de » l'impiété française au siècle suivant. » Leur fondatrice étant morte à Vannes en odeur de sainteté, les Jésuites que, pendant trente ans, elle avait honorés de sa confiance, demandèrent et obtinrent son cœur. Quant à son corps, renfermé dans un cercueil de plomb, il fut déposé dans un caveau voûté, sous la chapelle de la retraite, où on lit encore aujourd'hui cette simple inscription :

« Ci gît Catherine de Francheville, fondatrice » de cette maison de retraite. Elle est morte le » 23 mars 1689. »

Douée d'une éloquence persuasive, elle excellait à faire des conquêtes à Dieu. Indépendamment de quelques fragments d'instruction religieuse, elle a laissé les réglements de son ordre, approuvés à Rome et remarquables à beaucoup d'égards. Parmi les dispositions que renferment ces statuts, nous mentionnerons celle qui prescrit aux dames de la retraite de travailler au salut des âmes par toutes les œuvres spirituelles et corporelles de miséricorde. C'est par suite de cette prescription, attestant la largeur des vues de la pieuse fondatrice, que les dames de la retraite, ardentes à satisfaire tous les besoins des fidèles, ont joint à leurs travaux habituels les soins de l'enseignement, et qu'au besoin, dans le cas de contagion par exemple, elles se transformeraient immédiatement en sœurs de charité. J. Daniélo.

FRANCHEVILLE (Daniel de), évêque de Périgueux, naquit à Vannes, paroisse de Sainte-Croix, le 21 juin 1648 (1). Il eut pour père Claude de Francheville, maître des requêtes ordinaires de la reine-mère Anne d'Autriche, sénéchal et lieutenant-général au Présidial de Vannes, et pour mère Perrine Huart, fille de messire Gervais Huart, conseiller au Parlement de Bretagne.

Il fut élevé dans de grands sentiments de piété, qui étaient ceux de sa famille. Destiné à la magistrature, il reçut une éducation propre à développer les heureuses dispositions qu'il annonçait. Nommé conseiller au Parlement de Bretagne, il fut bientôt appelé à une nouvelle dignité, celle de premier avocat-général, qu'il

(1) C'est à tort que M. l'abbé Tresvaux, d'après le *Gallia Christiana*, le fait naître à Nantes. Le rédacteur de cette notice a sous les yeux son acte de naissance, qui constate qu'il est né à Vannes.

remplit avec la plus grande distinction. C'est alors qu'il commença cette admirable série de bonnes œuvres par lesquelles il se fit remarquer toute sa vie. Il sauva Belle-Ile d'une affreuse disette qui la désolait. Il fit l'acquisition de la maison des Pénitentes de Vannes, dont sa modestie lui fit refuser le titre de fondateur, et l'Hôtel-Dieu, alors situé sur une petite rivière qui passe au bas de la ville, ayant été renversé par une inondation, il employa à sa restauration des sommes considérables.

Les éloges que justifiait une pareille conduite auraient pu éblouir tout autre que Daniel de Francheville. De nouveaux avantages terrestres lui étaient encore assurés. Pressé par sa famille et ses amis de conclure un riche mariage, il ne se laissa entraîner ni par les charmes de la jeune personne, ni par la grande fortune qu'elle lui apportait. Ses relations intimes avec le P. Huby, célèbre prédicateur de son temps, et l'exemple de sa sainte tante Catherine de Francheville, fondatrice de l'ordre des retraites pour les femmes, décidèrent sa vocation.

Il était l'aîné de sept enfants; trois de ses sœurs venaient de se consacrer à Dieu, deux dans l'ordre des Ursulines, et la troisième à la Visitation. Lui-même, peu touché des biens et des honneurs de ce monde, ne tarda pas à renoncer à toutes ses dignités; il s'en démit en faveur de son frère, Pierre de Francheville, et entra au séminaire.

Elevé au sacerdoce, il se montra un digne ministre de Jésus-Christ par sa conduite édifiante et ses bonnes œuvres. L'évêché de Périgueux étant venu à vaquer, Louis XIV l'y nomma. Il avait alors quarante-six ans. Sacré le 17 janvier 1694, il prêta serment entre les mains du roi, le 21, ainsi que l'apprennent les lettres-patentes délivrées le même jour et enregistrées à la Chambre des comptes, le 5 février suivant. « Sa promotion à l'épiscopat, dit l'abbé » Tresvaux, rendit encore sa vertu plus écla- » tante. Il se fit surtout remarquer par ses » abondantes aumônes, qui lui méritèrent le » glorieux surnom de Père des Pauvres. »

Sa sainte tante était morte, le 23 mars 1689, âgée de soixante-huit ans et dans l'exercice de toutes les vertus. A l'époque où elle avait bâti la maison des retraites dont elle devint supérieure, il l'avait déjà puissamment aidée de ses propres deniers; mais, le 21 avril 1695, six ans après sa mort, pour prévenir toute discussion avec ses héritiers, il crut devoir, en sa qualité d'aîné de la famille, approuver et ratifier de nouveau la donation des biens qu'elle y avait annexés.

Lorsqu'il se rendit dans son diocèse, Mgr de Francheville voulut y transporter la pieuse institution de sa vénérable tante, et il fonda à Périgueux une maison de retraite pour les femmes. Il donna à la ville le parc qu'on nomme de Francheville. Il acheta les greffes ecclésiastiques pour le soulagement du clergé. Ce fut lui encore qui éleva l'hôpital qui porte le nom de N.-D. de la Miséricorde, et dans lequel, prince de l'église, il allait lui-même visiter les pauvres malades et veiller à leurs besoins.

Louis XIV, qui connaissait son éminente piété et sa tendre sollicitude pour les pauvres, voulut lui donner un nouveau témoignage de sa haute estime: il lui accorda et fit don, par lettres-patentes du 1er novembre 1699, de l'abbaye de Tréport, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Rouen, vacante par le décès de Mgr de Charost, dernier commendataire.

Quand le clergé d'Irlande fut banni de cette île pour son attachement au catholicisme et pour sa fidélité à Jacques II, détrôné par son gendre, Guillaume d'Orange, prince de Nassau, l'évêque de Périgueux offrit à six évêques à la fois, et pour tout le temps qu'on le voudrait, son palais et sa table avec un entretien digne de la prélature. Lorsqu'il n'eut plus ces évêques, il logea, vêtit, nourrit, entretint à souhait, plusieurs années de suite, des ecclésiastiques de la même nation et réduits à la même extrémité. Il eût continué de le faire pendant le reste de sa vie, si eux-mêmes, confus de sa générosité, n'eussent cherché à s'en défendre.

A une époque où de longues guerres et le faste du grand roi avaient en partie épuisé la France, Mgr de Francheville, qui jouissait d'une grande fortune comme aîné d'une famille opulente, et comme possesseur de nombreux bénéfices, sachant faire la part du pauvre et celle de la patrie, offrit au monarque la moitié de ses revenus, pour contribuer aux frais de la guerre; « *offre que le prince refusa avec d'autant plus d'éloges*, dit le P. Dubois, qui cite ce fait, *qu'elle a eu et qu'elle aura moins d'imitateurs.* » Et il ajoute: « *J'ai vu la lettre et la réponse.* »

Dans ces jours de douleur où des provinces entières furent décimées par le besoin, où la famine moissonna tant de victimes en France, Mgr de Francheville sembla multiplier d'une manière merveilleuse les ressources de sa charité. Il vendit sa vaisselle et jusqu'à son propre calice pour les convertir en aumônes. Le P. Dubois porte à quarante mille le nombre des pauvres qu'il arracha à la mort. « C'est un saint, » disait Louis XIV, que l'évêque de Périgueux: » voulussent tous nos prélats lui ressembler! » Et l'ayant quelque temps après gratifié d'un nouveau bénéfice: « Je viens, ajouta-t-il, de » donner une abbaye aux pauvres du Périgord. »

Daniel de Francheville travailla avec un zèle infatigable à éteindre le protestantisme dans son diocèse. Il se rendait dans les paroisses où il y avait le plus de dissidents, les admettait à sa table et leur portait toujours des paroles de paix et de persuasion. « J'irai, disait-il, moi- » même chercher mes brebis et je les visiterai » en personne. » Et, dans son ardeur aposto- » lique, il s'écriait souvent: « Seigneur, donnez-

» moi des âmes et enlevez-moi tous les biens » de la terre! » C'est en portant le Viatique à un malade, par un soleil brûlant, que, victime en quelque sorte de sa charité, il fut atteint de la maladie qui le conduisit au tombeau. Le cilice qu'on trouva sur lui à sa mort indique assez les mortifications auxquelles il se condamnait. Il avait fait promettre au P. Lacoste, son confesseur ordinaire, de ne jamais rien révéler de ses mortifications secrètes, ni des faveurs particulières qu'il recevait du ciel. Ce fut le 26 mai 1702, dit le *Gallia Christiana*, que l'église de Périgueux perdit ce saint évêque. Il fut, comme il l'avait ordonné de son vivant, inhumé sans pompe, dans l'église des religieuses de la Visitation, chapelle de la Providence, avec cette simple et modeste épitaphe :

« Ci-gît Daniel, évêque de Périgueux, dans l'attente de la résurrection. (1)

J. D....O.

FRANCHEVILLE (Toussaint-Guillaume de), — né au château de Kervézo, paroisse de Bourg-Paul, le 21 novembre 1736, entra fort jeune dans la marine royale, où il se fit remarquer par son extrême intrépidité. Une blessure grave, dont il ne put jamais bien se rétablir, l'obligea à quitter le service. L'agriculture alors l'occupa tout entier. Il mit en valeur de nombreuses terres incultes et employa une très-grande quantité d'ouvriers, ce qui lui concilia l'affection générale. Aussi lorsque, en mars 1793, les populations des communes où il avait rendu tant de services se soulevèrent, elles l'enlevèrent à ses rustique travaux et le placèrent à leur tête. Alors il marcha sur Sarzeau, le prit, et ayant organisé les hommes qu'il commandait, il se dirigea sur Vannes. Cette ville étant trop bien défendue pour qu'il pût espérer de s'en rendre maître, il se porta sur Josselin. Rencontrés par une colonne sortie de Lorient sous les ordres du général Beysser, ses hommes, dont un petit nombre seulement étaient armés de fusils, ne purent supporter le feu de l'ennemi. La plupart se débandèrent. Avec ceux qu'il put retenir, il effectua sa retraite, se dirigeant sur le rassemblement que commandait le chevalier de Silz. Celui-ci venait de prendre Rochefort, où il trouva quelques munitions. Ils se portèrent ensemble sur la Roche-Bernard, chef-lieu de district, où il y avait de la gendarmerie et quelques troupes qui se défendirent. Cette résistance exaspéra les paysans; il y eut quelques victimes. On rendit alors au commandant de Francheville cette justice qu'il fit tous les efforts humainement possibles pour empêcher les insurgés de massacrer les républicains.

La colonne du général Beysser, après avoir parcouru les communes qui donnaient le plus d'inquiétude, se porta sur la Roche-Bernard et de là sur Guerrande, dont s'était emparé M. de La Nouan, à la tête d'un rassemblement beaucoup plus considérable. Il n'y trouva point d'ennemis à combattre, tous les paysans étant déjà retournés à leurs travaux.

Ces premiers troubles pacifiés, les chefs furent plus particulièrement l'objet des recherches et de la vengeance des républicains. Ceux qu'on put prendre furent fusillés. La même peine attendait ceux qui leur donnaient asile. La tête de Toussaint de Francheville et celle du chevalier de Silz furent mises à prix, et ce ne fut pas sans peine qu'ils parvinrent à se dérober au sort qui leur était réservé. M. de Francheville avait réussi à trouver un refuge dans une maison isolée de la commune de Penestin. Il fut dénoncé, la maison cernée. Le brave homme, nommé Chedotal, qui l'avait reçu, fut obligé de prendre la fuite; sa femme, arrêtée, fut conduite à Paris et guillotinée; leur maison détruite.

Francheville se maintint cependant sur la rive gauche de la Vilaine jusqu'au moment où, après les malheurs de la Vendée, les chouans s'organisèrent plus fortement. Abandonnant au chevalier et au comte de Silz les cantons qu'il avait d'abord soulevés, il accepta, du comte de Scépeaux, le commandement des divisions de Savenay et de Guérande, qu'il conserva jusqu'au troisième jour complémentaire an IV, où il fut tué dans une rencontre près de la chapelle de Saint-Michel, dans la commune de Marsan, comme il se rendait près du général Georges Cadoudal pour assister à un conseil des chouans du Morbihan. J. D....O.

FRANÇOIS Ier, — duc de Bretagne, né à Vannes, le 11 mai 1414, suivant d'Argentré, ou en 1410, selon les Bénédictins, succéda à son père Jean V. Il était l'aîné des enfants issus du mariage de ce prince avec Jeanne de France, fille de Charles VI. Devenu veuf, le 17 août 1440, d'Yolande d'Anjou, fille de Louis II, roi de Sicile, qu'il avait épousée en 1431, il s'était remarié le 30 octobre 1442, à Isabelle d'Écosse.

Après s'être fait couronner en grande pompe à Rennes, le 8 décembre 1442, il s'occupa de mettre un terme à la guerre qui continuait avec acharnement entre la France et l'Angleterre, guerre dont les deux puissances désiraient également la fin. François, animé des mêmes intentions que son père, s'offrit comme médiateur, et chargea son frère Gilles d'aller porter au roi d'Angleterre des propositions de paix. L'accueil que reçut le messager inspira au duc

(1) Defunctus 26 maii 1702, sine pompâ, ut vivens jusserat, sepultus est in ecclesiâ monialium Visitationis, in sacello divinæ Providentiæ sacro, cum hoc simplici et modesto epitaphio :

Hic jacet Daniel, episcopus Petrocoricensis, in ressurectionis expectatione. (*Gallia Christiana*, t. II, ecclesia Petrocoricensis.)

une jalousie qu'exploitèrent plusieurs de ses courtisans. Nous exposerons ailleurs (*voyez Gilles*) et les malheurs de ce jeune prince et les crimes de son frère. Bornons-nous à retracer ici les principaux événements politiques du règne de François II.

Pendant les pourparlers de Londres, la guerre se poursuivait en France avec vigueur. Dieppe, investie par les Anglais, serait tombée en leur pouvoir si, ravitaillée par Dunois et Guillaume de Coëtivi, elle n'avait été secourue à temps par le dauphin, depuis Louis XI. Cet échec et celui qu'ils essuyèrent devant Pouancé, dont ils furent aussi forcés de lever le siége, déterminèrent les Anglais à accepter une trève, qui fut signée à Tours, le 20 mai 1444, et qui devait courir du 15 de ce mois au 1er juin 1445.

Cette trève, par sa conclusion et ses suites, ayant obligé le prince Gilles à de fréquents rapports avec les Anglais, le duc, soupçonnant qu'il voulait s'en faire des alliés contre lui, songea à mettre le roi de France dans ses intérêts. Comme il n'avait point encore fait hommage à Charles VII, ni pour le duché, ni pour le comté de Montfort, il se rendit à Chinon, où ce monarque tenait sa cour. François s'y présenta le 14 mars 1445, debout et l'épée au côté, comme cela se faisait lors de la prestation de l'hommage *simple*. Pierre de Brézé, sénéchal de Poitou, ayant dit au duc qu'il devenait homme *lige* du roi, François répondit aussitôt, en s'adressant à Charles VII lui-même : « Monseigneur, telle redevance, et en » la manière que mes prédécesseurs ducs de » Bretagne ont fait à mes seigneurs vos prédé» cesseurs, rois de France, je vous fais et non » aultrement. » Après cette réponse, le duc s'approcha du roi, mit ses mains dans les siennes, et lui donna l'accolade sans incliner le corps. Le chancelier prit alors la parole et dit : « Monseigneur de Bretagne, vous devez être » disceinct. » — « Non fait, reprit le roi, lais» sez-le, il est comme il doit. » Puis il ajouta en riant qu'il voudrait avoir bien des sujets comme le duc. Ce dernier demanda alors que ses franchises et prérogatives lui fussent confirmées. « Je les confirme, répliqua le roi, et » promets vous y maintenir et plus accroistre » que diminuer en vostre temps, car vous ne » pourriez être plus proche, si n'étiez mon fils » ou mon frère. » Vint ensuite l'hommage *lige* que le duc prêta pour le comté de Montfort-l'Amauri et les autres domaines qu'il possédait en France; il le fit à genoux, suivant le cérémonial voulu, et reçut dans cette position le baiser du roi.

Les paroles courtoises de Charles VII ne témoignèrent pas seules de sa bienveillance pour son neveu; elles furent scellées par une réconciliation complète entre les maisons de France et de Bretagne, réconciliation consignée dans des *lettres d'abolition et de pardon*, pour l'assistance que le duc, son père, son oncle, le connétable, et ses sujets, avaient pu prêter aux Anglais. La politique, toutefois, eut autant de part que les liens du sang à cette réconciliation. Le roi voulait que le duc s'alliât à lui contre les Anglais, et le duc, que le roi le secondât contre le prince Gilles, dans le cas où il donnerait suite aux projets qu'on lui supposait.

Comblé des marques d'amitié du roi, qui lui avait fait don de l'hôtel de Nesle, François revint en Bretagne. Tout entier à sa haine contre son frère, il ne s'occupa plus que des moyens de l'assouvir. Les Anglais, feignant d'être indignés des cruautés exercées sur le prince Gilles, en prirent prétexte pour rompre la trève dans laquelle le duc avait été compris, et qui avait été continuée jusqu'au mois de juin 1449. Devançant ce terme, ils surprirent Fougères au commencement de cette année et refusèrent de la rendre au duc. François, blessé de cette infraction à des traités solennels, en demanda satisfaction au duc de Sommerset, gouverneur de Normandie, qu'il soupçonnait, non sans raison, d'avoir autorisé cette entreprise, de l'avoir même favorisée en fournissant des troupes. Le rusé Sommerset répondit que le seul auteur de l'expédition était Surienne, dit l'*Aragonais*, commandant l'une de ces bandes indisciplinées dont l'Angleterre désavouait le concours, et il ajouta qu'il n'était pas en son pouvoir de faire rendre la place dont il s'était emparé.

Le duc, convaincu que les Anglais voulaient l'amuser, députa à Charles VII l'évêque de Rennes et le chancelier de Guémené. Le roi prit en main la cause de son neveu, avec lequel il se hâta de conclure une ligue offensive et défensive. Fort de la supériorité que les talents et les succès du connétable de Richemont lui avaient acquise sur les Anglais, il demanda, avec hauteur, raison de l'insulte faite à son allié, et exigea une indemnité de deux millions, somme si exorbitante qu'elle rendit tout accommodement impossible. Le roi d'Angleterre répondit comme Sommerset; il désavoua la prise de Fougères, mais il ne la fit pas rendre.

La guerre étant désormais le seul moyen de recouvrer cette place, une armée bretonne marcha sur le Pont-de-l'Arche et s'en empara (1449). Sur le refus du roi d'Angleterre de le reprendre en échange de Fougères, le roi de France s'avança en Normandie, où il fut promptement rejoint par le duc, qui nomma son frère Pierre, lieutenant-général du duché, et le laissa devant Fougères avec des forces suffisantes. Il alla lui-même assiéger Coutances avec le connétable, son oncle, accompagné de cent lances, le comte de Laval, les sires de Derval, de la Hunaudaye, de Malestroit, de Coëtquen, et un grand nombre d'autres seigneurs. Son armée, forte de six mille hommes, était commandée par le maré-

chal de Lobéac, et les sires de Couvran et de Rouault. Coutances, quoique bien fortifiée et défendue par une nombreuse garnison, ne tint que deux jours. Saint-Lô et beaucoup d'autres villes eurent le même sort, après une faible résistance.

Après cette campagne, qui fit perdre aux Anglais tout le Cotentin, le duc revint en personne continuer le siége de Fougères. Quoique son armée fût alors de huit mille hommes, les assiégés, commandés par Surienne, se défendirent pendant deux mois, et obtinrent, le 4 novembre 1449, une capitulation qui leur permit de sortir la vie et bagues sauves. De Rennes, où il licencia son armée, le duc se rendit, le mois suivant, à Dinan, et y accorda, pour vingt ans, aux habitants de Fougères, une exemption de tailles et de subsides, afin de les aider à rebâtir leurs maisons et à rétablir leur commerce. Les embarras de la guerre ne lui avaient pas fait perdre de vue le projet qu'il couvait depuis long-temps d'ériger en évêché l'abbaye de Redon, où il avait choisi sa sépulture. Le pape Nicolas V, se prêtant à ses vues, ordonna par une bulle, datée de Spolette, que l'église abbatiale serait changée en cathédrale et le couvent en chapitre; mais, sur l'opposition des évêques de Bretagne, un bref du 20 décembre 1449 suspendit l'exécution de la bulle, et la mort du duc fit échouer pour toujours la création d'un dixième évêché.

Le 25 avril 1450 eut lieu la mort du prince Gilles. Le duc faisait le siége d'Avranches lorsqu'on en reçut la nouvelle au camp. Elle y causa une indignation générale et lui attira, de la part du connétable, de sanglants reproches auxquels il ne put rien répondre. Après la prise d'Avranches, François traversait la grève du Mont-Saint-Michel, où il allait coucher, lorsqu'un cordelier, qui avait été le confesseur de Gilles, se présenta subitement à lui, et le cita, au nom de son infortuné frère, à comparaître, dans quarante jours, au tribunal de Dieu. Bourrelé de remords, et obsédé par le souvenir de l'apparition du cordelier, il dépérit à vue d'œil. Sentant sa fin approcher, il se fit transporter de Vannes dans une maison de plaisance voisine de cette ville, y manda son frère Pierre, les évêques de Dol, de Quimper, de Saint-Brieuc, de Nantes, ainsi que plusieurs seigneurs; et là, se promenant lentement, il leur dit que, n'ayant point d'enfant mâle, il voulait que son frère Pierre lui succédât; que, dans le cas où ce dernier mourrait aussi sans enfants mâles, il entendait que la couronne fût recueillie par leur oncle paternel, Artur de Bretagne, comte de Richemont et connétable de France; enfin, qu'après celui-ci, toujours à défaut de postérité masculine, le duché revînt à François de Bretagne, fils du comte d'Étampes et cousin-germain du testateur. Ces dispositions, consignées dans son testament du 22 janvier 1449, furent confirmées par son codicile du 16 juillet 1450; elles tendaient à fixer le droit public de la Bretagne. Il ne laissait que deux filles. Au lieu de mettre l'aînée en possession de ses États, comme il eût pu le faire en s'appuyant sur quatre exemples antérieurs, il maintint rigoureusement le principe établi en faveur des mâles par le traité de Guérande. Dans la vue de prévenir les troubles que pourraient susciter les prétentions à sa succession, il avait marié Marguerite, l'aînée de ses filles, à François, fils du comte d'Etampes, lequel n'était appelé à la couronne qu'éventuellement et en troisième ligne; et Marie, la cadette, à Jean II, vicomte de Rohan, avec une dot de cent mille écus d'or. Une clause de son testament contenait une fondation pour le repos de l'âme de son frère Gilles. Toutes ses dernières volontés ayant été ponctuellement exécutées, il se trouva, dit Daru (*Histoire de Bretagne*, t. II, p. 306), avoir écrit l'histoire de son pays pendant les trois règnes suivants. Il mourut le 19 juillet 1450, et fut inhumé dans l'abbaye de Redon. Il avait créé, en 1441, l'ordre de l'*Epi*, destiné vraisemblablement à des gentilshommes moins qualifiés que ceux qui étaient décorés du collier de l'Hermine. Les chevaliers de l'*Epi* portaient un collier d'or fait en forme de couronne d'épis de blé entrelacés. A ce collier pendaient deux chaînes d'or retenant une hermine posée sur un gazon, et au dessous de laquelle était écrite la devise que Jean IV avait adoptée en 1382.

Les contemporains de François Ier lui ont donné, on ne sait pourquoi, le nom de *Bien-Aimé*. Si, dans le cours de son règne, il montra du courage et de la générosité; si, à ses derniers moments, il fit preuve d'une sage prévoyance, toutes ces qualités, quelque louables qu'elles soient, ne sauraient faire oublier sa cruauté réfléchie envers son frère. En restant sourd à la voix du sang, il a imprimé à son nom une tache ineffaçable. P. L...t.

FRANÇOIS II, — dernier duc de Bretagne et fils de Richard de Bretagne, quatrième fils de Jean IV, succéda à son oncle Arthur III, dont il était l'héritier en exécution du testament fait à Vannes par François Ier en 1450. Avant son avènement au trône ducal, il était comte d'Étampes, du chef de son père, à qui le dauphin, depuis Charles VII, avait donné ce fief le 8 mai 1421, et comte de Vertus par représentation de sa mère, Marguerite d'Orléans. Après avoir fait son entrée solennelle à Rennes, le 3 février 1459, il se rendit à Montbazon, où se trouvait Charles VII, à qui il fit hommage du duché. Cet hommage fut simple, quoique le chancelier des Ursins voulût obliger le duc à le faire lige, ne fût-ce, disait-il, qu'à titre de pair du royaume. Revenu à Nantes, le 30 mars suivant, François expédia aussitôt au Pape, suivant l'usage adopté par ses prédécesseurs, une ambassade d'obé-

dience qui profita de sa mission pour obtenir de Pie II (avril 1460) une bulle déjà sollicitée par Jean V et François Ier. Elle établit à Nantes une université dotée des mêmes prérogatives que celles de Paris, de Bologne, de Sienne, de la Grâce et d'Angers.

Pendant que cette négociation se poursuivait à Rome, François donnait tous ses soins à la prospérité du duché. Après avoir reconnu, aux Etats de 1459, que les impôts ne pouvaient être établis que du consentement de ces assemblées, et pour une année seulement, il avait pris diverses mesures dont l'ensemble présageait que son règne serait heureux pour lui et pour le pays. Mais, par malheur, Louis XI succéda en 1461 à Charles VII. Il conservait un profond ressentiment contre François II, qui avait éludé de lui faire un prêt d'argent, alors qu'il n'était encore que dauphin; puis le duc de Bretagne était un feudataire trop redoutable à la couronne de France. Ces deux motifs, — le dernier surtout, — décidèrent Louis XI à s'abattre sur la Bretagne; et, prétextant un pélerinage, il vint à Redon, où il tenta de séquestrer Françoise d'Amboise, veuve de Pierre II, afin de pouvoir mettre plus facilement la main sur ses domaines, en la remariant au duc de Savoie. Louis, pour se venger des obstacles que lui suscitait le duc, favorisa l'insubordination de l'évêque de Nantes, Amauri d'Acigné, qui se prétendait affranchi de la juridiction ducale. Le roi ayant voulu appuyer par les armes la médiation qu'il avait imposée au prélat et au duc, ce dernier se détermina à entrer dans la soi-disant ligue du bien public. Excité par sa maîtresse, Antoinette de Magnelais, veuve du sire de Villequier, il se prépara à la guerre. Les Etats votèrent les subsides qu'il demanda, et la dame de Villequier envoya sa vaisselle à la Monnaie pour qu'elle fût convertie en espèces. Avec ces ressources, il leva une armée de dix mille hommes qui, ayant rejoint celle des Bourguignons après la bataille de Monthléry, vint faire avec elle le blocus de Paris, et s'empara de Pontoise et d'Evreux. Louis XI vit bien qu'il fallait temporiser, et le traité de Saint-Maur, qu'il signa avec les confédérés, donna pleine satisfaction au duc. La sentence rendue en faveur des évêques de Bretagne fut révoquée, et François confirmé dans le titre de lieutenant-général des provinces entre la Seine et la Loire, que Charles VII lui avait conféré le 4 janvier 1461. Le roi lui paya en outre 100,000 écus d'or, comme dédommagement des frais de la guerre, et il lui garantit la possession du comté d'Etampes pour lui et ses héritiers mâles; enfin le galant monarque, qui déjà payait une pension de 6,000 liv. à Mme de Villequier, lui octroya, comme épingles, l'île d'Oléron et la seigneurie de Montmorillon.

Inutile de dire que l'amitié du roi n'était rien moins que sincère. Les événements le prouvèrent bientôt. Exploitant habilement une mésintelligence survenue entre François II et le duc de Normandie, il conclut avec le premier, dès le 22 décembre 1465, un traité par lequel il lui concéda de nouveaux avantages, en retour desquels François le suivit au siége de Rouen. La position du duc était complexe. Bien que dévoué au prince assiégé dans cette ville, il s'était laissé entraîner contre lui; mais quand le frère de Louis XI, dépossédé et fugitif, lui demanda asile, n'écoutant que sa générosité naturelle, il lui expédia un sauf-conduit et l'accueillit près de lui. Louis XI, qui craignait que son frère n'allât se jeter dans les bras du comte de Charolais, fut intérieurement satisfait de ce qui se passait, et l'on est même fondé à croire qu'il dut prêter les mains à une courtoisie dont la conséquence était de lui livrer la Normandie. Quant à François, éclairé par l'expérience, il ne se fiait qu'à demi au roi. Ayant appris que Louis travaillait à détacher de lui le comte de Charolais, il s'apprêta à faire tête à l'orage, s'assura de l'alliance de l'Angleterre, de la Savoie, du Danemarck, et forma une nouvelle confédération avec les ducs de Normandie, d'Alençon et le comte de Charolais, devenu duc de Bourgogne. Enhardi par les promesses de secours qu'il avait reçues de ses alliés, il tenta (1467) la conquête de la Normandie, occupée par l'armée royale. Caen, Bayeux, Alençon lui ouvrirent leurs portes; mais la campagne suivante, Louis reprend toutes ces places, oblige le duc de Berry à se désister de ses prétentions sur la Normandie, menace la Bretagne du côté du nord et de la Loire, confisque les biens qu'Antoinette de Magnelais possédait en France, et, pour rendre cette confiscation plus sensible, les donne à Tanguy du Châtel, qui avait quitté la Bretagne en haine de la favorite. Une trêve suspendit bien les hostilités; mais elle n'était pas expirée que Louis XI faisait entrer ses troupes en Bretagne, et s'emparait de Chantocé et d'Ancenis. Le duc, désespérant d'être secouru par l'Angleterre et la Bourgogne, se soumit et signa (10 septembre 1468) le traité d'Ancenis.

Ni le roi ni le duc ne croyaient à la solidité de ce traité. François savait bien que l'idée fixe du roi était d'annexer la Bretagne à la couronne de France. Louis, de son côté, soupçonnait le duc d'être toujours secrètement lié avec le roi d'Angleterre. Pour l'en détacher ou le retenir par la crainte d'un parjure, il imagina de lui envoyer le collier de l'ordre de Saint-Michel qu'il venait d'instituer, et dont les statuts portaient que les chevaliers faisaient serment de servir le roi envers et contre tous, et de renoncer à toute autre alliance. Refuser cet honneur, c'était provoquer la vengeance du roi. Quelque danger qu'il y eût à s'y exposer, François II, d'après les avis de ses Etats et du duc de Bourgogne, renvoya le collier. Louis, blessé de ce refus, marcha sur la Bretagne; mais, apprenant que le duc de Bourgogne venait à son secours, il se

borna à exiger que les principaux seigneurs bretons se portassent garants de la fidélité de leur souverain. Trois jours après que cette garantie avait été donnée, François concluait avec les ennemis du roi une ligue offensive et défensive. Louis XI était dans une grande perplexité. La nouvelle ligue, plus formidable que les précédentes, lui inspirait des terreurs que vint un peu calmer la mort imprévue de son frère, le duc de Guienne, empoisonné par son aumônier. Que cet événement, si opportun pour le roi, eût été ou non préparé par lui, ce qui est certain, c'est qu'il le servit admirablement. Le fardeau de la guerre retombait presque exclusivement sur François, qui, réduit à ses seules ressources, ne pouvait tenir tête à son redoutable adversaire. Louis le savait bien; aussi se hâta-t-il de faire avancer ses troupes, concentrées depuis longtemps sur les frontières de l'Anjou et de la Bretagne, et, devenu maître de La Guerche, Ancenis et Machecoul, il imposa au duc une trève qui, prolongée à deux reprises, se termina par le traité de paix signé dans l'abbaye de la Victoire, près Senlis, le 9 octobre 1475.

La mort de Charles-le-Téméraire (5 janvier 1477) ayant engagé le duc de Bretagne à s'assurer d'un autre point d'appui, il rechercha l'alliance du roi d'Angleterre, et son trésorier Landais *(voy. ce nom)*, qui la lui avait conseillée, entama avec Edouard une correspondance que Louis XI eut l'adresse d'intercepter. L'émissaire chargé de porter les lettres fut sacrifié; mais son supplice ne satisfit pas le roi. Il dépouilla le duc du comté des Vertus, et le donna au vicomte de Narbonne. François vit bien qu'il n'avait d'autre parti à prendre que de se soumettre et de se désister de ses alliances avec les ennemis du roi, ce à quoi il s'engagea par le traité de Luxeuil (21 juillet 1477). L'observation de ce traité fut solennellement jurée par le duc en personne, sur la Vraie-Croix; quant au roi, convaincu que celui qui se parjurait sur cette relique mourait dans l'année, il prêta serment sur le corps de Notre-Seigneur.

Deux ans ne s'étaient pas écoulés que cette convention si solennelle n'était plus qu'une lettre morte. François refusait d'aider le roi à repousser les attaques de Maximilien d'Autriche; bien plus, il faisait passer des secours d'hommes et d'argent en Flandre. Le roi, trop occupé de l'archiduc pour qu'il pût songer à porter la guerre en Bretagne, différa sa vengeance. Il se contenta de poser une pierre d'attente en achetant pour 50,000 livres, de Jean de Brosse et de sa femme Nicole de Bretagne (26 janvier 1479), les droits que cette dernière, comme seule héritière de la maison de Penthièvre, prétendait avoir sur le duché de Bretagne. Cette cession alarmait d'autant plus François qu'il n'avait que des filles, et qu'il songeait à laisser la couronne à l'aînée, bien que, d'après le traité de Guérande, elle fût inhabile à lui succéder. Se mettant donc, à tout événement, en mesure de se défendre, il fit de fortes levées, mit sur pied dix mille hommes d'une nouvelle milice nommée les *bons corps*, parce qu'elle se composait des plus robustes roturiers de la province; puis il ordonna qu'on passât la revue des francs-archers, et qu'ils se tinssent prêts à entrer en campagne. La mort de Louis XI (31 août 1483) et le bon accueil fait par Charles VIII à une députation que lui envoya François, rassurèrent quelque temps ce dernier; mais l'année suivante, ayant malheureusement prêté l'oreille aux conseils du duc d'Orléans, réfugié à sa cour, il s'aliéna les seigneurs bretons, opposés à ce qu'il secondât le ressentiment du prince français contre Anne de Beaujeu. Les mécontents tentèrent de renverser Landais, qui avait conseillé à François d'accueillir le duc d'Orléans; mais, ayant échoué, ils se retirèrent à Ancenis, fief du maréchal de Rieux, chef de la confédération. Bientôt proscrits, et menacés par Landais d'être assiégés, ils cherchèrent un asile à la cour de France, et conclurent avec la régente (22 octobre 1484) le traité de Montargis, par lequel, tout en stipulant la conservation des franchises de la province, et en ne concédant au roi qu'une simple suzeraineté, ils convinrent néanmoins qu'après la mort du duc, le duché reviendrait au roi, en vertu de la cession de Nicole de Bretagne. Landais, résolu à prévenir la spoliation que préparait ce traité, leva une armée, et fit des traités d'alliance avec le roi d'Angleterre, les ducs d'Orléans, de Bourbon et d'Angoulême, l'archiduc Maximilien et le comte de Flandre. Le supplice de l'énergique ministre du faible François II offrit une prompte satisfaction aux rebelles; que le duc apaisa mieux encore en leur distribuant force grâces et faveurs. A cette pacification succéda le traité de Bourges (9 août 1485), portant que Charles VIII et le duc renonçaient à toute alliance préjudiciable à leurs intérêts réciproques.

François consacra à l'administration du duché de Bretagne le moment de répit que lui laissa cette convention. Le 8 février 1486, il réunit les Etats à Rennes. Une résolution des plus favorables à la bonne administration de la justice y fut prise. Ce fut l'érection d'un parlement ordinaire et sédentaire, consentie par les Etats, et dont le duc décréta l'institution par ses lettres du 22 septembre de la même année. Cette institution, quoique fort importante, n'était pourtant pas le principal objet que le duc s'était proposé en convoquant les Etats. Inquiet de la cession de Nicole de Bretagne, confirmée par le traité de Montargis, il voulait assurer, par anticipation, le duché à ses filles. Ayant représenté aux barons bretons que sa succession plongerait infailliblement la Bretagne dans une guerre intestine si elle n'était pas réglée de son vivant, il en obtint une déclaration par laquelle, dérogeant au traité de Guérande, ainsi qu'aux tes-

taments de François Ier et de Pierre II, ils reconnurent Anne et Isabeau, ses filles, comme héritières légitimes du duché, et s'obligèrent, par un serment solennel, à soutenir les droits qu'ils venaient de leur conférer. Le baron d'Avaugour lui-même, fils naturel de François II et de Marguerite de Brosse, fille cadette du légitime héritier du comté de Penthièvre, accéda à la résolution des Etats, après s'être disculpé du reproche qui lui avait été fait de prétendre à la succession ducale.

D'autres compétiteurs plus sérieux que d'Avaugour faisaient pressentir que, quand le moment serait venu, ils feraient valoir les droits qu'ils disaient tenir de leur naissance. Le premier était Jean de Châlons, prince d'Orange et fils d'une sœur de François II. Venu à la cour de Bretagne pour y négocier le mariage de la princesse Anne avec Maximilien, roi des Romains, qui venait de signer un traité d'alliance avec le duc et de garantir la succession de ses filles, il n'était pas éloigné d'agir pour son propre compte. Le second était le sire d'Albret, veuf d'une arrière-petite-fille de Jeanne-la-Boiteuse. Agé de quarante-cinq ans, père de huit enfants, ce gentillâtre gascon, d'une figure farouche et couperosée par les excès du vin, d'une humeur batailleuse, convoitait le duché de Bretagne; et, pour obtenir du père la main de la fille, il ne cessait de répéter que, si la province était attaquée, une armée levée dans les landes de la Gascogne volerait à son secours. Le troisième prétendant était Jean II, vicomte de Rohan, beau-frère du duc régnant par son mariage avec Marie, fille cadette du duc François Ier. Ce dernier ne se bornait pas à prétendre que la tante devait être préférée à la nièce, en vertu d'une clause qu'il supposait exister dans les testaments de François Ier et de Pierre II, il s'appuyait sur l'origine de sa maison, et, en vrai Rohan, il la faisait remonter au fameux Conan Mériadec, en se prévalant du procès-verbal de l'assise tenue en 1118, sous Alain Fergent, titre dont l'authenticité aurait été reconnue, a-t-on dit, par Louis XIV, dans son conseil, le 1er avril 1692. Du reste, deux des concurrents, sentant eux-mêmes la fragilité de leurs titres, songeaient à donner une base plus solide à leurs prétentions en obtenant la main de la princesse Anne, alors âgée de neuf ans. D'Orange fut bientôt mis à l'écart; mais d'Albret ne se rebuta pas facilement. Toutefois, malgré ses fanfaronnades, il n'eût pas conservé plus d'espoir que ses rivaux, s'il n'avait été appuyé par sa sœur, la comtesse de Laval, gouvernante de la jeune princesse. A ces deux prétendants, ajoutez le duc d'Orléans, qui, enchaîné par son mariage avec la sœur de Charles VIII, ne pouvait qu'escompter l'avenir.

Cette course au mariage n'eût été que risible si elle n'avait eu pour résultat d'amener entre les concurrents des dissensions qu'exploitait habilement le parti français, en s'efforçant de persuader aux Bretons que le principe de la loi salique formant, en Bretagne, la règle de la succession au trône ducal, et François II n'ayant que des filles, le duché, à défaut d'héritier légitime, c'est-à-dire d'héritier mâle, devait tomber par déshérence aux mains du seigneur suzerain, qui était le roi de France (1). Le bon François II s'affligeait de toutes ces intrigues, qu'il était impuissant à déjouer, et si des infirmités précoces déterminèrent la grave maladie qu'il fit à cette époque, on est fondé à croire que le chagrin n'y fut pas étranger. Résolu à s'assurer par tous les moyens possibles du dévoûment de ses vassaux immédiats, il abolit dans ses domaines, le 8 octobre de cette année, le droit de *mottage*, en vertu duquel il recueillait la succession des colons morts sans enfants. La nouvelle de sa maladie étant parvenue à la cour de France, Mme de Beaujeu, à qui l'on avait représenté sa mort comme prochaine, se hâta de conduire le roi à Tours et de faire marcher des troupes, qui devaient l'y rejoindre, pour qu'il fût prêt à envahir le duché. Le danger était imminent. Pour le détourner, François, Maximilien, d'Albret, d'Orange, etc., signèrent, le 13 décembre 1486, un pacte auquel adhérèrent les principaux seigneurs bretons, dans le double but de repousser l'invasion française et de favoriser le duc d'Orléans dans son projet de supplanter Mme de Beaujeu. Cette princesse, jugeant qu'il fallait brusquer l'attaque, fit entrer en Bretagne (mai 1487) trois corps de troupes. L'un d'eux marcha sur Vannes, où se trouvait le duc, qui se réfugia à Nantes. La Trémouille vint en faire le siége. Pendant que la régente remportait ces avantages, elle concluait, avec une partie des barons bretons, une convention qui lui permettait de faire occuper bon nombre de places de la province par les troupes françaises, venues seulement, disait-elle, pour châtier le duc d'Orléans. L'habile princesse faisait marcher de front ces négociations et celles au moyen desquelles le roi d'Angleterre, désertant la politique constante de ses prédécesseurs, renonçait à secourir la Bretagne. Les principaux obstacles ainsi aplanis, Charles VIII s'avança en personne jusqu'à Nantes, avec l'espoir que cette ville ne tarderait pas à lui ouvrir ses portes. Il s'abusait. La place, vigoureusement défendue par le duc d'Orléans et le prince d'Orange, repoussa pendant près de deux mois (19 juin-6 août 1487) les attaques des Français, qui furent enfin obligés de lever le siége. Quittant les bords de la Loire, La Trémouille marcha vers le nord par Auray, Vitré

(1) Ces intrigues du parti français nous sont révélées dans un opuscule inédit de Le Baud, dont notre érudit et spirituel collaborateur M. de la Borderie a fait connaître l'existence et a donné une intéressante analyse au Congrès de Saint-Malo. (*Voy.* le *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. II, p. 145-147.)

et Saint-Aubin-du-Cormier, dont il se rendit maître. C'est alors que d'Albret, qui avait échoué une première fois dans sa tentative d'entrer en Bretagne, y parut à la tête de quatre mille hommes, qu'il avait amenés par mer. Aussitôt il réclama l'exécution d'une promesse extorquée par sa sœur, et qui lui aurait assuré la main de la princesse Anne. Mais, soit, comme on l'a prétendu, que cette enfant éprouvât une répulsion invincible pour ce mariage, et préférât Maximilien, jeune, brave, habile guerrier, et plus lettré qu'aucun des princes ses contemporains, soit plutôt que François II pensât que l'union de sa fille avec le roi des Romains offrait plus de chances de soustraire la Bretagne à l'invasion française, il laissait entrevoir la possibilité de cette union. Pendant les négociations entamées pour ce mariage, La Trémouille faisait, au mois de mars 1488, une nouvelle irruption en Bretagne, à la tête de douze mille hommes, et prenait Châteaubriant, Ancenis et Fougères. Les troupes ducales, mélange confus de Bretons, d'Anglais, d'Allemands, de Gascons et d'Espagnols, se mirent en marche, et, le 28 juillet 1488, les deux armées se livrèrent la bataille connue sous le nom de bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (1). Cette journée fut fatale à la Bretagne. Non seulement l'armée bretonne y perdit six mille hommes, mais François, sa famille, son duché, furent à la discrétion du vainqueur. Le patriotisme breton n'était pourtant pas éteint partout; il trouva d'énergiques interprètes dans les bourgeois de Rennes. Sommés par La Trémouille de se rendre, *sous peine de punition telle qu'il en serait mémoire et exemple*, ils lui rappelèrent fièrement, par la bouche de leurs députés, le chanoine Jean Le Vayer, Plessix-Balisson et Bouchard, greffier du Parlement et frère de l'historien, les désastres des Français à Crécy et à Poitiers; puis ils menacèrent La Trémouille d'une telle résistance qu'il n'osa la provoquer. Mais Dinan et Saint-Malo furent obligés de capituler. François, consterné, demanda la paix, qui lui fut accordée, le 21 août, par le traité du Verger, conclu malgré la dame de Beaujeu, laquelle insistait pour que la France tirât un meilleur parti de sa victoire. Toutefois, si l'annexion de la Bretagne n'était pas immédiatement prononcée, comme le voulait cette princesse, la convention du Verger, en ne statuant point sur l'objet principal des contestations entre les deux parties, fournissait à Charles VIII des prétextes suffisants pour accabler, dès qu'il lui plairait, un adversaire désormais hors d'état de lui résister. Le roi, en effet, ne renonçait à aucune de ses prétentions sur toutes les possessions du duc, à défaut d'héritiers mâles, et il gardait en nantissement Fougères, Dinan et Saint-Aubin-du-Cormier, tandis que François s'obligeait à licencier les troupes étrangères, à ne jamais en appeler d'autres pour faire la guerre à la France, enfin à ne marier ses filles qu'avec le consentement du roi.

Cette dernière clause était dure; elle renversait l'échafaudage si laborieusement élevé par ce prince. Il mourut à Coueron, le 8 ou le 9 septembre 1488, à l'âge de cinquante-trois ans, trois semaines après avoir signé la trêve du Verger, qu'on avait eu soin de faire ratifier par les États. Il fut inhumé dans l'église des Carmes de Nantes, où il avait témoigné le désir d'être enseveli près de Marguerite de Bretagne, sa première femme. Anne, sa fille, y fit élever ce magnifique tombeau, le chef-d'œuvre de Michel Colombe (*voy. ce nom*), qui se voit encore de nos jours dans la cathédrale de Nantes. Il n'eut, de son second mariage avec Marguerite de Foix, que deux filles, Anne, et Isabelle, morte à Nantes en 1490.

Enclin à la paix, quoique courageux, François II se trouva entraîné par les circonstances à être presque toujours en guerre pour repousser les agressions de Louis XI et de Charles VIII. Naturellement sincère et droit, il eut le triste sort d'être obligé de recourir à la duplicité pour ne pas tomber dans les pièges que lui tendit le cauteleux fils de Charles VII. La ruse pourtant lui répugnait, et l'intérêt de son peuple, menacé dans sa nationalité, put seul le déterminer à s'en faire un auxiliaire. Tant que vécut Landais, cet homme si méconnu de ses contemporains, François II, docile à ses conseils, montra une énergie dont la Bretagne retira les plus heureux fruits; mais quand il l'eut sacrifié à la turbulente aristocratie qu'il offusquait, ce malheureux prince, obsédé d'intrigues, désespéra de lui-même. On lui a reproché de s'être laissé gouverner par ses maîtresses : sans chercher à l'absoudre de ce reproche, nous ne pouvons nous empêcher de regretter qu'il n'ait pas plus obéi aux inspirations généreuses de la dame de Villequier, qui paya du moins son amour d'un dévoûment sincère et éclairé. P. L...t.

FRÉRON (**Élie-Catherine**), fameux critique, né à Quimper, en 1719, était allié par sa mère à la famille de Malherbe. Entré fort jeune chez les Jésuites, il y fut dirigé dans ses études par le P. Brumoy et le P. Bougeant, son compatriote, et il professa quelque temps avec succès au collége Louis-le-Grand. Il n'avait que vingt ans lorsqu'une circonstance, très-peu importante en elle-même, le fit se séparer des Jé-

(1) Le lieu réel de cette bataille dut être, selon notre excellent collaborateur et ami M. Marteville, la *Lande de la Rencontre*, ou de Mézières, c'est-à-dire l'espace limité au sud par la commune de Gosné, à l'est par la commune de Saint-Aubin et la route départementale, au nord par la même route, à l'ouest par l'étang de la Houssière, la lande de Mézières et la forêt de Haute-Sève. On peut lire, sur ce point important de critique historique, la dissertation approfondie et concluante qu'il a insérée dans le t. II de sa réédition du *Dictionnaire d'Ogée*, p. 699-704, v° *Saint-Aubin-du-Cormier*.

suites. Tourmenté du désir d'assister, une fois seulement, au spectacle, il pria un de ses amis de l'aider à se procurer cette satisfaction. Celui-ci lui prêta des habits et le mena au théâtre Français. Reconnu et dénoncé par quelques élèves de Louis-le-Grand, il essuya, de la part de ses supérieurs, des réprimandes qui le blessèrent et le déterminèrent à quitter l'institut. C'est cette aventure qui, plus tard, a servi de prétexte à Voltaire pour dire de Fréron, avec une perfidie calculée, qu'il avait été *de Loyola chassé pour ses fredaines*.

Fréron se produisit dans le monde, d'abord comme abbé, ensuite en qualité de chevalier. L'abbé Desfontaines faisait alors, dans ses *Observations sur les écrits modernes* (1735—1743, 34 vol. in-12), une guerre ardente, passionnée même, au néologisme, à l'afféterie et aux innovations que l'on tentait déjà de mettre en crédit. Fréron s'enrôla sous ses drapeaux. Un esprit naturel, fortifié par de bonnes études, un style pur, facile et agréable, une grande dextérité à manier l'ironie et à varier les formes de ses attaques, tels furent, malgré l'usage trop fréquent de l'épithète, de la métaphore et de l'allusion mythologique, les avantages avec lesquels il s'offrit comme auxiliaire à l'abbé Desfontaines dans la rédaction du recueil déjà cité et de celui qui lui succéda de 1745 à 1746, sous le titre de *Jugements sur quelques ouvrages nouveaux*, 11 vol. in-12.

Lorsque ce dernier recueil cessa de paraître, Fréron, voulant s'essayer seul dans la critique littéraire, publia les *Lettres de Mme la comtesse de ***, sur quelques écrits modernes*. Genève (Paris), 1746, in-12. Cet ouvrage périodique, dans lequel il attaquait sans ménagement les auteurs les plus en crédit, souleva contre lui un orage qu'il ne put conjurer. Sa feuille fut supprimée.

Les progrès de la phalange philosophique, attestés par la publication de l'Encyclopédie, le rappelèrent sur la brèche, et il y demeura inébranlable pendant les vingt-quatre années que dura la croisade dont il s'était fait le chef. Aidé de l'abbé Delaporte et de quelques autres hommes de lettres, il livra ses premiers assauts dans les *Lettres sur quelques écrits de ce temps*. Londres (Paris), 1752—1754, 13 vol. in-12. Le succès de ce recueil, dû à une critique piquante des écrits du jour, s'accrut lorsque ses auteurs se trouvèrent en butte à des persécutions suscitées par certains amours-propres blessés. Le roi Stanislas, qui aimait à lire Fréron, se déclara son protecteur et le sauva de la détention dont il était menacé pour avoir, disait-on, fait deux couplets sur Mlle Clairon.

S'il est vrai que cette persécution eut lieu en 1754, date que semble lui assigner M. Villenave, dans son article de la *Biographie universelle* (t. XVI, p. 38), il est certain qu'elle se renouvela en 1765, et que cette fois l'auguste fille de Stanislas intervint en faveur de Fréron. C'est ce que nous apprenons par les lettres suivantes, publiées en 1837, par la *Revue rétrospective*. (T. X, 2e série, p. 143—145.)

A M. le maréchal de Richelieu.

Paris, 2 mars 1765.

« Monseigneur,

» J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire deux » lettres pour me justifier de l'horrible imputa» tion qu'on a faite d'un article de mes feuilles, » où l'on prétend que j'ai voulu désigner made» moiselle Clairon. Je ne saurais trop vous pro» tester, monseigneur, que je n'ai jamais eu » dessein de peindre cette actrice célèbre. Il n'y » a que ses ennemis ou les miens qui aient pu » lui appliquer un portrait général et prêter à » ma plume une malignité dont elle n'est point » coupable en cette occasion. Je prends avec » confiance la liberté de réclamer de nouveau » votre justice et votre bonté pour faire cesser » l'inquiétude affreuse que l'ordre du Roi ajoute » à mes maux.

» Je suis avec le plus profond respect, Mon» seigneur, votre très-humble et très-obéissant » serviteur, FRÉRON. »

A MM. les comédiens français,

A Versailles, le 10 mars 1765.

« Vous verrez, Messieurs, par les lettres que » M. de la Ferté vous remettra de ma part, que » le Roi, d'après les représentations que je lui » avais faites sur les choses hasardées dans les » feuilles de Fréron, et qui avaient occasioné » des interprétations indignes, que S. M. avait » bien voulu vous donner la plus grande satis» faction et montrer les effets de la protection » dont elle vous honore en ordonnant la puni» tion la plus sévère au sieur Fréron, ce qui » renferme tout ce que vous pouvez souhaiter » à cet égard, vous verrez la rétractation du » sieur Fréron, ou, pour mieux dire, ce qu'il » m'a écrit à cet effet pour la troisième fois, et » les bontés de la Reine ne diminuent rien à » l'exemple de la peine que le Roi avait pro» noncée (1), et à l'exemple public qu'il donnait » de ses bontés pour vous, dont les preuves res» teront dans vos registres. Je vous les envoie » avec la plus grande satisfaction, et vous prie » de croire que la mienne sera infinie d'avoir » des occasions de vous donner des preuves de » mon zèle pour votre service et mes senti» ments pour vous.

» Le maréchal DE RICHELIEU. »

Que les tracasseries de 1765 aient, ou non, été un renouvellement de celles de 1754, les couplets sur Mlle Clairon ne furent qu'un prétexte. Dès 1754, en effet, Fréron était devenu

(1) Une lettre de M. de Saint-Florentin, insérée dans la *Revue rétrospective*, à la suite de celle de Fréron, nous apprend que cette peine était la détention au Fort-l'Évêque. Une maladie de Fréron avait fait suspendre l'exécution de la lettre de cachet; la protection de la Reine la fit annuler.

redoutable. A cette époque, Voltaire et les encyclopédistes dirigeaient l'opinion, et, par des moyens divers, lui donnaient cette impulsion que, quarante ans plus tard, des esprits plus sages, quoique non moins amis de la liberté, n'ont pu maintenir dans les limites convenables. Fréron pressentit toutes les conséquences du mouvement littéraire philosophique de cette époque, et autant par amour-propre que par conviction, il résolut de lui opposer une digue. Cette digue fut l'*Année littéraire*. Là, pendant vingt-deux ans, on le vit chaque jour se poser audacieusement l'antagoniste des écrivains qui, faisant bon marché de toutes les croyances, inoculaient à leurs contemporains le mépris des lois sociales et morales. Bien que les principes religieux de Fréron fussent d'une orthodoxie fort contestable, et que le scepticisme alors dominant exerçât sur lui son influence presque générale, il sut du moins s'abstenir de s'en faire une arme pour aider à miner l'édifice social. S'irritant en quelque sorte de l'indifférence du gouvernement, il voulut saisir le pouvoir qu'il abdiquait; et, disons-le, s'il eût été secondé, les réformes que le pays était en droit d'exiger se fussent accomplies sans doute (le plébéien Fréron ne leur était pas, ne pouvait pas leur être hostile); mais leur réalisation n'eût porté ni le cachet de cette fougue désordonnée, ni celui de cette violence dont la France a eu à gémir.

Fréron, dans sa longue et active polémique, eut Voltaire pour principal adversaire. Nous disons adversaire, car le philosophe de Ferney, atteint bien souvent par les traits que lui décochait le spirituel et incisif journaliste, lui riposta par maints pamphlets où malheureusement la raison, la décence et le bon goût lui firent parfois défaut. Vif, impatient de toute contradiction, se prélassant d'ailleurs dans une autocratie que de serviles adorateurs lui représentaient comme infaillible, il était cruellement blessé qu'un folliculaire osât protester contre le cynique travestissement qu'il avait fait subir à Jeanne d'Arc; qu'il maintînt la gloire de Corneille, insidieusement rabaissée; qu'apôtre de la littérature du XVIIe siècle, il rappelât les titres méconnus de Molière et de Boileau; qu'enfin il eût l'audace de penser que de beaux vers ne pouvaient compenser le défaut d'unité de la *Henriade*, ni le manque de grandeur, d'intérêt et de mouvement nécessaires pour constituer une véritable épopée.

C'étaient là des crimes que Voltaire ne pouvait pardonner. Toutefois, s'il se fût borné à quelques-unes de ces réponses instantanément échappées à la vivacité de l'irritation, la postérité lui aurait tenu compte d'une susceptibilité qu'entretenaient, qu'excitaient même des adulations intéressées. Mais que, méditant à loisir les moyens de calomnier un homme qui n'avait envers lui d'autre tort que de contester l'universalité de son mérite, il l'ait signalé à toute l'Europe comme ayant été aux galères ou les ayant méritées, nul ne trouvera de palliatif à des attaques si condamnables. Que dire alors de cette satyre dialoguée, intitulée l'*Ecossaise*, sinon qu'elle fut plus qu'une mauvaise comédie, qu'elle fut une action honteuse! Bien honteuse, en effet, fut la soirée où un homme, abusant de sa dictature littéraire, eut la déplorable pensée de s'en abriter, pour personnifier son rival désarmé, lui mettre dans la bouche un langage flétrissant, lui faire dire de lui-même qu'il était un voleur, un sot, un misérable, un mendiant, etc., etc.! Bien dépravée aussi était la société qui applaudissait, cinq actes durant, à ce tissu d'ignominies rendues plus coupables encore par le soin qu'avait pris l'acteur d'imiter jusqu'au costume et à la figure de la victime. Lorsqu'Aristophane faisait jouer ses *Nuées*, du moins pouvait-il, jusqu'à un certain point, invoquer l'intérêt de la république; mais ici l'agresseur profanait l'art dramatique pour défendre une cause toute personnelle!

Ces faits se passaient au mois d'août 1760. Fréron ne se laissa pas abattre; il poursuivit son œuvre. On a bien souvent essayé de jeter sur lui de la défaveur, en le représentant comme le détracteur quand même de Voltaire, en l'appelant le Zoïle de ce grand écrivain, en insinuant qu'il avait concentré sur lui seul toutes ses attaques. Il ne laissa, il est vrai, passer aucune occasion de dire que Voltaire ne gardait pas de mesures dans ses diatribes; que ses tragédies étaient parfois déclamatoires, ses comédies dépourvues de comique, ses histoires inexactes; mais on a oublié ou feint d'oublier qu'il fit une guerre aussi persistante à tous les novateurs littéraires ou politiques de l'époque. L'*Année littéraire* contient, en effet, une foule d'articles où il réfute leurs paradoxes, et où, en combattant énergiquement leur mépris des lois et de la religion, il semble prophétiser les excès de la révolution. L'athéisme de Diderot, les brillants sophismes de J.-J. Rousseau, les élucubrations des écrivains qui marchèrent, quoique de loin, sous leur bannière, trouvèrent en lui un jouteur infatigable jusqu'au jour où une attaque de goutte l'étouffa, à Paris (10 mars 1776). On prétend qu'il dit en mourant : « Ma » mort n'est qu'un malheur particulier qui ne » doit détourner personne de la défense de la » monarchie; le salut de tous est attaché au » sien. » Ces paroles n'avaient rien que de très naturel dans sa bouche; elles résumaient fidèlement l'esprit dont il avait été animé dans la longue lutte qu'il avait soutenue. Il était à la veille, lorsqu'il mourut, de perdre le privilége de l'*Année littéraire*, dont ses ennemis avaient arraché la suspension au garde-des-sceaux Miromesnil.

Nous avons fait connaître les qualités et les défauts de Fréron comme écrivain polémique; malgré ces défauts, il convenait parfaitement

au rôle qu'il a joué. Seul contre tous, il a tenu tête à l'orage. Défenseur de l'ancien théâtre, admirateur de Corneille et de Racine, il s'est constamment opposé à l'invasion de la comédie fade et larmoyante qui menaçait de détrôner la comédie de Molière. Fondateur de la critique littéraire, de la critique dramatique surtout, il a, malgré quelques abus, posé et pratiqué avec talent les règles du genre.

Nous ne dirons pas qu'il fit toujours un usage impartial des ressources de son esprit. Lui-même a cherché à se justifier de ses complaisances et de sa partialité lorsqu'accusé de préconiser des hommes justement obscurs et de prodiguer l'éloge aux productions les plus faibles, il répondit « qu'il avait à craindre le crédit de plusieurs Mécènes pleins d'entrailles pour leurs chers petits rimailleurs ou leurs insipides romanciers ; que ces amis venaient cent fois le trouver lorsqu'il paraissait un ouvrage nouveau pour l'engager à ne pas en dire de mal, parce que l'auteur était vivement protégé par tel prince ou tel duc, ou telle dame qui ne manqueraient pas d'employer contre sa personne et son journal toutes les ressources de leur crédit. » Cette condamnation que Fréron a portée de lui-même ne doit donc pas être absolue; il est équitable de lui tenir compte de l'insuffisance de liberté de la presse périodique dans un temps où le caprice d'une favorite, comme le crédit d'un courtisan, pouvait faire déposséder l'écrivain du droit d'émettre sa pensée, lui ôter même la liberté de sa personne. Quant à sa partialité ou à ses préventions, il était peut-être difficile qu'il en fût entièrement dégagé, alors qu'il était chaque jour en butte aux invectives les plus outrageantes, et que la calomnie s'acharnait à deverser sur lui la haine et le ridicule. Lorsqu'il n'était animé d'aucune passion, ses appréciations, alors impartiales, étaient fines et agréables, son goût sûr : il excellait surtout dans l'analyse des productions dramatiques. Ces qualités se révèlent particulièrement dans ses *Opuscules*.

Fréron avait épousé, en 1765, M[lle] Anna Penanrun-Royou, âgée de seize ans, fille de M. Penanrun-Royou, procureur fiscal de la baronie de Pont-Labbé, et devint ainsi le beau-frère de l'abbé Royou et de l'avocat Royou, personnages dont nous parlerons plus tard. Le dernier s'allia doublement à Fréron en épousant une fille qu'il avait eue d'un premier mariage. Fréron, lors de la conclusion de son second mariage, fit un voyage à Pont-Labbé et à Quimper, où il reçut un accueil flatteur. Quelques circonstances de ce voyage nous sont révélées dans deux de ses lettres, autographes et inédites (1). La première nous apprend que le duc de Choiseul, ce patron plus ou moins avoué des encyclopédistes, ne dédaignait pas de recourir à la plume de leur adversaire le plus acharné; et la seconde, que la réception faite à Fréron dans sa ville natale démentit le proverbe : « Nul n'est prophète dans son pays. » Voici ces lettres :

A Monsieur de Kerliezec, à Quimper.

Paris, samedi matin 12 juillet 1766.

Je devrais être à présent au Pont-Labbé, et me voilà encore à Paris, dont je suis bien fâché, mon très-cher et très-bon ami. Mais ainsi va ce bas monde : on n'y fait jamais ce qu'on désire le plus. Dans le temps que je me disposais à partir pour la Bretagne, il m'est survenu d'horribles coliques d'entrailles qui m'ont fait beaucoup souffrir, et pardessus tout cela des ouvrages de surérogation que je n'ai pu refuser, entre autres un mémoire important auquel s'intéresse M. le duc de Choiseul, et que lui-même a dit qu'on m'apportât pour y mettre l'ordre et le style. Je suis très-occupé de ce mémoire, qui ne sera fini que demain ou après-demain. Il semble, mon cher ami, que les affaires se donnent le mot pour arriver précisément au temps où on les souhaite le moins, et où on les donnerait volontiers à tous les diables. Je ne puis vous dire assez combien j'ai été fâché de ce contre-temps de colique et d'occupations extraordinaires. Mais je suis déjà quitte de la colique, et je le serai de mon surcroît de travail la semaine prochaine. Je refuserai tout, et je crois que quand ce serait le roi qui me chargeât de quelque besogne, je prierais très-humblement et très-instamment sa majesté d'attendre mon retour. Quelque chose qui arrive, mon très-cher et très-bon ami, je partirai sans faute à la fin de la semaine prochaine, à moins que je ne sois mort ou malade à ne pouvoir remuer ni pieds ni pattes. Je ne vous dis pas le jour que j'arriverai, car je n'en sçais rien moi-même. La reconnaissance m'oblige d'aller passer un jour avec M[me] la marquise d'Agoult, en son château d'Aradon; je lui dois la vie; il est bien juste que je lui en marque toute ma sensibilité. Je vous écrirai d'Aradon, mon très-cher ami, le jour précis et l'heure même à laquelle j'arriverai, non à Quimper, mais au Pont-L'Abbé. Au nom de Dieu et de l'amitié que vous avez pour moi, mon très-cher ami, ne vous opposez point à mes arrangements, qui sont indispensables pour mes affaires. Vous pensez bien que je ne doute nullement de votre amitié pour moi et du plaisir que vous auriez à me tenir quelque temps chez vous; à votre tour, mon très-cher

(1) M. Darnault, auteur de la notice sur M. Bérardier, son grand oncle (*Biographie bretonne*, t. 1[er] pp. 81-85) ne nous avait adressé qu'un fragment de la première de ces lettres; nous l'avons restituée dans son entier d'après l'original autographe faisant partie de la collection de M. Duchâtellier, d'où il l'avait extraite; quant à la seconde, la copie que nous en a adressée M. Darnault reproduit textuellement la lettre originale que possédait également M. Duchâtellier, lequel en a fait présent à M. de Saint-Georges, de Nantes, pour accroître sa curieuse et considérable collection d'autographes.

et très-bon ami, vous ne devez pas douter un instant de la satisfaction bien vive que j'éprouverais à demeurer chez vous; mais cela m'est absolument impossible. Je ne veux absolument voir personne à Quimper; si je mange chez les uns, j'offenserai les autres chez qui je ne mangerai pas. Il est de toute nécessité que je ne sois en tout que trois semaines pour aller, rester et revenir. Cela est de la plus grande conséquence pour moi, vu mon travail ordinaire et mes occupations extraordinaires qui me rapportent autant et quelquefois plus que mon travail périodique. Mon voyage de Bretagne de l'année dernière et ma maladie m'ont fait perdre plus de trois cents louis d'or. Maintenant que je vais être remarié, je dois penser encore plus à ma fortune, afin de faire un sort des plus heureux à ma chère Amélie, si je venais à lui manquer. Ainsi, encore une fois, mon très-cher et très-digne ami, ne me traversez pas dans mes idées. Nous nous verrons au Pont-L'Abbé pendant tout le temps que j'y demeurerai. Aussi bien vous avez besoin de changer d'air et de vous délasser de vos travaux auxquels vous vous livrez trop; vous vous tuez, mon cher ami, à force de travailler; ménagez-vous pour votre famille, pour vos amis et pour vous-même. Avec cela, vous n'êtes pas assez docile aux conseils de M. Maistral; c'est lui-même qui me le marque. Je vous dis tout ceci par l'intérêt vif et puissant que je prends à votre santé.

Pour revenir à mon voyage, permettez-moi de brûler Quimper en allant et en revenant. Je ne vois pas qu'il soit nécessaire, pour la fulmination des dispenses, que je paraisse devant le promoteur; on m'a dit ici qu'elles pouvaient être fulminées sans Amélie et sans moi, et qu'il suffisait de deux témoins. Nous ne pouvons pas aussi être mariés à Quimper; il faut que nous le soyons à Lotudy (Loc-Tudy), qui est la paroisse d'Amélie, ou au Pont-L'Abbé, avec la permission du recteur de Lotudy, qui sera présent, ou à qui on paiera son droit de présence lorsque notre aimable recteur de Trolimont nous mariera. Je ne vois pas non plus, mon très-cher ami, qu'il soit nécessaire que je sois à Quimper pour dresser les articles du contrat de mariage. Vous sçavez mes intentions; Mahieu n'a qu'à les arranger et à tenir le contrat prêt. Je vous envoie une espèce de modèle que M. L'Escuyer, mon notaire à Paris, a jeté par écrit; vous en prendrez ce qui conviendra; en un mot, faites tout vous-même et tout sera bien fait. Dites à Mahieu et à sa femme que je les invite d'avance à mes noces au Pont-L'Abbé. J'apporterai à Mahieu le *Parfait Notaire*, deux volumes in-4° reliés, quoiqu'il n'ait pas grand besoin de ce livre, attendu que je le crois déjà très-*parfait* lui-même; mais cela remplira un bout de tablette dans sa bibliothèque.

Enfin, mon cher ami, je n'aime pas le grand monde. Si j'allais à Quimper, je serais excédé de faire et de recevoir des visites, d'entendre et de rendre des compliments. C'est une des plus fortes raisons qui m'engagent à aller droit au Pont-L'Abbé et à n'y voir que la famille de ma femme et la mienne. Je serai, je vous assure, au comble de mes vœux.

J'écrirai aussi d'Aradon à mon cousin Penanreun et au charmant recteur le jour que j'arriverai au *Pont*. Je compte, mon cher ami, que vous ne vous opposerez point à mon projet, qui est de prendre mes mesures de façon que je traverserai Quimper à une heure ou deux après minuit, dans le temps que tout le monde sera couché.

L'affaire de L'Hommic est très-sûre, et il s'embarquera au Hâvre au mois d'octobre prochain. Vous pouvez prendre vos arrangements en conséquence. Son brevet n'est pas encore expédié : le changement de ministre dans la marine en est la cause. M. le duc de Praslin n'a pas encore travaillé dans sa nouvelle partie; mais, dans le premier travail, L'Hommic sera compris dans la nomination qu'il fera des officiers surnuméraires à placer sur les vaisseaux du roi. Quant à votre autre fils, je ferai mon possible pour qu'il puisse prendre la place de L'Hommic à la Compagnie des Indes; mais je ne réponds pas du succès avant mon départ. Ce ne sera qu'un retard de quelques semaines. Soyez bien persuadé, mon très-cher ami, que je ne négligerai rien de tout ce qui vous intéresse, et que je suis à même de réussir. Dormez tranquillement sur l'une et l'autre oreille; ne songez qu'à votre santé. Je souhaite le plus ardemment du monde de vous trouver bien portant à mon arrivée au Pont-L'Abbé, où j'espère que vous me ferez l'amitié de vous trouver. Je partirai dans une chaise de poste à deux places. Je mettrai Bui à côté de moi et ma petite Thérèse entre nous deux.

M. et Mme Leroi, qui vous font mille et mille compliments, sont les plus aimables et les plus honnêtes gens du monde. Je ne sais si je vous ai mandé qu'ils avaient dîné chez moi, à ma campagne, avec Thomas, votre neveu et le mien. Ce dernier a encore dîné mercredi dernier chez moi, à Paris, avec Squividant, qui a été bien malade; il a eu une fièvre putride dont il a pensé mourir. Il est actuellement hors d'affaire et va entrer dans la place qu'il a trouvée.

Voici quelques lettres, mon cher ami, que je vous prie de faire tenir à leurs adresses, entre autres celle que j'écris à ma chère Amélie. Si elle est encore chez vous, remettez-la lui, et embrassez-la bien fort, bien fort, pour moi; si elle est retournée au Pont-L'Abbé, envoyez-lui mon épître. Adieu, mon très-cher et très-aimable ami; je vous embrasse mille et mille, million et million de fois, de tout mon cœur, ainsi que Mme de Kerliézec et tous vos chers enfants.

Mes compliments à M. de Silguy, à MM. du collége, aux jésuites, à tout Quimper noble, roturier, laïque, ecclésiastique, etc.

Toutes réflexions faites, mon cher ami, écrivez-moi. Vous recevrez cette lettre mercredi 16. En me répondant sur-le-champ, je puis avoir de vos nouvelles le dimande 20 ou le mardi 22 au plus tard. Je suis inquiet de votre santé. Si vous vous portiez plus mal, ce serait un obstacle à mon bonheur. Ainsi, mon cher ami, je me décide à ne point partir que je n'aie reçu une lettre de vous; mais je vous donne ma parole que je partirai le lendemain de la réception de votre lettre. Jugez avec quelle impatience je l'attends. Mon Dieu, comme je serai satisfait si je vous trouve en bonne santé! J'ai mis par étourderie la lettre que j'écris à Amélie dans celle que j'écris à son père. Ainsi, ne soyez pas étonné de ne la point trouver dans ce paquet.

Je vous ai acheté votre seringue. Je crois vous l'avoir déjà marqué. M'avez-vous demandé quelqu'autre chose?

M. Duchaffon, à qui je vous prie de faire mes compliments, m'avait fait demander par mon cousin Penanreun si je voulais me charger de lui faire l'emplette de je ne sçais plus quoi. Vous êtes à portée de voir M. Duchaffon; demandez-lui ce que c'est et l'adresse précise des gens chez qui il faut aller.

Mes respects à M. et à Mme du Loch. N'a-t-elle pas reçu une lettre que je lui ai écrite?

A Mme Penanrun Royou (belle-mère de Fréron), à Pont-L'Abbé.

Quimper, le 13 septembre 1766.

« Ma très-chère et très-aimable cousine, nous » nous portons à merveille, ma chère petite » femme et moi. Nous sommes fêtés ici au-delà » de tout ce que je puis vous dire. Toute la ville » est venue nous voir, et nous avons reçu des » visites des personnes de la plus grande condition. Mercredi au soir, en arrivant, M. Gazon nous donna un grand dîner où se trouvaient Mme Gazon le jeune, M. et Mme de Kérourin, M. Le Clerc, le procureur du Roi, » Mme de Malherbe, sa fille et son fils, Mme Perrin et deux autres personnes dont je ne me » rappelle point les noms. Le lendemain, jeudi, » nous dînâmes chez M. de Silguy : il y avait » au moins trente personnes; le soir, nous soupâmes chez le procureur du Roi, qui avait » encore plus de monde. Il y avait deux tables; » j'ai compté quarante-trois personnes. Hier, » vendredi, nous allâmes dîner à Lan-Eiron, » chez l'évêque, Mgr de Cuillé, qui nous avait » invités. Il y avait Mlle de Cuillé, sa sœur, » Mme Vartz, M. Dubos de Carhaix, son fils » l'abbé, M. Bérardier, principal du collége, » et plusieurs autres ecclésiastiques, etc. »

D'un commerce facile, obligeant envers ses amis, Fréron prenait peu de soin de ses intérêts personnels. Malgré les indignes pamphlets de Voltaire, ses ennemis rendirent toujours justice à ses mœurs. Si le jésuite Feller a cru voir « dans diverses analyses de l'*Année littéraire* » que Fréron était très-peu conséquent dans » l'attachement qu'il affichait pour les bonnes » mœurs, » ce jugement, d'un rigorisme forcé, nous semble bien atténué par celui de Palissot, qui, bien qu'ennemi de Fréron, a reconnu en lui « beaucoup d'esprit naturel, une éducation » cultivée, un caractère facile et gai, et (quoi » qu'en aient dit ses ennemis), des mœurs plus » douces que ses ouvrages ne le faisaient penser. »

On a répété, sur la foi de Fréron, que Voltaire, cédant au cri de sa conscience, lui aurait un jour rendu justice. Voici à quelle occasion : Un seigneur de Turin priait le patriarche de Ferney de lui indiquer un correspondant littéraire à Paris. « Adressez-vous, dit Voltaire, » à ce coquin de Fréron; il n'y a que lui qui » puisse faire ce que vous demandez. » Le seigneur, qui avait lu les diatribes de Voltaire, s'étonnant d'un tel conseil : « Ma foi oui, répliqua le philosophe, c'est le seul homme qui » ait du goût; je suis forcé d'en convenir, quoi- » que je ne l'aime pas, et que j'aie de bonnes » raisons pour le détester. » Cette anecdote, rapportée pour la première fois dans le *Dictionnaire historique* de Chaudon, édition de 1783, a été supprimée dans les éditions du même ouvrage, publiées chez Prudhomme (1810-1812) et chez Mesnard et Desenne (1821-1823). Elle a, il est vrai, été reproduite dans les *Recherches sur la vie et les ouvrages de Laharpe*, mises en tête de l'édition de son *Lycée*, publié à Dijon, chez Lagier (1820-1821), *Recherches* qui désignent le marquis de Prié, chambellan de l'empereur, comme l'interlocuteur de Voltaire; mais, ainsi que le fait observer la *Biographie universelle*, il est permis de révoquer en doute l'authenticité de l'anecdote, puisqu'elle a été accréditée par Fréron lui-même. Peut-être, en la racontant, le journaliste croyait-il à l'existence chez ses ennemis des sentiments d'équité dont il était personnellement animé lorsqu'il était de sang-froid. C'est ce que semblerait faire croire le fait suivant raconté par M. Ponce, témoin désintéressé. Fréron ayant réuni à souper, en 1775, plusieurs gens de lettres, le poëte Gilbert se mit à déclamer contre Voltaire; et croyant faire sa cour au maître de la maison, il voulut prouver que l'auteur de l'*Ecossaise* était un poëte médiocre. Fréron se leva soudain, récita avec enthousiasme plusieurs tirades de la *Henriade*, et s'adressant ensuite aux convives. « Est-ce, s'é- » cria-t-il, un mauvais écrivain celui qui a fait » ces vers? Est-ce vous, M. Gilbert, qui en feriez de semblables? »

La réputation de Fréron est principalement fondée sur sa coopération aux cent soixante-quinze volumes de l'*Année littéraire*, publiés

de son vivant. Bien qu'il soit difficile de déterminer la part exacte qui lui appartient dans cette vaste collection, une main patiente, exercée et judicieuse parviendrait à extraire de cette mine assez de matériaux pour qu'on pût en faire une histoire littéraire du XVIIIe siècle, par Fréron. Un semblable travail aurait pour premier résultat de mettre en saillie les nombreux emprunts que La Harpe a faits à l'*Année littéraire*, dans les parties de son *Cours de littérature* qui ont obtenu le plus de suffrages. Dussault, Hoffmann, Geoffroi, Auger, les uns disciples, les autres continuateurs de Fréron, ont obtenu, de leur vivant ou après leur mort, l'honneur de la reproduction. Pourquoi leur précurseur et leur maître en serait-il privé?

Indépendamment de sa collaboration aux divers écrits périodiques déjà cités, et au *Journal étranger* (du mois d'avril au mois de novembre 1754 et de janvier 1755 à septembre 1762), on a de lui : I. *Description du catafalque exécuté pour le service de la feue reine d'Espagne*. Paris, 1761, in-4°. II. *Description du mausolée érigé dans l'église de Saint-Denis pour les obsèques de monseigneur le duc de Bourgogne*. Paris, 1761, in-12. III. *Histoire de l'empire d'Allemagne, et principalement de ses révolutions depuis son établissement par Charlemagne jusqu'à nos jours*. Paris, Hérissant, 1771, 8 vol. in-12. Cet ouvrage était en partie composé dès l'année 1742 et devait s'imprimer chez Thiboust. Les cinq premiers volumes auraient pu paraître vers 1756, car ils attendirent pendant une quinzaine d'années que la suite fût publiée avec eux. Ce fut en 1769 ou 1770 que Fréron recommença à s'occuper de ce travail, que l'*Année littéraire* et le *Journal étranger* lui avaient fait perdre de vue. Il y a des fautes en assez grand nombre dans l'*Histoire de l'empire d'Allemagne*, qui n'est, à proprement parler, qu'un extrait du grand ouvrage du P. Barre; mais le soin avec lequel on releva ces fautes de date dans les *Annales littéraires* de Gœttingue, prouve qu'on faisait alors quelque cas du travail de Fréron, aujourd'hui oublié. IV. *L'Histoire de Marie Stuart, reine d'Ecosse et de France*. Londres (Paris), 1742, 2 vol. in-12. L'abbé de Marsy a été son collaborateur pour cet ouvrage, lequel est agréablement écrit. On y joint quelquefois un volume de lettres écrites par Marie Stuart, qui forme le troisième volume des Mémoires de Melvil, traduits de l'anglais par l'abbé de Marsy. V. *Lettre à M. l'abbé Guyot-Desfontaines sur son ode intitulée : La Convalescence du Roi*. (Paris), 1744, in-4°. VI. *Ode sur la bataille de Fontenoi*. (Paris), 1745, in-4°. Elle est supérieure au poème de Voltaire sur le même sujet, et Rousseau ne l'eût pas désavouée. VII. *Les Vrais Plaisirs, ou les Amours de Vénus et d'Adonis*. Paris, 1758, in-12. Réimprimé sous ce titre : *Adonis, poème*. Paris, Musier, 1775, in-8°. C'est une imitation en prose, faite par lui et le duc d'Estouteville, du 8e chant de l'*Adone* du cavalier Marino. VIII. *Réponse du public à l'auteur d'Acajou*. Paris, 1751, in-12. IX. *Opuscules contenant des critiques de quelques ouvrages de littérature*. Amsterdam (Paris), 1753, 3 vol. in-12. On trouve dans le second volume le *Parallèle de la Henriade et du Lutrin* (par l'abbé Batteux). Le troisième contient l'*Extrait de l'Esprit des Lois, chapitre par chapitre*, par Forbonnais. X. *Lettre de M. l'abbé Cotin à Moncrif* (satyre contre l'Académie française), in-4° et in-12, dans le t. I des *Opuscules*. XI. *Plan et Statuts d'une nouvelle Académie, avec des éclaircissements*, in-4°. XII. Une *Vie de La Fontaine*, placée en tête de l'édition de ses *Contes et Nouvelles*. Londres, 1757, 2 vol. in-12; Paris, H. Barbou, 1806, in-12. XIII. Quelques *Chansons* à la suite du *Secret des francs-maçons*, par l'abbé Pérau. Paris, Boudet, 1744-1745, in-12.

Comme éditeur, Fréron a publié : I. *Le Commentaire sur la Henriade, par M. de la Beaumelle*, qu'il a revu et corrigé. Berlin et Paris, Le Jay, 1775, in-4°, et 2 vol. in-8°. II. *Les Lettres au prince royal de Suède, par M. le comte de Tessin, traduites du suédois, par Roger*. Paris, Jombert, 1755, 2 vol. in-12. III. *Histoire des Dauphins de Viennois, d'Auvergne et de France*, ouvrage posthume de Lequien de la Neufville. Paris, 1760, 2 vol. in-12. Fréron y a ajouté l'*Histoire de Louis IX du nom, XXVe dauphin de France*.

Il avait traduit une partie du poème de *Lucrèce;* mais il renonça à ce travail, lorsque Lagrange publia sa traduction. C'est à tort qu'un dictionnaire universel lui attribue une *Vie de Thomas Koulikan*, ouvrage de De Claustre.

P. L...t.

FRETEAU (Jean-Marie-Nicolas), — fils de Jean Fréteau, avocat au Parlement, et de Marguerite Le Vieil, naquit en 1765 à Messac (Ille-et-Vilaine). Après avoir terminé ses humanités et fait ses premières études médicales à Rennes, en 1786 et 1787, il se rendit à Paris, en 1788, pour se perfectionner dans l'art de guérir. Il y suivit pendant plusieurs années la clinique des meilleurs maîtres; mais ses ressources ne lui permettant ni de prendre le titre de docteur en médecine, ni de séjourner à Paris, il vint se fixer à Nantes, où il s'appliqua d'abord plus particulièrement à soigner les maladies des dents. Nommé, le 16 février 1794, chirurgien-major à la suite des ambulances de l'armée des côtes de Brest, il s'y occupa tout à la fois et de la théorie de son art, sur laquelle il commença à écrire, et de la pratique, principalement de la partie chirurgicale qu'il avait étudiée sous Desault. Déjà il s'était fait connaître par ses succès dans la cure des plaies invétérées et par quelques écrits qui lui avaient fait conférer, le 31 mai 1802, le titre de membre

correspondant de la Société de médecine de Paris, lorsque, le 1er avril de l'année suivante, il fut élu chirurgien-major du bataillon des volontaires de la Loire-Inférieure. Sa situation lui permettant alors de rechercher le titre de docteur, qui venait d'être rétabli, il fit un voyage à Paris, et l'obtint à la suite d'un brillant examen soutenu le 27 septembre 1803. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il ne cessa de pratiquer à Nantes, avec un égal succès, la chirurgie et la médecine. Sa réputation, fondée sur son talent d'opérateur, était particulièrement légitimée par ses succès dans l'art des accouchements et dans l'application des moyens propres à corriger les difformités du corps. Dans les dernières années de sa vie, sa santé devint chancelante, son teint pâlit, son corps prit de l'obésité. Une irritation de poitrine et une angine inflammatoire habituelle l'obsédaient depuis quelque temps et faisaient naître en lui l'idée d'un commencement de phthisie laryngée, lorsqu'il fut enlevé, à Nantes, en quelques minutes, par une attaque d'apoplexie, le 9 avril 1823.

Bien que les écrits et les travaux de Fréteau aient secondé les progrès de la science et justifié sa réputation d'homme d'esprit et de médecin habile, ce n'est pas à ces seuls titres qu'il se rendit recommandable. Il le devint encore par l'utile concours qu'il prêta aux travaux et à la conservation de l'Institut départemental de la Loire-Inférieure, qui l'avait admis, en 1800, au nombre de ses membres. Président de cette société, en 1815, il lutta avec persévérance contre la police ombrageuse et réactionnaire de Cardaillac; et, après trois années d'efforts continus, il parvint à lui faire rendre la liberté de continuer ses travaux sans autres modifications à ses statuts que le changement de son titre en celui de Société académique de la Loire-Inférieure. Ami sincère des idées libérales, Fréteau s'était attaché à les faire prévaloir, soit dans le sein du conseil général de la Loire-Inférieure, dont il faisait partie, soit en s'associant aux institutions formées dans le but de propager les lumières et de favoriser le développement de l'industrie parmi ses concitoyens.

M. J.-B.-E. Priou, docteur-médecin, et neveu de Fréteau, a publié son éloge sous ce titre : *Eloge historique de J.-M.-N. Fréteau, docteur en médecine, membre des sociétés de médecine de Paris, de Montpellier, de Lyon, de Bordeaux, de Besançon, de Caen, etc., etc., etc., prononcé dans la séance publique de la Société académique du département de la Loire-Inférieure, le 19 décembre 1823, par J.-B.-E. Priou, etc.* Nantes, imprimerie de Busseuil jeune, 1823, in-8° de 81 p. C'est dans cet *Eloge*, dans le *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, de Deizemeris (t. II, p. 401-402), et dans l'*Annuaire nécrologique* de Mahul (1823, p. 144-146) que nous avons puisé les éléments de la notice qui précède et les jugements portés sur les ouvrages de Fréteau, dont voici la nomenclature :

I. *Essai sur l'asphyxie de l'enfant nouveau-né.* Paris, F. Louis, an XII (1803), in-4° de 48 p. — C'est la thèse de l'auteur pour le doctorat. Déjà par ses *Observations sur la section du cordon ombilical dans le cas d'asphyxie de l'enfant nouveau-né,* observations insérées dans le *Recueil de la Société de médecine*, 1799, t. I, Fréteau s'était attaché à démontrer les avantages de la section du cordon ombilical dans le cas d'apoplexie de l'enfant naissant et ses inconvéments dans le cas d'asphyxie; sa thèse développe la même théorie, appuyée de nouveaux faits. II. *Mémoire sur les moyens de guérir facilement et sans danger les vieux ulcères des jambes, même chez les vieillards.* Paris, F. Louis, 1803, in-8°. Fréteau considère la compression méthodique exercée à l'aide du bandage roulé comme le mode le plus efficace de traitement des vieux ulcères des jambes, qu'il estime être le plus souvent une maladie purement locale, entretenue par le gonflement de la jambe et des environs de l'ulcère, cause immediate et prochaine qui éternise cette affection. III. *Considérations pratiques sur le traitement de la gonorrhée virulente, et sur celui de la vérole, ouvrage mentionné honorablement par les sociétés de médecine de Paris et de Besançon, dans lequel on prononce l'identité de nature entre le virus blennorrhagique et le virus siphylitique.* Paris, Le Normant, 1813, in-8° de 300 p. La Société de médecine de Bordeaux avait mis ce sujet au concours en 1809. Le mémoire dans lequel le savant Hernandès, médecin à Toulon, niait l'identité de nature entre le virus de la blennorrhagie virulente et celui de la siphylis, obtint la palme, et celui de Fréteau, qui se prononçait pour l'identité des deux virus, n'obtint qu'une mention honorable. Le médecin nantais appela de cette décision devant la Société de médecine de Paris. Cullerier fut chargé du rapport, dans lequel, après avoir dit que quelques-unes des observations de Fréteau ne lui semblaient pas concluantes, il ajouta « qu'il professait, avec la plus franche conviction, la même doctrine, et qu'il résultait des faits nombreux qui y étaient mentionnés un faisceau de lumière qui ne permettra de rester dans les ténèbres qu'à ceux qui, par préjugé ou par obstination, fermeront constamment les yeux. » (*Journal général de médecine*, par Sédillot, t. XLIV, p. 3 et suiv.) C'est sur l'invitation de la Société de médecine de Paris que Fréteau se détermina à publier son travail. IV. *Traité élémentaire sur l'emploi légitime et méthodique des émissions sanguines, dans l'art de guérir, avec application des principes à chaque maladie; ouvrage couronné par la Société de médecine de Paris, dans sa séance du 5 juillet 1814.* Paris, Gabon, 1816; in-8° de 400 p. Le prix fondé par le docteur Desgranges, de Lyon, en 1812, fut parta-

gé, après avoir été remis au concours, entre les docteurs Fréteau et Lafond, de Nantes. L'auteur de l'*Eloge* de Fréteau assure que ce livre est son plus beau travail. Le fondateur du prix en a porté lui-même le jugement suivant : « Le » code clinique désiré sur l'emploi des évacua- » tions sanguines artificielles est donc obtenu, » et les vœux de celui qui l'a provoqué sont » remplis. » (Rapport de M. Desgranges fait à la Société de médecine de Lyon, en juin 1816, imprimé dans les *Annales cliniques de la Société de médecine pratique de Montpellier*.) Ces jugements ont reçu la sanction de la Société de médecine de Paris; dont les commissaires exprimèrent l'opinion que ce livre est écrit avec sagesse et est l'ouvrage d'un médecin qui a beaucoup vu et lu; il ne renferme, ajoutaient-ils, que des avis utiles et avoués par la plus saine pratique. V. *Considérations sur l'asphyxie de l'enfant nouveau-né*. 1816. Critique fine et judicieuse d'un écrit dirigé contre la théorie de l'auteur en cette matière.

Indépendamment des ouvrages ci-dessus, Fréteau a publié dans divers recueils les travaux suivants :

I. *Réflexions sur une petite vérole volante qui a présenté quelques phénomènes extraordinaires*. (*Journal de méd., chir., pharm.*, de Corvisart, Boyer et Leroux, t. II, p. 319.) L'auteur démontre par le raisonnement, et surtout par la comparaison des symptômes observés avec ceux de la petite vérole, qu'une affection éruptive survenue chez un sujet inoculé six mois auparavant, était une varicelle et non une véritable petite vérole. II. *Tumeur sarcomateuse du nez*. (*Bulletin de la soc. méd. d'émulation*, 1810, t. VI.) III. *Hydrothorax survenu spontanément douze heures après un accouchement* (*Journal général de médecine*, par Sédillot, t. XLII, p. 353.) IV. *Conformation vicieuse des organes de la génération de la femme*. (*Ibid.*, t. XLIII, p. 54.) Détail d'une opération pratiquée par Fréteau à une fille chez laquelle il y avait absence totale de vagin. Cette opération lui conserva la vie, et la menstruation se fit par les voies urinaires. V. *Opération de l'empyème, suivie de la sortie de plus de cinq cents hydatites*. (*Ibid.*, t. XLIII, p. 121.) VI. *Observations qui constatent les heureux effets de l'allaitement artificiel*. (*Ibid.*, t. XLIII, p. 186.) L'auteur signale les avantages de l'ingénieux instrument appelé *galactophore*, de l'invention du docteur Desgranges, de Lyon. VII. *Mémoire sur une opération d'empyème, pratiquée avec succès au côté gauche de la poitrine, dans le lieu d'élection*. (*Ibid.*, t. XLVI, p. 121.) Outre des considérations sur les diverses espèces d'épanchement de pus dans la poitrine, et sur les opérations simples et faciles qui, en donnant issue à la matière épanchée, pouvaient conserver la vie aux malades, ce mémoire détaille une seconde opération d'empyème pratiquée par Fréteau, des recherches sur l'espace intercostal qu'il convient d'ouvrir, des réflexions sur l'emploi des canules, sur celui des injections, et sur l'entrée de l'air dans la poitrine. VIII. *Extirpation d'une tumeur volumineuse aux parties génitales d'une fille*. (*Ibid.*, t. XLVII, p. 254.) Cette tumeur sarcomateuse, du poids de trente livres, avait trois pieds de circonférence moyenne ; soixante-dix jours après l'extirpation, la guérison se trouva complète. IX. *Ligature d'un polype utérin*. (*Ibid.*, t. XLVIII, p. 251.) Cette opération fut pratiquée sur une malade atteinte depuis dix-huit mois d'une perte utérine, et dont l'état, mal apprécié, était regardé comme désespérée. X. *Quelques rapprochements sur la circulation du sang de la mère à l'enfant*. (*Ibid.*, t. LI, p. 5.) Dans ce travail, envoyé au concours ouvert en 1807 par la Société de médecine pratique de Montpellier, travail qui lui valut le second prix, Fréteau établit l'existence d'une continuité circulatoire indirecte entre la mère et l'enfant. XI. *Quelques considérations sur une hémorrhagie très-sérieuse, dont la cause a été long-temps méconnue*. (*Ibid.*, t. LI, p. 23.) Cette hémorrhagie fut guérie pareillement par la ligature de deux polypes du rectum. XII. *Quelques considérations sur la doctrine des nécroses, suivie d'une observation de nécrose du tibia*. (*Ibid.*, t. XLIII, p. 46.) Les rapprochements qu'on lit dans ce travail ont pour but de réfuter l'opinion de M. le docteur Léveillé, qui, dans un ouvrage *ex professo*, venait de nier les reproductions osseuses à la suite des nécroses, et celle de M. le docteur Jacquin, qui a refusé au périoste de concourir à ces reproductions. XIII. *Observation sur une intumuscence de la langue, avec prolongement hors de la bouche*. (*Ibid.*, t. XLVII, p. 286.) La langue du sujet sortait de la bouche à la longueur de quatre pouces, depuis quarante-cinq jours. Par une compression méthodique de la langue, au moyen de plusieurs aunes de *faveur*, Fréteau fit rentrer dans la bouche, en quarante-huit heures, la portion de langue qui en sortait, et empêcha ainsi une amputation jugée indispensable.

Les matières qui étaient l'objet plus spécial de sa profession ne sont pas les seules sur lesquelles Fréteau ait écrit. Il composa, sur l'agriculture, le magnétisme, etc., divers articles insérés dans la *Feuille nantaise*. Quant à ses travaux académiques, imprimés chaque année, conjointement avec le compte-rendu des travaux de la Société académique de Nantes, en voici les principaux. I. *Considérations sur l'état de nos connaissances, relativement à l'inoculation du vaccin-croûte*. (Séance publique du 5 septempre 1811.) Ce travail avait pour but de contester à l'un des membres de la Société l'invention de cette méthode qu'il s'était attribuée. II. *Notice nécrologique sur M. Ulliac*. (Séance publique et annuelle de 1813.) III. *Notice né-*

crologique sur Kérivalant. (*Id.* de 1815.) IV. *Discours prononcé à la séance publique du* 29 *juillet* 1819. Fréteau, réélu président, s'attacha à démontrer que l'instruction est le seul moyen donné à l'homme d'exercer avec discernement « cette indépendance sociale, qui ne veut con» naître d'autre asservissement que celui des » lois, et qui n'est réellement que la conscience » que l'homme a de sa dignité. » Le procès-verbal de la séance du 29 juillet parle de considérations importantes que Fréteau aurait exposées sur l'état de l'agriculture dans la ci-devant Bretagne. C'est vraisemblablement ou le travail, ou une partie du travail, qu'il avait rédigé en 1819, à la demande du ministre de l'intérieur, et qui reçut l'approbation de la Société académique. V. *Discours* dans lequel Fréteau, présidant la séance de fin d'année (1820), prit l'agriculture pour texte et examina son influence sur le sort des nations. VI. *Notice biographique sur Bacqua, docteur en chirurgie.* (Séance du 29 juillet 1819.) P. L...t.

FROMAGET (Jean-Joseph-Pierre), — né à Paimpol (Côtes-du-Nord), le 2 mars 1738, fit ses études chez les Jésuites de Rennes, entra dans la Société, et ne tarda pas à la quitter pour entrer dans la ferme des tabacs. Ayant embrassé la carrière de l'enseignement, il ouvrit un pensionnat à Saint-Brieuc, y forma des élèves distingués, et mourut, le 27 février 1803, dans cette ville, où il avait obtenu au concours, en l'an VII, la chaire de professeur de langues anciennes à l'Ecole centrale du département. Indépendamment de quelques poésies insérées dans l'*Almanach des Muses*, vers 1778, pièces parmi lesquelles on remarque une ode sur la naissance du Dauphin, on lui doit plusieurs ouvrages d'éducation dont un seul a été publié sous ce titre : *Eléments de grammaire générale applicables à la langue française et à la langue latine, en cinq parties*. Saint-Brieuc, Prudhomme, an VI, 2 vol. in-12. Cet ouvrage est, avec raison, jugé inférieur à ceux que nous avons du même genre. Les ouvrages que Fromaget laissa manuscrits sont : I. *Le Livre des enfants, ou Notions générales qu'il est bon de leur donner avant de les occuper à des études sérieuses et suivies*, 1 vol. in-8°. II. *Rhétorique*, en trois parties ou 3 vol. in-8°. III. *Logique française*, 1 vol. in-8°. IV. *Grammaire latine*, que l'on croit perdue, et qui, bien que très-bonne au fond, avait, dit-on, le défaut d'être trop compliquée. V. Traduction de quelques livres de l'*Enéide* et de *Tacite*. P. L...t.

FROTET (Michel), — sieur de La *Bardelière*, cousin-germain de Frotet de la *Landelle* (*voy. ci-après*), naquit à Saint-Malo le 31 décembre 1549. Il était le fils aîné de Colas Frotet et de Jocelyne Maingart. Son père et sa mère descendaient de ces anciennes familles malouines qu'on voit figurer dans les événements les plus remarquables de l'histoire de Saint-Malo.

La Bardelière s'adonna à la navigation et devint un des meilleurs capitaines du port. Dès le commencement de la Ligue, il en fut un des plus déterminés soutiens. Aussi, le 29 mars 1589, fut-il nommé l'un des quatre capitaines-généraux de la milice. Les citoyens formaient alors quatorze compagnies, et chacune d'elles avait son capitaine particulier.

Ce fut La Bardelière qu'on désigna pour marcher à la tête des hommes d'élite choisis pour escalader une des tours du château, et s'emparer de cette forteresse, parce que le gouverneur, qui était devenu partisan du roi de Navarre, avait formé le projet de la livrer aux officiers d'Henri IV. Ce fut lui qui monta le premier à l'échelle de cordes qui servit à escalader la principale tour de la forteresse, tour qui avait plus de vingt mètres de hauteur. Cette audacieuse entreprise, qui eut lieu le 14 mars 1590, fut couronné d'un succès complet. M. Desfontaines, gouverneur, périt dans l'action.

La Bardelière fut nommé gouverneur du château qu'il avait enlevé; mais, peu de temps après, il laissa ce poste à un autre. Il lui fallait un service actif et des dangers à braver. Le 18 avril 1590, sur l'invitation du marquis de Chaussin, La Bardelière s'embarqua sur deux caboteurs avec trois cents volontaires et deux pièces d'artillerie, débarqua au port de *Dahoët* et s'empara du château d'armes de Guémadeuc. Le 27 mai, il croisait avec deux barques armées pour attendre le navire qui portait M. Gouyon, marquis de la Moussaye. A la vue de nos croiseurs, le vaisseau de M. de Gouyon, qui se rendait de Jersey au fort *Lalatte*, aima mieux se réfugier dans le port de Saint-Malo, où il fut arrêté, que de se livrer à des adversaires inconnus.

En juin, à la demande des habitants de Dinan, La Bardelière se rendit, à la tête de cent cinquante hommes, suivis de quatre bouches à feu, à Saint-Brieuc, afin de coopérer à la reddition du château de Pontbriand. Cette forteresse se rendit lorsque le feu de nos canons eut fait brèche.

Charles d'Espinay, évêque de Dol, qui portait également bien l'épée et la crosse, craignant d'être attaqué, demanda du secours à la ville de Saint-Malo : cette demande eut lieu en novembre de cette même année. Comme on avait levé aux frais de la communauté deux compagnies, l'une de mousquetaires, l'autre de carabiniers, on les confia toutes deux à notre intrépide ligueur, qui alla se jeter dans Dol, où il rendit les plus grands services au prélat et à sa ville épiscopale. En avril 1591, on voit ce brave Malouin se mettre à la tête de quarante cuirassiers et deux cents arquebusiers pour reprendre la forteresse de *Plessis-Bertrand*, dont la garnison s'était révoltée en faveur du roi de France.

Lorsque la ville de Saint-Malo se fut soumise à Henri IV, La Bardelière servit la cause du monarque avec autant de zèle et de dévoûment qu'il en avait montré pour le parti de la Ligue. Le bourg de Saint-Suliac fut témoin de ses exploits; Dinan le vit figurer au nombre des braves Malouins qui allèrent enlever cette place au duc de Mercœur; enfin le duc de Brissac appela son concours pour soumettre à l'autorité du roi les forteresses du *Plessis-Bertrand* et du *Guildo*, que lui, de la Bardelière, avait su conserver aux armes du *saint parti* contre les troupes royales.

Ses compatriotes, reconnaissants des services qu'il avait rendus, et admirant sa bravoure, poussée jusqu'à la témérité, lui donnèrent le surnom de l'*Ajax malouin*, qu'il avait véritablement bien mérité par les exploits que nous avons signalés et par une foule d'autres qui se trouvent consignés dans l'histoire de Saint-Malo.

On voit de La Bardelière, ainsi que son cousin de la Landelle, compris dans la fameuse liste des cent dix-sept Malouins qui devaient être traînés sur une claie et rompus vifs sur les *échauffaulx* qu'on élèverait à Rennes au milieu de la place du Grand-Bout-de-Cohue, suivant arrêt du Parlement de Bretagne du 11 janvier 1592, rendu à la demande de Mme veuve Desfontaines; mais cet arrêt fut cassé par Henri IV dans son édit de réduction du 1er octobre 1594.

Mme Desfontaines, malgré les termes de l'édit et les ordres précis du roi d'arrêter toute action contre les habitants de Saint-Malo pour cause des malheurs et des pertes éprouvées durant la Ligue (1), poursuivit néanmoins de rechef ceux qui avaient enlevé le château, et particulièrement de La Bardelière, accusé par la noble dame de s'être emparé des joyaux de prix qu'elle avait laissés à la garde de son mari, et de les avoir vendus en Espagne. Un arrêt du Parlement du 19 septembre 1596 mit les parties dos à dos.

Le 18 mai 1601, La Bardelière commanda une expédition que le commerce de Saint-Malo envoyait aux Indes-Orientales; son pavillon était à bord du *Croissant*, de 400 tonneaux; François Grout était capitaine du *Corbin*, de 200 tonneaux (2). Malgré la mauvaise issue de cette entreprise, Frotet de La Bardelière ne perdit rien de la gloire qu'il avait acquise sur terre. Après un combat contre *six hourques* hollandaises, combat qui eut lieu par la faute de ceux qui les montaient, puisque la guerre n'était pas déclarée, le commandant hollandais rendit toute satisfaction à La Bardelière, et les équipages se séparèrent bons amis.

Le *Corbin* se perdit sur l'île *Malique*, qui est au nord des Maldives, où le capitaine Grout mourut au bout de six semaines. Les quarante hommes qui formaient l'équipage du *Corbin* quittèrent *Malique* sur les barques du pays avec la *mousson;* les uns arrivèrent à Ceylan, les autres à la côte Malabar, d'où trois d'entre eux seulement purent atteindre, en février 1608, Goa, capitale des établissements portugais dans cette partie de l'Inde.

Quant au vaisseau le *Croissant*, La Bardelière le conduisit aux Moluques, où il succomba sous les maladies pestilentielles de ces îles (1). Néanmoins le *Croissant*, après toutes sortes de traverses, revint dans les mers d'Europe, et coula à fond près de l'île de Tercère, la plus considérable des Açores; trois vaisseaux hollandais, témoins de ce sinistre, eurent la satisfaction de sauver ce qui restait de l'équipage malouin. Ch. C...t.

FROTET (Nicolas), sieur de La *Landelle*, naquit à Saint-Malo le 14 septembre 1565; son père était Jocelyn Frotet, sieur de La Landelle, et sa mère, Guillemette Brisard; il appartenait aussi à deux des puissantes familles bourgeoises qui gouvernaient les affaires de la communauté malouine. Nicolas Frotet ne prit le nom seigneurial de son père qu'après la mort de celui-ci; jusque là on ne le désigna que par celui de *La Beurais*, qu'il portait.

Nicolas Frotet, ainsi que les enfants des riches familles de Saint-Malo qui faisaient le négoce, s'embarqua dans sa jeunesse sur les vaisseaux que ses parents armaient pour l'Espagne; mais dans un voyage, quoique fort jeune encore, il fut arrêté avec d'autres Français accusés d'avoir exporté de l'or (2); commerce qui n'était pas permis, et que les lois punissaient avec une grande rigueur.

Le jeune Frotet recouvra la liberté vers la fin de l'année 1584, et revint à Saint-Malo avec ses compagnons de captivité. Le 13 juin suivant, malgré son extrême jeunesse, il fut nommé capitaine de la milice citoyenne, en remplacement de Guillaume Beaubois, qu'on destitua de sa

(1) Le roi défendit au Parlement de poursuivre les Malouins pour les réclamations que voulaient exercer contre eux les habitants de Vitré, le marquis de Rieux, le comte de Pontbriand, et même ceux des citoyens de Saint-Malo qui, ayant été expulsés de la ville comme entachés de calvinisme, avaient éprouvé de grandes pertes, etc. etc. (*Arch. municip.*)

(2) Quoique déjà quelques-uns des Malouins se fussent rendus aux Indes à la suite des flottes portugaises, on doit considérer l'expédition confiée à Frotet de La Bardelière comme la première qui soit sortie de Saint-Malo pour ces pays lointains, si peu connus alors.

(1) Archives municipales.

(2) En 1583, un Français, nommé Duhoux, se rendit à Madrid et y dénonça les marchands de Bretagne qui étaient établis à Séville et à San-Lucar. Cette délation fut cause d'un ordre de la cour qui prescrivit au corrégidor de mettre les Français en prison et de confisquer leurs biens: plus de deux cents de nos compatriotes furent ainsi arrêtés. Cette mesure rigoureuse amena, pendant près de deux ans, une cessation de commerce entre les deux nations. Au bout de ce temps, Philippe II accorda une amnistie entière. On rendit aux Bretons leurs biens, et on les renvoya chez eux. (*Arch. municip. de Saint Malo.*)

place, parce qu'il fut soupçonné de pencher pour le parti huguenot. Nicolas Frotet dut cette faveur à la confiance qu'inspirait son père, l'un des douze conservateurs qui, sous la présidence du procureur syndic, veillaient à la conservation de la cité pour le saint parti de l'Union, dont il était l'un des plus chauds partisans; il la dut encore à l'influence de son cousin-germain, Michel Frotet, sieur de La Bardelière, l'un des quatre capitaines-généraux.

Afin d'entretenir la bonne harmonie entre l'administration de la communauté et le gouverneur du château, M. Desfontaines, la commission des conservateurs décida que la ville lui ferait un cadeau de 2,000 écus. Pour composer cette somme, les principaux habitants se taxèrent suivant leur fortune; Jocelyn Frotet, sieur de La Landelle, figure pour 150 écus : c'est le chiffre le plus élevé; Nicolas, son fils, Jean Cheville, son gendre, et de La Bardelière, son neveu, ainsi que beaucoup d'autres, ne se trouvent portés que pour 25 écus. Le 4 septembre 1588, Nicolas Frotet, sieur de La Beurais, épousa Servanne Picot, fille du procureur syndic en charge.

Quoique les cadeaux entretiennent, dit-on, la bonne amitié entre ceux qui les font et ceux qui les reçoivent, l'entente cordiale que le conseil voulait conserver avec le gouverneur dura fort peu de temps; la mort du roi Henri III, qui arriva le 2 août 1589, vint jeter la mésintelligence entre la ville et le château. La conduite de M. Desfontaines, qui voulait se rallier au roi de Navarre, huguenot, devint suspecte aux Malouins, zélés catholiques.

L'année se passa à se surveiller, et rien n'éclata; mais, au commencement de 1590, les habitants reçurent l'avis que leur gouverneur voulait les réunir au prince de Dombes, qui commandait à Rennes pour Henri IV, et dès lors ils résolurent de s'emparer du château. Ayant arrêté leur plan d'attaque et gagné deux soldats de la garnison, ils firent faire une échelle de cordes que les deux soldats devaient fixer au haut de la tour *la Générale*, et fixer à une couleuvrine qui se trouvait à une embrâsure de la plate-forme. Leur projet était d'escader cette tour, quoiqu'elle fût très-élevée, de surprendre la garnison et de s'emparer du château.

Tous les conjurés, au nombre de cinquante-cinq, se réunirent dans la maison de Jocelyn Frotet, sieur de La Landelle, où l'échelle de cordes avait été apportée. Cette maison, située dans le carrefour de *la Croix-du-Fiel*, n'était qu'à trente pas d'un escalier qui servait à monter sur les remparts.

Le syndic, Jean Picot de la Gicquelais, parla d'une manière fort touchante à ceux qui allaient exposer leur vie pour la cause du pays et de la religion; il les exhorta à se comporter en gens d'honneur et de courage. Sa harangue terminée, nos intrépides Malouins sortirent sous la conduite de La Bardelière et de Jean Pepin, sieur de La Blinaye, pour aller mettre à exécution leur hardie et dangereuse entreprise. Une fois sur le rempart, ils descendirent dans la grève, à l'aide d'une corde, et coururent se cacher derrière un navire échoué à mi-chemin de l'endroit où ils étaient descendus à la tour.

Pendant que La Bardelière et de La Blinaye, suivis de leurs braves compagnons, escaladaient la tour la *Générale*, Nicolas Frotet, qui, comme l'un des quatorze capitaines de la milice, commandait le poste important de la *Grand'Porte*, avait mission de protéger l'attaque, afin que nul ne vînt la troubler, et d'assurer la retraite, le cas échéant. En conséquence, il laissa ses gens sous les ordres de son lieutenant, et alla se promener sur les remparts, où il se tint en vue du château.

Lorsqu'il vit tous les assaillants montés sur la tour, il prit six de ses hommes et alla sur la place Saint-Thomas, en face de l'entrée du château, afin de prêter main-forte à ceux qui s'y étaient introduits. Là, il trouva son beau-père, le procureur-syndic, accompagné de six Malouins, qui lui étaient dévoués. Bientôt on entendit le signal d'alarme que donnait la garnison surprise, et Nicolas Frotet brisa la porte du pont dormant. Ils se rendirent ensuite au pont du château, qui se trouva levé. M. Picot de la Gicquelais ayant demandé un jeune marinier assez leste pour atteindre le pont et s'introduire à l'intérieur, en grimpant par-dessus pour le faire abattre, Nicolas Frotet se proposa, disant qu'il n'en fallait pas chercher un autre que lui; et, tout aussitôt, ce courageux Malouin se débarrassa de sa cuirasse, monta le long du côté du pont, et se laissa glisser de l'autre bord. De là, Frotet se mit en rapport avec quelques-uns des assaillants, qui amenèrent le concierge, et celui-ci fut contraint de livrer cette issue aux bourgeois restés en dehors. La garnison se rendit alors, vies et bagues sauves, aux braves que commandaient La Bardelière et La Blinaye. Quant à Nicolas Frotet, il se conduisit avec courage et intelligence dans ce coup de main, où l'on eut à regretter la mort de M. Desfontaines, qui fut tué d'un coup de mousquet dans la galerie haute du donjon.

Après la reddition du château, Nicolas Frotet servit avec la même ardeur le parti de la Sainte-Union jusqu'à la soumission de la ville au roi Henri IV, au mois d'août 1594. Il se trouva compris dans les cent dix-sept citoyens que le Parlement de Rennes condamna à être rompus sur la place du Grand-Bout de Cohue de cette ville, par son arrêt du 11 janvier 1592, et que le roi mit au néant, par son *édit de réduction* du 1er octobre 1594. Il servit la cause du monarque devenu catholique avec autant de zèle qu'il en avait montré pour celle du *Saint-Parti*.

Une fois rentrés sous l'autorité royale, si pa-

ternelle pour eux, les Malouins ne songèrent plus qu'à réparer, par leur commerce maritime et leur industrieuse activité, les pertes que leur avait fait éprouver la guerre civile. Durant les années qui suivirent la soumission du duc de Mercœur, les annales malouines n'offrirent que des événements de peu d'importance. Ces longues agitations avaient fait place à un état de repos sous le gouvernement tutélaire du meilleur des rois.

Nicolas Frotet de La Landelle continua les mêmes expéditions maritimes que son père, mais il ne reprit plus la mer; il siégea constamment dans nos assemblées de ville et figura toujours au nombre des notables qui dirigeaient les affaires de la communauté. En 1606, il fit élever, à ses frais, l'autel du chœur de la cathédrale (1). Le 1er janvier 1610, il fut élu procureur-syndic pour trois ans, et remplit dignement cette place, alors si importante, et à laquelle l'avait élevé le suffrage de ses concitoyens. Le 31 juillet 1613, cinq mois avant d'être remplacé à l'administration municipale, il fut nommé connétable de la ville de Saint-Malo.

Toutefois, ses principaux titres à l'estime de la postérité sont d'avoir écrit ce qui s'est passé à Saint-Malo pendant la Ligue. Comme il prit part aux événements qu'il raconte, on doit le regarder comme un auteur original. Cependant il règne dans son manuscrit, avant l'époque où il figura lui-même, une grande confusion dans les faits et des erreurs dans les dates. En outre, il prit malheureusement au sérieux un petit poëme en rimes gauloises, qui avait été trouvé, en 1560, dans le couvent de l'île de Cesambre. Un moine l'avait composé pour charmer ses loisirs. Loin d'être frappé des absurdités, des contradictions et des anachronismes en tout genre qu'il renferme, cet écrivain a ajouté foi à tout ce qui a passé par la tête du moine romancier. C'est à Frotet de La Landelle que l'on doit cette étrange tradition populaire, fort répandue dans le pays, que Charlemagne, qui ne vint jamais en Bretagne, assiégea de sa personne, dans Aleth, et cela durant plusieurs années consécutives, un roi maure nommé Aquin, qui en avait fait sa capitale (1).

Divers historiens de Bretagne ont tiré un grand parti de ce manuscrit, qui n'a jamais été imprimé (2). Frotet de La Landelle mourut le 18 avril 1646, à l'âge de quatre-vingt-et-un ans, sans avoir achevé son ouvrage, qui s'arrête au 14 janvier 1591. CH. C...t.

FURIC (Julien), — avocat, dont le nom signifie en breton *petit sage*, et qui était, d'après Missirien, « un homme de singulière érudition, probité et mérite, » (*Vies des Saints*, d'*Albert Legrand*, édit. de 1759, *cat.*, p. 189), vivait dans le XVIIe siècle. On a de lui les ouvrages suivants, aujourd'hui rares : I. *L'Usement du domaine congéable de l'évêché et comté de Cornouaille, commenté par Julien Furic, avec l'Usement local de la principauté de Léon et juridiction de Daoulas.* Paris, 1644, in-4°. M. de Kerdanet mentionne une autre édition de Rennes, 1644, in-4°.—II. *Réflexions sur le gouvernement du cardinal de Richelieu, avec un narré raccourci de toutes les actions qu'il a faites pendant son administration.* Paris, 1648, in-4°. — III. *Entretiens civils du sieur Furic, advocat, dédiés à Mme de Carman.* Paris, Journel, 1659, in-18. M. de Kerdanet cite un passage de cet opuscule dans sa réédition des *Vies des Saints*, d'Albert Legrand, p. 494. P. L...t.

G

GADIOC, CADIOC ou CATHOC.—La chronique de Rhuys, tirée d'une vieille collection de manuscrits de l'église de Nantes, place à l'année 1231 l'ordination de Cadioc comme évêque de Vannes. D. Morice dit qu'il fut élu et ordonné en 1232, et le P. Albert Legrand recule cette élection jusqu'à la fin de 1236; ce qui est évidemment contraire aux actes que nous allons citer. On ignore le lieu et la naissance de Cadioc; mais son nom ne permet pas de douter qu'il fût breton. On n'a aucuns détails biographiques sur ce prélat, qui mourut, suivant le *Chronicum britannicum*, en 1254. Il aurait donc peu de droits à trouver place ici, si son nom n'était attaché à la fondation de quelques établissements religieux dans son diocèse. Il sanctionna la concession d'une chapellainie à l'église

(1) Cet autel subsista jusqu'en l'année 1717, époque où l'on exécuta de grands travaux dans le chœur.

(1) Le P. Lobineau a tiré des archives de l'évêché une pièce condamnant tous ceux qui supposent que la ville d'Aleth avait été assiégée et prise par Charlemagne, car les lettres de protection n'en disent pas un mot, et paraissent même y être opposées.

PORÉE DU PARC (*Testament capitulaire de* 1709).

(2) Le P. Le Long (*Bibliot. histor. de la France*, t. V, art. 35,415, mentionne ce manuscrit sous ce titre : *Journal de ce qui s'est passé à Saint-Malo, depuis le 30 avril 1578 jusqu'au 20 mai de l'an 1591, avec le détail de la prise du château par les Malouins, et de ce qu'ils firent ensuite pour s'y maintenir contre le duc de Mercœur, quoiqu'ils fussent censés du parti de la Ligue*, etc. — M. de Kerdanet attribue en outre à Frotet de La Landelle un *Discours apologétique des causes qui ont contraint les habitants de Saint-Malo à s'emparer du chasteau de leur ville, avec l'histoire de la prise, en* 1590. Paris, 1592, in-8°. — Ce discours est également mentionné par le P. Le Long (t. II, n° 19,238), mais sans nom d'auteur, et comme publié en 1590.

de Notre-Dame-de-Pont-Scorf, constituée dans cette église par Eudon de Henbont, chevalier, en 1235. (*Dom Morice, Pr.*, I, 894.) Il concourut avec Robert, évêque de Nantes, à la sentence arbitrale rendue sur un différend survenu entre l'évêque de Quimper et l'abbé de Landevenec, en 1236. (*Ibid.*, I, 900.) Le duc Jean-le-Roux, qui habitait le château de Succinio, qu'il venait de faire bâtir, fit baptiser en 1238 son fils Jean, et en 1243 sa fille Alix, par l'évêque diocésain; mais cette sorte de faveur n'empêcha pas que ce prince, qui, dit D. Morice, travaillait alors à renverser les immunités ecclésiastiques, entreprise qui lui attira l'indignation du clergé et une menace d'excommunication par le Pape, de faire saisir en 1249 les regaires de l'évêque de Vannes. Mais il les lui rendit l'année suivante, pour l'engager à approuver la fondation de l'abbaye de Prières, dans la paroisse de *Biliers* (1), à l'embouchure de la Vilaine, « pour » prier Dieu, dit Albert Legrand, pour les âmes » de ceux qui feraient naufrage en cette côte.» Après l'achèvement des bâtiments nécessaires, Cadioc y plaça pour abbé Gaufrid ou Geoffroy, et y fit venir de Buzay des moines de l'ordre de Cisteaux. Le P. Albert Legrand place sous le même épiscopat la fondation de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Joie, dans la paroisse de Saint-Gilles, près de Hennebont, dont on n'a point la charte constitutive. Il affirme que ce fut en 1250 que la duchesse Blanche de Navarre, femme de Jean-le-Roux, érigea ce monastère de l'ordre de Cisteaux, dont sa nièce Sibille de Bois-Gency, religieuse de Saint-Antoine-lès-Paris, fut la première abbesse. Biz...

GAGON DU CHESNAY (Marie-Toussaint), — fils de noble homme Louis Gagon, conseiller du roi, miseur de la ville et communauté de Dinan, d'une famille originaire de Bourgogne, et de dame Guyone Chesnel, naquit à Dinan, le 30 avril 1736. Après avoir été reçu avocat au Parlement de Bretagne, il devint successivement prévôt du papegault, prévôt de Saint-Roc, commissaire de police, greffier, lieutenant du maire, économe de l'administration des hospices, maire de la ville de Dinan, sénéchal des jurisdictions ordinaire et gruerie de la baronnie du Bois de la Motte et Kergorlay en Dinan, sénéchal de la seigneurie du Bois-Riou, procureur fiscal des jurisdictions ordinaire et gruerie du comté de la Garaye, Taden et Beaufort en Dinan, procureur fiscal, civil, criminel et gruyer de la seigneurie du prieuré royal de Saint-Malo-de-Dinan, sénéchal des jurisdictions du Bois-Brossu ou Landéboulou, de la Sansonnaye et Rivière.

Il épousa, en 1760, Mlle Tavet, qui le rendit père de nombreux enfants. Sa fortune étant médiocre, il y suppléa par l'ordre, l'économie et une conduite constamment régulière, qui lui permirent de leur donner une éducation convenable. Homme intègre, vif, sévère, il tenait beaucoup à ses principes. La discipline, dans sa famille, se ressentait du caractère paternel; tout y obéissait, s'y pliait au moindre signe. L'habitude faisait que les enfants s'en apercevaient peu; et si, dans un âge plus avancé, ils furent parfois contrariés de cette situation, la plupart d'entre eux ont trouvé néanmoins, dans les épreuves de la vie, des raisons de se féliciter de cette autorité et d'en être reconnaissants. Malgré ce caractère ferme et positif, Gagon était spirituel, gai dans l'occasion, souvent même très-amusant. En lui l'amour de la justice était sincère et éclairé : il la voulait égale pour tous; il haïssait l'arbitraire, l'intrigue, la faveur imméritée; il déplorait les privilèges existants alors. On ne s'étonnera pas qu'avec ces principes il fût favorable aux réformes qui germaient en 1789, et que la probité, la capacité dont il avait fait preuve dans l'exercice de presque toutes les charges de sa ville natale le désignassent aux suffrages de ses concitoyens. Député aux États-Généraux par le tiers-état de la sénéchaussée de Dinan, il prit une part active aux travaux de l'Assemblée nationale. Quoique avocat, et conséquemment exercé à porter la parole en public, il ne paraît pas qu'il soit monté à la tribune pendant sa députation. On s'en étonnera peu, si l'on veut se rappeler que la présence des Mirabeau, des Cazalès, des Maury, etc., était bien faite pour imposer aux talents ordinaires. Toutefois, il s'en faut bien qu'il fût un membre inutile ou se traînant à la remorque des notabilités parlementaires du temps. Il avait ses idées, ses principes, qu'il ne subordonnait qu'à la raison; il travaillait dans les bureaux, dans les comités et dans son cabinet, comme le prouvent deux petites brochures qu'il publia à Paris, et qui étaient destinées à éclairer la discussion des questions à l'ordre du jour. La première, sortie des presses de l'imprimerie royale, vraisemblablement en 1789 (elle est sans date), forme une feuille d'impression et a pour titre : *Projet de déclaration des droits de l'homme et du citoyen.* C'est une exposition formulée des principes de droit commun et naturel qui semblaient prévaloir alors dans l'Assemblée, et qui ne furent cependant ultérieurement adoptés par elle qu'avec quelques modifications et augmentations. Le second écrit publié par Gagon, alors membre du comité de féodalité, est intitulé : *Observations relatives au droit féodal de la province de Bretagne, sur les droits féodaux supprimés sans indemnité par les décrets de l'Assemblée nationale du 4 août et jours suivants, et projet d'évaluation des rentes et droits qui ont été déclarés rachetables, par M. Gagon du Chesnay*,

(1) La charte de fondation de Prières porte *Beler*. Les bénédictins et M. l'abbé Tresvaux ont écrit *Belair*; c'est une faute.

avocat. Paris, 1790, in-8°. Cet écrit était destiné à éclairer les membres de l'Assemblée auxquels la législation spéciale de la Bretagne n'était pas familière. Il renferme les principaux éléments, les principales données qui ont servi de base aux résolutions de la Constituante.

Après la clôture des travaux de cette mémorable assemblée, Gagon rentra dans ses foyers. Rien dans sa vie publique ou privée n'autorise à dire qu'il ait souscrit aux excès qui suivirent cette époque. Aussi Bonaparte, qui voulait s'appuyer sur des hommes probes et capables, le nomma-t-il sous-préfet de Dinan, par arrêté du 21 floréal an VIII (10 juin 1800). Gagon exerça ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée à Dinan, le 16 septembre 1806. Deux ans auparavant, il avait été agrégé à l'Académie de législation, présidée par M. Portalis, ministre des cultes. On a trouvé dans ses papiers un écrit renfermant diverses pensées ou maximes, qu'il avait rédigées pour servir à l'éducation de ses enfants. Dictées par un esprit de charité éclairée, elles tracent les préceptes d'une morale fondée sur ceux de l'Evangile, et indiquent les règles à suivre pour bien remplir les devoirs de citoyen. P. L...t.

GAIGNARD ou GAIGNART DU PATY (MARTIN). — L'histoire de Bretagne, écrite par Bertrand d'Argentré, vers le milieu du XVIe siècle, devait avoir tous les défauts de son époque. La critique historique n'existait pas encore, et les véritables sources étaient peu connues. On fouillait difficilement dans les dépôts où elles étaient conservées : l'entrée des archives, des châteaux et des abbayes était à peu près interdite sous des prétextes d'intérêt privé ; puis, cette recherche exigeait des déplacements coûteux et un travail ardu au dessus des forces physiques et des moyens pécuniaires d'un simple particulier. Mais, vers la fin du XVIe siècle, un frère prêcheur du couvent de Rennes, le P. Augustin du Paz, parcourait la Bretagne comme missionnaire. « Il s'était appliqué, dans le cours de ses » prédications, dit D. Morice (*Préface*), à la » recherche des antiquités de sa patrie, pour » lesquelles il avait beaucoup de goût........ Il » avait recueilli, avec beaucoup de soin et de » travail, un grand nombre de mémoires, qu'il » avait commencé à digérer lorsqu'il mourut, » en 1631. Son *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, publiée en 1619, n'était, pour ainsi dire, qu'un spécimen des vastes travaux historiques sur la province, dont son zèle patriotique avait formé le projet. Ce volume précieux, comme ce qu'il laissait inédit, ne fut pas le seul service qu'il rendit à la science de l'histoire. Il sut répandre le goût des recherches historiques; en un mot, il en créa une école. « Ses mémoires, dit encore D. Morice » (*ibid.*), furent acquis par Pierre de Lannion, » baron de Vieux-Chastel, pour la somme de » 300 livres. M. de Vieux-Chastel n'était pas le » seul qui fit alors des recherches pour l'his» toire ou pour le nobiliaire de Bretagne : Sé» bastien de Rosmadec, marquis de Molac ; » Gui Autret, seigneur de Messirien ; René de » Bruc, seigneur de la Chesnaye ; Jean Gault, » sieur du Tertre ; Martin Gagnart, avocat au » Parlement et secrétaire de la princesse de » Guémené ; Louis Turquest, chapelain du Poi» rier, et le P. Albert Legrand, religieux do» minicain, avaient les mêmes occupations ; » mais ils ne nous ont donné aucune histoire ni » aucun nobiliaire. »

Parmi ces travailleurs, qui, comme leur maître Augustin du Paz, avaient conçu l'idée d'une histoire de Bretagne sur un tout autre plan que d'Argentré, figurait, comme on le voit, Martin Gaignart, dont le nom ne doit pas être oublié dans une *Biographie bretonne*, quoique nous ignorions complètement le lieu et l'époque de sa naissance. Tout ce que nous pourrons en dire sera à peu près tiré d'un recueil très-précieux de lettres des divers personnages rappelés ci-dessus par D. Morice, et de quelques autres, recueil conservé dans le portefeuille des Blancs-Manteaux, n° 6, aux manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Gaignard paraît être né dans la haute bourgeoisie de son temps, ainsi que l'indique le surnom de du Paty, qu'il portait, et le titre d'avocat au Parlement, qu'il avait acquis, comme beaucoup d'hommes de sa classe, non pour en exercer la profession, mais pour se rendre apte aux fonctions, si multipliées alors, de la magistrature, et aux affaires d'administration. Il s'attacha de bonne heure à la maison de Guémené, branche illustre de l'illustre maison de Rohan. Ce furent sans doute les noms historiques au milieu desquels ses fonctions l'appelaient à vivre qui lui firent naître la pensée de se livrer à des recherches sur la maison de Rohan, puis sur l'histoire générale de la Bretagne, avec laquelle l'histoire de cette maison a une si grande connexion qu'on peut dire qu'elle en forme une partie intégrante. Dès 1646, il était, à ce sujet, en correspondance avec Louis Turquest de la Saulaye, chapelain du château du Poirier ou Périer, près de Guingamp, et ce commerce littéraire se continua jusqu'en 1660, peut-être jusqu'à la mort du bon chapelain, qui, dans une de ses lettres, raconte comme quoi il avait étudié les lettres humaines aux colléges de La Flèche et de Rennes, le droit romain à Bourges, et « se rendit sectateur d'un vieux docteur ja» cobin, consommé en l'antiquité et lecture des » chartes de Bretagne, nommé du Pas, qui se » proposait de faire une parfaitement belle his» toire des roys, ducs, et de la maison royale » de Bretagne. »

M. de Missirien, le savant annotateur d'Albert Legrand, remerciait Gaignard, dans une lettre de 1657, de l'envoi « d'instructions d'une

» nature inestimable, et qui font voir, ajoute-» t-il, que vous avez défriché notre histoire bien » mieux que tous nos historiens. Vos remarques » sont si judicieuses et convaincantes, qu'il n'y » a rien à examiner après vous. Il faudroit une » plume taillée comme la vostre pour donner la » perfection à tous les ouvrages qui s'entre-» prendront en ce genre d'escrire. Vous possé-» dez parfaitement les antiquitez, desquelles » nous n'avons qu'une légère idée. Ce grand » mémoire, si judicieusement raisonné, qu'il » vous a pleu m'envoyer, m'obligera d'exami-» ner mes manuscrits... et de corriger les fau-» tes que j'avois laissé passer sur l'authorité de » ceux qui s'estoient les premiers mesprins. » Enfin, on peut bastir avec seureté sur le fon-» dement solide de vostre authorité, et je pré-» fère vos sentiments si bien circonstanciez à » tout ce que j'avois ramassé de divers au-» theurs, et si Dieu me donne assez de santé » pour accomplir le dessein auquel je travaille, » je feray une déclaration aussi publique que » véritable d'avoir esté instruit et aydé par vos » excellents mémoires. »

Si l'on met à part un peu d'exagération attachée quelquefois à la politesse épistolaire, il n'en restera pas moins que Gaignard est ici jugé par l'un de ses plus savants contemporains, qui semble lui décerner le titre de chef de cette nouvelle école historique dont nous avons parlé au commencement de cet article. Tous ceux qui s'occupaient de recherches sur la province s'empressaient de lui adresser ce qu'ils avaient recueilli. Dès 1647, Louis Turquest lui rend un compte étendu et fort curieux d'un voyage qu'il a fait chez le baron de Vieux-Chastel et à Vannes. En 1657, Thomas Chenu, prieur de l'abbaye de Prières, lui envoie des observations sur le testament d'Hervé de Léon. En 1660, Jacques Leblanc de la Vignolle, avocat à Laval, ouvre avec Gaignard une correspondance très-développée, dans laquelle il traite des généalogies des maisons de Laval, de la Trémouille, de Mathefelon, du Puy du Fou et de Rohan. On retrouve ces savantes communications jusqu'en 1670.

De cette année jusqu'à 1684, il existe sur Gaignard une lacune que nous n'avons pu combler. Dans les documents précédemment analysés, on lui donne le titre de conseiller-secrétaire, et quelquefois d'intendant du prince de Guémené. C'était alors Louis de Rohan, VII[e] du nom, prince de Guémené et duc de Montbazon. Ce prince paraît avoir favorisé les travaux historiques de Gaignard; mais il mourut en 1667, et Charles de Rohan, son fils, et surtout la princesse de Guémené, Jeanne-Armande de Schomberg, femme de ce dernier, rappelèrent à l'intendant Gaignard qu'il devait laisser là l'*histoire* de la province, et même de leur maison, pour s'occuper exclusivement de l'administration de leurs affaires. C'est au moins ce que Gaignard fait entendre dans une lettre du 10 juin 1684, adressée à M. Jallet : « Mes » douleurs de gravelle sont de retour depuis » hier au matin, dit-il.... Si je n'avois autant » de soin, d'application et d'assiduité que j'en » ay pour les affaires de madame (la princesse » de Guémené), je ne serois peut-être pas si » maltraité de ces douleurs-là. Mais il faut que » j'achève comme j'ay commencé, *au péril de* » *toutes choses*. Quoique je ne deusse plus avoir » aucune pensée pour l'histoire de Bretagne et de » la maison de Rohan, *veu le mépris que madame* » *et son conseil en ont fait et qu'ils en font peut-* » *être encore*, néantmoins si l'homme qui doit » aller en Angleterre pour y voir les titres de » France et de Bretagne, qui sont à Londres, » y va, je vous prie de lui donner un mémoire » pour qu'il fasse faire des copies bien escrites » et bien collationnées de ce qu'il trouvera de » titres qui parleront des ducs de Bretagne, des » vicomtes de Léon, de Porhoët et de Rohan, » des seigneurs d'Avaugour et de Goëllo, des » seigneurs de Fougères, Vitré, Chasteaubriant, » Rais, Pont-Chasteau, la Roche-Bernard et » Ancenis, et mesme s'il s'en trouvoit où il feust » parlé des seigneurs de Montauban, de Rieux, » de Clisson et de Dinan, il seroit bon d'en » avoir aussi des copies bien escrites et colla-» tionnées. Que si l'on y trouvoit la déclaration » d'Alain Fergent, de l'an 1088, telle qu'elle » est dans la Chambre des comptes de Nantes, » ce seroit une grande et belle découverte. » M. Hévin, qui est un ancien et fameux ad-» vocat du Parlement de Bretagne, a fait un » commentaire où il parle de cette déclaration » comme ne la croyant pas véritable. C'est une » opinion qu'il a depuis long-temps, comme je » l'ay cy-devant fait sçavoir à M. l'abbé David. » Mais, si vous donnez un mémoire pour cette » affaire à l'homme qui doit aller en Angleterre, » qui mettra la main à la bourse pour satisfaire » à sa peine et aux frais qu'il pourra faire? Je » ne vois personne dans la maison qui ne soit » fort serré, quand il s'agit de bailler de l'ar-» gent. »

J'ai cru devoir donner ce long fragment de la lettre de Gaignard, parce que outre, qu'elle nous fait connaître les vastes recherches historiques auxquelles il avait consacré tous ses loisirs, elle nous apprend que, malgré tous les dégoûts qu'il essuya dans sa studieuse vieillesse, il songeait encore à augmenter ses collections de chartes, vrai et solide fondement de toute étude historique. Cette lettre contient aussi deux demandes qui prouvent que Gaignard s'occupait de philologie bretonne. Il désire qu'on lui apporte de Londres le Dictionnaire latin-breton de Davies et les vers de Taliesin, qu'il croyait avoir été récemment imprimés en Angleterre.

La véracité de Gaignard, quand il se plaint de la princesse de Guémené et de son conseil,

est attestée par ce passage (1) d'une lettre du prince de Soubise (2), en date du 4 novembre 1707, adressée au même Jallet, qui avait succédé à Gaignard dans l'intendance de la maison et des affaires du prince de Guémené, et avait été, comme nous l'avons vu, le confident de ses justes plaintes. « J'ay ramassé toutes les cartes » généalogiques que j'ay. Je voudrois bien les » confronter avec celles que vous pourriez » avoir...., et particulièrement celle que vous » m'aviez prestée de l'ancien temps de nos roys » que l'on veut destruire. C'estoit la carte que » M. Gaignard prétendoit suivre et prouver » dans son Histoire de Bretagne qu'il avait pro- » jetée. Il m'a dit plusieurs fois qu'elle estoit » presque achevée, et qu'il n'avoit besoin que » de fort peu de temps pour la mettre en estat » de paroistre, et dans un ordre qui donneroit » beaucoup d'esclat à la maison; mais, bien » malheureusement pour nous, Mme la prin- » cesse de Guémené *occupa les dernières an-* » *nées de sa vie à faire des terriers*, qu'un au- » tre que lui auroit bien peu faire; dans un » temps où nous aurions peu profiter du travail » qui l'avoit occupé le plus agréablement une » partie de sa vie. »

Gaignard survécut peu aux communications intimes qu'il faisait à Jallet dans sa lettre de 1684. Il mourut au commencement de l'année suivante (1685). C'est ce que nous apprenons par une lettre adressée, le 22 février 1686, au même Jallet, intendant du prince de Guémené, à Paris, par Henri Thomas, recteur de la paroisse de Plou-Nevez-Quintin, qui s'était rendu à Guémené pour faire le service *anniversaire* de Gaignard, qu'il avait beaucoup connu. Il témoigne à M. Jallet sa joie de le voir dans le dessein de publier les ouvrages de Gaignard. « J'avois, ajoute-t-il, un mortel chagrin de voir » un travail de cinquante ans et des recherches » aussi curieuses comme celles de M. Gaignard » demeurer dans l'oubly..... Nous avions sou- » vent conféré ensemble sur le sujet de l'his- » toire de la maison de Rohan et de celle de » Bretagne, et quand Dieu l'appela, il estoit sur » le point de mettre la dernière main à cet ou- » vrage.... Pour ce que vous me demandez que » je pourrois contribuer en quelque façon à l'ac- » complissement de cette histoire, je voudrois » de tout mon cœur avoir assez de capacité pour » cela : je m'y emploierois avec zèle, tant pour » rendre ce dernier devoir à une personne illus- » tre, et dont la mémoire m'est si chère, que, » pour témoigner aux princes d'une maison » dont il a eu l'honneur d'estre si long-temps » le principal ministre, que je leur suis très- » acquis, outre l'inclination que notre nation » a pour la maison de Rohan. »

(1) D'autres passages de cette lettre concernent D. Lobineau; produits à l'article que nous consacrerons au savant et véridique bénédictin, ils contribueront à prouver l'incroyable persécution que lui suscita, de la part de la maison de Rohan, son respect pour la fidélité historique.

(2) François de Rohan, prince de Soubise, second fils d'Hercule, duc de Montbazon, et de Marie de Bretagne, né en 1631, et mort le 24 août 1712, veuf d'Anne de Rohan-Chabot.

Le projet d'éditer les ouvrages de Gaignard, formé par M. Jallet, ne paraît pas avoir eu de suite. Cette histoire, à laquelle il mettait la dernière main, ne se retrouve plus aujourd'hui, et c'est une véritable perte, probablement irréparable, car on ignore ce que devinrent ses manuscrits à leur sortie des mains de M. Jallet, qui devait les avoir recueillis, puisqu'il était dans l'intention de les publier. Peut-être seront-ils restés dans les archives de la maison de Guémené; mais où prendre ces archives elles-mêmes?

De tous les travaux historiques de Gaignard, il ne nous reste qu'un *écrit de production* dans le grand procès soutenu par la maison de Rohan pour défendre une prétendue charte d'Alan Fergent, existant en manuscrit aux archives de la Chambre des comptes de Nantes, et insérée par d'Argentré dans le livre 1er, chap. 22 de son *Histoire de Bretagne*. Les pièces nombreuses et curieuses de ce procès se trouvent aux mêmes archives. La charte contient tant de marques de fausseté, que les Bénédictins ont cru devoir l'exclure de leur collection de preuves. Mais le procès roulait principalement sur ce que les commissaires du roi avaient rayé, après les mots *vice-comes de Rohan*, ceux-ci placés en interlignes : *qui descendit de lineâ Conani Britonum regis*. La question était du ressort de Gaignard, à double titre, comme attaché à la maison de Rohan et comme érudit. Son travail parut dans les procédures, en 1683. On y trouve une grande clarté de discussion et une science historique digne d'une meilleure cause. Il ne vit point la fin du procès.

Ce *Mémoire sur la charte d'Alain Fergent*, comme le désigne dom Morice dans une note de sa main (Blancs-Manteaux, 43), donne une haute idée de ce que Gaignard a pu écrire sur l'histoire de Bretagne. Si rien de lui n'a paru imprimé, il faut, je crois, l'attribuer à ce que, vers l'époque même de sa mort, dom Audren, successivement prieur de Lan-Devenec et de Redon, commençait à jeter les fondements sur lesquels dom Lobineau et dom Morice ont édifié chacun leur monumentale Histoire de Bretagne. Mais tout nous porte à croire que les recherches et le nouveau système historique de Gaignard ne leur ont pas été tout-à-fait inutiles.

Biz...

GAIGNARD (Charles), — fils de René Gaignard et de Suzanne Cottineau, laboureurs, naquit, le 10 février 1735, au Puits-de-la-Haye, paroisse de Bonnœuvre (Loire-Inférieure). Il fut baptisé, suivant son acte de naissance, *au foyer, à cause du péril de mort*, et reçut ensuite les cé-

rémonies du baptême de M. de Beausser, prieur de Bonnœuvre.

Au milieu du siècle dernier, les petites écoles n'étaient pas nombreuses, et l'instruction ne se donnait guère qu'aux enfants des riches ou du moins des gens aisés. Les prêtres de chaque village prenaient généralement soin de quelques jeunes élèves, et les préparaient à la carrière ecclésiastique. Le prieur de Bonnœuvre demanda aux parents de Charles Gaignard leur fils aîné René; mais la mère consentit seulement à lui accorder son jeune fils, dont la faiblesse ne lui permettait pas d'attendre pour les travaux de la terre de prompts et utiles secours. Peu de temps après, Charles entra au collége de Châteaubriant; il éprouva des difficultés si rebutantes dans l'étude du latin qu'il y renonça; mais, comprenant bientôt qu'il pouvait autant que ses condisciples, il se remit à l'étude, et obtint des succès qui lui firent oublier l'aridité des premiers principes.

Ordonné prêtre à Nantes, il fut nommé vicaire à Riaillé, où il ne cessa de consacrer tous ses loisirs à la science, et attira sur lui l'attention de ses supérieurs. Appelé à diriger, comme principal, le collége d'Ancenis après la sortie des PP. Jésuites, il donna, par son exemple et par sa parole, une excellente direction aux élèves, et acquit une réputation méritée à son établissement. Toujours au travail, l'abbé Gaignard ne prenait jamais de vacances, et c'est à peine s'il consacrait quelques instants à son ami Barbot (1). La linguistique flattait particulièrement son goût, et offrait un vaste champ à son esprit réfléchi : il aimait à comparer les langues entre elles, leurs racines, leurs sons, leurs formes grammaticales. Il parvint à bien connaître six à sept langues, comme nous l'assurent encore quelques-uns de ses amis, et comme le prouvent ses intéressants manuscrits. Le latin et l'hébreu étaient ses langues favorites; il répétait souvent que le latin devrait être la langue universelle, c'est-à-dire celle dont les hommes de différentes nations devraient se servir en dehors de leur propre langue pour communiquer entre eux. A ces études, déjà si sérieuses, il ajoutait celle des sciences naturelles, et cultivait la poésie, la musique et le dessin. Nous pouvons citer comme de lui le château de Saint-Mars-la-Jaille, dont il traça le plan en 1774; mais l'ancien aspect de cet édifice a presque complètement disparu sous des réparations faites il y a une quinzaine d'années. De plus, Gaignard fit reconstruire la moitié des bâtiments du collége d'Ancenis, où il était à la fois principal et professeur de rhétorique. Il réunit une collection de livres assez considérable pour l'époque, et dans le seul intérêt de la science. Cette belle bibliothèque a été dispersée pendant la révolution. Il confia la classe de huitième à son ami Jacques Barbot, qui lui conserva toujours une amitié irréprochable, même dans les moments les plus difficiles.

L'ardeur de Gaignard pour le travail était sans bornes. Les PP. Cordeliers d'Ancenis se réunissaient de temps à autre pour soutenir en latin des thèses philosophiques et théologiques. L'abbé Gaignard, bien que prêtre séculier, était l'un des membres les plus actifs et peut-être le plus distingué de ces réunions.

Vers 1784, il composa son *Voyage en ballon autour du diocèse de Nantes, avec les observations du voyageur* (1). Ce manuscrit, avec plusieurs autres, comme nous le verrons plus loin, fut confié par Gaignard à M. Barbot, qui, environ deux ans après la mort de son ami, le fit imprimer à Nantes, en le faisant précéder d'une préface sans nom d'auteur où il annonce son intention de livrer à l'impression deux autres ouvrages de Gaignard; mais malheureusement il n'a pu tenir sa promesse. L'un des manuscrits dont il parle devait être *les Synonymes latins*, que nous regretterons toujours de ne pas connaître, et dont nous parlerons plus tard.

Gaignard a cru pouvoir donner le titre de *Voyage en ballon* à son ouvrage dans un temps (1784) où les ballons étaient si en vogue en France, et faisaient l'admiration de tout le monde. Il pensait sans doute que c'était un excellent moyen d'exciter la curiosité et de faire lire son travail. « Il était naturel, dit M. » Barbot, dans sa préface, qu'il eût commencé » par nous donner une belle description du » point de vue dont doit jouir l'homme qui est » élevé dans les airs par un ballon. L'auteur n'y » a pas manqué; on voit qu'il avait des connais» sances en optique. Il entre ensuite en matiè» re, et arrive au principal but de son ouvrage; » il nous apprend ce que le général des hom» mes ignore, que tous les noms de villes, de

(1) Barbot (Jean-Jacques), né à Couffé (Loire-Inférieure) le 14 avril 1756, se sentit de bonne heure un penchant irrésistible pour l'étude. Il s'y livra avec ardeur; mais les événements l'engagèrent, en 1793, à prendre parti dans l'armée royale d'Anjou. D'abord officier sous de Bonchamps, et ensuite sous de la Rochejacquelein, il fut chargé en 1794 du commandement du canton de la Chapelle-Basse-Mer, le Loroux et Saint-Julien. En 1795, nommé par Stofflet major de la division du fief Sauvin, il fut maintenu en 1796 par d'Autichamp dans ce poste important, où il a commandé encore en 1815 sous le même général. Enfin il obtint le grade de lieutenant-colonel en retraite, et reçut la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il consacra ses dernières années à l'étude, et réclama contre un article calomnieux de la *Biographie des Hommes vivants*, de Michaud, dans lequel il était confondu avec un certain Barbot de Jallais, qui ne lui était même pas parent. Après avoir été receveur particulier des finances, il est mort à l'âge de quatre-vingt-dix ans, à Champtoceaux (Maine-et-Loire), le 9 juillet 1845. *(Extrait de la Biographie publiée par le comte Prosper de la Faye dans la* Revue générale biographique et nécrologique. *Paris, livraison d'octobre* 1845.)

(1) *Par feu M. Gaignard, principal du collége d'Ancenis*, à Nantes, à la Syrène, rue Viney, n° 3, an XI (1802-1803), in-8° de 88 pages.

» villages, de maisons de campagnes, de ri-» vières, de fontaines, et même d'hommes, » n'ont point été donnés au hasard; qu'ils ne » présentent par eux-mêmes à notre imagina-» tion aucune idée, mais qu'il sont tous signi-» ficatifs dans la langue des Ossian et des an-» ciens Celtes. Il nous démontre que tous ces » noms ont été donnés aux villes, aux villages, » etc., d'après la situation des lieux, et à l'hom-» me ordinairement d'après les localités de son » habitation......

» Outre cet avantage, nous y trouverons des » connaissances concernant l'antiquité, l'his-» toire et la topographie. Toujours beau, tou-» jours naïf, quelquefois poète, il saura varier » son ouvrage par différents tableaux qui le » rendront fort intéressant et fort agréable. »

Des hauteurs de Pouillé, il nous conduit au sommet de Saint-Herblon, et de là embrasse un espace immense dans lequel on distingue plus de trente clochers. Arrivé à Bonnœuvre, il nous parle de l'amour que chacun conserve toujours pour le pays qui l'a vu naître. Ancenis, Oudon, Ingrande, Chassais, Nantes, Coueron, Le Loroux, la Divatte, deviennent pour lui des sujets d'étymologie, d'histoire, de réflexions philosophiques, de critiques et de plaisanteries qui, malgré de nombreuses erreurs, prouvent que l'abbé Gaignard était un homme instruit pour le temps où il vivait.

Le *Voyage en ballon* est suivi de cette petite pièce : *Les frères, drame en un acte, par un citoyen d'**** (Ancenis) 1785. *Observations sur ce drame* (dix pages). Gaignard nous apprend d'abord que cette pièce, qui n'a pas été imprimée, mais qui a été jouée à Ancenis, est sans nom d'auteur, et qu'on a voulu la lui attribuer. Ennemi du théâtre, et fort piqué de la méprise, il critique le drame d'une manière assez plaisante et cherche à guérir son auteur de la démangeaison d'écrire, surtout en gardant l'anonyme.

Le volume se termine par six pièces de vers dont quatre ont pour but de ridiculiser le citoyen d'Ancenis et ses œuvres. Les deux dernières furent adressées à Mme Josèphe Lostange de la Ferronays, à sa première entrée au château de Saint-Mars-la-Jaille.

Nous oublions le collége d'Ancenis, et cependant Gaignard ne l'a pas encore quitté. Fatigué de sa charge de principal, tourmenté par quelques ambitieux, pressé par M. le comte de la Ferronays, lieutenant-général des armées et seigneur de Saint-Mars-la-Jaille, d'accepter les fonctions d'aumônier du château, il abandonna Ancenis et fut aussitôt remplacé par MM. Binot et Darbefeuille. (Voy. *Biog. brét.*, t. Ier, p. 488.) Il ne s'entendit pas avec ses successeurs, et voulut même leur faire un procès, parce qu'ils ne lui rendaient pas ses cahiers, et refusaient de lui payer le mobilier du collége qui lui appartenait, de sorte qu'il ne perdit pas moins de quatre mille francs au moment de la Révolution, lorsqu'il fut obligé de sortir de France.

Gaignard se croyait fixé pour long-temps au château de Saint-Mars; mais le comte de la Ferronays mourut quelques jours après son installation, ce qui le força à chercher de nouvelles fonctions. Il refusa plusieurs propositions avantageuses, et resta au château, où les enfants de M. de la Ferronays lui donnèrent un appartement. Nous trouvons ces détails dans quelques lettres de Gaignard à M. Barbot d'Ancenis.

Il put enfin suivre ses goûts, et employa les années de 1787 à 1793 à relire, corriger et compléter ses écrits, en composer de nouveaux et transcrire au net ses manuscrits.

Il écrivit *la Prise de possession*, conte en vers, de petites pièces légères et plusieurs épigrammes. L'abbé Gaignard, vicaire de Treillères et petit-neveu de Charles Gaignard, possède encore quelques-uns de ses manuscrits : ses *Remarques sur le nouveau Propre nantais* (8 pages in-4°) du 22 août 1787, critique savante, juste et fort maligne du style et de la composition de plusieurs hymnes; puis un autre manuscrit de la même époque, *Propositions d'hymnes et autres morceaux pour remplacer ce qui serait retranché du Propre nantais* (23 pages in-4°). Gaignard croyait qu'il ne suffisait pas de critiquer, mais qu'il fallait encore dire par quoi remplacer ses suppressions.

Il écrivit ensuite un *Projet d'éducation publique, ou Nouvelle manière d'enseigner la langue latine*, 16 pages in-4°, daté de Saint-Mars-la-Jaille, le 11 avril 1788. Non seulement ce mémoire est d'un style correct et élégant, mais il renferme de bonnes pensées. L'auteur veut qu'on parle le latin pour l'apprendre, et prouve que sa méthode exige moins de peine, de difficultés, de temps et de dépenses que l'ancienne routine. Sans accepter toutes les idées de Gaignard, quelquefois un peu exagérées, nous croyons avec lui que le seul moyen d'apprendre vite, même une langue morte, c'est de la parler, parce que la pratique est plus facile que la théorie, et qu'elle aide beaucoup à comprendre celle-ci et à la retenir.

Gaignard a composé plusieurs ouvrages classiques; mais le plus important est son manuscrit sur les *Synonymes latins*, qui devait être considérable, car, dans les fragments que nous avons, il renvoie à la page 499; le format est in-4° et l'écriture très-serrée. Il croit avec raison qu'il n'existe pas de véritables synonymes, et il établit la différence des mots qui ont à peu près le même sens par les étymologies respectives et par des exemples nombreux tirés des auteurs latins. En quittant la France, l'abbé Gaignard remit ce précieux manuscrit à sa famille, en disant : *Périssent tous mes autres biens; mais sauvez mon ouvrage!* Cet ouvrage fut en

effet sauvé, et vers 1825, un neveu de l'abbé Gaignard le remit au R. P. abbé de la Melleraye pour le faire imprimer; mais celui-ci, malgré son admiration pour le manuscrit, ne se trouva pas en mesure de le publier. Plusieurs imprimeurs de Nantes refusèrent ce travail, parce qu'ils n'avaient pas les caractères nécessaires des diverses langues qui y étaient mises à contribution. M. Quignon, ancien curé de Bonnœuvre et principal du collége d'Ancenis, voulut en faire l'acquisition pour son collége; mais M. François Gaignard préféra le remettre à M. Vaugiraud, curé de Saint-Mars-la-Jaille, qui l'adressa à Paris à M. Raud, ancien professeur d'Ancenis sous l'abbé Gaignard. Malheureusement cet abbé, qui était incapable d'apprécier un si savant manuscrit, est mort sans s'en occuper, et nous regretterons toujours de ne pouvoir découvrir ce qu'est devenu l'ouvrage.

Au moment du pillage du château de Saint-Mars-la-Jaille, pendant la Révolution, les livres, les dessins, les statues et les œuvres d'art de l'abbé Gaignard furent détruits. Nous ne connaissons qu'une partie de ses œuvres.

Craignant la persécution, après avoir refusé le serment, il se réfugia en Espagne, où il continua de se livrer à la culture des lettres et des sciences. Il y composa un ouvrage considérable sous ce titre : *La Fable dévoilée*, en trois volumes in-4°. Tout ce que nous savons de cet ouvrage, sans doute perdu, c'est que son but était de montrer que la fable n'est pas un tissu de contes imaginaires, mais qu'il est possible de retrouver, dans les Métamorphoses d'Ovide par exemple, l'histoire de la religion depuis la création, conservée dans une suite d'allégories fort curieuses.

L'abbé Gaignard mourut le 25 mars 1801, à Santander (Espagne), des suites de la terrible maladie de la pierre, trop commune aux hommes d'étude, et peut-être faute d'un habile chirurgien, au moment où il se réjouissait de rentrer en France.

L'abbé Gaignard est en quelque sorte un second Gardin-Dumesnil. Tous les deux naissent dans un village, l'un de Normandie, l'autre de Bretagne; tous les deux embrassent l'état ecclésiastique, et deviennent, après la suppression des Jésuites, le premier, principal du collége Louis-le-Grand, le second, du collége d'Ancenis, et l'un et l'autre enseignent la rhétorique. Tous les deux s'expatrient pendant la Révolution et meurent, l'un en 1801, l'autre en 1802. Les éloges donnés à Gardin-Dumesnil (*Biographie universelle*), s'appliquent à Gaignard : « Une connaissance profonde des langues grecque et latine, un esprit solide, un goût sûr et un talent admirable pour transmettre à ses élèves la science qu'il possédait, et leur inspirer l'amour de l'étude, le rendront à jamais le modèle de tout bon professeur. » Enfin, les Synonymes français de l'abbé Girard suggèrent sans doute à l'un comme à l'autre l'idée d'un ouvrage sur les synonymes latins. Le Dictionnaire de Gardin-Dumesnil paraît en 1777, à Paris, pendant que Gaignard compose le sien, beaucoup plus savant que l'autre, si nous en jugeons par les fragments que nous avons vus. Il est vraiment à regretter, répétons-le, que l'occasion ait manqué à notre auteur de pouvoir publier son travail.

Pour compléter le portrait de Gaignard, nous dirons qu'il était d'une taille moyenne, mais bien prise. Ses épaules étaient larges et annonçaient une certaine force physique. Sa tête chauve et son front développé laissaient deviner qu'il mûrissait sa pensée avant de l'exprimer. Son teint blond était ce qu'il y aurait pu avoir d'un peu dur à la vivacité de ses yeux, entourés de cils noirs. Toute sa personne était empreinte de gravité et commandait le respect. Loin d'exclure la gaîté, il aimait rire, ainsi que Pascal le dit d'Aristote et de Platon, mais seulement dans l'intimité. Sévère pour lui-même, il l'était pour les autres. Sa critique, en général, mordante, portait à coup sûr. Une piété bien entendue l'engagea toujours à remplir ses devoirs avec une stricte rigueur. Cependant, malgré ses qualités solides, Gaignard est resté complètement oublié des biographes. Nous sommes donc heureux de rendre justice à un auteur auquel les circonstances seules ont manqué pour se faire une réputation méritée. De l'érudition, un amour prononcé pour les belles-lettres et les beaux-arts, un esprit modeste, sérieux et malin, une affection constante pour ses amis, une sévérité de mœurs irréprochable, un attachement sincère aux traditions religieuses et politiques de son pays, caractérisent l'abbé Gaignard et lui assurent une place parmi les hommes distingués de la Bretagne (1). A^nd G...d.

GAILLARD DE KERBERTIN (Fidèle-Marie), — naquit à Ploërmel (Morbihan), le 19 mai 1789. Il fit avec beaucoup de distinction ses humanités au lycée impérial de Rennes, puis il se livra avec ardeur à l'étude du droit. En 1809, il se fit recevoir avocat, et se donna tout entier aux laborieux préludes de cette difficile profession. Le 6 mai 1815, il fut élu capitaine de grenadiers au 3e bataillon de la garde nationale; et, quoique bien jeune, la Fédération bretonne le choisit pour son vice-président. A cette époque, l'Empereur le nomma avocat-général; mais la seconde Restauration le destitua en même temps que son père, qui avait été conseiller à la Cour impériale. Gaillard Kerbertin revint alors au barreau, où il ne tarda pas à occuper une place considérable à la suite des Corbière, des Journée, des Lemérer, des Lesbaupin, des Malherbe. Ici se place un des actes

(1) Voir, pour plus de détails, les *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure*, année 1851.

qui honorent le plus la mémoire de Gaillard Kerbertin.

Nous venons de dire que son père avait été destitué de ses fonctions de conseiller à la Cour. C'était une privation cruelle pour un chef de famille sans fortune. Gaillard Kerbertin, sur ses honoraires d'avocat, fit tous les ans une retenue de 3,000 fr. (c'était le chiffre du traitement de conseiller), et il compléta régulièrement cette somme à son père jusqu'au moment (1830) où il eut le bonheur de le faire remonter sur son siége de magistrat.

Après quelques années d'exercice comme avocat, sa remarquable capacité de jurisconsulte le plaça au premier rang à côté des Bernard et des Grivart. Ceux-ci avaient peut-être sur lui l'avantage de facultés oratoires plus brillantes, mais il les surpassait de beaucoup par la vigueur de la dialectique et par la connaissance approfondie du droit. Logicien vigoureux, esprit lucide et ferme, sobre de paroles, simple et pur dans sa vie privée, sévère pour lui comme pour les autres, Gaillard Kerbertin imposait, commandait, pour ainsi dire, la confiance et le respect; et les magistrats eux-mêmes subissaient sans murmurer l'ascendant quelquefois un peu rude de cette nature habituée à ne s'incliner que devant la majesté du droit et de la raison.

Comme avocat consultant, Gaillard Kerbertin a laissé à Rennes un vide qui sera difficilement rempli. Le vieux Toullier, dont il était l'élève de prédilection, s'appuyait sur lui avec confiance, et, dans les consultations nombreuses qu'ils ont délibérées en commun, il se rangeait toujours à son opinion, tant cette opinion était solidement et judicieusement motivée.

En juillet 1830, Gaillard Kerbertin, qui avait mené jusque-là une vie trop occupée pour se mêler activement aux luttes absorbantes de la politique, entra résolument dans le mouvement de résistance que les ordonnances du 25 juillet firent éclater simultanément sur tous les points du territoire. « Ce n'est point avec la plume, » dit-il dans la grand'salle du Palais, en quittant sa robe d'avocat, c'est avec le fusil qu'il » faut protester contre cette violation de la plus » sainte des lois. » Et il alla sur-le-champ se placer à la tête de la commission provisoire qui s'empara à Rennes de toutes les branches du pouvoir public.

Bientôt il fut appelé, d'abord comme procureur-général (10 août 1830), puis comme premier président (5 septembre suivant), à la grande et délicate mission de réorganiser la magistrature bretonne. Et ici, nous le disons à sa louange, il comprit merveilleusement qu'une fois la victoire assurée à la cause de la liberté légale, il fallait au Gouvernement nouveau l'appui de toutes les intelligences et de toutes les volontés. Un pouvoir vraiment national ne saurait être exclusif; les minorités seules sont violentes et réactionnaires. Gaillard Kerbertin ne fit jamais la guerre aux opinions.

Aux premières élections, qui eurent pour but de remplir les vides de la chambre de 1830, Gaillard Kerbertin reçut l'honneur d'un triple mandat à Redon, à Montfort, à Ploërmel. Aux élections suivantes (6 juillet 1831), il fut élu de nouveau à Ploërmel et à Montfort. Il opta pour ce dernier collége, qu'il a représenté à la chambre jusqu'en 1839. A cette époque, il fut élu député de Rennes *(intrà-muros)*, et en 1845 le Gouvernement l'éleva à la dignité de pair de France, dignité dont il n'a, pour ainsi dire, connu que le titre. La mort lui permit à peine d'en remplir les fonctions.

Ajoutons que pendant quinze ans il a été membre du conseil général d'Ille-et-Vilaine, qu'il a présidé neuf fois, et qu'il s'y est toujours fait remarquer par ses lumières, son amour du travail et son assiduité.

Voilà, en quelques mots, toute la vie de Gaillard Kerbertin. C'est une carrière de rudes labeurs et de succès éclatants. Mais hélas! on n'arrive pas au sommet de l'échelle sociale sans rencontrer autour de soi bien des passions envieuses ou hostiles. On n'est point armé d'une grande influence sans exciter des jalousies, des mécontentements, des ingratitudes. Gaillard Kerbertin l'éprouva souvent, et peut-être il a regretté quelquefois, au milieu des honneurs si enviés qui vinrent, pour ainsi dire, le chercher, la carrière modeste, mais tranquille et sûre qui occupa ses plus belles années. Premier président d'une des cours les plus importantes du royaume, député, pair de France, officier de la Légion-d'Honneur, président presque perpétuel de son conseil général, en possession de la vaste influence attachée à ces titres brillants, il a vu bien souvent s'agiter autour de lui et contre lui des passions haineuses qui ont empoisonné ses plus beaux triomphes!

Puis, faut-il le dire? Il eut une faiblesse, un travers de vanité (les caractères les plus fermes n'en sont pas exempts), dont ses amis eux-mêmes ont été quelquefois blessés, et dont ses ennemis se sont servis pour lui nuire. Un homme qui s'était élevé par le travail aux plus hautes dignités, un homme qui avait conquis avec la fortune une grande considération personnelle, et qui la méritait, cet homme crut pouvoir, pour le rendre quelque peu plus aristocratique, toucher au nom de ses pères, au nom que lui-même il avait honoré pendant quarante années de travail et de succès! Dans ce pays d'égalité où les supériorités réelles ont peine à trouver grâce, dans un temps où la véritable noblesse, c'est celle du cœur et de l'intelligence, il eut la faiblesse de courir après une supériorité d'emprunt dont il n'avait pas besoin. Ce fut une faute, et il l'a cruellement expiée. Si nous la rappelons ici, c'est dans le seul but de compléter une notice que nous avons dû

faire sincère et appropriée à la gravité de l'histoire.

Gaillard Kerbertin est mort à Rennes le 12 octobre 1845, quelques mois seulement après son élévation à la pairie, laissant derrière lui, soit comme homme privé, soit comme homme public, les souvenirs les plus honorables de droiture, d'amour du devoir, de constance dans ses amitiés et de cette dignité de caractère qui devient tous les jours plus rares. A. B.

GALBAULT (Guillaume), religieux bénédictin, né à Nantes vers 1709, mort accablé d'infirmités dans l'abbaye d'Evron, le 15 janvier 1762, a laissé un beau monument de son amour pour les études théologiques. Ce sont vingt dissertations savantes sur les points les plus importants de la religion, avec des notes historiques et critiques, le tout compris en quatre volumes in-4° restés inédits. On trouve l'énumération détaillée de ces travaux dans l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 749—751. P. L...t.

GALBOIS (Nicolas-Marie-Mathurin, baron de), — issu d'une ancienne famille de Bretagne, naquit à Rennes le 17 mai 1778. Entré au service à l'âge de vingt ans, il fut admis, le 19 fructidor an VI, comme maréchal-des-logis-chef dans le régiment de chasseurs à cheval Lamouroux. Ce fut sous les auspices du général Hoche, qui avait connu sa famille en Bretagne, qu'il entra dans ce régiment destiné à faire partie de l'expédition d'Irlande. Sous-lieutenant, le 15 germinal an VIII, à la suite de plusieurs affaires où il s'était bravement montré, il donna de nouvelles preuves de son intelligence et de sa bravoure lors de l'attaque dirigée, le 8 nivôse an XII, contre les îles de Chaussey, par le général de Vaufreland, dont il était aide-de-camp. Monté avec dix soldats et un caporal du 32e de ligne sur un bateau qui formait l'avant-garde française, il attaqua et prit, après une très-vive fusillade, une chaloupe ennemie où se trouvait le capitaine du brick anglais le *Grappler*, avec quinze hommes de son équipage, ce qui facilita la capture du brick et de trente-quatre marins, qui furent ramenés dans la nuit à Granville.

Fait lieutenant le 15 messidor an XII, Galbois fut ensuite chargé de plusieurs missions auprès d'Augereau, dont il se concilia l'amitié, et sur la recommandation duquel il fut attaché à l'état-major du prince de Neufchâtel. Il était en route pour Burgos, où était le quartier-général du prince, lorsqu'arrivé à Bayonne, il y reçut deux missions de l'Empereur, l'une pour Murat, gouverneur de Madrid, l'autre pour Junot, commandant de l'armée de Portugal. Après avoir accompli cette dernière, il revint en Espagne, en passant par Elvas. Lorsqu'il arriva devant Badajoz, son escorte fut attaquée, dispersée, et lui-même fait prisonnier. Une circonstance heureuse pour l'armée française et honorable pour lui, l'arracha au supplice imminent dont les vainqueurs, dans leur fureur, ne cessaient d'offrir la perspective aux prisonniers français. La place d'Elvas, située sur la frontière du Portugal, à quelques lieues de Badajoz, était occupée à cette époque (septembre 1808) par 1,400 français seulement, commandés par le chef de bataillon du génie Girod de Novillars. Ce faible corps soutenait, depuis plusieurs jours, l'effort de toute l'armée espagnole, aux ordres du général Galluzo, lorsque celui-ci, désespérant de s'emparer d'Elvas par la force, envoya en parlementaires dans cette place deux officiers de son état-major et le lieutenant Galbois, qu'il avait chargé *de vaincre l'obstination du commandant français*, en le menaçant, s'il ne réussissait pas, de le faire fusiller à son retour, et en ajoutant que la vie de ses compagnons de captivité répondrait de ce retour. Girod de Novillars se refusa courageusement à toute négociation, et essaya de retenir Galbois; mais notre brave lieutenant, fidèle à sa parole, revint, sans hésiter, se remettre aux mains des Espagnols. La convention de Cintra, conclue sur ces entrefaites, amena la remise d'Elvas et l'échange des prisonniers. Libre, Galbois rejoignit à Paris le prince de Neufchâtel, qu'il suivit bientôt à Strasbourg, lorsqu'éclata, en 1809, la rupture entre la France et l'Autriche.

Nommé capitaine, le 30 mars 1809, il fut chargé de diverses missions périlleuses ou délicates par l'Empereur, qui, pendant son séjour à Schœnbrunn, lui confia, à six reprises, le soin de porter à François II, alors retiré à Dotis, des communications relatives à la paix. Galbois était éminemment propre à de telles missions, et l'Empereur le savait bien. D'un esprit droit, et prompt à se familiariser avec la langue du pays où il se trouvait, il était en outre bon observateur. Aussi le jeune officier d'état-major savait-il se procurer sur les endroits qu'il traversait des renseignements utiles et exacts dont Napoléon appréciait l'importance.

Après la conclusion de la paix, Galbois fut chargé d'une mission auprès du maréchal Suchet, commandant l'armée d'Aragon. Dans le cours de cette mission, le maréchal Suchet, qui se disposait à faire le siége de Tortose, lui confia le soin de pousser, à la tête de cent hussards, une reconnaissance jusqu'à Benicarlos, où il rencontra un corps de deux à trois cents cavaliers espagnols qu'il dispersa et poursuivit l'espace de deux lieues, jusqu'au camp qu'il avait à reconnaître. Sa mission ainsi remplie, il se replia, emmenant avec lui vingt-cinq prisonniers et un drapeau. Il fut cité, pour ce fait d'armes, à l'ordre du jour du quartier-général de Mora (17 août 1810), ainsi que dans le bulletin de la grande armée. Plus tard, l'Empereur lui témoigna personnellement sa satisfaction.

Galbois, qui avait été nommé chef d'escadron le 27 juin 1811, fut chargé, le 23 décembre suivant, de conduire en Espagne et en Portugal un convoi de deux millions qu'il fit heureusement parvenir à leur destination, et le 3 mars 1812 l'Empereur lui conféra une mission dont l'importance témoigne de la confiance qu'il avait en lui. Simple chef d'escadron, il fut investi de pouvoirs aussi étendus que ceux dont sont aujourd'hui pourvus les inspecteurs-généraux. Envoyé à Augsbourg auprès du duc d'Abrantès pour s'assurer si l'organisation et l'approvisionnement du corps d'armée de ce maréchal ne laissaient rien à désirer, il s'acquitta de cette mission de manière à mériter l'approbation de l'Empereur.

Pendant la campagne de Russie, qu'il fit comme attaché à l'état-major-général du prince de Neuchâtel, il reçut deux blessures, la première au début de la campagne, à l'affaire d'Ostroweno, la seconde à Molodechtno pendant la retraite.

Promu au grade de colonel, le 25 février 1813, il se rendit à Berlin avec le commandement du 6ᵉ régiment de chevau-légers, et y joignit celui des débris de la 4ᵉ division de cavalerie légère du 2ᵉ corps, réduite à cent hommes environ par régiment ; il commanda ces différents corps à Lutzen, et sous les murs de Dresde, où il se fit particulièrement remarquer.

Durant la campagne de 1814, il prit part à tous les combats que livra le corps d'armée placé sous le commandement direct de Napoléon. A Arcis-sur-Aube, il enleva sous les yeux de l'Empereur, avec un bataillon de la vieille garde, le village de Torcy, que les Russes venaient d'occuper.

A l'époque du congrès de Châtillon, Galbois fut chargé de remettre à l'empereur François II une communication de Napoléon, et lorsque l'abdication fut signée, ce fut lui qui en porta la nouvelle à l'impératrice Marie-Louise à Blois.

Le 6ᵉ de lanciers, dont il avait conservé le commandement, fit pendant les Cent-Jours la campagne de Belgique dans le corps d'armée du maréchal Ney. Le 16 juin il se trouvait posté en face des Quatre-Bras. A deux heures de l'après-midi, Galbois reçut l'ordre d'enlever ce village; mais l'armée anglaise ayant déployé des forces considérables en arrière de la position, il fut contraint de se replier sur le corps principal. Tandis qu'il effectuait ce mouvement, deux carrés écossais voulurent lui barrer le passage ; il les enfonça par une charge brillante, leur passa sur le corps, et rejoignit le gros de l'armée française sans avoir éprouvé de grandes pertes. Quoique blessé, en cette circonstance, d'une balle à la poitrine, il n'en assista pas moins, le surlendemain, à la bataille de Waterloo.

Mis en disponibilité à la seconde Restauration, Galbois se retira dans sa terre de Moy (Aisne), où il s'occupa activement et utilement d'agriculture pratique, en même temps qu'il composa plusieurs mémoires parmi lesquels nous nous bornerons à citer celui qui fut remis à la Société académique de Saint-Quentin, dans la séance du 14 décembre 1828, et qui a pour titre : *Mémoire sur le commerce et la culture du lin et du chanvre dans le département de l'Aisne*. Ce travail est rempli de détails annonçant des connaissances spéciales très-étendues; les divers procédés de culture du lin et du chanvre y sont indiqués et comparés.

A la révolution de Juillet, Galbois fut remis en activité et chargé d'abord du commandement de l'Aisne, puis, quelques jours après, de celui de la Loire-Inférieure et de la Vendée; mais sur les instances de la garde nationale de Saint-Quentin, il fut maintenu dans son premier commandement. Promu maréchal-de-camp, en 1831, il exerça ce commandement jusqu'en 1837, sans autre interruption que celle qu'exigea momentanément sa présence au camp de Compiègne, où il commanda des brigades en 1834, 1836 et 1837.

Appelé vers la fin de cette dernière année à servir en Afrique, il prit, aussitôt qu'il fut arrivé à Alger, le commandement de la première brigade de l'armée, et fut chargé de l'occupation de Blidah et des camps établis près de cette ville, qu'il garantit, du côté de Beni-Salah, par deux blockhaus établis sur les montagnes de l'Atlas. Il fut bientôt appelé à commander la province de Constantine, où, par sa fermeté et son équité, il réussit à pacifier et à rendre florissante cette vaste province, alors que le reste de l'Algérie était désolé par la guerre. Lorsque Galbois prit, le 18 juillet 1838, le commandement de la province, la conquête était assurée; mais il n'y avait aucun gouvernement régulier, et les populations, inquiètes et défiantes, avaient presque totalement émigré. Galbois parvint à les ramener, en gagnant à la cause de la France les grandes familles arabes, dont il eut la sagesse de respecter les croyances et les préjugés, et qui usèrent à leur tour de leur influence sur leurs compatriotes pour les déterminer à reconnaître l'autorité française. En peu de temps, toute la province changea d'aspect. Les communications entre Bone et Stora, jusque là dangereuses et impraticables, devinrent sûres et faciles; d'autres routes, établies comme par enchantement, permirent de se rendre de Stora à Philippeville. Dans l'espace des trois années employées à ces travaux, le gouverneur de Constantine avait créé divers établissements à Milianah, Djimmilah, Sétif; dirigé les travaux de fondation de Philippeville, étendu ses relations jusqu'aux Portes-de-Fer et au désert, dont les chefs s'étaient dévoués à lui. Il avait en même temps battu, dans un grand nombre de rencontres, plusieurs tribus, notamment celle des Harac-

tas, qu'il repoussa jusqu'à Tiffech, mais qu'il ne put entièrement dompter qu'en 1840. Deux ans auparavant, sa participation à l'expédition dirigée contre Stora avait amené la prise de cet entrepôt de Constantine. En 1839, il concourut à l'expédition des Portes-de-Fer, et, chargé de protéger la périlleuse retraite qui suivit cette promenade militaire, il repoussa avec avantage les attaques des tribus qui harcelaient le faible corps resté sous ses ordres. L'année suivante, il fit tourner contre le frère d'Abd-el-Kader une tentative d'insurrection qu'il avait organisée dans la province.

Par ses travaux comme par ses succès, par son impartialité comme par sa sévère probité, Galbois s'était concilié l'estime, la confiance et la vénération des Arabes, en même temps qu'il avait porté à son plus haut période la prospérité du pays, devenu un modèle de colonisation. Aussi, lorsqu'au mois de mars 1841 il obtint de quitter son gouvernement, y laissa-t-il de profonds et justes regrets. Rentré en France, il ne tarda pas, après quelques mois de repos, à être employé activement. Il fut nommé d'abord inspecteur-général du 1er arrondissement de gendarmerie, et bientôt après, appelé au commandement d'une division d'infanterie, au camp de manœuvres de Compiègne. Après avoir été chargé, en 1842, de l'inspection générale des régiments en garnison à Paris, il fut maintenu dans la 1re section du cadre de l'état-major-général par ordonnance du 15 mai 1843, et nommé, l'année suivante, au commandement de la 9e division militaire, dont il s'éloigna momentanément en 1845, pour inspecter la gendarmerie d'Afrique, et y réorganiser la cavalerie indigène. Admis, le 12 mai 1846, dans la 2e section du cadre de l'état-major-général, il se trouvait à Paris lors des déplorables journées de juin 1848. Quoique septuagénaire, s'armant, au début de l'insurrection, du mousquet du simple soldat, il courut prendre place dans les rangs de la 1re légion de la garde nationale, où, par son expérience et son exemple, il contribua efficacement à comprimer la révolte, couronnant ainsi, par ce dévoûment à la paix intérieure, ses cinquante années d'honorables services contre les ennemis extérieurs de son pays. Il vivait retiré à Alger, lorsque la mort l'a enlevé en quelques heures dans cette ville, où il a été inhumé le 11 décembre 1850. Il avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur sur le champ de bataille d'Eckmülh, officier sur celui de la Moskowa, commandeur après la campagne de France, en 1814, et grand-officier en 1839, après l'expédition des Portes-de-Fer. Il était aussi chevalier de Saint-Louis. P. L...t.

GALERAN, *voy*. **NICOLAS**.

GALLET (Jacques), né vers 1666 à Lamballe (Côtes-du-Nord), fit ses études à Saint-Brieuc et y devint professeur de rhétorique. Pourvu en 1701 de la petite cure de la Poterie, près Lamballe, il passa deux mois après au séminaire de Saint-Louis à Paris, dont il fut long-temps supérieur. C'est dans cette maison qu'il commença l'étude des origines historiques de la Bretagne continentale qui faisaient alors l'objet d'un débat si ardent entre Dom Lobineau, d'une part, et de l'autre l'abbé de Vertot, avec tous les auteurs enrôlés sous la bannière des prétentions franco-normandes. Nommé en 1718 à la cure de Compans, dans le diocèse de Meaux, Gallet y poursuivit ses recherches qui n'étaient pas encore entièrement terminées lorsqu'il mourut à l'âge de cinquante-neuf ans, le 30 décembre 1725, dans cette paroisse qu'il avait édifiée par ses discours et ses bons exemples. Ses travaux ne furent pas imprimés de son vivant : l'abbé Desfontaines, le premier, en publia une partie en 1739 : c'est ce qui forme les tomes V et VI de son *Histoire des ducs de Bretagne*. Mais comme le manuscrit dont il avait eu communication était fort défectueux, Dom Morice en donna une nouvelle édition beaucoup plus exacte, plus complète et revue sur le manuscrit original qui appartenait au cardinal de Rohan : elle se trouve à la fin du t. Ier de son *Histoire de Bretagne*, dont elle occupe les colonnes 543—1015, et porte le titre de *Mémoires critiques sur l'origine des Bretons armoricains* et de *Notes sur l'histoire de Bretagne*. Le style des *Mémoires* et des *Notes* de l'abbé Gallet étant fort diffus, Dom Morice a été obligé, comme il nous le dit lui-même, d'élaguer plusieurs de ses notes ou de se borner à n'en présenter que la substance. Dans ses travaux, comme on a déjà pu s'en convaincre à la lecture des articles *Conan-Mériadec*, *Conan-le-Tort*, *Conobert*, *Domnonée*, etc., et comme il sera prouvé par maints autres articles de la *Biographie bretonne*, Gallet a trop souvent confondu les hommes et les faits. En reportant au passage de Maxime et du fameux Conan Mériadec, en 383, dans la Bretagne armoricaine, la colonisation de ce pays par les Bretons insulaires; en s'ingéniant à démontrer que cet établissement avait eu pour effet de former dès lors un état homogène, unitaire, et héréditaire dans une même famille, il a créé un système erroné que Dom Morice et ses abréviateurs Daru, Richer, Manet, etc, ont aveuglément suivi, et qui, grâce à l'autorité du premier de ces noms, a obtenu, jusqu'à ces derniers temps, une créance absolue, aujourd'hui fortement ébranlée par les assauts d'une saine critique. Il est inutile d'insister davantage sur les vices du système de Gallet. Pour en apprécier l'ensemble et les détails, il suffit de se reporter aux articles de la *Biographie bretonne* que nous avons cités plus haut. Vertot aurait eu une opinion toute contraire des travaux de Gallet, s'il était vrai, comme le

prétend le *Journal de Trevoux*, du mois d'avril 1724, qu'ayant vu les *Mémoires critiques* avant leur impression, il avait dit à l'auteur qu'il aurait suivi son système s'il avait connu ses écrits avant de mettre au jour ce qu'il avait lui-même composé sur ce sujet. Ou cette anecdote n'est qu'un conte fait à plaisir, ou Vertot, s'il a réellement tenu le propos qu'on lui attribue, n'a pas été sincère. En effet, pour quiconque a lu ses ouvrages contre D. Lobineau, et en particulier son *Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules*, il est évident que le célèbre abbé a mis dans cette polémique beaucoup de mauvaise foi. Or, tout le monde sait que la mauvaise foi et l'esprit de système, alors surtout qu'ils se mettent au service des passions politiques, ne se rendent jamais, même aux meilleures raisons. D'ailleurs, si Vertot a combattu les idées émises par D. Lobineau sur l'établissement des Bretons dans l'Armorique, comment croire qu'il eût adopté plus volontiers le système de Gallet, autrement éloigné de la doctrine qu'il soutenait pour le compte de la cour de France? Comment croire que l'homme qui n'avait pas été convaincu (au moins en apparence) par ce petit chef-d'œuvre de discussion historique, qui s'appelle la *Réponse au Traité de la mouvance*, ait pu l'être davantage par les dissertations de l'abbé Gallet? Non, Vertot n'a pas tenu le propos qu'on lui prête, ou s'il l'a tenu, il n'avait dans sa bouche que la valeur d'une formule de politesse banale.

P. L...t.

GANDON (Yves-Nicolas-Marie), — né à Rennes le 10 mars 1745, était avocat distingué au Parlement de Bretagne, lorsqu'éclatèrent à Rennes les premiers mouvements politiques précurseurs de la grande régénération qui allait s'accomplir. Son instruction solide, la droiture de son esprit et de son caractère, devaient bientôt le placer au premier rang des hommes utiles que le flot de la révolution poussait dans le mouvement des affaires publiques.

Dès 1788 nous voyons Gandon figurer, comme syndic de la commune de Rennes, dans les luttes animées qui signalèrent, en Bretagne, le mouvement de rénovation sociale qui, préparé dans les esprits depuis près d'un siècle, allait bientôt s'introduire dans la constitution et dans les lois.

Le 17 novembre 1788, Gandon prononça, devant l'assemblée municipale tenue à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Tréhu de Monthierry, alors maire de Rennes, un réquisitoire dans lequel on remarque la fermeté d'esprit et cette modération de sentiments dont les hommes éclairés du tiers-état étaient alors animés.

« La révolution qui se prépare, disait Gandon, n'est point due à un esprit d'insurrection contre d'anciens usages qui auraient acquis le caractère de la loi. Que notre vénération pour tout ce qui est *propriété* ne puisse même être équivoque........................

....

» Les véritables distinctions, continue-t-il, ne sont et ne doivent être qu'honorifiques. Ce sont celles-là qui existent partout et qui sont déférées par l'opinion publique, cette reine du monde, que je suis obligé de citer plusieurs fois. Tel magistrat est placé par elle au dessus de ses collègues, tel militaire au dessus de ses camarades, tel homme de loi au dessus de ses confrères, et aussi, dans chaque classe, tel citoyen au dessus de ceux qui courent la même carrière que lui. C'est donc en vain que, contre le décret de l'opinion publique, qui prononcerait aujourd'hui, on invoquerait le préjugé d'une naissance avantageuse et la gloire des aïeux les plus reculés. La réponse se présente d'elle-même : *L'homme qui a le mérite personnel est l'égal de ces ancêtres dont on rappelle l'illustration.* »

Partant de là, l'orateur réclamait avec énergie l'égalité dans les charges publiques, la suppression des jurandes, l'abolition des priviléges, et par dessus tout, de l'inique impôt de la capitation.

« L'imposition de la capitation, dit-il, doit être supportée par tout le monde, et ce sera un objet perpétuel d'étonnement pour les siècles à venir que l'inégale répartition qui en a été faite jusqu'à ce jour en Bretagne. »

Ce réquisitoire donna naissance à une brochure passionnée que publia M. le chevalier de Guer. Gandon riposta immédiatement par une lettre très-vive et très-éloquente, dans laquelle il n'eut pas de peine à prouver qu'il n'avait rien demandé que de juste et de parfaitement raisonnable. De l'aveu de tout le monde, l'avantage de cette polémique resta à Gandon, et en relisant, après plus d'un demi-siècle, les pièces de ce procès, nous sommes surpris qu'un discours aussi modéré que le sien eût pu donner prise à des attaques aussi acerbes que celles de M. le chevalier de Guer. Il est certain, en effet, que Gandon était de beaucoup resté au dessous du sentiment public. Il est remarquable, par exemple, qu'il ne demandait pas le vote par *tête*, mais par *ordre;* de telle sorte que, si ses vœux eussent été accomplis, le tiers-état n'eût eu, dans les délibérations qui allaient s'ouvrir, qu'une voix sur trois.

Voulait-il s'expliquer sur le peu de considération et de respect que la noblesse pouvait attendre de l'ordre nouveau? Il le faisait avec des égards et une déférence qui eussent dû le mettre à couvert de la singulière attaque qu'il eut à repousser.

« Que les nobles, disait Gandon, conservent dans la société le premier rang, où le tiers-

» état les a toujours vus avec respect, et où ils » ont souvent excité son admiration. »

Il est facile de comprendre qu'avec des sentiments aussi modérés, Gandon dut se tenir à l'écart, lorsque la Révolution, brisant tous les obstacles qui se présentèrent bientôt sur son passage, eut dépassé de beaucoup le terme que les patriotes de 1789 avaient marqué comme le but définitif de leurs vœux et de leurs espérances.

En l'an IV, après la dissolution de la Convention, et lorsque des idées plus conciliantes parurent pénétrer dans le gouvernement, Gandon fut élu par le collége électoral de Rennes juge au tribunal de cassation, et ce fut sur la désignation même de ses collègues qu'il fut appelé à présider, à Vendôme, la haute-cour chargée de juger la conspiration Babœuf.

Le 18 fructidor l'enleva momentanément au tribunal de cassation; le 18 brumaire l'y replaça, et depuis cette époque, il n'a plus cessé de faire partie de cette haute juridiction, où il a laissé le souvenir d'un laborieux et puissant jurisconsulte. On raconte sur cette période de la vie de Gandon un assez grand nombre d'anecdotes qui peignent à merveille la brusquerie spirituelle de son caractère et l'ascendant réel qu'il avait acquis sur ses collègues. En voici une dont l'authenticité nous a été garantie : dans un délibéré sur une affaire importante, les opinions paraissaient partagées; un conseiller, fort savant, du reste, avait particulièrement insisté sur le texte de je ne sais quelle loi romaine. Le tour d'opiner arrive pour Gandon; il déduit très-solidement et très-brièvement, selon son usage, les motifs sur lesquels il appuie son opinion. Il cite les textes précis qui, suivant lui, doivent trancher la difficulté. La grande majorité se range aussitôt à son avis. Cependant, le magistrat qui avait le plus chaudement soutenu l'opinion contraire demande ce qu'il répond à la loi romaine. — Votre loi romaine, réplique brusquement Gandon, votre loi romaine,.... je m'en... moque.

En 1805, l'Empereur le désigna pour présider le collége électoral de Rennes, et il fut élu candidat au Sénat conservateur. Le 25 prairial an XII, Gandon fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, et le 25 août 1814, il fut élevé au grade d'officier.

Gandon accueillit la Restauration comme une transaction destinée, suivant la belle parole de Louis XVIII, *à renouer la chaîne des temps*. Une anecdote qui se rattache à cette époque va peindre le caractère élevé de Gandon et l'esprit de conciliation dont il était animé.

Parmi les émigrés demeurés fidèles au culte des Bourbons et rentrés en France avec eux, Gandon retrouva un jour dans un salon de Paris M. le comte du Bourblanc, qu'il avait connu autrefois avocat-général au Parlement de Bretagne, alors que lui-même exerçait à Rennes la profession d'avocat. Les événements politiques avaient imprimé à leur existence une marche bien différente. L'un, appartenant à ces familles patriciennes que la Révolution avait décimées et proscrites, avait suivi dans l'exil les princes de la maison de Bourbon; et tous les Sénatus-consultes qui, depuis 1800 jusqu'en 1814 rouvraient les portes de la France aux victimes des proscriptions révolutionnaires, le trouvèrent insensible et sourd à leur appel. Sa fortune, sa famille, sa personne, tout était, sans réserve, consacré aux princes qui, après avoir régné pendant tant de siècles sur la France, avaient mangé comme lui le pain de l'exil.

L'autre, enfant de ce tiers-état qui avait fait la grande Révolution de 1789, s'était élevé par son savoir et par sa capacité à la plus haute magistrature de l'ordre nouveau. Les honneurs, la fortune, cette noblesse personnelle que, vingt-cinq ans auparavant, il avait si bien caractérisée, tout cela faisait alors partie de son patrimoine. Cependant tous les deux étaient demeurés purs et fidèles à la cause qu'ils avaient embrassée; et ils se serrèrent la main avec effusion : c'étaient deux enfants de la Bretagne, de ce sol où les affections sont si vivaces, mûris l'un et l'autre par une longue expérience, et qui, se retrouvant après vingt-cinq ans de séparation, comprenaient tous les deux que de larges concessions et un grand esprit de justesse et de bienveillance réciproque étaient nécessaires pour affermir l'ordre de choses qui venait de s'établir, et dont la Charte du 4 juin 1814 était la clef de voûte. « Je suis heureux de pouvoir vous être utile, monsieur le » comte, dit Gandon. J'ai quelque influence à » la Cour de cassation; deux de mes collègues, » MM. Rupérou et Aumont, appartiennent com- » me vous et moi à la Bretagne, et la députa- » tion bretonne tout entière se fera un devoir » d'aller en personne demander à S. M. qu'elle » vous place sur un des siéges de la plus haute » magistrature du royaume, où vos talents, vos » lumières, vos sacrifices vous ont acquis d'in- » contestables droits. » — M. du Bourblanc déclina poliment cette offre obligeante, et fit remarquer à Gandon que depuis vingt-cinq ans il avait perdu de vue la France et ses lois nouvelles; qu'il appartenait à une de ces familles parlementaires contre lesquelles l'entourage actuel de la royauté pouvait bien avoir conservé des rancunes et des préventions; qu'en tout cas, il croirait manquer au respect qu'il devait au roi, s'il laissait faire en son nom une démarche qui semblerait devoir arracher une faveur qu'il n'eût voulu obtenir que du bon plaisir de S. M. — Gandon sentit tout ce qu'il y avait de délicat et de chevaleresque dans ces sentiments du vieux gentilhomme, et il se borna à rédiger, dans l'intérêt de M. du Bourblanc fils, une pé-

tition qu'il fit signer par ses collègues bretons de la Cour de cassation, et par toute la députation des cinq départements de l'ancienne Bretagne. Cette pétition fut ensuite présentée au roi, qui nomma M. le comte du Bourblanc, père, conseiller d'Etat en service extraordinaire, et son fils sous-préfet à Dinan. Plus tard, celui-ci fut appelé à la sous-préfecture de Mâcon, et enfin, en 1824, il fut pourvu de la préfecture du département de la Sarthe.

En 1826, Gandon, arrivé à un âge très-avancé, demanda et obtint sa retraite, et il vint terminer à Rennes, au sein de sa famille, une carrière des plus honorables et des mieux remplies. Il est mort à Rennes le 8 avril 1834, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. A. B.

GANNE (*Lyonnet, Bort, Blamort et Blyobéris de*). — Bien que nous n'ajoutions pas une foi entière à l'existence semi-mythologique de tous les chevaliers de la Table-Ronde, nous ne croyons pourtant pas pouvoir nous dispenser de faire une exception en faveur des quatre frères Ganne, types d'honneur et de vaillance, qui ont laissé trace de leur nom dans un si grand nombre de contrées, qu'on serait tenté de croire à leur ubiquité, à moins qu'il n'y ait eu simultanément d'autres familles portant le même nom. Toutefois, le plus ancien château Ganne connu semble avoir été celui qui dominait la Rance, à Dinan, et dont, naguère encore, on voyait les ruines à l'est de l'église Saint-Sauveur, tout près du nouveau viaduc. La construction de ce château qui, jusqu'à son entière disparition, a porté le nom de Ganne, n'est pas le seul fait dont on puisse arguer pour prouver l'existence de la maison de Ganne dans le pays de Dinan. Sans parler du mariage d'Olivier de Dinan (*voy. ci-dessus*, p. 538), avec une fille de cette maison, mariage qui suffirait pour prouver, soit dit en passant, l'importance féodale des Ganne, on peut invoquer leurs alliances avec les familles de Laval, de la Moussaye et d'autres du pays dinannais. Les documents historiques viennent donc étayer les traditions romanes. Il ne serait peut-être pas trop téméraire de penser que les chevaliers de Ganne n'ont été que des guerriers de cette famille qui auraient eu le commandement de l'ancienne citadelle de Dinan, si souvent attaquée au moyen-âge, guerriers dont les chants de gestes et les romans de chevalerie auraient retracé les exploits, en variant et amplifiant le récit de leurs prouesses. Quoi qu'il en soit des conjectures suggérées par les détails ci-dessus, que nous devons à l'inépuisable obligeance de notre excellent collaborateur et ami, M. Lecourt de la Villethassetz, on ne peut s'empêcher de faire remarquer qu'il existe encore sur les bords de la Rance et de l'Arguenon, auprès de Montbron et de Camereuc, deux familles qui portent le nom de Ganne, souvent confondu avec celui de Granne (*voy. ci-après*). — La bibliothèque publique de Dinan possède un manuscrit fort curieux contenant « les noms, armes, blasons, devises, formes, mœurs et conditions des chevaliers de la Table-Ronde, au temps qu'ils couraient la queste au Sainct-Graal, par la vertu divine assemblés, etc. », avec armoiries et initiales coloriées, dorées, etc. On y trouve l'histoire des quatre chevaliers de Ganne. Des fragments de ce manuscrit, concernant Blamort et Blyobéris, ont été insérés dans l'*Annuaire dinannais* de 1838, p. 104 et 105. M. Odorici, bibliothécaire de la ville de Dinan, a extrait du même manuscrit la liste des plus illustres chevaliers de la Table-Ronde qu'il a insérée, avec leurs devises, dans ses *Étrennes dinannaises* de 1849, p. 83—92. P. L...t.

GARENGEOT (René-Jacques CROISSANT de), que les biographes font naître à Vitré, les uns le 16 juin, les autres le 30 juillet 1688, n'est pourtant pas inscrit sur les registres de l'ancien état civil de Vitré. « C'est vainement, dit l'auteur d'une notice sur ce chirurgien, insérée dans le *Vitréen* du 6 janvier 1839, c'est vainement que, sur les registres de l'ancien état civil de cette ville, nous avons fait des recherches pour y trouver l'acte de baptême de Garengeot; nous n'avons pas été plus heureux dans l'examen des registres de Saint-Aubin-des-Landes, où est située la terre de Garengeot, et où existait, dans le XVIIe siècle, une famille du nom de Croissant, de laquelle naquirent deux garçons en 1686 et en 1688, mais n'ayant d'autres prénoms que ceux de *Hervé* et de *Jean*. » Ce dernier pourrait bien être celui qu'on désigne habituellement sous les prénoms de *René-Jacques*.

Le père de Garengeot exerçait la chirurgie, *probablement* à Vitré, ajoute la même notice, et c'est ce qui a porté à croire que le fils y était né. Après avoir fait de bonnes études, Garengeot prit le degré de maître-ès arts, et étudia sous son père les premiers éléments de la chirurgie. Il fut ensuite employé pendant cinq ans, soit à l'hôpital d'Angers, soit dans les hôpitaux de la marine, et fit deux campagnes sur mer. Lorsqu'il vint à Paris, en 1711, plus riche de connaissances acquises que d'argent comptant, il fut obligé de se loger chez un chirurgien qui exerçait, suivant l'usage du temps, la petite chirurgie et la barberie, et qui jouissait de la faveur de pénétrer, lui et ses élèves, dans l'intérieur des écoles de médecine. Garengeot s'empressa de profiter de cette immunité. S'adonnant avec ardeur aux travaux anatomiques, distingué par Winslow, qui l'honora pendant six ans de ses leçons intimes, assidu près de Méry et de son successeur Thibaud, dont il suivait la pratique à l'Hôtel-Dieu, dirigé dans le monde par le chirurgien Arnaud et par J.-L. Petit, il ne pouvait manquer de puiser une so-

lide instruction dans les préceptes et les exemples de ces grands maîtres. Néanmoins, dépourvu de tout titre légal, et n'exerçant qu'à la faveur d'une tolérance précaire, il aurait végété obscurément, si Mareschal, premier chirurgien du roi, dont la générosité éclairée savait aller au devant du mérite dépourvu de fortune, ne lui avait fait obtenir gratuitement la maîtrise qu'il était hors d'état de payer. Agrégé ainsi, en 1725, à la communauté des chirurgiens de Paris, Garengeot ouvrit un cours d'anatomie, et sa réputation franchit assez promptement l'étroite enceinte des amphithéâtres pour que, trois ans après, la Société royale de Londres le comprît au nombre de ses membres. Il devint ensuite démonstrateur royal aux écoles de chirurgie. A la création de l'Académie royale de chirurgie, il en fut nommé membre et commissaire pour les extraits. Il obtint enfin, en 1742, le titre de chirurgien-major du régiment du roi, et fit avec ce corps plusieurs campagnes dans le cours d'une desquelles il mourut à Cologne, d'une attaque d'apoplexie, le 10 décembre 1759.

Garengeot fut incontestablement l'un des chirurgiens les plus instruits de son temps. Il rappela des préceptes importants sur l'application du trépan, et présenta sur un grand nombre d'opérations des observations judicieuses, en même temps qu'il modifia la plupart des procédés qu'elles exigent. Sans avoir inventé l'instrument destiné à l'extraction des dents molaires, il lui a fait subir des changements qui, en rendant plus facile l'usage de cet utile instrument, y ont irrévocablement attaché son nom.

Pénétré de la dignité de sa profession, il contribua puissamment à la faire sortir de l'état d'abjection dans lequel elle croupissait encore. Défenseur ardent des droits et prérogatives des chirurgiens, que les médecins affectaient de regarder comme leurs inférieurs, il fit cesser cette distinction. Ses travaux, empreints d'une certaine originalité, révèlent généralement un jugement droit, une indépendance d'esprit remarquable; mais il lui manqua cette réflexion qui mûrit les idées, cette philosophie qui analyse les faits, cette patience qui complète et perfectionne. On lui a reproché, avec quelque raison, d'avoir apporté dans ses discussions une jactance et une présomption peu communes; de ne s'être pas toujours renfermé dans les bornes de la modération, d'avoir parfois sacrifié la vérité à son amour-propre; enfin d'avoir soutenu les assertions les plus fausses, comme, par exemple, lorsqu'il voulut dépouiller Harvey de la gloire d'avoir découvert la circulation du sang, pour l'attribuer, de son autorité privée, à Rueff, chirurgien suisse. Son imagination ardente et son extrême crédulité, qui lui faisaient également admettre la vérité et les fables, lui ont suscité d'autres reproches non moins graves, et parmi les histoires apocryphes dont on l'accuse, celle qui a le plus contribué à lui faire donner le titre de menteur, a pour objet un nez arraché, tombé dans la boue, lavé dans du vin chaud, remis et maintenu à sa place au moyen d'un bandage approprié, et si parfaitement réuni que la cicatrice était entièrement terminée au bout de quatre jours. Plusieurs faits analogues, consignés dans d'autres auteurs, ou observés plus tard, exigent cependant qu'on ne place pas d'une manière absolue cette observation au rang des fables, et demandent au moins qu'on suspende son jugement.

Nul n'a eu à subir, de la part de la critique, de plus rudes atteintes que Garengeot. Ce ne fut pas seulement des Français qui l'attaquèrent, il eut aussi des antagonistes en Allemagne et en Angleterre. « Il en aurait fallu » bien moins à beaucoup d'autres, dit Morand » *(Eloge de Garengeot)*, pour leur faire abandonner la plume; mais Garengeot était ferme; » il s'était attendu à cette guerre littéraire, et, » dès 1728, il avait annoncé, dans sa *Myotomie*, » que son parti était pris, et que, sans faire attention aux contradictions, il écrirait avec » une honnête liberté tout ce qu'il aurait fait et » vu faire, quand cela pourrait être utile aux » jeunes chirurgiens. Il a amplement tenu parole. Il n'est pas possible, ajoute Morand, » de refuser des éloges à un zèle si soutenu; » aussi en arracha-t-il à ses adversaires même; » j'ai pensé dire à ses ennemis. Et quoique cet » homme imperturbable ait quelquefois prêté le » flanc à de justes critiques, je ne crois rien » avancer de trop en disant que ceux qui voudront savoir l'histoire moderne et les progrès » de la chirurgie de ce siècle, seront obligés de » consulter les ouvrages de Garengeot. »

Indépendamment de plusieurs mémoires et observations que Garengeot publia dans les Recueils de l'Académie royale de chirurgie et de l'Académie des sciences, on a de ce laborieux praticien les ouvrages suivants : I. *Traité des opérations de chirurgie, fondé sur la mécanique des organes de l'homme et sur la théorie et la pratique la plus autorisée, enrichi de cures très-singulières et de figures en taille-douce représentant les attitudes des opérations*. Paris, 1720, 2 vol. in-12, 2ᵉ édition revue, corrigée et augmentée; *ibid.*, 1731, 3 vol. in-12; *ibid.*, 1748, 3 vol. in-12, traduit en anglais. Londres, 1723, in-8°, et en allemand. Berlin, 1733, in-8°. Cet ouvrage conservera toujours de l'intérêt, à cause des observations particulières qu'il rapporte; la plupart sont tirées de la pratique des maîtres de Garengeot qui, dans sa première édition publiée avant sa maîtrise, mit leurs noms aux articles qui leur appartenaient; il les a supprimés dans beaucoup d'endroits des éditions suivantes. II. *Nouveau traité des instruments de chirurgie les plus utiles, et de plusieurs nouvelles machines propres pour les maladies des os, dans lequel on examine leurs différentes parties, leurs dimensions, leurs usa-*

ges, et on fait sentir la vraie manière de s'en servir. Paris, 1723, in-12; Lahaye, 1725, in-12; Paris. 1727, 2 vol. in-12 (fig.), traduit en allemand. Berlin, 1720; Paris, 1729, 2 vol. in-12, avec des figures très-défectueuses. Cet ouvrage passe pour un des meilleurs de Garengeot; il fut néanmoins vivement critiqué. Vigneron, habile fabricant d'instruments de chirurgie, se plaignit de ce que Garengeot s'était approprié plusieurs de ses découvertes, et l'obligea à en convenir. III. *Myotomie humaine et canine*, ou *la manière de disséquer les muscles de l'homme et des chiens*. Paris, 1724, in-12, 236 p., 2e édition, augmentée d'une *Myologie*, ou *Histoire abrégée des muscles*. Paris, 1728, in-12, 322 p., 3e édition, revue, corrigée et beaucoup augmentée par l'auteur. Paris, 1750, 2 vol. in-12. Au jugement de Haller, c'est le plus mauvais des ouvrages de Garengeot. Ce reproche est d'autant plus défavorable que, d'après les critiques, l'auteur ne sortait pas des amphithéâtres, où il était en quelque sorte regardé comme le prosecteur banal. IV. *Splanchnologie*, ou *l'Anatomie des viscères, avec des figures originales tirées d'après les cadavres*. Paris, 1728, in-12, de 540 p.; *ibid.*, 1739, in-12, 522 p.; *ibid.*, 1742, 2 t. en un vol. in-12, avec de mauvaises figures; traduit en allemand, Berlin, 1733, in-8°. C'est de toutes les productions de Garengeot celle qui a été le plus critiquée; à quelques faits nouveaux sont joints beaucoup d'emprunts faits à Morgagni et à Winslow. L'ouvrage se termine par une *Dissertation sur l'origine de la chirurgie et de la médecine, sur l'union de la médecine à la chirurgie, et sur le partage de ces deux sciences*. Cette dissertation a aussi été tirée à part. L'auteur y soutient que la chirurgie précéda la médecine, et que, depuis leur séparation, la chirurgie ne fut jamais subordonnée à la médecine. V. *L'opération de la la taille par l'appareil latéral*, ou *la Méthode de frère Jacques, corrigée de ses défauts*. Paris, 1730, in-12. Cette assez mince production est destinée à prouver que cette méthode a été inventée et perfectionnée par des chirurgiens français. P. L...t.

GARREAU (Dom Joseph), — connu à la Trappe sous le nom de F. Joseph, naquit dans le diocèse de Nantes, en 1650. Ayant embrassé l'état monastique, il prononça ses vœux dans la célèbre abbaye de Buzay, de l'ordre de Cîteaux. Dès qu'il fut profès, il alla étudier à Paris, et obtint le grade de docteur en théologie. Ce titre le conduisait aux charges les plus importantes de son ordre. Aussi devint-il, très-jeune, prieur de Notre-Dame-de-Moustier, au diocèse de Châlons, et, bientôt après, prieur de Buzay. Son caractère hautain et opiniâtre lui avait déjà suscité plus d'un mécompte, lorsqu'un ordre du roi, provoqué, on le suppose, par son immixtion aux querelles du jansénisme, qui comptait des partisans dans l'abbaye de Buzay, le relégua dans celle de Fontfroide, au fond du Languedoc. Cet exil lui ouvrit les yeux: résolu à maîtriser son caractère, il sollicita de l'abbé de Rancé son admission à la Trappe, où il fit profession le 10 mai 1684, sous le nom de F. Joseph. Docile aux ordres de son supérieur, il marcha avec persévérance dans les voies de la perfection, et se distingua tellement par son humilité, sa résignation, sa charité, qu'il édifia bientôt tous ses frères, et que, quand il mourut le 12 avril 1690, l'abbé de Rancé crut devoir faire devant la communauté l'éloge de ce modèle de ferveur et de pénitence. P. L...t.

GASCHIGNARD (Etienne), — naquit vers 1735, à Nantes, où l'un de ses parents, peut-être son frère, Louis Gaschignard, était, en 1767, vicaire de la paroisse de Saint-Denis. Reçu maître-ès-arts à l'Université de sa ville natale, il fut ensuite professeur d'histoire au collége de Machecoul, où il exerçait depuis longtemps les fonctions de principal, lors de sa mort, arrivée le 11 mars 1793. Il était, porte son acte de décès, natif de Nantes et âgé de cinquante-huit ans. Machecoul, la première victime de l'insurrection de la Basse-Vendée, comptait à peine cent citoyens armés pour sa défense, lorsqu'elle fut enveloppée et envahie, le 10 mars, par de nombreux attroupements accourus des communes voisines. Quatre cents personnes y furent massacrées dans l'espace d'un mois par les ordres du comité sanguinaire qui s'installa dans la malheureuse ville. Aussi était-elle presque déserte, lorsque les républicains la reprirent au mois d'avril suivant. Gaschignard, comme président du district, fut égorgé un des premiers. Ses deux fils ne tardèrent pas à partager son sort. L'aîné, Jean-Baptiste, chirurgien de la marine, âgé de vingt-six ans, fut tué le 7 avril; l'autre, Etienne-Pierre, commis à l'administration du district, et âgé de dix-huit ans, l'avait précédé de quatre jours.

Gaschignard est auteur des ouvrages suivants: I. *Histoire de M. de Vaubrun (Angeau de Bruières, de Nantes.)* Amsterdam, 1772, in-12. II. *Histoire de Bretagne, par demandes et par réponses*. Nantes, veuve Vatar, 1773, in-12. Ce livre était destiné à l'enseignement des colléges et des écoles privées. Calqué, pour la forme et pour le fond, sur l'histoire de France de Le Ragois, il n'est guère qu'un aride catalogue des souverains du duché depuis Conan-Mériadec jusqu'à Anne de Bretagne, comme le fait judicieusement observer M. Le Jean, p. 141 et 142 de son livre de *la Bretagne, son histoire et ses historiens*, couronné par la Société académique de Nantes. « J'aime mieux pourtant » le disciple que le maître, ajoute M. Le Jean. » Il y a une pensée patriotique chez Gaschi» gnard, et ce n'est pas sa faute si le talent lui » a manqué pour la pousser jusqu'à ses consé-

» quences les plus fécondes. Il a voulu apprendre aux jeunes gens qu'il instruisait les annales de leurs pères, jugeant, non sans raison, qu'il est au moins aussi instructif pour les Bretons de savoir les faits et gestes d'Alain Barbe-Torte que ceux de Manlius-Capitolinus, et que le siége d'Hennebond vaut bien celui d'Olinthe. D'ailleurs, un perfectionnement qu'il faut signaler, c'est l'idée qu'a eue Gaschignard de commencer par une topographie raisonnée et suffisamment bonne de la Bretagne de son temps. Cela seul suffirait pour nous faire proclamer son livre une œuvre utile, malgré ses lacunes, son aridité, son exécution faible et parfois ridicule. »

Indépendamment de quelques petites pièces de vers, telles que logogriphes, énigmes, etc., insérées dans le *Journal de Verdun*, numéros de janvier et juin 1774, juin 1775 et janvier 1776, et qui nous ont été signalées par MM. Dugast-Matifeux et Guéraud, Gaschignard avait composé l'écrit suivant, dont nous devons également la connaissance à nos deux collaborateurs, écrit qui pourrait bien n'avoir pas été sans influence sur le triste sort qui le frappa lui et ses enfants : ***Réponse de M. Gaschignard, président de l'administration du district de Machecoul, principal du collége, membre et ex-secrétaire de la Société des amis de la Constitution de la même ville, à une lettre anonyme d'un prêtre non conformiste, se disant son élève, sur la Constitution civile du clergé.*** A Nantes, de l'imprimerie de P.-F. Hérault, M.D.CC.XCII, in-4° de 25 p. — Sur le revers du feuillet qui porte le titre ci-dessus, on lit : « Ce petit ouvrage n'était point destiné à devenir public; c'est la Société des amis de la Constitution de Machecoul qui, après en avoir demandé et obtenu la lecture, en a désiré l'impression, dans la vue que, peut-être, il produirait quelque bien. Qui pourrait se refuser à cette considération? »

P. L...t.

GAUTIER (Pierre), — notaire à Rennes, secrétaire du roi, audiencier en la chancellerie de Bretagne et greffier des États. Il fut choisi pour greffier par la commission chargée, par ordonnance du roi du 12 mai 1575, de réformer la coutume de Bretagne. On peut croire qu'il a eu pour descendant Pierre Gautier, sieur du Plessix, conseiller et secrétaire de la chancellerie, qui, par le privilége de sa charge, fut maintenu comme noble par arrêt du 23 décembre 1670, lors de la réformation de la noblesse de Bretagne. Il portait pour armes : ***d'argent à la fasce de gueules, chargée de trois croissants renversés d'or, accompagnée de trois croisettes de gueules.***

Biz....

GAUTIER (Hyacinthe-Nicolas, *baron*), — né à Loudéac (Côtes-du-Nord), le 3 mai 1774, s'enrôla volontairement, le 23 septembre 1792, dans le 4e bataillon des volontaires nationaux de son département, et fut immédiatement nommé par ses camarades lieutenant dans la 8e compagnie. Il se montra digne de leurs suffrages par le courage qu'il déploya à Pontorson, Angers, Antrain et Savenay. On l'adjoignit bientôt aux adjudants-généraux des armées de l'Ouest; mais la guerre civile lui répugnait. Il demanda donc et obtint d'être employé à l'armée de Rhin et Moselle. Lors de la retraite de cette armée, il sauva une brigade entière en traversant les lignes ennemies pour aller rendre compte au général en chef de la position de plusieurs corps d'infanterie et de cavalerie auxquels les ordres de retraite n'étaient point parvenus.

Au mois de septembre 1796, pendant le siége du fort de Khel, défendu par un bataillon de la 24e demi-brigade et quelques détachements de la 104e, il déploya dans plusieurs sorties une valeur qui lui mérita, le 5 octobre suivant, le grade de capitaine.

Lors du passage du Rhin, dans la nuit du 19 au 20 avril 1797, Gautier s'empara, avec ses grenadiers, du village de Diersheim, et quoiqu'il eût un doigt emporté et une main traversée d'une balle, il n'en continua pas moins de défendre cette position d'où les Autrichiens tentèrent vainement, et à plusieurs reprises, de chasser les Français. Moreau, qui avait été témoin de l'intrépidité de Gautier, l'en récompensa en le chargeant d'aller porter au gouvernement les trophées conquis au passage du Rhin.

Passé à l'armée d'Helvétie sous les ordres du général Schawembourg, puis à celle du Danube, il fut nommé chef de bataillon et aide-de-camp de Masséna, le 5 février 1799. Il prit part, le 6 mars suivant, à l'attaque du fort de Steig, placé sur une montagne réputée inaccessible et défendue par douze cents Autrichiens. Les cinq pièces dont le fort était armé avaient déjà rendu infructueuses quatre attaques des Français. Sous le feu de la mitraille, Gautier, à la tête de quelques tirailleurs, gravit la montagne et obligea la garnison à capituler. Aussi humain que brave, il sauva ensuite, au péril de sa vie, et en dépit des ordres contraires, un grand nombre d'habitants d'Underwald.

Lorsqu'à la fin du même mois le Directoire eût résolu l'occupation du grand-duché de Toscane, Gautier se porta avec trois mille hommes sur Florence, et s'empara sans obstacle, le 29 mars 1799, de cette ville, où il aida le commissaire Reinhard à organiser le régime français, et où il rendit d'autres services éminents, méconnus de la population, qui faillit l'assassiner lors de l'insurrection d'Arezzo. Il établit un camp d'observation entre Florence et Bologne, dirigea une brigade sur Sienne, et prit de si bonnes dispositions dans cette partie des Apennins que l'armée de Macdonald avait à traverser,

qu'il parvint à en conserver libres tous les passages. Ayant reçu, au mois de juin suivant, l'ordre d'évacuer la Toscane, et de rejoindre l'aile droite de l'armée d'Italie, il exécuta ce mouvement à marches forcées.

Revenu à l'armée de Masséna, il conquit, le 25 septembre 1799, sur le champ de bataille de Zurich, le grade d'adjudant-général chef de brigade, grade dans lequel il fut confirmé le 19 octobre suivant. Dès le commencement du siége de Gênes, il y organisa en légion la milice urbaine, ainsi que les réfugiés italiens et polonais. La division du général Soult ayant reçu l'ordre de tourner la montagne de Monte-Faccio, qu'occupait l'ennemi, Gautier, qui faisait partie de cette division, enleva le poste retranché de Bavari. Lors de l'attaque du Monte-Cretto par deux colonnes sorties de Gênes, attaque qui termina la défense active des environs de cette place, Gautier commanda l'avant-garde de la colonne de droite, aux ordres du général Soult, et formée des 3e légère et 62e de ligne. La marche de cette troupe fut une continuité d'engagements. Gautier, culbutant tous les postes, parvint jusqu'au pied du Monte-Cretto, pendant que de son côté le général Spital, à la tête de l'avant-garde de la colonne de gauche, s'emparait aussi de plusieurs postes avancés. Tout annonçait que les efforts combinés des deux colonnes pour s'emparer du camp autrichien, établi sur le Monte-Cretto, allaient être couronnés de succès; mais au moment où les deux divisions, après s'être formées pour appuyer leurs avant-gardes, marchaient sur les retranchements, un orage subit et des plus violents, suivi d'une pluie torrentielle, enveloppa tout à coup le Monte-Cretto, et répandit une obscurité pour ainsi dire surnaturelle. Au jour, malgré les difficultés qu'offrait un terrain escarpé et glissant, Gautier chargea l'ennemi bien supérieur en nombre, et enleva les premières redoutes; mais il se trouva en présence d'une colonne de réserve que le général Hohenzollern conduisait en personne. La mêlée fut terrible; elle présentait l'image des combats antérieurs à l'invention de la poudre, décrits par les historiens ou les poètes anciens et du moyen-âge. L'intrépide Gautier y fut blessé. Pendant ce temps, le général Soult, atteint d'une balle qui lui avait fracassé la jambe droite, faisait de vains efforts pour rallier la troisième demi-brigade. Gautier, qui, malgré sa blessure, n'avait point quitté le champ de bataille, se jette inutilement au-devant de ses soldats, en s'écriant qu'ils sont à jamais déshonorés, s'ils ne vengent point leur général, ou si, du moins, ils ne l'empêchent de tomber aux mains de l'ennemi. Les grenadiers s'avancent seuls; mais le terrain incliné et formé de glaise ne permet pas à ces braves, exténués de fatigue, de parvenir jusqu'au général, à l'exception d'un seul, auquel il remet ses armes pour les porter à Masséna. Quand Gautier eut perdu tout espoir de sauver son général, il opéra sa retraite dans le meilleur ordre possible.

Employé, après la paix de 1801, à l'armée d'Italie, il rentra en France à la fin de 1802, et vint ensuite au camp de Saint-Omer, où il reçut, le 5 février 1804, la décoration de la Légion-d'Honneur, et le 14 juin suivant celle d'officier de l'ordre. Lors de l'organisation du camp de Boulogne, Gautier, qui s'y trouvait employé, parcourut la côte avec le premier Consul, qui lui conféra le grade de général de brigade. Le nouveau général en fut d'autant plus surpris qu'il avait voté contre le consulat à vie, et que Bonaparte ne l'ignorait pas. Après avoir commandé le camp de Dunkerque, considéré comme l'avant-garde de l'armée d'Angleterre, il fit les trois campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne, de l'an XIV à 1807. Le 13 octobre 1806, aux journées d'Iéna et d'Auerstaëd, la division Gudin, faisant partie du corps d'armée du maréchal Davoust, ayant reçu l'ordre de défendre jusqu'à la dernière extrémité les défilés de Koesen et le passage de la Saale, Gautier, à la tête de cette division, attaqua vigoureusement l'avant-garde ennemie, qui pénétrait dans les défilés, la fit rétrograder, et lui enleva plusieurs pièces d'artillerie. Blessé dans cette circonstance, il eut la douleur de voir tomber à ses côtés son aide-de-camp, M. de la Goublaie, de Bécherel, mortellement frappé au moment où il s'emparait d'une batterie ennemie. L'honneur d'entrer le premier à Berlin à la tête de sa valeureuse brigade fut pour Gautier la récompense de sa belle conduite dans la journée du 13 octobre.

La prise de Custrin, qui eut lieu peu de jours après cette entrée triomphale (1er novembre), fut due à l'adresse de Gautier. Cette forteresse, située au milieu d'un vaste marais, présente de toutes parts un système d'inondation naturelle auquel l'art n'a ajouté que peu de chose; elle n'était abordable que par une chaussée ou langue de terre, et était défendue en outre par une garnison de quatre mille hommes et quatre-vingt-dix pièces en batterie. Gautier, qui n'avait avec lui que quatre cents hommes, sans artillerie, fit une habile manœuvre au moyen de laquelle il réussit à faire croire au gouverneur que le gros de l'armée française investissait la forteresse, qui se rendit alors sans combattre.

Lors du passage du Bug, vis-à-vis d'Ockeemin, le 11 décembre 1807, la brigade du général Gautier, composée des 25e et 89e régiments de ligne, l'avait effectué et s'était avancée jusqu'à une lieue du fleuve, lorsqu'elle se trouva en présence d'une colonne russe, qui fut repoussée avec une perte considérable, malgré la vive canonnade qu'elle avait fait essuyer à la brigade française. Le 26 du même mois, à Pultusk, et ensuite à Eylau, cette brigade et son chef contribuèrent puissamment au succès de ces deux journées.

Après la signature de la paix avec la Russie, Gautier fut décoré de l'ordre militaire de Saint-Henri de Saxe, et créé baron avec un majorat en Westphalie.

Le 9 octobre 1808, il entra en Espagne avec la 3e division du 4e corps sous les ordres du duc de Dantzig, revint en France au commencement de 1809, fut attaché, le 9 avril, au 2e corps de l'armée d'Allemagne et combattit avec sa bravoure ordinaire, le 22 du même mois, à Eckmülh. Il remplit les fonctions de chef d'état-major du général Oudinot, le 6 juillet 1809, à la bataille de Wagram, où la division de ce général et celle de Davoust déterminèrent la prise de Wagram, en chassant l'ennemi des positions qu'il occupait à droite et au dessus de ce village. Moins heureux que son général en chef, récompensé par le bâton de maréchal et le titre de duc de Reggio, de son concours à cette journée, Gautier, âgé de trente-cinq ans seulement, mourut à Vienne, le 14 juillet 1809, des blessures qu'il avait reçues huit jours auparavant.

P. L...t.

GAUTTIER (Pierre-Henri), — né le 16 août 1772, à Saint-Malo, entra fort jeune dans la marine. Enseigne de vaisseau en 1794, lieutenant de vaisseau en 1804, capitaine de frégate en 1814, et capitaine de vaisseau le 15 décembre 1821, il fut employé pendant plusieurs années au port de Cherbourg, où, sur sa demande, il cessa ses services le 15 octobre 1827. Admis à la retraite, avec le grade de contre-amiral honoraire, il se retira à Saint-Malo, où, jusqu'à sa mort, arrivée après une courte maladie, le 13 décembre 1850, il continua de s'occuper de choses concernant la marine, notamment d'observer la marche des chronomètres, ce qui le faisait communément appeler *Gauttier l'Horloge*. Il a rendu d'importants services à l'hydrographie, en levant (1799) le plan des Saintes; celui de la rade de Toulon, en 1808; ceux des rades de Brun, Senari et Bandol, en 1812; en déterminant (1813 et 1814) la position de beaucoup de points des côtes d'Afrique, d'Albanie, de Corfou et d'Italie. Nommé, en 1816, au commandement de la gabarre la *Chevrette*, il fit sur ce bâtiment cinq campagnes hydrographiques qui furent consacrées à l'exploration de toutes les côtes de la Méditerranée et de la Mer-Noire, et ce ne fut qu'en 1825, après plusieurs années de travaux assidus, qu'il termina, au dépôt de la marine, ses belles cartes de ces deux mers, travail d'une parfaite exactitude qui a obtenu non seulement l'approbation du gouvernement français, mais encore celle de l'amirauté anglaise. En témoignage de reconnaissance des services que Gauttier avait rendus à la navigation, elle lui avait fait don d'une collection complète des cartes formant l'hydrographie anglaise, et à l'exemple du gouvernement français, elle avait prescrit d'adopter ses relèvements pour base de tous ceux qui pourraient être faits ultérieurement dans les mers explorées par lui. A l'appui des cartes qu'il avait levées, Gauttier a rédigé les instructions nautiques qui suivent : I. *Tableau des points de la Méditerranée déterminés pendant la campagne hydrographique faite en* 1816. Toulon, Calmen, in-4°. II. *Positions géographiques déterminées en* 1816, 1817 *et* 1818, *dans la mer Méditerranée, l'Adriatique et l'Archipel*. Paris, imprimerie royale, 1820, in-8°. III. *Les mêmes, déterminées en* 1816, 1817, 1818, 1819 *et* 1820. (Paris, Huzard-Courcier), 1821, grand in-8°.

P. L...t.

GAVARD (Jean-Louis), — fils de Thomas et de Marguerite Lendormy, né le 26 septembre 1756, au village du Rocher, en Saint-Marc-le-Blanc, était un habitant aisé de la paroisse de Parcé, arrondissement de Fougères. Jouissant d'une certaine aisance et justement considéré pour sa piété, ses mœurs et sa probité, il fut le premier maire de sa commune. Il exerçait depuis deux ans ces fonctions, qu'il n'avait acceptées qu'avec une certaine répugnance et à la sollicitation du comte de Mué, quand la tranquillité du pays fut troublée par l'arrivée du curé constitutionnel de Parcé. Gavard n'ayant voulu ni le reconnaître, ni l'installer, ce malheureux fut obligé d'abandonner la paroisse. Ce fut alors que Gavard, qui avait entendu parler des projets de La Rouërie, alla lui offrir ses services. Le célèbre partisan vit de suite le parti qu'il pouvait tirer d'un homme qui ne tenait d'aucun côté à la noblesse, et ne pouvait être suspecté d'avoir d'autres intérêts que ceux des individus qu'il mettait en avant ; aussi accepta-t-il ses offres avec empressement. Gavard se mit à parcourir le pays. Parlant avec chaleur et à-propos, il gagna bientôt les hommes influents de chaque localité. Encouragé par les succès qu'il obtenait dans la Haute-Bretagne, il continua sa propagande en dehors de la province, et travailla le premier à l'enrôlement des faux-sauniers de la lisière du Maine, notamment des frères Cottereau, qu'il aurait, assure-t-on, attachés comme éclaireurs à la première compagnie qu'il organisa d'après les instructions de La Rouërie. Quand ce dernier fut obligé de se dérober aux poursuites dont il était l'objet, Gavard le conduisit au château de Launoy-Villiers, où ils passèrent ensemble quelques jours, qu'ils employèrent à arrêter les mesures propres à fortifier l'insurrection. Ce sont tous ces faits qui ont concouru à faire donner à Gavard, par plusieurs personnes, le nom de premier chouan de Bretagne. Elles s'appuient, pour justifier leur assertion, sur trois témoignages : 1° sur celui de Puisaye, qui, dans les états de services de Gavard, lui donne ce titre; 2° sur celui de Loisel, quartier-maître de l'association de La Rouërie, qui le

dit expressément dans un rapport adressé aux princes le 25 novembre 1794 ; 3° sur celui de M. le comte de Saint-Hilaire, dans une note rédigée pour réfuter M. de Scépeaux. La conformation physique de Gavard a contribué à accréditer l'opinion qui en fait le premier chouan de Bretagne. Il avait les yeux roux, à fleur de tête et ronds, le nez fortement busqué, le visage rond et plein, de manière à rappeler parfaitement, quoiqu'il eût une belle figure militaire, l'aspect du hibou ou chat-huan, vulgairement appelé *chouan* dans les campagnes de l'Ouest. D'autre part, ses compagnons, pour se rallier dans leurs expéditions nocturnes, avaient adopté le cri du chat-huan, ce qui leur avait fait donner le nom de chouans. Rapporteur fidèle, nous avons dû mentionner ces divers témoignages ou traditions, bien qu'ils nous semblent reposer sur des bases trop fragiles pour infirmer l'opinion qui représente justement, nous le pensons, les frères Cottereau comme les premiers chouans, et qui fait remonter à leur aïeul la véritable origine du nom de chouans, sous lequel les contrebandiers étaient connus bien avant le 15 août 1792, jour où Jean Cottereau, dit Jean Chouan, donna dans le Bas-Maine le signal de l'insurrection. Lorsque la Vendée se souleva, Gavard marcha à la tête d'une compagnie de quatre-vingts à cent hommes, et prit part, avec les frères Cottereau, au combat qu'ils livrèrent près de Bourgneuf. Il semble aussi avoir concouru aux autres affaires qui inaugurèrent les premières prises d'armes des bandes chouaniques : « Le département de » Laval, dit Loisel dans ses *Comptes-rendus*, » apprend qu'il se forme un parti royaliste » dans les paroisses de Launoy-Villiers, de » Dompierre, de Bourgon, etc.; il envoie con» tre lui trois à quatre bataillons de gardes na» tionales. Le sieur Gavard, qui est instruit » de leur marche, rassemble ses gens, les en» gage à s'armer, et avec eux attend l'ennemi » de pied ferme. Il n'avait point rangé son ar» mée en bataille, mais il l'avait répartie dans » les bois, derrière les fossés, de sorte qu'à leur » passage les patriotes recevaient des coups de » fusil sans savoir d'où ils leur venaient. Ils » prirent le parti de se retirer, et de long-temps » n'ont été tentés de retourner. Ces derniers » perdirent cent quatre hommes dans cette pre» mière affaire ; pas un royaliste ne périt ; il n'y » eut que trois ou quatre blessés. » La bande de Gavard se grossit bientôt au point qu'il fallut faire marcher contre elle près de huit mille hommes, employés à battre la campagne. Il fit à l'insurrection de quatre à cinq mille recrues, qui formèrent un noyau de forces assez considérables pour que, plus tard, la république fût obligée d'envoyer trente mille hommes dans les contrées qu'elles occupaient. Il trouva dans le pays des dispositions si sympathiques, que la commune de Dompierre-du-Chemin se leva tout entière, et comme un seul homme, à sa voix. Toutefois, nous l'avouerons, malgré les autorités que l'impartialité nous a fait un devoir de citer, nous inclinons à croire que le rôle de Gavard consista plus à mettre les bandes en mouvement qu'à les diriger en personne sur les champs de bataille. A l'action puissante qu'il exerçait par lui-même se joignait un auxiliaire efficace, la correspondance de son oncle, l'abbé Gavard, qui l'avait élevé, et qui était en quelque sorte l'aumônier de l'une des divisions royalistes. Les lettres de cet ecclésiastique portaient presque toutes pour épigraphe ces deux vers latins :

Bella parat vindex scelerum deus; impia pœnas
Turba luet ; justi gaudia multa ferent.

Après la déroute du Mans, Gavard, grandement compromis et devenu l'objet d'incessantes recherches, se vit obligé de gagner les côtes de Saint-Malo, d'où M. Du Buat, voyant les espions sur ses traces, le fit passer à Jersey. Après y être resté quelques mois, il rejoignit la division de Fougères. Il y avait peu de temps qu'il était revenu, quand quelques jeunes gens de son parti se livrèrent chez lui à une scène de lubricité des plus révoltantes. N'ayant pu l'empêcher, il alla s'en plaindre à l'un des nouveaux chefs, qui, pour toute réponse, lui dit : « Il faut bien que les jeunes gens s'amusent. » Gavard, se contentant d'élever au ciel des mains et un cœur purs, se retira sans répliquer, mais résolu à ne prendre désormais aucune part aux affaires. Sa conviction était que l'impunité dont jouissaient de pareils désordres ternissait la cause de la religion et de la légitimité, et que la débauche, traînant à sa suite la jalousie et toutes les mauvaises passions, ouvrirait une large porte à l'espionnage et à la trahison, dont les Laïs du pays et les prostituées de Paris se faisaient déjà et se firent ensuite, selon ses prévisions, les agents actifs. Arrêté et incarcéré le 15 novembre 1798, pour sa participation aux événements de l'Ouest, il sortit de prison le 14 mai 1799, et mourut le 12 février 1807, à la Rue, commune de Pacé.

P. L...t.

GAZON-DOURXIGNÉ (SÉBASTIEN-MARIE-MATHURIN), — littérateur médiocre, naquit à Quimper, selon la *France littéraire* de 1769 (t. 1, p. 276.) M. de Kerdanet fixe sa naissance à l'année 1720, et sa mort au 19 janvier 1784, sans dire où elle eut lieu. On lui doit : I. *Alzate, ou le Préjugé détruit, pièce en un acte et en vers*. Berlin et Paris, Duchesne, 1752, petit in-8°. Cette petite comédie n'a pas été représentée, et ne méritait pas d'être imprimée. II. *L'Ami de la vérité, ou Lettres impartiales semées d'anecdotes sur les pièces de théâtre de Voltaire*. Amsterdam, 1767, in-12. L'auteur, qui n'était dépourvu ni de discernement, ni de goût, montre, dans ces lettres et dans celles que lui sug-

gérèrent les tragédies d'*Epicharis* et d'*Aristomène*, qu'il avait une certaine aptitude à la critique dramatique. III. *Anténor, ou la République de Venise*. 1748, in-12. IV. *Apollon et Daphné, sujet tiré du premier livre des Métamorphoses d'Ovide, et mis en vers croisés*. Paris, 1762, in-8°. La versification de Gazon est faible et bien inférieure à celle de son modèle. V. *Ariadne à Thésée, héroïde nouvelle*. Paris, veuve Valleyre, 1762, in-12. VI. *Eloge de Voltaire*. 1779, in-8°. Production correcte, quant au style, mais faible de pensée. VII. *Epître aux Muses*. 1760, in-12. VIII. *Essai historique et philosophique sur les principaux ridicules des différentes nations*. Pékin et Paris, Durand neveu, 1766, in-12. L'auteur a à peine effleuré son sujet. IX. *Héloïse à son époux, héroïde*. 1765, in-12. X. *Histoire de Céphale et de Procris*. Paris, 1750, in-12. XI. *Les Jardins, poème traduit du latin de R. Rapin*. Paris, 1773, in-12. Prolixe, peu élégante, et d'ailleurs fréquemment infidèle, cette prétendue traduction n'est qu'une froide imitation de l'original. XII. *Lettre à M. Fr.... (Fréron) sur la tragédie d'Epicharis, par M. le marq. de Ximenès*. Paris, veuve Cailleau, 1753, in-12. Il y a aussi des exemplaires sous ce titre : *Lettre sur la tragédie d'Epicharis de M. le marq. de Ximenès*. Paris, Cailleau, 1753, in-12. XIII. *Lettre sur la Sémiramis de Voltaire*. Paris, Clousier, 1748, in-12. XIV. *Lettre sur la tragédie d'Aristomène (de Marmontel), et sur le style des auteurs modernes. S. l. s. d.* (1741), in-12. XV, *Ode tardive sur les rapides conquêtes du roi*. 1745, in-12. XV. *Vers sur la conquête de Minorque*. 1756, in-12. P. L...t.

GENEST, *voy.* **JEANNE DE LA NATIVITÉ.**

GENNES (DE), — famille ancienne et noble, qui tire son nom de la paroisse de Gennes, à trois lieues de Vitré, et qui faisait sa principale résidence dans cette ville. Elle était fort nombreuse et avait embrassé la religion réformée ; mais, depuis, elle était revenue au catholicisme avec une ardeur égale à celle qu'elle avait mise à le combattre. Leur changement de religion avait attiré à plusieurs des membres de cette famille de grandes persécutions; ils furent obligés de s'expatrier, leurs biens furent confisqués, et bien que, dans la suite, ils en aient recouvré une partie, ils étaient tombés dans une misère profonde, et telle qu'ils furent obligés de renoncer à faire leurs preuves de noblesse à la Réformation de 1668, faute de pouvoir subvenir aux frais de l'arrêt de maintenue, frais qui, comme on le sait, étaient très-dispendieux, ce qui obligea beaucoup de familles à agir comme les de Gennes. Pour refaire leur fortune, ces derniers se jetèrent dans les charges de financiers; c'est de là que venait celle de Benjamin de Gennes, seigneur de Vaudué, dont la fille, Anne-Marie de Gennes, épousa, le 7 mai 1720, Claude-Jean-Baptiste de Cornulier, comte de la Roche-en-Nort. Benjamin de Gennes eut sept enfants : un oratorien, un bénédictin, bibliothécaire de la célèbre abbaye de la Couture au Mans, deux jésuites, le chevalier de Gennes, receveur des impôts de l'évêché de Rennes, Mme de Cornulier, et une autre fille, Rose-Françoise de Gennes, mariée à M. de Lamotte d'Aubigné, conseiller au Parlement de Bretagne. Deux de ces enfants, et deux autres membres de la même famille ont droit à une mention.

GENNES (JULIEN-RENÉ-BENJAMIN DE), — né à Vitré, le 16 juin 1687, fit ses études à Rennes, et les termina par son cours de philosophie à Angers. Il entra ensuite dans l'Oratoire, à Paris. Après son année de probation, il alla étudier la théologie sous le P. Reynaud, au Mans, d'où il revint à Paris. Ordonné prêtre en 1716, il quitta la maison Saint-Magloire pour aller occuper une chaire de théologie à Saumur. Il y était depuis deux ans, et déjà il s'était acquis la réputation d'un savant théologien, lorsqu'une thèse sur la *Grâce*, qu'il soutint les 23 et 29 août 1718, lui suscita des attaques qui l'obligèrent à composer pour sa défense un ouvrage qui fut publié en 1722, et qui forme 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, que les jansénistes considèrent comme l'un des plus solides et des mieux écrits que l'on ait composés sur cette matière, renferme, indépendamment de la thèse en question, rédigée en latin et en français, la censure de la Faculté de théologie d'Angers, adoptée par l'évêque de cette ville dans son mandement du 30 septembre 1718; l'approbation de la thèse par la Faculté de Paris, et l'opinion favorable des docteurs de Rennes et de Nantes. Vient ensuite la défense du P. de Gennes, consistant en trois lettres. Le retentissement qu'eut cette affaire l'obligea à quitter Saumur et à se retirer, par ordre de ses supérieurs, à Montmorency, où il fut particulièrement employé au ministère de la chaire. Il y obtint, dit-on, des succès. Envoyé ensuite à Troyes, il y publia, en 1724, un écrit de 70 p. in-4° destiné à réfuter non seulement celui par lequel Dom Petit-Didier établissait la nécessité d'accepter la bulle *Unigenitus*, mais encore l'instruction pastorale qui venait de paraître sous le nom du cardinal de Bissy.

A peu près dans le même temps, il composa, avec M. Duguet et quelques autres théologiens, un écrit in-4° intitulé : *Mémoire pour la cause de Mgr l'évêque de Senez* (Jean Soanen), *et Recueil contenant un grand nombre de faits et de témoignages en faveur de la paix de Clément IX*. Un sermon qu'il prêcha dans la cathédrale de Troyes sur ce texte : *Rends à César*, etc., souleva de nouveau la tempête contre lui. Moréri (édit. de 1759) dit bien que Bossuet prit la défense du P. de Gennes, et qu'il justifia pleine-

ment et le sermon et son auteur. Mais il y a quelque lieu de douter de la vérité de cette assertion, car c'est précisément à la suite de ce sermon que de Gennes fut envoyé de Troyes à Nevers, avec défense de prêcher. Cette interdiction irrita de Gennes, naturellement impétueux. Il le prouva en 1729, à l'assemblée de sa congrégation. Ses emportements l'ayant fait exclure de cette assemblée, il rédigea et présenta une protestation signée de lui et de plusieurs de ses confrères, également frappés d'exclusion, et il la fit suivre d'un nouveau mémoire, où il s'attachait à prouver la nullité des délibérations. Exilé après cette démarche, il parcourut une grande partie du Languedoc. Revenu ensuite auprès de Paris, il se cacha, déguisé en paysan, dans le village de Milon, près de Port-Royal. C'est à cette époque qu'il composa son *Mémoire sur l'assemblée de la Congrégation de l'Oratoire tenue en* 1733, après la mort du P. de La Tour, mémoire qui fut adopté par les avocats du Parlement de Paris, et publié sous leur nom. L'auteur du *Dictionnaire critique* dit que ce mémoire est un chef-d'œuvre. Ayant reparu à Paris en 1734, il fut renfermé à la Bastille, et sa santé s'y trouvant altérée, il fut envoyé quatre mois après dans un couvent de Bénédictins du Hainaut. La liberté lui ayant été rendue onze mois plus tard, il fit un voyage à la Chaise-Dieu, où était l'évêque de Senez, à la prière et sous le nom duquel il publia un écrit ayant pour titre : *Lettre et instruction pastorale de Mgr l'évêque de Senez* (Jean Soanen) *contre les opinions de quelques nouveaux théologiens ;* 1735, in-4°. Il se retira ensuite à Sémerville, village du diocèse de Blois, où, suivant la *Biographie universelle* (t. XVII, p. 84), « il vivait en laïque, ne disant pas la messe, et passant même plusieurs années sans faire ses Pâques, le tout, à ce qu'il croyait, par piété. » En présence des apologies constantes de Moréri, et de la sévérité de la *Biographie universelle*, il est assez difficile de se faire une opinion exacte de tous points sur le P. de Gennes. Il est certain, néanmoins, qu'obéissant à son imagination exaltée, il se laissa aller à de fâcheuses aberrations. De sa retraite de Sémerville, il se fit le champion infatigable des prétendus miracles du diacre Pâris et des prodiges des convulsionnaires. Les nouveaux embarras que lui attirèrent ses écrits en faveur de ces folies ne firent qu'aigrir de plus en plus son caractère, en même temps qu'ils accrurent son zèle. Il avait fait passer dans toute sa famille son enthousiasme pour les convulsionnaires ; sous sa sœur, Mme la comtesse de Roche-en-Nort, le château de Lucinière était devenu une espèce de succursale de Port-Royal, et servait d'asile aux jansénistes persécutés. Presque tous appartenaient au couvent des Bénédictins des Blancs-Manteaux de Paris ; c'étaient, pour la plupart, des hommes d'un rare mérite. Les filles de Mme de la Roche furent instruites par eux ; ils leur enseignèrent même le latin, qu'elles savaient dans la perfection. Le P. de Gennes mourut à Sémerville le 18 juin 1748, épuisé par les travaux et les austérités.

Indépendamment des ouvrages déjà cités, il publia, pour démontrer la réalité des miracles opérés par les convulsionnaires, un grand nombre d'écrits mentionnés par Moréri, et dont les principaux sont : I. *Réflexions importantes sur le miracle arrivé au mois d'octobre* 1737, *au bourg de Moisy, en Beauce, diocèse de Blois, en la personne de Louise Trémasse, veuve Mercier, et sur les événements qui ont suivi ce prodige*, etc., 1738, in-4°. II. *Réclamations des défenseurs légitimes des convulsions et des secours, contre les feuilles des Nouvelles ecclésiastiques des 21 janvier, 1er juillet,* 30 *septembre,* 21 *octobre* 1742, etc., en 3 parties, in-4°, 1742 et 1743. On trouve un *Abrégé de la Vie du P. de Gennes*, accompagnée de quantité de réflexions d'un partisan des convulsions, dans l'ouvrage intitulé : *Suffrages en faveur des deux derniers tomes de M. de Montgeron*, 1749, in-12.

P. L...t.

GENNES (Henri-Anne-Daniel de), frère aîné du précédent, né à Rennes, le 28 novembre 1684, entra dans l'Institut des Jésuites, où il fit profession des quatre vœux, le 2 février 1719. Il devint père spirituel au noviciat de Paris et directeur de la congrégation des missions. On pense que c'est lui, et non son frère, sur lequel nous n'avons pu rien recueillir, qui professa long-temps la théologie à Caen, et qui se montra fort opposé au jansénisme. Il passe pour l'auteur de la brochure publiée sous ce titre : *Le Jansénisme dévoilé*. L'indication assez vague que la *Biographie universelle* fait de ce livre, nous porte à croire qu'il pourrait être le même que celui attribué par Barbier (*Dictionnaire des anonymes*, etc.), à M. Deniel, et intitulé : *Jansénisme dévoilé*, ou *Jansénius convaincu d'athéisme*. 1736, in-4°. Notre doute vient principalement de ce que nous n'avons trouvé ce livre mentionné, sous le nom du P. de Gennes, dans aucun recueil bibliographique, pas même dans le *Catalogue de la bibliothèque de la maison professe des Jésuites de Paris*, laquelle aurait dû, selon toute vraisemblance, posséder un écrit de cette nature, alors surtout que son auteur avait été l'un des principaux fonctionnaires de la maison. P. L...t.

GENNES (N... de), — oncle, ou du moins proche parent des précédents, travaillait chez son père, que des revers de fortune avaient forcé à embrasser une profession mécanique, lorsque le maréchal de Vivonne, passant en Bretagne, et remarquant en lui de grandes dispositions, le tira de la boutique paternelle, l'emmena à Messine, et l'ayant pris en affection, le

fit entrer dans la marine. De Gennes servit avec beaucoup de distinction, et, s'étant fait connaître avantageusement de MM. de Seignelay et de Pontchartrain, il fut chargé par eux de diverses missions dont il s'acquitta avec tant de succès, qu'il fut fait capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis. Il fut, en outre, gratifié de pensions considérables pour lui et pour sa famille. Parmi les récompenses qu'il reçut, se trouvait une grande étendue de terres à Cayenne. Le roi les avait érigées en comté sous le nom de comté d'Oyac; ce qui est cause que de Gennes a souvent été désigné sous le titre de comte de Gennes.

Quelques flibustiers, qui avaient rançonné les Espagnols dans la mer du Sud, et séjourné long-temps au détroit de Magellan, étant revenus en France, proposèrent à de Gennes, dont le caractère aventureux leur était connu, de fonder un établissement dans les parages qu'ils avaient habités. De Gennes, séduit par les rapports de Macerti, l'un d'eux, vint à Paris, où il forma une compagnie qui obtint la permission de fonder un établissement au détroit de Magellan ou dans la mer du Sud. Le roi, pour prouver tout l'intérêt qu'il prenait à ce projet, mit à la disposition de la compagnie six navires montés par sept cent quatre-vingt-quatre hommes et armés de cent trente-six canons. L'expédition, commandée par de Gennes, qui montait le vaisseau le *Faucon*, de quarante-six canons et deux cent-soixante hommes d'équipage, partit de La Rochelle le 3 juin 1695, et, chemin faisant, elle prit et rasa, au mois de juillet suivant, l'établissement du fort James, appartenant aux Anglais, et situé presque au milieu de la Gambie. La division continua sa route, et, après avoir doublé le cap Forward, elle découvrit une baie qui n'était pas nommée sur les cartes françaises. On lui donna le nom de *Baie française*, et celui de *Gennes* à la rivière qui s'y décharge. Cette découverte et la prise du fort James furent les seuls résultats de l'expédition, qui, manquant de vivres et assaillie par de gros temps continuels, rentra à La Rochelle le 21 avril 1697, sans avoir pu accomplir l'objet principal de sa mission. L'ingénieur Froger, embarqué sur le *Faucon*, a écrit la relation de cette campagne, assez intéressante sous le rapport de l'hydrographie et de l'histoire naturelle, et l'a publiée sous ce titre : *Relation d'un voyage fait en* 1695, 1696, 1697, *aux côtes d'Afrique, détroit de Magellan, Brésil, Cayenne et îles Antilles, par une escadre commandée par de Gennes, faite par Froger* (fig.) Amsterdam, les héritiers d'Ant. Schelte, et Paris, N. Legras, 1699, in-12. Lyon, Virel, 1702, in-12.

La partie française de l'île de Saint-Christophe nous ayant été restituée par le traité de Riswick, de Gennes en fut nommé gouverneur. Il n'avait pour la défendre qu'environ quatre-vingt-dix habitants en état de porter les armes, et quatre compagnies de soldats de marine, qui ne montaient pas à cent soixante hommes, quand les Anglais, commençant les hostilités sans déclaration de guerre préalable, expédièrent, au mois de juillet 1702, pour s'en emparer, quatre vaisseaux portant douze cents hommes de débarquement, auxquels se joignirent autant de miliciens de la partie anglaise de l'île. Après quelques pourparlers, de Gennes souscrivit à une capitulation conseillée par douze des dix-sept membres du conseil de guerre qu'il avait rassemblé. Cet avis n'avait pas été partagé par le lieutenant de roi Valmeinier, qui avait proposé d'effectuer une retraite au moyen de laquelle, disait-il, on aurait facilement défait les ennemis qu'on aurait rencontrés en chemin. La capitulation fut signée par cet officier, qui eut soin de se faire délivrer préalablement une pièce attestant son opposition personnelle, et qui devint, plus tard, la base de l'accusation dirigée contre de Gennes. Ce dernier, apprenant qu'un poste avait été livré sans sa participation, et qu'on avait fait quelques changements à la capitulation convenue, s'emporta et protesta qu'il aimait mieux demeurer prisonnier de guerre avec sa garnison que de subir les conditions qu'on lui imposait. « Il avait raison, dit le P. » Labat (*Nouveau Voyage aux îles françaises » de l'Amérique*, t. VII, p. 484), de se plaindre » sur le premier de ces points; mais, pour le » reste, il avait fait tout ce qu'il pouvait raison- » nablement espérer; et l'on jugea qu'il désirait » quelque pièce qui le justifiât, s'il était inquiété » dans la suite. » Comme il persistait à ne vouloir pas ratifier la capitulation, les officiers et les principaux habitants le pressèrent tellement, qu'il finit par céder, et ils lui délivrèrent une attestation portant qu'il s'était rendu à leurs instances afin d'éviter la ruine totale de la colonie, dont les Anglais prirent possession le 16 juillet 1702.

Après avoir été retenu quelque temps comme ôtage, de Gennes fréta un bâtiment qui devait le transporter dans son comté d'Oyac, avec les nègres qu'on lui avait laissés. Il pensait qu'il aurait pu ainsi se dispenser d'aller à la Martinique jusqu'à ce que la cour eût été informée de la nécessité où il avait été de capituler; mais, n'ayant pu remonter au vent pour gagner Cayenne, et le terme de son passe-port étant expiré, il fut pris par un corsaire hollandais, mené à Saint-Thomas, où il fut déclaré de bonne prise, puis conduit, au mois d'avril 1703, à la Martinique. M. de Machault, capitaine de vaisseau et gouverneur-général des îles, lui fit faire son procès, bien que la cour eût fait connaître son désir qu'il ne fût condamné qu'autant qu'il serait convaincu de lâcheté outrée. La procédure fut longue et rigoureuse. De Gennes se défendit avec énergie, et son acquittement ne devait pas faire l'objet d'un doute.

Mais, comme il avait irrité ses adversaires en récusant trois de ses juges et en convainquant de faux témoignagne trois des individus qui avaient déposé contre lui, il fut transporté, d'une manière dure et ignominieuse, du fort Saint-Pierre au fort Royal. Sa femme ne put obtenir de le voir qu'à la condition de partager sa captivité. Condamné, au mois d'août 1704, comme coupable de lâcheté outrée, à être dégradé de la noblesse, à être privé de la croix de Saint-Louis et de tous les honneurs dont il était revêtu, il appela de ce jugement au Conseil du roi, et prit à partie ses juges ainsi que le greffier du tribunal. Il revenait en France sur le vaisseau la *Thétis*, pour suivre son appel, lorsque les Anglais s'emparèrent de ce navire et le conduisirent à Plymouth, où de Gennes mourut sans avoir pu faire reconnaître son innocence. On peut regarder comme certain qu'il aurait été réhabilité; car le roi n'eut pas plutôt appris sa mort qu'il accorda des pensions considérables à sa veuve et à ses enfants, et pour témoigner le cas qu'il faisait de de Gennes, ainsi que sa désapprobation de l'arrêt qui l'avait frappé, il lui conserva, dans les brevets de ces pensions, les titres de comte, de capitaine de vaisseau et de chevalier de Saint-Louis, avec cette honorable mention « que ces pen» sions avaient été accordées à sa famille, en » raison de sa fidélité et de ses bons et agréa» bles services. »

« De Gennes, dit le P. Labat (*Nouveau voya» ge, etc.*, t. VII, p. 472-473), était un homme » d'un esprit merveilleux pour les mathémati» ques, et surtout pour cette partie qui regarde » la mécanique. Il avait inventé plusieurs ma» chines très-belles, très-curieuses et très-uti» les, comme des canons et des mortiers brisés, » des flèches pour brûler les voiles des vais» seaux, des horloges sans ressorts et sans » contre-poids, toutes d'ivoire; un paon, *que » j'ai vu*, qui marchait et digérait; une boule » applatie sur ses deux pôles, qui montait d'elle» même sur un plan presque perpendiculaire, » et qui descendait doucement et sans tomber, » lorsque les ressorts qu'elle renfermait étaient » arrivés à leur terme, et une infinité d'autres » ouvrages que le roi avait vus avec plaisir. » Le mécanisme de deux des inventions de de Gennes est expliqué dans le *Journal des Savants* de 1678, édition in-4°, p. 168 et 173. On y voit qu'il présenta à l'Académie des sciences, dans le cours de cette année, le plan d'une horloge ascendante sur un plan incliné, et celui d'une machine pour faire de la toile qui se pliait d'elle-même à mesure qu'elle se faisait.

P. L...t.

GENNES (Pierre de), — avocat au Parlement de Paris, mort en 1759, s'est fait connaître par un grand nombre de mémoires à consulter, remarquables par la clarté de l'exposition et la solidité de l'argumentation. Si l'on n'y trouve pas de ces traits brillants et pathétiques qui impressionnent vivement, et qui, du reste, sont plutôt du domaine de la plaidoirie, on y reconnaît une grande habileté à saisir tous les points d'une affaire et à les présenter sous leur jour le plus avantageux. Ces mémoires seraient des modèles parfaits du genre judiciaire, si des négligences de style, des familiarités de langage, ne déparaient souvent la diction de l'auteur, généralement facile, naturelle et appropriée à son sujet. Les plus intéressants de ces mémoires sont : I. *Mémoire pour Messire Jean-Louis de l'Estendart, marquis de Bussy, contre Edme-Elisabeth de Lécluse, ci-devant actrice de l'Opéra.* (Paris), 1737, in-4°, et dans le t. I[er] des *Causes amusantes et connues.* II. *Mémoire pour le sieur de la Bourdonnais, avec les pièces justificatives.* Paris, Delaguette, 1750 et 1751, 2 vol. in-4° et 4 vol. in-12. Ce mémoire, curieux et intéressant, renferme un grand nombre de faits concernant les comptoirs de la Compagnie des Indes à Bourbon, l'Ile de France, Pondichéry, etc., depuis 1735 jusqu'à 1750, et beaucoup de détails sur l'expédition de Madras, en 1746. III. *Mémoire pour François-Christophe-Honoré de Klinglin, préteur royal de Strasbourg.* Grenoble, André Giraud (et Paris), 1753, in-f° et in-12. IV. *Mémoire pour le prince héréditaire, landgrave de Hesse-Darmstatt, contre les représentants de la comtesse de Nassau.* Paris, 1755, in-4°. V. *Mémoire pour le premier chirurgien du roi, contre les frères de la Charité.* Paris, 1757, in-4°. VI. *Mémoire pour le sieur Dupleix, contre la Compagnie des Indes, avec les pièces justificatives.* Paris, Le Prieur, 1759, in-4°. Il a été fait un grand usage de ce mémoire dans le *Supplément de l'Histoire des Voyages.*

P. L...t.

GEOFFROI I[er], fils de Conan I[er], ou le *Tort*, et d'Hermengarde, fille de Geoffroi, comte d'Anjou, succéda à son père en 992, sous le titre de duc Bretagne. Afin de venger la mort de son père, il commença par contraindre Judicaël, comte de Nantes, à se détacher de Foulques de Nerra, comte d'Anjou, et à le reconnaître, lui Geoffroi, pour suzerain et chef universel de la nation bretonne. Dans la vue de se fortifier par une alliance puissante, il demanda et obtint, en 1004, la main d'Hedwige ou Havoise, fille aînée, selon les uns, sœur, d'après d'autres, de Richard, duc de Normandie, lequel, de son côté, épousa Judith, sœur de Geoffroi. Judicaël ayant été assassiné l'année suivante, Geoffroi voulut ravir la ville de Nantes à Budic, fils et successeur de ce malheureux prince; mais, bien qu'il eût des intelligences avec l'évêque, et qu'il comptât sur l'appui de son beau-frère, il échoua devant l'opposition des habitants, qui préférèrent se placer sous la protection du comte d'Anjou. Geoffroi n'en resta

pas moins l'allié fidèle du duc de Normandie, et même de son successeur Richard II, qu'il secourut dans une guerre contre le comte de Chartres, et dans une expédition destinée à repousser des pirates Suèves et Noriques qui firent une descente près de Cancale et s'avancèrent jusqu'à Dol, qu'ils brûlèrent après en avoir massacré tous les habitants. Geoffroi, considérant ce désastre comme une punition de l'injuste guerre qu'il avait faite à Budic, voulut apaiser sa conscience par des concessions et des dons au clergé, ainsi que par une visite au tombeau des Saints-Apôtres. Il revenait, en 1008, de ce pélérinage, lorsque traversant un village, un faucon au poing, il reçut à la tête une pierre lancée par une femme irritée de ce que l'oiseau avait étranglé une de ses poules. Geoffroi succomba deux jours après à sa blessure. Son corps fut transporté à Rennes, où il fut inhumé. Il laissa de son mariage avec Havoise, Alain V, qui lui succéda; Eudes, vicomte de Porhoët, qui gouverna la Bretagne après la mort de son aîné; une fille nommée Adélaïs, morte en 1067, abbesse de Saint-Georges de Rennes, et un troisième fils, Even Linzoel, que l'on croit n'avoir pas été un enfant légitime.

P. L...t.

GEOFFROI II, troisième fils d'Henri II, roi d'Angleterre, et d'Éléonore de Guienne, épouse divorcée de Louis-le-Jeune, roi de France, naquit en 1158, et fut couronné comme duc de Bretagne dans l'église de Rennes, en 1169, en qualité d'époux de Constance, fille du pusillanime Conan IV. Ce dernier vivait encore (il ne mourut qu'en 1171), mais il était tombé dans un tel état d'abjection que, confiné dans son comté de Guingamp, il ne mit aucune opposition à un acte qui consommait ainsi l'usurpation étrangère. Les accords entre les deux jeunes fiancés dataient de l'année 1166; mais Geoffroi n'avait alors que huit ans, et Constance quatre ou cinq au plus. L'âge des époux fut donc un obstacle à leur union; d'autres empêchements furent ensuite suscités par le pape, qui ne consentit qu'en 1182 à son accomplissement, les futurs conjoints étant parents au troisième degré. Jusque là Henri gouverna au nom de son fils. Quelques actes nous prouvent cependant que le titre et l'autorité de duchesse étaient conservés à l'héritière légitime du duché. Dans l'un, où il s'agit d'un arrangement relatif au prieuré de Lehon, Geoffroi énonce que Constance, sa femme, comtesse de Bretagne, à qui ce comté appartenait par droit héréditaire, et qui le lui a transmis en l'épousant, a approuvé cet arrangement. Dans un autre acte, on voit Constance qui s'intitule duchesse de Bretagne et comtesse de Richemond, faire une donation à l'abbaye de Bon-Repos pour le repos de son âme et de celle du comte Conan, son père. Ainsi Constance prenait ou recevait tantôt le titre de comtesse, tantôt celui de duchesse de Bretagne. Il en était de même de son mari.

Dès qu'il put gouverner lui-même, Geoffroi, dont la vie ne fut qu'une alternative continuelle de discordes et de réconciliations avec son père, s'identifia tellement avec les intérêts de la Bretagne, qu'il éveilla la jalousie et le courroux d'Henri II, lequel n'avait voulu en faire que son lieutenant. Fort de l'appui de Philippe-Auguste qu'il venait de secourir dans une expédition contre le comte de Sancerre, le duc de Bourgogne, la comtesse de Champagne et le comte de Flandre, Geoffroi ne tint aucun compte des injonctions du roi d'Angleterre. Certain qu'il trouverait dans le mécontentement des seigneurs d'Aquitaine un appui qui assurerait sa propre independance, il réussit à s'en faire des alliés dans une assemblée où il les avait réunis sous prétexte de les réconcilier avec son père. Maître du château de Limoges, il y reçut Henri II avec une joie apparente; mais il n'en fit pas moins tirer des flèches sur lui lorsqu'il entra dans la ville. Profitant de la confiance et de l'indolence de son père, qu'il amusait par une feinte soumission, il ravagea l'Aquitaine et le brava jusqu'à s'emparer, sous ses propres yeux, du trésor du monastère de Saint-Martial-de-Limoges, ainsi que de tout l'or et l'argent qui ornaient la châsse du saint. Henri, sorti de son assoupissement, envoya, en 1183, en Bretagne, une armée composée d'Anglais, de Normands et de ces *condottieri* qui, sous le nom de routiers ou de brabançons, se sont acquis une affreuse célébrité par leur férocité et leurs rapines. Ces soudards ayant pris Rennes, Geoffroi accourut en toute hâte, les assiégea à son tour, et les força à se rendre à discrétion, après qu'il eut brûlé une partie de la ville et de l'abbaye de Saint-Georges. Il fit éprouver le même sort au château de Bécherel, appartenant à Rolland de Dinan; puis, comme si de rien n'était, il revint trouver son père, fit sa paix avec lui, ainsi qu'avec son frère Richard, et les accompagna en Angleterre (1184).

Ce fut l'année suivante que Geoffroi réunit à Rennes les barons de Bretagne dans une assemblée dont la mémoire s'est conservée sous le nom d'*Assise du comte Geoffroi*. Jusqu'alors les terres seigneuriales s'étaient partagées, au décès du possesseur, entre tous les mâles de la famille. Par la division indéfinie des propriétés, la noblesse était déjà fort appauvrie, et la puissance de la féodalité était minée par sa base. Pour remédier à ce double inconvénient, il fut décidé, dans l'assemblée de 1185, qu'à l'avenir la totalité de l'héritage noble serait recueillie par l'aîné, sous la seule condition qu'il ferait à ses cadets une provision sortable.

Geoffroi, projetant une nouvelle guerre contre son père qui lui avait refusé le comté d'Anjou, vint trouver Philippe-Auguste. Le monar-

que français n'eut garde de s'interposer entre le père et le fils. Loin de là, il excita ce dernier. La réception brillante dont Geoffroi fut l'objet lui devint fatale. Renversé et foulé aux pieds des chevaux dans un tournoi donné en son honneur, il fut emporté presque sans vie du milieu de l'arène, et mourut ainsi à l'âge de vingt-huit ans, le 19 août 1186, regretté de la noblesse, dont il avait affermi et étendu les droits, et du clergé, envers lequel il s'était montré si libéral, qu'un seul de ses dons s'était élevé à 4,000 marcs d'argent. Son corps fut le premier qu'on inhuma dans l'église de Notre-Dame. Il laissa de son mariage avec Constance une fille nommée Eléonore, âgée de deux ans, qui fut accordée au fils de Léopold, duc d'Autriche, que Jean-Sans-Terre retint long-temps prisonnière, et qu'il renferma ensuite dans le monastère de Cerf, à Bristol, où elle mourut en 1241. La duchesse Constance était enceinte lors de la mort de Geoffroi; elle accoucha à Nantes, le 30 avril 1187, de l'infortuné Arthur Ier. P. L...t.

GEOFFROY *Tête-Noire*, — gentilhomme breton, né dans les environs de Lamballe, et l'un des partisans les plus redoutés du XIVe siècle, se signala par force pilleries et brigandages dans les guerres qui désolèrent à cette époque le Poitou, la Guyenne, l'Auvergne, etc. « Il estoit, dit d'Argentré, le plus fameux, et » qui fit mieux besonges que nul autre entre ces » capitaines et chefs de bandes de toutes na- » tions, voleurs, brigands, qui estoient les mais- » tres, à qui mieux mieux, sur les villes et sur » le plat pays, faisant leur profit et rançonnants » le peuple comme chacun vouloit sans nul res- » pect que des plus forts, etc. » Geoffroy, ennuyé de toujours battre la campagne, voulut se rendre maître de quelque point fortifié qui pût lui servir de retraite en même temps qu'il y déposerait le produit de ses rapines. Ayant donc gagné, moyennant 6,000 livres, un nommé Ponce du Boès, l'un des serviteurs du comte de Montpensier, auquel appartenait le château de Ventadour, forteresse du Limousin, située sur la frontière de l'Auvergne, il parvint à entrer avec sa compagnie dans ce château, d'où il chassa le comte, sa femme et ses enfants. Ce lieu était merveilleusement choisi; assis sur un rocher inaccessible, il était imprenable par force. Lorsque Geoffroy en prit possession, il le trouva bien approvisionné en vivres et en munitions de toute espèce, ce qui ne l'empêcha pas de se pourvoir si bien de toutes les choses nécessaires à la vie et à la guerre, que lui et ses quatre cents hommes auraient pu au besoin, selon le dire des historiens, y soutenir un siége de sept ans. Retranché dans ce repaire, il devint si redoutable que tous les *condottieri* qui infestaient l'Auvergne, le Rouergue, le Limousin, le Quercy, le Gévaudan, l'Agénois et le Bigorre, reconnurent bientôt pour leur maître cet étrange suzerain, et que de Ventadour à Bordeaux, plus de soixante places lui étaient soumises. Par lui-même, ou par les chefs qui relevaient de lui, il attaquait tout le monde indistinctement, grands seigneurs et manants, et sans nul souci de l'origine de ses vols, il prenait les places et châteaux, les revendait à grand prix à leurs propriétaires, et rançonnait les paysans, qui n'obtenaient que moyennant finance la permission de cultiver leurs terres. Du reste, bon compagnon, il payait régulièrement ses soldats, après déduction, toutefois, sur leurs gages, des fournitures ou avances qu'il leur avait faites, et il vivait avec eux sur le pied d'une joyeuse fraternité, à moins que quelque acte de mutinerie ou d'insubordination ne vînt l'irriter, auquel cas il ne faisait pas plus de difficulté d'occire un homme que s'il eût été un chien. « Car, ajoute d'Argentré, Breton estoit-il, » mais homme hautain et hastif, et qui se faisoit » obeir à coups d'espée; et ne luy coustoit la » vie d'un homme qui l'avoit offensé, rien ou » peu. » Tel était ce terrible partisan, qui s'intitulait lui-même *Geoffroy Teste-Noire, duc de Ventadour, comte de Lymosin, sire et souverain de tous les capitaines d'Auvergne, Rouergue et Lymosin*. Or, il advint que le comte d'Armagnac, chargé par le roi d'aller faire la guerre dans le Milanais, voulut racheter, pour 250,000 livres, plusieurs des places dont Geoffroy s'était emparé dans les environs de Ventadour, et prendre à la solde les bandes de ce partisan, afin d'en purger le pays; mais il ne put faire composer leur chef qui, confiant dans sa force, se riait de ses propositions. Le peuple offrit alors de se cotiser pour fournir la rançon offerte, rançon équivalente à la contribution que Geoffroy lui imposait chaque année; mais il mit pour condition qu'on bloquerait si étroitement le château que Geoffroy ne pût désormais en sortir. Le duc de Berry, lieutenant du roi dans ces contrées, vint en conséquence faire le siége en règle de la place. Quelque étroit que fût le blocus, Geoffroy n'en prit nul souci, bien qu'il y perdît les compositions que lui payaient les villes et les campagnes à trente lieues à la ronde. Pendant assez long-temps on se livra des escarmouches provoquées, tantôt par les assiégeants, tantôt par Geoffroy, qui faisait d'assez fréquentes sorties par une poterne percée entre deux rochers. Blessé à la tête, dans une de ces sorties, d'un coup d'arbalète qui enfonça son casque, il tomba malade « et devint le coup » mortel, dit d'Argentré, pour hanter une dame » qu'il avoit. » Se sentant perdu, il rassembla ses compagnons, les remercia de leurs bons services, et, après leur avoir assuré que le château pouvait tenir long-temps, il les engagea à se pourvoir d'un capitaine, s'ils ne l'avaient déjà fait. Sur leur réponse négative, il leur désigna deux gentilshommes de ses parents, Alain et

Pierre Le Roux, le premier pour capitaine, le second pour lieutenant. Les soldats les ayant acceptés leur prêtèrent serment d'obéissance. Cela fait, Geoffroy se fit apporter son coffre renfermant 30,000 livres; il en légua 9,000 pour réparer la chapelle Saint-Georges, ou il fut inhumé, dans l'intérieur du château; puis il donna le reste à ses soldats pour le partager à l'amiable entre eux. « Si vous ne vous entendez pas, leur dit-il, et si le diable se mêle parmi vous, enfoncez le coffre à coups de ma forte hache et y prenne qui pourra. » Ce fut le testament de Tête-Noire, dont la mort (1388) répandit la joie dans tout le pays.

Le duc de Berry, qui avait acheté du comte de Montpensier la terre de Ventadour, et en avait donné le titre à son fils aîné, continuait le siége avec vigueur contre Alain et Pierre Le Roux qui, dignes successeurs de leur oncle, faisaient des sorties et des incursions dans le pays, ne respectant ni les trèves du roi, ni celles des seigneurs. Enfin, soit qu'ils désespérassent de pouvoir tenir désormais, soit qu'ils désirassent réellement, comme ils le prétendirent, revenir en Bretagne, ils parlementèrent avec Bouteiller et Bonne-Lance, deux capitaines du Bourbonnais à la solde du duc de Berry. Après quelques pourparlers, il fut convenu, avec l'agrément du prince, que la place serait livrée à ses deux officiers, et qu'une somme de 10,000 livres serait payée pour indemnité de cession et valeur des vivres et munitions qui s'y trouvaient. Mais, pendant qu'on comptait les espèces, les gens du duc, simulant la crainte d'une trahison, parce qu'Alain et Pierre Le Roux avaient dit qu'ils traitaient à l'insu des leurs, s'emparèrent par surprise d'une grosse tour qui dominait le château. Les deux capitaines bretons furent faits prisonniers et menés à Riom, puis à Paris, où ils eurent la tête tranchée. — La famille Le Roux s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans le département des Côtes-du-Nord.

P. L...t.

GEOFFROY (Julien-Louis), — le créateur du feuilleton littéraire, et le plus célèbre des critiques de la période impériale, naquit à Rennes, en 1743, de parents peu riches, et fut élevé chez les Jésuites de sa ville natale, qui prirent un soin tout particulier de son éducation. Ils comptaient sans doute attacher à leur institut un jeune homme qui promettait dès lors de devenir un esprit éminent.

En effet, ses études terminées au collége Louis-le-Grand, Geoffroy entra dans la maison des Jésuites, où il remplit une chaire de professeur. Quelque temps après, au moment où notre futur journaliste allait, dit-on, se lier par des engagements plus étroits encore à cette congrégation fameuse, qui l'avait en quelque sorte adopté au berceau, l'ordre des Jésuites fut supprimé.

Grâce à des protecteurs influents, il fut bientôt placé chez un riche financier, M. Boutin, trésorier de la marine, qui le chargea de l'éducation de ses enfants. Il entra ensuite, en attendant mieux, dans un pensionnat de l'Université.

Une chaire de rhétorique étant venue à vaquer, Geoffroy la disputa au concours, l'obtint et l'occupa, d'abord au collége Montaigu, ensuite au collége Mazarin, où il professa avec distinction jusqu'en 1791.

Sur ces entrefaites, Geoffroy débutait dans la vie littéraire. En 1779, il publiait son *Discours sur la critique*. Déjà, à la mort de Fréron (1776), il était devenu le principal rédacteur de l'*Année littéraire*. En même temps, il prêtait sa plume à d'autres publications, notamment au *Journal de Monsieur*, recueil conçu dans le même esprit que l'*Année littéraire*. Il en parut six volumes. Lorsqu'en 1790, l'abbé Royou et Montjoie fondèrent l'*Ami du Roi*, il prit une part active à la rédaction de cette feuille, consacrée à la défense du principe monarchique.

Cette collaboration le rendit suspect; et, comme tel, il fut obligé de se cacher. Il quitta donc Paris, et, déguisé en paysan, il se réfugia, sous un faux nom, dans un village des environs.

Il y dépensa en peu de temps sa mince épargne, et bientôt il dut, pour vivre, solliciter l'emploi de maître d'école. Il subit, dans cette circonstance, l'examen de l'adjoint du village. Le paysan en écharpe, examinant la capacité littéraire de l'ancien professeur de belles-lettres, ne laissait pas que d'avoir son côté ridicule, et ce qui rend la chose plus ridicule encore, c'est que Geoffroy pensa être déclaré impropre à l'emploi qu'il sollicitait. En effet, il paraîtrait que les réponses de l'ancien élève des Jésuites, interpellé sur ses opinions et ses antécédents politiques, ne satisfirent que médiocrement la religion patriotique de notre magistrat campagnard. Il fut agréé cependant, et passa ainsi quelques années à enseigner l'alphabet aux enfants.

Geoffroy revint à Paris en 1799. L'année suivante, en même temps qu'il essayait de ressusciter, conjointement avec Serieyes et Grosier, l'*Année littéraire*, dont sept volumes in-12 parurent en 1800-1801, il était appelé à prendre part à la rédaction du nouveau *Journal des Débats*, que MM. Bertin, frères, fondaient sur les ruines de celui de Barrère et de Louvet.

Dans cette feuille, dont la fortune et l'influence ont été si brillantes, Geoffroy fut chargé de la critique et des comptes-rendus littéraires; et, de cette tâche, en apparence secondaire, il sut bientôt tirer un parti prodigieux. Les circonstances, il est vrai, furent pour quelque chose dans ses succès. Sous le Consulat et l'Empire, le rôle du journaliste, réduit à se faire l'écho du *Moniteur*, était des plus modestes. Toute discussion politique était interdite, et, par le fait,

il se trouva que Geoffroy eut à traiter la seule chose sur laquelle il fût permis de s'exprimer avec quelque liberté, la littérature et les théâtres. A cet effet, il créa le feuilleton.

Les feuilletons de Geoffroy réussirent. On croit même qu'ils furent pour beaucoup dans le succès du *Journal des Débats*, qui compta, sous l'Empire, plus de 32.000 abonnés.

Geoffroy, en effet, n'était pas un écrivain ordinaire. Une érudition réelle, une causticité impitoyable, un style bien arrêté, je ne sais quoi d'austère dans le fond et de dogmatique dans la forme, caractérisaient le talent de cet homme, mûri par les années et l'adversité.

A partir de cette époque, la vie de Geoffroy se résume dans ses écrits. Son feuilleton était son existence. Il y trouvait l'arène qui convenait à son esprit agressif. Ce fut la continuation de ce professorat qui, pour lui, était devenu une seconde nature. Geoffroy critique était toujours un peu le maître d'école.

Comme journaliste, Geoffroy doit être considéré sous deux points de vue : son rôle fut à la fois politique et littéraire.

Comme écrivain politique, il appartenait à la réaction, dont le *Journal des Débats* était un des principaux organes. Il se faisait alors un violent retour contre les idées de la révolution. Tous ces thermidoriens, enrichis par les exactions, aspiraient après un calme qui leur permît de jouir en paix du fruit de leurs rapines. Aussi ceux qui avaient profité de la révolution s'entendaient-ils, pour la renier, avec ceux qui en avaient été les victimes.

Dans cette guerre qu'il faisait à la révolution, Geoffroy ne s'arrêta pas aux effets; il voulut remonter à la cause. Il s'en prit donc à la philosophie. Il croyait que c'était elle seule qui avait ouvert la digue au débordement des idées nouvelles. Comme beaucoup d'autres, il s'était imaginé que ce grand mouvement qui avait agité les esprits pendant le XVIIIe siècle était l'œuvre de quelques hommes, et afin de discréditer cette philosophie, dont il détestait les principes, il se mit à en décrier les propagateurs.

Si cette guerre qu'il fit aux personnes ne fut pas toujours bien loyale, il est permis de croire que Geoffroy fut de bonne foi dans celle qu'il fit aux doctrines.

Ses principes, en effet, sont les mêmes partout : — en philosophie, c'est l'autorité; — en politique, le fait; — en littérature, la règle. « Mon principe, dit-il, c'est de respecter l'ordre » établi; et, selon moi, c'est le premier principe » social (4 germinal an XI). » Partant de ce principe, que pourtant il n'avait pas respecté, à ce qu'il parait, en 1791, il était grand partisan de l'Empire. L'éclat des victoires dont le récit remplissait les colonnes du journal rayonnait sur le feuilleton, et souvent on y quittait la férule pour l'encensoir. En face de cet homme en qui la France se personnifiait au dehors d'une façon si glorieuse, Geoffroy ne tarissait pas de louanges. Pour lui aussi, Napoléon était un Dieu (1).

Malgré ces éloges, le système impérial n'était pas cependant pour Geoffroy l'idéal du gouvernement. Tout plébéien qu'il était, il laissait deviner de vives sympathies pour l'ordre de choses établi avant 1789. Il aimait cette société qu'il avait vue crouler avec ses classes, ses hiérarchies immuables et bien distinctes. Peut-être même ces sympathies, trop mal dissimulées chez notre critique, contribuèrent-elles à attirer les réprimandes du maître aux rédacteurs du *Journal des Débats*, devenu *Journal de l'Empire*. En effet, certaine note secrète, émanée, croit-on, de la main même de Napoléon, menaça de supprimer le journal, accusé « *d'insérer des articles rédigés dans un esprit* » *trop favorable aux Bourbons*. » — « Il n'est » point suffisant, y était-il dit encore, qu'ils se » bornent aujourd'hui à n'être point contraires; » on a droit d'exiger qu'ils soient entièrement » dévoués à la dynastie régnante. »

Quoi qu'il en soit, la guerre que Geoffroy faisait à la philosophie était trop favorable au despotisme impérial pour que Napoléon lui gardât long-temps rancune, et, quelque temps après la communication de la note que nous venons de mentionner, notre feuilletonniste recevait une pension sur la cassette de l'Empereur.

La haine que Geoffroy portait à la philosophie l'entraîna souvent à de singuliers écarts. Ainsi, dans son *Discours sur la critique*, il attribue la décadence des lettres latines à l'influence de la philosophie, mise à la mode par les Antonins et surtout par Marc-Aurèle. Cependant, si cette haine entacha souvent d'une partialité révoltante les jugements littéraires de Geoffroy, à la distance dont nous apprécions aujourd'hui ces débats alors si animés, c'est le moindre défaut de sa critique examinée d'une manière générale.

Geoffroy avait pour mission de juger les arts, et les arts il ne les comprenait pas, il ne les aimait pas; il les blâmait partout. Pour lui, la grande faute du pontificat de Léon X, la cause du grand schisme de Luther, ce n'est point la vente scandaleuse des indulgences; c'est l'amour de ce jeune pontife pour les arts. (Feuilleton du 21 ventôse an XI.) « Les arts, s'écrie-t-» il, sont la source de la barbarie comme de la » politesse; ils font fleurir les sociétés et les dé-» truisent (7 nivôse an XII). » Mais s'il n'apprécie que médiocrement les bienfaits de l'art en général, le théâtre surtout lui paraît dangereux. Il apporte dans l'appréciation morale qu'il en fait tout le rigorisme d'un théologien. « Il est bien

(1) Cette adulation excessive attira à notre critique de nombreuses épigrammes. En voici une que nous citons malgré son cynisme, à cause du succès qu'elle eut alors :

Si l'Empereur faisait un p..,
Geoffroy dirait qu'il sent la rose,
Et le Sénat aspirerait....,
A l'honneur de prouver la chose.

» question, dit-il, au théâtre, de vérité, de raison, » de saine morale; il n'est question que d'exciter les passions; et, par cet objet même, le » théâtre est essentiellement vicieux, puisqu'au » contraire toute bonne institution a pour objet » de réprimer les passions (13 thermidor an » XII). »

Né dans un siècle où dominait l'école sensualiste, Geoffroy ne vit jamais, en matière d'art, au-delà des horizons de cette école. Cette philosophie contre laquelle il se déchaînait l'avait, à son insu, enveloppé dans son matérialisme; au lieu d'être un moyen, l'art lui apparaissait comme un but; et comme l'art s'agrandit ou se rappetisse en raison du but qu'il se propose, l'art, renfermé dans ces limites, était chose mesquine et frivole, digne en tout de son suprême dédain.

Aussi arriva-t-il qu'au moment même où Châteaubriand et quelques autres génies révélateurs cherchaient à étendre le domaine de l'art, à le rappeler vers son but en lui rappelant son origine, il arriva, dis-je, que Geoffroy n'y vit autre chose que la stricte observation de la règle, de la règle telle qu'il l'avait apprise. C'est parce qu'ils ne s'y étaient pas conformés, que Sophocle manquait de gout, qu'Eschyle était un barbare, moins barbare, cependant, que ce Shakespeare dont les pièces intitulées : le *Roi Léar*, *Hamlet*, *Macbeth*, *Othello*, n'étaient que des *extravagances* et des *monstruosités;* des *farces lugubres et dégoûtantes* (Cinquième jour complémentaire an VII).

La règle était pour Geoffroy tout l'art. N'importe sur quel principe elle reposât, une fois établie, il n'y fallait rien changer, c'était le fait, l'autorité. « La tragédie, dit-il, a été dé» truite du moment que des sophistes ont » voulu faire une autre tragédie que celle de » Racine et de Corneille. (14 nivôse an XI) » Et ce parti pris de tout juger d'après la règle, il le porte partout, même dans l'appréciation du jeu des acteurs. — « La faute grave de » Talma, écrivait-il dans son feuilleton du 1er » floréal, an X c'est de jouer d'instinct plutôt » que par principe. »

Avec un semblable système, le progrès devenait difficile, l'inspiration rare, l'innovation presque impossible. En effet, Geoffroy ne croyait pas plus à la perfectibilité en art qu'en politique. Dans la querelle célèbre soulevée à propos d'un livre de Mme de Staël, *de la littérature*, sur la perfectibilité, il prit parti contre, et cela devait être. Cette doctrine, qui ouvrait la digue aux innovations, était en désaccord avec ses principes, et Geoffroy, avant tout, était logique, logique quelquefois jusqu'à l'absurde. Nous citerons à ce sujet son opinion si étrange sur la musique : il ne pense pas que la beauté existe d'une manière absolue dans cet art; il prétend que l'inspiration n'entre pour rien dans la combinaison harmonique des sons. Il s'ensuivrait que la musique est tout simplement une affaire de fantaisie et de mode. Une partition musicale n'a pas plus de valeur réelle, indépendante de la vogue du moment, que n'en a la forme d'une capote, le modèle d'un schall, la coupe d'une robe, et autres frivolités dont les plus nouvelles sont toujours les meilleures, par cela seul qu'elles sont nouvelles.

Avec ces idées étroites sur l'art, avec ce puritanisme de morale, il a fallu que Geoffroy fût placé dans des circonstances bien favorables et possédât dans l'esprit des ressources prodigieuses pour parvenir à exciter l'intérêt. Ni les unes ni les autres ne lui firent défaut. Tout élément politique manquant, on se passionnait alors plus facilement pour les questions littéraires. Il fallait un objet à cette activité intellectuelle que les commotions civiles avaient imprimée aux esprits. Les controverses soulevées par Geoffroy devenaient une pâture sur laquelle on se jetait avec ardeur.

Geoffroy, d'ailleurs, avait singulièrement élargi le domaine de la critique littéraire. A propos de théâtre ou d'une publication nouvelle, il agitait les questions les plus graves de la politique. C'était, bien entendu, dans un sens favorable au gouvernement établi; mais c'était déjà beaucoup à cette époque. La juridiction de sa critique embrassa aussi jusqu'aux théâtres les plus infimes de la capitale. Dans ce monde de la scène, où il s'était en quelque sorte constitué un empire, tout relevait de lui, les hommes et les choses.

Il rachetait, du reste, par la hardiesse de ses attaques, ce qui lui manquait en étendue. Tout porte à croire qu'il fut sincère, quant aux théories générales de sa critique; mais, pour les détails, c'est autre chose. Il y cherche évidemment le paradoxe; il s'ingénie même à donner une apparence paradoxale aux idées communes et rebattues. Comme tous les écrivains à paradoxe, il procède par contrastes et par comparaisons; mais ce qu'il recherche surtout, c'est de se mettre en opposition avec les idées reçues.

A cette époque, comme aujourd'hui, — plus même qu'aujourd'hui, — le public avait ses idoles littéraires, dont on croyait le génie à l'épreuve du temps et de la critique Eh bien! ce fut à ces renommées que s'en prit Geoffroy, et principalement à la plus grande de toutes, à celle de Voltaire. Il l'attaqua sur tous les points, à propos de toutes ses œuvres dramatiques, et finit par conclure que *cet écrivain était moins un poète qu'un jongleur*. Il ne fit pas plus grâce aux contemporains célèbres. Lemercier et Ducis, Chénier surtout et Fabre d'Eglantine, sont aussi disséqués, réduits à rien, dans des articles pleins de verve et de fiel, habiles sans doute, mais où il n'y a de justice, ni plus ni moins que dans les diatribes publiées de notre

temps par Granier de Cassagnac contre les chefs-d'œuvre de Racine.

Cependant, toutes ces critiques portaient leur fruit; elles passionnaient tout le monde, adhérents et adversaires. Souvent il y avait du scandale, toujours des passions soulevées, partant un succès de curiosité.

Ne croyez pas toutefois que dans cette œuvre, que Geoffroy a poursuivie pendant quinze ans, il n'y ait que des attaques passionnées, des diatribes virulentes. On y rencontre, au contraire, et à tout moment, des vues saines, des critiques justes, des observations profondes et neuves, mises en relief par un style plein, nerveux et quelquefois éloquent. Et même, abstraction faite de cette émotion, sous l'impression de laquelle on doit toujours, pour être vrai, juger une œuvre d'art, il est impossible de ne pas reconnaître qu'il a raison la plupart du temps. Mais Geoffroy a raison, comme ces vieillards moroses qui critiquent les plaisirs presqu'enfantins de la jeunesse, et cela sous prétexte qu'en dernière analyse tous ces plaisirs ne sont qu'illusion et vanité.

Nous avons essayé de caractériser, autant que le comportent les bornes d'une notice nécessairement restreinte, le système général de la critique de Geoffroy. Notre intention n'est point d'entrer dans les détails, ils nous entraîneraient trop loin. Il faudrait rendre compte de ces querelles personnelles où le jeta plus d'une fois l'âcreté de sa censure. Ses feuilletons étaient, la plupart du temps, écrits avec rapidité. Doué d'une mémoire prodigieuse et d'une grande facilité de rédaction, il se confiait en elles. Ce n'était qu'au moment de mettre sous presse que lui-même se mettait à l'ouvrage. Alors il improvisait sous l'impression du moment : cette impression était souvent modeste. Souvent aussi il venait d'être en butte aux injures, aux menaces, aux voies de fait même, de ceux qu'il avait trop rudement *éreintés*, pour nous servir de son expression; et dans ces moments-là, Geoffroy descendait jusqu'à l'injure envers des hommes qui, si l'on pouvait leur contester le talent, étaient au moins respectables. Heureux encore si quelquefois son acharnement n'avait été attribué qu'au désir de se venger! Mais on lui a prêté le plus vil, le plus indigne de tous les motifs: on a prétendu, par exemple, que Talma n'a été le point de mire des critiques incessantes, acrimonieuses et souvent grossières, du feuilleton des *Débats*, que parce que ce grand artiste se croyait assez de talent pour n'avoir pas besoin de payer la louange. Pour l'honneur des hommes de lettres qui, à cette époque, se respectaient encore, n'insistons pas sur une accusation de vénalité que nous croyons sans fondement. Geoffroy avait assez blessé d'amours-propres pour susciter la calomnie. Ce qui semblerait appuyer l'opinion que, sur ce point, il a été calomnié, c'est qu'après avoir été l'objet des libéralités de l'Empereur, après avoir, comme écrivain, rempli la France et l'Europe de son nom, Geoffroy est mort pauvre, si pauvre, que les propriétaires du *Journal de l'Empire*, pour la soustraire à l'indigence, durent faire à sa veuve une pension viagère de 1,500 fr.

Geoffroy, dans la vie privée, était également chagrin et assez difficile à vivre, même avec ses amis; il était taciturne et peu communicatif. Sa réserve allait jusqu'à la méfiance. On sentait que cette riche nature avait été aigrie par l'adversité. On assure cependant que l'aspect d'une bonne table déridait son visage austère. L'influence du vin lui donnait de la gaîté; elle redoublait sa verve, et sa causticité prenait alors un caractère moins acerbe. Je rapporterai à ce sujet un trait cité dans la notice placée en tête de son *Cours de littérature dramatique*; il prouve aussi la facilité de son travail :

Empressé de se rendre à l'invitation d'un libraire riche et gourmet, il oublia qu'il avait promis un article au journal; l'on était à peine au milieu du repas lorsqu'un apprenti d'imprimerie arriva tout-à-coup et lui dit que, depuis quelques heures, on attendait de la copie. Sans quitter la table, Geoffroy prit la plume et écrivit en quelques minutes sur deux petits morceaux de papier le commencement de son article. — « Quand cela sera imprimé, vous re» viendrez, dit-il à l'apprenti, et je vous donne» rai le reste; ensuite vous rapporterez le tout » et je corrigerai cela au dessert. » — Quoiqu'ils fussent initiés dans le secret de ses compositions, les convives tremblèrent pour le feuilleton du lendemain; mais quelle fut leur surprise! Ce feuilleton était l'un des plus gais et des plus spirituels que Geoffroy eût jamais écrits.

Geffroy mourut à Paris, le 26 février 1814, à l'âge de soixante-onze ans. Voici la nomenclature de ses œuvres :

I. *Discours sur la critique*, publié pour la première fois en 1779, et reproduit en tête du premier volume des *Annales littéraires*, etc., de Dussault. Paris, 1818—1824, 5 vol. in-8°. — C'est une dissertation, dans le genre académique, un peu vide d'idées, mais curieuse en ce qu'on y reconnaît en germe les qualités et les défauts qui caractérisèrent plus tard la critique de Geoffroy. II. *Idylles de Théocrite, traduites du grec avec des remarques*. Paris, Lenormand, an VIII (1800), 1804 et 1809, in-8°. Traduction fidèle, correcte, mais qui ne rend qu'imparfaitement la grâce et la légèreté de l'original. III. *Cours de littérature dramatique*, ou *Recueil, par ordre de matières, des feuilletons de Geoffroy, précédé d'une Notice historique sur sa vie et ses ouvrages (par M. Et. Gosse), 2e édition, considérablement augmentée, et ornée d'un fac-simile de l'écriture de l'auteur*. Paris, P. Blanchard, 1825. 6 vol. in-8°. La première édi-

tion, qui parut de 1819 à 1820, ne contient que 5 vol.

On doit encore à Geoffroy un *Commentaire sur Racine*, dans l'édition des *Œuvres de Racine*, publiée par Lenormand. Paris, 1808, 7 vol. in-8°. Ce Commentaire, long et diffus, mais qui n'est pourtant pas sans mérite, a été reproduit dans deux éditions des OEuvres de Racine, et beaucoup d'extraits en ont été, ainsi que des fragments de traductions, par Geoffroy, des tragiques grecs, imités par Racine, insérés dans l'édition d'Aimé Martin. Paris. P. Dupont, 1824, 6 vol. in-8°.

M. Féletz, qui avait long-temps été le collaborateur de Geoffroy au *Journal des Débats*, y a inséré, le 11 mars 1814, un article reproduit dans le *Moniteur* du lendemain et dans le t. XVII de la *Biographie universelle*. On y lit que, pendant que Geoffroy faisait l'éducation des enfants de M. Boutin, il contracta le goût des spectacles, où le menait souvent la mère de ces enfants. « Ce goût, dit M. Féletz, ne fut » point purement frivole chez lui, puisqu'il l'en» gagea à étudier l'art, à en approfondir les rè» gles, à juger et les effets dramatiques, et le » mérite des pièces, et le génie des auteurs, » et le talent des acteurs. Pour mieux connaî» tre encore la théorie de ces compositions que » toutes les littératures placent au premier rang » des plaisirs de l'esprit et des productions du » génie, il voulut en faire l'application, et il » composa lui même une tragédie. Il choisit » pour sujet la Mort de Caton : ce n'était pour » lui qu'une étude. Il présenta cependant sa » pièce aux comédiens, qui la reçurent, et lui » donnèrent ses entrées ; c'était tout ce que » Geoffroy demandait. Jamais il ne sollicita la » représentation de sa tragédie; jamais, dans » la suite, il n'en rappela aucune situation, » aucun scène, aucun vers. Toutefois, de mau» vais plaisants, ou des auteurs humiliés, » ayant appris que cette pièce avait existé, ima» ginèrent cinq ou six vers bien ridicules, et » même une tragédie entière qu'ils firent impri» mer sous son nom (1). Il ne tint qu'à Geoffroy » de les faire condamner à un désaveu humi» liant; ce fut par modération qu'il s'en ab» stint. »

Plus loin, M. Féletz ajoute que Geoffroy, dans la vue de se faire un état, demanda à être agrégé à l'Université de Paris, et qu'il fut reçu au concours, après des examens brillants et remarqués; qu'enfin, après avoir pris part, en 1773, 1774 et 1775, aux luttes ouvertes par l'Université, et y avoir remporté le prix chaque année, il fut jugé un concurrent si redoutable qu'il fut décidé précisément, à cause de lui, qu'un même athlète ne pourrait être couronné plus de trois fois. M. Féletz, par ses longs rapports avec Geoffroy, a pu être exactement renseigné sur tous ces points; mais nous hésitons à croire qu'au concours ouvert par l'Académie française pour l'éloge de Charles V, et où La Harpe remporta le prix, Geoffroy aurait combattu et été honorablement remarqué. Le prix fut décerné en 1776, et Geoffroy n'avait alors que vingt-trois ans. Delandine, qui nous fait connaître (*Couronnes académiques*, t. I, p. 47), les noms des cinq concurrents dont les discours furent publiés, ne cite pas celui de Geoffroy. Il omet, il est vrai, de mentionner trois rivaux connus, Bailly, Guyton de Morveau et Gaillard, ainsi que deux des prétendants anonymes. Il ne serait donc pas impossible que le nom de Geoffroy eût aussi été omis; mais cela serait étonnant, si son discours avait été l'objet d'une mention honorable. R. K.

(1) On a attribué, dans le temps, à M. Cubières-Palmezeaux, cette ridicule tragédie en 5 actes et en vers, 1804, in-8°.

GÉRARD (Michel), — né en 1737, à Saint-Martin de Rennes, était un cultivateur très-aisé de Tuel, commune de Montgermont, lorsque les électeurs du canton de Pont-Saint-Martin de Rennes le choisirent pour leur représentant aux Etats-Généraux de 1789. Le *père Gérard* (c'est ainsi qu'on le nommait à l'Assemblée nationale) avait de la droiture, du bon sens et de l'esprit naturel, mais peu d'instruction. Jeté inopinément dans un milieu qu'il savait n'être pas le sien, il avait la conscience de sa situation, et il le prouva dans plus d'une circonstance où il lui arriva de s'escrimer assez malicieusement contre ceux qui croyaient le traîner à la remorque; temoin ce passage d'une lettre qu'il aurait écrite à l'un de ses commettants : « Que puis-je faire au milieu d'une foule d'avocats et de petits praticiens qui croient tout savoir, qui se regardent comme membres du haut-tiers, quoique la majeure partie d'entre eux ne possède pas un pouce de terre sous le soleil, et qui ne peuvent que gagner à la subversion totale de la France ! » — témoin encore sa réponse à l'un de ses collègues, qui lui demandait ce qu'il pensait de tout ce qui se passait autour de lui : « Je pense, répondit-il, qu'il y a beaucoup de coquins parmi nous. » — Si cette lettre et cette conversation ne sont pas apocryphes, nous avons peine à croire que celui qui s'exprimait ainsi ait bénévolement consenti, comme on l'a prétendu, à servir de compère à ceux de ses collègues bretons qui voulaient abriter certaines propositions sous le manteau de sa popularité; la nature de ces propositions n'exclut d'ailleurs en aucune façon l'idée qu'il ait pu les faire *proprio motu*. La première fois qu'il monta à la tribune, ce fut le 12 décembre 1789, pour demander la suppression des droits de bétail dans la Bretagne. Le 1er mars 1790, il vota pour l'abolition de toutes les banalités. Le 17 juin, il demanda l'augmentation du traitement des curés de campagne, et le 22, il fit décréter que tous les membres absents ou

qui s'absenteraient seraient privés de leur traitement. « Je demande, dit-il dans la séance du 7 novembre, que, puisque l'Assemblée nationale ne veut pas avancer la Constitution, elle ne soit pas payée passé cette année. » Cette motion, applaudie par le côté droit, fut écartée sur les observations de Le Chapelier et de Ch. de Lameth. Lors de la révision de la Constitution, il vota pour que nul ne fût électeur qu'à la condition de payer une imposition équivalente à quarante journées de travail. La session terminée, Gérard revint à Tuel, où il vécut éloigné de toute fonction publique jusqu'au 7 décembre 1815, jour de sa mort. — Collot d'Herbois s'est servi de son nom pour publier un ouvrage où il prête au cultivateur breton, dans des entretiens avec d'autres habitants de la campagne, un langage et des principes qui contrastent d'une façon bien tranchée avec les discours et les actes ultérieurs du trop fameux conventionnel sur lequel cette ingénieuse et piquante publication attira favorablement l'attention publique. Cet ouvrage, couronné en 1791 par le club des Jacobins, sur le rapport de Dusaulx, Condorcet, Grégoire, Polverel, Clavière et Lanthenas, est intitulé : *Almanach du père Gérard pour* 1792. Paris, 1792, in-12. (Fig.) Il a été publié en divers formats, et aussi sous le titre d'*Etrennes aux Amis de la Constitution française, ou Entretiens du père Gérard avec ses concitoyens;* 1792, in-12. P. L...t.

GERBIER (Pierre-Jean-Baptiste), — fils d'un avocat distingué du barreau de Rennes, naquit en cette ville le 29 juin 1725. Son père, qui le destinait au barreau, s'appliqua à développer, par une excellente éducation, les heureuses dispositions qu'il avait reçues de la nature, et, pour y parvenir plus sûrement, il confia ses premières années à des maîtres qu'il fit venir tout exprès de Hollande. Lorsque les études de Gerbier furent assez avancées, il fut envoyé à Paris, où il les termina au collége de Beauvais, sous MM. Coffin et Rivard. Il commença son droit en 1742, n'ayant encore que dix-sept ans, et fut reçu avocat en 1745; mais son père, à qui l'expérience avait appris quelles préparations, quelles études il faut ajouter à celles de l'école pour devenir un profond jurisconsulte et un habile avocat, contint le plus long-temps qu'il put son impatience, et ne le laissa se lancer dans l'arène qu'à l'âge de vingt-huit ans. Le début de Gerbier fut des plus éclatants. Un avocat distingué de l'époque, Guéau de Reverseau, qui en fut témoin, prédit qu'il éclipserait tous ceux qui avaient brillé au barreau depuis Cochin; et la longue suite de ses triomphes a justifié cette prédiction.

La première cause que Gerbier plaida fut celle du comte de Montboissier, contre qui sa femme avait obtenu une lettre de cachet. Le Parlement prononça la séparation de corps provoquée par le mari. Dans une autre cause où un père refusait de reconnaître deux de ses filles légitimes, il fut si éloquent que ce père, présent à l'audience, ne put retenir ses larmes. Obéissant alors à l'inspiration soudaine que cet incident imprévu éveillait en lui, Gerbier entraîna ses juges et son auditoire par une péroraison *ex abrupto* des plus pathétiques. Sa réputation, déjà bien établie, grandit bientôt néanmoins dans un procès célèbre, précurseur, et, l'on peut le dire, cause déterminante de la suppression des Jésuites. La banqueroute du P. Lavalette, supérieur des îles du Vent, exposait les frères Lyoncy, négociants de Marseille, à une ruine presque certaine, s'ils n'étaient pas remboursés une somme d'environ 1,600,000 liv., montant des lettres de change qu'ils avaient soldées en acquit du P. Lavalette. Sur la plaidoirie de Gerbier, les RR. PP. furent condamnés comme garants de leur supérieur. Après ce triomphe retentissant, il fit condamner l'abbé et les religieux de Clairvaux à payer 60,000 liv. de dommages-intérêts à la veuve et à la fille de Balthazar Castille, qu'ils avaient fait enlever et enfermer, par lettres de cachet, à Sainte-Pélagie, sous prétexte que Castille, alors qu'il était très-jeune, avait contracté dans leur ordre des vœux qui furent reconnus irréguliers, et, comme tels, frappés de nullité. Les principales causes qu'il fit ensuite réussir furent celle du marquis de Bussy contre la Compagnie des Indes, et celle de M. de Rougemont, réclamant son état comme fils de Mme Hatte.

Toutes les causes que nous venons de citer, Gerbier les avait gagnées avant 1771, c'est-à-dire avant que Maupeou eût fait exiler le Parlement de Paris. Le chancelier tenait à ce que des avocats de renom fissent acte d'adhésion à la révolution judiciaire qu'il venait d'opérer, eut l'adresse d'enrôler Gerbier, et cet orateur, si énergique dans les luttes du barreau, eut la faiblesse de se laisser aller, d'entraîner même quelques-uns de ses confrères à plaider devant le Grand-Conseil institué en remplacement du Parlement. Lors du rétablissement de cette Compagnie, en 1774, un sourd ressentiment couvait au palais contre l'avocat défectionnaire. L'ascendant de son talent contint néanmoins ses détracteurs, en même temps qu'il assura de nouveau le succès de la plupart des causes dont il fut chargé; telles furent celles du testament de M. de Gouverney, trouvé après quinze ans dans une serre abandonnée, à l'extrémité d'un jardin, parmi de vieux papiers et des paquets de graines éventées, testament dont l'exécution fut ordonnée; — La cause du testament de Quesnel, boucher des Invalides, par lequel il réduisait à la légitime sa fille qui, à l'âge de vingt-cinq ans, s'était mariée sans son consentement; le testament fut confirmé; — La cause célèbre des trois frères Queyssac, tous trois officiers, contre le sieur Damade, négociant. S'é-

tant battus en duel, ils s'accusaient réciproquement d'assassinat; — enfin celle du testament de l'abbé Desfiltières, attaqué comme contenant et continuant le fidéi-commis de l'abbé Nicolle en faveur des jansénistes, cause dans laquelle Gerbier fit un éloge très-éloquent de l'illustre maison de Port-Royal.

La rancune des parlementaires contre Gerbier n'était néanmoins qu'assoupie, et plusieurs fois même elle s'était manifestée sourdement, lorsqu'elle se montra tout-à-fait à découvert dans l'arrêt qui le mit hors de cause, à l'occasion du procès du comte de Guignes, où l'on avait su l'impliquer, et où il s'agissait de subornation de témoins. Ce fut vers cette époque que le paradoxal et sarcastique Linguet s'attacha à dénigrer Gerbier dans une suite de virulents mémoires où il le dénonça comme le principal auteur des persécutions qui avaient amené sa radiation du tableau des avocats, la perte du privilége de son *Journal politique et littéraire*, et sa détention à la Bastille. Gerbier ne sut pas rester insensible aux attaques d'un adversaire qui ne ménageait personne; et, bien que l'ordre des avocats, en le nommant bâtonnier (1787), lui eût donné une preuve de confiance et de vénération qui eût dû lui faire oublier et dédaigner ces attaques, le chagrin qu'il en ressentit contribua à hâter sa mort, qui eut lieu à Paris, le 26 mars 1788; nous disons hâter, car, depuis plusieurs années, sa santé était languissante par suite d'un empoisonnement accidentel qui avait grandement altéré chez lui les organes de la digestion et de la respiration. On peut ajouter qu'il mourut les armes à la main, ayant commencé les plaidoieries, qu'il n'acheva point, pour la dame Sirey, réclamant l'état de fille du marquis et de la marquise de Houchin.

Un des biographes de Gerbier, bien apte à l'apprécier, nous a laissé de lui (*Biographie universelle*, t. XVII, p. 183) le portrait suivant: « La nature, qui voulut en faire l'orateur le plus séduisant, l'avait comblé de ses dons : il en avait reçu une figure noble, un regard plein de feu, une voix étendue et pénétrante, une diction nette, une élocution facile, une grâce infinie, un charme inexprimable répandu dans toute sa personne : son teint brun, ses joues creuses, son nez aquilin, son œil enfoncé sous un sourcil éminent, faisaient dire de lui que l'aigle du barreau en avait la physionomie. Le caractère dominant de l'éloquence de Gerbier était l'insinuation et le pathétique; il en trouvait les principales ressources dans son âme, et personne ne justifiait mieux que lui cette maxime de Quintilien : *Pectus est quod disertos facit.* Il narrait avec un grand intérêt, disposait ses preuves avec infiniment d'art; et il excellait particulièrement dans les causes d'inductions et de présomptions. L'action surtout, cette partie si nécessaire et si victorieuse de l'art oratoire, était admirable en lui. Ceux qui l'ont vu plaider (car il fallait le voir) ne croient pas qu'aucun orateur ait été, sous ce rapport, plus accompli : toute l'attitude du corps était parfaite; se tenant droit, mais avec aisance; ferme sans roideur; flexible sans balancement; la tête élevée avec une espèce de fierté; la figure expressive, et qui s'animait au gré de son discours; le geste rare et toujours noble. Souvent on le voyait, dans la discussion, tenir ses bras croisés, comme se jouant de sa matière; puis, lorsque quelque trait de sentiment ou de mœurs l'y sollicitait, lorsque l'indignation l'arrachait à ce calme imposant, il se déployait, il s'élevait, il s'enflammait; son accent devenait impérieux ou déchirant, et sa belle voix, qui allait au cœur, ne manquait point, quand il le voulait, de faire couler les larmes. La disposition du barreau était, au Parlement de Paris, très-favorable au développement de tous les moyens de Gerbier : on y plaidait souvent, aux grands jours, dans l'intérieur du parquet; et Gerbier qui, en parlant, faisait un pas, puis un autre, se trouvait insensiblement au milieu de l'audience, environné des juges et du concours des avocats, vu de la tête aux pieds, dans tout l'éclat et avec tout l'empire de l'éloquence...... Cet orateur si brillant, si ingénieux, si puissant dans la lutte, dont la répartie était si vive, et quelquefois si piquante, lorsqu'il y était provoqué par son adversaire, apportait dans le commerce de la vie un entier abandon, une facilité charmante, une simplicité d'esprit et de cœur surprenante, qui le rendait confiant jusqu'à la crédulité, et complaisant jusqu'à la faiblesse. »

Plaidant sur de simples notes qui lui suffisaient pour développer le plan qu'il s'était tracé, Gerbier s'abandonnait à ses inspirations et à l'élan, toujours heureux pour lui, de l'improvisation. Aussi, sa brillante renommée, qu'aucun discours écrit ne peut aujourd'hui ni confirmer, ni contredire, repose-t-elle uniquement sur la tradition des souvenirs. Peut-être faut-il l'en féliciter. La sténographie, si elle eût existé de son temps, aurait recueilli ses discours qui, dépouillés du prestige, de la fascination qu'exerçait la personne de l'orateur, manqueraient de vie et de coloris. La critique ne tenant aucun compte de l'action oratoire, n'y verrait qu'un style diffus, incorrect, inégal, en un mot, tous les défauts qui affectent nécessairement les improvisations. Un moment, il est vrai, on eut l'espoir qu'une partie des plaidoyers de Gerbier allait être imprimée. En effet, la *Gazette des Tribunaux* du 8 août 1835 annonça qu'on venait de retrouver, dans les papiers de M. Delamalle, cinq volumes d'œuvres inédites et de plaidoyers du célèbre avocat, écrits de la main de M. Hérault de Séchelles, et que M. Warée se proposait d'en publier un volume de choix. Mais Mme la comtesse de la Saumès, fille et unique héritière de Gerbier, se

hâta de protester contre cette prétendue découverte par une lettre datée de Mantes, le 16 août, et insérée dans le feuilleton du *Journal de la librairie*, n° 34 de 1835. Elle y déclara que, malgré tous ses efforts et ceux de MM. Delamalle, Bellart, Delacroix-Frainville et Chauveau-Lagarde, il lui avait été impossible de découvrir autre chose que de simples notes sur lesquelles Gerbier s'était accoutumé de bonne heure à parler, et que M. Delamalle lui avait souvent exprimé de vive voix, comme il l'avait fait dans sa notice sur Gerbier (*Biographie universelle*, t. XVII), le regret de n'avoir conservé des travaux de son illustre père que des notes incomplètes qu'il lui avait communiquées.

S'il ne reste que ces traces fugitives des plaidoyers de Gerbier, il n'en est pas de même de quelques mémoires ou factums qu'il avait composés, et dont la rédaction a donné lieu de dire qu'il écrivait bien moins qu'il ne parlait. Il est juste de remarquer, avec le judicieux biographe déjà cité, qu'au temps de Gerbier, les factums imprimés des avocats plaidants n'étaient que des précis, des extraits faits pour mettre sous les yeux des magistrats le sommaire du procès, dans lequel on n'avait ni le temps ni le dessein de chercher à briller par sa manière d'écrire, et où l'on songeait plutôt à instruire qu'à plaire. Ces réserves admises, on ne peut s'empêcher de reconnaître que si les mémoires de Gerbier ne se font pas remarquer par cette élégance de style, ces mouvements pathétiques qui leur étaient en quelque sorte interdits, ils se recommandent, du moins, par une dialectique soutenue et par une connaissance approfondie de l'ancien droit canonique et ecclésiastique, qui révèle un jurisconsulte digne de l'école d'Hévin. Ce double mérite est le cachet des mémoires que Gerbier a publiés. Ce sont : I. *Réponse pour la Compagnie des Indes*. Paris, 1759, in-4°. C'est une réponse à un mémoire de de Gennes pour Dupleix. II. *Réflexions sur la nature et l'origine du droit du roi de nommer aux prélatures du royaume*. Paris, 1764, in-4° de 24 p. Ces réflexions ont été faites dans la cause des abbayes de Chezal-Benoist, en Auvergne, que les religieux soutenaient exemptes de la nomination royale. Les religieux soutenaient que ce droit de nomination n'était qu'une concession des papes, qui pouvaient la révoquer à volonté. Gerbier, au contraire, prétendait que ce droit, inaliénable et imprescriptible, était antérieur au Concordat de François Ier, qui l'avait simplement constaté. III. *Mémoire pour M. le duc de Chevreuse contre M. de Saint-Michel* Paris, Cellot, 1767, in-4°. Il est question, dans ce mémoire, de savoir si le comté de Dunois avait dû se réunir au domaine de la couronne, et ce sujet fournit matière à d'intéressants développements historiques. M. de Chevreuse fut maintenu dans sa possession. IV. *Mémoire pour M. le duc de Brissac et MM. les ducs et pairs intervenant contre le receveur-général du domaine de la généralité de Tours*. Paris, Cellot, 1769, in-4°. Il s'agissait de savoir s'il était dû des droits de lods et ventes, dans les cas d'une cession ou vente d'une pairie, faite en exécution de l'art. 6 de l'édit du mois de mai 1711. M. de Brissac, qui soutenait la négative, gagna son procès avec les pairs qui lui étaient unis. Le mémoire de Gerbier traite de l'histoire de la pairie. V. *Précis servant de réponse pour MM. les évêques de Chartres et d'Orléans et leurs chapitres*. In-4°. Réponse à plusieurs mémoires publiés au nom du duc d'Orléans, dont les officiers voulaient obliger ces évêques et leurs chapitres à faire une déclaration de leurs biens comme étant dans le territoire de l'apanage ducal, tandis qu'ils soutenaient n'être que vassaux du roi. P. L. .t.

GESLIN DE LA VILLENEUVE (René-Guillaume-Paul-Gabriel-Étienne, comte de), — fils d'écuyer René-Claude Geslin de la Villeneuve et de dame Marie-Gabrielle Macé, né à Saint-Malo le 27 mai 1753, était colonel de cavalerie à la suite lorsqu'éclata la Révolution. Ayant émigré en 1792, il passa en Hollande et en Belgique. Rentré en France après la pacification de la Mabilais, il se retira pendant quelque temps à sa terre de la Villeneuve. Mais, après l'arrestation de Cormatin et des autres chefs de chouans, il prit, sous le nom de Lesage, un faux passeport et une patente de marchand, à l'aide desquels il remplit diverses missions qui lui furent confiées par Puisaye et le comte d'Artois. Il se rendait à Paris avec un crédit de 800,000 fr., dans le but de sauver les chefs de chouans qui s'y trouvaient prisonniers, lorsqu'il fut arrêté à Tillières (Eure), le 2 nivôse an IV (23 décembre 1795). Deux faux assignats de 400 livres qu'il avait voulu donner en paiement à un garçon d'écurie éveillèrent les soupçons. Arrêté, et dessaisi de valeurs assez considérables en assignats vrais ou faux, et de divers passeports signés de Charette, de Puisaye et du comte de Châtillon, ainsi que de rapports au comte d'Artois, il fut transféré à Paris. Traduit le 6 ventôse devant une commission militaire, il fut condamné à mort et exécuté le même jour. Il subit son jugement avec courage et s'écria en montant à l'échafaud : « Je meurs pour mon Dieu et mon Roi. » Il avait épousé une fille naturelle de Louis XV. On a inséré, p. 372-383 du volume des *Mémoires relatifs à la Révolution française* intitulé : *Mémoires d'Olivier d'Argens et des généraux vendéens*, un extrait des papiers trouvés dans la coiffe du chapeau du comte de Geslin. P. L...t.

GESNOUIN (François-Jean-Baptiste), — né à Fougères, le 15 mai 1750, alla fort jeune à Paris, où l'attira la protection du duc de Pen-

thièvre, dont son père régissait les domaines aux environs de Fougères. En même temps qu'il travailla avec M. Cadet père, et dans le laboratoire de M. de La Rochefoucauld-Liancourt, le jeune Gesnouin suivit les travaux de Lavoisier et de Fourcroy avec l'ardeur qu'il devait mettre, plus tard, à suivre ceux de Vauquelin. Son esprit juste et méthodique et son grand amour du travail lui fournirent les moyens d'acquérir des connaissances étendues dans toutes les branches de l'histoire naturelle et d'être promptement à la hauteur des nouvelles découvertes chimiques, de celles surtout si positives et si fécondes de Lavoisier. Ce serait à cette époque que, d'après le témoignage de quelques-uns de ses anciens élèves, il aurait composé, sous le pseudonyme de Boulanger, plusieurs mémoires, entre autres celui qui a pour titre : *Expériences et observations sur le spath, ou fluor spathique.* (S. l.), 1773, in-8° de 32 p. En enregistrant cette indication spéciale qui nous semble un peu absolue et susceptible d'être erronée, nous devons dire que diverses conjectures confirment les souvenirs des anciens élèves de Gesnouin et autorisent à croire que, s'il n'est pas l'auteur du mémoire ci-dessus, il en a du moins composé d'autres sur des sujets analogues. Les travaux de Gesnouin et l'appui du duc de Penthièvre le désignèrent à l'attention du gouvernement, qui voulait donner une organisation intelligente au service des hôpitaux des ports. Nommé apothicaire-major à celui de Brest, le 1er mai 1777, il y servit en cette qualité jusqu'au 1er janvier 1793, époque où il devint pharmacien en chef. Il en exerçait les fonctions lorsqu'eurent lieu les élections de l'an V. Les saturnales récentes de la Convention effrayaient encore beaucoup de monde, et il y avait peu d'empressement à accepter la députation. Plusieurs personnes honorables de Brest la refusèrent. On songea alors à Gesnouin. Après avoir d'abord été membre du conseil général de la commune qui s'était institué à Brest, au mois de juillet 1789, il était devenu, comme notable, membre du conseil municipal, et, en cette double qualité, il avait montré pour la gestion des intérêts de la ville, à cette époque difficile et périlleuse, une sollicitude active et éclairée dont les archives de Brest renferment des traces nombreuses. On connaissait d'ailleurs son caractère droit, ferme et modéré, ainsi que son esprit d'organisation dont le service des hôpitaux avait déjà ressenti les heureux effets. Toutes ces considérations le firent nommer, au mois de floréal an V, député au Conseil des Cinq-Cents. Il y concentra toute son activité dans les travaux de commissions, de celles surtout qui avaient pour objet l'organisation de la marine, et ne monta à la tribune qu'une seule fois (18 avril 1799), pour émettre des idées fort saines dans la discussion du Code pénal maritime. Ayant été compris dans les trois cents membres des anciens conseils désignés par le Sénat, le 26 décembre 1799, pour former le Corps législatif, il s'occupa avec ardeur pendant toute la durée de son mandat de tout ce qui concernait les intérêts de la ville de Brest, et ce fut grâce à ses démarches réitérées et à celles de M. Roujoux *(voy. ce nom)* auprès du ministre Chaptal, comme le prouve une correspondance existant dans ses archives, qu'elle obtint les deux statues de marbre qui décorent les extrémités de la belle promenade du cours d'Ajot, le *Neptune* que Coysevox avait fait, en 1705, pour l'ornement des jardins de Marly, et l'*Abondance;* puis le *Chasseur* et l'*Amphitrite* qui surmontent la fontaine du marché et celle de l'esplanade du magasin général du port. A l'expiration de son mandat législatif, Gesnouin revint à Brest et y reprit, le 22 septembre 1805, ses fonctions de pharmacien en chef, qu'il exerça jusqu'au jour de sa mort, arrivée dans cette ville le 24 février 1814.

Comme chef, comme administrateur, comme chimiste et professeur, il a laissé des souvenirs mérités. Chef, il fut juste envers ses subordonnés et toujours empressé d'aplanir aux jeunes gens les obstacles qu'ils rencontraient dans leur carrière. Administrateur, il rendit de grands services à son corps, en obtenant par ses formes conciliantes, son esprit droit, son travail assidu, la haute main dans la direction du conseil de santé, où il avait pourtant des collègues jaloux d'exercer la suprématie qui semblait dévolue à leur position officielle, et qui ont laissé la réputation justifiée d'un commerce difficile. Mais Gesnouin, simple et modeste, ne les offusquait pas; il savait même obtenir d'eux une bienveillance qu'il faisait tourner au bien général du service. Chimiste, son aptitude naturelle, développée par ses relations avec toutes les célébrités scientifiques de l'époque, en avait fait un homme supérieur à son temps, et qui aurait certainement brillé s'il avait été appelé à se mouvoir sur un autre théâtre. Tel est le sentiment de ses anciens élèves, unanimes à proclamer la rédaction prompte et lucide, la diction facile et élégante, la méthode sûre et peu commune du professeur, qui, malgré l'exiguité des ressources dont il disposait, savait néanmoins les initier aux détails, alors assez obscurs, des sciences qu'il avait mission de leur enseigner.

Le nom de Gesnouin est resté attaché à une préparation pharmaceutique dont l'emploi, bien qu'il en donnât la formule à tous ceux qui la lui demandaient, est, à bien dire, restreint aux hôpitaux maritimes et à la ville de Brest, où les praticiens les plus recommandables ont toujours obtenu de grands succès de l'usage de ce dépuratif. Voici à quelle occasion Gesnouin le composa. Les hôpitaux de la marine consommaient, chaque année, pour une valeur proportionnellement énorme de rob de Boyveau-Laf-

fecteur, d'une réputation méritée sans doute, mais d'un prix exorbitant. Gesnouin dut, malgré l'état peu avancé de l'analyse à cette époque, en faire l'essai, et il parvint à reconnaître que ce rob n'était qu'une modification du sirop de Cuisinier, mais qu'il était plus riche en matières extractives qui, n'étant pas complètement solubles, lui semblèrent avoir été ajoutées après la cuisson du sirop. Une circonstance fortuite et assez originale vint justifier ses prévisions. Il voyageait en voiture publique avec un commis de la maison Boyveau-Laffecteur qui, sans le connaître, lia conversation avec lui et lui apprit qu'il allait visiter les plantations de M. Laffecteur, dans les environs de Bordeaux. Gesnouin mit à profit la loquacité de son compagnon de route, qui finit par lui faire connaître que son patron y cultivait la bourrache sur une très-grande échelle. C'est à dater de cette époque que Gesnouin additionna le rob de Cuisinier d'extrait de bourrache, et réussit, après des essais comparatifs fort prolongés, à le faire adopter au lieu et place du rob Laffecteur, qui se vendait un prix décuple. M. Laffecteur cessa ses fournitures, dont l'importance, pour les hôpitaux de la marine, n'était pas moindre de 30,000 fr. par an; et le sirop dépuratif de Gesnouin, qui le remplaça, obtint dès lors la réputation méritée qu'il conserve encore. Dans la vue de généraliser l'emploi de ce sirop, d'un prix bien inférieur à beaucoup de préparations analogues, souvent moins efficaces, nous en donnons ici, d'après les formules consignées dans les vieux *Codex* de la pharmacie des hôpitaux du port de Brest, la recette applicable à environ quarante litres : Salsepareille, 48 liv.; séné, cumin, etc., 3 liv.; miel blanc, 36 liv., et sucre commun, 60 liv., ou miel commun, 130 liv. Faites un sirop selon l'art, marquant 30° à chaud; laissez refroidir et ajoutez 8 liv. d'extrait de bourrache (soluble).

P. L...t.

GESRIL DU PAPEU (Joseph-François-Anne), — fils de messire Joseph-François-Marie Gesril, chevalier, seigneur du Papeu, en Pléhérel, et de dame Anne-Marie-Thérèse Jolif, naquit à Saint-Malo le 23 février 1767. Compatriote de M. de Châteaubriand, il habitait la même maison et fut son compagnon d'études. Entré dans la marine, comme garde, en 1784, il prit part à la guerre de l'indépendance américaine, fit ensuite une campagne de trois ans dans les mers de l'Inde et de la Chine, sous le chef d'escadre de Souillac, rentra en France en 1789, et fut nommé lieutenant de vaisseau le 9 octobre de la même année. Ayant émigré, il fit la campagne des princes, en 1792, comme simple soldat, et se rendit ensuite à Jersey. Entré dans le régiment du comte d'Hector, il fut nommé lieutenant de la compagnie noble des élèves de la marine, et prit part, en cette qualité, à l'expédition de Quiberon. Au combat de Sainte-Barbe, le 16 juillet 1795, cette compagnie marcha des premières à l'attaque des lignes républicaines, et fut presque entièrement détruite. Il n'en resta que dix-sept hommes non blessés. Gesril fut de ce nombre, quoique ses habits eussent été criblés de balles. Dans la matinée du 21, après s'être vaillamment montré à la défense du fort Penthièvre et du camp retranché de la presqu'île, il seconda avec ardeur M. de Senneville, qui commandait le régiment d'Hector à la place du comte de Soulanges. Comme lui, Gesril travailla activement à l'embarquement des blessés. M. de Senneville refusait de s'embarquer, tant qu'il resterait du monde à terre. Gesril, que l'on pressait aussi de pourvoir à son propre salut, déclara qu'il ne quitterait pas son chef.

Quand le sort de la journée fut décidé, et que Sombreuil eût demandé, à défaut d'un canot qu'on ne pouvait se procurer, un nageur intrépide qui se chargeât d'aller faire cesser le feu des Anglais, ce fut Gesril qui se présenta. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si les émigrés se rendirent sans conditions ou en vertu d'une capitulation. L'examen de cette question, si controversée, formerait une digression superflue, et la solution, quelle qu'elle fût, ne pourrait, en aucun cas, accroître ni diminuer le mérite de l'héroïque dévoûment de Gesril du Papeu. Nous nous bornerons donc à rapporter exclusivement les faits par lesquels il s'est immortalisé. Quoiqu'il fût malade de la fièvre depuis plusieurs jours, et que la mer jonchée de cadavres sanglants dût gêner ses mouvements, il ne prit que le temps de se déshabiller, se jeta à l'eau et atteignit l'une des corvettes anglaises dont le feu balayait la plage. Sa mission accomplie, il se disposait à regagner la terre. Le commandant et les officiers anglais firent tous leurs efforts pour le retenir et le soustraire à la mort à laquelle ils le considéraient comme infailliblement dévoué : « Je suis prisonnier de guerre, » leur répondit-il constamment, ma parole est » engagée, je ne puis y manquer. » Le commandant insiste et lui refuse formellement un canot. Gesril, inébranlable, s'élance de nouveau à la nage. Dans la traversée, il rencontre son ami M. de Vossey, qui avait obtenu du commodore Warren une chaloupe dans laquelle il recueillit vingt royalistes. Vainement, à son tour, il conjura Gesril d'y entrer; toutes ses instances ne purent le déterminer. Le généreux émissaire continua de lutter contre tous les obstacles. Le feu des Anglais ayant cessé, les soldats républicains avaient pu, sans danger, se répandre sur la côte. Quelques-uns visaient les malheureux qu'ils voyaient se débattre dans les flots. Vingt fusils se dirigèrent sur Gesril. Le capitaine Rottier, de la légion nantaise, défendit, mais trop tard, de tirer. Une balle atteignit Gesril et lui traversa les chairs de l'avant-bras

gauche. Il faillit se noyer, et n'aborda qu'avec beaucoup de peine. Un républicain s'était emparé de ses habits déposés sur le sable. Le capitaine Rottier fit donner à l'émigré, par quelques-uns de ses soldats, de quoi se couvrir. Sa blessure fut pansée à la hâte; puis le généreux officier, satisfait d'avoir rejoint ses camarades, attendit le sort qu'il était revenu chercher.

Il eût pu facilement se sauver, mais il ne le voulut pas. Le capitaine Rottier lui en avait offert les moyens. « Pendant le trajet du fort » Penthièvre à Auray, dit-il dans une attesta- » tion datée de Saint-Malo le 10 mai 1825 et » insérée dans le t. IV, p. 467-468 de l'*Histoire » des guerres de l'Ouest* de M. Th. Muret, je » hasardai vers M. Gesril la proposition de s'en- » fuir pour éviter le sort qui le menaçait. Je lui » fis voir dans l'obscurité (nous n'arrivâmes à » Auray qu'à minuit) plusieurs de ses compa- » gnons, qui prenaient le parti de s'échapper, » par les moyens que nous leur offrions de le » faire sans danger. M. Gesril, comme les siens, » avait prononcé au fort Penthièvre le serment » de ne point se séparer de M. Sombreuil. Ce » serment avait été exigé des émigrés, parce » qu'on ne pouvait leur donner une escorte as- » sez nombreuse pour s'assurer de leur docilité; » mais je trouvai M. Gesril fidèle à son serment. » Toutes mes réflexions n'ont pu vaincre sa re- » ligion à cet égard, et c'est à la fidélité pour ce » serment qu'il doit sa perte. »

« Le parti républicain, ajoute M. Théodore » Muret, avait eu son Régulus dans Haudau- » dine; le parti royaliste eut le sien dans Gesril » du Papeu; mais celui-ci, moins heureux, ne » rencontra pas un Bonchamps pour lui et ses » compagnons d'infortune. » En effet, peu de jours après, il fut fusillé à Auray. Son dévoûment est retracé sur une des faces du monument de Quiberon, où on le voit s'élancer, pour regagner la terre, de la corvette où il avait porté son message.

M. Crétineau-Joly (*Histoire de la Vendée militaire*, t. III. chap. 7) a jeté des doutes sur les titres de Gesril du Papeu à l'honneur de ce beau trait, en mettant en avant pour la première fois le nom de M. Guerry de Beauregard. Mais M. Théodore Muret, à qui nous avons emprunté la plupart des détails qui précèdent, a prouvé par des documents irrécusables (*Histoire des guerres de l'Ouest*, t. IV, p. 169, 466-468) que le héros malouin accomplit seul cet acte d'admirable dévoûment. P. L...t.

GICQUEL DES TOUCHES (Pierre-Guillaume), — né à Dinard (Ille-et-Vilaine), le 20 avril 1770, débuta dans la marine, à l'âge de quatorze ans, par un voyage à la côte de Guinée. S'étant fait remarquer de bonne heure par la promptitude et l'exactitude avec lesquelles il observait et calculait, il fut choisi, en 1791, par M. d'Entrecasteaux pour faire partie de l'expédition envoyée à la recherche de La Pérouse. Attaché, pendant la campagne, à M. Beautemps-Beaupré, il mérita le nom d'habile observateur que lui a donné ce savant ingénieur. (*Traité de la levée des plans*, p. 4.) M. d'Entrecasteaux, qui avait apprécié son mérite, le récompensa de son zèle et de ses travaux en donnant son nom à une pointe dans le détroit d'Entrecasteaux, au sud de la terre de Van-Diémen, et à une des terres qu'il découvrit. (Atlas de ce voyage, feuilles 3, 4, 21 et 31.)

Après une longue campagne dans l'Inde, de 1795 a 1799, sur la frégate la *Régénérée*, Gicquel, devenu lieutenant de vaisseau pendant le cours du voyage, embarqua sur le *Tyramicide*, commandé par le chef de division Allemand, et faisant partie de l'armée navale de la Méditerranée.

Promu lieutenant de vaisseau, il fut embarqué en 1800 sur la corvette le *Géographe*, destinée, sous les ordres du capitaine Baudin, pour une expédition aux Terres Australes. Expédié de l'Ile-de-France à Paris pour remettre au ministre des dépêches du commandant de l'expédition, il réclama sans succès l'exécution des promesses qui lui avaient été faites avant son départ. Mécontent de l'accueil qu'il avait reçu, il donna sa démission, et alla épouser à Sainte-Croix de Ténériffe une demoiselle qu'il avait connue dans ses voyages. Là il arma un bâtiment pour Mozambique, et les suites de cette campagne le menèrent à Buenos-Ayres, au moment où les Anglais attaquèrent cette ville, en 1800. C'est à son intelligence et à son courage que cette ville importante dut son salut dans cette circonstance. Le feu de la goëlette qu'il commandait écrasa les Anglais quand ils se présentèrent devant un défilé où il s'était embossé. Les habitants, en signe de gratitude, lui envoyèrent un mulet chargé de piastres fortes. M. de Linières, gouverneur-général, lui offrit le brevet de colonel et le commandement d'un régiment. Il refusa tout, et n'accepta qu'un beau cercle de Borda dont le gouverneur lui fit présent, en l'accompagnant des lettres les plus flatteuses.

Il était revenu depuis quelque temps à Ténériffe, lorsqu'y arriva le général Daendels, cherchant les moyens de passer à Batavia, dont il était nommé gouverneur. Gicquel lui fut désigné comme l'homme le plus capable de le conduire. Après une traversée de cent cinq jours, pendant laquelle il sut dérober sa marche aux croiseurs anglais, le navire américain qu'il avait frété arriva à Batavia sans avoir vu d'autre terre que celle de Java, sur laquelle il attérit le 1er janvier 1808, par une grande brume, tant il était sûr de l'exactitude de ses observations.

Le général Daendels ayant déterminé Gicquel à rester à Java, le nomma aux fonctions d'adjudant-général de la marine, qu'il remplit jusqu'à la prise de l'île, en 1811. Les services qu'il

rendit pendant ces trois années sont immenses. La marine hollandaise était nulle, les côtes étaient journellement dévastées par les pirates de la Sonde et de l'île Célèbes. Gicquel se chargea de pourvoir aux seuls moyens de se débarrasser de ces ennemis. Il parcourut les forêts, recueillit les plantes propres à faire des câbles et du filin, abattit les bois, et se faisant ingénieur, il construisit, avec le secours d'ouvriers qu'il forma lui-même, cent quarante-cinq bâtiments de diverses grandeurs, portant une ou deux pièces d'artillerie. il les fit monter par des canonniers, des matelots, des capitaines même, qu'il forma également, et en moins d'une année, il eut purgé les côtes de Java des essaims de pirates qui les infestaient.

A la prise de l'île, les Anglais lui firent des offres magnifiques pour le décider à rester dans le pays; mais il préféra aux richesses une captivité qui assurait le repos de sa conscience.

A son retour de prison, en 1814, il fut compris sur les listes de la marine comme capitaine de vaisseau de seconde classe. Ce fut pour peu de temps, car il fut admis à la retraite, au mois de juillet 1816, au moment où il terminait son ouvrage intitulé : *Tables comparatives des principales dimensions des bâtiments de guerre français et anglais de tous rangs, de leur mâture, grément, artillerie, etc., d'après les derniers réglements; avec plusieurs autres tables relatives à un système de mâture proposé comme plus convenable que celui actuel, aux bâtiments de guerre français; ouvrage utile aux officiers de la marine royale.* Paris, Bachelier, 1817, in-4°. Cet ouvrage est estimé des marins et des ingénieurs.

Retiré à Saint-Malo, Gicquel commanda plusieurs bâtiments de commerce jusqu'au moment de sa mort, arrivée le 17 décembre 1824. Nous connaissons encore de cet officier supérieur les ouvrages suivants : I. *Traité des manœuvres courantes et dormantes contenant le grément des bâtiments marchands de différentes espèces, de trente-quatre à quinze pieds de largeur.* Paris, Simonnet, 1818, in-8°. II. *Lettre contenant des renseignements importants sur les îles de Tristan d'Acunha.* (Annales maritimes de 1818, partie non officielle, p. 431-433.) III. *Instruction sur la route d'Europe à Rio de la Plata, et sur la navigation de ce fleuve.* (Annales maritimes de 1820, partie non officielle, p. 301-346.) Cet officier supérieur était le frère aîné du capitaine de vaisseau Gicquel des Touches, né à Rennes, le 26 août 1784, et admis à la retraite en 1845, après cinquante ans de services honorables, dont quatorze ont été passés à la direction habile et intègre des mouvemens du port de Brest. Aux faits militaires accomplis pendant sa longue carrière, il faut joindre un acte de dévoûment qui dépose de son humanité : un homme du vaisseau l'*Intrépide* étant tombé à la mer, le 12 juillet 1805, par un gros temps, M. Gicquel des Touches n'hésita pas à se jeter sur-le-champ dans une frêle embarcation, et parvint, après bien des efforts qui mirent plus d'une fois sa vie en danger, à sauver le malheureux matelot nageant depuis une heure et demie. P. L...t.

GIÉ (PIERRE DE **ROHAN**, *plus connu sous le nom de*), — seigneur de Gié, du Verger, du Porhoët, etc., et tige de la maison de Gié, était le deuxième fils de Louis de Rohan, Ier du nom, seigneur de Guémené, et de Marie de Montauban. Il naquit de 1451 à 1453. Ayant perdu son père en 1457, il eut pour tuteur le sire de Montauban, son aïeul maternel et amiral de France, mort au mois de mai 1466. Louis XI, qui se préparait de longue main à grossir son parti contre le duc François II, attira à sa cour le jeune Pierre, encore enfant, et le fit élever parmi les enfants d'honneur de sa maison. Afin de l'attacher à la France d'une manière indissoluble, il le combla de faveurs et de richesses. Après lui avoir donné la terre de Gié, en Champagne, il lui conféra, en 1472, le gouvernement de la ville et du château de Blois, avec une pension de 1,200 livres à prendre sur la recette du duché de Guienne. Gié fit ses premières armes en 1473, au siége de Lectoure, qui fut emportée d'assaut et livrée au pillage. Le jeune favori, qui s'était bravement montré dans toutes les attaques, donna après la prise des preuves, assez rares pour le temps, de sa modération et de sa générosité, en arrachant à la brutalité des soldats les dames de la suite de la comtesse d'Armagnac. Pendant les huit mois que dura, en 1475, le siége de Perpignan, Gié fit des prodiges de valeur, stimulé qu'il était, en quelque sorte, par la présence du roi d'Aragon, accouru au secours de la ville; il se trouvait partout, et son ardeur l'emporta si loin, qu'il fut deux fois pris par les ennemis et deux fois repris par ses propres troupes. Après deux ans d'absence, il revint à la cour, où il fut accueilli avec la plus grande distinction par le roi, qui, ne ménageant ni libéralités, ni séductions, l'admit dans ses conseils, le fit chevalier de l'ordre, le nomma son chambellan ordinaire, le gratifia d'une nouvelle pension de 2,000 liv., et lui conféra, en 1476, avec le commandement d'une compagnie de cent hommes d'armes, la dignité de maréchal de France, vacante par la mort de Joachim Rouault. Tant de faveurs accumulées coup sur coup sur un jeune homme cachaient une arrière-pensée politique : Louis XI voulait faire de Gié un compétiteur du faible François II. Ce fut pour préparer les voies à l'exécution de ce projet qu'il envoya Gié en Bretagne, en 1475, pour y recevoir la ratification du traité de Senlis, conclu entre la Bretagne et la France. Gié épousa dans ce voyage Françoise de Penhoët, héritière de l'une des plus riches et des plus illustres maisons de la province.

Ce qui prouve à quel degré il avait su se concilier la confiance de Louis XI, ce sont les diverses missions militaires ou diplomatiques dont le chargea ce prince soupçonneux. En 1477, il le nomma un des commissaires chargés de négocier le traité de Luxeuil. L'année suivante, Gié, commandant en Flandre avec le maréchal d'Esquerdes, reprit, à la tête de huit cents hommes, presque toutes les places dont Maximilien d'Autriche s'était emparé par surprise. En 1480, il fut l'un des quatre seigneurs qui gouvernèrent l'Etat pendant la maladie de Louis XI, à Chinon. En 1482, encore secondé par le maréchal d'Esquerdes, il assiégea la ville d'Aire avec tant de vigueur, qu'elle fut obligée de se rendre après huit jours d'attaque.

L'avénement de Charles VIII, en 1484, ne fit rien perdre à Gié de l'immense faveur dont il avait joui sous le règne précédent. Il en eut une preuve éclatante lorsque, au sacre du jeune monarque, il représenta le connétable, en portant l'épée royale. Il servit, de 1486 à 1489, dans la Picardie et le Roussillon, que les ennemis ne purent entamer. Lorsqu'en 1494 il accompagna Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, il fut du nombre de ceux que ce prince chargea de suivre les négociations entamées par Alexandre VI, dans la vue d'empêcher les Français d'entrer dans Rome; il calma les appréhensions du pape; et quand, après l'entrée de l'armée, les tergiversations d'Alexandre et ses projets mal déguisés eurent fait craindre, non seulement la reprise des hostilités, mais encore un attentat contre la personnedu roi, Gié prit toutes les mesures militaires propres à le faire avorter, et fit partie d'une nouvelle ambassade qui amena une solution pacifique. L'armée s'étant remise en marche, occupa Naples le 22 février 1495, et Gié fut chargé d'organiser le service militaire qu'exigeait cette éphémère conquête. Pendant la retraite qui la suivit de près, Gié fut mis, le 28 juin suivant, à la tête d'un corps composé d'environ quatre mille hommes. Les quatorze cents hommes qui en formaient l'avant-garde étaient, depuis trois jours, lancés en enfants perdus à travers les montagnes quand, descendus sur la rive droite du Taro, ils se trouvèrent tout à coup menacés d'être enveloppés par plus de trente mille ennemis. Une reconnaissance que Gié envoya à la découverte, fut poursuivie jusque dans le camp retranché qu'il avait fait établir à la hâte au pied d'une colline, près de Fornoue, dans le Parmesan, et les Français essuyèrent quelques pertes. La situation était critique. Le roi, qui avait inutilement perdu dix journées de marche dans les Apennins, arriva le surlendemain de cette échauffourée, et trois jours après eut lieu la bataille de Fornoue. Gié y commanda avec Trivulce l'avant-garde française forte d'environ six mille hommes, composant les deux tiers de l'armée. Il repoussa l'avant-garde ennemie, égale en forces, et s'il ne poursuivit pas ce premier avantage, ce qui lui fut reproché, ce fut dans l'intérêt bien entendu de l'armée. En effet, dans sa marche imprudente et désordonnée, elle s'était distendue et disséminée en trois corps, de sorte qu'il l'aurait exposée à être simultanément attaquée, non seulement en tête et en queue, mais sur ses flancs et dans ses intervalles, toutes choses qui devaient infailliblement amener la défaite d'une armée où la discipline et l'unité du commandement étaient inconnues. Charles VIII, juste envers le maréchal, répondit à ses détracteurs en lui expédiant, le 26 novembre suivant, le brevet d'une pension où il était dit que sa prudence avait assuré le succès de la bataille de Fornoue. Toutefois, cette victoire ne rendant pas plus facile la retraite de l'armée française, on imagina d'entamer avec l'ennemi des pourparlers destinés à l'amuser. Gié fut du nombre des commissaires chargés de cette singulière négociation, à la faveur de laquelle les Français décampèrent sans être inquiétés et purent atteindre la ville d'Asti. Peu après s'ouvrirent des négociations plus dignes de lui, dans le but d'obtenir la délivrance de la ville de Novare où était renfermé le duc d'Orléans avec une forte garnison. Gié, qui les dirigeait au nom du roi, conclut avec le duc de Milan un traité portant que le duc d'Orléans sortirait de la place, à la condition de venir s'y renfermer si la paix ne se faisait pas, et il donna en ôtage Louis de Rohan, son neveu.

Louis XII, que Gié suivit en Italie en 1499, et avec lequel il entra à Gênes en 1502, lui donna, à son tour, des preuves réitérées de sa confiance et de son intérêt, en le chargeant de conclure une trève avec les Vénitiens; en lui donnant les biens confisqués sur Bon Galéas, avec la seigneurie de Castellargue; en s'interposant activement pour lui faire obtenir la main de Marguerite d'Armagnac, l'une des plus riches héritières de l'Europe, qu'il épousa le 15 juin 1503, et qui lui apporta en dot d'immenses domaines; enfin, en lui confiant, cette même année, le commandement d'une armée qui, agissant en Espagne contre Ferdinand, devait l'empêcher de faire une diversion en faveur du royaume de Naples. Gié, ayant pénétré dans la province de Guipuscoa, vint mettre le siége devant Fontarabie; mais le sire d'Albret, qui partageait le commandement avec lui, et qui ne pouvait lui pardonner son mariage avec Marguerite d'Armagnac, dont il avait été l'un des prétendants, lui suscita mille obstacles, et, faute de vivres, il fut obligé, après quarante jours de siége, d'abandonner la place, et de rentrer en France, le cœur navré.

Les faveurs dont il était comblé le faisaient jalouser de la cour, où cet échec fut exploité. Le plus actif de ses adversaires était d'Albret

dont il venait d'accroître le ressentiment, en faisant épouser Charlotte d'Armagnac, sœur cadette de sa femme, à son propre fils, Charles de Rohan, au préjudice du sire d'Albret et de l'un de ses fils, qui prétendaient l'un et l'autre à la main de l'opulente héritière. Un ennemi plus redoutable était l'arrogante et vindicative Louise de Savoie, outrée de ce qu'en 1496, Charles VIII avait fait le maréchal exécuteur testamentaire de son défunt mari Charles, comte d'Angoulême, et surtout de ce que Louis XII, après lui avoir confié l'administration des biens et l'éducation du jeune comte, depuis François Ier, avait voulu qu'il fût élevé au château d'Amboise dont Gié était gouverneur. Le courroux de cette femme eût sans doute, à lui seul, été insuffisant à précipiter Gié du faîte des grandeurs; mais un auxiliaire tout puissant sur l'esprit de Louis XII lui vint en aide. Cet auxiliaire était la reine Anne qui, toujours bretonne, n'avait pas oublié que Gié avait quitté le service de la Bretagne pour celui de la France, à une époque où cette désertion avait été considérée, avec assez de raison, comme devant servir de marchepied à la maison de Rohan pour monter au trône ducal qu'elle convoitait. Le ressentiment de la reine couvait donc, et la moindre étincelle pouvait le faire éclater. Un acte de dévouement du maréchal au roi et à la France amena l'explosion. La reine, affectant de voir de la trahison où il n'y avait qu'une louable prévoyance (*Voy. Biographie bretonne*, t. Ier, p. 30), fit instruire le procès du fidèle Gié, qui, traîné successivement à Amboise, à Dreux et à Chartres, pour y être confronté avec ses ennemis Louise de Savoie et d'Albret, fut ramené à Paris, puis renvoyé devant le Parlement de Toulouse, lequel, après deux ans d'une procédure aussi partiale qu'illégale, qui avait coûté à la reine 32,000 livres de son épargne personnelle, rendit, le 9 février 1506, un arrêt portant qu'il était suspendu pour cinq ans de son office de maréchal, avec défense d'approcher de dix lieues de la cour pendant le même espace de temps. Il fut, en outre, privé de ses gens d'armes, déclaré inhabile à commander aucune place ou châtellenie, et condamné à rendre au roi l'argent des mortes-paies du château de Fransac depuis douze ans. De tous les griefs amoncelés contre lui, le plus sérieux, peut-être, était celui d'avoir entretenu, aux dépens du roi, la garde de ce château, fief héréditaire de sa femme; or, si l'on tient compte des mœurs du temps, cette concussion ne devait être qu'une peccadille trop commune et trop légère pour qu'on dût s'attendre à la voir servir de base à une accusation de haute trahison; quant aux autres chefs d'accusation, ils n'étaient que futiles quand ils n'étaient pas ridicules, comme on peut s'en convaincre par la lecture des pièces du procès, conservées à la bibliothèque nationale en 708 feuillets in-folio, n° 8357, ainsi que par les analyses plus ou moins détaillées qu'en ont données Dom Morice, M. Daru (*Histoire de Bretagne*, t. III) et le bibliophile Jacob (M. Paul Lacroix) dans son *Histoire du XVIe siècle*. Louis XII ayant rejeté l'appel du maréchal, il se retira dans sa terre du Verger, en Anjou, ce qui fit dire à un bel esprit du temps, dans une farce représentée dans un collége de Paris, qu'un *maréchal* ayant voulu ferrer un *âne*, en avait reçu un si grand coup de pied qu'il avait été jeté par dessus la muraille de la *cour* jusque dans le *Verger*. « Telles sont, dit candidement d'Argentré, les » insultations contre les infortunez. » Gié revint plus tard à Paris, et continua de jouir des bonnes grâces personnelles du roi; mais on croit qu'il ne voulut jamais reparaître à la cour. Il mourut à Paris, le 22 avril 1513, dans le palais des Tournelles que le roi lui avait donné en 1500. Son corps fut transporté au Verger et renfermé dans le magnifique tombeau qu'il avait fait ériger au milieu du chœur de l'église de Sainte-Croix. P. L...t.

GILBERT *l'Universel*, — que Richard de Poitiers, dans sa *Chronique*, publiée par D. Martène (*Ch., col. 1172, t. V. Amp. collect. col. 1172*), dit être né en Bretagne, a été considéré par Lebeuf comme ayant reçu le jour à Auxerre. (*Mém. d'Auxerre, t. I, p.* 783, *et II, p.* 486). Ce qui a pu motiver cette conjecture de l'abbé Lebeuf, c'est le long séjour que Gilbert fit à Auxerre. Il appartint en effet au clergé de cette ville, et il y résidait en 1110, comme on le voit par un acte de l'abbaye de Fleury. Le titre de *magister* qu'on lui donne semble prouver qu'il dirigea les écoles de cette ville. Il enseignait avec beaucoup d'éclat à Nevers, lorsqu'en 1127, Henri Ier, roi d'Angleterre, le choisit, de concert avec Guillaume de Cantorbéry, et du consentement du peuple, pour occuper le siége épiscopal de Londres. L'aversion d'Henri pour les Bretons du pays de Galles était si prononcée, au dire d'Eadmer, qu'il ne voulut jamais en élever un seul aux évêchés ni aux abbayes de ses états. La qualification de breton donnée à Gilbert par Richard de Poitiers, doit donc s'appliquer à un breton de l'Armorique et non du pays de Galles. Gilbert fut sacré à Cantorbéry, au mois de janvier 1128, et mourut au mois d'août 1134, en allant à Rome. Les auteurs varient sur l'année et sur le jour de sa mort. D. Mabillon dit, dans une note sur la 24e lettre de saint Bernard, que Gilbert occupa le siége de Londres depuis 1128 jusqu'à 1133. Orderic Vital place sa mort en 1136; mais il est certain qu'elle eut lieu deux ans plus tôt, soit le 8 ou le 10 août, selon le sentiment de quelques écrivains, soit le 12, comme l'indique le *Nécrologe d'Auxerre*, publié par D. Martène.

L'habileté de Gilbert dans la science des écritures et la vaste étendue de ses connaissances lui avaient acquis le titre d'*Universel;* sa réputation était si grande qu'on ne croyait pas qu'il y eût en Europe de savant qui lui fût comparable, *cui in doctrinâ nemo in Europâ par fuisse tum credebatur.* C'est ainsi qu'en parle Harpsfeld *(Hist. ecc. ang.)*.

On attribue à Gilbert : I. Une *Glose sur l'ancien et le nouveau Testament*, travail à l'occasion duquel Henri Hutington a dit de lui qu'il n'avait pas son égal pour la science depuis Londres jusqu'à Rome, et saint Bernard, qu'il entreprit en quelque sorte de renouveler toute l'écriture et qu'il y réussit. Quoi qu'il en soit, il était difficile, comme le fait observer l'abbé Lebeuf, de préciser ce qui appartenait à Gilbert dans cette glose. II. Un *Commentaire sur les lamentations de Jérémie.* On conservait autrefois dans l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers deux très-anciens manuscrits de cet ouvrage; l'un d'eux était du temps même de l'auteur. III. On attribue encore à Gilbert des traductions ou commentaires de l'Écriture sainte que possédaient diverses bibliothèques, tels que des *Commentaires sur Job, Isaïe, Jérémie, les Psaumes* et quelques livres de la Bible que l'on croit être les *Petits-Prophètes* et *saint Mathieu. L'histoire littéraire de la France par les Bénédictins* (t. XI. p. 236 et suiv.) mentionne en outre un certain nombre d'écrits que l'on a attribués à Gilbert l'*Universel*, mais qu'elle considère plutôt comme étant de Gilbert de la Porée, ou de Gilbert Folioth, autre évêque de Londres, mort en 1187, qui fut le plus grand adversaire de saint Thomas de Contorbéry, et auquel on doit un *Commentaire sur le Cantique des Cantiques*, imprimé à Londres en 1638, par les soins de Junius.

C'est à tort que Gérard-Jean Vossius attribue à Gilbert l'*Universel* l'appendice placé à la suite du livre de Henri de Gand, intitulé *Liber de scriptoribus ecclesiasticis*, livre renfermant des documents faisant suite aux travaux du même genre que saint Jérôme, Gennade de Marseille, saint Isidore de Séville, saint Ildephonse de Tolède, Honoré d'Autun et Sigebert de Gemblours avaient entrepris avant Henri de Gand. L'auteur de cet appendice est inconnu. » Bosius, dans son introduction à la Notice des » écrivains ecclésiastiques, démontre que Gé» rard-Jean Vossius, donnant une fausse inter» prétation à un passage de Possevin, s'est » trompé lorsqu'il a cru pouvoir attribuer à » Sillebert (ou mieux Gilbert l'*Universel*) l'écrit » dont il s'agit. Le *Journal des Savants*, du 28 » juin 1706, confirme, par son assentiment, la » justesse de l'observation de Bosius; et si le » dernier biographe de Henri, qui paraît n'a» voir pas eu connaissance de ce débat litté« raire, reproduit, en l'adoptant sans restric» tion, l'opinion erronée de Vossius, nous ne » voyons pas qu'il y ait été déterminé par des » recherches ou des remarques qui lui soient » propres. (*Histoire littéraire de la France,* » t. XX, p. 199-200). P. L...t.

GILBERT (Nicolas-Pierre), fils d'un architecte de Brest, naquit en cette ville le 17 mai 1751. Ses études terminées, il suivit pendant quelque temps la clinique des hôpitaux du port de Brest. Nommé élève-chirurgien à l'âge de dix-huit ans, il embarqua en cette qualité, en 1770, sur un vaisseau commandé par M. de Tronjolly et destiné pour les Indes orientales. A son retour à Brest, il obtint un prix de chirurgie; mais, comme pendant toute la campagne il n'avait cessé d'être tourmenté, soit du scorbut, soit du mal de mer, il renonça à la navigation et alla à Paris pour y perfectionner son éducation médicale. Dans le cours de ses études, il avait décelé une grande aptitude pour les sciences exactes; elle lui permit, lorsqu'il se vit forcer d'enseigner les mathématiques, pour satisfaire à ses premiers besoins, de répéter chaque soir à ses élèves les leçons qu'un ami lui donnait le matin. Quand il eut à prendre ses degrés, force lui fut de recourir à une faculté où les frais de réception fussent moins élevés qu'à Paris. Il se fit donc recevoir à Angers, et vint s'établir à Landerneau. Il y avait peu de temps qu'il y exerçait lorsqu'il adressa à la Société royale de Médecine une topographie médicale de cette ville et de ses environs. Ce mémoire lui valut une médaille d'or et le titre de membre correspondant de la société.

Lors de l'épidémie typhoïde qui obligea, en 1779, l'armée navale franco-espagnole à rentrer à Brest, Gilbert fut du nombre des médecins qui accoururent de tous les points du royaume pour combattre ce fléau. Il en fut atteint lui-même et ne recouvra la santé qu'à grand'peine. Quatre places de médecins à l'hôpital de la marine ayant été accordées, après la cessation de l'épidémie, à quatre médecins de Paris, Gilbert obtint, pour dédommagement, le titre de médecin de la marine à Landerneau et une gratification de 1,200 fr. Il quitta plus tard cette ville pour aller, d'abord à Morlaix, où il fut nommé médecin des épidémies, puis ensuite à Rennes. Lorsque la Révolution éclata, il fut appelé à présider l'administration départementale d'Ille-et-Vilaine. Il remplissait ces fonctions avec zèle et modération, lorsqu'au mois de juillet 1793, ayant adressé à la Convention, sa démission de suppléant de Lanjuinais, il fut, à cette occasion, accusé par Sevestre et Duval d'avoir soulevé tout le département. Billaud Varennes ajouta qu'il était venu conspirer à Paris, le 31 mai, avec Lanjuinais et Defermon. Poursuivi par ordre de la Convention qui n'avait pas oublié qu'il était le rédacteur et le premier signataire des arrêtés pris

contre elle, il se réfugia d'abord chez des paysans; mais ayant été déclaré émigré, il sortit de sa retraite et vint se constituer prisonnier, afin de sauver sa famille compromise par sa fuite. Pendant les sept mois et demi que dura sa captivité, il rédigea un mémoire estimé sur *la concordance entre les nouveaux et les anciens poids et mesures*, question mise au concours par le gouvernement et dont Gilbert remporta le prix. Rendu à la liberté, il vint à Paris d'où il fut envoyé à Saint-Pol-de-Léon en qualité de médecin militaire. Huit mois après, le conseil de santé des armées lui donna un témoignage bien flatteur de confiance en le nommant médecin en chef de l'armée de Sambre et Meuse. Lorsqu'on créa, en 1796, les hôpitaux militaires d'instruction, il fut appelé, comme médecin en chef et professeur, à celui du Val-de-Grâce, où il déploya une exactitude et une activité qui furent très-utiles aux élèves. Nommé en 1802 médecin en chef de l'armée de Saint-Domingue, où il contracta la fièvre jaune, il remplit ensuite les mêmes fonctions au camp de Montreuil, puis, en 1806, à la grande armée, et en 1808, à celle du Rhin. Lors de la campagne de 1812, sa santé se trouvant très-altérée, M. Desgenettes, sous les ordres de qui il était alors placé, voulut lui épargner les fatigues d'une campagne si pénible, et dans ce but, il le laissa à Kœnigsberg, où Gilbert recueillit dans son propre logement tout ce qu'il put de Français échappés à cette désastreuse expédition. Nommé, le 1er janvier suivant, médecin de la Grande-Armée en remplacement de M. Desgenettes, fait prisonnier à Wilna, il fut contraint, par ses infirmités, de rentrer en France un mois après. Il reprit, vers le mois de mai, son service à l'hôpital du Val-de-Grâce, et le continua jusqu'au 19 décembre 1814, jour où il succomba à une inflammation chronique du foie. Il mourut dans une honorable pauvreté. Ses vertus privées, dit la *Biographie médicale*, ont été méconnues et même obscurcies, dans la *Biographie universelle*, par un homme que de vives souffrances ont rendu quelquefois injuste.

Gilbert est auteur des ouvrages suivants : I. *Plan d'un cours d'institutions de médecine pratique sur les maladies les plus fréquentes chez les gens de guerre, classées par familles; précédé d'un discours sur la médecine morale*. Paris, an VI (1798), in-8°. Le discours préliminaire, très-succinct, est ce qu'il y a de mieux dans cet opuscule. La classification des maladies dont il est parlé dans le corps de l'ouvrage est confuse et vicieuse. II. *Les Théories médicales modernes comparées entre elles et rapprochées de la médecine d'observation*. Paris, an VII, in-8° de 20 p. Il est inutile de faire remarquer combien la brièveté de cet écrit contraste avec l'importance du sujet, qui n'a pu, par conséquent, qu'être effleuré. III. *Du Pacte social, ou Examen raisonné de la constitution de l'an VIII*. 1800, in-8°. IV. *Quelques Réflexions sur la médecine légale*. Paris, 1801, in-8° de 20 p. V. *Histoire médicale de l'armée française à Saint-Domingue, en 1802, ou Mémoire sur la fièvre jaune, avec un aperçu de la topographie médicale de cette colonie*. Paris, an XI (1803), in-8°. Ouvrage bien écrit et intéressant, en ce qui concerne la topographie; quoiqu'incomplète, elle présente néanmoins tout ce qu'il importe d'en connaître. Gilbert, ayant trop peu séjourné à Saint-Domingue, n'a pu rapporter que quelques observations de fièvre jaune; il ne la croyait pas contagieuse. VI. *Tableau historique des maladies internes de mauvais caractère qui ont affligé la Grande-Armée dans la campagne de Prusse et de Pologne, et notamment de celles qui ont été observées dans les hôpitaux militaires et les villes de Thorn, Bromberg, Fordon et Culm, dans l'hiver de 1806, le printemps et l'été de 1807, suivi de réflexions sur les divers modes de traitement de ces maladies adoptés par les médecins français et allemands*. Berlin, 1808, in-8°, trad. en allemand par le docteur Bock, avec une préface et des notes de Louis Formey. Erfurt, 1808, in-8°. Il y a deux parties dans cet opuscule : une théorique, qui n'est qu'un brownisme exprimé en une terminologie nouvelle, tout-à-fait différente de celle dont Gilbert avait proposé l'esquisse dans son *Plan*; l'autre pratique. Celle-ci présente l'histoire des maladies de mauvais caractère observées dans l'armée et chez les populations parmi lesquelles elle séjourna. La première fut la diarrhée, la seconde la dysenterie, qui fit des ravages considérables, et la troisième le typhus, encore plus funeste. — Gilbert est, en outre, auteur de divers *Mémoires* sur la fièvre de Pologne et sur plusieurs autres sujets, insérés dans les journaux de médecine, notamment dans le Recueil périodique de la Société de médecine de Paris. Enfin, il a fourni à l'*Encyclopédie méthodique* un assez grand nombre d'articles de médecine légale, presque tous rédigés avec soin et discernement. P. L...t.

GILBERT (Nicolas-Alain), — missionnaire, né à Saint-Malo, le 31 mai 1762, fut destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique. Entré au séminaire de la rue du Bac, dans la vue de se consacrer aux missions étrangères, il fut bientôt forcé, par l'état de sa santé, de renoncer à ce projet et de revenir dans son pays, où il fut successivement curé de la paroisse de Saint-Pern et des villes de Dinan et de Josselin. S'étant refusé, en 1791, à prêter serment à la Constitution civile du clergé, il fut décrété d'accusation, puis relâché. Il se réfugia alors en Angleterre et s'établit à Withby, dans le comté d'York. La connaissance qu'il acquit promptement de la langue anglaise lui fournit les moyens de faire un grand nombre de prosély-

tes à la religion catholique dans cette ville, où il n'en existait encore que fort peu; une église, un presbytère et une congrégation s'établirent par ses soins. Non content de répandre de vive voix les vérités de la foi, il les propagea encore par les écrits suivants, qu'il publia en anglais: I. *Défense de la doctrine de l'église catholique sur l'Eucharistie*. Londres, 1800. II. *Recherches sur cette question : Si les marques de l'église véritable sont applicables aux églises presbytériennes*. Berwick, 1801. III. *La doctrine catholique du baptême prouvée par l'écriture et la tradition*. Berwick, 1802. Dans ce savant traité, divisé en trois parties, l'auteur réfute victorieusement les quakers, les anabaptistes et les protestants. IV. *Réponse aux fausses représentations que J. Wesley a faites des doctrines catholiques*. Withby, 1811.

Depuis son retour en France, en 1814, jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Saint-Laurent-sur-Sèvre, le 25 septembre 1821, Gilbert fit en Bretagne et dans les pays voisins des missions où il se fit remarquer par l'excellence de ses prédications, et aussi par l'énergie avec laquelle il attaquait les doctrines de la Révolution. On a encore de lui un *Recueil de cantiques*, souvent réimprimé, qu'il avait composé pour l'usage de ses missions. P. L...t.

GILBERT (Pierre-Joachim), — né à Landerneau, le 3 août 1782, entra comme élève à l'Ecole polytechnique le 21 décembre 1797, n'ayant encore que quinze ans, et en sortit le 18 novembre 1799, pour entrer à l'Ecole du génie maritime. Le 12 avril 1801, il se rendit à Cadix pour y être embarqué sur le lougre le *Vautour*, faisant partie de la division française rassemblée sur ce point, et y remplir, pendant la campagne, les fonctions d'aspirant de première classe. Passé, le 4 juin suivant, sur le vaisseau le *Saint-Antoine*, il fut blessé à la tête au combat de Trafalgar, auquel participa ce vaisseau. Après avoir été successivement embarqué sur l'*Intrépide* et le *Formidable*, il revint à Toulon en 1802, et, après avoir subi, à Paris, l'examen d'élève admis au génie maritime, il fut destiné pour Brest en cette qualité, le 17 juin 1802. Promu sous-ingénieur de deuxième classe le 13 août 1803, il servit à Nantes et à Lorient jusqu'au 6 octobre 1806, qu'il reçut l'ordre de se rendre à Anvers. Passé à la première classe de son grade le 15 février 1808, il fut nommé, le 24 du mois suivant, capitaine de première classe dans les ouvriers militaires. Ce fut comme tel qu'il servit, du 3 avril 1809 au 17 janvier 1810, à l'armée d'Allemagne, à la tête d'un détachement de ces ouvriers, qui contribuèrent puissamment, l'avant-veille de la bataille de Wagram (4 juillet 1809), à forcer le passage du dernier bras du Danube, et à s'emparer de l'île de Lobau, au moyen des bacs qu'ils avaient construits sous la direction de leur chef. Destiné, le 18 janvier 1810, pour l'armée d'Espagne, Gilbert y remplit les fonctions de directeur des constructions navales et hydrauliques, avec le concours d'un bataillon d'ouvriers militaires, dirigé sur ce point, et il coopéra à la prise d'Almanza, dans la vieille Castille, tombée au pouvoir des Français le 10 juillet de la même année. Après avoir été employé à Boulogne, du 7 septembre 1810 au 3 décembre 1811, et à Anvers, du 1er janvier 1812 au 6 février 1813, il fut promu, par décret du 7 de ce mois, au grade de sous-ingénieur de première classe et de chef du 2e bataillon des ouvriers militaires de l'Escaut; puis destiné, neuf jours après, avec son bataillon, pour l'armée du Nord. Commandant, en 1813, le parc général du génie de la Grande-Armée, il fut atteint d'un éclat d'obus à la hanche, lors du reploiement du pont de Meissen, en septembre 1813. Commandant supérieur du fort de Zinna, dans Torgaw, lequel ne fut abandonné à l'ennemi que quand il fut devenu un monceau de ruines, Gilbert fut proposé pour le grade de colonel par le gouverneur, dans son rapport du siége, au mois de janvier 1814. Les événements qui ne tardèrent pas à s'accomplir mirent obstacle à ce que Gilbert reçût cette récompense, et il dut se contenter de la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur, qu'il avait reçue le 26 mai 1813. Revenu à Brest au mois de juillet de l'année suivante, il fut nommé ingénieur de troisième classe le 11 juillet 1821, et destiné pour Rochefort, où il ne servit pas long-temps, car il mourut au Mans le 6 octobre 1823. Il est auteur de l'ouvrage suivant, approuvé par l'Académie des sciences de l'Institut : *Essai sur l'art de la navigation par la vapeur*. Paris, Bachelier, 1820, in-4°. Cet ouvrage, que d'autres bien supérieurs ont fait oublier, eut du moins un grand mérite, celui d'appeler l'attention de la France sur les avantages qu'elle devait recueillir de l'application de la vapeur à la navigation. Après un résumé clair et précis de l'histoire de l'art et des machines en usage jusqu'en 1819, l'auteur présente des observations sur la forme, la structure et l'usage des bâtiments à vapeur qu'il eut, le premier, l'idée d'employer comme remorqueurs. La fixation de la puissance d'une machine, exprimée en nombre de chevaux de trait, et les rapports établis entre la force de ces chevaux et celle d'une machine, ont servi de base au développement de la théorie de la puissance motrice de la vapeur. Le style de Gilbert, par sa clarté et sa précision, atteste qu'il s'était familiarisé avec le langage philosophique des sciences. Il a inséré dans le t. II des *Mémoires de l'Académie celtique*, p. 435-438, une *Notice sur deux statues de granit*, qu'il avait trouvées, au mois de pluviôse an XIII, alors qu'il était attaché au port de Lorient, auprès du bourg de Lominé. Une lettre, insé-

rée à la suite de cette notice, annonçait qu'il s'occupait d'un mémoire complet sur les Hercules cariatides et les restes du temple de Castelnoec, ainsi qu'une réfutation de l'auteur des *Essais sur les pierres de Carnac*. Les exigences du service militaire ne lui permirent pas de réaliser ces projets. P. L...t.

GILDAS (Saint), — le *Sage*, le *Badonique*, ou l'*Albanien*, naquit dans la Grande-Bretagne, en l'an 493 ou 494, comme il nous l'apprend lui-même dans un passage de son livre *de Excidio*, quarante-quatre ans après le débarquement d'Horsa et d'Hengist, dans la Grande-Bretagne (449 ou 450), dans l'année même de la grande défaite des Saxons au Mont-Badon, d'ou lui est venu le surnom de *Badonique*, de même que celui d'*Albanien* lui a été donné parce qu'il naquit dans le pays d'Arclwyd (aujourd'hui Dumbarton, par corruption de Dun-Britton), sur les limites de l'Albanie proprement dite. Le passage de Gildas sur la bataille du Mont-Badon, conféré avec celui de Bède qui le complète, ne peut laisser de doute, dans les esprits non prévenus, sur l'époque de sa naissance. La variété des noms de Gildas et la confusion de quelques passages des légendes anglaises et armoricaines ont donné lieu à divers écrivains de croire à l'existence simultanée de deux Gildas. Usher, Dom Lobineau, Dom Morice et M. Stevenson adoptent la dualité que repoussent formellement Gérard Vossius, Dom Mabillon et les Bollandistes. M. de la Borderie, dans une dissertation approfondie, encore inédite, qu'il a bien voulu nous communiquer, n'hésite pas à se prononcer en faveur de l'opinion des unitaires, et les raisons sur lesquelles il s'appuie pour fixer les lieux et époques de naissance et de décès, ainsi que l'unité de Gildas, nous semblent concluantes de tous points. Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de reproduire ici quelques-uns des détails étendus à l'aide desquels il a démontré qu'en admettant deux Gildas, on se jette vis-à-vis de la critique historique dans des embarras inextricables, tandis que le système contraire se justifie logiquement dans toutes ses parties. Aussi ce système est-il pour nous le criterium d'après lequel doivent être précisées les dates et les circonstances se rapportant à la naissance, à la vie et à la mort de saint Gildas.

Après avoir été, pendant quelques années, le disciple de saint Ildut, qui lui enseigna les lettres divines et humaines, et dont, suivant les Actes de saint Paul Aurélien, il devint l'un des plus brillants et des plus sages disciples, il se sépara de son maître, et, comme nous l'apprend la légende de Rhuys, adoptée par les Bollandistes, il alla en Irlande où, par ses prédications, il convertit le peuple, rétablit la discipline ecclésiastique, et ramena à l'unité de la foi les prêtres abusés par diverses opinions hétérodoxes. Cette mission accomplie, il alla faire un pèlerinage à Rome, et, à son retour, il s'arrêta sur les côtes de l'Armorique, dans la petite île de Houat, rocher aride situé entre Belle-Ile et la presqu'île de Rhuys. Il y vécut quelque temps dans la solitude, n'ayant d'autre lit que la terre, d'autre vêtement qu'un rude cilice recouvert d'une grossière robe de bure, poussant si loin la mortification de la chair qu'il ne mangeait, dit-on, que trois fois par semaine, et ne sortant de sa retraite que pour instruire les pauvres pêcheurs de l'île. Mais la foule, empressée de l'entendre, devint bientôt si nombreuse, qu'il lui fallut aller s'établir dans un château voisin de la presqu'île de Rhuys, qu'il dut à la libéralité d'un seigneur du pays de Vannes, probablement le comte Guérech, ou Waroch Ier. Il y bâtit un monastère, dans lequel accoururent de nombreux disciples attirés par la renommée de ses vertus, de son savoir et des cures miraculeuses qu'il opérait. L'affluence des visiteurs contrariant ses goûts pour la méditation, il imagina de se faire, d'une grotte pratiquée dans un rocher situé sur le bord du Blavet, au delà de la pointe de Quibéron, un oratoire où il pût venir, dans le silence du recueillement, élever son âme à Dieu. C'est dans cette retraite solitaire qu'il dut, suivant D. Lobineau, composer son fameux livre *de Excidio*.

L'ascendant qu'il exerçait sur le peuple s'étendait aux grands eux-mêmes, comme le prouve sa médiation entre Waroch Ier et Conmor. (*Voy. Biographie bretonne*, t. Ier, p. 349.) Il était non moins absolu et non moins efficace sur ses disciples de Rhuys, comme sur ceux de Coat-la-Hen, où il avait fondé un autre monastère. Tous étaient également avides de recueillir sa parole inspirée et les trésors de son érudition. Il mourut dans son oratoire, le 29 janvier 570, selon Dom Lobineau, ou plus vraisemblablement en 565, comme le pense Dom Mabillon, dont l'opinion (*Acta SS. ordin. S. Benedicti, sæc*. 1° p. 147) nous semble s'appuyer sur des raisons fort plausibles. Une partie de ses reliques, soustraite à la fureur des Normands, fut transportée, au IXe siècle, par Dajoc, abbé de Rhuys, à Bourg-Déols, ou Bourg-Dieu, abbaye du Berri où il exista jusqu'en 1622 une église placée sous l'invocation de saint Gildas et bâtie pour les religieux de Rhuys et de Locminé, par Ebbo, seigneur de ce canton. Indépendamment de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, dont l'église est aujourd'hui paroissiale, il y avait, dans le diocèse de Nantes, celle de Saint-Gildas-des-Bois, fondée en 1026 par les seigneurs de la Roche-Bernard. L'église paroissiale d'Auray, aussi dédiée à saint Gildas, possède une partie de ses reliques qui lui ont été concédées, le 26 juillet 1809, par celle de Rhuys, où l'on voit son chef en argent, et plusieurs parties de son corps enchâssées dans des reliquaires du même métal

et d'un travail très-curieux. Son titre de *Sage* le fait invoquer par les paysans pour obtenir la guérison de la folie.

Il existe deux légendes assez diverses sur saint Gildas. Tous les manuscrits de la première ont été trouvés et probablement écrits en Angleterre; ceux de la seconde, en France et en Armorique. Le plus ancien des manuscrits de la légende anglaise a été écrit en 1381, au prieuré de Finchal, dans l'évêché de Durham. Mais Jean de Tynmouth, qui vivait en 1366, a composé, sur un manuscrit plus ancien et un peu différent de celui de Finchal, un abrégé de cette légende, inséré plus tard par Capgrave, dans son ouvrage sur les saints d'Angleterre, imprimé à Londres en 1516. Usher a cité de nombreux passages de cette légende publiée en entier, pour la première fois, par M. Stevenson, en tête de son édition de Gildas. Cette légende a long-temps été attribuée à Caradoc de Lancarvan; mais M. Stevenson prouve, par de très-bonnes raisons, que cette attribution n'est pas fondée, et que ce document, sous sa forme actuelle, doit remonter à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe. — La légende française ou armoricaine a été rédigée, dans la première moitié du XIe siècle, par un moine anonyme de Rhuys. Elle a été publiée d'abord par Polydore Vergile, puis par les Bollandistes, t. Ier, au 29 janvier, p. 956. D. Mabillon en a donné une édition plus correcte (*Acta SS. ordin. S. Bened. sæc.* 1°) et D. Morice en a inséré des extraits (t. Ier des *Preuves*, col. 188-190 et 353-355). D. Lobineau a aussi écrit la vie de saint Gildas. (*Vies des Saints de Bretagne*, p. 72-77.) Enfin, il existe à la bibliothèque nationale, n° 5318, une vie manuscrite de saint Gildas. A l'aide de tous ces matériaux, prudemment conférés, on peut restituer avec fidélité la vie de ce saint.

Les Bénédictins (*Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 280-285), attribuent à Saint-Gildas quelques canons ou réglements sur la discipline ecclésiastique, qu'il dut composer pendant le cours de sa mission en Irlande, et qui avaient été insérés sous son nom, dans un ancien recueil qu'Usher avait vu dans la Bibliothèque Cotonnienne. Ces canons étaient restés dans l'oubli jusqu'à l'époque où D. Luc d'Acheri en publia neuf ou dix dans le t. IX de son *Spicilège*, d'après un manuscrit de l'abbaye de Corbie. Un passage de l'un de ces canons (*Spic.* 9, p. 50), autorise à croire que Gildas avait aussi écrit quelques lettres. Cette conjecture est confirmée par Cave, qui assure que, de son temps, il s'en trouvait divers fragments dans un manuscrit de la Bibliothèque Cotonnienne. Plusieurs écrivains lui attribuent en outre un *Livre de sermons* et un *Traité de l'immortalité de l'âme*. On a essayé enfin de le faire passer pour auteur d'une histoire des premiers habitants de la Grande-Bretagne; d'une autre histoire de ses rois; d'une relation de la victoire d'Aurèle-Ambroise, roi breton insulaire; de prophéties écrites en vers; d'actes de saint Germain et de saint Loup; d'un traité de *Sexto cognoscendo;* d'un commentaire en quatre livres sur les évangiles; de plusieurs livres d'épigrammes, dont quelques vers se lisent dans l'histoire d'Angleterre de Geoffroi de Monmouth; enfin d'un poëme intitulé *Querulus*, ou *Aulularia comœdia*, qui se trouve à la fin des comédies de Plaute. Mais il est visible que les titres de ces trois premiers ouvrages s'appliquent à l'ensemble ou à des fragments du *de Excidio*, et que le *Querulus* s'applique également à ce dernier ouvrage, qui porte, dans quelques manuscrits, le titre de *Querulus*, comme convenant aux plaintes de Gildas sur les ruines et les désordres de la Grande-Bretagne. Il n'est d'ailleurs pas possible de confondre, si l'on veut se rappeler que l'*Aulularia* fut composée dès le commencement du ve siècle, comme le prouve sa dédicace à Rutilius Numatianus. Quant aux autres ouvrages, il y a tout lieu de croire qu'ils doivent être attribués à l'un des homonymes de Gildas, qui lui était postérieur d'environ trois siècles.

Le plus important des ouvrages incontestablement composés par Gildas, celui qui lui a procuré sa gloire littéraire, c'est le *de Excidio*, dont il a été publié les éditions suivantes: I. *Opus novum. Gildas britannus monachus, cui sapientis cognomentum est inditum, de calamitate, excidio et conquestu Britanniæ quam Angliam nunc vocant (cum præfatione Polydori Vergelii ad Cuthbertum Tonstallum... ad VIII. Id. April. MDXXV, Londini)*, petit in-8°. Cette première édition, incorrecte et incomplète, est présumée avoir été imprimée à Londres, l'année même de la date de l'épître dédicatoire. II. *Gildas de calamitate.... Britanniæ: Pontici Virunii historiæ libri sex.* Augustæ Vindelicorum, Alex. Weyssenhorn, 1534, in-8°. — Réimprimé à Bâle, 1541, in-8°. III. *De Excidio et conquestu Britanniæ epistolæ.* Londini, Joan. Daius, 1568, in-16 de 99 f., avec une préface adressée à l'archevêque Parker. Cette édition est plus complète que les précédentes. Mais les meilleurs textes que l'on ait de l'ouvrage de Gildas sont celui qui se trouve p. 1—39 de la collection publiée en 1691, 2 vol. in-f°, par Gale, sous le titre de: *Historiæ britannicæ*, *Saxonicæ*, *anglo-danicæ scriptores XV*, etc., et surtout celui publié à Londres, 1838, in-8°, par M. Stevenson, qui a pris pour base le texte du manuscrit de Finchal, conféré avec tous les autres manuscrits connus. — Le *de Excidio* se divise, à bien dire, en deux parties: L'*Historia*, ou Histoire générale de la race bretonne depuis la conquête romaine jusqu'aux premières années du VIe siècle. Elle renferme des détails sur l'origine du christianisme en Bretagne, détails précieux, parce qu'on ne les trouve que

là. Elle contient aussi, indépendamment d'une peinture énergique du déréglement moral des Bretons, un tableau animé de leurs dissensions intestines, de leurs guerres avec les Pictes et les Scots, et de toutes les péripéties de la lutte terminée par la conquête des Saxons. Dans la seconde partie, l'*Epistola*, l'auteur revient souvent sur les déréglements, les crimes et les désordres des Bretons; il dit en terminant que ces crimes, ces désordres, un moment comprimés par la terrible leçon du Mont-Badon, se réveillèrent avec une nouvelle force parmi les hommes de la génération suivante, et qu'ils duraient encore au moment où il écrivait l'*Epistola*. « Gildas, dit éloquemment M. de la Borderie, y » prend à partie ces crimes et ces désordres. » Après nous avoir retracé les phases successives de ce drame si singulièrement tragique, » lui-même, historien et spectateur jusque là, » y prend à son tour le rôle d'acteur; il descend » tout à coup sur la scène, il se retourne vers » ses compatriotes, il s'efforce d'opposer au » torrent la barrière de sa parole. » Tel est dans son ensemble le *de Excidio*, ouvrage qui possède, auprès des critiques modernes, une grande et légitime autorité historique, parce que l'auteur a été contemporain d'une partie des faits qu'il retrace, et que, pour les autres qu'il tenait immédiatement de la génération sous les yeux de laquelle ils s'étaient accomplis, la tradition était encore toute vive et trop récente pour avoir pu se corrompre. P. L...t.

GILLES DE BRETAGNE, — troisième fils de Jean V et de Jeanne de France, fille de Charles VI, était frère de François Ier. Fort jeune encore, il fut envoyé par son père, en 1432, en Angleterre, à la tête d'une ambassade solennelle chargée de traiter de la paix avec Henri VI. Un séjour de deux ans qu'il fit outre-mer, où il semble qu'il avait déjà passé plusieurs années auprès de sa grand'mère, Jeanne de Navarre, veuve en premières noces de Jean IV, et ensuite épouse d'Henri IV, amena entre la cour d'Angleterre et le jeune prince des rapports que ses ennemis présentèrent, plus tard, sous des couleurs propres à envenimer l'animosité de son frère contre lui. La cause première de cette animosité fut le partage que Jean V fit, le 2 mars 1439, entre ses enfants. Il assigna à Gilles un simple apanage de 6,000 livres à prendre sur les terres de Chantocé et d'Ingrande, qu'il avait acquises, l'année précédente, du maréchal de Retz, et il y ajouta 1,000 livres qui devaient être prélevées sur d'autres domaines, à la condition, acceptée par Gilles, que le duc pourrait racheter, sous deux ans, les terres de Chantocé et d'Ingrande, qui seraient alors remplacées par des domaines d'égale valeur, en dehors du duché.

François Ier, après son avènement, ayant envoyé son jeune frère en Angleterre pour réclamer le comté de Richemont et offrir sa médiation auprès du roi de France, Gilles fut accueilli avec la plus grande distinction par Henri VI, son ami d'enfance, qui lui accorda toutes ses demandes et le gratifia d'une pension de 2,000 nobles. Ce fut à son retour de cette ambassade que Gilles enleva Françoise de Dinan (voy. *ce nom*), et que, mécontent de l'insuffisance de son apanage, devenu d'ailleurs illusoire depuis que Charles VII, par ses lettres du 28 août 1443, avait donné à l'amiral de Coëtivy les terres de Chantocé et d'Ingrande, non remplacées par le duc, il commença à faire entendre ses plaintes et à réclamer. Des documents publiés par dom Morice (*Pr.*, t. II, col. 1374, 1380-1382), prouvent que Gilles, dépité de n'obtenir aucune satisfaction, écrivit alors à Henri VI pour réclamer ses bons offices auprès de son frère, et en obtenir au besoin qu'il pût servir dans les troupes anglaises employées en Normandie. La lettre du 14 juillet 1445, qui contenait ces demandes, renfermait aussi l'offre de mettre à la disposition du roi d'Angleterre les places que Gilles détenait en Bretagne. Cette lettre, tombée entre les mains du duc, le transporta de fureur, et de ce moment, la mort de son frère fut arrêtée dans son esprit.

Le connétable de Richemont, venu à cette époque en Bretagne, eut grand'peine à fléchir le duc, qui ne pardonna à son frère qu'à de dures et humiliantes conditions. Mais, de part et d'autre, on était trop aigri pour que la réconciliation pût être sincère et durable. Gilles avait d'ailleurs des ennemis tout puissants sur l'esprit de son frère. C'étaient l'évêque Jacques d'Espinay, homme violent et brouillon; Jean Hingant, gentilhomme de l'hôtel, que le jeune prince avait maltraité de paroles, et par dessus tous Arthur de Montauban, favori du duc, mais plus encore de la duchesse. Ce dernier avait compté sur cette double faveur pour épouser Françoise de Dinan. Frustré, par le rapt de Gilles, de l'espoir de mettre la main sur les domaines de cette riche héritière, il n'aspirait qu'à se venger. Gilles, ébloui par l'appui de Henri VI, sembla se complaire à favoriser leurs sinistres projets en révoquant solennellement, devant quatre notaires, le 23 décembre 1445, son acceptation du partage fait par son père, et en protestant contre tous les actes qui en avaient été la suite. Ses ennemis, agissant de concert, accumulèrent les accusations contre lui pendant le séjour que le duc fit, vers la même époque, à Chinon, où il était venu rendre hommage à Charles VII. Pour sauver au duc l'odieux de l'arrestation de son frère, le roi se chargea de la faire effectuer aussitôt que François serait rentré en Bretagne. Des menaces violentes que Gilles eut le tort de proférer contre son frère fournirent de nouvelles armes contre lui. Toutefois, ces menaces n'étaient pas sérieuses, et les témoignages de repentir dont elles avaient

été immédiatement suivies auraient dû défendre d'en tenir compte. Il n'en fut rien : cinq jours après, le 26 juin 1446, l'amiral de Coëtivi, à la tête de quatre cents lances dépêchées à l'avance, s'abattit à l'improviste sur le château du Guildo. Gilles jouait à la paume quand on vint lui annoncer l'arrivée de Coëtivi. Quoi qu'on eût pu dire de ses projets, il n'était nullement sur ses gardes et n'avait pris aucun moyen de défense. Il fit ouvrir les portes, accueillit ses hôtes avec courtoisie et demanda des nouvelles de la santé du roi, son oncle, à Coëtivi, qui, pour toute réponse, exhiba l'ordre de l'arrêter; après quoi il fit main-basse sur la vaisselle d'or et d'argent, les joyaux, prit les clés du château, et conduisit son prisonnier à Dinan, où était le duc.

Le connétable ayant énergiquement protesté auprès de Charles VII contre l'arrestation de son neveu, le roi, qui commençait à démêler cette ténébreuse intrigue, l'autorisa à prévenir l'exécution de ses ordres : « Beau cousin, lui » dit-il, pourvoiez-y, et faites diligence; aul» trement la chose ira mal, car le duc et tous » les autres vont tous delibérer de le prendre.» Le connétable eut beau se hâter, il arriva trop tard. A sa prière, pourtant, le duc consentit à une entrevue avec Gilles; mais les larmes de ce malheureux, celles de son frère puîné, et les supplications de leur oncle le connétable, loin d'attendrir le farouche François, ne lui inspirèrent que de lâches railleries contre son captif. Il le fit conduire à Redon, et convoqua les Etats pour lui faire son procès. Le procureur-général Olivier Du Breil, auquel il ordonna de l'instruire, fit tout ce qu'il put pour être dispensé de coopérer à cette procédure fratricide; mais il fut contraint d'obéir aux ordres péremptoires du duc. Les Etats s'ouvrirent, à Redon, le 31 juillet. On n'avait pas perdu de temps, bien qu'on eût entendu force témoins qui avaient déposé d'une longue série de crimes commis par le prisonnier. Les commissaires du roi de France, qui assistaient aux débats, se prévalurent, pour faire ajourner le jugement, de ce que la procédure était incomplète, le prince Gilles n'ayant pas encore été interrogé, et ils terminèrent en disant que tous les faits allégués, fussent-ils vrais et suffisamment prouvés, l'amour fraternel devait porter le duc à la compassion et à la clémence Cet avis, appuyé par le connétable, fut adopté par les Etats, qui se réservèrent même, par leur délibération, de demander ultérieurement la grâce de l'accusé, s'il était reconnu coupable.

Le duc et son entourage ne se tinrent pas pour battus. Ils imaginèrent de ressusciter des dépositions que leurs auteurs avaient rétractées, mais qu'ils reproduisirent en les aggravant de façon à représenter Gilles comme allié des Anglais. Muni de ces pièces, le duc les communiqua au roi dans un voyage qu'il fit à Razilly, près de Chinon, et, à son retour en Bretagne, il voulut que Du Breil fit de nouvelles informations; mais l'intègre magistrat lui déclara qu'aucune loi divine ou humaine ne permettant à l'aîné de poursuivre criminellement son cadet, il ne pouvait faire le procès à M. Gilles. Désespérant alors d'obtenir de la justice la condamnation de son frère, François se détermina à l'arracher à la violence.

L'intervention des Anglais en faveur de Gilles n'eut d'autre résultat que d'irriter le duc, qui, trouvant trop humain le geôlier de son frère, commença par le changer. De Moncontour, où il était détenu, Gilles adressa au roi de France une requête où il lui faisait connaître qu'Olivier de Méel, après l'avoir fait maltraiter par ses satellites, le tenait, depuis dix jours, dans une basse-fosse. Cette requête, que le généreux Rosnyniven de Piré appuya de vive voix et par écrit, émut le roi et son conseil. Coëtivi fut dépêché à Moncontour, avec l'ordre de faire mettre Gilles en liberté; mais, avant son arrivée, une fausse lettre du roi d'Angleterre, fabriquée par un nommé Pierre La Rose, avait mis obstacle à l'exécution des ordres du roi. Conçue avec un art infernal, elle n'était qu'une sommation du roi d'Angleterre de lui rendre M. Gilles, chevalier de son ordre et son connétable. Ce titre de connétable, que Henri VI avait, à la vérité, offert à Gilles, mais que ce dernier avait hautement repoussé, afin de rester Breton, aurait dû, à lui seul, démontrer la fausseté de la pièce accusatrice; mais Coëtivi, que l'on croit, avec assez de raison, avoir été d'accord avec le duc, ne chercha nullement à approfondir cette affaire et tourna bride.

Le duc, après avoir fait transférer Gilles de Moncontour au château de Touffou, puis ensuite à celui de la Hardouinaie, fit part à Hingant, qu'il savait lui être dévoué, de son projet de faire mourir son frère, et voulut l'y associer. Hingant, quoique peu scrupuleux, eut horreur de cette proposition, et, affermi par Olivier Du Breil dans ses sentiments, il disparut de la cour. François se tourna alors vers de Méel et lui témoigna le désir de voir son frère *en paradis*. De Méel hésitant par crainte des suites que ce crime pourrait avoir pour son maître, ce dernier le rassura en lui disant que le roi, sachant que M. Gilles était un très-mauvais sujet, ne serait pas fâché qu'on en fît justice. Comme de Méel hésitait encore, le duc le fit circonvenir par Arthur de Montauban, qui ne lui cacha pas que l'arrêt de mort du prisonnier était irrévocablement prononcé, et qu'on n'attendait que son exécution pour que lui Arthur épousât Françoise de Dinan. Un poison, apporté d'Italie, devait sourdement faire périr le malheureux prince. Moitié par crainte, moitié par l'appât des brillantes récompenses qu'on lui fit entrevoir, de Méel finit par se prêter aux vues du duc et de ses infâmes agents. Mais, avant d'en

venir à cette extrémité, on essaya de faire mourir d'inanition le captif, qu'on laissa plusieurs jours sans nourriture, et qui aurait infailliblement succombé, si une pauvre femme, attirée par les cris lamentables que lui arrachaient la faim et la soif, ne lui avait furtivement glissé de l'eau et du pain. Une démarche que l'infortuné tenta auprès de son frère, afin d'en obtenir, ou son pardon, ou une mort prompte, ne reçut qu'une réponse barbare. Comme le connétable et ceux des conseillers du duc, qui avaient des sentiments d'honneur et d'humanité, cherchaient à le fléchir et à lui épargner un crime, irrité de ces lenteurs, il fit dresser par le chancelier l'arrêt de mort de son frère, et, partant pour la Normandie, il en confia l'exécution aux ennemis de Gilles. Une soupe empoisonnée, que de Méel lui servit le 20 avril 1450, ne produisit pas l'effet qu'on s'en était promis. Gilles sentit néanmoins qu'épuisé par plus de quatre ans de tortures, il n'avait plus que peu de jours à vivre. Il fit venir, de nuit, et par l'entremise de la femme charitable qui avait prolongé son existence, un cordelier, auquel il se confessa à travers les grilles de son cachot, et qu'il chargea d'aller dire à son frère que, puisqu'il lui avait refusé justice en ce monde, il le citait à comparaître dans quarante jours devant le tribunal de Dieu.

La marche du poison étant trop lente au gré des assassins, ils résolurent d'en finir d'une autre manière. Robert Roussel, Jean de la Chese et d'autres affidés d'Arthur entrèrent, dans la nuit du 24 au 25 avril 1450, dans le cachot de Gilles, l'étranglèrent, lui bouchèrent le nez et les oreilles de peur qu'il n'en sortit du sang, le couchèrent sur un lit disposé de manière à écarter tout soupçon de violence; puis ils allèrent, le matin, à une partie de chasse, tandis que de Meel, qui n'avait pas voulu concourir de sa personne à l'assassinat, se rendait à l'église, où un page, auquel la leçon avait été faite, vint en pleurant lui annoncer la mort de Gilles.

Telle fut la fin prématurée d'un prince dont le courage et les belles qualités inspiraient de grandes espérances pour l'avenir de la Bretagne. Si ses relations avec les Anglais ne furent pas exemptes de blâme, sa jeunesse, son séjour parmi eux, les bienfaits qu'il en avait reçus, doivent atténuer des torts que François aurait d'ailleurs prévenus ou arrêtés en se montrant juste ou indulgent. Honte donc, honte éternelle au frère dénaturé qui a si long-temps et si froidement combiné son fratricide! La main de Dieu, nous l'avons vu, s'étendit bientôt sur lui; le remords abrégea ses jours. La hache trancha, le 8 juin 1451, ceux d'Olivier de Méel que Pierre II livra à la justice; ses complices Jean Rayart, Robert Roussel, Male Tousche et La Chèse subirent le même supplice; leurs corps, coupés par quartiers, furent exposés sur les grands chemins. Quant à Arthur de Montauban, le plus coupable sans doute, il alla cacher son infamie dans l'abbaye de Marcoussis, où il se fit Célestin. Il mourut archevêque de Bordeaux. Hingant se justifia et fut acquitté.

Ce lugubre drame a fourni le sujet du roman intitulé : *Le Fratricide, ou Gilles de Bretagne, chonique du XV*[e] *siècle, par M. le vicomte Walsh*, nouv. édit. Paris, L. F. Hivert, 1850, in-8° et 2 vol. in-12. Si la fidélité historique n'y est pas rigoureusement observée, on y trouve du moins un récit moral des plus intéressants et des portraits largement tracés du faible et insouciant Charles VII, du sombre et jaloux François I[er], de l'astucieux Montauban, et d'un personnage épisodique, le fougueux Conecte, qu'un léger anachronisme a permis à l'auteur de faire participer à l'action générale et de représenter obéissant à ces inspirations ardentes qui, comme nous l'avons vu (*Biographie bretonne*, t. I[er], p. 437-438), étaient le propre de sa nature.

P. L...t.

GILLES DE RETZ. *Voy.* **RETZ.**

GILLET (Louis-Joachim), — né le 28 juillet 1680, à Trémorel, commune du canton de Merdrignac, alors de l'évêché de Saint-Malo, aujourd'hui de celui de Saint-Brieuc, fit ses études chez les Jésuites de Rennes. Sa rhétorique terminée, il entra chez les chanoines réguliers de la congrégation de France, et en prit l'habit, à Paris, le 14 août 1701, au prieuré de Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers. Il passa dans différentes maisons les quatre années qui suivirent sa profession, et quand il eut terminé sa philosophie, ses supérieurs l'envoyèrent faire sa théologie dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, où il se fit remarquer par des thèses publiques qu'il soutint à la satisfaction générale. Ordonné prêtre en 1708, il fut chargé d'une chaire de philosophie à l'abbaye de Notre-Dame de Ham, en Picardie, d'où il fut rappelé à Sainte-Geneviève pour y remplir les fonctions de bibliothécaire, plus en rapport avec ses goûts pour l'étude et son amour des livres. Il les exerça jusqu'en 1717, époque où il fut pourvu du prieuré-cure de Mahon, diocèse de Saint-Malo. Pendant les vingt-trois ans qu'il exerça ses fonctions pastorales, à la grande édification des fidèles, il continua de se livrer aux travaux littéraires qui, durant son séjour à Paris, lui avaient concilié les suffrages des érudits. Mais l'insuffisance des ressources dont il pouvait disposer lui faisant regretter les richesses où il pouvait autrefois puiser à pleines mains, il était tourmenté du désir de les posséder de nouveau. Cédant à ce besoin, il se détermina donc, à l'âge de soixante ans, malgré les instances de son évêque et de ses paroissiens, à venir reprendre à Sainte-Geneviève son emploi de bibliothécaire, à la faveur duquel il put s'occu-

per avec plus d'ardeur que jamais de l'étude des langues orientales. Honoré de l'estime et de l'affection du duc d'Orléans, alors retiré à Sainte-Geneviève, il était souvent visité par ce prince qui, adonné comme lui à l'étude des langues, recherchait sa conversation et ses conseils. D'une complexion naturellement délicate, et sujet à des souffrances que l'excès de travail avait aggravées, le P. Gillet mourut à Sainte-Geneviève le 28 août 1753, dans la soixante-quatorzième année de son âge. Il était doux, poli, modeste presque jusqu'à la timidité, et naturellement porté à la mélancolie. A l'étude des langues savantes, il avait su joindre des connaissances très-variées; mais il avait toujours cherché de préférence à acquérir celles qui avaient rapport à la religion. Il a laissé une *Nouvelle traduction de l'historien Josephe, faite sur le grec, avec des notes critiques et historiques pour en corriger le texte dans les endroits où il paraît altéré*, etc. etc. Paris, Chaubert et Hérissant fils, 1756-1758, 4 vol. in-4°; imprimée conséquemment après sa mort avec une préface du traducteur et un avis de l'éditeur, suivis d'un *Eloge historique du R. P. Gillet*, dont la présente notice n'est guère que la reproduction abrégée. Les jugements portés sur cette traduction ne s'accordent pas. Chaudon et Delandine, ainsi que la *Biographie universelle*, la regardent comme plus fidèle que celle d'Arnauld d'Andilly, laquelle, en revanche, est mieux écrite peut-être et plus élégante, ce qui est cause que la version du P. Gillet n'a point fait oublier celle d'Arnauld « plus commune et plus con- » nue, dit un critique, quoiqu'elle soit peut- » être moins digne de l'être. » Au contraire, M. Barbier (*Examen critique et complément des dictionnaires historiques*, etc., p. 388) dit que les personnes versées dans la connaissance de la langue grecque assurent que la traduction de P. Gillet n'est pas plus fidèle que celle d'Arnauld d'Andilly. Les autres travaux du P. Gillet, restés inédits, sont : I. un *Opuscule sur la nature, le génie et l'excellence de la langue hébraïque*; II. un *Traité sur la méthode qu'on doit suivre pour apprendre la langue latine*; III. des *Commentaires abrégés sur plusieurs livres de l'Ancien-Testament, et principalement sur les psaumes*; IV. des *Notes sur les ouvrages de saint Clément d'Alexandrie*; V. une *Critique des historiens anciens et modernes qui ont écrit sur les premiers temps de la monarchie française*. Dans ce travail, le plus considérable de ceux que le P. Gillet avait laissés inédits, il répand des doutes sur plusieurs événements rapportés par Grégoire de Tours, Frédégaire et quelques autres chroniqueurs; il relève aussi des fautes de chronologie et de topographie, et signale les méprises dans lesquelles sont tombés plusieurs écrivains modernes. Sa critique est ferme, judicieuse et sans fiel. Quant au style, il est négligé; mais il comptait le revoir après sa publication de la traduction de Josephe. P. L...t.

GILLETTE DE SAINT-FRANÇOIS (*Gillette du Ruflay*, **connue en religion sous le nom de**), — née en Basse-Bretagne le 22 janvier 1600, entra à dix-huit ans dans la maison des Carmélites de Vannes, et y prononça ses vœux en 1619. Ses supérieures la choisirent, en 1622, pour concourir à la fondation du monastère de Ploërmel, où elle vécut quinze ans. Elle mourut à l'âge de quarante-sept ans, le 16 janvier 1647, laissant une grande réputation de sainteté. Elle avait composé plusieurs ouvrages, restés manuscrits et qui sont perdus. Voici leurs titres : 1° *De la divine Providence*; 2° *Des mystères de la très-sainte Trinité et de l'Incarnation*; 3° *De la solitude du Carmel*; 4° *Des louanges de la Sainte-Vierge*. P. L...t.

GINGUENÉ (Pierre-Louis), — naquit à Rennes le 25 avril 1748. Plusieurs écrivains ont répété à l'envi qu'il était issu d'une famille noble, mais pauvre, et l'un d'eux, M. Villenave (*Biographie universelle*, t. LXV, p. 340), a cité comme preuve à l'appui de cette assertion un extrait de la réformation de 1668. Mais cette prétendue noblesse a été vivement contestée devant les tribunaux, et M. Baron du Taya, père de notre savant et regretté collaborateur, n'y croyait pas. Très-lié avec la famille de notre célèbre littérateur et avec celle du même nom, dont les ancêtres comparurent à la réformation de 1668, il a pu, mieux que tout autre, reconnaître de quel côté étaient les droits à l'illustration généalogique.

A défaut de fortune et de noblesse de race, le père de Ginguené, justement considéré pour ses qualités personnelles et ses connaissances, procura à son fils d'autres avantages, ceux d'une instruction complète et variée. Placé au collége de Rennes, Pierre-Louis y commença ses études sous les Jésuites, et les termina, après leur expulsion, sous les prêtres séculiers qui leur succédèrent. Lorsqu'il quitta les bancs du collége, les langues d'Homère et de Virgile lui étaient familières. C'est alors que son père, très-versé dans celles de Milton et du Dante, les lui apprit lui-même, en même temps qu'il l'initia à l'étude des beaux-arts, pour lesquels son fils et lui étaient heureusement organisés. Poésie, musique, tels furent donc les délassements de l'enfance de Ginguené; plus tard, elles fournirent plus d'un fleuron à sa couronne littéraire.

Ginguené avait moins de vingt ans, et déjà il avait composé et répandu dans sa ville natale quelques-unes de ces poésies fugitives, suffisantes en province pour procurer cette réputation de poëte qui, trop souvent, sert de prétexte aux jeunes gens pour aller à Paris. La *Confession de Zulmé* n'avait pas encore paru.

Venu dans la capitale, en 1772, Ginguené y fut d'abord employé comme précepteur, et publia aussitôt quelques poésies légères dans l'*Almanach des Muses* et dans d'autres recueils. Enhardi par l'accueil qu'elles reçurent, il alla communiquer au froid traducteur de l'*Iliade* (de Rochefort), sa *Confession de Zulmé*, qu'il tenait en portefeuille depuis quatre ans. Rochefort en prit une copie, en laissa prendre d'autres, et la lut dans plusieurs maisons. « Ce nom de *Zulmé* » et ce titre de *Confession*, dit Garat, étaient » tout à fait dans le genre des vers à la mode. » Ce qui n'en était pas du tout, c'étaient le goût » et les vers. On pouvait les croire de Tibulle » quand il ne gémit pas, ou de Properce quand » il n'est pas en colère contre Cynthie. La dif- » férence était sensible entre le ton du jour et » le ton de cette bagatelle heureuse, et tout le » monde le sentit,

» *Car la nature est vraie, et d'abord on la sent.* »

Comme cette pièce, toujours applaudie, circulait sans nom d'auteur, ce fut à qui se l'approprierait. Le marquis de Pezay à Paris, le poète Barde à Lyon, le duc de Nivernais, M. de la Fare, etc. etc., la firent ou la laissèrent paraitre sous leur nom, et ceux qui s'en arrogèrent la paternité furent bientôt si nombreux qu'on put, suivant la pittoresque expression de M. Vilnave, l'appeler *l'enfant de trente-six pères*. Choqué des fautes nombreuses que contenait la copie imprimée dans la *Gazette des Deux-Ponts*, sous le nom de M. de la Fare, Ginguené ne crut plus pouvoir se taire, et il publia lui-même, dans l'*Almanach des Muses*, la pièce en litige qui, toute légère qu'elle est, peut être considérée comme son chef-d'œuvre poétique. Les auteurs du plagiat tentèrent effrontément de le faire peser sur Ginguené, et cette affaire donna lieu à une discussion assez vive dans les journaux. Voici comment lui-même en a rendu compte beaucoup plus tard : « On a vu des plagiaires » s'attribuer l'œuvre d'autrui, mais non pas, » que je sache, attaquer le véritable auteur. » C'est ce que fit pourtant M. Mérard de Saint- » Just. Quelques amis des vers s'en souviennent » peut-être. Les autres pourront trouver dans » le *Journal de Paris*, de janvier 1779, les piè- » ces de ce procès bizarre. (1)

Vers cette époque commença la guerre entre les gluckistes et les piccinistes. Piccini, arrivé à Paris dans les derniers jours de 1776, fut promptement en rapport avec Ginguené. C'était une vraie bonne fortune pour l'illustre maëstro que de trouver un homme qui parlât sa langue, alors que lui ne savait pas un mot de français, et qui, habile musicien, eût ainsi tous les moyens de comprendre et de traduire ses pensées. Choisi pour maître de chant par la reine Marie-Antoinette, Piccini fut admis à la cour, devant laquelle il fit représenter, à Fontainebleau, dans le courant de 1777, *Pomponin, ou le Tuteur mystifié, opéra-bouffon en deux actes, tiré de l'intermède italien Lo Sposo burlato*. Paris, Ballard, 1777, in-8°. Piccini était l'auteur de la musique, et Ginguené avait composé ou traduit le *libretto*. La faveur dont Piccini ne tarda pas à jouir anima contre lui les partisans de Gluck, jusque là l'idole des dilettanti, et bientôt tout Paris fut divisé en deux camps, également ardents à soutenir le représentant de la musique italienne et celui de la musique allemande, l'un du côté du roi, l'autre du côté de la reine, comme on disait alors, par allusion aux places que les adversaires occupaient au théâtre. Ginguené se précipita plutôt qu'il n'entra dans la lice, et pendant les trois années (1780-1783) que dura cette guerre musicale, il fut le principal champion de Piccini. Marmontel, La Harpe, le marquis de Chastellux, étaient bien, il est vrai, enrôlés sous la même bannière que lui ; mais, étrangers à l'art qu'ils défendaient, ils furent éclipsés par Ginguené qui, dans une série d'articles de journaux, montra combien il possédait à fond l'histoire et la théorie de la musique. Ces articles lus, ou, pour mieux dire, dévorés de tout le monde, parurent sous le nom de *Méphile*, et le plus important d'entre eux sous le titre de *Mélophile à l'homme de lettres chargé de la rédaction des articles de l'Opéra dans le Mercure de France*. Paris, 1783, in-8° de 27 pages. Défenseur enthousiaste, non seulement de Piccini, mais encore de la musique italienne, Ginguené se prit corps à corps avec l'abbé Arnaud et l'anonyme de Vaugirard (Suard), les deux plus redoutables tenants de Gluck, et, malgré leurs connaissances musicales, leur adversaire resta maître du champ de bataille.

Le rôle actif et animé de Ginguené dans cette polémique le mit en évidence. Les articles qu'il publia sur d'autres matières dans le *Mercure* et le *Journal de Paris*, les pièces de vers qu'il inséra dans l'*Almanach des Muses* et d'autres recueils, ajoutèrent à sa réputation, et, malgré les critiques amères qu'il eut à essuyer de la part de La Harpe et de Rivarol, il prit sa place parmi les littérateurs du temps.

Un peu avant la lutte dont nous venons de parler, Ginguené avait obtenu (1778) un emploi au ministère des finances, qu'on appelait alors le contrôle général. Dans sa joie de voir ainsi son existence assurée, il écrivit une pièce de vers intitulée : *Lettre à mon ami lors de mon entrée au contrôle général*. Ce titre prêtait à une équivoque involontaire, mais dont Rivarol et Champcenetz ne manquèrent pas de s'emparer pour le railler sur son élévation au contrôle général. Plus tard, il ôta lui-même tout prétexte à la malignité, en réimprimant sa pièce sous ce titre : *Lettre à mon ami lors de mon entrée dans les bureaux du contrôle général*.

(1) La *Confession de Zulmé* a été imprimée à part. Paris, Havard, 1833, et Le Doyen, 1837, in-32.

Ginguené partageait son temps entre les devoirs de sa place et la poésie, lorsque l'Académie française ouvrit, en 1785, un concours dont le prix extraordinaire, proposé par le comte d'Artois, avait pour objet la mort du jeune Léopold, duc de Brunswick, qui, victime de son héroïque pitié, s'était noyé dans l'Oder en voulant sauver des malheureux menacés du même danger. Ginguené prit part, à deux reprises, à ce concours, qui fit éclore tant de mauvais vers. Son poëme de *Léopold*, 1787, in-8°, qu'il avait refait entièrement après avoir échoué la première fois, n'obtint qu'une mention, et le prix fut décerné à un M. Terrasse de Mareilles, dont le principal titre à cette faveur était sa qualité de fils d'une des femmes de chambre de la reine. Quoi qu'il en soit, et malgré l'honneur que lui ont fait les Italiens de le traduire, le poëme de Ginguené, un peu déclamatoire, et empreint des doctrines alors dominantes, n'était digne du prix que comparativement. Lui-même ne s'en est pas dissimulé les imperfections lorsqu'il l'a réimprimé, en 1814, dans ses *Fables inédites*. Il échoua encore au concours de 1788, auquel il présenta son *Eloge de Louis XII, père du peuple*. Paris, Debray, 1788, in-8°. Ses concurrents étaient Barère, Florian, Langloys et Noël. Ce dernier fut seul couronné.

Froissé de cette double défaite, il renonça aux joûtes académiques pour s'occuper d'un travail qui, conjointement avec sa collaboration au *Mercure*, absorba presque entièrement ses loisirs; nous voulons parler de la section *Musique* de l'*Encyclopédie méthodique*. Paris, Panckoucke et Mme veuve Agasse, 1791-1818, 2 vol. in-4°. Framery qui, comme Ginguené, connaissait parfaitement la théorie et les différents systèmes de la musique, rédigea, de concert avec lui, la première partie du tome Ier. Ginguené est l'auteur de la deuxième partie, et M. de Momigny a concouru au deuxième volume. Il ne se borna pas à tracer l'histoire de l'art chez les différents peuples; il y joignit celle des divers objets qui se rapportent accessoirement à la science musicale. Cette partie de l'*Enclyclopédie* prouve quel heureux parti il sut tirer des diverses branches de la littérature italienne pour éclairer son sujet. Considérant la musique comme le plus sûr moyen d'apprécier l'organisation des individus, leur sensibilité, la force et l'étendue de leur esprit, il compara la musique italienne à celle des autres nations, et de ce parallèle philosophique naquit pour lui la conviction que la musique et la langue italienne possèdent l'une et l'autre une richesse, une harmonie et une flexibilité dont l'influence sur les facultés de l'esprit ne saurait être méconnue. Ce travail, en quelque sorte inaperçu dans la vie de Ginguené, a dû, dans notre opinion, le prédisposer à ceux qu'il a accomplis plus tard sur la littérature italienne.

Pendant ce temps, la Révolution avait marché à grands pas. Ginguené, qui l'avait appelée de ses vœux, en approuva tous les principes et les premières conséquences; mais avec de la probité et un cœur bon et généreux, il devait en repousser les injustices et les crimes; il devait en être une des victimes. Il accueillit donc avec enthousiasme la Révolution, et après avoir célébré l'ouverture des États-Généraux dans une ode médiocre à laquelle on fit peu d'attention, il coopéra, dès 1790, au *Moniteur*, dont il resta l'un des rédacteurs jusqu'à la fin de sa vie. Non content d'aider, par des articles fugitifs de journaux, à la propagation des idées nouvelles, il s'attacha encore à en assurer le triomphe par la publication de quelques ouvrages. Tel fut le but des *Tableaux de la Révolution française*, ou *Collection de gravures représentant les principaux événements qui ont eu lieu en France, avec des discours* (par Fauchet, Champfort et Ginguené). Paris, imprimerie de Didot, chez Me Lesclapart (1790—1791), 25 livraisons in-f°. On a prétendu que des vingt-cinq discours renfermés dans ce recueil, quatre seraient de l'abbé Fauchet, neuf de Champort et douze de Ginguené. Les notes de ce dernier autorisent à croire que Fauchet serait étranger à la rédaction de ce recueil. Les treize premières livraisons, y est-il dit, furent rédigées par Champfort, et les autres par Ginguené.

Ce fut dans le cours de la même année (1791), que l'Assemblée constituante décerna, au nom de la nation, une statue à l'auteur d'*Emile* et du *Contrat social*. Les uns applaudirent à cette apothéose, les autres crièrent au scandale. Ginguené, admirateur exalté de J.-J. Rousseau, essaya de réduire les derniers au silence en publiant, sous le titre de *Lettres sur les Confessions de J.-J. Rousseau* (Paris, Barrois l'aîné, 1791, in-8° de 140 p.), une apologie sans restriction de l'homme dont on consacrait les principes et dont on avait entrepris de réaliser les chimères. Cette apologie, écrite avec esprit, est juste à quelques égards; mais elle cesse de l'être sur beaucoup de points, quand l'auteur se laisse aller à son engouement irréfléchi pour son héros, notamment quand il s'attache à prouver l'existence de cette vaste conspiration ourdie dans l'Europe entière, pendant vingt années, et dont le but aurait été d'enlever à Rousseau, avec le repos de sa vie, la gloire due à ses ouvrages. Rien ne prouve que Grimm, Diderot, d'Alembert, eussent formé ce projet, d'ailleurs inexécutable, et l'on doit plutôt en attribuer l'invention à cet esprit de méfiance que Jean-Jacques avait apporté en naissant, et que les traverses d'une vie agitée n'avaient pas peu contribué à développer. Ginguené, en se faisant le panégyriste quand même du philosophe génevois, consulta donc son cœur plutôt que sa raison, et son admiration pour le génie, sa compassion pour le malheur, purent seules faire excuser

cette levée de boucliers. La Harpe inséra dans le *Mercure* une réfutation sévère, mais juste, des *Lettres sur les Confessions*. Les cinq articles dont elle se composait, écrits de verve et avec une vigueur de logique qui les placent au rang des meilleurs morceaux de ce célèbre critique, ont été reproduits par M. Barbier, dans le *Nouveau Supplément au Cours de littérature de M. de La Harpe*. Paris, Delaunay, 1818, in 8°, où ils figurent, p. 125—255, sous ce titre : *Extraits des Lettres sur les Confessions de J. J. Rousseau, par feu M. Ginguené, insérés par M. de La Harpe dans le dernier trimestre du Mercure de France de l'année* 1792. Ginguené prit texte, dans le *Moniteur* du 8 décembre 1792, de l'annonce d'une traduction anglaise des *Lettres sur les Confessions*, pour adresser à La Harpe une réponse qui ne détruisit aucun de ses solides arguments.

A cet ouvrage, plus littéraire que politique, succéda celui qui a pour titre : *De l'autorité de Rabelais dans la Révolution présente et dans la constitution civile du clergé*, ou *Institutions royales, politiques et ecclésiastiques, tirées de Gargantua et de Pantagruel*. Paris, Gattey, 1791, in-8°. Ici, Ginguené expose ses théories politiques qui, parfois, se produisent sous la forme d'utopies impraticables ou de principes susceptibles de conduire, bien certainement contre son gré, à des conséquences fâcheuses.

Ginguené, nous l'avons dit, travaillait au *Moniteur* depuis 1790 ; là il s'adressait aux intelligences élevées. Mais bientôt il lui fallut une tribune plus populaire. Il la trouva dans la *Feuille Villageoise*, dont Cérutti et Rabaut-Saint-Étienne avaient commencé la publication le 30 septembre 1790. A la mort de Cérutti, arrivée le 3 février 1792, Ginguené et Grouvelle continuèrent la rédaction de ce journal jusqu'en 1793, époque où le premier, d'après les notes qu'il a laissées, en aurait été exclusivement chargé jusqu'au 15 thermidor an III (2 août 1795), qu'elle cessa de paraître. Nous n'examinerons pas si, dans les dix volumes in-8° dont se compose ce recueil, les auteurs atteignirent le but qu'ils s'étaient proposé de répandre l'instruction parmi le peuple des campagnes, et de l'éclairer sur ses droits comme sur ses devoirs. Ce que nous voulons seulement constater, c'est que, par la modération de son langage et de ses principes, la *Feuille Villageoise* contrasta d'une manière tranchée avec les diverses publications périodiques de ce temps désastreux. Véritable Encyclopédie à l'usage des classes laborieuses, surtout dans sa première série, c'est-à-dire jusqu'en février 1792, elle renferme toutes sortes d'instructions, d'explications, d'exemples, de questions et de réponses sur les sujets les plus utiles à posséder. A côté de la géographie complète de la France, considérée dans sa nouvelle division en départements, on trouve l'histoire des villes, celle des peuples, la comparaison de l'ancien et du nouveau régime, des articles sur les tribunaux, le jury, les devoirs des curés, des officiers municipaux, etc. ; en un mot, tout ce que les auteurs crurent propre à instruire le peuple. A partir du moment où Ginguené en devint le seul rédacteur, cette feuille, sans dévier formellement de la ligne tracée par son principal fondateur, fut néanmoins obligée d'agrandir son cadre, et de s'occuper de questions qu'elle avait négligées dans des temps moins critiques. La guerre que la France avait à repousser détermina Ginguené à joindre au développement des théories de la liberté l'exposé des moyens à employer pour la défendre et le récit des événements politiques. Il continua pourtant de publier, en dehors de ce dernier cadre, un grand nombre d'articles, dont les principaux sont indiqués par M. Léonard Gallois, p. 185 de son *Histoire des Journaux et des Journalistes de la Révolution française* (1789—1786). Paris, 1846, 2 vol. in-8° grand Jésus.

Indigné du dévergondage et des mutilations que subissait la langue française, menacée d'être transformée en un argot digne des temps barbares, il résolut d'opposer une digue à ces honteux envahissements. Il s'entendit dans ce but avec d'autres écrivains, jaloux comme lui de maintenir, on pourrait presque dire de ressusciter la pureté des doctrines et des traditions littéraires, et de ce concert naquit la *Décade philosophique, littéraire et politique*. Commencé le 10 floréal an II (29 avril 1794), et continué depuis le 10 vendémiaire an XIII sous le titre de *Revue philosophique, littéraire et politique*, ce recueil se termina le 21 septembre 1807. Ginguené peut être considéré comme ayant le plus contribué au succès et à la durée de cette publication par la multitude d'articles, généralement signés de la lettre G, qu'il y a insérés, et qui l'ont mis au rang des critiques les plus judicieux de l'époque. Cette collaboration active et féconde se continua lorsque la *Revue philosophique* se joignit au *Mercure*, en septembre 1807.

Apôtre de la liberté, mais adversaire de la démagogie, Ginguené ne pouvait échapper à la proscription qui frappait tous ceux qu'animaient l'amour de la justice, la haine des désordres et celle des violences. Incarcéré pendant quelque temps, il ne dut son salut qu'au 9 thermidor. Rendu à la liberté, Ginguené, dont les convictions n'avaient pas été ébranlées par ses propres dangers, et qui regardait comme de simples accidents les spoliations et les assassinats qui avaient marqué le passage de la terreur, Ginguené, disons-nous, reprit avec ardeur ses travaux interrompus. La réaction thermidorienne eut pour résultat de faire nommer aux emplois publics ceux qui avaient combattu Robespierre et ses adhérents. Dès le 12 septembre 1794, un décret de la Convention nomma Ga-

rat commissaire de l'instruction publique, et lui donna Ginguené et Clément pour adjoints. Avec les meilleures intentions et des connaissances positives, Ginguené était alors sans contredit un des hommes les plus propres à remplir de telles fonctions; mais c'était une tâche bien difficile que de réorganiser les écoles au milieu du chaos ouvert par la Révolution. Il fit tout ce qui était possible dans de pareilles circonstances, et avec les moyens qui existaient; mais ce ne pouvait être que dans le système et les principes de l'époque; et l'on sait ce qui est arrivé de cette éducation toute matérielle, où la religion et la morale n'étaient pas même indiquées. Il eut à réformer beacoup d'abus, à évincer des personnes dont les idées faisaient obstacle à la réalisation de ses plans. Cette rigueur nécessaire lui suscita des ennemis dont la colère s'exhala dans des récriminations violentes et injustes. De ce nombre fut Chalmel. Mécontent d'avoir été révoqué de ses fonctions de secrétaire-général de la commission de l'instruction publique, il publia contre elle, le 3 ventôse an III (21 février 1795), un libelle de seize pages, intitulé: *Garat et Ginguené, membres de la commission, etc., intrigants et dilapidateurs*. La réponse de Ginguené ne se fit pas attendre. Dès le lendemain, elle parut sous ce titre : *Ginguené au comité d'instruction publique*, avec cette épigraphe : *Quid domini facient, audent cum talia fures?* Nommé, le 19 août 1795, seul commissaire à la place de Garat, Ginguené signala son administration par l'élaboration de la loi sur l'instruction publique, décrétée le 25 octobre suivant, dans l'avant-dernière séance de la Convention, loi qui régla l'organisation de l'Institut en trois classes. Par l'influence qu'il exerça sur le choix des quarante-huit premiers membres nommés par le Directoire, le 25 novembre de la même année, il contribua à réparer les maux qu'avait causés le vandalisme révolutionnaire en supprimant les anciennes Académies. Ginguené entra dans la classe des sciences morales et politiques, et, bien que sa place y fût légitimement marquée par ses divers travaux antérieurs, il est à croire, d'après les exclusions qui frappèrent d'autres écrivains distingués, que cet acte de justice fut en grande partie la récompense de son dévoûment au Directoire. Ginguené, par crainte sans doute du retour de l'anarchie, s'était attaché au nouveau pouvoir. Son dévoûment et les craintes qui le suggérèrent peuvent seules expliquer la publication qu'il fit, dans la *Décade philosophique*, d'une série d'articles réunis ensuite sous ce titre : *De M. de Necker et de son livre intitulé : « De la Révolution de France. »* Paris, 1797, in-8°. Necker, abjurant une partie de ses illusions, avait condamné la plupart des actes de la Révolution et prédit la chute prochaine de la pentarchie directoriale. Ginguené ne se borna pas à blâmer l'abjuration de l'ancien ministre de Louis XVI, il le censura amèrement pour avoir rendu justice aux vertus de ce malheureux prince, et il ajouta à cette censure une profession de foi, aussi inutile que déplacée, dont il s'est plus d'une fois amèrement repenti. Il déclara positivement *qu'il ne croyait point à l'innocence, aux vertus d'un roi conspirateur, cruellement et impolitiquement, mais non injustement puni;* qu'il était indigné *de l'espèce de persécution qu'essuyaient, à cause de leur vote, des hommes purs et probes, auxquels il enviait cette espèce de réprobation*. Cette déplorable aberration se comprend d'autant moins qu'elle contrastait de la manière la plus tranchée avec les principes et les sentiments qu'ont remarqués en lui, aux diverses époques de sa vie, les personnes ayant vécu dans son intimité.

Quoi qu'il en soit, elle fit croire aux directeurs, tous régicides, qu'ils étaient assurés de trouver dans Ginguené un auxiliaire qui ne leur ferait jamais défaut; et, lorsqu'au mois de septembre 1797, il fut procédé au remplacement de Carnot, ils ne mirent aucun obstacle à la candidature de Ginguené, qui obtint cent cinquante-cinq voix. François de Neufchâteau ayant été élu, on voulut consoler le chef de l'instruction publique de cet échec, en le nommant, au mois de décembre suivant, ministre plénipotentiaire auprès des Villes anséatiques. Cette mission ne lui convenant pas, il parvint à la faire échanger, peu de jours après, contre celle de ministre auprès du roi de Sardaigne. On a dit, et cette assertion est très-plausible, que sa préférence avait été dictée par le désir de visiter cette Italie, objet de son admiration, et de se plonger dans les délices d'une littérature qui fut toute sa vie son idole. Nous le croyons d'autant mieux que Ginguené devait avoir la conscience des embarras inévitables de sa mission, dont le but, plus ou moins caché, était la spoliation du roi de Sardaigne et la fomentation des troubles qui devaient amener sa chute. Arrivé à Turin, le 24 mars 1798, après avoir fait à Lyon et à Genève, par simple curiosité, un séjour assez prolongé, Ginguené présenta ses lettres de créance le 31 du même mois, et prononça, à cette occasion, un discours que le Directoire fit insérer dans le *Moniteur* du 13 avril 1798. Le discours de Ginguené, bien que modéré, ne dut pas plaire de tous points à la cour de Turin; mais, ce qui déplut peut-être davantage, ce fut l'insistance de sa chère Nancy (c'est ainsi qu'il appelait sa femme) à s'écarter de l'étiquette de la cour. En attendant l'aplanissement des difficultés soulevées par ces exigences peu diplomatiques, Ginguené s'occupa de sa mission. Naturellement peu révolutionnaire, il eut à vaincre bien des répugnances pour se faire le séide du Directoire. Il commença par obliger tous les Français autorisés à rester en Sardaigne, comme voyageurs ou au-

trement, à justifier de leurs passe-ports, et ceux qui résidaient avant la Révolution dans les Etats sardes, même ceux au service du roi, à prêter serment à la République et à arborer la cocarde tricolore, sous peine d'être considérés comme émigrés et renvoyés comme tels. De graves différends ne tardèrent pas à s'élever entre lui et la cour de Turin, au sujet de l'amnistie générale demandée par les patriotes piémontais, que le Directoire avait, sous main, excités à l'insurrection. La cour ayant continué, malgré les représentations de Ginguené, à faire fusiller un grand nombre de prisonniers, l'envoyé français suspendit un moment ses relations; mais, appuyé par le général Brune, qui commandait des forces considérables dans ces contrées, il les reprit le 1er juin 1798, et parvint, le 26 du même mois, à conclure un traité par lequel une amnistie générale et absolue était accordée aux insurgés, et la citadelle de Turin remise aux Français, sous la seule condition que la France prêterait son appui au roi pour empêcher le retour des troubles. Ginguené n'avait pas, à beaucoup près, montré dans cette guerre de fourberie et de violence, antipathique à son caractère loyal, toute l'ardeur qu'on attendait de lui, et il est à croire que le traité n'eût pas été conclu, si Brune n'avait jeté son épée dans la balance des négociations.

Pendant les pourparlers qui précédèrent le traité, Ginguené, stimulé par sa Nancy, à laquelle il ne sut jamais résister, était parvenu à obtenir sa présentation dans le costume qu'elle voulait. Le Directoire, il est vrai, avait appuyé les projets de la légation française, en insérant dans le *Moniteur* du 13 avril 1798 une note où se trouve le passage suivant : « La nouveauté » qu'il (Ginguené) a introduite d'aller partout, » excepté à la cour, en habit coupé à la fran» çaise, c'est-à-dire en frac, dans un pays » où tout le monde est rigoureusement tenu » au chapeau sous le bras et à l'épée, paraît » une hardiesse politique. On assure que la ci» toyenne Ginguené sera présentée à la reine en » robe française, et non en robe de cour à pa» niers, à queue et à grandes manchettes à la » piémontaise; que telles sont et la ferme réso» lution de l'ambassadeur et les intentions po» sitives du Directoire. Les formalistes de Tu» rin ne conçoivent rien à tout cela; mais les ré» publicains français concevraient encore moins » que les choses fussent autrement. » Après une telle note, insérée en tête de son discours du 31 mars, Ginguené devait, certes, se croire assuré du concours de son Gouvernement; néanmoins, quand Mme Ginguené, enivrée d'avoir pu paraître à la Cour en *pet-en-l'air*, eut fait expédier un courrier porteur de la nouvelle de son triomphe, le Directoire, mieux avisé, ne voulut pas compliquer plus long-temps de taquineries féminines les difficultés de sa situation, et le ministre Talleyrand, dont les dispositions personnelles s'accommodaient fort peu de ce sans-façon républicain, joua à Ginguené le mauvais tour de glisser la note suivante dans le *Moniteur* du 26 juin, jour même de la signature du traité de Turin : « Un ambassadeur de la Ré» publique a écrit, dit-on, au ministre des rela» tions extérieures qu'il venait de remporter une » victoire signalée sur l'étiquette d'une vieille » monarchie, en y faisant recevoir *l'ambassa» drice en habits bourgeois*. Le ministre lui a ré» pondu que la République n'envoyait que des » ambassadeurs, parce qu'il n'y avait chez elle » que des directeurs, et qu'on n'y connaissait » de directrices que celles qui se trouvaient à la » tête de quelques spectacles. » Cette sanglante mercuriale ne pouvait laisser de doute sur le remplacement de l'envoyé français. Il fut en effet rappelé, et son successeur, l'ex-constituant Eymar, bien plus inflexible que lui, parvint à faire réussir dans leur entier les projets du Directoire, en forçant le roi de Sardaigne à abandonner sa capitale.

Ginguené revint à Paris, n'emportant avec lui que des déceptions de toute espèce. La plus sensible peut-être fut de n'avoir pu réaliser son projet de visiter toute l'Italie. Une excursion qu'il avait faite jusqu'à Milan seulement avait suffi pour lui donner un aperçu des richesses littéraires qu'il aurait pu exploiter, si sa mission se fût prolongée. Cette perspective lui était enlevée. Rendu à la vie privée, il revit avec bonheur sa modeste maison de Saint-Prix dans la vallée de Montmorency, et reprit ses travaux littéraires, jusqu'à ce que le 18 brumaire vint le rappeler sur la scène politique. Nommé membre du Tribunat, il crut un moment que la liberté n'aurait pas de plus ferme défenseur que celui qui venait d'étouffer l'anarchie; ses illusions se dissipèrent presque aussitôt. Peu de jours après la promulgation de la Constitution de l'an VIII, le Tribunat, seul pouvoir législatif où l'élément populaire eût un semblant de représentation libre, fut appelé à discuter un projet de loi qui lui enlevait toute spontanéité d'action. Convaincu que le chef de l'Etat voulait absorber en lui seul toute l'autorité, Ginguené, inébranlable dans ses convictions, improvisa un discours dans lequel il combattit le projet et en demanda le rejet. Dans d'autres circonstances, il s'exprima avec non moins de franchise et de courage. Mais quand il eut combattu, le 31 janvier 1801, la création des tribunaux criminels spéciaux, la colère du maître, jusque là contenue, fit explosion, et s'exhala même dans une diatribe qu'il écrivit, dit-on, de sa propre main, et qui fut insérée dans le *Journal de Paris*. *Guinguené* (Bonaparte affectait de l'appeler ainsi) y était rangé parmi les *idéologues*, et cette qualification, on le sait, était un terme de mépris que le premier consul, comme l'empereur, se plaisait à accoler au nom de quiconque s'avisait d'exprimer des idées autres que les sien-

nes. Jamais il ne s'était senti de dispositions favorables pour Ginguené, dont il n'attendait ni souplesse ni complaisance; aussi le punit-il de son opposition en le comprenant dans la première élimination du Tribunat.

Dégagé désormais du servage de la politique, Ginguené put reprendre, avec une entière liberté d'esprit, ses travaux littéraires. Il coopéra avec plus d'ardeur que jamais à la *Décade philosophique*, seul refuge de l'opposition républicaine. Ce recueil offusquait Bonaparte, impatient de toute contradiction. Ginguené y fronda plus d'une fois son gouvernement, et il se suscita en même temps des ennemis d'un autre genre par la sévère indépendance, par l'injustice même, il faut le dire, de quelques-unes de ses critiques, de celles notamment qu'il dirigea contre les ouvrages de Delille et de Châteaubriand. On remarqua particulièrement, et avec peine, à cette époque, les trois articles qu'il publia dans la *Décade philosophique*, et qui furent ensuite réunis sous ce titre : *Coup-d'œil rapide sur le Génie du Christianisme, ou quelques pages sur cinq volumes in-octavo publiés sous ce titre par Fr.-Aug. Châteaubriand.* Paris, Gérard, an X (1802), in-8° de 92 p. Peu s'en fallut que ces critiques ne servissent de prétexte à Bonaparte pour exclure Ginguené de l'Institut, lors de la refonte de ce corps en 1803. Son nom fut d'abord rayé de la liste, et s'il fut rétabli, ce fut, à n'en pas douter, parce qu'on redouta qu'une si criante injustice ne fût regardée comme une satisfaction donnée aux rancunes consulaires, et qu'elle n'excitât l'indignation publique.

Six ans plus tard, l'Institut eut à s'applaudir d'avoir pu conserver Ginguené. A cette époque, le Gouvernement ordonna la reprise de l'*Histoire littéraire de la France*, interrompue depuis quarante ans, et dont les Bénédictins avaient publié les douze premiers volumes in-4°, lesquels ne terminaient pas le XIIe siècle. Nul n'était certainement plus propre que Ginguené à continuer l'œuvre des Bénédictins, soit par l'étendue de son érudition, soit par son esprit de méthode et de travail consciencieux. Aussi, s'empressa-t-on d'accueillir la demande qu'il fit d'y prendre part. Nommé membre de la commission à laquelle la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut confia cette tâche honorable, mais difficile, il se réserva la partie de l'ouvrage traitant des poètes français et des troubadours provençaux des XIIe et XIIIe siècles. Préparé à ce travail par les recherches qu'il lui avait fallu faire sur la littérature romane et sur la littérature italienne, dont il s'occupait depuis si long-temps, il put bientôt fournir à la commission un grand nombre d'articles neufs et piquants. Il composa la plus grande partie des t. XIII, XIV et XV; et, avant sa mort, il avait remis quelques articles et des matériaux précieux destinés au t. XVI, commençant les annales littéraires du XIIIe siècle.

Depuis son éloignement des affaires publiques, Ginguené s'était, malgré tous les travaux que nous venons d'indiquer, occupé avec ardeur de son *Histoire de la littérature italienne*, entreprise depuis bien des années. Avant d'en commencer l'impression, il voulut disposer le public à l'accueillir favorablement, et, par les lectures qu'il fit à l'Athénée, de 1802 à 1806, d'un grand nombre de fragments de cet ouvrage, il réussit à dissiper une partie des injustes préventions auxquelles la littérature italienne était encore en butte. Elles disparurent tout-à-fait, dès qu'il eut publié les trois premiers volumes de son *Histoire littéraire d'Italie*.

Cet ouvrage forme quatorze volumes in-8°, publiés à Paris par MM. Michaud frères, de 1811 à 1835. Il en a été fait une seconde édition, revue et corrigée sur les manuscrits de l'auteur, et augmentée d'une notice par M. Daunou, avec portrait; Paris, Michaud, 1824 et années suivantes, 14 vol. in-8°. En ne faisant qu'une seule et même édition, sauf le changement de titres, des deux que nous venons de citer, M. Quérard a commis, dans sa *France littéraire*, une erreur qu'il aurait évitée en comparant le caractère et le papier, qui sont différents. Il s'est aussi trompé en attribuant à M. Boissonnade, qui n'y a pas eu la moindre part, la publication des derniers volumes de l'*Histoire littéraire d'Italie*.

Les trois premiers volumes, qui parurent en 1811, renferment l'histoire de la littérature italienne jusqu'à la fin du XVe siècle. C'est là qu'on trouve une analyse exacte et approfondie du poëme sublime et bizarre du Dante, une appréciation raisonnée et délicate des beautés de Pétrarque de Boccace. Au tableau fidèle de l'état des lettres dans la Péninsule, après l'invasion des Barbares, succède celui du développement que prit de nouveau l'esprit humain, lorsqu'il sortit du chaos du moyen-âge.

La seconde partie de l'ouvrage devait remplir cinq volumes consacrés à l'histoire d'un seul siècle, mais de ce XVIe siècle où l'Italie, par ses épopées héroïques et romanesques, atteignit au plus haut degré de splendeur dans les lettres. De ces cinq volumes, trois seulement parurent du vivant de Ginguené (1812-1813). Quant aux t. VII, VIII et IX, publiés en 1819, le premier lui appartient en entier, moins quelques pages; mais il ne peut guère revendiquer que la moitié des deux autres, achevés par Salfi et revus par Daunou. Les cinq derniers volumes (1823-1835) sont exclusivement de Salfi. La partie du travail de Ginguené qui a vu le jour après sa mort traite, conformément au plan qu'il s'était tracé : 1° des études graves et scientifiques dans les écoles et dans les universités, de la culture des langues anciennes, des ou-

vrages en prose et en vers, aussi remarquables dans ce siècle par leur élégance que par leur nombre; 2° des ouvrages italiens en prose : philologie, philosophie, politique, histoire, dialogues, lettres, mélanges, nouvelles dans le genre du *Décaméron*, etc.

Cet admirable ouvrage, auquel on ne peut reprocher d'autre défaut que d'avoir été conçu sur une échelle qu'un seul homme ne pouvait parcourir, et dont l'étendue effrayait Ginguené lui-même, est resté, malgré quelques défauts inévitables d'exécution, son titre le plus durable à la célébrité. En remontant aux sources originales, et en évitant avec sagacité la stérile prolixité de ses devanciers italiens, il a dégagé sa matière de tout appareil superflu d'érudition, et l'a traitée avec cet esprit vraiment philosophique qui sait associer les aperçus généraux aux faits individuels, et déterminer les causes comme les résultats des uns et des autres. L'impartialité et la rectitude des jugements de Ginguené furent proclamées, non seulement en France, mais encore dans la Péninsule. Les Italiens ne dissimulèrent pas leur étonnement qu'un étranger eût pu parvenir à connaître si intimement leur langue, et à démêler avec un tact si parfait les beautés, même les plus secrètes, des chefs-d'œuvre qu'ils ont tant de raisons d'admirer. Frappés des vues neuves, des aperçus ingénieux, des observations délicates et profondes qui justifiaient l'heureuse témérité du littérateur français, ils publièrent, à Venise, à Milan et à Naples, plusieurs éditions ou traductions de l'*Histoire littéraire*, auxquelles les hommes les plus célèbres et les plus érudits de ces pays ajoutèrent des notes et des commentaires. Devant de tels témoignages d'estime, le gouvernement italien ne pouvait rester muet. Aussi, le prince Eugène envoya-t-il à Ginguené, comme consécration du sentiment national, une médaille d'or, accompagnée, le 12 juin 1813, d'une lettre de félicitations des plus flatteuses. Honteux d'avoir été devancé, le gouvernement français ne put se dispenser de récompenser le littérateur qui faisait rejaillir tant d'honneur sur son pays. Il nomma Ginguené chevalier de l'ordre de la Réunion.

Peu de mois après, Napoléon descendit du trône. Ginguené n'avait aucun motif personnel de l'aimer. Il vit donc la Restauration sans trop de répugnance, préparé qu'il y était d'ailleurs par son ami le colonel Laharpe, qui lui avait bien souvent vanté les principes libéraux de l'empereur Alexandre. Présenté, en 1814, au czar, qui l'accueillit avec distinction, il crut que l'influence de ce prince s'étendrait sur le nouveau régime; mais ses illusions se dissipèrent promptement, et lors du retour de Napoléon, en 1815, il s'était décidément enrôlé dans l'opposition anti-bourbonnienne. Il ne s'était au reste avili, ni par des flatteries envers l'ancienne dynastie, ni par des injures contre celui dont il avait désiré la chute. Quelqu'un l'ayant engagé à suivre l'exemple de ceux qui, après avoir vécu des basses adulations qu'ils prodiguaient à Napoléon, furent les plus ardents à insulter l'idole renversée, il répondit avec la finesse ingénieuse qui le caractérisait si bien : « *Je laisse ce soin à ceux qui l'ont loué puissant !* » Persuadé néanmoins, pendant les Cent-Jours, que Napoléon reviendrait franchement aux principes de la Révolution, les seuls qui pussent, selon lui, assurer son maintien, il essaya de s'attacher à son gouvernement et demanda, dans l'université, un emploi qu'il ne put obtenir, malgré l'appui de Carnot et de Fouché, qui l'avaient entraîné à cette démarche. Il fit alors, d'après les instructions de ce dernier, un voyage en Suisse pour y voir son ami Laharpe et savoir de lui si, par son entremise, il ne serait pas possible d'arriver à un rapprochement avec l'empereur Alexandre; mais l'ancien précepteur du czar était disgrâcié et tout-à-fait sans crédit auprès de son élève. Le voyage de Ginguené n'eut donc aucun résultat; et il était à peine revenu à Paris que les alliés y entraient pour la seconde fois.

Cet événement le ramena à ses travaux littéraires, qu'il n'aurait jamais dû déserter. Mais sa santé était fort affaiblie, et l'année suivante, il essuya une longue et cruelle maladie, qui le conduisit aux portes du tombeau. Entré en convalescence, il alla chercher une retraite paisible dans sa petite maison de campagne de Saint-Prix, où lady Morgan, dans une visite qu'elle lui fit et qu'elle a racontée (*la France*, t. II, p. 365 et suiv.), eut occasion d'apprécier la vivacité, l'enjouement, la profondeur de cet esprit qui avait conservé toute sa vigueur, bien que le corps marchât rapidement vers le dernier degré de la consomption. Mais, entouré des soins de sa Nancy et d'un jeune Anglais, leur fils d'adoption, Ginguené s'abusait tellement sur sa situation, qu'il parlait des améliorations que lui procurerait le retour du printemps.

Ce printemps, il ne devait pas le revoir. Revenu à Paris, dans un état de souffrance désespérant, il y mourut, au bout de quinze jours, le 16 novembre 1816. Ses restes mortels furent déposés, le surlendemain, au cimetière du P. Lachaise, auprès de ceux de Parny. On lit sur son tombeau cette épitaphe que lui-même avait composée :

Celui dont la cendre est ici
Ne sut, dans le cours de sa vie,
Qu'aimer sa patrie,
Les arts, l'étude et sa Nancy.

M. Daunou prononça à ses funérailles un discours qui a été reproduit en tête du *Catalogue de la bibliothèque de Ginguené*, et à la suite de la notice qui précède la seconde édition de l'*Histoire littéraire d'Italie*. Les sentiments qu'il y exprime sur son illustre ami concordent

de tous points avec ceux dont M. Dacier s'est fait l'interprète dans le t. VII, p. 145-159, des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Paris, F. Didot, 1824, in-4°. L'un et l'autre le représentent comme le modèle des époux et des amis, et comme un homme loyal, sensible et généreux, qui, s'il ne perdait pas volontiers l'occasion de placer un bon mot et une raillerie piquante, laissait encore moins échapper celle de rendre un bon office ou de faire une bonne action. — L'*Histoire littéraire de la France*, t. XIV, publiée en 1817, renferme une notice où Amaury Duval constate les services que son compatriote et ami rendit plus particulièrement à ce recueil. Ceux dont lui est redevable la littérature italienne ont été appréciés avec détail dans l'*Éloge de Ginguené*, par Salfi, éloge qui termine le dixième volume de l'*Histoire littéraire d'Italie*. Enfin, deux notices remarquables sont encore consacrées à Ginguené, l'une dans l'*Examen critique* de Barbier, l'autre dans la *Biographie universelle*, t. LXV, p. 340—350. Tous ces travaux nous ont été d'un grand secours dans la rédaction de la présente notice.

Ginguené était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, associé correspondant de l'Académie *della Crusca*, membre non résident de l'Académie de Turin, de l'Académie celtique, depuis des antiquaires de France, des Sociétés académiques de Nantes, Niort, Vaucluse, etc. Fleuriot de Langle *(voy. ce nom)*, dans son pamphlet intitulé l'*Alchimiste littéraire* (1801), loue Ginguené comme poète et comme littérateur; puis il ajoute : « Malheu- » reusement son nom (qu'on prononçait et écri- » vait *Guinguené*, gâte tout ce qu'il fait, tout ce » qu'il signe. Le nom n'est pas une chose indif- » férente : il plaît ou il déplaît; il prévient pour » ou contre; il flatte ou il déchire l'oreille. »

Indépendamment des ouvrages cités ou analysés dans la notice qui précède, Ginguené a laissé ceux qui suivent :

I. *La Satyre des Satyres, en vers*. Paris, 1778, in-8°. Dans une des notes de cette brochure, Ginguené reproche durement à l'abbé Grosier d'avoir signalé sa haine contre les philosophes modernes par une diatribe contre Duclos, en tête d'une nouvelle édition des *Considérations sur les mœurs de ce siècle*. Grosier a protesté n'avoir rien écrit contre Duclos, et Ginguené l'a sans doute confondu avec l'ex-jésuite Maréchal, dit de la Marche, qui, en effet, a invectivé les philosophes modernes dans une notice sur Duclos, en tête de la sixième édition des *Confessions du comte de ****. Paris, Costard, 1772, in-8°. II. *Notice sur la vie et les écrits de Chamfort, en tête de l'édition des œuvres de cet écrivain, publiées par Ginguené*. Paris, an III (1795), 4 vol. in-8°. III. *Nouvelle Grammaire raisonnée à l'usage d'une jeune personne* (avec Laharpe et Suard). Paris, Panckoucke, 1795, in-8°; parvenue à sa quatrième édition, en 1802. IV. *Notice sur la vie et les ouvrages de Piccini*. Paris, veuve Panckoucke, 1800, in-8° de 11 et 144 p. Ce savant opuscule expose les progrès de la musique en Italie et en France pendant un demi-siècle. La brochure que Ginguené avait publiée, en 1783, sous le nom de *Mélophile*, n'était pas exempte de l'esprit de coterie; la notice sur Piccini n'est dictée que par l'amour de l'art et de la vérité. V. *Deux Lettres à un académicien de Turin* (l'abbé Valperga de Caluso) *sur un passage de la Vie de Victor Alfiéri*. Paris, 1809, in-8°. Lorsqu'après le 10 août 1792, Alfiéri quitta précipitamment Paris, où il résidait depuis plusieurs années, le gouvernement français, par un sauvage abus du droit des gens, le considéra comme émigré et confisqua ses meubles ainsi que quinze cents volumes de sa bibliothèque. Ginguené était complètement étranger à cette spoliation; mais quand, après le 9 thermidor, il fut mis à la tête de l'instruction publique, il fit offrir à Alfiéri de lui rendre cent cinquante volumes de cette bibliothèque. Irrité contre les Français et leur révolution, dont il avait d'abord été partisan, Alfiéri ne se borna pas à répondre au bon procédé de Ginguené par une lettre des plus outrageantes pour la France, il exhala en outre sa colère dans son autobiographie, dont une traduction française fut publiée, après sa mort, sous ce titre : *Vie de Victor Alfiéri, écrite par lui-même, et traduite de l'italien, par M. Petitot*. Paris, Nicolle, 1809, 2 vol. in-8°. Les deux lettres de Ginguené sont une réponse aux outrages d'Alfiéri; il n'en est resté en France que très-peu d'exemplaires, l'auteur ayant fait passer presque toute l'édition en Italie, parce que le passage où il est question de lui était un de ceux qui avaient été retranchés dans la traduction française de la vie d'Alfiéri. Il est à remarquer que l'article sur Alfiéri, dans la *Biographie universelle* (t. Ier, p. 554-558), est de Ginguené qui, malgré les torts graves de son adversaire, a su apprécier son mérite et ses défauts avec une rare impartialité et une exquise délicatesse. VI. *Notice sur l'état actuel de la question relative à l'authenticité des poëmes d'Ossian*. (En tête de : *Ossian, fils de Fingal, Barde du IIIe siècle, poésies galliques, traduit sur l'anglais de J. Smith, pour servir de suite à l'Ossian de Le Tourneur*.) Paris, Dentu, 1810, 2 vol. in-8°. VII. *Fables nouvelles*. Paris, Michaud frères, 1810, in-18. Sur les cinquante fables dont se compose ce recueil, quarante ne sont guère que des traductions de quatre fabulistes italiens, Giambatista Roberti, Lorenzo Pignotti, Gherardo de Rossi, et Aurelio Bertola. Ginguené y a bien fait, il est vrai, des additions destinées à mieux faire ressortir l'intention morale de chaque auteur. Ces fables sont écrites avec correction et facilité, mais on y cherche en vain ce caractère de naïveté, qui est l'attribut de

l'apologue ; on y désirerait aussi moins de froideur et plus de variété dans les tons, qui se produisent parfois sous une forme épigrammatique annonçant un censeur austère et chagrin. VIII. *Notice sur la vie et les ouvrages de Ponce Denis Ecouchard Le Brun, en tête de l'édition de ses œuvres*. Paris, G. Warée, 1811, 4 vol. in-8°. L'éditeur a élagué de ces œuvres un assez grand nombre des épigrammes décochées à des littérateurs encore vivants en 1811. Il en a laissé néanmoins subsister quelques-unes dont il disait n'avoir pu deviner l'application. Parmi ces dernières se trouvait celle que Le Brun, *son ami*, avait dirigée, dit-on, contre lui, et qui se terminait par ces deux vers :

Et tant lima son vers mince et poli
Que le grand homme est devenu joli.

Les suppressions de Ginguené ont eu pour résultat, aux yeux de beaucoup de personnes, de faire moins rechercher son édition que celles où se trouvent ces épigrammes. IX. *Préface française (à la tête des nouvelles Fables de Phèdre, traduites en vers italiens par M. Petroni, et en prose française, par M. Biagioli)*. Paris, P. Didot l'aîné, 1812, in-8°. Ginguené y soutient (p. 22 de sa notice) que les trente-deux fables de ce recueil, publiées d'après un manuscrit de Perotti, trouvé à Naples, sont réellement de Phèdre et ne peuvent être que de lui. Leur authenticité a néanmoins été contestée dans un écrit intitulé : *Examen des nouvelles fables de Phèdre, qui ont été trouvées dans le manuscrit de Perotto, et dont il y a déjà eu huit éditions, cinq à Naples et trois à Paris. Doutes sur leur authenticité*. Paris, 1812, in-12. X. *Les Noces de Thétis et de Pelée, poème de Catulle, traduit en vers français avec le texte à côté*. Paris, Michaud, 1812, in-12. Le principal mérite du travail de Ginguené, entrepris dans le but de réconcilier le goût avec l'érudition, c'est d'avoir rectifié plusieurs des interpolations et leçons vicieuses que différents glossateurs avaient introduites dans les poésies de Catulle, retrouvées au XIVe siècle. Ce fut sur un texte épuré, d'abord par Joseph Scaliger, ensuite par Isaac Vossius, enfin par lui-même, qu'il tenta sa traduction, à laquelle on ne peut refuser l'avantage d'une laborieuse fidélité, mais où l'on serait en droit d'exiger plus de chaleur, d'élégance et d'harmonie. XI. *Fables inédites, servant de supplément au recueil publié en* 1810, *et suivies de quelques autres poésies du même auteur*. Paris, Michaud, 1814, in-18. Ce recueil contient, outre dix fables que la censure impériale avait frappées de son véto, d'autres poésies qui forment la plus grande partie du volume. On y retrouve les qualités et les défauts du recueil de 1810. XII. *Notice sur la vie et les ouvrages de Galiani, placée en tête de sa correspondance historique*. Paris, Treuttel, 1818, 2 vol. in-8°. XIII. *Rapports sur les travaux de la classe d'histoire et de littérature ancienne*. Paris, imprimerie de Beaudouin et de F. Didot, 1807-1813, sept cahiers in-4°. Le recueil de ces rapports, remarquables par une analyse judicieuse, forme à lui seul un ouvrage d'une certaine étendue. XIV. Un grand nombre d'articles. consacrés dans la *Biographie universelle* aux littérateurs italiens.

Pour exécuter plus facilement ses divers travaux, Ginguené s'était formé une bibliothèque composée des meilleurs ouvrages anciens et modernes. Il en avait lui-même rédigé en grande partie le catalogue, divisé en deux parties. La première, comprenant les livres grecs, latins, français, anglais, etc., renfermait deux mille six cent quatre-vingt-six articles ; la seconde, exclusivement consacrée aux livres italiens, ou écrits en d'autres langues, mais traitant de l'histoire ou de la littérature italienne, s'élevait à mille six cent soixante-quinze articles. Cette bibliothèque a été vendue en entier au Musée britannique. Le catalogue en a été publié sous ce titre : *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. P.-L. Ginguené*, etc. Paris, Merlin, 1817, in-8° Il est précédé d'une *Notice* de Garat, notice très-incomplète en même temps qu'elle est fort exagérée dans l'éloge de quelques-unes des productions de Ginguené.

P. L...t.

GIRARD (Guillaume-Jacques), avocat, né le 6 janvier 1728, à Quimper, où il est mort le 16 avril 1821, est auteur des ouvrages suivants : I. *Mémoire sur le trop grand nombre des justices seigneuriales ; sur les causes d'usurpation des mouvances royales ; sur le trop grand mélange des possessions, et sur la nécessité d'en faciliter les échanges*. (Journal de l'agriculture, du commerce, des arts et des finances, du mois d'août 1769, p. 96—111). II. *Mémoire sur les difficultés qu'il y a de prouver les filiations et sur la nécessité de suppléer aux archives publiques qui manquent presque partout*. (Même recueil, mois de décembre 1769, p. 92—100). III. *Usements ruraux de la Basse-Bretagne*. Quimper, Marin Blot, 1774, in-12. Ces divers ouvrages, où il n'y a ni méthode ni doctrine, abondent en déclamations philanthropiques et anti-féodales. IV. L'article *Quimper* dans le Dictionnaire d'Ogée. Cet article annonce un homme fort peu instruit ; son auteur n'a su tirer aucun parti des indications offertes par l'histoire de Bretagne sur cette ville. La plupart, ou un très-grand nombre, du moins, lui ont échappé. La majeure partie de son travail consiste en réflexions oiseuses et ampoulées sur les prétentions contraires des évêques et des habitants de la ville, prétentions qui étaient alors ou venaient d'être l'objet d'un procès. Pour se convaincre de l'extrême médiocrité de cet article, il suffit de jeter les yeux sur celui que notre savant collaborateur M. Aymar de Blois a placé à la suite, dans la nouvelle édi-

tion du Dictionnaire d'Ogée. Les stériles amplifications de Girard y sont remplacées par un récit complet, quoique concis, de l'histoire féole, municipale et archéologique de cette ville. P. L...t.

GIRAUD-DUPLESSIS (Pierre-Guillaume-Henri), naquit à Nantes, le 30 décembre 1754. Successivement avocat du roi au présidial de Nantes, sous-maire ou échevin de cette ville en 1781, procureur-syndic en 1787, il exerçait ces dernières fonctions lorsque, le 4 novembre 1788, la commune de sa ville natale adopta, sur ses réquisitions, un plan de réforme de la représentation du Tiers aux Etats de la province et la répartition égale des charges entre les trois ordres. Pendant que la communauté signait ces remontrances, qui devaient être adressées au roi, un grand nombre de notables et de bourgeois dressaient de leur côté une requête que la communauté transcrivit sur ses registres, en déclarant qu'elle la joindrait à ses remontrances. Mais, dans leur impatience, les signataires de la requête s'assemblèrent et chargèrent douze députés, du nombre desquels était Giraud-Duplessis, d'aller la porter à Versailles, où elle fut successivement présentée au roi, à la reine et à M. Necker. Giraud, qui avait été l'organe de cette députation, fut récompensé du zèle qu'il avait déployé dans cette circonstance par la députation aux Etats de la province, à laquelle il fut élu le 1er février 1789, par 600 suffrages sur 700 votants. Le 1er avril suivant, il fut nommé député aux Etats-Généraux et, le 4 du même mois, membre de la commission chargée de dresser le cahier des plaintes, doléances et demandes du Tiers-État. M. de Kervégan (*voyez ce nom*), réélu maire, au mois de novembre 1791, ayant refusé d'accepter son élection, Giraud devint son successeur. Il était maire depuis le 30 novembre 1791, lorsqu'au mois de septembre de l'année suivante, ses concitoyens voulurent le nommer député à la Convention; élu, quoiqu'il eût, par avance, décliné les suffrages qu'il savait lui être destinés, il ne voulut pas quitter la mairie que l'anarchie et la sédition entouraient de dangers. Réélu le 28 décembre 1792, bien qu'il eût encore annoncé son intention formelle de ne pas accepter, il persista dans sa résolution. Il accepta néanmoins la nomination dont il fut l'objet le 31 décembre 1794, mais il donna sa démission lorsqu'au mois de brumaire an IV, il fut nommé député au Conseil des Anciens. Il parut rarement à la tribune de cette assemblée; mais il sut assez se faire apprécier dans les travaux des bureaux pour être nommé, le 23 vendémiaire an V, membre de la commission de surveillance de la comptabilité et secrétaire du Conseil, le 1er messidor suivant. Echappé aux proscriptions du 18 fructidor qui avaient failli l'atteindre, il fut nommé, en l'an IX, commissaire du gouvernement près le Conseil des prises. Devenu, l'année suivante, substitut à la Cour de cassation, puis ensuite avocat-général, il fut maintenu, par l'ordonnance du 15 février 1815, dans ces dernières fonctions, qui furent échangées, au mois de novembre 1818, contre celles de conseiller. Lorsqu'il prêta serment dans l'audience solennelle du 4 de ce mois, M. de Sèze, après l'avoir félicité sur le talent distingué avec lequel il avait exercé les hautes et difficiles fonctions du ministère public, lui témoigna la satisfaction qu'éprouvait la Cour de le voir entrer en communication plus intime avec les magistrats dont il avait jusque là préparé les décisions. Il mourut à Paris, le 25 septembre 1820. Calme, froid, sévère, il avait conquis l'estime générale par son intégrité, son impartialité et la rectitude de son jugement. Il était chevalier de la Légion-d'Honneur depuis le 25 prairial an XII. P. L...t.

GLÉ (Bertrand), — seigneur de la Coustardaye, conseiller au Parlement de Bretagne, fut l'un des commissaires nommés par le roi, le 12 mai 1575, pour procéder à la réformation de la Coutume de Bretagne. Ses descendants obtinrent deux arrêts de noblesse à la réformation, les 17 août 1669 et 22 mai 1670. Ils portaient : *d'or à cinq glains (ou mulots) de gueules, 2, 2 et 1.* Biz....

GOBLET (frère Antoine), — religieux récollet, né à Dinan (Côtes-du-Nord), en 1666. Il était peintre sur verre à Paris, ainsi que Maurice Maget, moine du même ordre. Ces religieux ont laissé des manuscrits qui n'ont pas été inutiles à Levieil, le célèbre historien de la *Peinture sur Verre.* Goblet mourut à Paris, le 18 avril 1721. C. D.

GOBRIEN (Saint), — qui vivait au XIIe siècle, selon Dom Lobineau, mais dont la plupart des autres hagiographes font remonter l'existence au VIIe, était né dans le pays de Vannes (Morbihan) et appartenait à une famille distinguée. Entraîné vers l'état ecclésiastique par une vocation qui se manifesta de bonne heure, il alla s'enfermer dans le monastère de Rhuys, pour y étudier l'Ecriture Sainte sous la direction d'un savant religieux de cette maison. En sortant de cette retraite, il fut ordonné prêtre et attaché au clergé de la cathédrale de Vannes. Là il partageait son temps entre l'étude, la prière et des actes de bienfaisance, portant nuit et jour le cilice et s'imposant toutes sortes de privations, afin de se procurer les moyens de se livrer plus librement à son ardente charité. Chez lui la vertu s'alliait au savoir, et sa double réputation de science et de piété était si grande, que lorsque le siége épiscopal de Vannes se trouva vacant, le vœu du peuple et ce-

lui du clergé le désignèrent à la fois pour l'occuper. Malgré sa profonde humilité, qui le portait à se déclarer et à se croire indigne de cet honneur et de ces hautes fonctions, il ne put résister à la sollicitation publique et administra le diocèse pendant dix-sept ans. Ses vertus évangéliques lui attirèrent une si grande renommée de sainteté, qu'une foule de malades vinrent se recommander à ses prières pour être délivrés de leurs infirmités, que Dieu, dit la légende, lui avait accordé le pouvoir de guérir. Cependant le saint évêque aspirait toujours à vivre dans une retraite absolue. Il résigna donc ses fonctions et se retira dans un ermitage situé sur le bord de la rivière d'Oust, à deux lieues de la petite ville de Josselin. Il y vécut huit ans dans la plus austère pénitence, pour se préparer à la mort. Il fut inhumé dans la chapelle de son ermitage, où il avait fait préparer lui-même son tombeau. Sa mort étant arrivée le 10 novembre 735, il avait alors soixante-cinq ans, si, comme on le pense, il était né en 670.

Une tradition répandue dans le pays prétend que saint Gobrien, chassé de Vannes par ses ouailles révoltées, fut obligé de venir chercher un refuge dans ce lieu solitaire, et que plus tard les habitants de Vannes vinrent en grand nombre implorer leur pardon et réclamer l'intercession du saint homme pour obtenir la guérison des cruelles maladies qui les accablaient. Nous ignorons quelle est la source de cette opinion populaire.

Le tombeau du saint existe encore dans sa chapelle, autour de laquelle est venu se grouper un village qui porte le nom de Saint-Gobrien. Ce lieu fait partie de la commune de Saint-Servant (Morbihan). C. D.

GODEBERT (Yves-Marie), — maréchal-de-camp d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, né à Brest le 25 juillet 1759, est une preuve frappante des succès que peut obtenir tout homme doué d'un esprit juste et d'une volonté ferme. Il n'avait pas encore sept ans lorsque l'état de pauvreté de ses parents les contraignit à l'embarquer comme mousse sur la *Licorne*. Dix ans plus tard, il était encore mousse; admis, le 5 février 1776, dans la compagnie des apprentis-canonniers, il embarqua l'année suivante, et ne cessa de naviguer pendant une grande partie de la guerre de l'indépendance américaine. Après une campagne où il perdit son père, qui combattait à ses côtés sur le vaisseau le *Bizarre*, dont il était maître charpentier, Godebert prit part, sur l'*Amphitrite*, au combat que cette frégate soutint, le 9 septembre 1779, auprès de la Barbade, contre une frégate et un brick anglais. La frégate ennemie fut prise, après avoir été fortement endommagée par le feu de son adversaire. M. de Langan, commandant de l'*Amphitrite*, informé de la bravoure dont Godebert avait fait preuve, et de la précision de son coup-d'œil, le fit nommer aide-canonnier. Sa conduite courageuse, lors du combat soutenu, le 29 novembre 1779, par la frégate le *Sphinx* contre la *Proserpine*, motiva sa nomination au grade de maître-canonnier. Trois combats sur la frégate la *Néréide* lui fournirent de nouvelles occasions de faire remarquer sa présence d'esprit, et justifièrent de plus en plus, l'avancement qu'il avait obtenu. A la paix, il continua de servir dans son nouveau grade, soit à terre, soit à la mer, jusqu'au 1er décembre 1787, qu'il fut nommé premier pilote au service du port. La fréquentation assidue, pendant neuf mois, du cours d'hydrographie de M. Lescan l'avait mis à même d'acquérir les connaissances nécessaires pour remplir ces fonctions. Il s'était appliqué avec tant de zèle à suivre les leçons du pilotage qu'il était parvenu à faire des calculs de longitude. Une faculté qu'il conserva entière jusqu'à sa mort, l'avait singulièrement favorisé: c'était une mémoire telle, qu'à soixante ans de distance, il rappelait avec une exactitude surprenante les plus minces détails des événements dont il avait été acteur ou témoin, de ceux même qu'il avai seulement entendu raconter. Godebert avait 28 ans quand, animé du louable désir de réparer le malheur de n'avoir pu recevoir aucune instruction, il s'assit, pour la première fois, sur les bancs. Deux ans plus tard, encouragé par ses premiers succès, il suivit les cours de dessin et d'hydrographie du professeur Desplaces. Aussi, lorsque la Révolution éclata, se trouva-t-il suffisamment préparé à occuper, sinon brillamment (il était trop modeste pour avoir cette prétention), du moins utilement, l'une des places que l'émigration laissait vacantes dans le corps de l'artillerie. Attaché d'abord au service du parc, il fut bientôt appelé à rendre de grands services au port de Brest. Il venait d'être promu, le 1er juillet 1792, au grade de lieutenant, lorsque M. Thévenard, commandant de la marine, et M. Duvigneau, commandant des troupes de terre, réclamèrent de l'administration départementale du Finistère un secours, le premier, de 3,372 hommes, pour l'armement des batteries de la rade et du Goulet; le second, de 6,000 hommes, qui devaient être cantonnés ou campés dans les environs de Brest, et y servir à sa défense, en cas d'attaque. Un arrêté du 5 août 1792, accueillit la demande de l'amiral Thévenard; les gardes nationales des districts de Brest, Morlaix, Lesneven, Landerneau et Carhaix, fournirent leur contingent à l'armement des batteries du côté nord de la rade de Brest, et celles des districts de Quimper, Quimperlé, Pont-Croix et Châteaulin à l'armement des batteries du côté sud, dites de Cornouaille. Quant à la demande de M. Duvigneau, elle fut ajournée par le motif que le département du Finistère ne pouvait seul, sans nuire

aux travaux de la pêche et de l'agriculture, envoyer les 3,372 hommes demandés tant pour l'armement des batteries que pour la défense des lignes. Le second motif de l'ajournement fut que tous les départements du royaume étant intéressés à la conservation du dépôt le plus précieux de nos forces navales, les demandes d'hommes destinés à le protéger devaient s'étendre à toute la France, ou, tout au moins, aux départements limitrophes. Un décret rendu, huit jours après, par l'Assemblée législative, sanctionna de point en point toutes les mesures détaillées dans l'arrêté départemental du 5 août, mesures dont la sagesse contribua, plus tard, à assurer le salut de Brest.

Les batteries du Portzic, du côté nord, formèrent le lot de Godebert. Sa tâche était difficile et périlleuse. La défense de la rade pouvait, au premier moment, réclamer des canonniers expérimentés et les siens n'avaient, jusque là, manié que la herse et le filet! Mesurant son zèle et son activité au danger des circonstances, il réussit à en faire d'habiles tireurs; et, lorsqu'au mois de floréal an IV, les canonniers volontaires furent licenciés sur le rapport fait au Conseil des Cinq-Cents par Marec qui, lui aussi, avait coopéré à cette utile création, beaucoup d'entre eux furent jugés aptes à être incorporés dans l'artillerie régulière.

Pendant son commandement des batteries du Portzic, Godebert, devenu capitaine, fut appelé, le 20 messidor an III (8 juillet 1795), à rendre un grand service à l'armée navale mouillée sur la rade de Brest. Un incendie s'était déclaré à bord du navire l'*Anna-Suzanna*, qui occupait le centre de l'armée, non loin d'un autre navire chargé de poudres. Bien que le bâtiment incendié fût rempli d'obus dont les éclats se projetaient dans toutes les directions, Godebert, n'écoutant que son zèle, se jette avec quelques hommes dans une chaloupe, va, sous une grêle de boulets, amariner le vaisseau embrasé, et réussit à éloigner ce foyer d'incendie. Cet acte d'intrépidité lui valut, de la part du comité de salut public, des félicitations qui lui furent transmises par le député Palasne-Champeaux, en mission à Brest, félicitations accompagnées de la promesse d'un prompt avancement. Cette promesse fut réalisée au mois de mars suivant, qu'il fut nommé sous-chef d'artillerie.

Il remplissait depuis le mois de septembre 1800 les fonctions de sous-chef du parc d'artillerie de Brest, sous les ordres du général Devaux, lorsque, le 3 janvier 1809, il fut nommé colonel; sa nomination causa une grande joie au savant officier-général qui s'était complu à le former, et lorsqu'après avoir successivement dirigé les travaux de l'artillerie à Gênes, Toulon, Lorient et Rochefort, Godebert fut appelé à remplacer à Brest son ancien directeur, leurs rapports furent toujours les mêmes. M. Devaux l'accueillit toujours avec cordialité, et Godebert, de son côté, ne cessa de montrer la même déférence que par le passé, pour celui dans lequel il ne pouvait se déshabituer de voir un chef non moins éclairé qu'étranger aux sentiments d'une puérile jalousie.

Colonel depuis dix-huit ans, Godebert fut élevé, par une ordonnance du 16 février 1827, au grade de maréchal-de-camp, et maintenu en même temps dans ses fonctions de directeur d'artillerie, qu'il n'exerça, toutefois, que jusqu'au 31 mars suivant, jour de son admission à la retraite, après cinquante-quatre ans effectifs de services dont douze à la mer.

Pendant le cours de sa longue et laborieuse carrière, le général Godebert a introduit dans le service de l'artillerie des améliorations couronnées de succès. Tels furent, en 1819, les essais exécutés pour la destruction de la chatte la *Paix*, coulée dans la rade de l'île d'Aix, où elle formait un écueil. Des explosions successives de bombes chargées de poudre, dirigées avec une persévérance intelligente, procurèrent un résultat impatiemment attendu des marins. On lui doit aussi un système très-ingénieux d'affûts et de châssis en fer pour batteries de côtes, offrant, comparativement aux batteries permanentes, le double avantage d'une construction plus facile et d'une plus longue durée, sans détérioration sensible, ce qui permet de diminuer les dépenses d'armement et de réarmement.

Le général Godebert est mort à Brest, le 6 janvier 1843, à l'âge de 83 ans. P. L...t.

GODEFROY (Félix-François), — pharmacien et naturaliste, naquit à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 24 juin 1798. D'un caractère studieux et méditatif, il se livra dès l'enfance à l'étude des sciences naturelles et mathématiques.

Son oncle maternel, Félix Rouxel de Langotière, fut son premier guide dans les sciences. Ce travail précoce lui permit, dès l'âge de quatorze ans, de suivre avec succès le cours de botanique que professait au Jardin-des-Plantes de Rennes le docteur Degland.

Cette ardeur pour la science ne l'empêchait pas d'aimer son pays; il se fédéra en 1815, et fit partie du détachement qui se rendit à Nantes.

En 1818, étant étudiant en pharmacie à Paris, il obtint au concours la place de naturaliste voyageur du Gouvernement. Ne voulant pas renoncer à sa profession, il obtint du ministre de l'instruction publique l'autorisation de se faire recevoir pharmacien; mais, comme il n'était âgé que de vingt ans, le ministre ne voulut pas l'autoriser à se présenter à Paris, et ce fut devant l'Ecole spéciale de pharmacie de Strasbourg qu'il dut subir ses examens. Il est le premier et probablement le seul pharmacien de France à qui une telle dispense ait été accordée.

Voulant prouver qu'il était digne de cette distinction, au lieu de se borner à la simple synthèse exigée pour le titre de pharmacien, il soutint, le 9 septembre 1818, une thèse, remarquable pour l'époque, sur la formation des substances végétales.

Il profita de son voyage à Strasbourg pour visiter les Vosges, et en même temps qu'il y herborisait il en étudia les habitants, et, de retour à Paris, il lut à la Société philomatique un mémoire ayant pour titre : *Quelques observations sur les peuples qui habitent les vallées latérales des Vosges*.

En 1818 et 1819, il lut à la même Société divers travaux, dont les plus importants sont :

Un *Mémoire sur le développement du* Phallus impudicus *de* Linnée ;

La *Relation d'un voyage botanique et agricole de Paris à Rennes;*

Un *Mémoire sur cette question;*

L'acte de la végétation développe-t-il de la chaleur dans les végétaux?

La *Réponse à cette question est le résultat de nombreuses expériences thermométriques*.

Les professeurs du Muséum d'histoire naturelle l'ayant chargé d'explorer scientifiquement l'archipel indien, il obtint du ministre de l'intérieur (M. Decazes) la permission de s'adjoindre comme aide naturaliste son frère, François-Victor Godefroy.

Il s'embarqua à Rochefort sur la gabarre de l'Etat *la Panthère*, le 31 décembre 1819, et arriva à Manille (Iles-Philippines) le 28 août 1820, ayant visité en route Palma, le Cap-de-Bonne-Espérance, Bourbon et Angeri. Chacune de ces localités lui fournit des échantillons rares ou inconnus des divers règnes de la nature.

A peine installé à Manille, il se met au travail, et visite le grand lac *(Laguna del Rey)*, qui enrichit ses collections de nombreuses espèces alors inconnues.

Ce zèle pour la science devait lui être funeste. Une épidémie très-meurtrière de choléra s'étant declarée à Manille, les Indiens crurent que le savant étranger qui explorait les lacs, visitait les rochers, recueillait des plantes, et prenait avec les mains des animaux qu'ils regardaient comme dangereux, était sorcier, et qu'il avait empoisonné la rivière; d'où l'horrible maladie qui les décimait. Ce fut pour se venger de ce crime imaginaire que les Indiens, révoltés, pillèrent sa maison, l'assassinèrent, le 9 octobre 1820, et terminèrent ainsi à vingt-deux ans cette carrière, qui avait donné de si belles espérances.

Cette mort tragique lui a valu le titre de martyr de la science, que lui donnent les auteurs du *Jardin des Plantes*, MM. Bernard, Lemaoût, etc. G.

GOESBRIAND (de), — famille noble et d'ancienne extraction, qui comptait quinze générations à la réformation de 1669, et qui portait d'azur à la fasce d'or, avec cette devise : *Dieu y pourvoira*. — Elle a fourni à nos armées un grand nombre de capitaines, au nombre desquels nous citerons : Allain, fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier; François, qui prit part à la défense du château de Kérouzéré, pendant la Ligue, et Yves, maréchal-de-camp et gouverneur de Morlaix et du château du Taureau. Ce dernier était le père du lieutenant-général qui suit.

GOESBRIAND (Louis-Vincent), — né à Plouézoch (Finistère), le 4 février 1659, fut admis page de la chambre du roi le 1er janvier 1676. Ce fut en cette qualité qu'il prit part aux siéges de Condé et de Valenciennes. Fait sous-lieutenant au régiment du roi, au mois de mars 1678, il participa aux siéges de Gand et d'Ypres, et fit, en 1679, la campagne d'Oldenbourg. Nommé capitaine au même régiment, en avril 1680, puis colonel du régiment de Berri à sa formation, en septembre 1684, il assista, en 1688, aux siéges de Courtray, Philipsbourg, Manheim et Franckental. En 1693, il défendit Pignerol, bloqué pendant deux mois et bombardé pendant sept jours. Au mois d'avril de l'année suivante, il fut fait brigadier et commanda l'infanterie à Suze. En 1702, il commanda un camp volant sur la Secchia, pendant huit mois, puis dans le Mantouan, et fut fait maréchal-de-camp au mois de décembre de la même année. En 1704, il força les ennemis au poste de la Stradella, et, huit jours après, sur l'ordre de M. de Vendôme, il attaqua, avec trois mille hommes, l'arrière-garde de Stahremberg, qu'il culbuta au passage de la Bormida, à Castel-Nuovo, et eut, dans cette affaire, une jambe cassée d'un coup de feu. La part honorable qu'il avait prise à cette journée et sa coopération à plusieurs siéges ou combats, dans le cours de la même année, déterminèrent sa nomination au grade de lieutenant-général, qui lui fut conféré au mois de décembre 1704. L'année suivante, il concourut à plusieurs affaires, qui semblent avoir été brillantes pour lui. Etant commandant de tranchée, dans la nuit du 7 au 8 août 1706, au siége de Turin, il fut blessé à l'épaule pendant qu'il dirigeait les travaux de la parallèle droite, à gauche du chemin couvert. Lorsque, l'année suivante, le duc de Savoie et le prince Eugène vinrent assiéger Toulon, Goësbriand fut chargé de défendre, avec six brigades, formant six mille hommes, la droite du camp retranché qui s'appuyait au glacis de la ville. Dans une sortie qu'il fit, avec deux mille de ses soldats, contre les assiégeants, dans la nuit du 3 au 4 août 1707, il leur tua beaucoup de monde et n'opéra sa retraite qu'après avoir comblé leurs travaux. Le 16 du même mois, une nouvelle attaque, à laquelle il prit part, eut pour résultat d'obliger

l'ennemi à abandonner ses postes avancés et de hâter la levée du siége, qui eut lieu onze jours après. En 1708, il commanda l'infanterie au combat d'Oudenarde, et, en 1709, à la funeste bataille de Malplaquet, la première ligne où il se trouvait fut attaquée, pendant deux heures, par vingt-six bataillons; mais il chargea, à son tour, avec deux brigades, et rétablit l'aîle gauche sur tous ses points. Renfermé, en 1710, dans la ville d'Aire, il y soutint un siége pendant lequel il fondit son argenterie pour payer la garnison. Un de ses descendants, M. de Goësbriand, juge de paix de Daoulas sous la Restauration, possède une des pièces obsidionales qu'il fit frapper. Elle est très-grossièrement exécutée, de forme hexagone, nue d'un côté, et, de l'autre, portant ses armes et l'exergue : *Pro rege et patriâ.* Il lui fallut un ordre exprès du roi pour qu'après deux mois de tranchée ouverte, il consentît à capituler. Le prince Eugène et le duc de Malborough, à qui il rendit la place, lui accordèrent les conditions les plus honorables, et lui donnèrent deux pièces de canon en témoignage de leur estime. De son côté, Louis XIV le nomma, le 1er janvier 1711, chevalier et commandeur de ses ordres, afin de lui exprimer sa satisfaction de ses services, dont le détail nous est fourni par le procès-verbal et l'état qui en furent dressés, le 27 décembre 1710, par le maréchal de Villeroy et MM. de Candolle et de Clairembault, pour justifier de ses droits à la dignité que le roi lui conférait. Nommé, le 1er février 1711, gouverneur de la ville et de la citadelle de Verdun, il s'empara, au mois de décembre de la même année, de la petite ville de Lillers, dont il fit démolir les fortifications. Ce fut là, nous le croyons, le terme de son service actif. Le lieutenant-général de Goësbriand, qui avait été reçu chevalier de Saint-Louis avant 1715, se démit, au mois de janvier de cette année, en faveur de Louis-Vincent, son fils, maréchal-de-camp, en qui s'est éteinte la branche aînée de cette famille, du gouvernement du fort et du château du Taureau, qu'il avait eu lui-même après son père. Il mourut, âgé de quatre-vingt-cinq ans, le 4 mai 1744.

C'est à une autre branche qu'appartenait M. Christophe de Goësbriand, lequel n'étant encore que simple garde, adressa à l'Académie royale de la marine des remarques sur les différences qu'il avait observées entre les longitudes de certains points de la côte du Portugal et celles qui leur étaient assignées dans les cartes françaises. L'Académie jugea ces rectifications assez importantes pour les transmettre au ministre, avec la prière, consignée dans sa délibération du 14 janvier 1773, de donner des ordres pour que les cartes fussent corrigées à l'aide de ces observations. Lorsque cet officier se retira de la marine, après dix-neuf ans de services, le 27 avril 1785, il était lieutenant en premier des gardes du pavillon, et, comme tel, chargé de l'instruction nautique des élèves. Il a laissé un fils, M. de Goësbriand, juge de paix de Daoulas sous la Restauration, aujourd'hui retiré à Kerdaoulas, en Saint-Urbain, où cet aimable linguiste, aussi spirituel qu'érudit, consacre ses loisirs à la composition de poésies bretonnes qui attestent une connaissance approfondie du génie de la langue celtique. Telles sont, entre autres de ses productions, les deux suivantes : I. *Fables choisies* (21) *de La Fontaine, traduites en vers bretons, par P. D. de Goësbriand.* Morlaix, Vve Guilmer, 1836, in-8° de 2 fes. II. *Gwerz emgann an Tregont a Vretonet a enep Tregont Saux, e quichen ar Derven hanter-hent etre Josselin ha Ploarmel, er bloas* 1350, etc. E. Montroulez, Vve Guilmer, in-8° de 24 p. L'auteur, dans ces deux traductions en breton vulgaire, a heureusement reproduit la naïveté du fabuliste français, ainsi que l'énergique simplicité de l'auteur original du poëme de la *Bataille des Trente.* P. L...t.

GOFVRY ou **LE GOFVRY** (Jean-Gabriel), — né vers 1726, à Allineuc, petite commune à cinq lieues de Saint-Brieuc, enseigna pendant vingt-huit ans la théologie à Angers, où ses leçons et son *Traité des Contrats* lui acquirent une grande réputation. Nommé plus tard chanoine et grand-vicaire de Saint-Brieuc, il fit d'excellentes conférences au séminaire de cette ville. En 1792, il passa à Jersey, où, à la prière des évêques français qui s'y étaient réfugiés, il donna, en soixante-quatre articles, la *Solution des difficultés sur les matières religieuses qui divisaient alors le clergé français.* L'année suivante vit répandre son *Explication du Concile de Trente*, qu'un abrégé imprimé n'a pu faire apprécier; plus tard, il donna des *Explications du Rituel romain*, qui étonnent par leur érudition et leur lucidité. On trouverait dans le diocèse de Saint-Brieuc les originaux et de bonnes copies de ces ouvrages inédits. Lorsque, vers la fin de 1795, le gouvernement républicain songea à effectuer une descente à Jersey, île qui, par sa proximité de la France, servait de point de ralliement aux ennemis de ce gouvernement, le commandant en chef de l'île, instruit de ces projets, crut devoir prendre toutes les mesures nécessaires pour la mettre à l'abri d'une attaque. Entre les moyens qu'il voulait employer, il imagina de faire prendre les armes aux nombreux prêtres qui se trouvaient alors à Jersey. L'abbé Gofvry fut chargé de répondre à l'adresse polie, mais captieuse, qui leur fut adressée à cet effet. Il développa les raisons d'autorité et de convenance qui empêchaient les prêtres de se prêter à ce qu'on semblait vouloir exiger d'eux, et il termina en disant qu'en cas d'invasion l'on pouvait compter sur le clergé français pour tous les services qui seraient compatibles avec ses devoirs. Les évê-

ques de Bayeux et de Tréguier approuvèrent cette réponse ; les ministres protestants de l'île applaudirent aux citations de l'auteur ; et le corps délibérant, réuni en assemblée publique, y donna son assentiment. On ne parla plus d'obliger les prêtres à travailler aux fortifications ou à porter les armes. Cet écrit fut le dernier de l'abbé Gofvry. Il mourut à Jersey le 15 janvier 1796. P. L...t.

GOGUÉ (Jean-Baptiste), — issu de parents qui faisaient le commerce de draps à Clisson (Loire-Inférieure), naquit en cette ville vers 1769 (1). Il étudia la médecine et l'exerça à Boussay (canton de Clisson). Son caractère doux et bon, son cœur noble et généreux, en avaient fait la providence des malheureux. Son père et l'un de ses frères ayant péri au début de l'insurrection vendéenne, Gogué, dont la manière d'envisager les événements de l'époque était la même que la leur, embrassa comme eux la cause vendéenne, et marcha sous les drapeaux de Charette. Le courage et la capacité qu'il montra dans diverses rencontres lui firent confier le commandement de la division de la Chapelle-Heulin, où l'un de ses frères, plus jeune que lui, servit comme major. Ce fut en sa qualité de chef de division qu'il signa (17 février 1795) le traité de la Jaunais. D'après la *Biographie universelle* (t. LXV, p 492), et l'*Histoire de la Vendée militaire, par M. Cretineau-Joly* (t. II, p. 436, édit. in-18), les frères Gogué attaquèrent et prirent Mortagne au mois d'octobre suivant. M. Th. Muret et les *Mémoires* de Savary ne les désignant pas nominativement comme ayant dirigé ce coup de main, nous inclinerions à adopter l'opinion d'une personne bien informée de tout ce qui concerne ces deux partisans, et qui nous assure qu'après la pacification, Gogué, jugeant la cause royale irrévocablement perdue, revint à Boussay, où il reprit, avec la pratique de sa profession, celle de ses actes continus de bienfaisance. Plus tard, quelques imprudents ayant fait luire à ses yeux l'espoir de rétablir la famille déchue, cet homme généreux entra dans une conspiration qui le conduisit à la mort. Traduit, à Nantes, devant une commission militaire, il fut fusillé sur la place des Agriculteurs de cette ville, le 15 décembre 1805. Chrétien, il demanda les secours de la religion, et fut assisté à ses derniers moments par son ami, M. Bouyer, curé de Saint-Clément. P. L...t.

GORET DES MARTINAIS (Joseph-Marie), — né le 28 décembre 1753 à Fougères, où il est mort le 9 mai 1816, appartenait par sa mère à la famille de René Le Pays. *(Voyez ce nom.)* Cet ecclésiastique passa tout le temps de la Révolution renfermé dans sa chambre, où il était servi par une vieille domestique, seule confidente du lieu de sa retraite, qui était même ignorée de sa famille. Il ne la quitta que quand le Premier Consul rendit au culte les édifices religieux, et il fut le premier qui, après la tourmente révolutionnaire, célébra les saints mystères dans la chapelle de l'hôpital Saint-Louis, à Fougères. Après la publication du Concordat et la nouvelle organisation des paroisses, que Goret des Martinais n'avait pas voulu reconnaître, il continua quelque temps le service divin dans la même chapelle, et les personnes, en assez grand nombre, qui partageaient ses opinions, affectaient de ne pas se rendre aux exercices de la paroisse, pendant qu'elles montraient la plus grande assiduité aux offices célébrés par l'abbé Goret dans la chapelle Saint-Louis, d'où est venu le nom de *Louisets*, sous lequel les anti-concordataires ont été et sont encore connus dans l'arrondissement de Fougères, et non, comme on l'a prétendu, de leur constant attachement à la cause de Louis XVI. L'abbé Goret, par son zèle à soutenir et à propager cette secte de dissidents, dont il est considéré comme le fondateur, a attaché à son nom une sorte de célébrité. Les *Louisets* datent de la promulgation du Concordat, ou plutôt de la protestation de trente-huit évêques français réfugiés à l'étranger, adressée à Pie VII, en 1802, contre les articles organiques de ce traité, protestation dont les principaux rédacteurs étaient MM. d'Argentré, évêque de Séez ; de la Marche, évêque de Saint-Pol-de-Léon, et Le Mintier, évêque de Tréguier, qui avaient refusé de se démettre de leurs siéges. C'est alors que se forma la petite église, organisée par quelques prêtres qui entretenaient des rapports suivis avec les évêques opposants, et ensuite par quelques prélats rentrés en France. Lorsque la chapelle Saint-Louis fut rendue au culte catholique, consacré par le Concordat, l'abbé Goret réunit les *Louisets* dans la maison qu'il habitait rue de Derrière, à Fougères, au nord de la maison Rallier, et qui a depuis appartenu à M. Robert-Boislouveau. Ces ségrégationistes ont compté des adeptes plus ou moins nombreux à Vannes, à Pleurtuit (où ils s'appelaient *Bastiens*), dans les environs de Nantes, mais surtout dans l'arrondissement de Fougères, où ils ne s'élevaient pas à moins de dix-huit cents à deux mille. Ce nombre a toujours été en diminuant depuis la mort de l'abbé Goret, quoiqu'il ait eu un successeur dans son ministère, et que ses adeptes eussent trouvé un grand appui dans Mme de la Lézardière, qui leur avait prêté son hôtel, rue Royale à Fougères, pour tenir leurs assemblées, et qui consacra long-temps à les soutenir une grande partie de sa fortune, qui était considérable. Après la mort de cette dame, ils louèrent un appartement même rue, n° 6, appartement qui leur suffit, de-

(1) Les registres de l'état civil de Clisson manquant pour les années antérieures à 1796, nous ne pouvons préciser la date de la naissance de Gogué.

uis surtout qu'en raison des poursuites exer-ées contre eux par le ministère public en 1828 *Gazette des Tribunaux* du 30 juin), ils ne peu-ent se réunir au dessus de vingt personnes. De-uis 1844, époque où ils ont perdu leur dernier asteur, ils sont privés d'exercices religieux; ussi la secte ne saurait long-temps subsister ésormais. Du reste, elle ne compte pas aujour-'hui plus de deux cent cinquante adhérents dans rois ou quatre communes de l'arrondissement e Fougères, où elle est confinée.

A ces détails sur les vicissitudes qu'ont éprou-ées les *Louisets*, ajoutons-en quelques-uns ur les principes religieux qu'ils professent. Ils onsidèrent le Concordat comme une innovation ontraire à l'antique tradition de l'église et ar-achée par la tyrannie d'un chef illégitime à la aiblesse d'un pontife sans liberté; ils en atta-uent tous les principes, notamment les art. 1, , 3, 4, 7, 8, 10, 18, 24, 27, 39, 40, etc., et ous les actes qui en ont été la suite. Ils ont ensuré l'élection de Pie VII et même son or-hodoxie; ils n'ont jamais reconnu ni son auto-ité ni celle d'aucun de ses successeurs; ils ou-ragent les ministres de la communion romaine t s'élèvent avec violence contre toutes les li-ertés de l'église gallicane. Ils soutiennent que e gouvernement n'a pas le droit de réglemen-er la police des cultes ni d'exiger le serment 'aucun ecclésiastique; que l'Etat est sans qua-té pour ordonner des prières publiques; que autorité spirituelle est complètement indépen-ante de l'autorité et de la juridiction tempo-elles; que la disposition de la loi qui consacre a liberté des cultes consacre par là même l'a-héisme; qu'en matière de croyance religieuse, a tolérance et l'absence de toute religion sont ne seule et même chose; que l'intolérance a uit la gloire de l'église, et qu'elle est sa force, omme son attribut distinctif. Bien différents n cela de M. de la Mennais, qui veut que s ministres de chaque culte soient payés eulement par ceux qui le professent, les anti-oncordataires veulent que tous les Français ac-uittent, dans la proportion de leur fortune, le raitement des prêtres, et prétendent que le ouvernement ne peut rétribuer qu'un seul et nême culte, et qu'en payant d'autres ministres ue ceux du culte catholique, il fait acte pu-lic d'hérésie et oblige tous les vrais chrétiens se séparer de lui. Ces segreganistes arguent 'un canon du Concile de Trente que la loi qui ttribue à des officiers séculiers la constatation e l'état civil des citoyens est une usurpation nonstrueuse contre laquelle l'église prononce anathème. Ils ne veulent conséquemment ad-ninistrer le sacrement du mariage qu'avant la élébration de l'acte civil; ils appellent l'exé-ration sur la tête de toute personne qui prescrit uelque chose de contraire à la loi de Dieu en-endue à leur manière, et disent que la fin lé-itime les moyens; ils ne prient point pour le chef du gouvernement, parce qu'il reconnaît le pape, illégitime suivant eux, et ils regardent comme hérétiques tous les souverains qui se sont succédé depuis Louis XVI. Leurs prédica-teurs exhortent à ne pas payer de contributions à un gouvernement en communion avec des infidèles, et l'on assure que ce sont eux qui ont donné aux auteurs de l'association breton-ne, pour le refus de l'impôt, la première idée de cette association, idée qu'ils avaient appor-tée d'Angleterre. Ce qui est certain, c'est qu'on a vu des *Louisets* laisser saisir leurs meubles plutôt que de payer leurs impôts, alléguant pour motif que leur religion ne leur permet pas, à moins de contrainte, d'aider par des subsi-des un gouvernement qui a sanctionné l'héré-sie. Ce schisme a été soutenu en dernier lieu par Mgr. Ancelot, évêque de Vannes, et par Mgr. de Lauzières-Thémines, évêque de Blois, mort en 1829 à Bruxelles, après s'être soumis au Saint-Père dans ses derniers moments et avoir fait une rétractation dont on assure qu'il a été dressé acte. Les principaux écrivains de cette église anti-concordataire sont M. l'abbé Blanchard et M. Lequien de la Neuville, an-cien vicaire-général de Dax. Ce dernier s'était emparé du pouvoir suprême; de la rue du Tem-ple, à Paris, où il s'était retiré, il faisait par-venir ses instructions dans tous les départe-ments où il avait des co-religionnaires, et or-donnait des prêtres.

Goret des Martinais, malgré la gravité et l'é-trangeté de ses erreurs, était un homme très-vertueux et un fort digne ecclésiastique. On ne peut pas en dire autant de plusieurs de ses suc-cesseurs, sous lesquels la secte dont il est le fondateur avait grandement dégénéré. Le clergé anti-concordataire ne se composait, en grande partie, dans les derniers temps, que de prêtres mécontents ou suspendus par l'Ordinaire. Les derniers débris des *Louisets*, fidèles à leur culte hétérodoxe, font des courses lointaines pour aller chercher surtout les jours de fêtes supprimées par le Concordat, l'instruction de leurs pasteurs, et ils se réunissent avec une certaine ostentation à leurs voisins dans les pélerinages qu'ils font à Fougères, ou plutôt ils se suivent dans ces prome-nades où la religion, l'ordre public et les bon-nes mœurs n'ont assurément rien à gagner. On a dit qu'il y a quelques années ils étaient en instance auprès du gouvernement pour faire reconnaître leur culte et enregistrer leurs dog-mes au Conseil-d'Etat; mais on ne suppose pas qu'ils obtiennent jamais cette reconnaissance. Leur schisme y aurait, il est vrai, autant de droits que les témérités des Saint-Simoniens, les folies de l'abbé Châtel, et les rêveries idéo-logiques qui, pour faire triompher les variétés du socialisme, les décorent du nom de culte, afin d'avoir un prétexte pour les abriter sous la protection du droit politique.

P. L...t.

GOUANDOUR (CHARLES DE), — que le P. Champion *(Vie de M. de Kerlivio)*, a nommé le modèle des vrais pasteurs, naquit à Quimper le 23 septembre 1640. Il était l'aîné des enfants de Thomas de Gouandour et de Renée Le Faucheux, seigneur et dame de Kervenoual, maison alors assez connue dans la Basse-Bretagne par ses alliances. A la suite de ses études, qu'il fit avec succès chez les jésuites de Quimper, il voulut entrer dans l'Institut; mais, après s'être long-temps consulté, il préféra l'état ecclésiastique régulier, malgré toutes les tentatives que fit sa famille pour le retenir dans le monde. Dans un voyage à Paris que son père lui avait fait faire pour le distraire de son projet, il s'y affermit, au contraire. Fuyant toutes les occasions de plaisir, il s'absorba dans l'étude de la théologie et des langues, qu'il apprit avec une surprenante facilité. Il ne faisait trève à ses travaux que pour visiter les hôpitaux et les prisons, où il assistait régulièrement chaque jour, de ses soins, de ses conseils et de ses aumônes, les pauvres malades ou les malheureux détenus. Après quatre années passées à Paris, dans la pratique de ces bonnes œuvres et de tous les devoirs du vrai chrétien, il revint en Bretagne. A son arrivée, il eut à soutenir de rudes assauts : sa famille avait ménagé son mariage avec une demoiselle riche, belle et noble. Mme de Gouandour le pria, le supplia, au nom de sa tendresse maternelle, de consentir à une union qui le lui eût ainsi conservé. Vaincue dans cette lutte, elle se résigna. Devenu prêtre, Gouandour s'attacha au P. Maunoir, et le seconda plusieurs années dans ses missions. Monseigneur de Rosmadec, évêque de Vannes, informé de son mérite, voulut l'attacher à son diocèse, et, parvenu, non sans peine, à triompher de sa modestie, il le nomma recteur d'Inzinzac, grande paroisse située à deux lieues d'Hennebont. Après y avoir pratiqué pendant seize ans, sous toutes les formes imaginables, les préceptes de la charité chrétienne, ce saint homme rendit son âme à Dieu le 7 mars 1684. M. l'abbé Tresvaux, dans sa réédition des *Vies des saints de Bretagne*, lui a consacré (t. V, p. 138-174), une notice très-étendue, qu'il a tirée du livre intitulé : *Le charitable Pasteur, représenté dans la Vie de Messire Charles de Gouandour, recteur d'Inzinzac, diocèse de Vannes (par de Saint-Germain Robin, prêtre du même diocèse.)* Vennes, Guill. Le Sieur, 1693, in-12. Ce livre est muni d'une approbation de M. d'Argouges, nommé à l'évêché de Vannes, et vicaire-général du chapitre. P. L...t.

GOUDELIN (GUILLAUME-JULIEN-PIERRE), fils de M. Guillaume-Nicolas Goudelin, sieur de la Huchardais, et de demoiselle Laurence Trounel de la Huchardais, naquit le 27 janvier 1765, à Sévignac, près Dinan (Côtes-du-Nord). Lorsqu'il eut terminé ses études, entraîné par un vif penchant vers la carrière du barreau, il se livra avec autant d'ardeur que de succès à l'étude du droit et de l'ancienne législation si obscure et si complexe. Reçu avocat, il s'établit en cette qualité à Dinan, où il ne tarda pas à se faire remarquer par la rectitude de son jugement. C'est dans cette position que le trouva la Révolution de 1789. La juste et honorable popularité qu'il avait acquise lui procura, lors de la réorganisation judiciaire de 1790, son élection aux fonctions de juge près le tribunal de district de Dinan, et au mois de septembre 1792, celle de représentant des Côtes-du-Nord à la Convention nationale. Goudelin apporta dans l'exercice de son mandat cette fermeté et cette indépendance d'opinions qui conviennent si bien à un représentant du peuple, ne s'associant ni aux manœuvres ni aux intrigues des partis, ne puisant ses inspirations que dans sa conscience, favorables d'ailleurs à toutes les innovations propres à satisfaire le besoin de liberté et d'égalité qui agitait tant de généreux esprits. Dans le procès du roi, il vota pour sa détention et son bannissement à la paix.

Devenu suspect, à cause de sa modération, il fut obligé, sous la Terreur, de se cacher quelque temps. Il se déguisa en ouvrier et se retira chez un menuisier dont les ateliers étaient situés vis-à-vis la maison qu'il habitait. De cette retraite, il vit les agents de la Montagne faire des fouilles dans son logement. Lorsque la Terreur eut cessé, il reprit sa place à la Convention, et après l'adoption de la Constitution de l'an III, il fit partie des deux tiers de la Convention qui entrèrent dans le nouveau Corps législatif, où il vota en faveur de toutes les mesures propres à effacer le souvenir de nos trop longues discordes, à ramener le calme et la sécurité dans tous les esprits, et à protéger l'indépendance nationale contre les efforts de l'Europe coalisée. Quand Bonaparte, après avoir saisi de sa main ferme les rênes du gouvernement flottant entre les mains d'un pouvoir tour à tour faible et violent, chercha à s'entourer partout d'éléments d'ordre et de consolidation, Goudelin fut un de ceux sur qui il jeta les yeux. Quelques mois après son avènement au Consulat, il le nomma juge au tribunal civil de Dinan, qui venait d'être substitué au tribunal de district. Goudelin justifia de tous points la confiance dont il était l'objet; aussi, lors de la réorganisation de la magistrature, en 1811, fut-il maintenu sur le siége qu'il occupait noblement et fortement. Mais, après le désastre de Waterloo, la seconde Restauration, cédant à des idées de colère et de vengeance, paya d'un grand nombre de places les services des imprudents amis qui l'entraînaient vers l'abîme. Goudelin fut révoqué. Il emporta dans sa retraite les vifs regrets de ses justiciables, qui avaient apprécié en lui le ma-

gistrat intègre et profondément versé dans la science de la législation, et quelle était sa puissance dans les délibérations de sa compagnie, quelle déférence commandait sa supériorité. Ces souvenirs étaient encore vivaces lorsque, le 24 décembre 1826, il a terminé son honorable carrière à la Villegoudelin, près Dinan.

P. L...t.

GOUESNOU ou GOUEZNOU (Saint), — né de parents nobles et riches, renonça fort jeune au monde, et, après avoir distribué aux pauvres tout ce qu'il possédait, il bâtit un oratoire dans le bois du Pénity, situé sur la commune qui porte son nom, à deux lieues de Brest. Le seigneur du lieu, nommé Con-Mawr, ayant, dans une partie de chasse, rencontré Gouesnou, se fit raconter sa vie passée, son projet de bâtir un monastère, et, s'associant à ses vœux, il lui fit don d'autant de terres qu'il en pouvait désirer. Ce don, s'il faut en croire la tradition populaire, n'aurait pas été spontané. D'après elle, Gouesnou n'ayant pu obtenir de Con-Mawr ce qu'il souhaitait, se retira dans une prairie voisine du village de Keraudren, où il établit son oratoire et sa cellule, que les paysans viennent encore visiter en foule le jour de sa fête patronale, persuadés qu'en s'étendant sur sa couche, et en s'y frottant les membres, ils obtiennent, par cette salutaire friction, la guérison complète des douleurs rhumatismales. Dieu, ajoute la tradition, indigné de l'accueil fait à son serviteur, abaissa l'orgueil de Con-Mawr, le frappa du mauvais vent, *an avel fald*, et l'affligea de toutes sortes de maux, jusqu'à ce qu'il fût venu demander humblement pardon à Gouesnou. C'est alors qu'en échange des bénédictions que le saint avait appelées sur le seigneur, celui-ci lui octroya autant de terrain qu'il en pouvait enclore en un jour, et que le malin solitaire, marchant de façon à tirer le plus de profit possible de la libéralité de Con-Mawr, traça son enclos avec un bâton, et vit s'élever, des deux côtés de la ligne tracée, un talus formant une clôture, que l'on regarde encore aujourd'hui comme la limite de la paroisse.

Quoi qu'il en soit des circonstances de ce don, circonstances qui pourraient bien être une réminiscence un peu païenne de la fondation de Carthage, il est certain que le seigneur accorda à Gouesnou un terrain où il bâtit un monastère sur l'emplacement duquel se trouve maintenant l'église de la commune, élégante construction gothique du XVIe siècle. Le clocher et l'abside sont d'un travail achevé. Le porche, appartenant au XVIIe siècle, atteste un goût pur et un ciseau exercé.

La charité des fidèles étant venue en aide à saint Gouesnou, il bâtit son monastère et y reçut des religieux, avec le concours desquels il catéchisa le pays et l'édifia par sa piété et ses bonnes œuvres, jusqu'à l'époque (650) où, suivant Albert-le-Grand et le *Propre de Léon* (p. 163), il fut appelé à remplacer saint Houardou sur le siége épiscopal de Saint-Pol-de-Léon. Il mourut d'un accident : un jour qu'il était allé voir, à Quimperlé, un religieux (Albert-le-Grand le nomme Corbasius) qui faisait bâtir ou réparer son monastère, probablement celui fondé à Anaurot par saint Gunthiern (*voy. ce nom*), l'architecte, jaloux d'entendre Gouesnou donner la préférence à sa propre église, laissa choir, comme par mégarde, sur la tête du saint, un marteau qui lui fit au crâne une large et profonde blessure, dont il mourut peu de jours après, dans le monastère de Quimperlé, le 25 octobre 675, en sollicitant le pardon de son meurtrier. Ses restes, obtenus à grand'peine des moines de Quimperlé, furent partagés entre l'église de Gouesnou et la cathédrale de Saint-Pol. L'église obtint le chef et un bras du saint. La boîte d'argent qui renfermait ces reliques fut enlevée au commencement de la Révolution. La boîte passa dans le creuset des orfèvres, et la tête fut déposée à l'amphithéâtre de la marine, où, suivant ce qui a été affirmé par plusieurs personnes, on remarquait la lésion dont parle la légende.

Les évêques du diocèse, qui affectionnaient beaucoup leur saint prédécesseur, avaient érigé la cure de sa paroisse en aumônerie, et y avaient établi une de leurs trois juridictions ecclésiastiques, qu'on appelait Régaires, du breton *Reiz-guer*, *règle de la ville*, ou *Creiz-guer*, *milieu de la ville*, parce que ces juridictions s'exerçaient au milieu des villes, pour la plus grande commodité du public. On voit encore, au centre de la grande place de Gouesnou, l'ancien auditoire de sa juridiction. Les Régaires avaient, comme les Pairies, le privilége de ressortir, par appel, au Parlement.

Saint Gouesnou est en grande vénération dans sa paroisse; il y est même l'objet d'un culte qui donne lieu à des pratiques superstitieuses. Tel est l'usage suivi par ses paroissiens, le jour de sa fête, qui se célèbre à l'Ascension, de demander la cure des maladies cutanées à l'usage interne ou externe de l'eau de la fontaine dont il avait fait jaillir la source près de son monastère. Telle était encore récemment la coutume de plonger le bras, toujours comme moyen de guérison, dans une de ces *pierres percées* que les antiquaires du pays de Galles et de la Cornouaille insulaire désignent sous le nom de *Stoone-Hatchet*, et auxquelles les Druides attribuaient des vertus curatives miraculeuses. Il y a quelques années qu'un curé de Gouesnou a fait disparaître ces derniers vestiges du paganisme en transportant dans une petite chapelle, à la sortie du bourg, cette pierre, placée jusqu'alors dans un champ, à une lieue de là, près du hameau de Kerangalet.

L'abbé Guillaume, vicaire de Gouesnou et

chapelain d'Eudon, évêque de Léon, a écrit, vers 1019, la *Vie de saint Gouesnou*, qu'Albert-le-Grand a traduite dans ses *Vies des saints de Bretagne* D. Lobineau en a élagué, plus tard, les exagérations que la pieuse crédulité de ces deux légendaires avait trop légèrement accueillies. P. L...t.

GOULAINE.— Cette maison, l'une des plus anciennes et des plus illustres de Bretagne, a fourni plusieurs personnages qui doivent prendre place dans cette biographie. Son écusson, *parti d'Angleterre et de France*, est célèbre dans la science héraldique, et a donné lieu à une tradition dans laquelle il s'est mêlé beaucoup de fabuleux, et qu'il est fort difficile d'asseoir sur des bases véritablement historiques. Cette tradition ne prouve bien qu'une chose, c'est la grande ancienneté de la maison de Goulaine. Quoi qu'il en soit, il convient de la reproduire ici avec quelques remarques critiques.

Le P. Du Paz a le premier donné une *Histoire généalogique des seigneurs et marquis de Goulaine*. Elle tient les pag. 713-716 de son *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, 1619, in-f°. Ce travail est très-incomplet, et n'a été fait qu'à l'occasion de l'alliance de Jeanne de Goulaine avec Maurice de Plus-Quellec, seigneur de Carman. Le P. Du Paz rapporte en commençant, d'après des mémoires qui, dit-il, lui ont été fournis, que « un Alphonse, seigneur de Goulaine, chevalier non moins » valeureux et hardy au fait des armes que sage » et prudent et de grand jugement et meur con- » seil, fut employé par un duc de Bretagne, son » seigneur et prince, pour procurer une bonne » paix et alliance entre les roys de France et » d'Angleterre, et que la paix estant faite entre » eux par son moyen et à sa poursuitte, le roy » anglois, pour le récompenser d'un si bon of- » fice, lui donna (ne voulant recevoir ni dons » ni presents) pour luy et les siens, héritiers et » successeurs, permission et privilége de porter » la moitié de ses armes. Ce que voyant, le roy » de France, pour ne se montrer moins libéral à » l'endroit dudit Alphonse, il lui donna aussi, » pour luy et ses successeurs, droit de porter » la moitié de ses armes. Tellement que, du de- » puis, les seigneurs de Goulaine ont toujours » porté en leurs armes et escussons un party » d'Angleterre et de France, savoir *trois demys* » *léopards d'or en champ de gueulles, et une fleur* » *de lys et demye d'or, en ès pierres champ* » *d'asur*. Et, en mémoire de cela, on voit gravé » en cette maison, ès pierres des escalliers, » manteaux de cheminées et autres lieux émi- » nents d'icelle, la figure qui ensuit :

ALPHONSE DE GOVLAINE.

ÅAÅ

» A cestui-cy, à cestui-là, j'accorde les cou- » ronnes. »

Le P. Albert-le-Grand, dans son catalogue des évêques de Nantes, place sous l'épiscopat d'Iterius (1140-1147) une mention d'Abailard qui aurait été mieux sous celui de son prédécesseur, car Abailard, mort en 1141, a à peine vécu sous Iterius. « Du temps de ce prélat, dit-il, et son prédécesseur, fleurissoit maistre Pierre Abaelard, gentilhomme nantois, natif de la paroisse du Paletz, près Clisson, grand philosophe, abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys. On tient qu'il composa ce distique en l'honneur d'Alphonse, seigneur de Goulaine :

Arbiter hic ambo reges conjunxit amore,
Et tenet illustris stemma ab utroque domus,

sur ce que le duc de Bretagne ayant employé ledit Alphonse, seigneur prudent et sage, pour procurer une bonne paix et alliance entre les roys de France et d'Angleterre, cela réussit si bien qu'ils accordèrent et offrirent audit Alphonse de grands presents qu'il refusa; seulement accepta du roy d'Angleterre le privilége de porter la moitié de ses armes. Ce que voyant, le roy de France luy donna aussi la moitié des siennes, pour luy et ses successeurs. De sorte que, depuis, les seigneurs de cette maison ont porté *my-party d'Angleterre et de France*, qui est *de gueules à trois demy-léopards d'or, party d'azur à une fleur de lys et demye d'or.* »

La Colombière, p. 250 de la *Science héroïque*, 1644, in-f°, copie à la fois le P. Du Paz et le P. Albert sans les citer, et paraît adopter tout ce qu'ils rapportent, sans laisser plus qu'eux-mêmes entrevoir le moindre doute sur la vérité de la tradition.

Cependant, les deux premiers sont loin d'être d'accord sur l'époque de la négociation d'Alphonse. Le P. Albert, en attribuant à Abailard le distique qu'il a, je crois, cité le premier, sans nous dire quel est le document qui le lui a fait connaître, donne à entendre que cette négociation n'a pu avoir lieu plus tard que la première moitié du XIIe siècle, puisque Abailard est mort le 21 avril 1141. D'un autre côté, le P. Du Paz, sans indiquer une date précise, et en donnant pour femme à son Alphonse, Jeanne Eder, que des actes certains font vivre à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle, rapproche de trois cents ans le fait traditionnel; aussi se garde-t-il de parler du distique et d'Abailard.

Ces deux époques sont également incertaines. Nous ignorons quels sont les mémoires dans lesquels le P. Du Paz dit avoir puisé sa tradition, et qu'il mentionne très-vaguement. Le silence absolu des chroniques et de nos premiers historiens sur Alphonse est un bien fort argument contre l'origine donnée à l'écusson de la maison de Goulaine. Ceux qui ont voulu rechercher cette origine ont été forcés de se jeter dans la conjecture qui, comme on l'a dit avec raison, explique tout et ne prouve rien. Aussi est-ce vainement que l'abbé Travers, historien des évêques de Nantes, a dit que la négociation

dut avoir lieu « du temps de l'évêque Brice » (1112-1139), entre Henri Ier, roi d'Angleterre, » et Louis VI, dit le Gros, roi de France, qui » furent fort brouillés à cette époque, et se ré» concilièrent par des traités de paix. » Cela n'est pas impossible; mais ce n'en est pas moins poser en fait ce qui est en question. Il en est ainsi quand le même auteur affirme qu'Alphonse était fils ou frère de Marcis de Goulaine, dont nous allons bientôt parler.

C'est ainsi que se propagent les erreurs historiques, et la tradition d'Alphonse en est la preuve la plus complète. La plupart des historiens nantais l'ont adoptée, d'après les autorités que nous venons d'énoncer. Ogée hésite entre Alphonse et Jean de Goulaine. Huet, auteur de la *Statistique de* 1803, copie servilement Travers, et assigne, avec une assurance imperturbable, une place au prétendu Alphonse parmi les illustrations nantaises, et le classe au nombre des *magistrats.* — Girault de Saint-Fargeau a trouvé pour Alphonse la date précise de 1100, et de plus, pour Abailard, qu'il était le rédacteur du traité conclu entre les deux rois! — M. Guépin a lu la chose dans *nos Annales*, car il dit : *Nos Annales rapportent qu'Alphonse de Goulaine*, etc.; et l'on pourrait lui demander dans quelles Annales? Enfin, Mellinet adopte Alphonse, l'époque de l'évêque Brice, l'intervention de Conan III, Henri Ier, Louis-le-Gros, Abailard et son distique.

Et voilà justement comme on écrit l'histoire!

Cependant, dans la première moitié du XVIIe siècle, un vieux gentilhomme breton qui, après d'honorables services, s'était retiré dans son manoir de Lezergué, près de Quimper, « où, » entre toutes les estudes, il avoit faict élection » de celle de l'histoire comme de la plus con» venable à ses inclinations », messire Guy Autret de Missirien s'était, parmi beaucoup d'autres travaux historiques, occupé de rédiger, sur actes authentiques, la généalogie de la maison de Goulaine, et avait commencé tout d'abord par nier formellement l'existence du prétendu Alphonse. Ce travail, resté manuscrit aux mains de M. le marquis Patrice de Goulaine, qui a bien voulu m'en faire la communication, nous fournira pour cette notice les matériaux les plus sûrs et les plus abondants. Voici ce que l'auteur dit de la tradition d'Alphonse : « Ceux qui ont fait imprimer la généa» logie de l'ancienne maison de Goulaine, l'ont » remplie de tant de suppositions qu'il est fa» cile de voir qu'ils n'en avaient pas veu les ti» tres. Ils ont rapporté son origine à un Al» phonce de Goulaine, duquel il n'est fait men» tion quelconque dans les actes qui m'ont esté » communicquez, et qui m'ont apprins les veri» tez que je pretends escrire avec soign et fide» lité.... Tous nos autheurs modernes qui ont » suivi l'erreur du P. Du Paz, ont escript que » le privilége de porter les dites armes (celles » de Goulaine), fut octroyé à un Alphonce de » Goulaine, par les roys d'Angleterre et de » France, en recognoissance de ce qu'il avoit » moyenné une paix entre leurs couronnes ; » mais ilz attribuent à un supposé Alphonce, » qu'ilz font vivre environ l'an 1420, ce qu'au» roit mérité et obtenu, plus de deux cents » auparavant, un Mathieu de Goulaine, servi» teur bien-aimé de Geffroy d'Angleterre, duc » de Bretagne, et de Constance, sa femme..... » Les premiers seigneurs de Goulaine ne sont » pas issus d'Angleterre, comme supposent quel» ques manuscritz, moins encore de Portugal, » comme l'ont voulu escrire ceux qui ont prins » appuy sur la supposition du prétendu Alfonce, » nom fort ordinaire à la nation portugaise. » L'origine de ces seigneurs est absolument bre» tonne. »

On voit que M. de Missirien ne rejette pas la tradition, mais qu'il l'applique à un autre membre de la maison de Goulaine, en considérant Alphonse comme un être imaginaire. Nous examinerons, à l'article de Mathieu Ier, si son opinion est mieux fondée que celle de Du Paz et d'Albert de Morlaix.

Ce qui doit, jusqu'à un certain point, paraître surprenant, c'est qu'aucun des auteurs venus après lui n'a reproduit sa critique. Son ouvrage généalogique sera peut-être resté inconnu dans les archives de Goulaine; mais si, comme Missirien, ces auteurs avaient voulu prendre la peine de remonter aux sources, il n'est pas douteux que le nom fabuleux d'Alphonse eût été effacé du catalogue des seigneurs de Goulaine, dont l'illustration réelle n'a pas besoin de fausses traditions pour briller de tout son éclat.

Une autre tradition, qui ne me paraît pas plus appuyée de preuves que celles d'Alphonse, c'est ce que Girault de Saint-Fargeau (*Dict. géogr. de la Loire-Infér.*, *article Goulaine*) rapporte d'Yolande de Goulaine qui, dans l'absence de son père, défendit son château contre les Anglais. « Elle avait résisté plusieurs semaines ; » les provisions manquaient aux assiégés, il » fallait se rendre. Elle préférait la mort, et al» lait se la donner, lorsque, du haut d'une tour, » elle aperçut des hommes d'armes. C'était le » sire de Goulaine qui les amenait; avec ces » renforts, il battit les Anglais, sauva sa fille » et délivra le toit de ses pères. » Ce petit roman, dont l'auteur ne nous indique ni l'époque ni la source, paraît avoir été arrangé par quelque touriste en interprétation d'un buste de femme sculpté dans le tympan ogival qui surmonte l'arcature de la porte extérieure de l'une des tours d'entrée. La tête est couverte, non d'un casque, comme le dit M. Girault, mais d'une sorte de coiffure s'arrondissant de chaque côté des tempes pour recevoir une partie de la chevelure en touffes épaisses et crêpées, comme on

peut en retrouver l'analogue dans les portraits de Catherine de Médicis et de Marguerite de Valois, sa fille. La main est armée d'un poignard dont la pointe paraît déjà enfoncée dans la poitrine. Cette sculpture et son encadrement sont reproduits d'une manière inexacte par M. Hawke, dans l'*Histoire de Nantes* de M. Guépin, p. 277. L'auteur y voit Yolande de Goulaine, mais sans donner la légende. Voilà encore un exemple de ces prétendus faits historiques adoptés aveuglément, et qui ne supportent pas le moindre examen.

J'ai cru devoir débarrasser l'histoire sérieuse de la maison de Goulaine de ces superfétations, avant d'en venir à la biographie des personnages illustres que cette maison a produits.

I. **Goulaine** (**Marcis de**). — M. de Missirien ne fait aucune mention de Marcis de Goulaine. Il n'avait pas sous les yeux une charte de l'abbaye de Vertou, recueillie par D. Morice (*Pr.*, I, 561 et 639). Cette charte nous apprend que, sous l'épiscopat de Brice (1112-1139), Marcis de Goulaine donna à Dieu et aux moines de Saint-Martin de Vertou, aux mains de Geoffroi Maillard, prieur *(præpositus)*, toutes les dîmes et oblations d'autel qu'il tenait, à titre de service, de la part de l'abbé de Saint-Martin de Vertou et de ses moines, dans l'église de Sainte-Marie de la Chapelle-Heulin, et dans l'église de Sainte-Radegonde de Goulaine; et, qu'à cause de cette donation, il fit moines, dans le monastère des saints confesseurs Martin et Jouin, sous l'abbé Raoul, deux de ses fils qu'il avait engendrés en légitime mariage. Marcis doit donc être considéré comme le plus anciennement connu de tous les Goulaine. Il vivait dans le premier quart du XIIe siècle, et le nom que lui donne le titre de Vertou, *Marcis de Golenâ*, ne permet pas de douter qu'il fût seigneur de la terre de Goulaine, qu'une suite d'aïeux, dont les noms ne nous sont pas parvenus, avait possédée avant lui. Son époque est celle où les titres font défaut et que peu des maisons les plus illustres de nos jours peuvent dépasser, à l'aide de documents véritablement généalogiques.

II. **Goulaine** (**Geoffroi de**). — La même charte de Vertou nous le fait connaître comme prêtre et chapelain. Jean Poliot, prieur *(præpositus)* de l'abbaye de Vertou, lui rétrocéda les dîmes et oblations que Marcis de Goulaine avait rendues à son prédécesseur, Geoffroi Maillard. Geoffroi de Goulaine en jouit pendant plusieurs années; mais, sur la revendication qui en fut faite par le prieur *(præpositus)* de Vertou, Guillaume de la Roche, du temps de l'épiscopat de Bernard (1147-1169), ce prieur et Geoffroi de Goulaine se rendirent devant l'évêque, dans la main duquel Geoffroi remit son droit sur les dîmes et oblations; après quoi l'évêque, avec son bâton, posa dans la main du prieur Guillaume l'ensaisinement et la restitution des dîmes et des oblations. C'était une forme de procédure. Geoffroi de Goulaine est resté, comme Marcis, inconnu à M. de Missirien. Il a toutefois vécu du temps de Jean de Goulaine, que nous fait connaître une charte de 1149; mais nous ignorons leur degré de parenté.

III. **Goulaine** (**Jean de**). — Il est nommé, comme témoin, avec G. d'Orgères, K. de Rezai, M. de Machecoul, de la charte de fondation du prieuré des Coëts, par Hoël, comte de Nantes, en 1149. *(Voy.* D. Morice, *Pr.*, I, 603.) M. de Missirien dit que le roi Henri d'Angleterre établit, en 1158, Jean de Goulaine capitaine de Nantes, au nom du jeune duc Geoffroi et de Constance de Bretagne, sa femme. Il ajoute qu'il fonda une chapellainie en l'église paroissiale de Sainte-Radégonde-de-Goulaine. Jean fut père de Mathieu, qui suit.

IV. **Goulaine** (**Mathieu de**).—« Mathieu, seigneur de Goulaine, vivoit aux années 1170, » 1180, 1186, et mourut l'an 1201. Il est dénommé en diverses chartes et actes de fondations accordez par la duchesse Constance, » de laquelle, ainsy que du duc Geffroy, il fut » fort estimé, et employé en diverses négociations et ambassades, et particulièrement ayant » esté employé, du consentement du duc son » maistre, par le pape Urbain III, pour moyenner une paix entre les roys de France et d'Angleterre, il réussit en ceste entreprinze, au » grand bonheur des deux princes, de tous leurs » subjectz et de toute la chrestienté. Pour ses » peines et despenses d'une si glorieuse négociation, il ne voulut accepter autres présents » des deux monarques que le privilége de porter leurs armes parties, qui est depuis demeuré à tous ses successeurs. »(Missirien, *Généalogie, manuscr. de Goulaine.)* L'auteur, comme on le voit dans ce passage, a cherché à appliquer à Mathieu de Goulaine l'origine traditionnelle des armoiries de sa maison; mais si l'on n'a pas à lui reprocher d'avoir choisi un personnage imaginaire comme Alphonse, on peut dire au moins qu'il n'apporte aucune preuve des ambassades et des négociations de Mathieu, bien que dans un long préambule, et avec beaucoup d'adresse, il ait rappelé les nombreux accords et désaccords entre Henri II et les rois Louis VII et Philippe-Auguste; qu'il ait expliqué comment Jean de Goulaine avait donné à Henri II Mathieu, son fils unique, comme enfant d'honneur, pour être élevé près de Geoffroy et de Constance, ses jeunes maîtres, dont il devint par la suite le favori et le conseiller intime, surtout pendant le veuvage de Constance. Il réussit moins bien encore à nous persuader en nous parlant de l'ambassade de Mathieu près d'Urbain III, car, pendant son court pontificat, ce pape, fort occupé de ses querelles avec Frédéric-Barberousse, ne paraît en aucune manière

être intervenu pour maintenir la paix entre les rois de France et d'Angleterre. Enfin toutes les histoires de France et d'Angleterre, et surtout celles de nos Bénédictins bretons, sont absolument muettes sur le rôle qu'aurait pu jouer Mathieu de Goulaine à cette grande époque, si féconde en événements.

M. de Missirien le fait vivre jusqu'en 1201. Il y a apparence que c'est son nom, *Matheus de Golenna*, qu'on trouve parmi ceux des témoins de la donation faite à l'hôpital de Saint-Jean d'Angers par la duchesse Constance (D. Morice, *Pr.*, I., 710.) Cet acte n'est point daté et est placé sous l'année 1187, après la mort de Geoffroy Plante-Genest, mari de Constance. On trouve à la page suivante, et sous la même année, une charte tirée des archives de l'abbaye de Vertou, très-importante pour la maison de Goulaine et très-curieuse sur la manière dont se levait la dîme au XIIe siècle. Elle est sans date précise, mais elle porte une ratification du mois de mars 1189. C'est un accord sur des dîmes qui se percevaient en commun entre le prévôt ou prieur (*præpositus*) de Vertou et Guillaume de Goulaine (*Guillelmus de Golenâ*), agissant tant pour lui que pour ses frères Mathieu, Pierre et Jean. M. de Missirien n'a point connu cette charte, ni les trois personnages nouveaux qu'elle mentionne, savoir : Guillaume, Pierre et Jean de Goulaine. On voit qu'ils sont frères de Mathieu ; or, ce Mathieu ne peut être que Mathieu, IIe du nom, dont nous allons bientôt parler, fils de Mathieu Ier, qui, au lieu d'un seul fils, en aurait eu quatre. On ignore quelle fut leur mère.

V. **Goulaine (Mathieu II de)**. — « Il vivait » aux années 1210, 1223, 1240, comme font » foy des actes de ces dates. Il rendit plusieurs » services à la duchesse Constance et à Guy de » Thouars, son troisième mary, après le deceix » de la dicte Constance. Il print les armes avec » Arscot, sire de Rais, Estienne, sire de Pont-» Chasteau, Bonabes, sire de Rougé, Hervé » de Blaing, vicomte de Donges, Amaury de » Machecoul, seigneurs du comté nantois, pour » venger la mort du duc Artur. Il servit aussi du » depuis le duc Pierre de Dreux en diverses oc-» casions. Je n'ay peu trouver le nom de sa » femme, mais j'ay veu un bon nombre de til-» tres qui justifient qu'il fut père de Pierre de » Goulaine. » (*Manuscrits de M. de Missirien.*)

VI. **Goulaine (Guillaume II de)**. — Il était fils de Pierre III et d'Isabeau de la Jaille, et se trouvait le cinquième descendant en ligne directe de Mathieu II. M. de Missirien en a trouvé mention aux années 1342, 1344, 1346. « Il » fut, dit-il, partisan du duc Charles de Blois, » et luy rendit plusieurs services, particulière-» ment en la bataille de la Roche-Derrien, en » laquelle il fut tué, ensemblement avec les » seigneurs de Rohan, de Laval, de Chasteau-» Briant, de Rais, de Rieux, de Machecoul, » de Ros-Trenen et de la Jaille, en l'an 1347. » On croit que Amable, sa femme, était fille de Jean de Machecoul et sœur d'autre Jean, tué à la Roche-Derrien. Il en eut Guillaume III, qui suit.

VII. **Goulaine (Guillaume III de)**. — « Il » suivit, comme avait fait son père, dit M. de » Missirien, le parti de Charles de Blois, et » fut fort blessé en la bataille d'Auray, en » 1364. Du depuis, il print le parti du duc Jean » le Conquérant, ce qui fut cause que les terres » du dict de Goulaine furent pillées par les ar-» mes de France et de quelques Bretons sou-» levés contre le dict duc, qui fut obligé de se » retirer en Angleterre.... Un manuscrit assez » ancien affirme qu'il épousa Marie de Rougé, » fille de messire Jean, tué à la Roche-Derrien, » et sœur de Bonabes, sire de Rougé et de » Derval. »

VIII. **Goulaine (Gui de)**. — « Renommé ca-» pitaine, ayant suivi en France le connétable » Olivier de Clisson, eut divers emplois aux ar-» mées qu'il commandoit et divers appointe-» ments du roy Charles VIe. Il espousa, selon » du Chesne, marquise de Laval, fille d'André » de Laval, seigneur de Chastillon et d'Eusta-che de Beaussay. » (Missirien.) Guy était le quatrième fils de Guillaume III de Goulaine et de Marie de Rougé.

IX. **Goulaine (François de)**. — A la mort de René, son frère aîné, en 1550, François devint le chef de sa maison. Ils étaient fils de Christophe II de Goulaine et de sa seconde femme, Claire de Montejan. « Il rendit, dit M. de Mis-» sirien, de grands services aux roys Fran-» çois Ier et Henri II, et fut tué, l'an 1557, en » la bataille de Saint-Quentin, commandant » une compagnie des gens d'armes. Il avoit es-» pousé Gabrielle de Rochechouart, fille de la » maison de Mortemart, laquelle il laissa veuve » sans enfants. » Il eut un frère puîné, nommé Jean, chevalier de Malte, qui fut tué à la bataille de Jarnac, en 1569.

X. **Goulaine (Gabriel de)**, — fils aîné de Claude et de Jeanne de Bouteville du Faouet, « duquel, dit M. de Missirien, M. le président » de Thou fait si souvent mention dans son his-» toire, fut le plus considéré seigneur de Bre-» tagne du party du duc de Mercœur, pendant » les guerres de la Ligue. Il fut mareschal de » camp aux armées dudict duc, lequel lui déli-» vra, en diverses occasions, plus de trente » commissions, qui se voient aux titres de Gou-» laine ; et particulièrement par lettres données » à Nantes, le 19 feubvrier 1590, il l'establit » lieutenant-général de l'Union aux provinces » d'Anjou et du Poictou ; en laquelle charge il » accepta pour la considération qu'il possedoit » plusieurs terres auxdictes provinces : la sei-» gneurie de Goulaine, avec celles du Pallet,

» du Loroux, de l'Espine, de la Houdinière, la » Tour-Gacelin, et plusieurs autres dans le » comté nantois, où ledict seigneur duc avoit » usurpé toute l'auctorité royale. S'estant en- » gagé dans ce party, il s'y arresta avec une » résolution qui passa jusqu'à l'opiniastreté; il » y employa sa valeur, ses soings, son adresse » et ses biens, ayant esté obligé de vendre plu- » sieurs terres et de s'endebter de plusieurs som- » mes, sans avoir voulu escouter aux offres ad- » vantageux qui luy feurent faits de la part du » roy Henry IVe, duquel il pouvoit espérer un » baston de mareschal, s'il n'eust plus considé- » ré l'honneur d'une fidélité inviolable que le » profit qu'il pouvoit obtenir par la desertion de » son party.

» L'histoire n'a pas oublié d'observer que le- » dict duc ayant esté le dernier à faire sa paix, » et estant abandonné de M. Du Mayne et de » tous les autres chefs du party de l'Union, fut » obligé de la faire assés honteusement et pré- » cipitamment. Il n'y fit comprendre les capi- » taines de son party qu'en des termes géné- » raux, de sorte que le seigneur de Goulaine » fit son traicté particulier à Angers, le 19e mars » 1598, qui porte que le roy octroie abolition » general pour luy et le seigneur du Faouet, son » frère, et tous ceulx qui ont esté soubz leur » commandement aux provinces de Bretagne, » Anjou et Poictou; cassation de toutes proce- » dures faictes contre eulx; revocation de tous » dons faicts de leurs biens et de toutes confis- » cations; nomme ledict de Goulaine pour estre » faict chevalier du Sainct-Esprit à la première » création; lui accorde la lieutenance de la com- » pagnie d'hommes d'armes de Cesar-Monsieur, » duc de Vendosme, et au seigneur du Faouet, » son frère, la continuation de la charge de ca- » pitaine des arrière-bans de Cornouaille et de » Léon. En exécution de ce traité, on leur ex- » pédia des lettres d'abolition du grand sceau » pour luy et son frère, qui furent verifiées au » Parlement le 30e juing 1599. Ayant presté le » serment de sa charge de lieutenant du duc de » Vendosme, le 5e may 1598, entre les mains du » mareschal de Retz, il tint les monstres (revues) » de cette compagnie, à Redon, le 5e aoust 1599. » Ce rolle porte que ledict Gabriel de Goulaine » est lieutenant; le comte de Tessé, enseigne; » Charles du Cambout, baron de Pont-Chas- » teau, guydon; et Helie de Goulaine, seigneur » de l'Audigere, mareschal-des-logis.» On trouve au t. III des *Preuves* de D. Morice, p. 1503, la capitulation du château de Guémené, accordée le 7 décembre 1589, par le *sieur de Goulaine*, au sieur de Saint-Georges, qui commandait cette place. Il est à croire que c'est de Gabriel qu'il est ici question. Il prit, ainsi que son frère, le baron du Faouet, une part active à la prise de Pont-Labbé, et l'année suivante, à celle du château de Ker-Ouseré, la seule place qui, avec Brest, tînt alors pour le roi dans tout le pays du Bas-Léon. On avait ameuté pour cette dernière prise un grand nombre de paysans qui accoururent dans l'espoir du pillage. Les deux Goulaine, Carné, Rosanpoul et autres gentilshommes, acceptèrent un arrangement de la part de Boiséon de Coëtnisan, propriétaire et commandant du château. Ce n'était pas le compte de leurs auxiliaires. On eut beaucoup de peine à sauver Coëtnisan; et du Faouet et Rosanpoul faillirent périr, le premier d'un coup de hache sur la tête, le second d'un coup de fourche à la gorge, par les paysans, furieux de ce qu'on leur enlevait des victimes et une occasion de piller. Avis à ceux qui excitent les masses.

Gabriel de Goulaine se maria deux fois : la première, en 1577, avec Suzanne de Bothoy, dont il n'eut pas d'enfants; la seconde, en 1585, avec Marguerite de Bretagne, fille d'Odet de Bretagne, comte de Vertus, baron d'Avaugour et de Goello, et de Renée de Coësmes. On croit qu'il mourut en janvier 1608. Une note du temps précise la date de ce décès au château de Goulaine, le 26 janvier 1607. Il y était né le 25 novembre 1563.

XI. **Goulaine** (**Jean de**), — second fils de Claude de Goulaine et de Jeanne de Bouteville, dame du Faouet. Il porta le titre de baron du Faouet. « Il fut, dit M. de Missirien, » signalé partisan du duc de Mercœur pendant » les guerres de la Ligue, mareschal-de-camp » de ses armées, et son lieutenant-général aux » eveschez de Cornouaille et de Léon. » Nous avons vu, dans l'article précédent, quelques faits d'armes qui lui furent communs avec son frère Gabriel, et comment il faillit être tué par les gens de son propre parti, à la prise du château de Ker-Ouseré en Léon. Il était né au château de Goulaine, le 15 janvier 1565.

XII. **Goulaine** (**Gabriel II de**), — fils de Gabriel Ier et de Marguerite de Bretagne, naquit le 14 mars 1598 au château du Loroux-Bottereau. Il fut baptisé en l'église de Saint-Vincent par un aumônier du roi Henri IV, pendant le séjour que ce prince fit à Nantes, et eut pour parrain « très-hault et très-puissant » prince monseigneur César de France, fils du » roy, duc de Vendosme, gouverneur de Bre- » taigne, et pour marraine madame Gabrielle » d'Estrées, duchesse de Beaufort et marquise » de Monceaux, mère de monseigneur de Ven- » dosme.» (Note manuscrite de l'époque). Il fut mis, à la mort de son père, en 1608, sous la tutelle de son oncle Jean, baron du Faouet, et y resta jusqu'en 1615. « Estant au camp de » Montauban, au service du roy, l'an 1621, il » obtint de sa majesté l'érection de sa terre de » Goulaine en marquisat, avec l'annexe de cinq » autres chastelainies et neuf jurisdictions. Les » lettres portent pour divers et grands services » rendus par ses prédécesseurs, auxquels a été » permins de porter les armes d'Angleterre et

» de France : les dictes lettres données au » camp de Montauban, au mois d'octobre 1621, » et registrées au Parlement (de Bretagne) le » 19e juillet 1622, comme il se voit au feuillet » 214 du 16e registre de la cour. » Le marquis de Goulaine fut le dernier de sa maison à posséder la terre dont il portait le nom. Resté veuf, à 22 ans, de Barbe Ruellan, morte sans enfants, il se maria, le 14 août 1620, à Claude Cornulier, fille de Claude, seigneur de la Tousche, et de Judith Fleuriot. Mais, de six enfants, il n'eut qu'un fils qui se fit jésuite à Paris, en 1654, et deux de ses filles seulement se marièrent : Yolande, à Claude, marquis du Chastel; et Anne, à Sébastien de Ros-Madec, dans la maison duquel on croit que fut alors portée la seigneurie de Goulaine, qui y est restée jusqu'en 1789. Ce dernier mariage a dû avoir lieu après l'année 1654, date la plus récente consignée dans la généalogie manuscrite de Goulaine, rédigée par M. de Missirien, qui se contente de nommer ladite Anne, comme dernier personnage de cette généalogie et comme non mariée. On trouve à la fin du manuscrit, et à la suite du nom d'Anne de Goulaine, une note écrite par sa petite-fille et ainsi conçue : « A épousé Sébastien de Rosmadec, dont est » venu un garçon et cinq filles, dont il y a eu » une Geneviève de Rosmadec qui a épousé » (Louis) Samuel de Goulaine, desquels il est » venu un garçon, et une fille, Marie-Yolande-» Armande-Marguerite de Goulaine, *qui écrit* » *présentement.* » Ce Louis-Samuel était de la branche de L'Audouinière, ou Laudonnière *(Voy. ce nom)*, devenue la branche aînée en 1666. — Gabriel II, marquis de Goulaine, mourut le 4 juin 1666, et fut inhumé dans l'église de l'aumônerie de Tous-Saints, sur les ponts de Nantes. Cette église n'existe plus aujourd'hui.

M. le marquis Patrice de Goulaine (1), membre du Conseil général de la Loire-Inférieure, est aujourd'hui le chef de nom et d'armes de sa maison, comme descendant direct de Gilles de Goulaine, fils de Jean IV et d'Aliette de Polhay, et qui forma, dans la première moitié du XVe siècle, la branche de L'Audouinière, du nom d'une terre dans la paroisse de Vieillevigne, évêché de Nantes.

BIZ....

GOULVEN (Saint) — naquit au VIe siècle dans la paroisse de Plounéour-Trez, dans le Léon. Son père, Glaudan, et sa mère, Gologuen, émigrés de la Bretagne insulaire, venaient d'aborder sur la côte de l'Armorique, et y cherchaient un gîte, lorsque sa mère le mit au monde. Glaudan, qui avait inutilement cherché dans le voisinage, ou demandé aux habitants de l'eau pour baptiser le nouveau-né, invoqua Dieu, et aussitôt jaillit une source, qu'on appelle encore aujourd'hui la fontaine de Saint-Goulven. Après la mort de ses parents, Goulven, se vouant à la solitude et à l'abstinence, se retira dans un oratoire ou *Pen-Iti (maison de pénitence)*, qu'il avait bâti sur le bord de la mer, et il n'en sortait que pour aller faire des stations à trois croix qu'il avait plantées dans un bois voisin, et qui sont encore désignées sous le nom de *Stations de Saint-Goulven.* Un jour, le comte Even, qui faisait sa résidence à quatre milles de là, dans la ville de Lesneven, à laquelle il a laissé son nom, étant venu lui demander le secours de ses prières contre des pirates du nord, qui ravageaient le pays, il l'obtint et triompha. Revenu le lendemain et ayant trouvé Goulven priant encore pour le succès de ses armes, il lui offrit tout ce qu'il voudrait, mais ne parvint à lui faire accepter qu'un terrain pour y construire un monastère. La réputation de piété de Goulven s'étant propagée dans le pays, le peuple et le clergé le nommèrent évêque de Léon, et, pendant que le pieux cénobite allait à Rome pour se soustraire à la dignité épiscopale, le décret de son élection parvint au Saint-Siége, et le pape, après lui avoir donné l'onction sacrée, l'envoya gouverner son diocèse. Après quelques années d'épiscopat, il mourut près de Rennes, dans un voyage qu'il était allé y faire. Rien n'est moins certain que l'époque de la mort de saint Goulven. D. Lobineau, D. Morice et le Bréviaire de Rennes, la mettent au Xe siècle. Le Propre de Léon, les PP. Du Paz et Albert-le-Grand la reportent au VIIe siècle. Après examen des diverses raisons déduites à l'appui de ces opinions contraires, surtout des notes qui accompagnent la Vie de saint Goulven dans la réédition que M. de Kerdanet a donnée des *Vies des Saints de Bretagne*, nous inclinons pour la date du 1er juillet 616.

P. L...t.

GOURLAY (JOSEPH-MARIE), — né le 7 novembre 1759, à Lanrivain, ancien évêché de

(1) Il est le fils de M. Alphonse-Adrien-François de Goulaine, seigneur de la Grange et de la Guibretière, né le 13 décembre 1789, et marié, le 10 mai 1819, à Mme Henriette de Gallway. C'est ce dernier qui, mêlé, en 1832, aux événements de l'Ouest, est auteur de la *Réponse à la brochure de M. le baron de Charette sur les événements de la Vendée en* 1832. Nantes, Merson, in-8° de trois feuilles. C'est une réfutation de l'écrit publié par M. de Charette sous ce titre : *Quelques mots sur les événements de la Vendée en* 1832, *en réponse à l'ouvrage de M. Johanet.* Paris, Dentu, 1840, in-8° de 68 p. M. Alphonse de Goulaine, se fondant sur l'état de l'opinion publique et le peu de ressources du pays, avait fait exprimer à Mme la duchesse de Berry son opinion opposée, comme celle de M. Berryer, à tout voyage de la princesse, et il croyait à l'insuccès de toute démonstration armée, de tout débarquement, qui ne se seraient pas appuyés sur des forces suffisantes. Il resta donc en repos, attendant les ordres de Madame. Dans sa *Réponse*, où il réfute victorieusement les accusations de M. de Charette (p. 18, 19, 39, 40, 41), il prouve très-bien qu'il n'a pu entendre la fusillade du Chêne, où bien peu de paysans restèrent au feu, qui fut soutenu presque uniquement par les officiers et des jeunes gens de différentes parties de la France, formant une compagnie d'élite. P. L...t.

Quimper, aujourd'hui de Saint-Brieuc, était fils de M. Gourlay de la Haie, ancien avocat au Parlement de Bretagne et sénéchal de Lanrivain, trève de Saint-Nicolas-de-Pelern. Il fit ses études au collége de Quimper, fut reçu avocat au Parlement en 1785, et vint exercer sa profession à Saint-Brieuc. Nommé juge au tribunal d'appel de Rennes au mois de mai 1800, et président de la Cour de justice criminelle des Côtes-du-Nord le 23 février 1804, il fut, le 14 juin suivant, décoré de la croix de la Légion-d'Honneur. Le Sénat, par ses actes des 1er et 2 mai 1809, l'appela à représenter le département des Côtes-du-Nord au Corps législatif, et Napoléon lui conféra, le 3 mai 1810, le titre de chevalier de l'Empire. Les Cours de justice criminelle ayant été supprimées en 1811, il rentra comme conseiller à la Cour impériale de Rennes, et en sa qualité de député au Corps législatif, il adhéra, le 3 avril 1814, à la déchéance de Napoléon et de sa famille. Le 2 septembre 1814, il parla en faveur du projet de budget, et motiva son opinion sur l'insuffisance des projets qu'opposaient les adversaires du Gouvernement. Porté par son département à la Chambre des représentants de 1815, il n'y siégea pas. Confirmé le 3 janvier 1816 dans ses fonctions de conseiller à la Cour royale, il les remplit jusqu'à sa mort, arrivée à Rennes le 9 octobre 1818. Il a laissé un nom honoré dans la magistrature, surtout comme président d'assises. Le tact et l'impartialité qu'il déployait dans la direction, comme dans le résumé des débats, ont laissé des souvenirs vivaces parmi ceux qui l'ont connu. P. L...t.

GOURLAY (Jean-Marie), — frère du précédent, né le 14 août 1761 à Lanrivain, s'établit dans la Loire-Inférieure, et fut nommé en 1791 administrateur du district de Savenay, puis appelé, au mois de décembre 1792, à faire partie du directoire de l'administration départementale de la Loire-Inférieure. Au mois d'octobre 1793, il fut l'un des quatre administrateurs du département. Destitué et mis hors la loi pour avoir voulu secouer le joug de Robespierre et de Marat, il obtint par ses énergiques réclamations que lui et ses trois collègues resteraient prisonniers *sur parole* dans leur domicile. Quels que fussent les dangers d'une pareille situation, il ne voulut jamais fuir, et ne recouvra son entière liberté qu'après le 13 vendémiaire an IV. Rappelé, dans la même année, par les suffrages de ses concitoyens, à l'administration centrale de la Loire-Inférieure, il fut nommé, deux ans plus tard, au Conseil des Cinq-Cents, où il s'occupa particulièrement d'intérêts locaux et de mesures d'économie politique. Il fut l'un des commissaires des Cinq-Cents chargés de rédiger la Constitution de l'an VIII. Porté ensuite au Tribunat, il fut du nombre de ceux qui en furent exclus en l'an XI. Nommé en 1810 député de la Loire-Inférieure au Corps législatif, dont il fut élu vice-président le 18 février 1813, il siégea en outre à la Chambre des représentants de 1815. Il y parla pour la première fois le 6 juin, à l'occasion du serment que devait prêter l'Assemblée, et supplia ses collègues de se confondre dans une seule et même opinion. « Il faut, dit-il, que la nation se rallie au trône de Napoléon, et que le trône se rallie à la nation. » Le 24, il demanda une mention honorable pour les généraux Travot et Lamarque, dont la conduite prudente avait appaisé les troubles de la Vendée. Rentré dans la vie privée, à la seconde Restauration, il mourut à Paris le 3 janvier 1825. Il était chevalier de la Légion-d'Honneur. Dans le cours de sa vie publique, il servit toujours avec courage, droiture et désintéressement les principes de la Révolution de 1789, qu'il avait embrassée avec ardeur. Atteint bien souvent par les réactions politiques, il ne songea jamais à se venger. Dans les circonstances les plus périlleuses de la longue tourmente qui affligea la France, il n'abandonna jamais ses amis, et bien souvent il descendit dans les cachots pour porter des secours ou des consolations, non seulement à ceux qui étaient en communauté d'opinion avec lui, mais encore à ses adversaires politiques. Ces sentiments d'humanité, joints à un caractère aimable, à un esprit vif et enjoué, lui avaient justement concilié l'affection de tous ceux qui avaient eu des rapports avec lui. P. L...t.

GOURMEAU, *voy.* **MESNARD**.

GOURMELEN (Étienne), médecin du XVIe siècle, né dans la Cornouaille armoricaine, fit ses premières études avec succès dans sa patrie. Ses progrès dans la physique, et plus encore, ses goûts, le déterminèrent, malgré l'opposition de ses parents, peu favorisés de la fortune, à venir apprendre la médecine à Paris. Ayant étudié avec une constance et une assiduité peu communes, il fut reçu bachelier le 2 avril 1558, et docteur le 5 mars 1561, après avoir paru avec éclat dans tous ses actes. Lorsqu'il devint professeur, en 1567, ses leçons sur Hippocrate et sur Galien lui attirèrent, dès le début de son enseignement, un grand nombre d'auditeurs. La Faculté le choisit pour doyen, et le confirma dans cette charge en 1575. Le titre de docteur en médecine ne l'empêcha pas de s'appliquer à la chirurgie; il fit même une étude spéciale de cet art, alors presque entièrement plongé dans la barbarie; et lorsqu'en 1578 il remplaça Akakia dans sa chaire de chirurgie du collége de France, sa réputation s'accrut encore dans ce nouvel enseignement. Le zèle et la philanthropie dont il donna des preuves pendant la peste qui ravagea Paris en 1581, lui méritèrent l'estime et la reconnaissance des habitants de cette ville, comme ses leçons et ses écrits lui

avaient mérité la renommée de l'un des plus habiles professeurs de son temps. Il mourut à Melun, le 12 août 1593. On a de lui les ouvrages suivants :

I. *Synopseos chirurgiæ libri sex.* Lutetiæ, apud Ægidium Corbinum, 1566, in-8°, traduit en français par André Malézieu, sous ce titre : *Le Sommaire de toute la chirurgie, contenant six livres, composé en latin par Etienne Gourmelen*, Paris, 1571, in-8°, et sous celui de *Guide des chirurgiens, translaté en français par Germain Courtin*. Paris, 1634 et 1637, in-8°. Bien que la faveur qui accueillit ce livre ait été méritée, si l'on tient compte de l'état de la science quand il parut, Quesnay *(Recherches sur l'origine et les progrès de la chirurgie en France)* dit que « Gourmelen a donné des préceptes sur » un art qu'il ignorait; il n'est, ajoute-t-il, qu'un » compilateur qui déguise sous une nouvelle » forme les écrits des anciens, et qui est hé» rissé d'une philosophie scholastique. » Cette opinion sévère n'a pas été adoptée par le savant auteur du *Traité de l'Auscultation*. Voici, en effet, comment s'exprime M. Laënnec, dans une note inscrite sur le premier feuillet des opuscules inédits de Gourmelen, dont il a fait présent à la bibliothèque publique de Quimper : « Le premier de ces ouvrages *(Synopseos chi» rurgiæ*, etc.), range Gourmelen au premier » rang des médecins qui ont le plus contribué » à créer la chirurgie française. L'ouvrage de » Gourmelen a fait long-temps la base de l'en» seignement chirurgical dans la Faculté de » Paris. En 1606, à l'occasion d'un procès in» tenté au docteur Robert Le Sec, professeur » de chirurgie, le Parlement ordonna que la » Faculté déterminerait par un décret quelles » devaient être les matières de l'enseignement » chirurgical. La Faculté indiqua, outre les an» ciens, diverses parties de Guy de Chauliac, de Tagault et *Gourmelen entier*. » II. *Hippocratis Libellus de alimento, à græco in latinum conversus, et commentariis illustratus.* Parisiis, 1572, in-8°. Ce livre avait servi de texte aux leçons de l'auteur pendant les trois années précédentes. III. *Chirurgiæ artis ex Hippocratis et aliorum veterum medicorum decretis ad ratiocinii normam redactæ, libri sex.* Lutetiæ, apud Gillium, 1580, in-8°. C'est la seconde édition du *Synopseos chirurgiæ*. Gourmelen dit, dans sa préface, qu'il avait extrait des ouvrages d'Aristote, d'Hippocrate et des médecins anciens, comme des divers écrits composés sur la médecine, depuis le milieu du XIIIe siècle, la substance de son livre. Il y rapporte plusieurs faits concernant l'histoire de la chirurgie de Paris, les réglements qui défendaient d'admettre personne à l'exercice de la profession de chirurgien avant d'avoir été examiné en présence de quatre docteurs de la Faculté, etc. etc. Cet ouvrage forme le septième livre du traité de Perdulcis (Pardoux), intitulé : *Universa medicina*. Parisiis, J. Bessin, 1639, in-4°. IV. *Avertissement et conseils à messieurs de Paris, tant pour se préserver de la peste, comme aussi pour nettoyer la ville et les maisons qui en ont été infectées*. Paris, 1581, in-8°. Gourmelen publia ce livre à l'occasion de la peste qui désola Paris en 1581, suivant l'histoire de cette ville, mais que de Thou rapporte à l'année 1575, sous le décanat de l'auteur. Il attribue cette maladie à la colère divine; mais il indique les mesures d'hygiène les plus propres à prévenir ou à arrêter la contagion. V. *Réponse* (sous le nom de B. Comparat, de Carcassonne, l'un de ses élèves), à *l'Apologie* qui est contre lui dans les œuvres d'Ambroise Paré.

Indépendamment des ouvrages imprimés ci-dessus mentionnés, Gourmelen avait composé divers opuscules restés inédits, à l'exception du traité *de alimento*, et qui, comme nous l'avons dit, ont été donnés par M. Laënnec à la bibliothèque publique de Quimper. Sur le premier feuillet du cahier qui les renferme se trouve l'annotation suivante, attribuée par M. Laënnec à M. Bosquillon, docteur régent de la Faculté de Paris, dans la bibliothèque duquel se trouvait le manuscrit en question : « Ce ma» nuscrit, dit l'annotation, contient plusieurs » ouvrages d'Etienne Gourmelen, savoir : 1° » *Epitome de humoribus ;* 2° *Argumentum et* » *Annotationes in librum 2 et 3 Galeni de tem*» *peramentis;* 3° *Annotationes in librum Ga*» *leni de naturalibus facultatibus ;* 4° *Annota*» *tiones in librum Hippocratis de alimento*, » qui a été imprimé à Paris en 1572, in-8°; » 5° *In Hippocratis aphorismos Annotationes.* » Ces traités ont été dictés aux écoles de la Fa» culté de médecine de Paris depuis 1568 jus» qu'en 1579, et contiennent de très-bonnes » choses. »

Il avait aussi entrepris sur la pharmacie un grand ouvrage dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque nationale, sous le n° 6879; mais son âge avancé ne lui laissa pas le temps de les publier, pas plus que des *Mémoires* qu'il avait, dit-on, composés sur l'histoire de *Bretagne*, et qui, selon les uns, existeraient aussi à la bibliothèque nationale, et, selon d'autres, seraient perdus.

On peut consulter, pour plus de détails, le *Mémoire* de Goujet *sur le Collége royal de France*, t. III, p. 49 et suiv.; le *Supplément au Dictionnaire de Moréri;* Andry, *Encycl. méthod.*, et Hazon, dans son ouvrage publié sous le titre beaucoup trop modeste de *Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine de Paris, depuis* 1110 *jusqu'en* 1750 *inclusivement.* Paris, 1778, in-4°. P. L...t.

GOURNAY (Jacques-Claude-Marie-Vincent, sieur de), — fils de Claude-Vincent, secrétaire du roi, et de Françoise-Thérèse Séré, naquit à Saint-Malo le 28 mai 1712. La prati-

que du commerce lui ayant inspiré le désir de connaître théoriquement les diverses branches de cette partie de l'économie politique, il visita dans ce but les principaux pays de l'Europe, notamment l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande.

Devenu conseiller honoraire du Grand Conseil et intendant du commerce en 1651, il s'occupa avec ardeur du perfectionnement des manufactures, et, dans la vue de les dégager des entraves devant lesquelles échouait leur développement, il poussa, par ses écrits comme par ses actes, à l'abolition des maîtrises et jurandes, ainsi qu'à la simplification des formes, qui trop souvent n'ont eu d'autre résultat que de paralyser l'industrie française. En restreignant le monopole, il donna l'essor à cette industrie, qui put dès lors soutenir la concurrence sur les marchés étrangers. Il avait fait une étude particulière des mémoires du grand pensionnaire Jean de Witt. Les principes qu'il avait puisés dans cette étude, dans sa pratique des affaires et dans ses voyages, il les a consignés dans les ouvrages suivants : I. *Traités sur le commerce et sur les avantages de la réduction de l'intérêt de l'argent, par Josias Child, avec un petit traité contre l'usure* (*par Thomas Culpeper*), *trad. de l'anglais*. Paris, Guérin; Amsterdam et Berlin, J. Néaulme, 1754, in-12. Barbier (*Dictionnaire des anonymes*, etc., n° 18420), indique Butel-Dumont comme ayant coopéré à cette traduction. II. *Considérations sur le commerce, et en partie sur les compagnies, sociétés et maîtrises*. Amsterdam, 1758, in-12. Cet ouvrage, composé par Clicquot-Blervache, sous les yeux et avec les conseils de Gournay, est le même que le suivant : *Mémoire sur les corps de métiers, qui a remporté le prix, en 1757, à l'Académie d'Amiens, par M. De l'Isle* (Clicquot-Blervache). Lahaye (Amiens), 1758, in-12. Le concours avait pour but de déterminer : *Quels sont les obstacles qu'apportent au travail et aux progrès de l'industrie les communautés ou corps de métiers? Quels sont les avantages qui reviendraient à l'Etat de leur suppression? Quelle serait la meilleure manière d'y procéder? Les secours que ces corps ont fournis au royaume en différents temps lui ont-ils été utiles ou nuisibles?*

Gournay profita de sa position personnelle pour appuyer et favoriser la création de la Société d'agriculture, de commerce et des arts établie par les Etats de Bretagne, et dont les mémoires ou *Corps d'observations* ont paru à Rennes, chez Jacques Vatar, et Paris, veuve de B. Brunet, 1760-1762, 2 vol. in-8°. Ce sage économiste, dont l'opinion faisait autorité à l'époque où il vivait, mourut à Paris le 27 juin 1759. On trouve son éloge dans le *Mercure de France* du mois d'août suivant. Un article nécrologique lui a été consacré dans le *Journal du commerce* (avril 1761), et de justes louanges lui ont été décernées dans le même journal (mai 1761) par M. Baron, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Amiens, dont Gournay était membre. P. L...t.

GOUYON (Louis). — Il était au nombre des *nobles* écuyers choisis par Jean de Beaumanoir (*voy. ci-dessus, p.* 69), pour le combat des Trente. Il n'est nommé qu'une fois dans le poème que nous avons déjà cité plusieurs fois à cette occasion :

> Lois *Guion* y vendra ferir d'un branc d'achier
> Luy et Le Fonstenois, pour leurs corps essoier.

C'est ainsi que le nom de Louis Gouyon se trouve écrit dans le texte très-altéré du seul manuscrit connu de ce poème que possède la Bibliothèque nationale. Mais nous retrouvons ce nom, Loys Goyon, dans la *monstre* de Jean de Beaumanoir, faite le 30 août 1351, c'est-à-dire cinq mois après l'action, parmi plusieurs autres combattants, tels que *Geoffroy du Bois, Tristan de Pestivien, Alain de Ker-an-rais, Olivier de Fontenoye*. Pierre Le Bault, l'historien, nomme aussi Loys Goyon. Il n'y a donc aucun doute possible sur l'inexactitude de la leçon *Guion*, ni sur la présence au combat de Mi-Voye de Louis Gouyon. J'écris ce nom *Gouyon*, pour me conformer à l'ortographe généralement adoptée par les membres de cette vieille et illustre famille bretonne : quelques-uns écrivent et prononcent *Goyon*. Le véritable nom, tel du moins que je l'ai vu écrit dans les chartes du XIVe siècle, est *Goueon* : de là est venu, par le changement très-fréquent dans la prononciation vulgaire de l'*e* en *i*, le nom de *Gouyon*, qui en est l'exacte reproduction. — L'origine de la maison de Gouyon se perd dans le XIe siècle. Guillaume Goïon est rappelé comme père de Gaufred ou Geoffroi Goïon, dans un acte par lequel celui-ci confirme la donation faite par Guillaume, à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, de tout ce qu'il possédait dans l'église de Saint-Méloir. Cet acte, sans date, a été placé par les Bénédictins sous l'année 1130 (D. Mor., *Pr.*, I. 562); mais il y a quelque lieu de croire, avec le rédacteur de la généalogie Gouyon, en 1778, qu'il remonte à l'an 1080. — Eudon Goyon est témoin, en 1075, d'une donation de la dixme de Saint-Broladre, faite au Mont-Saint-Michel par Guillaume, fils d'Irfroy. (D. Lob., *Pr.*, p. 225), et fut présent, vers 1080, à la confirmation de la donation faite au prieuré de Combourg par Gilduin ou Gédouin, seigneur de Combourg. (D. Mor., *Pr.*, I. 455.) On retrouve le même Eudon Goion comme témoin, en 1130, de la donation faite à l'abbaye de Marmoustier par Jourdain, fils d'Alain. — Un acte de donation faite au Mont-Saint-Michel par Olivier Goion, et placé par D. Morice (*P.*, I. 579), sous l'année 1139, nomme Aenor, femme d'Olivier; Ruellonus, ou Ruellan, son fils, et Pierre Goion, son frère. On retrouve le même Olivier

(*Oliverius Gwion*) en 1148, comme témoin d'une donation faite à l'abbaye de Boquien, par Rolland de Dinan. (D. Mor., *Pr.*, I, 602.) — Gui Goion était présent, en 1155, à la donation faite par le comte Eudon de Porhoët à l'abbaye de Savigné. (D. Mor., *Pr.*, I, 623.) — Sous l'année 1160, D. Morice (*Pr.*, I. 643) a placé deux chartes du Mont-Saint-Michel qui nomment *Dameta* Goion, femme d'Adam de Hereford, fille de Robert Goion, petite-fille de Guillaume Goion et nièce de Geoffroi Goion, dont il est parlé ci-dessus.

Tous ces noms conservés dans les cartulaires de diverses abbayes ne peuvent, sans doute, former une suite généalogique d'une grande régularité, et cependant il est incontestable qu'ils appartiennent à la maison de Goion ou de Gouyon, originaire des environs de Matignon, dans l'évêché de Saint-Brieuc, où la motte du château de la *Roche-Goyon* existe encore, sous le nom et les fortifications modernes du *Fort de la Latte* (1). Tous ces personnages habitèrent ce château ou ses environs, et l'un d'eux, Estienne Goyon, épousa vers l'an 1170 Lucie, héritière de Matignon, nom maternel que ses descendants ont grandement illustré. C'est de cet Étienne que M. de Caillère, dans son *Histoire du maréchal de Matignon*, 1661, la réformation de 1668, le P. Anselme, les continuateurs de Moréri, et les autres généalogistes, font partir la descendance de toutes les branches de la maison de Matignon, dont plusieurs existent encore.

Mais, une observation assez singulière, et qui nous ramène à l'objet spécial de cet article, c'est que, dans ces généalogies, on cherche en vain le compagnon des Trente, Louis Goion. Nous ne l'avons trouvé que dans celle produite à la grand'chambre du Parlement de Bretagne et imprimée en placard à Rennes, chez Vatar, en 1778. Il y est porté comme fils d'Étienne Goion, troisième du nom, et de la seconde femme de celui-ci, Alix Paynel, et on le donne comme chef de la branche de Gouyon-Beaucorps, mais sans détails ni preuves. Alain, troisième du nom, était l'aîné de Louis, comme étant issu du premier mariage d'Étienne III avec Jeanne, dont le nom est ignoré suivant les uns, et est *Paynel*, comme celui de la seconde femme, suivant les autres. Alain III porta le nom de sire de Matignon, et continua la branche aînée. — Les armes de la maison de Gouyon sont : d'*argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or*. BIZ....

(1) Le premier membre de cette famille, mentionné par d'anciennes chroniques, est un Goyon, banneret de Bretagne, qui, dans le xe siècle, aurait aidé Alain Barbe-Torte à chasser les Normands de la Bretagne (931), et qui, pour la défendre contre leurs incursions, aurait fait bâtir sur un rocher escarpé le château de la *Roche-Goyon*. Un autre Goyon, antérieur, comme le précédent, à ceux que mentionne M. Bizeul, est Jean Goyon qui, d'après les cartulaires de Saint-Jacut et de Saint-Aubin-des-Bois, abbayes fondées par les seigneurs de Matignon, d'après les Annales bretonnes et le *Roman des Bannerets de Bretagne*, trad. par Guillaume L'Amant *(voy. ce nom)*, se trouva, en 1057, aux États assemblés par Eudon, auquel il se plaignit qu'on lui disputait la place que ses pères y avaient toujours occupée. « Il fallait, — dit d'Argentré, en parlant de ces Bannerets, — qu'ils fussent d'un grand état et bien riches, pour nourrir et entretenir à leurs gages et à leurs dépens nombre de gentilshommes à cheval pour le service du prince. » Moréri (édit. de 1759) cite Étienne (d'autres disent Eudes) Goyon, qui se croisa en 1096 avec Alain Fergent, et à son retour de la croisade, où il s'était distingué, fonda le prieure de Saint-Valeri, près de Matignon. M. Pol de Courcy *(Nobiliaire de Bretagne)*, mentionne aussi un Guillaume Goyon, croisé en 1248. P. L...t.

GOUYON (**Maison de**). — Aux détails donnés dans l'article précédent sur les origines et les premiers membres connus de cette antique maison, alliée aux plus illustres familles de France et de Bretagne, nous ajouterons les suivants, consacrés à ceux de ses membres qui, nés en Bretagne, ont été mêlés aux événements dont elle a été le théâtre depuis Etienne III, père de Louis de Gouyon.

I. **Gouyon** (**Etienne III**), — fut capitaine de Chatel-Jugon et l'un des principaux soutiens de Charles de Blois et de Jeanne, son épouse, qui, pour le récompenser des grands services qu'il leur avait rendus, lui donnèrent le domaine de la *Ville-Hamon*. Dans la charte du 20 février 1341, qui contient ce don, il est qualifié de *nostre cher et amé cousin et féal bacheler monsieur Estieuble Goyon, sire de Matignon*. Il fut du nombre des ambassadeurs que Jeanne de Penthièvre envoya en Angleterre, en 1353, pour traiter de la délivrance de son époux. Il mourut en 1363. De son premier mariage avec Jeanne, dont on ignore le nom de famille, il eut Alain III, mort avant lui, lequel laissa deux enfants issus de son mariage avec Jacqueline de Rieux, Bertrand II et Etienne IV, qui suivent. Louis (*Voy. l'article précédent*) était né de son second mariage avec Alix Paynel. C'est ce dernier qui, selon La Chenaye-Desbois, (*Dict. de la noblesse*, t. VII, p. 381), a été la tige des seigneurs de la Bouettardaye.

II. **Gouyon** (**Bertrand II**), — porta, à la bataille de Cocherel, en 1364, la bannière de Du Guesclin, qu'il suivit aussi en Espagne en 1366. Il assista, deux ans après, à la pose de la première pierre de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle de Rennes, et contribua pour cent florins d'or à la construction de cette église. Il fut un des seigneurs qui signèrent et scellèrent le traité conclu en 1381 entre Charles VI et Jean IV. De son mariage avec Jeanne de Dinan, fille de Roland de Dinan, seigneur de Montafilant, et de Jeanne de Craon, naquit Bertrand III, dont nous parlerons plus loin.

III. **Gouyon** (**Etienne IV**), — frère puîné du précédent, né vers 1345, fut la tige de la première branche cadette de sa maison, dite de la

Moussaye, en Plénée-Jugon, branche qui portait pour armes particulières : *d'or fretté d'azur de six pièces*, avec cette devise : *Honneur à Moussaye.* — Etienne s'était déjà tellement distingué par ses services que, quand Charles V voulut, en 1379, unir la Bretagne à la France, il fut un des quatre maréchaux choisis, le 25 avril de cette année, par les nobles de la province, pour en défendre l'indépendance. Toute la Bretagne s'arma à la voix de ces quatre chefs, qui ne se bornèrent pas à se tenir sur la défensive, et entrèrent en Anjou, où ils prirent Pouancé et la Roche-Diré. Ce succès ayant déterminé le duc, retiré en Angleterre, à revenir dans ses Etats, Etienne fut nommé, le 4 mai 1379, chef de l'ambassade qui alla exprimer au duc les vœux de sa fidèle noblesse, et qui le ramena en Bretagne. Le 4 octobre de la même année, Etienne ratifia l'engagement qu'avait pris Jean IV, de remettre à cinq médiateurs la décision de ses différends avec le roi de France. Il fit partie, l'année suivante, de l'ambassade envoyée par le duc pour négocier le traité signé à Westminster, le 17 mars 1380, entre l'Angleterre et la Bretagne, traité en vertu duquel le duc de Buckingham vint au secours du duc avec six mille hommes. Jean IV récompensa Etienne de son habileté par un don de trois cents livres de rentes; et, lorsque réconcilié avec le roi de France, il envoya, à la prière de ce dernier, des secours au comte de Flandre, en 1382, ce fut à son brave maréchal qu'il en confia le commandement. Le 2 janvier 1385, par lettres datées de Nantes, il le nomma amiral de Bretagne. Lorsque, cinq ans plus tard, la France et l'Angleterre convinrent d'une trève, Etienne et le sire Jean de Rieux en furent les conservateurs en Bretagne. Etienne fit partie, en 1396, de l'ambassade qui obtint du roi d'Angleterre la restitution, jusque là éludée, de la ville et du château de Brest. Les fonctions de capitaine de la ville et du château de Rennes, dont il était pourvu, témoignent encore de la grande et juste confiance dont l'honorait Jean IV. Il vivait en 1401 et mourut, on le croit, peu de temps après, laissant pour fils unique, issu de son mariage avec Thomine de Dinan, Bertrand, qui continua la branche des La Moussaye. (*Voy. ce nom.*)

IV. Gouyon (**Bertrand III**) — rentra en possession, en vertu du traité de Guérande, du château de la Roche-Goyon, dont Etienne, son bisaïeul, avait été dépouillé par le comte de Montfort, pour avoir suivi le parti de Charles de Blois. Il fut un des seigneurs qui cautionnèrent le duc de Bretagne envers le connétable de Clisson, et fit serment de fidélité à ce duc, avec les autres grands de Bretagne, le 28 novembre 1393. Bertrand fit un grand nombre de fondations pieuses, assista en 1398 aux Etats de Rennes, fut en 1402 capitaine de Chastel-Jugon, et mourut en 1407, on le suppose, dans le pays de Galles, laissant, de son mariage avec Marie de Rochefort, Jean, qui suit, et Lancelot, seigneur de Lude et chambellan du duc de Bretagne, qui servit pendant les guerres du Languedoc, en 1418, avec dix-huit de ses écuyers, et qui, fait prisonnier par les Anglais en 1434, traita, le 23 avril de cette année, de sa rançon, à laquelle s'obligèrent les seigneurs de Châteauneuf et de Coetquen, sous la caution du sire de Matignon.

V. Gouyon (**Jean de**), — chambellan du duc de Bretagne, se trouve employé comme chevalier bachelier dans les rôles des montres de la Chambre des comptes de Paris, du 1er juillet 1416; il fit montre à Bourges, en 1418, avec dix écuyers, et le 3 octobre 1419, à Lucé, avec dix-huit écuyers de sa compagnie. Il fut un des premiers seigneurs à s'armer, en 1420, pour la délivrance du duc, prisonnier du comte de Penthièvre, et on le trouve mentionné entre les parents de Marguerite de Bretagne, fille du duc François Ier, dans les actes par lesquels Gui, comte de Laval, est institué son curateur. Il fit plusieurs fondations : la première en 1425, dans l'église de Plevenou; la seconde, en 1431 dans l'église de Matignon; la troisième, en 1435, dans son château de la Roche-Goyon. Le 4 août 1439, il ratifia avec sa femme la donation faite à l'abbaye du Mont-Saint-Michel par son beau-père Olivier de Mauny, seigneur de Thorigny. Suivant le droit qu'avaient les sires de Matignon depuis un temps immémorial de nommer un religieux à l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, Jean présenta, en 1438, un nommé Jacques Dubois. Le procès auquel donna lieu cette présentation fut terminé par une transaction du 14 avril 1440, par laquelle les religieux acquiescèrent à son droit, et reconnurent, comme ils avaient fait en 1438, que ses prédécesseurs étaient les fondateurs de cette abbaye. Cette transaction, qui fut ratifiée en plein chapitre, en 1441, porte expressément que cette abbaye est obligée de dire plusieurs messes et prières pour les seigneurs de Matignon, même d'envoyer deux religieux à toutes les grandes fêtes pour dire la messe devant le seigneur ou la dame de Matignon, en quelque endroit qu'ils soient de leur seigneurie. Le 1er juillet 1449, il obtint du conseil du duc François Ier un arrêt qui lui permettait de contraindre les nobles des environs de sa forteresse de la Roche-Goyon à s'y rendre, pour la garder contre les ennemis. Dès le 2 octobre 1443, il avait obtenu un arrêt semblable contre les hommes et vassaux qui refusaient de faire la garde et le guet dans ce château. Dans ces deux actes, le duc l'appelle son *très-cher et féal cousin.* Il rendit hommage pour la baronie de Thorigny, le 23 septembre 1450, et mourut le 22 février suivant, laissant deux fils, Bertrand IV, qui suit, et Alain, de son mariage avec Marguerite de

Mauny, fille d'Olivier de Mauny, baron de Thorigny et de Catherine de Thieuville, laquelle Marguerite devint héritière de la baronie de Thorigny et de plusieurs autres terres par le décès de son frère mort sans enfants. Quoique par suite de ce mariage, la maison de Matignon se soit établie en Normandie, où Jacques III, cinquième fils de François, commença la branche des comtes de Thorigny, fondue plus tard avec les ducs de Valentinois, et où Charles-Auguste, sixième fils du même François, devint la tige des comtes de Gacé, nous dirons ici quelques mots de Bertrand IV, et de Gui, son fils, en raison de leur participation aux événements de la Bretagne.

VI. **Gouyon (Bertrand IV de)**, — Chambellan du duc de Bretagne, fut très-attaché ainsi que son frère Alain aux rois Charles VII et Louis XI. Il reçut du premier des lettres datées de l'abbaye d'Ardennes, près de Caen, le 1er juillet 1450, portant retenue en sa faveur de l'office de son chambellan. Pierre II, qui l'appelait son cousin, lui accorda, par lettres du 28 mai 1451, qu'en attendant le jugement du différend survenu entre lui et les sires de Rieux, de Rochefort et de la Hunaudaye, au sujet de la préséance, comme premier banneret au Parlement, il pourrait prendre rang et séance où bon lui semblerait près de ses barons. Louis XI, n'étant encore que dauphin, le retint pour l'un de ses conseillers et chambellans, par lettres données à Hall, en Hainaut, le 16 août 1460. Le duc François II lui remit, par lettres du 31 août 1462, à la prière de la comtesse de Laval, toutes les amendes qu'il avait encourues pour n'avoir pas comparu en son Parlement, où il avait été semons; et le 20 mai 1468, il lui confirma les priviléges et prérogatives de se délivrer lui et ceux de sa suite et de sa maison, des plaids généraux de Lamballe pour prévenir les contestations qui pourraient s'élever entre lui et plusieurs seigneurs au sujet de la préséance, comme premier banneret. Louis XI érigea la baronie de Thorigny en haute-justice, en 1478, pour récompenser Bertrand des services qu'il lui avait rendus en l'aidant à soumettre la Normandie. Il mourut le 3 septembre 1480, et fut enterré dans l'église de Notre-Dame de Matignon.

VII. **Gouyon (Guy de)**, — fils aîné du précédent et de Jeanne du Perrier, conseiller et chambellan du roi et du duc de Bretagne, obtint la prévôté de Caen par lettres de Louis XI, datées du Plessis-lès-Tours, le 14 octobre 1479, vérifiées en la Chambre des comptes de Paris, le 9 décembre suivant, et ce en considération de ses services aussi bien que de son mariage conclu, mais non suivi d'effet, avec Marguerite de Laval. François II lui remit, le 11 décembre 1481, tous les revenus de ses terres qui avaient été saisis, parce qu'il n'avait pas comparu avec les autres seigneurs bretons, selon *son état et noblesse*, aux montres où il avait été convoqué. Par d'autres lettres du 15 mai 1585, le duc lui permit de lever sur le droit de billot certains deniers pour les réparations et fortifications de son château de la Roche-Goyon. Dans un arrêt du 24 août 1486, il est qualifié de seul chambellan du duc de Bretagne, et plusieurs arrêts de l'échiquier de Normandie le désignent, tantôt sous le nom de *Goyon*, tantôt sous celui de *Matignon*. Il mourut au château de Thorigny le 12 mars 1497.

Parmi les branches cadettes de la maison de Gouyon, on compte, indépendamment de celles déjà citées, la branche de Beaucorps et de Dieudy, qui a produit le rameau des Vaurouault, d'où ceux des Vaudurant et des Launay-Comats. Un autre, dont nous ne pouvons préciser l'embranchement, est celui des Vaucouleurs. — Ces divers rameaux ont fourni plusieurs personnages à l'église et à nos armées. C'est au premier qu'appartenait M. Gouyon de Vaurouault dont il a déjà été parlé (p. 324). — Le second a produit, indépendamment d'un gouverneur de Guingamp et d'un gouverneur de Moncontour, un prélat, Jean-Louis Gouyon de Vaudurant, né à Vannes en 1702, d'abord vicaire-général de Coutances, puis évêque de Saint-Pol-de-Léon, le 12 octobre 1745. En 1758, il assista à l'assemblée provinciale de Tours, qui le nomma pour la représenter à l'assemblée générale du clergé, où il montra une grande indulgence pour les Jansénistes. Après dix-huit années d'épiscopat, il se démit de son siége en 1763, continua de posséder en commande l'abbaye de Saint-Mathieu, dans le diocèse de Léon, à laquelle il avait été nommé en 1739, et mourut en 1780. — Au dernier des rameaux mentionnés ci-dessus appartenait François-Jean-Gervais Gouyon de Vaucouleurs, ancien officier de marine émigré. Débarqué dans la baie de Roteneuf, le 21 juin 1808, avec l'intention de soulever les départements de l'Ouest, il tomba dans les filets de la police impériale, qui avait gagné le fameux Prigent, de Saint-Malo, agent des émigrés français, lequel les livra, croyant qu'il racheterait ainsi sa misérable vie. Traduit, le 28 septembre, devant une commission militaire assemblée à Rennes, Gouyon, par le courage sans forfanterie qu'il montra dans les débats et en marchant le lendemain au supplice, se concilia, jusque parmi ses adversaires politiques, ces sympathies qu'obtient toujours un grand cœur, même quand il s'égare. M. Petit, commissaire-général de police, subissant l'influence qu'avait exercée Gouyon sur tous ceux qui l'avaient vu ou entendu, n'avait pu, malgré les difficultés de sa position, étouffer la voix de sa conscience, qui lui criait d'invoquer l'indulgence en faveur du coupable. « Si je ne » craignais d'être accusé de faiblesse » — avait-il écrit au préfet Bonnaire, avant la condamna-

tion, — « je vous dirais encore un mot pour ce » malheureux M. de Gouyon. Il mérite la mort, » sans doute; mais son ton de bravoure et de » loyauté m'intéresse plus que je ne devrais » peut-être l'avouer. » P. L....t.

GOUYQUET (Rolland), — né vers 1435, au manoir de Vaupatry, près Moncontour, était fils unique d'Olivier Gouyquet, dont les armes, d'azur à la croix engreslée d'argent, cantonnée de quatre roses de même, se voyaient autrefois aux vitres de la salle du Vaupatry, à celles de la salle de Plaineville Gouyquet, fief de Pierre Gouyquet, frère aîné d'Ollivier, sur les tombes de la famille, et à la chapelle qu'elle possédait dans la cathédrale de Saint-Brieuc.

Rolland était pourvu du gouvernement de Moncontour, que lui avait confié le duc François II, en récompense de ses services militaires, lorsque, répondant à l'appel de ce prince, assiégé dans Nantes, il vola à son secours, en 1487. Le vicomte Pierre de Rohan, lieutenant-général du roi de France en Bretagne, profitant de l'absence de Gouyquet, s'empara de Moncontour, et se disposait à faire subir le même sort à la ville de Guingamp, lorsque Gouyquet le prévint en l'assiégeant dans son château de Quintin, d'ou il fut obligé de se sauver à Moncontour avec son épouse. Gouyquet livra au pillage la ville, la demeure seigneuriale du vicomte, et fit beaucoup de prisonniers. Le 20 septembre 1488, onze jours après la mort du duc, Rohan, comptant sur la mésintelligence qui divisait les conseillers de la jeune duchesse Anne, somma Guingamp de se livrer au roi. Sur son refus, qu'imitèrent les autres villes de Bretagne, Rohan vint assiéger Dinan, qui capitula. Marchant ensuite sur Guingamp, il prit et pilla, chemin faisant, Pontrieux et Châteaulin-sur-Trieux, puis remontant le Trieux, il se présenta, le 9 janvier 1489, devant Guingamp. Son avant-garde fut repoussée; mais le lendemain, il brûla et pilla les faubourgs. Y ayant pris position, il somme de nouveau la ville de se rendre; un second refus le détermine à dresser trois couleuvrines contre le fort de Saint-Léonard. Gouyquet et le capitaine Chéro, commandant de la place, l'avaient fortifiée et approvisionnée dans la prévision d'une attaque. Dès que les ennemis eurent ouvert leur feu, Gouyquet, sortant à la tête des jeunes gens de Guingamp, fondit sur la batterie, tua ceux qui la servaient, et s'en serait emparé si toute l'armée française, accourue au secours de son artillerie, ne l'eût forcé à se retirer. Les pièces furent de nouveau pointées contre le fort et une tranchée fut ouverte pour lui ôter toute communication avec la ville et couper la retraite à ses défenseurs. Gouyquet, à qui les ennemis barraient le passage, se précipite sur eux le fer à la main, leur passe sur le ventre, parvient aux Cordeliers, à quelques pas d'une des portes de la place, y repousse pendant toute la nuit les attaques réitérées de l'ennemi, et réussit le lendemain matin, à entrer dans la ville. Blessé, dans la journée du 11, sur la brèche qu'avait ouverte le canon de l'ennemi, il fut emporté. Après cinq jours d'une défense aussi acharnée que l'avait été l'attaque, Guingamp capitula. Concarneau et Brest eurent bientôt le même sort. La duchesse, alarmée, ordonna à Gouyquet, qui avait été assez heureux pour se réfugier à la Roche-Derrien, de reprendre Guingamp. Il commença par s'emparer de Pontrieux, qu'il ne put conserver, les Français l'ayant promptement repris et brûlé. Le lendemain de cet échec, secondé par quinze cents Anglais qui arrivaient au secours de la duchesse, il obligea un pareil nombre de Français à abandonner Guingamp, où il rentra immédiatement et dont il répara les fortifications. Cet intrépide capitaine mourut au commencement de 1493. — Abel Gouyquet, un de ses descendants, mort le 30 janvier 1624, prit part aux guerres du temps de la Ligue. Le 8 octobre 1592, le prince de Dombes le fit capitaine de cent arquebusiers à pied. Le prince de Guémené, dont il était un des gentilshommes ordinaires, le fit sénéchal de la seigneurie de Corlay, le 8 décembre 1599, en récompense d'un service signalé. Le château de Corlay avait été surpris en 1598; Abel Gouyquet le reprit et fit prisonnier celui qui s'en était emparé. Le 20 juillet 1617, il fut fait chevalier de l'ordre du roi; le 29 du même mois, il fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et le 12 septembre suivant, il reçut le collier de l'ordre de Saint-Michel. — Sébastien-Jacques Gouyquet, de la même famille que les précédents, fut un des chevaux-légers de la garde du roi. Nommé aide-major au régiment d'infanterie du Plessis-Bellière, le 15 janvier 1682, et capitaine le 8 mai 1683, il fit les guerres d'Allemagne en 1689 et 1692. — *L'Annuaire des Côtes-du-Nord de* 1847 (partie hist., p. 92-110), contient sur Rolland Gouyquet et sa famille une notice très-étendue dont celle qui précède n'est qu'un résumé. P. L...t.

GOZEL, *voy.* **SALOMON II.**

GRADLON-MUR (en latin *Gradlonus-Magnus*), — roi ou comte de Cornouaille vers la fin du ve siècle. — Du ve au ixe siècle, la partie de la péninsule armoricaine occupée par les Bretons se divisait en plusieurs petites principautés, notamment la Domnonée, le Léon, le Vannetais ou Browerech, la Cornouaille. Il a été question de la Domnonée et du Vannetais aux articles Conober et Domnonée *(princes de la)*: quant au royaume ou comté de Cornouaille, qui occupait le sud-ouest de la presqu'île, il avait à peu près les mêmes limites que l'évêché de Kemper avant 1789.

I. L'angle sud-ouest de la péninsule armoricaine paraît avoir été colonisé d'assez bonne heure par les Bretons émigrés. Ils y étaient déjà fortement établis dès la fin du v[e] siècle. Tout indique que les premières bandes débarquées sur ce point ne se fondirent pas dès l'abord sous la domination d'un chef unique, mais continuèrent quelque temps à former plusieurs petites principautés séparées, sous la conduite des divers chefs qui avaient guidé chacune d'elles dans son émigration. A mes yeux, les trois noms qui précèdent celui de Gradlon, dans cette liste informe qu'on est convenu d'appeler *Catalogue des comtes de Cornouaille*, ces trois noms (Riwelen Mur-Marc'hou, Riwelen-Marc'hou (1), Congar) ne désignent point trois chefs successifs d'un état unique qui aurait compris toute la Cornouaille, mais bien trois petits princes régnant simultanément, chacun sur une petite tribu, chacun sur un petit coin de ce large territoire nommé plus tard la Cornouaille; et, sans doute, il y en avait d'autres encore, dont le souvenir ne nous est point parvenu.

Gradlon, dont on doit placer les commencements vers 485-490, fit cesser ce désordre et cet éparpillement. Il renversa toutes ces souverainetés microscopiques, les unit à la sienne, dont il recula ainsi les limites, et les ayant fondues en une seule domination, il donna à cet état nouveau un chef ecclésiastique, par la création du siége épiscopal de Quimper. (*Voy. ci-dessus l'article* CORENTIN.) En un mot, c'est lui qui fonda vraiment le royaume ou comté de Cornouaille (*Kerniw*, en breton; *Cornubia*, *Cornugallia*, en latin). Aussi les plus anciens documents nous le montrent-ils à la tête d'un ample royaume agrandi par son bras, et en font-ils, avec saint Gwennolé et saint Corentin, l'un des trois pères et patrons de la Cornouaille, comme on le voit par les vers suivants, que je cite parce qu'ils sont inédits :

Quam bene candelis splendebant culmina ternis,
Cornubiæ proceres cum terni celsa tenebant!
. . . . *Gradlonus* jura teneret
Cum doctus terrena ; — nitentem porgeret haustum
Ac populo sitienti *Courentinus*, in almo
Ordine cum sacro præfulgens corpore Christi ;
. . . .
Domnus et innumeris cum *Guingaloeus* in actis
Prœ cunctis fulsit, heremitarum bene factus
Abbas, excelso virtutum culmine clarus (2).

(1) Les cartulaires manuscrits de Kemper et de Landevennec portent *Marchou* et *Mur-Marchou*, et non, comme on l'a imprimé, *Marchon* et *Mur-Marchon*. Chez les Bretons de Galles et d'Armorique, *marc'hec*, *marc'hoc*, et par adoucissement *marc'hou*, est un mot qui veut dire *cavalier* : Riwelen-Marc'hou, c'est Riwelen-*le-Cavalier*; Riwelen-Mur-Marc'hou, Riwelen-*le-Grand-Cavalier*; et je ne sais comment le savant auteur de l'article *Cournouaille (comtes de)*, a pu admettre un instant que *mar-chon* signifiait en breton *le fils du comte* (Voy. ci-dessus, p. 464, col. 2) : *mar* n'a jamais voulu dire *fils* dans aucun dialecte breton.

(2) *Vit. S. Guengaloei*, lib. II, cap. 18; au Cartul. de Landevennec, manuscrit de la bibliothèque de Kemper, f° 90, r°.

Et plus loin, le même poëte ajoute :

Amplum cui suberat, *producto limite*, regnum,
Gradlonum sat jàm cecini. . . . . (1).

D'ailleurs, les événements particuliers de l'histoire de Gradlon sont mal connus. Un des plus curieux, s'il était moins obscur, est une expédition de ce prince contre les pirates du Nord, qui ravageaient les rives de la Loire. La Vie de saint Gwennolé, publiée par les Bollandistes, mentionne ce fait sans détail; la Vie inédite du Cartulaire de Landevennec donne plus de renseignements. On y trouve les vers suivants, qui précèdent le récit de l'entrevue de Gradlon avec Gwennolé, dont nous parlerons aussi un peu plus loin :

Intereà ad regem volitabat fama (2) Gradlonum
Celsi qui summa tenuisset culmina sceptri,
Occiduæ partis moderator Cornubiorum;
Magnum cui suberat, protracto limite, regnum
Normannumque gazis (3), redimitus tempora mitra,
Detractis fulget, cunctisque potentior, ipsa
Barbara prostrata gentis post bella inimice :
Jam tunc, quinque ducum truncato vertice, cyulis
Cum totidem, claret centenis victor in armis.
Testis et ipse Liger fluvius est, cujus in altis
Acta acriter fuerant tunc prelia tanta (4).

On ne peut guère traduire ces vers mot à mot; en voici du moins une manière de paraphrase, qui en rendra l'intelligence plus facile :

« Cependant la réputation de saint Gwennolé était arrivée jusqu'au roi Gradlon, qui gouvernait alors de son sceptre sublime le pays des Cornubiens, situé vers l'Occident. Un vaste royaume, dont il avait élargi les limites, lui était soumis. Le front ceint d'un diadème, paré des richesses enlevées aux pirates du Nord, il surpassait en puissance tous ses voisins, après les guerres cruelles où son bras avait accablé cette race ennemie (les hommes du Nord). Déjà il avait coupé la tête à cinq de leurs chefs, pris un même nombre de leurs vaisseaux, brillé et triomphé dans cent combats (*centenis in armis*). La Loire elle-même avait été témoin de ses exploits, car c'était sur ses rives que s'étaient livrées tant de batailles. »

Cette expédition de Gradlon est antérieure à l'entrevue de ce prince et de saint Gwennolé; c'est-à-dire, comme on le verra tout à l'heure, à l'an 495 ou environ. Or, Grégoire de Tours (*De Glor. Martyr.*, I, 60) nous apprend qu'au temps de Clovis, la ville de Nantes fut assiégée par des Barbares païens, dont le chef se nommait Chillon, et qui ne pouvaient être que des pirates saxons ou frisons, c'est-à-dire venus

(1) *Vit. S. Guengual. recapitulatio, seu tertius liber per heroïcum metrum compositus*, cap. 22, au Cartul. de Landevennec.

(2) C'est-à-dire *fama sancti Guengualoei*.

(3) Cette vie a été rédigée vers la fin du IX[e] siècle, à une époque où l'on donnait à tous les pirates indifféremment le nom de Normands.

(4) Le feuillet où se trouvaient ces vers a été arraché, ainsi que quelques autres, du manuscrit original du Cartulaire de Landevennec, lequel est, comme je l'ai dit, à la bibliothèque de Kemper; mais j'ai été assez heureux pour retrouver à la Bibliothèque Nationale une copie de ce Cartulaire, faite au XV[e] siècle, et qui est sans lacune. C'est un petit in-folio intitulé : *Sancti Guengaloei vita*, supplément latin, n° 201.

des contrées septentrionales de l'Europe. Rien n'empêche de placer ce siége de Nantes avant 495, et même l'abbé Dubos, dans son *Histoire de l'établissement de la monarchie française*, rattache cet événement à la guerre faite par Clovis aux cités armoricaines indépendantes, de 490 à 497. N'est-il pas naturel de croire, dès lors, que Gradlon était allé combattre sur la Loire les Barbares de Chillon, comme allié des cités armoricaines? Nous ne voyons pas une seule objection plausible à cette explication, qui a l'avantage de relier l'expédition du roi de Cornouaille à un fait historique déjà connu.

Gradlon se trouva aussi en rapport avec presque tous les saints personnages qui vivaient de son temps dans ses états; entre autres avec saint Corentin, dont il fit le premier évêque de Kemper, avec saint Gurthiern, à qui il donna, pour y bâtir un monastère, le lieu d'Anawrot, au confluent de l'Isôle et de l'Ellé (1), où fut depuis l'abbaye de Sainte-Croix de Kemperlé, avec saint Rouan, saint Gwennolé, etc. J'insisterai seulement sur ses relations avec Gwennolé, parce qu'elles me semblent avoir une importance toute particulière, qu'expriment très-bien, selon moi, les paroles suivantes d'un vieil hagiographe : « Le roi Gradlon (nous dit-il), » suivait, dans l'exercice de son pouvoir, les » emportements d'un cœur farouche; mais s'étant ensuite laissé toucher par les exhortations du saint homme Gwennolé, et ayant » reçu sa bénédiction, il devint plus doux dorénavant, et gouverna pieusement son royaume. » (2)

L'entrevue du roi et du moine est racontée fort au long dans la Vie de saint Gwennolé, qui se trouve au cartulaire de Landevennec. Je demande la permission de transcrire quelques passages de ce récit, parce qu'on y trouve certains détails de mœurs et même quelques beaux vers, qui n'ont jamais été cités nulle part. Gradlon se rend à Landevennec, où était Gwennolé; arrivé en sa présence, il se prosterne, et, pour obtenir son amitié, lui offre ses richesses, en ces termes :

. . . . Quænam te munera placant?
Copia nam superest mibi rerum et magna potestas,
Terrarum spatia cum gazis auri atque argenti
Commoda, et innumeris cum donis plurima vestis;
Et tibi tradita que fuerunt intacta manebunt. (3)

Le saint lui témoigne que ces biens de la terre n'ont pas de prix à ses yeux; il n'aspire qu'aux biens du ciel. Il part de là pour opposer sa vie grossière d'anachorète à l'existence luxueuse et sensuelle du roi. Mais hélas! il y a eu d'autres rois, comme lui puissants et riches : où sont-ils maintenant? Comment les distinguer du mendiant enseveli à leurs côtés? La terre, qui avait enfanté mendiant et roi, pèse sur l'un et l'autre d'un poids égal. C'est que tout ce qui brille au soleil passe comme l'ombre; c'est que les plus grands royaumes du monde ne sont rien; c'est que le royaume du Christ est la seule conquête qui reste. Que Gradlon prenne donc garde; il en est temps encore; qu'il ne néglige pas de conquérir ce bien suprême. Car autrement, s'il ne songe qu'à accumuler richesses sur richesses, s'il voit, sans la secourir, la misère de son frère qui souffre, il descendra lui-même, pauvre et misérable, au séjour des ombres, et dès à présent il attise de ses propres mains les feux du gouffre infernal qui le dévoreront. Voici quelques traits de ce sermon, barbare sans doute dans la forme, mais qui ne manque ni d'éloquence ni de vigueur :

Ast ego *(dit le saint)* sanctorum nitidis de celicolarum
Me satiari epulis sitiens copio omnibus huris,
Pelliculis capre aspris cernis ut induor, atque
Vilibus et modicis utor contentus ab escis.
At tu, parvo miser, alieni fervidus auri,
In sericis ostrisque tuis gemmisque nitescis,
Magnificisque tuis replentur viscera cenis;
Vermibus apta tumet tetris caro leta-saginis;
Et tibie, cythareque, lire cum murmure, plectra,
Tympana, per vestras (1) plaudunt stridoribus edes
Dic, ubì nunc sunt reges alta olim ex arce tumentes?
Nunc inopes, rerumque potentes, dic, ubi nunc sunt?
Omnia que genuit tellus tam vilia, nonne
Æque premit duro male fortia dente tenaci? (2)
. . . .
Omnia que radiis splendent sub lumine solis
Umbra velut tenuis, veloci fine recedunt :
Parva tenes sceptro, quamvis amplissima mundi,
Si Christi regnum conquirere spreveris almum.
Precaveas, felix, rogo, ne, dum scandere possis,
Neglectum ducas quod te quandoque bearit!
Nam, quamvis auro claro gemmisque nitescas,
Nulla et te miseri si flectat fratris egestas,
Decedente tamen vita per inania lapsa,
Pauper et exiguus miseras properabis ad umbras;
Si tibi divitias cumulando semper abundes,
Inferni tetras enutris ipse latebras!...

C'est par ce langage sévère que Gwennolé ploya au joug de la morale évangélique le cœur farouche (*ferox animus*) de ce prince, qui n'était guère chrétien que de nom; et c'est à l'influence du moine sur l'esprit du roi qu'on doit, selon moi, attribuer, entre autres, la création de l'évêché de Kemper. Du reste, nous n'avons ici qu'un épisode de l'œuvre civilisatrice accom-

(1) « Volavit fama ipsius (sancti Gurthierni) usque ad » Gradlonum Magnum, Cornugalliæ consulem, qui misit » legatum suum ad illum ut ad se veniret, deditque sibi (i. e. Gurthierno) ipse consul *Anorautam*, ubi conveniunt » Heleia atque Idola, et mille passus in circuitu illius villæ, » et Beiam plebem. » Mss. Biblioth. nat., Collection des Blancs-Manteaux, n° 38, p. 756, *in vitâ S. Gurthierni*.

(2) Gradlonus et ipse tunc temporis rex, primum *feroci animo* regni negotia pertractans, hujus sanctissimi viri *(Guengualoei)* monitis petiit ædificari. Dehinc *mitior factus*.... hujus viri benedictione ditatus, terrenum piissimè tenuit regnum. *Vit. S. Guengualoei*, ap. Bolland, t. I, Martii, p. 225.

(3) *Vit. S. Guengual*. in Mss. Biblioth. nat., *supplément latin*, n° 201².

(1) Peut-être *vastas*.

(2) *Vit. S. Guengual*. in manuscrit Biblioth. reg., *supplément latin*, n° 201². Les vers qui suivent et complètent la citation, se trouvent à la fois dans la copie du XVe siècle de la Bibliothèque nationale, et dans le Cartulaire original de Landevennec (f° 89), qui est à la bibliothèque de Kemper.

plie par le clergé aux origines de la société bretonne. Sur tous les points de la péninsule, aux ve et vi^e siècles, les moines et les évêques ont joué près des princes le même rôle que Gwennolé près de Gradlon.

L'entrevue de ces deux derniers dut avoir lieu vers 495; on verra plus loin, à l'article *Gwennolé*, les raisons de cette date. Quant à la mort de Gradlon, on manque de renseignements pour en fixer l'époque. On peut la placer avec vraisemblance dans les vingt premières années du vi^e siècle, par exemple, vers 510; mais ce n'est là qu'une conjecture.

Ce prince est resté célèbre dans les traditions populaires de la Cornouaille, qui semblent avoir voulu personnifier en lui la royauté nationale. On connaît la fabuleuse légende de la ville d'Is; dans une ballade populaire dont elle est le sujet, et qui se chante encore de nos jours, le poète nous peint le sommeil de Gradlon, et il s'écrie : « Quiconque eût vu le vieux roi sur sa » couche eût été rempli d'admiration, en le » voyant dans son manteau de pourpre, ses » cheveux blancs comme neige flottant sur ses » épaules, et sa chaîne d'or autour de son » cou ! (1) » On a vu plus haut que, dès la fin du ixe siècle, Gradlon était mis au nombre des trois pères, des trois patrons de la Cornouaille (*Cornubiæ proceres*), en compagnie de Corentin et de Gwennolé : le moine, l'évêque et le roi. Un trait plus curieux encore, c'est que les Bretons du moyen-âge crurent pendant longtemps à l'immortalité de Gradlon, non moins qu'à celle d'Arthur. Marie de France, en effet, dans son lai de *Graelent-Meur* (Gradlon-Mur), dont elle avait pris le sujet en Bretagne, après nous avoir dit comment Gradlon fut enlevé par une fée en une contrée inconnue (tout comme Arthur dans l'île d'Avalon par la fée Morgan), ajoute ces deux vers :

Encor dient cil du païs *(c'est-à-dire les Bretons)*
Que Graelent i est tous vis (2).

Enfin, avant 1789, entre les deux tours de la cathédrale de Kemper se dressait une statue équestre, couronne en tête, sceptre en main, manteau royal au dos. Ce roi de pierre dominait la vieille ville bretonne, la belle vallée de l'Odet, et, les yeux tournés vers l'ouest, il semblait mesurer du regard toutes ces fertiles campagnes que baigne l'Océan, jusqu'aux pointes abruptes du Raz et de Penmarc'h, jusqu'à cette splendide baie de Douarnenez, dont les vieux souverains de Cornouaille pouvaient dire : *Mare nostrum*. Cette statue, c'était le roi Gradlon, debout encore, après treize siècles, au milieu

(1) M. de la Villemarqué, *Chants populaires de la Bretagne*, 3e édit., t. Ier, p. 67.

(2) *Poésies de Marie de France*, édit. Roquefort, t. Ier, p. 538.

de son peuple (1). Au dessous on lisait l'inscription suivante, qui datait (quant à sa rédaction), de 1424 :

Comme au Pape donna l'empereur Constantin
Sa terre, aussi livra ceste à saint Corentin
Grallon, roy chrestien des Bretons armoriques.
. . . .
Cy estoit son palais et triomphant demeure :
Mais voyant qu'en ce monde n'est si bon qui ne meure,
Pour éternel mémoire, sa statue à cheval
Fut cy-dessus assise au haut de ce portal,
Sculpée en pierre bize, neufve et dure,
Pour durer à jamais si le portal tant dure !

Le portail dure encore et le roi de pierre n'est plus : les vandales de 93 le précipitèrent sur le pavé et le mirent en pièces. Il n'en reste plus

(1) Cette statue, jusqu'en 1789, était demeurée l'objet d'une curieuse cérémonie traditionnelle qui se renouvelait chaque année, et que divers auteurs, entre autres MM. de Kerdanet et de la Villemarqué, racontent ainsi : « La veille de la Sainte-Cécile (ou le jour même, suivant M. de la Villemarqué), on se rendait avec pompe devant la statue équestre de ce prince. Après avoir chanté des hymnes en son honneur, un des valets de ville (un ménétrier, dit M. de la Villemarqué), montait en croupe sur le cheval, offrait à boire au roi, buvait en son intention, lui essuyait la bouche et jetait le verre au peuple, qui se précipitait pour le recevoir. On terminait la cérémonie en mettant une belle branche de laurier dans le gantelet du roi Grallon. » (Kerdanet, dans sa nouvelle édition d'Albert-Le-Grand, p. 56; et de la Villemarqué, *Chants populaires de la Bretagne*, 3e édit., p. 73.) M. de la Villemarqué pense que cette ceremonie « fut fondée pour perpétuer » le souvenir de l'*introduction de la vigne en Cornouaille.* » Et, en effet, à la page précédente (p. 71), le même auteur nous cite un texte ainsi conçu : « *Nesciebant usum » vini... a quo tempore Gradlonus appellatus Magnus... Bri» tanniæ sceptrum tenebat*, » texte qu'il attribue à Gurdestin, et d'où il part pour rapporter au roi Gradlon « *l'importation du vin en Cornouaille.* » M. de la Villemarqué a sans doute cité ce texte de mémoire, et c'est pourquoi la citation est inexacte. La voici *in extenso :* Gurdestin, après avoir décrit la règle imposée par saint Gwennolé aux moines de Landevennec, termine par ces mots : « *Vinum autem omninò, nisi quod tantum in sacro » sancto calice Domini solebat consecrari, pœnitendi causa, » nesciebant (discipuli S. Guengualoei). Et hæc lex sive » regula, tempora longa refulsit in isto monasterio, id est, » ab illo tempore quo Gradlonus, quem appellant Magnum, » Britanniæ tenebat sceptrum, usque ad annum Ludovici » Augusti imperii quintum, Dominicæ autem Incarnationis » DCCCXVIII, etc.* » (D. Morice, *Preuves*, I, 227, 228.) Et c'est, en effet, en 818 que la règle de saint Gwennolé fut remplacée par celle de saint Benoît. On voit, d'ailleurs, que dans tout ce passage il ne s'agit nullement de l'importation de la vigne ou du vin en Bretagne, ni par Gradlon, ni par qui que ce soit. Quant aux facéties de M. de Kerdanet sur l'amour de Gradlon pour la *liqueur favorite des maîtres du bel art musical* et sur *l'honorable* Warhen, échanson de ce prince; quant au prétendu distique de Gurdestin, que l'on cite à ce propos, je n'en dis mot ; car, en vérité, avec la meilleure volonté du monde, tout cela ne saurait tomber sous le coup de la critique sérieuse. Le savant auteur raille, non sans esprit, peut-être ; mais, était-ce bien la place de ces pointes ? — Pour ce qui est de la cérémonie dont la statue de Gradlon était l'objet à la Sainte-Cécile, rien n'est plus facile que de l'expliquer. Gradlon semble, en effet, avoir fort aimé la musique et les bardes (sur ce point, du moins, je suis d'accord avec M. de Kerdanet) ; j'en trouve la preuve dans ces deux vers cités plus haut, que Gwennolé adresse au prince, en lui reprochant sa vie mondaine :

« Et tibie, cythareque, lyre cum murmure, plectra,
» Tympana, per vestras plaudunt stridoribus edes. »

que quelques débris. Il y a trois ou quatre ans, plusieurs habitants de Kemper conçurent l'idée de replacer au même lieu une nouvelle statue de Gradlon. Nous regrettons que ce projet n'ait pas eu de suite. Ce serait une œuvre patriotique que de relever sur son trône séculaire l'image du vieux fondateur de la nation cornouaillaise.

II. Pour terminer cet article, il me reste à donner quelques explications sur certains points.

1° Nos vieux historiens (d'Argentré, Albert-le-Grand, etc.), mettent la mort de Gradlon en 405, Gallet en 445. On a vu que je le fais vivre vers la fin du ve siècle et au commencement du siècle suivant. Le fait sur lequel je me fonde pour lui assigner cette époque, c'est, je l'ai déjà dit, son entrevue avec Gwennolé. On verra plus loin (au mot *Gwennolé*), par quels motifs je mets ce fait en 493-95.

2° Presque tous les historiens font de Gradlon un roi de la Petite-Bretagne tout entière. C'est même le sentiment embrassé par l'auteur de l'article CORNOUAILLE *(comtes de)*, inséré ci-dessus dans la ***Biographie bretonne***. On a vu, au contraire, que je restreins ses états à la seule Cornouaille; c'est-à-dire, comme je l'ai déjà expliqué, au territoire du diocèse de Kemper. — Pour appuyer les prétentions de Gradlon à la royauté suprême de toute la Bretagne, je ne trouve que les faits suivants : 1° Plusieurs chartes du Cartulaire de Landevennec lui donnent le titre de *roi des Bretons*. — 2° Dans sa Vie de saint Gwennolé, en nous disant que la règle instituée à Landevennec par ce saint abbé y fut suivie depuis le temps de Gradlon jusqu'à celui de Louis-le-Débonnaire, Gurdestin s'exprime ainsi : « *A tempore quo Gradlonus, quem* » *appellant Magnum*, BRITANNIÆ *tenebat sceptrum*. » (D. Morice, *Pr.*, I, 228.) — 3° Le Baud nous dit que Gradlon fonda l'abbaye de Saint-Jacut et d'autres auteurs y ajoutent celle de Saint-Gildas-de-Rhuys. — 4° Une charte du Cartulaire de Landevennec, publiée par D. Morice (*Pr.*, I, 177), nous apprend que Gradlon concéda à Fracan (*voy. ce nom*, sous la rubrique DOMNONÉE), le territoire où ce dernier s'établit sur les bords du Gouët. Or, ce territoire, tout comme les abbayes de Rhuys et de Saint-Jacut, est situé hors des limites de la Cornouaille : donc Gradlon exerçait son autorité hors de Cornouaille; donc il était roi de toute la Bretagne.

Je réponds, par ordre, à ces quatre arguments. — 1° Pour couler le premier, il suffit de dire que les chartes de Landevennec, dont la rédaction actuelle ne date que du XIe siècle, instituent Gradlon *roi par la grâce de Dieu* : « *Ego Gradlonus* GRATIA DEI *rex Britonum necnon* EX MAGNA PARTE FRANCORUM (D. Morice, *Pr.* I, 177); évidemment ces formules ont été fabriquées après coup et, par conséquent, ne prouvent rien. — 2° Gurdestin, dans sa vie de saint Gwennolé, parle de Gradlon trois ou quatre fois, et, sauf le passage ci-dessus allégué, partout il l'appelle roi de Cornouaille, *rex Cornubiæ*, ***Cornubiensium, moderator Cornubiorum*** (Voy. plus haut). Or, dans un autre endroit de son ouvrage, Gurdestin nous parle des limites qui séparaient la Cornouaille de la Domnonée (1) : donc par ce nom de Cornouaille il désigne, non la Bretagne entière, mais seulement une région partielle de la Bretagne; donc, quand il nomme Gradlon *roi de Cornouaille*, il nous dit par là très-formellement que Gradlon ne régnait que sur une partie de la Bretagne; donc, quand il nous dit ailleurs que ce Gradlon « ***Britanniæ tenebat sceptrum***, » il ne peut, sous peine de se contredire expressément (ce qu'on ne saurait supposer), il ne peut vouloir dire que Gradlon régnait sur toute la Bretagne. Que veut-il dire alors? Un exemple analogue l'expliquera très-aisément : il y avait des princes, aux IXe et Xe siècles, dont les historiens nous disent qu'ils tenaient le sceptre d'Italie, qu'ils étaient rois d'Italie; en concluera-t-on que ces princes régnaient sur toute l'Italie? On aurait tort, car ils n'en possédaient qu'une partie, la Lombardie. De même, ***Britanniæ tenebat sceptrum*** signifie simplement que Gradlon ***tenait le sceptre en Bretagne***, sans que cela désigne en aucune manière l'étendue de ses états; et, en vérité, le mot ***Britanniæ***, mis pour ***in Britannia*** et pris au sens partitif, n'a rien qui puisse nous surprendre dans la latinité de Gurdestin. Je ne crois donc pas ce second argument plus solide que le premier. — 3° Gradlon n'a pu fonder l'abbaye de Rhuys, par cette raison que saint Gildas-le-Sage, fondateur et premier abbé de ce monastère, n'est venu en Armorique que de 520 à 530 tout au plus tôt (comme en conviennent tous les critiques sérieux), et qu'à cette époque le roi Gradlon était très-certainement mort. La fondation de l'abbaye de Saint-Jacut par le même prince ne présenterait point un pareil anachronisme; mais l'autorité de Le Baud, que je ne méprise point d'ailleurs (comme on l'a vu ci-dessus à l'article *Conan-Mériadec*), est-elle suffisante pour établir ce fait? Je ne le crois pas. Le Baud s'exprime sur ce point en termes très-généraux; et cependant il nous se-

(1) En décrivant la route suivie par saint Gwennolé pour aller, de l'embouchure du Trieu, fonder un monastère au fond de la rade de Brest (Voy. *Gwennolé*), Gurdestin s'exprimait ainsi : « Hic igitur (S. Guenguoloeus) » per pagos, ad occidentem versus, Domnonicos transiens, » *circaque Cornubiæ confinium perlustrans*, tandem in in» sula que Thopopegia nuncupatur » (aujourd'hui l'île Ty-Bidy, vis-à-vis l'embouchure de la rivière du Faou) » prospere hospitatus est. » (Gurdestin, *Vit. S. Guengual*, lib. II, cap. 3, in *cartul. Landevenn.*, manuscrit de la bibliothèque de Kemper, et ap. Bolland, t. I, martii, p. 256. — Évidemment, si par ce nom de Cornouaille, Gurdestin avait désigné toute la Bretagne, cette Cornouaille aurait compris la Domnonée elle-même, au lieu d'en être séparée par cette limite (*confinium*) dont il est ici question.

rait indispensable, pour arriver à un résultat certain, de connaître la teneur précise du document où il a puisé, — ceci par deux raisons: d'abord, parce que Gradlon a fort bien pu aider à cette fondation de la manière dont l'eût fait un simple particulier, sans que la nature de son concours impliquât de sa part souveraineté sur le territoire où était situé ce monastère; puis, parce que des renseignements, conservés par les Bénédictins dans la collection manuscrite des Blancs-Manteaux, nous apprennent que cette abbaye de Saint-Jacut avait encore sur ses murs, au XVIIIe siècle, des inscriptions fabuleuses, précisément relatives à ses origines, d'où l'on peut légitimement inférer qu'elle avait eu aussi, sur le même sujet, des pièces fausses dans ses archives. Et qui peut nous garantir, en définitive, que Le Baud n'a point pris son assertion dans quelque légende sans antiquité et sans valeur, dans quelque charte apocryphe, comme celle d'Alain-le-Long, ou comme l'acte de fondation de l'abbaye de Rhuys *par le roi Graillon (sic)*, dont la copie existe encore au n° 45 de la collection des Blancs-Manteaux? — D'ailleurs, en bonne critique, l'autorité d'un chroniqueur de la fin du XVe siècle ne peut à elle seule établir un fait *contesté*, qui se rapporte aux premières années du VIe. 4° La charte alléguée en quatrième lieu est fausse; et je n'entends point dire par là qu'elle n'est pas du temps de Gradlon, car toutes les autres chartes de Landevennec n'en sont pas davantage; mais celle-là n'est même pas du temps des autres. Elle n'existe pas dans le Cartulaire original du XIe siècle qui est à la bibliothèque de Kemper, mais seulement dans une copie du XVe, conservée à la bibliothèque nationale sous le n° 201², *supplément latin*; encore ne la trouve-t-on qu'au revers du dernier feuillet, dont le recto a été laissé en blanc; indice certain qu'elle provient d'une toute autre source que le reste des pièces contenues dans cette copie.

Je trouverais encore facilement d'autres motifs à faire valoir contre la prétendue souveraineté attribuée au roi Gradlon sur toute la Bretagne; mais, vu le cadre de la *Biographie bretonne*, je me contente d'avoir démontré la faiblesse des seuls arguments sur lesquels on puisse étayer ce système, et je conclus pour mon compte, en disant: Puisque tous les anciens documents donnent à Gradlon le titre de roi de Cornouaille, il n'était que roi de Cornouaille, c'est-à-dire (ainsi qu'on le voit par le témoignage de Gurdestin) d'une région partielle de la Bretagne et non de la Bretagne entière.

III. Me faut-il maintenant justifier le point de vue sous lequel j'ai envisagé les trois premiers noms inscrits au prétendu *Catalogue des comtes de Cornouaille*? Quiconque a lu avec attention cette liste informe, surtout dans les manuscrits, m'en dispenserait aisément. Dans le Cartulaire de Landevennec, le plus ancien des manuscrits où on la trouve, elle n'a aucun titre. Qu'est-ce donc? On n'en sait rien au juste. Les princes dont elle donne les noms sont-ils fils ou parents les uns des autres? On l'a cru généralement. Qui le prouve? On a cru généralement aussi que ces princes avaient successivement régné sur toute la Cornouaille; mais dans cette hypothèse, la liste est très-défectueuse; on y peut signaler au moins trois lacunes certaines (1). D'ailleurs, ce n'est qu'une hypothèse. Nul doute qu'on y trouve plusieurs noms de princes qui ont possédé toute la Cornouaille; mais je pense qu'à côté de ceux-là il y en a d'autres qui n'ont régné que sur une partie de ce pays; et c'est aussi, semble-t-il, l'opinion de l'auteur de l'article CORNOUAILLE (*comtes de*), pour quelques-uns de ces princes, par exemple, pour Dilès-Her guer-Kembré. (Voy. plus haut, p. 466, col. 1.) Or, cette opinion, que l'on est certainement très-libre d'adopter pour plusieurs de ces noms obscurs, suffit entièrement à légitimer ce que j'ai dit des trois princes inscrits en tête de la liste.

4° Enfin, il reste un dernier système opposé au nôtre, et qui consiste à nier absolument l'existence de Gradlon. A la vérité, je n'ai jamais entendu soutenir cette opinion que par un seul antiquaire; mais il l'a répétée avec tant de persistance dans les trois ou quatre derniers Congrès de l'Association bretonne, que j'ai cru devoir en dire un mot. Je respecte infiniment l'autorité de cet honorable archéologue, en matière d'antiquités romaines et de recherches généalogiques; mais, il m'est sans doute permis de le dire, je ne crois point qu'il ait étudié d'une manière aussi approfondie l'histoire si difficile de nos origines bretonnes. Du reste, l'existence de Gradlon repose principalement, comme on l'a vu, sur les textes de la Vie de saint Gwennolé, insérée au Cartulaire de Landevennec. On verra plus loin, à l'article *Gurdestin*, combien l'autorité de ce document est sérieuse et imposante. A. L. B.

GRANDAMI ou **GRANDAMY** (JACQUES), — jésuite, né à Nantes en 1588, entra dans la Société en 1607, et après avoir enseigné pendant plusieurs années les belles-lettres, la philosophie et la théologie, il fut successivement

(1) On n'y trouve point: 1° *Théodoric* mentionné par Grégoire de Tours (*Hist. ecc. franc.* V. 16), sous l'an 577, et que tous nos historiens mettent au nombre des comtes de Cornouaille; 2° *Rivelen*, mentionné avec le titre de comte de Cornouaille dans l'hymne du moine Clément, en l'honneur de saint Gwennolé, et qui vivait de 857 à 874 (voy. plus haut l'art. *Clément*); 3° *Gwrmaelon*, également mentionné avec le titre de comte de Cornouaille dans une charte de Landevennec, et dont il est aussi question dans plusieurs actes du Cartulaire de Redon. (Voy. D. Morice, *Pr.* I, 337, 339, 340.) Ce dernier vivait dans les vingt premières années du Xe siècle.

recteur des collèges de Bourges, de Rennes, de Tours, de la Flèche, et enfin de Rouen. Sa piété, sa douceur, sa modestie et ses talents le rendirent le modèle de ses confrères, dont il était aussi chéri que respecté. Nommé visiteur-général des maisons que la Société possédait en France, il n'accepta cette place qu'avec regret et s'en démit promptement, afin de pouvoir se livrer sans contrainte à son goût pour l'étude. Il s'appliqua plus particulièrement à la physique et à l'astronomie, et eut des succès dans ces deux sciences. Il mourut à Paris, le 12 février 1672, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, dont il avait passé soixante-trois en religion.

On a de lui : I. *Nova demonstratio immobilitatis terræ, petita ex virtute magneticâ* (fig.). Flexiæ, Giveau, 1644 et 1645, in-4°. Grandami concluait de quelques expériences que les corps magnétiques ayant un repos qui leur est propre, et qui empêche leur mouvement autour du pôle, la terre, qui est le premier corps magnétique, doit avoir ce même repos, et qu'elle ne peut se mouvoir autour de ses pôles, ni par conséquent autour du soleil. « Cette démonstration, dit Montucla, est aussi mauvaise que celle que Gilbert prétendait donner du sentiment contraire, et qu'il tirait des propriétés magnétiques dont la terre paraît douée. » II. *Tractatus evangelicus de summâ gloriâ Dei in Christo Jesu*. Parisiis, 1664, in-4°. Le *Journal des Savants* du 23 mars 1665 dit que le P. Grandami avait composé beaucoup d'autres ouvrages théologiques. III. *Tabulæ astronomicæ*. Parisiis, 1665, in-4°. IV. *Le cours de la comète qui a paru sur la fin de l'année 1664, avec un traité de sa nature, de son mouvement et de ses effets*. Paris, Séb. Cramoisy, 1665, in-4°. Dans une conférence tenue le 10 janvier 1665, au collége des Jésuites de Paris, en présence de M. le Prince, M. le Duc, le prince de Conti et un grand nombre de prélats et de seigneurs, on avait recherché les causes et les effets des comètes. Le P. Grandami y développa l'opinion qu'il avait exprimée en 1618, lors de l'apparition de la comète de cette année, dont il avait fait une observation curieuse. Cette opinion, reproduite dans le présent ouvrage, représentait les comètes comme des parties du ciel condensées par l'action des astres, lesquelles parties, réfléchissant en partie et rompant aussi en partie les rayons du soleil, semblaient avoir une tête et une queue. Il ajoutait que leur mouvement propre venait des astres qu'elles suivaient, et qu'elles étaient détruites, ou par l'action de quelques autres astres, ou par la cessation de l'action des premiers. V. *Paralèle de deux comètes qui ont paru en 1664 et 1665*, deux brochures in-4°, accompagnées, la première d'une grande planche, et la seconde de deux. VI. *Deux éclipses, en l'espace de quinze jours, déchiffrées*. Paris, Séb. Mabre-Cramoisy, 1666, in-4°. Le P. Grandami donne dans ce livre, d'après les tables de Kepler, de Billy et de Riccioli, le calcul de deux éclipses qui eurent lieu, la première, de lune, le 16 juin 1666, l'autre de soleil, le 2 juillet suivant. Il explique dans sa préface comment il se peut faire que le soleil étant encore sur l'horizon, la lune éclipsée soit visible en même temps. VII. *Dissertatio de eclipsi solis notatâ à Pachymere*, insérée dans l'édition de Pachymère, publiée par le P. Poussines, Rome, 1666, in-f°. VIII. *Tractatus de eclipsibus solis et lunæ*. Parisiis, Jo. Henault, 1668, in-4°. C'est un extrait de l'ouvrage suivant. L'auteur y expose un moyen court et facile d'appliquer le calcul des éclipses à la chronologie. IX. *Chronologia christiana de Christo nato et rebus gestis antè et post ejus nativitatem*. Parisiis, Jo. Henault, 1668, 3 vol. in-4°. Cet ouvrage, dont l'auteur avait publié le spécimen en 1661, est le plus important de tous ceux du P. Grandami, lequel y a fait preuve d'une grande érudition. Son but est de rapporter à l'époque de la naissance de J.-C. tout ce qui est arrivé depuis la création. Il divise son ouvrage en trois parties : dans la première, il traite du temps de la naissance de J.-C. et examine les opinions de tous ceux qui ont agité cette question ; dans la seconde partie, il traite des différentes sortes d'ères, des cycles du soleil et de la lune, de la période Julienne et des autres principes de la chronologie ; la troisième partie est une chronologie exacte de ce qui s'est passé de plus considérable depuis la Nativité jusqu'au XVIe siècle. Il y a ajouté des dissertations sur le temps et la mort de saint Polycarpe, de saint Benoît, et sur d'autres questions difficiles. P. L...t.

GRANDPRÉ (le comte Louis-Marie-Joseph O'Hier de), — ancien capitaine de vaisseau, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), le 7 mai 1761, comptait quinze années de services et deux campagnes, lorsqu'il quitta le service de la marine. Admis, le 1er octobre 1827, à l'hôtel royal des Invalides, il y est mort le 7 janvier 1846, dans un dénuement tel que ses funérailles n'auraient pu se faire décemment, si le ministre de la marine, sollicité par M. l'abbé Laroque, aumônier de l'hôtel, n'avait pourvu aux frais exigés en pareille circonstance. Voltairien endurci, Grandpré vécut et mourut sceptique. Il est auteur de quelques médiocres compilations ou traductions dont voici la nomenclature :

I. *Abrégé élémentaire de géographie physique*. Paris, F. Didot, 1825, 2 parties en 1 vol. in-8°, avec 1 tableau et 6 cartes. II. *Dictionnaire universel de géographie maritime, ou Description exacte de tous les ports, havres, rades, baies, golfes et côtes du monde connu ; des courants, fleuves, rochers, bancs de sable, et de tous les dangers, etc., traduit de l'anglais, refait presque entièrement, soigneusement corrigé*

et augmenté. Paris, imp. de Marchant (* F. Didot), 1803, 2 vol. in-4°, ou 3 vol. in-8°. III. *Répertoire polyglotte de la marine, à l'usage des navigateurs et des armateurs, contenant, par ordre alphabétique, la nomenclature des termes de la marine, leur explication raisonnée, et les méthodes à employer pour résoudre les questions d'astronomie, de statique et de physique, relativement à la marine; suivi de cinq vocabulaires des termes techniques en anglais, espagnol, allemand, italien et portugais*. Paris, Mahler et comp., 1829, 2 vol. in-8°. IV. *Voyage à la côte occidentale d'Afrique, fait dans les années 1786 et 1787, contenant la description des mœurs, usages, lois, gouvernement et commerce des Etats du Congo, fréquentés par les Européens, et un Précis de la traite des noirs, ainsi qu'elle avait lieu avant la Révolution française; suivi d'un Voyage fait au Cap de Bonne-Espérance, contenant la description militaire de cette colonie; les détails d'une excursion sur la fameuse montagne de la Table; l'ordre dans lequel elle doit être classée; la Réfutation de quelques voyageurs précédents, et une discussion où l'on examine si les anciens avaient doublé ce promontoire avant les Portugais*. Paris, Dentu, an XI (1801), 2 vol in-8° avec 11 grav. et le plan de la citabelle du Cap de Bonne-Espérance. V. *Voyage dans l'Inde, au travers du grand désert, par Alep, Antioche et Bassora, où l'on trouve des observations sur l'histoire, les mœurs et le commerce des Maïnotes, des Turcs et des Arabes du désert; la description d'Alep, d'Antioche, de Bassora, etc.; suivi d'instructions sur le commerce, les distances, etc.; traduit de l'anglais du major Taylor, avec des notes critiques, par L. de Grandpré (carte)*. Paris, Bertrand (1806-1815), 2 vol. in-8°. VI. *Voyage dans l'Inde et au Bengale, fait dans les années 1789 et 1790, contenant la description des îles Séchelles et de Trinquemalay; des détails sur le caractère et les arts industriels des peuples de l'Inde; la description de quelques pratiques religieuses des habitants du Bengale; suivi d'un Voyage fait dans la Mer-Rouge, contenant la description de Moka et du commerce des Arabes de l'Yémen, des détails sur leur caractère et leurs mœurs, etc.* Paris, Dentu, an IX (1801), avec 7 grav. et le plan de la citadelle de Calcutta. VII. *Voyage dans la partie méridionale de l'Afrique, fait pendant les années 1797 et 1798, contenant des observations sur la géologie, la géographie, l'histoire naturelle de ce continent et une esquisse du caractère des habitants qui environnent le Cap de Bonne-Espérance, suivi de la description de l'état de cette colonie; traduit de l'anglais de John Barrow, par L. de Grandpré (cartes et plans)*. Paris, Dentu, 1801, 2 vol. in-8°. VIII. *Manuel théorique et pratique du serrurier, ou Traité complet et simplifié de cet art, d'après les renseignements fournis par plusieurs serruriers de la Capitale, 2e édit., revue, corrigée et augmentée* (la 1re est de 1827). Paris, Roret, 1830, in-8° (pl.).

Grandpré a inséré dans le tome II des Mémoires de la Société des Antiquaires de France (1820), dont il était membre, un mémoire intitulé: *Carnac. Dissertation sur le camp de César et sur la bataille navale entre les Romains et les Vénètes*.

Comme membre de la Société de géographie, Grandpré est aussi auteur des travaux suivants: I. *Mémoire sur l'emplacement que l'île Atlantide peut avoir occupé entre l'Ancien et le Nouveau-Monde*. Dans ce mémoire, qu'il lut à la Société de géographie, le 21 octobre 1825, l'auteur assigne pour limites à l'Atlantide les Bermudes, les Açores, les Canaries, les îles du Cap-Vert, et toutes les vigies et les hauts-fonds intermédiaires. C'est à la côte submergée de cette île qu'il attribue la marche des courants dans l'Océan atlantique; il en observe la direction, et remarque qu'ils font le tour de l'espace que l'île lui semble avoir occupé avant sa submersion. II. *Moyen de sonder l'Océan pour reconnaître les vallées sous-marines qui déterminent la direction des courants*. (Bulletin de la Société de géographie, 1re série, t. IV, p. 246-251). L'auteur fit suivre la lecture de son mémoire d'expériences exécutées à l'aide d'une machine de son invention. III. *Note sur l'île de Panchaïa d'Evhémère* (même recueil, 2e série, t. VIII, p. 125-127).

Lorsque Grandpré mourut, il avait en portefeuille un *Voyage en Russie*, en une série de lettres, et des *Considérations sur le Déluge*.

P. L...t.

GRANNE (Thibaud de), *Granna, Grannast*, ou *Grannart*, — suivant la mauvaise orthographe latine du moyen-âge, naquit dans le pays dinannais, et vivait en 1070. Lorsque les Bretons se croisèrent pour aller en Palestine combattre les Sarrasins, pour qu'il pût payer les frais de son voyage, son frère Guillaume, muni de ses pouvoirs, vendit, en 1096, à Garnier et à Hingant, moines du prieuré de Saint-Pern, du temps de Natalis, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, la part qui lui appartenait dans le moulin sur Rance, près Plouasne, que les deux frères possédaient par indivis; il fit confirmer cette vente par son neveu Bressel de Saint-Pern, fils de Guimareuc. La charte de cette vente fut passée en Plouasne, en présence de plusieurs garants et témoins, savoir: pour *pleiges per fidem*, Guillaume de Plouasne, du fief duquel relevait le moulin, Eudes, fils de Judicaël et Bili de Plouasne; et pour pleins garants, Geoffroy de Dinan, son fils Ollivier, Even de Saint-Pern, fils de Bressel, et Mainfinit, frère du moine Hingant. Le Cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers (*Recueil de D. Housseau, à la Bibliothèque nationale*, t. II, n° 596),

contient cet acte, qui est aussi rapporté dans D. Lobineau, *Pr.*, col. 228. Les armes de la famille Granne, qui existait encore dans le XVIIe siècle, dans la châtellenie de Jugon, sont figurées dans un sceau de 1276, n° 97, des écussons reproduits par D. Lobineau. — On trouve parmi les chevaliers de la Table-Ronde un chevalier du nom de *Ar Grannast-le-Beau*. *Ar* est un mot breton qui a la même signification que notre article *le*. Ce chevalier a des armes différentes de celles que nous venons d'indiquer; mais on sait qu'autrefois les membres de la même famille ne portaient pas toujours les mêmes armes. P. L...t.

GRÉE (Barthélemy),—né vers 1746 à Brest (côté de Recouvrance), fit ses études au collége des Jésuites de la Flèche, et, après avoir été reçu avocat, il alla s'établir à la Rochelle, où il fut nommé aux fonctions de conseiller de l'amirauté, qu'il remplit jusqu'à la suppression de ces tribunaux. Il mourut dans cette ville le 4 mai 1795. Il est auteur de *la Navigation, poëme en quatre chants*. Paris, Mérigot jeune, 1781, in-8° (fig.). Esménard, dans une des préfaces de son poëme de *la Navigation*, explique ainsi les motifs qui auraient déterminé Grée à aligner sous le même titre une certaine quantité de prose rimée : « Un vieux capitaine de vaisseau, père d'une demoiselle aimable et riche, ne voulait, dit-on, la donner en mariage qu'à un poète dont les vers lui rappelleraient ses anciens travaux. Un pareil prix valait un poème; mais, à la veille de le publier, celui dont je parle, l'auteur, malgré la pureté de ses motifs, sentit quelques inquiétudes, et voulut consulter M. Delille. Ce poète illustre cherchait quelque détour pour engager un homme estimable à ne pas s'exposer aux dangers de l'impression lorsque, pressentant son arrêt, il avoua tout-à-coup son but et ses espérances.— Eh! que ne parliez-vous, Monsieur, s'écria le chantre *des Jardins!* Un bon mariage raccommode tout. » P. L...t.

GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, *voy.* **ROSTRENEN.**

GRÉGOIRE-DÉSAUNAYS (René),— connu sous le nom d'abbé Desaunays, fils de René Grégoire et de Fiacrette Le Geldon, naquit en 1732 au manoir de Kéristiou, près Quintin (Côtes-du-Nord). Il appartenait à une de ces vieilles familles bourgeoises qui vivaient noblement, et qui n'étaient pas sans prétentions aristocratiques. Un des frères de l'abbé, Pierre-Marie Grégoire de Guermarquer, n'en était pas tout-à-fait exempt, comme on peut l'inférer d'une de ses lettres datée de Lannion le 25 mai 1791. « Mon frère l'abbé, y est-il dit, m'obligerait en » me cédant la portion qui lui revient dans la métairie de Guermarquer, en indivis entre nous » deux. Comme elle est le chef-lieu de mes ancêtres, et que j'en porte le nom, je serais bien » aise de laisser ce bien à mes enfants. » La famille Grégoire avait du reste une belle fortune, que l'esprit d'ordre et l'entente des affaires augmentaient tous les ans. La mère de l'abbé était petite-fille d'un Irlandais venu en France à la suite du roi Jacques, et qui, établi à Pleubihan, avait pris dans la seconde compagnie des Indes un intérêt duquel était résultée la restauration de ses affaires pécuniaires. D'un autre côté, depuis que le président Le Pelletier avait épousé l'héritière Du Cosquer de Rosambo, la famille Grégoire n'avait cessé d'être chargée de la gestion des biens de cette maison en Bretagne, et cette gestion, intègre et vigilante, lui avait concilié la protection des Le Pelletier de Rosambo. Tout concourait donc à faciliter l'établissement de l'abbé Desaunays et de ses trois frères. Quant à lui, fait prêtre fort jeune, il n'avait nulle vocation pour l'état ecclésiastique, car il ne dit jamais que deux Messes, dont une à Quintin, et presque aussitôt après, entraîné par son irrésistible amour des livres et son besoin de liberté solitaire, il vint à Paris, où M. de Malesherbes, beau-frère de M. de Rosambo, lui aplanit les abords de la Bibliothèque royale, et l'y fit admettre avec le titre, alors en usage, de garde des livres. Desaunays prouva bientôt que la protection avait favorisé une aptitude réelle.

Il occupait encore son emploi à la Bibliothèque lorsque arriva la Révolution, qu'il accueillit avec une grande satisfaction, imbu qu'il était des idées libérales et philosophiques du XVIIIe siècle. Il devait alors être dans une situation domestique fort satisfaisante, puisque sa maison était une sorte de caravansérail où descendaient tous ceux de ses compatriotes qui allaient à Paris, comme le prouve cette lettre que son frère Pierre-Marie lui écrivait de Lannion, le 5 juillet 1790 : « La fête du 14, à Paris, sera la plus belle » qu'on ait vue. Je suis très-aise que mon frère » loge le cousin Moreau (depuis le célèbre général), qui est de Morlaix, jeune homme prévost du droit à Rennes; mais cela n'oppose » qu'il ne reçoive Marbaud et Le Coat, son compagnon. Il aura aussi le cousin Guyot, de Callec, etc. »

Mais cette situation ne tarda pas à changer. Desaunays, qui n'avait de sympathie que pour les grands principes de la Révolution, non pour les excès et les crimes, n'avait pu se taire devant ceux qui se commettaient en son nom. « L'abbé, écrivait son frère, dès le 4 février 1791, » ferait mieux de rester chez lui que de se fourrer dans ce qui ne le regarde pas, ou dont il » peut du moins se dispenser de prendre connaissance. » Desaunays ne tint aucun compte de ce conseil. Aussi quand, au mois d'août 1793, un infâme délateur, Tobiesen Duby, employé secondaire de la Bibliothèque nationale, eut dénoncé comme aristocrates et comme suspects, dans le *Journal de la Montagne*, Cham-

fort, Barthélemy, Van Praët et plusieurs autres employés de la Bibliothèque, Desaunays fut-il arrêté et jeté avec eux dans la prison des Madelonnettes. Là, par un hasard surprenant, il rencontra son plus jeune frère, Pierre-Marie, venu à Paris, où l'avaient appelé les intérêts de la famille de Rosambo, et incarcéré aussi comme suspect. Les deux frères ne se connaissaient pas: Pierre-Marie était trop jeune quand Desaunays avait quitté le pays. Ils se virent donc tous les jours, pendant leur captivité, sans se douter qu'ils s'appartinssent de si près. Ce ne fut qu'après le 9 thermidor, qui sauva leurs têtes (Pierre était déjà condamné à mort), qu'ils se reconnurent et revinrent ensemble à Lannion.

Bibliographe et bibliophile distingué, Desaunays avait pu, pendant son long séjour à Paris, et grâce à sa fortune, se former une collection assez considérable de bons livres. Parvenu à en sauver quelques milliers, il les fit venir à Lannion, et alla s'enterrer avec eux dans le vaste château de Créchugien, aux portes de la ville. C'est là qu'il vécut jusqu'au 14 janvier 1811, partageant son temps entre ses travaux historiques et littéraires et une correspondance active avec les savants les plus distingués de son époque. Parmi les illustrations intellectuelles qui ne cessèrent d'entretenir des relations avec lui, nous citerons le docte bibliographe VanPraët, que Desaunays avait fait admettre à la Bibliothèque du roi avec le titre de *premier écrivain* attaché au dépôt des livres, et qui s'est depuis si distingué dans la science bibliographique. La correspondance des deux amis, échange de communications affectueuses et scientifiques, atteste qu'ils étaient dignes l'un de l'autre. Indépendamment d'une foule de notes bibliographiques, l'abbé Desaunays a laissé, dit-on, une traduction complète de Tacite, des recherches sur l'archéologie, sur l'histoire naturelle de la Bretagne, et beaucoup d'autres ouvrages dont aucun n'a été imprimé. On croit que la plupart de ses manuscrits sont entre les mains de M. Billiard, préfet du Finistère après la Révolution de 1830, et mari de l'aînée des demoiselles de Guermarquer, nièce de Desaunays. Notre abbé, dans ses explorations d'histoire naturelle, qui faisaient trêve à ses travaux de cabinet, portait habituellement un charmant marteau de minéralogiste que l'on montre encore dans sa famille, et qui lui valut un jour un procès. Il avait cassé une pierre sur laquelle un cordonnier battait son cuir: or, cette pierre était un monument de famille, et le cordonnier exigea un dédommagement pour l'outrage fait à ses ancêtres. Desaunays était fort aimable, fort spirituel et très-gai, surtout à table. Son humeur ne changeait que quand des importuns venaient le troubler dans ses travaux. La science, nous l'avons vu, lui avait fait oublier qu'il était prêtre; mais, à son lit de mort, il eut des scrupules graves et fondés de n'avoir rempli aucun des devoirs de son état. Il en témoigna un profond repentir et mourut en bon chrétien.

P. L...t.

GRELIER (Pierre), — né, le 20 mai 1754, au village de Marchais, commune de Vieille-Vigne (Loire-Inférieure), et non à Nantes, comme l'ont dit et répété tous ceux qui ont parlé de lui, fit de bonnes études chez les PP. de l'Oratoire de Nantes. Sa philosophie terminée, il fut reçu maître-ès-arts en l'Université de cette ville, et, peu après, les Oratoriens l'invitèrent à professer la septième dans leur collége, où il fit faire à ses élèves de rapides progrès. Il profita de son séjour dans cet établissement pour y suivre, pendant un an, le cours de théologie. Après être allé, en 1775, fonder une maison d'éducation dans le Bas-Poitou, où il avait été appelé par plusieurs propriétaires, et l'avoir dirigée quelque temps, il revint à Nantes, où il était rappelé par le P. Durif, préfet des études. Ce fut alors que, sur la désignation des Oratoriens, et bien qu'il n'eût encore que vingt-deux ans, Ogée lui confia la rédaction du *Dictionnaire historique et géographique de la Bretagne*. Nantes, Vatar, 1778-1780, 4 vol. in-4°. La presque totalité des matériaux de l'ouvrage avait été recueillie par Ogée, qui en avait même opéré le classement. Mais la rédaction de l'ouvrage tout entier, le discours préliminaire aussi tout entier, quelques pensées morales, quelques réflexions philosophiques, politiques, critiques, que lui suggérait, pendant la rédaction, la nature de ses matériaux; telle fut la part de Grelier dans ce *Dictionnaire;* part qu'Ogée lui-même constata dans une note placée à la fin du t. IV de l'ouvrage, où il est dit que Grelier était âgé de vingt-cinq ans. Ce dernier n'en avait réellement que vingt-deux quand il commença son travail, en 1776; mais Ogée insista pour lui en donner vingt-cinq. « On sent assez les mo» tifs de M. Ogée, dit Grelier dans un de ses » manuscrits, pour qu'il ne soit pas besoin de » les énoncer, et je ne voulus pas le contrarier.» Rédigé à une époque où les connaissances historiques n'avaient pas acquis le développement et le degré de certitude qu'elles ont obtenu depuis, le *Dictionnaire historique et géographique* laissait regretter maintes lacunes et maintes altérations, résultat de communications incomplètes ou intéressées. Depuis sa publication, de nouvelles circonscriptions administratives et judiciaires en avaient d'ailleurs rendu l'usage, ou difficile, ou susceptible d'occasioner des erreurs. Ce sont là les principales raisons qui ont déterminé M. Marteville, il y a dix ans, à le rééditer avec le concours de nos compatriotes les plus versés en histoire et en archéologie locales. En accomplissant cette laborieuse et patriotique entreprise, sur un plan tel que le Dictionnaire d'Ogée présente fidèlement juxta-posés l'état ancien et l'état moderne de la Breta-

gne, il l'a dotée d'un livre indispensable à quiconque veut connaître sûrement les faits historiques, géographiques et archéologiques, se rapportant aux moindres localités du pays.

Grelier, qui avait été nommé, dès 1777, garde des archives de la commune de Nantes, fut chargé, le 28 août 1779, d'en opérer le classement, et nommé, à la fin de la même année, à l'emploi de bibliothécaire de la première chambre du commerce de cette ville; emploi qu'il cumula, jusqu'au 1er janvier 1785, avec celui d'archiviste.

Les députés des Etats de Bretagne en cour ayant appelé l'attention du roi sur le rédacteur du *Dictionnaire de Bretagne*, Grelier fut informé de cette puissante recommandation par deux lettres, l'une du contrôleur-général des finances, l'autre du ministre de la maison du roi, qui l'autorisaient à solliciter une place vacante jusqu'à la concurrence d'un traitement de 20,000 fr. Simple dans ses goûts et sans ambition, il se trouvait si heureux au milieu de ses livres et de ses manuscrits, qu'il préféra rester à Nantes, et ne fit aucune démarche.

Nommé, par un arrêt du Conseil-d'Etat, du 26 décembre 1787, inspecteur-général de la librairie, accrédité près de la chambre syndicale de Nantes, mais avec pouvoir d'exercer dans tout le royaume, il s'acquitta, de manière à ne blesser personne, de cet emploi qui, en raison des circonstances, exigeait plus de circonspection que jamais, et l'exerça jusqu'à sa suppression par l'Assemblée nationale.

Choisi pour secrétaire, le 14 juin 1790, jour de sa première séance, par l'administration centrale du département de la Loire-Inférieure, Grelier quitta, comme il le dit lui-même, *sa chère bibliothèque*, où il fut remplacé par un jeune homme qu'il indiqua, Pariset, depuis célèbre médecin. Réélu tous les ans, il resta secrétaire-général du département, dont il organisa les bureaux, jusqu'au 28 prairial an III (16 juin 1795.) Alors vinrent à Nantes dix commissaires de la Convention, chargés de destituer tous les membres de l'administration qui avaient pris part aux crimes de Carrier et du tribunal révolutionnaire. A la réorganisation de l'administration, un arrêté des représentants l'appela, d'après le vœu de la majeure partie des habitants du département, consultés sur ce point, à remplir, sinon la première place nominale, du moins la plus importante, celle de procureur-général syndic. La modération et la fermeté dont il sut faire usage à propos prévinrent ou arrêtèrent de fâcheux conflits entre la municipalité et l'autorité supérieure. Ce fut sur ses instances réitérées qu'on nomma les commissaires envoyés à Paris, à l'effet d'obtenir des subsistances pour la ville de Nantes, en proie à la plus affreuse disette. Cette mission, que Grelier partagea avec le député de la municipalité (celui du district avait refusé de les accompagner), fut couronnée d'un plein succès auprès du comité des subsistances. Les deux envoyés obtinrent pour environ 800,000 fr. de grains et de farines arrivés, depuis peu de temps, des Etats-Unis, à Bordeaux, à La Rochelle et à Nantes. La conduite de Grelier, dans ces circonstances, lui mérite d'autant plus la reconnaissance de ses concitoyens, que sa mission, déclinée par plusieurs d'entre eux comme trop périlleuse, lui attira, après son succès inespéré, la haine d'une tourbe de misérables, qui, spéculant sur la faim et la misère du peuple, introduisaient furtivement à Nantes des grains venus de l'Anjou et de l'Orléanais. L'abondance déjoua leurs odieux calculs et leur fit essuyer des pertes considérables.

Grelier se disposait à revenir à Nantes, lorsqu'une lettre de Kervégan lui annonça que ses concitoyens, reconnaissants, venaient de l'élire député au Conseil des Cinq-Cents, avec Baco et Giraud-Duplessis, anciens maires de Nantes. Promptement nommé membre de la commission administrative du Conseil, dite des Inspecteurs de la salle, et réélu plusieurs fois à ces fonctions, ce qui ne s'était pas encore vu, dit-on, depuis l'existence des assemblées nationales, Grelier était président de cette commission lorsqu'arrivèrent des faits très-inexactement racontés dans les articles de la *Biographie moderne* (1806) et de la *Biographie des contemporains*, qui lui sont consacrés.

Dans la soirée du 28 floréal an V (17 mai 1797), vers onze heures et demie, un employé de la commission vint lui annoncer, d'un air effrayé, qu'il y avait de l'agitation dans Paris, et qu'on parlait d'un complot ayant pour but d'égorger les membres du côté droit de l'Assemblée dans leur réunion de Clichy. Grelier s'habille à la hâte et court au Manége avertir ses collègues. Il requiert le commandant de la garde du Corps-Législatif, donne l'ordre de doubler les postes, de faire de nombreuses patrouilles, et prend toutes les mesures nécessitées par les circonstances. Il écrivit ensuite au président du Directoire et aux ministres. Grâce à son activité et à sa présence d'esprit, les auteurs du complot, s'il fut réellement formé (Grelier ne l'affirme pas dans les notes qu'il a laissées), furent mis dans l'impossibilité de l'exécuter. Le lendemain, le général Frégeville, sur les pièces remises par Grelier, fit un rapport des événements de la nuit. Dumolard essaya de présenter la commission des inspecteurs comme complice de l'attentat; mais Grelier monta à la tribune, et, sur ses explications, le Conseil passa à l'ordre du jour, à l'unanimité moins une voix, celle de Dumolard.

Grelier fut secrétaire du Conseil, pendant la présidence du maréchal Jourdan, dont il s'était concilié l'amitié, comme celles de Daunou, Defermon, Boissy-d'Anglas, etc. Membre de diverses commissions, il fit plusieurs rapports qui

déposent de son esprit d'ordre et de la droiture de son jugement. Au nom de la commission de surveillance du trésor public, dont il fit partie pendant un an, il fit décréter l'établissement, dans chaque département, d'une commission des contributions indirectes, destinée à faire cesser le désordre dans cette branche du service public. Ce fut encore sur son rapport que fut rendue la loi portant réduction des anciennes monnaies, afin de prévenir ou d'arrêter l'accaparement des monnaies nouvelles par les Hollandais, les Allemands, les Suisses, qui s'en emparaient à leur sortie de nos ateliers monétaires, parce qu'elles avaient une valeur de quinze deniers de plus que les anciennes. Comme président de la commission chargée d'administrer les anciennes maisons royales de Versailles, Meudon, Saint-Cloud, Saint-Germain, Fontainebleau, il devait faire sur les trois premières de ces résidences un rapport auquel il attachait une grande importance, lorsque les revers de nos armées en Italie et la pénurie de nos finances appelèrent l'attention sur des besoins plus urgents. Son rapport fut ajourné, et ayant quitté le Corps-Législatif sans avoir pu le présenter, il le remit au ministre de l'intérieur. Les réparations qu'il y proposait furent exécutées sous le Consulat.

A l'occasion de ce rapport, il eut plusieurs conférences avec les membres du Directoire. Dans l'une d'elles, la Revellière-Lépeaux se laissa aller, dans un moment d'épanchement, à lui dire : « Le régime républicain ne con» vient pas aux Français ; ils préféreraient un » chef unique et un Corps-Législatif divisé en » deux chambres ; la liberté n'y perdrait rien, » et la tranquillité publique y gagnerait beau» coup. » — « Mais, lui répondit Grelier, où » prendrez-vous ce chef unique ? » Toutefois, comme il n'avait rien dit qui pût blesser Bonaparte, Salicetti fut chargé de le gagner à la cause du général. Grelier ne se laissa pas séduire par les belles paroles de Salicetti, à qui il finit par dire : « Mon cher collègue, j'ai réfléchi ; j'ad» mire avec vous, avec toute la France, les ta» lents et le génie du général Bonaparte ; mais » je suis venu ici pour soutenir la Constitution » qui nous régit, et je la violerais, si j'aidais à » renverser le gouvernement légalement établi » pour lui en substituer un autre qui le serait » illégalement. » De ce moment, on lui tourna le dos.

Le changement de gouvernement fut à peine consommé, que les anciens collègues de Grelier voulurent le nommer membre du Sénat. Déjà deux tours de scrutin lui avaient accordé la pluralité des suffrages, et il allait passer au troisième tour, lorsque Bonaparte, averti par Fouché, entra dans la salle de l'élection, et dit : « Citoyens, vous me ferez plaisir en ne nom» mant pas Grelier. » Fouché appuya ce véto, et l'on n'aurait pas continué le scrutin, sans l'insistance de Creuzé-Latouche et Cabanis, qui furent les seuls à voter pour le proscrit.

Grelier, que le Directoire, dans les derniers temps de son administration, avait nommé directeur des douanes, s'était démis de cet emploi dès qu'il avait su qu'il était sollicité par Villers, lequel en avait été précédemment pourvu, et un arrêté du 25 prairial an VII (13 juin 1799) lui avait confié l'organisation de l'octroi qui venait d'être accordé à la ville de Nantes. Peu de temps après l'établissement du gouvernement consulaire, étant venu en congé à Paris, il eut occasion de voir Lucien, ministre de l'intérieur, qui le chargea de préparer un projet de loi portant création des octrois dans toute la République ; *car*, ajoute malignement Grelier dans ses notes, *on disait encore la République française*. Quand les octrois furent mis en régie intéressée, Grelier, d'abord nommé commissaire près celui de Nantes (23 septembre 1802), vit son emploi supprimé lors de la mise en régie simple de ce service en 1806. Il fut alors nommé aux fonctions de receveur des contributions indirectes, qu'il fit remplir, sous sa surveillance, par un bon commis, et qu'il conserva jusqu'en 1815. Craignant alors d'être destitué s'il ne signait pas l'acte additionnel, il se rendit chez un notaire de ses amis qui tenait un des registres d'acceptation. Le registre était arrêté et cacheté. Le notaire brisa le cachet; mais Grelier n'ayant pu qu'intercaler sa signature, Fouché se prévalut de cette circonstance, d'abord pour le faire destituer par le gouvernement impérial comme signataire tardif, puis ensuite pour faire confirmer par le gouvernement royal la destitution du partisan de l'Empire.

Rentré dans la vie privée, Grelier, que la médiocrité de sa fortune obligeait à vivre avec beaucoup d'économie, se consacra presque exclusivement, et avec le plus grand succès, à la pratique de l'horticulture qu'il avait toujours aimée. Il fonda à Nantes une très-belle pépinière, et c'est à ses soins qu'on doit l'introduction dans le département de la Loire-Inférieure de plusieurs espèces de plantes rares, ainsi que la propagation des meilleures espèces de vignes et du *magnolia grandiflore*. Il en vendit à lui seul plus de douze mille pieds. Très-versé dans toutes les parties de l'économie rurale, il en a fait le sujet de divers travaux soumis à la Société académique de la Loire-Inférieure, où il fut reçu en 1824, notamment d'un mémoire sur les arbres les plus propres à être plantés sur les francs-bords du canal de Bretagne, mémoire inséré dans le procès-verbal des travaux de la Société pour l'année 1826 (p. 43-64). Il a laissé sur la culture des arbres dans les départements de l'Ouest un ouvrage manuscrit dont ses connaissances théoriques et pratiques font regretter que la publication n'ait pas eu lieu. Lorsque la mort l'a frappé à Nantes, le 19 avril 1829, il se livrait avec ardeur à la rédaction d'un ou-

vrage, terminé dans plusieurs de ses parties, sur la statistique du département de la Loire-Inférieure.

On connaît de Grelier : *Projet d'un établissement administratif destiné à absorber la dette publique et à améliorer le sort de la classe indigente de la société*. Nantes, imp. de Forest, in-8° de 18 pag. Le président de la Société académique disait, le 7 octobre 1824, de ce rêve ingénieux d'un homme de bien, et M. Le Cadre répétait, le 13 du même mois, dans un compte-rendu très-bienveillant *(Journal de Nantes et de la Loire-Inférieure)*, que « l'ouvrage de Grelier est tout substance, et porte le caractère » de sagesse et de maturité. » Il a en outre publié dans le *Lycée armoricain : I. Sur le Dictionnaire de Bretagne* (t. IV, p. 144). II. *Considérations sur la ville de Nantes et le département de la Loire-Inférieure* (t. V, p. 231 et 501; t. VI, p. 3 et 121). III. *Mémoire sur les moyens de nettoyer le lit de la Loire et d'en rétablir la navigation* (t. VI, p. 211). IV. *Pierres monumentales* (t. VI, p. 473, et t. VII, p. 439). V. *Le Rocher de Saint-Nazaire* (t. VII, p. 118), tiré à part sous ce titre : *Le Rocher de Saint-Nazaire, ou Méditations philosophiques, morales et religieuses*. Nantes, imp. de Mellinet-Malassis, in-8° de 16 pag. Cette brochure devait servir d'introduction à un ouvrage intitulé *De l'Homme*, « dans » lequel, si le temps et les moyens m'en sont » donnés, dit Grelier, je développerai méthodi» quement la doctrine que je ne fais qu'énoncer » ici, et présenterai quelques preuves nouvelles » de la spiritualité de l'âme humaine et de la » vérité de la religion chrétienne. » Enfin, dans le *Journal de Nantes et de la Loire-Inférieure* du 25 juillet 1825, sous le titre de *Considérations sur la ville de Nantes*, un premier article tiré d'un ouvrage inédit dont plusieurs extraits avaient déjà été insérés dans le *Lycée armoricain*. Ces *Considérations* s'appliquaient particulièrement à la tenue des marchés et à l'insuffisance des fontaines. Il a en outre laissé divers manuscrits. L'un d'eux, composé en vue de rectifier et de compléter l'article de la *Biographie des Contemporains* qui le concerne, a été résumé par notre collaborateur et ami, M. Guéraud, dans des notes formant la presque totalité du présent article ; l'autre, contenant des détails fort curieux sur le *Dictionnaire d'Ogée*, complète l'article du *Lycée armoricain* (t. IV, p. 144). M. Gueraud se propose de publier incessamment ces deux manuscrits dans les *Annales de la Société académique de Nantes*, etc.

P. L...t.

GRESLAN (Pierre), — né à Nantes, fut reçu avocat au Parlement. Echevin de sa ville natale en 1750 et 1751, sous-maire en 1752, il fut député aux Etats tenus à Rennes en 1749. Ce fut en qualité de procureur-syndic qu'il assista à ceux tenus dans la même ville en 1762, et à Nantes en 1764. Elu à cet office en 1762, lorsque l'acquisition en fut faite par la ville, il fut conservé sur la liste, en 1765, par le vœu unanime des deux bureaux, et crut devoir, en 1768, y rester de droit ; mais, cette prétention ayant été jugée abusive, il fut distrait de la liste, conformément à l'édit du mois d'avril 1598 et à l'usage pratiqué avant la création des offices en titre. Toutefois, comme un nouvel examen de l'édit, appuyé d'un certain nombre d'antécédents, prouva que sa réélection était légale, il fut rétabli sur la liste des éligibles à la pluralité des suffrages et continué ensuite dans ses fonctions, qu'il n'exerça pas longtemps, car, par suite de son décès, mentionné dans les registres de la commune de Nantes comme ayant dû avoir lieu peu de jours avant le 24 décembre 1768, M. Guérin de Beaumont fut élu à sa place en janvier 1769.

Greslan a publié en 1766, dans le *Dictionnaire des Gaules* de l'abbé d'Expilly, l'article *Nantes*, le meilleur et le plus étendu de cet ouvrage. A l'aide des archives, qu'il avait compulsées avec soin et intelligence, il a présenté une statistique complète de Nantes à cette époque. Le soin qu'il avait pris d'indiquer la population de tout âge et de tout sexe, sa division par classes, le nombre et l'histoire des paroisses, rues, places, quais, ponts, édifices, etc., a rendu ce travail fort utile à ceux qui veulent étudier les progrès de la ville de Nantes.

P. L...t.

GRIGNION DE MONTFORT (Louis-Marie), — né le 23 janvier 1673, à Montfort-la-Canne, petite ville de l'ancien diocèse de Saint-Malo, aujourd'hui de celui de Rennes, était l'aîné des huit enfants de M. Grignion de la Bacheleraie, avocat, et de Jeanne Robert. Bien que ses parents n'eussent qu'une fortune très-médiocre, ils lui firent donner, au collége des Jésuites de Rennes, une éducation soignée, qui développa, en même temps que ses facultés, les sentiments pieux et charitables qu'il avait manifestés dès sa plus tendre enfance. Ses parents étant venus à Rennes pour suivre l'éducation de leurs autres enfants, Grignion devint leur précepteur, et fit ainsi marcher concurremment leurs études et les siennes, qui n'étaient pas terminées. La manière dont il s'acquitta de cette tâche était méritoire. En effet, la maison paternelle ne lui offrait pas toute la satisfaction sur laquelle il avait droit de compter. Son père, homme violent, le voyait avec peine se livrer aux pratiques de la dévotion, et bien souvent il lui fallut se dérober par la fuite aux mauvais traitements dont il était menacé. Parvenu à sa dix-neuvième année et ayant terminé son cours de philosophie, il commença sa théologie au collége de Rennes, et, après avoir obtenu le consentement de sa famille, il se rendit à pied, et parfois en demandant l'aumône, à Paris, ou,

grâce à l'intervention d'une personne pieuse, Mlle de Montigny, il put entrer dans un des séminaires de Saint-Sulpice. La pension que des âmes charitables s'étaient engagées à payer pour lui ayant cessé d'être servie au bout de quelques mois, il ne fut gardé qu'à la condition qu'il s'emploierait à veiller les morts de la paroisse. Un an après, la maison à laquelle il était attaché ayant été dissoute, il trouva un asile dans celle que dirigeait un autre ecclésiastique, M. Boucher. Le régime de cette maison et les mortifications qu'il s'imposa le conduisirent bientôt à l'hôpital, d'où il ne sortit qu'après une maladie longue et dangereuse. Admis, après son rétablissement, dans le petit séminaire que venaient de créer MM. de Saint-Sulpice, il put désormais payer sa pension, au moyen d'un petit bénéfice qu'il obtint dans le diocèse de Nantes. Ses supérieurs craignirent d'abord qu'il ne s'abandonnât aux exercices de piété avec une ardeur nuisible à ses études; mais ils reconnurent avec une surprise égale à leur joie combien leurs appréhensions étaient peu fondées quand, à l'occasion de la thèse qu'il soutint, et qui avait la *Grâce* pour sujet, ils le virent sortir victorieux de la lutte engagée entre lui et ses argumentateurs. Réhabilité sous le rapport de la science, il continuait néanmoins d'être raillé pour sa piété, qui se traduisait, il est vrai, par des actes qui auraient fait redouter une certaine exagération, si sa docilité aux conseils de ses supérieurs n'avait suffisamment prémuni contre cette crainte. Ce fut pour l'obliger à faire lui-même diversion au trop profond recueillement dans lequel il s'absorbait, qu'on lui confia le soin d'enseigner le catéchisme aux enfants de la paroisse.

Depuis cinq ans, Grignion édifiait le séminaire de Saint-Sulpice, lorsqu'il fut ordonné prêtre. Presque aussitôt après, il eut occasion de faire la connaissance d'un saint missionnaire du diocèse de Nantes, M. Lévêque, qu'il suivit dans cette ville et dans les campagnes, mais dont il se sépara bientôt, afin de ne pas avoir de rapports avec quelques-uns de ses collaborateurs, partisans des doctrines jansénistes. De Nantes, il alla successivement à Paris, à Fontevrault, puis à Poitiers, où, par ses instructions et ses prédications, adressées aux pauvres et aux enfants, il conquit à la foi et à la charité un grand nombre de prosélytes.

A son retour à Paris, il exerça son saint ministère à la Salpêtrière, et fut chargé par l'archevêque de rétablir la paix dans la maison du Mont Saint-Valérien, où s'étaient glissées de fâcheuses divisions. Cette mission accomplie, il revint à Poitiers et y reprit ses précédentes fonctions, dont il agrandit singulièrement le cercle, en n'épargnant aucun moyen de soulager les maux de l'âme et du corps. Son zèle ardent trouva un obstacle dans les dames séculières chargées de la direction de l'hôpital. Comme elles ne voulaient pas s'assujétir aux réglements qu'il avait dressés pour le bon ordre de la maison, il s'éloigna; mais, résolu à poursuivre la réalisation du bien dont la pensée le préoccupait exclusivement, il confia à l'une de ses pénitentes, la vertueuse Marie-Louise Trichet, la direction de douze filles pauvres qu'il avait déjà réunies en société dans l'intérieur de l'hôpital. Tel fut le noyau de cette sainte congrégation des *Filles de la Sagesse*, dont le dévoûment aux enfants, aux pauvres et aux malades rend tant de services à l'humanité.

C'est alors qu'avec l'agrément de l'évêque de Poitiers il commença cette carrière apostolique dans laquelle il devait faire une si fructueuse moisson. Des obstacles qu'il éprouva dans une de ses premières missions le déterminèrent à faire un voyage à Rome, où il demanda au pape Clément XI d'être envoyé porter la parole de Dieu dans les pays étrangers. Le souverain pontife ne se rendit pas à ses désirs; et pensant qu'il serait plus utile en France, il voulut qu'il continuât d'y travailler sous l'autorité des évêques. Pour le river, en quelque sorte, à son œuvre, il lui accorda la faculté d'attacher des indulgences à divers objets de piété qu'il bénirait.

Revenu en France, il recommença ses missions. Dinan, Saint-Suliac, Bécherel, Baulon, le Verger, la Chèze, Médréac, Plumieux, ainsi que les villes de Moncontour et de Saint-Brieuc, l'entendirent successivement. De nouvelles entraves l'obligèrent, vers la fin de 1707, à quitter Nantes, où il faillit être tué à la suite d'un sermon qu'il avait prêché à Saint-Similien. Plusieurs missions suivirent, dans le diocèse de Nantes, celle qu'il venait de donner à Saint-Similien; mais ce ne fut pas sans obstacle de la part du clergé séculier, qui obtint de l'évêque diocésain un interdit contre lui, et, du gouverneur de la province, l'ordre de détruire un calvaire qu'il avait fait ériger près de Pontchâteau.

Obligé de se réfugier à Nantes, Grignion trouva un asile chez les Jésuites de cette ville, ensuite chez une dame pieuse qui lui donna un petit hospice dont il fit sa demeure habituelle, et où il fit construire une chapelle. Ayant trouvé le moyen d'acheter une maison peu éloignée de celle qu'il habitait, il y reçut des pauvres incurables, et donna ainsi naissance à l'hôpital qui subsiste encore à Nantes sous ce nom. Ce fut pendant son séjour dans cette ville, en 1710, qu'il se fit agréger au tiers-ordre séculier de Saint-Dominique, en entrant dans la congrégation de Notre-Dame-du-Rosaire. Bientôt après, il reprit le cours de ses missions dans le Poitou et la Saintonge, où il convertit un grand nombre de Calvinistes. A la suite de ces travaux apostoliques que,

comme les précédents, il accomplit seul, il conçut le plan d'une société de missionnaires et en jeta les bases, de concert avec le vénérable abbé Poullart-Desplaces (*voy. ce nom*), qui lui procura quatre jeunes ecclésiastiques du séminaire du Saint-Esprit, qu'il venait de fonder à Paris, rue des Postes. Revenu à Poitiers avec l'intention de développer et de consolider l'institut des Filles de la Sagesse, il fut encore chassé honteusement de cette ville par l'autorité ecclésiastique, et obligé de se réfugier à La Rochelle, où le rejoignit, avec ses pieuses compagnes, la sœur Trichet, parvenue, non sans peine, à triompher des obstacles qu'elle rencontrait de son côté. Grignion, après leur avoir donné la règle que suivent encore les Filles de la Sagesse, continua d'évangéliser la Saintonge pendant l'année 1713. L'année suivante, il parcourut la Bretagne et la Normandie, et revenu à Saint-Laurent-sur-Sèvre, il y termina, le 28 avril 1716, après quelques jours seulement de maladie, et dans le cours d'une de ses missions, une vie prématurément épuisée par les fatigues, les peines et les austérités. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Laurent-sur-Sèvre. Sa sainteté et ses vertus, méconnues de son vivant, ont été proclamées, de nos jours, par plusieurs prélats de l'église de France, qui, d'accord avec les missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre, ont demandé au Saint-Siège sa canonisation, actuellement soumise à l'examen de la congrégation des rites.

Grignion de Montfort a composé, indépenpendamment d'une *Lettre circulaire aux amis de la foi*, imprimée à Paris, chez A. Leclère, 1845, in-32, une *Journée chrétienne*, un *Traité de dévotion à la Sainte-Vierge*, *la Jeunesse sanctifiée*, ouvrages souvent réimprimés, enfin des *Cantiques des missions*, aussi réimprimés bien souvent, et qui, plus recommandables par les sentiments pieux qu'ils expriment que par le mérite de la poésie, sont populaires en Bretagne. Sa vie et ses travaux apostoliques sont retracés dans les ouvrages suivants : I. *La Vie de messire Louis Grignion de Montfort, missionnaire apostolique (par l'abbé Grandet, curé de Sainte-Croix-d'Angers, puis chanoine et directeur du séminaire de cette ville.* Nantes, N. Verger, 1724, in-12. II. *La Vie de L. M. Grignion de Montfort, missionnaire apostolique, instituteur des missionnaires du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse, dédiée à Mme Victoire, par P. J. Picot de Closrivière, recteur de Paramé.* Saint-Malo, Hovius, et Paris, Delalain, 1785, in-12. Cette Vie, plus étendue que la précédente, l'est bien moins que celle qui suit : III. *Vie du véritable serviteur de Dieu, Louis-Marie Grignion de Montfort, missionnaire apostolique et instituteur de la congrégation des missionnaires du Saint-Esprit, de Saint-Laurent-sur-Sèvre et de celle des Filles de la Sagesse, ouvrage orné du portrait de Montfort et d'un fac simile de son écriture.* Paris, Ad. Leclère et comp., 1839, in-8°. P. L...t.

GRIMAUD (Jean-Charles-Marguerite-Guillaume de), — célèbre professeur de l'ancienne Faculté de médecine de Montpellier, naquit à Nantes en 1750. Après avoir fait d'excellentes études classiques, il s'appliqua avec une telle ardeur à celles que réclame la médecine, qu'il obtint le grade de docteur en 1776, quatre ans après être arrivé à Montpellier et y avoir suivi assidument les éloquentes leçons de Barthez, dont il devint le disciple de prédilection. La thèse inaugurale qu'il soutint à cette occasion, et qui avait pour sujet l'*irritabilité*, révéla une érudition aussi solide qu'étendue et des idées fort saines sur plusieurs points de physiologie jusque là mal ou confusément exposés. Après cette brillante réception, Grimaud demeura plusieurs années à Montpellier, où il se livra exclusivement aux travaux du cabinet. Il se rendit ensuite à Paris, non, comme on l'a prétendu, pour solliciter la place de professeur adjoint et de survivancier de son maître, mais dans le but d'étendre et de perfectionner ses connaissances. Ce fut seulement après son retour à Montpellier, en 1781, qu'à la sollicitation de Barthez lui-même, il obtint l'adjonction et la survivance en question. La faveur dont il était l'objet souleva les vives réclamations de la Faculté, mécontente d'une nomination qui violait la loi des concours, en même temps qu'elle appelait le titulaire à jouir des prérogatives et des émoluments des autres professeurs. Du reste, s'il y eut faveur et illégalité, Grimaud les fit promptement excuser. A peine professeur, il ouvrit un cours qui désarma la Faculté, et où il forma un grand nombre d'élèves, parmi lesquels fut Dumas, sur qui il reporta toute l'affection que Barthez lui avait accordée à lui-même. La doctrine qu'il exposa successivement sur la physiologie et les fièvres devint le fondement d'une réputation qui franchit les bornes de l'Ecole et se répandit en France, en Europe même. Les recherches auxquelles il se livra pour prendre part, à deux reprises, au concours ouvert en 1784 par l'Académie de Saint-Pétersbourg, sur la question de la *nutrition*, portèrent un coup funeste à son organisation, naturellement faible, et déjà ébranlée par des travaux continuels et des veilles prolongées. Sentant sa fin prochaine, il revint à Nantes, où il succomba le 5 août 1789, presque abandonné de sa famille, dans les bras de son confrère et ami le docteur Richard jeune, et laissant la réputation d'un homme également recommandable par les qualités du cœur et par celles de l'esprit.

La Faculté de Montpellier place avec raison Grimaud au nombre de ses professeurs les plus distingués. On lui doit d'avoir fait particulièrement connaître dans cette école les ouvrages

de Stoll, de Selle et de Quarin. Bien que dans ses ouvrages, auxquels il n'eut pas, du reste, le temps de mettre la dernière main, il substitue souvent une métaphysique un peu abstraite au langage simple et sévère de l'observation, et qu'à côté d'un grand nombre de vérités bien démontrées se trouvent quelques propositions dont les progrès de la science ont fait justice, on y remarque néanmoins de grandes et fortes pensées. Bichat lui en a emprunté plusieurs, qu'il a su développer avec toute la fécondité et la puissance de son génie. Il n'a pas manqué d'en faire hommage à Grimaud, auquel M. Richerand paie aussi son tribut de vénération dans ses *Elements de physiologie*.

« Tout le monde, dit le *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, t. II, p. 629, a parlé de la vaste érudition de Grimaud, des grandes vues et des aperçus ingénieux qui brillent dans ses œuvres ; mais nul n'a apprécié avec plus de justesse que Bérard ses qualités et ses défauts, les avantages de la méthode philosophique qu'il suit dans ses recherches, et les vices dont elle est entachée. Nous nous plaisons, continue le même recueil, à lui emprunter ce passage d'un livre qui est trop peu lu :

« Grimaud commence par établir que la notion de causalité est circonscrite pour nous dans la connaissance des lois que nous avons aperçues et observées dans l'ordre successif des phénomènes que nous présentent les objets de la nature. Il pense que la véritable manière de raisonner consiste à comparer ces lois les unes aux autres, et à s'assurer de leur ressemblance ou de leur opposition. D'après ces vues, il sépare à jamais les phénomènes vitaux des phénomènes mécaniques. Selon lui, l'histoire, l'histoire aussi exacte que possible des fonctions physiologiques et des maladies, est l'unique base de la science de l'homme. Tous les raisonnements, dit-il, qui ne portent pas sur les faits ne sauraient aboutir qu'à des conséquences vicieuses. La vie nous est absolument inconnue dans sa nature; tout ce que nous en savons se réduit aux phénomènes que nous avons pu saisir, et l'ensemble ou la collection systématique de ces phénomènes, observés pendant l'état de santé, compose, à proprement parler, tout le fond de notre science physiologique. De même encore, pour acquérir sur l'état de maladie des connaissances solides, il faut suivre la même route, il faut observer de la même manière, il faut également amasser des faits pour nous procurer des idées; et ces idées seront d'autant plus lumineuses, elles seront d'autant plus applicables à la pratique, que nous aurons plus multiplié ces faits, et que l'ordre de distribution que nous aurons établi entre eux répondra plus exactement à leurs rapports naturels de dépendance et de succession. Toutes les théories qui ne sont pas de simples collections de faits observés, rangés selon l'ordre de subordination naturelle, ne sont que des monuments élevés à l'erreur, monuments d'autant plus funestes qu'ils auront été élevés par des hommes d'un plus grand génie.

» D'après ces excellentes vues de philosophie, Grimaud classe un très-grand nombre de faits physiologiques et pathologiques, les considère sous le jour le plus vaste, et les débarrasse d'une foule de petites explications; mais, malheureusement, il n'échappe pas au danger de les réunir tous sous une seule hypothèse : l'admission d'un principe substantiel qui produit également les phénomènes vitaux et les phénomènes moraux ; et observons qu'il s'est engagé dans ces suppositions par cette seule et même raison qui a égaré tant d'autres physiologistes, savoir : que l'on peut s'élever des phénomènes à leurs causes par la voie de l'expérience ; qu'il n'y a aucun danger dans la recherche de ces causes, lorsqu'on y parvient par la comparaison analytique des faits, et que c'est même en cela que consiste le fond de la science, que l'on ne croit pas pouvoir exister sans cette détermination des causes; en d'autres termes, parce que l'on s'imagine que le progrès de la science est d'*expliquer* les phénomènes au lieu de se borner à *les connaître* et à *connaître toutes les conditions* nécessaires à leur production. Or, tant qu'on partira de cette notion fausse de la science et de la véritable portée de l'entendement humain, on sera inévitablement conduit à des systèmes hypothétiques, à des erreurs, à des extravagances. C'est ce qui est arrivé à Grimaud. »

Quoique déjà vieillies, les doctrines de Grimaud ont pourtant laissé derrière elles bien des traces qui commandent de les apprécier au point de vue de la science contemporaine. C'est ce qu'a fait M. le docteur Malherbe, de Nantes, dans les observations suivantes, par lesquelles il a bien voulu compléter cette notice :

« Il ressort évidemment de l'exposé de ces doctrines, dit-il, que l'élève de Barthez s'était complètement approprié le vaste système imaginé par son maître, mais que, sentant tout ce qu'avait de faible la démonstration du principe vital, il chercha autant qu'il put à rattacher le vitalisme à l'animisme de Stahl, qui, s'il ne donne pas une explication plus satisfaisante de la vie, a au moins l'avantage de se contenter, pour composer l'homme, d'une âme et d'un corps.

» Sa physiologie, fille de celle de Barthez, en rappelle les qualités et les défauts : remarquable dans toute la partie qui traite de la mécanique animale, elle est, au contraire, faible dans l'exposition des fonctions intérieures. Cette différence s'explique facilement, quand on songe que, malgré les progrès qu'a faits la physiologie depuis Grimaud, malgré la guerre à outrance que les expérimentateurs modernes sou-

tiennent contre les théories que n'ont pas sanctionnées les résultats de l'observation, c'est à peine si la chimie organique, commençant à nous dévoiler quelques-uns des mouvements moléculaires qui s'accomplissent dans les corps vivants, nous permet d'asseoir l'édifice de la science sur une base plus solide que les hypothèses de nos devanciers. A propos de physiologie, nous ne pouvons nous empêcher de reprocher à Grimaud la séparation tranchée qu'il établit entre les phénomènes vitaux et les phénomènes mécaniques. Il n'existe point de principe infranchissable entre ces deux ordres de faits, et il est désormais impossible de nier que les influences physiques n'aient une grande part dans l'accomplissement des phénomènes de la vie.

« Pour ce qui est de la médecine pratique, nous sommes forcé de dire, contre l'opinion de Fournier *(Biographie universelle)*, que c'est le côté faible de Grimaud. Son *Traité des fièvres* est un chef-d'œuvre d'érudition, dans lequel des formules pratiques, empruntées à d'autres, sont habillées avec les idées théoriques qui lui étaient familières, et avec lesquelles, le plus souvent, elles s'accordent fort mal. Cette fâcheuse association d'éléments disparates, jointe à la forme métaphysique qu'il affectionne, rend la lecture de son livre des fièvres pénible et peu profitable, et nous autorise suffisamment à dire que Grimaud n'était pas praticien. »

On doit à Grimaud les ouvrages suivants, dont les deux premiers seulement ont été publiés par lui : I. *Tentamen de irritabilitate*. Montpellier, 1776, in-4°. Dans cette thèse, Grimaud considère l'irritabilité comme spécialement attachée à la fibre musculaire. Il combat l'opinion de ceux qui en avaient exclusivement placé le siége dans le gluten, et décrit avec méthode les altérations qu'elle éprouve suivant les âges, les sexes, les tempéraments et les lois qui soumettent ces phénomènes aux affections de la sensibilité. II. *Mémoire* (premier et second) *sur la nutrition*. Montpellier, 1787 et 1789, deux parties in-8°, réimprimé sous ce titre : *Mémoire sur la nutrition, présenté à l'Académie impériale des sciences de Pétersbourg, pour servir de réponse à la question physiologique proposée pour le prix de 1784, et renvoyée pour la seconde fois à l'année* 1788. Saint-Pétersbourg, imprimerie impériale des sciences, 1789, in-4°. Ces deux écrits, devenus fort rares, renferment les bases de la doctrine physiologique de Grimaud. Le premier obtint des éloges, mais non le prix. La question ayant été remise au concours, Grimaud envoya le second mémoire, rempli de considérations nouvelles, d'aperçus ingénieux sur divers points de physiologie, entr'autres sur le mouvement des humeurs dans le tissu cellulaire, et, par conséquent, hors des voies de la grande circulation. Ces mouvements sont considérés par l'auteur comme les agents les plus actifs de la nutrition. « Mais ici, dit la » *Biographie universelle*, t. XVIII, p. 503, » Grimaud préconisait une doctrine contraire » aux théories accréditées, et l'Académie, tout » en lui accordant de nouveaux éloges, n'ad» jugea point de prix. » Ces deux mémoires, fort curieux, donnent une idée de ce qu'auraient pu devenir son *Traité de physiologie* et son *Cours des fièvres*, s'il avait assez vécu pour terminer ces deux ouvrages, qui n'étaient, pour ainsi dire, que des ébauches. III. *Cours des fièvres*. Montpellier, 1791, 3 vol. in-8°; édition faite sur une copie mutilée par des suppressions et des corrections qu'on attribue à Goguet, docteur en médecine et disciple de Grimaud. Cette édition fautive n'obtint aucun succès, et, la même année, Dumas, à qui l'auteur avait confié ses manuscrits, en publia, à Montpellier, une en quatre volumes in-8°, qu'il fit précéder d'un *Discours préliminaire*, reproduit dans l'édition publiée sous ce titre : *Cours, etc. Seconde édition, augmentée d'une introduction et de suppléments qui rendent ce Cours complet, par J. B. E. Demorcy-Delletre*. Montpellier, Sevalle, 1815, 4 vol. in-8. Le nouvel éditeur y a joint une notice sur Grimaud, et son introduction, de plus de deux cents pages, entre dans de savants détails et d'utiles développements sur plusieurs points que l'auteur n'avait fait qu'effleurer. IV. *Cours complet de physiologie, distribué en leçons, publié par Lanthois* Paris, Patris, 1818, 2 vol. in-8°. Les éditions de 1819 et 1824, quoique dites revues, corrigées et enrichies de notes, ne sont que l'édition de 1818, dont on a seulement changé les titres. P. L...t.

GRIVART *de Kerstrat* (Jean-René), — naquit à Douarnenez, le 18 avril 1788, dans une des familles les plus recommandables du Finistère. Il fit toutes ses études à la célèbre école de Sorrèze. C'est probablement à cette circonstance qu'il faut attribuer et cet accent moitié breton, moitié méridional, qui donnait tant de grâce à son langage, et ces formes polies, douces, égales, qui contrastaient avec les habitudes quelque peu rudes de la province où il a reçu le jour.

En 1810, devenu avocat du barreau de Quimper, il ne tarda pas à y occuper le premier rang. Un des conseillers de la Cour d'appel de Rennes, charmé de l'éloquence du jeune avocat, lui fit comprendre qu'il était fait pour briller sur un plus grand théâtre, et que sa place était au chef-lieu de la Cour.

Grivart vint à Rennes, et, vers le commencement de l'année 1820, il faisait ses débuts avec un éclat extraordinaire. Ses premières plaidoiries furent de véritables triomphes, et du premier coup, il conquit à côté des Bernard et des Gaillard Kerbertin la place qui lui appartenait. Depuis cette époque, et pendant près de trente années, Grivart a plaidé à Rennes dans toutes

les grandes affaires, et jamais les juges ni le public n'ont eu l'occasion d'admirer une plus merveilleuse facilité de parole, plus de convenance et de tact, plus de souplesse dans l'esprit, plus d'élévation dans les idées, plus de véritable éloquence enfin.

Avec des convictions politiques bien arrêtées, Grivart ne refusa jamais l'appui de son talent à ceux qui vinrent le réclamer; et, lorsqu'après 1830, la guerre civile éclata dans l'Ouest, il eut le courage de défendre, avec une parfaite indépendance, et avec toute l'énergie dont il était capable, ceux qu'il eût combattus les armes à la main. Il comprit qu'un avocat, en présence des tribunaux criminels, n'est point un homme de parti, mais un homme de justice qui, pour l'accomplissement du saint ministère de la défense, doit mettre de côté toute prévention politique.

Dans l'immense affaire Demiannay, Grivart défendait l'accusé Cotmann, sur lequel pesaient les plus fortes charges de l'accusation. M. Delangle, alors bâtonnier des avocats et depuis procureur-général à la Cour d'appel de Paris, avait été associé à la défense du même accusé, et nous l'avons entendu lui-même raconter qu'en voyant Grivart se lever à côté de lui, il se demandait ce qu'allait dire un avocat qui n'avait pas une pièce devant lui, qui n'avait pas pris une seule note pendant les interrogatoires des témoins et des accusés, non plus que pendant les réquisitoires du ministère public et les attaques très-vives des parties civiles.

« Je tombai de surprise en surprise, dit » M. Delangle, quand j'entendis Grivart plaider » pendant sept grandes heures avec une telle » abondance, une telle facilité, une telle con- » naissance des détails de l'affaire qu'on eût » dit qu'il avait sous les yeux tous les docu- » ments de cet immense procès, réfutant une à » une toutes accusations du ministère public et » des parties civiles, avec une force et une clarté » admirables. Jamais, ni à Paris, ni ailleurs, je » n'ai rien vu de pareil. »

Sans l'espèce d'apathie, de laisser-aller qui faisait le fond de son caractère, Grivart eût brillé sur les plus grands théâtres. Mais ce n'est qu'un des côtés de cet homme excellent. Il était aussi simple, aussi bienveillant, aussi affectueux qu'il était intelligent et éclairé.

A la mort de M. Lesbaupin, bâtonnier perpétuel, après Toullier, des avocats à la Cour d'appel de Rennes, Grivart fut élu pour le remplacer, et nul, assurément, n'était plus digne de succéder à un confrère aussi recommandable par la grâce et l'aménité de ses manières que par sa science et sa prodigieuse facilité.

Grivart est mort à Rennes, le 13 janvier 1846, dans toute la force de l'âge et du talent. A. B.

GROBON (Pierre-André, Baron), — né le 6 janvier 1767 à Saint-Méen (Ille-et-Vilaine), entra comme soldat dans le régiment de Penthièvre, infanterie, le 26 mars 1784, et obtint son congé le 25 novembre 1790. Nommé capitaine de la garde nationale de son canton, le 24 décembre de la même année, et major, le 1er janvier 1791, il entra comme volontaire dans le 3e bataillon d'Ille-et-Vilaine, le 10 août 1792, et y fut élu capitaine au moment du départ de ce bataillon pour l'armée des côtes de Brest, le 25 août. Chef de ce bataillon à l'armée des côtes de La Rochelle, le 25 septembre 1793, il fut blessé d'un coup de feu à la cuisse droite à l'affaire du bois de Chenet, en Vendée, en attaquant, avec cent hommes, une colonne de huit cents chouans qu'il défit, et auxquels il enleva deux pièces de quatre et un caisson. A l'armée des côtes de Cherbourg, il reprit, aux environs de Mortagne, le 28 floréal, un convoi considérable de munitions et un détachement de cent volontaires du 6e bataillon de la Côte-d'Or, dont les Vendéens s'étaient emparés le matin. Le 20 fructidor, se trouvant au Pont-Charron avec quatre hommes, il fit mettre bas les armes à vingt-cinq révoltés, et, le 4 messidor an III, il mit en déroute, avec trois cents hommes, une colonne de douze cents royalistes, lui fit soixante prisonniers, et reprit cinquante voitures chargées de grains provenant du pillage de la ville de Josselin. Le 18 germinal an IV, à la descente de Quibéron, il s'élança dans l'eau avec son cheval, retint une chaloupe remplie d'émigrés qui furent faits prisonniers, et reçut le même jour, dans une charge, un coup de sabre à l'épaule gauche. Compris avec son grade dans l'organisation de la 52e demi-brigade de bataille, à l'armée des côtes de l'Océan, le 1er vendémiaire an V, il fit partie de l'armée d'Angleterre jusqu'en l'an VIII, et vint en Italie l'année suivante. Au passage du Mincio, le 5 nivôse, il franchit le fleuve sur le premier pont, à la tête de trois compagnies de grenadiers de la 52e, enleva de vive force les avant-postes de Valeggio, s'y maintint malgré le feu de l'ennemi, et, dans la journée, il se porta le premier sur le pont du château, en tête de la brigade Buisson, s'empara de deux pièces de canon, et contribua beaucoup à la reddition de la forteresse. Compris, comme membre de la Légion-d'Honneur, dans la promotion du 25 prairial an XII, il fit avec distinction la campagne de l'an XIV en Italie, à la tête d'un régiment de grenadiers dont Masséna lui avait confié le commandement. Passé, en 1806, dans le royaume de Naples, il vint en Toscane, en 1808, fit la campagne de 1809 sous les ordres du vice-roi, reçut une balle dans le bas-ventre, au passage de la Piave, le 8 mai, et fut promu au grade de major dans le 60e régiment le 30 du même mois. Créé baron de l'Empire par lettres-patentes du 1er juillet, il était, le 5, à la première journée de Wagram, où une balle lui fracassa la jambe gauche. Le

27 du même mois, il fut promu colonel du 53e régiment de ligne qu'il commanda, dans les États romains, jusqu'à la fin de 1811, et fit à sa tête la campagne de Russie dans les rangs du 4e corps. Il rentra en Italie, avec son régiment, au commencement de 1813, fut nommé officier de la Légion-d'Honneur le 12 février, et vint concourir à la formation du corps d'observation de l'Adige. Blessé d'un coup de feu à la main droite à l'affaire de Tchernotz, audelà de la Piave, le 15 septembre, il mérita, le 15 novembre, d'être signalé par le vice-roi, pour sa bravoure au combat de Caldiero, où son régiment emporta, par une brusque et vigoureuse attaque, les hauteurs de San-Pietro. Au combat livré près de Rovigo, le 1er décembre 1813, il eut le bras droit cassé par suite de la chûte de son cheval tué sous lui, et les hussards hongrois le frappèrent de deux coups de sabre, l'un à l'épaule gauche, l'autre sur les reins. Promu général de brigade, le 1er janvier 1814, il rentra en France à la paix. Pendant les Cent Jours, le général Travot lui confia, le 26 mai, le commandement des gardes nationales actives de Nantes. Travot, informé qu'un débarquement d'armes et de munitions se faisait sur la côte, partit, vers la fin du même mois, de Bourbon-Vendée, avec le projet de passer la rivière de Vie, à Bas-Oupton, et de tomber sur les troupes vendéennes, qui protégeaient l'opération. Grobon, qui l'avait précédé à la tête d'une colonne de trois ou quatre cents hommes, occupa Saint-Gilles-sur-Vie, dans l'après-midi du 1er juin. Il défendait cette position avec beaucoup de valeur, lorsqu'il fut blessé par un tirailleur vendéen au moment où, monté dans le clocher de ce village, il examinait avec sa lunette d'approche les mouvements de l'ennemi. La gravité de sa blessure obligea de le rapporter aux Sables-d'Olonne, où il mourut le 7 juin 1815. P. L...t.

GROU (Guillaume).— Il nous paraît bon de rappeler ici le nom de cet homme bienfaisant, qui commence à s'effacer dans la ville qu'il contribua à enrichir par de grandes entreprises commerciales, qu'il dota généreusement d'un établissement charitable qui lui manquait, qu'il embellit enfin de l'un de ses plus beaux hôtels, dû au sage et élégant crayon de l'architecte Ceyneray, hôtel qui s'appela long-temps du nom modeste de *maison Grou*, et n'est aujourd'hui connu que sous le nom d'*hôtel de la Douane*.

Grou naquit à Nantes sur la paroisse de Saint-Nicolas, le 1er août 1698. Il était fils de noble homme Jean-Baptiste Grou, marchand à la Fosse (1) et de demoiselle Marie-Marthe Lucas. Son parrain fut noble homme Guillaume Guilloré, sieur de Ker-Robert, conseiller et échevin de la ville, et sa marraine demoiselle Françoise d'Espinose, veuve de noble homme Gabriel Michel, marchand à la Fosse. Nous donnons ces détails pour faire voir que Grou appartient à cette classe du haut commerce qui exista à Nantes pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, véritable aristocratie bourgeoise, qu'une grande richesse mettait à même d'acquérir des charges anoblissantes, et qui, souvent, contractait des alliances avec la vieille noblesse. Nous n'avons pu remonter jusqu'à l'origine du père de Guillaume Grou à Nantes. Son nom se rapproche de celui d'une famille *Grout*, fixée à Saint-Malo dès le commencement du XVIe siècle, et s'y occupant dès lors du commerce. Artur de la Gibonnais en parle dans son *Abrégé de l'Histoire de Bretagne*, à l'occasion du voyage de François Ier dans la province en 1518, et en témoignant que ses descendants habitaient encore de son temps la ville de Saint-Malo, et s'y maintenaient avec distinction; il rappelle qu'on croyait, non sans fondement, que cette famille était la même que celle de *Groot* ou *Grotius* de Hollande. Il serait donc possible qu'un Grout de Saint-Malo fût venu fonder à Nantes un établissement commercial. Toutefois, la signature de la famille nantaise est *Grou* et non *Grout*, ainsi que je l'ai vérifié sur l'acte de baptême de Guillaume.

Quoi qu'il en soit, la position de celui-ci à Nantes fut, dès sa jeunesse, belle et distinguée. Il acquit une charge de conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France, devint successivement juge-consul des marchands, échevin en 1748, sous la mairie de Mathurin Bellabre, et administrateur de l'Hôtel-Dieu. Il avait épousé Anne O'Shiell, appartenant à une famille noble d'Irlande, qui avait suivi Jacques II dans son exil, et qui, comme beaucoup d'autres, était venue se fixer à Nantes.

Grou mourut dans sa ville natale, le 28 novembre 1774. Il habitait l'Isle-Feydeau, qui dépendait de la paroisse de Sainte-Croix. Il avait demandé, par son testament, à être enterré dans la paroisse de Saint-Nicolas, où il était né; mais le curé de Sainte-Croix s'opposa à ce désir et à celui de la famille; il obtint un arrêt du Parlement, et célébra de magnifiques obsèques aux flambeaux. Le corps fut inhumé sous un tombeau de marbre noir, portant le nom et les titres du défunt, dans le cimetière général, connu aujourd'hui sous le nom de la *Bouteillerie* ou du *Grand-Brigandin*, qui venait d'être établi et fermé de murs. Ce fut la première inhumation faite dans ce cimetière.

Grou laissa une fortune de 4,430,000 livres, suivant un mémorial de l'époque. Ce qui est certain, c'est qu'il légua par son testament, aux hospices de Nantes, une somme de 200,000 livres qui devait être employée à l'établissement d'une maison destinée à recevoir les orphelins, dits *enfants de police*, au moment où ils revien-

(1) La *Fosse* est le port de Nantes ; or, le titre de *marchand à la Fosse* équivaut à celui de négociant-armateur.

nent de nourrice, et à les élever jusqu'à l'âge de dix ans, époque à laquelle ils sont reçus à l'Hôpital-Général. Ce legs fut autorisé par lettres-patentes du roi, accordées au mois d'août 1778, et le bureau municipal l'accepta pour les hospices, le 10 avril 1779; on commença l'établissement au mois de mars 1780, sur le fonds d'un bénéfice nommé les *Trois-Pendus*. Le bon et charitable évêque Frétat de Sarra, digne de s'associer à cette bonne œuvre, dont il avait favorisé l'accomplissement, et la respectable veuve de Grou y mirent la première pierre, le 22 mai de la même année. Les enfants y furent admis le 2 mai 1782.

Les portraits de Grou et de sa veuve sont dans l'une des salles de l'Hôtel-Dieu de Nantes; ils devraient être à la mairie, dans une salle consacrée à réunir toutes les illustrations nantaises. Une rue allant de la rue des Orphelins au cimetière de la Bouteillerie a reçu, en 1818, le nom de *rue Grou*. BIZ....

GRUEL (GUILLAUME), — gentilhomme et écrivain du XVIe siècle, qui demeurait, vers 1427, sur la paroisse de Saint-Etienne de Rennes, et que l'on regarde comme Breton, fut long-temps attaché à la personne d'Arthur III, comte de Richemont, surtout depuis qu'il fut connétable de France. C'est ce qui résulte de la conclusion de sa *Chronique* ou plutôt de son apologie de ce prince. Elle se termine ainsi : «Dieu veuille par» donner à celui qui a dicté ce livre et mis en » escript des faits du bon duc Arthus, car il ne » sçaurait aussi bien faire comme il le sçait et » pense. Et la plupart en a veu, au moins depuis » qu'il fut connestable de France. Et ce qui est » auparavant, a ouy dire de la bouche du bon » prince, et à ceux qui estoient avec lui et en sa » compagnie avant qu'il fust connestable; et » n'y a rien mis qu'il a peu sçavoir qui ne soit » la vérité.» Malgré cette dernière assertion de Gruel, sa chronique, dont il y a une excellente copie manuscrite à la Bibliothèque de Nantes, contient des faits ou singuliers ou exagérés; le style en est facile et agréable. Elle est intitulée : I. *Histoire du vaillant chevalier Arthus, fils du duc de Bretaigne*, 1521 (aliàs 1522), in-4°, goth. II. *Histoire d'Artus III, duc de Bretagne et connestable de France, contenant ses mémorables faicts depuis l'an* 1413 *jusqu'en l'an* 1457, *de nouveau mise en lumière par Théod. Godefroy*. Paris, Abr. Pacard, 1622, in-4°. La chronique de Gruel a encore été publiée par Denis Godefroy, dans ses *Remarques sur l'histoire de Charles VII*. Paris, 1661, in-f°; mais, dans l'édition de Théodore, le texte ancien semble avoir été plus respecté; c'est celui qu'ont suivi M. Petitot dans sa *Collection des mémoires sur l'histoire de France* (t. VIII), et M. Buchon, dans ses *Chroniques et Mémoires du Panthéon littéraire*. Albert-Legrand (*Vies de Françoise d'Amboise et de Charles de Blois*) mentionne deux Guillaume Gruel : l'aîné, qui a fait une *Chronique de Jean-le-Conquérant*, et le jeune, auteur de celle d'*Arthur*. P. L...t.

GUALON, — religieux de Landévennec, élu évêque de Léon, sur la fin du XIe siècle ou au commencement du suivant, se fit beaucoup d'honneur au concile de Vienne, en 1112, où il représenta l'archevêque de Bourges. Dans sa retraite de Landévennec, où il passa une grande partie de sa vie, il composa en latin des *Poésies* et plusieurs ouvrages dont le principal était un *Traité sur l'avarice des moines*. P. L...t.

GUEBRIANT (JEAN-BAPTISTE **BUDES**, comte et maréchal de), — de la même maison que Sylvestre Budes (*Voy. ce nom*), le compagnon d'armes de Duguesclin, naquit le 2 février 1602, au château de Plessis-Budes, dans la commune de Pluduno (Côtes-du-Nord). Cadet d'une maison noble, mais pauvre, il embrassa la carrière des armes, et servit d'abord en Hollande, où M. de la Courbe, son oncle, l'envoya faire l'apprentissage de la guerre. Employé ensuite dans l'expédition dirigée par Richelieu contre les religionnaires du Languedoc, il se trouva au siége d'Alet. Un duel dans lequel il servit de second au marquis de Vardes l'obligea à fuir en Italie; mais M. de la Courbe, parvenu à apaiser la colère du roi, obtint le rappel de son neveu et lui fit, en outre, donner dans le régiment de Piémont (6 janvier 1630) une compagnie à la tête de laquelle il reçut, au siége de Vigan, un coup d'arquebuse qui lui traversa la joue. Remis de cette blessure, dont, néanmoins, il ne fut jamais complètement guéri, il fut nommé (février 1632) capitaine d'une compagnie au régiment des gardes. Attaché par sa charge à la personne du roi, il le suivit dans toutes ses expéditions jusqu'en 1635, année où il accompagna en Allemagne le cardinal de la Valette, chargé de conduire au duc Bernard de Saxe-Weymar un secours de quinze mille hommes. Les six compagnies des gardes dont Guébriant avait le commandement prirent une part honorable à cette expédition, aidèrent puissamment (24 août) au passage du pont de Mayence, à la déroute de huit régiments impériaux près de Mesenheim, et à celle de quinze autres à Berchenfeldt (20 septembre). L'année suivante, les Espagnols s'étant avancés en Picardie, Guébriant se jeta, le 6 juillet, avec six mille hommes, dans la ville de Guise, qu'il sut conserver à la France. Rappelé par le roi, qui le nomma maréchal-de-camp le 1er avril 1637, il reçut en même temps l'ordre d'aller servir dans la Valteline, sous les ordres du duc de Rohan. Lorsque l'évacuation de ce pays eut été résolue, il conduisit une partie de l'armée dans la Franche-Comté. Parti de Gex le 23 juin, avec trois mille

hommes de pied et cinq cents chevaux, il prit coup sur coup toutes les villes qui se trouvaient sur son passage, et réussit à opérer sa jonction au mois d'août avec le duc de Longueville. L'armée de la Franche-Comté ayant pris ses quartiers d'hiver, Guébriant vint à la cour, qu'il quitta le 4 février 1638, pour aller renforcer en Allemagne l'armée du duc Bernard, qu'il joignit à Neubourg dans les premiers jours de mai. Il l'aida à rejeter, en peu de jours, le général impérial Gallas au-delà du Rhin, et à se retrancher ensuite entre ce fleuve et le Mein. Après avoir en outre fait lever le siége de Mayence, Guébriant eut sa bonne part dans la série de succès qui signalèrent la brillante retraite de Bernard jusqu'à Metz, comme dans la belle campagne de 1638, où ce grand capitaine gagna huit batailles et prit trois forteresses réputées imprenables, du nombre desquelles était Brisach, qui fut obligée de capituler le 19 décembre 1638, au grand désespoir de l'empereur, *navré de perdre l'une des pierres précieuses de sa couronne impériale.*

Richelieu, craignant que Bernard ne s'appropriât ses conquêtes, chargea Guébriant d'obtenir de lui une déclaration écrite, portant qu'il les gardait au nom du roi et qu'il ne s'en dessaisirait que sur son ordre. La négociation, établie sur ce terrain, suivait une marche favorable aux vues de Richelieu, lorsque Bernard mourut inopinément à Neubourg, le 16 juillet 1639, après avoir remis ses armes et son cheval de bataille à Guébriant, pour qui il devait avoir une bien grande considération, puisque, par ce legs, il semblait le préférer aux glorieux élèves de Gustave-Adolphe.

Retenant au service de la France les bandes d'aventuriers rassemblées par Bernard, Guébriant prit avec elles plusieurs villes du Bas-Palatinat, mit garnison française dans Brisach, opéra le 28 décembre 1639, à Bacharach, ce fameux passage du Rhin qui fut si glorieux pour lui, et joignit le feld-marechal suédois Banier, successeur de Bernard. Son armée n'agissant que comme auxiliaire des Suédois, l'obstination de Banier le jeta maintes fois dans des dangers où tout autre que lui eût inévitablement succombé. Ces raisons et le défaut d'égards de la part de Banier amenèrent entre les deux généraux une mésintelligence par suite de laquelle la campagne de 1641 s'ouvrit sous des auspices défavorables. Cependant Guébriant, informé que Banier se trouvait entouré, en Bohême, par des forces supérieures, fit taire le ressentiment que lui inspiraient les mauvais procédés de ce général. « Non, non, dit-il à quelques-uns de ses offi-
» ciers qui cherchaient à l'exciter, il n'est pas
» juste que les querelles particulières ruinent
» le bien public, et que, pour perdre mon en-
» nemi, je laisse tailler en pièces les Suédois,
» les principaux alliés de la France et les libé-
» rateurs de l'Allemagne. » Mettant sa conduite en harmonie avec ses paroles, il marcha au secours du général suédois, qui battait en retraite, ayant contre lui toutes les troupes de l'Autriche et de la Bavière, le joignit et le dégagea, le 29 mars 1641, à Zwickau, sur la Mulda, après plusieurs jours de marche forcée, dans un pays de montagnes où ses soldats avaient de la neige jusqu'aux genoux. A quelque temps de là, Banier mourant avoua ses torts, et imitant l'exemple de Bernard, il légua ses armes à Guébriant, en témoignage de son estime et de son amitié.

Guébriant, que la mort de Banier avait fait commandant en chef des forces franco-suédoises, gagna avec elles, le 18 mai 1641, la bataille de Weissenfels, et, le 29 juin suivant, celle de Wolfenbuttel, où il tua deux mille hommes et enleva quinze drapeaux aux impériaux. Nommé lieutenant-général, le 12 octobre 1641, il se sépara des Suédois le 3 décembre suivant, et ramena ses troupes dans le duché de Juliers. Il se disposait à y passer le reste de l'hiver, lorsqu'il apprit que l'armée impériale allait recevoir un renfort considérable. Il rassembla rapidement ses troupes, s'empara d'Ordinghen, le 16 janvier 1642, et fondit le lendemain sur les impériaux, à Kempten, dans l'électorat de Cologne. Là il rompit les lignes du général Lamboi, se rendit maître de son artillerie, lui tua deux mille hommes et lui fit cinq mille prisonniers, du nombre desquels étaient Lamboi lui-même, Mercy, Landrone et tous les colonels de l'armée impériale. Artillerie, approvisionnements, bagages, drapeaux, tout fut pris, et l'armée française, bravement secondée par les Hessois, ses seuls auxiliaires, put désormais attendre, sans inquiétude, le retour du printemps. Ces brillants faits d'armes, récompensés le 22 mars 1642 par le bâton de maréchal de France, n'amenèrent néanmoins aucun résultat décisif, et il n'en pouvait être autrement, la mauvaise composition de l'armée, dans laquelle étaient confondus des mercenaires de toutes les nations, ayant mis obstacle à ce que Guébriant retirât de ses victoires les avantages qu'il aurait obtenus s'il avait rangé sous ses drapeaux des forces compactes, homogènes et disciplinées.

Ce que Guébriant avait fait pour Banier, en 1641, il le fit, au mois d'octobre 1642, pour le comte de Torstenson, qui avait succédé à ce dernier dans le commandement des troupes suédoises, et qui était cerné devant Leipzig. Guébriant, quoiqu'il eût à se plaindre de ce général, marcha à son secours, et l'aida à remporter sur l'archiduc et sur Octave Piccolomini des avantages suivis de la capitulation de Leipzig. Par une retraite habilement calculée, il fit ensuite une diversion qui eut pour résultat de favoriser le siége et la prise de Thionville par le duc d'Enghien, qui, à son tour, amena au maréchal un renfort avec lequel il assiégea et

prit Rothwel, au mois de novembre 1643. Ce fut là le dernier exploit de Guébriant. Mortellement atteint dans la tranchée, le 19 de ce mois, d'un coup de fauconneau, il se tourna vers ses soldats, qui se pressaient autour de lui : « Compagnons, leur dit-il, ma blessure est peu de » chose, mais j'appréhende qu'elle ne m'empêche d'être présent à l'action que vous allez » exécuter. Je ne doute pas que vous ne fassiez » vaillamment comme je vous ay toujours veu » faire, et que vous n'emportiez cette place, où » il y a peu de soldats pour la défendre. Je me » feray rendre compte de ceux qui auront fait » leur devoir, et reconnaîtray le service qu'ils » rendront au roy dans cette belle occasion. » L'assaut eut lieu et la ville capitula. Guébriant se fit transporter dans la place, dont le gouverneur vint déposer les clefs sur son lit de mort. Une autre circonstance qui acheva de rappeler les derniers moments de Duguesclin c'est que, quand le maréchal eut expiré, le 24 novembre 1643, son corps fut transporté à Paris, où la reine-mère lui fit faire de magnifiques funérailles, lors desquelles Nicolas Grillié, évêque d'Uzez, prononça l'oraison funèbre qui a été publiée sous ce titre : *Oraison funèbre prononcée dans l'église Notre-Dame de Paris, au service solennel fait par l'ordre du roy, le 8 de juin 1644, pour l'enterrement de monsieur le maréchal de Guébriant*, etc. Paris, 1656, in-f° de VI et 28 p. « Cet illustre général, dit M. Henri Martin (*Histoire de France*, t. XIV, p. 20), avait déployé des facultés du premier ordre en tout genre dans cette guerre d'Allemagne si difficile, si ingrate, où il fallait sans cesse s'entendre ou transiger avec des alliés exigeants et ombrageux, faire des marches forcées à travers de vastes pays ruinés, maintenir ensemble des Allemands toujours prêts à la révolte, des Français toujours prêts à la désertion, dès qu'il s'agissait d'aller guerroyer dans les régions désolées d'outre-Rhin. » Guébriant avait laissé des mémoires dont Le Laboureur s'est servi pour écrire son *Histoire du maréchal de Guébriant, contenant le récit de tout ce qui s'est passé en Allemagne dans les guerres des couronnes de France et de Suède, et des Estats alliés contre la maison d'Austriche*, etc. Paris, Pierre l'Amy, 1657, in-f°. A cette histoire, citée pour son exactitude, sont joints beaucoup de documents officiels, une généalogie de la maison de Budes et celles de plusieurs autres familles de Bretagne.

Guébriant avait épousé, en 1632, Renée Du Bec, fille de René Du Bec, marquis de Vardes, née au commencement du XVIIe siècle. Ayant contracté, dans sa jeunesse, un mariage qui ne contentait pas son ambition, elle réussit à le faire casser et s'unit à Guébriant, dont l'avenir se présentait sous de plus brillants auspices. D'un esprit tout à la fois ferme et délié, elle servit activement en cour les intérêts de son mari ; ce qui a donné lieu à Le Laboureur de dire que la dignité de maréchale appartenait, à double titre, à Mme la comtesse de Guébriant, « par participation de son mari, et par la part » qu'elle avait méritée dans le bon succès de » ses armes. » Devenue veuve, elle continua de se mêler des affaires publiques, et trouva moyen, en 1645, de se faire nommer ambassadrice auprès de Vladislas IV, roi de Pologne, à qui elle fut chargée de conduire l'oublieuse amante de l'infortuné Cinq-Mars, la princesse Marie-Louise de Gonzague, que le monarque polonais avait épousée par procureur. A son arrivée à Varsovie, la princesse trouva le roi fortement prévenu contre elle. Une partie de la cour se remuait pour la faire supplanter par une princesse polonaise, et il n'était question que de renvoyer en France celle dont le cœur avait si vivement battu pour le grand écuyer. L'ambassadrice fit tête à l'orage. On se ferait difficilement une idée de la dextérité, de l'esprit et de la fermeté que Mme de Guébriant déploya pour rendre Vladislas amoureux de la princesse Marie, si l'on n'avait le détail de toutes les intrigues que suscita cette affaire dans une série de lettres écrites par la maréchale à la princesse Anne, mère de la reine de Pologne ; lettres qui ont été trouvées dans les papiers de l'abbé de Choisy, dont la mère était intimement liée avec la reine de Pologne, et qui ont servi à Le Laboureur pour écrire le récit intéressant et circonstancié qu'il a publié sous ce titre : *Relation du voyage de la reine de Pologne et du retour de la maréchale de Guébriant, ambassadrice extraordinaire*. Paris, 1647, in-4°.

Mme de Guébriant avait pris goût à la diplomatie de cotillon. Quelques années après (1652), elle dirigea une intrigue qui le prouve assez. Charlevoix, gouverneur de Brisach, venait d'être remplacé par Tilladet dans son office ; mais, lorsque le nouveau gouverneur se présenta devant la place, l'ancien refusa de lui en ouvrir les portes, et il fallut songer à négocier ou à donner, avec des troupes françaises, assaut à une place française, dans laquelle il ne se trouvait d'autre rebelle que le gouverneur. On fit appel à la maréchale. Feignant d'être mécontente de la cour, elle se rendit auprès de Charlevoix avec une demoiselle qu'il aimait, capta sa confiance et en profita pour lui faire faire, avec sa maîtresse, hors des murs, des promenades dans l'une desquelles le commandant voisin, prévenu par la maréchale, fit arrêter et conduire à Philipsbourg notre amoureux, qui ne sortit de cette forteresse qu'à la paix. Laborde a donné des détails exacts sur cette anecdote dans son *Historia de Rebus Galliarum*, *Parisiis*, 1671, in-4°. Pour prix de son assez singulière conduite dans cette occasion, peut-être aussi afin de se rembourser de 40,000 pistoles que lui devait la reine-mère, pour argent prêté pendant le siége de Paris, Mme de Gué-

briant ne prétendait à rien moins qu'à obtenir le gouvernement de Brisach et de l'Alsace, et l'on croit que son crédit à la cour était à la veille de le lui faire obtenir, lorsqu'elle mourut à Périgueux, le 2 septembre 1659, pendant les négociations de la paix des Pyrénées, auxquelles elle était parvenue à s'immiscer en se faisant conférer le titre de première dame d'honneur de la jeune reine Marie-Thérèse d'Autriche. Guy Patin parle de sa mort dans deux lettres des 9 et 19 septembre 1659. Il dit, dans la dernière, qu'elle mourut en quatre jours sans confession; ce qui fait que le caustique médecin lui applique le plaisant solécisme qu'Erasme avait fait à l'occasion d'un cordelier mort subitement : *Obiit sine crux, sine lux, sine Deus.*

P. L...t.

GUEGUEN (Tanguy), — prêtre et curé de Plouguerneau, dont nous ignorons les lieux et époques de naissance et de décès, a composé ou traduit en breton quelques livres dont voici la nomenclature, empruntée à M. de Kerdanet : I. *Ar Mirouer a Confession, composet gant an tat reverant Emery de Bonis, à compagnunez Jesus; ha translatet vez à gallec en brezonnec... Davantaig un Examen à Constiançz.* E. Montroulles (à Morlaix), Georges Allienne, 1621, in-12. II. *Doctrin an Christenen, composet gant an tat reverant Le Desme, jesuist ; an oll approuvet gant an Autrou à Roazon, ha translatet à gallec en brezonnec*; *ibid.*, 1622. III. *Doctrine chrétienne du R. P. Le Desme, de la compagnie de Jésus, traduite en breton par un honneste ecclésiastique, avec le* Stabat *et l'*Obsecro *et les litanies de la Vierge.* Brest, Jean-Louis Camarec, vis-à-vis la maison de l'intendant. IV. *Amanez Dezrou an Passion, ha he goudé an Rezurrection,* ou *la Passion et la Résurrection de N.-S. en vers bas-bretons.* Montroulles (Morlaix), Georges Allienne, 1622, in-12. V. *Les Noëls anciens et dévots, en breton, le tout accommodé, corrigé et augmenté d'un grand nombre d'autres, tant bretons que françois.* Quimper-Corentin, Georges Allienne, 1650, in-8°.

P. L...t.

GUÉMADEUC, — maison d'ancienne extraction, qui s'armait de sable au léopard d'argent, accompagné de six coquilles de même, 3, 3. Son nom originaire était *Madec* ou *Madeuc* (en breton *bon, riche, bienfaisant*), qu'elle fit précéder, vers 1480, de celui de *Gué*, nom de son principal manoir, situé dans la commune de Pléneuf, non loin des miroirs de Dahouet. Cette famille, qui jouissait de temps immémorial de la charge héréditaire de grand-écuyer et de grand-chambellan des ducs de Bretagne, possédait, indépendamment de la baronie de Guémadeuc, érigée en bannière par le duc Pierre II, en 1451, en faveur de Thomas de Guémadeuc, chevalier des ordres du roi, les baronies de Blossac, de Callac, du Pont-l'Abbé, etc. — Elle était alliée aux Coëtquen, aux Gouyon, aux Budes, aux Coëtlogon, aux Beaumanoir et aux Vignerod, ducs de Richelieu, dans lesquels se fondit la branche aînée de Guémadeuc. — Un sire de Guémadeuc tenait, avec le marquis de Coëtquen et autres, pour le parti du roi pendant les guerres de la Ligue. A la mort du baron du Pont, en 1590, le roi lui donna le gouvernement de Ploërmel, ou servaient sous ses ordres, comme capitaine et comme lieutenant, les sieurs de Villecarré et de Cahideuc, qui firent détruire le couvent des Carmes de cette ville. (Voy. *Ogée*, v° *Ploërmel.*) L'année suivante, Guémadeuc aida à déloger Saint-Laurent de Loudéac. Il mourut quelques mois après des blessures qu'il avait reçues dans cette rencontre. — Toussaint, son fils, périt en combat singulier. Hélène de Beaumanoir, sa cousine-germaine, s'étant plainte à lui des mauvais traitements que lui faisait essuyer son mari, René de Tournemine, baron de la Hunaudaye, une rencontre eut lieu entre les deux cousins, au pays de Rieux et *le cul sur la selle.* La Hunaudaye tua son adversaire; mais il reçut lui-même un coup de pistolet dont il mourut après avoir langui pendant un an. — Thomas de Guémadeuc, gouverneur du château de Fougères, en 1616, ayant prêté l'oreille au parti des princes contre Louis XIII, se laissa gagner, et, feignant d'être surpris, il livra le château. Le Parlement, tout dévoué à la cour, fit défense aux gentilshommes et gens de guerre de s'assembler pour secourir ceux qui détenaient le château. Nous ignorons si ce château fut repris par les troupes royales ou rendu à la paix qui fut faite la même année; mais le Parlement exerça des poursuites contre le gouverneur et ses complices, à qui l'on reprochait en outre l'assassinat d'un sieur de Nevet et celui du sénéchal de Châtillon. Un arrêt du Conseil attribua la connaissance de cette affaire au Parlement de Paris. Thomas de Guémadeuc, déclaré coupable du crime de félonie, fut condamné à être écartelé, et il fut exécuté en place de Grève. L'arrêt se trouve mentionné dans les histoires tragiques de Rosset, et le supplice de Guémadeuc fait le sujet d'un chant breton que possède notre collaborateur et ami M. de Penguern. — Sébastien de Guémadeuc, successivement aumônier de la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, abbé commendataire de Saint-Jean-des-Prés, docteur de la maison de Navarre, agent-général du clergé, évêque de Lavaur en 1670, et de Saint-Malo l'année suivante, mourut âgé de soixante-seize ans, à Baignon, le 14 mars 1702, après trente ans d'un épiscopat marqué par une sollicitude active et éclairée. — Amador-Jean-Baptiste, marquis de Guémadeuc, baron de Callac, fils de Claude-Thomas de Guémadeuc, seigneur du Trévecar, et de Louise Ermar, fut lieutenant pour le roi en Bretagne, et il obtint, sur la demande de son

oncle, l'évêque de Saint-Malo, le gouvernement de cette ville, qu'il concourut à défendre contre les Anglais lors du bombardement de 1693. — Baudouin de Guémadeuc, que l'on croit issu de la même famille que les précédents, naquit en Bretagne vers 1734, et mourut à Paris en 1817, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Pourvu d'abord d'une charge de référendaire au Grand Conseil, et en 1762 de celle de maître des requêtes, il fut obligé de se démettre de cette dernière à la suite de quelques affaires scandaleuses qui motivèrent une plainte adressée contre lui par ses propres collègues au garde-des-sceaux Hue de Miroménil. D'après les auteurs de *Paris, Versailles et les provinces au* XVIIIe *siècle, etc.* (Paris, 1809, t. II, p. 131), la démission forcée de Guémadeuc aurait eu pour cause des vols réitérés d'argenterie à la table même du garde-des-sceaux, où il était souvent admis. Convaincu, après deux épreuves, Guémadeuc fut mandé dans le cabinet du ministre, qui lui reprocha sa bassesse. Mais l'audacieux coupable ne se déconcerta point, et, croyant se tirer d'affaire par une sotte plaisanterie, il répondit que M. le garde-des-sceaux lui ayant annoncé qu'il y aurait toujours à sa table un couvert pour lui, il avait cru pouvoir le prendre sans indiscrétion. L'aventure s'ébruita dans tout Paris, et le ministre, qui avait fort peu goûté l'effronté badinage de son convive, le fit enfermer, d'abord à Vincennes, puis chez les Cordeliers de Tanlay, où il resta quinze mois, n'ayant pour tous vêtements qu'une culotte et une veste de nankin. Il consacra les loisirs de sa captivité à l'étude des sciences, de l'astronomie surtout, et adressa à l'Académie des sciences plusieurs mémoires qui obtinrent son approbation. De ce nombre fut la dissertation très-étendue qu'il composa, en 1782, sur la nouvelle planète découverte par Herschel aux pieds des Gémeaux. La même année, il écrivit le pamphlet intitulé l'*Espion dévalisé* (Neufchâtel, in-8° de VIII et 240 p.), que Mirabeau fit imprimer en Suisse, et que le libraire Fauche vendit à Neufchâtel, ce qui lui valut de la part du gouvernement prussien quelques désagréments, suscités par les plaintes du ministère français. Ce sont ces diverses circonstances qui ont accrédité l'opinion que Mirabeau était l'auteur de l'*Espion dévalisé*; mais M. Barbier (*Dict. des Anonymes*, etc., art. 5354) dit tenir de Guémadeuc lui-même qu'il était le seul auteur de ce libelle. Dessaisi de ses papiers au moment où il avait été mis en prison, il l'avait composé à l'aide de ses souvenirs. Avant son mariage avec une des filles du fermier-général d'Arlincourt, il demeurait chez son oncle, chanoine de Notre-Dame, qui recevait bonne et nombreuse compagnie. Les anecdotes que Guémadeuc avait recueillies dans ces soirées et dans ses rapports avec ses confrères, sont rapportées dans l'*Espion dévalisé*, où plus d'un fait suspect a trouvé place. Le duc de Choiseul y est fort maltraité, à l'instigation sans doute du duc d'Aiguillon, dont Guémadeuc était la créature. Ce qu'il y a de plus curieux dans ce pamphlet, c'est une notice sur les maîtres des requêtes et les intendants, dans laquelle Guémadeuc, scrutant jusqu'à la vie privée de ses anciens confrères, les peint presque tous comme des hommes ineptes ou vicieux, et dévoile sans pitié, et probablement en les exagérant, leurs travers ou leurs ridicules. P. L...t.

GUENAEL, GUENAHEL, GWEN-AEL, GUÉNAUT, etc. (Saint), — en breton *ange blanc*, naquit dans la Bretagne armoricaine de parents nobles. Un jour que saint Gwennolé passait devant la maison qu'habitait sa famille, il remarqua ce jeune enfant et fut frappé de sa rare beauté. Il s'arrêta, causa avec lui, et s'étant convaincu qu'il joignait aux agréments du corps les avantages du cœur et de l'esprit, il lui demanda s'il consentirait à se consacrer au service de Dieu dans son monastère de Landévennec. L'enfant (il n'avait que sept ans) répondit sur-le-champ qu'il le voulait bien, et comme saint Gwennolé lui exprimait le désir qu'il demeurât quelque temps encore dans la maison paternelle, Guenael insista tellement pour une admission immédiate, qu'il fallut bien demander le consentement de ses parents, consentement qui ne fut pas refusé. Sa ferveur ayant cru avec l'âge, saint Gwennolé le choisit pour son successeur. Après sept années d'exercice des fonctions de prieur, il passa en Irlande et en Angleterre avec onze de ses religieux, soit, comme le dit D. Morice, pour se soustraire à la fureur des Frisons, qui mettaient tout à feu et à sang dans l'Armorique, soit, conformément à l'opinion de D. Lobineau, pour apprendre des disciples de saint Patrice la perfection de la vie religieuse, perfection qu'il pratiquait, et qu'il s'imaginait pourtant ignorer. Son absence dura quatre ans, qu'il employa à catéchiser et à prêcher avec un succès tel qu'il convertit une grande partie du pays encore idolâtre. A son retour dans la Cornouaille armoricaine, il séjourna trois ans dans son monastère de Landévennec, où il se rendit de nouveau le modèle de tous par sa régularité, son obéissance et son humilité. Afin de se soustraire aux instances de ses frères, qui voulaient continuer de l'avoir pour chef, il se retira dans une autre partie de la contrée, et de là dans le pays de Vannes, où il se prépara à la mort par la pratique continuelle de l'oraison. L'époque de sa mort ne peut être précisée. Baillet, Alban Butler et le Bréviaire de Paris la fixent à l'an 570; mais la date qui présente le plus de vraisemblance est celle du 3 novembre 518, adoptée par D. Morice. Son corps fut porté à Vannes et inhumé dans la cathédrale, où l'on voit encore son tombeau près d'un autel qui lui est

dédié. Ses reliques, transférées à Paris, puis à Corbeil, dans la crainte de l'invasion des Normands, ont été perdues pendant la Révolution, sauf une partie qui avait été restituée par l'église de Corbeil à la cathédrale de Vannes, où l'on croit qu'elle existe encore. P. L...t.

GUÉNOLÉ (Saint), — nommé le Jeune, pour le distinguer du saint abbé de Landévennec (*voy.* Gwennolé), fut l'ami et le compagnon de saint Ethbin. Quand ce dernier abandonna le monastère de Taurac, Guénolé y resta et y finit ses jours à une époque que l'on ne peut préciser. P. L...t.

GUER (Julien-Hyacinthe MARNIÈRES, chevalier, puis marquis de), — né vers 1740, soit à Rennes, soit au château de Coëtbo, commune de Guer, prit une part active et animée à la lutte que soutinrent, avant 1789, les Etats de Bretagne, pour faire maintenir les privilèges de la province. Gandon (*voy. ce nom*) ayant prononcé, le 17 novembre 1788, devant l'assemblée municipale de Rennes, un réquisitoire où il avait révendiqué avec énergie, mais aussi avec modération, l'égale répartition des charges publiques et la suppression des priviléges, le chevalier de Guer tenta de le réfuter dans une *Lettre au peuple de Rennes* (1788), in-8°. L'avantage de cette polémique devait rester et resta, en effet, à son adversaire. Plus tard, le chevalier de Guer émigra, fit une campagne à l'armée des princes en Allemagne, et passa ensuite en Angleterre. Revenu ensuite en France, il fut, en 1795, à Lyon (*Biog. mod.* de 1806), l'agent du parti royaliste. L'insuccès de ses démarches l'obligea à repasser en Angleterre, d'où il ne revint que sous le Consulat. Peu après, il remplit les fonctions de directeur des mines de Montrelais. Depuis sa rentrée en France, il publia, sur des matières financières, économiques et politiques, les écrits suivants : I. *Essai sur le crédit commercial, considéré comme moyen de circulation, et suivi de l'exposition des principes de la science du crédit public et de celle de l'imposition.* Paris, 1801, in-8°. II. *Etat de la situation des finances de l'Angleterre et de la Banque de Londres au 24 juin 1802.* Paris, 1803, in-4°. III. *Recherches sur le produit des possessions et du commerce anglais dans les Indes-Orientales et à la Chine* (sans date), in-8°. IV. *Considérations sur les finances.* Paris, 1803, in-8°. V. *Du crédit public.* Paris, 1807, in-8°. VI. *Tableau comparatif du revenu général de l'Angleterre et de celui de la France.* Paris, veuve Nyon, 1808, in-8°. VII. *Au roi, aux monarques alliés et à la nation française.* Paris, Patris, 1815, in-8°. VIII. *Du budget, de ses erreurs et des moyens d'y remédier.* Paris, Hocquet, 1816, in-8°. IX. *Précis d'un ouvrage sur le budget et ses erreurs.* Paris, Patris, 1816, in-8°.

Le marquis de Guer, à qui la Restauration avait d'abord confié la préfecture du Lot-et-Garonne, fut transféré, le 18 avril 1816, à celle du Morbihan, qu'il n'eut pas le temps d'administrer, car il mourut à Paris le 26 juin de la même année, sans laisser d'enfants de son mariage avec Mlle d'Andigné de Mayneuf, qu'il avait épousée quelques années auparavant.

P. L...t.

GUÉRECH Ier, *voy.* WAROCH Ier.

GUÉRECH II, *voy.* WAROCH II.

GUÉRIN (Jean), — né, le 20 octobre 1703, à La Guerche, où il est mort le 24 octobre 1789, était procureur, notaire et syndic des procureurs de la baronie de La Guerche. Il est auteur d'un ouvrage qui a dû lui coûter beaucoup de recherches. C'est l'*Histoire généalogique des seigneurs de la ville et baronie de La Guerche.* Son manuscrit, composé de xx et 201 p. in-4°, porte la date de 1750. L'auteur y fit, depuis, quelques additions. Il l'avait dédié à Gabriel-Louis de Neufville, marquis de Villeroi, qui était baron de La Guerche et de Pouancé.

Les sources auxquelles Guérin avait puisé avec assez de discernement sont les généalogies de Dupaz, les histoires de Le Bault, d'Argentré, D. Lobineau, D. Morice, le triomphe du vœu de Bonne-Nouvelle de Rennes, et les archives de la baronie de La Guerche, de la collégiale et de la communauté de la même ville, les archives de la seigneurie de Retiers.

M. le marquis de Préaulx, issu par les femmes des anciens seigneurs de La Guerche et de Pouancé, a publié un extrait substantiel de cette histoire sous le titre de : *Notice généalogique et historique sur Pouancé et La Guerche.* Paris, Poussielgue, 1832, in-8° de 81 p., avec une vue lithographiée du château de Pouancé. M. de Préaulx n'a fait qu'ajouter quelques mots au travail primitif de Guérin. P. L...t.

GUÉRIN, — marchand de volailles du pays de Retz, se joignit, au mois de mai 1793, aux insurgés de ce pays, et mérita bientôt par sa bravoure d'être élevé au grade d'officier par La Cathelinière, qu'il seconda dans toutes ses expéditions. Après la mort de ce chef, il rallia les débris de sa division, et fit sa jonction, au mois de décembre 1794, avec Charette, qu'il avait déjà aidé à prendre Noirmoutiers, et qui le choisit alors pour remplacer La Cathelinière dans le commandement de la division de Retz. Il contribua beaucoup au succès de cette campagne d'hiver. Jouissant de l'entière confiance de Charette, dont il était un des plus braves lieutenants, il le suivit dans toutes ses expédition, et signa comme lui la paix de la Jaunais, au mois de mars 1795. Comme son général, il reprit les armes au mois de juin suivant. Quand les Vendéens eurent perdu tout

espoir d'être rejoints par le comte d'Artois, Guérin, pour utiliser l'ardeur des troupes rassemblées en vue de protéger le débarquement du prince, proposa d'attaquer le bourg de Saint-Cyr, sur la route de Luçon aux Sables. Ce bourg était défendu par un bataillon de la 57ᵉ demi-brigade, et un autre bataillon occupait le château du Givre, entre Saint-Cyr et les Sables. Contrairement à l'avis de Charette, l'attaque eut lieu le 25 septembre 1795. La garnison, fortement retranchée dans l'église du bourg, opposa une résistance meurtrière. Guérin, qu'elle exaspérait, avait déjà eu deux chevaux tués sous lui, et sommait les républicains de se rendre lorsque deux balles l'atteignirent à la poitrine et l'étendirent sans vie. « Il était » tellement aimé de tous, dit M. Lucas Cham- » pionnière, dans ses *Mémoires inédits*, que les » cris et le désordre de l'armée, à ses funérail- » les, représentaient plutôt une famille d'enfants » qui venaient de perdre leur père qu'une réu- » nion d'hommes habitués à mépriser la mort. » A l'occasion de ces funérailles, qui eurent lieu au Bourg-sur-la-Roche, il se passa une scène grotesque qui contraste avec le but et le lieu de la cérémonie. M. Lucas Championnière, témoin oculaire, la raconte ainsi : « Deux prêtres se disputèrent à qui enterrerait Guérin : l'un d'eux, nommé Gogué, avait été vicaire dans une paroisse du pays de Retz, et se trouvait ainsi tenir à la division; il prétendit à l'honneur d'être le célébrant; l'autre, prêtre de Luçon (je ne l'ai jamais connu que sous le nom de Père Givré, que nous lui avions donné dans nos réunions joyeuses), se trouvait desservant la paroisse du Bourg-sur-la-Roche; il crut de son côté avoir, comme curé, le droit de la prélature. A l'enlèvement du corps, les deux prêtres entonnèrent chacun leur verset, ce qui fit une cacophonie risible, car l'un suivait le rite romain et l'autre le parisien. Enfin, après quelques pas, ils s'arrêtèrent pour se faire des reproches mutuels. « Je suis chez moi, disait » l'un; le mort m'appartient. — Il est de ma » division, disait l'autre; je l'enterrerai. » De part et d'autre des propos s'ensuivirent. Gogué l'emporta et fit la cérémonie. Mais le triomphe de son adversaire fut complet lors de l'inhumation. Gogué, à la fin de la messe, avait débité un discours froid et vide d'idées, dont l'effet n'avait point été sensible; le P. Givré saisit le moment où la douleur était à son comble, lorsque nous confiâmes à la terre les restes de notre ami. Avec un organe plein et un ton pénétré, il commença l'oraison funèbre du mort; des sanglots éclatèrent de toutes parts; les plus insensibles ne purent s'empêcher de pleurer; mais la division de Retz fit surtout éclater sa reconnaissance lorsque l'orateur nous promit de faire graver sur une pierre le nom de Guérin et le lieu de sa mort. »

La *Biographie moderne* (Leipzig, 1806) et après elle la *Biographie des Contemporains*, disent que le frère cadet de Guérin, qui commandait la division de Vieillevigne, jugeant Charette perdu, l'abandonna au mois de février 1796, passa du côté des républicains, et jura une haine éternelle à la cause de la royauté.

P. L...t.

GUÉRIN (Gilles-Louis), — né, le 17 octobre 1753, à Livré (Ille-et-Vilaine), s'enrôla comme canonnier dans le corps royal de la marine, le 21 janvier 1770, passa sergent le 1ᵉʳ mai 1772, fourrier des grenadiers le 1ᵉʳ avril 1776, et fut congédié par ancienneté le 1ᵉʳ novembre 1778. Elu lieutenant-colonel des volontaires nationaux de Lorient le 19 juillet 1789, Guérin entra comme lieutenant dans la gendarmerie nationale le 19 juin 1791, fut nommé capitaine le 31 mai 1792, et fit, en cette qualité, la campagne de 1793 à l'armée des côtes de Brest. Le 16 mars de cette année, un nombre considérable d'insurgés du Morbihan s'étant portés sur le château de Rochefort, Guérin, en attendant qu'il eût rassemblé toute sa compagnie de gendarmes, marcha à la tête de six d'entre eux, aussi déterminés que lui, et arrêta quelque temps l'avant-garde ennemie. Bientôt obligé de céder au nombre, et affaibli par un coup de massue, il se replie sur le château et s'y fortifie avec une faible partie de sa compagnie, résolu à périr plutôt que de se rendre. Les insurgés lui proposent de capituler; il s'y refuse, et, ferme à son poste, il se voit assailli et frappé de toutes parts, sans que son courage se démente. Les insurgés, admirant son intrépidité, lui offrent de le prendre pour chef. Sur son refus, ils redoublent d'efforts, parviennent à le saisir et le traînent par les rues. Bien qu'atteint de dix-sept blessures, il parvint à s'échapper et à se réfugier dans une maison d'où il put sortir après la retraite des insurgés. Sa rentrée au château fut un véritable triomphe. La Convention, informée de cette héroïque défense, en ordonna la mention à son bulletin, et offrit au capitaine Guérin le grade d'adjudant-général chef de brigade, qu'il crut devoir refuser. Nommé chef d'escadron le 25 pluviôse an II, il continua de servir à l'armée des côtes de Brest, combattit à celle de l'Ouest pendant les campagnes de l'an III à l'an V, fut promu chef de brigade à la suite, le 10 nivôse an IV, et remplit auprès du général Hoche les fonctions d'aide-de-camp. Le 22 prairial an V, à la réorganisation de la gendarmerie, il fut maintenu chef d'escadron, devint chef de division, lors de la révision, le 29 pluviôse an VI, fut nommé chef de la 2ᵉ légion, à Caen, le 18 fructidor an IX, et membre de la Légion-d'Honneur le 15 pluviôse an XII, puis officier de l'Ordre le 25 prairial suivant. Conservé dans ses fonctions en 1814, et fait chevalier de Saint-Louis le 27 juin, il passa à la 3ᵉ légion le 5 sep-

tembre de la même année, et fut admis à la retraite, comme maréchal-de-camp, le 6 octobre 1815. Il est mort à Caen le 3 juin 1842.

P. L...t.

GUÉRIN (JACQUES-JULIEN), — baron de *Walderbach*, né le 26 janvier 1757 à la Bigotière (Ille-et-Vilaine), entra comme soldat, le 6 juin 1774, dans le 46e régiment d'infanterie. Parvenu, le 23 octobre 1792, au grade de capitaine, et adjoint aux adjudants-généraux, le 8 frimaire an II, il prit part au siége de Spire, à la prise de Worms, de Mayence, de Francfort, de Hambourg, de Kœnisteim, de Limbourg, à la défense de Francfort contre les Prussiens, et après avoir combattu à l'affaire de Bingen, il rentra dans Mayence et y resta pendant tout le blocus de cette place.

Employé ensuite dans la Vendée, il se signala, le 24 vendémiaire an III, au combat entre Chollet et Mortagne, et y fut blessé. Il se distingua de nouveau, le 22 frimaire, à la bataille du Mans; le 3 nivôse à Savenay; les 13 et 14, aux affaires de Machecoul; le 8 messidor, auprès de Moustier-les-Maufaits, et le 21 germinal an III, à l'expédition de Chanzeaux, qu'il dirigea. Mais, par suite d'une erreur du représentant Aubry, qui ne l'avait pas compris dans son travail d'organisation des états-majors, il reprit son rang de capitaine et rentra dans cette position jusqu'au 28 prairial an VI, époque de sa nomination au grade d'adjudant-général chef de brigade. Envoyé la même année dans la 11e division militaire, il y commanda successivement les départements des Pyrénées, des Landes et de la Gironde. Promu au grade de général de brigade, le 12 brumaire an VIII, il fut mis en traitement de réforme le 1er vendémiaire an X, passa, le 29 messidor suivant, dans la 26e division militaire, et commandait le département de Rhin et Moselle quand, le 19 frimaire an XII, le premier Consul le nomma membre de la Légion-d'Honneur. Fait commandant de l'Ordre, le 25 prairial suivant, il servit à la Grande-Armée en 1806 et 1807, et fit les campagnes d'Espagne de 1808 et 1809.

Créé, en 1808, baron de l'Empire, avec autorisation d'ajouter à son nom celui de Walderbach, il reçut, le 4 janvier 1809, au siége de Saragosse, une blessure assez grave pour être obligé de demander son rappel. Arrivé en France au mois de mars de la même année, il reprit, le 8 avril, le commandement du département de Rhin et Moselle, qu'il quitta, le 1er mai 1813, pour se rendre à Mayence, afin d'y organiser les troupes qui se rendaient à la Grande-Armée. Le 12 octobre suivant, le maréchal duc de Valmy lui donna l'ordre d'escorter, jusqu'au grand quartier-général, un parc d'artillerie et des fourgons renfermant le trésor. En 1814, il fit partie de la garnison de Metz, et, après les événements d'avril, il commanda provisoirement la place de Sarrelouis. Fait chevalier de Saint-Louis, le 13 août, il eut, le 22 décembre, le commandement de Saint-Mihiel (Meuse.) Il occupait ce poste au 20 mars 1815. Le 23, il fit prendre aux troupes la cocarde tricolore, se rendit, le 25, à Bar, à l'effet de renvoyer à l'armée les militaires absents de leurs corps, et vint à Paris le 26, pour y recevoir de nouveaux ordres. L'Empereur l'envoya, le 5 mai, à Nancy, pour y organiser et commander les gardes nationales. Le 30, il partit pour La Rochelle, afin d'y prendre le commandement d'une brigade de l'armée du général Lamarque. Admis à la retraite le 4 septembre suivant, il a vécu depuis entièrement étranger aux événements.

Les *Fastes de la Légion-d'Honneur* (t. III, p. 263), auxquels nous empruntons tous les détails qui précèdent, ne font connaître ni le lieu ni l'époque de la mort du général Guérin. Les archives du ministère de la guerre fixent son décès au 7 avril 1844, mais elles n'en peuvent préciser le lieu, l'acte qui le constate ayant été envoyé à sa veuve à Bon-Saint-Martin, près Metz.

P. L...t.

GUERMEUR (JACQUES-TANGUY-MARIE), — avocat et juge au tribunal du district de Quimperlé, fut député du Finistère à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans sursis ni appel au peuple. En mars 1793, il fut envoyé en mission dans les départements de l'Ouest. En décembre de la même année, il tua de sa main le comte de Chastellux, l'un des commandants de l'armée vendéenne, lors de la déroute du Mans. En 1794, il fut, avec Guezno, envoyé en mission dans les départements de l'ancienne Bretagne, et après avoir concouru, avec son collègue, à la mise en liberté des nombreux détenus que la terreur et la guerre civile avaient entassés dans les prisons de la République, il prit une part active aux préliminaires de la pacification de la Mabilais. Plusieurs lettres des détenus, que le parti de la Montagne avait fait jeter dans les prisons, attestent tout le soin que ce représentant mit à rechercher ceux de ses concitoyens qui méritaient d'être traités avec humanité par le gouvernement qui s'était nouvellement fondé.

On nous permettra sans doute de citer, à ce sujet, la lettre suivante, qui nous retrace le souvenir des missions de Guermeur dans les départements bretons :

Cherbourg, ce 21 pluviôse an III.

« Citoyens (1),

» Votre arrêté concernant la liberté des cultes
» dans les départements des Côtes-du-Nord,
» d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, a paru ici
» dans son entier, et a fait éclore le sentiment

(1) La lettre est adressée à Guezno et à Guermeur.

» de l'espérance et de l'allégresse. Mais Cherbourg, dont les autorités ne sont pas renouvelées, Cherbourg est dominé par les anarchistes et les sanguinaires qui ont taxé d'imposture, de malveillance, d'aristocratie et de fanatisme le citoyen qui s'était empressé de donner de la célébrité à un arrêté d'autant plus valide et plus précieux qu'il avait pour base et votre autorité près des côtes de Cherbourg, et cette douce humanité que Jean-Jacques Moulin connaît surtout au citoyen Guermeur. — Oui, bienfaisant Guermeur, c'est moi qui, à Vannes, fus exposer au citoyen Le Maillaud, votre collègue, et à vous, le jugement qui faisait mourir un citoyen sous les yeux de son épouse enceinte, à Rochefort, et qui le faisait teindre de son sang les murs de sa propre maison. J'étais vicaire épiscopal, je l'accompagnais au supplice; je vous représentai l'horreur de cette situation; nous pleurâmes ensemble, et vous fîtes changer la forme du jugement. J'ai la même âme dans mon pays que dans tout autre. J'ai donc montré votre arrêté à qui a voulu le voir : mais ici les scélérats m'en ont fait un crime, et peut-être à l'instant où vous recevrez mes justes doléances, je ne serai plus libre.

» Tout Cherbourg sain de sentiments vous bénit; tout Cherbourg vicié vous hait. Voilà votre alternative. Hâtez-vous de vous prononcer par une promulgation authentique : vous rendrez le calme à la vertu et vous anéantirez le crime. »

» *Salut et fraternité*,

» Jean-Jacques Moulin, *Vic. Ep.* »

Sorti, le 20 mai 1797, du Conseil des Cinq-Cents, Guermeur disparut à cette époque de la scène politique, et nous savons seulement, par une pétition de sa veuve aux membres du Directoire, qu'en novembre 1798 il n'existait plus, et que sa famille était dans le plus complet dénuement. A. D.

GUERMEUR-ROYOU, *voy.* **ROYOU**.

GUEZNO (Mathieu-Claude), — ancien représentant du peuple à la Convention nationale et au Conseil des Cinq-Cents, naquit à Audierne (Finistère), le 17 février 1763. Sa famille, originaire de Carhaix, était liée depuis long-temps avec celle de Corret Latour-d'Auvergne, et cette liaison détermina une étroite amitié entre le représentant et le vieux capitaine, quand ils se retrouvèrent à Paris sur la scène politique.

Guezno fut, en 1789, délégué par son arrondissement à l'assemblée de la sénéchaussée de Quimper, pour la nomination des députés aux Etats-Généraux, et il fut l'un des rédacteurs du cahier des doléances de cette sénéchaussée. Peu de temps après, ses concitoyens le nommèrent commandant de la garde nationale d'Audierne et procureur-syndic de la commune. Ces premiers suffrages le mirent en évidence, et, en juillet 1790, il se trouva membre de l'administration départementale du Finistère, et presque aussitôt membre du directoire de cette administration. C'est en cette qualité, et comme commissaire spécial chargé de l'examen des comptes des receveurs de l'ancienne province, qu'il constata un déficit de plus de 150,000 fr. qu'il parvint à faire rentrer dans les caisses du trésor public. Ce premier succès lui valut d'être chargé de l'organisation du service des contributions directes dans le département du Finistère; tâche immense et d'une extrême difficulté, qu'il remplit d'une manière inespérée.

Ces circonstances, et la juste réputation d'homme habile et probe, lui firent conférer, en 1792, le mandat de député à la Convention.

Homme simple, ferme, dévoué, Guezno, il faut le dire, dut comme beaucoup d'autres, cependant, se trouver étrangement embarrassé quand il eut à se prononcer dans le procès qui amena la mort du roi. Bien sagaces ou bien outrecuidants nous ont toujours paru ceux qui, aujourd'hui, dans le calme des passions, et quand le lion irrité ne rugit plus sur la place publique, se disent qu'alors ils eussent fait telle ou telle chose, voté de telle ou telle manière, avec telle ou telle modification!... — « D'autres, » disait Guezno dans une lettre aux Directeurs » (prairial an VI), ont servi la liberté avec plus » de talent que moi, mais nul ne l'a servie avec » plus de zèle et de désintéressement. — J'ai » concouru avec tous les vrais amis de la liberté à fonder la République. Comme beaucoup d'entre eux, j'y ai lié mon existence; » je savais avec eux que je me dévouais à la » mort, si l'on échouait dans cette noble entreprise; mais, pour la faire réussir, il était » utile que nous donnassions au peuple une telle » garantie. » — Encore une fois, nous n'entendons et ne voulons ici ni juger ni apprécier les circonstances de ce malheureux procès; mais qui n'entrevoit dans les quelques lignes que nous reproduisons, les doutes, les perplexités, les chagrins et les remords qui durent, à la fois et successivement, obséder le cœur de ceux qui ont eu à se prononcer sur l'acte qui pesera si long-temps encore sur les destinées de la France!

Une première mission lui fut donnée par la Convention pour aller clore à Rochefort le proconsulat de Lequinio et de Laignelot; mais là ne se bornèrent point ses actes, et s'occupant tout spécialement des besoins de la marine, il créa, dans les vases, des cales de construction desquelles sortirent les vaisseaux que l'amiral Ganteaume conduisit plus tard à Saint-Domingue. Cette nouvelle œuvre d'administration fut, comme celle de l'organisation des contributions dans le Finistère, prodigieuse et inespérée. Elle ne pouvait manquer d'être remarquée; aussi, le nouveau comité de salut public jeta-t-il les yeux

sur Guezno pour lui confier l'œuvre délicate et difficile de la pacification des départements de l'ancienne Bretagne. Un décret d'amnistie fut sollicité par lui pour condition de cette nouvelle tâche, et arrivant bientôt en Bretagne (frimaire an III), il crut, bien que la Convention et les comités hésitassent encore, devoir prendre sur lui, avec son collègue Guermeur, de promulguer un arrêté en faveur du rétablissement du culte et du rappel des prêtres catholiques au milieu de leurs concitoyens. Cet acte, qui porte la date du 4 nivôse an III, prépara le rétablissement de l'ordre, et c'est à cet esprit de mansuétude et de conciliation que le représentant du Finistère dut la pacification des départements auxquels il appartenait. Le traité de la Mabilais, qui prit le nom solennel d'acte de pacification, quoiqu'il n'ait guère été au fond qu'un acte de suspension d'armes, puisqu'à ce moment même l'émigration s'occupait de la descente de Quibéron, ce traité, disons-nous, fut comme la suite et la fin de la mission de Guezno. Les chefs de la chouannerie et quelques Vendéens s'y engagèrent avec les représentants; mais la convention ne fut pas longtemps observée, et les hostilités ne tardèrent pas à reprendre une activité qui se ressentait de l'irritation des deux partis.

On peut cependant dire que le traité de la Mabilais fut pour Guezno et pour Guermeur, son collègue, une heureuse occasion de faire le bien; ils n'eurent garde de la laisser échapper. D'Alençon à Brest, toutes les prisons, que la Terreur avait encombrées, s'ouvrirent à leur voix, et ce fut aussi à eux qu'un grand nombre de prêtres durent de rentrer dans leurs foyers et de pouvoir ouvrir de nouveau les églises qu'on avait fermées.

Mais ce moment de calme passa rapidement, et les plages de Quibéron, couvertes d'émigrés qui rentraient à main armée, appelèrent Hoche et les légions républicaines pour que le fer décidât de nouveau entre la Révolution et ses adversaires. Guezno ne manqua point aux devoirs de cette nouvelle position, et, concourant de tous ses moyens à la mise sur pied de toutes les forces disponibles des départements de l'Ouest, il ne se donna aucun repos jusqu'à ce que les troupes et les approvisionnements, qui devaient se porter vers la presqu'île, eussent assuré le triomphe de la Révolution. Au reste, ses pouvoirs expirèrent la veille même de la prise du fort Penthièvre, et il resta ainsi étranger à tout ce qui se fit depuis cette célèbre journée, tant à Vannes qu'à Auray.

Une nouvelle mission, plus grande et plus délicate que toutes les autres, lui était cependant réservée. La Convention voulant, en quelque sorte, se réhabiliter elle-même, venait, par un décret organique, de décider que tous les représentants en mission rentreraient au siége du gouvernement. Une seule exception fut faite pour la Vendée et les départements de l'Ouest; elle fut en faveur de Guezno et Godin, qui, seuls, restèrent chargés avec Hoche de poursuivre la pacification de ces malheureux départements. Mais Guezno se trouvait malade, épuisé de fatigues; il ne put accepter et dut rentrer à la Convention. En retournant à Paris, il faisait route avec le général Canclaux et ses collègues Guermeur et Corbel, quand, arrivé à Étampes, où il avait dîné, il se vit obligé de prier le maître de l'hôtel de lui faire crédit du prix de son repas (30 sous), parce que, pendant près d'un an de mission, avec un crédit de 150,000 fr., en numéraire sur le trésor public, il avait tenu à n'en pas tirer une obole pour ses propres besoins.

Passé, après la Constitution de l'an III, au Conseil des Cinq-Cents, Guezno consacra presque tous ses moments au travail obscur des commissions et à l'amitié particulière de Latour-d'Auvergne, qui, rentré alors sous sa tente, demeurait à Passy. Que de choses dignes de la postérité durent se dire dans cette intime société, qui avait pour acteurs et confidents, avec les deux personnages que nous venons de nommer, Moreau, Kléber et Desaix, autres *Romains* qui, comme nos deux Bretons, portaient dans leurs mœurs et leur ambition la sévère simplicité des hommes de Plutarque!

Ce fut de l'avis de ces hommes que Guezno présenta un jour aux cinq directeurs une demande de retraite pour le capitaine Corret, qui, déjà âgé et cousu de douleurs, sentait l'épée lui échapper des mains. Au premier mot de Guezno à Carnot, son ancien collègue à la Convention, celui-ci, au nom de Latour-d'Auvergne, répondit que cela ne se pouvait, et que la retraite de général était au moins acquise au brave des braves... « Il n'acceptera pas, répartit Guezno; » et Carnot, se rangeant pour le moment à l'avis de son ancien collègue, attendit que l'heureuse inspiration du premier Consul, honorant Latour-d'Auvergne du titre de *premier grenadier de France*, trouvât ainsi le moyen de tromper sa modestie.

Cependant Guezno n'aspirait qu'au moment de rentrer dans ses foyers. Vainement Casa-Bianca lui proposa-t-il un poste éminent en Égypte, au moment de l'expédition: Guezno n'avait qu'une ambition, et elle était certes bien modeste, c'était d'obtenir la place de receveur des douanes à Audierne, aux très-minces appointements de 800 fr. Ce petit emploi et son modique revenu de 12 à 1,500 fr., au milieu de sa famille, lui parurent la plus belle fortune qu'il pût ambitionner. Il en jouissait bien paisiblement depuis une vingtaine d'années, se plaisant à embellir les lieux qu'il habitait et la ville qui l'avait vu naître, quand, en 1815, la seconde Restauration le força de quitter la France, comme conventionnel ayant voté la mort du roi.

Déjà âgé, il prit tristement le chemin de l'é-

tranger et se retira à Bruxelles, où il ne parvint à échapper à la misère qu'en vendant une partie de son patrimoine.

Les événements de 1830 lui rendirent sa patrie ; et le jour où il rentra à Audierne, la population de la ville s'étant portée avec empressement à plus d'une lieue au devant de lui, le ramena au sein de ses amis, entouré de toute l'affection qui ne l'avait jamais abandonné.

Rendu au calme de la vie privée, Guezno, après avoir retiré d'une cachette, où il les avait placés au moment de son départ pour l'exil, les nombreux documents que Hoche et lui avaient réunis sur les affaires de Quibéron et de la Vendée, s'occupa d'en tirer parti pour l'histoire. C'est à l'aide de ces nombreux matériaux, comprenant la correspondance des généraux et des représentants des départements et des comités, les rapports les plus intimes des bureaux de police et tout ce que les troupes républicaines saisissaient chaque jour de la correspondance des Vendéens et des émigrés, que nous avons écrit notre *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*. Nantes, Mellinet, 1836, 6 vol. in-8° (1). — Guezno est mort à Audierne, le 6 juillet 1839. A. D....

GUEZNO DE PENANSTER (Claude-René), — chef de chouans, cousin-germain du conventionnel de ce nom, fils de Claude-René Guezno de Penanster, maître particulier des eaux-et-forêts, et de Marie-Charlotte de Gaultray, naquit le 15 mars 1773, au manoir de la Coudraye, en Berrien.

Le Ciel, en plaçant son berceau au fond des bois, en lui permettant dès l'enfance ces exercices de corps, ces longues courses à travers les halliers, qui devaient lui faire une santé robuste et l'endurcir à la fatigue, ne semblait-il pas vouloir présager sa destinée ?

A quinze ans, il entra dans la marine, et débuta par un voyage de trois années à Saint-Domingue et à l'île Bourbon.

A son retour, la Révolution avait éclaté. Il s'engagea comme volontaire dans le 1er bataillon des Côtes-du-Nord, et bientôt sa bravoure, ses qualités militaires lui valurent un avancement rapide. A vingt ans, il était capitaine au siége de Landau.

(1) Cette histoire, conçue dans le but de propager les grands principes de la Révolution de 1789, abonde en faits d'un haut intérêt, non seulement pour les départements de l'Ouest, mais encore comme explication de plusieurs faits généraux. Elle a été plus ou moins fidèlement reproduite, depuis dix ans, par divers écrivains qui ont pensé peut-être que, pour dissimuler leurs larges emprunts, il suffisait de leur donner, selon la mode du temps, une forme *pittoresque*, et que, cela fait, ils étaient dispensés d'indiquer les sources auxquelles ils avaient puisé. En Angleterre, miss Trolopp a fait mieux encore ; elle a traduit textuellement l'*Histoire de la Révolution*, *etc.*, dans le *Quarterly-Review*, sans même indiquer l'existence de l'original français ! P. L...t.

Un événement douloureux vint alors changer sa carrière. Le 2 février 1793, on célébrait, à Rostrenen, le mariage d'une de ses sœurs (Mme Even). Tout à coup la maison est investie, la famille entière jetée en arrestation, et son vieux père lui écrit du fond de son cachot : « Continueras-tu long-temps encore à servir parmi mes bourreaux ? »

Penanster, désespéré, revient en Bretagne, n'obtient pas l'élargissement des siens, et passe aux chouans.

Il est impossible, dans un cadre si étroit, de songer à retracer les mille péripéties de l'existence aventureuse qui s'ouvrit alors pour lui. Le capitaine la Brousse (il avait pris ce nom) tenait le pays entre Gourin et le Faouët, sur la lisière des trois départements insurgés, se transportant avec promptitude partout où il y avait un combat à soutenir. Il fit ainsi toutes les guerres du commencement de Georges Cadoudal, et refusa avec lui le traité de la Mabilais.

Le 16 juin 1795, il servait de guide à Lantivy et à Leissègues, et s'emparait avec eux de la poudrière du Pont-de-Buis.

Pendant la désastreuse expédition de Quibéron, il était chargé de tenir en échec les garnisons de Carhaix et de Rostrenen. Un jour qu'il dirigeait une fausse attaque sur cette dernière ville, les bleus résolurent de couper le pont qui la séparait des campagnes insurgées. Penanster s'avance au milieu de ce pont, seul, et les défie. Mais on savait qu'il ne faisait pas bon l'attaquer. Après une fusillade dont il n'est pas atteint, les bleus se retirent.

Le lendemain, il s'emparait de Carhaix, s'y conduisait avec humanité, et empêchait le pillage.

En juin 1798, lors de la nouvelle organisation de l'armée de Georges, Penanster fut nommé major de la 7e légion, commandée par le général de Bar. C'est vers cette époque qu'il fut fait prisonnier.

Constant Duvicquet, son compagnon d'armes et son ami, fit pour le délivrer de la prison de Saint-Brieuc, où il était renfermé, une tentative qui n'aboutit qu'à le faire prendre lui-même. Un mot peindra la stoïque énergie de ces hommes à fortes convictions en présence de la mort. Le président du tribunal criminel venait de lui dire : « Accusé, la loi vous accorde un défenseur. » — « Un défenseur ! s'écrie Duvicquet. Gendarme, apportez-moi ma carabine ! »

Dans la nuit du 25 au 26 octobre 1799, une expédition mieux combinée, conduite par Mercier, de Bar et Saint-Régeant, fut couronnée de succès. La ville de Saint-Brieuc fut prise. Penanster et plus de trois cents royalistes sortirent de prison. L'un des plus braves d'entre eux, M. Yves Hamon, avait été condamné à mort la veille. L'échafaud devait se dresser pour lui à sept heures du matin. Sa délivrance arrivait à point.

On assure que le général Casabianca, qui commandait le département, ne fit pas son devoir dans cette circonstance. La rumeur publique l'accusa même de s'être caché dans son jardin. Aussi, quelque temps après, l'Empereur, son parent, l'ayant nommé membre du Sénat conservateur : — « C'est juste, disait Pe- » nanster; conservateur des choux ! »

Le 23 janvier 1800, il combattit à Grand-champ, où fut vaincu le général Harty.

Jusqu'en 1802, il fit la guerre dans le Finistère et les Côtes-du-Nord. Il partit à cette époque pour l'Angleterre, avec Georges Cadoudal, et reçut la croix de Saint-Louis et le brevet de colonel des mains de Louis XVIII. Puis, il rejoignit M. de Puisaye, dont il avait été l'aide-de-camp, et passa plusieurs années près de lui.

Revenu en France en 1814, il insurrectionna le Morbihan pendant les Cent-Jours, se distingua particulièrement aux combats de Sarzeau, Landevant, Muzillac et à la sanglante bataille d'Auray.

Waterloo venait de terminer la guerre. Penanster adhéra avec empressement à la résolution des chefs de l'armée royale, de se joindre à l'armée de la Loire pour chasser les étrangers du territoire. Cette noble et patriotique idée, accueillie avec empressement par les généraux vendéens, appartient à un Breton, ne l'oublions pas. Elle suffirait, à part tant d'autres titres, à la gloire immortelle du général de Penhouët (*Voy. ce nom*).

« Unissons-nous donc, s'écriait le maréchal » Davoust, dans son ordre du jour, daté d'Or- » léans, le 11 juillet 1815; les Vendéens nous » donnent un touchant exemple : Soyons Fran- » çais comme eux ! »

On sait comment les émissaires de Fouché empêchèrent cette jonction.

A la seconde restauration, Penanster fut nommé commandant de la garde nationale de Vannes, et peu de temps après mis à la retraite, sur son refus de servir dans un grade inférieur. Il avait tout sacrifié à sa cause, sa fortune, sa santé, sa position sociale, tout, jusqu'à ses plus chères et plus intimes affections. Une modique pension sur la cassette du roi lui fut à peine accordée ! Toute sa vie, ses convictions furent les mêmes : c'étaient celles de ses pères, il s'en était fait le martyr; mais il était facile de voir qu'il était profondément ulcéré de l'ingratitude des Bourbons à son égard.

Penanster était d'une taille au dessus de la moyenne, d'une force athlétique. Ses traits accentués, son regard perçant, avaient contracté, par l'habitude du commandement, quelque chose de sévère, même de dur. Cependant, l'expression la plus ordinaire de sa physionomie était une tristesse résignée. — D'un courage à toute épreuve, il poussait la franchise jusqu'à la brusquerie, et n'admettait pas le mensonge, même dans le badinage, — et nul, sous des dehors si rudes, n'était meilleur, plus généreux, plus sensible.

On lui a reproché, comme à tous les hommes de son parti, de la cruauté. Sans doute, il fut implacable pour les nombreux espions dont il était entouré. La responsabilité du chef l'excuserait jusqu'à un certain point. Dans ces temps malheureux, les représailles n'étaient-elles pas partout? Les aménités de l'esprit de parti ne se glissaient-elles pas jusque dans les relations de famille ?

« Mon cousin, lui écrivait un jour le préfet » des Côtes-du-Nord, si je vous prends, je vous » ferai raccourcir ! » — « Mon cousin, répondit » Penanster, si je vous prends je vous ferai al- » longer ! »

1830 lui fit perdre sa pension. Il se vit forcé, pour vivre, de vendre à fonds perdu les débris de son patrimoine; encore l'exiguité de cette dernière ressource le contraignit-elle à quitter la ville de Lannion, qu'il habitait depuis 1826, et à se réfugier dans une chétive habitation, au fond d'une vallée déserte de la paroisse de Ploubezre. Là, il partageait avec les malheureux son dernier morceau de pain, les aidait de son travail et de ses conseils. Jamais on ne l'implora en vain. Il avait tant souffert !

Il mourut le 10 février 1840, aimé et regretté de tous ceux qui l'avaient connu, à quelque opinion qu'ils appartinssent. Le pays entier suivit son convoi. La garde nationale lui rendit les honneurs militaires. J. P.

GUI DE THOUARS, — épousa, en 1199, Constance, veuve de Geoffroi, duc de Bretagne, et mère d'Arthur Ier (*Voy. ce nom*, t. Ier, p. 43). Cette princesse avait, trois ans auparavant, été enlevée et mariée de force par Henri II, roi d'Angleterre, à Ranulf, comte de Chester, qui l'avait confinée dans le château de Saint-James de Beuvron, en Normandie, dans le but de pouvoir mettre plus facilement la main sur la Bretagne. Parvenue à s'échapper, Constance, forte de l'appui de la noblesse bretonne, qui avait hautement protesté contre la violence dont elle avait été l'objet, se prévalut, pour rompre son mariage, d'une parenté au troisième ou quatrième degré, qui aurait existé entre elle et Ranulf, et s'unit à Gui. Après le meurtre d'Arthur, en 1202, Gui, veuf depuis l'année précédente de la duchesse Constance, dont il avait eu deux filles, Alix et Catherine, fut chargé par les évêques et les barons du gouvernement de la province, comme tuteur d'Alix. On considéra que l'autorité devait être dévolue à cette dernière, à défaut de sa sœur aînée, Eléonore, fille de Constance et du duc Geoffroi, alors renfermée dans une étroite prison, d'où Jean-Sans-Terre ne voulut jamais la laisser sortir, dans la crainte qu'elle ne devînt duchesse de Bretagne. Quand Philippe-Auguste marcha sur la Normandie, afin de venger l'assassinat

d'Arthur, Gui de Thouars y pénétra de son côté, au mois d'avril 1204. Après avoir pris Dol, il s'empara du Mont-Saint-Michel, que Jean-Sans-Terre avait fortifié, le pilla et le brûla, ainsi que la plus grande partie de l'abbaye. Il emporta ensuite d'assaut et rasa le château d'Avranches, l'un des plus forts de la Normandie; puis, se portant sur différents points de cette province, il les mit à feu et à sang. L'année suivante, il prêta l'oreille aux propositions d'alliance que lui fit faire Jean-Sans-Terre. On a attribué à sa conduite en cette circonstance deux motifs différents: la perspective d'obtenir la liberté de la princesse Eléonore, que les Bretons considéraient comme leur légitime souveraine, ou le désir de se faire un auxiliaire contre le roi de France, qu'il soupçonnait avoir l'intention de s'emparer de la Bretagne. Du reste, il ne semble pas avoir été dirigé par des vues d'ambition personnelle, mais seulement par les intérêts de la Bretagne. Philippe, dès qu'il apprit ce qui se passait, entra en Bretagne et assiégea Nantes, où s'était renfermé Gui de Thouars, qui fut obligé de le reconnaître comme souverain du duché. Depuis ce moment jusqu'à la majorité d'Alix, Gui n'exerça plus, en réalité, d'autre autorité que celle de régent. Après le mariage de cette princesse avec Pierre de Dreux, il remit le gouvernement de la Bretagne à son gendre, et se retira à Chemillé, en Anjou, où il mourut le 13 avril 1213. Il fut inhumé à Villeneuve, auprès de la duchesse Constance, son épouse. P. L...t.

GUIBÉ (Robert), — né à Vitré, était fils d'Adenet Guibé et d'Olive Landais, sœur du fameux trésorier de ce nom. Une naissance si avantageuse lui procura les faveurs de la cour de Bretagne et l'éleva aux premières dignités de l'Eglise, avant qu'il eût atteint l'âge fixé par les saints canons. Il était encore mineur lorsqu'il fut pourvu, en 1483, de l'évêché de Tréguier, sur la démission du cardinal de Saint-Georges. Le pape Sixte IV lui accorda ses bulles le 20 mai de cette année, et, par d'autres bulles datées du lendemain, et adressées au duc de Bretagne, il nomma un administrateur à l'évêché de Tréguier. Le duc ayant refusé, au mois de juillet, de recevoir son serment par procureur, Guibé le prêta en personne le 18 août, et nomma pour vicaires-généraux deux chanoines de la cathédrale; mais il ne fit pas acte de résidence, la peste étant alors si violente à Tréguier, que presque tous les ecclésiastiques s'étaient éloignés de cette ville.

Malgré la jeunesse de Guibé, le duc François II, sans doute pour lui concilier la bienveillance du pape Innocent VIII, le mit à la tête de l'ambassade qu'il envoya à Rome, en 1485, pour présenter son acte d'obéissance à ce pontife, nouvellement élu. (D. Lobineau, t. II, col. 1418.) « Passeport, dit le *Registre de la* » *chancellerie de Bretagne*, pour Robert, évê» que de Tréguier, Me Guill. Josset, sénéchal » de Nantes et procureur du duc en cour de » Rome, y allant en ambassade de la part du » duc, du 5 février. » Guibé porta la parole, et sa harangue fut imprimée parmi plusieurs autres pièces de cette nature, in-4°, à la fin du xve siècle, sans date, sans nom d'imprimeur ni lieu d'impression, sous ce titre : *Roberti Guibæ, Britanni episcopi Trecorensis, ad Innocentium VIII, Pont. Max, legati invictissimi Francisci ducis, oratio in obedientiâ præstandâ.*

Robert n'était pas encore sacré en 1495. Le synode de Tréguier, du jeudi d'après la Pentecôte de cette année, ne lui donne que la qualité d'évêque élu et d'administrateur de Tréguier (*Stat. Trecor.*, 1495; *Thes. anecdot.*, t. IV). Il retourna à Rome en 1499, par ordre de la reine Anne, afin d'y solliciter l'expédition des bulles de Guillaume Guéguen pour l'évêché de Nantes, ce à quoi il réussit. La protection de la reine Anne l'ayant fait transférer au siége de Rennes, vacant par la mort de son frère, Michel Guibé, en 1502, il prêta serment au roi pour cet évêché le 21 mai de la même année. Deux ans après, il fit un troisième voyage à Rome. Le pape Jules II, à la recommandation de la reine, le créa cardinal-prêtre, au titre de sainte Anastasie, le 1er janvier 1505; et, la même année, il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes. Le siège de Nantes étant venu à vaquer, le 24 novembre 1506, le roi l'y nomma, et le pape lui expédia ses bulles le 22 janvier 1507. C'est son élévation au siége de Nantes, après qu'il eut été décoré de la pourpre, qui l'a fait désigner sous le titre de *Cardinal de Nantes*, titre qu'il prit lui-même après s'être démis de son évêché en faveur de son neveu, François Hamon, en 1510 ou 1511. Guibé ayant pris parti pour le pape contre le roi de France, dans les démêlés qui eurent lieu entre Jules II et Louis XII, le roi saisit, en 1511, le temporel de l'évêché de Nantes, des abbayes de Saint-Melaine, de Saint-Gildas-de-Rhuys et des prieurés de Baz, près Guérande, de la Trinité de Fougères, de Sainte-Croix de Châteaugiron, de Saint-Victor de Marseille, etc. etc., dont Guibé était pourvu, et le réduisit, de très-riche qu'il était auparavant, à un dénuement tel, qu'il aurait manqué de tout si les autres cardinaux n'étaient venus à son secours, soit par des présents, soit en lui accordant double part dans leur casuel, et si, surtout, le pape ne lui avait conféré la légation d'Avignon, très-lucrative pour celui qui l'exerçait. Il mourut à Rome, le 9 septembre 1513, et fut inhumé dans l'église Saint-Yves.

Dom Morice dit (t. II, p. XX du *Catalogue historique des évêques*, etc.) qu'après sa démission du siège de Nantes il fut transféré à celui d'Albi. C'est une erreur; ce siège fut occupé, de 1510 à 1515, par Charles Robertel. C'est

également à tort que M. de Sainte-Marthe, dans un catalogue des légats d'Avignon (*Nova Gallia christiana*, *vº Avinio*), l'indique comme ayant tenu simultanément les évêchés de Tréguier, Rennes, Vannes et Nantes, trois en titre, et le quatrième en commande. Il est démontré, par les *Registres de la Chambre des comptes de Bretagne* et le *Catalogue historique des évêques*, que Robert Guibé n'a point tenu deux évêchés ensemble, et que, s'il en a tenu un en commande, ce fut celui de Vannes, en 1511, pendant quelques mois seulement, et après qu'il eut résigné le siége de Nantes. P. L...t.

GUICHEN (Luc-Urbain du **BOUEXIC**, comte de), — né à Fougères le 21 juin 1712, entra comme garde de la marine au mois d'avril 1730, et fit en cette qualité diverses campagnes dans la Méditerranée, à Terre-Neuve et dans la Manche. Nommé enseigne en 1735, il fit sur l'*Astrée*, l'année suivante, une campagne sur les côtes de Guinée et ensuite sur celles de Barbarie.

Embarqué en 1739 sur la frégate la *Néréïde*, en croisière aux Iles du Vent, il fut chargé par M. de Macnémara, son commandant, d'enlever un navire contrebandier. Quoique ce navire fût armé de dix canons et de huit pierriers, Guichen s'en rendit maître à l'abordage, à la tête de trente hommes montant deux canots de la *Néréïde*. Il fut, dans l'action, grièvement blessé à la jambe.

Pendant les années 1741, 1742 et 1743, Guichen, embarqué en second sur les frégates la *Dryade* et la *Méduse*, et sur les vaisseaux le *Dauphin-Royal* et le *Superbe*, fit diverses campagnes sur les côtes d'Espagne, de Bretagne, aux Açores et dans la Manche. Sorti en 1744 du port de Boulogne, pour aller, sur un corsaire, reconnaître une frégate anglaise, non seulement il la rencontra, mais encore quatre vaisseaux, qui lui appuyèrent la chasse. Canonné pendant une heure sous les forts de Boulogne, il aurait vraisemblablement, malgré sa vigoureuse résistance, succombé sous le nombre de ses adversaires, si la marée, qui descendait, ne les avait forcés à s'éloigner.

Au mois de janvier 1746, il fut nommé lieutenant de vaisseau et commandant de la *Galathée*. Cette frégate se trouvait alors à Gravelines, où l'officier qui l'avait précédemment commandée avait été forcé de se réfugier, pour se soustraire à la poursuite d'une division anglaise. On croyait généralement qu'elle ne pourrait sortir qu'à grand'peine de ce port, soit à cause des vases qui l'encombraient, soit à cause des croiseurs anglais qui se tenaient constamment en vue. Guichen surmonta tous ces obstacles. Un mois après son arrivée à Gravelines, il en appareilla et se rendit au Hâvre, où l'attendait un nombreux convoi, qu'il conduisit à Brest, sans avoir perdu un seul bâtiment.

En 1748, il prit le commandement de la frégate la *Syrène*, et se rendit, de conserve avec l'*Atalante*, dans les parages de Saint-Domingue, où il prit plusieurs corsaires anglais. Arrivées au port de la Paix, les deux frégates y furent attaquées par cinq vaisseaux anglais; mais, secondées par le fort et par une batterie que Guichen fit élever à la pointe est de la rade, elles soutinrent l'attaque de ces vaisseaux, qui furent forcés de gagner le large, après avoir été très-maltraités. Il alla ensuite chercher au port Saint-Louis, sur la côte sud de Saint-Domingue, un nombreux convoi que les Anglais menaçaient d'intercepter, le prit sous son escorte et parvint à le faire entrer à Brest, en évitant les croisières anglaises qui bloquaient ce port.

Dans l'intervalle qui s'écoula depuis la paix de 1749 jusqu'à la reprise des hostilités, en 1755, il fit trois nouvelles campagnes. En 1755, il participa, comme second du vaisseau l'*Opiniâtre*, de soixante canons, à l'expédition de M. Dubois de la Motte, au Canada. L'année suivante, embarqué sur le *Héros*, que commandait M. de Beaussier, il fut fait capitaine de vaisseau pendant la campagne. Au mois de mai de cette année, le *Héros*, revenant de Québec, faisait voile pour Louisbourg, de conserve avec l'*Illustre*, lorsqu'on aperçut deux vaisseaux anglais. Parvenu à les rejoindre vers midi, M. de Beaussier en attaqua un, comptant que l'autre serait attaqué par l'*Illustre*; mais le calme qui survint tout-à-coup rendit inutiles tous les efforts que fit l'*Illustre* pour s'approcher, de sorte que le *Héros* eut à combattre les deux vaisseaux. Le combat, qui fut très-vif de part et d'autre, durait depuis six heures quand la brise, s'élevant alors, permit à l'*Illustre* de faire de la voile. Les deux vaisseaux ennemis en profitèrent pour s'éloigner. Le *Héros*, presque entièrement désemparé, criblé de boulets dans sa mâture et dans sa coque, ne put les poursuivre. M. de Beaussier fut fait chef d'escadre, et Guichen complimenté par le roi sur le courage dont il avait fait preuve dans cette affaire.

Pendant la paix qui suivit la guerre de sept ans, Guichen fut chargé de diverses missions.

Au mois de juin 1778, lorsque la guerre éclata entre l'Angleterre et la France, Guichen, chef d'escadre depuis le 9 novembre 1776, fut appelé à commander une des divisions de l'armée franco-espagnole, aux ordres du lieutenant-général d'Orvilliers, et il porta son pavillon sur le vaisseau la *Ville-de-Paris*, de quatre-vingt-dix canons. Au combat d'Ouessant, ce vaisseau résista, riposta même avec succès au feu de tous les vaisseaux ennemis qui le canonnèrent, les uns après les autres, à portée de pistolet. Le comte du Chaffault, qui commandait l'avant-garde, ayant été blessé dans ce combat, d'Orvilliers donna à Guichen le commandement de cette escadre, lors de la seconde sortie de l'armée, au mois d'août suivant, et il

arbora son pavillon sur le vaisseau la *Couronne*, de quatre-vingts. Le Roi, pour le récompenser de sa belle conduite au combat d'Ouessant, le nomma commandeur de Saint-Louis, avec une pension de 3,000 livres. La ville de Paris lui donna, de son côté, un témoignage de son estime, en le nommant *échevin honoraire*.

Le 1er mars 1779, Guichen fut élevé au grade de lieutenant-général. Nommé en même temps au commandement d'une des escadres de l'armée aux ordres de d'Orvilliers, il arbora de nouveau son pavillon sur la *Ville-de-Paris*. La campagne de trois mois que fit cette armée sur les côtes d'Angleterre fut, comme on le sait, sans résultat.

Au commencement de l'année 1780, Guichen prit à Brest le commandement d'une escadre de seize vaisseaux, quatre frégates, une flûte, trois côtres et un lougre escortant à la Martinique un convoi de quatre-vingt-trois navires marchands et portant quatre mille hommes de troupes. Sur le point d'attérir, le 22 mars, il rencontra une division de sept vaisseaux et deux frégates commandée par le chef d'escadre comte de Grasse, qui, de concert avec M. de Bouillé, embarqué à son bord, allait tenter une nouvelle entreprise contre Sainte-Lucie. Cette division s'étant rangée sous les ordres de Guichen, l'armée rentra à la Martinique pour y déposer ses malades, et le lendemain, réduite d'un vaisseau qui la rejoignit plus tard, elle fit voile pour Sainte-Lucie, où elle arriva le 24. Mais le gouverneur anglais en avait fortifié les abords, et l'amiral Hyde Parker venait de s'embosser, d'une manière inexpugnable, au Gros Ilet, avec seize vaisseaux. Guichen, après avoir reconnu l'île et l'escadre, dut donc revenir mouiller, le 27, à la Martinique. Là, il apprit l'arrivée aux Antilles de l'amiral Rodney.

Cependant une grande pensée l'agitait. Il voulait, tout en protégeant un nombreux convoi qu'il allait faire appareiller pour Saint-Domingue, attirer Rodney au combat, le battre, puis conquérir, avec les troupes qu'il avait à bord de ses vaisseaux, Sainte-Lucie, ou toute autre possession anglaise importante. En conséquence, le 12 avril, il fit sortir le convoi du Fort-Royal, sous l'escorte du vaisseau le *Fier* et de la frégate la *Boudeuse*, et il appareilla le lendemain, avec vingt-deux vaisseaux, pour remonter au vent de la Martinique, en passant par le canal de la Dominique. Les courants contrariant l'armée française, une partie seulement de ses vaisseaux avaient doublé le passage, lorsque, dans la matinée du 16, le comte de Kersaint, commandant l'*Iphigénie*, placée à l'arrière-garde, signala l'armée anglaise, forte de vingt-deux vaisseaux, dont deux à trois ponts. Les chefs des deux armées manœuvrèrent toute la journée pour s'assurer le vent. Le lendemain (17), après que la matinée se fut passée de part et d'autre en évolutions, l'armée anglaise se décida, vers onze heures, à attaquer les Français, qui l'attendaient en ordre de bataille ; chaque vaisseau anglais porta sur le vaisseau français qui lui correspondait. A une heure, le combat devint général. Les deux avant-gardes, et une partie du corps de bataille, se canonnaient vivement. Guichen avait compté que Rodney l'eût combattu en personne; mais ce dernier s'était placé en arrière de la *Couronne*, vaisseau-amiral français, dans la vue sans doute de couper la ligne française, en profitant du vide qu'avait laissé au corps de bataille le vaisseau l'*Actionnaire*, mauvais marcheur, qui était tombé sous le vent. Rodney gouvernait à occuper le poste de l'*Actionnaire*, lorsque le faible vaisseau de cinquante le *Destin*, capitaine du Maitz de Goimpy, se couvre de voiles, et, se plaçant à demi-portée de pistolet par le travers du *Sandwich*, vaisseau-amiral anglais, ouvre sur lui un feu terrible qui l'arrête. Guichen ordonne aussitôt de virer vent arrière tout à la fois. Isolé de ses vaisseaux, et successivement attaqué par les vaisseaux le *Vengeur*, le *Destin* et le *Palmier*, qui désemparent le *Sandwich*, au point qu'il est menacé de couler bas, Rodney s'estime heureux de pouvoir rejoindre son armée et d'abandonner le champ de bataille.

Après la retraite de Rodney, Guichen fit route pour la Guadeloupe, où il déposa ses blessés. Pendant qu'il faisait cette opération, l'armée anglaise ayant été signalée le 20 avril, l'ordre fut donné d'embarquer les chaloupes et les canots. Les deux armées continuèrent de manœuvrer en présence l'une de l'autre, les calmes et les variations de la brise empêchant toute action. Ce ne fut que le 15 mai que Guichen put décider son adversaire à accepter un nouveau combat. L'armée française avait été rejointe par le vaisseau de 70 le *Dauphin-Royal*, qu'elle avait laissé au Fort-Royal à son dernier appareillage. L'armée anglaise s'était aussi accrue d'un vaisseau de 74. Les deux armées étaient en ordre de bataille, les amures à tribord, les Français au vent, et, suivant leur habitude, ceux-ci arrivèrent, à deux heures de l'après-midi, sur les Anglais, qui se laissèrent enfin approcher. Au moment où l'on commençait à se canonner, un changement dans la direction du vent fit virer l'armée anglaise, qui élongea celle des Français sous le vent. On se canonna dans cette position jusqu'à ce que, l'avant-garde française ayant dépassé la ligne anglaise, Guichen fit signal de virer vent devant par la contre-marche, pour soutenir son arrière-garde. Ce mouvement détermina Rodney à laisser porter, et la canonnade cessa une heure après.

A la nuit, les deux armées se conservèrent en vue, leurs feux allumés. Leurs manœuvres, comme le temps, avaient un caractère singulier d'incertitude. A la fin, les Français, en cherchant à s'élever au vent de la Martinique, sem-

blèrent avoir pris un parti, et les Anglais, tantôt couverts de voiles, tantôt sous leurs huniers, parurent se tenir en observation.

Enfin, le 19 mai au matin, la brise venant toujours de l'est, on vit l'armée anglaise dans la direction du sud, à cinq lieues de distance. Elle était au plus près tribord amures, celle de France gouvernant les amures à babord. Comme l'ennemi était couvert de toile et semblait désirer d'en venir aux mains, Guichen diminua de voiles, calculant son sillage de façon à rencontrer la tête de l'avant-garde anglaise. Vers deux heures et demie, les deux armées se trouvant assez rapprochées pour que le combat fût jugé imminent, Guichen fit signal à son avant-garde de doubler au vent et de combattre aussitôt qu'on serait à portée de canon.

A trois heures trente minutes, le feu commença à contrebord entre les deux chefs de file; mais les vaisseaux anglais arrivant successivement en prolongeant notre ligne, l'action devint bientôt générale. Une heure après, Guichen, remarquant que son avant-garde, dans le but de serrer l'ennemi au feu, avait gouverné largue et se sous-ventait, lui fit signal de tenir le vent. Cette manœuvre, bien calculée, mettait l'avant-garde française en position de secourir l'arrière-garde, dans le cas ou l'ennemi essaierait de l'envelopper. Les prévisions de Guichen furent justifiées. Une demi-heure après ce signal, neuf vaisseaux de tête anglais ayant reviré, vinrent, sous toutes voiles, beaupré sur poupe, sur les derniers vaisseaux de l'armée française; mais, à la vue de l'avant-garde et du corps de bataille français, qui, après avoir reviré tout à la fois vent devant, accouraient au secours de leurs vaisseaux en péril, les ennemis arrivèrent en désordre et rallièrent leur armée. A cinq heures et demie, Guichen s'étant reformé se présenta en bataille dans le plus bel ordre, et l'ennemi en fit autant, en se repliant sur ses vaisseaux de dessous le vent. Vers six heures quinze minutes, les deux armées étant rangées sur deux lignes parallèles, à la distance de deux portées de canon, Guichen, qui venait de perdre son fils, s'apprêtait à recommencer le combat, lorsqu'à la nuit les Anglais coururent largue, de sorte que, le 20 au matin, ils se trouvaient à deux lieues de distance, et que, peu après, on les distinguait seulement du haut des mâts. Guichen, qui commençait à manquer de vivres, ne jugea pas à propos de les poursuivre; il se dirigea donc sur la Martinique, et entra, le 22 mai, au Fort-Royal. De son côté, Rodney gagna la Barbade, où coula le vaisseau de 74 le *Cornwal*, très-maltraité dans les combats précédents.

Telles furent les journées des 17 avril, 15 et 19 mai 1780. Si elles furent négatives, quant aux résultats, du moins mirent-elles en relief l'habileté des deux généraux, celle surtout de Guichen, quisut se montrer savant tacticien.

Pendant que Rodney se réparait à la Barbade, et que Guichen attendait les vaisseaux qu'il avait envoyés faire des vivres à Saint-Eustache, une frégate et un lougre espagnols vinrent annoncer à ce dernier la prochaine arrivée de douze vaisseaux et deux frégates de leur nation, portant douze mille hommes de troupes réglées. Guichen appareilla, le 9 juin, pour se porter à leur rencontre et les joignit entre la Dominique et la Guadeloupe. Ainsi renforcé, il se flattait, malgré l'approche de l'hivernage, de s'emparer de quelques-unes des possessions anglaises des Antilles, avant de descendre à Saint-Domingue. Mais l'amiral espagnol Solano, lié très-vraisemblablement par ses instructions, ne voulut entrer dans aucune combinaison qui pût retarder sa marche, et ne sembla occupé que de se rendre à la Havane. Guichen, quoique mécontent du peu de concours qu'il trouvait dans le général espagnol, lui offrit, néanmoins, de l'escorter jusqu'au canal de Bahama, et, sur son consentement, ils firent voile pour la Havane, prenant sous leur escorte le convoi destiné pour Saint-Domingue. Mais une épidémie cruelle, apportée par les Espagnols, exerçait ses ravages sur nos vaisseaux et décimait nos équipages. Guichen, alarmé de cet état de choses, se sépara des Espagnols, à l'entrée du canal de Bahama, se porta vers Saint-Domingue, et, après y avoir rassemblé tous les navire marchands disséminés dans les Antilles françaises, il en forma un convoi qu'il escorta jusqu'à Cadix, où il arriva, le 24 octobre 1780, avec dix-huit vaisseaux. Là, il se rangea sous les ordres du comte d'Estaing, et tous deux ayant fait voile pour Brest, y mouillèrent le 3 janvier 1781.

Le 23 juin suivant, dix-huit vaisseaux partirent de Brest sous ses ordres pour aller se ranger à Cadix sous ceux de don Louis de Cordova, dans le but d'intercepter les convois anglais. Le 21 juillet, l'armée combinée mit à la voile, et s'établit en croisière à la hauteur d'Ouessant. Le résultat de cette croisière fut nul, car lorsque le mois de septembre arriva, la crainte du mauvais temps détermina le généralissime à rentrer à Cadix, et Guichen à Brest.

Guichen appareilla de nouveau de Brest, le 8 décembre 1781, avec dix vaisseaux et une frégate, pour rallier à Cadix l'armée espagnole, en même temps que deux divisions escortant un fort convoi à la destination des Antilles et de l'Inde, convoi que Guichen avait ordre de couvrir jusqu'en dehors des points habituels des croisières ennemies. Deux jours après la sortie, à cinquante lieues environ dans le sud d'Ouessant, le convoi, placé à six milles au vent des convoyeurs, fut surpris, par un temps très-brumeux, par treize vaisseaux anglais sous les ordres du contre-amiral Kempenfeld. Quinze navires furent pris, quelques autres coulés. Le vaisseau de 74 l'*Actif*, capitaine Macarty-Mac-

teigne, seul en position de secourir le convoi, eut un engagement assez vif avec le vaisseau de 74 l'*Edgard*. L'escadre anglaise fut chassée pendant deux jours, sans pouvoir être rejointe. Le 23, les Français furent assaillis par un violent coup de vent qui les dispersa et força Guichen à rentrer à Brest.

A son arrivée à Brest, il voulut se démettre de son commandement; mais le roi exigea qu'il le conservât. « Sa Majesté, lui écrivit M. de Castries, ministre de la marine, est bien persuadée que vous avez fait tout ce qui était en votre pouvoir pour arrêter les progrès de l'ennemi, et que toutes vos manœuvres ont été bien combinées. Elle a senti qu'il ne vous était pas possible de joindre les Anglais dans les journées du 13 et du 14, sans vous exposer à perdre le reste du convoi. Elle attribue cet événement aux circonstances fâcheuses que vous avez éprouvées, et non à un défaut de vigilance de votre part, et elle espère que vous trouverez l'occasion de lui faire oublier cette perte et les désavantages qui en résultent pour le succès de ses armes. »

En conséquence, le 14 février 1782, Guichen sortit encore pour se rendre à Cadix, à la tête de cinq vaisseaux qui rallièrent, à la fin du mois, les vingt-sept de Don Louis de Cordova. Ces trente-deux vaisseaux ayant mis à la voile, le 3 juin, pour croiser dans le golfe de Gascogne, tombèrent le 25 dans un convoi, et prirent dix-huit navires qui furent envoyés à Brest sous l'escorte du vaisseau le *Lion*. Le 11 juillet, l'armée s'augmenta de huit vaisseaux commandés par le lieutenant-général Lamotte-Picquet. Le soir même, se trouvant à soixante-trois milles ouest-sud-ouest d'Ouessant, elle chassa un vaisseau et deux frégates, et le lendemain, à cinq heures du matin, l'escadre légère, sous les ordres de Lamotte-Picquet, signala un grand nombre de voiles dans le nord-est. C'était l'armée anglaise de la Manche, forte de vingt-deux vaisseaux sous les ordres de Darby. Le vent était au nord-ouest. Le lieutenant-général Cordova ordonna d'abord une chasse générale et sans ordre, puis ensuite il fit ranger l'armée sur la ligne du plus près babord, et lui donna l'ordre d'attaquer aussitôt qu'elle aurait joint l'ennemi, ce qui ne put avoir lieu. A l'entrée de la nuit, le commandant en chef fit rallier les vaisseaux et les tint en panne. Le vent passa au sud-sud-est. Le lendemain, au jour, l'armée anglaise fut aperçue dans le nord-est, et après l'avoir poursuivie pendant quelques heures, le commandant en chef prit la bordée du large. L'armée combinée continua sa croisière entre Ouessant et Belle-Ile, et elle rentra à Cadix.

Sortie une dernière fois de ce port, elle mouilla, le 12 septembre, devant Algésiras, dans le but de seconder les opérations du siége de Gibraltar. L'armée navale, par suite de mésintelligence entre les alliés, n'y prit aucune part. Elle était au mouillage quand, dans la nuit du 9 octobre, un coup de vent vint y jeter la confusion; quelques-uns des vaisseaux s'abordèrent, plusieurs firent côte, d'autres appareillèrent. Le convoi anglais, escorté par trente-quatre vaisseaux aux ordres de l'amiral Howe, se trouva en mesure de profiter de ces malheureux contre-temps. Le 11, lorsqu'il fut signalé, le lieutenant-général Cordova fit aussitôt appareiller ses vaisseaux; mais, contrarié par des brumes et des variations de vent continuelles, il ne put empêcher le convoi d'arriver à sa destination, et ce fut le 19 seulement qu'il eut connaissance de l'armée anglaise, au moment où elle sortait de la Méditerranée. Le lendemain, l'armée combinée était à portée de combattre. Les deux armées étaient en ordre de bataille, celle combinée au vent. Elle s'était formée par rang de vitesse, et ne comptait plus que trente-deux vaisseaux, douze fort mauvais marcheurs étant restés de l'arrière pendant cette chasse de quarante-huit heures. De ce nombre était le *Terrible*, monté par Guichen, qui ne put conséquemment prendre part à l'engagement, du reste peu important. Le lendemain, les vaisseaux anglais étaient tellement loin que Cordova ne jugea pas à propos de les poursuivre, et toute l'armée rentra à Cadix. Peu après, Guichen fut remplacé par le comte d'Estaing, qui prit le commandement en chef. Avant de revenir à Brest, il passa par l'Escurial, et eut l'honneur d'être présenté au roi d'Espagne, qui, pour le récompenser des services qu'il avait rendus à sa couronne, tant en Amérique qu'en Europe, lui fit don de son portrait enrichi de diamants.

La paix de 1783 mit fin à la carrière maritime de Guichen. Il rentra dans sa famille pour y jouir d'un repos mérité par ses longs et honorables services. Les grâces du roi vinrent l'y trouver. Grand'croix de Saint-Louis, avec une pension de 4,000 livres depuis le 1er avril 1781, il fut fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit à la promotion de 1784. Recevant à cette occasion les félicitations d'un grand nombre d'officiers de la marine, dont il était généralement aimé et estimé, il leur répondit : « Messieurs, le Roi a voulu donner une croix de ses ordres au corps de la marine, et c'est moi qu'il a chargé de la porter. » Mot heureux qui peint bien la modestie et la simplicité de ce brave marin! Il mourut à Morlaix, le 13 janvier 1790, à l'âge de soixante-dix-huit ans. P. L...t.

GUILHEM (Jean-Pierre-Olivier), — fils de Jean Guilhem, négociant, et de demoiselle Marie-Louise Daniel, naquit à Brest le 10 mars 1765. Il fut nommé par le roi, le 28 mai 1785, aux deux offices de conseiller du roi, contrôleur-vérificateur et trésorier-receveur des deniers d'octroi et autres droits de la ville de Brest, avec lettres de dispense d'âge du même jour. Reconnu et installé dans ces fonctions par l'as-

semblée de la communauté de Brest, le 17 septembre suivant, il les remplissait encore quand survinrent les événements de 1789, auxquels il concourut d'une manière active. Lors de l'installation, le 21 juillet, du Conseil général permanent de la commune, établi par la communauté et le tiers-état de la ville, pour le maintien de l'ordre, il fut appelé à en faire partie comme conseiller municipal député-électeur, sans que pour cela il cessât de remplir ses fonctions de contrôleur-vérificateur et de trésorier-receveur. Le Conseil général ayant nommé une commission chargée de procéder au choix des premiers officiers de la garde nationale, Guilhem en fit partie.

Dans la séance du 11 octobre 1789, M. Durand, directeur des vivres de la marine, ayant fait connaître que ses ressources en grains étaient si modiques, que l'on pourrait à peine fournir du pain aux ouvriers, aux troupes et aux chiourmes, jusqu'au 25 du même mois, le conseil nomma immédiatement des commissaires chargés de se rendre dans les sénéchaussées de Brest et des arrondissements voisins, pour solliciter des grains, en offrant toutes les sûretés désirables. Guilhem fut nommé, avec M. Demontreux et M. Chevalier, député de la corporation des boulangers, pour aller à Lannion, Morlaix et leurs dépendances. Lorsque ces députés se présentèrent, dans la soirée du 16 octobre, devant la municipalité de Lannion, conjointement avec leurs collègues MM. Bernard, Lehir et Collot-Béranger, pour demander le passage par Lannion des grains que ces derniers avaient achetés à Tréguier, Pontrieux, La Roche-Derrien et autres lieux voisins, le conseil déclara adhérer à cette demande; mais, quant aux achats à faire dans la circonscription de Lannion, il laissa pressentir qu'il redoutait des obstacles de la part de la population, laquelle, impressionnée par le souvenir de la disette de l'année précédente, ne voyait dans les députés que des accapareurs. Il fut donc arrêté que les habitants seraient convoqués pour le surlendemain dimanche, 18 octobre, et que la triste situation de la ville de Brest leur serait exposée, pour qu'ils n'apportassent aucun obstacle à la mission des députés. Ceux-ci avaient passé la journée du 17 à conjurer l'orage qui s'amoncelait sur eux, lorsque, vers neuf heures du soir, la populace se rua sur un convoi arrivant de Pontrieux, désarma l'escorte et s'empara des grains. Le lendemain matin, la justice du peuple en avait prononcé la confiscation, et les motions les plus sanguinaires étaient faites contre les envoyés brestois, qu'on traitait de voleurs, de coquins, etc., et qu'on conduisit de force à l'auditoire, pour y être jugés, criait-on, et ensuite pendus ou égorgés. Les dangers qu'ils coururent dans le trajet leur firent croire plus d'une fois qu'ils n'arriveraient pas vivants à l'auditoire. La présence et les exhortations des magistrats furent impuissantes à calmer l'exaspération de la foule qui, devant eux, se porta à toutes sortes d'excès et d'outrages sur la personne des députés; et quand un de ces derniers eut annoncé que ses collègues et lui renonçaient à faire des achats dans l'arrondissement de Lannion, un des assistants, dont les paroles furent accueillies par des trépignements de joie, s'écria que certainement ils n'achèteraient plus de grains, parce qu'ils ne sortiraient pas de l'auditoire. M. Cadiou, alloué et lieutenant-général de la sénéchaussée, qu'une élection récente avait appelé à présider le conseil de la commune, voulut faire signer aux députés un acte d'abandon des grains, acte auquel Guilhem opposa courageusement un projet de délibération, qu'il rédigea à la hâte, et qui avait pour objet leur restitution. La lecture de cette pièce porta à son comble la fureur du peuple contre les députés, qui auraient été infailliblement massacrés, sans les efforts généreux de M. Le Bricquir du Meshir, de M. de Kerdanet, officier municipal, et de M. Miniac. Enfin, après trois heures d'une lutte où ils eurent à se défendre corps à corps, les députés, pour prévenir des malheurs incalculables, durent signer l'acte présenté par M. Cadiou, et dans lequel, qualifiés de propriétaires des grains, et insidieusement représentés comme ayant agi dans un but de spéculation personnelle, ils faisaient à la ville de Lannion l'abandon gratuit des grains saisis. Cette monstrueuse spoliation ne satisfit pas la populace. MM. Le Bricquir et Miniac ne purent sauver les députés qu'en répondant personnellement d'eux; ce qui ne les empêcha pas, à leur sortie de la ville, d'être poursuivis d'injures et de pierres.

A leur retour à Brest, les commissaires firent au Conseil général, dans sa séance du 20 octobre, le rapport de leur mission. Le Conseil fut unanime à reconnaître le zèle, la prudence et le dévoûment dont ils avaient fait preuve dans ces circonstances périlleuses. Il se trouva pourtant un membre qui osa, en dehors du Conseil, traiter d'accapareurs Guilhem et deux de ses collègues. Sur leurs plaintes, le Conseil décida, le 3 novembre, qu'un récit circonstancié des faits analysés plus haut serait imprimé, tant pour repousser ces odieuses calomnies que pour rétablir la vérité altérée par la municipalité de Lannion. Ce récit, dont la rédaction fut confiée à M. Lehir (1), parut presque immédiatement sous ce titre : *Réflexions du Conseil général des ville et sénéchaussée de Brest, concernant l'écrit adressé, dans le mois de novembre 1789, par la municipalité de Lannion, intitulé* : Relation exacte de l'émotion popu-

(1) C'est ce que nous apprend une note autographe inscrite sur un exemplaire des *Réflexions*, faisant partie de la bibliothèque de M. Lehir, note ainsi conçue : *Ce mémoire a été rédigé par moi, signé : Lehir.*

LAIRE ARRIVÉE A LANNION LES 17 ET 18 OCTOBRE 1789 (*suivies de pièces justificatives*). Brest, R. Malassis, 1789, in-8° de 76 pages (1).

Guilhem qui, en raison de ses fonctions dans l'administration municipale, ne fit point partie du conseil général ni du conseil municipal élus au mois de mars 1790, fut nommé officier municipal par arrêté des représentants du peuple du 27 germinal an III. La Constitution de de cette année ayant établi des administrations municipales, des élections eurent lieu, et Guilhem, appelé à faire partie de celle de Brest, déclina cet honneur par le motif que, depuis le commencement de la Révolution, il exerçait des fonctions publiques. Ce refus n'était dicté ni par l'indifférence ni par la crainte; car, au plus fort de la terreur, il avait prouvé qu'il ne reculait pas devant les dangers. Lorsque les Girondins vinrent chercher un asile dans les environs de Quimper, chez Kervélégan, Roujoux et M. de la Hubaudière, Guilhem fut du nombre de ceux qui contribuèrent à faciliter leur évasion. S'il ne courut pas les mêmes dangers que son ami Pouliquen, du moins partagea-t-il tous les sentiments de cet intrépide citoyen. Aussi ce dernier, à son lit de mort, ne crut-il pas pouvoir confier à d'autres qu'à Guilhem le soin d'acquitter la pension que cet homme généreux faisait à la veuve du patron d'un de ses navires qui avait transporté Buzot, Pétion, Guadet, Barbaroux et Louvet dans les environs de Bordeaux. Nous ignorons si c'était pour récompenser le patron de son dévoûment, ou pour soulager sa veuve de la misère causée par la perte de son mari que Pouliquen avait fait cette pension. Quelqu'en soit le motif, il la payait, et Guilhem, fidèle exécuteur des dernières volontés de son digne ami, continua de l'acquitter jusqu'à la mort de la veuve.

Lorsqu'une nouvelle municipalité fut installée le 17 thermidor an VIII, Pouliquen fut maire, et Guilhem l'un de ses adjoints. Il ne continua pas ces fonctions avec M. Tourot, nommé maire en l'an X. Devenu conseiller municipal en 1808, sous la mairie de M. Le Gros, il siégeait encore en cette qualité lorsque, le 22 mai 1814, le conseil vota une adresse à Louis XVIII. Le premier des commissaires élus pour aller la porter, fut « M. Guilhem, négociant, président » de canton, ex-président du tribunal de com- » merce, membre du collége électoral du dépar- » tement et du conseil municipal de Brest. »

Membre de la Chambre des représentants de 1815, Guilhem cessa, l'année suivante, de faire partie du conseil municipal. Le maire lui écrivit, à cette occasion, une lettre où il lui témoignait ses regrets de perdre son concours, et où il lui disait que ses rapports sur les comptes du receveur et sur les budgets serviraient de base et de modèles; qu'il les conserverait avec soin, etc. etc.

En 1818, les élections du Finistère ayant appelé Guilhem à la Chambre des députés, il alla y siéger au centre gauche, et jusqu'en 1822, qu'il y fut un des représentants de son département, il fit partie de l'opposition modérée. Doué d'un sens droit, il ne parla que sur les questions qui lui étaient familières. C'est ainsi qu'il prit la parole toutes les fois qu'il s'agit de défendre ou de révendiquer les droits des officiers des divers corps de la marine que les événements de 1815 avaient réduits à une position plus que précaire. Quelques discours prononcés sur les lois de douanes déposent du zèle et de l'intelligence qu'il apportait dans la défense des intérêts commerciaux. Tel est aussi le double cachet de ses discours sur les questions concernant la marine, de ceux surtout qu'il consacrait chaque année à l'examen raisonné du budget, et dont la Chambre ordonnait toujours l'impression. Plusieurs d'entre eux renferment des vues qui, depuis, ont été converties en lois ou réglements, telles que le rétablissement des préfectures maritimes, celui des équipages de haut-bord, devenus équipages de ligne, l'admission des ouvriers des ports au bénéfice de l'ordonnance du 12 mars 1826, dont l'application devait élever le taux de leurs pensions. Quant à ses votes politiques, la place qu'il occupait à la Chambre les indique suffisamment; il fut opposé à toutes les lois restrictives de nos libertés.

Son retour à Brest, après la session de 1820, avait été une vraie marche triomphale. Angers lui avait offert un banquet; à Nantes, une escorte l'avait accompagné, malgré lui, jusqu'au relais suivant. A son arrivée à Quimper, on lui offrit un nouveau banquet, où assistèrent des délégués de toutes les communes de l'arrondissement, et une estafette fut expédiée à Brest, qui attendait impatiemment son consciencieux mandataire. Dès qu'on y fut informé du jour de son arrivée, un grand nombre de citoyens se portèrent à sa rencontre jusqu'au Faou, distant de dix lieues. Le cortége se grossit tellement sur la route, qu'à son entrée à Brest, il ne formait pas moins de vingt mille personnes. La population presque entière s'y joignit et accompagna son représentant jusqu'à sa maison aux cris de *vive le Roi! vive la Charte!* Peu de jours après, un banquet où se

(1) Poursuivi en raison des faits de Lannion, M. Cadiou publia, pour sa justification, un mémoire intitulé : *Le juge jugé sans être entendu*. Saint-Brieuc, L. J. Prudhomme, in-8° de 18 p. Acquitté, le 16 avril 1790, par un jugement de la prévôté de la maréchaussée générale de Bretagne, il fut moins heureux devant le tribunal révolutionnaire de Brest, qui le condamna, le 16 messidor an II, à dix ans de fers, pour retard ou empêchement à l'exécution des ordres des représentants du peuple. Jugé, conformément à l'atroce loi du 22 prairial, il demanda l'annulation de ce monstrueux jugement dans une *Adresse à la Convention nationale, portant ses griefs, etc., et sa dénonciation contre les jurés et le tribunal révolutionnaire*. Brest, Gauchlet, an II, in-4° de 55 p. Nous ignorons si cette condamnation fut exécutée.

réunit l'élite de la ville, mit le sceau à cette ovation.

Lorsqu'en 1827 le ministère réussit à faire échouer la candidature de Guilhem dans le Finistère, la ville d'Angers le vengea de cette proscription, et, après la dissolution de la Chambre de 1830, elle voulut, à son tour, lui témoigner sa reconnaissance de la manière dont il avait accompli son mandat. Une ovation lui avait été préparée; mais le préfet prit des mesures pour l'empêcher, et, lorsque le 6 juin, une grande partie des habitants tenta de donner suite à ses projets, une collision se serait élevée entre le peuple et la force-armée, sans l'intervention des deux adjoints du maire d'Angers, et sans l'attitude énergique du colonel de Cadoudal.

L'émotion que ces événements produisirent sur Guilhem, et une chute qu'il fit dans la suite de son voyage, hâtèrent sa mort. Réélu au mois de juillet par la ville d'Angers, il ne put siéger à la Chambre qui consacra la Révolution de 1830. Le 6 août, il obtint un congé motivé par son état de maladie. Quatre jours après, une ordonnance royale le rétablit dans ses fonctions de conseiller municipal dont il avait été destitué après le 6 juin; mais l'aîné de ses fils, aujourd'hui receveur-général du département du Nord, ayant partagé avec lui l'honneur d'être nommé à ces fonctions, Guilhem renonça, le 14 octobre, à son élection. Il ne put aller prendre sa place à la Chambre, à qui il avait adressé, le 5 septembre, son serment écrit. Il mourut à Brest le 27 novembre 1830. MM. Léon Thiessé, sous-préfet, Chauchard, président du tribunal de commerce, et Brunel, président du tribunal civil, rendirent sur sa tombe un juste hommage à l'homme public et à l'homme privé.

Mu par un seul désir, celui d'être utile à son pays, Guilhem a parcouru une carrière, sinon brillante, du moins bien remplie. Sourd aux séductions du pouvoir, il fut un député consciencieux et intègre. Homme pratique et d'un sens droit, il ne fit ni ne pouvait faire de la tribune une arène oratoire; mais toutes les fois que sa voix s'y fit entendre, elle révéla un homme joignant à une connaissance sûre et approfondie de nos besoins maritimes et commerciaux, un amour sincère de la liberté et un désir constant d'obtenir, mais uniquement par les voies légales, les conséquences des grands principes proclamés en 1789. Ce n'est pas seulement comme député qu'il fit preuve de ces qualités et de ces sentiments; il eut long-temps occasion de les mettre en relief dans l'exercice des fonctions de président du tribunal de commerce de Brest et de conseiller-général du Finistère, qu'il fut, à diverses reprises, appelé à remplir sous le Consulat, l'Empire et la Restauration. Dans les charges multiples dont il fut honoré, il fut toujours probe, désintéressé et non moins fidèle observateur des lois de son pays qu'adversaire résolu de toute violence, de toute injustice. P. L...t.

GUILLAUME, vicaire de Gouesnou, *voy.* **GOUESNOU** (Saint-).

GUILLAUME-LE-BRETON, — chroniqueur et poète célèbre du moyen-âge, naquit dans la Bretagne-Armorique, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans la préface de son histoire en prose des *Gestes de Philippe-Auguste*, où il se nomme *Brito-Armoricus*. On ignore le lieu de sa naissance. On sait seulement qu'il dut naître de 1165 à 1170 : c'est ce que fait connaître un passage de sa *Philippide*, composée de 1218 à 1224. Il avait alors cinquante-cinq ans. Envoyé à Nantes à l'âge de douze ans pour achever ses études, il y cultiva les dispositions poétiques par lesquelles il s'était déjà fait remarquer dans le sein de sa famille. Entré dans les ordres, il fut très-promptement appelé, en qualité de clerc ou de chapelain, à la cour de Philippe-Auguste, qu'il suivit dans plusieurs expéditions, notamment, en 1202, au siége de la Roche-Gaillard, dont il nous a laissé un récit touchant. Guillaume accompagna encore le roi à la guerre de Flandre en 1213, et il se trouva, le 27 juillet de l'année suivante, à la bataille de Bouvines, où il remplit les fonctions de sa charge au milieu des combattants. Le roi, qui avait une confiance absolue en lui, l'envoya plusieurs fois à Rome pour obtenir du Pape l'approbation de son divorce avec Ingelburge de Danemarck. Cette mission, qui lui a été reprochée par un de ses amis, Gilles de Paris, prouve à la fois et son habileté et la complaisance de son zèle, et, quoi qu'il ait pu dire de son influence dans les conseils, on est fondé à croire que son crédit auprès du roi tenait à des services plus intimes. Il fut le précepteur de Pierre Charlot, fils naturel de Philippe, mort en 1249 évêque de Noyon. Il semblerait qu'il n'avait pas profité de sa position pour se faire conférer aucune dignité ecclésiastique, car il n'était que chanoine de Notre-Dame de Senlis, et encore devait-il ce titre à l'évêque Guérin, qui le lui conféra en 1219. On ignore l'époque de sa mort. On sait, néanmoins, qu'il survécut à Louis VIII, mort en 1226.

Ses ouvrages sont : I. *Historia de Vitâ et Gestis Philippi Augusti*. C'est une chronique en prose faisant suite à la vie de ce prince, écrite par Rigord jusqu'en 1208. Les *Gestes de Philippe-Auguste* s'arrêtent à 1219, époque où, très-vraisemblablement, Guillaume publia pour la première fois cette histoire. La continuation, de 1219 à 1223, est d'un anonyme, moine de Saint-Denis. On trouve le travail de Guillaume jusqu'à l'année 1215, à la suite de l'histoire de Rigord, dans toutes les éditions et traductions de cet auteur. Le premier éditeur de Rigord, P. Pithou, avait attribué cette continuation à

Rigord, et n'avait fait des deux chroniques qu'un seul et même ouvrage, dans sa collection des historiens de France, publiée en 1596. Cette erreur, que la lecture des premières phrases de Guillaume-le-Breton aurait dû prévenir, s'est perpétuée quelque temps dans les écrits des commentateurs. Duchesne la releva le premier, et laissa pourtant les deux chroniques réunies dans le t. V de sa collection.

La chronique de Guillaume a été publiée par D. Brial, dans le t. XVII des *Historiens de France*; elle y a même été complétée et corrigée d'après un manuscrit trouvé dans la bibliothèque Cottonienne. Ces corrections et additions, renvoyées à la fin de ce volume du *Recueil des Historiens de France*, déjà imprimé, lorsqu'on eut, pour la première fois, connaissance du manuscrit, ont été rétablies dans la traduction de la chronique de Guillaume-le-Breton, publiée dans le t. II de la collection des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France jusqu'au* XIIIe *siècle*, par M. Guizot. Plus animé que Rigord, Guillaume le suit fidèlement jusqu'à 1208; il ne s'est guère permis d'additions qu'en faveur de son pays natal. Le soin qu'il a pris de raconter certains événements accomplis de 1163 à 1171, dans le pays de Léon, son récit de la mort de l'évêque Hamon, qu'il dit avoir été assassiné à Reims, en 1191, celui de la prise d'Angers par Arthur de Bretagne, en 1199, et celui de la prise de Dol et de Fougères, en 1202, par Jean, roi d'Angleterre, en font un annaliste de la province de Bretagne, pauvre en historiens du XIIe siècle. La partie de cette histoire qui lui appartient en propre est très-intéressante, par les développements qu'il a su donner à sa narration, et elle forme le véritable canevas sur lequel il a brodé le poème suivant :

II. *Philippidos libri duodecim, sive Gesta Philippi Augusti, versibus heroïcis descripta.* Cette chronique retrace, en plus de neuf mille vers, les événements si importants de la vie de Philippe-Auguste depuis son couronnement jusqu'à sa mort. Supérieur à son époque, Guillaume est vraiment poète; s'il ne s'affranchit pas constamment du mauvais goût alors dominant, il s'élève pourtant quelquefois jusqu'au sublime, et se fait toujours remarquer par une grande fidélité dans les détails qui concernent la topographie, la stratégie, la poliorcétique, etc. « La *Philippide*, dit M. Guizot, dans » sa notice sur Guillaume-le-Breton, placée en » tête de sa traduction de ce poème, formant le t. XII de la collection déjà citée, la » *Philippide* est supérieure en mérite et en importance au poème d'Ermold-le-Noir et à celui » d'Abbon. Cette chronique, sous le point de vue » moral et littéraire aussi bien qu'historique, est » d'une grande valeur. Si elle ne porte pas l'empreinte du génie de l'auteur, elle atteste les » progrès de la civilisation et de l'esprit humain » dans son pays et de son temps. La *Philippide* » sort de la sécheresse d'une pure narration. Si » le poète ne peint pas, du moins il décrit les » mœurs des peuples, la situation des lieux, la » forme des armes et des machines. Les phénomènes de la nature entrent dans sa composition et y font passer quelque chose du » monde intellectuel qui commençait à se produire en France. Deux faits importants se révèlent d'ailleurs dans ce poème : la puissance » complètement démontrée du lien féodal et la » naissance d'un sentiment national, démontrées par plusieurs passages, etc., etc. » La *Philippide*, adressée par Guillaume à son élève Charlot, parut pour la première fois du vivant de Philippe. L'auteur y ajouta, en 1224, tout ce qui a rapport aux derniers moments et aux obsèques de ce prince, mort l'année précédente, et il en fit alors hommage, par une nouvelle dédicace, au roi Louis VIII. Elle a été imprimée, d'abord en 1596, dans la *Collection des historiens de France* de Pithou, ensuite, en 1649, dans celle de Duchesne, t. V, p. 93. Gaspard Barthius en a donné une édition avec un commentaire de près de 1,000 pages, sous ce titre : *Speculum boni, pii, cordati et fortunati principis, qualis describitur et revera fuit Francorum rex Philippus-Augustus a Deo datus, qui regnavit ab anno Christi* 1180 *usque ad annum* 1223 *semi inclusum.* Zwickau (Cygneæ), 1697, in-4°. Ce commentaire, d'une grande érudition, rapporte tous les passages de l'histoire en prose de Guillaume-le-Breton, de celle de Rigord et des autres auteurs qui peuvent jeter quelque lumière sur les faits dont il est parlé dans le poème. Enfin, un long fragment de la *Philippide*, comprenant la guerre que Philippe-Auguste fit à l'empereur Othon, en 1214, a été publié par Jacques Meyer, sous ce titre : *Bellum quod Philippus, Francorum rex, cum Othone Anglis Flandrisque gessit. Antuerpiæ*, 1534, in-8°. On peut consulter, pour plus de détails, un savant mémoire de Lacurne Sainte-Palaye, t. XII, p. 242-274 des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, le P. Nicéron, t. XXVIII, la notice de M. Guizot et la *Biog. univ.*, t. XIX.

Guillaume-le-Breton, que M. de Kerdanet place au nombre des Bretons armoricains, et que la *Biog. univ.* (t. XIX, p. 150), fait vivre dans le pays de Galles, où l'on croit qu'il mourut en 1356, appartenait à l'ordre des Frères mineurs. On lui doit : *Synonyma britonis, necnon duodecim decades. Joh. de Gallandia*, etc. Parisiis, Félix Balligaut, 1496, in-4°; *ibid.*, 1498, in-4°; *ibid.*, 1504, in-4°. Ce n'est ni à lui ni à l'auteur de la *Philippide* qu'il faut attribuer la chronique dont parle Lacurne Sainte-Palaye. Cette chronique manuscrite, qui existe à la Bibliothèque nationale, est écrite en latin; elle commence au déluge et s'arrête à Philippe-de-Valois. On y lit, à la fin, qu'elle fut terminée la veille de l'an 1484, par un Guillaume-

le-Breton, dont on voit à la fin deux signatures. Pour admettre que cette chronique fût de l'auteur des *Synonymes*, il faudrait que le manuscrit de la Bibliothèque nationale fût une copie de l'original composé par Guillaume-le-Breton, contemporain, du reste, de Philippe-de-Valois. P. L...t.

GUILLAUME DE RENNES, — frère prêcheur, et non capucin, comme le dit M. de Kerdanet (*Notices chronologiques*, p. 44), puisque les Capucins ne datent que du XVIe siècle (1528-1536), et que Guillaume vivait dans le XIIIe (vers 1250). Si l'on suivait Vincent de Beauvais (édit. de Douay du *Speculum doctrinale*, col. 904), où l'on écrit *Rodon*, et le manuscrit de Turin, où l'on voit *Rodonensis*, la ville de Redon pourrait réclamer Guillaume; mais M. Daunou (*Histoire littéraire de la France*, t. XVIII, p. 403-406) démontre qu'il y a faute dans cette édition du *Speculum doctrinale*; et Quétif, qui avait vu les manuscrits et les anciennes éditions, écrit toujours *Rhedonensis*. (*Bibl. FF. Prædicat*, *Echard et Quétif*, t. I, p. 109.) Ce n'est pas, au reste, la seule altération qu'ait subie le mot *Rhedonensis*. Les Portugais ont écrit *Celdonensis*, *Cordonensis*, *Credonensis*, *Geldonensis*. On a fait, en outre, de Guillaume un *Episcop. Matepsis* ou *Mimatensis*, ce qui pouvait le faire prendre pour l'illustre Guillaume Durand de Saint-Pourçain, évêque de Meaux, et comme lui de l'ordre des Frères prêcheurs. Toutes ces fautes sont relevées par Quétif.

Le seul ouvrage conservé de Guillaume de Rennes est sa *Glose* de la *Somme* de Raymond de Peñnafort, *De penitentiâ et matrimonio*, glose dont l'importance nous a été révélée par le savant Daunou. Guillaume y touche plusieurs points du droit coutumier français, peu connu de Raymond, notamment en ce qui concerne l'usure, la légitimité des enfants, la faute grave des clercs qui assistent par curiosité à un supplice ou à un duel judiciaire, etc.

Cette glose est insérée dans le *Speculum doctrinale*, ou *Miroir scientifique*, formant la seconde partie de la vaste encyclopédie rassemblé, au XIIIe siècle, par Vincent de Beauvais, sous le titre de *Speculum quadruplex, naturale, doctrinale, morale, historiale*. Argentinæ, Joannes Mentelin, 1473 et 1476, 7 vol. grand in-fo, quelquefois reliés en dix, sans chiffres, réclames ni signatures. Cette volumineuse collection, aujourd'hui sans utilité pratique, conserve néanmoins un certain intérêt historique, et a, d'ailleurs, l'avantage de nous faire connaître un grand nombre d'extraits curieux d'autres ouvrages plus anciens, dont plusieurs se sont perdus depuis ou ne nous sont parvenus qu'avec des altérations. Sous ce rapport, les diverses parties du *Speculum quadruplex* méritent une place dans toutes les grandes bibliothèques, et c'est ce dont on sera pleinement convaincu après avoir lu l'excellente analyse qu'en a donnée M. Daunou, dans le 18e volume de l'*Histoire littéraire de la France*, et celle de M. Parisot, dans le t. XLIX de la *Biogr. univ.*, vo Vincent de Beauvais. Parmi cinq ou six éditions qui existent de ce grand ouvrage, la première et la plus précieuse est celle de Jean Mentelin, sous la date de 1473, mais il est fort difficile d'en réunir toutes les parties. M. Brunet (*Manuel du libraire*, 4e édit., t. IV, p. 638), d'après le *Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibl. du roi*, *IV, 290 et suiv.*, donne des détails étendus sur diverses parties de l'édition de 1473. Parmi les éditions séparées du *Speculum doctrinale*, on remarque, indépendamment de celle de Douay, 1624, in-fo, déjà citée, une de Louvain, 1480, mentionnée par Quétif; une de Paris, 1500, in-4o, indiquée par Hain, et deux de 1603 et 1609, dans lesquelles les gloses sont attribuées à Jean de Fribourg, mais par erreur, comme le démontre Quétif, p. 409. P. L...t.

GUILLAUME, dit l'Amant, — prieur de Saint-Aubin-des-Bois, ordre de Citeaux, diocèse de Saint-Brieuc, en 1280, a translaté du latin en prose française le *Roman des Bannerets de Bretagne*, qu'un autre moine, dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous, mit en vers en 1377. Jacques Moïsant de Brieux donna une première édition de ce curieux opuscule dans l'ouvrage intitulé : *Les Origines de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales, avec un vieux Manuscrit en vers touchant l'origine des Chevaliers bannerets de Bretagne*. Caen, J. Cavelier, 1672, petit in-12 de VIII et 200 pages. Cette rareté bibliographique a été réimprimée au nombre de cent exemplaires par les soins de M. G. Duplessix, sous ce titre : *L'Ordre des Bannerets de Bretagne et leur Origine, translaté sur le latin, et depuis mis en rimes françaises*. Caen, Poisson, 1827, in-4o de 5 feuilles. On trouve aussi le *Roman des Bannerets* dans le t. III des *Preuves* de l'*Histoire de Bretagne*, de dom Morice, col. 1761-1766; mais le texte donné par les bénédictins est très-fautif, comparé à celui des éditions de 1672 et 1827.

M. Duplessix, dans la préface de deux pages qui précède sa réédition de Moïsant, dit que, malgré de nombreuses recherches, il n'a pu se procurer aucun renseignement sur les autres manuscrits qui existeraient de ce petit poëme. D'un autre côté, Moïsant avait copié le sien sur un manuscrit existant à Thorigny, chez Mme de Matignon, et il ne dit ni qu'il en eût vu d'autres, ni qu'il sût si les Matignons en possédaient d'autres. M. de Wismes, à qui nous devons tous les détails qui suivent, en a acheté un à Douai en 1848; il le croit unique, et d'autant plus curieux que ce n'est point un simple manuscrit identique, sauf variantes, à celui qu'a publié

Moïsant, mais parce que, tout en traitant du même sujet, il en diffère complètement quant au style et à l'étendue. En effet, le manuscrit publié par Moisant n'a que trois cent quarante-neuf vers de diverses mesures, est écrit tout d'un trait, sans séparation, et commence à Jules-César pour finir à 936. La date de la confection y est fort bien précisée. Il en ressort qu'en 1280, « *frater Guillelmus*, dit l'*Amant*, traduisit les hauts faits des Bannerets de latin en français, par le commandement de dame Jeanne de Bretagne, de Bertrand Gouyon la compagne », et qu'il lui présenta sa traduction le 7 juin. Il en ressort encore qu'en 1377, un autre moine, « à la requeste d'autre dame gente, » le traduisit de la prose de Guillaume l'Amant, en plus *duisant langage*, c'est-à-dire en vers. Le manuscrit de M. de Wismes, au contraire, entièrement en vers de huit syllabes, est divisé en chapitres, ou plutôt mémoriaux, au nombre de vingt-sept. Il se compose de mille soixante-dix-sept vers, et commence à la création d'Adam pour finir à l'an 1096. M. de Wismes incline à croire que ce manuscrit, formant un cahier de vingt-six pages in-4° sur papier, n'est qu'une copie faite au commencement du XVII[e] siècle d'un manuscrit du XV[e] siècle, aujourd'hui probablement perdu, postérieur conséquemment à celui de Moïsant, qui est du XIV[e] siècle. Le manuscrit de M. de Wismes, sans date et sans nom d'auteur, n'est, en aucune façon, l'œuvre de Guillaume l'Amant. Il contient des détails fort intéressants sur la famille des Matignons, et il commence par un très-curieux prologue, où sont racontés les procédés auxquels on fut obligé de recourir dans les couvents pour reconstruire les Cartulaires détruits lors de l'invasion des Normands, c'est-à-dire de les refaire de mémoire, ce qui explique aisément les lacunes, les erreurs, les fausses chartes même qu'on remarque dans maints chartriers dressés à nouveau, comme celui de Saint-Aubin. Au commencement de ce manuscrit, on lit : *Copie d'un petit registre en parchemin escript, contenant vingt-six feuillets comme il ensuit ci-après, et premièrement : Extraict en abrégé des vieux Mémouriaulx de l'abboie de Sainct-Aubin-des-Boes en Bretaigne, por la maison de Matignon, qui a fondé ladicte abboie, siévant vieux chartrier qui fut autre fez en cette abboie. — Hic est Liber sive Memoriale Antiquitatum britanniarum, Britannia dicta Armorica, et fondationis abbatiæ Scti-Albani-Boscorum. In ista patria anno trecentesimo octogesimo-octavo pro primo Bannereto Matignoniano, et rerum quæ evenerunt à dicto tempore, tam in dicta patria quam in dicta abbatia.* Vient ensuite le *prologue* dont nous avons parlé. P. L...t.

GUILLEMOT (Pierre), — né, vers 1760, à la ferme de Ville-Hello, commune de Buléon (Morbihan), faisait ses études au collége de Vannes, lorsque la mort de son père le força de les cesser pour venir exploiter lui-même la propriété de Kerdell, qui lui appartenait. Il devint chouan, quand la Bretagne leva son drapeau contre la Révolution. Ce fut au bois de Colledo qu'il livra son premier combat. L'abbé Leclerc, vicaire de Saint-Jean-Brevelay, était conduit à Josselin par quatre-vingts soldats. Avec trente soldats, Guillemot attaque l'escorte, la met en fuite et lui arrache le prêtre, qui, blessé à la jambe, mourut peu de jours après. A partir de ce combat, Guillemot, secondé par Le Gall et Priol, ne laissa pas passer une semaine sans attaquer les républicains, auxquels il fit essuyer des pertes bien fréquentes. Lorsqu'en 1794, Cadoudal, parvenu à s'échapper de sa prison de Brest avec d'Allègre, rentra dans le Morbihan et y réorganisa l'insurrection, un des premiers chefs qu'il lui donna fut Guillemot. Abandonnant sa femme, ses enfants, sa charrue, le lieutenant de Georges se dévoua plus que jamais au service de la cause qu'il avait embrassée. Ses précédents succès lui avaient acquis une influence telle, que les chefs de l'insurrection, en même temps qu'ils lui conférèrent le commandement des cantons de Plumelec et de Bignan, l'appelèrent, lui troisième, à faire partie du comité central chargé de diriger les opérations, et qu'ils le chargèrent plus spécialement, après l'affaire de Quibéron, des mouvements à effectuer à Bignan, Brévelay et Locminé. C'est de cette concentration de pouvoirs et de l'autorité absolue dont il était investi, autorité qu'il exerçait avec sévérité, souvent même avec cruauté, que lui était venu le nom de *Roi de Bignan*, que lui donnaient indifféremment, et les républicains et les royalistes.

Attaqué, en 1796, par la garnison de Locminé, il l'obligea à rentrer dans ses cantonnements. Le lendemain, cette garnison échoua dans une seconde sortie. A trois ans de là, plus heureux que ses adversaires, Guillemot parvint, le 27 juillet 1799, à les déloger de cette position qu'ils occupaient alors. Le colonel Bonté étant sorti de Lorient pour se porter contre lui avec un bataillon de la 81[e] demi-brigade, leur rencontre eut lieu sur la vaste lande de Vachegarre, dans la paroisse de Buléon, entre Josselin et Locminé. Elle fut acharnée. Quoique ce terrain découvert fût propice aux évolutions régulières des républicains, Guillemot ne craignit pas un tel champ de bataille. Le colonel Bonté vit ses soldats fuir sous le choc terrible des Morbihannais, et ne sauva qu'avec peine les débris de sa troupe. Surpris, à quelque temps de là, dans une maison de Locminé, et n'ayant pas le temps de prendre ses armes, Guillemot saisit une hache avec laquelle il abat à ses pieds le premier qui se présente à lui. Gagnant aussitôt la porte, il évite un coup de baïonnette et se met à courir, entouré de nombreux soldats qui le poursuivent. Une barrière s'offre à lui; le fac-

tionnaire qui la garde ne peut l'empêcher de la franchir. Échappé, comme par miracle, au coup de fusil qui lui est envoyé à bout portant, l'intrépide partisan a bientôt à ses côtés un soldat plus léger que lui à la course. Saisir et culbuter ce nouvel adversaire, c'est pour Guillemot l'affaire d'un moment; et, continuant à fuir, il se voit enfin sain et sauf, loin de tout danger, sans avoir été atteint par aucun des coups multipliés qui ont été dirigés contre lui.

Au mois de janvier 1800, Cadoudal résolut d'empêcher le général Harty de rentrer à Vannes, d'où il était sorti le 22 pour coordonner ses mouvements avec ceux des autres généraux républicains qui parcouraient les communes voisines, en même temps que pour enlever tous les grains et bestiaux qui restaient dans le pays insurgé, et les faire refluer sur Vannes, où il aurait ainsi formé un entrepôt assez considérable pour assurer la subsistance des troupes à la tête desquelles s'avançait le général Brune, dans le but d'en finir avec Cadoudal. Ce dernier comprit la nécessité de frapper un coup immédiat et vigoureux. Il concerta ses mouvements avec Guillemot, dont la division, forte de quinze cents hommes, s'embusqua dans les fourrés qui bordent la route de Vannes, assaillit les républicains au moment où ils allaient faire entrer dans la ville dix-sept voitures chargées de grains, les leur reprit, et les refoula dans le bois de Meucon, où il leur fit essuyer des pertes assez nombreuses en morts et en prisonniers. Tel fut le prélude de la bataille de Grandchamp (*voy.* t. Ier, p. 226-227), dont l'issue ne répondit pas au début. Les insurgés furent obligés de battre en retraite; mais Guillemot sut conserver les prisonniers et le convoi, qu'il dirigea sur le Haut-Morbihan.

Cadoudal, malgré la pacification, conféra à Guillemot, le 8 juillet suivant, la commission d'adjudant-général des légions de Vannes, d'Auray, de Mohon, et de celle qu'il avait déjà sous ses ordres, avec pouvoir de se faire remplacer, et recommandation de diriger ses troupes en grand, ou comme l'exigeraient les besoins de l'insurrection. Le lieutenant de Georges passa ensuite en Angleterre, pour conférer avec son général, à Rumsey, près de Southampton, dans le Hampshire, où s'étaient réunis les derniers débris de la chouannerie expirante. A la nouvelle de l'arrestation de Cadoudal, à Paris, Guillemot, qui était resté à Rumsey, avec plusieurs Bretons, pour servir d'escorte au comte d'Artois, lorsqu'il serait rappelé, se rendit à Londres. Il demanda au prince et au gouvernement anglais l'autorisation de passer le détroit, et de chercher, par tous les moyens possibles, à délivrer Cadoudal. Sa demande lui fut accordée; mais les côtes étaient surveillées avec tant de sévérité que, peu d'heures après s'être mis en mer, il fut obligé de renoncer à son projet. Parvenu, plus tard, à tromper la vigilance des croiseurs français, il aborda en Bretagne, où il fut aussitôt poursuivi à outrance par le gouvernement, alarmé, avec raison, de l'influence que ne pouvait manquer d'exercer l'homme le plus propre à remplacer Cadoudal. Dans les premiers jours de novembre 1804, jugeant sa présence inutile pour le moment en Bretagne, il voulut passer en Angleterre, et, dans ce but, il fréta le bateau de Jean-François Le Louette, patron de l'île aux Moines, auquel il donna rendez-vous à l'entrée de la rivière d'Auray, pour le transporter, lui et quelques amis, à l'île de Houat. Au jour convenu, Guillemot, Joseph Cadoudal, l'aîné des deux plus jeunes frères de Georges; Debar, Le Mineur, du village de la Ruse, en Plougoumelen; Le Thieis, *abbé de Kerbauffret;* deux marins et Le Louette, tous bien armés, excepté Joseph Cadoudal, qui portait l'un des fils de Guillemot, alors âgé de douze ans, se rencontrèrent non loin de Kerdréan, et le lendemain la chaloupe la *Victoire* s'avança dans la rivière d'Auray, les écoutilles fermées. Pendant huit jours, elle manœuvra dans la direction de l'île de Houat, attendant un croiseur qui devait prendre les passagers. Dans le trajet, elle rencontra un canot portant le gendarme Loréal, envoyé de Belle-Ile à Houat pour y opérer une levée de marins. Ce gendarme, ayant remarqué qu'à son approche des hommes de la *Victoire* s'étaient cachés dans la cale, les prit pour des déserteurs; montant à bord, il somma le patron de lui exhiber son rôle, et de réunir ses hommes sur le pont. Il est alors assailli par les quatre hommes de la cale, du nombre desquels est Guillemot, dont le bâton se casse sur le corps du malheureux gendarme. Sur les instances de Le Louette, on consent à abandonner Loréal, et chacun continue sa route. Arrivés à Houat, les passagers de la *Victoire* y retrouvent le gendarme, qui n'a rien de plus pressé que de se cacher dans un grenier, d'où il s'échappe la nuit pour aller s'enfoncer dans les rochers qui bordent la côte.

Le lendemain matin, Guillemot et ses compagnons font voile vers Lorient; mais Guillemot, incommodé du mal de mer, se fait débarquer dans la baie de la Forêt, à Saint-Jean, près de Concarneau. Ses compagnons, Le Mineur excepté, en font autant. Le lieu du débarquement se trouvait dans la circonscription que commandait Debar, qui put ainsi diriger facilement ses camarades vers l'intérieur du Morbihan, où ils rentrèrent, en attendant une occasion plus sûre de le quitter. Ils venaient de passer la nuit à manger, boire et jouer aux cartes dans la maison d'un nommé Le Rey, au village de Berluern, en Plaudren, près d'Elven, et ils allaient s'embarquer, après avoir reçu les adieux et les embrassements de leur agent, Marc Le Guénédal, lorsque la maison se trouva tout-à-coup cernée par soixante hussards. Ce Le Guénédal, beau-frère de Le Louette, était celui

qui avait préparé le premier voyage. Plus tard, effrayé par la proclamation du préfet du Morbihan, annonçant que quiconque recélerait Guillemot serait puni de mort, séduit aussi par les récompenses qui lui furent promises, il s'était décidé non seulement à faire connaître les dépôts d'armes et de munitions, mais encore à livrer Guillemot. Lui-même a révélé tous les détails de sa trahison dans son interrogatoire du 26 décembre 1804, où il dit « qu'il chercha le moyen » de s'aboucher avec Louis Rio, qui passait » souvent au bourg de Plougoumelen, et qu'il » savait être un des courriers de Guillemot; » qu'à cet effet il se rendit à Mériadec, fit appeler Rio dans un cabaret, lui paya à boire, » et, pour gagner sa confiance, lui dit qu'il avait » des lettres très-pressées à faire passer à Guillemot, et qu'il désirait savoir où il était; que » Rio, après bien des difficultés, lui dit qu'il » s'informerait où il pouvait être et le lui ferait » savoir; qu'alors il se décida à écrire à Guillemot dans le cabaret même, pour lui témoigner combien il était fâché que son voyage » n'eût pas réussi et pour lui donner un rendez-vous, où ils auraient concerté les moyens d'assurer le succès d'un autre départ; que, trois » jours après, Rio lui apporta une réponse de » Guillemot, lui annonçant que dans un mois environ il se rendrait dans ce pays, et que ce fut » après la réception de cette lettre et une visite » à la maison de Le Rey, le 30 novembre, qu'il » avait fait arrêter Rio par M. Gout, aide-de-camp du général Boyer, chargé de la surveillance des côtes de l'Ouest, et qu'il avait fourni les indications nécessaires pour qu'on pût » saisir Guillemot. » Ce dernier fut pris avec son fidèle compagnon Le Thieis, lequel, au moment de l'arrestation, était caché dans une loge derrière la maison de Le Rey. Il se défendit vigoureusement et ne se rendit qu'après avoir reçu vingt-trois blessures, que pansèrent immédiatement deux chirurgiens. Transféré à Vannes, il fut traduit devant une commission militaire, présidée par M. Husson, major du 37e régiment de ligne. Après la défense de son avocat, qui ne fut qu'une affaire de pure forme, il prit lui-même la parole et déploya une mâle énergie, digne de l'audace qu'il avait montrée dans les combats. Sa haute stature (1 mètre 705 millimètres), sa force herculéenne, sa figure tachée de poudre, et qui semblait encore s'animer de cette sauvage âpreté qui l'avait rendu si redoutable, tout impressionnait ses juges; mais, organes de la loi, ils le condamnèrent unanimement à la peine de mort, qu'il subit sur la Garenne. Avec lui finit la chouannerie, que seul peut-être, après Cadoudal, il eût pu prolonger avec quelque succès dans le Morbihan. P. L...t.

GUILLEMOT (André-Marie-Ponce), — dit *Sans-Pouce*, parce qu'il lui manquait le pouce de la main gauche, et né à Plérin (Côtes-du-Nord), a été souvent confondu avec le précédent. Attaché en sous-ordre aux bandes de Saint-Régeant, de Carfort, etc., il ne joua dans la chouannerie qu'un rôle très-infime. Soupçonné d'avoir pris part, le 20 germinal an VI (9 avril 1798), au vol de la diligence près de la forêt d'Elven, où trente hommes armés avaient enlevé une somme de 29,992 fr., il devint l'objet de recherches actives de la part des autorités de Vannes, qui réussirent à découvrir le lieu de sa retraite chez une nommée Marie Lavallée, cabaretière au Bois-Moureau. Après avoir opposé une énergique résistance à MM. Girardin, officier municipal, et Coroller, chef d'escadron de gendarmerie, chargés d'opérer son arrestation, il fut désarmé par le premier, et conduit dans les prisons de Vannes. Traduit, le 22 frimaire an VII (12 décembre 1798), devant le premier conseil de guerre siégeant dans cette ville, il fut condamné et exécuté le même jour. P. L...t.

GUILLET (Mathurin), — né à Rennes, le 28 février 1766, avait rempli divers emplois publics et exercé le professorat, soit dans sa ville natale, soit à Nantes, lorsqu'en 1813 il fut chargé, comme agrégé, d'une chaire d'humanités au lycée de cette dernière ville. Deux ans plus tard, il y enseigna la rhétorique. Devenu ensuite conservateur de la bibliothèque publique, il en remplit les fonctions jusqu'en 1837, époque à laquelle il demanda et obtint sa retraite, dont il alla jouir, près de Nantes, à Chantenay. Il y mourut le 25 novembre 1846, laissant le souvenir mérité d'un homme de bien, dévoué à son pays comme aux lettres qu'il cultivait avec zèle. Indépendamment d'une *Notice biographique sur M. le comte de la Garaye*, insérée dans le t. Ier du *Lycée armoricain*, et de quelques articles de critique littéraire publiés dans les t. IV, IX et XII du même recueil, on lui doit les travaux suivants, insérés dans les *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure*, dont il était membre depuis 1807 : I. *Rapport sur les travaux de la Société académique pendant l'année* 1831 (t. III, p. 9-77). II. *Rapport, etc., pour rendre compte de l'ouvrage de M. Verger sur les Antiquités de Jublains* (t. V, p. 400-407). III. *Rapport sur la Statistique de M. Pesche* (t. V, p. 385-399). IV. *Notes sur M. Blanchard de la Musse* (t. VIII, p. 331-337). M. Renoul (*Ann. de la Soc. acad.*, 1847, p. 4-5) dit qu'il a en outre laissé : 1° *Un Cours complet de littérature latine*, ouvrage manuscrit de 345 pag.; 2° *Un Essai sur la Géographie, la Cosmographie, destiné aux Elèves particuliers qui lui étaient confiés*; 3° *Mémoire d'une Madeleine, ou Histoire de Louise Meldenry, traduite de l'anglais d'Herpytielly*, style épistolaire; 4° une traduction italienne intitulée : *La Veuve malade;* 5° une autre traduction anglaise sous le titre de *Richard Marwill, nouvelle*. P. L...t.

GUILLEY (AMÉDÉE), né à Nantes le 20 mars 1775, fit ses études aux Oratoriens de cette ville, et débuta dans la carrière militaire comme volontaire dans la légion nantaise. Lors de la fondation de l'École polytechnique, en 1794, il se présenta aux examens, fut admis et passa, deux ans après, à l'École d'application de Metz, d'où il sortit le premier de sa promotion. Envoyé d'abord sur le Rhin, il y reçut promptement l'ordre de se rendre à l'armée gallo-batave, au nord de la Hollande, et ne la quitta que pour aller prendre, en 1809, la direction des grands travaux à établir à Breskens, dans le pays de Cadzan, pour la défense de l'entrée de l'Escaut et du port de Flessingue, situé dans l'île de Walcheren, sur l'autre rive. Il était à peine arrivé sur les lieux que lord Chatam vint, avec des forces considérables de terre et de mer, attaquer l'île de Walcheren et les positions voisines occupées par les Français. Les services que Guilley rendit dans ces circonstances graves lui valurent bien souvent d'être cité honorablement dans les rapports officiels. Lorsque les Anglais s'éloignèrent, le 29 septembre 1809, de l'île de Walcheren, après avoir détruit de fond en comble les établissements militaires et maritimes de Flessingue, Guilley fut chargé de réparer les désastres qu'ils avaient causés. Le zèle, la célérité et les talents qu'il déploya dans cette mission attirèrent sur lui l'attention de l'Empereur, lorsqu'il vint visiter les lieux en 1810. Napoléon attachait une grande importance à ces travaux, qui devaient aboutir à la création, dans l'Escaut, d'un port rival de ceux des Anglais, et d'où devait un jour sortir la flotte formidable qu'il y rassemblait. Il donna des marques publiques de satisfaction au commandant Guilley, dont l'esprit original et les réparties promptes et spirituelles lui plurent beaucoup. Cet officier supérieur joignait, en effet, à une instruction solide, l'élocution la plus facile et une verve intarissable. Il n'était pas moins remarquable par la trempe de son caractère, et il le prouva lorsque, tourmenté, pendant cinq années, par les fièvres pernicieuses, endémiques en Hollande, il ne faillit jamais à ses devoirs, et fut toujours assez maître de lui-même pour que la souffrance n'altérât ni l'aménité de son caractère, ni la bonté de son cœur. L'accueil qu'il faisait aux jeunes officiers qui débutaient dans la carrière a laissé dans le corps du génie des souvenirs qui lui ont survécu. Dans ces localités désertes, où la vie était si difficile, sa table était toujours la leur, et ceux même qui ne faisaient que passer ressentaient les effets de sa sollicitude, en trouvant plus loin, dans leurs bagages, des provisions et des vins choisis qu'une délicate attention y avait introduits. Maintes fois Guilley fut appelé aux conseils du génie tenus devant l'Empereur; la rectitude de son jugement y fut remarqué par Napoléon, qui fut au moment de le prendre, en 1813, pour l'un de ses aides-de-camp, représentant l'arme du génie, dont il voulait, par cette distinction, récompenser les éminents services. Le commandant Bernard fut choisi en raison de faits antérieurs que l'Empereur avait eu occasion d'apprécier; mais c'était déjà un grand honneur que d'avoir pu entrer en concurrence avec un tel homme.

En 1815, il commanda le génie à Phalsbourg pendant le blocus de cette place, qu'il défendit vaillamment, et ne rendit que de la manière la plus honorable. Après les Cent-Jours, il fut mis en demi-solde; mais, rappelé bientôt à l'activité, il fut chargé de commander le génie à Belle-Ile-en-Mer, à Lorient, puis à Nantes. Ayant obtenu, en 1830, de prendre part aux opérations de l'armée du Nord, il eut, en qualité de lieutenant-colonel, le commandement de la place de Maubeuge. Promu colonel en 1833, il vint prendre la direction des fortifications à Brest. C'est à cette époque qu'il rédigea un savant mémoire sur la défense de cette place et de la rade, et qu'il en termina un autre, non moins remarquable, sur les moyens de défense de Belle-Ile-en-Mer. Au mois d'octobre 1835, ayant atteint l'âge fixé par les réglements, il fut admis à la retraite, après quarante-quatre ans de services récompensés par la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, et vint à Nantes, où il est mort le 23 décembre 1848.

Dans cette dernière période de sa vie, sa foi ardente et pratique, sans cesse animée par la pensée de Dieu, se manifestait à tout moment dans ses discours comme dans ses actions; et, comme nous l'apprend une lettre datée du 16 juin 1838, qu'il écrivait du village du Chêne-sur-Sèvre, commune de Vertou, à l'un de ses amis de Brest, « il éprouvait une vive satisfaction de pouvoir jouir, loin des agitations du monde, de cette paix de l'âme due aux principes religieux, dont l'exemple et les vertus de sa famille avaient déposé le germe dans son cœur. » Sa bienveillance naturelle s'était centuplée sous l'influence de ces sentiments. Aussi, deux choses le préoccupaient-elles principalement : la prière et les bonnes œuvres. L'un des membres les plus actifs et des plus dévoués de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, malgré son âge, malgré son état valétudinaire, il était toujours le premier à s'offrir pour les œuvres les plus pénibles, les plus fatigantes. Toutefois, ces soins ne l'absorbaient pas tellement qu'il ne pût encore consacrer quelques loisirs à l'étude. Nous en trouvons la preuve dans sa correspondance avec l'ami dont nous avons déjà parlé, et auquel il demanda à plusieurs reprises des notes et des détails qui devaient lui servir à rédiger un mémoire sur la défense des côtes de Bretagne. Le travail avait été de tout temps un besoin pour lui. Déjà, en 1821, aussitôt après son admission à la Société académique de la Loire-Inférieure, il y avait lu, le 6 décembre,

son *Précis historique de l'expédition anglaise dans l'Escaut*, en 1809. Ce *Précis*, qui a été inséré dans les *Victoires et Conquêtes* (t. XIX, p. 242-270), est accompagné de détails topographiques très-clairement exposés, à l'aide desquels on suit, jour par jour, les opérations des deux armées et les combinaisons stratégiques de leurs généraux. Il avait aussi composé une *Notice sur Vauban* et une *Opinion sur les fortifications de Paris*, insérée dans les *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure* (t. XII, p. 67-86), et adressée au ministre de la guerre, qui la fit placer dans les archives de son ministère, après avoir adressé à son auteur les plus flatteuses félicitations. Partant, dans ce mémoire, de la nécessité admise de fortifier contre une invasion de l'ennemi la capitale de la France, Guilley met en parallèle les deux systèmes proposés pour parvenir à ce but : l'enceinte continue et les forts détachés; et, bien que le premier de ces systèmes ait eu en sa faveur les autorités imposantes de Vauban et de Napoléon, il n'hésite pas à se déclarer pour le second, comme conciliant l'économie de la dépense et facilitant la défense. La matière y est traitée de façon à en rendre l'intelligence facile aux personnes les plus étrangères à la science de l'ingénieur.

Indépendamment de ces travaux et de divers rapports lus à la Société académique, Guilley avait aussi composé, dans la forme épistolaire, un roman publié sous le voile de l'anonyme, et intitulé : *Gustave de Sydenheim, ou les Illusions d'un honnête homme*. Paris, Béchet, 1826, 4 vol. in-12. Les développements que l'auteur donne à la pensée fondamentale de son livre démontrent qu'un bon cœur, des intentions droites et une imagination vive ne suffisent pas pour procurer le bonheur en ce monde; que ces qualités sont stériles, si l'on n'y joint la modération dans les désirs, et cet esprit de conduite qui résulte d'un sens droit et de l'habitude d'observer la société. Impassible au milieu de l'effervescence littéraire qui agitait les classiques et les romantiques, à l'époque où parut son livre, Guilley ne se mit à la remorque d'aucun système; il écrivit comme il pensait. Son héros, encadré dans un trop grand nombre peut-être de personnages accessoires, est la personnification de l'honnête homme, dupe des illusions de l'ambition et de l'amour, qui, tantôt le comblent de leurs faveurs, tantôt lui font éprouver tous les mécomptes, tous les soucis que rencontre la probité aux prises avec l'intrigue. Le style, pur, simple, élégant, a le défaut d'être trop uniforme. En ne nuançant pas suffisamment le langage des personnages épisodiques destinés à faire ressortir le contraste qui doit exister entre eux et Gustave, il nuit à la variété et à l'effet des tableaux. Quoi qu'il en soit, ce livre, par son but, par son exécution même, a un certain mérite. Aussi Guilley était-il trop sévère à son propre égard lorsque, dans ses dernières années, il semblait regretter d'avoir composé ce roman, tout-à-fait inoffensif pour la religion et la morale. Il s'était enfin essayé dans le genre lyrique, et quelques poésies légères témoignent de son esprit souple et enjoué, à en juger surtout par un petit poëme des plus drolatiques, rimé en *ance*, qu'il avait communiqué à un respectable ecclésiastique de Nantes. P. L...t.

GUILLO (Jérôme), — né au château de la Boulay, commune de Moustoirac (Morbihan), le 1er janvier 1768, était fils de Nicolas Guillo et d'Anne Le Rouillo. Il commença ses études au collége de Locminé, puis il fut envoyé à celui de Vannes, où il se distingua parmi ses condisciples, et, comme témoignage de satisfaction, on lui confia la clef de la bibliothèque de la maison. Ensuite, il entra au séminaire de la même ville, et reçut les ordres mineurs. Il était diacre au moment où le séminaire fut fermé. Jérôme perdit ses parents et se retira au village de Guévelle, commune de Pluméliau, jusqu'à la Révolution. Il devint alors secrétaire de l'abbé Villegonan, chanoine de la cathédrale de Vannes, et directeur du comité royaliste de la commune de Plumergat.

Guillo n'était pas encore en âge de recevoir la prêtrise, et, comme diacre, il ne pouvait porter les armes. Cependant, on mit à profit son zèle et son dévoûment. Il résolut de procurer aux hommes de son parti les munitions qui leur manquaient, aux dépens des bleus. Suivi de quelques royalistes et pourvu d'une carte de Bretagne, il se rend à l'avenue de Kerbourvelec, commune de Plumelin. « Que ceux » d'entre vous, dit-il à ses compagnons, qui » ont la bonne volonté de faire un long voyage » à leurs dépens sortent des rangs et me sui» vent! » Alors ils se dirigèrent sur la route de Pontivy à Landerneau, vers le Pont-de-Buis, à la fabrique de poudre. Ce canton n'était pas insurgé. Des forces considérables étaient dispersées à Brest, à Lorient, à Quimperlé et à Quimper. Les petites villes mêmes étaient gardées par des garnisons ou par leurs propres gardes nationales; mais Guillo, grâce à sa carte, sut se dérober à tous les dangers.

Personne n'avait songé que la poudrière du Pont-de-Buis pût être attaquée. Guillo joignit Lantivy de Kerveno et Leissègues, qui étaient à la tête de cinq à six cents hommes choisis dans plusieurs divisions. Ils arrivèrent le 16 juin 1795 au soir à Edern, et se procurèrent des charrettes et des chevaux. Le lendemain, à midi, ils atteignirent le Pont-de-Buis. Le poste qui gardait la manufacture opposa quelque résistance; mais, sur les sommations réitérées de Guillo, il céda à la force et fut désarmé. On charge les poudres sur les charrettes; on enlève la caisse contenant 18,000 et quelques cents francs; puis, sans causer aucun dommage et

sans faire aucun mal aux soldats, Guillo et ses compagnons reprennent la route du Morbihan.

Ils ont déjà atteint le château de Trégarantec, commune de Mellionnec, lorsque les garnisons et les colonnes républicaines sont averties. De toutes parts, elles se mettent en mouvement; mais, par des prodiges d'adresse et d'activité, Guillo trompe leurs calculs, se joue de leur poursuite et rentre sain et sauf dans le pays insurgé avec le riche convoi. Pendant cette marche, la pluie tombait à torrents. Les Morbihannais étaient si mouillés que, pour se consoler, ils fumaient leurs pipes à côté des tonneaux de poudre, et cependant il n'en résulta aucun accident.

Ainsi ce ne furent point, comme le donne à entendre M. Th. Muret (*Histoire des guerres de l'Ouest*, t. IV, p. 21-24), Georges et Mercier qui se mirent à la tête de l'expédition du Pont-de-Buis. L'abbé Guillo est le *génie* qui dirigea cette entreprise, et dont parle M. Cretineau-Joly (*Histoire de la Vendée militaire*, t. III, p. 282-283), sans avoir pu découvrir son nom (1).

Tout le récit que nous rapportons est de l'abbé Guillo lui-même; il nous a, de plus, été confirmé par des témoins oculaires qui ont fait partie de l'expédition (2).

On pourrait citer des faits nombreux qui prouvent que Guillo unissait au courage l'adresse et le sang-froid. Chargé par le comité royaliste d'annoncer la paix à Pontivy, à son arrivée sur la place, il fut environné par la foule. Comme il était habillé en paysan, on cria qu'il était prêtre. Après avoir fait connaître le sujet de sa mission, il sortit de la ville. Un hussard, l'arrêtant, lui dit, sans doute par ruse : *Sacerdos sum*. Guillo lui répondit : *Vade retrò, Satanas*, et s'échappa.

Dans un de ses voyages, Guillo fut arrêté à Malestroit. On lui demande son passe-port (il l'avait pris sous le nom de Guyot), et on le traite de calotin. « Regardez, dit-il, si j'ai l'âge. » Interrogé par le maire : « Mes papiers, dit-il, sont » en règle. Sachez que je suis un employé du gouvernement, et vous répondrez du retard que vous me faites éprouver. » Il se fit donner un sauf-conduit pour sortir de la ville, et quelques instants après arriva, mais trop tard, l'ordre de l'arrêter et de le mettre à mort.

A chaque instant sa vie était en danger. Aux environs de Fougères, il s'échappa d'une maison cernée par les bleus; ils tirèrent sur lui, et un soldat le poursuivit en vain pendant plus d'une lieue.

En 1797, Guillo alla en Angleterre pour la seconde fois; nous ne pouvons préciser l'époque du voyage qu'il y avait fait antérieurement, afin d'obtenir des munitions pour les chouans. Dans son second voyage, il fut ordonné prêtre par Mgr Le Mintier, évêque de Tréguier. Il eut aussi une entrevue avec le comte d'Artois, depuis Charles X.

Guillo, à son retour, exerça son ministère dans le Morbihan, et particulièrement à Saint-Jean-Brevelay. Un jour, des gendarmes vinrent le demander, au moment où il écrivait dans le lieu où il était caché. La personne qui gardait la maison leur répondit : « Si je vous dis » qu'il est ici vous ne me croirez pas; si je vous » dis qu'il n'y est pas, vous me direz que je » me moque de vous. » L'abbé Guillo éteignit aussitôt sa lumière, et les gendarmes fouillèrent en vain la maison; l'ouverture de la cache était fermée par une malle.

En 1800, le 26 janvier, à la bataille du Pont-du-Loch, entre Vannes et Locminé, le général Brune, à la tête de l'armée républicaine, ravageait la paroisse de Grandchamp, lorsque le général Georges, à la tête des royalistes, lui opposa de la résistance. Avant la bataille, l'abbé Guillo célébra le saint sacrifice de la messe sur la caisse, et donna ensuite l'absolution générale à tous les royalistes qui y assistèrent. Le combat dura huit heures; les Bretons morbihannais eurent sept cents hommes environ hors de combat, et les bleus plus de huit cents. Après la bataille on vit l'abbé Guillo, accompagné du comte de la Bourdonnaye, administrer les derniers sacrements aux mourants.

La lutte devenait impossible. Le 2 février, Georges, voulant réserver le courage de ses Morbihannais pour un temps plus favorable, accepta une trêve du général Brune; ils en convinrent dans la campagne, au bord d'un fossé; mais ce ne fut que le 12 février que la pacification fut conclue pour les trois départements de Georges, le Morbihan, les Côtes-du-Nord et le Finistère.

Pendant ce temps, la religion pouvait s'exercer publiquement : des prêtres disaient la messe dans les églises, d'autres dans les maisons et dans les granges. L'abbé Guillo écrivit à NNgrs Amelot et Le Mintier, évêques de Vannes et de Tréguier, pour les consulter sur la question de savoir si le clergé ne devait pas agir d'une manière uniforme, et sur l'opportunité de maintenir la défense de se marier, que Georges avait faite depuis trois ans aux jeunes gens. Les réponses séparées des deux prélats,

(1) M. du Chatellier, dans son *Histoire de la Révolution en Bretagne* (t. IV, p. 64-72), donne, de son côté, des détails circonstanciés sur cet audacieux coup de main du Pont-de-Buis, qui coûta la vie, entre autres personnes inoffensives, à trois prêtres, les curés constitutionnels de Briec, Saint-Ségal et Pleyben, lesquels furent froidement et impitoyablement massacrés, *afin*, dit M. Crétineau-Joly, *de prévenir leurs indiscrétions!* P. L...t.

(2) Voici leurs noms : G. Le Lansque, du Moustoirac; L. Pepion, de Kerjean, en Locminé; F. Denian et M. Lamour, de Plumelin; F. Le Métayer et Y. Lucas, de Plumeliau; Amour, de Bignan; J. de Corrignan, de Baud; Olivier Le Toquin, maire de Guenin pendant quarante ans et sous-lieutenant de l'expédition, et Jean Le Toquin, maire de Plumelin pendant onze ans et capitaine de l'expédition. J. Carado.

datées de Londres, le 26 novembre 1800, réponses qui témoignent de leur grande confiance dans l'abbé Guillo, contiennent de sages conseils dictés par le désir de ne point fournir de prétexte aux ennemis de la religion, et par celui de maintenir la bonne intelligence entre le clergé et les chefs royalistes.

Après le concordat, l'abbé Guillo resta sans emploi, parce qu'il était regardé comme hostile au gouvernement, surtout par Julien, préfet de Vannes, qui fit venir chez lui plusieurs prêtres soupçonnés, entre autres l'abbé Calvé, qu'il maltraita à coups de canne.

L'abbé Guillo alla trouver à Vannes Mgr Pancemont, qui lui proposa quelques difficultés à résoudre. Guillo répondit sur-le-champ par écrit et d'une façon telle que l'évêque fut satisfait de la science, la logique, et la lucidité de ses réponses; mais il ne pouvait disposer d'aucune place. Guillo demanda que la Chapelle neuve fût érigée en paroisse. Monseigneur lui donna ses pouvoirs et le pria d'étendre son ministère aux environs, les limites n'étant pas tracées. Pendant les cinq années qu'il y resta, le gouvernement le fit surveiller de près et lui suscita mille tracasseries. Le préfet surtout se conduisit fort mal à son égard. Après avoir exercé cinq autres années à Moustoir-Remungol, il fut nommé à Saint-Jean-Brevelay.

En 1815, quelques jours avant la sortie des écoliers du collége de Vannes, le général de Sol de Grisolles se cacha chez l'abbé Guillo, d'où il ne sortit que deux jours avant la bataille d'Auray. M. de la Boëssière, chargé par Louis XVIII des pouvoirs nécessaires pour combattre les bleus, vint, à son arrivée de Gand, chez l'abbé Guillo. Ces pouvoirs autorisaient le général de Sol à organiser l'armée royale et à se tenir sur la défensive. La pacification conclue, le dimanche de la messe de réconciliation, dite par Mgr de Beausset, sur la rabine du port, j'allai moi-même à Vannes porter au général de Sol les pouvoirs que lui donnait Louis XVIII, pour qu'il pût les montrer au général Rousseau. Je les trouvai jouant aux cartes, et après avoir rempli ma mission je me retirai.

En 1816, les royalistes se rassemblèrent à Rennes pour la distribution des secours et des armes d'honneur que Louis XVIII accordait à ceux du Morbihan. Une brigade de gendarmes vint chercher l'abbé Guillo pour le conduire avec honneur à Rennes et y faire connaître ceux que la distinction de leurs services et leur fidélité rendaient dignes de récompenses. Il indiqua ce qui revenait à chacun, et les chefs lui ayant fait observer qu'il donnait tout aux autres, sans rien garder pour lui : « Ils en ont » plus besoin que moi, répondit-il. »

Après avoir passé trois jours à cet examen, il s'en retourna dans sa paroisse où il exerça tranquillement son ministère pendant six années. Il mourut le 6 mars 1822, à l'âge de 54 ans, regretté de ses paroissiens et de tous les royalistes qui l'avaient connu. Il fut toujours le père des pauvres, et l'on ne trouva chez lui que trois pièces de six francs.

Brandivy (Morbihan), le 21 janvier 1851.

J. Carado, curé desservant.

GUILLORÉ (Le P. François), — né au Croisic, fit ses études à Vannes, entra dans la Congrégation de Jésus et devint supérieur de la maison de son ordre, à Nantes, où il acquit la réputation d'un bon prédicateur. Il passa les vingt dernières années de sa vie à Paris et y exerça avec distinction le ministère de la confession. L'abbé Blache le cite dans son histoire de la prétendue conspiration de la marquise d'Assérac, qui aurait, selon lui, projeté d'empoisonner Louis XIV et le Dauphin, au moyen de parfums. Blache dit qu'étant allé consulter le recteur, le procureur et le P. Guilloré, du noviciat des Jésuites, pour apprendre d'eux de quelle manière il devait faire prévenir le roi, ils lui représentèrent que c'était un affreux complot auquel il n'était pas permis de prendre part, mais cependant qu'il ne fallait pas le révéler, parce que ces grands coups étaient quelquefois destinés par la Providence à servir de leçon aux princes, et les porter à rentrer en eux-mêmes; que telle était l'opinion des théologiens de leur société. Peu rassuré par cette décision, Blache en écrivit au chancelier Letellier, en le priant de faire mettre en rouge la première lettre de la *Gazette de France* du lendemain, afin qu'il fût certain que l'avis était parvenu à son adresse. Cette condition fut exécutée, comme on peut s'en convaincre par l'inspection de la *Gazette*. Cependant la marquise, malgré cette dénonciation, n'en resta pas moins tranquille jusqu'à sa mort, arrivée en 1690, et les trois jésuites ne furent exposés à aucune recherche. On ne pouvait, en effet, avoir aucune confiance dans un homme notoirement atteint d'une aliénation d'esprit, dont la cause principale était son extrême prévention contre les Jésuites, qu'il regardait comme des artisans de toutes sortes de complots et auxquels il attribuait la lettre de cachet, par laquelle il fut enfermé, en 1679, à Saint-Lazare, maison où l'on reléguait les aliénés qui laissaient quelque espoir de guérison. Le P. Guilloré mourut à Paris le 9 juin 1684. Il est auteur des ouvrages ascétiques suivants, recueillis en un volume in-folio l'année même de sa mort : I. *Maximes spirituelles pour la conduite des âmes, utiles aux directeurs et aux pénitents*. Nantes et Paris, 1668—1671, 2 vol. in-12. *Les mêmes*. Clermont-Ferrand, 1836, 3 vol. in-12, et Paris, Albanet et Martin, petit in-8°. II. *Les Secrets de la Vie spirituelle qui en découvrent les illusions*. Paris, Michallet, 1673, in-12. III. *Les Progrès de la Vie spirituelle*. Paris, 1675, in-

12; — 2e édit. Paris, 1703, 2 vol. in-12. *Les mêmes, suivis des Secrets de la Vie spirituelle qui en découvrent les illusions.* Paris, Albanet et Martin, 1841, in-8°. IV. *La Manière de conduire les âmes dans la Vie spirituelle.* Paris, Michallet, 1676, in-12. *Le même, suivi d'une Retraite pour les religieuses, d'une Retraite pour les dames et de dix entretiens pour les dames, sur divers sujets de vanités.* Paris, Albanet et Martin, 1842, in-8°. V. *Conférences spirituelles pour bien mourir, etc.* Paris, Michallet, 1683, in-12. *Les mêmes.* Paris, Albanet et Martin, 1841, in-12, et 1845, in-8°. VI. *Retraite pour les dames, avec des entretiens sur la brièveté de la vie, sur les soins déréglés du corps, sur le luxe des habits, sur les ameublements, etc.* Paris, Michallet, 1684, in-12. VII. *Œuvres spirituelles.* Paris, Michallet, 1684, in-f°. — « Ces divers ouvrages, dit la » *Biographie universelle* (t. XIX, p. 169) ont eu » plusieurs éditions. On dit qu'ils ne sont pas » exempts de quiétisme; ce qui ne serait nul- » lement étonnant, l'auteur ayant écrit avant » les condamnations portées contre Molinos et » autres écrivains quiétistes. Nicole le réfuta » dans les deux derniers livres de son *Traité* » *de l'Oraison*, mais sans le nommer; ména- » gement auquel il fut, dit-il dans ses lettres, » invité par le censeur. Dans la feuille des *Nou-* » *velles ecclésiastiques*, du 5 juin 1750, on cite » des passages des écrits du P. Guilloré, qui » paraissent en effet avoir beaucoup d'affinité » avec les excès des quiétistes. Le style de ses » ouvrages a vieilli; une personne qui fait pro- » fession de piété assure, néanmoins, qu'ils sont » d'un grand intérêt pour la solidité, la profon- » deur et la sainteté des pensées. » P. L...t.

GUILLOT *de Folleville* (Jean-Louis), — fils d'un commissaire, et petit-fils d'un commissaire-général ordonnateur de la marine à Saint-Malo, naquit en cette ville, le 30 octobre 1760. Le nom de *Folleville*, que plusieurs biographes ont ajouté à celui de *Guillot*, le seul que portassent son père et son grand-père, lui venait sans doute de son aïeule paternelle, Mme Guillot, née *l'Heureux de Folleville*, laquelle le tint sur les fonts de baptême. Il s'était d'abord destiné au barreau, et avait même été reçu avocat; mais, ayant ensuite embrassé l'état ecclésiastique, il était prêtre quand commença la Révolution. Ayant prêté en 1790 le serment d'obéissance à la Constitution civile du clergé, il fut nommé curé constitutionnel de Dol. Lié depuis long-temps avec la vénérable mère de Valois, supérieure-générale des dames hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve, qui était aussi de Saint-Malo, il dut aux conseils et aux instances de cette respectable religieuse de rétracter son serment. L'abbé Royou a raconté dans l'*Ami du Roi* tous les détails de la cérémonie qui eut lieu, à cette occasion, dans la cathédrale de Dol, le 23 octobre 1791: Guillot, monté en chaire, s'y rétracta de la manière la plus solennelle, au milieu d'une affluence considérable d'assistants accourus de la ville et des campagnes voisines. Cet acte excita la fureur de quelques individus, dont l'un, armé d'une grosse pierre, eût infailliblement assommé Guillot, à sa sortie de l'église, si celui-ci, se jetant à genoux, et faisant le signe de la croix, n'eût, par ce mouvement, déconcerté son assaillant, réduit alors à prendre la fuite pour se soustraire à l'exaspération du peuple.

Après cet éclat, Guillot, redoutant les vengeances, s'éloigna de Dol et vint à Paris, où il eut de nouveaux et fréquents rapports avec Mme de Valois, qui habitait alors la capitale. Lorsqu'après le 10 août 1792, on voulut l'arrêter, il exhiba son diplôme d'avocat à l'aide duquel il échappa à l'incarcération et aux massacres de septembre. Peu de temps après il quitta Paris et se rendit à Poitiers, d'où sa famille était originaire. Ce fut là qu'il commença à se donner pour évêque d'Agra, ville de l'Inde, qui n'avait jamais eu de siége épiscopal. Il dit en confidence à quelques personnes pieuses que trois prélats insermentés l'avaient sacré évêque *in partibus* à Saint-Germain-en-Laye, et que le Pape l'avait nommé son vicaire apostolique dans les provinces de l'Ouest; elles le crurent sur parole et le persuadèrent à d'autres. Les missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre, qui se trouvaient encore dans le pays, ajoutèrent eux-mêmes foi à cette assertion mensongère, et l'imposteur gagna la confiance de plusieurs bons habitants de Poitiers, séduits par sa belle figure, son air de douceur, ses apparences de piété et ses manières distinguées. Sa conduite publique aurait pourtant dû ouvrir les yeux aux plus crédules. Répandu dans les sociétés, dans les bals, Guillot faisait même une cour assidue à une demoiselle de la ville qu'il allait, disait-on, épouser. De plus, sur la production d'un diplôme de la société populaire de Dol, et de celle des Jacobins de Paris, il s'était affilié au club de Poitiers, et il ne s'y faisait pas faute de motions révolutionnaires. Les autorités de Poitiers, informées de ses confidences au sujet de son prétendu épiscopat, et ne sachant comment les concilier avec sa conduite ostensible, lui signifièrent qu'il eût à s'enrôler dans un régiment ou dans la garde nationale. Il obtempéra à cette injonction, et lorsque l'armée vendéenne s'empara de Thouars, le 3 mai 1793, il était de la garnison qui défendait cette ville. Quelques paysans l'y trouvèrent caché dans une maison et revêtu de l'habit militaire. Conduit, sur sa demande, à M. de Villeneuve, l'un des chefs de l'armée vendéenne, et son ancien camarade de collége, il lui répéta la fable de Poitiers et lui dit qu'il avait été enrôlé par force dans un bataillon républicain. Il invoqua comme garants de sa véracité les missionnaires et les

filles de la sagesse de Saint-Laurent. Accueilli par les chefs de l'armée avec les égards et le respect que semblaient mériter sa position et le caractère sacré dont il se disait revêtu, Guillot fut invité à suivre l'armée. Entrevoyant alors l'abîme que sa sotte vanité ou son inconséquence avait ouvert devant lui, il refusa d'abord, s'excusant sur sa mauvaise santé; mais, trop faible pour surmonter la fausse honte d'un aveu de sa supercherie, il céda aux instances des généraux.

L'armée, enchantée d'avoir un évêque dans ses rangs, fit éclater sa joie et redoubla d'ardeur. Quant à Guillot, dès le même soir, il reçut à Mortagne la visite de tous les prêtres des environs, et, peu à près, il administra la confirmation, fit des ordinations, etc. Choisi pour présider le conseil supérieur de l'armée, il y fit bientôt éclater sa médiocrité, sa nullité même, et fut complètement éclipsé par l'abbé Bernier. Quoi qu'il en soit, Guillot exerçait ses fonctions épiscopales, à la grande édification de l'armée, plus facile à tromper sur ce point que les ecclésiastiques qui s'y trouvaient, et dont plusieurs avaient des doutes sur le caractère de Guillot, ainsi que sur la réalité de son titre d'évêque d'Agra, ville toute musulmane. L'un d'eux (on a supposé que ce fut l'abbé Bernier), l'un d'eux fit part de ses soupçons au pape Pie VI, en lui adressant un écrit intitulé: *Manifeste de l'armée chrétienne et royale au peuple français, à Clisson, ce 1er juin* 1793. Guillot y était qualifié d'évêque d'Agra et de vicaire apostolique du Saint-Siége. Le pape se hâta, par un bref du 31 juillet 1793, de démasquer un homme qui, en usurpant l'une et l'autre de ses qualités, entachait de sacrilége et de nullité tous ses actes de juridiction épiscopale.

Le bref parvint au camp, immédiatement après le passage de la Loire, au moment où les Vendéens, vaincus et désespérés, étaient forcés d'abandonner leur pays. Les généraux demeurèrent confondus et fort embarrassés du parti à prendre. Les avis étaient partagés. Les uns, craignant qu'on ne les accusât d'avoir participé sciemment à la fraude dans le but d'échauffer le zèle des soldats, ne parlaient de rien moins que de faire périr le faux évêque. D'autres, et de ce nombre furent de sages ecclésiastiques, ne jugèrent pas prudent d'ajouter à un scandale, imparfaitement connu, un scandale public qui eût jeté la déconsidération sur l'armée et attiédi peut-être le zèle des soldats. A ces sentiments se joignait, chez ces derniers, la pitié pour un homme doux et bon qui ne leur semblait pas d'ailleurs avoir agi par calcul d'ambition. Cette opinion prévalut. Toutefois, Guillot se douta bientôt, à la froideur et à la réserve des chefs, qu'on savait quelque chose, et il en acquit bientôt la certitude lorsque, passant à Dol, il y fut reconnu. De ce moment, il devint profondément triste; mais prévoyant que l'instant n'était pas éloigné où il aurait à subir la peine de sa faute, il l'attendit avec calme et courage. On croit même qu'il voulut le hâter. Telle fut l'opinion de ceux qui le virent, à l'attaque de Granville, passer la journée à parcourir les rangs, encourageant les soldats, relevant les blessés sous le feu de l'ennemi, leur prodiguant les consolations de la religion, et cherchant une mort que sa position lui faisait désirer. Il continua à suivre l'armée jusqu'au moment où, après la déroute du Mans, elle fut presque entièrement détruite; alors il se cacha, et déroba pendant quelque temps sa vie aux poursuites qu'on exerçait contre les Vendéens dispersés et fugitifs. Quelques semaines après, il fut pris et amené à Angers. Il essaya d'abord de se faire passer pour le secrétaire de M. de Lescure; mais il ne pouvait être méconnu à Angers, où, peu de mois auparavant, on l'avait vu officier pontificalement. « Tu es l'évêque d'Agra, lui dit-on! — Oui, répondit-il, je suis » celui qu'on appelait ainsi. » Conduit à l'échafaud, il y monta avec courage, le 5 janvier 1794.

Les journaux républicains et, d'après eux, Garat dans un éloge de Kléber prononcé publiquement, ont fait de l'évêque d'Agra un prêtre vendéen qui excitait les Vendéens au carnage. C'est une véritable calomnie, démentie par les faits. Guillot était doux et humain; jamais caractère ne fut plus opposé que le sien à la violence. On peut, avec raison, sans doute, l'accuser d'avoir cédé à une imprudente et coupable vanité, d'avoir surtout fait preuve de peu de jugement, en se perdant par les moyens mêmes qu'il croyait propres à le sauver; mais il y a loin de là à une accusation possible de cruauté.

P. L...t.

GUILLOUZOU (RICHARD), de l'ordre des FF. Prêcheurs, que l'on croit né dans le diocèse de Tréguier, fit profession au couvent de Rennes en 1632, y devint préfet des études en 1654, et passa, plus tard, en la même qualité, à celui de Clermont, où il mourut, le 27 avril 1678, laissant la réputation d'un religieux recommandable par son zèle à faire observer la discipline et à faire fleurir les études. On lui doit les ouvrages suivants : I. *Nouveau Jardin à fleurs de la très-sacrée Vierge au terroir de Bretagne, dans la dévotion florissante de la Sainte-Chapelle de Nazareth à Plancoët, dans l'évêché de Saint-Malo, avec une épître dédicatoire à très-haute et très-puissante dame Jeanne-Pélagie de Rieux, marquise d'Assérac, avec la relation du couvent et des miracles opérés par l'intercession de Notre-Dame-de-Nazareth*. Rouen, 1655, in-12 de 312 pages, curieux, très-rare et très-mal écrit. II. *Vie de sœur Marie Paret, du tiers-ordre de Saint-Dominique*. Clermont, 1678, in-12.

On trouve dans le *Nouveau Jardin à fleurs*

quatre anagrammes de Jeanne-Pélagie de Rieux, entre autres celle-ci : J'égale une Diane en prix, puis une ode de François Le Maistre, où Mme de Rieux, enceinte, est comparée à la déesse Diane :

Je me trompe, jamais Lucine
Ne fut si charmante en son port ;
Quoiqu'Actéon gagna la mort
Pour avoir vu sa belle mine,
Cet objet est plus ravissant,
Puisqu'avec moins de tyrannie
Il a des appâts si charmants
Qu'il feroit entrer en manie
Diane et ces divinitez
Si c'estoient des réalitez.

Viennent ensuite les trois déesses rivales, Mars, Achille, etc.

Quant à la prose du P. Guillouzou, en voici un échantillon : « En tous les cantons de la terre » où J.-C. est reconnu, il a voulu, pour la gloire » de sa très-digne mère, et pour la consolation » des fidèles, qu'il y eût des places spéciales » comme autant de bureaux d'adresses, autant » de hâvres de grâce et de lieux de refuge où » cette grande trésorière du Paradis préside avec » authorité, et comme plénipotentiaire dans » l'État de son fils, et où les hommes, s'adres- » sans avec confiance à elle en leurs plus pres- » santes nécessitez trouvent abondamment dans » le sein de sa miséricorde qu'elle ouvre à tout » le monde, tout ce de quoy ils ont besoin. »

P. L...t.

GUIMAR (**Michel**), — imprimeur-libraire, à Nantes, n'est connu que par son ouvrage intitulé : *Annales nantaises, ou Abrégé chronologique de l'Histoire de Nantes depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. Nantes, l'auteur, an III, in-8° de 696 pages, avec deux planches représentant douze vues de monuments, édifices, etc., de Nantes. Cet ouvrage, publié en 1795, était achevé deux ans auparavant. La vie de l'auteur n'a été racontée nulle part, et n'est pas, du reste, fertile en événements. Né le 21 ou le 22 août 1748 à Bonnœuvre (Loire-Inférieure), il vint à Nantes exercer la profession d'imprimeur, après avoir fait quelques études, comme le constate un certificat de latinité délivré, en 1779, par Bonamy, recteur de l'Université de Nantes. Il fut d'abord apprenti chez Vatar, fils aîné, imprimeur-libraire à Nantes, puis employé chez Brun, qui certifia qu'il travaillait au commerce de la librairie, *avec exactitude et beaucoup d'intelligence*, depuis 1781. En 1783, il se présenta à la chambre syndicale de la librairie, comme aspirant à la maîtrise, passa son examen de libraire, avec autant de *justesse que de précision*, et fut reçu par la communauté des imprimeurs et libraires du département de Bretagne, libraire à Nantes, le 7 novembre 1783. L'année suivante, un arrêt du roi approuva sa réception. Dès cette époque, il préparait son ouvrage, car il dit dans sa préface qu'il y travaille depuis douze ans. En 1790, il fut reçu imprimeur à la chambre syndicale et nommé par le roi. Le 21 janvier 1791, il fut nommé second adjoint de la chambre, et fit paraître, en 1792 et 1793, des annuaires de Nantes. En 1795, il mit au jour son grand ouvrage, réimprimé en l'an X. Ce livre, qui a fait connaître le nom de Guimar, n'a, il faut l'avouer, qu'une valeur très-secondaire. Il suit pas à pas l'ouvrage de Travers, et le défigure souvent par un style digne des halles, suivant l'expression de M. Guépin. Il a cependant le mérite de continuer *l'Histoire des évêques et comtes de Nantes*, et de raconter les événements de la Révolution, à Nantes, jusqu'au 29 juin 1793; mais des ouvrages plus récents, ceux de Guépin, Mellinet, Laurant, Meuret, etc., ont rendu presque inutile même cette seconde partie. Le Boyer prétend, dans une notice de dix lignes, insérée au *Lycée armoricain* (t. VII, p. 447), que l'ouvrage de Guimar est recherché parce que les sources où il a puisé n'ont pas été publiées. Cela est moins vrai depuis la publication des *Archives curieuses* de M. Verger, et d'ailleurs Travers, que Guimar a fidèlement copié, s'était déjà servi de ces originaux. Bien que Guimar écrivît sous l'impression et dans le courant des idées révolutionnaires, il ne semble dans son ouvrage les partager que par circonstance, et ne les répéter que par écho. Il mourut dans les premières années du XIXe siècle.

E. C.

GUNTHIERN ou **GUTHIERN** (**Saint**), — ayant eu le malheur de frapper mortellement, dans une bataille, le fils de sa sœur, qui combattait dans les rangs ennemis, la douleur dont il venait d'abreuver sa famille fit sur lui une telle impression, qu'il résolut de quitter le monde et de finir sa vie dans la retraite et la pénitence. Il habita d'abord les lieux déserts du pays qui l'avait vu naître, puis il vint chercher un autre asile dans l'Armorique. L'île de Groix fut sa première demeure. Gradlon, comte de Cornouaille, l'ayant appelé près de lui, insista si vivement pour lui faire accepter une résidence moins triste et moins isolée, que Gunthiern dut accéder à ses vœux. Il vint donc s'établir sur les terres du comte, qui lui assigna pour séjour la péninsule dessinée par le confluent de l'Isole et de l'Ellé. Cette langue de terre, qui a conservé le nom d'Anaurot, s'appelait *Anauraud* (*grève d'or*), ou *Anaurod* (*route ou gué d'or*). Gunthiern n'habita pas ce lieu jusqu'à la fin de ses jours. Guérech, comte de Vannes, eut recours à ses prières pour préserver ses Etats des ravages d'une nuée d'insectes qui dévoraient ses moissons, et il obligea le pieux solitaire à accepter un autre établissement sur le territoire de Kervignac, près d'Hennebon. Le domaine où il fixa alors sa résidence s'est appelé depuis Loc-Coiern, c'est-

à-dire l'habitation ou l'oratoire de Gunthiern. On croit que les vicissitudes qui conduisirent Gunthiern de la Cornouaille au pays de Vannes ne l'empêchèrent pas de fonder à Anaurot un monastère, lequel, après avoir subsisté jusqu'au IXe siècle, fut détruit à cette époque par les Normands. Tous les détails que nous donnons ici sur Saint-Gunthiern sont extraits du curieux et intéressant travail que notre estimable collaborateur, M. de Blois, a inséré dans l'*Annuaire de Brest et du Finistère pour* 1849, sous ce titre : *Notice historique sur la ville de Quimperlé*. Brest, Ch. Le Blois, 1849, in-8° de 36 p., avec plan. M. de Blois pense qu'après l'expulsion des Barbares qui avaient infesté le pays et anéanti l'établissement religieux fondé par Saint-Gunthiern, Anaurot redevint la propriété des comtes de Cornouaille, qui bâtirent sur son emplacement un de leurs châteaux. Alain Canhiart, qui l'habitait, y fonda, au XIe siècle, l'abbaye de Sainte-Croix-de-Quimperlé. On croit que Saint-Gunthiern mourut au commencement du VIe siècle. P. L...t.

GURDESTIN (en latin *Gurdestinus* et *Wrdistenus*), abbé du monastère de Landevennec, en 884, auteur d'une *Vie de saint Gwennolé*, insérée au Cartulaire de Landevennec, et qui n'a jamais été imprimée.

C'était un savant homme pour son époque, versé dans l'étude des Saintes Écritures, familier avec les principaux docteurs et chroniqueurs ecclésiastiques, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jean-Chrysostôme, saint Grégoire-le-Grand, Cassiodore, saint Isidore de Séville, etc., — fort instruit dans l'histoire de sa nation qu'il avait étudiée, entre autres dans les œuvres de saint Gildas; à qui enfin l'antiquité classique elle-même n'était point étrangère, puisqu'il cite Virgile (1). Il favorisa, dans son abbaye, l'étude des lettres : un de ses moines nous apprend (dans un fragment qui nous a été conservé par Mabillon) que Gurdestin, qu'il appelle son maître (*præceptor*), l'encouragea à écrire lui-même la vie de saint Paul-Aurélien, et lui servit de protecteur contre ses envieux (2) : le savoir était donc un titre à sa faveur.

La *Vie de saint Gwennolé*, dont Gurdestin est l'auteur, est en latin et divisée en deux livres : dans le second, il y a sept chapitres écrits en vers, le reste est en prose. En tête de l'ouvrage, une préface en vers : le second livre est suivi d'un petit abrégé des actes du saint, aussi en vers, et qui finit au folio 126 du Cartulaire. Au folio 130 commence un autre abrégé, mais en prose, partagé en douze leçons, qu'on lisait au peuple le jour de la fête de saint Gwennolé (1), et qui est dû aussi à la plume de Gurdestin. Enfin, au folio 141, on trouve encore un petit récit composé par Gurdestin, et concernant saint Ediwnet, frère ou disciple de saint Gwennolé. Le Cartulaire de Landevennec, qui renferme ces divers monuments, est un manuscrit du XIe siècle, antérieur à l'an 1047, comme on le voit par la liste des abbés de Landevennec, qui est au folio 140. Ce manuscrit, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à l'article *Gradlon*, est aujourd'hui déposé à la bibliothèque publique de Kemper; mais il y manque quinze feuillets (du folio 73 au folio 89), dont l'absence nous enlève, en tout ou en partie, onze chapitres (du chap. V au chap. XVI) du second livre de la *Vie de saint Gwennolé*. Heureusement, cette lacune du Cartulaire original se trouve comblée par une copie du XVe siècle, intégralement conservée, laquelle existe à la Bibliothèque nationale sous le titre de *Vita sancti Guengualoej*, et sous le n° 2012 du *Supplément latin*.

La *Vie de saint Gwennolé*, par Gurdestin, est le principal document qui nous donne quelque jour pour l'histoire des Bretons armoricains au Ve siècle, comme on peut s'en convaincre en lisant ci-dessus les articles *Domnonée*, *Gradlon*, et ci-dessous l'article *Gwennolé*. Il est donc important d'en établir avec soin l'autorité historique : c'est pourquoi je vais présenter ici quelques extraits de cet ouvrage, d'où il résulte que l'auteur l'a composé sur des documents beaucoup plus anciens, et que l'on peut très-légitimement faire remonter au temps de saint Gwennolé, c'est-à-dire au milieu du VIe siècle environ.

Je laisse le prologue en vers, où Gurdestin invite les curieux à venir eux-mêmes, s'ils le veulent, écrire de nouveau la vie de saint Gwennolé sur les chartes antiques (*veterum*

(1) Voy. *Vit. S. Guengual.* in Cartulario Landevennecensi, lib. I, cap. 8, *in fine*.

(2) Ce moine s'appelait Wrmonoc : de sa *Vie de saint Paul-Aurélien*, il ne nous reste que le prologue, adressé à Hinworet, évêque de Saint-Pol-de-Léon. Je le donne ici, parce qu'on y trouve la preuve que la *Vie de saint Gwennolé*, par Gurdestin, fut écrite avant l'an 884, et qu'à cette date encore Gurdestin était abbé de Landevennec. Voici ce prologue : « Pauperem ergo tui Pauli, piissime pater Hinworete, meæ parvitatis conamine accipe vitam... Gratias autem Deo, qui per me utcumque digestum tale opus ad finem perducere reddidit. Quod ut auderem, *Wrdisteni mei præceptoris* studium animavit, *qui in Winwaloei, sui sanctique mei, describendis actibus mirabile librorum construxit opus. Sub quo abbate* ego præsbyter et monachus, nomine Wrmonocus, in ejusdem sancti regulari monasterio depinxi tale opus. Quorum simul protectus alis, expecto me ab inimicis invidorum dentibus defendendum... Hoc autem opus (id est *Vita sancti Pauli Aureliani*) *octogentesimo octogesimo quarto ab Incarnatione Domini anno* consummatum, talem habeat prologum. » Ap. Mabillon, *Annal. Benedictin.* libr. 38, c. 90, t. III, p. 249. — La *Vie de saint Gwennolé*, par Gurdestin, étant antérieure à la *Vie de saint Paul*, par Wrmonoc, est donc antérieure à l'an 884.

(1) Voici le titre de ce second abrégé : « Incipit omelia, die natalitium sancti Guingaloej, ad lectiones pertinens nocturnas et habita ad populum. »

cartis), déposées à Landevennec (1), où il nous affirme avoir pris ses précautions contre l'envie, en appuyant son œuvre sur le solide témoignage des ancêtres (2); où, enfin, avec une naïve satisfaction, il nous avertit que les gestes de saint Gwennolé, cachés jusque-là, en quelque sorte, sous le voile épais des récits anciens, vont briller dans son écrit d'une lumière nouvelle (3). Je laisse, dis-je, cette préface, dont M. de Courson, d'ailleurs, a déjà publié une bonne partie à la fin de son *Essai sur l'histoire de la Bretagne armoricaine;* mais, après cette préface, vient la table des chapitres, et, à la fin de cette table, la note suivante de Gurdestin, curieuse à plus d'un titre :

« Auctores veró quibus nostram, in istis libellulis, supplevimus sententiolam, excepto quod sacræ nosmetipsi scripturæ fontibus haurire potuimus *et quod sacræ hujus* FIRMA *historiæ prædicti sancti (Guengualoej) gestorum* RADICE *contraximus*, hi sunt : Augustinus, Cassiodorus, Isidorus, Gregorius papa romanus, Johannes Constantinopolitanus (4), Pymen abba ab Joseph abbate interrogatus; et si qui alii sunt, eorum quidem nomina singulorum, e regione sententiæ, in marginibus subnotare curabimus, ne fastidium legenti, eadem tam crebro iterando, gignere videamur (5). »

L'ouvrage de Gurdestin, avons-nous dit, est divisé en deux livres. Voici la conclusion du livre Ier qui sert aussi de prologue au livre II :

« Hactenus, in isto libello, pauca de plurimis quæ in teneriori quidem ætate (sanctus Guengualoeus) peregerit signis, *sive ex antiquis recolligentes scriptis sive ex majorum relatione venerabilium*, elucidare, prout potuimus curavimus. Hæc autem quæ, de beatissimis ejusdem actibus quos jàm robustior ætate et merito perfecerit, *a bene scientibus discentes, sive ex scriptis sive relatu cognoscamus*, prout Dominus noster Jhesus Christus concesserit, si vita comes fuerit, in subsequenti codice persequemur (6). »

Enfin, au chap. III du liv. II, Gurdestin raconte comment saint Gwennolé et ses disciples habitèrent, pendant trois ans, l'île de Thopopegia (aujourd'hui Ty-Bidy). Il conclut ce chapitre en ces termes :

« Si quas autem ibi (i. e. in insula Thopopegia) peregerit (Guengualoeus) virtutes, *in patrum dignæ memoriæ venerabilium* monimentis non repperimus. *Quod autem* FIRME ET IRREPREHENSIBILITER sive relatu sive exemplaribus PRO CERTO *extrahamus*, illud procul dubio intimare curabimus. »

(1) Hanc *(Vitam S. Guingualoej)* quicumque velit *veterum* rescribere *cartis*,
Vadere compertum moneo....

(2) ..... *Nostrum opus munimine patrum suffultum*......
.... Invidiæ neu arjete crebro conquatiatur...... »

(3) Hæc fuerant denso *veterum velamine* texta;
Lucidiora nitent sed nostro condita scripto.

(4) Je pense qu'il s'agit ici de saint Jean Chrysostôme.

(5) Cartul. Landevenn. Mss. Biblioth. Corisopit., f° 8. — Pour comprendre ce passage, il faut savoir que Gurdestin entrecoupe ses récits de dissertations ascétiques et théologiques; les docteurs qu'il nomme ici (Augustin, Grégoire, etc.), sont les autorités dont il s'appuie dans ces dissertations.

(6) Cartul. Landevenn., f° 60.

J'insiste particulièrement sur ce dernier passage; il en résulte que Gurdestin ne nous rapporte que ce qu'il a trouvé *in patrum dignæ memoriæ venerabilium monimentis;* et quand il n'y trouve rien, il ne raconte rien; encore faut-il que ces documents, où il puise, lui présentent le caractère d'une autorité certaine, ferme et irréprochable (*Quod firme et irreprehensibiliter pro certo extrahamus*). Après cela, je le demande, ne peut-on pas avoir toute confiance dans son ouvrage? On m'objectera, je le sais, un ou deux récits de miracles bizarres qu'il avait reçus de la tradition, grossis et défigurés, et qu'il nous a transmis comme il les avait reçus. Mais est-ce là, en vérité, une objection sérieuse? Et ces taches, dont on trouverait les semblables dans Grégoire de Tours, peuvent-elles donc infirmer son témoignage, lorsqu'il porte sur des faits d'un caractère précis, d'une nature vraisemblable, d'une importance sérieuse? Je le demande, par exemple, à tous les critiques de bonne foi, l'existence du roi Gradlon, appuyée sur un tel auteur, n'est-elle pas inattaquable? A.-L. B.

GURHEDEN, — moine de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, au XIIe siècle, a laissé quelques ouvrages relatifs à l'histoire de son monastère. Un grand procès qui existait de son temps entre sa maison et l'abbaye de Redon, au sujet de l'île de Guédel ou de Belle-Ile, lui fournit l'occasion d'examiner les anciennes chartes de l'abbaye de Sainte-Croix pour défendre les droits qu'elle avait à la propriété de l'île de Guédel, qui lui avait été donnée, en 1029, par Alain Caignard, contre ceux de l'abbaye de Redon, laquelle en avait joui depuis la donation que le duc Geoffroi lui en avait faite, de son côté, en considération de son frère Catwalon, qui en était alors abbé. Les moines de Quimperlé et de Redon se disputèrent long-temps la possession de cette île, quelquefois même à main armée. *(D. Morice, t. I, p.* 89 *et note* 59.) Enfin, après cent quarante-trois années de débats, terminés par la médiation du Pape et des princes bretons, l'île fut restituée aux moines de Quimperlé, qui y bâtirent un château pour se mettre à l'abri des incursions et des pillages des corsaires. Les actes originaux de ces débats sont intéressants; ils démontrent combien étaient mal fondés les titres sur lesquels s'appuyaient les moines de Redon. En effet, bien que la charte de Geoffroi, datée de 992, et ratifiée en 1006 par Alain III, son fils, fût antérieure à celle d'Alain Canhiart, ce dernier objectait avec raison que son oncle n'avait pu, pendant sa minorité, disposer d'un bien qui lui appartenait par représentation de son quatrième aïeul. Mais ce que dit Gurhéden de l'origine de son monastère est entouré de fables, selon le témoignage de D. Mabillon *(An.*, lib. 56, n° 62), qui ne daigne pas en faire mention, pas plus que de ce qu'il débite au sujet de

saint Gurloès, qui fut le premier abbé depuis le rétablissement ou depuis la fondation de ce monastère. Il paraît que D. Morice (t. I, l. 2, n° 69) a porté le même jugement que D. Mabillon, lorsqu'il dit qu'Alain Canhiart, comte de Cornouaille, donna l'île de Guédel ou de Belle-Ile à une nouvelle abbaye qu'il fonda le 14 octobre 1029 en l'honneur de la Sainte-Croix. Si cette abbaye n'a été fondée qu'en 1029, si elle était nouvelle en cette année, elle n'existait donc point auparavant; ainsi, tout ce qui est dit de son origine par Gurhéden. qui semble la faire remonter jusqu'au VIe siècle, doit être rejeté comme faux et fabuleux. D. Mabillon a donné, dans l'appendice de son sixième volume des *Actes des Saints*, la relation du procès des deux abbayes touchant Belle-Ile, qui contient une histoire abrégée et intéressante de ce différend, une suite des abbés des deux monastères jusqu'en 1117, un catalogue des comtes et évêques de la province, etc.

Gurheden avait refait, d'après un anonyme de la fin du Ve ou du commencement du VIe siècle, une *Vie de sainte Nennock*. D. Lobineau en faisait peu de cas; mais D. Morice, moins dédaigneux que son docte confrère, en a donné des extraits dans les *Preuves de l'histoire de Bretagne* (I, col. 180-182), d'après la légende de Gurheden, insérée dans le *Recueil des Bollandistes*, au 4 juin. On doit encore à Gurheden des légendes de *saint Cado*, ou *Cadoc*, et *Gunthiern*, ou *Gurthiern*, qui vivaient l'un et l'autre dans le Ve siècle, légendes que D. Lobineau a insérées, par extraits, dans ses *Vies des saints de Bretagne*. Ces diverses légendes et l'histoire de l'abbaye de Sainte-Croix, de Quimperlé, se trouvaient dans le Cartulaire de cette abbaye, rédigé par Gurheden, et qui, après avoir été perdu pendant la Révolution, était possédé, en 1832, par M. Athanase de Larchantel, maire de Quimper. « Ce cartulaire, dit M. de Kerdanet, dans ses savantes annotations sur les *Vies des Saints d'Albert-le-Grand* (1), est un épais » manuscrit sur vélin, n'ayant de pagination que » pour les cent onze premiers feuillets, partie » consacrée entièrement aux légendes de saint » Guntiern, de sainte Nennoc et de saint Cado, » par Gurheden. Le reste du manuscrit renferme : 1° une généalogie dudit saint Gunthiern, » par le même auteur; 2° une table chronologique des papes; 3° une autre table des archevêques de Tours et des évêques de Nantes, » de Vannes et de Quimper, par le même; 4° » une liste des rois, jarles ou comtes de Cornouailles jusqu'au prince Conan, fils d'Alain » Fergent, par Gurheden, continuée par d'autres auteurs jusqu'à Jean, fils du duc Artur II, » et par d'autres auteurs encore jusqu'à la duchesse Anne; 5° la Chronique de Quimperlé, » proprement dite, amas de dates et de fables » commencé par Gurheden à l'an du monde 230, » conduit par lui jusqu'en 1126, et reprise d'ici » par divers auteurs, pour venir se terminer à » l'année 1314. Comme on le voit, presque tout » ce Cartulaire est l'œuvre de Gurheden. Ce » moine avait terminé ses jours dans son abbaye, » le 25 avril 1127, après une vie assez longue, » partagée entre le jeûne et la prière, l'étude de » l'Écriture-Sainte et la composition de la lourde » chronique que Baluze a publiée dans le t. Ier, » p. 250 de ses *Miscellanea*, et dont le P. Mabillon a donné aussi un fragment dans le t. IX » de ses actes, p. 107-110. Gurheden parle si » bien, dans sa chronique, du paradis terrestre, qu'on lui en a donné le nom. En effet, » Gur-Éden signifie *l'homme de l'Eden*. »

P. L...t.

(1) Vie de sainte Nennok, p. 566.

GURVAND (1), — chef breton du IXe siècle, comte de Goëllo, d'après des témoignages assez suspects (2). Ce petit pays de Goëllo, qui comprenait Lanvollon, Paimpol et Pontrieux, et appelé *Velamensis Pagus* à une époque assez reculée (3), avait certainement, à la fin du siècle dont nous parlons, des comtes qui soutenaient leur autonomie les armes à la main contre les comtes de Bretagne (4); mais rien ne prouve que Gurvand en ait été seigneur. Il n'en est pas moins vrai qu'il était un des premiers comtes bretons, puisqu'il épousa la fille d'Erispoë, dont nous avons raconté précédemment la fin tragique. Malgré les fables hagiographiques d'Albert-le-Grand sur de prétendus comtes de Goëllo qui combattent bravement les consuls romains, Gurvand et son successeur sont les seuls princes connus de ce pays jusqu'à la maison de Penthièvre, qui le compte parmi ses vastes fiefs. Nous ne voulons pas répondre de l'exactitude d'une étymologie admise sur la foi de lexicographes bretons, et qui ferait venir le nom de ce comté du mot *goëllo* ou *govello* (dialecte de Tréguier), *forges*, ce qui impliquerait l'existence dans ce petit canton d'une vieille industrie que rien ne garantit ni n'infirme.

Durant les guerres contre les Northmans, Gurvand servait dans l'armée bretonne avec un contingent de deux cents hommes. Un jour que l'on s'entretenait au camp de Salomon des prouesses et de la mine terrible des Northmans, Gurvand s'impatienta, et déclara nettement qu'il se faisait fort, seul avec ses hommes, d'attendre toute l'armée ennemie sur un terrain donné, et de combattre contre elle. La chose fut racontée au fameux Hasting, qui commandait l'armée des Wikings, et traitait en ce moment avec Salomon sur les bords de la Loire. Le traité conclu, comme on allait se séparer, le messager

(1) Wrfant, Wrfandus, Gurvandus.
(2) Albert-le-Grand, *Vies des SS. de Bretagne*.
(3) Gurdestin, *Vita S. Guengaloëi*.
(4) *Leoniæ et* Guelowiæ *comites*.....

d'Hasting s'adressa au roi et lui dit : « Hasting, mon maître, a été informé qu'un de tes fidèles s'était vanté de rester ici après toi, seul avec ses soldats, et de nous rendre combat. Cela est-il vrai? » Salomon alla aux informations, et Gurvand déclara qu'effectivement il avait dit tout cela, ajoutant qu'il était prêt à remplir son engagement. Le roi essaya de lui prouver que son projet n'était qu'un acte de folle obstination dans une héroïque étourderie; les autres *Tyerns* renchérirent encore; Gurvand maintint froidement sa résolution. Le roi partit, abandonnant avec un chagrin mortel des hommes qu'il croyait livrés à une boucherie inutile. Gurvand resta trois jours comme l'avait demandé le *roi de mer;* celui-ci ne se présenta pas. Les Bretons étaient encore à leur poste quatre ou cinq jours après, sans l'avoir un instant quitté. Hasting change d'idée, et prie Gurvand de venir au devant de lui jusqu'à un ruisseau qu'il lui désigne et qui couvrait le front de l'armée des pillards. Le Breton marche sur ce point, passe le ruisseau, et se déploie en bataille devant les Northmans stupéfaits. Hasting, en soldat intrépide, comprit cette bravade, l'apprécia, et se retira fort satisfait d'avoir eu affaire à pareils ennemis.

A quelque temps de là Salomon se mit en tête de faire de la diplomatie religieuse, et de conclure, au prix des réformes de Nominoë (1), une sorte de concordat, dont la première condition était le sacrifice des évêques de race bretonne, et le rétablissement des Francs sur les siéges où les avait placés la conquête carolingienne. Ce projet ne pouvait séduire les chefs indigènes, encore moins les prélats menacés, surtout Gwrantken (2), évêque du Browerech, qui poussa contre le roi ses guerriers et jusqu'à ses parents. Salomon, dernier roi de cette brillante série du IXe siècle, périt frappé par les ordres de son gendre Paskweten (3) et de Gurvand, qui avait, lui du moins, à venger le père de sa femme. Les deux chefs se partagèrent la Bretagne : l'un (Gurvand), prit le nord et résida à Rennes; l'autre, qui paraît avoir possédé le Browerech sous Salomon, garda le midi et fut comte de Vannes. Le Léon, le Goëllo, la Cornouaille, le Pohër, peut-être d'autres pays encore, avaient leurs comtes particuliers.

Paskweten ne se contenta pas de son domaine, ramassa partout des soldats, y adjoignit des Northmans récemment débarqués à Redon et marcha sur Rennes avec trente mille hommes. Gurvand n'en avait que quelques milliers, encore se débandèrent-ils. Il lui en resta mille à peu près, moins soucieux de livrer bataille que de fatiguer l'ennemi par une guerre défensive. On le conseilla à Gurvand qui s'emporta et parla comme un romain de Tite-Live, si l'on en croit une chronique dont les formules classiques sont un peu suspectes : « Loin » de moi, braves amis, la pensée de tourner le » dos à mes ennemis pour la première fois et de » laisser souiller notre nom glorieux. Il vaut » mieux mourir avec honneur que de garder » une vie ignominieuse. Ne désespérons point » de la victoire; tentons le sort contre les trou» pes ennemies. Le salut n'est point dans le » nombre, mais en Dieu (1). » Et son armée, électrisée, se jeta en avant avec une ardeur furieuse.

Rien ne résista. Northmans et Vannetais furent foulés aux pieds de la cavalerie rennaise. Paskweten s'enfuit rapidement; les Northmans se jetèrent dans l'abbaye de Saint-Melaine (la bataille s'était livrée à peu de distance, sur les bords de l'Ille, près de son confluent avec la Vilaine), et s'y retranchèrent. Ils étaient de taille à n'en guère sortir de force, car les Northmans étaient certainement, en ce siècle, les hommes les plus entendus dans la défense des camps ou des villes (témoins, dans l'Anjou seul, les siéges d'Angers et de Brissarthe); mais ils étaient démoralisés et ne tenaient qu'à gagner du temps. Ils firent, la nuit suivante, une belle retraite vers leur flotte, ancrée, nous l'avons dit, à Redon (2). On a même essayé, pour grandir la gloire de Gurvand, de dire que ces Wikings étaient commandés par Hasting en personne; mais rien n'est moins prouvé.

Paskweten perdit sa femme à quelque temps de là; mais il lui resta, on ne peut trop comprendre pourquoi, la sympathie de tous, chefs, peuple et clergé. Il n'osa point cependant revenir à ses projets d'expulsion de Gurvand. Ce ne fut que trois ans après l'affaire de Rennes qu'il se remit bravement en campagne, sur la nouvelle que son rival était à l'agonie.

On vient annoncer au héros que les épais bataillons du comte de Nantes couvrent la plaine. Il donne à ses chefs son drapeau et leur commande de marcher à l'ennemi, ne doutant pas que la victoire ne suive partout cet étendard, que les Nantais connaissent trop bien. Les chefs, moins confiants, insistent, déclarent que le soldat a besoin de retremper sa force morale dans la présence de son héros favori. Gurvand prend un parti : il se lève, se fait porter

(1) Voir plus haut *Convoyon* et plus loin *Nominoë*.
(2) Courantgenus.
(3) Pasquetenus, Panstethen, etc.

(1) Absit, optimi commilitones, ut hodiè faciam quod nunquàm feci, scilicet ut inimicis meis terga vertam, et gloria nominis nostri infametur. Melius est nobiliter mori, quàm ignominiosam vitam servare. Nec diffidendum est de victoriâ; fortunæ vires cum hostibus experiamur. Neque enim salus est in multitudine, sed potiùs in Deo. (*Bertin. Ann.*)

(2) On se rappelle involontairement la retraite de Prague, si plaisamment chansonnée :

Belle-Isle sortant la nuit
De Prague, à petit bruit,
Disait, voyant la lune :
Lumière de mes *jours*,
Astre de ma fortune,
Conduisez-moi toujours !

dans une litière et marche à Paskweten, qui voit disparaître rapidement ses bataillons dans une boucherie furieuse. Le vaincu retourne à Nantes pour s'y faire assassiner; mais, moins heureux que Fabius, guéri subitement de sa fièvre par la surexcitation de sa victoire sur les Arvernes, Gurvand mourut en retournant au camp.

Il ne laissa point d'enfants, mais, en revanche, il légua l'anarchie à la Bretagne. Elle ne retrouva la puissance et l'éclat qu'avec un nouveau héros, Alain Re-Brez, qui consacra l'unité de la Bretagne dans le sang de quatorze mille sept cents Northmans tués à Traut, près Limmerzel, où l'on trouve encore aujourd'hui tant de débris humains. G. L.

GUY (Le B.), — né en Bretagne, vers la fin du XIe siècle, passa sa jeunesse dans les plaisirs; mais, parvenu à l'âge mûr, il dit adieu au monde, et, après être resté quelque temps à Prémontré, sous la discipline de saint Norbert, qui le fit élever au sacerdoce, il se retira dans une forêt de l'Artois et y établit sa demeure au pied d'un arbre. Mis, par l'un des seigneurs auxquels appartenait la forêt, en possession de la partie sur laquelle fut depuis construite l'abbaye de Vicogne, dans le diocèse d'Arras, il bâtit alors quelques cellules pour lui et pour ceux qui vinrent le joindre, donna à son ermitage le nom de *Maison de Dieu,* et éleva un petit oratoire sous le nom de Saint-Sébastien. Quelques années après, Robert, évêque d'Arras, informé du bien que Guy et les autres solitaires avaient fait au pays, en le catéchisant et l'édifiant par leurs vertus, résolut de régulariser la communauté naissante, à laquelle il donna les statuts de Saint-Martin-de-Laon. Il y envoya successivement des religieux et deux prieurs, dont le second, Warin, prit possession de l'abbaye, la dirigea vingt ans et bâtit, à la place de l'oratoire de bois que Guy avait construit, une église en pierre dont la dédicace eut lieu le 24 septembre 1139. Pendant que cette abbaye prospérait entre les mains des religieux de l'ordre de Prémontré, récemment fondé, le B. Guy bâtit encore dans le pays messin un autre monastère, où il fit mettre un abbé. Après deux pélerinages à Jérusalem, il revint à Vicogne et s'occupa de la construction d'un hôpital, tout près de Valenciennes; mais, voyant que la charité des habitants ne répondait pas à son attente, il abandonna cette entreprise et se retira en Bourgogne, le 1er février 1147, avec l'intention de faire un troisième voyage en Palestine. Il n'en eut pas le temps, car, s'étant arrêté au château de Jouin, il y tomba malade et mourut le 31 mars suivant. La chronique de Prémontré, d'Aubert Le Mire, et la bibliothèque de cet ordre, lui donnent le titre de Bienheureux.

P. L...t.

GUYMAR DE COATIDREUX (Denis-Marie), — né à Lesneven, le 25 janvier 1754, était lieutenant-général du présidial de Quimper quand éclata la Révolution de 1789; il remplissait depuis sept ans cette charge, que son père lui avait achetée alors qu'il était encore mineur. Le 10 avril 1789, il protesta, avec cinq de ses confrères, par un écrit publié à cette époque, contre toute atteinte qui serait portée par les Etats-Généraux aux antiques constitutions de la monarchie et aux franchises de la province. Au mois de mai suivant, il contribua, au péril de sa vie, à apaiser une émeute sérieuse qui avait éclaté à Quimper. Nommé, à la fin de 1790, commissaire du roi près le tribunal de cette ville, il en exerça les fonctions avec énergie jusqu'au mois d'avril 1792, époque où il s'en démit. Depuis la fin de l'année précédente, il était entré dans l'association de La Rouërie, et les mouvements qu'il s'était donnés pour l'étendre l'exposaient à des dangers auxquels il se déroba en émigrant au mois d'août. Entré au mois de novembre dans la compagnie de cavalerie commandée par le comte de Montmuran, et faisant partie du corps d'émigrés rassemblé à Jersey par le marquis du Dresnay, il fut chargé (septembre 1793) d'une mission en Bretagne. Le bateau qui le ramenait en Angleterre étant tombé, dans la nuit du 2 au 3 novembre, au milieu d'un convoi escorté par les frégates la *Résolue* et la *Pomone*, il fut pris et conduit dans les prisons de Saint-Malo, d'où il vit fusiller plus de cent de ses compagnons d'infortune. Parvenu à s'évader, le 28 février 1794, après quatre mois de la plus rigoureuse captivité, aggravée par deux mois de maladie, il erra jusqu'au mois de juillet, traqué par les colonnes mobiles, dans les départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Morbihan. Il réussit néanmoins à repasser en Angleterre, où, à son arrivée, il remit aux princes un mémoire sur la situation des provinces de l'Ouest.

Il y avait peu de temps qu'il était rentré à Jersey, après avoir rempli, au mois de mai 1795, une nouvelle mission en Bretagne, quand il fut chargé, au mois de septembre suivant, de tenter, avec MM. de Catuélan et de Bothercl, père et fils, un rapprochement entre Puisaye et les autres chefs royalistes. Cette mission terminée, il partit pour le Finistère, muni d'une commission du conseil général de l'armée, pour organiser et commander militairement les anciens évêchés de Quimper, de Léon et de Tréguier. Depuis le 30 septembre 1795 jusqu'au mois de juillet 1800, il commanda en chef dans ces pays la division dite du Finistère. Cette division, organisée seulement sur le papier, ne fut point appelée à agir, bien que, d'après une foule de documents authentiques que

(1) Parmi ces documents, que leur étendue ne nous permet pas de reproduire ici, il s'en trouve qui jeteraient

nous avons sous les yeux (1). Guymar eût pu, à la fin de 1799, rassembler au premier signal près de dix-huit mille hommes ; mais, pour se conformer aux instructions des princes et de leurs agents, il s'abstint de tout mouvement à main armée.

Au mois d'avril 1801, Georges Cadoudal, qui venait d'être nommé général en chef de quatre départements de la Bretagne, choisit Guymar pour son chef d'état-major, comme le prouve la lettre suivante, datée du 30 avril 1801 :

« Monsieur, la mort de l'infortuné général » Mercier (dit la Vendée), regretté à juste titre » de tous les vrais royalistes, m'obligeant à » nommer un chef d'état-major à l'armée de » Bretagne, et ayant jugé que vous avez, plus » que tout autre officier de l'armée, les talents » nécessaires pour bien remplir cette place, je » me fais un devoir de vous nommer, et je vous » prie de vous tenir prêt à vous rendre au quar- » tier-général, au moment que je ne crois pas » éloigné où il nous sera permis de reparaître » encore. Vous serez prévenu à temps.

» L'instant où le devoir de votre nouvelle » place vous obligera à vous éloigner de votre » pays, ne pouvant que le paralyser si un chef » capable, et auquel vous auriez donné d'avance » tous les renseignements nécessaires, ne s'y » présentait pas, je donne, pour parer à ce grave » inconvénient, l'ordre à M. de Bar, qui, par » circonstance, peut s'en trouver chargé, d'aller » prendre de vous, sur les lieux, les instruc- » tions et les connaissances dont il peut avoir » besoin pour diriger cette partie infiniment in- » téressante. Je vous prie de ne pas les lui re- » fuser.

» J'ai reçu dernièrement de vous une lettre » de deux mois de date ; je ne sais où elle a pu » tant tarder. Je vous prie de m'en écrire plus » fréquemment. Je ferai toucher à Londres, de » l'évêque de Saint-Pol, les deux mille et quel- » ques cents livres dont vous me parlez ; ainsi » je vous autorise à les prendre.

» La politique va enfin changer, et j'ai la » douce espérance que, sous peu, notre position » deviendra meilleure.

» Salut et amitié,

» Gardès. » (1)

Si Cadoudal désirait et croyait reprendre bientôt les armes, tels n'étaient ni les vœux ni la pensée des conseillers des princes ; car, par une lettre datée d'Edimbourg, le 19 décembre 1801, Mgr l'évêque de la Marche, fidèle et intime correspondant de Guymar, l'engageait en ces termes à ne pas agir : « On sait ici grand gré » à M. Morvan (1) d'avoir maintenu la tranquil- » lité dans le Finistère, et l'on voudrait bien » qu'elle eût régné de même ailleurs, où l'on » recommande le plus profond sommeil. S'il y » a des moyens à employer dont on puisse es- » pérer quelque succès, ils sont d'une nature » différente et même toute opposée. » Ce langage de Mgr de la Marche n'indiquerait-il pas qu'à Edimbourg on croyait Napoléon disposé à jouer le rôle de Monck ?

En 1802, après avoir rempli pendant sept ans les fonctions de maréchal-de-camp, Guymar reçut la croix de Saint-Louis ; quelques années plus tard, il fut nommé maire d'une petite commune rurale où il s'était retiré ; et lors de la réorganisation de la magistrature, en 1811, le gouvernement, cherchant en lui le descendant d'une ancienne famille de robe, l'éleva aux fonctions de vice-président du tribunal de Quimper, qu'il n'avait nullement sollicitées. Ayant refusé, en 1815, le serment prescrit par le décret du 25 mars, il fut placé, le 8 juin, par le ministre de la police, sous la surveillance de la haute police, en sa triple qualité d'ex-commissaire du roi pour lever des chouans, de chevalier de Saint-Louis et de vice-président du tribunal civil, réfractaire au serment. Cette proscription, loin d'amortir son zèle, ne fit que l'exciter et l'entraîner à des démarches qui eussent infailliblement compromis sa liberté, peut-être même sa vie, si la seconde Restauration n'était venue le soustraire aux dangers qu'il courait. A cette époque, des personnes influentes insistèrent vivement pour qu'on lui confiât une préfecture ; mais le comité des épurations le fit écarter, parce qu'il avait accepté des fonctions sous l'Empire. Toutefois, peu après, il fut nommé procureur du roi à Quimper, et promu, le 8 juillet 1818, aux fonctions de conseiller à la Cour royale de Rennes, où il mourut chrétiennement le 13 mai 1825. Homme d'un esprit enjoué, tournant assez bien les vers, ferrailleur en son jeune temps, il n'avait en revanche qu'une connaissance assez peu approfondie de la science du droit qu'il était chargé d'appliquer. Sa gaîté et sa sérénité ne l'abandonnaient pas, même au milieu des atroces douleurs de goutte qui le tourmentèrent pendant ses dernières années. Il avait tourné ses recherches vers les apologistes de la religion et en avait fait une collection assez nombreuse qui a été dispersée après sa mort. P. L...t.

GUYOMAR (Pierre-Marie-Augustin), — né le 19 décembre 1757 à Guingamp, où il est mort le 10 octobre 1826, exerçait la profession

un grand jour sur bien des événements curieux ou tout à fait inconnus, qui se passèrent à cette époque dans la Cornouaille, le pays de Léon et celui de Tréguier. Tels sont des rapports de Guymar aux princes ; des lettres de leurs agents ou partisans à l'intérieur et à l'extérieur ; des détails circonstanciés sur l'organisation et le personnel de la division du Finistère, etc. etc.

(1) *Gardès*, l'un des surnoms de Cadoudal, qui, souvent aussi, signait *Gédéon*, le *Muscadin*, *Méris*, ou simplement *Georges*.

(1) *Morvan*, *Guillou* et *Vidaud* étaient les noms adoptés par Guymar.

de marchand de draps dans sa ville natale et en avait été élu maire, lorsque ses concitoyens le nommèrent député à la Convention nationale, où il vota de la manière suivante dans le procès de Louis XVI : « Je ne me suis pas regardé comme juge en déclarant Louis coupable; mais, comme législateur, prononçant une mesure de sûreté générale, je vote pour la détention provisoire de Louis pendant la guerre et son bannissement à la paix. » Dans le dernier appel, il se prononça pour le sursis. Le 8 mai 1793, à la nouvelle des succès des Vendéens, il s'engagea à marcher comme soldat. En août, il s'éleva avec violence contre la reddition de la place de Condé, et imputa à la trahison l'invasion des frontières. Au 31 mai, il défendit courageusement Condorcet et plusieurs Girondins. Après le 9 thermidor, il fut nommé secrétaire et entra au comité de sûreté générale. Le 30 novembre, il combattit la proposition d'arrêter les prêtres qui se trouveraient dans les lieux où il surviendrait des émeutes. Le 16 décembre, il s'éleva contre Merlin, qui voulait tenir éloignés de la Convention les députés mis hors la loi après le 31 mai, et vota leur rappel immédiat. Il se prononça ensuite contre les terroristes, et cependant il voulut que les sections de Paris procédassent contre eux d'une manière régulière. En juin 1795, il attaqua les émigrés, disant que, sur cent pères d'émigrés, il s'en trouvait quatre-vingt-dix qui avaient forcé leurs enfants à s'armer contre leur patrie. Peu après, il s'opposa à la mise en jugement, devant une commission extraordinaire, des terroristes détenus, « attendu, dit-il, que les juges sont tous vendus à la cause de la royauté. » Après le 13 vendémiaire, il entra encore au comité de sûreté générale, passa ensuite au Conseil des Cinq-Cents, y parla contre J. J. Aymé, et sembla en général se rapprocher encore plus des démagogues, se plaignant de ce qu'on donnait aux meilleurs républicains le nom de *terroristes*. En janvier 1797, il proposa de célébrer, par une fête annuelle, le supplice de Louis XVI, dont il avait refusé de voter la mort. Il sortit du Conseil en mai 1797, et fut réélu, en mars 1798, à celui des Anciens pour un an. A son entrée, il fut nommé secrétaire. Le 11 janvier 1799, il fit une motion contre la fête des rois. « J'espère, dit-il, que bientôt plusieurs têtes couronnées ne seront plus que des rois de la fève. » Il demanda ensuite que le président fût tenu de prononcer un discours pour la fête du 21 janvier. Dans la séance du 1er août, il opposa à la conspiration terroriste, dénoncée par Courtois, celle des royalistes qui, dit-il, pillent et assassinent dans l'ouest. Il défendit, le 14 octobre, le projet par lequel on proposait de punir de mort tous auteurs ou signataires de traités contre la constitution. A la séance extraordinaire du 18 brumaire, à Saint-Cloud, il se plaignit de n'avoir point été instruit de la translation décrétée la veille, demanda qu'on lui en fît connaître les motifs et que le conseil ne prît que des mesures constitutionnelles. Il vota ensuite pour le rejet de la résolution qui supprimait le Directoire et ajournait le Corps législatif. N'ayant pas été compris dans la liste de déportation de ce jour, il rentra paisiblement dans ses foyers et n'occupa désormais d'autre emploi public que celui de maire de Guingamp. C'est en cette qualité qu'il signa, en octobre 1813, une adresse à l'Empereur. P. L...t.

GUYOT-DUCLOS (Nicolas-Pierre), — né à Saint-Malo, le 14 septembre 1722, n'avait que douze ans, lorsqu'il fut embarqué, comme pilotin, sur le vaisseau de la Compagnie des Indes la *Duchesse*, destiné pour le Bengale. De 1737 à 1748, il fit huit campagnes comme pilotin et lieutenant, soit sur des vaisseaux de la Compagnie, soit sur des navires particuliers, en Chine, au Bengale, dans la Méditerranée et sur les côtes d'Espagne et de Portugal, où, pendant la guerre de 1744, il soutint plusieurs combats et fit un grand nombre de prises. Il employa les loisirs de la paix à faire divers voyages, au retour de l'un desquels il découvrit, le 9 juin 1756, en revenant de Lima, une nouvelle terre située à trente lieues vers l'est de celle des Etats, terre qu'il nomma île Saint-Pierre, et qui porte aujourd'hui le nom d'île Georgia ou île Grande. Pourvu, au commencement de la guerre de 1756, du brevet de lieutenant de frégate, et chargé d'abord du commandement d'une division de chaloupes canonnières stationnée aux Sables-d'Olonne, pour protéger le commerce, puis chargé ensuite du commandement des canonnières préposées à la défense du fleuve Saint-Laurent et de Québec, il fit beaucoup d'autres prises dans ces deux missions, comme dans sa course sur le corsaire la *Victoire* de Saint-Malo.

Il venait d'être fait capitaine de brûlot, lorsqu'il prit, au mois de septembre 1763, le commandement de la frégate l'*Aigle*, montée par M. de Bougainville, commandant de l'expédition chargée d'aller fonder une colonie aux îles Malouines. La frégate l'*Aigle* et la corvette le *Sphinx*, commandée par M. Chenard de la Giraudais, de Saint-Malo, après avoir pris possession des îles Malouines par 51° 30' de lat. S., et 61° 50' de long. O., y fondèrent un établissement où ces deux navires portèrent, à deux reprises, de nouveaux colons, le 6 octobre 1764 et le 5 octobre 1765, puis elles visitèrent le pays des Patagons. Mais les Espagnols, jaloux de la colonie qui venait de se former auprès de leurs grands établissements, firent valoir, auprès de la cour de France, leurs droits sur les îles qu'elle occupait, et les réclamèrent. On crut devoir faire droit à leurs réclamations, et Bougainville eut ordre de remettre lui-même ces îles, à condition que la cour d'Espagne le dédommagerait

des dépenses qu'il avait faites en fondant l'établissement à son compte. Le roi lui confia la frégate la *Boudeuse* et la flûte l'*Etoile*, commandées, la première par Guyot-Duclos, la seconde par Chenard de la Giraudais. Ce fut après avoir effectué cette remise, que Bougainville fit le voyage autour du monde, dont le récit, publié par lui-même, a illustré son nom, et dans lequel il fut efficacement secondé par Guyot-Duclos, comme il le reconnaît lui-même à la page 17 de sa relation. En témoignage de l'affection qu'il avait conçue pour son second, il donna le nom de *Duclos* à la baie située à peu près à sept lieues N.-N.-O. du Cap Nord.

Promu chevalier de Saint-Louis le 31 mai 1777, Guyot-Duclos fut nommé, pendant la guerre de 1778, au commandement du vaisseau rasé le *Flamand*, de soixante-quatre canons, chargé de porter des troupes et des munitions à l'Ile-de-France. Depuis son arrivée dans cette colonie jusqu'à son départ, il y remplit les fonctions de capitaine de port, et, à son retour en France, il obtint le brevet de lieutenant de vaisseau avec une pension de 1,500 fr., réduite à 1,200 fr., le 1er juillet 1788. Le 31 juillet de l'année suivant, il fut élu colonel de la garde nationale de Saint-Servan. Il exerçait ces difficiles fonctions avec une prudence et une fermeté qui lui conciliaient l'estime et l'affection de ses concitoyens, lorsque Louis XVI, informé de l'insuffisante récompense qu'avaient obtenue ses services, lui conféra le grade de capitaine de vaisseau, et le nomma, malgré son âge avancé, au commandement du vaisseau l'*America*, faisant partie de la première expédition de Saint-Domingue. Ce brave marin mourut à Saint-Servan le 10 mars 1794. P. L...t.

GUYOT-DUCLOS (René-César), — fils du précédent, né le 30 août 1762, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), entra, en qualité d'élève, sous-lieutenant du génie, à l'école de Mézières, le 1er janvier 1782. Lieutenant en second, le 1er janvier 1784; lieutenant en premier, le 19 octobre 1788; capitaine, le 1er avril 1791, il fut chargé, jusqu'à cette époque, de suivre les travaux de fortifications dans différentes places, et de la levée de la carte de France. Attaché, au commencement de la guerre, à l'armée de Sambre-et-Meuse, il eut mission de diriger les travaux exécutés à Avesnes, pour mettre cette place en état de défense. Le 1er mars 1793, il rejoignit le corps d'expédition de Hollande, et fut envoyé, par Dumouriez, pour prendre possession de Gertruydemberg, tombé au pouvoir des Français, le 4 du même mois; mais il occupait à peine cette place, que la désertion du général en chef l'obligea de l'abandonner aux commissaires hollandais, à qui Dumouriez l'avait livrée. Guyot-Duclos, chargé, par le général Tilly, du commandement des troupes françaises de la garnison, avec plein pouvoir de négocier avec le général Wartensleben, montra, dans cette circonstance, un caractère des plus énergiques, et dicta lui-même les conditions de la capitulation en vertu de laquelle les quinze cents soldats abandonnés par Dumouriez sortirent de la place, avec les honneurs de la guerre, ramenant en France chevaux, canons, armes, bagages et vivres. Il reprit ensuite ses travaux à Avesnes, et fut chargé de diverses reconnaissances sur la Sambre. Il combattit à la bataille de Wattignies, lors du déblocus de Maubeuge, le 25 vendémiaire an II, avec la division Duquesnoy, pendant le siége de Landrecies, à la fin de messidor, et conduisit l'attaque sur l'ouvrage à cornes de la ville basse. En thermidor, il servit au siége du Quesnoy, qui rentra au pouvoir des Français, après vingt-deux jours de tranchée ouverte. Il était aussi à la reprise de Valenciennes, le 10 fructidor, et commandait l'attaque principale au front de Mons. Le 26, il rejoignit l'armée de Sambre-et-Meuse, et prit part aux travaux du siége de Maëstricht, dont les Français s'emparèrent le 14 brumaire an III. Sur onze jours que durèrent les opérations du siége, il fut commandé neuf fois de tranchée dans les attaques dirigées contre les ouvrages de Wich. Il y déploya une telle activité et un tel courage, que le représentant du peuple Gilet, à la recommandation de Kléber, Bernadotte et Marescot, le promut extraordinairement au grade de chef de bataillon, dans lequel il fut confirmé par le Comité de salut public, le 11 vendémiaire. A ces marques de considération de ses chefs s'en joignirent de non moins flatteuses, que lui décernèrent les ingénieurs ennemis, en demandant, après la prise de la place, à visiter ses travaux, parce que l'attaque qu'il avait dirigée était devenue la principale, en raison de la manière dont il l'avait conduite. A la fin de brumaire, il quitta l'armée de Sambre-et-Meuse, et retourna à Avesnes, où on lui confia provisoirement, en nivôse, les deux directions de Cambrai et de Valenciennes. Nommé sous-directeur, à Maubeuge, le 1er germinal, il passa, en thermidor, à Landrecies, où il dirigea les travaux du canal de jonction de la Sambre à l'Oise, jusqu'à brumaire an IV. De retour à Maubeuge, il y resta employé jusqu'à la fin de l'an IX, et commanda, depuis le 1er nivôse an X jusqu'au 10 nivôse an XI, l'école du génie de Metz, où il organisa les bataillons de sapeurs. Il passa ensuite du camp d'Amiens à celui de Dunkerque et à celui de Boulogne, où il reçut la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, le 25 prairial an XII. Le 26 ventôse précédent, il avait été promu au grade de colonel, en récompense de la célérité et de l'intelligence supérieure avec lesquelles il avait exécuté les travaux du port de Wimereux. Depuis cette époque, il continua de diriger les travaux de Wimereux et de Boulogne, jusqu'en 1810, époque

où sa franchise bretonne le fit envoyer à la Rochelle. Un jour, que l'Empereur visitait les forts de Boulogne, il témoigna son mécontentement du tracé de l'un d'eux. Le colonel Guyot-Duclos lui répondit avec vivacité qu'effectivement ce tracé était on ne peut plus mauvais, mais qu'il avait inutilement lutté contre le ministre pour ne pas l'exécuter, et que force lui avait été de se conformer aux plans et profils signés de S. M. L'Empereur ne répondit rien, mais il se plaignit au duc de Feltre de ce que le colonel de Boulogne lui avait manqué. Le ministre chercha à excuser Guyot-Duclos, mais il ne put empêcher que sa carrière ne fût arrêtée. Fait chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet 1814; commandeur de la Légion-d'Honneur, le 14 février 1815, et chargé, pendant les Cent-Jours, d'inspecter le casernement du centre de la France, Guyot-Duclos fut nommé maréchal-de-camp en 1817, lors de sa mise en retraite, par suite des dispositions de l'ordonnance du 1er août 1815. Il est mort le 10 juillet 1846, à Alger, où il était allé rejoindre son fils, directeur des fortifications en Algérie. Il a laissé dans l'arme du génie la réputation d'un habile officier, et, parmi tous ceux qui l'ont connu, celle d'un homme d'un caractère loyal. P. L...t.

GWENC'HLAN (**KIAN**, plus connu sous le nom de), ou *race-pure,* — barde ou astrologue armoricain, si populaire parmi nos paysans bas-bretons qu'ils l'appellent encore le *prophète*, vivait au ve siècle, et habitait entre Roc'h-hellas et le Portz-Guen, au pays de Goëllo, où il était né. Le barde gallois Taliésin, qui dans sa jeunesse le connut, dit qu'il composa en l'honneur des guerriers de sa patrie de nombreux chants d'éloges, sans doute dans le genre des anciens bardes gaulois, vantés par Lucain, et que Dieu voulut bien, à la prière des bardes, ses amis, retarder le moment où il devait cesser de faire entendre ses beaux chants. L'historien Nennius, au IXe siècle, le met, avec Taliésin lui-même, Aneurin et Lywarc'h-henn, au nombre des bardes qui illustrèrent le plus la poésie bretonne. Au XVe, on fit faire, sur un manuscrit beaucoup plus ancien, une copie de ses chants qui se conservait encore au dernier siècle dans l'abbaye de Landévennec, où dom Le Pelletier, qui en cite quelques vers dans son dictionnaire, les avait consultés. Le père Grégoire de Rostrenen nous apprend qu'ils portaient le titre de *Diouganou* (prophéties). « Ce prophète, dit-il, dont j'ai vu » les prophéties entre les mains du R. P. D. » Louis Le Pelletier, était natif du comté de Goëllo, en Bretagne-Armorique, et prédit, environ » l'an 450, comme il le dit lui-même, ce qui est » arrivé depuis dans les deux Bretagnes. »

Des poésies de Gwenc'hlan, disparues pendant la Révolution, il ne reste aujourd'hui que le fragment qu'il composa, d'après la tradition, quelques jours avant sa mort, contre un prince qui en voulait à sa vie, et qui l'avait long-temps poursuivi. Ce prince, parvenu à s'emparer de lui, lui fit crever les yeux et le jeta dans un cachot où il le laissa mourir. Peu de temps après, il tomba lui-même sur un champ de bataille, sous les coups des Bretons, et victime des imprécations prophétiques que Gwenc'hlan avait exhalées contre lui du fond de sa prison.

Vraie ou fausse, cette tradition s'accorde assez bien avec le chant populaire attribué à Gwenc'hlan, et que M. de la Villemarqué a reproduit sous le titre de *Prédiction de Gwenc'hlan* dans ses *Chants populaires de la Bretagne*. (T. Ier, p. 29, 3e édit.). Quoique ce chant appartienne au dialecte de Tréguier, M. de la Villemarqué ne l'a cependant entendu qu'en Cornouaille; il lui a été chanté dans la paroisse de Melgven, par un mendiant nommé Guillou ar Gall; néanmoins, il est aussi connu dans le nord de la Basse-Bretagne, où M. de Penguern a recueilli plusieurs fragments attribués au même barde.

On est porté à croire que Gwenc'hlan n'était pas chrétien quand on voit, dans sa *Prédiction*, avec quelle complaisance il dévoue la chair chrétienne aux aigles et aux corbeaux.

M. de la Villemarqué, à qui nous avons emprunté tous les détails qui précèdent, a porté sur les poésies de Gwenc'hlan le jugement suivant, extrait de la savante introduction qu'il a placée en tête de ses *Chants populaires :*

« Gwenc'hlan, dans le peu de vers que la tradition populaire a sauvés du naufrage, se montre sous un triple aspect, comme devin, comme agriculteur, comme barde guerrier.

» Le devin se peint lui-même dans les strophes suivantes, déjà connues et publiées : *L'avenir entendra parler de Gwenc'hlan. Un jour les Bretons élèveront leur voix sur le Ménez-Bré, et ils diront, en regardant cette montagne : « Ici habita Gwenc'hlan; » et ils admireront les générations qui ne sont plus, et les temps dont je sus sonder la profondeur* »

» L'agriculteur, type éclairé de l'homme des champs dans les sociétés primitives, et pilier de l'existence sociale chez les anciens Bretons, est un pauvre vieillard aveugle; il va de pays en pays, assis sur un petit cheval des montagnes, que son jeune fils conduit par la bride. Il cherche un champ à cultiver et où il pourra bâtir. Comme il sait quelles plantes produit la bonne terre, de temps en temps il demande à l'enfant : « Mon fils, vois-tu verdir le trèfle? » — « Je ne vois que la digitale fleurir, répond l'enfant. » — « Alors, allons plus loin, reprend le vieillard. » Et il poursuit sa route. Lorsqu'il a enfin trouvé le terrain qu'il cherche, il s'arrête; il descend de cheval, et, assis sur une pierre, au soleil, il indique à son fils les engrais les plus propres à fertiliser le sol, et l'ordre des travaux que la culture exige, selon les différentes saisons. » La conclusion de ses leçons d'agriculture est

» très-encourageante. « Avant la fin du monde, » dit-il, la plus mauvaise terre produira le meilleur blé. »

» Ses doctrines comme barde guerrier ne sont » pas, à beaucoup près, aussi consolantes, et » il le faut probablement mettre, avec Aneu- » rin, au nombre des bardes qui, au lieu de » rester étrangers à la guerre et simples mes- » sagers de paix, selon les statuts de leur or- » dre, ont rougi le glaive de sang. Le sang des » prêtres chrétiens, le sang des moines usur- » pateurs de la harpe bardique et ravisseurs de » la jeune noblesse qu'ils vont élever à leur tour, » est surtout celui dont Gwenc'hlan paraît al- » téré. Il prédit, avec une joie féroce, qu'un » jour, les hommes du Christ seront traqués et » hués comme des bêtes sauvages; qu'on les » égorgera en masse; que leur sang, coulant » à flots, fera tourner la roue du moulin, et » qu'elle en tournera bien mieux! Sa haine » éclate avec une violence nouvelle, quand il » parle d'un prince chrétien en guerre avec sa » nation, et dont la brutale colère lui fit crever » les yeux. Conviant, au milieu de la nuit, les » aigles du ciel à un horrible festin de ses en- » nemis, il leur fait tenir ce langage : « Ce n'est » point de la chair pourrie de chiens ou de mou- » tons, c'est de la chair chrétienne qu'il nous » faut, etc. etc

P. L...t.

GWENNOLÉ (Saint), — en latin *Guenguatoeus*, *Wingaloeus*; en breton, sous sa forme primitive, *Gwengwaloë*, fils de Fracan (*voy.* ci-dessus, p. 545) et né vers 465, très-peu de temps après le passage de son frère en Armorique. Il fut élevé et instruit dans un monastère gouverné par saint Budoc, et situé dans l'île des Lauriers, aujourd'hui l'Ile-Verte, à l'embouchure du Trieu. Gwennolé y embrassa lui-même la vie religieuse; mais, vers l'an 490, il quitta cette maison, du consentement de son vieux maître, et, se dirigeant vers l'ouest avec quelques moines, il alla fonder une nouvelle communauté dans une petite île nommée *Thopopegia* (aujourd'hui *Ty-Bidy*), au fond de la rade actuelle de Brest, vis-à-vis l'embouchure de la rivière du Faou. Il y resta trois ans; mais la stérilité de cette île et l'âpreté du climat le forcèrent à passer sur le continent. Il vint donc s'établir à l'extrémité est d'une petite langue de terre, située au sud de son île, dont elle n'était séparée que par l'embouchure de la rivière d'Aulne : c'est là qu'il fonda la célèbre abbaye de Landevennec, le plus ancien des grands établissements monastiques créés dans notre péninsule par les émigrés bretons, et en même temps, aux ve et vi^e siècles, l'un des plus actifs foyers de la propagande chrétienne dans l'ouest de l'Armorique, dont les indigènes, pour la plupart, suivaient encore la religion druidique.

C'est là que mourut Gwennolé, comblé d'ans et de mérites, dans la première moitié du vi^e siècle, mais sans qu'on puisse fixer d'une manière certaine la date précise de sa mort, que Lobineau a cependant cru pouvoir mettre en 532. (*Vies des Saints de Bretagne*, p. 46.) Sa fête se célèbre le 3 mars.

Saint Gwennolé est invoqué dans les litanies anglo-saxonnes du viie siècle, publiées en 1667 par D. Mabillon, au t. II de ses *Analecta*, p. 671. On a vu plus haut (voy. *Gradlon*) qu'il était, au ixe siècle, en compagnie de saint Corentin et du roi Gradlon, regardé comme l'un des pères et patrons nationaux de la Cornouaille. Son culte a été, de tout temps, très-répandu et très-populaire en Basse-Bretagne, où nombre de chapelles, églises, villages et paroisses, sont encore aujourd'hui sous son invocation.

Il y a dans la vie de saint Gwennolé une circonstance dont on peut tirer grand avantage pour éclairer la chronologie si difficile de l'histoire primitive des Bretons armoricains. Cette circonstance se rapporte à la séparation de Gwennolé et de son vieux maître Budoc. Gwennolé, nous disent ses biographes, avait d'abord songé à aller en Irlande se mettre sous la discipline du grand apôtre saint Patrice, et il était sur le point de s'embarquer, à l'insu de Budoc, lorsque saint Patrice, lui apparaissant en songe, le détourna de ce projet. Or, voici les paroles que les biographes de l'apôtre de l'Irlande (qui racontent aussi cette anecdote) lui mettent à cette occasion dans la bouche : « Noveris, carissime » Winwaloce, me esse Patricium ad quem ire » disponis; nec te fatiges, nec quæras quem in- » venire non poteris : *instat enim tempus meæ* » *resolutionis, in proximo est ut ingrediar viam* » *universæ carnis, etc.* » (Bolland, t. II, martij. p. 577.)—On voit par les Actes de saint Gwennolé que, peu de temps après ce songe, il quitta Budoc et alla s'établir à Thopopegia. Or, du passage des Actes de saint Patrice que nous venons de citer, il résulte que cet établissement eut lieu très-peu de temps avant la mort dudit saint Patrice. Tillemont, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles* (t. XVI, p. 462 et 783-785), établit que saint Patrice a dû mourir en 490 ou peu après : c'est donc vers 490 que nous mettrons l'établissement de Gwennolé dans l'île de Thopopegia. Il y resta trois ans, d'après ses Actes, et fonda au bout de ce temps, c'est-à-dire vers 493, l'abbaye de Landevennec. C'est seulement après cette fondation qu'eut lieu l'entrevue de Gwennolé avec le roi Gradlon, dont nous avons parlé à l'article de ce prince (voy. *ci-dessus*, p. 832) : elle est donc postérieure à 493; et, de plus, comme elle n'eut lieu qu'après l'entier établissement du monastère de Landevennec, comme il fallut encore quelque temps pour que la réputation des mérites de Gwennolé parvînt jusqu'au roi Gradlon, je pense que l'on peut, avec beaucoup de probabilité, mettre la rencon-

tre de ces deux personnages en 495 ou environ.

Ce n'est pas tout. Immédiatement après avoir rapporté la séparation de Budoc et de Gwennolé, Gurdestin nous dit, en terminant le dernier chapitre de son premier livre, que tout ce qu'il a raconté jusque là appartient à la première jeunesse de Gwennolé *(quæ* IN TENERIORI ÆTATE *peregerit)*, et qu'il va maintenant passer à l'âge mûr *(actibus quæ jam* ROBUSTIOR ÆTATE *et merito perfecerit)* (1). Il résulte de là que quand Gwennolé quitta Budoc pour aller vivre dans l'île de Thopopegia, c'est-à-dire en 490, il était encore jeune. Mais, comme il était déjà chef de communauté et par conséquent prêtre (ainsi que cela ressort d'ailleurs de plusieurs passages de Gurdestin), il ne pouvait avoir moins de vingt-cinq ans. Il ne pouvait non plus avoir beaucoup davantage, sans quoi son biographe ne nous l'eût pas représenté comme étant dans la première jeunesse *(in teneriori ætate)*. On doit donc mettre sa naissance vingt-cinq ans ou environ avant 490, c'est-à-dire en 465; et comme on voit aussi par ses Actes qu'il naquit très-peu de temps après le passage de son père sur le continent, c'est aussi à cette date de 465 ou environ qu'il faut rapporter l'établissement de Fracan en Armorique.

La vie de saint Gwennolé a été écrite plusieurs fois en latin et en français. La plus ancienne qui nous reste est, sans contredit, celle que Gurdestin a composée, et dont nous avons déjà parlé suffisamment. (Voy. *Gurdestin.*) Les Bollandistes, au tome Ier du mois de mars, ont publié trois autres Vies latines, dont les deux premières sont assez insignifiantes; la troisième est un résumé concis, mais fidèle, de l'œuvre de Gurdestin. Les Bénédictins, dans l'*Histoire littéraire de la France*, ont cru à tort que la première des trois Vies données par les Bollandistes était l'original sur lequel Gurdestin avait écrit. Il n'en est rien : cette Vie n'est qu'une sorte d'amplification où tous les traits originaux, tous les détails de mœurs qu'on trouve dans Gurdestin sont remplacés par des lieux communs délayés dans un style d'ailleurs assez élégant. Du reste, les auteurs de l'*Histoire littéraire* semblent avoir étudié un peu légèrement les Actes de saint Gwennolé; c'est ainsi qu'ils ont pris l'île de Thopopegia pour la Grande-Bretagne, et lorsque les Actes nous disent que le saint passa de cette île de Thopopegia sur la terre-ferme, les Bénédictins ont compris qu'il était passé de la Grande-Bretagne en Armorique. Je ne relève point ces méprises pour le plaisir de chicaner, mais seulement pour justifier ma propre opinion. Les Bénédictins n'eussent pas été des hommes, si, dans une entreprise aussi vaste que l'*Histoire littéraire*, ils n'avaient point laissé passer quelques fautes : ce sont là de ces taches légères que l'œil distingue à peine sur la façade d'un imposant édifice. — Notons encore, pour mémoire, une compilation latine, assez insignifiante, de la vie de saint Gwennolé, insérée dans la collection de Surius. *(De Probatis SS. Vitis*, t. II.)

En français, l'histoire de notre saint a été écrite tour-à-tour par Albert-le-Grand et dom Lobineau. Albert-Le-Grand, chose singulière, n'a pas eu connaissance de l'œuvre de Gurdestin; presque tout ce qu'il dit est fabuleux ou controuvé. L'article de Lobineau, au contraire, est très-bon.

A. L. B.

H

HACQUET (BALTHAZAR), — né en 1740, au bourg du Conquet (Finistère), passa très-jeune dans les États de la monarchie autrichienne, où il résida jusqu'à sa mort. Ses travaux dans les sciences naturelles et médicales lui firent obtenir successivement une chaire de professeur de chirurgie au lycée de Laybach, en Carniole, et la place de secrétaire perpétuel de la société impériale d'agriculture et des arts de cette ville. L'empereur le nomma, en 1788, professeur d'histoire naturelle à l'université de Lemberg, et membre du conseil des mines à Vienne, où il mourut le 10 janvier 1815, n'ayant fait, pendant son long séjour dans sa patrie adoptive, que quelques excursions en France, où il entretenait un commerce scientifique avec plusieurs de ses compatriotes. Indépendamment d'un grand nombre de mémoires, la plupart écrits en allemand, et quelques-uns en français et en italien, tous disséminés dans des journaux ou recueils de sociétés savantes, Hacquet a laissé les ouvrages suivants, très-estimés des naturalistes : I. *Oryctographia Carniolica, etc.*, ou *Géographie physique de la Carniole, de l'Istrie et d'une partie des pays voisins (en allemand).* Leipzig, 1778—1789, 4 vol. in-8°, avec cartes et figures. L'auteur, qui résida pendant vingt ans en Carniole, a consigné dans cet ouvrage le fruit de ses explorations dans quatre voyages effectués, de 1778 à 1787, pendant les trois mois de vacances annuelles que lui laissaient ses fonctions. La protection de Wanswieten lui fut d'un grand secours dans ces excursions, où la nature du pays, mais plus encore l'ignorance et la superstition des habitants, qui voyaient un hérétique dans l'intrépide voyageur, l'exposèrent à maints dan-

(1) Voyez ce passage *in extenso*, ci-dessus, à l'article *Gurdestin.*

gers. Aucune trace de ressentiment n'apparaît dans le livre de Hacquet, qui parle toujours, au contraire, avec bienveillance des habitants de la Carniole. De très-curieuses recherches sur la nation slave, dont il connaissait parfaitement la langue, se joignent dans cet ouvrage aux observations d'histoire naturelle. II. *Voyage physico-politique dans les Alpes Dinariennes, Juliennes, Carinthiennes, Rhétiques et Noriques, dans les années 1781 et 1783, avec planches (en allemand)*. Leipzig, 1785—1787, 4 vol. in-8°. III. *Voyage dans les Alpes Noriques, relatif à la physique, etc., fait de 1784 à 1786*. Nuremberg, 1791, 2 vol. in-8°. Il fait suite aux précédents. L'auteur a presque entièrement visité à pied la région montueuse qui s'étend des frontières sauvages de la Bosnie aux sources du Rhin. IV. *Nouveau voyage physico-politique fait de 1788 à 1795, dans les monts Carpathes, Daces, Sarmates ou septentrionaux (en allemand)*. Nuremberg, 1790—1796, 4 vol in-8°, figures. « Hacquet ayant terminé, en 1787, la géographie physique de la Croatie, songea, dit M. Eyriès (*Biog. univ.*, t. XIX, p. 285), à entreprendre celle des Carpathes. Appelé l'année suivante en Gallicie, il commença à parcourir cette chaîne de montagnes, la moins fréquentée par les naturalistes, et apprit le dialecte que parlent les habitants, et qui diffère beaucoup du slavon. Il s'aida, pour cette étude, de la langue valaque; n'en ayant pas fait usage depuis vingt-cinq ans, il l'avait à peu près oubliée. Il poussa ses courses jusqu'aux bords du Pruth, à une époque où la guerre les désolait; mais les armées turques et tartares l'empêchèrent d'aller jusqu'à Jassy. Plus heureux en 1789, il vit cette ville et revint en Gallicie par Choczim, la Podolie, la Bukowine et la Transylvanie, ne quittant que rarement les montagnes; son voyage finit à Vienne. On reconnaît en lui un bon observateur, un homme instruit et doué d'une belle âme. On regrette qu'il n'ait pas paru au moins un extrait en français de ces ouvrages.» Aux ouvrages déjà cités de Hacquet, il faut ajouter les deux suivants : I. *Voyage minéralogique et botanique de la montagne Terglon, dans la Carniole, à la montagne Glokner, dans le Tyrol, en 1779 et 1781, avec planches (en allemand)*. Vienne, 1784, in-f°, 2e édition, corrigée et augmentée d'une relation insérée, en 1780, dans le t. Ier des *Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Berlin*. II. *L'Illyrie et la Dalmatie, ou mœurs, usages et costumes de leurs habitants et de ceux des contrées voisines, traduit de l'allemand par Breton; augmenté d'un mémoire sur la Croatie militaire, et orné de 32 planches*. Paris, Nepveu, 1814, 2 vol. in-8°. P. L...t.

HAELOCH, *voy*. **DOMNONEE**.

HAENTJENS (Charles), — négociant, armateur et agriculteur, naquit à Nantes en 1790, et mourut à Paris le 3 janvier 1836. C'est un des hommes qui ont rendu le plus de services à l'agriculture dans le département de la Loire-Inférieure. De fréquents voyages en Suisse, en Hollande, en Angleterre, aux Etats-Unis, l'ayant convaincu que la prospérité de ces contrées est due, avant tout, aux encouragements et aux développements qu'y reçoit la culture de la terre. Haëntjens, tout en se livrant au commerce et en faisant honneur à ses affaires, résolut d'entreprendre quelques grands défrichements en Bretagne, où l'étendue des terres incultes était, vers cette époque, d'environ 1,503,000 hectares. Son père avait tenté à Gesvres, non loin de Nantes, sur ses propriétés, des essais couronnés d'un plein succès. Haëntjens, encouragé par cet exemple, acquit, en 1822, 500 hectares de landes sur le territoire de Grand-Jouan, à quelques kilomètres de Nozai, dans l'arrondissement de Châteaubriant; et là, s'aidant des observations pratiques mises en circulation par M. de Montaudouin, fondateur de la Société royale d'agriculture de Bretagne, muni d'excellentes connaissances agricoles, puisées aux entretiens des hommes les plus versés dans la matière, il commença ses expérimentations et débuta par une innovation des plus heureuses.

Les prédécesseurs d'Haëntjens n'avaient adopté, pour la propriété de Grand-Jouan, que la méthode routinière du reste de la Bretagne, fondée exclusivement sur la succession des céréales; les fourrages y manquaient complètement. Pénétré de l'axiôme : *Sans prairies, point de bestiaux; sans bestiaux, point d'engrais; sans engrais, point de bonne culture*, Haëntjens s'aperçut que la mauvaise exploitation de la propriété dont il s'était fait acquéreur tenait à la négligence de cette maxime agricole. Que fait-il? Il assole ses terres, et, au grand étonnement des paysans qui l'entourent, il cultive des choux de toute espèce, des citrouilles, des rutabagas, des turneps, etc. Ses récoltes, bien soignées, deviennent magnifiques; il se procure alors des vaches et des bœufs, qu'il nourrit des produits de ses champs, et qui lui donnent une grande quantité de fumier. Cependant, les légumes ont tout d'abord une fâcheuse influence sur les organes digestifs de ses bestiaux. Haëntjens, afin de combattre les accidents qui peuvent en résulter, fait mettre dans de grandes cuves deux ou trois parties de paille coupées au couteau et une de légumes hachés avec son *hache-légumes*, dont il venait d'être fait mention dans le rapport du jury de l'exposition qui eut lieu à Nantes en 1827; il laisse le tout *ressuer* pendant plusieurs heures: la paille s'attendrit, prend le goût des légumes et compose une excellente nourriture, et, par suite, un engrais fécond.

Haëntjens dirigea ensuite ses soins vers la

confection de prairies artificielles, qui lui produisirent, en 1827, cent trente-deux milliers de foin.

Le froment, l'avoine et le seigle, ensemencés par planches, ne lui donnèrent pas de moins beaux résultats. Il eut l'heureuse idée de faire venir de la Beauce des ouvriers pour faucher ses récoltes, et il put s'assurer que, par ce procédé, l'ouvrage va quatre fois plus vite qu'avec l'emploi des coupeurs à la faucille.

S'étant aperçu que les terres qu'il avait fait écobuer étaient épuisées par les céréales, au bout de deux ans, Haëntjens prit le parti d'y faire des semis d'arbres à la troisième année. Ses pins, tirés du département de la Sarthe; les pins Laricio, qui lui furent donnés par le ministre du commerce; enfin ceux de Riga, qu'il fit venir de la Baltique, arrivèrent à la plus belle croissance.

Outre la belle ferme-modèle établie à Grand-Jouan par Haëntjens, il en exploita quatre ordinaires avec une égale prospérité, et inventa, pour la facilité du travail, quelques instruments aratoires d'un très-utile emploi.

Sans cesse occupé du bien-être de ses semblables, Haëntjens se signala par son dévoûment philanthropique, lors de l'invasion d'une épidémie varioleuse dans plusieurs cantons du nord de la Loire-Inférieure, en 1819. Assisté du docteur Priou, de Nantes, il fit, de huit jours en huit jours, neuf voyages au château de Gesvres et coupa court à l'épidémie en faisant vacciner près de deux cents individus. Il contribua aussi à la fondation d'un grand nombre d'écoles primaires.

Membre de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, Haëntjens fut reçu, en 1827, à la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, où il exerça pendant deux années les fonctions de secrétaire de la section d'agriculture. Après la Révolution de 1830, il fut élu membre du Conseil général du département de la Loire-Inférieure, et se distingua par ses bonnes vues, la rectitude de son jugement et ses formes convenables dans la discussion.

On peut consulter, pour plus amples détails : I. *Rapport sur les titres de M. Charles Haëntjens, négociant, armateur et agriculteur, présenté comme membre résidant de la Société académique, en 1827, par M. Athénas.* II. *Rapport de MM. Chaillou et Mellinet sur la culture de M. Haëntjens.* Ces deux opuscules sont aux archives de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. On y trouve aussi plusieurs rapports manuscrits de Haëntjens, entre autres un *Mémoire sur un nouveau système de ridage de M. Painchaut.* III. *Notice biographique sur M. Haëntjens, par le docteur Priou*, dans les *Annales de la Société académique*, année 1836, p. 213 et suiv. E. T.

HALIES (**le P. Jérôme**), dit du *Saint-Sacrement*, — naquit en Bretagne, vers l'an 1558. On ignore et le lieu de sa naissance, et comment il passa sa jeunesse. Parvenu à l'âge de trente-cinq ans, il se démit d'une charge de juge dont il était pourvu, dit adieu au monde et entra dans l'ordre des Trinitaires ou Mathurins, voués, comme on sait, à la rédemption des captifs. C'était à l'époque où l'ordre de la Trinité commençait à se réformer par les soins de Julien de Nantonville et de Claude Aleph, qui avaient d'abord habité l'ermitage de Saint-Michel, près de Pontoise, ermitage qui fut depuis changé en un couvent de Trinitaires par le pape Grégoire XIII, après que les ermites qui y résidaient eurent fait profession dans cet ordre. Lorsque Halies eut prononcé ses vœux, ses frères, pleins de confiance dans sa piété et son expérience, le choisirent pour aller à Rome en qualité de procureur de la nouvelle congrégation. Le pape Clément VIII, de qui il obtint, en 1601, un bref confirmant la réforme et l'érection d'une congrégation particulière de Trinitaires réformés, le nomma premier visiteur de la communauté naissante. Sa grande réputation de sainteté contribua puissamment aux progrès de la réforme, qu'il eut la consolation d'introduire dans plusieurs anciens couvents, et de faire servir de règle à ceux qu'il fonda. Envoyé une seconde fois à Rome, il obtint du pape Paul V que les couvents réformés seraient séparés de ceux de l'ancienne observance, et il fit décider que les premiers, gouvernés par un vicaire-général, formeraient deux provinces, ce qui continua d'avoir lieu jusqu'en 1768, époque où, dans un chapitre général de l'ordre, tenu à Paris, les Trinitaires réformés, tant chaussés que déchaussés, se réunirent à ceux de l'ancienne observance. Le P. Halies profita de son second voyage à Rome pour y fonder le couvent français de Saint-Denis, dont le pape Grégoire XV autorisa l'érection par un bref du 4 août 1622. Un autre bref rendu le 27 septembre 1629, par le pape Urbain VIII, confirma cette réforme, et l'érigea en une province séparée des autres, lorsqu'il y aurait un nombre suffisant de couvents. Le P. Halies vient lui-même porter ce bref en France, pour l'y faire recevoir; mais, entravé par le général de l'ordre, il rencontra de longs obstacles, dont sa persistance finit par triompher. Le bref fut enregistré aux Parlements de Paris et d'Aix, et le Saint-Siége imposa silence à ses adversaires. Animé du desir de se former aux pratiques austères de l'observance régulière, en usage parmi les Trinitaires déchaussés d'Espagne, le P. Halies alla, à l'âge de soixante ans, séjourner onze mois parmi eux. A son retour en France, il s'arrêta à Aix, où il y avait un couvent de son ordre; tous ses frères, un convers excepté, avaient péri de la peste. Le P. Halies n'eut pas de repos qu'il n'eût rétabli ce couvent, en faisant venir de nouveaux religieux de Rome et de Châteaubriant. Rap-

pelé à Rome par ses frères de Saint-Denis, qui l'avaient de nouveau choisi pour supérieur, il se rendit à leurs vœux et ne les quitta plus. Il mourut le 30 janvier 1637, en odeur de sainteté et avec la satisfaction d'avoir rendu son ancien lustre à l'ordre des Trinitaires. M. Tresvaux, dans les *Vies des saints de Bretagne*, t. IV, p. 29 et suiv., a consacré au P. Halies une notice qu'il a puisée dans des *Mémoires manuscrits, extraits des chroniques du couvent de Saint-Denis de Rome*, et dans l'*Histoire des ordres monastiques, par le P. Hélyot, t. II.*

P. L...t.

HAMON (Saint), — né au commencement du XIIe siècle dans le diocèse de Rennes, passa sa première jeunesse dans le monde, qu'il abandonna pour entrer à l'abbaye de Savigny, diocèse d'Avranches. Elevé à la prêtrise par saint Geoffroy, son abbé, qui lui confia l'emploi de confesseur de la communauté, il forma un grand nombre de disciples, dont les plus remarquables furent saint Pierre d'Avranches, religieux de Savigny, et la B. Bergoigne, religieuse de Mortain. Ce fut en considération de la piété et des vertus d'Hamon, que Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui tenait sa cour à Domfront, délivra des lettres-patentes confirmatives des priviléges que ses deux prédécesseurs immédiats avaient accordés à l'abbaye de Savigny. Il mourut saintement dans cette abbaye le 30 avril 1173. D. Ménard (*Martyrologe bénédictin*), assure qu'on conservait dans l'abbaye de Savigny douze volumes de ses ouvrages. Une Vie anonyme de Hamon, que l'on croit avoir été écrite par Etienne de Fougères, évêque de Rennes, et son contemporain, lui donne le titre de saint, consacré par les religieux de Savigny. Ils ne célébraient pas de fête particulière en son honneur; mais ils faisaient tous les jours, à l'office, mémoire de cinq saints parmi lesquels il était nommé. P. L...t.

HARDOUIN (JEAN), Jésuite, naquit en 1646 à Quimper, où son père était libraire. Bercé dans les livres, il vécut parmi eux et pour eux. Tout enfant, il dévorait ceux qui lui tombaient sous la main, et il n'avait encore que six ans, dit-on, qu'il savait par cœur tous les petits protocoles, catéchismes et cantiques bretons qui se débitaient dans la boutique de son père. De là cette ardeur de tout savoir qui, dès son plus jeune âge, se manifesta en lui, et qui devait, plus tard, aboutir à une érudition, immense sans doute, mais aussi indigeste qu'excentrique. Admis fort jeune, après deux années d'épreuves et d'examens, dans la Société de Jésus, qui lui confia tout d'abord une chaire de rhétorique, il se livra avec tant d'activité au travail que, tout en faisant sa philosophie, et en suivant le cours de philosophie qu'il vint achever à Paris, il se rendit familières plusieurs langues, l'histoire et la numismatique, en même temps qu'il acquit une connaissance approfondie des Saintes-Écritures. Déchargé promptement par ses supérieurs de plusieurs emplois par lesquels la règle l'aurait obligé de passer successivement, il fut employé à classer la bibliothèque du collége de Clermont, depuis Louis-le-Grand, conjointement avec le P. Garnier, qui en fit un bibliographe digne de son maître, et auquel il succéda, en 1683, comme bibliothécaire titulaire de la maison professe. Hardouin se trouva ainsi dans son véritable élément. Aussi se donna-t-il carrière, et bien que, outre ses fonctions de bibliothécaire, il remplit une chaire de théologie positive, il trouva moyen de fabriquer chaque année volumes sur volumes. On croirait difficilement que l'activité humaine eût pu suffire à l'immensité des travaux du P. Hardouin (il avait composé 102 ouvrages, dont 92 ont été imprimés), si l'on ne savait que, tous les jours, en toute saison, dès quatre heures du matin il était debout, ou, pour parler plus exactement, assis devant ses livres; qu'il venait à peine de se coucher lorsqu'il se levait, et que tout le temps qu'il dérobait au sommeil et aux autres nécessités de la vie était impitoyablement absorbé par le travail.

Doué d'une mémoire étonnante et d'une sagacité qui se fait remarquer même dans ses plus grandes aberrations, il eût obtenu plus certainement la gloire qu'il ambitionnait, s'il l'eût moins poursuivie, et souvent il ne fut bizarre que pour être nouveau. C'est ainsi qu'un autre Jésuite, son ami, le P. de Tournemine, lui représentant un jour que le public était fort scandalisé de tous les paradoxes et de toutes les extravagances qu'il débitait, le P. Hardouin lui répondit brusquement : « Hé! croyez-vous » que je me serai levé toute ma vie à quatre » heures du matin pour ne dire que ce que » d'autres ont déjà dit avant moi? » — « Mais, » lui répliqua son ami, il arrive quelquefois » qu'en se levant si matin, on compose sans » être bien éveillé, et qu'on débite les rêves » d'une mauvaise nuit pour des vérités démon- » trées. » Un autre jour, le P. Porée lui vantait la belle latinité de Térence. Hardouin soutint aussitôt que ses comédies étaient pleines de solécismes, et il lui cita de mémoire un grand nombre de vers sur lesquels il le défia de justifier cet auteur. Son admiration aveugle de Pline l'empêcha d'acquérir jamais des idées exactes sur le système du monde. Il ne jugeait de la nature, dit le P. Oudin, que sur le rapport de Pline, et se moquait de ceux qui croient que le soleil est une masse de feu, et qu'il est placé à une grande distance de la terre. Il serait facile de multiplier les anecdotes de ce genre; mais il suffira d'avertir le lecteur qu'il en trouvera de fort piquantes, sur le P. Hardouin, dans le ***Dictionnaire des Portraits his-***

toriques (par Lacombe, t. II, p. 178 et suiv.).

Malgré les singularités d'esprit et de caractère du P. Hardouin, singularités telles que, parfois, elles décéleraient un pyrrhonien et un incrédule, il fut, néanmoins, toute sa vie un modèle de régularité et de piété. Un de ses confrères disputant encore avec lui, quelques jours avant sa mort, sur son système favori de la supposition des auteurs de l'antiquité : « O » mon Dieu! » s'écria le P. Hardouin, dans l'effusion de la piété la plus sincère, « on a beau » dire que je ne crois rien, je vous aime de tout » mon cœur, et je vous remercie de m'avoir ôté » la foi humaine pour ne me laisser que la foi » divine. » Après s'être préparé à la mort en chrétien résigné, il termina sa longue carrière, qu'il lui aurait été si facile d'honorer davantage, dans la maison de son ordre, à Paris, le 3 septembre 1729, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Son épitaphe, attribuée mal à propos, dans quelques dictionnaires, au docteur Atterbury, évêque de Rochester, et, par d'autres, au président de Boze, mais qui est de Jacob Vernet, de Genève, donne, dit la *Biographie universelle* (t. XIX, p. 408), une idée très-juste de ce personnage célèbre, et de son caractère, mélange d'orgueil et de naïveté, de scepticisme et de solide piété. Voici cette pièce, réellement curieuse :

In expectatione judicii
Hic jacet hominum parodoxotatos
Natione Gallus, religione jesuita,
Orbis litterati portentum
Venerandœ antiquitatis cultor et deprœdator
Doctè febricitans
Somnia et inaudita commenta vigilans edidit
Septicum piè egit
Credulitate puer
Audaciâ juvenis
Deliriis senex.
Verbo dicam, hìc jacet Harduinus.

« Ci-gît, dans l'attente du jugement dernier, » le plus paradoxal de tous les hommes; fran- » çais de nation, jésuite de religion; phéno- » mène littéraire; adorateur et destructeur de » la vénérable antiquité. Déraisonnant savam- » ment, il enfanta, éveillé, des rêves et des » visions fantastiques; jouant pieusement le » sceptique, il fut un enfant pour sa crédulité, » un jeune homme pour son audace, un vieil- » lard pour ses radotages. En un mot, ci-gît » Hardouin. »

L'abbé Joly *(Eloges de quelques auteurs français)*, a donné, d'après les notes du P. Oudin, la nomenclature complète des ouvrages du P. Hardouin. Nous nous contenterons d'en citer les principaux : I. ***Extrait d'une lettre écrite à M. de Carcavy touchant les monnoies d'or des anciens romains, avec une planche gravée.*** (Journal des savants du 3 mars 1681, p. 48-56.) C'est un extrait et, en quelque sorte, un spécimen de l'ouvrage suivant : II. ***Nummi antiqui populorum et urbium illustrati; de re monetariâ veterum Romanorum ex Plinii secundi sententiâ.*** Parisiis, Muguet, 1684, in-4°. Pendant qu'Hardouin travaillait à la traduction de Pline, dont il sera parlé plus loin, la nécessité de déterminer la position des villes citées dans cet auteur lui fit sentir que la connaissance des médailles l'aiderait à éclaircir différents points de la géographie ancienne, et, dans ce but, il fit des recherches immenses, dont les résultats, consignés dans ce volume, embrassent l'interprétation de deux mille médailles, sur lesquelles six cents n'avaient pas encore été expliquées. Ce travail, comme tous ceux d'Hardouin sur les médailles, ne doit être consulté qu'avec beaucoup de circonspection et un grand discernement, malgré les éloges qu'il a obtenus de Noris et de Banduri, malgré aussi ceux que l'auteur s'est décernés à lui-même dans sa préface, où il dit qu'il a relevé dans cette dissertation un si grand nombre de fautes échappées à ses devanciers, qu'il aurait pu l'intituler l'***Errata des antiquaires***, mot qui, soit dit en passant, lui suscita une foule d'ennemis. Dédaignant les explications les plus simples et les plus naturelles, il n'écoutait que son imagination; la présence de quelques lettres isolées sur des monnaies lui suffisait pour échafauder tout un système, pour dresser une chronologie et former des conjectures paradoxales qui l'ont fait accuser parfois d'être un rêveur, et qui ont fait dire à l'abbé Barthélémy que « ses opi- » nions en fait de médailles commencent à per- » dre le droit d'être réfutées. » Eckhel en porte le même jugement, et Spon critique vivement le P. Hardouin dans ses ***Miscellanea eruditæ antiquitatis.*** Un savant antiquaire crut qu'on ne pouvait réfuter que par une plaisanterie les bizarres interprétations du P. Hardouin. « Non, » mon père, lui dit-il un jour, il n'y a pas une » seule médaille ancienne qui n'ait été frappée » par les Bénédictins; je le prouve : ces lettres » CON. OB., qui se trouvent sur plusieurs mé- » dailles, et que les antiquaires ont eu la bêtise » d'expliquer par *Constantinopoli obsignatum*, » signifient évidemment : *Cusi omnes nummi* » *officinâ benedictanâ.* (Toutes les monnaies » ont été frappées par les Bénédictins.) » Cette interprétation ironique fit sourire le P. Hardouin, mais ne le changea point. III. ***Themistii orationes*** XXXIII, ***græce et latine, ex interpretatione et cum notis Dyonisii Petavii et observationibus Johannis Harduini.*** Parisiis, è typographiæ regiâ, 1684, in-f°. Edition la plus complète et la seule qui ait aujourd'hui quelque prix, des œuvres oratoires d'un des hommes qui ont le plus honoré la philosophie et l'éloquence grecque pendant les derniers temps du paganisme. Hardouin, stimulé par le P. Garnier, et grâce aux matériaux rassemblés depuis long-temps par le P. Petau, augmenta de treize nouveaux discours, et enrichit d'excellentes notes, l'édition que ce dernier avait publiée de ce recueil, en 1618. IV. ***Caï Plinii***

secundi naturalis historia, cum interpretatione et notis. Parisiis, Muguet, 1685, 5 vol. in-4°. Edition qui fait partie de la collection *ad usum Delphini*. — *Eadem*. Parisiis, Coustelier, 1723, 3 vol. in-f°. Le texte de Pline nous était parvenu si mutilé, et il fallait, pour le restituer, un savoir si profond et si varié, que les hommes les plus habiles et les plus hardis avaient reculé devant une tâche à laquelle, suivant Huet, auraient à peine suffi cinq savants travaillant pendant cinquante ans. Hardouin ne s'en effraya pas, et s'entourant pendant cinq ans de quinze manuscrits qu'il conféra patiemment, il fit de cette traduction, d'ailleurs belle et correcte, un trésor d'érudition, auquel on peut, toutefois, adresser le reproche de ne pas faire connaître assez souvent les auteurs des travaux dont Hardouin avait profité. Les éloges que lui procura cette traduction l'enivrèrent d'un tel orgueil, qu'il ne parla plus qu'en termes méprisans des autres savants. Ceux-ci, de leur côté, ne se firent pas faute de l'humilier et exagérèrent l'importance des méprises qu'il avait pu commettre. Hardouin leur répondit avec aigreur et mit dans ses raisonnements plus de subtilité que de bonne foi. Plutôt que d'avouer ses torts, il crut les pallier par des paradoxes, et, de conséquence en conséquence, il vint à en avancer qui fortifièrent les doutes qu'on avait déjà conçus de la rectitude de son jugement. Disons-le pourtant, la première édition de Pline ne méritait pas toutes les critiques dont elle fut l'objet. Elles s'adressèrent avec plus de raison à la réédition de 1723, à laquelle Hardouin ajouta, indépendamment d'un *Index* fort utile, une foule de notes contenant des idées neuves, selon lui, mais fausses et paradoxales, que Crevier a réfutées dans *trois Lettres*, publiées de 1725 à 1727, in-4°; et le P. Desmolets, dans une *Lettre* imprimée sous le nom d'un professeur de l'Université d'Angers, dans le tome Ier des *Mémoires de littérature et d'histoire*. On peut voir, au sujet de cette polémique, le *Polyhistor* de Morhof, la *Bibliotheca latina* de Fabricius, et la réponse du P. Hardouin, dans le *Journal de Trévoux* (octobre 1726, art. 93). V. *S. Joannis Chrysostomi epistola ad Cæsarium monachum*. Parisiis, Muguet, 1689, in-4°. — *Défense de la lettre de S. Chrysostome à Césaire*. Ibid., 1690, in-4°. Saint Chrysostome, selon le P. Hardouin, a enseigné dans sa *Lettre*, aussi clairement que dans ses autres ouvrages, la doctrine catholique sur l'Eucharistie. La *Défense* est une réponse aux réflexions que Le Clerc avait faites sur la *Lettre*, dans le tome XV de la *Bibliothèque universelle*. Le P. Hardouin s'y déclare convaincu que Fabricius, Liberatus, Marius, Mercator, Victor de Tunone, Cassiodore, à qui l'on attribue tant d'ouvrages (excepté les Formules, le Traité de l'âme et le Commentaire sur les Psaumes), Isidore, regardé comme l'auteur du livre des écrivains ecclésiastiques, ne sont nés ni en Afrique, ni en Italie, ni en Espagne, etc., mais bien en France, et qu'ils ne sont pas, à beaucoup près, aussi vieux qu'on le croit. Ces assertions n'étaient, comme nous le verrons plus loin, que le premier pas du P. Hardouin dans son étrange système de la supposition des auteurs. VI. *Antirrheticus de nummis antiquis coloniarum et municipiorum ad Joa. F. Foi-Vaillant*. Parisiis, Muguet, 1689, in-4°. Le P. Hardouin ne se borne pas à répondre avec vivacité aux critiques que son habile adversaire avait faites de son ouvrage sur les médailles; il attaque non moins vivement quelques passages du livre de Vaillant lui-même, sur les colonies romaines. L'*Antirrheticus* est devenu très-rare, le P. Hardouin ayant tout fait pour le supprimer, parce qu'il avait avancé, sur le jour de la naissance de J.-C., une opinion contraire à l'orthodoxie. VII. *Pro Eumenio Pacato ad Norisium* (*versùs* 1690), in-4°, feuille volante. Le P. Hardouin prit ce masque pour critiquer quelques endroits du livre du P. Noris, *Annus et epochæ Syro-Macedonum*. Ce livre, disait-il, était, d'un bout à l'autre, une écurie d'Augias qui, pour être bien nettoyée, aurait eu besoin d'un autre Hercule. Les quatre pages d'*Eumenius Pacatus* ne se trouvent point parmi les œuvres du P. Hardouin. Le P. Noris, depuis cardinal, les a néanmoins réfutées dans sa *Paræœnesis ad V.-C.-J. Harduinum*, etc. Amstelodæmi, 1709, in-12. VIII. *Réponse de Théophile François à la lettre du prétendu Eusèbe Romain (le P. Mabillon)*. Cologne (Paris), 1692, in-12. Réfutation pseudonyme d'un écrit du P. Mabillon, qui avait été déféré à la congrégation de l'*Index*, parce que le savant bénédictin s'y était élevé, avec sa franchise ordinaire, contre quelques pratiques abusives qu'il avait remarquées pendant son séjour à Rome. La *réponse* de Théophile, très-aigre dans la forme, n'est, au fond, qu'une fade récrimination contre quelques pratiques usitées dans certains monastères de saint Benoît, plutôt qu'une réfutation proprement dite de la lettre de Mabillon. IX. *Chronologiæ ex nummis antiquis restitutæ, Prolusio, de nummis Herodiadum*. Parisiis, Anisson, 1693, in-4°. X. *Chronologiæ ex nummis antiquis institutæ specimen primum : numismata sæculi Constantini. — Chronologia veteris Testamenti ad vulgatam versionem exacta : Chronologiæ ex nummis antiquis restitutæ specimen alterum*. Parisiis, Boudot, 1697, 2 vol. in-4°. Des deux parties du dernier ouvrage, la seconde a été réimprimée à Lyon, en 1699, et à Leipsick, en 1700. C'est dans cette chronologie que le P. Hardouin ose soutenir que les écrits attribués aux anciens avaient été entièrement composés par des moines du XIIIe siècle, qui étaient convenus de s'appeler, les uns Homère, Platon, Aristote, Plutarque, Térence; les autres Tertullien, Origène, Basile, Au-

gustin, etc. Il ne faisait grâce qu'aux ouvrages de Cicéron, de Pline, aux Géorgiques de Virgile, aux odes et aux épîtres d'Horace, seuls monuments, à son avis, que l'antiquité nous ait transmis. Cette folie du P. Hardouin était si sérieuse qu'il affirmait connaître les noms des véritables auteurs, l'époque et les lieux où ils avaient vécu, ajoutant qu'il avait les preuves convaincantes de ses assertions, preuves qu'il n'essaya pourtant jamais de produire, malgré tous les défis qui lui furent adressés. La seconde partie de sa chronologie ayant été supprimée par un arrêt du Parlement, aussitôt son apparition, un de ses confrères la fit réimprimer, à Strasbourg, sous la date de 1697, sans aucun changement. Les ennemis de la société conclurent de cette réimpression, que les Jésuites approuvaient les opinions du P. Hardouin, ou plutôt qu'il ne faisait qu'exécuter leur plan de renverser toute autorité écrite pour s'en tenir à la tradition orale. Ces accusations, comme les critiques de l'ouvrage, se produisirent dans les *Dissertations historiques sur divers sujets* et dans les *Vindiciæ veterum codicum* de Lacroze; dans le traité de Bierling, *De Pyrrhonismo Historico*, et dans l'ouvrage de Th. Ittig, intitulé : *Observationes miscellaneæ ad histor. ecclesiast. et patrologiam spectantes*. Les supérieurs du P. Hardouin n'avaient pas attendu ces attaques pour l'admonester et le contraindre à supprimer un écrit qui leur semblait à eux-mêmes élever des doutes sur l'authenticité des livres saints; mais, en 1708, harcelés par les journaux de Hollande, ils se crurent obligés à désavouer toute communauté de sentiment avec le P. Hardouin, et ils l'obligèrent à une rétractation, qu'il signa le 27 décembre 1709. Tout en obéissant, il n'en conserva pas moins ses opinions, qu'il professa de nouveau dans divers ouvrages. XI. *Opera selecta*. Amst., De Lorme, 1709, in-f°. C'est le recueil des ouvrages déjà cités, l'*Antirrheticus* excepté; ils sont corrigés et augmentés de nouvelles rêveries. XII. *Conciliorum collectio maxima regia, ab anno 34, ad annum 1714, ad Philippi Labbei et Gabr. Cossartii labores emendata et indicibus locupletata. Parisiis, è typographiâ regiâ*, 1715, 11 vol. in-f°. Le P. Hardouin eut une pension du clergé pour ce travail. Lorsqu'il parut, le Parlement le fit examiner par des commissaires de la Sorbonne, sur le rapport desquels il fut supprimé comme renfermant des maximes contraires aux libertés de l'Église gallicane et à l'autorité royale. Le P. Hardouin était en outre accusé d'avoir, par suite de son esprit systématique, retranché plusieurs pièces d'une authenticité reconnue, et de les avoir remplacées par d'autres, dont la fausseté n'était pas moins évidente. Le Parlement rendit, le 7 septembre 1722, un arrêt prescrivant la suppression de l'épître dédicatoire à Louis XIV, l'impression en tête du premier volume de l'*Avis des commissaires*, et des arrêts rendus dans le cours de cette affaire, avec réimpresssion en tête de chaque volume de la partie de l'avis qui le concerne. Toutes ces pièces furent réunies en un volume intitulé : *Addition ordonnée par arrêt du Parlement, pour être jointe à la collection des Conciles, etc. (en latin et en français)*. Paris, imprimerie royale, 1722, in-f°. Les Jésuites, regardant la publication de ce volume comme une flétrissure, parvinrent à obtenir un arrêt qui condamnait les censeurs, dont trois étaient morts depuis l'arrêt du 7 septembre, et autorisait la libre circulation de l'ouvrage, sous la condition qu'ils publieraient eux-mêmes un volume de supplément, lequel n'a jamais paru, mais auquel il a été suppléé par la réimpression de l'*Addition*, faite contre leur gré, sous ce titre : *Avis des censeurs nommés par la Cour du Parlement de Paris, pour l'examen de la nouvelle collection des Conciles, etc., avec les arrêts du Parlement qui autorisent ledit avis et l'arrêt du Conseil qui en a empêché la publication*. Utrecht, 1731, in-4°. Le P. Hardouin, qui ne voyait rien de vrai nulle part, pensait que tous les conciles antérieurs à celui de Trente sont imaginaires. « Si vous croyez votre opinion fondée, lui dit alors le P. Le Brun, de l'Oratoire, vous travaillez bien infructueusement, et vous allez publier sciemment un recueil de faussetés et d'impostures fabriquées pour nuire à la religion. » — Le jésuite garda un moment le silence; puis, comme s'il fût sorti d'une extase : « Il n'y a que Dieu et moi, s'écria-t-il, qui sachions la force de votre objection. » Le travail du P. Hardouin a servi de base à la belle édition des conciles, publiée par Mausi, en 1757 et années suivantes. XIII. *Apologie d'Homère, où l'on explique le dessein de l'Iliade et la Théo-Mythologie d'Homère*. Paris, 1716, in-12. A en croire le P. Hardouin, il est le premier qui ait expliqué le véritable but de l'Iliade, incompris jusqu'à lui. Homère, d'après lui, s'est proposé de faire connaître la substitution de la famille d'Assaracus à celle d'Ilus. Enée, le héros du poëme, console les Troyens de leurs pertes. Les deux tiers du livre sont remplis d'une explication aussi singulière de la Théo-Mythologie, c'est-à-dire de la théologie fabuleuse d'Homère. Mme Dacier se donna la peine, bien inutile, de réfuter ces billevesées. XIV. *La Dissertation du P. Le Courayer sur la succession des évêques anglais et sur la validité de leurs ordinations, réfutée*. Paris, Coustelier, 1724, 2 vol. in-12. XV. *La Défense des ordinations anglicanes, réfutée*. Paris, Chaubert, 1727, 2 vol. in-12. Les deux ouvrages qui précèdent renferment une savante réfutation des dissertations publiées par le P. Le Courayer, pour démontrer la validité des ordinations anglaises et la non interruption d'un véritable épiscopat dans l'église anglicane, dis-

sertations dont trente-deux articles furent censurés le 22 août 1727, par vingt-deux prélats réunis, sur l'ordre du Roi, à Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence du cardinal de Bissy. XVI. *Paraphrase de l'Ecclésiaste, avec des remarques.* Paris, Rollin, 1729, in-12. Le P. Hardouin pense que l'Ecclésiaste contient les propres paroles de Salomon, mais que ces paroles ont été écrites après la captivité par quelque sage, de l'aveu du grand-prêtre et de la synagogue. Il n'adjuge au rédacteur que le premier verset et les six derniers, ce qui fit dire malicieusement aux rédacteurs du *Journal des savants* (octobre 1729, p. 191): « que » comme il n'y a guère que le P. Hardouin qui » ait fait ces découvertes, ce n'est aussi que » dans sa paraphrase et dans ses notes qu'on » peut trouver ce qu'il dit. » XVII. *Traité sur la situation du Paradis terrestre.* Cette dissertation, composée en latin et insérée dans le t. Ier de la 2e édition de Pline, a été traduite en Français par le P. Des Roches; cette traduction se trouve dans le Ier volume des *Traités géographiques et historiques pour faciliter l'intelligence de l'Ecriture-Sainte, publiés par Bruzen de la Martinière.* La Haye, 1730, 2 vol. in-12. XVIII. *Opera varia, curâ et studio abbatis d'Olivet in lucem emissa, scilicet; — Athei detecti, — Réflexions importantes qui doivent se mettre à la suite du traité intitulé Athei detecti; — Platon expliqué, ou censure d'un écrit de M. l'abbé Fraguier, inséré par M. l'abbé d'Olivet dans ses Entretiens de Cicéron sur la nature des Dieux; — Pseudo-Virgilius, sive observationes in Œneidem; — Pseudo-Horatius, sive animadversiones criticæ, quibus ostenditur Horatii poetæ nihil superesse genuinum, præter epistolas et sermones; — Numismata sæculi Theodosiani; — Numismata sæculi Justinianei; — Antiqua numismata Regum Francorum.* Amst., Du Sauzet, 1733, in-f°. L'aveuglement du P. Hardouin lui fait voir des athées dans Louis Thomassin, Jansénius, André Martin, Pasquier, Quesnel, Malebranche, Arnauld, Nicole, Pascal, Descartes, parce qu'ils ont dit, conformément à l'Ecriture, non seulement que Dieu est la vérité, mais que la vérité est Dieu. Dans les *Réflexions importantes*, il entreprend de prouver que le cartésianisme et l'athéisme sont une même chose. Le *Pseudo-Virgilius* renferme le développement de cette thèse que l'*Enéide* n'est point de Virgile; que ce poème a été indubitablement composé par un Bénédictin qui, dans l'incendie de Troie, a figuré celui de Jérusalem, et dans l'émigration d'Enée en Italie, le voyage de saint Pierre à Rome, pour y porter l'Evangile. Il n'est pas moins évident, à ses yeux, que la *Lalage* des odes d'Horace est la personnification de l'Église chrétienne. Ce sont ces élucubrations, fruit de la vieillesse du P. Hardouin, qui l'ont fait appeler le Père-Éternel des Petites-Maisons et ont donné lieu à Boileau de dire que, quoiqu'il n'aimât pas les moines, il n'aurait pas été fâché de vivre avec frère Horace et Dom Virgile. Le *Pseudo-Virgilius* a été réfuté par C. Saxius, dans ses *Vindiciæ pro Maronis Œneide*, Leipzig, 1737, in-4°; et le *Pseudo-Horatius*, par C. A. Klotz, dans ses *Vindiciæ Q. Horatii Flacci*, Brême, 1764, in-8°. XIX. *Commentarius in novum Testamentum. Accedit lucubratio in cujus primâ parte ostenditur Cepham à Paulo reprehensum, Petrum non esse; in alterâ, Joannis apostoli de Sanctissimâ Trinitate locus explanatur et eidem suo auctori vindicatur.* Amst. 1741, in-f°. Le P. Hardouin regarde tous les monuments de l'antiquité chrétienne comme supposés; il prétend que J.-C. et les apôtres prêchaient en latin; que les Évangiles et tout le Nouveau-Testament, écrits d'abord en latin, ont été reproduits depuis lors avec une fidélité scrupuleuse, de manière à contenir exactement le même nombre de lettres et de syllabes que dans les manuscrits originaux, etc. XX. *Prolegomena ad censuram scriptorum, juxtà autographum (edente Oliveto, cum præfatione W. Bowyer).* Londini, 1766, in-8°. Ouvrage dont la vente fut arrêtée à Paris par ordre supérieur: aussi est-il rare et peu connu. César de Missy l'a réfuté dans son *Epistola ad Bowyerum.* Londini, 1766, in-8°, de 124 p. (Voy. le *Journal des savants*, 1768, décemb., p. 884.) XXI. Enfin, un très-grand nombre de *Dissertations*, la plupart sur des médailles, dans les *Mémoires de Trévoux.*

Comme éditeur, le P. Hardouin a publié les deux ouvrages suivants: I. *Auctarium Theodoreti Cyrensis Episcopi.* Parisiis, 1684, in-f°. C'est le 5e volume ou supplément aux œuvres de Théodoret, publiées par le P. Garnier, dont l'éloge, composé en latin par Hardouin, se trouve en tête de ce volume. II. *Dyonisii Petavii, è Soc. Jesu, opus de doctrinâ temporum.* Antuerpiæ (Amst.), 1703, 3 vol. in-f°. Cette édition estimée est augmentée d'une préface du P. Hardouin et de sa dissertation sur les soixante-dix semaines de David.

Indépendamment des auteurs cités dans cette notice, on peut consulter, pour plus de détails, le *Journal des Savants, passim*; le *Dictionnaire de Chaufepié*; la *Biographie universelle*, t. XIX, et la *Lettre du P. Belingan*, recteur du collége de Louis-le-Grand, *sur la mort du P. Hardouin.* Elle parut le lendemain de la mort du savant jésuite; et les éloges qu'on y donnait sans réserve au défunt parurent si exagérés, que le P. de Tournemine la fit supprimer; elle a été réimprimée dans la *Bibl. franc.*, t. XXX. P. L...t.

HAUDAUDINE (Pierre). — Le soir du 25 floréal de l'an Ier de la République française (14 mai 1793), le comité central du département de la Loire-Inférieure, présidé par le

peintre Bougon, tenait séance et s'occupait des mesures à prendre pour conjurer les déplorables malheurs de la guerre civile. Trois citoyens en uniforme, tous trois de la garde nationale de Nantes, du bataillon de l'île Feydeau, se présentent devant le comité. Ils déclarent qu'ils faisaient partie du détachement des troupes de la République, à la seconde attaque de Legé et de Saint-Colombin, et qu'ils sont tombés entre les mains des royalistes qui les ont traités avec égard. Hier, le commandant des rebelles, à Montaigu, leur a proposé de se rendre à Nantes pour porter des propositions d'échange de prisonniers aux corps administratifs; ils ont accepté, sous la promesse expresse et leur parole d'honneur de retourner à Montaigu, après avoir rempli leur mission, et ils sont décidés à tenir leur serment. — « Traiter avec des brigands, s'écrie Bougon! Ne comprenez-vous pas la honte et le danger d'une pareille négociation? » — « Jamais, répond l'un des gardes nationaux, jamais une mission d'humanité ne peut être honteuse : nous l'avons acceptée, et nous sommes décidés à la remplir..... Si vous refusez, nous allons reprendre nos fers. » — « Et connait-on dans la ville votre arrivée et le motif qui vous conduit ici? » — Nous ne l'avons pas caché à nos familles... — « Retirez-vous, Messieurs, dans un bureau voisin. Le comité va en délibérer. »

Après une vive discussion, le comité n'hésite plus : il refusera, et la délibération sera publiquement prononcée. Les portes sont ouvertes; le peuple entre en masse. Les sociétés populaires arrivent dans la salle; le comité engage à se rendre au département les diverses administrations et l'état-major de la garde nationale. Le général Canclaux, qui était venu annoncer quelques succès remportés sur les rebelles, est invité à assister à la séance présidée par Bougon, qui, dans un discours plein d'une énergie toute romaine, déclare que le comité, plutôt que de traiter avec des brigands, est résolu à mourir à son poste, persuadé qu'il trouvera les mêmes sentiments dans ses concitoyens. — « Oui, oui! s'écrie l'auditoire. *Vive la République!* » — « La discussion est ouverte, dit le président. »

Les avis sont unanimes, et la résolution suivante est prise aux cris de *Vive la République!* « Sur la proposition faite, au nom des brigands cantonnés à Montaigu, qu'il soit fait un cartel d'échange pour les prisonniers qui sont en leur pouvoir, et les rebelles pris par les armées de la République, les corps administratifs de la ville de Nantes déclarent qu'il n'y a lieu à délibérer et passent à l'ordre du jour. »

Les trois gardes nationaux avaient gardé le silence; seulement alors ils le rompent. « Qu'il soit fait comme le veut le comité, s'écrient-ils, nous tiendrons notre serment!.... » Mais la foule les entoure; leurs familles les pressent, les supplient. Emus par ces sanglots, quand on leur crie que la mort les attend, deux d'entre eux, Babin et Chamier, ne peuvent s'arracher à ces supplications. Un seul est inflexible : Prières, menaces, sanglots, il résiste à tout, et il retourne à Montaigu pour se livrer à ses ennemis.... C'était Haudaudine.

En vain, le lendemain, le comité central essaya-t-il, dans une lettre adressée à Coustard, qui se trouvait à Machecoul, de transformer en un acte de faiblesse cette action héroïque. L'admiration populaire, celle de ses ennemis même, a immortalisé le nom de Haudaudine, en le rendant inséparable de celui du *Régulus nantais* que lui conserve l'histoire.

Plus heureux, toutefois, que le général romain auquel une juste admiration le compare, Haudaudine échappa à la captivité. Après avoir été conduit pendant quelque temps à la suite de l'armée vendéenne, il fut rendu à la liberté lors de la délivrance des prisonniers de Saint-Florent. Sa rentrée dans Nantes fut un vrai triomphe. Une foule immense, réunie sur les ponts et sur les quais, le salua des plus vives acclamations, et il fut reconduit au bruit des vivat jusqu'à sa demeure.

Rentré dans le calme de la vie privée, négociant distingué comme il avait été soldat intrépide, Haudaudine fut honoré, durant sa longue carrière, de l'estime et de la vénération de tous ses compatriotes.

Né le 19 novembre 1756, à Bayonne, de Pierre Haudaudine, négociant, et de Jeanne Lamagnère, son épouse, il s'éteignit doucement à Nantes, le 6 août 1846, à l'âge de 90 ans.

Bien qu'il ne soit pas Breton de naissance, Haudaudine devait trouver place dans la *Biographie bretonne*. Son nom brille, en effet, dans les fastes militaires les plus glorieux de la ville de Nantes, qui s'est toujours montrée fière de lui comme de ses propres enfants. E. T.

HELLÈS (Philippe), — né à Morlaix le 14 décembre 1753, n'a rien écrit, ne s'est trouvé mêlé à aucun événement marquant, et pourtant son nom doit trouver place parmi ceux des Bretons dignes de mémoire. Quels sont donc ses titres au souvenir de la postérité? Ses bonnes œuvres? — Il fut le meilleur des prêtres, le plus aimable des hommes.

Son père, négociant honorable, lui fit faire de brillantes et solides études qu'il finit trop jeune pour entrer dans les ordres; mais ses supérieurs avaient apprécié son mérite : on le nomma principal du collége de Tréguier. Quelques années plus tard, la Révolution le trouvait recteur de Loguivy-Plougras. Le bon pasteur se doit à ses brebis. L'abbé Hellès ne prêta pas un serment qui répugnait à sa conscience, mais il n'émigra pas. Caché sous la bure grossière du laboureur, il allait de chaumière en chaumière bénir et consoler. Rien ne pouvait l'ar-

rêter dans l'accomplissement d'un devoir ou d'une bonne action. Le péril! il le bravait avec présence d'esprit et gaîté. Un jour, entre autres, que, déguisé en meûnier, il se rendait près d'un pauvre mourant, il tombe au milieu d'une colonne mobile. « Ah! mes amis, vous cher- » chez Hellès, n'est-ce pas? Vous l'attraperez, » peut-être.... » Et désignant de son fouet l'endroit qu'il venait de quitter : « Il était là il n'y » a qu'un instant. Au revoir! »

Le calme revenu, il fut nommé recteur de Perros-Guirec; peu après, de Lannion. Le torrent de sa charité n'avait jamais connu de digue, — mais à Lannion, il rompit toutes ses écluses. Le saint prêtre donnait tout, jusqu'à ses vêtements, jusqu'au pain de sa table. Rien de plus comique et de plus touchant à la fois que ses querelles avec une vieille parente qui tenait sa maison, lorsque, l'heure venue, elle s'apercevait qu'il n'y avait plus rien.... Alors il fuyait l'orage. S'il y avait une réunion, une fête de famille chez le riche, le pauvre, le royaliste, le libéral, qu'importe, — il arrivait s'asseoir au festin. Et qu'avait-il besoin d'être invité? — Chez les affligés, il apportait la consolation; — chez les heureux, sa présence était un nouveau bonheur.

Hiver comme été, si par hasard un habitant de Lannion sortait avant le jour, il rencontrait souvent une petite lanterne bien connue. C'était le bon recteur qui revenait de ses visites secrètes. Que de pauvres et de pécheurs honteux lui durent aussi le remède à leurs maux.

Conciliateur, il savait inspirer la confiance et le respect. Homme du monde, il rendait la religion aimable, et cela sans faiblesse, sans concessions. Ce double trait, joint à son inépuisable bonté, complète le point saillant de son caractère : il était ferme et tolérant. Sa haute intelligence, son érudition, en faisaient la lumière des théologiens qui accouraient de toutes parts le consulter. Nul n'apporta jamais plus de dignité dans l'exercice du ministère. Ses avantages extérieurs, sa belle voix, sa prestance tout épiscopale y contribuaient aussi. Maintes fois il refusa la mître; et s'il accepta le camail et le titre de grand-vicaire, ce fut sans doute parce qu'ils lui permettraient d'accorder plus de dispenses et de pardons.

Un dernier mot. Il connaissait tous ses paroissiens, les tutoyait tous. Le vieillard, comme l'écolier, tous étaient ses chers enfants. Aussi, dans les rues, c'était une telle continuité de saluts que, dans les derniers temps, il avait pris le parti de sortir sans chapeau.

On ne peindrait pas le deuil public à sa mort, qui eut lieu le 3 avril 1831. Huit ans après (le 19 janvier 1839), la ville de Lannion s'éveillait pour une touchante et imposante cérémonie. Les restes de ce bon père étaient transférés d'un cimetière abandonné au nouveau champ de repos. Sa place, même après sa mort, n'était-elle pas au milieu de ses enfants? L'évêque, le clergé, les autorités civiles et militaires, tous assistèrent à ces nouvelles obsèques. Quant à l'affluence du peuple... ce jour-là, disent encore les bonnes gens, il n'y avait plus personne dans les maisons.

Un beau monument de bronze et de granit, produit d'une souscription spontanée, est consacré à sa mémoire. On y lit ces vers :

Digne pasteur! Il peut périr,
Ce tombeau qu'érigea notre reconnaissance;
Mais de ta sage tolérance
Nos cœurs conserveront toujours le souvenir.

J. P.

HELLO (Charles-Guillaume),— né à Guingamp, le 6 août 1787. Après de solides études faites au collége Sainte-Barbe, il fit son droit à Paris, et, muni de son diplôme d'avocat, il vint s'établir à Lorient, où il exerça cette profession pendant quinze ans, avec une grande distinction.

Après la Révolution de Juillet, M. Hello fut nommé procureur-général près la Cour d'appel de Rennes, et il apporta, dans ces graves et délicates fonctions, l'honnêteté de sentiments et la fermeté de caractère qu'il avait puisées dans les traditions de sa famille, dans l'étude approfondie du droit, et peut-être aussi un peu dans les habitudes de cette province de Bretagne, où la ténacité des idées est, en quelque sorte, une propriété du sol.

En 1832, en apprenant l'arrestation de madame la duchesse de Berry, Hello accourut à Nantes et entreprit de saisir la Cour de cette affaire, à laquelle il trouvait tout simple d'appliquer les formes régulières de la justice ordinaire. Il oubliait que si les princes puisent dans leur qualité princière le privilége d'échapper à la justice ordinaire, ils subissent, à titre de compensation, le triste privilège de payer de l'exil, de la spoliation, et quelquefois de la vie les fautes auxquelles ils sont le plus étrangers. Il est certain, par exemple, que madame la duchesse de Berry, qui, sous la Restauration, jouissait à Paris d'une popularité réelle, a payé du trône de son fils et d'un exil qui dure encore ces fatales Ordonnances du 25 juillet, auxquelles personne n'était plus étranger qu'elle.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement avait décidé du sort de madame la duchesse de Berry, et Hello dut céder à la force, mais il le fit en murmurant.

Deux ans après, en 1834, il fut, dit-on, dénoncé au gouvernement pour avoir crié dans une revue de la garde nationale : Vive le roi! vive la liberté! Nous ignorons ce qu'il y avait de fondé dans cette rumeur, qui a long-temps occupé la société rennaise. Nous ignorons également si Hello fut menacé d'une destitution, comme cela fut dit dans le temps; ce qui est positif, c'est qu'il montra dans cette circon-

stance, une véritable philosophie. Il écrivit au ministre de la justice qu'il était tout prêt à reprendre sa toge d'avocat, et il fit ses dispositions pour aller recommencer, à Lorient, l'apprentissage de la belle profession qu'il y avait long-temps exercée. M. Hello demeura néanmoins sur son siége, et il n'en sortit que pour arriver à la Cour de cassation, où M. le procureur-général Dupin, frappé de la beauté de ses discours de rentrée, l'appela pour l'attacher à son parquet en qualité d'avocat-général (2 mai 1837). Six ans après (août 1843), M. Hello succéda, comme conseiller, à M. Rupérou, breton comme lui, et l'un des doyens de la Cour de cassation. Élu député par le collége de Hennebon, il monta rarement à la tribune et vota presque toujours avec le gouvernement, non sans laisser peser de temps en temps le caractère indépendant qui faisait le fonds de sa nature.

Après la Révolution de Février, ses collègues de la Cour de cassation le désignèrent pour siéger à la Haute-Cour nationale à Bourges et à Versailles (1849).

Cependant sa santé s'altérait déjà; elle déclinait vers la fin de 1849, et il mourut à Paris le 12 mai 1850. Il était chevalier de la Légion-d'Honneur depuis 1830, et officier depuis 1834. — M. Hello avait une éducation littéraire extrêmement soignée; il parlait bien, et jusque dans les causeries les plus intimes, il conservait les habitudes d'une diction correcte et soignée.

Il a été l'objet de quelques articles nécrologiques, dont le plus important, publié par le *Publicateur des Côtes-du-Nord*, n'est pas, dit sa famille, exempt d'inexactitudes.

ÉCRITS ET TRAVAUX.

I. *Essai sur le régime constitutionnel*, ou *Introduction à l'étude de la Charte*. Lorient, Leroux-Cassard; Paris, Ponthieu, 1827, in-8°. — Autre édit. presque entièrement refondue sous le titre de : *Du régime constitutionnel*, etc. Paris, Pissin, 1830, in-8°.

Le *Journal des Débats* du 13 mai 1831 a rendu compte de cet ouvrage.

II. *Essai sur la vie et les ouvrages de Dumoulin (lu à l'Acad. des sciences morales et politiques, dans la séance du 8 juin 1839)*. Paris, Cosson, 1839, in-8° de 52 p. — Extrait de la « Revue de législation et de jurisprudence », juin 1839.

III. *Philosophie de l'Histoire de France*. Paris, Joubert, 1840, in-8°. — Cet ouvrage a obtenu un prix de 2,000 fr. de l'Académie française. — Voyez un compte-rendu dans la *Gazette des Tribunaux* du 18 juin 1840.

IV. *De l'Inamovibilité des Juges dans ses rapports avec le Gouvernement républicain*. Batignolles, imp. de Hennuyer, 1848, in-8° de 24 p. (Extrait de la Revue de Législation).

Hello a donné des articles à la *Gazette des Tribunaux*, entre autres *sur le discours de M. de Lamartine sur l'abolition de la peine de mort* (18 mai 1837); à la *Revue de droit français et étranger*, publiée par MM. Fœlix, Duverger et Valette, tels que : *De l'égalité devant la loi* (juillet 1844); à la *Revue de législation et de jurisprudence* : *De la liberté religieuse en France*, janvier 1841, au *Journal des Débats*.

On a de lui un assez grand nombre de discours de rentrée qui furent fort remarqués.

A B.

HENRY (MICHEL), né au bourg de Guipavas, le 5 avril 1752, mort à Quimper, le 29 décembre 1829, fit avec distinction ses études classiques, à l'issue desquelles il fut reçu docteur en Sorbonne. Devenu, plus tard, théologal de Saint-Pol-de-Léon, il en remplit les fonctions jusqu'à la Révolution. Après le concordat de 1801, il fut nommé successivement curé de Quimperlé, chanoine titulaire, et enfin grand-vicaire honoraire de Quimper. Quelque mérite, quelques talents qu'il ait déployés dans l'exercice de ces diverses fonctions, ils sont effacés par le courage dont il fit preuve pendant toute la crise révolutionnaire. M. de La Marche, dernier évêque de Saint-Pol-de-Léon, animé, pendant son émigration, de la même sollicitude pour son troupeau que s'il n'en avait pas été séparé, s'occupa, dès son arrivée en Angleterre, des moyens de continuer sa mission évangélique. Ce fut sur l'abbé Henry qu'il jeta les yeux pour le remplacer dans le Bas-Léon. Les événements prouvèrent que le prélat avait été bien inspiré, et le zèle de son suppléant dans cette partie de son diocèse déposa de la sagacité de son choix. Opposant tour-à-tour le courage ou l'adresse à ses terribles adversaires, l'abbé Henry réussit à accomplir son noble et pénible mandat. Afin de se soustraire aux recherches dont il ne devait pas tarder à être l'objet, et de pouvoir, en même temps, agir avec autant de facilité que de promptitude, sur tous les points du pays dont l'administration spirituelle lui était confiée, il choisit pour retraite un point central à l'alentour duquel habitait une population fidèle et dévouée. Telle était la petite commune de Kersaint-Plabennec, à trois lieues de Brest. Mais l'abbé Henry reconnut bientôt que sa présence était superflue dans une paroisse où le catholicisme avait un défenseur intrépide dans la personne de l'abbé Kerusoré, de ce pieux ecclésiastique qui, pendant trois ans fit tête à l'orage et ne quitta son poste que lorsqu'il en fut arraché par force, après l'entière dispersion des autres prêtres catholiques. L'abbé Henry se retira alors dans la commune de Guipavas, plus exposée, il est vrai aux *razzias* révolutionnaires, mais où, aussi, il était plus à portée d'en prévenir ou d'en déjouer les plus déplorables effets. Ce fut là que l'abbé Henry,

comme un nouvel Athanase, joua un rôle trop oublié depuis, et qui lui assure des droits à la reconnaissance des hommes vraiment religieux. Où est l'abbé Henry? se demandait-on. Il est en Angleterre, répondait-on avec une certaine conviction, et cette réponse, circulant de bouche en bouche, donnait le change au calcul et à la ruse la plus exercée. Cependant, à toutes les heures du jour et de la nuit, on voyait un personnage mystérieux, tantôt dans un village, tantôt dans un autre. Au costume près, c'était toujours le pauvre Gilles. Un jour, il se présentait à la porte d'une chaumière, avec l'attitude d'un mendiant dont la faim semblait aiguillonner la timidité. Le lendemain, le même individu, porteur de l'habit et des outils d'un bûcheron, entrait brusquement dans une autre maison, et demandait, dans l'idiome du pays, et avec le ton grotesque qui caractérise les gens de cette profession, s'il y avait de l'ouvrage à lui donner. D'autres fois, la même figure surmontait le corps d'un meunier qui se promenait fièrement au bourg de Guipavas, et même dans les rues de Brest. Combien l'on eût été surpris si, portant un œil scrutateur au fond de la voiture des sœurs de la Sagesse aux hôpitaux de la marine, on l'y eût vu conduit par celui qui, naguère, dirigeait le char où était entassé le contingent périodiquement fourni à Ancel Gilles était partout sans qu'on le soupçonnât, ou du moins, sans qu'on le trouvât nulle part, et pourtant, il ne se passait pas de jour qu'on ne vît paraître, comme par enchantement, et qu'on n'entendît répéter par mille bouches, des épigrammes et des chansons composées en bas-breton, contre la marche des affaires publiques ou religieuses du temps. L'effet contre-révolutionnaire produit par cette tactique fut prodigieux dans le pays. Ce n'est pas tout : M. de la Marche ne concevait pas en Angleterre une pensée utile à son diocèse qu'elle ne fût aussitôt connue et ponctuellement mise à exécution dans le Léonnais. C'était Gilles, toujours Gilles, qui en assurait l'accomplissement, et ce Gilles, il est inutile de le dire, n'était autre que l'abbé Henry lui-même. Ce rôle singulier et périlleux ne l'absorbait pas tellement qu'il ne trouvât le moyen de servir encore, par d'opportunes controverses, les intérêts de la religion. Aussi il ne craignait pas d'engager avec les prêtres assermentés des discussions sur les questions religieuses alors en litige, et, bien souvent, il les rallia à ses propres opinions, en gagnant leur cœur par la mansuétude de son caractère, en convainquant leur raison par la solidité de sa logique. On conçoit facilement qu'une vie si active ne pouvait toujours rester ignorée. On se mit sur ses traces, et, lorsqu'il s'y attendait le moins, il se vit cerné dans une maison du bourg de Guipavas par un détachement de cavalerie qu'un délateur de l'endroit avait appelé à l'improviste de Brest. Heureusement pour lui, dans la prévision d'une surprise, on avait pratiqué une cachette dans un endroit retiré de la maison. Peu s'en fallut, néanmoins, que cet asile ne lui fût d'aucun secours, car une faible planche devint, pendant deux fouilles consécutives, le seul obstacle qu'il opposa au fer des soldats. La vie errante de l'abbé Henry, au milieu de populations ignorantes, n'était guère propre à favoriser le développement de ses brillantes facultés; animé d'ailleurs du seul désir d'être utile à son pays et à son prochain, il fut peu soucieux d'une réputation littéraire qu'il lui eût pourtant été facile d'acquérir. Pour lui, le titre d'*Ami de Dieu et des hommes*, que lui avaient décerné les témoins de ses travaux et de ses dangers, était une récompense dont sa modestie était même offusquée. Ses *Poésies bretonnes* auraient formé une volumineuse collection ; mais les manuscrits en sont presque entièrement perdus, au détriment de la littérature bretonne et de l'histoire locale de l'époque. On a trouvé chez lui, après sa mort, une traduction bretonne des *Soliloques de Saint-Augustin*, restée manuscrite, et dont on appréhende également la perte.

P. L...t.

HERNIO (Jacques),—religieux dominicain, né à Rennes, mort le 4 septembre 1706, enseigna la théologie avec succès dans sa province, où son mérite le fit choisir pour vicaire de la congrégation britannique et commissaire-général de son ordre vers l'an 1680. Il est auteur de l'ouvrage suivant : *Traité de l'usure, avec une Dissertation sur les intérêts des deniers pupillaires, selon l'usage de Bretagne*. Rennes, Nicolas Audran, 1698, in-16. René de Kerhuel, jurisconsulte bas-breton, l'ayant réfuté avec quelque succès dans son *Traité des deniers pupillaires* (Rennes, Nicolas Audran, 1699, in-12), Hernio lui répliqua par son livre intitulé : *Réponse à un livre qui a pour titre Traité des deniers pupillaires* (Rennes, N. Audran, 1699, in-12.) Le Traité de l'usure est dédié à M. Lefeuvre de la Faluère, premier président au Parlement de Bretagne, lequel, n'étant encore que conseiller, fit le rapport d'un procès sur des notes remises par une personne qu'il avait chargée de dépouiller le dossier. Ayant reconnu, quelques mois après le jugement, que sa trop grande confiance et sa précipitation avaient eu pour résultat la ruine d'une famille pauvre et honnête, il la força d'accepter, de ses propres deniers, la somme qu'il lui avait fait perdre involontairement.

P. L...t.

HERVÉ (Saint), — à qui quelques auteurs donnent les noms de *Houarn*, *Houarné*, *Houarvé*, *Huarné*, dont s'est formé le nom de la paroisse de Lan-Houarné, en français Lanhouarneau, naquit dans les premières années du VIe siècle. Son père, que les anciens légendaires ap-

pellent *Har-Vian* ou *Ar-Vian* (en breton *le Petit*), aurait été, d'après eux, un barde né dans la Grande-Bretagne, et qui aurait exercé à la cour de Childebert la double profession de poète et de musicien, ce qui a fait dire à l'abbe Déric, au moyen d'une de ces décompositions familières à ce fécond étymologiste (*Hist. ecc.*, t. III, p. 273), que le nom d'*Ar-Vian* signifie *poète* ou *chantre agréable*. La faveur dont Ar-Vian jouissait auprès de Childebert ne pouvant lui faire oublier le sol natal, il obtint du roi, avec la permission d'y retourner, des lettres qui invitaient le farouche Conmor à faciliter son retour dans la Grande-Bretagne. Mais, à son arrivée en Armorique, Ar Vian se fixa dans le Léonais, et y épousa Rivanone, qui, comme lui, cultivait la poésie, et qu'il laissa veuve vers 512. C'est de leur mariage que naquit saint Hervé, sur le territoire de la commune de Plouzévédé. Aveugle de naissance, il racheta cette infirmité par une grande intelligence et une mémoire telle que, dès l'âge de sept ans, il savait par cœur, dit la légende, tout le Psautier et les Hymnes ecclésiastiques. Rivanone, après avoir terminé l'éducation de son fils, embrassa la vie solitaire. Hervé suivit l'exemple de sa mère, et quand elle fut retournée à Dieu, et qu'il l'eut lui-même ensevelie dans son oratoire, sur l'emplacement duquel a été depuis bâtie l'église de Lanhouarneau, il alla trouver l'évêque de Léon, qui l'ordonna exorciste; après quoi il vint s'établir dans les environs de Landiviziau, et construisit, avec l'aide de quelques seigneurs du pays, une église et un monastère dans lequel il passa le reste de sa vie. Malgré le rang inférieur qu'il occupait dans la hiérarchie ecclésiastique, il semblerait qu'il jouissait d'une grande considération, puisqu'il dut, suivant les vieilles légendes, être du nombre des évêques bretons qui, assemblés en concile sur le sommet même du Menez-Bré, dans les états même de Conmor, prononcèrent l'excommunication de ce chef cruel. Il mourut vers l'an 568, le 22 juin, selon ses Actes; cependant l'ancien Bréviaire de Léon met sa fête au 17 juin, date qui a été adoptée par les églises de Rennes et de Quimper. L'église de Nantes la célèbre le 18 juin. Il fut inhumé dans le même lieu que sa mère, et son corps y resta jusqu'en 878, que, par crainte des Normands, il fut transporté dans la chapelle du château de Brest. En 1002, le duc Geoffroi I[er] fit enfermer ces reliques dans une châsse d'argent qu'il donna à l'évêque de Nantes, nommé Hervé, comme notre saint. Le prélat déposa cette châsse dans son église, où elle est restée jusqu'à la Révolution, époque de sa perte. Albert-le-Grand mentionne un ancien rituel de l'église de Nantes, dressé vers 1225, duquel il résulte que les serments ordonnés par la justice se prêtaient sur cette châsse redoutable aux parjures; et ce fut sur elle, ajoute M. de Kerdanet (*Vies des SS.*, p. 322), que François II, duc de Bretagne, promit, en 1475, « d'entretenir la paix, amitié, union, alliance et confédération d'entre lui et monseigneur le roi de France, sans jamais aller ni venir à l'encontre. » Les églises de Lanhouarneau, du Faouet et la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon possèdent des fragments des reliques de saint Hervé.

Les actes de ce saint, écrits vers la fin du XIII[e] siècle, se trouvaient dans l'ancien légendaire manuscrit de Tréguier, dans un autre manuscrit de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, du XV[e] siècle, et dans un autre de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois. Mais D. Lobineau, qui avait vu ces actes, nous apprend que les deux derniers manuscrits ne rapportaient pas la vie de saint Hervé tout entière, comme le légendaire de Tréguier, lequel, de son côté, avait retranché beaucoup de choses des préliminaires de la vie du saint qui se trouvaient dans les autres manuscrits. La légende de saint Hervé, par Albert-le-Grand, remplie de choses merveilleuses, a été adoptée par les Bollandistes, qui se sont bornés (t. III de juin), à la reproduire sous ce titre : *Vita sancti Hervœi, abbatis in Britannia minori, cum commentario prævio.* On peut consulter aussi les Propres de Nantes, Tréguier, Léon et le bréviaire de Nantes.

M. de Garaby (*Vies des bienheureux et des saints de Bretagne*, p. 528-529), mentionne un autre saint Hervé, né aussi en Basse-Bretagne, lequel, après s'être d'abord placé sous la direction de Robert d'Arbrissel, vécut en ermite dans l'île de Chalone, où il mourut, et qui commença la construction du monastère du Mont-Jean, donné plus tard aux religieux de Saint-François. Renaud II, évêque d'Angers, l'estimait tant, qu'il fit tout ce qu'il put pour l'attirer près de lui; mais Hervé ne voulut point changer son genre de vie. Il fut aussi chéri et estimé de Geoffroi, abbé de Vendôme, qui lui écrivit différentes lettres. Leur connaissance venait de ce qu'ils avaient été religieux de la même congrégation, et de ce qu'ils avaient demeuré ensemble dans l'abbaye de la Trinité de Vendôme, avant que Hervé se retirât dans la solitude de Craon. De là vient qu'il s'appelait quelquefois Hervé de la Trinité. — Enfin, des Heures bretonnes, imprimées, en 1486, pour le diocese de Quimper, et que M. de Garaby a lues chez M. de Kergariou de la Grandville, mentionnent, à la date du 19 novembre, un troisième Hervé, qui semble être Hervé de Landelau, évêque de Quimper, mort, le 9 août 1261, en odeur de sainteté, et que M. de Blois porte comme saint dans son *Calendrier*. Le peuple de Quimper avait une grande confiance dans l'intercession du saint prélat, et la tradition rapporte que plusieurs miracles s'étaient opérés à son tombeau, élevé au milieu du chœur de la cathédrale, et qui a été rasé à la Révolution. M. de Blois ajoute que, lors de la profanation des tombeaux, Audrein, évêque du Finistère, à qui l'on rapporta qu'on avait trouvé le corps de Hervé

de Landelau entier et bien conservé, défendit de le jeter, et le fit couvrir de peur de soulever la population. Quand la chapelle de Notre-Dame-de-la-Victoire fut restaurée en 1836, notre érudit collaborateur ajouta l'inscription suivante à celles qui s'y trouvaient consacrées aux autres évêques de Quimper : *Hervæus de Landelau, electus anno 1245, virtute et meritis refertus, obiit anno 1264, et in medio chori sepultus est in publicâ sancti opinione.*

P. L...t.

HERVÉ, — savant bénédictin de la congrégation de Cluny, mort en 1145, naquit à Dol, comme l'atteste Génebrard, et après lui Dupin, dans sa *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. On lui doit : I. *Hervæi Dolensi commentariorum in Isaïam libri VIII*. Augustæ Vindelicorum, Weith, 1721. II. *Commentarii in epistolas beati Pauli apostoli*. Parisiis, 1533, 1549, in-f°. M. de Kerdanet dit qu'on lui attribue généralement la *Logique* d'Aristote, que nous avons sous le nom de saint Thomas-d'Aquin. Venise, Simon Bilivaqua, 1496, in-4°; mais cet écrit pourrait bien être de Hervé Nédellec. (*Voy. ce nom.)*

P. L...t.

HERVÉ (Daniel), — né à Saint-Père-en-Retz, diocèse de Nantes, entra dans la congrégation de l'Oratoire, en 1642, à l'âge de vingt-et-un ans, et fut ordonne prêtre en 1645. Après avoir professé pendant plusieurs années la philosophie et la théologie dans divers colléges, il occupa l'emploi de supérieur dans les maisons de Boulogne, de Troyes, etc. Il était depuis six mois curé de Sainte-Croix Saint-Ouen de Rouen, lorsqu'il mourut en cette ville, le 7 juillet 1694. On a de lui : I. *La Vie chrétienne de la vénérable sœur Marie de l'Incarnation* (Mme Acarie), *fondatrice de l'ordre des Carmélites en France*, etc. Paris, Meturas, 1666, in-8°. Cette Vie, composée d'après les mémoires que les Carmélites avaient fournis à l'auteur, est plutôt un panégyrique qu'une histoire; les faits y sont noyés dans un déluge de réflexions et de moralités qui en rendent la lecture fastidieuse. II. Une *Harangue* prononcée, en 1667, devant les jurats de Bordeaux, avec lesquels Hervé était allé traiter de l'acquisition du collége de Guienne, que la ville avait offert, dès 1639, à la congrégation de l'Oratoire. III. *Apocalypsis beati Joannis apostoli explanatio historica.* Lugduni, 1684, in-8°. C'est le meilleur ouvrage du P. Hervé. Il y fait un heureux emploi de l'histoire ecclésiastique et profane, pour établir son système, qui consiste à expliquer les vingt premiers chapitres de ce livre mystérieux par les événements arrivés dans l'empire romain et dans celui des Ottomans. IV. *Paraphrase de l'ordinaire de la messe.* Lyon, Briasson, 1683, in-12. V. *Sermon sur les Evangiles de tous les dimanches de l'année.* Rouen, Behourt, 1692, in-12. Il a plus de solidité que d'éloquence dans ces discours. La préface contient les avis que le P. de Bérulle donnait à ses disciples sur la manière d'annoncer la parole de Dieu. Le P. Hervé avait fait beaucoup de recherches pour écrire l'histoire du P. de Bérulle, et il avait été chargé de procéder à l'information des vertus et des miracles du pieux cardinal, informations qui devaient servir à la procédure de sa béatification, alors poursuivie à Rome. La vie du P. de Bérulle, bien que composée sur d'excellents mémoires, avait les mêmes défauts que celle de Mme Acaire. La bibliothèque de l'Oratoire de Rouen possédait encore le manuscrit d'une explication française des prophéties d'Osée et de Joël, par le P. Hervé. La mort le surprit, travaillant à la réfutation du *Traité de la Pâques*, du P. Lami, son confrère et ami. P. L...t.

HERVÉ DE BEAULIEU (Joseph-Émile-François), né le 16 septembre 1752 à la Guerche (Ille-et-Vilaine), suivit à Redon, peu de temps après sa naissance, sa famille, originaire de cette ville, et il y passa son enfance jusqu'au moment de son entrée au collége de Rennes, où il fit ses études. Dès qu'elles furent terminées, il entra dans l'administration des devoirs de Bretagne, dont il franchit si rapidement les grades subalternes, qu'avant d'être parvenu à l'âge de 30 ans il était contrôleur-général.

Peu de temps après, il fut signalé aux membres de la direction générale des Fermes de France, qui le nommèrent directeur-général des devoirs de Bretagne à la résidence de Paris. Il se montra digne, par son habileté administrative et financière, de cette haute position qu'il conserva jusqu'à l'époque de sa suppression.

Au commencement de la Révolution, Hervé de Beaulieu fut nommé commissaire de la comptabilité nationale, qui fut créée pour remplacer la Cour des comptes, et il fut l'un des membres qui contribuèrent le plus à son organisation. Il remplissait encore ces fonctions lorsque Louis XVI l'appela au ministère des contributions publiques, qu'il refusa d'abord à cause de la difficulté des circonstances, mais qu'il accepta enfin, le 18 juin 1792, après une conférence dans laquelle le roi fit appel à son patriotisme, et lui dit qu'il l'avait choisi comme le plus honnête homme de son royaume.

Le 20 juillet suivant, Hervé de Beaulieu fut obligé de quitter le ministère, mais en le quittant il n'eut qu'un regret, celui de n'avoir pu réaliser, dans ce trop court intervalle, les améliorations dont il avait senti la nécessité et qu'il avait projeté d'accomplir.

Quelque temps après il revint à Redon, où, par prudence, il vécut presque ignoré, au sein de sa famille, jusqu'au moment ou il fut nommé président du district de Blain (Loire-Inférieure). L'ancien ministre s'empressa d'accepter ces

modestes fonctions qui lui donnaient l'occasion d'être utile et pouvaient lui servir de sauvegarde contre la persécution.

Lorsque le calme fut rétabli, il rentra dans la vie privée, qu'il ne voulut plus quitter, lors même que Napoléon lui fit offrir une haute position dans l'administration des droits réunis qui venait d'être organisée. Il mourut à Redon le 24 septembre 1807. Z...

HERVÉ DE BROYE, *voy*. **BROYE**.

HERVO (Claude-Marie, baron), né le 11 septembre 1766, à Quimperlé, sur la paroisse de Saint-Colomban, était fils de Claude Hervo, notaire de cette ville. Celui-ci ne négligea rien pour donner à son fils une instruction solide et une éducation tout à la fois simple et forte. La sollicitude paternelle eut sa récompense; Hervo mit à profit les sages préceptes qu'il avait reçus. Appartenant à la partie saine, modérée, instruite de la bourgeoisie qui voulait une sage réforme des abus, il était naturellement appelé par ses goûts, son âge, ses liaisons et son propre intérêt, à figurer dans le grand drame de la transformation de la société; son intelligence, son caractère généreux, le privilége tout nouveau d'une naissance plébéïenne, le choix enfin de sa carrière, celle des armes, le premier port de refuge de l'honneur français pendant la tourmente révolutionnaire, tout concourut à lui présager la belle position que son courage et son mérite lui firent obtenir plus tard.

A l'époque de la formation du corps des volontaires nationaux de Lorient, le 17 juillet 1789, Hervo, alors clerc chez un notaire de cette ville, fut l'un des premiers à prendre les armes. Son exactitude, ses connaissances et son patriotisme le firent promptement distinguer, et, après avoir franchi différents grades, il parvint, au mois de juillet 1791, à celui de lieutenant-colonel. Il en remplissait les fonctions lorsque le service de la milice civique ne suffisant plus à son ardeur, il sollicita, au mois de juin 1792, son admission dans l'armée active. Elle eut lieu, le 16 juin, dans le 9e régiment d'infanterie (ci-devant Normandie), où il fut incorporé sur les pressantes recommandations du général Canclaux et de M. des Dorides, colonel de ce régiment. Le grade de sous-lieutenant, qui lui fut conféré d'emblée, témoigne assez de la confiance qu'inspiraient pour l'avenir les services déjà rendus par le jeune volontaire. Ses camarades et les corps constitués de Lorient, qui, de leur côté, avaient apprécié sa précoce maturité, ne le laissèrent pas s'éloigner sans lui exprimer, à l'envi les uns des autres, leur reconnaissance pour celui qui, dans les temps les plus difficiles, avait su allier la prudence et l'honnêteté à la fermeté du commandement.

De Belle-Ile, où il rejoignit d'abord son régiment, Hervo passa, le 1er août 1792, aux grenadiers du 2e bataillon du même corps, à l'armée du Rhin, commandée par Custine. Les nombreuses preuves de courage qu'il donna pendant le blocus et le siége de Mayence motivèrent sa nomination au grade de lieutenant. Après avoir quelque temps fait partie de la garnison de cette ville, il la suivit dans les champs de la Vendée, où l'attendait la guerre la plus active et la plus pénible, qui devait attirer sur lui l'attention plus particulière de ses chefs. A cette époque où le déréglement des mœurs était si général, où le fanatisme politique était si ardent, la bonne conduite et le patriotisme éclairé d'Hervo formèrent un contraste dont on trouve de nombreuses preuves dans les témoignages honorables signés des généraux Dutruy et Boussard, dans ceux surtout d'un autre général, le brave et malheureux Haxo, qui, bon appréciateur du mérite et du courage, lui accorda son amitié et le récompensa de ses services en le nommant, le 1er octobre 1793, capitaine-adjoint à son état-major.

Dans cette rude et si déplorable guerre de la Vendée, Hervo assista à la bataille et à la prise de Beauvoir, à la prise des Marais, à celle de l'île de Bouin, à l'affaire du bois de Cené, à l'entrée des républicains à Noirmoutiers, à l'expédition de la forêt des Gars et à celle des Clouzeaux, où le général Haxo se donna la mort, pour ne pas tomber vivant entre les mains des Vendéens (1). Hervo, quoique capitaine-adjoint aux adjudants-généraux, n'en continua pas moins à faire partie de son régiment; mais il avait dès lors pris rang comme officier de mérite dans le corps de l'état-major, qu'il ne quitta plus et où il obtint tous ses grades.

Au mois de prairial an II, Hervo fit ses adieux à l'armée de l'Ouest, pour se rendre à celle de la Moselle. Il y fit la campagne de l'an II, puis celle de l'an III à l'armée du Rhin et Moselle, devant Mayence, toujours comme adjoint aux adjudants-généraux, sous les ordres du général Duvignau, chef de l'état-major.

En l'an IV, il fut attaché à l'adjudant-général Lecamus, et fit la campagne de cette année, partie à l'armée du Rhin et Moselle, partie à l'armée de l'intérieur. Rien de plus actif, dans la vie militaire de cette époque, que les fonctions des officiers d'état-major, que l'on faisait

(1) M. de Beauchamp, dans le récit du combat des Clouzeaux, dit que le général Haxo, blessé et obligé de s'adosser contre un chêne, défait avec le sabre ses vainqueurs, les cavaliers vendéens qui l'entouraient, et auxquels il tint tête jusqu'à son dernier souffle. Cela ne veut point dire qu'il se donna la mort, et contrarie, sous ce rapport, les relations qui furent faites dans les temps; relations que vient confirmer un certificat écrit de la main du général Dutruy, qui se trouve dans les papiers d'Hervo. Il y est dit positivement que le général républicain se donna la mort pour ne pas tomber vivant entre les mains des Vendéens. En présence des deux versions, nous avons dû opter pour l'opinion d'Hervo.

voyager dans tous les quartiers-généraux des armées qui couvraient le sol de la République.

Après le licenciement de l'armée de l'intérieur, Hervo fut attaché à l'état-major de la 17e division militaire et nommé, au mois de brumaire an V, membre du conseil de guerre de cette division, auprès duquel il remplit pendant deux ans et demi les fonctions de capitaine rapporteur, de façon à obtenir de ses collègues, à l'expiration de ses fonctions, le témoignage suivant : « Il a constamment déployé l'impartialité, la fermeté, la justice, qui caractérisent » le fonctionnaire intègre, ami de son pays, re» ligieux observateur des lois; et sa simplicité » rare, comme la justesse de ses idées, le ren» dent digne de servir de modèle à ses succes» seurs. »

Pendant que Hervo remplissait ces délicates fonctions, un arrêté du Directoire, du 6 messidor an V, l'enlevant au 9e régiment, devenu 17e demi-brigade, dans lequel il servait depuis 1792, l'avait fait passer dans la cavalerie et entrer, avec son grade de capitaine, dans le 21e régiment de chasseurs.

Nommé, le 7 pluviôse an VII, chef-d'escadron-adjoint, faisant fonctions d'adjudant-général, il fit en cette qualité les campagnes de l'an VII et de l'an VIII, à l'armée d'Italie, sous les généraux Suchet et Oudinot, dont il obtint l'estime et l'affection, autant par ses qualités comme homme privé que par sa capacité militaire. Le général Oudinot, dans un rapport au ministre de la guerre, s'exprime ainsi à son sujet : « Sans parler des qualités particulières qui » lui ont concilié mon estime et ma confiance, » je dois vous dire qu'il mérite d'être distingué » par ses connaissances, son aptitude au tra» vail, le courage et le sang froid qu'il a mon» trés dans toutes les affaires qui ont eu lieu » pendant le blocus de Gênes, et notamment à » celles du 20 germinal, à Cogo-Letto, et du 10 » floréal, au fort de Quessi, où ses vêtements » ont été percés d'une balle. »

Mais l'affaire où Hervo se signala le plus, dans le cours de cette campagne, ce fut celle du 10 prairial, la plus brillante de ce mémorable blocus. L'héroïque défenseur de Gênes, obligé de charger lui-même à la tête des officiers de son état-major, eut l'occasion de voir de très-près et d'apprécier l'intrépidité d'Hervo. Masséna en fut tellement satisfait, qu'il prit sur lui, comme le général Haxo, en Vendée, de l'élever à un grade supérieur sur le théâtre même du combat. « Mon cher Hervo, lui écrivait-il à » cette occasion, en vous nommant adjudant» commandant, je n'ai fait que rendre justice à » vos talents militaires. »

Après la bataille de Marengo, le général Brune, que Bonaparte avait chargé de recueillir une partie des fruits de sa victoire, institua une commission de cinq membres, investie des attributions les plus étendues, notamment de mettre le sequestre sur les propriétés anglaises, russes, enfin, de tous les États avec lesquels la République était en guerre, comme aussi de mettre l'embargo sur tous les bâtiments de ces mêmes États et sur leurs cargaisons. Inutile de dire que cette commission, composée d'officiers français, remplit avec intégrité sa délicate et difficile mission, et qu'elle versa fidèlement toutes ses recettes dans la caisse de l'armée.

Hervo était encore occupé de cette mission à Livourne, lorsque le cri de guerre retentit dans la péninsule italique. Rappelé par le général Oudinot, il rejoignit le quartier-général, à Milan, et fit la campagne d'hiver de 1800 à 1801, dans laquelle son nom fut plus d'une fois cité glorieusement. Il le fut d'une manière spéciale dans une des plus brillantes actions, au passage du Mincio, le 26 décembre 1800. Intrépide comme à son ordinaire, Hervo se fit remarquer sur le front de la ligne d'avant-garde, par une charge des plus heureuses, faite dans un moment décisif, sur les hauteurs de Valeggio, lorsque le corps d'élite et de réserve des grenadiers hongrois venait, avec des forces bien supérieures, assaillir les brigades Cassagne et Bisson. L'élan donné par ce trait audacieux d'une poignée de braves électrisa nos colonnes, et l'ennemi fut culbuté.

Le 23 janvier 1801, le colonel Hervo fut chargé par le général Brune de négocier avec M. de Bellegarde, général en chef de l'armée autrichienne, les conditions d'un armistice additionnel à celui qui avait été conclu, un mois auparavant, entre les généraux en chef des armées de la République et de l'Empire. Peu de jours s'étaient écoulés depuis qu'il avait accompli cette mission de la manière la plus satisfaisante, lorsque fut signée la paix de Lunéville. Hervo profita de cette trêve pour demander un congé, qu'il vint passer à Quimperlé, auprès de sa vieille mère, de ses deux sœurs, qu'il aimait tendrement, et de son frère, pour lequel il n'avait cessé et ne cessa d'être un second père. Ces affections de famille, cette vie intime, succédant à l'agitation des camps, allaient merveilleusement à la simplicité des goûts d'Hervo. Une autre affection, qu'il nourrissait depuis qu'il avait été clerc de notaire, eut aussi, à cette époque, un dénoûment selon ses vœux. Il épousa, le 18 août 1801, Mlle Lainé, de Lorient. Cette union, des plus heureuses pendant sa trop courte durée, se termina sans laisser de postérité.

Après la rupture du traité d'Amiens, et lors de la formation de la flottille de Boulogne, Hervo fut chargé, sous les ordres du général Vandamme, du commandement de six stations d'artillerie et de cavalerie, qui venaient d'être établies pour la défense du littoral, depuis Dunkerque jusqu'à Boulogne. Ces batteries, qui devaient, au besoin, se transporter rapidement sur tous les points de la côte, avaient aussi pour

but de favoriser la navigation des caboteurs et les bâtiments de la flotille. Vandamme et Hervo rivalisèrent dans ce service tout spécial de vigilance et d'énergie.

Mis, le 30 août 1803, à la disposition du général en chef Davoust, par arrêté du premier consul, il fut employé, au camp de Bruges, dans l'un des six corps de la grande armée organisée contre l'Angleterre. Le général Mathieu Dumas était chef de l'état-major général. Hervo en devint le sous-chef. L'estime qu'ils conçurent bientôt l'un pour l'autre, et l'intimité qui ne cessa de régner entre eux, facilitèrent beaucoup l'accomplissement des immenses devoirs qui leur étaient imposés, et dont on ne peut donner qu'un faible aperçu en disant qu'ils embrassaient le campement, les mouvements les plus multipliés des troupes, l'organisation des moyens de défense, les transports du matériel, les essais d'embarquement et de débarquement, le service des hôpitaux et des ambulances, les conférences et la correspondance avec l'amiral de la flottille, etc. La croix d'officier de la Légion-d'Honneur, que reçut Hervo, le 14 juin 1803, dans l'imposante cérémonie de la distribution des décorations au camp de Boulogne, fut la juste et brillante récompense de ses services.

La troisième coalition s'étant ébranlée pour envahir la France, le troisième corps de la Grande-Armée, commandé par le maréchal Davoust, et où Hervo remplissait provisoirement les fonctions de chef d'état-major, quitta, le 27 août 1805, le camp d'Ambleteuse, et se porta à marches forcées sur le Rhin. Hervo, qui avait devancé son corps d'armée, avec le maréchal, pour se rendre à Spire, y organisa les différents services, assura le passage du Rhin et prit toutes les mesures qu'indiquaient les circonstances. Si le plan de compagne arrêté par Napoléon ne permit pas au troisième corps de participer aux mémorables journées des 14 et 15 octobre 1805, du moins ce corps se dédommagea-t-il amplement de son inaction forcée, dans les champs d'Austerlitz, où il se couvrit de gloire, et ou Hervo cueillit, pour sa part, de nouveaux lauriers, comme l'atteste le rapport du maréchal Davoust, portant « que le » général d'Aultanne et le commandant Hervo, » ses chef et sous-chef d'état-major, ont rendu » de grands services pendant la bataille. »

Deux jours après cette victoire, Napoléon et l'empereur d'Autriche signèrent un armistice qui réglait les lignes respectives de leurs armées. Lorsqu'il s'agit d'exécuter cette convention, une difficulté s'éleva sur son interprétation. Hervo s'étant présenté au pont de Nendorff pour entrer à Presbourg, l'officier commandant le poste hongrois sur la rive gauche de la March voulut s'opposer à son entrée sur le territoire de ce royaume, sous le prétexte qu'il violait la ligne tracée par l'armistice. Hervo, après avoir inutilement essayé de raisonner l'officier hongrois, passa outre, et sa conduite, approuvée ensuite par les deux empereurs, démontra qu'il avait sainement interprété et énergiquement appliqué les conditions de l'armistice.

Quelques mois plus tard, Hervo scella de son sang la part qu'il prit à l'immortelle bataille d'Auerstaëdt, ou il reçut un coup de feu au côté gauche; et après celle d'Eylau, dont il avait puissamment contribué à assurer le succès, comme chef d'état-major du maréchal Davoust; il fut élevé, le 1er mars 1807, au grade de général de brigade. Cette juste récompense ne fut pas la seule décernée aux services de tout genre qu'il rendait depuis plusieurs années, en remplissant simultanément les fonctions d'officier d'état-major et celles de commandant les troupes sur les champs de bataille. Il fut fait commandant de la Légion-d'Honneur, le 7 juillet 1807, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Henri de Saxe, en mars 1808, et baron de l'Empire, le 29 du même mois, avec un majorat auquel fut attachée une dotation de 5 à 6,000 fr. de revenu, dont la Westphalie fit les frais.

Quand, au mois d'avril 1809, l'Allemagne devint le théâtre d'une nouvelle guerre, Davoust reçut de Napoléon, le 18 du même mois, l'ordre de déboucher de Ratisbonne avec son corps d'armée, composé de quarante mille hommes, et de se réunir à l'armée bavaroise sur l'Abens. Cette jonction présentait d'immenses difficultés, car les Français se trouvaient en face de l'aile droite de l'armée autrichienne, forte de quatre-vingt-dix mille hommes, et commandée par l'archiduc Charles. Les généraux français surmontèrent néanmoins ces difficultés, et, par leur bravoure, par leurs talents, ils compensèrent l'infériorité du nombre et les désavantages de la position. Le 19 avril, la division Friant, où Hervo commandait la deuxième brigade, fut fortement engagée. Toutefois, loin d'être entamée, elle fit éprouver à l'ennemi des pertes qui le déterminèrent à faire, dans la nuit, un mouvement rétrograde, abandonnant ainsi les hauteurs d'Hausen, et laissant aux Français le double et immense avantage d'opérer leur jonction avec l'armée bavaroise, et de prendre l'offensive.

Le lendemain de cette affaire, si importante par ses conséquences, le troisième corps, dont Napoléon avait été obligé de distraire quatorze mille hommes, se trouvait ainsi réduit à vingt-six mille, et il était toujours en présence de l'aile droite autrichienne, forte de soixante-dix mille hommes, qui pouvaient à tout moment être renforcés par soixante mille hommes prêts à franchir la rive droite du Danube. Les journées des 20 et 21 ne furent qu'une mêlée continuelle entre la division Friant et les Autrichiens. Hervo était partout, payant d'audace et d'habileté; et, par ses mouvements réels ou simulés à propos, non seulement il eut l'hon-

neur de jouter avec l'archiduc Charles, ce tacticien si expérimenté, mais encore d'empêcher les colonnes autrichiennes de faire un pas en avant.

Le 21, les troupes ennemies, postées entre le village de Leuerndorf et celui de Peissing, furent culbutées après une vive résistance opposée aux efforts de la division Friant. L'archiduc, alarmé, ordonna alors au deuxième corps de son armée de passer le Danube, pour se réunir aux troupes de la rive droite. C'est à la fin de cet engagement que fut tué l'intrépide Hervo. Les circonstances de sa mort, d'abord ignorées, ne furent bien connues que quelques mois après. Au mois de novembre 1809, le colonel Romeuf, se trouvant à Vienne chez le prince de Ligne, eut occasion d'y voir le baron de Spiegel, aide-de-camp de l'archiduc Charles. M. de Spiegel, qui, par son service auprès du prince, avait été en position d'être bien informé des circonstances de la mort d'Hervo, les raconta à M. Romeuf, qui les fit connaître au maréchal Davoust, et celui-ci à Mme veuve Hervo, dans une lettre des plus flatteuses pour la mémoire de son brave lieutenant. On y lit que, dans la journée du 21 avril, Hervo, entraîné par son ardeur au-delà de nos avant-postes, fut coupé par un bataillon ennemi. Alors, à la tête de quelques tirailleurs, il se précipita sur ce bataillon; il lui avait enlevé son drapeau et le sommait de se rendre, lorsqu'un caporal autrichien lui porta le premier coup. Hervo se défendit courageusement; mais il finit par succomber sous le nombre, terminant ainsi sa belle carrière sur le champ de bataille témoin de sa bravoure.

Napoléon jugea digne d'une récompense nationale celui qui avait si puissamment contribué au succès des journées des 19, 20 et 21 avril, par lesquelles avait été préparé, ou, pour mieux dire, assuré le triomphe d'Eckmulh. Par un décret du 1er janvier 1810, il ordonna qu'une statue lui serait érigée, et qu'elle serait placée sur le pont de la Concorde, avec celles de sept autres généraux, morts comme lui au champ d'honneur. Cette statue, en marbre blanc, de douze pieds de haut et due au ciseau de M. Pasquier, a dû être transportée, en 1816, à l'hôtel des Invalides. Le nom d'Hervo est gravé en lettres d'or sur les tables de marbre du musée de Versailles.

Nous devions à la mémoire d'Hervo d'enregistrer avec quelques détails les brillants faits d'armes dont est semée la carrière militaire de celui qui, quarante ans après que Napoléon avait ordonné de lui élever une statue, est à peu près ignoré dans son pays, dans son département, dans sa ville natale!

Hervo a laissé quelques mémoires et journaux historiques: 1° des opérations de l'armée d'Italie pendant la campagne d'hiver de l'an IX; 2° du camp de Bruges, sur les côtes de l'Océan; 3° des marches et opérations du troisième corps de la Grande-Armée, sous les ordres du maréchal Davoust, pendant les campagnes de l'an XIV. — Ses lettres et celles de ses correspondants, où règne constamment une simplicité de bon goût, attestent la franchise, l'union, la sincère amitié qui unissaient tous les officiers et soldats à cette époque, et elles expliquent comment cette réciprocité de sentiments, digne des temps antiques, avait fait une armée de frères de ces immortelles phalanges qui, sous le nom de *Grande-Armée*, ont accompli tant de prodiges (1). P. L...t.

HÉVIN (**Pierre**), — fils de Pierre Hévin, naquit à Rennes, en 1621. Jean Hévin, son bisaïeul, d'une famille noble d'Irlande, quitta sa patrie en 1537, et vint s'établir à Arras, où il épousa demoiselle Marguerite Morieux, dont il eut plusieurs enfants, qui tous prirent le parti des armes et moururent au service du roi, à l'exception de Pierre Hévin, sieur de Millery, lequel cultiva les lettres avec succès, occupa d'une manière distinguée plusieurs emplois dans l'Université, et devint recteur de Saint-Maixent, dans le Poitou. Il se maria, le 12 avril 1586, à demoiselle Madeleine Texier, fille de François Texier, seigneur de la Guilloutière, avocat du roi à Poitiers. Il en eut deux fils. L'un, entré dans l'Institut des Jésuites, fut un des prédicateurs les plus renommés de son temps, et composa plusieurs ouvrages de morale; l'autre, nommé Pierre, comme son père, mérita, par ses connaissances littéraires, d'être admis, quoique fort jeune encore, à l'Académie des *Humoristes* de Rome, où il se lia intimement avec Jean Barclay, dont la famille, comme la sienne, était d'origine irlandaise. La similitude de leurs goûts amena entre eux des rapports qui survécurent à leur séparation, comme nous l'apprend une lettre de Barclay, datée de Rome, le 9 octobre 1612, et adressée à Hévin, alors à Paris, où il venait d'être reçu avocat. Nous voyons, par cette lettre, que l'auteur d'*Argenis* continuait de consulter son ami sur le plan et les détails de ce roman allégorique, lecture favorite, assure-t-on, du cardinal de Richelieu, qui croyait y retrouver les principes de sa politique. Lorsque Barclay écrivait cette lettre, Hévin se proposait de suivre le barreau de Paris; mais des affaires l'ayant appelé à Rennes au commencement de 1620, il s'y maria à Julienne Billefer, alliée à des familles distinguées dans la magistrature, et dont il eut un fils, celui qui fait l'objet principal de cet arti-

(1) La notice qui précède et la note de la page 905 sont extraites d'un travail que M. J. Lagillardaie, compatriote d'Hervo, avait destiné à la *Biographie Bretonne*, dont le cadre, à notre grand regret, n'a pu se prêter à l'insertion de ce travail. M. Lagillardaie en a fait l'objet d'une publication spéciale sous ce titre: *Le général Hervo, né à Quimperlé, le 11 septembre* 1766. Quimperlé, Guffanti-Breton, 1851, in-8° de 24 p. P. L...t.

cle. Son mariage l'ayant fixé à Rennes, il y exerça la profession d'avocat, en même temps qu'il y enseigna le droit; mais, peu versé dans la connaissance de notre ancien droit coutumier, il s'attacha de préférence à l'enseignement du droit civil, qui avait été l'objet spécial de ses travaux.

Le jeune Hévin, reçu avocat à l'âge de dix-neuf ans, le 19 juin 1640, n'annonça pas d'abord ce qu'il serait un jour. Une application soutenue au travail lui avait donné un air de pesanteur qui, pendant quelque temps, l'empêcha de mettre en relief ses riches facultés. Son père, lui-même, y fut trompé. Un jour qu'il témoignait ses appréhensions à l'un de ses amis, pendant une maladie qui l'avait forcé de suspendre son cours de droit, cet ami, qui avait vu le jeune Hévin au milieu des étudiants et avait été frappé de la clarté, de la précision et de la facilité de son enseignement (il paraît qu'il suppléait son père), cet ami, disons-nous, rassura M. Hévin. Ce dernier vint écouter son fils, sans être vu de lui. Il changea promptement d'opinion; et, résolu à compléter l'éducation de celui dont il avait méconnu l'aptitude, il l'envoya à Paris, où il lui procura la société des savants et des hommes de lettres les plus estimés avec lesquels il était en correspondance.

A son retour à Rennes, Hévin s'attacha au barreau de cette ville et le suivit assidument. Ses débuts furent jugés défavorablement. Son esprit, juste, exact, ennemi de toute recherche, ne pouvait s'asservir au genre d'éloquence alors dominant. La simplicité de ses plaidoiries, d'où étaient bannies les expressions et les figures pompeuses, devait être et fut, en effet, taxée de sécheresse et de stérilité par ses confrères, habitués à surcharger leurs plaidoyers de citations et d'ornements étrangers à leurs sujets. Mais quand son érudition se fut révélée dans des causes où il triompha des jurisconsultes les plus renommés, et où il ramena les juges à une saine interprétation de la loi; quand on eut reconnu qu'à une raison solide il joignait un talent consommé d'exposition et de déduction, ses zoïles devinrent ses admirateurs.

Hévin, qui avait puisé dans l'étude du droit civil des principes dont il s'était heureusement servi pour combattre quelques-unes des opinions de d'Argentré, chercha à agrandir le cercle de ses connaissances, afin de parvenir à détruire quelques erreurs que ce grand jurisconsulte avait accréditées par l'explication qu'il avait donnée de l'*Assise* du comte Geoffroy, d'après une copie défectueuse de cette fameuse ordonnance, et par la fausse interprétation de plusieurs articles de l'ancienne Coutume. Il nourrissait ce projet, et, pour l'accomplir sûrement, il avait fait une étude raisonnée des auteurs de la moyenne et de la basse latinité, soit par l'examen de leurs travaux, soit par une longue correspondance avec des savants de Paris, lorsque, dans un voyage qu'il fit dans cette ville, en 1662, il eut le bonheur de trouver, dans le cabinet de M. Sévin, avocat au Parlement, une ancienne traduction de l'*Assise* faite sur l'exemplaire qui avait été donné au seigneur de Dinan. De ce moment, la vie d'Hévin ne fut qu'un long et patient labeur consacré à l'explication des diverses parties de notre ancien droit public et privé. Trop judicieux pour ne pas reconnaître que toutes les institutions sociales du moyen-âge, les communes, l'église, la royauté elle-même, avaient plus ou moins reçu l'empreinte de la féodalité, il éclaira, soit alternativement, soit simultanément, le droit par l'histoire et l'histoire par le droit. S'appuyant avec sagacité sur cette double base d'observation, il soumit les anciennes constitutions du duché, les chartes, les coutumes de la province, à un examen approfondi et tellement circonstancié, qu'il ne laissa passer, on peut le dire, aucune phrase, aucun mot, sans en pénétrer, sans en préciser le vrai sens.

Pendant quarante années employées à ces travaux, qu'il faisait marcher de front avec la consultation et la plaidoirie, Hévin ne cessa jamais d'être en correspondance active et fructueuse pour eux avec les magistrats et les avocats les plus éclairés du royaume. Lorsque M. de Pontchartrain, qui avait été premier président du Parlement de Bretagne, devint ministre, il continua de le consulter. « Non, Monsieur, lui écrivait-il de Versailles, le 1er juin 1688, je n'oublierai ni la Bretagne, ni vous, ni vos ouvrages; vous ne pouvez me faire plus de plaisir que de m'envoïer tout ce que vous faites, et que de me parler de vous et de votre province. » Dans une autre lettre de la même année, il lui écrivait en ces termes: « C'est vous, assurément, qui avez les vingt légions et plus encore; aussi, Monsieur, c'est à vous à qui l'on doit céder, et personne ne le fait plus volontiers et avec plus de justice que je le fais. Si vous voulez travailler sur la réformation de votre Coutume, et faire sur chaque article vos remarques, de ce qui seroit à conserver, à changer, à diminuer ou à ajouter, ce seroit un ouvrage aussi glorieux pour vous qu'utile au public, car il n'est pas impossible que cette réformation n'arrive et personne n'y peut plus servir que vous. Vous me feriez un singulier plaisir de me communiquer titre par titre ce que vous feriez; et, comme j'y travaille aussi de mon côté, je vous ferois voir volontiers mes imaginations. Songez-y, je vous prie, et croïez bien toujours que personne ne vous aime et ne vous estime plus parfaitement que je fais. »

On serait tenté de croire, à la lecture d'une autre lettre de M. de Pontchartrain, du 8 février 1689, qu'Hévin fit une partie de la réformation dont il vient d'être parlé. « J'ai reçu votre lettre, disait ce ministre, et votre *ouvrage commencé*, dont, malgré vos humbles et sé-

vères pronostiques, je suis assuré que je serai content. Souvenez-vous toujours, je vous prie, de d'Argentré, de la bonne et correcte impression et du *fatum mundi.* » Toutefois, comme Hévin ne laissa dans ses papiers aucune trace de cette réformation, et que d'autres lettres de M. de Pontchartrain apprennent qu'il lui envoyait des ouvrages sur diverses matières, on ne saurait affirmer qu'il ait travaillé à la réformation de la Coutume autrement que par les annotations rapportées par Duparc-Poullain, dans l'édition qu'il a donnée de cette Coutume.

Hévin mourut à Rennes, le 15 novembre 1692, vénéré et regretté des magistrats et de ses confrères, dont il avait été dix-huit ans le doyen. Il avait épousé, le 3 mars 1658, demoiselle Perrine Loüis, fille de Jean Loüis, écuyer, sieur du Vivier. De cette union, des mieux assorties et des plus heureuses, naquirent deux filles et un fils, qui prit d'abord le parti des armes et entra dans la maison du roi. Dangereusement blessé à la bataille de Steinkerque, il revint à Rennes, où il embrassa la profession de son père et devint conseiller au présidial de cette ville. Il se maria à demoiselle Jeanne Lemoyne, alliée aux premières familles de robe et d'épée, et il en eut une fille et trois fils. L'aîné de ces derniers fut avocat et conseiller au présidial, comme son père; les deux autres suivirent la carrière militaire. — Duparc-Poullain a consacré à Hévin, en tête de son édition des coutumes de Bretagne, une notice à laquelle nous avons emprunté les détails biographiques qui précèdent.

On doit à Hévin les ouvrages suivants : I. *Arrêts du Parlement de Bretagne, pris des mémoires et plaidoyers de feu Me Séb. Frain*, 3e *édit., revue, corrigée et augmentée par Me Hévin*. Rennes, P. Garnier, 1684, 2 vol. in-4°. La première édition, de 1646, et celle de 1674, ne contenaient pas les dissertations dont Hévin a enrichi ce livre, et qui font que, destiné en apparence aux jurisconsultes seulement, il pouvait et peut encore être lu avec fruit et intérêt par les personnes qui, sans être familiarisées avec la connaissance du droit, veulent se faire une juste idée de nos origines historiques. « Il ne se borna pas, dit notre savant collaborateur et ami M. Aymar de Blois (*Biogr. bret.*, t. 1er, p. 726), à noter les changements survenus depuis Frain dans notre jurisprudence; il prit occasion de toutes les questions qui touchaient à nos anciennes constitutions pour en exposer l'origine et les progrès. Sous la plume de ce savant avocat, les plaidoyers de Frain sont devenus le piédestal d'un beau monument élevé à l'histoire du droit. C'est dans *Hévin sur Frain*, pour nous servir des termes dans lesquels on cite cet ouvrage, qu'il faut lire les dissertations sur l'époque de la rédaction de nos coutumes, sur les anciens partages des fiefs et baronies, sur l'assise et sur l'usage du droit romain dans le moyen-âge, dissertations dont l'autorité ne sera jamais méconnue par les hommes qui essaieront de pénétrer les antiquités de notre législation. » Ajoutons que, parfois, Hévin rattache aux sujets qu'il traite des digressions intéressantes ou utiles, comme quand il raconte la visite d'Henri IV chez M. de Chévigné (*Biog. bret.*, t. Ier, p. 318-319); quand il rectifie une erreur de Mézeray, lequel, à propos de la prise de Saint-Malo (*Ibid.*, t. Ier, p. 749), avait fait de la tour *la Générale* une générale des galères; quand enfin, en retraçant l'introduction et les progrès du droit romain en France, il soutient que la décrétale *super specula*, par laquelle le pape Honorius III avait défendu d'enseigner le droit civil à Paris, n'avait point été adressée aux évêques de France, ou qu'en tout cas, la défense du Souverain Pontife ne concernait que les ecclésiastiques, qu'il voulait faire s'attacher exclusivement à l'étude de l'Ecriture sainte et de la théologie. II. *Consultations et observations sur la Coutume de Bretagne, par feu Hévin*. Rennes, Guill. Vatar, 1734, in-4°. Ce recueil contient des sommaires ajoutés par son éditeur, M. Etienne-Jean Brindejonc-Duplessix, avocat distingué de Rennes, où il est mort en 1754. Parmi ces consultations, au nombre de cent quarante-sept, le plus généralement disposées dans l'ordre de la Coutume, on en remarque quelques-unes qui traitent de points historiques d'une haute importance, surtout la onzième, où le grand publiciste breton s'appuie sur un passage d'Othon de Freisingen et sur plusieurs traits de l'histoire de Bretagne pour établir, contrairement à l'opinion de d'Argentré, qu'avant l'*Assise* de Geoffroy, l'aîné de chaque famille possédait seul les terres titrées, et qu'il donnait à ses cadets, en arrière-fief, une portion de ses domaines, remplacée depuis l'*Assise* par des provisions viagères qui se prélevaient sur le revenu des fiefs. III. *Questions et observations concernant les matières féodales par rapport à la Coutume de Bretagne*. Rennes, 1734, in-4°. Ce n'est point un traité méthodique sur les fiefs, mais un recueil d'écritures classées en neuf chapitres, et composées, le plus généralement, à l'occasion des différends que soulevèrent les prétentions de la personne chargée, vers la fin du XVIIe siècle, de la défense des droits du roi lors de l'établissement du terrier de la province. Comme les dissertations des deux recueils précédents, celles dont se compose ce troisième attestent chez leur auteur un jugement solide et une connaissance approfondie du droit public. IV. *Coutume de Bretagne, avec les Usances particulières, annotées par P. Hévin*. Rennes, J. Vatar, 1682, 1693, in-32; — sans date, mais avec une permission datée de 1715, in-18; — Rennes, Vatar, 1730, in-32; — *ibid.*, 1735, avec les arrêts d'Hévin placés sous chaque article. V. *Notes dans la Coutume publiée par Duparc-Poullain*. Rennes, Guill. Vatar, 1745-1748, 3 vol. in-4°. VI.

Œuvres contenant, 1° *Consultations et observations sur la Coutume de Bretagne ; 2° Consultations et observations concernant les matières féodales ; 3° les Actes de notoriété depuis* 1721, *et les Constitutions des ducs Jean II et Jean III, avec les édits de création du Parlement et des Présidiaux*. Rennes, Guill. Vatar, 1736, 2 vol. in-4°. VII. *Devoirs de chevauchée*, dans les *Arrêts de Du Fail*, édition de 1716. VIII. *Scholia in Institutiones*, manuscrit in-folio relié en parchemin, de 96 feuillets écrits sur papier à longues lignes, au nombre de 30 à 40 par page. Il porte le n° 57 des manuscrits de la Bibliothèque de Rennes, et renferme des annotations ou remarques sur les Institutes de Justinien. IX. *Remarques sur l'Inscription trouvée en démolissant la tour de l'ancienne église abbatiale de Saint-Melaine, près Rennes, le 9 juin* 1672. Rennes, P. Garnier, 1672, in-4°. X. *Fondation de l'église collégiale de la Magdeleine de Vitré, avec des remarques sur les endroits les plus notables et l'ordre de la même église, tirées des statuts dressés en* 1479 *et* 1570. Rennes, Guill. Champion, 1683, in-f°. XI. *Dissertation sur un poulet monstrueux. (Journal des Savants du* 9 *juin* 1681, p. 132-133.) Il s'agissait d'un poulet né avec quatre pattes et quatre ailes. Il n'avait qu'une tête; mais la longueur et la flexibilité de son cou pouvaient aisément suppléer à une seconde tête. XII. *Remarques générales et particulières sur environ cinquante mille médailles trouvées à trois lieues de Vannes*. (*Journal des Savants du* 28 *juillet* 1681, p. 163-166.) Après avoir examiné avec beaucoup d'attention la moitié de ces médailles ou monnaies, dont les plus anciennes dataient de Caracalla, Hévin émit l'opinion qu'elles avaient dû être enfouies vers l'an 260 de l'ère chrétienne, et les mots *Deo Volkano*, inscrits sur le revers de quelques-unes d'elles, lui suggérèrent l'idée qu'ils pourraient bien aider à expliquer la fameuse inscription *Numinibus augg. Deo Voliano*, qui, depuis sa découverte dans les fossés de Nantes, a causé tant de tourments aux antiquaires. XIII. *Réfutation de la prétendue histoire du comte et de la comtesse de Châteaubriant ;* 1686, in-8° de 60 pages ; réimprimée à Rennes, 1757, in-4° de 27 pages, par les soins du petit-fils de l'auteur. Dans cette réfutation, adressée sous forme de lettre à M. de Nointel, intendant de Bretagne, Hévin fait justice du conte imaginé par l'historien-romancier Varillas, dans son Histoire de François Ier, publiée in-4° en 1685, conte répété par son copiste Sauval. Varillas avait avancé, sur la foi d'un prétendu *mémoire tiré des archives de Châteaubriant, par le feu président Ferrand*, qu'après la captivité de François Ier à Pavie, sa mère, Louise de Savoie, jalouse du crédit de la comtesse de Châteaubriant, s'en était vengée en l'obligeant à rejoindre son mari. Ce dernier, refusant de la voir, l'aurait fait enfermer avec sa fille, âgée de sept ans, dans une chambre dont *tout le meuble était en noir*. Il observait quelquefois, ajoute Varillas, les tristes caresses de la mère et de la fille, caché en un lieu où elles ne le voyaient pas. Ce traitement ne dura que *six mois;* l'enfant mourut, et le comte amena un jour *six hommes masqués et deux chirurgiens qui saignèrent la comtesse aux bras et aux jambes, et la laissèrent mourir en cet état*.

Remarquons tout d'abord l'énorme anachronisme commis par Varillas. Mme de Châteaubriant ne mourut pas en 1525 ou 1526, comme il résulterait de son récit, mais bien le 16 octobre 1537, c'est-à-dire environ douze ans plus tard. Il est certain, en outre, qu'elle ne fut pas retenue prisonnière pendant ce long intervalle; que François Ier, comme nous l'apprend l'*Itinéraire des Rois de France*, publié par le marquis d'Aubais, fit visite à la comtesse lorsqu'il vint en Bretagne en 1531 et 1532; que cette dernière suivit même la cour à Marseille en 1533, à l'occasion de l'entrevue entre le roi et le pape Clément VII, ainsi que l'attestent J. Bouchet *(Annales d'Aquitaine)* et Brantôme *(Dames galantes)*, qui, l'un et l'autre, rapportent un quiproquo assez graveleux dans lequel la comtesse joue un rôle personnel. En supposant, d'ailleurs, qu'elle eût réellement péri de mort violente à l'époque assignée par Varillas, comment admettre que ce tragique événement eût pu être passé sous silence par tous les historiens ou chroniqueurs contemporains? Que Brantôme, par exemple, qui se dit plus d'une fois bien informé de tout ce qui concerne la comtesse de Châteaubriant, n'eût pas su des faits d'une telle importance, ou que, les sachant, il les eût cachés, lui qui d'ordinaire ne cachait rien? Que la mort de la comtesse eût été enveloppée d'un tel mystère qu'elle eût été ignorée de Martin du Bellay, de Saulx-Tavannes, de Vieilleville, etc.? Que parmi eux, ou parmi nos historiens bretons, pas une voix ne se fût élevée pour flétrir un acte d'une atrocité d'autant plus révoltante que la vengeance aurait mis douze ans à se méditer et à s'accomplir? Puis, n'est-il pas prouvé, par une foule de faits irrécusables, que le comte de Châteaubriant, jusqu'à sa mort, arrivée en 1543, quatre ans avant celle de François Ier, ne cessa de jouir de la faveur royale, faveur que l'ancien amant de la comtesse n'aurait pu continuer à l'homme couvert de son sang, à moins de se rendre coupable d'une certaine complicité morale dont son caractère chevaleresque fait repousser jusqu'au soupçon? Et quand enfin le comte aurait-il lâchement assassiné sa femme? Au moment même où, empêché par la Coutume de Bretagne de l'avantager après lui, il s'ingéniait à éluder par tous les moyens possibles les dispositions de cette Coutume, comme le prouvent trois actes du 25 juillet 1525, rapportés par l'avocat-général Marion, dans le procès qui s'éleva entre Montmorenci et les hé-

ritiers de Châteaubriant, au sujet d'une donation que ce dernier avait faite au connétable. Prétendra-t-on que la vengeance couva douze années, et que ce fut pour la mieux masquer que l'assassin fit ériger à la victime un pompeux mausolée dans l'église des Mathurins de Châteaubriant? Cet argument, le seul qu'on puisse invoquer en désespoir de cause, n'aurait, en l'absence de preuves, d'autre valeur que celle d'une simple assertion, et l'histoire ne se contente pas d'assertions, alors surtout qu'on peut leur opposer un faisceau de présomptions contraires et vraisemblables. Tenons donc pour victorieuses et seules admissibles les raisons sur lesquelles s'appuie Hévin pour démontrer que la comtesse de Châteaubriant ne dut, à aucune époque, mourir assassinée par son mari. Mais, quel que soit notre respect pour l'autorité du publiciste breton, là s'arrête notre communauté d'opinion, et nous ne saurions comme lui nous faire le champion de la vertu conjugale de la comtesse. Néanmoins, malgré cette dissidence, du reste accessoire dans le débat, nous pensons qu'une conviction spontanée et désintéressée fut le seul mobile qui entraîna Hévin à soutenir la thèse historique résumée précédemment; aussi n'avons-nous vu qu'avec un profond sentiment de peine sa bonne foi mise en suspicion par une insinuation dédaigneuse du bibliophile Jacob (M. Paul Lacroix) dans sa dissertation publiée sous le titre de *La comtesse de Châteaubriand (Revue de Paris du mois de décembre* 1836, t. XXXVI), où il dit: «Un avocat de Rennes, *nommé* Hévin (plus loin il lui concède le titre de *savant)*, *qui fut sans doute chargé par les maisons de Laval et de Montmorenci de combattre et de détruire les allégations outrageantes de Varillas, essaya de prouver que non seulement le comte de Châteaubriant n'avait point attenté à la vie de sa femme, mais encore que celle-ci ne fut point entachée du titre de maîtresse royale.* » Non, Hévin n'obéit à d'autre impulsion qu'à celle de sa conscience; et ce qui le prouverait, si la droiture bien connue de son caractère n'avait déjà suffi pour écarter de lui tout soupçon d'une complaisance intéressée, ce serait la pièce suivante, récemment découverte par notre érudit coopérateur, M. Bizeul, à la Bibliothèque nationale (Manuscrits des Blancs-Manteaux, n° 43), sous le titre de *Conviction de la fausse histoire de la comtesse de Châteaubriant;* 7 pages in-f°, sans date ni lieu d'impression. C'est une lettre adressée aux Etats de Bretagne, par Hévin, comme suite à sa dissertation imprimée en 1686. Elle était vraisemblablement inconnue à son petit-fils; autrement il est à croire qu'il l'eût jointe à la réédition qu'il fit en 1757 de la dissertation de son aïeul. Elle commence ainsi : « Rien ne pouvoit empêcher la résolution que j'avois prise de rendre encore, avant de mourir, *un témoignage à la vérité*. Ainsi, *au péril de tous les redoublements dont on m'a menacé*, je continue à confondre les crimes imaginaires et l'infâme calomnie imposée au comte de Chateaubriant, etc. » Devant ce cri douloureux d'une âme honnête, résolue à braver tous les dangers pour assurer le triomphe de la vérité, qui pourrait voir dans l'antagoniste de Varillas un avocat publiant un factum pour gagner un salaire désavoué par sa conscience?

La pièce dont nous venons de rapporter un fragment n'est pas la seule que M. Bizeul ait découverte dans la collection des Blancs-Manteaux; il y a encore trouvé les deux écrits suivants d'Hévin : I. *Réponse à griefs et pièces que baille devant vous, Nosseigneurs du Parlement, dame Marguerite de Morais, abbesse de Saint-Sulpice, intimée et défenderesse, contre dame Jeanne de la Tour, prieure du prieuré de Loc-Maria* (près de Quimper), *membre de ladite abbaye de Saint-Sulpice.* C'est un factum de 39 pages in-f°, imprimé à Rennes. II. Une feuille intitulée : *Observations hors le procez, en faveur des amateurs de l'histoire*, — puis *Sommaires des matières traictées dans les réponses*, etc. (Manuscrits, n° 4.) P. L...t.

HILLIARD D'AUBERTEUIL (Michel-René), — né à Rennes, le 31 janvier 1751, fut, dit-on, assassiné à Saint-Domingue, en 1785, par les menées de l'écrivain Dubuisson, avec lequel il avait eu une polémique au sujet de certaines questions coloniales. D'autres personnes assurent qu'on le fit périr dans un cachot, parce qu'il fut soupçonné d'avoir quelque sympathie pour les nègres. Cependant, ses ouvrages attestent qu'il était leur adversaire, à en juger par ces seuls passages de l'un d'eux : « Un cocher de fiacre est bien au dessus d'un » mulâtre.... Les blancs doivent être autorisés » à se faire justice des mulâtres. Un blanc ac- » cusé par un nègre de l'avoir maltraité, volé, » etc., doit être cru sur sa simple dénégation, » même contre des témoins nègres ou mulâtres, » parce qu'ils sont parties, et que sans doute le » blanc ne l'est pas. » On a de lui : I. *Considérations sur l'état présent de la colonie française de Saint-Domingue*. Paris, Grangé, 1776, 2 vol. in-8°. Dubuisson les réfuta dans le volume intitulé : *Nouvelles Considérations sur Saint-Domingue, en réponse à celles de M. H. D.* Paris, 1780, in-8°. II. *Essais historiques et politiques sur les Anglo-Américains*. Bruxelles, 1782, deux parties formant un vol. in-4°, ou 2 vol. en quatre parties in-8°, avec cartes et figures. L'auteur y fait connaître l'origine, la formation et les progrès des colonies anglaises de l'Amérique septentrionale. Dans le tableau qu'il esquisse rapidement, on voit les causes de cette révolution, qui a tant influé sur le système politique de l'Europe. Il mérite d'autant plus de confiance qu'il a connu et étudié sur les lieux mêmes les mœurs et le caractère des An-

glo-Américains, qu'il a vu se développer leur commerce, se former leurs nouveaux États. Sa narration est, en général, simple et semée d'excellentes réflexions. On lui reproche parfois un peu d'enflure et quelques négligences de style. III. *Histoire de l'administration du lord North, depuis 1770 jusqu'en 1782, et de la guerre de l'Amérique septentrionale, suivie du tableau des finances de l'Angleterre depuis Guillaume III jusqu'en 1784*. Londres et Paris, 1784. 2 vol. in-8°. Le *Tableau* a été tiré séparément sous le titre de *Nouveau compte-rendu, ou Tableau*, etc., 1784, in-8°. IV. *Des Mœurs, de la Puissance, du Courage et des lois considérées relativement à l'éducation d'un prince*. Bruxelles et Paris, 1784, in-8°. V. *Miss Mac Rea, roman historique*. Philadelphie, 1784, petit in-12. Cet auteur, dit Barbier (*Examen critique*, p. 448), avait publié, en 1783, le *Prospectus de l'Histoire de la révolution des sept Provinces-Unies des Pays-Bas, en 3 vol* in-8° Il devait aussi en donner une édition in-4°. L'ouvrage n'a pas paru.

P. L...t.

HINGANT DE LA THIEMBLAYE (François-Marie-Anne-Joseph), né à Dinan, paroisse de Saint-Malo, le 9 avril 1761, était issu d'une très-ancienne famille de Bretagne. Il descendait de Jean Hingant, conseiller-d'Etat du duché de Bretagne, sous Jean V et François Ier, frère du malheureux Gilles de Bretagne. Ce Jean Hingant aima mieux s'expatrier et renoncer à la faveur du duc, que de le servir dans la terrible vengeance qu'il tira de son frère.

Doué d'une mémoire des plus heureuses, d'un jugement sûr et d'un amour du travail qui lui faisait trouver du charme aux études les plus arides, Hingant décela de bonne heure le germe des talents qu'il devait faire briller dans la suite. Sa jeunesse fut consacrée au barreau, et ses débuts annoncèrent que le Parlement de Bretagne avait un savant jurisconsulte de plus. Devenu conseiller à ce Parlement, il semblait destiné par ses lumières à en soutenir, à en accroître même la gloire, quand les troubles précurseurs de la Révolution vinrent à éclater. Ennemi de tous les excès, et par dessus tout franchement dévoué à la cause royale, il ne put voir sans douleur les malheurs qu'il croyait près de fondre sur son pays. Ce qu'il pensait il osa le dire, et cet acte de courage reçut sa récompense. Devenu suspect, il aurait probablement partagé le sort de vingt-deux membres de sa famille, victimes de leur foi politique ou religieuse, s'il n'avait réussi à émigrer en Angleterre. De rudes traverses l'y attendaient. Il n'avait malheureusement que de la science. Complètement inhabile dans l'art de gagner de quoi suffire à ses plus pressants besoins, il eut à subir des privations qui ébranlèrent momentanément son cerveau, assez pour lui donner parfois les allures d'un homme timoré. Il conserva néanmoins son caractère excessivement doux et d'une extrême politesse. Naturellement réfléchi, il semblait, même en causant familièrement, livré à la méditation.

D'honorables et précieuses amitiés vinrent adoucir les rigueurs de son exil. C'est, en effet, sur la terre étrangère que commença entre lui et Châteaubriand une liaison affectueuse que la mort de Hingant put seule interrompre, liaison fondée sur une estime réciproque, et, si nous sommes bien informé, sur une certaine communauté de travaux résultant des matériaux qu'il aurait fournis à son illustre ami pour son magnifique ouvrage du *Génie du Christianisme*.

Rentré en France, Hingant consacra ses loisirs à l'étude des questions d'utilité publique, dont il aimait particulièrement à s'occuper. En 1810, l'Académie de La Rochelle mit au concours cet intéressant sujet : *Quel est le genre d'éducation le plus propre à former un administrateur? A quel degré les lettres et les sciences lui sont-elles nécessaires? Quel secours l'homme de lettres et l'administrateur peuvent-ils réciproquement se prêter?* Hingant traita ces questions avec une supériorité remarquable. Il choisit pour épigraphe cette phrase de l'*Encyclopédie*, article *Education*, phrase renfermant une pensée dont il devait si bien démontrer la justesse : *L'Etat doit recueillir les fruits de la bonne éducation des citoyens qui le composent*. « Trop long-temps, dit-il, les concours académiques ont présenté des questions qui n'intéressent ni l'Etat ni le public. Lorsque, par » une amélioration louable, à ces questions » oiseuses succédèrent les éloges des hommes » célèbres, on vit souvent la vérité sacrifiée aux » efforts du panégyriste. Le héros d'un discours » académique avait eu tous les talents, toutes » les vertus, tandis que souvent les tableaux » de l'histoire faisaient ressortir avec une extrême dureté les vices ou faiblesses de ce héros loué avec tant de pompe. Un contraste si » choquant pouvait égarer l'opinion; aussi, de » bons esprits ont-ils proposé de substituer aux » éloges de commande des notices historiques » où l'on dirait le bien et le mal; mais, en attendant que ce changement soit adopté, le » double écueil dont on se plaint a été évité en » choisissant un sujet essentiellement lié au » bien public, puisqu'une nation ne peut être » heureuse qu'autant qu'elle est gouvernée par » des hommes sages et éclairés. »

Le discours d'Hingant, imprimé à Paris, chez F. Didot, 1812, in-8°, est profondément pensé. La publicité qu'il a obtenue a fait apprécier divers passages de cette composition remarquable, et a démontré la justice de la décision de l'Académie de La Rochelle, qui lui décerna unanimement la couronne. Ses concurrents étaient MM. Desales et Bajot, ancien con-

servateur-général-inspecteur des bibliothèques de la marine.

Ce succès ne fut pas le seul qu'il obtint. Il sut prêter des charmes à des questions plus arides, mais non moins importantes. En 1822, la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure proposa la solution des questions suivantes : 1° *De l'influence de la durée des baux sur les progrès de l'agriculture; 2° des avantages et des désavantages de leur plus ou moins longue durée; 3° de celle qu'il conviendrait le mieux de leur donner; 4° des conditions à stipuler dans les longs baux, pour concilier réciproquement les intérêts des propriétaires et des fermiers*. Des recherches longues et difficiles, des observations d'une pratique attentive et éclairée, un amour raisonné des progrès de l'agriculture, étaient nécessaires pour approfondir dignement une matière d'un intérêt si positif. Hingant, qui en comprenait toute l'utilité, entreprit de la traiter, et ses laborieux efforts ne furent point trompés. La Société d'agriculture, rendant une justice méritée à son travail, tout à la fois utile, savant et complet, lui décerna la médaille d'or qui en était le prix, et décida qu'il serait imprimé en entier, à ses frais, ce qui eut lieu à Rouen, chez Périaux père, 1824, in-8°. « L'auteur, dit M. Quesnay, » secrétaire et rapporteur du bureau, y fait » preuve d'une solide érudition et de vastes con- » naissances en théorie et en pratique. A un ta- » lent distingué comme écrivain il réunit un » excellent esprit. La prudence de ses discus- » sions égale la solidité de son jugement. » (*Mémoires de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure*, juillet 1823.)

A l'importance des matières qui viennent d'être indiquées, à la supériorité avec laquelle elles sont traitées, il est impossible de ne pas reconnaître dans Hingant un érudit sérieux et profond. Il fut de plus un littérateur agréable, et, de même que Montesquieu se délassait des pénibles recherches qu'a dû lui coûter son *Esprit des Lois* en écrivant les *Lettres persanes*, de même l'ancien conseiller au Parlement de Bretagne essayait la flexibilité de son talent dans plusieurs ouvrages d'imagination. Deux étaient prêts à voir le jour quand leur auteur fut frappé d'une mort presque subite. Mais l'intéressante nouvelle qu'il venait de publier sous ce titre : *Le Capucin, anecdote historique*, Paris, Pigoreau, 1826, in-18, prouve qu'il était également habile à s'exercer dans plusieurs genres. Le titre de cette nouvelle était presque un écueil. Voici, d'après un des rédacteurs de la *Quotidienne* (numéro du 1er novembre 1826), comment il sut l'éviter : « Plusieurs roman- » ciers, dit ce journal, n'ont mis en scène des » moines et des prêtres que pour trouver un » prétexte de déverser le blâme sur les institu- » tions dues à la religion de nos pères. Tel n'est » point un petit volume in-12 intitulé le *Capu-* » *cin*. M. Hingant, auteur de cet ouvrage, pa- » raît être un de ces nobles qui, après avoir ser- » vi ses princes, charme ses loisirs par l'étude. » Son héros n'est pas un de ces hommes que la » fougue des passions précipite dans le cloître. » Voué, au contraire, dès ses plus jeunes ans, à » l'état monastique par sa propre volonté et » contre le gré de son père, c'est l'âge des pas- » sions qui fait naître en lui le regret d'avoir » renoncé au monde. Le récit de ses aventures » est rempli d'intérêt. Le style en est rapide et » animé, et l'événement qui porte le héros à les » raconter est on ne peut plus dramatique. En » un mot, ce petit volume, dont on ne parle pas » encore, mériterait peut-être plus la vogue que » certains autres livres dont on parle beau- » coup. » — Le héros de ce roman n'est point un personnage tout-à-fait imaginaire ; l'auteur y peint un religieux des environs de Dinan, qui avait cédé à l'amour, non par entraînement, mais pour se soustraire à la persécution.

L'étude de l'histoire avait pour Hingant les plus grands charmes ; mais il la lisait en philosophe qui voyait dans le passé l'image et les leçons de l'avenir. Sa connaissance extraordinaire de la biographie ancienne et contemporaine l'avait tellement mis à même de prévoir les choses d'après le caractère et les antécédents des personnages influents, qu'on l'aurait dit en possession du don de divination ou de seconde vue. Bien souvent ses amis l'entendirent annoncer des événements dont ils ne soupçonnaient même pas la possibilité : témoin la Révolution de 1830, qui aurait permis de le déclarer prophète.

Hingant remplit long-temps les fonctions de secrétaire de la *Société d'agriculture, de commerce et d'industrie de l'arrondissement de Dinan;* il était l'âme de ses travaux et de toutes ses opérations. Les rapports qu'il publiait annuellement, sur ses travaux agricoles et industriels, étaient recherchés et lus avec empressement par tous ceux qui s'intéressaient au bien-être de la contrée. Le bien qu'ils ont produit, les améliorations qu'ils ont accréditées lui donnent des titres à la reconnaissance de ses concitoyens. C'est à lui qu'on doit en grande partie, dans les cantons de Dinan, l'assolement quadriennal, la culture des prairies artificielles, une amélioration sensible dans les diverses races de bestiaux, l'introduction de plusieurs instruments aratoires perfectionnés. D'heureuses modifications dans plusieurs procédés de l'industrie manufacturière de Dinan, et la formation d'une bibliothèque agricole, témoignent encore de sa sollicitude pour toutes les sources de la prospérité publique.

Il donnait chaque jour aux malheureux des preuves de sa philanthropique bienfaisance ; il leur consacrait la meilleure partie de sa fortune, et il étendait peut-être ce sentiment au-delà des justes bornes. Mais il avait beaucoup

souffert pendant l'émigration, et sa maxime favorite était :

> Non ignara mali miseris succurrere disco.
> *(Virgile.)*
> Je connais le malheur et sais y compatir.
> *(Delille.)*

M. de Bonnefin, de Saint-Brieuc, successeur d'Hingant dans les fonctions de secrétaire de la Société d'agriculture de Dinan, lui a consacré, dans les Annales de cette Société (année 1827), une notice dont la présente n'est que la reproduction presque littérale. Après avoir rappelé son aménité, la simplicité de ses goûts, sa douce philosophie et son extrême indulgence, il lui applique ce portrait du sage aimable tracé par Colardeau *(Epître à Duhamel)* :

> Tandis que les humains, jouets de la folie,
> Laissent évanouir le reste de la vie,
> Le philosophe actif sans être dissipé,
> Utile à son semblable et de l'homme occupé,
> Par ses travaux divers, ses soins, sa bienfaisance,
> Réalise le songe, et sent son existence ;
> Il a tout observé, tout pesé, tout connu ;
> Le terme arrive.... il meurt.... mais seul il a vécu ;
> Que dis-je ? Il ne meurt point ; il survit à lui-même :
> Dans le bien qu'il a fait sa postérité l'aime.

Hingant ayant donné sa démission des fonctions de président du Cercle littéraire de Dinan, et ne voulant plus remplir celles de secrétaire-adjoint de la Société d'agriculture, s'était retiré au Verger, en Plouer, où il succomba à une attaque d'apoplexie, le 16 août 1827. Quelques difficultés s'étant élevées au sujet de sa sépulture ecclésiastique dans cette paroisse, il fut réclamé par celle de Saint-Samson, où on lui éleva un tombeau portant une inscription qui rappelle ses diverses qualités.

P. L...t.

HOCQUART (Toussaint). — Avant de parler de ce courageux marin, nous donnerons quelques détails sur sa famille (1), qui a fourni des hommes distingués aux armées de terre et de mer, des conseillers-d'État, et jusqu'à cinq premiers présidents à la magistrature.

Cette famille (2), que nous trouvons d'abord en Champagne, et dont les armes sont de gueules à roses d'argent (3), posées deux et une, remonte au milieu du xve siècle. Sans donner une généalogie complète, nous dirons quelques mots, d'abord de la branche des sieurs de la Motte établie en Bretagne ; puis, de celle de Montfermeil et de Coubron, à laquelle appartient Toussaint Hocquart, de Nantes.

(1) Son nom est orthographié dans les actes, *Hocar, Hocard, Hocart, Hoccard, Hoccart, Hocquard, Hoquart* et *Hocquart*.

(2) Voir d'Hozier, *Armorial général de la Noblesse*, t. IXe et le *supplément*. — Le 8e vol. de la Chenaye-Desbois, 2e édition. — Le *Dictionnaire universel de la Noblesse*, par de Courcelles, 1er et 3e vol., etc. etc.

(3) De Courcelles ajoute : *pointées de sinople*.

Étienne Hocquart, sieur de la Motte, chef de sa branche, second fils de Jean Hocquart et de Claude Colbert, successivement lieutenant et capitaine, fut nommé, le 22 avril 1675, commandant pour le roi au fort français de Bergues, « en considération de ses services et de la » valeur dont il avait donné des preuves en » plusieurs charges et emplois qu'il avait eus » dans les troupes de Sa Majesté. » De son mariage (1662) avec Marguerite Billet, il eut Jean-Marie Hocquart, né en 1663, qui se distingua au siége d'Ypres, et eut de son mariage (1708) avec Laurence-Anne Lesrat, Jean-Baptiste-Simon Hocquart, né à Saint-Malo, en février 1711, sur lequel nous n'avons aucun renseignement.

Jean Hocquart, écuyer, seigneur de Vaux, etc., est auteur de la branche de Montfermeil et de Coubron, établie à Paris. Il était le deuxième enfant de Gérard Hocart, fils de Jean Hocart, prévôt de Sainte-Ménéhould (1502), dont le père, dit Philipot Hocart, était le descendant direct de Philippe Hocart, écuyer, vivant en 1450, et chef de la premiere branche. — Jean Hocquart, fils du précédent, épousa Claude Colbert, parente de l'illustre ministre de ce nom. Il eut deux fils, Jean-Hyacinthe et Étienne, que nous avons déjà cité. — Jean-Hyacinthe, d'abord commissaire-ordonnateur au port de Brest, puis à Nantes, fut nommé, le 30 avril 1716, intendant de justice, police et finances de la marine au département de Toulon, et, le 6 octobre 1720, au Hâvre-de-Grâce. Il mourut à Paris, âgé de 74 ans, le 17 octobre 1723. De son mariage, accordé par contrat du 10 décembre 1681, avec Marie-Françoise Michelet-du-Cosnier, naquirent quatorze enfants, parmi lesquels nous remarquons le troisième, Gilles, et le cinquième, Toussaint, le chef d'escadre. — Gilles Hocquart, intendant de justice, police et finances ès-pays de Canada, Acadie et îles de Terre-Neuve, et autres pays, fut nommé, « en considération de la sage conduite » qu'il avait tenue dans les différents emplois » que le roi lui avait donnés, dont il s'était ac- » quitté à l'entière satisfaction de Sa Majesté, » intendant de Brest, le 1er avril 1749, et enfin conseiller-d'État le 29 décembre 1753. Il épousa (août 1750) Anne-Catherine de la Lande, fille de Claude de la Lande, doyen de la noblesse de Bretagne, dont il eut dix-huit enfants (1).

Toussaint **HOCQUART**, — seigneur de Serville, puis de Montevilliers, né sur la paroisse de Saint-Nicolas de Nantes, le 29 octobre 1700, entra, le 17 mars 1717, dans le corps de la marine, où il s'est plusieurs fois distin-

(1) Le cinquième, Mathieu-Louis Hocquart, né le 4 juin 1760, était père de M. T. Hocquart, chef de bataillon en retraite, à Nantes, à l'obligeance duquel nous devons une partie des pièces dont nous nous sommes servi pour rédiger cet article.

gué par sa valeur. Successivement enseigne de vaisseau en 1727, lieutenant en 1735, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de vaisseau, en 1746, il devint enfin chef d'escadre des armées navales en 1761. Ce gentilhomme ne dut point ses grades à la faveur; il les mérita par des actions de courage qui lui assurent une belle place parmi les hommes remarquables dont s'honore la marine française. « Les guerres de mer, toujours mal » dirigées sous le règne de Louis XV, devin» rent fatales à notre commerce et à nos colo» nies. Dans ces luttes désastreuses que nous » soutenions sur l'Océan contre l'Angleterre, » maintes actions éclatantes témoignèrent qu'u» ne nation brave et généreuse ne peut jamais » être vaincue. (*Ch. Cunat.*) » La France, à cette époque, faisait escorter ses flottes marchandes par des divisions de navires de guerre. En 1744, Hocquart, commandant de la frégate *la Médée*, faisait partie d'une division de trois vaisseaux qui croisait dans la Manche sous les ordres de M. de Barailh. Un coup de vent l'ayant séparé de cette division, il fut pris par le vaisseau le *Dreadnought*, capitaine Boscawen, qui n'avait cessé de la combattre pendant une chasse meurtrière de quarante-huit heures, à laquelle Hocquart avait courageusement répondu malgré l'infériorité de ses forces. En mai 1747 (1), une escadre anglaise, forte de seize vaisseaux et de plusieurs frégates, croisait à la hauteur du cap Finistère, pour intercepter un convoi de quarante bâtiments marchands armés aux ports de Brest et de Lorient, et sortant de France pour se rendre au Canada, sous le commandement du marquis de la Jonquière. Le 14 au matin, le chef français se décide, pour sauver le convoi, à résister aux Anglais. Quelques heures après, voyant l'engagement inévitable, il place en tête de sa colonne le *Diamant*, de 52 canons et quatre cents hommes d'équipage, sous le commandement du brave Hocquart, et attend audacieusement l'attaque. A quatre heures, au signal tardif donné par l'amiral anglais, l'action devient générale, et l'escadre française fait des prodiges de valeur. C'est principalement contre le *Diamant*, l'*Invincible* et le *Sérieux* que se réunissent les efforts des Anglais. Le *Diamant* tient tête à deux vaisseaux de ses adversaires, qui le criblent de boulets; il est démâté de son mât de misaine, et combat toujours. A huit heures du soir, au moment où le soleil va se coucher, son pavillon tombe, la gaule et la drisse se trouvant coupées par un boulet. Enfin, succombant sous le feu du grand nombre de ses ennemis, il se rend, mais ras comme un ponton, et troué sur tous les points de sa carène, au vaisseau le *Namur*, de 74 canons et six cent cinquante hommes d'équipage, capitaine Boscawen. Cette capture est si embarrassante pour les Anglais qu'ils mettent en délibération s'ils ne l'abandonneront pas. Hocquart mérite, pour l'intrépidité qu'il déploya dans ce terrible combat, une part des éloges accordés à son chef d'escadre La Jonquière et au célèbre Malouin Grout de Saint-Georges. Après une lutte aussi acharnée, les revers des marins français deviennent pour eux un véritable triomphe. Au reste, leur but fut atteint, car ils sauvèrent le convoi confié à leur garde, et assurèrent en même temps la rentrée des cent soixante-trois vaisseaux marchands que du Bois de la Motte ramenait de Saint-Domingue. L'amiral anglais, lord Anson, fut ravi lui-même d'admiration en présence de tant de prodiges de valeur, et offrit à Grout de Saint-Georges une magnifique montre à répétition.

Mais revenons à Hocquart, et citons une dernière preuve de l'énergie dont cet homme de cœur était capable. Dans un moment de paix entre la France et l'Angleterre, avant que la guerre fût déclarée, pendant que le duc de Mirepoix négociait, à Londres, avec les ministres et M. de Bussy, dans le Hanovre, auprès du roi d'Angleterre, l'amiral Boscawen, parti de Plymouth le 27 avril 1755, avec onze vaisseaux de ligne et une frégate, dans le but d'intercepter la flotte de Du Bois de la Motte, expédiée au Canada, rencontra, le 10 juin 1755, à la hauteur du banc de Terre-Neuve, le vaisseau de soixante-quatre l'*Alcide*, commandé par Hocquart, et le vaisseau le *Lys*, capitaine Lorgeril, armé en flûte, vaisseaux qui avaient été séparés de leur flotte. Confiant dans la paix qui existe entre les deux nations, l'*Alcide* s'approche du vaisseau amiral anglais et lui demande des nouvelles d'Europe. Pour toute réponse, Boscawen ouvre son feu, prétextant qu'Hocquart ne lui a pas fait un salut qu'il ne devait pas. Surpris, mais non déconcerté par cette lâche et odieuse trahison, Hocquart se défend plusieurs heures jusqu'à la dernière extrémité; mais son vaisseau n'a plus de mâts; il a perdu presque tout son équipage; il est forcé de se rendre, ainsi que M. de Lorgeril, et tous les deux sont envoyés en Angleterre, prisonniers sur parole. Ce combat devint le signal de la guerre entre la France et l'Angleterre. Une particularité singulière dans la vie maritime d'Hocquart, c'est que, fait prisonnier à trois reprises, en 1744, en 1747 et en 1755, il eut, dans ces trois circonstances, le même adversaire, l'amiral Boscawen. Rentré en France, ce brave et loyal capitaine reçut le prix de son courage et fut nommé chef d'escadre.

(1) M. Cunat fixe ce combat au mois de juin, et ajoute que le *Diamant* était armé de 56 canons (*Grout de Saint-Georges, épisode de la guerre maritime sous Louis XV, par M. Charles Cunat*. Saint-Malo, E. Caruel, in-8° de 8 p., sans date). Nous avons préféré adopter sur ces deux points les indications puisées par M. P. Levot, dans le rapport même du commandant en chef la Jonquière, rapport circonstancié sur lequel il s'est appuyé pour rédiger la *Notice sur le chef d'escadre de Saint-Georges*, insérée p. 165—187 de ses *Essais de Biographie maritime*. Brest, Ch. Le Blois, 1847, in-8°.

Nous n'avons pu découvrir la date ni le lieu de sa mort.

Hocquart avait été marié deux fois, d'abord juin 1741), avec Madeleine-Honorée de Franciny, puis (mars 1761), avec Marie-Anne Compoint du Boulhard, dont il eut un fils, Hocquart de Turlot. Né à Rouen en 1765, Hocquart de Turlot entra fort jeune dans la marine, et fit, sous les ordres du bailli de Suffren, cette campagne de l'Inde, si glorieuse pour la France. A son retour, il quitta la marine et entra comme capitaine dans le régiment de *Monsieur*, frère du roi. Créé pair de France par Charles X, il cessa volontairement de siéger le 7 août 1830. Il était chevalier de Malte et de Saint-Louis. Il est mort à Paris le 1er décembre 1835.

A. G.....d.

HODIN (**Dom Félix**), né à Rennes, mort à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 16 septembre 1755, a beaucoup aidé le P. de Sainte-Marthe dans la composition des cinq premiers volumes du *Gallia Christiana*. Il a donné, en 1739, le sixième volume, conjointement avec D. Brice, et n'a cessé, jusqu'à sa mort, de coopérer à la suite de l'ouvrage. P. L...t.

HOEL Ier, II, III, *voy*. **RIWAL II, JONA** et **JUTHAEL** ou **JUDHAEL**, *v*° **DOMNONÉE**.

HOUITTE DE LA CHESNAIS (**Jean-Joseph-Thomas**), naquit à Bonnaban, près de Saint-Malo, le 21 septembre 1753, d'une ancienne famille de magistrature. Avocat au Parlement de Bretagne, élu officier de la garde nationale de Rennes en 1790, il fut nommé, par l'assemblée électorale du district de Saint-Malo, le 26 octobre de cette année, juge au tribunal de la même ville. Confirmé dans ces fonctions par lettres-patentes du roi du 16 novembre suivant, il les exerça jusqu'au 19 ventôse an II, époque où le représentant du peuple le suspendit comme suspect, honneur qu'il partagea avec ses dignes collègues, MM. Varin et Turin, dont le premier porta bientôt sa tête sur l'échafaud.

Lorsque le calme et le règne des lois succédèrent à la tourmente révolutionnaire, sous l'administration ferme et habile du premier Consul, les rangs de la magistrature s'ouvrirent de nouveau à Houitte de la Chesnais, qui fut nommé, en 1800, juge, puis président du tribunal de Saint-Malo.

En l'an IX, il fut porté sur la liste des notables du département, et en 1811, ses compatriotes lui donnèrent un témoignage non équivoque de respect et de confiance en le nommant membre du Corps législatif. En 1814, ses services judiciaires furent récompensés par la décoration de la Légion-d'Honneur. Il siégea, sous la première Restauration, à la Chambre des députés, et ne la quitta que quand la session fut close par le retour de Napoléon de l'île d'Elbe. Il reprit alors ses travaux judiciaires, et les continua, avec son dévoûment ordinaire, jusqu'en 1821. Alors sa santé, altérée par ses habitudes laborieuses, le força de cesser ses fonctions, et il succomba en 1825, profondément regretté de ses concitoyens. Ch. C...t.

HOUITTE DE LA CHESNAIS (**Edouard-Marie**), — fils du précédent, né à Saint-Malo, le 28 juillet 1807, appartenait, par sa mère, à une famille de robe de l'Anjou. Après d'excellentes études, il fut reçu avocat en 1827, et obtint au concours, l'année suivante, le grade d'élève-commissaire dans l'administration de la marine, et plus tard, le rang de sous-commissaire. Successivement attaché à tous les détails de ce service, il attira bientôt, par son zèle et sa capacité, l'attention de ses chefs, qui le comblèrent de preuves de confiance et d'amitié.

Houitte de la Chesnais, qui avait pris part aux expéditions de Morée et d'Alger, fut appelé, en septembre 1840, aux fonctions de sous-chef du bureau des travaux au ministère de la marine. Dans cette nouvelle position, son ardeur pour le travail ne se démentit jamais, et, comme son digne compatriote Boursaint, il y conquit une réputation d'austère probité et d'intelligence qui lui valut un rapide avancement; aussi, lorsqu'il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1843, et commissaire l'année suivante, le ministre écrivait-il que ces distinctions étaient la juste récompense de ses excellents services. Ce fut avec le même tribut d'éloges que, en 1844, il reçut l'annonce de sa promotion comme chef de l'important bureau des approvisionnements généraux. Son prédécesseur, homme intègre et éclairé, avait succombé sous le poids du travail, et la tâche devenait d'autant plus rude que, par suite de l'augmentation du budget du matériel de la marine, le chef de ce bureau avait à défendre les intérêts de l'Etat contre le crédit et la sollicitation des fournisseurs. Pendant sept ans, il sut lutter contre l'âpreté de tant d'intérêts puissants et divers, qui venaient se briser contre son inflexible intégrité. Il allait recevoir le prix de ses pénibles efforts, lorsqu'à la suite d'une courte maladie due à l'excès du travail, il fut enlevé à sa jeune famille à l'âge de quarante-trois ans, le 27 avril 1851. Un savoir réel, une douceur inaltérable, alliée à un caractère ferme quoique bienveillant, un esprit et des manières aimables, une piété sincère et éclairée, un dévoûment absolu à son pays, tels sont les titres de cet administrateur distingué aux regrets de ses concitoyens et de ses nombreux amis. Ch. C....t.

HUBERT DE LA MASSUE, — dont le nom altéré est souvent indiqué par celui d'*Herbert*, naquit vers 1135, dans la paroisse de

Saint-Piat, dont sa famille avait la seigneurie, et qui fait maintenant partie de la commune de Lanvallay, près Dinan. Après avoir fait de solides études, il embrassa la vie religieuse, et il était abbé de Clairemont, monastère voisin de Laval, lorsque sa science et sa piété le firent juger digne d'être appelé, en 1184, à occuper le siége épiscopal de Rennes. Chargé des sceaux de Bretagne en 1185, il prit une grande part aux délibérations de l'assemblée connue sous le nom d'*Assise* du comte Geoffroy et aux événements accomplis sous le règne de ce prince. « Mais, ajoute l'*Annuaire des Côtes-du-Nord* de 1843, p. 154, auquel nous empruntons tous les détails concernant ce prélat, ce qui lui mérite surtout la reconnaissance de ses compatriotes, c'est le dévoûment avec lequel il défendit l'indépendance de la patrie et la cause d'Artur, son nouveau souverain. Il fut un de ceux qui déterminèrent les Etats à refuser la garde du duc au roi d'Angleterre, et à le confier à Constance, sa mère. Le monarque irrité fit enlever la princesse. Hubert se rendit, en 1196, avec d'autres évêques et d'autres seigneurs fidèles, à Saint-Malo-de-Baignon, résidence du duc, afin d'aviser aux moyens de conserver leur jeune maître et de délivrer l'illustre captive, détenue à Saint-Jacques de Beuvron. Il fallait un homme aussi intrépide qu'habile pour aller plaider la cause des opprimés devant le chef tout-puissant des oppresseurs. Il fut unanimement résolu qu'on enverrait Hubert en Normandie demander justice à Richard, roi d'Angleterre, des attentats commis, à son instigation, contre la liberté de la veuve et de l'orphelin. Il fit consentir le redoutable potentat à un traité aussi favorable qu'on pouvait l'espérer. Les barons l'approuvèrent et fournirent les ôtages promis par le zélé et intelligent négociateur. Artur fut proclamé duc de Bretagne aux Etats de Rennes, et Hubert figura des premiers dans cette démonstration décisive. Le soin des affaires du gouvernement ne l'empêchait pas de veiller aux intérêts de son église et au soulagement des malheureux. Afin de mettre plus d'unité dans l'administration et de trouver plus de ressources pour les indigents, il obtint, en 1197, de l'abbé de Marmoutier, le patronage et la moitié des offrandes de l'église d'Antrain. Le 11 décembre 1198, le vénérable pontife termina sa carrière, pleine de services rendus à ses princes et à leurs sujets. Il fut inhumé dans sa cathédrale, qu'il faisait rebâtir. MM. de Sainte-Marthe, le P. Du Paz, Dom Morice et Ogée rapportent que des prodiges illustrèrent son tombeau. Le *Martyrologe français* en fait mention en ces termes : « Le 10 décembre s'endormit dans la paix du Seigneur Hubert, trente-deuxième évêque de Rennes, qui brilla par ses vertus pendant sa vie, et par ses miracles après sa mort. » Le *Martyrologe de Cîteaux*, publié, en 1688, par Jean Petit, général de l'ordre, en parle ainsi : « Le 10 décembre, dans la Petite-Bretagne, fête du bienheureux Hubert, qui, d'abbé de Clairemont, dans le Maine, élevé sur le siége de Rennes, brilla par des miracles, même après sa mort. »

P. L...t.

HUBY (Le P. Vincent), — que la Bretagne compte au nombre de ses plus célèbres missionnaires, naquit à Hennebont le 15 mai 1608. Long-temps privé de l'usage de la parole, il avait encore de la peine à se faire entendre à l'âge de dix à onze ans, et toute sa vie il conserva un défaut d'articulation qui, dans certains cas, devenait un véritable bégaiement. Un extérieur prévenant et avantageux, un esprit solide et étendu, une âme grande et charitable, firent facilement oublier ce désavantage. Après avoir fait ses humanités au collége de Rennes, sous le P. Rigoleuc, qui fut depuis son maître dans la vie spirituelle, il manifesta l'intention d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Son père, peu favorable à ce projet, l'envoya faire sa philosophie dans un collége de Paris; mais le jeune Huby, persévérant dans son dessein, entra au noviciat des Jésuites avant la fin de son cours, le 25 décembre 1625, à l'âge de dix-huit ans. Son noviciat terminé, il fit une année de rhétorique à Rennes, selon l'usage du temps, trois ans de philosophie à La Flèche, trois ans de régence à Vannes et quatre ans de théologie à Paris. Pendant deux années qu'il passa ensuite à Vannes, il fut successivement régent de rhétorique et préfet des études. Enfin, après sa troisième année de noviciat, ses supérieurs, se conformant aux usages de l'ordre, le chargèrent d'une basse classe à Orléans, où il prononça ses vœux solennels le 8 septembre 1643. Pour ménager sa santé, qui était faible, on l'employa, les huit années suivantes, à la préfecture des classes ou à l'enseignement de la théologie à Orléans et à Vannes. Sa complexion délicate ne l'empêcha pas de s'attacher au P. Rigoleuc, qu'il accompagna dans ses missions. Ses supérieurs, qui l'avaient enlevé à son apostolat pour le faire recteur du collége de Quimper, ayant reconnu que le ministère apostolique était celui pour lequel il avait le plus d'inclination, lui permirent de rejoindre à Vannes le P. Rigoleuc, après la mort duquel il passa les trente dernières années de sa vie dans la direction des retraites. Il venait d'en ouvrir une lorsqu'il mourut à Vannes, le 22 mars 1693, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Cet homme vraiment apostolique était ingénieux à inventer des manières de glorifier Dieu. L'institution de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, celle des retraites, des tableaux où il représentait les divers états de l'âme ; la fondation dans presque toutes les villes de la Basse-Bretagne de congrégations en l'honneur de la Sainte-Vierge et des Sacrés-

Cœurs de Jésus et de Marie ; enfin, la distribution gratuite et abondante des petits écrits religieux qu'il composait, tout atteste que nul ne fut jamais animé de plus de zèle que lui pour la propagation de la foi.

Le P. Huby a laissé quelques opuscules de piété, souvent réimprimés, et dont les principaux sont : I. *Retraite spirituelle*. II. *Motifs d'aimer Dieu*. III. *La Pratique de l'amour divin*. IV. *Réglement de vie*, etc. Tous ces opuscules ont été réunis et publiés sous ce titre : *Œuvres spirituelles du P. Vincent Huby, revues et corrigées par l'abbé *** (Lenoir-Duparc)*. Paris, Berton, 1755, 1761; Paris, Onfroy, 1789; Lyon, et Paris, Périsse frères, 1827, in-12. Tous les ouvrages du P. Huby ont aussi été recueillis par l'abbé Baudrand et publiés à Paris, 1767, en un volume in-12. L'éditeur a fait de grands changements au texte de l'auteur. Enfin, on a publié : *Considérations propres à faire naître et à entretenir l'amour divin dans nos cœurs, tirées des œuvres du P. Huby, nouv. édit.* Lyon, Périsse, 1822, in-24. La préface de l'édition de l'abbé Baudrand est un éloge historique du P. Huby, dont la vie se trouve dans les *Vies des fondateurs des maisons de retraite*, p. 131; dans les *Vie des Saints de Bretagne*, de D. Lobineau, et dans le t. V, p. 232-269 de la réédition de cet ouvrage, par M. l'abbé Tresvaux, vicaire-général de Paris. P. L...t.

HUET DE COETLISAN (1) (JEAN-BAPTISTE-CLAUDE-REGNAULT), — né sur la paroisse de Saint-Denis de Nantes, le 9 juin 1769, était fils d'écuyer Jean-Baptiste Huet de Coëtlisan, conseiller du roi, juge magistral criminel du siége présidial, sénéchaussée et prévosté de Nantes, mort âgé d'environ trente-trois ans, le 20 mai 1773 (2), et de Marie-Françoise Bourgoingue. Il fit de bonnes études au collége de l'oratoire de Nantes, et fut reçu avocat à Rennes en 1790.

Dès son début, la Révolution compta le jeune Huet au nombre de ses partisans les plus dévoués. Il écrivit d'abord, avec Antoine Peccot et Hugues Hardouin, dans la *Chronique du département de la Loire-Inférieure* (3), rédigée par une société de patriotes, et paraissant une fois la semaine, tous les samedis. Dans une note insérée à la fin du 64e numéro, p. 580, Huet se déclare, dès ce moment, l'auteur de la *Chronique*, jusqu'à ce qu'il avertisse qu'il ne l'est plus. (In-8°, imprimerie de Brun aîné, 1790-1791.)

Huet assista, comme l'un des délégués de la garde nationale de Nantes, à la fédération générale qui eut lieu à Paris le 14 juillet 1790, jour anniversaire de la prise de la Bastille. Sous la mairie Baco, en 1792, il fut compris parmi les membres du Conseil général de la commune, et commanda en second un des bataillons de la garde nationale de sa ville natale. Il partit, à cette époque, comme volontaire, en qualité de quartier-maître, dans les compagnies franches. Placé sous les ordres du général Pérignon, il se distingua par le talent et le courage qu'il déploya, comme capitaine d'état-major, pendant les travaux du siége de Roses, ainsi qu'à la prise de cette place et à celle de Figuières. Dans une victoire remportée sur les Espagnols, en Catalogne, il se fit tellement remarquer parmi les plus braves officiers, que le général Dugommier, dont il était aide-de-camp, le chargea de la noble mission de porter à la Convention trente-deux drapeaux pris sur l'ennemi. Villenave, dans la *Biographie universelle*, semble nier ce fait, qu'il dit emprunter à l'*Annuaire nécrologique* de M. Mahul (1823). « Mais, ajoute-t-il, le *Moniteur* ne dit rien de cette mission ni de l'envoi des trente-deux drapeaux. » Nous répondrons que Huet a souvent raconté ce fait à ses amis et à sa famille, desquels nous le tenons.

Issu d'une famille distinguée dans la magistrature de Nantes, instruit et doué d'une imagination vive, Huet n'aimait pas la guerre. Il en quitta le théâtre et revint dans sa ville natale pour suivre la carrière administrative, qui offrait un champ plus approprié à ses connaissances et à ses goûts. L'économie politique occupa dès lors tous ses instants.

Nommé secrétaire-général de l'administration centrale du département de la Loire-Inférieure, à la fin de 1795, il prit une part active à la création de l'Ecole centrale. Il fut aussi un des fondateurs de l'Institut départemental des sciences et des arts (9 fructidor an VI, 23 octobre 1798), aujourd'hui la Société académique, et en devint jusqu'à trois fois le président.

L'Institut reçut du Gouvernement consulaire la mission de s'occuper d'une statistique du département. Huet s'empressa de répondre à ce désir par l'envoi d'un manuscrit qui fut imprimé sous ce titre : *Statistique du département de la Loire-Inférieure, publiée par ordre du ministre de l'intérieur*. Paris, de l'imprimerie des sourds et muets, an X (1802), in-8° de 70 pages, avec 8 tableaux. Revue et augmentée par Huet, cette statistique fut réimprimée, sans nom d'auteur, à Nantes, chez Mme Malassis, an XII, in-4° de 511 pages, avec 69 tableaux, sous ce titre nouveau : *Recherches économiques et statistiques sur le département de*

(1) On écrit Coëtlisan ou Coëtlizan. De vieilles pièces de famille mentionnent ce nom écrit par un *z*, et Huet lui-même a signé, d'abord avec un *z*, ensuite avec un *s*. Cette dernière orthographe est adoptée par la famille. Quant à son prénom de *Regnault*, transformé en nom de famille par plusieurs biographes, ce n'est pas, à beaucoup près, la seule erreur qu'ils aient commise au sujet de Huet.

(2) Voir le registre de la paroisse de Saint-Denis de Nantes, année 1773, f° 11.

(3) *Bibliographie révolutionnaire de Nantes*, etc. (1793-1795), par Dugast-Matifeux. *Annales de la Société académique*, année 1848, p. 417.

la Loire-Inférieure, *Annuaire de l'an XI*. Cet ouvrage considéré, à l'époque où il parut, comme un modèle du genre, n'est pas exempt de fautes. Certains faits y sont présentés d'une manière incomplète et inexacte. Il mérita cependant à son auteur d'être regardé comme le premier statisticien du temps; et quoi qu'en puisse dire Villenave, ce livre, comme l'a prédit Blanchard de la Musse, doit « être classé dans le très-petit nombre des ouvrages de ce genre qui passent à la postérité. »

Il avait épousé, en 1799, à Savenay, Mlle Geneviève Bertrand, fille d'un capitaine d'artillerie de marine, gouverneur de Léogane (île de Saint-Domingue), dont il a eu deux filles et un fils mort jeune.

Huet fut proposé sous le Directoire pour remplir le ministère de la justice; mais, préférant rester à Nantes au milieu de sa famille et de ses nombreux amis, il refusa. Nommé membre du Tribunat, il ne voulut pas accepter, bien qu'il eût reçu de nombreuses lettres de félicitations de personnages importants tels que Volney, ce qui n'empêcha pas Napoléon de lui en vouloir, parce qu'il avait été élu avant Lucien Bonaparte, son compétiteur.

Le bonheur dont il jouissait à Nantes, ou il partageait son temps entre les devoirs de sa charge, les lettres et l'amitié, fut cruellement troublé. Impliqué (1) en 1806, avec le receveur-général du département, dans un procès criminel, Huet fut arraché à tout ce qu'il aimait, et détenu comme coupable, pendant vingt mois, à la Force de Paris. Le receveur fut condamné à huit ans de fers et à la flétrissure, pour faux et surcharges sur les registres. Huet ne se laissa pas abattre. Montrant un caractère de grandeur et d'immobilité qui l'éleva au dessus des agitations et des faiblesses, il attendit avec tranquillité le jour de la justice. Enfin, un jugement solennel le proclama innocent; mais, au moment où il allait sortir de la prison, un ordre de l'Empereur l'y retint. M. de Belleville, ancien préfet de la Loire-Inférieure, intendant-général du Hanovre, dont Huet avait été le secrétaire à Nantes, accourut à Paris, et obtint de l'Empereur sa mise immédiate en liberté. Il revint enfin à Nantes où il continua à faire le bien et à se livrer aux douceurs de l'étude.

Nommé en 1809 sous-préfet de Bazas, Huet se signala, dès son arrivée, par un trait d'héroïsme digne d'éloges. Un régiment de lanciers polonais, qu'on envoyait en Espagne, entre en insurrection; une soldatesque effrénée se répand dans la ville, y jette la terreur et la consternation. Le maire et ses adjoints sont insultés. Huet, l'épée à la main, suivi de quelques gardes nationaux, se précipite au milieu des soldats égarés, les rappelle à leurs devoirs et leur fait entendre la voix de l'honneur. Son audace impose. Les plus furieux sont arrêtés; le calme se rétablit, et l'intrépide nantais a sauvé d'affreux malheurs la ville de Bazas, qui le proclame son libérateur.

Destitué en 1814 par la première Restauration, qui n'avait pas oublié ses opinions avancées, il vint à Paris, ou sa réputation l'avait devancé. Il avait composé, pendant qu'il était sous-préfet, une statistique du pays confié à son administration, ouvrage bien supérieur à celui qu'il avait écrit sur la Loire-Inférieure, et qui suffirait pour établir la réputation de Huet, comme administrateur et comme écrivain. Il se lia avec les hommes les plus célèbres qui, appréciateurs de son mérite et de ses rares qualités, lui vouèrent la plus haute estime et la plus sincère amitié; mais il ne voulut jamais faire servir la faveur dont il jouissait à son avancement et à sa fortune. En 1814 il fut appelé aux fonctions de chef de la première division au ministère de l'intérieur qui, pendant les Cent-Jours, fut réunie au ministère de la police générale.

Malgré son absence, Huet n'était pas oublié à Bazas, et bientôt ses habitants reconnaissants le nommèrent, en même temps que la ville de Châteaubriant, leur député à la Chambre des représentants. Il soutint à la tribune la réputation que ses talents et son caractère lui avaient justement acquise. Après le second retour des Bourbons, il prit un passe-port pour l'Angleterre; mais, arrêté au premier relais, il fut enfermé et mis au secret à la Conciergerie, où il resta du 1er mai 1816 au 8 mars 1817. Sa femme et sa fille, Mlle Mélanie, aujourd'hui Mme Julien, le cherchèrent toute une journée, et ne gagnèrent que par leurs larmes le concierge de la prison, qui leur avoua qu'il était incarcéré. On le dépouilla de ses habits, et on le laissa complètement nu, pendant vingt-quatre heures, dans une prison humide. Ses vêtements furent entièrement défaits et refaits; on n'y trouva aucun écrit. Le 1er janvier, sa fille obtint sa liberté, mais Huet refusa et attendit en vain un jugement pendant trois mois. Il finit par se décider à sortir de sa prison sans avoir été interrogé et sans qu'on lui eût fait connaître les motifs de cette injuste détention. De pareils faits sont assez éloquents, et il est inutile de faire ressortir combien un gouvernement est coupable quand, oubliant tout sentiment de justice et d'humanité, il s'abandonne, sur un soupçon sans fondement, à une si inconcevable vengeance.

Les concitoyens de Huet le dédommagèrent de tant d'injustices en publiant son éloge. Voici la note qu'une société formée à Nantes adressa aux électeurs de Nort, en 1821, à son sujet :

(1) Huet a publié à ce sujet : *Mémoire pour J.-B. Huet, secrétaire-général de la préfecture, et membre du collége électoral du département de la Loire-Inférieure*. Paris, de l'imp. de Delance, in-4° de 87 p.

« C'est à vous qu'il appartient de montrer à la » France un des hommes qui peuvent l'honorer » le plus, et qui vit ignoré ; un homme que ses » longs travaux, ses connaissances profondes » ont placé au premier rang en économie poli- » tique ; un homme qui médita trente ans sur le » bonheur des hommes et l'art de les gouver- » ner ; le digne ami des Lafayette, des Manuel, » des Saint-Aignan, notre compatriote enfin, » M. Huet de Coëtlisan. . . . .

. . . .

» La liberté trouvera en lui un ardent défen- » seur, la patrie un citoyen dévoué, et la cham- » bre un de ses plus beaux ornements (1). »

Quelques années après la rentrée des Bourbons, « Huet, dit Villenave (*Biog. univ.*), fut » chargé de rédiger la partie politique du *Jour- » nal du Commerce*, où il défendait avec zèle » et talent les principes de l'opposition contre » le ministère Villèle. Il fut poursuivi en no- » vembre 1822, devant le tribunal de police » correctionnelle, comme prévenu d'attaque » contre le gouvernement, et condamné, mal- » gré l'éloquence de M. Barthe, qui s'était char- » gé de sa défense. Sa santé, déjà fort affaiblie, » se trouva plus gravement altérée par suite de » ce jugement. »

Etranger à l'intrigue, exempt d'ambition, il ne chercha que l'indépendance et le repos. Parvenu à cet âge où l'homme joint au feu de la jeunesse, dont il n'a encore rien perdu, toute la force de la maturité, les avantages de la réflexion et les richesses de l'expérience, il se consacra entièrement à l'étude de l'économie politique, qui avait été le sujet des travaux et des méditations de toute sa vie. En 1820, il détacha d'un grand ouvrage, qu'il préparait depuis long-temps, un fragment qu'il publia sous ce titre : *De l'organisation de la puissance civile dans l'intérêt monarchique, ou de la nécessité d'instituer les administrations départementales et municipales en agences collectives.* Paris, Eymery, 1820, in-8°. Ce livre remarquable fut traduit en plusieurs langues et fut regardé comme un chef-d'œuvre par nos plus grands publicistes, notamment par le célèbre Lanjuinais, et depuis par M. Guizot.

Dégoûté des affaires, fatigué des caprices du sort et de l'injustice des hommes, Huet, après son procès de 1822, quitta Paris, où il avait perdu sa femme depuis un an, et vint se fixer à Nantes. Sentant sa fin prochaine, et voulant terminer sa carrière dans ses foyers, il se rendit à Savenay, où il mourut le 12 décembre 1823, au milieu de sa famille et de ses amis, à l'âge de cinquante-quatre ans. Sa vie entière avait été celle d'un homme de bien ; ses derniers moments furent marqués par le courage que donne une conscience irréprochable.

« M. Huet, dit le *Lycée armoricain* (t. III, » p. 167), doué de connaissances profondes, » mais rempli de modestie, avait beaucoup d'a- » mis : il en était digne, car l'amitié n'était pas » un vain mot chez lui. Mais son esprit un peu » satyrique et le triste plaisir de faire une plai- » santerie lui attirèrent plus d'un ennemi irré- » conciliable. Il était très-réservé avec les per- » sonnes qu'il ne connaissait pas, et parlait peu » devant elles ; dans l'intimité, son âme s'épan- » chait tout entière, il ne songeait plus à la cri- » tique, et sa conversation n'attestait que la sen- » sibilité de son cœur. »

Parmi les hommes de mérite que Huet affectionnait, nous citerons Lanjuinais, Carnot, l'ancien évêque de Blois Grégoire, Volney, Lafayette, Manuel, Dupont (de l'Eure) et le sculpteur Lemot. Lorsque ce dernier publia sa *Notice historique sur la ville et le château de Clisson*, Huet s'empressa d'en rendre compte dans les numéros des 22 et 27 mars 1812, du journal du département. Dans ces articles, on retrouve la plume élégante qui, dans la statistique, avait tracé un tableau si gracieux des bords pittoresques de la Sèvre.

Ainsi, Huet fut à la fois un homme d'intelligence et d'action. Sa vie entière fut employée à l'étude, et jamais il ne refusa de rendre un service. Il prépara souvent pour ses amis des notes sur tel ou tel sujet, et plus d'une fois il écrivit le discours tout entier qui fut prononcé à la tribune. Outre les ouvrages dont nous avons parlé, sa fille, M[me] Julien, demeurant à Nantes, possède encore de lui plusieurs manuscrits inachevés. Membre de l'Académie celtique (aujourd'hui la Société des Antiquaires de France), Huet a laissé des notes sur les *Pierres de Carnac*, et divers articles insérés, soit dans la *Revue encyclopédique*, soit dans d'autres recueils périodiques ; mais nous devons surtout regretter qu'il n'ait pas publié, comme il en avait l'intention, des pièces autographes qu'il avait réunies pendant qu'il remplissait les fonctions de secrétaire-général au ministère de l'intérieur : ces pièces concernaient certains hommes de la Restauration, et auraient servi à faire mieux connaître leur coupable conduite. Son *Histoire des Courtisans de Rome*, écrite en latin, et ses recherches sur l'économie politique des anciens, sur les moyens qu'ils mettaient en usage pour faire vivre leurs armées et transporter leur matériel de campagne, sont deux ouvrages qui, généralement, portent le cachet d'une érudition bien digérée ; aussi est-il fâcheux que la mort ne lui ait pas permis de mettre au jour le fruit de ces laborieuses études. Huet se distingue surtout comme publiciste habile et administrateur éclairé, puis comme statisticien consciencieux, digne du titre qui lui avait été donné

(1) *Les Elections comme elles devraient être, ou Avis aux habitants du département de la Loire-Inférieure sur le choix à faire pour la session législative de 1821, par une société de libéraux.* Nantes, imp. de Victor Mangin, in-8° de 24 pages.

de premier statisticien de son temps. « Ses principes, dit M. Guépin (*Histoire de Nantes*, 2ᵉ édit., Nantes, impr. Mellinet, 1839, grand in-8°, p. 571), ont toujours été l'expression de ses croyances, et sa vie publique la mise en pratique de cette pensée, que tous les hommes d'intelligence doivent avoir pour but l'amélioration physique, morale et intellectuelle de leurs semblables. Très-instruit en économie politique, très-érudit, et doué d'une grande facilité comme écrivain, il était l'un de ces hommes d'avenir qui marchent en avant de leurs compatriotes..... De tous les Nantais qui ont figuré depuis la Revolution, Huet est, sans contredit, le plus pur comme homme politique, le plus capable comme homme d'affaires, comme penseur et comme écrivain. »

A. G.....d.

HUETTE (Louis), fils d'un tourneur en bois de Rennes, naquit en cette ville le 21 octobre 1756. Après avoir ébauché sa première instruction chez les frères de la doctrine chrétienne, il travailla quelque temps dans l'atelier de son père; mais, tourmenté du désir de trouver dans les voyages lointains un aliment à son imagination ardente, il quitta à quinze ans la maison paternelle, malgré les vives représentations de ses parents.

N'ayant pour toute ressource que son travail, mais soutenu par une volonté ferme, il parcourut une grande partie de l'Europe et plusieurs contrées de l'Asie et de l'Afrique. Ce fut en Hollande qu'il puisa les premières notions de l'art de l'optique, dans lequel il devait, plus tard, acquérir une légitime réputation. Il visita ensuite la Prusse, la Pologne et la Russie, puis il consacra près de cinq ans à parcourir l'Italie. La vue et l'étude des monuments qu'elle renferme ne firent qu'accroître son avidité de connaître. Dans le but de la satisfaire, il se rendit en Orient. Après quelques excursions dans presque toutes les villes de l'Archipel et une partie de la Grèce continentale, excursions suivies d'un assez long séjour à Constantinople, il gagna Alexandrie, d'où il s'élança dans la Haute-Égypte, en Arabie et en Syrie.

Revenu en France, après quinze ans d'absence, il consacra deux années à se perfectionner dans son art, la première à Paris, la seconde à Londres. Vers la fin de 1787, il conçut le projet de passer en Espagne et de là dans l'Amérique du Sud; sa santé, altérée par ses longs voyages, ne lui permit pas de réaliser ce dessein. Il revint à Rennes en 1788, s'y maria en 1789, et séjourna dans sa ville natale jusqu'en 1793, époque où il alla s'établir à Nantes.

Partageant son temps entre les travaux intellectuels et les travaux manuels destinés à subvenir aux besoins de sa famille, Huette enrichit l'art de l'optique de quelques inventions ou procédés utiles. En 1794, il appliqua les lentilles achromatiques à des microscopes qu'il avait lui-même fabriqués. Plusieurs de ces lentilles, encore existantes aujourd'hui, remplissent parfaitement les conditions exigées de grossissement et de netteté, dans des dimensions restreintes entre 2 et 3 millimètres de diamètre et une distance focale correspondante.

L'un des fondateurs, en 1798, de l'Institut départemental de la Loire-Inférieure, aujourd'hui Société académique, il soumit à cette Société, en 1800, un mémoire sur les *Amusements galvaniques*. En 1802, il lui lut la *Description d'un nouvel horizon artificiel et portatif* qu'il avait exécuté. Cet instrument, fort exact, et d'un transport très-facile, renfermait en lui-même son niveau à bulle d'air, propre à donner la ligne horizontale en tous sens. On l'emploie avantageusement dans les observations d'astronomie nautique et pour la détermination à terre de toute espèce de plan horizontal. La même année (1802) il présenta à l'Institut des verres plans à faces parallèles de 8 à 10 centimètres de diamètre. Ces verres, soumis à l'examen d'une commission spéciale, subirent victorieusement les épreuves rigoureuses qui furent faites dans le but d'en constater la précision, et l'Institut adressa à l'opticien breton les éloges les plus flatteurs. Deux ans plus tard, Huette mit sous les yeux du même corps savant un objectif achromatique de 0ᵐ 056ᶜ de diamètre sur 0ᵐ 70ᶜ de foyer, construit avec du flint-glass français, dont l'emploi nous affranchissait du tribut que nous avions jusque là payé à l'Angleterre pour ce produit. L'esprit profondément observateur de Huette avait conçu l'idée de cet instrument à la vue d'un verre en cristal, provenant de la manufacture du Creusot. Le poids de ce verre l'avait conduit à faire le calcul des courbures en rapport avec le pouvoir dispersif de cette matière, pour l'achromatiser avec le verre de Paris. Le succès justifia ses calculs, et cet objectif, appliqué à une excellente lunette de John Dollond, supporta avantageusement la comparaison avec l'objectif de l'opticien anglais, sans aucune réduction d'ouverture.

Indépendamment de ces travaux scientifiques, Huette a laissé en manuscrit les ouvrages suivants, auxquels sa mort, arrivée à Nantes le 2 septembre 1805, ne lui permit pas de mettre la dernière main : I. *Des Mémoires sur l'Egypte et la Syrie*, qui se laissent lire avec intérêt, même après le voyage de Volney. II. *Relation d'un voyage à Jérusalem et aux Lieux Saints*. III. *Ascension au cratère du Mont-Etna*.

P. L...t.

HUNAULD (François-Joseph), — naquit à Châteaubriant, le 24 février 1701. Son grand-père paternel, Pierre Hunauld, médecin, connu par ses *Entretiens sur la rage*, un *Discours sur*

les propriétés de la sauge, une *Dissertation sur les fièvres malignes*, etc., et son père, René Hunauld, aussi médecin, étaient d'Angers. Ce dernier quitta cette ville vers 1700, et vint s'établir à Saint-Malo. La profession de médecin était depuis cent ans héréditaire dans sa famille. René y destina son fils François-Joseph et l'envoya fort jeune à Rennes, pour qu'il y fît ses humanités et sa philosophie. Il alla ensuite étudier pendant un an la médecine à Angers, où il se fit recevoir maître ès-arts. Cette ville ne lui offrant pas toutes les ressources désirables pour se perfectionner dans l'art difficile qu'il désirait posséder à fond, il vint à Paris, et, après trois ans d'études, il alla se faire recevoir docteur à Reims. De retour à Paris, il se livra avec ardeur à l'étude de l'anatomie, et se fortifia par les leçons de Winslow et de Duverney, qui le firent recevoir en 1724 à l'Académie des sciences. Il y entra en qualité de chimiste-adjoint, seule place alors vacante, et ce ne fut qu'en 1728 qu'une place d'anatomiste étant venue à vaquer, il y fut nommé. A partir de cette année, il suivit assidument les seances de l'Académie, y lut de nombreux mémoires et se fit inscrire sur les listes des académiciens, ce dont, par une louable réserve, il s'était abstenu jusque là, parce que, peu de temps après son admission, il avait publié contre J.-L. Petit, son confrère, un écrit dont l'Académie avait désapprouvé la forme. Il passa, d'ailleurs, en grande partie, les quatre années qui s'écoulèrent de 1724 à 1728 en Allemagne, où il avait suivi, en qualité de médecin, le duc de Richelieu, ambassadeur de France auprès de l'empereur. En 1730, il remplaça Duverney dans la chaire d'anatomie du Jardin du Roi, et les cours publics et particuliers qu'il y fit attirèrent une foule d'auditeurs. « C'est là, disent » les *Mémoires de l'Académie des sciences* (1742, » p. 208), que se faisaient les plus fines dé» monstrations et les dissections les plus déli» cates; on eût pu se rappeler ces jours bril» lants de la vie de M. Duverney, ou la ville, » la cour et les étrangers venaient de toutes » parts pour l'entendre. Aussi M. Hunauld ras» semblait-il, avec les qualités essentielles à » son art, une grande facilité de s'énoncer, et » ces qualités extérieures qui ne l'emportent que » trop souvent sur les premières, et qui n'a» vaient pas peu servi à concilier des suffrages » à son prédécesseur. Tous deux semblent avoir » marché dans la même route; ils se sont par» ticulièrement appliqués à l'ostéologie, et ils y » ont fait des découvertes; l'un et l'autre ont » montré une même ardeur pour s'instruire et » une même sensibilité pour l'objet de leur in» struction et pour leurs découvertes, etc. »

Hunauld ne pouvait exercer la médecine à Paris sans s'être préalablement fait recevoir docteur par la Faculté de médecine de cette ville. Il subit donc de nouveaux examens, entra à l'Hôtel-Dieu en qualité de médecin *expectant*, et, pourvu du titre qui lui était nécessaire, il s'acquit promptement une nombreuse clientèle. Un voyage qu'il fit en Hollande lui procura la connaissance et l'estime de Boërhaave, et plus tard il fut le seul médecin de Paris à expliquer publiquement les ouvrages classiques de ce célèbre médecin. Il alla ensuite à Londres, en 1735, et en rapporta le titre de membre de la Société royale, après avoir lu dans une des assemblées de cette compagnie des *Réflexions sur l'opération de la fistule lacrymale*, qui ont été insérées dans les *Transactions philosophiques*.

Hunauld, qui était devenu membre associé de l'Académie des sciences au mois d'août 1741, mourut à Paris le 15 décembre de l'année suivante. Quoiqu'il eût éprouvé dans sa jeunesse une grande répugnance pour les dissections, il était parvenu à la surmonter et à se faire parmi les anatomistes une réputation que le temps n'a pas tout-à-fait détruite, mais que les travaux modernes ont néanmoins beaucoup restreinte. L'ostéologie fut la partie à laquelle il donna la préférence, et l'on citera toujours avec éloge ses recherches sur les os du crâne de l'homme. Hunauld était aussi modeste qu'instruit, aussi sensible qu'éclairé et désintéressé; il envoyait à son père et à sa famille, qui étaient pauvres, le fruit de ses économies, et il se serait privé du nécessaire plutôt que de les laisser dans le besoin. Il mettait à cacher cette belle conduite tant de précaution, qu'elle ne fut révélée qu'après sa mort. L'Académie, à qui son père, alors très-âgé, la fit connaître, vint en aide à ce vieillard, en achetant la bibliothèque et la collection anatomique formées par son fils.

On doit à Hunauld : I. *Dissertation en forme de lettres, au sujet des ouvrages de l'auteur du livre des* MALADIES DES OS (J.-L. PETIT), *où l'on examine plusieurs points de chirurgie et d'anatomie à l'occasion de ce livre et des Mémoires de cet auteur, donnés à l'Académie des Sciences; on y a joint Le Chirurgien-Médecin, ou Lettres contre les Chirurgiens qui exercent la Médecine.* Paris, Babuty, 1726, in-12. Les deux parties de cet ouvrage parurent, anonymes, séparément en 1726, et furent ensuite publiées ensemble la même année. La dissertation traite Petit sans ménagement, et l'accuse même de plagiat; elle déplut, nous l'avons dit, à l'Académie. La lettre paraît être de Rénéaulme de la Garanne. II. *Recherches anatomiques sur les os du crâne de l'homme.* Paris, 1730, in-12. Réimpression du Mémoire inséré dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1730, p. 545. « Ces jointures » dentelées qu'on nomme les *sutures* du crâne, » disent les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1742, p. 208, et par où les parties qui le » composent se trouvent étroitement unies, font » le principal objet de ce mémoire. Les plus fa-

» meux anatomistes ont cru que toutes ces différentes pièces, primitivement distinctes, se liaient entre elles seulement par la différente découpure de leurs bords, qui s'ajustent ensemble, qui s'engrènent mutuellement. C'est ce préjugé que M. Hunauld veut détruire. Il prétend qu'originairement le crâne ne fait qu'une seule pièce continue; que cette pièce est unique, qui n'est d'abord que membraneuse, se transforme peu à peu en os; que son ossification commence en même temps en divers endroits, d'où elle s'étend à la ronde comme en partant d'autant de centres, et qu'insensiblement toutes ces portions membraneuses ossifiées se rencontrent, s'unissent et s'entrelacent plus ou moins parfaitement par les inégalités de leurs bords, de manière cependant qu'on y peut presque toujours remarquer entre deux un reste de la membrane primitive, qui ne s'ossifie entièrement que dans l'extrême vieillesse, etc. etc. » III. *Nouveau Traité de Physique sur toute la nature, ou Méditations et Songes sur tous les corps dont la médecine tire les plus grands avantages pour guérir le corps humain.* Paris, Didot, 1742, in-12. C'est un roman très-bien écrit. L'auteur se suppose endormi dans une forêt; un génie vient lui dévoiler les mystères de la nature, et il entre, par des fictions ingénieuses, dans un détail de ce qui se passe de plus curieux et de plus intéressant dans les trois règnes; en un mot, ce sont des aperçus sur la physique, enchâssés dans un cadre romanesque. IV. *Quatorze Dissertations, Observations ou Mémoires* sur divers sujets, insérés dans le recueil de l'Académie des Sciences, et dont on trouve la liste dans la Table de l'abbé Rozier, t. IV, p. 186.—M. Le Boyer (*Lycée armoricain*, t. VI, p. 519), attribue à Hunauld une *Satyre latine en prose carrée contre M. Aubry, doyen des médecins de la Faculté de Paris*, mais sans dire si elle est imprimée séparément ou dans quelque recueil. Le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier ne mentionne pas cette satyre. P. L...t.

HUON DE KERMADEC (**maison**), — A une demi-lieue de la ville de Landerneau, sur la route de Carhaix, on aperçoit, près du bourg de Pencran, les toitures aiguës du manoir de Kermadec, berceau de la famille Huon, que la tradition rapporte être issue en ramage des anciens vicomtes de Léon. — Hervé Huon, le plus ancien de ses membres connus, marié à Pigette Saladin, s'attacha à la personne de Hervé de Léon, qui l'établit, à la fin du XIIIe siècle, prévôt féodé héréditaire dans toutes les dépendances de sa vicomté, et, par ses lettres de 1307, confirma, au profit du même Hervé Huon et de ses descendants, les lettres d'exemption de rachat du fief de Kermadec, octroyées en 1270, par Guyomarc'h de Léon, à messire Olivier Saladin, père de la dame de Kermadec. — Guyomarc'h Huon faisait partie de la compagnie du sire de Léon, sous le commandement d'Olivier de Clisson, au siége du château de Brest, occupé par les Anglais en 1378. — Olivier Huon, sieur de Kermadec, écuyer du corps et de la chambre du duc de Bretagne, Jean V, l'accompagna jusqu'à Amiens, pour secourir les Français à la bataille d'Azincourt, en 1415. — Hervé Huon, après avoir embrassé, à la fin du XVIe siècle, le parti de l'Union, signait en 1594, entre les mains du lieutenant-général de Sourdéac, la capitulation des ligueurs de Léon avec Henri IV. — Alain Huon, seigneur de Kermadec et châtelain de Trogoff, chevalier de Saint-Michel et l'un des gendarmes du prince de Conti, en 1649, né le 18 mai 1629, au château de Kermadec, paroisse de Ploudiri, trève de Pencran, fut, lors de la Réformation de Bretagne, déclaré noble, issu d'ancienne extraction noble et de qualité de chevalier, et comme tel, employé au rôle des nobles de la juridiction royale de Morlaix, par arrêt du 18 juillet 1669, M. Deniau, rapporteur. Cette inscription était justifiée par la preuve du gouvernement noble de sa famille, suivant l'*Assise* du comte Geoffroy, c'est-à-dire par partages (surtout ceux des anciens degrés à viage), avec attache aux Réformations de 1443 et 1536. De son mariage avec Anne de Pensornou, il laissa plusieurs fils qui, ainsi que leurs descendants, dont nous aurons particulièrement à nous occuper, ne dérogèrent point au mérite de leurs ancêtres.

HUON DE KERMADEC (Vincent), — fils d'Alain et d'Anne de Pensornou, naquit, le 26 juillet 1671, à Rennes, paroisse de Saint-Pierre, près de l'abbaye de Saint-Georges. Il avait déjà deux frères aînés dans la marine, lorsqu'il voulut entrer comme eux dans un corps qu'illustraient à la fois Jean-Bart, Forbin, Tourville et d'Estrées, et il fut reçu garde de la marine en 1687. Dans le même temps, la ligue d'Augsbourg et l'arrivée en France de Jacques II, forcé de fuir l'Angleterre, déterminèrent la rupture de la paix de Nimègue et la déclaration de guerre de Louis XIV à l'Europe coalisée. Dès 1688, Huon, embarqué sur l'*Entreprenant*, commandé par M. de Beaujeu, se trouva à une première affaire. L'année suivante, il fit partie, sur le *Prince*, commandé par M. de Bellefontaine, de l'expédition chargée de conduire en Irlande Jacques II, avec des troupes de débarquement, et il assista à la bataille navale de Bantry, livrée sur la côte sud-ouest d'Irlande, et gagnée sur l'amiral Herbert par le lieutenant-général Château-Regnaud. Passé ensuite, avec le même commandant, sur le *Sérieux*, il fut attaché à la flotte de Tourville, et prit part, le 10 juillet 1690, à la bataille de Beveziers, sur la côte d'Angleterre, gagnée encore sur l'amiral Herbert. Enfin, le 6 août, il était compris dans les

mille hommes d'élite qui, sous le commandement de d'Estrées, opéraient une descente près de Tingmouth, dans le Northumberland, et y brûlaient, sous le feu de l'ennemi, douze bâtiments anglais. Fait enseigne de vaisseau à cette occasion, et embarqué sur le *Vermandois*, commandé par M. de Vaudricour, Huon se trouvait, le 29 mai 1692, au combat de la Hougue, livré par Tourville aux flottes combinées d'Angleterre et de Hollande; et envoyé, en 1693, avec le vice-amiral d'Estrées, dans la Méditerranée, il combattit d'abord un Algérien, et prit ensuite part, sur la côte de Catalogne, aux opérations de siége et à la prise des villes de Rosas, Palamos et Barcelone. Il fit plus tard sa jonction avec Tourville, à la hauteur du cap Saint-Vincent, en Portugal, où les Français eurent une éclatante revanche du combat de la Hougue, en prenant ou détruisant devant la ville de Lagos les cent quarante bâtiments composant la flotte de Smyrne.

Cependant, une expédition nouvelle se préparait contre l'Espagne; mais, cette fois, c'était dans ses vastes possessions américaines qu'on voulait transporter le théâtre de la guerre. Cette expédition avait cela de particulier que c'était une compagnie d'armateurs qui en faisait les frais, à condition d'en avoir les profits comme elle en avait les risques. L'escadre, aux ordres du baron de Pointis, mit à la voile de Brest, le 9 janvier 1697. Pointis, qui montait le *Sceptre*, avait, dans son état-major, l'enseigne Huon et deux de ses frères, qui furent tués, le 30 avril, à l'assaut de Carthagène. Plus heureux que ceux-ci, il entra le premier dans la place avec M. de Vignancourt, à la tête d'une compagnie de grenadiers, secondés par les flibustiers et les nègres qu'on avait engagés à Saint-Domingue; et Pointis, après avoir pris possession de Carthagène et fait un butin immense, fit voile pour la France. Deux escadres anglaises, plus fortes que la sienne, essayèrent vainement de lui enlever ses trésors, en l'attaquant, dans le trajet, à deux reprises différentes. Elles ne purent lui prendre aucun bâtiment, et il arriva à Brest avec toutes ses richesses, le 29 août 1697. La paix de Riswick, signée peu après, fut rompue en 1700, à l'occasion du testament par lequel le roi Charles II appelait le duc d'Anjou au trône des Espagnes. Huon, lieutenant de vaisseau à bord de l'*Eclatant*, commandé par M. de Bellefontaine, faisait partie, en 1704, de l'armée du comte de Toulouse, composée des flottes combinées de France et d'Espagne, qui combattit, le 24 août, à la hauteur de Velez-Malaga, dans la Méditerranée, la flotte anglo-hollandaise, et il assista successivement aux siéges de Gibraltar et de Nice. Parti de Cadix en 1707 pour la Vera-Cruz et la Havane, sous les ordres de M. d'Orogne, commandant de l'*Apollon*, il fit une campagne de trois ans, après laquelle, de retour à Brest, il épousa, en 1710, dans la paroisse de Boharz, Marie de Lesguern, dame du Tromeur, veuve de M. de Kerle'ch du Chatel. Depuis lors jusqu'à l'année 1728, il devient impossible de constater ses campagnes. On voit seulement qu'il fut créé chevalier de Saint-Louis en 1718. Dans cet intervalle, les flottes françaises disparurent entièrement des mers, et le ministre, bien loin de construire de nouveaux vaisseaux ou de réparer les anciens, en fit démolir et vendre plusieurs, pièce par pièce. Par cette raison, beaucoup d'officiers de la marine royale se virent obligés de servir pour le compte d'armateurs. Huon se rappela-t-il Cassard, son ancien compagnon dans l'expédition de Pointis à Carthagène, avec Ducasse et les flibustiers de Saint-Domingue, ou s'associa-t-il à la fortune de quelque autre aventurier? C'est ce que n'apprennent pas les archives du ministère de la marine, très-incomplètes, du reste. Nous le retrouvons seulement, en 1728, lieutenant en pied sur le *Grafton*, escadre de M. de Vienne, au bombardement de Tripoli, puis capitaine de vaisseau en 1731, et embarqué sur la *Gloire*, dans l'escadre de M. de la Luzerne, envoyée au secours du roi de Pologne Stanislas, assiégé par les Russes dans Dantzik. Enfin, après cinquante-neuf ans de services, il mourut à Brest le 9 août 1746, laissant dans la marine trois fils, savoir : Jean-Guillaume, né le 15 juillet 1715 au château du Tromeur, paroisse de Guiler, trève de Bohars, garde de la marine en 1731, marié à Anne de Mescam de Mescaradec, lieutenant de vaisseau en 1748, mort en 1758; 2° Jean-Marie, garde de la marine en 1741, lieutenant en 1756, chevalier de Saint-Louis en 1760, mort en 1775; 3° François-Pierre, dont l'article suit.

HUON DE KERMADEC (François-Pierre, chevalier), — né vers 1726, garde de la marine en 1745, et embarqué sur la *Panthère*, commandée par M. Le Borgne de Keruzoret, fut fait prisonnier dès sa première campagne, après un combat de trois heures contre un vaisseau de 60 canons. Echangé peu de mois après et attaché en 1747 à l'escadre de M. de Conflans, il combattit à la côte de Saint-Domingue contre une escadre anglaise. Il passa ensuite sur le *Tonnant*, monté par le chef d'escadre Létanduère, qui appareilla de la rade de l'île d'Aix le 10 octobre 1747, avec huit autres vaisseaux, escortant deux cent cinquante voiles marchandes. Quoiqu'attaquée à sa sortie par l'amiral Hawke, avec vingt-trois vaisseaux de ligne, l'escadre française parvint à sauver tout son convoi. Cependant le *Tonnant*, qui avait combattu successivement contre quatorze vaisseaux, et à deux reprises différentes contre cinq et même six à la fois, et qui avait envoyé à l'ennemi mille huit cent quarante-deux boulets et dix mille coups de fusil, tandis que l'escadre anglaise avait tiré sur lui seul quatre mille bou-

lets, dont il avait reçu huit cents, soit dans la mâture, soit dans la coque, le *Tonnant* avait toutes ses manœuvres dans un tel délabrement, qu'il ne put arriver à Brest que remorqué par l'*Intrépide*, capitaine Vaudreuil, qui l'avait glorieusement secondé. Dans cette chaude affaire, où l'on combattit pendant une journée entière, et souvent à portée de pistolet, et où, d'après le rapport de Létanduère, « on ne peut » rien ajouter à la valeur et à l'intrépidité des » officiers et des gardes du pavillon, » le chevalier Huon eut le bras gauche cassé à l'épaule; mais le grade d'enseigne, qu'il obtint à cette occasion, le dédommagea de sa blessure. En 1755, il embarqua sur le *Dauphin-Royal*, dans l'escadre de M. Du Bois de la Motte, pour le Canada; cette escadre, après avoir été attaquée par l'amiral Boscawen, en fut séparée par les brouillards et relâcha à l'Ile Royale. Promu au grade de lieutenant de vaisseau en 1756, Huon montait en 1759 le *Magnifique*, commandé par M. Bigot de Morogues, dans l'armée du maréchal de Conflans, à la fatale journée du 20 novembre, au Croisic; mais, après avoir soutenu pendant une heure l'attaque de trois vaisseaux anglais, le commandant réussit à s'en faire abandonner et à ramener le *Magnifique* à l'île d'Aix. Chevalier de Saint-Louis en 1760, capitaine de frégate en 1771, et capitaine de vaisseau en 1772, le chevalier Huon commandait en 1774 la frégate la *Diligente*, en croisière à Saint-Domingue, et, en retournant en France, il s'empara d'un bâtiment interlope, après lui avoir donné chasse.

La reconnaissance par la France de l'indépendance de l'Amérique ayant rallumé la guerre avec l'Angleterre, on faisait à Brest des préparatifs énormes pour se rendre dans la Manche et y chercher les forces anglaises. Le chevalier Huon, capitaine de pavillon sur le vaisseau la *Couronne*, monté par le lieutenant-général Duchaffault, dans l'armée du comte d'Orvilliers, se trouva, le 27 juillet 1778, au célèbre combat d'Ouessant, où la *Couronne* fut l'un des vaisseaux les plus engagés. Duchaffault, son fils et le commandant Huon y furent blessés par des éclats de mitraille, qui tuèrent en même temps un autre officier de la *Couronne*. Ce fut le dernier combat auquel Huon assista. Après une campagne de Cadix, où il commandait le vaisseau le *Bien-Aimé*, et pendant laquelle il fut nommé, en 1781, brigadier des armées navales, il fut obligé, par suite de sa mauvaise santé, de quitter le service, et il se retira, en 1784, avec les provisions de chef d'escadre et une pension sur le trésor royal. Il mourut à Brest, âgé d'environ soixante-un ans, le 15 mai 1787, et avait survécu à l'un de ses fils, garde du pavillon en 1781, lequel, pour sa belle conduite sur l'*Amphitrite*, au combat et à la prise de l'*Argo*, le 17 février 1784, dernière affaire qui précéda la paix, avait obtenu une gratification du maréchal de Castries, ministre de la marine.

HUON DE KERMADEC (JEAN-MARIE), — fils de Jean-Guillaume, lieutenant de vaisseau, et de Anne Mescam de Mescaradec, né et ondoyé à Brest le 15 août 1747, baptisé à Bohars le 27 novembre suivant, fut nommé page du roi en 1762, garde de la marine en 1766, et enseigne de vaisseau en 1773. Embarqué en cette qualité sur la corvette l'*Étourdie*, commandée par M. de Montbar, il fit partie de la division que le marquis de Bouillé, gouverneur-général des Iles-du-Vent, envoya contre la Dominique, qui capitula le 11 septembre 1777. Lieutenant de vaisseau en 1779, il retourna aux Antilles, en 1781, sur l'*Annibal*, commandé par M. de Trémigon, dans l'escadre du comte de Guichen; et, au combat livré le 17 avril à l'amiral Rodney, à la baie de San-Yago, il reçut un coup de feu dans la cuisse, et ne se laissa panser qu'après l'action. Créé chevalier de Saint-Louis, au commencement de 1782, il prit le commandement de la *Subtile*, et partit pour l'Ile-de-France, d'où il rallia devant Ceylan le bailli de Suffren, et prit part aux batailles navales de Trinquemalay et de Goudelour, gagnées sur l'amiral Hughes. Désigné par le bailli pour apporter en France la nouvelle de ces victoires, il apprit, en débarquant à Lorient, la glorieuse paix de 1783; et, plus pressé de revoir sa famille que la cour, il déposa ses dépêches à la poste, au lieu d'aller les porter lui-même à Versailles. Quoi qu'il en soit de ce caractère peu intrigant, ses services lui avaient mérité le grade de major de vaisseau en 1786, et celui de capitaine de vaisseau le 1er janvier 1792, c'est-à-dire au moment de la Révolution. Il fut loin d'en adopter les principes; cependant il fut toujours opposé à l'émigration. Malgré l'affection qu'il avait pour son état et la carrière brillante ouverte devant lui, il aima mieux tout abandonner que de reconnaître le nouveau régime, et fut rayé du corps de la marine comme ne s'étant point présenté à la revue où les nouveaux officiers, d'après le décret de la Convention nationale, devaient prêter serment à la République. Ce refus de serment et sa qualité de noble le firent incarcérer, comme suspect, au château de Brest, tandis que sa femme, demoiselle Perrine-Françoise de la Sauldraye de Brigné, et ses enfants, étaient internés en Normandie; il ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor, et mourut peu après, le 11 germinal an IV (31 mai 1796), à sa terre du Tromeur, près de Brest.

HUON DE KERMADEC (JEAN-MICHEL, chevalier), — né à Brest le 12 septembre 1748, frère du précédent, fut reçu, comme lui, page du roi en 1762, et garde de la marine en 1766. Embarqué en qualité d'enseigne sur la *Sensible*, commandée par le chevalier Bernard de Mari-

gny, dans l'armée du comte d'Orvilliers, il sortit de Brest, le 8 juillet 1778, pour aller à la découverte des forces anglaises. Ayant aperçu, le 24, un certain nombre de voiles sous le vent de sa flotte, l'amiral, afin de se rapprocher de ses adversaires et de mieux s'instruire de leur force, fit chasser en avant la *Sensible*, qui rapporta bientôt la nouvelle qu'elle avait compté trente vaisseaux de ligne aux ordres de l'amiral Keppel. D'Orvilliers donna aussitôt l'ordre de se ranger en ordre de bataille; mais une brume épaisse sépara les deux armées, qui ne se retrouvèrent que le 27, à la hauteur d'Ouessant.

Il n'entre pas dans notre sujet de raconter les épisodes de cette affaire, qui se termina par la retraite de la flotte anglaise, à la faveur d'une nuit profonde, et sa rentrée à Plymouth. Le chevalier Huon, promu, en 1779, au grade de lieutenant de vaisseau, était embarqué sur le *Diadème*, commandé par le commandeur de Dampierre, escadre de M. de Lamotte-Picquet, lorsque ce général réunit ses forces à celles que le comte d'Estaing avait à la Martinique. Après cette jonction, Huon prit part au combat et à la prise de la Grenade, puis au siége de Savannah, capitale de l'Etat de Géorgie; enfin aux combats des 20 et 21 mars 1780, livrés par l'escadre de Lamotte-Picquet à l'amiral Hyde-Parker. Reçu chevalier de Saint-Louis à son retour de Saint-Domingue, en 1781, il partit en 1785, avec le grade de major de vaisseau, sur le vaisseau de 50 canons la *Résolution*, sous les ordres de M Bruny d'Entrecasteaux, nommé au commandement de la station des Indes-Orientales. Au mois d'octobre 1786, ils repartirent de l'île de Ceylan pour la Chine, avec mission du ministre de tenter une nouvelle route, et de prendre connaissance des parages les moins fréquentés des mers de l'Inde, et particulièrement des détroits. Ce voyage s'exécuta heureusement en passant par les détroits de la Sonde, de Macassar et de Pitt, puis par la mer du Sud, et en cotoyant ensuite par l'est et le nord les Philippines. A son retour de Canton à Brest, en 1789, le chevalier Huon de Kermadec lut, à l'Académie royale de la marine, dont il était membre, le journal de son voyage, aujourd'hui conservé à la bibliothèque du port de Brest. Cette expédition n'était, du reste, que le prélude d'une autre bien plus importante encore, mais dont il ne devait jamais revenir. Depuis le 7 février 1788, on n'avait reçu aucune nouvelle de La Pérouse. L'agitation qui faisait fermenter toutes les têtes au commencement de la Révolution empêcha d'abord de songer au sort de ce navigateur, lorsque quelques membres de la Société d'histoire naturelle de Paris, que leur amour exclusif pour les sciences rendait étrangers aux commotions politiques, s'adressèrent à l'Assemblée nationale pour demander que d'autres bâtiments fussent expédiés à la recherche de la *Boussole* et de l'*Astrolabe*, et le Roi fut prié par l'Assemblée d'ordonner l'armement de la nouvelle expédition. Elle se composait de deux flûtes : la première, que monta le commandant en chef d'Entrecasteaux, fut appelée la *Recherche;* l'autre reçut le nom de l'*Espérance*, et son commandement, sur la demande du commandant en chef, fut donné au major de vaisseau Huon de Kermadec, avec lequel il avait déjà fait, quelques années auparavant, cette belle campagne de Chine à *contre-mousson*. Les deux bâtiments appareillèrent de la rade de Brest, le 28 septembre 1791; une foule de canots les environnaient au moment de leur départ : chacun, les saluant de la voix et du geste, exprimait avec attendrissement ses vœux pour le succès d'un voyage qui intéressait l'humanité bien plus encore que la science. Le lendemain, en décachetant les dépêches de la cour, les commandants apprirent qu'ils étaient élevés, l'un au grade de contre-amiral, l'autre à celui de capitaine de vaisseau. Nous ne rapporterons ici ni l'itinéraire, ni les vicissitudes de cette expédition si funeste à ses deux chefs et au commandant d'Auribeau, successeur de Huon. Si les commandants de la *Recherche* et de l'*Espérance* n'atteignirent pas le but principal de leur mission; si, moins heureux que ne l'a été de nos jours M. Dumont d'Urville, ils ne purent trouver aucune trace du lieu où avait succombé l'infortuné La Pérouse, du moins la science obtint-elle quelques dédommagements par les nombreuses et importantes découvertes qui ont faites de leur campagne une des plus brillantes et des plus utiles qui aient été exécutées. La reconnaissance de toutes les côtes occidentales de la Nouvelle-Calédonie, de l'île de Bougainville, de la partie nord de l'archipel de la Louisiane, d'environ trois cents lieues de côtes au sud-ouest de la Nouvelle-Hollande, c'est-à-dire de toute la terre de Lecuwin et de la presque totalité de celle de Nuitz; la découverte, au sud de la terre de Diémen, d'une suite de canaux, de rades et de ports dans lesquels viennent se jeter de belles rivières; l'identité constatée des îles Salomon de Mendana, avec les terres vues par Surville et le lieutenant Shorthland, identité qui avait été soupçonnée par le savant Buache, et indiquée plus en détail par Fleurieu dans ses *Découvertes des Français au sud-est de la Nouvelle-Guinée :* tels sont, en effet, les principaux résultats de ce voyage de circumnavigation.

Le nom d'*Iles Huon* donné à des îlots ou récifs au nord de la Nouvelle-Calédonie; celui de *Golfe Huon*, imposé à une baie découverte par l'*Espérance*, au sud-est de la Nouvelle-Guinée; celui enfin d'*Iles Kermadec*, que reçut un archipel au nord de la Nouvelle-Zélande, perpétueront sur nos cartes marines le souvenir de la part active et fructueuse pour l'hydrographie que prit le commandant de l'*Espérance* aux

travaux de l'expédition. Épuisé par les fatigues de cette campagne, il mourut le 6 mai 1793, dans la baie de Balade, à la Nouvelle-Calédonie, où les deux flûtes françaises étaient en relâche depuis le 27 avril précédent. Il vit approcher ses derniers moments avec le calme et la résignation qui n'appartiennent qu'à l'homme de bien, et en cherchant à adoucir lui-même, par les paroles qu'il adressait aux officiers de son état-major, l'amertume de leurs regrets. Il fut inhumé dans l'obscurité de la nuit, et sans qu'aucun signe extérieur indiquât sa tombe, de crainte que les naturels antropophages de ces îles ne voulussent exhumer et dévorer ses restes, qui furent déposés sur la petite île de Pudyoua, au milieu de la baie où était dressé l'observatoire (1). Les aumôniers et les équipages de l'expédition lui rendirent les derniers devoirs religieux et militaires, et le lendemain de cette triste cérémonie, M. d'Hesmivy d'Auribeau, lieutenant de la *Recherche*, lui succéda dans son commandement.

On peut voir aujourd'hui, au Muséum d'histoire naturelle de Paris, qui n'en possède qu'un exemplaire d'une valeur et d'une rareté fort grandes, une coquille recueillie à Amboine, qu'on nomme *carinaire vitrée*, et que le commandant Huon avait léguée au Muséum par son testament, ainsi que les objets les plus précieux de sa riche collection. Tandis qu'il songeait ainsi à faire profiter sa patrie des résultats de son voyage scientifique, la République ne pouvant l'emprisonner comme son frère, le destituait par un décret de l'an II; mais la mort l'avant enlevé assez à temps pour lui laisser ignorer l'ingratitude des hommes que la Révolution avait portés à la tête des affaires. Il était réservé aux missionnaires de l'Océanie de rendre un tardif hommage à la mémoire d'un officier français, dont la vie tout entière fut consacrée à son pays. En 1845, au milieu de la petite île située dans le hâvre de Balade, là où, plus d'un demi-siècle auparavant, le commandant Huon avait été inhumé, une croix fut plantée, à la demande des missionnaires, par les mains réunies des marins de la corvette française l'*Héroïne* et des sauvages convertis. « Cette croix, » arborée au bout du monde sur cette tombe » ignorée, servira de phare aux navires qui » cherchent l'entrée du port en cotoyant ses » récifs dangereux; ici, comme partout, elle » sera un signe de salut offert par la religion à » tous ceux que menace la tempête ou l'écueil. » *(Lettre du R. P. Dubreul, dans les Annales de la propagation de la Foi, 1847.)* Il existe trois relations du voyage à la recherche de La Pérouse : la première, *publiée par La Billardière, l'un des naturalistes de l'expédition*. Paris, imprimerie de J. Jansen, an VIII de la République, 2 vol. in-4°, avec un atlas in-folio portant la date de 1811; la seconde, *publiée par ordre de l'Empereur, et rédigée par M. de Rossel*. Paris, imprimerie impériale, 1808, 2 vol. in-4°, avec un atlas in-folio, par M. Beautemps Beaupré; la troisième, *rédigée par le chevalier de Fréminville*. Brest, imprimerie de J. B. Lefournier, 1838, 1 vol. in-8°.

HUON DE KERMADEC (ALEXANDRE-MICHEL), — neveu du précédent et fils de Jean-Marie, capitaine de vaisseau, et de Perrine-Françoise de la Sauldraye de Brigné, naquit à Brest, le 6 août 1784. Aspirant de marine en 1803, il fut, après s'être signalé dans un combat sur le brick le *Milan*, nommé enseigne de vaisseau en 1811. Embarqué, la même année, sur la *Clorinde*, il montait le premier à l'abordage lors de la prise de la frégate anglaise la *Junon*. Il est mort à Brest le 29 août 1819, brigadier de la Compagnie des Élèves de la marine. (1) POL DE COURCY.

I

IGNAURÈS, — qualifié de chevalier breton et de seigneur du chastel de Riol, en Basse-Bretagne, où il n'a jamais existé de château de ce nom, est un personnage imaginaire dont on a fait le héros d'un poème du XIIe siècle, composé ou traduit en patois du Bessin, par Jean Renaut, trouvère de ce pays, et récemment publié sous ce titre : *Lai d'Ignaurès, en vers du XIIe siècle, par Renaut; suivi des lais de Melion et du Trot, en vers du XIIIe siècle, publiés pour la première fois d'après deux manuscrits uniques, par L. J. N. Monmerque et Francisque Michel*. Paris, Silvestre, 1832, in-8° de 83 p., avec deux fac-simile, tiré à 150 exemplaires numérotés, savoir : 125 en papier vélin, 15 en papier de Hollande, 9 sur papier de Chine et 1 sur vélin. « C'est, dit le savant » abbé de La Rue *(Essai historique sur les*

(1) Ce lieu a été visité, il y a quelques années, par M. Huon de Kermadec, son petit-neveu, aujourd'hui sous-commissaire de la marine, attaché alors au second voyage de M. Dumont-d'Urville autour du monde.

(1) Nous ignorons si c'est à la famille Huon qu'appartenait l'auteur d'un opuscule inséré dans le *Mercure de France*, au mois de décembre 1748, t. II, et mentionné dans la *Bibliothèque historique du P. Lelong*, t. III, art. 35,348, sous ce titre : *Projet d'une description géographique, économique et historique de la province de Bretagne, présenté aux États de Bretagne tenus à Rennes au mois de décembre 1746, par M. de Kermadec, membre de l'Assemblée de l'ordre de la noblesse.*

» *Bardes*, etc., t. III, p. 214-215), l'histoire tragique du galant Ignaurès qui, ayant douze » pairs relevant de sa seigneurie, fut aimé des » douze pairesses et fut victime de leur amour; » ses pairs le tuent et font manger son cœur à » leurs femmes, qui meurent de chagrin. C'est » dans cet ouvrage que Renault se fait connaître, en nous apprenant qu'il l'avait composé » pour sa mie, la dame de la Caine (arrondissement de Caen, canton d'Evrecy). Cette » commune appartenait à la famille Malfillastre, » qui avait la seigneurie de Cursy, Oufflères, » etc., et qui avait fondé, dans le XIe siècle, le » prieuré de la Caine, qu'elle avait donné à » l'abbaye de Beaumont-lès-Tours. Legrand » d'Aussy a publié en prose le lai d'Ignaurès » (*Fabliaux*, vol. I, p. 265), et il observe avec » raison que plusieurs poètes l'avaient déjà mis » en vers, puisque, en parlant de son ouvrage, » le trouvère Renault nous dit lui-même que

» François, Poitevin et Breton
» L'appellent le *Lai del prison*.

» D'autres trouvères, ajoute M. de La Rue, » l'avaient donc versifié avant lui. » P. L...t.

INGOMAR, — hagiographe et historien breton, qui vivait dans le XIe siècle, sous Geoffroy Ier et Alain III, avait composé divers ouvrages dont on ne possède aujourd'hui que des fragments, savoir : une *Généalogie des princes de la Domnonée*, fondue dans la *Chronique de Saint-Brieuc* (D. Morice, *Pr.*, t. I, col. 7-102), dans l'*Histoire* de Le Baud et dans les *Vies des Saints* de D. Lobineau ; une *Vie de saint Judwal*, citée par le savant bénédictin ; une *Vie de saint Judicael*, et une *Vie de saint Winnoch* (D. Morice, *Pr.*, t. I, col. 204-206 et 211-215). La légende de saint Winnoch, écrite dans le VIIIe siècle par un auteur anonyme, retouchée et augmentée par Ingomar, a été aussi publiée par Surius, au 6 novembre; par Mabillon, dans ses *Actes bénédictins*, et surtout par Ghisquière, bollandiste, avec des notes, dans les *Acta Sanctorum Belgii*, t. VI, imprimés à l'abbaye de Tongerloo, en 1794. Ingomar, dont Surius relève le mérite, écrivait avec plus de goût et de discernement que les autres légendaires ses contemporains. P. L...t.

IRÉNÉE DE SAINT-JACQUES (JACQUES DU **GOASMOAL**, connu en religion sous le nom d'), — contemporain et très-vraisemblablement parent d'Auguste de Vierge-Marie (*voy. ce nom*), naquit, comme lui, à Saint-Pol-de-Léon, et comme lui aussi entra dans l'ordre des Carmes, où il s'acquit une grande réputation par sa piété, sa vaste érudition, sa puissante dialectique et son habileté dans l'argumentation. Il enseigna avec éclat la théologie et la philosophie au couvent des Billettes de Paris, où il mourut, le 3 septembre 1676, laissant les ouvrages suivants : I. *Dissertatio duplex de origine et confirmatione privilegiati scapularis Carmelitarum; — De Visione Stockii magistri, generalis Carmelitarum.* Ludg. Batav. Elzev. 1642, in-8°. II. *Tractatus theologicus de singulari inimaculatæ Virginis protectione.* Parisiis, 1650, in-4°. III. *Theologia de Deo uno, de Deo trino, de angelis.* Ibid., 1661, in-f°. IV. *Theologia de Verbo incarnato.* Augustoriti Pictonum, Fleurian, 1661, in-f°. — *Eadem* Parisiis, Beaujeu, 1676, in-f°. V. *Musæum philosophorum, seu Logica, Moralis, Physica et Metaphysica.* Ibid., 1663, in-f°. VI. *Theologia de peccatis, de legibus, de gratia, de fide, spe et charitate, de jure et justitiâ.* Pictavii, Fleurian, 1671, in-f°. On y a joint un traité séparé, de *regulis fidei*, in-f°. P. L...t.

J

JACOB (JEAN-MARIE), — né le 23 août 1741, à Plounez (Côtes-du-Nord), fut d'abord vicaire de cette paroisse, desservie par un religieux de l'abbaye de Beauport. Il était recteur de Lannebert lorsqu'il fut élu, en 1792, évêque constitutionnel de Saint-Brieuc. Les députés qui siégeaient au côté gauche de l'Assemblée éprouvèrent quelque embarras lorsqu'ils y présentèrent le nouvel élu. C'était en effet un gros homme noir, à l'air épais, d'une figure basse et des plus disgracieuses, d'une élocution lourde et embarrassée, à laquelle se joignait un accent bas-breton très-prononcé. Son extérieur, son maintien, sa tenue plus que négligée, n'offraient qu'un campagnard corpulent et semblaient peu propres à donner une haute idée de son esprit. L'apparence n'était pas trompeuse : ses connaissances littéraires étaient nulles. Comme ecclésiastique, il ne savait pas au-delà de la théologie strictement nécessaire à un pasteur de village, et, dans sa simplicité, il la croyait suffisante, puisqu'il disait lui-même : « Après avoir étudié ma théologie pendant huit » heures, j'ai vu que je pouvais faire le serment. » Il avait d'ailleurs du bon sens, de la probité et des mœurs irréprochables, mais était faible de caractère. Son installation fut célébrée par un banquet civique, à la suite duquel les convives, échauffés par le vin, se mirent à parcourir la ville de Saint-Brieuc en chantant *Ça ira*. Le pauvre Jacob, en soutane violette, en ceinture tricolore, figurait dans cette étrange procession, ou plutôt dans cette bacchanale, où deux personnages, syncelles d'un nouveau

genre, lui donnaient le bras pour qu'il pût voiturer plus aisément la quantité de matière qui servait d'enveloppe à son intelligence. Ce début n'était point dans son caractère, ennemi de la violence et du fracas, mais il n'eut pas la force de s'opposer à ce scandale. De bonne foi dans ses sentiments, Jacob n'a pas du moins encouru le reproche d'avoir cherché à faire du prosélytisme par la persécution. Détenu pendant quelque temps sous la Terreur, il reprit, à sa sortie de prison, ses fonctions épiscopales, et donna de nouvelles preuves de sa persistance dans le schisme, en adhérant à l'encyclique du 15 mars 1795, et en essayant de gagner les prêtres non assermentés par une lettre qu'on lui fit signer et qui fut publiée sous ce titre : *Adresse de l'évêque des Côtes-du-Nord et des ministres exerçant le culte catholique dans la commune de Saint-Brieuc à leurs confrères nouvellement mis en liberté, résidants dans cette commune.* S'étayant de la difficulté des communications avec le Saint-Siége, il conseillait aux prêtres qui n'avaient point prêté le serment « de céder » pour l'instant à la force supérieure, et de se » plier sagement aux circonstances du moment, » persuadé qu'une communication de cœur ne » peut manquer de justifier aux yeux de celui » qui sonde les cœurs. » En 1799, son traitement d'évêque ne lui étant pas payé, le préfet des Côtes-du-Nord le nomma conseiller de préfecture aux appointements de 1,200 fr., dont il trouvait le moyen de distribuer une partie aux pauvres, car il était fort charitable. Atteint d'une maladie contagieuse, contractée en visitant les détenus dont regorgeait la prison de Saint-Brieuc, il succomba, après huit jours de maladie, le 28 mai 1801, sans avoir rétracté son serment. Il fut inhumé dans la cathédrale, sous une arcade, près de l'entrée du chœur à gauche, et sous la table de marbre où reposait M. du Breignon, mort en 1766, évêque de Saint-Brieuc. Ses obsèques furent assez singulières. Le couvercle volant de la bière était orné de l'habit, du chapeau à panache tricolore et de l'épée, attributs de ses fonctions de conseiller. Après que le corps eut été promené autour de la place de la cathédrale, le cortége s'arrêta sous le porche, et là, le cercueil mis à découvert laissa voir la mître et la crosse de l'évêque, déposées à ses côtés. Un prêtre assermenté, son commensal et son ami, fit de lui un éloge pompeux, dans lequel il le compara à saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc.

P. L...t.

JACOBIN (Henri), — naquit à Saint-Pol-de-Léon, et mourut à Rome, doyen des pénitenciers apostoliques, en 1554. On ne sait pas d'une manière certaine à quel ordre religieux il appartenait, le peu que Quétif et Echard disent de lui laissant du doute à cet égard. Les écrits qu'il a laissés attestent sa solide érudition et ses sentiments de piété. Ce sont : I. *Dialogus de confessione sacramentali*. Romæ, Ant. Bladus, 1535, in-4°. II. *De libero hominis arbitrio. Ibid.*, 1531, in-4°, très-belle édition.

P. L...t.

JAGOREL (Gilles-François-René), naquit à Guérande, vers 1775. — Il fut élevé par son oncle l'abbé Tobie, prieur du couvent des Jacobins de Guérande, homme de savoir, qui jeta dans l'esprit de son neveu les germes d'une forte et solide instruction, comme Jagorel nous l'apprend lui-même dans une épître qu'il lui adressa plus tard, pour lui exprimer la plus vive et la plus sincère reconnaissance. La Révolution le lança, comme tant d'autres, au milieu des camps, dès l'âge de dix-sept ans. Il combattit dans la Vendée, et, plus d'une fois, il eut le bonheur d'adoucir les malheurs de cette terrible guerre, en arrachant des familles entières à la mort, que les chances de la bataille lui destinaient infailliblement, souvent pour les causes les plus innocentes, pour avoir soustrait, par exemple, quelques effets au sac des vainqueurs.

C'est dans sa carrière militaire que Jagorel se lia étroitement avec Broussais; il fut son camarade de lit et entretint pendant toute sa vie une correspondance familière avec ce célèbre médecin.

Jagorel ne fut guère que trois ans soldat. Il quitta les armes pour entrer dans l'administration de la marine. D'abord agent-comptable sur un bâtiment de l'Etat, puis secrétaire du préfet maritime à Lorient, il se maria dans cette ville à l'âge de vingt-deux ans, et, deux années plus tard, il suivit son chef à Dunkerque. Son travail attira sur lui l'attention de l'administration supérieure. Le ministre Decrès, dans un voyage qu'il fit à Dunkerque, lui annonça, pour ainsi dire, que bientôt il serait appelé à Paris et lui adressa les éloges les plus flatteurs. Peu de temps après, le ministre appela près de lui Jagorel et sut apprécier tout son talent. Une brillante carrière semblait s'ouvrir devant lui. Il était aimé, et il ne le devait qu'à son propre mérite, du ministre Decrès et du chef de la première division, M. Forestier. Cependant, au lieu de profiter de la faveur qui lui était accordée, il n'eut pas la force de résister aux instances de sa famille, et, pour se rapprocher d'elle, il demanda la modeste place de sous-commissaire au Croisic. En accédant, non sans regret, à la demande de Jagorel, le ministre lui-même parut étonné de son peu d'ambition.

Il vécut deux ans et demi dans cette espèce de retraite, se partageant entre ses fonctions et l'étude. C'est sans doute à cette époque qu'il se livra le plus sérieusement à l'amour des belles-lettres. Il composa *Nembrod* (poëme d'environ douze cents vers), et commença une tragédie et une comédie, auxquelles ses occupations et

la mort ne lui permirent pas de mettre la dernière main.

L'administration ne put le laisser plus longtemps dans cette position, et l'appela à Nantes, également en qualité de sous-commissaire. Sa scrupuleuse probité dans l'accomplissement de ses devoirs de commissaire aux approvisionnements lui concilia l'estime de tous ceux qui le connurent. Aussi lui proposait-on de l'avancement quand la mort vint le frapper, à l'âge de trente-sept ans, le 29 avril 1812. Il ne vit point la chute de l'empire, et cela fut heureux pour lui, car, pendant son séjour à Paris, il avait vu Napoléon et lui avait voué une sorte de culte, tant il lui avait inspiré d'admiration.

Jagorel était simple dans ses manières et avait l'esprit de son époque. Il crut à la gloire et à la durée de l'Empire. Il vécut en dehors de la politique, chantant l'amour et les plaisirs. Il connut Parny, dont il reçut des conseils pour ses œuvres littéraires. Il publia, sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, ni de lieu, *Nembrod, poème en quatre chants.* An X—1801, in-12 de 67 pages. Ce poème, excessivement rare, et imprimé à Nantes par Brun, au nombre seulement de cent exemplaires, est écrit avec élégance et pureté; l'amour et le burlesque fournissent à l'auteur la matière de pensées pleines de gaîté et rendues par de fort jolis vers. La poésie n'était pour Jagorel qu'un délassement; il ne fit imprimer *Nembrod* que pour le distribuer à ses amis. Il jetait sur le papier les idées que son talent lui suggérait; c'étaient des matériaux qu'il se promettait de coordonner plus tard. Il a laissé en manuscrit un grand nombre de poésies légères, qui dénotent une facilité toujours dirigée par un esprit aimable, juste et droit. Sur les sujets les plus simples, il composait quelques vers, une chanson; il excellait dans la poésie qu'on pourrait appeler *de société*. Quoique ses œuvres appartiennent presque toutes au genre érotique, elles ne contiennent jamais une seule attaque contre la religion, qu'il avait appris à respecter dès son enfance.

A^nd G.....d.

JAMIN (dom NICOLAS), — bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, fils de François Jamin, sieur des Douves, et d'Hélène Pâtard, naquit à Dinan, paroisse de Saint-Malo, le 28 janvier 1712. Il fit profession dans l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, le 1er juin 1728, et, au chapitre général tenu à Saint-Germain-des-Prés en 1763, il fut nommé prieur de cette abbaye, où il mourut le 9 février 1782.

On lui doit quelques ouvrages ascétiques; ils ne sont, à bien dire, que des compilations; mais l'intérêt du sujet les a tirés de cette classe, et continue à les faire rechercher des personnes pieuses. Ce sont : I. *Pensées théologiques relatives aux erreurs du temps.* Paris, Humblot, 1769, in-12. Cet ouvrage, le meilleur de ceux de dom Jamin, renferme des arguments solides contre l'incrédulité. Les jansénistes, qu'il avait assimilés aux philosophes, se disposaient à lui répondre lorsque le Gouvernement, voulant empêcher le retour des anciennes querelles du jansénisme et du molinisme, provoqua, le 4 février 1769, un arrêt du conseil qui révoqua le privilége d'impression et supprima l'édition. Le mérite du livre et sa proscription lui valurent une célébrité momentanée. M. Henner, aumônier du prince palatin, en fit une traduction allemande dont la lecture détermina ce prince à embrasser la religion catholique. D. Jamin reproduisit son livre avec quelques changements (Bruxelles, 1771), et c'est avec ces changements qu'il a souvent été réimprimé. Les éditions les plus récentes des *Pensées théologiques* sont celles de Toulouse, Douladoure, 1820 ou 1822 (avec une notice sur la vie et les ouvrages de D. Jamin, par M. G. Peignot); Dijon, Lagier, 1825;—Besançon et Paris, Gauthier frères, 1825;—Lons-le-Saulnier, Escalle, 1826, in-12. II. *Traité de la lecture chrétienne, dans lequel on expose des règles propres à guider les fidèles dans le choix des livres.* Paris, 1774, in-12.— Nouv. édition, Dijon, Victor Lagier, 1825, in-12; réimprimé aussi en 1827, in-18, pour la « Bibliothèque catholique. » III. *Placide à Maclovie, sur les scrupules, par l'auteur des Pensées théologiques.* Paris, Bastien, 1774 ou 1780, in-12. IV. *Placide à Scholastique, sur la manière de se conduire dans le monde, par rapport à la religion.* Paris, le même, 1775, in-12. V. *Le Fruit de mes lectures, ou Pensées extraites des auteurs profanes, relatives aux différents ordres de la société, accompagnées de quelques réflexions de l'auteur (nouv. édit. précédée d'une notice sur la vie et les ouvrages de dom Jamin, par Gabr. Peignot).* Dijon, Vict. Lagier, 1825, in-12. VI. *Histoire des fêtes de l'Eglise, et de l'esprit dans lequel elles ont été établies.* Paris, Bastien, 1779, in-12.

Il y a quelque raison de croire qu'il est auteur d'une *Vie de Mme la comtesse de Pontbriand.* (Voyez ce nom.)

P. L...t.

JAMIN (JEAN-BAPTISTE-AUGUSTE-MARIE), — marquis de Bermuy, né le 17 mai 1775, à Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine), entra, comme sous-lieutenant, le 17 juin 1792, au 9e régiment de cavalerie, à l'armée du Nord, fut fait lieutenant le 16 floréal an III, et passa l'année suivante à l'armée de Sambre-et-Meuse. Il était chef d'escadron et chevalier de la Légion-d'Honneur lorsqu'il fit, en 1806, comme aide-de-camp de Masséna, la campagne de Naples. La bravoure qu'il montra au combat de Saint-Pierre, où il fondit sur l'ennemi à la tête de la cavalerie, détermina le roi Joseph à le choisir pour aide-de-camp, à le nommer commandeur de l'ordre royal des Deux-Siciles et à le faire passer comme major, le 26 juillet 1806,

dans les chevau-légers de la garde napolitaine. Devenu, en 1807, colonel de ce corps, il le conduisit en Espagne, ou il se fit de nouveau remarquer, notamment le 19 novembre 1809, à la bataille d'Ocana, dont il contribua à décider le succès par une charge brillante. Nommé général de brigade et chevalier de l'ordre royal d'Espagne, le 19 novembre 1810, puis créé marquis de Bermuy, il prit, au mois de février 1811, le commandement de deux régiments de cavalerie de la garde royale, à la tête desquels il donna encore des preuves de son courage, lors de la bataille de Vittoria. Quand l'armée française fut concentrée sous Bayonne, et que la cavalerie, devenue inutile, eut été renvoyée sur les derrières, l'officier-général qui commandait les grenadiers et les voltigeurs de la garde royale d'Espagne ayant été mis hors de combat, le maréchal Soult confia le commandement provisoire de ces corps d'élite à Jamin, qui le conserva jusqu'au licenciement, opéré le 25 novembre 1813. Le peu de temps qu'il exerça ce commandement suffit pour ajouter à la réputation qu'il s'était faite comme officier de cavalerie, celle de bon général d'infanterie. Réadmis au service de France le 20 janvier 1814, il fit presque toute la campagne de Champagne, à la tête d'une brigade de cavalerie légère du deuxième corps. Appelé, le 16 mars de cette année, à remplacer, comme major des grenadiers à cheval de la garde impériale, le général Laferrière-Lévesque, blessé à Craone, il se montra digne du choix de l'Empereur, qu'il ne quitta qu'après l'abdication de Fontainebleau. Maintenu comme major aux cuirassiers de France, le 24 novembre, et nommé officier de la Légion-d'Honneur le 14 février 1815, il rentra dans les grenadiers à cheval de la garde impériale à la réorganisation du 14 avril suivant, et trouva une mort glorieuse, le 18 juin, à Mont-Saint-Jean, en chargeant sur les pièces qui soutenaient les carrés de l'infanterie anglaise. Son nom figure en lettres d'or sur les tables de bronze du palais de Versailles. « Le » général Jamin, dit la *Biographie des contem-* » *porains*, dont le témoignage est confirmé par » tous ceux qui l'ont connu, estimé comme un » de nos meilleurs généraux de cavalerie, se » faisait remarquer par une bravoure froide et » tranquille, un coup-d'œil rapide et sûr dans » l'action et une grande fermeté d'âme. Inflexi- » ble pour lui-même, juste et bon envers tous » ses compagnons d'armes, estimé de l'Empe- » reur, généralement aimé, il était fait pour » parvenir aux premiers rangs de l'armée fran- » çaise dans toute sa gloire, si la mort des bra- » ves ne l'eût arrêté dans sa carrière. »

P. L...t.

JAN DU BIGNON (François-Marie), — naquit à Redon, le 5 juillet 1755. Après avoir terminé ses études classiques au collége de Vannes, dont il fut un des meilleurs élèves, il entra à l'école de droit de Rennes, où il eut pour professeur le savant Duparc-Poullain, qui le distingua parmi ses condisciples et lui donna plusieurs fois des preuves d'amitié et de bienveillance. A la fin de son cours, il fut inscrit sur le tableau des avocats au Parlement de Bretagne, auprès duquel il exerça pendant plusieurs années, avec distinction. Ce fut pendant ce temps qu'il connut Le Chapelier, Bigot de Préameneu, Lanjuinais, et plusieurs autres jeunes hommes qu'il retrouva plus tard au sein des assemblées nationales, et avec lesquels il conserva toujours des liaisons d'amitié.

Rappelé à Redon par son mariage, il s'y fixa peu de temps avant la Révolution. Comme tous les hommes généreux et indépendants de cette époque mémorable, il entra dans le mouvement avec ardeur; mais jamais il ne prit part aux excès qui en furent malheureusement l'une des suites. Son patriotisme, son humanité, sa probité et ses lumières lui acquirent promptement la confiance de ses concitoyens, qui ne manquèrent jamais de lui en donner des preuves dans les élections populaires.

Il fut, entre autres, nommé maire de Redon, au commencement de la Révolution; représentant du peuple à la Convention nationale, membre du Conseil des Cinq-Cents, etc.

Pendant qu'il fut maire de Redon, il sut, par sa fermeté, maintenir l'ordre dans cette ville et être utile à tous, sans acception d'opinions. Ce qui le distingua surtout, ce fut une charité sans bornes, qui, dans ces temps malheureux où il y avait tant d'infortunes à secourir, lui fit souvent faire des sacrifices au dessus de sa fortune; mais il s'en trouva suffisamment indemnisé par le surnom de Père des pauvres, qui lui fut donné, qu'il conserva et dont il se montra toujours digne.

Il se fit distinguer dans les assemblées par son patriotisme, sa modération et son indépendance; et, s'il n'en fut pas un des grands orateurs, il sut cependant toujours se faire entendre avec intérêt. Ses discours les plus remarquables sont un Exposé de l'état des départements de la Bretagne, document historique précieux pour le pays, et une opinion sur la taxe des sels, dans laquelle il exprima énergiquement les sentiments philanthropiques qui le caractérisaient. Lors du procès de Louis XVI, il vota contre l'appel au peuple, pour la détention jusqu'à ce que l'Assemblée en eût autrement décidé, et contre le sursis.

Le 10 ventôse an V, Jan du Bignon se démit du Conseil des Cinq-Cents, afin de se livrer à l'éducation de ses enfants et à la culture des lettres, qui avaient toujours fait le charme de ses moments de loisir.

Il faisait les vers avec une grande facilité, et il a écrit beaucoup d'élégies, de fables et quelques odes. Il a publié plusieurs recueils de poé-

sies, entre autres : I. *Fables mises en vers*. Rennes, Chausseblanche, an VII, in-18. II. *Fables nouvelles, mises en vers*. Rennes, Robiquet, an IX, in-18. Plusieurs pièces de ce volume sont des imitations d'Esope, Phèdre, Publius Syrus et La Rochefoucauld. III. *Odes d'Horace, traduites en vers*. Rennes, Chausseblanche, in-12 (sans date). Ce recueil, dans lequel il y a beaucoup de verve, est plutôt une imitation qu'une traduction. — Sa famille conserve, en outre, un grand nombre de ses poésies inédites.

Jan du Bignon mourut à Redon, le 9 novembre 1817. Z.

JEAN *de Cornouaille*, — élève de l'école de Paris, disciple de Pierre Lombard et de Maurice de Sully, fut l'un des plus célèbres docteurs du XIIe siècle. Il embrassa d'abord l'erreur des nihilistes; mais ayant reconnu le vice de leur méthode de dogmatiser, il la combattit dans un écrit lumineux, inséré, sous le titre de *Discussio de philosophiâ humanâ*, dans la *Bibliothèque de l'ordre de Cîteaux*, t. IV, p. 132-133. M. de Kerdanet lui attribue un autre écrit intitulé : *Summa qualiter fiat sacramentum altaris*. P. L...t.

JEAN *de la Grille* (**Saint**), — que les hagiographes s'accordent à faire naître, en 1098, en Bretagne, tire ce nom de la grille de fer dont son tombeau était entouré, comme l'étaient ceux des anciens martyrs. Il se nommait *Jean de Châtillon*, ce qui a fait supposer qu'il était né, soit à Châtillon-sur-Seiche, près de Rennes, soit à Châtillon-en-Vendelais, à deux lieues environ de Vitré. Ayant donné, dès son bas âge, des indices de sa future sainteté, il fut envoyé aux écoles de Paris, et, ses études terminées, il reçut de saint Bernard l'habit de l'ordre de Cîteaux, en 1121. Il était chanoine régulier de l'abbaye de Bourg-Moyen, à Blois, lorsque, vers 1130, Raoul, évêque de Tréguier, demanda des religieux à cette maison, pour les placer dans l'abbaye de Sainte-Croix, que fondaient alors à Guingamp Etienne, comte de Penthièvre, et Havoise, son épouse. Jean, choisi pour premier abbé de cette communauté, la gouverna avec tant de sagesse et de piété que, quand les évêchés de Tréguier et de Saint-Malo vinrent à vaquer dans la même semaine, en 1144, il fut nommé à l'un et à l'autre. Ayant opté pour le dernier, il se rendit à Rome, où il fut sacré. A son retour, il s'occupa activement de la translation de son siége épiscopal de la ville d'Aleth, devenue presqu'un désert, dans l'île d'Aaron, qui n'en était séparée que par la levée de sable nommée le *Sillon*, et où la ville de Saint-Malo commençait à se former. Cette translation ne se fit pas sans obstacles. Il fallait déposséder les moines de Marmoutier de l'église de Saint-Malo, Benoît, évêque d'Aleth, la leur ayant concédée, en 1108, avec l'île d'Aaron. Sur le pourvoi qu'ils formèrent à Rome contre l'entreprise du prélat, le pape nomma des commissaires qui les déboutèrent de leurs prétentions, après avoir vu les pièces du procès et entendu la déposition de trois prêtres, qui attestèrent sous serment avoir vu le siége épiscopal dans l'église de Saint-Malo-de-l'Ile. Le pape Eugène III, à la sollicitation de saint Bernard, confirma cette sentence, par une bulle donnée à Viterbe, le 16 août 1152. Cette affaire terminée, Jean joignit à sa cathédrale des chanoines réguliers de la même observance que ceux de l'abbaye de Saint-Victor. A la mort du pape Eugène III, en 1153, les moines de Marmoutier essayèrent de faire révoquer par Anastase IV, son successeur, la sentence de l'année précédente; mais Jean en obtint la confirmation dans un nouveau voyage qu'il fit à Rome. Ce vénérable pontife, que les anciennes chroniques qualifient d'homme d'une religion consommée, d'une justice rigide et d'un savoir étonnant, mourut le 1er février 1163. Quoiqu'il n'eût pas été canonisé, l'église de Saint-Malo l'honorait comme un saint, et célébrait sa fête le 1er février, en vertu d'une permission donnée en 1517 par le pape Léon X. Aujourd'hui, faute de canonisation, son culte a été abandonné.

Sa vie, écrite par D. Lobineau, a été tirée de Bollandus, qui n'a donné que les leçons du saint, telles qu'elles étaient dans l'ancien bréviaire de Saint-Malo, en y joignant quelques commentaires, t. Ier de février. On la trouve aussi dans Albert-le-Grand, dans le catalogue des évêques de Bretagne de D. Morice, dans l'*Histoire manuscrite des évêques de Saint-Malo*, par le P. Le Large, enfin dans le *Propre des Génovéfains*, de 1758, et dans celui de Saint-Malo, de 1768. P. L...t.

JEAN *de Chinon* (**Saint**) **ou** *du Moustier*, — né en Armorique dans le VIe siècle, doit ces deux noms à ce que, après avoir été élevé au sacerdoce, il se retira d'abord dans une forêt près de Chinon en Touraine, ensuite dans un oratoire qu'il s'était construit dans une caverne voisine du monastère ou moustier de Saint-Mesme. C'est dans ces lieux que, soumis aux plus austères macérations, il vécut dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes. On ignore l'époque précise de sa mort. Son corps fut inhumé dans son oratoire, qui devint ensuite une chapelle dédiée à sainte Radegonde. Ses reliques, profanées en 1794, ont été recueillies depuis et se conservent à Chinon. Les Bollandistes et le Martyrologe de Paris mettent sa fête au 5 mai; mais c'est le 15 juillet qu'on l'honore dans les diocèses de Tours et de Rennes. Le Martyrologe romain fait mention de lui au 27 juin. M. Tresvaux lui a consacré dans son édition des *Vies des Saints de Bretagne de D. Lobineau*, t. Ier, p. 295, une notice tirée de

Grégoire de Tours (de la *Gloire des confesseurs*, chap. 23), de ses leçons qui se trouvaient dans le Propre de la collégiale de Saint-Mesme de Chinon, reproduites par les Bollandistes, t. II de mai; des nouveaux bréviaires de Tours et de Rennes, et de l'*Histoire de Chinon, par Dumoustier*. Chinon, 1809, in-12. P. L...t.

JEAN ***Discalceat*** **ou le** ***Déchaussé*** **(Le B.)**, — ainsi nommé parce qu'il marcha toute sa vie à pied et sans chaussure, naquit vers la fin du XIIIe siècle dans le diocèse de Léon. Ce ne fut qu'assez tard qu'il embrassa la vie religieuse et fut ordonné prêtre, puis nommé curé d'une paroisse des environs de Rennes. Après l'avoir gouvernée pendant treize ans, et avoir édifié les fidèles par les pratiques de la plus austère piété et de la plus ardente charité, il entra en 1316 dans l'ordre de Saint-François, au couvent de Quimper, où il mourut en odeur de sainteté, en 1349, à l'âge de soixante-neuf ans. Sa vie, qui se trouve dans D. Lobineau, p. 258-261, a été tirée par lui d'Albert-le-Grand, qui l'avait lui-même extraite d'un manuscrit de la vie de ce B., conservé autrefois dans le couvent des Cordeliers de Quimper. P. L...t.

JEAN Ier, — duc de Bretagne, qu'on a surnommé *le Roux*, à cause de la couleur de ses cheveux, ou *le Mauvais*, en raison des démêlés qu'il eut, comme son père, avec le clergé, était fils de Pierre-de-Dreux ou Mauclerc, et d'Alix de Thouars. Né en 1217, il reçut la couronne des mains de son père, lorsqu'il eut atteint sa vingtième année. Avant d'en prendre possession, il alla à Paris, et après avoir prouvé sa majorité, il renouvela à Louis IX l'hommage-lige auquel son père avait été obligé de se soumettre lors de la paix conclue entre lui et le roi de France. Revenu en Bretagne, il fit son entrée solennelle dans la cathédrale de Rennes, au mois de novembre 1237, et reçut des mains de l'évêque, en présence du clergé et de la noblesse, l'épée et la bannière, marques distinctives de son autorité. En échange du serment de fidélité que lui prêtèrent les seigneurs, il prit l'engagement de maintenir leurs libertés et franchises; mais, animé à l'égard du clergé des mêmes sentiments que son père, sentiments qui se traduisaient toutefois avec moins d'énergie, il refusa, malgré les instances des prélats qui assistaient à la cérémonie, de reconnaître les immunités de l'église, alléguant que la bulle de 1229, par laquelle son père avait été absous, ne pouvait s'appliquer à son successeur, qui n'y était pas nommé. En même temps qu'il manifestait l'intention de suivre, dans ses rapports avec l'Eglise, les mêmes errements que son père, il prouvait à l'aristocratie que, comme lui aussi, il saurait la contenir. Olivier de Lanvaux fut le premier seigneur qu'il frappa. Ce baron ayant voulu faire valoir ses droits les armes à la main, Jean marcha contre lui et ses alliés, le fit prisonnier, l'enferma dans le château de Sucinio et confisqua sa baronie. Deux ans après (1240) il fit rentrer le baron de Fougères sous son obéissance, et obtint d'Hervé, vicomte de Léon, la cession, pour 100 livres de rentes, de la ville et du château de Brest. Cette même année il trouva un moyen d'accroître ses revenus plus expéditif que la conquête ou les négociations. Sous prétexte de faire droit aux instances des prélats et des barons qui se plaignaient de l'usure criante des Juifs, il rendit à Ploërmel, le 20 avril 1240, un édit prescrivant que les restes de cette malheureuse nation, échappés au massacre qu'en avaient fait les croisés en 1236, seraient expulsés de la Bretagne, leurs débiteurs libérés de tout engagement envers eux, et leurs meurtriers non passibles de poursuites. Il est à croire que par ces mesures, qui lui furent personnellement profitables, il s'attacha plus à satisfaire les barons que l'église, car ses démêlés avec les évêques n'en continuèrent pas moins et prirent même un caractère tel que, sur leurs plaintes unanimes, le pape Innocent IV ordonna, en 1245, l'exécution de la bulle de Grégoire IX contre Mauclerc, de celles surtout qui concernaient les excommuniés ainsi que les legs pieux, et qu'il confia l'exécution de sa propre bulle à l'évêque du Mans. Mais, comme Innocent IV s'était borné à menacer de la colère de Dieu et de celle des saints apôtres ceux qui contreviendraient à ses ordres, Jean fit peu de cas de ces menaces, et, loin de restituer ce qu'il avait pris, il ne songea qu'à satisfaire son désir prédominant, l'augmentation de sa puissance territoriale. Quoiqu'il eût assisté au Parlement tenu à Paris, et dans lequel avait été résolue la croisade dont son père fut nommé le chef par le pape; quoiqu'il eût lui-même pris la croix, il n'alla point à la Terre-Sainte, aimant mieux rester en Bretagne pour y soigner ses intérêts personnels que de recourir à ce moyen de réconciliation avec l'Eglise. Sourd à la voix du pape et de ses délégués, il dépouilla de ses régales Cadiocus, évêque de Vannes, fit recevoir sa monnaie dans la même ville, en 1249, et détruisit un ancien monastère de l'île de Rhuys, pour y bâtir le château de Sucinio. Toutefois, plusieurs de ses actes de la même époque prouvent que ses différends avec le clergé n'excluaient pas chez lui les sentiments d'une certaine piété. La première preuve est fournie par la fondation qu'il fit, en 1250, de concert avec Cadiocus, de l'abbaye de Prières. Quelques casuistes essayèrent bien d'empêcher la cour de Rome de sanctionner une fondation faite par un excommunié; mais le pape, moins timoré, passa outre, et Jean put cimenter, par ses lettres-patentes du mois de novembre 1252, tout ce qu'il avait fait jusque là pour cette fondation, qu'il dota richement. Sa piété se manifesta

encore dans le concours qu'il prêta à la duchesse Blanche de Champagne, sa femme, lorsqu'elle érigea, en 1250, près d'Hennebon, l'abbaye de la Joie, pour des religieuses de l'ordre de Cîteaux, et près de Quimperlé la maison des Dominicains, connue sous le nom d'abbaye Blanche.

Son obstination contre le clergé céda enfin. Eclairé par l'exemple de son père, il se résigna à aller à Rome demander en personne la levée de l'excomunication qui pesait sur lui depuis onze ans. L'absolution qu'il obtint portait pour conditions la reconnaissance de tous les droits et immunités du clergé, l'engagement de se conformer aux bulles concernant les excommuniés, c'est-à-dire la promesse de ne point communiquer avec eux, de les exclure de toutes les actions publiques et juridiques, et de les contraindre par le bras séculier à se réconcilier avec l'Eglise; le renvoi aux tribunaux ecclésiastiques de toutes les causes d'usure, de parjure ou de validité de mariage; enfin le serment de protéger toutes les dispositions, soit testamentaires, soit entre vifs, faites en faveur de l'Eglise, même dans le cas où ces dispositions s'appliqueraient à des terres nobles. Quelques-unes de ces dispositions lésant les intérêts des seigneurs, ils murmurèrent d'une paix dont ils payaient les frais, et, prenant les armes, ils firent à Jean une guerre dont l'événement le plus important semble avoir été le brûlement de la ville de Dinan.

Cette guerre heureusement terminée (1259), il maria son fils Jean, alors âgé de vingt ans, à Béatrix, fille de Henri III, roi d'Angleterre et d'Aliénor de Provence. Béatrix apporta en dot le comté de Richemont, dont Jean Ier demandait la restitution depuis 1245. Toutefois, les époux n'en furent mis en possession qu'en 1268, et jusque là ils durent se contenter d'une rente de 3,720 livres tournois, représentative du revenu de l'Agénais, fief que Henri possédait en France.

La guerre n'avait pourtant pas cessé d'une manière absolue. Les barons faisaient des entreprises partielles. Elles ne cessèrent complètement qu'au mois de février 1262, époque où, à la suite d'une famine et d'une épidémie qu'il avait tenté de conjurer par la fondation de la maison des Cordeliers de Vannes, le duc conclut avec Olivier de Clisson, le *Vieux*, un traité terminant les divisions intestines qui désolaient la Bretagne. En paix avec l'Eglise et avec la noblesse, Jean concentra plus que jamais toute son activité vers l'accroissement de ses domaines, et, pendant une période de huit ans, il fut uniquement occupé à acheter, plaider, transiger. Il venait de perdre, contre le seigneur de la Roche-Derrien, un procès qui lui avait coûté 30,000 livres, lorsqu'il quitta le duché, le 17 avril 1270, pour prendre part à la dernière croisade de saint Louis. Il était préparé de longue main à cette expédition, puisque ses coffres renfermaient 80,000 livres, somme équivalente à près d'un million de nos jours. Parti avec la duchesse Blanche, sa femme, Jean de Richemont, son fils, et sa belle-fille Béatrix, il était de retour dans ses États à la fin de l'année. C'est alors qu'il termina avec l'évêque de Nantes les différends relatifs à la *régale* que Hoël, comte de Nantes, avait abandonnée aux évêques de ce siége, mais que Pierre Mauclerc s'était attribuée. Là ne s'arrêtèrent pas ses concessions. Dans un concile tenu à Rennes, en 1274, la puissance ecclésiastique se fit accorder, sans obstacle de la part du duc, toutes les satisfactions qu'elle désirait; mais, en revanche, les nobles subirent l'abolition des ajournements et appels, ainsi que le changement de bail en rachat. L'usage des appels, tout nouveau en Bretagne, était venu des tentatives des nobles vassaux de Pierre-de-Dreux, qui comptaient échapper ainsi aux empiétements du duc, en s'en rapportant à une jurisdiction plus éloignée, celle du roi de France. Jean-le-Roux, comprenant, dit Daru, qu'il ne gagnait rien du côté des barons qu'il ne perdit du côté de la France, et tenant beaucoup plus à ne pas être subordonné à une cour étrangère et à ne pas voir décliner sa propre jurisdiction, qu'au vain honneur d'évoquer quelques causes pendantes devant les juges seigneuriaux, rendit, en 1275, une ordonnance par laquelle, de concert avec le roi de France, il abolit l'usage des appels et des ajournements, de manière que chacun fut obligé de plaider dans le ressort de la jurisdiction à laquelle il appartenait, sauf seulement à poursuivre les irrégularités devant la cour ducale. Quant à l'ordonnance de 1276, sur le changement de bail en rachat, elle formait, avec l'*Assise* du comte Geoffroy, l'un des statuts les plus importants du droit public de Bretagne. Le besoin de ne pas affaiblir le service militaire avait fait consacrer, dans le premier de ces actes, un principe qui transférait aux oncles paternels des mineurs, ou, à défaut de ceux-ci, à un parent désigné par leur père décédé, la garde ou *bail* de leur héritage. Cette coutume venait d'Angleterre, où les seigneurs l'avaient dénaturée au point qu'ils s'emparaient de ces héritages sous le prétexte d'entretenir des chevaliers dont ils utilisaient les services. Jean Ier abolit ce privilége si préjudiciable à tous les mineurs, qui, à leur majorité, se trouvaient sans éducation et chargés de dettes; il le changea en *rachat*, c'est-à-dire, le réduisit à la perception d'une année de revenus.

Jean Ier, veuf de Blanche de Champagne depuis 1283, mourut, le 8 octobre 1286, dans son château de l'Ile, sur la Vilaine, et fut inhumé dans l'abbaye de Prières qu'il avait fondée. L'épitaphe qui fut inscrite sur son tombeau et que rapporte D. Morice (*Hist.*, t. Ier, p. 210) ne le représente pas comme lettré. Cette omis-

sion aurait lieu de surprendre, s'il était vrai, comme le disent les *Archives curieuses de Nantes*, t. II, p. 122, qu'il composa des poésies susceptibles de soutenir la concurrence avec celles de Thibaut de Champagne. Quant à nous, le silence des contemporains sur le mérite poétique de Jean Ier nous porte à croire que son épitaphe, passablement apologétique d'ailleurs, est plus que complète, et que l'opinion des *Archives* doit s'appliquer à Pierre Mauclerc, qui serait alors l'auteur de la chanson transcrite dans ce recueil et attribuée à son fils.

P. L...t.

JEAN II, — fils du précédent et de Blanche de Champagne, né le 4 janvier 1239, succéda à son père en 1288. Il inaugura son avènement par l'abolition des droits de *tierçage* et de *past nuptial* qui fut décrétée dans l'assemblée des Etats tenus à Nantes dans le cours de cette même année. Le *past nuptial* était une redevance égale aux frais d'un repas de noces due aux prêtres par les mariés, suivant un usage établi; on leur devait également le *tierçage* ou prélèvement du tiers des biens du père de famille décédé. Le clergé protesta et recourut au pape. Jean, de son côté, brava les excommunications et se montra si ferme que ce fut en 1309 seulement, sous le règne de son successeur, que le pape Clément V, en réduisant ces droits, put mettre un terme à la longue querelle qui, depuis Pierre Mauclerc, divisait les ducs et les prélats.

Jean, qui avait épousé à l'âge de vingt ans (1259) Béatrix, fille d'Henri III, roi d'Angleterre, avait obtenu quelque temps après, en considération de ce mariage, la restitution du comté de Richemont, fief dont il avait porté le titre jusqu'à la mort de son père. La guerre ayant éclaté entre Philippe IV et Edouard, roi d'Angleterre, Jean, bien qu'il vécût en très-bonne intelligence avec le roi de France, se crut obligé, comme comte de Richemont, de prendre parti pour les Anglais; et, après avoir tenu à Ploërmel, le 19 août 1294, ses *osts* ou *monstres*, il alla commander l'armée anglaise en Guyenne; mais il ne tarda pas à renoncer à une alliance contraire à ses véritables intérêts, et il s'attacha à la fortune de Philippe-le-Bel qui, pour le récompenser de ce changement et des services que Jean lui avait rendus en le suivant au siége de Courtrai, érigea le duché en pairie. Si l'on est en droit de reprocher à Jean la faiblesse qu'il montra en acceptant un titre qui de souverain indépendant le faisait sujet d'un prince étranger, ce que reconnurent ses successeurs en ne joignant jamais à leurs titres celui de pair de France, il est juste aussi de constater qu'il sut tirer un meilleur parti de l'amitié du roi, en obtenant qu'il ne serait plus cité à la cour de France, sinon pour des cas de déni de justice et de lèse-majesté. Philippe-le-Bel donna à Jean d'autres marques de sa considération, en lui accordant une pension de 30,000 liv., en le chargeant de traiter pour lui avec le roi d'Angleterre de la trêve de deux ans conclue le 4 février 1498, et en ordonnant que ce prince et ses successeurs ne seraient plus appelés comtes, mais ducs, dans les actes de la chancellerie royale.

Jean employa aux affaires du duché les loisirs que lui laissait la paix. Il réforma l'*Assise* du comte Geoffroy, laquelle, nous l'avons vu, n'astreignait les aînés, dans les partages nobles, à ne donner à leurs cadets qu'une provision dont les premiers étaient les seuls arbitres. Le nouveau réglement décida que si les cadets demandaient leur part à l'aîné, celui-ci serait obligé de leur laisser le tiers des terres nobles, et de partager avec eux les biens roturiers par portions égales, sous la réserve que l'aîné aurait le choix des lots établis, à dire d'experts. Ce réglement, l'*Assise* du comte Geoffroy, et l'ordonnance de Jean Ier, forment les Constitutions dites de Jean II, constitutions qui, suivant la judicieuse remarque du savant Hévin *(Arrêts de Frain)*, n'étaient guère qu'une copie des *Etablissements de saint Louis*, lesquels combinés avec les usages suivis en Bretagne, devinrent la base de la très-ancienne Coutume rédigée vers 1330 par les soins du duc Jean III. On doit encore à Jean II l'*Assise des pledeours* et l'ordonnance par laquelle il réglementa le duel. D'après l'*Assise*, confirmée par tous ses successeurs, nul ne pouvait postuler ni plaider en justice qu'après avoir prealablement prêté un serment déterminé. L'ordonnance sur le duel portait qu'on ne pouvait y être admis avant vingt-et-un ans, mais qu'on pourrait s'en dispenser après l'âge de quarante ans; que le défendeur aurait le choix des armes; que quand le noble appellerait le roturier, il serait obligé de combattre à pied, et que si, au contraire, le roturier appelait le noble, les deux adversaires combattraient à cheval.

Ce fut à l'époque où le duc s'occupait de ces travaux que le roi le choisit pour être, ainsi que le duc de Bourgogne, arbitre de ses différends avec le pape Boniface VIII. La mort de ce pontife empêcha seule la réconciliation ménagée par la droiture et la fermeté des deux médiateurs. Jean fut encore choisi par le roi, en 1303, pour l'un des négociateurs de la paix qui fut conclue avec l'Angleterre. L'année suivante, il accompagna le roi à la guerre de Flandre, prit part à la bataille de Mons-en-Puelle, et contribua à faire souscrire à ce prince le traité du 14 septembre, par lequel il accorda la paix aux Flamands.

Libre de nouveau, à la faveur de la pacification générale, de se consacrer tout entier aux affaires du duché, Jean II résolut de mettre un terme aux divisions que suscitaient entre le clergé et la noblesse leurs prétentions respectives au droit de *tierçage*. Dans ce but, il se rendit

avec une suite nombreuse à Lyon, où il assista, le 14 novembre 1305, au sacre du pape Clément V. Cette cérémonie lui fut fatale. Dans la marche solennelle du pontife pour regagner son palais, après son couronnement, les princes accourus au sacre marchaient à ses côtés. Le roi de France, les comtes d'Anjou et d'Evreux, ses frères, et le duc de Bretagne, tenaient tour-à-tour la bride de la haquenée du Saint-Père. Pendant que le cortège passait près d'un vieux mur surchargé de spectateurs, la muraille s'écroula; le pape fut renversé, sa tiare endommagée, le roi blessé et le duc de Bretagne enseveli sous les décombres, d'où il fut retiré tout mutilé. Il mourut quatre jours après des suites de ses blessures; son corps fut rapporté en Bretagne et inhumé dans l'église des Carmes de Ploërmel, où, à son retour de Syrie, il avait fondé un couvent de cet ordre, le premier qu'il y ait eu en Bretagne, peut-être même en France, selon quelques historiens. Les religieux de cette maison lui élevèrent un tombeau auprès duquel fut érigé, plus tard, celui de son petit-fils Jean III. Sur ces deux monuments, détruits pendant la Révolution, étaient gravées diverses inscriptions rapportées dans le *Dictionnaire historique et géographique d'Ogée*, 2e édition (t. II, p. 305-306). Les statues des deux princes qui les décoraient avaient été un peu mutilées; mais en 1821, le Conseil général du département du Morbihan fit ériger, dans l'église paroissiale de Ploërmel, un monument composé d'un seul socle en marbre blanc, sur lequel les deux statues ont été réunies sous cette commune inscription : « En tout temps la fidélité bretonne rendit hom» mage à ses souverains. » Ces statues ont été moulées en 1844 pour le Musée de Versailles.

Jean II fut très-regretté, et il le méritait pour sa mansuétude, sa droiture et sa piété. Dans la prévision d'une mort prochaine, il avait, dès le mois de septembre 1302, fait son testament, dans lequel se révèlent les sentiments dont il était animé. Après avoir ordonné la restitution de tout ce qu'il avait pu prendre ou acquérir injustement, et avoir affecté à cette restitution une partie de ses domaines, il légua des sommes considérables destinées aux dépenses de la prochaine croisade et à l'achèvement du couvent des Carmes de Ploërmel. D'autres devaient être employées à soulager les pauvres, à marier des filles sans fortune, à doter des couvents de France, de Bretagne, d'Angleterre, et à venir en aide aux chrétiens d'Orient. Ses exécuteurs testamentaires trouvèrent dans le château de Sucinio et la Tour-Neuve de Nantes une somme de 326,120 livres qui servirent à l'acquittement de ces legs.

Jean II avait eu de son mariage avec Béatrix d'Angleterre Artur II, qui lui succéda, deux autres fils et deux filles, dont l'une, Aliénor, fut abbesse de Fontevrault, et mourut le 16 mars 1343. P. L...t.

JEAN III, dit le **BON**, — petit-fils du précédent, était né à Châteauceaux, le 8 mai 1286, du premier mariage d'Artur II avec Marie, fille et unique héritière du vicomte de Limoges. A son titre de duc de Bretagne, il joignit celui de cette vicomté que Gui, son second frère, lui céda en échange du comté de Penthièvre et de la seigneurie de Goëllo, possessions que ce même Gui transmit à son tour à sa fille Jeanne, épouse de Charles de Blois.

Le premier soin de Jean, après son avènement, en 1312, fut de présenter au pape une requête tendant à faire annuler, pour cause de parenté au quatrième degré, le second mariage de son père avec Yolande de Dreux, mariage qui n'avait pas obtenu la dispense préalable du pape, et qui devait, dans la pensée du nouveau duc, entacher d'illégitimité son frère Jean de Montfort, et exclure de tout accès à la couronne de Bretagne celui qui la ceignit plus tard. L'accommodement ménagé par le pape ne fit qu'assoupir les craintes de Jean, qui ne cessa de montrer toute sa vie une grande appréhension au sujet de Yolande et de ses enfants.

Dans trois Parlements tenus successivement, en 1315, à Quimperlé, Rennes et Ploërmel, le duc s'occupa activement des soins de l'administration intérieure du duché. Dans le dernier, il fit adopter ses constitutions sur les *retraites et partages*, constitutions qui sont insérées dans Dom Morice (*Pr.*, I, 1252-1257), et qui, avec celles du comte Geoffroy, de Jean-le-Roux et de Jean II, forment la Coutume de Bretagne, que les jurisconsultes divisent en trois parties : la première, nommée *très-ancienne*, rédigée en 1330; la seconde, appelée *l'ancienne*, réformée en 1539, et la dernière, en 1580. Il avait précédemment obtenu de l'assemblée de Rennes qu'à l'avenir les évêques seraient tenus de ne reconnaître que lui pour seigneur, à l'exclusion du roi de France, dont quelques évêques ou abbés avaient voulu faire prédominer l'autorité. Il fit décréter aussi que les églises seraient sous sa protection unique et immédiate; que la régale, ou jouissance des revenus des siéges vacants, lui appartiendrait, et que les appels des juridictions temporelles du clergé ne pourraient être portés qu'à la cour ducale et de là au pape. La légitimité des prétentions du duc fut reconnue et consacrée plus tard par Philippe de Valois, lorsqu'au mois d'octobre 1533, il manda aux baillis de Touraine, Constantin et Astord, que « par *les lettres de garde*, *impétrées de lui par les évêque et chapitre de Saint-Malo*, qui avaient voulu se mettre sous son autorité, pour se soustraire à celle du duc, son intention n'était de troubler ni empêcher le duc en la jouissance des droits et noblesses de la principauté de Bretagne, et *d'avoir la garde* desdits église et chapitre, dont le duc était en possession et saisine. »

Ce qui prouve, du reste, combien les rois de France apportaient peu d'obstacles à ce que Jean III continuât l'œuvre de Pierre Mauclerc et de Jean-le-Roux, c'est qu'au moment où il affermissait ainsi son autorité, Louis X lui donnait, en signe d'amitié (mai 1316), la ville de Saint-Jacques-de-Beuvron, en Normandie, pour être réunie à la Bretagne. Il la lui retira, il est vrai, peu de temps après; mais il lui donna en échange les seigneuries de Chailli et de Longjumeau, domaines enclavés dans le royaume.

Jean suivit Philippe de Valois, en 1328 et 1329, dans ses deux expéditions contre la Flandre. Quand il fut remis des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Cassel, il quitta Saint-Omer et vint à Paris, où le roi le remercia avec chaleur du concours efficace qu'il lui avait prêté. Il reconnut que le duc ne l'avait aidé qu'à titre d'allié et non de vassal, comme le constate la déclaration datée de Paris, le 3 novembre 1328, par laquelle Philippe proclame « qu'il veut que ce service du duc faict à grand » foison de gens d'armes, à ses propres coust » et dépens, comme ses prédécesseurs, leur » soit tenu à bien et honneur et courtoisie, sans » que ledit service soit tiré à coustume ou à » servitude à eux et leurs prédécesseurs, en » leurs terres et baronies. »

Dans la seconde guerre de Flandre (1339—1340), Jean, toujours fidèle à son alliance, conduisit un renfort de huit mille hommes à l'armée du roi, et s'y montra, dans un grand appareil, « *plus grossement, plus étoffement* », dit Froissart, que nul autre prince. Il était en marche pour rentrer dans ses États, lorsqu'il fut attaqué, en passant à Caen, d'une maladie à laquelle il succomba, le 30 avril 1341.

Son corps fut porté dans l'église des Carmes de Ploërmel, où Jean de Montfort lui fit ériger un magnifique tombeau de marbre dont on peut voir le dessin dans l'Histoire de Bretagne de D. Lobineau, comme dans celle de D. Morice, et autour duquel se lisaient les épitaphes rapportées par Ogée, v° *Ploërmel*. Ce tombeau a eu le sort de celui de Jean II; il a été détruit pendant la Révolution; les statues, bien que mutilées, existent encore.

Il doit le surnom de *Bon* à son amour pour ses sujets. C'est sous son règne qu'eurent lieu la canonisation de saint Yves et la fondation des collèges de Cornouaille, du Plessis et de Tréguier, par les bretons Nicolas Galeran de la Grève, du Plessis-Balisson et Coetmohan (*Voy. ces noms*).

Jean III avait été marié trois fois : la première, en 1296, à Isabelle de Valois, nièce du roi de France, alors à peine âgée de trois ans; la seconde, en 1310, à Isabelle de Castille, fille de Sanche IV, roi de Castille; la troisième, à Jeanne, fille d'Édouard, comte de Savoie, et de Blanche de Bourgogne. Comme il n'avait eu d'enfants d'aucune de ses trois femmes, il résolut, en 1338, de prendre des arrangements, afin de prévenir les embarras que pourrait faire naître sa succession. Ce fut dans ce but qu'il maria Jeanne, fille de son frère Gui, comte de Penthièvre et de Goëllo, à Charles, comte de Blois, dans l'espoir que Jeanne, comme représentant son père décédé, serait reconnue, sans contestation, pour héritière du duché. Les événements ne tardèrent pas à prouver combien il s'était abusé. P. L...t.

JEAN DE MONTFORT (1), — issu du second mariage d'Arthur II et d'Yolande de Dreux, était en Bretagne lorsqu'y parvint la nouvelle de la mort de son frère Jean III. Il se mit aussitôt en mesure de faire réussir ses prétentions à la couronne ducale, prétentions fondées sur ce que, son autre frère Gui de Penthièvre étant mort, il devait être préféré à sa nièce Jeanne la Boiteuse, fille de ce dernier et épouse du comte Charles de Blois. Il alléguait pour raisons que, comme frère de père, il était d'un degré plus rapproché du feu duc que la comtesse de Penthièvre, et que, d'ailleurs, la Bretagne était une pairie héréditaire qui excluait les filles dans les successions collatérales tant qu'il existait des mâles. La comtesse, de son côté, se prétendait substituée à son père, dont les droits, s'il eût vécu, n'auraient pas été douteux. De ces prétentions contradictoires surgit cette déplorable guerre de succession qui, durant vingt-deux ans, ensanglanta le sol de la Bretagne.

Montfort commença par mettre la main sur l'objet du litige. Il courut à Nantes, se fit reconnaître par sept évêques sur neuf et par les seigneurs de son parti, peu nombreux d'abord, mais qui le devinrent bien davantage lorsque, immédiatement après, il se fut emparé de Limoges, où était déposé le trésor de Jean III. A son retour de cette expédition, il attaqua et prit Châteauceaux, Brest, Rennes, Hennebon, Vannes, Auray et Carhaix. Une fois maître de ces places, dont la seconde lui offrait un asile assuré en cas de revers, et un moyen de rentrer dans ses Etats avec le secours de l'étranger, il occupa promptement tous les pays intermédiaires et put passer avec sécurité en Angleterre. Il n'eut pas de peine à s'y faire un allié d'Edouard III, qui, après avoir échoué dans son projet d'entrer en France du côté de la Flandre,

(1) Afin d'établir une parfaite concordance entre la *Biographie bretonne* et les Histoires de D. Lobineau et de D. Morice, nous ne désignons pas Jean de Montfort par l'appellation de Jean IV. Nous avons pensé qu'en nous conformant sur ce point, comme nous l'avons déjà fait (*v° Clisson*), aux désignations et à l'ordre sérique adoptés par les savants Bénédictins, nous aurions l'avantage de maintenir l'harmonie entre leurs travaux et la *Biographie bretonne*, comme aussi de rendre plus faciles et plus sûres les recherches que la *Biographie* peut conduire à faire dans nos deux grandes histoires nationales.

avait ainsi la perspective d'y pénétrer par la Bretagne.

Pendant que Montfort déployait cette activité, Charles de Blois invoquait l'arbitrage du roi de France, son protecteur avoué. Philippe VI, que des liens de parenté unissaient aux deux prétendants, accepta avec empressement une mission qui devait avoir pour conséquence nécessaire de mettre sous sa dépendance celui qui obtiendrait gain de cause. Cité devant la Cour des pairs, Montfort comparut, dans les derniers jours du mois d'août, à la tête de quatre cents gentilshommes; mais il vit bien, dès le premier jour, que l'affaire était jugée d'avance; et, soit pour garantir sa liberté, soit pour prendre au plus tôt ses mesures, il partit le lendemain. Pendant les quinze jours qui suivirent, on produisit au nom des deux concurrents de longs et nombreux mémoires où chacun d'eux, à travers un déluge d'arguments empruntés à la loi divine, à la loi naturelle, au droit romain et aux canons ecclésiastiques, fit valoir des raisons plus solides et plus embarrassantes, tirées du droit féodal et surtout du droit public de la France et de la Bretagne, qui furent opposés l'un à l'autre. Ce fut chose assez curieuse que de voir un roi de France, régnant de par la loi salique, ne pas faire l'application de cette loi dans une question où, comme suzerain, on pouvait s'attendre à le voir agir d'après ce principe constitutif du droit féodal; tandis que le droit des mâles avait pour champion Edouard, placé sur un trône où l'ordre de la succession appelait les femmes, et prétendant du chef de sa mère à la couronne de France! Dominé par le ressentiment que lui causait l'alliance de Montfort avec l'Angleterre, plus peut-être que convaincu par les plaidoyers de Charles de Blois, Philippe adjugea à ce dernier le duché de Bretagne, par son arrêt prononcé à Conflans, le 7 septembre 1341.

Philippe, après avoir reçu l'hommage du nouveau duc, confia l'exécution de l'arrêt de Conflans à son fils Jean, duc de Normandie, lequel, après s'être emparé d'Ancenis, de Châteauceaux et de Carquefou, vint mettre le siége devant Nantes. Montfort, bientôt réduit à capituler, obtint un sauf-conduit pour aller trouver le roi de France, devant lequel il voulait plaider lui-même sa cause, et son rival fut reconnu duc (1er novembre 1341). Quant au vaincu, traité en prisonnier de guerre, il fut envoyé à Paris, et enfermé, le 30 décembre, dans la tour du Louvre, au mépris des conditions qu'il avait obtenues.

La captivité de Montfort et la défaite de son parti semblaient naturellement devoir terminer la guerre. En effet, il ne laissait en Bretagne qu'un enfant de trois ans et une jeune femme chez qui l'on ne soupçonnait pas encore un de ces caractères intrépides qui défient et rappellent la fortune. Telle était pourtant cette Jeanne de Flandre, que Montfort avait épousée douze ans auparavant, et qui, selon Froissart, « avoist » courage d'homme et cœur de lion. » Habile à la fois dans la conduite des armées et dans la négociation des affaires, elle sut réparer, par son courage héroïque, les malheurs qui frappaient sa maison, et maintenir, par sa prudence et son énergie, l'autorité qu'elle réussit à conquérir. Elle était à Rennes, lorsque lui parvint la nouvelle de la détention de son mari. Maîtrisant sa douleur, elle ranime le courage de ses partisans consternés, et leur présente son fils : « Ha! seigneurs, leur dit-elle, ne vous déconfortez mie, ni ébahissez pour monseigneur que nous avons perdu ; ce n'estoit qu'un homme; veez-ci mon petit enfant qui sera, si Dieu plaist, son *restorier*, et vous fera des biens assez. » Elle ceignit le casque et l'épée, leva des troupes, parcourut les villes et les campagnes, se fit de nombreux adhérents « par beau parler, par promettre et par donner, » appela du secours de l'Angleterre, combattit sur l'un et l'autre élément, et soutint les droits de son mari, quand ses adversaires croyaient n'avoir plus qu'à recueillir ses dépouilles.

Elle attendait un secours qu'Amaury de Clisson était allé demander à Edouard; afin d'être plus à proximité de le recevoir, elle se jeta dans Hennebon, où Charles de Blois vint l'assiéger, après s'être rendu maître de Rennes et de Saint-Aubin-du-Cormier. Le siége qu'elle eut à soutenir montra que l'adversité, loin de l'abattre, ne faisait qu'exalter son courage. Obligée de lutter, non seulement contre l'ennemi extérieur, mais encore contre la pusillanimité d'un évêque qui ne cessait d'exhorter les habitants à capituler, elle se montra toujours la première sur les murs comme dans les sorties, communiqua son ardeur aux bourgeois, aux femmes, et les électrisa tellement que tous, à l'envi les uns des autres, partagèrent ses travaux et ses périls. Toutefois, son courage, attesté par des faits dignes des plus braves paladins, n'aurait pu préserver la ville d'une capitulation, si elle n'avait été sauvée par l'arrivée presque miraculeuse de six mille Anglais, qui débarquèrent le matin même du jour où la ville devait se rendre. Les Français furent obligés de lever le siége; et, pendant que Jeanne, dans la prévision d'une nouvelle attaque, fortifiait la ville, ils se mirent à ravager le pays. Guérande, Auray, Vannes, Carhaix, tombèrent en leur pouvoir. L'année suivante, Charles de Blois, qui venait d'essuyer à Morlaix une déroute complète, se présenta de nouveau devant Hennebon; il avait été rejoint par Louis d'Espagne et les faibles restes d'un corps presque entièrement détruit près de Quimperlé. Les assiégés, rassurés par la présence de la comtesse de Montfort et par le succès de leur première défense, ripostèrent vaillamment; et, défiant leurs adversaires, ils leur criaient du haut des murs :

« Vous n'êtes mie encore asses; allés quérir » vos compagnons, qui dorment aux champs » de Quimperlé. » Irrité de ces railleries, qui s'adressaient particulièrement à lui, Louis d'Espagne surprit à Charles de Blois la promesse d'une grâce à son choix pour prix de ses services. Le faible Charles, se croyant lié par une parole dont le dégageaient l'honneur et l'humanité, n'osa refuser à Louis le droit de disposer de deux chevaliers bretons, ses prisonniers. Le féroce espagnol s'apprêtait à leur faire trancher la tête, à la vue du camp et de la ville, quand une sortie des assiégés les délivra, en même temps qu'elle obligea Charles de Blois à s'éloigner de nouveau et à gagner Carhaix.

L'hiver suivant (1342) Jeanne alla elle-même presser l'expédition d'un second renfort qui lui avait été promis. Elle revenait avec une flotte de vingt-six navires lorsqu'elle rencontra, à la hauteur de Guernesey, celle des Français, forte de trente-deux vaisseaux, montés par trois mille Génois et mille hommes d'armes, sous les ordres de Louis d'Espagne. A la suite d'une bataille longue et sanglante, dans laquelle Jeanne fit maintes prouesses, un coup de vent dispersa les deux flottes, et celle des Anglais fut jetée sur les côtes de Vannes, dont la comtesse de Montfort s'empara, mais que reprirent bientôt les partisans de Charles de Blois.

Le 19 janvier 1343, une trêve de trois ans, signée à Malestroit, par la médiation de deux cardinaux envoyés par le pape, suspendit les hostilités entre les rois de France et d'Angleterre qui guerroyaient en Bretagne. Cette trêve, qui désignait le pape pour arbitre entre les parties belligérantes, ne fit mettre bas les armes ni à la comtesse ni à Charles. L'immixtion de l'étranger dans cette querelle de famille avait froissé le sentiment national. Le vœu général était pour Montfort, sur qui l'héroïsme de Jeanne de Flandre faisait rejaillir l'intérêt. Le supplice d'Olivier III de Clisson acheva de faire pencher la balance; aussi Montfort se refusat-il à accepter la liberté qu'on lui offrait à la double condition de ne pas revenir en Bretagne, et de se désister de ses prétentions à la couronne ducale. Bien lui en prit de ne faire aucune concession, car, au commencement de l'année 1345, il s'évada déguisé en marchand, et passa, dans cet équipage, en Angleterre, d'où il revint, avec quelques secours insuffisants, faire le siége de Quimper. Repoussé avec perte, il faillit d'être fait prisonnier une seconde fois, et n'eut que le temps d'aller s'enfermer dans le château d'Hennebon, où il mourut le 26 septembre 1345. Son corps, déposé d'abord dans l'église de Sainte-Croix de Quimperlé, fut transféré, plus tard, dans celle des Jacobins de la même ville. Avant de mourir il avait, par son testament, institué le roi d'Angleterre tuteur de son fils. P. L...t.

JEAN IV, dit le *Conquéreur*, duc de Bretagne. — I. Tout le monde connaît ce trait populaire de la grande comtesse de Montfort qui, recevant au milieu de ses barons réunis avec elle la nouvelle de la prise de Nantes et de la captivité de son intrépide mari, saisit entre ses bras son fils âgé de quatre ans, et le montrant aux hommes d'armes consternés : « Monsei» gneur est aux mains de ses ennemis, leur » dit-elle; mais voici son enfant, qui, avec » l'aide de Dieu, sera son *restorier*, et vous » fera des biens assez. » Les barons acclamèrent le petit prince si vaillamment désigné à leur patronage, et qui n'est autre que notre héros. On voit qu'il faisait de très-bonne heure l'apprentissage d'un trône incertain, à la merci des caprices féodaux et de la guerre civile.

Ses premières années sont très-obscures. Pendant que sa mère, la fière amazone d'Hennebon, lui gagne son duché à force de vaillance et de prodiges d'ambition maternelle, pendant que les batailles de la Roche-Derrien, de Mauron, de Cadoret, gagnées par la stratégie anglaise et l'opiniâtreté bretonne combinées, relèvent au mieux ses affaires, on le fait passer à la cour d'Angleterre, où il épouse la fille d'Edward III, la princesse Marie, qui meurt au bout de sept à huit mois. Vers le même temps, ses partisans, le voyant d'âge à commander, le rappelèrent parmi eux. Il se mit à leur tête et adopta pour couleurs « pour l'a» mour de sa mie robe partie de blanc et de » noir. »

Les rois de France et d'Angleterre se mirent alors en mesure d'en finir pacifiquement avec cette guerre furieuse, et mandèrent à Saint-Omer les deux compétiteurs. Comme bien on le pense, cela ne servit à rien; seulement le jeune comte de Montfort vit à ces conférences son cousin le comte Louis de Flandre, et n'eut pas de peine à s'en faire un ami. Le puissant vassal, prié par Charles V de prendre parti pour le comte de Blois, refusa nettement et déclara même que Jean de Montfort était non seulement son parent, mais qu'il serait encore son héritier, au cas où lui Louis viendrait à mourir sans enfants.

Jean retourna en Bretagne et commença ces *appertises* qui émerveillaient tant ses amis et ses plus acharnés ennemis, et fit « de sa main » mainte collée. » Si son nom y gagna, en retour la Bretagne y perdait chaque jour le sang de ses enfants versé pour l'une ou l'autre cause, et demandait impérieusement un peu de répit. On conclut bien (1362) une trêve de neuf mois à Châteauneuf, mais les passions intéressées à la guerre civile étaient trop violentes pour que cette trêve fût sérieuse.

II. Jean fut fidèle à ses engagements. Ce froid et sérieux jeune homme, en outre d'une certaine loyauté incontestable, était assez adroit déjà pour laisser à ses ennemis les torts désa-

vantageux des parjures inhabiles Ce fut le dévot comte de Blois qui voulut bien les prendre pour lui. Ce fantasque prétendant est un des caractères les plus originaux du siècle. Il avait la dévotion du fakir, admirée des thaumaturges, mais déjà passée de mode dans l'aristocratie de son temps : « *Carole, vos eritis eremita*, » lui disait son frère en se moquant de lui. Il y joignait la férocité bilieuse du fanatique : il eût renoncé à une ville importante pour ne pas endommager le mur d'un couvent; mais, la place une fois emportée, il faisait égorger la population entière. Ce saint équivoque avait débuté par des maîtresses et des bâtards; mais, plus tard, marié à l'héritière de Bretagne, il impatienta sa femme et sa cour des scrupules les plus exagérés; d'ailleurs intrépide chevalier, qui se battit toute sa vie comme un Roland et mourut mieux qu'il n'avait vécu.

Voilà l'ennemi auquel Montfort disputa vingt ans la couronne ducale. Le général valait l'homme. Il recevait avec joie les nouvelles les plus désastreuses : « Dieu daigne m'envoyer » des épreuves, » disait-il à ses barons moins résignés que lui. Sa femme, qui le méprisait au fond, mais qui l'aimait avec l'austérité du devoir, l'annulait et le dirigeait despotiquement; elle voyait dans chaque concession faite au prétendant rival un vol fait à elle-même et à ses enfants, et dictait le parjure à son triste époux. Aussi, pendant que Montfort licenciait son armée, celle de Charles enlevait Carhaix et la Roche-aux-Anes. On lui reprocha bien aussi la prise de Trogoff et de Pestivien; mais, ces coups de main, exécutés par les bourgeois de Guingamp contre des partis de brigands anglo-bretons, qui avaient arboré la bannière de Montfort, étaient des actes étrangers à la question politique et les plus légitimes qu'on pût trouver.

Ce n'est pas tout : Charles assiége la forte place de Bécherel; Jean accourt et contr'assiége les gens de Blois, qui ne laissent pas que de s'en inquiéter. « Les barons, dit naïvement » le chroniqueur, se mirent à écrire à leurs » femmes, et à promettre à l'Eglise des dona» tions dont pas un sol ne fut payé. » Charles cependant demande la bataille, et l'on se donne rendez-vous dans les landes d'Evran.

Les deux armées furent exactes au rendez-vous. Elles s'étaient déployées dans la lande et allaient se charger, quand les évêques bretons se jetèrent entre elles et parvinrent à obtenir une sorte de trève momentanée, suivie de conventions plus durables. Par le traité dit des Landes d'Evran, les deux prétendants se partageaient le duché, sans qu'on sache quelle partie échut à l'un ou à l'autre; puis ils échangèrent vingt ôtages, et convinrent de faire ratifier le traité par des délégués qui devaient se réunir sous le chêne de Mi-Voie, illustré quelques années auparavant par le combat des Trente.

Mais on avait compté sans Jeanne de Bretagne, qui reçut son timide époux avec des reproches d'un dédain écrasant. « Je vous ai pris, » Monseigneur, dit-elle, pour défendre mon hé» ritage, et non pour le laisser prendre. Je ne » suis qu'une femme, mais je mourrais plutôt » que de me déshonorer de la sorte. »

Devant une pareille irritation, toute considération d'honneur et de conscience disparut aux yeux effrayés du comte de Blois, et quand les délégués de Montfort vinrent sommer les siens, à Mi-Voie, de tenir les conditions du traité d'Evran, ceux-ci refusèrent nettement. Jean de Montfort, ravi de la magnifique position qui lui était faite, fit un grand éclat du parjure de son rival, et se prépara résolument à la guerre (1363).

Après quelques actions insignifiantes, il mit le siége devant Auray, et pressa vivement la place. Charles, qui était à Rennes, demanda du secours au roi de France, qui lui envoya Duguesclin, les comtes d'Auxerre et de Joigny. Montfort, sérieusement inquiet, fit prier le grand capitaine de ce siècle, sir John Chandos, alors occupé en Guyenne, de venir à son secours. Chandos obtint aisément la permission du prince de Galles, et marcha rapidement sur la Bretagne, pendant que, d'un autre côté, beaucoup de nobles anglais, désireux de brillantes aventures, quittaient la cour pour venir grossir l'armée de Montfort. C'était en effet la querelle interminable de la France et de l'Angleterre, qui compliquait et absorbait presque la question plus restreinte de la succession au duché. Pour Edward, c'était en outre une affaire de famille, car le comte de Montfort était son gendre : aussi priait-il instamment sir John « qu'il » entendist aux besognes de son fils », comme il l'appelait.

Chandos, en arrivant devant Auray, pour prendre le commandement de l'armée assiégeante, trouva celle de Charles déjà arrivée par la route de Lanvaux, et rangée en bataille dans les landes spacieuses qui s'étendent au dessus d'Auray, à l'est du bras de mer fangeux qui sépare les territoires de Brech et de Pluneret; le premier était occupé par Montfort, et le second par le comte de Blois. L'armée anglo-bretonne comptait moins de six mille hommes; l'autre était en force double, ou peu s'en fallait. Duguesclin en avait fait l'ordonnance; il avait formé un centre et deux ailes, sous ses ordres, et ceux de Charles de Blois et du comte d'Auxerre; les sires de Retz et de Rieux commandaient la réserve. Quand Chandos jeta les yeux sur cette belle armée dont les drapeaux flottaient à perte de vue vers Mériadec et Pluneret, il fut saisi d'admiration : « Ah! dit-il, il m'ap» pert que toute la fleur d'honneur et de che» valerie de France est là! »

Lui-même avait rangé les siens dans le même ordre de bataille que l'ennemi. Robert Knowles, Olivier de Clisson et Jean de Montfort commandaient chacun une bataille ou division. Un corps de réserve fut confié à Hugh Colwerlie, qui refusa long-temps de l'accepter, regardant ce poste comme quelque chose de déshonorant. On s'observa quelque temps sans autres préparatifs. Quelques hommes d'esprit conciliant espérèrent même amener les deux partis à reprendre les conférences entamées l'année précédente à Evran.

Mais tout effort de ces pacificateurs, de Beaumanoir entre autres, échoua devant l'obstination des prétendants, de Charles surtout, encore tout ému des supplications impérieuses de sa femme. Des deux côtés, il y avait un désir ardent d'en finir, une lassitude immense, et, à part les obligations du service féodal, une indifférence très-réelle. On peut voir, parmi les chants traditionnels de la Bretagne, la chanson allégorique ou l'hermine bretonne assiste avec une curiosité narquoise au grand duel du loup français et du taureau d'Angleterre. Le peuple s'impatientait de cette guerre de vingt-trois ans livrée sur son corps, et massacrait impartialement les bandes pillardes des deux partis. Les Bretons des deux armées s'étaient mentalement promis que la première bataille générale qui aurait lieu terminerait la querelle; et, par un accord tacite, on était convenu que le prétendant vaincu n'en sortirait pas vivant.

Montfort le savait. Rien n'échappait à cet observateur impassible et taciturne. Il fit prendre à un de ses chevaliers des armes en tout point semblables aux siennes, puis il entendit la messe qui fut dite sur le front de l'armée, et monta à cheval après avoir embrassé ses amis en versant quelques larmes. Une virile émotion avait vaincu pour un moment sa froideur accoutumée. En cet instant, un magnifique lévrier blanc, portant au collier les armes de Bretagne, passa le Tréauray à la nage et vint gambader autour de Montfort; c'était le lévrier favori de Charles de Blois, qui, égaré durant les évolutions de l'armée, avait vu de loin un homme revêtu d'une cotte d'hermines comme son maître, et s'était précipité vers lui. Les chevaliers de Montfort ne manquèrent pas de voir dans cette circonstance un présage de victoire : « Ce lévrier aux armes de Bretagne, » disaient-ils, « c'est le duché lui-même qui vient » vous faire hommage comme à son légitime » seigneur. » Montfort feignit adroitement de partager cette confiance.

III. Une circonstance puérile amena le conflit. Une vipère sortit d'un buisson devant le front d'un peloton montfortiste, et les soldats tirèrent leurs épées pour la frapper. Du coteau en face, les Franco-Bretons virent cette agitation et crurent que l'ennemi allait commencer la bataille. Alors rien ne les retint, ni les ordres ni les avis de leurs tacticiens, qui voyaient le danger qu'il y avait à passer le Tréauray sous les yeux de l'armée de Montfort. Chandos pouvait leur disputer le passage de la rivière; mais il préféra sagement rester sur son plateau et livrer bataille, avec des troupes bien reposées, à une armée déjà lassée par ce trajet difficile et l'ascension d'un coteau assez ardu. Les gens de Blois se déployèrent péniblement dans la plaine et marchèrent à l'ennemi dans l'ordre que nous avons indiqué. Clisson assaillit le comte d'Auxerre; il y eut là un combat furieux, et les deux chefs eurent l'œil crevé; mais Clisson ne quitta pas la place et ne s'en battit que plus passionnément. Duguesclin aborda le corps de Knowles et y obtint quelque succès. Charles chercha avec ardeur son rival dans la mêlée. Ayant aperçu un homme revêtu des hermines de Bretagne et combattant vigoureusement, il alla à lui, l'assaillit et le tua, puis il cria victoire. « Bretagne! Or, est mort ce comte de » Montfort, par qui j'ai été tant grevé. » Le vrai Montfort, témoin de l'erreur, parcourut les rangs et se montra aux chevaliers pour les rassurer sur son compte, puis il alla au devant de son rival. Un flot de combattants les sépara. En ce moment la réserve arriva avec Colwerlie, qui tomba sur ces troupes harassées et les mit dans une affreuse déroute. Charles se rendit; mais il avait donné l'ordre cruellement inepte de faire pendre tous les prisonniers qui lui tomberaient entre les mains. Les Anglo-Bretons le savaient et avaient juré de ne pas lui faire quartier. Un Anglais lui planta sa dague dans la gorge. Il s'écria : « *Haa, Domine Deus*, » et expira sur le coup.

L'esprit de parti a défiguré ce fait; on a fait du chef du parti français un saint, et de son rival un bourreau. Des traditions sans vraisemblance prétendent que Charles, prisonnier, fut amené devant Montfort, et, sans provocation aucune, se mit à attaquer grossièrement l'honneur de la courageuse mère du comte, à lui dire qu'il était fils illégitime du roi d'Ecosse et qu'il avait usurpé le nom et l'héritage des Montfort. Jean, ajoute-t-on, fit un signe à un de ses gentilshommes favoris, Leonerac, qui tua le comte de Blois d'un grand coup de dague dans la gorge, nonobstant quoi on lui fait dire en mourant une longue et onctueuse prière. Nous n'avons point à discuter ce témoignage haineux et d'ailleurs isolé.

La victoire était complète : six mille morts ennemis, parmi lesquels beaucoup de chefs de marque, et des milliers de prisonniers, en étaient le résultat. Jean se disposait à se rafraîchir, après une si rude journée, quand Chandos vint le féliciter : « Messire Jehan, lui dit le » nouveau duc, cette grande aventure m'est » advenue par votre grand sens et prouesse; je » vous prie, buvez à mon hanap. » En ce moment Clisson arriva, couvert de poussière, du

sang ennemi et du sien, qui coulait par une terrible blessure, mais entouré des prisonniers qu'il avait faits en pourchassant les fuyards. Jean l'invita gràcieusement à se rafraîchir avec lui ; mais l'orgueilleux Breton avait remarqué la faveur accordée à John Chandos, et à partir de ce moment une pensée haineuse s'empara exclusivement de son âme.

Le vainqueur parcourut le champ de bataille, où l'on dépouillait les morts. On venait de découvrir le cadavre de Charles de Blois, et Montfort, habituellement avare d'émotions, ne put retenir quelques larmes. Chandos ne lui permit pas de se livrer à loisir à ses réflexions. « Sire, » lui dit-il, regràciez Dieu et faites bonne chère, » car vous avez conquis en ce jour votre héri» tage. Vous ne pouviez avoir tout ensemble » votre cousin en vie et votre duché ; or, ré» jouissez-vous, car vous avez eu une journée » dont il sera parlé dans cinq cents ans d'ici. »

IV. La garnison d'Auray se rendit. Le duc lui avait permis de rejoindre, avant la bataille, l'armée du comte de Blois. On a vu un acte de loyauté chevaleresque dans ce qui, de la part d'un calculateur comme Jean, était probablement une précaution intelligente contre le danger d'être pris entre deux armées. En tout cas, cette garnison y avait été rudement maltraitée, et ne tint pas après la bataille ; Malestroit en fit autant. Redon capitula moyennant garanties ; Jugon soutint un siége rude, mais court, et Dinan se défendit encore mieux : rien n'y fit. Quimper, qui tint la dernière, était pourtant, chose étrange ! le théâtre de cette boucherie épouvantable où, vingt ans auparavant, Charles de Blois avait égalé en férocité les Khans errants de la Mongolie de son temps. Cette ville se soumit enfin par l'organe de son évêque et des barons de Cornouaille. La veuve infortunée de Charles s'était sauvée en France avec ses enfants, abandonnant même ses propres domaines de Penthièvre.

Il restait à remplir une épineuse formalité, celle de l'hommage à la France. Jean ne savait pas encore si le roi Charles V se résignerait aux faits, et n'essaierait pas de relever le parti de Blois en faveur des orphelins du comte. Il lui envoya des négociateurs habiles qui trouvèrent le roi assez peu convaincu des chances favorables d'une pareille intervention, et très-disposé à ne pas exaspérer le vainqueur, qui pouvait fort bien ouvrir à l'Angleterre les ports innombrables de son littoral. Le roi prêta l'oreille à des propositions de paix ; le duc, occupé du siége de Quimper, demanda un délai d'hommage et l'obtint.

Le traité fut conclu à Guérande, où se rendirent les plénipotentiaires de Charles V et de Jean de Montfort. Ils avaient choisi cette petite ville voisine de la mer, « pour avoir de bon poisson, vu que c'était le Carême. » Les débats furent orageux. Les commissaires français se cramponnèrent long-temps à une clause ridicule, celle d'un partage entre le vainqueur et la veuve du vaincu. On faillit même finir par une rupture ; mais le peuple de Guérande, voyant déjà en perspective la guerre civile rallumée, l'incendie et le massacre, dont cette ville avait eu à souffrir au commencement de la dernière lutte, accourut au palais où se tenaient les conférences, et l'assiégea de tant de cris et de prières gémissantes que les commissaires, gagnés eux-mêmes par l'émotion de la foule, reprirent les délibérations, et signèrent ce jour-là même (Vendredi-Saint 1365) le *traité de Guérande*, qui ne fut ratifié que l'année d'après.

V. Les principales conditions étaient les suivantes :

Jean de Montfort restait souverain du duché de Bretagne, et sa famille après lui. La famille de Charles de Blois recevait comme indemnité la vicomté de Limoges et tous les droits des Montfort sur les seigneuries de Chailli et de Longjumeau, près Paris.

Jean de Blois, fils du défunt, devait épouser Jeanne de Bretagne, sœur de Jean de Montfort, et, en cas d'extinction de la lignée du nouveau duc, la maison de Blois-Penthièvre devait en hériter, non par son propre droit, mais par celui de Jeanne de Bretagne-Montfort.

Enfin, les femmes étaient déclarées inhabiles à succéder au duché, à moins d'extinction totale de l'une et de l'autre lignée masculine.

Jean commença immédiatement à faire acte de souveraineté. Il assembla ses Etats à Vannes, reçut les hommages de la Bretagne, leva les impôts. Saint-Malo et la Cornouaille firent quelques difficultés qui se terminèrent par des accommodements ; puis Jean IV partit pour la France, afin de remplir les formalités des divers hommages, comme duc, comme pair, et comme sire de Montfort-l'Amaury.

Il y eut plus d'une difficulté. Les chanceliers des deux cours argumentèrent sur cet hommage, qui devait servir de précédent à tous ceux des princes subséquents de la même maison. On demanda d'abord *l'hommage lige*, que le *Conquéreur* refusa énergiquement. « Mais, objec» tait la cour de France, il y a un précédent » d'hommage lige, c'est celui qu'a rendu le duc » Arthur à Philippe-Auguste.— Je vous le ren» drai bien aussi, répéta le duc avec présence » d'esprit, si vous voulez me donner tout ce que » possédait Arthur, la Normandie, l'Aquitaine, » la Touraine, le Maine et l'Anjou. » Il fallut se contenter de l'hommage simple.

Une affaire fort grave se présenta ensuite. La famille et les amis de l'infortuné Charles de Blois firent des démarches à Rome pour sa canonisation. Si elle avait réussi, c'était l'acte de déchéance de la maison de Montfort, car elle eût entraîné la légitimité des droits que le vaincu d'Auray avait défendus ; aussi la cour de Rennes réclama-t-elle vivement contre l'enquête, et

le pape n'y donna aucune suite, « pour ne pas offenser le duc et le roi d'Angleterre. »

Nous allons maintenant assister à une période pleine de faits émouvants : la lutte sans trêve de Jean de Montfort contre sa féodalité. Dans les pays d'aristocratie, la guerre civile peut décimer la classe dominante, mais aboutit généralement à accroître son influence. La noblesse bretonne, mâtée par les ducs du siècle précédent, par les grands hommes de la maison de Dreux, était devenue l'arbitre du sort du duché, dans la guerre de la succession, et n'était nullement disposée à respecter un trône dans lequel une partie de cette noblesse ne voyait qu'une œuvre de violence et d'usurpation. D'ailleurs, les barons de Bretagne s'exagéraient étrangement le rôle qu'ils avaient joué dans cette guerre, et le plus puissant d'entre eux, après les Rohan, Olivier de Clisson, moitié Breton et moitié Français par ses grands domaines des Marches poitevines, croyait naïvement avoir fixé la fortune à la bataille d'Auray. En dépit de cette prétention, peut-être trop vite admise dans ce recueil même par le judicieux et savant biographe de Clisson, il est certain que Jean avait dit la vérité en attribuant sa victoire à Chandos, et c'était la tactique anglaise qui avait triomphé sur les cinq champs de bataille illustrés par cette longue guerre. C'est avec ces prétentions que le jeune *Conquéreur* (c'était le surnom qu'il avait acquis à Auray), eut depuis à compter; et ce qui fit la fausseté de sa position, c'est que l'expression de sa reconnaissance blessait à la fois et l'orgueil de ses barons, et les susceptibilités instinctives, plus respectables sans doute, de tout son peuple, chez lequel le nom d'Anglais éveillait des sentiments de haine féroce et traditionnelle. Sans doute, les Anglais, pendant la guerre, n'avaient rien fait pour conjurer ce sentiment; mais les Français n'avaient, tant s'en faut, aucun reproche à leur faire sur ce point.

VI. Jean avait conservé des relations amicales avec son beau-père, Edward III. Il avait gardé des capitaines anglais autour de lui; il avait mis garnison anglaise dans quelques-unes de ses places; enfin, il avait donné à Jean Chandos la seigneurie du Gavre, près Blain. Clisson, dans un but évident de provocation, demanda le Gavre à son suzerain, et, sur le refus de celui-ci, fit toutes sortes de serments terribles contre les Anglais, mit le feu au Gavre et en transporta les ruines dans sa terre de Blain. Jean IV, légitimement irrité, exigea une réparation de son vassal, et, n'en obtenant aucune, il le chassa de ses domaines de Bretagne. « Vous m'avez fait Ollivier-sans-Terre, dit le rebelle furieux, mais vous ne serez pas Duc-sans-Guerre. » Et il essaya de lutter, les armes à la main, contre son seigneur. Trop faible, malgré ses alliances avec les Rohan et Jeanne de Penthièvre, dont sa fille avait épousé l'un des fils, il accepta un rôle infâme; il se fit nommer par la France gouverneur des provinces frontières sur la Loire, et, par le moyen des partisans et des agents qu'il entretenait en Bretagne, il se fit, près de Charles V, l'espion de son pays.

Charles V avait ou croyait avoir contre Jean IV des griefs sérieux. Le duc avait, en 1369, fourni passage, à travers le pays nantais, à des troupes anglaises qui marchaient contre la France; il avait, plus tard, conclu avec Edward un traité offensif et défensif où il nous semble avoir quelque peu joué le rôle de dupe. Edward lui donnait, en Aquitaine, les importantes places de Chizay, Melle et Civray, mais à condition qu'elles fussent occupées par des garnisons anglaises; il refusait de retirer ses troupes de Bécherel, malgré la pacification accomplie depuis six ans; il stipulait que, durant la guerre entre la France et lui, les ports de Bretagne seraient ouverts à ses flottes, et que les douze principaux, à son choix, seraient confiés à des troupes anglaises. Plus tard encore, il consentait à rendre Bécherel, à condition que Hennebon, Morlaix et Brest lui seraient livrés en garantie de la capitulation demandée. Tout cela dépassait les bornes d'une reconnaissance légitime, et l'on comprend la juste susceptibilité des Bretons de toutes les classes, qui maudissaient ces traités (1371-1372).

Le duc récriminait de son côté. Il se plaignait de pirateries exercées contre la marine bretonne, sous pavillon français; il accusait, à juste titre, Charles V d'avoir perfidement poussé à la canonisation de ce Charles de Blois, non moins terrible pour lui après sa mort que pendant sa vie. Les récriminations n'avaient qu'une issue possible, dont Charles V chargea Duguesclin, en l'envoyant vers Rennes avec quatre mille hommes d'armes. Le connétable dépassa Rennes et approcha de Gaël, où était le duc avec une armée cinq fois inférieure. Les barons bretons firent à Jean IV des remontrances respectueuses, l'engagèrent à éloigner les Anglais, qui le rendaient impopulaire, et à donner sa confiance exclusive à ses nationaux. Le duc, tout en paraissant reconnaître la justesse de ces observations, déclara qu'il se trouverait déshonoré s'il y obtempérait en présence de l'ennemi; qu'il n'agissait jamais sous l'apparence d'une pression quelconque; que, d'ailleurs, il ne demandait « qu'à toucher de sa hache les » plus fiers de ces vantards, quoiqu'ils fussent » plus de cinq contre un. » Les barons l'exhortèrent à attendre du moins les contingents qui arrivaient. Il y consentit; mais les Français, qui ne tenaient pas à livrer en pays ennemi un combat d'issue douteuse, évacuèrent leurs cantonnements des environs de Rennes.

Sans se décourager, Charles V se mit à réveiller dans la noblesse bretonne les ferments de guerre civile, les mécontentements parfois

légitimes, et aussi les passions moins avouables, qui font les transfuges et les traîtres. Il détacha successivement du duc les sires de Kerimel, de Plœsquellec, de Penhouet, du Chatel, sans oublier ceux que nous avons nommés avec Clisson. C'étaient de très-braves chevaliers, mais des esprits flottants au gré des caprices, et surtout des intérêts. Le plus illustre, Kerimel, avait reçu du duc le commandement de la Roche-Derrien, que Jean IV avait enlevée à Duguesclin, sur je ne sais quel grief. Kerimel s'était empressé de rendre la place à son ancien ami le connétable; mais le duc en ayant témoigné une vive improbation, Kerimel avait immédiatement attaqué et enlevé la place pour le compte de son maître. C'étaient là, on le voit, des fidélités mal assurées.

Sur ces entrefaites, une flotte anglaise arrive devant Saint-Malo et y incendie une escadre espagnole au service de la France. La vue des couleurs britanniques excite une commotion générale dans le duché. Jean essaie quelque temps de lutter contre des insurrections mal concertées, celle de Morlaix, par exemple, où il vint en personne faire pendre cinquante bourgeois, en vengeance du massacre d'une garnison anglaise; mais les grands vasseaux s'insurgèrent partout, enlevèrent les villes voisines de leurs fiefs, et ouvrirent les portes à l'armée française, qui s'avançait sous les ordres de Duguesclin et des princes de Bourbon, d'Alençon, de Sancerre. Rennes se rendit; puis Jugon, la plus forte place de Bretagne; puis Bécherel, Dinan, Saint-Malo; puis toutes les villes du littoral au sud : ce fut une promenade qui n'a eu d'analogue que la campagne d'Espagne de 1823. Il y a cependant une différence, et qui fut fâcheuse pour le duc : c'est que toutes ces villes avaient des garnisons anglaises qui, d'ailleurs, se défendirent très-bravement. L'armée française se donna là les dehors d'un très-beau rôle; elle semblait délivrer la France des satellites d'un préfet anglais. Jean ne conserva de son duché que Brest, Derval, Auray, également défendues par des troupes insulaires; il s'embarqua dans ce dernier port, et alla demander l'hospitalité à son parent et allié Edward III.

La conquête continua : Nantes ouvrit ses portes, mais fit ses réserves en faveur des droits du duc, dans le cas où il rentrerait en amitié avec son peuple. Cette ville de bourgeois, prudents en politique comme en affaires, voyait effectivement ce qui échappait à l'impatience irréfléchie des barons; c'est que l'ennemi anglais ne perdait du terrain qu'au profit du français, ennemi plus dangereux avec des formes moins irritantes.

VII. Le roi Edward, qui préparait une puissante expédition contre la France, la mit sous les ordres des ducs de Lancastre et de Bretagne, et lança au-delà du détroit trente mille hommes qui inondèrent la Picardie et le Vermandois. Cette armée dévasta furieusement les domaines de Charles V, auquel Jean IV, animé de ressentiments personnels, écrivit la provocante missive que voici :

« Sire Charles de France, qui vous clamez » souverain de mon duché de Bretagne. Il est » constant que, depuis que je suis entré dans » la foi et l'hommage de la couronne de France, » j'ai toujours fait mon devoir envers ladite » couronne et envers tous ceux à qui il appartenait. Mais ce nonobstant, vous, par vos » gens, sans connaissance de cause, seulement par procès d'effet, avez fait entrer, » par votre commandement et soutenance, votre connétable, votre puissance et force de » guerre en mon duché de Bretagne; pris mes » villes, châteaux et forteresses; pris, rançonné » ou tué mes sujets : ils m'ont fait et me font » chaque jour des insultes et des dommages » incomparables et irréparables. Vous vous êtes » sciemment montré mon ennemi et avez tout » tenté pour me ruiner; vous ne voulez pas me » rendre les terres que vous me devez d'après » nos conventions, malgré les sommations coûteuses que je vous en ai faites; vous m'avez, » sans raison avouable, débouté de la foi et de » l'hommage de votre couronne. Pour tous ces » griefs, je vous fais savoir que je me tiens » franc, quitte et déchargé de tout hommage » envers la couronne de France, que je vous » tiens et répute mon ennemi. Ne vous émerveillez donc point si je vous fais tous les dommages que je pourrai pour me revenger de » toutes ces injustices et vilainies susdites.

» Le duc de Bretagne, comte de Montfort
» et de Richemont. »

Après cette fière protestation, les ducs marchèrent sur Paris, cherchant aventure et bataille; mais Duguesclin, qui commandait la petite armée du roi Charles, n'eut garde de hasarder sur le succès d'une journée la dernière ressource de la France, mal guérie encore des suites de Poitiers et de la Jacquerie. Il laissa patiemment brûler les faubourgs de Paris et mettre à feu et à sang tout le pays de la Somme à la Loire : il se contenta de harceler la formidable armée d'invasion, d'inquiéter son arrière-garde à chaque passage de rivière ou de défilé, de lui couper les vivres, si bien qu'en arrivant derrière la Loire, elle avait déjà perdu, outre des milliers d'hommes tués ou dispersés, sa belle ordonnance, son élan, et surtout son prestige.

VIII. — Aigri par son insuccès, Lancastre somma son parent, avec une raideur toute britannique, de payer à lui seul la moitié de la solde de son armée. « Mais, mon cousin », répliqua le duc en souriant de cette étrange proposition, « vous savez que je suis chassé de mon » duché, et que j'ai à peine de quoi entretenir » mes propres chevaliers. — Eh bien! lui dit

» brutalement l'Anglais, prenez votre *ost* avec » avec vous, et allez où bon vous semblera. »

Jean ne se le fit pas répéter. Il emmena avec lui une soixantaine de ses chevaliers bretons, qui s'empressèrent de le suivre, et prit l'avant-garde de l'armée anglaise, qui le suivait à une très-grande distance. Il ne s'agissait de rien moins que de faire, avec soixante lances, une percée à travers toute l'Aquitaine occupée par des bandes ennemies, et pour qui connaît les idées d'alors, il n'est pas douteux que cette *chevauchée* ne lui fit plus d'honneur parmi les *prudhommes* que les plus savantes batailles.

Au bout de quelques jours de marche sans incidents importants, Montfort arriva près de Sarlat, sur une hauteur ardue que ses chevaliers affamés, harassés, gravissaient péniblement. Il monta au sommet avec son fou Briant et quatre hommes plus dispos que les autres, et vit avec inquiétude flotter dans la plaine les bannières du partisan français Jacob Laleulle. Il fallait prendre un parti sur l'heure; on pouvait fuir; mais la cavalerie toute fraîche de l'ennemi eût vite atteint les chevaux épuisés des Bretons. Montfort ne songea pas un instant à se rendre; il se décida, à tout prix, à balayer la route et à passer. En conséquence, il envoya son fou prévenir les hommes restés en arrière de venir le rejoindre, puis il fit déployer son pennon et attendit.

Les barons se hâtèrent d'arriver et avec eux le page, porteur du bassinet du duc, qui s'arma et se porta en avant avec les plus ardents, en poussant son cri de guerre : *Malo! Malo!* Les premiers Français qu'il rencontra étaient les coureurs de Laleulle, qui tournèrent bride et rejoignirent leur commandant. « Messire, dirent-ils, c'est le duc de Bretagne qui est là-haut; il doit avoir beaucoup de monde derrière lui de l'autre côté de la montagne, car, en signe de mépris pour nous, il n'a déployé qu'un pennon. Celui qui l'attendra sera bien mal inspiré. » Jacob Laleulle réfléchit un instant, et voyant la troupe de Montfort qui descendait le coteau au pas, en laissant ses chevaux au haut de la montagne pour figurer un corps de cavalerie au repos, il crut au rapport de ses gens, et se retira avec sa troupe, composée de trois cents hommes.

Le duc remercia le ciel avec ferveur de cette heureuse issue, et ne pouvant attaquer Sarlat, il passa la nuit avec sa troupe dans une vigne voisine, où il dormit fort mal. Les Bretons manquaient complètement de vivres; ils n'avaient que des vêtements troués, et, ce qui leur était une privation des plus sensibles, leur linge était dans un pitoyable état. Le lendemain, on marcha sur Limeuil, petite ville qui commandait le passage de la profonde et sinueuse Corrèze. Il fallut acheter à prix d'argent la faculté de passer la rivière sans être inquiété.

Les gens de la Linde furent moins conciliants. Montfort avait encore une partie de sa vaisselle et l'offrit aux habitants de cette petite et forte place pour avoir des vivres. Les Lindois répondirent brutalement : « Nous ne vous » donnerons rien, ni gratis, ni pour argent; » vivez si vous pouvez. Mourez de faim, vous » nous ferez plaisir, car nous vous regardons » comme ennemis. » La réponse à cette insolence fut un assaut immédiat. Les Bretons, dont l'ardeur naturelle était accrue par cette pensée que leur dîner était au bout de leur épée, taillèrent en pièces la garnison ennemie, emportèrent la ville d'assaut et la livrèrent au pillage. Ils s'y reposèrent trois jours dans une abondance qu'ils devaient apprécier après tant de privations, puis ils marchèrent sur Bergerac.

Soit par courtoisie, soit sous l'impression de l'assaut de la Linde, les habitants de cette dernière ville accueillirent fort bien nos paladins qui, je ne sais trop pourquoi, firent un écart sur la droite et marchèrent sur Périgueux. L'armée française y était déjà, ou du moins un corps d'avant-garde. Jean IV courut les plus grands dangers dans la mêlée meurtrière qui s'y engagea. Il fit des merveilles de son épée et se fortifia dans la place. Refoulés sans doute par des forces redoutables, les Bretons l'évacuèrent et arrivèrent sans autre incident à Bordeaux. Là, le duc se mit à tenir un grand train de maison et à festoyer largement ses braves amis et les nobles Anglais et Gascons qui vinrent le voir. On en murmurait dans la ville : « Quel *tinel* tient ce duc ruiné! Songe-t-il à » payer jamais les dettes qu'il fait ici? » Il en faisait en effet; mais sur ces entrefaites arrivèrent à Bordeaux des navires chargés de sel, de sa bonne ville et de ses salines de Guérande. Les patrons, qui lui devaient beaucoup d'argent, s'acquittèrent sur la vente de leurs chargements, et il put continuer son train de vie sans s'inquiéter de ce qu'en penserait la ville ou la cour du prince anglais.

IX. Le duc alla ensuite à Auray, où il réunit les seigneurs restés fidèles à sa cause et tint quelque temps sa petite cour, dont sa jeune femme faisait les honneurs. Il n'oublia pas de fortifier cette place, après quoi il retourna en Angleterre, pendant que Charles V confisquait sa seigneurie de Montfort-l'Amaury. En revanche, Edward le nomma son lieutenant en France, conjointement avec Lancastre. Il repassa presque aussitôt la mer avec le comte de Cambridge, assiégea Saint-Mahé, emporta le château et en passa la garnison au fil de l'épée. La ville se rendit. La garnison de Saint-Pol-de-Léon ne fut pas mieux traitée; aussi celle de Saint-Brieuc, craignant le même sort, se défendit-elle en désespérée.

Montfort apprit sur ces entrefaites que les sires de Clisson, Rohan et Beaumanoir assiégeaient Jean d'Evreux et ses Anglais près Quimperlé, peut-être à Carnoët. Il y accourut, sans

doute avec l'espoir d'accabler d'un seul coup les chefs du mouvement qui l'avait chassé de Bretagne. Sur la foi de je ne sais quelles autorités plus que suspectes, Mazas a prétendu que Jean IV avait contre Clisson une jalousie furieuse, excitée par les rapports calomnieux de Charles de Navarre, sur les attentions de Clisson pour la duchesse. Il serait difficile d'ailleurs de dire comment Olivier et la duchesse avaient pu se rencontrer dans ces dernières années, et nous ne voyons guère dans la froide et impassible nature de Jean IV les transports d'un mari jaloux. Il n'est pas plus vrai que Clisson ait très-maltraité les assiégeants; il n'eut que le temps de se jeter dans la ville, où il se trouva, en peu de jours, dans une situation déplorable. Il demanda une capitulation; elle lui fut impitoyablement refusée. Il était évident que l'implacable *Conquéreur* voulait faire un terrible exemple. Clisson, désespéré, ne savait plus que devenir, quand une intervention inespérée le sauva. Jean IV venait de recevoir le traité conclu entre la France et l'Angleterre, traité qui forçait le corps anglais auxiliaire, c'est-à-dire la plus grande partie de l'armée ducale, à repasser la Manche. Jean IV se retira à Auray avec la duchesse, qui l'avait accompagné dans cette campagne.

Le traité devait lui porter un coup sensible, car il sacrifiait complètement ses intérêts à ceux de l'Angleterre. Les ducs d'Anjou et de Lancastre étaient chargés de régler les différends du duc avec ses barons; il gardait les places d'Auray, Brest, Saint-Malo, et il lui était alloué 30,000 livres par an. L'armée anglaise ne devait plus rester sous ses ordres; il était tenu d'évacuer toute la Bretagne, moins les points sus-indiqués, le tout « pour le bien de la paix et la tranquillité du pays. » Le *Conquéreur* ne se pressa pas de déposer les armes. Il continua de tenir la campagne, et, comme Clisson et Duguesclin le sommaient d'obéir aux prescriptions d'un traité conclu sans sa participation, il répondit, avec la froide obstination qui le distinguait, qu'il sortirait de Bretagne quand il le jugerait à propos. (9 septembre 1375.)

X. Cependant, pressé par des forces très-supérieures, il dut s'éloigner; et, comme on lui faisait espérer que le roi pourrait lui accorder des conditions favorables, s'il passait en Flandre, il se rendit à Bruges, où la diplomatie française ne répondit à ses réclamations que par des raisons évasives et d'une mauvaise foi passablement cynique. Joué de la sorte, il passa en Angleterre, où il conclut avec le roi Edward un nouveau traité aussi désastreux que les autres. Ce traité cédait momentanément Brest aux Anglais, et la cession devenait même définitive dans le cas où le duc mourrait sans enfants. Il lui était accordé, par compensation, une terre en Angleterre et 1,000 livres sterlings de revenu pour la duchesse. Où était donc la virile inspiration de Jeanne-de-Flandre, et assistait-elle à ces honteuses transactions, qu'elle n'eût jamais, de son temps, sanctionnées? On ne sait, car elle avait disparu depuis trente ans et plus de la scène historique. Mais, d'un acte de Rymer, retrouvé à propos par la savante patience de M. de Courson, il ressortirait qu'elle était morte en Angleterre dans un comté du nord, prisonnière ou peu s'en faut d'Edward III! On ne reconnaîtrait pas là l'âme froide, mais honnête du *Conquéreur*, qui subit la protection du tyran de sa mère; mais on y retrouverait bien toujours la politique anglaise, et l'on comprendrait l'intérêt d'Edward à éloigner de son protégé l'héroïque et sainte femme qui n'eût jamais prêté les mains à la honte de son fils et de sa patrie adoptive.

Cette année, les affaires de Jean IV empirèrent : les Français lui prirent Auray, et il alla lui-même, pour tuer le temps et oublier sa fausse position à la cour de Windsor, profiter de la loyale et affectueuse hospitalité de son cousin Louis de Flandre. Le roi le faisait surveiller, et un de ses espions fut saisi et amené à la cour de Bruges, où Jean IV le malmena de paroles : « Entre vous, bourdeurs et langagers du palais » de Paris, vous mettez le royaume à votre vo» lonté; il n'est si grand prince du sang qui » puisse être cru quand vous l'accusez; mais on » pendra tant de telles gens que les gibets en se» ront remplis. » Charles V alla jusqu'à demander l'expulsion du duc, menaçant la Flandre d'une invasion en cas de refus. Le comte réunit les députés de ses grandes communes, leur lut la lettre du roi, puis leur représenta que le duc de Bretagne était son hôte, son proche parent, qu'il avait rempli un devoir sacré en lui ouvrant sa maison, qu'il se déshonorerait en la lui refusant, et finit par leur demander s'ils pensaient de même. Les communes répondirent simplement, noblement, que Monseigneur le comte avait fait son devoir, et mirent deux cent mille hommes des métiers à sa disposition, en cas de guerre avec la France. Cette éventualité fut détournée par le départ du duc, que ses affaires rappelaient en Angleterre.

Lancé sur une pareille pente, Charles V ne s'arrêta pas facilement. Après avoir sottement irrité les Flamands, il s'avisa de froisser les Bretons par une confiscation brutale du duché. Il s'en repentit cruellement. Les barons avaient chassé Montfort, sous prétexte d'alliance trop étroite avec l'étranger; ce n'était pas pour prendre un autre étranger pour maître. La veuve de Charles de Blois protesta la première, puis les barons, puis les légistes, qui rétorquèrent victorieusement les chicanes du Parlement de Paris. Les Bretons qui servaient sous les ordres du roi désertèrent en masse, et vinrent en Bretagne former des associations immenses que rien n'arrêta. Une sorte de gouvernement provisoire, formé de quatre maréchaux, dont Kéri-

nal et Lahoussaye, s'installa à Rennes : la ville elle-même avait son comité de défense, composé de nobles et de bourgeois, et Beaumanoir, avec quelques autres seigneurs, les plus ardents ennemis de Jean IV, prit la direction de l'armée, qui chassa les Français du pays, les accula à quelques forteresses, passa la frontière et s'empara de Pouancé et de la Roche-Diré en Anjou. Pour couronner l'œuvre de restauration nationale, on fit taire tous les griefs, toutes les rancunes, on pria humblement l'exilé de rentrer dans son bon duché de Bretagne.

Il ne se fit pas attendre, et aborda près Saint-Malo, par un beau jour d'été. Nous avons déjà dit (*Biog. Bret.*, t. Ier, p. 640-641) avec quelle ivresse d'enthousiasme la nation entière le reçut. On avait oublié l'ambitieux, parfois égoïste : on ne se rappelait que le paladin, le cœur ferme et loyal, le fils de Jeanne de Flandre. On racontait, on chantait ses victoires dans les plaines de la France et de l'Aquitaine, on exagérait ses *vaillantises*, on en faisait un second Arthur.

Le duc Jean est de retour : il revient sauver son pays.
Il a sucé le lait d'une Bretonne, un lait plus sain que le vin vieux.
Sa lance, quand il l'agite, lance de rapides éclairs.
Frappe-les, sire duc! sans pitié, frappe et broie !
Quand on tranche comme tu tranches, on n'a de maître que Dieu.
Le soleil est revenu, revenu est l'été : revenu est notre sire Jean.
Les montagnes de Laz résonnent : la *cavale bleue* hennit et tressaille....

Cette poétique image était de l'histoire littérale. On remarque avec un superstitieux respect que la nature elle-même semblait s'être associée à ce triomphe, et que, dans le port d'Auray, la ville fidèle du *Conquéreur*, le théâtre de sa plus belle journée, le flux et le reflux avaient, ce jour-là, passé vingt-deux fois entre les quais étroits de la plate ville.

Le *Conquéreur* enlevé sur les épaules de cette foule ardente, alla à Dinan, où il tint une première assemblée, puis à Rennes. Une fois qu'il fut là, la main dans les mains de son peuple, il se retrouva tout entier. Il réunit une armée, marche sur Pontorson, jette en Normandie une avant-garde de deux cents lances qui bat la campagne sans trouver de résistance sérieuse : lui-même fait débander à son approche l'armée française et accorde au duc d'Anjou une trêve de deux mois pendant laquelle son *ost* se grossit de tous les Bretons qui servaient en France. Le roi eut l'impolitique cruauté de faire massacrer en route quelques-uns de ces braves soldats munis de saufs conduits en règle, ce qui ne fit que hâter le départ des autres. Enfin, la flotte franco-espagnole, qui avait deux fois essayé du débarquement, n'essuya que des revers ridicules. A Saint-Nazaire, dix-sept Bretons taillèrent en pièces trois cents Castillans.

Charles V perdit tout sens commun, à la suite de ces désastres; il disgrâcia ses gens et usa la popularité du malheureux connétable Duguesclin à cette guerre de Bretagne, où il ne fit rien de bon. Pendant ce temps, les Etats de Bretagne envoyèrent proposer au roi une paix honorable, et en même temps, pour un en-cas de continuation de la guerre, ils firent demander du secours à Richard d'Angleterre. Le roi, assoupli par ses revers, bien conseillé par le connétable, promit de faire ce que demandaient les Etats, et accepta même l'arbitrage du comte de Flandre (1380).

XI. Charles V mourut le 16 septembre 1380; et comme une partie des griefs de la Bretagne et de la France étaient plus personnels entre les souverains qu'entre les pays, le duc dit : « La » rancune que j'avais au royaume de France » est affaiblie de moitié. Tel a guerroyé au père » qui aidera au fils. » Au milieu de ces bonnes dispositions, il lui arrivait des nouvelles fâcheuses : le secours demandé par les Etats avait débarqué en France sous les ordres du comte de Buckingham; cette armée avait traversé le royaume l'épée à la main, et arrivait vers la Bretagne par Cossé-le-Vivien. On ne pouvait être plus inopportunément servi par ses amis.

Jean se hâta d'envoyer vers Buckingham un de ses chevaliers, qui rejoignit ce chef à Châteaubriant, l'assura des bonnes dispositions du duc, et le pria d'attendre à Rennes que son souverain pût venir l'y trouver. Les gens de Rennes reçurent seulement l'état-major anglais, et logèrent l'armée dans les faubourgs. Le duc ne se pressait pas d'arriver; il finit cependant par rejoindre Buckingham, et lui dit qu'il était très reconnaissant de sa visite, mais qu'il craignait de ne pouvoir assouplir ses barons au point de leur faire regarder comme amies les bannières anglaises. « Si vos barons sont si volontaires, » lui dit sèchement l'Anglais, j'amène ici une » armée qui les rendra plus dociles. » C'était conseiller au duc un acte infâme autant qu'absurde. Jean ne répondit rien, mais il promit d'aider le comte à assiéger Nantes, qui s'était déclaré français.

Les Nantais, gens prudents, avaient appelé une garnison française; mais ils avaient gardé les clefs de la ville. La garnison eut toutes les peines du monde à les extorquer à un vieux prêtre, qui les avait sous sa robe. Le siége dura deux mois, et, après divers succès mêlés de revers, les Anglais quittèrent le siége pour marcher sur Vannes, à la rencontre du duc, qui ne se pressait guère de venir les aider. Ils furent courtoisement reçus par les bourgeois de Vannes; mais les corps séparés, envoyés à Quimper et à Hennebon, ne purent loger dans la ville : ils passèrent l'hiver dans les faubourgs et à la campagne, où ils souffrirent beaucoup.

Pendant ce temps-là, le duc concluait avec le roi Charles VI un traité fort avantageux. Le roi lui rendait ses terres de Montfort, de Réthel, de Champtoceaux, et se contentait, bien entendu, de l'hommage simple; le duc faisait avec la France alliance offensive et défensive (4 avril). Buckingham en fut instruit et jeta les hauts cris; ce que voyant, Jean IV, ne sachant

comment concilier tant d'exigences, fit signer à ses barons un traité par lequel ils juraient de le soutenir contre le roi de France, si celui-ci voulait le forcer à faire la guerre aux Anglais. Le comte, dégoûté de la Bretagne, s'embarqua à Vannes, malgré les instances du duc, que son départ soulageait, mais qui n'eût voulu pour rien au monde passer pour ingrat. Cependant, Richard s'en vengea en retenant la duchesse et en faisant saisir la terre de Richemont.

XII. L'année 1381 se passa à négocier. Les Français évacuèrent les quelques places qui leur restaient; le duc fit deux fois alliance avec le nouveau connétable, son ancien ami Clisson, et alla à Paris rendre hommage au roi. Puis il s'occupa d'obtenir la liberté de sa femme et la main-levée de Brest et de Richemont. Il réussit sur le premier point et fut payé de réponses évasives sur les deux autres. En 1383, il alla assister au Parlement de Compiègne et suivit le roi son suzerain à la guerre de Flandre, au secours du comte son parent contre les Anglais et les gens de Gand. Il remplit un office d'humanité au siége de Bourbourg, où il trompa l'avidité des routiers français en faisant accorder aux assiégés une capitulation honorable; il couronna ce service en négociant la paix entre les deux royaumes, mais il ne put obtenir, en échange de ces actes, la remise des places qu'il avait demandées auparavant.

Il eut à cette époque des démêlés assez graves avec l'évêque et les bourgeois de Saint-Malo. L'évêque avait voulu, à la faveur des guerres civiles, constituer à Saint-Malo une sorte de république théocratique relevant directement du pape, et les bourgeois, comprenant qu'il leur serait plus facile d'en venir à ne relever que d'eux-mêmes, avaient refusé l'obéissance au duc. Celui-ci bloqua leur port, saisit le temporel de l'évêque, jeta ses gens en prison; l'évêque lança une excommunication : le duc mit l'évêché en état de siége, et, de guerre lasse, les bourgeois se soumirent aux conditions qu'on voulut leur imposer. Le duc fit son entrée à Saint-Malo comme dans une ville conquise, les notables se jetant à ses pieds, ôtant leurs ceintures, se recommandant à sa bénignité. L'évêque et le chapitre lui firent serment de fidélité; on lui reconnaissait les deux tiers des impôts, l'autre tiers échéant à la ville (1384).

Chaque tenue des États apportait de nouvelles garanties au pouvoir central. Celle de 1386 décida que les trésors découverts en terre lui appartenaient, chose capitale en droit féodal; que l'évêque ne pouvait bâtir à Guérande sans sa permission; qu'il avait seul droit de garde à Quimper et à Redon : puis, il marcha sur Brest, que les Anglais refusaient toujours de lui rendre.

Qu'on nous pardonne quelques détails sur ce siége, l'un des plus beaux, le plus beau même de la poliorcétique de ce siècle.

XIII. Le blocus durait depuis plusieurs années, mais le siége ne faisait que de s'ouvrir. Dix mille Franco-Bretons, commandés par le duc, le connétable, les sires de Malestroit, du Faou, de la Bellière, resserraient la ville. Avant l'arrivée de Jean, Clisson avait élevé deux bastilles, l'une en bois, l'autre en pierre, à l'ouest du port; le duc y joignit une grande bastille en pierre (22 juin) avec des murs de dix pieds d'épaisseur, et sept grosses tours. Ce fort, auquel travaillaient mille terrassiers, fut achevé en trois semaines, garni de cent cinquante hommes d'armes et commandé par le sire de Malestroit. Puis, il congédia l'armée et se retira.

Lancastre débarqua, quelques jours après, à Brest, et donna immédiatement l'assaut au fort de *Duw-House* (Maison du Colombier). On avait ainsi nommé ce fort, bâti sur les ruines d'une ancienne fuie. Le fort, qui n'était pas encore entièrement terminé, et qui n'avait, d'un côté, qu'une barricade de chariots, se défendit tout un jour, et, le second, les barricades extérieures furent emportées, après une très-sanglante affaire. La sape continua l'œuvre. Les ouvriers anglais minèrent le fort; le sol s'effondra; des pans entiers s'abîmèrent et écrasèrent les travailleurs; mais les guerriers se jetèrent avec furie à l'assaut, et la place, pour ne pas être forcée, capitula. Malestroit offrit 20,000 écus d'or, et partit vie et bagues sauves avec les siens, parmi lesquels était Morfouace, l'intrépide défenseur de Saint-Malo contre le même Lancastre, quelques années auparavant. Les Bretons sortirent décimés, encombrés de blessés, qu'ils avaient jetés sur des charrettes, et Lancastre, après avoir rasé *Duw-House* et ses travaux provisoires, se remit à son tour en mer. L'an suivant, Jean IV revint passer l'été au siége (1387). Voulant isoler la ville de la mer, il construisit sur pilotis un fort en bois, et ferma le goulet par deux forts de pierre. On avait compté sans le comte d'Arundel, qui eut la fantaisie d'entrer à Brest, et qui rasa les deux forts en passant. Quelques semaines après, Jean IV les rétablit. John de Piercy arriva encore, en attaqua un, le prit et rouvrit le goulet. Il fallut renoncer à l'espoir de ravoir Brest, et ce pendant longues années.

XIV. Arrivons au point scabreux de cette histoire, les démêlés de Jean IV avec Clisson. On a généralement fait la part trop belle au vassal, et nous croyons avoir à réclamer contre cette justice distributive. Clisson avait fait la guerre au duc, sous le drapeau français, comme Beaumanoir, Kerimel et mille autres; mais ceux-ci y avaient mis de la franchise, et lui une haine, tantôt brutale, tantôt sournoise; ils l'avaient combattu par sentiment ou par principe bien ou mal entendu; Clisson, par un fort mesquin intérêt. En outre, il était un transfuge, et, com-

me tous les transfuges, passionné dans son nouveau parti. Le connétable était une main française toujours ouverte sur la Bretagne, grâce à son nom et aux vastes domaines de sa maison. Or, au moment où nous sommes, il était plus en train que jamais de les augmenter à tout prix. Les fils de Charles de Blois étaient restés dans les prisons anglaises. L'un d'eux était mort. Il racheta l'aîné moyennant une grosse rançon, lui fit épouser sa fille, et jeta les bases d'une maison de Clisson-Penthièvre, capable, à un moment donné, ayant surtout la France derrière elle, de *bouter hors* la maison de Montfort.

Jean IV vit le danger. Assez fort pour le prévenir, il eut le tort de préférer à une lutte résolue un guet-à-pens indigne, et prit le connétable au piège de sa fête de l'Hermine. On sait ce drame émouvant, raconté ici par un collaborateur que nous nous garderons bien de doubler; mais, ce qui prouve que Clisson était médiocrement pupulaire parmi les nobles de Bretagne, c'est que son malheur n'excita nulle part de transport d'indignation sérieuse. Il leva des troupes pour se venger et n'eut pas le dessus; une paix sans sincérité intervint sur tout cela.

En 1392, Clisson fut laissé pour mort dans un guet-à-pens nocturne tendu par Pierre de Craon, *bravo* très-déterminé de l'époque, et qui se réfugia aussitôt à la cour de Bretagne. Le duc fut accusé d'avoir soldé l'assassinat. C'était un jugement prématuré, car Pierre était homme à tout faire pour son propre compte, et d'ailleurs il avait contre Clisson des griefs personnels. Au moins, le duc reprocha aigrement au meurtrier d'avoir manqué sa victime. « Vous êtes un chétif », lui dit-il, et il se prépara tranquillement à repousser l'armée française qui s'avançait sur la Bretagne. Ce dédain de justification était-il conscience de sa culpabilité ou indifférence en face de l'accusation?

Une armée formidable avançait, commandée par le roi en personne; Jean semblait perdu. La nature combattit pour lui. Charles VI fut frappé d'insolation et de démence dans la forêt de Charnie (1393). Une révolution de palais eut lieu. Les ducs de Berry et de Bourgogne, régents du royaume, chassèrent Clisson avec les mots les plus aigres, à l'endroit de sa subite fortune pécuniaire, et le dégradèrent tout au long. Il courut en Bretagne, arma ses vassaux, essaya de faire la guerre au duc, et y fut presque accablé. Il tint pourtant la campagne pendant près de deux années. (1393-1395.)

XV. Cette année, grâce à la médiation du duc de Bourgogne et à la lassitude des partis, des ouvertures de paix eurent lieu (7 février); puis, les hostilités n'en ayant pas cessé davantage pour cela, le duc, préoccupé des souffrances générales, écrivit à Clisson de venir le trouver à Vannes, pour régler les conditions d'un accord définitif. Clisson, dont cette proposition pouvait justement mettre la défiance en éveil, demanda des garanties. « C'est très-juste », répond le duc, et il lui envoie son fils aîné à Josselin comme ôtage. Le connétable ne voulut pas être vaincu en générosité et partit avec confiance pour Vannes, emmenant avec lui l'héritier présomptif.

Les conférences eurent lieu dans l'église Saint-Paterne. Elles furent très-satisfaisantes, et amenèrent le traité du Pont-d'Auquefer, près Redon. Les conditions furent généralement favorables au suzerain (19 octobre 1395). Les années suivantes furent peu fécondes en événements; elles ne virent que des actes diplomatiques avec l'Angleterre, la France et la papauté. La première de ces puissances, après force négociations tortueuses, consentit enfin à rendre Brest et Richemont, qu'elle occupait contre tout droit (1396).

Quant au pape, il avait un pied en Bretagne, par suite d'une complication bizarre. L'évêque-comte de Saint-Malo avait imaginé un jour qu'il était seigneur temporel et libre de sa ville épiscopale, et ne reconnaissant aucun suzerain, il s'était donné au pape, qui, pensait-il sans doute, ne le gênerait aucunement dans ses actes administratifs. En un mot, il voulait avoir son Avignon. Mais Jean IV réclama résolument ses droits ducaux, et le pape, sollicité par l'évêque, transporta ses *droits* au roi de France, qui accepta en bon voisin cet instrument de discorde au sein de la Bretagne. Il envoya le bailli du Cotentin exercer à Saint-Malo l'autorité royale. Le bailli, en passant à Dinan, faillit être massacré par les Bretons, exaspérés de la duplicité française, et Jean, appuyé sur l'opinion nationale, agit avec vigueur contre les Malouins. Le prélat et la ville finirent par capituler, et le duc fit une entrée solennelle dans la vieille cité marchande, qui n'avait appuyé son évêque que dans l'espoir de le dominer et d'asseoir une sorte d'État hanséatique sous voile de théocratie, comme le firent, deux cents ans après, les cités de cette côte du temps de la Ligue.

En octobre 1399, Jean IV tomba malade; il mourut dans la nuit du 1er au 2 novembre, et fut enseveli, selon son désir, dans l'abbaye de Prières. Le peuple, qui l'affectionnait, ne put croire à la mort naturelle du *Conquéreur* : on parla d'empoisonnement; on arrêta un moine et un prêtre; mais l'affaire tomba par suite d'arguties judiciaires. On remarqua, avec un effroi superstitieux, que sa mort fut accompagné de grands tremblements de terre, et suivie d'une terrible mortalité.

XVI. — Jean le *Conquéreur* est certainement le caractère le plus complexe de notre histoire. Il est de son temps par bien des côtés, du nôtre par quelques autres. Son portrait nous révèle bien des choses sur sa mystérieuse nature. Il

est d'une beauté correcte, froide, plus majestueuse qu'entraînante; c'est un visage fermé à toute émotion, et l'on serait tenté d'y trouver l'inintelligence, si le regard, singulièrement clair et pénétrant, ne révélait le profond diplomate. Ce qui frappe au premier aspect dans ce profil très-breton de type, c'est la résolution froide, L'ENTÊTEMENT, la fixité dans une pensée immuable que l'artiste a saisie sans la traduire. L'histoire, ici, aidera peut-être et complètera l'œuvre de l'imagier.

Cette pensée, nous le croyons, a été *l'unité*. En face de deux grandes puissances qui s'affermissaient en abattant leurs grands fiefs, il comprit qu'il n'avait de chances de salut que dans une organisation compacte de ses Etats. Il a passé sa vie à combattre sa féodalité, d'abord sous les drapeaux de Charles de Blois, où elle était en très-grande majorité (il comptait surtout de la petite noblesse), puis sous ceux de la France, à qui elle faillit livrer la Bretagne, puis enfin sous ceux de Clisson, son plus puissant représentant. Il fut loin d'être fougueux, malgré sa réputation méritée de brillant paladin, loyal et juste dans cette dernière guerre; mais l'indignité de son égoïste et peu scrupuleux ennemi, jette un voile assez épais sur ses torts incontestables. Il eut toujours pour lui l'opinion publique, qui le nierait? Et même la noblesse bretonne, représentée par ses sommités intelligentes. Les votes des États et l'histoire de son règne le prouvent assez.

Il eut, pour nous résumer, un double rôle, très-logique quoi qu'il en semble: il représenta l'autorité en face des grands vassaux, la nationalité en face de l'étranger; et la France, à cette époque, était aussi bien l'étranger pour nous que la Prusse l'est aujourd'hui pour la Hollande. Nous ne reviendrons pas sur ce reproche vulgaire qui l'a poursuivi « d'avoir aimé les Anglais ». D'abord, il leur devait le duché; de plus, ils étaient pour lui un contre-poids contre la France et contre ses grands vassaux; « enfin, il les trouvait fidèles et disciplinables » disent les chroniques qui l'approuvent. Il leur fit la guerre où le juste intérêt de la Bretagne l'exigea.

Nous n'ajouterons qu'un mot pour sa justification. Avant lui, la Bretagne était un grand fief français; à sa mort elle était devenue une puissance européenne; et il fallait qu'elle eût acquis une énergique vitalité sous le *Conquéreur*, pour n'avoir pas péri sous la main de son fils dont nous allons parler. G. L.

JEAN V, — fils aîné du *Conquéreur*, avait reçu à sa naissance (24 décembre 1389) le nom de Pierre, qui fut changé, plus tard, d'après la volonté paternelle, en celui de Jean de Montfort. A dix ans, il monta sur le trône breton, sous la tutelle du duc de Bourgogne. Sa mère ne s'occupa guère de lui et s'empressa de se remarier avec Henri IV d'Angleterre, après avoir essayé d'exploiter, au détriment du pays, la part d'influence qui lui restait.

En 1401, le jeune duc fit à Rennes son entrée triomphale. Il était, depuis l'âge de cinq ans, l'époux d'une autre enfant, Jeanne de France. Ces mariages bizarres n'étaient que trop communs alors. Le jour même de son entrée à Rennes, il fut fait chevalier par Olivier de Clisson, et à quinze ans, il fut déclaré majeur. C'est ici le moment de revenir sur un fait adopté trop facilement par presque tous les historiens, malgré tous les documents contemporains, et seulement sur l'autorité d'un écrivain très-postérieur. Il s'agit de la tutelle du jeune duc, confiée, dit-on, à Olivier de Clisson par le *Conquéreur*, et de ce fait du vieux connétable poursuivant, l'arme au poing, sa fille Margot (1), qui lui aurait conseillé un crime fructueux.

Clisson n'était pas scrupuleux en prudhommie, et la preuve, c'est sa conduite en 1380, à Nantes, et plus encore, en 1399, à la mort de Jean IV, qui était un trop froid politique pour risquer l'avenir de sa lignée par des actes de magnanimité chevaleresque et aventureuse. A l'avénement de Jean V, Olivier appela l'armée française à Pontorson, sur la limite de Bretagne, pour tenter, avec son appui, un coup-d'État qui lui eût livré la régence, peut-être même la couronne. Ses plans furent déjoués par le dévoûment enthousiaste des Bretons, qui se levèrent en armes et mirent le fils du *Conquéreur* sous la garantie de leur épée. Clisson en fut pour ses ruses déloyales; mais Jean V n'oublia rien. En 1407, sur de nouveaux sujets de plaintes, les gens du duc attaquèrent ses châteaux, et lui-même, bloqué dans Josselin, ne se tira d'affaire que moyennant de fortes amendes. Le vieux général était très-avare, et ce coup dut abréger ses jours, car il mourut très-peu de temps après.

II. Revenons au duc, qui était très-occupé, en ce moment, des querelles d'intérieur de la cour de France; querelles qui se dénouèrent dans l'effroyable guerre civile des d'Orléans et de Bourgogne. Malgré ses obligations personnelles envers le duc de Bourgogne, Jean V s'allia aux d'Orléans. En 1408, il marcha sur Paris, à la tête d'une armée bretonne, pour y réintégrer la reine, chassée par les Parisiens du parti bourguignon. Cette entrée se fit avec des formes très-provoquantes. Les Parisiens dissimulèrent, et, la nuit, ils voulurent tenter des barricades et assaillir les quartiers trop étendus de l'armée bretonne. Le duc, prévenu à temps, concentra ses troupes, prit des mesures urgentes, et la collision fut évitée pour ce jour-là.

(1) *Margot*, pour Marguerite, comme *Mahaut*, pour Mathilde. Tous ces noms, officiels alors, sont relégués, depuis la renaissance, dans les patois de quelques provinces.

Dans une occasion postérieure, le duc fut moins heureux. Il était revenu sur Paris et s'y était établi militairement. Une insurrection populaire l'en chassa. Il y rentra ; mais pour trouver une armée anglo-bourguignonne, qui lui livra une bataille meurtrière, ou il fut écrasé et sa noblesse affreusement décimée. En 1415, il marchait au secours de l'armée française en Artois, quand il reçut l'accablante nouvelle de la bataille d'Azincourt, ou son frère Richemont avait été laissé pour mort sur le champ du massacre.

III. Mais, pendant tout ce temps, un ennemi invétéré conspirait à sa perte, au sein même de son duché. Margot de Clisson et les Penthièvre, ses enfants, n'avaient pas renoncé à revendiquer les bénéfices de leur sang, qui était celui de Charles de Blois. Ils avaient commencé par essayer de se constituer une sorte de fief indépendant. Ils avaient maltraité les agents civils du duc, exerçant dans leurs domaines de Tréguier et Goëllo. Il avait fallu leur faire la guerre. Le peuple avait supporté le poids de cette guerre atroce. Le duc avait chargé une escadre anglaise de mettre les récalcitrants à la raison, et les Anglais avaient pris Bréhat et pendu les habitants aux ailes de leurs moulins à vent. Les Penthièvre avaient feint de se soumettre.

En 1420, au milieu d'une paix profonde, d'autant plus douce à la Bretagne, que la France était en feu, les Penthièvre invitèrent le duc, alors à Nantes, à venir goûter les plaisirs de la saison à leur belle résidence de Champtoceaux, en Anjou. Le duc accepte sans défiance ; il part, couche la première nuit au Loroux et arrive sur les bords du ruisseau de la Divatte, qui séparait la Bretagne de la France. C'est une vallée très-sauvage, profonde, et le torrent qui coule aujourd'hui sous un beau pont de pierre n'avait d'autre pont qu'une passerelle de planches. Il était d'ailleurs grossi par des pluies récentes. Jean avait, en ce moment, près de lui quelques hommes de sa suite et les Penthièvre venus au devant de lui. Il passe le pont. Un de ses hôtes saisit les planches et s'amuse à les faire glisser dans le torrent. Le duc croit à une plaisanterie et en rit de bon cœur, quand un autre des fils de Margot lui met la main sur l'épaule, et en même temps des hommes armés débusquent du plateau, l'arrêtent et maltraitent ceux de ses gens qui ont passé la Divatte. Les autres sont les témoins impuissants du guet-à-pens.

Le duc fut entraîné de prison en prison dans les divers châteaux des Penthièvre, en Poitou et en Anjou. Sa frayeur fut mortelle et sa contenance profondément triste. Margot vint jouir de son humiliation, et lui jeta durement à la tête une citation biblique : *Deposuit potentes de sede, etc.* Jean répondit avec une naïveté couarde « qu'il ne se souciait de principauté, pourvu qu'il conservât la vie, » puis il invoqua saint Yves et le saint Sépulcre, et forma, au milieu de vœux ruineux ou extravagants, dont il se fit relever plus tard, quelques résolutions ou perçaient ses tendances éclairées de gouvernement, un allégement de tailles, etc.

Mais la nation songeait plus énergiquement que lui au châtiment de cette infâme trahison. La duchesse, malgré les motifs de plainte qu'elle avait contre son epoux, appela les Bretons aux armes : il se forma une brillante armée qui assiégea les places des Penthièvre et les emporta toutes. Margot songea d'abord à exposer son captif au feu des batteries de siége : ses enfants entrèrent en armes chez le duc, lui mirent le fer sur la gorge, et obtinrent par la frayeur toutes les concessions possibles, que l'armée, bien entendu, ne ratifia pas. Le dénouement était prévu : après la victoire, la justice régulière prononça sur le sort des coupables ; ils furent mis hors la loi ; leurs biens confisqués devinrent des apanages de la couronne, et ils moururent à l'étranger ou en prison, même le plus jeune, un pauvre jeune homme qui n'avait d'autre crime a se reprocher que de s'appeler Guillaume de Penthièvre, et qui perdit la vue à force de pleurer. Ces terribles justices féodales, utiles à la paix et à la grandeur publiques, procédaient par des principes de solidarité barbare que l'équité réprouve, et que la loi moderne a exclus de ses Codes : elles rappellent parfois les drames les plus émouvants de la tragédie antique. La maison de Clisson-Penthièvre, la première de Bretagne, une des plus puissantes de France, disparut en quelques jours, et la fille d'Olivier reçut la plus cruelle application de son érudition haineuse : *Deposuit potentes, etc.*

IV. Ce règne est en général le *règne de la paix*. Durant les vingt-deux ans qui suivirent, le duc ne tira que rarement l'épée. Il envoya bien des troupes au secours de son frère Richemont, qui s'amusait, au bruit du canon anglais, à disputer, l'arme au poing, la faveur royale à la Tremouille ; il rendit quelques services à la France, et favorisa Jeanne-d'Arc, que Richemont détestait à la mort, et que ce froid et défiant breton regardait comme une visionnaire : enfin, il fit la guerre au comte d'Alençon, au sujet de quelques terres que celui-ci lui disputait injustement. Cette querelle d'intérieur faillit devenir une question politique, car le parti d'Orleans soutenait d'Alençon, et, par contre, les Anglo-Bourguignons favorisaient de leurs vœux le duc de Bretagne. Jean V passa la frontière au cœur de l'hiver et tomba sur Pouencé. La place fit une très-belle défense ; il y eut force gens tués des deux côtés, et, finalement, elle ne fut pas prise. Cette petite guerre finit par un accommodement satisfaisant.

Mais, en général, Jean ne se mêla aux affaires de France que comme diplomate : il eut la joie de servir de médiateur, avant de mourir, entre les deux partis et les deux gouverne-

ments belligérants (1441). Il mourut, l'année suivante, le 28 août 1442, à l'âge de cinquante-trois ans; il en avait régné quarante-trois.

V. Jean V, médiocre comme caractère personnel, comme science militaire, a pourtant des côtés remarquables. Pris comme homme, il est bon au fond, instinctivement généreux, mais capricieux et un peu vulgaire d'habitude et de jugement. Cet homme qui, dans une famine, réforma sa maison pour pouvoir alléger les charges publiques, qui soutint courageusement au conseil du roi les intérêts des corvéables français, à son propre détriment, était un mari fort maussade; époux d'une femme jeune, belle, qui l'aimait très-sérieusement, il la battait à tel point, que la noblesse de France fut sur le point de s'armer et d'envahir la Bretagne pour donner au jeune époux des leçons de courtoisie. Quand elle mourut, il prit une fille du roi d'Écosse, et, comme on lui objectait qu'elle était d'un esprit extrêmement borné, il jura « par saint Nicolas, qu'elle en saurait assez si elle pouvait distinguer un pourpoint d'un haut-de-chausse. » C'était oublier bien mal à propos l'histoire de sa famille.

Et cependant cet homme a vraiment été l'un des agents les plus actifs de la civilisation en Bretagne. C'est lui qui songea le premier à la fondation d'une université bretonne; c'est lui qui encouragea le commerce et les pêcheurs de nos grands ports marchands, de Penmarch entre autres, ce Liverpool de l'ancienne Bretagne; c'est lui qui exploita les mines argentifères d'Huelgoat, au moyen de mineurs allemands (probablement du Hartz), en ayant soin d'indemniser les propriétaires des terrains, contre l'usage généralement en vigueur alors (1423); c'est lui qui attira en Bretagne plusieurs centaines de familles industrieuses que la guerre chassait du sol natal, la Normandie, et les établit à Dinan, à Vitré, à Rennes, à Fougères, à Nantes, dont l'industrie en éprouva bien vite les heureux effets (1422).

Deux ans auparavant il avait, d'un trait de plume, admirablement réformé le système des impôts. Les tailles légales n'étaient que la moindre partie de celles que payait le peuple; il avait à compter avec les percepteurs de la noblesse, les *sergents féodés*, les publicains les plus rapaces du monde. Jean commença par les punir des exactions passées; puis, pour prévenir celles à venir, il supprima simplement leurs perceptions.

Ce n'est pas tout. Les Anglais, maîtres de la Normandie, pouvaient insulter la frontière; des chefs de routiers inondaient les Marches de l'une à l'autre mer. Des corps d'infanterie et de cavalerie, sous les ordres de Piguenel et d'autres bons officiers, furent chargés par le duc de donner la chasse aux pillards, qu'ils eurent bientôt détruits (1435). En outre, Jean V procéda le premier à l'armement des communes, je parle surtout des campagnes. Chaque paroisse avait une sorte de milice mobilisable, établie proportionnellement à la population, à peu près sur la même base que la conscription moderne. Chaque homme devait avoir un arc ou une hache, selon son aptitude, un fort bouclier de bois de tremble et autres armes diverses : il devait porter un fallot pour les marches de nuit (20 mars 1425).

IV. Une autre préoccupation de Jean V, la plus audacieuse, à coup sûr, ce fut la réforme des abus ecclésiastiques. Il résista énergiquement aux tracasseries du clergé, et non content de se défendre, il prit l'offensive en portant au pape des plaintes explicites sur les empiétements de l'Église. L'état en est très curieux. L'évêque de Saint-Malo voulait maintenir à son profit le droit de bris sur la côte ; ailleurs le clergé exerçait l'usure sous le nom bizarre de *gage-mort ;* les lieux d'asile, prime pour l'assassinat et les crimes de tout genre, s'étaient développés dans une proportion scandaleuse : celui de Tréguier seul (le Minihi-Tréguier) avait quatre lieues d'étendue. Les cas de malversation étaient fréquents : les évêques s'ingéraient dans l'ouverture des testaments et dans les secrets des familles, surchargeaient les paroissiens de frais de tournée, et faisaient abus, tantôt de l'absolution, tantôt de l'excommunication; enfin, ils avaient la prétention de s'affranchir en tous points de la juridiction civile. Le pape s'empressa de donner satisfaction sur ce dernier article; mais, sur les autres, il employa si bien la force d'inertie que nous ne savons comment se termina le débat.

En somme, Jean V, prince médiocre, eut un règne très-beau pour la nation. D'où vient cette anomalie? Nous croyons pouvoir l'expliquer ainsi : Pierre Mauclerc, Jean Ier et Jean IV avaient si vigoureusement organisé leur machine politique et administrative, qu'elle a pu fonctionner sous les *princes fainéants* les plus nuls. N'exagérons pas, toutefois, l'incapacité de Jean V, à qui nous ne pouvons attribuer l'initiative des choses puissantes accomplies sous son gouvernement, mais qui a le mérite très-réel de l'avoir suivie Le peuple en jugea ainsi, car il l'appela *Jean-le-Bon*. G. L.

JEANNE DE LA NATIVITÉ (**Jeanne Le Royer, dite en religion sœur**), — fille de René Le Royer, laboureur, et de Marie Sénéchal, naquit le 24 janvier 1732, à la Chapelle-Janson, près Fougères. Admise comme domestique, à l'âge d'environ dix-huit ans, dans le couvent des Urbanistes de Sainte-Claire, à Fougères, elle entra en communauté le 6 juillet 1753, reçut l'habit le 29 juin 1754, et fit profession le 30 mai 1755. D'une piété ardente, elle s'exalta au point de se croire favorisée d'apparitions et de révélations. Ce mysticisme, combattu par ses premiers confesseurs, fut plus tard entretenu par

l'abbé Charles Genest, né dans la commune de Bruz, à deux lieues de Rennes, et mort de 1826 à 1828, à l'âge d'environ soixante ans, au Grand-Fougeray, dont il était recteur. C'est cet ecclésiastique qui, devenu, en 1790, directeur des Urbanistes de Fougères, recueillit les révélations de Jeanne, et prit les notes sur lesquelles ont été rédigés les mémoires adressés en cour de Rome pour faire apprécier la sainteté de Jeanne. La Révolution força l'abbé Genest à passer en Angleterre, et la sœur à quitter son couvent pour se retirer chez son frère, puis chez un pieux habitant de Fougères, où elle mourut, le 15 août 1798, dans les sentiments de piété qu'elle avait montrés toute sa vie. L'abbé Genest, pendant son émigration, avait laissé prendre communination et même des copies des révélations de Jeanne, et beaucoup de personnes pensent que c'est sur une de ces copies que l'abbé Barruel a rédigé les mémoires de la pieuse fille, mémoires approuvés par les uns, qui croient y voir des choses vraies, mais critiqués aussi par beaucoup d'autres, qui les regardent comme un tissu de fictions et d'hallucinations. Ils ont paru sous ce titre : *Vie et Révélations de la sœur Nativité, religieuse converse du couvent des Urbanistes de Fougères, écrites sous sa dictée, etc.* Paris, Beaucé, 1818, 3 vol. in-12. M. Picot, qui semble considérer l'abbé Genest comme seul rédacteur de l'ouvrage, dit (*Biogr. univ*, t. XXX, p. 592), qu'il est composé d'un *Discours préliminaire* de l'abbé Genest, pour montrer que la sœur était inspirée; d'un *Abrégé de la Vie de la Sœur*, par le même; d'une *Vie intérieure de la Sœur*, écrite ou plutôt dictée par elle; de ses *Révélations*, qui sont aussi nombreuses qu'extraordinaires. « Elle raconte beaucoup de choses, ajoute » M. Picot, sur l'état futur de l'Eglise et sur la » fin du monde. Il y a certainement dans le livre » des détails et des assertions qui offrent quelque » prise à la critique; mais il y a aussi des mor- » ceaux pleins de piété et même d'élévation. » Le troisième volume est composé de pièces fort diverses, entre autres d'un *Recueil d'autorités* en faveur de l'ouvrage, d'*Observations* de Genest dans le même sens, et d'une *Relation* faite par lui *des huit dernières années de la vie de la Sœur*. En 1819, il a paru une seconde édition de la *Vie et Révélations de la Sœur;* elle est en quatre volumes, dans les deux formats in-8° et in-12, l'éditeur ayant ajouté un quatrième volume, rempli en entier par un nouveau supplément que la sœur avait dicté, dans les derniers temps, aux religieuses qui étaient dans sa confidence. Il a paru une analyse et un examen de cet ouvrage dans *l'Ami de la Religion et du Roi* (XXIII, 321, 385; XXIV, 193). L'auteur discute le pour et le contre, et donne les raisons qui lui paraissent motiver quelque défiance sur un sujet si délicat. Son jugement a été attaqué dans une *Réponse de mon Oncle sur la Censure des Révélations de la Nativité,* 16 pag. in-8°, sans indication d'auteur, de lieu ni d'année. Cet écrit n'a point semblé très-fort, et l'auteur convient au surplus que tout n'est pas vrai dans les révélations de la sœur. (Voyez aussi la *Chronique religieuse*, t. III, p. 246.) — Une autre sœur Jeanne de la Nativité a publié l'ouvrage intitulé : *Le Triomphe de l'Amour divin, etc.*—(*Voy.* Nicolas (Armelle). P. L...t.

JEGOT, — peintre sur verre, mentionné par M. Anatole Barthelemy, dans un mémoire soumis au congrès de l'Association bretonne, tenu à Saint-Malo, au mois de septembre 1849, n'est connu que par un passage d'un compte de Yves du Hallegoet, chanoine de Tréguier, en 1673, duquel il résulte qu'à cette date il faisait les vitres de la chapelle Saint-Fiacre, de la cathédrale de Tréguier. P. L...t.

JÉGOU (Jean), — jésuite et missionnaire, né à Guingamp en 1613, mort à Rennes en 1699, a laissé les ouvrages suivants : I. *La Préparation à la mort* Rennes, 1687, 1717 et 1721, in-8° et in-12. II. *De l'Usage du sacrement de pénitence, pour servir d'instruction aux pécheurs qui veulent se convertir*. Rennes, veuve Mathurin Denys, 1697, in-8°. III. *Méditations sur les retraites*. Rennes, 1733, in-8°. « Le style du P. Jégou, dit M. de Kerdanet, est naturel, ses expressions insinuantes et pleines d'onction, sa doctrine conforme à la morale chrétienne, aux règles de la discipline ecclésiastiques et aux décisions de l'Eglise. » P. L...t.

JÉGOU (Yves-Marie), — né le 21 avril 1769, à la Roche-Derrien (Côtes-du-Nord), d'une noble et ancienne famille de Bretagne, élevé au collége de Tréguier, se destinait à la marine, lorsque les événements de la Révolution vinrent le jeter dans une autre voie. Le bataillon des volontaires des Côtes-du-Nord le choisit pour l'un de ses chefs, et pendant six années, soit comme officier d'artillerie, soit comme aide-de-camp du général Roman, il prit une part active aux opérations militaires. Mais un attrait puissant l'appelait vers l'étude des lettres et l'enseignement de la jeunesse; d'ailleurs, sa santé ne lui permettait plus de continuer le service. En 1796, à une époque où l'on appliquait à toutes choses le principe de l'élection, il fut désigné par le suffrage de ses concitoyens pour faire partie de la grande Ecole normale que le Gouvernement venait de fonder à Paris; il revint ensuite à l'Ecole centrale des Côtes-du-Nord occuper la chaire de grammaire générale.

Quelques années plus tard, il fut nommé principal du collége de Saint-Brieuc, qui parvint, sous sa direction, à un haut degré de prospérité. Fortement attaché aux principes religieux, il eut la joie de pouvoir fonder dans son

collége la première chapelle qui ait été ouverte en France au culte catholique dans un établissement d'enseignement public.

Ce fut dans cette ville qu'il se maria, en 1804, avec Mlle Marie-Françoise d'Herbeline de Rubercy.

En 1808, la volonté impériale lui fit quitter la direction du collége de Saint-Brieuc pour lui conférer, ainsi qu'à deux de ses collègues dans cet établissement (1), les fonctions de professeur au lycée de Nantes. Cette mesure inattendue avait eu pour but, disait-on, de diminuer l'importance du collége de Saint-Brieuc, qui grandissait aux dépens du lycée impérial, fondé à grands frais à Pontivy (Napoléonville).

Reçu membre résident de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, le 1er septembre 1808, Jégou est resté professeur au lycée, puis au collége royal de Nantes; et dans ces fonctions, qu'il remplit si long-temps avec distinction, il sut se concilier à la fois l'affection et le respect de ses élèves. Promu au grade d'inspecteur de l'Université et attaché à l'Académie de Rennes, il cessa ses fonctions en 1830, pour jouir de la retraite que ses longs et honorables services lui avaient noblement acquise.

Entouré des soins et de l'amour de sa nombreuse famille, Jégou avait conservé, dans un âge avancé, la sérénité d'âme, la netteté d'intelligence, la sûreté de mémoire, toutes les qualités qui l'avaient distingué dans le cours de sa vie active. Un événement douloureux, la mort de son fils aîné, enlevé en 1845 par une cruelle maladie, au moment où il dirigeait, comme ingénieur en chef, les travaux du chemin de fer à Vierzon, avait affligé profondément ses dernières années.

Elevé dans l'amour de la religion, Jégou y était resté constamment fidèle. Jamais il ne déguisa ses convictions religieuses, ni aux époques de troubles et de desordres, ni dans les camps, ni dans l'accomplissement de ses fonctions, ni dans le monde. Il a reçu avec la foi la plus vive les dernières consolations de cette religion qu'il aimait.

Cette vie, si pleine de vertus chrétiennes, si vénérée de tous, s'est éteinte, doucement et sans souffrances, à Nantes, le 6 avril 1851.

Jégou, au milieu des occupations si multipliées de l'enseignement, a composé, dans ses heures de loisir, quelques ouvrages dignes d'intérêt. Ce sont : I. *Grammaire de la jeunesse, à l'usage de l'instruction secondaire.* Ce livre a eu dix éditions. La dixième est un volume in-12 de IV-237 pages, chez L. Guéraud. Nantes, 1844. II. *Abrégé de la grammaire de la jeunesse, à l'usage des écoles élémentaires.* Nantes, A. Guéraud et Cie, 1843, in-12 de 122 pages. III. *Méthode d'analyse sur les trois parties de la grammaire de la jeunesse. Versification française. — Traité du style épistolaire. Modèles de lettres sérieuses, familières, de remercîments,* etc. IV. *Traité de narration française.* Nantes, Mellinet, 1837, 2 vol. in-12, en trois parties, contenant : 1° *Exposé des qualités essentielles de la narration;* 2° *différentes sortes de narrations;* 3° *exercices, sujets et plans de narrations.* Tout ce qui est sorti de la plume de cet homme, aussi modeste que distingué, se fait remarquer par l'élégance du style, le goût dans le choix des modèles et la pureté des sentiments. La troisième partie de sa grammaire a surtout été considérée comme une œuvre excellente, d'une conception neuve, et d'une utilité pratique pour les classes de grammaire et de belles-lettres. Ch. L.......

(1) L'un d'eux, M. Leboyer, a long-temps professé les mathématiques au lycée de Nantes.

JOLLIVET (Thomas-Marie-Adolphe), — membre de la Chambre des députés sous le règne de Louis-Philippe, avocat du trésor et de l'ambassade d'Angleterre, membre du conseil du domaine privé, délégué de la Martinique, naquit à Rennes le 30 germinal an VII (19 avril 1799). Il faisait ses études au lycée de cette ville, lorsque la mort prématurée de son père diminua sensiblement l'aisance de sa famille. Le jeune Jollivet résolut aussitôt de venir au secours de sa mère, de ses frères et de ses sœurs, à l'égard desquels sa conduite fut toujours admirable. Il leur portait à tous une affection sincère et profonde. Plusieurs mois après avoir perdu sa mère, il fondait en larmes au récit de ses derniers instants, et ne savait comment exprimer sa reconnaissance au pieux ecclésiastique qui lui avait adressé les suprêmes consolations. — Il se hâta donc de terminer ses études, fut reçu licencié en droit le 24 août 1818, à l'âge de dix-neuf ans, et se mit sur-le-champ à exercer la profession d'avocat. Une élocution facile, jointe à un débit gracieux et de bonne compagnie, le fit bientôt rechercher. Sa noble et ferme conduite vis-à-vis de sa famille, dont il s'était constitué le chef et à laquelle il abandonnait entièrement le fruit de ses labeurs, l'aménité de son caractère et le charme de ses entretiens, lui avaient concilié un grand nombre d'amis. Ajoutons que sa bienveillance se traduisit plus tard en actes réels, lorsqu'il en eut le pouvoir, et qu'il se montra toujours disposé à rendre service à tous ceux qui avaient recours à lui, même quand ils ne partageaient pas ses opinions.

Jollivet appartenait au parti libéral avancé, et ne s'en cachait pas. Il concourut à la rédaction de l'*Echo de l'Ouest*, journal d'opposition, que de nombreuses condamnations pécuniaires ne tardèrent pas à faire disparaître; et les diverses élections parlementaires des dernières années de la Restauration ne le trouvèrent pas inactif. Cette ardeur d'opposition était, du reste,

tempérée par la prudence, ainsi qu'il le fit voir lors de la conspiration du général Berton. A cette époque, il fut grandement question, dans une réunion des *carbonari* de la ville de Rennes, de voler au secours de ceux qui, à Saumur, étaient prêts à se lever pour renverser le gouvernement. Les anciens de la *Vente*, vétérans de nos guerres civiles, appuyaient chaudement le projet de cette levée de boucliers. Jollivet s'opposa avec vivacité à cette velléité d'insurrection ; il montra qu'à peine sortis de la ville leur départ serait connu, et que le moindre détachement de la garnison les aurait arrêtés long-temps avant qu'ils eussent pu coopérer d'une manière effective à la réussite de la conjuration. Bref, il sut faire un si heureux emploi de son éloquence, que la mesure follement projetée ne fut pas mise à exécution.

La Révolution de 1830 éclata. A la réception de journal le *Messager*, du 27 juillet, qui annonçait les premiers mouvements populaires, provoqués par les trop fameuses ordonnances, plusieurs chefs du parti libéral se rendirent auprès du préfet pour lui demander des armes, dans le but vaguement exprimé de former une garde nationale provisoire, afin de maintenir le bon ordre. M. Jordan refusa nettement ; il se défiait, non sans raison, de leurs intentions secrètes, et il crut devoir faire un appel à la franchise bien connue de Jollivet. Celui-ci, sommé de s'expliquer sur les sentiments qui les animaient à l'égard du gouvernement du roi, répondit sans hésiter qu'ils ne le soutiendraient qu'autant que la Charte serait respectée, sinon, non. Tout déguisement répugnait à sa nature généreuse. Les événements accomplis, il fut nommé député. A peine admis à la Chambre, il prit immédiatement couleur, en déposant une proposition relative au milliard de l'indemnité. Il demandait que les sommes restées libres sur les 30 millions de rentes alloués par la loi de 1825 demeurassent la propriété du trésor. Il ne s'agissait de rien moins que d'une centaine de millions, y compris les parts afférentes aux princes de la maison royale exilée, qui en avaient fait abandon. Ce fonds de réserve étant destiné à compenser les inégalités causées par une répartition faite à la hâte et sur des bases mal étudiées, le caractère d'équité empreint dans la disposition qui en réglementait l'emploi devait, ce semble, la faire respecter plus que toute autre. Si Jollivet n'entendait avoir égard qu'aux droits strictement acquis par la distribution déjà opérée, ne pouvait-on pas lui répondre (et l'observation en fut faite par M. Berryer) que le fonds commun avait déjà été par avance l'objet de conventions entre les ayant-droit et leurs créanciers? Mais, à cette époque, les opinions du député rennais étaient fort prononcées contre le parti légitimiste. Ce fut ainsi qu'à l'occasion de la discussion sur la pairie, il laissa échapper cette phrase : *L'aristocratie entière est notre ennemie, la complice de l'étranger*. Il voulait, du reste, que les pairs fussent nommés par le roi, sur une liste dressée par les colléges électoraux. L'hérédité de la pairie écartée, le système proposé par Jollivet était le seul qui pût donner à ce corps politique un peu de consistance et de considération. Les mêmes sentiments de rancune contre les partisans de la royauté déchue se retrouvent dans sa demande (2 février 1832) de révision des pensions, dont plusieurs étaient payées à d'anciens émigrés. Cette proposition mit en émoi le centre de la Chambre, lequel protesta par une sortie en masse de la salle des délibérations.

Relativement aux questions financières, Jollivet se montra à la fois ardent défenseur des droits du trésor et des intérêts des contribuables. C'est ainsi qu'en réclamant, à plusieurs reprises, la réduction du droit sur le sel, qui paraît d'autant plus onéreux à notre province de Bretagne, qu'elle ne le connaissait pas avant 1806, il s'éleva avec beaucoup de force et de raison contre toute diminution sur l'impôt des boissons, qu'il considérait comme éminemment moral. Il n'aimait pas les gens d'affaires, et le fit assez voir dans la question de l'amortissement (24 janvier 1832), dont il proposait de consacrer le fonds aux excédants de dépense, au lieu de contracter des emprunts. « Il » est permis, disait-il, de s'occuper aussi des » contribuables, de leur accorder quelque peu » de cette sympathie qu'on réserve tout entière » pour les créanciers de l'Etat et pour les rentiers. » — « J'aime, ajoutait-il plus loin, » j'aime que l'on songe plus aux intérêts matériels du peuple qu'à des droits politiques » que certains théoriciens veulent lui donner, » et dont il ne veut pas.... Ce n'est pas avec » l'amortissement que vous ferez marcher aux » frontières. Croyez-vous qu'il faille compter » pour rien l'affection du peuple, et compter » pour tout le patriotisme à 12 0/0 des capitalistes? » Heureux le gouvernement de Louis-Philippe, s'il eût écouté ces paroles presque prophétiques ! Il a fallu plus de quinze ans d'expérience, sans compter une révolution, pour apprendre à suivre l'exemple donné par l'Angleterre, et pour reconnaître la naïveté du procédé qui consiste à payer ses dettes d'une main pour en contracter de nouvelles de l'autre. — Il parla de même, le 30 janvier 1833, sans plus de succès, en faveur d'une proposition de M. Harlé, qui avait pour but de refréner l'agiotage et d'empêcher les marchés fictifs.

Nous ne pouvons relater toutes les circonstances où l'on vit Jollivet à la tribune. Dans cette première partie de sa carrière politique, il prenait souvent la parole. Garde nationale, commissaires-priseurs, grades d'officiers, tribunaux de commerce, tout était de son ressort. En général, il faisait de l'opposition au

Gouvernement, qu'on accusait, à tort ou à raison, de se jeter dans des voies rétrogrades. Aussi, ce ne fut pas sans un certain étonnement que quelques personnes le virent, le 25 août 1835, prendre la défense du ministère attaqué par M. Mauguin, à l'occasion du complot Fieschi Le lendemain, exprimant son opinion sur le projet ministériel, devenu depuis si fameux sous le nom de lois de septembre, il ne craignit pas de dire que la pénalité devait être très-rigoureuse, attendu qu'il ne s'agissait pas de *réprimer*, mais de *supprimer*, de détruire la presse carliste et républicaine. Deux ans plus tard, présentant un rapport sur la responsabilité des ministres, il déploya tout son zèle pour l'atténuer le plus possible « Un ministre, dit-il, est chargé d'affaires si multipliées et si diverses, qu'il lui est presque impossible de ne pas commettre de fautes. » Ceci parut d'un casuiste un peu complaisant.

A l'occasion d'un projet de modification au réglement, le député *constitutionnel* (c'est le *Moniteur* qui l'appelle ainsi) trouva le moyen d'émettre le vœu que les sessions fussent abrégées, prétendant que, si elles ne l'étaient, la durée du Gouvernement représentatif, pour lequel il protestait, au reste, de son vif attachement, se trouverait compromise (22 janvier 1839). — L'impartialité nous oblige à dire que Jollivet expliqua son changement d'attitude par la frayeur que lui inspirait le développement menaçant de doctrines sauvages qui se traduisaient par l'assassinat pratiqué sur une grande échelle et préconisé comme un devoir.

En 1841, Jollivet fut nommé délégué de la Martinique, et se trouva ainsi en position de représenter à la Chambre les intérêts coloniaux qu'il défendit avec chaleur, talent et persévérance; mais il ne put trouver grâce auprès de ses adversaires. Un député lui déclara que ses paroles ne conservaient plus une autorité suffisante. Un autre parlementaire, négrophile et abolitioniste, lui reprocha de s'être mis à la solde des colons. En revanche, Jollivet l'accusa de toucher 50,000 fr. de Boyer, alors président d'Haïti et patron des hommes de couleur (l'accusation fut repoussée), et se montra fort étonné que son adversaire, dont les opinions anticléricales étaient fort connues, se plaignît avec amertume qu'on n'élevât pas assez de chapelles dans les colonies pour que les nègres pussent y pratiquer leurs devoirs religieux. Il faut observer, en faveur du délégué de la Martinique, que sa manière de voir était au fond très-justifiable. Dans les questions des sucres, par exemple, de la bonne solution de laquelle dépendaient en grande partie l'avenir des colonies et l'existence de notre commerce maritime, ce n'est pas sans raison qu'il faisait la guerre au sucre indigène, et qu'en retour des charges imposées à nos possessions d'outremer, il demandait pour celles-ci un débouché avantageux sur le marché de la métropole. Cette opinion avait d'ailleurs été formulée par lui, dès le 14 juin 1838, et par conséquent près de trois ans avant son élection à la Martinique, qui n'eut lieu que le 20 janvier 1841.

Malheureusement, à cette question des sucres, toute d'industrie et de commerce, il s'en joignait une autre, d'un intérêt éminemment social, et à laquelle se rattachaient les plus graves principes de la morale des nations, la question de l'esclavage. Elle avait déjà été soulevée plusieurs fois dans l'enceinte de la représentation nationale, quand, le 29 mai 1845, le projet de loi relatif au régime des esclaves dans les colonies vint mettre aux prises les abolitionistes et les partisans des colons. Jollivet défendit le terrain pied à pied; mais ce fut en vain qu'il cita le *Morning-Herald*, déclarant en toutes lettres : *Nous désirons abolir l'esclavage..... par des motifs philanthropiques et* COMMERCIAUX; et lord Palmerston disant en plein Parlement, d'un air modeste : *Si l'émancipation des noirs profite aux intérêts* POLITIQUES ET COMMERCIAUX; *de l'Angleterre...., c'est que la vertu a tôt ou tard sa récompense*. Il ne fut pas plus heureux lorsqu'il combattit l'expédient, rejeté du reste, de l'émancipation des enfants à naître, expédient qu'il représenta comme une *conception non viable*, et qui avait *avorté* devant la commission, ce qui excita, comme on le pense bien, l'hilarité de l'illustre Assemblée. Il ne put désarmer ceux qu'il avait fait rire, et l'humanité, élevant la voix plus haut que la politique, prononça l'arrêt de mort d'un régime qui, en définitive, s'il prenait quelque souci du bien-être matériel du nègre, ne se préoccupait guère de sa destinée morale, régime qui pouvait presque se définir par ce mot de M. Ternaux-Compans : *Le fouet tempéré par le poison*.

L'enchaînement des matières nous a entraîné loin d'une circonstance importante de la vie de Jollivet, et qu'il convient de mettre en lumière. Aux élections générales de 1842, il se présenta comme candidat aux deux colléges à la fois de l'arrondissement de Rennes. De ses concurrents, l'un *(intrà muros)* représentait l'opinion du ministère, et l'autre *(extrà muros)* l'opposition la plus avancée. Dans cet état de choses, il ne lui restait qu'à se poser comme homme d'opposition dans le premier collége, et comme conservateur dans le second : c'est ce qu'il fit; mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'avait aucune chance *extrà muros*, où en effet son adversaire l'emporta d'emblée. Le vent de la révolution commençait à souffler. Jollivet n'avait plus qu'une ressource, c'était de s'entendre avec l'opposition radicale dans le premier collége, et il se rendit, dans ce but, à une réunion composée des principaux membres de ce parti. Là, on débuta par lui soumettre un *ultimatum* qu'il devait signer, *ultimatum* consistant en conditions qui n'étaient nullement en harmo-

nie avec ses opinions actuelles. Jollivet les débattit long-temps, mais voyant qu'il ne gagnait rien, il écouta sa conscience et lui obéit. « Messieurs, » dit-il, les larmes aux yeux, ma fortune, mon » avenir, le bien de ma famille, dépendent de ma » réélection. Mais mon honneur me défend d'ac- » cepter des conditions tellement en désaccord » avec mes principes : quoi qu'il arrive, je ne si- » gnerai pas. » Il sortait, vivement ému, lorsqu'un des membres les plus influents du comité, qui avait jusque-là gardé le silence, courut après lui. « Voilà qui est parler en honnête homme, » lui dit-il ; je n'attendais pas moins de vous ; » mais revenez : on peut vous proposer des con- » ditions plus acceptables. » Et en effet, chargé lui-même de faire une nouvelle rédaction, ce personnage s'y prit de manière à calmer les louables scrupules du candidat, et on ne lui imposa d'autres conditions que celles de voter contre le ministère, d'appuyer la réforme électorale et parlementaire dans une mesure très-restreinte, ainsi que l'abrogation de la loi sur les annonces judiciaires et la révision, dans un sens libéral, des lois de septembre et des lois sur la presse. (Voir le *Progrès* du 15 juillet 1842). De telles obligations ne répugnaient point essentiellement au rôle que Jollivet avait joué jusque là, et il signa sans hésiter. Le traité fut religieusement observé par lui ; mais il ne parut plus à la tribune pour traiter des questions politiques, si ce n'est à l'occasion de ce qu'on a appelé le pèlerinage de *Belgrave-Square*. Fidèle à ses tendances anti-légitimistes, il demanda formellement qu'un blâme fût infligé aux députés qui étaient allés offrir leurs hommages au prince exilé.

Vinrent les journées de février 1848. Le dernier jour, le 24, au milieu de l'inquiétude dévorante causée par une série d'événements qui se succédaient d'une manière rapide et imprévue, plusieurs députés quittèrent la Chambre, pour avoir des nouvelles de l'émeute qui devenait une révolution. Jollivet suivit malheureureusement leur exemple. Il avait traversé le pont de la Concorde et arrivait à la rue de Rivoli, lorsqu'il aperçut un soldat de la ligne, d'autres disent un sergent de la garde municipale, blessé, sans armes, et sur lequel se ruaient quelques furieux. Jollivet s'élance au secours de la malheureuse victime, adresse quelques paroles énergiques aux assaillants, et, aidé de M. le marquis de Clavière, il se saisit du blessé et le transporte vers le jardin des Tuileries. La foule entoure Jollivet de telle sorte que le poste placé derrière la grille, s'imaginant être attaqué, reçut l'ordre de coucher en joue. Jollivet n'eut que le temps de faire un signe à la troupe pour lui indiquer sa méprise, lorsqu'il tomba frappé de deux balles, en poussant un seul cri : *Ah! mon Dieu!* Deux autres personnes tombèrent avec lui. Le général Bedeau, accouru au bruit du feu, voyant trois corps étendus sans apparence de vie, les fit emporter par les voltigeurs du poste, et tout fut dit pour le moment. Le cadavre de Jollivet ne fut retrouvé et reconnu que quelques jours après, sous un tas de sable destiné à l'entretien du jardin des Tuileries. Ainsi périt Jollivet, victime de nos discordes civiles, plus digne d'une colonne commémorative ou de tout autre témoignage de sympathie que tant de combattants regardés comme martyrs d'une cause que peut-être ils croyaient juste, mais pour laquelle ils avaient trempé leurs mains dans le sang de leurs concitoyens.

On doit à la plume de Jollivet un grand nombre de brochures (nous n'en avons pas compté moins de *quarante-quatre*), la plupart relatives aux intérêts coloniaux. Nous nous contenterons d'en mentionner quelques-unes : I. *Examen du système électoral anglais, depuis l'acte de réforme, comparé au système électoral français.* Paris, Guiraudet, 1835, in-8°, de 22 feuilles. Cet ouvrage, publié à l'occasion de pétitions sur la réforme électorale, repoussée par Jollivet, ayant été critiqué dans le *Courrier*, le député d'Ille-et-Vilaine adressa au rédacteur de ce journal une lettre qui ne fut pas insérée, d'où suivit un procès. II. *A MM. les électeurs de l'arrondissement de Rennes.* Paris, Gaultier-Laguionie, 1837, in-8° d'une feuille. III. *Question des sucres dans la Chambre des communes d'Angleterre. Du travail libre et du travail forcé ; leur influence sur la propriété coloniale.* Paris, Blondeau, 1841, in-8° de 28 pages. IV. *Des missions en France de la société abolioniste anglaise et étrangère.* Paris, Blondeau, 1841, in-8° de 16 pages. V. *De la philanthropie anglaise.* Paris, Blondeau, 1842, in-8° de 3 feuilles 3/8. VI. *Politique de la France et des colonies sur l'émancipation des noirs.* Paris, janvier 1848.

On peut voir les titres de ses autres écrits dans le *Journal de la librairie* (1830—1848).

L^ce R—n, d. l. R.

JONAS. — *Voy.* **DOMNONÉE.**

JOSEPH D'AUDIERNE (le P.). — Nous n'avons trouvé sur ce personnage que des renseignements insuffisants. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il vivait dans le XVIIIe siècle, et qu'il fut provincial des capucins de Bretagne. M. Kerdanet, dans ses *Notices chronologiques*, lui consacre quelques lignes ; l'abbé Tresvaux n'en parle que pour mémoire. Ce capucin est auteur de plusieurs ouvrages très-recommandables : 1° *Lettres curieuses, utiles et théologiques sur la Béatification des serviteurs de Dieu et la Canonisation des béatifiés.......* Rennes, Julien Vatar et Jul. Ch. Vatar, 1758-1764, 6 vol. in-12. Ces lettres sont l'abrégé du grand ouvrage du cardinal Lambertini, élu Pape sous le nom de Benoit XIV, et sont dédiées à ce Souverain-Pontife. On y trouve des détails

historiques très-curieux sur les cérémonies d'usage à Rome pour la béatification et la canonisation. Tout ce qui concerne les saints, les honneurs qui leur sont dus, les miracles opérés par leur intercession, se rencontre dans cet ouvrage, écrit pour les gens du monde autant que pour les ecclésiastiques.—2° *Instructions militaires, ou explication.... d'un grand nombre de difficultés relatives à la conscience... dans le métier de la guerre..., et leur résolution conformément aux règles du droit canonique et civil*..... A Rennes, chez Julien-Charles Vatar, 1772. 4 part. en 2 vol. in-12 (1). Le P. Joseph d'Audierne examine la guerre et ses suites au point de vue du droit public, du droit international, du droit canonique et de la morale religieuse; il y traite les questions les plus élevées de la politique extérieure et intérieure. Les devoirs du prince vis-à-vis ses sujets et les étrangers, des généraux, des officiers inférieurs envers leurs soldats et eux-mêmes, des soldats eux-mêmes, y sont passés en revue. Cet ouvrage, composé au point de vue de l'absolutisme, est devenu maintenant à moitié inutile, par l'introduction des principes libéraux dans les chartes et constitutions qui régissent presque tous les Etats de l'Europe. Les *Instructions militaires* peuvent néanmoins être consultées avec fruit, même après Grotius et Puffendorf. —3° *Lettres diverses sur différents sujets*. Rennes, J.-Ch. Vatar, 1774, 3 parties en 1 vol. in-8°. Nous citons cet ouvrage sur la foi de M. Kerdanet, n'ayant pu nous le procurer. F. S-LN-R.

JOSEPH DE MORLAIX (JOSEPH DE **QUERVEN**, connu en religion sous le nom de), né à Morlaix dans les dernières années du XVI° siècle, ou les premières années du XVII°, était fils de M. de Querven et de Françoise Callouet, son épouse, fondatrice du monastère du Calvaire de Morlaix. (*Voy. Querven.*) Joseph fut imbu, dès sa plus tendre enfance, de tels sentiments de piété, que le fameux P. Joseph du Tremblay, étant venu à Morlaix et l'ayant examiné, le jugea capable de communier, quoiqu'il n'eût alors que neuf ans. Ces heureuses inclinations se développant avec l'âge, il prit la résolution de quitter le monde et d'embrasser l'état religieux. Il était encore très-jeune, lorsqu'il se présenta chez les Capucins, qui le refusèrent, dans la crainte de causer du chagrin à Mme de Querven, dont les libéralités les avaient efficacement aidés à s'établir à Morlaix, vers 1610. Repoussé de ce côté, Joseph s'adressa aux PP. Carmes, qui le reçurent sans difficulté. La douleur de Mme de Querven fut grande, lorsqu'elle apprit cette démarche de son fils; des nombreux enfants qu'elle avait eus, il ne lui restait plus que Joseph, devenu ainsi le seul espoir de sa famille. Le dessein de la vertueuse mère était de lui procurer une charge dans la magistrature; aussi s'empressa-t-elle de le réclamer aux religieux qui l'avaient reçu, et qui le lui rendirent. Joseph retourna donc auprès de sa mère, et reprit ses études; mais, à l'âge de seize ans, entraîné par sa vocation, il sollicita et obtint son admission dans l'ordre des Capucins.

Tous les détails qui précèdent sont extraits de la Vie de Mme de Querven, publiée par M. l'abbé Tresvaux, t. III, p. 448 et suiv. de sa réédition des *Vies des Saints de Bretagne, par D. Lobineau*. Les biographes de l'ordre des Capucins, ayant omis de parler du P. Joseph, nous eussions perdu sa trace, si M. l'abbé Boulliot ne lui avait consacré, dans sa *Biographie ardennaise* (t. II, p. 68-71), une notice que nous reproduisons ici, et qui complète le récit de M. l'abbé Tresvaux.

» L'Ardenne, à laquelle il consacra ses travaux pendant plus de vingt ans, peut le revendiquer, dit M. l'abbé Boulliot. Il embrassa de bonne heure l'institut des Capucins, et, suivant l'usage de l'ordre, il substitua à son nom propre celui de son pays. Promu au sacerdoce, après de bonnes études, il fut envoyé au couvent de Charleville, où il se signala alors dans la carrière de l'éloquence. Appelé, le 20 septembre 1640, par Fredéric Maurice de la Tour, prince de Sedan, pour former dans cette ville une communauté au faubourg de la Cassine, il s'y rendit avec plusieurs de ses confrères. Son mérite transplanté ne parut qu'avec plus d'éclat. La cité de Sedan renfermait alors dans son enceinte une église célèbre et une académie fameuse, dirigées par des personnages savants, et connus dans la république des lettres. Plein de zèle pour les intérêts de sa communion, et habile dans la polémique, le P. Joseph voulut les voir de près. Il crut que, s'il y avait du risque à parler, il y aurait de la lâcheté et peut-être du crime à se taire. Il assistait fréquemment au prêche, montait ensuite en chaire, y faisait l'analyse des discours qu'il avait entendus, et les réfutait d'une manière si victorieuse, que les calvinistes même en étaient ébranlés.

» Le ministre du Moulin, l'Achille du parti, frappé des succès du jeune religieux, et voulant en arrêter le cours, fit annoncer avec appareil qu'il prêcherait trois sermons, où il vengerait la cause de la réforme. Il y invita les Capucins. Ces discours furent prononcés en présence d'un auditoire composé de plus de quatre mille âmes, et il les publia sous ce titre: *Trois Sermons faits en présence des PP. Capucins, qui les ont honorés de leur présence.* (Genève, Chouet, 1641, in-8°; *it.*, Charenton, 1647, in-8°.) Le premier roule sur la prédestination, le second sur le sacrifice de la messe, et le troisième sur l'autorité de l'Eglise. Le P. Joseph répondit au premier de ces discours par le livre intitulé: *Lettre de Crescentian de Mont-Ouvert*. Reims, 1641, in-8° d'environ 300 pages.

(1) Et non in-8°, comme l'affirme M. Kerdanet.

» Du Moulin crut ne devoir employer que l'arme du ridicule pour combattre son adversaire, et, à cet effet, il fit paraître *Le Capucin, traité auquel est décrite l'origine des Capucins, et où leurs vœux, règles et discipline sont examinées.* (Sedan, Pierre Jannon, 1641, in-8°, p. 80.) C'est une diatribe contre les moines et particulièrement contre les Capucins, où l'on trouve ce que Martial appelait si énergiquement un dévergondage d'injures, *Provincialium dentium rubiginem.* Les termes insultants et grossiers étaient les assaisonnements ordinaires du style usité dans les écrits polémiques de l'époque. Le P. Joseph répondit à cette satyre par un écrit de cinq ou six feuillets, ainsi que l'annonce du Moulin dans sa préface de l'*Examen de la Lettre du sieur Crescentian*, où il observe que ce père, qu'il signale comme *le plus violent des Capucins*, s'y occupe plus de sa propre personne que du soin de venger son ordre.

» *Le Capucin* n'ayant pas eu tout le succès que les calvinistes s'étaient promis, du Moulin opposa au P. Joseph : *Examen du Livre intitulé : « Lettre du sieur Crescentian du Mont-Ouvert. »* (Sedan, Pierre Jannon, 1641, in-8°, p. 184.) Cet opuscule, mort en naissant, ne méritait pas de réfutation. D'ailleurs, le Franciscain n'aurait guère pu opposer que des sarcasmes à des sarcasmes, et dans ce genre d'escrime, il serait resté à une trop grande distance du ministre. On a encore du P. Joseph : *Discours funèbre de François de Lorraine, prince de Joinville.* (Paris, Thierry, 1640, in-4°.)

» Vif et impétueux, notre Capucin improvisait avec beaucoup de facilité. Un ton imposant, un organe sonore, un style heurté, un accent pathétique, l'art de se proportionner à tous, lui firent, dans la principauté de Sédan, une réputation bruyante, que la tradition a conservée. Ses missions et ses conférences y furent des plus fructueuses. On le perdit en 1661; sa mort fut honorée de regrets et d'éloges. Il eut pour panégyriste le P. Joseph de Dreux, son confrère, qui célébra ses vertus dans : *Oraison funèbre et panégyrique du R. P. Joseph de Morlaix, prédicateur Capucin, où sont décrites les plus belles particularités de sa naissance, de sa vie et de sa mort, prononcée dans l'église des Filles du Calvaire, le 7 octobre* 1661. Paris, Denis Thierry, 1661, in-8°, rare. (P. Norbert, *Histoire de Sedan*, ann. 1639 et 1642.) »

Un autre P. Joseph, aussi Capucin, et également de Morlaix, mais postérieur au précédent, a composé les ouvrages suivants, dont nous empruntons la nomenclature à M. de Kerdanet : I. *Dialogue et entretien d'un Solitaire et d'une Ame damnée sur les Vérités effrayantes de l'Eternité malheureuse et de ses tourments.* Dinan, 1703, in-12. — II. *Nouveaux Réglements pour les missions.* Morlaix, 1706, in-12. — III. *Méthode d'Oraison très-sûre, agréable et facile pour toutes sortes de personnes et de conditions.* Dinan, 1712. — IV. *Præparatio ad sanctam mortem.* In-8°. — V. *Oratio in funere dominæ de Joinville.* In-4°. Nous inclinons à croire que cette oraison funèbre, dont la date n'est pas mentionnée par M. de Kerdanet, pourrait bien avoir été confondue par lui avec celle que l'homonyme du P. Joseph avait composée en l'honneur du prince de Joinville. (*Voy. ci-dessus.*)

P. L...t.

JOSSE (**JUDOC** ou **JUDGANOC**, vulgairement connu sous le nom de saint), — fils de Judhael et de Prizel (Voy. *Biographie bretonne*, t. Ier, p. 552), naquit dans les dernières années du VIe siècle, et fut disciple de saint Maelmon, évêque d'Aleth. Lorsque son frère Judikhael descendit du trône pour la seconde fois, et voulut lui confier le gouvernement de ses états avec la tutelle de ses enfants, Josse se déroba par la fuite à ce double fardeau. S'étant joint à onze pélerins qui passaient devant le monastère de Saint-Maelmon, il les suivit à Chartres, à Paris, à Rome; puis, à son retour, il se fixa dans le pays de Ponthieu, où le retint un seigneur nommé Haymon, lequel, après avoir apprécié ses vertus, pria l'évêque diocésain de lui conférer le sacerdoce. Josse en était revêtu depuis sept ans, et depuis le même temps il remplissait les fonctions d'aumônier et de chapelain d'Haymon, lorsque ce seigneur, auquel il témoigna le désir de finir ses jours dans la retraite, lui fit bâtir, sur les bords de la rivière d'Authie, un oratoire et une maison où Josse passa huit années, au bout desquelles, pour se soustraire à l'affluence des visiteurs que lui attiraient ses mérites, il alla s'ensevelir, pendant douze ans, dans un ermitage qu'Haymon construisit, encore sur sa demande, près de l'embouchure de la Canche, dans l'endroit où est la ville de Saint-Josse, et où Milon, évêque de Térouanne, fit bâtir plus tard un monastère, dont il ne reste depuis long-temps aucun vestige. A son retour d'un second voyage à Rome, il s'établit dans un nouvel ermitage, composé de deux oratoires en bois, qu'Haymon, toujours à sa prière, lui avait fait construire non loin du précédent, et sur l'emplacement duquel fut ensuite bâtie l'abbaye de Saint-Jossesur-Mer, fondée en 793, par Charlemagne, à une lieue de la mer et à deux lieues de Montreuil, abbaye qui était dédiée à saint Martin, et qui appartenait aux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. C'est là que le saint serviteur de Dieu termina sa vie de pénitence et d'austérités, le 13 décembre, vers l'an 668 suivant D. Morice, ou 669 selon le Bréviaire de Paris.

Il y a plusieurs vies de saint Josse. La plus ancienne, dont un manuscrit existait dans l'abbaye de Saint-Méen, a été imprimée, avec d'excellentes notes, par D. Mabillon, dans les *Actes des Bénédictins*, t. 1er, p. 566. Il la préfère aux

suivantes et l'attribue au célèbre Alcuin, qui avait pendant quelque temps gouverné l'abbaye de Saint-Josse. On trouve encore deux autres vies du même saint, l'une composée par l'abbé Florent en 1015, et insérée par Surius au 13 décembre; l'autre par un anonyme, du même temps, et que l'on voit dans Duchesne, t. Ier, p. 653. D. Teissier, bénédictin de Saint-Maur, avait composé une vie de saint Josse, restée manuscrite, et qui serait peut-être la même que celle qui est conservée à la Bibliothèque nationale sous le n° 1864. Enfin, indépendamment des notices d'Albert Legrand et de D. Lobineau, il existe en français une *Vie de saint Josse*, par Abelly, d'abord curé de la paroisse de Saint-Josse, à Paris, puis évêque de Rhodez. Paris, 1666, in-12, et Abbeville, 1814, in-18. L'avis au lecteur, placé en tête de l'édition de 1666, fait connaître que le principal auteur de cet ouvrage est M. Meliand, prieur de Saint-Julien-le-Pauvre et curé de Saint-Josse, à Paris, lequel en avait rassemblé tous les matériaux. Il vient de paraître tout récemment une nouvelle édition de cet ouvrage, sous le titre de : *La Vie de saint Josse, prince de Bretagne*, etc. Montreuil, imp. de Duval, 1851, in-12 de 3 feuilles 1/6. P. L...t.

JOUANNET (FRANÇOIS-RENÉ-BÉNIT **VATAR**, ou **VATAR-JOUANNET**, plus connu sous le nom de), — naquit le 31 décembre 1765, à Rennes, où son père exerçait la double profession d'avocat en la Cour et d'imprimeur du Parlement. Sa mère, Marie Le Saulnier du Vauhello, fille du grand sénéchal de ce nom, douée d'un esprit élevé et bienveillant, développa avec une tendre sollicitude les heureuses qualités dont la nature avait doté son fils, et c'est, sans nul doute, à cette sollicitude qu'il dut les sentiments généreux, comme la douce et spirituelle gaîté qu'on remarqua toujours en lui. Les soins affectueux et intelligents de sa mère ne furent pas les seuls avantages que rencontra Jouannet dans son enfance. L'imprimerie de son père était le rendez-vous, non seulement des jurisconsultes et des magistrats, mais encore des littérateurs que renfermait la capitale de la Bretagne. On conçoit tout ce qu'il dut gagner au contact d'une telle société. Ajoutons que les essais typographiques, auxquels il se livrait comme par délassement, que la lecture attentive des textes et la correction rigoureuse des épreuves le préparèrent à cette pureté de style qui devait un jour distinguer ses nombreux travaux.

Ces occupations ne lui faisaient pas négliger ses études. A seize ans, il avait terminé sa philosophie, et s'était déjà essayé dans les beaux-arts d'une façon qui présageait certains succès. La musique, la peinture et la poésie partageaient ses loisirs. Son portrait en miniature, qu'il fit lui-même à cette époque, et quelques vers agréables dont on a conservé le souvenir, déposent de la variété de ses dispositions.

Son père, qui voulait en faire un avocat, lui fit suivre les cours de l'Ecole de droit de Rennes, où il fut reçu licencié le 19 août 1785. Quoique par penchant naturel il préférât le calme de la vie littéraire aux luttes animées du barreau, il est à croire pourtant qu'il eût obéi aux vœux de son père, si la mort de ce dernier ne l'avait bientôt laissé livré à lui-même. Après avoir quelque temps hésité entre la vie d'artiste et celle d'homme de lettres, il se décida pour celle-ci et vint à Paris, où, après s'être d'abord livré à l'enseignement, il monta une imprimerie et une librairie, en société avec un de ses parents, A. René Vatar. Jouannet se fit alors prote, et, malgré le rude labeur que lui imposaient ces fonctions, il trouva le temps de composer deux romans, dont le premier nous est ainsi indiqué par un de ses biographes : *Z*.... Paris, Vatar-Jouannet, 2 vol. in-12. Le second, *V*.... et *L*....., resté en porte-feuille, renferme, a-t-on dit, un tableau assez piquant des mœurs de la fin du XVIIIe siècle. Vers le même temps, il concourut à la composition de deux pièces de théâtre. La chute de la première l'avait tellement dégoûté de travailler pour la scène, qu'il ne consentit plus tard à fournir sa bonne part d'un des plus jolis opéras du théâtre Feydeau, qu'à la condition expresse que, quelle que fût la décision du public, son nom resterait ignoré. Malgré le succès de cette seconde tentative, il observa si scrupuleusement la condition qu'il s'était imposée, que c'est à peine si quelques amis intimes purent jamais savoir les titres des deux pièces dont nous venons de parler.

Lorsque vint la Révolution, Jouannet en adopta les principes avec chaleur, avec trop de chaleur même, puisqu'il fut, avec son compatriote Charles Duval (*Voy. ce nom*), l'un des rédacteurs du *Journal des Hommes libres*, l'organe le plus exalté et le plus persévérant du jacobinisme. Lorsque ce journal, qui s'imprimait dans son établissement, eut, après maintes suspensions, été définitivement supprimé, au mois de fructidor an VIII, par le premier consul, l'associé de Jouannet fut arrêté et les presses de l'imprimerie brisées par ordre de la police. Menacé de partager le sort de son parent, ruiné d'ailleurs par la destruction des presses, Jouannet se décida alors, non pas à changer de nom, comme on l'a cru long-temps, mais à ne prendre désormais, au lieu de ceux de *Vatar-Jouannet*, qu'il signait auparavant, que le nom de *Jouannet*, d'une terre qui appartenait à sa mère, et que son père ajoutait lui-même à son nom. En effet, dans l'acte de naissance de Jouannet, il est désigné comme fils de *Maître Pierre Vatar de Jouannet*, et la signature de ce dernier est ainsi conçue : *De Jouannet-Vatar, père*. Plus tard, Jouannet associa

ce dernier nom à celui de Vatar, et il le conserva lorsqu'il eut satisfait ses créanciers.

Le séjour de Paris étant interdit à Jouannet, il vint à Bordeaux puiser des consolations auprès de la famille Mazois, dont le chef était son beau-frère. De prote, il était devenu journaliste; de journaliste, il devint simple compositeur d'imprimerie. Le calme s'étant peu à peu rétabli dans son esprit, ses goûts pour l'étude furent stimulés par des découvertes qu'il fit vers 1803, dans l'ancien cimetière de Terre-Nègre, de diverses antiquités romaines, à la description desquelles il travailla de concert avec son neveu Mazois. (*Voy. ce nom.*) Ce fut alors qu'il rassembla les premiers éléments du beau cabinet d'antiquités qu'il a légué plus tard à la ville de Bordeaux, et dont l'*Indicateur* du 20 février 1846 a fait connaître la nature et l'importance.

Satisfait de sa modeste position, Jouannet se croyait fixé pour toujours à Bordeaux lorsqu'une circonstance imprévue vint jeter de nouvelles incertitudes dans cette vie jusque là si agitée. M. Dupont venait d'établir à Périgueux une imprimerie qui rivalisait avec celles de Paris. Désirant s'adjoindre quelqu'un qui pût le seconder efficacement, il se mit en rapport avec Jouannet, qui consentit à devenir prote du nouvel établissement, et se rendit à Périgueux en 1803. A peine arrivé, il se livra lui-même à la composition typographique d'une traduction des *Pensées de Sénèque*, qu'il avait faite comme par délassement, et qui parut sans nom d'auteur. » L'exactitude et l'élégance de la traduction, » — dit M. Lapouyade, l'un des biographes de » Jouannet,—la pureté du style, les notes plei- » nes d'érudition et d'intérêt qui enrichissent » ce volume, font regretter que cet ouvrage ne » soit pas plus répandu. »

Jouannet se livrait à ses occupations typographiques, sans songer à une carrière plus avantageuse, lorsqu'une nouvelle péripétie vint traverser sa paisible existence, et doter la jeunesse studieuse d'un professeur du plus grand mérite. Laissons M. Lapouyade nous raconter lui-même les circonstances qui amenèrent ce changement dans la position de Jouannet. « C'é- » tait, dit-il, un jour de distribution des prix, » vers la fin du mois d'août 1807, au pension- » nat de Périgueux. Jouannet se rendit à cette » solennité. Confondu dans la foule, il ne fut » l'objet d'aucune prévenance, d'aucune atten- » tion. Les élèves de rhétorique et de philoso- » phie devaient faire les honneurs de la séance. » Déjà plusieurs avaient donné des preuves de » la force des études lorsqu'un inconnu, pâle, » ému, debout et adossé à une colonne (c'était » Jouannet), se décida à interroger l'élève Sel- » ves, de Sarlat. Il s'établit entre eux un dialo- » gue semé de réflexions si gracieuses, si piquan- » tes et si profondes, que le jeune élève et son » examinateur captivèrent l'attention au plus » haut degré.

» Le professeur d'humanités, M. Thoulouzet, » qui les avait écoutés avec la plus grande » perspicacité, alla, aussitôt après la séance, se » jeter dans les bras de Jouannet. » — « Vous » êtes destiné, lui dit-il, à de grandes choses : » entrez dans l'instruction publique. En atten- » dant qu'une carrière plus digne de vous se pré- » sente, acceptez la place de professeur de troi- » sième, vacante en ce moment—».

» Jouannet fit des difficultés. Sa modestie lui » faisait craindre de ne pas se trouver à la hau- » teur des fonctions dont on voulait l'investir. » Vaincu par les pressantes sollicitations de tout » ce que Périgueux renfermait d'hommes ins- » truits et éclairés, il se décida.

» Quelques jours après son entrée au pen- » sionnat, il lui arriva, pendant la classe, de se » trouver embarrassé pour traduire un passage » de Virgile. Tout-à-coup il ferma le livre, et dit » à ses élèves : « Mes bons amis, j'ai eu la té- » mérité d'entreprendre une chose au dessus de » mes forces; je me retire avec le regret de vous » avoir fait perdre votre temps. »—Il se rendit » chez le principal pour donner sa démission, et » il revint à sa casse de compositeur, qu'il n'a- » vait pas d'ailleurs complètement abandonnée. » Vaincu de nouveau par les pressantes solli- » citations de ses amis, il rentra au pensionnat. » Travaillant nuit et jour, il put bientôt se con- » vaincre de sa haute capacité, et il se voua dé- » finitivement à l'instruction publique. Dans la » même année 1808, il devint professeur de se- » conde, puis remplaça M. Thoulouzet, qui était » appelé à Clermont. Au bout d'un an, sa répu- » tation d'homme supérieur était à jamais éta- » blie.

» Son activité lui permettait tout à la fois de » professer la rhétorique et la philosophie, de » continuer son concours à M. Dupont, de s'oc- » cuper de recherches archéologiques et d'a- » dresser des mémoires aux sociétés savantes. »

Le premier de ces mémoires, celui qui contient l'*Eloge de M. de Tourny, ancien inetndant de Guyenne*, fut couronné le 2 septembre 1808 par la Société des sciences et arts de Bordeaux, et imprimé à Périgueux chez Dupont, 1809, in-8°, avec un portrait gravé par M. Lacour. Cinq ans plus tard, la Société polymathique de Bordeaux ayant mis au concours l'*Eloge du cardinal de Sourdis*, celui que Jouannet envoya obtint le prix dans la séance publique du 14 septembre 1813, et fut publié sous ce titre : *Eloge de S. E. le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux et primat d'Aquitaine (Bulletin polymathique du Muséum d'instruction publique, Bordeaux, André Brossier).* — Réimprimé à Périgueux, Dupont, 1814, in-8°.

Le principalat du collège de Périgueux ayant vaqué en 1813, Jouannet en fut chargé provisoirement. Les vœux des parents et de l'autorité l'appelaient à remplir cet emploi titulairement; un autre l'obtint. Vers la fin de la même

année, il eut quelque temps l'espoir d'aller rejoindre Mazois à Naples, et de partager ses travaux à la faveur d'une place de secrétaire particulier d'un des hauts fonctionnaires du gouvernement napolitain. Son neveu la lui avait fait obtenir, et il se disposait à aller en prendre possession quand les événements de 1814 brisèrent tous ses projets.

L'année suivante, le personnel des fonctionnaires du collége de Périgueux ayant été renouvelé, Jouannet fut appelé à celui de Sarlat, où le suivirent plusieurs élèves. La prospérité de l'établissement ne tarda pas à prouver le mérite du professeur. Là, comme à Périgueux, et quoique ses devoirs officiels absorbassent presque tout son temps, il en trouvait encore assez pour se livrer à d'autres travaux ; témoin son *Éloge d'Élie Vinet, professeur de belles-lettres et principal du collége de Guyenne dans le* XVIe *siècle, couronné par l'Académie de Bordeaux le 21 décembre* 1815. Périgueux, Dupont, 1816, in-8°. Comme professeur, Jouannet s'est peint lui-même, des couleurs les plus vraies, en traçant ainsi, dans cet éloge, le portrait de Vinet :

» Est-il une profession plus estimable, je devrais peut-être dire plus honorable? Est-il un ministère plus important, plus difficile que celui de former le cœur, d'orner l'esprit, de sanctifier les mœurs d'une jeunesse sur qui reposent l'espoir de l'Etat et l'honneur des familles?

» Posséder parfaitement sa langue et les langues anciennes ; connaître l'histoire, la fable, les mœurs des peuples anciens et modernes; avoir quelques notions des arts, assez du moins pour ne rien laisser à désirer dans l'interprétation des auteurs ; joindre à la plus grande justesse d'esprit un goût assez sûr pour juger des beautés et une âme assez forte pour pénétrer les pensées profondes : voilà ce qu'on exige d'un professeur dans la chaire qu'occupait Vinet. Mais cela même ne suffit pas : il faut encore qu'il ait un talent plus rare qu'on ne pense : celui de communiquer aux autres ce qu'il sait lui-même. Sa science n'est pas seulement sa propriété; il doit la partager avec ses disciples ; il doit même savoir les contraindre à ce partage; aussi veut-on trouver en lui une élocution claire, facile, gracieuse, qui captive ses jeunes auditeurs; une sagacité que l'amour-propre de l'élève ne puisse tromper, et qui découvre, au premier coup-d'œil, si le maître a été bien saisi; une facilité merveilleuse à présenter sous un nouveau jour ce qui n'aurait pas d'abord été bien entendu. On veut de plus que la douceur de son caractère fasse naître la confiance et l'affection ; que sa gravité naturelle force au respect sans avoir l'air de le commander ; que sa sévérité soit tempérée d'indulgence, et qu'assez sensible pour s'animer à la simple lecture d'un beau vers, d'une pensée vive ou touchante, il ait cependant une » patience inaltérable, et que le reproche ne paraisse jamais être chez lui l'effet d'un bouillon de colère, mais seulement échapper à regret à sa justice.

» Qu'un tel assemblage de qualités est rare ! » Mais il est peut-être plus rare encore, même » en le possédant, de gouverner avec succès un » auditoire si léger, composé de tant de caractères et d'esprits divers. Les enfants, ne vous » y trompez pas, sont déjà des hommes; le cercle des idées est moins étendu : celui des passions est le même. Or, comment seconder l'ardeur sans abandonner l'indolence à elle-même? Comment couronner les vainqueurs sans » décourager les vaincus? applaudir au talent, » sans faire naître l'orgueil et contraindre l'ignorance à rougir, sans cependant lui ôter l'espoir? » Enfin, comment entretenir une constante harmonie dans un tout composé d'éléments presque contraires, et conduire vers le même but, » non seulement ceux qui brûlent de l'atteindre, mais ceux même qui ne le contemplent » qu'avec dégoût et indifférence (1)? »

Peu de temps après, la chaire de rhétorique du collége de Bordeaux ayant perdu son titulaire, Jouannet aspira, mais sans succès, à le remplacer. Vainement on lui offrit, comme dédommagement, la place de principal du collége de Sarlat. Il se décida à quitter l'Université, et revint se fixer à Bordeaux, où il épousa, en 1817, Mme veuve Pichevin, sa cousine, qui tenait un pensionnat de jeunes demoiselles. Il est superflu de dire les avantages que procura à cette institution l'adjonction d'un tel professeur.

De ce moment jusqu'à sa mort, nous voyons Jouannet cultiver avec une égale ardeur, mais non pas, il est vrai, avec un égal succès, la poésie, l'histoire naturelle, l'archéologie, la biographie et la bibliographie. La variété de ses travaux est attestée par les nombreux articles qu'il a insérés dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux*, le *Bulletin polymathique,* la *Ruche d'Aquitaine*, les *Annuaires de la Gironde*, etc. etc. Les fragments de statistique qu'il avait fait paraître dans ce dernier recueil éveillèrent l'attention du préfet de Bordeaux, qui lui proposa de rédiger la *Statistique de la Gironde*. Sur l'assurance qui lui était donnée qu'il n'aurait qu'à vérifier et à coordonner des matériaux déjà recueillis, Jouannet demanda deux ans pour mener cette œuvre à bonne fin. Les matériaux annoncés ne s'étant pas retrouvés, il ne s'agis-

(1) Ajoutons à ce portrait moral de Jouannet le portrait physique que nous en a transmis M. Lapouyade : « Jouannet était d'une taille au dessus de la moyenne ; sa » mise rappelait celle des premiers jours du Consulat. » Presque toujours vêtu de bleu, il cachait une partie de » son menton sous une large cravate blanche. Sa tête, » devenue chauve, annonçait, par son développement, » une vaste conception ; ses grands yeux, fatigués par les » veilles et le travail, révélaient un homme habitué à l'étude et à méditation ; ses lèvres minces indiquaient de » la finesse et de l'à-propos. »

sait plus d'une simple rédaction, mais d'une véritable création. Il fallait ouvrir une correspondance avec les maires, leur adresser de volumineux questionnaires, suppléer par des visites personnelles, sur tous les points du département, à l'insuffisance ou à la lenteur des réponses. Aussi ce ne fut que plus tard, et à d'assez longs intervalles, qu'il put faire paraître la *Statistique du département de la Gironde*. Paris, Dupont; Bordeaux, Lavigne, 1837-1843, 3 vol. in-4°. A côté de vastes et curieuses recherches à lui propres se trouvent de nombreux documents que s'étaient empressés de lui transmettre ceux dont il avait invoqué le concours. On doit regretter néanmoins que l'insuffisance de la rémunération accordée (7,000 fr.) par le conseil général de la Gironde, ait eu pour conséquence d'obliger l'auteur à se restreindre dans des limites trop étroites, et à ne pas donner à certains sujets tout le développement qu'ils comportaient. Pour apprécier complètement le talent de Jouannet, il faut donc étudier ses mémoires particuliers.

En 1830, Jouannet fut nommé bibliothécaire de la ville de Bordeaux. Lorsqu'il prit possession de son emploi, les premières feuilles du catalogue de la bibliothèque étaient imprimées; mais la plus grande partie de cette œuvre restait à accomplir. Jouannet s'y voua avec cette résolution qu'il mettait à tout ce qu'il entreprenait, et sa persévérance eut pour résultat la publication du *Catalogue des livres composant la bibliothèque de la ville de Bordeaux*. Paris, imprimerie royale, 1833—1842, 5 vol. in-8°. Ce travail et le troisième volume de la *Statistique*, qui l'avait précédé de quelques mois, fermèrent la carrière littéraire de Jouannet. Le *Catalogue* est un modèle de classification, et nous ne saurions trop hautement proclamer les services qu'il nous a rendus lorsque nous rédigions, de notre côté, le *Catalogue général des Bibliothèques de la marine*. Heureux d'avoir achevé son aride labeur, Jouannet s'était proposé de le compléter par un Catalogue analytique et descriptif des manuscrits de la bibliothèque. Il s'occupait de ce travail, et il mettait en ordre, pour les publier, les nombreuses inscriptions qu'il avait découvertes dans ses diverses pérégrinations sur le sol de la Gironde, et lors des fouilles pratiquées dans plusieurs quartiers de Bordeaux, quand la mort vint le frapper, le 18 avril 1845. Il n'y avait que trois jours qu'il avait abandonné ses travaux. Il était membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, et correspondant de l'Institut de France, ainsi que de plusieurs autres sociétés savantes et étrangères. Il avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 1er mai 1831.

« Ses travaux sur l'histoire naturelle et sur » la géologie particulièrement, dit M. de Lamothe, forment son véritable titre de gloire. » Avant lui, le sol de la Gironde était à peine » connu. S'aidant de la synonymie de Brongniart, il classa nos différents terrains avec » précision; et son cadre, susceptible sans » doute de développements ultérieurs, restera » toujours invariable. En même temps qu'il décrivait les terrains, il formait des collections » de roches, de fossiles et des produits les plus » remarquables de l'histoire naturelle.

» Dans l'étude des antiquités gallo-romaines, » ses recherches ont encore un caractère remarquable de netteté et de précision. Les mémoires qu'il a laissés sur les fouilles de Terre-Nègre, à Bordeaux, méritent d'être proposés » comme des modèles.

» C'est lui qui a détruit les idées erronées, » semées par Baurein et Dom Devienne, sur » l'attribution aux Sarrasins de plusieurs antiquités gallo-romaines. Enfin, toutes les fouilles, tous les vestiges de cette époque qu'il a » explorés, l'ont été avec une sagacité parfaite. » Le Musée des antiques de Bordeaux n'existait » pas avant Jouannet. Aidé des conseils éclairés » de M. Lacour fils, il a formé la curieuse collection que nous possédons aujourd'hui. On » regrette seulement qu'il n'en ait pas laissé » une description qu'il était si bien en état de » rendre intéressante, pas même un simple catalogue indiquant la provenance des objets.

» Que si ses recherches sur l'archéologie du » moyen-âge ne méritent pas les mêmes éloges; » si, dans les notices qu'il a laissées, notamment sur l'église Sainte-Croix de Bordeaux, » sur l'ancienne cathédrale de Bazas, on remarque des erreurs dans le classement chronologique de certaines parties de ces monuments; si enfin l'ornementation historiée du » moyen-âge lui a offert des symboles inexplicables là où le sens nous apparaît évident aujourd'hui, il ne faut en accuser que l'époque » de Jouannet, où la science n'avait pas fait » encore des progrès, accomplis surtout depuis » 1830; et la justice doit, au contraire, lui faire » reconnaître le rare mérite d'avoir apprécié à » leur juste valeur les monuments du moyen-âge, dont l'importance artistique était alors » méconnue, et d'avoir devancé un retour d'idées qui ne s'est manifesté que long-temps » après ses premiers travaux.

» Membre de la commission des monuments » historiques du département, sa collaboration » a beaucoup servi à la rédaction du premier » tableau de classement, et il a écrit aussi pour » cette société quelques notices, notamment sur » l'église de Verteuil.

» La collection de médailles qu'il a laissée est » le fait le plus important de ses recherches en » numismatique, sur laquelle il possédait néanmoins des notions étendues, ainsi que le témoignent plusieurs mémoires.

» Ses études biographiques sont toujours exactes, élégantes et philosophiques; ainsi il sait

» faire ressortir l'importance du sujet qu'il traite, en groupant à l'entour toutes les circonstances accessoires. Ses jugements sont toujours dictés par un goût épuré, une impartialité irréprochable, et l'attrait, ce qui n'est pas un des moindres mérites, leur manque rarement (1). »

Ses travaux historiques n'ont pas la même importance; cependant les nombreux articles sur l'histoire de l'Aquitaine, qu'il a insérés dans le *Musée d'Aquitaine*, méritent d'être cités honorablement; il y a là des recherches neuves, et l'on regrette que, dans le chapitre sur la *statistique* de l'histoire, il ait autant mis à l'écart ses premières études.

Jouannet a jeté aussi dans plusieurs recueils des poésies. Si elles sont généralement froides et d'une raideur vraiment classique, quelques-unes ne manquent pas cependant d'une certaine grâce. M. Gautier a terminé sa notice par l'épître d'*Un vieux Mari à sa Femme*, une des meilleures pièces de notre auteur, et qui respire un doux parfum de mélancolie.

La vie et les travaux de Jouannet ont fait l'objet de trois notices. La première, intitulée *Eloge de François Vatar de Jouannet, membre de l'Académie de Bordeaux, par M. Gautier fils*, a été publiée, pag. 511—522 des *Actes* de cette Académie pour 1845. La seconde a pour titre : *Jouannet, sa vie et ses écrits, par M. L. de Lamothe, secrétaire-général de l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Bordeaux, etc. etc.* Bordeaux, Durand, 1847, in-4° de 12 pag. Elle est terminée par une bibliographie des ouvrages de Jouannet, bibliographie qui occupe à elle seule quatre pages imprimées sur deux colonnes. La troisième notice est intitulée : *Essai sur la vie et les travaux de F.-R.-B. Vatar-Jouannet, correspondant de l'Institut de France, etc. etc., par M. M.-J.-F. Lapouyade, président du tribunal de première instance de La Réole, etc. etc.* La Réole, Pasquier, 1848, in-8° de 51 pages.— C'est à ces diverses notices que nous avons emprunté les détails biographiques concernant Jouannet et l'appréciation de ses travaux.

P. L...t.

JOUANNIN (Jean-Baptiste-François-René), — naquit à Saint-Brieuc le 9 août 1776. Son père, François Jouannin, négociant honorable de cette ville, y jouissait de l'estime générale, et le vœu de ses concitoyens l'appela à diverses fonctions qu'il remplit avec une modération ferme et une probité exemplaire dans des circonstances fort critiques. Il exerça successivement les charges d'officier municipal, d'administrateur de son district, de commissaire du gouvernement, d'administrateur de l'hôpital civil, etc.; et, en 1810, il faisait partie du collége électoral du département des Côtes-du-Nord.

Le jeune Jouannin n'avait que seize ans lorsque M. Piou, ingénieur en chef du département, remarquant en lui des dispositions très-prononcées pour les études sérieuses, l'accueillit dans ses bureaux et l'envoya bientôt à Plestin pour surveiller l'exécution d'une route que l'on ouvrait sur la grève entre Morlaix et Lannion. Ce travail achevé, il partit pour Paris afin d'y achever ses études mathématiques, et à vingt ans, il fut compris parmi les élèves de l'école des ponts-et-chaussées qui se trouvaient exemptés du service militaire, en exécution du décret du 16 septembre 1793. De 1801 à 1803 il fut employé, par M. Lamandé, aux travaux des quais de Paris et à la construction du pont d'Austerlitz. Ainsi préparé aux travaux d'architecture hydraulique, il revint en Bretagne, à la fin de 1803, et se rendit adjudicataire de la construction du pont en granit établi sur la rivière de Gouët, près Saint-Brieuc. Ce travail, consciencieusement exécuté, ayant été préjudiciable à l'adjudicataire, et à son père qui l'avait cautionné, Jouannin fut obligé d'aller, du côté de Quimper, exercer les modestes fonctions de conducteur des ponts-et-chaussées jusqu'en 1808, époque où il se fixa à Rouen comme architecte. Le talent dont il avait donné des preuves dans la pratique de cette profession lui valut, en 1816, sa nomination à l'emploi d'architecte des bâtiments civils de la ville de Rouen. Pendant les dix années qu'il en fut chargé, il transforma l'ancienne maison Saint-Yon en hospice pour les aliénés. Les plans du nouvel établissement, dressés par Jouannin, de concert avec MM. Esquirol et Desportes, de Paris, furent mis à exécution en 1821. Deux ans après, cette construction, qui fait le plus grand honneur à Jouannin, était terminée. Peu d'années auparavant, il avait dirigé la construction de l'église de Forges. Les premiers travaux exécutés par ses soins à la cathédrale de Rouen, après l'incendie du 15 septembre 1822, unanimement approuvés d'abord, donnèrent lieu ensuite à des contestations qui se prolongèrent jusqu'en 1840. Le bon droit de Jouannin fut enfin reconnu, mais le mal était irréparable; fortune, santé, tout était perdu sans retour.

Brusquement révoqué de ses fonctions d'architecte, et nommé, le 29 septembre 1826, à celles de vérificateur des poids et mesures de l'arrondissement de Rouen, il exerça son nouvel emploi avec zèle et intégrité jusqu'au mois de novembre 1839. Forcé alors par sa santé de

(1) Nous avons, dans le cours de cet article, cité trois de ces notices; nous mentionnons ici celles qu'il a consacrées dans les Actes de l'Académie de Bordeaux, savoir, parmi les personnages anciens ou du moyen-âge : à *Jules Ausone, Decius Ausone, Minervius, Delphinus, Sedatus, Dynamius, Guillaume VIII, Bertrand de Born, Eléonore de Guyenne, Geoffroy Rudel, Aimeric de Bellinay*, et parmi les modernes, à *MM. Combes, Latapie, Teulère, Marc-Antoine Mazois, Cyprien Prosper Brard, etc. etc.*

prendre sa retraite, il obtint, le 12 mai suivant, une pension de 538 francs comme rémunération de ses services, à titre de vérificateur. Il n'en jouit pas long-temps, car il mourut le 4 juin 1841. Membre de la Société libre d'émulation de Rouen, de la Société pour la propagation de l'enseignement universel et de l'émancipation intellectuelle, de la Société de géographie, etc., Jouannin était un homme d'un esprit positif et sérieux. Le temps que ne réclamaient pas ses fonctions publiques, il le consacrait à la surveillance des écoles primaires et des salles d'asile qu'il concourut, l'un des premiers, à former à Rouen. Simple dans ses mœurs, franc dans son langage, il cachait un cœur généreux et aimant sous une enveloppe un peu dure.

Il a composé les ouvrages suivants, tous destinés à la vulgarisation du système décimal : I. *Métrologie générale*, 1re *partie. — Nouvelles Tables de comparaison entre les anciens poids et mesures généralement usités, et ceux qui les remplacent dans le nouveau système métrique décimal, précédées d'une introduction au système métrique et d'une instruction sur la manière de former les tables et d'en faire usage.* Paris, Imprimerie royale, 1834, in-4° de 8 feuilles. « L'éditeur de cet ouvrage, dit l'*Annuaire » des Côtes-du-Nord* de 1847, p. 78, fut M. » J.-M. Jouannin (*voy.* ci-après), premier se- » crétaire-interprète du roi pour les langues » orientales, le plus jeune des frères de l'au- » teur. Il nous apprend, dans l'*Avis au public,* » que le ministère du commerce ayant accordé » une certaine somme à titre d'encouragement » à son frère aîné, celui-ci l'a consacrée à la » publication, par les presses de l'Imprimerie » royale, de la première partie de ses travaux » sur la métrologie. » II. *Des Monnaies considérées comme faisant partie du système métrique, et devant exercer une grande influence sur l'adoption définitive de la division décimale des poids et mesures, telle qu'elle a été établie par la loi du 18 germinal an III.* Rouen, imprimerie de Baudry, in-8° d'une feuille. III. *Tableau du système métrique légal.* Rouen, imprimerie de Baudry, 1834, une grande feuille. Ce tableau a eu deux éditions. L'usage en a été autorisé dans les écoles normales primaires, par décision du Conseil royal de l'instruction publique, en date du 11 mars 1836. IV. *Précis sur l'application du système métrique légal à la géographie et à l'astronomie.* Ce mémoire, non publié, a été communiqué à la Société d'émulation de Rouen, en 1836. Il a été l'objet d'un rapport de MM. Gors et Barthélemy, où il est apprécié de la manière suivante : « Les princi- » paux avantages du travail de M. Jouannin » consistent dans l'emploi de nouveaux globes » artificiels, où l'unité de mesure serait prise » dans une division exacte du cercle, au lieu » de la faire dériver de la mesure du diamètre, » parce que les dimensions de la terre, en géo- » graphie, se prenant à la surface, on doit évi- » ter les nombres fractionnaires pour l'expres- » sion de la circonférence. Le système métrique » adopté par M. Jouannin paraît aux rappor- » teurs préférable à tout autre, à cause de sa » connexité parfaite avec les mesures itinéraires » voulues par la loi. M. Jouannin fait subir la » même révolution à la mesure du temps, qui » se lie à toutes les opérations de la marine, et » il propose l'emploi d'un chronomètre décimal, » qu'il nomme avec bien plus de raison *Longi- » tudimètre.* Cette montre marine reçoit égale- » ment l'approbation des rapporteurs, d'autant » que M. Jouannin n'a pas la prétention de gé- » néraliser la division décimale de la journée. » Les rapporteurs regardent les réformes pro- » posées comme devant être très-utiles en théo- » rie et dans les calculs astronomiques; mais ils » craignent qu'un changement subit de système » ne soit la source d'erreurs graves de la part » de beaucoup de pilotes routiniers et peu ca- » pables, et ils appellent de leurs vœux une » instruction primaire spéciale à la marine, » qui mette nos marins à même d'acquérir les » connaissances indispensables qui leur man- » quent. » (*Extrait du rapport de M. Beaunis sur les travaux de la Société d'émulation, pendant les années* 1835-1836, inséré dans le cahier de la séance publique de 1836, p. 8-36). V. *Traité d'arithmétique décimale, suivi d'un appendice.* Rouen, Baudry, 1836, in-12 de 20 feuilles. Une seconde édition a été publiée en 1839, sur décision du Conseil royal de l'instruction publique, en date du 19 mai 1840. Le ministre a approuvé cet ouvrage et en a autorisé la distribution dans les écoles normales primaires. VI. *Proposition faite à la Société libre d'émulation de Rouen, dans sa séance du* 1er *décembre* 1837, *concernant la réformation de la loi du 7 germinal an XI, sur la fabrication et la vérification des monnaies. — Mémoire sur la nécessité de réformer la loi du 7 germinal an XI, concernant la fabrication et la vérification des monnaies.* Rouen, imprimerie de Baudry, 1838, in-8° de 2 feuilles 1/2. VII. *Tableau pour la réduction des aunes en mètres, des pieds, pouces et lignes en mètres. Table de réduction des surfaces en mètres carrés des bois de menuiserie.* Rouen, imprimerie de Lefèvre, 1839, grandes feuilles in-plano. P. L...t.

JOUANNIN (Jules-Marie), frère du précédent, né à Saint-Brieuc, le 15 avril 1780, montra, dès l'enfance, une sorte de passion pour les arts et en particulier pour la gravure. Après avoir travaillé quelque temps à Saint-Brieuc, où il eut pour maître M. Chauvin, il partit pour Paris en 1800. Là, il étudia le dessin et devint l'élève du célèbre Chaudet, sculpteur de l'Impératrice. Un concours ayant été ouvert en 1809, l'Institut lui décerna le second

grand prix de gravure en médaille. Le sujet était *Mars nu*, partant pour le combat, et suivi de la *Victoire drapée*. Les autres ouvrages de Jouannin sont les suivants : une *Tête de Napoléon*, surmontée d'une couronne; le *Mariage de Napoléon et de Marie-Louise*, la *Naissance du roi de Rome;* une médaille en argent représentant l'*Egypte conquise; Fabius Cunctator; Esculape et la Santé*. Les revers de ces médailles sont de M. Andrieux. Les carrés en ont été déposés au Muséum de Saint-Brieuc, par un des frères de l'auteur, M. François Jouannin, économe de la Maison centrale de Rennes. Ce dépôt précieux n'est pas le seul que la famille Jouannin ait fait au Muséum de Saint-Brieuc. Elle y a encore remis au même titre un album contenant plusieurs dessins, tant de Jules Jouannin que de M. Chaudet et de M. Valois, sculpteur de l'empereur de Russie, qui fut lié d'amitié avec le jeune graveur.

Jouannin, déjà atteint d'une phthisie pulmonaire, mourut à Saint-Brieuc, le 30 juin 1813, de la chute d'une statue en marbre sous laquelle il était resté long-temps engagé. M. Habasque, auquel nous empruntons les détails qui précèdent (*Notions historiques*, etc., t. II, p. 400-401), ajoute que Jouannin laissa en mourant, entre les mains de M. Guimart, avocat, des matériaux qui devaient lui servir à composer un ouvrage sur les arts de la gravure et de la sculpture. Il prit constamment pour guide les artistes grecs, dont il avait fait une étude approfondie. Il mourut, regrettant de n'avoir pu introduire, dans la numismatique, telle qu'elle se pratique en France, les changements qu'il avait projetés. P. L...t.

JOUANNIN (Joseph-Marie), — frère des précédents, né à Saint-Brieuc le 6 septembre 1783, n'avait que treize ans lorsqu'une des bourses fondées par l'ancien évêché de Tréguier au collége Louis-le-Grand, à Paris, lui fut accordée comme récompense des services que son père ne cessait de rendre, et, en quelque sorte, comme une indemnité des pertes qu'il essuyait en sacrifiant ses intérêts particuliers au bien public. Il quitta donc sa famille, et entra, le 27 janvier 1797, au collége Louis-le-Grand, alors nommé Institut-des-Boursiers-de-l'Egalité, et un an après Prytanée-Français. Ses études furent, sinon très-brillantes, du moins fortes et solides. Il s'appliqua surtout aux mathématiques, pour lesquelles il avait un goût prononcé.

Cédant aux conseils de personnes qui avaient su apprécier son aptitude pour les langues, Jouannin se fit admettre à l'école des jeunes de langues à Constantinople, que l'on rétablissait alors pour douze élèves. Toutefois, bien que son admission lui eût été notifiée le 26 octobre 1802, il dut subir le lendemain un examen que présidait le général Canclaux, chargé par le premier Consul de rechercher parmi les jeunes gens dont les études étaient terminées les sujets propres à la carrière militaire. Il fut compris dans le rapport fait au premier Consul, qui le nomma, le 17 février 1803, sous-lieutenant dans la 8e brigade d'infanterie légère; mais dès le 29 octobre précédent, il avait quitté Paris, sur l'ordre du ministre des relations extérieures, pour aller rejoindre à Toulon, comme jeune de langue de 2e classe, le général Brune, ambassadeur près la Porte-Ottomane, avec lequel il s'embarqua sur la frégate la *Syrène*. Arrivé le 6 janvier 1803 à Constantinople, il y reçut le mois suivant son brevet de sous-lieutenant, dont il ne profita pas, préférant le service des affaires étrangères.

Dès ce moment, il se consacra d'une manière toute particulière à l'étude de la langue turque, sans toutefois négliger les travaux du secrétariat et de la chancellerie, auxquels l'associa l'ambassadeur, qui ne tarda pas à lui donner une nouvelle marque de confiance, en le chargeant de faire une reconnaissance des côtes méridionales de la Mer-Noire. Parti dans ce but le 22 septembre 1803, Jouannin visita successivement Amassera, Sinope et Trébisonde. Forcé de s'arrêter, pendant l'hiver, à Sévastopol, en Crimée, il sut résister aux séductions du prince Wyamzenskoï, qui tenta, mais en vain, par des offres brillantes, de le faire passer au service de la Russie. Le 22 février 1804, il rentrait à Constantinople après un voyage très-pénible. Les résultats de cette mission lui obtinrent les éloges de l'ambassadeur; ils furent consignés dans un mémoire auquel étaient joints quelques dessins et plans que l'on dut transmettre au ministère des affaires étrangères.

En septembre 1804, il reçut sa nomination de jeune de langues de 1re classe, et il se voua avec un surcroît d'ardeur à l'étude du turc, ainsi qu'aux travaux du secrétariat et de la chancellerie. Lorsqu'au mois de septembre suivant, M. Ruffin fut appelé à gérer les affaires de France à Constantinople, il prévit que les missions de MM. Jaubert et Romieu à la cour de Feth-Aly-Shah ne tarderaient pas à ouvrir des relations multipliées et intéressantes avec l'empire persan, et, pour les faciliter, il fit tourner vers la langue persane les études de quelques-uns des élèves-interprètes. Jouannin fut spécialement chargé de les diriger, et M. Jaubert ayant demandé, en mars 1806, l'envoi d'une personne qui fût capable de l'aider dans sa mission, et de résider après lui à la cour de Perse, Jouannin, qu'il avait nominativement désigné, reçut le titre provisoire de chancelier-interprète, avec l'ordre de rejoindre M. Jaubert et de lui porter les secours pécuniaires dont il avait besoin pour sortir de la cruelle position où il se trouvait alors. Jouannin quitta donc Constantinople, le 30 juillet suivant, sous la protection spéciale de la Porte et de l'ex-grand-vizir Youssouf-Pacha, à cette époque vice-roi d'Arménie, qui le confia

à un envoyé persan du prince Abbas-Mirza. M. Jaubert, qu'il rencontra en route, lui donna de nouvelles instructions et l'expédia pour Téhéran. Arrivé à la frontière de la Perse, il fut accueilli par le prince Abbas-Mirza avec une bienveillance qui, plus tard, se convertit en une affection profonde; et, à son départ, le prince ne voulant pas le laisser entreprendre seul le voyage de Téhéran, le fit accompagner par le prince Asker-Khan, depuis ambassadeur de Perse à Paris. Jouannin employa le temps qu'il résida seul à la cour du Shah à se perfectionner dans les langues orientales, à connaître l'esprit et les mœurs des peuples avec lesquels il paraissait devoir habiter long-temps, et à s'initier aux secrets de cette diplomatie orientale qui, dans sa lutte pénible contre les intrigues toutes puissantes de l'Angleterre et de la Russie, invoquait timidement les secours de la France. La position de Jouannin était des plus difficiles. Dépourvu d'un caractère suffisant pour exercer une influence officielle auprès du gouvernement persan, il ne put agir que par des voies indirectes, et dut se borner à démentir les bruits que semaient les agents anglais et russes sur les désastres de nos armées dans le but d'empêcher le Shah de donner suite à son projet d'alliance avec Napoléon. Le jeune envoyé français comprit que son rôle transitoire était de préparer celui que devaient remplir M. de la Blanche et l'ambassade du général Gardane, et de faire connaître honorablement le nom français. Il s'attacha donc à se concilier l'estime et la bienveillance des principaux ministres, persuadé qu'une conduite digne et honorable était le plus sûr moyen d'acquérir la considération et l'influence personnelle, nécessaires pour réussir dans la plupart des transactions publiques.

M. de la Blanche, premier secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople, chargé d'une mission près de la cour de Feth-Aly-Shah, où il arriva en 1807, ne put que féliciter Jouannin des résultats qu'il avait obtenus, et, appréciant le zèle et la capacité de son jeune collaborateur, il conçut pour lui l'amitié la plus vive. A ses éloges se joignirent sans tarder ceux du général Sébastiani, alors ambassadeur près la Porte-Ottomane. Cependant, Napoléon ayant résolu, au printemps de cette même année, d'envoyer une légation en Perse, Jouannin fut nommé, le 15 mai 1807, aux fonctions de premier secrétaire-interprète, qu'il exerça pendant tout le temps de la mission du général Gardane (4 décembre 1807 — 13 février 1809).

L'épineuse mission de ce général fournit à Jouannin plus d'une occasion de rendre des services réels dans des circonstances difficiles, et de confirmer l'estime qu'il s'était acquise de chacun. Ce fut alors qu'il partagea, avec plusieurs membres de la légation, l'honneur d'être décoré de l'ordre du Soleil, institué parle Shah, à l'occasion de l'arrivée de l'ambassadeur français. Quelques mois après, le roi lui fit expédier un diplôme qui l'assimilait aux *mirzas* (lettrés) de son empire, titre honorable accordé aux personnes qui exercent avec distinction les fonctions civiles. Les six derniers mois du séjour du général Gardane à Téhéran furent les plus pénibles; le poids des affaires retomba presque exclusivement sur le premier interprète, qui eut de grands obstacles à vaincre. Il en triompha de manière à se rendre digne de la confiance absolue de son chef et, en même temps, de celle de la cour persane. Enfin, lorsque le général termina sa mission, Jouannin fut désigné pour gérer les affaires de la légation pendant le temps de la résidence de sir Harford Jones Brydges, envoyé de S. M. B.

On ne saurait croire combien sa position devint alors critique. Seul, dépourvu de ressources pécuniaires, non seulement il eut à lutter contre l'or, l'intrigue et la prépondérance toujours croissante des ennemis du gouvernement français, mais il eut à défendre du fer et du poison ses jours, que les ministres persans étaient impuissants à protéger. Il résista avec courage; mais au bout de deux mois et demi, dès que l'ambassade française eut franchi la frontière, on lui notifia l'ordre de se rendre à Tauriz, auprès du prince royal Abbas-Mirza, en lui faisant entendre que sa sûreté personnelle exigeait qu'il s'éloignât du lieu où résidait sir Harford.

Contraint de quitter Téhéran le 29 avril 1809, il arriva à Tauriz le 14 mai. Sir Harford ne tarda pas à s'y rendre avec le camp du roi. Les bornes dans lesquelles nous sommes obligés de nous renfermer ne nous permettent pas d'entrer ici dans le détail des dangers répétés auxquels l'exposèrent les menées de l'envoyé anglais. Il nous suffira de dire qu'après quatre mois d'altercations et de menaces suivies d'effets, heureusement prévus et détournés, Jouannin, sans ressources, sans instructions et sans nouvelles de France, fut obligé de céder le terrain à son adversaire, qui, pour en venir à ses fins, n'avait pas dépensé moins de 75,000 tomans (1,500,000 fr.).

Déjà parvenu à Trébisonde, il allait s'y embarquer pour revenir en France, lorsque, le 13 octobre, un courrier lui remit des dépêches avec l'ordre formel de retourner auprès de Feth-Aly-Shah, afin de lui remettre des lettres de l'Empereur et d'y gérer les affaires de France jusqu'à l'arrivé d'un nouvel ambassadeur. Malgré les dangers qui l'environnent de toutes parts, malgré ceux qui l'attendent au lieu de sa destination, Jouannin obéit, résolu qu'il est à périr ou à remplir sa mission. Il retourne donc sur ses pas, traverse des pays révoltés, et, après avoir échappé à des brigands Lazes et Curdes, il arrive le 6 décembre 1809 à Tauriz. Sir Harford Jones s'y était établi depuis le mois de septembre. L'apparition inat-

tendue du jeune chargé d'affaires le trouble pendant quelques jours; mais il se remet bientôt, et ses menaces, ses promesses, ses présents, décident la cour du prince royal, non seulement à interdire à Jouannin la route de Téhéran, et conséquemment tout moyen de remplir sa mission, mais encore à l'éloigner de Tauriz. On va plus loin. Abbas-Mirza, malgré l'affection personnelle qu'il a pour lui, est contraint de le reléguer dans la forteresse d'Irewan, pour y attendre la décision du roi. Ce nouveau triomphe coûta 40,000 livres sterling au diplomate anglais, qui fit lui-même garder à vue l'envoyé français. Les résolutions de la cour de Téhéran mirent bien un terme à sa captivité et aux mauvais traitements qu'il eut à subir pendant deux mois, traitements qui avaient pour but de lui arracher, de guerre lasse, les lettres dont il était porteur; mais on lui intima l'ordre de partir sans délai pour Paris. Des lettres du roi et du prince royal lui furent remises pour l'Empereur, auquel il fut, en outre, chargé d'exposer de vive voix la véritable situation de l'empire persan. Toute résistance aux ordres du roi était inutile et impossible; car, si sir Harford avait pu une première fois acheter la condescendance du gouvernement persan, il n'hésiterait pas à faire de nouveaux sacrifices, s'ils étaient nécessaires, et il fallait que Jouannin renonçât à toute idée d'engager une lutte si inégale. Il se soumit donc, après de vaines protestations, et quitta définitivement le territoire persan le 30 janvier 1810.

Après avoir sejourné quelque temps à Constantinople, pour y terminer des affaires concernant la légation française de Perse, il se mit en route pour Paris, où à son arrivée, le 3 juin 1810, il eut la satisfaction de voir sa conduite approuvée sans réserve par l'Empereur, qui, pour le récompenser des labeurs de sa périlleuse mission, lui accorda une gratification de 30,000 fr., dont il employa plus de la moitié à l'accomplissement d'un devoir filial.

Voulant sortir de l'inactivité à laquelle le réduisait momentanément la dissolution de la légation de Perse, il demanda et obtint l'autorisation de se rendre à Vienne, où l'appelait le comte Otto, qui, lors de son passage récent par cette ville, lui avait témoigné le plus vif intérêt. Depuis cette époque jusqu'en 1812, il fut attaché à cette ambassade. M. Otto rendit bientôt un compte avantageux de ses services, et demanda qu'il fût nommé aux fonctions de premier secrétaire, qu'il remplissait en l'absence du titulaire. Cette demande, l'ambassadeur la renouvela avec instance à son retour de Presbourg, où Jouannin avait assisté avec lui, en octobre 1811, à l'ouverture de la diète de Hongrie. La paix ayant été signée le 30 mai, à Bucharest, entre la Russie et la Porte, il fut expédié de Vienne avec la copie du traité au quartier-général de l'Empereur, qu'il rencontra à Kœnisberg; et après la déclaration de guerre, à Gumbinen, le 22 juin, il fut chargé d'emporter les actes diplomatiques à Prague, où se trouvait encore la cour d'Autriche avec l'impératrice Marie-Louise. Revenu à Wilna, dans le courant de juillet, il fut nommé par le duc de Bassano, le 6 août 1812, consul à Mémel, et exerça ces nouvelles fonctions jusqu'à l'évacuation de ce pays par les armées françaises. Obligé de quitter Mémel peu d'heures avant l'entrée des cosaques, il se mit en route au plus fort de cet hiver si rigoureux, et arriva à Paris, le 6 janvier 1813, porteur de dépêches du consul général à Kœnisberg, et de M. de Saint-Marsan, à Berlin.

Au mois de mai suivant, peu de jours après son mariage avec Mlle Joséphine Cornisset Lamotte, M. le duc de Bassano l'appela à Dresde et lui confia la caisse de campagne du ministère. Témoin successivement des journées du 27 août, à Dresde, des 16 et 18 octobre, à Léipzig, de la bataille de Hanau, il ne revint en France qu'avec la grande armée. En novembre, le duc de Vicence l'attacha aux bureaux des affaires étrangères en qualité de secrétaire-interprète. Bientôt après, il partit pour Troyes avec plusieurs employés du ministère, qui devaient accompagner le duc de Vicence au congrès de Châtillon. Mais le combat de Brienne ayant changé la face des affaires, il revint à Paris au mois de février 1814; et à la fin d'avril de la même année, le comte Otto, nommé commissaire extraordinaire du Roi dans la 21e division militaire, obtint de M. de la Forest l'autorisation que Jouannin l'accompagnât dans cette mission avec le titre de secrétaire de la commission, titre qui fut confirmé par une ordonnance royale du 29 mai. En juillet, le prince de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, le comprit dans l'organisation de son ministère, où il lui accorda la place d'archiviste de la division politique du Midi.

Après le 20 mars 1815, M. Otto, nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, s'attacha Jouannin, qui l'accompagna, le 24 juin, comme secrétaire de légation, lorsqu'après la bataille de Waterloo il fut envoyé à Londres pour ouvrir des négociations avec le cabinet anglais.

A la seconde rentrée des Bourbons, Jouannin se trouva sans position, mais ce ne fut pas pour long-temps. M. de Richelieu, voulant tirer parti de sa connaissance des langues orientales, le nomma, le 4 septembre 1816, second drogman de l'ambassade de Constantinople, avec mission d'y remplir les fonctions de premier drogman, vacantes par la mort inopinée de M. Constantin Deval. Après avoir préludé à ces fonctions, en présentant à Louis XVIII Mir-Daoud-Zaour, envoyé persan, porteur des félicitations que Feth-Aly-Shah et le prince royal de Perse adressaient au roi de France,

Jouannin se rendit à son poste, où il arriva le 20 janvier 1817.

Il était passé premier drogman depuis le 26 octobre 1819, lorsqu'un incendie nocturne lui enleva en une heure, le 30 janvier suivant, le fruit de plusieurs années de travail et de services. La perte matérielle qu'il éprouva fut évaluée à 40,000 fr., et le ministère ne lui accorda qu'une indemnité de 4,000 fr. Neuf mois après, il perdit sa mère, et, le 1er avril 1823, sa femme, qui lui laissait cinq enfants en bas âge. La mort de son beau-père et celle du comte Otto, qui l'avait pour ainsi dire adopté, ajoutèrent vers le même temps à toutes ces pertes d'affection et de fortune.

Dans l'intervalle de ces divers événements si douloureux pour lui, il fut l'objet de distinctions flatteuses. La Société asiatique de Paris et la Société d'émulation de Rouen le choisirent, en 1822, pour membre correspondant; et, au mois de novembre de la même année, l'ambassadeur français le nomma directeur de l'École des jeunes de langues de Constantinople, après la mort du directeur titulaire. Enfin, le 10 avril 1824, il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur.

Toutefois, ces témoignages d'estime et de considération ne purent faire diversion à sa douleur. Sa santé était gravement altérée. Dans la vue de la rétablir, il avait, dès 1822, demandé à quitter les fonctions de premier drogman, et MM. les ambassadeurs de Latour-Maubourg et Guilleminot l'avaient successivement présenté pour remplir une mission projetée en Perse, dont il connaissait la langue et les usages comme s'il y était né, et où il avait laissé d'honorables souvenirs. Ce choix était désiré aussi par la cour de Perse; mais on renonça en France à ce projet.

Au printemps et dans l'automne de 1825, on lui accorda la permission de se rendre aux eaux thermales de Brousse, en Bythinie. Tout en soignant sa santé, il recueillit dans cette excursion de nombreux matériaux pour la levée des plans du lac, de la plaine et de la ville de Nicée, des villes de Guemlik, de Moudonia, de la belle plaine de Brousse et du Mont-Olympe, de la ville de Nicomédie et du golfe du même nom. Il compléta ses reconnaissances dans l'intérieur des terres sur les bords du Sangarius, où il découvrit un beau pont romain près du gros bourg d'Ada-Bazari; puis, se dirigeant sur Chehkiler-el-Kefken, port de la Mer Noire, il en leva le plan, ainsi que celui du fameux pont de Calpé, cité par Xénophon dans la retraite des Dix-Mille. Enfin, en revenant à Constantinople, il explora la côte depuis Kefken jusqu'à Chilé (Kili), et rentra à Scutari le 18 novembre 1825.

M. le général Guilleminot ayant présenté à la Société de géographie de Paris la carte rectifiée où Jouannin avait tracé son voyage, il fut nommé, le 5 mai 1826, membre correspondant de cette Société, sur la présentation du général et du colonel Lapie.

Le 1er août suivant, il fut rappelé à Paris avec le titre de premier secrétaire-interprète du roi, adjoint. Avant de quitter l'ambassade, il put encore lui rendre de grands services, lors de la destruction des janissaires par le sultan Mahmoud et de la révolution politique que cet événement causa dans l'empire ottoman. Arrivé à Paris le 23 avril 1827, il remplit ses fonctions de premier secrétaire-interprète-adjoint pour les langues orientales jusqu'au 23 septembre 1829, jour où une ordonnance royale l'appela à succéder à M. Kieffers, premier secrétaire-interprète titulaire. Sa nouvelle charge lui donnait la direction et l'administration de l'École royale des jeunes de langues, annexée au collége royal de Louis-le-Grand, et dont il avait été précédemment l'un des professeurs pour la langue persane. Il provoqua et obtint successivement d'heureuses modifications dans les études et l'organisation même de cet établissement, fondé sous Louis XIV par le grand Colbert, et qui, depuis la Révolution, avait en quelque sorte été abandonné à lui-même d'une manière déplorable. Il prépara un travail important, fruit de longues recherches, sur l'origine et l'organisation première de cette École, sur les causes de sa décadence, etc., dans le but de l'asseoir sur une plus large base, de l'élever au niveau des vastes pensées de son fondateur, et de l'assimiler à l'École de Vienne; mais ce travail ne fut pas favorablement accueilli.

M. Kieffers, bien qu'admis à la retraite en 1829, avait conservé sa chaire de turc au collége de France. Lorsqu'il mourut, en février 1833, Jouannin, patroné par l'illustre Sylvestre de Sacy, se présenta comme candidat à cette chaire; mais il échoua contre un compétiteur que soutenaient de hautes protections.

En 1836, il fit partie de la commission extraordinaire envoyée en Algérie, et présidée par M. Baude. M. de Sacy le choisit, dans le courant de l'année suivante, pour le suppléer dans son cours de persan au collége de France, et sembla, par cet acte, désigner lui-même son successeur à cette chaire. Mais, à la mort de ce savant orientaliste (mars 1838), MM. les professeurs du collége de France ne crurent pas devoir rendre ce dernier hommage à sa mémoire, en consacrant par leur vote le choix qu'il avait fait d'avance. Onze voix contre dix donnèrent à un étranger, M. Mohl, la préférence sur un vieux serviteur de l'État qui avait fait ses preuves.

En même temps qu'il était si mal récompensé dans son pays des longs et utiles services qu'il lui avait rendus, il recevait du sultan Mahmoud la décoration de l'ordre du Nichan-Iftikhar, comme marque de la haute considération qu'il s'était acquise auprès du Divan dans l'exercice

de ses fonctions de premier drogman de l'ambassade. Toutefois, le dernier mécompte qu'il avait subi l'avait profondément affecté et l'avait dégoûté de la vie publique. De nouveaux chagrins achevèrent de l'abattre. Frappé dans la personne de deux de ses fils, qui mouraient à la fleur de l'âge dans les rangs de l'armée, abreuvé de déceptions, on le vit lutter avec une énergie maladive contre la désolante perspective d'un avenir vide et improductif. Une décevante pensée l'absorbait tout entier. Il savait qu'il ne laisserait rien aux trois enfants qui lui restaient. De fréquentes indispositions, produites par l'état de marasme dans lequel il était tombé, déterminèrent la formation d'un anévrisme au cœur, auquel il succomba le 31 janvier 1844, après avoir rempli ses devoirs religieux et avoir été assisté par son plus jeune fils et sa fille unique, venus tous deux à Paris pour lui fermer les yeux.

Telle fut la vie trop peu connue de Jouannin, vie ardente, agitée, pleine de dangers et d'espérances dans sa première phase, c'est-à-dire jusqu'à son retour de Perse en France. On voit alors le jeune homme se livrer avec passion aux travaux les plus ardus; provoquer, accepter toutes les tâches; braver, pour les accomplir, les plus grands dangers avec un dévouement sans bornes; déployer dans des missions importantes, réservées d'ordinaire à des hommes faits, une prudence et une habileté peu communes. On sent qu'une secrète ambition décuple ses forces, hâte son expérience et en fait déjà un homme sérieux, jaloux d'atteindre au but élevé vers lequel le pousse le sentiment de sa propre valeur. Plus tard, dans le calme du cabinet, nous le trouvons demandant aux graves études de la politique continentale le secret de l'avenir de l'Europe. Les diverses missions qui lui sont confiées le placent et le déplacent: aujourd'hui consul, demain chargé de la comptabilité de la caisse de compagnie du ministère des affaires étrangères, il est tour-à-tour, par brusques transitions, interprète attaché à ce ministère, secrétaire de missions extraordinaires, secrétaire de légation; enfin, les derniers malheurs de la France le brisent et terminent violemment la seconde période de son existence. Il n'a que trente ans, et une révolution politique anéantit ce passé de labeurs. Il lui faut recommencer sa vie. L'avenir semble lui promettre une réparation; ses légitimes espérances sont bientôt déçues. Abattu par de rudes et incessants labeurs, il meurt à la peine.

Jouannin était un de ces hommes d'un autre âge, dont la simplicité et le bon cœur égalaient l'élévation des sentiments, la droiture du caractère et la supériorité de l'intelligence. L'aménité de son commerce, la pureté de ses mœurs, sa piété éclairée et tolérante, son patriotisme et son désintéressement le faisaient aimer et respecter de tous. Libéral dans la bonne acception du mot, national par dessus tout, il déplorait nos discordes civiles et les réactions qu'elles entraînaient. Aussi, avait-il une véritable passion pour l'ordre, qu'il considérait comme la base la plus solide de nos libertés.

Il a laissé les travaux suivants: I. *Souvenirs d'un séjour à Brousse* (*Bulletin de la Société de géographie*, n° 74). II. *Traduction d'Odes persanes, avec le texte* (*Journal asiatique*, n° 66, *décembre* 1827). III. *Plusieurs articles sur l'Orient, dans la Revue des Deux-Mondes* (1829 *et* 1830). IV. *Rapports annuels sur les travaux de la Société de géographie* (1830 *et* 1831). V. *Recherches sur l'emplacement de Carthage, suivies de renseignements sur plusieurs inscriptions puniques inédites, de notices historiques, géographiques, etc., avec le plan topographique du terrain et des ruines de la ville dans leur état actuel, et cinq autres planches, écrit en danois par C. T. Falbe (refondu et rédigé en français par J. M. Jouannin).* Paris, 1834, imp. roy. Arthus Bertrand, in-octavo de 9 feuilles, plus un atlas in-folio, d'une planche, servant de couverture, et six planches dont une double. VI. *La Turquie (Univers pittoresque), par M. J.-M. Jouannin, premier secrétaire-interprète du roi pour les langues orientales, et par M. Jules Van-Gaver.* Paris, Firmin Didot frères, 1844, in-octavo de 464 p. et 96 cartes ou plans. Cet ouvrage a été l'objet d'une critique toute bienveillante dans le *Moniteur ottoman*. VII. *Traduction de deux odes mystiques, composées en persan par Seid-Ahmed-Hatif, d'Ispahan.* Paris, Dondey-Dupré fils, 1828, in-octavo de 16 p.

Jouannin a, en outre, participé aux ouvrages suivants, au moyen de documents avoués par leurs auteurs: I. *Géographie universelle de Balbi.* II. *Constantinople et le Bosphore, par M. le général comte Andréossy* (1828). III. *Voyage en Perse de M. Adrien Dupré, en* 1807, 1808 *et* 1809. — Par la nature même des fonctions de Jouannin, ses travaux, s'exerçant sur des documents diplomatiques dont la composition et le style offrent au traducteur autant de difficultés à vaincre que la plus haute poésie, n'ont pu jouir que très-rarement de l'avantage de la publicité. Mais les archives du ministère auquel il appartenait renferment de nombreuses preuves de sa capacité. P. L...t.

JOURDAIN (Yves-Claude), — fils de Jacques-Louis Jourdain, lieutenant-général honoraire de l'amirauté de Léon, et de dame Anne-Françoise Chailloux de Beauvais, né à Brest, le 15 juillet 1749, était avocat à Rennes lors des événements de 1789. Ardent à soutenir, par tous les moyens dont il pouvait disposer, le mouvement de notre régénération politique, il s'imposa, par divers dons patriotiques, des sacrifices que la médiocrité de ses ressources ren-

dait méritoires. Après avoir été très-souvent appelé à siéger comme juge, soit à la Cour qui remplaça provisoirement le Parlement, soit dans les tribunaux de districts investis du droit de prononcer en matière criminelle avant la mise en activité du jury, il fut, lors de la réorganisation judiciaire du mois d'octobre 1790, nommé aux fonctions gratuites d'assesseur du juge de paix et de juge suppléant au tribunal de district de Rennes. Le 14 du même mois, ses confrères lui confièrent l'administration de leur bibliothèque, devenue plus tard le noyau de celle de la ville de Rennes. Il continua de remplir ces fonctions jusqu'en 1794, époque où, les avocats ne formant plus ni ordre ni corporation, leur bibliothèque passa aux mains de l'administration du district. Il fut alors remplacé par MM. Le Sage et Mainguy, chargés de rassembler les livres confisqués sur les corporations religieuses. (*Maillet*, *Origine de la bibliothèque de Rennes*, p. 16.) Élu, au mois de novembre 1791, membre du conseil général du district de Rennes, et, le 14 janvier suivant, membre du directoire de ce district, il fit, à l'occasion du 10 août 1792, une profession de foi politique, où il se prononça contre la monarchie. Lorsqu'après le coup-d'État du 31 mai, les départements de l'Ouest tentèrent d'organiser un mouvement pour délivrer la Convention de l'oppression sous laquelle elle gémissait, Jourdain, comme secrétaire du comité de la force départementale d'Ille-et-Vilaine, concourut à tous les actes de ce comité, et continua d'exercer ses fonctions d'administrateur du district jusqu'au 12 août 1793, jour où il donna sa démission, fondée sur sa répugnance invincible à être investi d'aucune fonction pendant le règne de l'anarchie. Cette courageuse déclaration ne pouvait manquer d'être suivie d'une prompte proscription. Dès le 25 août, le séquestre était mis sur tout ce qu'il possédait, et lui-même était réduit à se cacher; mais, le 26 du mois suivant, craignant que les recherches actives de Carrier ne devinssent fatales aux personnes qui lui donnaient asile, il informa le farouche proconsul qu'il attendait ses ordres, et en même temps il se constitua prisonnier. Un mouvement des Vendéens ayant fait ouvrir les portes de sa prison, le premier usage qu'il fit de sa liberté, ce fut de prendre les armes pour les repousser; mais, incarcéré de nouveau, le 10 janvier 1794, il fut transféré à Paris, le 5 août suivant, avec vingt-un rennais, destinés, comme lui, à périr victimes de la tyrannie décemvirale.

Sorti du Luxembourg le 18 septembre, il fut appelé, deux mois plus tard, à remplir des fonctions administratives dans les bureaux de la commission exécutive de l'instruction publique, et, pendant trois années consécutives, il fut l'un des quatre administrateurs, à titre gratuit, du collége *Egalité*, depuis le Prytanée français. Aux premières élections qui suivirent, le 26 vendémiaire an IV, l'acceptation de la Constitution de l'an III, il fut honoré par le suffrage de ses concitoyens du double titre de juge suppléant au tribunal de cassation et de juré près la Haute-Cour nationale. Lorsque les nouveaux ministres organisèrent leurs bureaux, Jourdain, nommé chef du bureau de cassation, n'exerça qu'un mois cet emploi, en ayant préféré un inférieur sous son ami Ginguené, qui venait d'être placé à la tête de l'instruction publique sous le titre de directeur-général. Appelé, le 20 fructidor an V, aux fonctions de juge du tribunal civil de Rennes, il fut choisi, deux mois plus tard, par ses concitoyens et par l'administration, pour remplir les fonctions gratuites de juré de l'instruction publique près l'école centrale. Nommé pour un an représentant du peuple au Conseil des Anciens, le 27 germinal an VI, il fut réélu pour trois ans au même Conseil le 27 germinal de l'année suivante. Le 15 prairial an VI, dans la discussion de la loi sur les théâtres, il contribua à faire ajourner la proposition du Directoire, qui voulait, à l'exclusion des Conseils, fixer les subventions théâtrales. Le 28 du même mois, il fit encore ajourner la résolution relative à la comptabilité intermédiaire. Le 5 messidor, il parla contre les taxations des receveurs-généraux, qui furent repoussées. Elu secrétaire le 1er thermidor, il fit décréter, le 7 du même mois, que l'anniversaire du 9 thermidor serait célébré dans le sein du Conseil. Le 18, il vota contre la résolution du 1er du même mois, relative aux domaines congéables, résolution qui fut repoussée. Rapporteur, le lendemain, de la commission chargée d'examiner la proposition concernant la fabrication et l'usage des nouveaux poids et mesures, il la défendit, mais sans succès, dans la séance du 9 fructidor. Le 18 vendémiaire an VII, il fit rejeter une proposition relative à la poste aux chevaux. Le 19 brumaire, il contribua à l'ajournement de la proposition concernant le régime hypothécaire, et le 9 frimaire à l'adoption de celle qui statuait sur les déchéances. Sept jours après, il défendit la résolution applicable aux jugements indûment qualifiés en dernier ressort. Le 13 nivôse, dans la discussion concernant les ascendants d'émigrés, il émit l'opinion que, si les tribunaux ne doivent regarder comme coupables que ceux dont les crimes sont prouvés, cette maxime ne pouvait s'appliquer au Corps-Legislatif, chargé d'assurer le salut de la République, et que si les émigrés étaient sortis de France pour armer contre elle les rois coalisés, leurs parents y étaient restés pour leur servir d'espions et de correspondants. Le 14 pluviôse, il soutint la résolution relative aux prises maritimes. Le 22 du même mois, il combattit et fit ajourner le projet d'organisation judiciaire. Le 13 floréal, sur son rapport, la ville de Rennes fut dotée d'un jardin botanique. Le 26 du même mois, il ap-

puya en vain l'impression de l'adresse des habitants de Grenoble contre Schérer. Le 24 messidor, il opina pour la mesure des ôtages dans les pays où les chouans étaient encore en armes. Le 1er thermidor, il combattit quelques-uns des articles de la résolution sur la réduction des traitements publics; et lorsque les membres des deux Conseils se furent voté une augmentation de traitement, il ne la reçut que pour la verser chaque mois dans la caisse des hospices de Rennes, jusqu'à concurrence d'une somme de 4,000 fr. Le 13 du même mois, dans la discussion relative à la fermeture des sociétés populaires, il demanda l'ordre du jour, motivé sur ce que le Directoire avait des moyens suffisants de les contenir dans les bornes de la Constitution. Le lendemain, il défendit la résolution qui proposait des exceptions à la loi d'amnistie, cita plusieurs faits en faveur de Barère, rappela que c'était André Dumont qui avait provoqué sa déportation, ainsi que celle de plusieurs autres, et termina par une exhortation à la concorde et à l'oubli du passé. Mis, le 19 brumaire, au nombre des exclus comme coupable d'excès et d'attentats, il écrivit au premier Consul une lettre où il ne lui dissimula aucun de ses sentiments, et revint à Rennes, où, le 29 ventôse suivant, il fut élu par ses concitoyens professeur de législation à l'Ecole centrale. Au mois de prairial de la même année, nommé juge au tribunal d'appel, il rédigea les observations de ce tribunal, tant sur le Code civil que sur le projet de Code de commerce, et, plus tard, celles qui s'appliquaient au projet de Code criminel et au Code de procédure.

Lorsqu'on forma les premières et dernières listes constitutionnelles d'éligibilité, les suffrages de ses concitoyens le portèrent successivement sur les listes communale, départementale et nationale. Le collége électoral de l'arrondissement de Rennes lui donna, en l'an XIII, un nouveau témoignage de confiance, en le choisissant pour premier candidat au Corps-Législatif. Elu, en 1806, membre du conseil de discipline et d'enseignement de l'Ecole de droit, dont il devint, l'année suivante, doyen d'honneur, il fut nommé, lors de la réorganisation judiciaire de 1811, président de la Cour impériale de Rennes. Confirmé dans ces fonctions, le 3 janvier 1816, et nommé peu après chevalier de la Légion-d'Honneur, il est mort à Rennes, le 14 mai 1828. Il avait publié : I. *Extrait alphabétique de tous les décrets de l'Assemblée nationale, servant de table générale applicable à toutes les collections*, etc. Rennes, 1791-1792, 2 vol. in-8°. Il a laissé, dans ses manuscrits, une continuation de cette table. II. *Code de compétence, ou Recueil méthodique des dispositions non abrogées, puisées dans les lois des assemblées nationales qui se sont succédé depuis 1789 jusqu'à présent*. Rennes, an VI (1789), in-8°. Le renversement de la Constitution de l'an III et les changements survenus dans la législation ayant apporté à ce livre de très-grandes modifications, Jourdain le refondit sous ce titre : III. *Code de la compétence des autorités constituées de l'Empire français*. Paris, Garnery, 1811, 3 vol. in-8°. IV. *Discours funèbre prononcé au nom du tribunal d'appel de Rennes, dans le temple de la loi*. Rennes, Chausseblanche (sans date), in-8° de 16 p. C'est un éloge de M. Anger, membre du tribunal. Il est suivi de pensées extraites de J.-J. Rousseau, et terminé par un hymne funèbre en quatre strophes. V. *Collectio diversarum juris regularum, quas ego ipse, Yvo-Claudius Jourdain, in appellationum curiâ Rhedonensis judex, nec non in juris schola ejusdem civitatis decanus honorarius*, anno 1808, *ex optimis fontibus hausi ab adolescentia* 1767, *usque ad senectutem*. Parisiis, Garnery, 1808, in-8° de 138 p. Ces maximes sont au nombre de 1,369. Jourdain a laissé en outre divers manuscrits qu'il a légués à M. Fenigan, aujourd'hui conseiller à la Cour d'appel de Rennes; on y remarque des observations sur tous nos Codes, sur diverses lois, sur les tarifs, sur un projet de Constitution, etc. Carré lui avait dédié son ouvrage intitulé : *Analyse raisonnée et conférences des opinions des commentateurs et des arrêts des cours sur le Code de procédure civile*. Rennes, 1811, 3 vol. in-4°. P. L...t.

JOURNÉE (Jean-Louis), — naquit, en 1759, à La Chapelle-Bouëxic, évêché de Rennes. Après avoir fait de bonnes études au collége de Rennes, il devint procureur au Présidial, et, lors de la suppression des offices, il exerça, dans cette ville, la profession d'homme de loi, puis celle d'avocat. Nommé, en 1807, juge-suppléant à la Cour de justice criminelle, il y porta plusieurs fois la parole pour le procureur-général. En 1816, une place de conseiller à la Cour lui ayant été offerte, il fallut toutes les instances de sa famille pour le décider à accepter, tant il aimait sa profession d'avocat et son indépendance. Il resta attaché à la Cour jusqu'en 1822, époque où il termina sa vie, passée dans la pratique de toutes les vertus que la religion, le vrai patriotisme, l'amitié, la famille et le sentiment du devoir inspirent à tout bon citoyen. Le *Moniteur* du 17 novembre, même année, en fit mention en ces termes : « La Cour royale de Rennes vient de faire une perte difficile à réparer, par la mort de M. Journée, décédé le 12 novembre. La justice perd en lui un magistrat intègre et éclairé, le roi un sujet fidèle et dévoué, et la société un homme de bien. »

Membre correspondant de l'Académie de législation, Journée était un travailleur infatigable. Il avait étudié à fond toutes les branches de la science du droit, et particulièrement le droit commercial, pour lequel il montra tou-

jours une prédilection très-marquée. Il avait rassemblé de nombreux matériaux pour un commentaire du Code de commerce, que la mort ne lui a pas permis d'achever. Au palais, comme au conseil municipal, dont il fut long-temps un des membres actifs, il fit souvent preuve d'une rare sagacité, d'un jugement droit, d'une méthode sûre et lucide, d'une logique persuasive, d'une dialectique entraînante. Il était étroitement lié avec les magistrats et les avocats les plus distingués de son temps, MM de Corbière, Toullier, Carré, Aubrée, Malherbe, Lemérer, Lesbaupin, Delamarre, etc. Se rappelant que la jeunesse a besoin d'être encouragée et soutenue, il se plaisait à assister de ses conseils et de son expérience personnelle ceux qui débutaient au barreau. Sa physionomie imposante et sévère ne les empêchait pas d'aller à lui, car ils le savaient bon, enjoué et bienveillant.

On conserve encore à Rennes le souvenir de deux circonstances qui attestent, à un haut degré, et son énergie, et son incorruptible droiture.

A l'époque de la Terreur, où il fut, à trente-deux reprises, dénoncé au tribunal révolutionnaire, il brava la proscription en luttant contre Carrier lui-même, qui se trouvait alors à Rennes. Voici à quelle occasion : Dans une affaire entre co-héritiers, ayant été obligé d'argumenter, en plaidant, d'un acte de partage sous seings-privés qui contenait des qualifications nobiliaires et féodales, il se refusa énergiquement au dépôt de cette pièce, demandé par le ministère public, pour qu'elle fût détruite, et, rassemblant ses papiers, il sortit de l'audience. Dénoncé immédiatement à Carrier, il reçut l'ordre de venir donner des explications. Il revêt son uniforme de garde national et se rend chez le proconsul, le sabre au côté. — « C'est donc toi, lui dit Carrier, qui refuses de livrer aux magistrats de la République les parchemins anti-révolutionnaires de tes clients? Si demain tu ne les donnes pas, je te fais guillotiner. »— Je persiste dans mon refus, répondit Journée, du plus grand sang-froid, et tu vas être tout-à-l'heure de mon avis. Tu es avocat, m'a-t-on dit; ne sais-tu pas qu'un partage sous seings-privés ne peut se remplacer par rien? Faut-il donc ruiner de braves gens, parce qu'avant la Révolution, leurs auteurs ont consigné, dans cette pièce, qu'ils étaient alors seigneurs de fiefs, chevaliers, barons ou marquis? Rien n'empêche de biffer toutes ces niaiseries et de laisser subsister le partage. — Eh bien! soit, reprit Carrier, je t'en charge sur ta tête! »

Plus tard, alors que les tribunaux ordinaires connaissaient des prises maritimes, Journée fut chargé d'affaires considérables de cette espèce, devenue pour lui une sorte de spécialité, dans laquelle il obtint de nombreux succès. Dans celle du navire *Latona*, de Hambourg, capturé le 24 novembre 1797, par le corsaire *le Courageux*, de Saint-Malo, armateurs Duchesne et Pinte-de-Vin, et où il s'agissait d'un intérêt de plus de deux millions, il fut d'abord consulté par Jean Ennen Mayer, capitaine du navire capturé, et ne lui prit qu'un petit écu d'honoraires. Quelques jours après, l'une des parties adverses, accompagnée d'un négociant de Rennes, ami de Journée, vint le prier de plaider sa cause. Celui-ci déclara aussitôt qu'ayant déjà donné une consultation verbale à l'autre partie, il lui était impossible d'accepter la clientèle qui lui était offerte. Son ami, qui avait été chargé, long-temps auparavant, par la maison de Saint-Malo, de lui assurer le patronage de Journée, fut très-déconcerté de ce refus; et, désolé de s'être laissé prévenir, il voulut persuader à l'intègre avocat qu'il n'était nullement engagé avec les propriétaires du navire *Latona*, puisque sa consultation n'avait pas été donnée par écrit. L'explication très-vive de Journée, sur ce que la délicatesse impose aux avocats, fit voir à ses visiteurs qu'il était inutile d'insister, et ils se retirèrent. Mais, après s'être assurés que Journée était sorti, ils revinrent, et s'adressant à Mme Journée, qui n'avait eu connaissance de rien, ils lui remirent un sac de 500 louis, en lui disant, sans autre explication, que c'était un à-compte sur les honoraires d'un grand procès que son mari aurait bientôt à plaider. Quand Journée rentra, et qu'il apprit cette odieuse manœuvre, il en fut indigné, et fit sur-le-champ reporter au plaideur l'or avec lequel un riche négociant avait cru pouvoir acheter la conscience d'un avocat sans fortune. Du reste, il eut bientôt satisfaction de cette injure; la cause des intéressés de Hambourg lui fut confiée, et il la gagna sur tous les points. P. L...t.

JOYAUT (Aimé-Alexis-Augustin), — dit *Villeneuve* ou d'*Assas*, probablement à cause de son intrépide dévouement à la cause royale, né le 12 décembre 1778 au château de Rieux, dans la paroisse de Glénac (Morbihan), était fils de M. Pierre Joyaut de Couesnongle, fermier-général du comte de Rieux, et de dame Marie-Marthe-Agathe Barbier. Son extrême jeunesse l'empêcha de prendre part aux premiers troubles; mais il paraît que, s'il ne servit pas son parti à main armée, il ne resta pourtant pas inactif, car il fut arrêté en l'an VII, à Rennes, et conduit au Temple, d'où il fut relâché, en considération de son âge. Lors de l'insurrection de l'an VIII, il recruta pour Georges Cadoudal, dont il devint l'aide-de-camp, et auquel il avait voué une telle affection que les instances de ses parents ne purent l'en détacher. Se trouvant à Paris, lors de l'affaire du 3 nivôse, il eut, avec les auteurs de cette conspiration, des rapports qui motivèrent son accusation. Parvenu à se soustraire au décret de prise de corps lancé contre lui, le 23 du

même mois, il se cacha long-temps, réussit à s'embarquer pour Jersey, et rejoignit en Angleterre son général, avec lequel il fit partie du premier débarquement, qui eut lieu à la falaise de Biville, le 21 août 1803. Après avoir plusieurs fois changé de logement, il occupait celui que M[lle] Hizay avait préparé à Georges, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, lorsque ce dernier fut arrêté, le 9 mars 1804. Joyaut, qui se trouvait en ce moment avec lui, parvint à se réfugier chez le parfumeur Caron; mais, craignant de le compromettre, il retourna dans le logement qu'il avait occupé chez Dubuisson, rue Jean-Robert. C'est là que, cerné par la force armée, le 24 mars, il fut saisi dans une cache pratiquée derrière une cloison, et masquée par une fontaine. Condamné à mort, le 10 juin 1804, il fut exécuté le 25. Il fit entendre, à plusieurs reprises, sur l'échafaud, le cri de *Vive le Roi!* et mourut, comme son intrépide chef, sans laisser paraître la moindre émotion.

P. L...t.

JUDAHEL ou **JUTHAEL**. — *Voy*. **DOMNONÉE**.

JUDIKHAEL. — *Voy*. **DOMNONÉE**.

JUDWAL. -- *Voy*. **DOMNONÉE**.

JULIENNE DE LA SAINTE-TRINITÉ (**JULIENNE PICOT**, **connue en religion sous le nom de MÈRE**), — religieuse bénédictine du Calvaire, née à Saint-Malo vers 1588, était fort jeune lorsqu'elle obtint de sa famille la permission d'entrer dans le couvent des religieuses fontevristes de l'Encloître, diocèse de Luçon, que gouvernait M[me] d'Orléans. Aussitôt qu'elle eut fait profession, elle suivit cette vertueuse dame à Poitiers, et l'aida à y fonder, en 1617, la maison du Calvaire. Six ans plus tard, elle fut envoyée à Nantes avec mission d'y établir une maison semblable. Soutenue par l'évêque Philippe de Cospéan, elle luttait avec persévérance contre les obstacles qu'elle rencontrait dans sa pieuse entreprise, lorsque ses supérieurs l'appelèrent à Paris au mois de juin 1624. Sa vertu et son mérite l'ayant fait choisir l'année suivante pour aller établir une nouvelle maison de l'ordre à Vendôme, elle en devint la première supérieure. Elle y mourut le 11 novembre 1634, laissant la réputation d'une parfaite supérieure et d'une religieuse accomplie. M. l'abbé Tresvaux, dans ses *Vies des Saints de Bretagne*, etc., t. IV, p. 1 et suiv., a donné la vie de la Mère Julienne de la Sainte-Trinité, tirée des *Annales calvairiennes*, par le P. Siméon Mallevaud, Récollet. Angers, 1671, in-4°.

P. L...t.

FIN DU TOME PREMIER.